Montréal

ASSEMBLÉE ORDINAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

VERSION 2

Le lundi 15 avril 2019

à 13 h

AVIS DE CONVOCATION

Montréal, le jeudi 11 avril 2019

Prenez avis qu'une assemblée ordinaire du conseil municipal est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour **le lundi 15 avril 2019, à 13 h**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville. Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(s) Yves Saindon

_____

Le greffier de la Ville
Yves Saindon, avocat

(English version available at the Service du greffe, City Hall, Suite R-134)

Montréal

ASSEMBLÉE ORDINAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

VERSION 2

Le lundi 15 avril 2019

à 13 h

Ci-joint un nouvel avis de convocation de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du lundi 15 avril 2019 ainsi que de l'ordre du jour remplaçant la version qui vous a été transmise le 4 avril 2019.

Nous attirons votre attention sur l'ajout des articles 7.04, 8.01 à 8.03, 15.01 à 15.03, 20.18 à 20.28, 30.10, 30.11, 41.06, 46.01 et 51.01 ainsi que les articles 80.01 (20.08) à 80.01 (20.21) et 80.01 (51.02).

Veuillez noter qu'une version électronique des dossiers accompagne cet ordre du jour et est accessible via la base de données sécurisée ADI, à l'exception des articles 51.01 et 80.01 (51.02) pour lesquels aucun document ne sera livré et que le document afférent à l'article 3.02 est maintenant accessible via la base de données sécurisée ADI.

Veuillez prendre note que le règlement intitulé « Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage » livré à l'article 41.04 lors de l'avis de motion donné à l'assemblée du 25 mars 2019 et inscrit à l'article 42.04 de l'ordre du jour, a été remplacé par une nouvelle version.

Assemblée ordinaire du conseil municipal du lundi 15 avril 2019

ORDRE DU JOUR

VERSION 2

01 – Période de questions du public

01.01 *Service du greffe*

Période de questions du public

02 – Période de questions des membres du conseil

02.01 *Service du greffe*

Période de questions des membres du conseil

03 – Ordre du jour et procès-verbal

03.01 *Service du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

03.02 *Service du greffe*

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 25 mars 2019

04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

04.01 *Service du greffe*

Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

04.02 *Service du greffe*

Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif

04.03 *Service du greffe*

Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*

05 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement

05.01 *Service du greffe*

Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement

06 – Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

06.01 *Service du greffe*

Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

07 – Dépôt

07.01 *Service du greffe*

Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 28 mars 2019

07.02 *Outremont , Direction des travaux publics* - 1195078001

Bilan annuel 2018 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

07.03 *Service du greffe* - 1190132002

Dépôt du rapport d'activités 2018 du Conseil du patrimoine de Montréal

07.04 *Service du greffe , Bureau de la présidence du conseil* - 1198215001

Dépôt des règlements débattus et adoptés par le Jeune Conseil de Montréal (JCM) à l'occasion de la 32e simulation tenue du 25 au 27 janvier 2019

08 – Dépôt de rapports des commissions du conseil

08.01 *Service du greffe*

Dépôt du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats intitulé « Bilan de la huitième année d'activité (2018) »

08.02 *Service du greffe*

Dépôt du rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé: « Commentaires et recommandations faisant suite au Rapport de recommandations de l'inspectrice générale concernant le processus de passation de contrat lié au nouveau complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont (appels d'offres 16-15580 et no 5846) »

08.03 *Service du greffe*

Dépôt du rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Orientations concernant le Service de halte-garderie à l'hôtel de ville lors de la période de questions du public au conseil municipal : Rapport d'étude et recommandations »

11 – Dépôt de pétitions

11.01 *Service du greffe*

Dépôt de pétitions

15 – Déclaration / Proclamation

15.01 *Service du greffe*

Déclaration réitérant la laïcité institutionnelle de Montréal et la liberté religieuse des individus

15.02 *Service du greffe*

Déclaration pour la Journée commémorative du génocide arménien – 104e anniversaire

15.03 *Service du greffe*

Déclaration visant à reconnaître Montréal comme ville d'excellence pour la musique métal

20 – Affaires contractuelles

20.01 *Service de l'approvisionnement , Direction acquisition* - 1197327001

Exercer une première prolongation de 12 mois, de l'entente-cadre avec Aquatechno spécialistes aquatiques inc. (CM16 0729), pour la fourniture et la livraison, sur demande, de briquettes de chlore destinés aux chlorinateurs de marque Pulsar utilisés par plusieurs piscines de la Ville de Montréal - Montant estimé de la prolongation : 285 237,65 $, taxes incluses

20.02 *Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics* - 1198264002

Accorder un contrat à L.M.L. Paysagiste et Frères inc., pour la fourniture et l'installation d'un revêtement en gazon synthétique sur le terrain de soccer-football au complexe sportif Marie-Victorin - Dépense totale de 639 584,34 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 18-6345 (2 soum.)

20.03 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1197231001

Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 6 926 600 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441116 (3 soum.)

20.04 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1197231004

Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 7 546 221,90 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441216 (2 soum.)

20.05 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1197231007

Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 2 414 272,68 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441218 (3 soum.)

20.06 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1197231011

Accorder un contrat à Aquaréhab Canada inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 6 896 204,82 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441217 (2 soum.)

20.07 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1196318001

Accorder un contrat à Construction Guillaume Mailhot inc. pour réaliser les travaux de rénovation de 10 salles de toilettes au Biodôme de Montréal - Dépense totale de 1 377 593,17 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public BI-00117 (1 soum.)

20.08 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1196891001

Accorder un contrat à L'Heureux Mongeau JC Lauzon inc. pour la rénovation du réseau de chauffage périphérique du Biodôme de Montréal - Dépense totale de 1 216 435,50 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public BI-00111 (4 soum.)

20.09 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1198141001

Autoriser une dépense additionnelle de 106 809,96 $, taxes incluses, pour des travaux de réfection de la pergola et des murets du restaurant du Jardin botanique dans le cadre du contrat accordé à Afcor Construction inc. (CE18 1789), majorant ainsi le montant total du contrat de 467 500,24 $ à 574 310,20 $ taxes et contingences incluses

20.10 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1187231097

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 11 832 500 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441115 (1 soum.)

20.11 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité* - 1197091003

Accorder un contrat de services professionnels d'ingénierie à CIMA+ s.e.n.c. pour la conception du projet de reconstruction des structures du passage inférieur Marcel-Laurin/CN (projet 17-09), pour une somme maximale de 800 973,34 $, taxes et déboursés inclus - Appel d'offres public 18-17412 (4 soum.)

20.12 *Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales* - 1197934002

Autoriser, en 2019, un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à la subvention attendue de 5 M$ pour la restauration des sédiments contaminés situés sur le lot 6 073 401 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles ou à proximité dans le fleuve

20.13 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières* - 1194069004

Approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue à PME-ART, à des fins administratives, un local d'une superficie de 318,29 pieds carrés, au 4e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, pour une période de 3 ans, à compter du 1er août 2019, moyennant un loyer total de 16 582,92 $, excluant les taxes

20.14 *Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements* - 1197195004

Accorder un soutien financier de 180 000 $ à Festival du nouveau cinéma de Montréal pour soutenir la 48e édition du Festival du nouveau cinéma 2019 / Approuver un projet de convention à cet effet

20.15 *Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques* - 1191179005

Accorder un soutien financier de 292 000 $ à la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique afin d'embaucher une ressource professionnelle pertinente et de réaliser des projets mobilisateurs pour le secteur de la rue Saint-Paul Est, entre la place Jacques-Cartier et le boulevard Saint-Laurent, dans le cadre du Programme Artère en transformation / Approuver un projet de convention à cet effet

20.16 *Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques* - 1191179004

Accorder un soutien financier de 656 000 $ à l'Association des gens d'affaires de Charleroi et de Pie IX afin d'embaucher une ressource professionnelle pertinente et de réaliser des projets mobilisateurs pour le secteur du boulevard Pie IX, entre la rue J.-B.-Martineau et le boulevard Henri-Bourassa Est, dans le cadre du Programme Artère en transformation / Approuver un projet de convention à cet effet

20.17 *Service de l'habitation* - 1196705001

Accorder un soutien financier additionnel de 60 000 $, taxes incluses, pour l'année 2019, à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) afin de poursuivre l'aide du Service de référence aux organismes financés par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) pour l'accueil des demandeurs d'asile (CM17 1243) / Approuver un projet d'addenda n°2 à cet effet, majorant ainsi le montant total du soutien financier de 100 000 $ à 160 000 $, taxes incluses

20.18 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1187231093

Majorer d'un montant de 40 077,63 $, taxes incluses, les dépenses incidentes déjà autorisées dans le cadre du contrat accordé à Construction Bau-val inc. (CM18 0795) pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Drolet, de la rue Guizot à la rue de Liège, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, portant ainsi le montant total du contrat de 3 337 000,00 $ à 3 377 077,63 $, taxes incluses

20.19 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1197231012

Accorder un contrat à Cojalac inc. pour des travaux de réaménagement d'une piste cyclable dans la rue de Brébeuf, de l'avenue Laurier Est à la rue Saint-Grégoire, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 1 196 045,55 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 436210 (6 soum.)

20.20 *Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA* - 1197711005

Autoriser une dépense additionnelle de 2 333 309,04 $, taxes incluses, pour les services de transport de neige dans le cadre du contrat accordé à Transvrac Montréal-Laval inc. (CM18 1372), majorant ainsi le montant total du contrat de 11 392 931,13 $ à 13 726 240,17 $, taxes, variation de quantités et contingences incluses

20.21 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1197231006

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Clean Water Works inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 4 098 800 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441117 (3 soum.)

20.22 *Service de l'approvisionnement , Direction acquisition* - 1197360001

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Construction DJL inc. (8 125 873,34 $, taxes incluses), Construction & Pavage Portneuf inc. (1 819 665,15 $, taxes incluses), Bau-Val CMM, Divison de Bau-Val inc. (594 510,66 $, taxes incluses), Meloche, Divison de Sintra inc. (1 188 578,22 $, taxes incluses) et Tech-Mix, Division de Bau-Val inc. (2 364 881,37 $, taxes incluses), pour une période de 36 mois, pour la fourniture, sur demande, d'enrobés bitumineux à chaud et d'enrobés bitumineux tièdes - Appel d'offres public 19-17407 (5 soum.) / Autoriser une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations de quantités aux contrats totalisant un montant équivalent à 15 % de celui octroyé, soit 2 114 026,31 $, taxes incluses, pour un total de 16 207 535,06 $, taxes incluses

20.23 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1197231010

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour des travaux de voirie, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (PCPR-PRCPR 2019) - Dépense totale de 10 784 700 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441011 (10 soum.)

20.24 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1187231098

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et de feux de circulation dans la rue Berri, de la rue Roy à l'avenue Duluth et dans l'avenue Laval, de la rue du Square-Saint-Louis à la rue Roy, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 11 718 818,49 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 409511 (3 soum.)

20.25 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité* - 1197091004

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Construction Demathieu & Bard (cdb) inc. pour la réfection du pont Rosemont/Van Horne et du dessus du pont Clark/Van Horne, dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Rosemont–La Petite-Patrie - Dépense totale de 10 461 971,69 $, taxes, variation de quantités, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 443301 (7 soum.)

20.26 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1197231021

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Aménagement côté jardin inc. pour des travaux de construction de caniveaux, d'aménagement de la chaussée et des trottoirs en pavés de béton sur dalle structurale, de fosses de plantations, d'éclairage, de feux de circulation et de mobilier urbain dans la rue Sainte-Catherine Ouest, du boulevard Robert-Bourassa à la rue de Bleury, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 21 435 653,67 $, taxes, variation de quantités, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 333905 (3 soum.)

20.27 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1197231002

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour des travaux de voirie et d'éclairage dans les boulevards Perras et Armand-Bombardier, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointes-aux-Trembles - Dépense totale de 15 199 984,07 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 286801 (4 soum.)

20.28 *Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau* - 1197913001

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder trois contrats à Sanexen services environnementaux inc. pour des travaux de remplacement d'entrées de service d'aqueduc en plomb, de réfection de surface et autres travaux connexes dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale pour le Lot A de 2 514 714,34 $, le Lot B de 7 107 117,16 $ et le Lot C de 2 918 423,90 $, taxes, variation de quantités, contingences et incidences incluses pour chacun des trois lots - Appel d'offres public 10301 (3 soum. pour le Lot A et 2 soum. pour les Lot B et Lot C)

30 – Administration et finances

30.01 *Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques* - 1197796003

Approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales, de la saisons estivale 2019 de la Société de développement commercial Petite-Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, de la S.I.D.A.C. Promenade Masson, de la Société de développement Carrefour du Plateau Mont-Royal et de la Société de développement du boulevard Saint-Laurent

30.02 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité* - 1191097002

Accepter l'offre de service de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux pour la construction de 15 dos d'âne allongés sur différents tronçons du réseau artériel, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

30.03 *Service du greffe* - 1193599005

Désigner l'endroit pour la tenue des séances du conseil municipal pendant les travaux de rénovation de l'hôtel de ville

30.04 *Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission* - 1190649001

Autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) à signer le bail par lequel la Ville loue de Complexe Place Crémazie S.E.C., pour une période de 16 ans, à compter du 1er novembre 2018, un espace d'une superficie de 24 400 pieds carrés, au 7e étage de l'immeuble situé au 50, boulevard Crémazie Ouest, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 14 284 592,14 $, taxes incluses, à la suite du projet d'offre de location approuvé par le conseil municipal du 18 juin 2018 (CM18 0825)

30.05 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité* - 1191097006

Accepter l'offre de service de l'arrondissement de Montréal-Nord de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux d'aménagement paysager faisant suite à la réfection effectuée par la Ville de l'intersection des boulevards Henri-Bourassa et Langelier, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

30.06 *LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1192363024

Autoriser la démolition partielle de l'immeuble patrimonial cité situé au 13, avenue Strathyre, conformément à l'article 141 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, dans le cadre du projet de réhabilitation de cet immeuble

30.07 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité* - 1198219002

Accepter l'offre de service du conseil d'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge la délivrance des permis d'exploitation d'un service de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

30.08 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité* - 1191097005

Accepter l'offre de service de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux pour le réaménagement de six intersections appartenant au réseau artériel administratif de la Ville, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

30.09 *Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe* - 1182410002

Ratifier les décisions prises par le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent pour la réalisation de la traverse Montpellier, à l'exception des travaux d'aménagement des espaces verts, et affecter les crédits requis au montant de 1 034 420,31 $, taxes incluses

30.10 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité* - 1191097003

Accepter l'offre de service de l'arrondissement de Verdun de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de construction d'une passerelle et de réaménagement de la piste multifonctionnelle de la Pointe-Nord à l'Ile-des-Soeurs, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

30.11 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité* - 1191097007

Accepter l'offre de service de l'arrondissement de LaSalle de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de réfection de la piste cyclable du canal de l'Aqueduc, dans l'arrondissement de LaSalle, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

41.01 *Service du greffe* - 1193599004

Avis de motion, dépôt et présentation - Règlement modifiant le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (18-010)

41.02 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières* - 1184386005

Avis de motion et dépôt - Règlement sur la fermeture d'une partie résiduelle de la ruelle située au nord-est de l'avenue Balzac et au sud-est du boulevard Albert-Brosseau, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

41.03 *Service des finances , Dépenses communes* - 1196335004

Avis de motion et dépôt - Règlement sur le Régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal

41.04 *Service de la concertation des arrondissements* - 1187286010

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 900 000 $ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme Quartier intégré (QI)

41.05 *Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission* - 1190649002

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 73 050 000 $ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal

41.06 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme* - 1186907001

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 10 038 000 $ afin de financer les travaux de réaménagement des abords de l'hôtel de ville de Montréal

42 – Adoption de règlements

42.01 *Service des grands parcs_ du Mont-Royal et des sports , Direction des sports* - 1197235002

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 50 300 000 $ pour le financement de travaux de réfection et d'amélioration d'équipements sportifs

42.02 *Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles* - 1190643002

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009)

42.03 *Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques* - 1197796004

Adoption - Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales

42.04 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité* - 1188219001

Adoption - Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (18-070)

42.05 *Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité* - 1198142001

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative au traitement des frênes situés sur des propriétés privées

42.06 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité* - 1194368001

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 $ afin de financer l'acquisition de biens et d'équipements d'actifs permettant une optimisation et une expansion du système de vélos en libre-service BIXI pour les années 2019, 2020 et 2021

42.07 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité* - 1194368003

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (18-070)

42.08 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme* - 1196626001

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 57 300 000 $ pour le financement de la réalisation d'interventions municipales dans les abords du site Outremont (« PDUES »)

42.09 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité* - 1197718001

Adoption - Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020)

42.10 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité* - 1181097016

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 $ pour le financement de travaux de sécurisation sur le réseau routier, aux abords des écoles

44 – Rapport de consultation publique / Adoption du règlement d'urbanisme

44.01 *Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine* - 1196347003

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle de l'arrondissement du Sud-Ouest par l'ajout, dans la liste des édifices publics d'intérêt, du qualificatif « ancien » à la dénomination « bain Hushion » du bâtiment portant le numéro 757, rue des Seigneurs

Mention spéciale: Avis de motion et adoption du projet de règlement donnés par le conseil municipal le 25 mars 2019

En lien avec l'article 80.01 (42.01)

46 – Toponymie et voies publiques

46.01 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme* - 1194521002

Renommer « parc Martin-Luther-King » le parc de Kent, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

51 – Nomination / Désignation

51.01 *Service du greffe*

Nominations aux commissions permanentes

65 – Motion des conseillers

65.01 *Service du greffe*

Motion de l'opposition officielle en faveur d'une laïcité ouverte à l'image de Montréal

65.02 *Service du greffe*

Motion de l'opposition officielle afin d'accroître la sécurité des Montréalais et la transparence en matière de salubrité alimentaire

65.03 *Service du greffe*

Motion de l'opposition officielle demandant l'ouverture du métro toutes les nuits des fins de semaine en période estivale

65.04 *Service du greffe*

Motion de l'opposition officielle visant à favoriser la présence de jeunes au sein des conseils d'administration et instances décisionnelles des organismes associés, organismes indépendants et sociétés paramunicipales à la Ville de Montréal

65.05 *Service du greffe*

Motion de l'opposition officielle pour l'augmentation de la garantie des travaux de construction afin d'assurer la qualité des travaux routiers à Montréal

65.06 *Service du greffe*

Motion non partisane visant à défendre le droit des citoyens à participer au processus de prise de décisions en veillant à ce que les commissions permanentes du conseil municipal se conforment ou dépassent les exigences des règlements municipaux en matière d'assemblées publiques

65.07 *Service du greffe*

Motion non partisane visant à demander au gouvernement du Myanmar de rendre des comptes à l'échelle internationale pour ses crimes de génocide contre les Rohingya et contre d'autres minorités

80 – Conseil d'agglomération - Dossiers pour orientation

20 – Affaires contractuelles

20.01 *Service de sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations - 1193687001*

Conclure une entente-cadre d'une durée d'un an avec Manufacture Finnie ltée, pour la fourniture d'abris d'urgence gonflables et d'abris d'urgence standards - Dépense totale (lots 1 et 2) de 1 520 109,64 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-17113 - (2 soum. pour le lot 1 et 1 soum. pour le lot 2)

Compétence d'agglomération : *Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants*

20.02 *Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail - 1191073001*

Autoriser une dépense additionnelle de 543 968,09 $, taxes incluses, afin d'exercer, pour le lot 1, la première option d'une année de prolongation pour la fourniture d'équipements pour l'infrastructure de connectivité réseau sans-fil (Wi-Fi), dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec la firme IBM Canada inc. (CG16 0707) / Autoriser un budget additionnel de 356 454,58 $, taxes incluses, pour les variations de quantité de 18 % du lot 1, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 984 392,41 $ à 2 884 815,08 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.03 *Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1194087002*

Accorder un contrat au Groupe Promec inc. pour divers travaux électriques et de génie civil aux usines d'eau potable de Lachine et de Pierrefonds - Dépense totale de 997 702,94 $, taxes, incidences et contingences incluses - Appel d'offres public 10297 (3 soum.)

Compétence d'agglomération : *Alimentation en eau et assainissement des eaux*

20.04 *Service des technologies de l'information - 1197438001*

Conclure une entente-cadre de gré à gré avec l'organisme à but non-lucratif Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM) afin d'obtenir de l'expertise de pointe en recherche et développement expérimental en technologie, pour une durée de trente-six mois, pour une somme maximale de 4 157 725,95 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.05 *Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel - 1198312001*

Accorder un contrat de services de gré à gré, pour une durée de 2 ans, à LinkedIn Corporation pour optimiser les activités de recherche et d'acquisition de talents, pour une somme maximale de 275 401 $, taxes incluses (fournisseur unique)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.06 *Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être - 1182038001*

Autoriser la cession du contrat accordé à Experts Geoconseil inc. (CG18 0066) à la firme EGC & SGE inc. pour les services professionnels d'agents de sécurité tels que spécifiés dans le code de sécurité pour les travaux de construction de la Loi sur la santé et sécurité du travail afin de répondre aux besoins des unités de la Ville de Montréal, pour le reste de l'entente, selon les mêmes conditions / Approuver le projet de convention de cession à cet effet

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.07 *Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques - 1191179003*

Autoriser, en 2019, un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à la subvention attendue de 100 M$ pour la réhabilitation de terrains dans l'Est de Montréal

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.08 *Service du matériel roulant et des ateliers - 1194922003*

Accorder deux contrats à Lange Patenaude Équipements ltée pour la fourniture de 36 tondeuses de type industriel - Dépense totale 605 469,29 $, pour le lot 2 et 957 019,62 $, pour le lot 3, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-17446 (lot 2 : 4 soum. et lot 3 : 2 soum)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.09 *Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau - 1193775003*

Accorder un contrat à Groupe Michel Leclerc inc. pour le projet « Construction de chambres de vannes et de mesure, Ville de Beaconsfield » - Dépense totale de 2 206 858,90 $, taxes, contingences et incidences et incluses - Appel d'offres public 10296 (4 soum.)

Compétence d'agglomération : *Alimentation en eau et assainissement des eaux*

20.10 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures - 1197231049*

Autoriser une dépense additionnelle de 683 617,84 $, taxes incluses, pour les travaux reliés au planage temporaire non prévus, dans le cadre du contrat accordé à Excavation Loiselle inc. (CG18 0064), majorant ainsi le montant total du contrat de 11 696 216,30 $ à 12 379 834,14 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : *Alimentation en eau et assainissement des eaux*

20.11 *Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1197526010*

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Loiselle inc. pour des travaux de mise à niveau et de remplacement de vannes manuelles du réseau d'intercepteurs de la Ville de Montréal - Dépense totale de 3 460 200 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IP19003-161266-C (4 soum.)

Compétence d'agglomération : *Alimentation en eau et assainissement des eaux*

20.12 *Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1197526009*

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Mécanique CNC (2002) inc. pour l'exécution de travaux en régie contrôlée sur les équipements du Service de l'eau, pour une somme maximale de 2 668 889,91 $, taxes incluses - Appel d'offres public SP19012-170314-C (2 soum.)

Compétence d'agglomération : *Alimentation en eau et assainissement des eaux*

20.13 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1197737001*

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 4 696 657,85 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15426 (3 soum.)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.14 *Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1197526004*

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Axor experts-conseils inc. pour des services professionnels en ingénierie multidisciplinaire, travaux d'amélioration et de mise à niveau, pour une somme maximale de 5 272 468,94 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17404 (3 soum.)

Compétence d'agglomération : *Alimentation en eau et assainissement des eaux*

20.15 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1195967002*

Accorder un contrat à Procova inc. pour les travaux de remplacement du système de captation des gaz à la source et travaux connexes de la caserne de pompier no 62, située au 150, avenue Avro, dans la Ville de Dorval - Dépense totale de 861 077,67 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 5990 (6 soum.)

Compétence d'agglomération : *Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants*

20.16 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1197055001*

Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de 5 ans avec WSP Canada inc. pour la fourniture d'une équipe de consultants spécialisés en analyse de la performance et mise en service de l'enveloppe du bâtiment afin de contribuer à ce que les projets menés par la Direction de la gestion des projets immobiliers (DGPI) rencontrent les objectifs établis par la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 780 220,35 $, taxes incluses - Appel d'offre public 18-17339 (1 soum.)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.17 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1188042005*

Approuver le projet de premier renouvellement de bail par lequel la Ville loue de 9167-0133 Québec inc. (CG09 0124), un local situé au 4807, rue Molson, à Montréal, d'une superficie de 8 400 pieds carrés, pour les besoins du poste de quartier 44 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 8 ans et 16 jours, soit du 15 septembre 2019 au 30 septembre 2027 - Dépense totale de 1 633 821,48 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : *Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants*

20.18 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1194069003*

Approuver le projet de convention de modification de bail par lequel la Ville loue de 3928446 Canada inc. (CG18 0183), un local au 5e étage de l'immeuble situé au 5800, rue Saint-Denis, d'une superficie de 4 905 pieds carrés, pour une période de 9 ans et 2 mois à compter du 1er septembre 2019, et un local situé au 4e étage du même immeuble, d'une superficie de 20 332 pieds carrés, pour une période de 9 ans à compter du 1er novembre 2019, à des fins de bureaux - Dépense totale de 9 950 591,27 $, incluant les taxes, les contingences, les incidences, le loyer et les travaux d'aménagement / Ajuster, pour les années 2020 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière, pour un montant récurrent de 666 821,78 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.19 *Service de l'habitation - 1198207002*

Accorder une subvention exceptionnelle de 793 857 $ pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme à but non lucratif Ma Chambre inc. dans le cadre du programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec

Compétence d'agglomération : *Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri*

20.20 *Service de l'habitation - 1190637002*

Accorder une subvention exceptionnelle de 11 799 903 $ pour la réalisation du projet de logement social et communautaire de l'Office municipal d'habitation, ACL-5456 : OMHM - Îlot Rosemont, sous réserve de l'approbation de l'engagement définitif du projet par la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme AccèsLogis Québec

Compétence d'agglomération : *Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri*

20.21 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1194565001*

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de 9227-9702 Québec inc. un espace à bureaux situé au 1717, rue Berri à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 21 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 12 ans, soit du 1er décembre 2019 au 30 novembre 2031 - Dépense totale de 9 513 985,79 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération :	*Élément de la sécurité publique qu'est l'élaboration et l'adoption du schéma de sécurité civile et du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie*

30 – Administration et finances

30.01 *Service du greffe - 1193599006*

Désigner l'endroit pour la tenue des séances du conseil d'agglomération pendant les travaux de rénovation de l'hôtel de ville

42 – Adoption de règlements

42.01 *Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1196347004*

Adoption - Règlement autorisant la démolition partielle du bâtiment situé sur le lot 1 851 804 afin de permettre la construction d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide sur une partie de ce lot

Compétence d'agglomération :	*Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri*

42.02 *Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles - 1190643001*

Adoption - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif afin de mettre en œuvre la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (2017, chapitre 27)

42.03 *Service des finances , Direction des revenus - 1193843001*

Adoption - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2018)

Compétence d'agglomération : *Alimentation en eau et assainissement des eaux*

42.04 *Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau - 1195075002*

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

Compétence d'agglomération : *Alimentation en eau et assainissement des eaux*

42.05 *Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs - 1162748005*

Adoption - Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation des pouvoirs en matière de remorquage aux municipalités liées

Compétence d'agglomération : *Dépannage, remorquage et remisage des véhicules*

42.06 *Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales - 1195175001*

Adoption - Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises

Compétence d'agglomération : *Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement*

51 – Nomination / Désignation

51.01 *Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe - 1195057003*

Nomination de madame Caroline Bourgeois, mairesse de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'île

Compétence d'agglomération :	*Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement*

51.02 *Service du greffe*

Nominations aux commissions permanentes

Article 3.02

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 25 mars 2019
13 h

Séance tenue le lundi 25 mars 2019
Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, M. Luc Ferrandez, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philipe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

M. Benoit Langevin.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - Analyse et contrôle de gestion

---

Avant de déclarer la séance ouverte, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, souhaite reconnaître que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la nation Kanien'keha;ka (Mohawk) de son hospitalité en ce territoire non cédé. Elle cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, qui souhaite adresser quelques mots en solidarité avec la nation néo-zélandaise à la suite de la tuerie survenue dans des mosquées le 15 mars dernier.

La mairesse de Montréal remercie la présidente du conseil de lui permettre de prendre la parole pour exprimer, au nom des Montréalais, ses plus sincères sympathies aux Néo-Zélandais à la suite de la tragédie qui a mené au décès de 50 personnes de confession musulmane qui ont été froidement abattues durant la prière du vendredi, dans des mosquées, le 15 mars dernier en Nouvelle-Zélande. La mairesse de Montréal poursuit et invite tous les membres du conseil, les conseillères et les conseillers de ville, les conseillères et les conseillers d'arrondissement qui ont le privilège d'avoir une tribune à faire preuve de retenue car c'est un devoir et une responsabilité de participer de façon constructive à tous débats de société. Elle invite les membres du conseil à observer une minute de silence à la mémoire des victimes et de leur famille qui porteront les séquelles de ce drame toute leur vie durant.

Au chapitre des célébrations internationales, la présidente du conseil signale les événements suivants : le 8 mars 2019 « Journée internationale des femmes »; le 20 mars 2019 « Journée internationale de la Francophonie », le 21 mars 2019 « Journée mondiale de la poésie » et informe les membres du conseil que les gagnants du concours de poésie sont présents au balcon et qu'ils viendront plus tard en faire lecture. La présidente du conseil mentionne finalement que le 21 mars 2019 est la « Journée pour l'élimination pour la discrimination raciale ». Elle souligne les anniversaires de naissance des conseillères et d'un conseiller pour le mois de mars, à savoir : Giuliana Fumagalli, Mary Deros, Michel Bissonnet ainsi que Christine Gosselin et souhaite un joyeux anniversaire à toutes et à tous.

La présidente du conseil poursuit et souligne la présence d'invités d'honneur au balcon, à savoir le consul général du Japon, M. Osamu Izawa, qui est accompagné de M. Denis Bergeron et de Mme Lucie Lavoie, conseillère aux affaires internationales de la Ville de Montréal et les remercie de leur présence. Elle souligne aussi la présence toute particulière de Mme Geneviève Hamelin qui occupe le poste de présidente du conseil municipal de la Ville de Québec et de présidente de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec, élue pour la première fois en 2009 à titre de conseillère municipale dans l'arrondissement 1 – La Cité Limoilou, district 5 Maizarets-Lairet et réélue en 2013 et en 2017. La présidente du conseil informe les membres que Mme Hamelin passera la journée à Montréal pour partager les meilleurs pratiques sur la participation citoyenne et espère que Mme Hamelin retournera à Québec inspirée. Elle la remercie de sa présence et lui souhaite une bonne journée à Montréal.

La présidente du conseil rappelle aux membres du conseil que le Bureau de la présidence du conseil a débuté la semaine dernière une consultation portant sur la période de question du public qui concerne toutes les Montréalaises et tous les Montréalais dans l'optique d'améliorer, de rendre plus participative et plus inclusive cette période de temps accordée aux citoyennes et aux citoyens afin qu'ils puissent faire part directement de leurs doléances à leurs élus.es. Elle poursuit et indique que la consultation sera itinérante et pilotée par elle-même et qu'elle sera accompagnée par l'ensemble des commissaires de la Commission de la présidence du conseil lors des prochains déplacements qui auront lieu dans quatre arrondissements, soit le 24 avril dans les locaux de l'organisme Alpa, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve; le 30 avril au Cégep Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Saint-Laurent; le 1er mai à la bibliothèque interculturelle de Côte-des-Neiges, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce; et le 15 mais prochain au Y des femmes de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie et elle invite la population à participer en grand nombre.

La présidente du conseil poursuit et invite les membres du conseil à accueillir, dans le cadre de la Journée mondiale de la poésie, les gagnants du concours « 12 poèmes pour Montréal », auquel participe le Bureau de la présidence et qui est destiné aux élèves de 4e et 5e secondaires des écoles publiques francophones et anglophones de Montréal, qui avait pour thème cette année « Montréal, rêver Montréal ». La présidente indique que, pour cette 5e édition, le Bureau de la présidence du conseil en collaboration avec le Conseil des arts de Montréal et l'organisme *Poetry In Voice* / *Les Voix de la poésie* présentent l'exposition des 12 poèmes finalistes au Conseil des arts de Montréal. La présidente du conseil présente à l'assemblée les deux lauréats du concours : M. Lukas Giroux-Gonçalves, de l'école Eulalie-Durocher, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour son poème « Maternité urbaine » et M. Chris Quon, de l'école English Montreal, pour son poème « Not a dream » qui, à tour de rôle, procèdent à la lecture de leur poème. La présidente du conseil remercie les deux gagnants et souligne la présence dans les tribunes des personnes qui les accompagnent : M. Jean-François Tremblay, conseiller pédagogique de français au secondaire pour la Commission scolaire de Montréal et M. François Delacondemène du Conseil des arts de Montréal. La présidente du conseil termine en souhaitant une bonne séance de conseil à toute l'assemblée.

---

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de	À	Objet
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Inquiétude sur le sort de Montréal International : Est-ce que l'administration peut s'engager à se battre afin de garder dans sa forme actuelle Montréal International / Pourquoi l'administration refuse de s'engager sans équivoque à maintenir Montréal International dans sa forme actuelle

À 13 h 18, avant de poursuivre avec la période de question des membres du conseil, la présidente du conseil souligne la présence dans les tribunes de la consule générale d'Italie, Mme Sylvia Constantini et la remercie de sa présence.

Question de	À	Objet
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Plan d'action Vision Zéro : Est-ce que l'administration est prête à revoir le Plan d'action en y incluant 3 mesures concrètes sur la sécurisation des intersections, une présence accrue des brigadiers scolaires et la présence de cadets sur les chantiers de construction / Que compte faire concrètement l'administration pour s'attaquer à la présence des poids lourds sur le réseau routier montréalais et assurer la sécurité des citoyens
M. Francesco Miele	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Comment justifier une hausse de 47 % depuis 2017 du coût des constats d'infractions pour stationnement / Un aidant naturel qui accompagne une personne à mobilité réduite s'expose à une contravention qui passe de 150 $ à 302 $ pour immobiliser son véhicule dans une voie réservée aux cyclistes
M. Abdelhaq Sari	Mme Valérie Plante (M. Craig Sauvé)	Ouverture de l'Administration pour une enquête indépendante sur l'intervention musclée d'inspecteurs de la STM sur une personne de race noire dans le métro Villa-Maria / Engagement de l'administration et de la STM à faire mieux pour enrayer le profilage racial en instaurant des comités de vigie
M. Marvin Rotrand	M. Craig Sauvé	Problèmes à remettre en service rapidement les autobus hybrides ayant des problèmes mécaniques / Explications sur les problèmes avec l'approvisionnement des pièces d'autobus
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (Mme Laurence Lavigne Lalonde)	Décision de retirer le crucifix de la salle du conseil prise sans en avoir informé l'ensemble des élus.es / Engagement de l'Administration à consulter l'ensemble des membres pour ces questions importantes

---

À 13 h 43,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de prolonger la période de questions des membres afin de terminer la liste des noms inscrits pour intervention.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, propose une prolongation de 15 minutes tel qu'il est prévu à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).*

La proposition est agréée.

M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Pourquoi investir dans Bixi et encourager les nouveaux services de vélos sans ancrage sur le même territoire / S'il y aura obligation pour les nouveaux services de vélos en libre service d'être présents sur tout le territoire de la Ville à l'instar de Bixi

Question de	À	Objet
Mme Giuliana Fumagalli	Mme Valérie Plante (M. Sylvain Ouellet)	Engagement de l'administration à renoncer à implanter un centre de tri ou tout autre projet similaire sur le site de la carrière Francon / Besoin d'un plan directeur sur l'utilisation de ce secteur
M. Josué Corvil	Mme Valérie Plante	Vision Zéro et sécurité des élèves à la suite des travaux du SRB Pie-IX et détour de 3 lignes d'autobus qui passent devant 2 écoles sur la 24e avenue / Pourquoi la STM n'applique pas les engagements de Vision Zéro - Pourquoi la STM n'a pas consulté, ni avisé la CSDM de ces changements de routes

---

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 13 h 59.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

CM19 0234

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 25 mars 2019, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y ajoutant l'article 7.20.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CM19 0235

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 25 février 2019

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 25 février 2019, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 21 mars 2019 émis par le greffier.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

03.02

_____

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec,* pour la période du 1er au 28 février 2019.

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif, pour la période du 1er au 28 février 2019.

4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes,* pour la période du 1er au 28 février 2019.

_____

Un débat s'engage.

_____

_____

5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

5.01 Résolution CA19 29 0033 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro en appui à la demande de participation au mouvement croissant des villes intitulée « Une heure pour la terre 2019 »

5.02 Résolution CA18 14 0385 du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Motion de la mairesse Giuliana Fumagalli relative au projet d'un centre de tri à la carrière Francon

5.03 Résolution CA19 170070 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce en appui à la demande de participation au mouvement croissant des villes intitulée « Une heure pour la terre 2019 »

_____

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucune réponse n'a été déposée.

_____

Un débat s'engage.

_____

À 14 h 10, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand prend la parole pour demander au greffier si ses deux correspondances envoyées il y a plus d'un mois, ont été reçues par la conseillère Rosannie Filato à qui il demandait de l'informer du résultat de la décision d'interdire la vente de boissons sucrés dans les bâtiments de la Ville de Montréal et par la conseillère Nathalie Goulet à qui il demandait si le Service de police de la Ville de Montréal utilise la technologie Stingray pour intercepter les signals de téléphones cellulaires. Il souhaite savoir, dans l'affirmative, quand il aura les réponses à ses requêtes.

La présidente du conseil cède respectivement la parole aux conseillères Filato et Goulet qui, à tour de rôle, confirment avoir bien reçu les correspondances du conseiller Rotrand et que des suites appropriées seront données dès que possible.

---

7 - Dépôt

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt »

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 28 février 2019

CM19 0236

Dépôt du rapport d'activités du trésorier pour l'exercice financier 2018 selon l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport d'activités du trésorier pour l'exercice financier 2018 selon l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, et le conseil en prend acte.

07.02

CM19 0237

Dépôt du rapport annuel 2018 du conseiller à l'éthique et à la déontologie des personnes élues et du personnel de cabinet de la Ville de Montréal

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Rapport annuel 2018 de Me Marc Lalonde, conseiller à l'éthique et à la déontologie des personnes élues et du personnel de cabinet de la Ville de Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.03 1194320001

CM19 0238

Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le projet de réaménagement de l'avenue McGill College

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le projet de réaménagement de l'avenue McGill College, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.04 1191079001

CM19 0239

Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2018

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2018, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.05 1190498001

CM19 0240

Dépôt du bilan annuel 2018 de la qualité de l'eau potable de 16 réseaux de distribution desservis par les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.- Des Baillets, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval, en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan annuel 2018 de la qualité de l'eau potable de 16 réseaux de distribution desservis par les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Baillets, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval, en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable, et le conseil en prend acte.

07.06 1198257002

CM19 0241

Dépôt du bilan annuel consolidé 2018 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout en vertu du Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan annuel consolidé 2018 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout en vertu du Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002), et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.07 1195075001

CM19 0242

Bilan annuel 2018 de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel 2018 de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.08 1197146001

CM19 0243

Bilan annuel 2018 du Jardin botanique de Montréal faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041)

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel 2018 du Jardin botanique de Montréal faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041), et le conseil en prend acte.

07.09 1191114001

CM19 0244

Bilan annuel 2018 de l'arrondissement du Sud-Ouest faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel 2018 de l'arrondissement du Sud-Ouest faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.10 1187193003

CM19 0245

Bilan annuel 2018 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel 2018 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.11 1187848008

CM19 0246

Bilan annuel 2018 de l'arrondissement de Montréal-Nord faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel 2018 de l'arrondissement de Montréal-Nord faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.12 1183602017

CM19 0247

Bilan annuel 2018 de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel 2018 de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.13 1193571001

CM19 0248

Bilan annuel 2018 de l'arrondissement de Saint-Léonard faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel 2018 de l'arrondissement de Saint-Léonard faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.14 1187947005

CM19 0249

Bilan annuel 2018 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles faisant de l'application du Règlement relatif à l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel 2018 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles faisant de l'application du Règlement relatif à l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.15 1191528001

Article 7.16

Dépôt de l'avis et des recommandations du Conseil interculturel de Montréal intitulé « Montréal, cité interculturelle. Stratégie intégrée en six étapes et conditions de réussite pour une politique interculturelle »

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose l'avis et les recommandations du Conseil interculturel de Montréal intitulé « Montréal, cité interculturelle. Stratégie intégrée en six étapes et conditions de réussite pour une politique interculturelle », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

À 14 h 39, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, informe les membres du conseil que l'article 7.16 sera reporté après la période de questions du public afin de faire coïncider son étude avec la présence d'invités attendus au balcon.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Le leader de la majorité remercie la présidente du conseil et confirme le report de l'article sous étude à une phase ultérieure.

CM19 0250

Dépôt du rapport annuel d'activités du comité de vérification élargi de la Ville de Montréal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel d'activités du comité de vérification élargi de la Ville de Montréal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.17 1195330001

CM19 0251

Dépôt du bilan d'activités 2017-2018 de MAI (Montréal, arts interculturels), en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan d'activités 2017-2018 de MAI (Montréal, arts interculturels), en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.18

CM19 0252

Dépôt du rapport d'activités 2017-2018 de l'organisme Le Carrousel, compagnie de théâtre, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport d'activités 2017-2018 de l'organisme Le Carrousel, compagnie de théâtre, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.19

CM19 0253

Ajout - Dépôt du Rapport annuel 2018 de l'inspectrice générale de la Ville de Montréal

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Rapport annuel 2018 de l'inspectrice générale de la Ville de Montréal, et le conseil en prend acte.

Le présent rapport est référé à la Commission sur l'inspecteur général pour analyse et recommandation.

07.20

CM19 0254

Dépôt du rapport et recommandations de la Commission de la sécurité publique intitulé : La sécurité des déplacements entre la maison et l'école

Le conseiller Alex Norris dépose le rapport et recommandations de la Commission de la sécurité publique intitulé : La sécurité des déplacements entre la maison et l'école, comprenant le rapport minoritaire de l'opposition officielle, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

CM19 0255

Dépôt de commentaires et recommandations faisant suite au Rapport et recommandations de l'inspectrice générale concernant l'agrandissement et le réaménagement de la bibliothèque de Pierrefonds (appel d'offres 5887)

La conseillère Manon Barbe dépose les commentaires et recommandations faisant suite au Rapport et recommandations de l'inspectrice générale concernant l'agrandissement et le réaménagement de la bibliothèque de Pierrefonds (appel d'offres 5887), et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.02

À 15 h 13, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

---

11 - Dépôt de pétitions

Le vice-président du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucune pétition déposée.

CM19 0256

Montréal, communauté bleue - Déclaration visant à reconnaître le droit à l'eau et à l'assainissement

Attendu que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le 28 juillet 2010 une résolution reconnaissant le droit à l'eau et aux services d'assainissement;

Attendu que le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a adopté le 23 septembre 2011 une résolution sur le droit à l'eau potable et aux services d'assainissement, demandant aux gouvernements d'agir concrètement en se dotant de plans d'action, en mettant en place des mécanismes de surveillance et de reddition de comptes et en assurant l'accès à des services abordables à toute leur population;

Attendu que le 22 décembre 1992, l'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré le 22 mars comme étant la Journée mondiale de l'eau, dont l'objectif est d'attirer l'attention sur l'importance de l'eau et de promouvoir la gestion durable des ressources en eau douce;

Attendu qu'à travers le monde, près de 750 millions de personnes n'ont pas accès à l'eau potable, que quatre milliards font face à une grave pénurie d'eau et que 2,5 milliards n'ont pas accès à des services d'assainissement adéquats;

Attendu que le Guide alimentaire canadien 2019 précise que l'eau doit être la boisson privilégiée et qu'en conséquence l'eau potable doit être accessible à toutes et à tous;

Attendu qu'au Canada, un nombre disproportionné de communautés autochtones n'ont pas accès à l'eau potable et aux services d'assainissement;

Attendu que la pollution par le plastique constitue une menace pour la préservation de l'eau douce et salée, et que de nombreuses actions doivent être entreprises pour l'endiguer;

Attendu que la Ville de Montréal s'est engagée à bannir les bouteilles d'eau de plastique à usage unique dans les bâtiments municipaux et à élaborer une stratégie de réduction à la source du plastique dans le cadre de la révision de son Plan directeur de gestion des matières résiduelles;

Attendu que la reconnaissance du droit à l'eau et aux services d'assainissement, de même que l'engagement de la municipalité à conserver la gestion de l'eau sous l'autorité municipale sont des conditions requises pour que la Ville de Montréal puisse obtenir le titre de « communauté bleue »;

Il est proposé par M. Sylvain Ouellet

appuyé par Mme Suzie Miron
Mme Patricia Lattanzio
M. Marvin Rotrand

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

1 - reconnaisse et affirme que le droit à l'eau et aux services d'assainissement est un droit de la personne;

2 - réaffirme sa ferme volonté de conserver la gestion de l'eau sous l'autorité municipale, soit la production de l'eau potable, son réseau de distribution et le traitement des eaux usées et son engagement à se doter d'un plan de financement de ses infrastructures dans une perspective de développement durable et d'équité intergénérationnelle;

3 - demande aux gouvernements fédéral et provincial d'enchâsser le droit à l'eau et aux services d'assainissement dans leurs lois respectives et demande au gouvernement fédéral de se doter d'un plan national d'action en vue de faire respecter le droit à l'eau et aux services d'assainissement.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au conseiller Sylvain Ouellet.

Le conseiller Ouellet, porteur de la déclaration, procède à sa lecture et insiste, notamment, sur la nécessité de maintenir l'assainissement de l'eau dans le giron municipal, à titre de service offert à la population.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède respectivement la parole à la conseillère Patricia Lattanzio et au conseiller Marvin Rotrand.

La conseillère Lattanzio et le conseiller Rotrand prennent à tour de rôle la parole pour émettre des commentaires en faveur de cette déclaration tout en faisant par de leurs préoccupations sur la vétusté de plusieurs conduites d'eau à Montréal occasionnant de nombreuses fuites.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au conseiller Alan DeSousa.

Le conseiller DeSousa prend la parole pour rappeler aux membres du conseil les défis auxquels ont eu à faire face les administrations précédentes pour établir une stratégie de l'eau par la mise aux normes, notamment, des usines de productions d'eau potable.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse prend la parole pour informer les membres du conseil que la Ville de Montréal est officiellement membre de la Communauté bleue et elle présente fièrement la certification faisant foi de cela à l'assemblée. La mairesse poursuit et mentionne à cet effet que sa formation reconnait tout le travail effectué par les administrations précédentes pour arriver à un tel résultat et souligne l'importance des investissements massifs faits par son administration dans les infrastructures de l'eau. Elle termine en félicitant le conseiller Ouellet pour toutes ses démarches en ce sens.

Adopté à l'unanimité.

15.01

À 15 h 29, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

CM19 0257

Déclaration pour une Politique nationale d'aménagement du territoire et de l'urbanisme

Attendu que l'action gouvernementale en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme a un impact environnemental, social et économique majeur pour l'ensemble de la société montréalaise et québécoise;

Attendu que l'aménagement des milieux de vie et la gestion économe du territoire reposent à la fois sur les actions de l'État et sur celles des instances municipales, sans oublier les citoyennes et citoyens;

Attendu que l'atteinte de plusieurs objectifs nationaux, en matière de protection du territoire et des activités agricoles, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation de pétrole, de développement des transports collectifs, de revitalisation des collectivités, de santé publique, de mise en valeur du patrimoine et des paysages, de protection de la biodiversité, entre autres, dépend d'une plus grande cohérence entre les orientations et les actions de l'État et celles des instances municipales;

Attendu qu'il est donc fondamental et urgent de réunir, dans un même texte ayant statut de Politique nationale, une vision d'ensemble assortie de principes fondamentaux en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme qui puisse assurer la coordination de l'ensemble des lois, politiques et interventions de l'État et des instances municipales;

Attendu que l'Alliance ARIANE regroupe des organisations et experts réunis dans une vision commune afin que l'aménagement du territoire et l'urbanisme soient une priorité au Québec;

Il est proposé par M. Éric Alan Caldwell

appuyé par M. Craig Sauvé

Et résolu :

1 - que Montréal signe la déclaration de principe de l'Alliance ARIANE et appuie la proposition que le gouvernement du Québec se dote d'une Politique nationale de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme;

2 - qu'une copie de la présente résolution soit acheminée à l'Alliance ARIANE et au premier ministre du Québec, monsieur François Legault.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Éric Alan Caldwell.

Le conseiller Caldwell prend la parole pour souhaiter la bienvenue aux invités dans les tribunes et souligne la présence des personnes suivantes : M. Christian Savard, directeur général de Vivre en Ville, M. Samuel Pagé-Plouffe, coordonnateur de l'Alliance ARIANE, M. Sylvain Perron, de la fondation David Suzuki, Mme Florence Ferraris de l'Ordre des urbanistes du Québec et M. Dinu Bumbaru, directeur des politiques chez Héritage Montréal. Le conseiller Caldwell indique que l'Alliance ARIANE et quelques défenseurs du projet de Politique nationale d'aménagement du territoire et de l'urbanisme effectuent un travail de fond au Québec afin d'orienter les instances publiques et les inviter à se doter d'une politique cohérente d'aménagement du territoire.

Le conseiller mentionne que Montréal est la 3e ville au Québec à proposer son soutien au projet de l'Alliance ARIANE et il procède à la lecture de l'engagement de la Ville signifié par cette déclaration. Pour terminer, le conseiller Caldwell indique que Montréal sera présente avec les autres villes pour partager ses expériences, ses défis en matière d'aménagement du territoire, ses réflexions en terme d'investissements et ses lignes directrices pour assurer la cohésion des défis appréhendés, dont, notamment, l'organisation de la mobilité du territoire.

La présidente du conseil remercie le conseiller Caldwell et cède la parole au leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele.

Le leader adjoint de l'opposition officielle prend la parole et indique que sa formation politique joint sa voix à celle de l'Administration pour saluer la présentation de cette déclaration. Il mentionne l'importance de maximiser les espaces à aménager, les impacts des décisions pour le futur et le pacte auquel la Ville s'engage à travers cette Politique nationale d'aménagement du territoire et de l'urbanisme. Il indique que l'opposition officielle appuie l'initiative de l'Alliance ARIANE dans son désir de guider la Ville dans ses démarches et ses objectifs d'aménagement et d'environnement.

Le leader adjoint de l'opposition officielle mentionne notamment que le territoire est un patrimoine commun à tous et qu'il est de la responsabilité de chacun de le protéger. Le leader adjoint de l'opposition officielle remercie les invités présents.

La présidente du conseil remercie le leader adjoint de l'opposition officielle et cède la parole au conseiller Alan DeSousa.

Le conseiller DeSousa prend la parole et remercie les invités présents au balcon et pour avoir soumis ce dossier à l'attention des membres du conseil. Il souligne l'immense travail accompli au fil des années et les efforts consentis par les différentes administrations qui ont conduit la Ville à adhérer à cette politique, grâce notamment, aux plans de développement durable qui ont été mis en place (2005-2009), (2010-2015) et (2016-2020) et ceux à venir.

En adoptant cette déclaration, le conseiller DeSousa exprime le souhait que l'Administration fasse preuve de leadership en vue des négociations sur le pacte fiscal avec le gouvernement du Québec puisque ces deux aspects sont intimement liés. Pour terminer, le conseiller DeSousa souhaite que l'adoption de cette politique apportera encore plus de cohérence dans la prise de décision.

La présidente du conseil remercie le conseiller DeSousa pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.

15.02

CM19 0258

Déclaration pour commémorer le 25e anniversaire du génocide rwandais

Attendu que l'Organisation des Nations Unies a déclaré, en 2004, la journée du 7 avril « Journée internationale de réflexion sur le génocide des Tutsis au Rwanda en 1994 », tout en rappelant que des Hutus et d'autres personnes s'étant opposées au génocide ont également été tués;

Attendu que Montréal est une des villes où résident de nombreux survivants du génocide rwandais et une communauté rwandaise très dynamique et engagée;

Attendu que les victimes de génocides comptent sur chacune et chacun d'entre nous pour éveiller la conscience sur ces crimes contre l'humanité et sur les moyens de les prévenir dans le futur;

Attendu que notre métropole a toujours soutenu des valeurs fondamentales d'ouverture à la diversité et à l'inclusion, jouant ainsi un rôle important dans la promotion des droits de la personne;

Attendu que Montréal se fait un devoir de mémoire et se veut une ville qui lutte contre toute forme de discrimination, de préjugé et de violence;

Attendu que l'administration municipale s'est engagée en 1989 par la « Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale » à mener des actions, sur son territoire, afin de prévenir et de combattre la discrimination fondée sur la race, la couleur, la religion, l'origine ethnique ou nationale ainsi qu'à promouvoir des relations interculturelles dans le respect et la compréhension;

Attendu qu'en 2005, une motion a été présentée et qu'en 2012, une résolution du Conseil a été approuvée pour rappeler aux Montréalaises et Montréalais que le 7 avril est reconnu comme une journée de réflexion sur le génocide rwandais;

Attendu que la Déclaration (CM12 0258) à l'occasion de la commémoration du génocide rwandais a souligné que « le 7 avril est reconnu comme étant la "Journée de réflexion sur le génocide de 1994 au Rwanda" par solidarité envers les survivantes et survivants de ce génocide et à l'endroit de tout le peuple rwandais »;

Attendu que la Ville a déjà collaboré aux 10e, 15e et 20e cérémonies de commémoration du génocide perpétré au Rwanda;

Il est proposé par Mme Magda Popeanu

appuyé par Mme Valérie Plante

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

1 - rappelle, à l'occasion du 25e anniversaire, aux Montréalaises et Montréalais que le 7 avril est reconnu comme étant la « Journée internationale de réflexion sur le génocide des Tutsis au Rwanda en 1994 » par devoir de mémoire pour le respect des droits de la personne;

2 - témoigne de sa solidarité envers les survivantes et survivants au génocide et à l'endroit de tout le peuple rwandais.

_____

Un débat s'engage.

_____

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong cède la parole à la conseillère Magda Popeanu.

La conseillère Popeanu cède la parole à son tour à la conseillère Sue Montgomery pour la présentation des invités présents au balcon.

La conseillère Montgomery souhaite la bienvenue aux personnalités rwandaises dans les tribunes dans le cadre de la commémoration du 25e anniversaire du génocide rwandais, soit : M. Jean-Paul Nyiilinkwaya, M. Jacques Rwirangira, Mme Angelique Umuhoza, M. Fides Paulin Nteziryayo, Mme Yvette Ishimwe, Mme Perpétue Mukarugwiza, M. Achille Ubarijoro et M. Chico Kireng.

Le présidente du conseil remercie la conseillère Montgomery et invite à nouveau la conseillère Magda Popeanu à prendre la parole.

La conseillère Popeanu rappelle qu'il y a 25 ans, le Rwanda faisait face à l'un des plus atroces génocides de l'humanité. La conseillère mentionne que dès le mois d'avril 1994, en 5 jours, plus de 800 000 Rwandais ont été assassinés et que des milliers de veuves et d'orphelins ont été victimes de violences. La conseillère Popeanu cite un passage du roman, Petit pays, de Gaël Faye « ...la guerre sans qu'on lui demande se charge toujours de trouver un ennemi...». Elle poursuit et indique que l'ONU a fait du 7 avril, par résolution, une Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes du génocide rwandais. De plus, la conseillère Popeanu rappelle le rôle crucial qu'a joué le Canada dans la résolution du conflit au Rwanda ainsi que l'engagement de M. Roméo Dallaire dans la lutte contre l'utilisation des d'enfants-soldats, notamment à travers l'initiative de l'UNICEF « Child Soldiers Intiative ». Elle mentionne que la Ville de Montréal se souvient des victimes et apporte son soutien à la communauté rwandaise dont beaucoup de membres se sont exilés à Montréal.

La conseillère invite les Montréalaises et les Montréalais à participer aux activités de commémorations qui auront lieux les 6 et 7 avril 2019. Pour terminer, la conseillère Popeanu souligne l'excellent travail de PAGE-RWANDA qui diffuse la mémoire orale du génocide et informe les membres que PAGE-RWANDA a ouvert un centre de documentation qui a pour mission d'informer et de résister à l'oubli, de rendre hommage aux victimes, de préserver et de perpétuer la mémoire, de sensibiliser aux conséquences de l'exclusion ainsi que de prévenir toutes violations des droits humains. La conseillère remercie les invités présents et enjoint tous les membres à appuyer cette déclaration.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Josué Corvil.

Le conseiller Corvil prend la parole pour souligner que les événements du 7 avril 1994 sont les pires atrocités que l'humanité aient connues, événements dénoncés par tous, sans réserve, et surtout que personne ne veut voir se reproduire. Il mentionne que le 21 mars 2019, était la « Journée internationale contre la discrimination raciale » de l'ONU et il rappelle à cet effet que nous devons faire des efforts en continu pour lutter contre la discrimination basée sur la race. Le conseiller ne peut passer sous silence la récente tragédie de Christchurch en Nouvelle-Zélande et les conséquences tragiques que la discrimination entraîne. Le conseiller Corvil mentionne que c'est par l'éducation que nous pourrons nous assurer que ces tristes événements ne se reproduisent plus. Pour terminer, il souhaite que nous nous rappelions ce que veut dire le mot « humanité » et mentionne que le peuple rwandais, est un peuple fier, un peuple fort, un peuple résilient.

À 16 h 05, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

Le vice-président du conseil remercie le conseiller Corvil et cède la parole à la conseillère Mary Deros.

La conseillère Deros prend la parole pour souligner la tragédie vécue par les Rwandais en 1994 et rappelle à tous que nous devons travailler quotidiennement pour éliminer toutes les formes de discrimination. Par ailleurs, la conseillère indique qu'Ensemble Montréal a déposé, en novembre 2018, une motion en collaboration avec la Fondation pour l'étude des génocides afin de réaffirmer l'importance d'enseigner l'histoire des génocides dans les écoles montréalaises et québécoises, et pour demander au gouvernement du Québec d'inclure cette notion dans les programmes d'éducation et de faire la promotion d'un guide éducatif de l'histoire des génocides auprès des enseignants. Elle cite des paroles de Nelson Mandela « ...que l'éducation est l'arme la plus puissante pour changer notre monde... ».

À 16 h 11, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel et remercie la conseillère Deros pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.

15.03

À 16 h 12, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0259

Accorder un contrat à Quantum Électrique inc. pour le remplacement des moteurs de deux compresseurs de biogaz et travaux connexes au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) - Dépense totale de 596 237,75 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public ENV CESM 2018-02 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder un contrat à Quantum Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement de deux moteurs de compresseurs et travaux connexes au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 516 237,75 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public ENV CESM 2018-02;

2 - d'autoriser une dépense de 80 000 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1190720001
80.01 (20.01)

CM19 0260

Conclure deux ententes-cadres d'une durée de 60 mois, avec une option de prolongation de 24 mois, avec Globocam (Anjou) inc., pour la fourniture de pièces authentiques de marques Freightliner et Sterling, dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville - Appel d'offres public 18-17302 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de conclure deux ententes-cadres d'une durée de 60 mois, avec une option de prolongation de 24 mois chacune, pour la fourniture sur demande, de pièces authentiques des marques Freightliner (lot 1) et Sterling (lot 2), dans le cadre de l'entretien et la réparation des véhicules lourds du parc motorisé de la Ville;

2 - d'accorder au seul soumissionnaire Globocam (Anjou) inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme pour chacun des lots, les contrats à cette fin, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17302 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1187362001
80.01 (20.02)

CM19 0261

Accorder un contrat à Aréo-Feu ltée pour les travaux reliés à la réparation de deux bateaux du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale de 153 057,02 $, taxes incluses (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Aréo-Feu ltée, fournisseur unique, pour la réparation de deux bateaux du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale de 153 057,02 $, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1191081001
80.01 (20.03)

CM19 0262

Conclure une entente-cadre, d'une durée de 5 ans, avec Équipements Twin inc. pour la fourniture et l'installation sur demande de diverses bennes avec équipements de déneigement sur des châssis de camion fournis par la Ville - Appel d'offres public 18-17318 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 5 ans, pour la fourniture et l'installation sur demande de diverses bennes avec équipements de déneigement sur des châssis de camion fournis par la Ville;

2 - d'accorder à Équipements Twin inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17318 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget dédié au remplacement des véhicules du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1194922002
80.01 (20.04)

CM19 0263

Exercer les deux options d'une année de prolongation, pour la fourniture de travaux de déploiement de fibres optiques inter-bâtiment et aux bornes WiFi, dans le cadre des contrats accordés à Teltech Télécommunication inc. (CG16 0305) pour les lots 1 à 5 et à Telecon inc. (CG16 0177) pour le lot 6, pour la période du 20 mai 2019 au 19 mai 2021, pour les lots 1, 2, 3 et du 29 mars 2019 au 28 mars 2021 pour les lots 4, 5, 6 et ce sans ajustements aux enveloppes budgétaires allouées

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'exercer les deux options d'une année de prolongation, pour la fourniture de travaux de déploiement de fibres optiques inter-bâtiment et aux bornes WiFi, dans le cadre des contrats accordés à Teltech Télécommunication inc. (CG16 0305) pour les lots 1 à 5 et à Telecon inc. (CG16 0177) pour le lot 6, pour la période du 20 mai 2019 au 19 mai 2021, pour les lots 1, 2, 3 et du 29 mars 2019 au 28 mars 2021 pour les lots 4, 5, 6 et ce sans ajustements aux enveloppes budgétaires allouées;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1193190001
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0264

Conclure une entente-cadre d'une durée de 5 ans avec Confidentiel Déchiquetage de documents inc. pour les services de déchiquetage de documents confidentiels et de destruction de divers documents et supports - Appel d'offres public 18-16059 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de conclure une entente-cadre avec le seul soumissionnaire, Confidentiel Déchiquetage de documents inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour les services de déchiquetage et de destruction de divers documents et supports, pour une durée de cinq ans, avec possibilité de prolongation d'une année, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16059 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1197685001
80.01 (20.06)

CM19 0265

Accorder un contrat à Équipements Twin inc. pour la fourniture et l'installation, sur deux châssis de camion fournis par la Ville, d'un appareil à bras pour le chargement, transport et dépose de conteneurs, pour une somme maximale de 257 939,40 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17387 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Equipements Twin inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation, sur deux châssis de camion fournis par la Ville, d'un appareil à bras pour le chargement, transport et dépose de conteneurs, aux prix de sa soumission, pour une somme maximale de 257 939,40 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17387 ;

2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1198034003
80.01 (20.07)

CM19 0266

Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada ltée pour le renouvellement des droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, soit du 1er mai 2019 au 30 avril 2020, pour une somme maximale de 668 702,19 $, taxes incluses (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à IBM Canada ltée, fournisseur unique, pour une période maximale d'un an, soit du 1er mai 2019 au 30 avril 2020, pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 668 702,19 $, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 4 février 2019;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1195942001
80.01 (20.08)

CM19 0267

Autoriser la prolongation, pour une période de douze mois, soit du 1er avril 2019 au 31 mars 2020, de l'entente-cadre avec Novem Distribution inc. (CE17 0180) pour l'approvisionnement de dispositifs de cadenassage concernant les activités au niveau aqueduc, pour un montant estimé à 174 876,98 $, taxes incluses. Le montant octroyé de 390 306,78 $, taxes incluses, plus un montant pour ajustement de quantité de 58 546 $, taxes incluses, sera majoré jusqu'à concurrence de 623 729,76 $, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser la prolongation, pour une période de douze mois, soit du 1er avril 2019 au 31 mars 2020, de l'entente-cadre avec Novem Distribution inc. (CE17 0180) pour l'approvisionnement de dispositifs de cadenassage concernant les activités au niveau aqueduc, pour un montant estimé à 174 876,98 $, taxes incluses;

2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et arrondissements utilisateurs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1198269001
80.01 (20.09)

CM19 0268

Autoriser la cession du contrat de Produits Chimiques CCC ltée à CCC Chemical Distribution inc. pour la fourniture et la livraison sur demande de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable (CG16 0521) / Approuver le projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser la cession du contrat de Produits Chimiques CCC ltée à CCC Chemical Distribution inc., pour la fourniture sur demande et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable (CG16 0521);

2 - d'approuver le projet de convention de cession, entre Produits Chimiques CCC ltée et CCC Chemical Distribution inc., aux termes duquel intervient la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1182675003
80.01 (20.10)

À 16 h 25, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, souligne la présence au balcon de la jeune Ayma, fille de la conseillère Sophie Mauzerolle.

La présidente du conseil invite le leader de la majorité à poursuivre.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0269

Conclure une entente-cadre, pour une période de 3 ans, avec Construction Camara / 6724114 Canada inc. pour la rétention d'une équipe de travail et d'équipements pour la réalisation de fouilles exploratoires et d'inspections des infrastructures souterraines ainsi que de travaux civils préparatoires de mise aux normes des conduites pour le chemisage structural futur des conduites - Dépense totale de 5 248 245,96 $, taxes et incidences incluses / Appel d'offres public 322703 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de conclure une entente-cadre pour la rétention d'une équipe de travail et d'équipements pour la réalisation de fouilles exploratoires et d'inspections des infrastructures souterraines ainsi que pour des travaux civils préparatoires de mise aux normes de conduites pour le chemisage structural futur des conduites sur le territoire de l'île de Montréal, pour une durée de trois ans ou jusqu'à épuisement d'un montant maximal de 5 248 245,96 $, taxes incluses, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Construction Camara / 6742114 Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 558 245,96 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 322703;

3 - d'imputer cette dépense à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1187231095
80.01 (20.11)

CM19 0270

Conclure des ententes-cadres d'une durée de 24 mois, avec une option de prolongation pour une année additionnelle, avec Boivin et Gauvin inc. et Aréo-feu ltée pour la fourniture de bottes de protection pour le combat incendie, de marque Globe suprême et de marque Cosmas Titan, à l'usage des pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal - Appel d'offres public 18-17229 (2 soum., 1 seul conforme pour le lot 1 et 3 soum. pour le lot 2)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, avec une option de prolongation pour une année additionnelle, avec Boivin et Gauvin inc., seul soumissionnaire conforme pour le lot 1, pour la fourniture de bottes de protection Globe suprême pour le combat incendie à l'usage des pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 634 662 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17229 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1192645002
80.01 (20.12)

CM19 0271

Accorder un contrat à Les Entreprises Électriques L.M. inc. pour une somme maximale de 688 165,13 $, taxes et contingences incluses, pour le remplacement de moteurs des usines Dorval et Lachine (article 5) et un contrat à Gemitech inc. pour une somme maximale de 1 747 916,96 $, taxes et contingences incluses, pour l'inspection des équipements des usines, des stations de pompage et des réservoirs du secteur de l'ouest de la Ville (article 7) - Appel d'offres public 18-17231 (4 et 5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, le contrat pour le remplacement des moteurs des usines Dorval et Lachine et pour l'inspection, sur une période de 72 mois, des équipements électriques des usines, des stations et des réservoirs du secteur de l'ouest de la Ville de Montréal, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées et les articles inscrits en regard de chacune d'elles, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17231 ;

Firmes	Articles	Montant
Les Entreprise Électriques LM inc.	5	688 165,13 $
Gemitech inc.	7	1 747 916,96 $

2 - d'autoriser un ajustement à la base budgétaire de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau pour 2020 et les années subséquentes d'un montant net de taxes de 100 000 $ par année;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1194087001
80.01 (20.13)

CM19 0272

Conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, avec PTI Solutions Industrielles inc. pour la fourniture de machines distributrices industrielles - Appel d'offres public 18-16688 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture de machines distributrices industrielles;

2- d'accorder au seul soumissionnaire, PTI Solutions Industrielles inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16688 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1185318002
80.01 (20.14)

CM19 0273

Autoriser une dépense totale additionnelle de 283 865,76 $, taxes, contingences et variation de quantités incluses, pour la fourniture de matériaux et services de câblage en télécommunications, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec la firme SC360 inc. (CE17 0007), majorant ainsi le montant total de chacun des contrats de 405 522,52 $ à 547 455,40 $, taxes, contingences et variation des quantités incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'autoriser une dépense totale additionnelle de 283 865,76 $, soit 141 932,88 $, taxes, contingences et une variation des quantités de l'ordre de 15% incluses, pour chacun des lots 1 et 2, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec la firme SC360 inc. (CE17 0007), majorant ainsi le montant total de chacun des contrats de 405 522,52 $ à 547 455,40 $, taxes, contingences et une variation des quantités de l'ordre de 15% incluses;

2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1193190002
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0274

Autoriser un soutien financier additionnel de 225 000 $ au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CG18 0115), pour une période de trois mois, soit jusqu'au 31 mars 2019, pour la poursuite de ses actions, majorant ainsi le montant total du soutien financier de 1 300 000 $ à 1 525 000 $ / Approuver un projet d'addenda à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 225 000 $ au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence pour une période de transition de trois mois, soit jusqu'au 31 mars 2019;

2 - d'approuver un projet d'addenda modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et cet organisme (CG18 0115), majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 1 300 000 $ à 1 525 000 $;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1196794001
80.01 (20.16)

CM19 0275

Accorder un contrat à Bau-Québec ltée pour le réaménagement des secteurs Jarry est et Boisé sud du parc Frédéric-Back - Dépense totale de 3 857 717,23 $, taxes, contingences, quantités variables et incidences incluses - Appel d'offres public 17-6991 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser une dépense totale de 3 857 717,23 $, taxes, contingences, incidences et variations de quantités incluses, pour les travaux de réaménagement des secteurs Jarry est et boisé sud au parc Frédéric-Back;

2 - d'accorder à Bau-Québec ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 038 213,57 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-6991;

3 - d'autoriser une dépense de 303 821,36 $, taxes incluses à titre de budget de contingences;

4 - d'autoriser une dépense de 455 732,04 $, taxes incluses à titre de variation de quantité;

5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1188195001
80.01 (20.17)

CM19 0276

Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc., pour le projet « Construction de chambres de vannes et de mesure, arrondissement de Saint-Léonard » - Dépense totale de 1 619 710,32 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10295 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder à Sanexen services environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la construction de chambres de vannes et de mesure dans l'arrondissement de Saint-Léonard, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 295 768,25 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10295;

2 - d'autoriser une dépense de 129 576,83 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3 - d'autoriser une dépense de 194 365,24 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1193775001
80.01 (20.18)

CM19 0277

Accorder un contrat à Mofax Électrique ltée pour l'exécution de travaux électriques en régie contrôlée sur les équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées, pour une somme maximale de 656 419,51 $, taxes incluses - Appel d'offres public SP18115-167032-C (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder à Mofax Électrique ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux électriques en régie contrôlée sur les équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 656 419,51 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP18115-167032-C;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1197526003
80.01 (20.19)

CM19 0278

Accorder un contrat à Nordmec Construction inc. pour la mise à niveau des pompes de puisard et d'inondation de la station de pompage de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 1 453 716,77 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public SP18057-160691-C (8 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder un contrat à Nordmec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la mise à niveau des pompes de puisard et d'inondation de la station de pompage de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 211 430,64 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP18057-160691-C;

2 - d'autoriser une dépense de 242 286,13 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1197526006
80.01 (20.20)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0279

Accorder un contrat à C.M.S. entrepreneurs généraux inc. pour la prolongation des services enfouis - Poste électrique 315 KV - Dépense totale de 2 563 964,46 $, taxes, contingences, incidences et variation de quantités incluses - Appel d'offres public DP18129-177070-C (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder à C.M.S. entrepreneurs généraux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la prolongation des services enfouis - Poste électrique 315 KV, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 899 232,93 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DP18129-177070-C ;

2 - d'autoriser une dépense de 379 846,59 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences, une dépense de 94 961,65 $, à titre de budget de variation de quantités et une dépense de 189 923,29 $, à titre de budget d'incidences;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1197526007
80.01 (20.21)

CM19 0280

Autoriser une dépense additionnelle de 959 067,41 $, taxes incluses, pour des services professionnels afin d'adapter le logiciel de gestion des régimes de retraites Ariel, dans le cadre du contrat accordé à Morneau Shepell ltd (CG16 0408), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 242 012,50 $ à 3 201 079,91 $, taxes incluses / Approuver un projet d'avenant no 1 à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 959 067,41 $, taxes incluses, pour des services professionnels afin d'adapter le logiciel de gestion des régimes de retraites Ariel;

2- d'approuver un projet d'avenant no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Morneau Shepell Ltd (CG16 0408), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 242 012,50 $ à 3 201 079,91 $, taxes incluses;

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1187684003
80.01 (20.22)

CM19 0281

Autoriser une dépense additionnelle de 188 014,52 $, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels pour la construction du nouvel immeuble à l'usine Atwater, dans le cadre du contrat accordé à MDA architectes inc., Bouthillette Parizeau inc. et Nicolet Chartrand Knoll ltée (CG13 0401), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 360 704,64 $ à 2 548 719,16 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention de modification numéro 1 à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 188 014,52 $, taxes incluses, dans le cadre de la convention de services professionnels, pour l'ajustement des honoraires professionnels à la suite de l'augmentation des coûts de travaux et de services supplémentaires requis pour la construction du nouvel immeuble à l'usine Atwater ;

2 - d'approuver un projet de convention de modification numéro 1 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et MDA architectes inc., Bouthillette Parizeau inc. et Nicolet Chartrand Knoll ltée (CG13 0401), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 360 704,64 $ à 2 548 719,16 $, taxes incluses ;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1180749002
80.01 (20.23)

CM19 0282

Approuver un projet d'acte par lequel Sa Majesté la Reine du chef du Canada concède à la Ville tous ses droits, titres et intérêts dans le collecteur De LaVérendrye, situé sous une partie du lot 1 260 141 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 4 841 761,18 $, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver un projet d'acte par lequel Sa Majesté la Reine du chef du Canada concède à la Ville tous ses droits, titres et intérêts dans le collecteur De LaVérendrye, situé sous une partie du lot 1 260 141 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 4 841 761,18 $, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1186310003
80.01 (20.24)

CM19 0283

Décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, aux fins de logement social, d'un terrain constitué du lot 1 381 212 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tel que montré au plan L-18 Saint-Gabriel, situé du côté est de la rue Laprairie, entre les rues Augustin-Cantin et Saint-Charles, dans l'arrondissement du Sud-Ouest / Autoriser un versement du Fonds de contribution à l'inclusion de 1 345 000 $, plus les taxes applicables, en vue de l'acquisition de cet immeuble

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, du terrain constitué du lot 1 381 212 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec bâtiment dessus érigé sis au 1295, rue Laprairie, entre les rues Augustin-Cantin et Saint-Charles, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, à des fins de logement social;

2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;

3 - d'autoriser un versement du Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels d'un montant de 1 345 000 $, plus les taxes applicables;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

5 - d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de Division de la géomatique à signer les documents cadastraux pour et au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant.

Adopté à l'unanimité.

1184962009
80.01 (20.25)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0284

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville renonce partiellement à la servitude de non-construction et de non-accès consentie en sa faveur, aux termes d'un acte intervenu entre Les Constructions Fédérales inc., Groupe Allogio inc., Faubourg Pointe-aux-Prairies inc. et la Ville, sur trois lots situés sur la rue Jules-Helbronner, laquelle fait partie du développement résidentiel Faubourg Pointe-aux-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville renonce partiellement à la servitude de non-construction et de non-accès consentie en sa faveur, aux termes d'un acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, devant Me Jacques Morand, le 21 décembre 2006, sous le numéro 13 921 195, intervenu entre Les Constructions Fédérales inc., Groupe Allogio inc., Faubourg Pointe-aux-Prairies inc. et la Ville, sur 3 lots situés sur la rue Jules-Helbronner, faisant partie du développement résidentiel Faubourg Pointe-aux-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, constitués des lots 4 881 954, 4 881 975 et 4 881 976 tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1184386004
80.01 (20.26)

CM19 0285

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de madame Sharon Kelly et monsieur Kelly Burke, une servitude d'utilités publiques pour le passage d'une conduite d'égout pluvial sur une partie de la propriété sise au 143, rue Dieppe, à Ville de Pointe-Claire, constitué d'une partie du lot 2 527 973 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 140 000 $, avec intérêt au taux de 5 %, à compter de la mise en demeure transmise à la Ville en date du 3 octobre 2018

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de madame Sharon Kelly et monsieur Kelly Burke, une servitude d'utilités publiques pour le passage d'une conduite d'égout pluvial sur la propriété sise au 143, rue Dieppe, à Ville de Pointe-Claire, correspondant à une partie du lot 2 527 973 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tel qu'illustré par les lettres A,B,C,D,E,F,G,H,J, et A sur le plan d'arpentage D-3 Pointe-Claire, préparé le 7 décembre 2018, par Christian Viel, arpenteur-géomètre, portant le numéro 482 de ses minutes et le numéro de dossier 22097-2 du greffe commun des arpenteurs de la Ville, pour la somme de 140 000 $, avec intérêt annuel au taux de 5 %, à compter de la date de la mise en demeure transmise à la Ville, soit le 3 octobre 2018, jusqu'à la date de son émission, le tout selon les termes et conditions prévus au projet d'acte.

2 - d'autoriser le Service des finances à émettre et transmettre à Me Daphney Saint-Louis du Service des affaires juridiques, un chèque à l'ordre de *Alarie Legault, cabinet d'avocats en fidéicommis* au montant de 140 000 $, plus intérêts annuels de 5%, calculés à compter du 3 octobre 2018, et ce, jusqu'à la date de son émission;

Alarie Legault, cabinet d'avocats
507 place d'Armes, bureau 1210
Montréal (Québec) H2Y 2W8

3 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1180783003
80.01 (20.27)

CM19 0286

Accorder un soutien totalisant 316 000 $ à Défi sportif AlterGo, soit un soutien financier de 60 000 $ et un soutien en biens et services d'une valeur de 256 000 $ pour la tenue de l'événement Défi sportif AlterGo 2019, dans le cadre du budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder un soutien financier de 60 000 $ à l'organisme Défi sportif AlterGo ainsi qu'un soutien en biens et services et installations estimé à 256 000 $, pour l'année 2019, pour soutenir l'événement Défi sportif AlterGo 2019;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et du soutien en biens et services et installations;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1198070001
80.01 (20.28)

CM19 0287

Accorder un soutien financier de 180 000 $ à l'École des entrepreneurs du Québec pour la réalisation, en 2019 et 2020, des prochaines éditions du Parcours C3 : Culture, Créativité et Croissance / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder un soutien financier de 180 000 $ à l'École des entrepreneurs du Québec pour la réalisation, en 2019 et 2020, des prochaines éditions du Parcours C3 : Culture, Créativité et Croissance;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1193931002
80.01 (20.29)

CM19 0288

Résilier le contrat accordé à Centre de tri Mélimax inc. (CG18 0351) pour la réception, le tri et la mise en marché de bois trié en provenance de 5 territoires, pour une période de 24 mois - Résilier le contrat accordé à Centre de tri Mélimax inc. (CG18 0406), pour la réception, le tri et la mise en marché de bois, en provenance de l'Écocentre de LaSalle, pour une période de 22 mois

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de résilier le contrat accordé à Centre de tri Mélimax inc. (CG18 0351) pour la réception, le tri et la mise en marché de bois trié en provenance de 5 territoires, pour une période de 24 mois;

2 - de résilier le contrat accordé à Centre de tri Mélimax inc. (CG18 0406), pour la réception, le tri et la mise en marché de bois, en provenance de l'Écocentre de LaSalle, pour une période de 22 mois.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1198260004
80.01 (20.30)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Article 80.01 (20.31)

Accorder un contrat de gré à gré à Rogers Communications Canada inc. pour la fourniture des services d'installation, d'intégration, de maintenance et de support de modems LTE véhiculaires et le logiciel de gestion pour le Service de sécurité incendie de Montréal, pour une période de trois ans, pour une somme maximale 1 809 091,92 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser des budgets additionnels pour une variation de quantité de l'ordre de 15% pour une somme de 133 849,87 $

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et Rogers Communications Canada inc., pour la fourniture des services d'installation, d'intégration, de maintenance et de support de modems LTE véhiculaires et le logiciel de gestion et communication pour le Service de sécurité incendie de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 809 091,92 $ taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'autoriser des budgets additionnels pour une variation de quantité de l'ordre de 15%, correspondant à une somme de 133 849,37 $;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Article 80.01 (20.32)

Accorder un contrat à Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.) pour les travaux d'étanchéisation du bassin de rétention des eaux pluviales et stabilisation du talus sur le site de l'écocentre LaSalle, dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 587 846,16 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 5982 (3 soum.) / Autoriser un virement de 536 783 $ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le Service de la gestion et de la planification immobilière

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder à Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'étanchéisation du bassin de rétention des eaux pluviales et stabilisation du talus sur le site de l'écocentre LaSalle, dans l'arrondissement de LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 453 585 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5982;

2 - d'autoriser une dépense totale de 587 846,16 $, taxes incluses, soit une somme de 453 585 $ pour les travaux, une somme de 90 717,90 $ pour le budget des contingences et une somme de 43 544,16 $ pour le budget des incidences, le cas échéant;

3 - d'autoriser un virement de 536 783 $ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le Service de la gestion et de la planification immobilière;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Article 80.01 (20.33)

Accorder un contrat à 4042077 Canada inc. (De Sousa) pour divers travaux de pavage et de marquage à réaliser en 2019, dans le cadre du projet Bonaventure - Dépense totale de 703 729,75 $, taxes, contingences et incluses - Appel d'offres public 214735 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser une dépense de 623 156,30 $, taxes incluses, pour divers travaux de pavage et de marquage à réaliser en 2019, dans le cadre du Projet Bonaventure, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à 4042077 Canada inc.(De Sousa), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 537 156,30 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 214735 ;

3 - d'autoriser une dépense de 80 573,45 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Article 80.01 (20.34)

Accorder un contrat de gré à gré à la Cité des arts du cirque (TOHU) pour la réalisation d'une programmation d'activités culturelles, éducatives, environnementales et récréatives à la TOHU, au parc Frédéric-Back et dans le quartier Saint-Michel, pour une somme maximale de 2 151 533,23 $, répartie de 2019 à 2022 / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un virement budgétaire de 104 471,17 $ de compétence corporative du Service de la culture vers les dépenses contingentes en contrepartie de 104 471,17 $ de compétence d'agglomération des dépenses contingentes vers le Service de la culture pour 2019 / Autoriser des ajustements récurrents à la base budgétaire du Service de la culture et du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour un montant de 3 836,91 $ à compter de 2020, pour un montant de 7 689,81 $ à compter de 2021 et pour un montant de 11 625,79 $ à compter de 2022, et ce, pour chaque service

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel la Cité des arts du cirque (TOHU) s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour réaliser une programmation d'activités culturelles, éducatives, environnementales et récréatives à la TOHU, dans le parc Frédéric-Back et dans le quartier Saint-Michel, pour une somme maximale de 2 151 533,23 $, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'autoriser un virement budgétaire de 104 471,17 $ de compétence corporative du Service de la culture vers les dépenses contingentes en contrepartie de 104 471,17 $ de compétence d'agglomération des dépenses contingentes vers le Service de la culture pour 2019;

3 - d'autoriser des ajustements récurrents à la base budgétaire du Service de la culture et du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour un montant de 3 836,91 $ à compter de 2020, pour un montant de 7 689,81 $ à compter de 2021 et pour un montant de 11 625,79 $ à compter de 2022, et ce, pour chaque service;

4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Article 80.01 (20.35)

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Fujitsu conseil (Canada) inc. pour des prestations de services en intelligence artificielle, pour une période de 2 ans, pour une somme maximale de 2 052 993,60 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16877 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de conclure une entente-cadre avec Fujitsu conseil (Canada) inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour la fourniture de prestations de services professionnels requis en intelligence artificielle, pour une somme maximale de 2 052 993,60 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16877;

2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

À 17 h 03, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

Montréal

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 25 mars 2019 13 h

Séance tenue le lundi 25 mars 2019 – 19 h Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, M. Luc Ferrandez, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philipe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

M. François William Croteau et M. Benoit Langevin.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 80.01 (20.37):

M. François William Croteau et M. Benoit Langevin.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - Analyse et contrôle de gestion

---

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare la séance ouverte. Avant de débuter avec la période de questions du public, elle souligne la présence au balcon, pour le temps de la période de questions du public, des participantes de Cité Elles qui prendront part vendredi et samedi prochain à une simulation du conseil municipal et leur souhaite la bienvenue. Elle poursuit et remercie les membres qui se sont portés volontaires pour agir à titre de mentor et informe ces derniers que le Bureau de la présidence du conseil est toujours à la recherche de mentors additionnels. Les conseillers Michel Bissonnet et Abdelhaq Sari informent la présidente du conseil qu'ils sont disponibles pour agir à titre de mentor et la présidente du conseil les remercie.

---

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Les citoyennes et citoyens ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de	À	Objet
M. Michel Ménard	Mme Valérie Plante (M. Éric Allan Caldwell) (M. Luc Ferrandez)	Demande de prévoir d'autres places de stationnements au centre-ville et dans le Vieux-Montréal pour les autobus touristiques afin de remplacer ceux qui ne sont plus accessibles à cause des divers travaux de réfection - Souhaite également que les espaces de stationnement pour les autobus dans le stationnement du chemin Camillien-Houde soient très bien identifiés par un marquage au sol
M. Kamereddine Bensalem	Mme Valérie Plante (M. Luis Miranda)	Déplore les propos islamophobes d'une conseillère de l'arrondissement d'Anjou qui vont à l'encontre des règles d'éthique de la Ville de Montréal et souhaite une enquête par le conseiller à l'éthique dans ce cas – questionne l'affiliation prétendue de la conseillère à l'organisme « La Meute »
M. Matthew Chapman	M. Jean-François Parenteau (M. Lionel Perez)	Souhaite connaître les mesures concrètes qui seront prises pour engager un dialogue avec les gens qui ont marché contre les changements climatiques la fin de semaine dernière à Montréal – Souhaite une rencontre avec Ensemble Montréal pour discuter des enjeux environnementaux
M. Georges Parthenios	Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau)	Déplore le fait qu'aucune mesure n'ait été prise pour solutionner le problème d'accumulation d'eau sous les viaducs durant la période hivernale ce qui devient dangereux pour la circulation des automobilistes et des piétons lorsque l'eau se transforme en glace
M. Jean-François Racine	Mme Rosannie Filato (Mme Magda Popeanu)	Souhaite connaître la réaction de l'Administration en regard de la critique de l'Institut économique de Montréal concernant l'adoption du projet de *Règlement sur l'inclusion des logements sociaux* qui entraînerait une augmentation du coût des copropriétés neuves - demande à l'Administration d'établir des balises pour éviter l'embourgeoisement des quartiers encore abordables et d'exiger des promoteurs que les projets immobiliers soient accessibles à tous, y compris aux membres des communautés diverses qui composent la Ville de Montréal pour éviter toute forme de ghetto culturel
M. Laurian Ionita	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Demande à ce que les piétons, aussi bien que les automobilistes, soient instruits des règles du Code de sécurité routière afin que les principes soient mise en application par tous les usagers de la route avant d'injecter des fonds publics dans le Plan d'action Vision Zéro
M. Louis Langevin	M. Benoit Dorais	Souhaite savoir si la loi autorise la Ville de Montréal à permettre aux citoyennes et citoyens d'étaler sur 12 mois le paiement des taxes foncières sans pénalité – suggère à l'Administration de rembourser aux propriétaires les intérêts pour paiement des taxes en plusieurs versements

Question de	À	Objet
Mme Sylvie Potvin	Mme Valérie Plante (M. Philipe Tomlinson)	Demande à l'Administration de tenir compte de la pétition de plus de 1775 signatures demandant de conserver la vocation du terrain public connu sous le nom de l'Îlot Saint-Viateur, dans l'arrondissement d'Outremont, et de ne pas donner suite à la demande d'aliéner ledit terrain au domaine privé **Dépôt de pétition**
M. Lahouari Belmadani	M Luis Miranda (M. Abdelahaq Sari)	Souhaite que l'Administration demande au conseiller à l'éthique d'enquêter sur les commentaires islamophobes de la conseillère d'arrondissement d'Anjou Mme Lynne Shand qui sont en contradiction avec les règles d'éthique de la Ville de Montréal
M. Roger José Guiterrez	M. Alex Norris (Mme Magda Popeanu)	Déplore les propos de M. Norris qui a qualifié le terrain nord du parc Jeanne-Mance comme étant un terrain controversé, lors de la consultation publique du 5 décembre 2018 - Actions concrètes pour reconstruire le terrain nord du parc Jeanne-Mance, lieu d'encouragement pour l'intégration des immigrants
M. Patrick Cary-Barmard	Mme Valérie Plante (M. Luc Ferrandez)	Urgence d'agir afin d'arriver à un projet concret pour la conservation des 185 hectares de terrains formant le parc de l'Anse-à-l'Orme, soit en changeant le zonage ou en faisant l'acquisition de ces terrains – urgence d'agir pour la création d'un lien vert sur l'Île de Montréal
M. Ian Herbert	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Le citoyen se demande si la hausse des tarifs de stationnement a un effet dissuasif auprès des contrevenants ou, si au contraire, il faudrait les augmenter encore plus / Si une étude a été faite pour démontrer que la hausse a des résultats positifs
Mme Catherine Bélisle	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Que compte faire l'Administration pour informer les commerçants de l'existence de subventions pouvant leur permettre de rendre leur commerce accessible aux personnes à mobilité réduite
M. Daniel Viens	Mme Valérie Plante (Mme Laurence Lavigne Lalonde)	Le citoyen se demande en quoi la présence d'un crucifix dans la salle du conseil altère la prise de décision des membres du conseil – Suggère d'investir dans des projets utiles, telle la réfection des infrastructures pour l'eau potable
M. Maxime Arnoldi	Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau)	Demande à l'Administration d'informer les membres du conseil du résultat des démarches auprès d'Enerkem et de justifier sa volonté d'aller de l'avant avec un projet plus coûteux, dans le cadre de l'implantation d'un centre de compostage dans l'arrondissement de Saint-Laurent / Souhaite connaître l'état de la situation dans le projet RoyalMount

---

À 20 h 07,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de prolonger la période de questions des citoyens de 30 minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Question de	À	Objet
Mme Sonja Susnjar	Mme Valérie Plante (Mme Laurence Lavigne Lalonde)	Souhaite connaître les précisions qui seront apportées pour améliorer la tenue des référendums à la Ville de Montréal étant donné que les intentions du gouvernement provincial sont plutôt défavorables à la tenue de référendum
M. Patrick Stephan	M. Éric Alan Caldwell	Déplore l'absence de signalisation « feu blanc » pour les piétons dans plusieurs intersections de la Ville de Montréal – demande d'augmenter la durée des feux pour les piétons afin de sécuriser le déplacement de ces derniers
M. Martin Dion	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Exiger que les commerçants respectent la Politique sur l'accessibilité universelle en équipant les terrasses de mobiliers adaptés afin de les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite sous peine de leur refuser un permis pour l'aménagement d'une terrasse
M. Gilbert Bauer	Mme Valérie Plante (M. Sylvain Ouellet)	Suggère à l'Administration d'abandonner l'idée de tarifer l'utilisation de l'eau potable en fonction de la consommation – souhaite obtenir l'assurance que l'utilisation de l'eau ne sera pas tarifée au volume, par ménage
M. Lucien Pigeon	Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau)	Déplore le refus de l'Administration d'établir un programme d'éducation sur l'urgence climatique et demande d'informer la population de la situation afin qu'elle pose des gestes pour aider à sauver la planète **Dépôt de document**
M. Jean Duval	M. Lionel Perez (Mme Laurence Lavigne Lalonde)	Le citoyen exprime son désaccord avec le retrait du crucifix dans la salle du conseil au nom de la laïcité de l'état – commentaires pour la préservation du patrimoine religieux

---

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyennes et des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil déclare la période de questions du public close à 20 h 36. Elle remercie les personnes qui se sont déplacées pour faire état de leurs doléances aux membres du conseil et invite ceux qui n'ont pas eu le temps de poser leurs questions à revenir le mois prochain pour ce faire ou à adresser leurs questions par écrit aux membres du conseil concernés.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

À 20 h 37, le conseil reprend ses travaux et poursuit l'étude des articles 80.01 (20.35) à 80.01 (20.40) réunis avant la suspension.

CM19 0289 - (Suite)

Accorder un contrat de gré à gré à Rogers Communications Canada inc. pour la fourniture des services d'installation, d'intégration, de maintenance et de support de modems LTE véhiculaires et le logiciel de gestion pour le Service de sécurité incendie de Montréal, pour une période de trois ans, pour une somme maximale 1 809 091,92 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser des budgets additionnels pour une variation de quantité de l'ordre de 15% pour une somme de 133 849,87 $

Adopté à l'unanimité.

1182357004
80.01 (20.31)

CM19 0290 - (Suite)

Accorder un contrat à Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.) pour les travaux d'étanchéisation du bassin de rétention des eaux pluviales et stabilisation du talus sur le site de l'écocentre LaSalle, dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 587 846,16 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 5982 (3 soum.) / Autoriser un virement de 536 783 $ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le Service de la gestion et de la planification immobilière

Adopté à l'unanimité.

1185895003
80.01 (20.32)

CM19 0291 - (Suite)

Accorder un contrat à 4042077 Canada inc. (De Sousa) pour divers travaux de pavage et de marquage à réaliser en 2019, dans le cadre du projet Bonaventure - Dépense totale de 703 729,75 $, taxes, contingences et incluses - Appel d'offres public 214735 (3 soum.)

Adopté à l'unanimité.

1197231022
80.01 (20.33)

CM19 0292 - (Suite)

Accorder un contrat de gré à gré à la Cité des arts du cirque (TOHU) pour la réalisation d'une programmation d'activités culturelles, éducatives, environnementales et récréatives à la TOHU, au parc Frédéric-Back et dans le quartier Saint-Michel, pour une somme maximale de 2 151 533,23 $, répartie de 2019 à 2022 / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un virement budgétaire de 104 471,17 $ de compétence corporative du Service de la culture vers les dépenses contingentes en contrepartie de 104 471,17 $ de compétence d'agglomération des dépenses contingentes vers le Service de la culture pour 2019 / Autoriser des ajustements récurrents à la base budgétaire du Service de la culture et du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour un montant de 3 836,91 $ à compter de 2020, pour un montant de 7 689,81 $ à compter de 2021 et pour un montant de 11 625,79 $ à compter de 2022, et ce, pour chaque service

Adopté à l'unanimité.

1187540002
80.01 (20.34)

CM19 0293 - (Suite)

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Fujitsu conseil (Canada) inc. pour des prestations de services en intelligence artificielle, pour une période de 2 ans, pour une somme maximale de 2 052 993,60 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16877 (6 soum.)

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

1197297001
80.01 (20.35)

À 20 h 42, le leader de la majorité rappelle l'article 7.16.

CM19 0294 - (Suite)

Dépôt de l'avis et des recommandations du Conseil interculturel de Montréal intitulé « Montréal, cité interculturelle. Stratégie intégrée en six étapes et conditions de réussite pour une politique interculturelle »

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil cède la parole à la conseillère Magda Popeanu.

La conseillère Popeanu salue les invités présents au balcon à savoir : Mme Marie-Christine Jeanty, M. François Fournier et de M. Rafael Benitez. Elle les remercie pour le dépôt du présent document qui sera examiné avec grand intérêt par les membres du conseil afin de mettre en pratique les recommandations qu'il contient ainsi que pour leur entière collaboration pour le traitement exemplaire accordé aux sujets soumis au Conseil interculturel.

La présidente du conseil remercie la conseillère Popeanu pour son intervention et cède la parole au conseiller Josué Corvil.

Le conseiller Corvil prend la parole pour féliciter les membres du Conseil interculturel de Montréal (CIM) pour le dépôt du présent document et pour leur excellent travail. Il poursuit et souligne que le CIM encourage, par le dépôt de ce document, la Ville de Montréal à élaborer une politique interculturelle qui s'appuie sur trois piliers essentiels qui sont : la reconnaissance, l'égalité et les interactions. Le conseiller Corvil rappelle aux membres du conseil que Montréal tient sa particularité et sa richesse de la diversité qui compose sa société représentée par plus de 120 communautés culturelles, dont les 2/3 issues de la diversité. Il poursuit et souligne que la Ville de Montréal à toujours à cœur de promouvoir l'égalité des chances, la dignité, l'intégration de toutes et tous ainsi que la justice sociale. Toutes ces actions lui ont value le statut de « Cité interculturelle » en 2011 par le Conseil de l'Europe.

Le conseiller Corvil poursuit et félicite le CIM pour la réflexion approfondie et sa capacité à saisir les défis propres à la complexité du paysage montréalais et plus particulièrement pour avoir attiré l'attention des membres du conseil en suggérant que Montréal souligne plus formellement son titre de « Cité interculturelle » en adoptant un principe interculturel au sein de sa propre *Charte montréalaise des droits et responsabilités* ainsi qu'une Politique interculturelle qui viendra donner tout son sens à ce principe. Il poursuit et souligne les recommandations les plus pertinentes de ce rapport qui nécessitent des actions concrètes pour faire avancer les choses, telle une consultation publique inclusive et générale concernant la mise en œuvre du chantier interculturel, comme le propose le CIM, et souhaite le rayonnement du leadership de Montréal en tant que « Cité interculturelle » aussi bien qu'auprès des citoyens qu'auprès des autres villes à travers le monde.

La présidente du conseil remercie le conseiller Corvil pour son intervention et félicite les membres du Conseil interculturel de Montréal pour leur travail.

07.16 1197968002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.36) à 80.01 (20.40) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0295

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à SNC-Lavalin GEM Québec inc. pour des services professionnels pour l'élaboration du rapport géotechnique des paramètres de référence (GBR), préparation des plans et devis d'excavation du roc par forage et dynamitage, par tunnelier TBM et par haveuse, surveillance et support technique - Dépense totale de 1 646 874,31 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-17405 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'accorder à la seule firme, SNC-Lavalin GEM Québec inc., cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de services professionnels pour l'élaboration du rapport géotechnique des paramètres de référence (GBR), préparation des plans et devis d'excavation du roc par forage et dynamitage, par tunnelier TBM et par haveuse, surveillance et support technique, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 497 158,46 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17405 ;

3 - d'autoriser une dépense de 149 715,85 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1197526005
80.01 (20.36)

CM19 0296

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à la firme WSP Canada inc. pour les services professionnels en contrôle de la qualité relié à la mise en oeuvre de projets à caractère industriels en mode de réalisation conception-construction-entretien-exploitation - Dépense totale de 4 255 540,94 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-16708 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'accorder au seul soumissionnaire, WSP Canada, firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour des services professionnels pour le contrôle de la qualité relié à la mise en œuvre de projets à caractère industriels en mode de réalisation conception-construction-entretien-exploitation du Service de l'environnement, pour une somme maximale de 4 255 540,94 $, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16708 ;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Le conseiller Marvin Rotrand dépose les documents suivants :

- Media Release from City Of Surrey : North America's First Closed-Loop Waste Management System opens in Surrey en date du 9 mars 2018;
- Article from Waste Today Magazine.com : Inside WM's new $30M RNG facility en date du 26 septembre 2018.

À 21 h 15, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

_____

Le débat se poursuit.

_____

Le vice-président du conseil, M. Sterling Downey, invite le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez à retirer le mot « croche » qui fait partie de la liste des mots antiparlementaires. Ce dernier s'exécute.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, prend la parole et mentionne que l'intervention du chef de l'opposition officielle tend vers le procès d'intention envers l'Administration. Il suggère qu'il fasse preuve de nuance dans ses propos. Le vice-président du conseil prend note des doléances du leader de la majorité et cède la parole au chef de l'opposition officielle afin de lui permettre de poursuivre son intervention.

_____

Le débat se poursuit.

_____

Le vice-président du conseil cède la parole au président du comité exécutif, M. Benoit Dorais afin qu'il exerce son droit de réplique.

Le président du comité exécutif, M. Benoit Dorais retire le mot « chantage » utilisé lors de son intervention puisqu'il fait partie de la liste des mots antiparlementaires.

Le chef de l'opposition officielle soulève une question de privilège et mentionne que l'intervention du président du comité exécutif tend également vers le procès d'intention et qu'il serait souhaitable de s'en tenir au point sous étude.

La leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, renchérit dans le même sens.

Le vice-président du conseil fait un rappel à l'ordre et invite les élu.es à continuer le débat dans le respect et demande au président du comité exécutif de poursuivre son intervention.

_____

Le débat se poursuit.

_____

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de procéder à un vote enregistré sur l'article 80.01 (20.37).

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur:	Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Ferrandez, Gosselin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Marinacci, Vodanovic, Thuillier, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Watt, Tomlinson, Bourgeois, Normand, McQueen, Arseneault, Rouleau, Pauzé, Barbe, Deschamps et Zarac (38)
Votent contre:	Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Corvil, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Miranda, Hénault, Fumagalli, Rapanà et Rotrand (23)
Résultat:	En faveur : 38 Contre : 23

Le vice-président du conseil déclare l'article 80.01 (20.37) adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1185951003
80.01 (20.37)

CM19 0297

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat aux Excavations Lafontaine inc. pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Papineau, de la rue Gauthier à la rue Marie-Anne, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 20 229 831,33 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 325301 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'autoriser une dépense de 18 498 737,63 $, taxes et incidences incluses, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Papineau, de la rue Gauthier à la rue Marie-Anne, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal ;

3 - d'accorder aux Excavations Lafontaine inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 17 583 352,20 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 325301 ;

4 - d'autoriser une dépense de 1 731 093,70 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1187231085
80.01 (20.38)

CM19 0298

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec Groupe ABS inc. (3 688 337,64 $, taxes incluses), Les Services EXP inc. (2 916 915,75 $, taxes incluses), FNX-INNOV inc. (anciennement Les Consultants S.M. inc.) (2 308 299,50 $, taxes incluses), SNC-Lavalin GEM Québec inc. (1 785 750,88 $, taxes incluses), Solmatech inc. (1 134 437,05 $, taxes incluses) et WSP Canada inc. (962 818,76 $, taxes incluses), totalisant une somme maximale de 12 796 559,58 $, taxes incluses pour effectuer des caractérisations environnementales, des études géotechniques et des conceptions de chaussée dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville - Appel d'offres public 18-17192 (8 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - de conclure six ententes-cadres pour la fourniture, sur demande, de services professionnels, afin de réaliser des mandats de caractérisation environnementale, d'études géotechniques et de conception de chaussée, dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville;

3 - d'approuver les contrats de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services requis à cette fin, pour les sommes maximales et les contrats inscrits à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17192;

Firme	Somme maximale	Contrat (Lot)
Groupe ABS inc.	3 688 337,64 $	1
Les Services EXP inc.	2 916 915,75 $	2
FNX-INNOV inc. (anciennement Les Consultants S.M. inc.)	2 308 299,50 $	3
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	1 785 750,88 $	4
Solmatech inc.	1 134 437,05 $	5
WSP Canada inc.	962 818,76 $	6

4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1183855006
80.01 (20.39)

CM19 0299

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres, d'une durée de 3 ans, avec Compugen inc. (Lot 1 : 1 172 489,82 $, taxes incluses), PCD Solutions inc. (Lot 3 : 1 184 890,91 $, taxes incluses), ESI Technologies inc. (Lot 4 : 638 311 $, taxes incluses), Bell Canada (Lot 6 : 2 840 787,50 $, taxes incluses), pour la fourniture de serveurs d'entreprise, d'équipements de stockage et d'équipements de télécommunication - Appel d'offres public 18-17255 (7 soum.) / Autoriser des crédits additionnels pour une variation de quantité de l'ordre de 15% pour les lots 3 et 4, correspondant à une somme de 177 733,63 $ pour le lot 3 ainsi qu'une somme de 95 746,65 $ pour le lot 4

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - de conclure des ententes-cadres, d'une durée de trois ans, pour la fourniture sur demande de serveurs d'entreprise, d'équipements de stockage et d'équipements de télécommunication ;

3 - d'accorder à Compugen inc., PCD Solutions inc. et ESI Technologies inc., plus bas soumissionnaires conformes pour les lots 1, 3, et 4, et au seul soumissionnaire pour le lot 6, Bell Canada, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17255 ;

Firmes	Description	Montants
Compugen inc.	Lot 1: Serveurs et équipements connexes	1 172 489,82 $
PCD Solutions inc.	Lot 3: Stockage IBM-SAN STORWIZE et accessoires	1 184 890,91 $
ESI Technologies inc.	Lot 4: Commutateurs du réseau Canal de Fibre (FC) pour le stockage des données.	638 311 $
Bell Canada	Lot 6: Équipements de télécommunication avec support.	2 840 787,50 $

4 - d'autoriser des crédits additionnels pour une variation de quantité de l'ordre de 15% pour les lots 3 et 4, soit une somme de 177 733,63 $ pour le lot 3 ainsi qu'une somme de 95 746,65 $ pour le lot 4;

5 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1187833008
80.01 (20.40)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.41) à 80.01 (20.44) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0300

Conclure une entente de collaboration de gré à gré avec MILA - Institut québécois d'intelligence artificielle, organisme à but non lucratif, pour une période de 5 ans, pour une somme maximale de 831 128 $, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cette fin ainsi que le contrat de sous-location en annexe

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré, incluant un contrat de sous-location en annexe, entre la Ville et MILA - Institut québécois d'intelligence artificielle, organisme à but non lucratif, pour la conclusion d'une entente de collaboration dans le domaine de l'intelligence artificielle, pour une période de 5 ans, pour une somme maximale de 831 128 $, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1187297003
80.01 (20.41)

CM19 0301

Accorder un soutien financier exceptionnel d'un montant maximum de 1 013 000 $ pour la réalisation du projet de logement social HFAQ Phase V de l'organisme Les Habitations de la Fondation des aveugles du Québec, dans le cadre du programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver un soutien financier exceptionnel d'un montant maximum de 1 013 000 $ pour la réalisation du projet de logement social HFAQ Phase V de l'organisme Les Habitations de la Fondation des aveugles du Québec, dans le cadre du programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec;

2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1190637001
80.01 (20.42)

CM19 0302

Accorder un soutien financier d'une somme maximale de 2 045 228 $, répartie de 2019 à 2022, à la Cité des arts du cirque (TOHU) pour la réalisation du plan d'action Cirque-Terre-Humain dans le cadre de sa mission / Approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser des ajustements récurrents à la base budgétaire du Service de la culture et du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour un montant de 3 993,50 $ à compter de 2020, pour un montant de 8 051 $ à compter de 2021 et pour un montant de 12 173,50 $ à compter de 2022, et ce, pour chaque service

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder un soutien financier de 2 045 228 $, pour une période de 4 ans, se terminant le 31 décembre 2022, à la Cité des arts du cirque (TOHU) pour la réalisation du plan d'action Cirque-Terre-Humain dans le cadre de sa mission, somme répartie annuellement comme suit :

2019	2020	2021	2022
499 198 $	507 185 $	515 300 $	523 545 $

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;

3 - d'autoriser des ajustements récurrents à la base budgétaire du Service de la culture et du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour un montant de 3 993,50 $ à compter de 2020, pour un montant de 8 051 $ à compter de 2021 et pour un montant de 12 173,50 $ à compter de 2022, et ce pour chaque service;

4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1187540001
80.01 (20.43)

CM19 0303

Approuver l'entente tripartite de 2019 entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, en application de l'entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet d'entente tripartite de 2019 entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, en application de l'entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1198320001
80.01 (20.44)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.03) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Article 30.01

Adopter le Plan d'action Vision Zéro décès et blessé grave 2019-2021

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'adopter le Plan d'action Vision Zéro décès et blessé grave 2019-2021;

2 - de mandater la Direction générale pour que l'ensemble des services municipaux concernés réalisent les engagements les concernant dans ce plan d'action;

3 - de mandater la Direction de la Mobilité pour qu'elle coordonne la mise en œuvre de ce plan d'action.

Article 30.02

Approuver le rapport annuel des actions et des projets réalisés en 2018 dans le cadre de la planification économique conjointe et de la Stratégie de développement économique 2018-2022 grâce à l'aide financière de 150 M$ du gouvernement du Québec

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le rapport annuel des actions et des projets réalisés en 2018 dans le cadre de la planification économique conjointe et de la Stratégie de développement économique 2018-2022 grâce à l'aide financière de 150 M$ du gouvernement du Québec.

Un débat s'engage.

À 21 h 52, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

Article 30.03

Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil d'agglomération pour l'année 2019

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le programme d'activités 2019 des commissions permanentes du conseil d'agglomération ci-après:

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

- Diagnostic du loisir public montréalais;

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

- Étude de l'évolution des hausses de loyers pour les commerçants, leurs conséquences sur l'économie de Montréal et les solutions pour les limiter (CM14 0948);

- Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) (mandat du conseil municipal à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation de tenir une consultation publique conformément à l'article 125 de la LAU);

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

- Élaboration d'une Politique de reconnaissance des organismes communautaires à Montréal;

- Suivi de l'étude sur la gestion de la diversité religieuse;

- Déclaration contre l'intimidation sous toutes ses formes (CM16 0174) et Motion de l'opposition officielle sur la prévention de l'intimidation (CM16 0268);

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

- Étude du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal;

- Lutte contre les changements climatiques, bonnes pratiques et outils d'aide à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES);

- Interdiction des bouteilles d'eau de plastique à usage unique à la Ville de Montréal et élaboration d'une Stratégie de réduction du plastique sur le territoire de la métropole (CM18 0709);

- Motion de l'opposition officielle de l'interdiction du chauffage au mazout à Montréal (CM18 1177);

Commission sur l'examen des contrats

- Contrats soumis par le comité exécutif qui répondent aux critères d'examen définis par les résolutions CM11 0202 et CG11 0082;

- De concert avec le BIG, revoir les critères d'examen établis en 2011 par les résolutions CM11 0202 et CG11 0082 et de faire des recommandations à ces conseils (CM19 0114 et CM19 0115);

Commission sur les finances et l'administration

- Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018;
- Programme triennal d'immobilisations 2020-2022;
- Consultations prébudgétaires 2020;
- Budgets de fonctionnement 2020;
- Le fardeau fiscal des OBNL locataires (CM17 0634);
- Étude de la norme ISO 37 001, certification anticorruption (CM18 1290);

Commission sur l'inspecteur général

- Étude des rapports de l'inspecteur général;

Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal

- Éventuelles modifications au schéma d'aménagement et de développement;

Commission de la sécurité publique

- Le projet pilote des caméras portatives;
- La sécurité des déplacements entre la maison et l'école (CM18 1052);
- Les techniques de désescalade et les clientèles vulnérables;
- Le Bilan annuel du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM);
- Le Bilan annuel du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM);
- Les activités de prévention incendie et de sensibilisation communautaire;
- L'intégrité et les normes professionnelles au SPVM;
- Présentation des activités de combat des incendies et de la structure organisationnelle 2019;
- Le suivi des indicateurs en matière de lutte contre le profilage racial et social;

Commission sur le transport et les travaux publics

- Facteurs facilitant et freins à la diminution de l'utilisation et de la possession de véhicules personnels à Montréal.

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

_____

Un débat s'engage.

_____

_____

À 22 h, le président du comité exécutif, M. Benoit Dorais, dépose après adoption, une correspondance du Bureau du contrôleur général en complément d'information au dossier inscrit à l’article 80.01 (20.13).

_____

À 22 h 01, la présidente du conseil ajourne la séance jusqu'au mardi 26 mars 2019, à 9 h 30.

_____

Montréal

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 25 mars 2019
13 h

Séance tenue le mardi 26 mars 2019 – 9 h 30
Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, M. Luc Ferrandez, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

Mme Valérie Plante, M. Sylvain Ouellet et Mme Maja Vodanovic.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

M. Philipe Tomlinson.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 80.01 (42.06) :

M. François William Croteau et M. Benoit Langevin et M. Philipe Tomlinson.

AUTRES PRÉSENCES :

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - Analyse et contrôle de gestion

---

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, invite membres du conseil à observer un moment de recueillement et, à la fin du temps imparti, déclare la séance ouverte. Avant de débuter avec la période de questions du public, elle rappelle que le Bureau de la présidence du conseil a entamé une consultation publique afin de d'améliorer la période de questions du public.

La présidente du conseil poursuit et informe les citoyennes et les citoyens que les formulaires contenant les informations quant aux dates et lieux pour la tenue de ces consultations sont disponibles en format papier, à la demande d'un groupe d'aîné.es qui n'a pas accès à un système informatique, sur des présentoirs installés dans le hall de l'hôtel de ville ou ceux du rez-de-chaussée.

---

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Les citoyennes et citoyens ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de	À	Objet
M. Jocelyn Le Hin	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet)	Questionne la décision de l'Administration de ne pas donner suite à l'achat de caméras portatives pour les policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) / Le citoyen soutient que le SPVM n'a pas appuyé l'Administration dans ce projet pilote du port des caméras portatives par les policiers
M. Yves Daoust	Mme Manon Barbe (Mme Magda Popeanu)	Questionne l'adoption du Règlement LAS0129 à l'arrondissement de LaSalle en ce qui concerne l'autorisation de droit de visite accordé aux inspecteurs de l'arrondissement sous peine d'amende de 1 000 $ devant refus – justification de l'adoption de ce règlement, avec l'aval du contentieux de la Ville, qui contrevient à l'article 7 de la Charte québécoise des droits de la personne **Dépôt de documents**
M. Laurian Ionita	Mme Valérie Plante (Mme Magda Popeanu) (M. François Limoges)	Déplore le fait que ses diverses plaintes auprès de la Ville de Montréal soient restées sans réponse – Déplore le fait que des subventions soient accordées à des promoteurs qui construisent des logements avec des vices cachés
M. Michel Labelle	Mme Valérie Plante (Mme Laurence Lavigne Lalonde)	Mesures pour améliorer le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil pour inclure les notions de respect envers les citoyennes et les citoyens
M. Souad Bounakhla	M. Luis Miranda	Justification de la décision du maire de l'arrondissement d'Anjou de ne pas prendre de mesures immédiates contre la conseillère Lynne Shand à la suite des propos haineux tenus par cette dernière - souhaite que des mesures soient prises par le maire de l'arrondissement afin de se dissocier de la conseillère Shand si des preuves irréfutables confirment qu'elle est membre du groupe « La Meute »

_____

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyennes et des citoyens, la présidente du conseil déclare la période de questions du public close à 9 h 56. Elle remercie les personnes qui se sont déplacées pour faire état de leurs doléances aux membres du conseil.

_____

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de	À	Objet
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Projet de loi sur la laïcité – est-ce que l'administration entend faire appliquer cette loi à la fonction publique montréalaise, notamment pour les employés du SPVM / Demande une prise de position ferme sur cet enjeu, comme pour le dossier de la ligne rose

Question de	À	Objet
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Programme de compensation financière pour les commerces ayant subi des pertes de revenus à cause des travaux routiers – combien de demandes ont été déposées, et combien ont été approuvées / Combien de temps d'attente pour les commerçants ayant été impactés par de grands chantiers, avant de recevoir un premier paiement
M. Marvin Rotrand	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet)	Port de signes religieux - Demande à l'Administration de clarifier sa position par rapport aux employés de l'état qui livrent des services et qui portent des signes religieux / Est-ce que l'administration va inciter le SPVM à modifier son règlement concernant l'uniforme, en lien avec le port de signes religieux

Avant de reconnaître la question du conseiller Aref Salem, la présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, qui souhaite faire une brève intervention.

Le leader de la majorité prend la parole pour faire part de sa déception quant au ton et aux qualificatifs employés, depuis un certain temps, par le conseiller Rotrand lors de ses interventions, à la suite de réflexions, d'actions ou de décisions de l'Administration, qu'il qualifie de déplacés.

La présidente du conseil convient effectivement que les mots utilisés pour désigner l'Administration doivent être respectueux et demande aux membres du conseil de porter une attention à cet égard. Elle invite le conseiller Salem à poser sa question.

M. Aref Salem	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	Modernisation de l'industrie du Taxi – Est-ce que l'administration va jouer un rôle actif vis-à-vis le gouvernement provincial afin de défendre l'industrie montréalaise du taxi / Est-ce que l'administration peut garantir que les résidents des extrémités est et ouest de l'île recevront un service de transport adapté de qualité

À 10 h 15,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de prolonger la période de questions des membres de 7 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).*

La proposition est agréée.

Question de	À	Objet
M. Abdelhaq Sari	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet)	Fin du projet de port de caméras portatives au SPVM – comment l'Administration entend expliquer cette décision précipitée, sans consultation / De combien d'incidents impliquant du profilage raciale l'administration a-t-elle besoin pour enfin munir les policiers de caméras

La présidente du conseil informe la conseillère Goulet que le mot « faux », utilisé lors de son intervention, est antiparlementaire. La conseillère Goulet le retire.

M. Dimitrios (Jim) Beis	Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau)	L'administration a-t-elle abordé l'enjeu de la fermeture de la carrière Pierrefonds

---

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 10 h 22.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

À 10 h 23, le conseil reprend ses travaux et poursuit l'étude des articles 30.01 à 30.03 déjà réunis.

CM19 0304 - (Suite)

Adopter le Plan d'action Vision Zéro décès et blessé grave 2019-2021

Un débat s'engage.

Le conseiller Éric Alan Caldwell dépose une carte illustrant la répartition des collisions avec décès et blessés graves sur l'Île de Montréal (2011-2016).

Adopté à l'unanimité.

1192612001
80.01 (30.01)

CM19 0305 - (Suite)

Approuver le rapport annuel des actions et des projets réalisés en 2018 dans le cadre de la planification économique conjointe et de la Stratégie de développement économique 2018-2022 grâce à l'aide financière de 150 M$ du gouvernement du Québec

---

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

1197586002
80.01 (30.02)

CM19 0306 - (Suite)

Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil d'agglomération pour l'année 2019

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

1197579005
80.01 (30.03)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0307

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 $ afin de financer les services professionnels d'ingénierie et les travaux pour la construction des conduites principales d'eau potable visant à desservir les réseaux de Lachine et de Dorval

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 $ afin de financer les services professionnels d'ingénierie et les travaux pour la construction des conduites principales d'eau potable visant à desservir les réseaux de Lachine et de Dorval », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1186945001
80.01 (42.01)

À 11 h 10, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

CM19 0308

Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) ».

Adopté à l'unanimité.

1180025003
80.01 (42.02)

CM19 0309

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 30 800 000 $ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 30 800 000 $ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1181081026
80.01 (42.03)

CM19 0310

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 $ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 $ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1181081021
80.01 (42.04)

CM19 0311

Adoption - Règlement sur les subventions relatives au Programme investissements durables, volet bâtiments industriels durables

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les subventions relatives au Programme investissements durables, volet bâtiments industriels durables ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1181179011
80.01 (42.05)

À 11 h 14, le vice-président du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, prend la parole et soulève une question de règlement sur la requête du conseiller Alan DeSousa qui souhaitait soulever un « Point d'information » pour préciser sa question après que la réplique a été donnée par le conseiller Sylvain Ouellet sur l'article 80.01 (42.01), pour préciser que le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)* n'autorise plus de question sur un article qui a fait l'objet d'une réplique et que la notion « Point d'information » n'existe pas dans ledit règlement. Il précise que la réplique met fin à tout débat sur le point en question.

Le vice-président du conseil remercie le leader de la majorité pour cette précision.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.06) à 80.01 (42.08) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

À 11 h 21, le vice-président du conseille cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand soulève une question de règlement sur la façon de procéder depuis un certain temps du leader de la majorité, M. François Limoges, qui ne se conforme pas à l'article 77 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)* en omettant de préciser qui seconde ses propositions lors de réunions des articles.

Le vice-président du conseil informe le conseiller Rotrand que le leader de la majorité avait bien précisé hier, au tout début de la séance du conseil, que ses propositions de réunions des articles seront appuyées par le président du comité exécutif, M. Benoit Dorais, et en son absence, par la conseillère Magda Popeanu et en l'absence de cette dernière par le conseiller Sylvain Ouellet et ainsi de suite.

Le vice-président du conseille cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand prend la parole pour préciser qu'étant donné que l'article 77 n'a jamais été modifié en conséquence, il souhaiterait que cet article du règlement soit respecté lors de réunions des articles pour s'assurer que les points soient adoptés selon les règles.

Le vice-président du conseil remercie le conseiller Rotrand pour cette précision et enjoint le leader de la majorité de se conformer à l'article 77 du règlement pour la suite de l'assemblée. Il cède la parole au leader de la majorité.

Le leader de la majorité prend la parole pour préciser qu'il fait entièrement confiance au greffier de la Ville qui s'assure que les séances se déroulent dans le respect dudit règlement.

Le vice-président du conseil remercie le conseiller Rotrand pour le rappel à l'ordre du règlement et invite le leader de la majorité à poursuivre les travaux.

CM19 0312

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 295 000 000 $ afin de financer la réalisation des centres de traitement de la matière organique et un centre pilote de prétraitement (RCG 13-006) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 330 800 000 $

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 295 000 000 $ afin de financer la réalisation des centres de traitement de la matière organique et un centre pilote de prétraitement (RCG 13-006) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 330 800 000 $ », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de procéder à un vote enregistré sur l'article 80.01 (42.06)

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur:	Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Ferrandez, Gosselin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Marinacci, Vodanovic, Thuillier, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Watt, Bourgeois, Normand, McQueen, Arseneault, Rouleau, Pauzé, Barbe, Deschamps et Zarac (36)
Votent contre:	Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Corvil, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Miranda, Hénault, Fumagalli, Rapanà et Rotrand (23)
Ouverture des portes:	La conseillère Montgomery entre dans la salle des délibérations et déclare que si elle avait été présente au moment de ce vote elle aurait voté en faveur de cette proposition.
Résultat:	En faveur : 37 Contre : 23

Le vice-président du conseil, M, Sterling Downey, déclare l'article 80.07 (42.06) adopté à la majorité des voix, et il est

RESOLU

en conséquence.

1188212001
80.01 (42.06)

CM19 0313

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 28 700 000 $ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 28 700 000 $ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1192837001
80.01 (42.07)

CM19 0314

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 $ afin de financer la revitalisation de la canopée dans le cadre du plan maître forestier du parc Jean-Drapeau

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 $ afin de financer la revitalisation de la canopée dans le cadre du plan maître forestier du parc Jean-Drapeau », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1192837002
80.01 (42.08)

CM19 0315

Approuver le Règlement R-192 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 5 924 374 $ pour financer le projet « Véhicules d'atelier - phase 1 », pour un terme de 10 ans et approuver la modification du Programme d'immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver le Règlement R-192 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 5 924 374 $ pour financer le projet « Véhicules d'atelier - phase 1 » pour un terme de 10 ans, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01);

2 - d'approuver la modification du Programme d'immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1196213001
80.01 (45.01)

CM19 0316

Nomination de MM. Hubert M. Makwanda et M'Baye Diagne, à titre de membres du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), pour un mandat de trois ans et reconduction des mandats de Mme Sylvie Crispo et de M. Christian Champagne à titre de membres du conseil pour une période de trois ans

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver la nomination de MM. Hubert M. Makwanda et M'Baye Diagne à titre de membres du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), pour un mandat de trois ans, à compter du 22 avril 2019;

2 - de reconduire le mandat de Mme Sylvie Crispo et de M. Christian Champagne, pour une période de trois ans, à compter du 22 avril 2019.

Adopté à l'unanimité.

1190640001
80.01 (51.01)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0317

Accorder un contrat à la Société des Amis du Biodôme pour la gestion administrative et financière des camps de jour Espace pour la vie, incluant le service de garde, pour la saison 2019, pour une somme maximale de 205 690 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 247 000 $ équivalent aux recettes estimées

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0349;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et la Société des Amis du Biodôme, pour la gestion administrative et financière des camps de jour Espace pour la vie, incluant le service de garde, pour une somme maximale de 205 690 $, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2- d'autoriser un budget additionnel de dépenses de 247 000 $ et un budget additionnel de revenus de 247 000 $, équivalent aux recettes estimées des camps de jour;

3- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1183815004

CM19 0318

Accorder un contrat à Atera Enviro inc. pour la fourniture, pour une période de 24 mois, d'électrodes pour analyse avec l'appareil Palintest SA-1100 pour le dépistage des entrées de service en plomb sur le territoire de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 596 030,40 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17463 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0350;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder au seul soumissionnaire, Atera Enviro inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une période de 24 mois, un contrat pour la fourniture d'électrodes SA-1100 pour le dépistage des entrées de service en plomb sur le territoire de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 596 030,40 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17463;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1197271002

CM19 0319

Approuver un projet d'acte par lequel le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Est-de-l'île-de-Montréal cède sans frais à la Ville une servitude réelle et perpétuelle de passage public piétonnier entre la rue Sherbrooke Est et la rue Rachel, à l'ouest de la rue Saint-Germain, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0388;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver un projet d'acte par lequel le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Est-de-l'île-de-Montréal cède à la Ville de Montréal une servitude réelle et perpétuelle de passage public piétonnier sur une portion d'un immeuble situé au 3095, rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, représentée par une partie du lot 3 636 033 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et ce, à titre gratuit, le tout substantiellement conforme au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1181027005

CM19 0320

Accorder un contrat à Lanco Aménagement inc. pour la réfection du terrain de balle au stade du parc Arthur-Therrien, dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 549 596,60 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 18-6350 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0358;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 549 596,60 $, taxes incluses, pour la réfection du terrain de balle du stade au parc Arthur-Therrien, dans l'arrondissement de Verdun, comprenant les contingences et tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder à Lanco Aménagement inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 457 997,16 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-6350;

3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 11 h 35, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1187936011

CM19 0321

Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc. pour la reconstruction de conduite d'égout unitaire, de conduite d'eau secondaire, de trottoirs et de bordures, là où requis et la reconstruction de la chaussée dans la rue Quesnel, de l'avenue Atwater à la rue Quesnel, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 756 974,35 $ taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 335801 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0364;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 701 522,13 $, taxes incluses, pour la reconstruction de conduite d'égout unitaire, de conduite d'eau secondaire, de trottoirs et de bordures, là où requis et la reconstruction de la chaussée dans la rue Quesnel, de l'avenue Atwater à la rue Quesnel, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder à Sanexen services environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 554 522,13 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 335801;

3- d'autoriser une dépense de 55 452,22 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1187231096

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0322

Accorder un contrat à Eurovia Québec construction inc. pour des travaux de planage et de revêtement bitumineux à divers endroits dans l'arrondissement de Ville-Marie (PCPR - PRCPR 2019) - Dépense totale de 3 218 097,11 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441024 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0365;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 2 936 551,92 $, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder à Eurovia Québec construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 815 451,92 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441024;

3- d'autoriser une dépense de 281 545,19 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.06 1197231003

CM19 0323

Autoriser une dépense additionnelle de 505 036,64 $, taxes incluses pour compléter les travaux d'égouts, de conduites d'eau et de voirie dans la rue Jeanne-Mance, de l'avenue du Mont-Royal à la rue Villeneuve dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans le cadre du contrat 314001 accordé à Talvi inc., CM18 0808, majorant ainsi le montant total du contrat de 3 083 472,81$ à 3 588 509,45 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0366;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 505 036,64 $, taxes incluses, pour compléter les travaux d'égouts, de conduites d'eau et de voirie dans la rue Jeanne-Mance, de l'avenue du Mont-Royal à la rue Villeneuve, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans le cadre du contrat accordé à Talvi inc. (CM18 0808), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 083 472,81 $ à 3 588 509,45 $, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.07 1197231005

CM19 0324

Autoriser une dépense additionnelle de 132 624,78 $, taxes incluses, ainsi qu'un virement de 195 000 $, taxes incluses, provenant de l'enveloppe des incidences vers l'enveloppe des contingences pour le paiement du boni de performance, le dépassement de quantités de la couche de surface de l'enrobé à module élevé et l'ajustement du prix du bitume, dans le cadre du contrat 336301 accordé à Environnement routier NRJ inc. (CM18 0477) pour les travaux de construction dans la rue Notre-Dame, de la rue Frontenac à l'avenue Bourbonnière, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, majorant ainsi le montant total du contrat de 8 339 793,08 $ à 8 667 417,86 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0368;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 132 624,78 $, taxes incluses, ainsi qu'un virement de 195 000 $, taxes incluses, provenant de l'enveloppe des dépenses incidentes vers l'enveloppe des contingences pour le paiement du boni de performance, le dépassement de quantités de la couche de surface de l'enrobé à module élevé et l'ajustement du prix du bitume, dans le cadre du contrat 336301 accordé à Environnement routier NRJ inc. (CM18 0477) pour les travaux de construction dans la rue Notre-Dame, de la rue Frontenac à l'avenue Bourbonnière, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, majorant ainsi le montant total du contrat de 8 339 793,08 $ à 8 667 417,86 $, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1187231087

CM19 0325

Accorder un contrat de services professionnels à Riopel Dion St-Martin inc., GBi experts-conseils inc. et Projet paysage pour les travaux de réfection et la rénovation des bâtiments spécifiques dans le cadre du projet de réfection du musée de Lachine - Dépense totale de 815 770,55 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 18-17297 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0374;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense totale de 815 770,55 $, taxes, contingences et incidences incluses, pour les services professionnels dans le cadre des travaux de réfection et de rénovation de la maison Le-Ber-Le Moyne et du pavillon Benoît-Verdickt au musée de Lachine;

2- d'accorder un contrat de services professionnels à Riopel Dion St-Martin inc., GBi experts-conseils inc. et Projet paysage, équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 647 436,94 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17297;

3- d'autoriser une dépense de 129 487,39 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- d'autoriser une dépense de 38 846,22 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1195110001

CM19 0326

Accorder un soutien financier de 750 000 $ à La Fondation Espace pour la vie afin de financer ses opérations pour les années 2019, 2020 et 2021 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0405;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier de 750 000 $ à La Fondation Espace pour la vie pour le financement de ses opérations pour les années 2019, 2020 et 2021;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1190348002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0327

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec GLT + inc. pour les services en économie de la construction pour les projets de la Direction de la gestion de projets immobiliers (DGPI), pour une somme maximale de 866 404 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17198 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0369;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de conclure une entente-cadre par laquelle GLT + inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels en économie de la construction pour les missions d'estimation des projets de la Direction de la gestion de projets immobiliers, pour une somme maximale de 866 404 $, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 18-17198;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1187444001

CM19 0328

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Biothermica Technologies inc., pour une période de 36 mois, pour la réalisation et l'interprétation de relevés de méthane requis pour des travaux de suivis sur divers terrains sur ou à proximité d'anciennes carrières ou dépôts de surface situés sur le territoire de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 289 828,98 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17303 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0371;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de conclure une entente-cadre par laquelle la seule firme soumissionnaire Biothermica Technologies inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation et l'interprétation de relevés de méthane requis pour des travaux de suivis sur divers terrains sur ou à proximité d'anciennes carrières ou dépôts de surface situés sur le territoire de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 289 828,98 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17303;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1196686001

CM19 0329

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 668 992 $, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires de ÉVOQ architecture inc., NCK inc, et Pageau, Morel et associés inc. en fonction de la modification de la portée du mandat pour la rénovation et l'agrandissement de la bibliothèque Maisonneuve / Approuver un projet d'avenant 1 à la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et ces trois firmes (CM18 0360), majorant ainsi le montant maximal du contrat de 2 515 653 $ à 3 184 645 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0373;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 668 992 $, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires de ÉVOQ architecture inc., NCK inc., et Pageau, Morel et associés inc. en fonction de la modification de la portée du mandat pour la rénovation et agrandissement de la bibliothèque Maisonneuve;

2 - d'approuver un projet d'avenant no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et ÉVOQ architecture inc., NCK inc., et Pageau, Morel et associés inc. (CM18 0360), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 515 653 $ à 3 184 645 $, taxes incluses;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1183286001

CM19 0330

Résilier la convention intervenue entre l'Orchestre symphonique de Montréal et la Ville de Montréal (CM17 0137)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0381;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de résilier la convention entre l'Orchestre symphonique de Montréal et la Ville de Montréal (CM17 0137).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1193205002

CM19 0331

Approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue à l'Association communautaire d'emprunt de Montréal, pour une période de 2 ans, à compter du 1er juin 2019, les locaux 319, 323 et 341, situés au 3e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie totale de 2 561,16 pieds carrés, à des fins administratives, pour un loyer total de 39 833,52 $, excluant les taxes - Le montant de la subvention représente une somme de 88 200 $

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0384;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver le projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Association communautaire d'emprunt de Montréal, pour une période de 2 ans, à compter du 1er juin 2019, les locaux 319, 323 et 341, situés au 3e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie totale de 2 561,16 pieds carrés, à des fins administratives, moyennant un loyer total de 39 833,52 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de prolongation de bail;

2 - d’imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1194069001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d’étude, les articles 20.16 à 20.20 de l’ordre du jour.

Adopté à l’unanimité.

CM19 0332

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Duroking construction (9200-2088 Québec inc.) pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Jarry, de la rue Boyer à la rue Garnier, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 17 518 448,39 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 223802 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mars 2019 par sa résolution CE19 0458;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l’examen des contrats;

2 - d'autoriser une dépense de 16 048 903,47 $, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Jarry, de la rue Boyer à la rue Garnier, dans l'arrondissement de Villeray−Saint-Michel−Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

3 - d'accorder à Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 13 758 944,22 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 223802 ;

4 - d'autoriser une dépense de 1 469 544,92 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1187231082

CM19 0333

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements de LaSalle et de Lachine (PCPR - PRCPR 2019) - Dépense totale de 8 821 384,82 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441022 (11 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mars 2019 par sa résolution CE19 0455;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'autoriser une dépense de 8 053 713,47 $, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements de LaSalle et de Lachine (PCPR - PRCPR 2019), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

3 - d'accorder à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 676 713,47 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441022;

4 - d'autoriser une dépense de 767 671,35 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1187231084

CM19 0334

Autoriser une dépense additionnelle de 18 228 125,56 $, taxes incluses, pour l'acquisition par voie d'expropriation de l'ensemble des immeubles prévus aux résolutions CM16 0598, CM16 0599, CM16 0600, CM16 0926, CM17 0740, à des fins d'aménagement d'une rue, dans le cadre de la mise en œuvre des abords du site Outremont (projet MIL Montréal)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mars 2019 par sa résolution CE19 0476;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 18 228 125,56 $, taxes incluses, incluant une provision d'estimation de taxes de 10% calculée sur l'indemnité principale, pour l'ensemble des acquisitions prévues aux résolutions CM16 0600, CM16 0598, CM16 0599, CM17 0740, CM16 0926, dans le cadre de la mise en œuvre des abords du site Outremont (projet MIL Montréal);

- cette somme additionnelle prévue à la présente résolution bonifie les montants déjà approuvés dans les résolutions suivantes :

  - le point 5 de la résolution CM16 0600 qui autorise une dépense de 1 635 290 $, taxes incluses, pour l'acquisition d'une partie du lot 1 350 843 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

  - le point 5 de la résolution CM16 0599 qui autorise une dépense de 777 000 $, taxes incluses, pour l'acquisition d'une partie du lot 1 350 842 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

- le point 5 de la résolution CM16 0598 qui autorise une dépense de 862 320 $, taxes incluses, pour l'acquisition d'une partie du lot 2 203 544 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

- le point 5 de la résolution CM 16 0926 qui autorise une dépense de 2 644 425 $, taxes incluses, pour l'acquisition d'une partie du lot 1 868 713 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

- le point 1 de la résolution CM17 0740 qui autorise une dépense totale de 1 140 839,44 $, taxes incluses, pour l'acquisition du lot 6 032 109 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1196462002

CM19 0335

Accorder un contrat à Techniparc (9032-2454 Qc inc.) pour la réfection du terrain de balle au parc des Roseraies, dans l'arrondissement d'Anjou - Dépense totale de 563 080 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 18-6349 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mars 2019 par sa résolution CE19 0452;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder à Techniparc (9032-2454 Qc inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection du terrain de balle situé au parc des Roseraies, dans l'arrondissement d'Anjou, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 450 464 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-6349;

2 - d'autoriser un montant de 67 569,60 $ à titre de budget de contingences;

3 - d'autoriser un montant de 45 046,40 $ à titre de budget d'incidences;

4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1187936012

CM19 0336

Accorder un contrat de services professionnels à Atelier Civiliti inc. pour la réhabilitation de la fontaine lumineuse et la construction d'un édicule technique au parc La Fontaine - Dépense totale de 786 745,51 $, taxes, variations de quantités, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 18-17282 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mars 2019 par sa résolution CE19 0464;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense totale de 786 745,51 $, taxes, variations de quantités, contingences et incidences incluses, pour la réhabilitation de la fontaine lumineuse et la construction d'un édicule technique au parc La Fontaine;

2- d'accorder à la seule firme soumissionnaire, Atelier Civiliti inc., cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de services professionnels requis à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 542 583,12 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17282 ;

3- d'autoriser une dépense de 81 387,46 $, taxes incluses, à titre de variations de quantité;

4- d'autoriser une dépense de 108 516,62 $, taxes incluses, à titre de budget des contingences;

5- d'autoriser une dépense de 54 258,31 $, taxes incluses, à titre de budget des incidences;

6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1198132001

CM19 0337

Accorder un soutien financier non récurrent de 450 000 $ Montréal en Histoire pour supporter les coûts d'opération de l'événement Cité Mémoire en 2019 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mars 2019 par sa résolution CE19 0473;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de recommander au conseil municipal :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 450 000 $ à Montréal en Histoire pour supporter les coûts d'opération de l'événement Cité Mémoire en 2019;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1191103001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Article 30.01

Retirer la partie du lot 1 351 629 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une largeur de 8,50 mètres le long de ses limites nord-est, du registre du domaine public de la Ville de Montréal

Considérant la résolution CA15 16 0188 du conseil de l'arrondissement d'Outremont par laquelle l'arrondissement a donné son accord de principe pour que le lot 1 351 629 soit réservé en vue d'une vente ultérieure à la Coopérative de solidarité Le Suroit pour la réalisation de logements sociaux et communautaires;

Considérant les résolutions CA15 16 0188 et CA15 16 0369 du conseil de l'arrondissement d'Outremont demandant au conseil municipal d'autoriser le versement d'une partie du lot 1 351 629 du cadastre du Québec, d'une largeur de 8,50 mètres le long de ses limites nord-est et nord-ouest, dans le domaine public de la Ville de Montréal à des fins de parc linéaire de type passage public;

Considérant la résolution CA16 16 0322 du conseil de l'arrondissement d'Outremont qui édictait les conditions pour l'étude du projet de la Coopérative Le Suroit;

Considérant la résolution CA18 16 004 du conseil de l'arrondissement d'Outremont qui mandatait l'administration à définir un nouveau projet sur la totalité du terrain de la Ville;

Considérant que la Coopérative de solidarité Le Suroit a déposé en novembre 2018 un projet de 48 logements comprenant une cour arrière d'une profondeur entre 7,69 et 8,16 m de profondeur et constituée d'une bande verte le long de la ligne arrière;

Considérant que le projet respecte les conditions énoncées dans les résolutions CA16 16 0322 et CA18 16 004 ci-haut mentionnées;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0437;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de retirer la partie du lot 1 351 629 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une largeur de 8,50 mètres le long de ses limites nord-est, du registre du domaine public de la Ville de Montréal.

Article 30.02

Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0408;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville, conformément à vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Article 30.03

Déclarer le conseil de la Ville compétent, pour une durée de deux ans, quant à l'occupation du domaine public à des fins d'exploitation d'un service de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0413;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de déclarer le conseil de la Ville compétent, pour une durée de deux ans, quant à l'occupation du domaine public à des fins d'exploitation d'un service de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

d'apporter un amendement à l'article sous étude, pour remplacer les mots «... jusqu'au 15 avril 2021 ...» par les mots « ... pour une période de deux ans ... » partout où il se trouvent dans le dossier décisionnel, afin de ne pas excéder la durée de deux ans autorisée.

La proposition est agréée.

Un débat s'engage sur l'article 30.03, tel qu'amendé.

Article 30.04

Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil municipal pour l'année 2019

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mars 2019 par sa résolution CE19 0484;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le programme d'activités 2019 des commissions permanentes du conseil municipal ci-après :

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

- Diagnostic du loisir public montréalais;

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

- Étude de l'évolution des hausses de loyers pour les commerçants, leurs conséquences sur l'économie de Montréal et les solutions pour les limiter (CM14 0948);

- Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) (mandat du conseil municipal à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation de tenir une consultation publique conformément à l'article 125 de la LAU);

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

- Élaboration d'une Politique de reconnaissance des organismes communautaires à Montréal;
- Suivi de l'étude sur la gestion de la diversité religieuse;
- Déclaration contre l'intimidation sous toutes ses formes (CM16 0174) et Motion de l'opposition officielle sur la prévention de l'intimidation (CM16 0268);

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

- Étude du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal;
- Lutte contre les changements climatiques, bonnes pratiques et outils d'aide à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES);
- Interdiction des bouteilles d'eau de plastique à usage unique à la Ville de Montréal et élaboration d'une Stratégie de réduction du plastique sur le territoire de la métropole (CM18 0709);
- Motion de l'opposition officielle de l'interdiction du chauffage au mazout à Montréal (CM18 1177);

Commission sur l'examen des contrats

- Contrats soumis par le comité exécutif qui répondent aux critères d'examen définis par les résolutions CM11 0202 et CG11 0082;
- De concert avec le BIG, revoir les critères d'examen établis en 2011 par les résolutions CM11 0202 et CG11 0082 et de faire des recommandations à ces conseils (CM19 0114 et CM19 0115);

Commission sur les finances et l'administration

- Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018;
- Programme triennal d'immobilisations 2020-2022;
- Consultations prébudgétaires 2020;
- Budgets de fonctionnement 2020;
- Le fardeau fiscal des OBNL locataires (CM17 0634);
- Étude de la norme ISO 37 001, certification anticorruption (CM18 1290);

Commission sur l'inspecteur général

- Étude des rapports de l'inspecteur général;

Commission de la présidence du conseil

- Période de question du public au conseil municipal;
- Scrutin préférentiel ontarien de 2018 et relation entre le taux de participation aux élections municipales québécoises et le choix d'un autre jour de vote que le dimanche (CM18 0557);
- Interdire les applaudissements lors de la période de questions des élus et des citoyens au conseil municipal de Montréal / article 46 et attribution des droits de paroles (CM18 1395);

Commission sur le transport et les travaux publics

- Facteurs facilitant et freins à la diminution de l'utilisation et de la possession de véhicules personnels à Montréal;

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Un débat s'engage.

À 12 h 30, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, suspend les travaux jusqu'à 14 h.

Montréal

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 25 mars 2019 13 h

Séance tenue le mardi 26 mars 2019 – 14 h Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, M. Luc Ferrandez, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philipe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

Mme Valérie Plante.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

M. Benoit Langevin.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LA PORTION DE L'AMENDEMENT NON AGRÉÉE DU CHEF ET DU LEADER ADJOINT DE L'OPPOSITION OFFICIELLE DE L'ARTICLE 42.08 :

M. Benoit Langevin.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 60.02 :

M. Benoit Langevin et Mme Maja Vodanovic.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* LORS DES VOTES ENREGISTRÉS SUR LES ARTICLES 65.04 ET 65.05 :

Mme Valérie Plante, M. Éric Alan Caldwell, M. Benoit Langevin et Mme Maja Vodanovic.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 65.06 :

Mme Valérie Plante, M. Benoit Langevin et Mme Maja Vodanovic.

AUTRES PRÉSENCES :

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - Analyse et contrôle de gestion

---

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare la séance ouverte.

A 14 h 01, le conseil reprend ses travaux et poursuit l'étude des articles 30.01 à 30.04 déjà réunis.

CM19 0338 - (Suite)

Retirer la partie du lot 1 351 629 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une largeur de 8,50 mètres le long de ses limites nord-est, du registre du domaine public de la Ville de Montréal

Adopté à l'unanimité.

30.01 1187596003

CM19 0339 - (Suite)

Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Adopté à l'unanimité.

30.02 1196354001

CM19 0340 - (Suite)

Déclarer le conseil de la Ville compétent, pour une durée de deux ans, quant à l'occupation du domaine public à des fins d'exploitation d'un service de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Le débat se poursuit sur l'article 30.03, tel qu'amendé.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, met aux voix l'article 30.03, tel qu'amendé, qui se lit maintenant comme suit : « de déclarer le conseil de la Ville compétent, pour une durée de deux ans, quant à l'occupation du domaine public à des fins d'exploitation d'un service de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* », et le déclare adopté à la majorité absolue des voix des membres du conseil, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

Dissidences : Mme Andrée Hénault
M. Luis Miranda
M. Marvin Rotrand
Tous les membres présents de l'opposition officielle

30.03 1198219001

CM19 0341 - (Suite)

Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil municipal pour l'année 2019

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1197579004

CM19 0342

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 50 300 000 $ pour le financement de travaux de réfection et d'amélioration d'équipements sportifs

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 50 300 000 $ pour le financement de travaux de réfection et d'amélioration d'équipements sportifs », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1197235002

CM19 0343

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1190643002

CM19 0344

Avis de motion et dépôt - Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1197796004

CM19 0345

Avis de motion et dépôt - Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (18-070)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (18-070) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1188219001

CM19 0346

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative au traitement des frênes situés sur des propriétés privées

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative au traitement des frênes situés sur des propriétés privées », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1198142001

CM19 0347

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 $ afin de financer l'acquisition de biens et d'équipements d'actifs permettant une optimisation et une expansion du système de vélos en libre-service BIXI pour les années 2019, 2020 et 2021

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 $ afin de financer l'acquisition de biens et d'équipements d'actifs permettant une optimisation et une expansion du système de vélos en libre-service BIXI pour les années 2019, 2020 et 2021 », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1194368001

CM19 0348

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (18-070)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (18-070) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.07 1194368003

CM19 0349

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 57 300 000 $ pour le financement de la réalisation d'interventions municipales dans les abords du site Outremont (« PDUES »)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 57 300 000 $ pour le financement de la réalisation d'interventions municipales dans les abords du site Outremont (« PDUES ») », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.08 1196626001

CM19 0350

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.09 1197718001

CM19 0351

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 $ pour le financement de travaux de sécurisation sur le réseau routier, aux abords des écoles

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 $ pour le financement de travaux de sécurisation sur le réseau routier, aux abords des écoles », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.10 1181097016

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0352

Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est, entre l'avenue Fernand-Gauthier et la 15e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est, entre l'avenue Fernand-Gauthier et la 15e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains à l'assemblée du conseil municipal du 25 février 2019 par sa résolution CM19 0207;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est, entre l'avenue Fernand-Gauthier et la 15e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 25 février 2019 par sa résolution CM19 0207;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 février 2019, par sa résolution CE19 0191;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est, entre l'avenue Fernand-Gauthier et la 15e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1184386001

Règlement 19-015

CM19 0353

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 $ afin de financer les travaux de rénovation, d'agrandissement, de construction et d'aménagement de bibliothèques ainsi que l'achat de collections premières

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 $ afin de financer les travaux de rénovation, d'agrandissement, de construction et d'aménagement de bibliothèques ainsi que l'achat de collections premières à l'assemblée du conseil municipal du 25 février 2019 par sa résolution CM19 0208;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 $ afin de financer les travaux de rénovation, d'agrandissement, de construction et d'aménagement de bibliothèques ainsi que l'achat de collections premières » à l'assemblée du conseil municipal du 25 février 2019 par sa résolution CM19 0208;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 février 2019, par sa résolution CE19 0253;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 $ afin de financer les travaux de rénovation, d'agrandissement, de construction et d'aménagement de bibliothèques ainsi que l'achat de collections premières », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1180003001

Règlement 19-016

CM19 0354

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 $ pour financer le programme de soutien aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 $ pour financer le programme de soutien aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques à l'assemblée du conseil municipal du 25 février 2019 par sa résolution CM19 0209;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 $ pour financer le programme de soutien aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques » à l'assemblée du conseil municipal du 25 février 2019 par sa résolution CM19 0209;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 février 2019, par sa résolution CE19 0254;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 $ pour financer le programme de soutien aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1197235001

Règlement 19-017

CM19 0355

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 46 200 000 $ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 46 200 000 $ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements à l'assemblée du conseil municipal du 25 février 2019 par sa résolution CM19 0210;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 46 200 000 $ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements » à l'assemblée du conseil municipal du 25 février 2019 par sa résolution CM19 0210;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 février 2019, par sa résolution CE19 0259;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 46 200 000 $ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1181081025

Règlement 19-018

CM19 0356

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 600 000 $ afin de financer le programme d'intégration de véhicules et d'équipements écoresponsables

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 1 600 000 $ afin de financer le programme d'intégration de véhicules et d'équipements écoresponsables à l'assemblée du conseil municipal du 25 février 2019 par sa résolution CM19 0211;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 600 000 $ afin de financer le programme d'intégration de véhicules et d'équipements écoresponsables » à l'assemblée du conseil municipal du 25 février 2019 par sa résolution CM19 0211;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 février 2019, par sa résolution CE19 0257;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 600 000 $ afin de financer le programme d'intégration de véhicules et d'équipements écoresponsables », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1181081023

Règlement 19-019

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 à 42.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0357

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 800 000 $ afin de financer les travaux du projet de mise à niveau des postes de carburant

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 800 000 $ afin de financer les travaux du projet de mise à niveau des postes de carburant à l'assemblée du conseil municipal du 25 février 2019 par sa résolution CM19 0212;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 800 000 $ afin de financer les travaux du projet de mise à niveau des postes de carburant » à l'assemblée du conseil municipal du 25 février 2019 par sa résolution CM19 0212;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 février 2019, par sa résolution CE19 0256;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 800 000 $ afin de financer les travaux du projet de mise à niveau des postes de carburant », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.06 1181081019

Règlement 19-020

CM19 0358

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 $ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 $ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés à l'assemblée du conseil municipal du 25 février 2019 par sa résolution CM19 0213;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 $ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés » à l'assemblée du conseil municipal du 25 février 2019 par sa résolution CM19 0213;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 février 2019, par sa résolution CE19 0258;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 $ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.07 1181081022

Règlement 19-021

Article 42.08

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) à l'assemblée du conseil municipal du 25 février 2019 par sa résolution CM19 0214;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) » à l'assemblée du conseil municipal du 25 février 2019 par sa résolution CM19 0214;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 février 2019, par sa résolution CE19 0312;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) ».

_____

Un débat s'engage.

_____

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Francesco Miele

d'apporter un amendement à l'article sous étude afin :

- de remplacer dans le dossier décisionnel, là où requis, les mots «...d'une aide financière de plus de 150 000 $...» par les mots «...d'une aide financière d'une valeur supérieure à 150 000 $ et inférieure à 500 000 $...»;

- d'ajouter, après la section VIII, une section dans la directive relative au soutien financier jointe au dossier décisionnel qui se lit comme suit :

  - « SECTION IX
    RAPPORT ANNUEL »

    19. Un rapport détaillant toutes les subventions accordées ainsi que les lieux et l'avancement des travaux liés à chaque subvention devra être déposé au conseil municipal sur une base annuelle »;

- de modifier le paragraphe 21 du premier alinéa de l'article 1 du règlement afin de remplacer les mots «...d'une aide financière de plus de 150 000 $...» par les mots «...d'une aide financière d'une valeur supérieure à 150 000 $ et inférieure à 500 000 $...».

À 14 h 32, le leader de la majorité, M. François Limoges, propose de suspendre la séance afin de permettre aux membres du conseil de prendre connaissance de l'amendement du chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, et du leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele.

Avant de suspendre, le leader de la majorité propose de poursuivre l'étude des autres articles réunis et de reporter l'étude de l'article 42.08 à une phase ultérieure.

_____

Article 42.09

Adoption - Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) à l'assemblée du conseil municipal du 25 février 2019 par sa résolution CM19 0215;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) » à l'assemblée du conseil municipal du 25 février 2019 par sa résolution CM19 0215;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 février 2019, par sa résolution CE19 0311;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés ».

_____

Un débat s'engage.

_____

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Francesco Miele

d'apporter un amendement à l'article sous étude afin d'ajouter, après l'article 22 du projet de règlement, la section suivante :

« SECTION XI - RAPPORT ANNUEL

23. Un rapport détaillant toutes les subventions accordées ainsi que les lieux et l'avancement des travaux liés à chaque subvention devra être déposé au conseil municipal sur une base annuelle ».

À 14 h 34, le leader de la majorité, M. François Limoges, propose de suspendre la séance afin de permettre aux membres du conseil de prendre connaissance de l'amendement du chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, et du leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele.

Avant de suspendre, le leader de la majorité propose de poursuivre l'étude des autres articles réunis et de reporter l'étude de l'article 42.09 à une phase ultérieure.

_____

CM19 0359

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 312 500 000 $ afin de financer les travaux prévus au programme d'aménagement des rues du réseau artériel de la Ville de Montréal

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 312 500 000 $ afin de financer les travaux prévus au programme d'aménagement des rues du réseau artériel de la Ville de Montréal à l'assemblée du conseil municipal du 25 février 2019 par sa résolution CM19 0216;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 312 500 000 $ afin de financer les travaux prévus au programme d'aménagement des rues du réseau artériel de la Ville de Montréal » à l'assemblée du conseil municipal du 25 février 2019 par sa résolution CM19 0216;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 février 2019, par sa résolution CE19 0314;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 312 500 000 $ afin de financer les travaux prévus au programme d'aménagement des rues du réseau artériel de la Ville de Montréal », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.10 1181097015

Règlement 19-023

CM19 0360

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 27 000 000 $ pour le financement des travaux prévus dans le cadre du projet Métamorphose de l'Insectarium, du Service de l'Espace pour la vie (18-043) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 36 350 000 $

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 27 000 000 $ pour le financement des travaux prévus dans le cadre du projet Métamorphose de l'Insectarium, du Service de l'Espace pour la vie (18-043) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 36 350 000 $ à l'assemblée du conseil municipal du 25 février 2019 par sa résolution CM19 0217;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 27 000 000 $ pour le financement des travaux prévus dans le cadre du projet Métamorphose de l'Insectarium, du Service de l'Espace pour la vie (18-043) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 36 350 000 $ » à l'assemblée du conseil municipal du 25 février 2019 par sa résolution CM19 0217;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 février 2019, par sa résolution CE19 0313;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 27 000 000 $ pour le financement des travaux prévus dans le cadre du projet Métamorphose de l'Insectarium, du Service de l'Espace pour la vie (18-043) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 36 350 000 $ », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.11 1190348001

Règlement 18-043-1

CM19 0361

Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle de l'arrondissement du Sud-Ouest par l'ajout, dans la liste des édifices publics d'intérêt, du qualificatif « ancien » à la dénomination « bain Hushion » du bâtiment portant le numéro 757, rue des Seigneurs

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle de l'arrondissement du Sud-Ouest par l'ajout, dans la liste des édifices publics d'intérêt, du qualificatif « ancien » à la dénomination « bain Hushion » du bâtiment portant le numéro 757, rue des Seigneurs, lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

ADOPTION DU PROJET

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle de l'arrondissement du Sud-Ouest par l'ajout, dans la liste des édifices publics d'intérêt, du qualificatif « ancien » à la dénomination « bain Hushion » du bâtiment portant le numéro 757, rue des Seigneurs.

Adopté à l'unanimité.

43.01 1196347003

Règlement P-04-047-201

CM19 0362

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier l'affectation de certains secteurs mixtes dans le cadre de la mise en œuvre du PDUÉS Turcot

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier l'affectation de certains secteurs mixtes dans le cadre de la mise en œuvre du PDUÉS Turcot à l'assemblée du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest du 11 février 2019, par sa résolution CA19 22 0043;

Vu la résolution CA19 22 0043 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest à sa séance du 11 février 2019, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le jeudi 28 février 2019 à 18 h 30, à la mairie de l'arrondissement située au 815, rue Bélair, sur ce projet de règlement;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019, par sa résolution CE19 0435;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier l'affectation de certains secteurs mixtes, dans le cadre de la mise en œuvre du PDUÉS Turcot.

Adopté à l'unanimité.

44.01 1180511003

Règlement 04-047-202

CM19 0363

Renouveler le mandat de la vice-présidente de la Commission de la fonction publique de Montréal pour une durée de 4 ans

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0416;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de renouveler le mandat de Mme Marie-Chantal Lamothe à titre de vice-présidente de la Commission de la fonction publique de Montréal, pour une durée de 4 ans.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1192988001

À 14 h 39, le leader de la majorité rappelle les articles 42.08 et 42.09.

CM19 0364 - (Suite)

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009)

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Jean-François Parenteau.

Le conseiller Parenteau prend la parole pour informer les membres du conseil que l'Administration n'est pas en faveur de la portion de l'amendement du chef et du leader adjoint de l'opposition officielle à l'effet de modifier le dossier décisionnel, là où requis, et dans le texte du règlement pour le remplacement des mots «...d'une aide financière de plus de 150 000 $...» par les mots «...d'une aide financière d'une valeur supérieure à 150 000 $ et inférieure à 500 000 $...». Il poursuit et indique cependant que l'Administration est en faveur de l'ajout, après la section VIII, d'une section dans la directive relative au soutien financier jointe au dossier décisionnel qui se lit comme suit :

- « SECTION IX
  RAPPORT ANNUEL »

  19. Un rapport détaillant toutes les subventions accordées ainsi que les lieux et l'avancement des travaux liés à chaque subvention devra être déposé au conseil municipal sur une base annuelle »;

Un débat s'engage sur la portion de l'amendement du chef et du leader adjoint de l'opposition officielle à l'effet de modifier le dossier décisionnel, là où requis, et le texte du règlement afin de remplacer les mots «...d'une aide financière de plus de 150 000 $...» par les mots «...d'une aide financière d'une valeur supérieure à 150 000 $ et inférieure à 500 000 $...».

Le chef de l'opposition officielle exerce son droit de réplique.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de procéder à un vote à main levée sur la portion de l'amendement non agréée du chef et du leader adjoint de l'opposition officielle.

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Lionel Perez

de procéder à un vote enregistré sur la portion de l'amendement non agréée du chef et du leader adjoint de l'opposition officielle.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur:	Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Corvil, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Miranda, Hénault, Fumagalli, Rapanà et Rotrand (23)
Votent contre:	Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Ferrandez, Gosselin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Marinacci, Vodanovic, Thuillier, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Watt, Tomlinson, Bourgeois, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau, Pauzé, Barbe et Zarac (39)
Ouverture des portes:	Le conseiller Richard Deschamps entre dans la salle des délibérations et déclare que s'il avait été présent au moment de ce vote il aurait voté contre cette proposition.
Résultat:	En faveur : 23 Contre : 40

La présidente du conseil déclare la portion de l'amendement à l'effet de modifier le dossier décisionnel, là où requis, et le texte du règlement afin de remplacer les mots «...d'une aide financière de plus de 150 000 $...» par les mots «... d'une aide financière d'une valeur supérieure à 150 000 $ et inférieure à 500 000 $...», rejetée à la majorité des voix.

La présidente du conseil met aux voix l'article 42.08, tel qu'amendé par l'ajout, dans la directive relative au soutien financier jointe au dossier décisionnel, après la section VIII, de la section suivante :

- « SECTION IX
  RAPPORT ANNUEL »

  19. Un rapport détaillant toutes les subventions accordées ainsi que les lieux et l'avancement des travaux liés à chaque subvention devra être déposé au conseil municipal sur une base annuelle »;

et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

42.08 1181179015

Règlement 03-009-9

CM19 0365 - (Suite)

Adoption - Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés

---

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Jean-François Parenteau.

Le conseiller Parenteau prend la parole pour informer les membres du conseil que l'Administration est en faveur de l'amendement du chef et du leader adjoint de l'opposition officielle.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, met aux voix l'article 42.09, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

42.09 1181179014

Règlement 19-022

CM19 0366

Motion de l'opposition officielle appuyant la mise à jour des études sur la santé respiratoire dans l'Est de Montréal et l'application des dispositions pénales relatives au non-respect des normes en vigueur

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose, avant présentation, une nouvelle version de l'article 65.01 qui se lit comme suit :

Attendu que le 21 août 2018, la Direction régionale de la santé publique (DRSP) a produit un « Avis de santé publique sur les émissions atmosphériques de l'affinerie de cuivre CCR de Montréal-Est » présentant les résultats de la modélisation de la dispersion atmosphériques des émissions de l'affinerie du cuivre CCR de Montréal-Est de 2011 à 2018, et que cet avis mentionne des dépassements importants des normes d'arsenic dans l'air ambiant suscitant une inquiétude justifiée pour la population résidant autour de l'usine et dans les secteurs environnants;

Attendu que les résultats présentes dans ce rapport montrent que la valeur maximale des concentrations moyennes d'arsenic pour une période d'un an modélisée à certains récepteurs résidentiels pour l'année 2018 peut atteindre jusqu'à deux fois la valeur limite prévue à l'annexe K du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (MELCC) sur une zone résidentielle de 3,2 km^2 s'étendant du boulevard Sherbrooke au fleuve Saint-Laurent et du boulevard Marien à l'autoroute 25, alors que celle-ci atteignait quatre fois la valeur limite pour le même critère pour l'année 2011. Les concentrations modélisées pour les périodes entre 1 h et 8 h représentent un peu moins de 2 fois les normes pour l'arsenic du Règlement 2001-10 de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) (le Règlement 90 de la CUM) pour l'année 2018, alors que celles de 2011 représentent presque sept fois les normes du même règlement;

Attendu que ce rapport indique les dépassements observés représentent un risque très faible pour la population; la Direction régionale de la santé publique (DRSP) considère toutefois que des actions concrètes doivent être mises en place afin que la population ne soit pas exposée de façon chronique à des concentrations plus élevées que la norme du MDDELCC et que les concentrations n'augmentent pas au fil du temps;

Attendu que selon les données du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de l'Est-de-l'Île-de-Montréal, l'espérance de vie dans l'Est de Montréal est de 9 ans plus basse que dans l'Ouest-de-l'Île (2016), et que plusieurs facteurs peuvent être en cause dont les habitudes de vie et les disparités socio-économiques;

Attendu qu'il est avéré par études mentionnées à l'alinéa 6 que les maladies respiratoires sont plus élevées dans l'Est de Montréal, principalement à Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est et Mercier-Est/Anjou, et ce particulièrement chez les enfants et les personnes âgées;

Attendu que les principales études concernant la qualité de l'air et l'impact sur la santé respiratoire dans l'Est de Montréal sont :

- *Évaluation des excès de maladies respiratoires dans les secteurs de Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est et Mercier-Est/Anjou en 2004 (avec des données de 1995-2000, études sur les effets à court terme),*
- *Études sur la santé respiratoire des enfants montréalais de 6 ans à 12 ans en 2011 (étude sur l'effet à long terme du SO_2 sur les différents types d'asthme);*

Attendu que les analyses de la qualité de l'air de l'Est de Montréal dans ces études ont révélé de plus grandes concentrations de dioxyde de soufre (SO_2), d'ozone (O_3), de sulfure d'hydrogène (H_2S) et certains composés organiques volatils (COV) non polaires (notamment le benzène) qu'ailleurs à Montréal;

Attendu que la qualité de l'air et la présence de rejets industriels dans l'air est soupçonnée ou considérée, à divers degrés par les deux études mentionnées à l'alinéa 6, d'être en partie la cause de plusieurs maladies respiratoires, notamment l'asthme chez les enfants;

Attendu que les maladies respiratoires chez les personnes âgées habitant l'Est de Montréal n'ont pas été étudiées depuis presque 15 ans;

Attendu qu'aucune des deux études n'analysait l'effet de la co-exposition simultanée ou non à diverses substances sur la santé respiratoire des résidents de l'Est de Montréal;

Attendu que le Plan régional de santé publique 2010-2015 de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal identifiait la pollution atmosphérique comme une cause des maladies respiratoires à Montréal et se dotait de l'objectif de « diminuer l'exposition de la population aux différents polluants de l'air »;

Attendu que la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) s'est vu déléguer des pouvoirs de fixation des normes d'émission des substances dans l'air par le gouvernement du Québec;

Attendu que le Service de l'environnement, par l'entremise de sa Division de contrôle des rejets industriels et suivi du milieu aquatique a le mandat d'appliquer le Règlement 2010-10 de la CMM dans son ensemble;

Attendu que les normes de la CMM telles que présentées dans le *Règlement relatif à l'assainissement de l'air et remplaçant les règlements 44 et 44-1* (Règlement 90) sont parfois différentes, à la fois dans les quantités, les unités de mesures et du temps d'exposition, des normes du gouvernement du Québec, en raison des approches réglementaires qui sont différentes;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Suzanne Décarie
M. Jean-François Parenteau
Mme Karine Boivin-Roy
Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

1 - demande à la Direction de la santé publique de mettre à jour les études sur les maladies respiratoires dans l'Est de Montréal en intégrant :

   a) la qualité de l'air et les émanations produites par les industries, notamment le dioxyde de soufre (SO_2), l'ozone (O_3), le sulfure d'hydrogène (H_2S) et certains composés organiques volatils (COV) et les particules acides, les particules fines (PM2,5), les métaux, les sources de pollution suivantes, en plus des industries : transport, résidences, commerces et institutions;
   b) la co-exposition comme variable d'analyse; et
   c) le temps d'exposition des individus à ces substances;

2 - effectue une comparaison en collaboration avec le MELCC et la CMM des différentes approches règlementaires pour identifier les meilleures normes à maintenir et celles à ajuster pour assurer la protection de l'environnement, en tenant compte :

   a) des nouvelles connaissances en matière d'impact sur la santé et sur l'environnement;
   b) de la volonté d'harmoniser les unités de mesure et les unités de temps dans un esprit de comparaison avec les normes des autres paliers de gouvernement, notamment celles du gouvernement du Québec; et

c) des particularités du contexte urbain de l'Agglomération de Montréal qui justifient la présence de normes spécifiquement adaptés aux réalités locales

3 - demande à la Direction de la santé publique, si elle le juge requis, d'évaluer le nombre de bornes de mesure de la qualité de l'air qu'il serait nécessaire d'ajouter à Montréal, et principalement dans l'Est de Montréal, pour avoir une mesure complète de la qualité de l'air en général dans l'Est de Montréal;

4 - continue d'appliquer les dispositions pénales relatives au non-respect des normes en vigueur telles que définies dans l'article 9.01 du Règlement 90.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

65.01

CM19 0367

Motion de l'opposition officielle visant à modifier la Loi sur les cités et villes afin de responsabiliser les villes pour les bris de véhicules liés aux nids-de-poule

Attendu que la Ville de Montréal n'est pas tenue responsable des « *dommages causés par l'état de la chaussée ou de la voie cyclable aux pneus ou au système de suspension d'un véhicule* » tel que précisé à l'article 604.1 de la *Loi sur les cités et villes* (LCV);

Attendu que la LCV n'exclut pas la responsabilité des villes pour des dommages de roue, direction, carrosserie, châssis, système d'échappement et pare-chocs causés par le mauvais état de la voirie;

Attendu que selon CAA-Québec, les dommages aux pneus sont parmi les plus fréquents causés par le mauvais état de la chaussée et la présence de nids-de-poule;

Attendu que la ville-centre a réparé près de 200 000 nids-de-poule en 2018 sur le réseau artériel et plusieurs centaines de milliers d'autres sur le réseau local;

Attendu que les garagistes de la région de Montréal parlent cette année d'un nombre record de bris de véhicules causés par les nids-de-poule, notamment de problèmes de suspension et de crevaisons;

Attendu que selon CAA-Québec, 30 % des automobilistes québécois ont déclaré avoir dû effectuer des réparations sur leur véhicule à cause d'un nid-de-poule au cours des cinq dernières années, et que certains garagistes disent avoir constaté près de 300 crevaisons à Montréal seulement en 30 jours, en 2019;

Attendu que le citoyen qui subit un dommage de la part de la Ville n'a que 15 jours pour réclamer un remboursement à la Ville, un délai que CAA-Québec trouve « extrêmement court » car cette personne peut avoir besoin de ressource ou de conseils et donc de temps pour déposer une réclamation;

Attendu qu'en vertu de la loi et de la jurisprudence, le fardeau de la preuve est exigeant pour condamner les villes pour des dommages liés au mauvais état de la chaussée;

Attendu que l'exonération de responsabilité des villes en matière de voirie va à l'encontre des principes de base de responsabilité civile pour faute et négligence;

Attendu qu'abolir cette exonération de responsabilité des villes en matière de voirie serait une marque d'imputabilité auprès des citoyens et pourrait accélérer la priorisation des ressources financières et humaines nécessaires afin de réduire le nombre de nids-de-poule sur le réseau de voirie de la Ville de Montréal;

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Patricia Lattanzio

que la Ville de Montréal demande au gouvernement du Québec de modifier :

1 - la *Loi sur les cités et villes* afin que soient enlevées les exceptions du deuxième alinéa de l'article 604.1 concernant les pneus et les suspensions;

2 - l'alinéa 2 de l'article 585 de la LCV afin d'augmenter le délai de 15 jours civils à 30 jours civils pour faire une réclamation aux villes.

_____

Un débat s'engage.

_____

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Patricia Lattanzio

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.02.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur:	Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Corvil, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Miranda, Hénault, Fumagalli, Rapanà et Rotrand (23)
Votent contre:	Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Ferrandez, Gosselin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Marinacci, Thuillier, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Watt, Tomlinson, Bourgeois, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau, Pauzé, Barbe, Deschamps et Zarac (39)
Résultat:	En faveur : 23 Contre : 39

La présidente du conseil déclare l'article 65.02 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

_____

CM19 0368

Motion de l'opposition officielle - motion non partisane pour assurer l'avenir de la Biosphère

La conseillère Chantal Rossi dépose, avant présentation, une nouvelle version de l'article 65.03 qui se lit comme suit :

Attendu que la Biosphère, ex-pavillon des États-Unis, est un legs de l'Exposition universelle de 1967;

Attendu que la Biosphère est aujourd'hui l'une des structures les plus emblématiques du patrimoine bâti et représente une partie importante de l'histoire de Montréal;

Attendu que la Biosphère a été transformée en musée de l'environnement en 1995, avec un bail octroyé au gouvernement fédéral prenant fin le 31 décembre 2019;

Attendu que le musée de la Biosphère est passé de 45 employés en 1995 à 31 en 2013, puis à 7 aujourd'hui, et que les programmes éducatifs pour la jeunesse ont été abandonnés, faute de financement;

Attendu qu'aucune entente n'est conclue avec le gouvernement fédéral, alors qu'il ne reste qu'un peu moins de 10 mois avant la fin du bail de la Biosphère;

Attendu que lors de la consultation menée par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur l'avenir du parc Jean-Drapeau, tenue à l'automne 2018, l'architecte Philippe Lupien a déposé un projet de musée et que l'Institut Buckminster Fuller a exprimé sa volonté de voir la Biosphère devenir un « centre d'innovation planétaire de renommée mondiale »;

Attendu que la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM), Culture Montréal, Héritage Montréal et le Conseil régional en environnement (CRE) de Montréal ont adressé une lettre au premier ministre Justin Trudeau demandant d'assurer l'avenir de la Biosphère;

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Josué Corvil
M. Luc Ferrandez

Et résolu :

1 - que la Ville de Montréal poursuive les pourparlers déjà entamés avec le gouvernement fédéral pour en arriver à une entente qui assurera la pérennité financière à long terme de la Biosphère, qui poursuivra la promotion de sa vocation environnementale, son rayonnement local et international, tout en maintenant un accès public;

2 - que la Ville de Montréal poursuive une réflexion, en collaboration avec toutes les parties prenantes, sur le rôle de la Biosphère et de Montréal comme plaque tournante dans la lutte contre les changements climatiques et comme lieu d'innovation planétaire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

65.03

CM19 0369

Motion de l'opposition officielle visant à mandater la Vérificatrice générale de la Ville de Montréal de vérifier la stratégie et la mise en œuvre du Plan directeur de gestion des matières résiduelles

Attendu qu'en 2009, la Ville de Montréal a adopté un *Plan directeur de gestion des matières résiduelles* (PDGMR) afin de respecter à la fois l'orientation de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), mais aussi la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*;

Attendu que dans les grands objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* se trouvent la valorisation de 60 % des matières organiques et le bannissement de leur enfouissement en 2020;

Attendu que pour répondre à ces objectifs, la Ville de Montréal s'est dotée d'un plan pour la construction de quatre CTMO à Saint-Laurent, Montréal-Est, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et LaSalle, et d'un centre de prétraitement à Montréal-Est;

Attendu que le PDGMR avait comme principes directeurs l'autonomie régionale et l'équité territoriale des centres de traitement des matières organiques (CTMO);

Attendu que les coûts de l'ensemble du projet se chiffraient à 199 M$ en 2010; à 223 M$ en 2012; à 344 M$ en 2017; et finalement à 589 M$ aujourd'hui, ce qui représente 300 % du prix de 2010 ou 171 % du prix de 2017;

Attendu que l'Administration a modifié la stratégie du PDGMR en octroyant seulement un contrat pour le CTMO de l'arrondissement de Saint-Laurent, en annulant l'appel d'offres du CTMO de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et en remettant en question la construction des autres CTMO, sans aucune consultation ou présentation d'une nouvelle stratégie;

Attendu que la Ville de Montréal a procédé avec l'octroi d'un contrat 175 M$ à l'entreprise SUEZ Canada Waste pour la réalisation d'un centre de traitement des matières organiques par compostage dans Saint-Laurent et qu'elle négocie avec la même firme, seule soumissionnaire pour le centre à Montréal-Est;

Attendu que depuis la création de ce projet, les coûts ont explosé, et que la valeur du contrat de Saint-Laurent est 51 % supérieure à la dernière estimation de la Ville;

Attendu que le PTI 2019-2021, adopté en novembre 2018, ne contient pas l'augmentation de coût du CTMO de Saint-Laurent de 29 M$ pour la période 2021-2026, que l'administration connaissait six mois avant lors de l'ouverture des soumissions;

Attendu que des projets majeurs de CTMO construits dans les dernières années coûtent moins cher qu'à Montréal pour un traitement équivalent ou supérieur en tonnes de déchets;

Attendu que selon ses propres projections, la Ville ne respectera pas les objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*;

Attendu que le Vérificateur général a déjà exposé dans son rapport de 2017 les manques de la Ville sur la question de la gestion des matières résiduelles et qu'il serait utile d'intégrer les CTMO dans une nouvelle analyse;

Attendu que le rapport de la Vérificatrice générale ne peut qu'améliorer à la fois l'octroi de ce type de contrat, la création des autres centres de traitement et plus généralement les façons de faire à l'interne;

Attendu qu'il est dans l'intérêt des citoyens que le bureau de la Vérificatrice générale soit mandaté afin de vérifier la stratégie de la Ville de Montréal dans le domaine de la gestion des matières résiduelles;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Lionel Perez

que le conseil municipal :

1 - mandate la Vérificatrice générale, Mme Michèle Galipeau, de vérifier l'ensemble de la stratégie et des plans d'affaires visant à la création des centres de traitement des matières organiques pour respecter le *Plan directeur de gestion des matières résiduelles* et les grands objectifs de gestion des matières résiduelles.

2 - invite le comité exécutif, conformément à la loi, pour autoriser, le cas échéant, les budgets nécessaires afin que la Vérificatrice générale puisse exécuter ce mandat avec diligence sans que cela n'affecte ses obligations principales au sens de la loi.

À 16 h 15, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle afin qu'il exerce son droit de réplique.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.04.

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Lionel Perez

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.04.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur:	Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Corvil, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Miranda, Hénault, Fumagalli, Rapanà et Rotrand (23)
Votent contre:	Mesdames et messieurs Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Ferrandez, Gosselin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Marinacci, Thuillier, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Watt, Tomlinson, Bourgeois, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau, Pauzé, Barbe, Deschamps et Zarac (37)
Résultat:	En faveur : 23 Contre : 37

La présidente du conseil déclare l'article 65.04 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.04

CM19 0370

Motion de l'opposition officielle visant à modifier la date de l'assemblée ordinaire du conseil de Ville du 21 octobre au 28 octobre 2019

Attendu que le 6 novembre 2006, la Chambre des communes a adopté le projet de loi C-16 qui oblige la tenue d'élections générales le 3ème lundi du mois d'octobre, quatre ans après l'élection précédente;

Attendu que l'élection fédérale de 2019 et le conseil ordinaire de la Ville de Montréal d'octobre se dérouleront tous deux le lundi 21 octobre;

Attendu qu'une élection est un événement démocratique important et que la Ville devrait encourager les gens à s'y intéresser et à y participer quelque soit le palier de gouvernement;

Attendu que la tenue d'une période de questions des citoyens durant le conseil municipal est incompatible avec l'incitation à aller voter;

Attendu que toute personne travaillant à la Ville, élue ou fonctionnaire, devrait avoir tout le temps pour voter lors du 21 octobre;

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

que le conseil municipal demande au comité exécutif de réviser la date de l'assemblée ordinaire du conseil de ville du 21 octobre 2019 et qu'elle soit reportée au 28 octobre 2019.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.05.

Avant de donner suite à la demande de vote, la présidente du conseil cède la parole au leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, afin qu'il exerce son droit de réplique.

Il est proposé par M. Michel Bissonnet

appuyé par M. Lionel Perez

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.05.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur:	Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Corvil, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Barbe, Deschamps, Zarac, Miranda, Hénault, Fumagalli, Rapanà et Rotrand (26)
Votent contre:	Mesdames et messieurs Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Ferrandez, Gosselin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Marinacci, Thuillier, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Watt, Tomlinson, Bourgeois, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau et Pauzé (34)
Résultat:	En faveur : 26 Contre : 34

La présidente du conseil déclare l'article 65.05 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.05

CM19 0371

Motion non partisane visant le partage des indicateurs stratégiques mensuels de la STM avec le conseil municipal et l'ensemble de la population

Attendu que le conseil municipal s'engage à offrir aux Montréalais un système de transport de classe mondiale et appuie les mesures permettant d'augmenter le niveau de service;

Attendu que, s'il était mieux informé, le conseil municipal serait en meilleure position pour évaluer les stratégies qu'il élabore afin de veiller au succès du système de transport en commun de l'agglomération;

Attendu que le conseil municipal prône l'amélioration des connaissances de la population sur le rendement de la Société de transport de Montréal (STM), qui exploite le système de transport en commun sur le territoire de l'agglomération, afin d'éclairer le débat public relatif aux choix que doit faire le conseil dans ses efforts pour accroître la part modale du transport en commun;

Attendu que la STM fournit tous les mois à son conseil d'administration un rapport mensuel résumant ses principaux indicateurs de rendement;

Attendu que ces indicateurs, qui comprennent des renseignements très divers comme la ponctualité des autobus, le nombre de passagers qui arrivent à destination à temps, le nombre d'interruptions de services de plus de 5 minutes du métro, etc. ne comprennent pas de renseignements nécessairement confidentiels;

Attendu qu'un récent débat entre un conseiller et un journaliste concernant certaines des statistiques comprises dans les indicateurs a suscité un important intérêt dans les médias et plusieurs commentaires de la population;

Attendu que le fait de recevoir les indicateurs stratégiques tous les mois aiderait le conseil municipal dans son travail courant;

Attendu que certains des indicateurs stratégiques sont déjà publiés sur le site Web de la STM;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

1- que le conseil municipal invite la STM à fournir ses indicateurs stratégiques mensuels afin qu'ils puissent être déposés chaque mois, lors des séances ordinaires du conseil municipal;

2- que la STM soit invitée à publier, tous les mois, tous ses indicateurs de rendement sur son site Web.

_____

Un débat s'engage.

_____

Le conseiller Marvin Rotrand dépose les documents suivants :

- Résolution du conseil d'administration de Trajectoire Québec en date du 11 mars 2019;
- Chief Executive Officer's Report - February 2019 Update;
- Toronto Transit Commission CEO's Report - December 2018;
- Trans Link - 2017 Transit Service Performance Review.

_____

Le débat se poursuit.

_____

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Marvin Rotrand afin qu'il exerce son droit de réplique.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.06.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur:	Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Corvil, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Barbe, Deschamps, Zarac, Miranda, Hénault, Fumagalli, Rapanà et Rotrand (26)
Votent contre:	Mesdames et messieurs Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Ferrandez, Gosselin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Marinacci, Thuillier, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Watt, Tomlinson, Bourgeois, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau et Pauzé (35)
Résultat:	En faveur : 26 Contre : 35

La présidente du conseil déclare l'article 65.06 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.06

_____

Article 65.07

Motion non partisane visant à défendre le droit des citoyens à participer au processus de prise de décisions en veillant à ce que les commissions permanentes du conseil municipal se conforment ou dépassent les exigences des règlements municipaux en matière d'assemblées publiques

Le conseiller Marvin Rotrand propose, avec le consentement de l'appuyeur de la motion, le conseiller Alan DeSousa, de reporter la motion inscrite à l'article 65.07 à la prochaine assemblée du conseil municipal, en vertu du 2° paragraphe de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

À 17 h, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée.

Cathy Wong
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE

04.01

À LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
15 AVRIL 2019

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE VILLE

POUR LA PÉRIODE DU
1ER AU 31 MARS 2019

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE VILLE

PÉRIODE DU 01 MARS 2019 AU 31 MARS 2019

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
AMÉNAGEMENT CÔTÉ JARDIN INC.	100% VILLE	SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE	DIRECTION DE LA GESTION DE PROJETS IMMOBILIERS	1186365005	ACCORDER UN CONTRAT À AMÉNAGEMENT CÔTÉ JARDIN INC. POUR LES TRAVAUX D'EXCAVATION DES POCHETTES DE PLANTATION DES ÉCOSYSTÈMES DU BIODÔME - DÉPENSE TOTALE DE 341 424,49 $ TAXES ET CONTINGENCES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC BI-00114 (2 SOUMISSIONNAIRES)	CE19 0367	2019-03-15	341 424,00 $
MELOCHE, DIVISION DE SINTRA	100% VILLE	SERVICE DES INFRASTRUCTURES DU RÉSEAU ROUTIER	DIRECTION DES INFRASTRUCTURES	1187231078	MAJORER DE 4 312,95 $, TAXES INCLUSES, EN UTILISANT LES DÉPENSES INCIDENTES DÉJÀ AUTORISÉES, LE MONTANT DU CONTRAT ACCORDÉ À MELOCHE, DIVISION DE SINTRA (CE18 0552), POUR RÉALISER LE DERNIER DÉCOMPTE ET LE PAIEMENT FINAL DES TRAVAUX DE VOIRIE DANS LE CHEMIN DE LA CÔTE-DE-LIESSE, D'UN POINT À L'OUEST DE LA MONTÉE DE LIESSE À LA RUE GRIFFITH, PORTANT AINSI LE MONTANT TOTAL DU CONTRAT # 304401 DE 237 368,34 $ À 241 681,29 $, TAXES INCLUSES.	CE19 0453	2019-03-21	4 313,00 $
GROUPE DE SÉCURITÉ GARDA SENC	100% VILLE	SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE	DIRECTION - OPTIMISATION_SÉCURITÉ ET PROPRETÉ	1193980001	ACCORDER UN CONTRAT À LA FIRME GROUPE DE SÉCURITÉ GARDA SENC POUR LA FOURNITURE D'UN SERVICE DE GARDIENNAGE ET DE TOUS LES SERVICES CONNEXES À LA CITÉ DES HOSPITALIÈRES, POUR UNE DURÉE DE 12 MOIS AU MONTANT DE 385 307,25 $, TAXES INCLUSES, AVEC UNE OPTION DE RENOUVELLEMENT DE SIX MOIS - APPEL D'OFFRES PUBLIC NO 19-17475 - 3 SOUMISSIONNAIRES (2 SOUMISSIONNAIRES CONFORMES).	CE19 0451	2019-03-21	385 307,00 $
SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC.	100% VILLE	SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES	DIRECTION RÉMUNÉRATION GLOBALE ET SYSTÈMES D'INFORMATION R.H.	1198242001	ACCORDER UN CONTRAT D'ASSURANCE VOYAGE D'AFFAIRES À SSQ ASSURANCE POUR COUVRIR LES ÉLUS MUNICIPAUX ET LES EMPLOYÉS QUI PARTICIPENT À DES MISSIONS VOLONTAIRES DANS D'AUTRES PAYS NONOBSTANT LE NIVEAU DE RISQUE DU PAYS, À COMPTER DU 24 JANVIER 2019. / AUTORISER LE VERSEMENT D'UNE SOMME NE DÉPASSANT PAS 24 999 $ (TAXES INCLUSES) POUR LA DURÉE MAXIMALE DU CONTRAT DE DIX ANS PRENANT FIN LE 31 DÉCEMBRE 2028. / APPEL D'OFFRES DE SERVICES 18-16914 (TROIS SOUMISSIONS).	CE19 0355	2019-03-14	15 274,00 $

NOMBRE DE CONTRATS : 4

TOTAL : 746 318,00 $

04.01

À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
18 AVRIL 2019

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

POUR LA PÉRIODE DU
1ER AU 31 MARS 2019

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 MARS 2019 AU 31 MARS 2019

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
SODEM INC.	100% AGGLO	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION GESTION DES PARCS ET BIODIVERSITÉ	1183277002	ACCORDER UN CONTRAT À L'ENTREPRISE SODEM INC POUR UN SERVICE DE SURVEILLANTS SAUVETEURS AQUATIQUE POUR LES PLAGES PUBLIQUES DES PARCS-NATURE DU CAP-SAINT-JACQUES ET DU BOIS-DE-L'ILE-BIZARD POUR UNE DURÉE DE 3 ANS DURANT LES PÉRIODES ESTIVALES 2019, 2020 ET 2021 POUR UNE SOMME MAXIMALE DE 374 126,18 $. APPEL D'OFFRES PUBLIC NO 18-17116 (3 SOUMISSIONNAIRES CONFORMES) / AUTORISER UN AJUSTEMENT RÉCURRENT À LA BASE BUDGÉTAIRE DU SERVICE DES GRANDS PARCS, DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS, D'UN MONTANT DE 6 700 $ À COMPTER DE 2020.	CE19 0448	2019-03-21	374 126,00 $
RHEA QUÉBEC INC.	50,1% AGGLO 49,9% VILLE	SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	DIRECTION BUREAU DE PROJETS TI	1187438008	AUTORISER UNE DÉPENSE ADDITIONNELLE TOTALE DE 15,774,57 $ TAXES INCLUSES, POUR UN TRAVAIL ADDITIONNEL DE CONSULTATIONS / APPROUVER UN PROJET D'ADDENDA N°1 MODIFIANT LA CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS INTERVENUE AVEC RHEA QUÉBEC INC. (CE16 2040), PORTANT LE TOTAL DU CONTRAT DE 194 882,63 $ À 210 657,20 $ TAXES INCLUSES.	CE19 0370	2019-03-15	15 774,00 $
LES POMPES FRANÇOIS NÉRON INC	100% AGGLO	SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE	DIRECTION DE LA GESTION DE PROJETS IMMOBILIERS	1190652002	ACCORDER UN CONTRAT À LES POMPES FRANÇOIS NÉRON INC.AFIN DE RÉALISER DES TRAVAUX CORRECTIFS AUX ENTRÉES D'EAU DE ONZE (11) BÂTIMENTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL - DÉPENSE TOTALE DE 223 453,91$ TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC IMM-15433 (4 SOUM.)	CE19 0357	2019-03-14	223 453,00 $
SITE INTÉGRATION PLUS INC.	100% AGGLO	SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE	DIRECTION DE LA GESTION DE PROJETS IMMOBILIERS	1196206001	ACCORDER UN CONTRAT À L'ENTREPRISE SITE INTÉGRATION PLUS INC. POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE SÉCURITÉ DU NOUVEAU BÂTIMENT ADMINISTRATIF DE L'USINE ATWATER SITUÉ AU 999 RUE DUPUIS, DANS L'ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST - DÉPENSE TOTALE DE 329 734,50 $, TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC 5988 (3 SOUM.)	CE19 0459	2019-03-21	274 779,00 $
BATTERIES DIXON INC.	AGGLO - ENTENTE-CADRE SELON LES BESOINS	SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT	DIRECTION ACQUISITION	1197362001	CONCLURE AVEC LA FIRME BATTERIES DIXON INC. QUATRE (4) ENTENTES-CADRES D'UNE DURÉE DE SOIXANTE (60) MOIS AVEC UNE OPTION DE PROLONGATION DE DEUX (2) PÉRIODES ADDITIONNELLES DE DOUZE (12) MOIS CHACUNE, POUR LA FOURNITURE D'ACCUMULATEURS POUR VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS DU PARC DE LA VILLE – APPEL D'OFFRES PUBLIC 18-16552 (2 SOUMISSIONNAIRES) (MONTANT TOTAL DES ENTENTES 978 902,73 $, TAXES INCLUSES)	CE19 0449	2019-03-21	345 778,94 $
BATTERIES DIXON INC.	AGGLO - ENTENTE-CADRE SELON LES BESOINS	SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT	DIRECTION ACQUISITION	1197362001	CONCLURE AVEC LA FIRME BATTERIES DIXON INC. QUATRE (4) ENTENTES-CADRES D'UNE DURÉE DE SOIXANTE (60) MOIS AVEC UNE OPTION DE PROLONGATION DE DEUX (2) PÉRIODES ADDITIONNELLES DE DOUZE (12) MOIS CHACUNE, POUR LA FOURNITURE D'ACCUMULATEURS POUR VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS DU PARC DE LA VILLE – APPEL D'OFFRES PUBLIC 18-16552 (2 SOUMISSIONNAIRES) (MONTANT TOTAL DES ENTENTES 978 902,73 $, TAXES INCLUSES)	CE19 0449	2019-03-21	252 763,48 $
BATTERIES DIXON INC.	AGGLO - ENTENTE-CADRE SELON LES BESOINS	SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT	DIRECTION ACQUISITION	1197362001	CONCLURE AVEC LA FIRME BATTERIES DIXON INC. QUATRE (4) ENTENTES-CADRES D'UNE DURÉE DE SOIXANTE (60) MOIS AVEC UNE OPTION DE PROLONGATION DE DEUX (2) PÉRIODES ADDITIONNELLES DE DOUZE (12) MOIS CHACUNE, POUR LA FOURNITURE D'ACCUMULATEURS POUR VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS DU PARC DE LA VILLE – APPEL D'OFFRES PUBLIC 18-16552 (2 SOUMISSIONNAIRES) (MONTANT TOTAL DES ENTENTES 978 902,73 $, TAXES INCLUSES)	CE19 0449	2019-03-21	222 603,81 $
BATTERIES DIXON INC.	AGGLO - ENTENTE-CADRE SELON LES BESOINS	SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT	DIRECTION ACQUISITION	1197362001	CONCLURE AVEC LA FIRME BATTERIES DIXON INC. QUATRE (4) ENTENTES-CADRES D'UNE DURÉE DE SOIXANTE (60) MOIS AVEC UNE OPTION DE PROLONGATION DE DEUX (2) PÉRIODES ADDITIONNELLES DE DOUZE (12) MOIS CHACUNE, POUR LA FOURNITURE D'ACCUMULATEURS POUR VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS DU PARC DE LA VILLE – APPEL D'OFFRES PUBLIC 18-16552 (2 SOUMISSIONNAIRES) (MONTANT TOTAL DES ENTENTES 978 902,73 $, TAXES INCLUSES)	CE19 0449	2019-03-21	157 756,50 $

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
		NOMBRE DE CONTRATS :	8				TOTAL :	1 867 034,73 $

04.02

À LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
15 AVRIL 2019

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE VILLE

POUR LA PÉRIODE DU
1ER AU 31 MARS 2019

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE VILLE
PÉRIODE DU 01 MARS 2019 AU 31 MARS 2019

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
CENTRE DES MÉTIERS DU CUIR	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1181654008	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 9 825 $ AU CENTRE DES MÉTIERS DU CUIR POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS RELATIFS À LA PRATIQUE DE LA MAROQUINERIE DANS LE CADRE DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL - PROGRAMME ÉQUIPEMENTS - AIDE D'URGENCE / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0395	2019-03-15	9 825,00 $
VÉLO QUÉBEC ASSOCIATION	100% VILLE	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1186340002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 35 000 $ À VÉLO QUÉBEC ASSOCIATION POUR 2019 AFIN DE SOUTENIR LES ACTIVITÉS D'ANIMATION, DE PROMOTION ET DE DÉVELOPPEMENT DU VÉLO POUR LA POPULATION MONTRÉALAISE DANS LE CADRE DU BUDGET DU SERVICE DES GRANDS PARCS, DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0398	2019-03-15	35 000,00 $
HÉRITAGE MONTRÉAL	100% VILLE	SERVICE DE L'URBANISME ET DE LA MOBILITÉ	DIRECTION DE L'URBANISME	1190464001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT TOTALISANT 75 000 $ POUR LES ANNÉES 2019, 2020 ET 2021, À RAISON DE 25 000 $ PAR ANNÉE, EN PROVENANCE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT, À LA FONDATION HÉRITAGE MONTRÉAL POUR SOUTENIR LA RÉALISATION DE DIVERSES ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION, DE DIFFUSION ET DE FORMATION EN PATRIMOINE. / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET.	CE19 0392	2019-03-15	75 000,00 $
CONSEIL DES MÉTIERS D'ART DU QUÉBEC	100% VILLE	SERVICE DE L'URBANISME ET DE LA MOBILITÉ	DIRECTION DE L'URBANISME	1190911002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 5 000 $ AU CONSEIL DES MÉTIERS D'ART DU QUÉBEC, DANS LE CADRE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT, POUR L'ORGANISATION DE L'ÉVÉNEMENT MAESTRIA : LES RENDEZ-VOUS D'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE, AU MARCHÉ BONSECOURS, DU 14 AU 16 MARS 2019 / APPROUVER UN PROJET DE PROTOCOLE D'ENTENTE À CET EFFET	CE19 0400	2019-03-15	5 000,00 $
ÉCOLE NATIONALE DE THÉÂTRE DU CANADA	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1191654001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 25 000 $ À L'ÉCOLE NATIONALE DE THÉÂTRE DU CANADA AFIN DE RÉALISER UNE ÉTUDE PRÉALABLE CONCERNANT L'ÉDIFICE DU MONUMENT NATIONAL, SITUÉ SUR LE BOULEVARD SAINT-LAURENT, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL - PROGRAMME D'AIDE AUX ÉTUDES / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0397	2019-03-15	25 000,00 $
USINE C	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1191654002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 25 000 $ À L'ORGANISME «USINE C» POUR DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'UNE PARTIE DE SON PROJET D'IMMOBILISATION DANS LE CADRE DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0396	2019-03-15	25 000,00 $
CONSEIL CANADIEN POUR LES RÉFUGIÉS	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1197798001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 5 000 $ AU CONSEIL CANADIEN POUR LES RÉFUGIÉS (CCR) POUR L'ORGANISATION D'UNE CONSULTATION PANCANADIENNE PORTANT SUR LES ENJEUX DE LA PROTECTION DES RÉFUGIÉS ET DE L'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS QUI S'EST TENUE DU 26 AU 28 NOVEMBRE 2018	CE19 0391	2019-03-15	5 000,00 $
MOUVEMENT DES ARTISANS DU CHANGEMENT	100% VILLE	SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT	DIRECTION DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	1198038001	ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE TOTALISANT 16 000 $ À L'ORGANISME SANS BUT LUCRATIF "MOUVEMENT DES ARTISANS DU CHANGEMENT", AFIN DE SOUTENIR LE PROJET "MISSION 100 TONNES" VISANT À PLANIFIER EN 2019 DES ACTIVITÉS DE NETTOYAGE DES BERGES DANS 11 ARRONDISSEMENTS RIVERAINS DE LA VILLE DE MONTRÉAL, EN PROVENANCE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET.	CE19 0406	2019-03-15	16 000,00 $

NOMBRE DE CONTRATS : 8

TOTAL : 195 825,00 $

04.03

À LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
15 AVRIL 2019

DÉPÔT DES CONTRATS OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
(DÉLÉGATION DE POUVOIRS RCE02-004 DU 26 JUIN 2002)

SELON L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI DES CITÉS ET VILLES

SERVICE CORPORATIFS
POUR LA PÉRIODE DU
1er AU 31 MARS 2019

LISTE SIMON

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LEXISNEXIS CANADA INC.	1334637	20 MARS 2019	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Facture#11237691//Relations de travail Renewal Chg.	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 110,79 $	
SOCIETE QUEBECOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)	1333124	12 MARS 2019	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Facture # 697375 Accesazim. Frais code d'accès Période de consultation du 1er au 28 février 2019	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 359,78 $	
BARREAU DU QUEBEC	cotisations2019	13 MARS 2019	GELINAS, ISABELLE	cotisations2019	Affaires juridiques	Affaires civiles	97 238,42 $	
BELANGER SAUVE, S.E.N.C.R.L.	0000372844	15 MARS 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 19-000053	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 496,08 $	
CUDDIHY INC.	3568	14 MARS 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-004504	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 986,37 $	
CUDDIHY INC.	3569	15 MARS 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-001648	Affaires juridiques	Affaires civiles	27 323,23 $	
DUFRESNE HEBERT COMEAU INC.	151185	05 MARS 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 16-000366	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 653,24 $	
DUFRESNE HEBERT COMEAU INC.	151481	13 MARS 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dpossier; 18-003722	Affaires juridiques	Affaires civiles	12 819,08 $	
DUFRESNE HEBERT COMEAU INC.	151530	13 MARS 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 16-000366	Affaires juridiques	Affaires civiles	3 415,61 $	
DUFRESNE HEBERT COMEAU INC.	152187	13 MARS 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-003722	Affaires juridiques	Affaires civiles	17 390,65 $	
GRAVEL AVOCATS	3572	27 MARS 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier ;18-001678	Affaires juridiques	Affaires civiles	10 981,89 $	
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	32631	26 MARS 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier;15-001130	Affaires juridiques	Affaires civiles	5 408,22 $	
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	32724	14 MARS 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 14-002910	Affaires juridiques	Affaires civiles	4 458,29 $	
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	32731	21 MARS 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-000330	Affaires juridiques	Affaires civiles	15 121,98 $	
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	32733	19 MARS 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-000443	Affaires juridiques	Affaires civiles	3 133,88 $	
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	32735	26 MARS 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier;18-002629	Affaires juridiques	Affaires civiles	7 160,67 $	
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	33315	26 MARS 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier;15-001130	Affaires juridiques	Affaires civiles	9 827,45 $	
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	33386	26 MARS 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier;18-002629	Affaires juridiques	Affaires civiles	7 574,85 $	
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	33392	21 MARS 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 16-003203	Affaires juridiques	Affaires civiles	6 582,72 $	
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	33393	21 MARS 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-004009	Affaires juridiques	Affaires civiles	6 122,98 $	
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	33400	21 MARS 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-000330	Affaires juridiques	Affaires civiles	12 944,86 $	
ARKEOS INC.	1333919	15 MARS 2019	SIMINARO, LISA	Réalisation d'une étude du potentiel archéologique au parc Nicolas-Viel	Ahuntsic - Cartierville	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	21 207,47 $	
BAU-VAL CMM	1335316	22 MARS 2019	THERRIEN-BENOIT, CHRISTOPHER	Bon pour le paiement d'une facture de Bau-Val CMM en lien avec l'entente 1317486	Ahuntsic - Cartierville	Réseau de distribution de l'eau potable	3 784,53 $	1317486
BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTEE	1324848	07 MARS 2019	PAQUIN, DOMINIQUE	Service d'hydro excavation. - En référence à la soumission reçu par courriel le 28 janvier2019.	Ahuntsic - Cartierville	Réseau de distribution de l'eau potable	7 487,43 $	
C.P.U. DESIGN INC.	1335348	22 MARS 2019	SIMINARO, LISA	Ordinateurs pour la bibliothèque de Cartierville - Réf. : Soumission 3033714	Ahuntsic - Cartierville	Bibliothèques	5 383,34 $	
CREUSAGE RL	1320895	04 MARS 2019	COTE, GILLES	Service d'hydro excavation et des frais de mobilisation selon la soumission du taux horaire reçu par courriel le 15 janvier 2019.	Ahuntsic - Cartierville	Réseau de distribution de l'eau potable	2 834,66 $	
EBI MONTREAL INC.	1333959	15 MARS 2019	PAQUIN, DOMINIQUE	Bon ouvert pour service d'hydroexcavation pour Aqueduc	Ahuntsic - Cartierville	Réseau de distribution de l'eau potable	20 997,50 $	
GAINAGE PRS INC	1335267	22 MARS 2019	PAQUIN, DOMINIQUE	11872 rue Dépatie - Travaux de gainage branchement d'égout. En réf. soumission 40203.	Ahuntsic - Cartierville	Réseaux d'égout	3 674,56 $	
GROUPE NICKY	1334188	21 MARS 2019	DUPUIS, ALAIN	Contrat d'Arrosage d'Arbres et de Fleurs 2019 pour l'Arrondissement Ahuntsic-Cartierville - En lien avec la Résolution CA-18 09 0280	Ahuntsic - Cartierville	Horticulture et arboriculture	186 343,63 $	
GROUPE NICKY	1334188	18 MARS 2019	DUPUIS, ALAIN	Contrat d'Arrosage d'Arbres et de Fleurs 2019 pour l'Arrondissement Ahuntsic-Cartierville - En lien avec la Résolution CA-18 09 0280	Ahuntsic - Cartierville	Horticulture et arboriculture	168 249,03 $	
GROUPE SURPRENANT	1331281	01 MARS 2019	PAQUIN, DOMINIQUE	Service d'extermination d'insectes nuisibles et de rongeurs du 1er mars 2019 au 31 décembre 2019. -Contrat gré à gré selon la soumission du 28/02/2019.	Ahuntsic - Cartierville	Réseaux d'égout	8 399,00 $	
LABRADOR SOURCE	1333141	12 MARS 2019	THERRIEN-BENOIT, CHRISTOPHER	Bon ouvert pour Commande de 4L d'eau lors de bris ou intervention de l'Aqueduc - N'est pas en lien avec l'entente 1263989 qui concerne les urgences majeures demandant de grandes quantités	Ahuntsic - Cartierville	Réseau de distribution de l'eau potable	3 810,00 $	
LABRADOR SOURCE	1333141	13 MARS 2019	THERRIEN-BENOIT, CHRISTOPHER	Bon ouvert pour Commande de 4L d'eau lors de bris ou intervention de l'Aqueduc - N'est pas en lien avec l'entente 1263989 qui concerne les urgences majeures demandant de grandes quantités	Ahuntsic - Cartierville	Réseau de distribution de l'eau potable	314,96 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SCIAGE MONTREAL INC.	1330901	18 MARS 2019	PAQUIN, DOMINIQUE	Bon de commande ouvert pour le dégel de conduite. - En référence soumission reçue par courriel le 28/02/2019.	Ahuntsic - Cartierville	Réseau de distribution de l'eau potable	9 973,81 $	
SERVICES ENVIRONNEMENTAUX JBM	1324058	25 MARS 2019	PAQUIN, DOMINIQUE	Service d'hydro-excavation pour l'Aqueduc en référence avec la soumission en date du 28 Janvier 2019.	Ahuntsic - Cartierville	Réseau de distribution de l'eau potable	304,46 $	
SERVICES ENVIRONNEMENTAUX JBM	1324058	15 MARS 2019	PAQUIN, DOMINIQUE	Service d'hydro-excavation pour l'Aqueduc en référence avec la soumission en date du 28 Janvier 2019.	Ahuntsic - Cartierville	Réseau de distribution de l'eau potable	20 997,50 $	
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1333095	13 MARS 2019	PAQUIN, DOMINIQUE	Travaux d'excavation pour la réparation d'un branchement d'égout devant le 8985-8989, rue Saint-Urbain. Date des travaux : 27 février 2019.	Ahuntsic - Cartierville	Réseaux d'égout	5 879,30 $	
ESTELLE LAVOIE	ah201904103	18 MARS 2019	EMOND, ANNIE	Convention d'artiste - AH-2019-04-103 - Ma planète mon école - Québec/Afrique VI - Programme de médiation culturelle 2018-2019 - 1, 2 & 3 avril 2018 - École François de Laval	Ahuntsic - Cartierville	Autres - activités culturelles	2 572,19 $	
OREA MUSIQUE	ah201904105	18 MARS 2019	EMOND, ANNIE	Convention d'artiste - AH-2019-04-105 - Accompagnements aux cultures du monde - Programme de médiation culturelle des arrondissements montréalais - Volet II Année 2018-2019	Ahuntsic - Cartierville	Autres - activités culturelles	2 000,00 $	
GROUPE SDM INC	1323666	26 MARS 2019	BOISVERT, CHANTAL	ANJ - BCO - TP - 2019 - SERVICE DE DÉGLACAGE DES CONDUITS D'AQUEDUC	Anjou	Réseau de distribution de l'eau potable	8 451,49 $	
LAFARGE CANADA INC	1332287	07 MARS 2019	POIRIER, JENNIFER	ANJ - BCO - 2019 - TP - 10700, BOUL. RAY-LAWSON	Anjou	Réseau de distribution de l'eau potable	26 218,20 $	1195735
SYSTEMES URBAINS INC.	1336509	28 MARS 2019	BOISVERT, CHANTAL	ENTRETIEN DES AÉRATEURS AU LAC DE RETENUE - 2019	Anjou	Réseaux d'égout	8 084,04 $	
ABRA SOLUTION TECHNOLOGIES INC.	1331610	08 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de clés de vannes - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	26,25 $	
ABRA SOLUTION TECHNOLOGIES INC.	1331610	04 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de clés de vannes - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Outillage et machinerie	2 624,69 $	
ACKLANDS - GRAINGER INC.	1335112	21 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de lampes baladeuse avec rallonge 50' - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Outillage et machinerie	2 227,77 $	
ACKLANDS - GRAINGER INC.	1335112	22 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de lampes baladeuse avec rallonge 50' - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Outillage et machinerie	393,14 $	
AGREGATS WATERLOO INC. (AWI INC)	1333719	14 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de sable dolomitique - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Culture, sport et loisir	9 448,87 $	
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1332186	06 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pièces d'aqueduc sur entente - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	3 981,13 $	1048943
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1332186	06 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pièces d'aqueduc sur entente - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	4 598,45 $	1129138
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1332186	06 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pièces d'aqueduc sur entente - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	185,83 $	1137513
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1333283	13 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pièces d'aqueduc sur entente - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	5 936,04 $	1137513
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1334844	22 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pièces d'aqueduc et égoût sur entente - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	188,98 $	1137513
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1334844	21 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pièces d'aqueduc et égoût sur entente - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	6 181,33 $	1129138
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1335575	25 MARS 2019	COUTURE, DIANE	ACHAT SUR ENTENTE - MAGASIN VIAU	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	3 369,05 $	1137513
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1335906	26 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pièces d'aqueduc sur entente 1137513 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	4 333,88 $	1048943
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1335906	26 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pièces d'aqueduc sur entente 1137513 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	935,44 $	1137513
ALFAGOMMA CANADA INC.	1331615	04 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de feuillards en acier - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Construction	717,80 $	
ALFAGOMMA CANADA INC.	1331615	04 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de feuillards en acier - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Transport et entreposage	1 377,96 $	
ALFAGOMMA CANADA INC.	1333346	13 MARS 2019	OUIMET, GUY	ACHAT MAG 21	Approvisionnement	Matériel roulant	3 564,12 $	
ALL TAPE DISTRIBUTION	1336620	28 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de rubans à barricades - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	2 585,21 $	
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1331223	04 MARS 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTAIRE ST-LAURENT-VÊTEMENTS	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	82,15 $	
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1331223	01 MARS 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTAIRE ST-LAURENT-VÊTEMENTS	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	9 054,22 $	
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1331223	04 MARS 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTAIRE ST-LAURENT-VÊTEMENTS	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	269,27 $	
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1331384	01 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de vêtements de travail - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	9 015,74 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1331384	04 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de vêtements de travail - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	2 330,34 $	
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1331436	07 MARS 2019	DESBIENS, JEAN-GUY	Manteaux 3 en 1 et Aviateurs	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	57,74 $	
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1331436	04 MARS 2019	DESBIENS, JEAN-GUY	Manteaux 3 en 1 et Aviateurs	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	7 724,47 $	
AREO-FEU LTEE	1332132	07 MARS 2019	CHRETIEN, NORMAND	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	145,41 $	
AREO-FEU LTEE	1332132	06 MARS 2019	CHRETIEN, NORMAND	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Matériel roulant	6 661,13 $	
AREO-FEU LTEE	1332132	07 MARS 2019	CHRETIEN, NORMAND	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	21,00 $	
ARMAND SIGNORI AUTO RADIATEUR INC.	1335286	22 MARS 2019	ALTIMAS, JOHN-PATRICK	REBATIR RADIATEUR INVENTAIRE MAGASIN 2	Approvisionnement	Matériel roulant	2 923,14 $	
AUTOMATISATION GRIMARD INC.	1333601	14 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de contacteurs électromagnétiques bipolaires (projet MAN) - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Construction	13 748,11 $	
BATTERIES DIXON INC.	1335243	22 MARS 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTAIRE DICKSON-BATTERIES	Approvisionnement	Matériel roulant	6 120,04 $	
B.BOX	1326708	04 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de boîtes - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Transport et entreposage	3 740,18 $	
B.BOX	1336627	28 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de boîtes en cartons et archives - Inventaire Coblert	Approvisionnement	Transport et entreposage	3 430,46 $	
BRIDGESTONE CANADA INC.	1332408	07 MARS 2019	ROY, LYNE	PNEU RECHAPE RÉAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE DICKSON	Approvisionnement	Matériel roulant	2 234,66 $	
BRIDGESTONE CANADA INC.	1333458	13 MARS 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTAIRE DICKSON-PNEUS	Approvisionnement	Matériel roulant	10 348,09 $	
CAMIONS CARL THIBAULT INC.	1332813	12 MARS 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Matériel roulant	3 215,29 $	
CAMIONS CARL THIBAULT INC.	1332813	12 MARS 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	215,22 $	
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	1332293	07 MARS 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTAIRE DICKSON-HUILE JOHN DEERE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	120,74 $	
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	1332293	07 MARS 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTAIRE DICKSON-HUILE JOHN DEERE	Approvisionnement	Matériel roulant	2 232,20 $	
CENTRE DU TRAVAILLEUR F.H. INC.	1335912	26 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de vêtements de pluie sur entente 1331383 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	15 206,38 $	1331383
CLEMENT HYDRAULITECH INC.	1334058	18 MARS 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTAIRE ST-LAURENT-CYLINDRE HYDRAULQUE	Approvisionnement	Matériel roulant	2 609,62 $	
COMMUNICATIONS TREMBLAY-MENARD INC.	1323773	06 MARS 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP COLBERT - ETIQUETTE PLASTIQUE MULTI-USAGE	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	22 047,37 $	
CONFIAN	1334573	20 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	achat d'équipement de sécurité divers - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	2 078,76 $	
CONSTRUCTION DJL INC	1331852	05 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat d'enrobé bitumineux à froid sur entente - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	6 852,32 $	1315230
CONSTRUCTION DJL INC	1332645	08 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat d'enrobé bitumineux à froid sur entente 1315230 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	6 852,32 $	1315230
CONSTRUCTION DJL INC	1334847	21 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de bitume liant sur entente 1189006 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	2 814,38 $	1189006
CONSTRUCTION DJL INC	1334847	27 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de bitume liant sur entente 1189006 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	5 628,76 $	1189006
CONTROLES VEHICULAIRES PROTEK INC.	1333332	13 MARS 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Matériel roulant	3 417,97 $	
CONTROLES VEHICULAIRES PROTEK INC.	1333332	14 MARS 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	21,00 $	
CONTROLES VEHICULAIRES PROTEK INC.	1336378	28 MARS 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Matériel roulant	2 438,25 $	
CONTROLES VEHICULAIRES PROTEK INC.	1336378	28 MARS 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	15,75 $	
CUBEX LIMITED	1332052	06 MARS 2019	JOLY, LINDA	REAPP MONTREAL-NORD MÉCANIQUE - BROSSE,DESHERBAGE ,TROUSSE,ENTRETIEN C,COURROIE...	Approvisionnement	Matériel roulant	5 105,10 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1331483	06 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de fils électrique sur entente - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	9 146,51 $	1126009
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1331483	04 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de fils électrique sur entente - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Construction	6 853,62 $	1126009
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1331644	04 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat divers en électricité - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Construction	3 811,33 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1331644	05 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat divers en électricité - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Construction	6 273,00 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1335520	25 MARS 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTAIRE ST-LAURENT-LAMPADAIRE	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	6 136,10 $	
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1315653	12 MARS 2019	DESBIENS, JEAN-GUY	REAPP VERDUN ENTENTE 1143452/1305720 - BOTTINE,SECURITE,HIVER,DEMI-MASQUE,RESPIRATOIRE,SILICONE	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	58,65 $	1143452
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1315653	12 MARS 2019	DESBIENS, JEAN-GUY	REAPP VERDUN ENTENTE 1143452/1305720 - BOTTINE,SECURITE,HIVER,DEMI-MASQUE,RESPIRATOIRE,SILICONE	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	2 677,18 $	1305720
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1315653	12 MARS 2019	DESBIENS, JEAN-GUY	REAPP VERDUN ENTENTE 1143452/1305720 - BOTTINE,SECURITE,HIVER,DEMI-MASQUE,RESPIRATOIRE,SILICONE	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	761,16 $	
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1332191	06 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat d'EPI sur entente - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	687,04 $	1143452
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1332191	06 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat d'EPI sur entente - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	8 168,04 $	1305720
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1332743	11 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de EPI sur entente - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	14 659,40 $	1305720
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1332743	11 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de EPI sur entente - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	3 505,32 $	1143452
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1333286	13 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de vêtement et EPI divers sur entente - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	2 493,45 $	1305720
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1333286	13 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de vêtement et EPI divers sur entente - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	2 343,95 $	1143452
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1336298	27 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de vêtements et EPI sur entente 1305720 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	4 189,00 $	1305720
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1336298	28 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de vêtements et EPI sur entente 1305720 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	11 187,46 $	1305720
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1336298	27 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de vêtements et EPI sur entente 1305720 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	666,88 $	1143452
EQUIPEMENT AMERIFOR INC.	1330529	01 MARS 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTAIRE DICKSON- CABLE ELECTRIQUE,TRANSMISSION,(TRANSITION),ENTRE LA SOUFFLEUSE ET LE TRACTEUR	Approvisionnement	Matériel roulant	2 191,98 $	
EQUIPEMENT AMERIFOR INC.	1330529	01 MARS 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTAIRE DICKSON- CABLE ELECTRIQUE,TRANSMISSION,(TRANSITION),ENTRE LA SOUFFLEUSE ET LE TRACTEUR	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	20,95 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1298888	14 MARS 2019	BRISEBOIS, LUC	ST-LAURENT / REAPPROV. (INVENTAIRE - PIÈCES POUR BOMBARDIER)	Approvisionnement	Matériel roulant	2 677,45 $	1158736
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1298888	14 MARS 2019	BRISEBOIS, LUC	ST-LAURENT / REAPPROV. (INVENTAIRE - PIÈCES POUR BOMBARDIER)	Approvisionnement	Matériel roulant	3 457,28 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1334560	20 MARS 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTAIRE ST-LAURENT-BOMBARDIER	Approvisionnement	Matériel roulant	4 016,83 $	1158736
ETIQUETTE & RUBAN ADHESIF COMMERCE INC.	1333688	14 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat d'étiquettes - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	2 494,50 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
EXPROLINK INC.	1334432	21 MARS 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTAIRE DICKSON-TUYAU D'ASPIRATION	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	104,99 $	
EXPROLINK INC.	1334432	19 MARS 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTAIRE DICKSON-TUYAU D'ASPIRATION	Approvisionnement	Matériel roulant	6 317,41 $	
FERTILEC LTEE	1336635	29 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pinces à rebut - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Outillage et machinerie	1 700,80 $	
FERTILEC LTEE	1336635	28 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pinces à rebut - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Outillage et machinerie	6 803,19 $	
FOURNITURES ELECTRIQUES FORD LTEE	1335050	21 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat divers en électricité - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Construction	3 972,72 $	
FOURNITURES ELECTRIQUES FORD LTEE	1336636	28 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat divers en électricité - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Énergie et produit chimique	876,86 $	
FOURNITURES ELECTRIQUES FORD LTEE	1336636	28 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat divers en électricité - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	691,66 $	
FOURNITURES ELECTRIQUES FORD LTEE	1336636	28 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat divers en électricité - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Construction	2 685,53 $	
GELPAC POLY BRAMPTON INC.	1332189	06 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de sacs à vidanges sur entente - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Environnement et nature	8 112,80 $	1276659
GELPAC POLY BRAMPTON INC.	1335913	26 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de sacs à ordure sur entente 1276659 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Environnement et nature	6 593,21 $	1276659
GESTION PARA-MEDICAL INC.	1331848	06 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de produits de 1er soins sur entente 1239899 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Sécurité et santé	848,38 $	1239899
GESTION PARA-MEDICAL INC.	1331848	06 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de produits de 1er soins sur entente 1239899 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Sécurité et santé	1 352,24 $	
GESTION PARA-MEDICAL INC.	1334254	18 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de trousse de 1er soins pour véhicule - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Sécurité et santé	2 406,63 $	1239899
GOODFELLOW INC.	1321308	21 MARS 2019	CHRETIEN, NORMAND	FEUILLES DE CREZON BLANC POUR FABRICATION DE PANNEAUX POUR LA MENUISERIE	Approvisionnement	Construction	32 698,09 $	
GOODYEAR CANADA INC.	1308882	12 MARS 2019	BRISEBOIS, LUC	Commande de pneu récap pour inventaire	Approvisionnement	Matériel roulant	1 820,23 $	
GOODYEAR CANADA INC.	1308882	11 MARS 2019	BRISEBOIS, LUC	Commande de pneu récap pour inventaire	Approvisionnement	Matériel roulant	4 766,60 $	
GOODYEAR CANADA INC.	1332441	07 MARS 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTAIRE DICKSON-PNEUS	Approvisionnement	Matériel roulant	10 026,39 $	
GOODYEAR CANADA INC.	1333356	13 MARS 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Matériel roulant	2 752,02 $	
GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC	1335503	25 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de batteries et démarreurs à ballasts - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Énergie et produit chimique	634,96 $	
GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC	1335503	25 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de batteries et démarreurs à ballasts - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Construction	3 674,56 $	
GRISVERT INC.	1331730	05 MARS 2019	GAUTHIER, DEAN	Formation en développement organisationnel et technique - Service professionnels pour le programme d'aide aux employés	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	20 997,50 $	
GROUPE ENVIRONNEMENTAL LABRIE INC.	1333544	15 MARS 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTAIRE DICKSON-POMPE ET CYLINDRE HYDRAULIQUE	Approvisionnement	Matériel roulant	325,76 $	
GROUPE ENVIRONNEMENTAL LABRIE INC.	1333544	14 MARS 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTAIRE DICKSON-POMPE ET CYLINDRE HYDRAULIQUE	Approvisionnement	Matériel roulant	2 190,10 $	
GROUPE TRIUM INC.	1331656	04 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de foulards et casquettes - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	8 621,15 $	
HARNOIS ENERGIES INC.	1331569	04 MARS 2019	BEZEAU, ANNA	RÉAPP LASALLE - HUILE TRANSMISSSION	Approvisionnement	Matériel roulant	2 205,51 $	
INDUSTRIE DU PANIER	1333336	13 MARS 2019	BEZEAU, ANNA	RÉAPP LASALLE - PANIERS	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	4 703,97 $	
INTERPAC CORPORATION INC.	1333693	14 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de sacs de plastique pour dépôt d'argent - Inventaire Coblert	Approvisionnement	Transport et entreposage	10 367,52 $	
J. RENE LAFOND INC.	1335529	25 MARS 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP PIERREFONDS - PIECE MACANIQUE DE MARQUE WACKER NEUSON	Approvisionnement	Matériel roulant	2 044,01 $	
J. RENE LAFOND INC.	1335529	26 MARS 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP PIERREFONDS - PIECE MACANIQUE DE MARQUE WACKER NEUSON	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	27,24 $	
KENWORTH MONTREAL	1333331	13 MARS 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Matériel roulant	3 766,83 $	
KENWORTH MONTREAL	1335070	21 MARS 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP VIAU - AMORTISSEUR ARRIERE, TROUSSE TIGE ET ISOLATEUR, ENSEMBLE DE 4 PLAQUETTE CAMION INCENDIE, JOINT TUYAU	Approvisionnement	Matériel roulant	3 205,50 $	
KENWORTH MONTREAL	1336347	28 MARS 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Matériel roulant	5 573,29 $	
KENWORTH MONTREAL	1336347	28 MARS 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Construction	67,56 $	
LA COMPAGNIE ROBERT BURY LTEE	1325383	20 MARS 2019	BRISEBOIS, LUC	REAPP SAINT-LAURENT - FEUILLE CONTREPLAQUE PEUPLIER	Approvisionnement	Construction	2 207,26 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LE GROUPE J.S.V. INC	1331650	04 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat d'outillage et quincaillerie divers - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Transport et entreposage	1 468,67 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1331650	07 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat d'outillage et quincaillerie divers - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Construction	39,90 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1331650	05 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat d'outillage et quincaillerie divers - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Matériaux de fabrication et usinage	4 686,64 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1331650	05 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat d'outillage et quincaillerie divers - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Outillage et machinerie	73,07 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1331650	04 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat d'outillage et quincaillerie divers - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Outillage et machinerie	488,19 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1331650	05 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat d'outillage et quincaillerie divers - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Construction	1 181,11 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1331650	04 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat d'outillage et quincaillerie divers - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Construction	1 788,46 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1331650	05 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat d'outillage et quincaillerie divers - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Énergie et produit chimique	548,03 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1331650	07 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat d'outillage et quincaillerie divers - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Outillage et machinerie	436,08 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1333123	13 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat divers en quincaillerie - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Outillage et machinerie	765,88 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1333123	13 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat divers en quincaillerie - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Environnement et nature	346,46 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1333123	14 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat divers en quincaillerie - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Construction	2 624,90 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1333123	20 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat divers en quincaillerie - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Construction	150,26 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1333123	13 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat divers en quincaillerie - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Construction	511,81 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1333123	20 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat divers en quincaillerie - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Outillage et machinerie	1 150,61 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1333123	12 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat divers en quincaillerie - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Construction	14,55 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1333123	12 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat divers en quincaillerie - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Outillage et machinerie	1 830,39 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1335023	21 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de quincaillerie diverses - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Outillage et machinerie	3 031,54 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1335023	21 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de quincaillerie diverses - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Construction	715,16 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1335023	26 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de quincaillerie diverses - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Outillage et machinerie	332,60 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1335023	26 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de quincaillerie diverses - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Construction	409,24 $	
LES EMBALLAGES CARROUSEL INC	1333708	14 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de sacs à ordure - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Environnement et nature	2 703,89 $	
LES INDUSTRIES PAMILIO INC.	1316808	01 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	REAPP COLBERT - TUQUE	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	6 371,69 $	
LES INDUSTRIES WIPECO INC.	1332834	11 MARS 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Entretien et nettoyage	2 154,34 $	
LES INDUSTRIES WIPECO INC.	1332834	13 MARS 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	47,24 $	
LES MATERIAUX DE CONSTRUCTION R. OLIGNY LTEE	1331771	05 MARS 2019	LABELLE, MARC-ANDRÉ	Achat de planches de barricades - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	21 619,03 $	
LES MATERIAUX DE CONSTRUCTION R. OLIGNY LTEE	1331771	06 MARS 2019	LABELLE, MARC-ANDRÉ	Achat de planches de barricades - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	52,49 $	
LES MATERIAUX DE CONSTRUCTION R. OLIGNY LTEE	1335431	25 MARS 2019	DESBIENS, JEAN-GUY	Contre-plaqué 3/4"	Approvisionnement	Construction	2 230,77 $	
LES MATERIAUX DE CONSTRUCTION R. OLIGNY LTEE	1335431	25 MARS 2019	DESBIENS, JEAN-GUY	Contre-plaqué 3/4"	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	52,49 $	
LES MATERIAUX DE CONSTRUCTION R. OLIGNY LTEE	1336763	29 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de piquets de bois - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Outillage et machinerie	7 874,06 $	
LES PIECES D'EQUIPEMENT BERGOR INC	1335586	25 MARS 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP PIERREFONDS - BROSSE DE SHERBAGE POUR BALAIS DE RUE	Approvisionnement	Matériel roulant	3 571,07 $	
LES PRODUITS D'ENTREPOSAGE PEDLEX LTEE	1335245	22 MARS 2019	COUTURE, MICHEL	Acquisition d'un poste de travail pour l'entrepôt Colbert selon la soumission 333662.	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	3 052,20 $	
LES PRODUITS D'ENTREPOSAGE PEDLEX LTEE	ANJ925080	12 MARS 2019	PAIEMENT-POIRIER, ROXANNE	Étagères et module de tiroir pour le magasin d'Anjou	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	8 365,49 $	
LOUIS HEBERT UNIFORME INC.	1336637	28 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Confection de vêtements de travail - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	10 221,48 $	
LUBEQUIP (MC)	1336067	27 MARS 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTAIRE DICKSON-DEBIMETRE	Approvisionnement	Matériel roulant	2 704,48 $	
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1333140	12 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de tête de luminaire - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	11 515,03 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MARTECH SIGNALISATION INC.	1336353	28 MARS 2019	JOLY, LINDA	REAPP ST-LÉONARD - BALISE,TRAVAUX,BANDE,HORIZONTALE,RETROREFLECHISSANTE,ORANGE,GRIS ARGENT	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	11 548,62 $	
MESSER CANADA INC.	1332192	06 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de gants divers sur entente - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	4 077,13 $	1321906
MESSER CANADA INC.	1332745	11 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de gants sur entente - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	6 762,37 $	1321906
MESSER CANADA INC.	1334244	18 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de gants sur entente - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	702,24 $	1321906
MESSER CANADA INC.	1334244	22 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de gants sur entente - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	1 239,69 $	1321906
MESSER CANADA INC.	1334244	22 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de gants sur entente - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Construction	230,97 $	
MESSER CANADA INC.	1335904	28 MARS 2019	ROUSSIN, VERONIQUE	Achat de gants sur entente 1321906 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	4 576,03 $	1321906
MESSER CANADA INC.	1335904	26 MARS 2019	ROUSSIN, VERONIQUE	Achat de gants sur entente 1321906 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	18 948,14 $	1321906
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1333362	13 MARS 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Matériel roulant	3 255,45 $	
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1334530	20 MARS 2019	CHRETIEN, NORMAND	PNEUS NEUF POUR CAMIONS INCENDIE	Approvisionnement	Matériel roulant	6 806,21 $	1114428
ORANGE TRAFFIC INC	1331797	05 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de feux décompte - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	8 926,04 $	
ORANGE TRAFFIC INC	1331797	08 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de feux décompte - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	104,99 $	
PASARD INC.	1332741	11 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de peinture aérosol - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Construction	2 304,01 $	1132534
PASARD INC.	1334249	28 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de peinture aérosol sur entente - Inventairee Colbert	Approvisionnement	Construction	3 840,02 $	1132534
PASARD INC.	1334249	28 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de peinture aérosol sur entente - Inventairee Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	295,18 $	1132534
PASARD INC.	1334249	18 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de peinture aérosol sur entente - Inventairee Colbert	Approvisionnement	Construction	49,51 $	1132534
PEINTURES ENNIS CANADA ULC	1331724	05 MARS 2019	JOLY, LINDA	REAPP ST-LÉONARD - PEINTURE,SIGNALISATION,BLANCHE,SECHAGE RAPIDE	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	1 385,83 $	
PEINTURES ENNIS CANADA ULC	1331724	06 MARS 2019	JOLY, LINDA	REAPP ST-LÉONARD - PEINTURE,SIGNALISATION,BLANCHE,SECHAGE RAPIDE	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	1 847,78 $	
PEINTURE UCP INC.	1333723	14 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de peinture de marquage pour terrain de jeux - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Culture, sport et loisir	9 950,30 $	
PETROLES DUPUIS & FILS INC.	1331937	05 MARS 2019	DAVID, STEPHANE	RE-APP HUILE VRAC LASALLE 15W40 ET TDH	Approvisionnement	Matériel roulant	4 735,96 $	
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1327745	11 MARS 2019	DESJARDINS, LOUISE	ANTIGEL MOTEUR POUR CAMIONS INCENDIE	Approvisionnement	Matériel roulant	2 332,78 $	
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1336350	28 MARS 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Matériel roulant	2 410,22 $	
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1336350	28 MARS 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Construction	79,03 $	
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1336350	28 MARS 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Entretien et nettoyage	181,42 $	
PIECES D'AUTO ST-HENRI	1332219	20 MARS 2019	OUIMET, GUY	ACHAT ANTIGEL EN VRAC	Approvisionnement	Matériel roulant	2 800,75 $	
PLASTIPRO CANADA LTEE	1334850	21 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de balise conique sur entente - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	7 176,95 $	1133370
PNEUS METRO INC.	1334199	18 MARS 2019	JOLY, LINDA	REAPP ANJOU - CHENILLE SOUPLE DE CAOUTCHOUC HD	Approvisionnement	Matériel roulant	3 884,54 $	
PNEUS METRO INC.	1335334	22 MARS 2019	JOLY, LINDA	REAPP ANJOU - CHENILLE SOUPLE DE CAOUTCHOUC HD	Approvisionnement	Matériel roulant	3 359,60 $	
PNEUS METRO INC.	1336088	27 MARS 2019	JOLY, LINDA	REAPP DICKSON CHENILLE SOUPLE DE CAOUTCHOUC HD	Approvisionnement	Matériel roulant	16 798,00 $	
PNEUS METROPOLITAINS INC.	1332651	08 MARS 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP PIERREFONDS - PNEUS BFGOODRICH	Approvisionnement	Matériel roulant	5 494,04 $	
PRODUITS SANY	1332236	06 MARS 2019	JOLY, LINDA	REAPP MONTREAL-NORD - PAPIER,HYGIENIQUE,2 EPAISSEURS,ESSUIE MAIN,NATUREL,SAVON,MAIN,MOUSSE	Approvisionnement	Entretien et nettoyage	3 118,72 $	1048199
PRODUITS SANY	1333285	13 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de sacs à ordures sur entente - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Environnement et nature	9 040,68 $	1048199
PRODUITS SANY	1333731	14 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat d'absorbant granulé - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Énergie et produit chimique	5 291,37 $	
PRODUITS SANY	1335095	25 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de piques papier - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Outillage et machinerie	1 839,91 $	
PRODUITS SANY	1335095	21 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de piques papier - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Entretien et nettoyage	1 252,92 $	
PRODUITS SANY	1336735	29 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de produits d'entretien - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Entretien et nettoyage	1 067,85 $	
PRODUITS SANY	1336735	29 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de produits d'entretien - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Énergie et produit chimique	2 339,12 $	
QUALITY SPORT LTD	1331479	04 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de chandails sur entente 1037025 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	5 384,34 $	1037025
REAL HUOT INC.	1325539	07 MARS 2019	LABELLE, MARC-ANDRÉ	Achat de compteurs d'eau sur entente 1184859 - Inventaire Coblert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	11 338,65 $	
REAL HUOT INC.	1325539	07 MARS 2019	LABELLE, MARC-ANDRÉ	Achat de compteurs d'eau sur entente 1184859 - Inventaire Coblert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	13 228,42 $	1184859

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	1332677	11 MARS 2019	OUIMET, GUY	ACHAT HUILE EN VRAC	Approvisionnement	Matériel roulant	1 795,15 $	
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	1332677	13 MARS 2019	OUIMET, GUY	ACHAT HUILE EN VRAC	Approvisionnement	Matériel roulant	1 951,44 $	
SEL WARWICK INC.	1332591	08 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de chlorure de calcium sur entente 1253915 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Énergie et produit chimique	10 612,14 $	1253915
SERIGRAPHIE VELLONE ENR.	1331206	01 MARS 2019	BRISEBOIS, LUC	RÉAP INVENTAIRE ST-LAURENT-VÊTEMENTS	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	3 710,33 $	1208740
SPB PSYCHOLOGIE ORGANISATIONNELLE INC.	1334610	20 MARS 2019	GAGNE-TRINQUE, MALINE	Service de formation pour un coaching de leadership (intégration et développement) selon la proposition CO-1360 de février 2019.	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	4 986,91 $	
STELEM	1332187	06 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pièces de BI sur entente 1222638 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	4 787,43 $	
STELEM	1332187	06 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pièces de BI sur entente 1222638 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	2 585,84 $	1222638
STELEM	1335100	21 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pièces de BI - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	5 511,84 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1331431	04 MARS 2019	COUTURE, DIANE	ACHAT SUR ENTENTE - MAGASIN VIAU	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	2 881,19 $	1143933
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1331473	04 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pièces d'aqueduc et égout sur ententes 1207964 et 1143933 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	4 268,26 $	1143933
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1331473	04 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pièces d'aqueduc et égout sur ententes 1207964 et 1143933 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	5 297,50 $	1207964
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1333911	15 MARS 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP LACHINE - AQUEDUC	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	4 580,60 $	1277188
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1333911	15 MARS 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP LACHINE - AQUEDUC	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	57,74 $	1191511
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1334845	21 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pièces d¿aqueduc et égout sur entente - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	923,72 $	1207964
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1334845	22 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pièces d¿aqueduc et égout sur entente - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	7 235,95 $	1143933
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1334915	21 MARS 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP PIERREFONDS - AQUEDUC	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	6 089,27 $	1277188
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1334915	21 MARS 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP PIERREFONDS - AQUEDUC	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	250,92 $	1191511
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1334915	22 MARS 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP PIERREFONDS - AQUEDUC	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	151,81 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1334915	21 MARS 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP PIERREFONDS - AQUEDUC	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	300,63 $	1143933
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1334915	21 MARS 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP PIERREFONDS - AQUEDUC	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	1 072,16 $	1207964
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1335185	21 MARS 2019	JOLY, LINDA	REAPP ST-LEONARD - MANCHON DE TRANSITION EN FONTE RECOUVERT D'EPOXY POUR SOLS CORROSIFS	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	6 146,18 $	1143933
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1335574	25 MARS 2019	COUTURE, DIANE	ACHAT SUR ENTENTE - MAGASIN VIAU	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	4 168,65 $	1143933
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1335905	26 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pièces d'aqueduc sur entente - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	8 515,14 $	1143933
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1336293	27 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pièces d'aqueduc sur entente - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	1 783,11 $	1143933
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1336293	27 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pièces d'aqueduc sur entente - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	615,81 $	1207964
TACEL LIMITEE	1331472	04 MARS 2019	LABELLE, MARC-ANDRÉ	Achat d'ensembles de détecteurs (projet MAN) sur entente 1296799 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	39 685,27 $	1296799
TACEL LIMITEE	1334252	18 MARS 2019	LABELLE, MARC-ANDRÉ	Achat d'ensembles de détecteurs avec objectif sur entente 1296799 (Projet MAN) - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	68 787,81 $	1296799
TECHNO FEU INC	1331775	07 MARS 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Matériel roulant	288,51 $	
TECHNO FEU INC	1331775	05 MARS 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Matériel roulant	5 349,65 $	
TECHNO FEU INC	1331775	07 MARS 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	15,75 $	
TECHNO FEU INC	1332766	11 MARS 2019	COUTURE, DIANE	ACHAT SUR ENTENTE - MAGASIN VIAU	Approvisionnement	Matériel roulant	2 332,46 $	1325286
TECHNO FEU INC	1332954	12 MARS 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Matériel roulant	5 439,74 $	
TECHNO FEU INC	1332954	14 MARS 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	47,24 $	
TECHNO FEU INC	1332954	14 MARS 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Matériel roulant	232,31 $	
TECHNO FEU INC	1333368	13 MARS 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Matériel roulant	2 214,18 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TECHNO FEU INC	1333368	14 MARS 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	15,75 $	
TECHNO FEU INC	1334608	20 MARS 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP VIAU - PIECE DE REMPLACEMENT CAMION E-ONE	Approvisionnement	Matériel roulant	1 920,33 $	1325286
TECHNO FEU INC	1334608	21 MARS 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP VIAU - PIECE DE REMPLACEMENT CAMION E-ONE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	183,73 $	
TECHNO FEU INC	1335041	25 MARS 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP VIAU - PIECES DE REMPLACEMENT POUR CAMION INCENDIE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	15,75 $	
TECHNO FEU INC	1335041	21 MARS 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP VIAU - PIECES DE REMPLACEMENT POUR CAMION INCENDIE	Approvisionnement	Matériel roulant	11 297,34 $	
TECHNO FEU INC	1335577	25 MARS 2019	COUTURE, DIANE	ACHAT SUR ENTENTE - MAGASIN VIAU	Approvisionnement	Matériel roulant	3 823,32 $	1325286
TECHNO FEU INC	1336328	28 MARS 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	15,75 $	
TECHNO FEU INC	1336328	28 MARS 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Matériel roulant	5 138,17 $	
TENAQUIP LIMITED	1333138	13 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pelles diverses - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Transport et entreposage	1 803,27 $	
TENAQUIP LIMITED	1333138	13 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pelles diverses - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Outillage et machinerie	1 151,75 $	
TENAQUIP LIMITED	1333138	12 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pelles diverses - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Outillage et machinerie	1 986,09 $	
TENAQUIP LIMITED	1333138	13 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pelles diverses - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Matériaux de fabrication et usinage	105,41 $	
TENAQUIP LIMITED	1333138	13 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pelles diverses - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Construction	72,69 $	
TENAQUIP LIMITED	1333138	18 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pelles diverses - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Outillage et machinerie	843,41 $	
TENAQUIP LIMITED	1336745	29 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat d'outillages divers - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	366,20 $	
TENAQUIP LIMITED	1336745	29 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat d'outillages divers - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Outillage et machinerie	7 205,31 $	
TENCO INC.	1334442	21 MARS 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTAIRE DICKSON-COUPE 90	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	27,30 $	
TENCO INC.	1334442	19 MARS 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTAIRE DICKSON-COUPE 90	Approvisionnement	Matériel roulant	2 153,65 $	
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1334091	18 MARS 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP VIAU - PIECE REMPLACEMENT MACHINERIE ET CAMION INCENDIE	Approvisionnement	Matériel roulant	62,32 $	1231921
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1334091	21 MARS 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP VIAU - PIECE REMPLACEMENT MACHINERIE ET CAMION INCENDIE	Approvisionnement	Matériel roulant	2 106,56 $	
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1334091	18 MARS 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP VIAU - PIECE REMPLACEMENT MACHINERIE ET CAMION INCENDIE	Approvisionnement	Matériel roulant	264,54 $	1231889
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1334913	21 MARS 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP PIERREFONDS - PIECE REMPLACEMENT VÉHICULE LOURD	Approvisionnement	Construction	77,11 $	1231915
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1334913	22 MARS 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP PIERREFONDS - PIECE REMPLACEMENT VÉHICULE LOURD	Approvisionnement	Matériel roulant	61,35 $	1231918
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1334913	21 MARS 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP PIERREFONDS - PIECE REMPLACEMENT VÉHICULE LOURD	Approvisionnement	Matériel roulant	1 987,40 $	1231915
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1334913	22 MARS 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP PIERREFONDS - PIECE REMPLACEMENT VÉHICULE LOURD	Approvisionnement	Matériel roulant	24,33 $	1231915
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1334913	22 MARS 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP PIERREFONDS - PIECE REMPLACEMENT VÉHICULE LOURD	Approvisionnement	Matériel roulant	2 985,96 $	
TUBOQUIP	1332333	07 MARS 2019	LOISEAU, DEBORAH	REAP INVENTAIRE ST-LAURENT-ROULEMENT,ROUE,BOITE,SABLE,EPANDEUR	Approvisionnement	Matériel roulant	2 152,08 $	
UNI-SELECT QUEBEC INC.	1322879	19 MARS 2019	BRISEBOIS, LUC	Commande Antigel vrac inventaire	Approvisionnement	Matériel roulant	2 190,56 $	
UNI-SELECT QUEBEC INC.	1332311	07 MARS 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTAIRE DICKSON-FILTRES	Approvisionnement	Outillage et machinerie	5,96 $	
UNI-SELECT QUEBEC INC.	1332311	07 MARS 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTAIRE DICKSON-FILTRES	Approvisionnement	Matériel roulant	2 261,03 $	
UNI-SELECT QUEBEC INC.	1333014	12 MARS 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTAIRE DICKSON-FILTRES	Approvisionnement	Matériel roulant	2 364,98 $	
UNI-SELECT QUEBEC INC.	1334276	19 MARS 2019	BRISEBOIS, LUC	Commande de lave-glace et antigel inventaire	Approvisionnement	Matériel roulant	2 009,65 $	
UNI-SELECT QUEBEC INC.	1335253	22 MARS 2019	LOISEAU, DEBORAH	RÉAP INVENTAIRE DICKSON-FILTRE	Approvisionnement	Matériel roulant	2 557,76 $	
UNI-SELECT QUEBEC INC.	1335694	25 MARS 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP PIERREFONDS - FILTRE MECANIQUE	Approvisionnement	Matériel roulant	3 682,56 $	
UNI-SELECT QUEBEC INC.	1335694	25 MARS 2019	MOREL, STEPHANIE	REAPP PIERREFONDS - FILTRE MECANIQUE	Approvisionnement	Transport et entreposage	133,72 $	
UNI-SELECT QUEBEC INC.	1336558	28 MARS 2019	JOLY, LINDA	REAPP DICKSON - Bertrand BLOUIN/MONTREAL,FILTRE A AIR, FILTRE A HUILE, FILTRE A CARBURANT	Approvisionnement	Matériel roulant	2 035,71 $	
VALMONT WEST COAST ENGINEERING	1331477	04 MARS 2019	COUTURE, MICHEL	Achat de rallonges et potences sur entente 1224056 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	19 389,09 $	1224056
VALMONT WEST COAST ENGINEERING	1334251	18 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Confection de potences sur entente 1224056 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	16 881,99 $	1224056
VALMONT WEST COAST ENGINEERING	1335910	26 MARS 2019	LABELLE, MARC-ANDRÉ	Confection de fût rond sur entente 1224056 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	53 518,43 $	1224056
VICROC INC.	1328522	04 MARS 2019	COUTURE, MICHEL	RE-APP LASALLE	Approvisionnement	Matériel roulant	4 998,58 $	
WURTH CANADA LTEE	1331385	13 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de quincaillerie - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Outillage et machinerie	346,58 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
WURTH CANADA LTEE	1331385	04 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de quincaillerie - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Construction	392,65 $	
WURTH CANADA LTEE	1331385	08 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de quincaillerie - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Construction	793,71 $	
WURTH CANADA LTEE	1331385	04 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de quincaillerie - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Outillage et machinerie	268,45 $	
WURTH CANADA LTEE	1331385	01 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de quincaillerie - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Construction	834,65 $	
CENTAURECOM INC.	1336287	27 MARS 2019	BISHOP, BRIGITTE	Polos manches courtes de Alpha Broder pour tous les employés du BIG - Marque Devon & Jones - modèle GD20W pour femme et DG20 pour homme - avec impression du logo du Bureau de l'inspecteur général - Voir le détail sur la soumission 1903-19	Bureau de l'inspecteur général	Administration, finances et approvisionnement	4 565,70 $	
GOSECURE INC.	1336450	28 MARS 2019	BISHOP, BRIGITTE	Service de surveillance et de monitoring du réseau informatique du Bureau de l'inspecteur général - Contrat gré à gré sur 3 ans (1re année)	Bureau de l'inspecteur général	Administration, finances et approvisionnement	23 580,19 $	
MORNEAU SHEPELL LTD.	1336707	29 MARS 2019	BISHOP, BRIGITTE	BCO 2019 - PAE pour le Bureau de l'inspecteur général - services non taxables et services taxables.	Bureau de l'inspecteur général	Administration, finances et approvisionnement	2 314,91 $	1310883
SOCIETE QUEBECOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)	1332922	12 MARS 2019	BISHOP, BRIGITTE	BCO 2019 - Renouvellement de l'abonnement au service Plumitif et recherches juridiques pour deux employés du Bureau de l'inspecteur général - du 1er février 2019 au 31 janvier 2020 - No client 00008965 - No référence 000147967	Bureau de l'inspecteur général	Administration, finances et approvisionnement	2 624,69 $	
TEKNION ROY ET BRETON INC.	1331410	01 MARS 2019	MARCOTTE, CATHY	Mobilier système pour l'aménagement d'un nouveau poste de travail au Bureau de l'inspecteur général	Bureau de l'inspecteur général	Administration, finances et approvisionnement	3 761,43 $	854079
BARREAU DU QUEBEC	cotisations2019	13 MARS 2019	GELINAS, ISABELLE	cotisations2019	Bureau de l'inspecteur général	Administration, finances et approvisionnement	6 181,18 $	
CASEWARE INTERNATIONAL INC.	1335846	26 MARS 2019	GALIPEAU, MICHELE	Facture INV-81924-P3Q9 Renouvellement licence annuelle	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	7 375,37 $	
DOCUMENS TRADUCTION INC.	1203693	25 MARS 2019	GALIPEAU, MICHELE	Services professionnels - traduction BVG-SP-2017-11	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	34 120,94 $	
PARKOUR3 INC.	1331232	01 MARS 2019	GALIPEAU, MICHELE	Facture 14703	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	2 233,61 $	
PARKOUR3 INC.	976530	12 MARS 2019	GALIPEAU, MICHELE	Contrat de services professionnels BVG-SP-2014-12	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	3 002,64 $	
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON S.E.N.C.R.L	1332958	12 MARS 2019	GALIPEAU, MICHELE	Services professionnels BVG-SP-2018-28	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	5 406,86 $	
RICHARD FLAGEOLE, FCPA, FCA	1316486	29 MARS 2019	GALIPEAU, MICHELE	BVG-SP-2018-18	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	20 304,58 $	
POTENTIEL PLUS PSYCHOLOGIE DU TRAVAIL INC	1332784	11 MARS 2019	PEPIN, JULIE	Traitement des plaintes en dotation du 1er février au 2 mars 2019 inclusivement. (10.5 heures x 200$).	Commission de la fonction publique de Montréal	Gestion du personnel	2 204,74 $	
BELL CANADA	1334053	18 MARS 2019	WU, CANDY YU	Travaux de conversion rue Rouen, d'Iberville et De Lorimier (projet 705242)	Commission des services électriques	Autres biens - Rénovation urbaine	7 988,50 $	
BETON MOBILE DU QUEBEC INC.	1246902	25 MARS 2019	WU, CANDY YU	Livraison de béton sur chantier pour 2018 - appel d'offres 1665	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	10 603,65 $	
BOUTY INC	1331841	05 MARS 2019	WU, CANDY YU	Fauteuils ergonomiques - votre soumission 0181	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	4 735,70 $	1013950
C.P.U. DESIGN INC.	1332116	06 MARS 2019	WU, CANDY YU	ordinateurs et tablettes pro- votre soum #3041498 et casque d'écoute pour réception - votre soum. #3041835	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	12 527,82 $	
DIVERSIFIED CERTIFICATION ET INSPECTION SERVICES	1331834	05 MARS 2019	WU, CANDY YU	Certification avec atelier mobile - votre soumission#Q19030401	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 348,37 $	
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1317332	25 MARS 2019	BUREAU, KARINE	Bottes et souliers de sécurité - 2018	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	23 348,80 $	
ETHNOSCOP INC.	1335256	22 MARS 2019	WU, CANDY YU	En remplacement du bc #1126572 -Interventions archéologiques : mandat 1610	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	34 735,75 $	
HYDRO-QUEBEC	1335645	25 MARS 2019	WU, CANDY YU	Demande de dégagement pour fins de concessions - Février 2019	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	28 681,14 $	
INFRAROUGE KELVIN INC.	1299519	20 MARS 2019	WU, CANDY YU	Thermographie 2018/2019- appel d'offres 1671	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	151 271,81 $	
J.R.G. DENEIGEMENT & EXCAVATION ENR.	1248009	12 MARS 2019	WU, CANDY YU	Renouvellement - Services pour la location de machinerie incluant l'opérateur pour des travaux d'excavation, de disposition des matériaux de déneigement pour 2018-2021 (appel d'offres #1591) -Dossier#1160128003	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	181 526,17 $	
LABRE ET ASSOCIES, ARPENTEURS-GEOMETRES INC.	1334047	18 MARS 2019	WU, CANDY YU	contrat 1655 - nouveau bc pour remplacer bc initial 1219160 suite à son annulation	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	5 924,81 $	
LES ENTREPRISES RESO M L A INC.	1305452	25 MARS 2019	WU, CANDY YU	Drapeaux de localisation rouge avec logo CSEM	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 874,16 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES INVESTISSEMENTS DALU INC.	1234201	25 MARS 2019	WU, CANDY YU	Loyer 4305 Hogan pour l'année 2018	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	127 286,39 $	
LES PRODUITS D'ENTREPOSAGE PEDLEX LTEE	1334810	20 MARS 2019	WU, CANDY YU	fourniture et installation Vestiaires - votre soumission #332662	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	3 444,71 $	
LES PRODUITS D'ENTREPOSAGE PEDLEX LTEE	1334810	21 MARS 2019	WU, CANDY YU	fourniture et installation Vestiaires - votre soumission #332662	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	327,76 $	
RODIMAX INC	1234199	25 MARS 2019	WU, CANDY YU	loyer Port-Royal pour l'année 2018	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	433 920,43 $	
SOLMATECH INC.	1335582	25 MARS 2019	WU, CANDY YU	Contrat 1682 : gestion et disposition des sols potentiellement contaminés dans le cadre des travaux de la CSEM	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	21 928,22 $	
TRANSELEC / COMMON INC.	994479	07 MARS 2019	WU, CANDY YU	CONTRAT 1309 - Modifications et additions au réseau municipal de conduits souterrains dans l'emprise de la rue Ontario entre l'avenue de Lorimier et la rue Frontenac - Préalables au projet Pôle Frontenac phase II.	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	467 350,02 $	
9328-7225 QUEBEC INC.	lbif20191004	12 MARS 2019	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	21 883,99 $	
ALEX PNEU & MECANIQUE (5500) INC.	207542	15 MARS 2019	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	8 169,89 $	
ATELIER DE LOCATION TURBO INC	434314	26 MARS 2019	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	5 990,36 $	
AXOR EXPERTS-CONSEILS INC.	0123572	14 MARS 2019	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 773,32 $	
BATTAH - AVOCATS S.E.N.C.R.L.	5615	12 MARS 2019	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	6 329,72 $	
BELL CANADA	533763420190313	28 MARS 2019	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 298,66 $	
ENTREPRISE DESJARDINS & FONTAINE LTEE	75239	13 MARS 2019	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	9 762,07 $	
FONDERIE LAPERLE DIR. TUYAUTERIES CANADA LTEE	fv5171361	13 MARS 2019	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	13 566,96 $	
GROUPE CONSEIL SCO	201927	26 MARS 2019	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	4 835,66 $	
HYDRO-QUEBEC	299000030674	11 MARS 2019	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	3 101,77 $	
HYDRO-QUEBEC	299000030674190325	29 MARS 2019	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 592,91 $	
LES ENTREPRISES RESO M L A INC.	1485	12 MARS 2019	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 385,50 $	
MORNEAU SHEPELL LTD.	865837	13 MARS 2019	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	12 288,31 $	
PELICANCORP (CA) INC.	1121	29 MARS 2019	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	8 143,12 $	
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9935322710190326	27 MARS 2019	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	3 844,75 $	
SOCIETE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUEBEC (S.A.A.Q.)	03600664704462891 90128	11 MARS 2019	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 638,41 $	
SOCIETE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUEBEC (S.A.A.Q.)	03600668498135121 90128	11 MARS 2019	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 732,66 $	
SOLIDCAD UNE COMPAGNIE CANSEL	90672278	26 MARS 2019	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	6 217,27 $	
SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE "LOCAL 305"	de190325dascsemtl	28 MARS 2019	COLLIN, MARIO	PJ 19-0470 - Cotisation syndicale due.	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	14 441,16 $	
TRANSIT ARPENTEURS-GEOMETRES INC.	585	27 MARS 2019	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	7 461,23 $	
TRANSIT ARPENTEURS-GEOMETRES INC.	586	27 MARS 2019	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	6 075,24 $	
TRANSIT ARPENTEURS-GEOMETRES INC.	587	27 MARS 2019	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 221,21 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TRANSIT ARPENTEURS-GEOMETRES INC.	588	27 MARS 2019	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	6 628,16 $	
TRANSIT ARPENTEURS-GEOMETRES INC.	589	27 MARS 2019	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	23 552,52 $	
TRANSIT ARPENTEURS-GEOMETRES INC.	591	27 MARS 2019	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	7 889,00 $	
TRANSIT ARPENTEURS-GEOMETRES INC.	592	27 MARS 2019	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	9 018,75 $	
TRANSIT ARPENTEURS-GEOMETRES INC.	593	27 MARS 2019	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	15 297,91 $	
TRANSIT ARPENTEURS-GEOMETRES INC.	596	27 MARS 2019	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	17 566,22 $	
CAMPBELL SCIENTIFIC (CANADA) CORP	1335777	26 MARS 2019	HAMEL, ANDRE	Services professionnels en prévisions météorologiques spécialisées à la Ville de Montréal - Abonnement mensuel pour 2019 (12 de 22 mois au contrat) - Station Météo route et neige.	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	13 228,42 $	
CEGEP MARIE-VICTORIN	1335083	21 MARS 2019	BRISSON, GUYLAINE	Formation dans le cadre du programme troque ton ticket - Gestion animalière - Frais pour formation	Concertation des arrondissements	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	11 527,62 $	
CONSTRUCTION J. RICHARD GAUTHIER INC.	1331235	01 MARS 2019	ROUMAGERE, CHLOE	Site CSM - Location de deux chargeuses avec opérateur- 480 heures au taux de 148$ - Saison H18-19 Gré à gré.	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	75 318,03 $	
CONSTRUCTION J. RICHARD GAUTHIER INC.	1332350	07 MARS 2019	HAMEL, ANDRE	Service de tracteur bouteur D6T LGP avec opérateur pour dépotoir - Château Pierrefonds -TARIF HORAIRE selon facture 27704 - OUMA-0105L	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	11 580,12 $	
EQUIPEMENT DE REHABILITATION ENVIRONNEMENTAL	1334402	19 MARS 2019	HAMEL, ANDRE	Location d'équipement en cas de bris lors de l'échantillonnage des eaux de fonte des lieux d'élimination de la neige (LEN) Newman (19G031) et St-Michel (19G030) - Suivi environnemental 2019-2020 - Serv. des infrastructures du réseau routier	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	3 569,57 $	
EXCAVATION BOUCHARD LTEE***	1335829	26 MARS 2019	HAMEL, ANDRE	Mobilisation - transport aller - Location d'une pelle avec opérateur pour le dépotoir Château-Pierrefonds MARO-0404L	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	14 430,52 $	
GANTS ET SECURITE MC CORDICK	1335385	22 MARS 2019	BISSONNETTE, JEAN-MARC	Gants pour corvées de nettoyage 2019	Concertation des arrondissements	Nettoyage et balayage des voies publiques	12 354,08 $	
GESTION INDUSTRIELLE MAINTENANCE MAN INC.	1302824	14 MARS 2019	COURNOYER, FRANCOIS	Site STI - Exploitation des chutes mécanisées du dépôt à neige - Saison H18-19 (AO 14-13740)	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	11 047,05 $	
GESTION INDUSTRIELLE MAINTENANCE MAN INC.	1302841	14 MARS 2019	COURNOYER, FRANCOIS	Site JPS - Exploitation des chutes mécanisées du dépôt à neige - Saison H18-19 (AO 14-13740)	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	2 018,65 $	
GROUPE TRIUM INC.	1335384	22 MARS 2019	BISSONNETTE, JEAN-MARC	Vêtement patrouille gestion animalière - Selon soumission SO-123025	Concertation des arrondissements	Fourrière municipale et contrôle des animaux	2 403,27 $	
LAFARGE CANADA INC	1335767	26 MARS 2019	HAMEL, ANDRE	DEPOT A NEIGE 11200 RAY-LAWSON	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	3 971,03 $	1195735
LAVAGE TECHNI-PRO INC.	1332501	08 MARS 2019	HAMEL, ANDRE	Service de déglaçage de la chute à neige Iberville selon les factures 18887 - 18909 - 18957 - 18958 - 18996	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	6 614,21 $	
LES BICYCLES QUILICOT INC.	1335237	22 MARS 2019	BISSONNETTE, JEAN-MARC	Vélo - Patrouille gestion animalière et équipements selon devis 3802	Concertation des arrondissements	Fourrière municipale et contrôle des animaux	4 434,31 $	
LES BICYCLES QUILICOT INC.	1335237	26 MARS 2019	BISSONNETTE, JEAN-MARC	Vélo - Patrouille gestion animalière et équipements selon devis 3802	Concertation des arrondissements	Fourrière municipale et contrôle des animaux	157,45 $	
LES EXCAVATIONS F. LONGPRE LTEE	1333081	12 MARS 2019	COURNOYER, FRANCOIS	Site CSM - Location d'un Bulldozer avec opérateur H18-19 (Gré à gré).	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	45 354,60 $	
LOCATION KIROULE INC.	1330427	06 MARS 2019	HAMEL, ANDRE	Location /mois - Jeep Cherokee No d'unité 8529 - SCA.	Concertation des arrondissements	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	6 296,45 $	
MAXXAM ANALYTIQUE	1334139	18 MARS 2019	HAMEL, ANDRE	Analyses d'échantillons des eaux de fonte pour le suivi environnemental 2019-2020 des lieux d'élimination de la neige (LEN) Newman (19G031), St-Michel (19G030) et Angrignon (19G028) - Service des infrastructures du réseau routier	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	17 322,93 $	1191681
MICHEL GUIMONT ENTREPRENEUR ELECTRICIEN LTEE	1332503	08 MARS 2019	DUFORT, ALAIN	Facture 75559 - Service de faire filage temporaire dans le dépôt à neige Fullum - Service de la concertation.	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	3 081,65 $	
MULTI ROUTES INC.	1331872	05 MARS 2019	DUFORT, ALAIN	Facture 37831 - Chlorure de calcium 29% liquide - Dégel de la chute à neige. Service de la concertation	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	3 695,56 $	
NEPTUNE SECURITY SERVICES INC.	1302089	19 MARS 2019	COURNOYER, FRANCOIS	Site ANG - Services de gardiennage pour les lieux d'élimination de la neige - au taux de 22.00 $ - Saison H18-19 (AO18-17270)	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	11 548,62 $	
NEPTUNE SECURITY SERVICES INC.	1302092	22 MARS 2019	COURNOYER, FRANCOIS	Site CSM - Services de signalisation dans un lieu d'élimination de la neige - au taux de 30.00 $ - Saison H18-19 (AO18-17270)	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	16 645,77 $	
ROBERT LAPOINTE TRANSPORT INC.	1298261	15 MARS 2019	COURNOYER, FRANCOIS	Site STI - Location d'un tracteur-chargeurs avec opérateur - Saison H18-19	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	21 367,06 $	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1332174	06 MARS 2019	BRISSON, GUYLAINE	Téléphonie cellulaire - SCA - Facture 1987090579 du 24 février 2019.	Concertation des arrondissements	Rel. avec les citoyens et communications	7 107,46 $	1137408

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1332174	06 MARS 2019	BRISSON, GUYLAINE	Téléphonie cellulaire - SCA - Facture 1987090579 du 24 février 2019.	Concertation des arrondissements	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	533,19 $	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1332174	06 MARS 2019	BRISSON, GUYLAINE	Téléphonie cellulaire - SCA - Facture 1987090579 du 24 février 2019.	Concertation des arrondissements	Administration, finances et approvisionnement	57,60 $	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1332174	06 MARS 2019	BRISSON, GUYLAINE	Téléphonie cellulaire - SCA - Facture 1987090579 du 24 février 2019.	Concertation des arrondissements	Fourrière municipale et contrôle des animaux	485,16 $	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1332174	06 MARS 2019	BRISSON, GUYLAINE	Téléphonie cellulaire - SCA - Facture 1987090579 du 24 février 2019.	Concertation des arrondissements	Nettoyage et balayage des voies publiques	135,68 $	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1336555	28 MARS 2019	BRISSON, GUYLAINE	Téléphonie cellulaire - SCA - Facture 1997980867 du 24 mars 2019	Concertation des arrondissements	Fourrière municipale et contrôle des animaux	483,57 $	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1336555	28 MARS 2019	BRISSON, GUYLAINE	Téléphonie cellulaire - SCA - Facture 1997980867 du 24 mars 2019	Concertation des arrondissements	Administration, finances et approvisionnement	55,23 $	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1336555	28 MARS 2019	BRISSON, GUYLAINE	Téléphonie cellulaire - SCA - Facture 1997980867 du 24 mars 2019	Concertation des arrondissements	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	555,40 $	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1336555	28 MARS 2019	BRISSON, GUYLAINE	Téléphonie cellulaire - SCA - Facture 1997980867 du 24 mars 2019	Concertation des arrondissements	Nettoyage et balayage des voies publiques	168,61 $	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1336555	28 MARS 2019	BRISSON, GUYLAINE	Téléphonie cellulaire - SCA - Facture 1997980867 du 24 mars 2019	Concertation des arrondissements	Rel. avec les citoyens et communications	7 056,88 $	1137408
SIGNEL SERVICES INC	1323244	28 MARS 2019	HAMEL, ANDRE	Site CSM- Location panneaux à affichage variable hiver-18-19.	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	6 556,62 $	
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL	1331582	04 MARS 2019	BISSONNETTE, JEAN-MARC	Accompagnement psychosocial des brigades de propreté	Concertation des arrondissements	Nettoyage et balayage des voies publiques	7 085,00 $	
TRANSVRAC MONTREAL LAVAL INC.	1300236	18 MARS 2019	HAMEL, ANDRE	LAS-BCR-TP 2018 TRANSPORT DES RESIDUS DE FONTE DES NEIGES	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	11 526,97 $	
NEIGEXPERT LTEE	de190312correction	26 MARS 2019	COLLIN, MARIO	Voir PJ du Contentieux de Mme Annabel Laforge - 18 356,83 $ à appliquer sur le compte de recettes diverses. Fournisseur Neigexpert - Réf de190312 et de190312ajustement et de190312correctiona (inversion de 2 chiffres)	Concertation des arrondissements	Déblaiement et chargement de la neige	18 365,83 $	
LES SERVICES EXP INC.	1334818	20 MARS 2019	MARTINEZ, DIEGO ANDRES	2552 - Clos de voirie Darlington / Service professionnel pour l'installation et la relocalisation des bornes électriques	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Construction d'infrastructures de voirie	5 433,10 $	1122685
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1333889	15 MARS 2019	BOUTIN, PIERRE	2019 - Location d'un camion pour les contremaîtres d'aqueduc débutant au mois d'avril.	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	14 698,25 $	
MARCHAND ENTREPRENEUR ELECTRICIEN LTEE	1334879	21 MARS 2019	MARTINEZ, DIEGO ANDRES	2552 - Clos de voirie Darlington / Travaux électriques divers et installation de 2 stations de recharges électriques	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Construction d'infrastructures de voirie	10 242,59 $	
P2K MONTREAL	1334116	18 MARS 2019	HOOPER, CHANTAL	Ajustement complet chambre de vanne avec extra hiver. (Côte-des-Neiges/Queen Mary) Réf.: Jean-Philippe Gagnon	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	5 185,33 $	
QUINCAILLERIE NOTRE-DAME DE ST-HENRI INC.	1334692	20 MARS 2019	HOOPER, CHANTAL	Bon de commande ouvert 2019 - Achat en urgence pour l'aqueduc.	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	2 099,75 $	
SCIAGE MONTREAL INC.	1332340	07 MARS 2019	HOOPER, CHANTAL	Dégel de tuyaux à l'eau chaude pour un total de 10h au taux de 250$/h. Réf.: Jean-Philippe Gagnon	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	2 624,69 $	
SCIAGE MONTREAL INC.	1332340	29 MARS 2019	HOOPER, CHANTAL	Dégel de tuyaux à l'eau chaude pour un total de 10h au taux de 250$/h. Réf.: Jean-Philippe Gagnon	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	78,74 $	
ULINE CANADA CORP	1333503	14 MARS 2019	CARRIER, RAYMOND	Tables d'atelier pour Fablab avec fixtures et accessoires. Soumission 5469824	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Bibliothèques	3 935,35 $	
ULINE CANADA CORP	1333503	21 MARS 2019	CARRIER, RAYMOND	Tables d'atelier pour Fablab avec fixtures et accessoires. Soumission 5469824	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Bibliothèques	314,96 $	
WESTBURNE	1334883	21 MARS 2019	MARTINEZ, DIEGO ANDRES	2552 - Clos de voirie Darlington/matériel électrique pour le projet de l'installation de 2 stations de recharge. Entente: 1268917	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Construction d'infrastructures de voirie	6 593,43 $	
ANNE GOMBERT	1334127	18 MARS 2019	LALIBERTE, ANNABELLE	Révision, rédaction, réécriture et restructuration pour Mémoires des Montréalais	Culture	Musées et centres d'exposition	6 000,00 $	
ANNEXE COMMUNICATIONS INC.	1331611	04 MARS 2019	FILION, IVAN	Relations de presse pour la 6e édition de Montréal joue qui aura lieu du 23 février au 10 mars 2019	Culture	Bibliothèques	2 162,74 $	
ANTONIO PIERRE DE ALMEIDA	1336190	27 MARS 2019	LALIBERTE, ANNABELLE	Production et réalisation des capsules documentaires pour le site MEM (Projet Mémoires d'immigrantes)	Culture	Musées et centres d'exposition	4 199,50 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
BIBLIO RPL LTEE	1336211	28 MARS 2019	BELLEMARE, NATHALIE	Achat de fournitures pour les besoins de la section préparation matérielle du CSP-Bibliothèques	Culture	Bibliothèques	2 586,88 $	
CANADIAN URBAN LIBRARIES COUNCIL (CULC)	1334219	18 MARS 2019	BELLEMARE, NATHALIE	Membership 2019, Population Generated Dues	Culture	Bibliothèques	10 928,00 $	
COMPUGEN INC.	1331190	01 MARS 2019	PICHET, GENEVIEVE	Achats et renouvellement de licences pour l'équipe du BAP et BEEC	Culture	Autres - activités culturelles	4 947,13 $	
DINA ABDUL-MALAK	1333313	13 MARS 2019	TREMBLAY, GINA	Service professionnel en architecture - Accompagnement des architectes dans l'élaboration des documents en lien avec le projet du Centre PeterMcGill et d'autre projets	Culture	Autres - activités culturelles	24 999,00 $	
ELIANE BELEC	1333796	15 MARS 2019	LALIBERTE, ANNABELLE	Services professionnels en histoire pour la rédaction de chroniques rédigées pour le Centre d'histoire de Montréal	Culture	Autres - activités culturelles	10 850,00 $	
JOHANNE BELIVEAU	1333897	15 MARS 2019	LALIBERTE, ANNABELLE	Services professionnels en histoire pour la rédaction de chroniques rédigées pour le Centre d'histoire de Montréal	Culture	Musées et centres d'exposition	6 241,45 $	
JOHANNE BELIVEAU	1333897	15 MARS 2019	LALIBERTE, ANNABELLE	Services professionnels en histoire pour la rédaction de chroniques rédigées pour le Centre d'histoire de Montréal	Culture	Autres - activités culturelles	57,80 $	
LA MAISON DES FAMILLES DE MERCIER-EST	1331161	01 MARS 2019	VELA, DIANA	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 527 108 $ à 41 projets d'arrondissements, organismes de loisirs, communautaires ou culturels, pour le montant indiqué à chacun d¿eux, dans le cadre du Programme La pratique artistique am	Culture	Autres - activités culturelles	9 000,00 $	
LAURA GARRASSIN	1325688	12 MARS 2019	TREMBLAY, GINA	Services professionnels - procéder à l'inventaire des ¿uvres de la Collection municipale d'art	Culture	Autres - activités culturelles	20 945,01 $	
LEARNORAMA	1334207	18 MARS 2019	COURT, ALEXANDRA	Abonnement Électronique ToutApprendre.com - Accès à un catalogue de cours en ligne durant 3 ans (2018/2020), 2ième période d'un an.	Culture	Bibliothèques	25 790,57 $	
LE FLAG SHOP	1331607	04 MARS 2019	TREMBLAY, GINA	Inspection et Installation de l'ensemble de 9 Bannières	Culture	Autres - activités culturelles	21 091,16 $	
LE GROUPE QUADRISCAN	1336285	27 MARS 2019	LALIBERTE, ANNABELLE	Impression de panneaux pour l'exposition «Montréal, histoire et patrimoine». Soumission du projet no 83069A.	Culture	Musées et centres d'exposition	3 018,05 $	
MAUDE BOUCHARD DUPONT	1333786	15 MARS 2019	LALIBERTE, ANNABELLE	Services professionnels en histoire pour la rédaction de chroniques rédigées pour le Centre d'histoire de Montréal	Culture	Autres - activités culturelles	8 425,00 $	
MAZDAK MOJDEHI	1333318	13 MARS 2019	TREMBLAY, GINA	Service professionnel en architecture - Accompagnement des architectes dans l'élaboration des documents en lien avec le projet du Centre PeterMcGill et d'autre projets	Culture	Autres - activités culturelles	24 999,00 $	
NEOPOST CANADA LIMITEE	1334571	20 MARS 2019	MARTIN, NATHALIE	Frais pour contrat d'entretien pour la plieuse inséreuse Neopost pour les avis de retard, du 1er mars 2019 au 29 février 2020.	Culture	Bibliothèques	3 132,69 $	
OVERDRIVE INC.	1334215	18 MARS 2019	BELLEMARE, NATHALIE	Renouvellement d'abonnement Overdrive pour la période de Mars 2019 à Février 2020	Culture	Bibliothèques	24 740,05 $	
PRODUCTIONS LUDOPOLIS	1332431	07 MARS 2019	FILION, IVAN	Mise en place du festival Montréal joue 2019 : organisation, planification, direction et contrôle des activités, appui à la logistique, à la gestion financière, à la promotion et à la gestion des ressources humaines.	Culture	Bibliothèques	21 606,43 $	
DIVERSITE ARTISTIQUE MONTREAL	20181913	18 MARS 2019	LAVIGNE, VALERIE	Artistes	Culture	Autres - activités culturelles	4 429,85 $	
EBSCO CANADA LTEE	8034181	06 MARS 2019	JURIE-JOLY, CAMILLE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 608,92 $	
EBSCO CANADA LTEE	8034204	06 MARS 2019	JURIE-JOLY, CAMILLE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 674,86 $	
EBSCO CANADA LTEE	8034807	05 MARS 2019	JURIE-JOLY, CAMILLE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 202,46 $	
GUIDES DE VOYAGES ULYSSE INC	10034419	13 MARS 2019	JURIE-JOLY, CAMILLE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 076,30 $	
LA LIBRAIRIE DE VERDUN	43352	12 MARS 2019	JURIE-JOLY, CAMILLE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 023,05 $	
LE FILS D'ADRIEN DANSE	120305	13 MARS 2019	DESCHENES, KARINE	Cachet de présentation de la pièce Partition blanche le 21 février 2019 #12-03-05 12 mars 2019	Culture	Bibliothèques	4 199,50 $	
LE FILS D'ADRIEN DANSE	120306	13 MARS 2019	DESCHENES, KARINE	Cachet de présentation de la pièce Partition blanche le 23 février 2019 #12-03-06 12 mars 2019	Culture	Bibliothèques	4 199,50 $	
LIBRAIRIE ASSELIN	106193	06 MARS 2019	JURIE-JOLY, CAMILLE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 897,82 $	
LIBRAIRIE ASSELIN	106195	06 MARS 2019	JURIE-JOLY, CAMILLE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 384,39 $	
LIBRAIRIE BERTRAND	151835	04 MARS 2019	JURIE-JOLY, CAMILLE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 096,90 $	
LIBRAIRIE BERTRAND	151950	05 MARS 2019	JURIE-JOLY, CAMILLE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 355,24 $	
LIBRAIRIE BERTRAND	152218	11 MARS 2019	JURIE-JOLY, CAMILLE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 441,45 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LIBRAIRIE RAFFIN INC.	7158821	01 MARS 2019	JURIE-JOLY, CAMILLE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 073,70 $	
LIBRAIRIE RAFFIN INC.	7159138	26 MARS 2019	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 440,85 $	
LIBRAIRIE RAFFIN INC.	7159139	26 MARS 2019	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 319,75 $	
MAGASINS BEST BUY LTEE	883014	06 MARS 2019	JURIE-JOLY, CAMILLE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	8 431,55 $	
MAGASINS BEST BUY LTEE	895791	26 MARS 2019	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	6 690,69 $	
MAURICE CLOUTIER	190125	18 MARS 2019	LAVIGNE, VALERIE	Jury nouveau centre d'histoire de montréal	Culture	Autres - activités culturelles	2 500,00 $	
PLANETE BD	1218	01 MARS 2019	JURIE-JOLY, CAMILLE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 166,15 $	
PLANETE BD	1241	13 MARS 2019	JURIE-JOLY, CAMILLE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	4 813,30 $	
PLANETE BD	1258	20 MARS 2019	FRIKH, DJAMILA	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 165,75 $	
PLANETE BD	1273	26 MARS 2019	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 819,85 $	
PLANETE BD	1278	26 MARS 2019	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 790,25 $	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1997980899	29 MARS 2019	DESCHENES, KARINE	Frais de téléphonie cellulaire compte #7-4907-2914 facture #1997980899 24 mars 2019	Culture	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 064,11 $	
SOMABEC LTEE.	560608	20 MARS 2019	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 415,00 $	
VUES ET VOIX	5612	06 MARS 2019	JURIE-JOLY, CAMILLE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	6 093,51 $	
GESTION P3P	1335268	22 MARS 2019	MARLEAU, JACQUES	Service de coaching individuel - Stéphane Grenier (Gestion des rentes)	Dépenses communes	Administration, finances et approvisionnement	8 241,52 $	
DECASULT	2789	26 MARS 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques analyse dossier ; 17-000629	Dépenses communes	Autres - Administration générale	17 958,11 $	
DECASULT	2799	26 MARS 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques analyse dossier ; 17-000629	Dépenses communes	Autres - Administration générale	4 000,02 $	
DENIS CHALIFOUR CPA	201903	23 MARS 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais analyse dossier; 16-000307	Dépenses communes	Autres - Administration générale	9 862,26 $	
DESJARDINS ASSURANCES GENERALES INC.	50022247413183	07 MARS 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier`18-002076	Dépenses communes	Autres - Administration générale	9 000,00 $	
DESJARDINS ASSURANCES GENERALES INC.	50022252463198	21 MARS 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier; 19-000119	Dépenses communes	Autres - Administration générale	11 900,00 $	
ERNST & YOUNG S.R.L. / S.E.N.C.R.L.	ca01c100188050	19 MARS 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques du dossier; 14-001085	Dépenses communes	Autres - Administration générale	7 038,89 $	
HUI FANG LI ET HONG YANG	50032159642190	26 MARS 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossierl 19-000396	Dépenses communes	Autres - Administration générale	4 650,00 $	
ME JEAN-FREDERIC DICAIRE	50022247481180	19 MARS 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier; 18-002109	Dépenses communes	Autres - Administration générale	37 988,44 $	
ME MARC WENER	50022242023177	07 MARS 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier; 16-002844-17-002884	Dépenses communes	Autres - Administration générale	16 000,00 $	
PARADIS & DEBOST	19004	13 MARS 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais expertise dossier; 12-003535	Dépenses communes	Autres - Administration générale	7 454,11 $	
PRICEWATERHOUSECOOPERS S.R.L./ S.E.N.C.R.L.	mn138186082	14 MARS 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais étude dossier; 17-002820	Dépenses communes	Autres - Administration générale	6 656,21 $	
PRICEWATERHOUSECOOPERS S.R.L./ S.E.N.C.R.L.	mn138201347	14 MARS 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais étude dossier; 17-002820	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 052,51 $	
PYROTECH BEI INC.	30327	19 MARS 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais étude du dossier 18-002054	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 886,64 $	
RICHTER GROUPE CONSEIL INC.	20403814	27 MARS 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques étude du dossier;14-002910	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 976,40 $	
SOLUTIONS EPCC INC	201903	06 MARS 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais analyse de du dossier ;18-002046	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 143,50 $	
SSQ GROUPE FINANCIER	50022240830177	07 MARS 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier`17-02240	Dépenses communes	Autres - Administration générale	10 250,00 $	
SYLVIE TURMEL	50032701660179	19 MARS 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiquies règlement dossier; 17-001512	Dépenses communes	Autres - Administration générale	7 500,00 $	
THEMIS MULTIFACTUM INC.	29576	23 MARS 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques reproduction documents dossier; 13-003736	Dépenses communes	Autres - Administration générale	4 505,21 $	
VIDEOTRON LTEE .	500237537173	26 MARS 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier ; 17-000803	Dépenses communes	Autres - Administration générale	6 000,00 $	
ESPACE STRATEGIES INC.	1331194	01 MARS 2019	DOUCET, VERONIQUE	Mandat visant à guider la SDC Vieux-Montréal et l¿Association Charleroi Pie-IX dans les choix stratégiques qui devront être faits en vue de la planification et de la réalisation de projets mobilisateurs qui contribueront	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	53 333,65 $	
INSTITUT DU NOUVEAU MONDE	1333839	15 MARS 2019	DOUCET, VERONIQUE	Institut du Nouveau Monde - Conseiller en planification stratégique -Continuité du contrat et de l'engagement de 2018, poursuivre l'animation de (4) rencontres du groupe de travail en 2019.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	16 500,00 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PARA-SOL	1270976	18 MARS 2019	DOUCET, VERONIQUE	Service professionnels - Architecte - Suivi de production et d'implantation des modules d'information de chantiers 2018. - Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	8 231,02 $	
COLLECTIF RECOLTE	1315749	25 MARS 2019	RIZZI, ALDO	Accompagnement pour le montage de candidature au Défi VI- Volet alimentaire - Paiement 3/3	Direction générale	Gestion de l'information	4 199,50 $	
COPERGIS CONSEIL	1334420	19 MARS 2019	LAPOINTE, NORMAND	Dossier gestion des risques - Présentation des travaux et prochaines étapes	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	3 307,11 $	
ECOLE DE TECHNOLOGIE SUPERIEURE	1336238	27 MARS 2019	GUIDOIN, STEPHANE	Service - Formation PER-720, Gestion de projet : concept et savoir-faire, en formule standard	Direction générale	Gestion de l'information	4 766,43 $	
OBLIK COMMUNICATION-DESIGN INC	1333379	13 MARS 2019	RIZZI, ALDO	Service - Infographie, graphisme Candidature définitive Défi VI	Direction générale	Gestion de l'information	2 099,75 $	
SOCIETE RAWLIN INC.	1336553	28 MARS 2019	GUIDOIN, STEPHANE	Service - Traiteur Mache - Soirée remerciement Post-Défi 26 mars	Direction générale	Gestion de l'information	2 194,24 $	
SUZANNE GIGUERE	1335111	21 MARS 2019	LAPOINTE, NORMAND	Préparation, analyse et rencontre des candidats - BTÉR	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	2 605,91 $	
BARREAU DU QUEBEC	cotisations2019	13 MARS 2019	GELINAS, ISABELLE	cotisations2019	Direction générale	Greffe	1 616,55 $	
BARREAU DU QUEBEC	cotisations2019	13 MARS 2019	GELINAS, ISABELLE	cotisations2019	Direction générale	Administration, finances et approvisionnement	1 616,55 $	
BARREAU DU QUEBEC	cotisations2019	13 MARS 2019	GELINAS, ISABELLE	cotisations2019	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	3 233,10 $	
UNIVERSITE LAVAL	00541332	20 MARS 2019	LESPERANCE, YANICK	Isabelle Cadrin - formation CAS - Module 3. À Québec du 20 au 23 février 2019.	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	3 250,00 $	
LES PRODUCTIONS EXPERT'EASE INC.	1322155	01 MARS 2019	LADOUCEUR-GIRARD, MARIE-CHRISTINE	Soumission 550202 - Location de système de son et des micros avec main d¿uvre pour l'évènement du 18 février à la maison des régions dans le cadre du projet 'Montréal inclusive au travail'	Diversité et inclusion sociale	Autres - activités culturelles	2 763,80 $	
DIVERSITE ARTISTIQUE MONTREAL	gdd1175970012	14 MARS 2019	VANNET, WI LAYVAN	Contribution financière - GDD 1175970012 - Résolution Ce18 0260 - 25 février 2019	Diversité et inclusion sociale	Autres - activités culturelles	5 910,00 $	
MISSIONS EXEKO	gdd1175970012	14 MARS 2019	VANNET, WI LAYVAN	Contributions financières - GDD 1175970012 - Résolution CE18 0260 - 15 février 2019	Diversité et inclusion sociale	Autres - activités culturelles	5 000,00 $	
BIOTHERMICA TECHNOLOGIES INC.	1334216	18 MARS 2019	BLAIN, ERIC	2019 - Location d'équipements de détection du Biogaz	Environnement	Protection de l'environnement	2 792,67 $	
COLE-PARMER CANADA COMPANY	1336132	27 MARS 2019	SIROIS, DANIEL	AUTRES BIENS NON DURABLES, MATÉRIEL DE LABORATOIRE	Environnement	Autres - Hygiène du milieu	2 975,73 $	
ECONORD	1335970	26 MARS 2019	SAINT-MLEUX, FREDERIC	2019 - Porte à porte, pour la sensibilisation des citoyens à la collecte des résidus alimentaires dans l'arrondissement Montréal-Nord.	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - collecte et transport	9 684,00 $	
GDCF INC.	1333481	13 MARS 2019	BUDKA, ARNAUD	2019 - Conseiller en relation de travail - Animation de deux conférences le 13 décembre 2018	Environnement	Déchets domestiques et assimilés - élimination	3 423,64 $	
NATURE-ACTION QUEBEC INC	1335195	21 MARS 2019	SAINT-MLEUX, FREDERIC	2019 - Implantation du service de collecte des RA - Arrondissement Saint-Léonard Sensibilisation des citoyens en porte à porte - 2019	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - collecte et transport	24 480,00 $	
NATURE-ACTION QUEBEC INC	1335327	22 MARS 2019	URRA, PAULA	2019 - Anjou - Distribution des kits de départ - (prix forfaitaire)	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - collecte et transport	12 145,00 $	
NATURE-ACTION QUEBEC INC	1336719	29 MARS 2019	URRA, PAULA	Implantation du service de collecte des RA - Arrondissement Saint-Léonard Distribution des kits de départ 2019	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - collecte et transport	32 640,00 $	
NATURE-ACTION QUEBEC INC	1336746	29 MARS 2019	URRA, PAULA	2019 - Implantation du service de collecte des RA - Arrondissement Anjou Sensibilisation des citoyens en porte à porte	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - collecte et transport	11 097,18 $	
SAC AU SOL INC.	1335330	22 MARS 2019	URRA, PAULA	2019 - Sacs en papier pour bac de comptoir (collecte RA)	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - collecte et transport	9 267,77 $	
SNC-LAVALIN INC	1333834	15 MARS 2019	BUDKA, ARNAUD	2019 - Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin pour le transfert du contrôle à distance de l'usine de traitement des eaux souterraines située au 125 rue Fernand-Séguin - Appel d'offres gré à gré - (2 soumissionnaires)	Environnement	Protection de l'environnement	40 070,24 $	
SOCIETE ENVIRONNEMENTALE COTE-DES-NEIGES	1335196	21 MARS 2019	SAINT-MLEUX, FREDERIC	Implantation du service de collecte des RA - Arrondissement Côte-des-Neiges¿Notre-Dame-de-Grâce - Sensibilisation des citoyens en porte à porte - 2019	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - collecte et transport	14 724,50 $	
SOCIETE ENVIRONNEMENTALE COTE-DES-NEIGES	1335324	22 MARS 2019	URRA, PAULA	2019 - CDN-NDG Distribution de kit de départ pour la collecte des résidus alimentaire.	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - collecte et transport	19 632,66 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SOC POUR L'ACTION L'EDUCATION ET LA SENSIBILISATION ENVIRONNEMENTALE DE MONTREAL	1335325	27 MARS 2019	URRA, PAULA	2019 - Montréal-Nord distribution de bacs brun	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - collecte et transport	1 623,63 $	
SOC POUR L'ACTION L'EDUCATION ET LA SENSIBILISATION ENVIRONNEMENTALE DE MONTREAL	1335325	22 MARS 2019	URRA, PAULA	2019 - Montréal-Nord distribution de bacs brun	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - collecte et transport	8 601,10 $	
VILLE EN VERT	1335197	21 MARS 2019	SAINT-MLEUX, FREDERIC	Implantation du service de collecte des RA - Arrondissement Ahuntsic-Cartierville - Sensibilisation des citoyens en porte à porte - 2019	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - collecte et transport	35 373,44 $	
VILLE EN VERT	1336487	28 MARS 2019	URRA, PAULA	209 - Implantation de la collecte des RA - Arrondissement Ahuntsic-Cartierville Distribution des kits de départ - 2019	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - collecte et transport	47 164,58 $	
W. RALSTON (CANADA) INC.	1335329	22 MARS 2019	URRA, PAULA	2019 - Sacs compostables certifiés pour bacs de comptoir	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - collecte et transport	22 231,10 $	
SERVICES RICOVA INC.	de190319	27 MARS 2019	COLLIN, MARIO	Remboursement du trop perçu sur la pénalité 2018-01 arr. Outremont - Réf de180801	Environnement	Déchets domestiques et assimilés - collecte et transport	15 600,00 $	
SERVICES RICOVA INC.	de190322	27 MARS 2019	COLLIN, MARIO	Remboursement du trop perçu sur la pénalité 2018-02 arr. Outremont - Réf de180910	Environnement	Déchets domestiques et assimilés - collecte et transport	7 200,00 $	
AD HOC ARCHITECTES INC.	1332998	12 MARS 2019	PARIS, YVES	Conception et surveillance des travaux pour l'aménagement d'une nouvelle boutique au Biodôme de Montréal	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	31 900,00 $	
CATHERINE ROCHELEAU	1335150	21 MARS 2019	HERNANDEZ, OLIVIER	AN.FAM - Service de maquillage de fantaisie rapide	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	8 400,00 $	
CLAUDE LAFOND PHOTOGRAPHE	1331934	05 MARS 2019	PARIS, YVES	Contrat de services professionnels d'un photographe pour prise d'images 360 degrés en milieu naturel aux quatre saisons pour le Biodôme.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	7 875,00 $	
COFORCE INC.	1331066	04 MARS 2019	PHAM-GUILBEAULT, MIA	Contrat de nettoyage des gradins suite aux travaux de construction / Biodôme	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 552,55 $	
INSTITUT DE RECHERCHE EN BIOLOGIE VEGETALE DE MONTREAL	1331555	04 MARS 2019	CHARPENTIER, ANNE	Projet de recherche sur les scarabées japonais capturés dans les pièges du Jardin botanique de Montréal à l'été 2018 selon la soumission #1	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 875,00 $	
KIRKWOOD INC.	1336591	28 MARS 2019	BERNIER, MARTINE	Fabrication selon nos plans d'une lanterne tortue serpent pour l'exposition Jardins de lumière 2019	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	15 000,00 $	
LE DEVOIR INC.	1332451	07 MARS 2019	LE NAY, ALBANE	Annonce #331090 : Publicité à paraître dans Le Devoir le 2019-04-13, section Culture - Passeport pour l'Univers - Planétarium.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 900,00 $	
MARC-ANDRE ROY	1332980	12 MARS 2019	LAURENCE, ETIENNE	Contrat de services professionnels pour la conception et réalisation graphique pour l'exposition « La preuve par l'image »	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 200,00 $	
MEDIAQMI INC.	1335864	26 MARS 2019	LE NAY, ALBANE	Publicités - Journal de Montréal	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 750,00 $	
PLANT PRODUCTS	1333207	13 MARS 2019	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	Pesticides pour les Jardins extérieurs	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 726,00 $	
PRODUITS MOBILICAB CANADA INC.	1334593	20 MARS 2019	CHARPENTIER, ANNE	Location de deux (2) voiturettes électriques 4 passagers du 1er mai au 1er novembre 2019	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	6 000,80 $	
PRODUITS MOBILICAB CANADA INC.	1335309	22 MARS 2019	BRUNELLE, CHARLES-MATHIEU	Location de voiturette	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	21 638,40 $	
TENAQUIP LIMITED	1336608	28 MARS 2019	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	Articles pour établi	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 209,70 $	
TOUT AUTOUR ENCADREMENTS INC.	1331860	05 MARS 2019	PARIS, YVES	EX.TMP - Encadrement des 30 ¿uvres de Bettina Forget	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 680,00 $	
TRADUCTIONS ZOZITA	1331673	04 MARS 2019	BERNIER, MARTINE	Service de traduction pour la division Animation/Programmes publics pour 2019	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 500,00 $	
UNIVERSITE DE MONTREAL	1334220	18 MARS 2019	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	Projet de détection de virus chez les orchidées du 24 avril au 11 décembre 2018	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 049,82 $	
VIRGINIE LABERGE	1334542	20 MARS 2019	LABRECQUE, MICHEL	Consultante pour collecter du matériel végétal parmi les collections de serres et celles de l'arboretum et préparer des spécimens d'herbier afin de mieux les documenter en vue de leur identification taxonomique	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	20 125,00 $	
VWR INTERNATIONAL	1335547	25 MARS 2019	LABRECQUE, MICHEL	Appareils scientifiques	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 487,34 $	
XYZ TECHNOLOGIE CULTURELLE INC.	1334411	19 MARS 2019	HERNANDEZ, OLIVIER	EQ.TEC - Lampes digital projection (pour projet iVision 30)	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 951,47 $	
9178-0296 QUEBEC INC.	20190209	26 MARS 2019	BILODEAU, MATHIEU	Conférence pour analyse - 30 janvier 2019	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 750,00 $	
BEAD WORLD/SHAGWEAR	220000067971	18 MARS 2019	VALIQUETTE, LUCILLE	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 118,43 $	
EDENBOROUGH LTD	326539	18 MARS 2019	VALIQUETTE, LUCILLE	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 751,75 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
FOREST FARM AT PACIFICA	307261d	26 MARS 2019	GAGNE, ANNIE	Végétaux pour JEXT	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 719,25 $	
GALLERIA ENTERPRISES INC.	86740	25 MARS 2019	VALIQUETTE, LUCILLE	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 591,67 $	
GRAPHISCAN MONTREAL INC.	39065	27 MARS 2019	BILODEAU, MATHIEU	Dépliants de programmation printemps 2 lots - 20K francais + 12K anglais	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 765,00 $	
LAURENCE THIBAULT	002	22 MARS 2019	PHAM-GUILBEAULT, MIA	AN.MAT : Conception et confection de l'animation "Astérias" X2 et frais d'atelier	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 275,00 $	
LES PRESSES DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL	a15419	14 MARS 2019	GAGNE, ANNIE	Aide à la publication du livre Philosophie de la botanique de Johannes Reinke	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 000,00 $	
MARCHE FLORAL INTER-PROVINCIAL LTEE.	4600	14 MARS 2019	VALIQUETTE, LUCILLE	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 766,35 $	
MARCHE FLORAL INTER-PROVINCIAL LTEE.	5373	27 MARS 2019	VALIQUETTE, LUCILLE	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 408,00 $	
OSCARDO INC	20179	12 MARS 2019	VALIQUETTE, LUCILLE	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 446,04 $	
PAPER PRODUCTS DESIGN	194701	21 MARS 2019	VALIQUETTE, LUCILLE	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 077,28 $	
PLAYWELL ENTERPRISES LTD	e21902	21 MARS 2019	VALIQUETTE, LUCILLE	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 624,59 $	
PUFFIN GEAR/HEATHER DE MAN INC	3452	11 MARS 2019	VALIQUETTE, LUCILLE	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 053,31 $	
UN VELO UNE VILLE	geos19eplv	21 MARS 2019	BILODEAU, MATHIEU	Publicité magazine Géocitoyen édition 2019	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 000,00 $	
9203-4347 QUEBEC INC.	1331506	04 MARS 2019	VIDAL, STEPHANIE	Service - Rédaction de textes divers, promotionnels et informatif - Projet Sainte-Catherine	Expérience citoyenne et communications	Construction d'infrastructures de voirie	22 173,36 $	
9268-0149 QUEBEC INC.	1331520	04 MARS 2019	VIDAL, STEPHANIE	Facture #161 -9268-0149 Qc. Inc.- Location salle - Location de salle Consultations Parc Jeanne-Mance	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 325,47 $	
ALTERNA ECO-SOLUTIONS INC.	1335353	22 MARS 2019	ROSAY, MELINA	Alterna Eco-Solutions - Sacs de transport - 50x Sacs "le scientifique" selon soumission dev5450.	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	3 251,99 $	
BELL MEDIA INC.	1329509	15 MARS 2019	TREMBLAY, LOUISE	Factures//Bell Media inc. - Placement média - Campagne déneigement (107.3FM)	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	5 175,89 $	
BELL MEDIA RADIO G.P.	1329504	15 MARS 2019	TREMBLAY, LOUISE	Factures//Bell Media Radio GP - Placement média - Campagne déneigement hiver 2019.	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	3 454,09 $	
BELL MEDIA RADIO G.P.	1332940	12 MARS 2019	VIDAL, STEPHANIE	Bell Media Radio GP - Placement média - Campagne Marché Locatif.	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	3 674,56 $	
CAMILLE DALLAIRE	1335456	25 MARS 2019	VIDAL, STEPHANIE	Camille Dallaire - Spécialiste des médias sociaux - Convention serv. pro 2019002 (accès culture).	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	5 670,00 $	
CELSIUS COMMUNICATIONS INC.	1335679	25 MARS 2019	VIDAL, STEPHANIE	Celsius Communications - Rédaction - Vision 0 et Réseau express vélo.	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	4 527,59 $	
CNW-TELBEC INC	1336813	29 MARS 2019	MERCILLE, ISABELLE	CNW-Telbec - Diffusion de communiqué de presse - Fil de presse pour année 2019	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	26 245,83 $	
COMMUNICATION MAIN LIBRE INC.	1335170	21 MARS 2019	GAGNON, ANDRE	Casques d'écoute TPH-3100M-P - Opération 311 - Conforme à la soumission 4374 .	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 204,74 $	
GRAPHISCAN MONTREAL INC.	1332758	11 MARS 2019	TREMBLAY, LOUISE	Graphiscan - Impression - Campagne de collecte des résidus alimentaires (soumissions 3564A-3565A-3566A).	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 558,55 $	
HARIEKA GROUPE CONSEIL INC.	1335668	25 MARS 2019	DUFORT, ALAIN	Johanne Charbonneau - Formation - Coaching d'affaire.	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	5 249,37 $	
HELENE LAPERRIERE	1332875	11 MARS 2019	VIDAL, STEPHANIE	Helene Laperriere - Animation soirée d'information - Projet Mil Montréal soirée d'information 13 mars 2019.	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 215,00 $	
IMMIGRANT QUEBEC	1331726	05 MARS 2019	LUSSIER, VERONIQUE	Immigrant Québec - Location de l'espace - Salon de l'immigration 2019.	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	28 094,65 $	
IMPRESSION MULTI-SOURCES	1331503	04 MARS 2019	TREMBLAY, LOUISE	Achat Impression Multi-Sources- Impression - Projets des résidus alimentaires	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	9 936,98 $	
IMPRESSION MULTI-SOURCES	1331503	11 MARS 2019	TREMBLAY, LOUISE	Achat Impression Multi-Sources- Impression - Projets des résidus alimentaires	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	3 113,93 $	
IMPRESSION MULTI-SOURCES	1331503	06 MARS 2019	TREMBLAY, LOUISE	Achat Impression Multi-Sources- Impression - Projets des résidus alimentaires	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	4 137,03 $	
KOPEL INC.	1332770	15 MARS 2019	TREMBLAY, LOUISE	Kopel - Distribution - Projets des résidus alimentaires	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	1 995,92 $	
KOPEL INC.	1332770	21 MARS 2019	TREMBLAY, LOUISE	Kopel - Distribution - Projets des résidus alimentaires	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	1 433,71 $	
KOPEL INC.	1332770	26 MARS 2019	TREMBLAY, LOUISE	Kopel - Distribution - Projets des résidus alimentaires	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 881,00 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
KOPEL INC.	1332770	11 MARS 2019	TREMBLAY, LOUISE	Kopel - Distribution - Projets des résidus alimentaires	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	4 418,71 $	
LABARRE GAUTHIER INC.	1312646	05 MARS 2019	LUSSIER, VERONIQUE	Labarre Gauthier inc (LG2) - Service professionnels pour une approche stratégique et créative 2019-2024 dans le cadre du projet de revitalisation de la rue Ste-Catherine	Expérience citoyenne et communications	Construction d'infrastructures de voirie	2 273,50 $	
LABARRE GAUTHIER INC.	1331498	04 MARS 2019	VIDAL, STEPHANIE	Facture #F19-0439 -Labarre Gauthier (lg2) -Conception habillage chantier - Projet Ste-Catherine Ouest	Expérience citoyenne et communications	Construction d'infrastructures de voirie	9 249,40 $	
L'EMPREINTE IMPRIMERIE INC.	1329527	05 MARS 2019	TREMBLAY, LOUISE	L'empreinte imprimerie - Système PrintSys - Commande 5166 -5167- 5168 et 5169.	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	1 656,01 $	
L'EMPREINTE IMPRIMERIE INC.	1329527	20 MARS 2019	TREMBLAY, LOUISE	L'empreinte imprimerie - Système PrintSys - Commande 5166 -5167- 5168 et 5169.	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	1 304,02 $	
L'EMPREINTE IMPRIMERIE INC.	1329527	06 MARS 2019	TREMBLAY, LOUISE	L'empreinte imprimerie - Système PrintSys - Commande 5166 -5167- 5168 et 5169.	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 317,52 $	
LISON LESCARBEAU	1335166	21 MARS 2019	TREMBLAY, LOUISE	Lison Lescarbeau - Rédaction, révision - Convention de service professionnels 2019004.	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 099,75 $	
MEDIAQMI INC.	1335454	25 MARS 2019	VIDAL, STEPHANIE	MediaQMI - Placement média - Campagne Vision Zéro.	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	10 531,30 $	
PELMOREX CANADA INC.	1329539	15 MARS 2019	TREMBLAY, LOUISE	Pelmorex Canada - Placement média - Campagne déneigement 2019.	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	7 349,12 $	
POSTMEDIA NETWORK INC	1335462	25 MARS 2019	VIDAL, STEPHANIE	PostMedia - Placement média -	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	5 649,38 $	
SHARP ELECTRONIQUE DU CANADA LTEE	1335599	25 MARS 2019	ROSAY, MELINA	Sharp Electronique du Canada - Imprimante multifonctions - Imprimante pour l'équipe de la direction du service	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 530,20 $	949660
SISCA SOLUTIONS D'AFFAIRES CANADA INC.	1335789	26 MARS 2019	TREMBLAY, LOUISE	Sisca Solutions d'affaire du Canada - Impression accroches portes.	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 650,93 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1335779	26 MARS 2019	TREMBLAY, LOUISE	Facture#9682605848/Société Canadienne des Postes - Service postal - Distribution matériel ciblé Implantation des collectes Résidus Alimentaires.	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	3 699,80 $	
STEPHANE HUOT	1332917	12 MARS 2019	VIDAL, STEPHANIE	Stephane Huot Design - Design et conception graphique - Couvercle de regard d'égout Phase 6.	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	5 249,37 $	
TARGET BROADCAST SALES INC.	1332937	12 MARS 2019	VIDAL, STEPHANIE	Target Broadcast Sales Inc. - Placement média - Campagne Marché Locatif.	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	6 207,91 $	
VERSION IMAGE PLUS INC.	1331534	04 MARS 2019	VIDAL, STEPHANIE	Version Image Plus - Impression - Affiches pour Colonnes Astral pour Montreal Joue	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 129,15 $	
VINCENT FORTIN	1317860	04 MARS 2019	VIDAL, STEPHANIE	Services professionnels - - Spécialiste des médias sociaux - Griffintown - Service des communications	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	4 950,00 $	
CORPORATION PEPCO ENERGIE	436501	15 MARS 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 150,22 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112089706	15 MARS 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	7 434,77 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112089707	15 MARS 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	10 713,94 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112089708	15 MARS 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	21 590,21 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112094164	15 MARS 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 669,30 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112097294	15 MARS 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	8 453,38 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112097295	21 MARS 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 985,46 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112098938	21 MARS 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	11 679,82 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112098939	21 MARS 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	28 065,28 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112098940	21 MARS 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	17 665,40 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112100769	15 MARS 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 001,51 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112100770	21 MARS 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	12 386,37 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112100771	21 MARS 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 723,95 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112103617	21 MARS 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 836,20 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ENERGIE VALERO INC.	4112104351	21 MARS 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	14 762,03 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112104352	21 MARS 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 785,74 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112104353	21 MARS 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	28 386,22 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112110226	21 MARS 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 401,48 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112110227	21 MARS 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 435,36 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112110229	21 MARS 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 355,95 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112111697	21 MARS 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 248,45 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112112996	21 MARS 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	7 288,51 $	
LES PETROLES PARKLAND	23387290	15 MARS 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 309,72 $	
LES PETROLES PARKLAND	23575197	15 MARS 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	8 452,12 $	
LES PETROLES PARKLAND	23575201	15 MARS 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	35 890,17 $	
LES PETROLES PARKLAND	23647501	15 MARS 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	3 806,30 $	
LES PETROLES PARKLAND	23647502	15 MARS 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	9 569,95 $	
LES PETROLES PARKLAND	23647503	15 MARS 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	13 362,28 $	
LES PETROLES PARKLAND	23647504	15 MARS 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	14 096,97 $	
LES PETROLES PARKLAND	23647505	21 MARS 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	12 587,70 $	
LES PETROLES PARKLAND	23679291	15 MARS 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	36 909,80 $	
LES PETROLES PARKLAND	23679292	21 MARS 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	16 782,28 $	
LES PETROLES PARKLAND	23679294	21 MARS 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 457,48 $	
LES PETROLES PARKLAND	23679295	21 MARS 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	8 675,86 $	
LES PETROLES PARKLAND	23679304	21 MARS 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	31 291,16 $	
LES PETROLES PARKLAND	23679307	15 MARS 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	2 430,95 $	
LES PETROLES PARKLAND	23679308	15 MARS 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	7 584,55 $	
LES PETROLES PARKLAND	23679309	15 MARS 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 158,94 $	
LES PETROLES PARKLAND	23701384	21 MARS 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 345,13 $	
LES PETROLES PARKLAND	23701386	21 MARS 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	12 015,61 $	
LES PETROLES PARKLAND	23701391	15 MARS 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	24 572,09 $	
LES PETROLES PARKLAND	23701392	15 MARS 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	29 036,45 $	
LES PETROLES PARKLAND	23711526	21 MARS 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	12 974,22 $	
LES PETROLES PARKLAND	23711527	21 MARS 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	13 450,12 $	
LES PETROLES PARKLAND	23711529	21 MARS 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	19 019,29 $	
LES PETROLES PARKLAND	23711530	21 MARS 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	2 384,65 $	
LES PETROLES PARKLAND	23765930	21 MARS 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	23 580,51 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES PETROLES PARKLAND	23765931	15 MARS 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	28 069,04 $	
LES PETROLES PARKLAND	23781216	21 MARS 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 478,64 $	
LES PETROLES PARKLAND	23839217	21 MARS 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	22 861,37 $	
LES PETROLES PARKLAND	23839223	21 MARS 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	26 867,83 $	
LES PETROLES PARKLAND	23857975	21 MARS 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	20 909,53 $	
LES PETROLES PARKLAND	23857976	21 MARS 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 883,37 $	
LES PETROLES PARKLAND	23901054	21 MARS 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	24 723,58 $	
LES PETROLES PARKLAND	23901056	21 MARS 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	2 035,18 $	
LES PETROLES PARKLAND	23901066	21 MARS 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	13 437,04 $	
LES PETROLES PARKLAND	23901067	21 MARS 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	8 905,29 $	
LES PETROLES PARKLAND	23901092	21 MARS 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	11 164,39 $	
LES PETROLES PARKLAND	23912815	15 MARS 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	18 225,75 $	
LES PETROLES PARKLAND	23912817	21 MARS 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	19 012,51 $	
LES PETROLES PARKLAND	23912821	21 MARS 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	38 204,26 $	
LES PETROLES PARKLAND	23912822	21 MARS 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	14 607,54 $	
LES PETROLES PARKLAND	23912823	21 MARS 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	15 520,20 $	
LES PETROLES PARKLAND	23912838	21 MARS 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	3 433,63 $	
LES PETROLES PARKLAND	23934702	21 MARS 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	31 502,54 $	
LES PETROLES PARKLAND	23934703	21 MARS 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	19 125,95 $	
LES PETROLES PARKLAND	23934705	21 MARS 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	10 613,31 $	
LES PETROLES PARKLAND	23955326	21 MARS 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	26 882,89 $	
LES PETROLES PARKLAND	23955333	21 MARS 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	12 381,02 $	
LES PETROLES PARKLAND	23970845	21 MARS 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	8 146,20 $	
LES PETROLES PARKLAND	23982778	21 MARS 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 170,13 $	
AON HEWITT	1336802	29 MARS 2019	CYR, RAOUL	Évaluation comptable - Régime de retraite des policiers	Finances	Administration, finances et approvisionnement	12 064,64 $	
MEDISOLUTION (2009) INC	1336807	29 MARS 2019	CYR, RAOUL	Rapport NCMC 3416 couvrant la période du 1er avril 20167 au 31 mars 2018 - Référence bulletin-réponse 15-REM-013	Finances	Administration, finances et approvisionnement	2 519,70 $	
SPB PSYCHOLOGIE ORGANISATIONNELLE INC.	1335186	21 MARS 2019	HEBERT, ISABELLE	Conseiller en relation de travail	Finances	Administration, finances et approvisionnement	11 286,16 $	23221
ENSEMBLE POUR MONTREAL	allocationensemblemontreal201903p	12 MARS 2019	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	5 725,75 $	
ENSEMBLE POUR MONTREAL	allocationensemblemontreal201904p	12 MARS 2019	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	12 909,35 $	
ENSEMBLE POUR MONTREAL	ensemblemontreal201859p	05 MARS 2019	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	4 363,31 $	
ENSEMBLE POUR MONTREAL	ensemblemontreal201860p	05 MARS 2019	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	5 490,06 $	
ENSEMBLE POUR MONTREAL	rechercheelusensemblemtl201851e	04 MARS 2019	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	5 403,92 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ENSEMBLE POUR MONTREAL	rechercheelusensemblemtl20185859e	05 MARS 2019	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	5 559,06 $	
ENSEMBLE POUR MONTREAL	rechercheelusensemblemtl20190304e	16 MARS 2019	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	20 226,50 $	
ENSEMBLE POUR MONTREAL	rechercheelusensemblemtl201905e	29 MARS 2019	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	8 207,41 $	
PROJET MONTREAL/CAROLE LEROUX	allocationprojet201901p	06 MARS 2019	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	43 063,78 $	
PROJET MONTREAL/CAROLE LEROUX	allocationprojetmtl20181231	11 MARS 2019	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	28 567,29 $	
PROJET MONTREAL/CAROLE LEROUX	rechercheelusprojetmontreal201901e	06 MARS 2019	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	39 927,08 $	
PROJET MONTREAL/CAROLE LEROUX	rechercheelusprojetmontreal20190227	06 MARS 2019	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	55 470,18 $	
9107-4880 QUEBEC INC.	1332960	12 MARS 2019	BUTEAU, FRANCOIS	TRUDEL, SIMON TEM.93182	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	9 842,58 $	
9107-4880 QUEBEC INC.	1335714	26 MARS 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Trudel, Simon - Refaire le surface de béton dans l'entrée du garage de la zamboni pour ARÉNA RENÉ-MASSON	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 548,58 $	
9107-4880 QUEBEC INC.	1335715	26 MARS 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Trudel, Simon - Refaire la surface de béton du trajet de la zamboni pour ARENA RODRIGUE-GILBERT	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	10 853,61 $	
9261-5715 QUEBEC INC.	1331981	06 MARS 2019	VERREAULT, DOMINIQUE	TORRES, THAYS BAT. 4397	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	16 325,55 $	
AHEARN & SOPER INC	1331414	01 MARS 2019	FORTIN, FRANCINE	Achat de deux imprimantes pour Division Sécurité. Imprimante Primacy Simplex 0914-0296 et 0914-0297. Selon soumission 20190128.	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	2 023,89 $	
AHEARN & SOPER INC	1336252	27 MARS 2019	BRADETTE, LOUISE	Mise à jour et logiciel ID Works - Soumission 20190319-1	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 293,98 $	
AL CARRIERE EXTINCTEUR (1991) LTEE	1334724	20 MARS 2019	BOTERO, ANDRES	Entretien et réparations des extincteurs portatifs pour divers bâtiments pour l'année 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 336,53 $	
AL CARRIERE EXTINCTEUR (1991) LTEE	1334737	20 MARS 2019	BOTERO, ANDRES	Entretien des extincteurs portatifs et de systèmes d'extinction automatiques pour les hottes de cuisine commerciales pour divers bâtiments pour l'année 2019 - Entente contractuelle 1206563	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 929,28 $	1206563
AL CARRIERE EXTINCTEUR (1991) LTEE	1336313	28 MARS 2019	BOTERO, ANDRES	Travaux correctifs relatifs aux extincteurs, pictogrammes, étiquettes, batteries, ampoules LED pour enseignes de SORTIE au 5000, Iberville	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 721,36 $	
ALUMASAFWAY INC.	1335355	22 MARS 2019	DESROCHERS, ERIC	OUEST - PLATEAU MONT-ROYAL - ECHAFFAUDAGE - BAIN LEVESQUE, 955 RUE MARIE-ANNE E. - DESROCHERS, ERIC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 362,22 $	
AMENAGEMENT COTE JARDIN INC.	1333664	14 MARS 2019	SOULIERES, MICHEL	Réaliser les travaux d'aménagement d'une zone d'accès au Biodôme.	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	62 073,00 $	
AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC.	1330809	05 MARS 2019	VERREAULT, DOMINIQUE	fleury, gaston- urgence	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	14 496,67 $	
AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC.	1333869	15 MARS 2019	BUTEAU, FRANCOIS	FLEURY, GASTON INVENTAIRE POMPE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	22 980,72 $	
ATELIER MOTEUR POMPE (AMP)	1333044	12 MARS 2019	KAMIL, AZIZE	OUEST - TRAVAUX D'ENTRETIEN MINEURS (TEM) - MOTEUR - BIBLIOTHEQUE & MAISON CULT. COTE-DES-NEIGES, 5290 CHEMIN DE LA CÔTE-DES-NEIGES - KAMIL, AZIZE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 564,33 $	
BARRIAULT ELECTRIQUE INC.	1334229	18 MARS 2019	BOTERO, ANDRES	TEM - Caserne 9 (0190) - 8100, boul. St-Michel - Soumission 20065 - Remplacement d'un panneau de distribution 600 volts dans la salle électrique - 1 soumission	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 468,80 $	
BARRIAULT ELECTRIQUE INC.	1334842	21 MARS 2019	BOTERO, ANDRES	TEM - Caserne 9 (0190) - 8100, boul. St-Michel - Soumission 20064 - Installation d'un panneau de distribution 600 volts dans le garage de la caserne pour l'alimentation indépendante des quatre (4) portes de garage - 1 soumission	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 777,47 $	
BARRIAULT ELECTRIQUE INC.	1334855	21 MARS 2019	BOTERO, ANDRES	TEM - PDQ 38 (2547) - 1033, rue Rachel est - Soumission 20066 - Achat de colonnettes pour le Centre de Relève 911 - 1 soumission	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 170,63 $	
BARRIAULT ELECTRIQUE INC.	1334880	21 MARS 2019	BOTERO, ANDRES	Travaux électriques dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	10 016,00 $	
BARRIAULT ELECTRIQUE INC.	1335382	22 MARS 2019	BOTERO, ANDRES	TEM - PDQ 38 - Centre de Relève (2547) - 1033, rue Rachel est - Soumission 20067 - Installation électrique de colonnettes - 1 soumission	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 112,51 $	
BASE SOLIDE CONSTRUCTION INC.	1332563	08 MARS 2019	BUTEAU, FRANCOIS	TORRES, THAYS TEM 93180	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	10 730,41 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
BASE SOLIDE CONSTRUCTION INC.	1332563	19 MARS 2019	BUTEAU, FRANCOIS	TORRES, THAYS TEM 93180	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 482,28 $	
BATTERIES DIXON INC.	1330456	08 MARS 2019	VERREAULT, DOMINIQUE	LARDIN, REGIS # EN URGENCE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 570,93 $	
BATTERIES DIXON INC.	1335987	27 MARS 2019	BUTEAU, FRANCOIS	CHABOT, Sylvain 9996 batterie pour éclairage d'urgence batterie pour éclairage d'urgence	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 224,37 $	
CAN-AQUA INTERNATIONAL LTEE	1332159	06 MARS 2019	VERREAULT, DOMINIQUE	vezina, Luc - inspection de séparateur d'huile	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 343,85 $	
CAN-AQUA INTERNATIONAL LTEE	1334286	19 MARS 2019	KHARBOUCH, KHALID	OUEST-VILLE-MARIE TOILETTE COUR MUNICIPALE KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 585,33 $	
CARRELAGES DE MONTREAL LTEE	1336361	28 MARS 2019	BOTERO, ANDRES	Travaux de céramique : coulis et mise à niveau de quelques pièces de céramique déjà installées à la Piscine intérieure St-Henri	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 381,57 $	
CATHERINE-J CHARETTE	1315212	07 MARS 2019	FORTIN, FRANCINE	Coaching pour les c/d sous la direction de Sylvie Desjardins	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 647,68 $	
CLAUDE LEPAGE ELECTRIQUE (2012) INC.	1334898	21 MARS 2019	BOTERO, ANDRES	Travaux électriques dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 676,17 $	
CLAUDE LEPAGE ELECTRIQUE (2012) INC.	1336440	28 MARS 2019	BOTERO, ANDRES	Faire ajout de 2 aérothermes de 20KW/600 volts à la Caserne 47	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 296,63 $	
CLAUDE LEPAGE ELECTRIQUE (2012) INC.	1336443	28 MARS 2019	BOTERO, ANDRES	Faire le relampage dans le bâtiment, plusieurs ballasts à remplacer au bâtiment principal de la Cour Ville-Marie	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 098,99 $	
COFORCE INC.	1332605	08 MARS 2019	LEVESQUE, PIERRE	Réparation et peinture des murs à la salle des enquêteurs et réparer murs au bureau du taxi au 2580, boul. St-Joseph est	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 908,47 $	
COFORCE INC.	1332861	12 MARS 2019	GUERIN, CAROLE	Services d'entretien ménager - Cour Darlington - Janvier 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 089,83 $	
COFORCE INC.	1332866	12 MARS 2019	GUERIN, CAROLE	Services d'entretien ménager - Cour Darlington (2552) - Février 2018	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 089,83 $	
COFORCE INC.	1334886	21 MARS 2019	BOTERO, ANDRES	Entretien supplémentaire des planchers en 2018 à la Bibliothèque et Centre communautaire CDN Nord	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 278,28 $	
COFORCE INC.	1334890	21 MARS 2019	BOTERO, ANDRES	Réparer et peinturer plafond au 2e étage suite à une réparation de tuyau qui fuyait; recouvrir première section verticale de l'îlot d'arborite et peinturer le reste de l'îlot au 2580, boul. St-Joseph est	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 674,10 $	
COFORCE INC.	1334896	21 MARS 2019	BOTERO, ANDRES	Salle 241.2 : réparer murs et peinturer mur côté porte au complet et faire retouches sur les 3 autres murs; à la réception (porte 253) : réparer mur jaune moutarde et le peinturer gris (360 pi. ca.) au CO Est	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 878,21 $	
COGEP INC.	1334949	21 MARS 2019	VERREAULT, DOMINIQUE	Contrat de support et mise a jour annuel Guide TI 2019, amélioration et banque d'heures pour configuration système d'achat des services techniques du Biodôme de Montréal.	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	19 310,00 $	
COLLEGE DE MAISONNEUVE - INSTITUT DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	1334189	18 MARS 2019	LABOS, COSTAS	FORMATION LA FORMATION SUR MESEUR EN CONTROLE CABLE À BASE DE RELAIS KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	10 519,75 $	
COMBUSTION EXPERT ENERGIE INC.	1331446	04 MARS 2019	NOEL, ANNE-MARIE	Torres, Thays - Appel de service du 31 déc, 1-5 et 9 janvier	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	10 871,93 $	
COMPRESSEURS GAGNON INC	1336315	28 MARS 2019	BOTERO, ANDRES	Livrer et installer un compresseur Oméga, PK-6560V avec drainage automatique à la Caserne 52	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 369,23 $	
CONSTRUCTION RAYTECH (2014) INC.	1332613	08 MARS 2019	LEVESQUE, PIERRE	Réparation d'un radiateur eau chaude : fuites au Manoir MacDougall situé au 9095, boul. Gouin ouest	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 925,20 $	
CONSULTANTS LEGICO-CHP INC.	1317190	05 MARS 2019	SOULIERES, MICHEL	Afin d'assurer le respect des délais contractuels d'exécution des travaux, une surveillance en résidence par un expert technique est mandaté afin d'épauler les architectes et ingénieurs du projet ainsi que l'entrepreneur.	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	25 200,00 $	
COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	1329686	01 MARS 2019	FORTIN, FRANCINE	Achat IPad Pro 12.9 " 258 GO WI FI + CELL + garantie Apple care 2 ans + keyboard en français	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	8 890,37 $	1163361
COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	1335160	21 MARS 2019	BUTEAU, FRANCOIS	BUTEAU, FRANCOIS	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 706,58 $	1163361
C QWARTZ INC.	1335729	26 MARS 2019	BOUVRETTE, JEAN	Acquisition d'appareils d'éclairage lot #8 dans le cadre du projet "Migration 2.0 du Biodôme"	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	28 644,00 $	
CUISINE-ATOUT ENTREPRISE D'INSERTION INC.	1333027	12 MARS 2019	LALONDE, SOPHIE	Petit déjeuner lors d'une rencontre de travail pour les employés du SGPI	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 945,42 $	
DAFCO FILTRATION GROUP CORPORATION	1336210	27 MARS 2019	BUTEAU, FRANCOIS	ST-AMOUR, YANNICK 0095	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 576,16 $	
DAIKIN APPLIED CANADA INC.	1332967	12 MARS 2019	KHARBOUCH, KHALID	OUEST -VILLE-MARIE - TRAVAUX DE REPARATION DU REFROIDISSEUR - EDIFICE GOSFORD COUR MUNICIPALE, 775 RUE GOSFORD - KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 322,88 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
DATAGLOBE CANADA INC.	1332581	08 MARS 2019	LEVESQUE, PIERRE	Fournir et remplacer 8 nouveaux ventilateurs pour système UPS + rapport de mise en service au 2580, boul. St-Joseph est	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 635,19 $	
DESCAIR INC.	1333091	12 MARS 2019	PLOURDE, PATRICK	OUEST - SUD-OUEST - CONTROLES DIVERS - REGION OUEST - PLOURDE, PATRICK	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 458,49 $	
DESCHENES & FILS LTEE	1335754	26 MARS 2019	SAUVE, STEPHANE	OUEST-CHAUFFAGE TUYAUTERIE ET VALVE OUVERAGE DESSERVI RÉGION OUEST SAUVE, STEPHANE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	10 771,37 $	
DEVELOPPEMENT OLYMBEC INC.	1332865	11 MARS 2019	TURGEON, FRANCOISE	Travaux d'aménagement du 465 rue Saint-Jean (Bâtiment 8146) ¿ Locaux du SPO	Gestion et planification immobilière	Administration, finances et approvisionnement	108 662,06 $	
DOR DOCTEUR	1331369	01 MARS 2019	CAPPELLI, JEAN	Remplacement de la porte sectionnelle du bât. de la chambre des vannes #7 (porte 11) (DEP) au 999 rue Dupuis	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 165,38 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1332681	18 MARS 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Chabot, Sylvain - Achat divers/ inventaire	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3,74 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1332681	11 MARS 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Chabot, Sylvain - Achat divers/ inventaire	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	13 248,11 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1332999	12 MARS 2019	BOUVRETTE, JEAN	Acquisition d'appareils d'éclairage (ensemble A - Lot#5) dans le cadre du projet Migration 2.0 du Biodôme.	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	19 734,00 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1335302	26 MARS 2019	BUTEAU, FRANCOIS	CHABOT, SYLVAIN 9996	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 729,37 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1335302	22 MARS 2019	BUTEAU, FRANCOIS	CHABOT, SYLVAIN 9996	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	371,62 $	1126009
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1335302	22 MARS 2019	BUTEAU, FRANCOIS	CHABOT, SYLVAIN 9996	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 660,74 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1336309	29 MARS 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Sylvain Chabot Bon d'urgence	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 125,16 $	
DUMOULIN & ASSOCIES REPARATIONS DE BETON LTEE	1334115	18 MARS 2019	VERREAULT, DOMINIQUE	Sablage type blastrac quai de chargement et deux rampes d'accès au Biodome de Montréal niveau zero	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	9 000,00 $	
ELECTRONIQUE RAYBEL INC	1320339	26 MARS 2019	BRADETTE, LOUISE	Commande ouverte 2019 - Achats pièces électroniques - Sécurité	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 249,37 $	
ENERSOL INC.	1336138	27 MARS 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Achat de serpentins pour systèmes de ventillation - Biodome de Montréal	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	45 320,00 $	
ENTREPRISES J.VEILLEUX & FILS INC.	1332573	08 MARS 2019	LEVESQUE, PIERRE	Réparation de la conduite de drainage au toit et étanchéité d'un drain à double niveau au toit au Centre St-Zotique et déneigement/déglaçage couverture incluant dégagement drains de toit à la Caserne 56	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 719,66 $	
ENTREPRISES J.VEILLEUX & FILS INC.	1334809	20 MARS 2019	BOTERO, ANDRES	Remplacer drain de toit et refaire étanchéité au toit avec membrane élastomère au l'Édifice Albert Dumouchel; Déneiger certaines zones de la toiture à l'Usine de filtration Pointe-Claird	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	9 508,98 $	
EPM MECANIQUE	1332599	08 MARS 2019	LEVESQUE, PIERRE	Installation inter-lock unité 2552 au toit et fourniture/remplacement roulement à bille au Garage de la Cour Darlington	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 055,75 $	
ESPACE LA FONTAINE	1331377	01 MARS 2019	SOULIERES, MICHEL	Nettoyage des cuisines après construction et les pertes de nourriture suite à leur fermeture annuelle - contrat 14341 mises aux normes électro. du chalet du parc LaFontaine	Gestion et planification immobilière	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	3 373,27 $	
FIG COMMUNICATION GRAPHIQUE	1333056	12 MARS 2019	LALONDE, SOPHIE	Mise en page du bulletin interne du mois de mars 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 370,10 $	
FIX SYSTEME INC.	1335055	21 MARS 2019	VERREAULT, DOMINIQUE	Réparation de la nacelle aérienne du Biodome suite à l'inspection pour certification	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	19 512,00 $	
G.A.L. DEMOLITION	1333453	13 MARS 2019	VERREAULT, DOMINIQUE	Travaux de béton et bois de coffrage pour stationnement voitures électriques	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	13 800,00 $	
G.A.L. DEMOLITION	1333463	13 MARS 2019	VERREAULT, DOMINIQUE	Démolition de l'arbre artificiel foret tropicale fibre de verre structure d'acier avec 30' paroie vitré et disposition	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	14 237,00 $	
GESTION PFB	1331525	04 MARS 2019	PLOURDE, PATRICK	TRAVAUX D'ENTRETIEN MINEURS (TEM) - SABLER ET VERNIR PLANCHÉ GYMNASE - COMPLXE GADBOIS, 5485 CHEMIN DE LA CÔTE-SAINT-PAUL - PLOURDE, PATRICK	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 384,92 $	
GESTION PFB	1334876	21 MARS 2019	BOTERO, ANDRES	Fournir main-d'¿uvre pour enlever mur fixe non amovible, déplacer 3 casiers; refaire 2 murs recouverts de fibre de verre qui seront amovibles dans le futur, réparer une barrure de casier au PDQ 10	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 322,54 $	
GHD CONSULTANTS LTEE	1331969	05 MARS 2019	FORTIN, FRANCINE	Service d'estimation des coûts de déconstruction des bâtiments de la Cour de la commune dans le cadre du C40	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 624,69 $	
GIVESCO INC.	1334511	20 MARS 2019	DESJARLAIS, PIERRE	OUEST - METIERS (MACONNERIE) - PRODUITS SIKATOP (CIMENT) ET BLOCS DE BÉTON - REGION OUEST - DESJARLAIS, PIERRE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 445,69 $	
G. MITCHELL CHAUFFAGE ET CLIMATISATION CIE LTEE	1335346	22 MARS 2019	KAMIL, AZIZE	OUEST - TRAVAUX D'ENTRETIEN MINEURS (TEM) - AEROTHERMES MODINE - EDIFICE MADISON, C.S.M, MADISON, 2140 AVENUE MADISON - KAMIL, AZIZE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	10 479,85 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GOODCO Z-TECH	1335742	26 MARS 2019	SOULIERES, MICHEL	Fournir et mettre en place 75 mètres linéaires de joints de dilatation série #1000, tels que décrits dans votre soumission no. 19-119 Rév. #2 datée du 18 mars 2019 pour le projet de réfection de la dalle de béton au Biodôme de Montréal.	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	86 213,00 $	
GRAITEC INC.	1334158	18 MARS 2019	LALONDE, SOPHIE	Renouvellement des licences Autodesk du SGPI pour la période du 16 avril 2019 au 15 avril 2020	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	34 809,39 $	
GRISVERT INC.	1336607	28 MARS 2019	BRADETTE, LOUISE	Démarche de développement et d'alignement des équipes de gestion - Direction Optimisation, Sécurité et Propreté - Offre de service du 5 mars 2019 (annexe)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	16 168,07 $	
GROUPE ABS INC.	1331572	04 MARS 2019	FORTIN, FRANCINE	Évaluation environnementale Phase I et inventaire des matières préoccupantes au 5010 Paré, arrondissement Côte-des-Neiges - RÉFÉRENCE 19E016	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	28 262,84 $	
GROUPE ABS INC.	1333852	15 MARS 2019	FORTIN, FRANCINE	Caractérisation environnementale des sols et de l¿eau souterraine ¿ 15 526 de Vimy	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 473,92 $	1134962
GROUPE NICKY	1336329	28 MARS 2019	BOTERO, ANDRES	Déneigement 2018-2019 (5e versement de 6) pour la Bibliothèque Marc-Favreau	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 204,74 $	
GROUPE QUALINET INC	1334093	18 MARS 2019	SHARIFIAN, JABIZ	NETTOYAGE APRÈS DÉGÂT DASN L'ENTREPÔT DE LA COUR DE SERVICE SUD-OUEST	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 813,02 $	
GROUPE QUALINET INC	1334101	18 MARS 2019	SHARIFIAN, JABIZ	NETTOYAGE APRÈS DÉGÂT D'EAU DANS L'ATELIER MÉCANIQUE DE LA COUR DE SERVICE SUD-OUEST	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 742,84 $	
GROUPE REAL JEAN	1334931	21 MARS 2019	BOTERO, ANDRES	Appel de service pour problème avec la pompe P-10 salle mécanique (vibrations et bruit) : réinstallation de la pompe au site du bâtiment principal Cour Ville-Marie	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 586,99 $	
GSF CANADA INC.	1310431	13 MARS 2019	LALONDE, SOPHIE	Service d'entretien ménager du bâtiment 8192 - Cour municipale - Point de service Sud de l'Ile pour une période de 6 mois débutant le 1er novembre 2018 et se terminant le 30 avril 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	13 593,91 $	
GSF CANADA INC.	1310435	13 MARS 2019	LALONDE, SOPHIE	Service d'entretien ménager du bâtiment 0456 - PDQ 3 pour une période de 6 mois débutant le 1er novembre 2018 et se terminant le 30 avril 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	12 809,02 $	
GSF CANADA INC.	1310444	13 MARS 2019	LALONDE, SOPHIE	Service d'entretien ménager du bâtiment 3162 - PDQ 1 pour une période de 6 mois débutant le 1er novembre 2018 et se terminant le 30 avril 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	11 930,40 $	
GSF CANADA INC.	1310446	13 MARS 2019	LALONDE, SOPHIE	Service d'entretien ménager du bâtiment 3165 - PDQ 4 pour une période de 6 mois débutant le 1er novembre 2018 et se terminant le 30 avril 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	11 060,77 $	
GSF CANADA INC.	1310450	13 MARS 2019	LALONDE, SOPHIE	Service d'entretien ménager du bâtiment 3166 - PDQ 5 pour une période de 6 mois débutant le 1er novembre 2018 et se terminant le 30 avril 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	10 224,48 $	
GSF CANADA INC.	1310455	13 MARS 2019	LALONDE, SOPHIE	Service d'entretien ménager du bâtiment 3242 - PDQ 11 pour une période de 6 mois débutant le 1er novembre 2018 et se terminant le 30 avril 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	12 807,76 $	
GSF CANADA INC.	1310456	13 MARS 2019	LALONDE, SOPHIE	Service d'entretien ménager du bâtiment 3243 - PDQ 15 pour une période de 6 mois débutant le 1er novembre 2018 et se terminant le 30 avril 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	15 033,16 $	
GSF CANADA INC.	1310458	13 MARS 2019	LALONDE, SOPHIE	Service d'entretien ménager du bâtiment 3170 - PDQ 9 pour une période de 6 mois débutant le 1er novembre 2018 et se terminant le 30 avril 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	10 537,30 $	
GSF CANADA INC.	1310461	13 MARS 2019	LALONDE, SOPHIE	Service d'entretien ménager du bâtiment 3250 - PDQ 26 Ouest pour une période de 6 mois débutant le 1er novembre 2018 et se terminant le 30 avril 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	14 009,87 $	
GSF CANADA INC.	1310465	13 MARS 2019	LALONDE, SOPHIE	Service d'entretien ménager du bâtiment 3132 - PDQ 16 pour une période de 6 mois débutant le 1er novembre 2018 et se terminant le 30 avril 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	13 963,09 $	
GSF CANADA INC.	1310466	13 MARS 2019	LALONDE, SOPHIE	Service d'entretien ménager du bâtiment 3169 - PDQ 8 pour une période de 6 mois débutant le 1er novembre 2018 et se terminant le 30 avril 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	11 961,27 $	
GSF CANADA INC.	1310469	13 MARS 2019	LALONDE, SOPHIE	Service d'entretien ménager du bâtiment 3099 - PDQ 24 Sud pour une période de 6 mois débutant le 1er novembre 2018 et se terminant le 30 avril 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	13 858,77 $	
GSF CANADA INC.	1310470	13 MARS 2019	LALONDE, SOPHIE	Service d'entretien ménager du bâtiment 8153 - PDQ 33 pour une période de 6 mois débutant le 1er novembre 2018 et se terminant le 30 avril 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	14 421,67 $	
GSF CANADA INC.	1310472	13 MARS 2019	LALONDE, SOPHIE	Service d'entretien ménager du bâtiment 3261 - Unité Éclipse pour une période de 6 mois débutant le 1er novembre 2018 et se terminant le 30 avril 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	9 729,95 $	
GSF CANADA INC.	1310473	19 MARS 2019	LALONDE, SOPHIE	Service d'entretien ménager du bâtiment 3684 - Cavalerie du SPVM pour une période de 6 mois débutant le 1er novembre 2018 et se terminant le 30 avril 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	12 350,56 $	
GSF CANADA INC.	1310475	13 MARS 2019	LALONDE, SOPHIE	Service d'entretien ménager du bâtiment 3267 - PDQ 49 pour une période de 6 mois débutant le 1er novembre 2018 et se terminant le 30 avril 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	11 973,82 $	
GSF CANADA INC.	1310476	13 MARS 2019	LALONDE, SOPHIE	Service d'entretien ménager du bâtiment 3299 - PDQ 45 pour une période de 6 mois débutant le 1er novembre 2018 et se terminant le 30 avril 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	12 333,30 $	
GSF CANADA INC.	1310477	13 MARS 2019	LALONDE, SOPHIE	Service d'entretien ménager du bâtiment 3728 - Centre de formation (Carrière Demix) pour une période de 6 mois débutant le 1er novembre 2018 et se terminant le 30 avril 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 035,19 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GSF CANADA INC.	1333430	13 MARS 2019	GUERIN, CAROLE	Service d'entretien ménager du bâtiment 3172 - PDQ 13 pour janvier et février 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	10 864,63 $	
GSF CANADA INC.	1333447	13 MARS 2019	GUERIN, CAROLE	Service d'entretien ménager du bâtiment 2547 - PDQ 38 Est pour janvier et février 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	16 434,60 $	
H.C. VIDAL LTEE.	1334394	19 MARS 2019	KAMIL, AZIZE	OUEST-TEM CENTRE SPORTIF CÔTE-DES-NEIGES FABRICATION DE SLEEVES ET REPARATION ADDITIONEL DES TROUS ENDOMMAGÉES PAR LE GEL KAMIL, AZIZE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 595,97 $	
HONEYWELL LTEE	1332553	08 MARS 2019	LEVESQUE, PIERRE	Travaux mécaniques pour divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	20 664,05 $	
HONEYWELL LTEE	1332555	08 MARS 2019	LEVESQUE, PIERRE	Travaux mécaniques pour divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	9 659,44 $	
HONEYWELL LTEE	1332557	08 MARS 2019	LEVESQUE, PIERRE	Remplace moteur du ventilateur et actuateur des volets d'air frais, remplacer pompe circulation eau chaude domestique, remplacer couvercle de gasket de l'humidificateur Neptronic, enlever/remplacer 2 humidificateurs modulants à Caserne 65	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	13 397,66 $	
HONEYWELL LTEE	1332559	08 MARS 2019	LEVESQUE, PIERRE	Travaux mécaniques dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	20 078,89 $	
HONEYWELL LTEE	1332560	08 MARS 2019	LEVESQUE, PIERRE	Travaux mécaniques dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	20 056,74 $	
HONEYWELL LTEE	1332562	08 MARS 2019	LEVESQUE, PIERRE	Travaux mécaniques dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	17 605,11 $	
HONEYWELL LTEE	1332564	08 MARS 2019	LEVESQUE, PIERRE	Travaux mécaniques dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 502,19 $	
HONEYWELL LTEE	1334105	18 MARS 2019	BOTERO, ANDRES	Fuite sur circuit 1 de l'unité thermopompe de l'auditorium à la Maison de la culture Frontenac et pas ce chauffage dans chambre des lieutenants et cuisine à la Caserne 48	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 676,99 $	
HONEYWELL LTEE	1334715	20 MARS 2019	BOTERO, ANDRES	Travaux mécaniques dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	10 469,04 $	
HONEYWELL LTEE	1336163	27 MARS 2019	BOTERO, ANDRES	Travaux mécaniques dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 470,04 $	
HONEYWELL LTEE	1336325	28 MARS 2019	BOTERO, ANDRES	Travaux mécaniques dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	10 628,83 $	
HORASPHERE INC.	1332261	07 MARS 2019	BRADETTE, LOUISE	Facture 1375 - Utilisation du logiciel SHIFT / Timesphere - Paiement pour la période du 01 décembre 2018 au 30 novembre 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 503,99 $	
HYPERTEC SYSTEMES INC	1334500	20 MARS 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Castelli, Domenico - Équipement communication réseau	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 319,88 $	
IGF AXIOM INC.	1272915	05 MARS 2019	SHARIFIAN, JABIZ	Préparation d'un devis de maintien de la circulation dans le cadre du projet de construction du Complexe aquatique au Centre Rosemont - Incidence 14878	Gestion et planification immobilière	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	4 031,52 $	
INOLEC	1332966	12 MARS 2019	BRADETTE, LOUISE	Commande ouverte 2019 - Achats de quincaillerie diverse - Sécurité	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 099,75 $	
INSTITUT FORMAT	1333162	12 MARS 2019	LALONDE, SOPHIE	Formation médias pour Sophie Lalonde	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 519,70 $	
KLENZOID COMPAGNIE LIMITEE	1251674	05 MARS 2019	VERREAULT, DOMINIQUE	soumission 72438 ARENA EST	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 465,66 $	
LA COMPAGNIE ROBERT BURY LTEE	1335650	25 MARS 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Trudel, simon - Différents panneaux pour l'inventaire	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 841,85 $	
LAFLEUR & FILS INC.	1336267	27 MARS 2019	BOTERO, ANDRES	Travaux de réparation de portes de garage pour divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 451,24 $	
LA SOCIETE DE CONTROLE JOHNSON S.E.C.	1335583	25 MARS 2019	SAUVE, STEPHANE	Corbeil, Eric - Équipement Johnson control pour Bain Levesque	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 064,17 $	
LE GROUPE MASTER INC.	1332916	12 MARS 2019	SAUVE, STEPHANE	Corbeil, Eric - Echangeur York	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 860,58 $	
LE GROUPE MASTER INC.	1333052	12 MARS 2019	KHARBOUCH, KHALID	OUEST - TRAVAUX D'ENTRETIEN MINEURS (TEM) - COMPRESSEUR - EDIFICE LUCIEN-SAULNIER ANNEXE, 85 RUE NOTRE DAME E. - KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	12 808,47 $	
LE GROUPE MASTER INC.	1333052	19 MARS 2019	KHARBOUCH, KHALID	OUEST - TRAVAUX D'ENTRETIEN MINEURS (TEM) - COMPRESSEUR - EDIFICE LUCIEN-SAULNIER ANNEXE, 85 RUE NOTRE DAME E. - KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	839,90 $	
LE GROUPE MASTER INC.	1333280	13 MARS 2019	PLOURDE, PATRICK	OUEST - SUD-OUEST - REFRIGERANT 22 - REGION OUEST - PLOURDE, PATRICK	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	11 328,15 $	
LE GROUPE MASTER INC.	1333445	13 MARS 2019	SAUVE, STEPHANE	OUEST - TRAVAUX D'ENTRETIEN MINEURS (TEM) - COMPRESSEUR - COMPLEXE GADBOIS, 5485 CHEMIN DE LA CÔTE-SAINT-PAUL - PLOURDE, PATRICK	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 509,22 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES CONTROLES ROGER HOGUES MTL INC	1333187	13 MARS 2019	SAUVE, STEPHANE	OUEST - CHAUFFAGE - SOUPAPES ET ACTUATEURS - CENTRE SPORTIF DE LA PETITE-BOURGOGNE, 1825 RUE NOTRE-DAME O. - SAUVE, STEPHANE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 390,73 $	
LES CONTROLES ROGER HOGUES MTL INC	1335357	22 MARS 2019	SAUVE, STEPHANE	CORBEIL, ERIC 9997	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 030,56 $	
LES ENTREPRISES CANBEC CONSTRUCTION INC.	1334791	20 MARS 2019	BOTERO, ANDRES	Déneigement du stationnement Mill #1 pour le mois de décembre 2018	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 464,59 $	
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC.	1334770	20 MARS 2019	BOTERO, ANDRES	Installer un boîtier de raccordement fixe de 200 A pour banc de charge(sectionneur à fusibles) pour la génératrice à la Caserne 17	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 452,13 $	
LES ENTREPRISES MICHEL GAUTHIER	1308898	13 MARS 2019	BOTERO, ANDRES	Service de déneigement du bâtiment 0422 - Centre de formation des pompiers	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	14 527,12 $	
LES ENTREPRISES UNI-T O&M	1331625	04 MARS 2019	LEVESQUE, PIERRE	TEM - Centre St-Martyrs-Canadiens (8324) - 10125, rue Parthenais - Divers travaux de menuiserie : réparation de murs de plâtre, tuiles de plafond et plancher - Réparation d'une porte de toilette des femmes - 2 soumissions	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	24 204,87 $	
LES ENTREPRISES UNI-T O&M	1334878	21 MARS 2019	BOTERO, ANDRES	Travaux de modification d'un mur à l'Édifice Albert-Dumouchel	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 333,35 $	
LES ENTREPRISES VENTEC INC	1332568	08 MARS 2019	LEVESQUE, PIERRE	Déneigement pour les mois de janvier et février 2019 pour les Caserne 34 et 63	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 871,44 $	
LES EXCAVATIONS F. COUSINEAU INC.	1332583	08 MARS 2019	LEVESQUE, PIERRE	Déneigement pour le mois de février 2019 à la Caserne 54	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 493,45 $	
LES EXCAVATIONS F. COUSINEAU INC.	1336346	28 MARS 2019	BOTERO, ANDRES	Déneigement pour le mois de février 2019 à la Caserne 54	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 493,45 $	
LES HABITATIONS HU-NIC 2011 INC.	1332612	08 MARS 2019	LEVESQUE, PIERRE	Démolition d'un mur dans la section ouverte du GTI et remplacer tuiles de plancher où était la cloison au PDQ 23; démolition mur qui sépare les 2 pièces à l'identité judiciaire et installer seuil de plancher au CO Est	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 768,61 $	
LES HABITATIONS HU-NIC 2011 INC.	1334902	21 MARS 2019	BOTERO, ANDRES	Réparer plâtre à la Section GTI et peinturer le local du GTI selon couleurs choisies par DPVM au PDQ 23	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 322,67 $	
LES OUTILS PIERRE BERGER INC	1332024	06 MARS 2019	VERREAULT, DOMINIQUE	Trudel, Simon - Inventaire batterie- Marc Dulhoste/ Frederic Richer/ Atelier	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 847,56 $	
LES PAVAGES DANCAR (2009) INC.	1335315	22 MARS 2019	BUTEAU, FRANCOIS	VEZINA, LUC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 194,24 $	
LES PLASTIQUES CY-BO INC	1318752	07 MARS 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Bon commande ouvert 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	944,89 $	
LES PLASTIQUES CY-BO INC	1318752	13 MARS 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Bon commande ouvert 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	1 784,79 $	
LES PORTES J.P.R. INC.	1336310	28 MARS 2019	BOTERO, ANDRES	Réparation de portes de garage pour divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 814,59 $	
LUBEQUIP (MC)	1334523	20 MARS 2019	SAUVE, STEPHANE	OUEST - SUD-OUEST - MODIFICATION GARAGE MECANIQUE - INFRASTRUCTURE COUR SERVICE SUD-OUEST, 4000 RUE SAINT-PATRICK - PLOURDE, PATRICK	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 464,59 $	
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1332517	08 MARS 2019	VERREAULT, DOMINIQUE	LARDIN, REGIS TEM 93171	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 309,53 $	
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1335347	22 MARS 2019	BUTEAU, FRANCOIS	CHABOT, SYLVAIN tem. 93189	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 652,26 $	
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1335351	22 MARS 2019	BUTEAU, FRANCOIS	CHABOT, SYLVAIN 9996	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 866,21 $	
MACHINERIE PLUS LTEE	1334321	19 MARS 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Affûtage de lame de scie pour 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 099,75 $	
MACONNERIE RICHARD TREMBLAY INC.	1334797	20 MARS 2019	BOTERO, ANDRES	Travaux de maçonnerie pour sécuriser la fissure intérieure sur le mur de maçonnerie à la Station de pompage McTavish située au 855, avenue du Dr Penfield	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 989,52 $	
MESSIER DESIGNERS INC.	1335731	26 MARS 2019	BOUVRETTE, JEAN	Réalisation de deux prototypes du mobilier de la nouvelle boutique du Biodôme.	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	4 507,40 $	
NEDCO	1332843	12 MARS 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Chabot, Sylvain - Achat de luminaire	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 093,22 $	
NEDCO	1333171	13 MARS 2019	DESROCHERS, ERIC	OUEST - PLATEAU MONT-ROYAL - SÉCHOIRS À MAIN - RÉGION OUEST - DESROCHERS, ERIC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 580,82 $	
NEDCO	1333767	15 MARS 2019	DESROCHERS, ERIC	OUEST - PLATEAU MONT-ROYAL - PIECES POUR SECHOIR - REGION OUEST - DESROCHERS, ERIC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 188,78 $	
NEDCO	1333833	19 MARS 2019	KHARBOUCH, KHALID	OUEST - TRAVAUX D'ENTRETIEN MINEURS (TEM) - NEONS ET BALLAST - EDIFICE LUCIEN-SAULNIER, 155 RUE NOTRE DAME E. - KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	19 893,54 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PAYSAGISTE BEL-AIR INC.	1332586	08 MARS 2019	LEVESQUE, PIERRE	Déneigement pour les mois de janvier et février 2019 à la Caserne 62	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 603,69 $	
PLANCHER EUGENE GOYETTE	1332952	12 MARS 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Torres, Thays - Sablage et vernissage du plancher du Centre sportif Pierre-Charbonneau	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	16 273,06 $	
PLOMBERIE DENIS PARADIS INC	1332569	08 MARS 2019	LEVESQUE, PIERRE	Travaux de plomberie dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 226,03 $	
PLOMBERIE DENIS PARADIS INC	1334803	20 MARS 2019	BOTERO, ANDRES	Travaux de plomberie dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	9 763,73 $	
PLOMBERIE J. JODOIN LTEE	1334812	20 MARS 2019	BOTERO, ANDRES	Remplacer 3 anciennes cuves de conciergerie par des modèles au plancher en terrazzo au Centre Saint-Zotique	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 530,23 $	
PLOMBERIE STEPHANE GAUTHIER INC.	1333131	12 MARS 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Torres, Thays - Travaux d'excavation et plomberie MARCHÉ JEAN-TALON	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	15 223,19 $	
PORTOMATIK INC.	1331781	05 MARS 2019	DESJARLAIS, PIERRE	OUEST - METIERS (SERRURERIE) - TRAVAUX SUR DISPOSITIF DE PORTE AUTOMATIQUE - COMPLEXE GADBOIS, 5485 CHEMNIN DE LA CÔTE-SAINT-PAUL - DESJARLAIS, PIERRE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 028,10 $	
PPG REVETEMENTS ARCHITECTURAUX CANADA INC.	1335835	26 MARS 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Tremblay, Eric- Inventaire peinture	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	1 300,55 $	1071552
PPG REVETEMENTS ARCHITECTURAUX CANADA INC.	1335835	27 MARS 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Tremblay, Eric- Inventaire peinture	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	1 049,66 $	
PRODUITS SANY	1335935	26 MARS 2019	LAPORTE, MATHIEU	Achat de produits d'entretien pour Roger D'Amours du Planétarium	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 128,60 $	1048199
PROTECTION INCENDIE VIKING INC.	1336317	28 MARS 2019	BOTERO, ANDRES	Inspection annuelle du système d'alarme incendie au QG du SPVM	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 168,02 $	
PROTEGE-TOIT COUVREUR	1333659	15 MARS 2019	BUTEAU, FRANCOIS	CERQUEIRA, PAULO BAT. 2621	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	14 173,31 $	
QUINCAILLERIE A.C.L. INC.	1333486	14 MARS 2019	DESJARLAIS, PIERRE	OUEST - METIERS (SERRURERIE) - QUINCAILLERIE DE PORTE ET DE SERRURE - ARENA CLEMENT-JETTE, 8780 AVENUE DUBUISSON - DESJARLAIS, PIERRE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 587,94 $	
QUINCAILLERIE A.C.L. INC.	1334021	20 MARS 2019	NOEL, ANNE-MARIE	Trudel, Simon -2 portes Centre sportif Père-Marquette	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 315,46 $	
QUINCAILLERIE A.C.L. INC.	1336173	27 MARS 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Trudel, Simon - 6 portes pour le COMPLEXE SPORTIF CLAUDE-ROBILLARD	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 343,67 $	
REGULVAR INC	1332910	12 MARS 2019	BUTEAU, FRANCOIS	CASTELLI, Domenico Bâtiment #0107	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	13 562,36 $	
REGULVAR INC	1334506	20 MARS 2019	BUTEAU, FRANCOIS	CASTELLI, DOMENICO pour 2483 et 0154	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	11 886,34 $	
REGULVAR INC	1335588	25 MARS 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Castelli, Domenico - Divers pour le chalet St-Edouard	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	12 476,63 $	
REGULVAR INC	1336321	28 MARS 2019	BOTERO, ANDRES	Réparer les soupapes de chauffage sur les DVC qui ont été inversées à certains endroits causant perte/mauvais contrôle de température dans plusieurs locaux du système UC-1 à la Caserne 35	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 568,20 $	
REPARATION REPROWE INC.	1331804	05 MARS 2019	PLOURDE, PATRICK	OUEST - TRAVAUX D'ENTRETIEN MINEURS (TEM) - MODIFICATION POMPE DE FILTRATION - CENTRE SPORTIF SAINT-CHARLES, 1055 RUE D'HIBERNIA - PLOURDE,^PATRICK	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 760,01 $	
REPARATION REPROWE INC.	1336693	29 MARS 2019	PLOURDE, PATRICK	OUEST - TRAVAUX D'ENTRETIEN MINEURS (TEM) - REPARATION POMPE DE FILTRATION - CHALET DU PARC IGNACE-BOURGET (PATAUG.), 5935 AVENUE DE MONTMAGNY - PLOURDE, PATRICK	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 782,52 $	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1333156	12 MARS 2019	LALONDE, SOPHIE	BCO 2019 pour le service de communication sans fil	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	136 483,75 $	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS INC.	1333164	12 MARS 2019	LALONDE, SOPHIE	BCO 2019 - Frais de service pour les appels 1234 ENTENTE 1146051	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	25 197,00 $	
SERVICE ART SOLUTION INC	1336520	28 MARS 2019	CAPPELLI, JEAN	Déménagements des ¿uvres d'art de la collection municipale de l'hôtel de ville vers l'édifice Lucien-Saulnier	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	37 114,88 $	
SERVICE D'ENTRETIEN PRO-PRET DIVISION ECONOMIE SOCIALE	1332763	11 MARS 2019	GUERIN, CAROLE	Services d'entretien ménager - Centre communautaire Abe Limonchik - Janvier 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 099,77 $	
SERVICE D'ENTRETIEN PRO-PRET DIVISION ECONOMIE SOCIALE	1332765	11 MARS 2019	GUERIN, CAROLE	Services d'entretien ménager - Centre culturel NDG - Janvier 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 346,77 $	
SERVICE D'ENTRETIEN PRO-PRET DIVISION ECONOMIE SOCIALE	1334200	18 MARS 2019	GUERIN, CAROLE	Services d'entretien ménager - Centre communautaire Abe Limonchik - Février 2019 - Facture 008542	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 079,81 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SERVICE D'ENTRETIEN PRO-PRET DIVISION ECONOMIE SOCIALE	1336673	29 MARS 2019	GUERIN, CAROLE	Services d'entretien ménager - Centre culturel NDG - Février 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 548,08 $	
SERVICE D'ENTRETIEN PRO-PRET DIVISION ECONOMIE SOCIALE	1336733	29 MARS 2019	GUERIN, CAROLE	Services d'entretien ménager - 6000 Notre-Dame Ouest - Février 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 840,44 $	
SERVICE GAGNON ELECTRIQUE INC.	1332582	08 MARS 2019	LEVESQUE, PIERRE	Travaux électriques dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 554,61 $	
SERVICE GAGNON ELECTRIQUE INC.	1334860	21 MARS 2019	BOTERO, ANDRES	Travaux électriques dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	13 015,34 $	
SERVICE GAGNON ELECTRIQUE INC.	1336337	28 MARS 2019	BOTERO, ANDRES	Travaux électriques dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 773,45 $	
SERVICES TOITURES HOGUE INC.	1332596	08 MARS 2019	LEVESQUE, PIERRE	Appels de service pour des infiltration d'eau : déneigement/déglaçage de toiture pour divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 010,51 $	
SERVICES TOITURES HOGUE INC.	1334231	18 MARS 2019	BOTERO, ANDRES	TEM - Réservoir St-Charles (3581) - 16850, rue Oakwood (PFD) - Soumission S19-20078 - Réfection de la toiture commerciale composée en bardeaux d'asphalte - 4 soumissions	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	13 606,38 $	
SIGNALISATION SMG INC.	1332993	12 MARS 2019	LEVESQUE, PIERRE	Location des glissières de béton afin d'aménager un passage piétonnier comme mesure de protection des usagers du réseau routier sur l'avenue des Pins Religieuses Hospitalières de Saint- Joseph (RHSJ) (1303)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	9 265,19 $	
SITE INTEGRATION PLUS INC.	1333704	14 MARS 2019	BRADETTE, LOUISE	Mise à jour Prowatch 4.2 français (sur recommandation de Honeywell) - 1500 des Carrières	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 918,67 $	
SITE INTEGRATION PLUS INC.	1335611	25 MARS 2019	KHARBOUCH, KHALID	OUEST-TEM REMPLACE LUCIEN SULNIER COUR MUNICIPALE KHARBOUCH KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	11 729,70 $	
SITE INTEGRATION PLUS INC.	1335620	25 MARS 2019	KHARBOUCH, KHALID	OUEST - TRAVAUX D'ENTRETIEN MINEURS (TEM) - RELAMPAGE LUMINAIRE - EDIFICE GOSFORD COUR MUNICIPALE, 775 RUE GOSFORD - KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	14 617,28 $	
SITE INTEGRATION PLUS INC.	1336279	27 MARS 2019	BRADETTE, LOUISE	Achat de cartes de visiteurs pour l'hôtel de ville - Soumission SL-5907	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 146,99 $	
SOCIETE XYLEM CANADA	1333031	12 MARS 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Luc Vézina PISCINE RENÉ GOUPIL	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 146,86 $	
ST-DENIS THOMPSON INC.	1222000	14 MARS 2019	LALONDE, SOPHIE	Caserne 9 Travaux de sécurisation de la dalle (etaiement) appel d'offres sur invitation #15168 - un seul soumissionnaire conforme et contingences	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	17 319,80 $	
SYLVAIN LESSARD	1251205	11 MARS 2019	LALONDE, SOPHIE	Services de consultation relatif à des processus administratifs et de gestion et à des activités financières pour le SGPI	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 879,30 $	
TAB PRODUCTS OF CANADA, CO.	1330948	22 MARS 2019	BOTERO, ANDRES	0213 - QG 4040 av. du Parc. Plan de match pour terminer les travaux du podium et réparation d'anciens mobiliers.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 445,17 $	
TECHNO-CONTACT INC.	1331465	04 MARS 2019	VERREAULT, DOMINIQUE	Lardin, Regis - Panneau d'entrée électrique pour le centre communautaire Roussin	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	16 115,58 $	
TECHNO-CONTACT INC.	1332932	12 MARS 2019	BUTEAU, FRANCOIS	TREMBLAY, Éric Bâtiments 0299	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 038,83 $	
TECHNO-CONTACT INC.	1333585	14 MARS 2019	PLOURDE, PATRICK	LARDIN, REGIS A LA DEMANDE DE P.PLOURDE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 067,22 $	
TECHNO-CONTACT INC.	1334954	21 MARS 2019	BUTEAU, FRANCOIS	CHABOT, SYLVAIN BAT.9996	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	9 300,84 $	
TECHNOLOGIES PROPRES TGWT INC	1333627	14 MARS 2019	SAUVE, STEPHANE	OUEST - CHAUFFAGE - TANIN (VAPEUR) - REGION OUEST - SAUVE, STEPHANE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 462,32 $	
TEKNION ROY ET BRETON INC.	1336809	29 MARS 2019	LEVESQUE, PIERRE	TORRES, Thays 2406	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 768,19 $	
TYCO FEU ET SECURITE INTEGRES CANADA, INC.	1335141	21 MARS 2019	LYNCH, RENE	OUEST-ALARME INCENDIE MATERIAUX VARIEES OUVERAGE DESSERVI RÉGION OUEST LYNCH RÉNE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 949,11 $	
UNIMANIX INDUSTRIES INC.	1332572	08 MARS 2019	LEVESQUE, PIERRE	Achat d'une laveuse à pression pour le lavage des camions de pompiers, dévidoir et boyau de raccordement d'environ 10 pieds pour la Caserne 76	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 245,16 $	
UNITED RENTALS DU CANADA	1325879	05 MARS 2019	VERREAULT, DOMINIQUE	LARDIN, REGIS # en urgence	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	14 032,35 $	
VISIONTEC (2008) LTD	1333714	14 MARS 2019	BRADETTE, LOUISE	Système de sécurité (arches/ bâtons & autres) - Hôtel de ville - Soumission QTE-10403	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 336,00 $	
WOLSELEY CANADA INC.	1331623	04 MARS 2019	VERREAULT, DOMINIQUE	VEZINA, LUC - CHALET DU PARC STE-YVETTE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 829,39 $	
WOLSELEY CANADA INC.	1332254	06 MARS 2019	KAMIL, AZIZE	OUEST - CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRACE - ROBINET ET RACCORD - CENTRE COMMUNAUTAIRE N-D-G, 5311 CHEMIN DE LA CÔTE-SAINT-ANTOINE - KAMIL, AZIZE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 154,77 $	
WOLSELEY CANADA INC.	1332901	12 MARS 2019	KAMIL, AZIZE	OUEST - CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRACE - ROBINET ET VALVE - CENTRE COMMUNAUTAIRE N-D-G, 5311 CHEMIN DE LA CÔTE-SAINT-ANTOINE - KAMIL, AZIZE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 321,07 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
WOLSELEY CANADA INC.	1334104	18 MARS 2019	KAMIL, AZIZE	OUEST - CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DEME-DE-GRACE - CAMERA D'INSPECTION DE PLOMBERIE - REGION OUEST - KAMIL, AZIZE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	14 706,65 $	
WOLSELEY CANADA INC.	1335153	21 MARS 2019	SAUVE, STEPHANE	OUEST-LE SUD OUEST CUVE ET ROBINET CHALET DU PARC CLIFFORD	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 038,57 $	
WOLSELEY CANADA INC.	1335202	22 MARS 2019	SAUVE, STEPHANE	OUEST - SUD-OUEST - TUYAU ET RACCORD - CHALET DU PARC CLIFFORD, 1820 AVENUE CLIFFORD - KAMIL, AZIZE POUR PLOURDE, PATRICK	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 529,71 $	
WOLSELEY CANADA INC.	1335933	27 MARS 2019	SAUVE, STEPHANE	CORBEIL, ERIC 9997	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	124,88 $	
WOLSELEY CANADA INC.	1335933	26 MARS 2019	SAUVE, STEPHANE	CORBEIL, ERIC 9997	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 597,51 $	
WOLSELEY CANADA INC.	1336086	27 MARS 2019	SAUVE, STEPHANE	CORBEIL, ERIC 9997	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	17 605,19 $	
ARMORTHANE COATING INC.	6574	21 MARS 2019	SCHOEB, AMELIE	BC #211844 : Enseble de 2 barils, partie A et B de HighLine 310, pigment 128, pigment 102 et frais de livraison.	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	5 912,75 $	
BMR MATCO RAVARY	6773417	08 MARS 2019	DURAND, CATHERINE	Bc 211663 / Tuile à plafond Armstrong 755B	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	5 574,44 $	
D.M. VALVE ET CONTROLES INC.	140995	07 MARS 2019	SCHOEB, AMELIE	BC #211627 : Vanne papillon Bray 4" 30-169 / 92-0830 / 63 (6) et vanne papillon Bray 4" 30-169 / 92-0830 / 6P (2).	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	5 540,00 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	3187276	14 MARS 2019	SCHOEB, AMELIE	BC# 211767 : Transfo 112 KVA Marcus MT112.5A1 600V 120/203 3 PH (1x), transfo 100KVA Marcus MT100A1 600/120/208 3P (1x), canniveau 225 4F NEMA 1, 36 " #110073204 (2x) et canniveau 225 A 4 F 48" NEMA 1 #1100T4204 (2x).	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	6 352,04 $	
ECHAFAUDS PLUS (LAVAL) INC	01462529	07 MARS 2019	SCHOEB, AMELIE	BC #211522 : Echafaudages barrage des castors - Livraison du 24 janvier 2019 et montage.	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 248,00 $	
G.A.L. DEMOLITION	6623	21 MARS 2019	SCHOEB, AMELIE	BC #211822 : Excavation du sentier de l'habitat des capybaras et disposition du sol.	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	7 116,00 $	
GROUPE UNIGESCO INC.	1711011202	21 MARS 2019	SCHOEB, AMELIE	BC #211773 : Travaux extra - Trottoir forêt tropicale.	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 938,22 $	
LES DISTRIBUTEURS NORTHEASTERN SWIMMING POOL INC.	0000362094	07 MARS 2019	SCHOEB, AMELIE	BC #211678 : Pompe pour écumoir SB1300FE Hayward et couvert pour écumoir.	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 242,76 $	
PRODUITS ET SERVICES DE LA CONSTRUCTION (MONTREAL) INC.	fc00202411	08 MARS 2019	DURAND, CATHERINE	Bc 211685 / Peinture Sika 261 CA Gris Biodôme	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	3 358,00 $	
RYDER EQUIPEMENTS DE MANUTENTION	psi3423663	27 MARS 2019	BILODEAU, MATHIEU	BC-211614 - Réparation de chariot élévateur Clark	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	3 865,61 $	
SIEMENS CANADA LIMITED	94961419	08 MARS 2019	DURAND, CATHERINE	BC 211671 / Actuateur pneumatique	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 325,64 $	
TYCO FEU ET SECURITE INTEGRES CANADA, INC.	85486617	14 MARS 2019	SCHOEB, AMELIE	BC# 211441 : Remplacement de pressure switch Allen Bradley - système de protection incendie.	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 573,91 $	
ALL TAPE DISTRIBUTION	1331304	01 MARS 2019	DULIEPRE, JEAN-FRANCOIS	Duct tape noir / duct tape clair	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	5 296,40 $	
ALL TAPE DISTRIBUTION	1334301	19 MARS 2019	DULIEPRE, JEAN-FRANCOIS	Tapes Polyvinyl blanc / rouge / jaune	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	4 409,48 $	
AQUAM SPECIALISTE AQUATIQUE INC.	1332674	11 MARS 2019	GINCE, MARTIN	Tremplin Maxiflex pour le bassin de plongeon au complexe sportif Claude-Robillard	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	15 215,52 $	
AQUAM SPECIALISTE AQUATIQUE INC.	1333870	15 MARS 2019	GINCE, MARTIN	Achat d'une chaise de sauveteur et installation.	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	7 147,54 $	
AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC.	1333624	14 MARS 2019	GINCE, MARTIN	Acide muriatique pour l'entretien de l'eau des bassins aquatiques du CSCR	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	2 519,70 $	
CONCEPTION ET GESTION INTEGREES INC.	1335188	21 MARS 2019	DULIEPRE, JEAN-FRANCOIS	Paiement des factures 3018 et 3043 de 2018 (Facture Aquam 267002, 271222,277422 et 277206)	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	2 592,46 $	
CONSULTATION TK	1332361	07 MARS 2019	LEFEBVRE, LOUISE-HELENE	ENQ 210201 1201 06	Grands parcs, mont Royal et sports	Act. récréatives - Dir. et adm. - À répartir	2 401,12 $	
GAZON RIVE-NORD INC.	1336418	28 MARS 2019	CORBEIL, JASMIN	19-6342-6343-i-005 Service de déneigement et de déglaçage des installations aquatiques	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	33 071,06 $	
GROUPE PREVOST-FORTIN INC.	1335674	25 MARS 2019	FRADETTE, JOHANNE	Suivi et capture de coyotes sur le territoire de la Ville de Montréal 19-6376	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	84 882,39 $	
LAFAUNE.CA INC.	1333247	13 MARS 2019	FRADETTE, JOHANNE	Assurer une assistance en gestion de la faune dans les grands parcs de la Ville de Montréal 19-6364	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	19 291,45 $	
LES ENTREPRISES ANDRE BARSALOU INC.	1333034	12 MARS 2019	ST-ARNAULT, SYLVIE	Dans la salle omnisports - Ouverture des trappes de sable le 14 mars 2019 et fermeture des trappes de sable le 17 mars 2019	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	2 624,68 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES ENTREPRISES ANDRE BARSALOU INC.	1333036	12 MARS 2019	ST-ARNAULT, SYLVIE	Dans la salle omnisports - Ouverture des trappes de sable le 22 mars 2019 et fermeture des trappes de sable le 23 mars 2019	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	2 624,68 $	
LES ENTREPRISES ANDRE BARSALOU INC.	1333038	12 MARS 2019	ST-ARNAULT, SYLVIE	Dans la salle omnisports - Ouverture des trappes de sable le 5 avril 2019 et fermeture des trappes de sable le 6 avril 2019	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	2 624,68 $	
METRO COM CANADA	1334768	20 MARS 2019	ST-ARNAULT, SYLVIE	Achat de radios portatives	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	2 251,98 $	
PAYSAGISTE SOLARCO INC.	1331273	01 MARS 2019	GINCE, MARTIN	Chargement de neige au complexe sportif Claude-Robillard	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des parcs et terrains de jeux	11 170,67 $	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1320947	15 MARS 2019	LEFEBVRE, LOUISE-HELENE	augmentation du budget de la tél.cellulaire pour la partie de M. Luc Denis	Grands parcs, mont Royal et sports	Act. récréatives - Soutien tech. et fonct. - À répartir	2 771,67 $	1137408
SANIVAC	1335274	22 MARS 2019	DRAPEAU, MATHIEU	Location de quatre toilettes chimiques au parc Angrignon 19-6372	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	11 137,71 $	
SYLVA CROISSANCE INC.	1333996	15 MARS 2019	FRADETTE, JOHANNE	Récupération, transport et déchargement de bois au parc La Fontaine vers le site de dépôt (19-6367)	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	12 992,20 $	
SYSTEMES CANADIEN KRONOS INC	1334568	20 MARS 2019	GAUDET, MARTIN	Kronos ntouch 9100 H4, Standard, HID PROX	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	3 575,87 $	
TRANSFERT ENVIRONNEMENT	1335560	25 MARS 2019	BILODEAU BALATTI, STEVE	Préparation et la tenue de deux rencontres avec le Comité de suivi permanant la stratégie d'intervention projetée au parc-nature Bois-de-Saraguay 19-1997	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	9 889,82 $	
USD GLOBAL INC.	1332464	08 MARS 2019	FRAPPIER, GENEVIEVE	Bac brun 80 litres et bac brun 240 litres au complexe sportif Claude-Robillard, Le TAZ et AMR	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	157,48 $	
USD GLOBAL INC.	1332464	07 MARS 2019	FRAPPIER, GENEVIEVE	Bac brun 80 litres et bac brun 240 litres au complexe sportif Claude-Robillard, Le TAZ et AMR	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	1 398,44 $	
USD GLOBAL INC.	1332464	27 MARS 2019	FRAPPIER, GENEVIEVE	Bac brun 80 litres et bac brun 240 litres au complexe sportif Claude-Robillard, Le TAZ et AMR	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	531,45 $	
ARTEFACTUAL SYSTEMS INC.	1333113	12 MARS 2019	SINCLAIR, NANCY	Facture #2019-047 du 3 janvier 2019 -Service - Hébergement (base de données documents archives) du 1 mai 2019 au 30 avril 2020.. AtoM Premium+hosting Plan renewal (voir facture pour détails).	Greffe	Greffe	9 131,81 $	
BELANGER SAUVE, S.E.N.C.R.L.	1335326	22 MARS 2019	BONNEAU, MARIE-EVE	BCO - février a décembre 2019 pour un montant total de 40 000.00 $ + tx - Convention gré a gré pour services en aide-conseil à l'éthique auprès des élus(es) ainsi que des membres du personnel du cabinet de la ville de Montréal AO 17-15725.	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	41 995,00 $	
CAROLINE MARCANT	1336797	29 MARS 2019	BONNEAU, MARIE-EVE	BCO 2019 - Service de différents travaux de graphisme (formulaires, documents des visites guidées, etc.)	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	2 099,75 $	
CHRISTOPHE SAVOIE-COTE	1331570	04 MARS 2019	SINCLAIR, NANCY	CHRISTOPHE SAVOIE-CÔTÉ - étude exploratoire - bonnes pratiques en matières de transparence dans la gestion publique. 30$/H maximum de 3 000 $. Chantier sur la démocratie.	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	3 000,00 $	
GROSJOUEURS INC.	1332422	07 MARS 2019	SINCLAIR, NANCY	Service de conception, animation, location de matériel lors de la "nuit blanche" à l'hôtel de ville qui a eu lieu le 9 mars 2019 de 20h00 à 01h00. paiement de la facture : # F_0011_VDM à la réception.	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	6 299,24 $	
PERCEPTION COMMUNICATIONS INC	1334213	18 MARS 2019	SINCLAIR, NANCY	PERCEPTION COMMUNICATIONS - rédaction et révision rapport d'activités 2018 du CPM.	Greffe	Greffe	2 519,70 $	
PHI CENTRE INC.	1335849	26 MARS 2019	SINCLAIR, NANCY	PHI Centre Inc- location de salle pour le colloque du Comité Jacques-Vigier du 3 mai 2019. Conforme à la facture 2825	Greffe	Greffe	3 517,39 $	
PHILLIP ROUSSEAU	1336751	29 MARS 2019	BONNEAU, MARIE-EVE	Phillip Rousseau Traduction de l'avis sur la politique interculturel du CIM	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	4 686,80 $	
SUSAN BRONSON	1334209	18 MARS 2019	SINCLAIR, NANCY	SUSAN BRONSON - recherche, analyse et rédiger des avis pour le conseil du patrimoine. Maximum 8 500 $.	Greffe	Greffe	8 923,94 $	
BARREAU DU QUEBEC	cotisations2019	13 MARS 2019	GELINAS, ISABELLE	cotisations2019	Greffe	Greffe	4 849,64 $	
KARINE SAVARIA	1333303	13 MARS 2019	CLOUTIER, MARIANNE	Mandat de coaching de développement de compétences de Mme Isabelle Lussier (Karine Savaria)	Habitation	Autres biens - Rénovation urbaine	4 855,67 $	
ANNIE JUSSAUME-LAVIGNE	1331305	01 MARS 2019	ROY, SYLVAIN	Recherche documentaire et d'archives ainsi que la compilation de données sur les pavages en pierres naturelles des lieux de Montréal et sur les mortiers anciens des premiers bâtiments de Montréal. Demandeur: Sylvain Roy	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	6 000,00 $	
ARIMA CONSEILS INC.	1331664	04 MARS 2019	ROY, SYLVAIN	Conseiller en relation de travail - SP Gré à Gré - Coatching - Division de l'expertise et soutien technique - Demandeur : Sylvain Roy, Chef de division.	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	14 610,13 $	
ASSOCIATION DE GEOMATIQUE MUNICIPALE DU QUEBEC	1331440	04 MARS 2019	BROUSSEAU, DANIEL	Membership AGMQ année 2019 (membre soutien Or), paiement de la facture # 21-19022801	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	4 671,94 $	
CANADIEN NATIONAL	1333518	14 MARS 2019	PARENT, MARIE	Pour payer les factures # 91442360, # 91442362 et # 91442361 du Canadien National (Passage à Niveau Public) - Service des infrastructures du réseau routier	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	7 161,00 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
COMPUGEN INC.	1332653	08 MARS 2019	MARCOTTE, CATHY	Achat - Écran 24 pouces - Service des infrastructures du réseau routier	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	2 515,13 $	1163303
FREDERIC JOANIS	1331271	01 MARS 2019	BOULIANNE, MARTIN	Facture - Offre de service pour assistance à la programmation - Offre de service pour assistance à la programmation	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	4 200,00 $	
GUY PELLERIN	1272554	01 MARS 2019	BOSSE, JEAN-PIERRE	Projet Peel-Services conseils dans le cadre du processus d¿identification du scénario géométrique pour les rues Peel et De La Gauchetière, Guy Pellerin, DEM : Anjali Mishra, gré à gré.	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	7 349,12 $	
HOLIDAY INN (MC) MONTREAL CENTRE-VILLE	1331583	04 MARS 2019	AYLWIN, CHANTAL	Ajout de ligne au BC - BF - Holiday Inn - Service de traiteur pour la formation DI du 20 et 21 février 2019 pour 150 personnes. Demandeur: Geneviève Bellavance. Gré à gré (V/réf: 447526).	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	2 349,10 $	
INFO COMPLEXE RIVE-SUD	1335573	25 MARS 2019	PARENT, MARIE	Achat de cartouches d'encre pour les traceurs de la Géomatique - Service des infrastructures du réseau routier	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	2 113,70 $	
LUC VEILLETTE CONSULTANT INC.	1336192	27 MARS 2019	BOSSE, JEAN-PIERRE	Projet QDS-Ilot Clark, SP relatif à l¿aménagement de salles d¿entreposage et d¿ateliers de travail, gré à gré.	Infrastructures du réseau routier	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	17 532,91 $	
SEPTENTRIO NV	1331438	04 MARS 2019	PARENT, MARIE	Bases GPS pour Geodésie (Youssef Smadi) - Service des infrastructures du réseau routier	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	24 073,66 $	
SEPTENTRIO NV	1331438	28 MARS 2019	PARENT, MARIE	Bases GPS pour Geodésie (Youssef Smadi) - Service des infrastructures du réseau routier	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	434,05 $	
SGS CANADA INC.	1335883	26 MARS 2019	GAGNE, ALAIN	Service - tractions sur éprouvettes de fonte ductile (essais seulement), - Demandeur: Rachid Fettah - Service des infrastructures du réseau routier	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	2 519,70 $	
SOLIDCAD UNE COMPAGNIE CANSEL	1335584	25 MARS 2019	PARENT, MARIE	Abonnement annuel à "Architecture Engineering Construction Collection IC commerciale" Utilisateurs-multiples ELD. Pour plusieurs employés de la division. Inclus Autodesk Civil 3D et Autre (BIM...). - SIVT	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	10 120,79 $	
STEPHANE BILODEAU	1336121	27 MARS 2019	BOSSE, JEAN-PIERRE	Projet Peel, assistance à la préparation de l¿avant projet lot C et de la commémoration des Premières Nations, gré à gré, Stéphane Bilodeau.	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	21 700,00 $	
GAINAGE PRS INC	1335409	23 MARS 2019	GIRARD, MARIE-JOSEE	BCO-LAC-2019 - Travaux sur le réseau d'aqueduc sur demande.	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	8 399,00 $	
MARINA MATERIAUX ET EQUIPEMENTS	1329971	18 MARS 2019	AMOUSSOU, EULOGE	BCO-LAC-2019 Réparation machinerie pour la section aqueduc sur demande. MODIFIÉ POUR AJOUTER LA LIGNE 2.	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	2 099,75 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1335411	23 MARS 2019	AMOUSSOU, EULOGE	BCO-LAC-2019 pièces d'aqueduc sur demande.	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	2 099,75 $	
TELTECH TELECOMMUNICATION INC.	1316733	18 MARS 2019	GIRARD, MARIE-JOSEE	Service d'interventions diverses en signalisation routière pendant la période des fêtes SUR DEMANDE. MODIFIÉ POUR AJOUTER LA LIGNE 2.	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	4 199,50 $	1225128
LES ENTREPRISES SIRNAY INC	1333224	13 MARS 2019	LAMBERT, LYNE	LAS TP BCR 2019 - USINAGE DE PRODUITS POUR VANNE AQUEDUC	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	2 162,74 $	
RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1277695	18 MARS 2019	GAUTHIER, BENOIT	LAS-BCO-TP2018 / TRAITEMENT ET VALORISATION DES SOLS CONTAMINÉS DE TYPE AB selon l'entente.	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	8 993,73 $	1225134
STELEM	1332355	07 MARS 2019	LAMBERT, LYNE	LAS TP BCR 2019 - TRANSMETTEUR ET ETUI POUR LOCALISATEUR DE CONDUITS	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	2 299,22 $	
EXCAVATION ET DENEIGEMENT BEN-EXC. INC.	1333133	12 MARS 2019	MORIN, PIERRE YVES	Facture #00001760 location pépine pour dégager puisards	L'Île Bizard - Ste-Geneviève	Réseaux d'égout	6 102,40 $	
4REFUEL CANADA LP	1335356	22 MARS 2019	MASSE, PAUL	Facture #7053573 et #7095957 4REFUEL - Ravitaillement de véhicules à LaSalle lors d'un chargement de neige	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 007,75 $	
9093451 CANADA INC.	SLD925332	14 MARS 2019	LONGPRE, ERIC	SLD-MECANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	608,56 $	
9093451 CANADA INC.	SLD925332	21 MARS 2019	LONGPRE, ERIC	SLD-MECANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 919,98 $	
AB EXPRESS GAGNON	ROS924664	12 MARS 2019	BEAULIEU, DAMIEN	FOURNITURE POUR UTILISATION PAR LA CARROSSERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 144,59 $	
ACCESSOIRES OUTILLAGE LIMITEE	NME926599	25 MARS 2019	ROY, ALAIN	539-14196/Entretien annuel mars 2019	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 143,41 $	
ACIER ALTITUBE INC.	CAR922801	05 MARS 2019	GARNEAU, DOMINIC	TUBE 2-3/8 X 2.6M TRAVAUX EFFECTUER POUR LA MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	25 445,66 $	
ACIER ALTITUBE INC.	CAR925010	12 MARS 2019	GARNEAU, DOMINIC	TUBE EN ACIER POUR TRAVAUX EFFECTUER PAR LA MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	25 061,09 $	
ACIER ARMOR STEEL	VER924323	14 MARS 2019	LEFEBVRE, RICHARD	ATELIER SOUDURE/ ACIER ET FOURNITURES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	390,03 $	
ACIER ARMOR STEEL	VER924323	11 MARS 2019	LEFEBVRE, RICHARD	ATELIER SOUDURE/ ACIER ET FOURNITURES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 206,47 $	
ACIER TAG / RIVE-NORD	LAS924534	07 MARS 2019	BERUBE, TOMMY	LS11727 ACHAT METAL POUR FORGE ATELIER LASALLE SOUMISSION #90059	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 922,85 $	
ACKLANDS - GRAINGER INC.	1333914	15 MARS 2019	SAVAGE, CLAUDE	Détecteur Honeywell MICRODOCK II avec MOD M5 #BWTDOCK221C1K00G	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 911,96 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ADF DIESEL MONTREAL INC.	1331698	05 MARS 2019	VEILLETTE, PATRICK	SOUMISSION S002-127991 - MOTEUR REMAN C-9 CAT. À L'ATTENTION DE M. MATHIEU FOURNIER (RÉF. : HUGO CORBEIL : 514 765-7203).	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	39 055,35 $	
ADF DIESEL MONTREAL INC.	PIR924701	08 MARS 2019	GAUVREAU, ALAIN	TURBO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 419,37 $	
AGRITEX	SLT921482	11 MARS 2019	GAUVREAU, ALAIN	REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	14 705,37 $	
AGRITEX	SLT924541	11 MARS 2019	MONTPETIT, SYLVAIN	SERVICE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 723,68 $	
AIR LIQUIDE CANADA INC	1333636	14 MARS 2019	MAGNE, MELISSA	location bonbonne annuelle	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 045,89 $	
ALTEC INDUSTRIES LTD (MILTON SVC)	CAR924915	12 MARS 2019	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR PO POUR REPARATION D'UN APPAREIL DE LEVAGE ALTEC - ATELIER CESM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	9 954,94 $	
ALTEC INDUSTRIES LTD (MILTON SVC)	CAR925437	18 MARS 2019	TROTTIER, LUC	PIECES MECANIQUE POUR REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - ATELIER CESM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 649,11 $	
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	SLT903574	11 MARS 2019	BRISEBOIS, LUC	VETEMWENT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 358,01 $	
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	SLT903574	05 MARS 2019	BRISEBOIS, LUC	VETEMWENT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 139,11 $	
BOULEVARD DODGE-CHRYSLER-JEEP (2000) INC.	1332551	08 MARS 2019	HOGUE, ROBERT	Facture - Achat tapis Dodge Charger pour voiture de police / 1NG43DX9-AE - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 586,58 $	
BOULEVARD DODGE-CHRYSLER-JEEP (2000) INC.	DIC924129	08 MARS 2019	ARCE, CRISTIAN	PIECES DE MOTEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 380,34 $	
BOULEVARD DODGE-CHRYSLER-JEEP (2000) INC.	MAD923009	01 MARS 2019	ITIM, SAÏD	ENS, PIECES / FRIEN PAD DISQUE 4 ROUE, SUPPORTS MOTEUR, AMORTISSEURS, TOUT LES FILTRES, PAN À L'HUILE ET CARDAN.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 013,19 $	
BRIDGESTONE CANADA INC.	1335640	25 MARS 2019	HOGUE, ROBERT	Facture # 6484530439 Pneu hiver 245/55R18 pour réappro magasin / livré par Pneus Lachine	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 390,60 $	1114277
CAMION ISUZU MONTREAL OUEST (2015) INC.	SLT924934	27 MARS 2019	GAUVREAU, ALAIN	SERVICE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 845,48 $	
CAMIONS EXCELLENCE PETERBILT INC.	CAR924679	20 MARS 2019	PORTELANCE, RAYMOND	RÉPARATION SYSTÈME ANTIPOLLUTION D'UN CAMION DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 189,77 $	
CAMIONS EXCELLENCE PETERBILT INC.	CAR926412	22 MARS 2019	PORTELANCE, RAYMOND	RÉPARATION SYSTÈME ANTIPOLLUTION D'UN CAMION DOMPEUR DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 103,49 $	
CAMIONS EXCELLENCE PETERBILT INC.	DIC924357	11 MARS 2019	DYOTTE, MATHIEU	floor pan	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 397,79 $	
CAMIONS EXCELLENCE PETERBILT INC.	DIC925969	19 MARS 2019	RECTON, YAN	Fournir PO pour la réparation du marche-pieds complet coté droit et des barrières latérales accidentées.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 884,99 $	
CANAFLEX INC.	CAR926668	26 MARS 2019	GAUVREAU, ALAIN	ACHAT D'ÉQUIPEMENT D'ATELIER POUR L'ATELIER DU CESM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 065,33 $	
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	DIC923018	06 MARS 2019	BRANCONNIER, SERGE	DIFFERENTIEL ASSY POUR TRACTEUR JOHN DEERE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	12 409,14 $	
CENTRE DE MOTEUR J.S. LEVESQUE INC.	MAD924283	21 MARS 2019	BRISEBOIS, JOEL	KIT DE CONVERSION POUR MOTEUR PERKINS (STRAP SERPENTINE) SELON SOUMISSION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 453,06 $	
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	DIC926788	26 MARS 2019	FORTIN, RENE	0F81Z-1001-BA GASKET DESSIEU ARRIERE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 118,22 $	
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	SLT925363	27 MARS 2019	MONTPETIT, SYLVAIN	service	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 171,62 $	
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	1327242	05 MARS 2019	MASSE, PAUL	PTI 68103 - Vérin 4 poteaux mécanique-Atelier Anjou.	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport	21 400,81 $	
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	CAR924420	07 MARS 2019	LUSSIER, STEPHANIE	PAYER FACTURE UNDERWOOD POUR 4 PATTES DE LEVAGE FORD SMITH 2019-67691	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 519,70 $	
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	CAR924833	11 MARS 2019	LUSSIER, STEPHANIE	PAYER FACTURE UNDERWOOD 2019-67712	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 084,00 $	
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	CAR926760	26 MARS 2019	LUSSIER, STEPHANIE	PAYER FACTURE UNDERWOOD 2019-67888	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 477,70 $	
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	MAD920462	07 MARS 2019	BLAIS, JEAN-ROBERT	FOURNIR ET REMPLACER MOTEUR PNEUMATIQUE ET REMPLACER CHAINE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 798,97 $	
CLIMATRANS INC.	ANJ922290	18 MARS 2019	THIBAULT, MAXIME	VERIFIER SYSTEME DE CHAUFFAGE ESPAR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 265,66 $	
CLOUTIER PRO MINI MOTEUR INC.	1336233	27 MARS 2019	SAVAGE, CLAUDE	LOT 1 - Devis 59118A11 Tondeuse à plateau frontal de 52 pouces avec système de ramassage du gazon intégré. Marque et modèle : Walker MT251GHS (2019).	Materiel roulant et ateliers	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	65 900,33 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
COMMISSION SCOLAIRE DE MONTREAL (CSDM)	1332546	08 MARS 2019	SAVAGE, CLAUDE	Facture - Formation : Projet ÉMEMM/435JCA320 du 16 au 21 janvier 2019 - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 716,56 $	
CONCEPT GEEBEE INC.	1336027	27 MARS 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Achat de 5 Vélos électriques Classe 004 - UADM : Multiple	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport	4 201,09 $	
CONCEPTPLUS.CA INC.	1335091	21 MARS 2019	SAVAGE, CLAUDE	Facture #3760 CONCEPTPLUS - Tasses en céramique avec couvercles	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 564,16 $	
CONTENEURS S.E.A. INC.	1336471	28 MARS 2019	MASSE, PAUL	PTI OUTILLAGE (# 68103) - 2s. ¿ Achat de deux conteneurs maritimes pour entreposage - Ateliers CESM et ST-LAURENT	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	6 365,24 $	
CONTROLES VEHICULAIRES PROTEK INC.	SLT927263	30 MARS 2019	ROCHETTE, JOCELYN	GPL-8PL LIFELINE 12V 255 AH DEEP CYCLE SEALED AGM BATTERY	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 319,45 $	
CUBEX LIMITED	1331428	19 MARS 2019	MAGNE, MELISSA	539-15163 et 539-14461	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 193,71 $	
CUBEX LIMITED	1331428	14 MARS 2019	MAGNE, MELISSA	539-15163 et 539-14461	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 806,92 $	
CUBEX LIMITED	1331910	21 MARS 2019	MAGNE, MELISSA	539-15163	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 929,52 $	
CUMMINS CANADA ULC	ANJ925787	18 MARS 2019	LONGPRE, ERIC	VÉRIFICATION / PROBLÈME FUMÉ EXCESSIVE À L'ÉCHAPPEMENT, TURBO DEFECTUEUX, CHANGER TURBO (SERVICE CALL CUMMINS) REF SOUMISSION 174125 396-13039/942471	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	9 507,55 $	
CYCLO CHROME INC.	1332372	07 MARS 2019	ROUSSEL, BRUNO	Facture# 2304 / Réparation et entretien de 26 vélo en boutique//Facture#2305Réparation et entretien de vélo sur la route.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 327,29 $	
DESIGNFUSION	1334981	21 MARS 2019	RADI, NASSIRI	DESIGNFUSION - Formation personnalisée de 2 jours (avril 2019) du logiciel de conception SOLID EDGE pour notre employé (Eloge Tounou)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 233,61 $	
DICOM EXPRESS (MC)	CAR920704	04 MARS 2019	LUSSIER, STEPHANIE	COMMANDE OUVERTE TRANSPORT DICOM 2019	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 099,75 $	
DISCOUNT LOCATION D'AUTOS ET CAMIONS	1306791	05 MARS 2019	SAVAGE, CLAUDE	Location d'une nacelle diésel 60 pi articulée isolée avec boite de service pour RSMT, pour une période 3 mois débutant le 5 nov 2018, selon no réservation : 084700012229.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	15 217,94 $	
DISCOUNT LOCATION D'AUTOS ET CAMIONS	1332684	11 MARS 2019	LAROCHE, JENNIFER	Article 1.3, CATÉGORIE 212 - Location de Camionnette 4X2 cabine d¿équipe (4 portes/6 places) Marques et modèles de référence :Chevrolet Silverado 2500 ou 3500, RAM 2500 ou 3500, Ford F-250 ou F-350, GMC Sierra 2500 ou 3500.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	9 230,50 $	1266097
DISCOUNT LOCATION D'AUTOS ET CAMIONS	1335585	25 MARS 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Factures #5844057555, #5844057559 et #5844057491 - Location camion cube 16 pi pour ST-LAURENT pour période du 23 août au 21 nov. 2018	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 449,38 $	
DISCOUNT LOCATION D'AUTOS ET CAMIONS	1336034	27 MARS 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Factures #5844057679, # 5844057604 et # 5844057574 -Location camion cube 18 pi pour ST-LAURENT, période du 21 nov. 2018 au 19 fév. 2019	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 981,13 $	
DISTRIBUTION D TITTLIT INC.	1333383	13 MARS 2019	MAGNE, MELISSA	jack transmission	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 249,36 $	
D M GOOS DIESEL INC	CAR924957	12 MARS 2019	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR P.O REPARATION QUI S'N SUIVE 200HRES FCT#09312	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 878,27 $	
ENTREPRENEURS GENERAL O.M.F. LTEE	1336183	27 MARS 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Factures # 3367, #3399 et #3372 - Location d'autoniveleuses et pelles hydrauliques pour déglaçage des rues à St-Léonard	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	11 955,45 $	
ENTREPRISE DESJARDINS & FONTAINE LTEE	LAC926206	21 MARS 2019	TOSKA, ERMIR	BUCKET ARRIERE BANANE 24 " DE LARGE AVEC DANS DE CANARD	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 747,00 $	
ENTREPRISE DESJARDINS & FONTAINE LTEE	SLD923427	13 MARS 2019	MONGEON, JEAN-FREDERIC	SLD MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 474,78 $	
ENTREPRISE VAILLANT (1994)	1333314	13 MARS 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	ENTREPRISE VAILLANT - Location "urgente" d'autoniveleuses (pour CDN NDG) avec opérateurs dans le but de répondre aux besoins de déneigement occasionnés par d'importantes chutes de neige en février 2019.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	35 929,35 $	
EQUIPEMENT MCCANN LTEE	CAR922618	13 MARS 2019	TROTTIER, LUC	SCIE A POLE HYDRAULIQUE AVEC MODIFICATION DE LA LONGUEUR DU TUBE DE FIBRE - 3 PIEDS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 517,60 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	CAR924511	08 MARS 2019	PORTELANCE, RAYMOND	PIÈCES POUR RÉPARER CHENILLETTE DE TROTTOIR DE LA VOIRIE DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 617,05 $	1158775
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	LAS925326	20 MARS 2019	LAPLANTE, JEAN-MARC	RESERVOIR HYDRAUSTATIQUE/626485725	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 899,20 $	
EQUIPEMENTS TWIN INC.	1324409	04 MARS 2019	MAGNE, MELISSA	396-16019	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	845,15 $	
EQUIPEMENTS TWIN INC.	1324409	01 MARS 2019	MAGNE, MELISSA	396-16019	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 239,60 $	
EQUIPEMENTS TWIN INC.	CAR923997	04 MARS 2019	LUSSIER, STEPHANIE	ACHAT ENS. COUTEAUX DE PELLE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 412,09 $	
EQUIPEMENTS TWIN INC.	CAR924485	14 MARS 2019	GAUVREAU, ALAIN	PIECES MECANIQUE POUR REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - ATELIER CESM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 607,21 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
EQUIPEMENTS TWIN INC.	CAR925094	13 MARS 2019	LUSSIER, STEPHANIE	200-050-210 PTO COMPLET	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 111,41 $	
EQUIPEMENTS TWIN INC.	CAR925339	14 MARS 2019	GAUVREAU, ALAIN	CYLINDRE DE NIVELLEMENT DE PANIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 500,37 $	
EQUIPEMENTS TWIN INC.	LAC926057	20 MARS 2019	TOSKA, ERMIR	REPARER SYSTEME DE BRULEUR NON FONCTIONNEL,FACTURE 8061474 , MONTANT AVANT TAX 3160.90 $	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 318,55 $	
EQUIPEMENTS TWIN INC.	MAD926536	28 MARS 2019	BRISEBOIS, JOEL	518490 RESERVOIR HYDRAULIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 009,31 $	
EQUIPEMENTS TWIN INC.	SLT923551	05 MARS 2019	MONTPETIT, SYLVAIN	PIECES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 584,06 $	
EQUIPEMENT WAJAX	CAR926696	26 MARS 2019	TROTTIER, LUC	0COUVERCLE DE PANIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 314,95 $	
EXPROLINK INC.	CAR925406	14 MARS 2019	GAUVREAU, ALAIN	FILTRES POUR ASPIRATEURS DE TROTTOIR DE LA VOIRIE DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 189,01 $	
EXPROLINK INC.	CAR925697	18 MARS 2019	PORTELANCE, RAYMOND	PIÈCES POUR RÉPARER ASPIRATEUR DE TROTTOIR DE LA VOIRIE DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 685,43 $	
EXPROLINK INC.	CAR926573	25 MARS 2019	PORTELANCE, RAYMOND	PIÈCES POUR RÉPARER ASPIRATEUR DE TROTTOIR DE LA VOIRIE DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 851,34 $	
FORD LINCOLN GABRIEL	MAD923855	01 MARS 2019	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO GABRIEL FORD SELON DOCUMENT BG67417 POUR PROBLEME DE DEMARRAGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 082,58 $	
FORD LINCOLN GABRIEL	MAD926317	21 MARS 2019	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO GABRIEL FORD SELON DOCUMENT BG68000 POUR FUITE D'HUILE MOTEUR AU TURBO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 092,72 $	
FORD LINCOLN GABRIEL	MAD926787	26 MARS 2019	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO GABRIEL FORD SELON DOCUMENT BG68215 POUR PROBLEME DE RATE MOTEUR ET MANQUE DE PUISSANCE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 059,95 $	
GAGNON HYDRAULIQUES INC.	ROS922898	06 MARS 2019	MASSE, PAUL	REBATIR 2 CYLINDRES DE 18 PIEDS CAMION DE POMPIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 139,35 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	AVM925522	15 MARS 2019	BRANCONNIER, SERGE	FOURNIR PO FACTURE 235510	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 757,15 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	CAR922638	01 MARS 2019	LUSSIER, STEPHANIE	CUM4352253RX KIT EGR COOLER AVEC GASKET	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 120,65 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	CAR926059	20 MARS 2019	JUTEAU, JACQUES	ACHAT DE PIECES MÉCANIQUE POUR L'ATELIER DU CESM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 149,30 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	ROS922216	05 MARS 2019	BELANGER, BRUNO	ECU SYSTEME ABS CAMION INCENDIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 581,62 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	ROS924684	08 MARS 2019	GARNEAU, DOMINIC	TURBO RECONDITIONNER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 177,30 $	
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	LAC926857	27 MARS 2019	TOSKA, ERMIR	ECU MOTEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 380,99 $	
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	LAS926889	27 MARS 2019	LAPLANTE, JEAN-MARC	HOOD/A17-21139-040	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 452,63 $	
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	MAD922442	11 MARS 2019	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO GLOBOCAM MONTREAL SELON FACTURE 517393 POUR TROUBLE DE POMPE A FUEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 488,27 $	
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	MAD926264	21 MARS 2019	ITIM, SAÏD	PAYER FACTURE POUR TRAVAUX FAIT SUR TRANSMISSION AU MONTANT DE $2280.71 AVANT TAXE.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 394,46 $	
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	MAD926752	26 MARS 2019	ITIM, SAÏD	PAYER FACTURE POUR TRAVAUX FAIT CHEZ GLOBOCAM POINRE-CLAIRE AU MONTANT DE $2153.87 AVANT TAXE.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 261,29 $	
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	MAD926833	27 MARS 2019	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO GLOBOCAM MONTREAL SELON FACTURE 518357 POUR TROUBLE DE TRANSMISSION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 187,96 $	
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	MAD926835	27 MARS 2019	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO GLOBOCAM MONTREAL SELON FACTURE 516943 POUR FUITE DE PRESTONE MAJEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 514,46 $	
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	MAD926933	27 MARS 2019	ITIM, SAÏD	PAYER FACTURE POUR TRAVAUX FAIT CHEZ GLOBOCAM POINTE-CLAIRE POUR PROBLÈME DE MOTEUR AU MONTANT DE $2860.57 AVANT TAXE.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 003,24 $	
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	MAD927193	29 MARS 2019	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO GLOBOCAM MONTREAL SELON FACTURE 518774 POUR DIAGNOSTIC ET REMPLACEMENT ONEBOX	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	15 957,97 $	
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	PIR923916	28 MARS 2019	GAUVREAU, ALAIN	2019 PFDS BCG DPF COMPLET	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	615,98 $	
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	PIR923916	03 MARS 2019	GAUVREAU, ALAIN	2019 PFDS BCG DPF COMPLET	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 492,81 $	
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	PIR925041	13 MARS 2019	MOCANU, SILVIU	2019 PFDS BCG ACTUATOR TURBO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 193,81 $	
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	PIR927270	29 MARS 2019	MOCANU, SILVIU	2019 PFDS BCG SERV. EXT. REP. FUITE ANTIGEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 646,27 $	
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	SLT921755	06 MARS 2019	GAUVREAU, ALAIN	PIECES FREIN FACTURE 1282492	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 003,69 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	SLT924454	07 MARS 2019	MONTPETIT, SYLVAIN	service	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 186,13 $	
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	SLT926197	30 MARS 2019	ROCHETTE, JOCELYN	05273842 CUMMINS OIL PAN	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 227,12 $	
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	SLT927052	28 MARS 2019	MONTPETIT, SYLVAIN	SERVICE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 380,75 $	
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	SLT927061	28 MARS 2019	GAUVREAU, ALAIN	SERVICE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 631,15 $	
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	VER923962	12 MARS 2019	LAJEUNESSE, MARC	UNITÉ 395-14289 DOSEUR DEF	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 842,62 $	
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	VER923962	18 MARS 2019	LAJEUNESSE, MARC	UNITÉ 395-14289 DOSEUR DEF	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	561,64 $	
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	VER923962	04 MARS 2019	LAJEUNESSE, MARC	UNITÉ 395-14289 DOSEUR DEF	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	868,28 $	
GLOBOCAM RIVE-SUD, SOCIETE EN COMMANDITE - GLOBOCAM	DIC925931	19 MARS 2019	LONGPRE, ERIC	Fournir PO pour diagnostique et réparation du système anti-pollution d'urée.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 716,98 $	
GOODFELLOW INC.	CAR925011	12 MARS 2019	BEAULIEU, DAMIEN	MADRIER DE BOIS IPE POUR TRAVAUX EFFECTUER PAR LA MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 633,09 $	
GOODFELLOW INC.	CAR925036	12 MARS 2019	GARNEAU, DOMINIC	MADRIER DE BOIS IPE POUR TRAVAUX EFFECTUER PAR LA MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 332,31 $	
GOODFELLOW INC.	CAR925037	12 MARS 2019	GARNEAU, DOMINIC	MADRIER EN BOIS IPE POUR TRAVAUX EFFECTUER PAR LA MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	9 104,94 $	
GOODYEAR CANADA INC.	1335623	25 MARS 2019	HOGUE, ROBERT	Factures # 0069409934 , 0070398060 et 0069575402 pour achat de 19 Pneus pour formation et test Goodyear	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 430,99 $	1114411
GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC	1333676	14 MARS 2019	LONGPRE, ERIC	Éclairage pour l'entrepôt - Atelier Anjou********** Référence: Robert Millette - 514 493-5152	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 173,30 $	
GROUPE ENVIRONNEMENTAL LABRIE INC.	DIC925168	18 MARS 2019	ARCE, CRISTIAN	CYLINDRE DE CARRIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 367,65 $	
GROUPE R. Y. BEAUDOIN INC.	CAR925785	20 MARS 2019	GAUVREAU, ALAIN	PIECES MECANIQUE POUR REPARATION D'APPAREIL - ATELIER CESM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 715,10 $	
GROUPE R. Y. BEAUDOIN INC.	CAR925785	18 MARS 2019	GAUVREAU, ALAIN	PIECES MECANIQUE POUR REPARATION D'APPAREIL - ATELIER CESM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	199,48 $	
HEBDRAULIQUE INC.	1336168	27 MARS 2019	MASSE, PAUL	Achat PTI 68103 - Acquisition presse à boyaux, scie et établie de rangement - Atelier Anjou	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	7 552,04 $	
HEBDRAULIQUE INC.	CAR924952	12 MARS 2019	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	FOURNITURE PRESSE HYDRAULIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 905,70 $	
HEBDRAULIQUE INC.	VER922296	22 MARS 2019	LEFEBVRE, RICHARD	COMMANDE # C44-97267 RACCORDS HT4F4	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 652,49 $	
HF EXPERTS-CONSEILS INC.	1334084	18 MARS 2019	LONGPRE, ERIC	HF Experts Conseils - OS 2019-007 - Le MRA assume une partie des travaux suivants: Ventilation et chauffage du garage municipal (MRA) - Convertir en garage mécanique	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 721,82 $	
HYDRAULIQUES R.N.P.	CAR924834	11 MARS 2019	BRANCONNIER, SERGE	RÉPARATIONS EFFECTUER À L'EXTERNEUR SUR BENNE À DÉCHETS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	10 669,10 $	
HYDRAUMAX ATELIER D'USINAGE INC.	ROS924871	18 MARS 2019	GARNEAU, DOMINIC	REBATIR CYLINDRES, (2) 7' pieds ET (2) 19' pieds (DEMONTER + RECHROMER TIGE + ALÉSAGE DU CYLINDRE + POLISSAGE + KITS SEALS + REMONTER + TESTER)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 608,97 $	
INTERNATIONAL RIVE NORD INC.	PIR925560	25 MARS 2019	MOCANU, SILVIU	2019 PFDS BCG LINING, TANK, STEP, STRAP	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 208,26 $	
J.A. LARUE INC	CAR926394	25 MARS 2019	LUSSIER, STEPHANIE	391209 HUB IMPELLER CASING	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 087,73 $	
J.A. LARUE INC	DIC920202	21 MARS 2019	LONGPRE, ERIC	Vrille complète de souffleuse.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	9 238,90 $	
J.A. LARUE INC	DIC924875	25 MARS 2019	FORTIN, RENE	PIÈCES ENGRENAGE POUR SOUFFLEUSE LARUE.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 463,28 $	
J.A. LARUE INC	DIC924920	14 MARS 2019	ARCE, CRISTIAN	PIECES POUR VRILLE DE SOUFFLEUSE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 840,24 $	
J.A. LARUE INC	DIC924966	21 MARS 2019	RECTON, YAN	Pièces d'entraînement de la vrille de souffleuse. Sahft,sprocket,chaîne de convoyeur..etc	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 261,16 $	
J.A. LARUE INC	LAS923014	01 MARS 2019	VEILLETTE, PATRICK	CLUTCH COMPLETE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 706,75 $	
J.A. LARUE INC	MAD926277	21 MARS 2019	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO POUR REMPLACER LE MECANISME D'EMBRAYAGE AU COMPLET.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 636,15 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
J.A. LARUE INC	SLT924331	07 MARS 2019	MONTPETIT, SYLVAIN	PIECES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 624,00 $	
J.A. LARUE INC	SLT924513	11 MARS 2019	GAUVREAU, ALAIN	PIECES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	9 912,92 $	
J.C. TRANSMISSION INC.	DIC924073	14 MARS 2019	TREMBLAY, MICHEL	REMPLACER TRANSMISSION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 844,37 $	
J.C. TRANSMISSION INC.	MAD924241	08 MARS 2019	BLAIS, JEAN-ROBERT	RECONDITIONNER TRANSMISSION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 249,36 $	
J.M. SERVICES UNIQUES INC.	1336247	27 MARS 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Factures #17926 et 17894 Location d'autoniveleuses pour des travaux de déglaçage faits à St-Léonard en févr. et en mars 2019	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 013,14 $	
J. RENE LAFOND INC.	1331561	04 MARS 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Brise-Glace Rotatif lageur de 103" Modèle Blue Gryb Crochet de levage (2) de chaque extrémité Garantie de 2 ans Attache EDF pour Johndeere qui s'adapte au chargeur de la ville de montreal	Materiel roulant et ateliers	Déblaiement et chargement de la neige	36 858,75 $	
J. RENE LAFOND INC.	1331924	05 MARS 2019	TURGEON, FRANCOISE	Une pelle sur chenilles de 8½ à 10 tonnes avec balancier et accessoires, selon les caractéristiques décrites au devis 46118A11 - AO18-17413 - UADM : Cote-des-Neiges - Notre-Dame-De-Grâce.	Materiel roulant et ateliers	Entretien et réfection des tranchées	199 367,43 $	
J. RENE LAFOND INC.	1333809	15 MARS 2019	RADI, NASSIRI	Location d'une excavatrice Yanmar Sv100 du 18 mars au 15 avril 2019 pour CDN-NDG, incluant le transport aller-retour, selon soumission du 14 mars 2019.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 805,29 $	
J. RENE LAFOND INC.	CAR925608	16 MARS 2019	PORTELANCE, RAYMOND	PIECES POUR ENTRETIEN ANNUEL DE 6 TRACTEURS DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 208,61 $	
KARGO	1334086	18 MARS 2019	SAVAGE, CLAUDE	Fourniture de 2 Voiturettes électriques Kargo XL - UADM : Plateau Mont-Royal	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport	62 257,59 $	
KENWORTH MONTREAL	CAR924989	13 MARS 2019	GAUVREAU, ALAIN	PIECES POUR REPARER CAMION 6 ROUES DE L,ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 197,03 $	
KENWORTH MONTREAL	CAR926882	27 MARS 2019	PORTELANCE, RAYMOND	PIÈCE POUR RÉPARER CAMION DOMPEUR DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 241,65 $	
LA MODELERIE DE MONTREAL INC.	CAR924594	07 MARS 2019	GARNEAU, DOMINIC	MACHINER BOIS IPE POUR DIVERS ARRONDISSEMENT A LA DEMANDE DE LA MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	10 589,04 $	
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	CAR922094	17 MARS 2019	GAUVREAU, ALAIN	RÉPARATION DIFFÉRENTIEL AVANT + FUITES D'HUILE HYDRAULIQUE ET ÉLECTRIQUE D'UN TRACTEUR DES PARCS DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	17 971,57 $	
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	CAR927252	29 MARS 2019	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR P.O KUBOTA REPARATION MULTIPLE VOIR PRE FACTURE # 36948 AUTORISE PAR P.PARRENT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 486,61 $	
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	PIR911822	27 MARS 2019	GAUVREAU, ALAIN	2019 ILE BIZARD SERV. EXT REP. FUITE ESSIEUX , REMP. PHARES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 817,89 $	
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	PIR924163	05 MARS 2019	LATOUR, REMI-PAUL	ROAD CALL POUR CHENILLE (PRE-FACTURE # 36602)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 907,90 $	
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	PIR924284	18 MARS 2019	LATOUR, REMI-PAUL	REPARER ESSIEU ARR. ET SUBFRAME (SOUM. # 36780)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 988,87 $	
LANGEVIN & FOREST LTEE	CAR926112	21 MARS 2019	GARNEAU, DOMINIC	MADRIER DE BOIS IPE POUR TRAVAUX EFFECTUER PAR LA MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	18 672,02 $	
LE DOCTEUR DU PARE-BRISE	CAR926736	26 MARS 2019	PORTELANCE, RAYMOND	MARCHE PIED POUR 3 NOUVELLES CAMIONNETTES DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 165,36 $	
LE GROUPE GUY INC.	VER925105	13 MARS 2019	LEFEBVRE, RICHARD	UNITÉ 293-06533 RÉPARATION FUEL DANS ANTIGEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 707,50 $	
LE GROUPE SIMONEAU INC.	DIC924543	07 MARS 2019	ROY, LYNE	INSPECTION ANNUELLE+ CERTIFICATION +REPARATION FACTURE 104130	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 043,85 $	
LE GROUPE SIMONEAU INC.	DIC924550	07 MARS 2019	ROY, LYNE	REPARATION SUITE AU GEL DE LA BOUILLOIRE FACTURE 104129	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 667,38 $	
LE GROUPE SIMONEAU INC.	DIC924641	08 MARS 2019	RECTON, YAN	Fournir bon de commande pour la réparation de la bouilloire a vapeur qui ne fonctionnait plus.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 046,37 $	
LES CAMIONS INDUSTRIELS YALE MONTREAL LTEE	VER924991	12 MARS 2019	LEFEBVRE, RICHARD	UNITÉ 549-04672 REMPLACER CONTRÔLEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 850,26 $	
LES CONTENANTS DURABAC INC	1333563	14 MARS 2019	BRANCONNIER, SERGE	Soumission 032347 - Grille de sécurité et support en acier.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 496,08 $	
LES DISTRIBUTIONS LARCO	SLT926757	28 MARS 2019	MONTPETIT, SYLVAIN	PIECES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 327,99 $	
LES ENTREPRISES COGENEX INC.	1336278	27 MARS 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Facture 548 -Location de pelle hydraulique pour travaux de déglaçage faits à St-Léonard en mars 2019	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 280,86 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES ENTREPRISES METAUTEK INC.	1317641	05 MARS 2019	MAGNE, MELISSA	Fabrication de tables pour le garage Outremont	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 989,52 $	
LES EQUIPEMENTS BENCO (CANADA) LTEE	CAR926828	27 MARS 2019	VEILLETTE, PATRICK	PAYER FACTURES À LA DEMANDE DU MRA POUR RÉPARATIONS FAITES PAR BENCO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	16 014,38 $	
LES EQUIPEMENTS BENCO (CANADA) LTEE	CAR926837	27 MARS 2019	VEILLETTE, PATRICK	PAYER FACTURES À LA DEMANDE DU MRA POUR RÉAPARATIONS FAITES PAR BENCO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 244,53 $	
LES EQUIPEMENTS BENCO (CANADA) LTEE	CAR926844	27 MARS 2019	LUSSIER, STEPHANIE	PAYER LA FACTURE #13645 @ BENCO,	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 921,22 $	
LES EQUIPEMENTS BENCO (CANADA) LTEE	CAR926846	27 MARS 2019	VEILLETTE, PATRICK	PAYER FACTURES À LA DEMANDE DU MRA POUR RÉPARATIONS FAITES PAR BENCO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 322,33 $	
LES EQUIPEMENTS BENCO (CANADA) LTEE	CAR926852	27 MARS 2019	VEILLETTE, PATRICK	PAYER FACTURES À LA DEMANDE DU MRA POUR RÉPARATIONS FAITES PAR BENCO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 384,32 $	
LES EQUIPEMENTS BENCO (CANADA) LTEE	CAR926854	27 MARS 2019	VEILLETTE, PATRICK	PAYER FACTURES À LA DEMANDE DU MRA POUR RÉPARATIONS FAITES PAR BENCO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 719,53 $	
LES EQUIPEMENTS BENCO (CANADA) LTEE	CAR926859	27 MARS 2019	VEILLETTE, PATRICK	PAYER FACTURES À LA DEMANDE DU MRA POUR RÉPARATIONS FAITES PAR BENCO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 690,07 $	
LES EQUIPEMENTS BENCO (CANADA) LTEE	CAR926874	27 MARS 2019	LUSSIER, STEPHANIE	PAYER FACTURES À LA DEMANDE DU MRA POUR RÉPARATIONS FAITES PAR BENCO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 038,16 $	
LES EQUIPEMENTS BENCO (CANADA) LTEE	CAR926887	27 MARS 2019	VEILLETTE, PATRICK	PAYER FACTURES À LA DEMANDE DU MRA POUR RÉPARATIONS FAITES PAR BENCO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 661,03 $	
LES EQUIPEMENTS BENCO (CANADA) LTEE	CAR926891	27 MARS 2019	VEILLETTE, PATRICK	PAYER FACTURE À LA DEMANDE DU MRA POUR RÉPARATIONS FAITES PAR BENCO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	14 338,30 $	
LES EQUIPEMENTS BENCO (CANADA) LTEE	CAR926898	27 MARS 2019	VEILLETTE, PATRICK	PAYER FACTURES À LA DEMANDE DU MRA POUR RÉPARATIONS FAITES PAR BENCO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	10 014,86 $	
LES EQUIPEMENTS BENCO (CANADA) LTEE	CAR926902	27 MARS 2019	VEILLETTE, PATRICK	A LA DEMANDE DU MRA, PAYER LES FACTURES POUR REPARATIONS FAITES PAR BENCO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	21 299,40 $	
LES EQUIPEMENTS BENCO (CANADA) LTEE	CAR926916	27 MARS 2019	VEILLETTE, PATRICK	PAYER FACTURE À LA DEMANDE DU MRA POUR RÉPARATIONS FAITES PAR BENCO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 732,63 $	
LES EQUIPEMENTS C.M. INC	LAC924355	06 MARS 2019	VEILLETTE, PATRICK	CHAUFFE EAU 420000BTU EN CABINET (DEMANDE DU SECTEUR AQUADUC) SOUMISSION 2516 ,MONATNT 7961.20 AVANT TAX	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 358,26 $	
LES EQUIPEMENTS C.M. INC	LAC925859	19 MARS 2019	TOSKA, ERMIR	800-7650 TUBE REEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 098,58 $	
LES EQUIPEMENTS COLPRON INC	1335181	21 MARS 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Lave-trottoir Colpron500 équipé comme suit : citerne de 500 gal montrée sur remorque à essieux Tandem, suspension à lames et ressorts de caoutchouc Timbren - UADM : Saint-Léonard	Materiel roulant et ateliers	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	34 062,15 $	
LES MATERIAUX DE CONSTRUCTION R. OLIGNY LTEE	CAR924389	06 MARS 2019	GARNEAU, DOMINIC	madrier de sapin pour travaux effectuer par la menuiserie	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	10 524,99 $	
LES MATERIAUX DE CONSTRUCTION R. OLIGNY LTEE	CAR924430	06 MARS 2019	BEAULIEU, DAMIEN	DIVERS PRODUITS UTILISÉ PAR LA MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 188,99 $	
LES PAVAGES CEKA INC.	1335840	26 MARS 2019	SAVAGE, CLAUDE	Factures #10998 et #11010 LES PAVAGES CÉKA - Location "urgente" d'autoniveleuses avec opérateurs (pour Pierrefonds, St-Léonard) dans le but de répondre aux besoins de déneigement occasionnés par d'importantes chutes de neige en février 2019	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	47 874,30 $	
LES PAVAGES CEKA INC.	1336282	27 MARS 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Facture 11041 -Location d'autoniveleuses pour travaux de déglaçage faits à St-Léonard en mars 2019	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	18 057,85 $	
LES PRODUITS D'ENTREPOSAGE PEDLEX LTEE	1334037	27 MARS 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Installation de plusieurs cabinets et bacs en acier pour divers usages. Aménagement fourgon Ford E450 237-18566 intérieur divers - UADM: Sud-Ouest	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	1 218,13 $	
LES PRODUITS D'ENTREPOSAGE PEDLEX LTEE	1334037	18 MARS 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Installation de plusieurs cabinets et bacs en acier pour divers usages. Aménagement fourgon Ford E450 237-18566 intérieur divers - UADM: Sud-Ouest	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	9 145,49 $	
LES PRODUITS D'ENTREPOSAGE PEDLEX LTEE	1334097	18 MARS 2019	MASSE, PAUL	Mise à niveau des postes de travail des outilleurs ainsi que les armoires et les accessoires. Achat PTI 68103 - 6 tables outilleur - Atelier UTM	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	27 323,14 $	
LES PROS DU CAMION	ANJ924089	04 MARS 2019	BRANCONNIER, SERGE	VÉRIFIER / RÉPARER CAMION 812 PROBLÈME DE REGENERATION REF 50005131 393-11026 / 940819	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	18 345,65 $	
LES PROS DU CAMION	DIC924645	08 MARS 2019	LONGPRE, ERIC	Fournir PO pour inspection et plusieurs réparations dont remplacement complet des freins sur essieux arrières,remplacement du air dryer complet, etc	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 329,47 $	
LES PROS DU CAMION	DIC925148	13 MARS 2019	RECTON, YAN	Fournir PO pour inspection et plusieurs réparations sur le système de freins a air ainsi que remplacement des huiles de différentiel	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 695,59 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES PROS DU CAMION	DIC925152	13 MARS 2019	LONGPRE, ERIC	Fournir PO pour inspection et plusieurs réparation sur système de freins a air,remplacement, diagnostique et remplacement valve EGR, remplacement des pentures de portes, réparations des suspensions etc..	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 479,99 $	
LES PROS DU CAMION	DIC925942	19 MARS 2019	RECTON, YAN	Fournir PO pour inspection PEP et réparations tel que remplacement des freins arrière incluant les étrier, backplate arrière, système de freins a mains ainsi que le remplacement des lames de suspensions.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 415,87 $	
LES PROS DU CAMION	DIC925948	19 MARS 2019	LONGPRE, ERIC	Fournir PO pour inspection PEP et réparations tel que changement de radiateur, remplacement du système de refroidissement de la transmission, remplacement pompe de servo-direction, seal de crank etc..	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 664,20 $	
LES RESSORTS LASALLE INC	MAD925767	20 MARS 2019	VEILLETTE, PATRICK	REMPLACER KING PIN DEUX COTES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 352,77 $	
LES RESSORTS LASALLE INC	MAD926689	29 MARS 2019	BLAIS, JEAN-ROBERT	VERIFIER SUSPENSION AVANT - PENCHE COTE DOIT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 699,97 $	
LES RESSORTS ST-MICHEL INC.	CAR923244	05 MARS 2019	PORTELANCE, RAYMOND	RÉPARATION SUSPENSION ET DIRECTION D'UNE CAMIONNETTE DE L'ARRONDESSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 001,63 $	
LES RESSORTS ST-MICHEL INC.	CAR926531	28 MARS 2019	PORTELANCE, RAYMOND	RÉPARATION SUSPENSION ET DIRECTION AVANT D'UNE CAMIONNETTE DE L'AQUEDUC DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 704,53 $	
LES RESSORTS ST-MICHEL INC.	CAR926691	27 MARS 2019	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR PO POUR REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - ATELIER CESM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 087,45 $	
LES SOLUTIONS ALLFETT (4018371 CANADA INC.)	PIR913161	27 MARS 2019	MOCANU, SILVIU	2019 PFDS BCG SERV. EXT.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 174,37 $	
LES SOLUTIONS ALLFETT (4018371 CANADA INC.)	PIR913161	23 MARS 2019	MOCANU, SILVIU	2019 PFDS BCG SERV. EXT.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	816,12 $	
LIFTOW LTEE.	CAR925415	14 MARS 2019	AUDY, MICHEL	C1392758 (RÉPARATION DE LIFT TRUCK NON COUVERT PAR LA GARANTIE)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 819,29 $	
LOCATION DICKIE MOORE.	AVM841796	18 MARS 2019	BRANCONNIER, SERGE	LOCATION DE CHARIOT ÉLÉVATEUR POUR UNE PÉRIODE DE 3 MOIS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 854,62 $	
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1329704	08 MARS 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Factures#:m200205-09 , m200208-09// Location de véhicules pour Sud-Ouest / paiement de facture	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 265,63 $	
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1331605	04 MARS 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	LOC SAUVAGEAU - Loc mensuelle récurrente et de dépannage de véhicules (année 2019)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	14 408,49 $	
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1334327	19 MARS 2019	LAROCHE, JENNIFER	Location de 3 véhicules Transit Connect avec flèche et gyrophare pour ST-LAURENT (unité # 040-19010) pour ST-LAURENT (début : 22 mars 2019 pour 3 mois) et (unités # 040-19011 et 040-19012) pour ST-LAURENT (début : 22 mars 2019 pour 7 mois)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	20 757,07 $	
LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE JEEP RAM LTEE	CAR926440	22 MARS 2019	PORTELANCE, RAYMOND	ENTRETIEN ANNUEL + RÉPARATION FREINS DU CAMION D'AQUEDUC DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 540,25 $	
LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE JEEP RAM LTEE	DIC924553	07 MARS 2019	LONGPRE, ERIC	FOURNIR PO AU FOURNISSEUR POUR BRIS NON COUVERT PAR GARANTIE. AUTORISÉ PAR ERIC LONGPRÉ. RÉF. LONGUE POINTE BC15309	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 530,68 $	
LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE JEEP RAM LTEE	DIC924640	08 MARS 2019	LONGPRE, ERIC	Fournir PO pour la réparation de la carosserie suite a un accident.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 616,18 $	
LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE JEEP RAM LTEE	DIC926120	20 MARS 2019	RECTON, YAN	Fournir PO pour diagnostique et réparation d'un manque de puissance moteur.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 875,31 $	
LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE JEEP RAM LTEE	DIC927027	27 MARS 2019	LONGPRE, ERIC	SVP FOURNIR P/O AU FOURNISSEUR POUR BRIS NON COUVER PAR GARANTIE.RÉF.: LONGUE POINTE BC15839	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 210,80 $	
LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE JEEP RAM LTEE	ROS924231	05 MARS 2019	MASSE, PAUL	FOURNIR BON DE COMMANDE POUR LONGUE POINTE CHRYSLER EN RÉFÉRENCE À LA FACTURE # BC15748	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 720,25 $	
LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE JEEP RAM LTEE	ROS926682	26 MARS 2019	GARNEAU, DOMINIC	FOURNIR BON DE COMMANDE POUR LONGUE POINTE CHRYSLER EN RÉFÉRENCE À LA FACTURE # BC16411	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 839,37 $	
LUBEQUIP (MC)	MAD927048	28 MARS 2019	ITIM, SAÏD	PAYER FACTURE TEL QUE SOUMISSION POUR RÉAMÉNAMENT DE DÉVIVOIR QUI SONT RENDUS EN FIN DE VIE AU MONTANT DE $3588.00 AVANTTAXE.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 766,95 $	
MACHINERIE C. & H. INC.	1329415	01 MARS 2019	BRANCONNIER, SERGE	415-05120	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 730,38 $	
MACHINERIE CONTINENTAL INC.	1335319	22 MARS 2019	MASSE, PAUL	Achat PTI 68103 - Acquisition scie à ruban et élévateur rechargeable - Atelier Menuiserie	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	4 702,68 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MACHINERIES NORDTRAC LTEE	DIC927116	28 MARS 2019	RECTON, YAN	Fournir PO pour la réparation d'une fuite d'injecteur, ajustement des valves, remplacement de l'huile a transmission, du contacteur de gamme et entretien.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 400,49 $	
MAGNETO-LAVAL INC.	CAR925770	18 MARS 2019	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR PO INSPECTION ANNUEL DE LA NACELLE - ATELIER CESM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 779,61 $	
MAGNETO-LAVAL INC.	LAC925441	14 MARS 2019	TOSKA, ERMIR	INSPECTION BOOM TRUCK ,SOUMISSION 25226 ,MONTANT 2525$ AVANT TAX	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 860,56 $	
MECANIQUE INDUSTRIELLE HYDRAULEX INC.	MAD923293	14 MARS 2019	BRISEBOIS, JOEL	3BODY VALVE A FAIRE REBATIR(GROSSE)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 267,19 $	
MECANO ALCA INC	ROS924708	12 MARS 2019	BELANGER, BRUNO	PRISE DE FORCE CAMION INCENDIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 014,71 $	
MERCEDES-BENZ LAVAL	SLT925297	27 MARS 2019	MONTPETIT, SYLVAIN	ATELIER SERVICES EXTERNES 217-09674 FACTURE 281774	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 381,61 $	
MERCEDES-BENZ MONTREAL-EST	1332010	06 MARS 2019	SAVAGE, CLAUDE	Camion Sprinter Mercedez-Benz3500XD - UADM : Mercier - Hochelaga-Maisonneuve.	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport	57 855,55 $	
MERCEDES-BENZ MONTREAL-EST	CAR927291	29 MARS 2019	VEILLETTE, PATRICK	C1397236 (TRAVAUX NON COUVERT PAR LA GARANTIE)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 887,53 $	
MERCEDES-BENZ MONTREAL-EST	DIC923867	01 MARS 2019	TREMBLAY, MICHEL	DONNER PO POUR REPARATION NON GARANTIE*73349*	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 176,95 $	
MERCEDES-BENZ WEST ISLAND	LAS924506	10 MARS 2019	BERUBE, TOMMY	LS11738 PIECE POUR CAMION MERCEDES SPRINTER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 426,52 $	
MESSER CANADA INC.	1333420	13 MARS 2019	MAGNE, MELISSA	machine boucane selon devis 10460733	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 224,43 $	
MESSER CANADA INC.	AVM924830	13 MARS 2019	VEILLETTE, PATRICK	ACHAT DE MIG SELON SOUMISSION 10462178	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 063,63 $	
METAL M-PACT INC.	CAR923317	01 MARS 2019	BRANCONNIER, SERGE	ACHAT MÉTAUX POUR SOUDURE GARAGE ROSEMONT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 520,49 $	
METAL M-PACT INC.	ROS925515	15 MARS 2019	BEAULIEU, DAMIEN	FEUILLE ALUMI. POUR TRAVAUX EFFECTUER PAR U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 335,97 $	
METAL M-PACT INC.	ROS925520	15 MARS 2019	BEAULIEU, DAMIEN	ACIER PLAT DIVERS GRANDEUR POUR TRAVAUX EFFECTUER PAR U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 102,79 $	
METAUX PROFUSION INC.	ROS927159	28 MARS 2019	BEAULIEU, DAMIEN	FARICATION DE DIVERS PIECES POUR UTILISATION PAR U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 556,65 $	
METRO NISSAN	LAS926688	26 MARS 2019	DAVID, STEPHANE	LS11844 (SHELL) PORTE COMPLETE ARR DROITE NEUVE ATELIER CARROSSERIE LASALLE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 664,85 $	
M.G. HYDROTHERMIE INC.	CAR922679	26 MARS 2019	PORTELANCE, RAYMOND	RÉPARATION BOUILLOTTE DE L'AQUEDUC DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 825,84 $	
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	SLT922685	06 MARS 2019	VEILLETTE, PATRICK	11R22.5XXDS2 PNEU TRACTION MICHELIN FACTURE 0007015846	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 366,58 $	
MMS LASER	ROS924158	05 MARS 2019	GARNEAU, DOMINIC	BANC LAURIER A LA DEMANDE RICHARD LAGADRE POUR U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	11 755,25 $	
MMS LASER	ROS924661	08 MARS 2019	GARNEAU, DOMINIC	DECOUPE AU LASER DE POUBELLE LAURIER A LA DEMANDE DE U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	9 933,81 $	
MMS LASER	ROS925913	19 MARS 2019	GARNEAU, DOMINIC	DECOUPE AU LASER DE BANC ROY-LAFONTAINE POUR L'U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 020,46 $	
MMS LASER	ROS926327	21 MARS 2019	BEAULIEU, DAMIEN	DECOUPE AU LASER DE SUPPORT ST-LAURENT A LA DEMANDE U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 404,21 $	
MMS LASER	ROS926579	25 MARS 2019	BEAULIEU, DAMIEN	DECOUPE SU LASER DE PLAQUE DE SUPPORT ST-LAURENT POUR U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 404,21 $	
MULTI-CAISSES INC.	CAR926686	26 MARS 2019	BEAULIEU, DAMIEN	COFFRETS SUR MESURE POUR L'ELECTRONIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 347,00 $	
MULTI-PRESSIONS L.C. INC.	CAR924859	11 MARS 2019	LUSSIER, STEPHANIE	ACHAT MULTI-PRESSION UNITE MELANGEUR POUR LAVAGE APPAREIL SOUMISSION SWO-3414 ACHAT 1 BARIL DE SAVON	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 865,67 $	
MULTI-PRESSIONS L.C. INC.	MAD925692	18 MARS 2019	ITIM, SAÏD	FAIRE ACHAT SELON SOUMISSION CHEZ MULTI PRESSION POUR 2 DÉVIDOIRS MANQUANT ET EN REMPLACEMENT AU MONTANT DE $3156.91 AVANT TAXE.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 314,36 $	
NORBEC COMMUNICATION	1333965	15 MARS 2019	MASSE, PAUL	Éclairage atelier Électronique-FIILEX, FLXK201PP**********Référence: Sylvain Sauvé 514 953-8902.	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	4 573,54 $	
NORBEC COMMUNICATION	1333979	15 MARS 2019	MASSE, PAUL	Achat PTI 68103 - Projecteurs atelier Électronique	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	12 835,25 $	
NORBEC COMMUNICATION	CAR926961	27 MARS 2019	BEAULIEU, DAMIEN	AMLI HDMI POUR UTILISATION PAR ELECTRO-RADIO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 897,65 $	
NORTRAX QUEBEC INC.	CAR925928	19 MARS 2019	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR PO POUR REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - ATELIER CESM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 175,88 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
NORTRAX QUEBEC INC.	DIC914666	14 MARS 2019	ARCE, CRISTIAN	INSPECTION 2000HRS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 271,31 $	
NORTRAX QUEBEC INC.	MAD924840	11 MARS 2019	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO NORTRAX SELON FACTUTRE D'ENTRETIEN 234534 POUR DIAGNOSTIC ET REMPLACEMENT ECU MOTEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 207,05 $	
NORTRAX QUEBEC INC.	MAD925045	19 MARS 2019	ITIM, SAÏD	AT470564 / PEDALE A BRAKE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 187,53 $	
NORTRAX QUEBEC INC.	PIR924881	12 MARS 2019	BOURRET, YANICK	APPEL DE SERVICE : TRANSMISSION CHAUFFE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 019,17 $	
NORTRAX QUEBEC INC.	VER924743	25 MARS 2019	VEILLETTE, PATRICK	UNITÉ 437-12377 GOUPILLES ET BAGUES DE GODET	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	907,05 $	
NORTRAX QUEBEC INC.	VER924743	21 MARS 2019	VEILLETTE, PATRICK	UNITÉ 437-12377 GOUPILLES ET BAGUES DE GODET	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 082,19 $	
NORTRAX QUEBEC INC.	VER924743	14 MARS 2019	VEILLETTE, PATRICK	UNITÉ 437-12377 GOUPILLES ET BAGUES DE GODET	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	783,40 $	
NOVATHERM ENERGIE INC.	1336176	27 MARS 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Fourniture d¿une Chaudière mobile pour véhicule 227 - UADM : Rivière-des-Prairies ¿ Pointe-Aux-Trembles	Materiel roulant et ateliers	Réseau de distribution de l'eau potable	26 246,87 $	
OMR ALLIAGES INC	ROS923848	01 MARS 2019	BEAULIEU, DAMIEN	BAGUETTE DE SOUDURE POUR TRAVAUX EFFECTUER PAR U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 754,61 $	
PETROLES DUPUIS & FILS INC.	1332971	12 MARS 2019	PORTELANCE, RAYMOND	COMMANDE OUVERTE ANNEE 2019 LIVRAISON LAVE GLACE ET UREE EN VRAC POUR MATÉRIEL ROULANT ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 199,50 $	
PETROLES DUPUIS & FILS INC.	CAR924560	07 MARS 2019	PORTELANCE, RAYMOND	ANTIGEL EN VRAC POUR MATÉRIEL ROULANT DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 332,82 $	
PIECES D'AUTO ST-HENRI	MAD926885	29 MARS 2019	BLAIS, JEAN-ROBERT	RDHR200 PALAN ELECTRIQUE (110V)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 150,63 $	
PIECES D'AUTO USAGEES RTA	LAS924484	11 MARS 2019	VEILLETTE, PATRICK	LS11737 PIECE CARROSSERIE CAMION RAM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 328,12 $	
PIE IX CHRYSLER	CAR921254	05 MARS 2019	PORTELANCE, RAYMOND	INSPECTION ANNUELLE + RÉPARATIONS SUITE À INSPECTION D'UNE CAMIONNETTE DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 375,08 $	
PIE IX CHRYSLER	CAR924675	08 MARS 2019	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	FOURNIR P.O EMPLACEMENT RADIATEUR CHAUFRETTE +EVAPORATEUR+PAN MOTEUR ET REMPLACEMENT DE LA BATTERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 462,86 $	
PIE IX CHRYSLER	CAR926734	29 MARS 2019	PORTELANCE, RAYMOND	RÉPARATION FUITE D'HUILE MOTEUR + SUSPENSION D'UN CAMION D'AQUEDUC DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 413,41 $	
PIE IX CHRYSLER	CAR926948	27 MARS 2019	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR P.O RÉPARATION RAM 2500 VOIR FCT#356331 AUTORISÉ PAR P.PARRENT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 147,83 $	
P. L. DIESEL INC.	DIC926126	20 MARS 2019	LONGPRE, ERIC	Fournir PO pour diagnostiquer et réparer fuite sur système d'échappement.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 955,22 $	
PNEUS METROPOLITAINS INC.	MAD922750	07 MARS 2019	VEILLETTE, PATRICK	FAIRE RAMASSER PNEU FLAT A DARLINGTON , REPARER ET RAMENER A MADISON PARCEQUE JAI EMPRUNTE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 900,91 $	
P.R. DISTRIBUTION INC.	1251175	06 MARS 2019	BRANCONNIER, SERGE	FOURNITURE ET REMPLISSAGE DE BOULONS POUR LE GARAGE DE LA STATION D'ÉPURATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 674,56 $	
PRISM POWDER COATINGS LTD.	CAR925933	19 MARS 2019	BEAULIEU, DAMIEN	POUDRE (PEINTURE) POUR TRAVAUX EFFECTUER PAR LA MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 149,62 $	
PRODIESEL (2009)	DIC921316	09 MARS 2019	FORTIN, RENE	478742 TURBO ASSEMBLE + GASKET EXHAUST DU TURBO***CONTACT:ANDRÉ	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 335,97 $	
PRODIESEL (2009)	DIC924088	04 MARS 2019	BRANCONNIER, SERGE	FOURNIR PO POUR PIECES MECANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 771,69 $	
PRODIESEL (2009)	SLT924021	04 MARS 2019	MONTPETIT, SYLVAIN	PIECES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 558,29 $	
PRODIESEL (2009)	VER923116	14 MARS 2019	LEFEBVRE, RICHARD	FACT:23860 BANJO BOLT P3218R038	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	107,21 $	
PRODIESEL (2009)	VER923116	13 MARS 2019	LEFEBVRE, RICHARD	FACT:23850 WASHER P2411D006	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	79,12 $	
PRODIESEL (2009)	VER923116	01 MARS 2019	LEFEBVRE, RICHARD	FACT:23780 / SYSTEME ALIMENTATION EN CARBURANT,ADMISSION D'AIR, ANTIPOLLUTION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 567,36 $	
PRODUITS MOBILICAB CANADA INC.	CAR923596	21 MARS 2019	VEILLETTE, PATRICK	C1323170 (ACHAT DE PIÈCES POUR BALLADE MARSHELL JARDIN BOTANIQUE)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 581,54 $	
PRODUITS RE-PLAST INC.	CAR918744	21 MARS 2019	GARNEAU, DOMINIC	MADRIER ESPASEUR ET PLANCHE COULEUR REDWOOD ,NOYER POUR LA MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	22 645,80 $	
PRODUITS RE-PLAST INC.	CAR920689	21 MARS 2019	BEAULIEU, DAMIEN	MADRIER DE PASTIQUE POUR FAIT POUBELLE POUR LA MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 821,54 $	
PROGAZ D.M.N. INC.	ROS924036	04 MARS 2019	BEAULIEU, DAMIEN	MODIFICATIONS DE LA CHAMBRE POUR FIN D'HOMOLOGATION POUR LA CARROSSERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 355,14 $	
RESSORT IDEAL LTEE	AVM926625	25 MARS 2019	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO FACTURE 162148	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 880,11 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
RESSORT IDEAL LTEE	CAR926704	26 MARS 2019	JUTEAU, JACQUES	SERVICE EXTERNE POUR L'ATELIER DU CESM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 058,29 $	
RESSORT IDEAL LTEE	CAR926721	26 MARS 2019	GAUVREAU, ALAIN	SERVICE EXTERNE POUR L'ATELIER DU CESM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 647,51 $	
RESSORT IDEAL LTEE	ROS926707	26 MARS 2019	GARNEAU, DOMINIC	REPARATIONS MECANIQUES (REMPLACER DIFFERENTIEL & GEAR ASSEMBLY COMPLET)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 912,66 $	
RESSORT IDEAL LTEE	ROS926711	26 MARS 2019	GARNEAU, DOMINIC	REPARATIONS MECANIQUES (SUSPENSION)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 923,74 $	
RESSORT IDEAL LTEE	ROS927286	29 MARS 2019	GARNEAU, DOMINIC	PO POUR REPARATION SUSPENSION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 291,46 $	
RESSORT IDEAL LTEE	ROS927287	29 MARS 2019	GARNEAU, DOMINIC	PO POURREPARATION SUSPENSION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 977,25 $	
RESSORTS MONTREAL-NORD LTEE	DIC922891	29 MARS 2019	LEBRUN, ANDRÉ	DIVP ESS 7K TORKFLEX BRAKE HYD 75 FRAME 94.5H	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 389,72 $	
ROBERT BOILEAU INC	CAR923654	06 MARS 2019	AUDY, MICHEL	C1389040	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 008,94 $	
ROBERT BOILEAU INC	CAR924590	08 MARS 2019	AUDY, MICHEL	C1391233	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 815,77 $	
ROBERT BOILEAU INC	CAR925420	20 MARS 2019	AUDY, MICHEL	C1390683	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 031,52 $	
ROBERT BOILEAU INC	CAR927082	28 MARS 2019	AUDY, MICHEL	C1396888 (TRAVAUX NON GARANTI ZAMBONI 552 2018)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 467,87 $	
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	1322368	06 MARS 2019	DESJARDINS, LOUISE	B/C OUVERT POUR RECUPERATION DE MATIERES RESIDUELLES POUR L'ANNÉE 2019, POUR L'ATELIER DES INCENDIES AU 2269 RUE VIAU.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 993,82 $	
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	CAR916882	04 MARS 2019	BRANCONNIER, SERGE	ACHAT HUILES EN VRAC GARAGE DES CARRIERES/ROSEMONT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	13 445,25 $	
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	PIR920533	14 MARS 2019	MOCANU, SILVIU	2019 ILE BIZARD HUILE TDH ET HUILE 5W30	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 022,58 $	
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	SLT924950	12 MARS 2019	BRISEBOIS, LUC	Commande huile 10W30 diesel vrac	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 151,51 $	
SANIQUIP INC.	CAR927283	29 MARS 2019	GAUVREAU, ALAIN	LEVE BAC COMPLET POUR CAMION DE RECYCLAGE DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 824,21 $	
SANIQUIP INC.	MAD924106	14 MARS 2019	VEILLETTE, PATRICK	COMMANDE DE PIECES POUR RÉPARER CAMION A DECHETS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 191,85 $	
SANIQUIP INC.	MAD925230	14 MARS 2019	BRISEBOIS, JOEL	01-L704008 704008 BEARING SLEEVE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 058,60 $	
SIGNEL SERVICES INC	1333397	13 MARS 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Remorque Radar Pédagogique, alimentation solaire 100W Code Signel RSSRAD20S - UADM : Anjou.	Materiel roulant et ateliers	Signalisation lumineuse	10 750,72 $	
SILENCIEUX FEDERAL MUFFLER	1309235	15 MARS 2019	MORENCY, DENISE	TRAVAUX À SALLE DE LAVAGE AU GARAGE MÉCANIQUE 2269 VIAU - VENTILATION - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	5 660,54 $	
SILENCIEUX FEDERAL MUFFLER	1309237	15 MARS 2019	MORENCY, DENISE	SALLE DE POMPAGE - VENTILATION - SOUMISSION DATÉE DU 2 NOVEMBRE 2018	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	9 524,05 $	
SILENCIEUX FEDERAL MUFFLER	1312419	15 MARS 2019	MORENCY, DENISE	SOUMISSION 211065 - EQUIPEMENT POUR RECUPERATION DES GAS - ATELIER MECANIQUE VIAU - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	5 873,15 $	
SILENCIEUX FEDERAL MUFFLER	LAC926058	20 MARS 2019	TOSKA, ERMIR	TUYAU D'EVACUATION D'ECHAPPEMENT SOUMISSION 215644 , MONTANT 2022.25 $ AVANT TAX	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 132,03 $	
SILENCIEUX FEDERAL MUFFLER	SLT924208	06 MARS 2019	VEILLETTE, PATRICK	SERVICE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 944,93 $	
SNAP-ON BUSINESS SOLUTIONS	1318017	29 MARS 2019	MASSE, PAUL	FRAIS ET SERVICES MENSUELS POUR CHRYSLER POUR LES MAGASINS SMRA 2019	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	18 282,70 $	
SNAP-ON BUSINESS SOLUTIONS	1318018	29 MARS 2019	MASSE, PAUL	FRAIS ET SERVICES MENSUELS POUR FORD POUR LES MAGASINS SMRA 2019	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	17 861,40 $	
SOCIETE EN COMMANDITE STRONGCO	CAR907867	20 MARS 2019	GAUVREAU, ALAIN	ACHAT DE PIECES MÉCANIQUE POUR L'ATELIER DU CESM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 002,56 $	
SOCIETE EN COMMANDITE STRONGCO	CAR924418	06 MARS 2019	LUSSIER, STEPHANIE	À LA DEMANDE DU MRA, PAYER LA FACTURE #8000171306 @ STRONGCO,	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 331,46 $	
SOCIETE EN COMMANDITE STRONGCO	DIC925150	13 MARS 2019	LONGPRE, ERIC	FOURNIR PO POUR BRIS ANORMALE SUITE A INSPECTION AUTOMNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 457,19 $	
SOCIETE EN COMMANDITE STRONGCO	DIC925158	13 MARS 2019	LONGPRE, ERIC	FOURNIR PO POUR INSPECTION D'AUTOMNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 517,12 $	
SOCIETE EN COMMANDITE STRONGCO	DIC925160	13 MARS 2019	LONGPRE, ERIC	FOURNIR PO POUR INSPECTION D'AUTOMNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 337,21 $	
SOCIETE EN COMMANDITE STRONGCO	DIC925162	13 MARS 2019	LONGPRE, ERIC	FOURNIR PO POUR INSPECTION D'AUTOMNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 456,46 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SOCIETE EN COMMANDITE STRONGCO	PIR925542	15 MARS 2019	GAUVREAU, ALAIN	2019 PFDS BCG SERV. EXT.REP. CAM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	11 560,61 $	
SPECTRIS CANADA	CAR924362	06 MARS 2019	LUSSIER, STEPHANIE	ACHAT PIÈCES POUR CAMION PEINTURE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 830,46 $	
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	PIR923578	01 MARS 2019	MOCANU, SILVIU	2019 ILE BIZARD SERV. EXT. REP SUSPENSION UNITE 227-06176	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 130,18 $	
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	SLT924183	05 MARS 2019	MONTPETIT, SYLVAIN	SERVICE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 664,25 $	
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	SLT926801	27 MARS 2019	MONTPETIT, SYLVAIN	SERVICE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 794,51 $	
ST-LEONARD NISSAN	NME924886	12 MARS 2019	PICARD, GUILLAUME	GP/140-18402 Pièces de carrosserie	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 331,78 $	
ST-LEONARD TOYOTA 1992 LTEE	NME924890	12 MARS 2019	ROY, ALAIN	143-17506/Accident arrière	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 609,12 $	
SYSTEMES DE PUISSANCE WAJAX	CAR926603	25 MARS 2019	LUSSIER, STEPHANIE	FOURNIR UN BON DE COMMANDE POUR SOUMISSION #MS2019 @ WAJAX,	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 188,88 $	
SYSTEMES DE PUISSANCE WAJAX	MAD922870	04 MARS 2019	BLAIS, JEAN-ROBERT	JK-46306-A IDLER GR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 080,80 $	
SYSTEMES DE PUISSANCE WAJAX	MAD922909	22 MARS 2019	BLAIS, JEAN-ROBERT	0MU/05145225 RONDELLE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 913,01 $	
TECHNO FEU INC	ROS924705	12 MARS 2019	GARNEAU, DOMINIC	BLOC HYDRAULIQUE PRINCIPAL COMPLET POUR CAMION INCENDIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 455,44 $	1325290
TENCO INC.	CAR925209	15 MARS 2019	BRANCONNIER, SERGE	ACHAT CHAINES DE CONVOYEUR ET PIÈCES CONNEXES POUR SALEUSE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 573,55 $	
THERMOBILE	ROS924563	07 MARS 2019	AUBIN, FREDERIC	FOURNIR BON DE COMMANDE POUR THERMOBILE EN REFERENCE A LA FACTURE # 4078	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 165,03 $	
T.M.S. MAITRES DES CAMIONS LTEE	CAR924910	12 MARS 2019	TROTTIER, LUC	FOURNIR PO POUR INSPECTION PEP ET REPARATION APPAREIL - ATELIER CESM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 422,89 $	
TOROMONT CAT (QUEBEC)	AVM925382	14 MARS 2019	BRANCONNIER, SERGE	FOURNIR PO FACTURE 6800626016	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 080,44 $	
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DIC925197	28 MARS 2019	LONGPRE, ERIC	PIECES MOTEUR BOMBARDIER 2019 513-19031	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 364,42 $	
TOROMONT CAT (QUEBEC)	SLD924102	05 MARS 2019	IOANNONE, REMO	SLD-MECANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 672,02 $	
TRANS ARTIK INC.	1334060	18 MARS 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Installation d¿un système de chauffage Espar avec contrôleur DigiMax D1000. Aménagement Ford E450 237-18566 Chauffage - UADM: Sud-Ouest	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	3 470,92 $	
TRANSMISSION CR	DIC925087	13 MARS 2019	ARCE, CRISTIAN	FOURNIR P/O POUR ESTIME #15641 TRANSMISSION CR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 880,46 $	
TRANSMISSION MARIO INC	CAR924423	06 MARS 2019	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	REPARATION DU DIFFERENIEL AVANT VOIR FCT#21831	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 970,86 $	
TURF CARE PRODUCTS CANADA LIMITED	LAS923096	01 MARS 2019	LAPLANTE, JEAN-MARC	DRIVE SHAFT 106-0325	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 550,43 $	
TURF CARE PRODUCTS CANADA LIMITED	LAS924522	11 MARS 2019	VEILLETTE, PATRICK	LS11740 PIECE HYDRAULIQUE TODEUSE TORO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	9 502,94 $	
ULINE CANADA CORP	1326345	11 MARS 2019	MAGNE, MELISSA	absorbant garage + échelle sécurité	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 235,13 $	
ULINE CANADA CORP	1326345	06 MARS 2019	MAGNE, MELISSA	absorbant garage + échelle sécurité	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 736,37 $	
ULINE CANADA CORP	1328295	14 MARS 2019	MAGNE, MELISSA	divers garage	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 020,42 $	
USINAGE USI-MAX INC.	SLT923992	04 MARS 2019	GAUVREAU, ALAIN	PIECES USINAGE EPOKE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 559,10 $	
VEOLIA SERVICES A L'ENVIRONNEMENT	CAR923642	06 MARS 2019	BRANCONNIER, SERGE	NETTOYAGE DU CAMION A PEINTURE PAR VEOLIA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 426,11 $	
VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX	1334337	19 MARS 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Facture #16044 VILLE DOLLARD-DES-ORMEAUX - Frais de consommation de carburant pour véhicules du SIM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 966,74 $	
VILLE DE MONTREAL-EST	1336017	27 MARS 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Facture 2019-000054 Consommation de carburant pour les véhicules du SIM pour les mois de janvier et février 2019	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 445,98 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
VILLE DE POINTE-CLAIRE	1336038	27 MARS 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Factures #201957-000006028 et #201957-000006027 Frais de consommation de carburant pour le SIM (Janv et fév2019)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 736,05 $	
V SPEC TECHNO INC.	1335823	26 MARS 2019	HOGUE, ROBERT	Facture # 5427 Fabrication de 18 supports aluminium pour Ford Explorer clavier et en L pour lumière led pour lumière led	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 452,51 $	
W. COTE ET FILS LTEE	ANJ922871	01 MARS 2019	THIBAULT, MAXIME	KIT COMPLET POUR PELLE OH4000	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 818,41 $	
WESTBURNE	1333473	13 MARS 2019	SAVAGE, CLAUDE	Station de recharge CoRe+ incluant la licence pour logiciels de gestion de la recharge, les accessoires pour montage mural et le service de garantie pour 2 années supplémentaires ¿ Sans recours au PowerSharingMC	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 921,80 $	1268917
ZONE TECHNOLOGIE ELECTRONIQUE INC.	1335578	25 MARS 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Fourniture et installation d¿une flèche et un gyrophare sur 3 fardiers 753 - UADM : Rosemont ¿ La Petite-Patrie	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 660,49 $	
BOULEVARD DODGE-CHRYSLER-JEEP (2000) INC.	cccs331827	30 MARS 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:459171	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 427,44 $	
CARROSSERIE IBERVILLE INC.	011947	07 MARS 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:458316	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 573,60 $	
CARROSSERIE IBERVILLE INC.	012005	30 MARS 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:459216	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 624,50 $	
CARROSSERIE IBERVILLE INC.	012007	30 MARS 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:459247	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 401,97 $	
CENTRE DE L'AUTO RENE DOYON	31290a	20 MARS 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:458709	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 365,32 $	
CENTRE DE SERVICE 2010 ENR.	41109	06 MARS 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:458250	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 769,28 $	
CENTRE DE SERVICE 2010 ENR.	41133	07 MARS 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:458315	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 616,04 $	
CENTRE DE SERVICE 2010 ENR.	41338	28 MARS 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:459070	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 186,98 $	
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	096071	02 MARS 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:458211	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 015,76 $	
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	096072	02 MARS 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:458212	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 015,76 $	
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	096073	02 MARS 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:458213	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 015,76 $	
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	096074	02 MARS 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:458231	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 015,76 $	
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	096075	02 MARS 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:458214	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 905,55 $	
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	097856	30 MARS 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:459237	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 099,75 $	
FORTIER AUTO (MONTREAL) LTEE.	rf67101	02 MARS 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:458179	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 878,62 $	
GROUPE THOMAS MARINE INC.	104682	23 MARS 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:458713	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 259,34 $	
HINO MONTREAL INC.	b000236928	30 MARS 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:459137	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 509,78 $	
LES ENT. DM LEO INC.	61997	16 MARS 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:458494	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 284,26 $	
LES ENT. DM LEO INC.	62089	06 MARS 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:458208	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 217,50 $	
LES ENT. DM LEO INC.	62104	07 MARS 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:458318	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 036,52 $	
LES ENT. DM LEO INC.	62151	21 MARS 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:458629	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 591,14 $	
M.G. MARINE	1932	23 MARS 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:458676	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 711,33 $	
M.G. MARINE	1934	30 MARS 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:459374	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	10 225,78 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	20190313va	13 MARS 2019	DI STEFANO, MELISSA	Petite caisse	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 559,71 $	
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	20190313vaess	13 MARS 2019	DI STEFANO, MELISSA	Petite caisse	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 810,40 $	
PIE IX CHRYSLER	355435	20 MARS 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:458711	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 412,32 $	
PIE IX CHRYSLER	355553	21 MARS 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:458840	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 390,24 $	
REPARATION D'AUTO CREMAZIE 2010	6515	02 MARS 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:458171	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 930,69 $	
REPARATION D'AUTO CREMAZIE 2010	6516	02 MARS 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:458172	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 424,02 $	
REPARATION D'AUTO CREMAZIE 2010	6562	16 MARS 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:458574	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 275,08 $	
REPARATION D'AUTO CREMAZIE 2010	6628	30 MARS 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:459281	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 614,19 $	
CEGEP DE SAINT-LAURENT	1335293	22 MARS 2019	NETEDU, CORINA-ISABELA	Formation préalable des préposés aqueduc de la voirie MHM. Facture 12255.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	7 349,12 $	
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1311530	07 MARS 2019	MORISSETTE, PIERRE	AO-18-027. Travaux de branchement au 4934 Adam.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseaux d'égout	2 771,67 $	
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1311532	07 MARS 2019	MORISSETTE, PIERRE	AO-18-034. Travaux de branchement au 591 Pierre-Tétreault.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseaux d'égout	2 204,74 $	
AHMAD HAMDAN	1335131	21 MARS 2019	TAILLEFER, FRANCINE	DA 592373:Participation de Ahmad Hamdan à la démarche d'écriture et de prise de parole des jeunes.	Montréal-Nord	Bibliothèques	4 220,00 $	
COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	1335570	25 MARS 2019	VASSART, CLAIRE	#DA 592954 :Achat de 5 IPad 9,7, 32 Go, gris cosmique, Wi-Fi/LTE 4G .	Montréal-Nord	Bibliothèques	3 144,38 $	1163361
HOULE H2O	1334822	20 MARS 2019	TAILLEFER, FRANCINE	DA 592604:Demande de raccordement sous pression d'une conduite d'aqueduc au 4755 Léger.	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	2 944,90 $	
A.J. THEORET ENTREPRENEUR ELECTRICIEN INC.	1332736	11 MARS 2019	LEBLANC, MARIE-CLAUDE	BC - Contrat octroyé de gré à gré à la firme A.J. Theoret Entrepreneur électricien inc pour l'installation de deux bornes de recharge pour véhicules électriques au 543, Chemin de la Côte-Sainte-Catherine - Arrondissement Outremont SGPI	Outremont	Administration, finances et approvisionnement	8 048,08 $	
A.J. THEORET ENTREPRENEUR ELECTRICIEN INC.	1332828	11 MARS 2019	LEBLANC, MARIE-CLAUDE	BC - Contrat octroyé de gré à gré à la firme A.J. Theoret Entrepreneur électricien inc pour l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques au 999 avenue McEachran - Arrondissement Outremont Budget SGPI	Outremont	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	6 262,69 $	
A.J. THEORET ENTREPRENEUR ELECTRICIEN INC.	1332856	11 MARS 2019	LEBLANC, MARIE-CLAUDE	BC - Contrat octroyé de gré à gré à la firme A.J. Theoret Entrepreneur électricien inc pour l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques au 600, avenue de la Gare-de-Triage Arrondissement Outremont - SGPI	Outremont	Construction d'infrastructures de voirie	6 824,26 $	
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1335323	22 MARS 2019	LEBLANC, MARIE-CLAUDE	Travaux d'excavation en urgence pour le remplacement d'un égout du main de la ville jusqu'à la ligne de la propriété. Coupe simple.	Outremont	Réseaux d'égout	9 448,87 $	
WESTBURNE	1335684	26 MARS 2019	LEBLANC, MARIE-CLAUDE	BC - HÔTEL DE VILLE - Achat de deux stations de recharge pour véhicules électriques selon l'entente corporative 1268917 - Budget provenant du SGPI	Outremont	Administration, finances et approvisionnement	7 015,42 $	
WESTBURNE	1335915	26 MARS 2019	LEBLANC, MARIE-CLAUDE	BC - TRAVAUX PUBLICS - Achat d'une station de recharge pour véhicules électriques selon l'entente corporative 1268917 - Budget provenant du SGPI	Outremont	Construction d'infrastructures de voirie	4 054,51 $	
WESTBURNE	1336147	27 MARS 2019	LEBLANC, MARIE-CLAUDE	BC - CCI - Achat d'une station de recharge pour véhicules électriques selon l'entente corporative 1268917 - Budget provenant du SGPI	Outremont	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	3 600,02 $	
GROUPE SDM INC	1332506	08 MARS 2019	BEAUDOIN, STEPHANE	BCO 2019 - GROUPE SDM -Assistance professionnelle pour dégels électriques résidentiel (pièces et main-d'oeuvre) TPAE-0109S CONTRAT 1326475	Pierrefonds - Roxboro	Réseau de distribution de l'eau potable	20 997,50 $	1326475
LAFARGE CANADA INC	1332267	06 MARS 2019	LABELLE, LYNE	BCO 2019 - LAFARGE - Achat de pierre concassée selon entente 1195735 APPRO D. JACOB	Pierrefonds - Roxboro	Réseau de distribution de l'eau potable	33,07 $	
LAFARGE CANADA INC	1332267	06 MARS 2019	LABELLE, LYNE	BCO 2019 - LAFARGE - Achat de pierre concassée selon entente 1195735 APPRO D. JACOB	Pierrefonds - Roxboro	Réseaux d'égout	40,95 $	
LAFARGE CANADA INC	1332267	06 MARS 2019	LABELLE, LYNE	BCO 2019 - LAFARGE - Achat de pierre concassée selon entente 1195735 APPRO D. JACOB	Pierrefonds - Roxboro	Réseau de distribution de l'eau potable	46 594,75 $	1195735
LAFARGE CANADA INC	1332267	06 MARS 2019	LABELLE, LYNE	BCO 2019 - LAFARGE - Achat de pierre concassée selon entente 1195735 APPRO D. JACOB	Pierrefonds - Roxboro	Réseaux d'égout	57 688,72 $	1195735
LOCATION DICKIE MOORE.	1333127	12 MARS 2019	SZABO, ANDREA	Location d'une roulotte comme local pour les cols bleus de l'aqueduc = Pierrefonds-Roxboro	Pierrefonds - Roxboro	Réseau de distribution de l'eau potable	3 433,08 $	
ULINE CANADA CORP	1333520	14 MARS 2019	BEAUDOIN, STEPHANE	OPEN GEAR LOCKER - 1 WIDE, UNASSEMBLED,24" DEEP, BLUE - selon soumission 5275691- Achat des casiers pour Aqueduc	Pierrefonds - Roxboro	Réseau de distribution de l'eau potable	9 208,62 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
UNITED RENTALS DU CANADA	1334454	19 MARS 2019	SZABO, ANDREA	Achat de Pompe pour excavation aqueduc et égout PUMP TRASH 2" HONDA GX 160 211 GPM - OUMA-0205	Pierrefonds - Roxboro	Réseau de distribution de l'eau potable	2 887,16 $	
ACTION R-VAC INC.	1334328	19 MARS 2019	OUELLETTE, PASCAL	Location hydro excavateur pour travaux (Hydro-excavation) selon Bon de travail # C-13645 du 15 Mars 2019 - indisponibilité de la Cie Veolia.	Plateau Mont-Royal	Réseaux d'égout	3 590,57 $	
ACTION R-VAC INC.	1336154	27 MARS 2019	MENARD, JEAN-SEBASTIEN	Service rendu pour travaux d'urgence (Hydro-excavation) selon Bon de travail # 16335 du 23/03/2019 - le camion de Véolia était brisé	Plateau Mont-Royal	Réseaux d'égout	3 366,16 $	
GLT + INC	1332547	11 MARS 2019	CLOUTIER, STEPHANE	réalisation d'un étude de faisabilité technique et financière de divers scénarios de réfection de la piscine Baldwin	Plateau Mont-Royal	Exploitation des piscines, plages et ports de plaisance	21 974,79 $	
PLOMBERIE MIRAGE INC	1335877	26 MARS 2019	OUELLET, GUY	BC POUR LA RÉPARATION PARTIELLE D'UN BRANCHEMENT D'ÉGOUT A L'ADRESSE 3853-57 HENRI JULIEN MONTREAL SELON LA SOUMISSION DU 4 MARS 2019	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	1 259,85 $	
PLOMBERIE MIRAGE INC	1335877	26 MARS 2019	OUELLET, GUY	BC POUR LA RÉPARATION PARTIELLE D'UN BRANCHEMENT D'ÉGOUT A L'ADRESSE 3853-57 HENRI JULIEN MONTREAL SELON LA SOUMISSION DU 4 MARS 2019	Plateau Mont-Royal	Réseaux d'égout	11 924,48 $	
DATA GESTION DES COMMUNICATIONS	1320696	26 MARS 2019	CARBONNEAU, LINE	Constat d'infraction pour le chargement de la neige - Référence entente permanente : 1226496	Police	Surv. de la réglementation du stationnement	106 502,01 $	
G4S SOLUTIONS DE SECURITE (CANADA) LTEE	1332919	12 MARS 2019	SAUVAGEAU, SYLVAIN	Patrouilleur conformément au devis technique- opérations réguliers - service d'agence de sécurité - application du règlement de stationnement SPVM fact3-16 fév. 2019 #10342374	Police	Surv. de la réglementation du stationnement	4 119,71 $	
G4S SOLUTIONS DE SECURITE (CANADA) LTEE	1332920	12 MARS 2019	SAUVAGEAU, SYLVAIN	Patrouilleur conformément au devis technique - Groupe 1 opérations réguliers - service d'agence de sécurité - application du règlement de stationnement SPVM 3-16 fév. 2019 fact#10321014	Police	Surv. de la réglementation du stationnement	6 450,26 $	C1091439
G4S SOLUTIONS DE SECURITE (CANADA) LTEE	1333267	13 MARS 2019	SAUVAGEAU, SYLVAIN	Patrouilleur conformément au devis technique -opérations de déneigement - service d'agence de sécurité - application du règlement de stationnement SPVM Fact#10321389 - VERDUN- 3 au 16 fév 2019	Police	Surv. de la réglementation du stationnement	10 455,91 $	C1091439
G4S SOLUTIONS DE SECURITE (CANADA) LTEE	1333273	13 MARS 2019	SAUVAGEAU, SYLVAIN	Patrouilleur conformément au devis technique - Groupe 1 opérations de déneigement - service d'agence de sécurité - application du règlement de stationnement SPVM Fact#10321015 Outremont - 3 au 16 fév 2019	Police	Surv. de la réglementation du stationnement	9 177,90 $	
G4S SOLUTIONS DE SECURITE (CANADA) LTEE	1333740	15 MARS 2019	SAUVAGEAU, SYLVAIN	Patrouilleur conformément au devis technique - opérations de déneigement - service d'agence de sécurité - application du règlement de stationnement SPVM Fact 17 fév au 2 mars 2019 #10352851	Police	Surv. de la réglementation du stationnement	4 742,30 $	C1091439
G4S SOLUTIONS DE SECURITE (CANADA) LTEE	1333741	15 MARS 2019	SAUVAGEAU, SYLVAIN	Patrouilleur conformément au devis technique - Groupe 2 opérations de déneigement - service d'agence de sécurité - application du règlement de stationnement SPVM Fact 17 fév au 2 mars 2019 #10352850	Police	Surv. de la réglementation du stationnement	11 958,31 $	C1091439
G4S SOLUTIONS DE SECURITE (CANADA) LTEE	1333742	15 MARS 2019	SAUVAGEAU, SYLVAIN	Patrouilleur conformément au devis technique - Groupe 1 opérations réguliers - service d'agence de sécurité - application du règlement de stationnement SPVM Fact 17 fév au 2 mars 2019 #10352477	Police	Surv. de la réglementation du stationnement	7 633,96 $	C1091439
G4S SOLUTIONS DE SECURITE (CANADA) LTEE	1333743	15 MARS 2019	SAUVAGEAU, SYLVAIN	Fact 20 janv au 2 fév 2019 #10299359	Police	Surv. de la réglementation du stationnement	12 176,36 $	C1091439
G4S SOLUTIONS DE SECURITE (CANADA) LTEE	1333827	15 MARS 2019	SAUVAGEAU, SYLVAIN	Patrouilleur conformément au devis technique - Groupe 1 opérations réguliers - service d'agence de sécurité - application du règlement de stationnement SPVM Fact 17 fév au 2 mars 2019 #10352476	Police	Surv. de la réglementation du stationnement	6 107,16 $	C1091439
G4S SOLUTIONS DE SECURITE (CANADA) LTEE	1335870	26 MARS 2019	SAUVAGEAU, SYLVAIN	Patrouilleur conformément au devis technique - opérations réguliers - service d'agence de sécurité - application du règlement de stationnement SPVM fact #10377256 3 au 16 mars 2019	Police	Surv. de la réglementation du stationnement	4 405,30 $	C1091439
G4S SOLUTIONS DE SECURITE (CANADA) LTEE	1335871	26 MARS 2019	SAUVAGEAU, SYLVAIN	Patrouilleur conformément au devis technique - opérations réguliers - service d'agence de sécurité - application du règlement de stationnement SPVM Fact 10377255 3-16 mars 2019	Police	Surv. de la réglementation du stationnement	9 265,64 $	C1091439
G4S SOLUTIONS DE SECURITE (CANADA) LTEE	1335872	26 MARS 2019	SAUVAGEAU, SYLVAIN	Patrouilleur conformément au devis technique - opérations réguliers - service d'agence de sécurité - application du règlement de stationnement SPVM F.10370156 3-16 mars 2019	Police	Surv. de la réglementation du stationnement	8 697,56 $	C1091439
G4S SOLUTIONS DE SECURITE (CANADA) LTEE	1335873	26 MARS 2019	SAUVAGEAU, SYLVAIN	Patrouilleur conformément au devis technique - opérations réguliers - service d'agence de sécurité - application du règlement de stationnement SPVM F.10370155 3-16 mars 2019	Police	Surv. de la réglementation du stationnement	6 450,26 $	C1091439
ARBITRAGE J.P. LUSSIER INC.	1331917	05 MARS 2019	ROCHETTE, JEAN	Griefs : V-AP-2017-0632, V-AP-2017-0678 ET V-AP-2018-0024 - Facture 8082-1.	Ressources humaines	Gestion du personnel	9 245,89 $	
CARLOS MARIANO LOPEZ	1335860	26 MARS 2019	DUFOUR, BERNARD	Facture#2/19 -Intervenant social en prévention	Ressources humaines	Gestion du personnel	3 118,13 $	
CENTRE PATRONAL DE SANTE ET SECURITE DU TRAVAIL DU QUEBEC (C P S S T Q)	1333103	12 MARS 2019	DUFOUR, BERNARD	BCO 2019//Service - Formation en santé et sécurité.	Ressources humaines	Gestion du personnel	6 614,21 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
DENIS PROVENÇAL ARBITRAGE ET MEDIATION INC.	1331922	05 MARS 2019	ROCHETTE, JEAN	Griefs : V-AP-2017-0579, V-AP-2017-0608, V-AP-2017-0641 - Étude de la requête - délibéré et rédaction de la sentence arbitrale - V/D DP/4411.cte4.	Ressources humaines	Gestion du personnel	2 740,17 $	
DESIGNLOGIC LTD	1335701	25 MARS 2019	CORMIER, MELISSA	Facture#: 52483 /Renouvellement souscription Key Survey mono-accès en mode SaaS du 1er février au 31 janvier 2020.	Ressources humaines	Gestion du personnel	6 000,00 $	
EXPERTISE NEUROSCIENCES INC.	1330462	11 MARS 2019	PEDNEAULT, MARC-ANDRE	Expertise Neurosciences, facture:21790, Dr Marc-André Laliberté, psychiatre - RH - Bureau de santé.	Ressources humaines	Gestion du personnel	5 105,02 $	
EXPERTISE NEUROSCIENCES INC.	1333126	12 MARS 2019	PEDNEAULT, MARC-ANDRE	Expertise Neurosciences, facture: 21815, Dre Bich Ngoc Nguyen, psychiatre.	Ressources humaines	Gestion du personnel	3 569,57 $	
EXPERTISE NEUROSCIENCES INC.	1333149	12 MARS 2019	PEDNEAULT, MARC-ANDRE	Expertise Neurosciences, facture# 21813, Dr Bich Ngoc Nguyen, psychiatre et facture#21804 Marc-André Laliberté, psychiatre.	Ressources humaines	Gestion du personnel	5 711,31 $	
EXPERTISE NEUROSCIENCES INC.	1333157	12 MARS 2019	PEDNEAULT, MARC-ANDRE	Expertise Neurosciences, facture: #21819 , #21831 dossier maladie - policier	Ressources humaines	Gestion du personnel	7 139,14 $	
EXPERTISE NEUROSCIENCES INC.	1333235	13 MARS 2019	PEDNEAULT, MARC-ANDRE	Expertise Neurosciences, facture: #21847 et #21844.	Ressources humaines	Gestion du personnel	6 509,22 $	
EXPERTISE NEUROSCIENCES INC.	1335234	22 MARS 2019	PEDNEAULT, MARC-ANDRE	Expertise Neurosciences, facture: 21877, Dr Marc-André Laliberté, psychiatre.	Ressources humaines	Gestion du personnel	3 569,57 $	
EXPERTISE NEUROSCIENCES INC.	1336311	28 MARS 2019	PEDNEAULT, MARC-ANDRE	Expertise Neurosciences, Facture 21884, Dre Bich Ngoc Nguyen.	Ressources humaines	Gestion du personnel	3 569,57 $	
INEO INC.	1331759	05 MARS 2019	FRADETTE, MARIE-CLAUDE	Facture no : FNE-D19041-T2 // Foire nationale de l'emploi - 17-18 octobre 2019 - Recrutement 2019.	Ressources humaines	Gestion du personnel	2 845,16 $	
LACHAPELLE LOGISTIQUE	1334240	18 MARS 2019	BEAUREGARD, GENEVIEVE	Factures#55130 - 55093 - Service - Déménagement.	Ressources humaines	Gestion du personnel	2 326,79 $	
ORDRE DES CONSEILLERS RESS HUMAINES & RELATIONS INDUSTRIELLES AGREES DU QUEBEC	1333927	15 MARS 2019	CORMIER, MELISSA	Facture#421882//Service - Gala RH Édition 2019 - Cocktail et souper (2019-05-09).	Ressources humaines	Gestion du personnel	2 414,71 $	
PIERRE LAINEY	1333239	13 MARS 2019	CORMIER, MELISSA	Facture # 474 //Service - Formation interactive d'une journée portant sur les habiletés politiques.	Ressources humaines	Gestion du personnel	2 992,14 $	
PITNEY BOWES DU CANADA LTEE	1329010	18 MARS 2019	GREGOIRE, SOPHIE	Bon de commande ouvert pour la timbreuse de la Division de la paie pour 2019.	Ressources humaines	Administration, finances et approvisionnement	20 997,50 $	
SPB PSYCHOLOGIE ORGANISATIONNELLE INC.	1334241	18 MARS 2019	BEAUREGARD, GENEVIEVE	Paiement des honoraires professionnels à la firme-conseil SPB pour formation employés.	Ressources humaines	Gestion du personnel	9 372,76 $	1330593
TELE-UNIVERSITE	1331764	05 MARS 2019	FRADETTE, MARIE-CLAUDE	Honoraires professionnels pour l'évaluation linguistique des aspirants policiers, cadets policiers, préposées aux communications d'urgence et personnel civil pour l'embauche de 2019.	Ressources humaines	Gestion du personnel	10 000,00 $	
TOTALMED SOLUTIONS SANTE INC.	1333119	12 MARS 2019	PEDNEAULT, MARC-ANDRE	TotalMed Solutions Santé inc.Facture: 3146, expertises Der Thériault et Dre Nicolet.	Ressources humaines	Gestion du personnel	19 492,03 $	
ECHAFAUDS PLUS (LAVAL) INC	1335953	26 MARS 2019	LAPOINTE, LOUIS	Achat d'une clôture 6' x 8' / tel que soumission 01-016246	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	6 566,97 $	
ECHAFAUDS PLUS (LAVAL) INC	1335953	27 MARS 2019	LAPOINTE, LOUIS	Achat d'une clôture 6' x 8' / tel que soumission 01-016246	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	2 612,78 $	
PEPINIERE DOMINIQUE SAVIO LTEE	1331839	06 MARS 2019	LAPOINTE, LOUIS	Fournitures d'arbre - Agrile du frêne / tel que confirmation de commande 11907	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Horticulture et arboriculture	13 125,37 $	
PEPINIERE ROUGEMONT ENR	1331814	05 MARS 2019	LAPOINTE, LOUIS	Fournitures d'arbres - Agrile du frêne / tel que soumission livraison en mai et novembre 2019	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Horticulture et arboriculture	8 724,46 $	
RECY-BETON INC	1317578	28 MARS 2019	LAPOINTE, LOUIS	Bon de commande ouvert 2019 pour la valorisation de la pierre - roc - béton - asphalte / entente 1317468 valide jusqu'au 31 mai 2019	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	3 823,13 $	
BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTEE	1331736	18 MARS 2019	SIMON, DANIEL	SLT-TP AQUEDUC - Pompage d'égouts à différentes adresses.	Saint-Laurent	Réseaux d'égout	2 061,69 $	
BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTEE	1331736	27 MARS 2019	SIMON, DANIEL	SLT-TP AQUEDUC - Pompage d'égouts à différentes adresses.	Saint-Laurent	Réseaux d'égout	1 689,50 $	
BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTEE	1331736	05 MARS 2019	SIMON, DANIEL	SLT-TP AQUEDUC - Pompage d'égouts à différentes adresses.	Saint-Laurent	Réseaux d'égout	2 695,55 $	
ECOLE DE MUSIQUE NANTEL INC.	1326037	18 MARS 2019	SIMON, DANIEL	SLT-BIBLIO. BOISE - Équipements de musique	Saint-Laurent	Bibliothèques	3 569,56 $	
MOTEURS ELECTRIQUES LAVAL LTEE	1329577	01 MARS 2019	SIMON, DANIEL	SLT-TP AQUEDUC - Divers équipements	Saint-Laurent	Réseau de distribution de l'eau potable	636,44 $	
MOTEURS ELECTRIQUES LAVAL LTEE	1329577	21 MARS 2019	SIMON, DANIEL	SLT-TP AQUEDUC - Divers équipements	Saint-Laurent	Réseau de distribution de l'eau potable	1 078,22 $	
MOTEURS ELECTRIQUES LAVAL LTEE	1329577	27 MARS 2019	SIMON, DANIEL	SLT-TP AQUEDUC - Divers équipements	Saint-Laurent	Réseau de distribution de l'eau potable	2 583,11 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MOTEURS ELECTRIQUES LAVAL LTEE	1336788	29 MARS 2019	SIMON, DANIEL	SLT-TP AQUEDUC - Réparation moteur #3 - station de surpression Marcel-Laurin	Saint-Laurent	Réseau de distribution de l'eau potable	4 446,22 $	
ROCO INDUSTRIE INC.	1318477	14 MARS 2019	SIMON, DANIEL	SLT-TP. AQUE/EGOUT - Location d'une unité portative de marque Sioux 200GTT, vapeur haute pression	Saint-Laurent	Réseau de distribution de l'eau potable	2 996,98 $	
SERVALVE	1330410	01 MARS 2019	SIMON, DANIEL	SLT-TP AQUEDUC - Appel de service le 25 février 2019 pour ajustement des vannes modulantes au réservoir Poirier	Saint-Laurent	Réseau de distribution de l'eau potable	2 111,51 $	
WM QUEBEC INC.	1334887	21 MARS 2019	SIMON, DANIEL	SLT-TP AQUEDUC - Réclamation pour dommage matériel. L'opérateur a endommagé l'abris temporaire lors d'un déchargement.	Saint-Laurent	Réseau de distribution de l'eau potable	6 463,29 $	
BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTEE	1336692	29 MARS 2019	BEAUDOIN, STEVE	SLD-BCO-DTP-VOIRIE ET AQUEDUC 2019 SERVICE D'ALÉSAGE ET D'INSPECTION DES CONDUITES D'ÉGOUTS	Saint-Léonard	Réseau de distribution de l'eau potable	21 915,09 $	
CONSTRUCTION DJL INC	1336676	29 MARS 2019	BRUNET, SYLVIE A.	SLD-BCO-DTP-VOIRIE ET AQUEDUC 2019 BCO-DTP FOURNITURE D'ASPHALTE CHAUDE (CH-10 PG 58-28) POUR LA PÉRIODE DU 1ER AVRIL AU 15 AVRIL 2019	Saint-Léonard	Réseau de distribution de l'eau potable	6 299,25 $	1192862
GH3 - 9376-4116 QUEBEC INC.	1335140	21 MARS 2019	BEAUDOIN, STEVE	SLD-BCO-DTP-VORIE ET AQUEDUC 2019 BCO SERVICE D'EXCAVATION PNEUMATIQUE POUR LA RÉPARATION MINEURE OU LE REMPLACEMENT DE BOÎTIERS DE SERVICE D'EAU AINSI QUE POUR LE NETTOYAGE DE BOÎTIERS DE VANNE DE RUE	Saint-Léonard	Réseau de distribution de l'eau potable	21 915,09 $	
GROUPE SDM INC	1332761	11 MARS 2019	BEAUDOIN, STEVE	SLD-BCO- DTP-VOIRIE ET AQUEDUC 2019-SERVICES DE DÉGEL DE CONDUITES D'EAU MÉTALLIQUES	Saint-Léonard	Réseau de distribution de l'eau potable	15 748,12 $	
GROUPE SURPRENANT	1334164	18 MARS 2019	BRUNET, SYLVIE A.	SLD-BCO-DTP-VOIRIE ET AQUEDUC 2019 BCO 2019 -SERVICE D'EXTERMINATION - DÉRATISATION	Saint-Léonard	Réseaux d'égout	3 149,62 $	
LES PAVAGES S.V. MORMINA INC.	1334417	19 MARS 2019	BEAUDOIN, STEVE	SLD-BCO-DTP-VOIRIE ET AQUEDUC 2019 PRÉPARATION ET NIVELLEMENT DE PIERRE, COMPACTION, ET ASPHALTAGE (50 MM TYPE CH-10 PG 58-28)	Saint-Léonard	Réseau de distribution de l'eau potable	12 913,46 $	
LOCATION LORDBEC INC.	1336699	29 MARS 2019	BEAUDOIN, STEVE	BCO POUR UN SERVICE DE RÉPARATION DES CONDUITES D'AQUEDUC EN URGENCE	Saint-Léonard	Réseau de distribution de l'eau potable	10 498,75 $	
NORDIKEAU INC	1335168	21 MARS 2019	DAIGNEAULT, JOHANNE	SLD-BCO-DTP-VOIRIE ET AQUEDUC 2019 BCO 2019 POUR UN SERVICE DE DÉSINFECTION D'URGENCE DES CONDUITES D'EAU	Saint-Léonard	Réseau de distribution de l'eau potable	5 249,37 $	
ATERA ENVIRO INC.	1330741	01 MARS 2019	DEVEAU, DOMINIQUE	Acquisition d'électrodes pour analyseur de plomb	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	79 370,55 $	
CANADO/NACAN SECUR-T INC.	1333255	13 MARS 2019	PIROG, MACIEJ	Achat de 20 bobines de 500 pieds de fils d'acier et 20 rouleaux de 164 pieds de ruban transfert	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	4 965,90 $	
C.P.U. DESIGN INC.	1335206	22 MARS 2019	CHARLAND, LISON	Portable et station d'acceuil pour équipe Lison Charland	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	7 231,80 $	1164102
C.P.U. DESIGN INC.	1335206	28 MARS 2019	CHARLAND, LISON	Portable et station d'acceuil pour équipe Lison Charland	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	1 729,76 $	1164102
DANIELLE MELANSON, PSYCHOLOGUE ORGANISATIONNELLE	1336642	29 MARS 2019	PERIARD, MICHEL	Coaching d'intégration pour Lison Charland - Offre de service du 23 septembre 2018	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	5 249,37 $	
DELOITTE S.E.N.C.R.L/S.R.L	1333904	15 MARS 2019	LARRIVEE, ALAIN	PIQM 1.5 audit financier entente 525398 et 525413	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	22 572,31 $	
DESCHENES & FILS LTEE	1332290	07 MARS 2019	PERIARD, MICHEL	Équipement servant à geler les tuyau 1/2" à 2"	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	4 057,22 $	
EBI MONTREAL INC.	1331485	04 MARS 2019	PERIARD, MICHEL	Location de 3 ans pour deux contenants 6 verges/cubes vidanger aux 2 semaines (1 recyclage et 1 pour déchets)	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	7 232,54 $	
EXCA-VAC CONSTRUCTION	1331734	05 MARS 2019	DAVID, KATHY	211905 - Réalisation de puits exploratoires pour l'identification des entrées de service de plomb rue Anger entre de l'Église et Le Caron	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	20 393,82 $	
GAULEY ASSOCIATES LTD	1336243	27 MARS 2019	LOGE, HERVE	Analyse comparative de la tarification de l'eau à l'extérieur du Québec	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	24 619,57 $	
IGF AXIOM INC.	1333228	13 MARS 2019	DEVEAU, DOMINIQUE	Services professionnels d'ingénierie en conception et gestion de projets -rue Racine	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	44 882,15 $	
YHC ENVIRONNEMENT INC	1336517	28 MARS 2019	LOGE, HERVE	Analyse comparative de la tarification de l'eau à l'intérieur du Québec	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	11 548,62 $	
5030 ET 5032 AVENUE CHARLEMAGNE SYNDICAT DE LA COPROPRIÉTÉ DU 5028	rmi00013667800013 68880004	23 MARS 2019	Système RECLAM	5030 ET 5032 AVENUE CHARLEMAGNE SYNDICAT DE LA COPROPRIÉTÉ DU 5028\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-005974, sur la liste de paiement 1903IC005 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 500,00 $	
BELAIRDIRECT_14	rmi00013696200012 96420003	15 MARS 2019	Système RECLAM	BELAIRDIRECT\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-006248, sur la liste de paiement 1903IC001 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 473,63 $	
BELL_38	rmi00013851500009 68390003	23 MARS 2019	Système RECLAM	BELL\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-007725, sur la liste de paiement 1903IC004 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 970,23 $	
ÉNERGIR S.E.C._4	rmi00013778300013 21470003	15 MARS 2019	Système RECLAM	ÉNERGIR S.E.C.\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-007027, sur la liste de paiement 1903IC001 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 238,75 $	
GUYLAINE RACINE	rmi00013680900013 70220003	02 MARS 2019	Système RECLAM	GUYLAINE RACINE\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-006100, sur la liste de paiement 1902IC005 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 995,38 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ISABELLE REIGNIER ES QUALITÉ DE TUTEUR POUR L'ENFANT MINEUR NATHAN REIGNIER	rmi00013659800013 68090004	02 MARS 2019	Système RECLAM	ISABELLE REIGNIER ES QUALITÉ DE TUTEUR POUR L'ENFANT MINEUR NATHAN REIGNIER\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-005899, sur la liste de paiement 1902IC006 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 800,00 $	
JULIE BEAUSÉJOUR	rmi00013794200013 80910004	23 MARS 2019	Système RECLAM	JULIE BEAUSÉJOUR\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-007179, sur la liste de paiement 1903IC004 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 500,00 $	
LA PERSONNELLE_105	rmi00013786400012 74810001	23 MARS 2019	Système RECLAM	LA PERSONNELLE\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-007107, sur la liste de paiement 1903IC004 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	4 700,00 $	
MARIA ZAVITSANOS ET NICHOLAS KRATSIOS	rmi00013806000005 90020004	02 MARS 2019	Système RECLAM	MARIA ZAVITSANOS ET NICHOLAS KRATSIOS\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-007293, sur la liste de paiement 1902IC005 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	10 000,00 $	
MICHEL GILL_1	rmi00013647900013 66860004	23 MARS 2019	Système RECLAM	MICHEL GILL\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-005787, sur la liste de paiement 1903IC005 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	7 640,00 $	
MIHRAN CICEK & CLAUDE MORISSETTE CICEK	rmi00014062400014 05820003	15 MARS 2019	Système RECLAM	MIHRAN CICEK & CLAUDE MORISSETTE CICEK\Paiement d'une indemnité pour le dossier 19-001387, sur la liste de paiement 1903IC001 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 493,52 $	
NICOLAS DESLANDRES	rmi00014277900014 26300003	29 MARS 2019	Système RECLAM	NICOLAS DESLANDRES\Paiement d'une indemnité pour le dossier 19-003501, sur la liste de paiement 1903IC006 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 188,50 $	
NORMAN HANNAN	rmi00013808200013 82090005	29 MARS 2019	Système RECLAM	NORMAN HANNAN\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-007315, sur la liste de paiement 1903IC006 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 528,30 $	
PLACEMENTS VERRINO INC.	rmi00013963000013 96450003	23 MARS 2019	Système RECLAM	PLACEMENTS VERRINO INC.\Paiement d'une indemnité pour le dossier 19-000417, sur la liste de paiement 1903IC003 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 730,65 $	
RACHEL CÔTÉ	rmi00013823500013 83520003	15 MARS 2019	Système RECLAM	RACHEL CÔTÉ\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-007458, sur la liste de paiement 1903IC001 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 449,25 $	
SSQ AUTO_12	rmi00013840100012 30740005	23 MARS 2019	Système RECLAM	SSQ AUTO\Paiement d'une indemnité pour le dossier 18-007617, sur la liste de paiement 1903IC003 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 000,00 $	
SUZANNE BÉLISLE	rmi00012715500012 79270004	02 MARS 2019	Système RECLAM	SUZANNE BÉLISLE\Paiement d'une indemnité pour le dossier 17-004467, sur la liste de paiement 1902IC006 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	6 000,00 $	
VINCE BRUZZESE	rmi00013961100013 96280005	23 MARS 2019	Système RECLAM	VINCE BRUZZESE\Paiement d'une indemnité pour le dossier 19-000400, sur la liste de paiement 1903IC003 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 931,86 $	
ABRILOC	1333773	15 MARS 2019	FERREIRA, RUY PAULO	MATÉRIELS POUR RÉPARATION ABRI AQUEDUC AU 6000 NDO	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	2 808,42 $	
BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTEE	1325092	12 MARS 2019	FERREIRA, RUY PAULO	Travaux d'hydro-excavation	Sud-Ouest	Réseaux d'égout	3 288,73 $	
BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTEE	1325092	04 MARS 2019	FERREIRA, RUY PAULO	Travaux d'hydro-excavation	Sud-Ouest	Réseaux d'égout	1 157,49 $	
BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTEE	1325092	05 MARS 2019	FERREIRA, RUY PAULO	Travaux d'hydro-excavation	Sud-Ouest	Réseaux d'égout	1 992,14 $	
BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTEE	1325092	18 MARS 2019	FERREIRA, RUY PAULO	Travaux d'hydro-excavation	Sud-Ouest	Réseaux d'égout	3 845,17 $	
CREUSAGE RL	1332137	20 MARS 2019	FERREIRA, RUY PAULO	HYDRO-EXCAVATION	Sud-Ouest	Réseaux d'égout	1 328,09 $	
CREUSAGE RL	1332137	25 MARS 2019	FERREIRA, RUY PAULO	HYDRO-EXCAVATION	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	5 543,34 $	
LES RUGISSANTS	1336218	27 MARS 2019	BEAULIEU, CHANTAL	Convention de services professionnels - Atelier de médiation culturelle dans l¿arrondissement du Sud-Ouest, en lien avec la Maison de la Culture Marie-Uguay	Sud-Ouest	Autres - activités culturelles	3 625,00 $	
RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1334833	25 MARS 2019	LYAKHLOUFI, FATIMA	DISPOSITION TERRE D'EXCAVATION	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	54 593,50 $	1225134
SERVICE SOLENO INC.	1335474	25 MARS 2019	FERREIRA, RUY PAULO	FACTURE N° JFP01038 TRAVAUX HYDRO-EXCAVATION AU 2835 JOLICOEUR ET 4020 ST-AMBROISE DU 5 MARS 2018	Sud-Ouest	Réseaux d'égout	2 283,48 $	
SYLVAINE CHASSAY	1334206	18 MARS 2019	BEAULIEU, CHANTAL	Médiatrice culturelle dans le cadre de l'exposition Brouillard: corps et lumière de Josée Brouillard. Maison de la Culture Marie-Uguay	Sud-Ouest	Autres - activités culturelles	2 232,50 $	
CENTRE DE SERVICES PARTAGES DU QUEBEC	1293378	15 MARS 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	70250-06 Intégration Paie Policiers - Par l'entremise du CSPQ, Oracle fournira jusqu¿à 80 heures sur place et 80 heures à distance pour nos services d¿évaluation de l¿architecture technique de la version 12 d¿Oracle EBusiness Suite (EBS) -	Technologies de l'information	Gestion du personnel	21 724,82 $	
CENTRE DE SERVICES PARTAGES DU QUEBEC	1335558	25 MARS 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	74561 ¿ Gestion de l¿évolution bureautique- Licences Workspace ONE standard. (CSPQ) BC annule et remplace 1331783 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	15 155,03 $	
CIMA+ S.E.N.C.	1336249	27 MARS 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	71550-Gestion des actifs ¿ services professionnels spécialisés en développement informatique dans des applications géomatiques liées à la gestion d¿actifs de l¿aqueduc et l¿égout auprès de CIMA + S.E.N.C - STI	Technologies de l'information	Gestion de l'information	67 192,00 $	
CLAUDE LAFOND PHOTOGRAPHE	1333417	13 MARS 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	72690 - Application mobile Espace pour la vie - Prise d'images 360 en milieu naturel - Concept CL inc. - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Musées et centres d'exposition	8 267,77 $	
COOPERATIVE DE SOLIDARITE TERRITOIRES	1334095	18 MARS 2019	SARRAF, LIZA	Renouvellement - Contrat d'entretien et d'hébergement - Sites des bibliothèques - 15 janvier 2019 au 14 janvier 2020 selon la facture 112	Technologies de l'information	Gestion de l'information	3 149,62 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
C.P.U. DESIGN INC.	1336783	29 MARS 2019	STRASBOURG, PIERRE	Achat d'un portable HP Z-book X360 G5 I7 avec 32 gig de mémoire et deux disques durs de 512 gig - Service des technologies de l'information - Dérogation R366751 pour Marc-André Lamontagne	Technologies de l'information	Gestion de l'information	3 303,24 $	
DANIELLE DAGENAIS	1331376	01 MARS 2019	PARENTEAU, LYNE	FORMATION - DONNER & RECEVOIR DE LA RÉTROACTION DE MANIÈRE OPTIMALE SELON PROPOSITION DU 7 FÉVRIER 2019	Technologies de l'information	Gestion de l'information	8 399,00 $	
DEMENAGEMENT LA CAPITALE	1335805	26 MARS 2019	PAGE, MARTIN	Service - Déménagement du NetApp Planétarium de St-Joseph vers le 801 Brennan, dans le cadre du projet 70910 de relocalisation du centre de données - Conformément à la soumission Déménagement La Capitale (Proposition CGI2203-19) - STI	Technologies de l'information	Gestion de l'information	7 654,64 $	
ECCENTRIX	1333108	12 MARS 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	Formation MySQL Administration (SQ3168) selon proposition	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 763,51 $	
ENTREPRISES DUTIL & MICHAUD INC.	1332461	07 MARS 2019	THIBAULT, JEAN-MARTIN	Services professionnels - Membre externe - Comité d'entrevues - Campagne de recrutement 2018-2019	Technologies de l'information	Gestion de l'information	22 828,34 $	
ERGOWEB CANADA INC.	1333535	14 MARS 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	74925 : AGIR - Banque d'heures : Support de l¿équipe UX dans la prestation d'une intervention - Ergoweb - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	22 519,82 $	
ESI TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION INC.	1335568	25 MARS 2019	VANDELAC, ROBERT	Accorder un contrat de gré à gré pour le renouvellement de la souscription annuelle aux licences Lunix RedHat pour la période du 14 avril 2019 au 13 avril 2020 selon soumission S0073648	Technologies de l'information	Gestion de l'information	13 120,71 $	
GENESYS LABORATORIES CANADA INC.	1334959	21 MARS 2019	STRASBOURG, PIERRE	Quote 2019-6530971 - Genesys Workforce management - Période du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020	Technologies de l'information	Gestion de l'information	3 315,13 $	
INFORMATIQUE IXELIO INC.	1336674	29 MARS 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	74650 - INFORMATIQUE IXELIO - Révision de la configuration de l¿infrastructure MQ au projet d'Harmonisation des Systèmes Oracles - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	5 369,85 $	
INNOVATION DATA PROCESSING	1334069	18 MARS 2019	VANDELAC, ROBERT	Renouvellement et entretien - Licences logicielles FDRERASE - Période du 1er mai 2019 au 30 avril 2020	Technologies de l'information	Gestion de l'information	5 379,95 $	
LES CONSULTANTS PARENT & ASSOCIES INC. (CPA)	1321287	18 MARS 2019	TRUDEAU, ANDRE	Renouvellement contrat d'entretien et licences logicielles - Module Inventaire en direct (GARE) - Période du 1er janvier au 31 décembre 2019	Technologies de l'information	Gestion de l'information	40 175,21 $	
NEOPOS MONTREAL INC.	1335107	21 MARS 2019	SARRAF, LIZA	Contrat d'entretien - Système de points de vente - Espace pour la vie - Période du 1er février au 31 octobre 2019	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 645,68 $	
NOVOM INTERACTIVE INC.	1333423	13 MARS 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	70190 ¿ Présence Numérique-Fondation - Installation et configuration des dispositifs BLE (BlueTooth Low Energy) - Novom Networks inc. - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	33 004,92 $	
OKAZY CONSEILS INC.	1331370	01 MARS 2019	PERRAS, SYLVAIN	Membre externe sur le comité d'entrevues - Concours pour le comblement des postes professionnels	Technologies de l'information	Gestion de l'information	22 782,29 $	
ONIX NETWORKING CANADA INC	1334159	18 MARS 2019	THERRIEN, SOPHIE	Renouvellement - G Suite Premier - VDMTL.CA - 1er décembre 2018 au 30 novembre 2019 - Quote 12042018	Technologies de l'information	Gestion de l'information	6 981,67 $	
ONIX NETWORKING CANADA INC	1335493	25 MARS 2019	AMALLAL, FAIZA	70500 ¿ Bureau de demain - Acquisition d¿équipements bureautique - Onix Canada - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	12 575,90 $	
PG SOLUTIONS INC.	1334392	19 MARS 2019	THERRIEN, SOPHIE	Renouvellement - Contrat d'entretien et de support - GENERO - Période du 1er janvier au 31 décembre 2019 - Arrondissement Verdun - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	19 637,91 $	
PLURALSIGHT, LLC	1331364	01 MARS 2019	PARENTEAU, LYNE	Licences de formation, accès virtuel, accès annuel renouvellement au 31 mars 2019 au 30 mars 2020 / Pluralsight Plus e-learning subscription (31 march 2019 to 30 march 2020)	Technologies de l'information	Gestion de l'information	37 929,02 $	
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	1336548	28 MARS 2019	BOUCHARD, GILLES	Autorisation de radiocommunication -Période du 31 mars 2019 au 30 mars 2020	Technologies de l'information	Gestion de l'information	7 711,20 $	
RICHARD FONTAINE	1333000	12 MARS 2019	PERRAS, SYLVAIN	Services professionnels - Membre externe - Comité d'entrevues - Campagne de recrutement 2019	Technologies de l'information	Gestion de l'information	25 000,00 $	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1335485	25 MARS 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	70500 ¿ Bureau de demain - Acquisition d¿équipements bureautique - Rogers - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 093,45 $	1137408
SERVICES INFORMATIQUES TRIGONIX INC.	1298376	22 MARS 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	70620-Trigonix-Entente de service pour une période de 12 mois pour les services de numérisation des registres papiers des rôles de perception (1968-1976) pour le Service du greffe ¿ AO sur invitation 18-16985 Lot 2 - STI	Technologies de l'information	Greffe	48 061,18 $	
SOFTCHOICE LP	1332729	11 MARS 2019	STRASBOURG, PIERRE	Achat de quatorze mise à jours de licence VMware Workstation Pro 15 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 586,75 $	
SOFTCHOICE LP	1335497	25 MARS 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	70500 ¿ Bureau de demain - Acquisition d¿équipements bureautique - Softchoice - Service des technologies de l'information - # de Dérogation R363891	Technologies de l'information	Gestion de l'information	4 136,75 $	
SOFTCHOICE LP	1336521	28 MARS 2019	STRASBOURG, PIERRE	Achat de deux cents câbles réseaux de six pieds catégorie 6 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 735,98 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SOFTCHOICE LP	1336666	29 MARS 2019	MOCANU, GIANINA	Acquisition d¿un assortiment de cordons de brassage pour relier les équipements informatiques aux prises réseaux lors des différents déménagements dans le cadre du PTI 68111 - STI	Technologies de l'information	Gestion de l'information	5 034,58 $	
SOLUTIONS PCD INC.	1331756	05 MARS 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	Activation de la capacité permanente sur les serveurs E850C incluant 3 ans support logiciel - réf. : VMTL180601 - V4	Technologies de l'information	Gestion de l'information	37 625,61 $	
TECHNOLOGIE OPTIC.CA INC.	1335844	26 MARS 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	70910.01- Optic - Commande DWDM - Achat d¿équipement télécom pour rehaussement de la télécom au projet de relocalisation du centre de données du 275 viger vers le 801 Brennan - STI	Technologies de l'information	Gestion de l'information	41 798,43 $	
UNIVERSITE DU QUEBEC A MONTREAL	1336255	27 MARS 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	70330 projet - Services professionnels pour réaliser des activités de validation et amélioration de l¿approche d¿anonymisation des données de mobilité - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	18 086,70 $	
VERTEX INC.	1336540	28 MARS 2019	THERRIEN, ANNIE	Renouvellement de l'entretien des licences Payroll Tax Q Series - Période du 30 juin 2019 au 29 juin 2020 - Account 21010439	Technologies de l'information	Gestion de l'information	33 340,81 $	
VIATECHNET INC.	1332465	07 MARS 2019	THIBAULT, JEAN-MARTIN	Services professionnels - Membre externe - Comité d'entrevues - Campagne de recrutement 2018-2019	Technologies de l'information	Gestion de l'information	22 828,34 $	
YVES LACOMBE-PHOTOGRAPHE	1333041	12 MARS 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	70500 ¿ Bureau de demain - Implantation de la Suite Google - Session de photos avec les employés - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 016,97 $	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1987090728	01 MARS 2019	MOUHANDIZ, HAFIDA	Frais mensuel de téléphones cellulaires , Compte 7-3761-9957_Février 2019	Technologies de l'information	Gestion de l'information	21 887,07 $	
ANIXTER CANADA INC.	1332418	11 MARS 2019	BESSETTE, HUGUES	Achat de 2 caméras PTZ IP - Ref : Marc André Caron	Urbanisme et mobilité	Signalisation lumineuse	13 912,84 $	
ASSOCIATION DES TRANSPORTS DU CANADA (ATC)	1331648	04 MARS 2019	MORIN, ISABELLE	Membres des administrations municipales-Frais de renouvellement -Population de 1 000 000 et plus (CPUM-A) - Ref : Mohamed Thameur Souissi	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	10 336,02 $	
BELL CANADA	1335172	21 MARS 2019	GAGNON, LUC	Projet Le Triangle - Enfouissement de réseau câblés de Bell - Rues Paré/Buchan	Urbanisme et mobilité	Construction d'infrastructures de voirie	113 231,57 $	
BELL MOBILITE INC	1271312	25 MARS 2019	BORYS, CHRISTIAN	# COMPTE 514577689 - Contrat de service pour la transmission des images des caméras d'observation routière au CGMU 2018 - Ref : Patrick Ricci	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	164 904,27 $	
BRUNEAU ELECTRIQUE INC.	1333733	14 MARS 2019	GAGNON, VALERIE	19-44004_Contrat (Gré à gré) travaux électriques de MAN de FC Arr Lasalle - Ref : Serge Pereira	Urbanisme et mobilité	Signalisation lumineuse	84 044,65 $	
BRUNEAU ELECTRIQUE INC.	1333733	25 MARS 2019	GAGNON, VALERIE	19-44004_Contrat (Gré à gré) travaux électriques de MAN de FC Arr Lasalle - Ref : Serge Pereira	Urbanisme et mobilité	Signalisation lumineuse	6 391,93 $	
CIMA+ S.E.N.C.	1332387	07 MARS 2019	BESSETTE, HUGUES	Architecture du réseau dorsal: migration du réseau fibre de Cogeco vers le réseau fibre de TI - Ref : Thanh Do	Urbanisme et mobilité	Signalisation lumineuse	21 732,41 $	
DAVID GIRARD.	1332365	07 MARS 2019	VIBERT, SONIA	Mandat à David Girard pour la réalisation d'une recherche documentaire sur l'immeuble situé au 153-155, rue Beaubien Ouest / 6528-6574, rue Waverly	Urbanisme et mobilité	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	8 326,86 $	
DIKINI	1279576	14 MARS 2019	FELTON, SYLVAIN	Dikini - Projet Laurier - Suivi construction et montage mobilier urbain /DIKINI - Prototype banc pour Projet Laurier - Matériaux, gestion de Service des commande et dessins technique. - Service des infrastructures, voirie et transports	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	2 099,75 $	
EFFICIENCE CONSEIL	1336453	28 MARS 2019	GAGNON, VALERIE	Lac à l'épaule (Réf. Fahd B.) Conseiller en développement organisationnel. Préparation, Rencontres, préparatoires, Animation de l'atelier et suivi	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	3 937,03 $	
ELECTROMEGA LTEE	1336628	28 MARS 2019	BESSETTE, HUGUES	Achat des commutateurs Kyland 3172 pour réseau 221	Urbanisme et mobilité	Signalisation lumineuse	22 069,42 $	
FNX-INNOV INC.	1326689	06 MARS 2019	CARRIER, JEAN	Travaux de mise en plan pour la reconstruction de trottoirs et de bordures associés aux travaux de planage et de revêtement bitumineux des chaussées - PCPR-2-2019-CDN-NDG-19-GG-TP-013. Réf: Nicolas Bernier-Groleau	Urbanisme et mobilité	Construction d'infrastructures de voirie	6 692,03 $	
GRAPH SYNERGIE INC.	1334623	20 MARS 2019	BERNIER, LISE	Graph Synergie - Services professionnels pour des rendus graphiques dans le cadre du PPU en cours de préparation pour le secteur de la partie nord de l'Île-des-S¿urs	Urbanisme et mobilité	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	9 131,33 $	
JEAN-CLAUDE GILBERT	1333145	12 MARS 2019	BESSETTE, HUGUES	Serv.Prof. - Conception des nouveaux dessins normalisés et consultation générales - Ref : Zakaria Haddaji	Urbanisme et mobilité	Signalisation lumineuse	22 362,34 $	
LAURENT GAUTHIER	1332495	08 MARS 2019	GAGNON, LUC	LAURENT GAUTHIER - Service professionnel en urbanisme afin d'accompagner la division des projets urbains dans la planification et la mise en ¿uvre du projet MIL Montréal.	Urbanisme et mobilité	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	49 140,00 $	
PATRICK MARMEN	1335484	25 MARS 2019	GAGNON, VALERIE	Projet Ste.Catherine (avenue McGill College) Services professionnels visant la préparation et l¿encadrement d¿un concours de design pluridisciplinaire, gré à gré, Patrick Marmen, DEM : Valentine About.	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	62 551,55 $	
POMERLEAU INC.	1333941	15 MARS 2019	GAGNON, VALERIE	18-15 Réfection des colonnes des P.É. sur l'île Sainte-Hélène - Ref : Pierre Marcoux	Urbanisme et mobilité	Construction d'infrastructures de voirie	92 316,56 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SERVICE D'ENTRETIEN PRO-PRET INC.	1275905	15 MARS 2019	RAIL, CHRISTIANNE	Projet Ste-Catherine, Service d'entretien ménager pour le kiosque d'information, (aux deux semaines à partir de mai 2018 jusqu¿au mois de décembre 2021), OSBL Pro-Prêt inc., gré à gré, DEM : Valentine About.	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	7 826,82 $	
SOLIDCAD UNE COMPAGNIE CANSEL	1332006	06 MARS 2019	CARETTE, CLAUDE	Renouvellement des deux (2) abonnements annuels Autodesk (# 110002150352 et # 110002147898), pour la Section de l¿aménagement, SolidCAD, DEM : Anne-Darby Jacques.	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	2 897,65 $	
TELECOMMUNICATIONS GRIMARD INC.	1336583	28 MARS 2019	BESSETTE, HUGUES	Conversion filaire caméra/Bluetooth phase 2 - Ref : Marc-André Caron	Urbanisme et mobilité	Signalisation lumineuse	21 407,37 $	
TRADUCTIONS TOM DONOVAN INC.	1332399	07 MARS 2019	RAIL, CHRISTIANNE	Service professionnel de traduction du cahier des participants pour l'événement de co-création du positionnement pour l'avenue McGill College, Traductions Tom Donovan Inc, gré à gré, DEM : Valentine About.	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	2 441,27 $	
WSP CANADA INC.	1332500	08 MARS 2019	GAGNON, LUC	Mandat pour la réalisation d¿une analyse avantages-coûts de la réalisation de la création d¿un éco-parc industriel dans le secteur Assomption Sud¿Longue-Pointe	Urbanisme et mobilité	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	51 076,42 $	
ATELIER AUBIN INC.	1333556	14 MARS 2019	DORAIS, SYLVAIN	Facture 1413, Grattoir à glace pour Wacker WL30. - Arrondissement Verdun.	Verdun	Réseaux d'égout	3 674,56 $	
LAFARGE CANADA INC	1327643	25 MARS 2019	ROBERGE, MARTIN	BC ouvert pour achat asphalte pour l'Arrondissement Verdun	Verdun	Réseaux d'égout	2 099,75 $	
LE GROUPE GESFOR, POIRIER, PINCHIN INC.	1301304	05 MARS 2019	CARDIN, JEAN	Service de consultation spécialisée en amiante dans le cadre du projet de mise aux normes de l'Auditorium de Verdun et de l'aréna Denis-Savard - Contrat 14683 (Incidence 14348) (référence BC 1073191)	Verdun	Gestion install. - Arénas et patinoires	2 969,89 $	
LOCATION LORDBEC INC.	1335432	25 MARS 2019	DORAIS, SYLVAIN	FACTURE 20809 - LOCATION PEPINE ET MARTEAU AU 66, 5E AVENUE VERDUN	Verdun	Réseau de distribution de l'eau potable	2 685,06 $	
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1333551	14 MARS 2019	DORAIS, SYLVAIN	Achat - Équipement de protection pour trou d'homme - Arrondissement Verdun	Verdun	Réseaux d'égout	8 084,33 $	
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1333553	14 MARS 2019	DORAIS, SYLVAIN	Achat - Équipements pour détection de gaz. Aqueduc et égout. - Verdun	Verdun	Réseaux d'égout	5 277,71 $	
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1331679	05 MARS 2019	SAUVE, BENOIT	BENOIT SAUVÉ, INVENTAIRE TUYAU FONTE 0879	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	3 186,12 $	1137513
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1333597	14 MARS 2019	BELLEVILLE, ERIC	ÉRIC BELLEVILLE, INVENTAIRE BORNE FONTAINE 0879	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	4 090,31 $	1048943
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1333602	14 MARS 2019	BELLEVILLE, ERIC	ÉRIC BELLEVILLE, INVENTAIRE BORNE FONTAINE 0879	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	4 226,79 $	1048943
ATELIER CIVILITI INC	1331844	05 MARS 2019	DUFRESNE, ALAIN	Services professionnels en architecture relatifs à la mise à niveau de la Place Émilie-Gamelin.	Ville-Marie	Éclairage des rues	20 882,01 $	
CAN-INSPEC INC.	1332913	12 MARS 2019	BELLEVILLE, ERIC	Factures 649 - 651. Pour le service d'inspection télévisée de conduites d'égout sur diverses rues. TP aqueduc.	Ville-Marie	Réseaux d'égout	3 235,72 $	
CHAS GENTMANTEL & FILS LTEE	1331279	01 MARS 2019	DUFRESNE, ALAIN	Achat de machinerie, tel que les soumissions du 1er et 8 février 2019. Livraison sans frais.	Ville-Marie	Horticulture et arboriculture	22 467,32 $	
CLEAN WATER WORKS INC	1334398	19 MARS 2019	MARTHET, DOMINIQUE	Soumission du 28 février 2019. Travaux préparatoires d'une conduite d'égout principale 300 mm de diamètre sur une longueur d'environ 55.0 m sur le boulevard Notre-Dame. TP aqueduc	Ville-Marie	Réseaux d'égout	4 173,25 $	
COMMISSION SCOLAIRE DE MONTREAL (CSDM)	1334829	20 MARS 2019	MARTHET, DOMINIQUE	Contra de service #477RSA308. Formation sur mesure- préparation et mise en place de trottoirs, de pavés et de bordures de béton. (16 participants). Tp aqueduc	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	9 768,88 $	
CONSTRUCTION DJL INC	1333703	14 MARS 2019	DUFRESNE, ALAIN	2019- BC ouvert. Entente 1192862 - Asphalte, bitume CH-10, PG 58-28, saison hiver. Montant estimatif. Fin de l'entente: 31 mars 2019.	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	18 897,75 $	1192862
ENGLOBE CORP.	1327368	26 MARS 2019	BELLEVILLE, ERIC	2019- BC Ouvert - Entente 1229286. Fin de l'entente: 31 décembre 2019. Pour le traitement des sols caractérisés de type BC - TP aqueduc. arr. Ville-Marie.	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	4 199,50 $	1229286
INOLEC	1329854	06 MARS 2019	SAUVE, BENOIT	Achat des adaptateurs valve pour la perceuse Tapping Tools de 1 1/2" à 2", ainsi que les extensions de 1 1/8" à 1 3/4" pour l'aqueduc. Soumission 50091499-00 en annexe	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	2 330,73 $	
JMV ENVIRONNEMENT INC.	1322257	12 MARS 2019	DUFORT, ALAIN	Contrat gré à gré (1 soumis) - Location d'une pelle hydraulique avec opérateur, entretien et accessoires pour réaliser des travaux d'aqueduc, d'égout et trottoirs dans l'arr. Ville-Marie. Montant total: 36 578.40$ avant taxes.	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	38 418,49 $	
LA BOITE - ARCHITECTURE DESIGN INC.	1333748	15 MARS 2019	DUFRESNE, ALAIN	Offre de service - Correctifs mineurs garage Place Émilie-Gamelin	Ville-Marie	Éclairage des rues	19 548,67 $	
LAVAGE TECHNI-PRO INC.	1326137	28 MARS 2019	DUFRESNE, ALAIN	2019- BC ouvert pour Service - Déglaçage de conduite à la vapeur. TP aqueduc	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	2 099,75 $	
LES PAVAGES CHENAIL INC.	1336844	29 MARS 2019	MARTHET, DOMINIQUE	2019- BC ouvert pour l'achat d'asphalte (hors d'entente). TP aqueduc.	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	8 399,00 $	
PEPINIERE ROUGEMONT ENR	1335019	21 MARS 2019	DUFRESNE, ALAIN	Achat pour plantation d'arbres, remplacement de frênes. Soumission du 12 mars 2019 à Daniel Pelletier.	Ville-Marie	Horticulture et arboriculture	21 351,31 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SOUDURE ABSOLUE INC.	1334349	19 MARS 2019	BELLEVILLE, ERIC	Guillaume, Samuel, réparation des VM1 selon les specs demandé sur le plan.	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	2 763,27 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1336020	27 MARS 2019	BELLEVILLE, ERIC	Belleville, eric pour inventaire grille anti-velo.	Ville-Marie	Réseaux d'égout	2 435,71 $	1277188
TANIA PERLINI	1332676	11 MARS 2019	BOUCHARD, MARYSE	Convention de services - développement d'un plan de médiation culturelle	Ville-Marie	Autres - activités culturelles	13 000,00 $	
TELTECH TELECOMMUNICATION INC.	1320886	12 MARS 2019	ALI, SAMBA OUMAR	2019 - BC ouvert -pour services de signalisation. Entente 1225128. Fin de l'entente: 28 septembre 2020 Montant estimé: 50000$ avant taxes TP aqueduc arr. Ville-Marie	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	26 246,87 $	1225128
U. CAYOUETTE INC.	1334424	19 MARS 2019	BELLEVILLE, ERIC	ANDRÉ THIBEAULT, INVENTAIRE DE SIKA 0879	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	6 851,57 $	
U. CAYOUETTE INC.	1334424	20 MARS 2019	BELLEVILLE, ERIC	ANDRÉ THIBEAULT, INVENTAIRE DE SIKA 0879	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	78,74 $	
UNIBETON	1321109	11 MARS 2019	LABELLE, MARC	2019- Bc ouvert pour l'achat de béton pré mélangé pour les TP aqueduc arr. Ville-Marie. Entente cadre # 1196052. Fin de l'entente: 27 avril 2019. Quantité estimées pour l'année 2019	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	31 002,81 $	1196052
UNIBETON	1321109	28 MARS 2019	LABELLE, MARC	2019- Bc ouvert pour l'achat de béton pré mélangé pour les TP aqueduc arr. Ville-Marie. Entente cadre # 1196052. Fin de l'entente: 27 avril 2019. Quantité estimées pour l'année 2019	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	916,54 $	1196052
UNIBETON	1321109	28 MARS 2019	LABELLE, MARC	2019- Bc ouvert pour l'achat de béton pré mélangé pour les TP aqueduc arr. Ville-Marie. Entente cadre # 1196052. Fin de l'entente: 27 avril 2019. Quantité estimées pour l'année 2019	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	1 049,87 $	
ABC ENVIRONNEMENT INC.	1326513	12 MARS 2019	GERVAIS, ROBERT	ÉGOUT - Service de location de vide-puisard avec opérateur le 5 février 2019	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	2 313,27 $	
CARR MCLEAN LIMITED	1335455	25 MARS 2019	DANSEREAU, SYLVAIN	RANGEMENT POUR INFORMATIQUE - FABRICATHÈQUE	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Bibliothèques	2 940,13 $	
CEGEP DE SAINT-LAURENT	1331286	01 MARS 2019	GERVAIS, ROBERT	AQUEDUC - Formation préalable des préposés à l'aqueduc (OPA)	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	4 409,47 $	
CPU SERVICE INC.	1335453	25 MARS 2019	DANSEREAU, SYLVAIN	INFORMATIQUE POUR LA FABRICATHÈQUE	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Bibliothèques	22 756,04 $	
CREUSAGE RL	1328839	06 MARS 2019	GERVAIS, ROBERT	AQUEDUC - Service de location de creusage pneumatique avec opérateur	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	944,89 $	
CREUSAGE RL	1328839	26 MARS 2019	GERVAIS, ROBERT	AQUEDUC - Service de location de creusage pneumatique avec opérateur	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	4 251,99 $	
GDLC EXCAVATION INC.	1335691	25 MARS 2019	GERVAIS, ROBERT	ÉGOUT - Branchement au 8364-66, 14e avenue	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	5 118,14 $	
L.L. LOZEAU LTEE.	1336747	29 MARS 2019	DANSEREAU, SYLVAIN	Équipement pour la fabricathèque	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Bibliothèques	2 514,45 $	
LOCATION LORDBEC INC.	1327489	05 MARS 2019	GERVAIS, ROBERT	AQUEDUC - Service de location d'un camion 12 roues avec opérateur	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	2 677,19 $	
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1335156	21 MARS 2019	BEAUDREAULT, BRIGITTE	CANOPÉ - Location d'un camion-citerne pour 4 mois	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Horticulture et arboriculture	9 595,86 $	
ROBOTSHOP INC.	1336326	28 MARS 2019	DANSEREAU, SYLVAIN	ÉQUIPEMENT POUR LA FABRICATHÈQUE	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Bibliothèques	8 289,87 $	
SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.	1333102	12 MARS 2019	GERVAIS, ROBERT	BRANCHEMENT - Service de réparation d'un bris d'égout devant le #4198-200 54e rue.	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	4 239,40 $	
SERVICES ENVIRONNEMENTAUX JBM	1326172	05 MARS 2019	GERVAIS, ROBERT	ÉGOUT - Service de location de vide puisard avec opérateurs	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	12 997,45 $	
STELEM	1331307	01 MARS 2019	GERVAIS, ROBERT	AQUEDUC ACHAT DE DÉTECTEUR MAGNÉTIQUE	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	2 493,45 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1331974	06 MARS 2019	JOBIN, MICHEL	AQUEDUC ACHAT DE GRILLE DE PUISSARD	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	4 871,42 $	1277188
						Total =	**14 873 530,03 $**	

RAPPORT SUR L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU jeudi 28 mars 2019, à 17 h

Au CM du lundi 15 avril 2019, à 13 h

20.01	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles - 1190720001

Accorder un contrat à Quantum Électrique inc. pour le remplacement des moteurs de deux compresseurs de biogaz et travaux connexes au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) - Dépense totale de 596 237,75 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public ENV CESM 2018-02 (2 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.02	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition - 1187362001

Conclure deux ententes-cadres d'une durée de 60 mois, avec une option de prolongation de 24 mois, avec Globocam (Anjou) inc., pour la fourniture de pièces authentiques de marques Freightliner et Sterling, dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville - Appel d'offres public 18-17302 (1 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.03	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction - 1191081001

Accorder un contrat à Aréo-Feu ltée pour les travaux reliés à la réparation de deux bateaux du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale de 153 057,02 $, taxes incluses (fournisseur unique)

Adopté à l'unanimité.

20.04	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction - 1194922002

Conclure une entente-cadre, d'une durée de 5 ans, avec Équipements Twin inc. pour la fourniture et l'installation sur demande de diverses bennes avec équipements de déneigement sur des châssis de camion fournis par la Ville - Appel d'offres public 18-17318 (3 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.05	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail - 1193190001

Exercer les deux options d'une année de prolongation, pour la fourniture de travaux de déploiement de fibres optiques inter-bâtiment et aux bornes WiFi, dans le cadre des contrats accordés à Teltech Télécommunication inc. (CG16 0305) pour les lots 1 à 5 et à Telecon inc. (CG16 0177) pour le lot 6, pour la période du 20 mai 2019 au 19 mai 2021, pour les lots 1, 2, 3 et du 29 mars 2019 au 28 mars 2021 pour les lots 4, 5, 6 et ce sans ajustements aux enveloppes budgétaires allouées

Adopté à l'unanimité.

20.06	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs - 1197685001

Conclure une entente-cadre d'une durée de 5 ans avec Confidentiel Déchiquetage de documents inc. pour les services de déchiquetage de documents confidentiels et de destruction de divers documents et supports - Appel d'offres public 18-16059 (1 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.07	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction - 1198034003

Accorder un contrat à Équipements Twin inc. pour la fourniture et l'installation, sur deux châssis de camion fournis par la Ville, d'un appareil à bras pour le chargement, transport et dépose de conteneurs, pour une somme maximale de 257 939,40 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17387 (1 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.08	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure - 1195942001

Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada ltée pour le renouvellement des droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, soit du 1er mai 2019 au 30 avril 2020, pour une somme maximale de 668 702,19 $, taxes incluses (fournisseur unique)

Adopté à l'unanimité.

20.09	Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être - 1198269001

Autoriser la prolongation, pour une période de douze mois, soit du 1er avril 2019 au 31 mars 2020, de l'entente-cadre avec Novem Distribution inc. (CE17 0180) pour l'approvisionnement de dispositifs de cadenassage concernant les activités au niveau aqueduc, pour un montant estimé à 174 876,98 $, taxes incluses. Le montant octroyé de 390 306,78 $, taxes incluses, plus un montant pour ajustement de quantité de 58 546 $, taxes incluses, sera majoré jusqu'à concurrence de 623 729,76 $, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

20.10	Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1182675003

Autoriser la cession du contrat de Produits Chimiques CCC ltée à CCC Chemical Distribution inc. pour la fourniture et la livraison sur demande de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable (CG16 0521) / Approuver le projet de convention à cette fin

Adopté à l'unanimité.

20.11	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures - 1187231095

Conclure une entente-cadre, pour une période de 3 ans, avec Construction Camara / 6724114 Canada inc. pour la rétention d'une équipe de travail et d'équipements pour la réalisation de fouilles exploratoires et d'inspections des infrastructures souterraines ainsi que de travaux civils préparatoires de mise aux normes des conduites pour le chemisage structural futur des conduites - Dépense totale de 5 248 245,96 $, taxes et incidences incluses / Appel d'offres public 322703 (5 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.12	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie - 1192645002

Conclure des ententes-cadres d'une durée de 24 mois, avec une option de prolongation pour une année additionnelle, avec Boivin et Gauvin inc. et Aréo-feu ltée pour la fourniture de bottes de protection pour le combat incendie, de marque Globe suprême et de marque Cosmas Titan, à l'usage des pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal - Appel d'offres public 18-17229 (2 soum., 1 seul conforme pour le lot 1 et 3 soum. pour le lot 2)

Adopté à l'unanimité.

20.13	Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1194087001

Accorder un contrat à Les Entreprises Électriques L.M. inc. pour une somme maximale de 688 165,13 $, taxes et contingences incluses, pour le remplacement de moteurs des usines Dorval et Lachine (article 5) et un contrat à Gemitech inc. pour une somme maximale de 1 747 916,96 $, taxes et contingences incluses, pour l'inspection des équipements des usines, des stations de pompage et des réservoirs du secteur de l'ouest de la Ville (article 7) - Appel d'offres public 18-17231 (4 et 5 soum.)

Adopté à la majorité des voix.

20.14	Service de l'approvisionnement , Direction planification matérielles et logistique - 1185318002

Conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, avec PTI Solutions Industrielles inc. pour la fourniture de machines distributrices industrielles - Appel d'offres public 18-16688 (1 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.15	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail - 1193190002

Autoriser une dépense totale additionnelle de 283 865,76 $, taxes, contingences et variation de quantités incluses, pour la fourniture de matériaux et services de câblage en télécommunications, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec la firme SC360 inc. (CE17 0007), majorant ainsi le montant total de chacun des contrats de 405 522,52 $ à 547 455,40 $, taxes, contingences et variation des quantités incluses

Adopté à l'unanimité.

20.16	Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale , Direction - 1196794001

Autoriser un soutien financier additionnel de 225 000 $ au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CG18 0115), pour une période de trois mois, soit jusqu'au 31 mars 2019, pour la poursuite de ses actions, majorant ainsi le montant total du soutien financier de 1 300 000 $ à 1 525 000 $ / Approuver un projet d'addenda à cet effet

Adopté à l'unanimité.

20.17	Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics - 1188195001

Accorder un contrat à Bau-Québec ltée pour le réaménagement des secteurs Jarry est et Boisé sud du parc Frédéric-Back - Dépense totale de 3 857 717,23 $, taxes, contingences, quantités variables et incidences incluses - Appel d'offres public 17-6991 (6 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.18	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau - 1193775001

Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc., pour le projet « Construction de chambres de vannes et de mesure, arrondissement de Saint-Léonard » - Dépense totale de 1 619 710,32 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10295 (3 soum.)

Adopté à la majorité des voix.

20.19	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1197526003

Accorder un contrat à Mofax Électrique ltée pour l'exécution de travaux électriques en régie contrôlée sur les équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées, pour une somme maximale de 656 419,51 $, taxes incluses - Appel d'offres public SP18115-167032-C (4 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.20	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1197526006

Accorder un contrat à Nordmec Construction inc. pour la mise à niveau des pompes de puisard et d'inondation de la station de pompage de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 1 453 716,77 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public SP18057-160691-C (8 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.21	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1197526007

Accorder un contrat à C.M.S. entrepreneurs généraux inc. pour la prolongation des services enfouis - Poste électrique 315 KV - Dépense totale de 2 563 964,46 $, taxes, contingences, incidences et variation de quantités incluses - Appel d'offres public DP18129-177070-C (4 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.22	Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles - 1187684003

Autoriser une dépense additionnelle de 959 067,41 $, taxes incluses, pour des services professionnels afin d'adapter le logiciel de gestion des régimes de retraites Ariel, dans le cadre du contrat accordé à Morneau Shepell ltd (CG16 0408), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 242 012,50 $ à 3 201 079,91 $, taxes incluses / Approuver un projet d'avenant no 1 à cet effet

Adopté à l'unanimité.

20.23	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1180749002

Autoriser une dépense additionnelle de 188 014,52 $, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels pour la construction du nouvel immeuble à l'usine Atwater, dans le cadre du contrat accordé à MDA architectes inc., Bouthillette Parizeau inc. et Nicolet Chartrand Knoll ltée (CG13 0401), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 360 704,64 $ à 2 548 719,16 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention de modification numéro 1 à cet effet

Adopté à l'unanimité.

20.24	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets - 1186310003

Approuver un projet d'acte par lequel Sa Majesté la Reine du chef du Canada concède à la Ville tous ses droits, titres et intérêts dans le collecteur De LaVérendrye, situé sous une partie du lot 1 260 141 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 4 841 761,18 $, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

20.25	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1184962009

Décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, aux fins de logement social, d'un terrain constitué du lot 1 381 212 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tel que montré au plan L-18 Saint-Gabriel, situé du côté est de la rue Laprairie, entre les rues Augustin-Cantin et Saint-Charles, dans l'arrondissement du Sud-Ouest / Autoriser un versement du Fonds de contribution à l'inclusion de 1 345 000 $, plus les taxes applicables, en vue de l'acquisition de cet immeuble

Adopté à l'unanimité.

20.26	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1184386004

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville renonce partiellement à la servitude de non-construction et de non-accès consentie en sa faveur, aux termes d'un acte intervenu entre Les Constructions Fédérales inc., Groupe Allogio inc., Faubourg Pointe-aux-Prairies inc. et la Ville, sur trois lots situés sur la rue Jules-Helbronner, laquelle fait partie du développement résidentiel Faubourg Pointe-aux-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Adopté à l'unanimité.

20.27	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1180783003

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de madame Sharon Kelly et monsieur Kelly Burke, une servitude d'utilités publiques pour le passage d'une conduite d'égout pluvial sur une partie de la propriété sise au 143, rue Dieppe, à Ville de Pointe-Claire, constitué d'une partie du lot 2 527 973 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 140 000 $, avec intérêt au taux de 5 %, à compter de la mise en demeure transmise à la Ville en date du 3 octobre 2018

Adopté à l'unanimité.

20.28	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports - 1198070001

Accorder un soutien totalisant 316 000 $ à Défi sportif AlterGo, soit un soutien financier de 60 000 $ et un soutien en biens et services d'une valeur de 256 000 $ pour la tenue de l'événement Défi sportif AlterGo 2019, dans le cadre du budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports / Approuver le projet de convention à cet effet

Adopté à l'unanimité.

20.29	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1193931002

Accorder un soutien financier de 180 000 $ à l'École des entrepreneurs du Québec pour la réalisation, en 2019 et 2020, des prochaines éditions du Parcours C3 : Culture, Créativité et Croissance / Approuver un projet de convention à cet effet

Adopté à l'unanimité.

20.30	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles - 1198260004

Résilier le contrat accordé à Centre de tri Mélimax inc. (CG18 0351) pour la réception, le tri et la mise en marché de bois trié en provenance de 5 territoires, pour une période de 24 mois - Résilier le contrat accordé à Centre de tri Mélimax inc. (CG18 0406), pour la réception, le tri et la mise en marché de bois, en provenance de l'Écocentre de LaSalle, pour une période de 22 mois

Adopté à l'unanimité.

20.31	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail - 1182357004

Accorder un contrat de gré à gré à Rogers Communications Canada inc. pour la fourniture des services d'installation, d'intégration, de maintenance et de support de modems LTE véhiculaires et le logiciel de gestion pour le Service de sécurité incendie de Montréal, pour une période de trois ans, pour une somme maximale 1 809 091,92 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser des budgets additionnels pour une variation de quantité de l'ordre de 15% pour une somme de 133 849,87 $

Adopté à l'unanimité.

20.32	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1185895003

Accorder un contrat à Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.) pour les travaux d'étanchéisation du bassin de rétention des eaux pluviales et stabilisation du talus sur le site de l'écocentre LaSalle, dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 587 846,16 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 5982 (3 soum.) / Autoriser un virement de 536 783 $ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le Service de la gestion et de la planification immobilière

Adopté à l'unanimité.

20.33	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures - 1197231022

Accorder un contrat à 4042077 Canada inc. (De Sousa) pour divers travaux de pavage et de marquage à réaliser en 2019, dans le cadre du projet Bonaventure - Dépense totale de 703 729,75 $, taxes, contingences et incluses - Appel d'offres public 214735 (3 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.34	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics - 1187540002

Accorder un contrat de gré à gré à la Cité des arts du cirque (TOHU) pour la réalisation d'une programmation d'activités culturelles, éducatives, environnementales et récréatives à la TOHU, au parc Frédéric-Back et dans le quartier Saint-Michel, pour une somme maximale de 2 151 533,23 $, répartie de 2019 à 2022 / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un virement budgétaire de 104 471,17 $ de compétence corporative du Service de la culture vers les dépenses contingentes en contrepartie de 104 471,17 $ de compétence d'agglomération des dépenses contingentes vers le Service de la culture pour 2019 / Autoriser des ajustements récurrents à la base budgétaire du Service de la culture et du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour un montant de 3 836,91 $ à compter de 2020, pour un montant de 7 689,81 $ à compter de 2021 et pour un montant de 11 625,79 $ à compter de 2022, et ce, pour chaque service

Adopté à l'unanimité.

20.35	Service des technologies de l'information , Direction technologies_architecture_innovation et sécurité - 1197297001

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Fujitsu conseil (Canada) inc. pour des prestations de services en intelligence artificielle, pour une période de 2 ans, pour une somme maximale de 2 052 993,60 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16877 (6 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.36	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1197526005

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à SNC-Lavalin GEM Québec inc. pour des services professionnels pour l'élaboration du rapport géotechnique des paramètres de référence (GBR), préparation des plans et devis d'excavation du roc par forage et dynamitage, par tunnelier TBM et par haveuse, surveillance et support technique - Dépense totale de 1 646 874,31 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-17405 (1 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.37	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1185951003

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à la firme WSP Canada inc. pour les services professionnels en contrôle de la qualité relié à la mise en oeuvre de projets à caractère industriels en mode de réalisation conception-construction-entretien-exploitation - Dépense totale de 4 255 540,94 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-16708 (1 soum.)

Adopté à la majorité des voix.

20.38	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures - 1187231085

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat aux Excavations Lafontaine inc. pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Papineau, de la rue Gauthier à la rue Marie-Anne, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 20 229 831,33 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 325301 (3 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.39	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures - 1183855006

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec Groupe ABS inc. (3 688 337,64 $, taxes incluses), Les Services EXP inc. (2 916 915,75 $, taxes incluses), FNX-INNOV inc. (anciennement Les Consultants S.M. inc.) (2 308 299,50 $, taxes incluses), SNC-Lavalin GEM Québec inc. (1 785 750,88 $, taxes incluses), Solmatech inc. (1 134 437,05 $, taxes incluses) et WSP Canada inc. (962 818,76 $, taxes incluses), totalisant une somme maximale de 12 796 559,58 $, taxes incluses pour effectuer des caractérisations environnementales, des études géotechniques et des conceptions de chaussée dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville - Appel d'offres public 18-17192 (8 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.40	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure - 1187833008

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres, d'une durée de 3 ans, avec Compugen inc. (Lot 1 : 1 172 489,82 $, taxes incluses), PCD Solutions inc. (Lot 3 : 1 184 890,91 $, taxes incluses), ESI Technologies inc. (Lot 4 : 638 311 $, taxes incluses), Bell Canada (Lot 6 : 2 840 787,50 $, taxes incluses), pour la fourniture de serveurs d'entreprise, d'équipements de stockage et d'équipements de télécommunication - Appel d'offres public 18-17255 (7 soum.) / Autoriser des crédits additionnels pour une variation de quantité de l'ordre de 15% pour les lots 3 et 4, correspondant à une somme de 177 733,63 $ pour le lot 3 ainsi qu'une somme de 95 746,65 $ pour le lot 4

Adopté à l'unanimité.

20.41	Service des technologies de l'information , Direction - 1187297003

Conclure une entente de collaboration de gré à gré avec MILA - Institut québécois d'intelligence artificielle, organisme à but non lucratif, pour une période de 5 ans, pour une somme maximale de 831 128 $, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cette fin ainsi que le contrat de sous-location en annexe

Adopté à l'unanimité.

20.42	Service de l'habitation , Direction - 1190637001

Accorder un soutien financier exceptionnel d'un montant maximum de 1 013 000 $ pour la réalisation du projet de logement social HFAQ Phase V de l'organisme Les Habitations de la Fondation des aveugles du Québec, dans le cadre du programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec

Adopté à l'unanimité.

20.43	Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics - 1187540001

Accorder un soutien financier d'une somme maximale de 2 045 228 $, répartie de 2019 à 2022, à la Cité des arts du cirque (TOHU) pour la réalisation du plan d'action Cirque-Terre-Humain dans le cadre de sa mission / Approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser des ajustements récurrents à la base budgétaire du Service de la culture et du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour un montant de 3 993,50 $ à compter de 2020, pour un montant de 8 051 $ à compter de 2021 et pour un montant de 12 173,50 $ à compter de 2022, et ce, pour chaque service

Adopté à l'unanimité.

20.44	Service de l'habitation , Direction - 1198320001

Approuver l'entente tripartite de 2019 entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, en application de l'entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal

Adopté à l'unanimité.

30.01	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité - 1192612001

Adopter le Plan d'action Vision Zéro décès et blessé grave 2019-2021

Adopté à l'unanimité.

30.02	Service du développement économique , Direction - 1197586002

Approuver le rapport annuel des actions et des projets réalisés en 2018 dans le cadre de la planification économique conjointe et de la Stratégie de développement économique 2018-2022 grâce à l'aide financière de 150 M$ du gouvernement du Québec

Adopté à l'unanimité.

30.03	Service du greffe , Direction - 1197579005

Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil d'agglomération pour l'année 2019

Adopté à l'unanimité.

41.01	Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1196347004

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant la démolition partielle du bâtiment situé sur le lot 1 851 804 afin de permettre la construction d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide sur une partie de ce lot

Traité.

41.02	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles - 1190643001

Avis de motion et dépôt - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif afin de mettre en oeuvre la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (2017, chapitre 27)

Traité.

41.03	Service des finances , Direction des revenus - 1193843001

Avis de motion et dépôt - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2018)

Traité.

41.04	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau - 1195075002

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

Traité.

41.05	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs - 1162748005

Avis de motion et dépôt - Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation des pouvoirs en matière de remorquage aux municipalités liées

Traité.

41.06	Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales - 1195175001

Avis de motion et dépôt - Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises

Traité.

42.01	Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1186945001

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 $ afin de financer les services professionnels d'ingénierie et les travaux pour la construction des conduites principales d'eau potable visant à desservir les réseaux de Lachine et de Dorval

Adopté à la majorité des voix.

42.02	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission - 1180025003

Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023)

Adopté à l'unanimité.

42.03	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction - 1181081026

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 30 800 000 $ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements

Adopté à l'unanimité.

42.04	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction - 1181081021

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 $ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés

Adopté à l'unanimité.

42.05	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques - 1181179011

Adoption - Règlement sur les subventions relatives au Programme investissements durables, volet bâtiments industriels durables

Adopté à l'unanimité.

42.06	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles - 1188212001

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 295 000 000 $ afin de financer la réalisation des centres de traitement de la matière organique et un centre pilote de prétraitement (RCG 13-006) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 330 800 000 $

Adopté à la majorité des voix.

42.07	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction - 1192837001

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 28 700 000 $ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé

Adopté à l'unanimité.

42.08	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction - 1192837002

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 $ afin de financer la revitalisation de la canopée dans le cadre du plan maître forestier du parc Jean-Drapeau

Adopté à l'unanimité.

45.01	Société de transport de Montréal , Direction - 1196213001

Approuver le Règlement R-192 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 5 924 374 $ pour financer le projet « Véhicules d'atelier - phase 1 », pour un terme de 10 ans et approuver la modification du Programme d'immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal

Adopté à l'unanimité.

51.01	Service de l'habitation , Direction - 1190640001

Nomination de MM. Hubert M. Makwanda et M'Baye Diagne, à titre de membres du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), pour un mandat de trois ans et reconduction des mandats de Mme Sylvie Crispo et de M. Christian Champagne à titre de membres du conseil pour une période de trois ans

Adopté à l'unanimité.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CM : 07.02

2019/04/15 13:00

(1)

Dossier # : 1195078001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du bilan annuel 2018 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire.

Il est recommandé:
DE RECEVOIR le bilan 2018 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides en vue de son dépôt au conseil municipal.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-03-19 11:08

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 07.02

2019/04/15
13:00

(1)

Dossier # : 1195078001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du bilan annuel 2018 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire.

Il est recommandé:
DE RECEVOIR le bilan 2018 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides en vue de son dépôt au conseil municipal.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2019-02-28 17:30

Signataire : Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

Outremont
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 4 mars 2019	Dépôt: CA19 16 0102

DÉPÔT DU BILAN ANNUEL 2018 DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT FAISANT ÉTAT DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DES PESTICIDES (04-041) À L'ÉGARD DE SON TERRITOIRE

DÉPÔT du bilan 2018 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du *Règlement sur l'utilisation des pesticides* en vue de son dépôt au conseil municipal.

61.01 1195078001

Philipe TOMLINSON
_____
Maire de l'arrondissement

Marie-France PAQUET
_____
Secrétaire de l'arrondissement

Signée électroniquement le 13 mars 2019

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1195078001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du bilan annuel 2018 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire.

CONTENU

CONTEXTE

Dépôt du bilan annuel 2018 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascale LEBEL
Secrétaire- recherchiste

514 495-6268
Tél :
Télécop. : 514 495-6290

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1195078001**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du bilan annuel 2018 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil de la Ville de Montréal adoptait le 27 avril 2004, le règlement (04-041) relatif à l'utilisation des pesticides. Le 3 mai suivant, le conseil d'arrondissement adoptait des ordonnances prévues à la section IX, article 27.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0170 - 19 février 2018 - Bilan annuel 2017 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire
CA18 16 0045 -5 février 2018 - Dépôt du bilan annuel 2017 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire;
CA17 16 0066 - 6 février 2017 - Dépôt du bilan annuel 2016 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire;
CA16 16 0049 - 1er février 2016 - Dépôt du bilan annuel 2015 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire;
CA15 16 0031 - 12 janvier 2015 - Dépôt du bilan annuel 2014 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides à l'égard de son territoire;
CM14 0110 - 24 février 2014 - Bilan annuel 2013 de l'arrondissement d'Outremont concernant l'application du règlement relatif aux pesticides dans l'arrondissement d'Outremont;
CA14 16 0025 - 13 janvier 2014 - Dépôt bilan 2013 concernant l'application du règlement relatif aux pesticides dans l'arrondissement d'Outremont;
CA13 16 0170 - 6 mai 2013 - Dépôt du bilan 2012 concernant l'application du règlement relatif aux pesticides dans l'arrondissement d'Outremont;
CA12 16 0003 - 9 janvier 2012 - Dépôt du bilan 2011 concernant l'application du règlement relatif aux pesticides dans l'arrondissement d'Outremont;
CA11 16 0042 - 7 février 2011 - Dépôt du bilan 2010 concernant l'application du règlement relatif aux pesticides dans l'arrondissement d'Outremont;
CA04 16 0098 - 3 mai 2004 - Adoption d'ordonnances concernant le règlement relatif à

l'utilisation des pesticides;
CM04 0316 - 27 avril 2004 - Adoption d'un règlement relatif à l'utilisation des pesticides.

DESCRIPTION

Dans un rapport, intitulé *''Bilan annuel 2018'',* nous retrouvons les actions prises par l'arrondissement en 2018, telles que: les outils de communications, les interventions auprès des citoyens ainsi que les actions prises en lutte intégrée.

JUSTIFICATION

Il est prévu à l'article 23 du règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) que le conseil d'arrondissement doit déposer un bilan au conseil municipal, faisant état de l'application de ce règlement à l'égard de son territoire, avant le 31 mars de chaque année.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La préservation des ressources naturelles et la conservation des milieux naturels visent une protection accrue de l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie VERDY
C/m foret urb.<<arr.outr>>

Tél : 514 495-6256
Télécop. : 514 495-7415

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-09

François CANDAU
Directeur par intérim

Tél : 514 495-7428
Télécop. : 514 495-7415

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1195078001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Objet :	Dépôt du bilan annuel 2018 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire.

Bilan_applic_pest_2018_OUTREMONT.pdf

Registre utilisations pesticides 2018_EXTERNE.pdf

Registre utilisations pesticides 2018_interne.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie VERDY
C/m foret urb.<<arr.outr>>

Tél : 514 495-6256
Télécop. : 514 495-7415



Bilan annuel 2018

relatif à l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) et de la lutte intégrée

Arrondissement d'Outremont

Montréal

Table des matières

Lexique **3**

Introduction **5**

Orientation et objectifs de l'arrondissement 5

Historique – résolutions du Conseil d'arrondissement **6**

Résolutions adoptées à ce jour par le conseil d'arrondissement relativement à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) 6

Ressources budgétaires et humaines **8**

Personnel dédié à l'application du règlement **9**

Activités de communication et de sensibilisation **10**

Gestion des demandes de citoyens **10**

Formation des employés **11**

Inspections sur les pesticides **12**

Demandes de permis temporaire d'utilisation de pesticides **12**

Autorisations spéciales d'utilisations de pesticides **13**

Évolution des demandes de permis **13**

Infractions et poursuites judiciaires **14**

Terrains de golf et de boulingrin **15**

Exploitations agricoles et horticoles **16**

Lutte intégrée **17**

Conclusion **20**

Annexe 1 : Principaux outils de communication sur les pesticides et le jardinage écologique **21**

Lexique

Autorisations spéciales
Pouvoir d'ordonnance d'un conseil d'arrondissement permettant de nommer une personne, qui, malgré les interdictions prévues au règlement, peut, en cas de situation exceptionnelle, permettre l'utilisation de pesticides dans tous les cas d'urgence et de danger pour la santé humaine, y compris dans les zones sensibles.

Biopesticide
(entomologie) Pesticide fabriqué à partir d'organismes vivants.
(Santé Canada) Micro-organismes trouvés à l'état naturel ou génétiquement modifiés (agents microbiens); phéromones; ainsi que les pesticides, à l'inclusion des composés biochimiques, qui ont été acceptés et homologués à titre de biopesticides par l'U.S. EPA.

Corporation
Au sens du Règlement, une personne morale, une société, une entreprise, etc. Elle est de droit public ou privé, avec ou sans but lucratif.

Espèce envahissante
Une espèce exotique dont l'introduction ou la propagation peuvent constituer une menace pour l'environnement, l'économie ou la société.

Infestation
(tout espace extérieur) Présence d'herbes nuisibles, insectes, moisissures ou autres agents nuisibles, qui, peu importe l'étendue, crée une menace à la sécurité, à la santé humaine, à la survie des arbres et arbustes ou à la vie animale.
(surfaces gazonnées et plate-bande) Présence d'insectes, moisissures ou autres agents nuisibles, à l'exception d'herbes nuisibles, sur plus de 50 % de l'espace délimité par une pelouse ou sur plus de 5 mètres carrés de l'espace délimité par une plate-bande.

Insecte ravageur
(zoologie) Insecte nuisible qui endommage gravement ou détruit une culture, une récolte ou un aménagement.

Lutte intégrée
Méthode décisionnelle qui a recours à toutes les techniques nécessaires pour réduire les populations d'organismes nuisibles de façon efficace et économique, tout en respectant l'environnement. Celle-ci consiste à combiner divers moyens d'interventions physiques, biologiques et chimiques en dernier recours. Elle est axée sur la prévention – que ce soit par le dépistage des organismes indésirables ou par des pratiques d'entretien favorisant la bonne santé des végétaux. Le succès de la lutte intégrée dépend donc d'une bonne connaissance de l'écosystème local et des facteurs à l'origine de la prolifération des organismes indésirables.

Néonicotinoïdes
Pesticides qui sont employés en tant qu'insecticides pour lutter contre différents types d'insectes. Ce sont des pesticides systémiques qui, une fois appliqués, se distribuent dans toutes les parties de la plante, rendant cette dernière toxique pour les insectes, notamment les abeilles. Toute utilisation de pesticides de la famille des néonicotinoïdes est dorénavant interdite à l'extérieur des bâtiments. Les pesticides du groupe des néonicotinoïdes qui sont actuellement homologués au Canada sont à base de cinq matières actives soit l'acétamipride, la clothianidine, l'imidaclopride, le thiaclopride et le thiaméthoxame.

Pesticides
Toute substance, matière ou micro-organisme destiné à contrôler, détruire, amoindrir, attirer ou repousser directement ou indirectement un organisme nuisible, nocif ou gênant pour l'être humain, la faune, la végétation, les récoltes ou les autres biens, ou destiné à servir de régulateur de croissance de la végétation, à l'exclusion d'un médicament ou d'un vaccin, au sens de la Loi sur les pesticides.

Zone sensible
Terrains particuliers où, à moins de certaines exceptions prévues par le Règlement, seuls les produits considérés comme des biopesticides, l'huile minérale, l'azadirachtine ainsi que les ingrédients actifs de l'annexe II du Code de gestion des pesticides. Ces zones comprennent des garderies, des écoles, des établissements de santé, des lieux de culte, des résidences pour personnes âgées, des aires de jeux et des terrains sportifs des parcs municipaux. Le conseil d'arrondissement, peut également par un pouvoir d'ordonnance, déterminer que certains parcs, cimetières et jardins communautaires soient considérés comme des zones sensibles. Pour l'ensemble de ces terrains, la zone sensible comprend une bande de 5 m de large au-delà de la limite de chacun de ces terrains.

Introduction

Au terme d'une importante démarche de concertation, et suite à l'adoption du Code de gestion des pesticides par le gouvernement du Québec en 2003, la Ville s'est dotée d'une réglementation sur l'utilisation des pesticides en 2004. Les objectifs de cette réglementation sont de réduire les utilisations de pesticides à Montréal et d'implanter des pratiques de gestion de lutte intégrée sur les terrains municipaux afin de contribuer à l'amélioration de la qualité du milieu de vie des citoyens.

La présence de pesticides dans l'environnement et l'exposition à ces produits, même à de faibles doses, peuvent avoir des effets sur la santé des personnes. Dans le contexte des changements climatiques, où l'usage des pesticides peut s'accentuer en raison de la présence plus importante d'insectes nuisibles et de nouvelles maladies, le développement de solutions de rechange aux pesticides selon une approche en lutte intégrée devient essentiel. De plus, les interventions municipales faites à l'aide de pesticides, en plus de respecter le Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041), doivent se faire dans le respect de la loi fédérale sur les produits antiparasitaires (LPA) ainsi que des règlements découlant de la loi sur les pesticides du Québec.

Le bilan annuel de l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides et de la lutte intégrée est une exigence réglementaire (04-041, a. 32; 04-041-2, a. 5) par laquelle le conseil d'arrondissement doit, avant le 31 mars de chaque année, déposer un rapport au conseil municipal faisant état de l'application du Règlement à l'égard de son territoire.

Orientation et objectifs de l'arrondissement

Outremont est un arrondissement verdoyant où il fait bon vivre. Avec ses nombreux parcs, espaces verts et rues bordées d'arbres, les citoyens aiment et respectent l'environnement. Ils comprennent bien la démarche de réduction des pesticides et ont adopté facilement ce changement de pratique.

La contremaître - Forêt urbaine à la Direction des travaux s'occupe de la mise en application du règlement sur les terrains privés et municipaux. Elle assure aussi la planification et le suivi terrain des interventions nécessaires.

Pour ses terrains municipaux, l'arrondissement a toujours privilégié les méthodes écologiques plutôt que des interventions avec des pesticides. Par contre, depuis l'arrivée de l'agrile du frêne, l'application de pesticide est devenue incontournable afin de contrôler les populations grandissantes.

Historique – résolutions du Conseil d'arrondissement

Résolutions adoptées à ce jour par le conseil d'arrondissement relativement à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041)

Mise en contexte

L'historique regroupe toutes les décisions prises par le conseil d'arrondissement relativement à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides. Les résolutions visent l'adoption du bilan annuel sur les pesticides ainsi que les pouvoirs d'ordonnance de l'arrondissement (article 27). Un conseil d'arrondissement peut, par l'adoption d'une ordonnance : déterminer certains espaces en tant que zone sensible; limiter ou retirer certaines exceptions prévues au Règlement; limiter l'application de ces exceptions; réduire la période de validité du permis; imposer des conditions d'application de pesticides plus sévères et autoriser une personne à agir de manière exceptionnelle en situation d'urgence.

No de la résolution	Date (JJ/MM/AAAA)	Objet de la décision	Note complémentaire
VILLE DE MONTRÉAL			
CM04 0316	2004-04-26	Adoption du règlement sur l'utilisation des pesticides	
CE04 0867	2004-05-05	Virement de crédits en vertu de l'adoption du règlement relatif à l'utilisation des pesticides	X $ accordés à l'arrondissement pour l'application du Règlement et 3000 $ pour les besoins relatifs à la formation continue
CM06 0855	2006-12-11	Modifications au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041-1)	Pouvoir d'ordonnance pour ajouter certaines zones sensibles sur le territoire
CM15 0686	2015-05-25	Modifications au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041-2)	Ajout de l'azadirachtine parmi la liste des matières actives de pesticides ne nécessitant pas de permis temporaire d'utilisation de pesticides

No de la résolution	Date (JJ/MM/AAAA)	Objet de la décision	Note complémentaire
CM16 0144	2016-01-25	Modifications au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041-3)	Interdiction complète des pesticides faisant partie de la famille des néonicotinoïdes sur le territoire
ARRONDISSEMENT			
CA04 160098	2004-05-03	Zone sensible élargie sur le territoire	Adoption du règlement 04-041 et ordonnance de zone sensible élargie et autorisation exceptionnelle en cas d'urgence.
CA05 160023	2005-02-07	Dépôt du bilan annuel	
CA06 160025	2006-02-06	Dépôt du bilan annuel	
CA09160020	2009-02-02	Dépôt du bilan annuel	
CA10160018	2010-02-08	Dépôt du bilan annuel	
CA1116 0042	2011-02-07	Dépôt du bilan annuel	
CA1216 0003	2012-01-09	Dépôt du bilan annuel	
CA13160170	2013-05-06	Dépôt du bilan annuel	
CA14160025	2014-01-01	Dépôt du bilan annuel	
CA15160031	2015-01-12	Dépôt du bilan annuel	
CA16160049	2016-02-01	Dépôt du bilan annuel	
CA17160066	2017-02-06	Dépôt du bilan annuel	
CA18160045	2018-02-08	Dépôt du bilan annuel	

Ressources budgétaires et humaines

Mode de fonctionnement

La Direction des travaux publics est responsable du dossier des pesticides. La contremaître - Forêt urbaine s'assure de l'application du règlement et de tous les aspects relatifs aux pesticides et à la lutte intégrée sur le domaine public.

Les montants alloués au dossier des pesticides sont intégrés à même le budget de fonctionnement de la Direction des travaux publics.

Postes budgétaires	Montant ($) (estimé)	Détails/description
Communication et sensibilisation		
Formation	500$	
Lutte intégrée	500$	
Salaires (RH)	4000$	
Budget global	5000$	

Personnel dédié à l’application du règlement

Titre d’emploi	Nombre de semaines de travail (estimé)	Description des tâches rattachées au mandat des pesticides et de la lutte intégrée
Contremaître	10	Inspection des végétaux, planification et supervision des équipes horticoles, gestion des demandes de citoyens relatives au domaine public, émission des permis d'épandage privés
Total	10	

Commentaires et recommandations

Activités de communication et de sensibilisation

Activités réalisées en 2018

Activité et description	Objectif	Nombre de citoyens rejoints (estimation)
Distribution de dépliants au BAM et autres bureaux administratifs	Sensibilisation	2000
Patrouille verte (divers événements)	Sensibilisation – Agrile du frêne	2000

Commentaires et recommandations

Gestion des demandes de citoyens

Provenance des demandes

Toutes les demandes qui concernent des interventions sur le domaine public entrent à la Direction des travaux publics via le 3-1-1 (GDT). Pour toutes les autres demandes, elles sont traitées par les agents du BAM (GDC-fiches Sherlock) ou transférées au Jardin botanique de Montréal.

Nature des demandes

Nature	Nombre Demandes domaine privé	Nombre Demandes domaine public	Type de demandes
Guêpes		4	Nid dans un arbre
Fourmis		4	Fourmis charpentières dans un arbre

Commentaires et recommandations

Formation des employés

Mise en contexte

Description des formations suivies dans le but de rester à jour dans le dossier des pesticides et de la lutte intégrée. La formation peut prendre la forme, à titre d'exemple, d'un webinaire, d'un atelier, un cours à distance, une participation à un colloque, congrès qui comprend des conférences sur les pesticides ou la lutte intégrée, de tables de discussion, etc. Si l'activité de formation est organisée à l'interne (Ex. Service de l'environnement, Service des grands parcs, Espace pour la vie), vous devez simplement indiquer Ville de Montréal dans la case appropriée.

Titre de la formation	Formateur/Organisateur	Date	Nombre de participants
Comité municipal sur les pesticides	Service de l'environnement	22 mars 2018	1
Expo-FIHOQ	Fédération interdisciplinaire en horticulture ornementale du Qc	14 et 15 novembre 2018	1

Commentaires et recommandations

Inspections sur les pesticides

Structure administrative

La Direction des travaux publics est responsable de l'application du règlement. La contremaître - Forêt urbaine traite les demandes et octroie les permis d'épandage de pesticide sur le domaine privé et assure les inspections sur le terrain.

Inspections

Type d'inspections	Nombre d'effectué

Commentaires et recommandations

Aucun permis émis en 2018.

Demandes de permis temporaire d'utilisation de pesticides

Permis octroyés ou refusés	Raison	Personne physique	Personne morale	Total
Permis octroyés		0	0	0
	Sous-total	0	0	0
Permis refusés		0	0	0
	Sous-total	0	0	0

Commentaires et recommandations

Aucun permis émis en 2018.

Autorisations spéciales d’utilisations de pesticides

Cas d’urgence et de danger pour la santé humaine, notamment dans les zones sensibles.

Raison	Citoyens	Corporations	Total
	0	0	0

Commentaires et recommandations

Aucune autorisation émise en 2018.

Évolution des demandes de permis

Évolution des demandes de permis de (3 ans)

Année	Permis octroyés	Permis refusés	Total
2016	0	0	0
2017	0	0	0
2018	0	0	0
Total	0	0	0

Commentaires et recommandations

Aucun permis émis en 2018.

Infractions et poursuites judiciaires

Mise en contexte

Lorsque l'arrondissement constate une infraction au Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041), diverses mesures peuvent être faites auprès d'un contrevenant, principalement sous la forme d'un constat d'infraction ou d'un avis écrit. Les infractions constatées concernent généralement le non-respect de l'article 3 du Règlement : en ayant utilisé ou appliqué, ou même en ayant toléré ou permis l'utilisation des pesticides à l'extérieur des bâtiments. Ces infractions peuvent également viser, de manière générale, les conditions d'applications de pesticides ou le non-respect des exigences spécifiées pour les exploitants de terrains de golf ou de terrains visant la production agricole ou horticole.

Les contrevenants s'exposent à des poursuites judiciaires si une utilisation de pesticides non conforme est effectuée à l'extérieur des bâtiments. Ces poursuites peuvent mener à des amendes allant de 100 $ à 4 000 $. Les condamnations et les amendes perçues chaque année incluent certaines infractions commises lors d'années antérieures et réglées durant l'année en cours. De même, elles excluent certaines infractions commises pendant l'année courante, mais non réglées pendant cette année.

La Direction des travaux publics est responsable de l'application du règlement. La contremaître - Forêt urbaine assure le suivi dans le cas de poursuites judiciaires.

Suivi des infractions et poursuites judiciaires

Année	2016	2015	2014
Nombre d'avis écrits	0	0	0
Nombre de constats d'infraction	0	0	0
Nombre de constats non contestés et payés	0	0	0
Nombre de chefs d'accusation déposés devant la cour municipale	0	0	0
Nombre de contrevenants condamnés (infractions contestées et jugées)	0	0	0
Amendes totales ($)	0	0	0

Liste des personnes morales reconnues coupables en 2018

Nom et adresse du contrevenant	Infraction	Lieu de l'infraction	Date/Amende
N/A			

Terrains de golf et de boulingrin

Mise en contexte

L'utilisation de pesticides, autres que les néonicotinoïdes, est autorisée sous certaines conditions prévues à la section V du Règlement. Ces conditions concernent l'entreposage des pesticides et l'affichage à respecter après l'épandage d'un pesticide. Elles visent également les registres d'utilisations de pesticides de ces exploitants ainsi qu'un état d'avancement du plan de réduction des pesticides selon les dispositions du Code de gestion des pesticides.

Afin de se conformer à l'article 73 du Code de gestion des pesticides, les propriétaires ou les exploitants d'un terrain de golf qui appliquent ou font appliquer un pesticide doivent transmettre tous les trois ans un plan de réduction des pesticides au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et ce, depuis le 3 avril 2006. Ces plans doivent contenir les données sur les quantités de pesticides utilisés, les objectifs de réduction par catégorie de pesticides (fongicides, insecticides, herbicides, etc.), y compris les moyens mis en œuvre pour les atteindre, ainsi que les mesures prises en vue de réduire la migration des pesticides hors du site. De plus, chaque plan doit être signé par un agronome, membre de l'Ordre des agronomes du Québec (OAQ).

Exigence réglementaire	Degré de conformité	Note complémentaire
Déclaration écrite – entreposage des pesticides	N/A	
Lieu d'entreposage		
Écriteaux à chaque entrée des terrains suite à l'épandage d'un pesticide		
Conditions d'application (section VIII du Règlement)		
Copie du registre des utilisations de pesticides transmis à l'arrondissement		
État d'avancement du plan de réduction du terrain de golf		

Commentaires et recommandations

Aucun terrain de golf et/ou boulingrin sur le territoire.

Exploitations agricoles et horticoles

Mise en contexte

L'utilisation de pesticides, autres que les néonicotinoïdes, est autorisée sous certaines conditions prévues à la section VI du Règlement. Ces conditions concernent l'entreposage des pesticides et l'affichage à respecter après l'épandage d'un pesticide. Elles visent également les registres d'utilisations de pesticides de ces exploitants.

Exigence réglementaire	Degré de conformité	Note complémentaire
Déclaration écrite – entreposage des pesticides	Choix	
Lieu d'entreposage	Choix	
Conditions d'application (section VIII du Règlement)	Choix	
Copie du registre des utilisations de pesticides transmis à l'arrondissement	Choix	

Commentaires et recommandations

Aucune exploitation agricole et horticole sur le territoire.

Lutte intégrée

Mise en contexte

À Outremont, le principal problème phytosanitaire est évidemment l'agrile du frêne. Cet insecte nécessite un grand suivi au niveau du contrôle de sa propagation. Les multiples interventions sont décrites dans le tableau de la page suivante.

Une autre problématique est la présence de guêpes. Nous traitons seulement les nids qui sont situés à proximité des gens (trottoirs, balcons, etc.). Pour les nids situés dans le haut des arbres, nous ne faisons aucune intervention car les guêpes ne présentent alors aucun danger.

Les fourmis charpentières dans certains vieux arbres sont aussi des problèmes récurrents. Le traitement local est généralement réalisé avec de la poudre insecticide.

En 2014, nous avons découvert une talle de renouée du Japon dans le parc Joyce. Depuis, nous rabattons régulièrement les plants au sol afin de les affaiblir. Ce suivi se fera pour plusieurs années encore afin de contrôler sa progression. De plus, la talle découverte en 2015, sur le Boul. Mont-Royal, en bordure du parc du Mont-Royal est aussi rabattue. En 2018, une troisième talle a été découverte sur le chemin de la forêt. Elle a aussi été rabattue.

En collaboration avec le Service de l'environnement, nous avons installé des pièges à punaises marbrées à trois endroits dans l'arrondissement : dans la cour des travaux publics (1451 Ducharme), à l'arrière de la bibliothèque (41 St-Just) et sur un terrain privé, situé au 754 Stuart. L'inspection des pièges et la récolte des spécimens étaient effectuées de façon hebdomadaire. Le but était de faire le dépistage de cet insecte nouvellement découvert sur le territoire montréalais.

Les différentes actions prises sont décrites dans les tableaux ci-joints.

AGRILE DU FRÊNE

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Dépistage	Contremaître et SGPVMR	Avril-Novembre	N/D	
Vaccination (domaine public)	Contremaître et SGPVMR	Juillet-Août	290 frênes publics	53,585 litres de TreeAzin
Vaccination (domaine privé)	Citoyens/SGPVMR	Juillet-Août	10 frênes privés	1,650 litres de TreeAzin
Abattages publics	Contremaître	Septembre-Octobre	44 frênes publics	
Abattages privés	Contremaître	Janvier-décembre	5 frênes privés	

FOURMIS

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Application d'insecticide à la DAUP (intérieur)	Contremaître – Forêt urbaine	Février-Mars	2	300g. de AntBGon
Application d'insecticide à la Galerie d'art (intérieur) – Firme externe	Bibliothèque	Février	1	1 litre de Bug-X
Application d'insecticide aux Travaux publics (intérieur)	Travaux publics	Mars et mai	2	400 g. de AntBGon
Application d'insecticide à la bibliothèque (intérieur) – Firme externe	Bibliothèque	Avril	2	25 g. de GreenWay
Application d'insecticide à la bibliothèque (extérieur) – Firme externe	Bibliothèque	Mai	1	1500 g. de Niban
Application d'insecticide à la Mairie (intérieur) – Firme externe	Mairie	Mai et juillet	2	30 g. de GreenWay
Application d'insecticide à la Mairie (intérieur) – Firme externe	Mairie	Juillet	1	5 g. de Avert
Application d'insecticide à la Mairie (extérieur) – Firme externe	Mairie	Juillet	2	4,250 kg. de Niban
Application d'insecticide à la Mairie (intérieur) – Firme externe	Mairie	Juillet	2	21 litres de Dragnet FT
Application d'insecticide au CCI (intérieur)	Contremaître – Forêt urbaine	Juillet	2	800 g. de AntBGon
Application d'insecticide au CCI (intérieur)	Contremaître – Forêt urbaine	Juillet	1	100 g. de Exterminator
Application d'un insecticide sur un arbre public	Contremaître – Forêt urbaine	Août	1	150 g. de Raid
Application d'insecticide au chalet du parc Beaubien (intérieur)	Contremaître – Forêt urbaine	Août	1	200 g. de AntBGon
Application d'insecticide à la Mairie (intérieur)	Contremaître – Forêt urbaine	Novembre	1	200 g. de AntBGon

GUÊPES

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Application sur le nid	Loisirs	Juillet	1	200 g. de One Shot

RENOUÉE DU JAPON

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Taille au sol des tiges (3 emplacements)	Contremaître – Forêt urbaine	Mai à septembre	10	
Inscrire les emplacements dans l'application Sentinelle du MDDELCC	Contremaître – Forêt urbaine	Septembre		

PUNAISE MARBRÉE

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Installation et inspections de 3 pièges	Contremaître et Service de l'environnement	Juin-octobre	23 (inspections hebdomadaires)	

SOURIS

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Application de raticide aux Travaux publics (intérieur) – Firme externe	Contremaître – Forêt urbaine	Janvier	1	440 g.
Application de raticide à la Mairie (intérieur) – Firme externe	Mairie	Août	1	520 g.

Commentaires et recommandations

Conclusion

Depuis le début de l'implantation du règlement sur les pesticides, l'arrondissement d'Outremont ainsi que ses citoyens se sont bien conformés aux nouvelles exigences.

Évidemment, l'arrivée d'espèces et d'insectes envahissants est préoccupante. On se doit d'être toujours alertes et proactifs sur le terrain.

Nous poursuivons donc nos efforts au niveau du dépistage, de l'application des moyens de contrôle et de la mise en œuvre de la lutte intégrée.

Annexe 1 : Principaux outils de communication sur les pesticides et le jardinage écologique

	Outil de sensibilisation	Descriptif
MONTRÉAL SANS PESTICIDES	ville.montreal.qc.ca/pesticides	Site de référence pour connaître la réglementation en vigueur ainsi que les produits autorisés ou interdits; l'adoption de bonnes pratiques de jardinage sans pesticides; la lutte intégrée et la lutte biologique en particulier.
	Guide Maison propre et Jardin vert	Guide d'entretien ménager et de jardinage écologique destiné au grand public.
	Montréal sans pesticides	Résumé du règlement sur l'utilisation des pesticides. Aide le citoyen à mieux comprendre le règlement qui a été adopté en avril 2004. - Retrait de l'exception visant le contrôle des araignées.
	Guide d'entretien écologique de la pelouse	Feuillet d'information nécessaire pour aider le citoyen à obtenir une belle pelouse sans l'aide de produits chimiques.
	Pesticides à faible impact	Dépliant portant spécifiquement sur la connaissance des pesticides à faible impact, sur les ingrédients actifs, les modes d'application et les mises en garde.
Banque d'info 311	- Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) - Lutte biologique agrile - Puceron - Pucerons du tilleul - Psylle du micocoulier - Guêpes fouisseuses (de sable)	Fiches d'informations sur la réglementation en vigueur relativement aux pesticides, des projets en lutte intégrée menés par le Service de l'environnement (lutte biologique contre le puceron du tilleul, lutte biologique contre l'agrile du frêne) ainsi que des informations pratiques sur les problèmes causés par certains insectes (guêpes fouisseuses, puceron, psylle du micocoulier).

Arrondissement d'Outremont
Direction des travaux publics
Division Voirie

Auteur (s)
Marie Verdy

Décembre 2018

ville.montreal.qc.ca

Montréal

1555, rue carrie-Derick, 2e étage, Montréal (Québec), H3C 6W2
no. de permis Ville de Montréal: P550960

Registre d'utilisation des pesticides
Bilan détaillé des interventions phytosanitaires
FIRMES EXTERNES

Arrondissement: OUTREMONT **Année:** **2018**

Date de l'application	Emplacement	Raison de l'application (problème)	Superficie, quantité ou volume traité	Nom commercial du produit	Numéro d'homologation	Classe (1 à 5)	Quantité appliquée	Applicateur	no. de certificat applicateur	Signature applicateur
2018-01-25	1451 Ducharme T.Publics	Souris	15 m.ca	Génération Bloc mini	26618	3	440 g.	Carl Lizotte (Entreprises Maheux ltée.)	C200636	
2018-04-06	41, St-Just BIBLIO (section jeunes)	Fourmis		Green Way-Appâts en gel	30375	3	15 g.	David Asselin Coté (Entreprises Maheux ltée.)	C553525	
2018-04-19	41, St-Just BIBLIO (section jeunes)	Fourmis		Green Way-Appâts en gel	30375	3	10 g.	Carl Lizotte (Entreprises Maheux ltée.)	C200636	
2018-05-07	41, St-Just BIBLIO (contour extérieur)	Fourmis*		Niban Appâts granuleux C	26565	3	1500 g.	Carl Lizotte (Entreprises Maheux ltée.)	C200636	
2018-05-22	543, Côte Ste-Catherine MAIRIE	Fourmis		Green Way-Appâts en gel	30375	3	15g.	Carl Lizotte (Entreprises Maheux ltée.)	C200636	
2018-07-05	543, Côte Ste-Catherine MAIRIE	Foumis		Green Way-Appâts en gel	30375	3	15 g.	Edison (Entreprises Maheux ltée.)	401536235	
2018-07-05	543, Côte Ste-Catherine MAIRIE	Foumis		Avert de marque Prescription treatment	27864	3	5 gr.	Edison (Entreprises Maheux ltée.)	401536235	
2018-07-05	543, Côte Ste-Catherine MAIRIE	Foumis		Dragnet FT	24175	3	1 litre	Edison (Entreprises Maheux ltée.)	401536235	
2018-07-05	543, Côte Ste-Catherine MAIRIE	Foumis		Niban Appâts granuleux C	26565	3	250 gr.	Edison (Entreprises Maheux ltée.)	401536235	
2018-07-10	543, Côte Ste-Catherine MAIRIE	Fourmis		Dragnet FT	24175	3	20 litres	Edison (Entreprises Maheux ltée.)	401536235	
2018-07-10	543, Côte Ste-Catherine MAIRIE	Fourmis*		Niban Appâts granuleux C	26565	3	4 kg.	Edison (Entreprises Maheux ltée.)	401536235	
2018-08-13	543, Côte Ste-Catherine MAIRIE	Souris		Génération Bloc mini	26618	3	520 g.	Carl Lizotte (Entreprises Maheux ltée.)	C200636	

* APPLICATION À L'EXTÉRIEUR DU BÂTIMENT

Montréal

1555, rue carrie-Derick, 2e étage, Montréal (Québec), H3C 6W2
no. de permis Ville de Montréal: P550960

Registre d'utilisation des pesticides
Bilan détaillé des interventions phytosanitaires
INTERNE

Arrondissement: OUTREMONT **Année:** **2018**

Date de l'application	Emplacement	Raison de l'application (problème)	Superficie, quantité ou volume traité	Nom commercial du produit	Numéro d'homologation	Classe (1 à 5)	Quantité appliquée	Applicateur	no. de certificat applicateur	Signature applicateur
2018-02-19	545 Davaar DAUP	Fourmis	2 m.ca	Ant B Gon Max	23372	5	200 g.	Marie Verdy	C653549	
2018-02-26	41 St-Just (Galerie d'art)	Fourmis	13 m.ca	Insecticide prêt à utiliser Bug-X	28290	5	1 litre	Sebastian Abalos	n/a	
2018-03-21	1451 Ducharme TP	Foumis	3 m.ca	Ant B Gon Max	23372	5	200 g.	Marie Verdy	C653549	
2018-03-23	544 Davaar DAUP	Fourmis	1 m.ca	Ant B Gon Max	23372	5	100 g.	Keith Webb	n/a	
2018-05-03	1451 Ducharme T.Publics	Foumis	2 m.ca	Ant B Gon Max	23372	5	200 g.	Marie Verdy	C653549	
2018-07-06	999 McEachran (Centre communautaire)	Foumis	6 m.ca	Ant B Gon Max	23372	5	400 g.	Marie Verdy	C653549	
2018-07-12	Parc Beaubien	Guêpes*	1 m.ca	One Shot	31899	5	200 g.	Alexis Bissonnette	n/a	
2018-07-26	999 McEachran (Centre communautaire)	Foumis	6 m.ca	Ant B Gon Max	23372	5	400 g.	Marie Verdy	C653549	
2018-07-26	999 McEachran (Centre communautaire)	Foumis	6 m.ca	L'exterminateur	23352	5	100 g.	Marie Verdy	C653549	
2018-08-02	Parc Beaubien (chalet)	Foumis	2 m.ca	Ant B Gon Max	23372	5	200 g.	Marie Verdy	C653549	
2018-08-02	380 Querbes	Fourmis*	3 m.ca	Raid	28106	5	150 g.	Marie Verdy	C653549	
2018-11-07	543, Côte Ste-Catherine MAIRIE	Fourmis	2 m.ca	Ant B Gon Max	23372	5	200 g.	Marie Verdy	C653549	

* APPLICATION À L'EXTÉRIEUR DU BÂTIMENT

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 07.03

2019/04/15
13:00

(1)

Dossier # : 1190132002

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Conseil du patrimoine de Montréal et Comité Jacques-Viger
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport d'activités 2018 du Conseil du patrimoine de Montréal

Il est recommandé :
De prendre acte du dépôt, conformément à l'article 18 du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136), du rapport annuel d'activités 2018 du Conseil du patrimoine de Montréal.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-03-21 17:32

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1190132002**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Conseil du patrimoine de Montréal et Comité Jacques-Viger
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport d'activités 2018 du Conseil du patrimoine de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Conformément à l'article 18 du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136), le conseil rend compte de ses activités au conseil municipal par le dépôt de son rapport annuel 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0429 - 23 avril 2018 - Dépôt du rapport d'activités 2017 du Conseil du patrimoine de Montréal.
CM17 1082 - 25 septembre 2017 - Dépôt du rapport d'activités 2016 du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger.
CM17 0005 - 23 janvier 2017 - Dépôt du rapport d'activités 2015 du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger.
CM15 1159 - 14 octobre 2015 - Dépôt du rapport d'activités 2014 du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger.
CM15 0103 - 23 février 2015 - Dépôt du Rapport d'activités 2013 du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger.
CM13 0692 - 26 août 2013 : Dépôt du Rapport d'activités 2012 du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger.

DESCRIPTION

Dépôt du Rapport d'activités 2018 du Conseil du patrimoine de Montréal.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nancy SINCLAIR
Chef de division - Soutien au greffe et adjointe au directeur

Tél : 514 872-2636
Télécop. : 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-21

Nancy SINCLAIR
Chef de division - Soutien au greffe et adjointe au directeur

Tél : 514 872-2636
Télécop. : 514 872-5655

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2019-03-21



CONSEIL
DU PATRIMOINE
DE MONTRÉAL

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018

Montréal

Production

Direction et mot du président
Peter Jacobs

Coordination, rédaction et recherche iconographique
Julie St-Onge

Contributions
Hilde Wuyts

Révision
Frédéric Simonnot, Perception communications

Conception graphique
Ville de Montréal

Disponible sur le site Internet du Conseil du patrimoine de Montréal :
ville.montreal.qc.ca/cpm

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2019

978-2-7647-1705-9 – imprimé français
978-2-7647-1706-6 – PDF français

Tirage : 30 exemplaires

Pour plus d'information :
Conseil du patrimoine de Montréal
303, rue Notre-Dame Est, 6e étage, bureau 6a-26
Montréal (Québec) H2Y 3Y8
Téléphone : 514 872-4055

Table des matières

MOT DU PRÉSIDENT **5**

ENJEUX DE 2018 ..... **7**

Patrimoine des Premières Nations 9

Diverses stratégies d'adaptation des bâtiments patrimoniaux 9

Enjeux de développement et de densification 11

Conservation et transformation des ensembles conventuels 13

Patrimoine naturel 14

Aménagements du domaine public 15

RÉFLEXIONS SUR DES ENJEUX DE FONDS **19**

Patrimoine et changements climatiques 20

Patrimoine et développement durable 21

Le façadisme comme stratégie de conservation du patrimoine? 22

PARTENARIATS EN PATRIMOINE **25**

RECOMMANDATIONS S'ADRESSANT À LA VILLE **29**

ANNEXES **33**

Annexe 1 : Mission et mandat du CPM 34

Annexe 2 : Structure organisationnelle et composition du CPM 38

Annexe 3 : Retour sur l'année 2018 46

Annexe 4 : Bilan des activités du CPM 49

Mot du président



J'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activités du Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) pour l'année 2018. Convaincu que notre patrimoine est le reflet de nos valeurs, le CPM s'est fixé comme objectif principal de bonifier les projets qui lui sont soumis en plus de conseiller, guider et informer le conseil municipal ou toute instance concernée dans leurs prises de décision.

L'année 2018 fut marquée par une série d'innovations et d'évènements importants pour le CPM. Le 21 septembre, certains pouvoirs concernant l'autorisation de travaux sur des bâtiments et sites patrimoniaux ont été délégués par le gouvernement du Québec à la Ville de Montréal. Par conséquent, compte tenu de l'augmentation probable des dossiers présentés au CPM, le conseil municipal lui a permis de faire appel à plusieurs membres suppléants. Nous pourrons ainsi bénéficier d'une diversité élargie d'expertises et d'un plus grand bassin de spécialistes.

Parmi les dossiers qui se sont ajoutés au mandat du CPM après le transfert des pouvoirs figurent les projets situés dans des ensembles urbains comme le territoire du Vieux-Montréal (site patrimonial déclaré de Montréal). Estimant qu'une évaluation au cas par cas de projets à l'intérieur d'un tel territoire ne permet qu'une appréciation très partielle de l'intérêt patrimonial d'un bien, le CPM croit que la conservation et la mise en valeur des éléments patrimoniaux exigent une vue d'ensemble. En ce sens, nous sommes particulièrement heureux que le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal ait donné suite à notre demande d'adopter un plan directeur pour le parc Lafontaine avant que les projets visant plusieurs de ses bâtiments ne nous soient soumis pour avis. Rappelons que le Conseil est particulièrement sensible à ce que ses recommandations soient intégrées dans la programmation, la conception et le développement des projets portant sur le patrimoine au moment le plus opportun.

À cet égard, à de nombreuses reprises au cours de l'année, le CPM n'a pas eu la tâche facile. En effet, certains projets lui ont été présentés sans documentation suffisante pour en permettre l'analyse; parfois même, sans que l'aménagement ou le bâti existant ne soit documenté. Le CPM insiste sur l'importance de bien documenter les sites et bâtiments patrimoniaux afin de mieux en comprendre les valeurs patrimoniales avant les travaux de réaménagement.

Le CPM souhaiterait également être mieux informé des suites données aux avis qu'il produit. Soucieux d'offrir la meilleure contribution possible, il aimerait que les services ou arrondissements l'ayant sollicité réalisent ensuite un suivi indiquant comment les recommandations ont été prises en considération. Cette rétroaction permettrait au CPM d'améliorer la justesse de ses commentaires et recommandations et de bonifier son apport.

Dans le souci de se positionner en amont des propositions portant sur les enjeux patrimoniaux importants, le Conseil a préparé deux mémoires à l'intention de l'Office de la consultation publique de Montréal : un premier sur le projet de réaménagement de l'avenue McGill College; ainsi qu'un second, conjointement avec le Comité Jacques-Viger, sur le projet de création d'un nouveau parc dans le secteur Turcot. L'objectif : nous assurer que les enjeux patrimoniaux qui nous concernent soient annoncés en amont du développement des projets à l'étude.

Nous avons beaucoup entendu parler des impacts possibles des changements climatiques sur le milieu urbain. Ceux-ci sont généralement associés aux nouveaux projets de développement et concernent le choix des matériaux et la réduction des émissions de carbone, pour ne mentionner que quelques-uns des enjeux liés à l'environnement bâti. L'eau, la canopée et la

diversité biologique sont autant de composantes de notre patrimoine collectif qu'il importe de protéger et de mieux gérer. Le Conseil est convaincu que la problématique et les enjeux du développement durable ne sont pas limités aux projets à venir, mais portent aussi sur le maintien et le renouveau du patrimoine déjà enraciné dans le tissu urbain. Nous comptons bien nous attaquer à ce défi dans les prochaines années.



L'Agora métropolitaine, l'un des principaux mécanismes de suivi du Plan métropolitain d'aménagement et de développement, a proposé en 2018 pour la toute première fois un atelier sur la thématique « Patrimoine et paysage », au sein duquel l'idée fut avancée que le paysage montréalais constituait un patrimoine commun. Il est à espérer que le prochain Plan d'urbanisme consacrera un chapitre au patrimoine paysager. Dans un autre registre, le concours Opération Patrimoine a pu démontrer à quel point les organismes non gouvernementaux, les citoyens, les artistes, et les experts en patrimoine sont tous essentiels à la conservation et la mise en valeur de notre patrimoine.

Les avis et les commentaires du Conseil sont toujours enrichis par plusieurs partenaires, tout aussi préoccupés par les problématiques et enjeux liés au patrimoine, tant matériel qu'immatériel. En accord avec le Plan d'action en patrimoine proposant la création d'un observatoire en patrimoine, le CPM considère qu'il est crucial qu'un tel réseau soit mis sur pied entre les citoyens, les institutions et les paliers gouvernementaux afin de partager les expertises associées à la conservation et la mise en valeur du patrimoine dès le début et tout au long des processus de développement des politiques et projets liés au patrimoine montréalais.

Enfin, l'année 2018 fut également marquée par le 8e colloque annuel du Conseil, qui avait pour thème « Patrimoine et innovation ». Tenu le 16 février, l'évènement a réuni une centaine de fonctionnaires ainsi que quelques élus ayant à travailler, de près ou de loin, sur des projets relatifs au patrimoine. Il a été l'occasion de discuter des défis liés à la mise en valeur du patrimoine montréalais et de rapporter plusieurs succès. Les présentations et ateliers, enrichis d'exemples d'innovation en matière de sauvegarde du patrimoine et de discussions sur les études de cas, ont permis aux participants de réfléchir sur les problématiques et enjeux portant sur la requalification du patrimoine institutionnel et conventuel; le patrimoine paysager et naturel; le patrimoine immatériel ainsi que le patrimoine vernaculaire. Les présentations, ateliers et discussions sont présentés dans les actes du colloque, disponibles sur le site Internet du Conseil.

Le détail des sujets esquissés ici ainsi que les données sur les activités du conseil sont présentés dans les pages qui suivent et sur le site ville.montreal.qc.ca/cpm.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Peter Jacobs.



ENJEUX DE L'ANNÉE 2018

Les enjeux de 2018

La présente section résume les enjeux majeurs qui émanent des dossiers que le CPM a analysés en 2018, mais se concentre surtout sur les avis rendus publics au moment d'écrire ces lignes. De manière générale, le CPM est heureux que des projets intègrent enfin le patrimoine et l'histoire des Premières Nations. De nombreux autres projets qui lui ont été présentés font état de démarches visant à adapter les bâtiments patrimoniaux à de nouveaux usages. Malheureusement, plusieurs d'entre eux doivent subir des transformations importantes en raison d'un manque d'entretien. Outre cette menace, le CPM constate la quantité croissante de projets faisant état de la pression du développement sur le patrimoine. Enfin, un nombre important de projets étudiés en 2018 portent sur des enjeux liés au patrimoine naturel et à l'aménagement du domaine public.

Patrimoine des Premières Nations

Le CPM se réjouit que de plus en plus de projets proposent de mettre en valeur le patrimoine et l'histoire des Premières Nations. Notamment, sur la rue Peel, des travaux de réfection des conduites d'aqueduc et d'égouts ont donné lieu à des fouilles archéologiques préalables à l'angle de la rue Sherbrooke. Celles-ci, réalisées en 2016-2017, ont permis la découverte de vestiges archéologiques témoignant d'une occupation villageoise du site par les Iroquoïens du Saint-Laurent entre les années 1400 et 1500, confirmant ainsi l'importance historique de ce secteur où, déjà en 1859, des trouvailles avaient été faites par des ouvriers (site Dawson). À l'occasion de la réfection complète de la voie, la Ville de Montréal a souhaité mettre en valeur l'histoire des Premières Nations sur ce site par l'aménagement d'un nouveau parcours linéaire sur la rue Peel.

Le CPM a apprécié la dimension humaine et symbolique du concept proposé, qui met en scène les conceptions occidentale et autochtone du monde. Il a tout particulièrement prisé la démarche de concertation menée avec des membres de la communauté mohawk visant à identifier les éléments à intégrer dans l'aménagement. Dans le cadre de précédents projets d'aménagement de bâtiments destinés aux membres des Premières Nations ou visant à souligner leur histoire, le CPM avait exprimé son malaise en constatant que ceux-ci avaient été pensés et conçus en l'absence des principaux concernés. Le projet de la rue Peel est donc exemplaire en ce domaine et le CPM encourage l'application d'une telle démarche de concertation dans le cadre de projets semblables.

Diverses stratégies d'adaptation des bâtiments patrimoniaux

La protection du patrimoine bâti passe d'abord et avant tout par l'occupation des bâtiments et leur entretien. Toutefois, entre vacance ou négligence et conservation totale, diverses stratégies permettent leur préservation. Plusieurs projets visant l'adaptation de bâtiments patrimoniaux à de nouveaux usages ou besoins ont été présentés au CPM en 2018.

Manque d'entretien et inoccupation

L'ancien théâtre Snowdon, propriété de la Ville depuis 2003, était inoccupé depuis 2013. Gravement endommagé par un incendie en 2016, le bâtiment Art déco a été acquis par des intérêts privés en 2018. Ceux-ci proposent de le convertir en immeuble mixte, comprenant des commerces





Ci-haut, les fouilles archéologiques au coin des rues Peel et Sherbrooke. Ci-bas, un fragment de poterie découvert au cours de ces fouilles.

au rez-de-chaussée et des unités résidentielles aux étages supérieurs. N'étant pas récupérable, l'intérieur du bâtiment sera complètement évidé et seule la façade sera conservée et intégrée au projet. Dans l'avis qu'il a produit, bien qu'il se réjouisse qu'un projet soit proposé pour ce bâtiment, le CPM a déploré que la Ville ait négligé son entretien et son occupation, négligence qui a mené à l'incendie.

Le théâtre Snowdon n'est malheureusement pas un cas unique. Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal a hérité d'une situation également difficile avec la maison Thomas-Brunet, bâtiment patrimonial cité appartenant à la Ville de Montréal. Vacant depuis 2010 et souffrant d'un grave manque d'entretien, il était sujet à des infiltrations d'eau.

D'autres sont dans le même état, dont l'ancienne clinique d'inspection des viandes Shamrock ou encore l'ancien bain public Hushion (actuellement visé par un projet de transformation qui implique l'intégration de sa façade et d'une section de la partie avant). Dans son Plan d'action en patrimoine, la Ville a réitéré son intention, énoncée précédemment dans la Politique du patrimoine de 2005, d'agir à titre de propriétaire et de gestionnaire exemplaires pour ses biens municipaux. Le CPM ne peut qu'espérer que des situations du genre ne se reproduisent plus et insiste pour que la Ville veille à l'entretien de ses bâtiments patrimoniaux.

Adaptation à de nouveaux usages

Plusieurs projets visant la transformation d'un bâtiment patrimonial et son adaptation à un nouvel usage ou à de nouveaux besoins ont été présentés au CPM en 2018, parmi lesquels ceux du marché Saint-Jacques, du collège Villa-Maria et de l'école Polytechnique.

De nouveaux usages sont également prévus pour l'édifice *Garanteed Pure Milk*. Celui-ci est visé par un projet de transformation qui consiste en la construction d'une tour résidentielle sur le bâtiment existant, qui sera en partie conservé. Regrettant qu'il s'agisse d'un projet de façadisme, le CPM a recommandé de maximiser le maintien d'une partie significative et intègre de l'édifice. La valeur patrimoniale du bâtiment reposant surtout sur l'objet iconique qui le surmonte – un réservoir d'eau ayant la forme d'une pinte de lait –, les recommandations du CPM quant au projet ont surtout porté sur le traitement de la façade de la tour à construire afin qu'elle soit traitée tel un « fond de scène » plat et uniforme mettant en valeur la pinte de lait. Le CPM s'est positionné en faveur de son déplacement en bordure de la rue Lucien-l'Allier, emplacement qui permettra de mieux la mettre en valeur.

Le CPM s'est penché avec beaucoup d'intérêt sur le projet d'agrandissement d'une résidence située sur le boulevard Gouin Est, au sein du site patrimonial cité de l'Ancien-Village-



La pinte de lait géante a été construite en 1930 par la compagnie *Dominion Bridge* pour la laiterie *Garanteed Pure Milk*. Elle a été sauvegardée et a fait l'objet d'une restauration en 2009 grâce à l'initiative de l'organisme Héritage Montréal, qui a lancé la campagne « Sauvons la pinte ».

du-Sault-au-Récollet. Construite en 1955, elle fait partie d'un ensemble de bungalows aux caractéristiques architecturales semblables, typiques de l'époque. Le projet prévoyait l'ajout d'un étage en conservant la même implantation au sol, tout en proposant des changements au niveau de la matérialité de la façade. Bien qu'étant en faveur de l'adaptation des bâtiments patrimoniaux afin de conserver des résidences pour familles à Montréal, et bien que le projet soit conforme au zonage, le CPM a rappelé que son mandat était d'analyser le respect des valeurs patrimoniales d'un projet. Dans ce cadre, le CPM a jugé que le projet ne s'intégrait pas dans son contexte et ne respectait aucunement les valeurs patrimoniales du bâtiment puisqu'il prévoyait la disparition de la plupart de ses caractéristiques d'origine. Ce cas est représentatif de la difficulté d'évaluer la valeur d'un bâtiment du patrimoine vernaculaire, selon qu'on le considère isolément ou en tenant compte de son appartenance à un ensemble bâti aux caractéristiques architecturales similaires, puisque c'est essentiellement cette appartenance qui lui confère sa valeur patrimoniale.

De plus, sachant que l'Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville travaille à un projet d'encadrement réglementaire pour les demandes de permis visant un bâtiment ou un emplacement situé dans le site patrimonial cité de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet, le CPM a encouragé ses responsables à repenser le zonage de ce secteur, qui permet deux étages, afin de restreindre les projets d'agrandissement et de préserver les caractéristiques de cet ensemble de bungalows. Le projet a mis en évidence la non-concordance de la réglementation avec le cadre bâti existant. Dans ce cas précis, la réglementation permet une hauteur de deux étages, alors que le secteur est composé majoritairement de résidences d'un étage. Le patrimoine bâti est ainsi souvent fragilisé par des règlements d'urbanisme qui ne reflètent pas la composition du cadre bâti actuel. Le CPM attend avec intérêt que soit terminée la réalisation d'un outil d'encadrement réglementaire pour le site patrimonial de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet par l'Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Enjeux de développement et de densification

Dans son rapport d'activités de 2017, le CPM avait souligné son inquiétude par rapport à la pression du développement sur le patrimoine. Celle-ci est notamment liée aux importantes hauteurs permises dans certaines zones où se trouvent des bâtiments nettement moins élevés. Cette prescription incite en effet à la démolition des édifices patrimoniaux de faible hauteur pour les remplacer par des tours. Cet enjeu lié à la densification n'est pas nouveau, mais il est de plus en plus pressant de se questionner sur les outils réglementaires permettant la protection du patrimoine. Les outils en place permettent-ils une protection adéquate?

Si dans le passé l'enjeu de la densification touchait surtout le centre-ville, il s'étend maintenant aux quartiers résidentiels. Récemment, les maisons de type « *shoebox* », petites résidences unifamiliales d'un étage auxquelles on accordait peu d'importance il y a quelque temps, ont soulevé des inquiétudes à la suite de démolitions de nombre d'entre elles. On compterait un millier de ces résidences à Montréal. Au cours de la dernière décennie, plusieurs ont été achetées et démolies afin de densifier les terrains en accueillant des bâtiments comptant parfois jusqu'à huit logements. En fait, dans la plupart des cas, les *shoebox* dérogent au nombre minimal d'étages et de logements prescrits, ce qui ne fait qu'accroître la pression immobilière sur les terrains qu'elles occupent.

L'Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, qui en compte un nombre important, a entamé des réflexions menant à l'élaboration d'un cadre réglementaire pour mieux évaluer les diverses demandes de modification ou de



Le bungalow situé au 1354, boulevard Gouin Est a fait l'objet d'un projet d'agrandissement avec l'ajout d'un étage.

démolition qui lui sont soumises. Ce projet a été présenté de manière préliminaire au comité mixte, qui a produit un avis en mars 2018. En mai 2018, ayant reçu sept demandes de démolition depuis le début de l'année, l'Arrondissement a décrété un moratoire sur la transformation et la démolition des *shoebox* en attendant l'adoption du cadre réglementaire. Depuis, l'Arrondissement, qui en a dénombré 561 sur son territoire, les a catégorisés selon leur valeur architecturale afin de mieux encadrer les projets de démolition, agrandissement ou rénovation. Ces dispositions visent à préserver la valeur architecturale des *shoebox* et à favoriser des agrandissements qui soient subordonnés et intégrés. Bien qu'il ait émis certains commentaires pour améliorer le projet de règlement, le CPM ne peut qu'encourager et soutenir l'Arrondissement dans ses démarches visant à préserver le patrimoine vernaculaire.

L'Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a été aux prises avec les mêmes enjeux. Selon le Plan d'urbanisme, la Ville devait instaurer un taux d'implantation minimal de 30 % dans presque tout le territoire de l'arrondissement qui se situe à l'est de l'autoroute 15. Or, dans certains secteurs, notamment le site patrimonial cité de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet et le long du boulevard Gouin, le tissu urbain est composé presque uniquement d'immeubles dont le taux d'implantation est nettement inférieur à 30 %. Le fait que le Plan d'urbanisme soit en contradiction avec les caractéristiques du lieu (bâtiments anciens de faible hauteur implantés sur de vastes terrains) fragilise leur préservation. Cette prescription du Plan d'urbanisme empêche également les propriétaires qui y résident de démolir une partie de leur bâtiment ou une dépendance, puisque cela diminue le taux d'implantation.

L'Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a donc présenté au comité mixte un projet de modification réglementaire visant à éliminer du Plan d'urbanisme le taux d'implantation minimal de 30 % dans les zones où le



Les maisons de type « *shoebox* » se caractérisent par leur étage unique et leur toit plat. Certaines présentent en façade un jeu de maçonnerie ou encore une corniche ornementée en bois ou en brique.

taux d'implantation réel est nettement inférieur. Le comité mixte était clairement favorable à cette mesure, qui aura pour effet de préserver le caractère patrimonial de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet et du boulevard Gouin. Ce cas souligne l'importance d'adapter les outils réglementaires en fonction des caractéristiques des bâtiments et des sites patrimoniaux.

Conservation et transformation des ensembles conventuels

Un projet résidentiel sur l'avenue Henri-Julien, situé au sein de l'aire de protection du monastère des Carmélites, a opposé conservation du patrimoine et développement urbain. L'établissement de l'aire de protection autour du mur d'enceinte visait notamment à contrôler les vues sur les espaces situés à l'intérieur du périmètre afin de respecter l'intimité des sœurs cloîtrées. Ainsi, bien que le site du projet soit situé dans un secteur autorisant un bâti de cinq à neuf étages, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) a restreint le projet à une hauteur maximale de quatre étages. En conséquence, le comité mixte a été invité à statuer sur une demande de modification au Plan d'urbanisme. Dans son avis sur le projet, il a remis en question le fait que les vues depuis et vers le jardin du monastère des Carmélites constituaient l'enjeu principal dictant l'application d'une hauteur maximale de quatre étages sur le terrain visé. Arguant que les paramètres de développement urbain qui ont des implications sur toute la communauté d'un quartier ne devraient pas être assujettis aux conditions d'occupation présentes d'un seul groupe de personnes, le comité mixte a rejeté l'imposition de contraintes permanentes. Ainsi, il a jugé que, dans ce cas particulier, la densification du secteur était souhaitable.

À l'inverse, certaines communautés prévoient la transformation de leur ensemble conventuel pour l'adapter à de nouvelles fonctions. Les Sœurs de Sainte-Anne, dans l'arrondissement de Lachine, ont développé un projet de transformation de leur maison mère par la construction de nouveaux logements pour les religieuses, la conversion du couvent existant à des fins résidentielles (avec un certain nombre d'unités pour des personnes en légère perte d'autonomie), ainsi que l'aménagement d'espaces verts et l'implantation d'un parc public municipal. Le CPM, en comité mixte avec le Comité Jacques-Viger, a été séduit par la programmation et le caractère évolutif du « Plan directeur et de développement » du site et de la maison mère. Le comité mixte a fait des recommandations visant notamment la pérennité des bâtiments et des aménagements paysagers. Félicitant les requérants et l'Arrondissement de Lachine pour l'intention de créer un parc public sur environ 20 % du site à l'étude, le comité mixte s'est toutefois inquiété de la gestion des interfaces entre les domaines public et privé, comme dans le cadre de la version préliminaire du projet de transformation de la maison mère des sœurs missionnaires de l'Immaculée-Conception dans l'arrondissement d'Outremont. Afin d'éviter la perte des servitudes de passage, le comité mixte a recommandé de prévoir l'interdiction d'ériger des clôtures autour des propriétés situées au sein du parc.

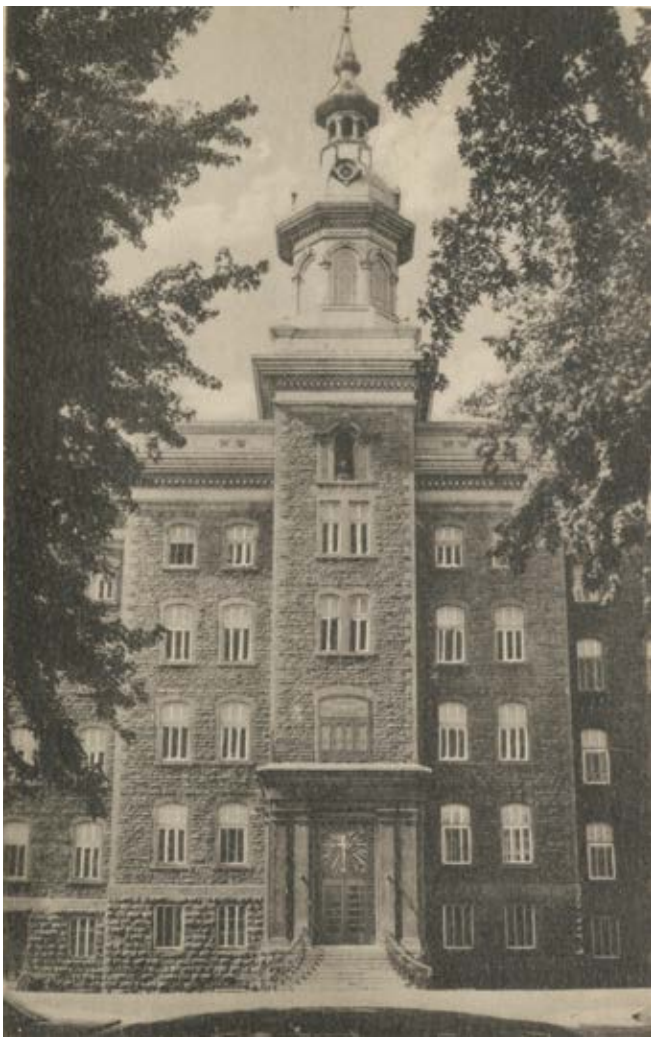

En 1900, les soeurs de Sainte-Anne acquièrent une terre à Lachine et y font construire un couvent entre 1906 et 1909 (ci-haut). Une aile est ajoutée en 1937-1938, puis un nouveau pavillon en 1965-1966.

Patrimoine naturel

Biodiversité

Durant plusieurs décennies, les municipalités ont privilégié certaines espèces d'arbres dans leur plantation sur rue en raison de leurs caractéristiques. On sait aujourd'hui que les alignements d'arbres monospécifiques sont à éviter. Dans l'avis qu'il a produit au sujet du plan directeur du parc La Fontaine, le CPM a appuyé la volonté du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) d'augmenter la biodiversité au sein du parc, notamment en favorisant une diversité d'essences d'arbres de différentes familles botaniques.

Actuellement, il y a un nombre beaucoup trop élevé d'érables au sein du parc La Fontaine comparativement aux autres espèces. Il y a également de nombreux arbres en fin de vie dont il faudra prévoir le remplacement. Le CPM a encouragé le SGPVMR à saisir cette occasion pour corriger le problème de surreprésentation des érables et élaborer une stratégie exemplaire de remplacement des arbres en fin de vie dans une optique de diversification et d'augmentation de la résilience. Il importe de promouvoir une bonne diversité des plantations afin de développer la résistance des végétaux face aux maladies et infestations susceptibles de survenir dans les prochaines années (ex. : l'agrile du frêne) et face aux changements climatiques. Cela permet de s'assurer que la canopée et l'ensemble du couvert végétal ne souffriront pas de la disparition d'une espèce.

Le CPM a repris sensiblement les mêmes recommandations dans le mémoire qu'il a déposé, de concert avec le Comité Jacques-Viger, concernant le projet d'aménagement d'un parc-nature dans l'emprise de l'ancienne cour Turcot, au sein de l'écoterritoire de la Falaise Saint-Jacques. Le comité mixte s'est réjoui de l'existence de ce projet et a grandement apprécié l'intention de la Ville de créer une zone de biodiversité, laquelle renforcera le réseau des espaces verts et la connectivité avec la trame verte. La présence de couloirs écologiques reliant des écoterritoires permet aux espèces de se disperser et de migrer. Le comité est convaincu qu'il faut recourir à des passages fauniques afin d'assurer la connectivité au sein et au-delà de l'écoterritoire.



Le parc-nature du Bois-de-Saraguay est l'un des 20 grands parcs de Montréal. D'une superficie de 97 hectares, il est fortement boisé et comprend l'île aux Chats. Il a été déclaré site patrimonial par le gouvernement du Québec en 1981.

Gestion des eaux de ruissellement

Le drainage des eaux de pluie doit être davantage pris en compte au sein des projets d'aménagement. Dans l'optique d'adopter des pratiques de développement durable, le CPM recommande, lorsque c'est possible, l'aménagement de sols perméables, de fossés végétalisés ou de bassins de rétention afin de diminuer la pression des eaux de pluie dans les égouts.

À ce sujet, le CPM s'est penché à de nombreuses reprises sur le projet d'aménagement paysager autour des trois kiosques implantés au sein de la clairière près du lac aux Castors dans le parc du Mont-Royal. Il appert que l'aménagement paysager est un défi en raison de la nature inondable du site, situé au contrebas d'une pente importante. Les eaux de pluie et de ruissellement saturent le site, rendant la survie des espèces difficile. Tout en recommandant de prévoir une végétation adaptée aux conditions du site, le CPM s'est questionné sur le choix même de cet endroit pour l'érection des kiosques. On s'explique mal que le projet ait pu être conçu sans que le problème de drainage ait été résolu préalablement. À l'origine, le concept architectural prévoyait que les kiosques seraient perçus comme étant « posés sur le sol », sans sentier formel. Or, le problème de drainage non résolu force aujourd'hui les concepteurs à pallier la saturation du sol en trouvant des solutions au moyen de l'aménagement paysager, par l'ajout de sentiers en plate-forme surélevée et par l'implantation d'une végétation adaptée à un milieu humide. Le CPM souhaite ardemment que la Ville tire des leçons de ce projet.

Réduction de la consommation d'eau potable

Outre une meilleure gestion des eaux de ruissellement, le CPM est également préoccupé par la consommation d'eau potable. Selon une étude, le Canada serait l'un des plus grands consommateurs d'eau douce par habitant à l'échelle mondiale[1]. Une importante quantité d'eau est notamment utilisée dans les systèmes de climatisation refroidis à l'eau potable (sans boucle de recirculation). Interdits à Montréal depuis le 1er janvier 2018, ces systèmes de climatisation sont toutefois difficilement remplaçables ou convertibles au sein de certains bâtiments patrimoniaux. Dans un avis qu'il a produit sur le sujet, le CPM s'est dit convaincu que, dans la perspective d'une approche résiliente face aux changements climatiques, aucune dérogation ne devrait être accordée en ce qui a trait à l'interdiction des appareils de climatisation refroidis à l'eau potable. Le CPM considère que les ressources naturelles font partie intégrante du patrimoine commun à protéger.

Patrimoine naturel sur le domaine privé

En plus des projets concernant les parcs et le domaine public, la protection du patrimoine naturel touche également le domaine privé. Un cas a été présenté au CPM concernant un terrain non construit en bordure du site patrimonial déclaré du Bois-de-Saraguay, sur la rue Jean-Bourdon. Les efforts de la Ville pour acquérir le lot afin de l'intégrer au parc n'ayant pas abouti, le CPM a été sollicité pour se prononcer sur le projet de construction d'une résidence. Étant inclus dans les limites de l'écoterritoire de la Coulée verte du ruisseau Bertrand, le site visé par le projet joue un rôle écologique important, notamment pour la biodiversité, la connectivité de la faune et l'écoulement des eaux. Le CPM a reconnu que les requérants étaient sensibles à l'aspect naturel du site. Cependant, malgré les intentions louables exprimées par ces derniers, il a constaté, à la lumière de la version révisée du projet qui lui a été présentée, que celui-ci ne correspondait toujours pas aux critères associés aux écoterritoires dans la réglementation de l'Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Le CPM a jugé que le site avait été adapté à la proposition architecturale alors que, de son point de vue, c'est au contraire la volonté de préserver le milieu naturel qui aurait dû inspirer l'architecture. Le CPM a fait plusieurs recommandations en vue de réduire l'empreinte au sol du bâtiment et l'étendue des surfaces minérales, trop importantes pour permettre la conservation du milieu naturel. Ce projet est le reflet d'un problème important à cet égard : le fait que les limites cadastrales ne tiennent pas compte des frontières des milieux naturels. Cela démontre aussi que la réglementation actuelle ne permet pas une réelle prise en compte des enjeux liés à la présence de milieux naturels d'intérêt sur des propriétés privées.

Aménagement du domaine public

Adaptation des aménagements pour l'hiver

Le CPM note que la plupart des projets sont conçus en fonction de la saison estivale et font abstraction de la présence inévitable de la neige durant une partie importante de l'année. Par exemple, au sujet du projet d'aménagement sur la rue Peel, il a fait part de son inquiétude relativement au manque

1 Gouvernement du Canada, Environnement et ressources naturelles, «Consommation résidentielle d'eau», http://canada.ca

de visibilité probable, durant la saison hivernale, des éléments signalétiques prévus. La même préoccupation a été exprimée à propos des intentions d'aménagement de l'avenue McGill College, le CPM craignant que le réseau souterrain ne crée une compétition avec les commerces sur rue durant l'hiver. De manière générale, le CPM insiste pour que les intentions d'aménagement tiennent compte des différentes saisons. Il invite les concepteurs de projets à prendre davantage en considération les spécificités du climat nordique.

Arrimage des projets d'aménagement

Comme il l'avait soulevé par le passé, notamment pour l'aménagement de la Promenade Fleuve-Montagne et d'un parcours-découverte sur le mont Royal, le CPM s'est inquiété de la multiplicité des identités que l'on souhaite donner à plusieurs projets d'aménagement du domaine public au centre-ville. Il a réitéré cette préoccupation dans le mémoire qu'il a déposé à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) dans le cadre des discussions sur le projet de réaménagement de l'avenue McGill College. Craignant que l'on projette de faire de l'avenue McGill College un autre site évènementiel, il a insisté pour la préservation de la sobriété de l'avenue, qui fait déjà partie du parcours de la Promenade Fleuve-Montagne. En ce qui a trait au parcours prévu sur la rue Peel, situé en partie sur cette promenade et dans le site patrimonial du Square-Dorchester-et-de-la-Place-du-Canada, le CPM a également appréhendé un effet de surcharge des signatures, tant au niveau de la signalisation que du mobilier urbain. Il encourage les différentes équipes de la Ville à s'assurer que les projets d'aménagement soient réalisés de façon concertée plutôt qu'indépendante.

Plans directeurs d'aménagement

Depuis plusieurs années, le CPM s'inquiète de la tendance à procéder à des travaux sur un bâtiment ou un site avant l'adoption du plan directeur d'aménagement. Comme cela a été mentionné plus haut, le CPM s'est inquiété de ce que des travaux soient réalisés sur la maison Thomas-Brunet avant que la Ville ne termine l'outil de planification. Il était mal à l'aise d'avoir à se prononcer sur le projet de restauration qui lui était présenté en le dissociant du plan directeur qui précisera la caractérisation du site et la programmation du parc et



La maison Thomas-Brunet est une ancienne maison de ferme érigée en 1834. Elle a été habitée par trois générations de la famille Brunet avant d'être acquise par James B. Peck, qui l'a agrandie en triplant sa superficie. Citée immeuble patrimonial par la Ville de Montréal en 2008, elle fait aujourd'hui partie du parc-nature du Cap-Saint-Jacques.

permettra de préciser l'usage du bâtiment. Il est évident qu'il ne peut jouer correctement son rôle en étudiant un projet dont les travaux sont en cours avant l'achèvement du plan directeur. Le CPM est conscient que l'état de la maison Thomas-Brunet entraînait des travaux urgents et que le SGPVMR n'était pas responsable de la situation difficile dont il a hérité. Il trouve néanmoins regrettable que les bâtiments patrimoniaux au sein des grands parcs aient été négligés si longtemps et encourage la Ville à ne pas reproduire cette situation.

À l'inverse, le CPM a tenu à féliciter l'équipe du SGPVMR d'avoir eu le courage d'arrêter les travaux en cours de planification sur plusieurs bâtiments au sein du parc La Fontaine (pavillon de perception de tennis, vespasienne, pavillon des baigneurs) afin de terminer l'exercice de réflexion sur l'ensemble du parc et d'adopter un plan directeur d'aménagement. Le CPM avait demandé durant de nombreuses années la réalisation d'un tel outil de planification, réitérant sa demande à chaque fois qu'un projet concernant le parc La Fontaine lui était présenté. Il ne peut donc que se réjouir de l'adoption du Plan directeur du parc La Fontaine, dont la conception a reposé sur un vaste exercice de concertation. Le nouveau document servira de cadre de référence pour assurer la pérennité des qualités paysagères du parc. Il permettra de faire reconnaître un portrait d'aménagement intégré et d'analyser les projets proposés à l'intérieur des limites du parc. Le CPM ne peut qu'encourager la Ville à poursuivre dans cette voie en développant de tels outils de planification.

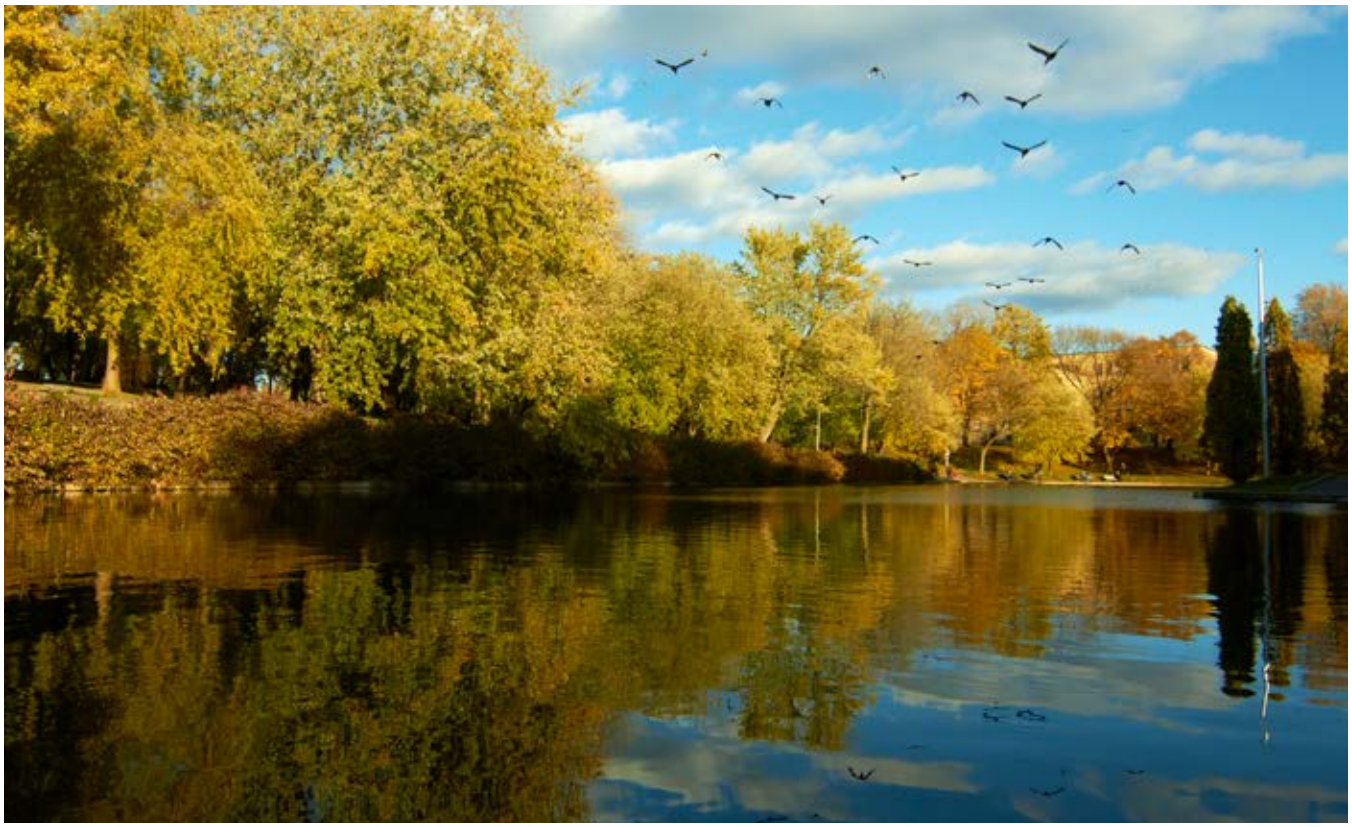

Créé à la fin du 19e siècle, le parc La Fontaine est l'un des trois premiers parcs publics de Montréal, avec le parc du Mont-Royal et le parc de l'île Sainte-Hélène.



RÉFLEXIONS SUR DES ENJEUX DE FONDS

Le CPM est inquiet à propos des enjeux soulevés par plusieurs projets qui lui ont été présentés au cours des dernières années, parmi lesquels : les impacts des changements climatiques; la relation entre conservation du patrimoine et développement durable; et enfin le choix de plus en plus important du façadisme pour conserver le patrimoine bâti. Dans le souci de contribuer à l'évolution des pratiques de conservation et de mise en valeur du patrimoine montréalais, le CPM souhaite approfondir ses réflexions et étudier de quelles façons les pratiques de la Ville relativement à ces enjeux de fond pourraient être améliorées.

Patrimoine et changements climatiques

Jusqu'à maintenant, au Québec, les recherches sur les changements climatiques ont mis en évidence la menace que constitue l'érosion des berges sur le patrimoine des Îles-de-la-Madeleine, de la Gaspésie et des régions côtières[2]. On connaît également l'impact des changements climatiques sur les sites archéologiques en plein air, qui sont menacés en étant de plus en plus exposés aux rayons UV et aux extrêmes de température – durant les épisodes de redoux, la pluie s'infiltre dans les fissures de la maçonnerie et, lorsque la température chute fortement, le gel effrite les murs de pierre. Au niveau international, des recherches ont documenté l'érosion des façades en calcaire par la pluie et la cristallisation des sels à la base des murs de pierre ou de maçonnerie des bâtiments anciens.

Le réchauffement climatique peut également favoriser l'apparition et la survie de certaines espèces d'insectes nuisibles au Québec, qui peuvent menacer les bâtiments patrimoniaux en s'attaquant aux structures en bois et à certains matériaux. Une étude a démontré l'augmentation significative de la présence d'insectes nuisibles à l'intérieur de maisons patrimoniales au début du 21e siècle[3].

Quant au patrimoine naturel, d'autres espèces d'insectes nuisibles favorisées par le réchauffement climatique peuvent représenter une menace pour certaines essences d'arbres. Récemment, à Montréal, près de la moitié des frênes auraient été abattus en raison de l'infestation de l'agrile du frêne[4]. La perte des arbres en ville réduit considérablement les bénéfices de leur présence, entre autres la réduction des îlots de chaleur.

Les stratégies de lutte aux changements climatiques en lien avec le patrimoine bâti

Si les bâtiments patrimoniaux subissent les effets négatifs des changements climatiques, le recours à des stratégies de performance énergétique, la géothermie par exemple, permet de participer à freiner le phénomène. Recycler un bâtiment ancien peut être un autre geste contribuant au développement durable : « La conservation est un choix plus environnemental qu'une démolition suivie d'une construction neuve, même quand celle-ci offre une très haute performance énergétique, parce que la production de déchets et l'achat de matériaux neufs ont un impact écologique majeur », peut-on lire dans un article du magazine *Continuité*[5].

Le patrimoine naturel pour luttre contre les changements climatiques

La contribution des végétaux à la lutte contre les changements climatiques est de plus en plus documentée. Selon une étude présentée en novembre 2018 au Sommet sur les infrastructures naturelles, les 413 000 arbres publics sur le territoire de l'île de Montréal feraient économiser près de 4,3 millions $ chaque année aux villes par les services qu'ils rendent (ex. : l'absorption des eaux de ruissellement, la réduction de la pollution de l'air et la diminution des îlots de chaleur)[6]. Les arbres éviteraient le ruissellement d'environ 344 200 mètres cubes d'eau par année, empêchant ainsi ce volume de saturer le réseau d'égouts et de transiter par les stations d'épuration. Cela représenterait un gain de plus de 140 000 $ par année[7]. De plus, en libérant jusqu'à 450 litres d'eau par jour (ou la consommation de cinq climatiseurs fonctionnant 20 heures par jour), chaque arbre permet d'abaisser la température ambiante, et ce, sans compter que sa canopée réduit les îlots de chaleur[8]. Les arbres doivent donc être considérés comme des infrastructures

2 Magazine *Continuité*, no 156, printemps 2018. Dossier spécial «Patrimoine et changements climatiques. Contre temps et marées».

3 Peter Brimblecombe et Paul Lankaster. «*Long-term changes in climate and insect damage in historic houses*», *Studies in Conservation*, 2012, p. 1-10.

4 Pierre-André Normandin, «Près de la moitié des frênes seront rayés de la carte à Montréal», *La Presse,* 21 avril 2017.

5 Benoîte Labrosse, «Restaurer pour la planète», *Continuité*, no 156, printemps 2018, p. 38.

6 Fanny Maure, Bronwyn Rayfield, Kyle T. Martins et al., «Le rôle des infrastructures naturelles dans la prévention des inondations dans la communauté métropolitaine de Montréal». Présenté dans le cadre du Sommet sur les infrastructures naturelles, 23 novembre 2018, p. 13.

7 *Ibid*., p. 17.

8 *Ibid*., p. 22.

naturelles pouvant permettre de faire face aux changements climatiques, en plus de leur contribution à l'amélioration de la santé et de la qualité de vie des Montréalais.

Les changements climatiques sont susceptibles d'augmenter en intensité et en récurrence. Il est donc urgent de s'en préoccuper. C'est pourquoi le CPM se propose d'intégrer dans ses futures analyses les impacts prévisibles des changements climatiques sur la viabilité à long terme des dossiers qui lui sont soumis.

Patrimoine et développement durable

Comment le patrimoine peut-il constituer un facteur de lutte aux changements climatiques? Outre l'aspect patrimonial, la conservation des bâtiments anciens s'inscrit au cœur d'une approche de développement durable qui vise notamment la réduction de l'impact environnemental des travaux de construction et de réaménagement. En 2008, entre 15 et 20 % des matières résiduelles générées au Québec provenaient de la construction, la rénovation et la démolition de bâtiments[9].

Le recyclage d'un bâtiment s'impose donc comme une solution permettant notamment de réduire notre empreinte écologique. Il peut s'agir d'une réhabilitation (consistant à adapter le bâtiment à de nouveaux usagers, tout en conservant sa vocation) ou d'une conversion (modifiant l'usage ou la fonction du bâtiment). Le recyclage peut passer par la restauration, c'est-à-dire la remise en état du bâtiment tout en conservant ses caractéristiques d'origine, ou encore par la transformation.

Le bâtiment le plus vert est celui qui est déjà construit

Les avantages de recycler un bâtiment sont particulièrement importants en matière de consommation d'énergie et de ressources naturelles. L'extraction des matières premières, la fabrication des matériaux et leur transport représentent des dépenses énergétiques importantes. Par conséquent, l'énergie requise en dehors du chantier, nommée énergie intrinsèque, est plus importante dans le cas d'une construction entièrement nouvelle. Selon une étude du *National Trust for Historic Preservation*, un groupe américain de sauvegarde du patrimoine, même si un nouveau bâtiment a une efficacité énergétique supérieure de 30 % à celle d'un bâtiment ancien, de 35 à 50 ans seront nécessaires pour compenser l'énergie intrinsèque requise par la construction du nouveau bâtiment.

Recyclage des matériaux

Cette préoccupation découle de la volonté de réduire l'impact écologique des travaux de réaménagement. Alors que l'on tente d'éliminer cette pratique pour les bâtiments, le CPM constate la tendance à faire table rase dans les aménagements extérieurs (parcs, places et voies publiques). Il est pourtant tout aussi fondamental de chercher à minimiser le recours à de nouveaux matériaux et de privilégier la réutilisation des éléments (mobilier, végétaux, matériaux) déjà en place. Si cela n'est pas possible, il importe de recycler les matériaux pour d'autres usages.

Avantages économiques

Lorsque l'on recycle un bâtiment, la réutilisation des matériaux peut offrir non seulement une réduction des coûts à court terme, mais aussi des avantages économiques externes. Il importe de prendre en considération le cycle de vie des matériaux. Au lieu de privilégier des matériaux neufs à faible coût, il peut être plus avantageux d'opter pour des matériaux traditionnels, tels le bois ou l'ardoise, qui vont durer beaucoup plus longtemps que les revêtements extérieurs modernes, lesquels devront être remplacés tous les 20 ans environ. Ce choix est dans l'intérêt financier des propriétaires, tout en ayant un impact écologique favorable. D'après *English Heritage*, en raison principalement de la qualité et de la durée de vie des matériaux utilisés, il en coûte environ 1 livre (environ 1,75 $) par pied carré de moins pour entretenir et occuper une maison victorienne qu'une maison construite dans les années 1980. Encore mieux, selon le *National Trust for Historic Preservation*, la durée de vie d'une maison ancienne serait six fois plus longue que celle d'un nouveau bâtiment[10]. D'autre part, il est toujours préférable de conserver une façade de pierre, car son remplacement pourrait non seulement représenter un coût supplémentaire dès la construction du bâtiment, mais aurait également pour effet d'augmenter les coûts d'entretien à long terme. Enfin, au niveau de l'impact économique pour la collectivité, le *National Trust for Historic Preservation* a établi que la conservation du patrimoine

9 Recyc-Québec, 2009, dans Collectivités viables. Les données contenues dans cette section reposent sur le texte « Recyclage des bâtiments » publié par l'organisme Collectivités viables sur son site Internet : collectivitesviables.org.

10 Benoîte Labrosse, *op. cit.*, p. 38.

créerait 50 % plus d'emplois qu'une nouvelle construction[11].

L'analyse de l'ensemble des coûts reliés au recyclage d'un bâtiment comparativement à sa démolition et son remplacement par une construction neuve doit prendre en compte tous les facteurs externes. La conservation et la mise en valeur des bâtiments et sites se justifient autant pour des motifs culturels et sociaux que pour des raisons écologiques et économiques. Souhaitant voir diminuer le nombre de projets de démolition qui lui sont présentés de plus en plus fréquemment, le CPM exhorte les développeurs à étudier davantage toutes les possibilités de réutilisation.

Le façadisme comme stratégie de conservation du patrimoine?

Alors que Montréal tente de favoriser la densification tout en se souciant de la préservation de son patrimoine bâti, on constate ces dernières années un recours de plus en plus important au façadisme, pratique qui consiste à ne conserver que la façade d'un bâtiment et à l'intégrer à un nouvel édifice. Ce choix tente de satisfaire à la fois ceux qui prônent la conservation du patrimoine et ceux qui souhaitent ériger une construction de plus grande densité. On peut en effet voir cela comme un compromis séduisant, mais de nombreuses voix s'élèvent contre cette pratique. Comment conserver le patrimoine bâti tout en permettant le développement et la densification d'une ville?

Que reproche-t-on au façadisme?

Cette pratique n'est ni nouvelle ni propre à Montréal. Déjà, en 1985, un journaliste du *New York Times* s'interrogeait à ce sujet, se demandant dans quelle mesure le façadisme constituait une stratégie de conservation du patrimoine. Il affirmait que « *to save only the facade of a building is not to save its essence; it is to turn the building into a stage set, into a cute toy intended to make a skyscraper more palatable. And the street becomes a kind of Disneyland of false fronts* »[12]. Où en est cette réflexion aujourd'hui?

« Pastiche de bâtiments anciens, rappel savant d'éléments pourtant volontairement détruits, façades qui servent de voile à une architecture d'un tout autre type que l'original : la société québécoise s'attache à son patrimoine de très étrange façon, multipliant les recours discutables à des éléments d'un





De plus en plus de projets proposent du façadisme ou encore l'intégration de vestiges à un nouveau bâtiment. Ci-haut, le 2100-2122, rue De Bleury. Ci-bas, le Carré Saint-Laurent, à l'angle du boulevard Saint-Laurent et de la rue Sainte-Catherine. Sur la page de droite, la rangée d'édifices en pierres grises de la rue Saint-Denis a été démolie pour faire place au nouveau Centre hospitalier de l'Université de Montréal. La façade de l'un de ces bâtiments a été intégrée à l'intérieur de l'édifice.

11 Preservation Lab, « *The Greenest Building: Quantifying the Environmental Value of Building Reuse* », *National Trust for Historic Preservation*, 2011, 94 p.

12 Paul Goldberger, « *"Facadism" on the Rise: Preservation or Illusion?* », *The New York Times*, 15 juillet 1985, www.nytimes.com.

passé qui apparaît pourtant nié », écrivait le journaliste Jean-François Nadeau en avril 2016[13].

D'un côté, l'approche dite « conservationniste » considère le façadisme comme une transformation inacceptable des édifices anciens. On y voit une « architecture des apparences ». De plus, on reproche souvent aux promoteurs ne de pas avoir étudié la possibilité de conserver l'entièreté du bâtiment. À l'opposé, on argue qu'il en coûterait trop cher de conserver et restaurer tout l'édifice. On soutient que la préservation de fragments est mieux que rien et que la sauvegarde de la façade permet de maintenir une cohérence dans la trame urbaine. Sous le prétexte de conserver au mieux le patrimoine, le façadisme et ses dérivés visent à justifier la démolition de bâtiments patrimoniaux. Le développement du centre-ville (où l'on retrouve la plupart des projets de façadisme) se fait-il au détriment de l'architecture historique?

Patrimoine et sens

Souvent, quelles que soient sa qualité architecturale et sa contribution au cadre bâti d'une rue, un vieux bâtiment ne semble pas avoir une valeur économique suffisante pour être considéré comme partie intégrante du paysage urbain. Pourtant, le caractère du front bâti d'une rue réside notamment dans les assemblages de bâtiments anciens et plus récents, chacun témoignant de son époque de construction. Le cadre bâti est une manifestation tangible de l'histoire de la ville et participe à créer une dynamique urbaine riche de sens. Par extension, le patrimoine montréalais est un vecteur de l'identité et de la culture de la ville. L'objectif de la préservation est de maintenir ce sens historique.

Relation entre les espaces extérieurs et intérieurs

D'autre part, en architecture, une façade représente la continuité de l'organisation des espaces intérieurs. Le façadisme est donc souvent problématique en raison de l'absence de liens entre l'intérieur et l'extérieur du nouveau bâtiment recomposé. En transformant un édifice patrimonial en une entrée distinguée pour une nouvelle tour, on ne respecte ni l'intégrité de cet édifice ni celle de la nouvelle tour. Lorsque la façade ancienne ne correspond plus au nouvel usage, elle devient tout simplement un anachronisme dans le front bâti. Disjointe de son ensemble, elle a perdu son intégrité et son contexte historique. De ce point de vue, le façadisme ne correspond pas à une pratique de conservation viable.

Comment mieux encadrer ces projets?

Chaque projet de conservation du patrimoine est unique et repose sur des négociations complexes entre les objectifs de conservation et des considérations pratiques et économiques. Bien qu'il existe des outils réglementaires concernant les



13 Jean-François Nadeau, « Un patrimoine de façade », *Le Devoir*, 9 avril 2016, ledevoir.com

démolitions ou encadrant la hauteur des constructions, aucun ne permet un encadrement adapté aux projets de façadisme. Il n'existe donc pas de balises claires et de moyens d'analyse approfondie pour encadrer cette pratique.

L'un des nœuds du problème provient également du fait que la valeur d'un terrain est devenue souvent plus élevée que celle du bâtiment ancien qui l'occupe. D'autre part, le fait que les paramètres réglementaires de hauteur et de densité ne soient pas représentatifs du bâti existant et permettent – voire visent – une densification représente une menace réelle pour les bâtiments patrimoniaux. Que doit-on comprendre lorsque le Plan d'urbanisme permet des hauteurs de 65 mètres dans des secteurs où certains des immeubles remarquables existants sont nettement moins hauts?

L'évaluation de la qualité de ces projets devrait reposer sur l'expertise des professionnels en patrimoine. Or, étant donné que le CPM a uniquement un rôle consultatif, que son mandat ne concerne que les bâtiments ou sites protégés par la Loi sur le patrimoine culturel et que les projets de façadisme sont généralement de plein droit, il ne se prononce que rarement sur ces projets. Ainsi, il n'existe actuellement aucun mécanisme pour soumettre de tels projets à l'analyse de spécialistes du patrimoine. En conséquence, le CPM propose qu'un cadre d'intervention sur cette pratique soit mis sur pied à la Ville.



PARTENARIATS EN PATRIMOINE

Le CPM tient à rappeler les partenariats que la Ville a mis en œuvre dans le cadre de l'organisation et de la tenue d'activités visant à mieux faire connaître et apprécier le patrimoine montréalais.

Journée patrimoine en fête

En mai 2018, la Division du patrimoine du Service de la mise en valeur du territoire a tenu la seconde édition de la journée Patrimoine en fête — une activité de l'Opération patrimoine Montréal — à la place Simon-Valois, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve. Cette journée festive, qui se déplace dans un quartier différent d'année en année, invite les citoyens montréalais à célébrer leur patrimoine urbain collectif. La thématique de la journée, « De la ville industrielle à l'appropriation citoyenne », était ancrée dans l'histoire industrielle et ouvrière du secteur.

Au moyen des diverses activités ludiques proposées, Patrimoine en fête visait à mettre en valeur différentes composantes du quartier dans le but de sensibiliser les citoyens à leur environnement bâti, paysager et immatériel tout en les impliquant dans l'identification des enjeux et des pistes de solution, ainsi qu'en leur présentant les gestes individuels et collectifs qu'ils peuvent poser pour conserver toutes les composantes de ce patrimoine. Cette activité a été organisée en partenariat avec ICOMOS-Canada, Héritage Montréal et le ministère de la Culture et des Communications du gouvernement du Québec.



Organisée par la Ville de Montréal, la journée Patrimoine en fête de l'Opération patrimoine Montréal a permis aux citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve de célébrer le patrimoine industriel de leur quartier.

Exposition sur les vestiges archéologiques de Saint-Henri-des-Tanneries

Entre 2015 et 2017, les archéologues ont récupéré plus de 130 000 artéfacts sur le site de l'échangeur Turcot au cours de fouilles archéologiques préalables aux travaux de réaménagement. Près de 80 de ces vestiges ont été mis en valeur au sein d'une exposition retraçant l'histoire artisanale et industrielle de Saint-Henri-des-Tanneries. Ouverte à tous,





Les fouilles archéologiques sur le site Turcot ont mis au jour les vestiges de l'ancien village de Saint-Henri-des-Tanneries. Ils ont été mis en valeur dans le cadre d'une exposition à la bibliothèque de Saint-Henri.

l'exposition « Saint-Henri-des-Tanneries : un village sous la ville révélé par ses artéfacts » s'est déroulée à la bibliothèque Saint-Henri du 10 octobre au 11 novembre 2018. En raison de son succès, elle a été prolongée jusqu'au 13 janvier 2019. Réalisée par l'Arrondissement du Sud-Ouest en partenariat avec la Division du patrimoine, de même qu'avec l'appui du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et du ministère de la Culture et des Communications, cette exposition était l'occasion de faire connaître et valoriser le travail des archéologues et leur contribution à la construction des connaissances sur l'histoire de la ville. Une série de quatre conférences a porté sur différentes facettes de l'histoire de Saint-Henri et sur ce travail. Le CPM, qui a assisté à l'inauguration de l'exposition, se réjouit que cette activité ait été mise sur pied par la Ville pour mieux faire connaître leur histoire aux Montréalais.

Opération patrimoine

Le 6 décembre 2018, la Ville de Montréal, en partenariat avec le gouvernement du Québec et Héritage Montréal, a remis les grands prix de l'Opération patrimoine et a dévoilé le lieu coup de cœur du public. Les lauréats dans la catégorie « Prendre soin » sont les propriétaires du 3708-3710, avenue Laval, pour la restauration de leur immeuble, alors que les propriétaires du 8423-8425, avenue de Châteaubriand, ont reçu une mention pour la préservation de l'édifice. Le CPM félicite également les autres lauréats, soit la firme d'architecture Atelier TAG, en consortium avec Jodoin Lamarre Pratte architectes, pour le projet de réhabilitation de la salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts (catégorie Redonner vie); Marie-France Kech, artisane en restauration de décors peints et dorés (catégorie Savoir faire); le projet de diffusion mis en place par la cité d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière, sur le site archéologique du Marché-Sainte-Anne-et-du-Parlement-du-Canada-Uni (catégorie Faire connaître); ainsi que le Collectif 7 à Nous pour sa mobilisation et son implication dans la sauvegarde du Bâtiment 7 (catégorie Agir ensemble). Le Pavillon d'accueil du parcours Gouin, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, a été choisi par le public comme le Lieu coup de cœur, et il accueillera, par le fait même, la prochaine journée Patrimoine en fête le 25 mai 2019. (Pour plus d'info, visitez ville.montreal.qc.ca/operationpatrimoine).

Le CPM souhaite également souligner le travail important réalisé par d'autres organismes ou conseils en patrimoine, parmi lesquels le Conseil du patrimoine culturel du Québec, Héritage Montréal, les Amis de la montagne, les sociétés d'histoire, pour n'en nommer que quelques-uns. Leur travail pour documenter, faire connaître, mettre en valeur et protéger le patrimoine mérite d'être salué.





À gauche, la lauréate Marie-France Kech durant la restauration de la vierge dorée de la chapelle Notre-Dame-de-Lourdes à Montréal. Ci-haut, le musée d'archéologie et d'histoire de Pointe-à-Callière a gagné un prix pour son exposition en plein air visant à mieux faire comprendre le travail des archéologues et l'histoire du site de l'ancien marché Sainte-Anne.



RECOMMANDATIONS S'ADRESSANT À LA VILLE

À la lumière des projets qu'il a analysés en 2018, le CPM fait les recommandations suivantes à la Ville :

• adopter systématiquement une démarche de concertation impliquant des gens issus des communautés autochtones dans le cadre de projets visant leur patrimoine ou leurs besoins;

• veiller à ce que les règlements d'urbanisme respectent le patrimoine bâti et ne le fragilisent pas;

• favoriser la biodiversité dans les choix d'arbres et de plantations afin d'accroître la résilience des végétaux face aux maladies et infestations susceptibles de survenir dans les prochaines années;

• réfléchir à des mesures permettant de préserver les milieux naturels en prenant en compte leurs limites biologiques, et non celles du cadastre ou de la municipalité;

• concevoir les projets d'aménagement en tenant compte des spécificités de l'hiver montréalais;

• réaliser les outils de planification avant de prévoir des travaux sur un bâtiment ou un site, à l'image du travail exemplaire réalisé dans le cadre du plan directeur du parc La Fontaine;

• veiller à ce que l'ensemble de la documentation permettant au CPM d'analyser et de comprendre un projet lui soit remis préalablement à sa présentation;

• encourager systématiquement la réutilisation et le recyclage des matériaux de construction dans les devis et veiller à appliquer cette pratique tant aux bâtiments qu'aux espaces extérieurs;

• adopter des mesures afin de minimiser les impacts des changements climatiques sur le patrimoine bâti et naturel;

• réaliser un cadre d'intervention établissant des critères pour mieux analyser les projets de façadisme.





ANNEXES

ANNEXE 1

MISSION ET MANDAT DU CPM

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) est l'instance consultative de la Ville de Montréal en matière de patrimoine. Constitué formellement en 2002, il est entré en activité en février 2003. À l'image des diverses facettes qui composent le patrimoine, il est composé de professionnels et d'experts, extérieurs à la Ville, dans les domaines de l'architecture de paysage, l'architecture, l'écologie, l'archéologie, l'histoire et le développement durable.

Mandat

Le rôle du CPM est de faire des commentaires et des recommandations aux élus du conseil municipal afin de les éclairer dans leurs prises de décision sur des projets qui concernent des bâtiments ou des sites patrimoniaux. Plaçant le respect des valeurs patrimoniales au cœur de son analyse des projets, le CPM conseille la Ville en toute impartialité et objectivité.

Les types de projets devant être soumis au CPM pour avis ont été bonifiés dans le cadre de la mise en place des nouveaux pouvoirs d'autorisation de la Ville.

Ainsi, en vertu de son règlement, modifié le 24 septembre 2018, le CPM doit obligatoirement produire un avis à propos de :

• modifications au Plan d'urbanisme touchant des territoires ou immeubles reconnus pour leur valeur patrimoniale (cités, classés ou déclarés ou aire de protection) en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (LPC);
• tout projet dérogatoire adopté en vertu des paragraphes 1 à 3 et 5 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal touchant des territoires ou immeubles reconnus pour leur valeur patrimoniale (cités, classés ou déclarés) en vertu de la LPC;
• tout projet d'identification d'un élément du patrimoine immatériel, d'un personnage, d'un évènement ou d'un lieu historique, en vertu de la LPC;
• tout projet de citation d'un bien patrimonial : immeuble et site, ainsi qu'objet ou document appartenant à la Ville de Montréal, en vertu de la LPC;
• tout projet de démolition visant une des interventions suivantes, à l'exception de celles projetées à l'égard d'une dépendance construite après 1975 :

- la transformation ou le retrait d'une caractéristique architecturale d'un bâtiment compris dans un immeuble patrimonial cité ou dans un site patrimonial classé en vertu de la LPC, telle que le revêtement, le couronnement, la toiture, les ouvertures et les saillies, sauf si l'intervention vise à lui conserver ou lui restaurer sa forme, ses matériaux et son apparence actuels, d'origine ou issus d'une période marquante dans l'histoire du bâtiment;
- la démolition de plus de 40 % du volume hors sol d'un bâtiment situé dans un site patrimonial cité ou déclaré en vertu de la LPC;

• tout projet de démolition de plus de 40 % du volume hors sol d'un bâtiment situé dans une aire de protection délimitée en vertu de la LPC, à l'exception de celui projeté à

l'égard d'une dépendance construite après 1975 ou de celui devant être autorisé par le ministre conformément à la LPC;
• tout projet d'aménagement et de réaménagement du domaine public, telle une place publique ou une voie publique, qui est prévu dans une aire de protection ou un site patrimonial cité, déclaré ou classé en vertu de la LPC;
• tout projet majeur de construction ou de transformation relatif à un immeuble appartenant à la Ville, visé par la LPC et répertorié comme étant d'intérêt patrimonial par la direction responsable de l'expertise en patrimoine à la Ville;
• tout projet de demande de désignation d'un paysage culturel patrimonial en vertu de la LPC;
• tout projet de destruction de tout ou partie d'un document ou d'un objet patrimonial cité en vertu de la LPC.

De plus, conformément à la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, le CPM est mis à contribution pour l'étude de tout projet proposé dans un milieu naturel situé dans un écoterritoire ou à moins de 30 mètres d'un tel milieu[14].

Pouvoir d'initiative

Le mandat du CPM lui permet également :

• de recommander au conseil municipal, au comité exécutif et aux conseils d'arrondissement la réalisation d'études relatives à la protection et la mise en valeur du patrimoine;
• de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Politique du patrimoine;
• d'organiser des activités de sensibilisation au patrimoine et d'élaborer des outils pédagogiques;
• de demander la réalisation et la mise à jour d'inventaires du patrimoine montréalais;
• de former des comités relativement à des questions particulières;
• de rédiger des mémoires sur des projets ou des enjeux relatifs aux patrimoines naturel et culturel.

Fonctionnement

Les projets devant obtenir un avis du CPM lui sont présentés en réunion en présence des représentants de la Ville et des représentants externes qui le proposent. Après la présentation du projet et la discussion subséquente, le CPM consigne ses recommandations et commentaires dans des avis. Ceux-ci peuvent être de deux type : un avis préliminaire ou un avis. Ils peuvent être favorables ou défavorables, ou encore contenir des recommandations sans se positionner en faveur ou non du projet, par exemple lorsque la documentation présentée est jugée insuffisante à sa compréhension et à son analyse.

Lorsqu'il est appelé à examiner un projet à une étape préalable à son élaboration, le CPM produit un avis préliminaire, dont le contenu ne sera jamais rendu public. Cela permet aux requérants de retravailler le projet et de revenir le présenter au CPM afin d'obtenir un avis.

14 La liste des écoterritoires peut être consultée en ligne sur le site de la Ville de Montréal, dans la section sur les grands parcs.

Le CPM peut également consigner ses recommandations dans un commentaire. Cette procédure peut être utilisée si la réunion se tient exceptionnellement sans que le quorum ait été atteint, ou encore si les données fournies sont insuffisantes pour la production d'un avis. Le CPM peut aussi transmettre des commentaires aux arrondissements ou aux services centraux à propos d'interventions mineures qui ne requièrent pas de présentation en réunion. Comme l'avis préliminaire, le commentaire n'est jamais rendu public.

Comité mixte

Depuis 2012, le CPM se réunit parfois avec le Comité Jacques-Viger dans le cadre d'un comité mixte afin d'étudier des projets dont les enjeux relèvent de leurs expertises complémentaires en patrimoine, architecture, aménagement, design urbain, architecture de paysage et urbanisme. Ce comité paritaire est composé de trois à cinq membres de chaque entité, dont les présidents. L'avis du comité mixte est alors considéré comme émanant des deux instances consultatives.

Les avis du CPM sont officiels et rendus publics à la suite de la présentation du dossier devant le conseil d'arrondissement ou le conseil municipal. Les avis publics sont disponibles sur le site Internet du CPM.

Types de projets vus par chaque instance

Nature du projet	CPM	COMITÉ MIXTE
Attribution d'un statut en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel	●	
Modification au Plan d'urbanisme visant un immeuble ou un secteur protégé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (cité, classé ou déclaré)		●
Projet dérogatoire (article 89, paragraphes 1, 2, 3 et 5 de la Charte de la Ville) visant un immeuble ou un secteur protégé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (cité, classé ou déclaré)		●
Projet de transformation ou de retrait d'une caractéristique architecturale d'un bâtiment patrimonial cité ou d'un bâtiment situé dans un site patrimonial classé (sauf si l'intervention vise à conserver l'apparence, la forme et les matériaux actuels ou lui restituer ceux d'origine)	●	
Projet impliquant la démolition de plus de 40 % du volume hors sol d'un bâtiment situé dans un site patrimonial cité ou déclaré ou une aire de protection	●	
Projet d'aménagement et de réaménagement du domaine public, telle une place publique ou une voie publique, qui est prévu dans une aire de protection ou un site patrimonial cité, déclaré ou classé	●	
Projet majeur de construction ou de transformation relatif à un immeuble appartenant à la Ville, visé par la Loi sur le patrimoine culturel et répertorié comme étant d'intérêt patrimonial par la Direction de l'urbanisme, sauf si le projet vise à lui conserver ou à lui restaurer sa forme, ses matériaux et son apparence actuels, d'origine ou issus d'une période marquante dans l'histoire du bâtiment.	●	
Projet de destruction de tout ou partie d'un document ou d'un objet patrimonial cité	●	

Le règlement complet du CPM peut être consulté sur son site Internet, dans la section Mandat : ville.montreal.qc.ca/cpm

ANNEXE 2

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE ET COMPOSITION DU CPM

Structure organisationnelle

Le CPM relève du conseil municipal et sa gestion administrative est assurée par le Service du greffe. Au cours de l'année 2018, la responsable politique du CPM a été Mme Christine Gosselin, conseillère de la Ville, membre du comité exécutif et responsable de la culture, du patrimoine et du design.

Composition du Conseil du patrimoine de Montréal

Le CPM constitue un groupe pluridisciplinaire représentatif des différentes facettes des patrimoines naturel et culturel. Il est formé de neuf membres, dont un président et deux vice-présidentes, nommés par le conseil municipal à la suite d'un appel public de candidatures et des recommandations du comité de sélection. Le mandat des membres est de trois ans, renouvelable une fois.

En 2018, les mandats de trois membres sont venus à échéance : Bernard Vallée, animateur urbain; Alain Paquette, biologiste spécialisé en foresterie urbaine; et Anne-Marie Balac, archéologue.

À la suite d'un appel de candidatures lancé à l'été, trois membres ont été nommés par le conseil municipal en date du 18 septembre 2018 : Madeleine Demers, architecte et urbaniste; Martin Drouin, professeur au Département d'études urbaines et touristiques de l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal (ESG UQAM); et Ève Wertheimer, architecte spécialisée en conservation.

Le règlement du CPM ayant été modifié afin d'ajouter la notion de membre suppléant, quatre membres suppléants ont également été nommés : Daniel Durand, architecte; Cornelia Garbe, écologiste forestière; Christian Gates St-Pierre, archéologue; et Audrey Monty, architecte spécialisée en développement durable. Ces membres siégeront aux assemblées du CPM selon les besoins anticipés et les expertises recherchées pour chaque dossier.

Par la même occasion, le mandat de deuxième vice-présidente de Nicole Valois, architecte paysagiste et professeure, a été renouvelé pour une durée de trois ans.

Membres réguliers du CPM



Peter Jacobs
Président

Architecte et architecte paysagiste, Peter Jacobs est professeur émérite à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage de l'Université de Montréal, dont il a été le directeur de 1978 à 1984 et de 1990 à 1991. Actif tout au long de sa carrière dans plusieurs comités abordant les problématiques de l'environnement et du développement durable, il a été président de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik de 1979 à 2017, et il a été le président émérite de la Commission sur la planification environnementale de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Il a travaillé sur de nombreux projets de restauration et de réaménagement de grands espaces verts montréalais, dont le parc Jean-Drapeau et la place Émilie-Gamelin. Il a une longue expérience en lien avec les audiences publiques sur la conservation de la nature et les projets de développement urbain. Il a été élu membre de l'Académie royale des arts du Canada en 2015. Peter Jacobs est membre du Conseil depuis novembre 2016.



Alena Prochazka
Vice-présidente

Maître en architecture et docteure en études urbaines, Alena Prochazka est enseignante à l'École d'architecture de l'Université de Montréal et professeure associée à l'École de design de l'Université du Québec à Montréal. Spécialiste dans le domaine de la conception et de l'analyse du cadre bâti des villes, ses recherches portent notamment sur la contribution des projets d'architecture et d'aménagement urbain au façonnement et à l'actualisation de l'identité urbaine du paysage bâti au regard du développement durable. Alena Prochazka est membre du Conseil depuis 2012.



Nicole Valois
Vice-présidente

Architecte paysagiste, Nicole Valois est professeure agrégée à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage de l'Université de Montréal. Elle y donne le cours de patrimoine et paysage et enseigne dans les ateliers de projet. Elle est également chercheuse associée à la Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti, où elle poursuit ses études sur les valeurs patrimoniales des espaces publics de la période moderne. Nicole Valois est membre du Conseil depuis 2015.

Peter Jacobs a été nommé à la présidence du CPM en novembre 2016 pour un premier mandat de trois ans.

Il est le quatrième président du CPM, après Louise Letocha (2002-2007), Marie Lessard (2007-2012) et Jacques Lachapelle (2012-2015).



Cécile Baird
Membre

Cécile Baird a fait ses études en histoire de l'architecture à Paris-Villemin ainsi qu'à l'*Architectural Association* de Londres. Architecte depuis 1990, elle acquiert de l'expérience dans plusieurs bureaux d'architectes, dont ceux de Michael Graves aux États-Unis et de Melvin Charney à Montréal, avant de cofonder l'Atelier B.R.I.C. en 2001, puis son propre bureau en 2014. Elle y réalise des études patrimoniales, analyses urbaines et projets de diverses échelles visant à révéler le génie des lieux bâtis et naturels. Depuis 2008, elle donne des cours et des ateliers à la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal. Cécile Baird est membre du Conseil depuis 2015.



Madeleine Demers
Membre

Architecte et urbaniste, Madeleine Demers compte 40 ans d'expérience professionnelle dans la sphère privée et dans la fonction publique, aux niveaux municipal, métropolitain, provincial et fédéral. Sa carrière couvre un registre allant de la surveillance de chantier à la planification urbaine, comprenant des mandats de recherche et d'élaboration de politiques et de lignes directrices d'aménagement en relation avec le patrimoine et le design urbain. Elle a été chargée du dossier du « Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067 » à la Commission de la capitale nationale du Canada. Elle a contribué à différents dossiers en matière de patrimoine culturel pour la Ville de Québec, la Commission des biens culturels du Québec et la Ville de Montréal. Elle a fait partie des conseils d'administration de l'Ordre des architectes du Québec, de la Commission de la capitale du Québec, ainsi que de comités de ces organismes et d'ICOMOS Canada. Madeleine Demers est membre du Conseil depuis septembre 2018.



Georges Drolet
Membre

Architecte et historien de l'architecture, Georges Drolet a contribué, en 30 ans de pratique professionnelle, à la mise en valeur de nombreux sites et bâtiments patrimoniaux. Sa double formation l'a amené à développer des approches intégrées pour l'évaluation de bâtiments patrimoniaux, l'élaboration de lignes directrices d'intégration architecturale et la conception de nouvelles constructions en milieu historique. Associé de l'agence EVOQ Architecture (anciennement FGMDA), il est aussi régulièrement sollicité pour œuvrer dans l'enseignement universitaire et la formation professionnelle en conservation du patrimoine. Georges Drolet est membre du Conseil depuis 2015.



Martin Drouin
Membre

Professeur au Département d'études urbaines et touristiques de l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal (ESG UQAM), Martin Drouin est formé en histoire et en études urbaines. Il s'intéresse aux mécanismes de la patrimonialisation et à la requalification du patrimoine dans une perspective à la fois historique et contemporaine. Il porte également un grand intérêt à la mise en valeur et à la médiation du patrimoine. Il est d'ailleurs directeur de Téoros, une revue pluridisciplinaire de recherche en tourisme. L'histoire du patrimoine à Montréal le passionne depuis de nombreuses années. Martin Drouin est membre du Conseil depuis septembre 2018.



Luce Lafontaine
Membre

Architecte, Luce Lafontaine cumule près de 30 ans d'expérience, de façon indépendante, auprès de la fonction publique ou en association avec d'autres firmes. Sa pratique est avant tout généraliste. Elle développe une expertise particulière dans la remise aux normes de bâtiments anciens, ce qui l'amène à parfaire sa spécialisation en conservation et mise en valeur du patrimoine bâti. Elle travaille également à l'élaboration de termes de référence pour les études patrimoniales. À titre de membre d'associations de conservation du patrimoine, de critique ou de professeur invité, elle participe, comme observatrice ou analyste, à la présentation de différents projets pressentis sur le territoire de l'île de Montréal. Luce Lafontaine est membre du Conseil depuis 2015.



Ève Wertheimer
Membre

Ève Wertheimer est architecte spécialisée en conservation du patrimoine au sein de l'agence ERA Architectes. Depuis les 20 dernières années, elle œuvre à la conservation et à la mise en valeur des bâtiments et sites patrimoniaux, explorant la relation entre théorie et pratique telle qu'elle se manifeste dans les politiques publiques et les projets. Ayant occupé des postes dans les secteurs privé et gouvernemental, elle a été amenée à travailler sur un éventail de projets dans l'Est canadien, ainsi qu'à l'élaboration et à la mise en œuvre d'outils de gestion en conservation. Son intérêt porte notamment sur la notion de paysage culturel et sa mise en œuvre, particulièrement dans le contexte des aires naturelles protégées, et sur le rapport entre conservation des patrimoines naturel et culturel. Ève Wertheimer est membre du Conseil depuis septembre 2018.

Membres dont le mandat a pris fin en 2018



Anne-Marie Balac
Membre sortante

Archéologue, Anne-Marie Balac a œuvré au sein de la fonction publique québécoise pendant 28 ans. Elle y a notamment géré des programmes d'aide financière, dont l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015, assuré la programmation des interventions archéologiques sur l'île de Montréal, délivré des permis et autorisations dans le cadre de la Loi sur le patrimoine culturel, participé aux énoncés de politiques du patrimoine et coordonné des projets de restauration et de mise en valeur du patrimoine montréalais. Elle se consacre actuellement à la diffusion de l'archéologie à un plus large public sous la forme de publications et de conférences. Anne-Marie Balac a été membre du CPM de 2015 à 2018.



Alain Paquette
Membre sortant

Professeur au Département de sciences biologiques à l'UQÀM, Alain Paquette s'intéresse aux infrastructures végétales et aux effets de la biodiversité sur les écosystèmes forestiers, en forêt comme en ville. Il coordonne IDENT, un réseau international d'expériences en biodiversité, dont le projet IDENT-Cité à Montréal. Ses travaux se sont classés parmi les 10 découvertes de l'année 2010 du magazine *Québec Science*. Alain Paquette a été membre du CPM de 2015 à 2018.



Bernard Vallée
Membre sortant

Animateur en histoire et patrimoine, Bernard Vallée a été l'un des fondateurs du collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal (1983), un organisme de formation et d'éducation populaire proposant des circuits d'exploration de la ville portant sur l'histoire sociale et urbaine, le patrimoine matériel et immatériel, les enjeux sociaux et les défis d'aménagement. Il en a assumé la direction jusqu'en 2005, puis y a contribué en tant que formateur et responsable des programmes éducatifs. Depuis 2011, il poursuit à titre de travailleur autonome sa démarche d'éducation populaire en analyse urbaine et en mise en valeur du patrimoine avec Montréal Explorations. Bernard Vallée a été membre du CPM de 2012 à 2018.

Membres suppléants



Daniel Durand
Membre suppléant

Daniel Durand est architecte depuis 1986. Il a reçu une formation de technologue et d'architecte à Montréal. Il a parfait sa formation en Italie pendant plus de deux ans. Il cumule plus de 30 ans d'expérience au Québec, auprès de plusieurs agences d'architecture, dans la fonction publique et à titre d'architecte autonome. Tout au long de sa carrière, il s'est intéressé à l'histoire de l'architecture, l'architecture moderne et la rénovation d'immeubles existants. Depuis le milieu des années 1990, sa pratique est centrée dans les domaines de la restauration et de la réalisation d'expertises techniques et d'études patrimoniales. Associé de la firme DFS inc. architecture & design, il œuvre à des projets gouvernementaux, universitaires, religieux et résidentiels de grande envergure. Daniel Durand est membre suppléant du Conseil depuis septembre 2018.



Cornelia Garbe
Membre suppléante

Écologiste forestière de formation, Cornelia Garbe s'est spécialisée dans les effets de la biodiversité, et de sa perte, sur le fonctionnement des écosystèmes, que ce soit en forêt ou en ville. Après avoir géré un projet de reboisement d'envergure pour le Grand Montréal pendant plusieurs années (375 000 arbres), elle travaille aujourd'hui en tant que consultante, surtout en milieu municipal, afin d'augmenter la résilience de la forêt urbaine et, par conséquent, de la société qui en dépend. Cornelia Garbe est membre suppléante du Conseil depuis septembre 2018.



Audrey Monty
Membre suppléante

Architecte associée du bureau Provencher_Roy à Montréal, Audrey Monty est diplômée de l'École d'architecture du Languedoc-Roussillon (aujoud'hui l'École nationale supérieure d'architecture de Montpellier - ENSAM) et de l'Université Laval. Elle possède une expertise de conception d'architecture durable acquise sur des projets d'architecture réalisés dans des contextes et climats variés, allant du Grand Nord aux Caraïbes. Sa compréhension des contextes environnementaux et des enjeux ainsi que sa capacité d'analyse et d'organisation ont été mises à contribution dans la gestion de projets atypiques. C'est une conférencière reconnue dans le domaine de l'architecture durable pour son engagement. Audrey Monty est membre suppléante du Conseil depuis septembre 2018.

Le règlement du CPM lui permet désormais de compter sur l'expertise de membres suppléants.



Christian Gates St-Pierre
Membre suppléant

Christian Gates St-Pierre est archéologue. Il a œuvré pendant plusieurs années au sein de firmes d'archéologie préventive, et il est actuellement professeur adjoint au Département d'anthropologie de l'Université de Montréal, où il dirige le Laboratoire d'archéologie préhistorique. Ses recherches portent principalement sur l'archéologie des Peuples autochtones du Québec et du Nord-Est américain. Il collabore régulièrement avec des membres des communautés autochtones, des institutions muséales, des entreprises privées et des organismes publics relevant de différents paliers de gouvernement. Il s'intéresse également aux dimensions éthiques de la pratique de l'archéologie, en plus d'être actif dans le domaine de la vulgarisation scientifique et de la sensibilisation citoyenne aux enjeux patrimoniaux. De 2015 à 2018, il a présidé le Comité de défense de l'intérêt public de l'Association canadienne d'archéologie, dont le mandat est de promouvoir la mise en valeur et la protection du patrimoine archéologique. Christian Gates St-Pierre est membre suppléant du Conseil depuis septembre 2018.

Le personnel en soutien au CPM

Le CPM est soutenu dans l'accomplissement de son mandat par une équipe de trois personnes affectées à la permanence, qui est partagée avec le Comité Jacques-Viger. Ce personnel en soutien aux comités fait partie de l'équipe du Service du greffe.

Geneviève Gagnon, secrétaire d'unité administrative, est responsable de la planification et de la gestion des activités quotidiennes et effectue également la gestion de la documentation. Elle a quitté l'équipe en janvier 2018 et a été remplacée par Carla Ferreira Guimaraes.

Deux professionnelles, conseillères en aménagement, font la recherche, l'analyse et la rédaction associées au mandat du CPM et le représentent au sein de divers comités et groupes de travail : Julie St-Onge, historienne formée en patrimoine; ainsi qu'Hilde Wuyts, formée en architecture et en conservation du patrimoine.



Geneviève Gagnon
Secrétaire d'unité administrative



Carla Ferreira Guimaraes
Secrétaire d'unité administrative



Julie St-Onge
Conseillère en aménagement



Hilde Wuyts
Conseillère en aménagement

ANNEXE 3

RETOUR SUR L'ANNÉE 2018

L'année 2018 a été synonyme de changement pour le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM), et ce, tant au niveau de son mandat qu'à celui de son règlement et de sa composition.

Transfert des pouvoirs : élargissement du mandat du CPM

La Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec, entrée en vigueur le 21 septembre 2018, modifie entre autres choses la Loi sur le patrimoine culturel afin que certains pouvoirs d'autorisation du ministère de la Culture et des Communications soient maintenant exercés par la Ville de Montréal. Auparavant, les projets situés dans un site patrimonial classé ou déclaré ou une aire de protection relevaient uniquement du ministère de la Culture et des Communications (MCC). Certains d'entre eux doivent aujourd'hui recevoir l'autorisation de la Ville de Montréal (et non plus du MCC)[15].

Ce transfert de responsabilités a également pour effet d'élargir le mandat du CPM. Ainsi, l'avis du CPM est maintenant requis pour :

• tout projet de démolition de plus de 40 % du volume hors sol d'un bâtiment situé dans une aire de protection ou un site déclaré;

• tout projet de transformation ou de retrait d'une caractéristique architecturale d'un bâtiment autre qu'une dépendance construite après 1975 et situé dans un site patrimonial classé, telle que le revêtement, le couronnement, la toiture, les ouvertures et les saillies, sauf si l'intervention vise à conserver ou lui restaurer sa forme, ses matériaux et son apparence actuels, d'origine ou issus d'une période marquante dans l'histoire du bâtiment;

• tout projet d'aménagement et de réaménagement du domaine public, comme une place publique ou une voie publique, qui est prévu dans une aire de protection ou un site patrimonial cité, déclaré ou classé;

• tout projet majeur de construction ou de transformation relatif à un immeuble appartenant à la Ville, visé par la Loi sur le patrimoine culturel et répertorié comme étant d'intérêt patrimonial par la Direction de l'urbanisme, sauf si le projet vise à lui conserver ou à lui restaurer sa forme, ses matériaux et son apparence actuels, d'origine ou issus d'une période marquante dans l'histoire du bâtiment.

Ces nouveaux pouvoirs ont été inscrits dans le règlement du CPM, qui est présenté dans la section « Mission et mandat du CPM » à la page 34.

15 Les projets visant des immeubles patrimoniaux classés et ceux visant de nouvelles constructions ou des démolitions partielles ou totales au sein d'une aire de protection ou d'un site patrimonial classé ou déclaré relèvent toujours du ministère de la Culture et des Communications du Québec.

Modification au règlement du CPM : membres suppléants

Une nouvelle disposition a également été incluse au règlement du CPM afin de le doter de membres suppléants. Ce changement visait à se préparer à une éventuelle augmentation des dossiers présentés en raison de l'élargissement de ses pouvoirs. À la suite d'un appel de candidatures lancé à l'été 2018, le conseil municipal a procédé à la nomination de quatre membres suppléants en plus de celle de trois nouveaux membres. La présentation des membres peut être consultée à la page 38.

Stratégies du CPM pour mieux jouer son rôle

Le règlement du CPM lui permet de fournir, « de sa propre initiative ou à la demande du conseil de la Ville, du comité exécutif, d'un conseil d'Arrondissement ou d'un service de la Ville, des avis sur toute question relative à la protection et la mise en valeur du patrimoine ». Le CPM constate que certains projets lui sont présentés à la toute fin de leur conception, laissant ainsi peu ou pas de place à la prise en compte de ses recommandations et commentaires. Cette situation ne permet pas au CPM de bien remplir son mandat ni de contribuer à l'amélioration des projets.

Dans le souci d'offrir la meilleure contribution possible, le CPM s'est prévalu de cette disposition réglementaire pour soumettre des mémoires à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur des projets qui soulèvent des enjeux patrimoniaux. Cette façon de procéder lui permet de faire des commentaires et des recommandations en amont de leur élaboration. Dans le cadre de la consultation publique sur les orientations du projet de réaménagement de l'avenue McGill College, le CPM a soumis un mémoire à l'OCPM en novembre 2018. Le document traite des préoccupations du CPM à l'égard de l'identité de l'avenue, de l'arrimage du projet avec ses différentes composantes, de la mise en valeur du patrimoine et des mesures de développement durable. Il peut être consulté sur son site Internet.



L'avenue McGill College est ouverte vers 1850 et emprunte sa dénomination à l'institution d'enseignement à laquelle elle mène : l'université McGill. Elle est considérée par plusieurs comme une artère prestigieuse offrant une vue sur l'université et la montagne.

Le CPM a déposé deux mémoires à l'Office de la consultation publique de Montréal : un portant sur le projet de réaménagement de l'avenue McGill College et un autre, conjointement avec le Comité Jacques-Viger, sur l'aménagement d'un parc-nature sur une partie de l'ancienne cour de triage Turcot.

Conjointement avec le Comité Jacques-Viger, l'instance consultative de la Ville en aménagement, architecture, urbanisme, architecture de paysage et design urbain[16], le CPM a également soumis un mémoire à l'OCPM sur le projet d'aménagement d'un parc-nature sur une partie de l'ancienne cour de triage Turcot, espace situé sur l'emprise du vieil échangeur Turcot. Ce mémoire fait notamment état de leurs considérations pour la protection et la mise en valeur de l'écoterritoire de la Falaise Saint-Jacques, la gestion de ses abords et la mise en valeur de son patrimoine. Le document peut être consulté sur le site Internet du CPM.

16 Le Comité Jacques-Viger a pour mandat de produire des avis à l'intention du conseil municipal sur tout projet visant une modification au Plan d'urbanisme ou réalisé en vertu des paragraphes 1, 2, 3 et 5 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal. Pour plus d'information, visitez ville.montreal.qc.ca/cjv.

ANNEXE 4

BILAN DES ACTIVITÉS DU CPM

En 2018, le CPM a tenu 19 réunions, parmi lesquelles 1 réunion statutaire avec l'ensemble des membres. Il a également participé à 9 réunions du comité mixte, pour un total de 28 réunions.

Sur l'ensemble des 200 dossiers étudiés en 2018, 32 ont fait l'objet d'une note ou d'un commentaire tandis que 31 ont donné lieu à la production d'un avis : 20 du CPM et 11 du comité mixte. Le CPM a également produit deux mémoires, dont un conjointement avec le comité Jacques-Viger. La liste des avis, commentaires et mémoires produits en 2018 peut être consultée à la page 51.

Colloque

Le 16 février 2018, le CPM a tenu son 8e colloque annuel sous le thème « Patrimoine et innovation ». Destiné aux fonctionnaires municipaux, il visait à susciter des réflexions et des échanges sur des enjeux patrimoniaux en lien avec l'intégration du patrimoine au sein de projets d'aménagement. Le colloque a donné lieu à l'étude de projets présentant des exemples ou des occasions d'innovation dans la conservation et la mise en valeur du patrimoine. Une centaine de fonctionnaires et élus de la Ville se sont réunis au pavillon des Sœurs-Grises et au pavillon John-Molson de l'Université Concordia.

La journée d'échanges a débuté par une présentation de Clarence Epstein, ancien directeur principal des affaires urbaines et culturelles de l'Université Concordia, à propos du projet – qu'il a piloté – de conversion de la maison mère des Sœurs grises en un pavillon universitaire. La présentation a été suivie par une visite de l'ancienne chapelle, convertie en salle de lecture pour les étudiants. L'avant-midi s'est terminé avec un discours de Jacques Lachapelle, directeur de l'École d'architecture de l'Université de Montréal et ancien président du CPM, sur « L'expertise montréalaise en création architecturale dans un contexte patrimonial ».



Durant le colloque du CPM, Clarence Epstein a présenté le projet de conversion de l'ancien couvent des Soeurs grises en un pavillon universitaire.

Statistiques du CPM depuis sa composition en 2002 :

309 réunions

- **253 réunions du CPM**
- **56 réunions en comité mixte**

4 217 dossiers étudiés

1035 avis et commentaires

- **957 avis et commentaires du CPM**
- **78 avis et commentaires du comité mixte**

Les actes du 8e colloque du CPM regroupent l'ensemble des présentations et un résumés des discussions qui ont eu lieu au sein des ateliers. Ils sont disponibles sur le site Internet du CPM.

Les membres du CPM ont ensuite présenté les quatre thématiques des ateliers de l'après-midi : le patrimoine naturel et paysager; le patrimoine modeste; le patrimoine immatériel; et enfin le patrimoine institutionnel et conventuel. Les ateliers qui ont suivi portaient sur des études de cas :

- le patrimoine naturel et paysager, « Le Bois-de-la-Roche à Senneville, que faire d'un parc agricole? »
- le patrimoine modeste, « Protection et mise en valeur des anciens noyaux villageois de Saint-Henri : analyse paysagère et guides de sensibilisation et d'encadrement réglementaire »
- le patrimoine immatériel des lieux, « Carré Saint-Laurent : un nouveau projet au Quartier des spectacles »
- le patrimoine institutionnel et conventuel, « La Cité des hospitalières : un processus «hospitalier» »

La journée s'est conclue sur un rapport et une discussion commune sur les quatre ateliers et un mot de clôture du président du CPM, Peter Jacobs.

Le programme de la journée a été dense et riche de réflexions et de discussions. Le CPM tient à remercier les conférenciers, l'ensemble des participants ainsi que tous ceux qui ont permis l'organisation de l'évènement.



Le colloque du CPM a réuni quelques élus et plus d'une centaine de fonctionnaires concernés par le patrimoine le 16 février 2018.

Liste des avis et commentaires produits en 2018

Projet	Nature du projet	Type d'avis		Reconnaissance patrimoniale
		CPM	Comité mixte	
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville				
Lot 6 049 520 sur la rue Jean-Bourdon	Construction d'une maison unifamiliale	Avis (1) et commentaire (1)		Écoterritoire de la Coulée verte du ruisseau Bertrand
1354, boulevard Gouin Est	Transformation d'une résidence par l'ajout d'un étage	Avis (1)		Site patrimonial cité de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet
Collège Mont-Saint-Louis 1700, boulevard Henri-Bourassa	Démolition d'une dépendance et ajout d'une enseigne	Commentaire (1)		Inclut un immeuble patrimonial classé (maison Saint-Joseph-du-Sault-au-Récollet) Site patrimonial cité de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet
11990, avenue du Beau-Bois	Aménagements paysagers et installation d'une piscine creusée	Commentaire (1)		Site patrimonial déclaré du Bois-de-Saraguay
2310, boulevard Gouin Est	Transformation de la façade	Commentaire (1)		Site patrimonial cité de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet
Modification du taux d'implantation	Projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme afin d'éliminer le taux d'implantation minimal dans certaines zones le long du boulevard Gouin et dans le site patrimonial de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet		Avis (1)	Site patrimonial cité de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet
Arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce				
Ancien théâtre Snowdon 5225, boulevard Décarie	Vente du bâtiment par la Ville de Montréal	Commentaire (1)		
Ancien théâtre Snowdon 5225, boulevard Décarie	Transformation en immeuble résidentiel et commercial	Avis (1)		
Collège Villa-Maria 4245, boulevard Décarie	Modification au projet d'ajout d'une marquise	Commentaires (2)		Grande propriété à caractère institutionnel Comprend un immeuble patrimonial classé (maison James-Monk) Situé dans l'aire de protection de la maison James-Monk Lieu historique national du Canada de Monklands (couvent Villa Maria)

Projet	Nature du projet	Type d'avis		Reconnaissance patrimoniale
		CPM	Comité mixte	
École Polytechnique de l'Université de Montréal 2700-2900, boulevard Édouard-Montpetit	Ajout d'une cheminée et d'équipements mécaniques	Commentaire (1)		Grande propriété à caractère institutionnel Site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal Écoterritoire Sommets et flancs du Mont-Royal
Arrondissement de Lachine				
Maison mère des sœurs de Sainte-Anne de Lachine 1950, rue Provost	Conversion de l'ensemble conventuel en un ensemble mixte à dominance résidentielle		Avis (1)	Grande propriété à caractère institutionnel
Arrondissement de LaSalle				
Maison Penniston 7525, boulevard LaSalle	Remplacement des portes et fenêtres	Commentaire (1)		Immeuble patrimonial cité
Maison de Lorimier-Bélanger 9003, boulevard LaSalle	Transformation du toit par l'ajout de lucarnes	Avis (1)		Immeuble patrimonial cité
Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal				
Maison des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph 251, avenue des Pins Ouest	Réaménagement de la cour de l'oratoire	Avis (1)		Grande propriété à caractère institutionnel Site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal Écoterritoire Sommets et flancs du Mont-Royal
Caserne 26 2151, avenue du Mont-Royal Est	Rénovation majeure	Commentaire (1)		
Ancienne propriété Berson et Fils 3880, boulevard Saint-Laurent	Réaménagement du site		Avis (1)	Lieu historique national du Canada *La Main*
5350-5400, avenue Henri-Julien	Projet de modification au Plan d'urbanisme pour la réalisation d'un projet résidentiel		Avis (1)	Aire de protection du monastère des Carmélites (immeuble patrimonial classé)
Arrondissement Le Sud-Ouest				
Bain Hushion 757, rue des Seigneurs	Transformation en logements sociaux en vertu de l'article 89.4		Avis préliminaires (2) et avis (1)	
Arrondissement de Montréal-Nord				
Maison Brignon-Dit-Lapierre 4251, boulevard Gouin Est	Réaménagement des abords	Avis préliminaire (1)		Immeuble patrimonial cité
Arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie				
Plan de conservation des lieux de culte d'intérêt			Avis préliminaire (1)	Comprend un site patrimonial cité (Église de Saint-Esprit-de-Rosemont)
Cadre de réflexion sur les bâtiments de type « *shoebox* »			Avis préliminaire (1)	

Projet	Nature du projet	Type d'avis		Reconnaissance patrimoniale
		CPM	Comité mixte	
Arrondissement de Saint-Laurent				
Maison Robert-Bélanger 3900, chemin du Bois-Franc	Projet de transformation	Commentaire (1)		Immeuble patrimonial cité
Arrondissement de Ville-Marie				
Stratégie d'ensemble d'affichage sur l'île Sainte-Hélène		Avis préliminaire (1)		Site patrimonial cité de l'Île-Sainte-Hélène
144, rue King	Projet de démolition	Commentaire (1)		
Mémorial de la biodiversité Île Sainte-Hélène	Installation de panneaux d'exposition près de la Biosphère	Commentaire (1)		Site patrimonial cité de l'Île-Sainte-Hélène
Marché Saint-Jacques 2035, rue Amherst	Transformation pour accueillir un supermarché	Commentaire (1)		
Gare-hôtel Viger 700, rue Saint-Antoine Est	Transformation et construction d'une tour résidentielle	Commentaire (1)		Site patrimonial déclaré de Montréal (Vieux-Montréal)
Édifice Sunlife 1155, rue Metcalfe	Ajout d'une rampe d'accès universel	Commentaire (1)		Site patrimonial cité du Square-Dorchester-et-de-la-Place-du-Canada
Édifice Garanteed Pure Milk 1025, rue Lucien-L'Allier	Projet de construction d'une tour entraînant le déplacement de la «pinte de lait»	Note (1) et avis (1)		
22-26, rue Notre-Dame Ouest/ 51-53, rue de Brésoles	Construction d'un immeuble intégrant les façades des édifices	Note (1) et avis(1)		Site patrimonial déclaré de Montréal (Vieux-Montréal)
501, rue de la Gauchetière	Construction d'un nouveau pavillon de l'École des Hautes études commerciales (HEC)	Note (1) et avis (1)		Aire de protection de l'édifice de la Unity Building (immeuble patrimonial classé)
231, rue Notre-Dame Ouest	Restauration de la façade	Commentaire (1)		Site patrimonial déclaré de Montréal (Vieux-Montréal)
Pavillon des baigneurs de l'île Sainte-Hélène	Projet de rénovation électromécanique entraînant une modification de certaines ouvertures	Avis (1)		Site patrimonial cité de l'Île-Sainte-Hélène
1425, rue Mackay	Menace liée à la pression du développement	Commentaire (1)		Aire de protection des Appartements Bishop-Court (immeuble patrimonial classé)
Palais des congrès 115, rue Saint-Antoine Ouest	Aménagement d'un espace vert	Commentaire (1)		Aire de protection de l'église de la Mission-Catholique-Chinoise-du-Saint-Esprit (immeuble patrimonial classé)
Maison Charles-Colquhoun-Ballantyne 3480-3484, rue de la Montagne	Remplacement de la toiture	Commentaire (1)		
Hôtel Screaming 1419, rue Clark	Projet de transformation d'un édifice industriel en hôtel	Note (1)		

Projet	Nature du projet	Type d'avis		Reconnaissance patrimoniale
		CPM	Comité mixte	
1920-1946, rue Sainte-Catherine Ouest	Démolition des bâtiments et construction d'un immeuble mixte de 15 étages		Avis (2)	
Ancien hôpital Royal Victoria 687, avenue des Pins Ouest	Projet d'aménagement et de rénovation		Note (1)	Grande propriété à caractère institutionnel Site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal Écoterritoire Sommets et flancs du Mont-Royal
Services centraux				
Kiosques du lac aux Castors Parc du Mont-Royal	Aménagements paysagers	Avis (1)		Site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal Écoterritoire Sommets et flancs du Mont-Royal
Arsenal du fort de l'île Sainte-Hélène	Réfection de la toiture	Commentaire (1)		Site patrimonial cité de l'Île-Sainte-Hélène
Parc Jeanne-Mance et côte Placide	Élaboration d'un plan directeur d'aménagement	Avis préliminaire (1)		Site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal Écoterritoire Sommets et flancs du Mont-Royal
Maison Thomas-Brunet 187, chemin du Cap-Saint-Jacques	Projet de réfection	Avis (1)		Immeuble patrimonial cité
Rue Peel	Projet de commémoration lié à la découverte de vestiges archéologiques d'origine autochtone	Avis (1)		Site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal Site patrimonial cité du Square-Dorchester-et-de-la-Place-du-Canada
Outil réglementaire pour le Sault-au-Récollet	Élaboration d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	Avis (1)		Site patrimonial cité de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet
Parc La Fontaine	Élaboration d'un plan directeur d'aménagement	Avis (1)		
Pavillon des baigneurs Parc La Fontaine	Élaboration d'une stratégie de conservation	Avis (1)		
Pôle Famille Parc La Fontaine	Projet de réaménagement	Avis préliminaire (1)		
Bibliothèque Maisonneuve 4120, rue Ontario Est	Projet d'agrandissement et de restauration	Commentaire (1)		
Intersection du chemin de la Côte-des-Neiges et du chemin Remembrance	Réaménagement de l'intersection	Notes (2)		Site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal Écoterritoire Sommets et flancs du Mont-Royal

Projet	Nature du projet	Type d'avis		Reconnaissance patrimoniale
		CPM	Comité mixte	
Cour Turcot	Aménagement d'un parc-nature	Note (1)		Écoterritoire de la Falaise Saint-Jacques
Système de climatisation utilisant de l'eau potable	Réflexion sur les outils réglementaires encadrant la présence de climatiseurs utilisant de l'eau potable dans les édifices patrimoniaux	Avis (1)		
Accessibilité du parc du Mont-Royal	Réflexion sur l'accessibilité du mont Royal	Commentaire (1)		Site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal Écoterritoire Sommets et flancs du Mont-Royal
Office de consultation publique de Montréal				
Avenue McGill College	Projet de réaménagement	Mémoire (1)		
Cour Turcot	Aménagement d'un parc-nature		Mémoire (1)	Écoterritoire de la Falaise Saint-Jacques

Activités de formation et de concertation

En plus de son mandat visant la production d'avis sur des projets, le CPM participe à différentes activités de représentation organisées par la Ville de Montréal, des organismes paramunicipaux, des organismes du domaine de l'aménagement ou du patrimoine et des groupes de recherche universitaire. Au cours de l'année 2018, les membres du CPM et les conseillères en aménagement ont été appelés à participer à différents évènements pour échanger sur des enjeux patrimoniaux, renforcer les liens avec les acteurs municipaux et développer leurs connaissances.

Tables de concertation et réunions avec l'administration municipale

Le CPM a participé à huit activités liées à des tables de concertation ou à des réunions de groupes de travail.

La Table de concertation du Mont-Royal, mise sur pied en 2004 dans la foulée de la création de l'Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, regroupe plusieurs acteurs concernés par l'avenir du mont Royal. Le CPM y participe en tant qu'observateur et, à ce titre, il a assisté en 2018 à trois réunions (23 mars, 15 juin, 23 novembre).

Il a aussi participé à trois séances du Groupe de travail ad hoc sur l'accessibilité du mont Royal rattaché à la table de concertation (22 mai, 22 août, 24 septembre), ainsi qu'à une réunion du groupe de travail *ad hoc* sur le patrimoine du mont Royal (23 mai).

Le CPM est également membre de la Table de concertation du Vieux-Montréal, organisme créé en 1994. Une seule réunion a eu lieu cette année (23 avril).

Le président du CPM a présidé, cette année encore, le jury d'Opération patrimoine Montréal, évènement qui vise à reconnaître et à célébrer le patrimoine qui forge l'identité montréalaise, qu'il soit matériel ou immatériel.

Le président et les conseillères en aménagement du CPM ont également participé à quatre réunions avec l'administration municipale concernant l'impact, sur le mandat du CPM, du transfert de pouvoirs du ministère de la Culture et des Communications à la Ville. Le CPM a également participé à une consultation dans le cadre de l'élaboration de l'Agenda montréalais pour la qualité en design et en architecture, pilotée par le Bureau du design.

Le président du CPM a participé à deux réunions du comité de mise en œuvre du Plan d'action en patrimoine.

Activités de représentation et de formation

Les conseillères en aménagement et les membres du CPM participent à de nombreuses activités de représentation et de formation visant à parfaire leurs connaissances du milieu patrimonial et à tisser des liens avec les acteurs concernés. Ils ont ainsi pris part à quatre conférences en 2018 : la conférence de Laurajane Smith, organisée par le Centre d'histoire orale de l'Université Concordia, intitulée « *Heritage and the Politics of Recognition* » (18 avril); la conférence d'André Lavallée, organisée par le Service de la mise en valeur du territoire, « Le premier plan d'urbanisme (1992), une vision encore actuelle pour le Montréal de demain? » (18 avril); la présentation d'Étienne Bernier, « Architecture en territoire nordique », dans le cadre du Salon du design SIDIM (26 avril); et enfin la conférence « Les enjeux et les tendances d'aménagement des espaces publics dans les centres-villes », d'Isabelle Giasson, Réal Lestage et Ron Rayside, organisée par le Centre d'écologie urbaine de Montréal en collaboration avec l'Arrondissement de Ville-Marie.

Le CPM a également assisté à la présentation des finalistes du concours international d'architecture de paysage pluridisciplinaire pour l'aménagement de la place des Montréalaises, organisé par le Bureau du design (31 mai), à la visite de projets inspirants de rues piétonnes et partagées mise sur pied par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (12 septembre), ainsi qu'au vernissage de l'exposition « Saint-Henri-des-Tanneries : un village sous la ville révélé par ses artéfacts » (10 octobre 2018), à la bibliothèque Saint-Henri.

Le CPM a également enrichi ses connaissances quant aux processus de consultation publique en participant à la consultation de l'écosystème d'affaires montréalais en design et en architecture (23 octobre 2018), organisé par le Bureau du design, ainsi qu'à la formation « Consultation et participation publique : méthodes traditionnelles et novatrices » organisée par l'Office de consultation publique de Montréal (16 novembre).

Enfin, plusieurs colloques et congrès ont attiré l'intérêt du CPM, qui a participé aux Rendez-vous Maestria organisés par le Conseil des métiers d'art du Québec (15 mars); au colloque du Conseil international des monuments et des sites – ICOMOS (23, 24 et 25 mai); au congrès mondial du Conseil international pour les initiatives écologiques locales – ICLEI (19, 20 et 21 juin); à l'Agora métropolitaine pour le suivi de la mise en œuvre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (18 octobre); au congrès de l'Institut d'histoire de l'Amérique française (19 et 20 octobre); ainsi qu'au congrès de l'Association québécoise du patrimoine industriel (26 et 27 octobre).

Crédits photographiques

Couverture ***Place d'Armes*** © Nathalie Lacombe

p. 5 ***Colloque du Conseil du patrimoine de Montréal, 16 février 2018*** © Simon Laroche Photographie

p. 6 ***Actes du colloque du Conseil du patrimoine de Montréal*** © Julie St-Onge

p. 7 ***Murale de Leonard Cohen par MU (ElMac Gene Pendon, 2017) (détails)*** © Olivier Bousquet

p. 9 ***Fouilles archéologiques sur la rue Peel*** © Ville de Montréal

p. 9 ***Artefact trouvé sous la rue Peel*** © Ville de Montréal

p. 10 ***Pinte de lait de la Garanteed Pure Milk (détails)*** © Eva Blue

p. 11 ***1354, boulevard Gouin Est avant transformation*** © Ville de Montréal

p. 11 ***1354, boulevard Gouin Est durant les travaux d'agrandissement, février 2019*** © Julie St-Onge

p. 12 ***Maisons de type « shoebox »*** © Arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie, Ville de Montréal

p. 13 ***Maison mère des soeurs de Sainte-Anne, Lachine*** © Bibliothèque et Archives nationales du Québec

p. 14 ***Bois-de-Saraguay*** © José Froment

p. 16 ***Maison Thomas-Brunet*** © Ville de Montréal

p. 17 ***Étang du parc La Fontaine*** © Alexandre Campeau-Vallée

p. 19 ***Parc La Fontaine*** © Tourisme Montréal

p. 22 ***2100-2122, rue De Bleury*** © Julie St-Onge

p. 22 ***Carré Saint-Laurent*** © Julie St-Onge

p. 23 ***Façade intégrée au Centre hospitalier de l'Université de Montréal*** © Julie St-Onge

p. 25 ***Ruelle*** © Lily-Violette Daumen

p. 27 ***Journée Patrimoine en fête*** © Denis Labine, Ville de Montréal

p. 27 ***Fouilles archéologiques, cour Turcot*** © Luc Bouvrette, ministère des Transports du Québec

p. 27 ***Vestige archéologique, cour Turcot*** © Luc Bouvrette, ministère des Transports du Québec

p. 27 ***Exposition « Saint-Henri-des-Tanneries : un village sous la ville révélé par ses artefacts »*** © Sylvain Légaré

p. 28 ***Marie-France Kech*** © Marie-France Kech

p. 28 ***Site archéologique du Marché-Sainte-Anne-et-du-Parlement-du-Canada-Uni*** © Alain Vandal, Musée d'archéologie et d'histoire de Pointe-à-Callière

p. 29 ***Maisons colorées*** © Alison Slattery

p. 31 ***Centre-ville vu du mont Royal*** © Tourisme Montréal

p. 33 ***Vue de Montréal*** © André Rider, Tourisme Montréal

p. 47 ***Avenue McGill College*** © Stéphane Poulin, Tourisme Montréal

p. 49 ***Allocution de Clarence Epstein, colloque du Conseil du patrimoine de Montréal, 16 février 2018*** © Simon Laroche Photographie

p. 50 ***Colloque du Conseil du patrimoine de Montréal, ancienne chapelle des soeurs grises, Université Concordia, 16 février 2018*** © Simon Laroche Photographie

ville.montreal.qc.ca/cpm

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 07.04

2019/04/15
13:00

(2)

Dossier # : 1198215001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Bureau de la présidence du conseil
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance des règlements débattus et adoptés par le Jeune Conseil de Montréal (JCM) à l'occasion de la 32e simulation tenue du 25 au 27 janvier 2019.

Il est recommandé :

De prendre connaissance des règlements débattus et adoptés par le Jeune Conseil de Montréal (JCM) lors de l'édition 2019.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-03-25 14:24

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1198215001**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Bureau de la présidence du conseil
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance des règlements débattus et adoptés par le Jeune Conseil de Montréal (JCM) à l'occasion de la 32e simulation tenue du 25 au 27 janvier 2019.

CONTENU

CONTEXTE

Fondé en 1987, le **Jeune Conseil de Montréal (JCM), un organisme à but non lucratif (OBNL)**, a pour mission de promouvoir l'engagement chez les jeunes en les initiant à la vie politique montréalaise et à la démocratie représentative. Accompagné par le Bureau de la présidence du conseil, le JCM tient ses activités de simulation dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Montréal. Cette année, le Jeune Conseil a permis à quelque 87 participantes et participants âgés de 18 à 30 ans de se familiariser avec le déroulement d'une assemblée du conseil de la Ville de Montréal.
Les 17, 25, 26 et 27 janvier 2019, le JCM a tenu, en présence de nombreuses personnes élues municipales, sa 32e édition au cours de laquelle il a adopté l'ensemble des projets de règlements débattus:

Projet de règlement no. 1 : Règlement sur la protection et la création du patrimoine montréalais (Adopté)
Projet de règlement no. 2 : Règlement sur la communautarisation du Service de police de la Ville de Montréal (Adopté)
Projet de règlement no. 3 : Règlement sur l'inclusion des nouvelles arrivantes (Adopté)
Projet de règlement no. 4 : Règlement sur la priorisation des transports en commun et actifs (Adopté)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 1925 : Approuver la convention, pour les années 2018, 2019 et 2020, avec le Jeune Conseil de Montréal pour bonifier ses activités d'initiation à la vie politique municipale et accorder une contribution annuelle de 5000 $ pour un montant total de 15 000 $.
CM18 0382 - Dépôt des règlements débattus par le Jeune Conseil de Montréal (JCM) à l'occasion de la 31e simulation tenue du 19 au 21 janvier 2018.

DESCRIPTION

Durant les trois jours de simulation de conseil de ville, quatre règlements ont fait l'objet de débats et chacun a été adopté par les 87 participants. Dans un objectif de faire circuler leur réflexion et d'alimenter les élues et élus du conseil de ville des propositions des jeunes, le Bureau de la présidence du conseil dépose les 4 règlements, en pièce jointe.
Cette année, le JCM a fourni un effort pour recruter des participant.es d'origines diverses :

- 56% Femmes
- 34% Hommes
- 20% Minorités visibles
- 23% Minorités ethnoculturelles
- 23% Communauté LGBTQ+
- 3% Personnes avec une limitation fonctionnelle
- 3% Personnes non binaires ou bispirituelles

JUSTIFICATION

Le JCM favorise la participation des jeunes à la démocratie municipale et le développement de l'intérêt envers ses enjeux.
Le dépôt des règlements au conseil de ville permet de faire circuler les idées et la voix des jeunes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Bureau de la présidence du conseil assume les frais d'accueil et de logistique de la simulation jeunesse à l'hôtel de ville. Soulignons, la collaboration du Conseil jeunesse de Montréal pour le lunch des conseillères et conseillers. Pour les années 2018, 2019 et 2020, le Jeune Conseil de Montréal recevra une contribution annuelle de 5000 $ pour un montant total de 15 000 $.
Le JCM est un organisme à **but non lucratif indépendant.**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les activités de simulation du JCM contribuent à l'engagement et à la participation active des jeunes en politique et dans la société.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N.A.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Présentation des 4 règlements à la Commission de la présidence du conseil : 20 mars 2019.
- Présence de personnes représentant le JCM au conseil municipal lors du dépôt des règlements : 15 avril 2019.
- Dépôt au conseil d'agglomération : 18 avril 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Manuelle ALIX-SURPRENANT
Agente de recherche

Tél : (438) 402-9373
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-22

Marie-Eve BONNEAU
Adjointe à la présidence

Tél : 514 872-6276
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2019-03-25

32e Jeune Conseil de Montréal
Menu réglementaire

Projet de règlement no. 1: **Règlement sur la protection et la création du patrimoine**
montréalais

Porteur : Daniel K. Tran
Critique : Nataël Bureau
Président de commission : Alberto Singer

La protection du patrimoine est un enjeu important pour les Montréalais.es d'aujourd'hui et de demain. Il faut donc s'assurer que ce patrimoine puisse non seulement être préservé, mais aussi qu'il représente réellement l'identité des Montréalais.es. Or, le Conseil du Patrimoine a actuellement un rôle davantage consultatif plutôt que décisionnel.

Afin de favoriser l'engagement citoyen, Daniel K. Tran tente de renverser le statu quo. Il propose la création de l'Office du Patrimoine. Cette nouvelle instance englobera le Conseil du Patrimoine et lui procurera un pouvoir décisionnel. Une plus grande place est accordée à la voix des citoyen.nes dans la prise de décisions par le biais de processus de consultation et de référendums liés à la sélection. Des sièges leur seront également réservés au sein du conseil d'administration. Finalement, les mesures de contrôle prévenant le manque d'entretien des éléments du patrimoine seront renforcées et les citoyen.nes prenant soin dudit patrimoine commun seront récompensés. À la suite de débats suscitant de grandes réflexions, le Jeune Conseil a adopté à majorité le projet de règlement.

Projet de règlement no. 2 : Règlement sur la communautarisation du Service de police de la Ville de Montréal

Porteur : Nicolas Pilon
Critique : Annie Berger
Présidente de commission : Marie-Philippe Gagnon-Gauthier

Document du JCM – OBNL

Alors que l'organisation de la violence légitime s'organise depuis plusieurs centaines d'années autour de l'État, Nicolas Pilon fait le pari de la dislocation de celui-ci au profit d'un plus grand pouvoir du peuple. C'est en réorganisant l'institution policière qu'est le Service de police de la Ville de Montréal qu'il y parvient.

Les postes de quartier revêtent donc un manteau décisionnel plus large, comble de la décentralisation du projet de règlement. L'idée est de permettre aux personnes ayant le plus de proximité avec la population, donc les agent-es qui agissent directement sur le terrain, de prendre les meilleurs décisions. Cette refonte s'accompagne de la création d'un Conseil populaire d'arrondissement visant à permettre, par l'élection de ses membres - citoyen-nes, policier-ères et élu-es - d'établir les directives et les orientations de chaque poste de quartier. Enfin, s'articule, comme apex vertigineux, l'idée d'imposer un service communautaire pouvant aller jusqu'à une journée de travail aux agent-es de la paix.

Suite aux joutes émotives et profondes du Jeune conseil, ses conseillères et conseillers ont adopté le projet de règlement avec une majorité claire

Projet de règlement no. 3 : Règlement sur l'inclusion des nouvelles arrivantes

Porteuse : Dina Husseini
Critique: Rose Poulin
Président de commission : Jonathan Allard

Dina Husseini propose un projet de règlement s'étalant sur deux axes pour améliorer l'inclusion des nouvelles arrivantes et des minorités ethnoculturelles au sein de la Ville.

Son projet allège le processus d'insertion en centralisant les services et informations en matières d'insertion des nouvelles arrivantes dans la Ville afin de limiter les difficultés d'accès à des services. Un nouvelle instance, la DINAM (la Direction de l'inclusion des nouvelles arrivantes de Montréal), met en place un guichet unique central, qui regroupe tous les services et informations relative à la participation politique, sociale et économique.

Le deuxième axe du projet tend à limiter la sous-représentativité et la discrimination à l'égard des minorités ethnoculturelles dans la fonction publique montréalaise. Pour ce faire, le projet propose la création du Comité anti-discrimination et accès à l'équité (CADE) qui a pour objet de rendre imputable

Document du JCM - ORIGINAL

les institutions en matière d'inclusion. Le CADE met en place un nouveau système de quota d'embauche pour les personnes issues de la diversité ethnoculturelle visant à ce que le nombre d'employés soit représentatif de la population montréalaise.

Après un débat sensible et émotif, le Jeune Conseil a adopté le projet avec une majorité importante.

Projet de règlement no. 4 : Règlement sur la priorisation des transports en commun et actifs

Porteuse : Marie-Ève Assunçao-Denis
Critique : Samuel Turp-Yonezawa
Présidente de commission: Delphine Hansen

Le projet de règlement de Marie-Ève Assunçao-Denis vient changer les mentalités en s'attaquant aux habitudes des citoyen.nes afin de réparer certaines erreurs du passé et redonner aux transports actifs et collectifs la place qui leur est due. Pour ce faire, le projet met de l'avant trois grands objectifs: restreindre la place de l'automobile dans la ville, ramener les transports publics et actifs sur le devant de la scène, et augmenter l'accessibilité et la sécurité des usagers en améliorant l'offre et les services de transports durables. L'une des mesures les plus radicales du projet consiste en l'implantation d'une plaque d'immatriculation montréalaise visant à contrôler l'accès et limiter l'usage de véhicules sur l'île de Montréal. Ce système fera pression sur les municipalités des banlieues et les citoyens afin que ceux-ci adoptent des habitudes de transport plus durables, tout en obligeant les automobilistes sur l'île de Montréal à contribuer au développement d'une société plus durable. Le projet de règlement vise également à améliorer la couverture, les services et les infrastructures de transports collectifs et actifs afin de rendre ceux-ci plus inclusifs, accessibles et sécuritaires pour tous les résidents de l'île, et pour attirer également les automobilistes qui ne sont pas captifs de leurs voitures.

Après un débat fort controversé et divisé durant lequel le rôle et la place de l'automobile dans notre société a été longuement débattu, le projet a été adopté par une très faible majorité de voix. La discussion et le résultat du vote ont bien illustré la polémique et la polarisation entourant la nécessité de changer les mentalités et faire des sacrifices afin de rendre les transports plus égalitaires, inclusifs et durables. Il est évident que l'automobile occupe toujours une place prépondérante dans les habitudes de vie des jeunes Montréalais.es.

Document du JCM - OBNL

Article 8.01

Montréal

Commission permanente sur l'examen des contrats

Bilan de la huitième année d'activité (2018)

Rapport et recommandations

Rapport déposé au conseil municipal
Le 15 avril 2019

Rapport déposé au conseil d'agglomération
Le 18 avril 2019

Service du greffe
Division des élections, du soutien aux Commissions et de la règlementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidentes

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-de-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Sennevville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

Montréal, le 15 avril 2019

Madame Valérie Plante
Mairesse
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Bureau 1.113
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Madame la mairesse,

Nous avons l'honneur de déposer au conseil le *Bilan de la huitième année d'activité* de la Commission permanente sur l'examen des contrats. Ce rapport, faisant suite à l'examen de cent-onze (111) contrats en 2018, présente le bilan des travaux réalisés et fait état de quatre (4) recommandations découlant des dossiers étudiés durant l'année et des actions prises par l'Administration suite aux recommandations antérieures de la Commission.

Nous tenons à remercier les représentants des différentes unités administratives qui ont participé aux travaux de la Commission en 2018 et le comité exécutif qui a, dans les premières semaines de 2019, répondu à nos recommandations des deux dernières années.

Nous vous prions d'agréer, madame la mairesse, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ	ORIGINAL SIGNÉ
Karine Boivin Roy Présidente	Pierre G. Laporte Secrétaire recherchiste

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 4

La Commission permanente sur l'examen des contrats 4

Le bilan des activités de 2018 7

Les constats et recommandations 11

Annexe 1 : Liste des contrats étudiés par la Commission permanente sur l'examen des contrats en 2018 13

Annexe 2 : Recommandations ponctuelles faites par la Commission permanente sur l'examen des contrats en 2018 33

INTRODUCTION

En 2018, la Commission a continué d'approfondir les enjeux rencontrés lors de ses huit premières années d'activité. Tout au long de l'année, la Commission a pu réaliser l'étude des contrats soumis à son attention avec une grande cohérence et d'en dégager des positions communes faisant l'objet de recommandations.

La Commission a compilé des statistiques sur les cent onze (111) mandats qui lui ont été confiés en 2018. Ces données témoignent de la diversité des dossiers traités, ainsi que de la charge de travail qui en découle, avec la tenue de vingt-sept (27) intenses séances de travail et la lecture de milliers de pages de documentation.

LA COMMISSION PERMANENTE SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

En novembre 2009, la Commission de la présidence du conseil s'était vue confier par le conseil municipal le mandat d'évaluer le rôle et les responsabilités des commissions, ainsi que les liens entre les commissions et le comité exécutif, en ayant pour objectifs de mieux définir et d'élargir les responsabilités des commissions, incluant l'examen des octrois de contrats. Cette démarche pouvait ainsi permettre aux élus d'être plus imputables et davantage parties prenantes aux diverses décisions, de même que de rendre plus transparent le processus décisionnel relié à l'octroi de contrats (CM09 0993).

Le 14 juin 2010, la Commission de la présidence du conseil déposait au conseil municipal un rapport de consultation et des recommandations en lien avec ce mandat. Dans son rapport, celle-ci recommandait notamment la création d'une commission sur l'examen des contrats.

Dans sa réponse du 25 octobre 2010 (CM10 0753), le comité exécutif confirmait que « la mise en place d'une Commission d'examen des contrats s'avère un outil indispensable pour tous les élus qui sont imputables des décisions prises au conseil municipal ».

À sa séance du 14 décembre 2010, le conseil municipal créait la Commission permanente sur l'examen des contrats.

La mission

La Commission permanente sur l'examen des contrats a pour mission de s'assurer de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et d'en faire état aux instances compétentes, avant l'octroi. Elle peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de cette Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les membres

La Commission permanente sur l'examen des contrats, à l'instar des autres commissions permanentes, comporte deux volets : un volet municipal, pour les contrats qui concernent des fonds strictement montréalais, et un volet d'agglomération, pour les contrats impliquant des fonds d'agglomération. La Commission à volet municipal comprend neuf membres auxquels s'ajoutent deux représentants des villes liées pour constituer le volet agglomération.

La composition de la Commission a été la suivante en 2018 :

Mme Karine Boivin Roy, présidente
Mme Paola Hawa, vice-présidente
Mme Émilie Thuillier, vice-présidente
M. Christian Arseneault, membre
Mme Julie Brisebois, membre
Mme Fanny Magini, membre (jusqu'en octobre)
M. Luc Gagnon, membre
M. Giovanni Rapanà, membre
Mme Micheline Rouleau, membre
M, Robert Samoszewski, membre
Mme Lili-Anne Tremblay, membre
Mme Stephanie Watt, membre (à compter de novembre)

Tout au long de l'année 2018, les membres de la Commission ont participé assidûment et consciencieusement aux travaux dans un climat de grande collaboration. La motivation et l'intérêt manifestés par les membres dans l'étude des mandats reçus du comité exécutif ont été à la hauteur des conclusions et des recommandations qui ont été soumises à l'Administration.

Les critères d'examen

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Les contrats répondant à l'un ou l'autre des critères suivants ont ainsi fait l'objet d'un examen de la conformité du processus d'appel d'offres ou d'octroi de contrat :

1. Contrat de plus de 10 M$;

2. Contrat de biens et services ou contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ ou contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ et répondant à l'une des conditions suivantes :

    - Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;
    - Aucun appel d'offres effectué, le fournisseur étant considéré unique en vertu du paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;
    - Contrat accordé à un consortium;
    - Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;
    - Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;
    - L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent;
    - Transaction immobilière conclue de gré à gré à un montant différent de la juste valeur marchande.

3. Contrat que le comité exécutif ou un conseil d'arrondissement juge nécessaire de soumettre à la Commission.

Le fonctionnement des séances de travail

Compte tenu du caractère confidentiel et stratégique de l'information partagée, les séances de la Commission se déroulent à huis clos. Chaque personne invitée à prendre part à une séance de travail de la Commission, de même que les élus qui en sont membres, sont tenus au respect de la plus stricte confidentialité à l'égard de l'information reçue dans le cadre de l'examen d'un dossier.

Pour chaque contrat étudié, les commissaires reçoivent au préalable le sommaire décisionnel, incluant les annexes et les documents joints. Par la suite, les responsables des unités administratives sont invités à se présenter devant la Commission, afin d'y exposer brièvement leur dossier et répondre aux questions des commissaires. Enfin, la Commission délibère et adopte ses conclusions.

Chaque contrat fait l'objet d'un rapport distinct, soumis au comité exécutif.

Il convient de souligner que la Commission est devenue, dès les premiers mois de 2018, une commission sans papier. Les membres tiennent à remercier les unités d'affaires qui sont appelés à participer aux travaux de la Commission de leur collaboration dans l'atteinte de cet objectif.

LE BILAN DES ACTIVITÉS 2018

En 2018, la Commission a tenu vingt-sept (27) séances de travail. Elle a étudié un total de cent onze (111) contrats, ce qui constitue une année record et représente 20,8 % de tous les contrats étudiés par la Commission depuis sa création. Cinquante-neuf (59) de ces contrats relevaient de la compétence du conseil municipal et cinquante-deux (52) de la compétence du conseil d'agglomération. Il s'agit d'une première, puisque dans les années précédentes, les contrats de la compétence de l'agglomération ont pratiquement toujours été au moins deux fois plus nombreux que les contrats de compétence municipale.

Mandats reçus du comité exécutif

Mois	2018		2017		2016		2015	
	Agglo	Ville	Agglo	Ville	Agglo	Ville	Agglo	Ville
Janvier	6	1	3	2	2	0	3	1
Février	4	3	3	3	2	1	1	0
Mars	10	5	7	3	7	3	6	1
Avril	1	5	2	6	4	3	10	5
Mai	4	9	12	1	16	4	4	3
Juin	7	6	0	7	6	3	7	2
Juillet	0	0	0	0	0	0	0	0
Août	9	12	17	11	3	2	8	3
Septembre	4	8	20	1	4	2	7	0
Octobre	2	1	0	0	1	1	6	1
Novembre	2	5	0	0	4	2	4	0
Décembre	3	4	0	0	7	4	2	0
	52	**59**	**64**	**34**	**56**	**25**	**58**	**16**
Total	**111**		**98**		**81**		**74**	

Le tableau suivant indique la répartition mensuelle des contrats étudiés par la Commission. On constate que le mois d'août a été le plus achalandé avec vingt-et-un (21) dossiers, suivi du mois de mars avec quinze (15). On constate aussi que la Commission étudie désormais un nombre plus élevé de dossiers par séance par rapport aux années précédentes. Alors qu'en 2015, la Commission étudiait en moyenne 2,9 dossiers par séance, elle a maintenu en 2018 une moyenne de 4,1 dossiers par séance.

Séances et dossiers traités

Mois	2018		2017		2016		2015	
	Séances/	dossiers	Séances/	dossiers	Séances/	dossiers	Séances/	dossiers
Janvier	2	7	2	5	1	2	2	4
Février	2	7	2	6	3	3	2	1
Mars	4	15	3	10	4	10	2	7
Avril	2	6	2	8	3	11	4	15
Mai	3	13	4	13	4	16	2	7
Juin	3	13	2	7	4	9	3	9
Juillet	0	0	0	0	0	0	0	0
Août	4	21	6	28	2	5	3	11
Septembre	2	12	4	21	2	6	3	7
Octobre	1	3	0	0	1	2	2	7
Novembre	2	7	0	0	2	6	1	4
Décembre	2	7	0	0	3	11	1	2
Total	**27**	**111**	**25**	**98**	**29**	**81**	**25**	**74**

Le tableau suivant montre l'évolution du nombre de dossiers étudiés annuellement par la Commission depuis sa création. Il convient de noter que la Commission a entrepris ses travaux au printemps 2011, ce qui explique le faible nombre de contrats étudiés durant sa première année d'existence. Par ailleurs, la volonté de l'Administration d'augmenter le niveau de réalisation des projets du Programme triennal d'immobilisations (PTI) a entraîné une croissance substantielle du nombre de dossiers étudiés à compter de 2015. La croissance des coûts des contrats au fil des ans a aussi fait en sorte qu'un nombre plus important de dossiers ont été soumis à la Commission.

Nombre de dossiers étudiés annuellement par la Commission

Année	Dossiers municipaux	Dossiers d'agglomération	TOTAL
2011	12	18	30
2012	17	32	49
2013	11	32	43
2014	13	34	47
2015	16	58	74
2016	25	56	81
2017	34	64	98
2018	59	52	111
Total	**187**	**346**	**533**

Le tableau ci-dessous indique de quelles unités administratives provenaient les contrats examinés par la Commission en 2018. Les dossiers en provenance du Service des infrastructures, de la voirie et des transports représentent le tiers de tous les dossiers étudiés. On note également, depuis 2016, une croissance significative du nombre de dossiers en provenance du Service de la gestion et de la planification immobilière. Cela s'explique, entre autres, par des projets majeurs comme la rénovation de l'hôtel de ville et le parachèvement de la mise à niveau des arénas municipaux.

Dossiers traités par unité administrative responsable

Unité administrative	***2018***	***2017***	***2016***	***2015***
Service des infrastructures, de la voirie et des transports	*37*	*34*	*26*	*23*
Service de la gestion et de la planification immobilière	*17*	*15*	*17*	*9*
Service de l'eau	*14*	*13*	*4*	*15*
Service des technologies de l'information	*7*	*18*	*9*	*4*
Service du matériel roulant et des ateliers	*6*	*3*	*0*	*0*
Service de l'environnement	*6*	*2*	*2*	*5*
Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal	*4*	*2*	*11*	*7*
Service de l'approvisionnement	*3*	*6*	*2*	*4*
Service de la concertation des arrondissements	*3*	*1*	*1*	*0*
Service des ressources humaines	*3*	*1*	*0*	*0*
Arrondissement de Ville-Marie	*2*	*2*	*2*	*0*
Service des finances	*1*	*1*	*0*	*0*
Service de la culture	*1*	*0*	*1*	*0*
Service de sécurité incendie	*1*	*0*	*1*	*1*
Service de l'Espace pour la vie	*1*	*0*	*0*	*1*
Arrondissement du Plateau Mont-Royal	*1*	*0*	*0*	*0*
Arrondissement de Saint-Laurent	*1*	*0*	*0*	*0*
Service de la mise en valeur du territoire	*1*	*0*	*0*	*0*
Commission de services électriques	*1*	*0*	*0*	*0*
Arrondissement de Rosemont- La Petite-Patrie	*1*	*0*	*0*	*0*
Arrondissement de Lachine	*0*	*0*	*2*	*0*
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro	*0*	*0*	*1*	*2*
Service des affaires juridiques	*0*	*0*	*1*	*0*
Service du développement social et des sports	*0*	*0*	*1*	*1*
Arrondissement Le Sud-Ouest	*0*	*0*	*0*	*1*
Service de police	*0*	*0*	*0*	*1*
TOTAL	***111***	***98***	***81***	***74***

La Commission a également recensé le nombre de dossiers traités par critère d'examen. Il faut noter une hausse très importante du nombre de contrats de plus de 10 M$ (49 contre 27 en 2017).

L'autre critère le plus fréquemment identifié est celui de l'écart de plus de 20 % entre l'estimation et la soumission de l'adjudicataire (41 fois en 2018). La majorité des estimations en cause ici ont été réalisées par des firmes externes.

Il convient de souligner que le nombre de dossiers où l'adjudicataire en est à un troisième octroi consécutif pour un contrat récurrent a bondi depuis 2017.

Enfin, notons qu'aucun arrondissement n'a soumis, de sa propre initiative, de dossier à la Commission depuis sa création. Il y a occasionnellement des dossiers pilotés par des arrondissements qui sont soumis à la Commission, mais il s'agit de situation où un arrondissement agit au nom de la Ville centre.

Répartition des contrats étudiés selon les critères d'examen*

Critères d'examen	Contrats 2018	Contrats 2017	Contrats 2016	Contrats 2015
Contrats de plus de 10 M$	49	27	29	27
Contrats de biens et services ou d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$				
• Une seule soumission conforme reçue à un appel d'offres	16	11	5	10
• Aucun appel d'offres effectué – fournisseur considéré unique	2	0	2	0
• Contrat accordé à un consortium	0	0	0	0
• Écart de prix de 20 % entre l'adjudicataire et le 2e plus bas soumissionnaire conforme	19	18	7	8
• Écart de plus de 20 % entre l'estimation et la soumission de l'adjudicataire	30	23	30	34
• L'adjudicataire en est à son 3e octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent	6	6	3	5
• Transaction immobilière conclue de gré à gré à un montant différent de la juste valeur marchande	5	1	5	1
Contrats de services professionnels de plus de 1 M$				
• Une seule soumission conforme reçue à un appel d'offres	12	18	7	3
• Aucun appel d'offres effectué – fournisseur considéré unique	1	0	1	0
• Contrat accordé à un consortium	0	0	0	0
• Écart de prix de 20 % entre l'adjudicataire et le 2e plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la 2e meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation	8	17	9	4
• Écart de plus de 20 % entre l'estimation et la soumission de l'adjudicataire	11	16	6	5
• L'adjudicataire en est à son 3e octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent	6	7	0	2
Contrats que le comité exécutif ou un conseil d'arrondissement juge nécessaire de soumettre à la Commission	0	1	0	0

* Plusieurs contrats répondaient à plus d'un critère.

Comme le montre le petit tableau qui suit, de nombreux contrats de plus de 10 M$ ont largement dépassé ce seuil. Le contrat le plus élevé étudié par la Commission en 2018 (et dans toute son histoire) était de l'ordre de 872 M$ (régimes d'assurance collective des élus, employés et retraités pour une période de dix ans).

Les contrats de plus de 10 M$ en 2018

Montants	Contrats
Entre 10 M$ et 15 M$	16
Entre 15 M$ et 20 M$	7
Entre 20 M$ et 30 M$	12
Plus de 30 M$	14

La Commission a aussi recensé, parmi tous les contrats étudiés en 2018, les adjudicataires ayant obtenu plus d'un contrat.

Adjudicataires	**Nombre de contrats**
Cima + S.E.N.C.	4
Entreprises Michaudville inc.	4
Eurovia Québec Grands Projets	4
Groupe TNT inc.	4
Sanexen services environnementaux inc.	4
EBC inc.	3
Excavations Loiselle	3
Pomerleau inc.	3
Aménagement Côté Jardins inc.	2
Clear Water Works inc.	2
Demix Construction inc.	2
Derichebourg Canada Environnement inc.	2
Englobe Corp.	2
Groupe de sécurité Garda SENC	2
Groupe Unigesco inc.	2
Loiselle inc.	2
Recyclage Notre-Dame inc.	2
SNC Lavalin inc.	2
SNC Lavalin GEM Québec inc.	2
WSP Canada inc.	2

Il convient de souligner que la Commission a constaté la conformité du processus d'appel d'offres ou d'octroi de contrats dans cent dix (110) des cent onze (111) mandats étudiés en 2018. La Commission a choisi de ne pas se prononcer sur la conformité d'un dossier, lequel a néanmoins été adopté par le conseil municipal.

CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

À la croisée des chemins

Au moment où elle amorçait la réflexion sur le bilan de ses activités 2018, la Commission a pris connaissance des réponses du comité exécutif portant sur ses bilans 2016 et 2017, ainsi que sur une recommandation ponctuelle déposée aux conseils municipal et d'agglomération des 21 et 24 août 2017. La Commission remercie le comité exécutif de ses réponses et de l'ouverture manifestée à plusieurs de ses recommandations.

Après huit années d'activité intense, le temps est venu pour la Commission de se pencher sur une révision de son mandat. Cela passera, bien sûr, par une réflexion sur les critères d'examen.

La Commission a pris connaissance du mandat qui lui a été donné par le conseil, de réviser, conjointement, avec le Bureau de l'inspecteur général, les critères d'examen établis en 2011 par les résolutions CM211 0202 et CG11 0082 et entend s'attaquer à ce chantier au cours des prochains mois. Cet exercice devrait permettre de recentrer le travail de la Commission et mener à une révision éventuelle de son mandat.

Au fil des ans, les situations où la Commission n'a pas constaté la conformité du processus d'appel d'offres ou d'octroi de contrat ont été rarissimes. S'il faut y voir une plus grande rigueur des unités d'affaires de la Ville dans leur gestion contractuelle, il convient aussi de se demander si la Commission vise vraiment la bonne cible et si la portée de son analyse devrait être plus large ou différente.

Il y a eu quelques situations passées où la Commission a donné des constats de conformité dans des contrats qui ont, par la suite, durant leur phase de réalisation, fait l'objet de plusieurs recommandations ou ont été carrément annulés par le Bureau de l'inspecteur général. Ces situations ne sont pas anormales, mais montrent bien que la portée du mandat actuel de la Commission est limité et pourrait être bonifié dans une perspective de collaboration entre les diverses instances de contrôle qui s'intéressent à l'analyse, à l'exécution et au suivi des contrats.

La Commission salue également l'ouverture manifestée par le Comité exécutif face à certaines recommandations antérieures de la Commission portant sur le suivi des déboursés des contrats et de l'utilisation des contingences.

Bref, il s'agira, dans les mois et les années à venir, de redéfinir le mandat et le fonctionnement de la Commission dans le but de rendre sa contribution encore plus significative et profitable à la collectivité montréalaise.

Dans ce contexte, la Commission a choisi de soumettre un nombre très limité de recommandations cette année.

Enfin, la Commission tient à saluer les efforts déployés par le Service de la gestion et de la planification immobilière pour l'obtention de certifications LEED pour ses projets de rénovation et de construction et invite le Service à poursuivre dans cette voie.

Recommandation à l'égard des critères d'examen

La Commission juge utile de recommander dès maintenant l'élimination d'un des critères, adopté en 2011 et qui n'a jamais été associé à un seul dossier.

R-1
Que soit éliminée de la liste de critères d'examen de la Commission sur l'examen des contrats la notion de contrat accordé à un consortium.

Recommandation visant la sollicitation des marchés

La Commission a noté, depuis 2016, dans les dossiers qui lui ont été soumis, une croissance importante du nombre de contrats où on ne retrouve qu'un seul soumissionnaire conforme. Il est sans doute difficile d'attribuer à une seule raison cette réalité, mais les membres de la Commission ont manifesté une certaine préoccupation face à ce phénomène. Pour la Commission, il serait intéressant d'inventorier les gestes de communication qui pourraient être mis en œuvre pour favoriser une plus grande participation aux appels d'offres.

R-2
Que l'administration évalue la pertinence de développer et de mettre en œuvre des outils de communication susceptibles de favoriser une plus grande participation des entreprises aux appels d'offres de la ville et des arrondissements.

Recommandations sur les outils d'analyse

Depuis l'entrée en scène du Bureau de l'inspecteur général (BIG) en 2014, il est arrivé à quelques reprises qu'un contrat étudié par la Commission ait, par la suite été l'objet d'une enquête approfondie du BIG et d'une analyse de la Commission sur l'inspecteur général. Bien que les mandats des deux commissions soient très différents, les membres de la Commission sont d'avis que des collaborations pourraient être possibles, sous une forme qui reste à définir. La réflexion qui s'engagera en 2019 sur les critères d'examen de la Commission est un bon exemple des collaborations possibles.

R-3
Que l'administration favorise le développement d'espaces collaboratifs entre la Commission sur l'examen des contrats et la Commission sur l'inspecteur général.

Au cours des huit premières années de son existence, la Commission a étudié 533 dossiers totalisant sans doute plusieurs milliards de dollars. Il s'agit seulement d'une partie des contrats octroyés par la Ville et l'agglomération durant la même période. Certains services municipaux ont sans doute développé des outils d'analyse et des bases de données leur permettant de suivre l'évolution de leurs contrats et ce, depuis la sollicitation du marché à la réalisation complète des contrats.

Qu'il s'agisse de données sur les coûts de matériaux, les coûts d'entretien de véhicules ou de divers équipements ou encore les tarifs pour certains services spécialisés, il y a certainement à la Ville beaucoup de renseignements qui gagneraient à être partagés entre les diverses unités d'affaires.

R-4
Que l'administration mette en œuvre des moyens favorisant un plus grand partage des connaissances entre les services municipaux en ce qui a trait au coût des divers biens, produits et services et des travaux pour lesquels la Ville sollicite régulièrement les marchés.

Annexe 1

Liste des contrats étudiés par la Commission permanente sur l'examen des contrats en 2018

Liste des contrats étudiés par la Commission permanente sur l'examen des contrats en 2018

	Objet du mandat	Conseil municipal	Conseil d'agglomération
1	Mandat SMCE174346005 Conclure une entente avec la firme Experts Geoconseil inc. pour les services professionnels d'agents de sécurité tel que spécifié dans le code de sécurité pour les travaux de construction de la *Loi sur la santé et sécurité du travai*l pour répondre aux besoins des unités de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 3 024 366,22 $, taxes incluses, pour une période de trois (3) ans, soit du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020 inclusivement. Appel d'offres public no AO17-16231 (4 soumissionnaires, dont 3 conformes) / Approuver un projet d'entente à cette fin.		25 janvier
2	Mandat SMCE176134005 Conclure deux ententes-cadres collectives avec les firmes Recyclage Notre-Dame Inc. (3 881 963,01 $ taxes incluses) et WM Québec Inc. (3 271 576,26 $ taxes incluses) pour une période de trente-six (36) mois avec deux possibilités de prolongation de douze (12) mois, pour la fourniture de sites pour l'élimination de résidus de balais de rues et de dépôts à neige provenant des arrondissements à la suite de l'appel d'offres public numéro 17-16362 - au montant total estimé de 7 153 539,27 $, taxes incluses (4 soumissionnaires).		25 janvier
3	Mandat SMCE177231082 Accorder un contrat à Meloche, division de Sintra, pour des travaux de voirie dans l'arrondissement de Lachine (PCPR 2018). Dépense totale de 2 477 584,07 $ (contrat: 2 345 584,07 $ + incidences: 132 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 405517 - 10 soumissionnaires.	22 janvier	
4	Mandat SMCE177231086 Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire et de voirie dans les rues Saint-Patrick et Montmorency, dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Dépense totale de 12 169 535,38 $ (contrat: 11 696 216,30 $ et incidences: 843 900,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 232005 - 5 soumissionnaires.		25 janvier
5	Mandat SMCE177242001 Conclure avec IBM Canada Ltée une entente-cadre d'une durée de trois (3) ans pour des services de support et d'entretien d'équipements de télécommunication et de sécurité et l'acquisition de produits de remplacement - Appel d'offres public 17-16243 - (Un soumissionnaire) - (Lot 1 : 2 007 162,31 $).		25 janvier
6	Mandat SMCE177526038 Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour la construction du bassin de rétention William d'une capacité de 12 000 m3 dans l'arrondissement Sud-Ouest – Phase I, pour une somme maximale de 34 867 796,04 $, taxes incluses – Dépenses totales de 37 867 796,04 $ - Appel d'offres public 5068-EC-308-15 - 4 soumissionnaires		25 janvier

	Objet du mandat	Conseil municipal	Conseil d'agglomération
7	Mandat SMCE177811002 Conclure avec Logistik Unicorp Inc., une entente-cadre d'une durée de cinq (5) ans avec deux (2) possibilités de prolongation de vingt-quatre (24) mois chacune, pour la fourniture de services de gestion vestimentaire intégrée destinés à l'ensemble de la clientèle au service de la sécurité publique - Appel d'offres public 17-16249 - deux (2) soumissions, une (1) seule conforme - Montant groupe 1 : 28 057 799,70 $ et groupe 2 : 13 351 756,61 $, taxes incluses plus un frais de contingence de 10 % (4 140 955,63 $) pour les groupes 1 et 2. Montant total des 2 groupes, taxes et contingences incluses : 45 550 511,94 $.		25 janvier
8	Mandat SMCE174922013 Conclure avec « Maxi-Métal inc. », une entente-cadre d'une durée de 5 ans, pour la fourniture de 35 camions autopompes et de pièces de remplacement d'origine - Appel d'offres public 17-15795 (3 soumissionnaires) - (montant estimé de 36 946 435,95 $, taxes incluses) et autoriser une dépense de 7 364 996,60 $, taxes incluses, pour la l'acquisition de 7 camions autopompes et d'un module de pompe supplémentaire, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et « Maxi-Métal inc. ».		22 février
9	Mandat SMCE175035006 Accorder un contrat à HYPERTEC SYSTEMES INC pour l'acquisition d'équipements informatiques véhiculaires avec service d'installation et d'intégration aux véhicules d'urgence du Service de police de la Ville de Montréal, pour la période du 1er mars 2018 au 28 février 2021, pour une somme maximale de 5 735 380,71 $, taxes incluses - Appel d'offres public # 17-16503 - 2 soumissionnaires.		22 février
10	Mandat SMCE177231080 Accorder un contrat aux Entreprises Michaudville inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de feux de circulation et d'éclairage dans les rues des Érables, Rachel et Parthenais, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 11 193 101,28 $ (contrat: 10 350 000,00 $ et incidences: 1 086 804,08 $), taxes incluses. Appel d'offres public 278702 - 7 soumissionnaires		22 février
11	Mandat SMCE177231090 Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 11 571 288,64 $ (contrat: 11 341 288,64 $ + incidences: 230 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 417613 - 2 soumissionnaires.	19 février	
12	Mandat SMCE177231094 Accorder un contrat à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de voirie, de réhabilitation de conduite d'eau secondaire, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Dickson, de la rue Notre-Dame à l'avenue Souligny dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 4 946 870,99 $ (contrat: 4 674 170,99 $ + incidences: 272 700,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 317901 - 5 soumissionnaires.	19 février	

	Objet du mandat	Conseil municipal	Conseil d'agglomération
13	Mandat SMCE177632003 Accorder à la firme XEROX Canada ltée, seul soumissionnaire conforme, un contrat de services professionnels pour la numérisation de factures avec reconnaissance de caractères (OCR), pour une période de 3 ans, pour une somme de 1 551 068,44 $, taxes incluses (plus indexation selon l'IPC pour les années 2 et 3) – Appel d'offres public 17-16462 - trois (3) soumissionnaires.		22 février
14	Mandat SMCE177851002 Accorder trois (3) contrats de services professionnels à Imperial Traitement Inc., d'une durée approximative de trois (3) ans, pour effectuer le récurage et l'inspection télévisée par caméra conventionnelle (CCTV) de conduites et de regards d'égout du réseau secondaire de la Ville de Montréal : le premier pour une somme maximale de 3 731 191.70 $, le deuxième pour une somme maximale de 4 872 726.73 $ et le troisième pour une somme maximale de 2 945 987.18 $ - Appel d'offres public 17-16341 - 2 soumissionnaires pour les contrats 1 et 2 et un seul soumissionnaires pour le contrat 3 / Approuver les projets de convention à cette fin.	19 février	
15	Mandat SMCE187438001 Conclure quatre (4) contrats de services professionnels avec les firmes suivantes: Cofomo Inc (lot 1 au montant de 2 213 268,75 $, taxes incluses, et lot 3 au montant de 816 987,38 $, taxes incluses), et Cima + S.E.N.C (lot 2 au montant de 1 743 538,39$, taxes incluses, et lot 4 au montant de 1 290 020,00$, taxes incluses), pour une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés pour la mise à niveau des technologies opérationnelles des solutions d'affaires pour les services de la gestion du territoire de la Ville de Montréal / Appel d'offres 18-16690 - 12 soumissionnaires / Approuver les projets de convention à cette fin.		29 mars
16	Mandat SMCE176620002 Accorder un contrat de services professionnels et techniques à "Le groupe Desfor" pour la fourniture de services en foresterie urbaine pour une somme maximale de 2 418 877,39 $, incluant toutes les taxes et les dépenses complémentaires. Appel d'offres public 17-15665, 4 soumissionnaires - 1 soumission conforme / Approuver un projet de convention à cette fin.		29 mars
17	Mandat SMCE187890001 Accorder au seul soumissionnaire conforme (4 soumissionnaires), Groupe de sécurité Garda SENC, un contrat à taux horaire pour la fourniture d'un service de gardiennage et de tous les services connexes, tel que défini au document d'appel d'offres pour une durée de 37 mois débutant le 31 mars 2018. À son expiration, le contrat peut être renouvelé pour deux périodes additionnelles de 12 mois chacune. Les dépenses maximales sont de 7 883 566,99 $ taxes incluses. Appel d'offres public (18-16579).	26 mars	
18	Mandat SMCE187890002 Accorder au seul soumissionnaire conforme (3 soumissionnaires), Groupe de sécurité Garda SENC, un contrat à taux horaire pour la fourniture d'un service de gardiennage et de tous les services connexes, tel que défini au document d'appel d'offres pour une durée de 36 mois débutant le 5 mai 2018. À son expiration, le contrat peut être renouvelé pour deux périodes additionnelles de 12 mois chacune. Les dépenses maximales sont de 5 569 485,35 $ taxes incluses. Appel d'offres public (18-16579).		29 mars

	Objet du mandat	Conseil municipal	Conseil d'agglomération
19	Mandat SMCE171368004 Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Tour TDC Développements inc., pour fins de construction de logements sociaux et communautaires ou abordables, un immeuble d'une superficie de 1 072,8 m², avec bâtiments dessus érigés, situé au quadrant sud-ouest des rues de la Montagne et Saint-Antoine Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, au prix de 5 550 000 $, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H05-005-7969-01 / 15-0307-T		29 mars
20	Mandat SMCE187889001 Conclure trois ententes-cadres d'une durée de trente-six mois avec les firmes suivantes: 1) Atelier Civiliti inc. pour une somme maximale de 1 837 070,55 $, taxes incluses (8 soumissions, 4 conformes); 2) Lemay Co inc. pour une somme maximale de 1 543 900,40 $, taxes incluses (7 soumissions, 2 conformes); 3) Fahey et associés inc. pour une somme maximale de 571 237,19 $, taxes incluses (7 soumissions. 1 conforme), pour la fourniture de services professionnels multidisciplinaires en aménagement urbain - Appel d'offres public 17-16443 / Approuver les projets de convention à cette fin.		29 mars
21	Mandat SMCE187231007 Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Saint-André, de la rue Cherrier à l'avenue Laurier dans l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal. Dépense totale de 24 685 023,25 $ (contrat: 22 837 003,78 $ + incidences: 1 848 019,47 $), taxes incluses. Appel d'offres public 304902 - 6 soumissionnaires.		29 mars
22	Mandat SMCE181009002 Accorder un contrat à Charex inc. dans le cadre du projet du site Outremont dans l'arrondissement d'Outremont, pour la réalisation des travaux d'aménagement sur les avenues Wiseman, Outremont, McEachran, du Manoir et Dollard, le chemin Bates et l'Axe central du projet, incluant les travaux d'égout, d'aqueduc, de voirie, de massifs électriques, d'éclairage et d'aménagement paysager. Dépense totale de 15 675 921,71 $, taxes incluses (travaux: 13 536 787,06 $ + contingences : 1 462 295,30 $ + incidences : 676 839,35 $). Appel d'offres public 221711 - 6 soumissionnaires.		29 mars
23	Mandat SMCE175946005 Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour la construction d'une conduite d'eau principale de 750 mm de diamètre sous le boul. Louis-H. Lafontaine entre le boul. du Haut-Anjou et la rue Beaubien Est - Arrondissement d'Anjou - Dépense totale de 20 451 442,50 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10228 - (5 soumissionnaires).		29 mars
24	Mandat SMCE187855001 Conclure avec Kemira Water Solutions Canada inc. quatre (4) ententes d'achat contractuelles, d'une durée de cinquante-six (56) mois, pour la fourniture et la livraison de quatre (4) produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable - Appel d'offres public 17-16542 (1 à 2 soumissionnaires par contrat) - Montant total estimé des ententes : 8 358 864,74 $ (Contrat : 7 598 967,95 $, taxes incluses + Contingences : 759 896,79 $, taxes incluses).		29 mars

	Objet du mandat	Conseil municipal	Conseil d'agglomération
25	Mandat SMCE187619001 Accorder un contrat de construction à Développement Atrium inc., pour le réaménagement de l'édifice Lucien-Saulnier et son Annexe - Dépense totale de 8 296 619.00$, taxes incluses - Appel d'offres public (#5945) - Deux (2) soumissionnaires.		29 mars
26	Mandat SMCE186365001 Accorder un contrat à Groupe Unigesco, pour la réalisation des travaux de rénovation du Biodôme, Migration 2.0 - Dépense totale de 25 267 962,51$, taxes incluses - Appel d'offres public B-00020-1 - trois soumissionnaires.	26 mars	
27	Mandat SMCE177231102 Accorder un contrat à Groupe TNT Inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Saint-Denis, de la rue Jean-Talon à la rue Jarry, dans l'arrondissement de Villeray–St-Michel–Parc-Extension. Dépense totale de 32 938 083,54 $ (contrat: 29 571 571,01 $ + incidences: 3 366 512,53 $), taxes incluses. Appel d'offres public 283801 - 5 soumissionnaires.	26 mars	
28	Mandat SMCE177231099 Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 5 860 455,97 $ (contrat: 5 745 455,97 $ + incidences: 115 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 417612 - 2 soumissionnaires.	26 mars	
29	Mandat SMCE187231006 Accorder un contrat à Clean Water Works Inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal. Dépense totale de 6 920 000,00$ (contrat: 6 767 000,00 $ + incidences: 153 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 417620 - 4 soumissionnaires.	26 mars	
30	Mandat SMCE170457004 Accorder un contrat au Groupe Axino inc., pour les travaux de transformation majeure à l'Auditorium de Verdun et à l'aréna Denis-Savard (3234) - Dépense totale de 42 406 904,39 $, taxes incluses - Appel d'offres public (5942) - (5 soumissionnaires)	23 avril	
31	Mandat SMCE177851001 Accorder un contrat de services professionnels à SIMO Management inc., pour effectuer l'inspection des conduites et regards d'égouts avec caméra à téléobjectif sur le territoire de la Ville de Montréal pour une période de trois (3) ans – Dépense totale de 1 319 231,35 $ (contrat : 1 289 231,35 $ et contingences : 30 000$), taxes incluses, appel d'offres public 17-16340 - 3 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.	23 avril	
32	Mandat SMCE180890001 Accorder un contrat à Loiselle inc. pour les travaux d'infrastructures souterrains et d'aménagement dans le cadre de la phase 2 du Quartier des gares / Dépense totale de 22 661 565,04 $, taxes incluses (contrat : 20 773 101,28 $ + incidences : 1 888 463, 75 / Appel d'offres public VMP-18-002 (2 soumissionnaires).	23 avril	

	Objet du mandat	Conseil municipal	Conseil d'agglomération
33	Mandat SMCE187000001 Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc. pour la réfection de l'autoroute Bonaventure entre les axes 22 et 26 et la démolition de la rampe Brennan (projet 15-05) dans les arrondissements Le Sud-Ouest et Ville-Marie - Dépense totale de 20 249 863,25 $, taxes incluses (travaux et contingences: 19 554 264,50 $ + incidences 695 598,75 $, taxes incluses) - Appel d'offres public 214729 - 7 soumissionnaires conformes.	23 avril	
34	Mandat SMCE187913001 Accorder un contrat à la firme Sanexen services environnementaux inc., pour des travaux de remplacement d'entrées de service d'aqueduc en plomb, de réfection de surface et autres travaux connexes de la Ville de Montréal. Dépense totale de 9 865 940,86 $ (contrat : 9 765 940,86 $ + incidences: 100 000 $), taxes incluses. Appel d'offres public 10252 - 2 soumissionnaires.	23 avril	
35	Mandat SMCE187394001 Accorder un contrat à Ceveco inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul entre le boulevard Saint-Laurent et la Place Jacques-Cartier, de la rue Saint-Gabriel, entre les rues de la Commune et Saint-Paul et la rue Saint-Vincent - phase 2 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul - Arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 13 741 173,50 $ (contrat: 12 577 578,93$ + incidences: 1 163 594,57 $), taxes incluses. Appel d'offres public 329903 - 2 soumissionnaires.		26 avril
36	Mandat SMCE171195008 Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de 9354-5309 Québec inc., à des fins de parc public d'intérêt patrimonial, un immeuble situé au 12375, rue du Fort-Lorette, formé du lot 2 494 474 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour un prix de 5 691 262,50 $, taxes incluses. N/Réf. : 31H12-005-2355-02.	28 mai	
37	Mandat SMCE181195003 Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Houde Allard-Ménard inc. un terrain vague formé du lot 4 879 074 du cadastre du Québec, situé dans la municipalité de Sainte-Anne-de-Bellevue, pour un prix de 10 922 625 $, taxes incluses, à des fins de parc-nature. / Approuver à cet effet une convention de services professionnels. N/Réf. : 31H05-005-6314-01.		31 mai
38	Mandat SMCE181629001 Octroyer deux contrats à la Fédération des caisses Desjardins du Québec pour les services bancaires, et autres services connexes, et les services des comptes marchands pour une période de cinq ans, commençant le 1er juin 2018, pour une somme maximale totalisant 20 703 328,27 $, taxes incluses, comprenant un montant de 7 253 328,27 $, suite à l'appel d'offres 17-15841 (4 soumissionnaires) et 20% de contingences pour un montant supplémentaire ne dépassant pas 3 450 000,00 $. Ajuster la base budgétaire pour les cinq prochaines années à compter de 2019 pour un montant total de 1 481 500,00 $.		31 mai
39	Mandat SMCE187231043 Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau et de voirie sur les rues de Liverpool, Charon, Knox et de Coleraine, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest. Dépense totale de 6 224 598,53 $ (contrat: 5 741 598,53 $ + incidences: 483 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 305401 - 1 soumissionnaire.		31 mai

	Objet du mandat	Conseil municipal	Conseil d'agglomération
40	Mandat SMCE187231020 Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 11 814 097,22 $ contrat: 11 569 097,22 $ + incidences: 245 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 417611 - 2 soumissionnaires	28 mai	
41	Mandat SMCE187231028 Accorder un contrat à Clean Water Works inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal. Dépense totale de 11 041 000,00 $ (contrat: 10 821 000,00 $ + incidences: 220 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 417621 – 2 soumissionnaires.	28 mai	
42	Mandat SMCE187231031 Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 13 836 000 $ (contrat: 13 584 000 $ + incidences: 252 000 $), taxes incluses. Appel d'offres public 417625 - 2 soumissionnaires.	28 mai	
43	Mandat SMCE187488004 Accorder un contrat à Lanco aménagement inc., pour le réaménagement de sentiers pédestres, de pistes cyclables et d'accès secondaires au parc Maisonneuve. Dépense totale de 2 817 185,29 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-6109 - 7 soumissionnaires.	28 mai	
44	Mandat SMCE182968009 Conclure avec la firme Tacel Ltée une entente cadre d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de détecteurs véhiculaires aux intersections munies de feux de circulation - Appel d'offres public 18-16655 (un seul soumissionnaire) - Montant estimé : 2 231 595,77 $ taxes et contingences incluses.	28 mai	
45	Mandat SMCE183152005 Accorder un contrat à Duroking Construction (9200 2088 Québec inc.) pour la réalisation des travaux de reconstruction des infrastructures souterraines (aqueduc et égouts) et de surface (chaussées, trottoirs et bordures) sur une partie de la rue Marcel pour une somme maximale de 5 824 801,09 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-001 - Trois (3) soumissionnaires.	28 mai	
46	Mandat SMCE186441001 Octroi d'un contrat de 2 841 579,83 $, taxes et contingences incluses, à la firme Les Entreprises Michaudville inc., pour les travaux de reconstruction d'infrastructures de la rue Saint-Dominique, entre les rues Sherbrooke Est et Prince-Arthur Est, et autorisation d'une dépense totale à cette fin de 2 965 579,83 $, incluant des incidences au montant de 124 000 $ (appel d'offres public : DDTTP54-17-21 un (1) soumissionnaire).	28 mai	
47	Mandat SMCE187669004 Accorder un contrat à la compagnie Les entreprises Michaudville inc., pour des travaux de réfection des infrastructures sur les rue Murray, Basin et Rioux - Griffintown Lot-4A. Arrondissement du Sud-Ouest. Dépense totale de 6 966 790,00 $ (contrat:6 473 790,00 $ et incidences : 493 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 433310 – Trois (3) soumissionnaires conformes.	28 mai	

	Objet du mandat	Conseil municipal	Conseil d'agglomération
48	Mandat SMCE187159001 Résilier les trois (3) contrats avec Rebuts Solides Canadiens pour le tri et la mise en marché des matières recyclables, approuver la signature d'un contrat avec Rebuts Solides Canadiens pour le traitement des matières recyclables pour une période de 19 mois pour une somme de 29 226 907 $ taxes incluses et autoriser une dépense totale de 29 226 907 $ – Contrat de gré à gré / Approuver un projet de contrat à cette fin.		31 mai
49	Mandat SMCE180093002 Accorder un contrat à Aménagement Côté Jardins inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement de la place Pasteur et des abords de l'UQAM incluant un tronçon de la rue Saint-Denis et de la rue Sainte-Catherine (projet Pasteur/UQAM - Phase 1) - Dépense totale 10 494 405,96 $, taxes incluses (contrat 9 619 872,13$ $ + incidences 874 533,83 $) - Appel d'offres public n°. VMP-18-007 – 1 seul soumissionnaire). Autoriser, pour la période 2018-2020, un budget additionnel de revenus et dépenses de 681 409,00 $ pour les coûts remboursés par les partenaires.	18 juin	
50	Mandat SMCE180649005 Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Complexe Place Crémazie S.E.C. pour une période de 16 ans à compter du 1er novembre 2018, un espace d'une superficie de 24 400 pi.ca situé au 7e étage de l'immeuble sis au 50 boulevard Crémazie ouest à des fins de bureaux pour un loyer total de 14 284 592.14 $ incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.	18 juin	
51	Mandat SMCE180695001 Accorder 16 contrats d'élimination, de collecte / transport et de collecte / transport / élimination de matières résiduelles aux firmes : RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Laval), RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Longueuil), Recyclage Notre-Dame inc., Services MATREC inc., Environnement Routier NRJ inc., Derichebourg Canada Environnement inc, Col Sel Transit inc., RCI Environ. Div. WM Québec inc., Enviro Connexions F.A. et Entreprise Multi PM inc. pour des durées de 20, 22, 24½, 58, 59 et 60 mois. Dépense totale de 115 909 638 $ taxes incluses - Appel d'offres public # 18-16439 - 12 soumissionnaires - Ajuster la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2020, tel qu'indiqué dans les aspects financiers du dossier.		21 juin
52	Mandat SMCE180963020 Autorisation d'une dépense totale de 4 509 424,62 $, taxes incluses – Autorisation d'un virement de crédits du fonds réservé parcs et terrains de jeu pour un montant de 467 264,70 $ – Recommandation au conseil municipal : Autoriser une dépense de 881 926,24 $ et octroyer un contrat au montant de 4 962 271,60 $, taxes incluses, à « Ramcor Construction inc. » pour des travaux de réaménagement de l'avenue Shamrock (boul. Saint-Laurent à l'avenue Casgrain) et de la Place du marché Jean-Talon, incluant la reconstruction de la conduite d'aqueduc de l'avenue Shamrock – Appel d'offres public numéro RPPV18-02020-OP (3 soumissionnaires).	18 juin	

	Objet du mandat	Conseil municipal	Conseil d'agglomération
53	Mandat SMCE181009009 Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets Inc. pour la réalisation de travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie et d'aménagement sur la rue St-Hubert entre les rues St-Zotique et Jean-Talon, dans le cadre du projet de réaménagement de la rueSt-Hubert (Lot 2). Dépense totale maximale de 24 794 918,32 $, taxes incluses (travaux : 21 654 471,20 $ + contingences : 2 165 447,12 $ + incidences : 975 000,00 $). Appel d'offres public #403912 - 3 soumissionnaires.	18 juin	t
54	Mandat SMCE183113002 Conclure avec les firmes Lumca Inc (15 605 737.34$ avec taxes incluant un montant de 1 418 703.39$ de contingence), Guillevin International cie (13 613 003.50$ avec taxe incluant un montant de 1 237 545.77$ de contingence), Lumen (522 416.16$ avec taxes incluant un montant de 47 492.38$ en contingences), des ententes pour une période de 36 mois, pour la fourniture des luminaires décoratifs et potences dans le cadre du projet de conversion de l'éclairage au DEL 3000K. Dépense totale de 29 741 157.00$, taxes et contingences incluses. -Appel d'offres public # 18-16647 (5 soumissionnaires).	18 juin	
55	Mandat SMCE183855001 Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : Englobe Corp. (1 731 740,80 $), Les Consultants S.M. inc. (1 511 685,21 $), SNC-Lavalin GEM Québec inc. (1 332 052,06 $) et Golder Associés Ltée (1 102 391,80 $) totalisant une somme maximale de 5 677 869,87 $ (taxes incluses) pour réaliser des études et expertises géotechniques et des caractérisations environnementales dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville. Appel d'offres public no 18-16859 - Neuf (9) soumissionnaires		21 juin
56	Mandat SMCE183855003 Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les six (6) firmes suivantes : Labo SM inc. (4 449 475,01 $), Solmatech inc. (4 253 615,10 $), Englobe Corp. (3 550 715,44 $), SNC-Lavalin GEM Québec inc. (3 649 867,00 $), GHD Consultants ltée. (2 622 694,73 $) et Groupe ABS inc.(2 456 872,03 $) pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements / Appel d'offres public no 18-16621 (6 soumissionnaires).		21 juin
57	Mandat SMCE186086001 Accorder un contrat à Groupe TNT Inc pour la réalisation des travaux de construction d'aqueduc, d'égout, de massifs électriques et de télécommunications, d'aménagement de trottoirs en pavés de béton avec fosses d'arbres et bordures de granite, et d'éclairage urbain pour la rue Peel entre la rue Sherbrooke et l'avenue des Pins - Arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 14 650 128,52 $ (contrat: 12 528 825,21 $ + incidences : 2 121 303,31 $), taxes incluses. Appel d'offres public 316201 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme).	18 juin	
58	Mandat SMCE186277001 Accorder un contrat à Technologies Pure Canada Ltd, pour des services professionnels de détection de fuites sur les conduites principales d'aqueduc par une méthode intrusive, pour une durée de 3 ans - Dépense totale de 3 471 575,27 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-16724 - (2 soumissionnaires - 1 seul conforme).		21 juin

	Objet du mandat	Conseil municipal	Conseil d'agglomération
59	Mandat SMCE187526010 Accorder un contrat à Environnement Viridis inc. pour services professionnels en gestion des matières résiduelles fertilisantes (MRF) pour la préparation d'avis de projet, de chargement, de transport et d'épandage des biosolides de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte de la ville de Montréal, pour une somme maximale de 1 247 478,75 $, taxes incluses – Appel d'offres public 18-16742 – 3 soumissionnaires.		21 juin
60	Mandat SMCE187908001 Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour la réhabilitation d'une conduite d'eau de 500 mm sous le boulevard Rosemont et la rue des Carrières entre le boulevard St-Michel et l'avenue des Érables - Dépense totale de 4 506 569,30 $, taxes incluses - Appel d'offres public no 10262 - (2 soumissionnaires).		21 juin
61	Mandat SMCE187910001 Conclure avec Eurovia Québec Grands Projets Inc., une entente-cadre d'une durée de 3 ans, pour la fourniture d'équipes de travail et d'équipements pour le maintien des actifs du réseau d'aqueduc principal - Appel d'offres public 10259 - (2 soumissionnaires) - (Montant estimé : 11 833 200,42 $, taxes incluses).		21 juin
62	Mandat SMCE181009010 Accorder, dans le cadre du projet du Quartier des spectacles, un contrat à Entreprise de Construction T.E.Q. inc. pour la réalisation de travaux de construction d'une patinoire extérieure réfrigérée, d'un lieu public et d'un bâtiment multifonctionnel sur l'îlot Clark de même que la réalisation de divers travaux d'infrastructures et d'aménagement dans les rues Clark (entre Sainte-Catherine de De Montigny) et De Montigny (entre Clark et Saint-Urbain). Dépense totale maximale de 59 263 238,30 $, taxes incluses (travaux : 50 757 226,58 $ + contingences : 7 106 011,72 $ + bonis de performance potentiels : 400 000 $ + incidences : 1 000 000 $). Appel d'offres public no. 402410 - 1 soumissionnaire.	20 août	
63	Mandat SMCE184368005 Octroyer un contrat de gré à gré à PBSC Solutions urbaines inc. d'une valeur maximale de 4 786 057,43 $ (taxes comprises) pour l'acquisition en 2018 de pièces et d'équipements permettant une expansion du système de vélo en libre-service et approuver un projet de convention à cette fin.	20 août	
64	Mandat SMCE184631008 Accorder seize(16) contrats aux firmes NMP Golf Construction inc., CMS Entrepreneur inc., Déneigement Cyrbault inc., J.M. Gagné inc., Déneigement Fontaine Gadbois inc., 9150-2732 Québec inc. (Groupe TMD), Les Excavations Payette ltée, Matériaux paysagers Savaria ltée et Les Entreprises Canbec inc. pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs pour des durées variant entre un (1) et cinq (5) ans, avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 79 038 530,48 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16608 (entre 1 et 3 soumissionnaires par contrat).	20 août	
65	Mandat SMCE184922014 Conclure avec « Équipements Plannord ltée », une entente-cadre d'une durée de 2 ans, pour la fourniture de 41 tracteurs à chenilles souples avec accessoires - Appel d'offres public 18-16960 (2 soum.) - (montant estimé de 6 308 356,32 $, taxes incluses).	20 août	

	Objet du mandat	Conseil municipal	Conseil d'agglomération
66	Mandat SMCE186086002 Accorder un contrat à Pronex Excavation Inc pour la construction d'aqueduc, d'égouts, de massifs électriques et d'éclairage et d'une nouvelle rue en pavés de béton avec des trottoirs en pavés de béton entre le boulevard Robert et la rue Jean-Rivard dans le quartier St-Michel. Dépense totale de 5 400 971,30$ (contrat: 4 516 541,25$ + incidences: 884 430,05$), taxes incluses, sous réserve du transfert de la propriété du terrain à la Ville de Montréal. Appel d'offres public 428110 – 6 soumissions dont 3 conformes. Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.	20 août	
67	Mandat SMCE186300002 Accorder un contrat de services professionnels à la firme WSP Canada inc., pour le suivi et la surveillance des travaux de réaménagement du square Viger, des rues et des trottoirs limitrophes (îlots I et II), pour une somme maximale de 2 705 405,09 $, taxes incluses - Appel d'offres public (18-16678) - (2 soumissionnaires).	20 août	
68	Mandat SMCE186320008 Accorder trois (3) contrats aux entreprises Martin Lefebvre Transport inc., K.L. Mainville inc. et Transport H. Cordeau inc. pour des services de transport de neige pour une durée de trois (3) ans, avec une option de prolongation d'une (1) année - Dépense maximale totale de 7 355 713,16 $ taxes incluses - Appel d'offres public 18-16618 - 4 soumissionnaires.	20 août	
69	Mandat SMCE187000005 Conclure deux (2) ententes-cadres de services professionnels en ingénierie, pour une durée maximale de 48 mois, avec les firmes SNC-Lavalin inc. (2 314 331,78 $, taxes incluses) et Les Services EXP inc. (1 992 229,31 $, taxes incluses) pour la réalisation de mandats d'inspection, d'évaluation et de conception dans le domaine des structures routières et de la voirie (projet 18-02) - Appel d'offres public 18-16782 - 3 soumissionnaires pour le contrat #1 et 2 soumissionnaires pour le contrat #2.	20 août	
70	Mandat SMCE187231053 Accorder deux contrats de services professionnels, pour une période de 36 mois, pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable et d'égout, le support technique et le contrôle de qualité à Tetra Tech QI inc., pour une somme maximale de 3 183 123,12 $, taxes incluses (1 soumissionnaire) et Cima+ S.E.N.C. pour la somme maximale de 2 949 999,52 $, taxes incluses (2 soumissionnaires, 1 seul conforme) - Appel d'offres public 18-16762.	20 août	
71	Mandat SMCE187488001 Accorder un contrat à Pomerleau inc. d'un montant maximal de 26 679 533,00 $, taxes et contingences incluses, pour le réaménagement complet des îlots I et II du square Viger, d'un montant maximal de 30 867 779,72 $, taxes et contingences incluses, pour la réfection des rues et des trottoirs limitrophes aux îlots I et II du square Viger (rues Saint-Antoine, Berri et Saint-Denis et avenue Viger) et d'un montant maximal de 2 387 027,97 $, taxes et contingences incluses pour les travaux de la CSEM, soit un montant total de 59 934 340,69 $ - Dépense totale de 63 222 620,09 $, taxes, contingences et incidences incluses. Cette dépense totale inclut tous les frais reliés aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports - Appel d'offres public (17-6870) – (2 soumissionnaires).	20 août	

	Objet du mandat	Conseil municipal	Conseil d'agglomération
72	Mandat SMCE187711002 Accorder un contrat de collecte et transport des matières résiduelles dans Le Sud-ouest à l'entreprise 9064-3032 Québec inc JR Services Sanitaires pour une durée d'un peu plus de 24 mois. Dépenses totales de 3 562 418 $ taxes incluses - Appel d'offres public numéro 18-16854 (8 soumissionnaires). Autoriser un budget additionnel pour les années 2019 de 499 294 $ et 2020 de 471 325 $.	20 août	
73	Mandat SMCE187711003 Accorder un contrat de collecte et transport des matières recyclables à l'entreprise Derichebourg Environnement Canada pour une durée de 26 mois et 4 jours pour l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (CDN-NDG) / Dépense totale de 3 293 278 $ taxes incluses - Appel d'offres 18-16854 (8 soumissionnaires) / Résilier le contrat de collecte et transport des matières recyclables avec Service Ricova inc. Autoriser un budget additionnel pour l'année 2019 de 460 182,70$ et de 403 224,10 $ pour 2020.	20 août	
74	Mandat SMCE181073001 Conclure avec Bell Canada Ltée une entente-cadre d'une durée de trois (3) ans pour l'acquisition d'équipements de télécommunication (Transport/MPLS) incluant formation, support et entretien - Appel d'offres public 17-16250 - Deux soumissionnaires - 4 925 343,02 $ taxes incluses.		23 août
75	Mandat SMCE182645003 Conclure avec Thibault et associés une entente-cadre d'une durée de dix (10) ans, pour la fourniture d'habits de combat et de services de nettoyage et d'inspection avancés et de réparation - Appel d'offres public 17-16527 - (deux soumissionnaires) - (montant estimé de 5 116 383,48 $ taxes incluses).		23 août
76	Mandat SMCE184922013 Conclure avec « Exprolink inc. », une entente-cadre d'une durée de 2 ans, pour la fourniture de 18 voiturettes-aspirateurs à motorisation électrique - Appel d'offres public 18-17050 (1 seul soumissionnaire) - (montant estimé de 2 049 831,79 $, taxes incluses).		23 août
77	Mandat SMCE184922015 Conclure avec « J.A. Larue inc. », une entente-cadre d'une durée de 3 ans, pour la fourniture de souffleuses à neige détachables pour tracteurs chargeur - Appel d'offres public 18-17075 (2 soum.) - (montant estimé de 5 166 838,72 $, taxes incluses).		23 août
78	Mandat SMCE187075004 Accorder à l'entreprise Koncas Recyclage (9260-5286 Qc) un (1) contrat d'une durée de 36 mois au montant de 18 873 315,80 $ (taxes incluses) pour la réception, le tri et la mise en marché de résidus de construction, rénovation, démolition et d'encombrants de 33 territoires et sept (7) écocentres - Appel d'offres public # 18-17022 / (Un (1) soumissionnaire conforme). Le contrat pourra être renouvelé pour deux (2) périodes additionnelles d'un (1) an chacune. Autoriser un virement budgétaire de 493 131,49 $ en 2018 en provenance des dépenses contingentes, de compétence d'agglomération / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 1 364 759,99 $ en 2019, de 1 561 407,68 $ en 2020 et de 1 233 525,62 $ en 2021.		23 août

	Objet du mandat	Conseil municipal	Conseil d'agglomération
79	Mandat SMCE187526016 Accorder un contrat à Norclair inc. pour la mise à niveau des stations de pompage du parc des îles – lift 2, lift 3, lift 4 et lift 5, pour une somme maximale de 4 020 124,34 $, taxes incluses –- Appel d'offres public IP18003-168518-C - 2 soumissionnaires.		23 août
80	Mandat SMCE187684002 Accorder un contrat à la firme Oracle Canada ULC, pour la fourniture de la solution infonuagique Oracle permettant la gestion intégrée des ressources humaines, pour une période de cinq ans, pour un montant de 7 276 932,49 $ taxes incluses, montant qui sera réduit d'un crédit de 2 028 480,60 $ taxes incluses, pour une dépense réelle de 5 248 451,89 $ - appel d'offres 17-16118 - 1 seul soumissionnaire / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des TI de 23 500 $ au net en 2020, de 144 900 $ en 2021, de 605 300 $ en 2022 et d'un ajustement récurrent de 1 377 600 $ au net à compter de 2023.		23 août
81	Mandat SMCE187909002 Conclure une entente-cadre de services professionnels en ingénierie avec SNC-Lavalin inc. pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de projet de conduites principales d'aqueduc - Dépense totale de 3 785 934,74 $ (contrat : 3 647 964,74 $ et contingences : 137 970 $), taxes incluses - Appel d'offres public 18-16514 - (2 soumissionnaires).		23 août
82	Mandat SMCE187973001 Accorder un contrat à KSB Pumps inc., pour la fourniture de six (6) groupes motopompes horizontaux de type centrifuge à double aspiration et double volute, avec démarreur 4,16 kV, composantes et équipements connexes, à l'usine de production de l'eau potable Atwater - Dépense totale de 9 905 454,24 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16484 - (4 soumissionnaires - 1 seul conforme).		23 août
83	Mandat SMCE181029004 Accorder un contrat à la firme Construction Gamarco inc., pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Saint-Michel de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - Dépense totale de 21 143 426,93 $, taxes incluses - Appel d'offres public no. 5960, six (6) soumissionnaires - Contrat 15352.	17 septembre	
84	Mandat SMCE184962008 Approuver une promesse bilatérale de vente et d'achat par laquelle la Société québécoise des infrastructures s'engage à vendre à la Ville qui accepte l'immeuble connu sous le nom de l'Îlot Voyageur Sud, portant les numéros de lots 3 523 567 et 3 523 568 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 7 062 m², avec bâtiment vacant ci-dessus érigé sis au 505, boulevard de Maisonneuve Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 18 000 000 $, plus les taxes applicables, pour des fins municipales. N/Réf. : 31H12-005-0671-07.	17 septembre	

	Objet du mandat	Conseil municipal	Conseil d'agglomération
85	Mandat SMCE 185965003 Conclure avec la firme Cima+ s.e.n.c. (1 556 337,99 $, taxes incluses, honoraires 1 353 337,38 $ + contingences 203 000,61 $), une entente-cadre pour une période approximative de 36 mois, avec possibilité d'une (1) prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels de Contrôleurs de chantier pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers - (Appel d'offres public 18-17021) - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme).		20 septembre
86	Mandat SMCE186037003 Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Placements Seda ltée. pour fins de parc, un terrain vacant, connu et désigné comme étant le lot 1 416 442 du cadastre du Québec, situé à proximité du boulevard Lakeview, à Beaconsfield, au prix de 12 300 000 $ plus les taxes applicables, soit 14 141 925 $ incluant les taxes. N/Réf. : 31H05-005-5817-02.		20 septembre
87	Mandat SMCE186292002 Accorder trois (3) contrats (3 lots) à la firme Honeywell Limitée pour le service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC, pour une période de cinq (5) années à compter du 1er octobre 2018 - Dépense fixe totale de 4 908 108.13 $, indexation et taxes incluses - Autoriser une dépense supplémentaire de 15 % pour des travaux contingents, pour un montant total maximal de 5 644 324.35 $ - Appel d'offres public 18-16922 - (2 soumissionnaires conformes).		20 septembre
88	Mandat SMCE187394002 Octroyer, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à EBC inc. pour la réalisation des travaux de construction du LOT Nord du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX, pour un montant de 55 972 336,46$, incluant les taxes à la suite de l'appel d'offres public 212001 (4 soumissionnaires). Autoriser une dépense totale de 65 740 233,75$, incluant contingences, incidences et les taxes, ainsi qu'un revenu de 1 372 046,82$ (taxes incluses) pour les incidences de la CSEM qui sont remboursables par l'ARTM selon l'entente (CG18 0234).	17 septembre	
89	Mandat SMCE187394003 Octroyer, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à EBC inc. pour la réalisation des travaux de construction du LOT Centre du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX, pour un montant de 60 269 895,00$, incluant les taxes à la suite de l'appel d'offres public 212002 (4 soumissionnaires). Autoriser une dépense totale de 70 668 488,93 $ incluant contingences, incidences et les taxes, ainsi qu'un revenu de 737 205,01$ (taxes incluses) pour les incidences de la CSEM qui sont remboursables par l'ARTM selon l'entente (CG18 0234).	17 septembre	

	Objet du mandat	Conseil municipal	Conseil d'agglomération
90	Mandat SMCE187394005 Octroyer, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain, quatre contrats de services professionnels pour la surveillance des travaux; la surveillance environnementale et le contrôle des matériaux; la surveillance STI, ainsi que le maintien de la circulation du projet SRB Pie-IX respectivement à WSP Canada inc., Groupe ABS inc., CIMA+ S.E.N.C. et Stantec Experts-conseils ltée pour les montants respectifs de 19 283 705,42$, 5 228 787,06$, 1 803 359,88$ et 1 437 799,17$ (taxes incluses) - Appel d'offres public 18-16569 (2, 3, 3 et 5 soumissionnaires respectifs). Autoriser une dépense totale de 31 916 699,26$, incluant contingences, ainsi que les taxes.	17 septembre	
91	Mandat SMCE187394007 Octroyer, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain, un contrat de services professionnels en santé et sécurité dans le cadre du projet SRB Pie-IX à IGF Axiom pour le montant de 3 068 640,44$ (taxes incluses) - Appel d'offres public 18-16689 (2 soumissionnaires). Autoriser une dépense totale de 3 528 936,51$, incluant contingences, ainsi que les taxes.	17 septembre	
92	Mandat SMCE187394010 Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à EBC Inc. pour la réalisation des travaux de construction du LOT Sud du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX, pour un montant de 75 676 545,00$, incluant les taxes à la suite de l'appel d'offres public 212003 (3 soumissionnaires conformes). Autoriser une dépense totale de 87 201 165,02 $ incluant contingences, incidences et les taxes, ainsi qu'un revenu de 173 138,27$ (taxes incluses) pour les incidences de la CSEM qui sont remboursables par l'ARTM selon l'entente (CG18 0234).	17 septembre	
93	Mandat SMCE187684005 Accorder un contrat à la firme Onix Networking Canada Inc, seul soumissionnaire conforme, pour l'acquisition d'une solution infonuagique de courrier électronique, d'outils de collaboration, de suite bureautique et de prestations de services professionnels, pour une période de 4 ans, pour une somme de 15 911 289,00 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16146 - trois soumissionnaires.		20 septembre
94	Mandat SMCE188081001 Accorder un contrat à la compagnie Aménagement Côté Jardin Inc. pour des travaux de réfection des infrastructures et d'aménagement de surface des rues du Shannon et Murray - Griffintown Lot-2. Arrondissement du Sud-Ouest. Dépense totale de 9 059 013,33 $ (contrat:7 527 356,91 $, contingences : 881 925,91 $ et incidences : 649 730,51 $), taxes incluses. Appel d'offres public 331801 - 1 soumissionnaire conforme.	17 septembre	
95	Mandat SMCE187737001 Accorder un contrat de services professionnels à la firme POMERLEAU INC. pour des services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville (0001)- pour un montant maximal de 12 675 350,34 $, taxes incluses - Appel d'offres public (18-16961) - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.		25 octobre

	Objet du mandat	Conseil municipal	Conseil d'agglomération
96	Mandat SMCE187360003 Conclure avec les firmes Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill Limitée (Groupe A : 6 890 039,56 $ et Groupe B : 966 652,31 $) et la firme Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée (14 415 430,69 $), des ententes-cadres collectives pour une période approximative de 6 mois, pour la fourniture et la livraison de sel de déglaçage des chaussées à la suite des appels d'offres publics numéro 18-16938 (3 soumissionnaires) et 18-17188 (3 soumissionnaires). (Montant total estimé des ententes : 22 272 122,57 $, taxes incluses.)		25 octobre
97	Mandat SMCE184922016 1) Conclure avec « Accessoires Outillage limitée », une entente-cadre pour la location saisonnière de balais de rue (sans opérateur et avec entretien) pour un terme de 9 ans - entente comportant une clause d'utilisation maximale de 5 ans par appareil à raison de 8 mois par année - Appel d'offres public 18-16940 (3 soum.) - (montant estimé de 27 457 035,82 $, taxes et contingences incluses). 2) Autoriser une dépense de 13 398 294,80 $, taxes et contingences incluses, pour la location saisonnière de 26 balais de rue (sans opérateur et avec entretien) pour une période de 5 ans conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et « Accessoires Outillage limitée ». 3) Ajuster la base budgétaire du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) de 855 800 $ de 2020 à 2022, conformément aux informations financières inscrites à la certification des fonds.	22 octobre	
98	Mandat SMCE181029006 Conclure une entente-cadre de services professionnels avec les firmes Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c. et MLC Associés inc. pour la mise en œuvre de divers projets relatifs au maintien de l'actif immobilier pour une somme maximale de 2 265 478,90 $, taxes incluses - Appel d'offres public No. 18-17094 - sept (7) soumissionnaires. Autoriser une dépense de 2 714 020,52 $, taxes incluses.		22 novembre
99	Mandat SMCE187923001 Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Morneau Shepell ltée pour la fourniture sur demande de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés pour une somme maximale de 2 099 846,44 $, taxes incluses, pour une période de trois ans, avec l'option de deux prolongations d'une année chacune, pour une durée maximale de 5 ans / Appel d'offres public no 18-17244 (3 soumissionnaires - 3 conformes)		22 novembre
100	Mandat SMCE188091004 Accorder un contrat à la firme L'Archevêque et Rivest Ltée pour les travaux de la mise aux normes de l'aréna Chénier de l'arrondissement d'Anjou pour une somme maximale de 9 059 882,63 $ taxes incluses, à la suite de l'appel d'offres public no 5963, cinq (5) firmes ont soumissionné - contrat 15357. Autoriser une dépense totale de 10 731 430,97 $ taxes incluses.	19 novembre	
101	Mandat SMCE184631011 Approuver une convention avec Transvrac Montréal-Laval inc. pour les services de transport de neige dans douze (12) arrondissements, pour une durée d'un an, avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 11 566 930,45 $ (taxes, variations de quantités et contingences incluses).	19 novembre	

	Objet du mandat	Conseil municipal	Conseil d'agglomération
102	Mandat SMCE187027001 Accorder un contrat à Pomerleau Inc., pour la construction d'un écran d'étanchéité et d'un système de captage dans le cadre du projet de réhabilitation environnementale du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, Lot 1. Dépense totale de 33 491 023,88 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5903 - six (6) soumissionnaires.	19 novembre	
103	Mandat SMCE187251002 Accorder un contrat à Groupe Unigesco Inc. pour la construction de l'usine de traitement des eaux souterraines au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC). Dépense totale de 19 635 253,01 $, taxes incluses - Appel d'offres 5904 (4 soumissionnaires).	19 novembre	
104	Mandat SMCE181009022 Accorder un contrat à Loiselle inc. dans le cadre du projet du site Outremont dans l'arrondissement d'Outremont, pour la réalisation des travaux de démolition de l'ancienne cour de voirie et la réhabilitation des sols pour un montant de 11 569 691,41 $ (incluant les taxes) à la suite de l'appel d'offres public 221714 (3 soumissionnaires dont 2 conformes). Dépense totale de 15 088 153,14 $, incluant les taxes (travaux: 11 569 691,41 $ + variations des quantités: 1 735 453,71 $ + contingences: 1 156 969,14 $ + incidences: 626 038,88 $).	19 novembre	
105	Mandat SMCE186775001 Accorder un contrat de services professionnels à Desjardins Assurances pour l'administration des régimes d'assurance collective offerts aux élus municipaux, aux employés et aux retraités de la Ville de Montréal à l'exception des garanties en cas de décès et mutilations accidentels pour une période maximale de neuf ans et demi (9,5), soit du 1er juillet 2019 au 31 décembre 2028 / Autoriser le versement d'une somme approximative de 872 824 932 $ (incluant la taxe de 9 %) pour la durée maximale du contrat prenant fin le 31 décembre 2028 - Appel d'offres public 18-16915 (trois soumissions) /Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à la liste des municipalités visées par le contrat intervenu entre l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et SSQ Assurance pour l'administration des régimes d'assurance collective offerts aux élus municipaux, aux employés et aux retraités de la Ville de Montréal à l'exception des garanties en cas de décès et mutilations accidentels pour la période du 1er janvier au 30 juin 2019, aux mêmes termes et conditions que le contrat approuvé par la résolution CG08 0342/Autoriser le versement d'une somme approximative de 42 516 345 $ (incluant la taxe de 9 %) pour la période de 6 mois se terminant le 30 juin 2019 / Autoriser la modification des termes et conditions du contrat octroyé à SSQ Société d'assurance-vie pour la période du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2018 afin de prolonger de 6 mois les périodes de comptabilité de résiliation initialement prévues aux arrangements financiers.		20 décembre
106	Mandat SMCE184474002 Accorder un contrat à Gémitech inc. pour le remplacement de disjoncteurs 25 kV ainsi que pour la fourniture et l'installation de circuits amortisseurs RC à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Baillets - Dépense totale de 3 667 234,59 $, taxes incluses - Appel d'offres public no 10251 - (5 soumissionnaires).		20 décembre

	Objet du mandat	Conseil municipal	Conseil d'agglomération
107	Mandat SMCE187595001 Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets Inc. pour des travaux de reconstruction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire, d'une conduite d'eau haute-pression et d'une conduite d'eau principale et construction d'une chaussée et des trottoirs temporaires en revêtement bitumineux dans la rue Sainte-Catherine Ouest, du boulevard Robert-Bourassa à la rue De Bleury. Dépense totale de 41 576 385,02 $, taxes incluses (contrat: 31 480 274,25 $ + contingences : 4 009 452,86 $ + variance de quantités: 2 375 294,25 $ + incidences: 3 711 363,66 $) . Appel d'offres public 333904 - deux (2) soumissionnaires, 2 soumissions conformes. Autoriser un budget de fonctionnement additionnel de revenus et dépenses de 1 398 456 $, taxes incluses (contrat entente : 1 146 275,36 $ + contingences : 137 553,04 $ + variance de quantités : 114 627,54 $), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente. Autoriser un budget de fonctionnement additionnel de revenus et dépenses de 842 972 $, taxes incluses (contrat entente : 690 690.33 $ + contingences : 82 915.24 $ + variance de quantités : 69 096.03 $), pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente.		20 décembre
108	Mandat SMCE181009026 Octroyer un contrat à Eurovia Québec Grands Projets Inc. pour la fabrication et l'installation de la nouvelle marquise sur la rue Saint-Hubert, entre les rues Jean-Talon et De Bellechasse, dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Saint-Hubert (Lot 5) pour un montant de 18 015 554,62 $ (incluant les taxes) – Appel d'offres public # 403914 (4 soumissionnaires conformes). Dépense totale de 21 978 976,64 $, incluant les taxes (travaux: 18 015 554,62 $ + variations des quantités: 1 801 555,46 $ + contingences: 1 801 555,46 $ + incidences: 360 311,09 $).	17 décembre	
109	Mandat SMCE185308003 Conclure des ententes-cadres pour une période de 36 mois pour l'achat de bacs roulants de 120, 240 et 360 litres pour la collecte des matières recyclables et organiques pour une somme de 3 041 753 $, taxes incluses - Appel d'offres public AO 18-17181 (2 soumissionnaires).	17 décembre	
110	Mandat SMCE184922022 Accorder un contrat à « J. René Lafond inc. », pour la fourniture de 15 tracteurs compacts articulés à voie étroite de marque Wacker Neuson avec divers outils et pièces d'équipement pour une somme maximale de 2 647 923,78 $, taxes incluses – Dépense totale avec frais de contingences de 2 780 319,97 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17292 (3 soum.)	17 décembre	
111	Mandat SMCE181103004 (Service de la culture) Approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel le Partenariat du Quartier des spectacles s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'activités opérationnelles et services spécifiques rendus à la Ville par l'organisme dans le Quartier des spectacles pour une somme maximale de 14 371 875 $, taxes incluses; d'imputer une dépense au montant de 13 123 437 $ (net de ristourne) conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.	17 décembre	

Annexe 2
Recommandations ponctuelles faites par la Commission permanente sur l'examen des contrats en 2018

Recommandations ponctuelles 2018

	Mandat	Date de la séance	Objet de la recommandation
1	Mandat SMCE174922013 Conclure avec « Maxi-Métal inc. », une entente-cadre d'une durée de 5 ans, pour la fourniture de 35 camions autopompes et de pièces de remplacement d'origine - Appel d'offres public 17-15795 (3 soumissionnaires) - (montant estimé de 36 946 435,95 $, taxes incluses) et autoriser une dépense de 7 364 996,60 $, taxes incluses, pour la l'acquisition de 7 camions autopompes et d'un module de pompe supplémentaire, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et « Maxi-Métal inc. ».	7 février	La Commission recommande à l'unanimité que, dans les sommaires décisionnels, le partage des coûts d'un contrat entre la Ville de Montréal et les autres villes de l'agglomération soit clairement indiqué et facilement identifiable.
2	Mandat SMCE186365001 Accorder un contrat à Groupe Unigesco, pour la réalisation des travaux de rénovation du Biodôme, Migration 2.0 - Dépense totale de 25 267 962,51$, taxes incluses - Appel d'offres public B-00020-1 - trois soumissionnaires.	16 mars	*CONSIDÉRANT l'importance d'avoir pour l'ensemble des dossiers des estimations réalistes et préparées avec soin;* La Commission recommande, lorsque la situation le permet, que les firmes ou les personnes chargées de préparer les estimations puissent se rendre sur les lieux d'un éventuel projet afin d'y recueillir tous renseignements pertinents à l'établissement de leur estimation.
3	Mandat SMCE186441001 Octroi d'un contrat de 2 841 579,83 $, taxes et contingences incluses, à la firme Les Entreprises Michaudville inc., pour les travaux de reconstruction d'infrastructures de la rue Saint-Dominique, entre les rues Sherbrooke Est et Prince-Arthur Est, et autorisation d'une dépense totale à cette fin de 2 965 579,83 $, incluant des incidences au montant de 124 000 $ (appel d'offres public : DDTTP54-17-21 un (1) soumissionnaire)	17 mai	*Considérant l'inefficacité relative des méthodes d'estimation reposant sur l'historique des prix;* La Commission recommande, à l'unanimité, que les unités d'affaires s'assurent, dans les situations qui s'y prêtent, d'établir leurs estimations de coûts des travaux sur la base du juste prix en utilisant des barèmes de prix unitaires, comme les coûts au mètre linéaire.
4	Mandat SMCE186086001 Accorder un contrat à Groupe TNT Inc pour la réalisation des travaux de construction d'aqueduc, d'égout, de massifs électriques et de télécommunications, d'aménagement de trottoirs en pavés de béton avec fosses d'arbres et bordures de granite, et d'éclairage urbain pour la rue Peel entre la rue Sherbrooke et l'avenue des Pins - Arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 14 650 128,52 $ (contrat: 12 528 825,21 $ + incidences : 2 121 303,31 $), taxes incluses. Appel d'offres public 316201 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme).	8 juin	*Considérant l'importance de retrouver dans les dossiers décisionnels des renseignements précis et facilement repérables sur les écarts de prix entre l'estimation et les prix soumis;* La Commission recommande, à l'unanimité, qu'une fiche-type soit élaborée, pour usage dans tous les sommaires décisionnels, comparant, d'une part, les écarts entre les prix soumis par l'adjudicataire proposé et l'estimation réalisée pendant la période de l'appel d'offres et, d'autre part, les écarts entre les prix soumis par l'adjudicataire proposé et le deuxième plus bas soumissionnaire.

Article 8.02

Commission permanente sur l'inspecteur général

Commentaires et recommandations faisant suite au Rapport de recommandations de l'inspectrice générale concernant le processus de passation de contrat lié au nouveau complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont (appels d'offres 16-15580 et n° 5846)

Rapport déposé au conseil municipal
le 15 avril 2019

Rapport déposé au conseil d'agglomération
le 18 avril 2019

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission permanente sur l'inspecteur général

Présidente

Mme Manon Barbe
Arrondissement de LaSalle

Vice-présidents

M. Michel Gibson
Ville de Kirkland

Mme Patricia R. Lattanzio
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Marie-Andrée Mauger
Arrondissement de Verdun

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte des Neiges – Notre-Dame-Grâce

M. Alan DeSousa
Arrondissement de Saint-Laurent

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Nathalie Pierre-Antoine
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Yves Sarault
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Alain Vaillancourt
Arrondissement Le Sud-Ouest

Mme Maeva Vilain
Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal

Montréal, le 15 avril 2019

Mme Valérie Plante
Mairesse de Montréal
Membres des conseils municipal et d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,
Messieurs,

Conformément aux règlements 14-013 et RCG 14-014, la Commission permanente sur l'inspecteur général a l'honneur de déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération ses commentaires et recommandations faisant suite au dépôt par l'inspectrice générale du rapport intitulé Rapport de recommandations de l'inspectrice générale concernant le processus de passation de contrat lié au nouveau complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont (appels d'offres 16-15580 et n° 5846). Nous vous prions d'agréer, Madame la mairesse, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Manon Barbe
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

MISE EN CONTEXTE

Le 25 février 2019, le Bureau de l'inspectrice générale a rendu public un rapport portant sur le processus de passation de contrat lié au nouveau complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont. En vertu de l'article 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, l'inspectrice générale a le pouvoir d'adresser, en tout temps, au conseil municipal de la Ville de Montréal, tout rapport faisant état de constats et de recommandations méritant d'être portés à son attention.

L'inspectrice générale, Me Brigitte Bishop, a présenté ses conclusions à la Commission le 4 avril 2019.

Le même jour, les membres de la Commission ont échangé avec l'inspectrice générale et convenu par la suite de leurs conclusions et recommandations.

LE NOUVEAU COMPLEXE AQUATIQUE INTÉRIEUR AU CENTRE ROSEMONT

L'enquête menée par le Bureau de l'inspectrice générale a porté principalement sur la question du choix de bassins de piscines à être utilisés lors de la construction du Centre Rosemont. L'objectif était de faire la lumière sur le processus de rédaction de l'appel d'offres n° 5846 suivi par la Ville de Montréal, sur les deux firmes professionnelles dont les services ont été retenus suite à l'appel d'offres 16-15580, de même que sur des allégations d'appels d'offres dirigés en faveur d'un certain fabricant de bassins de piscines.

L'enquête a permis de révéler plusieurs manquements de la part de certains professionnels œuvrant dans ces firmes, de même que de la part d'intervenants de la Ville de Montréal, notamment du chargé de projet. De l'avis de l'inspectrice générale, ceux-ci méritaient de faire l'objet d'une intervention de sa part et d'être portés à l'attention du conseil municipal.

La Ville de Montréal a fait appel à des firmes d'architecture et d'ingénierie afin de la conseiller sur la conception du Centre Rosemont, la préparation des plans et devis, et des documents d'appel d'offres pour la construction du Centre Rosemont et la surveillance des travaux. Les services des firmes Poirier Fontaine architectes (PFA) et GBI Expert-Conseils (GBI) ont été retenus à la suite des appels d'offres mentionnés plus haut.

L'enquête démontre que l'équipe de projet de la Ville de Montréal était initialement en faveur de la construction de bassins de piscines selon un procédé disponible, soit un bassin en béton recouvert de céramique. Cependant, sur recommandation des spécialistes de PFA et GBI, l'équipe de projet a opté pour un autre procédé, soit des bassins de type modulaire fabriqués par l'entreprise Myrtha Pools. L'équipe de projet comptait donc spécifier les produits Myrtha dans les documents de l'appel d'offres n° 5846 tout en permettant la présentation de demandes d'équivalence par tout soumissionnaire potentiel souhaitant proposer un bassin de piscines d'une autre

marque. Il est important de préciser qu'il s'agissait alors d'une façon de faire qui était permise par le cadre juridique en vigueur jusqu'au 19 avril 2018.

Cependant, le Bureau de l'inspectrice générale a obtenu de la preuve démontrant que dans des projets antérieurs impliquant les représentants de PFA et GBI, les critères d'équivalence qui avaient été élaborés par ces derniers étaient inatteignables pour les soumissionnaires souhaitant présenter un produit d'une marque autre que Myrtha. Le projet du Centre Rosemont était en voie de suivre la même trajectoire.

Le Bureau de l'inspectrice générale a donc rencontré les intervenants de la Ville de Montréal pour leur relater les constats de l'enquête menée jusqu'alors et leur permettre d'apporter les correctifs nécessaires afin d'éviter un appel d'offres dirigé. Par la suite, il a été demandé au Bureau du contrôleur général, dans le cadre de son rôle-conseil auprès des unités administratives, d'accompagner l'équipe de projet du Centre Rosemont afin de s'assurer que la situation soit remédiée avant la publication de l'appel d'offres n° 5846.

Pour l'inspectrice générale, il est important de préciser que le processus d'appel d'offres a chevauché deux cadres juridiques qui ont un impact certain sur celui-ci. Le cadre juridique en vigueur après le 19 avril 2018 prévoit désormais que si une municipalité exige des spécifications techniques à l'égard d'un bien, un service ou des travaux, elle doit les décrire en termes de performance ou d'exigence fonctionnelle plutôt qu'en termes de caractéristiques descriptives.

À ce sujet, le Bureau du contrôleur général a pris soin d'informer l'équipe de projet des tenants et aboutissants du nouveau cadre juridique. Ceci impliquait que les documents d'appel d'offres devaient être réécrits afin de retirer les références à la marque Myrtha et de les remplacer par des critères de performance neutres. L'enquête montre cependant que les instructions du Bureau du contrôleur général n'ont pas été suivies. Ce constat a conduit aux recommandations faites par l'inspectrice générale dans son rapport.

L'ANALYSE DES MEMBRES DE LA COMMISSION

Dans le cadre de leur analyse, les membres ont échangé avec l'inspectrice générale sur ses conclusions et ses recommandations. Ils ont également pris connaissance de divers documents et de correspondances associées à ce dossier.

Les membres partagent l'opinion du Bureau de l'inspectrice générale sur le fait que les firmes retenues pour accompagner la Ville de Montréal dans l'élaboration et la rédaction de l'appel d'offres ont orienté cette dernière vers un «devis dirigé très subtil». Il est clair que les documents d'appel d'offres auraient dû être rédigés en tenant compte des changements apportés au cadre juridique en avril 2018 à la *Loi sur les cités et villes*.

La Commission partage l'opinion du BIG à l'effet que le devis préparé, tout en identifiant des critères de performance, a repris, pour l'essentiel, des particularités des produits Myrtha, ce qui avait pour effet de ne qualifier que ces produits. Il est donc clair que l'appel d'offres n°5846 doit être revu.

Par ailleurs, la Commission considère que la recommandation du BIG à l'effet que les firmes GBI Expert-Conseils et Poirier Fontaine architectes ne devraient pas être affectées à la surveillance des travaux à la suite de l'appel d'offres est appropriée.

Dans ses recommandations, le BIG invite la Ville de Montréal à mettre en place un processus de qualification ou d'homologation des bassins de piscine en vue des prochains projets de construction d'équipements aquatiques intérieurs. La Commission est d'accord en principe avec cette orientation. Elle est cependant d'avis que cet exercice devrait être précédé d'une étape d'analyse pour permettre de mieux cerner les enjeux liés à un tel processus.

La Commission partage également l'opinion du BIG à l'effet que la Ville de Montréal devrait se doter d'un encadrement pour l'évaluation des demandes d'équivalence. L'absence d'un tel encadrement laisse potentiellement la voie libre à diverses appréciations discrétionnaires de la part de professionnels et pourrait conduire à des décisions potentiellement prises sans véritable argumentaire ou sans documentation.

Enfin, les membres de la Commission ne peuvent cacher une certaine préoccupation quant à la connaissance des employés municipaux, ou des personnes qui agissent au nom de la Ville, en ce qui a trait aux changements législatifs et réglementaires et aux enjeux stratégiques liés à la passation des contrats.

LES RECOMMANDATIONS

La Commission remercie l'inspectrice générale, Me Brigitte Bishop, et les membres de son équipe.

CONSIDÉRANT les constats et les recommandations de l'inspectrice générale dans le dossier concernant les processus de passation du contrat lié au nouveau complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont;

CONSIDÉRANT que l'inspectrice générale conclut dans son rapport que l'option relative aux bassins modulaires de l'appel d'offres n° 5846 ne respecte pas le cadre normatif acceptable;

R-1
La Commission abonde dans le même sens que l'inspectrice générale et recommande que l'appel d'offres n° 5846 soit modifié de façon à ce qu'il respecte le cadre normatif en vigueur.

R-2
La Commission abonde dans le même sens que l'inspectrice générale et recommande que Poirier Fontaine architectes inc. et GBI Expert-Conseils inc. ne soient pas affectées à la surveillance de la partie relative aux bassins de piscine à la suite de l'appel d'offres n° 5846.

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir des règles précises appliquées uniformément en cette matière;

R-3
La Commission abonde dans le même sens que l'inspectrice générale et recommande que la Ville de Montréal se dote d'un encadrement clair relativement à l'évaluation des demandes d'équivalence reçues dans le cadre d'appels d'offres.

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel que les personnes associées aux processus de passation des contrats soient bien au fait, dans l'exercice de leurs fonctions, des plus récents changements législatifs et réglementaires;

R-4
La Commission recommande que l'administration s'assure de l'efficacité des mécanismes mis en place pour communiquer à toutes les personnes concernées les renseignements et les directives relatives aux changements législatifs ou administratifs dans les processus de passation de contrats et procède, si nécessaire, à des ajustements dans ce sens.

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Ville de Montréal d'avoir des bassins de piscines qui répondent aux besoins de la collectivité montréalaise et correspondent aux normes reconnues;

R-5
La Commission recommande que l'administration analyse et évalue la mise en place d'un processus d'homologation ou de qualification des bassins de piscines, conformément à l'article 573.1.02 de la *Loi sur les cités et villes*, en vue des autres projets de centres aquatiques intérieurs à être construits à l'avenir.

Montréal

Article 8.03

Commission de la présidence du conseil

Orientations concernant le service de halte-garderie à l'hôtel de ville lors de la période de questions du public au conseil municipal

Rapport d'étude et recommandations

Rapport déposé au conseil municipal

Séance du 15 avril 2019

Service du greffe
Division des élections, du soutien aux commissions
et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R.134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La Commission :

Président

Mme Cathy Wong
Arrondissement de Ville-Marie

Vice-présidents

M. Sterling Downey
Arrondissement de Verdun

M. François Limoges
Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Membres

Mme Andrée Hénault
Arrondissement d'Anjou

M. Normand Marinacci
Arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

M. Peter McQueen
Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Mme Suzie Miron
Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Mme Sue Montgomerey
Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Mme Chantal Rossi
Arrondissement de Montréal-Nord

M. Aref Salem
Arrondissement de Saint-Laurent

Mme Lise Zarac
Arrondissement de LaSalle

Montréal, le 15 avril 2019

Mme Valérie Plante
Mairesse de Montréal
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Madame la Mairesse,

Dans le cadre du droit d'initiative dont la Commission de la présidence du conseil dispose pour étudier différents dossiers, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission, le rapport d'étude et les recommandation à la suite de l'étude menée sur le sujet du service de halte-garderie offert à l'hôtel de ville dans le cadre de la période de questions du public au conseil municipal.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Mairesse, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Cathy Wong
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....5

MÉTHODOLOGIE.....5

ANALYSE DE LA COMMISSION.....6

CONCLUSION.....6

ANNEXE 1.....7

RECOMMANDATIONS.....7

INTRODUCTION

À la suite de l'annonce de la fermeture en janvier 2019 de l'entreprise connue sous le nom de PopUpCamp, la Commission de la présidence du conseil a étudié les différentes modalités entourant la mise en place de ce service de halte-garderie, offert depuis avril 2016 lors de la période de questions du public des séances du conseil municipal. Depuis, les services d'un nouveau fournisseur ont été retenus sur une base mensuelle.

Il est à noter qu'une campagne de promotion de mai à décembre 2018 visait à mettre en valeur l'ensemble des services offerts ainsi que la période de questions du public au conseil de ville. De plus, une consultation publique sur la période de questions du public par la Commission de la présidence du conseil est actuellement en cours depuis mars et se poursuivra jusqu'en mai 2019 en parallèle avec le déménagement de l'hôtel de ville vers l'Édifice Lucien-Saulnier.

Finalement, un avis favorable du Conseil des Montréalaises datant de 2017 recommandait le maintien de ce service et sa promotion plus soutenue, notamment (R-3).

Le service de halte-garderie est offert **gratuitement** lors de la séance du conseil municipal du lundi soir, entre 17 h et 22 h (fermeture à 20 h 30 s'il n'y a pas d'enfants sur place). Il est également offert le mardi, si la séance se prolonge au lendemain, entre 8 h 30 et 10 h 30. Si un enfant est présent, le service est prolongé jusqu'au levé de la séance.

Le service est disponible **sans réservation** et est offert par des éducateurs professionnels bilingues (français / anglais). À leur arrivée, les parents doivent remplir un court formulaire afin d'encadrer la sécurité alimentaire, l'accès à l'enfant et s'assurer du bien-être de ce dernier. Le parent doit prévoir les aliments, les couches et crèmes au besoin.

La halte-garderie temporaire est aménagée au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville et occupe deux espaces. Une salle familiale avec fauteuils, tables, coin dodo et lavabo et un espace additionnel dédié aux jeux. Rappelons que l'hôtel de ville est membre depuis septembre 2015 de la route du lait de Nourri-Source Montréal afin de soutenir l'allaitement maternel dans les lieux publics.

MÉTHODOLOGIE

Dans le cadre d'une séance de travail, tenue le 27 février dernier, Mme Marie-Eve Bonneau, adjointe à la présidence du conseil, du Bureau de la présidence a exposé les détails de ce dossier. Ainsi, les commissaires ont pu recevoir une présentation complète du dossier, incluant les coûts et les statistiques de fréquentation de ce service.

D'abord, en ce qui a trait au rapport coût versus fréquentation, le tableau ci-dessous montre que les coûts annuels d'une année de service sont inférieurs à 10 K$ et que seulement six enfants ont fréquenté la halte-garderie en 2018.

Année	$	Nombre enfants
Avril à décembre 2016	5 057,26 $	10* enfants
2017	8 671,10 $	5 enfants
2018	6 866,68 $	6 enfants

* : Dont 9 enfants lors des deux premières séances pour l'ouverture officielle.

Le Bureau de la présidence du conseil a soumis les quatre propositions ci-dessous à la Commission :

Option 1
- Maintenir le service avec un nouveau fournisseur.

Option 2
- Service sur réservation, plus de 2 demandes de citoyen.es différentes reçues avant le vendredi midi de la séance.

Option 3
- Rembourser les frais de garde d'enfant aux parents (modèle en vigueur à l'hôtel de ville de Québec et dans les trois conseils consultatifs de Montréal pour les membres). Le taux horaire en vigueur est actuellement de 13 $ de l'heure.

Option 4
- Mettre fin au service d'halte-garderie.

Puis, les commissaires ont pu échanger concernant l'avenir de ce service dans le contexte du déménagement de l'hôtel de ville dans l'Édifice Lucien-Saulnier et de son retour après les travaux en 2022.

ANALYSE DE LA COMMISSION

Aux termes des échanges des commissaires concernant les différentes options proposées, il a été convenu de retenir deux options, la deuxième et la troisième et de les recommander au conseil municipal :

Option 2
- Service sur réservation, à condition que plus de 2 demandes distinctes aient été reçues avant le vendredi midi précédant la séance du conseil.

Option 3
- Rembourser les frais de garde d'enfant aux parents (modèle en vigueur à l'hôtel de ville de Québec et dans les trois conseils consultatifs de Montréal pour les membres). Le taux horaire en vigueur est de 13 $ de l'heure.

Ainsi, les services du fournisseur pourront être retenus de manière ponctuelle lorsque le nombre de demandes le justifiera. De plus, en tout temps, les parents qui souhaiteraient plutôt retenir des services de gardiennage à leur domicile pourraient également le faire. Par conséquent, les frais de garde engagés pour prendre part à la période de questions du public au conseil municipal seraient remboursés, sur demande et sur présentation d'une pièce justificative tel qu'un formulaire gouvernemental attestant de l'enfant à charge, et ce au taux horaire en vigueur et mis à jour d'année en année pour ce type de services, et ce, tel que cela se fait à la Ville de Québec.

CONCLUSION

La Commission est d'avis que ces deux modalités de service de garde combinés, la halte-garderie sur site, offerte sur demande, et le gardiennage à domicile, permettent de mieux répondre aux objectifs de conciliation des responsabilités familiales en vue de participer à la vie démocratique de Montréal. Les commissaires souhaitent que la Ville continue d'innover en facilitant encore davantage la participation des parents à la vie démocratique de Montréal et soumet, par conséquent, les deux recommandations suivantes au conseil.

ANNEXE 1

RECOMMANDATIONS

À l'issue de l'étude de l'offre de service de halte-garderie au conseil, la Commission de la présidence du conseil remercie les commissaires et les fonctionnaires qui l'ont accompagnée dans le cadre de ce mandat d'initiative et qui ont alimenté sa réflexion. La Commission soumet les deux recommandations suivantes au conseil municipal :

Attendu que la période de questions du public se déroule en soirée le lundi;

Attendu que les parents peuvent préférer faire garder les enfants à la maison, notamment en raison de l'heure tardive à laquelle la période de questions du public peut se terminer pour les enfants en bas âge;

Attendu que le nombre d'enfants par séance du conseil ne permet pas toujours de justifier la présence du service de halte-garderie sur site;

Attendu l'importance pour la Ville de Montréal d'offrir des services permettant de concilier la vie familiale et la vie démocratique, notamment pour favoriser la participation à la période de questions du public,

La Commission recommande au conseil municipal :

R-1
DE MAINTENIR L'OFFRE du service de halte-garderie sur place, sur réservation seulement, et ce, à condition que plus de deux demandes distinctes aient été reçues avant le vendredi midi précédant la séance du conseil.

R-2
REMBOURSER les frais de garde d'enfant aux parents qui s'inscrivent pour prendre part à la période de questions du public et qui en font la demande, et ce, sur présentation d'une pièce justificative (formulaire gouvernemental attestant de l'enfant à charge).

****

Déclaration
Séance du conseil municipal du 15 avril 2019

Article 15.01

Déclaration réitérant la laïcité institutionnelle de Montréal et la liberté religieuse des individus

Attendu que le Québec est une société laïque;

Attendu que Montréal et le Québec respectent d'ores et déjà le principe de laïcité;

Attendu que la laïcité de nos institutions n'est pas remise en question par les convictions ou le port de signes religieux de certains individus et que les gens de convictions religieuses qui appliquent des lois sont tout autant neutres et professionnels;

Attendu que la neutralité de l'État est une composante essentielle d'une démocratie qui assure à ses citoyennes et citoyens une liberté de conscience et de religion, et qui garantit que l'État n'impose aucune option spirituelle, politique ou religieuse à ses citoyennes et citoyens;

Attendu que les politiques actuelles assurent une cohésion sociale qui ont fait de Montréal un succès de développement social et économique en plus d'un lieu sécuritaire pour vivre;

Attendu que la liberté de conscience et de religion est inscrite dans la *Charte canadienne des droits et libertés* et dans la *Charte des droits et libertés de la personne* du Québec;

Attendu que, conformément à l'article premier de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*, Montréal est un espace de vie qui promeut la dignité, la tolérance, la paix, l'inclusion et l'égalité entre les citoyennes et citoyens;

Attendu que conformément à la *Charte montréalaise*, la Ville doit favoriser l'égalité hommes-femmes et l'inclusion des minorités en son sein, notamment à travers la fonction publique;

Attendu que la Ville de Montréal a la responsabilité de défendre le droit de ses citoyennes et citoyens de pratiquer leur religion comme le stipulent les chartes canadienne, québécoise et montréalaise;

Attendu que le fait francophone et la diversité des cultures sont au cœur de l'identité, de l'histoire et de la richesse de Montréal;

Attendu que nous sommes toutes et tous le produit d'une histoire commune et que toute affirmation de laïcité ne peut ignorer le patrimoine historique et religieux de Montréal et du Québec;

Attendu que le débat sur la laïcité et la question du rôle et des obligations d'un gouvernement dans une société laïque ont fait les manchettes à plusieurs reprises, ayant des conséquences dans la vie de Montréalaises et Montréalais;

Attendu que le débat autour de la question de la laïcité doit se faire dans le calme, sans insultes personnelles ni dérapages;

Attendu que la Ville de Montréal se doit d'être impartiale dans son traitement envers les employées et employés, quelles que soient leurs croyances religieuses;

Attendu que personne ne devrait vivre dans la peur ou l'incertitude au sujet de son emploi ou de sa place dans la société montréalaise parce qu'elle ou il choisit de pratiquer sa religion;

Attendu que personne ne devrait se faire refuser une promotion sur la base d'une croyance religieuse;

Attendu que le gouvernement du Québec a déposé le Projet de loi 21 : *Loi sur la laïcité de l'État*;

Attendu que les conséquences du Projet de loi 21 se feront principalement sentir sur la population montréalaise

Attendu que le Projet de loi 21 ne reflète pas la réalité quotidienne actuelle de la société montréalaise qui est riche et unique en termes de culture et de diversité;

Attendu que le Projet de loi 21 interdit tout port de signe religieux pour deux catégories d'employées et employés de la Ville de Montréal;

Il est coproposé par Valérie Plante, mairesse de Montréal; et Lionel Perez, chef de l'Opposition officielle et conseiller de la Ville du district de Darlington;

Appuyé par Abdelhaq Sari, conseiller de la Ville du district de Marie-Clarac; et Rosannie Filato; conseillère de la Ville du district de Villeray

Et résolu :

Que la Ville de Montréal réaffirme le caractère inaliénable du principe de laïcité ouverte afin de construire un espace public qui soit à l'image du Montréal et du Québec du XXIe siècle et de rassembler les Montréalaises et Montréalais de toutes convictions et de toutes origines;

Que la Ville de Montréal réaffirme l'importance de la laïcité des règlements municipaux débattus et votés dans nos institutions démocratiques, sans égard à la religion de celles et ceux qui font les règlements, les débattent, ou en font leur application;

Que la Ville de Montréal réaffirme son soutien indéfectible à l'ensemble de ses employées et employés, et ce, peu importe leurs convictions religieuses.

Déclaration
Séance du conseil municipal du 15 avril 2019

Article 15.02

Déclaration pour la Journée commémorative du génocide arménien – 104e anniversaire

Attendu que le 24 avril 2019 marquera les 104 ans du génocide arménien, le premier génocide du XXe siècle, qui a décimé les deux tiers de la population arménienne entre 1915 et 1916;

Attendu que ce génocide a été reconnu dans une résolution de la Sous-Commission des droits de l'homme de l'ONU en août 1985;

Attendu que depuis 1997, le conseil municipal de Montréal reconnaît annuellement par une déclaration le 24 avril comme « Journée commémorative du génocide arménien » et condamne le massacre de 1,5 million d'hommes, de femmes et d'enfants, ainsi que la déportation et le déracinement des survivantes et survivants de leurs territoires historiques;

Attendu que l'Assemblée nationale du Québec a adopté le 28 novembre 2003 la Loi proclamant le Jour commémoratif du génocide arménien, qui proclame le 24 avril de chaque année « Jour commémoratif du génocide arménien »;

Attendu que le Parlement canadien a adopté, le 21 avril 2004, une motion reconnaissant le génocide arménien;

Attendu que la Ville de Montréal s'est engagée, par la *Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale*, la *Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion,* et la *Charte montréalaise des droits et responsabilités,* à prendre toutes les mesures nécessaires pour combattre la discrimination, ainsi qu'à promouvoir des relations interculturelles harmonieuses dans le respect et la compréhension;

Attendu que la Ville de Montréal accorde une grande importance au devoir de mémoire;

Attendu que le 24 avril 2019 commémorera les victimes des massacres et soulignera l'engagement constant des membres de la communauté arménienne dans le travail de reconnaissance du génocide sur la scène internationale;

Attendu que Montréal a été une terre d'accueil pour les réfugiés arméniens et que les derniers témoins de cette tragédie sont de moins en moins nombreux;

Attendu que plus de 50 000 Montréalaises et Montréalais sont d'origine arménienne;

Attendu que les membres de la communauté arménienne du Québec, descendants de celles et ceux qui ont survécu à ce génocide, contribuent à façonner notre ville par leur engagement aux plans politique, économique, culturel et social;

Il est proposé par Émilie Thuillier, mairesse d'Ahunstic-Cartierville, appuyée par Valérie Plante, mairesse de Montréal

Et résolu :

Que la Ville de Montréal souligne l'anniversaire du génocide arménien le 24 avril 2019, en rappelant l'importance du devoir de mémoire et en invitant les Montréalaises et les Montréalais à affirmer leur solidarité avec le peuple arménien.

Déclaration
Séance du conseil municipal du 15 avril 2019

Article 15.03

Déclaration visant à reconnaître Montréal comme ville d'excellence pour la musique métal

Attendu que la ville de Montréal est une métropole culturelle et qu'elle a une Politique culturelle et que celle-ci a pour but de consolider le leadership culturel et économique de la métropole et de mettre en valeur l'identité culturelle montréalaise ;

Attendu que la musique métal existe depuis plus de 36 ans au Québec et que Montréal a joué un rôle déterminant dans le développement de celle-ci ;

Attendu que la communauté métal représente une partie essentielle de l'écosystème culturel de Montréal et que la musique métal est ancrée au cœur de notre ville ;

Attendu que la musique métal permet à Montréal de rayonner sur la scène mondiale ;

Attendu que la musique métal québécoise, avec Montréal comme épicentre, est reconnue mondialement pour sa qualité et la vivacité de sa scène locale ;

Attendu que la musique métal de Montréal compte de nombreux groupes qui ont connu et connaissent encore du succès aux niveaux local, national et mondial;

Attendu que la ville de Montréal, depuis plus de trois décennies, possède sur son territoire plusieurs salles de diffusion et boutiques spécialisées dans la musique métal ;

Attendu que Montréal attire de nombreux touristes qui viennent nous visiter afin d'assister à de nombreux spectacles et festivals spécialisés en musique métal;

Attendu que plusieurs livres ont été écrits sur le sujet de la musique métal québécoise et la place importante qu'occupe Montréal dans cet écosystème culturel ;

Il est proposé par Craig Sauvé, conseiller de la Ville du district Saint-Henri-Est—Petite-Bourgogne—Pointe-Saint-Charles—Griffintown,

Appuyé par Sterling Downey, conseiller de la Ville du district de Beaumarchais-Crawford; et Jocelyn Pauzé, conseiller de la Ville du district de Marie-Victorin;

Et résolu:

Que la Ville de Montréal souligne la contribution importante de la musique métal à la vie culturelle de Montréal.

Que la Ville de Montréal remercie tous les acteurs de la scène métal qu'elles et ils soient des créatrices ou créateurs, producteurs, diffuseurs, promoteurs, journalistes, animatrices ou animateurs de radio, gestionnaires de communautés virtuelles ou bénévoles;

Que la Ville de Montréal se reconnaisse officiellement comme ville d'excellence mondiale en matière de musique métal.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.01

2019/04/15
13:00

(1)

Dossier # : 1197327001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation, pour une période de douze (12) mois, de l'entente-cadre conclue avec Aquatechno spécialistes aquatiques inc., pour la fourniture et la livraison, sur demande, de briquettes de chlore destinés aux chlorinateurs de marque Pulsar utilisés par plusieurs piscines de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 16-15071 - Montant estimé pour la période de prolongation : 285 237,65 $, incluant les taxes.

Il est recommandé :
1. de se prévaloir de l'option de renouvellement du contrat pour une période de douze (12) mois, soit du 23 juin 2019 au 22 juin 2020, à l'entreprise Aquatechno spécialistes aquatiques inc., selon les termes et les conditions de l'appel d'offres public 16-15071;

2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et arrondissements utilisateurs, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-03-19 09:55

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197327001**
Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation, pour une période de douze (12) mois, de l'entente-cadre conclue avec Aquatechno spécialistes aquatiques inc., pour la fourniture et la livraison, sur demande, de briquettes de chlore destinés aux chlorinateurs de marque Pulsar utilisés par plusieurs piscines de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 16-15071 - Montant estimé pour la période de prolongation : 285 237,65 $, incluant les taxes.

CONTENU

CONTEXTE

En 2016, le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres public ayant pour objet la fourniture et la livraison, sur demande, de briquettes de chlore destinés aux chlorinateurs de marque Pulsar dont sont équipées plusieurs piscines de la Ville de Montréal. L'appel d'offres prévoyait deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune. Le contrat, au montant de 855 712,94 $, incluant les taxes, a été octroyé au seul soumissionnaire conforme et est en vigueur pour une période de trente-six (36) mois depuis le 23 juin 2016.
L'objet du présent sommaire décisionnel est d'exercer la première option de prolongation de douze (12) mois à compter du 23 juin 2019, aux mêmes conditions que l'appel d'offres public 16-15071.

Selon l'historique de consommation et les projections jusqu'à la fin de sa durée initiale, le 22 juin prochain, la consommation sur cette entente-cadre devrait s'élever à approximativement à 723 000,00 $, incluant les taxes, soit environ 85 % de la valeur totale du contrat octroyé.

Le montant estimé pour la période de prolongation est de 285 237,65 $, incluant les taxes, majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 855 712,94 $ à 1 140 950,59 $, incluant les taxes. Il s'agit des montants d'achats prévisionnels puisque la Ville n'est pas tenue d'acquérir des quantités spécifiques.

Suite à l'analyse de marché, l'entreprise Aquatechno spécialistes aquatiques inc. demeure le seul fournisseur à distribuer ce produit.

L'adjudicataire du contrat, l'entreprise Aquatechno spécialistes aquatiques inc., a confirmé son intérêt par écrit. La copie de la lettre est incluse en pièce jointe du présent sommaire décisionnel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0729 - 21 juin 2016 – Conclure avec Aquatechno spécialistes aquatiques inc., seul soumissionnaire, une entente-cadre pour une période de trente-six (36) mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre (24) mois supplémentaires, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de briquettes de chlore pour les chlorinateurs de marque Pulsar – Appel d'offres public 16-15071. Montant estimé de l'entente-cadre : 855 712,94 $, incluant les taxes.
CM15 0648 - 25 mai 2015 - Conclure avec Aquatechno spécialistes aquatiques inc., fournisseur unique, une entente-cadre pour une période de douze (12) mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de briquettes de chlore pour les chlorinateurs de marque Pulsar – Gré-à-gré 15-13561. Montant estimé de l'entente-cadre : 221 516,58 $, incluant les taxes.

CM11 0881 - 22 novembre 2011 - Conclure avec Aquatechno spécialistes aquatiques inc., fournisseur unique, une entente-cadre pour une période de trente-six (36) mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de briquettes de chlore pour les chlorinateurs de marque Pulsar – Gré-à-gré 11-11787. Montant estimé de l'entente-cadre : 672 603,75 $, incluant les taxes.

CM09 0816 - 22 septembre 2009 - Conclure avec Aquatechno spécialistes aquatiques inc., seul soumissionnaire, une entente-cadre pour une période de vingt-quatre (24) mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de briquettes de chlore pour les chlorinateurs de marque Pulsar – Appel d'offres public 09-11051. Montant estimé de l'entente-cadre : 186 243,75 $, incluant les taxes.

DESCRIPTION

Le contrat vise la fourniture et la livraison, sur demande, de briquettes de chlore destinés aux chlorinateurs de marque Pulsar dont sont équipées plusieurs piscines de la Ville de Montréal. Ces briquettes de chlore sont nécessaires aux chlorinateurs de piscines de marque Pulsar car l'usage de produit autre que Pulsar annulerait la garantie du manufacturier des chlorinateurs.
Le Service de l'approvisionnement souhaite prolonger la présente entente-cadre afin de bénéficier des termes et conditions obtenus lors de l'appel d'offres 16-15071, dont, le maintien des prix soumis en 2016. De plus, cette prolongation permettra d'assurer la continuité de l'approvisionnement du produit tout en réduisant les délais et coûts rattachés aux appels d'offres ou aux contrats de gré-à-gré répétitifs.

JUSTIFICATION

À ce jour, les utilisateurs se déclarent satisfaits du service fourni par Aquatechno spécialistes aquatiques inc., notamment, au niveau du respect du délai de livraison ainsi que du service à la clientèle.
Les prix resteront fermes pour cette prolongation, ce qui représente un avantage pour la Ville puisque les conditions actuelles du marché se traduisent par une augmentation du prix du produit d'environ 1,7% à 2,3% par année à la suite de l'augmentation du taux de change. En effet, pendant la durée de l'entente-cadre, la Ville a généré des économies d'environ de 3,4% à 4,6 %, soit de 9 779,74 $ à 13 252,14 $, incluant les taxes.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite de l'éventuelle prolongation du contrat, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'adjudicataire sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction de son contrat.

L'adjudicataire dans ce dossier est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle et n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA). Le

présent dossier décisionnel ne requiert pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés publics.

Conséquemment, il est recommandé de prolonger l'entente-cadre existante qui nous garantit les mêmes conditions pour une période additionnelle de douze (12) mois.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Service de l'approvisionnement a effectué une estimation pour la prolongation de l'entente-cadre s'élevant à 285 237,65 $, incluant les taxes. Le montant disponible sur l'entente-cadre en juin 2019 est estimé à 132 712,94 $, incluant les taxes.
Montant estimé de la prolongation :

248 086,67 $ + TPS (5%) 12 404,33 $ + TVQ (9,975 %) 24 746,65 $ = 285 237,65 $

Le montant d'achat prévisionnel reflète les historiques de consommation de la Ville des trente-et-un (31) derniers mois en fonction des prix soumis couvrant la période de prolongation de douze (12) mois.

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire. Les achats effectués par les arrondissements et les services corporatifs seront effectués sur demande.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'une entente-cadre ne permettrait pas de profiter d'une économie sur les quantités et sur l'indexation du prix suite aux augmentations du taux de change. De plus, cette absence alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant de multiples négociations à la pièce.
Selon la garantie du manufacturier, l'usage de produit autre que Pulsar annulerait la garantie du manufacturier des chlorinateurs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la prolongation de cette entente-cadre et des modalités d'achat qui demeureront les mêmes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Prolongation de l'entente-cadre à la suite de l'adoption de la résolution.

- Comité exécutif : le 3 avril 2019.
- Début de la période de prolongation : le 23 juin 2019.
- Fin du contrat: le 20 juin 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Francesca RABY
agent(e) d'approvisionnement niveau 2

Tél : 514 872-4907
Télécop. : 514 872-9693

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-26

Pierre GATINEAU
c/d acquisition

Tél : 514-872-0349
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle LAZURE
directeur acquisitions
Tél : 514-872-1027
Approuvé le : 2019-02-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dean GAUTHIER
directeur de service - approvisionnement
Tél : 514 868-4433
Approuvé le : 2019-03-04

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 16 janvier 2019

Madame Isabelle Ouellette
Directrice des ventes
Aquatechno spécialistes aquatiques Inc.
3470, 39e avenue
Montréal (Québec) H1A 3V1

Courriel : isabelleouellette@aquatechno.com

Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 16-15071
Fourniture et livraison de briquettes de chlore pour chlorinateurs Pulsar pour les piscines de la Ville de Montréal

---

Madame,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 23 juin 2019 au 22 juin 2020 et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à francesca.raby@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le** 23 janvier 2019 afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée..

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : ISABELLE OUELLETTE 2019/01/17
Nom en majuscules et signature Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, nous garderons votre chèque visé au montant de 28,523.76 $ comme cautionnement d'exécution.

Je refuse le renouvellement : _____ _____
Nom en majuscules et signature Date

F. Raby

Francesca Raby
Agente d'approvisionnement II
Courriel : francesca.raby@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-4907

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.02

2019/04/15
13:00

(1)

Dossier # : 1198264002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Réalisation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à L.M.L. Paysagiste et Frères inc., pour la fourniture et l'installation d'un revêtement en gazon synthétique sur le terrain de soccer-football au Complexe sportif Marie-Victorin - Dépense totale de 639 584,34 $, taxes incluses - Appel d'offres public (18-6345) - (2 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. D'autoriser une dépense de 639 584,34 $, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'un revêtement en gazon synthétique sur le terrain de soccer-football au Complexe sportif Marie-Victorin, réparti comme suit :

2. D'accorder à L.M.L. Paysagiste et Frères inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 597 742,37 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public n° 18-6345;
3. D'autoriser une dépense de 29 887,12 $, taxes incluses, à titre de budget des contingences;

4. D'autoriser une dépense de 11 954,85 $, taxes incluses, à titre de budget des incidences;

5. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-03-24 16:14

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198264002**
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Réalisation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à L.M.L. Paysagiste et Frères inc., pour la fourniture et l'installation d'un revêtement en gazon synthétique sur le terrain de soccer-football au Complexe sportif Marie-Victorin - Dépense totale de 639 584,34 $, taxes incluses - Appel d'offres public (18-6345) - (2 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Résumé du sommaire décisionnel
Le présent sommaire vise l'octroi d'un contrat d'exécution pour la réalisation de la deuxième et dernière phase du projet d'aménagement d'un terrain de soccer-football au Complexe sportif Marie-Victorin. Plus spécifiquement, le dossier vise la fourniture et l'installation du revêtement synthétique sur le terrain de soccer-football, travaux d'infrastructures actuellement en cours de réalisation.

Historique
En 2010, un complexe sportif, avec stade de soccer, a été construit sur un terrain appartenant au Collège d'enseignement général et professionnel Marie-Victorin (le « CMV »), situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, dans les arrondissements de Montréal-Nord et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. Le Complexe sportif Marie-Victorin (le « CSMV ») comprend notamment des terrains de soccer intérieurs, un gymnase double, des salles polyvalentes, un centre d'entraînement, un comptoir restaurant et une boutique d'articles de sport.

En 2016, la Ville de Montréal (la « Ville ») a fait l'acquisition de tous les droits relatifs au CSMV, de même que de terrains appartenant au CMV. Dans le cadre de cette entente d'usufruit d'une durée de 30 ans, la Ville s'est engagée, par acte notarié, à aménager un terrain de soccer-football extérieur, éclairé, en revêtement synthétique, au CSMV. Cet aménagement doit être complété au plus tard le 31 décembre 2019.

En 2017, la Ville a complété les documents d'exécution (plans et cahier des charges), effectue la gestion de l'appel d'offres public pour l'exécution de la première phase des travaux et prend en charge le suivi et la surveillance des travaux dans le cadre de l'aménagement du futur terrain de soccer-football situé près du CSMV.

La réalisation du projet est prévue en deux phases distinctes. La première phase des travaux, qui est actuellement en cours, inclut tous les travaux d'infrastructure du terrain de soccer-football. Cette première phase a déjà fait l'objet d'un octroi de contrat le 13 septembre 2018 à Charex inc. La deuxième phase, qui fait l'objet du présent sommaire décisionnel, prévoit l'installation en juillet 2019 du revêtement en gazon synthétique sur la surface préparée par l'entrepreneur général responsable de la première phase. L'entrepreneur responsable de la première phase agira en tant que maître d'œuvre, c'est-à-dire qu'il devra assurer la coordination entre les deux phases du projet.

Le processus suivi dans le présent cas est un appel d'offres public, ouvert à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges.

L'appel d'offres public n° 18-6345 a débuté le 28 janvier 2019 et s'est terminé 22 jours plus tard, soit le 19 février 2019. L'appel d'offres public a été publié dans le journal Le Devoir la première journée et sur les sites Internet de la Ville et du SÉAO durant toute la période de l'appel d'offres. Les soumissions ont été ouvertes le 19 février 2019 à 13 h 30.

Un seul addenda a été produit et émis le 1er février 2019. L'addenda visait des modifications au cahier des charges ainsi que des réponses aux questions des soumissionnaires. L'addenda a été envoyé à tous les preneurs de documents d'appel d'offres dans les délais prescrits.

Selon les termes du cahier des charges, les soumissions sont valides pour 120 jours suivant la date d'ouverture. Elles sont donc valides jusqu'au 19 juin 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1135 - Accorder un contrat à Charex inc. pour des travaux d'infrastructure en vue de l'aménagement d'un terrain de soccer-football en gazon synthétique au Complexe sportif Marie-Victorin - Dépense totale de 5 326 354,71 $, taxes incluses - Appel d'offres public n° 17-6057 (4 soum.).
CM16 1076 - Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert du Centre d'activités physiques et communautaires de l'Est (CAPCE) les droits détenus dans une emphytéose, pour la somme de 15 400 000 $, ainsi que les droits de la nue-propriété appartenant au Cégep Marie-Victorin (CMV) pour la somme de 3 100 000 $, relativement à un immeuble situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, dans les arrondissements de Montréal-Nord et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles / Obtenir un droit d'usufruit en faveur de la Ville pour une durée de 30 années relativement à un immeuble adjacent appartenant au Cégep Marie-Victorin, situé au 7000, rue Marie-Victorin, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

CM16 0349 - Approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal, le Collège d'enseignement général et professionnel Marie-Victorin (CMV) et le Centre d'activités physiques et communautaires de l'Est (CAPCE) relativement à l'acquisition par la Ville de tous les droits détenus par le CMV et le CAPCE, incluant les équipements, dans un immeuble situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, dans les arrondissements de Montréal-Nord et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, au prix de 18 500 000 $, plus les taxes applicables.

CM16 0484 - 18 avril 2016 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 18 500 000 $ afin de financer l'acquisition d'un centre sportif (terrain et bâtiment) situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi du contrat pour la fourniture et l'installation d'un revêtement en gazon synthétique sur le terrain de soccer-football au Complexe sportif Marie-Victorin. Les travaux prévus, sans s'y limiter, sont les suivants :
- fourniture et installation d'un revêtement de gazon synthétique;
- fourniture et installation de buts de soccer et de mini-soccer;
- fourniture et installation des ancrages des buts de soccer;
- fourniture de drapeaux marqueurs.

Le pourcentage des frais contingents a été fixé à 5 % du total du contrat, soit 29 887,12 $, taxes incluses.

Les frais incidents représentent 2 % du total du contrat, soit 11 954,85 $, taxes incluses. Ce montant comprend des frais affectés au contrôle qualitatif.

Ouverts à tous les entrepreneurs et répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les documents ont été pris par un total de six (6) entrepreneurs généraux ou autres. De ce nombre, cinq (5) sont des entrepreneurs généraux tandis que l'autre est une municipalité. Les preneurs du cahier des charges sont :

A. Entrepreneurs généraux :
- Gestion S. Forget inc.;
- GTR Turf / L'équipe Rochon inc.;
- L.M.L. Paysagiste et Frères inc.;
- Surfaces Carpell inc.;
- Terrassement Jopat inc.

B. Autre :
- Ville de Lévis.

JUSTIFICATION

Sur la totalité des cinq (5) entrepreneurs généraux, preneurs du cahier des charges, deux (2) ont déposé des soumissions conformes. Cela représente 40 % des entrepreneurs généraux, preneurs des documents d'appel d'offres, ayant déposé une soumission. Deux (2) avis de désistement ont été déposés par les preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission. Les raisons évoquées sont une erreur de commande et le manque de temps pour l'obtention de résultats de tests exigés au cahier des charges.

Firmes soumissionnaires conformes	Total (taxes incl.)
L.M.L. Paysagiste et Frères inc.	597 742,37 $
Surfaces Carpell inc.	797 104,23 $
Dernière estimation réalisée à l'interne	529 057,46 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)* Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*	697 423,30 $ 16,68 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)*	199 361,87 $

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*	33,35 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	68 684,91 $ 12,98 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	199 361,87 $ 33,35 %

Les prix déposés par L.M.L. Paysagiste et Frères inc. sont supérieurs de 12,98 % à l'estimation réalisée à l'interne. Cet écart peut être attribuable, entre autres, aux carnets de commandes bien remplis des soumissionnaires, à la fluctuation du prix des matériaux utilisés pour la fabrication du revêtement synthétique, de même qu'au niveau de disponibilité du matériel de remplissage.

Concernant l'écart de 33,35 % observé entre la deuxième plus basse soumission et la plus basse, le plus bas soumissionnaire conforme profite d'une vaste expérience et d'une efficacité opérationnelle dans la réalisation de ce type de projet et a présenté des prix compétitifs, ce qui explique principalement l'écart constaté.

Le contrat n'est pas assujetti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats public* (AMF). Les validations requises ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA) et n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ). L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville et n'est pas sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant. Son numéro de licence RBQ est le 2752-2697-39.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat est de 639 584,34 $, taxes incluses.
Un montant maximal de 584 025,75 $, net de ristourne, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 17-050 - « Réfection Équipements Sportifs ». Ce montant provient du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet s'inscrit en lien avec les priorités d'intervention du Plan de développement durable *Montréal durable 2016-2020,* à savoir :
- Verdir et augmenter la biodiversité;
- Assurer la pérennité des ressources;
- Assurer l'accès à des quartiers durables à échelle humaine et en santé.

Le projet prévoit également la plantation de 21 arbres qui contribueront à la réduction des îlots de chaleur. Les essences ont été choisies pour leur complémentarité avec le milieu naturel adjacent.

Les travaux seront entrepris en conformité avec le *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains - Loi sur la qualité de l'environnement* ainsi que le *Règlement sur la gestion des eaux pluviales de la Ville de Montréal et du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).* Dans cette optique, un bassin de

bio-rétention permettra de récupérer les eaux de pluie du terrain sportif ainsi que des aménagements en périphérie afin de limiter la quantité d'eau rejetée à l'égout.

Le revêtement en gazon synthétique et le remplissage sont fabriqués à partir de matériaux recyclés et sont donc entièrement recyclables. Il sera possible de récupérer les matériaux de remplissage lors du remplacement du revêtement en gazon synthétique. De plus, dans un soucis d'assurer la santé des utilisateurs, les exigences du cahier des charges sont très strictes et sont basées sur les critères de sélection les plus élevés concernant le niveau de concentration maximal de métaux lourds et autres contaminants admissibles dans les produits de remplissage utilisés.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le processus d'octroi du contrat d'exécution doit être complété dans les meilleurs délais afin d'être en mesure de respecter l'échéance de l'entente d'usufruit.
De plus, sans l'octroi de ce contrat, l'aménagement du terrain de soccer-football au Complexe sportif Marie-Victorin ne pourra être finalisé, compte tenu que la nature du présent contrat est la fourniture et l'installation de la surface permettant l'utilisation du terrain par les usagers.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n’y a pas d’opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Passage au comité exécutif : 3 avril 2019
Octroi du contrat, par le conseil municipal : 15 avril 2019
Début des travaux du présent sommaire : 2 juillet 2019
Fin des travaux du présent sommaire : 1er août 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Christine LAGADEC, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Luc DENIS, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Djaffer HELLEL, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Dino DAFNIOTIS, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Claude ROY, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Djaffer HELLEL, 12 mars 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Philippe AFFLECK
Architecte paysagiste

Tél : 514-872-7062
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-21

Jasmin CORBEIL
Chef de division | Division de la réalisation des travaux

Tél : 514-872-8751
Télécop. : 872-1416

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Mathieu DRAPEAU
Chef de division | Division des grands parcs urbains et espaces publics | Direction de l'aménagement des parcs et espaces publics

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne monsieur Mathieu Drapeau, chef de division - Grands parcs urbains et espaces publics, pour me remplacer du 11 au 15 mars 2019 inclusivement dans l'exercice de mes fonctions de directrice, Direction - Aménagement des parcs et des espaces publics, et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions.

J'ai signé,
Sylvia-Anne Duplantie
Tél : 514 872-1461
Approuvé le : 2019-03-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
Directrice | Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports

Tél : 514.872.1456
Approuvé le : 2019-03-21

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1198264002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Réalisation
Objet :	Accorder un contrat à L.M.L. Paysagiste et Frères inc., pour la fourniture et l'installation d'un revêtement en gazon synthétique sur le terrain de soccer-football au Complexe sportif Marie-Victorin - Dépense totale de 639 584,34 $, taxes incluses - Appel d'offres public (18-6345) - (2 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Virement de crédit GDD 1198264002.xlsm

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jerry BARTHELEMY
Préposé au Budget

Tél : 514 872-5066

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-14

Daniel D DESJARDINS
Conseiller en gestion des ressources financières
Tél : 514 872-5597
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.03

2019/04/15
13:00

(1)

Dossier # : 1197231001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal. Dépense totale de 6 926 600,00 $ (contrat: 6 196 000,00 $ + contingences: 619 600,00 $ + incidences: 111 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441116 - 3 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 6 307 000,00 $, taxes incluses pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2. d'accorder à Insituform Technologies Limited, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 196 000,00 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441116 ;

3. d'autoriser une dépense de 619 600,00 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-03-19 07:49

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197231001**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal. Dépense totale de 6 926 600,00 $ (contrat: 6 196 000,00 $ + contingences: 619 600,00 $ + incidences: 111 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441116 - 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par la technique de chemisage sont proposés par la Direction des réseaux d'eau (DRE) du Service de l'eau. Ils s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes et font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.
Cette technique de chemisage sans tranchée représente de nombreux avantages comparativement aux méthodes plus traditionnelles de reconstruction par excavation, notamment :

· Réduction importante des coûts d'exécution comparativement à la reconstruction par excavation;
· Rapidité dans la réalisation des travaux;
· Réduction des perturbations sur les infrastructures environnantes;
· Rapidité de la remise en état des lieux;
· Réduction de la disposition des sols et des matériaux d'excavation;
· Réduction des émissions de gaz à effet de serre comparativement à la reconstruction par excavation;
· Maintien de la circulation durant les travaux.

Dans un contexte de déficit d'entretien des réseaux d'égout, les techniques de réhabilitation permettent le renouvellement d'un très grand nombre de conduites d'égout.

Pour mesurer l'évolution du coût par kilomètre des contrats de travaux de réhabilitation de conduites d'égout octroyés depuis 2008, une liste est annexée en pièce jointe.

La longueur totale des conduites d'égout à réhabiliter par chemisage en 2019-2020 sera d'environ 67,1 kilomètres, ce qui représente un taux de renouvellement de l'ordre de 1,55 % de l'ensemble du réseau.

Étant donné l'envergure de l'ensemble de ces travaux et la volonté de la Ville d'ouvrir le marché et d'encourager la concurrence, la Direction des infrastructures (DI) du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) a scindé le grand projet de travaux de réhabilitation en huit (8) secteurs. La présente demande d'octroi de contrat #441116 vise la réhabilitation des conduites d'égout de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. Deux (2) projets ont déjà été octroyés (voir décisions antérieures). Les cinq (5) autres projets sont présentement en cours.

La Direction des réseaux d'eau a mandaté la DI afin de préparer les documents requis au lancement d'un nouvel appel d'offres et de réaliser ces travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0197 - 25 février 2019 - Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 3 745 000 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441111 - 2 soum. - (1187231071);
CM19 0055 - 28 janvier 2019 - Accorder un contrat à Clean Water Works Inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 9 252 100 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441112 - 2 soum. - (1187231077);

CM18 1004 - 21 août 2018 - Accorder deux contrats de services professionnels, pour une période de 36 mois, pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable et d'égout, le support technique et le contrôle de qualité à Tetra Tech QI inc., pour une somme maximale de 3 183 123,12 $, taxes incluses (contrat #1 - 1 soumissionnaire) et Cima+ S.E.N.C. pour la somme maximale de 2 949 999,52 $, taxes incluses (contrat #2 - 2 soumissionnaires, 1 seul conforme) - Appel d'offres public 18-16762 (1187231053);

CM18 0663 - 29 mai 2018 - Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage, dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 13 836 000 $, taxes incluses - Appel d'offres public 417625 - 2 soumissionnaires (1187231031);

CM18 0665 - 29 mai 2018 - Accorder un contrat à Clean Water Works inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 11 041 000,00 $ (contrat: 10 821 000,00 $ + incidences: 220 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 417621 - 2 soumissionnaires (1187231028);

CM18 0390 - 26 mars 2018 - Accorder un contrat à Clean Water Works Inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal. Dépense totale de 6 920 000,00$ (contrat: 6 767 000,00 $ + incidences: 153 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 417620 - 4 soumissionnaires (1187231006);

CM18 0371 - 26 mars 2018 - Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage avec cure aux rayons ultraviolets sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 2 289 000,00 $ (contrat: 2 224 000,00 $ + incidences: 65 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 417626 - 6 soumissionnaires (1177231101);

CM18 0370 - 26 mars 2018 - Accorder un contrat à Clean Water Works Inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage avec cure aux rayons ultraviolets sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 1 539 444,00 $ (contrat: 1 474 444,00 $ + incidences: 65 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 417622 - 6 soumissionnaires (1177231100);

CM18 0231 - 19 février 2018 - Accorder un contrat à Clean Water Works inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 9 316 000,00 $ (contrat: 9 126 000 $ + incidences: 190 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 417624- 3 soumissionnaires (1177231096);

CM18 0230 - 19 février 2018 - Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 9 765 000,00 $ (contrat: 9 585 000,00 $ + incidences: 180 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 417623 - 3 soumissionnaires (1177231091);

CM17 0976 - 22 août 2017 - Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 2 521 000,01 $ (contrat: 2 466 000,01 $ + incidences: 55 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 333714 - 3 soumissionnaires - (1177231068);

CM17 0764 - 13 juin 2017 - Accorder un contrat aux Services Infraspec inc., pour des travaux de réhabilitation de conduite d'égout par la technique de chemisage avec cure aux rayons ultraviolets sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 2 386 975,24 $ (contrat: 2 336 975,24 $ + incidences: 50 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 333712 - 4 soumissionnaires (1177231041);

CM17 0462 - 24 avril 2017 - Accorder un contrat à Clean Water Works inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, de Rivière -des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, de Saint-Léonard et du Plateau Mont-Royal. Dépense totale de 4 646 000,00 $ (contrat: 4 561 000,00 $ + incidences: 85 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 333710 - 3 soumissionnaires (1177231022);

CM17 0459 - 24 avril 2017 - Accorder un contrat à Sade Canada inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 10 996 128,21 $ (contrat: 10 791 128,21 $ + incidences: 205 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 333709 - 3 soumissionnaires (1177231017);

CM17 0288 - 27 mars 2017 - Accorder un contrat à Clean Water Works inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent. Dépense totale de 4 633 000,00 $ (contrat: 4 551 000,00 $ + incidences: 82 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 333708 - 3 soumissionnaires (1177231005);

CM17 0286 - 27 mars 2017 - Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Lachine, de LaSalle, d'Outremont, du Sud-Ouest et de Verdun. Dépense totale de 4 235 000,01 $ (contrat: 4 155 000,01 $ + incidences: 80 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 333707 - 4 soumissionnaires (1167231070);

CM17 0287 - 27 mars 2017 - Accorder un contrat à Clean Water Works inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal et de Ville-Marie. Dépense totale de 9 641 000,01 $ (contrat: 9 471 000,01 $ + incidences: 170 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 333706 - 4 soumissionnaires (1167231069);

CM17 0157 - 20 février 2017 - Accorder deux (2) contrats de services professionnels pour une période de 36 mois : contrat #1 avec Tetra Tech QI inc. pour une somme maximale de 2 086 251,27 $, taxes incluses pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable, le support technique et le contrôle de qualité et contrat #2 (un seul soumissionnaire conforme) avec Cima+ S.E.N.C. pour la somme maximale de 1 626 692,17 $, taxes incluses pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'égout, le support technique et le contrôle de qualité. Appel d'offres public 16-15591 - 5 soumissions reçues (1167231054).

DESCRIPTION

Le présent contrat prévoit réhabiliter une longueur d'environ 8,1 kilomètres de conduites d'égout secondaires et les travaux seront réalisés dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.
La liste des rues où auront lieu les travaux est jointe au présent dossier.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 619 600,00 $, taxes incluses, soit 10 % du coût du contrat.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux ainsi que la surveillance environnementale pour la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

Des pénalités peuvent être appliquées si l'entrepreneur ne respecte pas l'échéancier des travaux (article 33 des clauses administratives spéciales du cahier des charges). Aucun boni n'est prévu dans les documents d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.
La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

Une clause sur l'expérience du soumissionnaire est incluse dans les documents d'appel d'offres #441116 (voir en pièce jointe).

L'estimation de soumission est établie durant la période d'appel d'offres par l'équipe de l’économie de la construction (ÉÉC) de la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Cette estimation est établie à partir des documents d'appel

d'offres et selon les prix et taux du marché actuel (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 6 926 600,00 $, taxes incluses, comprenant le montant du contrat de 6 196 000,00 $, des contingences de 619 600,00 $ et des incidences de 111 000,00 $.
Cette dépense de 6 926 600.00 $ taxes incluses, entièrement assumée par la ville centre, représente un coût net de 6 324 909.05 $ lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales, lequel est financé par le règlement d'emprunt **#18-071.** Ce coût est **partiellement admissible** à une subvention estimée à 1 664 677.98 $ au Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU), ce qui laisse un impact de 4 660 231.07 $ à la charge des contribuables. Les tronçons qui sont admissibles à la subvention sont identifiés dans la liste de rues jointe au présent dossier.

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait avoir pour conséquence de devoir reconstruire certaines conduites au lieu de les réhabiliter, ce qui entraînerait des coûts beaucoup plus importants. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main-d'oeuvre et des matériaux. Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 5 juin 2019, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la mobilité ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera déployée pour informer les riverains de la nature et des impacts des travaux. Cette stratégie s'appuiera sur les outils de communication suivants dont la distribution d'avis aux riverains, l'envoi de courriels d'information destinés aux partenaires et aux chroniqueurs à la circulation, l'affichage de panneaux de chantier lorsque requis, la diffusion d'information sur le site Web et la carte Info-travaux ainsi que sur les médias sociaux (Twitter: MTL_Circulation et Waze).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : mai 2019
Fin des travaux : mars 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Teodora DIMITROVA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau
Karine CÔTÉ, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Jocelyn JOBIDON, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie DESPAROIS
Ingénieure - c/E

Tél : 514 872-9409
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-05

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2019-03-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2019-03-18

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 441116 — No du GDD : 1197231001

Titre de l'appel d'offres : Travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal.

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme avec clause d'expérience

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 9 - 1 - 2019 — Ouverture originalement prévue le : 31 - 1 - 2019

Ouverture faite le : 5 - 2 - 2019 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 26 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 1 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
28 - 1 - 2019	Modifications de longueurs de conduites aux items 2, 5, 6, 9, 12, 13, 16, 19, 20, 24, 27 et 28 du formulaire de soumission, réémission de la liste des rues, précisions des informations demandées sur le formulaire d'expérience du soumissionnaire et report de la date d'ouverture.	46 120.00

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 3 — Nbre de soumissions reçues : 3 — % de réponses : 100

Nbre de soumissions rejetées : — % de rejets : 0.0

Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs — Date d'échéance initiale : 5 - 6 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes *(Les prix de soumission et l'AMF ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)*	Prix soumis incluant taxes et corrections du prix **Total**
INSITUFORM TECHNOLOGIES LIMITED	6 196 000.00
SERVICES INFRASPEC INC.	6 282 757.14
CLEAN WATER WORKS INC. (CWW REHABILITATION)	7 277 000.00

Estimation	**interne**	6 188 080.87

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation : **0.1%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse : **1.4%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** ☐ **NON** X

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ	☐	X	AMF	☐	X	***Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant***
RENA	☐	X	Revenu Qc	☐	X	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : INSITUFORM TECHNOLOGIES LIMITED

Montant du contrat (incluant les taxes) ($) : 6 196 000.00

Montant des contingences ($) : 619 600.00

Montant des incidences ($) : 111 000.00

Date prévue de début des travaux : 6 - 5 - 2019 — Date prévue de fin des travaux : 15 - 3 - 2020

Liste des contrats octroyés - Travaux de réhabilitation de conduite secondaire d'égout

No GDD	Année d'octroi	No. Soumission	No Contrat	Partenariat	Entrepreneur	Montant octroyé avec conting. ($)	Longueur octroyée (m)	Coût moyen au ml ($/m)
1081140001	2008	9838	UX-08-001	DGSRE	M.S.C Réhabilitation	1 040 461,34 $	1251	831,70 $
1090746001	2009	9886	UX-09-001	DGSRE	M.S.C Réhabilitation	7 857 845,87 $	7631	1 029,73 $
1095106001	2009	9910	UX-09-004	DGSRE	M.S.C Réhabilitation	4 421 297,56 $	3144	1 406,27 $
1103228003	2010	9956	UX-10-001	DGSRE	Véolia	10 601 008,62 $	12620	840,02 $
1113228001	2011	9979	UX-11-001	DGSRE	Insituform	11 899 926,67 $	14490	821,25 $
1123228001	2012	10017	UX-12-001 OUEST	DGSRE	Clean Water Works	11 093 809,55 $	11300	981,75 $
1123228001	2012	10017	UX-12-001 EST	DGSRE	Clean Water Works	11 625 563,13 $	11800	985,22 $
1134551001	2013	10066	UX-13-001 EST	DGSRE	Clean Water Works	13 735 862,52 $	17000	807,99 $
1134551005	2013	10066	UX-13-002 OUEST	DGSRE	Insituform	12 824 384,04 $	15000	854,96 $
1134551009	2013	10125	UR-13-236	DGSRE	Clean Water Works	2 827 581,09 $	1700	1 663,28 $
1144551001	2014	10139	UX-14-299	DGSRE	Insituform	14 868 969,27 $	17000	874,65 $
1144551001	2014	10139	UX-14-300	DGSRE	Clean Water Works	11 478 456,08 $	14200	808,34 $
1154822009	2015	322002	UX15252	DGSRE	Sade Canada	11 424 938,58 $	18729	610,01 $
1154822010	2015	322001	UX15253	DGSRE	Clean Water Works	11 665 000,22 $	17680	659,79 $
1154102008	2016	329405		DGSRE	Sade Canada	3 868 323,80 $	6635	583,02 $
1154102009	2016	329406		DGSRE	Insituform	11 277 000,00 $	14420	782,04 $
1164102005	2016	329407		DGSRE	Sade Canada	10 728 272,00 $	13250	809,68 $
1167231042	2016	329408		DGSRE	Clean Water Works	2 661 000,00 $	2881	923,64 $
1167231069	2017	333706		DGSRE	Clean Water Works	9 471 000,01 $	11825	800,93 $
1167231070	2017	333707		DGSRE	Insituform	4 155 000,01 $	7175	579,09 $
1177231005	2017	333708		DGSRE	Clean Water Works	4 551 000,00 $	9260	491,47 $
1177231017	2017	333709		DGSRE	Sade Canada	10 791 128,21 $	14360	751,47 $
1177231022	2017	333710		DGSRE	Clean Water Works	4 561 000,00 $	6730	677,71 $
1177231041	2017	333712		DGSRE	Services Infraspec	2 336 975,24 $	2605	897,11 $
1177231068	2017	333714		DGSRE	Insituform	2 466 000,01 $	3895	633,12 $
1177231091	2018	417623		DGSRE	Insituform	9 585 000,00 $	12383	774,05 $
1177231096	2018	417624		DGSRE	Clean Water Works	9 126 000,00 $	12824	711,63 $
1187231006	2018	417620		DGSRE	Clean Water Works	6 767 000,00 $	10216	662,39 $
1177231100	2018	417622		DGSRE	Clean Water Works	1 474 444,00 $	4450	331,34 $
1177231101	2018	417626		DGSRE	Insituform	2 224 000,00 $	4158	534,87 $
1187231031	2018	417625		DGSRE	Insituform	13 584 000,00 $	14410	942,68 $
1187231028	2018	417621		DGSRE	Clean Water Works	10 821 000,00 $	11516	939,65 $
1187231077	2019	441112		DRE	Clean Water Works	9 087 100,00 $	8239	1 102,94 $
1187231071	2019	441111		DRE	Insituform	4 020 500,00 $	6112	657,80 $
					TOTAL	270 920 847,82 $	340889	

Montréal

6 mars 2019

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

LISTE DES RUES

Travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues

Soumissions : 441116

# Plan	Rue	De	À	Type chaussée	Conduites à réhabiliter								Branch. puisands (mètre)	Branch. de service (unité)	Remplac. conduite excavation (mètre)	Regard d'égout à ajouter (unité)	Admissible subvention PRIMEAU
					300 mm (mètre)	375 mm (mètre)	450 mm (mètre)	525 mm (mètre)	600 mm (mètre)	675 mm (mètre)	750 mm (mètre)	600x900 (mètre)					
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension																	
VSM-EG-2019-01A	Querbes	Saint-Roch	Ball	Rigide								250	83	54			NON
VSM-EG-2019-01B	Querbes	Ball	Jarry	Rigide								310	70	52	6		NON
VSM-EG-2019-02AB	Villeray	Christophe-Colomb	De Lanaudière	Rigide								348	160	18	6		NON
VSM-EG-2019-03AB	Wiseman	Beaumont	Ogilvy	Rigide								442	102	93			NON
VSM-EG-2019-04AB	Casgrain	De Liège	Crémazie	Rigide			5					370	65	32			OUI
VSM-EG-2019-05	25e Avenue	Robert	Jean-Rivard	Rigide		232	24						30	24	12		OUI
VSM-EG-2019-06ABCD	De l'Acadie	Jarry	Jean-Talon	Rigide		125					275	742	22	120			OUI
VSM-EG-2019-06A	De l'Acadie	Beaumont	Jean-Talon	Rigide		110							1	11	9		OUI
VSM-EG-2019-07	Jean-Talon	De l'Acadie	Birman	Rigide								55	41	13		1	NON
VSM-EG-2019-08AB	Papineau	Tilemont	Everett	Rigide			90					148	37	23			NON
VSM-EG-2019-09AB	Sagard	Jean-Talon	L.-O.-David	Rigide								430	139	60			NON
VSM-EG-2019-10AB	De Chateaubriand	Villeray	Saint-Élie	Rigide		191	108					276	75	81	3		NON
VSM-EG-2019-11AB	Boyer	du Rosaire	Jarry	Rigide								382	51	91			NON
VSM-EG-2019-11BCD	Boyer	Jarry	De Liège	Rigide								491	50	95			NON
VSM-EG-2019-12	Bloomfield	Jarry	d'Anvers	Rigide								187	42	36			NON
VSM-EG-2019-13	Jeanne-Manne	Jean-Roby	Beaumont	Rigide								159	60	22			NON
VSM-EG-2019-14	Léonard-De Vinci	Jarry Est	Crémazie	Rigide		192							61	25	3		NON
VSM-EG-2019-15	Jean-Talon	du Parc	Durocher	Rigide								174	84	23		1	NON
VSM-EG-2019-16AB	Hutchison	Jean-Talon	Beaumont	Rigide								343	118	47			NON
VSM-EG-2019-16B	Hutchison	Limite Est	Beaumont	Rigide								128	29	11			NON
VSM-EG-2019-17	Jarry	Fabre	Papineau	Rigide							150		110	20			NON
VSM-EG-2019-18	Foucher	Leman	De Liège	Rigide								200	50	39			NON
VSM-EG-2019-19	14e Avenue	Legendre	de Louvain	Rigide					295				71	77			OUI
VSM-EG-2019-20	10e Avenue	Shaughnessy	Limite Ouest	Rigide		140							35	16			OUI
VSM-EG-2019-21AB	Bloomfield	Ogilvy	Ball	Rigide								450	135	110			NON
VSM-EG-2019-22	Everett	De Bordeaux	De Lorimier	Rigide		40							35	5			NON
VSM-EG-2019-23	L.-O.-David	De Bordeaux	De Lorimier	Rigide			68						24	3			NON
VSM-EG-2019-24	Jean-Talon	Des Érables	Louis-Hémon	Rigide								145	30	9			NON
VSM-EG-2019-25	Jarry	Drolet	Saint-Denis	Rigide	45								50	0		1	NON
				TOTAUX	**45**	**1030**	**295**	**0**	**295**	**0**	**425**	**6030**	**1860**	**1210**	**39**	**3**	
					8120												

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

SOMMAIRE PAR SOUS-PROJETS (PROJETS SIMON)		SOUMISSION:	441116	DATE:
#GDD:	1197231001	DRM:	4411	2019/03/04
RESPONSABLE:	Annie Desparois			
INTITULÉ DU PROJET:	Travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal			

PROJET INVESTI: 56000 Desc et client-payeur: **Réhab. Égout - PRIMEAU**

			Taxes incluses			
Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1956000714	175563	1 634 270.63 $	1 627 035.83 $	162 703.58 $	0.00 $	C
1956000715	175564	30 407.34 $	0.00 $	0.00 $	33 300.00 $	C
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**1 664 677.97 $**	**1 627 035.83 $**	**162 703.58 $**	**33 300.00 $**	

PROJET INVESTI: 56000 Desc et client-payeur: **Réhab. Égout - NON SUBVENTIONNABLE**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1956000746	178027	4 589 280.61 $	4 568 964.17 $	456 896.42 $	0.00 $	C
1956000747	178028	70 950.45 $	0.00 $	0.00 $	77 700.00 $	C
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**4 660 231.06 $**	**4 568 964.17 $**	**456 896.42 $**	**77 700.00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	

TOTAL	**6 324 909.03 $**	**6 196 000.00 $**	**619 600.00 $**	**111 000.00 $**
TOTAL (Contrat + Contingences + Incidences)			**6 926 600.00 $**	

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**GRAND TOTAL**	**SOUMISSION:** 441116	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:			**04/03/2019**
INTITULÉ DU PROJET:	**Travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal**		

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			6 196 000.00 $
TRAVAUX CONTINGENTS			619 600.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		31 000.00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		0.00 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		44 000.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		13 000.00 $	
Gestion des impacts		10 000.00 $	
Surveillance environnementale		13 000.00 $	
		0.00 $	
		0.00 $	
	TOTAL À REPORTER	111 000.00	111 000.00 $
Dépenses à autoriser - GRAND TOTAL			6 926 600.00 $
Imputation (crédits)			6 324 909.03 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		301 222.00	600 937.90
Ristournes TPS et TVQ à 50%		601 690.95	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Annie Desparois

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1956000714**	**SOUMISSION:**	**441116**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**175563**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/03/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal. PRIMEAU**			
ENTREPRENEUR	**Insituform Technologies Limited**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			1 627 035.83 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		162 703.58 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
Surveillance environnementale			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			1 789 739.41 $
Imputation (crédits)			1 634 270.63 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		77 831.68	155 274.20
Ristournes TPS et TVQ à 50%		155 468.78	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Annie Desparois

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1956000715**	**SOUMISSION:**	**441116**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**175564**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/03/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal. PRIMEAU**			
ENTREPRENEUR ▸	**Services professionnels et techniques**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		9 300.00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif		13 200.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		3 900.00 $	
Gestion des impacts		3 000.00 $	
Surveillance environnementale		3 900.00 $	
	TOTAL À REPORTER	33 300.00	33 300.00 $
Dépenses totales à autoriser			33 300.00 $
Imputation (crédits)			30 407.34 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		1 448.14	2 889.04
Ristournes TPS et TVQ à 50%		2 892.66	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Annie Desparois

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1956000746**	**SOUMISSION:**	**441116**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**178027**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/03/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal. NON SUBVENTIONNABLE**			
ENTREPRENEUR ▸	**Insituform Technologies Limited**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			4 568 964.17 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		456 896.42 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
Surveillance environnementale			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			5 025 860.59 $
Imputation (crédits)			4 589 280.61 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	218 563.19	436 033.57
Ristournes TPS et TVQ à 50%	436 579.98	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Annie Desparois

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1956000747**	**SOUMISSION:**	**441116**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**178028**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/03/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal. NON SUBVENTIONNABLE**			
ENTREPRENEUR ▸	**Services professionnels et techniques**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET				
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%			0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:				
Utilités publiques			21 700.00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.				
Laboratoire, contrôle qualitatif			30 800.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation			9 100.00 $	
Gestion des impacts			7 000.00 $	
Surveillance environnementale			9 100.00 $	
		TOTAL À REPORTER	77 700.00	77 700.00 $
Dépenses totales à autoriser				77 700.00 $
Imputation (crédits)				70 950.45 $
Montant de dépôt				

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		3 379.00	6 741.10
Ristournes TPS et TVQ à 50%		6 749.55	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Annie Desparois

Montréal

SOUMISSION 441116 - PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

Secteur	Travaux de réhabilitation de conduites d'égouts par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal
Applicable aux rues suivantes : De l'Acadie, Bloomfield, Boyer, Casgrain, De Chateaubriand, Everett, Hutchison, Foucher, Jarry E, Jeanne-Mance, Jean-Talon E, Jean-Talon O, Léonard-De-Vinci, L.-O.-David, Papineau, Querbes, Sagard, Villeray, Wiseman, 10e, 14e, et 25e	Les travaux sont répartis sur diverses rues pour lesquelles les exigences spécifiques et particulières du maintien de la mobilité ont été identifiées à l'Annexe M1 du cahier M. - Respecter les exigences générales et obligations du DTNI-8A (Planche de signalisation, permis, signalisation existante et temporaire, inspection et entretien, gestion des piétons, etc.) à moins d'indications contraires au cahier M; - Protéger les aires de travail et les excavations à l'aide de dispositifs de retenue pour chantiers appropriés (T-RV-7, barricades, clôture autoportante ou glissière de sécurité en béton pour chantier) afin d'assurer le niveau de sécurité des travailleurs et des usagers; - Maintenir en tout temps les mouvements permis aux intersections à moins d'indications contraires tels que décrits à l'Annexe M1.
Mesures de gestion des impacts applicables à tous les projets	- En fonction de la localisation du chantier et des établissements situés à proximité, certains travaux doivent être réalisés à une période spécifique de la semaine et/ou de l'année conformément à l'Annexe M1; - Présence de signaleur(s) pour assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier au niveau des travaux incluant les piétons, cyclistes, les accès chantier, lors des manœuvres de machinerie et au niveau des écoles et hôpitaux; - Dans les secteurs commerciaux et industriels, mise en place de mesures particulières de gestion des impacts (maintien des accès, maintien des services de collecte et contrainte d'entreposage des matériaux); - Maintenir les accès aux services d'urgences lors de travaux à proximité d'établissement de santé ou de caserne d'incendie; - Relocaliser les zones de livraison, les zones pour handicapés, les SRRR et les zones des taxis affectées par les travaux sur les rues avoisinantes; - L'Entrepreneur doit implanter un chemin de détour et/ou un itinéraire facultatif lors d'une fermeture complète de rue ou d'une direction selon les exigences à l'Annexe M1; - Maintenir la piste cyclable en tout temps via un détour ou permettre l'interruption sur une courte distance avec la présence d'un signaleur selon les exigences de l'Annexe M1; - Maintenir les voies réservées aux autobus en tout temps ou prévoir un relâchement sur un maximum d'un tronçon selon les exigences à l'Annexe M1. L'Entrepreneur doit coordonner ces travaux avec la STM et obtenir leur approbation préalablement. Aviser de la date et de la nature des entraves ayant un impact sur le réseau de la STM au moins 20 jours à l'avance via l'adresse courriel : gestiondesreseaux@stm.info ; - L'Entrepreneur doit prévoir redonner accès aux riverains en dehors des heures de travail;

Secteur	Travaux de réhabilitation de conduites d'égouts par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal
	- À la Demande du Directeur en phase de réalisation, une modification aux feux de circulation existants ou l'ajout de feux temporaire par la ville de Montréal peut être exigé(e) pour améliorer la mobilité; - Installation à l'avance, aux approches du chantier, de panneaux d'information générale pour informer les usagers de la localisation des travaux ainsi que la date de début et leur durée; - L'Entrepreneur doit faciliter, durant les travaux, la circulation des personnes à mobilité réduite tel que prévu au DTNI-8A.

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 441116
Numéro de référence : 1225933
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Clean Water Works Inc. (CWW Réhabilitation) 1800 rue Bantree Ottawa, ON, K1B5L6 http://www.cwwcanada.com	Monsieur Nicolas Brennan Téléphone : 613 745-9536 Télécopieur : 613 745-9994	**Commande : (1526060)** 2019-01-08 9 h **Transmission :** 2019-01-08 9 h 18	3054426 - 441116_AD_01_Incluant report de date ouverture 2019-01-28 14 h 31 - Courriel 3054428 - 441116_FR_Soumission_R01_2019-1-25_AD (devis) 2019-01-28 14 h 32 - Courriel 3054429 - 441116_FR_Soumission_R01_2019-1-25_AD (bordereau) 2019-01-28 14 h 32 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Insituform Technologies Limited 139 rue Barr Montréal, QC, H4T 1W6 http://www.insituform.com	Monsieur Nicolas Sauvé Téléphone : 514 739-9999 Télécopieur : 514 739-9988	**Commande : (1526001)** 2019-01-08 6 h 19 **Transmission :** 2019-01-08 7 h 02 **2 copies**	3054426 - 441116_AD_01_Incluant report de date ouverture 2019-01-28 14 h 31 - Courriel 3054428 - 441116_FR_Soumission_R01_2019-1-25_AD (devis) 2019-01-28 14 h 32 - Courriel 3054429 - 441116_FR_Soumission_R01_2019-1-25_AD (bordereau) 2019-01-28 14 h 32 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Services Infraspec inc 4585 boulevard Lite Laval, QC, H7C0B8	Monsieur Eric Bellemare Téléphone : 450 937-1508 Télécopieur : 450 937-2522	**Commande : (1525865)** 2019-01-07 14 h 41 **Transmission :** 2019-01-07 16 h 33	3054426 - 441116_AD_01_Incluant report de date ouverture 2019-01-28 14 h 31 - Courriel 3054428 - 441116_FR_Soumission_R01_2019-1-25_AD (devis) 2019-01-28 14 h 32 - Courriel 3054429 - 441116_FR_Soumission_R01_2019-1-25_AD (bordereau) 2019-01-28 14 h 32 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

2.1a

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 9 janvier 2017

INSITUFORM TECHNOLOGIES LIMITED
A/S MONSIEUR NICOLAS SAUVÉ
139, RUE BARR
SAINT-LAURENT (QC) H4T 1W6

N° de décision : 2017-CPSM-1000939
N° de client : 2700007934

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- INSITUFORM CANADA
- INSITUFORM CANADA LIMITÉE
- INSITUFORM QUÉBEC
- TECHNOLOGIES INSITUFORM

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). INSITUFORM TECHNOLOGIES LIMITED demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **29 mai 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

10. Expérience du Soumissionnaire ou du Sous-traitant

Le soumissionnaire doit joindre à sa soumission, en utilisant le formulaire **ANNEXE – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE**, l'information relative d'au minimum deux (2) Contrats (ou plus si nécessaire) qu'il a obtenus, dont la nature des travaux est comparable à ceux visés par le présent Appel d'offres, qu'il a exécutés à titre d'Adjudicataire du Contrat (non pas comme sous-traitant) au cours des cinq (5) dernières années[1] ou qui sont en cours d'exécution, et comportant **une longueur minimale cumulative de 2 km**, en longueur de travaux de chemisage de conduites d'égout réalisés à la date d'ouverture des soumissions.

Un Contrat dont la nature des travaux est comparable à ceux visés par le présent Appel d'offres se définit comme étant un projet de réhabilitation de conduite d'égout, incluant les interventions sur les entrées de services, exécuté dans un milieu urbain et sur une artère fortement achalandée où le soumissionnaire aura eu à gérer toutes les disciplines des travaux ainsi que la circulation, les entraves et chemins de détour.

Pour chaque Contrat, le soumissionnaire doit indiquer les informations suivantes, en utilisant **IMPÉRATIVEMENT** le formulaire **ANNEXE – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE** prévu à la Section VI « ANNEXES » du Cahier des charges :

1. l'année de réalisation ;
2. la description du projet et la nature des travaux (incluant longueur des travaux de chemisage de conduite d'égout réalisée à la date d'ouverture des Soumissions);
3. le nom de la rue et de la municipalité ;
4. le nom de l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux et ses coordonnées ;
5. le nom du donneur d'ouvrage.

Le Soumissionnaire doit cocher la case prévue à cet effet dans la « Liste de rappel » de la section VI « Annexes » du Cahier des charges.

ATTENTION – REJET AUTOMATIQUE DE LA SOUMISSION

Le défaut de fournir avec la soumission le Formulaire ANNEXE – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE prévu à la Section VI « ANNEXES » du Cahier des charges **dûment complété et accompagné des pièces justificatives référant à deux (2) Contrats (ou plus si nécessaire) qui respectent les critères ci-haut mentionnés ENTRAÎNERA LE REJET AUTOMATIQUE DE LA SOUMISSION.**

Les pièces justificatives acceptées comprennent notamment la dernière facture cumulative des travaux exécutés (décompte progressif) ou toutes autres factures ou preuves pertinentes qui permettent la qualification de la soumission au regard des critères d'admissibilité, soit:

- **Adjudicataire du Contrat ;**
- **Nature des travaux (incluant longueur des travaux de chemisage de conduite d'égout réalisée);**
- **Année d'exécution des travaux ;**
- **Montant du Contrat ;**
- **Montant des travaux réalisés et facturés.**

Le Soumissionnaire doit donc s'assurer de joindre le formulaire dûment complété, accompagné des pièces justificatives référant à deux (2) Contrats (ou plus si nécessaire) qui respectent ces exigences puisqu'en aucun cas la Ville ne permettra au Soumissionnaire de corriger un tel défaut ou vice qui s'y rattache, et ce, nonobstant l'article 3.4.1 des Instructions aux Soumissionnaires.

Note 1 : Le certificat d'acceptation provisoire doit avoir été obtenu au cours des 5 dernières années.

11. Récupération des équipements municipaux

Lors des travaux d'excavation, l'Entrepreneur aura, entre autres, à enlever des regards ou des puisards. Si l'arrondissement désire récupérer certaines pièces, l'Entrepreneur devra les mettre de côté, et les transporter à ses frais au garage municipal de l'arrondissement. Autrement, l'Entrepreneur doit en disposer à ses frais selon les clauses du devis.

12. Plans annotés et de localisation

Nonobstant les articles 5.1.5 et 5.1.6 du cahier des clauses administratives générales, l'Entrepreneur n'est pas tenu de préparer ni de remettre à la Ville des copies de plans annotés et de localisation des infrastructures souterraines.

13. Travaux de bétonnage par temps froid et conditions d'hiver

Les soumissionnaires doivent fixer leurs prix unitaires en prenant en compte qu'une partie ou la totalité des travaux du présent contrat pourrait être réalisée pendant la saison hivernale.

Les Soumissionnaires doivent donc inclure dans leurs prix unitaires tous les coûts relatifs aux conditions d'hiver décrites aux cahiers des prescriptions normalisées. De ce fait, tous les travaux et les frais associés au déneigement des sites des chantiers sont à la charge de l'Entrepreneur.

Aucune réclamation ne pourra être présentée à la Ville relativement à ce sujet.

14. Inspections des conduites

Un disque dur ou une clé USB contenant les inspections des conduites d'égout des différentes rues dans le contrat est inclus dans les documents d'appel d'offres. Ces inspections sont fournies seulement aux fins de la préparation de la soumission.

15. Collecte des ordures et matières recyclables

L'Entrepreneur est responsable d'assurer la collecte des ordures et matières recyclables pendant toute la durée des travaux, et ce, à ses frais. Il devra déplacer à ses frais les ordures, les matières recyclables et les résidus alimentaires à une intersection où l'accès se fera facilement par les camions de collectes.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197231001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal. Dépense totale de 6 926 600,00 $ (contrat: 6 196 000,00 $ + contingences: 619 600,00 $ + incidences: 111 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441116 - 3 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1197231001_Info_comptable_DRE.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Teodora DIMITROVA
Agente de gestion des ressources financières
Tél : (514) 872-7598

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-08

Bruno LAGACÉ
Conseiller Budgétaire
Tél : 514-872-5391
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.04

2019/04/15
13:00

(1)

Dossier # : 1197231004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division gestion des projets et économie de la construction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 7 546 221,90 $ (contrat: 6 721 110,82 $ + contingences: 672 111,08 $ + incidences: 153 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441216 - 2 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 6 874 110,82 $, taxes incluses pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2. d'accorder à Sanexen services environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 721 110,82 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441216 ;

3. d'autoriser une dépense de 672 111,08 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-03-13 17:53

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1197231004**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division gestion des projets et économie de la construction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 7 546 221,90 $ (contrat: 6 721 110,82 $ + contingences: 672 111,08 $ + incidences: 153 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441216 - 2 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux de réhabilitation de conduites d'eau par la technique de chemisage sont proposés par la Direction de réseaux d'eau (DRE) du Service de l'eau. Ils s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes et font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.
Cette technique de chemisage sans tranchée représente de nombreux avantages comparativement aux méthodes plus traditionnelles de reconstruction par excavation, notamment :

· Rapidité dans la réalisation des travaux;
· Réduction des perturbations sur les infrastructures environnantes;
· Rapidité de la remise en état des lieux;
· Réduction de la disposition des sols et des matériaux d'excavation.

Dans un contexte de déficit d'entretien des réseaux d'eau, les techniques de réhabilitation permettent le renouvellement d'un très grand nombre de conduites d'eau.

Pour mesurer l'évolution du coût par kilomètre des contrats de travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaire octroyés depuis 2008, une liste est annexée en pièce jointe.

La longueur totale des conduites d'eau secondaire à réhabiliter par chemisage en 2019 sera d'environ trente-deux (32) kilomètres, ce qui représente un taux de renouvellement de l'ordre de 0,95 % de l'ensemble du réseau.

La DRE a mandaté la Direction des infrastructures (DI) du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux.

Étant donné l'envergure de l'ensemble de ces travaux à réaliser en 2019 et la volonté de la Ville d'ouvrir le marché et d'encourager la concurrence, la DI a scindé le grand projet des travaux de réhabilitation d'aqueduc afin de recommander l'octroi de neuf (9) contrats différents.

À ce jour, les appels d'offres #441212 et #441213 publiés pour des travaux de même nature ont été annulés (voir pièces jointes).

Suite à l'annulation de ces appels d'offres et toujours pour permettre d'ouvrir le marché et d'encourager la concurrence, les travaux en lien avec chacun de ces appels d'offres ont été scindés en deux (2) nouveaux projets chacun, portant ainsi le nombre à onze (11) contrats à octroyer en 2019. Deux (2) contrats ont déjà été accordés par le conseil municipal (CM18 1494 et CM19 0183), trois (3) autres sont présentement en cours d'octroi dont le présent dossier et six (6) sont en cours de publication au SEAO.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0183 - 25 février 2019 - Accorder un contrat à Aquarehab (Canada) inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal et des travaux de voirie dans le chemin Saint-François, de la rue Halpern à la montée de Liesse - Dépense totale de 7 633 786,99 $ (contrat: 6 776 169,99 $ + contingences: 677 617,00 $ + incidences: 180 000,00 $), taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441214 - 3 soum. (1187231083);
CM18 1494 - 17 décembre 2018 - Accorder un contrat à Aquarehab (Canada) inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 6 057 226,22 $ (contrat: 5 397 478,38 $ + contingences: 539 747,84 $ + incidences: 120 000,00 $), taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441211 - 2 soum. (1187231069);

CM18 0660 - 29 mai 2018 - Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 11 814 097,22 $ (contrat: 11 569 097,22 $ + incidences: 245 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 417611 - 2 soum. (1187231020);

CM18 0503 - 23 avril 2018 - Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 8 135 313,93 $ (contrat: 7 965 313,93 $ + incidences: 170 000,00$), taxes incluses. Appel d'offres public 417615 - 2 soum. (1187231019);

CM18 0500 - 23 avril 2018 - Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 5 853 509,84 $ (contrat: 5 738 509,84 $ + incidences: 115 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 417610 - 3 soum.(1187231011);

CM18 0366 - 26 mars 2018 - Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal. Dépense totale de 7 100 312,86 $ (contrat: 6 960

312,86 $ + incidences: 140 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 333711 - 2 soum.(1187231003) ;

CM18 0388 - 26 mars 2018 - Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 5 860 455,97 $ (contrat: 5 745 455,97 $ + incidences: 115 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 417612 - 2 soum. (1177231099);

CM18 0244 - 19 février 2018 - Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 11 571 288,64 $ (contrat: 11 341 288,64 $ + incidences: 230 000,00 $), taxes incluses - Appel d'offres public 417613 - 2 soum. (1177231090).

DESCRIPTION

Le présent contrat prévoit réhabiliter une longueur de près de 4,2 kilomètres de conduites d'eau secondaires et les travaux seront réalisés dans les arrondissements suivants : Anjou et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.
La liste des rues où auront lieu les travaux est jointe au présent dossier.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 672 111,08 $, taxes incluses, soit 10 % du coût du contrat.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux ainsi que la surveillance environnementale pour la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

Des pénalités peuvent être appliquées si l'entrepreneur ne respecte pas l'échéancier des travaux. En effet, l'article 31 des clauses administratives spéciales du cahier des charges prévoit une pénalité de 2 500,00 $ par jour pour le non-respect du délai maximal par rue. Aucun boni n'est prévu dans les documents d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.
La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

Une clause sur l'expérience du soumissionnaire est incluse dans les documents de l'appel d'offres #441216 (voir en pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 7 546 221,90 $, taxes incluses, comprenant le montant du contrat de 6 721 110,82 $, des contingences de 672 111,08 $ et des incidences de 153 000,00 $.
Cette dépense, prévue au PTI de la DRE, entièrement assumée par la ville centrale, représente un coût net de 6 890 706,43 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le règlement d'emprunt #18-071.

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action *Montréal durable 2016-2020* : "Optimiser la gestion de l'eau".

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait avoir pour conséquence de devoir reconstruire certaines conduites au lieu de les réhabiliter, ce qui entraînerait des coûts beaucoup plus importants. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main-d'oeuvre et des matériaux. Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 12 juin 2019, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la mobilité ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera déployée pour informer les riverains de la nature et des impacts des travaux. Cette stratégie s'appuiera sur les outils de communication suivants dont la distribution d'avis aux riverains, l'envoi de courriels d'information destinés aux partenaires et aux chroniqueurs à la circulation, l'affichage de panneaux de chantier lorsque requis, la diffusion d'information sur le site Web et la carte Info-travaux ainsi que sur les médias sociaux (Twitter: MTL_Circulation et Waze).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées
Début des travaux : mai 2019
Fin des travaux : novembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau
Karine CÔTÉ, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Jocelyn JOBIDON, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Benoît DESLOGES, Anjou

Lecture :

Benoît DESLOGES, 6 mars 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie DESPAROIS
Ingénieure - c/E

Tél : 514 872-9409
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-05

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2019-03-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2019-03-13

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 441216 — No du GDD : 1197231004

Titre de l'appel d'offres : Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme avec clause d'expérience

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 11 - 1 - 2019 — Ouverture originalement prévue le : 12 - 2 - 2019

Ouverture faite le : 12 - 2 - 2019 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 31 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 1 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
4 - 2 - 2019	Modifications de quantités aux items 24 et 27 du formulaire de soumission et mise à jour du tableau de quantités par rues pour réfléter ce changement.	5 748.75

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 4 — Nbre de soumissions reçues : 2 — % de réponses : 50

Nbre de soumissions rejetées : — % de rejets : 0.0

Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs — Date d'échéance initiale : 12 - 6 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant)
	Total
SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.	6 721 110.82
AQUAREHAB (CANADA) INC.	6 924 823.53
Estimation **externe**	7 169 304.29

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation **-6.3%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse **3.0%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** — **NON** **X**

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		x	AMF		x	***Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant***
RENA		x	Revenu Qc		x	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.

Montant du contrat (incluant les taxes) ($) : 6 721 110.82

Montant des contingences ($) : 672 111.08

Montant des incidences ($) : 153 000.00

Date prévue de début des travaux : 13 - 5 - 2019 — Date prévue de fin des travaux : 13 - 11 - 2019

6 mars 2019

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

LISTE DES RUES

Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal
Soumission : 441216

# Plan	Révision	Arrondissement	Rue	De	À	Type de chaussée	Diamètre (mm)	Longueur à réhabiliter (m)	Durée de réalisation
ANJ-AQ-2019-01		Anjou	**Loire, avenue de la**	Yves-Prévost, boulevard	Croissy, place	Souple	200	280	10 semaines
ANJ-AQ-2019-02		Anjou	**Beaubien, rue**	Limite ouest	Galeries-D'Anjou, boulevard des	Souple	200	206	8 semaines
ANJ-AQ-2019-03		Anjou	**Authion, avenue de l'**	Closeries, avenue des	Malicorne, avenue de la	Souple	200	185	10 semaines
VSM-AQ-2019-01		Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	**2e Avenue**	Everett, rue	L.-O.-David, rue	Rigide	150	215	8 semaines
VSM-AQ-2019-02		Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	**8e Avenue**	Everett, rue	L.-O.-David, rue	Souple	150	270	8 semaines
VSM-AQ-2019-03		Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	**10e Avenue**	Bélanger, rue	Jean-Talon Est, rue	Rigide	150 200	295 85	10 semaine
VSM-AQ-2019-04		Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	**10e Avenue**	Shaughnessy, boulevard	Limite nord	Rigide	150	150	8 semaines
VSM-AQ-2019-06		Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	**14e Avenue**	Crémazie Est, boulevard	Jarry Est, rue	Souple	150	235	8 semaines
VSM-AQ-2019-07		Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	**14e Avenue**	Legendre Est, rue	Louvain Est, rue de	Rigide	150	280	10 semaines
VSM-AQ-2019-09		Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	**23e Avenue**	Robert, boulevard	Denis-Papin, rue	Rigide	150	330	8 semaines
VSM-AQ-2019-10		Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	**25e Avenue**	Robert, boulevard	Jean-Rivard, rue	Rigide	150	250	8 semaines
VSM-AQ-2019-11		Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	**D'Iberville, rue**	Pélican, rue du	Legendre est, rue	Rigide	150	360	8 semaines
VSM-AQ-2019-12		Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	**Jean-Talon Est, rue**	8e Avenue	Saint-Michel, boulevard	Rigide	200	230	8 semaines
VSM-AQ-2019-13		Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	**Legendre Est, rue**	7e Avenue	Saint-Michel, boulevard	Rigide	200	270	8 semaines
VSM-AQ-2019-17		Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	**Foucher, rue**	Guizot Ouest, rue	Liège Est, rue de	Rigide	200	265	10 semaines
VSM-AQ-2019-18		Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	**L.-O.-David, rue**	Des Érables, avenue	Louis-Hémon, rue	Rigide	200	145	8 semaines
VSM-AQ-2019-19		Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	**Saint-Dominique, rue**	Jean-Talon est, rue	De Castelnau est, rue	Rigide	150	174	8 semaines
							Total	**4225**	

Contrats de réhabilitation des conduites secondaires d'eau potable par chemisage

No GDD	Année d'octroi	No. Soumission	Entrepreneur	Longueur (m)	Montant octroyé ($) (incluant contingences et exluant incidences)	Coût moyen au mètre ($)	Nb d'entrée de service à remplacer	Remarques
1084408001	2008	9841	Aquaréhab	**9 140,00**	**6 195 370,13 $**	**677,83 $**		
1094134001	2009	9887	Sanexen	**6 450,00**	**8 996 668,01 $**	**1 394,83 $**		
1094134002	2009	9888	Sanexen	**8 420,00**	**8 110 960,46 $**	**963,30 $**		
1103802001	2010	9955	Sanexen	**10 520,00**	**9 576 162,62 $**	**910,28 $**		
1100112006	2010	9970	Sanexen	**2 350,00**	**2 251 969,13 $**	**958,28 $**		
1110112004	2011	9992	Aquaréhab	**690,00**	**666 859,99 $**	**966,46 $**		
1110112002	2011	9991	Sanexen	**9 670,00**	**11 865 721,68 $**	**1 227,07 $**		
1110112008	2011	10015	Aquaréhab	**3 080,00**	**1 963 777,06 $**	**637,59 $**		
1120112002	2012	10033	Sanexen	**9 870,00**	**12 932 136,26 $**	**1 310,25 $**		
1120112002	2012	10033	Sanexen	**8 380,00**	**11 698 423,99 $**	**1 395,99 $**		
1134551002	2013	10072	Sanexen	**13 175,00**	**17 861 853,31 $**	**1 355,74 $**		Contrat réalisé sur 2 ans (2013-2014)
1134551002	2013	10072	Aquaréhab	**23 000,00**	**33 018 872,90 $**	**1 435,60 $**		Contrat réalisé sur 2 ans (2013-2014)
1144551002	2014	10136	Sanexen	**6 300,00**	**8 851 619,88 $**	**1 405,02 $**		
1154822003	2015	322201	Sanexen	**14 000,00**	**20 289 464,65 $**	**1 449,25 $**		
1154822003	2015	322202	Sanexen	**14 100,00**	**20 218 027,97 $**	**1 433,90 $**		
1154102006	2016	329401	Aquaréhab	**3 628,00**	**3 769 118,27 $**	**1 038,90 $**	**3**	
1154102007	2016	329402	Aquaréhab	**7 563,00**	**11 562 395,46 $**	**1 528,81 $**	**189**	
1167231003	2016	329403	Sanexen	**4 933,00**	**5 730 704,21 $**	**1 161,71 $**	**97**	
1167231004	2016	329404	Sanexen	**4 496,00**	**7 172 332,62 $**	**1 595,27 $**	**147**	
1167231067	2017	333701	Sanexen	**2 084,00**	**4 574 987,13 $**	**2 195,29 $**	**117**	
1167231068	2017	333702	Sanexen	**4 139,00**	**5 993 626,63 $**	**1 448,09 $**	**154**	
11772310003	2017	333703	Sanexen	**8 242,00**	**10 955 281,92 $**	**1 329,20 $**	**222**	
1177231018	2017	333704	Sanexen	**5 994,00**	**9 938 411,41 $**	**1 658,06 $**	**288**	
1177231021	2017	333705	Aquaréhab	**3 349,00**	**7 355 956,78 $**	**2 196,46 $**	**279**	
1177231067	2017	333713	Sanexen	**5 813,00**	**10 291 257,03 $**	**1 770,39 $**	**251**	Contrat à réaliser sur 2 ans (2017-2018)
1177231090	2018	417613	Sanexen	**5 287,00**	**11 341 288,64 $**	**2 145,13 $**	**379**	
1177231099	2018	417612	Sanexen	**3 460,00**	**5 745 455,97 $**	**1 660,54 $**	**31**	
1187231003	2018	333711	Sanexen	**4 220,00**	**6 960 312,86 $**	**1 649,36 $**	**63**	
1187231011	2018	417610	Demix	**2 810,00**	**5 738 509,84 $**	**2 042,17 $**	**126**	
1187231019	2018	417615	Sanexen	**3 830,00**	**7 965 313,93 $**	**2 079,72 $**	**194**	
1187231020	2018	417611	Demix	**5 005,00**	**11 569 097,22 $**	**2 311,51 $**	**301**	
1187231069	2019	441211	Aquaréhab	**3 205,00**	**5 937 226,22 $**	**1 852,49 $**	**124**	
1187231083	2019	441214	Aquaréhab	**3 305,00**	**7 453 786,99 $**	**2 255,31 $**	**47**	Ce projet inclut les travaux de PCPR sur une des rues.
			TOTAL	**220 508,00**	**314 552 951,17 $**			

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

SOMMAIRE PAR SOUS-PROJETS (PROJETS SIMON)		SOUMISSION:	441216	DATE:
#GDD:	1197231004	DRM:	4412	2019/03/04
RESPONSABLE:	Annie Desparois			
INTITULÉ DU PROJET:	Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaire par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal			

PROJET INVESTI: 56000 Desc et client-payeur: **Réhab. Eau secondaire - NON SUBVENTIONNABLE**

			Taxes incluses			
Sous-projet	**Projet SIMON**	**Crédits**	**Contrat**	**Contingences**	**Incidences**	**Agglo (A) /Corpo (C)**
1956000730	175584	6 750 997.04 $	6 721 110.82 $	672 111.08 $	0.00 $	C
1956000731	175585	139 709.39 $	0.00 $	0.00 $	153 000.00 $	C
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**6 890 706.43 $**	**6 721 110.82 $**	**672 111.08 $**	**153 000.00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	

TOTAL	**6 890 706.43 $**	**6 721 110.82 $**	**672 111.08 $**	**153 000.00 $**
TOTAL (Contrat + Contingences + Incidences)			**7 546 221.90 $**	

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**GRAND TOTAL**	**SOUMISSION:** 441216	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:			**04/03/2019**
INTITULÉ DU PROJET:	**Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaire par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal**		

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			6 721 110.82 $
TRAVAUX CONTINGENTS			672 111.08 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		34 000.00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		0.00 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		81 000.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		14 000.00 $	
Gestion des impacts		10 000.00 $	
Surveillance environnementale		14 000.00 $	
		0.00 $	
		0.00 $	
	TOTAL À REPORTER	153 000.00	153 000.00 $
Dépenses à autoriser - GRAND TOTAL			7 546 221.90 $
Imputation (crédits)			6 890 706.43 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		328 167.95	654 695.05
Ristournes TPS et TVQ à 50%		655 515.48	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Annie Desparois

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1956000730**	**SOUMISSION:**	**441216**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**175584**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/03/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal. NON SUBVENTIONNABLE**			
ENTREPRENEUR ▸	**Sanexen Services Environnementaux inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			6 721 110.82 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		672 111.08 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
Surveillance environnementale			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			7 393 221.90 $
Imputation (crédits)			6 750 997.04 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	321 514.32	641 421.08
Ristournes TPS et TVQ à 50%	642 224.86	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Annie Desparois

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1956000731**	**SOUMISSION:**	**441216**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**175585**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/03/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux de réhabilitation de conduites d'eaut secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal. NON SUBVENTIONNABLE**			
ENTREPRENEUR ▸	**Services professionnels et techniques**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		34 000.00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif		81 000.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		14 000.00 $	
Gestion des impacts		10 000.00 $	
Surveillance environnementale		14 000.00 $	
	TOTAL À REPORTER	153 000.00	153 000.00 $
Dépenses totales à autoriser			153 000.00 $
Imputation (crédits)			139 709.39 $
Montant de dépôt			

		TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:			
À payer avant ristournes (100%)		6 653.62	13 273.97
Ristournes TPS et TVQ à 50%		13 290.61	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Annie Desparois

Montréal

SOUMISSION 441216- PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

<table>
<tr><th>Secteur</th><th>Travaux de réhabilitation des conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal</th></tr>
<tr><td>Applicable aux rues suivantes :
<table><tr><th>Arrondissements</th><th>Rues</th></tr><tr><td>Anjou</td><td>Loire, Beaubien Est et Authion,</td></tr><tr><td>Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension</td><td>2e Avenue, 8e Avenue, 10e Avenue, 14e Avenue, 23e Avenue, 25e Avenue, Jean-Talon Est, Legendre Est, Foucher, Saint-Dominique, D'Iberville et L-O.-David</td></tr></table></td><td>Les travaux sont répartis sur diverses rues pour lesquelles les exigences spécifiques et particulières du maintien de la mobilité ont été identifiées à l'Annexe M1 du cahier M.
- Respecter les exigences générales et obligation du DTNI-8A (Planche de signalisation, permis, signalisation existante et temporaire, inspection et entretien, gestion des piétons, etc.) à moins d'indications contraires au cahier M;
- Protéger les aires de travail et les excavations à l'aide de dispositifs de retenue pour chantiers appropriés (T-RV-7, barricades, clôture autoportante ou glissière de sécurité en béton pour chantier) afin d'assurer le niveau de sécurité des travailleurs et des usagers.
- Maintenir en tout temps les mouvements permis aux intersections à moins d'indications contraires tels que décrits à l'Annexe M1.</td></tr>
<tr><td>Mesures de gestion des impacts applicables à tous les projets</td><td>- En fonction de la localisation du chantier et des établissements situés à proximité, certains travaux doivent être réalisés à une période spécifique de la semaine et/ou de l'année conformément à l'Annexe M1;
- Présence de signaleur(s) pour assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier au niveau des travaux incluant les piétons, cyclistes, les accès chantier, lors des manœuvres de machinerie et au niveau des écoles et hôpitaux;
- Dans les secteurs commerciaux et industriels, mise en place de mesures particulières de gestion des impacts (maintien des accès, maintien des services de collecte et contrainte d'entreposage des matériaux);
- Maintenir les accès aux services d'urgences lors de travaux à proximité d'établissement de santé ou de caserne d'incendie;
- Relocaliser les zones de livraison, les zones pour handicapés, les SRRR et les zones des taxis affectées par les travaux sur les rues avoisinantes;
- L'entrepreneur doit implanter un chemin de détour et/ou un itinéraire facultatif lors d'une fermeture complète de rue ou d'une direction selon les exigences à l'Annexe M1;
- Maintenir la piste cyclable en tout temps via un détour ou permettre l'interruption sur une courte distance avec la présence d'un signaleur selon les exigences de l'Annexe M1;
- Maintenir les voies réservées aux autobus en tout temps ou prévoir un relâchement sur un maximum d'un tronçon selon les exigences à l'Annexe M1. L'entrepreneur doit coordonner ces travaux avec la STM et obtenir leur approbation préalablement. Aviser de la date et de la nature des entraves ayant un impact sur le réseau de la STM au moins 20 jours à l'avance via l'adresse courriel : gestiondesreseaux@stm.info ;
- Des plaques d'acier pour circulation sont prévues pour redonner les voies de circulation en dehors des heures de travail, si spécifié à l'Annexe M1;</td></tr>
</table>

Secteur	Travaux de réhabilitation des conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal
	- À la Demande du Directeur en phase de réalisation, une modification aux feux de circulation existants ou l'ajout de feux temporaire par la ville de Montréal peut être exigé(e) pour améliorer la mobilité; - Installation à l'avance, aux approches du chantier, de panneaux d'information générale pour informer les usagers de la localisation des travaux ainsi que la date de début et leur durée; - L'entrepreneur doit faciliter, durant les travaux, la circulation des personnes à mobilité réduite tel que prévu au DTNI-8A; - Le réseau d'aqueduc temporaire ne doit pas constituer un obstacle sur les trottoirs. Des pentes d'accès sécuritaire doivent être réalisées, au besoin, afin de permettre le passage des personnes à mobilité réduite;

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 441216
Numéro de référence : 1227096
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Aquaréhab (Canada) inc. 2145 rue Michelin Laval, QC, H7L 5B8 http://www.aquarehab.com	Monsieur Robert Parent Téléphone : 450 687-3472 Télécopieur : 450 687-3472	**Commande : (1529658)** 2019-01-16 9 h 38 **Transmission :** 2019-01-16 9 h 38	3058781 - 441216_AD_01_2019-02-04 2019-02-04 14 h 44 - Courriel 3058795 - 441216_FR_Soumission_R00_2019-01-08_AO (devis) 2019-02-04 14 h 27 - Courriel 3058796 - 441216_FR_Soumission_R00_2019-01-08_AO (bordereau) 2019-02-04 14 h 27 - Téléchargement 3058799 - 441216_TB_Quantités par rues_R01_2019-02-04_AD (devis) 2019-02-04 14 h 31 - Courriel 3058800 - 441216_TB_Quantités par rues_R01_2019-02-04_AD (bordereau) 2019-02-04 14 h 31 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Foraction inc.. 270, rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3H0M6 http://www.foraction.ca	Monsieur Daniel Di Chiaro Téléphone : 450 446-8144 Télécopieur : 450 446-8143	**Commande : (1529061)** 2019-01-15 10 h 22 **Transmission :** 2019-01-15 10 h 22	3058781 - 441216_AD_01_2019-02-04 2019-02-04 14 h 44 - Courriel 3058795 - 441216_FR_Soumission_R00_2019-01-08_AO (devis) 2019-02-04 14 h 27 - Courriel 3058796 - 441216_FR_Soumission_R00_2019-01-08_AO (bordereau) 2019-02-04 14 h 27 - Téléchargement 3058799 - 441216_TB_Quantités par rues_R01_2019-02-04_AD (devis) 2019-02-04 14 h 31 - Courriel 3058800 - 441216_TB_Quantités par rues_R01_2019-02-04_AD (bordereau) 2019-02-04 14 h 31 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Macogep inc 1255, University, bureau 700 Montréal, QC, H3B 3w1	Monsieur Gunther Conard Téléphone : 514 223-9001 Télécopieur : 514 670-2814	**Commande : (1528106)** 2019-01-11 17 h 36 **Transmission :** 2019-01-11 17 h 36	3058781 - 441216_AD_01_2019-02-04 2019-02-04 14 h 44 - Courriel 3058795 - 441216_FR_Soumission_R00_2019-01-08_AO (devis) 2019-02-04 14 h 27 - Courriel 3058796 - 441216_FR_Soumission_R00_2019-01-08_AO (bordereau) 2019-02-04 14 h 27 - Téléchargement 3058799 - 441216_TB_Quantités par rues_R01_2019-02-04_AD (devis) 2019-02-04 14 h 31 - Courriel

			3058800 - 441216_TB_Quantités par rues_R01_2019-02-04_AD (bordereau) 2019-02-04 14 h 31 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Sanexen Services Environnementaux inc.. 9935, rue de Châteauneuf, entrée 1 - bureau 200 Brossard, QC, j4z3v4 http://www.sanexen.com	Madame Andrée Houle Téléphone : 450 466-2123 Télécopieur : 450 466-2240	**Commande : (1527724)** 2019-01-11 9 h 36 **Transmission :** 2019-01-11 13 h 20	3058781 - 441216_AD_01_2019-02-04 2019-02-04 14 h 44 - Courriel 3058795 - 441216_FR_Soumission_R00_2019-01-08_AO (devis) 2019-02-04 14 h 27 - Courriel 3058796 - 441216_FR_Soumission_R00_2019-01-08_AO (bordereau) 2019-02-04 14 h 27 - Téléchargement 3058799 - 441216_TB_Quantités par rues_R01_2019-02-04_AD (devis) 2019-02-04 14 h 31 - Courriel 3058800 - 441216_TB_Quantités par rues_R01_2019-02-04_AD (bordereau) 2019-02-04 14 h 31 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 5 avril 2017

SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.
A/S MONSIEUR RÉJEAN LOISELLE
9935, RUE DE CHÂTEAUNEUF
ENTRÉE 1, BUREAU 200
BROSSARD (QC) J4Z 3V4

N° de décision : 2017-CPSM-1021694
N° de client : 2700007373

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- EXCAVA-TECH
- EXCAVA-TECH DÉNEIGEMENT
- REGENERATION
- REGÉNÉRATION
- SANEXEN
- SANEXEN ENVIRONMENTAL SERVICES INC.

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **14 juillet 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Copie de l'article 2.2 du cahier des clauses administratives spéciales – A.O. #441216

2.2 Expérience du Soumissionnaire ou du Sous-traitant

L'Entrepreneur doit rencontrer les exigences suivantes :

- Détenir la certification d'innocuité eau potable selon les normes BNQ 3660-950 ou NSF Standard 61 ;
- Avoir exécuté, auprès des municipalités, un minimum cumulatif de deux (2) km de travaux de chemisage de conduites d'aqueduc dans les cinq (5) dernières années.

Le Soumissionnaire doit joindre à sa Soumission une liste de projets réalisés semblables aux visés par le présent Appel d'offres, qu'il a exécutés à titre d'adjudicataire du Contrat ou à titre de Sous-traitant au cours des cinq (5) dernières années ou qui sont en cours d'exécution et comportant une longueur minimale cumulative de deux (2) km en longueur de travaux de chemisage de conduites d'aqueduc réalisés à la date d'ouverture des Soumissions.

Un Contrat dont la nature est semblable aux travaux visés par le présent Appel d'offres se définit comme étant un projet de réhabilitation de conduite d'aqueduc, incluant les interventions sur les branchements d'eau, dont le Soumissionnaire aurait géré toutes les disciplines des travaux ainsi que le maintien de la circulation, les entraves et les chemins de détour.

Pour chaque Contrat, le Soumissionnaire doit **IMPÉRATIVEMENT** indiquer, sous forme d'une liste, les informations suivantes :

1- L'année de réalisation ;
2- La description du projet et la nature des travaux ;
3- Le nom de l'artère, de la municipalité ou de l'arrondissement ;
4- La valeur du Contrat et la valeur des travaux réalisés à la date d'ouverture des Soumissions ;
5- Les diamètres et les longueurs des conduites réhabilitées ;
6- Le nom du chargé(e) de projet responsable de la surveillance des travaux et ses coordonnées ;
7- Le nom du donneur d'ouvrage.

ATTENTION – REJET AUTOMATIQUE DE LA SOUMISSION

Le défaut de fournir avec la Soumission la liste des projets réalisés ENTRAÎNERA LE REJET AUTOMATIQUE DE LA SOUMISSION.

Le Soumissionnaire doit donc s'assurer de joindre la liste des projets réalisés à sa Soumission puisqu'en aucun cas la Ville ne permettra au Soumissionnaire de corriger un tel défaut ou vice qui s'y rattache, et ce, nonobstant l'article 3.4.1 des «Instructions aux Soumissionnaires» de la section I du présent Cahier des charges.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197231004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division gestion des projets et économie de la construction
Objet :	Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 7 546 221,90 $ (contrat: 6 721 110,82 $ + contingences: 672 111,08 $ + incidences: 153 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441216 - 2 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Info_comptable_DRE GDD_1197231004.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Préposé au budget
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-07

Bruno LAGACÉ
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5391
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.05

2019/04/15
13:00

(1)

Dossier # : 1197231007

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 2 414 272,68 $ (contrat: 2 133 884,26 $ + contingences: 213 388,42 $ + incidences: 67 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441218 - 3 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 200 884,26 $, taxes incluses pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2. d'accorder à Sanexen services environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 133 884,26 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441218 ;

3. d'autoriser une dépense de 213 388,42 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-03-19 07:49

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197231007**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 2 414 272,68 $ (contrat: 2 133 884,26 $ + contingences: 213 388,42 $ + incidences: 67 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441218 - 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux de réhabilitation de conduites d'eau par la technique de chemisage sont proposés par la Direction de réseaux d'eau (DRE) du Service de l'eau. Ils s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes et font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.
Cette technique de chemisage sans tranchée représente de nombreux avantages comparativement aux méthodes plus traditionnelles de reconstruction par excavation, notamment :

· Rapidité dans la réalisation des travaux;
· Réduction des perturbations sur les infrastructures environnantes;
· Rapidité de la remise en état des lieux;
· Réduction de la disposition des sols et des matériaux d'excavation.

Dans un contexte de déficit d'entretien des réseaux d'eau, les techniques de réhabilitation permettent le renouvellement d'un très grand nombre de conduites d'eau.

Pour mesurer l'évolution du coût par kilomètre des contrats de travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaire octroyés depuis 2008, une liste est annexée en pièce jointe.

La longueur totale des conduites d'eau secondaire à réhabiliter par chemisage en 2019 sera d'environ trente-deux (32) kilomètres, ce qui représente un taux de renouvellement de l'ordre de 0,95 % de l'ensemble du réseau.

La DRE a mandaté la Direction des infrastructures (DI) du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux.

Étant donné l'envergure de l'ensemble de ces travaux à réaliser en 2019 et la volonté de la Ville d'ouvrir le marché et d'encourager la concurrence, la DI a scindé le grand projet des travaux de réhabilitation d'aqueduc afin de recommander l'octroi de neuf (9) contrats différents.

À ce jour, les appels d'offres #441212 et #441213 publiés pour des travaux de même nature ont été annulés (voir pièces jointes).

Suite à l'annulation de ces appels d'offres et toujours pour permettre d'ouvrir le marché et d'encourager la concurrence, les travaux en lien avec chacun de ces appels d'offres ont été scindés en deux (2) nouveaux projets chacun, portant ainsi le nombre à onze (11) contrats à octroyer en 2019. Deux (2) contrats ont déjà été accordés par le conseil municipal (CM18 1494 et CM19 0183), trois (3) autres sont présentement en cours d'octroi dont le présent dossier et six (6) sont en cours de publication au SEAO.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0183 - 25 février 2019 - Accorder un contrat à Aquarehab (Canada) inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal et des travaux de voirie dans le chemin Saint-François, de la rue Halpern à la montée de Liesse - Dépense totale de 7 633 786,99 $ (contrat: 6 776 169,99 $ + contingences: 677 617,00 $ + incidences: 180 000,00 $), taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441214 - 3 soum. (1187231083)
CM18 1494 - 17 décembre 2018 - Accorder un contrat à Aquarehab (Canada) inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 6 057 226,22 $ (contrat: 5 397 478,38 $ + contingences: 539 747,84 $ + incidences: 120 000,00 $), taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441211 - 2 soum. (1187231069)

CM18 0660 - 29 mai 2018 - Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 11 814 097,22 $ (contrat: 11 569 097,22 $ + incidences: 245 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 417611 - 2 soum. (1187231020) ;

CM18 0503 - 23 avril 2018 - Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 8 135 313,93 $ (contrat: 7 965 313,93 $ + incidences: 170 000,00$), taxes incluses. Appel d'offres public 417615 - 2 soum. (1187231019) ;

CM18 0500 - 23 avril 2018 - Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 5 853 509,84 $ (contrat: 5 738 509,84 $ + incidences: 115 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 417610 - 3 soum.(1187231011) ;

CM18 0366 - 26 mars 2018 - Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal. Dépense totale de 7 100 312,86 $ (contrat: 6 960 312,86 $ + incidences: 140 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 333711 - 2 soum.(1187231003) ;

CM18 0388 - 26 mars 2018 - Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 5 860 455,97 $ (contrat: 5 745 455,97 $ + incidences: 115 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 417612 - 2 soum. (1177231099) ;

CM18 0244 - 19 février 2018 - Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 11 571 288,64 $ (contrat: 11 341 288,64 $ + incidences: 230 000,00 $), taxes incluses - Appel d'offres public 417613 - 2 soum. (1177231090).

DESCRIPTION

Le présent contrat prévoit réhabiliter une longueur de près de 1,02 kilomètre de conduites d'eau secondaires et les travaux seront réalisés dans l'arrondissement suivant : Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.
La liste des rues où auront lieu les travaux est jointe au présent dossier.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 213 388,42 $, taxes incluses, soit 10 % du coût du contrat.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux ainsi que la surveillance environnementale pour la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

Des pénalités peuvent être appliquées si l'entrepreneur ne respecte pas l'échéancier des travaux. En effet, l'article 31 des clauses administratives spéciales du cahier des charges prévoit une pénalité de 2 500,00 $ par jour pour le non-respect du délai maximal par rue. Aucun boni n'est prévu dans les documents d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.
La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

Une clause sur l'expérience du soumissionnaire est incluse dans les documents de l'appel d'offres #441218 (voir en pièce jointe).

L'estimation de soumission est établie à partir des documents d'appel d'offres, durant la période d'appel d'offres par une firme externe mandatée par l'équipe de l'économie de la construction (ÉÉC) de la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Cette estimation est basée sur les prix et taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 2 414 272,68 $, taxes incluses, comprenant le montant du contrat de 2 133 884,26 $, des contingences de 213 388,42 $ et des incidences de 67 000,00 $.
Cette dépense de 2 414 272.68 $ taxes incluses, entièrement assumée par la ville centre, représente un coût net de 2 204 552.75 $ lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales, lequel est financé par le règlement d'emprunt **#18-071.** Ce coût est **partiellement admissible** à une subvention estimée à 376 537.24 $ au Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU), ce qui laisse un impact de 1 828 015.51 $ à la charge des contribuables. Les tronçons qui sont admissibles à la subvention sont identifiés dans la liste de rues jointe au présent dossier.

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action *Montréal durable 2016-2020* : "Optimiser la gestion de l'eau".

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait avoir pour conséquence de devoir reconstruire certaines conduites au lieu de les réhabiliter, ce qui entraînerait des coûts beaucoup plus importants. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main-d'oeuvre et des matériaux. Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 19 juin 2019, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la mobilité ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera déployée pour informer les riverains de la nature et des impacts des travaux. Cette stratégie s'appuiera sur les outils de communication suivants dont la distribution d'avis aux riverains, l'envoi de courriels d'information destinés aux partenaires et aux chroniqueurs à la circulation, l'affichage de panneaux de chantier lorsque requis, la diffusion d'information sur le site Web et la carte Info-travaux ainsi que sur les médias sociaux (Twitter: MTL_Circulation et Waze).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées
Début des travaux : mai 2019
Fin des travaux : novembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kathy DAVID, Service de l'eau
Karine CÔTÉ, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Richard C GAGNON, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Lecture :

Richard C GAGNON, 7 mars 2019
Kathy DAVID, 6 mars 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie DESPAROIS
Ingénieure - c/E

Tél : 514 872-9409
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-05

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2019-03-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2019-03-18

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 441218 — No du GDD : 1197231007

Titre de l'appel d'offres : Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal .

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme avec clause d'expérience

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 21 - 1 - 2019 — Ouverture originalement prévue le : 14 - 2 - 2019

Ouverture faite le : 19 - 2 - 2019 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 28 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 1 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
8 - 2 - 2019	Ajout des items 25 à 26 du formulaire de soumission relativement au maintien de la circulation, mise à jour du tableau de quantités par rues pour réfléter ce changement et report de la date d'ouverture.	12 675.99

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 4 — Nbre de soumissions reçues : 3 — % de réponses : 75

Nbre de soumissions rejetées : — % de rejets : 0.0

Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs — Date d'échéance initiale : 19 - 6 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes *(Les prix de soumission et l'AMF ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)*	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant) **Total**
SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.	2 133 884.26
AQUAREHAB (CANADA) INC.	2 181 133.24
FORACTION INC.	2 232 000.00

Estimation	**externe**	2 037 647.60

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation : **4.7%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse : **2.2%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** — **NON** X

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		x	AMF		x	***Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant***
RENA		x	Revenu Qc		x	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.

Montant du contrat (incluant les taxes) ($) : 2 133 884.26

Montant des contingences ($) : 213 388.42

Montant des incidences ($) : 67 000.00

Date prévue de début des travaux : 13 - 5 - 2019 — Date prévue de fin des travaux : 13 - 11 - 2019

6 mars 2019

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

LISTE DES RUES

Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal
Soumission : 441218

# Plan	Rév.	Arrondissement	Rue	De	À	Type de chaussée	Diamètre (mm)	Longueur (m)	Durée de réalisation	Admissible subvention PRIMEAU
MHM-AQ-2019-03		Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	**Landry, rue**	Louis-Veuillot, rue	Bossuet, rue	Rigide	200	115	10 semaines	OUI
MHM-AQ-2019-04		Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	**Laflèche, rue**	Liébert, rue	Vincent-Piette, rue	Rigide	200	245	10 semaines	NON
			Vincent-Piette, rue	Laflèche, rue	Saint-Donat, rue	Rigide	200	235		NON
MHM-AQ-2019-05		Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	**Bruxelles, rue de**	Ontario Est, rue	Dubuisson, avenue	Rigide	200	425	10 semaines	OUI
							Total	**1020**		

Contrats de réhabilitation des conduites secondaires d'eau potable par chemisage

No GDD	Année d'octroi	No. Soumission	Entrepreneur	Longueur (m)	Montant octroyé ($) (incluant contingences et exluant incidences)	Coût moyen au mètre ($)	Nb d'entrée de service à remplacer	Remarques
1084408001	2008	9841	Aquaréhab	9 140,00	6 195 370,13 $	677,83 $		
1094134001	2009	9887	Sanexen	6 450,00	8 996 668,01 $	1 394,83 $		
1094134002	2009	9888	Sanexen	8 420,00	8 110 960,46 $	963,30 $		
1103802001	2010	9955	Sanexen	10 520,00	9 576 162,62 $	910,28 $		
1100112006	2010	9970	Sanexen	2 350,00	2 251 969,13 $	958,28 $		
1110112004	2011	9992	Aquaréhab	690,00	666 859,99 $	966,46 $		
1110112002	2011	9991	Sanexen	9 670,00	11 865 721,68 $	1 227,07 $		
1110112008	2011	10015	Aquaréhab	3 080,00	1 963 777,06 $	637,59 $		
1120112002	2012	10033	Sanexen	9 870,00	12 932 136,26 $	1 310,25 $		
1120112002	2012	10033	Sanexen	8 380,00	11 698 423,99 $	1 395,99 $		
1134551002	2013	10072	Sanexen	13 175,00	17 861 853,31 $	1 355,74 $		Contrat réalisé sur 2 ans (2013-2014)
1134551002	2013	10072	Aquaréhab	23 000,00	33 018 872,90 $	1 435,60 $		Contrat réalisé sur 2 ans (2013-2014)
1144551002	2014	10136	Sanexen	6 300,00	8 851 619,88 $	1 405,02 $		
1154822003	2015	322201	Sanexen	14 000,00	20 289 464,65 $	1 449,25 $		
1154822003	2015	322202	Sanexen	14 100,00	20 218 027,97 $	1 433,90 $		
1154102006	2016	329401	Aquaréhab	3 628,00	3 769 118,27 $	1 038,90 $	3	
1154102007	2016	329402	Aquaréhab	7 563,00	11 562 395,46 $	1 528,81 $	189	
1167231003	2016	329403	Sanexen	4 933,00	5 730 704,21 $	1 161,71 $	97	
1167231004	2016	329404	Sanexen	4 496,00	7 172 332,62 $	1 595,27 $	147	
1167231067	2017	333701	Sanexen	2 084,00	4 574 987,13 $	2 195,29 $	117	
1167231068	2017	333702	Sanexen	4 139,00	5 993 626,63 $	1 448,09 $	154	
11772310003	2017	333703	Sanexen	8 242,00	10 955 281,92 $	1 329,20 $	222	
1177231018	2017	333704	Sanexen	5 994,00	9 938 411,41 $	1 658,06 $	288	
1177231021	2017	333705	Aquaréhab	3 349,00	7 355 956,78 $	2 196,46 $	279	
1177231067	2017	333713	Sanexen	5 813,00	10 291 257,03 $	1 770,39 $	251	Contrat à réaliser sur 2 ans (2017-2018)
1177231090	2018	417613	Sanexen	5 287,00	11 341 288,64 $	2 145,13 $	379	
1177231099	2018	417612	Sanexen	3 460,00	5 745 455,97 $	1 660,54 $	31	
1187231003	2018	333711	Sanexen	4 220,00	6 960 312,86 $	1 649,36 $	63	
1187231011	2018	417610	Demix	2 810,00	5 738 509,84 $	2 042,17 $	126	
1187231019	2018	417615	Sanexen	3 830,00	7 965 313,93 $	2 079,72 $	194	
1187231020	2018	417611	Demix	5 005,00	11 569 097,22 $	2 311,51 $	301	
1187231069	2019	441211	Aquaréhab	3 205,00	5 937 226,22 $	1 852,49 $	124	
1187231083	2019	441214	Aquaréhab	3 305,00	7 453 786,99 $	2 255,31 $	47	Ce projet inclut les travaux de PCPR sur une des rues.
			TOTAL	220 508,00	314 552 951,17 $			

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

SOMMAIRE PAR SOUS-PROJETS (PROJETS SIMON)		SOUMISSION:	441218	DATE:
#GDD:	1197231007	DRM:	4412	2019/03/05
RESPONSABLE:	Annie Desparois			
INTITULÉ DU PROJET:	Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaire par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal			

PROJET INVESTI: 56000 Desc et client-payeur: **Réhab. Eau - PRIMEAU**

			Taxes incluses			
Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1956000734	175589	370 419.26 $	368 779.44 $	36 877.94 $	0.00 $	C
1956000735	175590	6 117.99 $	0.00 $	0.00 $	6 700.00 $	C
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**376 537.25 $**	**368 779.44 $**	**36 877.94 $**	**6 700.00 $**	

PROJET INVESTI: 56000 Desc et client-payeur: **Réhab. Eau - NON SUBVENTIONNABLE**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1956000752	178035	1 772 953.57 $	1 765 104.82 $	176 510.48 $	0.00 $	C
1956000753	178036	55 061.93 $	0.00 $	0.00 $	60 300.00 $	C
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**1 828 015.50 $**	**1 765 104.82 $**	**176 510.48 $**	**60 300.00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	

TOTAL	**2 204 552.75 $**	**2 133 884.26 $**	**213 388.42 $**	**67 000.00 $**
TOTAL (Contrat + Contingences + Incidences)			**2 414 272.68 $**	

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**GRAND TOTAL**	**SOUMISSION:** 441218	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:			**05/03/2019**
INTITULÉ DU PROJET:	**Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaire par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal**		

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			2 133 884.26 $
TRAVAUX CONTINGENTS			213 388.42 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		11 000.00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		0.00 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		26 000.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		10 000.00 $	
Gestion des impacts		10 000.00 $	
Surveillance environnementale		10 000.00 $	
		0.00 $	
		0.00 $	
	TOTAL À REPORTER	67 000.00	67 000.00 $
Dépenses à autoriser - GRAND TOTAL			2 414 272.68 $
Imputation (crédits)			2 204 552.75 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		104 991.20	209 457.45
Ristournes TPS et TVQ à 50%		209 719.93	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Annie Desparois

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1956000734**	**SOUMISSION:**	**441218**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**175589**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**05/03/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal. PRIMEAU**			
ENTREPRENEUR ▸	**Sanexen Services Environnementaux inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			368 779.44 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		36 877.94 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
Surveillance environnementale			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			405 657.38 $
Imputation (crédits)			370 419.26 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	17 641.11	35 194.02
Ristournes TPS et TVQ à 50%	35 238.12	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Annie Desparois

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1956000735**	**SOUMISSION:**	**441218**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**175590**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**05/03/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal. PRIMEAU**			
ENTREPRENEUR ▸	**Services professionnels et techniques**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		1 100.00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif		2 600.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		1 000.00 $	
Gestion des impacts		1 000.00 $	
Surveillance environnementale		1 000.00 $	
	TOTAL À REPORTER	6 700.00	6 700.00 $
Dépenses totales à autoriser			6 700.00 $
Imputation (crédits)			6 117.99 $
Montant de dépôt			

		TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:			
À payer avant ristournes (100%)		291.37	581.28
Ristournes TPS et TVQ à 50%		582.01	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Annie Desparois

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1956000752**	**SOUMISSION:**	**441218**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**178035**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**05/03/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal. NON SUBVENTIONNABLE**			
ENTREPRENEUR ▸	**Sanexen Services Environnementaux inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			1 765 104.82 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		176 510.48 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
Surveillance environnementale			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			1 941 615.30 $
Imputation (crédits)			1 772 953.57 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	84 436.41	168 450.64
Ristournes TPS et TVQ à 50%	168 661.73	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Annie Desparois

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1956000753**	**SOUMISSION:**	**441218**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**178036**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**05/03/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal. NON SUBVENTIONNABLE**			
ENTREPRENEUR ▸	**Services professionnels et techniques**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		9 900.00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif		23 400.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		9 000.00 $	
Gestion des impacts		9 000.00 $	
Surveillance environnementale		9 000.00 $	
	TOTAL À REPORTER	60 300.00	60 300.00 $
Dépenses totales à autoriser			60 300.00 $
Imputation (crédits)			55 061.93 $
Montant de dépôt			

		TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:			
À payer avant ristournes (100%)		2 622.31	5 231.51
Ristournes TPS et TVQ à 50%		5 238.07	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Annie Desparois

Montréal

SOUMISSION 441218- PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

<table>
<tr><th>Secteur</th><th>Travaux de réhabilitation des conduites d’eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal</th></tr>
<tr><td>Applicable aux rues suivantes :
<table><tr><th>Arrondissements</th><th>Rues</th></tr><tr><td>Mercier-Hochelaga-Maisonneuve</td><td>Landry, Laflèche, Vincent-Piette et Bruxelles</td></tr></table></td><td>Les travaux sont répartis sur diverses rues pour lesquelles les exigences spécifiques et particulières du maintien de la mobilité ont été identifiées à l’Annexe M1 du cahier M.
Respecter les exigences générales et obligation du DTNI-8A (Planche de signalisation, permis, signalisation existante et temporaire, inspection et entretien, gestion des piétons, etc.) à moins d’indications contraires au cahier M;
Protéger les aires de travail et les excavations à l’aide de dispositifs de retenue pour chantiers appropriés (T-RV-7, barricades, clôture autoportante ou glissière de sécurité en béton pour chantier) afin d’assurer le niveau de sécurité des travailleurs et des usagers.
Maintenir en tout temps les mouvements permis aux intersections à moins d’indications contraires tels que décrits à l’Annexe M1.</td></tr>
<tr><td>Mesures de gestion des impacts applicables à tous les projets</td><td>En fonction de la localisation du chantier et des établissements situés à proximité, certains travaux doivent être réalisés à une période spécifique de la semaine et/ou de l’année conformément à l’Annexe M1;
Présence de signaleur(s) pour assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier au niveau des travaux incluant les piétons, cyclistes, les accès chantier, lors des manœuvres de machinerie et au niveau des écoles et hôpitaux;
Dans les secteurs commerciaux et industriels, mise en place de mesures particulières de gestion des impacts (maintien des accès, maintien des services de collecte et contrainte d’entreposage des matériaux);
Maintenir les accès aux services d’urgences lors de travaux à proximité d’établissement de santé ou de caserne d’incendie;
Relocaliser les zones de livraison, les zones pour handicapés, les SRRR et les zones des taxis affectées par les travaux sur les rues avoisinantes;
L’entrepreneur doit implanter un chemin de détour et/ou un itinéraire facultatif lors d’une fermeture complète de rue ou d’une direction selon les exigences à l’Annexe M1;
Maintenir la piste cyclable en tout temps via un détour ou permettre l’interruption sur une courte distance avec la présence d’un signaleur selon les exigences de l’Annexe M1;
Maintenir les voies réservées aux autobus en tout temps ou prévoir un relâchement sur un maximum d’un tronçon selon les exigences à l’Annexe M1. L’entrepreneur doit coordonner ces travaux avec la STM et obtenir leur approbation préalablement. Aviser de la date et de la nature des entraves ayant un impact sur le réseau de la STM au moins 20 jours à l’avance via l’adresse courriel : gestiondesreseaux@stm.info ;
Des plaques d’acier pour circulation sont prévues pour redonner les voies de circulation en dehors des heures de travail, si spécifié à l’Annexe M1;</td></tr>
</table>

Secteur	Travaux de réhabilitation des conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal
	- À la Demande du Directeur en phase de réalisation, une modification aux feux de circulation existants ou l'ajout de feux temporaire par la ville de Montréal peut être exigé(e) pour améliorer la mobilité; - Installation à l'avance, aux approches du chantier, de panneaux d'information générale pour informer les usagers de la localisation des travaux ainsi que la date de début et leur durée; - L'entrepreneur doit faciliter, durant les travaux, la circulation des personnes à mobilité réduite tel que prévu au DTNI-8A; - Le réseau d'aqueduc temporaire ne doit pas constituer un obstacle sur les trottoirs. Des pentes d'accès sécuritaire doivent être réalisées, au besoin, afin de permettre le passage des personnes à mobilité réduite;

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 441218
Numéro de référence : 1229137
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Aquaréhab (Canada) inc. 2145 rue Michelin Laval, QC, H7L 5B8 http://www.aquarehab.com	Monsieur Robert Parent Téléphone : 450 687-3472 Télécopieur : 450 687-3472	**Commande : (1531974)** 2019-01-21 19 h 08 **Transmission :** 2019-01-21 19 h 08	3061948 - 441218_AD_01_Incluant report date ouverture 2019-02-08 10 h 45 - Courriel 3061951 - 441218_FR_Soumission_R01_2019-02-08_AD (devis) 2019-02-08 10 h 45 - Courriel 3061952 - 441218_FR_Soumission_R01_2019-02-08_AD (bordereau) 2019-02-08 10 h 45 - Téléchargement 3061953 - 441218_FR_Soumission_R01_2019-02-08_AD (bordereau) 2019-02-08 10 h 45 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Foraction inc.. 270, rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3H0M6 http://www.foraction.ca	Madame Monique Ostiguy Téléphone : 450 446-8144 Télécopieur : 450 446-8143	**Commande : (1533251)** 2019-01-24 8 h 40 **Transmission :** 2019-01-24 8 h 40	3061948 - 441218_AD_01_Incluant report date ouverture 2019-02-08 10 h 45 - Courriel 3061951 - 441218_FR_Soumission_R01_2019-02-08_AD (devis) 2019-02-08 10 h 45 - Courriel 3061952 - 441218_FR_Soumission_R01_2019-02-08_AD (bordereau) 2019-02-08 10 h 45 - Téléchargement 3061953 - 441218_FR_Soumission_R01_2019-02-08_AD (bordereau) 2019-02-08 10 h 45 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Legico CHP Consultants 4080 boul. Le Corbusier bur. 203 Laval, QC, H7L5R2	Monsieur Daniel Paquin Téléphone : 514 842-1355 Télécopieur :	**Commande : (1531787)** 2019-01-21 13 h 54 **Transmission :** 2019-01-21 13 h 54	3061948 - 441218_AD_01_Incluant report date ouverture 2019-02-08 10 h 45 - Courriel 3061951 - 441218_FR_Soumission_R01_2019-02-08_AD (devis) 2019-02-08 10 h 45 - Courriel 3061952 - 441218_FR_Soumission_R01_2019-02-08_AD (bordereau) 2019-02-08 10 h 45 - Téléchargement 3061953 - 441218_FR_Soumission_R01_2019-02-08_AD (bordereau) 2019-02-08 10 h 45 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Sanexen Services Environnementaux inc.. 9935, rue de Châteauneuf, entrée 1 - bureau 200 Brossard, QC, j4z3v4 http://www.sanexen.com	Madame Andrée Houle Téléphone : 450 466-2123 Télécopieur : 450 466-2240	**Commande : (1531506)** 2019-01-21 9 h 39 **Transmission :** 2019-01-21 14 h 25	3061948 - 441218_AD_01_Incluant report date ouverture 2019-02-08 10 h 45 - Courriel 3061951 - 441218_FR_Soumission_R01_2019-02-08_AD (devis) 2019-02-08 10 h 45 - Courriel

3061952 - 441218_FR_Soumission_R01_2019-02-08_AD (bordereau)
2019-02-08 10 h 45 - Téléchargement

3061953 - 441218_FR_Soumission_R01_2019-02-08_AD (bordereau)
2019-02-08 10 h 45 - Téléchargement

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 5 avril 2017

SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.
A/S MONSIEUR RÉJEAN LOISELLE
9935, RUE DE CHÂTEAUNEUF
ENTRÉE 1, BUREAU 200
BROSSARD (QC) J4Z 3V4

N° de décision : 2017-CPSM-1021694
N° de client : 2700007373

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- EXCAVA-TECH
- EXCAVA-TECH DÉNEIGEMENT
- REGENERATION
- REGÉNÉRATION
- SANEXEN
- SANEXEN ENVIRONMENTAL SERVICES INC.

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **14 juillet 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Copie de l'article 2.2 du cahier des clauses administratives spéciales – A.O. #441218

2.2 Expérience du Soumissionnaire ou du Sous-traitant

L'Entrepreneur doit rencontrer les exigences suivantes :

- Détenir la certification d'innocuité eau potable selon les normes BNQ 3660-950 ou NSF Standard 61 ;
- Avoir exécuté, auprès des municipalités, un minimum cumulatif de deux (2) km de travaux de chemisage de conduites d'aqueduc dans les cinq (5) dernières années.

Le Soumissionnaire doit joindre à sa Soumission sa propre liste ou la liste de son sous-traitant de projets réalisés semblables aux visés par le présent Appel d'offres, qu'il a exécutés à titre d'adjudicataire du Contrat ou à titre de Sous-traitant au cours des cinq (5) dernières années ou qui sont en cours d'exécution et comportant une longueur minimale cumulative de deux (2) km en longueur de travaux de chemisage de conduites d'aqueduc réalisés à la date d'ouverture des Soumissions.

Aucune liste de projets réalisés ne sera acceptée si elle est composée de Contrats réalisés par le Soumissionnaire jumelés à des Contrats réalisés par le Soumissionnaire jumelés à des Contrats exécutés par son Sous-traitant pour atteindre la longueur minimale cumulative de deux (2) km en longueur de travaux de chemisage de conduites d'aqueduc.

Un Contrat dont la nature est semblable aux travaux visés par le présent Appel d'offres se définit comme étant un projet de réhabilitation de conduite d'aqueduc, incluant les interventions sur les branchements d'eau, dont le Soumissionnaire aurait géré toutes les disciplines des travaux ainsi que le maintien de la circulation, les entraves et les chemins de détour.

Pour chaque Contrat, le Soumissionnaire doit **IMPÉRATIVEMENT** indiquer, sous forme d'une liste, les informations suivantes :

1- L'année de réalisation ;
2- La description du projet et la nature des travaux ;
3- Le nom de l'artère, de la municipalité ou de l'arrondissement ;
4- La valeur du Contrat et la valeur des travaux réalisés à la date d'ouverture des Soumissions ;
5- Les diamètres et les longueurs des conduites réhabilitées ;
6- Le nom du chargé(e) de projet responsable de la surveillance des travaux et ses coordonnées ;
7- Le nom du donneur d'ouvrage.

ATTENTION – REJET AUTOMATIQUE DE LA SOUMISSION

Le défaut de fournir avec la Soumission la liste des projets réalisés ENTRAÎNERA LE REJET AUTOMATIQUE DE LA SOUMISSION.

Le Soumissionnaire doit donc s'assurer de joindre la liste des projets réalisés à sa Soumission puisqu'en aucun cas la Ville ne permettra au Soumissionnaire de corriger un tel défaut ou vice qui s'y rattache, et ce, nonobstant l'article 3.4.1 des «Instructions aux Soumissionnaires» de la section I du présent Cahier des charges.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197231007

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 2 414 272,68 $ (contrat: 2 133 884,26 $ + contingences: 213 388,42 $ + incidences: 67 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441218 - 3 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Info_comptable_DRE GDD_1197231007.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Préposé au budget
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-07

Bruno LAGACÉ
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5391
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.06

2019/04/15
13:00

(1)

Dossier # : 1197231011

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Aquaréhab Canada inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 6 896 204,82 $ (contrat: 6 141 095,29 $ + contingences: 614 109,53 $ + incidences: 141 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441217 - 2 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 6 282 095,29 $, taxes incluses pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2. d'accorder à Aquaréhab Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 141 095,29 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441217 ;

3. d'autoriser une dépense de 614 109,53 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-03-19 07:49

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197231011**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Aquaréhab Canada inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 6 896 204,82 $ (contrat: 6 141 095,29 $ + contingences: 614 109,53 $ + incidences: 141 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441217 - 2 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux de réhabilitation de conduites d'eau par la technique de chemisage sont proposés par la Direction de réseaux d'eau (DRE) du Service de l'eau. Ils s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes et font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.
Cette technique de chemisage sans tranchée représente de nombreux avantages comparativement aux méthodes plus traditionnelles de reconstruction par excavation, notamment :

· Rapidité dans la réalisation des travaux;
· Réduction des perturbations sur les infrastructures environnantes;
· Rapidité de la remise en état des lieux;
· Réduction de la disposition des sols et des matériaux d'excavation.

Dans un contexte de déficit d'entretien des réseaux d'eau, les techniques de réhabilitation permettent le renouvellement d'un très grand nombre de conduites d'eau.

Pour mesurer l'évolution du coût par kilomètre des contrats de travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaire octroyés depuis 2008, une liste est annexée en pièce jointe.

La longueur totale des conduites d'eau secondaire à réhabiliter par chemisage en 2019 sera d'environ trente-deux (32) kilomètres, ce qui représente un taux de renouvellement de l'ordre de 0,95 % de l'ensemble du réseau.

La DRE a mandaté la Direction des infrastructures (DI) du Service des infrastructures du

réseau routier (SIRR) afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux.

Étant donné l'envergure de l'ensemble de ces travaux à réaliser en 2019 et la volonté de la Ville d'ouvrir le marché et d'encourager la concurrence, la DI a scindé le grand projet des travaux de réhabilitation d'aqueduc afin de recommander l'octroi de neuf (9) contrats différents.

À ce jour, les appels d'offres #441212 et #441213 publiés pour des travaux de même nature ont été annulés (voir pièces jointes).

Suite à l'annulation de ces appels d'offres et toujours pour permettre d'ouvrir le marché et d'encourager la concurrence, les travaux en lien avec chacun de ces appels d'offres ont été scindés en deux (2) nouveaux projets chacun, portant ainsi le nombre à onze (11) contrats à octroyer en 2019. Deux (2) contrats ont déjà été accordés par le conseil municipal (CM18 1494 et CM19 0183), trois (3) autres sont présentement en cours d'octroi dont le présent dossier et six (6) sont en cours de publication au SEAO.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0183 - 25 février 2019 - Accorder un contrat à Aquarehab (Canada) inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal et des travaux de voirie dans le chemin Saint-François, de la rue Halpern à la montée de Liesse - Dépense totale de 7 633 786,99 $ (contrat: 6 776 169,99 $ + contingences: 677 617,00 $ + incidences: 180 000,00 $), taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441214 - 3 soum. (1187231083);
CM18 1494 - 17 décembre 2018 - Accorder un contrat à Aquarehab (Canada) inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 6 057 226,22 $ (contrat: 5 397 478,38 $ + contingences: 539 747,84 $ + incidences: 120 000,00 $), taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441211 - 2 soum. (1187231069);

CM18 0660 - 29 mai 2018 - Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 11 814 097,22 $ (contrat: 11 569 097,22 $ + incidences: 245 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 417611 - 2 soum. (1187231020);

CM18 0503 - 23 avril 2018 - Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 8 135 313,93 $ (contrat: 7 965 313,93 $ + incidences: 170 000,00$), taxes incluses. Appel d'offres public 417615 - 2 soum. (1187231019);

CM18 0500 - 23 avril 2018 - Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 5 853 509,84 $ (contrat: 5 738 509,84 $ + incidences: 115 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 417610 - 3 soum.(1187231011);

CM18 0366 - 26 mars 2018 - Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal. Dépense totale de 7 100 312,86 $ (contrat: 6 960 312,86 $ + incidences: 140 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 333711 - 2 soum.(1187231003);

CM18 0388 - 26 mars 2018 - Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 5 860 455,97 $ (contrat: 5 745 455,97 $ + incidences: 115 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 417612 - 2 soum. (1177231099);

CM18 0244 - 19 février 2018 - Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 11 571 288,64 $ (contrat: 11 341 288,64 $ + incidences: 230 000,00 $), taxes incluses - Appel d'offres public 417613 - 2 soum. (1177231090).

DESCRIPTION

Le présent contrat prévoit réhabiliter une longueur de près de 4,5 kilomètres de conduites d'eau secondaires et les travaux seront réalisés dans les arrondissements suivants : Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et Saint-Léonard.
La liste des rues où auront lieu les travaux est jointe au présent dossier.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 614 109,53 $, taxes incluses, soit 10 % du coût du contrat.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux ainsi que la surveillance environnementale pour la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

Des pénalités peuvent être appliquées si l'entrepreneur ne respecte pas l'échéancier des travaux. En effet, l'article 31 des clauses administratives spéciales du cahier des charges prévoit une pénalité de 2 500,00 $ par jour pour le non-respect du délai maximal par rue. Aucun boni n'est prévu dans les documents d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.
La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

Une clause sur l'expérience du soumissionnaire est incluse dans les documents de l'appel d'offres #441217 (voir en pièce jointe).

L'estimation de soumission est établie durant la période d'appel d'offres par l'équipe de l'économie de la construction (ÉÉC) de la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Cette estimation est basée sur les prix et taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel ainsi que tous les documents de l'appel d'offres.

L'ÉÉC a procédé à l’analyse des deux (2) soumissions conformes reçues pour l'appel d'offres. Un écart favorable de 12,9 % a été constaté entre la plus basse soumission conforme et l’estimation de soumission.

Les écarts les plus importants se trouvent dans les articles de puits exploratoires (puits de recherche) et les articles de fourniture et pose de gaines structurales sans tranchée (7,6 % de l’écart total). Dans les articles de gaine structurale de 300 mm et dans les puits exploratoires, le plus bas soumissionnaire a soumis des prix plus agressifs que les prix de l’estimation de soumission et de l’autre soumissionnaire. Les prix du plus bas soumissionnaire pour les autres diamètres de gaines sont légèrement moins chers que l’estimation de soumission, mais les quantités importantes du bordereau amènent les écarts significatifs dans ces articles.

L'écart résiduel de 5,3 % est réparti dans les autres articles de la soumission.

Considérant ces informations et que l’écart est favorable à la Ville, la DGPÉC appuie la recommandation d'octroyer le contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 6 896 204,82 $, taxes incluses, comprenant le montant du contrat de 6 141 095,29 $, des contingences de 614 109,53 $ et des incidences de 141 000,00 $.
Cette dépense, entièrement assumée par la ville centrale, représente un coût net de 6 297 154,19 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le règlement d'emprunt #18-071.

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action *Montréal durable 2016-2020* : "Optimiser la gestion de l’eau".

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait avoir pour conséquence de devoir reconstruire certaines conduites au lieu de les réhabiliter, ce qui entraînerait des coûts beaucoup plus importants. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main-d'oeuvre et des matériaux. Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 28 juin 2019, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la mobilité ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera déployée pour informer les riverains de la nature et des impacts des travaux. Cette stratégie s'appuiera sur les outils de communication suivants dont la distribution d'avis aux riverains, l'envoi de courriels d'information destinés aux partenaires et aux chroniqueurs à la circulation, l'affichage de panneaux de chantier lorsque requis, la diffusion d'information sur le site Web et la carte Info-travaux ainsi que sur les médias sociaux (Twitter: MTL_Circulation et Waze).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées
Début des travaux : mai 2019
Fin des travaux : novembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau
Karine CÔTÉ, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Denis CHARLAND, Montréal-Nord
Abdelwahid BEKKOUCHE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Louis LAFONTAINE, Saint-Léonard

Lecture :

Abdelwahid BEKKOUCHE, 13 mars 2019
Denis CHARLAND, 12 mars 2019
Hermine Nicole NGO TCHA, 12 mars 2019
Louis LAFONTAINE, 11 mars 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie DESPAROIS

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-11

Yvan PÉLOQUIN

Ingénieure - c/E

Tél : 514 872-9409
Télécop. :

Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2019-03-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2019-03-18

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 441217 — No du GDD : 1197231011

Titre de l'appel d'offres : Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme avec clause d'expérience

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 28 - 1 - 2019 — Ouverture originalement prévue le : 28 - 2 - 2019

Ouverture faite le : 28 - 2 - 2019 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 30 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 1 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
12 - 2 - 2019	Clarification dans l'article "Expérience du Soumissionnaire ou du Sous-traitant" du Cahier des charges (enlèvement d'un terme en doublon).	-

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 3 — Nbre de soumissions reçues : 2 — % de réponses : 67

Nbre de soumissions rejetées : — % de rejets : 0.0

Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs — Date d'échéance initiale : 28 - 6 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant)
	Total
AQUAREHAB (CANADA) INC.	6 141 095.29
SANEXEN SERVICERS ENVIRONNEMENTAUX INC.	6 181 579.14
Estimation **interne**	7 054 405.41

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation **-12.9%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse **0.7%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** — **NON** **X**

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		x	AMF		x	***Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant***
RENA		x	Revenu Qc		x	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : AQUAREHAB (CANADA) INC.

Montant du contrat (incluant les taxes) ($) : 6 141 095.29

Montant des contingences ($) : 614 109.53

Montant des incidences ($) : 141 000.00

Date prévue de début des travaux : 13 - 5 - 2019 — Date prévue de fin des travaux : 13 - 11 - 2019

11 mars 2019

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

LISTE DES RUES

Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal
Soumission : 441217

# Plan	Révision	Arrondissement	Rue	De	À	Type de chaussée	Diamètre (mm)	Longueur (m)	Durée de réalisation
MTN-AQ-2019-01ABC		Montréal-Nord	Bellevois, avenue	Charleroi, rue de	Henri-Bourassa, boulevard	Souple	150	570	10 semaines
MTN-AQ-2019-02AB		Montréal-Nord	Pelletier, avenue	d'Amos, rue	Henri-Bourassa, boulevard	Souple	150	295	8 semaines
MTN-AQ-2019-03		Montréal-Nord	Roy, rue	Lacordaire, boulevard	Limite ouest	Souple	150	320	10 semaines
MTN-AQ-2019-04AB		Montréal-Nord	Laurentides, avenue des	Industriel, boulevard	Sabrevois, rue	Souple	150	320	10 semaines
MTN-AQ-2019-05		Montréal-Nord	Alfred, avenue	de la Gare, rue	Perras, rue	Souple	150	260	10 semaines
RDP-AQ-2019-02AB		Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Sherbrooke Est, rue	Damien-Gauthier, rue	81e Avenue	Souple	300	295	8 semaines
RDP-AQ-2019-07AB		Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Goguet, rue	Grégoire, rue	28e avenue	Souple	200	385	8 semaines
SLD-AQ-2019-01		Saint-Léonard	Hautbois, rue du	Mans, rue du	Mainville, rue	Souple	150 200	110 105	10 semaines
SLD-AQ-2019-02		Saint-Léonard	Comtois, rue	Jarry Est, rue	Fadette, rue	Souple	200	175	8 semaines
SLD-AQ-2019-03		Saint-Léonard	Compiègne, rue de	Choquette, rue	Provencher, boulevard	Souple	200	150	8 semaines
SLD-AQ-2019-04		Saint-Léonard	Bretagne, rue de	Jean-Rivard, rue	Compiègne, rue de	Souple	200	325	8 semaines
SLD-AQ-2019-06		Saint-Léonard	LaCoursière, rue	Arras, rue d'	Ravel, rue	Souple	200	105	10 semaines (incluant SLD-AQ-2019-06 et SLD-AQ-2019-07)
SLD-AQ-2019-07		Saint-Léonard	Arras, rue d'	Milly, rue de	LaCoursière, rue	Souple	200	150	
SLD-AQ-2019-08		Saint-Léonard	Langelier, boulevard	Grandes-Prairies, boulevard des	Limite nord	Souple	200	155	6 semaines
SLD-AQ-2019-09		Saint-Léonard	Lavaltrie, rue de	Limite ouest	Pascal-Gagnon, rue	Souple	200	85	8 semaines
SLD-AQ-2019-10		Saint-Léonard	Carrel, rue	Robert, boulevard	Maricourt, rue	Souple	200	80	8 semaines
SLD-AQ-2019-11		Saint-Léonard	Langelier, boulevard	Lavoisier, boulevard	Couture, boulevard	Souple	200	110	6 semaines
SLD-AQ-2019-12		Saint-Léonard	Robert, boulevard	Honfleur, rue de	Guyenne, rue de	Souple	300	160	8 semaines
SLD-AQ-2019-13AB		Saint-Léonard	De Roquebrune, rue	Denis-Papin, rue	Provencher, boulevard	Souple	200	365	8 semaines
							Total	**4520**	

Contrats de réhabilitation des conduites secondaires d'eau potable par chemisage

No GDD	Année d'octroi	No. Soumission	Entrepreneur	Longueur (m)	Montant octroyé ($) (incluant contingences et exluant incidences)	Coût moyen au mètre ($)	Nb d'entrée de service à remplacer	Remarques
1084408001	2008	9841	Aquaréhab	9 140,00	6 195 370,13 $	677,83 $		
1094134001	2009	9887	Sanexen	6 450,00	8 996 668,01 $	1 394,83 $		
1094134002	2009	9888	Sanexen	8 420,00	8 110 960,46 $	963,30 $		
1103802001	2010	9955	Sanexen	10 520,00	9 576 162,62 $	910,28 $		
1100112006	2010	9970	Sanexen	2 350,00	2 251 969,13 $	958,28 $		
1110112004	2011	9992	Aquaréhab	690,00	666 859,99 $	966,46 $		
1110112002	2011	9991	Sanexen	9 670,00	11 865 721,68 $	1 227,07 $		
1110112008	2011	10015	Aquaréhab	3 080,00	1 963 777,06 $	637,59 $		
1120112002	2012	10033	Sanexen	9 870,00	12 932 136,26 $	1 310,25 $		
1120112002	2012	10033	Sanexen	8 380,00	11 698 423,99 $	1 395,99 $		
1134551002	2013	10072	Sanexen	13 175,00	17 861 853,31 $	1 355,74 $		Contrat réalisé sur 2 ans (2013-2014)
1134551002	2013	10072	Aquaréhab	23 000,00	33 018 872,90 $	1 435,60 $		Contrat réalisé sur 2 ans (2013-2014)
1144551002	2014	10136	Sanexen	6 300,00	8 851 619,88 $	1 405,02 $		
1154822003	2015	322201	Sanexen	14 000,00	20 289 464,65 $	1 449,25 $		
1154822003	2015	322202	Sanexen	14 100,00	20 218 027,97 $	1 433,90 $		
1154102006	2016	329401	Aquaréhab	3 628,00	3 769 118,27 $	1 038,90 $	3	
1154102007	2016	329402	Aquaréhab	7 563,00	11 562 395,46 $	1 528,81 $	189	
1167231003	2016	329403	Sanexen	4 933,00	5 730 704,21 $	1 161,71 $	97	
1167231004	2016	329404	Sanexen	4 496,00	7 172 332,62 $	1 595,27 $	147	
1167231067	2017	333701	Sanexen	2 084,00	4 574 987,13 $	2 195,29 $	117	
1167231068	2017	333702	Sanexen	4 139,00	5 993 626,63 $	1 448,09 $	154	
11772310003	2017	333703	Sanexen	8 242,00	10 955 281,92 $	1 329,20 $	222	
1177231018	2017	333704	Sanexen	5 994,00	9 938 411,41 $	1 658,06 $	288	
1177231021	2017	333705	Aquaréhab	3 349,00	7 355 956,78 $	2 196,46 $	279	
1177231067	2017	333713	Sanexen	5 813,00	10 291 257,03 $	1 770,39 $	251	Contrat à réaliser sur 2 ans (2017-2018)
1177231090	2018	417613	Sanexen	5 287,00	11 341 288,64 $	2 145,13 $	379	
1177231099	2018	417612	Sanexen	3 460,00	5 745 455,97 $	1 660,54 $	31	
1187231003	2018	333711	Sanexen	4 220,00	6 960 312,86 $	1 649,36 $	63	
1187231011	2018	417610	Demix	2 810,00	5 738 509,84 $	2 042,17 $	126	
1187231019	2018	417615	Sanexen	3 830,00	7 965 313,93 $	2 079,72 $	194	
1187231020	2018	417611	Demix	5 005,00	11 569 097,22 $	2 311,51 $	301	
1187231069	2019	441211	Aquaréhab	3 205,00	5 937 226,22 $	1 852,49 $	124	
1187231083	2019	441214	Aquaréhab	3 305,00	7 453 786,99 $	2 255,31 $	47	Ce projet inclut les travaux de PCPR sur une des rues.
			TOTAL	220 508,00	314 552 951,17 $			

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

SOMMAIRE PAR SOUS-PROJETS (PROJETS SIMON)		SOUMISSION:	441217	DATE:
#GDD:	1197231011	DRM:	4412	2019/03/11
RESPONSABLE:	Annie Desparois			
INTITULÉ DU PROJET:	Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaire par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal			

PROJET INVESTI: 56000 Desc et client-payeur: **Réhab. Eau secondaire - NON SUBVENTIONNABLE**

			Taxes incluses			
Sous-projet	**Projet SIMON**	**Crédits**	**Contrat**	**Contingences**	**Incidences**	**Agglo (A) /Corpo (C)**
1956000732	175586	6 168 402.40 $	6 141 095.29 $	614 109.53 $	0.00 $	C
1956000733	175588	128 751.79 $	0.00 $	0.00 $	141 000.00 $	C
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**6 297 154.19 $**	**6 141 095.29 $**	**614 109.53 $**	**141 000.00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	**Projet SIMON**	**Crédits**	**Contrat**	**Contingences**	**Incidences**	**Agglo (A) /Corpo (C)**
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	**Projet SIMON**	**Crédits**	**Contrat**	**Contingences**	**Incidences**	**Agglo (A) /Corpo (C)**
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	**Projet SIMON**	**Crédits**	**Contrat**	**Contingences**	**Incidences**	**Agglo (A) /Corpo (C)**
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	**Projet SIMON**	**Crédits**	**Contrat**	**Contingences**	**Incidences**	**Agglo (A) /Corpo (C)**
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	

TOTAL	**6 297 154.19 $**	**6 141 095.29 $**	**614 109.53 $**	**141 000.00 $**
TOTAL (Contrat + Contingences + Incidences)			**6 896 204.82 $**	

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**GRAND TOTAL**	**SOUMISSION:** 441217	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:			**11/03/2019**
INTITULÉ DU PROJET:	**Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaire par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal**		

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			6 141 095.29 $
TRAVAUX CONTINGENTS			614 109.53 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		31 000.00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		0.00 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		74 000.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		13 000.00 $	
Gestion des impacts		10 000.00 $	
Surveillance environnementale		13 000.00 $	
		0.00 $	
		0.00 $	
	TOTAL À REPORTER	141 000.00	141 000.00 $
Dépenses à autoriser - GRAND TOTAL			6 896 204.82 $
Imputation (crédits)			6 297 154.19 $
Montant de dépôt			
TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		299 900.19	598 300.87
Ristournes TPS et TVQ à 50%		599 050.63	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Annie Desparois

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1956000732**	**SOUMISSION:**	**441217**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**175586**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**11/03/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal. NON SUBVENTIONNABLE**			
ENTREPRENEUR ▸	**Aquarehab (Canada) inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			6 141 095.29 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		614 109.53 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
Surveillance environnementale			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			6 755 204.82 $
Imputation (crédits)			6 168 402.40 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	293 768.42	586 068.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%	586 802.42	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Annie Desparois

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1956000733**	**SOUMISSION:**	**441217**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**175588**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**11/03/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux de réhabilitation de conduites d'eaut secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal. NON SUBVENTIONNABLE**			
ENTREPRENEUR ▸	**Services professionnels et techniques**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET				
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%			0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:				
Utilités publiques			31 000.00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.				
Laboratoire, contrôle qualitatif			74 000.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation			13 000.00 $	
Gestion des impacts			10 000.00 $	
Surveillance environnementale			13 000.00 $	
		TOTAL À REPORTER	141 000.00	141 000.00 $
Dépenses totales à autoriser				141 000.00 $
Imputation (crédits)				128 751.79 $
Montant de dépôt				

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		6 131.77	12 232.88
Ristournes TPS et TVQ à 50%		12 248.21	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Annie Desparois

Montréal

SOUMISSION 441217- PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

<table>
<tr><th>Secteur</th><th>Travaux de réhabilitation des conduites d’eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal</th></tr>
<tr><td>Applicable aux rues suivantes :
<table>
<tr><th>Arrondissements</th><th>Rues</th></tr>
<tr><td>Montréal-Nord</td><td>Bellevois, Pelletier, Roy, Laurentides, Alfred,</td></tr>
<tr><td>Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles</td><td>Sherbrooke Est, Goguet,</td></tr>
<tr><td>Saint-Léonard</td><td>Hautbois, Comptois, Compiègne, Bretagne, Lacoursière, Arras, Langelier, Lavaltrie, Carrel, Robert, Roquebrune,</td></tr>
</table></td><td>Les travaux sont répartis sur diverses rues pour lesquelles les exigences spécifiques et particulières du maintien de la mobilité ont été identifiées à l’Annexe M1 du cahier M.
- Respecter les exigences générales et obligation du DTNI-8A (Planche de signalisation, permis, signalisation existante et temporaire, inspection et entretien, gestion des piétons, etc.) à moins d’indications contraires au cahier M;
- Protéger les aires de travail et les excavations à l’aide de dispositifs de retenue pour chantiers appropriés (T-RV-7, barricades, clôture autoportante ou glissière de sécurité en béton pour chantier) afin d’assurer le niveau de sécurité des travailleurs et des usagers;
- Maintenir en tout temps les mouvements permis aux intersections à moins d’indications contraires tels que décrits à l’Annexe M1.</td></tr>
<tr><td>Mesures de gestion des impacts applicables à tous les projets</td><td>- En fonction de la localisation du chantier et des établissements situés à proximité, certains travaux doivent être réalisés à une période spécifique de la semaine et/ou de l’année conformément à l’Annexe M1;
- Présence de signaleur(s) pour assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier au niveau des travaux incluant les piétons, cyclistes, les accès chantier, lors des manœuvres de machinerie et au niveau des écoles et hôpitaux;
- Dans les secteurs commerciaux et industriels, mise en place de mesures particulières de gestion des impacts (maintien des accès, maintien des services de collecte et contrainte d’entreposage des matériaux);
- Maintenir les accès aux services d’urgences lors de travaux à proximité d’établissement de santé ou de caserne d’incendie;
- Relocaliser les zones de livraison, les zones pour handicapés, les SRRR et les zones des taxis affectées par les travaux sur les rues avoisinantes;
- L’Entrepreneur doit implanter un chemin de détour et/ou un itinéraire facultatif lors d’une fermeture complète de rue ou d’une direction selon les exigences à l’Annexe M1;
- Maintenir la piste cyclable en tout temps via un détour ou permettre l’interruption sur une courte distance avec la présence d’un signaleur selon les exigences de l’Annexe M1;
- Maintenir les voies réservées aux autobus en tout temps ou prévoir un relâchement sur un maximum d’un tronçon selon les exigences à l’Annexe M1. L’Entrepreneur doit coordonner ces travaux avec la STM et obtenir leur approbation préalablement. Aviser de la date et de la nature des entraves ayant un impact sur le réseau de la STM au moins 20 jours à l’avance via l’adresse courriel : gestiondesreseaux@stm.info ;
- Des plaques d’acier pour circulation sont prévues pour redonner les voies de circulation en dehors des heures de travail, si spécifié à l’Annexe M1;</td></tr>
</table>

Secteur	Travaux de réhabilitation des conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal
	- À la Demande du Directeur en phase de réalisation, une modification aux feux de circulation existants ou l'ajout de feux temporaire par la ville de Montréal peut être exigé(e) pour améliorer la mobilité; - Installation à l'avance, aux approches du chantier, de panneaux d'information générale pour informer les usagers de la localisation des travaux ainsi que la date de début et leur durée; - L'Entrepreneur doit faciliter, durant les travaux, la circulation des personnes à mobilité réduite tel que prévu au DTNI-8A; - Le réseau d'aqueduc temporaire ne doit pas constituer un obstacle sur les trottoirs. Des pentes d'accès sécuritaire doivent être réalisées, au besoin, afin de permettre le passage des personnes à mobilité réduite.

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 441217
Numéro de référence : 1231557
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Aquaréhab (Canada) inc. 2145 rue Michelin Laval, QC, H7L 5B8 http://www.aquarehab.com	Madame France Marcil Téléphone : 450 687-3472 Télécopieur : 450 687-4570	**Commande : (1534897)** 2019-01-28 12 h 12 **Transmission :** 2019-01-28 12 h 12	3063776 - 441217_AD_01_2019-02-11 2019-02-12 9 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
LE GROUPE LÉCUYER LTÉE. 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 http://www.lecuyerbeton.com	Monsieur David Guay Téléphone : 450 454-3928 Télécopieur : 450 454-7254	**Commande : (1536415)** 2019-01-30 13 h 13 **Transmission :** 2019-01-30 13 h 13	3063776 - 441217_AD_01_2019-02-11 2019-02-12 9 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Sanexen Services Environnementaux inc.. 9935, rue de Châteauneuf, entrée 1 - bureau 200 Brossard, QC, j4z3v4 http://www.sanexen.com	Madame Andrée Houle Téléphone : 450 466-2123 Télécopieur : 450 466-2240	**Commande : (1534823)** 2019-01-28 11 h 18 **Transmission :** 2019-01-28 15 h 05	3063776 - 441217_AD_01_2019-02-11 2019-02-12 9 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

2-1

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
www.lautorite.qc.ca

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 18 mars 2016

AQUARÉHAB (CANADA) INC.
2145, RUE MICHELIN
LAVAL QC H7L 5B8

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client : 2700007523 ✓

N° de demande : 1630972627

N° de confirmation de paiement : 000183847403

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Code d'identification : 2700007523

Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Identification

Information du client

N° client	2700007523		
Nom de l'entreprise	AQUARÉHAB (CANADA) INC.		

Adresse de correspondance

N° d'immeuble / Case postale	2145	Bureau / App. / Unité	
Rue / Installation de livraison	RUE MICHELIN		
Municipalité	LAVAL	Province / État	QC
Pays	CANADA	Code postal / Zip code	H7L 5B6

Autres informations

Veuillez nous informer de votre intention de procéder au renouvellement ou au non-renouvellement de votre autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public en remplissant la section appropriée.

Non-renouvellement

☐ **Je ne désire pas** renouveler mon autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public.

Veuillez prendre note que votre demande de non-renouvellement sera traitée immédiatement par l'Autorité, mais que votre droit d'exercice demeurera valide jusqu'à la date de fin prévue de votre autorisation.

Renouvellement

☑ **Je désire** procéder au renouvellement de mon autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public.

Veuillez-vous assurer que l'information figurant sur cette page correspond à l'information se trouvant actuellement au registre du Registraire des entreprises du Québec (REQ). Si des modifications sont nécessaires, veuillez les effectuer directement dans l'espace approprié ci-dessous. Si l'information au REQ n'est pas à jour, veuillez effectuer une demande de modification au REQ et nous soumettre une copie de la mise à jour afin que nous puissions apporter les modifications nécessaires à votre dossier.

Information du client

Nombre total d'actionnaires (actions votantes) ou d'associés pour cette entité	1

Au cours des cinq dernières années, votre entreprise a-t-elle eu un ou des noms commerciaux autres que celui indiqué à la section précédente?

Autres Noms (en vigueur)	AQUAREHAB (CANADA) INC AQUARÉHAB EAUX USÉES AQUAREHAB WASTE WATER
Noms antérieurs	9218-5701 QUÉBEC INC AQUARÉHAB EAUX USÉES INC AQUAREHAB WASTE WATER INC

Information sur le contrat (si applicable)

Numéro de l'appel d'offre	
Valeur estimée du contrat ou du sous-contrat	
Date limite pour le dépôt des soumissions ou, selon la plus éloignée, celle prévue à l'appel d'offres concernant l'autorisation requise	
Si l'entreprise fait partie d'un consortium, veuillez en indiquer le nom	

Déclaration

1. Au cours des cinq dernières années, l'entreprise a-t-elle été poursuivie ou déclarée coupable d'une infraction prévue à l'annexe I de la *Loi sur les contrats des organismes publics*? ○ Oui ◉ Non

2 Au cours des cinq dernières années, l'entreprise a-t-elle été poursuivie ou déclarée coupable de toute autre infraction de nature criminelle ou pénale dans le cours de ses affaires? ○ Oui ◉ Non

3 Au cours des cinq dernières années, l'entreprise a-t-elle été déclarée coupable par un tribunal étranger, d'une infraction qui, si elle avait été commise au Canada, aurait pu faire l'objet d'une poursuite criminelle ou pénale en vertu d'une infraction prévue à l'annexe I de la *Loi sur les contrats des organismes publics*? ○ Oui ◉ Non

4 Au cours des deux dernières années, l'entreprise a-t-elle fait l'objet d'une décision de suspension de travaux, exécutoire en vertu de l'article 7.8 de la *Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* (chapitre R-20)? ○ Oui ◉ Non

5. Au cours des deux années précédentes, l'entreprise a-t-elle été condamnée par un jugement final à payer une réclamation fondée sur le paragraphe c.2 du premier alinéa de l'article 81 de la *Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* (chapitre R-20)? ○ Oui ◉ Non

6 Existe-t-il une information que vous aimeriez transmettre et qui serait susceptible d'intéresser l'Autorité des marchés financiers pour la présente demande? ○ Oui ◉ Non

7 Êtes-vous une entreprise qui n'est pas constituée en vertu d'une loi du Québec et n'y a pas son siège ni d'établissement où elle exerce principalement ses activités? ○ Oui ◉ Non

Pièces justificatives à fournir

Autres documents

0 Document(s) requis

Documents de l'entreprise

3 Document(s) requis

☑ Attestation de Revenu Québec ○ Papier ◉ Électronique

Attestation de Revenu Québec 2016-03-18.pdf

☑ Etats financiers du dernier exercice ○ Papier ◉ Électronique

Aquarehab (Canada) Inc - Conso 31-12-2014.pdf

☑ Organigramme indiquant la structure de l'entreprise ○ Papier ◉ Électronique

Organigramme.pdf

Frais exigibles

Période de facturation du 2016-06-27 au 2019-06-26

Description du frais	Organisme	Montant à payer
Droits exigibles d'une entreprise pour une demande de renouvellement de l'autorisation	Autorité des marchés financiers	416.00 $

Commentaires

Les frais applicables à cette demande ne sont pas remboursables

Paiement

Total à payer 416.00 $ Mode de paiement Carte de crédit

Déclaration aux renseignements fournis

☑ Je déclare que les renseignements contenus dans la présente demande sont véridiques.

Date de création : 18 mars 2016 11:50

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

DÉCISION N° : 2013-CPSM-0114

Québec, le 27 juin 2013

Aquaréhab (Canada) inc.
À l'attention de : Monsieur Patrick Lamontagne
2145, rue Michelin
Laval (Québec) H7L 5B8

Objet : Autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public à Aquaréhab (Canada) inc.
Autorisation n° 2013-CPSM-0114 n° d'identification de l'Autorité : 2700007523

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous : AQUAREHAB (CANADA) INC., AQUARÉHAB EAUX USÉES INC. et AQUAREHAB WASTE WATER, une autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics, L.R.Q, c. C-65-1 (la « LCOP »). Aquaréhab (Canada) inc. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **26 juin 2016** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et la réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification pouvant survenir aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité (www.lautorite.qc.ca).

La Directrice principale des opérations
d'encadrement de la distribution

Maryse Pineault

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 3e étage
Québec (Québec)
G1V 5C1
tél. : 418.525.0337
ligne sans frais : 877.525.0337
téléc. : 418.525.9512

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec)
H4Z 1G3
tél. : 514.395.0337
ligne sans frais : 877.525.0337
téléc. : 514 873.3090

www.lautorite.qc.ca

Copie de l'article 2.2 du cahier des clauses administratives spéciales – A.O. #441217

2.2 Expérience du Soumissionnaire ou du Sous-traitant

L'Entrepreneur doit rencontrer les exigences suivantes :

- Détenir la certification d'innocuité eau potable selon les normes BNQ 3660-950 ou NSF Standard 61 ;
- Avoir exécuté, auprès des municipalités, un minimum cumulatif de deux (2) km de travaux de chemisage de conduites d'aqueduc dans les cinq (5) dernières années.

Le Soumissionnaire doit joindre à sa Soumission sa propre liste ou la liste de son Sous-traitant de projets réalisés semblables aux visés par le présent Appel d'offres, qu'il a exécutés à titre d'adjudicataire du Contrat ou à titre de Sous-traitant au cours des cinq (5) dernières années ou qui sont en cours d'exécution et comportant une longueur minimale cumulative de deux (2) km en longueur de travaux de chemisage de conduites d'aqueduc réalisés à la date d'ouverture des Soumissions.

Aucune liste de projets réalisés ne sera acceptée si elle est composée de Contrats réalisés par le Soumissionnaire jumelés à des Contrats réalisés par le Soumissionnaire jumelés à des Contrats exécutés par son Sous-traitant pour atteindre la longueur minimale cumulative de deux (2) km en longueur de travaux de chemisage de conduites d'aqueduc.

Un Contrat dont la nature est semblable aux travaux visés par le présent Appel d'offres se définit comme étant un projet de réhabilitation de conduite d'aqueduc, incluant les interventions sur les branchements d'eau, dont le Soumissionnaire aurait géré toutes les disciplines des travaux ainsi que le maintien de la circulation, les entraves et les chemins de détour.

Pour chaque Contrat, le Soumissionnaire doit **IMPÉRATIVEMENT** indiquer, sous forme d'une liste, les informations suivantes :

1- L'année de réalisation ;
2- La description du projet et la nature des travaux ;
3- Le nom de l'artère, de la municipalité ou de l'arrondissement ;
4- La valeur du Contrat et la valeur des travaux réalisés à la date d'ouverture des Soumissions ;
5- Les diamètres et les longueurs des conduites réhabilitées ;
6- Le nom du chargé(e) de projet responsable de la surveillance des travaux et ses coordonnées ;
7- Le nom du donneur d'ouvrage.

ATTENTION – REJET AUTOMATIQUE DE LA SOUMISSION

Le défaut de fournir avec la Soumission la liste des projets réalisés ENTRAÎNERA LE REJET AUTOMATIQUE DE LA SOUMISSION.

Le Soumissionnaire doit donc s'assurer de joindre la liste des projets réalisés à sa Soumission puisqu'en aucun cas la Ville ne permettra au Soumissionnaire de corriger un tel défaut ou vice qui s'y rattache, et ce, nonobstant l'article 3.4.1 des «Instructions aux Soumissionnaires» de la section I du présent Cahier des charges.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197231011

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Aquaréhab Canada inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 6 896 204,82 $ (contrat: 6 141 095,29 $ + contingences: 614 109,53 $ + incidences: 141 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441217 - 2 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Info_comptable_DRE GDD_1197231011.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Préposé au budget
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-18

Luu Lan LE
Conseillère budgétaire
Tél : 514-280-0066
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.07

2019/04/15
13:00

(1)

Dossier # : 1196318001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Construction Guillaume Mailhot inc., pour réaliser les travaux de rénovation de dix (10) salles de toilettes au Biodôme de Montréal, pour une somme maximale de 1 377 593,17$ (contrat de 1 197 907,10 $ + contingences de 179 686,07 $), taxes incluses - Appel d'offres public BI-00117 (1 soumissionnaire).

Il est recommandé :

1. d'accorder au seul soumissionnaire Construction Guillaume Mailhot inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour réaliser les travaux de rénovation de dix (10) salles de toilettes au Biodôme de Montréal, au prix de sa soumission, soit une somme maximale de 1 197 907,10 $, taxes incluses - conformément aux documents d'appel d'offres public BI-00117;

2. d'autoriser une dépense de 179 686,07 $ taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel**.** Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-03-18 10:05

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1196318001**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Construction Guillaume Mailhot inc., pour réaliser les travaux de rénovation de dix (10) salles de toilettes au Biodôme de Montréal, pour une somme maximale de 1 377 593,17$ (contrat de 1 197 907,10 $ + contingences de 179 686,07 $), taxes incluses - Appel d'offres public BI-00117 (1 soumissionnaire).

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de rénovation de dix (10) salles de toilettes au Biodôme de Montréal est inscrit au programme de maintien d'actifs du Biodôme du programme triennal d'immobilisation (PTI). Ces installations sanitaires n'ont pas fait l'objet de restauration depuis plus de 27 ans, dont certaines datent des Olympiques de 1976. Des rénovations majeures sont maintenant nécessaires puissent qu'elles sont utilisées par plus de 800 0000 visiteurs par an.
Le présent projet de rénovation des salles de toilettes a été planifié afin de profiter de la fermeture complète du Biodôme dans le cadre des travaux du projet Migration.

Les plans et devis finaux et l'estimation des travaux ont été réalisés par la firme d'architecture Eric Majer, Architecte inc.

Un appel d'offres public pour la réalisation des travaux, portant le numéro BI-00117, a été publié sur SÉAO et dans le journal Le Devoir, le 4 février 2019.

La date du dépôt des soumissions était le 28 février 2019 et des visites des lieux se sont déroulées du 7 février au 21 février 2019.

Deux addenda ont été publiés :
·Addenda #1 12/02/2019 Informations complémentaires et modifications mineures aux devis d'architecture
·Addenda #2 21/02/2019 Informations complémentaires

La validité des soumissions est de 120 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

BC # 1299080 : Accorder un bon de commande, d'un montant de 102 223,56 $ taxes incluses, à Eric Majer Architecte Inc (NEQ 1165444960), pour fournir des services

professionnels pour la réalisation de plans et devis et surveillance des travaux de rénovation des sanitaires du Biodôme de Montréal

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à autoriser l'octroi d'un contrat à prix forfaitaire à Construction Guillaume Mailhot inc. pour réaliser les travaux de rénovation de dix (10) salles de toilettes au Biodôme de Montréal.
Ces travaux consistent principalement à :

- la démolition des salles de toilettes;
- l'installation de nouvelles tuiles murales;
- le ragréage et la nouvelle finition des planchers;
- l'aménagement de nouvelles cloisons de toilettes et d'urinoirs;
- le remplacement des appareils sanitaires existants, de plomberie et accessoires;
- la fabrication et l'installation du nouveau mobilier;
- le remplacement des systèmes d'éclairage;
- la construction de nouveaux plafonds.

Les contingences prévues au projet sont de 15 % du montant du contrat de l'entrepreneur général.

JUSTIFICATION

Treize (13) organisations ont acheté le cahier des charges et une soumission a été déposée. Une (1) des organisations est l'ACQ (Association pour entrepreneurs en construction au Québec) et deux (2) sont des sous-traitants.

Les dix (10) autres organisations sont des entrepreneurs généraux. Selon les avis de désistement reçus, les motifs sont les suivants : Un (1) entrepreneur a déposé sa soumission en retard, deux (2) autres firmes ont signifié le risque trop élevé et les six (6) autres entrepreneurs n'ont pas communiqué la raison de leur désistement.

Une analyse de l'admissibilité et de la conformité de la soumission a été effectuée et l'entreprise Construction Guillaume Mailhot inc. n'est pas inscrite au registre des entreprises non admissibles, elle n'a pas de restriction imposée sur sa licence par la Régie du bâtiment du Québec et elle détient une attestation de Revenu Québec valide. L'attestation de l'AMF n'est pas requise pour ces travaux.

À la suite de l'analyse de la soumission, celle-ci a été jugée conforme.

Le résultat de la soumission conforme se détaille comme suit :

Soumissions conformes	Coût de base (Taxes incluses)	Conting. (15 %) (Taxes incluses)	Total (Taxes incluses)
Construction Guillaume Mailhot inc	1 197 907,10 $	179 686,07 $	1 377 593,17 $
Dernière estimation réalisée par les professionnels	1 140 981,12 $	171 147,17 $	1 312 128,29 $

Coût moyen des soumissions conformes reçues ($) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions	S. O.
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100)	S. O.
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	S. O.
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse) / la plus basse) X 100)	S. O.
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme - estimation)	65 464,88 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((plus basse conforme - estimation) / estimation) X 100)	5,0 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (deuxième plus basse conforme - la plus basse)	S. O.
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((deuxième plus basse - plus basse) / la plus basse) X 100)	S. O.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total des travaux est détaillé comme suit :

	Incluant taxes	**Excluant taxes**
Contrat des travaux	1 197 907,10 $	1 041 884,85 $
Contingences de 15%	179 686,07 $	156 282,73 $
Total	**1 377 593,17 $**	**1 198 167,57 $**

Un montant maximal net de 1 198 167,57 $ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 15-018 (CM15-0222) numéro de sous-projet 174785 - Programme commun de maintien d'actifs du Biodôme. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre**.** Cette dépense sera totalement décaissée en 2019.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux seront réalisés conformément aux politiques de la Ville en matière de développement durable, notamment sa politique de gestion des produits de démolition et le choix des matériaux afin de diminuer la consommation d'énergie et d'eau.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux doivent être réalisés durant la fermeture du Biodôme et se terminer avant la réouverture de l'institution.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue pour ce projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat : avril 2019
Début des travaux : mai 2019
Fin des travaux : août 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Yves PARIS, Service de l'Espace pour la vie

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain NOLET
gestionnaire immobilier

Tél : 514-872-5057
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-13

Jean BOUVRETTE
Chef de division projets immobiliers-Sécurité publique et EPLV

Tél : 514 868-0941
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2019-03-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-03-15

Salles de toilettes existantes





Image 3D de la salle de toilettes après les rénovations



Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1196318001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Objet :	Accorder un contrat à Construction Guillaume Mailhot inc., pour réaliser les travaux de rénovation de dix (10) salles de toilettes au Biodôme de Montréal, pour une somme maximale de 1 377 593,17$ (contrat de 1 197 907,10 $ + contingences de 179 686,07 $), taxes incluses - Appel d'offres public BI-00117 (1 soumissionnaire).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD1196318001 Virement de crédit.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Fanny LALONDE-GOSSELIN
Préposée au Budget
Tél : 514 872-8914

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-13

Laura VALCOURT
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-0984
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.08

2019/04/15
13:00

(1)

Dossier # : 1196891001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à L'Heureux Mongeau JC Lauzon Inc. pour la rénovation du réseau de chauffage périphérique du Biodôme de Montréal, pour une somme maximale de 1 216 435,50 $ (contrat de 1 057 770,00 $ + contingences de 15 % de 158 665,50 $), taxes incluses - Appel d'offres public (#BI-00111) - (4 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder au soumissionnaire L'Heureux Mongeau JC Lauzon Inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour réaliser les travaux de rénovation du réseau de chauffage périphérique du Biodôme de Montréal au prix de sa soumission, soit une somme maximale de 1 057 770,00 $ taxes incluses - conformément aux documents d'appel d'offres public BI-00111;

2. d'autoriser une dépense de 158 665,50 $ taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel**.** Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-03-25 12:26

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1196891001**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à L'Heureux Mongeau JC Lauzon Inc. pour la rénovation du réseau de chauffage périphérique du Biodôme de Montréal, pour une somme maximale de 1 216 435,50 $ (contrat de 1 057 770,00 $ + contingences de 15 % de 158 665,50 $), taxes incluses - Appel d'offres public (#BI-00111) - (4 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de rénovation du système de chauffage périphérique du Biodôme de Montréal est inscrit au programme de maintien d'actifs du Biodôme du programme triennal d'immobilisation (PTI).
Le système de chauffage électrique périphérique existant, qui date de 1976, est vétuste et doit être remplacé. Le présent projet profite de la fermeture complète du Biodôme dans le cadre des travaux du projet Migration, pour effectuer le remplacement des cabinets de chauffage électrique par de nouveaux cabinets alimentés au glycol, dans la périphérie publique du bâtiment.

Les plans et devis finaux et l'estimation des travaux ont été réalisés par la firme d'ingénierie Bouthillette Parizeau inc.

Un appel d'offres public pour la réalisation des travaux, portant le numéro #BI-00111, a été publié sur SÉAO et dans le journal Le Devoir le 11 février 2019.

La date initiale du dépôt des soumissions était fixée au 05 mars 2019. Elle a été reportée au 12 mars 2019 afin de laisser le temps nécessaire aux soumissionnaires pour intégrer le dernier addenda.

Des visites des lieux se sont déroulées du 13 février au 1er mars 2019.

Quatre addenda ont été publiés :
- Addenda #1: Ajustements des plans mécaniques et électriques;
- Addenda #2: Réponse à une question mineure d'un soumissionnaire;
- Addenda #3: Modification d'un plan électrique;
- Addenda #4: Report de la date d'ouverture des soumissions au 12 mars 2019.

La durée de validité des soumissions est de 90 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0985 - 20 août 2018 - Accorder un contrat de services professionnels à Bouthillette Parizeau inc. pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux du projet de remplacement de cabinets de chauffage en périphérie du Biodôme de Montréal, pour une somme maximale de 153 031,73 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17036 (1 soumissionnaire).

DESCRIPTION

Depuis 2010, le Biodôme profite d'un système de géothermie à boucle ouverte afin de climatiser et chauffer ses écosystèmes. Cependant, le chauffage périphérique du bâtiment se fait via des cabinets électriques pour contrer la déperdition de chaleur causée par la fenestration imposante. Par souci d'économie d'énergie, et selon une étude de faisabilité, l'option retenue pour alimenter les nouveaux cabinets de chauffage de type ventilo-convecteur, en périphérie, est de récupérer et d'utiliser le surplus du réseau de géothermie au glycol du Biodôme.
Le présent dossier vise à accorder un contrat de construction à L'Heureux Mongeau JC Lauzon Inc. pour le projet de rénovation du réseau de chauffage périphérique du Biodôme.

Les principaux travaux de ce projet consistent sans s'y limiter à :

- Démolition de conduits électriques;

- Démolition des vieux calorifères électriques déjà en place;

- Sciage de dalle de béton pour les liens avec les tranchées existantes;

- Fournitures et installations de nouveaux panneaux électriques pour alimentation du réseau de chauffage;

- Fourniture, installation et raccordement du câblage électrique et de ses contrôles requis pour le bon fonctionnement des nouveaux appareils de chauffage (via tranchée ou le long du mur périphérique);

- Fourniture, installation et raccordement de nouveaux cabinets de chauffage;

- Raccordement au réseau de plomberie de glycol du Biodôme;

- Raccordement électrique des nouveaux cabinets de chauffage;

- Fourniture, installation et raccordement des équipements de contrôle du nouveau réseau de chauffage;

- Mise en service et formation des employés;

Des contingences (15 % du montant du contrat) sont requises pour pallier aux imprévus.

JUSTIFICATION

Neuf (9) entrepreneurs ont acheté le cahier des charges et cinq (5) soumissions ont été déposées. Des (4) quatre qui n'ont pas déposé de soumission, deux entrepreneurs n'ont pas donné de raisons et les deux autres sont des sous-traitants.
À la suite de l'analyse des soumissions, quatre (4) ont été jugées conformes et une (1) non conforme, car la firme n'a pas remis le formulaire H, lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire.

Le résultat des soumissions conformes se détaille comme suit :

Soumissions conformes	Coût de base (Taxes incluses)	Conting. (15 %) (Taxes incluses)	Total (Taxes incluses)
L'Heureux Mongeau JC Lauzon	1 057 770,00 $	158 665,50 $	1 216 435,50 $
Mécanicaction Inc.	1 113 370,76 $	167 005,61 $	1 280 376,37 $
Le Groupe Centco Inc.	1 135 953,00 $	170 392,95 $	1 306 345,95 $
Plomberie Noël Fredette	1 145 725,88 $	171 858,88 $	1 317 584,76 $
Dernière estimation réalisée par les professionnels	1 100 000,00 $	165 000,00 $	1 265 000,00 $
Coût moyen des soumissions conformes reçues ($) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions			1 280 185,65 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100)			5 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			.101 149,26 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse) / la plus basse) X 100)			8 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme - estimation)			-48 564,50 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((plus basse conforme - estimation) / estimation) X 100)			-4 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (deuxième plus basse conforme - la plus basse)			63 940,87 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((deuxième plus basse - plus basse) / la plus basse) X 100)			5 %

Le prix du plus bas soumissionnaire conforme n'est que 5% inférieur de l'estimé de nos professionnels externes. Dans le contexte actuel, le prix reçu respecte les normes d'estimation de classe A (5%).

Une analyse de l'admissibilité et de la conformité de la soumission la plus basse conforme a été effectuée et l'entreprise L'Heureux Mongeau JC Lauzon Inc. n'est pas inscrite au registre des entreprises non admissibles, elle n'a pas de restriction imposée sur sa licence par la Régie du bâtiment du Québec et elle détient une attestation de Revenu Québec valide. L'attestation de l'AMF n'est pas requise pour ces travaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total des travaux est détaillé comme suit :

	Incluant taxes	Excluant taxes
Contrat des travaux	1 057 770,00 $	920 000,00 $
Contingences de 15%	158 665,50 $	138 000,00 $
Total	**1 216 435,50 $**	**1 058 000,00 $**

Un montant maximal net de 1 058 000,00 $ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale #15-018 ainsi que du #17-044 Maintien Service Espace Vie (#CM17 0487) numéro de sous-projet 174699 - Programme commun de maintien d'actifs du Biodôme. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre**.** Cette dépense sera totalement décaissée en 2019.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet répond aux priorités d'intervention du programme Montréal durable 2016-2020, notamment en permettant une réduction de la consommation d'énergie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les équipements ont plus de 42 ans, leur vie utile est atteinte. Le remplacement de ces équipements doit se faire impérativement durant la fermeture du Biodôme, car ils se situent dans l'espace public. Aussi, le projet doit se réaliser avant la réouverture du Biodôme.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue pour ce projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier de réalisation des travaux doit s'arrimer avec celui du projet de réfection du Biodôme (Migration).

Étapes	Échéance
Octroi du contrat construction	avril
Réalisation des travaux	avril / octobre
Fin des travaux	octobre

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrement administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Yves PARIS, Service de l'Espace pour la vie

Lecture :

Yves PARIS, 20 mars 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Vincent ROY
Agent Technique Mécanique du Bâtiment

Tél : 514-872-1509
Télécop. : 514-872-7199

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-20

Jean BOUVRETTE
C/s services techniques

Tél : 514 868-3010
Télécop. : 514 872-7199

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2019-03-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-03-22

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1196891001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Objet :	Accorder un contrat à L'Heureux Mongeau JC Lauzon Inc. pour la rénovation du réseau de chauffage périphérique du Biodôme de Montréal, pour une somme maximale de 1 216 435,50 $ (contrat de 1 057 770,00 $ + contingences de 15 % de 158 665,50 $), taxes incluses - Appel d'offres public (#BI-00111) - (4 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Virement GDD1196891001.xlsm

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jerry BARTHELEMY
Préposé au Budget
Tél : 514 872-5066

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-21

Laura VALCOURT
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-0984
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.09

2019/04/15
13:00

(1)

Dossier # : 1198141001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 106 809,96 $, taxes incluses, pour les travaux de réfection de la pergola et des murets du restaurant du Jardin botanique dans le cadre du contrat accordé à Afcor Construction inc. (CE18 1789) majorant ainsi le montant total du contrat de 467 500,24 $ à 574 310,20 $ taxes et contingences incluses

d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 106 809,96 $, taxes incluses, pour pouvoir payer les demandes de changement requises pour compléter le projet de réfection de la pergola et des murets du restaurant du Jardin botanique;

1. d'accorder à Afcor Construction inc. (CE18 1789) ce surplus contractuel, majorant ainsi le montant total du contrat de 467 500,24 $ à 574 310,20 $ taxes et contingences incluses;

2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-03-25 10:28

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198141001**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 106 809,96 $, taxes incluses, pour les travaux de réfection de la pergola et des murets du restaurant du Jardin botanique dans le cadre du contrat accordé à Afcor Construction inc. (CE18 1789) majorant ainsi le montant total du contrat de 467 500,24 $ à 574 310,20 $ taxes et contingences incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de réfection de la pergola et des murets du restaurant du Jardin botanique de Montréal est inscrit au programme de maintien d'Espace pour la vie. Le restaurant est situé au sud-ouest du Jardin botanique, et est accessible au public selon des périodes saisonnières précises.
L'octroi du contrat de construction à Afcor Construction inc., a été approuvé au comité exécutif du 7 novembre 2018 (CE18 1789) pour un montant de 467 500,24 $ taxes et contingences incluses

Ces travaux consistent principalement à :

- remplacer les structures des colonnes des murets de la pergola;
- replacer les revêtements de maçonnerie;
- rectifier la structure en bois de la pergola;
- remplacer le revêtement de plancher et l'éclairage existant.

Lors de l'excavation d'un des murets soutenant la pergola, il a été constaté que la structure des fondations comportait plusieurs fissures compromettant la solidité structurale de la pergola; ce qui n'avait pas été identifié lors des excavations exploratoires au moment des plans et devis.

Le chantier a débuté le 21 novembre 2018 et l'état d'avancement des travaux au 11 février 2019, date à laquelle les problèmes structuraux ont été découverts, était d'environ 11 %. La date initiale de livraison de la pergola et des murets est le 12 avril 2019. Une fois ces fissures découvertes, la Ville a procédé à une suspension temporaire de chantier mais les travaux ont repris depuis que la solution a été émise par le professionnel.

La correction de ces problèmes demande une augmentation des contingences du contrat de travaux, qui conduira à un ajustement du contrat des services professionnels, étant donné

qu'une nouvelle fondation pour la pergola doit être conçue. Le montant de cette augmentation est en cours de négociation avec les professionnels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CE 18 1789 – 7 novembre 2018 – autoriser une dépense de 487 500,24 $, taxes incluses, dont une somme de 60 978,29 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences et de 20 000 $, à titre de budget d'incidences, pour réaliser de réfection de la pergola et des murets du restaurant du Jardin botanique.
- BC #1286930 (16-07-2018) : accorder à la firme Clermont Saint-Germain Associés, un contrat de service professionnel d'un montant maximal de 8 995 $ (avant taxes), pour fournir des services professionnels en architecture dans le cadre de la réfection de la pergola et des murets du restaurant du Jardin botanique.
- BC #1286917 (16-07-2018) : accorder à la firme Ingétec, un contrat de service professionnel d'un montant maximal de 21 270,38 $ (avant taxes), pour fournir des services professionnels en structure dans le cadre de la réfection de la pergola et des murets du restaurant du Jardin botanique.
- BC #1281823 (21-06-2018) : accorder à la firme Labo SM , un contrat de service professionnel d'un montant maximal de 8 265,00 $ (avant taxes), pour fournir des services professionnels pour une étude géotechnique dans le cadre de la réfection de la pergola et des murets du restaurant du Jardin botanique.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande l'augmentation du budget des contingences prévu au contrat de construction de Afcor Construction inc. pour permettre de construire une nouvelle fondation pour la pergola et terminer les travaux de réfection de la pergola et des murets du restaurant du Jardin botanique. Toutes les autres clauses du contrat demeurent inchangées.

JUSTIFICATION

La présente demande d'augmentation du budget des contingences au contrat de construction est principalement due à la découverte, lors de l'excavation d'un des murets soutenant la pergola, de fissures compromettant la solidité de la fondation actuelle. L'ampleur de la vétusté de la fondation a été découverte une fois que l'entrepreneur général a procédé à l'excavation complète des fondations. Compte tenu de l'état des fondations, la Ville a demandé un rapport d'expertise du sol pour identifier la solution la plus durable à apporter pour corriger les fondations. De ce rapport, les professionnels ont recommandé de modifier la conception de celles-ci.
Les travaux de remplacement des fondations sont estimés par les professionnels, et approuvés par l'entrepreneur général, à 95 593,25 $ incluant taxes.

Les contingences prévues au contrat de travaux sont de 15 % soit un montant de 60 978,29 $ taxes incluses.

Conséquemment, à ce jour, le montant des contingences est jugé insuffisant pour compléter les travaux et permettre la livraison de la pergola et des murets.

Par ailleurs, en plus des travaux de fondation, et à la suite d'une évaluation par les professionnels sur l'état d'avancement du projet et l'état des installations, une contingence

prévisionnelle supplémentaire de 72 195 $ est nécessaire pour finaliser les 89 % de travaux restants.

Aussi le nouveau budget de contingences est de 167 788,25 $ taxes incluses (95 593,25 $ + 72 195,00 $), représentant 41,3 % du contrat de travaux initial. Ce pourcentage est élevé, mais est dû à des travaux importants aux fondations non détectés lors des excavations exploratoires.

Nous recommandons de donner suite à cette demande de majoration, étant donné que le chantier a débuté et que ces travaux doivent être complétés avant la saison estivale du Jardin botanique. Si nous devions retourner en appel d'offres de travaux, nous aurons à effectuer des travaux afin de sécuriser le site et le chantier, pour ne reprendre qu'en plein coeur de la saison estivale, ce qui nuirait grandement aux opérations commerciales du restaurant et augmenterait les coûts de réalisation de ces travaux compte tenu de la difficulté de réaliser ceux-ci en pleine période touristique.

Le budget des contingences accordé au contrat initial de 60 978,29 $ taxes incluses, doit donc être majoré de 106 809,96 $ taxes incluses (167 788,25 $ - 60 978,29 $).

Description	Montant du contrat initial de l'entrepreneur, taxes incluses	Montant du contrat suite à l'augmentation du contrat de l'entrepreneur, taxes incluses
Travaux de construction	406 521,95 $	406 521,95 $
Montant prévu pour des travaux contingents	60 978,29 $	60 978,29 $
Augmentation des travaux contingents	N/A	106 809,96 $
TOTAL du contrat d'Afcor Construction inc.	**467 500,24 $**	**574 310,20 $**

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent sommaire recommande de majorer le budget des contingences au contrat initial de Afcor Construction inc. en portant le budget global des travaux de 467 500,24 $ à 574 310,20 $, taxes et contingences incluses, soit une augmentation de 106 809,96 $ taxes incluses du montant global des contingences au contrat, soit 92 898,42 $ excluant taxes. Ce montant représente une augmentation de 23 % du contrat total d'Afcor Construction inc. Le montant de contingences dans le contrat initial de l'entrepreneur était de 60 978,29 $ taxes incluses, ce qui représente 15% de la valeur du contrat.

Le montant des incidences reste inchangé à 20 000 $, taxes incluses, ce qui permettra de couvrir les dépenses incidentes du projet.

Un montant maximal net excluant taxes de 92 898,42 $ sera financé par le règlement d’emprunt de compétence locale #17-044 Maintien Service Espace Vie (#CM17 0487) numéro de sous-projet 174330.

L'impact de cette augmentation sur le contrat de services professionnels est en cours de négociation compte tenu qu'ils doivent dessiner un nouveau concept de fondation pour la pergola.

Les travaux contingents ci-dessus mentionnés sont des dépenses en immobilisation qui seront entièrement décaissées en 2019. Ils sont assumés à 100 % par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux seront réalisés conformément aux politiques de la Ville en matière de développement durable, notamment sa politique de gestion des produits de démolition.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si l'augmentation du contrat de travaux n'est pas autorisé, le chantier devra cesser durant le printemps et devra reprendre l'été en pleine saison estivale du Jardin botanique, ce qui aura un impact important sur les fréquentations et les recettes du restaurant du Jardin botanique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Relativement au présent dossier d'augmentation du contrat, aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Augmentation du contrat de construction	mi-avril 2019
Fin des travaux estimée	10 mai 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Penelope DARCY

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-20

Jean BOUVRETTE

professionnel(le)(domaine d'expertise)-chef d'equipe

Tél : 514-872-7214
Télécop. :

Chef de division projets immobiliers-Sécurité publique et EPLV

Tél : 514 868-0941
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2019-03-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-03-25

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1198141001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 106 809,96 $, taxes incluses, pour les travaux de réfection de la pergola et des murets du restaurant du Jardin botanique dans le cadre du contrat accordé à Afcor Construction inc. (CE18 1789) majorant ainsi le montant total du contrat de 467 500,24 $ à 574 310,20 $ taxes et contingences incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Virement crédits GDD 1198141001.xlsm

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jerry BARTHELEMY
Préposé au Budget
Tél : 514 872-5066

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-22

Laura VALCOURT
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-0984
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.10

2019/04/15
13:00

(1)

Dossier # : 1187231097

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal. Dépense totale de 11 832 500,00 $ (contrat: 10 575 000,00 $ + contingences: 1 057 500,00 $ + incidences: 200 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441115 - 1 soumissionnaire conforme

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 10 775 000,00 $, taxes incluses pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2. d'accorder à Insituform Technologies Limited, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 575 000,00 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441115 ;

3. d'autoriser une dépense de 1 057 500,00 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-02-14 15:19

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187231097**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal. Dépense totale de 11 832 500,00 $ (contrat: 10 575 000,00 $ + contingences: 1 057 500,00 $ + incidences: 200 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441115 - 1 soumissionnaire conforme

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par la technique de chemisage sont proposés par la Direction des réseaux d'eau (DRE) du Service de l'eau. Ils s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes et font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.
Cette technique de chemisage sans tranchée représente de nombreux avantages comparativement aux méthodes plus traditionnelles de reconstruction par excavation, notamment :

· Réduction importante des coûts d'exécution comparativement à la reconstruction par excavation;
· Rapidité dans la réalisation des travaux;
· Réduction des perturbations sur les infrastructures environnantes;
· Rapidité de la remise en état des lieux;
· Réduction de la disposition des sols et des matériaux d'excavation;
· Réduction des émissions de gaz à effet de serre comparativement à la reconstruction par excavation;
· Maintien de la circulation durant les travaux.

Dans un contexte de déficit d'entretien des réseaux d'égout, les techniques de réhabilitation permettent le renouvellement d'un très grand nombre de conduites d'égout.

Pour mesurer l'évolution du coût par kilomètre des contrats de travaux de réhabilitation de conduites d'égout octroyés depuis 2008, une liste est annexée en pièce jointe.

La longueur totale des conduites d'égout à réhabiliter par chemisage en 2019-2020 sera d'environ 67,1 kilomètres, ce qui représente un taux de renouvellement de l'ordre de 1,55 % de l'ensemble du réseau.

Étant donné l'envergure de l'ensemble de ces travaux et la volonté de la Ville à ouvrir le marché et encourager la concurrence, la Direction des infrastructures du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) a scindé le grand projet de travaux de réhabilitation en huit (8) secteurs. La présente demande d'octroi de contrat #441115 vise la réhabilitation des conduites d'égout de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. Un (1) projet a déjà été octroyé (voir décision antérieure). Les six (6) autres projets sont présentement en cours.

La Direction des réseaux d'eaux a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement d'un nouvel appel d'offres et de réaliser ces travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0055 - 28 janvier 2019 - Accorder un contrat à Clean Water Works Inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 9 252 100 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441112 - 2 soum. - (1187231077)
CM18 1004 - 21 août 2018 - Accorder deux contrats de services professionnels, pour une période de 36 mois, pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable et d'égout, le support technique et le contrôle de qualité à Tetra Tech QI inc., pour une somme maximale de 3 183 123,12 $, taxes incluses (contrat #1 - 1 soumissionnaire) et Cima+ S.E.N.C. pour la somme maximale de 2 949 999,52 $, taxes incluses (contrat #2 - 2 soumissionnaires, 1 seul conforme) - Appel d'offres public 18-16762 (1187231053)

CM18 0663 - 29 MAI 2018 - Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage, dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 13 836 000 $, taxes incluses - Appel d'offres public 417625 - 2 soumissionnaires (1187231031)

CM18 0390 - 26 mars 2018 - Accorder un contrat à Clean Water Works Inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal. Dépense totale de 6 920 000,00$ (contrat: 6 767 000,00 $ + incidences: 153 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 417620 - 4 soumissionnaires (1187231006)

CM18 0371 - 26 mars 2018 - Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage avec cure aux rayons ultraviolets sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 2 289 000,00 $ (contrat: 2 224 000,00 $ + incidences: 65 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 417626 - 6 soumissionnaires (1177231101)

CM18 0370 - 26 mars 2018 - Accorder un contrat à Clean Water Works Inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage avec cure aux rayons ultraviolets sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 1 539 444,00 $ (contrat: 1 474 444,00 $ + incidences: 65 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 417622 - 6 soumissionnaires (1177231100)

CM18 0231 - 19 février 2018 - Accorder un contrat à Clean Water Works inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 9 316 000,00 $ (contrat: 9 126 000 $ + incidences: 190 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 417624- 3 soumissionnaires (1177231096)

CM18 0230 - 19 février 2018 - Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 9 765 000,00 $ (contrat: 9 585 000,00 $ + incidences: 180 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 417623 - 3 soumissionnaires (1177231091)

CM17 0976 - 22 août 2017 - Accorder un contrat à Instituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 2 521 000,01 $ (contrat: 2 466 000,01 $ + incidences: 55 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 333714 - 3 soumissionnaires - (1177231068);

CM17 0764 - 13 juin 2017 - Accorder un contrat aux Services Infraspec inc., pour des travaux de réhabilitation de conduite d'égout par la technique de chemisage avec cure aux rayons ultraviolets sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 2 386 975,24 $ (contrat: 2 336 975,24 $ + incidences: 50 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 333712 - 4 soumissionnaires (1177231041);

CM17 0462 - 24 avril 2017 - Accorder un contrat à Clean Water Works inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, de Rivière -des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, de Saint-Léonard et du Plateau Mont-Royal. Dépense totale de 4 646 000,00 $ (contrat: 4 561 000,00 $ + incidences: 85 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 333710 - 3 soumissionnaires (1177231022);

CM17 0459 - 24 avril 2017 - Accorder un contrat à Sade Canada inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 10 996 128,21 $ (contrat: 10 791 128,21 $ + incidences: 205 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 333709 - 3 soumissionnaires (1177231017);

CM17 0288 - 27 mars 2017 - Accorder un contrat à Clean Water Works inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent. Dépense totale de 4 633 000,00 $ (contrat: 4 551 000,00 $ + incidences: 82 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 333708 - 3 soumissionnaires (1177231005);

CM17 0286 - 27 mars 2017 - Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Lachine, de LaSalle, d'Outremont, du Sud-Ouest et de Verdun. Dépense totale de 4 235 000,01 $ (contrat: 4 155 000,01 $ + incidences: 80 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 333707 - 4 soumissionnaires (1167231070);

CM17 0287 - 27 mars 2017 - Accorder un contrat à Clean Water Works inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal et de Ville-Marie. Dépense totale de 9 641 000,01 $ (contrat: 9 471 000,01 $ + incidences: 170 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 333706 - 4 soumissionnaires (1167231069);

CM17 0157 - 20 février 2017 - Accorder deux (2) contrats de services professionnels pour une période de 36 mois : contrat #1 avec Tetra Tech QI inc. pour une somme maximale de 2 086 251,27 $, taxes incluses pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable, le support technique et le contrôle de qualité et contrat #2 (un

seul soumissionnaire conforme) avec Cima+ S.E.N.C. pour la somme maximale de 1 626 692,17 $, taxes incluses pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'égout, le support technique et le contrôle de qualité. Appel d'offres public 16-15591 - 5 soumissions reçues (1167231054).

DESCRIPTION

Le présent contrat prévoit réhabiliter une longueur de près de 14,1 kilomètres de conduites d'égout secondaires et les travaux seront réalisés dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.
La liste des rues où auront lieu les travaux est jointe au présent dossier.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 1 057 500,00 $, taxes incluses, soit 10 % du coût du contrat.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux, de marquage et signalisation, de gestion des impacts, ainsi que surveillance environnementale pour la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

Des pénalités peuvent être appliquées si l'entrepreneur ne respecte pas l'échéancier des travaux (article 33 des clauses administratives spéciales du cahier des charges). Aucun boni n'est prévu dans les documents d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, ainsi que l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels.
La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

Une clause sur l'expérience du soumissionnaire est incluse dans les documents de l'appel d'offres #441115 (voir en pièce jointe).

L'estimation de soumission est établie durant la période d'appel d'offres par l'équipe de l’économie de la construction (ÉÉC) de la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Cette estimation est basée sur les prix et taux du marché actuel (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) ainsi que tous les documents de l'appel d'offres.

L'ÉÉC a procédé à l’analyse de la soumission conforme reçue pour l'appel d'offres. Un écart favorable de 14,5 % a été constaté entre la plus basse soumission conforme et l’estimation de soumission.

Les plus grands écarts sont concentrés dans les articles suivants : chemisage de conduite de tous les diamètres, remise en service de branchement, remplacement de branchement de puisard et de conduite par excavation, nettoyage complémentaire, divers travaux en espace clos et réparation par cimentage. À l’exception des deux premiers éléments, le plus bas soumissionnaire a soumis des prix très bas qui témoignent de son agressivité quand on

les compare à nos estimations compte tenu de la nature des travaux à exécuter. En ce qui concerne les articles de chemisage, la DGPÉC ne dispose pas d'éléments pouvant justifier l'écart.

L'écart résiduel est réparti dans les autres articles de la soumission.

Considérant ces informations et que l'écart est favorable à la Ville, la DGPÉC appuie la recommandation d'octroyer le contrat.

Le présent dossier répond à deux (2) des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, le contrat comporte une dépense de plus de 10 M$ et une seule soumission conforme a été reçue suite à l'appel d'offres.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 11 832 500,00 $, taxes incluses, comprenant le montant du contrat de 10 575 000,00 $, des contingences de 1 057 500,00 $ et des incidences de 200 000,00 $.
Cette dépense, entièrement assumée par la ville centrale, représente un coût net de 10 804 649,65 $ lorsque diminuée des ristournes fédérales et provinciales, est financé par le règlement d'emprunt # 18-071. Une partie de celle-ci est éligible à une subvention du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) conformément à l'intervention financière, à la liste de rues et au tableau de répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences en pièces jointes au dossier.

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action *Montréal durable 2016-2020* : "Optimiser la gestion de l'eau".

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait avoir pour conséquence de devoir reconstruire certaines conduites au lieu de les réhabiliter, ce qui entraînerait des coûts beaucoup plus importants. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main-d'oeuvre et des matériaux. Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 24 mai 2019, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la mobilité ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un stratégie de communication sera déployée pour informer les riverains de la nature et des impacts des travaux. Cette stratégie s'appuiera sur les outils de communication suivants dont la distribution d'avis aux riverains, l'envoi de courriels d'information destinés aux

partenaires et aux chroniqueurs à la circulation, l'affichage de panneaux de chantier lorsque requis, la diffusion d'information sur le site Web et la carte Info-travaux ainsi que sur les médias sociaux (Waze).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
Commission permanente sur l'examen des contrats : mars 2019
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées
Début des travaux : avril 2019
Fin des travaux : mars 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kathy DAVID, Service de l'eau
Jean-Simon FRENETTE, Rosemont - La Petite-Patrie
Karine CÔTÉ, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Kathy DAVID, 12 février 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandre A MARTIN
ingenieur

Tél : 514 872-0801
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-12

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2019-02-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2019-02-14

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 441115 — No du GDD : 1187231097

Titre de l'appel d'offres : Travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 10 - 12 - 2018 — Ouverture originalement prévue le : 24 - 1 - 2019

Ouverture faite le : 24 - 1 - 2019 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 44 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 1 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
16 - 1 - 2019	Modifications de longueurs de conduites et de diamètres aux plans RPP-EG-2019-02A, 02B, 03, 10, 41A, 41B et 41C ainsi qu'au formulaire de soumission et à l'annexe RE6, ajout d'un article de maintien de la mobilité et de la sécurité routière (art. 104,1) et retrait des plans RPP-EG-2019-33A et 33B.	20 000.00

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 4 — Nbre de soumissions reçues : 2 — % de réponses : 50

Nbre de soumissions rejetées : 1 — % de rejets : 50.0

Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique
CLEAN WATER WORKS INC.	GARANTIE DE SOUMISSION NON DÉPOSÉE À L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs — Date d'échéance initiale : 24 - 5 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : - -

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections du prix
	Total
INSITUFORM TECHNOLOGIES LIMITED	10 575 000.00
Estimation **externe**	12 373 211.23

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation : **-14.5%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse :

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** X **NON**

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		X	AMF		X	***Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant***
RENA		X	Revenu Qc		X	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : INSITUFORM TECHNOLOGIES LIMITED

Montant du contrat (incluant les taxes) ($) : 10 575 000.00

Montant des contingences ($) : 1 057 500.00

Montant des incidences ($) : 200 000.00

Date prévue de début des travaux : 1 - 4 - 2019 — Date prévue de fin des travaux : 31 - 3 - 2020

Liste des contrats octroyés - Travaux de réhabilitation de conduite secondaire d'égout

No GDD	Année d'octroi	No. Soumission	No Contrat	Partenariat	Entrepreneur	Montant octroyé avec conting. ($)	Longueur octroyée (m)	Coût moyen au ml ($/m)	
1081140001	2008	9838	UX-08-001	DGSRE	M.S.C Réhabilitation	1 040 461,34 $	1251	831,70 $	
1090746001	2009	9886	UX-09-001	DGSRE	M.S.C Réhabilitation	7 857 845,87 $	7631	1 029,73 $	
1095106001	2009	9910	UX-09-004	DGSRE	M.S.C Réhabilitation	4 421 297,56 $	3144	1 406,27 $	
1103228003	2010	9956	UX-10-001	DGSRE	Véolia	10 601 008,62 $	12620	840,02 $	
1113228001	2011	9979	UX-11-001	DGSRE	Insituform	11 899 926,67 $	14490	821,25 $	
1123228001	2012	10017	UX-12-001 OUEST	DGSRE	Clean Water Works	11 093 809,55 $	11300	981,75 $	
1123228001	2012	10017	UX-12-001 EST	DGSRE	Clean Water Works	11 625 563,13 $	11800	985,22 $	
1134551001	2013	10066	UX-13-001 EST	DGSRE	Clean Water Works	13 735 862,52 $	17000	807,99 $	
1134551005	2013	10066	UX-13-002 OUEST	DGSRE	Insituform	12 824 384,04 $	15000	854,96 $	
1134551009	2013	10125	UR-13-236	DGSRE	Clean Water Works	2 827 581,09 $	1700	1 663,28 $	
1144551001	2014	10139	UX-14-299	DGSRE	Insituform	14 868 969,27 $	17000	874,65 $	
1144551001	2014	10139	UX-14-300	DGSRE	Clean Water Works	11 478 456,08 $	14200	808,34 $	
1154822009	2015	322002	UX15252	DGSRE	Sade Canada	11 424 938,58 $	18729	610,01 $	
1154822010	2015	322001	UX15253	DGSRE	Clean Water Works	11 665 000,22 $	17680	659,79 $	
1154102008	2016	329405		DGSRE	Sade Canada	3 868 323,80 $	6635	583,02 $	
1154102009	2016	329406		DGSRE	Insituform	11 277 000,00 $	14420	782,04 $	
1164102005	2016	329407		DGSRE	Sade Canada	10 728 272,00 $	13250	809,68 $	
1167231042	2016	329408		DGSRE	Clean Water Works	2 661 000,00 $	2881	923,64 $	
1167231069	2017	333706		DGSRE	Clean Water Works	9 471 000,01 $	11825	800,93 $	
1167231070	2017	333707		DGSRE	Insituform	4 155 000,01 $	7175	579,09 $	
1177231005	2017	333708		DGSRE	Clean Water Works	4 551 000,00 $	9260	491,47 $	
1177231017	2017	333709		DGSRE	Sade Canada	10 791 128,21 $	14360	751,47 $	
1177231022	2017	333710		DGSRE	Clean Water Works	4 561 000,00 $	6730	677,71 $	
1177231041	2017	333712		DGSRE	Services Infraspec	2 336 975,24 $	2605	897,11 $	
1177231068	2017	333714		DGSRE	Insituform	2 466 000,01 $	3895	633,12 $	
1177231091	2018	417623		DGSRE	Insituform	9 585 000,00 $	12383	774,05 $	
1177231096	2018	417624		DGSRE	Clean Water Works	9 126 000,00 $	12824	711,63 $	
1187231006	2018	417620		DGSRE	Clean Water Works	6 767 000,00 $	10216	662,39 $	
1177231100	2018	417622		DGSRE	Clean Water Works	1 474 444,00 $	4450	331,34 $	
1177231101	2018	417626		DGSRE	Insituform	2 224 000,00 $	4158	534,87 $	
1187231031	2018	417625		DGSRE	Insituform	13 584 000,00 $	14410	942,68 $	
1187231028	2018	417621		DGSRE	Clean Water Works	10 821 000,00 $	11516	939,65 $	
1187231077	2019	441112		DRE	Clean Water Works	9 087 100,00 $	8239	1 102,94 $	
1187231071	2019	441111		DRE	Insituform	4 020 500,00 $	6112	657,80 $	
1187231097	2019	441115		DRE	Insituform	11 632 500,00 $	14074	826,52 $	En cours
					TOTAL	282 553 347,82 $	354963		

Montréal

15 janvier 2019
Par : Alexandre Martin, ing.
Charles Grondin, ing.

Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

LISTE DES RUES

Travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues
Soumissions : 441115

# Plan	Rue	De	À	Type chaussée	Conduites à réhabiliter									Branch. puisards (mètre)	Raccords (unité)	Remplac. conduite excavation (mètre)	Regard d'égout ajouté ou remplac. (unité)
					300 mm (mètre)	375 mm (mètre)	450 mm (mètre)	600 mm (mètre)	750 mm (mètre)	900 mm (mètre)	1350 (mètre)	600x900 (mètre)	1000 (mètre)				
Rosemont - La Petite-Patrie																	
RPP-EG-2019-01	Marquette	Des Carrières	Rosemont	Rigide								295		83	48	3	
RPP-EG-2019-02AB	Marconi	Waverly	Alexandra	Rigide	10							288	17	121	53		
RPP-EG-2019-03	Rosemont	10e avenue	Saint-Michel	Rigide								102		19	15		
RPP-EG-2019-04AB	5e avenue	Laurier Est	Masson	Rigide								305		88	60		
RPP-EG-2019-06AB	Masson	Bourbonnière	Jeanne-d'Arc	Rigide								198		54	34	13	
RPP-EG-2019-07A	Beaubien Est	41e avenue	43e avenue	Rigide			149							23	13	3	1
RPP-EG-2019-07B	Beaubien Est	44e avenue	l'Assomption	Rigide			76					16		25	11		1
RPP-EG-2019-08 ABCD	Boyer	Rosemont	Beaubien Est	Rigide								425		73	58	3	
RPP-EG-2019-09 ABC	Alma	Dante	Beaubien Est	Flexible/Rigide								512		106	93		
RPP-EG-2019-10	Masson	Fullum	D'Iberville	Rigide			171	15	0					3	12		
RPP-EG-2019-11 AB	24e avenue	Saint-Zotique Est	Bélanger	Rigide								384		122	76	3	
RPP-EG-2019-12 ABC	29e avenue	Saint-Zotique Est	Bélanger	Rigide								321		70	61		1
RPP-EG-2019-13 ABC	30e avenue	Saint-Zotique Est	Bélanger	Rigide								295		56	55		1
RPP-EG-2019-14 AB	Saint-André	Des Carrières	Rosemont	Rigide								233		42	62	3	
RPP-EG-2019-15 ABC	6e avenue	Saint-Zotique Est	Bélanger	Rigide								345		70	39		1
RPP-EG-2019-16 ABCDE	28e avenue	Beaubien Est	Bélanger	Rigide								661		164	127	3	1
RPP-EG-2019-17 AB	27e avenue	Saint-Zotique Est	Bélanger	Rigide								311		58	65		
RPP-EG-2019-18	De mobile	31e avenue	De Tonty	Rigide		105		40						15	18	6	
RPP-EG-2019-19 AB	D'Iberville	Limite sud arrondissement	Masson	Rigide								233		51	36		
RPP-EG-2019-20	Saint-Joseph Est	4e avenue	6e avenue	Rigide			107							78	14		
RPP-EG-2019-21 AB	13e avenue	De Bellechasse	Beaubien Est	Rigide	72	80	156							82	41		
RPP-EG-2019-22 A	D'Iberville	De Bellechasse	Beaubien Est	Rigide								353		56	72	6	
RPP-EG-2019-22 B	D'Iberville	Saint-Zotique Est	Bélanger	Rigide						15		299		35	57		
RPP-EG-2019-23	Des Carrières	Des Écores	Louis-Hébert	Rigide								86		34	14		
RPP-EG-2019-25	Charlemagne	Masson	Dandurand	Rigide								187		75	41		
RPP-EG-2019-26 AB	Mozart Est	Saint-Laurent	Alma	Rigide							293			0	30		
RPP-EG-2019-27	De Bordeaux	Beaubien Est	Saint-Zotique Est	Rigide								278		60	66		
RPP-EG-2019-28	9e avenue	Rosemont	De Bellechasse	Rigide								166		24	12		
RPP-EG-2019-29 AB	3e avenue	De Bellechasse	Beaubien Est	Rigide								340		60	82		
RPP-EG-2019-30	De Chateaubriand	Beaubien Est	Saint-Zotique Est	Rigide		13						324		40	67		
RPP-EG-2019-31	5e avenue	Gilford	Laurier Est	Rigide								243		60	49	6	
RPP-EG-2019-32 A	Chapleau	Limite sud	Masson	Rigide	88									11	30	3	
RPP-EG-2019-32 BC	Chapleau	Masson	Dandurand	Rigide	216									28	36	16	
RPP-EG-2019-34	Casgrain	Saint-Zotique Est	Dante	Rigide								189		85	44	6	
RPP-EG-2019-36 AB	Chabot	Saint-Zotique Est	Bélanger	Rigide								373		61	67	4	
RPP-EG-2019-37 ABC	Cartier	Saint-Zotique Est	Bélanger	Rigide								371		108	60		
RPP-EG-2019-38 AB	1re Avenue	Saint-Zotique Est	Bélanger	Rigide								321		60	85		
RPP-EG-2019-39 AB	Drolet	Bélanger	Jean-Talon Est	Rigide								206		46	60	3	
RPP-EG-2019-40 ABC	De Normanville	Bélanger	Jean-Talon Est	Rigide								323		97	80		
RPP-EG-2019-41 ABC	Bélanger	Marquette	Chabot	Rigide						170		75		103	26		
RPP-EG-2019-42 AB	De Gaspé	De Bellechasse	Beaubien Est	Rigide								303		56	75	9	
RPP-EG-2019-43 ABC	Jeanne-D'Arc	Masson	Rosemont	Rigide								444		126	94	9	
RPP-EG-2019-44 AB	8e avenue	Dandurand	Rosemont	Rigide								377		76	80	12	
RPP-EG-2019-45 AB	Dandurand	Papineau	De Lorimier	Rigide		17						225		25	33	6	1
RPP-EG-2019-46 ABC	Saint-Laurent	Beaubien Ouest	Dante	Rigide								429		96	110		
RPP-EG-2019-48 ABC	Rachel Est	Marcel-Pépin	Aylwin	Rigide								622		186	56	6	1
RPP-EG-2019-49	Garnier	Bélanger	Jean-Talon Est	Rigide								337		101	74	31	
RPP-EG-2019-50	15e avenue	Rosemont	Bellechasse	Rigide			10		172					57	31	3	
RPP-EG-2019-51 AB	Clark	Mozart	Jean-Talon Ouest	Rigide								287		108	64		
				TOTAUX	**386**	**215**	**669**	**55**	**172**	**185**	**293**	**12082**	**17**	**3277**	**2586**	**157**	**8**
					14074												

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

SOMMAIRE PAR SOUS-PROJETS (PROJETS SIMON)		SOUMISSION:	441115	DATE:
#GDD:	1187231097	DRM:	4411	2019/02/11
RESPONSABLE:	Alexandre Martin, ing.			
INTITULÉ DU PROJET:	Travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal			

PROJET INVESTI: 56000 Desc et client-payeur: **Programme de renouvellement des réseaux d'aqueduc et égout**

			Taxes incluses			
Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1956000712	175561	10 622 022.99 $	10 575 000.00 $	1 057 500.00 $	0.00 $	C
1956000713	175562	182 626.66 $	0.00 $	0.00 $	200 000.00 $	C
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**10 804 649.65 $**	**10 575 000.00 $**	**1 057 500.00 $**	**200 000.00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	

TOTAL	**10 804 649.65 $**	**10 575 000.00 $**	**1 057 500.00 $**	**200 000.00 $**
TOTAL (Contrat + Contingences + Incidences)			**11 832 500.00 $**	

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**GRAND TOTAL**	**SOUMISSION:** 441115	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:			**11/02/2019**
INTITULÉ DU PROJET:	**Travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal**		

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			10 575 000.00 $
TRAVAUX CONTINGENTS			1 057 500.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		58 000.00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		0.00 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		87 000.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		18 000.00 $	
Gestion des impacts		17 000.00 $	
Surveillance environnementale		20 000.00 $	
		0.00 $	
		0.00 $	
	TOTAL À REPORTER	200 000.00	200 000.00 $
Dépenses à autoriser - GRAND TOTAL			11 832 500.00 $
Imputation (crédits)			10 804 649.65 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		514 568.38	1 026 563.93
Ristournes TPS et TVQ à 50%		1 027 850.35	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Alexandre Martin, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1956000712**	**SOUMISSION:**	**441115**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**175561**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**11/02/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal.**			
ENTREPRENEUR ›	**Insituform Technologies Limited**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			10 575 000.00 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		1 057 500.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
Surveillance environnementale			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			11 632 500.00 $
Imputation (crédits)			10 622 022.99 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	505 870.84	1 009 212.33
Ristournes TPS et TVQ à 50%	1 010 477.01	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Alexandre Martin, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1956000713**	**SOUMISSION:**	**441115**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**175562**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**11/02/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal.**			
ENTREPRENEUR ▸	**Services professionnels et techniques**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		58 000.00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif		87 000.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		18 000.00 $	
Gestion des impacts		17 000.00 $	
Surveillance environnementale		20 000.00 $	
	TOTAL À REPORTER	200 000.00	200 000.00 $
Dépenses totales à autoriser			200 000.00 $
Imputation (crédits)			182 626.66 $
Montant de dépôt			

		TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:			
À payer avant ristournes (100%)		8 697.54	17 351.60
Ristournes TPS et TVQ à 50%		17 373.34	

PLAN NUMÉRO:	(n/a)	CALCULÉ PAR ▸	Alexandre Martin, ing.

10. Expérience du Soumissionnaire ou du Sous-traitant

Le soumissionnaire doit joindre à sa soumission, en utilisant le formulaire **ANNEXE – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE**, l'information relative d'au minimum deux (2) Contrats (ou plus si nécessaire) qu'il a obtenus, dont la nature des travaux est comparable à ceux visés par le présent Appel d'offres, qu'il a exécutés à titre d'Adjudicataire du Contrat (non pas comme sous-traitant) au cours des cinq (5) dernières années[1] ou qui sont en cours d'exécution, et comportant **une longueur minimale cumulative de 2 km**, en longueur de travaux de chemisage de conduites d'égout réalisés à la date d'ouverture des soumissions.

Un Contrat dont la nature des travaux est comparable à ceux visés par le présent Appel d'offres se définit comme étant un projet de réhabilitation de conduite d'égout, incluant les interventions sur les entrées de service, exécuté dans un milieu urbain et sur une artère fortement achalandée où le soumissionnaire aura eu à gérer toutes les disciplines des travaux ainsi que la circulation, les entraves et chemins de détour.

Pour chaque Contrat, le soumissionnaire doit indiquer les informations suivantes, en utilisant **IMPÉRATIVEMENT** le formulaire **ANNEXE – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE** prévu à la Section VI « ANNEXES » du Cahier des charges :

1. l'année de réalisation ;
2. la description du projet et la nature des travaux ;
3. le nom de l'artère et de la municipalité ;
4. la valeur du Contrat et la valeur des travaux réalisés à la date d'ouverture des Soumissions ;
5. le nom de l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux et ses coordonnées ;
6. le nom du donneur d'ouvrage.

Le Soumissionnaire doit cocher la case prévue à cet effet dans la « Liste de rappel » de la section VI « Annexes » du Cahier des charges.

ATTENTION – REJET AUTOMATIQUE DE LA SOUMISSION

Le défaut de fournir avec la soumission le Formulaire ANNEXE – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE prévu à la Section VI « ANNEXES » du Cahier des charges **dûment complété et accompagné des pièces justificatives référant à deux (2) Contrats (ou plus si nécessaire) qui respectent les critères ci-haut mentionnés ENTRAÎNERA LE REJET AUTOMATIQUE DE LA SOUMISSION.**

Les pièces justificatives acceptées comprennent notamment la dernière facture cumulative des travaux exécutés (décompte progressif) ou toutes autres factures ou preuves pertinentes qui permettent la qualification de la soumission au regard des critères d'admissibilité, soit:

- **Adjudicataire du Contrat ;**
- **Nature des travaux ;**
- **Année d'exécution des travaux ;**
- **Montant du Contrat ;**
- **Montant des travaux réalisés et facturés.**

Le Soumissionnaire doit donc s'assurer de joindre le formulaire dûment complété, accompagné des pièces justificatives référant à deux (2) Contrats (ou plus si nécessaire) qui respectent ces exigences puisqu'en aucun cas la Ville ne permettra au Soumissionnaire de corriger un tel défaut ou vice qui s'y rattache, et ce, nonobstant l'article 3.4.1 des Instructions aux Soumissionnaires.

Note 1 : Le certificat d'acceptation provisoire doit avoir été obtenu au cours des 5 dernières années.

11. Récupération des équipements municipaux

Lors des travaux d'excavation, l'Entrepreneur aura, entre autres, à enlever des regards ou des puisards. Si l'arrondissement désire récupérer certaines pièces, l'Entrepreneur devra les mettre de côté, et les transporter à ses frais au garage municipal de l'arrondissement. Autrement, l'Entrepreneur doit en disposer à ses frais selon les clauses du devis.

12. Plans annotés et de localisation

Nonobstant les articles 5.1.5 et 5.1.6 du cahier des clauses administratives générales, l'Entrepreneur n'est pas tenu de préparer ni de remettre à la Ville des copies de plans annotés et de localisation des infrastructures souterraines.

13. Travaux de bétonnage par temps froid et conditions d'hiver

Les soumissionnaires doivent fixer leurs prix unitaires en prenant en compte qu'une partie ou la totalité des travaux du présent contrat pourrait être réalisée pendant la saison hivernale.

Les Soumissionnaires doivent donc inclure dans leurs prix unitaires tous les coûts relatifs aux conditions d'hiver décrites aux cahiers des prescriptions normalisées. De ce fait, tous les travaux et les frais associés au déneigement des sites des chantiers sont à la charge de l'Entrepreneur.

Aucune réclamation ne pourra être présentée à la Ville relativement à ce sujet.

14. Inspections des conduites

Un disque dur ou une clé USB contenant les inspections des conduites d'égout des différentes rues dans le contrat est inclus dans les documents d'appel d'offres. Ces inspections sont fournies seulement aux fins de la préparation de la soumission.

15. Collecte des ordures et matières recyclables

L'Entrepreneur est responsable d'assurer la collecte des ordures et matières recyclables pendant toute la durée des travaux, et ce, à ses frais. Il devra déplacer à ses frais les ordures, les matières recyclables et les résidus alimentaires à une intersection où l'accès se fera facilement par les camions de collectes.

Montréal

SOUMISSION 441115 - PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

Secteur	Travaux de réhabilitation de conduites d'égouts par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal
Applicable aux rues suivantes : Alma, Beaubien E., Bélanger, De Bordeaux, Boyer, Des Carrières, Cartier, Casgrain, Chabot, Chapleau, Charlemagne, De Chateaubriand, Clark, Dandurand, Drolet, Garnier, De Gaspé, D'Iberville, Jeanne-D'Arc, Marconi, Marquette, Masson, De Mobile, Mozart E, De Normanville, Rachel E, Rosemont, Saint-André, Saint-Joseph E, Saint-Laurent, 1ere, 3e, 5e, 6e, 8e, 9e, 13e, 15e, 24e, 27e, 28e, 29e et 30e	Les travaux sont répartis sur diverses rues pour lesquelles les exigences spécifiques et particulières du maintien de la mobilité ont été identifiées à l'Annexe M1 du cahier M. - Respecter les exigences générales et obligation du DIN-8A (Planche de signalisation, permis, signalisation existante et temporaire, inspection et entretien, gestion des piétons, etc.) à moins d'indications contraires au cahier M; - Protéger les aires de travail et les excavations à l'aide de dispositifs de retenue pour chantiers appropriés (T-RV-7, barricades, clôture autoportante ou glissière de sécurité en béton pour chantier) afin d'assurer le niveau de sécurité des travailleurs et des usagers; - Maintenir en tout temps les mouvements permis aux intersections à moins d'indications contraires tels que décrits à l'Annexe M1.
Mesures de gestion des impacts applicables à tous les projets	- En fonction de la localisation du chantier et des établissements situés à proximité, certains travaux doivent être réalisés à une période spécifique de la semaine et/ou de l'année conformément à l'Annexe M1; - Présence de signaleur(s) pour assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier au niveau des travaux incluant les piétons, cyclistes, les accès chantier, lors des manœuvres de machinerie et au niveau des écoles et hôpitaux; - Dans les secteurs commerciaux et industriels, mise en place de mesures particulières de gestion des impacts (maintien des accès, maintien des services de collecte et contrainte d'entreposage des matériaux); - Maintenir les accès aux services d'urgences lors de travaux à proximité d'établissement de santé ou de caserne d'incendie; - Relocaliser les zones de livraison, les zones pour handicapés, les SRRR et les zones des taxis affectées par les travaux sur les rues avoisinantes; - L'entrepreneur doit implanter un chemin de détour et/ou un itinéraire facultatif lors d'une fermeture complète de rue ou d'une direction selon les exigences à l'Annexe M1; - Maintenir la piste cyclable en tout temps via un détour ou permettre l'interruption sur une courte distance avec la présence d'un signaleur selon les exigences de l'Annexe M1; - Maintenir les voies réservées aux autobus en tout temps ou prévoir un relâchement sur un maximum d'un tronçon selon les exigences à l'Annexe M1. L'entrepreneur doit coordonner ces travaux avec la STM et obtenir leur approbation préalablement. Aviser de la date et de la nature des entraves ayant un impact sur le réseau de la STM au moins 20 jours à l'avance via l'adresse courriel : gestiondesreseaux@stm.info ; - L'entrepreneur doit prévoir redonner accès aux riverains en dehors des heures de travail;

Secteur	Travaux de réhabilitation de conduites d'égouts par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal
	- À la Demande du Directeur en phase de réalisation, une modification aux feux de circulation existants ou l'ajout de feux temporaire par la ville de Montréal peut être exigé(e) pour améliorer la mobilité; - Installation à l'avance, aux approches du chantier, de panneaux d'information générale pour informer les usagers de la localisation des travaux ainsi que la date de début et leur durée; - L'entrepreneur doit faciliter, durant les travaux, la circulation des personnes à mobilité réduite tel que prévu au DIN-8A.

2.1a

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 9 janvier 2017

INSITUFORM TECHNOLOGIES LIMITED
A/S MONSIEUR NICOLAS SAUVÉ
139, RUE BARR
SAINT-LAURENT (QC) H4T 1W6

N° de décision : 2017-CPSM-1000939
N° de client : 2700007934

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- INSITUFORM CANADA
- INSITUFORM CANADA LIMITÉE
- INSITUFORM QUÉBEC
- TECHNOLOGIES INSITUFORM

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). INSITUFORM TECHNOLOGIES LIMITED demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **29 mai 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 441115
Numéro de référence : 1220345
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Clean Water Works Inc. (CWW Réhabilitation) 1800 rue Bantree Ottawa, ON, K1B5L6 http://www.cwwcanada.com NEQ : 1164980162	Monsieur Nicolas Brennan Téléphone : 613 745-9536 Télécopieur : 613 745-9994	**Commande : (1521001)** 2018-12-12 8 h 43 **Transmission :** 2018-12-12 8 h 51	3047534 - 441115_Addenda 1 2019-01-16 7 h 33 - Courriel 3047536 - 441115_Plans_2019-01-15 2019-01-16 9 h 08 - Courriel 3047537 - 441115_Formulaires de soumission (devis) 2019-01-16 7 h 35 - Courriel 3047538 - 441115_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-01-16 7 h 35 - Téléchargement 3047540 - 441115_LI_Rues_R10-2019-01-15 2019-01-16 9 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Insituform Technologies Limited 139 rue Barr Montréal, QC, H4T 1W6 http://www.insituform.com NEQ : 1144751931	Monsieur Nicolas Sauvé Téléphone : 514 739-9999 Télécopieur : 514 739-9988	**Commande : (1520587)** 2018-12-11 8 h 39 **Transmission :** 2018-12-11 8 h 42 **2 copies**	3047534 - 441115_Addenda 1 2019-01-16 7 h 33 - Courriel 3047536 - 441115_Plans_2019-01-15 2019-01-16 9 h 08 - Courriel 3047537 - 441115_Formulaires de soumission (devis) 2019-01-16 7 h 35 - Courriel 3047538 - 441115_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-01-16 7 h 35 - Téléchargement 3047540 - 441115_LI_Rues_R10-2019-01-15 2019-01-16 9 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Legico CHP Consultants 4080 boul. Le Corbusier bur. 203 Laval, QC, H7L5R2 NEQ : 1166631847	Monsieur daniel paquin Téléphone : 514 842-1355 Télécopieur :	**Commande : (1521264)** 2018-12-12 14 h 43 **Transmission :** 2018-12-12 15 h 05	3047534 - 441115_Addenda 1 2019-01-16 7 h 33 - Courriel 3047536 - 441115_Plans_2019-01-15 2019-01-16 10 h 19 - Messagerie

				3047537 - 441115_Formulaires de soumission (devis) 2019-01-16 7 h 35 - Courriel 3047538 - 441115_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-01-16 7 h 35 - Téléchargement 3047540 - 441115_LI_Rues_R10-2019-01-15 2019-01-16 9 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Services Infraspec inc 4585 boulevard Lite Laval, QC, H7C0B8 NEQ : 1166044967	Monsieur Eric Bellemare Téléphone : 450 937-1508 Télécopieur : 450 937-2522	**Commande : (1520661)** 2018-12-11 9 h 48 **Transmission :** 2018-12-11 10 h 02	3047534 - 441115_Addenda 1 2019-01-16 7 h 33 - Courriel 3047536 - 441115_Plans_2019-01-15 2019-01-16 9 h 08 - Courriel 3047537 - 441115_Formulaires de soumission (devis) 2019-01-16 7 h 35 - Courriel 3047538 - 441115_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-01-16 7 h 35 - Téléchargement 3047540 - 441115_LI_Rues_R10-2019-01-15 2019-01-16 9 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187231097

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal. Dépense totale de 11 832 500,00 $ (contrat: 10 575 000,00 $ + contingences: 1 057 500,00 $ + incidences: 200 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441115 - 1 soumissionnaire conforme

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Info_comptable_DRE GDD_1187231097V3 corrigé.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Préposé au budget
Tél : (514) 872-5916

Co-auteur : Teodora Dimitrova
Agente de gestion des ressourses financières
Tél. : 514-872-7598

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-13

Luu Lan LE
Agente de gestion des ressources financières
Tél : 514 280-0066

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CM : 20.10

2019/04/15 13:00

(1)

Dossier # : 1187231097

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal. Dépense totale de 11 832 500,00 $ (contrat: 10 575 000,00 $ + contingences: 1 057 500,00 $ + incidences: 200 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441115 - 1 soumissionnaire conforme

Rapport- mandat SMCE187231097.pdf

Dossier # :1187231097

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

Le 25 mars 2019

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE187231097

Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal. Dépense totale de 11 832 500,00 $ (contrat: 10 575 000,00 $ + contingences: 1 057 500,00 $ + incidences: 200 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441115 - 1 soumissionnaire conforme.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Vice-présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE187231097
Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal. Dépense totale de 11 832 500,00 $ (contrat: 10 575 000,00 $ + contingences: 1 057 500,00 $ + incidences: 200 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441115 - 1 soumissionnaire conforme.

À sa séance du 27 février 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de plus de 10 M$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de pus de 2 M$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 13 mars 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures du réseau routier ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont pu à nouveau constater que le marché pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau par chemisage est très restreint. Le fait qu'une des deux soumissions reçues ait été jugé non conforme parce que l'entreprise avait omis de déposer sa garantie de soumission n'a pas arrangé les choses.

Les membres ont apprécié les explications techniques du Service sur les impacts des travaux sur la population résidante.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de pus de 2 M$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE187231097 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.11

2019/04/15
13:00

(1)

Dossier # : 1197091003

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division conception et normalisation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de réfection des structures routières
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels d'ingénierie à CIMA+ s.e.n.c. pour la conception du projet de reconstruction des structures du passage inférieur Marcel-Laurin/CN (projet 17-09) - Dépense maximale de 800 973,34 $ taxes et déboursés incluses. Appel d'offres public 18-17412 - 4 soumissionnaires tous conformes.

Il est recommandé :

1. d'accorder à CIMA+ s.e.n.c., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour la conception du projet de reconstruction des structures du passage inférieur Marcel-Laurin/CN (projet 17-09) aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 800 973,34 $, taxes et déboursés incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 18-17412;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-03-24 16:33

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197091003**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division conception et normalisation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de réfection des structures routières
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels d'ingénierie à CIMA+ s.e.n.c. pour la conception du projet de reconstruction des structures du passage inférieur Marcel-Laurin/CN (projet 17-09) - Dépense maximale de 800 973,34 $ taxes et déboursés incluses. Appel d'offres public 18-17412 - 4 soumissionnaires tous conformes.

CONTENU

CONTEXTE

Les structures du passage inférieur Marcel-Laurin/CN ont été construites en 1970. Ces structures situées dans l'arrondissement Saint-Laurent permettent le déplacement sous le chemin de fer du Canadien National (CN). Le boulevard Marcel-Laurin comporte deux voies de circulation dans chacune des directions et un trottoir par direction. Sur le dessus, les tournebrides comportent une seule voie de circulation et un trottoir. Un plan de localisation est présenté en pièce jointe.
Le passage inférieur est divisé en cinq structures : deux tournebrides de type dalle épaisse de deux travées (81-03115 et 81-03123), d'un pont ferroviaire de type dalle épaisse de deux travées (81-03114, hors mandat) et de deux murs de soutènement en béton armé à l'approche du tournebride sud (81-5527A-B). Deux murs de soutènement sont également présents à l'approche du tournebride Nord. Par contre, ces deux ouvrages ne comportent pas de numéro de structure puisqu'ils sont remblayés sur une grande superficie et donc ne satisfont pas les critères pour être considérés comme une structure dans notre inventaire.

Les structures du passage inférieur n'ont fait l'objet d'aucune réparation majeure depuis leur construction et comportent maintenant plusieurs déficiences. Les deux tournebrides font l'objet d'un suivi annuel en lien à une fissuration de la dalle épaisse. Les fissures sont principalement des fissures de cisaillement aux appuis. Les cotes de comportement de ces structures attribuées à la suite des inspections sont de 1, justifiant ainsi une intervention à court terme.

Considérant l'âge de la structure, les défauts et l'absence de plan de construction de ces ouvrages, la Ville de Montréal désire remplacer ces structures. Une étude de fonctionnalité a été effectuée en 2017 afin de valider la nécessité de maintenir ces liens. L'étude conclut que la présence des tournebrides est nécessaire afin de maintenir l'accessibilité aux entreprises du secteur, de maintenir le réseau de camionnage et de maintenir l'efficacité des carrefours du secteur. Le tournebride Sud est également sur le réseau stratégique du ministère des Transports du Québec (MTQ). Pour sa part, le CN ne prévoit pas de travaux sur sa structure.

En 2018, la Ville de Montréal a réalisé une inspection générale et un relevé des dommages des structures ainsi qu'une étude d'avant-projet préliminaire. L'avant-projet préliminaire comprend l'évaluation de divers scénarios de reconstruction des ouvrages. Aussi, des expertises de matériaux et une étude géotechnique et de caractérisation environnementale ont été effectuées.

La reconstruction de ces ouvrages doit prendre en considération des besoins des différents intervenants du secteur (l'arrondissement Saint-Laurent et les différents services de la Ville) tout en considérant les contraintes du CN, du MTQ et du lieu dont notamment la proximité des entreprises et de leur accès. En ce sens, il est prévu dans ce mandat d'étudier et de concevoir la reconstruction du tournebride Nord de façon à y aménager une piste cyclable bidirectionnelle.

La Ville de Montréal doit s'assurer du maintien fonctionnel et sécuritaire de ces liens. Ainsi, le présent dossier a pour objet d'accorder un contrat de services professionnels d'ingénierie pour la conception (avant-projet définitif et plans & devis) pour réaliser des travaux de remplacement des structures du passage inférieur Marcel-Laurin/CN en 2021-2022. Cette planification a été coordonnée avec le Bureau d'intégration et de coordination (BIC).

les principales étapes du projet sont les suivantes:

Étape terminée :

	Coût (taxes incluses)	Date de début	Date de fin
Investigation : Inspection, relevé des dommages, avant-projet préliminaire (CIMA+)	185 297,29 $	Avril 2018	Novembre 2018

Étape à autoriser dans le présent dossier :

	Coût (taxes incluses)	Date de début prévue	Date de fin prévue
Conception : Plans et devis, assistance technique pendant les travaux (CIMA+)	800 973,34 $	Mai 2019	2022

Étapes à venir:

	Coût (taxes incluses)	Date de début prévue	Date de fin prévue
Travaux de réfection	N/D	2021	2022
Surveillance des travaux et Assurance qualité	N/D	2021	2022

L'appel d'offres de services professionnels portant le numéro 18-17412 a été mené par le Service de l'approvisionnement afin de solliciter le marché à cet effet. Cet appel d'offres a été publié dans le quotidien Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO du 5 décembre 2018 au 22 janvier 2019. La durée de la publication a été de 47 jours calendrier, ce qui respecte le délai minimum requis.

La soumission est valide pendant les cent quatre-vingts (180) jours suivant sa date d'ouverture, soit jusqu'au 21 juillet 2019. Le comité de sélection a eu lieu le 12 février 2019.

Trois (3) addenda ont été émis lors de l'appel d'offres :

Addenda 1 émis le 6 décembre 2018 : modification de la formule de soumission;

Addenda 2 émis le 13 décembre 2018 : réponses émises par la Ville aux questions adressées dans le cadre de l'appel d'offres;

Addenda 3 émis le 17 décembre 2018 : réponses émises par la Ville aux questions adressées dans le cadre de l'appel d'offres et report de la date d'ouverture des soumissions au 22 janvier 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0749 - 13 juin 2017 - Conclure trois ententes-cadres de services professionnels en ingénierie, pour une durée maximale de 48 mois, avec SNC-Lavalin inc., CIMA+ S.E.N.C. et Les Services EXP inc. pour la réalisation de mandats d'inspection, d'évaluation, d'études préliminaires d'avant-projets, de plans et devis et de surveillance de travaux dans le domaine des structures routières et connexes (projet 17-05).

DESCRIPTION

Accorder un contrat de services professionnels d'ingénierie à CIMA+ s.e.n.c. pour la conception du projet de reconstruction des structures du passage inférieur Marcel-Laurin-CN.
Le mandat consiste à élaborer un avant-projet définitif, les plans et devis, ainsi qu'à établir les coûts, les contraintes de faisabilité et les risques associés pour la reconstruction des structures. L'objectif du projet consiste à reconstruire les deux tournebrides de part et d'autre du chemin de fer de façon à éliminer les risques liés au dommage des structures actuelles ainsi qu'à reconstruire partiellement ou complètement les murs de soutènement adjacents. Les trottoirs structuraux situés sur le boulevard Marcel-Laurin seront également reconstruits.

Les services professionnels comprennent, sans s'y limiter :

· l'élaboration d'un avant-projet définitif;

· la préparation des plans et devis (préliminaires, définitifs et documents d'appel d'offres pour la réalisation des travaux);

· l'assistance technique durant les travaux;

· la préparation des plans finaux émis « Conception finale »;

· la réalisation de services complémentaires.

Les différentes activités seront rémunérées sur une base horaire.

Un montant maximal de 110 000,00 $, excluant les taxes, a été prévu pour des déboursés. L'enveloppe des déboursés est un montant prévisionnel permettant de réaliser des expertises particulières (géotechnique, propriété de matériaux, cycle de vie, etc.) les équipements d'accès et de signalisation, pour des services complémentaires ainsi que pour des frais de reproduction de documents ou des frais de déplacement. Les déboursés sont

applicables à l'assistance technique durant les travaux et aux autres services complémentaires.

JUSTIFICATION

La réalisation du projet est essentielle pour assurer le maintien du lien et la sécurité des usagers. Le projet permettra de reconstruire les deux tournebrides de part et d'autre du chemin de fer.
Compte tenu de la nature des services professionnels requis ainsi que du nombre de ressources humaines nécessaires, il est proposé de retenir les services professionnels d'une firme d'experts-conseils pour la réalisation du mandat.

Un représentant de la Ville assurera la gestion du mandat afin de veiller au respect du contrat de services professionnels pendant toutes ses étapes.

Lors de l'appel d'offres public 18-17412, sur dix (10) preneurs du cahier des charges, quatre (4) ont déposé une soumission et six (6) n'ont pas déposé, ce qui représente respectivement des ratios de 40 % et 60 %.

Le tableau ci-dessous présente la liste des soumissions conformes, les notes obtenues ainsi que le prix de base de la soumission, taxes incluses. Le tableau présente également les différents écarts entre les soumissions et l'estimation et entre les soumissions.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Déboursés (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
CIMA+ s.e.n.c	80,0	1,62	674 500,84 $	126 472,50	800 973,34 $
Stantec Experts-conseils ltée	87,7	1,52	779 645,48 $	126 472,50	906 117,98 $
WSP canada Inc.	85,0	1,50	773 091,90 $	126 472,50	899 564,40 $
SNC-Lavalin inc.	85,7	1,34	885 422,48 $	126 472,50	1 011 894,98 $
Dernière estimation réalisée			737 948,07 $	126 472,50	864 420,57 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) (l'adjudicataire - estimation)					- 63 447,23 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) 100 x (l'adjudicataire - estimation)/estimation					-7,3 %
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire ($) (2e meilleure note finale - adjudicataire)					105 144,64 $
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) 100 x (2e meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire					13,1 %

L'adjudicataire recommandé est le soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage dans le cadre d'un système d'évaluation à deux enveloppes pour l'octroi d'un contrat de services professionnels.

À la suite de l'analyse de conformité administrative par le Service de l'approvisionnement et de l'évaluation des soumissions par le comité de sélection, CIMA+ s.e.n.c. a obtenu la plus haute note finale. Les quatre (4) soumissionnaires ont obtenu une note intérimaire supérieure à la note de passage.

L'offre déposée par le soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note finale, CIMA+ s.e.n.c., s'élève à un montant de 800 973,34 $, taxes incluses. Cette offre est inférieure à

l’estimation de soumission réalisée par la Division gestion d’actifs - Ponts et tunnels qui s’élève à 864 420,57 $, taxes incluses. La différence est de - 63 447,23 $, soit - 7,3 %.

L’écart observé dans le prix soumis par le plus bas soumissionnaire concerne principalement les taux horaires des ingénieurs intermédiaires et seniors. Cet écart peut également être relié à de nombreux facteurs, dont l’expérience du soumissionnaire dans ce type de projet, la disponibilité de certaines catégorie de ressource, les décisions d’affaires de l’entreprise ayant soumissionné et la situation des marchés au moment du dépôt des soumissions.

Les firmes doivent détenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) afin d'obtenir un contrat avec la Ville. L'adjudicataire recommandé détient son attestation de l'autorité du marché financier (AMF). Une copie de cette attestation émise le 17 octobre 2018 est présentée en pièce jointe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour la réalisation du mandat s’élève à un montant maximum de 800 973,34 $. Ce qui représente un coût net de 731 395,42 $, lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale.
Le tableau qui suit résume les budgets pour chacune des phases de conception et des déboursés du projet:

Description	**Montant (taxes incluses)**
Prix de l'avant-projet définitif et plans & devis	556 536,49 $
Prix pour l’assistance technique et les plans finaux	117 964,35 $
Déboursés	126 472,50 $
Total contrat de services professionnels:	**800 973,34 $**

À titre indicatif, il est estimé que la dépense totale sera répartie comme suit :

· Avant-projet définitif, plans & devis et déboursés : gérés par la Division de la gestion des actifs en 2019 et 2020 : 683 008,99 $ taxes incluses, soit 623 678,25 $ net de ristournes

· Assistance technique durant les travaux : gérée par la Direction des infrastructures du SIRR en 2021 et 2022: 117 964,35 $ taxes incluses, soit 107 717,18 $ net de ristournes.

Le budget requis pour effectuer cette dépense a été priorisé au PTI 2019-2021 de la Division de la gestion d'actifs au Programme de réfection des structures routières - 46000 lors de l'exercice de planification du PTI 2019-2021 du Service de l'urbanisme et de la mobilité.

Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale et sera imputée au règlement d'emprunt 18-024.

Le détail des informations comptables se trouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation du mandat de conception pour la réfection des structures du passage inférieur Marcel-Laurin/CN permettra d'assurer le maintien de l'actif ainsi que la fonctionnalité de ces derniers et la sécurité des usagers. Il est également prévu d'ajouter une piste cyclable sur le tournebride Nord ce qui améliora le réseau de transports actifs du secteur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait refusé, la conception du projet de réfection ne pourra être réalisée tel que prévu et les travaux ne pourront être réalisés en 2021-2022. Par conséquent, les probabilités de devoir intervenir de façon réactive face à une situation urgente seront augmentées. Dans ces circonstances, des fermetures partielles ou complètes pourraient être requises afin d'assurer la sécurité des usagers.
Advenant le cas où l'octroi du contrat serait retardé au-delà du mois d'avril 2019, le soumissionnaire recommandé pourrait alors exiger un délai supplémentaire qui pourrait mettre en péril l'échéancier du mandat ou engendrer des coûts supplémentaires pour accélérer le processus de conception.

L'échéancier visé pour la réalisation des travaux a été coordonné avec le Bureau d'intégration et de coordination (BIC) afin d'assurer une coordination adéquate avec les divers travaux du secteur. Ainsi, retarder l'octroi du contrat engendrerait nécessairement une nouvelle coordination des travaux avec l'ensemble des intervenants.

Impacts durant la prestation de service:

Afin de réaliser certaines expertises durant la conception, des fermetures partielles de courtes durées du boulevard Marcel-Laurin et des fermetures complètes des tournebrides sont prévues. Lors de ces fermetures, des chemins de détour seront mis en fonction.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des avis aux partenaires seront émis advenant que des entraves sur le réseau soient nécessaires lors du mandat.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

· Adoption par le CM et octroi du contrat de services professionnels: Avril 2019
· Réalisation du mandat de conception : printemps 2019 - printemps 2020;
· Assistance technique: printemps 2021 - automne 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Robert NORMANDEAU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marie Linda LAGUERRE NICOLAS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David BOISSINOT
Ingénieur

Tél : 514 872-9205
Télécop. : 514-872-4965

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-12

Jean CARRIER
Chef de division

Tél : 514 872-0407
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valérie G GAGNON
Directrice
Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2019-03-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2019-03-20

PROJET: RECONSTRUCTION DES STRUCTURES DU PASSAGE INFÉRIEUR MARCEL-LAURIN/CN
TITRE: PLAN DE LOCALISATION

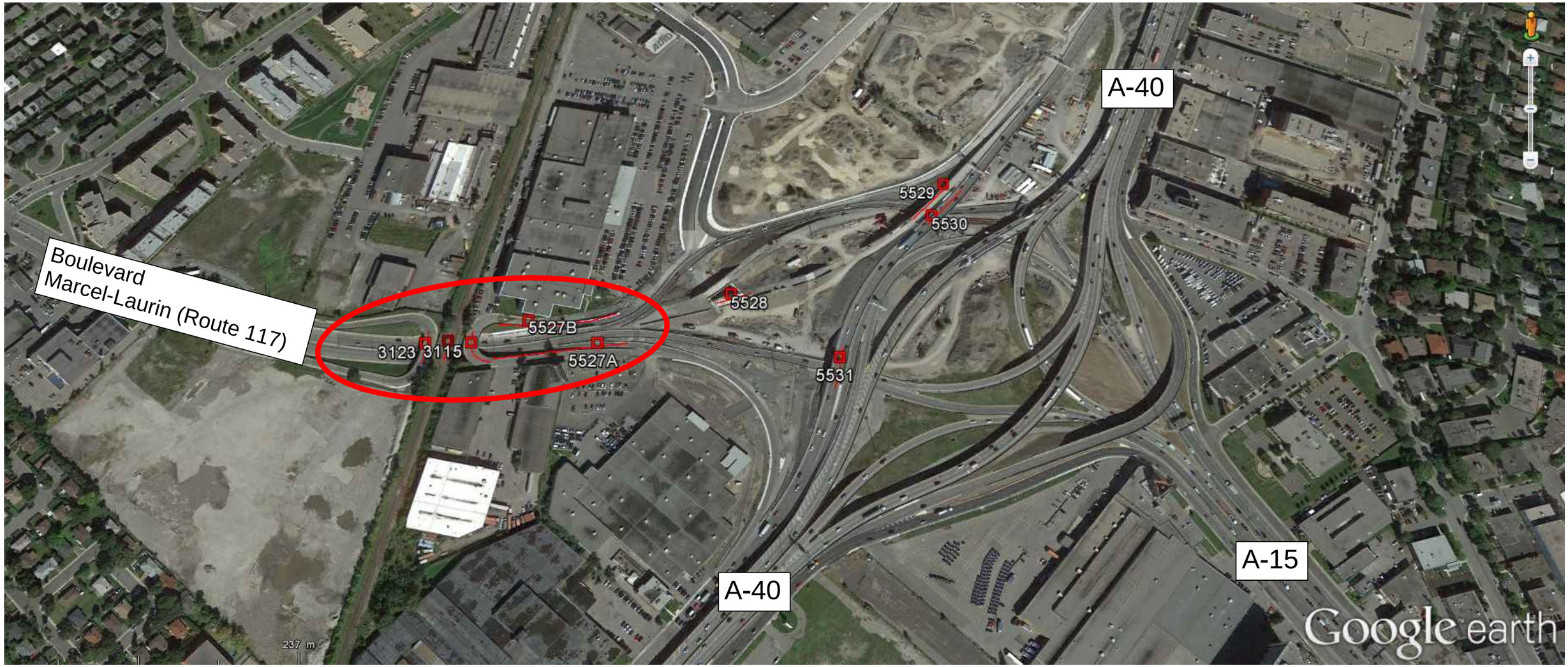

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 17 octobre 2018

CIMA+ S.E.N.C.
A/S MONSIEUR FRANÇOIS PLOURDE
3400, BOUL DU SOUVENIR, BUR. 600
LAVAL (QC) H7V 3Z2

N° de décision : 2018-CPSM-1057514
N° de client : 3000148732

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- AUDY FARLEY LALANDE LA BERGE ET ASSOCIÉS
- CÉDÉGER
- CIMA +
- CIMA + GATINEAU
- CIMA + INTERNATIONAL
- CIMA + LONGUEUIL
- CIMA + MONTRÉAL
- CIMA + RIVIÈRE DU LOUP
- CIMA + SAINT-JÉRÔME
- CIMA + SENC
- CIMA + SHERBROOKE
- CIMA PLUS
- CIMA QUÉBEC
- CIMA+/WALSH/ISIS
  CIMA-INFO
  COENTREPRISE CIMA +/GROUPE CARTIER
- COENTREPRISE CIMA+ / LE GROUPE IBI
- COENTREPRISE CIMA+/TECSULT
- COPAC ET ASSOCIÉS

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

- DUPUIS, ROUTHIER RIEL ET ASSOCIÉS
- LE CONSORTIUM CIMA+/ROCHE-DELUC/ITRANS
- LECLAIR NADEAU LAMBERT LALLIER ET ASSOCIÉS
- LEGAULT MERCIER ST-GERMAIN PIGEON ET ASSOCIÉS
- LNR ET ASSOCIÉS
- RDO ET ASSOCIÉS

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). CIMA+ S.E.N.C. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **29 janvier 2021** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Sania Richard

Directrice des contrats publics et
des entreprises de services monétaires par intérim

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1197091003

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division conception et normalisation
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels d'ingénierie à CIMA+ s.e.n.c. pour la conception du projet de reconstruction des structures du passage inférieur Marcel-Laurin/CN (projet 17-09) - Dépense maximale de 800 973,34 $ taxes et déboursés incluses. Appel d'offres public 18-17412 - 4 soumissionnaires tous conformes.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

18-17412 preneurs.pdf 18-17412 PV.pdf 18-17412 tableau comité.pdf

18-17412 intervention.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Robert NORMANDEAU
Agent(e) d approvisionnement niveau 2
Tél : 514-868-3709

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-15

Richard DAGENAIS
C/S app.strat.en biens
Tél : 514-872-2608
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-17412 — No du GDD : 1197091003

Titre de l'appel d'offres : SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR LA CONCEPTION DU PROJET DE RECONSTRUCTION DES STRUCTURES DU PASSAGE INFÉRIEUR MARCELLAURIN/CN (STRUCTURES 81-03115, 81-03123, 81-05527A-B)

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 5 - 12 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 15 - 1 - 2019

Ouverture faite le : 22 - 1 - 2019

Date du comité de sélection : 12 - 2 - 2019

Nombre d'addenda émis durant la période : 3

Date du dernier addenda émis : 17 - 12 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 47 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 10

Nbre de soumissions reçues : 4

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 40

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 21 - 7 - 2019

Date d'échéance révisée : 21 - 7 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
CIMA + s.e.n.c.	800 973,34 $	√	
SNC-Lavalin inc.	1 011 894,98 $		
Stantec Experts-conseils ltée	906 117,98 $		
WSP Canada Inc.	899 564,40 $		

Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission nous indique qu'une firme ne peut effectuer le projet dans le délais requis et une autre firme nous mentionne que le nombre de projets équivalents demandés pour le chargé de projet ne peut être respecter.

Préparé par : Robert Normandeau — Le 15 - 2 - 2019

18-17412 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR LA CONCEPTION DU PROJET DE RECONSTRUCTION DES STRUCTURES DU PASSAGE INFÉRIEUR MARCELLAURIN/ CN (STRUCTURES 81-03115, 81-03123, 81-05527A-B)

FIRME	Présentation de l'offre de services 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Méthodologie proposée 15%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 20%	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat 30%	Qualification et expérience du chargé de projet 20%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
CIMA + s.e.n.c.	4,67	9,33	12,33	14,67	21,00	18,00	80,0	800 973,34 $	1,62	1
SNC-Lavalin inc.	4,00	8,67	12,67	16,00	26,33	18,00	85,7	1 011 894,98 $	1,34	4
Stantec Experts-conseils ltée	4,33	9,00	13,00	17,67	26,33	17,33	87,7	906 117,98 $	1,52	2
WSP Canada Inc.	4,00	9,00	12,00	16,33	26,33	17,33	85,0	899 564,40 $	1,50	3
							-		-	

Comité	
Date	12-02-2019
Heure	13 h 30
Lieu	255 Boul. Crémazie Est Bureau 400

Multiplicateur d'ajustement
10000

Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-17412
Numéro de référence : 1219048
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR LA CONCEPTION DU PROJET DE RECONSTRUCTION DES STRUCTURES DU PASSAGE INFÉRIEUR MARCEL-LAURIN/CN (STRUCTURES 81-03115, 81-03123, 81-05527A-B)

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
.SNC-Lavalin inc. 455 Boul René-Lévesque Ouest, 7e étage Montréal, QC, H2Z 1Z3 NEQ : 1142775999	Madame Karima Aïnenas Téléphone : 514 393-8000 Télécopieur :	**Commande : (1519997)** 2018-12-07 18 h 14 **Transmission :** 2018-12-07 18 h 14	3035319 - 18-17412 addenda 1 2018-12-07 18 h 14 - Téléchargement 3038221 - 18-17412 addenda 2 avec report 2018-12-13 13 h 25 - Courriel 3039411 - 18-17412 addenda 3 2018-12-17 14 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
AECOM Consultants Inc. 1 85 Rue Sainte-Catherine Ouest Montréal, QC, H2X 3P4 http://www.aecom.com NEQ : 1161553129	Madame Louise Michaud Téléphone : 514 798-7845 Télécopieur : 514 287-8600	**Commande : (1519446)** 2018-12-06 11 h 27 **Transmission :** 2018-12-06 11 h 27	3035319 - 18-17412 addenda 1 2018-12-06 15 h 16 - Courriel 3038221 - 18-17412 addenda 2 avec report 2018-12-13 13 h 25 - Courriel 3039411 - 18-17412 addenda 3 2018-12-17 14 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Arup Canada Inc 1 Place Ville-Marie suite 3270 Montréal, QC, H3B 3Y2 NEQ : 1164114226	Madame Mireille Lepage Téléphone : 1514 940-9327 Télécopieur :	**Commande : (1519281)** 2018-12-06 8 h 04 **Transmission :** 2018-12-06 8 h 04	3035319 - 18-17412 addenda 1 2018-12-06 15 h 16 - Courriel 3038221 - 18-17412 addenda 2 avec report 2018-12-13 13 h 25 - Courriel 3039411 - 18-17412 addenda 3 2018-12-17 14 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐	Cima+s.e.n.c. 3400, boul. du souvenir bureau 600 Laval, QC, H7V 3Z2 http://www.cima.ca NEQ : 3340563140	Madame Hélène Chouinard Téléphone : 514 337-2462 Télécopieur : 450 682-1013	**Commande : (1519070)** 2018-12-05 13 h 20 **Transmission :** 2018-12-05 13 h 20	3035319 - 18-17412 addenda 1 2018-12-06 15 h 16 - Courriel 3038221 - 18-17412 addenda 2 avec report 2018-12-13 13 h 25 - Courriel 3039411 - 18-17412 addenda 3 2018-12-17 14 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	FNX-INNOV inc. 433, rue Chabanel Ouest, 12e étage Montréal, QC, H2N 2J8 NEQ : 1174002437	Madame Cinthia Fournier Téléphone : 450 651-0981 Télécopieur : 450 651-9542	**Commande : (1519196)** 2018-12-05 16 h 10 **Transmission :** 2018-12-05 16 h 10	3035319 - 18-17412 addenda 1 2018-12-06 15 h 16 - Courriel 3038221 - 18-17412 addenda 2 avec report 2018-12-13 13 h 25 - Courriel 3039411 - 18-17412 addenda 3 2018-12-17 14 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Groupe Conseil CHG 825 RUE RAOUL-JOBIN Québec, QC, G1N1S6 http://www.chgconseil.com NEQ : 3371736177	Monsieur Charles Gauthier Téléphone : 418 780-3768 Télécopieur : 418 877-6763	**Commande : (1519177)** 2018-12-05 15 h 34 **Transmission :** 2018-12-05 15 h 34	3035319 - 18-17412 addenda 1 2018-12-06 15 h 16 - Courriel 3038221 - 18-17412 addenda 2 avec report 2018-12-13 13 h 25 - Courriel 3039411 - 18-17412 addenda 3 2018-12-17 14 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Hatch Ltèe 5 Place Ville Marie Suite 1 400 Montréal, QC, H3B2G2 http://www.hatch.com NEQ : 1161819306	Monsieur Jean Mastropietro Téléphone : 514 861-0583 Télécopieur : 514 397-1651	**Commande : (1519200)** 2018-12-05 16 h 14 **Transmission :** 2018-12-05 16 h 14	3035319 - 18-17412 addenda 1 2018-12-06 15 h 16 - Courriel 3038221 - 18-17412 addenda 2 avec report 2018-12-13 13 h 25 - Courriel 3039411 - 18-17412 addenda 3 2018-12-17 14 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Services EXP Inc 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8 NEQ : 1167268128	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478-8191	**Commande : (1519199)** 2018-12-05 16 h 14 **Transmission :** 2018-12-05 16 h 14	3035319 - 18-17412 addenda 1 2018-12-06 15 h 16 - Courriel

		Télécopieur : 819 478-2994		3038221 - 18-17412 addenda 2 avec report 2018-12-13 13 h 25 - Courriel 3039411 - 18-17412 addenda 3 2018-12-17 14 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Stantec Experts-conseils ltée 600-1060 boulevard Robert-Bourassa Montréal, QC, H3B 4V3 NEQ : 1170241336	Madame Claudine Talbot Téléphone : 418 626-2054 Télécopieur :	**Commande : (1519285)** 2018-12-06 8 h 11 **Transmission :** 2018-12-06 8 h 11	3035319 - 18-17412 addenda 1 2018-12-06 15 h 16 - Courriel 3038221 - 18-17412 addenda 2 avec report 2018-12-13 13 h 25 - Courriel 3039411 - 18-17412 addenda 3 2018-12-17 14 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec) 1135, boulevard Lebourgneuf Québec Québec, QC, G2K 0M5 http://www.wspgroup.com NEQ : 1148357057	Madame Martine Gagnon Téléphone : 418 623-2254 Télécopieur : 418 624-1857	**Commande : (1519114)** 2018-12-05 14 h 09 **Transmission :** 2018-12-05 14 h 09	3035319 - 18-17412 addenda 1 2018-12-06 15 h 16 - Courriel 3038221 - 18-17412 addenda 2 avec report 2018-12-13 13 h 25 - Courriel 3039411 - 18-17412 addenda 3 2018-12-17 14 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197091003

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division conception et normalisation
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels d'ingénierie à CIMA+ s.e.n.c. pour la conception du projet de reconstruction des structures du passage inférieur Marcel-Laurin/CN (projet 17-09) - Dépense maximale de 800 973,34 $ taxes et déboursés incluses. Appel d'offres public 18-17412 - 4 soumissionnaires tous conformes.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1197091003 SUM.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie Linda LAGUERRE NICOLAS
Agent comptable Analyste
Tél : (514) 868-8787

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-28

Josée BÉLANGER
conseiller(ere) budgetaire
Tél :
514) 872-3238
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.12

2019/04/15
13:00

(1)

Dossier # : 1197934002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'entente avec le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques relatif à l'octroi d'une subvention de 5 M$ à la Ville pour la restauration des sédiments contaminés situés sur le lot 6 073 401 du cadastre du Québec dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles ou à proximité dans le fleuve / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à la subvention attendue

Il est recommandé au comité exécutif :
- d'approuver un projet d'entente avec le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques relatif à l'octroi d'une subvention de 5 M$ à la Ville de Montréal pour la restauration des sédiments contaminés situés sur le lot 6 073 401 du cadastre du Québec dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles ou à proximité dans le fleuve ;

Il est recommandé au conseil municipal :

- d'autoriser, en 2019, un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à la subvention attendue.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-03-27 20:23

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197934002**
Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'entente avec le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques relatif à l'octroi d'une subvention de 5 M$ à la Ville pour la restauration des sédiments contaminés situés sur le lot 6 073 401 du cadastre du Québec dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles ou à proximité dans le fleuve / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à la subvention attendue

CONTENU

CONTEXTE

La présente entente a pour objet l'octroi par le ministre d'une subvention d'un montant maximal de cinq millions de dollars (5 000 000 $) à la Ville pour la restauration des sédiments contaminés situés sur le lot 6 073 401 du cadastre du Québec dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles ou à proximité dans le fleuve conformément aux conditions établies à l'annexe I de l'entente.
La présente entente n'a pas pour objet d'habiliter la Ville à agir à titre de mandataire du gouvernement du Québec ou du ministre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

Les objectifs de l'entente sont :
· restaurer les sédiments contaminés du projet de la Plage de l'Est dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles à Montréal;
· favoriser l'utilisation de technologies de traitement éprouvées pour la restauration des sédiments;
· favoriser le traitement et la valorisation des sédiments dragués et gérés en milieu terrestre.
La Ville doit tendre à atteindre les objectifs fixés par la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés – Plan d'action 2017-2021. En ce sens, la Ville doit

notamment favoriser la valorisation des sédiments dragués et traités ainsi que le traitement dans le cadre du projet de la Plage de l'Est.

La restauration des sédiments contaminés correspond à la zone de baignade prévue située sur le lot 6 073 41 du cadastre du Québec ou à proximité dans le fleuve Saint-Laurent. La superficie à restaurer est estimée à 2 700 m^2.

JUSTIFICATION

La restauration des sédiments vise à permettre l'aménagement d'une plage municipale sur le lot 6 073 41.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

À l'égard de l'aide attendue, et afin de répondre aux exigences de l'entente, le montant de 5 M$ à recevoir en subvention doit être exclusivement dédié aux fins prévus dans l'entente. Le gouvernement s'engage à verser la subvention en un seul versement de cinq millions de dollars (5 000 000 $) dans les 30 jours suivant l'apposition de la dernière signature de l'entente.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La décontamination des terrains permet de réduire la pollution du sol et de purifier les eaux de ruissellement en plus d'influer favorablement, dans certains cas, à la réduction des problématiques reliées aux îlots de chaleurs.
L'aménagement d'une plage municipale permettant la baignade contribuera à la qualité de vie des citoyens.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La signature de cette entente permettra l'aménagement d'une plage municipale dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication devra être développée, en collaboration avec le MELCC, pour annoncer l'octroi de la subvention à la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Josée SAMSON, Service de l'environnement
Éric BLAIN, Service de l'environnement
Hugo HENDERSON, Direction générale
Yves COURCHESNE, Service des finances
Jean J THERRIEN, Direction générale

Lecture :

Jean J THERRIEN, 26 mars 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andrés BAYONA
conseiller(ere) economique

Tél : 5148683350
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-27

Jean J THERRIEN
Directeur - bureau des relations gouvernementales et municipales

Tél : 514-872-1574
Télécop. : 000-0000

ENTENTE
CONCERNANT L'OCTROI D'UNE SUBVENTION POUR PERMETTRE LA RESTAURATION DES SÉDIMENTS CONTAMINÉS DU PROJET DE LA PLAGE DE L'EST, SITUÉS DANS L'ARRONDISSEMENT RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES À MONTRÉAL

ENTRE : LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, pour et au nom du gouvernement du Québec, agissant par monsieur Marc Croteau, sous-ministre,

ci-après désigné le « ministre »;

ET : LA VILLE DE MONTRÉAL, personne morale légalement constituée en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec (RLRQ, chapitre C- 11.4), dont l'adresse principale est le 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6,

ci-après désignée la « Ville »

ci-après, collectivement désignés les « parties ».

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE la Ville entend restaurer les sédiments contaminés du projet de la Plage de l'Est, situés dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;

ATTENDU QU'en vertu des paragraphes 2° et 7° de l'article 12 de la Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (chapitre M-30.001) aux fins de l'exercice de ses fonctions, le ministre peut conclure des ententes avec toute personne, municipalité, groupe ou organisme et accorder une subvention ou toute autre forme d'aide financière conformément à la Loi sur l'administration publique (chapitre A-6.01), notamment pour la réalisation de plans, de programmes, de projets, de recherches, d'études ou d'analyses, pour l'acquisition de connaissances ou pour l'acquisition ou l'exploitation de certaines installations d'utilité publique;

ATTENDU QUE le décret numéro 235-2019 du 20 mars 2019 autorise le ministre à octroyer une subvention d'un montant maximal de 5 000 000 $ à la Ville, au cours de l'exercice financier 2018-2019, afin de permettre d'ici 2023 la restauration des sédiments contaminés du projet de la Plage de l'Est, situés dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente entre les parties afin d'établir les conditions et modalités relatives à cette subvention;

EN CONSÉQUENCE, les parties conviennent de ce qui suit :

1. Objet de l'entente

La présente entente a pour objet l'octroi par le ministre d'une subvention d'un montant maximal de cinq millions de dollars (5 000 000 $) à la Ville pour la restauration des sédiments contaminés situés sur le lot 6 073 401 du cadastre du Québec dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles ou à proximité dans le fleuve conformément aux conditions établies à l'annexe I.

La présente entente n'a pas pour objet d'habiliter la Ville à agir à titre de mandataire du gouvernement du Québec ou du ministre.

2. Documents contractuels

La présente entente constitue la seule entente intervenue entre les parties sur l'objet qui y est prévu et toute autre entente relative au même objet qui n'y est pas reproduite est réputée nulle et sans effet.

L'annexe I fait partie intégrante de l'entente. La Ville reconnaît en avoir reçu une copie, l'avoir lue et consent aux normes et aux conditions qui y sont énoncées.

En cas de conflit entre l'annexe et la présente entente, cette dernière prévaudra.

3. Obligations des parties

Le ministre s'engage à verser la subvention en un seul versement de cinq millions de dollars (5 000 000 $) dans les 30 jours suivant l'apposition de la dernière signature de l'entente.

Afin de bénéficier de la subvention prévue à l'article 1, la Ville s'engage à respecter les conditions suivantes :

3.1 Restaurer les sédiments contaminés situés sur le lot 6 073 401 du cadastre du Québec ou à proximité dans le fleuve Saint-Laurent, dont la contamination dépasse les critères applicables ou les valeurs limites réglementaires et restaurer les sédiments contaminés du projet de la Plage de l'Est;

3.2 Adhérer à un système permettant de suivre tout déplacement de sédiments contaminés (en milieu terrestre) à l'extérieur du terrain d'origine. Le système de traçabilité retenu devra être accepté par le ministre. L'utilisation d'un système de traçabilité des mouvements de sédiments contaminés doit assurer une gestion en respect de la réglementation en vigueur;

3.3 Placer les sommes reçues par la présente entente selon un profil de risque faible;

3.4 Utiliser la subvention octroyée par le ministre en vertu de l'entente, de même que les revenus de placement générés par celle-ci, aux seules fins qui y sont prévues;

3.5 Rembourser immédiatement au ministre tout montant de la subvention de même que les revenus de placement générés par celle-ci, utilisé à des fins autres que celles prévues à la présente entente;

3.6 Rembourser au ministre tout montant de la subvention de même que les revenus de placement générés par celle-ci lié à une dépense encourue jugée non conforme à la présente entente par le ministre et présentée, notamment, dans le rapport du vérificateur externe;

3.7 Rembourser au ministre, à l'expiration de la présente entente, tout montant de la subvention qui n'aura pas été dépensé par la Ville ou qui n'aura pas fait l'objet d'une résolution ou d'un règlement par lequel elle autorise les travaux et engage son crédit, de même que les revenus de placement générés par celle-ci;

3.8 Favoriser la restauration durable des sédiments contaminés dans le cadre de la présente entente;

3.9 Favoriser le traitement des sédiments lors des travaux de restauration. Advenant que le projet ne prévoie pas l'utilisation d'un traitement, une justification devra être fournie;

3.10 Favoriser le traitement et la valorisation des sédiments dragués et gérés en milieu terrestre. Advenant que le projet ne prévoie pas traiter en vue d'une valorisation les sédiments gérés en milieu terrestre, une justification devra être fournie;

3.11 Fournir tous les documents et rapports mentionnés aux sections 5 à 7 de l'annexe I dans les délais prévus;

3.12 Tenir des registres des dépenses liées à l'entente et conserver, aux fins de vérification par le ministre, ses livres, documents, comptes ou factures accompagnés de toutes les pièces justificatives relatives à l'entente pendant une période de sept (7) années suivant le versement de la subvention ou jusqu'au règlement des litiges et des réclamations, s'il y a lieu, selon la plus tardive des deux dates, à moins d'obtenir une autorisation écrite du ministre;

3.13 Permettre aux représentants du ministre d'examiner, en tout temps et comme ils le jugent utile aux fins de vérification et de suivi, les lieux des travaux, les contrats ainsi que les dossiers, les comptes, les registres tenus par la Ville relativement aux travaux admissibles et de prendre copie de tout document jugé nécessaire;

3.14 Fournir au ministre, sur demande, tout document et tout renseignement qu'il peut exiger concernant la présente entente ou sur tout sujet en rapport avec la présente entente;

3.15 Éviter toute situation qui mettrait en conflit son intérêt personnel ou celui de ses administrateurs ou dirigeants et celui du ministre, ou qui créerait l'apparence d'un tel conflit, à l'exclusion toutefois d'un conflit découlant de l'interprétation ou de l'application de la présente entente. Si une telle situation se présente, la Ville doit immédiatement en informer le ministre qui pourra, à sa discrétion, émettre une directive indiquant à la Ville comment remédier à ce conflit d'intérêts ou à cette apparence de conflit d'intérêts ou résilier la présente entente conformément à l'article 9;

3.16 Respecter l'ensemble des obligations prévues à la présente entente tout au long de la période d'application de la présente entente;

3.17 Respecter les lois, règlements, décrets, arrêtés ministériels et normes applicables et, plus particulièrement, la section IV du chapitre IV du titre I de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2) relatifs à la protection et à la réhabilitation des terrains, le Guide d'intervention – Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés ainsi que la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (RLRQ, chapitre Q-2, r.35).

4. Publicité et promotion

La Ville s'engage à :

4.1 Faire savoir, lors de toute activité d'information publique, que les travaux sont réalisés avec la participation financière du ministre;

4.2 Ne pas faire d'annonce publique du projet de restauration des sédiments contaminés de la Plage de l'Est sans l'autorisation préalable du ministre;

4.3 Prévoir, en coordination avec le ministre, une stratégie de communication pour annoncer l'octroi de la subvention à la Ville;

4.4 Faire parvenir au ministre une copie du matériel de communication produit en lien avec la subvention accordée par la présente entente dix (10) jours avant sa diffusion;

4.5 Informer le ministre lorsqu'il y aura publication de rapports, tenue de conférences de presse ou toute autre communication ou annonce concernant l'entente, quinze (15) jours avant l'événement;

4.6 Faire approuver par écrit, par le ministre, les éléments de visibilité décrits dans la présente entente avant leur diffusion auprès du public;

4.7 Utiliser le gabarit du panneau de chantier fourni par le ministre, conformément au Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec (www.piv.gouv.qc.ca/accueil/). La Ville peut personnaliser le panneau à l'aide de son logo et du montant accordé pour le projet;

4.8 Respecter les conditions de la Charte de la langue française (RLRQ, chapitre C-11) et la réglementation en vigueur pour tout affichage public et toute publicité liés à la réalisation de la présente entente.

5. Responsabilité

La Ville sera responsable de tout dommage causé par elle, ses employés, agents, représentants ou sous-traitants dans le cours ou à l'occasion de l'exécution de la présente entente y compris le dommage résultant d'un manquement à un engagement pris en vertu de la présente entente ou de la résiliation de l'entente par l'une des parties.

La Ville s'engage, d'une part, à assumer seule toute responsabilité légale à l'égard des tiers et assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution des travaux admissibles, d'autre part, à tenir indemne et prendre fait et cause pour le ministre, le gouvernement du Québec et leurs représentants advenant toute réclamation pouvant découler de la présente entente et s'assurer qu'il en soit de même pour tout contrat octroyé aux fins de la réalisation des travaux admissibles.

6. Droits d'auteur et garanties

6.1 Licence

La Ville accorde au ministre une licence non exclusive, transférable, permettant l'octroi de sous-licences et irrévocable lui permettant de reproduire, adapter, publier, communiquer au public par quelque moyen que ce soit, traduire, exécuter ou représenter en public les documents et travaux réalisés par la Ville concernant les travaux visés par l'entente, à des fins didactiques, de diffusion ou pour toutes fins jugées utiles par le ministre.

Cette licence est accordée sans limite territoriale et sans limite de temps, notamment afin de permettre au ministre de rendre accessibles, notamment pour consultation sur son site Web, les informations concernant l'entente.

Toute considération pour la licence de droits d'auteur consentie en vertu de la présente entente est incluse dans le montant de la subvention prévue à l'article 1.

Le ministre s'engage à mentionner la contribution de la Ville dans toute diffusion faisant l'objet de la présente licence.

La Ville s'engage à obtenir de l'auteur des travaux réalisés, en faveur du ministre, une renonciation à son droit moral à l'intégrité de ceux-ci.

6.2 Garanties

La Ville garantit au ministre qu'elle détient tous les droits lui permettant de réaliser les travaux visés par la présente entente et, notamment, d'accorder la licence de droits d'auteur prévue à l'article 6.1 et se porte garante envers le ministre contre tous recours,

toutes réclamations, demandes, poursuites et autres procédures pris par toute personne relativement à l'objet de ces garanties.

La Ville s'engage à prendre fait et cause et à indemniser le ministre de tous recours, toutes réclamations, demandes, poursuites et autres procédures pris par toute personne relativement à l'objet de ces garanties.

7. Modifications

Toute modification au contenu de la présente entente doit faire l'objet d'un avenant écrit et signé par les parties. Cet avenant ne peut changer la nature de l'entente et il en fera partie intégrante.

8. Cession

Les droits et obligations prévus à la présente entente ne peuvent, sous peine de nullité, être cédés, en tout ou en partie. Toute dérogation au présent article entraîne la résiliation de la présente entente. Cette résiliation prend effet de plein droit à compter de la date d'une cession non autorisée.

9. Résiliation par le ministre

Le ministre se réserve le droit de résilier, en tout temps, la présente entente si :

1° la Ville lui a présenté des renseignements faux ou trompeurs ou lui a fait de fausses représentations;

2° il est d'avis qu'il se produit une situation qui, pour un motif d'intérêt public, remet en cause les fins pour lesquelles l'entente est conclue;

3° la Ville ne respecte pas l'une ou l'autre des obligations qui lui incombent en vertu de la présente entente.

Le ministre peut également exiger le remboursement partiel ou total de la subvention lorsqu'un des cas prévus aux paragraphes 1° à 3° du premier alinéa se produit.

Lorsque le ministre constate un défaut, il doit aviser la Ville par écrit du ou des recours qu'il entend utiliser et lui donner un délai d'au moins 30 jours pour remédier au défaut, et, le cas échéant, se conformer à sa demande. L'avis du ministre prend effet à la date de sa réception par la Ville et vaut une mise en demeure extrajudiciaire.

Le fait que le ministre n'exerce pas ses droits en cas de défaut par la Ville ne saurait être interprété comme une renonciation à ceux-ci.

Le ministre peut, en tout temps, mettre fin à la présente entente en transmettant à l'autre partie un avis écrit à cet effet d'au moins quatre-vingt-dix (90) jours et exiger le remboursement en partie ou en totalité de la subvention.

10. Résiliation par la Ville

La Ville peut résilier la présente entente, en tout temps, par avis au ministre. Elle doit rembourser les sommes non engagées au moment de la résiliation de l'entente.

11. Durée

La présente entente entre en vigueur à la date de sa signature par les deux parties et prend fin le 31 mars 2023. Avec l'accord de la Ville, le ministre peut cependant prolonger la présente entente à deux reprises pour une période d'un an.

12. Survie des obligations

Nonobstant l'expiration de l'entente ou encore sa résiliation pour quelque motif que ce soit, toutes les dispositions comprises dans la présente entente qui, par leur nature, s'appliquent au-delà de la fin de l'entente, notamment le paragraphe 3.12 de l'article 3 ainsi que les articles 5 et 6, demeurent en vigueur.

Paraphes : _____

13. Vérification

Toutes les opérations financières découlant de l'exécution de la présente entente peuvent faire l'objet d'une vérification par le ministre ou par toute autre personne ou organisme dans le cadre des fonctions qu'il exerce ou des mandats qui lui sont confiés.

Le ministre peut raisonnablement procéder en tout temps à une vérification du système de gestion informatique et du système de gestion des dossiers de la Ville en lien avec la présente entente.

14. Représentants des parties

Le ministre désigne monsieur Marc Croteau, sous-ministre, comme son représentant aux fins de l'exécution des présentes et tout document ou avis exigé en vertu de la présente entente doit lui être remis ou transmis, à son attention, à l'adresse suivante :

Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

La Ville désigne maître Yves Saindon, greffier dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836, comme son représentant aux fins de l'exécution des présentes et tout document ou avis exigé en vertu de la présente entente doit lui être remis ou transmis, par un moyen permettant d'en prouver la réception à un moment précis, à son attention, à l'adresse suivante :

275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

15. Lieu de l'entente et droit applicable

Aux fins de l'application et de l'exécution de la présente entente, celle-ci est réputée faite et passée en la Ville de Montréal. La présente entente est régie par le droit applicable au Québec et, en cas de litige, les parties élisent domicile dans le district judiciaire de Montréal.

16. Clause finale

Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions des articles 21 et 50 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001).

EN FOI DE QUOI, les parties reconnaissent avoir lu et accepté toutes et chacune des conditions de la présente entente et les représentants dûment autorisés ont signé, en double exemplaire.

VILLE DE MONTRÉAL	MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
Original signé par :	Original signé par :
_____	_____
Me Yves Saindon	Marc Croteau
Greffier	Sous-ministre
En date du : _____	En date du : _____
Lieu : _____	Lieu : _____

Paraphes : _____

Annexe I

SECTION 1
DESCRIPTION DU PROJET DE LA PLAGE DE L'EST

Le projet de la Plage de l'Est s'inscrit dans le Programme d'aménagement des parcs de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles à Montréal et consiste à développer le lot 6 073 401 du cadastre du Québec pour y aménager une plage municipale.

La restauration des sédiments contaminés correspond à la zone de baignade prévue située sur le lot 6 073 41 du cadastre du Québec ou à proximité dans le fleuve Saint-Laurent. La superficie à restaurer est estimée à 2 700 m^2.

SECTION 2
OBJECTIFS DE L'ENTENTE

Les objectifs de l'entente sont :

- restaurer les sédiments contaminés du projet de la Plage de l'Est dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles à Montréal;
- favoriser l'utilisation de technologies de traitement éprouvées pour la restauration des sédiments;
- favoriser le traitement et la valorisation des sédiments dragués et gérés en milieu terrestre.

La Ville doit tendre à atteindre les objectifs fixés par la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés – Plan d'action 2017-2021. En ce sens, la Ville doit notamment favoriser la valorisation des sédiments dragués et traités ainsi que le traitement dans le cadre du projet de la Plage de l'Est.

SECTION 3
TRAVAUX ET SERVICES PROFESSIONNELS ADMISSIBLES

Les travaux admissibles sont :

Travaux de chantier

Les travaux de chantier admissibles sont ceux directement associés à la restauration des sédiments contaminés mentionnés à la section 1 à l'exception des travaux non admissibles énumérés à la section 4.

Services professionnels

Les services professionnels nécessaires pour préparer et surveiller les travaux de restauration comprennent :

- l'évaluation du potentiel archéologique et la réalisation des inventaires et des fouilles archéologiques, dans la mesure où les dépenses effectuées sont expressément nécessaires et recommandées par le ministre en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications afin que les travaux de restauration soient exécutés;
- l'arpentage, les relevés, la préparation des plans, des devis et des cahiers des charges ainsi que des documents d'appels d'offres pour réaliser les travaux de chantier, la coordination et la surveillance des projets, la rédaction de rapports et autres activités analogues (par exemple, étude d'évaluation des risques toxicologiques et écotoxicologiques), dans la mesure où ces avis, ces conseils et ces travaux sont directement associés à la restauration des sédiments contaminés et non aux études de faisabilité du projet;
- la caractérisation des sédiments, des matières enfouies et des eaux avant les travaux de chantier.

Travaux de suivi après restauration

Les travaux de suivi après restauration des sédiments contaminés comprennent les sommes versées aux professionnels, aux entrepreneurs et aux fournisseurs affectés aux travaux de suivi après restauration, acceptés par le ministre, et ce, pour une durée n'excédant pas un an après la date de fin des travaux de restauration prévue à la présente entente.

Frais afférents

Les frais afférents comprennent :

- le coût des panneaux de chantier installés sur les lieux des travaux qui annoncent la subvention gouvernementale;
- toute taxe nette payée à l'égard de ces coûts.

SECTION 4
TRAVAUX NON ADMISSIBLES

Les travaux non admissibles comprennent :

- les études ou travaux en lien avec la faisabilité du projet;
- le transport terrestre et l'élimination de sédiments respectant les critères aquatiques;
- les travaux liés au transport, au traitement, à l'élimination, à la valorisation, au recyclage et à la réutilisation des sédiments à l'extérieur du Québec;
- la mobilisation ou la démobilisation de l'équipement;
- les coûts d'acquisition de terrains et autres intérêts connexes (servitudes, droits de passage et autres);
- les honoraires des conseillers juridiques;
- les travaux requis pour se conformer à une ordonnance du ministre ou d'un tribunal;
- les coûts relatifs aux salaires et aux avantages sociaux des employés municipaux ainsi que les frais généraux et les autres frais d'exploitation ou d'administration directs ou indirects de la Ville dans le cadre du projet;
- la portion des taxes associée à un crédit de taxe sur les intrants (CTI), à un remboursement de la taxe sur les intrants (RTI), à un remboursement ou à une exemption ou à une exonération de la TPS ou de la TVQ;
- les frais de financement permanent et temporaire;
- les frais exigés pour les demandes d'autorisation (par exemple, une autorisation ministérielle du MELCC) ou les demandes de permis (par exemple, permis de la Ville) ou les frais exigés par une loi, un règlement ou une ordonnance.

SECTION 5
RÉALISATION DES TRAVAUX

La Ville est considérée comme le maître d'œuvre de toutes les étapes du projet, à moins qu'il ne consente à ce qu'un mandataire dûment autorisé agisse à ce titre. Le mandataire doit posséder cinq (5) ans d'expérience dans la gestion de projet en lien avec la gestion des terrains contaminés en milieu aquatique. Le mandataire et la Ville doivent signer une déclaration stipulant qu'ils n'ont pas de liens entre eux et qu'ils n'ont pas d'intérêt en commun.

Le maître d'œuvre est responsable de gérer les travaux de restauration des sédiments contaminés. Il prépare les plans et les devis, lance les appels d'offres, accorde les contrats, assure le montage financier, vérifie la conformité des travaux, etc.

Il accorde tous les contrats relatifs aux travaux de chantier selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la ville de Montréal en matière d'adjudication de contrats, notamment celles relatives à l'inadmissibilité aux contrats due à l'inscription du soumissionnaire au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

Afin d'obtenir le meilleur prix relativement aux dépenses accordées pour la restauration des sédiments contaminés du site de la Plage de l'Est, les appels d'offres lancés doivent concerner les travaux de restauration des sédiments visés par le projet uniquement.

Tout contractant ou sous-traitant ayant un établissement au Québec doit transmettre avec sa soumission une attestation délivrée par l'Agence du revenu du Québec, nommée « Attestation de Revenu Québec », et ce, comme prévu dans la Loi sur les contrats des organismes publics. Cette attestation ne doit pas avoir été délivrée plus de 90 jours avant la date fixée pour la présentation des offres ni après cette date. Par conséquent, une attestation délivrée postérieurement à cette date et à l'heure limite ne doit pas être acceptée. Cette attestation peut être obtenue à l'adresse www.revenuquebec.ca/fr/attestation-de-revenu-quebec/, via les services en ligne.

Les entreprises liées ou affiliées à la Ville de Montréal ne peuvent être retenues ou sollicitées directement pour l'exécution de travaux, ni les entreprises liées ou affiliées à la firme spécialisée pour effectuer la surveillance des travaux de restauration.

De plus, tous les appels d'offres publics devront faire l'objet d'une ouverture publique. Le cas échéant, l'ouverture des soumissions se fait en présence de deux témoins à l'endroit prévu, à la date et à l'heure limites fixées dans l'appel d'offres.

Les coûts des travaux de restauration, y compris ceux réalisés dans le cadre d'un contrat forfaitaire, doivent être détaillés élément par élément. Pour chacun des coûts admissibles, une soumission et des factures détaillées et justifiées élément par élément doivent être déposées.

Le maître d'œuvre est responsable de l'obtention des autorisations exigées par les lois et les règlements en vigueur du Ministère.

Le maître d'œuvre est responsable de la qualité des services professionnels ou des travaux de restauration ainsi que du suivi après.

Les travaux de restauration admissibles doivent être réalisés conformément à la présente entente.

SECTION 6
VÉRIFICATION ET SUIVI DES TRAVAUX

La Ville assure un contrôle budgétaire et un suivi des travaux réalisés pour qu'ils respectent les lois et règlements en vigueur.

En ce qui concerne les activités de surveillance environnementale des travaux de chantier, le maître d'œuvre doit engager une firme de consultants spécialisés dont le chargé de projet possède :

- un minimum de dix années d'expérience dans le domaine de la restauration des sédiments contaminés.

De plus, la Ville exerce un suivi administratif des dépenses pour la réalisation des études ou des travaux effectués. À cette fin, elle transmet au ministre, dans les six mois suivant la date de fin des travaux visés par la présente entente, les documents suivants :

- un état des montants dépensés et engagés;
- tous les documents d'appel d'offres, addenda et soumissions reçus, incluant les montants détaillés soumis, ainsi que les documents connexes mentionnés à la section 5;

- les rapports de caractérisation et de réalisation des travaux de restauration. Le professionnel qui réalise ces études doit posséder dix années d'expérience dans le domaine de la restauration des sédiments contaminés.

  Les travaux doivent être réalisés conformément aux plans et devis, au Guide de caractérisation des terrains du Ministère, au Guide d'intervention – Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés, au guide Critères pour l'évaluation de la qualité des sédiments au Québec et cadres d'application : prévention, dragage et restauration d'Environnement Canada et du MDDEP et satisfaire aux exigences environnementales. Le rapport de restauration doit inclure, notamment, les bordereaux des matières gérées hors site et les rapports de traçabilité des sédiments contaminés;

- un rapport sur les dépenses relatives aux coûts réels de réalisation des travaux admissibles. L'attestation finale de l'admissibilité des coûts apparaissant sur ce rapport est de la responsabilité du ministre;
- une déclaration confirmant que les obligations de l'entente ont été respectées et attestant que les dépenses réclamées ont été effectivement engagées et payées pour la réalisation des travaux admissibles. Cette déclaration devra inclure un état des débours et des encaissements et faire mention de tout montant reçu ou à recevoir;
- un rapport d'un vérificateur externe attestant le respect des clauses de l'entente, notamment que les dépenses réclamées ont été effectivement engagées et payées pour les projets complétés, que le traitement a été favorisé, lorsque possible, ainsi que la valorisation des sédiments dragués, gérés en milieu terrestre et traités;
- un rapport ainsi que les documents exigés à la section 5, le tout en français. La Ville s'engage également à fournir, sur demande du ministre, un rapport d'étape de l'utilisation de la subvention accordée.

De plus, la Ville doit transmettre au ministre, dans les trois mois suivant la fin du projet visé par l'entente :

- une attestation signée par le greffier confirmant la réalisation du projet prévu.

SECTION 7
RAPPORT ANNUEL

La Ville doit produire un rapport annuel décrivant l'avancement du projet durant l'année. Ce rapport permettra au ministre de suivre l'évolution du projet et l'utilisation de l'enveloppe de 5 M$ par la Ville de Montréal. Le premier rapport annuel doit être déposé au ministre au plus tard le 31 août de l'année 2020. Les rapports subséquents devront être déposés au plus tard le 31 août de chaque année, et ce, jusqu'à la réalisation complète du projet de restauration de la Plage de l'Est visé par l'entente.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197934002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
Objet :	Approuver un projet d'entente avec le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques relatif à l'octroi d'une subvention de 5 M$ à la Ville pour la restauration des sédiments contaminés situés sur le lot 6 073 401 du cadastre du Québec dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles ou à proximité dans le fleuve / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à la subvention attendue

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1197934002 Restauration sédiments contaminés.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Judith BOISCLAIR
Préposée au budget
Tél : (514) 872-2598

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-28

Arianne ALLARD
conseiller(ere) budgétaire
Tél : 514 872-4785
Division : Service des finances , Direction du Conseil et soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.13

2019/04/15
13:00

(1)

Dossier # : 1194069004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue à PME-ART, pour une période de 3 ans, à compter du 1er août 2019, un local d'une superficie de 318,29 pi², situé au 4e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins administratives, moyennant un loyer total de 16 582,92 $, excluant les taxes. (Bâtiment 2453-109)

Il est recommandé :
1- d'approuver le projet de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue à PME-ART, pour une période de 3 ans , à compter du 1er août 2019, un local d'une superficie de 318,29 pi² situé au 4e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins administratives, moyennant un loyer total de 16 582,92 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation de bail;

2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-03-14 11:50

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1194069004**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue à PME-ART, pour une période de 3 ans, à compter du 1er août 2019, un local d'une superficie de 318,29 pi², situé au 4e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins administratives, moyennant un loyer total de 16 582,92 $, excluant les taxes. (Bâtiment 2453-109)

CONTENU

CONTEXTE

Situé au 3680, rue Jeanne-Mance, le Centre Strathearn est un immeuble à vocation socioculturelle qui abrite plusieurs organismes tels que : Montréal arts interculturels, Regroupement Québécois de la danse, PME-ART, Diversité Artistique Montréal et bien d'autres.
Depuis le 1er mai 2002, la Ville loue à l'organisme PME-ART un local d'une superficie de 318,29 pi² pour des fins administratives dans ce centre. PME-ART est un organisme sans but lucratif, qui coordonne la production et l'animation d'activités de promotion d'art théâtral et de culture, dans un but social, humanitaire et charitable.

Or, compte tenu que la dernière convention de bail viendra à échéance le 31 juillet prochain, le Service de la Culture (le « SDC ») a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») afin de prolonger pour une période additionnelle de 3 ans l'occupation de l'organisme dans ces espaces.

Le présent sommaire décisionnel vise à faire approuver cette transaction immobilière auprès des autorités compétentes de la Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0743 - 12 juin 2017 - approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à PME-ART un local d'une superficie de 318,29 pieds carrés, au 4e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins administratives, pour une période de 2 ans, à compter du 1er août 2017, moyennant un loyer total de 10 266 $.
CM12 0684 - le 20 août 2012 - approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue à l'organisme PME-ART, un local situé au 3680, rue Jeanne-Mance, à compter du 1er août 2012 pour une durée de 5 ans, moyennant un loyer total de 24 318,55 $.

CM09 0636 – le 24 août 2009 - approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue à l'organisme PME-ART, un local situé au 3680, rue Jeanne-Mance, à compter du 1er août 2009 pour une durée de 3 ans, moyennant un loyer total de 12 956,65 $.

CM06 0694 – le 30 octobre 2006 - approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue à l'organisme PME-ART, un local situé au 3680, rue Jeanne-Mance, à compter du 1er août 2006 pour une durée de 3 ans, moyennant un loyer total de 11 348,40 $.

CM03 0611 – le 25 août 2003 - approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue à l'organisme PME-ART, un local situé au 3680, rue Jeanne-Mance, à compter du 1er août 2003 pour une durée de 3 ans, moyennant un loyer total de 10 452 $.

CM02 0969 – le 16 décembre 2002 - approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à l'organisme PME-ART, un local situé au 3680, rue Jeanne-Mance, à compter du 1er mai 2002 pour une durée de 15 mois, moyennant un loyer total de 4 080 $.

DESCRIPTION

Le présent sommaire recommande d'approuver le projet de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue à PME-ART, pour une période de 3 ans, à compter du 1er août 2019, un local d'une superficie de 318,29 pi² situé au 4e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins administratives, moyennant un loyer total de 16 582,92 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation de bail.
Le locataire a la responsabilité de voir, lui-même à l'entretien ménager du local. De plus, il fera toutes réparations dues à son usage normal, à l'exception des travaux inhérents à la structure du bâtiment et aux composantes des systèmes mécaniques, électriques et de plomberie.

JUSTIFICATION

La SGPI est en accord avec l'occupation de l'organisme au Centre Strathearn puisque ses activités ne causent aucun préjudice aux activités de l'ensemble des occupants et que le local n'est pas requis pour des fins municipales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau suivant représente la recette pour la durée du bail

	Loyer antérieur	**2019 (5 mois)**	**2020**	**2021**	**2022 (7 mois)**	**Total**
Superficie (pi²)	318,29 pi²	318,29 pi²	318,29 pi²	319,29 pi²	318,29 pi²	**318,29** pi²
Recette avant taxes	5 208,84 $	2 235,45 $	5 432,13 $	5 595,10 $	3 320,24 $	16 582,92 $
TPS (5 %)	260,44 $	111,77 $	271,61 $	279,76 $	166,01 $	829,15 $
TVQ (9,975 %)	519,58 $	222,99 $	541,85 $	558,11 $	331,19 $	1 654,15 $
Recette totale incluant les taxes	5 988,86 $	2 570,21 $	6 245,59 $	6 432,97 $	3 817,45 $	19 066,21 $
Taux unitaire annuel ($/pi²)	16,37 $	16,86 $	17,07 $	17,52 $	17,88 $	17,37 $

Le taux de location annuel moyen pour la durée du terme est de 17,37 $/pi².

Le taux de location annuel marchand pour ce type de local dans le secteur est de 25 $/pi².

Le montant total de subvention pour cette occupation est d'environ 7 300 $. La subvention

est établie de la façon suivante : (25 $/pi² - 17,37 $/pi²) x 318,29 pi² x 3 ans = 7 285,66 $.

Pour l'année 2017, la dépense prévue par la Ville en frais d'exploitation pour ces locaux (électricité, entretien courant et sécurité) est d'environ 2 800 $.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite à ce dossier obligerait l'organisme à se trouver d'autres locaux afin de poursuivre sa mission et priverait la Ville d'encaisser la recette.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil municipal d'avril 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvain LEBLANC, Service de la gestion et de la planification immobilière
Marie-Odile MELANÇON, Service de la culture
Geneviève PICHET, Service de la culture

Lecture :

Marie-Odile MELANÇON, 28 février 2019
Geneviève PICHET, 28 février 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joel GAUDET
Conseiller en immobilier

Tél : 514-872-0324
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-27

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations

Tél : 514 872-8726
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2019-03-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice du SGPI
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-03-13

CONVENTION DE PROLONGATION DE BAIL

ENTRE

PME-ART corporation légalement constituée ayant son siège social au 8931 rue Clark Montréal (Québec) H2N1R7, ici représentée par monsieur Richard Ducharme, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution de son conseil d'administration.

(ci-après appelée le « **Locataire**»)

ET

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 ;

(ci-après appelée le «**Locateur**»)

ATTENDU QUE LES PRODUCTIONS M. E. DE L'ART, a signé avec la Ville de Montréal une convention de Bail (ci-après appelée le «Bail») le 12 juin 2017 concernant des locaux ayant une Superficie locative des Lieux loués d'environ 318,29 pi² de l'Édifice sis au 3680, rue Jeanne-Mance, Ville de Montréal, province de Québec, pour un terme commençant le 1er mai 2017 et se terminant le 31 juillet 2019;

ATTENDU QUE les parties désirent apporter des modifications au Bail afin, entre autres, d'augmenter le loyer et de modifier le terme du Bail selon les mêmes termes et conditions que le Bail sous réserve des dispositions ci-après stipulées;

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1 Préambule

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du Bail.

2 Durée

La présente convention de prolongation est d'une durée de trois (3) ans débutant le 1er août 2019 et se terminant le 31 juillet 2022.

3 Option de renouvellement

Aucune option de renouvellement n'est prévue à la présente Convention de prolongation de bail.

4 Loyer

Pour la période du 1er août 2019 au 31 juillet 2020, le Locataire s'engage à payer au Locateur, à titre de loyer, un montant annuel de cinq mille trois cent soixante-cinq dollars et huit cents (5 365,08 $), par des versements mensuels de quatre cent quarante-sept dollars et neuf cents (447,09 $) chacun, auxquels s'ajoutent la TPS et la TVQ.

Locateur	Locataire

Pour la période du 1er août 2020 au 31 juillet 2021, le Locataire s'engage à payer au Locateur, à titre de loyer, un montant annuel de cinq mille cinq cent vingt-six dollars et six cents (5 526,06 $), par des versements mensuels de quatre cent soixante dollars et cinquante cents (460,50 $) chacun, auxquels s'ajoutent la TPS et la TVQ.

Pour la période du 1er août 2021 au 31 juillet 2022, le Locataire s'engage à payer au Locateur, à titre de loyer, un montant annuel de cinq mille six cent quatre-vingt-onze dollars et quatre-vingt-quatre cents (5 691,84 $), par des versements mensuels de quatre cent soixante-quatorze dollars et trente-deux cents (474,32 $) chacun, auxquels s'ajoutent la TPS et la TVQ.

5 Règlement de gestion contractuelle

Le Locataire a adopté un règlement sur la gestion contractuelle conformément aux dispositions de l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19).

6 Intégration des termes du Bail

Sous réserve des dispositions et engagements spécifiquement convenus dans cette Convention, tous les autres engagements, conditions et stipulations du Bail, s'appliqueront mutatis mutandis aux Lieux loués et entre les parties quant aux Lieux loués.

POUR LE LOCATEUR :

Signée par le Locataire à Montréal ce _____e jour du mois de _____2019_

Par _____

Me Yves Saindon

POUR LE LOCATAIRE :

Signée par le Locataire à Montréal ce 12 e jour du mois de mars 2019_

Par _____

Monsieur Richard Ducharme

Locateur	Locataire

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1194069004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Objet :	Approuver le projet de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue à PME-ART, pour une période de 3 ans, à compter du 1er août 2019, un local d'une superficie de 318,29 pi², situé au 4e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins administratives, moyennant un loyer total de 16 582,92 $, excluant les taxes. (Bâtiment 2453-109)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1194069004 - Bail PME-ART 3680 Jeanne-Mance.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 514 872-4065

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-28

Dominique BALLO
conseiller budgétaire
Tél : 514 872-7344
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.14

2019/04/15
13:00

(1)

Dossier # : 1197195004

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de cent quatre vingt mille dollars (180 000 $) à l'organisme "Festival du nouveau cinéma de Montréal", pour soutenir la 48e édition du Festival du nouveau cinéma 2019 / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé au conseil municipal :

1. d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 180 000 $ à l'organisme Festival du nouveau cinéma de Montréal, pour soutenir la 48e édition du Festival du nouveau cinéma 2019;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-03-23 17:30

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197195004**
Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de cent quatre vingt mille dollars (180 000 $) à l'organisme "Festival du nouveau cinéma de Montréal", pour soutenir la 48e édition du Festival du nouveau cinéma 2019 / Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plusieurs années les instances décisionnelles de la Ville de Montréal ont approuvé la conclusion d'ententes de soutien financier, pour les **grands festivals** suivants : Festival international de jazz de Montréal, Festival Juste pour rire, Festival Montréal Complètement Cirque, Montréal en lumière, Les FrancoFolies de Montréal, Festival TransAmériques, Festival du nouveau cinéma, Les Rendez-vous du cinéma québécois, Festival Mode & Design Montréal, Festival international Nuits d'Afrique et le Festival Fantasia.

Dans le passé, toutes ces conventions signées à cet effet l'ont été dans le cadre de l'entente de 175 M$ Montréal 2025 pour soutenir la stratégie *Imaginer - Réaliser Montréal 2025* , qui venaient à échéance le 31 décembre 2017. Depuis ce temps, les festivals sont financés directement dans le budget de fonctionnement du Service de la culture.

Le présent dossier décisionnel concerne le soutien financier à l'organisme **Festival du nouveau cinéma de Montréal** (FNC), pour la présentation du Festival du nouveau cinéma 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0490, 23 avril 2018 : Accorder un soutien financier de 180 000 $ au Festival du nouveau cinéma de Montréal pour soutenir la 47e édition du Festival du nouveau cinéma 2018 / Approuver un projet de convention à cet effet.

CM16 0229, 23 février 2016 : Approuver les orientations en matière de soutien financier des festivals et événements majeurs et des marchés et vitrines à Montréal pour les années 2016 et 2017 / Approuver un montant de 7 900 000 $ alloué à cette fin dans le cadre de l'Entente de 175 M$ pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025, dont 430 000 $ pour les marchés et vitrines / Accorder un soutien financier totalisant la somme de 7 470 000 $ à 11 festivals montréalais / Approuver les projets de convention à cet effet**.**

CM15 0318 - 23 mars 2015 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 3 355

000 $ à dix festivals montréalais, pour l'année 2015 / Approuver les projets de convention à cet effet.

DESCRIPTION

Le FNC joue un rôle distinctif dans le circuit national des festivals de films, ainsi qu'à l'échelle internationale.
Depuis les dernières années, le FNC n'a cessé de se développer et d'innover à travers sa programmation d'un cinéma d'ici et d'ailleurs.

L'objectif de 2019 est d'offrir aux festivaliers une expérience à la croisée du cinéma, des nouvelles technologies, de la musique, de la gastronomie et des expériences immersives. Le Festival comportera :

- des rétrospectives et événements mettant à l'honneur Nicolas Winding Refn et David Cronenberg;
- une sélection de films en lien avec la gastronomie, accompagnés d'événements, de rencontres et de dégustations.
- le retour de FNC Explore, une présentation de 20 oeuvres en réalité virtuelle à la Grand-Place du Complexe Desjardins.

Les objectifs spécifiques de 2019 pour le festival sont :

- attirer des publics variés, cinéphiles aguerris comme néophytes curieux, et encourager les interactions entre le public et les artistes;
- établir des ponts avec d'autres secteurs porteurs à Montréal : la gastronomie et la musique;
- poursuivre les activités de sensibilisation auprès des jeunes publics, notamment dans le domaine des arts numériques;
- proposer aux visiteurs des expériences en réalité virtuelle et immersive uniques;
- encourager les artistes de la relève en leur offrant des conditions de diffusion;
- générer plus de revenus et attirer de nouvelles clientèles à travers l'organisation de soirées d'envergure en collaboration avec des institutions culturelles de la ville.

De plus, l'organisme prévoit aussi plusieurs actions concrètes pour atteindre les objectifs suivants (hors-festival et à l'année) :

- garder une présence soutenue pendant l'année afin d'accroître sa visibilité et de développer ses publics à Montréal, via des actions mensuelles;
- augmenter sa visibilité à l'international pour favoriser le rayonnement du FNC à l'étranger;
- renforcer l'image du FNC au niveau des nouveaux médias et des technologies créatives.

Finalement, il est intéressant de noter que le FNC collabore au développement du projet **UNI-XR Québec/Canada**

- En partenariat avec le Centre Phi, les RIDM, Xn Québec et MUTEK, le FNC collabore à la mise en place d'un groupe de réflexion (think tank) consacré à la mise en réseau des créateurs et professionnels québécois et canadiens travaillant dans les secteurs de la réalité virtuelle.

Le Festival du nouveau cinéma aura lieu du 9 au 20 octobre 2019.

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal reconnaît depuis longtemps l'importance grandissante du FNC et sa grande valeur dans le milieu culturel montréalais. L'augmentation du financement a suivi cette reconnaissance et depuis 2013, le FNC a été inclus dans le Fonds de financement des grands festivals.

Depuis 2018, l'événement a procédé à un renouvellement important de son conseil d'administration, incluant son président.
Ce geste a permis de renforcer la gouvernance de l'organisation, un atout important pour le développement du Festival.

Le public est au rendez-vous au FNC et en 2018, la fréquentation du festival a été évaluée par le promoteur à 100 000 visiteurs rassemblés pendant 11 jours dans 13 lieux de diffusion**.** C'est 25 000 personnes de plus qu'en 2017 (75 000 visiteurs). Comparées à l'année 2017, les entrées en salle ont augmenté de plus de 12 % en 2018 avec une augmentation moyenne de 30 % de taux d'occupation par séance. Les recettes de billetterie ont aussi connu une augmentation de 26 % comparativement à 2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Festival	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**
Festival du nouveau cinéma de Montréal	150 000 $	180 000 $	180 000 $	180 000 $	180 000$
CAM	30 000 $	30 000 $	30 000 $	33 000 $	à venir

Le coût total maximal de cette contribution financière de 180 000 $ sera comptabilisé au budget de fonctionnement du Service de la culture. La contribution de 180 000 $ en 2018 représentait 6,4 % du budget réel de 2 813 010,03 $. Pour 2019, la contribution de 180 000 $ représente 6,3 % du budget déposé par l'organisme (2 839 630 $). Cette dépense est assumée à 100 % par la ville centre. De plus, il n'y a pas de soutien technique prévu en 2019.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce genre d'événement favorise la diversité et le dynamisme culturel, l'accessibilité universelle, les échanges entre les citoyens et le décloisonnement (intergénérationnel, social et culturel); il encourage aussi le respect de l'environnement et la mise en place de mesures écoresponsables en se conformant à la norme québécoise pour la gestion responsable d'événements.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts majeurs sont les suivants. L'événement :

- contribue à une animation urbaine de qualité au profit des citoyens montréalais;
- positionne et renforce Montréal comme « *Ville de festivals* » toute l'année durant;
- génère des retombées récréotouristiques et économiques majeures;
- favorise le rayonnement culturel de la métropole.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conclure la convention requise avec l'organisme.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David LACOSTE
agent(e) de développement culturel

Tél : 514 872-4058
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-19

Kevin DONNELLY
Chef de division

Tél : 514-872-5189
Télécop. : 514 872-1153

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Thomas RAMOISY
Directeur Cinéma - Festivals - Événements
Tél : 514-872-2884
Approuvé le : 2019-03-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice
Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2019-03-22

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier de la Ville, dûment autorisé aux fons des présentes en vertu de la résolution CM03 0836;

N^{o} d'inscription TPS : 121364749
N^{o} d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **FESTIVAL DU NOUVEAU CINÉMA DE MONTRÉAL.**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 3805, boulevard Saint-Laurent, Montréal, Québec, H2W 1X9, agissant et représentée par M. Nicolas Girard Deltruc, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

N^{o} d'inscription T.P.S. : (inscrire le numéro)
N^{o} d'inscription T.V.Q. : (inscrire le numéro)
N^{o} d'inscription d'organisme de charité : (inscrire le numéro)

Ci-après appelée l' « **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet de 2019, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite politique à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Annexe 3** » : les exigences relatives à la description du Projet;

2.4 « **Annexe 4** » : le bilan des réalisations;

2.5 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1 et selon les Annexes 3 et 4;

2.6 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.7 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.8 « **Responsable** » : Directeur de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.9 « **Unité administrative** » : Service de la culture.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le directeur du Service des finances de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, les livres et registres comptables réservés à l'utilisation des sommes versées par la Ville. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (conformitecontractuelle@bvgmtl.ca), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de cent quatre-vingt mille dollars (180 000,00 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de cent soixante-cinq mille dollars (165 000 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,

- un deuxième versement au montant de quinze mille dollars (15 000 $), dans les trente (30) jours de la présentation au Responsable du bilan final de la réalisation du Projet.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2019.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de cinq millions de dollars

(5 000 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 3805, boulevard Saint-Laurent, Montréal, Québec, H2W 1X9, et tout avis doit être adressé à l'attention du directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, 5e étage, Montréal, Québec, H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de 2019

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier de la Ville

Le .....e jour de 2019

FESTIVAL DU NOUVEAU CINÉMA DE MONTRÉAL

Par : _____
Nicolas Girard Deltruc, directeur général

Cette convention a été approuvée par le Conseil municipal de la Ville de Montréal, le e jour de ……. 2019

ANNEXE 1
PROJET

Le Festival du nouveau cinéma souhaite devenir le festival de tous les Montréalais et donc il se doit d'être à l'image de sa diversité culturelle, de sa richesse historique, de son ouverture vers le monde. En un mot, le FNC doit être ACCESSIBLE.

Tout en préservant l'identité du Festival qui valorise des regards uniques et fait preuve d'innovation, dans le fond et/ou la forme, la programmation poursuivra son évolution avec des contenus accessibles au plus grand nombre. En établissant la ligne directrice du festival autour de l'axe «cinéma et nouveaux médias», le Festival du nouveau cinéma de Montréal réaffirme son originalité et sa détermination à s'inscrire dans l'histoire en marche des mutations du cinéma et de son futur.

Déjà initié avec les expositions virtuelles gratuites dans des lieux fréquentés, les événements spéciaux dans les cegeps et écoles de cinéma, les projections mensuelles au Cinéma du Parc, le Festival doit multiplier les prises de parole tout au long de l'année pour rejoindre un auditoire plus large et gagner en notoriété en octobre, au Québec mais aussi dans les festivals internationaux reconnus.

Suite au succès de la section thématique Sport et Cinéma en 2018, une toute nouvelle section va voir le jour en 2019, dédiée à la Gastronomie au Cinéma. Une sélection de films en lien avec la gastronomie sera proposée et accompagnée d'évènements, de rencontres et de dégustations. En partenariat avec des grands chefs québécois, nous proposerons également des billets jumelés offrant la possibilité aux spectateurs de profiter de menus dégustation dans des restaurants montréalais partenaires. Des partenariats avec des médias spécialisés dans la gastronomie seront établis pour couvrir l'événement. Cette nouvelle section permettra aux festivaliers de vivre une expérience unique à la croisée des arts de la scène et des arts de la table, en plein coeur de Montréal, grande ville culturelle et gastronomique.

La programmation :

Dans le cadre de cette nouvelle édition, le festival présentera plus de 300 films répartis au travers des diverses sections du Festival (Compétition internationale, Présentation spéciale, Panorama, Focus, Temps Ø, Courts métrages, Les P'tits Loups, Hommages et rétrospectives, FNC séries) ainsi que des expériences immersives, des concerts, des performances, des installations et des rencontres au sein de la section FNC eXPlore. La déclinaison du contenu du festival continue de mettre de l'avant les nouvelles formes de productions, introduire des nouveaux dispositifs de diffusion. En établissant la ligne directrice du festival autour de l'axe «cinéma et nouveaux médias», le Festival du nouveau cinéma de Montréal réaffirme son originalité et sa détermination à s'inscrire dans l'histoire en marche des mutations du cinéma et de son futur.

ANNEXE 2
PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville :

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;

- Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;

- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan.

- Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

  Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

  Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;

- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les bloggeurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;

- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :

  - Inviter par écrit le maire à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

  - Soumettre pour approbation au cabinet du maire et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;

  - Offrir au cabinet du maire et au comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour adresser une demande au cabinet du maire et du comité exécutif, veuillez utiliser les formulaires en ligne destinés à cet effet à l'adresse suivante : https://mairessedemontreal.ca/, section « **Communiquer avec nous »**.

Note : pour une demande de citation dans un communiqué, veuillez utiliser le courriel suivant : communication.de.la.maireresse@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);

- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);

- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11);

2.4. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

  Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises;

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;

- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion;

- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;

- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;

- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;

- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);

- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

  Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;

- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics :

- Inviter le maire à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l'avance;
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet du maire;
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics;

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : l'Organisme doit communiquer avec le cabinet du maire pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite au maire doit être envoyée par le biais d'un formulaire, consultez la section **« Communiquer avec nous »** sur https://mairessedemontreal.ca/.

ANNEXE 3
EXIGENCES RELATIVES AU DÉPÔT DU PROJET DÉTAILLÉ OU À LA MISE À JOUR DES PROJETS SE RÉALISANT SUR PLUS D'UNE ANNÉE

La description du projet :

- le concept et les objectifs;
- la programmation;
- le volet d'occupation du domaine public, s'il y a lieu;
- le dossier technique;
- les prévisions budgétaires;
- l'échéancier de réalisation;
- le plan d'affaires et le plan d'action, s'il y a lieu;
- les lettres patentes;
- la résolution du conseil d'administration.

Cette description du projet doit démontrer clairement :

- les activités et/ou éléments nouveaux par rapport aux années antérieures;
- l'importance culturelle et le rôle distinctif que joue le festival, l'événement ou l'organisme dans la promotion de son secteur culturel;
- la qualité artistique des activités offertes et l'ouverture à la participation du public montréalais;
- l'originalité et la qualité de la programmation favorisant la création et la relève;
- les aspects innovateurs de l'événement pour l'édition en cause;
- les liens développés et proposés avec des artistes et / ou des partenaires étrangers;
- les activités de médiation qui seront réalisées;
- la cohérence, l'innovation et l'aspect porteur du plan d'affaires (si applicable);
- la capacité de l'organisme de travailler en synergie avec les partenaires du milieu, en complémentarité avec les autres festivals, dans le respect de l'équilibre du marché;
- les répercussions auprès de la clientèle montréalaise et des clientèles métropolitaine, nationale et internationale;
- l'apport au rayonnement métropolitain, national et international;
- la diversification des sources de financement publiques et privées et l'atteinte de l'équilibre budgétaire;
- la capacité à développer de nouvelles approches ou de nouvelles clientèles;
- la pertinence et les bénéfices attendus du plan d'affaires, du plan d'action et des activités.

La description du projet, lorsqu'il y a occupation du domaine public, doit prendre en compte les éléments suivants :

- la durée de l'événement ne peut excéder douze jours d'activités en continuité sur le domaine public, à moins d'une autorisation spécifique du Directeur;
- la programmation extérieure doit être en lien direct avec la mission culturelle de l'organisme;
- la programmation extérieure doit être innovante et primer sur les activités de vente et de marchandisation;
- les activités de vente et de marchandisation ne doivent se tenir que durant les activités de programmation;
- les activités extérieures sur le domaine public ou privé de la Ville doivent être gratuites et accessibles à l'ensemble de la population;
- le respect de la qualité de vie des riverains doit être assuré en tout temps. À ce titre, l'Organisme doit travailler à maintenir une bonne entente avec les résidents et les commerçants du voisinage;
- l'Organisme doit porter en tout temps une attention toute particulière aux nuisances sonores potentielles de l'événement pour le voisinage;
- l'Organisme doit s'assurer que la mention du nom d'un commanditaire apparaisse uniquement si elle est associée au nom de l'événement. Dans ce cas précis, le texte ou le message de l'affiche doit accorder une place prépondérante à la promotion de l'activité comme telle. À noter que le commanditaire ne peut figurer seul sur toute structure d'affichage située à l'intérieur du site;
- l'Organisme doit s'assurer qu'il respecte les principes et les normes du développement durable et de l'accessibilité universelle;
- l'Organisme doit s'engager à offrir une activité exclusive ou un avantage unique aux détenteurs de la carte Accès Montréal. Cet avantage ou activité devra être approuvé par le Directeur et déterminé avec les responsables de la carte Accès Montréal, ainsi qu'être en vigueur pour la durée de la présente convention;
- l'Organisme est encouragé à soutenir l'employabilité sociale en offrant des opportunités d'insertion socioprofessionnelle, dans le cadre de certaines de ses activités, à des personnes éloignées du marché du travail, ayant connu la rue ou qui sont à risque d'itinérance.

ANNEXE 4
LE BILAN DES RÉALISATIONS

Le bilan des réalisations doit comprendre notamment, dans une section en annexe, les bénéfices ou retombées obtenus en regard avec les indicateurs suivants et indiquer les améliorations constatées par rapport aux bénéfices et retombées obtenus au cours de l'année précédente :

- Participation et satisfaction (augmentation des auditoires et des spectateurs, nouvelles clientèles, appréciation des événements, etc.);
- Tourisme (nombre de visiteurs régionaux, nationaux et internationaux et nombre de nuitées, etc.);
- Culture (mise en évidence de nos créateurs et talents, accroissement de la diffusion artistique pour la culture d'ici et d'ailleurs, démocratisation et accessibilité aux arts et à la culture, développement de l'ensemble des secteurs culturels, émergence de nouveaux courants, place pour la relève, etc.);
- Création (nouveaux contenus et nouvelles approches artistiques);
- Rayonnement de l'événement et de Montréal (tout indicateur qui démontre une reconnaissance et une visibilité hors Québec);
- Impacts économiques et d'affaires (budget et sommes dépensés à Montréal, emplois et opportunités d'affaires générées);
- Bénéfices sociaux (cohésion et inclusions sociales, appropriation de l'espace public par les citoyens, opportunités d'emplois et de carrières pour les jeunes de tous les milieux et de toutes les origines, etc.);
- Impact médiatique (mentions dans les médias locaux et étrangers);
- Environnement et développement durable (pratiques et résultats spécifiques à cet effet);
- Collaboration et synergie (collaboration avec d'autres festivals et événements, nombre de partenaires, bénéfices liés à un regroupement et à des activités communes ou regroupées, etc.);
- Finances publiques (revenus de fiscalité pour les gouvernements et les administrations, etc.);
- inscrire la liste des indicateurs des retombées du projet que l'Organisme devra fournir au Directeur);
- l'Organisme peut indiquer toute autre retombée qu'il juge bénéfique pour la Ville.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197195004

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -
Objet :	Accorder un soutien financier de cent quatre vingt mille dollars (180 000 $) à l'organisme "Festival du nouveau cinéma de Montréal", pour soutenir la 48e édition du Festival du nouveau cinéma 2019 / Approuver un projet de convention à cette fin

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds - GDD 1197195004_BF.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jerry BARTHELEMY
Préposé au Budget
Tél : 514 872-5066

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-20

Cédric AGO
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-1444
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.15

2019/04/15
13:00

(1)

Dossier # : 1191179005

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 292 000 $, pour une période de deux (2) ans, soit de 2019 à 2020, à la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique afin d'embaucher une ressource professionnelle pertinente et de réaliser des projets mobilisateurs pour le secteur de la rue Saint-Paul Est, entre la Place Jacques-Cartier et le boulevard Saint-Laurent, dans le cadre du Programme Artère en transformation / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder une contribution financière de 292 000 $ à la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique afin d'embaucher une ressource professionnelle pertinente et de réaliser des projets mobilisateurs pour le secteur de la rue Saint-Paul Est, entre la Place Jacques-Cartier et le boulevard Saint-Laurent, dans le cadre du Programme Artère en transformation;

2. d'approuver le projet de convention entre la Ville et l'organisme établissant les modalités et conditions de versement de la contribution financière;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

4. d'autoriser la directrice du Service du développement économique à signer cette convention pour et au nom de la Ville de Montréal.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-03-20 17:44

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1191179005**
Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 292 000 $, pour une période de deux (2) ans, soit de 2019 à 2020, à la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique afin d'embaucher une ressource professionnelle pertinente et de réaliser des projets mobilisateurs pour le secteur de la rue Saint-Paul Est, entre la Place Jacques-Cartier et le boulevard Saint-Laurent, dans le cadre du Programme Artère en transformation / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Le Programme Artère en transformation est dédié aux commerçants et aux propriétaires immobiliers commerciaux qui s'unissent au sein de regroupements afin de contribuer au maintien et au développement des affaires ainsi qu'à la mise en valeur et à la dynamisation de l'offre commerciale des artères sélectionnées, pendant des travaux majeurs d'infrastructure et une fois que ceux-ci seront réalisés.
Le 16 janvier 2019, le comité exécutif désignait le secteur de la rue Saint-Paul Est, entre la Place Jacques-Cartier et le boulevard Saint-Laurent, aux fins de la mise en oeuvre du Programme Artère en transformation puisqu'il devait faire l'objet d'importants travaux d'infrastructure. Cette décision permettait le lancement des différents volets relatifs à l'accompagnement de la communauté d'affaires, à la réalisation de diagnostics, de plans d'action commerciaux et d'analyses relatives au cadre bâti ainsi qu'au programme de subvention à la rénovation.

Le présent dossier concerne la première mesure d'accompagnement prévue au Programme Artère en transformation, soit l'embauche d'une ressource professionnelle pertinente à la réalisation des projets mobilisateurs et la réalisation de ces derniers.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 0094 (16 janvier 2019) : désigner le secteur de la rue Saint-Paul Est, entre la Place Jacques-Cartier et le boulevard Saint-Laurent, pour la mise en oeuvre du Programme Artère en transformation au sein de la cohorte 2018.
CG18 0619 (22 novembre 2018) : approuver la mise en oeuvre du nouveau Programme de soutien aux artères commerciales en transformation; approuver les conditions sur la base desquelles des secteurs seront désignés par ordonnance du comité exécutif, énumérées au document intitulé « Conditions de désignation des secteurs aux fins de l'application du Programme de soutien aux artères commerciales en transformation ».

CE18 1897 (14 novembre 2018) : imputer la totalité du financement nécessaire au nouveau

Programme de soutien aux artères commerciales en transformation à la programmation de l'entente de 150 M$ entre le Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et la Ville de Montréal jusqu'au 31 décembre 2021 - autoriser l'utilisation des disponibilités budgétaires libérées par le PR@M-Industrie pour le nouveau Programme de soutien aux artères commerciales en transformation afin de financer le programme à compter de 2022 - ajuster la base budgétaire du Service du développement économique à compter de 2022.

DESCRIPTION

L'aide financière à la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique (SDC) pour l'embauche d'une ressource professionnelle, totalisant un maximum de 100 000 $, se fera en fonction des paramètres ci-dessous :

- Contribution financière maximale de 50 000 $ pour l'exercice financier 2019, pendant lequel se déroule le chantier, pour l'embauche d'une ressource professionnelle responsable de la planification et de la mise en œuvre d'un plan d'action visant à soutenir les commerçants ainsi que de la planification et la mise en œuvre de projets mobilisateurs
- Contribution financière maximale de 50 000 $ pour l'exercice financier 2020, après que soit terminé le chantier pour l'embauche d'une ressource professionnelle responsable de la prospection d'investisseurs, du recrutement commercial, de la promotion du programme de subvention (volet 4 du programme) et du démarchage en vue de faciliter la réalisation de projets d'investissement

Cette contribution financière sera versée annuellement en vertu du projet de convention jointe au présent dossier décisionnel.

Le soutien financier à la SDC pour la réalisation de projets mobilisateurs correspond à 12 000 $ par mois prévus de durée du chantier. Ce dernier devant s'étendre sur un total de 16 mois, le soutien financier pour la réalisation de projets mobilisateurs visant à consolider l'offre commerciale et favoriser l'achalandage pendant les différentes phases du chantier totalisera un maximum de 192 000 $. Les projets mobilisateurs pourront, par exemple, être constitués de réalisation de publicité, de promotions, de services spéciaux à la clientèle, de programmes de formation pour les commerçants ou d'événements spéciaux.

Cette contribution financière sera remise suite à la signature de la convention approuvée. Elle pourra être utilisée graduellement par la SDC au rythme jugé opportun par le milieu et ce, jusqu'au 31 décembre 2019.

JUSTIFICATION

Plusieurs facteurs motivent l'opportunité d'intervenir pour soutenir l'activité commerciale pendant et après le chantier :

- Adapter la mixité commerciale, diminuer la rotation des commerces et occuper les locaux vacants
- Maintenir et susciter l'achalandage pour assurer l'animation sur rue et la vitalité des commerces
- Favoriser le maintien et la création d'emplois

Compte tenu des facteurs énumérés, il est primordial de minimiser les effets inhérents au chantier majeur de la rue Saint-Paul Est puisque la fonction commerciale est structurante pour la qualité de vie, pour le rayonnement du Vieux-Montréal et pour l'économie locale. Pour cette raison, la contribution financière proposée contribuera au maintien, à la mise en valeur et à la dynamisation de l'offre commerciale pour assurer le dynamisme de la rue

Saint-Paul Est pendant les travaux et une fois que ceux-ci seront réalisés.

Enfin, cette mesure d'accompagnement prévue au Programme Artère en transformation vient mettre en oeuvre l'action ayant pour but d'offrir un nouveau programme visant à soutenir les actions collectives et la rénovation des immeubles commerciaux situés sur des artères en chantier de l'axe relatif à offrir une solution performante aux commerçants en situation de chantier du plan d'action en commerce.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les aspects financiers du programme ont été présentés dans le dossier décisionnel numéro 1181179010 et ont fait l'objet des approbations requises du comité exécutif le 14 novembre 2018 (CE18 1897). Les crédits nécessaires au versement de la contribution de 292 000 $ sont prévus au budget de fonctionnement du Service du développement économique.
La contribution de la Ville totalisant 292 000 $ s'étalera entre 2019 et 2020. La ventilation annuelle est présentée ci-dessous.

ANNÉE	2019	2020
CONTRIBUTION	242 000 $	50 000 $

Le présent dossier concerne une compétence locale en matière de développement économique car il concerne l'encadrement stratégique d'une association de gens d'affaires et le soutien à une communauté d'affaires. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Compte tenu du fait que le Programme Artère en transformation encourage la participation et la concertation des gens d'affaires du secteur commercial visé, le programme s'inscrit dans le principe qui vise une collectivité au coeur du développement durable.
Les interventions collectives, qui visent la prise en charge du développement par les gens d'affaires, contribueront à accélérer l'amélioration de la qualité des milieux de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas approuver le projet de convention avec la SDC ferait en sorte que le volet du Programme Artère en transformation relatif à l'embauche d'une ressource professionnelle pertinente à la réalisation des projets mobilisateurs et à la mise en oeuvre de ces derniers ne pourra pas se réaliser dans le secteur de la rue Saint-Paul Est, entre la Place Jacques-Cartier et le boulevard Saint-Laurent.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication prévue par la Ville dans le cadre du présent dossier. Les activités de communication seront mises en place par la SDC et devront respecter les obligations des annexes 4 et 5 de la convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril 2019 : approbation de l'embauche de la ressource professionnelle
Jusqu'à décembre 2019 : mise en oeuvre des projets mobilisateurs

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Tene-Sa TOURE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Denis COLLERETTE, Service du développement économique

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain MARTEL
Conseiller économique

Tél : 514 872-8508
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-19

Josée CHIASSON
Directrice mise en valeur des pôles économiques

Tél : 514 868-7610
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice
Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2019-03-20

CONVENTION

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1C6, agissant et représentée par madame Véronique Doucet, directrice du Service du développement économique, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu de la résolution CE18 0590;

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DU VIEUX-MONTRÉAL – QUARTIER HISTORIQUE**, personne morale constituée sous l'autorité de la troisième partie de la Loi sur les compagnies, dont l'adresse principale est le 10, rue Notre-Dame Est, bureau 505, Montréal, Québec, H2Y 1B7, agissant et représentée par monsieur Mario Lafrance, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

No d'inscription TPS : 85522 7708 RT0001
No d'inscription TVQ : 1206273573

Ci-après appelée l' « **Organisme** »

ATTENDU QUE la Ville souhaite soutenir l'Organisme dans la mise en œuvre de ses projets, ci-après appelé les « **Projets** », dans le cadre du Programme Artère en transformation;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique à l'Organisme;

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

1.1 « **Annexe 1** » : le document intitulé « Projet Embauche de ressource professionnelle»;

1.2 **« Annexe 2 »** : le document intitulé « Projets mobilisateurs »

1.3 « **Annexe 3** » : la liste des dépenses non admissibles dans le cadre des Projets;

1.4 « **Annexe 4** » : le document intitulé « Communications »;

1.5 « **Annexe 5** » : le document intitulé « Plan de visibilité »;

1.6 « **Directrice** » : la directrice du Service du développement économique de la Ville de Montréal ou son représentant dûment autorisé;

1.7 « **Projets** » : les Projets décrits à l'Annexe 1 et à l'Annexe 2.

Le préambule et les Annexes 1, 2, 3 et 4 font partie intégrante de la présente convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la convention a préséance sur celui des l'Annexes 1, 2, 3 et 4.

ARTICLE 2
OBJET

La présente convention établit les modalités et conditions du versement de la contribution financière de la Ville à l'Organisme.

ARTICLE 3
OBLIGATIONS DE LA VILLE

3.1 En considération du respect par l'Organisme de toutes et chacune des obligations qui lui incombent en vertu de la présente convention, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de deux cent quatre-vingt-douze mille dollars (292 000 $), incluant, le cas échéant, toutes les taxes applicables sur les biens et services (T.P.S. et T.V.Q.).

3.2 La somme prévue au paragraphe 3.1 est versée à l'Organisme selon la répartition et les calendriers prévus à l'Annexe 1 et à l'Annexe 2;

3.3 La Ville peut suspendre tout versement si l'Organisme est en défaut d'exécuter en tout ou en partie ses obligations.

3.4 La Ville se réserve le droit de diminuer sa contribution financière si le coût des Projets réalisés y est inférieur.

3.5 L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

3.6 La Ville se réserve le droit de suspendre ou de diminuer sa contribution financière si l'Organisme lui doit des sommes.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération de la somme versée par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 utiliser la contribution financière de la Ville aux seules fins de réaliser les Projets décrits à l'Annexe 1 et à l'Annexe 2, étant entendu que la somme versée ne peut être employée pour défrayer les coûts indiqués à l'Annexe 3;

4.2 transmettre à la Directrice pour approbation, et ce, dans les plus brefs délais, toute modification aux Projets, à leur programmation, à leur échéancier ou à tout autre élément qui contribue à les définir, pouvant intervenir après la signature;

4.3 réaliser les Projets selon les calendriers convenus;

4.4 transmettre à la Directrice, au plus tard le 31 décembre de chaque année, un bilan de la visibilité accordée aux Projets conformément aux dispositions prévues aux Annexes 4 et 5;

4.5 obtenir, le cas échéant, tous les permis et autorisations requis en vertu des lois et règlements en vigueur;

4.6 assumer tous les coûts de réalisation des Projets et le financement de tout dépassement des coûts requis pour la réalisation de ceux-ci, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 3.1;

4.7 tenir des comptes et des registres appropriés, précis et exacts, à l'égard des travaux réalisés et rendre accessibles à la Directrice durant les heures normales de bureau, après un avis écrit de vingt-quatre (24) heures, tous les livres comptables et registres se rapportant à ces travaux; l'Organisme collabore avec la Directrice et lui laisse prendre, gratuitement, des photocopies des documents qu'elle demande. Les pièces justificatives originales et les registres afférents à ces travaux devront être conservés par l'Organisme pour une période d'au moins trois (3) ans après la date de la fin des Projets;

4.8 transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, à la Directrice, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard cent quatre-vingt (180) jours après la fin de son exercice financier. Ces états financiers doivent comporter une présentation distincte des revenus et des dépenses relatifs à contribution financière ainsi que la progression du décaissement de celle-ci;

4.9 prendre fait et cause pour la Ville dans toutes réclamations ou poursuites intentées contre elle résultant directement ou indirectement de ce qui fait l'objet de la présente convention et à l'indemniser de tous jugements et de toutes condamnations qui pourraient être prononcés contre elle et de toutes sommes qu'elle aura déboursées avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.10 constituer, à la demande de la Directrice, un comité de suivi des Projets, composé d'au moins un représentant de l'Organisme et de la Directrice, qui peuvent s'adjoindre, au besoin, d'autres collaborateurs;

4.11 convoquer, dans l'éventualité de la constitution d'un comité de suivi, le Comité au moins deux fois par année et obtenir de celui-ci son avis et ses recommandations sur les propositions de l'Organisme relatives à l'élaboration de chacun des éléments et des étapes majeures de réalisation des Projets;

4.13 transmettre à la Directrice les procès-verbaux des réunions du Comité de suivi dans le mois suivant la tenue d'une réunion ainsi que toute information que ce dernier peut requérir quant au contenu des rapports qui doivent lui être remis par l'Organisme;

4.14 transmettre à la Directrice tout document ou rapport requis en vertu de la présente convention sous forme électronique;

4.15 transmettre sans délai à la Directrice, lorsqu'elle en fait la demande par écrit, toute information en lien avec la présente convention;

4.16 conserver son statut d'organisme à but non lucratif pendant toute la durée de la convention;

4.17 dans la mesure où la Directrice en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance plénière du conseil municipal selon le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal*, et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente convention;

4.18 la somme versée en vertu de l'article 3.1 s'ajoute aux revenus de cotisation de l'Organisme et ne peut être substituée à ces derniers.

ARTICLE 5
COMMUNICATION

5.1 L'Organisme doit faire état de la participation financière de la Ville et du ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec (MEI) conformément aux Annexes 4 et 5 jointes à la présente convention, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente convention (ci-après la « Publication ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville et le MEI par rapport aux autres personnes qui auraient contribué aux Projets. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par la Directrice et le représentant du MEI.

5.2 L'Organisme doit associer et inviter la Ville et, si le contexte s'y prête, le Ministre de l'Économie et de l'Innovation du Québec, aux différents événements en relation avec les Projets.

ARTICLE 6
DÉFAUT

6.1 Aux fins de la présente convention, l'Organisme est en défaut :

6.1.1 s'il refuse ou néglige d'exécuter une de ses obligations dans les quinze (15) jours de la réception d'un avis de la Directrice l'enjoignant de remédier à son défaut;

6.1.2 si l'administration de ses affaires passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

6.1.3 s'il a fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

6.1.4 s'il perd son statut d'organisme à but non lucratif;

6.1.5 s'il a fait une fausse déclaration ou commis une fraude en regard de la présente convention.

6.2 Dans les cas mentionnés aux articles 6.1.1 et 6.1.2, la Ville peut, à son entière discrétion, résilier la convention sur simple avis écrit. Toute contribution financière non versée cesse alors d'être due à l'Organisme et celui-ci doit rembourser à la Ville, au choix de celle-ci, tout ou partie de la contribution financière qui lui a été versée dans les cinq (5) jours suivant une demande à cet effet.

6.3 Dans les cas mentionnés à l'article 6.1.3, 6.1.4 et 6.1.5, la convention est résiliée de plein droit dès la survenance de tel événement ou la connaissance de celui-ci et l'article 6.2 s'applique en faisant les adaptations nécessaires.

6.4 La Ville peut suspendre tout versement de l'aide en cas de défaut de l'Organisme. Ce dernier renonce de plus à tout recours à l'encontre de la Ville du fait de la résiliation de la convention, quel qu'en soit le motif.

ARTICLE 7
DÉCLARATION ET GARANTIES

7.1 L'Organisme déclare et garantit qu'il a le pouvoir et l'autorité de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de la présente convention.

7.2 L'Organisme reconnaît que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu du présent protocole constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celui-ci, et le défaut par l'Organisme de respecter l'une quelconque de ces conditions permettra à la Ville de résilier ce protocole sur simple avis écrit, sans que l'Organisme ne puisse réclamer aucune indemnité ou compensation. Dans un tel cas, toute somme versée par la Ville à l'Organisme à titre de participation financière devra, le cas échéant, lui être remise dans les cinq (5) jours d'une demande à cet effet.

ARTICLE 8
DURÉE

La présente convention prend effet à sa signature par les deux parties et se termine, sous réserve de l'article 6 (défaut), lorsque chaque partie a rempli ses obligations.

ARTICLE 9
DÉONTOLOGIE

9.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des Projets, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

9.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par la Directrice à cet égard.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur, pendant toute la durée de la présente convention, une police d'assurance-responsabilité civile accordant une protection pour dommages corporels et dommages matériels d'au moins deux millions de dollars (2 000 000 $), par accident ou événement et dans laquelle la Ville est désignée coassurée. De plus, la police doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation de la police. Aucune franchise stipulée dans la police ne sera applicable à la Ville.

10.2 L'Organisme doit remettre, à la signature de la présente convention, un certificat d'assurance conforme aux exigences de l'article 10.1 et remettre, à chaque année, à la Directrice, le certificat de renouvellement de la police et de son avenant, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
CONDITIONS GÉNÉRALES

11.1 **Élection de domicile**

Les parties élisent domicile à l'adresse mentionnée à la première page de la présente convention. Cependant, une partie pourra aviser l'autre d'une autre adresse dans le district judiciaire de Montréal à laquelle tout avis subséquent devra lui être envoyé.

11.2 **Avis**

Tout avis qu'une partie doit donner à l'autre en vertu de la présente convention doit être expédié sous pli recommandé comme suit :

POUR LA VILLE :	**POUR L'ORGANISME :**
Ville de Montréal Service du développement économique À l'attention de la Directrice Madame Véronique Doucet 700, rue De La Gauchetière Ouest, 28e étage Montréal (Québec) H3B 5M2	Société de développement commercial du Vieux-Montréal – Quartier historique À l'attention du directeur général Monsieur Mario Lafrance 10, rue Notre-Dame Est, bureau 505 Montréal (Québec) H2Y 1B7

11.3 **Cession**

L'Organisme ne peut céder ou autrement transporter les droits et obligations lui résultant de la présente convention sans l'accord préalable écrit de la Ville.

11.4 **Absence de mandat**

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

11.5 **Invalidité d'une clause**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

11.6 **Lois applicables**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute action s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le …… e jour de …… 2019

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Véronique Doucet, directrice

Le …… e jour de …… 2019

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DU VIEUX-MONTRÉAL – QUARTIER HISTORIQUE

Par : _____
Mario Lafrance, directeur général

Cette convention a été approuvée par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le 18 avril 2019 (Résolution CM19 XXXX).

ANNEXE 1

DESCRIPTION DU PROJET
EMBAUCHE DE RESSOURCE PROFESSIONNELLE

1. APPLICATION

Dans le cadre de ce projet, une contribution financière est octroyée à l'Organisme afin de lui permettre d'embaucher une ressource professionnelle pertinente à la réalisation des projets mobilisateurs prévus à l'article 3 et approuvés en vertu de l'article 4 de l'Annexe 2 de la présente convention.

2. PRINCIPE GÉNÉRAL

La contribution financière que peut recevoir l'Organisme doit en totalité viser l'embauche d'une personne ou l'octroi d'un contrat de services professionnels à un travailleur autonome nécessaire à la planification et à la mise en œuvre des projets mobilisateurs prévus à l'article 3 et approuvés en vertu de l'article 4 de l'Annexe 2 de la présente convention.

3. APPROBATION DE LA DIRECTRICE

3.1 La demande d'approbation de l'embauche de la ressource professionnelle doit être déposée à la Directrice pour chaque exercice financier accompagnée des documents et renseignements suivants :

1° le curriculum vitae de la personne à embaucher ou à qui un contrat sera octroyé à titre de ressource professionnelle;

2° la masse salariale annuelle totale attribuée à l'embauche de la ressource professionnelle ou le montant annuel total du coût du contrat de services professionnels.

3.2 Pour l'exercice financier 2019, malgré l'article 3.1, la demande d'approbation de l'embauche de la ressource professionnelle embauchée par l'Organisme entre le 1er février 2019 et la signature de la présente Convention pourra être déposée à la Directrice dans un délai maximum de 15 jours suite à sa signature.

3.3 Lorsque les formalités prévues à l'article 3.1 de la présente annexe sont remplies et que l'étude de la demande permet d'établir la compétence de la personne à embaucher ou à qui un contrat sera octroyé à titre de ressource professionnelle, la directrice approuve la personne à être embauchée ou à qui un contrat doit être octroyé par l'Organisme; dans le cas contraire, la demande est refusée.

3.4 Lorsqu'une personne embauchée par l'Organisme ou à qui un contrat a été octroyé à titre de ressource professionnelle doit être remplacée, l'Organisme doit transmettre à la Directrice le curriculum vitae du candidat qu'il a retenu. Sur approbation de la Directrice, l'Organisme peut procéder à son embauche.

4. MONTANT ET VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

4.1 La contribution financière maximale que peut recevoir l'Organisme est égal à 100 % de la masse salariale annuelle totale attribuée à l'embauche de la ressource professionnelle ou du montant annuel total du coût du contrat de services professionnels jusqu'à concurrence de cinquante mille dollars (50 000 $) par exercice financier.

4.2 La somme prévue au paragraphe 4.1 est versée à l'Organisme en fonction du calendrier suivant :

1° pour l'exercice financier 2019, la contribution financière est versée suite à l'approbation de la Directrice en vertu de l'article 3.3;

2° pour l'exercice financier 2020, la contribution financière est versée à la date anniversaire de l'approbation de la Directrice en vertu de l'article 3.3, conditionnellement à la réception préalable des documents et renseignements exigés en vertu de l'article 3.1 de la présente annexe et d'un rapport annuel de l'utilisation de la contribution financière versée au cours de l'exercice financier précédent.

5. CONDITIONS PARTICULIÈRES

5.1 Toute contribution financière versée à l'Organisme en vertu de la présente Annexe doit être utilisée au plus tard un an après son versement;

5.2 Si une partie d'une contribution financière versée pour un exercice financier donné n'a pas pu être utilisée dans un délai d'un an après son approbation, le reliquat de cette contribution financière est soustrait du montant de la contribution financière versée pour l'exercice financier suivant l'exercice financier donné. Si aucune contribution financière n'est versée à l'Organisme pour l'exercice financier suivant l'exercice financier donné, l'Organisme doit remettre le reliquat de contribution financière à la Ville dans les 10 jours d'une demande écrite de la Directrice à cet effet.

ANNEXE 2

DESCRIPTION DES PROJETS MOBILISATEURS

1. APPLICATION

Dans le cadre de ces projets, une contribution financière est octroyée à l'Organisme afin de lui permettre de réaliser les projets mobilisateurs prévus à l'article 3 et approuvés en vertu de l'article 4 de la présente annexe.

2. PRINCIPE GÉNÉRAL

La contribution financière que peut recevoir l'Organisme doit en totalité viser la réalisation des projets mobilisateurs prévus à l'article 3 et approuvés en vertu de l'article 4 de la présente annexe;

3. PROJETS ET DÉPENSES ADMISSIBLES

3.1 Les interventions en considération desquelles l'Organisme peut recevoir une contribution financière doivent remplir l'ensemble des objectifs suivants :

1° la mise en œuvre d'un plan d'action;

2° la réalisation de publicité, de promotion, d'événements ou d'autres projets visant à consolider l'offre commerciale et à favoriser l'achalandage pendant la durée du chantier;

3° la réalisation d'activités pour maintenir ou améliorer les habilités des commerçants en matière commerciale;

4° le recrutement commercial;

5° la prospection d'investisseurs;

6° le démarchage en vue de facilité la réalisation de projets d'investissement;

7° la promotion du programme de subventions visant la revitalisation des secteurs commerciaux en chantier (RCG 18-042) auprès des propriétaires et commerçants du secteur désigné.

3.2 Les dépenses admissibles sont celles affectées spécifiquement à la réalisation des interventions approuvées par la Directrice en vertu de l'article 4. Elles incluent notamment :

1° les honoraires pour services professionnels;

2° les frais de formation;

3° les coûts de promotion du secteur commercial désigné;

4° les dépenses pour communiquer et partager des connaissances aux commerçants du secteur désigné;

5° les dépenses relatives à la publicité, à la promotion ou à la réalisation d'événements;

4. APPROBATION DE LA DIRECTRICE

4.1 La demande d'approbation de chacun des projets mobilisateurs doit être déposée à la Directrice avant leur mise en œuvre accompagnée des renseignements suivants :

1° une description détaillée du projet;

2° les objectifs spécifiques qu'il vise, eu égard à la consolidation de l'offre commerciale et de la croissance de l'achalandage;

3° le calendrier de réalisation du projet;

4° la liste détaillée des dépenses admissibles anticipées conformes à l'article 3.2 pour le projet.

4.2 Malgré l'article 4.1, la demande d'approbation de chacun des projets mobilisateurs réalisés par l'Organisme entre le 1er septembre 2018 et la signature de la présente Convention pourra être déposée à la Directrice dans un délai maximum de 15 jours suite à sa signature.

4.3 Lorsque les formalités prévues à l'article 4.1 de la présente annexe sont remplies et que l'étude de la demande permet d'établir la pertinence du projet mobilisateur, la Directrice approuve le projet et son calendrier de réalisation; dans le cas contraire, la demande est refusée.

4.4 Lorsqu'un projet mobilisateur approuvé par la Directrice en vertu de l'article 4.2 doit être modifié ou remplacé, l'Organisme doit transmettre à la Directrice les renseignements requis en vertu de l'article 4.1. Sur approbation de la Directrice, l'Organisme peut procéder à sa réalisation.

5. MONTANT ET VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

5.1 La contribution financière maximale que peut recevoir l'Organisme est égal à 100 % des dépenses admissibles attribuées à la réalisation des projets mobilisateurs jusqu'à concurrence de cent quatre-vingt-douze mille dollars (192 000 $).

5.2 La somme prévue au paragraphe 5.1 est versée à l'Organisme dans les trente (30) jours suivant la signature de la présente convention;

6. REDDITION DE COMPTE

6.1 Au plus tard le 31 janvier de l'année suivant chaque année de la présente Annexe, l'Organisme doit transmettre à la Directrice un rapport annuel de l'utilisation de la contribution financière au cours de l'exercice financier précédent.

6.2 L'Organisme doit transmettre à la Directrice un rapport final de l'utilisation de la contribution financière versée dans les trente (30) jours suivant la date indiquée à l'article 7.1.

7. CONDITIONS PARTICULIÈRES

7.1 La contribution financière versée à l'Organisme en vertu de la présente Annexe doit être utilisée au plus tard le 31 décembre 2019.

7.2 Si une partie de la contribution financière versée n'a pas pu être utilisée dans le délai prévu à l'article 7.1, l'Organisme doit remettre le reliquat de contribution financière à la Ville dans les 10 jours d'une demande écrite de la Directrice à cet effet.

ANNEXE 3

DÉPENSES NON ADMISSIBLES

Les dépenses suivantes ne sont pas admissibles :

- les dépenses liées à l'embauche de ressource professionnelle et à tout projet mobilisateur déjà effectuées avant les dates d'approbation de la Directrice en vertu de l'article 3.3 de l'Annexe 1 et de l'article 4.2 de l'Annexe 2;

- les dépenses liées à l'embauche de ressource professionnelle et à tout projet mobilisateur pour lesquelles l'Organisme bénéficie déjà d'une subvention ou une contribution financière de la Ville;

- les dépenses afférentes aux activités courantes de l'Organisme, notamment les frais du personnel qui assure la direction et le fonctionnement de l'Organisme et les frais généraux d'administration de l'Organisme;

- les frais juridiques;

- les frais de financement temporaire.

ANNEXE 4

COMMUNICATONS

1. Faire état de la participation financière de la Ville et du ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec (MEI) conformément au plan de visibilité à laquelle la Ville est assujettie (ci-après le « Plan de visibilité ») joint à la présente convention à l'Annexe 5, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente convention (ci-après la « Publication ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville et le MEI par rapport aux autres personnes qui auraient contribué aux Projets. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par la Directrice et le représentant du MEI.

2. Associer et inviter la Ville et, si le contexte s'y prête, le Ministre de l'Économie et de l'Innovation du Québec, aux différents événements en relation avec les Projets;

ANNEXE 5

PLAN DE VISIBILITÉ

Toutes les clauses de visibilité ci-dessous sont obligatoires, si applicables. Toutefois, le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) pourrait se réserver le droit de ne pas utiliser certaines clauses.

Conformément aux dispositions de l'article 19 de la présente convention, la Ville s'engage à :

- **honorer le principe d'équité** quant à la visibilité offerte au MESI, en fonction de l'importance de la contribution des autres partenaires;

- **faire approuver** par le représentant du MESI, dans les délais mentionnés, tout matériel sur lequel apparaît la signature ministérielle ou la mention du Ministère.

Visibilité

Dans la réalisation de son Projet soutenu par la MINISTRE, la Ville doit procurer à celle-ci une visibilité publique, selon les modalités suivantes :

1. Pour tout **outil de communication et de promotion** rendu public par la Ville, y compris son rapport annuel et les mesures de suivi décrites à l'annexe C, positionner la signature visuelle gouvernementale à titre de partenaire financier.

   Note : Au moins 7 jours ouvrables avant la date de tombée, la Ville doit transmettre l'épreuve à son répondant ministériel, aux fins d'approbation.

2. Sur le **site Web** de la Ville, positionner sur la page d'accueil ou dans la section « Partenaires » le logo du gouvernement du Québec (ou une mention écrite si la page ne permet pas l'insertion d'un logo) incluant un hyperlien menant vers le site Web d'Entreprise Québec. www2.gouv.qc.ca

3. Dans tout **communiqué de presse** de la Ville :
   a) mentionner la participation gouvernementale à titre de partenaire financier;
   b) offrir la possibilité d'insérer une citation de la MINISTRE et un paragraphe descriptif du partenariat financier qui soutient le Projet de la Ville.

Note : Au moins 7 jours ouvrables avant la date de tombée, la Ville doit transmettre le communiqué à son répondant ministériel, aux fins d'approbation.

4. À l'occasion de tout **événement public ou activité de presse d'importance** de la Ville :

   a) si le contexte s'y prête, inviter la MINISTRE à y participer et à y prendre la parole. Pour ce faire, acheminer une invitation officielle au cabinet de la MINISTRE, par la poste, au 710, place D'Youville, 6e étage, Québec (Québec) G1R 4Y4 ainsi qu'une copie par courriel à votre représentant ministériel;

      Note : Au moins 15 jours ouvrables avant la date de tombée, la Ville doit transmettre l'invitation à son répondant ministériel;

   b) offrir, dans le PROGRAMME officiel, la possibilité de placer :
      - une publicité au choix de la MINISTRE;
      - un message de la MINISTRE;

      Note : Au moins 20 jours ouvrables avant la date de tombée, la Ville doit transmettre à son répondant ministériel les informations nécessaires à la production d'une publicité ou d'un message de la MINISTRE;

   c) offrir la possibilité d'insérer un communiqué de la MINISTRE dans la pochette de presse;

   d) rendre disponible un espace permettant d'installer une bannière ministérielle l'identifiant à titre de partenaire financier dans les principaux lieux où se déroulent les événements publics ou les activités de presse;

   e) distribuer le matériel promotionnel du MESI (document ou objet), si disponible;

   f) mentionner verbalement la participation gouvernementale à titre de partenaire financier;

   g) offrir une ou des participations gratuites aux différentes activités prévues à la programmation annuelle de la Ville.

Note : Pour toute activité de visibilité importante non définie à la présente annexe, la Ville est invitée à communiquer avec son répondant.

Utilisation de la signature gouvernementale

La Ville doit faire approuver tout matériel de communication (communiqué de presse, publication imprimée ou électronique, etc.) sur lequel apparaît la signature gouvernementale ou la mention du gouvernement du Québec par le représentant du MESI au moins 7 jours ouvrables avant la date de diffusion ou de publication prévue. Voici les coordonnées du représentant à qui adresser cette demande :

Marie-Ève Jean, directrice régionale
Téléphone : 514 499-2199, poste 3127
Courriel : marie-eve.jean@economie.gouv.qc.ca

Les fichiers relatifs à la signature gouvernementale se trouvent sur le site du MESI au **www.economie.gouv.qc.ca/piv**, sous la dénomination « Signature gouvernementale ». La Ville doit se référer à la section intitulée « Normes d'utilisation » pour obtenir les directives appropriées à l'utilisation et au positionnement de la signature dans chacun des véhicules de communication et doit se conformer en tout temps à ces directives.

Québec

Pour toute question sur la visibilité ministérielle, vous pouvez communiquer avec votre conseiller au moyen des coordonnées indiquées ci-dessus.

Pour en savoir plus sur le Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec, veuillez visiter le www.piv.gouv.qc.ca.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1191179005

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Objet :	Accorder une contribution financière de 292 000 $, pour une période de deux (2) ans, soit de 2019 à 2020, à la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique afin d'embaucher une ressource professionnelle pertinente et de réaliser des projets mobilisateurs pour le secteur de la rue Saint-Paul Est, entre la Place Jacques-Cartier et le boulevard Saint-Laurent, dans le cadre du Programme Artère en transformation / Approuver un projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

2191179005 SDC du Vieux-Montréal -Programme Artere en transformation.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Tene-Sa TOURE
Préposée au budget
Tél : 514-868-8754

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-19

Isabelle FORTIER
Conseillère Budgetaire
Tél : 514-872-9366
Division : Service des Finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.16

2019/04/15
13:00

(1)

Dossier # : 1191179004

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 656 000 $ pour une période de quatre (4) ans, soit de 2019 à 2022, à l'Association des gens d'affaires de Charleroi et de Pie IX afin d'embaucher une ressource professionnelle pertinente et de réaliser des projets mobilisateurs pour le secteur du boulevard Pie IX, entre la rue J.-B.-Martineau et le boulevard Henri-Bourassa Est, dans le cadre du Programme Artère en transformation / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder une contribution financière de 656 000 $ à l'Association des gens d'affaires de Charleroi et de Pie IX afin d'embaucher une ressource professionnelle pertinente et de réaliser des projets mobilisateurs pour le secteur du boulevard Pie IX, entre la rue J.-B.-Martineau et le boulevard Henri-Bourassa Est, dans le cadre du Programme Artère en transformation;

2. d'approuver le projet de convention entre la Ville et l'organisme établissant les modalités et conditions de versement de la contribution financière;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

4. d'autoriser la directrice du Service du développement économique à signer cette convention pour et au nom de la Ville de Montréal.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-03-20 18:12

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1191179004**
Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 656 000 $ pour une période de quatre (4) ans, soit de 2019 à 2022, à l'Association des gens d'affaires de Charleroi et de Pie IX afin d'embaucher une ressource professionnelle pertinente et de réaliser des projets mobilisateurs pour le secteur du boulevard Pie IX, entre la rue J.-B.-Martineau et le boulevard Henri-Bourassa Est, dans le cadre du Programme Artère en transformation / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Le Programme Artère en transformation est dédié aux commerçants et aux propriétaires immobiliers commerciaux qui s'unissent au sein de regroupements afin de contribuer au maintien et au développement des affaires ainsi qu'à la mise en valeur et à la dynamisation de l'offre commerciale des artères sélectionnées, pendant des travaux majeurs d'infrastructure et une fois que ceux-ci seront réalisés.
Le 16 janvier 2019, le comité exécutif désignait le secteur du boulevard Pie IX, entre la rue J.-B.-Martineau et le boulevard Henri-Bourassa Est, aux fins de la mise en oeuvre du Programme Artère en transformation puisqu'il devait faire l'objet d'importants travaux d'infrastructure. Cette décision permettait le lancement des différents volets relatifs à l'accompagnement de la communauté d'affaires, à la réalisation de diagnostics, de plans d'action commerciaux et d'analyses relatives au cadre bâti ainsi qu'au programme de subvention à la rénovation.

Le présent dossier concerne la première mesure d'accompagnement prévue au Programme Artère en transformation, soit l'embauche d'une ressource professionnelle pertinente à la réalisation des projets mobilisateurs et la réalisation de ces derniers.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 0094 (16 janvier 2019) : désigner le secteur du boulevard Pie IX, entre la rue J.-B.-Martineau et le boulevard Henri-Bourassa Est, pour la mise en oeuvre du Programme Artère en transformation au sein de la cohorte 2018.
CG18 0619 (22 novembre 2018) : approuver la mise en oeuvre du nouveau Programme de soutien aux artères commerciales en transformation; approuver les conditions sur la base desquelles des secteurs seront désignés par ordonnance du comité exécutif, énumérées au document intitulé « Conditions de désignation des secteurs aux fins de l'application du Programme de soutien aux artères commerciales en transformation ».

CE18 1897 (14 novembre 2018) : imputer la totalité du financement nécessaire au nouveau

Programme de soutien aux artères commerciales en transformation à la programmation de l'entente de 150 M$ entre le Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et la Ville de Montréal jusqu'au 31 décembre 2021 - autoriser l'utilisation des disponibilités budgétaires libérées par le PR@M-Industrie pour le nouveau Programme de soutien aux artères commerciales en transformation afin de financer le programme à compter de 2022 - ajuster la base budgétaire du Service du développement économique à compter de 2022.

DESCRIPTION

L'aide financière à l'Association des gens d'affaires de Charleroi et de Pie IX pour l'embauche d'une ressource professionnelle, totalisant un maximum de 200 000 $, se fera en fonction des paramètres ci-dessous :

- Contribution financière maximale de 50 000 $ pour les exercices financiers 2019, 2020 et 2021, pendant lesquels se déroule le chantier, pour l'embauche d'une ressource professionnelle responsable de la planification et de la mise en œuvre d'un plan d'action visant à soutenir les commerçants ainsi que de la planification et la mise en œuvre de projets mobilisateurs
- Contribution financière maximale de 50 000 $ pour l'exercice financier 2022, après que soit terminé le chantier pour l'embauche d'une ressource professionnelle responsable de la prospection d'investisseurs, du recrutement commercial, de la promotion du programme de subvention (volet 4 du programme) et du démarchage en vue de faciliter la réalisation de projets d'investissement

Cette contribution financière sera versée annuellement en vertu du projet de convention jointe au présent dossier décisionnel.

Le soutien financier à l'Association des gens d'affaires de Charleroi et de Pie IX pour la réalisation de projets mobilisateurs correspond à 12 000 $ par mois prévus de durée du chantier. Ce dernier devant s'étendre sur un total de 38 mois, le soutien financier pour la réalisation de projets mobilisateurs visant à consolider l'offre commerciale et favoriser l'achalandage pendant les différentes phases du chantier totalisera un maximum de 456 000 $. Les projets mobilisateurs pourront, par exemple, être constitués de réalisation de publicité, de promotions, de services spéciaux à la clientèle, de programmes de formation pour les commerçants ou d'événements spéciaux.

Cette contribution financière sera remise en deux versements, 50 % suite à la signature de la convention approuvée et 50 % en janvier 2021. Elle pourra être utilisée graduellement par l'Association au rythme jugé opportun par le milieu et ce, jusqu'au 31 décembre 2021.

Enfin, cette mesure d'accompagnement prévue au Programme Artère en transformation vient mettre en oeuvre l'action ayant pour but d'offrir un nouveau programme visant à soutenir les actions collectives et la rénovation des immeubles commerciaux situés sur des artères en chantier de l'axe relatif à offrir une solution performante aux commerçants en situation de chantier du plan d'action en commerce.

JUSTIFICATION

Plusieurs facteurs motivent l'opportunité d'intervenir pour soutenir l'activité commerciale pendant et après le chantier :

- Adapter la mixité commerciale, diminuer la rotation des commerces et occuper les locaux vacants
- Maintenir et susciter l'achalandage pour assurer l'animation sur rue et la vitalité des commerces

- Favoriser le maintien et la création d’emplois

Compte tenu des facteurs énumérés, il est primordial de minimiser les effets inhérents au chantier majeur du boulevard Pie IX puisque la fonction commerciale est structurante pour la qualité de vie, pour le rayonnement de Montréal-Nord et pour l'économie locale. Pour cette raison, la contribution financière proposée contribuera au maintien, à la mise en valeur et à la dynamisation de l’offre commerciale pour assurer le dynamisme du boulevard Pie IX pendant les travaux et une fois que ceux-ci seront réalisés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les aspects financiers du programme ont été présentés dans le dossier décisionnel numéro 1181179010 et ont fait l'objet des approbations requises du comité exécutif le 14 novembre 2018 (CE18 1897). Les crédits nécessaires au versement de la contribution de 656 000 $ sont prévus au budget de fonctionnement du Service du développement économique.
La contribution de la Ville totalisant 656 000 $ s'étalera entre 2019 et 2022. La ventilation annuelle est présentée ci-dessous.

ANNÉE	2019	2020	2021	2022
CONTRIBUTION	278 000 $	50 000 $	278 000 $	50 000$

Le présent dossier concerne une compétence locale en matière de développement économique car il concerne l'encadrement stratégique d'une association de gens d'affaires et le soutien à une communauté d’affaires. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Compte tenu du fait que le Programme Artère en transformation encourage la participation et la concertation des gens d'affaires du secteur commercial visé, le programme s'inscrit dans le principe qui vise une collectivité au coeur du développement durable.
Les interventions collectives, qui visent la prise en charge du développement par les gens d'affaires, contribueront à accélérer l'amélioration de la qualité des milieux de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas approuver le projet de convention avec l'Association des gens d'affaires de Charleroi et de Pie IX ferait en sorte que le volet du Programme Artère en transformation relatif à l'embauche d'une ressource professionnelle pertinente à la réalisation des projets mobilisateurs et à la mise en oeuvre de ces derniers ne pourra pas se réaliser dans le secteur du boulevard Pie IX, entre la rue J.-B.-Martineau et le boulevard Henri-Bourassa Est.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n’y a pas d’opération de communication prévue par la Ville dans le cadre du présent dossier. Les activités de communication seront mises en place par l'Association des gens d'affaires de Charleroi et de Pie IX et devront respecter les obligations des annexes 4 et 5 de la convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril 2019 : approbation de l'embauche de la ressource professionnelle
Avril 2019 à décembre 2021 : mise en oeuvre des projets mobilisateurs

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mohamed OUALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Charles MORISSET, Montréal-Nord

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain MARTEL
Conseiller économique

Tél : 514 872-8508
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-19

Josée CHIASSON
Directrice mise en valeur des pôles économiques

Tél : 514 868-7610
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice
Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2019-03-19

CONVENTION

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1C6, agissant et représentée par madame Véronique Doucet, directrice du Service du développement économique, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu de la résolution CE18 0590;

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE CHARLEROI ET DE PIE IX**, personne morale constituée sous l'autorité de la troisième partie de la Loi sur les compagnies, dont l'adresse principale est le 11121, avenue Salk, Montréal, Québec, H1G 4Y3, agissant et représentée par madame Maude Royale, administratrice, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu d'une résolution adoptée à une réunion de son conseil d'administration tenue le 15 mars 2019;

Ci-après appelée l' « **Organisme** »

ATTENDU QUE la Ville souhaite soutenir l'Organisme dans la mise en œuvre de ses projets, ci-après appelé les « **Projets** », dans le cadre du Programme Artère en transformation;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique à l'Organisme;

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

1.1 « **Annexe 1** » : le document intitulé « Projet Embauche de ressource professionnelle»;

1.2 **« Annexe 2 »** : le document intitulé « Projets mobilisateurs »

1.3 « **Annexe 3** » : la liste des dépenses non admissibles dans le cadre des Projets;

1.4 « **Annexe 4** » : le document intitulé « Communications »;

1.5 « **Annexe 5** » : le document intitulé « Plan de visibilité »;

1.6 « **Directrice** » : la directrice du Service du développement économique de la Ville de Montréal ou son représentant dûment autorisé;

1.7 « **Projets** » : les Projets décrits à l'Annexe 1 et à l'Annexe 2.

Le préambule et les Annexes 1, 2, 3 et 4 font partie intégrante de la présente convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la convention a préséance sur celui des l'Annexes 1, 2, 3 et 4.

ARTICLE 2
OBJET

La présente convention établit les modalités et conditions du versement de la contribution financière de la Ville à l'Organisme.

ARTICLE 3
OBLIGATIONS DE LA VILLE

3.1 En considération du respect par l'Organisme de toutes et chacune des obligations qui lui incombent en vertu de la présente convention, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de six cent cinquante-six mille dollars (656 000 $), incluant, le cas échéant, toutes les taxes applicables sur les biens et services (T.P.S. et T.V.Q.).

3.2 La somme prévue au paragraphe 3.1 est versée à l'Organisme selon la répartition et les calendriers prévus à l'Annexe 1 et à l'Annexe 2;

3.3 La Ville peut suspendre tout versement si l'Organisme est en défaut d'exécuter en tout ou en partie ses obligations.

3.4 La Ville se réserve le droit de diminuer sa contribution financière si le coût des Projets réalisés y est inférieur.

3.5 L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

3.6 La Ville se réserve le droit de suspendre ou de diminuer sa contribution financière si l'Organisme lui doit des sommes.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération de la somme versée par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 utiliser la contribution financière de la Ville aux seules fins de réaliser les Projets décrits à l'Annexe 1 et à l'Annexe 2, étant entendu que la somme versée ne peut être employée pour défrayer les coûts indiqués à l'Annexe 3.

4.2 transmettre à la Directrice pour approbation, et ce, dans les plus brefs délais, toute modification aux Projets, à leur programmation, à leur échéancier ou à tout autre élément qui contribue à les définir, pouvant intervenir après la signature.

4.3 réaliser les Projets selon les calendriers convenus.

4.4 transmettre à la Directrice, au plus tard le 31 décembre de chaque année, un bilan de la visibilité accordée aux Projets conformément aux dispositions prévues aux Annexes 4 et 5.

4.5 obtenir, le cas échéant, tous les permis et autorisations requis en vertu des lois et règlements en vigueur.

4.6 assumer tous les coûts de réalisation des Projets et le financement de tout dépassement des coûts requis pour la réalisation de ceux-ci, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 3.1.

4.7 tenir des comptes et des registres appropriés, précis et exacts, à l'égard des travaux réalisés et rendre accessibles à la Directrice durant les heures normales de bureau, après un avis écrit de vingt-quatre (24) heures, tous les livres comptables et registres se rapportant à ces travaux; l'Organisme collabore avec la Directrice et lui laisse prendre, gratuitement, des photocopies des documents qu'elle demande. Les pièces justificatives originales et les registres afférents à ces travaux devront être conservés par l'Organisme pour une période d'au moins trois (3) ans après la date de la fin des Projets.

4.8 transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, à la Directrice, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard cent quatre-vingt (180) jours après la fin de son exercice financier. Ces états financiers doivent comporter une présentation distincte des revenus et des dépenses relatifs à contribution financière ainsi que la progression du décaissement de celle-ci.

4.9 prendre fait et cause pour la Ville dans toutes réclamations ou poursuites intentées contre elle résultant directement ou indirectement de ce qui fait l'objet de la présente convention et à l'indemniser de tous jugements et de toutes condamnations qui pourraient être prononcés contre elle et de toutes sommes qu'elle aura déboursées avant ou après jugement en raison de ce qui précède.

4.10 constituer, à la demande de la Directrice, un comité de suivi des Projets, composé d'au moins un représentant de l'Organisme et de la Directrice, qui peuvent s'adjoindre, au besoin, d'autres collaborateurs.

4.11 convoquer, dans l'éventualité de la constitution d'un comité de suivi, le Comité au moins deux fois par année et obtenir de celui-ci son avis et ses recommandations sur les propositions de l'Organisme relatives à l'élaboration de chacun des éléments et des étapes majeures de réalisation des Projets.

4.13 transmettre à la Directrice les procès-verbaux des réunions du Comité de suivi dans le mois suivant la tenue d'une réunion ainsi que toute information que ce dernier peut requérir quant au contenu des rapports qui doivent lui être remis par l'Organisme.

4.14 transmettre à la Directrice tout document ou rapport requis en vertu de la présente convention sous forme électronique.

4.15 transmettre sans délai à la Directrice, lorsqu'elle en fait la demande par écrit, toute information en lien avec la présente convention.

4.16 conserver son statut d'organisme à but non lucratif pendant toute la durée de la convention.

4.17 dans la mesure où la Directrice en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance plénière du conseil municipal selon le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal*, et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente convention.

4.18 la somme versée en vertu de l'article 3.1 s'ajoute aux revenus de cotisation de l'Organisme et ne peut être substituée à ces derniers.

ARTICLE 5
COMMUNICATION

5.1 L'Organisme doit faire état de la participation financière de la Ville et du ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec (MEI) conformément aux Annexes 4 et 5 jointes à la présente convention, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente convention (ci-après la « Publication ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville et le MEI par rapport aux autres personnes qui auraient contribué aux Projets. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par la Directrice et le représentant du MEI.

5.2 L'Organisme doit associer et inviter la Ville et, si le contexte s'y prête, le Ministre de l'Économie et de l'Innovation du Québec, aux différents événements en relation avec les Projets.

ARTICLE 6
DÉFAUT

6.1 Aux fins de la présente convention, l'Organisme est en défaut :

6.1.1 s'il refuse ou néglige d'exécuter une de ses obligations dans les quinze (15) jours de la réception d'un avis de la Directrice l'enjoignant de remédier à son défaut;

6.1.2 si l'administration de ses affaires passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

6.1.3 s'il a fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

6.1.4 s'il perd son statut d'organisme à but non lucratif;

6.1.5 s'il a fait une fausse déclaration ou commis une fraude en regard de la présente convention.

6.2 Dans les cas mentionnés aux articles 6.1.1 et 6.1.2, la Ville peut, à son entière discrétion, résilier la convention sur simple avis écrit. Toute contribution financière non versée cesse alors d'être due à l'Organisme et celui-ci doit rembourser à la Ville, au choix de celle-ci, tout ou partie de la contribution financière qui lui a été versée dans les cinq (5) jours suivant une demande à cet effet.

6.3 Dans les cas mentionnés à l'article 6.1.3, 6.1.4 et 6.1.5, la convention est résiliée de plein droit dès la survenance de tel événement ou la connaissance de celui-ci et l'article 6.2 s'applique en faisant les adaptations nécessaires.

6.4 La Ville peut suspendre tout versement de l'aide en cas de défaut de l'Organisme. Ce dernier renonce de plus à tout recours à l'encontre de la Ville du fait de la résiliation de la convention, quel qu'en soit le motif.

ARTICLE 7
DÉCLARATION ET GARANTIES

7.1 L'Organisme déclare et garantit qu'il a le pouvoir et l'autorité de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de la présente convention.

7.2 L'Organisme reconnaît que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu du présent protocole constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celui-ci, et le défaut par l'Organisme de respecter l'une quelconque de ces conditions permettra à la Ville de résilier ce protocole sur simple avis écrit, sans que l'Organisme ne puisse réclamer aucune indemnité ou compensation. Dans un tel cas, toute somme versée par la Ville à l'Organisme à titre de participation financière devra, le cas échéant, lui être remise dans les cinq (5) jours d'une demande à cet effet.

ARTICLE 8
DURÉE

La présente convention prend effet à sa signature par les deux parties et se termine, sous réserve de l'article 6 (défaut), lorsque chaque partie a rempli ses obligations.

ARTICLE 9
DÉONTOLOGIE

9.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des Projets, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

9.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par la Directrice à cet égard.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur, pendant toute la durée de la présente convention, une police d'assurance-responsabilité civile accordant une protection pour dommages corporels et dommages matériels d'au moins deux millions de dollars (2 000 000 $), par accident ou événement et dans laquelle la Ville est désignée coassurée. De plus, la police doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation de la police. Aucune franchise stipulée dans la police ne sera applicable à la Ville.

10.2 L'Organisme doit remettre, à la signature de la présente convention, un certificat d'assurance conforme aux exigences de l'article 10.1 et remettre, à chaque année, à la Directrice, le certificat de renouvellement de la police et de son avenant, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
CONDITIONS GÉNÉRALES

11.1 **Élection de domicile**

Les parties élisent domicile à l'adresse mentionnée à la première page de la présente convention. Cependant, une partie pourra aviser l'autre d'une autre adresse dans le district judiciaire de Montréal à laquelle tout avis subséquent devra lui être envoyé.

11.2 **Avis**

Tout avis qu'une partie doit donner à l'autre en vertu de la présente convention doit être expédié sous pli recommandé comme suit :

POUR LA VILLE :	**POUR L'ORGANISME :**
Ville de Montréal Service du développement économique À l'attention de la Directrice Madame Véronique Doucet 700, rue De La Gauchetière Ouest, 28e étage Montréal (Québec) H3B 5M2	Association des gens d'affaires de Charleroi et de Pie IX À l'attention de l'administratrice Madame Maude Royale 11121, avenue Salk Montréal (Québec) H1G 4Y3

11.3 **Cession**

L'Organisme ne peut céder ou autrement transporter les droits et obligations lui résultant de la présente convention sans l'accord préalable écrit de la Ville.

11.4 **Absence de mandat**

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

11.5 **Invalidité d'une clause**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

11.6 **Lois applicables**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute action s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le …… e jour de …… 2019

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Véronique Doucet, directrice

Le …… e jour de …… 2019

ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE CHARLEROI ET DE PIE IX

Par : _____
Maude Royal, administratrice

Cette convention a été approuvée par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le 15 avril 2019 (Résolution CM19 XXXX).

ANNEXE 1

DESCRIPTION DU PROJET
EMBAUCHE DE RESSOURCE PROFESSIONNELLE

1. APPLICATION

Dans le cadre de ce projet, une contribution financière est octroyée à l'Organisme afin de lui permettre d'embaucher une ressource professionnelle pertinente à la réalisation des projets mobilisateurs prévus à l'article 3 et approuvés en vertu de l'article 4 de l'Annexe 2 de la présente convention.

2. PRINCIPE GÉNÉRAL

La contribution financière que peut recevoir l'Organisme doit en totalité viser l'embauche d'une personne ou l'octroi d'un contrat de services professionnels à un travailleur autonome nécessaire à la planification et à la mise en œuvre des projets mobilisateurs prévus à l'article 3 et approuvés en vertu de l'article 4 de l'Annexe 2 de la présente convention.

3. APPROBATION DE LA DIRECTRICE

3.1 La demande d'approbation de l'embauche de la ressource professionnelle doit être déposée à la Directrice pour chaque exercice financier accompagnée des documents et renseignements suivants :

1° le curriculum vitae de la personne à embaucher ou à qui un contrat sera octroyé à titre de ressource professionnelle;

2° la masse salariale annuelle totale attribuée à l'embauche de la ressource professionnelle ou le montant annuel total du coût du contrat de services professionnels.

3.2 Pour l'exercice financier 2019, malgré l'article 3.1, la demande d'approbation de l'embauche de la ressource professionnelle embauchée par l'Organisme entre le 1er avril 2019 et la signature de la présente Convention pourra être déposée à la Directrice dans un délai maximum de 15 jours suite à sa signature.

3.3 Lorsque les formalités prévues à l'article 3.1 de la présente annexe sont remplies et que l'étude de la demande permet d'établir la compétence de la personne à embaucher ou à qui un contrat sera octroyé à titre de ressource professionnelle, la directrice approuve la personne à être embauchée ou à qui un contrat doit être octroyé par l'Organisme; dans le cas contraire, la demande est refusée.

3.4 Lorsqu'une personne embauchée par l'Organisme ou à qui un contrat a été octroyé à titre de ressource professionnelle doit être remplacée, l'Organisme doit transmettre à la Directrice le curriculum vitae du candidat qu'il a retenu. Sur approbation de la Directrice, l'Organisme peut procéder à son embauche.

4. MONTANT ET VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

4.1 La contribution financière maximale que peut recevoir l'Organisme est égal à 100 % de la masse salariale annuelle totale attribuée à l'embauche de la ressource professionnelle ou du montant annuel total du coût du contrat de services professionnels jusqu'à concurrence de cinquante mille dollars (50 000 $) par exercice financier.

4.2 La somme prévue au paragraphe 4.1 est versée à l'Organisme en fonction du calendrier suivant :

1° pour l'exercice financier 2019, la contribution financière est versée suite à l'approbation de la Directrice en vertu de l'article 3.3;

2° pour l'exercice financier 2020, la contribution financière est versée à la date anniversaire de l'approbation de la Directrice en vertu de l'article 3.3, conditionnellement à la réception préalable des documents et renseignements exigés en vertu de l'article 3.1 de la présente annexe et d'un rapport annuel de l'utilisation de la contribution financière versée au cours de l'exercice financier précédent;

3° pour l'exercice financier 2021, la contribution financière est versée à la date anniversaire de l'approbation de la Directrice en vertu de l'article 3.3, conditionnellement à la réception préalable des documents et renseignements exigés en vertu de l'article 3.1 et d'un rapport annuel de l'utilisation de la contribution financière versée au cours de l'exercice financier précédent;

4° pour l'exercice financier 2022, la contribution financière est versée à la date anniversaire de l'approbation de la Directrice en vertu de l'article 3.3, conditionnellement à la réception préalable des documents et renseignements exigés en vertu de l'article 3.1 et d'un rapport annuel de l'utilisation de la contribution financière versée au cours de l'exercice financier précédent;

5. CONDITIONS PARTICULIÈRES

5.1 Toute contribution financière versée à l'Organisme en vertu de la présente Annexe doit être utilisée au plus tard un an après son approbation par la Directrice;

5.2 Si une partie d'une contribution financière versée pour un exercice financier donné n'a pas pu être utilisée dans un délai d'un an après son approbation par la Directrice, le reliquat de cette contribution financière est soustrait du montant de la contribution financière versée pour l'exercice financier suivant l'exercice financier donné. Si aucune contribution financière n'est versée à l'Organisme pour l'exercice financier suivant l'exercice financier donné, l'Organisme doit remettre le reliquat de contribution financière à la Ville dans les 10 jours d'une demande écrite de la Directrice à cet effet.

ANNEXE 2

DESCRIPTION DES PROJETS MOBILISATEURS

1. APPLICATION

Dans le cadre de ces projets, une contribution financière est octroyée à l'Organisme afin de lui permettre de réaliser les projets mobilisateurs prévus à l'article 3 approuvés en vertu de l'article 4 de la présente annexe.

2. PRINCIPE GÉNÉRAL

La contribution financière que peut recevoir l'Organisme doit en totalité viser la réalisation des projets mobilisateurs prévus à l'article 3 approuvés en vertu de l'article 4 de la présente annexe;

3. PROJETS ET DÉPENSES ADMISSIBLES

3.1 Les interventions en considération desquelles l'Organisme peut recevoir une contribution financière doivent remplir l'ensemble des objectifs suivants :

1° la mise en œuvre d'un plan d'action;

2° la réalisation de publicité, de promotion, d'événements ou d'autres projets visant à consolider l'offre commerciale et à favoriser l'achalandage pendant la durée du chantier;

3° la réalisation d'activités pour maintenir ou améliorer les habilités des commerçants en matière commerciale;

4° le recrutement commercial;

5° la prospection d'investisseurs;

6° le démarchage en vue de facilité la réalisation de projets d'investissement;

7° la promotion du programme de subventions visant la revitalisation des secteurs commerciaux en chantier (RCG 18-042) auprès des propriétaires et commerçants du secteur désigné.

3.2 Les dépenses admissibles sont celles affectées spécifiquement à la réalisation des interventions approuvées par la Directrice en vertu de l'article 4. Elles incluent notamment :

1° les honoraires pour services professionnels;

2° les frais de formation;

3° les coûts de promotion du secteur commercial désigné;

4° les dépenses pour communiquer et partager des connaissances aux commerçants du secteur désigné;

5° les dépenses relatives à la publicité, à la promotion ou à la réalisation d'événements;

4. APPROBATION DE LA DIRECTRICE

4.1 La demande d'approbation de chacun des projets mobilisateurs doit être déposée à la Directrice avant leur mise en œuvre accompagnée des renseignements suivants :

1° une description détaillée du projet;

2° les objectifs spécifiques qu'il vise, eu égard à la consolidation de l'offre commerciale et de la croissance de l'achalandage;

3° le calendrier de réalisation du projet;

4° la liste détaillée des dépenses admissibles anticipées conformes à l'article 3.2 pour le projet.

4.2 Lorsque les formalités prévues à l'article 4.1 de la présente annexe sont remplies et que l'étude de la demande permet d'établir la pertinence du projet mobilisateur, la Directrice approuve le projet et son calendrier de réalisation; dans le cas contraire, la demande est refusée.

4.3 Lorsqu'un projet mobilisateur approuvé par la Directrice en vertu de l'article 4.2 doit être modifié ou remplacé, l'Organisme doit transmettre à la Directrice les renseignements requis en vertu de l'article 4.1. Sur approbation de la Directrice, l'Organisme peut procéder à sa réalisation.

5. MONTANT ET VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

5.1 La contribution financière maximale que peut recevoir l'Organisme est égal à 100 % des dépenses admissibles attribuées à la réalisation des projets mobilisateurs jusqu'à concurrence de quatre cent cinquante-six mille dollars (456 000 $).

5.2 La première moitié de la somme prévue au paragraphe 5.1 est versée à l'Organisme dans les trente (30) jours suivant la signature de la présente convention;

5.3 La seconde moitié de la somme prévue au paragraphe 5.1 est versée à l'Organisme en janvier 2021.

6. REDDITION DE COMPTE

6.1 Au plus tard le 31 janvier de l'année suivant chaque année de la présente Annexe, l'Organisme doit transmettre à la Directrice un rapport annuel de l'utilisation de la contribution financière au cours de l'exercice financier précédent.

6.2 L'Organisme doit transmettre à la Directrice un rapport final de l'utilisation de la contribution financière versée dans les trente (30) jours suivant la date indiquée à l'article 7.1.

7. CONDITIONS PARTICULIÈRES

7.1 La contribution financière versée à l'Organisme en vertu de la présente Annexe doit être utilisée au plus tard le 31 décembre 2021.

7.2 Si une partie de la contribution financière versée n'a pas pu être utilisée dans le délai prévu à l'article 7.1, l'Organisme doit remettre le reliquat de contribution financière à la Ville dans les 10 jours d'une demande écrite de la Directrice à cet effet.

ANNEXE 3

DÉPENSES NON ADMISSIBLES

Les dépenses suivantes ne sont pas admissibles :

- les dépenses liées à l'embauche de ressource professionnelle et à tout projet mobilisateur déjà effectuées avant les dates d'approbation de la Directrice en vertu de l'article 3.3 de l'Annexe 1 et de l'article 4.2 de l'Annexe 2;

- les dépenses liées à l'embauche de ressource professionnelle et à tout projet mobilisateur pour lesquelles l'Organisme bénéficie déjà d'une subvention ou une contribution financière de la Ville;

- les dépenses afférentes aux activités courantes de l'Organisme, notamment les frais du personnel qui assure la direction et le fonctionnement de l'Organisme et les frais généraux d'administration de l'Organisme;

- les frais juridiques;

- les frais de financement temporaire.

ANNEXE 4

COMMUNICATONS

1. Faire état de la participation financière de la Ville et du ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec (MEI) conformément au plan de visibilité à laquelle la Ville est assujettie (ci-après le « Plan de visibilité ») joint à la présente convention à l'Annexe 5, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente convention (ci-après la « Publication ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville et le MEI par rapport aux autres personnes qui auraient contribué aux Projets. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par la Directrice et le représentant du MEI.

2. Associer et inviter la Ville et, si le contexte s'y prête, le Ministre de l'Économie et de l'Innovation du Québec, aux différents événements en relation avec les Projets;

ANNEXE 5

PLAN DE VISIBILITÉ

Toutes les clauses de visibilité ci-dessous sont obligatoires, si applicables. Toutefois, le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) pourrait se réserver le droit de ne pas utiliser certaines clauses.

Conformément aux dispositions de l'article 19 de la présente convention, la Ville s'engage à :

- **honorer le principe d'équité** quant à la visibilité offerte au MESI, en fonction de l'importance de la contribution des autres partenaires;

- **faire approuver** par le représentant du MESI, dans les délais mentionnés, tout matériel sur lequel apparaît la signature ministérielle ou la mention du Ministère.

Visibilité

Dans la réalisation de son Projet soutenu par la MINISTRE, la Ville doit procurer à celle-ci une visibilité publique, selon les modalités suivantes :

1. Pour tout **outil de communication et de promotion** rendu public par la Ville, y compris son rapport annuel et les mesures de suivi décrites à l'annexe C, positionner la signature visuelle gouvernementale à titre de partenaire financier.

   Note : Au moins 7 jours ouvrables avant la date de tombée, la Ville doit transmettre l'épreuve à son répondant ministériel, aux fins d'approbation.

2. Sur le **site Web** de la Ville, positionner sur la page d'accueil ou dans la section « Partenaires » le logo du gouvernement du Québec (ou une mention écrite si la page ne permet pas l'insertion d'un logo) incluant un hyperlien menant vers le site Web d'Entreprise Québec. www2.gouv.qc.ca

3. Dans tout **communiqué de presse** de la Ville :
   a) mentionner la participation gouvernementale à titre de partenaire financier;
   b) offrir la possibilité d'insérer une citation de la MINISTRE et un paragraphe descriptif du partenariat financier qui soutient le Projet de la Ville.

Note : Au moins 7 jours ouvrables avant la date de tombée, la Ville doit transmettre le communiqué à son répondant ministériel, aux fins d'approbation.

4. À l'occasion de tout **événement public ou activité de presse d'importance** de la Ville :

   a) si le contexte s'y prête, inviter la MINISTRE à y participer et à y prendre la parole. Pour ce faire, acheminer une invitation officielle au cabinet de la MINISTRE, par la poste, au 710, place D'Youville, 6e étage, Québec (Québec) G1R 4Y4 ainsi qu'une copie par courriel à votre représentant ministériel;

      Note : Au moins 15 jours ouvrables avant la date de tombée, la Ville doit transmettre l'invitation à son répondant ministériel;

   b) offrir, dans le PROGRAMME officiel, la possibilité de placer :
      - une publicité au choix de la MINISTRE;
      - un message de la MINISTRE;

      Note : Au moins 20 jours ouvrables avant la date de tombée, la Ville doit transmettre à son répondant ministériel les informations nécessaires à la production d'une publicité ou d'un message de la MINISTRE;

   c) offrir la possibilité d'insérer un communiqué de la MINISTRE dans la pochette de presse;

   d) rendre disponible un espace permettant d'installer une bannière ministérielle l'identifiant à titre de partenaire financier dans les principaux lieux où se déroulent les événements publics ou les activités de presse;

   e) distribuer le matériel promotionnel du MESI (document ou objet), si disponible;

   f) mentionner verbalement la participation gouvernementale à titre de partenaire financier;

   g) offrir une ou des participations gratuites aux différentes activités prévues à la programmation annuelle de la Ville.

Note : Pour toute activité de visibilité importante non définie à la présente annexe, la Ville est invitée à communiquer avec son répondant.

Utilisation de la signature gouvernementale

La Ville doit faire approuver tout matériel de communication (communiqué de presse, publication imprimée ou électronique, etc.) sur lequel apparaît la signature gouvernementale ou la mention du gouvernement du Québec par le représentant du MESI au moins 7 jours ouvrables avant la date de diffusion ou de publication prévue. Voici les coordonnées du représentant à qui adresser cette demande :

Marie-Ève Jean, directrice régionale
Téléphone : 514 499-2199, poste 3127
Courriel : marie-eve.jean@economie.gouv.qc.ca

Les fichiers relatifs à la signature gouvernementale se trouvent sur le site du MESI au **www.economie.gouv.qc.ca/piv**, sous la dénomination « Signature gouvernementale ». La Ville doit se référer à la section intitulée « Normes d'utilisation » pour obtenir les directives appropriées à l'utilisation et au positionnement de la signature dans chacun des véhicules de communication et doit se conformer en tout temps à ces directives.

Québec

Pour toute question sur la visibilité ministérielle, vous pouvez communiquer avec votre conseiller au moyen des coordonnées indiquées ci-dessus.

Pour en savoir plus sur le Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec, veuillez visiter le www.piv.gouv.qc.ca.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1191179004

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Objet :	Accorder une contribution financière de 656 000 $ pour une période de quatre (4) ans, soit de 2019 à 2022, à l'Association des gens d'affaires de Charleroi et de Pie IX afin d'embaucher une ressource professionnelle pertinente et de réaliser des projets mobilisateurs pour le secteur du boulevard Pie IX, entre la rue J.-B.-Martineau et le boulevard Henri-Bourassa Est, dans le cadre du Programme Artère en transformation / Approuver un projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1191179004-Certification des fonds.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohamed OUALI
Préposé au budget
Tél : 514 872-4254

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-21

Isabelle FORTIER
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-9366
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.17

2019/04/15
13:00

(1)

Dossier # : 1196705001

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et produits résidentiels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Plan de lutte à l'insalubrité
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 60 000 $, taxes incluses, pour l'année 2019, à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) afin de poursuivre l'aide du Service de référence aux organismes financés par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) pour l'accueil des demandeurs d'asile / Approuver un projet d'addenda n°2 modifiant la convention intervenue entre la Ville et l'Office municipal d'habitation de Montréal (CM17 1243), majorant ainsi le montant total du soutien financier de 100 000 $ à 160 000 $, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 60 000 $, taxes incluses, pour l'aide du Service de référence aux organismes financés par le MIDI, au Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal, pour l'accueil des demandeurs d'asile;
2. d'approuver un projet d'addenda no2 modifiant la convention de contribution financière intervenue entre la Ville de Montréal et l'Office municipal d'habitation de Montréal (CM17-1243), majorant ainsi le montant total du contrat de 100 000 $ à 160 000 $, taxes incluses;

3. d'autoriser la directrice du Service de l'habitation, à signer ledit addenda, pour et au nom de la Ville;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville-centre.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-03-25 11:10

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1196705001**
Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et produits résidentiels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Plan de lutte à l'insalubrité
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 60 000 $, taxes incluses, pour l'année 2019, à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) afin de poursuivre l'aide du Service de référence aux organismes financés par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) pour l'accueil des demandeurs d'asile / Approuver un projet d'addenda n°2 modifiant la convention intervenue entre la Ville et l'Office municipal d'habitation de Montréal (CM17 1243), majorant ainsi le montant total du soutien financier de 100 000 $ à 160 000 $, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis l'hiver 2017, le Québec a accueilli un grand nombre de demandeurs d'asile qui se sont établis, et continuent de s'établir, à Montréal. Près de 25 000 d'entre eux ont ainsi fait leur demande d'audience à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR) au Québec en 2017, et près de 28 000 en 2018.
Dans ce contexte créé par l'arrivée d'un nombre plus important de demandeurs d'asile depuis deux ans et pour aider les demandeurs d'asile dans leur recherche de logement et les accompagner dans leurs démarches d'installation, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) octroie un financement à quatorze (14) organismes communautaires depuis juillet 2017.

Afin de soutenir l'effort de ces organismes, la Ville de Montréal a accordé, à l'automne 2017, puis en 2018, une contribution financière à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) pour permettre au Service de référence de l'OMHM de partager son expertise en matière de recherche de logement et d'accompagnement des ménages avec ces quatorze organismes.

Un bilan a été produit par l'OMHM à la fin de 2018, démontrant que l'aide du Service de référence a eu un impact réel et positif sur le dispositif global d'aide aux demandeurs d'asile. L'aide concrète apportée par le Service de référence aux organismes d'accueil des demandeurs d'asile a été largement saluée par les organismes œuvrant sur le terrain.

Compte tenu des résultats pour l'année 2018 et de la persistance des besoins dans un contexte de baisse des taux d'inoccupation des logements locatifs, une dépense additionnelle pour l'année 2019 est recommandée dans le présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 1998 – décembre 2018 : Adopter le premier plan d'action de la Ville de Montréal « Montréal inclusive » 2018-2021, en matière d'intégration des nouveaux arrivants;

CE18 0821 – mai 2018 : Autoriser une dépense additionnelle de 60 000 $, taxes incluses, pour l'année 2018, à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) afin de poursuivre l'aide du Service de référence aux organismes financés par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) pour l'accueil des demandeurs d'asile / Approuver un projet d'addenda n°1 modifiant la convention intervenue entre la Ville et l'Office municipal d'habitation de Montréal (CM17 1243), majorant ainsi le montant total du soutien financier de 40 000 $ à 100 000 $, taxes incluses;

CM18 0383 – mars 2018 : Approuver un projet d'entente triennale entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal relativement au versement d'un soutien financier à la Ville de 12 000 000 $, pour la période 2018-2021, pour planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de cette somme, pour la même période;

CM17 1243 – septembre 2017 : Accorder un soutien financier maximal de 40 000 $ à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour permettre au Service de référence de soutenir l'effort des organismes financés par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) dans la recherche de logements et l'accompagnement des demandeurs d'asile / Approuver une convention à cet effet;

CM17 0106 – février 2017 : Résolution faisant de Montréal une Ville Sanctuaire;

CM16 1261 – novembre 2016 : Accorder une contribution financière maximale à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) de 675 000 $ en 2017, 685 000 $ en 2018 et 695 000 $ en 2019 pour la poursuite des activités du Service de référence pour les personnes sans logis et l'accompagnement des ménages vulnérables à la préparation de leur logement avant une extermination / Autoriser une dépense annuelle maximale de 250 000 $ pour le remboursement à l'OMHM des frais d'hébergement temporaire et des autres mesures d'urgence;

CM16 0096 – janvier 2016: Accorder une contribution financière de 120 000 $ à l'OMHM pour permettre au Service de référence d'offrir des services de recherche de logements pour les réfugiés syriens;

CM13 1134 – décembre 2013: Approuver l'entente avec l'OMHM pour la poursuite en 2014, 2015 et 2016 des activités du Service de référence pour les personnes sans logis. Contribution financière annuelle de 331 102 $ et de 200 000 $ pour le remboursement des frais d'hébergement temporaire et autres mesures d'urgence.

DESCRIPTION

La convention de contribution financière signée entre la Ville de Montréal et l'OMHM à l'automne 2017 pour le soutien aux organismes qui aident les demandeurs d'asile dans leur recherche de logement prévoyait une dépense maximale de 40 000 $ pour 2017, soit environ 10 000 $ par mois. Pour 2018, l'estimation du montant mensuel requis a été revue à la baisse sur la base des dépenses effectives facturées à la Ville en 2017, passant à 5 000 $ par mois.
Bien que la totalité de la somme qui avait été réservée n'ait pas été utilisée (40 525 $ sur 60 000 $), nous recommandons que le montant maximal demandé pour 2019 soit une fois encore fixé à 60 000 $ (soit environ 5 000 $ par mois). L'addenda n°2 joint au présent dossier précise les termes de cette dépense additionnelle.

Ce nouvel addenda permettra de couvrir la période de l'année 2019 qui marque la fin de l'entente triennale entre l'OMHM et la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Le bilan de 2018 fourni par le Service de référence démontre que son intervention a permis aux organismes de se libérer de la recherche de logements disponibles et de concentrer leur intervention sur l'accompagnement des demandeurs d'asile. Cette complémentarité a été bénéfique aux demandeurs d'asile.
Ce bilan a été confirmé lorsque le BINAM et le MIDI ont rencontré 9 des 14 organismes mandatés par le ministère le 29 janvier 2019. Les avis sont unanimes quant à l'apport du Service de référence : liste des logements disponibles fournie deux fois par semaine, réponses apportées aux besoins spécifiques de certaines personnes (familles particulièrement nombreuses, personnes avec handicap, etc.). Selon les données des organismes transmises au ministère, 20 000 personnes, incluant les enfants (soit environ 7 000 familles) ont bénéficié de ce soutien pour trouver un logement en 2018.

Également présents lors de cette rencontre, des représentants de la CORPIQ (Corporation des Propriétaires Immobiliers du Québec) ont confirmé que le rôle d'intermédiaire que jouent les organismes est fortement apprécié des propriétaires. Il est donc important qu'ils puissent jouer pleinement ce rôle.

Aujourd'hui, les besoins demeurent et la demande de logements se poursuit, tandis que l'offre se resserre et que l'on observe une forte pression sur le marché locatif :
§ En date du 19 mars 2019, 441 demandeurs d'asile sont encore hébergés temporairement dans la grande région de Montréal et pourront être accompagnés par les organismes dans leurs démarches pour trouver un logement;
§ Le nombre de demandeurs ayant besoin d'accompagnement pourrait croître car au moment de leur arrivée, certains d'entre eux sont aidés par des membres de leur famille ou de leur communauté, reportant du même coup leur arrivée sur le marché locatif;
§ Les dernières données sur le marché locatif produites par la SCHL indiquent une baisse des taux d'inoccupation attribuable en partie aux résidents non permanents. La Ville suit de près l'évolution du marché locatif et en particulier la situation des ménages les plus vulnérables.

La dépense additionnelle proposée pour 2019 permettra au Service de référence de continuer d'agir comme partenaire-clé dans les interventions de la Ville de Montréal et des autres partenaires.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce soutien financier de 60 000 $ demeure non récurrent. Ce montant sera assumé par le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM), dans le cadre de l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal (MIDI-Ville 2018-2021; article 2.3 et budget afférent). Cette dépense est assumée à 100 % par la Ville-centre.
Les versements de la subvention seront effectués, conformément aux dates inscrites au projet de convention entre la Ville et l'organisme respectif, au dépôt des rapports de suivis mensuels détaillés exigés durant toute la durée du projet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet d'intégration vise au rapprochement interculturel et à une meilleure intégration sociale des citoyennes et citoyens d'origines diverses. Il participe ainsi à des objectifs sociaux du développement durable. Ce projet va dans le sens de la réalisation de l'Action 9

du Plan de développement durable Montréal durable 2016-2020 : Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion. Par cette action, la Ville de Montréal s'engage notamment à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et à collaborer à la réalisation de mesures visant l'intégration des personnes immigrantes et leur pleine participation à la vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cet effort permettra d'éviter que des demandeurs d'asile ne se retrouvent à la rue et de limiter les risques que les demandeurs n'entrent ou demeurent dans des logements inadéquats ou insalubres.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le protocole de visibilité et d'affaires publiques de l'entente MIDI-Ville, annexé au projet de convention, doit être appliqué par l'organisme partenaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'addenda N°2 entre la Ville et l'OMHM

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Christine LADOUCEUR-GIRARD, Direction générale

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cécile POIRIER
Conseiller en développement - habitation

Tél : 514-872-8910
Télécop. : 517-872-3883

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-21

Isabelle LUSSIER
Chef de division

Tél : 514-872-7909
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation
Tél : 514 872-3882
Approuvé le : 2019-03-25

ADDENDA N^{O}2
CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
SERVICE DE RÉFÉRENCE – SOUTIEN AUX ORGANISMES QUI AIDENT LES DEMANDEURS D'ASILE DANS LEUR RECHERCHE DE LOGEMENTS (CM17 1243)

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par madame Marianne Cloutier, Directrice, Service de l'habitation;

N^{o} d'inscription TPS : 121364749
N^{o} d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONTRÉAL,** personne morale constituée en vertu de la *Loi sur la société d'habitation du Québec* (L.R.Q. chap. S-8), dont l'adresse principale est au 415, rue Saint-Antoine Ouest, 2e étage, Montréal, Québec, H2Z 1H8, agissant et représentée par madame Danielle Juteau, directrice de la gestion des demandes, des logements abordables et des suppléments au loyer et madame Danielle Cécile, directrice générale, dûment autorisées tel qu'elles le déclarent;

No d'inscription TPS : S/O
No d'inscription TVQ : S/O

Ci-après appelée l' « **Organisme** »

ATTENDU QUE la Ville a approuvé, par la résolution (CM17 – 1243), l'octroi d'une contribution à l'OMHM pour permettre au Service de référence d'aider les organismes financés par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (ci-après le « **MIDI** ») dans leur mandat d'accompagnement des demandeurs d'asile (ci-après appelée « Convention initiale »);

ATTENDU QUE la Ville a approuvé, par la résolution (CE18 – 0821), l'octroi d'une contribution additionnelle à l'OMHM pour permettre au Service de référence de poursuivre son soutien aux organismes financés par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (ci-après le « **MIDI** ») dans leur mandat d'accompagnement des demandeurs d'asile durant l'année 2018;

ATTENDU QUE l'Organisme a présenté, à la satisfaction de la Ville, un bilan positif de ses activités liées au projet durant l'année 2018;

ATTENDU QUE les besoins d'aide pour l'accueil et l'établissement des demandeurs d'asile demeurent importants;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a obtenu, dans le cadre de l'entente Ville-MIDI 2018-2021 des budgets permettant de soutenir les actions en matière de logement pour les demandeurs d'asile;

ATTENDU QUE le présent addenda s'inscrit dans le cadre de l'Entente concernant le Programme Mobilisation-Diversité pour les années 2018-2021 entre la Ville et le MIDI (ci-après « l'**Entente** »);

ATTENDU QUE le MIDI et la Ville ont convenu que cette dernière assumerait la gestion de l'Entente;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal souhaite continuer à soutenir l'effort des organismes financés par le MIDI pour l'aide au logement des demandeurs d'asile;

ATTENDU QUE les parties acceptent de modifier la Convention initiale en conséquence;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule fait partie intégrante de la présente Convention.

ARTICLE 2
MODIFICATIONS

2.1 L'Article **4.4 – Promotion et publicité** est modifié par le remplacement de la mention de la Ville par celle du MIDI qui se lit comme suit :

4.4.1 faire état de la participation financière du MIDI, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par le MIDI par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville et le MIDI aux différents événements en relation avec le Projet;

2.2 L'Article **5.1 – Contribution financière** est modifié par le changement de la somme maximale allouée, qui se lit comme suit :

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de cent soixante mille dollars (160 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

2.3 L'Article **5.2 – Versements** est modifié par l'ajout de l'Article 5.2.2 Pour l'année 2019 qui se lit comme suit :

5.2.2. Pour l'année **2019 :**

5.2.2.1 une somme maximale de soixante-mille dollars (60 000 $) (la Ville versera un montant mensuel correspondant aux dépenses encourues par l'Organisme dans les trente (30) jours suivant la remise, à la satisfaction du Responsable, d'un rapport détaillé attestant des dépenses effectuées, et ce, jusqu'à concurrence de la somme maximale de soixante-mille dollars (60 000$)).

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

2.4 L'Annexe 2 – Protocole de visibilité est remplacée par l'Annexe 2 Protocole de visibilité lié à l'Entente Ville-MIDI et qui figure en annexe du présent Addenda.

ARTICLE 3

3.1 Le texte du présent Addenda N°2 prévaut sur toute disposition ou condition de la Convention initiale qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

3.2 Les autres dispositions de la Convention initiale demeurent inchangées.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de ..... 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Marianne Cloutier
Service de l'habitation

Le .....e jour de ..... 20__

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONTRÉAL

Par : _____

Danielle Juteau
Direction de la gestion des demandes, des logements abordables et des suppléments au loyer

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONTRÉAL

Par : _____

Danielle Cécile
Direction générale

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ ET D'AFFAIRES PUBLIQUES

Dans le présent protocole de visibilité et d'affaires publiques, l'Organisme s'engage à respecter les obligations de la Ville comme si elles étaient les siennes.

Le présent protocole de visibilité et d'affaires publiques fait partie intégrante de l'entente signée entre le MIDI et la Ville. Ce protocole a pour but d'établir les modalités de visibilité entre le MIDI et la Ville.

OBLIGATIONS DE LA VILLE

La Ville s'engage à :

- placer la signature institutionnelle du MIDI, dans le respect du Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec, et à mentionner de la manière appropriée dans toute communication écrite, électronique, audiovisuelle ou publique qu'une contribution financière est accordée par le MIDI et, le cas échéant, à afficher dans ses locaux tout document attestant cette contribution;

- faire approuver par la représentante ou le représentant désigné par le MIDI, avant leur réalisation finale, tous les outils de communication et de promotion faisant mention de la collaboration du MIDI;

Dans le cas où une activité publique serait organisée dans le cadre de l'entente, la Ville s'engage à :

- inviter une représentante ou un représentant du MIDI à toutes les activités publiques relatives à l'entente et aux projets qui en découlent, à mentionner la contribution du MIDI et à inviter la représentante ou le représentant à prononcer une allocution.

OBLIGATIONS DU MINISTRE

Le MINISTRE s'engage à :

- fournir à la Ville tous les éléments de communication et de promotion (signature institutionnelle, enrouleur, bannière, etc.) nécessaires à la réalisation du présent protocole de visibilité;

- fournir à la Ville et à son graphiste toutes les explications relatives au Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1196705001

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et produits résidentiels
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 60 000 $, taxes incluses, pour l'année 2019, à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) afin de poursuivre l'aide du Service de référence aux organismes financés par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) pour l'accueil des demandeurs d'asile / Approuver un projet d'addenda n°2 modifiant la convention intervenue entre la Ville et l'Office municipal d'habitation de Montréal (CM17 1243), majorant ainsi le montant total du soutien financier de 100 000 $ à 160 000 $, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1196705001 OMHM.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Judith BOISCLAIR
Préposée au budget
Tél : (514) 872-2598

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-25

Arianne ALLARD
conseiller(ere) budgétaire
Tél : 514 872-4785
Division : Service des finances , Direction du Conseil et soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.18

2019/04/15
13:00

(2)

Dossier # : 1187231093

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Majorer de 40 077,63 $, taxes incluses, en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées, le montant accordé à Construction Bau-val inc. (CM18 0795) pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Drolet, de la rue Guizot à la rue de Liège, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, portant ainsi le montant total du contrat de 3 337 000,00 $ à 3 377 077,63 $, taxes incluses

Il est recommandé :
1 - de majorer de 40 077,63 $, taxes incluses, en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées, le montant du contrat 338201 accordé à Construction Bau-val inc. (CM18 0795) pour les travaux reliés au planage temporaire portant ainsi le montant total du contrat de 3 337 000,00 $ à 3 377 077,63 $, taxes incluses ;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-03-29 13:37

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187231093**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Majorer de 40 077,63 $, taxes incluses, en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées, le montant accordé à Construction Bau -val inc. (CM18 0795) pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Drolet, de la rue Guizot à la rue de Liège, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, portant ainsi le montant total du contrat de 3 337 000,00 $ à 3 377 077,63 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des infrastructures du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) exécute annuellement un volume de travaux d'environ 305 M$. La grande majorité de ces travaux d'infrastructures comporte des travaux de voirie, soit des constructions de trottoirs et de chaussée, qui ne peuvent être exécutés en conditions hivernales. Afin d'optimiser la période de travaux, il est habituel de planifier l'exécution de travaux de pavage au mois de novembre car les conditions sont généralement acceptables. Par les années passées, les températures enregistrées et les conditions météorologiques du mois de novembre ont généralement été clémentes et convenables pour permettre la réalisation de nos travaux de pavage et ce, sans affecter la qualité des ouvrages. Dans de telles conditions automnales, il est fréquent de mettre en place la couche de base et de reporter la couche de surface au printemps suivant (suite au dégel du printemps).
Cependant, les températures froides et les précipitations de neige enregistrées au mois de novembre 2018 ont été plus élevées que la normale. Vous trouverez ci-joint un tableau résumant les données météorologiques du mois de novembre 2018 (*Températures 2018 – Région de Montréal).* Avec une moyenne de -3,24 degrés Celsius enregistrée durant les nuits de novembre à début décembre, la Ville s'est retrouvé rapidement avec des fondations gelées rendant les travaux de compaction des fondations de chaussée et de pavage difficiles.

Neuf (9) contrats octroyés au printemps 2018 par les différentes instances de la Ville ont été affectés par cette situation. Il a donc été nécessaire pour ces chantiers d'effectuer un pavage temporaire à l'automne 2018 en utilisant les contingences des contrats et enlever ce pavage au printemps 2019 afin d'effectuer le pavage final prévu contractuellement. Cette décision fut prise en considérant le risque d'obtenir des ouvrages de mauvaise qualité, dont la pérennité aurait sans doute été affectée.

Aucun item n'étant prévu aux bordereaux de ces projets pour supporter la prise de décision en faveur de la pose de pavage temporaire, un dépassement du budget global est donc à prévoir lorsque ces travaux seront complétés en 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0795 - 18 juin 2018 - Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Drolet, de la rue Guizot à la rue de Liège, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. Dépense totale de 3 754 000,00 $ (contrat: 3 337 000,00 $ + incidences: 417 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 338201 - 3 soumissionnaires (1187231030).

DESCRIPTION

En raison des températures froides enregistrées au mois de novembre 2018, l'équipe de la réalisation des travaux a dû faire exécuter des travaux de pavage temporaire sur certains chantier afin d'éviter les risques liés aux mauvaises conditions météorologiques.
Les risques associés à l'exécution de travaux de pavage en conditions hivernales sont :

- Tassement et affaissement de la fondation;
- Orniérage dans la chaussée;
- Fissuration de la chaussée;
- Durée de vie de la chaussée réduite de plusieurs années;
- Mauvaise perception de l'opinion publique face aux déficiences prématurées;
- Mobilisation d'un chantier pour la correction des déficiences;
- Coûs additionnels élevés pour les travaux de mobilisation et de correction des déficiences.

Pour ce qui est du pavage temporaire, le risque principal est la disponibilité du budget pour procéder à ces travaux car il y a un coût additionnel associé à cette décision.

Les travaux de pavage temporaire non prévus ont dû être exécutés pour neuf (9) chantiers à l'automne 2018 dont la liste se trouve ci-après:

- 282801 Viau
- 333002 Clark
- 338301 Meunier
- 325701 De Lanaudière
- 289701 Cavendish
- 283801 Saint-Denis
- 232005 Saint-Patrick
- 338201 Drolet
- 335601 Lacordaire

En considérant les risques associés aux travaux de pavage en conditions hivernales, et les avantages de reporter les travaux de pavage permanent dans des conditions plus appropriées, la Direction des infrastructures a pris la décision de faire exécuter les travaux de pavage temporaire, et de faire approuver des crédits additionnels par les instances lorsque requis pour compléter l'exécution des contrats. Il s'est avéré après analyse budgétaire qu'il est requis d'augmenter la valeur du contrat #338201 (Drolet), pour un montant de 40 077,63 $, taxes incluses.

JUSTIFICATION

Les risques que comportait la décision de procéder à un pavage permanent étaient trop importants pour décider d'en faire abstraction. Il avait été démontré sur plusieurs chantiers que le matériel granulaire en place avant les travaux de pavage était gelé sur une profondeur non négligeable (8 à 9 pouces de profondeur de gel par endroit). La Division de

l'expertise et du soutien technique (DEST) du SIRR ne recommandait pas les travaux de pavage permanent dans de telles conditions.
Ainsi, les professionnels de la Division de la réalisation des travaux ont jugé qu'il n'était pas acceptable de procéder à des travaux de pavage permanent, considérant que la durée de vie de ces ouvrages en serait affectée.

Une évaluation des frais encourus par les travaux de pavage temporaire a été estimée pour les neuf (9) chantiers et une analyse approfondie de la disponibilité des enveloppes autorisées de chacun des contrats a été effectuée.

Pour sept (7) projets, soit les contrats #282801, #333002, #338301, #325701, #289701, #283801 et #335601, il est prévu que les enveloppes des dépenses contingentes seront suffisantes pour assumer les dépenses additionnelles de pavage temporaire et les frais de démobilisation - mobilisation de chantier, à moins d'imprévus majeurs qui pourraient survenir sur les chantiers d'ici la fin des travaux. Si nécessaire, un dossier décisionnel sera alors produit pour majorer le contrat en question.

Suite à l'analyse budgétaire des deux (2) autres projets (#232005 et #338201), il s'avère nécessaire de procéder à des demandes de majoration de contrat.

Pour le contrat #232005, les principaux constats d'analyse sont présentés dans le dossier décisionnel 1197231049.

Le contrat #338201 a été accordé à Construction Bau-Val inc. par le conseil municipal le 18 juin 2018 (CM18 0795) pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Drolet, de la rue Guizot à la rue de Liège, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. Le montant du contrat accordé est de 3 337 000,00 $, taxes incluses incluant un montant de 303 363,64 $ pour les contingences. Une enveloppe de 417 000,00 $, taxes incluses pour les dépenses incidentes a aussi été autorisée.

Le délai contractuel du projet est de cent trente (130) jours calendrier. Les travaux ont commencé le 22 août 2018. Le degré d'avancement des travaux est actuellement de 85 %. Les travaux devraient se terminer vers la mi-juin 2019.

Considérant le degré d'avancement des travaux de ce projet, il a été évalué que la disponibilité de l'enveloppe des travaux serait de 99 338,40 $, taxes incluses et que le déficit de l'enveloppe des contingences serait de 139 416,03 $, taxes incluses, le tout nécessitant donc une majoration du contrat de 40 077,63 $, taxes incluses. Pour financer cette majoration, les crédits disponibles dans l'enveloppe des incidences de 95 000,00 $, taxes incluses, seront utilisés. Ainsi, un virement de crédits en provenance de cette enveloppe vers l'enveloppe des travaux contingents sera effectué.

Le détail se trouve en pièce jointe au présent dossier.

La modification des travaux du contrat n'en change pas la nature et s'avère accessoire à celui-ci.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La majoration demandée de 40 077,63 $, taxes incluses pour le contrat #338201 sera financée par un virement de crédits du même montant provenant de l'enveloppe des dépenses incidentes vers celle des travaux contingents.

Cette majoration représente une augmentation d'environ 1,20 % de la valeur initiale du contrat. En effet, la valeur du contrat initial de 3 337 000,00 $, est majorée à 3 377 077,63 $, taxes incluses.

À noter cependant que l'enveloppe des contingences du contrat prévue initialement à 303 363,64 $, taxes incluses (10 % du coût des travaux) passe à 442 779,67 $, soit 14,6 % du coût initial des travaux.

Le virement de 40 077,63 $, taxes incluses provenant de l'enveloppe des incidences vers l'enveloppe des contingences du contrat, entièrement assumé par la ville centrale, sera imputé dans le PTI de la Direction des réseaux d'eau du Service de l'eau, sous le projet SIMON 166608.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Majoration des contrats : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.

Poursuite des travaux des contrats : (après le dégel) mai 2019
Fin des travaux des contrats : juin 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau
Romain BONIFAY, Service de l'eau
Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Isabelle BESSETTE, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Kathy DAVID, Service de l'eau

Lecture :

Jean CARRIER, 14 mars 2019
Kathy DAVID, 4 mars 2019
Isabelle BESSETTE, 4 mars 2019
Hermine Nicole NGO TCHA, 28 février 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yannick GERVAIS
Ingenieur(e)

Tél : 514 872-8306
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-26

Martin BOULIANNE
Chef de division

Tél : 514 872-9552
Télécop. : 514 872-6123

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2019-03-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2019-03-18

Températures 2018 - Région de Montréal					
Date		T(C) Jour	T(C) Nuit	Pluie (mm)	Neige (cm)
Jeudi	01-nov	8	4		
Vendredi	02-nov	5,1	3,1		
Samedi	03-nov	4,9	2,4		
Dimanche	04-nov	6,7	2,1		
Lundi	05-nov	6,1	0,9		
Mardi	06-nov	11	5		
Mercredi	07-nov	12,3	6,3		
Jeudi	08-nov	9,1	3		
Vendredi	09-nov	3,2	0,6	8,8	6,2
Samedi	10-nov	4,8	-2,1		
Dimanche	11-nov	0,3	-3,8		
Lundi	12-nov	3,8	-2,5		0,2
Mardi	13-nov	2,8	-8,3	6,6	0,4
Mercredi	14-nov	-6,7	-10,8		
Jeudi	15-nov	-4,1	-9,9		
Vendredi	16-nov	-2	-4,6	11,2	
Samedi	17-nov	2,6	-6,1		0,2
Dimanche	18-nov	-1,9	-8,9		
Lundi	19-nov	1,3	-3,9		1,6
Mardi	20-nov	-3,9	-7,5		4,8
Mercredi	21-nov	-2,8	-16,3		2,4
Jeudi	22-nov	-9,7	-16,9		
Vendredi	23-nov	-3,4	-13,3		
Samedi	24-nov	2,8	-5,4	1,8	
Dimanche	25-nov	4	-0,6	19	
Lundi	26-nov	3,9	0,7	4	
Mardi	27-nov	1	-0,4		9,2
Mercredi	28-nov	2,2	0,5	0,4	4,8
Jeudi	29-nov	2,7	0,7		
Vendredi	30-nov	0,7	-0,4		
Samedi	01-déc	0,2	-0,9		
Dimanche	02-déc	4,9	-1,2	13,6	2
Lundi	03-déc	4,4	-2,5	1,6	6,2
Mardi	04-déc	-2,5	-6,5		
Mercredi	05-déc	-4	-8		0,6
Jeudi	06-déc	0	-5		
		MOYENNE	MOYENNE	TOTAL	TOTAL
		1,88	-3,24	**67**	**38,6**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187231093

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux
Objet :	Majorer de 40 077,63 $, taxes incluses, en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées, le montant accordé à Construction Bau-val inc. (CM18 0795) pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Drolet, de la rue Guizot à la rue de Liège, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, portant ainsi le montant total du contrat de 3 337 000,00 $ à 3 377 077,63 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Info_comptable GDD 1187231093.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jorge PALMA-GONZALES
Préposé au budget
Tél : (514) 872-4014

co-auteurs:
Jean-François Ballard
514-872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-27

Luu Lan LE
Conseillère budgÉtaire
Tél : 514-280-0066

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.19

2019/04/15
13:00

(2)

Dossier # : 1197231012

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Cojalac inc., pour des travaux de Travaux de voirie dans la rue de Brébeuf, de l'avenue Laurier Est à la rue Saint-Grégoire dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 1 196 045,55 $ (contrat: 838 677,77 $ + contingences: 83 867,78 $ + incidences: 273 500,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 436210 - 6 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 112 177,77 $, taxes incluses pour des travaux de voirie dans la rue de Brébeuf, de l'avenue Laurier Est à la rue Saint-Grégoire dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2. d'accorder à Cojalac inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 838 677,77 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 436210 ;

3. d'autoriser une dépense de 83 867,78 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-04-09 12:25

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1197231012**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Cojalac inc., pour des travaux de Travaux de voirie dans la rue de Brébeuf, de l'avenue Laurier Est à la rue Saint-Grégoire dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 1 196 045,55 $ (contrat: 838 677,77 $ + contingences: 83 867,78 $ + incidences: 273 500,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 436210 - 6 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Plan de transport adopté en juin 2008 prévoit un ensemble de mesures visant à accroître les déplacements actifs sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal. L'objectif étant de favoriser l'émergence de nouveaux liens cyclables sur le territoire des arrondissements et des villes liées dans la perspective d'accroître les déplacements actifs et d'encourager l'utilisation du vélo à des fins utilitaires et non seulement de loisirs.
En 2015, la rue Brébeuf a fait l'objet d'un aménagement d'une piste cyclable entre l'avenue Laurier Est et la rue St-Grégoire. À la fin de ces travaux, le Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain (RAAMM) et le Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec (RAPLIQ) ont sollicité l'intervention de l'Ombudsman de Montréal: ils se plaignaient du récent réaménagement du trottoir qui borde la piste cyclable de la rue de Brébeuf, le long du parc Laurier, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Suite à la demande à l'Ombudsman, en 2018, les services responsables ont développé des scénarios alternatifs pour en retenir un qui assurera une accessibilité universelle et sécuritaire des lieux. Ce nouvel aménagement n'aura aucun d'impact sur la végétation présente dans le parc car l'élargissement sera réalisé du côté de la rue. Par contre, il aura pour effet de faire déplacer la nouvelle piste cyclable dans la rue et ne plus permettre le stationnement de véhicules du coté ouest de la rue de Brébeuf après les travaux.

Places de stationnement disponibles:

	Avant les travaux	Après les travaux
Côté ouest	50	0
Côté est	50	50

Le rapport de l'Ombudsman de Montréal ainsi que les plans des travaux 2015 se retrouvent

en pièces jointes.

Étant donné, l'état de la chaussée, la Direction de la mobilité, du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), a mandaté la Direction des infrastructures pour refaire la chaussée de la rue de Brébeuf, dans le cadre du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR).

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2019-2021, le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) s'est vu allouer un budget de 115 M$ pour l'année 2019 afin de poursuivre la réalisation du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR) et le programme de réhabilitation de chaussée par planage et revêtement (PRCPR).

Le PCPR vise à améliorer rapidement la qualité du réseau routier. Selon les experts dans le domaine[1], le traitement d'une chaussée d'autoroute par la technique de planage et revêtement permet d'en prolonger la vie sur une période allant jusqu'à 15 ans. En milieu urbain, la Direction de la mobilité soutient que la durée de vie de la chaussée serait prolongée pour une période de 7 à 12 ans.

Parmi toutes les activités de maintien, le PCPR demeure l'activité à privilégier par le plan d'intervention intégrée 2016/25 (PII) pour la remise à niveau de la condition des chaussées à court terme. Nonobstant cette stratégie prometteuse, l'objectif demeure fort ambitieux et pour espérer l'atteindre, il devenait essentiel de revoir nos façons de faire, notamment sur l'assouplissement des critères de conception. C'est dans ce contexte d'optimisation qu'il a été établi que l'élimination des réparations ponctuelles de trottoirs au sein des contrats du PCPR améliorerait grandement notre capacité de réalisation. Les projets de ce programme se limitent donc à des travaux de planage et de revêtement sans intervention sur les trottoirs et sans bonification de l'aménagement existant.

De plus, ces travaux accessoires prolongent considérablement la durée des interventions, diminuent l'attrait de ces projets auprès des entrepreneurs et sont la cause de difficultés nécessitant la mobilisation de ressources importantes. Toutefois, il peut exister certaines conditions susceptibles de mettre en cause la sécurité des piétons. Dans l'éventualité où des trottoirs nécessitant des interventions n'auraient pas déjà fait l'objet de travaux correctifs par l'arrondissement, le SUM financera le coût de ces travaux par le biais de son PTI. Une provision pourra alors être ajoutée aux contrats de réparations mineures de trottoirs (RMT) de l'arrondissement. Dans ce contexte, afin d'assurer une certaine flexibilité aux arrondissements dans la gestion de leurs interventions, la liste des rues faisant l'objet du PCPR et PRCPR 2019 leur a été transmise en février 2018 de façon à ce qu'ils puissent planifier la reconstruction des sections de trottoirs jugées critiques avant les travaux de réfection de la chaussée.

Le dernier bilan de condition du réseau routier de la Ville de Montréal, réalisé à la suite de l'auscultation de l'ensemble des chaussées en 2015, montre une proportion importante du réseau en mauvais et très mauvais état. Afin d'améliorer rapidement le niveau de service des chaussées, des investissements importants sont prévus dans les prochaines années.

La Direction de la mobilité du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) poursuit – par son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer

l'état général des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

La Direction de la mobilité a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

(NOTE 1: HAAS, Ralph et W. Ronald HUDSON. Pavement Asset Management,avec la collaboration de Lynne COWE FALLS, Beverly, MA, Scrivener publishing, 2015.)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0384 - Le 18 juin 2015 - Accorder un contrat à Construction Soter inc., pour la construction et reconstruction de saillies, de trottoirs, de mails centraux et la réfection de la chaussée pour l'aménagement de pistes cyclables à divers endroits de la Ville de Montréal. Arrondissements: Ahuntsic-Cartierville, Le Plateau-Mont-Royal et Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles. Dépense totale de 2 214 575,38 $ (contrat: 1 808 975,38 $ + incidences: 405 600,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 258207 - 6 soumissionnaires (1144368010).
CG15 0118 - Le 26 février 2015 - Adoption - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) - Modification au Plan de transport 2008 (1144368010).

DESCRIPTION

Les travaux de voirie dans la rue de Brébeuf, de l’avenue Laurier Est à la rue Saint-Grégoire dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, auront lieu sur une distance d'environ 350 mètres et consistent en :
- la construction de trottoirs du coté ouest (± 600 mètres carrés);
- la reconstruction et l'élargissement du terre-plein central pour permettre la plantation d'arbres (± 330 mètres linéaires);
- le planage et la pose d'un nouveau revêtement (± 3 500 mètres carrés);
- la reconstruction et le déplacement de la nouvelle piste cyclable vers la rue

Les plans des travaux de surface se trouvent en pièces jointes.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 83 867,78 $, taxes incluses, soit 10 % du coût du contrat.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, d'horticulture, de travaux en régie pour feux de circulation, de marquage et signalisation, ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 5.1.14.3 du cahier des clauses administratives générales (CCAG) du présent appel d'offres. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du contrat,

excluant les taxes et le montant des contingences. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 1000 $ par jour de retard. Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.
La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

L'estimation de soumission est établie durant la période d'appel d'offres par l'équipe de l'économie de la construction (ÉÉC) de la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Cette estimation est basée sur les prix et taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel ainsi que tous les documents de l'appel d'offres.

L'ÉÉC a procédé à l'analyse des six (6) soumissions conformes reçues pour l'appel d'offres. L'étalement des prix reçu est régulier. Un écart favorable de 15.9 % a été constaté entre la plus basse soumission conforme et l'estimation de soumission. Cet écart est réparti uniformément sur tous les articles de la soumission. Le marché pour les contrats de cette ampleur est très concurrentiel. De plus, l'ÉÉC estime que le plus bas soumissionnaire a été agressif afin de remplir son carnet de commande. L'estimation de l'ÉÉC est proche de la moyenne des prix reçus (-5.7 %). Il est normal d'obtenir des prix plus compétitifs pour certains projets selon l'envergure des travaux et le secteur de ces derniers.

En considérant ces informations et dans ce contexte, l'ÉÉC appuie la recommandation d'octroyer le contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 1 196 045,55 $, taxes incluses, comprenant le montant du contrat de 838 677,77 $, des contingences de 83 867,78 $ et des incidences de 273 500 $.
La dépense totale de 1 196 045,55 $, assumée à 100 % par la ville centrale, représente un coût net de 1 092 148,99 $ lorsque diminuée des ristournes fédérales et provinciales, lequel est financé par les règlements d'emprunt suivants :

- 18-013 « Programme PAR - Programme d'aménagement des rues - Artériel», pour un montant de 984 783,80 $
- 15-019 « Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel », pour un montant de 107 365,19 $

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 1 du plan d'action *Montréal durable 2016-2020* - Augmenter la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 28 juin 2019, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.
L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera déployée pour informer les riverains de la nature et des impacts des travaux. Cette stratégie s'appuiera sur les outils de communication suivants dont la distribution d'avis aux riverains, l'envoi de courriels d'information destinés aux partenaires et aux chroniqueurs à la circulation, l'affichage de panneaux de chantier lorsque requis, la diffusion d'information sur le site Web et la carte Info-travaux ainsi que sur les médias sociaux (Twitter: MTL_Circulation et Waze, ...).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées
Début des travaux : juin 2019
Fin des travaux : Août 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre SAINTE-MARIE, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Benoît MALETTE, Le Plateau-Mont-Royal
Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Benoît MALETTE, 13 mars 2019
Jean CARRIER, 13 mars 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Djamel CHABANE
Ingenieur(e)

Tél : 514 872-8285
Télécop. : 514 872-2874

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-12

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2019-03-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2019-03-20

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 436210 — No du GDD : 1197231012

Titre de l'appel d'offres : Travaux de voirie dans la rue de Brébeuf, de l'avenue Laurier Est à la rue Saint-Grégoire

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 4 - 2 - 2019 — Ouverture originalement prévue le : 28 - 2 - 2019

Ouverture faite le : 28 - 2 - 2019 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 23 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 1 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
5 - 2 - 2019	Ajout des versions completes des tes annexes	aucun

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 11 — Nbre de soumissions reçues : 6 — % de réponses : 55

Nbre de soumissions rejetées : 0 — % de rejets : 0.0

Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs — Date d'échéance initiale : 28 - 6 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes *Les prix de soumission et l'AMF ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés*	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant) **Total**
COJALAC INC.	838 677.77
RAMCOR CONSTRUCTION INC.	899 628.79
CONSTRUCTION VIATEK INC.	907 867.89
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	934 133.93
4042077 CANADA INC. (DE SOUSA)	940 677.16
LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.	1 125 000.00
Estimation **interne**	997 414.00

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation **-15.9%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse **7.3%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** ☐ **NON** X

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ	☐	x	AMF	☐	x	***Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant***
RENA	☐	x	Revenu Qc	☐	x	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : COJALAC INC.

Montant du contrat (incluant les taxes) ($) : 838 677.77

Montant des contingences ($) : 83 867.78

Montant des incidences ($) : 273 500.00

Date prévue de début des travaux : 10 - 6 - 2019 — Date prévue de fin des travaux : 9 - 8 - 2019

RUE DE BRÉBEUF

RUE DE BRÉBEUF

Rue Saint-Grégoire

Rue Laurier

MAIL CENTRAL MV-290 À CONSTRUIRE

REGARD-PUISARD MV-212 À INSTALLER

BORDS SPÉCIALES ARMÉES DE 200 mm À COULER

FOSSE DE PLANTATION VOIR DÉTAIL AU PLAN

LOTS MV-290 À COULER

Ajout 300 mm

Ajout 600/900 mm

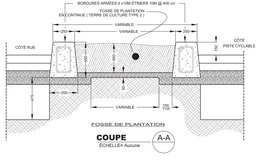

COUPE A-A

ÉCHELLE= Aucune

TECHNIQUES de PLANAGE

RÉFECTION DE CHAUSSÉE CYCLABLE

-PLANAGE 50mm D'ÉPAISSEUR

- REVÊTEMENT BITUMINEUX: EC-10, 3B, 2, PG 58-28; 50mm D'ÉPAISSEUR

Références

N°. de plan:	Description:
-	-

Légende

Puisard à désaffecter lors de la construction d'un projet de drainage

DFD _____ égout
DFD _____ drain
DFP _____ pevage
DFT _____ trottoir

Puisard à déplacer lors de la construction d'un projet de

DP _____ pevage
DT _____ trottoir

Nouveau puisard lors de la construction d'un projet de

NE _____ égout
ND _____ drain
NP _____ pevage
NT _____ trottoir

Puisard

C + C _____ tête et couvercle à changer (puisard de trottoir)
T + C _____ tête et grille à changer
T + G + REP ____ tête et grille à changer (+ réparation)
A + N _____ ajustable à niveler
A + C _____ ajustable à changer

Égout / Aqueduc

C + C _____ cadre et couvercle à changer
C + C + REP ____ cadre et couvercle à changer (+ réparation)
A + N _____ ajustable à niveler
A + C _____ ajustable à changer
TBV + N _____ tête de boîte de vanne à niveler
TBV + C _____ tête de boîte de vanne à changer

Divers

N _____ à niveler
NDH _____ rampe pour handicapés

Symbologie graphique

- Puisard de rue
- Puisard italmt
- Grille carrée
- Puisard de trottoir
- Repère géodésique
- Vanne de gaz
- Regard chambre d'aqueduc
- Regard chambre de la C.E.E.M.
- Symbole de forage
- Base à bitiser et reconstruire au même emplacement
- Base à construire
- Chambre transformateur (vieille)
- Chambre de transformateur
- Chambre transf. (Hydro-Québec)
- Regard chambre HLG
- Regard chambre d'égout
- Regard chambre de Bell
- Borne-Fontaine
- Boîte de vanne
- Vanne d'aqueduc
- Manchon de paroi/cloison
- Manchon
- Fil de coulée
- Base existante
- Base à bitiser ou enlever
- Surface pour pour cure

Responsables

RÉALISÉ :
C.S.E.MTO-1237

C.S.E.M. :
514 866-3686

CIRCULATION :
(TRAVAUX PUBLICS)

514 872-6594

RESPONS. PARC :

GAZ MÉTRO :
514 598-3583

HYDRO-QUÉBEC :
(RÉSEAU SOUTE)

514 385-8888, # 5118

RESPONS. ARR. :

ÉCHELLE GRAPHIQUE :

0 m 10 m 20 m

DIRECTION :

Plan clé

Intervenants

CONSULTANT ET COORDONNÉES :

exp.

Relevé au terrain :
- / - 2015 / mm

Préparé par :
Khamala Jouini, ag. tech. 2015 / 03 / 16

Mise en plan :
Patrick Collas, Tech. 2015 / 03 / 12

Responsable du projet :
Khaled Mouchaorab, ing.

Vérifié par :

Sceau de l'ingénieur

Original signé le: 2015/04/15

Montréal

Service de l'eau de l'Environnement, du Développement durable et des Grands parcs
Direction des infrastructures
Division des infrastructures de surface

LOCALISATION :

RUE DE BRÉBEUF

DE LA RUE SAINT-GRÉGOIRE À LA RUE LAURIER

ARRONDISSEMENT :
Plateau Mont-Royal (22)

NATURE DES TRAVAUX :
Construction de mails et de fosses de plantation, planage et revêtement bitumineux de la chaussée cyclable

ÉCHELLE :
1 : 200

N° DE PLAN :
C-4660

N° DE SOUMISSION
258207

N°	Date	Description	Émission pour soumission	Responsable du projet
	2015 / 04 / 01			Khaled Mouchaorab

Émission / Révision

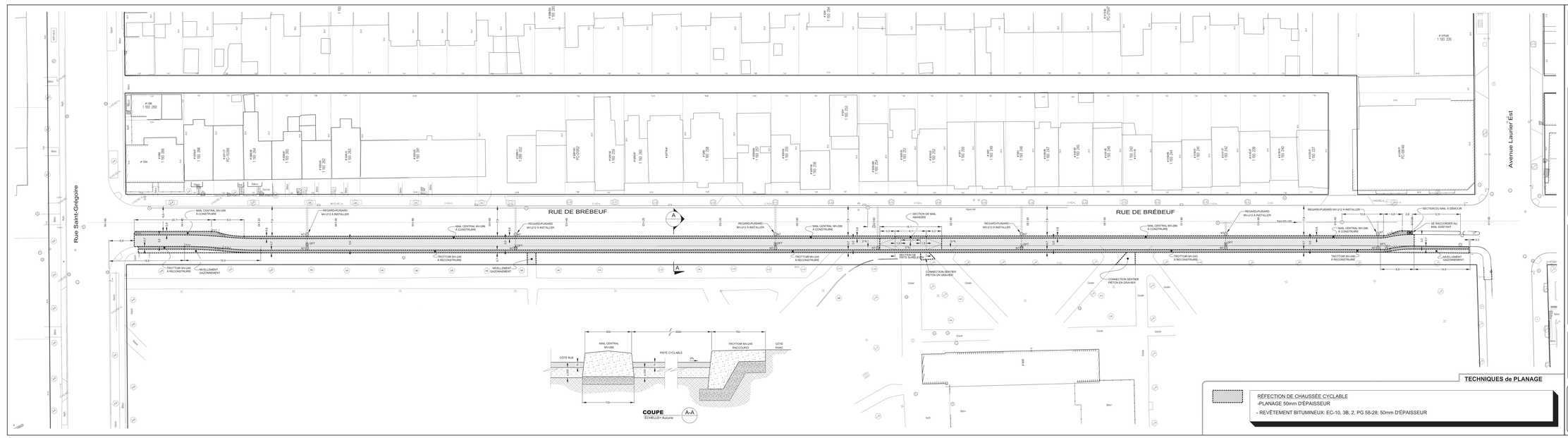

Références

N°. de plan	Description
-	-

Légende

Puisard à désaffecter lors de la construction d'un projet de
DFE ..... égout
DFD ..... drain
DFP ..... pavage
DFT ..... trottoir

Puisard à déplacer lors de la construction d'un projet de
DP ..... pavage
DT ..... trottoir

Nouveau puisard lors de la construction d'un projet de
NE ..... égout
ND ..... drain
NP ..... pavage
NT ..... trottoir

Puisard
T + C ..... tête et couvercle à changer (puisard de trottoir)
T + G ..... tête et grille à changer
T + G + REP ..... tête et grille à changer (+ réparation)
A + N ..... ajustable à niveler
A + C ..... ajustable à changer

Égout / Aqueduc
C + C ..... cadre et couvercle à changer
C + C + REP ..... cadre et couvercle à changer (+ réparation)
N + C ..... ajustable à niveler
A + C ..... ajustable à changer
TBV + N ..... tête de bolte de vanne à niveler
TBV + C ..... tête de bolte de vanne à changer

Divers
NIV ..... à niveler
RPH ..... rampe pour handicapés

Symbologie graphique

- Puisard de rue
- Puisard dalot
- Grille carrée
- Puisard de trottoir
- Repère géodésique
- Vanne de gaz
- Regard chambre d'aqueduc
- Regard chambre de la C.E.E.M.
- Symbole de forage
- Base à briser ou enlever même emplacement
- Base à construire
- Chambre transformateur (vieille)
- Chambre de transformateur
- Chambre transf. (Hydro-Québec)
- Regard chambre H.Q.
- Regard chambre d'égout
- Regard chambre de Bell
- Borne-Fontaine
- Boîte de vanne
- Vanne d'aqueduc
- Manchon de panneaux
- Manchon
- P.C. — Pin de courte
- Base existante
- Base à briser ou enlever
- * Symbole pose pour norte

Responsables

BELL : 514 870-1237	GAZ MÉTRO : 514 598-3083
C.S.E.M. : 514 868-3686	HYDRO-QUÉBEC : DISTRIBUTION : 514 389-6666, # 9116
CIRCULATION : (PARC LINEAL ECH.) (1 e AVENUE APRÈS) : 514 872-6094	
RESPONS. PARC :	RESPONS. ARR. :

SYSTÈME DE COORDONNÉES NON CONFORMES AU PLAN DE SYSTÈME : NAD83mtm

ORIENTATION :

ADRESSES GÉOCODÉES À : XXXX

LOCALISATION : XXXX

ALTITUDE : XXXX

Plan de localisation



Émission

N	Date	Description	Prép. par	Resp. projet
1	2015 / 10 / 29	Révision générale		
-	2015 / 08 / 10	Émission pour soumission		
-	2015 / 07 / 31	Émission pour soumission		
-	2015 / 07 / 24	Émission pour soumission		

Intervenants

CONSULTANT ET COORDONNÉS :

exp.

Relevé au terrain :

Dessiné par : Patrick Collas, Tech. — 2015 / 03 / 12

Préparé par : Khamais Jouini, ag. tech. — 2015 / 03 / 16

Vérifié par : Khaled Mouchaorab, ing. — 2015 / 10 / 29

Ordre des ingénieurs du Québec — Original signé au dossier

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Direction des infrastructures
Division des études techniques

Projet :

RUE DE BRÉBEUF

De la rue Saint-Grégoire à l'Avenue Laurier

Arrondissement(s) : Le Plateau-Mont-Royal (22)

Nature des travaux :

Travaux de voirie

Titre du plan :

Construction d'une voie cyclable, d'un mail de trottoirs, là où requis

De la rue Saint-Grégoire à l'Avenue Laurier

DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle : 1 : 200

N° du plan :	Échelon :	Révision :
C-4660	1	258207

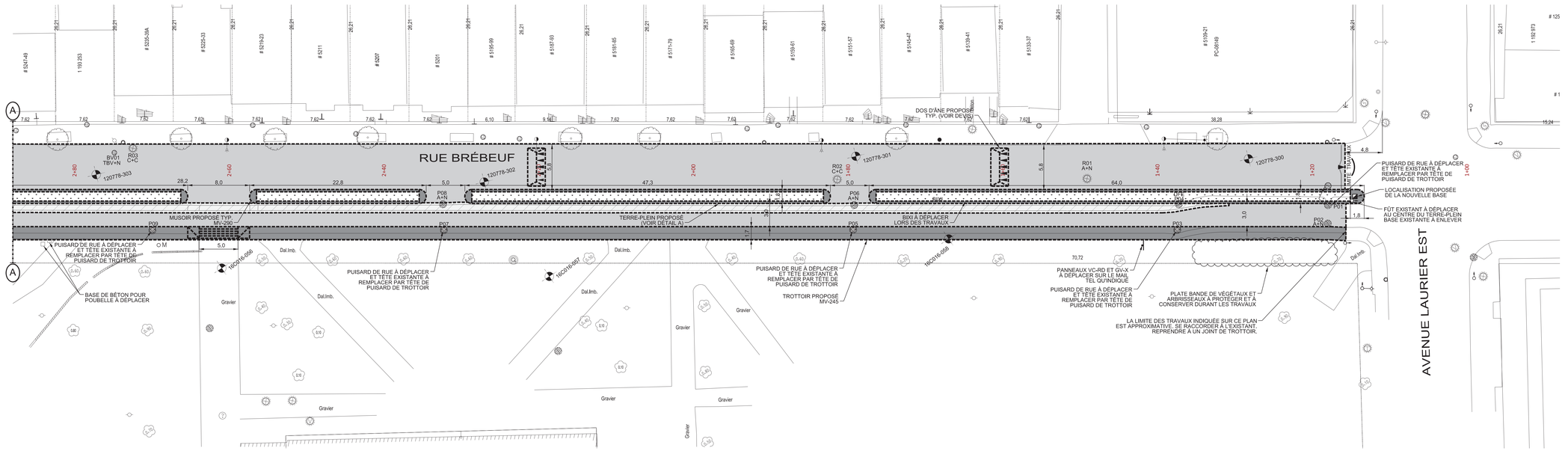

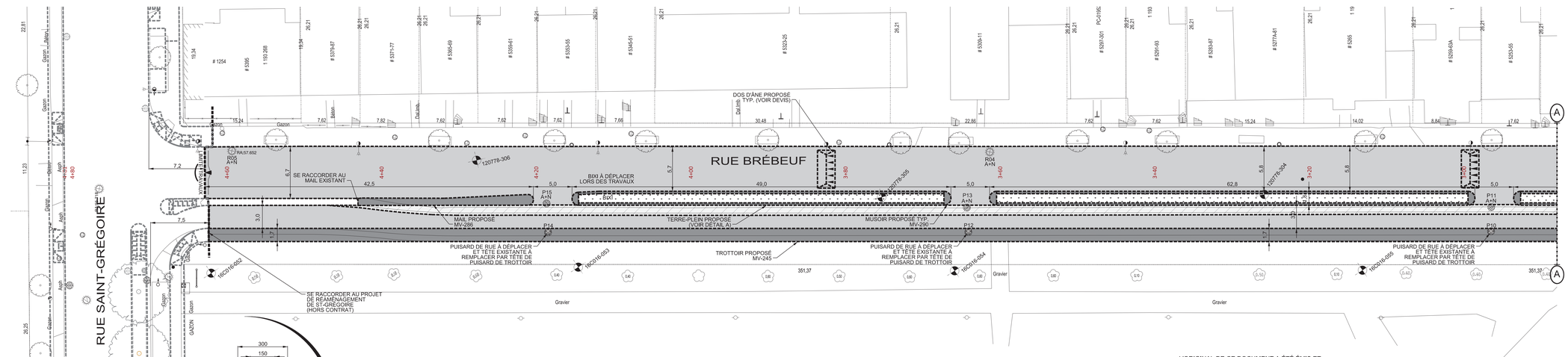

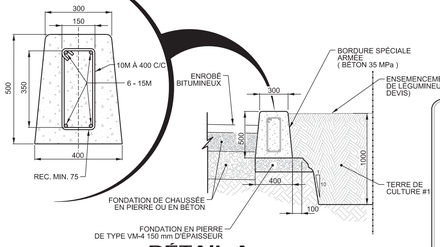

DÉTAIL A
BORDURES ARMÉES APPLICABLE À TOUS LES MAILS PLANTÉS

L'ORIGINAL DE CE DOCUMENT A ÉTÉ ÉMIS ET AUTHENTIFIÉ NUMÉRIQUEMENT. CETTE COPIE PAPIER NE DOIT PAS ÊTRE CONSIDÉRÉE COMME UN DOCUMENT ORIGINAL. L'ORIGINAL N'EST AUTHENTIFIÉ QUE POUR LA FINALITÉ POUR LEQUEL IL A ÉTÉ ÉMIS TEL QU'IDENTIFIÉ DANS LE CARTOUCHE. IL NE PEUT ÊTRE UTILISÉ AUX FINS DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION OU DE FABRICATION VISÉS PAR LES LOIS APPLICABLES.

TECHNIQUES DE CONSTRUCTION

RÉFECTION DE COUPE
RÉFECTION DE COURS D'EAU DANS LA PISTE CYCLABLE:*

-COUSSIN DE PIERRE MG-20:
150 MM ÉP. POUR RÉFECTION DE COURS D'EAU
300 MM ÉP. POUR RÉFECTION DE COUPE
-FONDATION DE BÉTON 35 MPA D'UNE ÉPAISSEUR MINIMALE DE 250 MM INSTALLÉE AU MÊME NIVEAU QUE LA DALLE EXISTANTE ET DONT L'ÉPAISSEUR PERMET LA MISE EN PLACE DE 50 MM D'ENROBÉ BITUMINEUX;
-POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE DE TYPE CRS-1H (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,3 L/M² SUR LA SURFACE;
-COUCHE DE SURFACE : ESG-10, 1A,1, PG 64E-28, 50 MM D'ÉP.

* LES RÉFECTIONS DES COURS D'EAU DANS LA PISTE CYCLABLE ET LA CHAUSSÉE NE SONT PAS MONTRÉES AU PLAN.

RÉFECTION DE COUPE DANS LA CHAUSSÉE
RÉFECTION DE COURS D'EAU DANS LA CHAUSSÉE: *

-COUSSIN DE PIERRE MG-20:
150 MM ÉP. POUR RÉFECTION DE COURS D'EAU
300 MM ÉP. POUR RÉFECTION DE COUPE
-FONDATION DE BÉTON 35 MPA D'UNE ÉPAISSEUR MINIMALE DE 200 MM INSTALLÉE AU MÊME NIVEAU QUE LA DALLE EXISTANTE ET DONT L'ÉPAISSEUR PERMET LA MISE EN PLACE DE 100 MM D'ENROBÉ BITUMINEUX;
-POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE DE TYPE CRS-1H (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,3 L/M² SUR LA SURFACE;
-COUCHE DE BASE : ESG-10, 1A, 1, PG 64E-28, 50 MM D'ÉP.;
-POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE DE TYPE CRS-1H (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,3 L/M² SUR LA SURFACE;
-COUCHE DE SURFACE : ESG-10, 1A,1, PG 64E-28, 50 MM D'ÉP.

PLANAGE DE CHAUSSÉE ET PISTE CYCLABLE

-PLANAGE DU REVÊTEMENT BITUMINEUX SUR UNE ÉPAISSEUR DE 50 MM;
-BALAYAGE DE LA SURFACE DE FAÇON À ENLEVER LES RÉSIDUS DE PLANAGE ET LES EXCÈS DE POUSSIÈRE;
-LÀ OÙ REQUIS, CORRECTION DES DÉFAUTS, FISSURES ET AFFAISSEMENTS, AFIN D'UNIFORMISER LA SURFACE PLANÉE AU MOYEN D'UNE COUCHE DE CORRECTION D'ÉPAISSEUR VARIABLE POSÉE MÉCANIQUEMENT (ENROBÉ DE TYPE EC-10, 2B, 2, PG S85-28) ET COMPRENANT LA PRÉPARATION DES SURFACES, ET CE, AFIN DE PERMETTRE LA POSE D'UNE COUCHE DE PAVAGE D'UNE ÉPAISSEUR LA PLUS HOMOGÈNE POSSIBLE;
-POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE DE TYPE CRS-1H (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,3 L/M² SUR LA SURFACE PLANÉE;
-POSE D'UNE COUCHE DE SURFACE PLEINE LARGEUR D'UNE ÉPAISSEUR DE 50 MM D'UN ENROBÉDÉ TYPE ESG-10, 1A, 1, PG 64E-28.

Orientation



REPÈRE GÉODÉSIQUE: 79KM119

LE FOND DE PLAN EST ISSU DE LA CARTOGRAPHIE DE LA VILLE DE MONTRÉAL.
LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83.

Plan de localisation

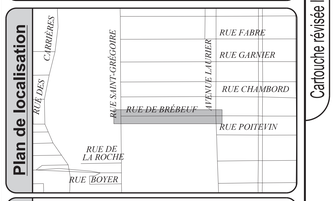

Références

Plan d'arpentage:	Relevé d'arpentage.dgn
Plan EGA:	-
Plan BC:	-
Plan géométrie:	M1308-MA-GE-03

Légende

	Puisard de rue		Regard chambre H.Q.
	Puisard dalot		Regard chambre d'égout
	Grille carrée		Regard chambre de Bell
	Puisard de trottoir		Borne-fontaine
★	Repère géodésique	★	Boîte de vanne
★	Vanne de gaz		Vanne d'aqueduc
	Regard chambre d'aqueduc	P	Manchon de parcomètre
	Regard chambre de la CSEM	OM	Manchon
		OB	Bollard
		OBS	Puits d'observation
★	Symbole de forage	F.C.	Fin de courbe
★	Base à briser et à reconstruire au même emplacement		Ancienne chambre de transformateur (vieux modèle)
★	Base à construire		Chambre de transformateur
★	Base existante		
★	Base à briser ou à enlever		Chambre de transformateur (Hydro-Québec)

* Symbole grossi pour plus de clarté.

Puisard à désaffecter lors de la construction d'un projet:

DFE	Égout	DFD	Drain
DFP	Pavage	DFT	Trottoir

Puisard à déplacer lors de la construction d'un projet:

DP	Pavage	DT	Trottoir

Nouveau puisard lors de la construction d'un projet:

NE	Égout	ND	Drain
NP	Pavage	NT	Trottoir

Puisard

T+C	Tête et couvercle à changer (puisard de trottoir)	T+G	Tête et grille à changer
		A+N	Ajustable à niveler
T+G+REP	Tête et grille à changer (+ réparation)	A+C	Ajustable à changer

Égout / Aqueduc

C+C	Cadre et couvercle à changer	A+N	Ajustable à niveler
		A+C	Ajustable à changer
C+C+REP	Cadre et couvercle à changer (+ réparation)	TBV+C	Tête de boîte de vanne à changer
TBV+N	Tête de boîte de vanne à niveler		

Divers

NIV	À niveler	RPH	Rampe pour handicapés
PR	Puisard à remplacer	AR	Anneau à rehausser

Émission

No.	Date	Description	Préparé par:
0	2019-01-30	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	D.T.

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

exp. Les Services EXP inc.
1001, boulevard de Maisonneuve Ouest
Bureau 800
Montréal, Québec, H3A 3C8
Canada

Intervenants

Élaboré par:
-
Sylvie Desgroseilliers, tech.
Neda Satouh, dess.
Daniela Terzieva, ing

Vérifié par:
- Logo -
Logo exp 2018-10-29
Logo exp 2018-10-29

Préparé par:
Khaled Mouchaorab, ing. Ph. D.
2019-01-30
Logo exp

Sceau de l'ingénieur(e):
Khaled Mouchaorab 136574 INGÉNIEUR
2019-01-30
Original signé le:

Projet

TRAVAUX DE VOIRIE DANS LA RUE DE BRÉBEUF de l'avenue Laurier est à la rue Saint-Grégoire

Arrondissement(s): LE PLATEAU MONT-ROYAL (22)

Nature des travaux:
RECONSTRUCTION DE TROTTOIR ET DE MAIL PLANAGE ET REVÊTEMENT BITUMINEUX

Titre du plan:
Vue en plan

Ch. 1+15 @ 4+63

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle: 1:200

AO:	No. de plan:	Feuillet:	Émission:	Page:
436210	PL-VO-C-7087	2/6	0	1

Cartouche révisée le : 2018 / 11 / 05

12/28

Dossier enfin réglé! L'accessibilité et la sécurité du trottoir de la rue Brébeuf

En 2015, le Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain (RAAMM) et le Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec (RAPLIQ) sollicitent l'intervention de l'OdM: ils se plaignent du récent réaménagement du trottoir qui borde la piste cyclable de la rue de Brébeuf, le long du parc Laurier, dans l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal.

Ce trottoir a été remplacé par un aménagement beaucoup plus étroit. Les personnes en fauteuils roulants ne peuvent plus y circuler – la sécurité des piétons qui se déplacent sur cette bande inquiète également, surtout s'il s'agit de personne ayant des limitations visuelles ou d'une autre nature.

Que révèle notre enquête?

Ce réaménagement découle d'un projet visant à améliorer la sécurité de la piste cyclable de la rue Brébeuf, le long du parc Laurier. Le trottoir, qui avait une largeur de 1,6 mètre, a été remplacé par une bande de ciment de 0,7 mètre de large. Ce réaménagement n'est pas celui qui était initialement prévu.



Le projet initial prévoyait le maintien du trottoir existant; l'élargissement de la piste cyclable et l'ajout d'un mail séparateur entre la piste cyclable et la rue devaient se faire dans la chaussée. Des espaces de stationnement sur rue devaient être retirés. Avant le début des travaux, des élus ont, toutefois, insisté pour que les espaces de stationnement soient conservés.

Le concept d'aménagement a dû être revu: la piste a été élargie en empiétant dans le trottoir, qui a été démoli et remplacé par une bande de 0,7 mètre.

Les normes d'aménagement habituelles de la Ville prévoient qu'un trottoir doit avoir une largeur minimum de 1,5 mètre (elle est généralement de 1,7 mètre) et que la largeur normale d'une bordure est de 0,2 mètre. Le nouvel aménagement n'apparaît donc pas conforme.

Nos nombreuses visites confirment que cet aménagement ne respecte pas les engagements de la Ville de Montréal énoncés dans sa Politique municipale d'accessibilité universelle et dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités (accessibilité universelle et sécurité des aménagements).

Cette situation est d'autant plus problématique que ce trottoir mène à la piscine Sir-Wilfrid-Laurier qui a été réaménagée il y a quelques années par la Ville de Montréal pour la rendre accessible aux personnes à mobilité réduite.

Nous constatons également que de nombreux piétons continuent de marcher sur cette bande étroite, y compris des parents avec des poussettes ainsi que des enfants. Ces piétons se trouvent alors très près des cyclistes qui circulent souvent à une bonne vitesse. Cette situation nous inquiète du point de vue de la sécurité.

Nos commentaires sont accueillis favorablement. Les services responsables développent des scénarios alternatifs. Nous discutons avec eux de leurs avantages et inconvénients respectifs.

Un heureux dénouement!

La Ville de Montréal nous a récemment confirmé que ce trottoir sera réaménagé pour le rendre conforme aux normes habituelles.

Le scénario retenu assurera l'accessibilité universelle et la sécurité des lieux. De plus, il n'aura pas d'impact sur la végétation présente dans le parc, car l'élargissement sera réalisé du côté de la piste cyclable et de la rue.

BILLETS RÉCENTS —

Le droit d'initiative – Partie 2 – Bilan

Le droit d'initiative – Partie 1 – Explications

L'importance des communications écrites avec les citoyens : le cas du SIM

L'OdM a votre sécurité à cœur!

Devoir d'équité de l'Administration municipale : impact sur vos droits

ARCHIVES —

mars 2019

février 2019

décembre 2018

novembre 2018

octobre 2018

septembre 2018

août 2018

juillet 2018

juin 2018

mai 2018

février 2018

septembre 2017

août 2017

juin 2017

avril 2017

mars 2017

février 2017

janvier 2017

décembre 2016

septembre 2016

juillet 2016

juin 2016

mars 2016

décembre 2015

octobre 2015

juin 2015

janvier 2015

décembre 2014

mai 2014

avril 2014

mars 2014

février 2014

Vu les longs délais déjà écoulés, nous soulignons l'importance de réaliser ces travaux rapidement. Une réalisation en 2018 est toutefois irréaliste puisque la Ville doit finaliser les plans et devis et procéder aux appels d'offres et à l'octroi de contrats.

La Ville nous confirme que son orientation actuelle vise à compléter ce projet en 2019. Nous sommes confiants que tout sera mis en œuvre à cette fin. Nous ferons un suivi en 2019.

27 septembre 2018 | **Politique d'utilisation** |

J'aime 0 Tweet **Partager**

0 Commentaires Ombudsman de Montréal S'identifier

Recommander Tweet Partager Les plus récents

Commencer la discussion…

S'IDENTIFIER AVEC OU INSCRIVEZ-VOUS SUR DISQUS ?

Nom

Soyez le premier à commenter.

ÉGALEMENT SUR OMBUDSMAN DE MONTRÉAL

Accessibilité universelle : une préoccupation constante
4 commentaires • il y a un an
ombudsmandemontreal — Bonjour,Merci pour ces précisions. Tel que mentionné dans notre billet de …

Aux prises avec des punaises de lit? Ce que vous devriez savoir
2 commentaires • il y a 3 ans
ombudsmandemontreal — Bonjour,Si vous ne l'avez pas déjà fait, il serait important d'aviser par écrit le …

Rénover c'est payant!
13 commentaires • il y a 6 ans
ombudsmandemontreal — Bonjour,Vous pouvez obtenir plus d'informations sur les critères …

Projets de rénovation : attention aux mauvaises surprises!!!
4 commentaires • il y a 3 ans
ombudsmandemontreal — Bonjour, Il y a deux moteurs de recherches non payants qui permettent de consulter …

S'abonner Ajoutez Disqus à votre site web !Ajouter DisqusAjouter

Règles de confidentialité de DisqusPolitique de confidentialitéVie Privée

©2011 Ombudsman de Montréal

janvier 2014
décembre 2013
novembre 2013
octobre 2013
septembre 2013
août 2013
juillet 2013
juin 2013
mai 2013
avril 2013
mars 2013
février 2013
janvier 2013
décembre 2012
novembre 2012
octobre 2012
septembre 2012
août 2012
juillet 2012
juin 2012
mai 2012
avril 2012
mars 2012
février 2012
octobre 2011
septembre 2011

ABONNEMENT —

Fil RSS

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

SOMMAIRE PAR SOUS-PROJETS (PROJETS SIMON)		SOUMISSION:	436210	DATE:
#GDD:	1197231012	DRM:	4362	2018/04/08
RESPONSABLE:	Djamel Chabane			
INTITULÉ DU PROJET:	Travaux de voirie dans la rue de Brébeuf, de l'avenue Laurier Est à la rue Saint-Grégoire			

PROJET INVESTI: 59009 Desc et client-payeur: **SUM - Division de l'aménagement**

			Taxes incluses			
Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1959009015	178776	735 041.85 $	731 787.87 $	73 178.79 $	0.00 $	c
1959009016	178777	249 741.95 $	0.00 $	0.00 $	273 500.00 $	c
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**984 783.80 $**	**731 787.87 $**	**73 178.79 $**	**273 500.00 $**	

PROJET INVESTI: 55856 Desc et client-payeur: **PCPR: SUM - Direction de la mobilité**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1855856052	176922	107 365.19 $	106 889.90 $	10 688.99 $	0.00 $	c
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**107 365.19 $**	**106 889.90 $**	**10 688.99 $**	**0.00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	

TOTAL	**1 092 148.99 $**	**838 677.77 $**	**83 867.78 $**	**273 500.00 $**
TOTAL (Contrat + Contingences + Incidences)			**1 196 045.55 $**	

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**GRAND TOTAL**	**SOUMISSION:** 436210	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:			**08/04/2018**
INTITULÉ DU PROJET:	**Travaux de voirie dans la rue de Brébeuf, de l'avenue Laurier Est à la rue Saint-Grégoire**		

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			838 677.77 $
TRAVAUX CONTINGENTS			83 867.78 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		190 000.00 $	
Gestion environnementales des sols		7 500.00 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		21 000.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		26 000.00 $	
Gestion des impacts		0.00 $	
Travaux en régie pour feux de circulation, Hydro-Québec et CSEM		15 000.00 $	
Horticulture		14 000.00 $	
XXX		0.00 $	
	TOTAL À REPORTER	273 500.00	273 500.00 $
Dépenses à autoriser - GRAND TOTAL			1 196 045.55 $
Imputation (crédits)			1 092 148.99 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		52 013.29	103 766.51
Ristournes TPS et TVQ à 50%		103 896.55	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Djamel Chabane

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1959009015**	**SOUMISSION:**	**436210**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**178776**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**08/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux de voirie dans la rue de Brébeuf, de l'avenue Laurier Est à la rue Saint-Grégoire- RECONSTRUCTION DE PISTE CYCLABLE**			
ENTREPRENEUR ›	**COJALAC INC.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET				731 787.87 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%			73 178.79 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:				
Utilités publiques				
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.				
Laboratoire, contrôle qualitatif				
Division de la voirie - Marquage et signalisation				
Gestion des impacts				
XXX				
XXX				
XXX				
		TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser				804 966.66 $
Imputation (crédits)				735 041.85 $
Montant de dépôt				
TAXES:			TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)			35 006.16	69 837.29
Ristournes TPS et TVQ à 50%			69 924.81	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Djamel Chabane

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1959009016**	**SOUMISSION:**	**436210**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**178777**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**08/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux de voirie dans la rue de Brébeuf, de l'avenue Laurier Est à la rue Saint-Grégoire**			
ENTREPRENEUR ▸	**Incidences techiques ET professionnelles**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			0.00 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		190 000.00 $	
Gestion environnementales des sols		7 500.00 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		21 000.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		26 000.00 $	
Gestion des impacts			
Travaux en régie pour feux de circulation, Hydro-Québec et CSEM		15 000.00 $	
Horticulture		14 000.00 $	
XXX			
	TOTAL À REPORTER	273 500.00	273 500.00 $
Dépenses totales à autoriser			273 500.00 $
Imputation (crédits)			249 741.95 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		11 893.89	23 728.31
Ristournes TPS et TVQ à 50%		23 758.05	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Djamel Chabane

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1855856052**	**SOUMISSION:**	**436210**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**176922**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**08/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**RECONSTRUCTION DE PISTE CYCLABLE DANS LA RUE DE BRÉBEUF, DE L'AVENUE LAURIER EST À LA RUE SAINT-GRÉGOIRE**			
ENTREPRENEUR ▸	**COJALAC INC.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET				106 889.90 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%			10 688.99 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:				
Utilités publiques				
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.				
Laboratoire, contrôle qualitatif				
Division de la voirie - Marquage et signalisation				
Gestion des impacts				
XXX				
XXX				
XXX				
		TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser				117 578.89 $
Imputation (crédits)				107 365.19 $
Montant de dépôt				
TAXES:			TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)			5 113.24	10 200.91
Ristournes TPS et TVQ à 50%			10 213.70	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Djamel Chabane

Montréal

SOUMISSION 436210 - PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

Secteur	Travaux de voirie dans la rue De Brébeuf, de l'avenue Laurier Est à la rue Saint-Grégoire
Rue Brébeuf, de l'avenue Laurier Est, à la rue Saint-Grégoire	Les travaux sont répartis en 2 phases. **Délai** : 60 jours – Mi-juin 2019 **PHASE 1** : Travaux de reconstruction de trottoir et de bande médiane dans la rue De Brébeuf. **Horaire de travail :** Lundi à vendredi de 7h à 19h. **Maintien de la circulation :** L'Entrepreneur est autorisé à : - Fermer complètement la rue De Brébeuf entre l'avenue Laurier Est et la rue Saint-Grégoire avec maintien de la circulation cyclable seulement; - Fermer le trottoir du côté ouest dans la rue De Brébeuf entre l'avenue Laurier Est et la rue Saint-Grégoire uniquement; - Dévier les automobilistes vers la droite à l'aide de repères visuels de type T-RV-7 sur la rue De Brébeuf avant l'intersection Laurier Est et obliger le virage à droite. **PHASE 2** : Travaux de pavage dans la rue De Brébeuf. **Horaire de travail** : Samedi de 8h à 19h, dimanche de 9h00 à 19h00. **Maintien de la circulation** : L'Entrepreneur est autorisé à : - Fermer complètement la rue De Brébeuf entre l'avenue Laurier Est et la rue Saint-Grégoire; - Fermer complètement la piste cyclable temporaire sur la rue De Brébeuf entre les rues Laurier Est et Saint-Grégoire avec chemin de détour et effacer le marquage des chevrons à l'intersection De Brébeuf / Laurier Est; - Fermer le trottoir du côté ouest dans la rue De Brébeuf entre les rues Laurier Est et Saint-Grégoire et rediriger les piétons vers le sentier du parc Laurier Est ou le trottoir du côté est de la rue De Brébeuf.
Mesures de gestion des impacts applicables	- Installation, à l'approche du chantier de construction, de panneaux d'information générale pour informer les usagers, à l'avance, que des travaux auront lieu; - Présence de signaleurs pour assurer la sécurité des usagers de la route (incluant les piétons et cyclistes) aux abords du chantier lors des accès chantier (entrée ou sortie), lors des manœuvres des véhicules de l'Entrepreneur dans les voies de circulation, ou à la demande du Directeur; - Utiliser des repères visuels de type T-RV-10 pour séparer les voies de circulation à contresens, si requis; - Installer des repères visuels de type T-RV-7 pour séparer les voies de circulation de la zone des travaux; - Séparer la piste cyclable de la zone de chantier avec des repères visuels de type T-RV-7 sur une distance de 20 m à partir des intersections et avec des T-RV-10 pour le reste de la distance; - Maintenir la mobilité, au maintien de l'accessibilité universelle et à la protection des travailleurs et des usagers de la route; - Maintenir/aménager et sécuriser les passages piétonniers, cyclistes et les accès aux propriétés, le cas échéant aux abords de l'aire des travaux; - Maintien de l'accès aux bâtiments commerciaux et résidentiels en tout temps lors des travaux; - L'Entrepreneur doit avertir le Directeur avant de réaliser des travaux pouvant affecter les entreprises du secteur; - Protection des aires de travail et des excavations dans la zone de travaux à l'aide de clôtures autoportantes pour éviter l'accès au chantier par des piétons; - L'Entrepreneur doit installer des chemins de détour lors des travaux pour chaque fermeture de rue ou direction. Ces chemins de détours sont illustrés au Cahier M; - L'Entrepreneur doit prévoir la relocalisation du stationnement sur rue réservé aux résidents SRRR.

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 5 février 2014

COJALAC INC.
A/S MONSIEUR JACQUES LACHAPELLE
325, BOUL NOTRE-DAME-DES-CHAMPS
REPENTIGNY (QC) J6A 3B4

N° de décision : 2014-CPSM-1007528
N° de client : 3000151503

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q, c. C-65.1 (la LCOP). COJALAC INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **4 février 2017** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
www.lautorite.qc.ca

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 2 novembre 2016

COJALAC INC.
325, BOUL NOTRE-DAME-DES-CHAMPS
REPENTIGNY QC J6A 3B4

Objet : Accusé de réception - Demande d'ajout et modification de liens d'affaires (Contrats publics)

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande d'ajout et modification de liens d'affaires (Contrats publics) ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	3000151503 ✓
N° de demande :	1631226998

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **mercredi, 06 mars 2019 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : COJALAC INC.
Adresse du siège social : 174, BOUL LACOMBE, , REPENTIGNY, QC, J5Z 1S1, CANADA

Numéro de client à l'AMP : 3000151503
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1143922814

Autres noms d'affaires

- Aucun

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons a le faire par le biais de la demande d'information.

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 436210
Numéro de référence : 1234151
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Travaux de voirie dans la rue de Brébeuf, de l'avenue Laurier Est à la rue Saint-Grégoire.

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Ali Excavation Inc. 760 boul des Érables Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6T 6G4 http://www.aliexcavation.com NEQ : 1143616580	Madame Karine Ross Téléphone : 450 373-2010 Télécopieur : 450 373-0114	**Commande : (1541037)** 2019-02-07 14 h 54 **Transmission :** 2019-02-07 17 h 44	3059634 - 436210_Addenda 1 2019-02-07 14 h 54 - Téléchargement 3059641 - 436210_Annexes_V1àV5 2019-02-07 14 h 54 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Cojalac inc. 174 boul. Lacombe Repentigny, QC, J5Z 1S1 NEQ : 1143922814	Monsieur Jacques Lachapelle Téléphone : 514 548-2772 Télécopieur :	**Commande : (1539136)** 2019-02-05 10 h **Transmission :** 2019-02-06 4 h 53	3059634 - 436210_Addenda 1 2019-02-05 14 h 20 - Courriel 3059641 - 436210_Annexes_V1àV5 2019-02-06 9 h 12 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction Bau-Val Inc. 87 Emilien Marcoux, Suite#101 Blainville, QC, J7C 0B4 http://www.bauval.com NEQ : 1143718063	Madame Johanne Vallée Téléphone : 514 788-4660 Télécopieur :	**Commande : (1539194)** 2019-02-05 10 h 34 **Transmission :** 2019-02-05 15 h 30	3059634 - 436210_Addenda 1 2019-02-05 14 h 20 - Courriel 3059641 - 436210_Annexes_V1àV5 2019-02-06 9 h 09 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction Viatek Inc. 4915, rue Louis-B.-Mayer Laval, QC, H7P0E5 NEQ : 1172284565	Madame Annie Bailey Téléphone : 450 664-2818 Télécopieur : 450 664-2819	**Commande : (1539203)** 2019-02-05 10 h 36 **Transmission :** 2019-02-06 5 h 18	3059634 - 436210_Addenda 1 2019-02-05 14 h 20 - Courriel 3059641 - 436210_Annexes_V1àV5 2019-02-06 9 h 10 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

	De Sousa 3872 Boulevard Leman Laval, QC, H7E1A1 NEQ : 1160862596	Monsieur Wilson De Sousa Téléphone : 450 663-3000 Télécopieur : 450 663-2000	**Commande : (1538593)** 2019-02-04 13 h 23 **Transmission :** 2019-02-04 16 h 56	3059634 - 436210_Addenda 1 2019-02-05 14 h 20 - Courriel 3059641 - 436210_Annexes_V1àV5 2019-02-06 9 h 11 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Eurovia Québec Construction Inc. (Montréal) 6200 St-Patrick Montréal, QC, H4E1b3 NEQ : 1169491884	Madame Ghislaine Dujmovic Téléphone : 514 766-2550 Télécopieur :	**Commande : (1542824)** 2019-02-11 15 h 57 **Transmission :** 2019-02-11 15 h 57	3059634 - 436210_Addenda 1 2019-02-11 15 h 57 - Téléchargement 3059641 - 436210_Annexes_V1àV5 2019-02-11 15 h 57 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Excavation Civilpro inc 84 Riendeau Varennes, QC, J3X 1P7 NEQ : 1168774306	Madame Valérie Laplante Téléphone : 450 652-0986 Télécopieur : 450 652-6012	**Commande : (1540534)** 2019-02-07 8 h 48 **Transmission :** 2019-02-07 10 h 28	3059634 - 436210_Addenda 1 2019-02-07 8 h 48 - Messagerie 3059641 - 436210_Annexes_V1àV5 2019-02-07 8 h 48 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Les Entrepreneurs Bucaro Inc. 10,441 rue Balzac Montréal-Nord Montréal, QC, H1H 3L6 NEQ : 1144756336	Monsieur Andrea Bucaro Téléphone : 514 325-7729 Télécopieur : 514 325-7183	**Commande : (1542235)** 2019-02-11 9 h 24 **Transmission :** 2019-02-11 9 h 24	3059634 - 436210_Addenda 1 2019-02-11 9 h 24 - Téléchargement 3059641 - 436210_Annexes_V1àV5 2019-02-11 9 h 24 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Entreprises Michaudville Inc. 270 rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6 http://www.michaudville.com NEQ : 1142707943	Monsieur Sylvain Phaneuf Téléphone : 450 446-9933 Télécopieur : 450 446-1933	**Commande : (1539279)** 2019-02-05 11 h 24 **Transmission :** 2019-02-05 11 h 24	3059634 - 436210_Addenda 1 2019-02-05 14 h 20 - Courriel 3059641 - 436210_Annexes_V1àV5 2019-02-06 9 h 10 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Pavages Métropolitain Inc. 3500, boul. Sir-Wilfrid-Laurier Saint-Hubert, QC, J3Y6T1 NEQ : 1168058395	Madame Julie Milon Téléphone : 450 321-2442 Télécopieur : 1888 802-9689	**Commande : (1541080)** 2019-02-07 15 h 23 **Transmission :** 2019-02-07 15 h 23	3059634 - 436210_Addenda 1 2019-02-07 15 h 23 - Téléchargement 3059641 - 436210_Annexes_V1àV5 2019-02-07 15 h 23 - Téléchargement

			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐ Ramcor Construction Inc. 8085 rue Champ D'Eau Arrondissement Saint-Léonard Montréal, QC, H1P 1Y1 NEQ : 1161184792	Monsieur Guy Cormier Téléphone : 514 329-4545 Télécopieur : 514 329-4818	**Commande : (1541909)** 2019-02-08 15 h 49 **Transmission :** 2019-02-08 18 h 08	3059634 - 436210_Addenda 1 2019-02-08 15 h 49 - Messagerie 3059641 - 436210_Annexes_V1àV5 2019-02-08 15 h 49 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197231012

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Cojalac inc., pour des travaux de Travaux de voirie dans la rue de Brébeuf, de l'avenue Laurier Est à la rue Saint-Grégoire dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 1 196 045,55 $ (contrat: 838 677,77 $ + contingences: 83 867,78 $ + incidences: 273 500,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 436210 - 6 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1197231012 SUM.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Safae LYAKHLOUFI
Préposée au budget
Tél : (514) 872-5911

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-09

Maria BARDINA
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-2563
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.20

2019/04/15
13:00

(2)

Dossier # : 1197711005

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 2 333 309,04$, majorant ainsi le montant total de l'entente de service pour le transport de neige avec Transvrac Montréal-Laval Inc. de 11 392 931,13$ à 13 726 240,17$ taxes incluses.

Il est recommandé

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 2 333 309,04$ taxes incluses, pour le service reliée au transport de neige avec Transvrac Montréal-Laval Inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 11 392 931,13$ à 13 726 240,17$, taxes incluses ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-03-29 13:36

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1197711005**

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 2 333 309,04$, majorant ainsi le montant total de l'entente de service pour le transport de neige avec Transvrac Montréal-Laval Inc. de 11 392 931,13$ à 13 726 240,17$ taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

A l'hiver 2018-2019, il est tombé 207 cm par rapport à un hiver moyen de 190 cm. Au-delà des précipitations qui ont été un peu plus abondantes que la normale, le facteur exceptionnel découle de la fréquence des précipitations de neige, grésil et de pluie couplé aux variations de températures importantes mais courtes qui ont empêché la neige et la glace de fondre.

De plus, il y a eu six opérations complètes de chargement de la neige et une autre opération de chargement partiel dont plusieurs jours consacrés au déglaçage. En temps normal, environ 61% de la neige qui tombe est ramassée lors des chargements de la neige. Cette année, ce taux a grimpé à 66%. Conséquemment, nous avons dépassé de 2 millions de mètres cube de neige, les 12 millions qui sont habituellement transportés vers les lieux d'élimination.

Ceci a inévitablement des conséquences financières puisque les budgets et les autorisations de dépenses des contrats sont basés sur le coût d'un hiver moyen. Conséquemment, les autorisations de dépenses sont insuffisantes pour l'entente de transport de neige avec Transvrac.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1372 - 19 novembre 2018 - Approuver une convention avec Transvrac Montréal-Laval inc. pour les services de transport de neige dans douze (12) arrondissements, pour une durée d'un an, avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 11 566 930,45 $ (taxes, variations de quantités et contingences incluses).

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objectif d'augmenter l'autorisation de dépenses de l'entente de transport de neige avec Transvrac Montréal-Laval Inc.de 2 333 309,04$, majorant ainsi le montant total de l'entente de service de 11 392 931,13$ à 13 726 240,17$ taxes incluses. Le transport de neige est requis dans les secteurs où les opérations de déneigement sont

réalisées en régie. Voici les arrondissements visés par l'entente avec Transvrac Montréal-Laval Inc.

- Anjou ;
- Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce ;
- Lachine ;
- LaSalle ;
- Le Sud-Ouest ;
- L'Île-Bizard - Ste-Geneviève ;
- Montréal-Nord ;
- Pierrefonds-Roxboro ;
- St-Laurent ;
- St-Léonard ;
- Verdun ;
- Ville-Marie.

Lors de l'approbation de la convention avec Transvrac, une demande d'autorisation de dépenses est soumise aux instances municipales. Cette demande vient autoriser l'Administration à dépenser les deniers publics à une fin bien précise, selon un montant tout aussi précis. Normalement cette autorisation de dépenses est basée sur le coût d'un hiver moyen, auquel on a ajouté, selon les cas, des contingences pour couvrir, en termes de précipitations, environ 75% des hivers.

JUSTIFICATION

Les autorisations de dépenses demandées lors de l'octroi étaient basées sur un hiver moyen et incluaient des contingences.
En premier lieu, la durée des opérations de chargement de la neige a été plus longue qu'à l'habitude étant donné que plusieurs arrondissements ont effectuée du déglaçage, une opération plus longue que le seul chargement de la neige. Ceci a eu un impact direct sur le coût du transport de neige dans les secteurs où les camionneurs de Transvrac sont exclusivement payés à l'heure.

En second lieu, dans les autres secteurs, les camionneurs sont payés au volume de neige transporté, mais une compensation basée sur le tarif horaire est prévue dans le cas où le volume de neige transporté est insuffisant comparativement aux nombres d'heures travaillées. Le coût de cette mesure, nouvelle de cet hiver, demeure encore difficile à estimer à l'heure actuelle puisque cela nécessite une analyse plus poussée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'autorisation de dépense additionnelle requise est de 2 333 309,04$, taxes incluses. Il s'agit d'une estimation des dépenses à venir et cela ne se traduit pas nécessairement par une dépense réelle. Les montants se répartissent comme suit :

Autorisation de dépenses additionnelles pour l'hiver 2018-2019 - hiver atypique

Type de contrat	Autorisation de dépenses à ce jour	Autorisation de dépenses additionnelles	Autorisation dépenses finale
Transvrac	9 909 050,78 $	2 029 405,56 $	11 938 456,34 $
Sous-total	**9 909 050,78 $**	**2 029 405,56 $**	**11 938 456,34 $**
TPS	495 452,54 $	101 470,28 $	596 922,82 $
TVQ	988 427,82 $	202 433,20 $	1 190 861,02 $
Total	**11 392 931,13 $**	**2 333 309,04 $**	**13 726 240,17 $**

L'autorisation de dépenses additionnelle nécessaire pour chacun des arrondissements peut

être consultée en pièce jointe.

Les crédits sont déjà disponibles au budget du SCA, mais viennent affectés les crédits nécessaires aux paiement de novembre et décembre 2019. Par conséquent, des crédits supplémentaires seront requis d'ici la fin d'exercice 2019. Pour ce faire, un dossier sera présenté ultérieurement aux instances pour l'utilisation de la réserve neige.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

sans-objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'augmentation des autorisations de dépenses permettra à l'Administration de payer pour les services de transport de la neige rendus cet hiver.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

sans-objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

sans-objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2019-03-28
Caroline ROUSSELET	Valérie MATTEAU	

Conseillère en planification

Tél : 514-872-7232
Télécop. :

Chef de section

Tél : 514 872-7222
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André HAMEL
Directeur travaux publics
Tél : 514 872-8900
Approuvé le : 2019-03-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Guylaine BRISSON
Directrice
Tél : 514 872-4757
Approuvé le : 2019-03-29

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197711005

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 2 333 309,04$, majorant ainsi le montant total de l'entente de service pour le transport de neige avec Transvrac Montréal-Laval Inc. de 11 392 931,13$ à 13 726 240,17$ taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1197711005 - Majoration transport de neige.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-28

Cathy GADBOIS
Chef de section

Tél : 514 872-1443
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.21

2019/04/15
13:00

(2)

Dossier # : 1197231006

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Clean Water Works inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 4 098 800,00$ (contrat: 3 658 000,00 $ + contingences: 365 800,00 $ + incidences: 75 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441117 - 3 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 3 733 000,00 $, taxes incluses pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2. d'accorder à Clean Water Works Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 658 000,00 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441117 ;

3. d'autoriser une dépense de 365 800,00 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-03-11 10:39

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1197231006**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Clean Water Works inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 4 098 800,00$ (contrat: 3 658 000,00 $ + contingences: 365 800,00 $ + incidences: 75 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441117 - 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par la technique de chemisage sont proposés par la Direction des réseaux d'eau (DRE) du Service de l'eau. Ils s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes et font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.
Cette technique de chemisage sans tranchée représente de nombreux avantages comparativement aux méthodes plus traditionnelles de reconstruction par excavation, notamment :

· Réduction importante des coûts d'exécution comparativement à la reconstruction par excavation;
· Rapidité dans la réalisation des travaux;
· Réduction des perturbations sur les infrastructures environnantes;
· Rapidité de la remise en état des lieux;
· Réduction de la disposition des sols et des matériaux d'excavation;
· Réduction des émissions de gaz à effet de serre comparativement à la reconstruction par excavation;
· Maintien de la circulation durant les travaux.

Dans un contexte de déficit d'entretien des réseaux d'égout, les techniques de réhabilitation permettent le renouvellement d'un très grand nombre de conduites d'égout.

Pour mesurer l'évolution du coût par kilomètre des contrats de travaux de réhabilitation de conduites d'égout octroyés depuis 2008, une liste est annexée en pièce jointe.

La longueur totale des conduites d'égout à réhabiliter par chemisage en 2019-2020 sera d'environ 67,1 kilomètres, ce qui représente un taux de renouvellement de l'ordre de 1,55 % de l'ensemble du réseau.

Étant donné l'envergure de l'ensemble de ces travaux et la volonté de la Ville d'ouvrir le marché et d'encourager la concurrence, la Direction des infrastructures (DI) du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) a scindé le grand projet de travaux de réhabilitation en huit (8) secteurs. La présente demande d'octroi de contrat #441117 vise la réhabilitation des conduites d'égout des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Montréal-Nord et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. Deux (2) projets #441111 et 441112 ont déjà été octroyés (voir décisions antérieures). Les cinq (5) autres projets sont présentement en cours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0197 - 25 février 2019 - Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 3 745 000 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441111 - 2 soum. - (1187231071);
CM19 0055 - 28 janvier 2019 - Accorder un contrat à Clean Water Works Inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 9 252 100 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441112 - 2 soum. - (1187231077);

CM18 1004 - 21 août 2018 - Accorder deux contrats de services professionnels, pour une période de 36 mois, pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable et d'égout, le support technique et le contrôle de qualité à Tetra Tech QI inc., pour une somme maximale de 3 183 123,12 $, taxes incluses (contrat #1 - 1 soumissionnaire) et Cima+ S.E.N.C. pour la somme maximale de 2 949 999,52 $, taxes incluses (contrat #2 - 2 soumissionnaires, 1 seul conforme) - Appel d'offres public 18-16762 (1187231053);

CM18 0663 - 29 mai 2018 - Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage, dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 13 836 000 $, taxes incluses - Appel d'offres public 417625 - 2 soumissionnaires (1187231031);

CM18 0665 - 29 mai 2018 - Accorder un contrat à Clean Water Works inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 11 041 000,00 $ (contrat: 10 821 000,00 $ + incidences: 220 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 417621 - 2 soumissionnaires (1187231028);

CM18 0390 - 26 mars 2018 - Accorder un contrat à Clean Water Works Inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal. Dépense totale de 6 920 000,00$ (contrat: 6 767 000,00 $ + incidences: 153 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 417620 - 4 soumissionnaires (1187231006);

CM18 0371 - 26 mars 2018 - Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage avec cure aux rayons ultraviolets sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 2 289 000,00 $ (contrat: 2 224 000,00 $ + incidences: 65 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 417626 - 6 soumissionnaires (1177231101);

CM18 0370 - 26 mars 2018 - Accorder un contrat à Clean Water Works Inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage avec cure aux

rayons ultraviolets sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 1 539 444,00 $ (contrat: 1 474 444,00 $ + incidences: 65 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 417622 - 6 soumissionnaires (1177231100);

CM18 0231 - 19 février 2018 - Accorder un contrat à Clean Water Works inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 9 316 000,00 $ (contrat: 9 126 000 $ + incidences: 190 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 417624- 3 soumissionnaires (1177231096);

CM18 0230 - 19 février 2018 - Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 9 765 000,00 $ (contrat: 9 585 000,00 $ + incidences: 180 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 417623 - 3 soumissionnaires (1177231091);

CM17 0976 - 22 août 2017 - Accorder un contrat à Instituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 2 521 000,01 $ (contrat: 2 466 000,01 $ + incidences: 55 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 333714 - 3 soumissionnaires - (1177231068);

CM17 0764 - 13 juin 2017 - Accorder un contrat aux Services Infraspec inc., pour des travaux de réhabilitation de conduite d'égout par la technique de chemisage avec cure aux rayons ultraviolets sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 2 386 975,24 $ (contrat: 2 336 975,24 $ + incidences: 50 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 333712 - 4 soumissionnaires (1177231041);

CM17 0462 - 24 avril 2017 - Accorder un contrat à Clean Water Works inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, de Rivière -des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, de Saint-Léonard et du Plateau Mont-Royal. Dépense totale de 4 646 000,00 $ (contrat: 4 561 000,00 $ + incidences: 85 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 333710 - 3 soumissionnaires (1177231022);

CM17 0459 - 24 avril 2017 - Accorder un contrat à Sade Canada inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 10 996 128,21 $ (contrat: 10 791 128,21 $ + incidences: 205 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 333709 - 3 soumissionnaires (1177231017);

CM17 0288 - 27 mars 2017 - Accorder un contrat à Clean Water Works inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent. Dépense totale de 4 633 000,00 $ (contrat: 4 551 000,00 $ + incidences: 82 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 333708 - 3 soumissionnaires (1177231005);

CM17 0286 - 27 mars 2017 - Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Lachine, de LaSalle, d'Outremont, du Sud-Ouest et de Verdun. Dépense totale de 4 235 000,01 $ (contrat: 4 155 000,01 $ + incidences: 80 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 333707 - 4 soumissionnaires (1167231070);

CM17 0287 - 27 mars 2017 - Accorder un contrat à Clean Water Works inc., pour des

travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal et de Ville-Marie. Dépense totale de 9 641 000,01 $ (contrat: 9 471 000,01 $ + incidences: 170 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 333706 - 4 soumissionnaires (1167231069);

CM17 0157 - 20 février 2017 - Accorder deux (2) contrats de services professionnels pour une période de 36 mois : contrat #1 avec Tetra Tech QI inc. pour une somme maximale de 2 086 251,27 $, taxes incluses pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable, le support technique et le contrôle de qualité et contrat #2 (un seul soumissionnaire conforme) avec Cima+ S.E.N.C. pour la somme maximale de 1 626 692,17 $, taxes incluses pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'égout, le support technique et le contrôle de qualité. Appel d'offres public 16-15591 - 5 soumissions reçues (1167231054).

DESCRIPTION

Le présent contrat prévoit réhabiliter une longueur de près d'environ 7,7 kilomètres de conduites d'égout secondaires et les travaux seront réalisés dans les arrondissements suivants : Ahuntsic-Cartierville, Montréal-Nord et Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. La liste des rues où auront lieu les travaux est jointe au présent dossier.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 365 800,00 $, taxes incluses, soit 10 % du coût du contrat.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux ainsi que la surveillance environnementale pour la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

Des pénalités peuvent être appliquées si l'entrepreneur ne respecte pas l'échéancier des travaux (article 33 des clauses administratives spéciales du cahier des charges). Aucun boni n'est prévu dans les documents d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.
La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

Une clause sur l'expérience du soumissionnaire est incluse dans les documents d'appel d'offres #441117 (voir en pièce jointe).

L'estimation de soumission est établie durant la période d'appel d'offres par l'équipe de l’économie de la construction (ÉÉC) de la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Cette estimation est basée sur les prix et taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel ainsi que tous les documents de l'appel d'offres.

L'ÉÉC a procédé à l’analyse des trois (3) soumissions conformes reçues pour l'appel d'offres. Un écart favorable de 22,8 % a été constaté entre la plus basse soumission conforme et l’estimation de soumission.

Les plus grands écarts sont concentrés dans les articles suivants : remplacement de branchement de puisard et de conduite par excavation (5,8 %), remise en service de branchement (3,5 %), nettoyage complémentaire (3,5%), ajout de regard (3,5%), divers travaux en espace clos et réparation par cimentage (2,7 %). Pour la plupart de ces articles, le prix du plus bas soumissionnaire est très faible et n’est pas représentatif des travaux à réaliser. L'écart résiduel (3,8 %) est réparti dans les autres articles de la soumission.

Considérant ces informations et que l’écart soit favorable à la Ville, la DGPÉC appuie la recommandation d'octroyer le contrat.

Le présent dossier répond à un (1) des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, le contrat est supérieur à 2 M$ et il existe un écart de plus de 20 % entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation des professionnels.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 4 098 800,00 $, taxes incluses, comprenant le montant du contrat de 3 658 000,00 $, des contingences de 365 800,00 $ et des incidences de 75 000,00 $.
Cette dépense, entièrement assumée par la ville centrale, représente un coût net de 3 742 750,72 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le règlement d'emprunt # 18-071.

Ces travaux pourraient être admissibles au programme de la TECQ (Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), s'ils respectent les critères d'admissibilité du programme 2019 lors de sa signature.

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait avoir pour conséquence de devoir reconstruire certaines conduites au lieu de les réhabiliter, ce qui entraînerait des coûts beaucoup plus importants. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main-d'oeuvre et des matériaux. Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 14 juin 2019, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la mobilité ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera déployée pour informer les riverains de la nature et des impacts des travaux. Cette stratégie s'appuiera sur les outils de communication suivants dont la distribution d'avis aux riverains, l'envoi de courriels d'information destinés aux partenaires et aux chroniqueurs à la circulation, l'affichage de panneaux de chantier lorsque requis, la diffusion d'information sur le site Web et la carte Info-travaux ainsi que sur les médias sociaux (Twitter: MTL_Circulation et Waze).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
Commission permanente sur l'examen des contrats : avril 2019
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées
Début des travaux : mai 2019
Fin des travaux : mars 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau
Karine CÔTÉ, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Michel BORDELEAU, Ahuntsic-Cartierville
Denis CHARLAND, Montréal-Nord
Abdelwahid BEKKOUCHE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Denis CHARLAND, 6 mars 2019
Abdelwahid BEKKOUCHE, 6 mars 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie DESPAROIS
Ingénieure - c/E

Tél : 514 872-9409
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-05

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2019-03-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2019-03-08

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 441117 — No du GDD : 1197231006

Titre de l'appel d'offres : Travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal.

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme avec clause d'expérience

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 21 - 1 - 2019 — Ouverture originalement prévue le : 14 - 2 - 2019

Ouverture faite le : 14 - 2 - 2019 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 23 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 3 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
6 - 2 - 2019	Modifications de longueurs de conduites aux items 3, 11, 19 et 28 du formulaire de soumission, réémission de la liste des rues et précisions des informations demandées sur le formulaire d'expérience du soumissionnaire.	(29 318.63)
7 - 2 - 2019	Enlèvement de trois (3) documents non requis sur SEAO,	-
11 - 2 - 2019	Enlèvement des documents demandées au dépôt de la soumission quant à l'abrasion et aux pressions des équipements de nettoyage du produit fini et à la résistance en tension utilisée à court terme pour les essais sur la combinaison gaine/résine.	-

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 3 — Nbre de soumissions reçues : 3 — % de réponses : 100

Nbre de soumissions rejetées : — % de rejets : 0.0

Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs — Date d'échéance initiale : 14 - 6 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes *(Les prix de soumission et l'AMF ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)*	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant) **Total**
CLEAN WATER WORKS INC.	3 658 000.00
INSITUFORM TECHNOLOGIES LIMITED	4 293 000.00
SERVICES INFRASPEC INC.	4 481 458.76
Estimation **interne**	4 741 292.37

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation **-22.8%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse **17.4%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** X **NON**

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		x	AMF		x	***Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant***
RENA		x	Revenu Qc		x	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : CLEAN WATER WORKS INC.

Montant du contrat (incluant les taxes) ($) : 3 658 000.00

Montant des contingences ($) : 365 800.00

Montant des incidences ($) : 75 000.00

Date prévue de début des travaux : 6 - 5 - 2019 — Date prévue de fin des travaux : 15 - 3 - 2020

Liste des contrats octroyés - Travaux de réhabilitation de conduite secondaire d'égout

No GDD	Année d'octroi	No. Soumission	No Contrat	Partenariat	Entrepreneur	Montant octroyé avec conting. ($)	Longueur octroyée (m)	Coût moyen au ml ($/m)	
1081140001	2008	9838	UX-08-001	DGSRE	M.S.C Réhabilitation	1 040 461,34 $	1251	831,70 $	
1090746001	2009	9886	UX-09-001	DGSRE	M.S.C Réhabilitation	7 857 845,87 $	7631	1 029,73 $	
1095106001	2009	9910	UX-09-004	DGSRE	M.S.C Réhabilitation	4 421 297,56 $	3144	1 406,27 $	
1103228003	2010	9956	UX-10-001	DGSRE	Véolia	10 601 008,62 $	12620	840,02 $	
1113228001	2011	9979	UX-11-001	DGSRE	Insituform	11 899 926,67 $	14490	821,25 $	
1123228001	2012	10017	UX-12-001 OUEST	DGSRE	Clean Water Works	11 093 809,55 $	11300	981,75 $	
1123228001	2012	10017	UX-12-001 EST	DGSRE	Clean Water Works	11 625 563,13 $	11800	985,22 $	
1134551001	2013	10066	UX-13-001 EST	DGSRE	Clean Water Works	13 735 862,52 $	17000	807,99 $	
1134551005	2013	10066	UX-13-002 OUEST	DGSRE	Insituform	12 824 384,04 $	15000	854,96 $	
1134551009	2013	10125	UR-13-236	DGSRE	Clean Water Works	2 827 581,09 $	1700	1 663,28 $	
1144551001	2014	10139	UX-14-299	DGSRE	Insituform	14 868 969,27 $	17000	874,65 $	
1144551001	2014	10139	UX-14-300	DGSRE	Clean Water Works	11 478 456,08 $	14200	808,34 $	
1154822009	2015	322002	UX15252	DGSRE	Sade Canada	11 424 938,58 $	18729	610,01 $	
1154822010	2015	322001	UX15253	DGSRE	Clean Water Works	11 665 000,22 $	17680	659,79 $	
1154102008	2016	329405		DGSRE	Sade Canada	3 868 323,80 $	6635	583,02 $	
1154102009	2016	329406		DGSRE	Insituform	11 277 000,00 $	14420	782,04 $	
1164102005	2016	329407		DGSRE	Sade Canada	10 728 272,00 $	13250	809,68 $	
1167231042	2016	329408		DGSRE	Clean Water Works	2 661 000,00 $	2881	923,64 $	
1167231069	2017	333706		DGSRE	Clean Water Works	9 471 000,01 $	11825	800,93 $	
1167231070	2017	333707		DGSRE	Insituform	4 155 000,01 $	7175	579,09 $	
1177231005	2017	333708		DGSRE	Clean Water Works	4 551 000,00 $	9260	491,47 $	
1177231017	2017	333709		DGSRE	Sade Canada	10 791 128,21 $	14360	751,47 $	
1177231022	2017	333710		DGSRE	Clean Water Works	4 561 000,00 $	6730	677,71 $	
1177231041	2017	333712		DGSRE	Services Infraspec	2 336 975,24 $	2605	897,11 $	
1177231068	2017	333714		DGSRE	Insituform	2 466 000,01 $	3895	633,12 $	
1177231091	2018	417623		DGSRE	Insituform	9 585 000,00 $	12383	774,05 $	
1177231096	2018	417624		DGSRE	Clean Water Works	9 126 000,00 $	12824	711,63 $	
1187231006	2018	417620		DGSRE	Clean Water Works	6 767 000,00 $	10216	662,39 $	
1177231100	2018	417622		DGSRE	Clean Water Works	1 474 444,00 $	4450	331,34 $	
1177231101	2018	417626		DGSRE	Insituform	2 224 000,00 $	4158	534,87 $	
1187231031	2018	417625		DGSRE	Insituform	13 584 000,00 $	14410	942,68 $	
1187231028	2018	417621		DGSRE	Clean Water Works	10 821 000,00 $	11516	939,65 $	
1187231077	2019	441112		DRE	Clean Water Works	9 087 100,00 $	8239	1 102,94 $	
1187231071	2019	441111		DRE	Insituform	4 020 500,00 $	6112	657,80 $	
1187231097	2019	441115		DRE	Insituform	11 632 500,00 $	14074	826,52 $	En cours
1197231001	2019	441116		DRE	Insituform	6 815 600,00 $	8120	839,36 $	En cours
1197231006	2019	441117		DRE	Clean Water Works	4 023 800,00 $	7689	523,32 $	En cours
					TOTAL	293 392 747,82 $	370772		

Montréal

6 mars 2019

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

LISTE DES RUES

Travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues
Soumissions : 441117

# Plan	Rue	De	À	Type chaussée	Conduites à réhabiliter							Branch. puisands (mètre)	Branch. de service (unité)	Remplac. conduite excavation (mètre)	Regard d'égout à ajouter (unité)
					300 mm (mètre)	375 mm (mètre)	450 mm (mètre)	600 mm (mètre)	750 mm (mètre)	1050 mm (mètre)	600x900 (mètre)				
Ahunstic-Cartierville															
AHU-EG-2019-01AB	Sackville	Fleury Est	Prieur Est	Rigide		137	135					111	29	6	
AHU-EG-2019-02	Henri-Bourassa Est	Millen	Durnham	Rigide			75		10			15	7		
AHU-EG-2019-04	Henri-Bourassa Ouest	Meilleur	Verville	Rigide							212	50	20		
AHU-EG-2019-05	Henri-Bourassa Est	Georges-Baril	Chambord	Rigide		175						24	13		
AHU-EG-2019-06	Prieur Est	Hamelin	Saint-Firmin	Rigide		91						11	2		
AHU-EG-2019-07	De Saint-Firmin	Prieur Est	Henri-Bourassa Est	Rigide					62			30	7	6	
AHU-EG-2019-08	Prieur Est	D'Iberville	André-Jobin	Rigide	35		44					11	11	3	
AHU-EG-2019-09AB	Olympia	Port-Royal Est	Sauvé Est	Rigide		128	120					36	34	3	
AHU-EG-2019-10	Fleury Est	De Lorimier	Merritt	Rigide		72						11	11	3	
AHU-EG-2019-11	Rancourt	Prieur Est	Henri-Bourassa Est	Rigide							230	61	42		
AHU-EG-2019-12AB	Chabanel	Basile-Routhier	Saint-Hubert	Rigide			105				70	50	15	3	
AHU-EG-2019-13AB	Bruchési	Sauriol	Fleury	Rigide			460					72	82		
AHU-EG-2019-14	Chambord	Port-Royal	Sauvé	Rigide	143		22					9	32	3	
AHU-EG-2019-15	Sauvé	J.-J.-Gagnier	Saint-Michel	Rigide				15	59			41	4		
AHU-EG-2019-16AB	Grande-Allée	Henri-Bourassa	Gouin	Rigide		300						27	21	6	1
AHU-EG-2019-17	Saint-Urbain	Fleury Ouest	Prieur Ouest	Rigide							320	78	47		
AHU-EG-2019-18	Meunier	Fleury Ouest	Prieur Ouest	Rigide				260	85			54	45		
AHU-EG-2019-20	Foucher	Émile-Journault	Legendre Est	Rigide							265	78	54		
AHU-EG-2019-21	Dudemaine	Lavigne	Dépatie	Rigide		60						15	7		
AHU-EG-2019-22	Salaberry	Saint-Réal	Letellier	Rigide						120	95	15	17	6	
AHU-EG-2019-24	Du Parc	Crémazie Ouest	De Beauharnois Ouest	Rigide							150	26	19		
AHU-EG-2019-25	Sauriol Est	Lajeunesse	De Basile-Routhier	Rigide	12							7	3		
AHU-EG-2019-26	Crémazie Est	Chateaubriand	Saint-Hubert	Rigide				70				15	3		
MTN-EG-2019-01AB	Pigeon	Perras	Gouin Est	Souple		203						40	21		
MTN-EG-2019-02	Balzac	Forest	D'Amiens	Souple		142							26		
MTN-EG-2019-03	Edger	de Charleroi	D'Amos	Souple		92						27	8		
MTN-EG-2019-04	Henri-Bourassa	Valade	Langelier	Rigide			100						2		
RDP-EG-2019-02	9e avenue	Victoria	De la Gauchetière	Souple		108						20	13		
RDP-EG-2019-03	Henri-Bourassa Est	41e avenue	Sherbrooke Est	Souple			242					67	11		
RDP-EG-2019-04	100e avenue	99e avenue	Delphis-Delorne	Souple		265						60	41	6	
RDP-EG-2019-05	6e avenue	Ontario Est	De Montigny	Souple		145						24	14		
RDP-EG-2019-06	8e avenue	Ontario Est	De Montigny	Souple		135						25	12		
RDP-EG-2019-07	de la Rivières des Prairies	Perras	3e rue	Rigide			110					30	16		
RDP-EG-2019-08AB	28e avenue	Octave-Pelletier	Gouin Est	Rigide		325							45	3	1
RDP-EG-2019-09AB	27e avenue	Octave-Pelletier	Gouin Est	Rigide		218						48	34	6	1
RDP-EG-2019-10	55e avenue	3e rue	1er rue	Rigide		72						24	6	6	
RDP-EG-2019-11	7e aveneue	Sainte-Catherine Est	de Montigny	Souple		81						24	13	6	
RDP-EG-2019-12	François-Derome	Limite Ouest	Louis-Jobin	Souple			62					14	8		
RDP-EG-2019-13AB	52e avenue	3e rue	Gouin Est	Rigide		190						40	19	9	1
RDP-EG-2019-14AB	15e avenue	Perras	Gouin Est	Rigide		255							26	3	1
RDP-EG-2019-15ABC	16e avenue	Perras	Gouin Est	Rigide		270	50					90			2
RDP-EG-2019-16ABC	26e avenue	Octave-Pelletier	Gouin Est	Rigide		307							45		1
RDP-EG-2019-17AB	53e avenue	3e rue	Gouin Est	Rigide			180					48	9		
				TOTAUX	**190**	**3771**	**1705**	**345**	**216**	**120**	**1342**	**1428**	**894**	**78**	**8**
					7689										

10. Expérience du Soumissionnaire ou du Sous-traitant

Le soumissionnaire doit joindre à sa soumission, en utilisant le formulaire **ANNEXE – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE**, l'information relative d'au minimum deux (2) Contrats (ou plus si nécessaire) qu'il a obtenus, dont la nature des travaux est comparable à ceux visés par le présent Appel d'offres, qu'il a exécutés à titre d'Adjudicataire du Contrat (non pas comme sous-traitant) au cours des cinq (5) dernières années[1] ou qui sont en cours d'exécution, et comportant **une longueur minimale cumulative de 2 km**, en longueur de travaux de chemisage de conduites d'égout réalisés à la date d'ouverture des soumissions.

Un Contrat dont la nature des travaux est comparable à ceux visés par le présent Appel d'offres se définit comme étant un projet de réhabilitation de conduite d'égout, incluant les interventions sur les entrées de services, exécuté dans un milieu urbain et sur une artère fortement achalandée où le soumissionnaire aura eu à gérer toutes les disciplines des travaux ainsi que la circulation, les entraves et chemins de détour.

Pour chaque Contrat, le soumissionnaire doit indiquer les informations suivantes, en utilisant **IMPÉRATIVEMENT** le formulaire **ANNEXE – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE** prévu à la Section VI « ANNEXES » du Cahier des charges :

1. l'année de réalisation ;
2. la description du projet et la nature des travaux (incluant longueur des travaux de chemisage de conduite d'égout réalisée à la date d'ouverture des Soumissions);
3. le nom de la rue et de la municipalité ;
4. le nom de l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux et ses coordonnées ;
5. le nom du donneur d'ouvrage.

Le Soumissionnaire doit cocher la case prévue à cet effet dans la « Liste de rappel » de la section VI « Annexes » du Cahier des charges.

ATTENTION – REJET AUTOMATIQUE DE LA SOUMISSION

Le défaut de fournir avec la soumission le Formulaire ANNEXE – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE prévu à la Section VI « ANNEXES » du Cahier des charges **dûment complété et accompagné des pièces justificatives référant à deux (2) Contrats (ou plus si nécessaire) qui respectent les critères ci-haut mentionnés ENTRAÎNERA LE REJET AUTOMATIQUE DE LA SOUMISSION.**

Les pièces justificatives acceptées comprennent notamment la dernière facture cumulative des travaux exécutés (décompte progressif) ou toutes autres factures ou preuves pertinentes qui permettent la qualification de la soumission au regard des critères d'admissibilité, soit:

- **Adjudicataire du Contrat ;**
- **Nature des travaux (incluant longueur des travaux de chemisage de conduite d'égout réalisée);**
- **Année d'exécution des travaux ;**
- **Montant du Contrat ;**
- **Montant des travaux réalisés et facturés.**

Le Soumissionnaire doit donc s'assurer de joindre le formulaire dûment complété, accompagné des pièces justificatives référant à deux (2) Contrats (ou plus si nécessaire) qui respectent ces exigences puisqu'en aucun cas la Ville ne permettra au Soumissionnaire de corriger un tel défaut ou vice qui s'y rattache, et ce, nonobstant l'article 3.4.1 des Instructions aux Soumissionnaires.

Note 1 : Le certificat d'acceptation provisoire doit avoir été obtenu au cours des 5 dernières années.

11. Récupération des équipements municipaux

Lors des travaux d'excavation, l'Entrepreneur aura, entre autres, à enlever des regards ou des puisards. Si l'arrondissement désire récupérer certaines pièces, l'Entrepreneur devra les mettre de côté, et les transporter à ses frais au garage municipal de l'arrondissement. Autrement, l'Entrepreneur doit en disposer à ses frais selon les clauses du devis.

12. Plans annotés et de localisation

Nonobstant les articles 5.1.5 et 5.1.6 du cahier des clauses administratives générales, l'Entrepreneur n'est pas tenu de préparer ni de remettre à la Ville des copies de plans annotés et de localisation des infrastructures souterraines.

13. Travaux de bétonnage par temps froid et conditions d'hiver

Les soumissionnaires doivent fixer leurs prix unitaires en prenant en compte qu'une partie ou la totalité des travaux du présent contrat pourrait être réalisée pendant la saison hivernale.

Les Soumissionnaires doivent donc inclure dans leurs prix unitaires tous les coûts relatifs aux conditions d'hiver décrites aux cahiers des prescriptions normalisées. De ce fait, tous les travaux et les frais associés au déneigement des sites des chantiers sont à la charge de l'Entrepreneur.

Aucune réclamation ne pourra être présentée à la Ville relativement à ce sujet.

14. Inspections des conduites

Un disque dur ou une clé USB contenant les inspections des conduites d'égout des différentes rues dans le contrat est inclus dans les documents d'appel d'offres. Ces inspections sont fournies seulement aux fins de la préparation de la soumission.

15. Collecte des ordures et matières recyclables

L'Entrepreneur est responsable d'assurer la collecte des ordures et matières recyclables pendant toute la durée des travaux, et ce, à ses frais. Il devra déplacer à ses frais les ordures, les matières recyclables et les résidus alimentaires à une intersection où l'accès se fera facilement par les camions de collectes.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

SOMMAIRE PAR SOUS-PROJETS (PROJETS SIMON)		SOUMISSION:	441117	DATE:
#GDD:	1197231006	DRM:	4411	2019/03/04
RESPONSABLE:	Annie Desparois			
INTITULÉ DU PROJET:	Travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal			

PROJET INVESTI: 56000 Desc et client-payeur: **Réhab. Égout - NON ADMISSIBLE**

			Taxes incluses			
Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1956000716	175565	3 674 265.73 $	3 658 000.00 $	365 800.00 $	0.00 $	C
1956000717	175566	68 484.99 $	0.00 $	0.00 $	75 000.00 $	C
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**3 742 750.72 $**	**3 658 000.00 $**	**365 800.00 $**	**75 000.00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	

TOTAL	**3 742 750.72 $**	**3 658 000.00 $**	**365 800.00 $**	**75 000.00 $**
TOTAL (Contrat + Contingences + Incidences)			**4 098 800.00 $**	

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**GRAND TOTAL**	**SOUMISSION:** 441117	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:			**04/03/2019**
INTITULÉ DU PROJET:	**Travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal**		

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			3 658 000.00 $
TRAVAUX CONTINGENTS			365 800.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		19 000.00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		0.00 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		26 000.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		10 000.00 $	
Gestion des impacts		10 000.00 $	
Surveillance environnementale		10 000.00 $	
		0.00 $	
		0.00 $	
	TOTAL À REPORTER	75 000.00	75 000.00 $
Dépenses à autoriser - GRAND TOTAL			4 098 800.00 $
Imputation (crédits)			3 742 750.72 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		178 247.45	355 603.65
Ristournes TPS et TVQ à 50%		356 049.28	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Annie Desparois

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1956000716**	**SOUMISSION:**	**441117**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**175565**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/03/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal.**			
ENTREPRENEUR ▸	**Clean Water Works inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			3 658 000.00 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		365 800.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
Surveillance environnementale			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			4 023 800.00 $
Imputation (crédits)			3 674 265.73 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	174 985.87	349 096.80
Ristournes TPS et TVQ à 50%	349 534.27	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Annie Desparois

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1956000717**	**SOUMISSION:**	**441117**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**175566**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/03/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal.**			
ENTREPRENEUR ▸	**Services professionnels et techniques**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		19 000.00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif		26 000.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		10 000.00 $	
Gestion des impacts		10 000.00 $	
Surveillance environnementale		10 000.00 $	
	TOTAL À REPORTER	75 000.00	75 000.00 $
Dépenses totales à autoriser			75 000.00 $
Imputation (crédits)			68 484.99 $
Montant de dépôt			

		TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:			
À payer avant ristournes (100%)		3 261.58	6 506.85
Ristournes TPS et TVQ à 50%		6 515.01	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Annie Desparois

Montréal

SOUMISSION 441117- PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

<table>
<tr><th>Secteur</th><th>Travaux de réhabilitation de conduites d'égouts par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal</th></tr>
<tr><td>Applicable aux rues suivantes :
<table>
<tr><th>Arrondissements</th><th>Rues</th></tr>
<tr><td>Ahuntsic-Cartierville</td><td>Bruchési, Chabanel E, Chambord, Crémazie E, Dudemaine, Fleury E, Foucher, Grande Allée, Henri-Bourassa E, Henri-Bourassa O, Meunier, Olympia, Du Parc, Prieur E, Rancourt, Saint-Urbain, De Salaberry, Sauriol E, Sauvé E, Sackville, De Saint-Firmin</td></tr>
<tr><td>Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles</td><td>François-Derome, Henri-Bourassa E, Rivière-des-Prairies, 6e, 7e, 8e, 9e, 15e, 16e, 26e, 27e, 28e, 52e, 53e, 55e, 100e</td></tr>
<tr><td>Montréal-Nord</td><td>Balzac, Edger, Henri-Bourassa E, Pigeon</td></tr>
</table></td><td>Les travaux sont répartis sur diverses rues pour lesquelles les exigences spécifiques et particulières du maintien de la mobilité ont été identifiées à l'Annexe M1 du cahier M.
- Respecter les exigences générales et obligation du DTNI-8A (Planche de signalisation, permis, signalisation existante et temporaire, inspection et entretien, gestion des piétons, etc.) à moins d'indications contraires au cahier M;
- Protéger les aires de travail et les excavations à l'aide de dispositifs de retenue pour chantiers appropriés (T-RV-7, barricades, clôture autoportante ou glissière de sécurité en béton pour chantier) afin d'assurer le niveau de sécurité des travailleurs et des usagers;
- Maintenir en tout temps les mouvements permis aux intersections à moins d'indications contraires tels que décrits à l'Annexe M1.</td></tr>
<tr><td>Mesures de gestion des impacts applicables à tous les projets</td><td>- En fonction de la localisation du chantier et des établissements situés à proximité, certains travaux doivent être réalisés à une période spécifique de la semaine et/ou de l'année conformément à l'Annexe M1;
- Présence de signaleur(s) pour assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier au niveau des travaux incluant les piétons, cyclistes, les accès chantier, lors des manœuvres de machinerie et au niveau des écoles et hôpitaux;
- Dans les secteurs commerciaux et industriels, mise en place de mesures particulières de gestion des impacts (maintien des accès, maintien des services de collecte et contrainte d'entreposage des matériaux);
- Maintenir les accès aux services d'urgences lors de travaux à proximité d'établissement de santé ou de caserne d'incendie;
- Relocaliser les zones de livraison, les zones pour handicapés, les SRRR et les zones des taxis affectées par les travaux sur les rues avoisinantes;
- L'Entrepreneur doit implanter un chemin de détour et/ou un itinéraire facultatif lors d'une fermeture complète de rue ou d'une direction selon les exigences à l'Annexe M1;
- Maintenir la piste cyclable en tout temps via un détour ou permettre l'interruption sur une courte distance avec la présence d'un signaleur selon les exigences de l'Annexe M1;</td></tr>
</table>

Secteur	Travaux de réhabilitation de conduites d'égouts par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal
	- Maintenir les voies réservées aux autobus en tout temps ou prévoir un relâchement sur un maximum d'un tronçon selon les exigences à l'Annexe M1. L'Entrepreneur doit coordonner ces travaux avec la STM et obtenir leur approbation préalablement. Aviser de la date et de la nature des entraves ayant un impact sur le réseau de la STM au moins 20 jours à l'avance via l'adresse courriel : gestiondesreseaux@stm.info ; - L'Entrepreneur doit prévoir redonner accès aux riverains en dehors des heures de travail; - À la Demande du Directeur en phase de réalisation, une modification aux feux de circulation existants ou l'ajout de feux temporaire par la ville de Montréal peut être exigé(e) pour améliorer la mobilité; - Installation à l'avance, aux approches du chantier, de panneaux d'information générale pour informer les usagers de la localisation des travaux ainsi que la date de début et leur durée; - L'Entrepreneur doit faciliter, durant les travaux, la circulation des personnes à mobilité réduite tel que prévu au DTNI-8A.

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

2 - 1

Le 22 mars 2017

CLEAN WATER WORKS INC.
A/S MONSIEUR JOCELYN CHOUINARD
1800, BANTREE ST
OTTAWA (ON) K1B 5L6

N° de décision : 2017-CPSM-1018619
N° de client : 2700007337

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous CWW RÉHABILITATION, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). CLEAN WATER WORKS INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **12 juin 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 441117
Numéro de référence : 1229101
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Clean Water Works Inc. (CWW Réhabilitation) 1800 rue Bantree Ottawa, ON, K1B5L6 http://www.cwwcanada.com	Monsieur Nicolas Brennan Téléphone : 613 745-9536 Télécopieur : 613 745-9994	**Commande : (1532227)** 2019-01-22 10 h 42 **Transmission :** 2019-01-22 13 h 02	3060810 - 441117_AD_01_2019-02-06 2019-02-06 22 h 48 - Courriel 3060815 - 441117_FR_Soumission_R01_2019-02-06_AO (devis) 2019-02-07 10 h 02 - Courriel 3060816 - 441117_FR_Soumission_R01_2019-02-06_AO (bordereau) 2019-02-07 10 h 02 - Téléchargement 3060875 - 2019-02-06_443301_Addenda04 2019-02-07 10 h 04 - Courriel 3060878 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add04 (devis) 2019-02-07 9 h 26 - Courriel 3060879 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add04 (bordereau) 2019-02-07 9 h 26 - Téléchargement 3061572 - 441117_AD_02_2019-02-07 2019-02-07 20 h 05 - Courriel 3063183 - 441117_AD_03_2019-02-11 2019-02-11 14 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Insituform Technologies Limited 139 rue Barr Montréal, QC, H4T 1W6 http://www.insituform.com	Monsieur Nicolas Sauvé Téléphone : 514 739-9999 Télécopieur : 514 739-9988	**Commande : (1531972)** 2019-01-21 18 h 08 **Transmission :** 2019-01-21 20 h 32 **2 copies**	3060810 - 441117_AD_01_2019-02-06 2019-02-06 22 h 48 - Courriel 3060815 - 441117_FR_Soumission_R01_2019-02-06_AO (devis) 2019-02-07 10 h 02 - Courriel 3060816 - 441117_FR_Soumission_R01_2019-02-06_AO (bordereau) 2019-02-07 10 h 02 - Téléchargement 3060875 - 2019-02-06_443301_Addenda04 2019-02-07 10 h 04 - Courriel 3060878 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add04 (devis) 2019-02-07 9 h 26 - Courriel 3060879 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add04 (bordereau) 2019-02-07 9 h 26 - Téléchargement 3061572 - 441117_AD_02_2019-02-07 2019-02-07 20 h 05 - Courriel 3063183 - 441117_AD_03_2019-02-11 2019-02-11 14 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Services Infraspec inc 4585 boulevard Lite Laval, QC, H7C0B8	Monsieur Eric Bellemare Téléphone : 450 937-1508 Télécopieur : 450 937-2522	**Commande : (1532510)** 2019-01-22 14 h 52 **Transmission :** 2019-01-22 15 h 09	3060810 - 441117_AD_01_2019-02-06 2019-02-06 22 h 49 - Courriel 3060815 - 441117_FR_Soumission_R01_2019-02-06_AO (devis) 2019-02-07 10 h 02 - Courriel 3060816 - 441117_FR_Soumission_R01_2019-02-06_AO (bordereau) 2019-02-07 10 h 02 - Téléchargement 3060875 - 2019-02-06_443301_Addenda04 2019-02-07 10 h 04 - Courriel 3060878 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add04 (devis) 2019-02-07 9 h 26 - Courriel 3060879 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add04 (bordereau) 2019-02-07 9 h 26 - Téléchargement 3061572 - 441117_AD_02_2019-02-07 2019-02-07 20 h 05 - Courriel 3063183 - 441117_AD_03_2019-02-11 2019-02-11 14 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197231006

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Clean Water Works inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 4 098 800,00$ (contrat: 3 658 000,00 $ + contingences: 365 800,00 $ + incidences: 75 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441117 - 3 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Info_comptable_DRE GDD_1197231006V2.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Préposé au budget
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-07

Bruno LAGACÉ
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5391
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CM : 20.21

2019/04/15 13:00

(2)

Dossier # : 1197231006

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Clean Water Works inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 4 098 800,00$ (contrat: 3 658 000,00 $ + contingences: 365 800,00 $ + incidences: 75 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441117 - 3 soumissionnaires

Rapport- mandat SMCE197231006.pdf

Dossier # :1197231006

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

Le 15 avril 2019

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE197231006

Accorder un contrat à Clean Water Works inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 4 098 800,00$ (contrat: 3 658 000,00 $ + contingences: 365 800,00 $ + incidences: 75 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441117 - 3 soumissionnaires.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE197231006
Accorder un contrat à Clean Water Works inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 4 098 800,00$ (contrat: 3 658 000,00 $ + contingences: 365 800,00 $ + incidences: 75 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441117 - 3 soumissionnaires.

À sa séance du 20 mars 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 3 avril, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures du réseau routier ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont une nouvelle fois constaté que le marché pour la réhabilitation des conduites d'égout par chemisage demeurait très restreint, et ce, en dépit de la présence de trois soumissionnaires dans le présent dossier. Le Service a expliqué que le marché pour ces travaux était aussi très restreint ailleurs au Québec et même à Toronto.

Pour la Commission, il est clair que le Service fait les efforts nécessaires pour susciter plus de concurrence dans le marché pour ces travaux, mais que les résultats ne sont pas encore vraiment au rendez-vous.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE197231006 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.22

2019/04/15
13:00

(2)

Dossier # : 1197360001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure avec les firmes Construction DJL inc. (8 125 873,34 $, incluant les taxes), Construction & Pavage Portneuf inc. (1 819 665,15 $, incluant les taxes), Bau-Val CMM, Divison de Bau-Val inc. (594 510,66 $, incluant les taxes), Meloche, Divison de Sintra inc. (1 188 578,22 $, incluant les taxes) et Tech-Mix, Division de Bau-Val inc. (2 364 881,37 $ incluant les taxes) des ententes-cadres pour une période de trente-six (36) mois pour la fourniture, sur demande, d'enrobés bitumineux à chaud et d'enrobés bitumineux tièdes - Appel d'offres public 19-17407 (5 soumissionnaires) - (Montant total estimé des ententes: 14 093 508,74 $, incluant les taxes) / Autoriser une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations de quantités aux contrats totalisant un montant équivalent à quinze (15) % de celui octroyé, soit 2 114 026,31 $ incluant les taxes, pour un total de 16 207 535,06 $, incluant les taxes

Il est recommandé au conseil municipal :

1. de conclure avec les firmes Construction DJL inc. (8 125 873,34 $, incluant les taxes), Construction & Pavage Portneuf inc. (1 819 665,15 $, incluant les taxes), Bau-Val CMM, Divison de Bau-Val inc. (594 510,66 $, incluant les taxes), Meloche, Divison de Sintra inc. (1 188 578,22 $, incluant les taxes) et Tech-Mix, Division de Bau-Val inc. (2 364 881,37 $ incluant les taxes) des ententes-cadres collectives pour la fourniture, sur demande, d'enrobés bitumineux à chaud et d'enrobés bitumineux tièdes à la suite de l'appel d'offres public numéro 19-17407 au montant total estimé total des ententes de 14 093 508,74 $, incluant les taxes, pour une période approximative de trente-six (36) mois, à partir du 16 avril 2019 au 15 avril 2022;

2. d'autoriser une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations de quantités aux contrats totalisant un montant équivalent à quinze (15) % de celui octroyé, soit 2 114 026,31 $ incluant les taxes, pour un total de 16 207 535,06 $, incluant les taxes.;
3. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux

documents de l'appel d'offres public 19-17407 et aux tableaux de prix reçus ci-joint;

4. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-03-08 10:02

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1197360001**

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure avec les firmes Construction DJL inc. (8 125 873,34 $, incluant les taxes), Construction & Pavage Portneuf inc. (1 819 665,15 $, incluant les taxes), Bau-Val CMM, Divison de Bau-Val inc. (594 510,66 $, incluant les taxes), Meloche, Divison de Sintra inc. (1 188 578,22 $, incluant les taxes) et Tech-Mix, Division de Bau-Val inc. (2 364 881,37 $ incluant les taxes) des ententes-cadres pour une période de trente-six (36) mois pour la fourniture, sur demande, d'enrobés bitumineux à chaud et d'enrobés bitumineux tièdes - Appel d'offres public 19-17407 (5 soumissionnaires) - (Montant total estimé des ententes: 14 093 508,74 $, incluant les taxes) / Autoriser une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations de quantités aux contrats totalisant un montant équivalent à quinze (15) % de celui octroyé, soit 2 114 026,31 $ incluant les taxes, pour un total de 16 207 535,06 $, incluant les taxes

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet la conclusion de plusieurs ententes-cadres pour la fourniture, sur demande, d'enrobés bitumineux à chaud et d'enrobés bitumineux tièdes dans le cadre des travaux en régie pour les réparations de chaussées en saison estivale et hivernale. Ces ententes-cadres sont disponibles pour les dix-neuf (19) arrondissements de la Ville.
Les ententes-cadres précédentes étaient valides pour une période de vingt-quatre (24) mois se terminant le 31 mars 2019. Pour le lot A, la consommation a été de 91,85 % sur un montant total de 3 251 250,74 $ incluant les taxes (pour le groupe A1, la consommation a été de 89,28 %, sur un montant total estimé de 2 848 637,03 $; pour le groupe A2, la consommation a été de 99,72 %, sur un montant total estimé de 402 613,71 $). Pour le lot B, la consommation a été de 31 %, sur un montant total estimé de 1 251 822,56 $, incluant les taxes.

Afin de faciliter la gestion contractuelle et d'obtenir des économies de volume, le Service de l'approvisionnement a regroupé en un seul appel d'offres les besoins concernant les différents types d'enrobés bitumineux (enrobés bitumineux à chaud et enrobés bitumineux tièdes).

L'appel d'offres public 19-17407 a été publié sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal Le Devoir. La publication a eu lieu durant une période de trente et un (31) jours calendaires, soit du 14 janvier au 14 février 2019. Les soumissions reçues sont valides pour une période de cent-quatre-vingts (180) jours calendaires, soit

jusqu'au 13 août 2019. Pour l'attribution de ces contrats, la Ville s'assure de la conformité des soumissions et octroie les contrats pour le groupe A1 et le lot B par arrondissement et par catégorie d'enrobés bitumineux, et pour le groupe A2, octroie le contrat à un seul adjudicataire.

Le découpage entre les groupes A1 et A2 permet d'adapter notre demande en fonction de la réalité et la capacité du marché. Les infrastructures nécessaires pour offrir des enrobés bitumineux en hiver sont coûteuses, ce qui limite les soumissionnaires potentiels. Ainsi, ce découpage permet d'assurer une plus grande concurrence entre les soumissionnaires pour le groupe A1.

Quatre (4) addendas ont été émis pendant la période de sollicitation. Trois (3) addendas ont précisé divers éléments au bordereau de soumission. Ils ont été émis le 28 janvier 2019, le 6 février 2019 et le 7 février 2019. De plus, un (1) addenda a été émis le 11 février 2019 afin de préciser des éléments en lien avec la méthode d'adjudication.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0321 - 27 mars 2017 - Conclure des ententes-cadres pour une période de 24 mois avec les firmes Construction DJL inc. (4 474 558,30 $, incluant les taxes); Les Pavages Chenail inc. (100 258,20 $, incluant les taxes); Construction & Pavages Portneuf inc. (741 860,67 $, incluant les taxes); Bau-Val CMM, Division de Bau-Val inc. (327 877,08 $, incluant les taxes) et Tech-Mix, Division de Bau-Val inc. (83 702,95 $ incluant les taxes), pour la fourniture, sur demande, d'enrobés bitumineux à chaud, d'émulsion de bitume et d’enrobés bitumineux tièdes - Appel d'offres public 17-15759 (9 soumissionnaires). Montant total estimé des ententes : 5 728 257,20 $, incluant les taxes.
CM15 1343 - 23 novembre 2015 - Exercer l'option de prolongation, pour une période de huit (8) mois, des ententes-cadres avec Construction DJL inc.; Groupe TNT inc.; Bau-Val CMM et Meloche inc. pour la fourniture, sur demande, d'enrobés bitumineux à chaud, dans le cadre des travaux en régie - Appel d'offres public 15-13838 (5 soumissionnaires). Montant total estimé des ententes : 3 940 620,89 $, incluant les taxes.

CM15 0308 - 23 mars 2015 - Conclure des ententes-cadres pour une période de huit (8) mois, avec une option de prolongation de 8 mois, avec Construction DJL inc., Groupe TNT inc. pour la fourniture, sur demande, d'enrobés bitumineux à chaud dans le cadre des travaux en régie - Appel d'offres public 15-13838 (5 soumissionnaires). Montant total estimé des ententes : 4 406 880,22 $, incluant les taxes.

DESCRIPTION

Les présentes ententes-cadres visent l’acquisition des différents enrobés bitumineux requis par les arrondissements de la Ville pour l’entretien des chaussées lorsque les travaux sont effectués en régie. Ce sont des travaux de petite envergure (nids-de-poule) et de moyenne envergure (réfection de plusieurs mètres carrés de chaussées).
Les quantités prévues au bordereau de soumission reflètent les historiques de consommation de la Ville, ainsi que les prévisions de consommation des arrondissements pour les trente-six (36) prochains mois.

Aux fins de désignation des différents adjudicataires, la Ville détermine les plus basses soumissions conformes pour les articles requis par un arrondissement en comparant le prix de l’enrobé bitumineux par tonne métrique, en fonction de l’itinéraire le plus approprié à parcourir pour les camions de la Ville, pour le trajet aller-retour, entre la cour de voirie de l’arrondissement et l’usine du soumissionnaire, ainsi que le temps de déplacement moyen aller-retour en conditions routières réelles. De plus, le prix unitaire soumis pour une tonne métrique d’enrobés bitumineux est ajusté afin de tenir compte du coût additionnel encouru

par la Ville, en tenant compte également des coûts indirects tels le coût de la main-d'œuvre, l'usure et l'entretien du matériel roulant (camion) et de son équipement (boîte à asphalte), ainsi que la consommation de carburant.

Lors de l'adjudication des contrats, le temps et la distance sont des facteurs importants à considérer dans l'approvisionnement des enrobés bitumineux, puisque le produit ne doit pas refroidir pendant le transport, autrement il perdrait de son efficacité.

L'appel d'offres a inclus une clause de fluctuation des prix, basée sur la variation mensuelle, à la hausse ou à la baisse, du prix du bitume selon Bitume Québec lorsqu'une variation supérieure de plus ou moins cinq (5) % du prix survient. L'inclusion d'une telle clause est nécessaire afin d'obtenir des prix compétitifs pour ces produits et d'éviter que les soumissionnaires spéculent des variations et par le fait même, les incluent dans leurs prix soumis.

Enrobés bitumineux à chaud :

Cette sélection d'articles est la résultante des consultations effectuées par le Service de l'approvisionnement auprès des arrondissements afin de connaître les types d'enrobés et les quantités qui sont requis.

Pour l'attribution des contrats des groupes A1 et A2, la Ville s'assure de la conformité des soumissions et octroie les contrats par groupe, et par arrondissement, au plus bas soumissionnaire conforme. Par ailleurs, les soumissionnaires sont tenus, sous peine de rejet, de soumettre un prix pour tous les articles demandés pour chacun des groupes.

Pour le lot A - groupe A1 (saison estivale)

Les quantités estimées totales, pour trente-six (36) mois, des différents enrobés bitumineux sont :

- EC-5 PG 58S-28 (25 000 tonnes métriques);

- EC-10 PG 58S-28 (36 000 tonnes métriques);

- ESG-10 PG 58S-28 (8 500 tonnes métriques);

- CH-10 PG 58S-28 Saison estivale (22 880 tonnes métriques).

Pour le lot A - groupe A2 (saison hivernale - 1er décembre au 31 mars)

La quantité estimée totale, pour trente-six (36) mois, de cet enrobé bitumineux est :

- CH-10 PG 58-28 Saison hivernale (11 700 tonnes métriques).

Enrobés bitumineux tièdes :

Pour le lot B

Les enrobés bitumineux tièdes, en saison estivale et hivernale, sont offerts pour l'ensemble des arrondissements, pour la cueillette ou la livraison dans un seul lot, soit le lot B.

La livraison des enrobés bitumineux tièdes aux arrondissements permettra de fournir la matière première nécessaire aux quatre (4) colmateuses à tête mécanisée dont l'acquisition a été effectuée dans le cadre d'un projet pilote.

Ce projet pilote vise à améliorer les interventions pour la réparation des nids de poule. Il est prévu qu'il y aura un partage opérationnel de ces quatre (4) colmateuses à tête mécanisée entre les dix-neuf (19) arrondissements.

Les quantités totales pour les enrobés bitumineux tièdes pour la cueillette à l'usine ou la livraison sont estimées respectivement à 7 745 tonnes métriques et 11 755 tonnes métriques pour une période de trente-six (36) mois.

Pour l'attribution de ces contrats, la Ville s'assure de la conformité de la soumission et octroie en entier et par arrondissement, les contrats au plus bas soumissionnaire conforme. Par ailleurs, les soumissionnaires sont tenus, sous peine de rejet, de soumettre un prix pour tous les articles demandés.

En prévision d'une possibilité de modifications accessoires au contrat, des variations de quantité ont été prévues totalisant un montant équivalent à quinze (15) % de celui octroyé, soit 2 114 026,31 $ incluant les taxes.

JUSTIFICATION

La conclusion des ententes-cadres permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement, tout en constituant des volumes d'achat économiques et profitables.
Méthode d'adjudication :

Le prix unitaire soumis pour une tonne métrique d'enrobés bitumineux a été ajusté afin de tenir compte du coût additionnel encouru par la Ville lorsqu'elle effectue la cueillette à l'usine.

Le calcul du prix unitaire ajusté s'effectue de la façon suivante :

Prix unitaire ajusté = Prix unitaire soumis + (FaT * T) + (FaD * D)

· Les facteurs d'ajustement FaT (0,15) et FaD (0,76) sont utilisés pour l'analyse des soumissions. Ces derniers tiennent compte des coûts indirects pour la cueillette des enrobés bitumineux, tels le coût la main-d'oeuvre, l'usure et l'entretien du matériel roulant (camion) et de son équipement (boîte à asphalte) ainsi que la consommation de carburant.

· Le temps de référence **T** représente le temps réel, en minutes, du déplacement le plus approprié, **aller**-**retour,** des camions de la Ville entre la cour de voirie de l'arrondissement et l'usine du fournisseur.

· La distance de référence **D** représente le trajet **aller**-**retour** le plus approprié, en kilomètres, des camions de la Ville entre la cour de voirie de l'arrondissement et l'usine du fournisseur.

La Ville détermine les plus basses soumissions conformes pour chacun des arrondissements en considérant les prix unitaires ajustés des enrobés aux quantités requises par groupe, par arrondissement.

Par contre, le montant des contrats est établi en fonction des prix unitaires réellement soumis pour les enrobés et affectés aux quantités requises par groupe, par arrondissement.

Les tableaux présentés ci-dessous présentent les montants qui ont été soumis pour chacun des groupes. Cependant ils ne prennent pas en considération les paramètres utilisés dans la

méthode d'adjudication des contrats.

Enrobés bitumineux à chaud en saison estivale et hivernale :

Lot A, groupe A1 * :

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre	Total
Construction & Pavage Portneuf inc.	9 608 711,86 $		9 608 711,86 $
Meloche, Division de Sintra	10 155 258,17 $		10 155 258,17 $
Construction DJL Inc.	10 417 424,85 $		10 417 424,85 $
Bau-Val CMM, Division de Bau-Val inc.	10 703 971,29 $		10 703 971,29 $
Dernière estimation réalisée			9 140 577,60 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)*			10 221 341,54 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			6,38 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)*			1 095 259,43 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			11,40 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			468 134,26 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			5,12 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			546 546,31 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			5,69 %

Lot A, groupe A2 * :

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre	Total
Construction DJL Inc.	1 533 553,61 $		1 533 553,61 $
Dernière estimation réalisée			1 291 961,15 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)*			1 533 553,61 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			N/A

((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100	
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)* Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*	N/A N/A
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	241 592,46 $ 18,70 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	N/A N/A

Lot B * :

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre	Total
Tech-Mix, Division de Bau-Val inc.	2 495 963,59 $		2 495 963,59 $
Construction DJL Inc.	2 851 178,79 $		2 851 178,79 $
Dernière estimation réalisée			2 608 924,21 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)* Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			2 673 571,19 $ 7,12 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)* Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			355 215,20 $ 14,23 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			- 112 960,62 $ - 4,33 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			N/A N/A

*** Note:** Pour les fins de la comparaison entre les différents soumissionnaires, les montants indiqués sont les montants totaux de leur soumission, basés sur les prix réels soumis pour chaque groupe, pour l'ensemble des arrondissements. Toutefois, pour le montant total

octroyé par firme, la Ville considère les facteurs d'ajustements afin de tenir compte du coût additionnel encouru par la Ville.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier ne doit être déclaré non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle. Aucun des soumissionnaires n'est inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

Le présent dossier d'appel d'offres requiert la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés publics et celle-ci a bien été jointe à chacune des soumissions.

Les adjudicataires recommandés, par leurs soumissions, affirment être conformes en tout point au Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres public no 19-17407
Titre : Fourniture, sur demande, d'enrobés bitumineux à chaud et d'enrobés bitumineux tièdes pour une période de trente-six (36) mois

Date de lancement : 14 janvier 2019
Date d'ouverture : 14 février 2019

Preneurs du cahier des charges (7) :

· Sintra;
· Construction DJL Inc.;
· Meloche, Division de Sintra;
· Tech-Mix, Division de Bau-Val inc.;
· Bau-Val CMM, Division de Bau-Val inc.;
· Construction & Pavage Portneuf inc.;
· Ville de Châteauguay.

Soumissionnaires (5) :

· Construction DJL Inc.;
· Meloche, Division de Sintra;
· Tech-Mix, Division de Bau-Val inc.;
· Bau-Val CMM, Division de Bau-Val inc.;
· Construction & Pavage Portneuf inc.;

Les preneurs de cahier de charges qui n'ont pas soumissionnés sont la Ville de Châteauguay et Sintra inc. Ce dernier a déposé une soumission sous le nom de Meloche, Division de Sintra inc.

En vertu du Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007), le présent dossier sera soumis à la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étude parce qu'il y a un (1) contrat supérieur à deux millions de dollars et accordé à un adjudicataire (Construction DJL inc. (9 344 754,35 $, incluant les taxes), qui en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement, a effectué un estimé préalable de la dépense pour chaque élément de l'appel d'offres s'élevant à 13 041 462,97 $, incluant les taxes.
Pour connaître les adjudicataires par arrondissement pour chaque groupe de l'appel d'offres, vous pouvez consulter le tableau d'octroi avec montants ajustés fourni en pièce jointe.

Un montant équivalent à quinze (15) % du montant à octroyé par article, soit 2 114 026,31 $ incluant les taxes, a été ajouté en prévision des variations de quantité possible au contrat.

TOTAL PAR FOURNISSEUR / PAR GROUPE, TAXES INCLUSES							
LOT A - groupe A1							
Construction DJL Inc.	Construction & Pavage Portneuf inc.	Bau-Val CMM, Division de Bau-Val inc.	Meloche, Division de Sintra inc.	Tech-Mix, Division de Bau-Val inc.	Total des montants des contrats	Estimation de la Ville	Economie
6 442 659,10 $	1 819 665,15 $	594 510,66 $	1 188 578,22 $	- $	10 045 413,13 $	9 140 577,60 $	- 904 835,52 $
LOT A - groupe A2							
Construction DJL Inc.	Construction & Pavage Portneuf inc.	Bau-Val CMM, Division de Bau-Val inc.	Meloche, Division de Sintra inc.	Tech-Mix, Division de Bau-Val inc.	Total des montants des contrats	Estimation de la Ville	Economie
1 533 553,61 $	- $	- $	- $	- $	1 533 553,61 $	1 291 961,15 $	- 241 592,46 $
LOT B							
Construction DJL Inc.	Construction & Pavage Portneuf inc.	Bau-Val CMM, Division de Bau-Val inc.	Meloche, Division de Sintra inc.	Tech-Mix, Division de Bau-Val inc.	Total des montants des contrats	Estimation de la Ville	Economie
149 660,64 $	- $	- $	- $	2 364 881,37 $	2 514 542,01 $	2 608 924,21 $	94 382,20 $
				Économie totale:		- 1 052 045,78 $	

Le montant total des ententes-cadres, basé sur les prix soumis est de 14 093 508,74 $, incluant les taxes.

Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédits.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'ententes-cadres alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces produits en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs internes par le biais d'un bulletin « Info-achats » afin de les informer de la conclusion des ententes-cadres ainsi que les modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission des ententes-cadres collectives auprès des adjudicataires à la suite de l'adoption de la résolution du conseil municipal.
Comité exécutif : 20 mars 2019
Commission d'examen des contrats: 3 avril 2019
Comité exécutif : 10 avril 2019
Conseil municipal : 15 avril 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Étienne LANGLOIS
Agent d'approvisionnement niveau 2

Tél : 514 872-2988
Télécop. : 514 872-0863

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-06

Pierre GATINEAU
c/s app.strat.en biens

Tél : 514-872-0349
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Isabelle LAZURE
directeur acquisitions
Tél : 514-872-1027
Approuvé le : 2019-03-07

Dean GAUTHIER
directeur de service - approvisionnement
Tél : 514 868-4433
Approuvé le : 2019-03-07

Appel d'offres public 19-17407

Tableau comparatif des prix

Classement LOT A GROUPE A1

COMPAGNIE		Construction DJL Inc.		Meloche, Division de Sintra inc.		Tech-Mix, Division de Bau-Val inc.		Bau-Val CMM, Division de Bau-Val inc.		Construction & Pavage Portneuf inc.	
		PAGE SOMMAIRE		PAGE SOMMAIRE		PAGE SOMMAIRE		PAGE SOMMAIRE		PAGE SOMMAIRE	
MONTANT 1ERE PAGE		9 060 600,00 $		8 832 579,40 $				9 309 825,00 $		8 357 218,40 $	
TPS	5,000%	453 030,00 $		441 628,97 $				465 491,25 $		417 860,92 $	
TVQ	9,975%	903 794,85 $		881 049,80 $				928 655,04 $		833 632,54 $	
TOTAL		**10 417 424,85 $**		**10 155 258,17 $**				**10 703 971,29 $**		**9 608 711,86 $**	
COMMENTAIRE(S)											
DÉTAIL	QTT	COUT UNITAIRE $ / TM	TOTAL	COUT UNITAIRE $ / TM	TOTAL	COUT UNITAIRE $ / TM	TOTAL	COUT UNITAIRE $ / TM	TOTAL	COUT UNITAIRE $ / TM	TOTAL
- EC-5 PG 58S-28	25000	99,00 $	2 475 000,00 $	96,62 $	2 415 500,00 $		- $	102,00 $	2 550 000,00 $	92,60 $	2 315 000,00 $
- EC-10 PG 58S-28	36000	95,00 $	3 420 000,00 $	89,13 $	3 208 680,00 $		- $	96,25 $	3 465 000,00 $	87,03 $	3 133 080,00 $
- ESG-10 PG 58S-28	8500	92,00 $	782 000,00 $	88,61 $	753 185,00 $		- $	95,25 $	809 625,00 $	86,04 $	731 340,00 $
Ouverture des usines en dehors des horaires réguliers. (Fin de semaine, soir, jours fériés)	140	1 500,00 $	210 000,00 $	1 500,00 $	210 000,00 $		- $	1 000,00 $	140 000,00 $	450,00 $	63 000,00 $
- CH 10 PG 58S-28 Saison estivale (1er Avril au 30 Novembre).	22880	95,00 $	2 173 600,00 $	98,13 $	2 245 214,40 $		- $	102,50 $	2 345 200,00 $	92,43 $	2 114 798,40 $
TOTAL			**9 060 600,00 $**		**8 832 579,40 $**		**- $**		**9 309 825,00 $**		**8 357 218,40 $**

Classement LOT A GROUPE A2

COMPAGNIE		Construction DJL Inc.		Meloche, Division de Sintra inc.		Tech-Mix, Division de Bau-Val inc.		Bau-Val CMM, Division de Bau-Val inc.		Construction & Pavage Portneuf inc.	
		PAGE SOMMAIRE		PAGE SOMMAIRE		PAGE SOMMAIRE		PAGE SOMMAIRE		PAGE SOMMAIRE	
MONTANT 1ERE PAGE		1 333 800,00 $									
TPS	5,000%	66 690,00 $									
TVQ	9,975%	133 046,55 $									
TOTAL		**1 533 536,55 $**									
COMMENTAIRE(S)											
DÉTAIL	QTT	COUT UNITAIRE $ / TM	TOTAL	COUT UNITAIRE $ / TM	TOTAL	COUT UNITAIRE $ / TM	TOTAL	COUT UNITAIRE $ / TM	TOTAL	COUT UNITAIRE $ / TM	TOTAL
- CH 10 PG 58S-28 Saison hivernale	11700	114,00 $	**1 333 800,00 $**				**- $**		**- $**		**- $**
TOTAL			**1 333 800,00 $**				**- $**		**- $**		**- $**

Classement LOT B

COMPAGNIE		Construction DJL Inc.		Meloche, Division de Sintra inc.		Tech-Mix, Division de Bau-Val inc.		Bau-Val CMM, Division de Bau-Val inc.		Construction & Pavage Portneuf inc.	
		PAGE SOMMAIRE				PAGE SOMMAIRE		PAGE SOMMAIRE		PAGE SOMMAIRE	
MONTANT 1ERE PAGE		2 479 825,00 $				2 170 875,05 $					
TPS	5,000%	123 991,25 $				108 543,75 $					
TVQ	9,975%	247 362,54 $				216 544,79 $					
TOTAL		**2 851 178,79 $**				**2 495 963,59 $**					
COMMENTAIRE(S)											
DÉTAIL	QTT	COUT UNITAIRE $ / TM	TOTAL			COUT UNITAIRE $ / TM	TOTAL	COUT UNITAIRE $ / TM	TOTAL	COUT UNITAIRE $ / TM	TOTAL
aspahlte tiede	19500	118,45 $	2 309 775,00 $			102,00 $	1 989 000,00 $		- $		- $
Livraison		170 050,00 $	170 050,00 $			181 875,05 $	181 875,05 $		- $		- $
TOTAL			**2 479 825,00 $**				**2 170 875,05 $**		**- $**		**- $**

Tableau adjudication - Ajusté / non ajusté

Tableau ajudication / par arrondissement		Montant soumissionné ajusté plus bas conforme	Montant réel pour adjudication	Nom soumissionnaire
AHUNTSIC- CARTIERVILLE				
Lot A	Groupe A1	588 152,26 $	493 758,88 $	Construction DJL inc.
	Groupe A2	52 641,37 $	45 365,74 $	Construction DJL inc.
Lot B		100 952,12 $	64 595,81 $	Tech-Mix, Division de Bau-Val inc.
ANJOU				
Lot A	Groupe A1	405 909,44 $	349 584,58 $	Construction et Pavage Portneuf Inc.
	Groupe A2	15 336,07 $	13 656,98 $	Construction DJL inc.
Lot B		41 855,38 $	33 184,68 $	Tech-Mix, Division de Bau-Val inc.
CÔTE DES NEIGES NOTRE DAME DE GRACE				
Lot A	Groupe A1	808 976,05 $	689 240,29 $	Construction DJL inc.
	Groupe A2	74 872,19 $	65 322,00 $	Construction DJL inc.
Lot B		31 812,90 $	25 331,89 $	Tech-Mix, Division de Bau-Val inc.
LACHINE				
Lot A	Groupe A1	556 027,19 $	469 178,46 $	Construction DJL inc.
	Groupe A2	222 722,13 $	192 095,53 $	Construction DJL inc.
Lot B		76 074,71 $	56 012,08 $	Construction DJL inc.
LASALLE				
Lot A	Groupe A1	191 344,22 $	180 602,90 $	Construction DJL inc.
	Groupe A2	85 747,15 $	81 469,30 $	Construction DJL inc.
Lot B		32 080,13 $	25 331,89 $	Tech-Mix, Division de Bau-Val inc.
LE PLATEAU MONT ROYAL				
Lot A	Groupe A1	530 041,71 $	455 190,00 $	Construction DJL inc.
	Groupe A2	108 165,67 $	95 126,28 $	Construction DJL inc.
Lot B		29 710,32 $	25 331,89 $	Tech-Mix, Division de Bau-Val inc.
LE SUD OUEST				
Lot A	Groupe A1	298 218,28 $	278 298,68 $	Construction DJL inc.
	Groupe A2	85 576,00 $	81 469,30 $	Construction DJL inc.
Lot B		44 381,14 $	37 478,62 $	Construction DJL inc.
L'ILE BIZARD SAINTE GENEVIEVE				
Lot A	Groupe A1	44 387,13 $	38 777,17 $	Meloche, Division de Sintra inc.
	Groupe A2	6 712,74 $	4 536,57 $	Construction DJL inc.
Lot B		13 721,23 $	8 207,49 $	Tech-Mix, Division de Bau-Val inc.
MERCIER - HOCHELAGA-MAISONNEUVE				
Lot A	Groupe A1	971 855,32 $	774 902,06 $	Construction et Pavage Portneuf Inc.
	Groupe A2	207 295,75 $	172 200,78 $	Construction DJL inc.
Lot B		11 174,18 $	8 030,14 $	Tech-Mix, Division de Bau-Val inc.
MONTREAL NORD				
Lot A	Groupe A1	190 271,81 $	186 386,04 $	Construction DJL inc.
	Groupe A2	7 520,17 $	6 828,49 $	Construction DJL inc.
Lot B		11 140,16 $	8 207,49 $	Tech-Mix, Division de Bau-Val inc.
OUTREMONT				
Lot A	Groupe A1	683 121,42 $	568 506,45 $	Construction DJL inc.
	Groupe A2	74 223,25 $	63 417,52 $	Construction DJL inc.
Lot B		433 393,52 $	372 613,74 $	Tech-Mix, Division de Bau-Val inc.
PIERREFONDS ROXBORO				
Lot A	Groupe A1	1 129 563,27 $	994 993,84 $	Meloche, Division de Sintra inc.
	Groupe A2	266 894,57 $	185 148,89 $	Construction DJL inc.
Lot B		82 994,11 $	48 890,24 $	Tech-Mix, Division de Bau-Val inc.

RIVIERE DES PRAIRIES POINTE AUX TREMBLES				
Lot A	Groupe A1	470 566,89 $	458 174,94 $	Construction et Pavage Portneuf Inc.
	Groupe A2	27 016,19 $	22 682,87 $	Construction DJL inc.
Lot B		42 918,43 $	33 184,68 $	Tech-Mix, Division de Bau-Val inc.
ROSEMONT LA PETITE PATRIE				
Lot A	Groupe A1	497 793,49 $	459 792,91 $	Construction DJL inc.
	Groupe A2	39 491,90 $	36 930,57 $	Construction DJL inc.
Lot B		226 668,31 $	142 990,90 $	Tech-Mix, Division de Bau-Val inc.
SAINT-LAURENT				
Lot A	Groupe A1	552 781,36 $	517 078,20 $	Bau-Val CMM
	Groupe A2	52 792,24 $	41 207,23 $	Construction DJL inc.
Lot B		411 004,00 $	356 908,18 $	Tech-Mix, Division de Bau-Val inc.
SAINT-LÉONARD				
Lot A	Groupe A1	427 726,27 $	403 117,60 $	Construction DJL inc.
	Groupe A2	12 406,58 $	11 804,54 $	Construction DJL inc.
Lot B		516 145,53 $	435 436,01 $	Tech-Mix, Division de Bau-Val inc.
VERDUN				
Lot A	Groupe A1	388 707,13 $	349 104,19 $	Construction DJL inc.
	Groupe A2	69 776,80 $	63 417,52 $	Construction DJL inc.
Lot B		50 965,28 $	36 677,28 $	Construction DJL inc.
VILLE MARIE				
Lot A	Groupe A1	612 738,46 $	489 557,25 $	Construction DJL inc.
	Groupe A2	111 464,41 $	92 112,00 $	Construction DJL inc.
Lot B		465 897,88 $	404 024,88 $	Tech-Mix, Division de Bau-Val inc.
VILLERAY ST MICHEL PARC EXTENSION				
Lot A	Groupe A1	583 531,55 $	580 796,75 $	Construction DJL inc.
	Groupe A2	59 256,74 $	59 022,72 $	Construction DJL inc.
Lot B		93 420,37 $	64 595,81 $	Tech-Mix, Division de Bau-Val inc.

Appel d'offres public 19-17407

Montants sans les taxes

		Lot A		LOT B
		Groupe A1	Groupe A2	
AHUNTSIC- CARTIERVILLE	Montant ($)	493 758,88 $	45 365,74 $	64 595,81 $
	Fournisseur	Construction DJL Inc (8100 17e)	Construction DJL Inc (8100 17e)	Tech-Mix division de BAU-VAL Inc.
ANJOU	Montant ($)	349 584,58 $	13 656,98 $	33 184,68 $
	Fournisseur	Construction et Pavage Portneuf Inc.	Construction DJL Inc (8100 17e)	Tech-Mix division de BAU-VAL Inc.
CÔTE DES NEIGES NOTRE DAME DE GRACE	Montant ($)	689 240,29 $	65 322,00 $	25 331,89 $
	Fournisseur	Construction DJL Inc (6000 St-Patrick)	Construction DJL Inc (6000 St-Patrick)	Tech-Mix division de BAU-VAL Inc.
LACHINE	Montant ($)	469 178,46 $	192 095,53 $	56 012,08 $
	Fournisseur	Construction DJL Inc. (6400 Rue Saint-Patrick, Montréal, QC H4E 1B3)	Construction DJL Inc (6000 St-Patrick)	Construction DJL Inc (Carignan)
LASALLE	Montant ($)	180 602,90 $	81 469,30 $	25 331,89 $
	Fournisseur	Construction DJL Inc. (6400 Rue Saint-Patrick, Montréal, QC H4E 1B3)	Construction DJL Inc (6000 St-Patrick)	Tech-Mix division de BAU-VAL Inc.
LE PLATEAU MONT ROYAL	Montant ($)	455 190,00 $	95 126,28 $	25 331,89 $
	Fournisseur	Construction DJL Inc (8100 17e)	Construction DJL Inc (8100 17e)	Tech-Mix division de BAU-VAL Inc.
LE SUD OUEST	Montant ($)	278 298,68 $	81 469,30 $	37 478,62 $
	Fournisseur	Construction DJL Inc. (6400 Rue Saint-Patrick, Montréal, QC H4E 1B3)	Construction DJL Inc (6000 St-Patrick)	Construction DJL Inc (Carignan)
L'ILE BIZARD SAINTE GENEVIEVE	Montant ($)	38 777,17 $	4 536,57 $	8 207,49 $
	Fournisseur	Sintra	Construction DJL Inc (6000 St-Patrick)	Tech-Mix division de BAU-VAL Inc.
MERCIER HOCHELAGA MAISONNEUVE	Montant ($)	774 902,06 $	172 200,78 $	8 030,14 $
	Fournisseur	Construction et Pavage Portneuf Inc.	Construction DJL Inc (8100 17e)	Tech-Mix division de BAU-VAL Inc.
MONTREAL NORD	Montant ($)	186 386,04 $	6 828,49 $	8 207,49 $
	Fournisseur	Construction DJL Inc. (5250 rue d'Amiens, Montréal-Nord, QC H1G 6N9)	Construction DJL Inc (8100 17e)	Tech-Mix division de BAU-VAL Inc.
OUTREMONT	Montant ($)	568 506,45 $	63 417,52 $	372 613,74 $
	Fournisseur	Construction DJL Inc (8100 17e)	Construction DJL Inc (8100 17e)	Tech-Mix division de BAU-VAL Inc.
PIERREFONDS ROXBORO	Montant ($)	994 993,84 $	185 148,89 $	48 890,24 $
	Fournisseur	Sintra	Construction DJL Inc (6200 St-Patrick)	Tech-Mix division de BAU-VAL Inc.
RIVIERE DES PRAIRIES POINTE AUX TREMBLES	Montant ($)	458 174,94 $	22 682,87 $	33 184,68 $
	Fournisseur	Construction et Pavage Portneuf Inc.	Construction DJL Inc (8100 17e)	Tech-Mix division de BAU-VAL Inc.

ROSEMONT LA PETITE PATRIE	**Montant ($)**	459 792,91 $	36 930,57 $	142 990,90 $
	Fournisseur	Construction DJL Inc (8100 17e)	Construction DJL Inc (8100 17e)	Tech-Mix division de BAU-VAL Inc.
SAINT LAURENT	**Montant ($)**	517 078,20 $	41 207,23 $	356 908,18 $
	Fournisseur	BAU-VAL CMM	Construction DJL Inc (6000 St-Patrick)	Tech-Mix division de BAU-VAL Inc.
SAINT LEONARD	**Montant ($)**	403 117,60 $	11 804,54 $	435 436,01 $
	Fournisseur	Construction DJL Inc (8100 17e)	Construction DJL Inc (8100 17e)	Tech-Mix division de BAU-VAL Inc.
VERDUN	**Montant ($)**	349 104,19 $	63 417,52 $	36 677,28 $
	Fournisseur	Construction DJL Inc. (6400 Rue Saint-Patrick, Montréal, QC H4E 1B3)	Construction DJL Inc (6000 St-Patrick)	Construction DJL Inc (Carignan)
VILLE MARIE	**Montant ($)**	489 557,25 $	92 112,00 $	404 024,88 $
	Fournisseur	Construction DJL Inc (6000 St-Patrick)	Construction DJL Inc (6000 St-Patrick)	Tech-Mix division de BAU-VAL Inc.
VILLERAY ST MICHEL PARC EXTENSION	**Montant ($)**	580 796,75 $	59 022,72 $	64 595,81 $
	Fournisseur	Construction DJL Inc (8100 17e)	Construction DJL Inc (8100 17e)	Tech-Mix division de BAU-VAL Inc.

Lot A - Groupe A1
Enrobés bitumineux à chaud - estivale

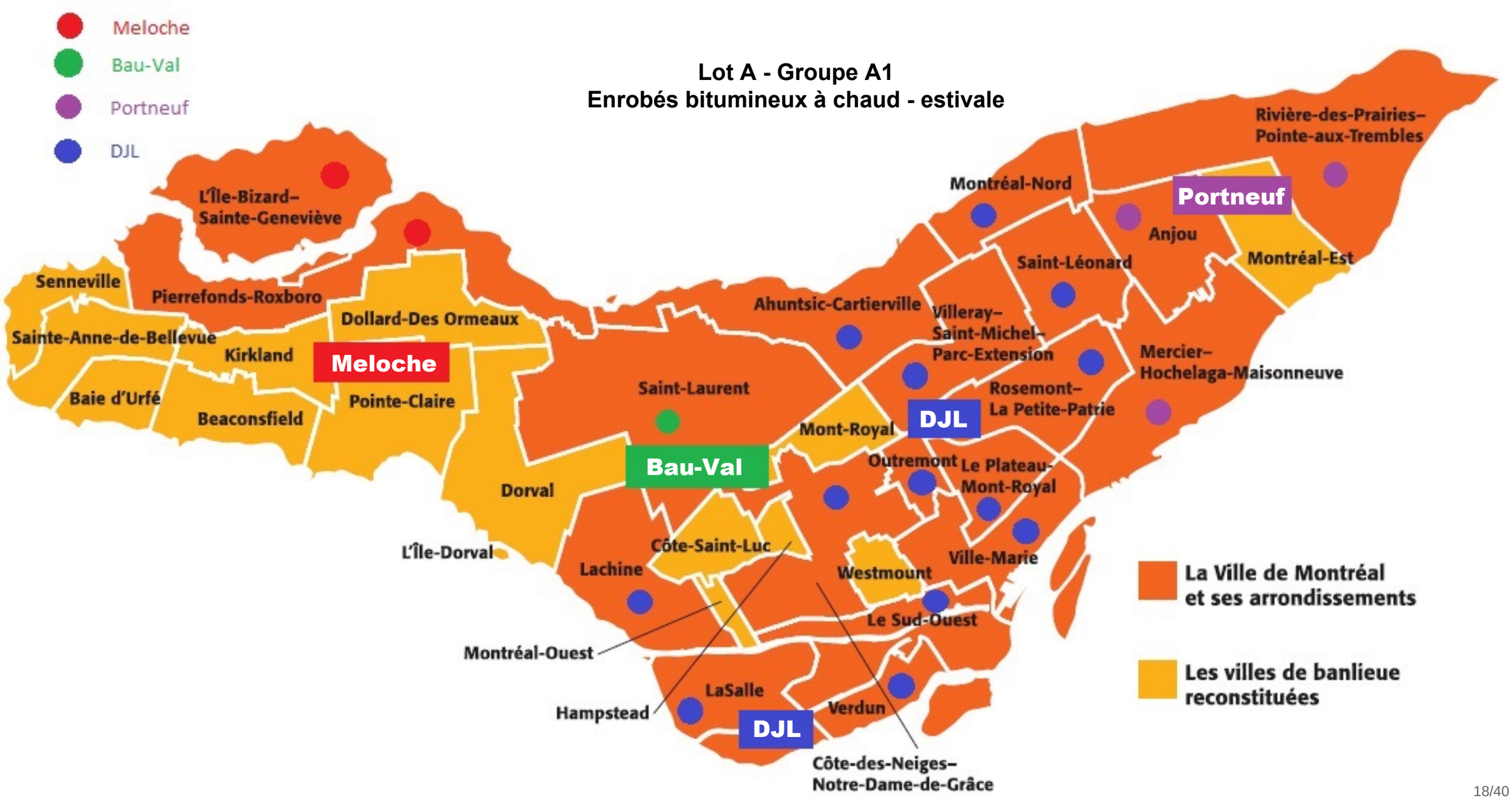

Lot A - Groupe A2
Enrobés bitumineux à chaud - hivernale

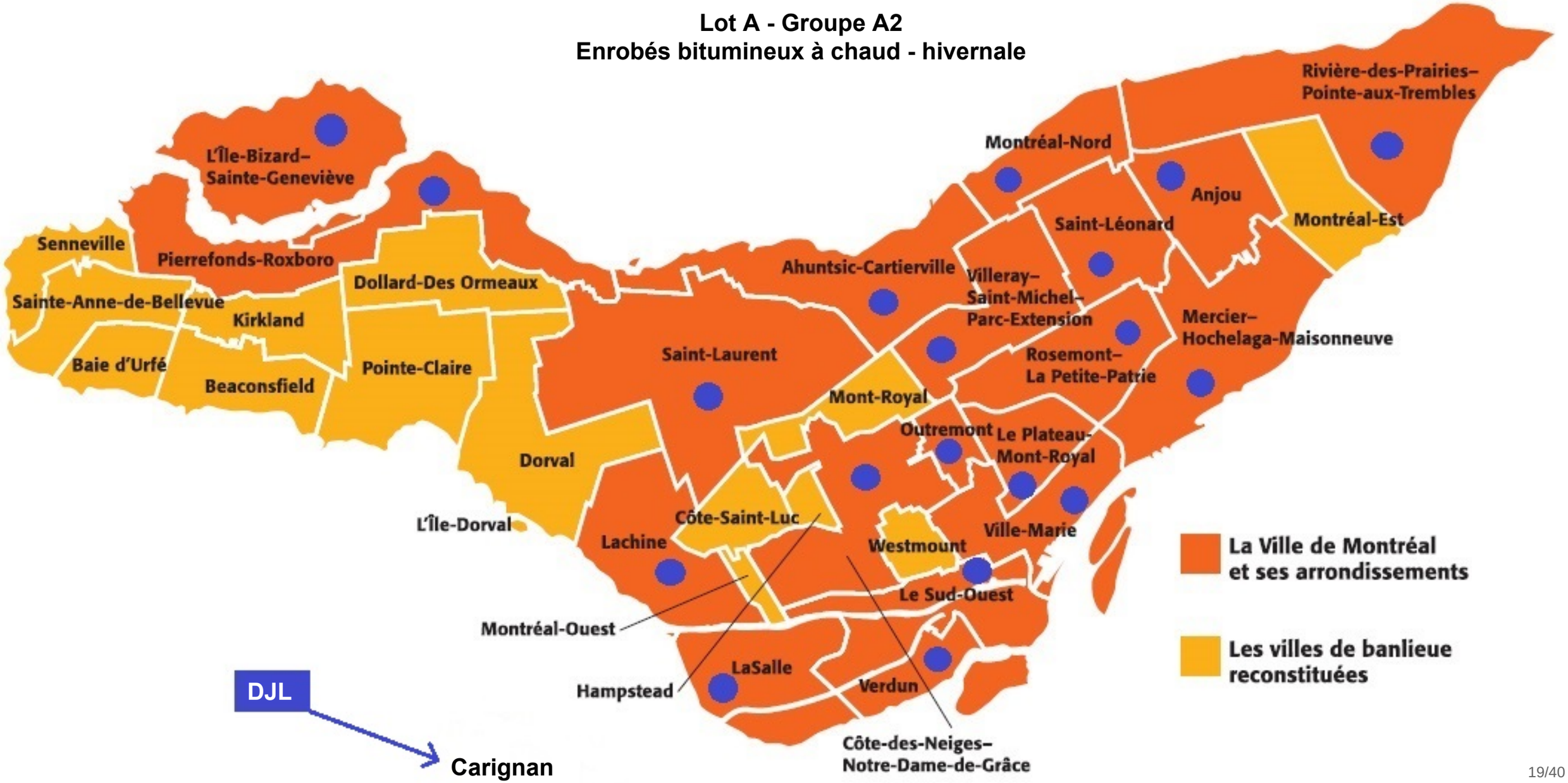

Lot B
Enrobés bitumineux tièdes

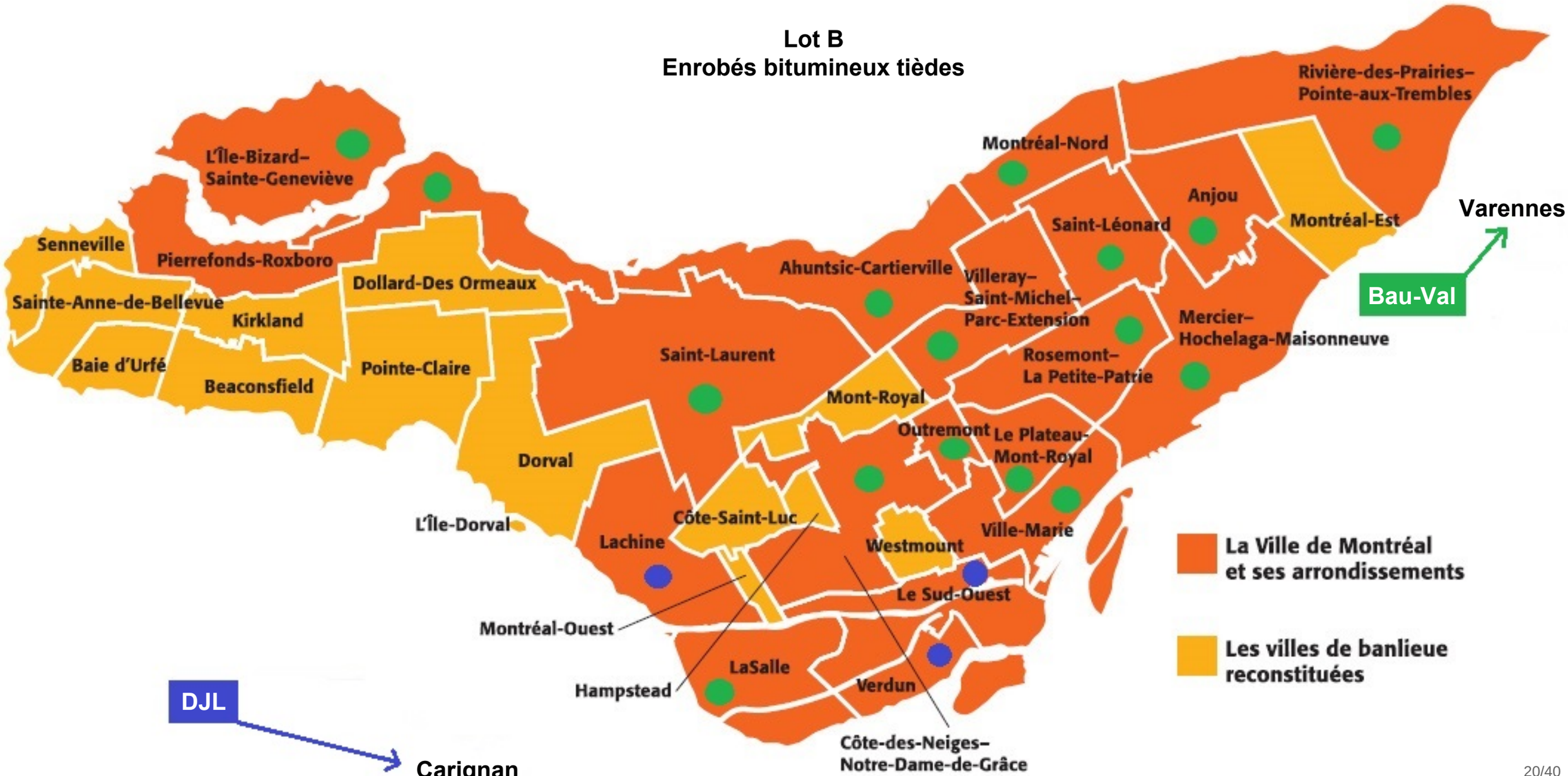

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 30 janvier 2015

CONSTRUCTION DJL INC.
A/S MONSIEUR PATRICK OCTAVE ACHILLE SULLIOT
1550, RUE AMPÈRE, BUREAU 200
BOUCHERVILLE (QC) J4B 7L4

N° de décision : 2015-CPSM-1006045
N° de client : 2700004296

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- CARRIÈRE MONT-BRUNO DIVISION DE CONSTRUCTION DJL INC.
- CONTINENTAL, DIVISION DE CONSTRUCTION DJL INC.
- DJL
- DJL TECHNOLOGIES DIVISION DE CONSTRUCTION DJL INC.
- GRAVIÈRE ST-FRANÇOIS DIVISION DE CONSTRUCTION DJL INC.
- GROUPE DJL
- LES CONSTRUCTIONS ET PAVAGES CONTINENTAL DIVISION DE CONSTRUCTION DJL INC.
- PAVAGES BEAU BASSIN DIVISION DE CONSTRUCTION DJL INC.
- PAVAGES RACINE
- PAVAGES RACINE DIVISION DE CONSTRUCTION DJL INC.
- RACINE
- RACINE DIVISION DE CONSTRUCTION DJL INC.

une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q, c. C-65.1 (la LCOP). CONSTRUCTION DJL INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **29 janvier 2018** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
www.lautorite.qc.ca

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 29 septembre 2017

CONSTRUCTION DJL INC.
1550, RUE AMPÈRE
200
BOUCHERVILLE QC J4B 7L4

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	2700004296
N° de demande :	1731530208
N° de confirmation de paiement :	000223397465

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 2 septembre 2017

CONSTRUCTION DJL INC.
A/S MONSIEUR PATRICK OCTAVE ACHILLE SULLIOT
1550, RUE AMPÈRE
BOUCHERVILLE (QC) J4B 7L4

N° de client : 2700004296

Objet : Renouvellement de votre autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, nous désirons vous fournir de l'information concernant le renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public de CONSTRUCTION DJL INC. pour laquelle vous êtes le répondant.

L'autorisation de votre entreprise est valide jusqu'au **29 janvier 2018** et devra être renouvelée si vous souhaitez la conserver.

Renouvellement de votre autorisation

Afin de poursuivre l'exécution de vos contrats publics en cours, vous devez présenter à l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») une demande de renouvellement de votre autorisation au moins 90 jours avant la date de son expiration[1], c'est-à-dire le ou avant le **1 novembre 2017**.

- Si nous recevons votre demande avant cette date, l'autorisation de votre entreprise demeure valide, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant sa révocation, jusqu'à ce que l'Autorité procède à son renouvellement. Vous serez donc autorisé à poursuivre l'exécution de vos contrats publics en cours durant la période d'analyse de votre demande, de même qu'à conclure de nouveaux contrats ou sous-contrats publics.

  Afin d'être en mesure de déposer votre demande de renouvellement dans les délais requis, nous vous suggérons d'effectuer cette transaction par le biais des services en ligne de l'Autorité. Vous trouverez en annexe les étapes à suivre pour soumettre votre demande.

[1] Article 21.41 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1).

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

- Si nous ne recevons pas votre demande dans les délais requis, **le nom de votre entreprise sera retiré du registre des entreprises autorisées** (le « REA ») à la date d'expiration de votre autorisation. **Votre entreprise ne sera donc plus en mesure de conclure de nouveaux contrats/sous-contrats publics à partir de cette date.** Cependant, vous pourrez poursuivre vos contrats/sous-contrats publics en cours d'exécution jusqu'à ce que l'Autorité statue sur votre demande de renouvellement.

Non-renouvellement de votre autorisation

Si vous ne souhaitez pas renouveler votre autorisation, vous trouverez en annexe les étapes à suivre pour soumettre une demande de non-renouvellement à l'aide des services en ligne de l'Autorité.

Il est important de noter que même si vous soumettez une demande de non-renouvellement avant la date anniversaire de votre autorisation, votre droit d'exercice **demeurera valide jusqu'à la date d'expiration prévue.**

Notez que si vous exécutez un contrat/sous-contrat public en tant que contractant/sous-contractant et que votre autorisation est expirée, vous serez réputé en défaut d'exécuter ce contrat/sous-contrat public au terme d'un délai de 60 jours suivant la date d'expiration de l'autorisation[2].

Renouvellement/non-renouvellement d'une autorisation par une entreprise étrangère

Si votre entreprise est considérée comme étrangère, nous vous invitons à consulter le site Web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca. Veuillez accéder à la section **Autres mandats de l'Autorité**, puis choisir **Contrats publics**. Vous y trouverez plus d'information sur la façon de soumettre votre demande de renouvellement ou de non-renouvellement de votre autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public.

Pour toute question concernant votre dossier, veuillez communiquer avec la Direction des contrats publics et des entreprises de services monétaires au 1 877 525-0337, poste 4848, ou par courriel au direction-lcop-esm@lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Direction des contrats publics et des entreprises de services monétaires

p.j. Annexe - Étapes à suivre pour soumettre une demande de renouvellement ou une demande de non-renouvellement

[2] Ibid.; article 21.19

Annexe – Renouvellement / Non-renouvellement de la demande d'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public par le biais des services en ligne

ÉTAPES À SUIVRE AFIN DE SOUMETTRE UNE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT

1. Accédez à votre compte client des services en ligne de l'Autorité. Puis, sélectionnez l'onglet **Dossier client – Gestion des liens d'affaires**. Validez et mettez à jour les liens d'affaires de votre entreprise.

2. Une fois la mise à jour effectuée, validez vos liens d'affaires en cliquant sur le bouton **« Valider »**.

3. Si vous obtenez des messages d'erreur, corrigez l'information demandée. Lorsqu'il n'y aura plus de messages d'erreur, soumettez la mise à jour de vos liens en cliquant sur le bouton « **Prochaine étape** ».

4. Une fois la mise à jour de vos liens transmise, vous pourrez maintenant soumettre votre demande de renouvellement, accompagnée des pièces justificatives et du paiement requis. Cette demande est accessible à partir de l'onglet **Contrats publics – Renouvellement/Non-renouvellement**. Soumettre votre demande de renouvellement est la dernière étape à faire de votre part.

5. La mise à jour de vos liens ainsi que votre demande de renouvellement seront traités par l'agent assigné à votre dossier.

ÉTAPES À SUIVRE AFIN DE SOUMETTRE UNE DEMANDE DE NON-RENOUVELLEMENT

1. Accéder à votre compte client des services en ligne de l'Autorité et sélectionnez la demande de non-renouvellement disponible à l'onglet **Contrats publics – Renouvellement/Non-renouvellement**.

2. À l'étape 2 du formulaire, sélectionnez l'option **Je ne désire pas renouveler mon autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public**.

3. Par la suite, complétez les étapes suivantes, puis soumettez la demande.

4. Une fois reçue, votre demande de non-renouvellement sera traitée par l'agent assigné à votre dossier.

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 22 novembre 2017

CONSTRUCTION ET PAVAGE PORTNEUF INC.
A/S MONSIEUR DAVID MARCOTTE
599, BOUL BONA-DUSSAULT
SAINT-MARC-DES-CARRIÈRES (QC) G0A 4B0

N° de décision : 2017-CPSM-1061137
N° de client : 3000174533

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). CONSTRUCTION ET PAVAGE PORTNEUF INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **13 avril 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Maryse Pineault, avocate
Directrice principale des opérations d'encadrement de la distribution

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 7 septembre 2017

BAU-VAL INC.
A/S MONSIEUR JEAN-PIERRE MALO
210, BOUL DE MONTARVILLE
#2006
BOUCHERVILLE (QC) J4B 6T3

N° de décision : 2017-CPSM-1049029
N° de client : 3000167015

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- 3RETC
- ASPHALTE HI-TECH
- BAU-VAL CMM
- BAU-VAL STE-SOPHIE
- CARRIÈRE L'ANGE-GARDIEN
- CARRIÈRES RÉGIONALES
- PAVAGES VARENNES
- SABLES L.G.
- TECH-MIX

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). BAU-VAL INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **30 juillet 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 7 septembre 2017

BAU-VAL INC.
A/S MONSIEUR JEAN-PIERRE MALO
210, BOUL DE MONTARVILLE
#2006
BOUCHERVILLE (QC) J4B 6T3

N° de décision : 2017-CPSM-1049029
N° de client : 3000167015

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- 3RETC
- ASPHALTE HI-TECH
- BAU-VAL CMM
- BAU-VAL STE-SOPHIE
- CARRIÈRE L'ANGE-GARDIEN
- CARRIÈRES RÉGIONALES
- PAVAGES VARENNES
- SABLES L.G.
- TECH-MIX

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). BAU-VAL INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **30 juillet 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 6 avril 2017

SINTRA INC.
A/S MONSIEUR GERMAIN PERRON
4984, PLACE DE LA SAVANE
MONTRÉAL (QC) H4P 2M9

N° de décision : 2017-CPSM-1018611
N° de client : 2700000307

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- ASPHALTE DES CANTONS, DIV. DE SINTRA INC.
- BÉTON ST-ÉPHREM, DIV. DE SINTRA INC.
- BÉTON ST-GEORGES, DIV. DE SINTRA INC.
- BÉTON ST-JOSEPH, DIV. DE SINTRA INC.
- COMPAGNIE ASPHALTE (CAL)
- CONSTRUCTION B.M.L., DIVISION DE SINTRA INC.
- CONSTRUCTION CHOINIÈRE, DIVISION DE SINTRA INC.
- FRANROC, DIVISION DE SINTRA INC.
- LAMOTHE, DIV. DE SINTRA INC.
- LES PAVAGES LAURENTIENS, DIV. DE SINTRA INC.
- PAGÉ CONSTRUCTION, DIV. DE SINTRA INC.
- PAVAGES MÉGANTIC, DIVISION DE SINTRA INC.
- RAY-CAR, DIVISION DE SINTRA INC.
- S.T.E.B., DIVISION DE SINTRA INC.
- SINTRA - DIVISION CENTRE
- SINTRA - DIVISION EST
- SINTRA - DIVISION OUEST
- SINTRA - RÉGION MAURICIE/CENTRE-DU-QUÉBEC
- SINTRA INC. - RÉGION ESTRIE

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

- SINTRA INC. - RÉGION MONTÉRÉGIE - RIVE-SUD
- SINTRA INC. - RÉGION RICHELIEU
- SINTRA INC., ÉNERGIE
- SINTRA INC.-RÉGION LANAUDIÉRE- LAURENTIDES

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). SINTRA INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **25 juillet 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17407
Numéro de référence : 1227679
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Enrobés bitumineux à chaud et tièdes

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
BauVal Inc. 2006-210 boul de Montarville Boucherville, QC, J4B 6T3 http://www.bauval.com	Madame Priscilla Renaud Téléphone : 450 377-4544 Télécopieur : 450 377-3309	**Commande : (1528882)** 2019-01-15 8 h 20 **Transmission :** 2019-01-15 8 h 20	3054125 - 19-17407_Add1 (devis) 2019-01-28 10 h 41 - Courriel 3054126 - 19-17407_Add1 (bordereau) 2019-01-28 10 h 41 - Téléchargement 3060283 - 19-17407_Add2 2019-02-06 10 h 38 - Courriel 3061163 - 19-17407_Add3 (devis) 2019-02-07 9 h 53 - Courriel 3061164 - 19-17407_Add3 (bordereau) 2019-02-07 9 h 53 - Téléchargement 3062972 - 19-17407_Add4 2019-02-11 11 h 05 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction & Pavage Portneuf 599 Bona-Dussault Saint-Marc-des-Carrières, QC, G0A 4B0	Madame Martine Naud Téléphone : 418 268-3558 Télécopieur : 418 268-5442	**Commande : (1528919)** 2019-01-15 8 h 44 **Transmission :** 2019-01-15 8 h 44	3054125 - 19-17407_Add1 (devis) 2019-01-28 10 h 41 - Courriel 3054126 - 19-17407_Add1 (bordereau) 2019-01-28 10 h 41 - Téléchargement 3060283 - 19-17407_Add2 2019-02-06 10 h 38 - Courriel 3061163 - 19-17407_Add3 (devis) 2019-02-07 9 h 53 - Courriel 3061164 - 19-17407_Add3 (bordereau) 2019-02-07 9 h 53 - Téléchargement 3062972 - 19-17407_Add4 2019-02-11 11 h 05 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction DJL Inc. (Montréal) 6200 rue Saint-Patrick Montréal, QC, H4E 1B3	Madame Ghislaine Dujmovic Téléphone : 514 766-2550 Télécopieur : 514 769-2784	**Commande : (1529090)** 2019-01-15 10 h 42 **Transmission :** 2019-01-15 10 h 42	3054125 - 19-17407_Add1 (devis) 2019-01-28 10 h 41 - Courriel 3054126 - 19-17407_Add1 (bordereau) 2019-01-28 10 h 41 - Téléchargement 3060283 - 19-17407_Add2 2019-02-06 10 h 38 - Courriel 3061163 - 19-17407_Add3 (devis) 2019-02-07 9 h 53 - Courriel 3061164 - 19-17407_Add3 (bordereau) 2019-02-07 9 h 53 - Téléchargement

			3062972 - 19-17407_Add4 2019-02-11 11 h 05 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Meloche, Division de Sintra 3125 boul Saint-Charles Kirkland, QC, H9H 3B9 http://sintra.ca	Madame Nancy Galipeau Téléphone : 514 695-3395 Télécopieur :	**Commande : (1543157)** 2019-02-12 9 h 40 **Transmission :** 2019-02-12 9 h 40	3054125 - 19-17407_Add1 (devis) 2019-02-12 9 h 40 - Téléchargement 3054126 - 19-17407_Add1 (bordereau) 2019-02-12 9 h 40 - Téléchargement 3060283 - 19-17407_Add2 2019-02-12 9 h 40 - Téléchargement 3061163 - 19-17407_Add3 (devis) 2019-02-12 9 h 40 - Téléchargement 3061164 - 19-17407_Add3 (bordereau) 2019-02-12 9 h 40 - Téléchargement 3062972 - 19-17407_Add4 2019-02-12 9 h 40 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Sintra (Région Montérégie / Rive-Sud) 9975. rue de Chateauneuf, local B Brossard, QC, J4Z3V6	Madame Ana Fernandes Téléphone : 450 638-0172 Télécopieur : 450 638-2909	**Commande : (1531865)** 2019-01-21 15 h 13 **Transmission :** 2019-01-21 15 h 13	3054125 - 19-17407_Add1 (devis) 2019-01-28 10 h 41 - Courriel 3054126 - 19-17407_Add1 (bordereau) 2019-01-28 10 h 41 - Téléchargement 3060283 - 19-17407_Add2 2019-02-06 10 h 38 - Courriel 3061163 - 19-17407_Add3 (devis) 2019-02-07 9 h 53 - Courriel 3061164 - 19-17407_Add3 (bordereau) 2019-02-07 9 h 53 - Téléchargement 3062972 - 19-17407_Add4 2019-02-11 11 h 05 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Tech-Mix, division de BauVal inc 3350 Rang de la Butte aux Renard Varennes, QC, J3X 1P7 http://www.bauval.com	Monsieur Sylvain Leroux Téléphone : 450 652-0689 Télécopieur : 450 652-0947	**Commande : (1528872)** 2019-01-15 8 h 16 **Transmission :** 2019-01-15 8 h 16	3054125 - 19-17407_Add1 (devis) 2019-01-28 10 h 41 - Courriel 3054126 - 19-17407_Add1 (bordereau) 2019-01-28 10 h 41 - Téléchargement 3060283 - 19-17407_Add2 2019-02-06 10 h 38 - Courriel 3061163 - 19-17407_Add3 (devis) 2019-02-07 9 h 53 - Courriel 3061164 - 19-17407_Add3 (bordereau) 2019-02-07 9 h 53 - Téléchargement 3062972 - 19-17407_Add4 2019-02-11 11 h 05 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Ville de Châteauguay. 220, Boul. Industriel Châteauguay, QC, J6J 4Z2 http://www.ville.chateauguay.qc.ca	Monsieur Soumissions Ville de Châteauguay Téléphone : 450 698-3183 Télécopieur :	**Commande : (1536615)** 2019-01-30 16 h 15 **Transmission :** 2019-01-30 16 h 15	3054125 - 19-17407_Add1 (devis) 2019-01-30 16 h 15 - Téléchargement 3054126 - 19-17407_Add1 (bordereau) 2019-01-30 16 h 15 - Téléchargement

3060283 - 19-17407_Add2
2019-02-06 10 h 38 - Courriel

3061163 - 19-17407_Add3 (devis)
2019-02-07 9 h 53 - Courriel

3061164 - 19-17407_Add3 (bordereau)
2019-02-07 9 h 53 - Téléchargement

3062972 - 19-17407_Add4
2019-02-11 11 h 05 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CM : 20.22

2019/04/15 13:00

(2)

Dossier # : 1197360001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Objet :	Conclure avec les firmes Construction DJL inc. (8 125 873,34 $, incluant les taxes), Construction & Pavage Portneuf inc. (1 819 665,15 $, incluant les taxes), Bau-Val CMM, Divison de Bau-Val inc. (594 510,66 $, incluant les taxes), Meloche, Divison de Sintra inc. (1 188 578,22 $, incluant les taxes) et Tech-Mix, Division de Bau-Val inc. (2 364 881,37 $ incluant les taxes) des ententes-cadres pour une période de trente-six (36) mois pour la fourniture, sur demande, d'enrobés bitumineux à chaud et d'enrobés bitumineux tièdes - Appel d'offres public 19-17407 (5 soumissionnaires) - (Montant total estimé des ententes: 14 093 508,74 $, incluant les taxes) / Autoriser une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations de quantités aux contrats totalisant un montant équivalent à quinze (15) % de celui octroyé, soit 2 114 026,31 $ incluant les taxes, pour un total de 16 207 535,06 $, incluant les taxes

Rapport- mandat SMCE197360001.pdf

Dossier # :1197360001

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

Le 15 avril 2019

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE197360001

Conclure avec les firmes Construction DJL inc. (8 125 873,34 $, incluant les taxes), Construction & Pavage Portneuf inc. (1 819 665,15 $, incluant les taxes), Bau-Val CMM, Divison de Bau-Val inc. (594 510,66 $, incluant les taxes), Meloche, Division de Sintra inc. (1 188 578,22 $, incluant les taxes) et Tech-Mix, Division de Bau-Val inc. (2 364 881,37 $ incluant les taxes) des ententes-cadres pour une période de trente-six (36) mois pour la fourniture, sur demande, d'enrobés bitumineux à chaud et d'enrobés bitumineux tièdes - Appel d'offres public 19-17407 (5 soumissionnaires) - (Montant total estimé des ententes: 14 093 508,74 $, incluant les taxes) / Autoriser une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations de quantités aux contrats totalisant un montant équivalent à quinze (15) % de celui octroyé, soit 2 114 026,31 $ incluant les taxes, pour un total de 16 207 535,06 $, incluant les taxes.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE1973600011
Conclure avec les firmes Construction DJL inc. (8 125 873,34 $, incluant les taxes), Construction & Pavage Portneuf inc. (1 819 665,15 $, incluant les taxes), Bau-Val CMM, Division de Bau-Val inc. (594 510,66 $, incluant les taxes), Meloche, Division de Sintra inc. (1 188 578,22 $, incluant les taxes) et Tech-Mix, Division de Bau-Val inc. (2 364 881,37 $ incluant les taxes) des ententes-cadres pour une période de trente-six (36) mois pour la fourniture, sur demande, d'enrobés bitumineux à chaud et d'enrobés bitumineux tièdes - Appel d'offres public 19-17407 (5 soumissionnaires) - (Montant total estimé des ententes: 14 093 508,74 $, incluant les taxes) / Autoriser une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations de quantités aux contrats totalisant un montant équivalent à quinze (15) % de celui octroyé, soit 2 114 026,31 $ incluant les taxes, pour un total de 16 207 535,06 $, incluant les taxes.

À sa séance du 20 mars 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (lot A).*

Le 3 avril, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont bien compris que le Service de l'approvisionnement s'était doté d'une base de données pour l'aider à bien définir sa méthode d'adjudication et de répartition des contrats d'enrobés bitumineux chauds et tièdes sur le territoire.

Si la présentation du Service a ouvert la porte à une discussion animée sur les vertus des divers mélanges bitumineux, les membres ont bien compris que ce contrat portait essentiellement sur des enrobés bitumineux d'appoint, utilisés notamment pour le colmatage des nids-de-poules.

Les membres ont bien compris que le Service avait établi ses besoins en tenant compte des critères établis par le ministère des Transports du Québec en matière d'enrobés bitumineux.

Les membres ont apprécié la carte présentée à la Commission montrant la répartition des contrats sur le territoire de Montréal. Ils ont invité le Service à insérer, dans la mesure du possible, des cartes ou des tableaux montrant la répartition des contrats pour les divers types d'enrobés bitumineux sur le territoire.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (lot A);*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE197360001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.23

2019/04/15
13:00

(2)

Dossier # : 1197231010

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc., pour des travaux de voirie dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (PCPR-PRCPR 2019). Dépense totale de 10 784 700,00 $ (contrat: 9 477 000,00 $ + contingences: 947 700,00 $ + incidences: 360 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441011 - 10 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 9 837 000,00 $, taxes incluses pour des travaux de voirie dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2. d'accorder à Construction Bau-Val inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 477 000,00 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441011 ;

3. d'autoriser une dépense de 947 700,00 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-03-24 15:46

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197231010**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc., pour des travaux de voirie dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (PCPR-PRCPR 2019). Dépense totale de 10 784 700,00 $ (contrat: 9 477 000,00 $ + contingences: 947 700,00 $ + incidences: 360 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441011 - 10 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2019-2021, le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) s'est vu allouer un budget de 115 M$ pour l'année 2019 afin de poursuivre la réalisation du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR) et du Programme de réhabilitation de chaussée par planage et revêtement (PRCPR). Le PCPR vise à améliorer rapidement la qualité du réseau routier. Selon les experts dans le domaine[1], le traitement d'une chaussée d'autoroute par la technique de planage et revêtement permet d'en prolonger la vie sur une période allant jusqu'à 15 ans. En milieu urbain, la Direction de la mobilité du SUM soutient que la durée de vie de la chaussée serait prolongée pour une période de 7 à 12 ans.
Parmi toutes les activités de maintien, le PCPR demeure l'activité à privilégier par le plan d'intervention intégrée 2016/25 (PII) pour la remise à niveau de la condition des chaussées à court terme. Nonobstant cette stratégie prometteuse, l'objectif demeure fort ambitieux et pour espérer l'atteindre, il devenait essentiel de revoir nos façons de faire, notamment sur l'assouplissement des critères de conception. C'est dans ce contexte d'optimisation qu'il a été établi que l'élimination des réparations ponctuelles de trottoirs au sein des contrats du PCPR améliorerait grandement notre capacité de réalisation. Les projets de ce programme se limitent donc à des travaux de planage et de revêtement sans intervention sur les trottoirs et sans bonification de l'aménagement existant.

De plus, ces travaux accessoires prolongent considérablement la durée des interventions, diminuent l'attrait de ces projets auprès des entrepreneurs et sont la cause de difficultés nécessitant la mobilisation de ressources importantes. Toutefois, il peut exister certaines conditions susceptibles de mettre en cause la sécurité des piétons. Dans l'éventualité où des trottoirs nécessitant des interventions n'aient pas déjà fait l'objet de travaux correctifs par l'arrondissement, le SUM financera le coût de ces travaux par le biais de son PTI. Une

provision pourra alors être ajoutée aux contrats de réparations mineures de trottoirs (RMT) de l'arrondissement. Dans ce contexte, afin d'assurer une certaine flexibilité aux arrondissements dans la gestion de leurs interventions, la liste des rues faisant l'objet du PCPR et PRCPR 2019 leur a été transmise en février 2018 de façon à ce qu'ils puissent planifier la reconstruction des sections de trottoirs jugées critiques avant les travaux de réfection de la chaussée.

Le dernier bilan de condition du réseau routier de la Ville de Montréal, réalisé à la suite de l'auscultation de l'ensemble des chaussées en 2015, montre une proportion importante du réseau en mauvais et très mauvais état. Afin d'améliorer rapidement le niveau de service des chaussées, des investissements importants sont prévus dans les prochaines années.

Les besoins identifiés étant d'une grande ampleur, la remise à niveau d'une portion importante du réseau routier s'étalera sur plusieurs années. Un nouveau programme a été élaboré afin de pallier au déficit des conditions de la chaussée à très court terme. Ce programme portant le nom de Programme de réhabilitation de chaussées par planage revêtement (PRCPR) vise à prolonger la durée de vie des chaussées d'environ 3 à 5 ans, en attente d'une reconstruction des infrastructures. Les interventions se limitent donc à des travaux de planage et de pose d'un nouveau revêtement bitumineux, sans intervention sur les trottoirs et sans bonification de l'aménagement existant.

La sélection des projets est effectuée par la Direction de la mobilité du SUM, alors que la gestion et la réalisation des programmes sont sous la responsabilité de la Direction des infrastructures du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR).

Ces investissements alloués à la conservation du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, contribuant ainsi à la qualité de vie des citoyens, au développement et à la croissance économique de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées.

La Direction de la mobilité a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

(NOTE 1: HAAS, Ralph et W. Ronald HUDSON. *Pavement Asset Management,* avec la collaboration de Lynne COWE FALLS, Beverly, MA, Scrivener publishing, 2015.)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Il s'agit d'accorder un contrat pour des travaux de planage et revêtement bitumineux dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (PCPR - PRCPR 2019). Ces travaux seront exécutés sur une distance totalisant environ 16,6 kilomètres dont 11,2 km de PCPR et 5,4 km de PRCPR.
Une liste de rues ainsi qu'une carte de l'arrondissement se trouvent en pièces jointes.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 947 700,00 $, taxes

incluses, soit 10 % du coût du contrat.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 5.1.14.3 du cahier des clauses administratives générales (CCAG) du présent appel d'offres. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du contrat, excluant les taxes et le montant des contingences. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 1000 $ par jour de retard. Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.

L'estimation de soumission est établie durant la période d'appel d'offres par l'équipe de l’économie de la construction (ÉÉC) de la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Cette estimation est basée sur les prix et taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel.

L'ÉÉC a procédé à l’analyse des dix (10) soumissions conformes reçues pour l'appel d'offres. L'étalement des prix reçus est régulier. Un écart favorable à la ville de 14,4 % a été constaté entre la plus basse soumission conforme et l’estimation de soumission. Cet écart est réparti uniformément sur tous les articles de la soumission et peut s'expliquer par un marché actif et concurrentiel dans le domaine du planage et du pavage. De plus, l'estimation de l'ÉÉC est très proche de la moyenne des prix reçus (- 0,7 %). Il est normal d'obtenir des prix plus compétitifs pour certain projets selon l'envergure des travaux et le secteur de ces derniers. De plus, les entrepreneurs tentent de remplir leur carnet de commande en ce début de saison.

En considérant ces informations et dans ce contexte, l'ÉÉC appuie la recommandation d'octroyer le contrat.

Le présent dossier répond à un (1) des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, le contrat avec les contingences comporte une dépense de plus de 10 M$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 10 784 700,00 $, taxes incluses, comprenant le montant du contrat de 9 477 000,00 $, des contingences de 947 700,00 $ et des incidences de 360 000,00 $.
Cette dépense, prévue aux PTI de la Direction de la mobilité et entièrement assumée par la ville centrale, représente un coût net de 9 847 868,56 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par les règlements d'emprunt suivants :

- 15-019 pour un montant de 7 510 361,91 $;
- 17-007 pour un montant de 2 337 506,65 $.

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 28 juin 2019, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.
De plus, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier ainsi que les autres travaux des deux (2) programmes (PCPR et PRCPR 2019) sont planifiés selon un échéancier très serré. Tout retard sur la réalisation des travaux aurait donc des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble des programmes.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la mobilité ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera déployée pour informer les riverains de la nature et des impacts des travaux. Cette stratégie s'appuiera sur les outils de communication suivants dont la distribution d'avis aux riverains, l'envoi de courriels d'information destinés aux partenaires et aux chroniqueurs à la circulation, l'affichage de panneaux de chantier lorsque requis, la diffusion d'information sur le site Web et la carte Info-travaux ainsi que sur les médias sociaux (Twitter: MTL_Circulation et Waze, ...).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.
Début des travaux : juin 2019
Fin des travaux : novembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Isabelle BESSETTE, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Denis ALLARD, Service des infrastructures du réseau routier
Michel BORDELEAU, Ahuntsic-Cartierville
Stéphanie VIDAL, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Richard BLAIS, Ahuntsic-Cartierville

Lecture :

Michel BORDELEAU, 21 mars 2019
Isabelle BESSETTE, 13 mars 2019
Jean CARRIER, 13 mars 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mourad ACHAB
Ingénieur

Tél : 514-872-6413
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-12

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2019-03-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2019-03-22

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres :	441011	No du GDD :	1197231010
Titre de l'appel d'offres :	Travaux de voirie dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville (PCPR-PRCPR 2019)		
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme		

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :	28 - 1 - 2019	Ouverture originalement prévue le :	28 - 2 - 2019
Ouverture faite le :	28 - 2 - 2019	Délai total accordé aux soumissionnaires :	30 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 2 ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
12 - 2 - 2019	Le CCAG est remplacé, Formulaire de soumission revisé(Items 9, 11, 17 et 25)	3 151,00
22 - 2 - 2019	Publication du tableau des questions-réponses	-

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs	13	Nbre de soumissions reçues	10	% de réponses	77
		Nbre de soumissions rejetées		% de rejets	0,0

Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission :	120	jrs	Date d'échéance initiale :	28 - 6 - 2019	
Prolongation de la validité de la soumission de :		jrs	Date d'échéance révisée :	JJ - MM - AAAA	

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes *(Les prix de soumission et l'AMF ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)*	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant) **Total**
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	9 477 000,00
EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC.	9 683 189,10
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	9 994 356,29
DEMIX CONSTRUCTION, DIVISIONDE GROUPE CRH CANADA INC.	10 174 343,43
MELOCHE, DIVISION DE SINTRA INC.	10 338 449,67
ROXBORO EXCAVATION INC.	10 695 469,40
4042077 CANADA INC. (DE SOUSA)	10 767 861,75
PAVAGES METROPOLITAIN INC.	10 931 772,27
CONSTRUCTION VIATEK INC.	12 997 899,61
ALI EXCAVATION INC.	14 811 361,38
Estimation **interne**	11 068 297,20

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation **-14,4%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse **2,2%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** X **NON**

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		x	AMF		x	***Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant***
RENA		x	Revenu Qc		x	

Recommandation

Nom du soumissionnaire :	CONSTRUCTION BAU-VAL INC.
Montant du contrat (incluant les taxes) ($) :	9 477 000,00
Montant des contingences ($) :	947 700,00
Montant des incidences ($) :	360 000,00

Date prévue de début des travaux : 10 - 6 - 2019 Date prévue de fin des travaux : 30 - 11 - 2019

Soumission: **441011**

Liste de rues - arrondissement AHUNTSIC-CARTIERVILLE

PCPR

1 : C-7182, Rue du Bocage, entre la rue Lachapelle et la rue Notre-Dame-des-Anges

2 : C-7183, Rue Forbes, entre la rue Saint-Évariste et la rue Lavigne

3 : C-7184, Boulevard de l' Acadie, entre le boulevard de Persillier et la rue Alain Grandbois

4 : C-7532, Boulevard de l'Acadie, entre l'avenue Marcelin-Wilson et un point au Nord de Marcelin Wilson

5 : C-7185, Rue Jeanne-Mance, entre la rue de Port-Royal Ouest et la rue Sauvé Ouest

6 : C-7186, Rue de Port-Royal Ouest, entre la rue Clark et la rue Saint-Urbain

7 : C-7187, Rue de Port-Royal Ouest, entre la rue Meilleur et l'avenue de l'Esplanade

8 : C-7188, Rue Legendre Ouest, entre la rue Meilleur et la rue Verville

9 : C-7189, Avenue du Parc, entre la rue Chabanel Ouest et le boulevard Crémazie Ouest

10 : C-7190, Rue Saint-Hubert, entre l'avenue Émile-Journault et le boulevard Crémazie Est

11 : C-7191, Rue Saint-Hubert, entre la rue Sauvé Est et la rue Chabanel Est

12 : C-7192, Rue de Louvain Est, entre l'avenue Papineau et l'avenue Christophe-Colomb

13 : C-7193, Avenue Christophe-Colomb, entre le boulevard Gouin Est et la rue de Louvain Est

14 : C-7194, Avenue Christophe-Colomb, entre la rue de Louvain Est et le boulevard Crémazie Est

15 : C-7195, Rue Fleury Est, entre le boulevard Olympia et la rue Garnier

16 : C-7196, Avenue de Lorimier, entre la rue Sauvé Est et la rue de Port-Royal Est

17 : C-7197, Rue de Lille, entre la rue Sauvé Est et la rue Sauriol Est

18 : C-7198, Rue Sauvé Est, entre la rue de Martigny et la rue d'Iberville

19 : C-7199, Rue de Saint-Firmin, entre la rue Prieur Est et le boulevard Henri-Bourassa Est

20 : C-7200, Rue Prieur Est, entre la rue de Saint-Firmin et l'avenue Hamelin

21 : C-7203, Rue Lajeunesse, entre la rue Prieur Est et le pont Viau

22 : C-7570, Rue Ranger, entre la rue de Mésy au boulevard Gouin Ouest

23 : C-6122, Rue Verville, entre la rue Port-Royal Ouest et la rue Sauvé Ouest

PRCPR :

24 : C-7201, Rue de Port-Royal Ouest, entre la rue Meilleur et le Cul-de-sac à l'Ouest

25 : C-7202, Rue Meilleur, entre la rue Louvain Ouest et la rue Sauvé Ouest

26 : C-7205, Rue Prieur Est, entre la rue de la Roche et l'avenue Christophe-Colomb

27 : C-7206, Boulevard Gouin Est, entre l'avenue Papineau et l'avenue de Lorimier

28 : C-7209, Boulevard Gouin Est, entre la rue J.J. Gagnier et l'avenue Wilfrid Saint-Louis

29 : C-7210, Boulevard Henri-Bourassa Est, entre la rue Parthenais et l'avenue Bruchési

30 : C-7211, Boulevard Saint-Laurent, entre le boulevard Crémazie Est et la rue de Beauharnois Ouest

31 : C-7212, Rue Letellier, entre la rue McDuff et le Cul-de-sac au Nord

32 : C-7214, Boulevard Gouin, entre l'avenue Le Mesurier et l'avenue du Ruisseau

33 : C-7215, Voie de virage entre le boulevard de l'Acadie et le boulevard Henri-Bourassa

34 : C-7216, Boulevard Henri-Bourassa entre le boulevard de l'Acadie et l'autoroute 15

35 : C-7506, Rue Lajeunesse, entre le boulevard Crémazie Est et la rue Sauriol Est

36 : C-7537, Boulevard Henri-Bourassa Ouest, entre l'avenue de Bois-de-Boulogne et le boulevard Henri-Bourassa Ouest

AHUNTSIC - CARTIERVILLE

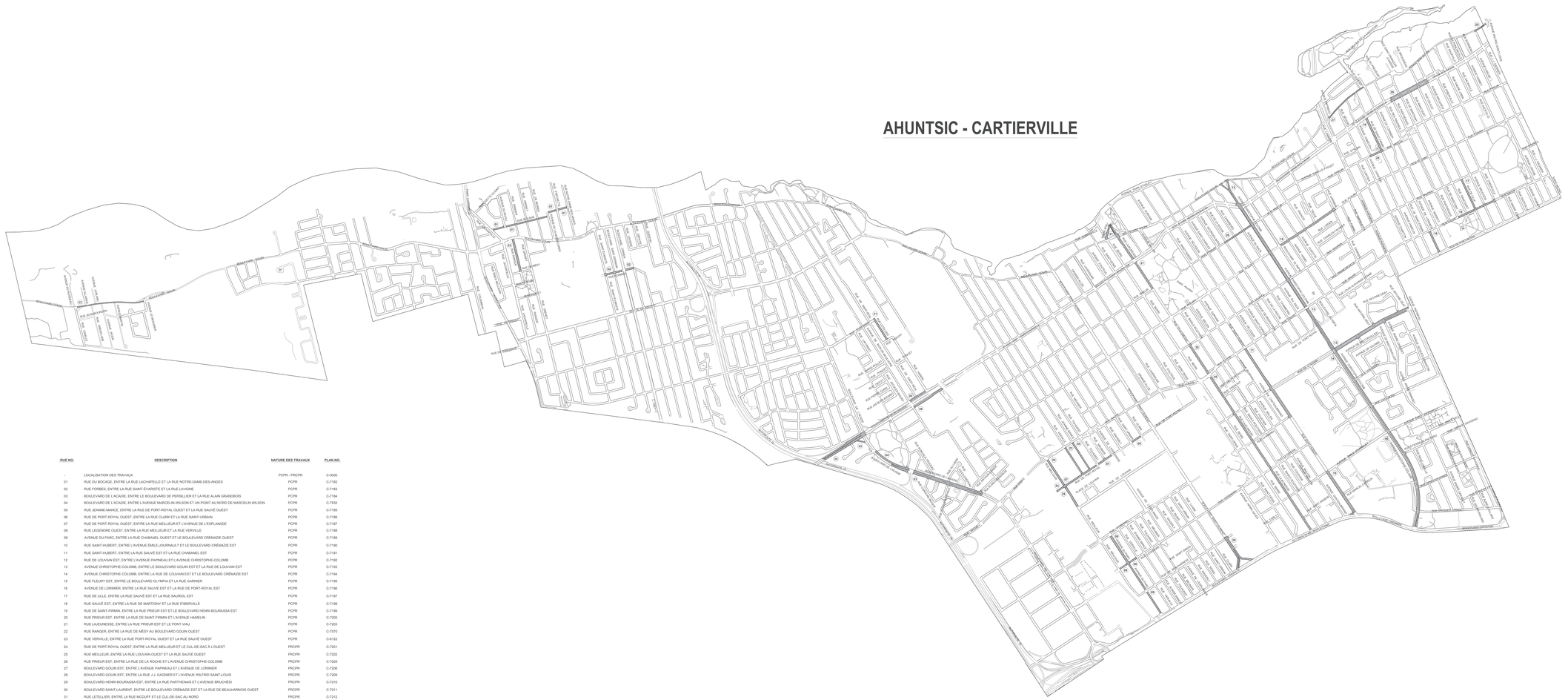

RUE NO.	DESCRIPTION	NATURE DES TRAVAUX	PLAN NO.
-	LOCALISATION DES TRAVAUX	PCPR - PRCPR	C-0000
01	RUE DU BOCAGE, ENTRE LA RUE LACHAPELLE ET LA RUE NOTRE-DAME-DES-ANGES	PCPR	C-7152
02	RUE FORBES, ENTRE LA RUE SAINT-EVARISTE ET LA RUE LAVIGNE	PCPR	C-7153
03	BOULEVARD DE L'ACADIE, ENTRE LE BOULEVARD DE PERSEILLER ET LA RUE ALAIN GRANDBOIS	PCPR	C-7154
04	BOULEVARD DE L'ACADIE, ENTRE L'AVENUE MARCELIN-WILSON ET UN POINT AU NORD DE MARCELIN WILSON	PCPR	C-7532
05	RUE JEANNE-MANCE, ENTRE LA RUE DE PORT-ROYAL OUEST ET LA RUE SAUVÉ OUEST	PCPR	C-7155
06	RUE DE PORT-ROYAL OUEST, ENTRE LA RUE CLARK ET LA RUE SAINT-URBAIN	PCPR	C-7156
07	RUE DE PORT-ROYAL OUEST, ENTRE LA RUE MEILLEUR ET L'AVENUE DE L'ESPLANADE	PCPR	C-7157
08	RUE LEGENDRE OUEST, ENTRE LA RUE MEILLEUR ET LA RUE VERVILLE	PCPR	C-7158
09	AVENUE DU PARC, ENTRE LA RUE CHABANEL OUEST ET LE BOULEVARD CRÉMAZIE OUEST	PCPR	C-7159
10	RUE SAINT-HUBERT, ENTRE L'AVENUE ÉMILE-JOURNAULT ET LE BOULEVARD CRÉMAZIE EST	PCPR	C-7190
11	RUE SAINT-HUBERT, ENTRE LA RUE SAUVÉ EST ET LA RUE CHABANEL EST	PCPR	C-7191
12	RUE DE LOUVAIN EST, ENTRE L'AVENUE PAPINEAU ET L'AVENUE CHRISTOPHE-COLOMB	PCPR	C-7192
13	AVENUE CHRISTOPHE-COLOMB, ENTRE LE BOULEVARD GOUIN EST ET LA RUE DE LOUVAIN EST	PCPR	C-7193
14	AVENUE CHRISTOPHE-COLOMB, ENTRE LA RUE DE LOUVAIN EST ET LE BOULEVARD CRÉMAZIE EST	PCPR	C-7194
15	RUE FUGUERY EST, ENTRE LE BOULEVARD OLYMPIA ET LA RUE GARNIER	PCPR	C-7195
16	AVENUE DE LORIMIER, ENTRE LA RUE SAUVÉ EST ET LA RUE DE PORT-ROYAL EST	PCPR	C-7196
17	RUE DE LILLE, ENTRE LA RUE SAUVÉ EST ET LA RUE SAUROIS, EST	PCPR	C-7197
18	RUE SAUVÉ EST, ENTRE LA RUE DE MARTIGNY ET LA RUE D'IBERVILLE	PCPR	C-7198
19	RUE DE SAINT-FIRMIN, ENTRE LA RUE PRIEUR EST ET LE BOULEVARD HENRI-BOURASSA EST	PCPR	C-7199
20	RUE PRIEUR EST, ENTRE LA RUE DE SAINT-FIRMIN ET L'AVENUE HAMELIN	PCPR	C-7200
21	RUE LAJEUNESSE, ENTRE LA RUE PRIEUR EST ET LE PONT VIAU	PCPR	C-7203
22	RUE RANGER, ENTRE LA RUE DE MESY AU BOULEVARD GOUIN OUEST	PCPR	C-7570
23	RUE VERVILLE, ENTRE LA RUE PORT-ROYAL OUEST ET LA RUE SAUVÉ OUEST	PCPR	C-6122
24	RUE DE PORT-ROYAL OUEST, ENTRE LA RUE MEILLEUR ET LE CUL-DE-SAC À L'OUEST	PRCPR	C-7201
25	RUE MEULEUR, ENTRE LA RUE LOUVAIN OUEST ET LA RUE SAUVÉ OUEST	PRCPR	C-7202
26	RUE PRIEUR EST, ENTRE LA RUE DE LA ROCHE ET L'AVENUE CHRISTOPHE-COLOMB	PRCPR	C-7205
27	BOULEVARD GOUIN EST, ENTRE L'AVENUE PAPINEAU ET L'AVENUE DE LORIMIER	PRCPR	C-7206
28	BOULEVARD GOUIN EST, ENTRE LA RUE J.J. GAGNIER ET L'AVENUE WILFRID SAINT-LOUIS	PRCPR	C-7209
29	BOULEVARD HENRI-BOURASSA EST, ENTRE LA RUE PARTHENAIS ET L'AVENUE BRUCHÉSI	PRCPR	C-7210
30	BOULEVARD SAINT-LAURENT, ENTRE LE BOULEVARD CRÉMAZIE EST ET LA RUE DE BEAUHARNOIS OUEST	PRCPR	C-7211
31	RUE LETELLIER, ENTRE LA RUE MCDUFF ET LE CUL-DE-SAC AU NORD	PRCPR	C-7212
32	BOULEVARD GOUIN, ENTRE L'AVENUE LE MESURIER ET L'AVENUE DU RUISSEAU	PRCPR	C-7214
33	VOIE DE VIRAGE ENTRE LE BOULEVARD DE L'ACADIE ET LE BOULEVARD HENRI-BOURASSA	PRCPR	C-7215
34	BOULEVARD HENRI-BOURASSA ENTRE LE BOULEVARD DE L'ACADIE ET L'AUTOROUTE 15	PRCPR	C-7216
35	RUE LAJEUNESSE, ENTRE LE BOULEVARD CRÉMAZIE EST ET LA RUE SAUVÉ EST	PRCPR	C-7506
36	BOULEVARD HENRI-BOURASSA OUEST, ENTRE LA RUE HAMON ET L'AVENUE DE BOIS-DE-BOULOGNE ET ENTRE L'AVENUE DE BOIS-DE-BOULOGNE ET LE BOULEVARD HENRI-BOURASSA OUEST	PRCPR	C-7557

Orientation

LE FOND DE PLAN EST ISSU DE LA CARTOGRAPHIE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Plan de localisation

Références

Plan d'arpentage : XXX

Plan EGA : XXX

Plan BC : XXX

Plan géométrie : XXX

Légende

- Puisard de rue
- Puisard latéral
- Grille carrée
- Puisard de trottoir
- Repère géodésique
- Vanne de gaz
- Regard chambre d'Hydro-Québec
- Regard chambre de la CSEM
- Symbole de forage
- Base à briser et à reconstruire au même emplacement
- Base à construire
- Base existante
- Base à briser ou à enlever

Regard chambre H.Q.
Puisard latéral (Piqué)
Regard chambre de Bell
Borne-fontaine
Boîte de vanne
Vanne d'aqueduc
Manchon de pancrémière
Manchon
F.C. : Fin de courbe
Excavation chambre de transformateur (Hydro modifiée)
Chambre de transformateur
Chambre de transformateur (Hydro-Québec)

(*) Symbole grossi pour plus de clarté.

Puisard à démolir lors de la construction d'un projet

DFE	Égout	DFD	Drain
DFP	Pavage	DFT	Trottoir

Puisard à déplacer lors de la construction d'un projet

DP	Pavage	DT	Trottoir

Nouveau puisard lors de la construction d'un projet

NE	Égout	ND	Drain
NP	Pavage	NT	Trottoir

Puisard

T+C	Tête et couvercle à changer (puisard de trottoir)	T+S	Tête et grille à changer
		A+N	Ajustable à niveler
T+G+RE(*)	Tête en grille à changer (+ réparation)	A+C	Ajustable à changer

Égout / Aqueduc

C+C	Cadre et couvercle à changer	A+N	Ajustable à niveler
		A+C	Ajustable à changer
C+C+REP	Cadre et couvercle à changer (+ réparation)	TB+C	Tête de boîte de vanne à changer
TB+N	Tête de boîte de vanne à niveler		

Divers

NIV.	À niveler	RPH	Rampe pour handicapés
PR	Puisard à remplacer	A+R	Anneau à rehausser
		T.Q.	Tel quel

Émission

No.	Date	Description	Préparé par
00	2019/01/16	Émis pour soumission	S.P.

Montréal

Service des infrastructures
Direction générale
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, Tr étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

CIMA+

Intervenants

Dessiné par:
Zi Chen, Dess. — CIMA+ — 2019 / 01 / 1500

Vérifié par:
G.Munoz Lopez, Ing.jr. — CIMA+ — 2019 / 01 / 1500

Préparé par:
Sylvain Parent, Ing. — CIMA+ — 2019 / 01 / 1500

Sceau de l'ingénieur(e)

Original signé le:

Projet:

Arrondissement(s): **Ahuntsic-Cartierville**

Nature des travaux:

Travaux de voirie (PCPR / PRCPR 2019)

Titre du plan:

LOCALISATION DES TRAVAUX

DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle: 1:200

No. de projet	Feuillet	Émission	Progr.
PL-VO-C-0000	1/1	000	

441011

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

SOMMAIRE PAR SOUS-PROJETS (PROJETS SIMON)		SOUMISSION:	441011	DATE:
#GDD:	1197231010	DRM:	4410	2019/03/07
RESPONSABLE:	Mourad Achab, ing.			
INTITULÉ DU PROJET:	Travaux de voirie dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville (PCPR-PRCPR 2019)			

PROJET INVESTI: 55856 Desc et client-payeur: **PCPR-Direction de la mobilité**

			Taxes incluses			
Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1855856 016	175722	7 263 815,92 $	7 231 659,49 $	723 165,95 $	0,00 $	C
1855856 017	175723	132 404,32 $	0,00 $	0,00 $	145 000,00 $	C
1855856 018	175724	114 141,66 $	0,00 $	0,00 $	125 000,00 $	C
SOUS-TOTAL		**7 510 361,90 $**	**7 231 659,49 $**	**723 165,95 $**	**270 000,00 $**	

PROJET INVESTI: 55861 Desc et client-payeur: **PRCPR-Direction de la mobilité**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1855861 008	175725	2 255 324,68 $	2 245 340,51 $	224 534,05 $	0,00 $	C
1855861 009	175726	41 090,99 $	0,00 $	0,00 $	45 000,00 $	C
1855861 010	175727	41 090,99 $	0,00 $	0,00 $	45 000,00 $	C
SOUS-TOTAL		**2 337 506,66 $**	**2 245 340,51 $**	**224 534,05 $**	**90 000,00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

TOTAL	**9 847 868,56 $**	**9 477 000,00 $**	**947 700,00 $**	**360 000,00 $**
TOTAL (Contrat + Contingences + Incidences)			**10 784 700,00 $**	

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**GRAND TOTAL**	**SOUMISSION:** 441011	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:			**07/03/2019**
INTITULÉ DU PROJET:	**Travaux de voirie dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville (PCPR-PRCPR 2019)**		

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET		9 477 000,00 $
TRAVAUX CONTINGENTS		947 700,00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:		
Utilités publiques	190 000,00 $	
Gestion des sols excavés	10 000,00 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif	160 000,00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation	0,00 $	
Gestion des impacts	0,00 $	
XXX	0,00 $	
XXX	0,00 $	
XXX	0,00 $	
TOTAL À REPORTER	360 000,00	360 000,00 $
Dépenses à autoriser - GRAND TOTAL		10 784 700,00 $
Imputation (crédits)		9 847 868,56 $
Montant de dépôt		

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	469 001,96	935 658,90
Ristournes TPS et TVQ à 50%	936 831,41	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Mourad Achab, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1855856 016**	**SOUMISSION:**	**441011**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**175722**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**07/03/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**PCPR 2019 - Planage et revêtement de chaussée**			
ENTREPRENEUR ▸	**Construction Bau-Val Inc**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			7 231 659,49 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10,00%		723 165,95 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0,00	0,00 $
Dépenses totales à autoriser			7 954 825,44 $
Imputation (crédits)			7 263 815,92 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	345 937,18	690 144,67
Ristournes TPS et TVQ à 50%	691 009,52	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Mourad Achab, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1855856 017**	**SOUMISSION:**	**441011**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**175723**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**07/03/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**PCPR 2019: Travaux de voirie, Incidences techniques.**			
ENTREPRENEUR ▸				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10,00%		0,00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		145 000,00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	145 000,00	145 000,00 $
Dépenses totales à autoriser			145 000,00 $
Imputation (crédits)			132 404,32 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		6 305,72	12 579,91
Ristournes TPS et TVQ à 50%		12 595,68	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Mourad Achab, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1855856 018**	**SOUMISSION:**	**441011**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**175724**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**07/03/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**PCPR 2019 : Travaux de voirie, Incidences professionnelles**			
ENTREPRENEUR ▸				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10,00%		0,00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Gestion des sols excavés		5 000,00 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		120 000,00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	125 000,00	125 000,00 $
Dépenses totales à autoriser			125 000,00 $
Imputation (crédits)			114 141,66 $
Montant de dépôt			

		TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:			
À payer avant ristournes (100%)		5 435,96	10 844,75
Ristournes TPS et TVQ à 50%		10 858,34	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Mourad Achab, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1855861 008**	**SOUMISSION:**	**441011**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**175725**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**07/03/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**PRCPR 2019 - Planage et revêtement de chaussée**			
ENTREPRENEUR ›	**Construction Bau-Val Inc**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			2 245 340,51 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10,00%		224 534,05 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0,00	0,00 $
Dépenses totales à autoriser			2 469 874,56 $
Imputation (crédits)			2 255 324,68 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	107 409,20	214 281,35
Ristournes TPS et TVQ à 50%	214 549,88	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Mourad Achab, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1855861 009**	**SOUMISSION:**	**441011**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**175726**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**07/03/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**PRCPR 2019: Travaux de voirie, Incidences techniques.**			
ENTREPRENEUR ▸				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10,00%		0,00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		45 000,00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	45 000,00	45 000,00 $
Dépenses totales à autoriser			45 000,00 $
Imputation (crédits)			41 090,99 $
Montant de dépôt			

		TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:			
À payer avant ristournes (100%)		1 956,95	3 904,11
Ristournes TPS et TVQ à 50%		3 909,01	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Mourad Achab, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1855861 010**	**SOUMISSION:**	**441011**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**175727**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**07/03/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**PRCPR 2019 : Travaux de voirie, Incidences professionnelles**			
ENTREPRENEUR ▸				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10,00%		0,00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Gestion des sols excavés		5 000,00 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		40 000,00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	45 000,00	45 000,00 $
Dépenses totales à autoriser			45 000,00 $
Imputation (crédits)			41 090,99 $
Montant de dépôt			

		TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:			
À payer avant ristournes (100%)		1 956,95	3 904,11
Ristournes TPS et TVQ à 50%		3 909,01	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Mourad Achab, ing.

Montréal

Soumission 441011 – Travaux de voirie dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville (PCPR et PRCPR 2019)

Principe de gestion de la mobilité

Secteur	Mesures de mitigation
PCPR C-6122 **Rue Verville** De la rue Sauvé Ouest à la rue de Port-Royal Ouest.	**Travaux de planage et pavage:** Fermeture complète de la chaussée avec maintien de la circulation locale excepté lors des travaux de pavage **Horaire de travail :** Dimanche au vendredi de 21h à 5h et samedi et dimanche de 7h à 19h.
PCPR C-7182 **Rue du Bocage** De la rue Lachapelle à la rue Notre-Dame-des-Anges.	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture complète de la chaussée avec maintien de la circulation locale excepté lors des travaux de pavage. **Horaire de travail :** Lundi au vendredi 7h à 19h. Réaliser en été 2019
PCPR C-7183 **Rue Forbes** De la rue Saint-Évariste à la rue Lavigne.	**Travaux de planage et pavage :** Entraves partielles de la chaussée, une direction à la fois et maintien de la circulation dans les deux directions, en alternance avec signaleurs. **Horaire de travail :** Planage : Lundi au Vendredi 7h à 19h. Pavage : Dimanche au vendredi 21h à 5h.
PCPR C-7184 **Boulevard de l'Acadie** Du boulevard de Persillier à la rue Alain-Grandbois.	**Travaux de planage :** Entraves partielles de la chaussée, un côté à la fois et maintien de la circulation sur la chaussée restante. **Travaux de pavage :** Fermeture complète d'une direction à la fois avec mise en place d'un contresens sur la direction opposé **Horaire de travail :** Planage : Lundi au vendredi 9h30 à 15h30 et samedi et dimanche de 8h à 19h. Pavage : Dimanche au vendredi 21h à 5h et samedi et dimanche 8h à 19h.
PCPR C-7185 **Rue Jeanne-Mance** De la rue Sauvé Ouest à la rue de Port-Royal Ouest.	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture complète de la chaussée avec maintien de la circulation locale excepté lors des travaux de pavage. **Horaire de travail :** Dimanche au vendredi 21h à 5h et samedi et dimanche 7h à 19h.
PCPR C-7186 **Rue de Port-Royal Ouest** De la rue Clark à la rue Saint-Urbain.	**Travaux de planage:** Fermeture complète d'une direction à la fois et maintien de la circulation dans la direction opposée. **Travaux de pavage :** Fermeture complète. **Horaire de travail :** Planage : Samedi et dimanche de 8h à 19h. Pavage : Dimanche au vendredi de 21h à 5h et samedi et dimanche de 8h à 19h.
PCPR C-7187 **Rue de Port-Royal Ouest** De la rue Meilleur à l'avenue de l'Esplanade.	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture complète de la chaussée avec maintien de la circulation locale excepté lors des travaux de pavage. **Horaire de travail :** Dimanche au vendredi de 21h à 5h et samedi et dimanche de 7h à 19h.
PCPR C-7188 **Rue Legendre Ouest** De la rue Meilleur à la rue Verville.	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture complète de la chaussée avec maintien de la circulation locale excepté lors des travaux de pavage. **Horaire de travail :** Samedi et dimanche 8h à 19h.
PCPR C-7189 **Avenue du Parc** Du boulevard Crémazie Ouest à la rue Legendre Ouest.	**Travaux de planage et pavage :** Entraves partielles de la chaussée, une direction à la fois et maintien de la circulation dans la direction **nord.** **Horaire de travail :** Samedi et dimanche 8h à 19h.
PCPR C-7189 **Avenue du Parc** De la rue Legendre Ouest et la rue Chabanel Ouest.	**Travaux de planage et pavage :** Entraves partielles de la chaussée, un côté à la fois et maintien de la circulation sur la chaussée restante. **Horaire de travail :** Lundi au vendredi 7h à 19h.
PCPR C-7190 **Rue Saint-Hubert** De l'avenue Émile-Journault au boulevard Crémazie Est.	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture complète d'une direction à la fois avec mise en place d'un contresens sur la direction opposé **Horaire de travail :** Lundi au vendredi 7h à 19h. Réaliser en été 2019
PCPR C-7191 **Rue Saint-Hubert** De la rue de Louvain Est à la rue Chabanel Est.	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture complète d'une direction à la fois avec mise en place d'un contresens sur la direction opposé **Horaire de travail :** Lundi au vendredi 7h à 19h. Réaliser en été 2019

Secteur	Mesures de mitigation
PCPR C-7191 **Rue Saint-Hubert** De la rue Sauvé Est à la rue de Louvain Est.	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture complète d'une direction à la fois et maintien de la circulation dans la direction opposée. **Horaire de travail :** Lundi au vendredi 7h à 19h (direction nord) et lundi au vendredi de 9h à 19h (direction sud). Réaliser en été 2019.
PCPR C-7192 **Rue de Louvain Est** De l'avenue Papineau à l'avenue Christophe-Colomb.	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture complète d'une direction à la fois avec mise en place d'un contresens sur la direction opposé **Horaire de travail :** Lundi au vendredi 7h à 15h30.
PCPR C-7193 **Avenue Christophe-Colomb** De la rue de Louvain Est à la rue Sauvé Est.	**Travaux de planage et pavage :** Direction Nord : Entraves partielles de la chaussée, un côté à la fois et maintien de la circulation sur la chaussée restante. Direction sud : Fermeture complète de la direction sud avec mise en place d'un contresens sur la chaussée en direction nord. **Horaire de travail :** Planage : Lundi au vendredi 9h30 à 16h. Pavage : Dimanche à vendredi 21h à 5h. Réaliser en été 2019.
PCPR C-7193 **Avenue Christophe-Colomb** De la rue Sauvé Est au boulevard Henri-Bourassa Est.	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture complète d'une direction à la fois avec mise en place d'un contresens sur la direction opposé. **Horaire de travail :** Planage : Lundi au vendredi 9h30 à 16h. Pavage : Dimanche à vendredi 21h à 5h. Réaliser en été 2019.
PCPR C-7193 **Avenue Christophe-Colomb** Du boulevard Henri-Bourassa Est au boulevard Gouin Est.	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture complète de l'avenue Christophe Colomb et Fermeture complète d'une direction à la fois avec mise en place d'un contresens sur la direction opposé sur le boulevard Henri-Bourassa Est. **Horaire de travail :** Samedi et dimanche 8h à 19h.
PCPR C-7194 **Avenue Christophe-Colomb** De la rue de Louvain au boulevard Crémazie Est.	**Travaux de planage et pavage :** Entraves partielles de la chaussée, un côté à la fois et maintien de la circulation sur la chaussée restante. **Horaire de travail :** Planage : Lundi au vendredi 9h30 à 16h. Pavage : Dimanche au vendredi de 21h à 5h.
PCPR C-7195 **Rue Fleury Est** Du boulevard Olympia à la rue Garnier.	**Travaux de planage:** Fermeture complète d'une direction à la fois et maintien de la circulation dans la direction opposée. **Travaux de pavage :** Fermeture complète. **Horaire de travail :** Planage : Lundi au vendredi 7h à 19h. Pavage : Dimanche au vendredi de 21h à 5h.
PCPR C-7196 **Avenue de Lorimier** De la rue Sauvé Est à la rue de Port-Royal Est.	**Travaux de planage:** Fermeture complète d'une direction à la fois et maintien de la circulation dans la direction opposée. **Travaux de pavage :** Fermeture complète. **Horaire de travail :** Lundi au vendredi 7h à 19h.
PCPR C-7197 **Rue de Lille** De la rue Sauvé Est à la rue Sauriol Est.	**Travaux de planage:** Fermeture complète d'une direction à la fois et maintien de la circulation dans la direction opposée. **Travaux de pavage :** Fermeture complète. **Horaire de travail :** Lundi au vendredi 7h à 19h.
PCPR C-7198 **Rue Sauvé Est** De la rue de Martigny à la rue d'Iberville.	**Travaux de planage:** Fermeture complète d'une direction à la fois et maintien de la circulation dans la direction opposée. **Travaux de pavage :** Fermeture complète. **Horaire de travail :** Lundi au vendredi 7h à 19h.
PCPR C-7199 **Rue de Saint-Firmin** De la rue Prieur Est au boulevard Henri-Bourassa Est.	**Travaux de planage:** Entraves partielles de la chaussée, un côté à la fois et maintien de la circulation sur la chaussée restante. **Travaux de pavage :** Fermeture complète. **Horaire de travail :** Lundi au vendredi 7h à 19h. Réaliser en été 2019.
PCPR C-7200 **Rue Prieur Est** De la rue de Saint-Firmin à l'avenue Hamelin.	**Travaux de planage:** Fermeture complète d'une direction à la fois et maintien de la circulation dans la direction opposée. **Travaux de pavage :** Fermeture complète. **Horaire de travail :** Lundi au vendredi 7h à 19h. Réaliser en été 2019.

Secteur	Mesures de mitigation
PCPR C-7203 **Rue Lajeunesse** De la rue Prieur Est au pont Viau	**Travaux de planage et pavage:** Entraves partielles de la chaussée, un côté à la fois et maintien de la circulation sur la chaussée restante. **Horaire de travail :** Dimanche au vendredi 21h à 5h.
PCPR C-7532 **Boulevard de l'Acadie** Du boulevard de Persillier à la Place de l'Acadie. PRCPR C-7216 **Intersection du boulevard Henri-Bourassa Ouest et du boulevard de l'Acadie.** PRCPR C-7215 **Voie de virage entre le boulevard de l'Acadie et le boulevard Henri-Bourassa Ouest.**	**Travaux de planage et pavage:** Fermeture complète d'une direction à la fois avec mise en place d'un contresens sur la direction opposé sur le boulevard de l'Acadie et Fermeture complète du boulevard Henri-Bourassa Est. **Horaire de travail :** Planage : Lundi au vendredi 9h30 à 15h30. Pavage : Dimanche au vendredi 21h à 5h. Réaliser en été 2019.
PCPR C-7570 **Rue Ranger** De la rue de Mésy au boulevard Gouin Ouest.	**Travaux de planage:** Fermeture complète d'une direction à la fois et maintien de la circulation dans la direction opposée. **Travaux de pavage :** Fermeture complète. **Horaire de travail :** Lundi au vendredi 7h à 19h.
PRCPR C-7201 **Rue de Port Royal Ouest** De la rue Meilleur au cul-de-sac à l'ouest.	**Travaux de planage et pavage :** Entraves partielles de la chaussée, une direction à la fois et maintien de la circulation dans les deux directions, en alternance avec signaleurs. **Horaire de travail :** Lundi au Vendredi 7h à 19h.
PRCPR C-7202 **Rue Meilleur** De la rue de Louvain Ouest à la rue Sauvé Ouest.	**Travaux de planage:** Fermeture complète d'une direction à la fois et maintien de la circulation dans la direction opposée. **Travaux de pavage :** Fermeture complète. **Horaire de travail :** Dimanche au vendredi 21h à 5h et samedi et dimanche 7h à 19h.
PRCPR C-7205 **Rue Prieur Est** De la rue De La Roche à l'avenue Christophe-Colomb.	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture complète de la chaussée avec maintien de la circulation locale excepté lors des travaux de pavage. **Horaire de travail :** Lundi au vendredi 7h à 19h.
PRCPR C-7206 **Boulevard Gouin Est** De l'avenue Papineau à l'avenue de Lorimier.	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture complète de la chaussée avec maintien de la circulation locale excepté lors des travaux de pavage. **Horaire de travail :** Lundi au vendredi 7h à 19h.
PRCPR C-7209 **Boulevard Gouin Est** De la rue J.-J. Gagnier à l'avenue Wilfrid Saint-Louis.	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture complète de la chaussée avec maintien de la circulation locale excepté lors des travaux de pavage. **Horaire de travail :** Lundi au vendredi 7h à 19h.
PRCPR C-7210 **Boulevard Henri Bourassa Est** De la rue Parthenais à l'avenue Bruchési.	**Travaux de planage:** Entraves partielles de la chaussée, un côté à la fois et maintien de la circulation sur la chaussée restante. **Travaux de pavage:** Fermeture complète d'une direction à la fois avec mise en place d'un contresens sur la direction opposé **Horaire de travail :** Planage : Lundi au vendredi 9h30 à 19h (direction ouest) et lundi au vendredi 7h à 15h30 (direction est) Pavage : Dimanche au vendredi 21h à 5h.
PRCPR C-7211 **Boulevard Saint-Laurent** Du boulevard Crémazie Est à la rue de Beauharnois.	**Travaux de planage:** Entraves partielles de la chaussée, un côté à la fois et maintien de la circulation sur la chaussée restante. **Travaux de pavage:** Fermeture complète d'une direction à la fois et maintien de la circulation dans la direction opposée. **Horaire de travail :** Dimanche au vendredi 21h à 5h.
PRCPR C-7212 **Rue Letellier** De la rue McDuff au cul-de-sac au nord.	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture complète de la chaussée avec maintien de la circulation locale excepté lors des travaux de pavage. **Horaire de travail :** Lundi au vendredi 7h à 19h.

Secteur	Mesures de mitigation
PRCPR C-7214 **Boulevard Gouin Ouest** De l'avenue Le Mesurier à l'avenue du Ruisseau.	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture complète de la chaussée avec maintien de la circulation locale excepté lors des travaux de pavage. **Horaire de travail :** Lundi au vendredi 9h à 19h.
PRCPR C-7216 **Boulevard Henri-Bourassa** Ouest Du boulevard de l'Acadie à l'autoroute 15.	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture complète d'une direction à la fois avec mise en place d'un contresens sur la direction opposé **Horaire de travail :** Planage : Samedi et dimanche de 8h à 19h. Pavage : Dimanche au vendredi 21h à 5h et samedi et dimanche de 8h à 19h.
PRCPR C-7506 **Rue Lajeunesse** Du boulevard Crémazie à la rue Sauriol Est.	**Travaux de planage et pavage:** Entraves partielles de la chaussée, un côté à la fois et maintien de la circulation sur la chaussée restante. **Horaire de travail :** Lundi au vendredi 9h à 19h. Réaliser en été 2019.
PRCPR C-7537 **Boulevard Henri-Bourassa Ouest** Du boulevard Henri-Bourassa Ouest à l'avenue de Bois-de-Boulogne.	**Travaux de planage:** Entraves partielles de la chaussée, un côté à la fois et maintien de la circulation sur la chaussée restante. **Travaux de pavage :** Fermeture complète. **Horaire de travail :** Lundi au vendredi 7h à 19h (côté nord) et dimanche au vendredi 21h à 5h (côté sud). Pavage : Dimanche au vendredi 21h à 5h. Réaliser en été 2019.
Mesures de gestion des impacts applicables à tous les projets	- Les travaux sont prévus d'être réalisés en 2019; - L'Entrepreneur doit redonner les voies à la circulation à la fin de chaque quart de travail; - Maintien, en tout temps, des trottoirs et des passages piétonniers libres d'obstacles; - Ajustement de la signalisation existante à la configuration temporaire des travaux; - Sécurisation de l'aire de travail des voies de circulation ouvertes à l'aide de repères visuels de type T-RV-7; - Délimitation des voies en contresens à l'aide de repères visuels de type T-RV-10; - Maintien en tout temps, de façon sécuritaire, de tous les mouvements permis aux intersections, à moins d'indication contraire; - Présence de signaleurs pour assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier adjacent la zone des travaux incluant les piétons et cyclistes; - Installation à l'avance, aux approches du chantier, de panneaux d'information générale pour informer les usagers de la localisation des travaux ainsi que la date de début et de leur durée. Installation et mise en fonction des chemins de détour avant la mise en place des entraves; - Installation de PMVM pour les rues artérielles - Accommodation et maintien en tout temps d'accès pour les services d'Urgences-Santé, au service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et au SPVM. Les véhicules d'urgence doivent avoir accès aux bâtiments dans le secteur des travaux; - Des plaques d'acier pour circulation doivent être prévues pour redonner accès aux riverains en dehors des heures de travail, si requis; - Commercialisation policière pour la gestion des intersections, au besoin; - L'Entrepreneur doit faciliter, durant les travaux, la circulation des personnes à mobilité réduite; - L'Entrepreneur doit coordonner ses interventions avec les travaux exécutés par d'autres entrepreneurs à proximité de son chantier.

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 14 juillet 2017

CONSTRUCTION BAU-VAL INC.
A/S MONSIEUR JEAN-PIERRE MALO
87, RUE ÉMILIEN-MARCOUX
SUITE 101
BLAINVILLE (QC) J7C 0B4

N° de décision : 2017-CPSM-1024809
N° de client : 2700017843

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous LES PAVAGES DORVAL, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). CONSTRUCTION BAU-VAL INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **4 décembre 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 441011
Numéro de référence : 1231449
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Travaux de voirie dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville (PCPR-PRCPR 2019)

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Ali Excavation Inc. 760 boul des Érables Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6T 6G4 http://www.aliexcavation.com	Madame Karine Ross Téléphone : 450 373-2010 Télécopieur : 450 373-0114	**Commande : (1536207)** 2019-01-30 10 h 03 **Transmission :** 2019-01-30 17 h 43	3064030 - 441011_AD_01_2019-02-11 2019-02-12 13 h 03 - Courriel 3064033 - 441011_FR_Soumission_R01_2019-02-11_AD (devis) 2019-02-12 13 h 03 - Courriel 3064034 - 441011_FR_Soumission_R01_2019-02-11_AD (bordereau) 2019-02-12 13 h 03 - Téléchargement 3064044 - 441011_Plans_2019-02-11_AD 2019-02-12 15 h 37 - Messagerie 3072051 - Addenda02 2019-02-22 16 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction Bau-Val Inc. 87 Emilien Marcoux, Suite#101 Blainville, QC, J7C 0B4 http://www.bauval.com	Madame France Laverdure Téléphone : 514 636-4400 Télécopieur : 514 636-9937	**Commande : (1534721)** 2019-01-28 10 h 13 **Transmission :** 2019-01-28 13 h 35	3064030 - 441011_AD_01_2019-02-11 2019-02-12 13 h 03 - Courriel 3064033 - 441011_FR_Soumission_R01_2019-02-11_AD (devis) 2019-02-12 13 h 03 - Courriel 3064034 - 441011_FR_Soumission_R01_2019-02-11_AD (bordereau) 2019-02-12 13 h 03 - Téléchargement 3064044 - 441011_Plans_2019-02-11_AD 2019-02-12 15 h 23 - Messagerie 3072051 - Addenda02 2019-02-22 16 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction Viatek Inc. 4915, rue Louis-B.-Mayer Laval, QC, H7P0E5	Madame Annie Bailey Téléphone : 450 664-2818 Télécopieur : 450 664-2819	**Commande : (1535678)** 2019-01-29 12 h 03 **Transmission :** 2019-01-30 7 h 25	3064030 - 441011_AD_01_2019-02-11 2019-02-12 13 h 03 - Courriel 3064033 - 441011_FR_Soumission_R01_2019-02-11_AD (devis) 2019-02-12 13 h 03 - Courriel 3064034 - 441011_FR_Soumission_R01_2019-02-11_AD (bordereau) 2019-02-12 13 h 03 - Téléchargement 3064044 - 441011_Plans_2019-02-11_AD 2019-02-12 15 h 24 - Messagerie 3072051 - Addenda02 2019-02-22 16 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

De Sousa 3872 Boulevard Leman Laval, QC, H7E1A1	Monsieur Wilson De Sousa Téléphone : 450 663-3000 Télécopieur : 450 663-2000	**Commande : (1534893)** 2019-01-28 12 h 03 **Transmission :** 2019-01-28 15 h 26	3064030 - 441011_AD_01_2019-02-11 2019-02-12 13 h 03 - Courriel 3064033 - 441011_FR_Soumission_R01_2019-02-11_AD (devis) 2019-02-12 13 h 03 - Courriel 3064034 - 441011_FR_Soumission_R01_2019-02-11_AD (bordereau) 2019-02-12 13 h 03 - Téléchargement 3064044 - 441011_Plans_2019-02-11_AD 2019-02-12 13 h 04 - Courriel 3072051 - Addenda02 2019-02-22 16 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Demix Construction, une division de CRH Canada inc. 26 rue Saulnier Laval, QC, H7M 1S8 http://www.crhcanada.com	Madame Julie Boudreault Téléphone : 450 629-3533 Télécopieur : 450 629-3549	**Commande : (1535584)** 2019-01-29 10 h 56 **Transmission :** 2019-01-29 16 h 07	3064030 - 441011_AD_01_2019-02-11 2019-02-12 13 h 03 - Courriel 3064033 - 441011_FR_Soumission_R01_2019-02-11_AD (devis) 2019-02-12 13 h 03 - Courriel 3064034 - 441011_FR_Soumission_R01_2019-02-11_AD (bordereau) 2019-02-12 13 h 03 - Téléchargement 3064044 - 441011_Plans_2019-02-11_AD 2019-02-12 15 h 37 - Messagerie 3072051 - Addenda02 2019-02-22 16 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Eurovia Québec Construction (Laval) 4085 St-Elzéar Est Laval, QC, H7E 4P2	Madame Johanne Durocher Téléphone : 450 431-7887 Télécopieur :	**Commande : (1536787)** 2019-01-31 9 h 12 **Transmission :** 2019-01-31 14 h 33	3064030 - 441011_AD_01_2019-02-11 2019-02-12 13 h 03 - Courriel 3064033 - 441011_FR_Soumission_R01_2019-02-11_AD (devis) 2019-02-12 13 h 03 - Courriel 3064034 - 441011_FR_Soumission_R01_2019-02-11_AD (bordereau) 2019-02-12 13 h 03 - Téléchargement 3064044 - 441011_Plans_2019-02-11_AD 2019-02-12 15 h 36 - Messagerie 3072051 - Addenda02 2019-02-22 16 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Eurovia Québec Construction Inc. (Montréal) 6200 St-Patrick Montréal, QC, H4E1b3	Madame Ghislaine Dujmovic Téléphone : 514 766-2550 Télécopieur :	**Commande : (1536273)** 2019-01-30 10 h 57 **Transmission :** 2019-01-30 10 h 57	3064030 - 441011_AD_01_2019-02-11 2019-02-12 13 h 03 - Courriel 3064033 - 441011_FR_Soumission_R01_2019-02-11_AD (devis) 2019-02-12 13 h 03 - Courriel 3064034 - 441011_FR_Soumission_R01_2019-02-11_AD (bordereau) 2019-02-12 13 h 03 - Téléchargement 3064044 - 441011_Plans_2019-02-11_AD 2019-02-12 13 h 04 - Courriel 3072051 - Addenda02 2019-02-22 16 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Entrepreneurs Bucaro Inc. 10,441 rue Balzac Montréal-Nord Montréal, QC, H1H 3L6	Monsieur Andrea Bucaro Téléphone : 514 325-7729	**Commande : (1537341)** 2019-01-31 16 h 22 **Transmission :** 2019-01-31 16 h 22	3064030 - 441011_AD_01_2019-02-11 2019-02-12 13 h 03 - Courriel 3064033 - 441011_FR_Soumission_R01_2019-02-11_AD (devis) 2019-02-12 13 h 03 - Courriel

	Télécopieur : 514 325-7183		3064034 - 441011_FR_Soumission_R01_2019-02-11_AD (bordereau) 2019-02-12 13 h 03 - Téléchargement 3064044 - 441011_Plans_2019-02-11_AD 2019-02-12 13 h 04 - Courriel 3072051 - Addenda02 2019-02-22 16 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Pavage Céka inc 1143, boul. St-Jean-Baptiste Québec, QC, J6R0H6 http://www.pavagesceka.com	Madame Julie Tremblay Téléphone : 450 699-6671 Télécopieur : 450 699-1847	**Commande : (1536913)** 2019-01-31 10 h 39 **Transmission :** 2019-01-31 10 h 39	3064030 - 441011_AD_01_2019-02-11 2019-02-12 13 h 34 - Messagerie 3064033 - 441011_FR_Soumission_R01_2019-02-11_AD (devis) 2019-02-12 13 h 04 - Télécopie 3064034 - 441011_FR_Soumission_R01_2019-02-11_AD (bordereau) 2019-02-12 13 h 03 - Téléchargement 3064044 - 441011_Plans_2019-02-11_AD 2019-02-12 15 h 24 - Messagerie 3072051 - Addenda02 2019-02-22 16 h 53 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Meloche, Division de Sintra 3125 boul Saint-Charles Kirkland, QC, H9H 3B9 http://sintra.ca	Madame Nancy Galipeau Téléphone : 514 695-3395 Télécopieur :	**Commande : (1535358)** 2019-01-29 8 h 40 **Transmission :** 2019-01-29 10 h 09	3064030 - 441011_AD_01_2019-02-11 2019-02-12 13 h 03 - Courriel 3064033 - 441011_FR_Soumission_R01_2019-02-11_AD (devis) 2019-02-12 13 h 03 - Courriel 3064034 - 441011_FR_Soumission_R01_2019-02-11_AD (bordereau) 2019-02-12 13 h 03 - Téléchargement 3064044 - 441011_Plans_2019-02-11_AD 2019-02-12 13 h 04 - Courriel 3072051 - Addenda02 2019-02-22 16 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Pavages Métropolitain Inc. 3500, boul. Sir-Wilfrid-Laurier Saint-Hubert, QC, J3Y6T1	Madame Julie Milon Téléphone : 450 321-2442 Télécopieur : 1888 802-9689	**Commande : (1535057)** 2019-01-28 14 h 30 **Transmission :** 2019-01-28 14 h 30	3064030 - 441011_AD_01_2019-02-11 2019-02-12 13 h 03 - Courriel 3064033 - 441011_FR_Soumission_R01_2019-02-11_AD (devis) 2019-02-12 13 h 03 - Courriel 3064034 - 441011_FR_Soumission_R01_2019-02-11_AD (bordereau) 2019-02-12 13 h 03 - Téléchargement 3064044 - 441011_Plans_2019-02-11_AD 2019-02-12 13 h 04 - Courriel 3072051 - Addenda02 2019-02-22 16 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Réhabilitation Du O inc 5270 boul Cléroux Laval, QC, H7T 2E8	Monsieur Danick Dufresne Téléphone : 450 682-2733 Télécopieur : 450 682-9651	**Commande : (1539836)** 2019-02-06 8 h 45 **Transmission :** 2019-02-06 10 h 51	3064030 - 441011_AD_01_2019-02-11 2019-02-12 13 h 03 - Courriel 3064033 - 441011_FR_Soumission_R01_2019-02-11_AD (devis) 2019-02-12 13 h 03 - Courriel 3064034 - 441011_FR_Soumission_R01_2019-02-11_AD (bordereau) 2019-02-12 13 h 03 - Téléchargement 3064044 - 441011_Plans_2019-02-11_AD 2019-02-12 15 h 25 - Messagerie

			3072051 - Addenda02 2019-02-22 16 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Roxboro Excavation INC.. 1620 Croissant Newman Dorval, QC, H9P 2R8	Monsieur Yvon Théoret Téléphone : 514 631-1888 Télécopieur : 514 631-1055	**Commande : (1535091)** 2019-01-28 14 h 55 **Transmission :** 2019-01-28 14 h 55	3064030 - 441011_AD_01_2019-02-11 2019-02-12 13 h 03 - Courriel 3064033 - 441011_FR_Soumission_R01_2019-02-11_AD (devis) 2019-02-12 13 h 03 - Courriel 3064034 - 441011_FR_Soumission_R01_2019-02-11_AD (bordereau) 2019-02-12 13 h 03 - Téléchargement 3064044 - 441011_Plans_2019-02-11_AD 2019-02-12 13 h 04 - Courriel 3072051 - Addenda02 2019-02-22 16 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197231010

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc., pour des travaux de voirie dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (PCPR-PRCPR 2019). Dépense totale de 10 784 700,00 $ (contrat: 9 477 000,00 $ + contingences: 947 700,00 $ + incidences: 360 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441011 - 10 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1197231010 SUM.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jorge PALMA-GONZALES
Préposé au budget
Tél : (514) 872-4014

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-13

Maria BARDINA
Conseillère budgetaire
Tél : 514-872-2563
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CM : 20.23

2019/04/15 13:00

(2)

Dossier # : 1197231010

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc., pour des travaux de voirie dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (PCPR-PRCPR 2019). Dépense totale de 10 784 700,00 $ (contrat: 9 477 000,00 $ + contingences: 947 700,00 $ + incidences: 360 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441011 - 10 soumissionnaires

Rapport- mandat SMCE197231010.pdf

Dossier # :1197231010

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

Le 15 avril 2019

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE197231010

Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc., pour des travaux de voirie dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (PCPR-PRCPR 2019). Dépense totale de 10 784 700,00 $ (contrat: 9 477 000,00 $ + contingences: 947 700,00 $ + incidences: 360 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441011 - 10 soumissionnaires.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE197231010
Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc., pour des travaux de voirie dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (PCPR-PRCPR 2019). Dépense totale de 10 784 700,00 $ (contrat: 9 477 000,00 $ + contingences: 947 700,00 $ + incidences: 360 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441011 - 10 soumissionnaires.

À sa séance du 20 mars 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M$.*

Le 3 avril, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures du réseau routier ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Le Service a expliqué que les travaux du Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) visaient le prolongement de la durée de vie des chaussées de sept à douze ans.

Les membres ont bien compris que le Service travaillait en concertation avec les arrondissements dans l'identification des priorités dans le cadre de ce contrat.

Les membres ont reçu des réponses favorables à leurs questions et ont apprécié les explications sur les écarts de prix entre la soumission de l'adjudicataire proposé et l'estimation.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M$;*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE197231010 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.24

2019/04/15
13:00

(2)

Dossier # : 1187231098

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et de feux de circulation dans la rue Berri, de la rue Roy à l'avenue Duluth et dans l'avenue Laval, de la rue du Square-Saint-Louis à la rue Roy dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 11 718 818,49 $ (contrat: 9 947 000 $, contingences: 999 926,80 $, incidences: 1 106 616,06 $), taxes incluses. Appel d'offres public 409511 - 3 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 10 718 891,69 $, taxes incluses pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et de feux de circulation dans la rue Berri, de la rue Roy à l'avenue Duluth et dans l'avenue Laval, de la rue du Square-Saint-Louis à la rue Roy, le cas échéant ;

2. d'accorder à Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 947 000,00 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 409511 ;

3. d'autoriser une dépense de 999 926,80 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-03-27 13:57

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187231098**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et de feux de circulation dans la rue Berri, de la rue Roy à l'avenue Duluth et dans l'avenue Laval, de la rue du Square-Saint-Louis à la rue Roy dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 11 718 818,49 $ (contrat: 9 947 000 $, contingences: 999 926,80 $, incidences: 1 106 616,06 $), taxes incluses. Appel d'offres public 409511 - 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la ville de Montréal.
Les travaux du présent dossier s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Les travaux sont répartis sur deux (2) tronçons de rue : la rue Berri, de la rue Roy à l'avenue Duluth, et l'avenue Laval, de la rue du Square-Saint-Louis à la rue Roy.

À la suite de différentes analyses et inspections télévisées et considérant leur âge avancé et leur état de dégradation structurale, les conduites d'égout unitaire (installées en 1877) et les conduites d'eau (installées en 1908) de la rue Berri, ainsi que les conduites d'égout unitaire (installées en 1876) et les conduites d'eau (installées en 1888) de l'avenue Laval ont été identifiées par la Direction des réseaux d'eau (DRE) du Service de l'eau comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement. Ces deux tronçons n'ont pas été retenus dans le programme d'intervention avec la technique de réhabilitation par chemisage.

Également, dû à la présence de travaux majeurs de reconstruction d'infrastructures souterraines dans la rue Berri et l'avenue Laval, la Direction de la mobilité du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des

différents actifs. Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

La Direction des réseaux d'eau, la Direction de la mobilité ainsi que la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) ont mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

Le lancement du présent appel d'offres #409511 fait suite à la publication d'un appel d'offres annulé. En effet, l'appel d'offres #409510, publié l'année dernière, soit du 16 mars au 19 avril 2018, pour des travaux à être réalisés aux mêmes endroits, a été annulé par la Direction des infrastructures. Un seul entrepreneur, les Entreprises Michaudville inc., avait alors déposé une soumission au montant de 10 188 000,00 $ (voir le document de l'appel d'offres #409510 en pièce jointe).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Les travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et de feux de circulation dans la rue Berri, de la rue Roy à l'avenue Duluth et dans l'avenue Laval, de la rue du Square-Saint-Louis à la rue Roy auront lieu dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal sur une distance totale d'environ 650 mètres. Ces travaux consistent en :
Rue Berri
- la reconstruction de 290 mètres d'égout unitaire de diamètre de 750 mm, justifiée par la mauvaise condition structurale (CIS=5),
- la reconstruction de 325 mètres de conduite d'eau secondaire de diamètre de 300 mm, justifiée par le mauvais état structural,
- la reconstruction de la chaussée (± 3 350 m. ca.),
- la reconstruction des trottoirs et construction de saillie (± 1 750 m. ca.),
- le remplacement de feux de circulation étant donné le réaménagement de l'intersection de la rue Berri et la rue Roy.

Avenue Laval
- la reconstruction de 290 mètres d'égout unitaire de diamètre variant entre 450 mm et 600 mm, justifiée par la mauvaise condition structurale (CIS=5),
- la reconstruction de 300 mètres de conduite d'eau secondaire de diamètre de 300 mm, justifiée par le mauvais état structural,
- la reconstruction de la chaussée (± 3 250 m. ca.),
- la reconstruction des trottoirs et construction de saillie (± 1 700 m. ca.),
- la reconstruction de massifs bétonnés, de câblages et de puits d'accès de la CSEM.

De plus, dans l'avenue Laval, des travaux d'amélioration sont requis pour la reconstruction de certaines infrastructures de Bell Canada. Les deux (2) parties se sont mises d'accord pour intégrer ces travaux dans les documents de l'appel d'offres, chacune visant un objectif d'économie sur les frais et le temps relié à la gestion du chantier. La totalité des coûts de construction pour répondre à la demande de Bell Canada est prévue au bordereau de

soumission dans le sous-projet intitulé «Travaux Bell dans la rue Laval, de la rue Square-Saint-Louis à la rue Roy». Le montant total de ce sous-projet est de 287 562,82 $ taxes incluses et représente 2,89 % du prix du contrat. Ces travaux seront exécutés par le sous-traitant de l'entrepreneur adjudicataire recommandé qui est accrédité par Bell Canada. Selon la lettre d'entente jointe au présent dossier, Bell Canada s'engage à assumer le coût réel pour cette portion des travaux réalisés, sur présentation des factures et pièces justificatives de l'entrepreneur. De plus, Bell s'est engagé à assumer un montant additionnel de 47 161,54 $ taxes incluses, soit 6,16 % du coût réel des travaux de maintien et gestion de la mobilité sur l'avenue Laval, aussi sur présentation des factures et pièces justificatives de l'entrepreneur.

Les plans de localisation et des travaux de surface se trouvent en pièces jointes.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 999 926,80 $, taxes incluses, soit 10,40 % du coût des travaux assumés par la ville.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de chloration des conduites d'eau existantes, de gestion des impacts, de travaux d'horticulture, de marquage et signalisation, ainsi que d'achat de biens matériels pour les feux de circulation. Des frais de services professionnels sont également prévus pour la surveillance des travaux de la CSEM, pour le contrôle qualitatif des matériaux et la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 5.1.14.3 du cahier des clauses administratives générales (CCAG) du présent appel d'offres. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du contrat, excluant les taxes et le montant des contingences. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 1 000,00 $ par jour de retard. Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.
La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

L'estimation de soumission est établie à partir des documents d'appel d'offres, durant la période d'appel d'offres par l'équipe de l’économie de la construction (ÉÉC) de la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Cette estimation est basée sur les prix et taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel.

Le présent dossier répond à un (1) des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, le contrat avec les contingences comporte une dépense de plus de 10 M$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 11 718 818,49 $, taxes incluses et comprend :
- un contrat avec Construction Bau-Val inc. pour un montant de 9 947 000,00 $ taxes incluses;
- moins les travaux sur les infrastructures de Bell Canada et payé par Bell pour un montant de 334 724,37 $ taxes incluses, lesquels sont directement payés à l'entrepreneur par Bell Canada;
- plus des incidences de 1 106 616,06 $ taxes incluses;
- plus des contingences de 999 926,80 $ taxes incluses.

Cette dépense, entièrement assumé par la ville centrale, est prévue et répartie entre les différents PTI des unités d'affaires de la façon suivante :

· 80,39 % au PTI de la DRE du Service de l'eau pour un montant de 9 420 745,85 $, taxes incluses.
· 8,59 % aux différents PTI de la Direction de la mobilité du SUM pour un montant de 1 006 561,59 $, taxes incluses;
· 11,02 % au PTI de la CSEM pour un montant de 1 291 511,05 $, taxes incluses.

La dépense totale de 11 718 818,49 $, taxes incluses représente un coût net de 10 672 248,41 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par les règlements d'emprunt suivants :

· # 18-071 « Programme de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout » pour un montant de 8 602 396,63 $;
· # 16-010 « Programme de réfection des rues locales » pour un montant de 865 367,80 $;
· # 16-005 « Programme de réaménagement géométrique du réseau artériel » pour un montant de 53 757,09 $;
· # 18-053 « Conduits souterrains /Enfouissement fils» pour un montant de 1 150 726,89 $.

Ce projet pourrait être admissible à un programme de subvention.

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action *Montréal durable 2016-2020* : "Optimiser la gestion de l’eau".

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, la DRE nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché, implique une détérioration accrue des infrastructures existantes des conduites d'égout.
Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 7 juin 2019, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit dans le document fourni en pièce jointe « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
Commission sur l'examen des contrats : avril 2019
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées
Début des travaux : juin 2019
Fin des travaux : novembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A BOILEAU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre SAINTE-MARIE, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Kathy DAVID, Service de l'eau
Pascal OUELLETTE, Le Plateau-Mont-Royal
Karine CÔTÉ, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Kathy DAVID, 27 mars 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-03-26

Yacine FAKHFAKH
Ingénieur

Tél : 514-872-0451
Télécop. :

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2019-03-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2019-03-27

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 409511 — No du GDD : 1187231098

Titre de l'appel d'offres : Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et de feux de circulation dans la rue Berri, de la rue Roy à l'avenue Duluth et dans l'avenue Laval, de la rue du Square Saint-Louis à la rue Roy

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 17 - 12 - 2018 — Ouverture originalement prévue le : 31 - 1 - 2019

Ouverture faite le : 7 - 2 - 2019 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 51 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 4 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
18 - 1 - 2019	Ajuster les longueurs de conduites d'égout et ajouter des précisions à certains items du bordereau de soumission.	(25 000.00)
25 - 1 - 2019	Annuler l'article 47 du cahier V sur les bases et conduits. Ajouter des conduites de branchement d'eau. Report de la date d'ouverture au 5 février 2019.	3 500.00
28 - 1 - 2019	Ajouter les annexes 1, 2 et 3 au cahier B.	-
30 - 1 - 2019	Ajouter trois fosses d'arbres type 2 et annuler une fosse d'arbre type 1. Report de la date d'ouverture au 7 février 2019.	900.00

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs 12 — Nbre de soumissions reçues 3 — % de réponses 25

Nbre de soumissions rejetées — % de rejets 0.0

Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs — Date d'échéance initiale : 7 - 6 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes *Les prix de soumission et l'AMF ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés*	Prix soumis incluant taxes et corrections du prix **Total**
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	9 947 000.00
LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.	11 448 000.00
ALI EXCAVATION INC.	12 068 207.16

Estimation **interne** 9 368 494.76 $

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation **6.2%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse **15.1%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** x **NON**

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		X	AMF		X	***Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant***
RENA		X	Revenu Qc		X	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : CONSTRUCTION BAU-VAL INC.

Montant du contrat (incluant les taxes) ($) : 9 947 000.00

Montant des contingences ($) : 999 926.80

Montant des incidences ($) : 1 106 616.06

Date prévue de début des travaux : 3 - 6 - 2019 — Date prévue de fin des travaux : 30 - 11 - 2019



Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

PROJET:
RUE BERRI
DE LA RUE ROY À L'AVENUE DULUTH

NATURE DES TRAVAUX:
TRAVAUX D'ÉGOUT, DE CONDUITE D'EAU ET DE VOIRIE

TITRE DU PLAN:
PLAN DE LOCALISATION DES TRAVAUX

SOUMISSION :
409511

ARRONDISSEMENT :
LE PLATEAU-MONT-ROYAL

PRÉPARÉ PAR :
M.O. LECOURS, AG. TECH.

APPROUVÉ PAR :
YACINE FAKHFAKH, ING.

DATE :
26 FÉVRIER 2019

ÉCHELLE :
AUCUNE

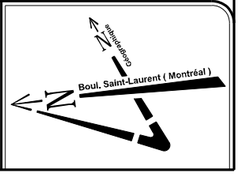

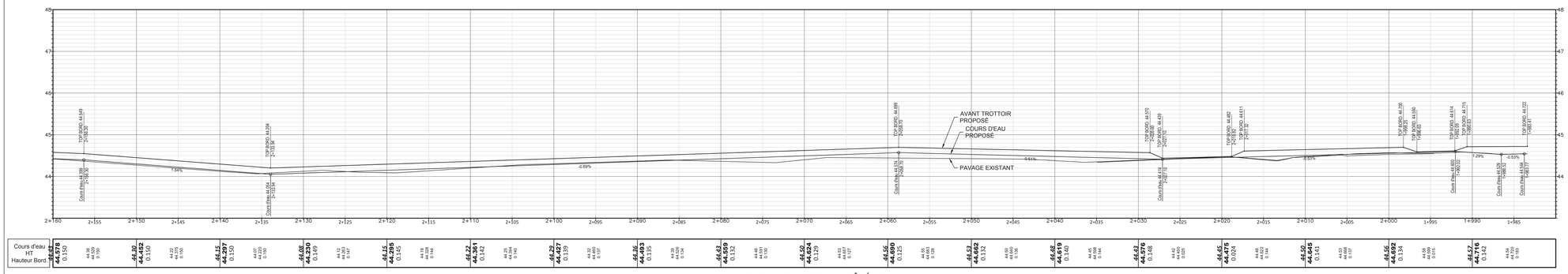

| Cours d'eau HT Hauteur Bord. | | |

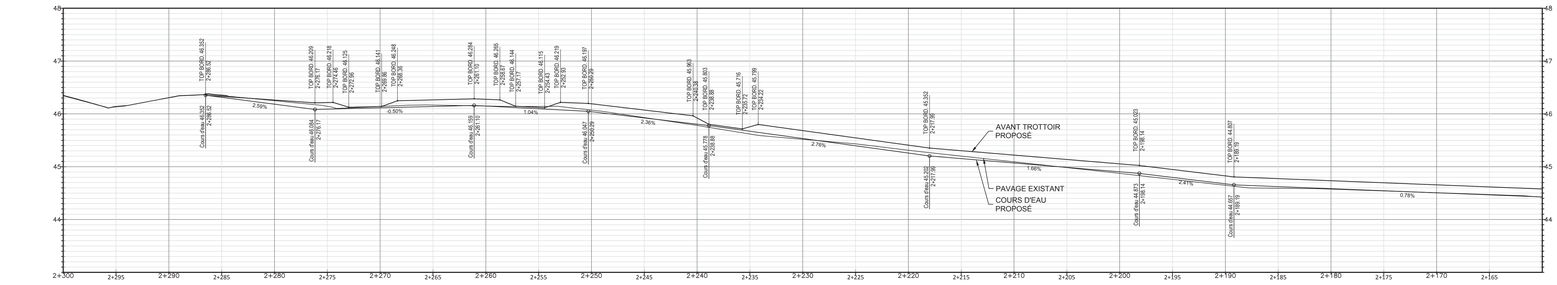

PROFIL COURS D'EAU CÔTÉ EST

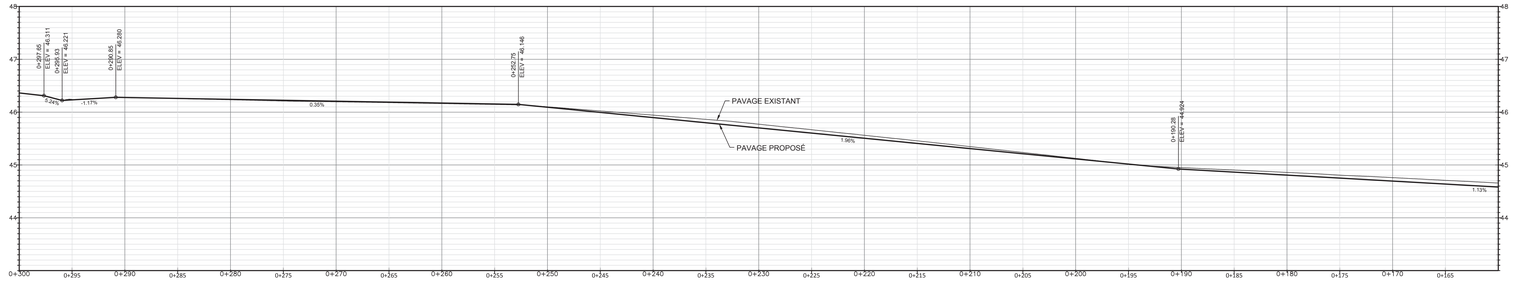

PROFIL CENTRE DE RUE

PROFIL COURS D'EAU CÔTÉ OUEST

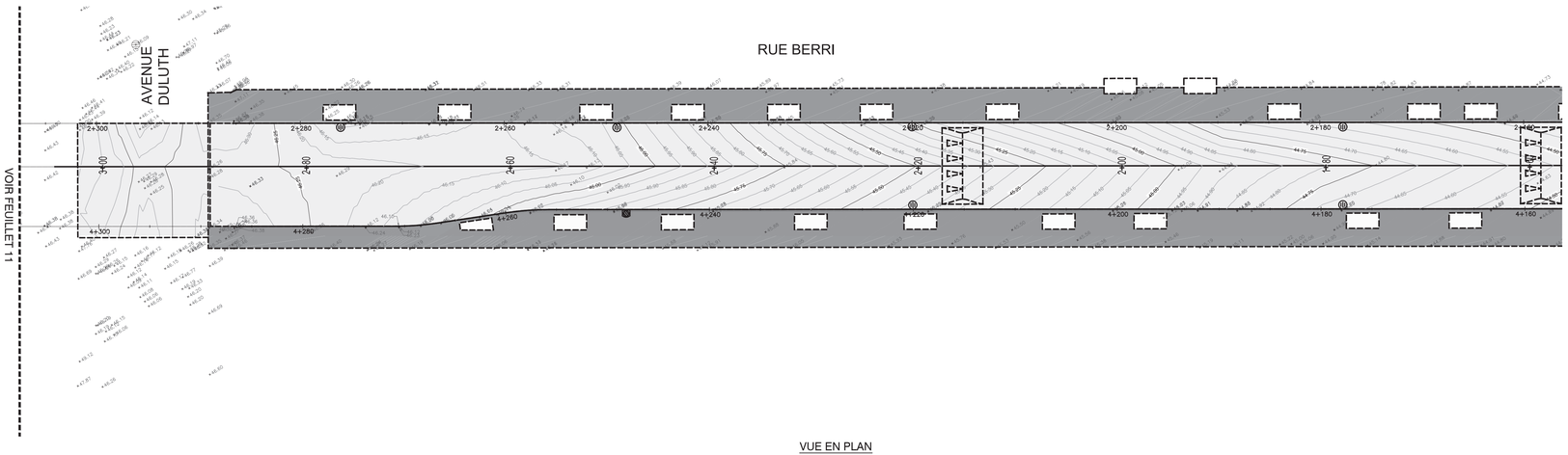

VUE EN PLAN

= ARBRE / ARBUSTRE / DIAMÈTRE
= ARBRE CONIFÈRE
= ARBRE FEUILLU
BV = BOÎTE DE VANNE
= BORNE-FONTAINE
BC = BOUCHE À CLÉ
= CABINE TÉLÉPHONIQUE
ES = ENTRÉE DE SERVICE
= ESCALIER
= FEU CIRCULATION DOUBLE
= FEU CIRCULATION SIMPLE
= HAUBAN
= INTERFACE BELL
= LAMPADAIRE DOUBLE
= LAMPADAIRE SIMPLE
= POTEAU ÉLECTRIQUE
= POTEAU ÉLECT. + LAMP.
= PUISARD DE RUE
= PUISARD DE TROTTOIR
= REGARD AQUEDUC PRINCIPAL
= REGARD AQUEDUC SECONDAIRE
= REGARD BELL
= REGARD COMMISSION ÉLECTRIQUE
= REGARD ÉGOUT
= REGARD GAZ
= REGARD HYDRO-QUÉBEC
= PETIT REGARD HQ
INT = REGARD INTERCEPTEUR
= RÉVERBÈRE
VNF = VANNE BORNE-FONTAINE
= VANNE DE GICLEUR
= VOUTE TRANSFO. HQ
= VOUTE TRANSFO. HQ ANCIENNE
A = AQUEDUC
= BOISÉ
= CLÔTURE
GAZ = CONDUITE DE GAZ
= CONDUIT(S) ÉLECTRIQUE(S)
= CONDUIT(S) TÉLÉCOMMUNICATION(S)
C = ÉGOUT COMBINÉ
P = ÉGOUT PLUVIAL
S = ÉGOUT SANITAIRE
= FOSSE
= HAIE
= LIMITE CADASTRALE
= MURET
= PROFIL DU ROC
= SURFACE DU TERRAIN
= TALUS
CHAUSSÉE PROPOSÉE
POUR LA LÉGENDE DE CHAUSSÉE VOIR FEUILLET 06
TROTTOIR PROPOSÉ

NOTE(S) PARTICULIÈRE(S) :

-LORSQUE LA CONDUITE D'EAU PROPOSÉE EST À MOINS DE 1.5 m D'UN PUISARD OU D'UN REGARD, ELLE DOIT ÊTRE ISOLÉE CONFORMÉMENT AU CROQUIS MV-230.

- AVANT L'ÉMISSION DES DESSINS D'ATELIER, L'ENTREPRENEUR DOIT RELEVER L'ÉLÉVATION DES RADIERS DE TOUS LES REGARDS-PUISARDS DANS LES RUELLES AINSI QUE L'ÉLÉVATION DE L'ÉGOUT QUI SE RACCORDE DANS L'AVENUE LAVAL. LES ÉLÉVATIONS RELEVÉES DOIVENT FIGURER SUR LES DESSINS D'ATELIER.

- TOUTES LES ENTRÉES DE SERVICES (AQUEDUC ET ÉGOUT) INCLUENT DANS LA LIMITE DES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE REMPLACÉES EN TOTALITÉ. LA RÉFECTION DE COUPE DES TROTTOIRS DOIT ÊTRE INCLUSE DANS LES PRIX UNITAIRES DES ITEMS DE TROTTOIRS DU BORDEREAU DES PRIX.

-LA POSITION DES PUISARDS PROPOSÉS EST PRÉLIMINAIRE, LA POSITION FINALE SERA DÉTERMINÉE LORS DE L'ÉMISSION DE LA LISTE DE POINTS.

PLAN(S) DE RÉFÉRENCE

PLAN(S) DE LA GÉOMATIQUE : -

PLAN(S) ET PROFIL(S) : PP14614; PP18343; PA5048; PP6464; PP6536; PP6555; PP6588; PP6642; PP12422; UP-81-79-2; UP81-79-4; UP81-80-2; UP82-79-1

PLAN(S) EGOUT(S) : -

PLAN(S) AQUEDUC(S) : -

UTILITÉ(S) PUBLIQUE(S)

INFO-EXCAVATION:
BELL : 2017453475
C.S.E.M. : XXX
GAZ MÉTRO : 2017453475
HYDRO-QUÉBEC : N.A.
S.T.M. : N.A.
VIDÉOTRON : 2017453475
AUTRE(S) : N.A.

Orientation

REPÈRE GÉODÉSIQUE: 58km041
RUE ST-DENIS/RUE ROY EST
ALTITUDE: 43.875m
LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83

Plan de localisation

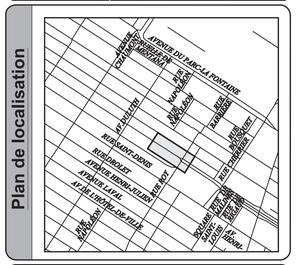

Note(s) :

Légende - symbologie graphique

Émission(s)

Em.	DATE	DESCRIPTION	Préparé par	Vérifié par
00	2018-12-07	ÉMIS POUR SOUMISSION	M.G.B.	E.B.

Étude(s) hydraulique(s)

DIRECTION DE LA GESTION STRATÉGIQUE DES RÉSEAUX D'EAU :
Étude : -
Étude : -

DIRECTION DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES :
Étude : -

DIRECTION DE L'EAU POTABLE :
Étude : -

Montréal
Service des infrastructures, de la voirie et du transports
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

exp.
LES SERVICES EXP Inc.
t : +1.514.931.1080 | f : +1.514.935.1645
1001, Boul. De Maisonneuve Ouest, Bureau 800-B
Montréal, QC H3A 3C8
CANADA
www.exp.com

Intervenants

Relevé de terrain : B.Rodier, ag. tech. 2010-07-27
Dessiné par : Anne Voyer, techn. dess. Sylvie Desgroseilliers, tech. 2017-09-21
Préparé par : Mathieu Gauthier Besner, ing. 2017-09-21
Responsable du projet (ville de Montréal) : Yacine Fakhfakh, ing.
Responsable du projet (consultant) : Eric Bélanger, ing.
Gérant d'opération

Ingénieur(e) :
Éric Bélanger, ing.

Sceau de l'ingénieur(e) :
ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC
Eric Bélanger
119347
2018-12-07
Original signé le :

PROJET :
AVENUE LAVAL ET RUE BERRI

ARRONDISSEMENT(S): LE PLATEAU-MONT-ROYAL

NATURE DES TRAVAUX :
TRAVAUX D'ÉGOUT
DE CONDUITE D'EAU ET DE VOIRIE

TITRE DU PLAN :
RUE BERRI
NIVELLEMENT PROPOSÉ
Ch. 1+60 @ 3+00

(SI) DIMENSIONS EN MILLIMÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle : H : 1:200
V : 1:50
sauf indication contraire
5 2,5 0 5 10 (mètre)

Plan no	Feuillet :	Émission :	Soumission :
4095-EGA-11 / 12	12	00	409511

Cartouche révisé le : 2015-11-13



Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

PROJET:

AVENUE LAVAL

DE LA RUE DU SQUARE-SAINT-LOUIS À LA RUE ROY

NATURE DES TRAVAUX:

TRAVAUX D'ÉGOUT, DE CONDUITE D'EAU ET DE VOIRIE

TITRE DU PLAN:

PLAN DE LOCALISATION DES TRAVAUX

SOUMISSION :

409511

ARRONDISSEMENT :

LE PLATEAU-MONT-ROYAL

PRÉPARÉ PAR :

M.O. LECOURS, AG. TECH.

APPROUVÉ PAR :

YACINE FAKHFAKH, ING.

DATE :

26 FÉVRIER 2019

ÉCHELLE :

AUCUNE

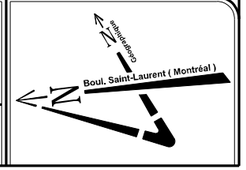

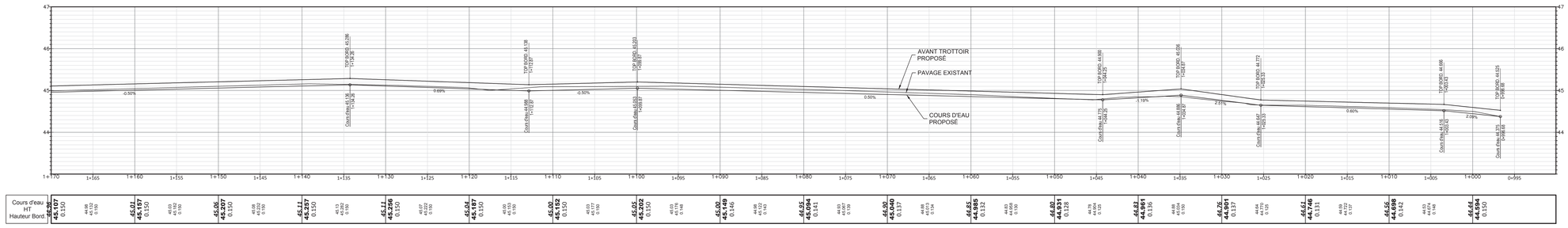

PROFIL COURS D'EAU CÔTÉ EST

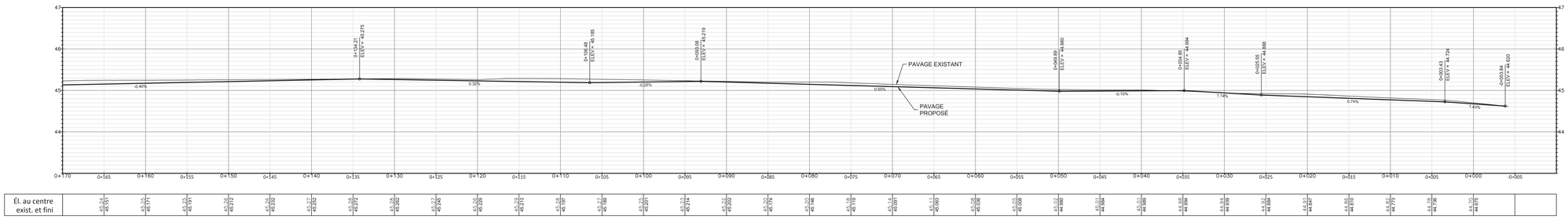

PROFIL CENTRE DE RUE

PROFIL COURS D'EAU CÔTÉ OUEST

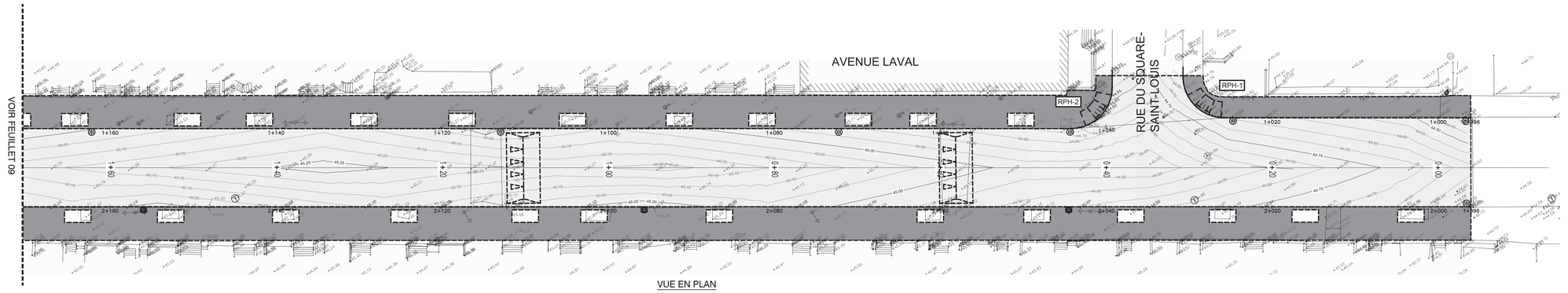

VUE EN PLAN

= ARBRE / ARBUSTRE / DIAMÈTRE
= ARBRE CONIFÈRE
= ARBRE FEUILLU
= BOÎTE DE VANNE
= BORNE-FONTAINE
= BOUCHE À CLÉ
= CABINE TÉLÉPHONIQUE
= ENTRÉE DE SERVICE
= ESCALIER
= FEU CIRCULATION DOUBLE
= FEU CIRCULATION SIMPLE
= HAUBAN
= INTERFACE BELL
= LAMPADAIRE DOUBLE
= LAMPADAIRE SIMPLE
= POTEAU ÉLECTRIQUE
= POTEAU ÉLECT. + LAMP.
= PUISARD DE RUE
= PUISARD DE TROTTOIR
= REGARD AQUEDUC PRINCIPAL
= REGARD AQUEDUC SECONDAIRE
= REGARD BELL
= REGARD COMMISSION ÉLECTRIQUE
= REGARD ÉGOUT
= REGARD GAZ
= REGARD HYDRO-QUÉBEC
= PETIT REGARD HQ
= REGARD INTERCEPTEUR
= RÉVERBÈRE
= VANNE BORNE-FONTAINE
= VANNE DE GICLEUR
= VOUTE TRANSFO. HQ
= VOUTE TRANSFO. HQ ANCIENNE
= AQUEDUC
= BOISÉ
= CLÔTURE
= CONDUITE DE GAZ
= CONDUIT(S) ÉLECTRIQUE(S)
= CONDUIT(S) TÉLÉCOMMUNICATION(S)
= ÉGOUT COMBINÉ
= ÉGOUT PLUVIAL
= ÉGOUT SANITAIRE
= FOSSÉ
= HAIE
= LIMITE CADASTRALE
= MURET
= PROFIL DU ROC
= SURFACE DU TERRAIN
= TALUS
CHAUSSÉE PROPOSÉE
POUR LA LÉGENDE DE CHAUSSÉE VOIR FEUILLET 06
TROTTOIR PROPOSÉ

NOTE(S) PARTICULIÈRE(S) :

-LORSQUE LA CONDUITE D'EAU PROPOSÉE EST À MOINS DE 1.5 m D'UN PUISARD OU D'UN REGARD, ELLE DOIT ÊTRE ISOLÉE CONFORMÉMENT AU CROQUIS MV-230.

- AVANT L'ÉMISSION DES DESSINS D'ATELIER, L'ENTREPRENEUR DOIT RELEVER L'ÉLÉVATION DES RADIERS DE TOUS LES REGARDS-PUISARDS DANS LES RUELLES AINSI QUE L'ÉLÉVATION DE L'ÉGOUT QUI SE RACCORDE DANS L'AVENUE LAVAL. LES ÉLÉVATIONS RELEVÉES DOIVENT FIGURER SUR LES DESSINS D'ATELIER.

- TOUTES LES ENTRÉES DE SERVICES (AQUEDUC ET ÉGOUT) INCLUENT DANS LA LIMITE DES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE REMPLACÉES EN TOTALITÉ. LA RÉFECTION DE COUPE DES TROTTOIRS DOIT ÊTRE INCLUSE DANS LES PRIX UNITAIRES DES ITEMS DE TROTTOIRS DU BORDEREAU DES PRIX.

-LA POSITION DES PUISARDS PROPOSÉS EST PRÉLIMINAIRE, LA POSITION FINALE SERA DÉTERMINÉE LORS DE L'ÉMISSION DE LA LISTE DE POINTS.

PLAN(S) DE RÉFÉRENCE

PLAN(S) DE LA GÉOMATIQUE : -

PLAN(S) ET PROFIL(S) : PP14614; PP18343; PA6048; PP6464; PP6536; PP6555; PP6588; PP6642; PP12422; UP-81-79-Z; UP81-79-4; UP81-80-2; UP82-79-1

PLAN(S) EGOUT(S) : -

PLAN(S) AQUEDUC(S) : -

UTILITÉ(S) PUBLIQUE(S)

INFO-EXCAVATION:
BELL : 2017453475
C.S.E.M. : XXX
GAZ MÉTRO : 2017453475
HYDRO-QUÉBEC : N.A.
S.T.M. : N.A.
VIDÉOTRON : 2017453475
AUTRE(S) : N.A.

(SI) DIMENSIONS EN MILLIMÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle : H : 1:200
V : 1:50
sauf indication contraire

5 2,5 0 5 10 (mètre)

Plan no.	Feuillet	Émission	Soumission
4095-EGA-11 / 08	08	00	409511

Cartouche révisé le : 2015-11-13

Orientation

REPÈRE GÉODÉSIQUE: 92KMR02
700, SAINT-ANTOINE EST, MONTRÉAL
ALTITUDE: 43.711m
LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83

Plan de localisation

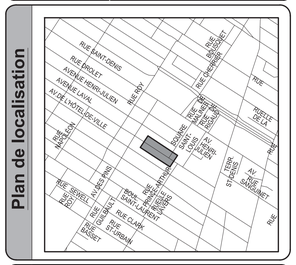
RUE SAINT-DENIS
RUE BROUET
AVENUE HENRI-JULIEN
AVENUE LAVAL
RUE L'HOTEL-DE-VILLE
RUE BERRI
RUE CLARK
RUE SAINT-URBAIN
RUE SAINT-JACQUES
RUE DE LA COMMUNE
RUE DE LA GAUCHETIÈRE
RUE DE LA COMMUNE
RUE DE LA GAUCHETIÈRE
RUE DE LA COMMUNE
RUE DE LA GAUCHETIÈRE
RUE SAINT-PAUL
RUE SAINT-PAUL
RUE SAINT-PAUL

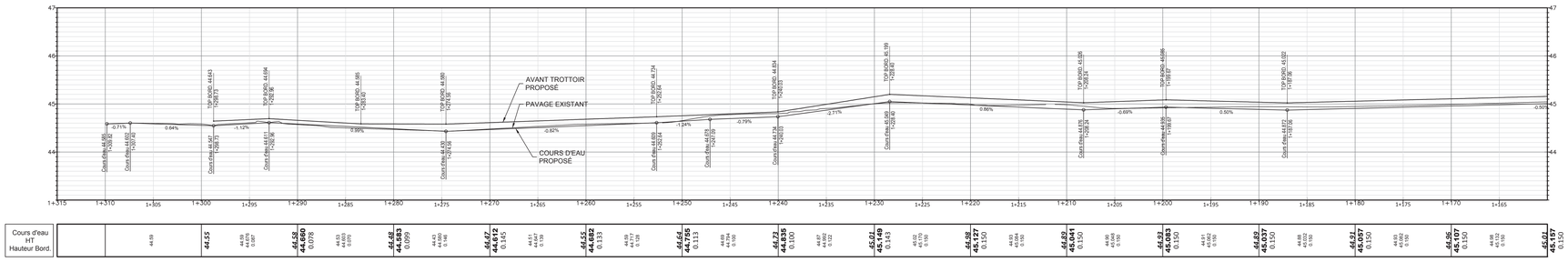

PROFIL COURS D'EAU CÔTÉ EST

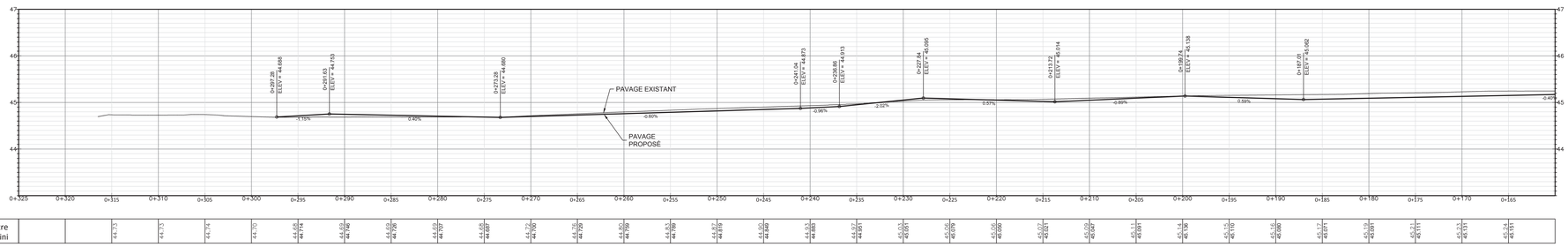

PROFIL CENTRE DE RUE

PROFIL COURS D'EAU CÔTÉ OUEST

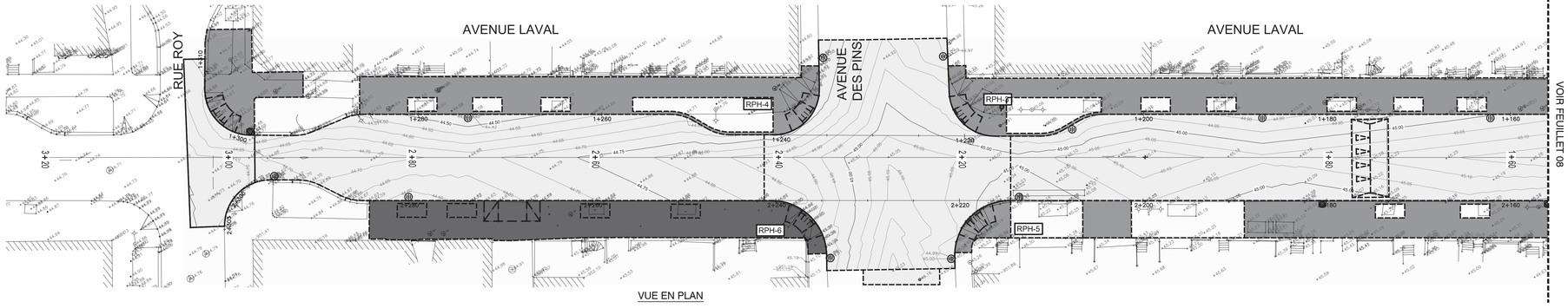

VUE EN PLAN

= ARBRE / ARBUSTRE / DIAMÈTRE
= ARBRE CONIFÈRE
= ARBRE FEUILLU
= BOÎTE DE VANNE
= BORNE-FONTAINE
= BOUCHE À CLÉ
= CABINE TÉLÉPHONIQUE
= ENTRÉE DE SERVICE
= ESCALIER
= FEU CIRCULATION DOUBLE
= FEU CIRCULATION SIMPLE
= HAUBAN
= INTERFACE BELL
= LAMPADAIRE DOUBLE
= LAMPADAIRE SIMPLE
= POTEAU ÉLECTRIQUE
= POTEAU ÉLECT. + LAMP.
= PUISARD DE RUE
= PUISARD DE TROTTOIR
= REGARD AQUEDUC PRINCIPAL
= REGARD AQUEDUC SECONDAIRE
= REGARD BELL
= REGARD COMMISSION ÉLECTRIQUE
= REGARD ÉGOUT
= REGARD GAZ
= REGARD HYDRO-QUÉBEC
= PETIT REGARD HQ
= REGARD INTERCEPTEUR
= RÉVERBÈRE
= VANNE BORNE-FONTAINE
= VANNE DE GICLEUR
= VOUTE TRANSFO. HQ
= VOUTE TRANSFO. HQ ANCIENNE
= AQUEDUC
= BOISÉ
= CLÔTURE
= CONDUITE DE GAZ
= CONDUIT(S) ÉLECTRIQUE(S)
= CONDUIT(S) TÉLÉCOMMUNICATION(S)
= ÉGOUT COMBINÉ
= ÉGOUT PLUVIAL
= ÉGOUT SANITAIRE
= FOSSÉ
= HAIE
= LIMITE CADASTRALE
= MURET
= PROFIL DU ROC
= SURFACE DU TERRAIN
= TALUS
CHAUSSÉE PROPOSÉE
POUR LA LÉGENDE DE CHAUSSÉE VOIR FEUILLET 06
TROTTOIR PROPOSÉ

NOTE(S) PARTICULIÈRE(S) :

-LORSQUE LA CONDUITE D'EAU PROPOSÉE EST À MOINS DE 1.5 m D'UN PUISARD OU D'UN REGARD, ELLE DOIT ÊTRE ISOLÉE CONFORMÉMENT AU CROQUIS MV-230.

- AVANT L'ÉMISSION DES DESSINS D'ATELIER, L'ENTREPRENEUR DOIT RELEVER L'ÉLÉVATION DES RADIERS DE TOUS LES REGARDS-PUISARDS DANS LES RUELLES AINSI QUE L'ÉLÉVATION DE L'ÉGOUT QUI SE RACCORDE DANS L'AVENUE LAVAL. LES ÉLÉVATIONS RELEVÉES DOIVENT FIGURER SUR LES DESSINS D'ATELIER.

- TOUTES LES ENTRÉES DE SERVICES (AQUEDUC ET ÉGOUT) INCLUENT DANS LA LIMITE DES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE REMPLACÉES EN TOTALITÉ. LA RÉFECTION DE COUPE DES TROTTOIRS DOIT ÊTRE INCLUSE DANS LES PRIX UNITAIRES DES ITEMS DE TROTTOIRS DU BORDEREAU DES PRIX.

-LA POSITION DES PUISARDS PROPOSÉS EST PRÉLIMINAIRE, LA POSITION FINALE SERA DÉTERMINÉE LORS DE L'ÉMISSION DE LA LISTE DE POINTS.

PLAN(S) DE RÉFÉRENCE

PLAN(S) DE LA GÉOMATIQUE : -

PLAN(S) ET PROFIL(S) : PP14614; PP18343; PA6048; PP6464; PP6636; PP6555; PP6598; PP6642; PP12422; UP-81-79-Z; UP81-79-4; UP81-80-2; UP82-79-1

PLAN(S) EGOUT(S) : -

PLAN(S) AQUEDUC(S) : -

UTILITÉ(S) PUBLIQUE(S)

INFO-EXCAVATION:
BELL : 2017453475
C.S.E.M. : XXX
GAZ MÉTRO : 2017453475
HYDRO-QUEBEC : N.A.
S.T.M. : N.A.
VIDÉOTRON : 2017453475
AUTRE(S) : N.A.

(SI) DIMENSIONS EN MILLIMÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle : H : 1:200
V : 1:50
sauf indication contraire

5 2,5 0 5 10 (mètre)

Plan no :	Feuillet :	Émission	Soumission
4095-EGA-11 / 09	09	00	409511

Cartouche révisé le : 2015-11-13

Orientation



REPÈRE GÉODÉSIQUE: 92KMR02

700, SAINT-ANTOINE EST, MONTRÉAL
ALTITUDE: 43.711m
LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83

Plan de localisation

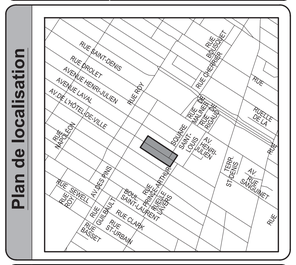

Note(s) :

Légende - symbologie graphique

Émission(s)

Em.	DATE	DESCRIPTION	Préparé par	Vérifié par
00	2018-12-07	ÉMIS POUR SOUMISSION	M.G.B.	E.B.

Étude(s) hydraulique(s)

DIRECTION DE LA GESTION STRATÉGIQUE DES RÉSEAUX D'EAU :
Étude :
Étude :

DIRECTION DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES :
Étude :

DIRECTION DE L'EAU POTABLE :
Étude :

Montréal
Service des infrastructures, de la voirie et du transports
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

exp.
LES SERVICES EXP Inc.
t : +1.514.931.1080 | f : +1.514.935.1645
1001, Boul. De Maisonneuve Ouest, Bureau 800-B
Montréal, QC H3A 3C8
CANADA
www.exp.com

Intervenants

Cahier d'assemblage

Relevé de terrain : Nicolas Cyr, T.P. — 2017-11-15
Dessiné par : Anne Voyer, techn. dess. Sylvie Desgroseilliers, tech. — 2017-11-27
Préparé par : Charles O'Neil, ing. jr. — 2017-11-27
Responsable du projet (ville de Montréal) : Yacine Fakhfakh, ing.
Responsable du projet (consultant) : Éric Bélanger, ing.
Ingénieur(e) : Éric Bélanger, ing.
Sceau de l'ingénieur(e) : Éric Bélanger, 115047, 2018-12-07, Original signé le :

PROJET :

AVENUE LAVAL ET RUE BERRI

ARRONDISSEMENT(S): LE PLATEAU-MONT-ROYAL

NATURE DES TRAVAUX :

TRAVAUX D'ÉGOUT, DE CONDUITE D'EAU ET DE VOIRIE

TITRE DU PLAN :

AVENUE LAVAL
NIVELLEMENT PROPOSÉ
Ch. 1+70 @ 3+05

Montréal

SOUMISSION 409511 - PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

Secteur	Travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie et de feux de circulation dans la rue Berri, de la rue Roy à l'avenue Duluth et dans l'avenue Laval, de la rue Square-Saint-Louis à la rue Roy
Rue Berri	Les travaux sont répartis en deux (2) zones distinctes, qui seront réalisées simultanément. **Délai :** Rue Berri :150 jours / Avenue Laval : 180 jours – début prévu en juin 2019. **PHASE 1 (préparatoire) :** Installation d'un réseau d'eau temporaire sur la rue Berri entre l'avenue Duluth et la rue Roy. **Horaire de travail** : Lundi à vendredi 7h à 19h. - Entrave partielle de la rue Berri avec maintien d'une voie de circulation. **PHASE 2 :** Travaux d'égout, de conduites d'eau et de voirie sur la rue Berri entre la rue Roy et l'avenue Duluth. **Horaire de travail :** Lundi à vendredi de 7h à 19h. - Fermeture de la rue Berri entre la rue Roy et l'avenue Duluth, avec maintien de la circulation locale; - Entrave partielle du côté nord de la chaussée de la rue Roy avec maintien d'une voie par direction au niveau de la rue Berri. **PHASE 3 :** Travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans l'intersection de la rue Berri et l'avenue Duluth. **Horaire de travail :** Lundi à dimanche de 7h à 19h. - Fermeture complète de l'intersection de la rue Berri et l'avenue Duluth avec maintien de la circulation locale de part et d'autre. La rue Berri sera fermée de la rue Roy à la rue Rachel et l'avenue Duluth sera fermée de la rue Rivard à la rue Saint-Hubert. **PHASE 4A :** Travaux de conduite d'eau et de réfection de la chaussée du côté nord dans l'intersection de la rue Berri et la rue Roy. **Horaire de travail :** Samedi et dimanche de 7h à 22h. - Fermeture de la rue Berri entre la rue Roy et l'avenue Duluth, avec maintien de la circulation locale; - Entrave du côté nord de la chaussée de la rue Roy avec maintien d'une voie en direction ouest seulement au niveau de la rue Berri. La direction Est de la rue Roy sera quant à elle fermée entre les rues Saint-Denis et Saint-Hubert. - Fermeture de la bande cyclable en direction est sur la rue Roy avec détour. **PHASE 4B :** Travaux de construction de la saillie et de feux de circulation dans le quadrant sud-ouest de l'intersection de la rue Berri et la rue Roy. **Horaire de travail :** Lundi à vendredi de 7h à 19h. - Entrave partielle du côté sud de la chaussée de la rue Roy avec maintien d'une voie par direction au niveau de la rue Berri; - Entrave partielle de la chaussée de la direction sud de la rue Berri avec maintien d'une voie d'une largeur minimale de 3,2 mètres au niveau des travaux. **PHASE 5 :** Travaux de planage dans l'intersection des rues Berri et Roy et de pavage dans la rue Berri entre la rue Roy et l'avenue Duluth. **Horaire de travail :** Samedi et dimanche de 7h à 22h. - Fermeture de la rue Berri entre la rue Rachel et la rue Cherrier avec maintien de la circulation locale de part et d'autre de la zone des travaux; - Fermeture de la rue Roy entre la rue Saint-Denis et la rue Saint-Hubert avec maintien de la circulation locale de part et d'autre de la zone des travaux; - Fermeture des bandes cyclables sur la rue Roy, avec détour.
Avenue Laval	**PHASE 6 (préparatoire) :** Installation d'un réseau d'eau temporaire sur l'avenue Laval entre les rues Roy et du Square Saint-Louis. **Horaire de travail sur Laval** : Lundi à vendredi 7h à 19h, **Horaire de travail sur des Pins** : Lundi à vendredi 9h30 à 15h30. - Entrave partielle de l'avenue Laval avec maintien d'une voie de circulation.

Montréal

Secteur	Travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie et de feux de circulation dans la rue Berri, de la rue Roy à l'avenue Duluth et dans l'avenue Laval, de la rue Square-Saint-Louis à la rue Roy
Avenue Laval (suite)	**PHASE 7 :** Travaux d'égout et de la CSEM du côté sud dans l'intersection de l'avenue Laval et de la rue Roy **Horaire de travail :** Lundi à vendredi de 7h à 19h. - Fermeture de l'avenue Laval entre la rue Roy et l'avenue des Pins avec maintien de la circulation locale; - Fermeture des bandes cyclables sur l'avenue Laval, avec détour. - Fermeture de la rue Roy entre l'avenue Henri-Julien et l'avenue Laval avec maintien de la circulation locale. Aménager temporairement la rue Roy vers l'est entre les avenues de l'Hôtel-de-Ville et Laval pour permettre l'accès à cette dernière. **PHASE 8 :** Travaux d'égout, de conduite d'eau, de conduits de Bell, de la CSEM et de voirie sur l'avenue Laval entre la rue Roy et l'avenue des Pins. **Horaire de travail :** Lundi à vendredi de 7h à 19h. - Fermeture de l'avenue Laval entre la rue Roy et l'avenue des Pins avec maintien de la circulation locale; - Fermeture des bandes cyclables sur l'avenue Laval, avec détour. **PHASE 9A :** Travaux d'égout, de conduite d'eau, de conduits de Bell, de la CSEM et de voirie du côté nord dans l'intersection des avenues Laval et des Pins. **Horaire de travail :** Lundi à vendredi de 7h à 19h. - Fermeture de l'avenue Laval entre la rue Roy et l'avenue des Pins avec maintien de la circulation locale; - Entrave du côté nord de la chaussée l'avenue des Pins avec maintien d'une voie par direction au niveau de l'avenue Laval. - Fermeture des bandes cyclables sur l'avenue Laval, avec détour. **PHASE 9B :** Travaux d'égout, de conduite d'eau, de conduits de Bell, de la CSEM et de voirie dans l'intersection des avenues Laval et des Pins. **Horaire de travail :** Lundi à vendredi de 7h à 19h, Samedi 8h à 19h, Dimanche 9h à 19h. - Fermeture complète de l'intersection des avenues Laval et des Pins avec maintien de la circulation locale de part et d'autre. L'avenue Laval sera fermée de la rue du Square Saint-Louis à la rue Roy et l'avenue des Pins sera fermée de la rue Saint-Denis au boulevard Saint-Laurent; - Fermeture des bandes cyclables sur les avenues Laval et des Pins, avec détour. **PHASE 10 :** Travaux d'égout, de conduite d'eau, de conduits de Bell, de la CSEM et de voirie sur l'avenue Laval entre l'avenue des Pins et la rue Prince-Arthur. **Horaire de travail :** Lundi à vendredi de 7h à 19h. - Fermeture de l'avenue Laval entre l'avenue des Pins et la rue Sherbrooke avec maintien de la circulation locale; - Entrave du côté sud de la chaussée l'avenue des Pins avec maintien d'une voie par direction au niveau de l'avenue Laval. - Fermeture des bandes cyclables sur l'avenue Laval, avec détour. **PHASE 11 :** Travaux de pavage de la couche de roulement et de marquage final sur l'avenue Laval entre les rues Roy et Prince-Arthur. **Horaire de travail sur Laval :** Lundi à vendredi de 7h à 19h, **Horaire de travail sur des Pins :** Lundi à vendredi de 9h30 à 15h30. - Fermeture complète de l'avenue Laval entre la rue Sherbrooke et la rue Napoléon avec maintien de la circulation locale de part et d'autre de la zone des travaux; - Fermetures des rues transversales avec maintien de la circulation locale de part et d'autre de l'avenue Laval; - Fermeture des bandes cyclables sur les avenues Laval et des Pins, avec détour.

Secteur	Travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie et de feux de circulation dans la rue Berri, de la rue Roy à l'avenue Duluth et dans l'avenue Laval, de la rue Square-Saint-Louis à la rue Roy
Mesures de gestion des impacts applicables	- Installation, à l'approche du chantier de construction, de panneaux d'information générale pour informer les usagers, à l'avance, que des travaux auront lieu; - Présence de signaleurs pour assurer la sécurité des usagers de la route (incluant les piétons et cyclistes) aux abords du chantier lors des accès chantier (entrée ou sortie), lors des manœuvres des véhicules de l'Entrepreneur dans les voies de circulation, ou à la demande du Directeur; - Lors des travaux d'excavation, l'Entrepreneur est autorisé à travailler sur des tronçons de 30 mètres maximum; - Utiliser des repères visuels de type T-RV-10 pour séparer les voies de circulation à contresens, si requis; - Installer des repères visuels de type T-RV-7 pour séparer les voies de circulation de la zone des travaux; - Présence des plaques en acier pour redonner accès aux riverains ou à la circulation en dehors des heures de travail, si requis; - Maintenir la mobilité, au maintien de l'accessibilité universelle et à la protection des travailleurs et des usagers de la route. - Maintenir/aménager et sécuriser les passages piétonniers, cyclistes et les accès aux propriétés, le cas échéant aux abords de l'aire des travaux; - Maintien de l'accès aux bâtiments commerciaux et résidentiels en tout temps lors des travaux; - L'Entrepreneur doit avertir le Directeur avant de réaliser des travaux pouvant affecter les opérations de la STM, les stations de BIXI ainsi que les entreprises du secteur; - Protection des aires de travail et des excavations dans la zone de travaux à l'aide de clôtures autoportantes pour éviter l'accès au chantier par des piétons; - L'Entrepreneur doit installer des chemins de détour lors des travaux pour chaque fermeture de rue ou direction. Ces chemins de détours sont illustrés au Cahier M.

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier

Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

801, rue Brennan 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

Le 21 février 2019

Monsieur Frédéric Boucher
Gestionnaire principal approvisionnement réseau
Bell Canada
3000, boul. Industriel 1
Laval (Québec) H7L 4C4

Objet : Travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie et de feux de circulation dans la rue Berri, de la rue Roy à l'avenue Duluth et dans l'avenue Laval, de la rue Square Saint-Louis à la rue Roy

Soumission : 409511

Monsieur,

Dans le cadre du projet de construction d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Laval, Bell Canada a décidé de faire les interventions suivantes à leurs actifs :

- le bris de massifs de type STD;
- l'ajout de deux (2) conduits;
- le bris et la reconstruction d'une saillie.

Tel que convenu, ces travaux seront exécutés par un entrepreneur mandaté par la Ville et par un sous-traitant accrédité par Bell Canada. La Ville a procédé à un appel d'offres et l'adjudicataire recommandé pour octroi est :

- Entrepreneur général : Construction Bau-Val Inc.
- Sous-traitant accrédité par Bell Canada : Transelec / Common Inc.

Le coût total des travaux de Bell Canada est évalué à **334 724,37 $ (taxes incluses)** et ce, après avoir ajouté une somme de 47 161,54 $ (taxes incluses) qui est demandée par la Ville de Montréal et qui représente 6,16% des coûts théoriques de maintien et gestion de la mobilité (items 57@65 du bordereau de soumission pour un montant total de 765 468,56 $ taxes incluses) reliés aux travaux de reconstruction de massifs et de puits d'accès de Bell Canada (items 160@166 du bordereau de soumission). À cet effet, vous trouverez annexé à la présente, le bordereau du sous-projet associé à votre portion des travaux soumis par l'adjudicataire recommandé.

...2

Le 21 février 2019

Lors de l'exécution des travaux, si l'entrepreneur devait rencontrer certains imprévus (sols contaminés, élévation de roc, etc.) et liés à sa portion des travaux, les coûts réels engendrés par ces contraintes seraient l'objet d'un avis de changement préparé et signé par le surveillant de Bell Canada et pourraient être facturés en sus de l'estimation initiale.

Par la signature de la présente, Bell Canada s'engage à assurer la surveillance des travaux de sa portion du projet et à assumer le coût réel des travaux, sur présentation des factures et pièces justificatives de l'entrepreneur général ci-haut mentionné. À chaque paiement de factures, Bell Canada s'engage à transmettre les pièces justificatives confirmant que le paiement a été effectué à l'attention de :

M. Martin Boulianne, ing.
Chef de division réalisation des travaux
Direction des infrastructures
martin.boulianne@ville.montreal.qc.ca

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec Yacine Fakhfakh, ing., chargé de projet au 514 872-0451.

Prière de nous retourner cette lettre dûment signée par une personne autorisée par Bell Canada avant le 26 février 2019 afin que notre Direction puisse transmettre le dossier aux instances décisionnelles de la Ville pour octroi du contrat.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Yvan Péloquin, ing.
Chef de division conception des travaux

J'ai lu, je comprends et j'accepte les modalités qui précèdent et souhaite que la Ville de Montréal procède à l'octroi du contrat et à la réalisation des travaux du sous-projet 1840002009.

J'ai signé le 26 mars 2019, à Montréal.

Nom du signataire (en lettres moulées)
Frederic Boucher

p. j. Bordereau de la portion du projet de Bell Canada de la soumission 409511.

c. c. M. Martin Boulianne, chef de division réalisation
M. Yacine Fakhfakh, chargé de projet, division de la conception des travaux

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

SOMMAIRE PAR SOUS-PROJETS (PROJETS SIMON)		SOUMISSION:	409511	DATE:
#GDD:	1187231098	DRM:	4095	2019/03/11
RESPONSABLE:	Yacine Fakhfakh			
INTITULÉ DU PROJET:	Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et de feux de circulation dans la rue Berri, de la rue Roy à l'avenue Duluth et dans l'avenue Laval, de la rue du Square Saint-Louis à la rue Roy			

PROJET INVESTI: 56122 Desc et client-payeur: **Pr. renouvellement des réseaux d'aqueduc et d'égout - DRE Unité Sud**

			Taxes incluses			
Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1556122005	166030	2 953 012.90 $	2 939 940.11 $	293 994.01 $	0.00 $	C
1556122003	166028	794 201.25 $	790 685.37 $	79 068.54 $	0.00 $	C
1556122006	166031	224 165.09 $	0.00 $	0.00 $	245 490.00 $	
1556122004	166031	75 607.44 $	0.00 $	0.00 $	82 800.00 $	
1561220811	155390	3 311 810.42 $	3 297 149.25 $	329 714.93 $	0.00 $	C
1561220840	155387	921 528.30 $	917 448.76 $	91 744.88 $	0.00 $	C
1561220861	155391	233 314.68 $	0.00 $	0.00 $	255 510.00 $	C
1561220860	155388	88 756.55 $	0.00 $	0.00 $	97 200.00 $	C
SOUS-TOTAL		**8 602 396.63 $**	**7 945 223.49 $**	**794 522.36 $**	**681 000.00 $**	

PROJET INVESTI: 59009 Desc et client-payeur: **Pr.réaménagement géométrique du réseau artériel-Dir. Mobilité-DSARA.**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1759009058	171507	5 512.43 $	5 488.03 $	548.80 $	0.00 $	C
1759009059	171508	4 109.10 $	0.00 $	0.00 $	4 500.00 $	C
1759009052	171299	27 699.16 $	26 377.56 $	3 956.63 $	0.00 $	C
1859009081	176848	16 436.40 $	0.00 $	0.00 $	18 000.00 $	C
SOUS-TOTAL		**53 757.09 $**	**31 865.59 $**	**4 505.43 $**	**22 500.00 $**	

PROJET INVESTI: 55855 Desc et client-payeur: **Programme de réfection de rues locales - Direction de la mobilité SUM**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1855855001	171687	274 402.26 $	273 187.50 $	27 318.75 $	0.00 $	C
1855855157	176849	489 151.18 $	483 469.60 $	52 214.72 $	0.00 $	C
1855855002	171712	101 814.36 $	0.00 $	0.00 $	111 500.00 $	C
1855855003	171713	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	C
SOUS-TOTAL		**865 367.80 $**	**756 657.10 $**	**79 533.47 $**	**111 500.00 $**	

PROJET INVESTI: 69097 Desc et client-payeur: **Pr. construction et modification de conduits souterrains - CSEM**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1969151800	177760	1 005 001.65 $	878 529.45 $	121 365.54 $	145 890.82 $	C
1969151801	177761	145 725.24 $	0.00 $	0.00 $	145 725.24 $	C
SOUS-TOTAL		**1 150 726.89 $**	**878 529.45 $**	**121 365.54 $**	**291 616.06 $**	

TOTAL excluant Bell	**10 672 248.41 $**	**9 612 275.63 $**	**999 926.80 $**	**1 106 616.06 $**
Dépense autorisée			**11 718 818.49 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur: **Bell Canada**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	305 647.96 $	334 724.37 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**305 647.96 $**	**334 724.37 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	

Montant total du contrat	**9 947 000.00 $**

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**GRAND TOTAL**	**SOUMISSION:** 409511	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:			**11/03/2019**
INTITULÉ DU PROJET:	**Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et de feux de circulation dans la rue Berri, de la rue Roy à l'avenue Duluth et dans l'avenue Laval, de la rue du Square Saint-Louis à la rue Roy**		

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			9 947 000.00 $
TRAVAUX CONTINGENTS			999 926.80 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		131 290.00 $	
Surveillance CSEM, conception et/ou frais généraux		280 052.12 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		124 081.97 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		5 250.00 $	
Gestion des impacts		31 500.00 $	
Surveillance environnementale		163 051.97 $	
Horticulture + achat de biens pour matériels feux circulation		35 000.00 $	
Chloration des conduites d'eau existante		8 100.00 $	
	TOTAL À REPORTER	778 326.06	778 326.06 $
Dépenses à autoriser - GRAND TOTAL			11 390 528.49 $
(moins la portion des travaux de Bell)			
Imputation (crédits)			10 372 475.88 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		495 348.05	988 219.37
Ristournes TPS et TVQ à 50%		989 457.74	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Yacine Fakhfakh

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1556122005**	**SOUMISSION:**	**409511**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**166030**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**11/03/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de conduite d'égout, de la chaussée, de trottoir et de saillies dans l'avenue Laval entre la rue Square Saint-Louis et la rue Roy**			
ENTREPRENEUR ▸	**Construction Bau-Val inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET ..... 2 939 940.11 $

Ce montant inclut la valeur des travaux du sous-projet 1556122005 de 3 481 275,42 $
- un montant de 19 718,21 $ pour la réfection payée par la CSEM qui sera payé dans le sous-projet 19691151800
- un montant de 62 853,11 $ pour le maintien et gestion de la mobilité qui sera payé dans le sous-projet 19691151800
- un montant de 47 161,54 $ pour le maintien et gestion de la mobilité qui sera payé dans le sous-projet 1755845229
- un montant de 406 114,42 $ pour les trottoirs et saillies payés par la DM dans le sous-projet 1855855157
- un montant de 5 488,03 $ pour les fosses d'arbres payés par la DM dans le sous-projet 1759009058

TRAVAUX CONTINGENTS DE 10.00% ..... 293 994.01 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Surveillance CSEM, conception et/ou frais généraux		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
Surveillance environnementale		
Horticulture + achat de biens pour matériels feux circulation		
Chloration des conduites d'eau existante		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $

Dépenses totales à autoriser ..... 3 233 934.12 $

Imputation (crédits) ..... 2 953 012.90 $

Montant de dépôt .....

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	140 636.40	280 569.63
Ristournes TPS et TVQ à 50%	280 921.22	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Yacine Fakhfakh

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1556122003**	**SOUMISSION:**	**409511**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**166028**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**11/03/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de conduites d'eau secondaires dans l'avenue Laval, de la rue Square Saint-Louis à la rue Roy**			
ENTREPRENEUR ▸	**Construction Bau-Val inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			790 685.37 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		79 068.54 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Surveillance CSEM, conception et/ou frais généraux			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
Surveillance environnementale			
Horticulture + achat de biens pour matériels feux circulation			
Chloration des conduites d'eau existante			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			869 753.91 $
Imputation (crédits)			794 201.25 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		37 823.61	75 458.10
Ristournes TPS et TVQ à 50%		75 552.66	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Yacine Fakhfakh

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1556122006**	**SOUMISSION:**	**409511**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**166031**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**11/03/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de conduite d'égout dans la rue Laval**			
ENTREPRENEUR ▸	**Services techniques et professionnels - Conduites d'égout**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		76 930.00 $	
Surveillance CSEM, conception et/ou frais généraux			
Laboratoire, contrôle qualitatif		64 680.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		2 450.00 $	
Gestion des impacts		14 700.00 $	
Surveillance environnementale		86 730.00 $	
Horticulture + achat de biens pour matériels feux circulation			
Chloration des conduites d'eau existante			
	TOTAL À REPORTER	245 490.00	245 490.00 $
Dépenses totales à autoriser			245 490.00 $
Imputation (crédits)			224 165.09 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		10 675.80	21 298.22
Ristournes TPS et TVQ à 50%		21 324.91	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Yacine Fakhfakh

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1556122004**	**SOUMISSION:**	**409511**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**166029**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**11/03/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de conduite d'eau secondaire dans la rue Laval**			
ENTREPRENEUR ▸	**Services techniques et professionnels - Conduites d'eau secondaire**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		19 780.00 $	
Surveillance CSEM, conception et/ou frais généraux			
Laboratoire, contrôle qualitatif		17 020.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		2 300.00 $	
Gestion des impacts		13 800.00 $	
Surveillance environnementale		23 000.00 $	
Horticulture + achat de biens pour matériels feux circulation			
Chloration des conduites d'eau existante		6 900.00 $	
	TOTAL À REPORTER	82 800.00	82 800.00 $
Dépenses totales à autoriser			82 800.00 $
Imputation (crédits)			75 607.44 $
Montant de dépôt			

		TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:			
À payer avant ristournes (100%)		3 600.78	7 183.56
Ristournes TPS et TVQ à 50%		7 192.56	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Yacine Fakhfakh

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1561220811**	**SOUMISSION:**	**409511**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**155390**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**11/03/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de conduites d'égout, de la chaussée, de trottoir et de saillies dans la rue Berri, de l'avenue Duluth à la rue Roy**			
ENTREPRENEUR ▸	**Construction Bau-Val inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			3 297 149.25 $
Ce montant inclut la valeur des travaux du sous-projet 1561220811 de 3 570 336,75 $			
- un montant de 273 187,50 $ pour les trottoirs et saillies payés par la DM dans le sous-projet 1855855001			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		329 714.93 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Surveillance CSEM, conception et/ou frais généraux			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
Surveillance environnementale			
Horticulture + achat de biens pour matériels feux circulation			
Chloration des conduites d'eau existante			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			3 626 864.18 $
Imputation (crédits)			3 311 810.42 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	157 724.03	314 659.45
Ristournes TPS et TVQ à 50%	315 053.76	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Yacine Fakhfakh

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1561220840**	**SOUMISSION:**	**409511**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**155387**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**11/03/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de conduites d'eau secondaire dans la rue Berri, de l'avenue Duluth à la rue Roy**			
ENTREPRENEUR ▸	**Construction Bau-Val inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			917 448.76 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		91 744.88 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Surveillance CSEM, conception et/ou frais généraux			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
Surveillance environnementale			
Horticulture + achat de biens pour matériels feux circulation			
Chloration des conduites d'eau existante			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			1 009 193.64 $
Imputation (crédits)			921 528.30 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		43 887.53	87 555.61
Ristournes TPS et TVQ à 50%		87 665.34	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Yacine Fakhfakh

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1561220861**	**SOUMISSION:**	**409511**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**155391**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**11/03/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de conduite d'égout dans la rue Berri**			
ENTREPRENEUR ▸	**Services techniques et professionnels - Conduites d'égout**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		80 070.00 $	
Surveillance CSEM, conception et/ou frais généraux			
Laboratoire, contrôle qualitatif		67 320.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		2 550.00 $	
Gestion des impacts		15 300.00 $	
Surveillance environnementale		90 270.00 $	
Horticulture + achat de biens pour matériels feux circulation			
Chloration des conduites d'eau existante			
	TOTAL À REPORTER	255 510.00	255 510.00 $
Dépenses totales à autoriser			255 510.00 $
Imputation (crédits)			233 314.68 $
Montant de dépôt			

		TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:			
À payer avant ristournes (100%)		11 111.55	22 167.53
Ristournes TPS et TVQ à 50%		22 195.32	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Yacine Fakhfakh

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1561220860**	**SOUMISSION:**	**409511**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**155388**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**11/03/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de conduite d'eau secondaire dans la rue Berri**			
ENTREPRENEUR ▸	**Services techniques et professionnels - Conduites d'eau secondaire**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET				
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%			0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:				
Utilités publiques			23 220.00 $	
Surveillance CSEM, conception et/ou frais généraux				
Laboratoire, contrôle qualitatif			19 980.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation			2 700.00 $	
Gestion des impacts			16 200.00 $	
Surveillance environnementale			27 000.00 $	
Horticulture + achat de biens pour matériels feux circulation				
Chloration des conduites d'eau existante			8 100.00 $	
		TOTAL À REPORTER	97 200.00	97 200.00 $
Dépenses totales à autoriser				97 200.00 $
Imputation (crédits)				88 756.55 $
Montant de dépôt				

		TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:			
À payer avant ristournes (100%)		4 227.01	8 432.88
Ristournes TPS et TVQ à 50%		8 443.45	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Yacine Fakhfakh

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1759009058**	**SOUMISSION:**	**409511**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**171507**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**11/03/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Fosses d'arbres sur l'avenue Laval**			
ENTREPRENEUR ▸	**Construction Bau-Val inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET Un montant de 5 488,03 du sous-projet 1556122005 pour les fosses d'arbres payés par la DM			5 488.03 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		548.80 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Surveillance CSEM, conception et/ou frais généraux		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
Surveillance environnementale		
Horticulture + achat de biens pour matériels feux circulation		
Chloration des conduites d'eau existante		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $

Dépenses totales à autoriser	6 036.83 $
Imputation (crédits)	5 512.43 $
Montant de dépôt	

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	262.53	523.74
Ristournes TPS et TVQ à 50%	524.40	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Yacine Fakhfakh

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1759009059**	**SOUMISSION:**	**409511**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**171508**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**11/03/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Fosses d'arbres sur l'avenue Laval**			
ENTREPRENEUR ▸	**Incidences techniques et professionnelles**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		1 000.00 $	
Surveillance CSEM, conception et/ou frais généraux			
Laboratoire, contrôle qualitatif		1 000.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
Surveillance environnementale		1 000.00 $	
Horticulture + achat de biens pour matériels feux circulation		1 500.00 $	
Chloration des conduites d'eau existante			
	TOTAL À REPORTER	4 500.00	4 500.00 $
Dépenses totales à autoriser			4 500.00 $
Imputation (crédits)			4 109.10 $
Montant de dépôt			

		TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:			
À payer avant ristournes (100%)		195.69	390.41
Ristournes TPS et TVQ à 50%		390.90	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Yacine Fakhfakh

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1759009052**	**SOUMISSION:**	**409511**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**171299**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**11/03/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Feux de circulation à l'intersection Berri / Roy**			
ENTREPRENEUR ▸	**Construction Bau-Val inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			26 377.56 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	15.00%		3 956.63 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Surveillance CSEM, conception et/ou frais généraux			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
Surveillance environnementale			
Horticulture + achat de biens pour matériels feux circulation			
Chloration des conduites d'eau existante			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			30 334.19 $
Imputation (crédits)			27 699.16 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	1 319.16	2 631.73
Ristournes TPS et TVQ à 50%	2 635.03	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Yacine Fakhfakh

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1859009081**	**SOUMISSION:**	**409511**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**176848**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**11/03/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Feux de circulation à l'intersection Berri / Roy**			
ENTREPRENEUR ▸	**Incidences techniques**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		8 000.00 $	
Surveillance CSEM, conception et/ou frais généraux			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
Surveillance environnementale			
Horticulture + achat de biens pour matériels feux circulation		10 000.00 $	
Chloration des conduites d'eau existante			
	TOTAL À REPORTER	18 000.00	18 000.00 $
Dépenses totales à autoriser			18 000.00 $
Imputation (crédits)			16 436.40 $
Montant de dépôt			

	TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:		
À payer avant ristournes (100%)	782.78	1 561.64
Ristournes TPS et TVQ à 50%	1 563.60	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Yacine Fakhfakh

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1855855001**	**SOUMISSION:**	**409511**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**171687**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**11/03/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Trottoirs et saillies sur la rue Berri**			
ENTREPRENEUR ▸	**Construction Bau-Val inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET Ce montant représente 273 187,50 $ du sous-projet 1561220811 pour les trottoirs et saillies non payés par la DRE			273 187.50 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		27 318.75 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Surveillance CSEM, conception et/ou frais généraux		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
Surveillance environnementale		
Horticulture + achat de biens pour matériels feux circulation		
Chloration des conduites d'eau existante		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $

Dépenses totales à autoriser		300 506.25 $
Imputation (crédits)		274 402.26 $
Montant de dépôt		

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	13 068.33	26 071.32
Ristournes TPS et TVQ à 50%	26 103.99	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Yacine Fakhfakh

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1855855157**	**SOUMISSION:**	**409511**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**176849**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**11/03/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Trottoirs et saillies sur l'avenue Laval**			
ENTREPRENEUR ▸	**Construction Bau-Val inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET — 483 469.60 $

Ce montant représente 406 114,42 $ du sous-projet 1556122005 pour les trottoirs et saillies non payés par la DRE
+ un montant de 77 355,18 $ du sous-projet 1969151800 pour la portion des travaux CSEM payés par la Ville

TRAVAUX CONTINGENTS DE 10.80% — 52 214.72 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Surveillance CSEM, conception et/ou frais généraux		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
Surveillance environnementale		
Horticulture + achat de biens pour matériels feux circulation		
Chloration des conduites d'eau existante		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $

Dépenses totales à autoriser	535 684.32 $
Imputation (crédits)	489 151.18 $
Montant de dépôt	

TAXES:

	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	23 295.69	46 474.90
Ristournes TPS et TVQ à 50%	46 533.14	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Yacine Fakhfakh

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1855855002**	**SOUMISSION:**	**409511**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**171712**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**11/03/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Trottoirs et saillies sur la rue Berri et l'avenue Laval**			
ENTREPRENEUR ▸	**Incidences techniques**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques	19 000.00 $	
Surveillance CSEM, conception et/ou frais généraux	30 000.00 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif	15 000.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
Surveillance environnementale	24 000.00 $	
Horticulture + achat de biens pour matériels feux circulation	23 500.00 $	
Chloration des conduites d'eau existante		
TOTAL À REPORTER	111 500.00	111 500.00 $

Dépenses totales à autoriser	111 500.00 $
Imputation (crédits)	101 814.36 $
Montant de dépôt	

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	4 848.88	9 673.52
Ristournes TPS et TVQ à 50%	9 685.64	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Yacine Fakhfakh

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1855855003**	**SOUMISSION:**	**409511**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**171713**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**11/03/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Trottoirs et saillies sur le rue Berri et l'avenue Laval**			
ENTREPRENEUR ▸	**Incidences services professionnels**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Surveillance CSEM, conception et/ou frais généraux		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
Surveillance environnementale		
Horticulture + achat de biens pour matériels feux circulation		
Chloration des conduites d'eau existante		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $

Dépenses totales à autoriser	0.00 $
Imputation (crédits)	0.00 $
Montant de dépôt	

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%	0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Yacine Fakhfakh

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1969151800**	**SOUMISSION:**	**409511**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**177760**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**11/03/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux de CSEM dans l'avenue Laval, de la rue Square Saint-Louis à la rue Roy**			
ENTREPRENEUR ›	**Construction Bau-Val inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET — 878 529.45 $

Ce montant inclut la valeur des travaux du sous-projet 1869146200 de 873 313,31 $
+ un montant de 19 718,21 $ du sous-projet 1556122005 pour les travaux de réfection
+ un montant de 62 853,11 $ du sous-projet 1556122005 pour le maintien et gestion de la mobilité
- un montant de 77 355,18 $ pour la portion des travaux CSEM payés par la Ville au sous-projet 1855855157

TRAVAUX CONTINGENTS DE 13.81% — 121 365.54 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Surveillance CSEM, conception et/ou frais généraux	104 326.88 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif	20 781.97 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
Surveillance environnementale	20 781.97 $	
Horticulture + achat de biens pour matériels feux circulation		
Chloration des conduites d'eau existante		
TOTAL À REPORTER	145 890.82	145 890.82 $

Dépenses totales à autoriser	1 145 785.81 $
Imputation (crédits)	1 005 001.65 $
Montant de dépôt	

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	49 827.61	99 406.07
Ristournes TPS et TVQ à 91,5%	140 784.16	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Yacine Fakhfakh

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1969151801**	**SOUMISSION:**	**409511**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**177761**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**11/03/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux de CSEM dans l'avenue Laval, de la rue Square Saint-Louis à la rue Roy**			
ENTREPRENEUR ▸	**Conception et/ou et frais généraux CSEM**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Surveillance CSEM, conception et/ou frais généraux		145 725.24 $	Non taxable
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
Surveillance environnementale			
Horticulture + achat de biens pour matériels feux circulation			
Chloration des conduites d'eau existante			
	TOTAL À REPORTER	145 725.24	145 725.24 $
Dépenses totales à autoriser			145 725.24 $
Imputation (crédits)			145 725.24 $
Montant de dépôt			

	TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:		
À payer avant ristournes (100%)	0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 91,5%	0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Yacine Fakhfakh

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		**SOUMISSION:**	**409511**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**		**11/03/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux Bell dans la rue Laval, de la rue Square Saint-Louis à la rue Roy**			
ENTREPRENEUR ▸	**Construction Bau-Val inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET — 334 724.37 $

Ce montant inclut la valeur des travaux du sous-projet 1755845229 de 287 562,82 $
+ un montant de 47 161,54 $ du sous-projet 1556122005 pour le maintien et gestion de la mobilité

TRAVAUX CONTINGENTS DE 0.00% — 0.00 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Surveillance CSEM, conception et/ou frais généraux		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
Surveillance environnementale		
Horticulture + achat de biens pour matériels feux circulation		
Chloration des conduites d'eau existante		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $

Dépenses totales à autoriser — 334 724.37 $

Imputation (crédits) — 305 647.96 $

Montant de dépôt

TAXES:

	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	14 556.40	29 040.01
Ristournes TPS et TVQ à 50%	29 076.41	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Yacine Fakhfakh

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 14 juillet 2017

CONSTRUCTION BAU-VAL INC.
A/S MONSIEUR JEAN-PIERRE MALO
87, RUE ÉMILIEN-MARCOUX
SUITE 101
BLAINVILLE (QC) J7C 0B4

N° de décision : 2017-CPSM-1024809
N° de client : 2700017843

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous LES PAVAGES DORVAL, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). CONSTRUCTION BAU-VAL INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **4 décembre 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 409511
Numéro de référence : 1222130
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et de feux de circulation dans la rue Berri, de la rue Roy à l'avenue Duluth et dans l'avenue Laval, de la rue du Square Saint-Louis à la rue Roy

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Ali Excavation Inc. 760 boul des Érables Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6T 6G4 http://www.aliexcavation.com NEQ : 1143616580	Madame Karine Ross Téléphone : 450 373-2010 Télécopieur : 450 373-0114	**Commande : (1523178)** 2018-12-18 14 h 53 **Transmission :** 2018-12-18 15 h 23	3049351 - 409511_AD_01_2019-01-17 2019-01-18 10 h 35 - Courriel 3049439 - 409511_FR_Soumission_R01_2019-01-17_AD (devis) 2019-01-18 13 h 06 - Courriel 3049440 - 409511_FR_Soumission_R01_2019-01-17_AD (bordereau) 2019-01-18 13 h 06 - Téléchargement 3053301 - 409511_AD_02_incluant report date_2019-01-24 2019-01-25 11 h 40 - Courriel 3053312 - 409511_FR_Soumission_R02_2019-01-24_AD (devis) 2019-01-25 11 h 50 - Courriel 3053313 - 409511_FR_Soumission_R02_2019-01-24_AD (bordereau) 2019-01-25 11 h 50 - Téléchargement 3054110 - 409511_Addenda #3 2019-01-28 10 h 31 - Courriel 3056093 - 409511_AD_04_incluant un report de date d'ouverture 2019-01-30 21 h 25 - Courriel 3056100 - 409511_FR_Soumission_R04_2019-01-30_AD (devis) 2019-01-30 21 h 26 - Courriel 3056101 - 409511_FR_Soumission_R04_2019-01-30_AD (bordereau) 2019-01-30 21 h 26 - Téléchargement 3056108 - 409511_Plans_AD 2019-01-31 10 h 51 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐	Construction Bau-Val Inc. 87 Emilien Marcoux, Suite#101 Blainville, QC, J7C 0B4 http://www.bauval.com NEQ : 1143718063	Madame Johanne Vallée Téléphone : 514 788-4660 Télécopieur :	**Commande : (1523002)** 2018-12-18 11 h 17 **Transmission :** 2018-12-18 11 h 23	3049351 - 409511_AD_01_2019-01-17 2019-01-18 10 h 35 - Courriel 3049439 - 409511_FR_Soumission_R01_2019-01-17_AD (devis) 2019-01-18 13 h 06 - Courriel 3049440 - 409511_FR_Soumission_R01_2019-01-17_AD (bordereau) 2019-01-18 13 h 06 - Téléchargement 3053301 - 409511_AD_02_incluant report date_2019-01-24 2019-01-25 11 h 40 - Courriel 3053312 - 409511_FR_Soumission_R02_2019-01-24_AD (devis) 2019-01-25 11 h 50 - Courriel 3053313 - 409511_FR_Soumission_R02_2019-01-24_AD (bordereau) 2019-01-25 11 h 50 - Téléchargement 3054110 - 409511_Addenda #3 2019-01-28 10 h 31 - Courriel 3056093 - 409511_AD_04_incluant un report de date d'ouverture 2019-01-30 21 h 25 - Courriel 3056100 - 409511_FR_Soumission_R04_2019-01-30_AD (devis) 2019-01-30 21 h 26 - Courriel 3056101 - 409511_FR_Soumission_R04_2019-01-30_AD (bordereau) 2019-01-30 21 h 26 - Téléchargement 3056108 - 409511_Plans_AD 2019-01-31 10 h 51 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Construction NRC Inc. 160 rue Deslauriers Arr. St-Laurent Montréal, QC, H4N 1V8 NEQ : 1149495146	Madame Iulia Savescu Téléphone : 514 331-7944 Télécopieur : 514 331-2295	**Commande : (1524373)** 2018-12-21 9 h 16 **Transmission :** 2018-12-21 9 h 29	3049351 - 409511_AD_01_2019-01-17 2019-01-18 10 h 35 - Courriel 3049439 - 409511_FR_Soumission_R01_2019-01-17_AD (devis) 2019-01-18 13 h 06 - Courriel 3049440 - 409511_FR_Soumission_R01_2019-01-17_AD (bordereau) 2019-01-18 13 h 06 - Téléchargement 3053301 - 409511_AD_02_incluant report date_2019-01-24 2019-01-25 11 h 40 - Courriel 3053312 - 409511_FR_Soumission_R02_2019-01-24_AD (devis) 2019-01-25 11 h 50 - Courriel 3053313 - 409511_FR_Soumission_R02_2019-01-

				24_AD (bordereau) 2019-01-25 11 h 50 - Téléchargement 3054110 - 409511_Addenda #3 2019-01-28 10 h 31 - Courriel 3056093 - 409511_AD_04_incluant un report de date d'ouverture 2019-01-30 21 h 25 - Courriel 3056100 - 409511_FR_Soumission_R04_2019-01-30_AD (devis) 2019-01-30 21 h 26 - Courriel 3056101 - 409511_FR_Soumission_R04_2019-01-30_AD (bordereau) 2019-01-30 21 h 26 - Téléchargement 3056108 - 409511_Plans_AD 2019-01-31 10 h 53 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Électricité Grimard Inc. 1855, Bernard-Lefebvre Laval, QC, H7C 0A5 http://www.grimard.ca NEQ : 1141847179	Monsieur Jacques Grimard Téléphone : 418 549-0745 Télécopieur : 418 545-7942	**Commande : (1523428)** 2018-12-19 9 h 46 **Transmission :** 2018-12-19 9 h 46	3049351 - 409511_AD_01_2019-01-17 2019-01-18 10 h 35 - Courriel 3049439 - 409511_FR_Soumission_R01_2019-01-17_AD (devis) 2019-01-18 13 h 06 - Courriel 3049440 - 409511_FR_Soumission_R01_2019-01-17_AD (bordereau) 2019-01-18 13 h 06 - Téléchargement 3053301 - 409511_AD_02_incluant report date_2019-01-24 2019-01-25 11 h 40 - Courriel 3053312 - 409511_FR_Soumission_R02_2019-01-24_AD (devis) 2019-01-25 11 h 50 - Courriel 3053313 - 409511_FR_Soumission_R02_2019-01-24_AD (bordereau) 2019-01-25 11 h 50 - Téléchargement 3054110 - 409511_Addenda #3 2019-01-28 10 h 31 - Courriel 3056093 - 409511_AD_04_incluant un report de date d'ouverture 2019-01-30 21 h 25 - Courriel 3056100 - 409511_FR_Soumission_R04_2019-01-30_AD (devis) 2019-01-30 21 h 26 - Courriel 3056101 - 409511_FR_Soumission_R04_2019-01-30_AD (bordereau) 2019-01-30 21 h 26 - Téléchargement 3056108 - 409511_Plans_AD 2019-01-31 10 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

				Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Laurin et Laurin (1991) Inc.. 12000 Arthur Sicard Mirabel, QC, J7J 0E9 http://www.laurinlaurin.ca NEQ : 1142298448	Madame Martine Chouinard Téléphone : 450 435-9551 Télécopieur : 450 435-2662	**Commande : (1523480)** 2018-12-19 10 h 35 **Transmission :** 2018-12-19 10 h 35	3049351 - 409511_AD_01_2019-01-17 2019-01-18 10 h 35 - Courriel 3049439 - 409511_FR_Soumission_R01_2019-01-17_AD (devis) 2019-01-18 13 h 06 - Courriel 3049440 - 409511_FR_Soumission_R01_2019-01-17_AD (bordereau) 2019-01-18 13 h 06 - Téléchargement 3053301 - 409511_AD_02_incluant report date_2019-01-24 2019-01-25 11 h 40 - Courriel 3053312 - 409511_FR_Soumission_R02_2019-01-24_AD (devis) 2019-01-25 11 h 50 - Courriel 3053313 - 409511_FR_Soumission_R02_2019-01-24_AD (bordereau) 2019-01-25 11 h 50 - Téléchargement 3054110 - 409511_Addenda #3 2019-01-28 10 h 31 - Courriel 3056093 - 409511_AD_04_incluant un report de date d'ouverture 2019-01-30 21 h 25 - Courriel 3056100 - 409511_FR_Soumission_R04_2019-01-30_AD (devis) 2019-01-30 21 h 26 - Courriel 3056101 - 409511_FR_Soumission_R04_2019-01-30_AD (bordereau) 2019-01-30 21 h 26 - Téléchargement 3056108 - 409511_Plans_AD 2019-01-31 10 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	LE GROUPE LÉCUYER LTÉE. 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 http://www.lecuyerbeton.com NEQ : 1145052461	Monsieur David Guay Téléphone : 450 454-3928 Télécopieur : 450 454-7254	**Commande : (1523448)** 2018-12-19 9 h 59 **Transmission :** 2018-12-19 9 h 59	3049351 - 409511_AD_01_2019-01-17 2019-01-18 10 h 35 - Courriel 3049439 - 409511_FR_Soumission_R01_2019-01-17_AD (devis) 2019-01-18 13 h 06 - Courriel 3049440 - 409511_FR_Soumission_R01_2019-01-17_AD (bordereau) 2019-01-18 13 h 06 - Téléchargement 3053301 - 409511_AD_02_incluant report date_2019-01-24 2019-01-25 11 h 40 - Courriel 3053312 - 409511_FR_Soumission_R02_2019-01-

				24_AD (devis) 2019-01-25 11 h 50 - Courriel 3053313 - 409511_FR_Soumission_R02_2019-01-24_AD (bordereau) 2019-01-25 11 h 50 - Téléchargement 3054110 - 409511_Addenda #3 2019-01-28 10 h 31 - Courriel 3056093 - 409511_AD_04_incluant un report de date d'ouverture 2019-01-30 21 h 25 - Courriel 3056100 - 409511_FR_Soumission_R04_2019-01-30_AD (devis) 2019-01-30 21 h 26 - Courriel 3056101 - 409511_FR_Soumission_R04_2019-01-30_AD (bordereau) 2019-01-30 21 h 26 - Téléchargement 3056108 - 409511_Plans_AD 2019-01-31 10 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Entreprises Michaudville Inc. 270 rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6 http://www.michaudville.com NEQ : 1142707943	Monsieur Sylvain Phaneuf Téléphone : 450 446-9933 Télécopieur : 450 446-1933	**Commande : (1522906)** 2018-12-18 9 h 28 **Transmission :** 2018-12-18 9 h 28	3049351 - 409511_AD_01_2019-01-17 2019-01-18 10 h 35 - Courriel 3049439 - 409511_FR_Soumission_R01_2019-01-17_AD (devis) 2019-01-18 13 h 06 - Courriel 3049440 - 409511_FR_Soumission_R01_2019-01-17_AD (bordereau) 2019-01-18 13 h 06 - Téléchargement 3053301 - 409511_AD_02_incluant report date_2019-01-24 2019-01-25 11 h 40 - Courriel 3053312 - 409511_FR_Soumission_R02_2019-01-24_AD (devis) 2019-01-25 11 h 50 - Courriel 3053313 - 409511_FR_Soumission_R02_2019-01-24_AD (bordereau) 2019-01-25 11 h 50 - Téléchargement 3054110 - 409511_Addenda #3 2019-01-28 10 h 31 - Courriel 3056093 - 409511_AD_04_incluant un report de date d'ouverture 2019-01-30 21 h 25 - Courriel 3056100 - 409511_FR_Soumission_R04_2019-01-30_AD (devis) 2019-01-30 21 h 26 - Courriel 3056101 - 409511_FR_Soumission_R04_2019-01-30_AD (bordereau) 2019-01-30 21 h 26 - Téléchargement

				3056108 - 409511_Plans_AD 2019-01-31 10 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Neolect Inc. 104 boul Montcalm Nord Candiac, QC, J5R 3L8 NEQ : 1166302126	Madame Marjolaine Émond Téléphone : 450 659-5457 Télécopieur : 450 659-9265	**Commande : (1522771)** 2018-12-17 16 h 30 **Transmission :** 2018-12-17 17 h 29	3049351 - 409511_AD_01_2019-01-17 2019-01-18 10 h 35 - Courriel 3049439 - 409511_FR_Soumission_R01_2019-01-17_AD (devis) 2019-01-18 13 h 06 - Courriel 3049440 - 409511_FR_Soumission_R01_2019-01-17_AD (bordereau) 2019-01-18 13 h 06 - Téléchargement 3053301 - 409511_AD_02_incluant report date_2019-01-24 2019-01-25 11 h 40 - Courriel 3053312 - 409511_FR_Soumission_R02_2019-01-24_AD (devis) 2019-01-25 11 h 50 - Courriel 3053313 - 409511_FR_Soumission_R02_2019-01-24_AD (bordereau) 2019-01-25 11 h 50 - Téléchargement 3054110 - 409511_Addenda #3 2019-01-28 10 h 31 - Courriel 3056093 - 409511_AD_04_incluant un report de date d'ouverture 2019-01-30 21 h 25 - Courriel 3056100 - 409511_FR_Soumission_R04_2019-01-30_AD (devis) 2019-01-30 21 h 26 - Courriel 3056101 - 409511_FR_Soumission_R04_2019-01-30_AD (bordereau) 2019-01-30 21 h 26 - Téléchargement 3056108 - 409511_Plans_AD 2019-01-31 10 h 50 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Pomerleau Inc... 500 rue St-Jacques O. Suite 900 Montréal, QC, H2Y 0A2 NEQ : 1142005934	Madame Nancy Lazure Téléphone : 514 789-2728 Télécopieur : 514 789-2288	**Commande : (1523410)** 2018-12-19 9 h 37 **Transmission :** 2018-12-19 9 h 37	3049351 - 409511_AD_01_2019-01-17 2019-01-18 10 h 35 - Courriel 3049439 - 409511_FR_Soumission_R01_2019-01-17_AD (devis) 2019-01-18 13 h 06 - Courriel 3049440 - 409511_FR_Soumission_R01_2019-01-17_AD (bordereau) 2019-01-18 13 h 06 - Téléchargement

3053301 - 409511_AD_02_incluant report date_2019-01-24
2019-01-25 11 h 40 - Courriel

3053312 - 409511_FR_Soumission_R02_2019-01-24_AD (devis)
2019-01-25 11 h 50 - Courriel

3053313 - 409511_FR_Soumission_R02_2019-01-24_AD (bordereau)
2019-01-25 11 h 50 - Téléchargement

3054110 - 409511_Addenda #3
2019-01-28 10 h 31 - Courriel

3056093 - 409511_AD_04_incluant un report de date d'ouverture
2019-01-30 21 h 25 - Courriel

3056100 - 409511_FR_Soumission_R04_2019-01-30_AD (devis)
2019-01-30 21 h 26 - Courriel

3056101 - 409511_FR_Soumission_R04_2019-01-30_AD (bordereau)
2019-01-30 21 h 26 - Téléchargement

3056108 - 409511_Plans_AD
2019-01-31 10 h 08 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Pronex Excavation Inc
320-346 av Hamford
Lachute, QC, J8H 3P6
NEQ : 1143252212

Madame Julie Brodeur
Téléphone : 450 562-9651
Télécopieur : 450 562-9480

Commande : (1528433)
2019-01-14 11 h 25
Transmission :
2019-01-14 11 h 25

3049351 - 409511_AD_01_2019-01-17
2019-01-18 10 h 35 - Courriel

3049439 - 409511_FR_Soumission_R01_2019-01-17_AD (devis)
2019-01-18 13 h 06 - Courriel

3049440 - 409511_FR_Soumission_R01_2019-01-17_AD (bordereau)
2019-01-18 13 h 06 - Téléchargement

3053301 - 409511_AD_02_incluant report date_2019-01-24
2019-01-25 11 h 40 - Courriel

3053312 - 409511_FR_Soumission_R02_2019-01-24_AD (devis)
2019-01-25 11 h 50 - Courriel

3053313 - 409511_FR_Soumission_R02_2019-01-24_AD (bordereau)
2019-01-25 11 h 50 - Téléchargement

3054110 - 409511_Addenda #3
2019-01-28 10 h 31 - Courriel

3056093 - 409511_AD_04_incluant un report de date d'ouverture
2019-01-30 21 h 25 - Courriel

3056100 - 409511_FR_Soumission_R04_2019-01-

				30_AD (devis) 2019-01-30 21 h 26 - Courriel 3056101 - 409511_FR_Soumission_R04_2019-01-30_AD (bordereau) 2019-01-30 21 h 26 - Téléchargement 3056108 - 409511_Plans_AD 2019-01-31 10 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Systèmes Urbains Inc. 23, avenue Milton Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.systemesurbains.com NEQ : 1168008721	Monsieur Francis Duchesne Téléphone : 514 321-5205 Télécopieur : 514 321-5835	**Commande : (1522883)** 2018-12-18 9 h 09 **Transmission :** 2018-12-18 9 h 09	3049351 - 409511_AD_01_2019-01-17 2019-01-18 10 h 35 - Courriel 3049439 - 409511_FR_Soumission_R01_2019-01-17_AD (devis) 2019-01-18 13 h 06 - Courriel 3049440 - 409511_FR_Soumission_R01_2019-01-17_AD (bordereau) 2019-01-18 13 h 06 - Téléchargement 3053301 - 409511_AD_02_incluant report date_2019-01-24 2019-01-25 11 h 40 - Courriel 3053312 - 409511_FR_Soumission_R02_2019-01-24_AD (devis) 2019-01-25 11 h 50 - Courriel 3053313 - 409511_FR_Soumission_R02_2019-01-24_AD (bordereau) 2019-01-25 11 h 50 - Téléchargement 3054110 - 409511_Addenda #3 2019-01-28 10 h 31 - Courriel 3056093 - 409511_AD_04_incluant un report de date d'ouverture 2019-01-30 21 h 25 - Courriel 3056100 - 409511_FR_Soumission_R04_2019-01-30_AD (devis) 2019-01-30 21 h 26 - Courriel 3056101 - 409511_FR_Soumission_R04_2019-01-30_AD (bordereau) 2019-01-30 21 h 26 - Téléchargement 3056108 - 409511_Plans_AD 2019-01-31 10 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Ville de Westmount 1 BETHUNE WESTMOUNT, QC, H3Z 2L2 http://www.westmount.org NEQ :	Madame Elisa Gaetano Téléphone : 514 989-5313 Télécopieur	**Commande : (1525210)** 2019-01-03 15 h 54 **Transmission :** 2019-01-03 15 h 54	Mode privilégié : Ne pas recevoir

: 514 989-
5488

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

Dossier # : 1187231098

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et de feux de circulation dans la rue Berri, de la rue Roy à l'avenue Duluth et dans l'avenue Laval, de la rue du Square-Saint-Louis à la rue Roy dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 11 718 818,49 $ (contrat: 9 947 000 $, contingences: 999 926,80 $, incidences: 1 106 616,06 $), taxes incluses. Appel d'offres public 409511 - 3 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1518 Intervention et Répartition des coûts- GDD1187231098.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-26

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242
Division :

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187231098

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et de feux de circulation dans la rue Berri, de la rue Roy à l'avenue Duluth et dans l'avenue Laval, de la rue du Square-Saint-Louis à la rue Roy dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 11 718 818,49 $ (contrat: 9 947 000 $, contingences: 999 926,80 $, incidences: 1 106 616,06 $), taxes incluses. Appel d'offres public 409511 - 3 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

CSEM- GDD1187231098.xls 1187231098 SUM.xls Info_comptable_DRE 1187231098_1.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Préposé au budget
Tél : (514) 872-5916

Co-auteure
Safae Lyakhloufi
Préposée au budget
(514) 872-5911

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-27

Luu Lan LE
Conseiller budgetaire
Tél : 514-280-0066

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CM : 20.24

2019/04/15 13:00

(2)

Dossier # : 1187231098

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et de feux de circulation dans la rue Berri, de la rue Roy à l'avenue Duluth et dans l'avenue Laval, de la rue du Square-Saint-Louis à la rue Roy dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 11 718 818,49 $ (contrat: 9 947 000 $, contingences: 999 926,80 $, incidences: 1 106 616,06 $), taxes incluses. Appel d'offres public 409511 - 3 soumissionnaires

Rapport- mandat SMCE187231098.pdf

Dossier # :1187231098

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

Le 15 avril 2019

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE187231098

Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et de feux de circulation dans la rue Berri, de la rue Roy à l'avenue Duluth et dans l'avenue Laval, de la rue du Square-Saint-Louis à la rue Roy dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 11 718 818,49 $ (contrat: 9 947 000 $, contingences: 999 926,80 $, incidences: 1 106 616,06 $), taxes incluses. Appel d'offres public 409511 - 3 soumissionnaires.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE187231098

Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et de feux de circulation dans la rue Berri, de la rue Roy à l'avenue Duluth et dans l'avenue Laval, de la rue du Square-Saint-Louis à la rue Roy dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 11 718 818,49 $ (contrat: 9 947 000 $, contingences: 999 926,80 $, incidences: 1 106 616,06 $), taxes incluses. Appel d'offres public 409511 - 3 soumissionnaires.

À sa séance du 28 mars 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M$.*

Le 3 avril, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures du réseau routier ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont apprécié les explications précises et pertinentes dans ce dossier. Ils ont noté que, malgré le grands nombre de preneurs du cahier des charges, seulement trois entrepreneurs ont déposé une soumission.

Il n'est pas exagéré de penser que plusieurs entrepreneurs sont moins intéressés à travailler dans certains secteurs des arrondissements de Ville-Marie et du Plateau Mont-Royal, et ce, en raison des diverses contraintes sur le terrain causées par l'étroitesse de certaines rues et la densité de la circulation.

Par ailleurs, les membres ont constaté depuis quelques temps qu'il existait diverses façons de présenter l'information sur les appels d'offres dans les sommaires décisionnels. Si plusieurs services municipaux présentent le tableau des résultats d'appels d'offres dans le sommaire, d'autres, comme le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR), présentent un tableau en annexe au sommaire décisionnel.

La Commission est d'avis qu'il conviendrait d'avoir une certaine uniformité dans la présentation des renseignements dans les dossiers décisionnels et a choisi d'en faire une recommandation à portée générale sur la question.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M$;*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE187231098 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Recommandation à portée générale

Considérant le fait que la présentation des résultats des appels d'offres est présentée de diverses façons et à divers endroits dans les dossiers décisionnels;

Considérant que cette information est essentielle à l'analyse d'un dossier d'octroi de contrat et devrait être rapidement accessible au lecteur;

La Commission recommande à l'unanimité que des règles claires et précises soient établies par la Direction générale pour favoriser une plus grande uniformité dans la présentation des résultats des appels d'offres dans les sommaires décisionnels permettant d'accéder rapidement aux tableaux des résultats des appels d'offres.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.25

2019/04/15
13:00

(2)

Dossier # : 1197091004

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division conception et normalisation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de réfection des structures routières
Objet :	Accorder un contrat à Construction Demathieu & Bard (cdb) inc. pour la réfection du pont Rosemont/Van Horne et du dessus du pont Clark/Van Horne (projet 15-16) dans les arrondissements Le Plateau-Mont-Royal et Rosemont-La Petite-Patrie - Dépense totale de 10 461 971,69 $, taxes incluses (travaux: 7 941 777,63 $ + variations des quantités: 890 957,69 $ + contingences: 794 177,76 $ + incidences: 835 058,61 $) - Appel d'offres public 443301 - 7 soumissionnaires conformes.

Il est recommandé:
1. d'autoriser une dépense maximale de 9 667 793,93 $, taxes incluses, pour la réfection du pont Rosemont/Van Horne et du dessus du pont Clark/Van Horne dans les arrondissements Le Plateau Mont-Royal et Rosemont - La Petite Patrie, comprenant toutes les variations de quantités et les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Construction Demathieu & Bard (cdb) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 941 777,63 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 443301 ;
3. d'autoriser une dépense de 794 177,76 $ (incluant les taxes) à titre de budget de contingences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par la ville centrale.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-03-08 15:30

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197091004**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division conception et normalisation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de réfection des structures routières
Objet :	Accorder un contrat à Construction Demathieu & Bard (cdb) inc. pour la réfection du pont Rosemont/Van Horne et du dessus du pont Clark/Van Horne (projet 15-16) dans les arrondissements Le Plateau-Mont-Royal et Rosemont-La Petite-Patrie - Dépense totale de 10 461 971,69 $, taxes incluses (travaux: 7 941 777,63 $ + variations des quantités: 890 957,69 $ + contingences: 794 177,76 $ + incidences: 835 058,61 $) - Appel d'offres public 443301 - 7 soumissionnaires conformes.

CONTENU

CONTEXTE

Le pont Rosemont/Van Horne (Viaduc Van Horne) (structure no 81-05135) et le pont Clark/Van Horne (structure no 81-05159) ont été construits en 1970-1971. Ces structures permettent de franchir le chemin de fer du Canadian Pacifique (CP) et d'assurer les déplacements entre l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie et l'arrondissement Plateau -Mont-Royal. Le pont Rosemont/Van Horne est un lien important pour le camionnage. La localisation des structures est présentée en pièce jointe.
Le pont Rosemont/Van Horne d'une longueur de 762 m est constitué de trois (3) types de structures formant les 23 travées du pont. Ces dernières sont divisées comme suit :

· Treize (13) travées de type Dalles pleines en béton armé ;
· Six (6) travées de type Poutres-caissons en béton ;
· Quatre (4) travées de type poutres en acier.

Le pont Clark/Van Horne est de type portique en béton armé d'une portée de 14,8 m et est l'une des six (6) structures formant le passage inférieur Clark/Van Horne.

Le pont Rosemont/Van Horne a fait l'objet de plusieurs réparations entre les années 1993 et 1996, notamment des travaux de réparation de dalles et du hourdis inférieur, de remplacement de joints de tablier, de membrane et de pavage. Depuis, le pont fait l'objet de nombreuses réparations annuelles, principalement au niveau de la dalle. Ainsi, le pont doit fréquemment être fermé à la circulation afin que des travaux de réparation d'urgence et de sécurisation contre la chute de fragments de béton puissent être effectués. En plus des dommages à la dalle du pont, de nombreux dommages importants ont été soulevés lors des dernières inspections (2015-2016). Ces dommages sont notamment, des défauts de matériaux (béton et acier) sur les fondations, le tablier et les glissières, ainsi qu'un mauvais comportement des joints de tablier.

Pour sa part, le passage inférieur Clark/Van Horne a fait l'objet de réfection en 2017 de l'ensemble des éléments des six structures formant le passage inférieur à l'exception du

dessus du pont Clark/Van Horne (CM17 0461). Considérant la proximité de cet ouvrage avec le pont Rosemont/Van Horne et afin de limiter les entraves sur l'avenue Van Horne en 2017, la Division gestion d'actifs – Ponts et tunnels de la Ville de Montréal a opté pour combiner les travaux de réfection du dessus de cet ouvrage à ceux du pont Rosemont/Van Horne.

La Ville de Montréal doit s'assurer du maintien fonctionnel et sécuritaire de ces ouvrages. Dans cette optique, la Division Gestion d'actifs – Ponts et tunnels de la Ville de Montréal s'est adjoint en février 2018 de la firme Stantec Experts-Conseils (CM18 0294) afin d'élaborer les plans et devis pour réaliser des travaux de réfection du pont Rosemont/Van Horne et du dessus du pont Clark/Van Horne en 2019-2020. La planification de ces travaux a été coordonnée avec le Bureau d'intégration et de coordination (BIC).

Comme la bretelle Clark sur le pont Clark/Van Horne est fermée à la circulation depuis quelques années, il a été convenu de réaménager cette portion du pont. Pour ce faire, la chaussée sera remplacée par des trottoirs, des aires de détente et un aménagement paysager. Le croquis de cet aménagement est présenté en pièce jointe. Le concept de l'aménagement a été déterminé par l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, puis conçu techniquement par la firme Stantec Experts-Conseils. Ce nouvel espace permettra ainsi un lien direct avec le parc Lhasa-de-Sala. Le verdissement de cette portion du pont contribuera à réduire les effets d'îlots de chaleur. Aucune modification à l'aménagement du pont Rosemont/Van Horne n'est prévue dans ce contrat.

Puisque les travaux se réaliseront au-dessus des voies ferrées du CP, une convention de construction est requise entre la compagnie de chemin de fer et la Ville. La convention est présentée en pièce jointe. Cette convention de construction présente les parties impliquées, le projet concerné, l'interprétation des documents, les exigences de conception, les exigences réglementaires, les conditions qui permettent à la Ville de réaliser des travaux dans l'emprise du CP afin d'assurer la sécurité et de permettre l'exploitation ferroviaire durant les travaux, les indemnisations, les exigences pour la couverture d'assurance ainsi que la durée et le mécanisme de résiliation.

Ainsi, le présent dossier a pour objet d'accorder un contrat de construction pour la réfection du pont Rosemont/Van Horne et du dessus du pont Clark/Van Horne dont voici les principales étapes du projet:

Étapes terminées :

	Coût (taxes incluses)	Date de début	Date de fin
Investigation : Inspection, relevé des dommages, avant-projet préliminaire, avant-projet définitif évaluation de capacité portante (CIMA+)	441 073,00 $	Avril 2016	juillet 2017

	Coût (taxes incluses)	Date de début prévue	Date de fin prévue
Conception : Plans et devis (Stantec Experts-Conseils)	314 399.14 $	Mars 2018	2019

Étape à autoriser dans le présent dossier :

	Coût (taxes incluses)	Date de début prévue	Date de fin prévue
· Travaux de réfection du pont Rosemont/Van Horne et du dessus du pont Clark/Van Horne	7 941 777,63 $	juin 2019	novembre 2020

Étapes à venir:

	Coût (taxes incluses)	Date de début prévue	Date de fin prévue
· Surveillance des travaux	N/D	juin 2019	novembre 2020
Assistance concepteur pendant les travaux et plans finaux (Stantec Experts-Conseils)	61 603,61 $	juin 2019	novembre 2020

Dans le cadre de la réfection du pont Rosemont/Van Horne et du dessus du pont Clark/Van Horne, un appel d'offres public portant le numéro 443301 a été préparé. Cet appel d'offres a été publié dans le quotidien Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO du 14 janvier au 14 février 2019. La durée de la publication a été de 30 jours calendrier, ce qui respecte le délai minimum requis. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours suivant sa date d'ouverture, soit jusqu'au 14 juin 2019.

Quatre (4) addendas ont été émis lors de l'appel d'offres 443301 :
· Addenda 1 émis le 24 janvier 2019 : révision du formulaire de soumission, révision du cahier des clauses administratives spéciales, révision du devis Structure et révision d'un feuillet des plans Structure ;
· Addenda 2 émis le 1er février 2019 : révision du formulaire de soumission, révision du cahier des clauses administratives spéciales, révision du devis Structure, révision du devis Maintien de la circulation, révision du devis Architecture du paysage et révision des feuillets des plans Structure et Maintien de la circulation;
· Addenda 3 émis le 5 février 2019 : révision du formulaire de soumission, révision du devis Électricité;
· Addenda 4 émis le 7 février 2019 : émission du formulaire de soumission complet en format électronique incluant les modifications des addendas précédents, émission du tableau comprenant les questions et réponses du présent appel d'offres.

Au-delà des travaux de réfection qui visent à prolonger la durée de vie du pont Rosemont/Van Horne pour une durée de 10 à 15 ans, des travaux de plus grande envergure sont déjà à planifier en raison de l'état global de la structure ouvrant ainsi certaines opportunités. Il a été ainsi convenu en 2017, selon le cadre de gouvernance des grands projets de la Ville de Montréal, d'amorcer l'étude des besoins et de définition d'un grand projet de réaménagement de l'ouvrage d'art incluant ses approches. Une première présentation des enjeux et opportunités de ce grand projet à été effectuée à l'automne 2018 aux instances décisionnelles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 0294 - 28 février 2018 - Accorder un contrat à Stantec Experts-conseils ltée, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour l'élaboration des plans et devis pour la réfection du pont Rosemont/Van Horne et du dessus du pont Clark/Van Horne (projet 15-16), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 376 002,74 $,

taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16272 (GDD no 1177000007);
CM17 0461 - 24 avril 2017 - Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour la réfection du passage inférieur Clark / Van Horne, dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie et du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 3 921 011,52 $, taxes incluses - Appel d'offres public 335001 (GDD no 1177000002).

DESCRIPTION

Accorder un contrat de construction à Construction Demathieu & Bard (cdb) inc. pour la réalisation des travaux de réfection du pont Rosemont/Van Horne et du dessus du pont Clark/Van Horne. Il est prévu que les travaux débutent en juin 2019 et se terminent en novembre 2020. Une pause hivernale est prévue au contrat pour les mois de décembre à avril inclusivement.
Les travaux consistent, sans s'y limiter, à :

Pont Rosemont / Van Horne :

- La réparation des éléments de fondations ;
- La réparation de l'intrados et des côtés extérieurs ;
- La réparation des glissières en béton et du trottoir ;
- Le nettoyage et le décoffrage de l'intérieur des poutres-caisson et l'enlèvement de coffrage des dalles sur poutres d'acier;
- Le remplacement du pavage et de la membrane d'étanchéité des travées à dalle épaisse, incluant la réparation en surface de la dalle ;
- La réparation de la dalle des travées à dalle sur poutres en acier et du hourdis supérieur des travées à poutres-caisson multicellulaire par l'ajout d'une chape en béton ;
- Remplacement de joints de tablier;
- Nettoyage et entretien du système de drainage;
- Remplacement de clôture.

Pont Clark / Van Horne

- Le remplacement du trottoir et des glissières au côté nord de la structure ;
- La reconstruction de la chape de béton ;
- Le remplacement du pavage et de la membrane d'étanchéité ;
- L'élimination d'un joint de tablier;
- Le réaménagement de la bretelle Clark.

Contraintes de réalisation

Le délai contractuel pour la réalisation des travaux est de 305 jours (± 43 semaines), excluant la pause hivernale. Une pause hivernale est prévue entre le 1er décembre 2019 et le 1er mai 2020. La pénalité pour retard dans l'exécution des travaux est celle prévue dans le Cahier des clauses administratives générales (article 5.1.14.3 b, révision 2018-06-28) et représente 0,1 % du prix du contrat, excluant les taxes et les contingences. Pour ce contrat, la pénalité pour retard représente 6 907,40 $ par jour.

Le mandataire ayant effectué la conception du projet assurera le soutien technique durant les travaux. La surveillance des travaux sera effectuée par un autre mandataire.

Budgets de variation des quantités, de contingence et d'incidences

Les quantités prévues au bordereau de soumission sont établies avec les meilleures informations disponibles lors de l'appel d'offres. Toutefois, il est possible que les quantités

réelles lors des travaux diffèrent. Un budget de variation des quantités (15 % de variation de quantité/item à prix unitaire) équivalent à 11,2 % du contrat, soit 890 957,69 $ taxes incluses, est par conséquent prévu pour répondre aux variations dues aux conditions de chantier. Le budget de variation des quantités n'est pas inscrit au bordereau de soumission.

D'autre part, advenant des imprévus lors des travaux, un budget de contingences de 10 % de la valeur des travaux est recommandé. Il est déterminé en fonction de la complexité des travaux à effectuer et des risques qui y sont associés. Le montant total des contingences s'élève donc à 794 177,76 $, taxes incluses. Le montant des contingences n'est pas inscrit au bordereau de soumission.

Des dépenses incidentes sont également prévues pour un total de 835 058,61 $, taxes incluses, et représente environ 10,5 % des coûts des travaux. Celles-ci comprennent principalement des dépenses relatives au contrôle qualitatif des matériaux, à la fourniture de mobilier, à l'aménagement paysager et à la gestion des impacts. Les incidences incluent également les honoraires des signaleurs ferroviaires et les frais d'ingénierie du Canadien Paficique (CP) que la ville s'engage à rembourser au CP en vertu de la convention de construction relative à ce projet entre la compagnie de chemin de fer du Canadien Pacifique et la Ville de Montréal (voir pièce jointe). Le détail de l'enveloppe des incidences prévues au contrat est disponible en pièce jointe.

Le détail du coût de travaux, du budget des contingences et des incidences du projet est décrit à la section « Aspects financiers » du présent dossier.

JUSTIFICATION

La réalisation du projet de réfection du pont Rosemont/Van Horne et du dessus du pont Clark/Van Horne permettra de corriger les composantes présentement déficientes et de maintenir l'actif fonctionnel.
Le tableau ci-dessous présente la liste des soumissions conformes avec le prix de la soumission et les différents écarts entre les soumissions reçues ainsi que les écarts entre ces soumissions et l'estimation.

Soumissionnaires conformes	**Total (taxes incluses)**
Construction Demathieu & Bard (cdb) inc.	7 941 777,63 $
Construction ConCreate Ltée	7 970 798,18 $
Loiselle inc.	8 934 822,45 $
Nobesco (8412359 CANADA inc)	9 020 322,59 $
Construction Bau-Val inc.	9 787 000,00 $
909 -5092 QUEBEC INC. (Coffrages Synergy)	9 911 356,80 $
Eurovia Québec Grands Projets inc.	10 818 980,44 $
Estimation des professionnels externes	10 331 497,83 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)*	*9 197 865,44 $*
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*	*15,8 %*
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)*	*2 877 202,81 $* *36,2 %*

Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	*- 2 389 720,20 $* *- 23,1 %*
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	*29 020,55 $* *0,4 %*

Lors de l'appel d'offres public 443301, sur vingt-deux (22) preneurs du cahier des charges, sept (7) ont déposé une soumission et quinze (15) n'en ont pas déposé, ce qui représente respectivement des ratios de 32 % et 68 %. En ce qui concerne les motifs de désistements, six (6) preneurs de cahier des charges sur les quinze (15) qui n'ont pas déposé de soumission ont mentionné être des sous-traitants, ce qui représente un ratio de 40 %. La liste des preneurs du cahier des charges est présentée en pièce jointe.

Les prix ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions recevables. Cependant, seuls les documents relatifs aux 2 plus basses soumissions conformes ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, attestation de Revenu Québec, licence RBQ, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêts, etc).

L'offre déposée par le plus bas soumissionnaire est inférieure à l'estimation réalisée par les professionnels externes, laquelle s'élevait à 10 331 497,83 $, incluant les taxes. La différence est de - 2 389 720,20 $, soit -23,1 %.

Le résumé des informations relatives au processus d'appel d'offres et son résultat se retrouve en pièce jointe.

Puisque le contrat d'exécution de travaux est d'une valeur de plus de 2 M$ et que l'écart entre le plus bas soumissionnaire et la dernière estimation est supérieur à 20 %, le dossier doit être soumis à la Commission permanente sur l'examen des contrats.

L’écart observé entre l’estimation et le prix du plus bas soumissionnaire concerne principalement les travaux de structure. Cet écart peut s'expliquer par une surestimation du coût de certains items du bordereau dont les quantités sont importantes et le travail répétitif (économie d’échelle négligée). Cet écart peut également être lié à de nombreux facteurs, dont les méthodes de travail envisagées par les soumissionnaires, les décisions d’affaires des entreprises ayant soumissionné et la situation des marchés au moment du dépôt des soumissions. Le faible écart de 0,4 % entre le plus bas soumissionnaire et le deuxième soumissionnaire confirment la situation du marché au moment du dépôt des soumissions.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Construction Demathieu & Bard (cdb) inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF), laquelle était en vigueur jusqu'au 2 avril 2019.

Les validations requises selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé est le suivant : 8107-4148-59.

Une attestation valide délivrée le 28 janvier 2019 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission.

L'analyse des soumissions démontre que Construction Demathieu & Bard (cdb) inc. est le plus bas soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dans le présent dossier, la dépense totale pour la réalisation des travaux de réfection du pont Rosemont/Van Horne et du dessus du pont Clark/Van Horne s'élève à un montant maximum de 10 461 971,69 $ taxes incluses et se détaille comme suit :
· Travaux de structure : 7 810 855,60 $;

· Travaux d'éclairage pour la structure : 130 922,03 $;

· Contingences (10 %) : 794 177,76 $;

· Variation de quantités (15 % par item/prix unitaire) : 890 957,69 $;

· Incidences professionnelles : 754 576,11 $ (contrôle qualitatif, signaleur ferroviaire, honoraires professionnels ferroviaires);

· Incidences techniques : 80 482,50 $ (mobilier et aménagement paysager, gestion des impacts).

Cette dépense totale représente un coût net de 9 553 174,63 $, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Elle est prévue au PTI 2019-2021 du Service de l'urbanisme et de la mobilité, au programme de réfection des structures routières – 46000. Elle sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Les montants seront imputés au règlement d'emprunt correspondant à ce programme, soient le règlement 18-024 - Réfection des structures routières.

Le détail des informations comptables se trouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation du projet de réfection de ces ponts assure la pérennité des ouvrages d’art de la Ville de Montréal et permet les déplacements sécuritaires des citoyens sur le territoire montréalais. L'aménagement de la portion de la rue Clark fermée à la circulation depuis quelques années sur le pont Clark/Van Horne permettra d'unir ce nouvel espace public au parc Lhasa-de-Sala et ainsi d'améliorer la qualité de vie des citoyens. Également, le verdissement de ce lieu contribuera à réduire les effets d'îlots de chaleur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision favorable à la présente demande d'octroi de contrat permettra de débuter les travaux de construction à l’été 2019 afin de réparer la structure et de limiter les interventions d’entretien d’urgence et de sécurisation.
Advenant le cas où l'octroi du contrat serait reporté au-delà de la date d'échéance de la soumission, soit le 14 juin 2019, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le SUM se verrait alors obligé de reprendre un nouveau processus d'appel d'offres et d'en assumer les frais associés.

De plus, advenant le cas où la présente demande d'octroi de contrat serait retardée au-delà du conseil municipal du mois d'avril, les travaux ne pourront être réalisés comme prévu impliquant ainsi des frais supplémentaires et une nouvelle coordination avec le bureau d'intégration et de coordination (BIC).

Impact durant les travaux :

Durant les travaux, une voie de circulation automobile par direction sera maintenue en fonction en tout temps sur le pont Rosemont/Van Horne. Pour la réalisation de certains travaux, des fermetures complètes de courtes durées de nuit sont requises sur le pont. Dans ce cas un chemin de détour sera maintenu pendant toute la durée de l'entrave. Un passage temporaire pour les piétons sera également aménagé lorsque le trottoir sera fermé. Les escaliers, de part et d'autre du chemin de fer, seront accessibles en tout temps. Les travaux nécessiteront également des fermetures en phase de certaines rues et espaces publics sous le pont Rosemont/Van Horne et Clark/Van Horne. Des mesures de mitigation sont prévues dans les prescriptions techniques du cahier des charges afin d'atténuer ces inconvénients (voir pièce jointe).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été préparée et est approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat par le Conseil municipal : 15 avril 2019;
Début des travaux : juin 2019;
Fin des travaux : novembre 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mohamed OUALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Véronique PARENTEAU, Service des infrastructures du réseau routier
Luc GOSSELIN, Le Plateau-Mont-Royal
Benoît MALETTE, Le Plateau-Mont-Royal
Jean-Simon FRENETTE, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Véronique PARENTEAU, 25 février 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

David BOISSINOT
Ingénieur

Tél : 514 872-9205
Télécop. : 514-872-4965

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-12

Jean CARRIER
Chef de division

Tél : 514 872-0407
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle MORIN
Chef de division
Tél : 514 872-3130
Approuvé le : 2019-03-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2019-03-08

Projet: Réfection du pont Rosemont / Van Horne et du dessus de pont Clark / Van Horne
Objet: Plan de localisation
Division Gestion d'actifs - ponts et tunnels
Service de l'urbanisme et de la mobilité
Appel d'offres: 443301

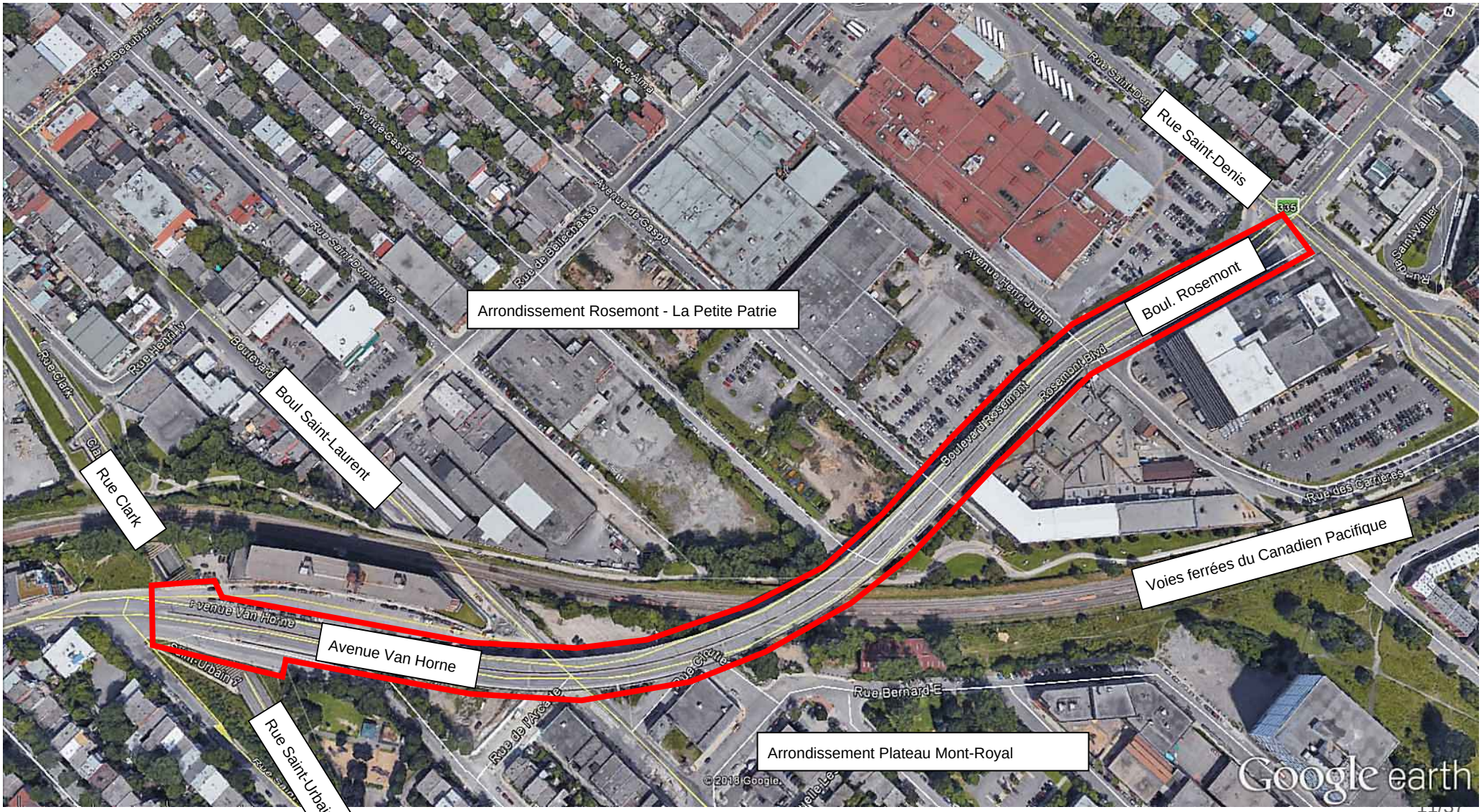

Projet: Réfection du pont Rosemont/Van Horne et du dessus du pont Clark/Van Horne

La portion de la rue Clark étant fermée à la circulation depuis quelques années, l'aménagement du pont permettra d'unir cet espace au parc Lhasa-de-Sela et, par le verdissement, de réduire l'effet d'îlot de chaleur.

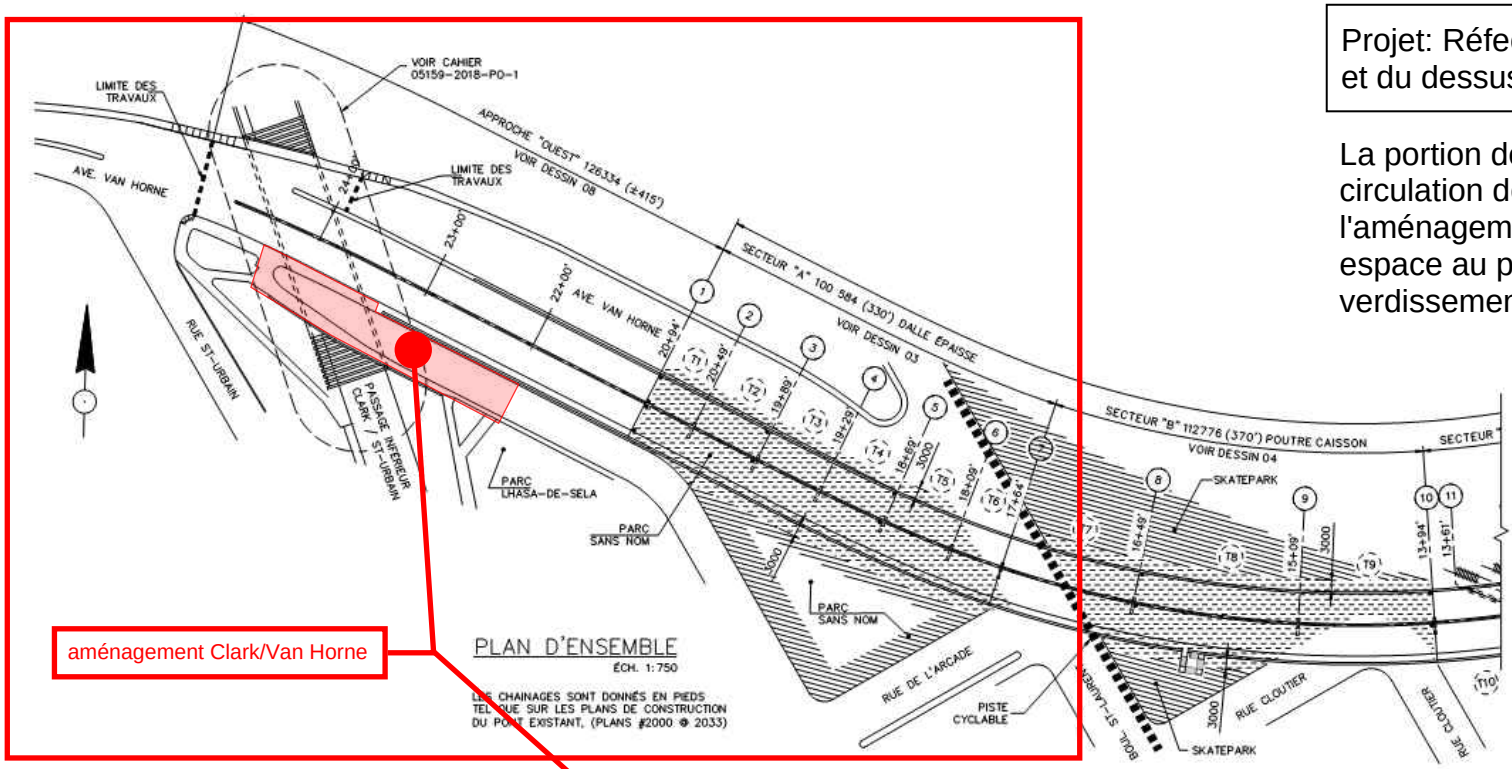

aménagement Clark/Van Horne

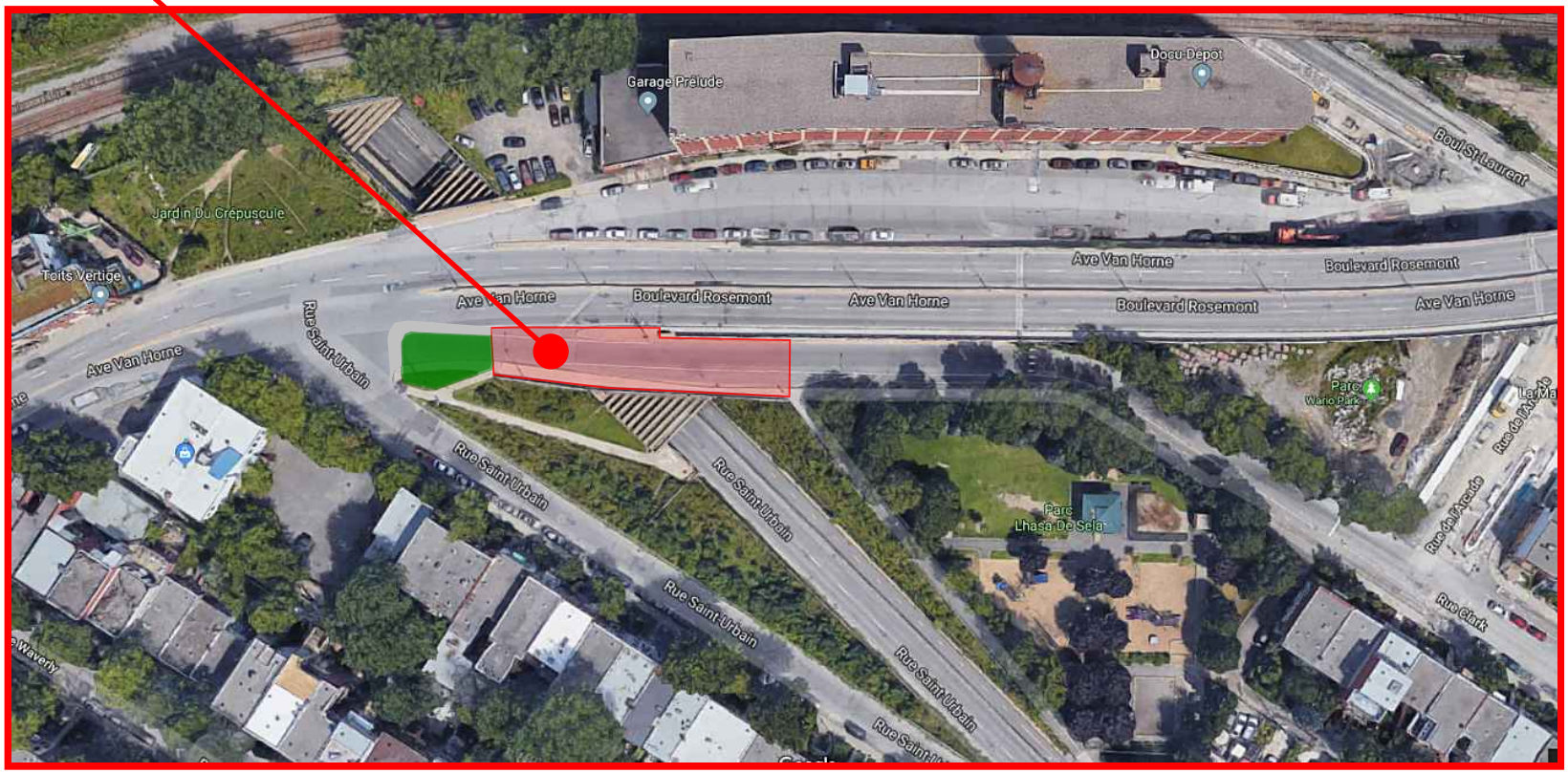

PROJET DE RÉFECTION DU DESSUS DE PONT CLARK / VAN HORNE

LÉGENDE

SYMBOLE PROPOSÉ	DESCRIPTION
	LIMITE DU TABLIER EXISTANT
	BORDURE DE GRANITE
	BÉTON
	PAVÉ DE BÉTON PRÉFABRIQUÉ
	L'AMÉNAGEMENT DES PLANTATIONS SERA DÉFINI PAR L'ARRONDISSEMENT
	ARBRE FEUILLU
	BAC DE PLANTATION EN BÉTON ARMÉ EXISTANT À RELOCALISER
	DALLE DE BÉTON
	BANC DE PARC AVEC DOSSIER
	CHAISE FOURNIE PAR LA VILLE
	PANIER À REBUT FOURNI PAR LA VILLE,
	PUISARD EXISTANT
	NOUVEAU PUISARD
R	REGARD EXISTANT

0 1 2 3 4 5 10 m

N O E S

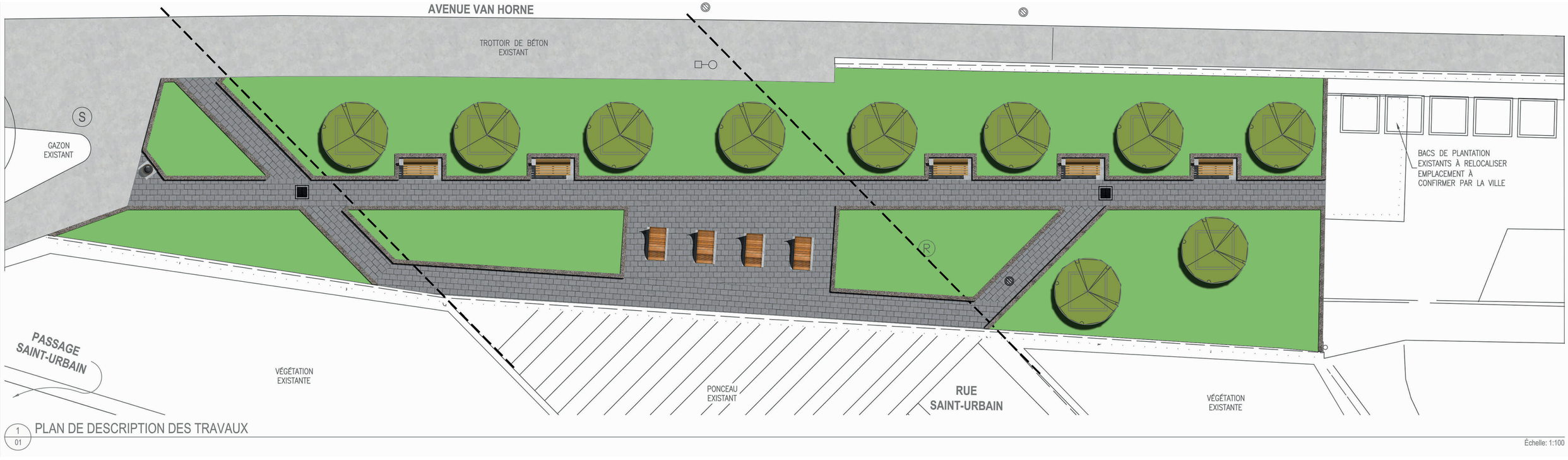

1/01 PLAN DE DESCRIPTION DES TRAVAUX

Échelle: 1:100

Montréal
Division gestion d'actifs - Ponts et tunnels

Stantec

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 443301
Numéro de référence : 1227158
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Réfection du pont Rosemont / Van Horne (81-05135) et du dessus du pont Clark / Van Horne (81-05159)

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
9090-5092 Québec Inc (Coffrages Synergy) 53 H Chemin Lavaltrie Lavaltrie, QC, j5t 2h4	Madame Nadine Gagnon Téléphone : 450 586-1400 Télécopieur : 579 260-6583	**Commande : (1531834)** 2019-01-21 14 h 49 **Transmission :** 2019-01-21 18 h 16	3052720 - 2019-01-24_443301_Addenda01 2019-01-24 17 h 41 - Courriel 3052721 - 05135-2018-PO-1-05-05_ADD1 2019-01-24 18 h 48 - Messagerie 3053213 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add01 (devis) 2019-01-25 10 h 30 - Courriel 3053214 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add01 (bordereau) 2019-01-25 10 h 30 - Téléchargement 3057995 - 2019-02-01_443301_Addenda02 2019-02-01 14 h 56 - Courriel 3058000 - 2019-02-01_443301_Plans Addenda02 2019-02-04 14 h 34 - Messagerie 3058001 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add02 (devis) 2019-02-01 15 h 25 - Courriel 3058002 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add02 (bordereau) 2019-02-01 15 h 25 - Téléchargement 3059420 - 2019-02-05_443301_Addenda03 2019-02-05 11 h 05 - Courriel 3059423 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add03 (devis) 2019-02-05 11 h 15 - Courriel 3059424 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add03 (bordereau) 2019-02-05 11 h 15 - Téléchargement 3061083 - 2019-02-06_443301_Addenda04 2019-02-07 10 h 08 - Courriel 3061144 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add04 (devis) 2019-02-07 9 h 49 - Courriel 3061145 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add04 (bordereau) 2019-02-07 9 h 49 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Aluma Systems inc. 2900, Montée St-François Laval, QC, H7E 4P2	Monsieur David Lebrun Téléphone : 514 383-1985 Télécopieur : 450 661-1881	**Commande : (1528241)** 2019-01-14 9 h 13 **Transmission :** 2019-01-14 9 h 13	3052720 - 2019-01-24_443301_Addenda01 2019-01-24 17 h 42 - Courriel 3052721 - 05135-2018-PO-1-05-05_ADD1 2019-01-24 18 h 39 - Courriel 3053213 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add01 (devis) 2019-01-25 10 h 30 - Courriel

			3053214 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add01 (bordereau) 2019-01-25 10 h 30 - Téléchargement 3057995 - 2019-02-01_443301_Addenda02 2019-02-01 14 h 56 - Courriel 3058000 - 2019-02-01_443301_Plans Addenda02 2019-02-04 10 h 04 - Courriel 3058001 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add02 (devis) 2019-02-01 15 h 25 - Courriel 3058002 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add02 (bordereau) 2019-02-01 15 h 25 - Téléchargement 3059420 - 2019-02-05_443301_Addenda03 2019-02-05 11 h 05 - Courriel 3059423 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add03 (devis) 2019-02-05 11 h 15 - Courriel 3059424 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add03 (bordereau) 2019-02-05 11 h 15 - Téléchargement 3061083 - 2019-02-06_443301_Addenda04 2019-02-07 10 h 08 - Courriel 3061144 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add04 (devis) 2019-02-07 9 h 49 - Courriel 3061145 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add04 (bordereau) 2019-02-07 9 h 49 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Armatures Bois-Francs Inc (ABF) 249 boul de la Bonaventure Victoriaville, QC, G6T 1V5 http://www.abf-inc.com	Madame Erika Lynn Johnson Téléphone : 819 758-7501 Télécopieur : 819 758-7629	**Commande : (1529437)** 2019-01-15 15 h 50 **Transmission :** 2019-01-15 15 h 50	3052720 - 2019-01-24_443301_Addenda01 2019-01-24 17 h 41 - Courriel 3052721 - 05135-2018-PO-1-05-05_ADD1 2019-01-24 18 h 39 - Courriel 3053213 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add01 (devis) 2019-01-25 10 h 30 - Courriel 3053214 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add01 (bordereau) 2019-01-25 10 h 30 - Téléchargement 3057995 - 2019-02-01_443301_Addenda02 2019-02-01 14 h 56 - Courriel 3058000 - 2019-02-01_443301_Plans Addenda02 2019-02-04 10 h 04 - Courriel 3058001 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add02 (devis) 2019-02-01 15 h 25 - Courriel 3058002 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add02 (bordereau) 2019-02-01 15 h 25 - Téléchargement 3059420 - 2019-02-05_443301_Addenda03 2019-02-05 11 h 05 - Courriel 3059423 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add03 (devis) 2019-02-05 11 h 15 - Courriel 3059424 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add03 (bordereau) 2019-02-05 11 h 15 - Téléchargement 3061083 - 2019-02-06_443301_Addenda04 2019-02-07 10 h 08 - Courriel 3061144 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add04 (devis) 2019-02-07 9 h 49 - Courriel

			3061145 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add04 (bordereau) 2019-02-07 9 h 49 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Bordures Polycor Inc 76 rue Saint-Paul, Suite 100 Québec, QC, G1K 3V9 http://www.polycor.com	Monsieur Remi Guillemette Téléphone : 418 558-7740 Télécopieur : 418 323-2046	**Commande : (1528211)** 2019-01-14 8 h 53 **Transmission :** 2019-01-14 8 h 53	3052720 - 2019-01-24_443301_Addenda01 2019-01-24 17 h 41 - Courriel 3052721 - 05135-2018-PO-1-05-05_ADD1 2019-01-24 18 h 39 - Courriel 3053213 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add01 (devis) 2019-01-25 10 h 30 - Courriel 3053214 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add01 (bordereau) 2019-01-25 10 h 30 - Téléchargement 3057995 - 2019-02-01_443301_Addenda02 2019-02-01 14 h 56 - Courriel 3058000 - 2019-02-01_443301_Plans Addenda02 2019-02-04 10 h 04 - Courriel 3058001 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add02 (devis) 2019-02-01 15 h 25 - Courriel 3058002 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add02 (bordereau) 2019-02-01 15 h 25 - Téléchargement 3059420 - 2019-02-05_443301_Addenda03 2019-02-05 11 h 05 - Courriel 3059423 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add03 (devis) 2019-02-05 11 h 15 - Courriel 3059424 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add03 (bordereau) 2019-02-05 11 h 15 - Téléchargement 3061083 - 2019-02-06_443301_Addenda04 2019-02-07 10 h 08 - Courriel 3061144 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add04 (devis) 2019-02-07 9 h 49 - Courriel 3061145 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add04 (bordereau) 2019-02-07 9 h 49 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Construction Bau-Val Inc. 87 Emilien Marcoux, Suite#101 Blainville, QC, J7C 0B4 http://www.bauval.com	Madame Johanne Vallée Téléphone : 514 788-4660 Télécopieur :	**Commande : (1529123)** 2019-01-15 11 h 10 **Transmission :** 2019-01-15 15 h 33	3052720 - 2019-01-24_443301_Addenda01 2019-01-24 17 h 42 - Courriel 3052721 - 05135-2018-PO-1-05-05_ADD1 2019-01-24 18 h 52 - Messagerie 3053213 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add01 (devis) 2019-01-25 10 h 30 - Courriel 3053214 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add01 (bordereau) 2019-01-25 10 h 30 - Téléchargement 3057995 - 2019-02-01_443301_Addenda02 2019-02-01 14 h 56 - Courriel 3058000 - 2019-02-01_443301_Plans Addenda02 2019-02-04 14 h 36 - Messagerie 3058001 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add02 (devis) 2019-02-01 15 h 25 - Courriel 3058002 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add02 (bordereau) 2019-02-01 15 h 25 - Téléchargement

			3059420 - 2019-02-05_443301_Addenda03 2019-02-05 11 h 05 - Courriel 3059423 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add03 (devis) 2019-02-05 11 h 15 - Courriel 3059424 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add03 (bordereau) 2019-02-05 11 h 15 - Téléchargement 3061083 - 2019-02-06_443301_Addenda04 2019-02-07 10 h 08 - Courriel 3061144 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add04 (devis) 2019-02-07 9 h 49 - Courriel 3061145 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add04 (bordereau) 2019-02-07 9 h 49 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction Carbo Inc. 424 boul. Raymond Québec, QC, G1C8K9	Monsieur Pascal Blouin Téléphone : 418 661-5394 Télécopieur : 418 661-1177	**Commande : (1528855)** 2019-01-15 8 h 04 **Transmission :** 2019-01-15 8 h 27	3052720 - 2019-01-24_443301_Addenda01 2019-01-24 18 h 16 - Télécopie 3052721 - 05135-2018-PO-1-05-05_ADD1 2019-01-24 18 h 47 - Messagerie 3053213 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add01 (devis) 2019-01-25 10 h 31 - Télécopie 3053214 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add01 (bordereau) 2019-01-25 10 h 30 - Téléchargement 3057995 - 2019-02-01_443301_Addenda02 2019-02-01 14 h 56 - Télécopie 3058000 - 2019-02-01_443301_Plans Addenda02 2019-02-04 14 h 33 - Messagerie 3058001 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add02 (devis) 2019-02-01 15 h 26 - Télécopie 3058002 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add02 (bordereau) 2019-02-01 15 h 25 - Téléchargement 3059420 - 2019-02-05_443301_Addenda03 2019-02-05 11 h 05 - Télécopie 3059423 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add03 (devis) 2019-02-05 11 h 16 - Télécopie 3059424 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add03 (bordereau) 2019-02-05 11 h 15 - Téléchargement 3061083 - 2019-02-06_443301_Addenda04 2019-02-07 10 h 08 - Télécopie 3061144 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add04 (devis) 2019-02-07 9 h 50 - Télécopie 3061145 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add04 (bordereau) 2019-02-07 9 h 49 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction Demathieu & Bard (CDB) Inc. 170 boul Roland-Godard Saint-Jérôme, QC, J7Y 4P7	Monsieur Nicolas Lauzier Téléphone : 450 569-8043 Télécopieur : 450 431-4235	**Commande : (1528176)** 2019-01-14 8 h 21 **Transmission :** 2019-01-14 8 h 21	3052720 - 2019-01-24_443301_Addenda01 2019-01-24 17 h 41 - Courriel 3052721 - 05135-2018-PO-1-05-05_ADD1 2019-01-24 18 h 39 - Courriel 3053213 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add01 (devis) 2019-01-25 10 h 30 - Courriel

			3053214 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add01 (bordereau) 2019-01-25 10 h 30 - Téléchargement 3057995 - 2019-02-01_443301_Addenda02 2019-02-01 14 h 56 - Courriel 3058000 - 2019-02-01_443301_Plans Addenda02 2019-02-04 10 h 04 - Courriel 3058001 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add02 (devis) 2019-02-01 15 h 25 - Courriel 3058002 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add02 (bordereau) 2019-02-01 15 h 25 - Téléchargement 3059420 - 2019-02-05_443301_Addenda03 2019-02-05 11 h 05 - Courriel 3059423 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add03 (devis) 2019-02-05 11 h 15 - Courriel 3059424 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add03 (bordereau) 2019-02-05 11 h 15 - Téléchargement 3061083 - 2019-02-06_443301_Addenda04 2019-02-07 10 h 08 - Courriel 3061144 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add04 (devis) 2019-02-07 9 h 49 - Courriel 3061145 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add04 (bordereau) 2019-02-07 9 h 49 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Construction Génix Inc. 1054, Boul. Bastien Québec, QC, G2K 1E6 http://genix.qc.ca	Madame Nathalie Lafontaine Téléphone : 418 634-1807 Télécopieur : 418 628-3768	**Commande : (1529170)** 2019-01-15 11 h 47 **Transmission :** 2019-01-15 11 h 47	3052720 - 2019-01-24_443301_Addenda01 2019-01-24 17 h 41 - Courriel 3052721 - 05135-2018-PO-1-05-05_ADD1 2019-01-24 18 h 39 - Courriel 3053213 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add01 (devis) 2019-01-25 10 h 30 - Courriel 3053214 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add01 (bordereau) 2019-01-25 10 h 30 - Téléchargement 3057995 - 2019-02-01_443301_Addenda02 2019-02-01 14 h 56 - Courriel 3058000 - 2019-02-01_443301_Plans Addenda02 2019-02-04 10 h 04 - Courriel 3058001 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add02 (devis) 2019-02-01 15 h 25 - Courriel 3058002 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add02 (bordereau) 2019-02-01 15 h 25 - Téléchargement 3059420 - 2019-02-05_443301_Addenda03 2019-02-05 11 h 05 - Courriel 3059423 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add03 (devis) 2019-02-05 11 h 15 - Courriel 3059424 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add03 (bordereau) 2019-02-05 11 h 15 - Téléchargement 3061083 - 2019-02-06_443301_Addenda04 2019-02-07 10 h 08 - Courriel

			3061144 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add04 (devis) 2019-02-07 9 h 49 - Courriel 3061145 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add04 (bordereau) 2019-02-07 9 h 49 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Construction Injection EDM Inc. 538 rue Roussin Québec, QC, G3G 3C1 http://constructionedm.com	Madame Lynne Thibault Téléphone : 418 849-7503 Télécopieur : 418 849-8469	**Commande : (1528751)** 2019-01-14 16 h 05 **Transmission :** 2019-01-15 7 h 25	3052720 - 2019-01-24_443301_Addenda01 2019-01-24 17 h 42 - Télécopie 3052721 - 05135-2018-PO-1-05-05_ADD1 2019-01-24 18 h 51 - Messagerie 3053213 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add01 (devis) 2019-01-25 10 h 31 - Télécopie 3053214 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add01 (bordereau) 2019-01-25 10 h 30 - Téléchargement 3057995 - 2019-02-01_443301_Addenda02 2019-02-01 14 h 56 - Télécopie 3058000 - 2019-02-01_443301_Plans Addenda02 2019-02-04 14 h 35 - Messagerie 3058001 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add02 (devis) 2019-02-01 15 h 26 - Télécopie 3058002 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add02 (bordereau) 2019-02-01 15 h 25 - Téléchargement 3059420 - 2019-02-05_443301_Addenda03 2019-02-05 11 h 05 - Télécopie 3059423 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add03 (devis) 2019-02-05 11 h 16 - Télécopie 3059424 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add03 (bordereau) 2019-02-05 11 h 15 - Téléchargement 3061083 - 2019-02-06_443301_Addenda04 2019-02-07 10 h 08 - Télécopie 3061144 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add04 (devis) 2019-02-07 9 h 50 - Télécopie 3061145 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add04 (bordereau) 2019-02-07 9 h 49 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction NRC Inc. 160 rue Deslauriers Arr. St-Laurent Montréal, QC, H4N 1V8	Madame Iulia Savescu Téléphone : 514 331-7944 Télécopieur : 514 331-2295	**Commande : (1531660)** 2019-01-21 11 h 17 **Transmission :** 2019-01-21 16 h 47	3052720 - 2019-01-24_443301_Addenda01 2019-01-24 17 h 41 - Courriel 3052721 - 05135-2018-PO-1-05-05_ADD1 2019-01-24 18 h 47 - Messagerie 3053213 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add01 (devis) 2019-01-25 10 h 30 - Courriel 3053214 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add01 (bordereau) 2019-01-25 10 h 30 - Téléchargement 3057995 - 2019-02-01_443301_Addenda02 2019-02-01 14 h 56 - Courriel 3058000 - 2019-02-01_443301_Plans Addenda02 2019-02-04 14 h 33 - Messagerie 3058001 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add02 (devis) 2019-02-01 15 h 25 - Courriel

			3058002 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add02 (bordereau) 2019-02-01 15 h 25 - Téléchargement 3059420 - 2019-02-05_443301_Addenda03 2019-02-05 11 h 05 - Courriel 3059423 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add03 (devis) 2019-02-05 11 h 15 - Courriel 3059424 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add03 (bordereau) 2019-02-05 11 h 15 - Téléchargement 3061083 - 2019-02-06_443301_Addenda04 2019-02-07 10 h 08 - Courriel 3061144 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add04 (devis) 2019-02-07 9 h 49 - Courriel 3061145 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add04 (bordereau) 2019-02-07 9 h 49 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction Simdev Inc 2455 rue Jetté Montréal, QC, H1N 3C1	Monsieur Erik Mejia Morales Téléphone : 514 316-8685 Télécopieur :	**Commande : (1528624)** 2019-01-14 14 h 24 **Transmission :** 2019-01-14 14 h 24	3052720 - 2019-01-24_443301_Addenda01 2019-01-24 17 h 41 - Courriel 3052721 - 05135-2018-PO-1-05-05_ADD1 2019-01-24 18 h 39 - Courriel 3053213 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add01 (devis) 2019-01-25 10 h 30 - Courriel 3053214 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add01 (bordereau) 2019-01-25 10 h 30 - Téléchargement 3057995 - 2019-02-01_443301_Addenda02 2019-02-01 14 h 56 - Courriel 3058000 - 2019-02-01_443301_Plans Addenda02 2019-02-04 10 h 04 - Courriel 3058001 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add02 (devis) 2019-02-01 15 h 25 - Courriel 3058002 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add02 (bordereau) 2019-02-01 15 h 25 - Téléchargement 3059420 - 2019-02-05_443301_Addenda03 2019-02-05 11 h 05 - Courriel 3059423 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add03 (devis) 2019-02-05 11 h 15 - Courriel 3059424 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add03 (bordereau) 2019-02-05 11 h 15 - Téléchargement 3061083 - 2019-02-06_443301_Addenda04 2019-02-07 10 h 08 - Courriel 3061144 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add04 (devis) 2019-02-07 9 h 49 - Courriel 3061145 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add04 (bordereau) 2019-02-07 9 h 49 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Constructions ConCreate Ltée 5840 rue Donahue St-Laurent	Monsieur Walter Smirnow Téléphone : 514 335-0412	**Commande : (1528249)** 2019-01-14 9 h 22 **Transmission :** 2019-01-14 10 h 03	3052720 - 2019-01-24_443301_Addenda01 2019-01-24 18 h 13 - Télécopie 3052721 - 05135-2018-PO-1-05-05_ADD1 2019-01-24 18 h 52 - Messagerie

Montréal, QC, H4S 1C1 http://www.concreate.ca/fr/accueil.html	Télécopieur : 514 335-6233		3053213 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add01 (devis) 2019-01-25 10 h 31 - Télécopie 3053214 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add01 (bordereau) 2019-01-25 10 h 30 - Téléchargement 3057995 - 2019-02-01_443301_Addenda02 2019-02-01 14 h 56 - Télécopie 3058000 - 2019-02-01_443301_Plans Addenda02 2019-02-04 14 h 35 - Messagerie 3058001 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add02 (devis) 2019-02-01 15 h 26 - Télécopie 3058002 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add02 (bordereau) 2019-02-01 15 h 25 - Téléchargement 3059420 - 2019-02-05_443301_Addenda03 2019-02-05 11 h 06 - Télécopie 3059423 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add03 (devis) 2019-02-05 11 h 16 - Télécopie 3059424 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add03 (bordereau) 2019-02-05 11 h 15 - Téléchargement 3061083 - 2019-02-06_443301_Addenda04 2019-02-07 10 h 09 - Télécopie 3061144 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add04 (devis) 2019-02-07 9 h 50 - Télécopie 3061145 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add04 (bordereau) 2019-02-07 9 h 49 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
DImco DL inc. 8601 boul. Henri-Bourassa Est bureau 100 Montréal, QC, H1E1P4	Monsieur Jefferey Gauthier Téléphone : 514 494-1001 Télécopieur : 514 494-3223	**Commande : (1530689)** 2019-01-17 15 h 39 **Transmission :** 2019-01-17 18 h 30	3052720 - 2019-01-24_443301_Addenda01 2019-01-24 17 h 41 - Courriel 3052721 - 05135-2018-PO-1-05-05_ADD1 2019-01-24 18 h 53 - Messagerie 3053213 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add01 (devis) 2019-01-25 10 h 30 - Courriel 3053214 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add01 (bordereau) 2019-01-25 10 h 30 - Téléchargement 3057995 - 2019-02-01_443301_Addenda02 2019-02-01 14 h 56 - Courriel 3058000 - 2019-02-01_443301_Plans Addenda02 2019-02-04 14 h 32 - Messagerie 3058001 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add02 (devis) 2019-02-01 15 h 25 - Courriel 3058002 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add02 (bordereau) 2019-02-01 15 h 25 - Téléchargement 3059420 - 2019-02-05_443301_Addenda03 2019-02-05 11 h 05 - Courriel 3059423 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add03 (devis) 2019-02-05 11 h 15 - Courriel 3059424 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add03 (bordereau) 2019-02-05 11 h 15 - Téléchargement 3061083 - 2019-02-06_443301_Addenda04 2019-02-07 10 h 08 - Courriel

			3061144 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add04 (devis) 2019-02-07 9 h 49 - Courriel 3061145 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add04 (bordereau) 2019-02-07 9 h 49 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
EBC Inc. 3900 rue Isabelle Brossard, QC, J4Y 2R3	Madame Nathalie Leo Téléphone : 450 444-9333 Télécopieur : 450 444-9330	**Commande : (1528997)** 2019-01-15 9 h 41 **Transmission :** 2019-01-15 9 h 41	3052720 - 2019-01-24_443301_Addenda01 2019-01-24 17 h 42 - Courriel 3052721 - 05135-2018-PO-1-05-05_ADD1 2019-01-24 18 h 39 - Courriel 3053213 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add01 (devis) 2019-01-25 10 h 30 - Courriel 3053214 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add01 (bordereau) 2019-01-25 10 h 30 - Téléchargement 3057995 - 2019-02-01_443301_Addenda02 2019-02-01 14 h 56 - Courriel 3058000 - 2019-02-01_443301_Plans Addenda02 2019-02-04 10 h 04 - Courriel 3058001 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add02 (devis) 2019-02-01 15 h 25 - Courriel 3058002 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add02 (bordereau) 2019-02-01 15 h 25 - Téléchargement 3059420 - 2019-02-05_443301_Addenda03 2019-02-05 11 h 05 - Courriel 3059423 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add03 (devis) 2019-02-05 11 h 15 - Courriel 3059424 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add03 (bordereau) 2019-02-05 11 h 15 - Téléchargement 3061083 - 2019-02-06_443301_Addenda04 2019-02-07 10 h 08 - Courriel 3061144 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add04 (devis) 2019-02-07 9 h 49 - Courriel 3061145 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add04 (bordereau) 2019-02-07 9 h 49 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Eurovia Québec Grands Projets (Laval) 4085 St-Elzéar Est Laval, QC, H7E 4P2	Madame Line Proulx Téléphone : 450 431-7887 Télécopieur :	**Commande : (1528732)** 2019-01-14 15 h 49 **Transmission :** 2019-01-15 7 h 04	3052720 - 2019-01-24_443301_Addenda01 2019-01-24 17 h 41 - Courriel 3052721 - 05135-2018-PO-1-05-05_ADD1 2019-01-24 18 h 47 - Messagerie 3053213 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add01 (devis) 2019-01-25 10 h 30 - Courriel 3053214 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add01 (bordereau) 2019-01-25 10 h 30 - Téléchargement 3057995 - 2019-02-01_443301_Addenda02 2019-02-01 14 h 56 - Courriel 3058000 - 2019-02-01_443301_Plans Addenda02 2019-02-04 14 h 33 - Messagerie 3058001 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add02 (devis) 2019-02-01 15 h 25 - Courriel

			3058002 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add02 (bordereau) 2019-02-01 15 h 25 - Téléchargement 3059420 - 2019-02-05_443301_Addenda03 2019-02-05 11 h 05 - Courriel 3059423 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add03 (devis) 2019-02-05 11 h 15 - Courriel 3059424 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add03 (bordereau) 2019-02-05 11 h 15 - Téléchargement 3061083 - 2019-02-06_443301_Addenda04 2019-02-07 10 h 08 - Courriel 3061144 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add04 (devis) 2019-02-07 9 h 49 - Courriel 3061145 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add04 (bordereau) 2019-02-07 9 h 49 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Entreprises Michaudville Inc. 270 rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6 http://www.michaudville.com	Monsieur Sylvain Phaneuf Téléphone : 450 446-9933 Télécopieur : 450 446-1933	**Commande : (1529319)** 2019-01-15 14 h 27 **Transmission :** 2019-01-15 14 h 27	3052720 - 2019-01-24_443301_Addenda01 2019-01-24 17 h 41 - Courriel 3052721 - 05135-2018-PO-1-05-05_ADD1 2019-01-24 18 h 39 - Courriel 3053213 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add01 (devis) 2019-01-25 10 h 30 - Courriel 3053214 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add01 (bordereau) 2019-01-25 10 h 30 - Téléchargement 3057995 - 2019-02-01_443301_Addenda02 2019-02-01 14 h 56 - Courriel 3058000 - 2019-02-01_443301_Plans Addenda02 2019-02-04 10 h 04 - Courriel 3058001 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add02 (devis) 2019-02-01 15 h 25 - Courriel 3058002 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add02 (bordereau) 2019-02-01 15 h 25 - Téléchargement 3059420 - 2019-02-05_443301_Addenda03 2019-02-05 11 h 05 - Courriel 3059423 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add03 (devis) 2019-02-05 11 h 15 - Courriel 3059424 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add03 (bordereau) 2019-02-05 11 h 15 - Téléchargement 3061083 - 2019-02-06_443301_Addenda04 2019-02-07 10 h 08 - Courriel 3061144 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add04 (devis) 2019-02-07 9 h 49 - Courriel 3061145 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add04 (bordereau) 2019-02-07 9 h 49 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Loiselle inc. 280 boul Pie XII Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6S 6P7 http://www.loiselle.ca	Monsieur Olivier Gaignard Téléphone : 450 373-4274	**Commande : (1529609)** 2019-01-16 9 h 04 **Transmission :** 2019-01-16 9 h 04	3052720 - 2019-01-24_443301_Addenda01 2019-01-24 17 h 41 - Courriel 3052721 - 05135-2018-PO-1-05-05_ADD1 2019-01-24 18 h 39 - Courriel

	Télécopieur : 450 373-5631		3053213 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add01 (devis) 2019-01-25 10 h 30 - Courriel 3053214 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add01 (bordereau) 2019-01-25 10 h 30 - Téléchargement 3057995 - 2019-02-01_443301_Addenda02 2019-02-01 14 h 56 - Courriel 3058000 - 2019-02-01_443301_Plans Addenda02 2019-02-04 10 h 04 - Courriel 3058001 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add02 (devis) 2019-02-01 15 h 25 - Courriel 3058002 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add02 (bordereau) 2019-02-01 15 h 25 - Téléchargement 3059420 - 2019-02-05_443301_Addenda03 2019-02-05 11 h 05 - Courriel 3059423 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add03 (devis) 2019-02-05 11 h 15 - Courriel 3059424 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add03 (bordereau) 2019-02-05 11 h 15 - Téléchargement 3061083 - 2019-02-06_443301_Addenda04 2019-02-07 10 h 08 - Courriel 3061144 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add04 (devis) 2019-02-07 9 h 49 - Courriel 3061145 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add04 (bordereau) 2019-02-07 9 h 49 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Neolect Inc. 104 boul Montcalm Nord Candiac, QC, J5R 3L8	Madame Marjolaine Émond Téléphone : 450 659-5457 Télécopieur : 450 659-9265	**Commande : (1529347)** 2019-01-15 14 h 45 **Transmission :** 2019-01-16 9 h	3052720 - 2019-01-24_443301_Addenda01 2019-01-24 17 h 41 - Courriel 3052721 - 05135-2018-PO-1-05-05_ADD1 2019-01-24 18 h 51 - Messagerie 3053213 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add01 (devis) 2019-01-25 10 h 30 - Courriel 3053214 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add01 (bordereau) 2019-01-25 10 h 30 - Téléchargement 3057995 - 2019-02-01_443301_Addenda02 2019-02-01 14 h 56 - Courriel 3058000 - 2019-02-01_443301_Plans Addenda02 2019-02-04 14 h 34 - Messagerie 3058001 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add02 (devis) 2019-02-01 15 h 25 - Courriel 3058002 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add02 (bordereau) 2019-02-01 15 h 25 - Téléchargement 3059420 - 2019-02-05_443301_Addenda03 2019-02-05 11 h 05 - Courriel 3059423 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add03 (devis) 2019-02-05 11 h 15 - Courriel 3059424 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add03 (bordereau) 2019-02-05 11 h 15 - Téléchargement

			3061083 - 2019-02-06_443301_Addenda04 2019-02-07 10 h 08 - Courriel 3061144 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add04 (devis) 2019-02-07 9 h 49 - Courriel 3061145 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add04 (bordereau) 2019-02-07 9 h 49 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Nobesco (8412359 Canada inc) 1131 chemin des Petites Terres Trois-Rivières, QC, G9B7H1 http://www.nobesco.ca	Monsieur Mario Noel Téléphone : 819 841-2245 Télécopieur : 819 841-3749	**Commande : (1528730)** 2019-01-14 15 h 47 **Transmission :** 2019-01-15 7 h 01	3052720 - 2019-01-24_443301_Addenda01 2019-01-24 17 h 41 - Courriel 3052721 - 05135-2018-PO-1-05-05_ADD1 2019-01-24 18 h 52 - Messagerie 3053213 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add01 (devis) 2019-01-25 10 h 30 - Courriel 3053214 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add01 (bordereau) 2019-01-25 10 h 30 - Téléchargement 3057995 - 2019-02-01_443301_Addenda02 2019-02-01 14 h 56 - Courriel 3058000 - 2019-02-01_443301_Plans Addenda02 2019-02-04 14 h 36 - Messagerie 3058001 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add02 (devis) 2019-02-01 15 h 25 - Courriel 3058002 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add02 (bordereau) 2019-02-01 15 h 25 - Téléchargement 3059420 - 2019-02-05_443301_Addenda03 2019-02-05 11 h 05 - Courriel 3059423 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add03 (devis) 2019-02-05 11 h 15 - Courriel 3059424 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add03 (bordereau) 2019-02-05 11 h 15 - Téléchargement 3061083 - 2019-02-06_443301_Addenda04 2019-02-07 10 h 08 - Courriel 3061144 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add04 (devis) 2019-02-07 9 h 49 - Courriel 3061145 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add04 (bordereau) 2019-02-07 9 h 49 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Pomerleau Inc... 500 rue St-Jacques O. Suite 900 Montréal, QC, H2Y 0A2	Madame Nancy Lazure Téléphone : 514 789-2728 Télécopieur : 514 789-2288	**Commande : (1528089)** 2019-01-11 15 h 55 **Transmission :** 2019-01-11 15 h 55	3052720 - 2019-01-24_443301_Addenda01 2019-01-24 17 h 41 - Courriel 3052721 - 05135-2018-PO-1-05-05_ADD1 2019-01-24 18 h 39 - Courriel 3053213 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add01 (devis) 2019-01-25 10 h 30 - Courriel 3053214 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add01 (bordereau) 2019-01-25 10 h 30 - Téléchargement 3057995 - 2019-02-01_443301_Addenda02 2019-02-01 14 h 56 - Courriel 3058000 - 2019-02-01_443301_Plans Addenda02 2019-02-04 10 h 04 - Courriel

			3058001 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add02 (devis) 2019-02-01 15 h 25 - Courriel 3058002 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add02 (bordereau) 2019-02-01 15 h 25 - Téléchargement 3059420 - 2019-02-05_443301_Addenda03 2019-02-05 11 h 05 - Courriel 3059423 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add03 (devis) 2019-02-05 11 h 15 - Courriel 3059424 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add03 (bordereau) 2019-02-05 11 h 15 - Téléchargement 3061083 - 2019-02-06_443301_Addenda04 2019-02-07 10 h 08 - Courriel 3061144 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add04 (devis) 2019-02-07 9 h 49 - Courriel 3061145 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add04 (bordereau) 2019-02-07 9 h 49 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Roxboro Excavation INC.. 1620 Croissant Newman Dorval, QC, H9P 2R8	Monsieur Yvon Théoret Téléphone : 514 631-1888 Télécopieur : 514 631-1055	**Commande : (1535955)** 2019-01-29 16 h 01 **Transmission :** 2019-01-29 16 h 01	3052720 - 2019-01-24_443301_Addenda01 2019-01-29 16 h 01 - Téléchargement 3052721 - 05135-2018-PO-1-05-05_ADD1 2019-01-29 16 h 01 - Téléchargement 3053213 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add01 (devis) 2019-01-29 16 h 01 - Téléchargement 3053214 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add01 (bordereau) 2019-01-29 16 h 01 - Téléchargement 3057995 - 2019-02-01_443301_Addenda02 2019-02-01 14 h 56 - Courriel 3058000 - 2019-02-01_443301_Plans Addenda02 2019-02-04 10 h 04 - Courriel 3058001 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add02 (devis) 2019-02-01 15 h 25 - Courriel 3058002 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add02 (bordereau) 2019-02-01 15 h 25 - Téléchargement 3059420 - 2019-02-05_443301_Addenda03 2019-02-05 11 h 05 - Courriel 3059423 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add03 (devis) 2019-02-05 11 h 15 - Courriel 3059424 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add03 (bordereau) 2019-02-05 11 h 15 - Téléchargement 3061083 - 2019-02-06_443301_Addenda04 2019-02-07 10 h 08 - Courriel 3061144 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add04 (devis) 2019-02-07 9 h 49 - Courriel 3061145 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add04 (bordereau) 2019-02-07 9 h 49 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Systèmes Urbains Inc. 23, avenue Milton Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.systemesurbains.com	Monsieur Francis Duchesne Téléphone : 514 321-5205 Télécopieur : 514 321-5835	**Commande : (1530132)** 2019-01-17 6 h 42 **Transmission :** 2019-01-17 6 h 42	3052720 - 2019-01-24_443301_Addenda01 2019-01-24 17 h 41 - Courriel 3052721 - 05135-2018-PO-1-05-05_ADD1 2019-01-24 18 h 39 - Courriel 3053213 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add01 (devis) 2019-01-25 10 h 30 - Courriel 3053214 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add01 (bordereau) 2019-01-25 10 h 30 - Téléchargement 3057995 - 2019-02-01_443301_Addenda02 2019-02-01 14 h 56 - Courriel 3058000 - 2019-02-01_443301_Plans Addenda02 2019-02-04 10 h 04 - Courriel 3058001 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add02 (devis) 2019-02-01 15 h 25 - Courriel 3058002 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add02 (bordereau) 2019-02-01 15 h 25 - Téléchargement 3059420 - 2019-02-05_443301_Addenda03 2019-02-05 11 h 05 - Courriel 3059423 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add03 (devis) 2019-02-05 11 h 15 - Courriel 3059424 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add03 (bordereau) 2019-02-05 11 h 15 - Téléchargement 3061083 - 2019-02-06_443301_Addenda04 2019-02-07 10 h 08 - Courriel 3061144 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add04 (devis) 2019-02-07 9 h 49 - Courriel 3061145 - 15-16_SectionIV_Bordereau_Soumission_add04 (bordereau) 2019-02-07 9 h 49 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Le 20 septembre 2016

CONSTRUCTION DEMATHIEU & BARD (CDB) INC.
A/S MONSIEUR ILIÈS AMAMI
170, BOUL ROLAND-GODARD
SAINT-JÉRÔME (QC) J7Y 4P7

Nº de décision : 2016-CPSM-1051486
N° de client : 2700000147

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics,* RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). CONSTRUCTION DEMATHIEU & BARD (CDB) INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **2 avril 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Montréal

Direction des Transports
Division gestion d'actifs - Ponts et tunnels

Projet: 15-16 Réfection du pont Rosemont/Van Horne

Par : David Boissinot, ing. 22-févr-19

Coûts globaux du contrat

		Année 2019-2020		
		Global		
	Répartition			
Prix des travaux (plus bas soumissionnaire) :		$ 6 907 395,20		
Travaux contingents	10 %	$ 690 739,52		
(pourcentage du coût des travaux)				
Variation de quantité (15% des items unitaire)		$ 774 914,28		
Incidences techniques				
Maintien de la circulation et gestion des impacts		$ 10 000,00		
Marquage chaussée				
Acquisition et servitudes		$ -		
Plantations et mobilier urbain		$ 60 000,00	Mobilier et aménagement paysager	
Déplacement services publics				
Total incidences techniques		$ 70 000,00		
Incidences professionnelles				
Communication				
Contrôle qualitatif		$ 276 295,81		
CP, services publics, etc		$ 350 000,00	Signaleur et ingénierie CP	
Expertises particulières		$ 25 000,00	Caractérisation des sols	
Déplacement services publics				
retouche art urbain		$ 5 000,00		
Total incidences professionnelles		$ 656 295,81		
Déboursés				
Reproductions de plans et devis		$ -		
Déplacements et stationnement		$ -		
Expertise professionnelle		$ -		
Déboursés		$ -		
Sous-total		$ 9 099 344,81		
TPS (5%) de sous-total		$ 454 967,24		
TVQ (9,975%) de sous-total		$ 907 659,64		
Total:		**$ 10 461 971,69**		

443301 – Réfection du pont Rosemont/Van Horne et du dessus du pont Clark/Van Horne – Structures 81-05135 et 81-05159

Arrondissements Le Plateau-Mont-Royal et Rosemont – La Petite-Patrie

Secteur	Mesures de mitigation
Axe Rosemont/Van Horne Exigences générales	- Durant les travaux, une voie de circulation automobile sera maintenue ouverte en tout temps sur le boulevard Rosemont / Avenue Van Horne, entre Saint-Denis et Saint-Urbain. - Pour la réalisation de certains travaux, des fermetures complètes de courtes durées de nuit sont requises. Dans le cas un chemin de détour sera maintenu pendant toute la durée de l'entrave. - Aucune fermeture de lien piéton n'est prévue. Lors des fermetures du trottoir, un passage piétonnier sera aménagé. Les escaliers chaque côté du chemin de fer resterons ouvert pendant la durée des travaux. - La signalisation et le marquage de la chaussée seront adaptés à chacune des phases des travaux.
Axe Rosemont/Van Horne Travaux de réfection du pont Rosemont/Van Horne et du dessus de pont Clark Van Horne	Les phases pour la réfection du pont Rosemont/Van Horne et du dessus du pont Clark/Van Horne doivent être effectuées de façon séquentielle selon la numérotation ci-dessous. **Phase 1 (2019) : travaux de réparation des glissières médiane : 1 voie par direction** - La voie de circulation de droite d'une largeur de 4,0 m dans chaque direction sera disponible durant cette phase. - La circulation piétonne sera maintenue sur le trottoir. - Une glissière en béton séparera l'aire de travail des voies de circulation. 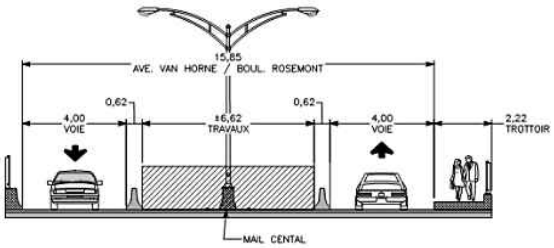 **Phase 2 (2019-2020) : travaux de réparation de la direction Est (partie nord): 1 voie par direction en contresens** - Une voie de circulation d'une largeur de 3,8 m à contresens dans chaque direction sera mise en place du côté Nord durant cette phase. - Un passage piétonnier sera aménagé entre la glissière médiane et l'aire de travail pour lors des travaux de réparation du trottoir et de la glissière latérale. Une fois ces travaux terminés, le trottoir sera rouvert à la circulation. Puis, l'aire de travail sera élargie jusqu'à la glissière médiane.

Préparé par : David Boissinot, ing.
Division gestion d'actifs – Ponts et tunnels
Direction des transports, Ville de Montréal

	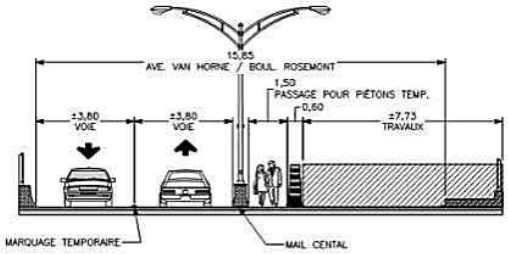 **Phase 3 (2020) : travaux de réparation de la direction Ouest (partie sud): 1 voie par direction en contresens** - Une voie de circulation d'une largeur de 3,8 m à contresens dans chaque direction sera mise en place du côté Sud durant cette phase. - La circulation piétonne sera maintenue sur le trottoir. 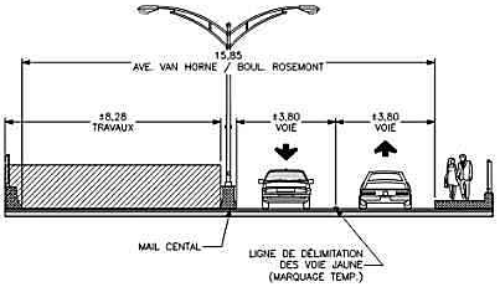
Dessous du pont Rosemont/Van Horne et Clark/Van Horne Travaux de réfection du dessous des structures	Lors des travaux de réfection du dessous des structures et des côtés extérieurs, des fermetures de voies seront nécessaires sous le pont Rosemont/Van Horne et du pont Clark/Van Horne. Les travaux sont prévus en phase à fin d'éviter les fermetures complètes. Ainsi, un minimum d'une voie sera maintenu par direction. Les différents liens qui feront l'objet d'entrave sont les suivants : Rue Marmier ; Rue Casgrain; Boulevard Saint-Laurent; Rue Cloutier; Rue de l'Arcade; Rue Saint-Urbain/Clark.

	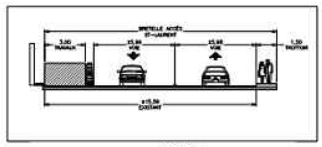 COUPE A-A BRETELLE ACCÈS ST-LAURENT 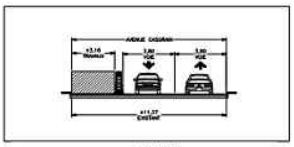 COUPE D-D AVENUE CASGRAIN 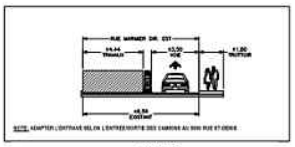 COUPE G-G RUE MARMIER DIR. EST 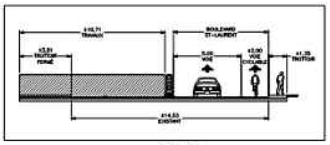 COUPE B-B BOUL. ST-LAURENT ENTRAVE DE LA VOIE DE GAUCHE 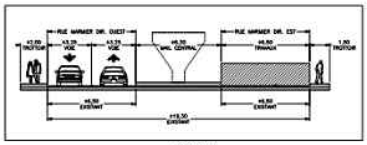 COUPE E-E RUE MARMIER OUEST SOUS STRUCTURE 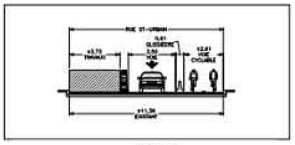 COUPE H-H RUE ST-URBAIN DIR. EST 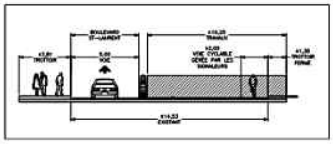 COUPE C-C BOUL. ST-LAURENT ENTRAVE DE LA VOIE DE DROITE 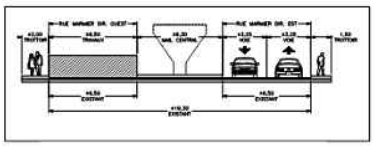 COUPE F-F RUE MARMIER EST SOUS STRUCTURE 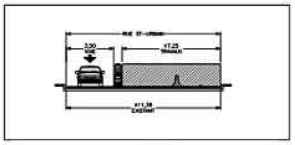 COUPE I-I RUE ST-URBAIN DIR. EST
Période hivernale (décembre 2019 à avril 2020)	Aucune entrave n'est prévue en période hivernale, de décembre 2019 à avril 2020 inclusivement.
Parc Sans-nom et Skatepark Travaux de réfection du dessous des structures	Lors des travaux de réfection du dessous des structures et des côtés extérieurs, les portions du parc Sans-nom et du Skatepark situées sous le pont Rosemont/Van Horne devront être fermées. Les aires de travail seront sécurisées à l'aide de clôture autoportante et de filets protecteurs. Les autres portions du parc et du Skatepark resteront ouvertes aux citoyens. Des passages d'accès protéger seront mis en place afin d'assurer des accès sécuritaires. 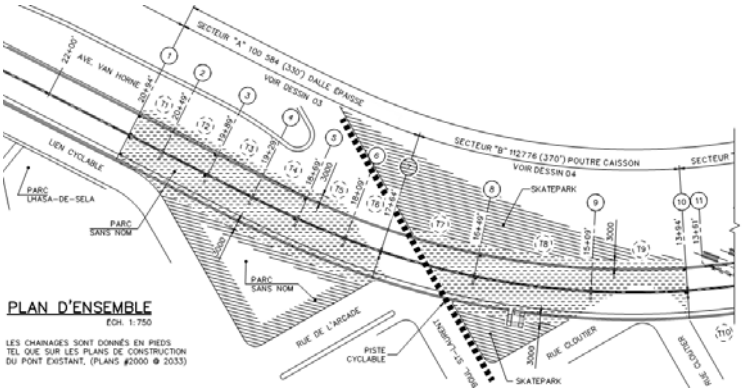
Gestion des évènements	Des exigences de gestion du bruit et des aires de travail sont prévues au contrat afin de permettre la tenue des événements planifiés dans le secteur comme le Mile Ex End-Montréal (MEEM) et le Tour de nuit. Lors de ces évènements, l'entrepreneur devra libérer les lieux et interrompre les travaux bruyants.
Mesures de gestion des impacts applicables à tous les projets	- En plus des communications usuelles, des panneaux d'information et des PMVM seront installés au moins dix jours avant la tenue des travaux; - Pendant toute la durée des travaux, les résidents seront informés, au besoin, des restrictions applicables à la circulation.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197091004

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division conception et normalisation
Objet :	Accorder un contrat à Construction Demathieu & Bard (cdb) inc. pour la réfection du pont Rosemont/Van Horne et du dessus du pont Clark/Van Horne (projet 15-16) dans les arrondissements Le Plateau-Mont-Royal et Rosemont-La Petite-Patrie - Dépense totale de 10 461 971,69 $, taxes incluses (travaux: 7 941 777,63 $ + variations des quantités: 890 957,69 $ + contingences: 794 177,76 $ + incidences: 835 058,61 $) - Appel d'offres public 443301 - 7 soumissionnaires conformes.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1197091004 - Construction Demathieu & Brad inc.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohamed OUALI
Préposé au budget
Tél : (514) 872-4254

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-26

Maria BARDINA
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-2563
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CM : 20.25

2019/04/15 13:00

(2)

Dossier # : 1197091004

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division conception et normalisation
Objet :	Accorder un contrat à Construction Demathieu & Bard (cdb) inc. pour la réfection du pont Rosemont/Van Horne et du dessus du pont Clark/Van Horne (projet 15-16) dans les arrondissements Le Plateau-Mont-Royal et Rosemont-La Petite-Patrie - Dépense totale de 10 461 971,69 $, taxes incluses (travaux: 7 941 777,63 $ + variations des quantités: 890 957,69 $ + contingences: 794 177,76 $ + incidences: 835 058,61 $) - Appel d'offres public 443301 - 7 soumissionnaires conformes.

Rapport- mandat SMCE197091004.pdf

Dossier # :1197091004

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

Le 15 avril 2019

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE197091004

Accorder un contrat à Construction Demathieu & Bard (cdb) inc. pour la réfection du pont Rosemont/Van Horne et du dessus du pont Clark/Van Horne (projet 15-16) dans les arrondissements Le Plateau-Mont-Royal et Rosemont-La Petite-Patrie - Dépense totale de 10 461 971,69 $, taxes incluses (travaux: 7 941 777,63 $ + variations des quantités: 890 957,69 $ + contingences: 794 177,76 $ + incidences: 835 058,61 $) - Appel d'offres public 443301 - 7 soumissionnaires conformes.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE197091004
Accorder un contrat à Construction Demathieu & Bard (cdb) inc. pour la réfection du pont Rosemont/Van Horne et du dessus du pont Clark/Van Horne (projet 15-16) dans les arrondissements Le Plateau-Mont-Royal et Rosemont-La Petite-Patrie - Dépense totale de 10 461 971,69 $, taxes incluses (travaux: 7 941 777,63 $ + variations des quantités: 890 957,69 $ + contingences: 794 177,76 $ + incidences: 835 058,61 $) - Appel d'offres public 443301 - 7 soumissionnaires conformes.

À sa séance du 20 mars 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 3 avril 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'urbanisme et de la mobilité ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont bien compris que les travaux de réfection du pont Rosemont/VanHorne et du dessous du pont Clark/Van Horne visaient à assurer une pérennité à long terme de ces ouvrages.

Les représentants du Service ont expliqué aux membres qu'il n'y avait pas pour l'instant d'aménagements prévus de voies cyclables sur le pont. Ils ont expliqué qu'une telle possibilité pourra être considérée une fois que les travaux de réfection seront terminés. Pour la Commission, il conviendrait de prévoir, à terme, des aménagements pour les cyclistes sur ce pont.

Les membres ont apprécié de retrouver vingt-deux (22) preneurs du cahier de charges et sept (7) soumissionnaires dans ce dossier.

Enfin, les membres ont manifesté un certain étonnement en constatant qu'il y avait un écart de quelque 90 % entre le montant soumis par l'adjudicataire au chapitre des frais administratifs et le montant prévu dans l'estimation des professionnels externes.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'urbanisme et de la mobilité pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE197091004 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.26

2019/04/15
13:00

(2)

Dossier # : 1197231021

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Aménagement côté jardin inc. pour des travaux de construction de caniveaux, d'aménagement de la chaussée et des trottoirs en pavés de béton sur dalle structurale, de fosses de plantations, d'éclairage, de feux de circulation et de mobilier urbain dans la rue Sainte-Catherine Ouest, du boulevard Robert-Bourassa à la rue de Bleury. Dépense totale de 21 435 653,67 $, taxes incluses (contrat: 17 325 273,52 $ + contingences : 2 069 583,26 $ + variance de quantités: 852 071,68 $ + incidences:1 188 725,19 $). - Appel d'offres public 333905 - trois (3) soumissionnaires

Il est recommandé :
1. d'autoriser une dépense de 19 366 070,41 $, taxes incluses, pour des travaux de construction de caniveaux, d'aménagement de la chaussée et des trottoirs en pavés de béton sur dalle structurale, de fosses de plantations, d'éclairage, des feux de circulation et du mobilier urbain dans la rue Sainte-Catherine Ouest, du boulevard Robert-Bourassa à la rue de Bleury, comprenant les variations de quantités et tous les frais incidents, le cas échéant;

2. d'accorder à Aménagement côté jardin inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 17 325 273,52 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 333905;

3. d'autoriser une dépense de 2 069 583,26 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par la ville centrale.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-03-11 10:39

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197231021**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Aménagement côté jardin inc. pour des travaux de construction de caniveaux, d'aménagement de la chaussée et des trottoirs en pavés de béton sur dalle structurale, de fosses de plantations, d'éclairage, de feux de circulation et de mobilier urbain dans la rue Sainte-Catherine Ouest, du boulevard Robert-Bourassa à la rue de Bleury. Dépense totale de 21 435 653,67 $, taxes incluses (contrat: 17 325 273,52 $ + contingences : 2 069 583,26 $ + variance de quantités: 852 071,68 $ + incidences:1 188 725,19 $). - Appel d'offres public 333905 - trois (3) soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Les infrastructures souterraines de la rue Sainte-Catherine Ouest ont atteint et même dépassé leur durée de vie utile. Des travaux importants sont requis afin de remplacer et de réhabiliter l'ensemble des infrastructures souterraines, en coordination avec les travaux d'utilités publiques. La phase 1 du projet porte sur la rue Sainte-Catherine Ouest, entre la rue De Bleury et la rue Mansfield et inclut le square Phillips, la place du Frère-André et les rues adjacentes. La phase 2 porte sur la rue Sainte-Catherine, entre la rue Mansfield et la rue Atwater.

La rue Sainte-Catherine est la rue commerciale de Montréal par excellence. On y trouve la plus importante concentration de magasins au Canada et le plus grand regroupement de boutiques de mode et de prêt-à-porter au pays. Elle s'étend sur plus de 10 km et compte près de 1200 magasins, dont environ 450 avec façade sur rue.

La Ville de Montréal souhaite saisir l'opportunité qu'offrent ces travaux pour repenser cette artère montréalaise emblématique et réaliser des aménagements qui soutiendront son développement. Tout en reflétant son caractère unique et historique, le nouvel aménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest devra lui permettre de relever les défis des prochaines décennies.

Le grand projet se réalise en plusieurs phases.

Phase 1 - Travaux déjà réalisés ou en cours (CG18 0680)

- Réhabilitation de la conduite d'égout principale (égout collecteur) entre le boulevard Robert-Bourassa et la rue De Bleury (2018),
- Travaux de la CSEM entre la rue Mansfield et le boulevard Robert-Bourassa (2018),
- Lot 1A – Infrastructures souterraines entre la rue De Bleury et le boulevard Robert-Bourassa (en cours jusqu'au mois de novembre 2019).

Phase 1 - Travaux à venir

- Lot 1A – Aménagement : présent dossier,
- Lot 1B – Infrastructures souterraines et aménagement entre la rue Mansfield et le boulevard Robert-Bourassa (à partir de 2020*),
- Lot 2 – Décontamination des vespasiennes situées sous le square Phillips (2019*),
- Lot 2 – Rues adjacentes : Travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement (à partir de 2020*),
- Lot 2 – Square Phillips et place du Frère- André : Aménagement (à partir de 2021*).

Phase 2 : Travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement entre la rue Mansfield et la rue Atwater (à partir de 2022*).

* L'échéancier des travaux est sujet à changement afin d'assurer la coordination entre tous les travaux réalisés dans un même secteur par différents intervenants.

La Division des grands projets de la Direction des infrastructures a mandaté les firmes Cima+ S.E.N.C.et Provencher Roy afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres requis pour la réalisation des travaux d'aménagement entre la rue De Bleury et le boulevard Robert-Bourassa. Elles seront responsables du suivi de la réalisation des travaux relatif au contrat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0680 - 20 décembre 2018 - Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour des travaux de reconstruction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire, d'une conduite d'eau haute-pression et d'une conduite d'eau principale et construction d'une chaussée et des trottoirs temporaires en revêtement bitumineux dans la rue Sainte-Catherine Ouest, du boulevard Robert-Bourassa à la rue De Bleury - Dépense totale de 41 576 385,02 $, taxes, contingences, variation de quantités et incidences incluses - Appel d'offres public 333904 (2 soum.) (1187595001);
CE18 252 - 1er août 2018 - Autoriser la formation de consortium pour la réalisation de travaux inhérents à l'appel d'offres 333904 pour le projet Sainte-Catherine Ouest (1183820001);

CG18 0162 - 29 mars 2018 - Autoriser la cession de contrat de Provencher Roy urbanisme inc. à Provencher Roy + associés architectes inc. dans le cadre du contrat de services professionnels en architectures et ingénierie octroyé à CIMA+ s.e.n.c. et Provencher Roy urbanisme, approuvé par le conseil d'agglomération le 30 mars 2017 en vertu de la résolution CG17 0096 (1173820005);

CG17 0490 - 28 septembre 2017 - Accorder un contrat à Insituform Technologies limited pour des travaux de réhabilitation par chemisage du collecteur 1500 mm dans la rue Sainte-Catherine Ouest, du boulevard Robert-Bourassa à la rue De Bleury - Dépense totale de 9 160 013,46 $, taxes incluses (1177595002);

CG17 0096 - 30 mars 2017 - Octroyer un contrat pour les services professionnels d'ingénierie, d'aménagement urbain et d'architecture aux firmes CIMA+ S.E.N.C.et Provencher Roy Urbanisme Inc. pour la conception et la surveillance des travaux du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest (phase 1) pour une somme maximale de 12 897 697,35 $ taxes incluses - Appel d'offres public 17-15853 (1175921001);

CG16 0538 - 29 septembre 2016 - Octroyer un contrat de services professionnels en design à Kanva architecture inc., lauréat du concours «Vivre le chantier Sainte-Cath!», pour concevoir, élaborer des plans et devis et effectuer le suivi de la fabrication et de l'implantation du projet d'atténuation des impacts et de mise en valeur du chantier de la rue Sainte-Catherine Ouest pour une somme maximale de 800 000,00$, taxes et contingences incluses (1166086001);

CE16 0402 - 16 mars 2016 - Approuver le règlement du concours pluridisciplinaire en deux étapes visant l'atténuation des impacts par la mise en valeur du chantier de la rue Sainte-Catherine Ouest; Autoriser le lancement du concours (157064001);

CG15 0207 - 26 mars 2015 - Adopter un règlement d'emprunt de 95 000 000$ afin de financer le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest (phase 1) incluant notamment la mise à niveau des infrastructures souterraines et l'aménagement urbain, sujet à approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (1156707001);

CE15 0345 - 4 mars 2015 - Adopter une résolution demandant au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une dérogation à l'application de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19), en vertu de l'article 573.3.1 de celle-ci afin d'octroyer un contrat au lauréat du concours d'atténuation des impacts et de mise en valeur du chantier de la rue Sainte-Catherine Ouest (1156086001).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour des travaux de construction de caniveaux, d'aménagement de la chaussée et des trottoirs en pavés de béton sur dalle structurale, de fosses de plantations, de l'éclairage, des feux de circulation et du mobilier urbain dans la rue Sainte-Catherine Ouest, du boulevard Robert-Bourassa à la rue De Bleury, sur approximativement 450 mètres (Lot 1 de la phase 1 du projet Sainte-Catherine Ouest). Un plan de localisation des travaux ainsi qu'un plan des travaux de surface sont joints au dossier.

Les travaux à réaliser dans le cadre du présent contrat sont, sans s'y limiter :
1. Travaux en lien avec l'aqueduc : Déplacement de bornes-fontaines.

2. Travaux sur les premiers mètres des rues transversales à Sainte-Catherine :
- Mise en place de bordures de béton et de granit.
- Mise en place de pavage permanent.

3. Travaux en lien avec les trottoirs :

- Mise en place de bordures de granit,
- Aménagement des fosses d'arbres continues,
- Fabrication et installation des cadres et grilles d'arbres distinctives et plantation d'arbres,
- Aménagement des fondations de trottoir et de bases pour lampadaires,
- Pose de pavés de béton,
- Fabrication et installation du mobilier urbain distinctif (bancs, supports à vélo).

4. Travaux en lien avec les chaussées :

- Fabrication et aménagement caniveaux de drainage,
- Aménagement des fondations des caniveaux et de la chaussée,
- Pose des pavés de béton.

5. Travaux avec l'éclairage public, les feux de circulation et les services des technologies de l'information :

- Mise en place des fûts d'éclairage,
- Fabrication et mise en place de bornes et coffrets de branchement et autres coffrets techniques,
- Installation de nouveaux feux de circulation,
- Branchement des bornes Astral et autres équipements électriques,
- Installation et mise en service de dispositifs de la Ville intelligente.

6. Travaux sur les réseaux techniques urbains : Travaux sur les réseaux de conduits souterrains et des puits d'accès de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM).

7. Maintien de la circulation

Les travaux prévus à ce contrat ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement de Ville-Marie (Coordination des grands projets - Ville-Marie) et au Service de l'urbanisme et de la mobilité, le requérant, lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été prises en compte.

Dans le cadre du présent contrat, un mode d'octroi alternatif à celui du plus bas soumissionnaire conforme est utilisé. La recommandation d'octroi est donnée en fonction d'un système de pondération et d'évaluation des offres avec comité de sélection (1 enveloppe) conformément à l'article 573.1.0.1 de la Loi sur les cités et villes. Ce système comportera trois (3) critères totalisant 100 points. L'octroi du contrat au soumissionnaire dont la soumission a obtenu le plus haut pointage est recommandé aux instances. Les pointages tiennent compte de l'expérience du soumissionnaire dans des projets comparables, de l'échéancier soumis par le soumissionnaire et du prix de la soumission.

Ainsi, les soumissions ont été évaluées selon la grille suivante, sur un total de 100 points.

Critère	**Points**
Expérience du soumissionnaire	30
Échéancier du soumissionnaire	30
Prix de la soumission	40
Total	**100**

L'expérience du soumissionnaire est évaluée sur la base de deux projets comparables en nature et devant comprendre certains domaines d'expertise précis. Plus un projet soumis est comparable avec le projet qui fait l'objet du présent appel d'offres, plus la note sera élevée.

L'échéancier du soumissionnaire, qui doit être compris entre 280 et 330 jours, est évalué à l'aide de la formule qui suit afin de déterminer le pointage de ce critère:

Nombre de points du critère = Échéancier total le plus court parmi toutes les soumissions conformes x 30

Échéancier total de la soumission conforme en analyse

Le pointage attribuable au prix de la soumission est calculé comme suit :

Nombre de points du critère = Le prix le plus bas soumis dans toutes les Soumissions conformes x 40

Prix de la soumission conforme en évaluation

Le contrat est recommandé pour adjudication au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage.

Les délais fournis par l'adjudicataire deviennent les délais de réalisation contractuels, notamment pour l'application de l'article « Boni et pénalité ».

Ce mode d'octroi alternatif avec système de pondération et d'évaluation des offres avec comité de sélection (1 enveloppe), ainsi que la clause d'expérience du soumissionnaire ont tous deux fait l'objet d'une approbation par la Direction générale. Le libellé de la clause d'expérience a été validé par le Service des affaires juridiques. Les informations relatives au mode d'octroi et à l'expérience du soumissionnaire sont décrites à l'article 6 du cahier des clauses administratives spéciales dans les documents de l'appel d'offres 333905. L'article 6 ayant été modifié par les émissions des addenda #3 et #5, une copie de ces addenda est en pièce jointe au dossier.

Contingences, variation de quantités et incidences

Étant donné que les quantités prévues au bordereau de soumission sont établies avec les meilleures informations disponibles lors de l'appel d'offres, il est possible que les quantités réelles diffèrent lors des travaux. Par conséquent, un budget de variation des quantités équivalant à environ 5% de la valeur des travaux, soit 852 071,68 $ taxes incluses, est prévu pour répondre aux variations dues aux conditions de chantier.

D'autre part, advenant des imprévus lors des travaux, un budget de contingences de 2 069 583,26 $, taxes incluses, soit environ 12 % de la valeur des travaux, est prévu. Ce pourcentage a été fixé en tenant compte de caractère singulier de la structure et de la taille du contrat.

Des dépenses incidentes de 1 188 725,19 $ taxes incluses, sont également prévues. Celles-ci comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts et de marquage et signalisation. Des frais de services professionnels sont également prévus pour la surveillance des travaux de la CSEM, le contrôle qualitatif des matériaux et la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe des dépenses incidentes applicable au présent projet apparait au document « Répartition travaux contingences - incidences et ristournes » en pièce jointe.

Bonis et pénalités

Des bonis et pénalités sont applicables au présent contrat et sont définis à l'article 9 du cahier des clauses administratives spéciales.

L'entrepreneur est admissible à l'obtention d'un boni s'il termine l'ensemble des travaux requis au présent contrat à l'avance sur le délai soumis à sa soumission. Le boni est un

montant de 20 000 $ par jour de calendrier, jusqu'à concurrence de 100 000 $, soit l'équivalent de cinq (5) jours calendrier.

L'entrepreneur devra payer une pénalité s'il ne respecte pas les délais soumis à sa soumission.

Une pénalité pour retard dans la réalisation des travaux est prévue :

- 0.1% du prix du contrat pour chaque jour de retard, et ce, pour les dix (10) premiers jours de retard;
- 0.4% du prix du contrat pour chaque jour de retard additionnel.

Cette pénalité est sans plafond. Pour le calcul de la pénalité, le nombre de jours de retard des différents lots «est A (2019)» «est B (2020)» et «ouest C (2020)» s'additionne.

JUSTIFICATION

Sur les dix-huit (18) preneurs du cahier des charges, trois (3) firmes ont déposé une soumission et quinze (15) n'en ont pas déposé, soit une proportion respective de 17 % et 83 %. Parmi les quinze (15) qui n'en ont pas déposé, neuf (9) sont connus comme étant des sous-traitants ou des fournisseurs, un (1) preneur a agit à titre d'estimateur, un (1) autre a invoqué un manque de temps, un (1) dernier a invoqué un grand nombre d'appels d'offres simultanées et trois (3) preneurs n'ont pas précisé leur motif de désistement. La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

La soumission déposée par l'entreprise Ceveco a été considérée non admissible, car le délai de réalisation soumis (432 jours) ne respecte pas le nombre de jours maximal exigé dans le cahier des charges : pour être admissibles, les soumissions devaient présenter des échéanciers de réalisation compris entre 280 et 330 jours.

Les deux (2) autres soumissions déposées ont été déclarées conformes à la suite de l'analyse de conformité administrative.

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les échéanciers, les notes totales, l'écart entre la soumission conforme ayant obtenu le plus haut pointage et l'estimation des professionnels et l'écart entre les deux (2) soumissions conformes.

Conformément aux prescriptions prévues à la Loi sur les cités et villes, un comité de sélection a été formé et ce dernier a procédé à l'évaluation de l'expérience de chacun des soumissionnaires conformes, ainsi qu'à la validation de l'exactitude du résultat de calcul obtenu pour les deux (2) soumissionnaires conformes. La rencontre du comité de sélection s'est tenue le mardi 19 février et a été présidée par une ressource de la Direction des infrastructures. Suivant l'analyse réalisée par ce comité et l'application des différentes valeurs dans les formules du calcul, le comité de sélection confirme que la firme soumissionnaire Aménagement côté jardin inc. a obtenu une note finale de 88,5, soit le plus haut pointage. Le comité recommande l'octroi du contrat à Aménagement côté jardin inc. au montant corrigé de sa soumission de 17 325 273,52 $ taxes incluses.

L'écart de prix entre la soumission et l'estimation de contrôle externe (Legico CHP), favorable à la ville, est de 4 015 755,69 $, soit 18,8%. Les principaux écarts observés favorables à la ville sont les suivants :

Travaux de chaussée :

- caniveaux de drainage : 1 453 093 $

- fourniture et pose de pavés de béton pour la rue : 798 864 $
- divers travaux de chaussée : 410 865 $

Travaux de trottoirs :

- fourniture et pose de pavés de béton pour les trottoirs : 914 638 $
- divers travaux (mobilier urbain, bases spéciales de lampadaires, structures de trottoirs, bordures de granit, etc.) : 1 096 856 $

Le présent dossier répond à un des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, le contrat comporte une dépense de plus de 10 M$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale s'élève à 21 435 653,67 $ taxes incluses, incluant un montant pour les contingences, pour les variations de quantités et pour les dépenses incidentes.
Cette dépense totale est prévue et répartie entre les différents PTI des unités d'affaires de la façon suivante :
· 97,29 % au PTI de la Direction de la mobilité du SUM pour un montant de 20 854 401,70 $ taxes incluses,
· 2,71 % au PTI de la CSEM pour un montant de 581 251,97 $, taxes incluses.

Cette dépense, entièrement assumée par la ville centrale, représente un coût net de 19 563 430,06 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par les règlements d'emprunt suivants:
- # 17-025 pour un montant de 19 045 538,82 $,
- # 18-053 pour un montant de 517 891,25 $.

La répartition du coût des travaux et des dépenses incidentes est présentée dans le document « Répartition travaux contingences - incidences et ristournes» en pièce jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les présents travaux contribueront à enrichir la forêt urbaine par la plantation de 57 nouveaux arbres (5 essences différentes) et à favoriser les déplacements actifs par l'aménagement de trottoirs beaucoup plus généreux (élargissement d'un minimum de 50 %).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une partie des travaux du présent contrat s'effectuera au cours de l'été et de l'automne 2019, en concomitance des travaux d'infrastructures débutés en février dernier (appel d'offres 333904). Les autres travaux du contrat se dérouleront au cours de l'année 2020. Des entraves majeures de circulation sont donc à prévoir en 2019. En 2020, les entraves seront principalement concentrées sur la rue Sainte-Catherine, car l'entrepreneur sera tenu de conserver en tout temps une voie de circulation nord-sud dans les intersections Robert-Bourassa et Union, et ce, en coordination avec les autres chantiers dans le secteur (REM et STM).
En outre, les travaux devront être interrompus au cours de l'hiver 2019-2010, car la réalisation d'aménagement de surface est incompatible avec les conditions hivernales. Durant cette pause hivernale, la circulation sera à nouveau permise sur la rue Sainte-Catherine.

Les travaux débuteront au mois d'août 2019, mais l'approvisionnement en pavés de béton, bordures de granit et lampadaires nécessitent un délais d'environ 3 mois. C'est pourquoi retarder l'octroi du contrat compromettrait la réalisation des aménagements prévus en 2019, repousserait la fin du chantier à l'année 2021 et retarderait la séquence de réalisation des travaux subséquents prévus au calendrier de réalisation du projet, dont notamment les travaux du lot 2 (square Phillips et rues avoisinantes), qui doivent débuter à l'hiver 2020.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 12 juin 2019, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit dans le document fourni en pièce jointe « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission sur l'examen des contrats: 3 avril 2019
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles
Début des travaux : août 2019
Fin des travaux : novembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Christianne RAIL, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Guy CHARBONNEAU, Ville-Marie

Lecture :

Guy CHARBONNEAU, 26 février 2019
Christianne RAIL, 26 février 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Serge R THIBAULT
CHARG.PROJ.GRAND.PROJ.

Tél : 514 872-2801
Télécop. : 514 872-7726

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-22

Jean-Pierre BOSSÉ
Chef de division

Tél : 514-280-2342
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2019-03-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2019-03-11

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 333905 — No du GDD : 1197231021

Titre de l'appel d'offres : Travaux de construction de caniveaux, d'aménagement de la chaussée et des trottoirs en pavés de béton sur dalle structurale, de fosses de plantations, de l'éclairage, des feux de circulation et du mobilier urbain dans la rue Sainte-Catherine Ouest, du boulevard Robert-Bourassa à la rue de Bleury.
Projet rue Sainte-Catherine Ouest Lot 1A-Aménagement. (Arrondissement Ville-Marie)

Type d'adjudication : Système de pondération et d'évaluation des offres avec comité de sélection (1 enveloppe)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 26 - 11 - 2018 — Ouverture originalement prévue le : 5 - 2 - 2019

Ouverture faite le : 12 - 2 - 2019 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 77 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 6 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
13 - 12 - 2018	Diverses précisions apportées aux différents cahiers du devis technique, aux plans et au bordereau.	12 232,00 $
22 - 1 - 2019	Corrections de référence d'articles au cahier des clauses administratives spéciales (CCAS). Diverses précisions apportées aux différents cahiers du devis technique, aux plans et au bordereau. Réponses aux questions des preneurs de cahier de charge.	(95 066,00) $
30 - 1 - 2019	Report d'ouverture au 12 février. Corrections de référence d'articles au cahier des clauses administratives spéciales (CCAS). Diverses précisions apportées aux différents cahiers du devis technique et au bordereau. Réponses aux questions des preneurs de cahier de charge.	(4 843,00) $
1 - 2 - 2019	Diverses précisions apportées aux différents cahiers du devis technique et au bordereau. Réponses aux questions des preneurs de cahier de charge	8 012,00 $
5 - 2 - 2019	Corrections de référence d'articles au cahier des clauses administratives spéciales (CCAS). Diverses précisions apportées aux différents cahiers du devis technique et au bordereau. Réponses aux questions des preneurs de cahier de charge.	(9 000,00) $
8 - 2 - 2019	Récapitulatif de toutes les questions et réponses.	s.o.

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 18 — Nbre de soumissions reçues : 3 — % de réponses : 17

Nbre de soumissions rejetées : 1 — % de rejets : 33,3

Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique
CEVECO INC.	Le délai de réalisation total dépasse le délai maximum permis (article 2.2 du CCAS)

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs — Date d'échéance initiale : 12 - 6 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

	Soumissions conformes	Délais (jrs)	Pointage échéancier (max 30)	Pointage expérience (max 30)	Pointage prix (max 40)	Pointage total	Prix soumis incluant taxes et corrections du prix — Total
1	AMÉNAGEMENT CÔTÉ JARDIN INC.	302	30,0	18,5	40,0	**88,5**	17 325 273,52
2	CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	330	27,5	22,5	28,9	**78,8**	23 987 000,00

Estimation — **externe** — 21 341 029,21

Écart entre la soumission ayant le plus haut pointage et l'estimation : **-18,8%**

Écart entre les deux soumissions : **38,5%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** X — **NON**

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		X	AMF		X	***Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant***
RENA		X	Revenu Qc		X	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : AMÉNAGEMENT CÔTÉ JARDIN INC.

Montant du contrat (incluant les taxes) ($) : 17 325 273,52

Montant de variances de quantité ($) : 852 071,68

Montant des contingences ($) : 2 069 583,26

Montant des incidences ($) : 1 188 725,19

Date prévue de début des travaux : 5 - 8 - 2019 — Date prévue de fin des travaux : 14 - 11 - 2019

Travaux 2019 : Aménagement de surface (autre contrat)

Localisation et séquences des travaux – Appel d'offres 333905

Printemps, été et automne 2020

Finalisation de l'aménagement signature : chaussée et trottoirs en pavés de béton, caniveaux de drainage, mobilier urbain distinctif, éclairage, Wifi, feux de circulation…

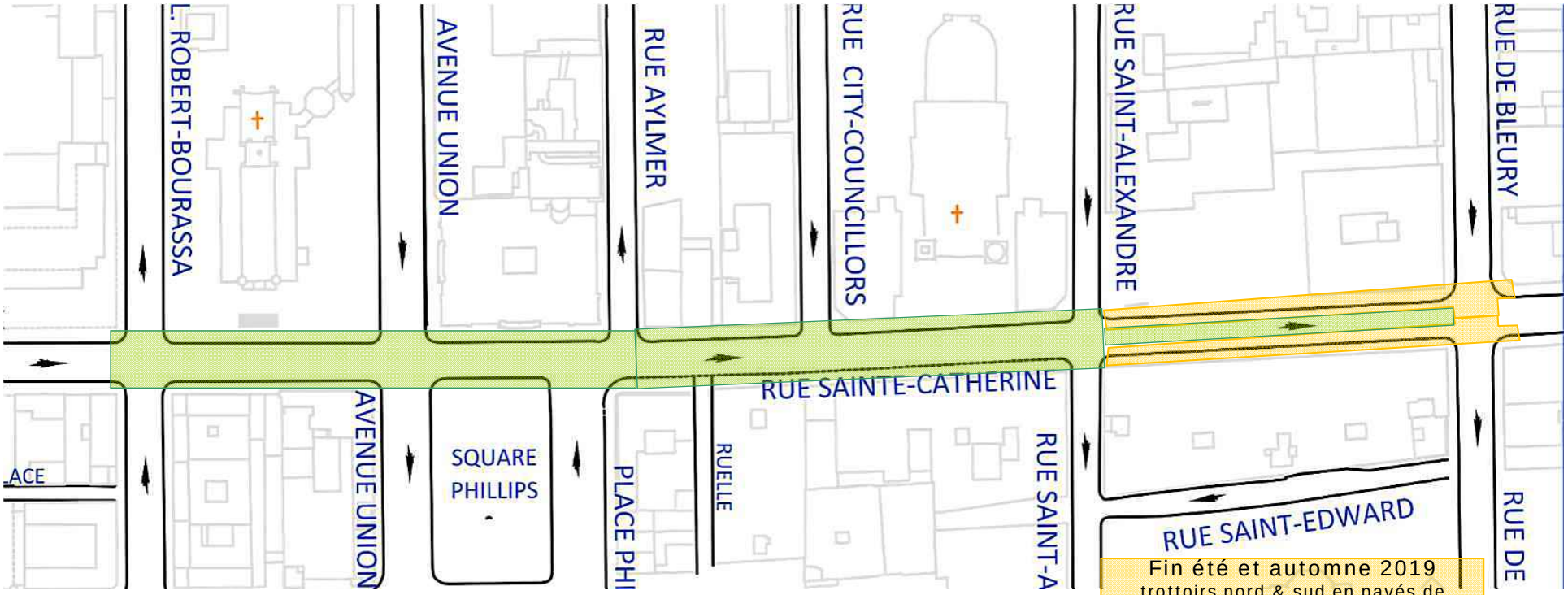

Fin été et automne 2019

trottoirs nord & sud en pavés de béton + intersection De Bleury

Perspective de l’aménagement futur – tronçon City Councillors – Saint-Alexandre



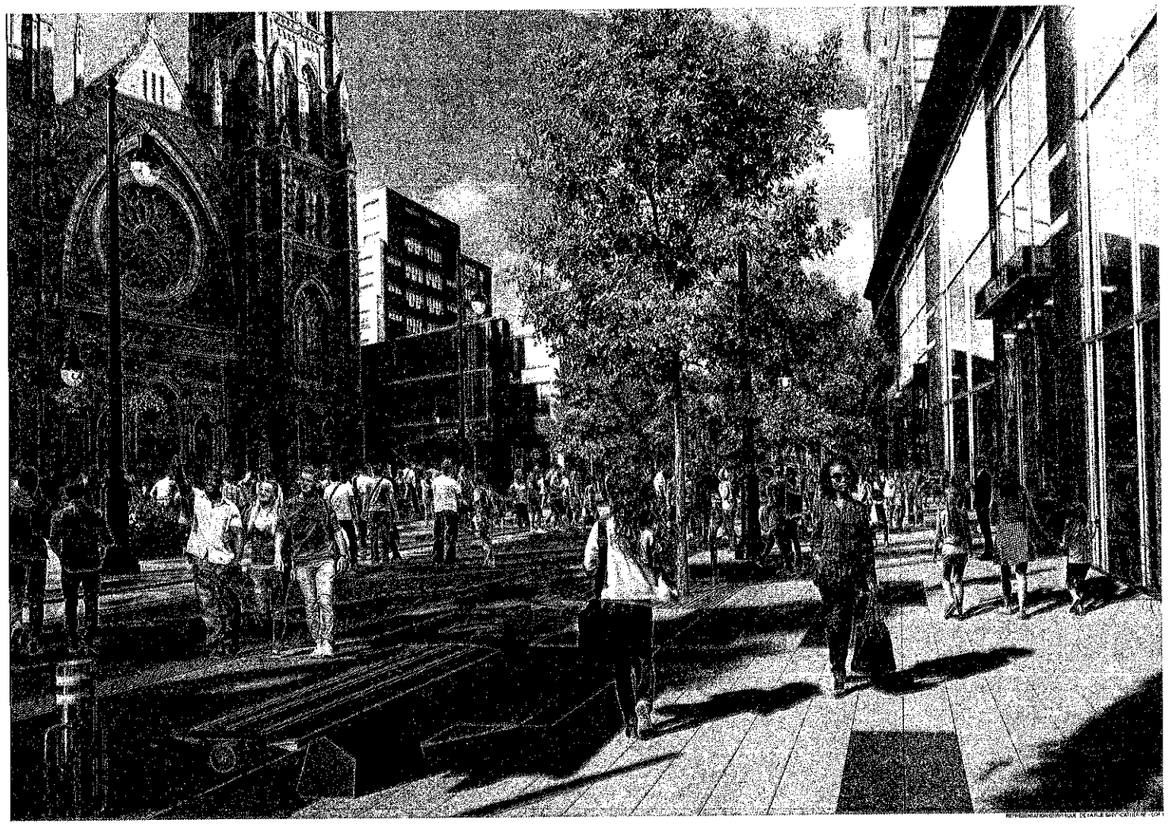

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CANIVEAUX, D'AMÉNAGEMENT DE LA CHAUSSÉE ET DES TROTTOIRS EN PAVÉS DE BÉTON SUR DALLE STRUCTURALE, DE FOSSES DE PLANTATIONS, DE L'ÉCLAIRAGE, DES FEUX DE CIRCULATION ET DU MOBILIER URBAIN DANS LA RUE SAINTE-CATHERINE OUEST, DU BOULEVARD ROBERT-BOURASSA À LA RUE DE BLEURY.

PROJET RUE SAINTE-CATHERINE OUEST LOT 1A-AMÉNAGEMENT.
(ARRONDISSEMENT VILLE-MARIE)

SOUMISSION 333905

LISTE DES DESSINS

3339/AME-00-01 LISTE DES DESSINS ET VUE D'ENSEMBLE

3339/AME-05-02 PLAN DE LOCALISATION

3339/AME-05-03 TRONÇON 300 - BOULEVARD ROBERT-BOURASSA À RUE AYLMER - IMPLANTATION

3339/AME-05-04 TRONÇONS 400 ET 500 - RUE AYLMER À RUE SAINT-ALEXANDRE - IMPLANTATION

3339/AME-05-05 TRONÇON 600 - RUE SAINT-ALEXANDRE À RUE DE BLEURY - IMPLANTATION

3339/AME-05-06 IMPLANTATION - RUES TRANSVERSALES

3339/AME-05-13 PLAN DE PLANTATION

3339/AME-05-14 PLAN D'IMPLANTATION - MOTIF DE POSE

3339/AME-05-15 MODULES - MOTIF DE POSE

3339/AME-05-16 TRONÇON 300 - BOULEVARD ROBERT-BOURASSA À RUE AYLMER - MOTIF DE POSE

3339/AME-05-19 TRONÇON 400 ET 500 - RUE AYLMER À RUE SAINT-ALEXANDRE - MOTIF DE POSE

3339/AME-05-20 TRONÇON 600 - RUE SAINT-ALEXANDRE À RUE DE BLEURY - MOTIF DE POSE

3339/AME-05-21 INTERSECTIONS A: MANSFIELD, MCGILL COLLEGE, ROBERT-BOURASSA & UNION - MOTIF DE POSE

3339/AME-05-22 INTERSECTIONS B: PLACE PHILLIPS, CITY-COUNCILOR, SAINT-ALEXANDRE ET DE BLEURY - MOTIF DE POSE

3339/AME-05-40 COUPES GÉNÉRALES

3339/AME-05-41 DÉTAILS DE CONSTRUCTION - LAMPADAIRES, FEUX DE CIRCULATION ET BORNE DE VALIDATION DYNAMIQUE

3339/AME-05-42 DÉTAILS DE CONSTRUCTION - COLONNE ASTRALE, MEGA-COLONNE ET BORNE MONTRÉAL-À-PIED

3339/AME-05-43 DÉTAILS DE CONSTRUCTION - FOSSE DE PLANTATION CONTINUE

3339/AME-05-44 DÉTAILS DE CONSTRUCTION - TROTTOIR ET PAVAGE

3339/AME-05-45 DÉTAILS DE CONSTRUCTION - BORDURES ET CANIVEAUX

3339/AME-05-46 DÉTAILS DE CONSTRUCTION - ENTRÉE CHARRETIÈRE ET INTERSECTION SURÉLEVÉE

3339/AME-05-47 DÉTAILS DE CONSTRUCTION - BANDES DE GRANITE

3339/AME-05-48 DÉTAILS DE CONSTRUCTION - REGARDS ET JONCTIONS À L'EXISTANT

3339/AME-05-49 DÉTAILS DE CONSTRUCTION - PLAQUES PODOTACTILES ET BATEAU-PAVÉS

3339/AME-05-50 DÉTAILS DE CONSTRUCTION - PLAQUES PODOTACTILES ET BATEAU-PAVÉS

3339/AME-05-51 DÉTAILS DE CONSTRUCTION - IMPLANTATIONS MODULES DE GRILLE DE CANIVEAU

3339/AME-05-52 DÉTAILS DE CONSTRUCTION - AGRANDISSEMENTS MODULES DE GRILLE DE CANIVEAU

3339/AME-05-53 DÉTAILS DE CONSTRUCTION - AGRANDISSEMENTS MODULES DE GRILLE DE CANIVEAU

3339/AME-05-54 DÉTAILS DE CONSTRUCTION - AGRANDISSEMENTS MODULES DE GRILLE DE CANIVEAU

3339/AME-05-60 BORDURES DE RUE

3339/AME-05-64 SOMMIER DE RUE

3339/AME-05-65 SOMMIER DE RUE

3339/AME-05-70 DÉTAILS DE CONSTRUCTION - MOBILIER URBAIN

3339/AME-05-71 DÉTAILS DE CONSTRUCTION - MOBILIER URBAIN

3339/AME-05-72 DÉTAILS DE CONSTRUCTION - MOBILIER URBAIN

3339/AME-05-73 DÉTAILS DE CONSTRUCTION - MOBILIER URBAIN

3339/AME-05-74 DÉTAILS DE CONSTRUCTION - MOBILIER URBAIN

3339/AME-05-75 DÉTAILS DE CONSTRUCTION - MOBILIER URBAIN

3339/AME-05-76 DÉTAILS DE CONSTRUCTION - MOBILIER URBAIN

TRONÇON 300

TRONÇONS 400 ET 500

TRONÇON 600

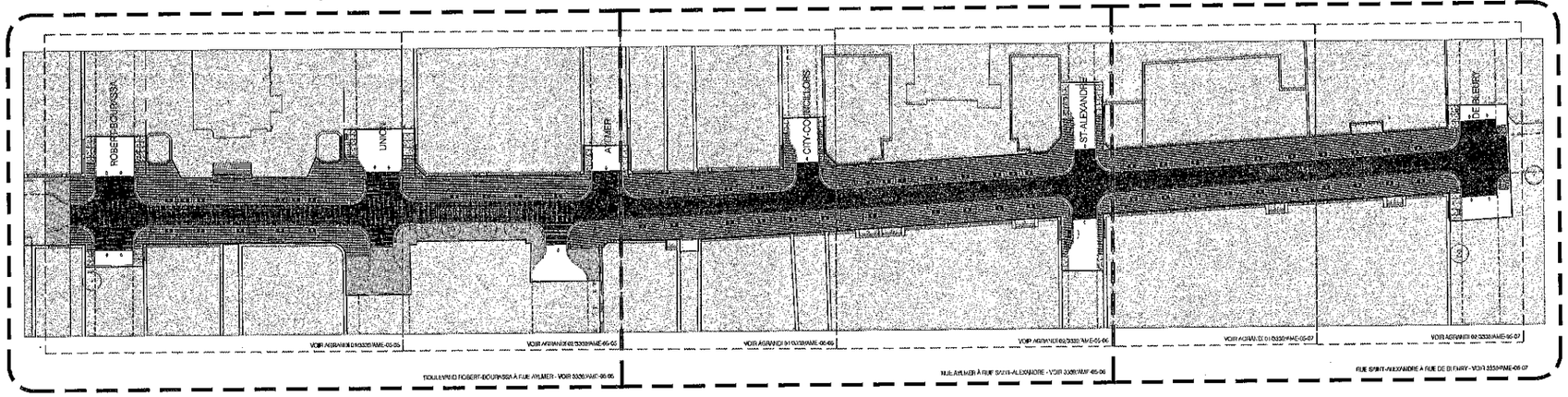

LÉGENDE - LIMITE DES TRAVAUX

NOTE(S) PARTICULIÈRE(S) :

PLAN(S) DE L'ÉVÉNEMENT

RÉFÉRENCE(S) PUBLIQUE(S)

Note(s) :

NOTE GÉNÉRALE : CONVENTIONNELLE

NO 1 SE RÉFÉRER AUX PLANS DES INGÉNIEURS POUR TOUS LES TRAVAUX EN GÉNIE CIVIL ET EN STRUCTURE.

NO 2 SE RÉFÉRER AUX PLANS DES PROFESSIONNELS EN MÉCANIQUE POUR LES SERVICES DE PLOMBERIE ET DE DRAINAGE.

NO 3 SE RÉFÉRER AUX PLANS DES INGÉNIEURS EN ÉLECTRICITÉ POUR LES SERVICES ÉLECTRIQUES

NO. 4 SE RÉFÉRER AUX PLANS DES INGÉNIEURS EN GÉOTECHNIE POUR LA GÉOMÉTRIE DU SOL

NO 5 POUR TOUS LES TRAVAUX, S'ASSURER QUE LES OUVRAGES EXISTANTS DEMEURENT PROTÉGÉS DURANT TOUTE LA PÉRIODE DES TRAVAUX

NO 6 POUR TOUS TRAVAUX DE PAYSAGE, TEL QUE LES DÉTAILS DE PLANTÉ ET AUTRES, LES NOTES SUR LES DESSINS DU PAYSAGISTE PRÉSIDENT

Plan de localisation

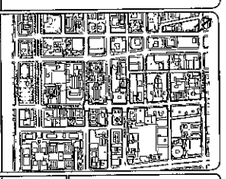

Orientation

RÉPÈRE GÉODÉSIQUE:
17L 803

ALTITUDE: 24,140 m
SUIVANT LES CANADIENS DE MONTRÉAL / ATLANTIC

LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME MTM83 SCRS

Légende complémentaire

Émission(s) / Révision(s)

NO	DATE	DESCRIPTION	Préparé par	Vérifié par
01	2018-11-14	ÉMIS POUR SOUMISSION	D.A.	S.C.G.
02	2018-10-04	ÉMIS À 100%	D.A.	S.C.G.
03	2018-09-14	ÉMIS À 90%	D.A.	S.C.G.
00	2018-07-05	ÉMIS POUR COMMENTAIRES	D.A.	S.G.T.

Émetteur(s) partenaire(s)

DIRECTION DE LA GESTION STRATÉGIQUE DES RÉSEAUX D'EAU :
Équipe :

DIRECTION DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES :
Équipe :

DIRECTION DE L'EAU POTABLE :
Équipe :

Intervenant(s)

DIVISION SECTEURS ET AMÉNAGEMENT DU RÉSEAU ARTÉRIEL
Autorisations :
Conception et mise en plan :
Approbation :
Suivi de chantier :

Montréal
Service des infrastructures de la voirie et des transports
Division des Grands projets
Portefeuille 2

CIMA+

PROVENCHER_ROY
2276, rue Saint-Jacques, bureau 300
Montréal, Québec, H3Y 1M3
Téléphone : 514 844 1236
provencher-roy.ca

Responsables

Inspection faite :
Dessiné par : B. Eurieult / A-J. Lapeyrade / L.M. Leclair 2018-06-24
Préparé par : B.-O. Nguyen, a.p. / D. Aube, arch. 2018-06-24
Responsable du projet chez la Ville de Montréal :
Serge Thibert, P&P
Responsable du projet (consultant) :
Sonia Gagné, arch.

PLAN DE SOUMISSION

Architecte
Sonia Gagné, arch.

Ordre des architectes du Québec
SONIA GAGNÉ
ARCHITECTE
du Québec

LOCALISATION

RUE SAINTE-CATHERINE OUEST
DU BOULEVARD ROBERT-BOURASSA
À LA RUE DE BLEURY

ARRONDISSEMENT(S) : VILLE-MARIE

NATURE DES TRAVAUX :

Travaux de construction de caniveaux, d'aménagement de la chaussée et des trottoirs en pavés de béton sur dalle structurale, de fosses de plantations, de l'éclairage, des feux de circulation et du mobilier urbain dans la rue Sainte-Catherine Ouest, du boulevard Robert-Bourassa à la rue de Bleury

TITRE DU PLAN :

LISTE DES DESSINS

(G) DIMENSIONNEMENT MÉTRIQUE, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle : TEL QU'INDIQUÉ

PLAN N°	Révision	Feuille	Soumission
3339/AME-05	00	01	333905

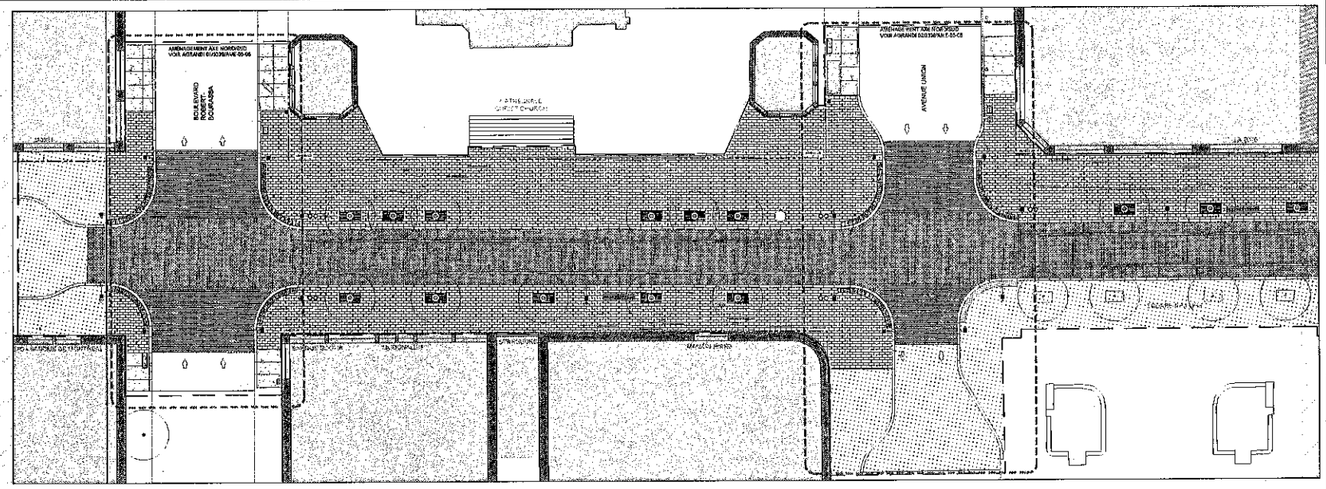

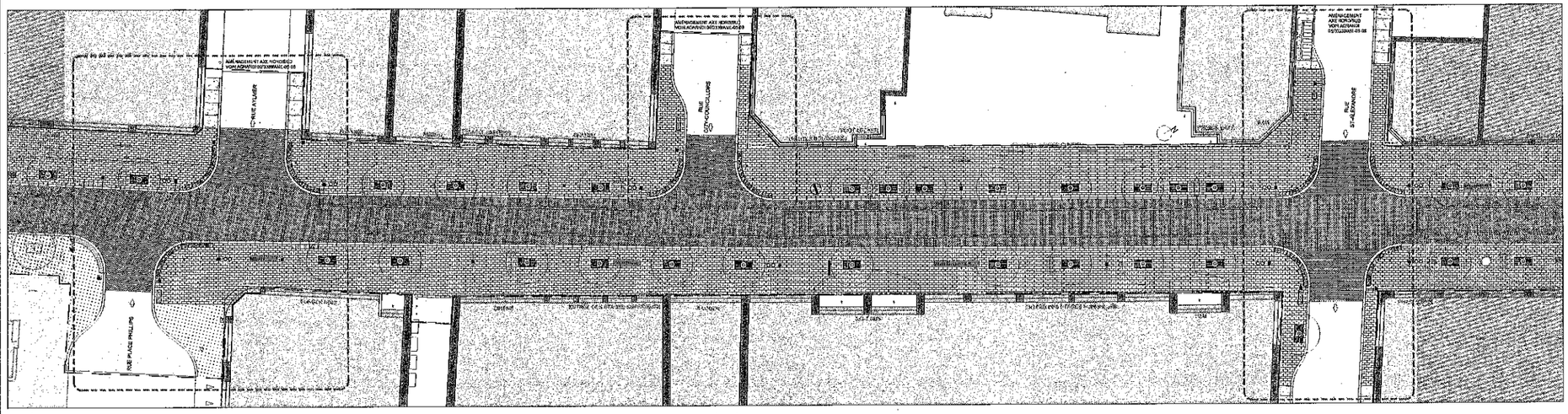

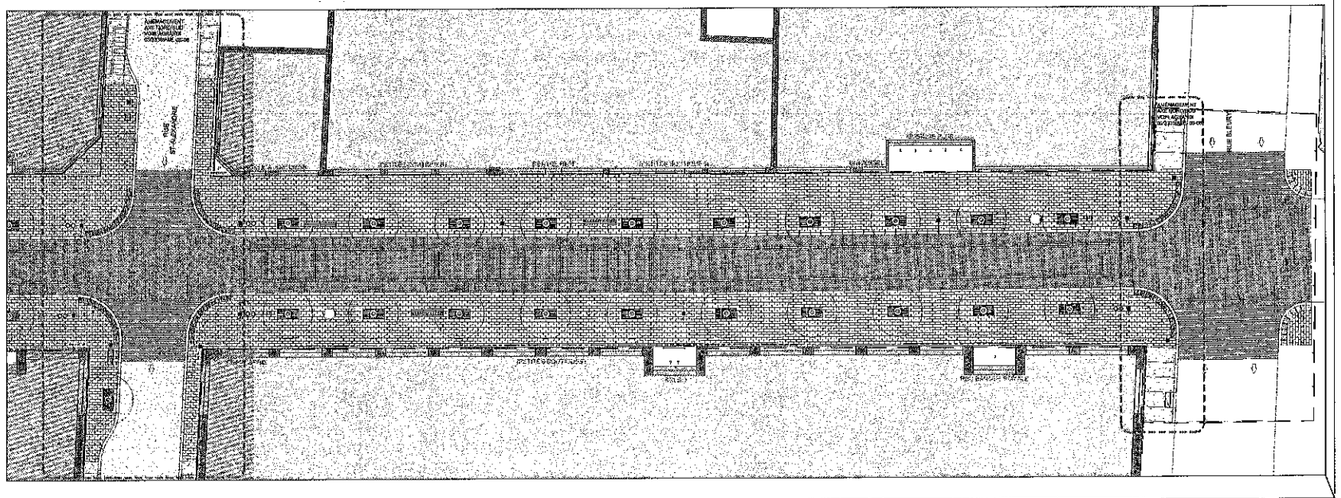

NOTE(S) :

NOTE GÉNÉRALE - CONSTRUCTION

NO 1 : SE RÉFÉRER AUX PLANS DES INGÉNIEURS POUR TOUS LES TRAVAUX EN GÉNIE CIVIL ET DE STRUCTURE

NO 2 : SE RÉFÉRER AUX PLANS DES INGÉNIEURS EN MÉCANIQUE POUR LES SERVICES DE PLOMBERIE ET DE DRAINAGE.

NO 3 : SE RÉFÉRER AUX PLANS DES INGÉNIEURS EN ÉLECTRICITÉ POUR LES SERVICES ÉLECTRIQUES

NO 4 : SE RÉFÉRER AUX PLANS DES INGÉNIEURS EN GÉNIE CIVIL POUR LES NIVEAUX DE SOL

NO 5 : POUR TOUS LES TRAVAUX, D'AUTRUI OUT LES OUVRAGES D'ORGANES CONSERVÉS SONT PROTÉGÉS DURANT TOUTE LA PÉRIODE DES TRAVAUX.

NO 6 : POUR TOUS TRAVAUX DE PAYSAGE, TEL QUE LES DÉTAILS DE PAYSAGE ET AUTRES, LES CÔTÉS SUR LES DESSINS DE PAYSAGE D'ET PRÉSÉANCE.

Plan de localisation

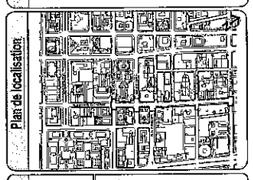

Orientation

REPÈRE GÉODÉSIQUE: 17L 808

ALTITUDE: 34.140 m

AVENUE DES CANADIENS DE MONTRÉAL / STANLEY

LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83 SCRS

Légende complémentaire

Émission(s) / Révision(s)

REV.	DATE	DESCRIPTION	Préparé par	Vérifié par
01	2019-11-14	ÉMIS POUR SOUMISSION	D.A.	S.C.H.
01	2019-10-08	ÉMIS À 100%	D.A.	S.C.H.
01	2019-09-14	ÉMIS À 90%	D.A.	S.C.H.
00	2019-09-20	ÉMIS POUR COMMENTAIRES	D.A.	S.C.H.

Étude(s) hydraulique(s)

DIRECTION DE LA GESTION STRATÉGIQUE DES RÉSEAUX D'EAU :

Étude :

DIRECTION DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES :

Étude :

DIRECTION DE L'EAU POTABLE :

Étude :

Ingénierie et conception

DIVISION SÉCURITÉ ET AMÉNAGEMENT DU RÉSEAU ARTÉRIEL

Aménagement :

Conception et mise en place :

Approbation :

Chef de division :

Montréal

Service des infrastructures de la voirie et des transports
Division des Grands projets
Portefeuille 2

CIMA+

PROVENCHER_ROY

276, rue Saint-Jacques, bureau 203
Montréal, Québec, H2Y 1N3
Téléphone: 514.844.3838
provencherroy.ca

Responsables

Inspection terrain :

Dessiné par :
B. Bellouit / A.-J. Lapensée / L.M. Leclair — 2018-08-24

Présenté par :
B.-C. Nguyen, p.p. / D. Aubin, arch. — 2018-08-24

Responsable du projet ville de Montréal :
Serge Thibault, PMP

Responsable du projet (consultant) :
Sonia Gagné, arch.

PLAN DE SOUMISSION

Architecte :

Sonia Gagné, arch.

Ordre des Architectes du Québec
SONIA GAGNÉ
ARCHITECTE
du Québec

LOCALISATION :

RUE SAINTE-CATHERINE OUEST
DU BOULEVARD ROBERT-BOURASSA
À LA RUE DE BLEURY

ARRONDISSEMENT(S) : VILLE-MARIE

NATURE DES TRAVAUX :

Travaux de construction de caréneaux, d'aménagement de la chaussée et des trottoirs en pavés de béton sur dalle structurale, de fosses de plantations, de hydrologie, des feux de circulation et du mobilier urbain dans la rue Sainte-Catherine Ouest, du boulevard Robert-Bourassa à la rue de Bleury

TITRE DU PLAN :

PLAN DE LOCALISATION

(S) DIMENSIONS EN MÉTRIQUE, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle : TEL QUI INDIQUE 1:200

Plan no :	Révision :	Feuille :	Description :
3339/AME-05	00	02	333905

Cette Ordre 2018-03

NOTE(S) PARTICULIÈRE(S) :

PLAN(S) DE RÉFÉRENCE

UTILITÉ(S) PUBLIQUE(S)

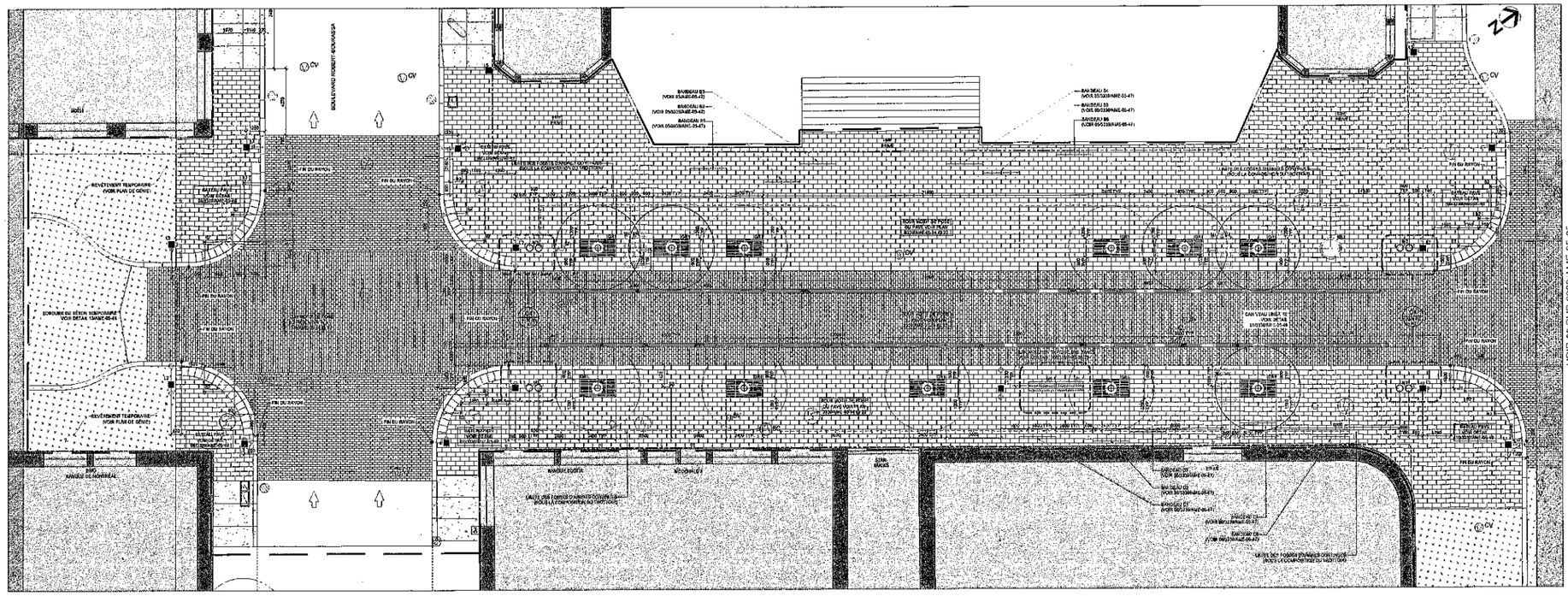

01 TRONÇON 300: ROBERT-BOURASSA À AYLMER
PLAN
ÉCHELLE 1:100

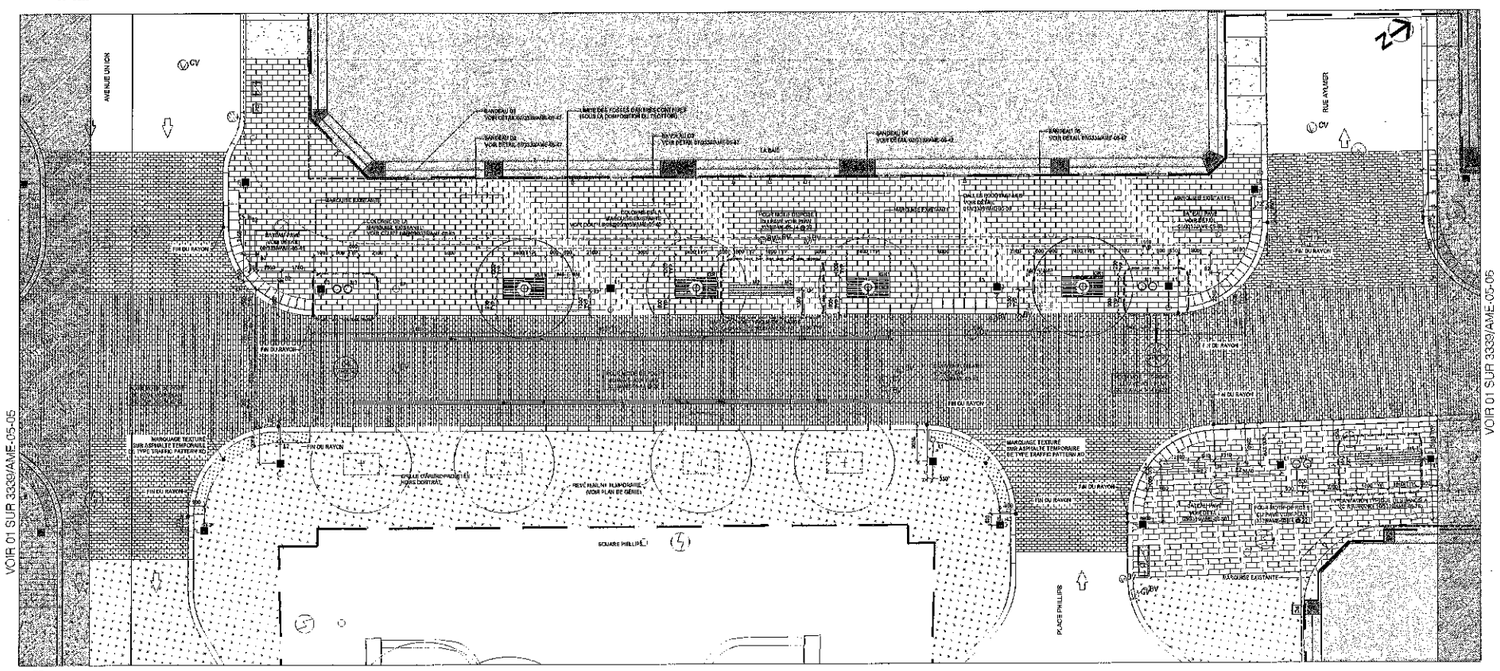

02 TRONÇON 300 (SUITE)
PLAN
ÉCHELLE 1:100

LÉGENDE - SURFACES

LÉGENDE GÉNÉRALE

LÉGENDE - DE COUVERCLES

NOTES PARTICULIÈRES:

PLAN(S) DE RÉFÉRENCE

UTILITÉ(S) PUBLIQUE(S)

Note(s):

NOTE GÉNÉRALE : CONSTRUCTION

NO.1 SE RÉFÉRER AUX PLANS DES INGÉNIEURS POUR TOUS LES TRAVAUX EN GÉNIE CIVIL ET EN STRUCTURE

NO.2 SE RÉFÉRER AUX PLANS DES INGÉNIEURS EN MÉCANIQUE POUR LES SERVICES DE PLOMBERIE ET DE DRAINAGE.

NO.3 SE RÉFÉRER AUX PLANS DES INGÉNIEURS EN ÉLECTRICITÉ POUR LES SERVICES ÉLECTRICIENS.

NO.4 SE RÉFÉRER AUX PLANS DES INGÉNIEURS EN GÉNIE CIVIL POUR LES NIVEAUX DE SOL

NO.5 POUR TOUS LES TRAVAUX, TRANSFÉRER QUE LES OUVRAGES EXISTANTS CONSERVÉS SOIENT PROTÉGÉS DURANT TOUTE LA PÉRIODE DES TRAVAUX

NO.6 POUR TOUS TRAVAUX DE PAYSAGE, TEL QUE LES DÉTAILS DE PRIVAGE ET AUTRES, LES CÔTÉS SUR LES DESSINS DE PAYSAGE ONT PRÉSÉANCE

Plan de localisation

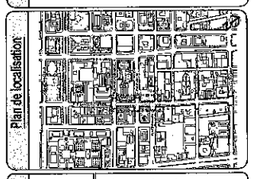

Orientation

REPÈRE GÉODÉSIQUE: 17L 808
ALTITUDE: 34.140 m
AVENUE DES CANADIENS DE MONTRÉAL / STANLEY
LES COORDONNÉES SONT PARTICIPANTES SELON LE SYSTÈME NAD83 MCRS

Légende complémentaire

Émission(s) / Révision(s)

RÉV	DATE	DESCRIPTION	Préparé par	Vérifié par
01	2018-11-14	ÉMIS POUR SOUMISSION	D.A.	S.G.N.
01	2018-10-29	ÉMIS À 100%	D.A.	S.G.N.
01	2018-09-14	ÉMIS À 90%	D.A.	S.G.N.
01	2018-09-29	ÉMIS POUR COMMENTAIRES	D.A.	S.G.N.

Étude(s) / Instrument(s)

DIRECTION DE LA GESTION STRATÉGIQUE DES RÉSEAUX D'EAU :
Étude :

DIRECTION DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES :
Étude :

DIRECTION DE L'EAU POTABLE :
Étude :

Ingénierie et conception

DIVISION SÉCURITÉ ET AMÉNAGEMENT DU RÉSEAU ARTÉRIEL
Aménagement :
Conception et plan en plan :
Approuvé par :
Chef de division :

Montréal
Service des infrastructures de la voirie et des transports
Division des Grands projets
Portefeuille 2

CIMA+

PROVENCHER_ROY
226, rue Saint-Jacques, bureau 200
Montréal, Québec, H2Y 1N3
Téléphone 514 844 3038
provencherroy.ca

Responsables

Inspection terrain :

Dessiné par :
B. Eustacit / A.-J. Lapensée / L.M. Leclair 2018-08-24

Préparé par :
B.-C. Nguyen, a.p. / D. Aubin, arch. 2018-08-24

Responsable du projet (ville de Montréal) :
Serge Thibault, PMP

Responsable du projet (consultant) :
Sonia Gagné, arch.

PLAN DE SOUMISSION

Architecte

Sonia Gagné, arch.

Ordre des architectes du Québec
SONIA GAGNÉ
ARCHITECTE
Ordre des architectes du Québec

LOCALISATION
RUE SAINTE-CATHERINE OUEST
DU BOULEVARD ROBERT-BOURASSA
À LA RUE DE BLEURY

ARRONDISSEMENT(S) : VILLE-MARIE

NATURE DES TRAVAUX :
Travaux de construction de cordonnier, d'aménagement de la chaussée et des trottoirs en pavés de béton sur dalle structurale de fossés de plantations, de l'éclairage, des feux de circulation et de mobilier urbain dans la rue Sainte-Catherine Ouest, du boulevard Robert-Bourassa à la rue de Bleury.

TITRE DU PLAN :
TRONÇON 300: BOULEVARD ROBERT-BOURASSA À RUE AYLMER IMPLANTATION

(DR) DIMENSIONS EN MÈTRIQUE SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle : TEL GRAPHIQUE

PLAN NO.	Révision	Initiale	Dimension
3339/AME-05	00	06	333905

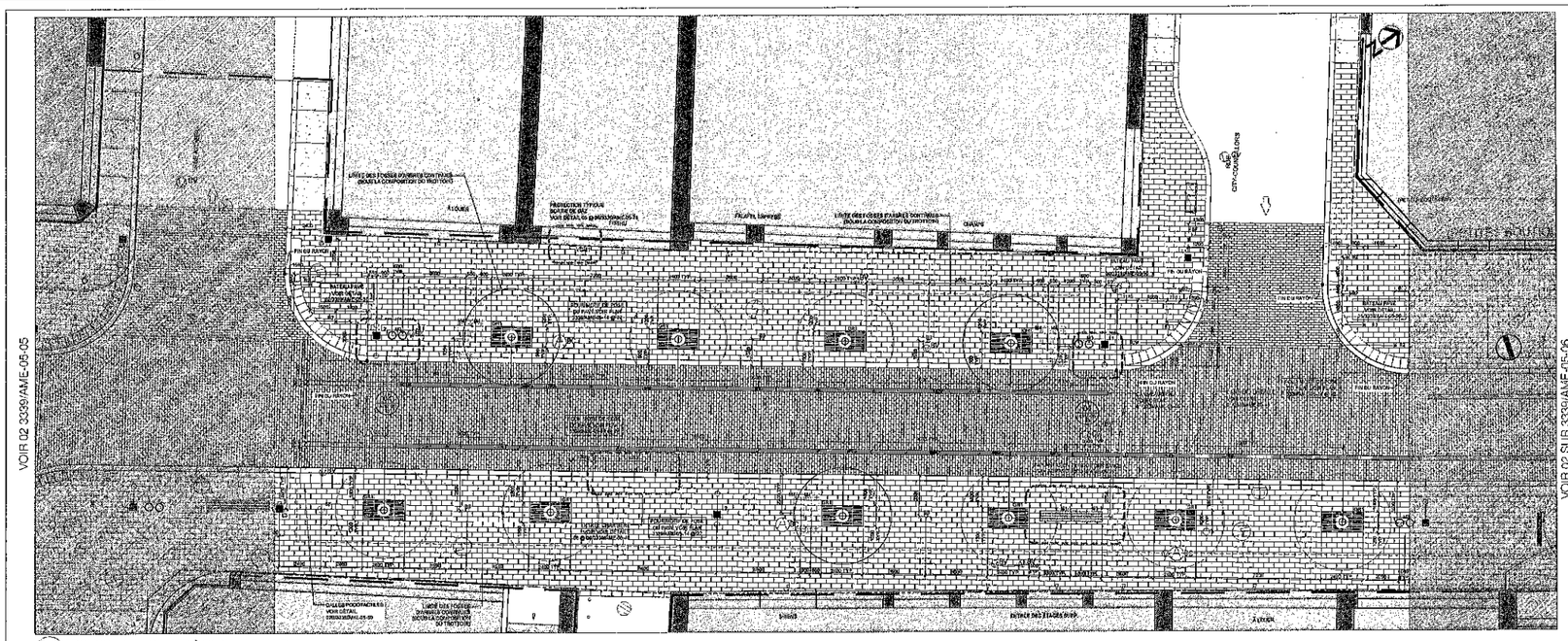

01 TRONÇON 400: AYLMER À SAINT-ALEXANDRE
AME-05-06 PLAN
ÉCHELLE 1:100

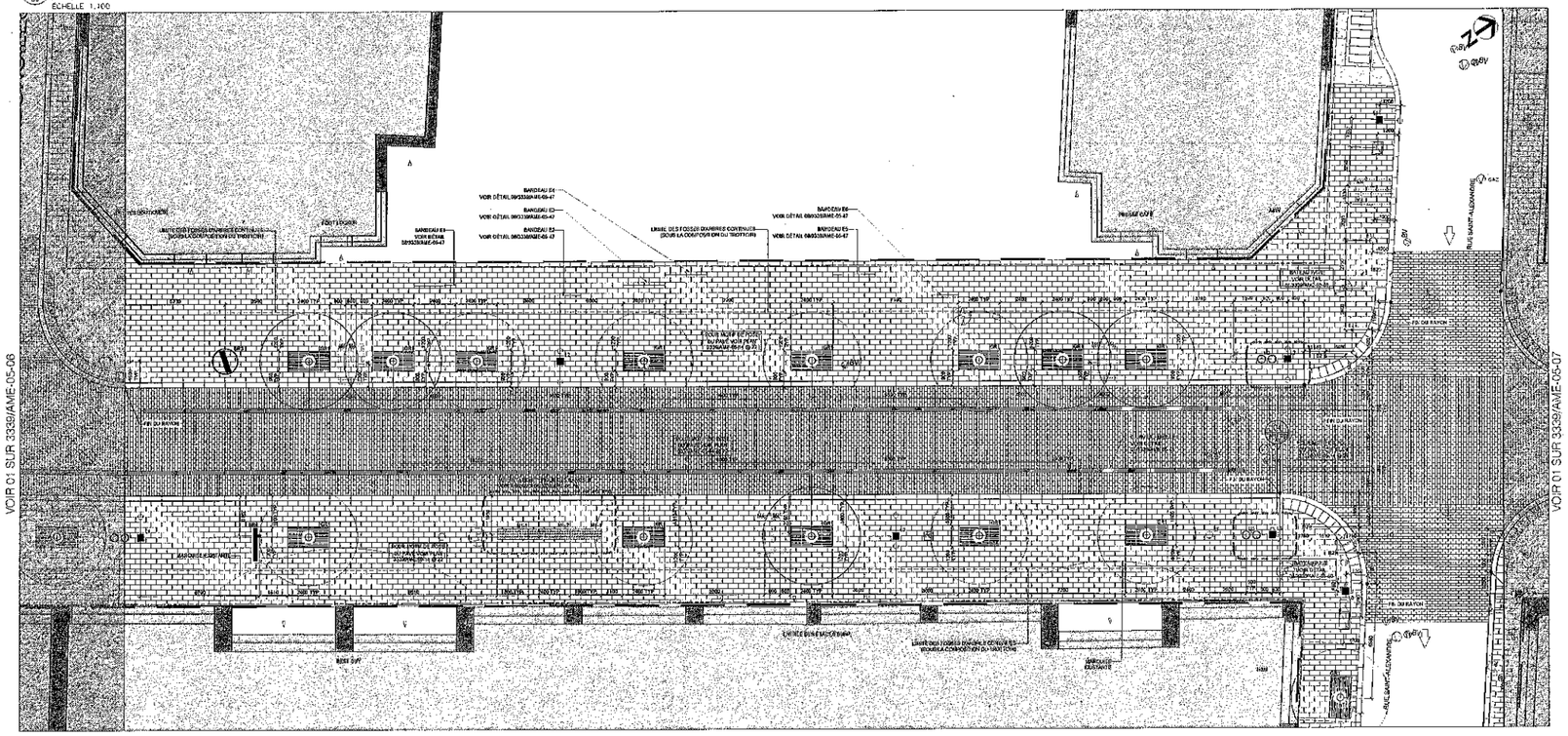

02 TRONÇON 400-500 (SUITE)
AME-05-06 PLAN
ÉCHELLE 1:100

LÉGENDE - DE COUVERCLES

LÉGENDE GÉNÉRALE

LÉGENDE - SURFACES

NOTE(S) PARTICULIÈRE(S) :

PLAN(S) DE RÉFÉRENCE

UTILITÉ(S) PUBLIQUE(S)

Note(s) :

NOTE GÉNÉRALE - CONSTRUCTION

NO 1. SE RÉFÉRER AUX PLANS DES INGÉNIEURS POUR TOUS LES TRAVAUX EN BÉTAIL CIVIL ET ÉNERGÉTIQUE.

NO 2. SE RÉFÉRER AUX PLANS DES INGÉNIEURS EN MÉCANIQUE POUR LES SERVICES DE PLOMBERIE ET DE DRAINAGE.

NO 3. SE RÉFÉRER AUX PLANS DES INGÉNIEURS EN ÉLECTRICITÉ POUR LES SERVICES ÉLECTRIQUES.

NO 4. SE RÉFÉRER AUX PLANS DES INGÉNIEURS EN BÉTAIL CIVIL POUR LES TRAVAUX DE SOL.

NO 5. POUR TOUS LES TRAVAUX, S'ASSURER QUE LES OUVRAGES EXISTANTS CONSERVÉS SOIENT PROTÉGÉS DURANT TOUTE LA PÉRIODE DES TRAVAUX.

NO 6. POUR TOUS TRAVAUX DE PAYSAGE, TEL QUE LES DÉTAILS DE PRIVAGE ET AUTRES, LES CÔTÉS SUR LES DESSINS DE PAYSAGE EST PRÉSÉRÉE.

Plan de localisation

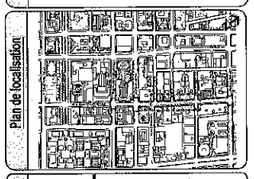

Orientation

REPÈRE GÉODÉSIQUE: 17L 808
ALTITUDE: 34.140 m
AVENUE DES CANADIENS DE MONTRÉAL / STANLEY
LES COORDONNÉES SONT FORTIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83 SCRS

Légende complémentaire

Émissions / Révision(s)

RÉV	DATE	DESCRIPTION	Préparé par	Vérifié par
01	2018-11-14	ÉMIS POUR SOUMISSION	D.A.	B.C.N.
01	2018-10-09	ÉMIS À 100%	D.A.	B.C.N.
01	2018-09-14	ÉMIS À 90%	D.A.	B.C.N.
00	2018-02-20	ÉMIS POUR COMMENTAIRES	D.A.	B.C.N.

Étude(s) typique(s)

DIRECTION DE LA GESTION STRATÉGIQUE DES RÉSEAUX D'EAU
Étude :
DIRECTION DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES
Étude :
DIRECTION DE L'EAU POTABLE
Étude :

Ingénierie et conception

DIVISION SÉCURITÉ ET AMÉNAGEMENT DU RÉSEAU ARTÉRIEL
Aménagement :
Conception et mise en plan :
Approuvé par :
Chef de division :

Montréal
Service des infrastructures de la voirie et des transports
Division des Grands projets
Portefeuille 2

CIMA+

PROVENCHER_ROY
275, rue Saint-Jacques, bureau 200
Montréal, Québec, H2Y 1M9
Téléphone: 514.844.3935
provenchernoy.ca

Responsables

Inspection terrain :
Dessiné par : B. Estrinell / A.-J. Lapensée / L.M. Leclair — 2018-08-24
Préparé par : G.-O. Nguyen, a.p. / D. Aubin, arch. — 2018-08-24
Responsable du projet (ville de Montréal) : Serge Thibault, PMP
Responsable du projet (consultant) : Sonia Gagné, arch.

PLAN DE SOUMISSION

Architecte :
Sonia Gagné, arch.

Ordre des architectes du Québec
SONIA GAGNÉ
ARCHITECTE
Organisation

LOCALISATION :
RUE SAINTE-CATHERINE OUEST
DU BOULEVARD ROBERT-BOURASSA À LA RUE DE BLEURY
ARRONDISSEMENT(S) : VILLE-MARIE

NATURE DES TRAVAUX
Travaux de construction de cerveaux, d'aménagement de la chaussée et des bordures en pavés de béton sur dalle structurale, de fosses de plantations, de l'éclairage, des feux de circulation et du mobilier urbain dans la rue Sainte-Catherine Ouest, du boulevard Robert-Bourassa à la rue de Bleury

TITRE DU PLAN :
TRONÇON 400-500:
RUE AYLMER À RUE SAINT-ALEXANDRE
IMPLANTATION

(S) DIMENSIONS EN MÉTRIQUE, SAUF INDICATION CONTRAIRE
Échelle : 1:50, CONTINUE

Plan no.	Révision	Feuille	Soumission
3339/AME-05	00	06	333905

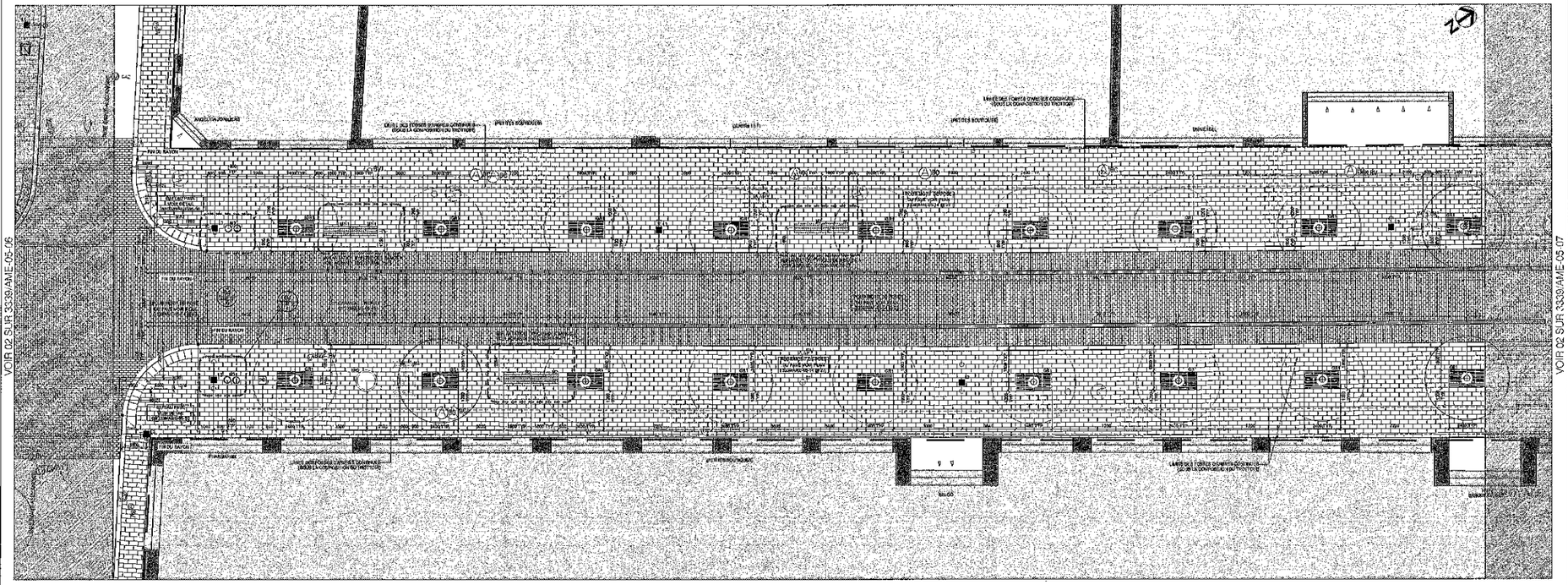

01 TRONÇON 600 : SAINT-ALEXANDRE À DE BLEURY
PLAN
ÉCHELLE 1:100

02 TRONÇON 600 : (SUITE)
PLAN
ÉCHELLE 1:100

LÉGENDE - SURFACES

LÉGENDE GÉNÉRALE

LÉGENDE - DE COUVERCLES

NOTE(S) PARTICULIÈRE(S) :

PLAN(S) DE RÉFÉRENCE

UTILITÉ(S) PUBLIQUE(S)

Note(s) :

NOTE GÉNÉRALE - CONSTRUCTION

NO.1 SE RÉFÉRER AUX PLANS DES INGÉNIEURS POUR TOUS LES TRAVAUX EN GÉNIE CIVIL ET EN ÉTRUCTURE

NO.2 SE RÉFÉRER AUX PLANS DES INGÉNIEURS EN MÉCANIQUE POUR LES SERVICES DE PLOMBERIE ET DE DRAINAGE

NO.3 SE RÉFÉRER AUX PLANS DES INGÉNIEURS EN ÉLECTRICITÉ POUR LES SERVICES ÉLECTRIQUES

NO.4 SE RÉFÉRER AUX PLANS DES INGÉNIEURS EN GÉNIE CIVIL POUR LES NIVEAUX DE SOL

NO.5 POUR TOUS LES TRAVAUX, S'ASSURER QUE LES CLAVAGES EXISTANTS DOIVENTÊTRE ÉGAUX PROTÉGÉS DURANT TOUTE LA PÉRIODE DES TRAVAUX.

NO.6 POUR TOUS TRAVAUX DE PAVAGE, TEL QUE LES DETAILS DE PAVAGE ET AUTRES, LES CÔTES SUR LES DESSINS DE PAYSAGE ONT PRÉSÉDANCE

Plan de localisation

Orientation

REPÈRE GÉODÉSIQUE: 17L 808
ALTITUDE: 34 140 m
AVENUE DES CANADIENS DE MONTRÉAL / ST-ANLEY
LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83 SCRS

Légende complémentaire

Émissions / Révision(s)

04	2018-11-14	ÉMIS POUR SOUMISSION	D.A.	B.C.N.
04	2018-10-25	ÉMIS À 100%	D.A.	B.C.N.
04	2018-09-14	ÉMIS À 50%	D.A.	B.C.N.
00	2018-07-20	ÉMIS POUR COMMENTAIRES	D.A.	B.C.N.
RÉV.	DATE	DESCRIPTION	Préparé par	Vérifié par

Étude(s) hydraulique(s)

DIRECTION DE LA GESTION STRATÉGIQUE DES RÉSEAUX D'EAU
Étude :
DIRECTION DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES
Étude :
DIRECTION DE L'EAU POTABLE :
Étude :

Ingénierie et conception

DIVISION SÉCURITÉ ET AMÉNAGEMENT DU RÉSEAU ARTÉRIEL
Aménagement :
Conception et mise en plan :
Approuvé par :
Chef de division :

Montréal
Service des infrastructures de la voirie et des transports
Division des Grands projets
Portefeuille 2

CIMA+

PROVENCHER_ROY
276, rue Saint-Jacques, bureau 700
Montréal, Québec H2Y 1N3
Téléphone: 514.841.3838
provencherroy.ca

Responsables

Inspection terrain :
Dessiné par :
B. Fairfoult / A.-J. Lapointe / L.M. Leclair 2018-08-24
Préparé par :
B.-C. Nguyen, a.p. / D. Aubin, arch. 2018-08-24
Responsable du projet (ville de Montréal) :
Serge Thibault, PMP
Responsable du projet (conversion) :
Sonia Gagné, arch.

PLAN DE SOUMISSION
Architecte :
Sonia Gagné, arch.

Ordre des architectes du Québec
SONIA GAGNÉ
ARCHITECTE
Ordre des architectes du Québec

LOCALISATION :
RUE SAINTE-CATHERINE OUEST
DU BOULEVARD ROBERT-BOURASSA
À LA RUE DE BLEURY
ARRONDISSEMENT(S) VILLE-MARIE

NATURE DES TRAVAUX :
Travaux de construction de carrefours, d'aménagement de la chaussée et des trottoirs en pavés de béton sur dalle structurale, de bordes de pavés, de rétablissement des feux de circulation et de mobilier urbain dans la rue Sainte-Catherine Ouest, du boulevard Robert-Bourassa à la rue de Bleury

TITRE DU PLAN :
TRONÇON 600:
RUE SAINT-ALEXANDRE À RUE DE BLEURY
IMPLANTATION

(DB) DIMENSIONS EN MÈTRIQUE, SAUF INDICATION CONTRAIRE
Échelle : TFL QUADRIQUE

Plan no :	Révision :	Feuille :	Sommaire :
3339/AME-05	00	07	333905

Résumé du Cahier M - SO 333905

Travaux de construction de caniveaux de drainage, de chaussée et trottoirs en pavés de béton sur dalle structurale, de fosses de plantations, d'éclairage, de feux de circulation, de signalisation et de mobilier urbain dans la rue Sainte-Catherine Ouest, du boulevard Robert-Bourassa à la rue De Bleury.

Localisation	Conditions minimales à respecter concernant l'occupation du domaine public
Travaux de construction de caniveaux de drainage, de chaussée et trottoirs en pavés de béton sur dalle structurale, de fosses de plantations, d'éclairage, de feux de circulation, de signalisation et de mobilier urbain dans la rue Sainte-Catherine Ouest, du boulevard Robert-Bourassa à la rue De Bleury.	❖ **Occupation du domaine public** Soumettre les planches de signalisation pour chaque occupation du domaine public; ❖ **Horaires de travail :** Exceptionnellement, dans le cadre du présent contrat, la Ville de Montréal a permis une dérogation à sa réglementation en ce qui concerne les horaires de travaux. En ce sens, au besoin, les travaux peuvent être réalisés en continu 24h par jour, 7 jours sur 7; ❖ **Date des travaux :** 2019 août à novembre 2020 de mars à octobre ❖ **Exécution des travaux et Maintien de la circulation :** Un phasage des travaux a été considéré lors de l'évaluation des délais de réalisation, cependant l'Entrepreneur est libre de modifier le phasage à sa convenance dans la mesure où il respecte les délais de réalisation ainsi que l'ensemble des contraintes d'exécution et de maintien de circulation du cahier M. Proposition de phasage : **ÉQUIPE 1** **Lot Est A (2019):** **Phase 1** De la limite est de l'intersection Saint-Alexandre l'est de l'intersection De Bleury (trottoirs nord et sud et intersection De Bleury); **Phase 1** **Lot Est B (2020):** De la limite est de l'intersection Saint-Alexandre l'est de l'intersection De Bleury (chaussée) **Lot Ouest C (2020) :** **Phase 2 :** De la limite est de l'intersection City-Councillors a l'ouest de l'intersection St-Alexandre (trottoirs nord et sud et chaussée) **Phase 3 :** De la limite ouest de l'intersection Aylmer à l'est de l'intersection City-Councillors **ÉQUIPE 2** **Lot Ouest C (2020) :** **Phase 2 :** De la limite ouest de l'intersection Robert-Bourassa à l'ouest de l'intersection Union (trottoirs nord et sud et chaussée) **Phase 3 :** De la limite ouest de l'intersection Union a l'ouest de l'intersection Aylmer (trottoirs nord et sud et chaussée) - Fermeture complète de la rue Sainte-Catherine Ouest pendant les travaux de réalisation des aménagements dans la chaussée. - l'Entrepreneur n'est autorisé à fermer complètement que deux intersections routières non consécutives de sens opposés simultanément lors des travaux. ❖ **Maintien de la circulation piétonnière** Maintenir, en tout temps les trottoirs et les passages piétonniers libres de tout obstacle. Si un trottoir ou passage piéton est entravé, l'Entrepreneur doit fournir la signalisation complète afin que les piétons et les personnes à mobilité réduite puissent contourner l'obstacle, la présence de signaleurs est requise; ❖ **Maintien des zones de livraison et de débarcadère** Si au cours des travaux des zones de livraison ou de débarcadère sont entravées, l'entrepreneur doit, en accord avec l'arrondissement concerné, aménager des zones temporaires à proximité. Ces zones doivent être signalées par des panneaux; ❖ **Accès aux chantiers.** Les accès aux chantiers doivent être signalés, la présence de signaleurs est requise.

Travaux de construction de caniveaux de drainage, de chaussée et trottoirs en pavés de béton sur dalle structurale, de fosses de plantations, d'éclairage, de feux de circulation, de signalisation et de mobilier urbain dans la rue Sainte-Catherine Ouest, du boulevard Robert-Bourassa à la rue De Bleury.	❖ **Gestion des impacts** ▪ L'entrepreneur doit permettre l'accès en tout temps aux véhicules de service d'urgence et de service de sécurité incendie de Montréal; ▪ Des panneaux à message variable (PMVM) doivent demeurer en place pour la durée complète des travaux; ▪ Des communications de proximité et des courriels d'information aux partenaires sont prévus.

Résumé rédigé par Serge Thibault, chargé de projet - grand projet
2019-02-25

Projet rue Sainte-Catherine Ouest

Travaux de construction de caniveaux, d'aménagement de la chaussée et des trottoirs en pavés de béton sur dalle structurale, de fosses de plantations, de l'éclairage, des feux de circulation et du mobilier urbain dans la rue Sainte-Catherine Ouest, du boulevard Robert-Bourassa à la rue de Bleury.

Aménagement côté jardin inc.

GDD 1197231021			*Appel d'offres 333905*			*March-05-19*
Montants hors taxes sauf indication contraire						
Grand total			Montant	Contingences (12%)	Variance des quantités (5%)	Total
		Travaux payés par Ville et CSEM - hors taxes	15 068 731,06 $	1 800 028,93 $	741 093,00 $	17 609 852,99 $
		Travaux payés Ville et CSEM - taxes comprises	**17 325 273,54 $**	**2 069 583,26 $**	**852 071,68 $**	**20 246 928,48 $**
		Incidences payées par la Ville - hors taxes				803 944,40 $
		Incidences payées par la CSEM - hors taxes				242 530,42 $
		Incidences payées par Ville - taxes comprises				**919 697,11 $**
		Incidences payées par CSEM - taxes comprises				**269 028,08 $**
		Incidences totales - taxes comprises				**1 188 725,19 $**
		GRAND TOTAL TAXES COMPRISES				**21 435 653,67 $**

Imputation des coûts Corpo	
Règlement d'emprunt (17-025) et (18-053) Corpo	100,00%
TOTAL	**100,00%**

Résumé sommaires des interventions	**Dépenses taxes incluses**	**Crédits**
176360 - Travaux de chaussée, dans la rue Sainte-Catherine, là ou requis	6 478 974,62 $	5 916 167,41 $
176361 - Travaux de trottoir, dans la rue Sainte-Catherine, là où requis	7 578 799,66 $	6 920 454,27 $
176362 - Travaux d'éclairage, dans la rue Sainte-Catherine, là où requis	873 302,96 $	797 442,01 $
176363 - Travaux d'installation de feux de circulation, de télécommunication et de signalisation, dans la rue Sainte-Catherine, là où requis	1 921 718,02 $	1 754 784,70 $
176364 - Travaux de la commission des services électriques de Montréal (CSEM) - PAYÉ PAR LA VM ET IMPUTÉ À LA VM	188 638,38 $	172 251,98 $
CONTINGENCES CORPO 12 %	2 041 199,27 $	1 863 887,00 $
VARIANCE DE QUANTITÉS CORPO 5%	852 071,68 $	778 055,02 $
Contrat-176365 - Incidences techniques	287 334,61 $	265 065,18 $
Contrat-176366 - Incidences profesionnels	632 362,50 $	577 431,25 $
TOTAL	**20 854 401,70 $**	**19 045 538,82 $**
178166 - Travaux de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) - PAYÉ PAR LA VM ET IMPUTÉ À LA CSEM	283 839,90 $	248 964,13 $
178166 Contingences de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) - PAYÉ PAR LA VM ET IMPUTÉ À LA CSEM	28 383,99 $	24 896,41 $
178166 Incidences de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) - PAYÉ PAR LA CSEM ET IMPUTÉ À LA CSEM	203 443,60 $	178 446,23 $
178167 Incidences de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) - PAYÉ PAR LA CSEM ET IMPUTÉ À LA CSEM	65 584,48 $	65 584,48 $
TOTAL	**581 251,97 $**	**517 891,25 $**

Projet Investi 75015 - Réaménagement rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 1

Sous-projet investi	Projet Simon		Description	Montant	Contingences 12%	Variance des quantités 5 %	Total		TPS (5%)
	Travaux	**Agglo (A) / Corpo (C.)**							
1875015009	176360	**C**	Travaux de chaussée, dans la rue Sainte-Catherine, là ou requis	5 635 116,00 $	676 213,92 $	281 755,80 $	6 593 085,72 $		329 654,29 $
			Sous-total travaux sans taxes	**5 635 116,00 $**	**676 213,92 $**	**281 755,80 $**	**6 593 085,72 $**		**329 654,29 $**
	Sous-total - travaux avec taxes			**6 478 974,62 $**	**777 476,95 $**	**323 948,73 $**	**7 580 400,31 $**		

Sous-projet investi	Projet Simon		Description	Montant	Contingences 12%	Variance des quantités 5 %	Total		TPS (5%)
	Travaux	**Agglo (A) / Corpo (C.)**							
1875015010	176361	**C**	Travaux de trottoir, dans la rue Sainte-Catherine, là où requis	6 591 693,55 $	791 003,23 $	329 584,68 $	7 712 281,45 $		385 614,07 $
			Sous-total travaux sans taxes	**6 591 693,55 $**	**791 003,23 $**	**329 584,68 $**	**7 712 281,45 $**		**385 614,07 $**
	Sous-total - travaux avec taxes			**7 578 799,66 $**	**909 455,96 $**	**378 939,98 $**	**8 867 195,60 $**		

Sous-projet investi	Projet Simon		Description	Montant	Contingences 12%	Variance des quantités 5 %	Total		TPS (5%)
	Travaux	**Agglo (A) / Corpo (C.)**							
1875015011	176362	**C**	Travaux d'éclairage, dans la rue Sainte-Catherine, là où requis	759 559,00 $	91 147,08 $	37 977,95 $	888 684,03 $		44 434,20 $
			Sous-total travaux sans taxes	**759 559,00 $**	**91 147,08 $**	**37 977,95 $**	**888 684,03 $**		**44 434,20 $**
	Sous-total - travaux avec taxes			**873 302,96 $**	**104 796,36 $**	**43 665,15 $**	**1 021 764,46 $**		

Sous-projet investi	Projet Simon		Description	Montant	Contingences 12%	Variance des quantités 5 %	Total		TPS (5%)
	Travaux	**Agglo (A) / Corpo (C.)**							
1875015012	176363	**C**	Travaux d'installation de feux de circulation, de télécommunication et de signalisation, dans la rue Sainte-Catherine, là où requis	1 671 422,50 $	200 570,70 $	83 571,13 $	1 955 564,33 $		97 778,22 $
			Sous-total travaux sans taxes	**1 671 422,50 $**	**200 570,70 $**	**83 571,13 $**	**1 955 564,33 $**		**97 778,22 $**
	Sous-total - travaux avec taxes			**1 921 718,02 $**	**230 606,16 $**	**96 085,90 $**	**2 248 410,08 $**		

Sous-projet investi	Projet Simon		Description	Montant	Contingences 10%	Variance des quantités 5 %	Total		TPS (5%)
	Travaux	**Agglo (A) / Corpo (C.)**							
1875015013	176364	**N/A**	Travaux de la commission des services électriques de Montréal (CSEM) **PAYÉ PAR LA VM ET IMPUTÉ À LA VILLE**	164 069,04 $	16 406,90 $	8 203,45 $	188 679,40 $		9 433,97 $
			Sous-total travaux sans taxes	**164 069,04 $**	**16 406,90 $**	**8 203,45 $**	**188 679,40 $**		**9 433,97 $**
	Sous-total - travaux avec taxes			**188 638,38 $**	**18 863,84 $**	**9 431,92 $**	**216 934,14 $**		

Sous-projet investi	Projet Simon		Description	Montant	Contingences 10%	Variance des quantités 0%	Total		TPS (5%)
	Travaux	**Agglo (A) / Corpo (C.)**							
1969150100	178166	**C**	Travaux de la commission des services électriques de Montréal (CSEM) **PAYÉ PAR LA VM ET IMPUTÉ À LA CSEM**	246 870,97 $	24 687,10 $	- $	271 558,07 $		13 577,90 $
			Sous-total travaux sans taxes	**246 870,97 $**	**24 687,10 $**	**- $**	**271 558,07 $**		**13 577,90 $**
	Sous-total - travaux avec taxes			**283 839,90 $**	**28 383,99 $**	**- $**	**312 223,89 $**		

Sous-projet investi	Projet Simon		Description	Montant			Total		TPS (5%)
	Incidences techniques	**Agglo (A) / Corpo (C.)**	**Payés par CESM/VM et imputés à Ville**						
1875015014	176365	**C**	CSEM - Dépenses incidentes (laboratoires, surveillance, divers)	22 972,99 $			22 972,99 $		1 148,65 $
1875015014	176365	**C**	CSEM - Conception et frais généraux	30 971,41 $			30 971,41 $		- $
1875015014	176365	**C**	Gestion des impacts envers les rivrains	100 000,00 $			100 000,00 $		5 000,00 $
1875015014	176365	**C**	Marquage, signalisation et feux de circulation	100 000,00 $			100 000,00 $		5 000,00 $
			Sous-total - Incidences techniques sans taxes	**253 944,40 $**			**253 944,40 $**		**11 148,65 $**
	Incidences services profesionnels	**Agglo (A) / Corpo (C.)**	**Payés par VM**						
							- $		- $
1875015015	176366	**C**	Laboratoire (qualitatif)	500 000,00 $			500 000,00 $		25 000,00 $
1875015015	176366	**C**	Laoratoire (contrôle environnemental)	50 000,00 $			50 000,00 $		2 500,00 $
			Sous-total - Incidences services profesionnels sans taxes	**550 000,00 $**			**550 000,00 $**		**27 500,00 $**
	Sous-total - incidences PAYÉS PAR VM sans taxes			**803 944,40 $**			**803 944,40 $**		
	Sous-total - incidences PAYÉS PAR VM avec taxes			**919 697,11 $**			**919 697,11 $**		
	Incidences techniques	**Agglo (A) / Corpo (C.)**	**Payés par CSEM et imputés à la CSEM**						
1969150100	178166	**C**	CSEM - Dépenses incidentes (laboratoires, surveillance,divers)	176 945,94 $			176 945,94 $		8 847,30 $
1969150101	178167	**C**	CSEM - Conception et frais généraux	65 584,48 $			65 584,48 $		- $
				242 530,42 $			**242 530,42 $**		**8 847,30 $**
	Sous-total - incidences PAYÉS PAR CSEM sans taxes			**242 530,42 $**			**242 530,42 $**		
	Sous-total - incidences PAYÉS PAR CSEM avec taxes			**269 028,08 $**			**269 028,08 $**		**8 847,30 $**

** 97 936 $ à répartir

TVQ (9,975%)	Taxes	Ristourne (TPS et 50%TVQ)	Dépense nette TOTAL	Dépense nette montant	Dépense nette contingences	Dépense nette variance de quantitées
657 660,30 $	987 314,59 $	658 484,44 $	6 921 915,87 $	5 916 167,41 $	709 940,09 $	295 808,37 $
657 660,30 $	**987 314,59 $**	**658 484,44 $**	**6 921 915,87 $**	**5 916 167,41 $**	**709 940,09 $**	**295 808,37 $**

TVQ (9,975%)	Taxes	Ristourne (TPS et 50%TVQ)	Dépense nette TOTAL	Dépense nette montant	Dépense nette contingences	Dépense nette variance de quantitées
769 300,07 $	1 154 914,15 $	770 264,11 $	8 096 931,49 $	6 920 454,27 $	830 454,51 $	346 022,71 $
769 300,07 $	**1 154 914,15 $**	**770 264,11 $**	**8 096 931,49 $**	**6 920 454,27 $**	**830 454,51 $**	**346 022,71 $**

TVQ (9,975%)	Taxes	Ristourne (TPS et 50%TVQ)	Dépense nette TOTAL	Dépense nette montant	Dépense nette contingences	Dépense nette variance de quantitées
88 646,23 $	133 080,43 $	88 757,32 $	933 007,15 $	797 442,01 $	95 693,04 $	39 872,10 $
88 646,23 $	**133 080,43 $**	**88 757,32 $**	**933 007,15 $**	**797 442,01 $**	**95 693,04 $**	**39 872,10 $**

TVQ (9,975%)	Taxes	Ristourne (TPS et 50%TVQ)	Dépense nette TOTAL	Dépense nette montant	Dépense nette contingences	Dépense nette variance de quantitées
195 067,54 $	292 845,76 $	195 311,99 $	2 053 098,10 $	1 754 784,70 $	210 574,16 $	87 739,23 $
195 067,54 $	**292 845,76 $**	**195 311,99 $**	**2 053 098,10 $**	**1 754 784,70 $**	**210 574,16 $**	**87 739,23 $**

TVQ (9,975%)	Taxes	Ristourne (TPS et 50%TVQ)	Dépense nette TOTAL	Dépense nette montant	Dépense nette contingences	Dépense nette variance de quantitées
18 820,77 $	28 254,74 $	26 654,97 $	190 279,16 $	172 251,98 $	17 225,20 $	8 612,60 $
18 820,77 $	**28 254,74 $**	**26 654,97 $**	**190 279,16 $**	**172 251,98 $**	**17 225,20 $**	**8 612,60 $**

TVQ (9,975%)	Taxes	Ristourne (TPS et 91,5%TVQ)	Dépense nette TOTAL	Dépense nette montant	Dépense nette contingences	Dépense nette variance de quantitées
27 087,92 $	40 665,82 $	38 363,35 $	273 860,54 $	248 964,13 $	24 896,41 $	- $
27 087,92 $	**40 665,82 $**	**38 363,35 $**	**273 860,54 $**	**248 964,13 $**	**24 896,41 $**	**- $**

TVQ (9,975%)	Taxes	Ristourne (TPS et 50%TVQ)	Dépense nette
2 291,56 $	3 440,21 $	2 294,43 $	24 118,77 $
- $	- $	- $	30 971,41 $
9 975,00 $	14 975,00 $	9 987,50 $	104 987,50 $
9 975,00 $	14 975,00 $	9 987,50 $	104 987,50 $
22 241,56 $	**33 390,21 $**	**22 269,43 $**	**265 065,18 $**
- $	- $	- $	- $
49 875,00 $	74 875,00 $	49 937,50 $	524 937,50 $
4 987,50 $	7 487,50 $	4 993,75 $	52 493,75 $
54 862,50 $	**82 362,50 $**	**54 931,25 $**	**577 431,25 $**
17 650,36 $	26 497,66 $	24 997,37 $	178 446,23 $
- $	- $	- $	65 584,48 $
17 650,36 $	**26 497,66 $**	**24 997,37 $**	**244 030,71 $**
17 650,36 $	**26 497,66 $**		

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 10 janvier 2017

AMÉNAGEMENT "CÔTÉ JARDIN" INC.
A/S MONSIEUR PIERRE DAGENAIS
4303, RUE HOGAN
MONTRÉAL (QC) H2H 2N2

N° de décision : 2017-CPSM-1002048
N° de client : 2700029858

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). AMÉNAGEMENT "CÔTÉ JARDIN" INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **11 septembre 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 333905
Numéro de référence : 1216874
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Projet rue Sainte-Catherine Ouest Lot 1A-Aménagement. (Arrondissement Ville-Marie)

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Aménagement Coté Jardin Inc 4303 rue Hogan Montréal, QC, H2H 2N2	Monsieur Jean-Patrick Blanchette Téléphone : 514 939-3577 Télécopieur : 514 939-3174	**Commande : (1521300)** 2018-12-12 15 h 26 **Transmission :** 2018-12-12 15 h 26	3037999 - 333905-ADD01 2018-12-13 13 h 04 - Courriel 3038003 - 333905_ADD01_Devis 2018-12-13 13 h 22 - Messagerie 3038014 - 333905_ADD01_Plans 2018-12-13 13 h 27 - Messagerie 3038019 - 333905_ADD01_Bordereau Soumission (devis) 2018-12-13 9 h 32 - Courriel 3038020 - 333905_ADD01_Bordereau Soumission (bordereau) 2018-12-13 9 h 32 - Téléchargement 3050859 - 333905-ADD02_signe 2019-01-22 10 h 06 - Courriel 3050868 - 333905_Devis techniques_ADD02 2019-01-23 9 h 42 - Messagerie 3050872 - 333905_Plans_ADD02 2019-01-23 13 h 32 - Messagerie 3050876 - 333905_ADD02_Bordereau Soumission (devis) 2019-01-22 10 h 19 - Courriel 3050877 - 333905_ADD02_Bordereau Soumission (bordereau) 2019-01-22 10 h 19 - Téléchargement 3050879 - Annexe 09_ADD02 (devis) 2019-01-22 10 h 24 - Courriel 3050880 - Annexe 09_ADD02 (bordereau) 2019-01-22 10 h 24 - Téléchargement 3055309 - 333905-ADD03_signe_incluant report de date 2019-01-30 7 h 11 - Courriel 3055311 - 333905_Plaques de bronze_ADD03 2019-01-30 9 h 08 - Courriel 3055312 - 333905_ADD03_Bordereau Soumission (devis) 2019-01-30 7 h 12 - Courriel 3055313 - 333905_ADD03_Bordereau Soumission (bordereau) 2019-01-30 7 h 12 - Téléchargement 3057731 - 333905-ADD04_signe 2019-02-01 13 h 07 - Courriel 3057735 - 333905_ADD04_Bordereau Soumission (devis) 2019-02-01 13 h 07 - Courriel 3057736 - 333905_ADD04_Bordereau Soumission (bordereau) 2019-02-01 13 h 07 - Téléchargement 3059318 - 333905-ADD05_signe 2019-02-05 9 h 51 - Courriel

			3059323 - DT-4601 Rev 01 devis feux piéton numerique 2019-02-05 9 h 52 - Courriel 3059325 - 333905_ADD05_Bordereau Soumission (devis) 2019-02-05 9 h 54 - Courriel 3059326 - 333905_ADD05_Bordereau Soumission (bordereau) 2019-02-05 9 h 54 - Téléchargement 3062065 - 333905_ADD06 2019-02-08 11 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Armatures Bois-Francs Inc (ABF) 249 boul de la Bonaventure Victoriaville, QC, G6T 1V5 http://www.abf-inc.com	Madame Erika Lynn Johnson Téléphone : 819 758-7501 Télécopieur : 819 758-7629	**Commande : (1516041)** 2018-11-27 9 h 43 **Transmission :** 2018-11-27 9 h 43	3037999 - 333905-ADD01 2018-12-13 13 h 04 - Courriel 3038003 - 333905_ADD01_Devis 2018-12-13 13 h 20 - Messagerie 3038014 - 333905_ADD01_Plans 2018-12-13 13 h 23 - Messagerie 3038019 - 333905_ADD01_Bordereau Soumission (devis) 2018-12-13 9 h 32 - Courriel 3038020 - 333905_ADD01_Bordereau Soumission (bordereau) 2018-12-13 9 h 32 - Téléchargement 3050859 - 333905-ADD02_signe 2019-01-22 10 h 05 - Courriel 3050868 - 333905_Devis techniques_ADD02 2019-01-23 9 h 38 - Messagerie 3050872 - 333905_Plans_ADD02 2019-01-23 13 h 22 - Messagerie 3050876 - 333905_ADD02_Bordereau Soumission (devis) 2019-01-22 10 h 19 - Courriel 3050877 - 333905_ADD02_Bordereau Soumission (bordereau) 2019-01-22 10 h 19 - Téléchargement 3050879 - Annexe 09_ADD02 (devis) 2019-01-22 10 h 24 - Courriel 3050880 - Annexe 09_ADD02 (bordereau) 2019-01-22 10 h 24 - Téléchargement 3055309 - 333905-ADD03_signe_incluant report de date 2019-01-30 7 h 11 - Courriel 3055311 - 333905_Plaques de bronze_ADD03 2019-01-30 9 h 08 - Courriel 3055312 - 333905_ADD03_Bordereau Soumission (devis) 2019-01-30 7 h 12 - Courriel 3055313 - 333905_ADD03_Bordereau Soumission (bordereau) 2019-01-30 7 h 12 - Téléchargement 3057731 - 333905-ADD04_signe 2019-02-01 13 h 07 - Courriel 3057735 - 333905_ADD04_Bordereau Soumission (devis) 2019-02-01 13 h 07 - Courriel 3057736 - 333905_ADD04_Bordereau Soumission (bordereau) 2019-02-01 13 h 07 - Téléchargement 3059318 - 333905-ADD05_signe 2019-02-05 9 h 51 - Courriel 3059323 - DT-4601 Rev 01 devis feux piéton numerique 2019-02-05 9 h 52 - Courriel 3059325 - 333905_ADD05_Bordereau Soumission (devis) 2019-02-05 9 h 54 - Courriel 3059326 - 333905_ADD05_Bordereau Soumission (bordereau) 2019-02-05 9 h 54 - Téléchargement

			3062065 - 333905_ADD06 2019-02-08 11 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Bau-Québec Ltée.. 1370, Labadie, Local 1 Longueuil, QC, J4N1C7	Monsieur Denis Huard Téléphone : 450 676-8622 Télécopieur :	**Commande : (1518774)** 2018-12-04 19 h 09 **Transmission :** 2018-12-04 19 h 13	3037999 - 333905-ADD01 2018-12-13 13 h 04 - Courriel 3038003 - 333905_ADD01_Devis 2018-12-13 13 h 22 - Messagerie 3038014 - 333905_ADD01_Plans 2018-12-13 13 h 26 - Messagerie 3038019 - 333905_ADD01_Bordereau Soumission (devis) 2018-12-13 9 h 32 - Courriel 3038020 - 333905_ADD01_Bordereau Soumission (bordereau) 2018-12-13 9 h 32 - Téléchargement 3050859 - 333905-ADD02_signe 2019-01-22 10 h 06 - Courriel 3050868 - 333905_Devis techniques_ADD02 2019-01-23 9 h 41 - Messagerie 3050872 - 333905_Plans_ADD02 2019-01-23 13 h 31 - Messagerie 3050876 - 333905_ADD02_Bordereau Soumission (devis) 2019-01-22 10 h 19 - Courriel 3050877 - 333905_ADD02_Bordereau Soumission (bordereau) 2019-01-22 10 h 19 - Téléchargement 3050879 - Annexe 09_ADD02 (devis) 2019-01-22 10 h 24 - Courriel 3050880 - Annexe 09_ADD02 (bordereau) 2019-01-22 10 h 24 - Téléchargement 3055309 - 333905-ADD03_signe_incluant report de date 2019-01-30 7 h 11 - Courriel 3055311 - 333905_Plaques de bronze_ADD03 2019-01-30 9 h 08 - Courriel 3055312 - 333905_ADD03_Bordereau Soumission (devis) 2019-01-30 7 h 12 - Courriel 3055313 - 333905_ADD03_Bordereau Soumission (bordereau) 2019-01-30 7 h 12 - Téléchargement 3057731 - 333905-ADD04_signe 2019-02-01 13 h 07 - Courriel 3057735 - 333905_ADD04_Bordereau Soumission (devis) 2019-02-01 13 h 07 - Courriel 3057736 - 333905_ADD04_Bordereau Soumission (bordereau) 2019-02-01 13 h 07 - Téléchargement 3059318 - 333905-ADD05_signe 2019-02-05 9 h 51 - Courriel 3059323 - DT-4601 Rev 01 devis feux piéton numerique 2019-02-05 9 h 52 - Courriel 3059325 - 333905_ADD05_Bordereau Soumission (devis) 2019-02-05 9 h 54 - Courriel 3059326 - 333905_ADD05_Bordereau Soumission (bordereau) 2019-02-05 9 h 54 - Téléchargement 3062065 - 333905_ADD06 2019-02-08 11 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Bordures Polycor Inc 76 rue Saint-Paul, Suite 100	Madame Lizanne Bélanger Téléphone : 418 906-6819 Télécopieur :	**Commande : (1516209)** 2018-11-27 11 h 54	3037999 - 333905-ADD01 2018-12-13 13 h 04 - Courriel

Québec, QC, G1K 3V9 http://www.polycor.com		**Transmission :** 2018-11-27 11 h 54	3038003 - 333905_ADD01_Devis 2018-12-13 13 h 21 - Messagerie 3038014 - 333905_ADD01_Plans 2018-12-13 13 h 24 - Messagerie 3038019 - 333905_ADD01_Bordereau Soumission (devis) 2018-12-13 9 h 32 - Courriel 3038020 - 333905_ADD01_Bordereau Soumission (bordereau) 2018-12-13 9 h 32 - Téléchargement 3050859 - 333905-ADD02_signe 2019-01-22 10 h 06 - Courriel 3050868 - 333905_Devis techniques_ADD02 2019-01-23 9 h 39 - Messagerie 3050872 - 333905_Plans_ADD02 2019-01-23 13 h 28 - Messagerie 3050876 - 333905_ADD02_Bordereau Soumission (devis) 2019-01-22 10 h 19 - Courriel 3050877 - 333905_ADD02_Bordereau Soumission (bordereau) 2019-01-22 10 h 19 - Téléchargement 3050879 - Annexe 09_ADD02 (devis) 2019-01-22 10 h 24 - Courriel 3050880 - Annexe 09_ADD02 (bordereau) 2019-01-22 10 h 24 - Téléchargement 3055309 - 333905-ADD03_signe_incluant report de date 2019-01-30 7 h 11 - Courriel 3055311 - 333905_Plaques de bronze_ADD03 2019-01-30 9 h 08 - Courriel 3055312 - 333905_ADD03_Bordereau Soumission (devis) 2019-01-30 7 h 12 - Courriel 3055313 - 333905_ADD03_Bordereau Soumission (bordereau) 2019-01-30 7 h 12 - Téléchargement 3057731 - 333905-ADD04_signe 2019-02-01 13 h 07 - Courriel 3057735 - 333905_ADD04_Bordereau Soumission (devis) 2019-02-01 13 h 07 - Courriel 3057736 - 333905_ADD04_Bordereau Soumission (bordereau) 2019-02-01 13 h 07 - Téléchargement 3059318 - 333905-ADD05_signe 2019-02-05 9 h 51 - Courriel 3059323 - DT-4601 Rev 01 devis feux piéton numerique 2019-02-05 9 h 52 - Courriel 3059325 - 333905_ADD05_Bordereau Soumission (devis) 2019-02-05 9 h 54 - Courriel 3059326 - 333905_ADD05_Bordereau Soumission (bordereau) 2019-02-05 9 h 54 - Téléchargement 3062065 - 333905_ADD06 2019-02-08 11 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Ceveco inc. 2970 Omer Ravary Bureau 100 Montréal, QC, H1W 3Z6 http://www.ceveco.ca	Monsieur Patrick Lapointe Téléphone : 514 521-1042 Télécopieur : 514 521-1048	**Commande : (1524462)** 2018-12-21 10 h 30 **Transmission :** 2018-12-21 10 h 38	3037999 - 333905-ADD01 2018-12-21 10 h 30 - Téléchargement 3038003 - 333905_ADD01_Devis 2018-12-21 10 h 30 - Téléchargement 3038014 - 333905_ADD01_Plans 2018-12-21 10 h 30 - Messagerie 3038019 - 333905_ADD01_Bordereau Soumission (devis) 2018-12-21 10 h 30 - Téléchargement

			3038020 - 333905_ADD01_Bordereau Soumission (bordereau) 2018-12-21 10 h 30 - Téléchargement 3050859 - 333905-ADD02_signe 2019-01-22 10 h 06 - Courriel 3050868 - 333905_Devis techniques_ADD02 2019-01-23 9 h 40 - Messagerie 3050872 - 333905_Plans_ADD02 2019-01-23 13 h 29 - Messagerie 3050876 - 333905_ADD02_Bordereau Soumission (devis) 2019-01-22 10 h 19 - Courriel 3050877 - 333905_ADD02_Bordereau Soumission (bordereau) 2019-01-22 10 h 19 - Téléchargement 3050879 - Annexe 09_ADD02 (devis) 2019-01-22 10 h 24 - Courriel 3050880 - Annexe 09_ADD02 (bordereau) 2019-01-22 10 h 24 - Téléchargement 3055309 - 333905-ADD03_signe_incluant report de date 2019-01-30 7 h 11 - Courriel 3055311 - 333905_Plaques de bronze_ADD03 2019-01-30 9 h 08 - Courriel 3055312 - 333905_ADD03_Bordereau Soumission (devis) 2019-01-30 7 h 12 - Courriel 3055313 - 333905_ADD03_Bordereau Soumission (bordereau) 2019-01-30 7 h 12 - Téléchargement 3057731 - 333905-ADD04_signe 2019-02-01 13 h 07 - Courriel 3057735 - 333905_ADD04_Bordereau Soumission (devis) 2019-02-01 13 h 07 - Courriel 3057736 - 333905_ADD04_Bordereau Soumission (bordereau) 2019-02-01 13 h 07 - Téléchargement 3059318 - 333905-ADD05_signe 2019-02-05 9 h 51 - Courriel 3059323 - DT-4601 Rev 01 devis feux piéton numerique 2019-02-05 9 h 52 - Courriel 3059325 - 333905_ADD05_Bordereau Soumission (devis) 2019-02-05 9 h 54 - Courriel 3059326 - 333905_ADD05_Bordereau Soumission (bordereau) 2019-02-05 9 h 54 - Téléchargement 3062065 - 333905_ADD06 2019-02-08 11 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction Bau-Val Inc. 87 Emilien Marcoux, Suite#101 Blainville, QC, J7C 0B4 http://www.bauval.com	Madame Johanne Vallée Téléphone : 514 788-4660 Télécopieur :	**Commande : (1532697)** 2019-01-23 8 h 45 **Transmission :** 2019-01-23 10 h 13	3037999 - 333905-ADD01 2019-01-23 8 h 45 - Téléchargement 3038003 - 333905_ADD01_Devis 2019-01-23 8 h 45 - Téléchargement 3038014 - 333905_ADD01_Plans 2019-01-23 8 h 45 - Messagerie 3038019 - 333905_ADD01_Bordereau Soumission (devis) 2019-01-23 8 h 45 - Téléchargement 3038020 - 333905_ADD01_Bordereau Soumission (bordereau) 2019-01-23 8 h 45 - Téléchargement 3050859 - 333905-ADD02_signe 2019-01-23 8 h 45 - Téléchargement 3050868 - 333905_Devis techniques_ADD02 2019-01-23 9 h 36 - Messagerie

			3050872 - 333905_Plans_ADD02 2019-01-23 13 h 21 - Messagerie 3050876 - 333905_ADD02_Bordereau Soumission (devis) 2019-01-23 8 h 45 - Téléchargement 3050877 - 333905_ADD02_Bordereau Soumission (bordereau) 2019-01-23 8 h 45 - Téléchargement 3050879 - Annexe 09_ADD02 (devis) 2019-01-23 8 h 45 - Téléchargement 3050880 - Annexe 09_ADD02 (bordereau) 2019-01-23 8 h 45 - Téléchargement 3055309 - 333905-ADD03_signe_incluant report de date 2019-01-30 7 h 11 - Courriel 3055311 - 333905_Plaques de bronze_ADD03 2019-01-30 9 h 08 - Courriel 3055312 - 333905_ADD03_Bordereau Soumission (devis) 2019-01-30 7 h 12 - Courriel 3055313 - 333905_ADD03_Bordereau Soumission (bordereau) 2019-01-30 7 h 12 - Téléchargement 3057731 - 333905-ADD04_signe 2019-02-01 13 h 07 - Courriel 3057735 - 333905_ADD04_Bordereau Soumission (devis) 2019-02-01 13 h 07 - Courriel 3057736 - 333905_ADD04_Bordereau Soumission (bordereau) 2019-02-01 13 h 07 - Téléchargement 3059318 - 333905-ADD05_signe 2019-02-05 9 h 51 - Courriel 3059323 - DT-4601 Rev 01 devis feux piéton numerique 2019-02-05 9 h 52 - Courriel 3059325 - 333905_ADD05_Bordereau Soumission (devis) 2019-02-05 9 h 54 - Courriel 3059326 - 333905_ADD05_Bordereau Soumission (bordereau) 2019-02-05 9 h 54 - Téléchargement 3062065 - 333905_ADD06 2019-02-08 11 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction NRC Inc. 160 rue Deslauriers Arr. St-Laurent Montréal, QC, H4N 1V8	Madame Iulia Savescu Téléphone : 514 331-7944 Télécopieur : 514 331-2295	**Commande : (1516604)** 2018-11-28 10 h 56 **Transmission :** 2018-11-28 11 h 42	3037999 - 333905-ADD01 2018-12-13 13 h 04 - Courriel 3038003 - 333905_ADD01_Devis 2018-12-13 13 h 23 - Messagerie 3038014 - 333905_ADD01_Plans 2018-12-13 13 h 29 - Messagerie 3038019 - 333905_ADD01_Bordereau Soumission (devis) 2018-12-13 9 h 32 - Courriel 3038020 - 333905_ADD01_Bordereau Soumission (bordereau) 2018-12-13 9 h 32 - Téléchargement 3050859 - 333905-ADD02_signe 2019-01-22 10 h 06 - Courriel 3050868 - 333905_Devis techniques_ADD02 2019-01-23 9 h 44 - Messagerie 3050872 - 333905_Plans_ADD02 2019-01-23 13 h 34 - Messagerie 3050876 - 333905_ADD02_Bordereau Soumission (devis) 2019-01-22 10 h 19 - Courriel 3050877 - 333905_ADD02_Bordereau Soumission (bordereau) 2019-01-22 10 h 19 - Téléchargement

			3050879 - Annexe 09_ADD02 (devis) 2019-01-22 10 h 24 - Courriel 3050880 - Annexe 09_ADD02 (bordereau) 2019-01-22 10 h 24 - Téléchargement 3055309 - 333905-ADD03_signe_incluant report de date 2019-01-30 7 h 11 - Courriel 3055311 - 333905_Plaques de bronze_ADD03 2019-01-30 9 h 08 - Courriel 3055312 - 333905_ADD03_Bordereau Soumission (devis) 2019-01-30 7 h 12 - Courriel 3055313 - 333905_ADD03_Bordereau Soumission (bordereau) 2019-01-30 7 h 12 - Téléchargement 3057731 - 333905-ADD04_signe 2019-02-01 13 h 07 - Courriel 3057735 - 333905_ADD04_Bordereau Soumission (devis) 2019-02-01 13 h 07 - Courriel 3057736 - 333905_ADD04_Bordereau Soumission (bordereau) 2019-02-01 13 h 07 - Téléchargement 3059318 - 333905-ADD05_signe 2019-02-05 9 h 51 - Courriel 3059323 - DT-4601 Rev 01 devis feux piéton numerique 2019-02-05 9 h 52 - Courriel 3059325 - 333905_ADD05_Bordereau Soumission (devis) 2019-02-05 9 h 54 - Courriel 3059326 - 333905_ADD05_Bordereau Soumission (bordereau) 2019-02-05 9 h 54 - Téléchargement 3062065 - 333905_ADD06 2019-02-08 11 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Électricité Grimard Inc. 1855, Bernard-Lefebvre Laval, QC, H7C 0A5 http://www.grimard.ca	Monsieur Jacques Grimard Téléphone : 418 549-0745 Télécopieur : 418 545-7942	**Commande : (1519362)** 2018-12-06 9 h 48 **Transmission :** 2018-12-06 9 h 48	3037999 - 333905-ADD01 2018-12-13 13 h 04 - Courriel 3038003 - 333905_ADD01_Devis 2018-12-13 13 h 20 - Messagerie 3038014 - 333905_ADD01_Plans 2018-12-13 13 h 22 - Messagerie 3038019 - 333905_ADD01_Bordereau Soumission (devis) 2018-12-13 9 h 32 - Courriel 3038020 - 333905_ADD01_Bordereau Soumission (bordereau) 2018-12-13 9 h 32 - Téléchargement 3050859 - 333905-ADD02_signe 2019-01-22 10 h 05 - Courriel 3050868 - 333905_Devis techniques_ADD02 2019-01-23 9 h 37 - Messagerie 3050872 - 333905_Plans_ADD02 2019-01-23 13 h 22 - Messagerie 3050876 - 333905_ADD02_Bordereau Soumission (devis) 2019-01-22 10 h 19 - Courriel 3050877 - 333905_ADD02_Bordereau Soumission (bordereau) 2019-01-22 10 h 19 - Téléchargement 3050879 - Annexe 09_ADD02 (devis) 2019-01-22 10 h 24 - Courriel 3050880 - Annexe 09_ADD02 (bordereau) 2019-01-22 10 h 24 - Téléchargement 3055309 - 333905-ADD03_signe_incluant report de date 2019-01-30 7 h 11 - Courriel

			3055311 - 333905_Plaques de bronze_ADD03 2019-01-30 9 h 08 - Courriel 3055312 - 333905_ADD03_Bordereau Soumission (devis) 2019-01-30 7 h 12 - Courriel 3055313 - 333905_ADD03_Bordereau Soumission (bordereau) 2019-01-30 7 h 12 - Téléchargement 3057731 - 333905-ADD04_signe 2019-02-01 13 h 07 - Courriel 3057735 - 333905_ADD04_Bordereau Soumission (devis) 2019-02-01 13 h 07 - Courriel 3057736 - 333905_ADD04_Bordereau Soumission (bordereau) 2019-02-01 13 h 07 - Téléchargement 3059318 - 333905-ADD05_signe 2019-02-05 9 h 51 - Courriel 3059323 - DT-4601 Rev 01 devis feux piéton numerique 2019-02-05 9 h 52 - Courriel 3059325 - 333905_ADD05_Bordereau Soumission (devis) 2019-02-05 9 h 54 - Courriel 3059326 - 333905_ADD05_Bordereau Soumission (bordereau) 2019-02-05 9 h 54 - Téléchargement 3062065 - 333905_ADD06 2019-02-08 11 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Eurovia Québec Grands Projets (Laval) 4085 St-Elzéar Est Laval, QC, H7E 4P2	Madame Line Proulx Téléphone : 450 431-7887 Télécopieur :	**Commande : (1515808)** 2018-11-26 14 h 49 **Transmission :** 2018-11-26 15 h 04	3037999 - 333905-ADD01 2018-12-13 13 h 04 - Courriel 3038003 - 333905_ADD01_Devis 2018-12-13 13 h 21 - Messagerie 3038014 - 333905_ADD01_Plans 2018-12-13 13 h 25 - Messagerie 3038019 - 333905_ADD01_Bordereau Soumission (devis) 2018-12-13 9 h 32 - Courriel 3038020 - 333905_ADD01_Bordereau Soumission (bordereau) 2018-12-13 9 h 32 - Téléchargement 3050859 - 333905-ADD02_signe 2019-01-22 10 h 06 - Courriel 3050868 - 333905_Devis techniques_ADD02 2019-01-23 9 h 40 - Messagerie 3050872 - 333905_Plans_ADD02 2019-01-23 13 h 30 - Messagerie 3050876 - 333905_ADD02_Bordereau Soumission (devis) 2019-01-22 10 h 19 - Courriel 3050877 - 333905_ADD02_Bordereau Soumission (bordereau) 2019-01-22 10 h 19 - Téléchargement 3050879 - Annexe 09_ADD02 (devis) 2019-01-22 10 h 24 - Courriel 3050880 - Annexe 09_ADD02 (bordereau) 2019-01-22 10 h 24 - Téléchargement 3055309 - 333905-ADD03_signe_incluant report de date 2019-01-30 7 h 11 - Courriel 3055311 - 333905_Plaques de bronze_ADD03 2019-01-30 9 h 08 - Courriel 3055312 - 333905_ADD03_Bordereau Soumission (devis) 2019-01-30 7 h 12 - Courriel 3055313 - 333905_ADD03_Bordereau Soumission (bordereau) 2019-01-30 7 h 12 - Téléchargement

			3057731 - 333905-ADD04_signe 2019-02-01 13 h 07 - Courriel 3057735 - 333905_ADD04_Bordereau Soumission (devis) 2019-02-01 13 h 07 - Courriel 3057736 - 333905_ADD04_Bordereau Soumission (bordereau) 2019-02-01 13 h 07 - Téléchargement 3059318 - 333905-ADD05_signe 2019-02-05 9 h 51 - Courriel 3059323 - DT-4601 Rev 01 devis feux piéton numerique 2019-02-05 9 h 52 - Courriel 3059325 - 333905_ADD05_Bordereau Soumission (devis) 2019-02-05 9 h 54 - Courriel 3059326 - 333905_ADD05_Bordereau Soumission (bordereau) 2019-02-05 9 h 54 - Téléchargement 3062065 - 333905_ADD06 2019-02-08 11 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Hydro BG Inc. 642. De Courcelle, bureau 206 Montréal, QC, h4C3c5	Monsieur Kastriot Malci Téléphone : 514 932-5445 Télécopieur :	**Commande : (1535012)** 2019-01-28 14 h 05 **Transmission :** 2019-01-28 15 h 56	3037999 - 333905-ADD01 2019-01-28 14 h 05 - Téléchargement 3038003 - 333905_ADD01_Devis 2019-01-28 14 h 05 - Téléchargement 3038014 - 333905_ADD01_Plans 2019-01-28 14 h 05 - Messagerie 3038019 - 333905_ADD01_Bordereau Soumission (devis) 2019-01-28 14 h 05 - Téléchargement 3038020 - 333905_ADD01_Bordereau Soumission (bordereau) 2019-01-28 14 h 05 - Téléchargement 3050859 - 333905-ADD02_signe 2019-01-28 14 h 05 - Téléchargement 3050868 - 333905_Devis techniques_ADD02 2019-01-28 14 h 05 - Téléchargement 3050872 - 333905_Plans_ADD02 2019-01-28 14 h 05 - Messagerie 3050876 - 333905_ADD02_Bordereau Soumission (devis) 2019-01-28 14 h 05 - Téléchargement 3050877 - 333905_ADD02_Bordereau Soumission (bordereau) 2019-01-28 14 h 05 - Téléchargement 3050879 - Annexe 09_ADD02 (devis) 2019-01-28 14 h 05 - Téléchargement 3050880 - Annexe 09_ADD02 (bordereau) 2019-01-28 14 h 05 - Téléchargement 3055309 - 333905-ADD03_signe_incluant report de date 2019-01-30 7 h 11 - Courriel 3055311 - 333905_Plaques de bronze_ADD03 2019-01-30 9 h 08 - Courriel 3055312 - 333905_ADD03_Bordereau Soumission (devis) 2019-01-30 7 h 12 - Courriel 3055313 - 333905_ADD03_Bordereau Soumission (bordereau) 2019-01-30 7 h 12 - Téléchargement 3057731 - 333905-ADD04_signe 2019-02-01 13 h 07 - Courriel 3057735 - 333905_ADD04_Bordereau Soumission (devis) 2019-02-01 13 h 07 - Courriel 3057736 - 333905_ADD04_Bordereau Soumission (bordereau) 2019-02-01 13 h 07 - Téléchargement

			3059318 - 333905-ADD05_signe 2019-02-05 9 h 51 - Courriel 3059323 - DT-4601 Rev 01 devis feux piéton numerique 2019-02-05 9 h 52 - Courriel 3059325 - 333905_ADD05_Bordereau Soumission (devis) 2019-02-05 9 h 54 - Courriel 3059326 - 333905_ADD05_Bordereau Soumission (bordereau) 2019-02-05 9 h 54 - Téléchargement 3062065 - 333905_ADD06 2019-02-08 11 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Laurin et Laurin (1991) Inc.. 12000 Arthur Sicard Mirabel, QC, J7J 0E9 http://www.laurinlaurin.ca	Madame Martine Chouinard Téléphone : 450 435-9551 Télécopieur : 450 435-2662	**Commande : (1515820)** 2018-11-26 15 h 04 **Transmission :** 2018-11-26 15 h 04	3037999 - 333905-ADD01 2018-12-13 13 h 04 - Courriel 3038003 - 333905_ADD01_Devis 2018-12-13 13 h 21 - Messagerie 3038014 - 333905_ADD01_Plans 2018-12-13 13 h 24 - Messagerie 3038019 - 333905_ADD01_Bordereau Soumission (devis) 2018-12-13 9 h 32 - Courriel 3038020 - 333905_ADD01_Bordereau Soumission (bordereau) 2018-12-13 9 h 32 - Téléchargement 3050859 - 333905-ADD02_signe 2019-01-22 10 h 06 - Courriel 3050868 - 333905_Devis techniques_ADD02 2019-01-23 9 h 39 - Messagerie 3050872 - 333905_Plans_ADD02 2019-01-23 13 h 23 - Messagerie 3050876 - 333905_ADD02_Bordereau Soumission (devis) 2019-01-22 10 h 19 - Courriel 3050877 - 333905_ADD02_Bordereau Soumission (bordereau) 2019-01-22 10 h 19 - Téléchargement 3050879 - Annexe 09_ADD02 (devis) 2019-01-22 10 h 24 - Courriel 3050880 - Annexe 09_ADD02 (bordereau) 2019-01-22 10 h 24 - Téléchargement 3055309 - 333905-ADD03_signe_incluant report de date 2019-01-30 7 h 11 - Courriel 3055311 - 333905_Plaques de bronze_ADD03 2019-01-30 9 h 08 - Courriel 3055312 - 333905_ADD03_Bordereau Soumission (devis) 2019-01-30 7 h 12 - Courriel 3055313 - 333905_ADD03_Bordereau Soumission (bordereau) 2019-01-30 7 h 12 - Téléchargement 3057731 - 333905-ADD04_signe 2019-02-01 13 h 07 - Courriel 3057735 - 333905_ADD04_Bordereau Soumission (devis) 2019-02-01 13 h 07 - Courriel 3057736 - 333905_ADD04_Bordereau Soumission (bordereau) 2019-02-01 13 h 07 - Téléchargement 3059318 - 333905-ADD05_signe 2019-02-05 9 h 51 - Courriel 3059323 - DT-4601 Rev 01 devis feux piéton numerique 2019-02-05 9 h 52 - Courriel 3059325 - 333905_ADD05_Bordereau Soumission (devis) 2019-02-05 9 h 54 - Courriel

			3059326 - 333905_ADD05_Bordereau Soumission (bordereau) 2019-02-05 9 h 54 - Téléchargement 3062065 - 333905_ADD06 2019-02-08 11 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
LE GROUPE LÉCUYER LTÉE. 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 http://www.lecuyerbeton.com	Monsieur David Guay Téléphone : 450 454-3928 Télécopieur : 450 454-7254	**Commande : (1529781)** 2019-01-16 11 h 12 **Transmission :** 2019-01-16 11 h 12	3037999 - 333905-ADD01 2019-01-16 11 h 12 - Téléchargement 3038003 - 333905_ADD01_Devis 2019-01-16 11 h 12 - Téléchargement 3038014 - 333905_ADD01_Plans 2019-01-16 11 h 12 - Téléchargement 3038019 - 333905_ADD01_Bordereau Soumission (devis) 2019-01-16 11 h 12 - Téléchargement 3038020 - 333905_ADD01_Bordereau Soumission (bordereau) 2019-01-16 11 h 12 - Téléchargement 3050859 - 333905-ADD02_signe 2019-01-22 10 h 06 - Courriel 3050868 - 333905_Devis techniques_ADD02 2019-01-23 9 h 39 - Messagerie 3050872 - 333905_Plans_ADD02 2019-01-23 13 h 24 - Messagerie 3050876 - 333905_ADD02_Bordereau Soumission (devis) 2019-01-22 10 h 19 - Courriel 3050877 - 333905_ADD02_Bordereau Soumission (bordereau) 2019-01-22 10 h 19 - Téléchargement 3050879 - Annexe 09_ADD02 (devis) 2019-01-22 10 h 24 - Courriel 3050880 - Annexe 09_ADD02 (bordereau) 2019-01-22 10 h 24 - Téléchargement 3055309 - 333905-ADD03_signe_incluant report de date 2019-01-30 7 h 11 - Courriel 3055311 - 333905_Plaques de bronze_ADD03 2019-01-30 9 h 08 - Courriel 3055312 - 333905_ADD03_Bordereau Soumission (devis) 2019-01-30 7 h 12 - Courriel 3055313 - 333905_ADD03_Bordereau Soumission (bordereau) 2019-01-30 7 h 12 - Téléchargement 3057731 - 333905-ADD04_signe 2019-02-01 13 h 07 - Courriel 3057735 - 333905_ADD04_Bordereau Soumission (devis) 2019-02-01 13 h 07 - Courriel 3057736 - 333905_ADD04_Bordereau Soumission (bordereau) 2019-02-01 13 h 07 - Téléchargement 3059318 - 333905-ADD05_signe 2019-02-05 9 h 51 - Courriel 3059323 - DT-4601 Rev 01 devis feux piéton numerique 2019-02-05 9 h 52 - Courriel 3059325 - 333905_ADD05_Bordereau Soumission (devis) 2019-02-05 9 h 54 - Courriel 3059326 - 333905_ADD05_Bordereau Soumission (bordereau) 2019-02-05 9 h 54 - Téléchargement 3062065 - 333905_ADD06 2019-02-08 11 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Legico CHP Consultants 4080 boul. Le Corbusier bur. 203 Laval, QC, H7L5R2	Monsieur daniel paquin Téléphone : 514 842-1355 Télécopieur :	**Commande : (1516365)** 2018-11-27 15 h 40 **Transmission :** 2018-11-27 15 h 46	3037999 - 333905-ADD01 2018-12-13 13 h 04 - Courriel 3038003 - 333905_ADD01_Devis 2018-12-13 13 h 21 - Messagerie 3038014 - 333905_ADD01_Plans 2018-12-13 13 h 25 - Messagerie 3038019 - 333905_ADD01_Bordereau Soumission (devis) 2018-12-13 9 h 32 - Courriel 3038020 - 333905_ADD01_Bordereau Soumission (bordereau) 2018-12-13 9 h 32 - Téléchargement 3050859 - 333905-ADD02_signe 2019-01-22 10 h 06 - Courriel 3050868 - 333905_Devis techniques_ADD02 2019-01-23 9 h 41 - Messagerie 3050872 - 333905_Plans_ADD02 2019-01-23 13 h 31 - Messagerie 3050876 - 333905_ADD02_Bordereau Soumission (devis) 2019-01-22 10 h 19 - Courriel 3050877 - 333905_ADD02_Bordereau Soumission (bordereau) 2019-01-22 10 h 19 - Téléchargement 3050879 - Annexe 09_ADD02 (devis) 2019-01-22 10 h 24 - Courriel 3050880 - Annexe 09_ADD02 (bordereau) 2019-01-22 10 h 24 - Téléchargement 3055309 - 333905-ADD03_signe_incluant report de date 2019-01-30 7 h 11 - Courriel 3055311 - 333905_Plaques de bronze_ADD03 2019-01-30 9 h 08 - Courriel 3055312 - 333905_ADD03_Bordereau Soumission (devis) 2019-01-30 7 h 12 - Courriel 3055313 - 333905_ADD03_Bordereau Soumission (bordereau) 2019-01-30 7 h 12 - Téléchargement 3057731 - 333905-ADD04_signe 2019-02-01 13 h 07 - Courriel 3057735 - 333905_ADD04_Bordereau Soumission (devis) 2019-02-01 13 h 07 - Courriel 3057736 - 333905_ADD04_Bordereau Soumission (bordereau) 2019-02-01 13 h 07 - Téléchargement 3059318 - 333905-ADD05_signe 2019-02-05 9 h 51 - Courriel 3059323 - DT-4601 Rev 01 devis feux piéton numerique 2019-02-05 9 h 52 - Courriel 3059325 - 333905_ADD05_Bordereau Soumission (devis) 2019-02-05 9 h 54 - Courriel 3059326 - 333905_ADD05_Bordereau Soumission (bordereau) 2019-02-05 9 h 54 - Téléchargement 3062065 - 333905_ADD06 2019-02-08 11 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Loiselle inc. 280 boul Pie XII Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6S 6P7 http://www.loiselle.ca	Monsieur Olivier Gaignard Téléphone : 450 373-4274 Télécopieur : 450 373-5631	**Commande : (1526346)** 2019-01-08 13 h 41 **Transmission :** 2019-01-08 13 h 41	3037999 - 333905-ADD01 2019-01-08 13 h 41 - Téléchargement 3038003 - 333905_ADD01_Devis 2019-01-08 13 h 41 - Téléchargement 3038014 - 333905_ADD01_Plans 2019-01-08 13 h 41 - Téléchargement

3038019 - 333905_ADD01_Bordereau Soumission (devis)
2019-01-08 13 h 41 - Téléchargement

3038020 - 333905_ADD01_Bordereau Soumission (bordereau)
2019-01-08 13 h 41 - Téléchargement

3050859 - 333905-ADD02_signe
2019-01-22 10 h 06 - Courriel

3050868 - 333905_Devis techniques_ADD02
2019-01-23 9 h 41 - Messagerie

3050872 - 333905_Plans_ADD02
2019-01-23 13 h 30 - Messagerie

3050876 - 333905_ADD02_Bordereau Soumission (devis)
2019-01-22 10 h 19 - Courriel

3050877 - 333905_ADD02_Bordereau Soumission (bordereau)
2019-01-22 10 h 19 - Téléchargement

3050879 - Annexe 09_ADD02 (devis)
2019-01-22 10 h 24 - Courriel

3050880 - Annexe 09_ADD02 (bordereau)
2019-01-22 10 h 24 - Téléchargement

3055309 - 333905-ADD03_signe_incluant report de date
2019-01-30 7 h 11 - Courriel

3055311 - 333905_Plaques de bronze_ADD03
2019-01-30 9 h 08 - Courriel

3055312 - 333905_ADD03_Bordereau Soumission (devis)
2019-01-30 7 h 12 - Courriel

3055313 - 333905_ADD03_Bordereau Soumission (bordereau)
2019-01-30 7 h 12 - Téléchargement

3057731 - 333905-ADD04_signe
2019-02-01 13 h 07 - Courriel

3057735 - 333905_ADD04_Bordereau Soumission (devis)
2019-02-01 13 h 07 - Courriel

3057736 - 333905_ADD04_Bordereau Soumission (bordereau)
2019-02-01 13 h 07 - Téléchargement

3059318 - 333905-ADD05_signe
2019-02-05 9 h 51 - Courriel

3059323 - DT-4601 Rev 01 devis feux piéton numerique
2019-02-05 9 h 52 - Courriel

3059325 - 333905_ADD05_Bordereau Soumission (devis)
2019-02-05 9 h 54 - Courriel

3059326 - 333905_ADD05_Bordereau Soumission (bordereau)
2019-02-05 9 h 54 - Téléchargement

3062065 - 333905_ADD06
2019-02-08 11 h 23 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Neolect Inc.
104 boul Montcalm Nord
Candiac, QC, J5R 3L8

Madame Marjolaine Émond
Téléphone : 450 659-5457
Télécopieur : 450 659-9265

Commande : (1515670)
2018-11-26 11 h 42
Transmission :
2018-11-26 11 h 47

3037999 - 333905-ADD01
2018-12-13 13 h 04 - Courriel

3038003 - 333905_ADD01_Devis
2018-12-13 13 h 22 - Messagerie

3038014 - 333905_ADD01_Plans
2018-12-13 13 h 28 - Messagerie

3038019 - 333905_ADD01_Bordereau Soumission (devis)
2018-12-13 9 h 32 - Courriel

3038020 - 333905_ADD01_Bordereau Soumission (bordereau)
2018-12-13 9 h 32 - Téléchargement

3050859 - 333905-ADD02_signe
2019-01-22 10 h 06 - Courriel

3050868 - 333905_Devis techniques_ADD02
2019-01-23 9 h 43 - Messagerie

3050872 - 333905_Plans_ADD02
2019-01-23 13 h 33 - Messagerie

3050876 - 333905_ADD02_Bordereau Soumission (devis)
2019-01-22 10 h 19 - Courriel

3050877 - 333905_ADD02_Bordereau Soumission (bordereau)
2019-01-22 10 h 19 - Téléchargement

3050879 - Annexe 09_ADD02 (devis)
2019-01-22 10 h 24 - Courriel

3050880 - Annexe 09_ADD02 (bordereau)
2019-01-22 10 h 24 - Téléchargement

3055309 - 333905-ADD03_signe_incluant report de date
2019-01-30 7 h 11 - Courriel

3055311 - 333905_Plaques de bronze_ADD03
2019-01-30 9 h 08 - Courriel

3055312 - 333905_ADD03_Bordereau Soumission (devis)
2019-01-30 7 h 12 - Courriel

3055313 - 333905_ADD03_Bordereau Soumission (bordereau)
2019-01-30 7 h 12 - Téléchargement

3057731 - 333905-ADD04_signe
2019-02-01 13 h 07 - Courriel

3057735 - 333905_ADD04_Bordereau Soumission (devis)
2019-02-01 13 h 07 - Courriel

3057736 - 333905_ADD04_Bordereau Soumission (bordereau)
2019-02-01 13 h 07 - Téléchargement

3059318 - 333905-ADD05_signe
2019-02-05 9 h 51 - Courriel

3059323 - DT-4601 Rev 01 devis feux piéton numerique
2019-02-05 9 h 52 - Courriel

3059325 - 333905_ADD05_Bordereau Soumission (devis)
2019-02-05 9 h 54 - Courriel

3059326 - 333905_ADD05_Bordereau Soumission (bordereau)
2019-02-05 9 h 54 - Téléchargement

3062065 - 333905_ADD06
2019-02-08 11 h 23 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Pomerleau Inc...
500 rue St-Jacques O. Suite 900
Montréal, QC, H2Y 0A2

Madame Nancy Lazure
Téléphone : 514 789-2728
Télécopieur : 514 789-2288

Commande : (1515994)
2018-11-27 9 h
Transmission :
2018-11-27 9 h

3037999 - 333905-ADD01
2018-12-13 13 h 04 - Courriel

3038003 - 333905_ADD01_Devis
2018-12-13 13 h 23 - Messagerie

3038014 - 333905_ADD01_Plans
2018-12-13 13 h 28 - Messagerie

3038019 - 333905_ADD01_Bordereau Soumission (devis)
2018-12-13 9 h 32 - Courriel

3038020 - 333905_ADD01_Bordereau Soumission (bordereau)
2018-12-13 9 h 32 - Téléchargement

3050859 - 333905-ADD02_signe
2019-01-22 10 h 06 - Courriel

3050868 - 333905_Devis techniques_ADD02
2019-01-23 9 h 43 - Messagerie

3050872 - 333905_Plans_ADD02
2019-01-23 13 h 34 - Messagerie

3050876 - 333905_ADD02_Bordereau Soumission (devis)
2019-01-22 10 h 19 - Courriel

3050877 - 333905_ADD02_Bordereau Soumission (bordereau)
2019-01-22 10 h 19 - Téléchargement

3050879 - Annexe 09_ADD02 (devis)
2019-01-22 10 h 24 - Courriel

3050880 - Annexe 09_ADD02 (bordereau)
2019-01-22 10 h 24 - Téléchargement

3055309 - 333905-ADD03_signe_incluant report de date
2019-01-30 7 h 11 - Courriel

3055311 - 333905_Plaques de bronze_ADD03
2019-01-30 9 h 08 - Courriel

3055312 - 333905_ADD03_Bordereau Soumission (devis)
2019-01-30 7 h 12 - Courriel

3055313 - 333905_ADD03_Bordereau Soumission (bordereau)
2019-01-30 7 h 12 - Téléchargement

3057731 - 333905-ADD04_signe
2019-02-01 13 h 07 - Courriel

3057735 - 333905_ADD04_Bordereau Soumission (devis)
2019-02-01 13 h 07 - Courriel

3057736 - 333905_ADD04_Bordereau Soumission (bordereau)
2019-02-01 13 h 07 - Téléchargement

3059318 - 333905-ADD05_signe
2019-02-05 9 h 51 - Courriel

3059323 - DT-4601 Rev 01 devis feux piéton numerique
2019-02-05 9 h 52 - Courriel

3059325 - 333905_ADD05_Bordereau Soumission (devis)
2019-02-05 9 h 54 - Courriel

3059326 - 333905_ADD05_Bordereau Soumission (bordereau)
2019-02-05 9 h 54 - Téléchargement

3062065 - 333905_ADD06
2019-02-08 11 h 23 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Systèmes Urbains Inc.
23, avenue Milton
Montréal, QC, H8R 1K6
http://www.systemesurbains.com

Monsieur Francis Duchesne
Téléphone : 514 321-5205
Télécopieur : 514 321-5835

Commande : (1516110)
2018-11-27 10 h 24
Transmission :
2018-11-27 10 h 24

3037999 - 333905-ADD01
2018-12-13 13 h 04 - Courriel

3038003 - 333905_ADD01_Devis
2018-12-13 13 h 24 - Messagerie

3038014 - 333905_ADD01_Plans
2018-12-13 13 h 22 - Messagerie

3038019 - 333905_ADD01_Bordereau Soumission (devis)
2018-12-13 9 h 32 - Courriel

3038020 - 333905_ADD01_Bordereau Soumission (bordereau)
2018-12-13 9 h 32 - Téléchargement

3050859 - 333905-ADD02_signe
2019-01-22 10 h 05 - Courriel

3050868 - 333905_Devis techniques_ADD02
2019-01-23 9 h 44 - Messagerie

3050872 - 333905_Plans_ADD02
2019-01-23 13 h 21 - Messagerie

3050876 - 333905_ADD02_Bordereau Soumission (devis)
2019-01-22 10 h 19 - Courriel

3050877 - 333905_ADD02_Bordereau Soumission (bordereau)
2019-01-22 10 h 19 - Téléchargement

3050879 - Annexe 09_ADD02 (devis)
2019-01-22 10 h 24 - Courriel

3050880 - Annexe 09_ADD02 (bordereau)
2019-01-22 10 h 24 - Téléchargement

			3055309 - 333905-ADD03_signe_incluant report de date 2019-01-30 7 h 11 - Courriel 3055311 - 333905_Plaques de bronze_ADD03 2019-01-30 9 h 08 - Courriel 3055312 - 333905_ADD03_Bordereau Soumission (devis) 2019-01-30 7 h 12 - Courriel 3055313 - 333905_ADD03_Bordereau Soumission (bordereau) 2019-01-30 7 h 12 - Téléchargement 3057731 - 333905-ADD04_signe 2019-02-01 13 h 07 - Courriel 3057735 - 333905_ADD04_Bordereau Soumission (devis) 2019-02-01 13 h 07 - Courriel 3057736 - 333905_ADD04_Bordereau Soumission (bordereau) 2019-02-01 13 h 07 - Téléchargement 3059318 - 333905-ADD05_signe 2019-02-05 9 h 51 - Courriel 3059323 - DT-4601 Rev 01 devis feux piéton numerique 2019-02-05 9 h 52 - Courriel 3059325 - 333905_ADD05_Bordereau Soumission (devis) 2019-02-05 9 h 54 - Courriel 3059326 - 333905_ADD05_Bordereau Soumission (bordereau) 2019-02-05 9 h 54 - Téléchargement 3062065 - 333905_ADD06 2019-02-08 11 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Terrassement Multi-Paysages 1355 rue Lépine Joliette, QC, J6E 4B7	Monsieur Stéphane Valois Téléphone : 450 756-1074 Télécopieur : 450 756-8997	**Commande : (1516182)** 2018-11-27 11 h 28 **Transmission :** 2018-11-27 11 h 28	3037999 - 333905-ADD01 2018-12-13 13 h 04 - Courriel 3038003 - 333905_ADD01_Devis 2018-12-13 13 h 23 - Messagerie 3038014 - 333905_ADD01_Plans 2018-12-13 13 h 29 - Messagerie 3038019 - 333905_ADD01_Bordereau Soumission (devis) 2018-12-13 9 h 32 - Courriel 3038020 - 333905_ADD01_Bordereau Soumission (bordereau) 2018-12-13 9 h 32 - Téléchargement 3050859 - 333905-ADD02_signe 2019-01-22 10 h 06 - Courriel 3050868 - 333905_Devis techniques_ADD02 2019-01-23 9 h 44 - Messagerie 3050872 - 333905_Plans_ADD02 2019-01-23 13 h 35 - Messagerie 3050876 - 333905_ADD02_Bordereau Soumission (devis) 2019-01-22 10 h 19 - Courriel 3050877 - 333905_ADD02_Bordereau Soumission (bordereau) 2019-01-22 10 h 19 - Téléchargement 3050879 - Annexe 09_ADD02 (devis) 2019-01-22 10 h 24 - Courriel 3050880 - Annexe 09_ADD02 (bordereau) 2019-01-22 10 h 24 - Téléchargement 3055309 - 333905-ADD03_signe_incluant report de date 2019-01-30 7 h 11 - Courriel 3055311 - 333905_Plaques de bronze_ADD03 2019-01-30 9 h 08 - Courriel 3055312 - 333905_ADD03_Bordereau Soumission (devis) 2019-01-30 7 h 12 - Courriel

3055313 - 333905_ADD03_Bordereau Soumission (bordereau)
2019-01-30 7 h 12 - Téléchargement

3057731 - 333905-ADD04_signe
2019-02-01 13 h 07 - Courriel

3057735 - 333905_ADD04_Bordereau Soumission (devis)
2019-02-01 13 h 07 - Courriel

3057736 - 333905_ADD04_Bordereau Soumission (bordereau)
2019-02-01 13 h 07 - Téléchargement

3059318 - 333905-ADD05_signe
2019-02-05 9 h 51 - Courriel

3059323 - DT-4601 Rev 01 devis feux piéton numerique
2019-02-05 9 h 52 - Courriel

3059325 - 333905_ADD05_Bordereau Soumission (devis)
2019-02-05 9 h 54 - Courriel

3059326 - 333905_ADD05_Bordereau Soumission (bordereau)
2019-02-05 9 h 54 - Téléchargement

3062065 - 333905_ADD06
2019-02-08 11 h 23 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

Dossier # : 1197231021

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , -
Objet :	Accorder un contrat à Aménagement côté jardin inc. pour des travaux de construction de caniveaux, d'aménagement de la chaussée et des trottoirs en pavés de béton sur dalle structurale, de fosses de plantations, d'éclairage, de feux de circulation et de mobilier urbain dans la rue Sainte-Catherine Ouest, du boulevard Robert-Bourassa à la rue de Bleury. Dépense totale de 21 435 653,67 $, taxes incluses (contrat: 17 325 273,52 $ + contingences : 2 069 583,26 $ + variance de quantités: 852 071,68 $ + incidences:1 188 725,19 $). - Appel d'offres public 333905 - trois (3) soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1501 Intervention et Répartition des coûts- GDD1197231021_CSE.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-07

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242
Division :

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197231021

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , -
Objet :	Accorder un contrat à Aménagement côté jardin inc. pour des travaux de construction de caniveaux, d'aménagement de la chaussée et des trottoirs en pavés de béton sur dalle structurale, de fosses de plantations, d'éclairage, de feux de circulation et de mobilier urbain dans la rue Sainte-Catherine Ouest, du boulevard Robert-Bourassa à la rue de Bleury. Dépense totale de 21 435 653,67 $, taxes incluses (contrat: 17 325 273,52 $ + contingences : 2 069 583,26 $ + variance de quantités: 852 071,68 $ + incidences:1 188 725,19 $). - Appel d'offres public 333905 - trois (3) soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1197231021 SUM.xlsx

1501 Intervention et Répartition des coûts- GDD1197231021.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Safae LYAKHLOUFI
Préposée au budget
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-08

Christian BORYS
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5676
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CM : 20.26

2019/04/15 13:00

(2)

Dossier # : 1197231021

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , -
Objet :	Accorder un contrat à Aménagement côté jardin inc. pour des travaux de construction de caniveaux, d'aménagement de la chaussée et des trottoirs en pavés de béton sur dalle structurale, de fosses de plantations, d'éclairage, de feux de circulation et de mobilier urbain dans la rue Sainte-Catherine Ouest, du boulevard Robert-Bourassa à la rue de Bleury. Dépense totale de 21 435 653,67 $, taxes incluses (contrat: 17 325 273,52 $ + contingences : 2 069 583,26 $ + variance de quantités: 852 071,68 $ + incidences:1 188 725,19 $). - Appel d'offres public 333905 - trois (3) soumissionnaires

Rapport - mandat SMCE197231021.pdf

Dossier # :1197231021

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidentes

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

Le 18 avril 2019

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE197231021

Accorder un contrat à Aménagement côté jardin inc. pour des travaux de construction de caniveaux, d'aménagement de la chaussée et des trottoirs en pavés de béton sur dalle structurale, de fosses de plantations, d'éclairage, de feux de circulation et de mobilier urbain dans la rue Sainte-Catherine Ouest, du boulevard Robert-Bourassa à la rue de Bleury. Dépense totale de 21 435 653,67 $, taxes incluses (contrat: 17 325 273,52 $ + contingences : 2 069 583,26 $ + variance de quantités: 852 071,68 $ + incidences:1 188 725,19 $). - Appel d'offres public 333905 - trois (3) soumissionnaires.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE197231021
Accorder un contrat à Aménagement côté jardin inc. pour des travaux de construction de caniveaux, d'aménagement de la chaussée et des trottoirs en pavés de béton sur dalle structurale, de fosses de plantations, d'éclairage, de feux de circulation et de mobilier urbain dans la rue Sainte-Catherine Ouest, du boulevard Robert-Bourassa à la rue de Bleury. Dépense totale de 21 435 653,67 $, taxes incluses (contrat: 17 325 273,52 $ + contingences : 2 069 583,26 $ + variance de quantités: 852 071,68 $ + incidences: 1 188 725,19 $) - Appel d'offres public 333905 - trois (3) soumissionnaires.

À sa séance du 20 mars 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de plus de 10 M$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Le 3 avril 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures du réseau routier ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont grandement apprécié la présentation précise et détaillée qui leur a été faite.

Pour la Commission, le mode d'octroi alternatif mis en place dans ce dossier était tout à fait approprié. En mettant en place un système de pondération et d'évaluation des offres à une enveloppe, avec un comité de sélection, pour noter à la fois l'expérience des soumissionnaires, les échéanciers proposés et les prix soumis, la Ville fait en sorte de mettre toutes les chances de son côté pour la réussite de ce contrat au cœur du Centre-ville.

Les membres considèrent avoir reçu des réponses adéquates à leurs questions. Ils ont bien compris que le mode d'octroi retenu était sans doute le plus convenable dans le

contexte du présent contrat portant sur une rue emblématique du Centre-ville de Montréal.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme;*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE197231021 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.27

2019/04/15
13:00

(2)

Dossier # : 1197231002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc., pour des travaux de voirie et d'éclairage dans les boulevards Perras et Armand-Bombardier dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointes-aux-Trembles. Dépense totale de 15 199 984,07 $ (contrat: 12 877 258,24 $ + contingences: 1 287 725,83 $ + incidences: 1 035 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 286801 - 4 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 13 912 258,24 $, taxes incluses pour des travaux de voirie et d'éclairage dans les boulevards Perras et Armand-Bombardier, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointes-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2. d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 12 877 258,23 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 286801 ;

3. d'autoriser une dépense de 1 287 725,83 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-03-08 10:04

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197231002**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc., pour des travaux de voirie et d'éclairage dans les boulevards Perras et Armand-Bombardier dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointes-aux-Trembles. Dépense totale de 15 199 984,07 $ (contrat: 12 877 258,24 $ + contingences: 1 287 725,83 $ + incidences: 1 035 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 286801 - 4 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la mobilité du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) poursuit – par son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.
Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état général des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

En concordance avec la construction des trottoirs, la Direction de la mobilité a le mandat de réaliser le Programme de réfection de l'éclairage de rue du réseau artériel. Les principaux objectifs de ce programme sont :

· d'assurer la sécurité des automobilistes et des piétons;
· de maintenir le réseau d'éclairage à son niveau actuel, voire de l'améliorer si possible;
· de consolider et conserver les équipements municipaux;
· de remplacer les actifs qui ont atteint la fin de leur vie utile.

La Direction de la mobilité a mandaté la Direction des infrastructures du SIRR afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Les travaux de voirie et d'éclairage dans les boulevards Perras et Armand-Bombardier dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointes-aux-Trembles, auront lieu sur une distance d'environ 1,3 kilomètres dans le boulevard Perras, d'environ 940 mètres dans le boulevard Armand-Bombardier et consistent en :
- la construction d'environ 600 mètres linéaires de tranchée drainante dans le boulevard Perras, du boulevard Marc-Aurèle-Fortin à l'avenue Salomon-Marion ;
- la construction d'ouvrage de contrôle pluvial (chambre de contrôle, cheminée d'entretien, puisard et regards) ;
- la reconstruction d'environ 28 675 mètres carrés de structure de chaussée en béton (dalle courte goujonnée) ;
- la reconstruction d'environ 4 910 mètres carrés de trottoirs ;
- le planage et la pose d'un nouveau revêtement d'environ 10 010 mètres carrés dans le boulevard Armand-Bombardier (côté Ouest), du boulevard Perras au boulevard Maurice-Duplessis ;
- des travaux d'éclairage de rue.

Les plans de localisation et les plans des travaux de surface se trouvent en pièces jointes.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 1 287 725,83 $, taxes incluses, soit 10 % du coût du contrat.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de marquage de chaussée, de travaux d'horticulture, de gestion des impacts ainsi que des incidences pour des travaux d'éclairage et des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

Une pénalité pour retard dans la réalisation des travaux est prévue à l'article 5 du cahier des clauses administratives spéciales (CCAS) du présent appel d'offres. soit une pénalité de 7 000 $ par jour de calendrier. Cette pénalité est sans plafond. Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.
La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

Le présent dossier répond à un (1) des critères préalables à sa présentation devant la

Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, le contrat comporte une dépense de plus de 10 M$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 15 199 984,07 $, taxes incluses, comprenant le montant du contrat de 12 877 258,24 $, des contingences de 1 287 725,83 $ et des incidences de 1 035 000,00 $.
Cette dépense, entièrement assumée par la ville centrale, représente un coût net de 13 879 611,45 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par les règlements d'emprunt suivants :

- # 18-045 « Programme de réfection d'artères » pour un montant de 13 170 746,98 $;
- # 15-029 « Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage » pour un montant de 311 528,39 $;
- # 17-007 « Programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement - Artériel » pour un montant de 397 336,08 $;

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 5 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Accroître le verdissement du cadre bâti ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 12 juin 2019, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.
L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission permanente sur l'examen des contrats : 3 avril 2019
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées
Début des travaux : mai 2019
Fin des travaux : octobre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Abdelwahid BEKKOUCHE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Sylvain FELTON, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Karine CÔTÉ, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Isabelle BESSETTE, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Pierre SAINTE-MARIE, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Pierre SAINTE-MARIE, 27 février 2019
Abdelwahid BEKKOUCHE, 26 février 2019
Isabelle BESSETTE, 26 février 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Adiaratou KANTE
ingenieur(e)

Tél : 514-872-2195
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-26

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2019-03-06

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2019-03-06

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 286801 — No du GDD : 1197231002

Titre de l'appel d'offres : Travaux de voirie et d'éclairage dans les boulevards Perras et Armand-Bombardier

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 9 - 1 - 2019 — Ouverture originalement prévue le : 5 - 2 - 2019

Ouverture faite le : 12 - 2 - 2019 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 33 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 4 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
26 - 1 - 2019	Report de la date d'ouverture de soumission et modification au cahier V	-
31 - 1 - 2019	Modification à l'article 40 du cahier V (Tête de boîte de vanne à remplacer)	-
1 - 2 - 2019	Modification à l'article 38 du cahier V (Fourniture et pose de puisard de rue avec tête conventionnelle)	-
11 - 2 - 2019	Publication du tableau questions réponses pendant l'appel d'offres	-

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 16 — Nbre de soumissions reçues : 4 — % de réponses : 25

Nbre de soumissions rejetées : — % de rejets : 0,0

Soumissions rejetées (nom) — Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs — Date d'échéance initiale : 12 - 6 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes *Les prix de soumission et l'AMF ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés*	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant) **Total**
ROXBORO EXCAVATION INC.	12 877 258,23
DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.	13 198 731,55
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	17 587 000,00
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	27 951 052,33

Estimation	**externe**	13 158 999,40

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation : **-2,1%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse : **2,5%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** X — **NON**

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		x	AMF		x	***Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant***
RENA		x	Revenu Qc		x	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : ROXBORO EXCAVATION INC.

Montant du contrat (incluant les taxes) ($) : 12 877 258,23

Montant des contingences ($) : 1 287 725,83

Montant des incidences ($) : 1 035 000,00

Date prévue de début des travaux : 13 - 5 - 2019 — Date prévue de fin des travaux : 27 - 10 - 2020

Plan de localisation

286801

Plan de localisation

286801

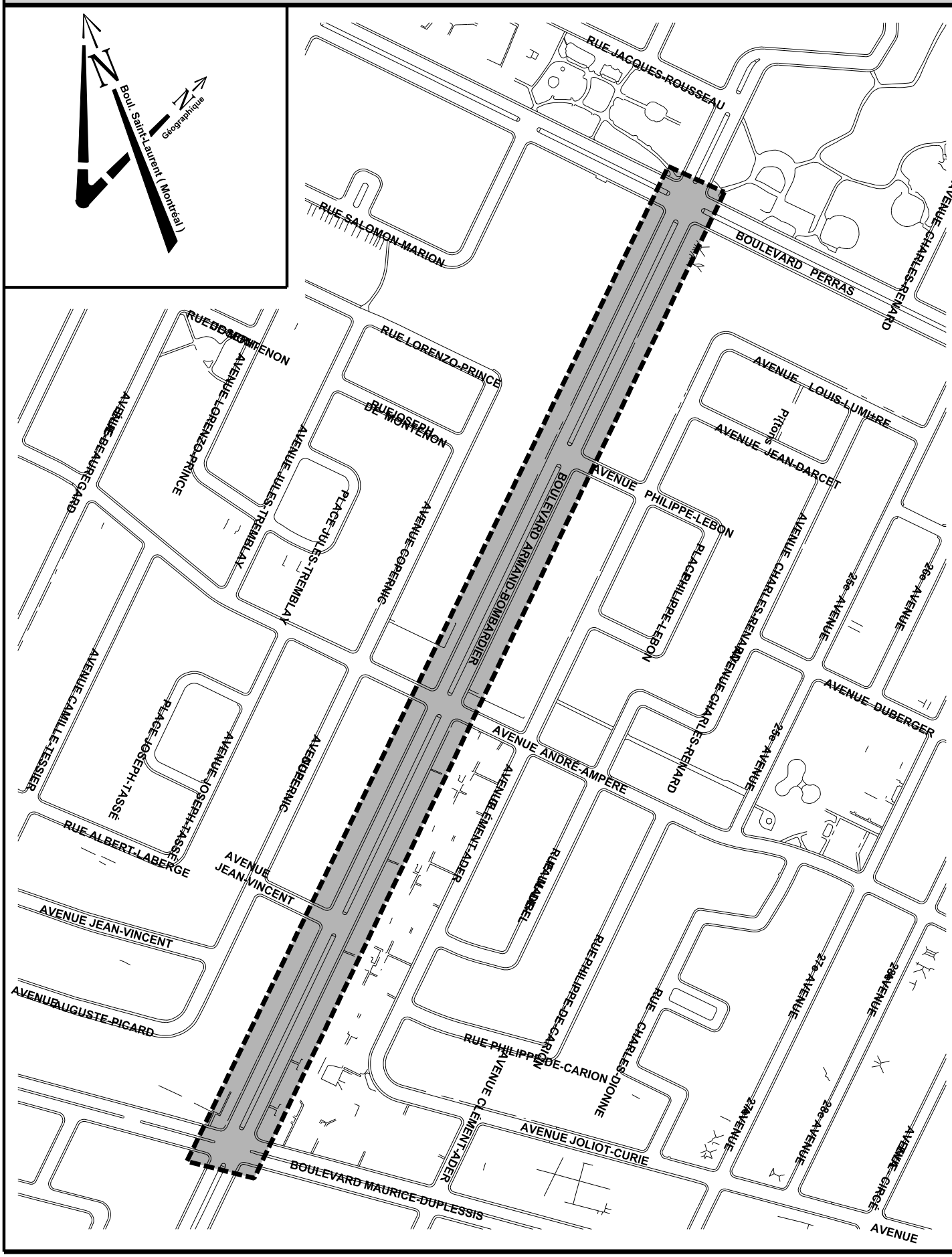

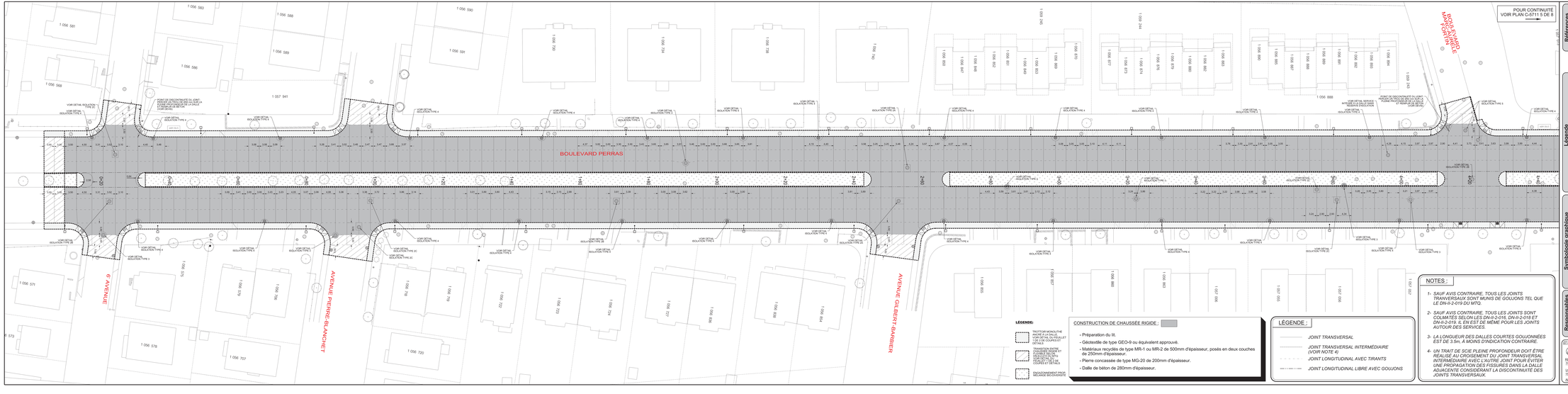

LÉGENDE:

- TROTTOIR MONOLITHE VOIR DÉTAIL DU FEUILLET 1 DE 2 DE COUPES ET DÉTAILS
- TRANSITION ENTRE CHAUSSÉE RIGIDE ET CHAUSSÉE FLEXIBLE VOIR DÉTAIL DU FEUILLET 2 DE 2 DE COUPES ET DÉTAILS
- ENVIRONNEMENT PAYSAGER MÉNAGE BIOCHAMBRE

CONSTRUCTION DE CHAUSSÉE RIGIDE :

- Préparation du lit.
- Géotextile de type GEO-9 ou équivalent approuvé.
- Matériaux recyclés de type MR-1 ou MR-2 de 500mm d'épaisseur, posés en deux couches de 250mm d'épaisseur.
- Pierre concassée de type MG-20 de 200mm d'épaisseur.
- Dalle de béton de 280mm d'épaisseur.

LÉGENDE :

- *JOINT TRANSVERSAL*
- *JOINT TRANSVERSAL INTERMÉDIAIRE (VOIR NOTE 4)*
- *JOINT LONGITUDINAL AVEC TIRANTS*
- *JOINT LONGITUDINAL LIBRE AVEC GOUJONS*

NOTES :

1. *SAUF AVIS CONTRAIRE, TOUS LES JOINTS TRANSVERSAUX SONT MUNIS DE GOUJONS TEL QUE LE DN-II-2-019 DU MTQ.*
2. *SAUF AVIS CONTRAIRE, TOUS LES JOINTS SONT COLMATÉS SELON LES DN-II-2-016, DN-II-2-018 ET DN-II-2-019. IL EN EST DE MÊME POUR LES JOINTS AUTOUR DES SERVICES.*
3. *LA LONGUEUR DES DALLES COURTES GOUJONNÉES EST DE 3.5m, À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE.*
4. *UN TRAIT DE SCIE PLEINE PROFONDEUR DOIT ÊTRE RÉALISÉ AU CROISEMENT DU JOINT TRANSVERSAL INTERMÉDIAIRE AVEC L'AUTRE JOINT POUR ÉVITER UNE PROPAGATION FISSURES DANS LA DALLE ADJACENTE CONSIDÉRANT LA DISCONTINUITÉ DES JOINTS TRANSVERSAUX.*

Carto réduit de .02 pour plan clé

Références

N° de plan	Description
n170014.dgn	Relevé
n170014cad.dgn	Cadastre
n170014car.dgn	Carto
n170014ea.dgn	Égout et Aqueduc

Légende

Puisard à désaffecter lors de la construction d'un projet de
DTE ..... égout
DTO ..... drain
DTP ..... pavage
DTT ..... trottoir

Puisard à déplacer lors de la construction d'un projet de
DP ..... pavage
DT ..... trottoir

Nouveau puisard lors de la construction d'un projet de
NE ..... égout
ND ..... drain
NP ..... pavage
NT ..... trottoir

Puisard
T = C ..... tête et couvercle à changer (puisard de trottoir)
T = G ..... tête et grille à changer
T = G +REP ..... tête et grille à changer (+ réparation)
T = R ..... tête à reconstruire
A = C ..... ajustables à changer

Égout / Aqueduc
C = C ..... cadre et couvercle à changer
C = C +REP ..... cadre et couvercle à changer (+ réparation)
A = C ..... ajustables à changer
A = R ..... ajustables à changer
TSV + N ..... tête de boîte de vanne à rosette
TSH + C ..... tête de boîte de vanne à changer

Divers
R ..... à rosette
RPH ..... rampe pour handicapés

Symbologie graphique

- Puisard de rue
- Puisard dalot
- Grille carrée
- Puisard de trottoir
- Regard géométrique
- Vanne de gaz
- Regard chambre d'aqueduc
- Regard chambre de la C.S.E.M.
- Symbole de forage
- Base à briser et chambre de même emplacement
- Base à construire
- Regard chambre H.Q.
- Regard chambre d'égout
- Regard chambre de Bell
- Borne-Fontaine
- Boîte de vanne
- Vanne d'aqueduc
- Manchon de parcomètre
- Manchon
- Fin de courbe
- Base existante
- Base à briser ou enlever
- Symbole pour sur cens
- Chambre transformateur (vieille)
- Chambre de transformateur
- Chambre transf. (Hydro-Québec)

Responsables

RÉU : 514 870-1237	GAZ MÉTRO : 514 599-3419
C.S.E.M. : 514 868-3686	HYDRO-QUÉBEC : (RÉSEAU SOUTH) 514 385-8568, # 5116
CIRCULATION : (VOIRIE, LIGHT, ECOL.) 514 872-8564	
RESPONS. PARC :	RESPONS. ARR. :

SYSTÈME GÉODÉSIQUE NAD83 MTM/3

REPÈRE GÉODÉSIQUE : TM/MTC

LOCALISATION : De AVENUE / Perras

ALTITUDE : 23.720m

ORIENTATION :

Plan de localisation



Émission

N°	Date	Description	Proj. par	Resp. projet
000	2018-12-21	EMIS POUR SOUMISSION	P.G.	D.M.

Intervenants

ORIGINATEUR (S) (LOGO/NOM):
exp Les Services EXP inc.
1611, rue Provinciale, Bureau 100
CHAMBLY (Québec) J3L 4Y4

Dessiné par (le nom):
S.Rodier, ing. tech. 2017-08-24

Vérifié par:
K. Bilodeau, dess. 2017-12-21

Conçu par:
Philippe Séguin, ing. 2017-12-21

Ordre professionnel
Ordre des ingénieurs du Québec
Original Signé

Autre(s):
Dominic Mbeke, ing.

Montréal
Service de l'eau
Direction de l'épuration des eaux usées
Division de la gestion des actifs

Projet:
TRAVAUX DE VOIRIE ET D'ÉCLAIRAGE DANS LES BOULEVARDS PERRAS ET ARMAND-BOMBARDIER
Arrondissement(s): **RIVIÈRES-DES-PRAIRIES/POINTE-AUX-TREMBLES**

Nature des travaux: **PATRON DE JOINT DE LA CHAUSSÉE RIGIDE**

Titre du plan: **BOULEVARD PERRAS DE LA 6e AVENUE AU BOULEVARD ARMAND-BOMBARDIER DR. 9+20 @ 9+40**

DIM. DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle: 1 : 200

N° de plan	Outils	Version	Système	Page
C-5711	4de8	000	286801	N/A

Carto réduit de 02 pour plan clé

NOTES :

1- *SAUF AVIS CONTRAIRE, TOUS LES JOINTS TRANSVERSAUX SONT MUNIS DE GOUJONS TEL QUE LE DN-II-2-019 DU MTQ.*

2- *SAUF AVIS CONTRAIRE, TOUS LES JOINTS SONT COLMATÉS SELON LES DN-II-2-016, DN-II-2-018 ET DN-II-2-019. IL EN EST DE MÊME POUR LES JOINTS AUTOUR DES SERVICES.*

3- *LA LONGUEUR DES DALLES COURTES GOUJONNÉES EST DE 3.5m, À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE.*

4- *UN TRAIT DE SCIE PLEINE PROFONDEUR DOIT ÊTRE RÉALISÉ AU CROISEMENT DU JOINT TRANSVERSAL INTERMÉDIAIRE AVEC L'AUTRE JOINT POUR ÉVITER UNE PROPAGATION DES FISSURES DANS LA DALLE ADJACENTE. CONSIDÉRANT LA DISCONTINUITÉ DES JOINTS TRANSVERSAUX.*

POUR CONTINUITÉ VOIR PLAN C-5711 4 DE 8

LÉGENDE :

- *JOINT TRANSVERSAL*
- *JOINT TRANSVERSAL INTERMÉDIAIRE (VOIR NOTE 4)*
- *JOINT LONGITUDINAL AVEC TIRANTS*
- *JOINT LONGITUDINAL LIBRE AVEC GOUJONS*

CONSTRUCTION DE CHAUSSÉE RIGIDE :

- Préparation du lit.
- Géotextile de type GEO-9 ou équivalent approuvé.
- Matériaux recyclés de type MR-1 ou MR-2 de 500mm d'épaisseur, posés en deux couches de 250mm d'épaisseur.
- Pierre concassée de type MG-20 de 200mm d'épaisseur.
- Dalle de béton de 280mm d'épaisseur.

CONSTRUCTION DE CHAUSSÉE FLEXIBLE :

- Planage du revêtement sur une épaisseur de 50mm.
- Application d'un adhésif pour joint froid, de type Pavement joint adhésive de Crafco (ou équivalent approuvé) sur les joints d'enrobé froid plan/s de type Crafco (ou équivalent approuvé) ou d'une membrane bitumineuse de type Densoband (ou équivalent approuvé) selon le cas (voir devis), avant de poser l'enrobé chaud et ce, selon les prescriptions du manufacturier
- Pose d'un liant d'accrochage (émulsion de bitume) aux taux résiduel de 0.3 l/m².
- Pose d'une couche de surface d'un enrobé de type ESG-10, 1A, 1, PG64S-28 de 50mm d'épaisseur.

LÉGENDE:

- TROTTOIR MONOLITHE ANCRÉ À LA DALLE VOIR DÉTAIL DU RELIEF 1 DE 2 (COUPES ET DÉTAILS)
- TRANSITION ENTRE TROTTOIR MONOLITHE ET DÉPRESSION DU TROTTOIR VOIR DÉTAIL DE COUPES ET DÉTAILS
- TRANSITION ENTRE TROTTOIR MONOLITHE ET DÉPRESSION DU TROTTOIR VOIR DÉTAIL DE COUPES ET DÉTAILS
- ENCASTONNEMENT PRÉFABRIQUÉ BÉTON/GRANITE

POUR CONTINUITÉ VOIR PLAN C-5711 6 DE 8

BOULEVARD PERRAS

PLACE PERRAS

FERNAND-GAUTHIER

15e AVENUE

15e AVENUE

1 057 455 · 1 057 469 · 1 057 473 · 1 057 657 · 1 057 658 · 1 057 659 · 1 276 260 · 1 276 261 · 1 057 458 · 1 057 460 · 1 240 462 · 1 240 463

PC-00292 · PC-00293 · PC-00294 · PC-00295 · PC-00296 · PC-00297 · PC-00298 · PC-00299 · PC-00300 · PC-00301 · PC-00302 · PC-00303 · PC-00304 · PC-00305 · PC-00306 · PC-00307 · PC-00308 · PC-00309 · PC-00310 · PC-00311 ·

Carto réduit de .02 pour plan clé

LÉGENDE :

- JOINT TRANSVERSAL
- JOINT TRANSVERSAL INTERMÉDIAIRE (VOIR NOTE 4)
- JOINT LONGITUDINAL AVEC TIRANTS
- JOINT LONGITUDINAL LIBRE AVEC GOUJONS

POUR CONTINUITÉ VOIR PLAN C-5711 5 DE 8

NOTES :

1- SAUF AVIS CONTRAIRE, TOUS LES JOINTS TRANSVERSAUX SONT MUNIS DE GOUJONS TEL QUE LE DN-II-2-019 DU MTQ.

2- SAUF AVIS CONTRAIRE, TOUS LES JOINTS SONT COUPÉS SELON LES DN-II-2-016, DN-II-2-018 ET DN-II-2-019, IL EN EST DE MÊME POUR LES JOINTS AUTOUR DES SERVICES.

3- LA LONGUEUR DES DALLES COURTES GOUJONNÉES EST DE 3.5m, À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE.

4- UN TRAIT DE SCIE PLEINE PROFONDEUR DOIT ÊTRE RÉALISÉ AU CROISEMENT DU JOINT TRANSVERSAL INTERMÉDIAIRE AVEC L'AUTRE JOINT POUR ÉVITER UNE PROPAGATION DES FISSURES DANS LA DALLE ADJACENTE CONSIDÉRANT LA DISCONTINUITÉ DES JOINTS TRANSVERSAUX.

LÉGENDE:

- TROTTOIR MONOLITHE ANCRÉ À LA DALLE (VOIR DÉTAIL OU FEUILLET DE PLANS COUPES ET DÉTAILS)
- TRANSITION ENTRE TROTTOIR MONOLITHE ET DALLE (BÉTON ARMÉ) (VOIR DÉTAIL OU FEUILLET DE PLANS COUPES ET DÉTAILS)
- TRANSITION ENTRE TROTTOIR MONOLITHE ET DALLE (VOIR DÉTAIL OU FEUILLET DE PLANS COUPES ET DÉTAILS)
- ÉMIGAGEMENT/MISE PROJ. SELLAGE BÉTON/ENROBÉ

CONSTRUCTION DE CHAUSSÉE RIGIDE :

- Préparation du lit.
- Géotextile de type GEO-9 ou équivalent approuvé.
- Matériaux recyclés de type MR-1 ou MR-2 de 500mm d'épaisseur, posés en deux couches de 250mm d'épaisseur.
- Pierre concassée de type MG-20 de 200mm d'épaisseur.
- Dalle de béton de 280mm d'épaisseur.

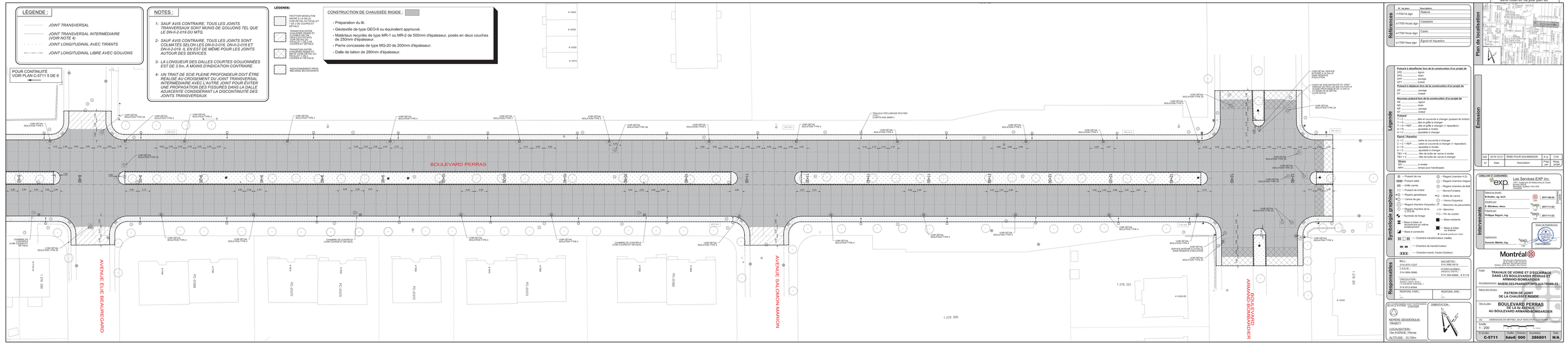

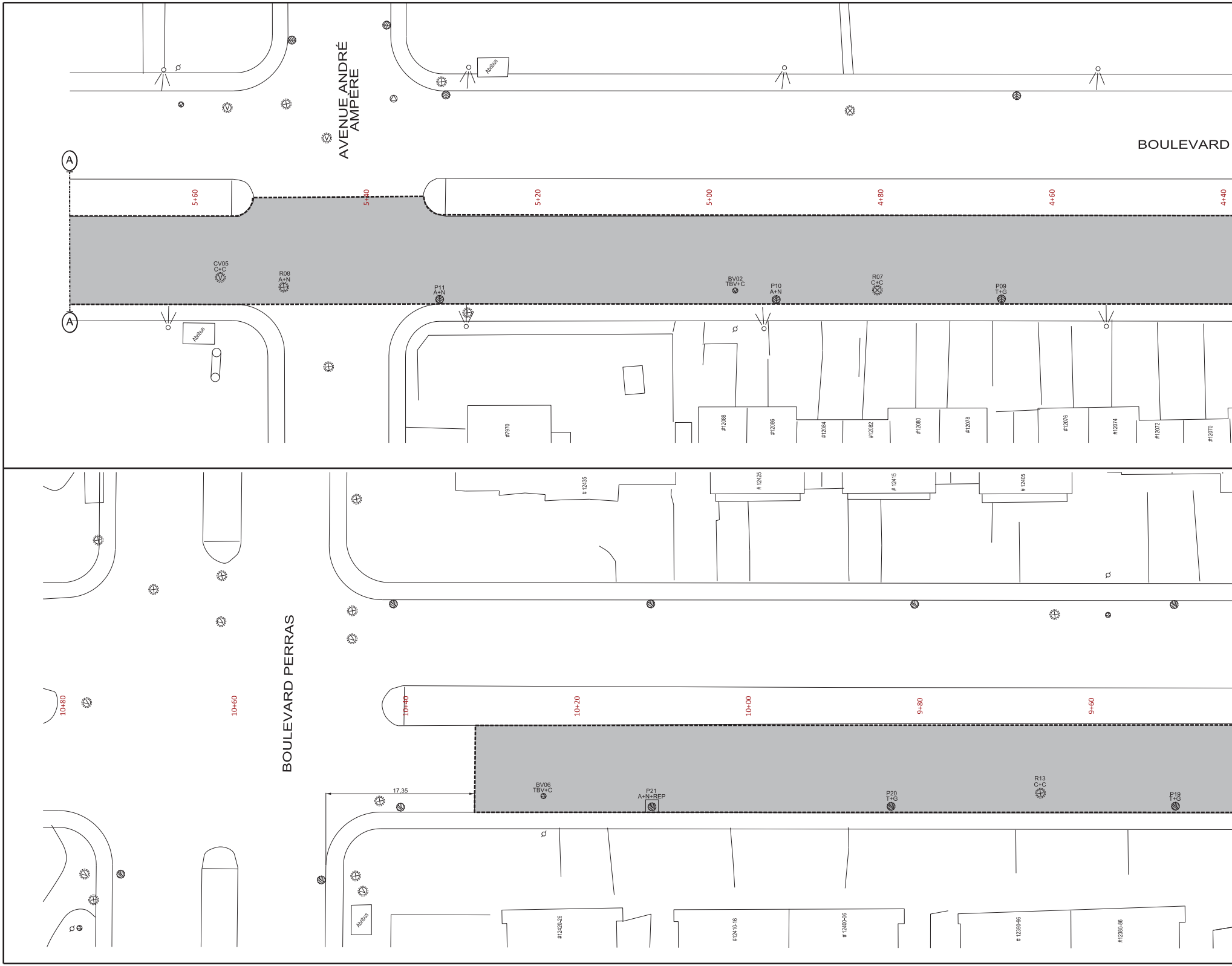
AVENUE ANDRÉ AMPÈRE
BOULEVARD
Abribus
A
A
5+60
5+40
5+20
5+00
4+80
4+60
4+40
CV05
C+C
R08
A+N
P11
A+N
BV02
TBV+C
P10
A+N
R07
C+C
P09
T+G
Abribus
#7970
#12088
#12086
#12084
#12082
#12080
#12078
#12076
#12074
#12072
#12070
12435
12425
12415
12405
BOULEVARD PERRAS
10+80
10+60
10+40
10+20
10+00
9+80
9+60
17,35
BV06
TBV+C
P21
A+N+REP
P20
T+G
R13
C+C
P19
T+G
Abribus
#12420-26
#12410-16
12400-06
12390-96
#12380-86

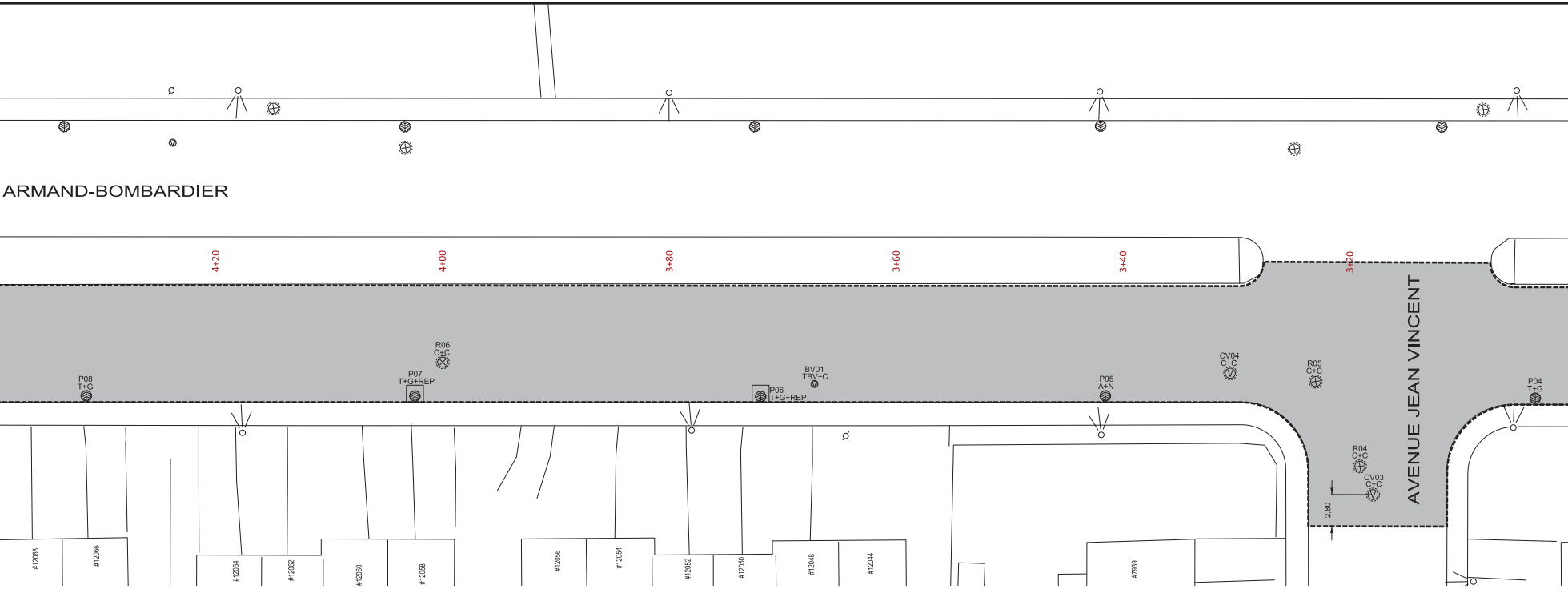
ARMAND-BOMBARDIER
4+20
4+00
3+80
3+60
3+40
3+20
AVENUE JEAN VINCENT
R06
C+C
P08
T+G
P07
T+G+REP
BV01
TBV+C
P06
T+G+REP
P05
A+N
CV04
C+C
R05
C+C
P04
T+G
R04
C+C
CV03
C+C
2,80
#12068
#12066
#12064
#12062
#12060
#12058
#12056
#12054
#12052
#12050
#12048
#12044
#7939

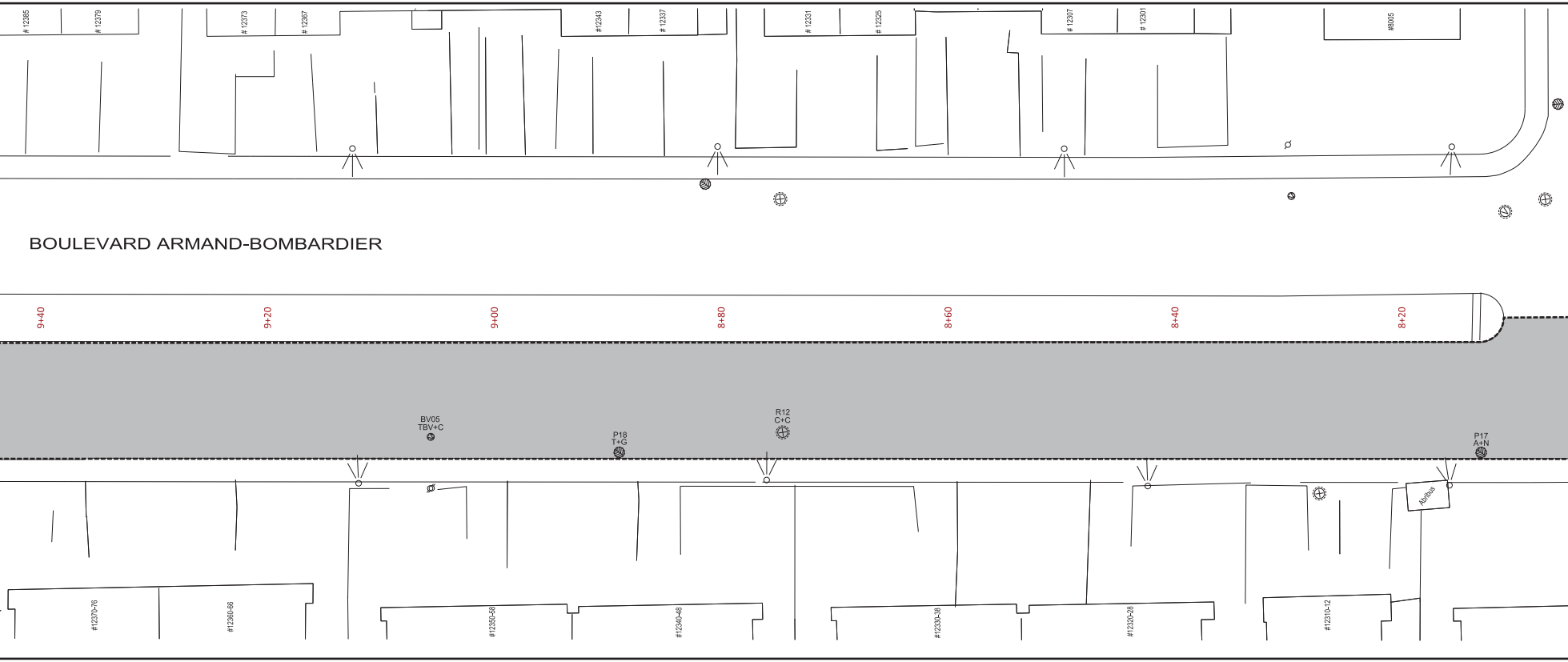
12385
12379
12373
12367
12343
12337
12331
12325
12307
12301
#8005
BOULEVARD ARMAND-BOMBARDIER
9+40
9+20
9+00
8+80
8+60
8+40
8+20
BV05
TBV+C
P18
T+G
R12
C+C
P17
A+N
Abribus
#12370-76
#12360-66
#12350-58
#12340-48
#12330-38
#12320-28
#12310-12

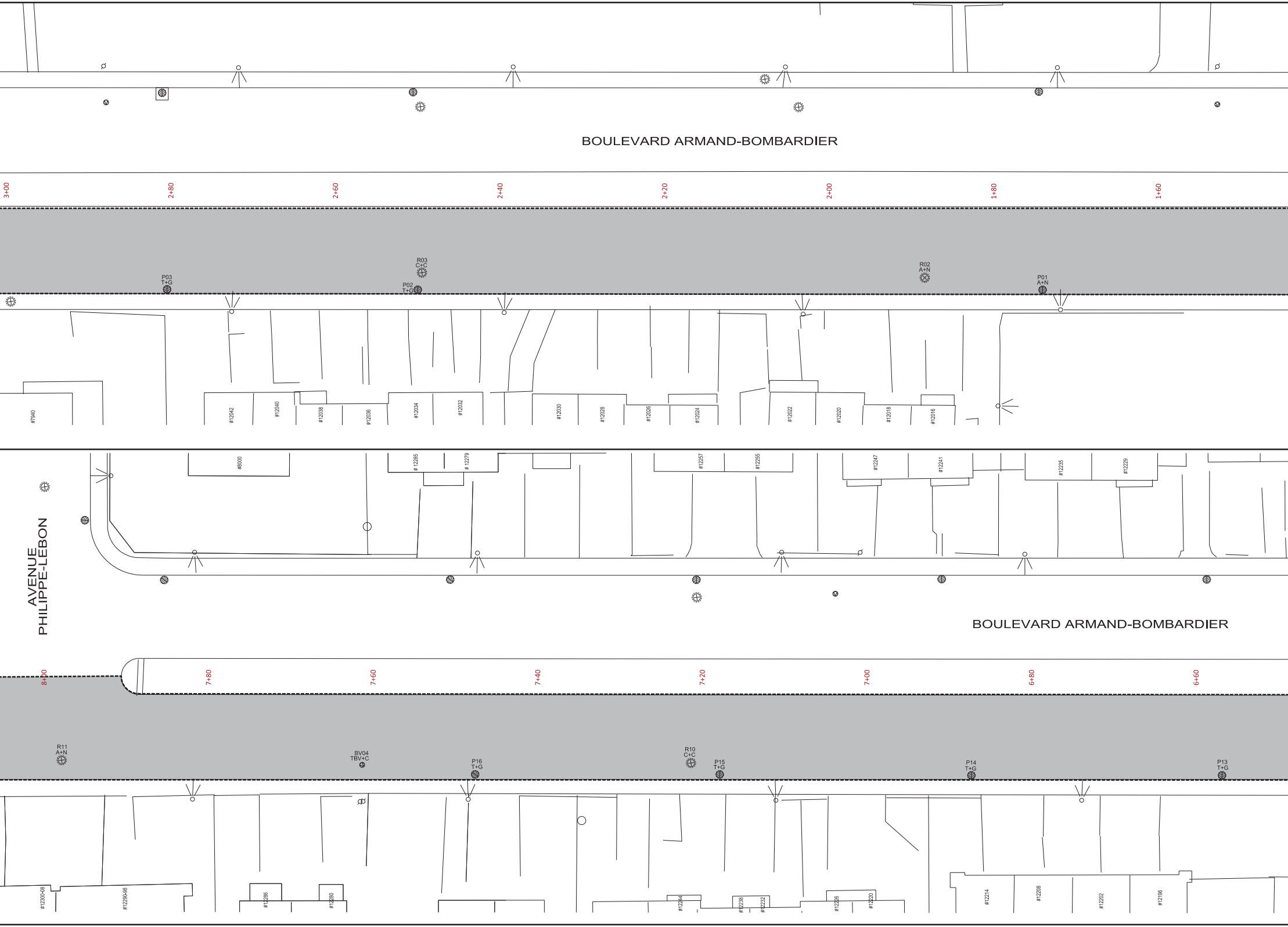
BOULEVARD ARMAND-BOMBARDIER
3+00
2+80
2+60
2+40
2+20
2+00
1+80
1+60
R03
C+C
R02
A+N
P03
T+G
P02
T+G
P01
A+N
#7940
#12042
#12040
#12038
#12036
#12034
#12032
#12030
#12028
#12026
#12024
#12022
#12020
#12018
#12016
#8000
12285
12279
#12257
#12255
#12247
#12241
#12235
#12229
AVENUE
PHILIPPE-LEBON
BOULEVARD ARMAND-BOMBARDIER
8+00
7+80
7+60
7+40
7+20
7+00
6+80
6+60
R11
A+N
BV04
TBV+C
P16
T+G
R10
C+C
P15
T+G
P14
T+G
P13
T+G
#12300-08
#12290-98
#12286
#12280
#12244
#12238
#12232
#12226
#12220
#12214
#12208
#12202
#12196

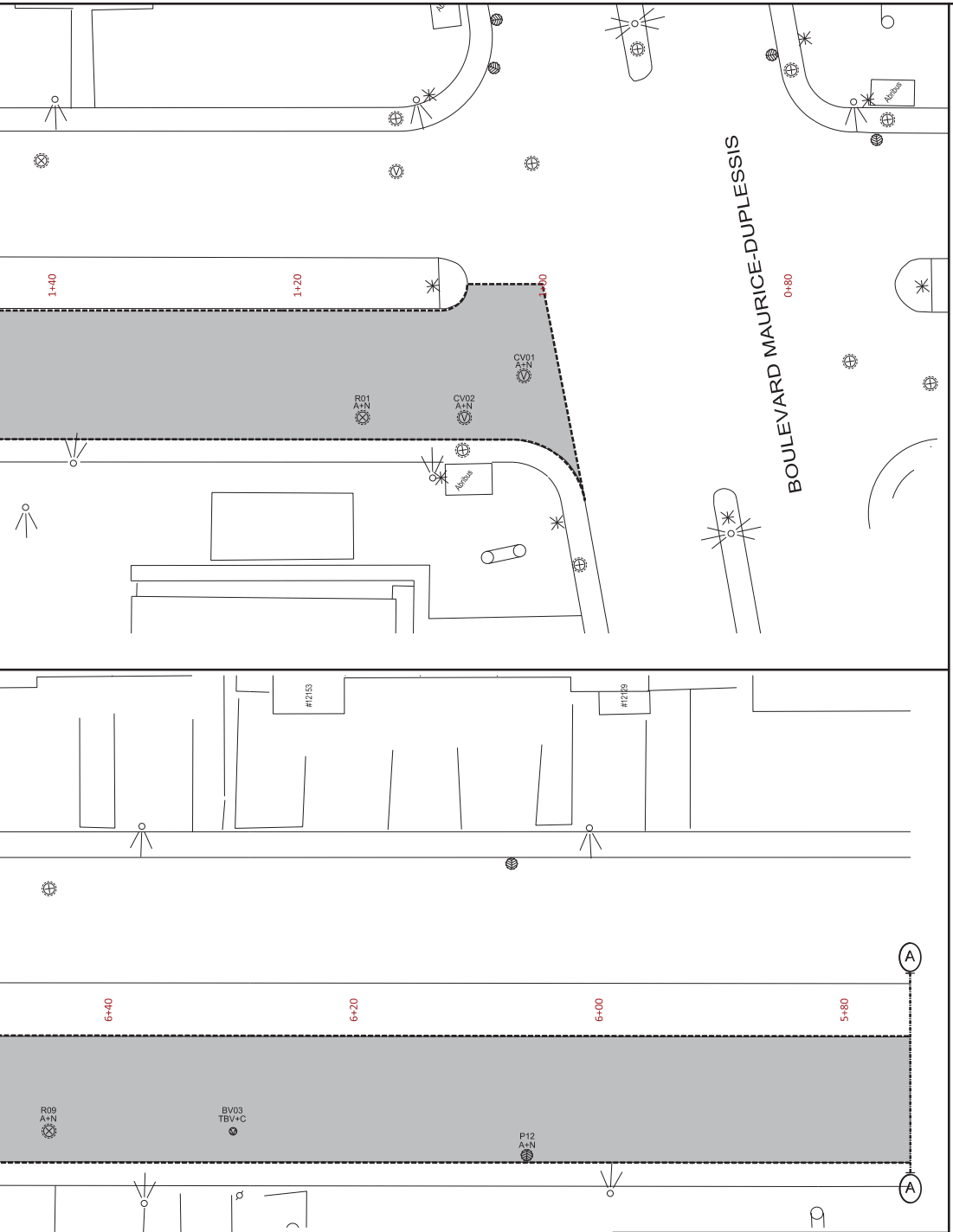
1+40
1+20
1+00
0+80
BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS
CV01
A+N
R01
A+N
CV02
A+N
Abribus
Abribus
#12153
#12129
A
A
6+40
6+20
6+00
5+80
R09
A+N
BV03
TBV+C
P12
A+N
#12184
#12178
#12172

TECHNIQUE DE CONSTRUCTION

- •PLANAGE DU REVÊTEMENT BITUMINEUX SUR UNE ÉPAISSEUR DE 50 mm;
- •BALAYAGE DE LA SURFACE DE FAÇON À ENLEVER LES RÉSIDUS DE PLANAGE ET LES EXCÈS DE POUSSIÈRE;
- •LÀ OÙ REQUIS, CORRECTION DES DÉFAUTS, FISSURES, AFFAISSEMENTS, AFIN D'UNIFORMISER LA SURFACE PLANÉE AU MOYEN D'UNE COUCHE DE CORRECTION D'ÉPAISSEUR VARIABLE POSÉE MÉCANIQUEMENT (ENROBÉ DE TYPE EC-10, 2B, 2, PG 58S-28) ET COMPRENANT LA PRÉPARATION DES SURFACES, ET CE, AFIN DE PERMETTRE LA POSE D'UNE COUCHE DE PAVAGE D'UNE ÉPAISSEUR LA PLUS HOMOGÈNE POSSIBLE;
- •POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE DE TYPE CRS-1H (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,3 l/m² SUR LA SURFACE PLANÉE;
- •POSE D'UNE COUCHE DE SURFACE PLEINE LARGEUR D'ÉPAISSEUR DE 50 mm D'UN ENROBÉ DE TYPE ESG-10, 1A, 1, PG 64E-28.

Références

N°. de plan:	Description:
r170014.dgn	Relevé
s170014cad.dgn	Cadastre
s170014car.dgn	Carto
s170014ea.dgn	Égout et Aqueduc

Légende

Travaux de tranchée drainante proposés

Tranchée drainante
Conduite de PVC Ø200 DR-35
RV-XX .... Chambre de contrôle
CH-XX .... Cheminée d'entretien

Puisard à désaffecter lors de la construction d'un projet de

DFE .... égout
DFD .... drain
DFP .... pavage
DFT .... trottoir

Puisard à déplacer lors de la construction d'un projet de

DP .... pavage
DT .... trottoir

Nouveau puisard lors de la construction d'un projet de

NE .... égout
ND .... drain
NP .... pavage
NT .... trottoir

Puisard

T + C ....tête et couvercle à changer (puisard de trottoir)
T + G ....tête et grille à changer
T + G + REP ....tête et grille à changer (+ réparation)
A + N .... ajustable à niveler
A + C .... ajustable à changer

Égout / Aqueduc

C + C .... cadre et couvercle à changer
C + C + REP .... cadre et couvercle à changer (+ réparation)
A + N .... ajustable à niveler
A + C .... ajustable à changer
TBV + N .... tête de boîte de vanne à niveler
TBV + C .... tête de boîte de vanne à changer

Divers

NIV .... à niveler
RPH .... rampe pour handicapés

Symbologie graphique

⊛ —Puisard de rue	ⓠ —Regard chambre H.Q.
▦ —Puisard dalot	⊗ —Regard chambre d'égout
▦ —Grille carrée	Ⓣ —Regard chambre de Bell
▭ —Puisard de trottoir	-○- —Borne-Fontaine
*△ —Repère géodésique	*Ⓜ —Boîte de vanne
*◇ —Vanne de gaz	Ⓥ —Vanne d'aqueduc
Ⓐ —Regard chambre d'aqueduc	P —Manchon de parcomètre
ϟ —Regard chambre de la C.S.E.M.	○ M— Manchon
◐ —Symbole de forage	F.C.— Fin de courbe
⊠ —Base à briser et reconstruire au même emplacement	■ — Base existante
◪ —Base à construire	■ — Base à briser ou enlever
	* Symbole grossi pour clarté

▦ ▯ ▦ — Chambre transformateur (vieille)
▦ ▦ — Chambre de transformateur
▥ — Chambre transf. (Hydro-Québec)

Responsables

BELL : 514 870-1237	GAZ MÉTRO : 514 598-3419
C.S.E.M. : 514 868-3686	HYDRO-QUÉBEC : (RÉSEAU DISTR.) 514 385-8888, # 5118
CIRCULATION : (MARQ.+SIGN. ÉCR.) (9 ANCIENS ARROND.) 514 872-6594	
RESPONS. PARC : - 514 -	RESPONS. ARR. : - 514 -

LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME : CGVD28

REPÈRE GÉODÉSIQUE:
79KM071

LOCALISATION :
15e AVENUE / Perras

ALTITUDE : 23.720m

ORIENTATION :

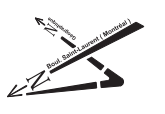
N
Boul. Saint-Laurent (Montréal)
N

Plan de localisation

Carto reduit de .02 pour plan clé

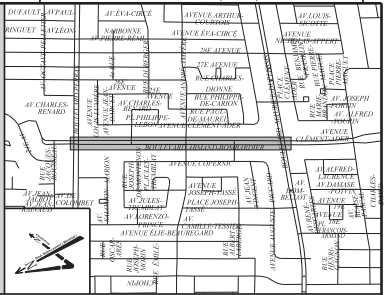

Émission

N°	Date	Description	Prép. par	Resp. projet
000	2018-12-21	ÉMIS POUR SOUMISSION	C.O.	P.S.

CONSULTANT ET COORDONNÉES :

Les Services EXP inc.
1001, boulevard de Maisonneuve Ouest
Bureau 800-B
Montréal, Québec H3A 3C8
CANADA

Intervenants

Relevé au terrain: -	Logo	-
Dessiné par: **E. Bilodeau, dess.**	Logo	**2018-10**
Préparé par: **Charles O'Neil, Ing.**	Logo	**2018-10**
Ingénieur(e): **Éric Bélanger, Ing.**	Logo	

Consultant voirie

Sceau de l'ingénieur(e):
Éric Bélanger
118347
Original signé le:

Montréal

Service des infrastructures,
de la voirie et des transport
Direction des Infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C 0G4

Projet: **TRAVAUX DE VOIRIE ET D'ÉCLAIRAGE DANS LES BOULEVARDS PERRAS ET ARMAND-BOMBARDIER**

Arrondissement(s): **RIVIÈRE-DES-PRAIRIES/POINTE-AUX-TREMBLES**

Nature des travaux:

TRAVAUX DE VOIRIE
(PRCPR-2019)

Titre du plan: **BOULEVARD ARMAND-BOMBARDIER**
DU BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS
AU BOULEVARD PERRAS
CH. 1+00 @ 10+32

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle:
1 : 200
0 1,25 2,5 5,0 7,5 10,0 (mètres)

N° de plan:	Feuillet:	Émission:	Soumission:	Page:
C-7382	**1de1**	**000**	**286801**	**N/A**

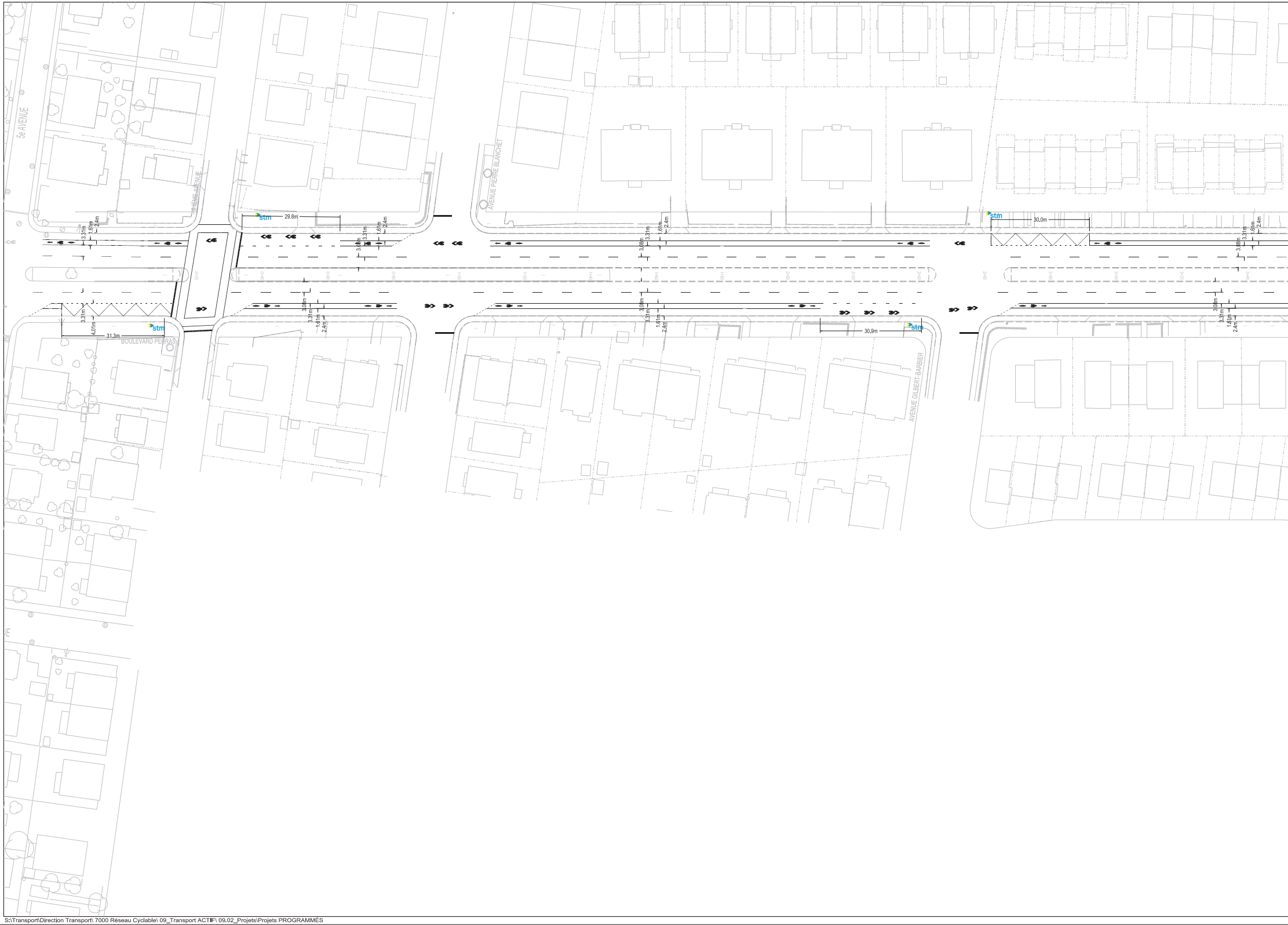
5e AVENUE
6IÈME AVENUE
AVENUE PIERRE BLANCHET
BOULEVARD PERRAS
AVENUE GILBERT-BARBIER
stm
29.8m
30,0m
31.3m
30.9m
3.31m
1.61m
2.4m
3.08m
4.01m
0+20
0+40
0+60
0+80
1+00
1+20
1+40
1+60
1+80
2+00
2+20
2+40
2+60
2+80
3+00
3+20
3+40

S:\Transport\Direction Transport\ 7000 Réseau Cyclable\ 09_Transport ACTIF\ 09.02_Projets\Projets PROGRAMMÉS
594mm x 3025mm


BOULEVARD MARC-AURÈLE-FORTIN
35,0m
stm
4.01m
3.31m
3.08m
1.61m
2.4m
3.08m
3.31m
1.61m
2.4m
32.2m
stm
AVENUE FERNAND-GAUTHIER
27.4m
stm
29.0m
stm
1.61m
2.4m
3.31m
3.08m
3.08m
3.31m
1.61m
2.4m
RUE ÉLISÉE-MARTEL

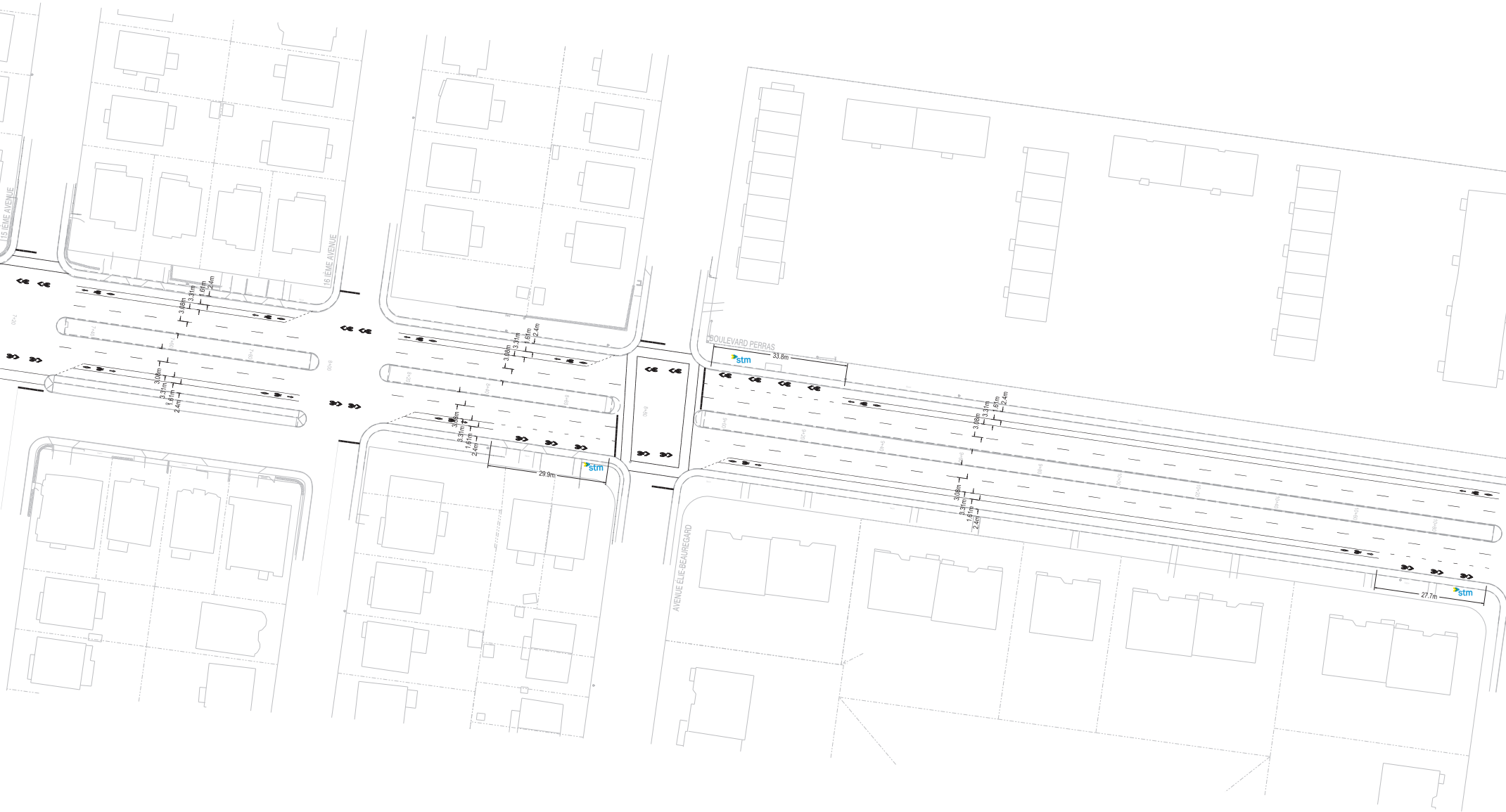
15 IÈME AVENUE
16 IÈME AVENUE
BOULEVARD PERRAS
AVENUE ÉLIE-BEAUREGARD
3.08m
3.31m
1.61m
2.4m
33.8m
29.9m
27.7m
stm
7+20
7+40
7+60
7+80
8+80
9+00
9+20


RUE JACQUES-ROUSSEAU
BOULEVARD ARMAND-BOMBARDIER
RUE SALOMON-MARION
BOULEVARD PERRAS
stm
27.0m
31.4m
84.4m
3.08m
3.31m
1.81m
2.4m

Références

N°. de plan:	Description:
G-5711-GÉOMÉTRIE	Plan de géométrie fourni par la direction de l'infrastructure en date du 2017-11-09

Notes

Voir le cahier de plan C-5711 pour tous les travaux d'ajustement des musoirs du terre-plein central et autres travaux civils.

Légende

Marques sur la chaussée

Ligne axiale
Ligne axiale discontinue
Ligne de délimitation de voies
Ligne de rive
Ligne de continuité
Ligne de guidage
Ligne de corridor pour les piétons
Bandes de passage
Ligne de continuité (voie cyclable)
Ⓙ Marque de couleur jaune
Ⓔ À effacer { Ⓔ } Tronçon à effacer
Marque existant
Marque proposé
Ligne de discontinuité double 0,2m

Signalisation écrite

AB-YZ → Panneau existant
AB-YZ → Panneau proposé
N Nouvelle signalisation
C Signalisation à conserver
R Signalisation à remplacer
D Signalisation à déplacer
E ╳ Signalisation à enlever

À construire:

Bordure et/ou trottoir
RPH avec plaques podotactiles dans la partie abaissée Croquis M.V.260-B
Entrée charetière Croquis M.V.260
Fosse de verdissement

Plan de localisation

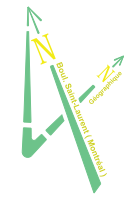
N
Boul. Saint-Laurent (Montréal)
N
Géographique

Ce plan ne peut être utilisé à d'autres fins que pour celles pour lesquelles il a été préparé sans une autorisation écrite de la direction des transports de la Ville de Montréal.

Révisions

N°	Date	Description	Resp. projet
05	2018/06/15	Émis pour conception	D.H.
04	2018/04/06	Modification traverse 6e avenue	D.D.
03	2018/02/19	Modif. du marquage Marc-Aurèle-Fortin	D.D.
02	2018/01/18	Descente piétonne 15e et 16e avenue	D.D.
01	2017/12/21	Émis pour modification mail et saillie	D.D.
00	2017/12/20	Émis pour coordination D.I.	D.D.

Montréal

Service des infrastructures,
de la voirie et des transports
Direction des transports
Division des transports actifs
et collectifs
801, rue Brennan, 6e étage, Montréal (Québec) H3C 0G4

Intervenants

Préparé et mise en plan par:
Frédéric Tanguay, tech.

Chargé de projet ville:
Nicolas Maltais-Tariant, ing. NLMTg

Conception

Chef de section:
Katie Tremblay, ing.

Approuvé par:
David Herz, ing.

Sceau de l'ingénieur(e):
David Herz 142803
2018-06-20

Original signé le:

Projet: Boulevard Perras
entre la 5e Avenue et le boulevard Armand-Bombardier

Arrondissement(s): Rivières-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Nature des travaux:
Marquage

Numéro de projet:
M1804

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle:
1:500

Feuillet	Arrondissement	Dossier	Plan	Révision
01/01	9		MA	05

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

SOMMAIRE PAR SOUS-PROJETS (PROJETS SIMON)		SOUMISSION:	286801	DATE:
#GDD:	1197231002	DRM:	2868	2019/02/20
RESPONSABLE:	Adiaratou Kanté, ing.			
INTITULÉ DU PROJET:	Travaux de voirie et d'éclairage dans les boulevards Perras et Armand-Bombardier			

PROJET INVESTI: 55845 Desc et client-payeur: **Programme de réfection d'artères - Direction de la mobilité SUM**

			Taxes incluses			
Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1855845153	174773	9 561 559,70 $	9 519 231,31 $	951 923,13 $	0,00 $	C
1855845154	174774	1 330 991,50 $	1 325 099,29 $	132 509,93 $	0,00 $	C
1855845155	174775	1 333 102,82 $	1 327 201,27 $	132 720,13 $	0,00 $	C
1855845157	174777	325 075,45 $	0,00 $	0,00 $	356 000,00 $	C
1855845158	174778	620 017,50 $	0,00 $	0,00 $	679 000,00 $	C
0	0	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	
SOUS-TOTAL		**13 170 746,97 $**	**12 171 531,87 $**	**1 217 153,19 $**	**1 035 000,00 $**	

PROJET INVESTI: 58002 Desc et client-payeur: **Pr. acquisition de mobiler d'éclairage - Direction de la mobilité SUM**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1958002012	178124	311 528,39 $	310 149,27 $	31 014,93 $	0,00 $	C
0	0	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	
0	0	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	
0	0	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	
SOUS-TOTAL		**311 528,39 $**	**310 149,27 $**	**31 014,93 $**	**0,00 $**	

PROJET INVESTI: 55861 Desc et client-payeur: **Réhabilitation de chaussée (PRCPR 2019)**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1855861047	177180	397 336,08 $	395 577,10 $	39 557,71 $	0,00 $	C
0	0	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	
0	0	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	
0	0	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	
0	0	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	
SOUS-TOTAL		**397 336,08 $**	**395 577,10 $**	**39 557,71 $**	**0,00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	
SOUS-TOTAL		**0,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	
SOUS-TOTAL		**0,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**	

TOTAL	**13 879 611,44 $**	**12 877 258,24 $**	**1 287 725,83 $**	**1 035 000,00 $**
TOTAL (Contrat + Contingences + Incidences)			**15 199 984,07 $**	

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**GRAND TOTAL**	**SOUMISSION:** 286801	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:			**20/02/2019**
INTITULÉ DU PROJET:	**Travaux de voirie et d'éclairage dans les boulevards Perras et Armand-Bombardier**		

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			12 877 258,24 $
TRAVAUX CONTINGENTS			1 287 725,83 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		286 000,00 $	
Marquage de chaussée (travaux PRCPR)		4 000,00 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		225 000,00 $	
Horticulture Ce montant est réservé pour les travaux de plantation		198 000,00 $	
Gestion des impacts		65 000,00 $	
Incidences pour les travaux d'éclairage de rue		5 000,00 $	
Surveillance environnementale		252 000,00 $	
		0,00 $	
	TOTAL À REPORTER	1 035 000,00	1 035 000,00 $
Dépenses à autoriser - GRAND TOTAL			15 199 984,07 $
Imputation (crédits)			13 879 611,44 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		661 012,57	1 318 720,08
Ristournes TPS et TVQ à 50%		1 320 372,61	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Adiaratou Kanté, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1855845153**	**SOUMISSION:**	**286801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**174773**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**20/02/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de la chaussée dans le boulevard Perras**			
ENTREPRENEUR ▸	**Roxboro Excavation inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			9 519 231,31 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10,00%		951 923,13 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
	TOTAL À REPORTER	0,00	0,00 $
Dépenses totales à autoriser			10 471 154,44 $
Imputation (crédits)			9 561 559,70 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	455 366,58	908 456,32
Ristournes TPS et TVQ à 50%	909 594,74	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Adiaratou Kanté, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1855845154**	**SOUMISSION:**	**286801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**174774**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**20/02/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de trottoirs, de bordures et de mails centraux dans le boulevard Perras**			
ENTREPRENEUR ▸	**Roxboro Excavation inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			1 325 099,29 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10,00%		132 509,93 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
	TOTAL À REPORTER	0,00	0,00 $
Dépenses totales à autoriser			1 457 609,22 $
Imputation (crédits)			1 330 991,50 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	63 388,09	126 459,25
Ristournes TPS et TVQ à 50%	126 617,72	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Adiaratou Kanté, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1855845155**	**SOUMISSION:**	**286801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**174775**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**20/02/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Maitien de la circulation et de la sécurité routière**			
ENTREPRENEUR ▸	**Roxboro Excavation inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			1 327 201,27 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10,00%		132 720,13 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
	TOTAL À REPORTER	0,00	0,00 $
Dépenses totales à autoriser			1 459 921,40 $
Imputation (crédits)			1 333 102,82 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	63 488,65	126 659,85
Ristournes TPS et TVQ à 50%	126 818,58	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Adiaratou Kanté, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1855845157**	**SOUMISSION:**	**286801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**174777**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**20/02/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux de voirie et d'éclairage de rue**			
ENTREPRENEUR ▸	**Services techniques**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10,00%		0,00 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques	286 000,00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts	65 000,00 $	
Incidences pour les travaux d'éclairage de rue	5 000,00 $	
TOTAL À REPORTER	356 000,00	356 000,00 $

Dépenses totales à autoriser	356 000,00 $
Imputation (crédits)	325 075,45 $
Montant de dépôt	

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	15 481,63	30 885,84
Ristournes TPS et TVQ à 50%	30 924,55	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Adiaratou Kanté, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1855845158**	**SOUMISSION:**	**286801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**174778**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**20/02/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux de voirie et d'éclairage de rue**			
ENTREPRENEUR	**Services professionnels**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10,00%		0,00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Marquage de chaussée (travaux PRCPR)		4 000,00 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		225 000,00 $	
Horticulture		198 000,00 $	
Ce montant est réservé pour les travaux de plantation			
Gestion des impacts			
HQ, CSEM et autres incidences pour éclairage			
Surveillance environnementale		252 000,00 $	
	TOTAL À REPORTER	679 000,00	679 000,00 $
Dépenses totales à autoriser			679 000,00 $
Imputation (crédits)			620 017,50 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		29 528,16	58 908,68
Ristournes TPS et TVQ à 50%		58 982,50	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Adiaratou Kanté, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1958002012**	**SOUMISSION:**	**286801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**178124**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**20/02/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux d'éclairage de rue dans le boulevard Perras**			
ENTREPRENEUR ▸	**Roxboro Excavation inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			310 149,27 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10,00%		31 014,93 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
HQ, CSEM et autres incidences pour éclairage			
	TOTAL À REPORTER	0,00	0,00 $
Dépenses totales à autoriser			341 164,20 $
Imputation (crédits)			311 528,39 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	14 836,45	29 598,72
Ristournes TPS et TVQ à 50%	29 635,81	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Adiaratou Kanté, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1855861047**	**SOUMISSION:**	**286801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**177180**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**20/02/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux de PRCPR dans le boulevard Armand-Bombardier**			
ENTREPRENEUR ▸	**Roxboro Excavation inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			395 577,10 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10,00%		39 557,71 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
	TOTAL À REPORTER	0,00	0,00 $
Dépenses totales à autoriser			435 134,81 $
Imputation (crédits)			397 336,08 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	18 923,02	37 751,42
Ristournes TPS et TVQ à 50%	37 798,73	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Adiaratou Kanté, ing.

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 286801
Numéro de référence : 1225112
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Travaux de voirie et d'éclairage dans les boulevards Perras et Armand-Bombardier

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Construction & Pavage Portneuf 599 Bona-Dussault Saint-Marc-des-Carrières, QC, G0A 4B0	Madame Martine Naud Téléphone : 418 268-3558 Télécopieur : 418 268-5442	**Commande : (1528672)** 2019-01-14 15 h 01 **Transmission :** 2019-01-14 18 h 12	3053699 - 286801_AD_01_incluant report de date_2019-01-25 2019-01-26 10 h 33 - Courriel 3053703 - 286801_Plans_2018-09-25_AD 2019-01-26 12 h 19 - Messagerie 3053704 - 286801_FR_Soumission_R01_2019-01-25_AD (devis) 2019-01-25 21 h 29 - Courriel 3053705 - 286801_FR_Soumission_R01_2019-01-25_AD (bordereau) 2019-01-25 21 h 29 - Téléchargement 3056798 - 286801_AD_02_2019-01-30 2019-01-31 11 h 32 - Courriel 3058014 - 286801_AD_03_2019-02-01 2019-02-01 15 h 26 - Courriel 3062513 - 286801_Addenda #4 2019-02-11 5 h 01 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction Bau-Val Inc. 87 Emilien Marcoux, Suite#101 Blainville, QC, J7C 0B4 http://www.bauval.com	Madame Johanne Vallée Téléphone : 514 788-4660 Télécopieur :	**Commande : (1525852)** 2019-01-07 14 h 26 **Transmission :** 2019-01-07 16 h 26	3053699 - 286801_AD_01_incluant report de date_2019-01-25 2019-01-26 10 h 33 - Courriel 3053703 - 286801_Plans_2018-09-25_AD 2019-01-26 12 h 16 - Messagerie 3053704 - 286801_FR_Soumission_R01_2019-01-25_AD (devis) 2019-01-25 21 h 29 - Courriel 3053705 - 286801_FR_Soumission_R01_2019-01-25_AD (bordereau) 2019-01-25 21 h 29 - Téléchargement 3056798 - 286801_AD_02_2019-01-30 2019-01-31 11 h 32 - Courriel 3058014 - 286801_AD_03_2019-02-01 2019-02-01 15 h 26 - Courriel 3062513 - 286801_Addenda #4 2019-02-11 5 h 01 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction NRC Inc. 160 rue Deslauriers Arr. St-Laurent Montréal, QC, H4N 1V8	Madame Iulia Savescu Téléphone : 514 331-7944 Télécopieur : 514 331-2295	**Commande : (1525942)** 2019-01-07 16 h 08 **Transmission :** 2019-01-07 16 h 53	3053699 - 286801_AD_01_incluant report de date_2019-01-25 2019-01-26 10 h 33 - Courriel 3053703 - 286801_Plans_2018-09-25_AD 2019-01-26 12 h 18 - Messagerie

			3053704 - 286801_FR_Soumission_R01_2019-01-25_AD (devis) 2019-01-25 21 h 29 - Courriel 3053705 - 286801_FR_Soumission_R01_2019-01-25_AD (bordereau) 2019-01-25 21 h 29 - Téléchargement 3056798 - 286801_AD_02_2019-01-30 2019-01-31 11 h 32 - Courriel 3058014 - 286801_AD_03_2019-02-01 2019-02-01 15 h 26 - Courriel 3062513 - 286801_Addenda #4 2019-02-11 5 h 01 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Demix Construction, une division de CRH Canada inc. 26 rue Saulnier Laval, QC, H7M 1S8 http://www.crhcanada.com	Madame Julie Boudreault Téléphone : 450 629-3533 Télécopieur : 450 629-3549	**Commande : (1525578)** 2019-01-07 9 h 42 **Transmission :** 2019-01-07 9 h 52	3053699 - 286801_AD_01_incluant report de date_2019-01-25 2019-01-26 10 h 33 - Courriel 3053703 - 286801_Plans_2018-09-25_AD 2019-01-26 12 h 17 - Messagerie 3053704 - 286801_FR_Soumission_R01_2019-01-25_AD (devis) 2019-01-25 21 h 29 - Courriel 3053705 - 286801_FR_Soumission_R01_2019-01-25_AD (bordereau) 2019-01-25 21 h 29 - Téléchargement 3056798 - 286801_AD_02_2019-01-30 2019-01-31 11 h 32 - Courriel 3058014 - 286801_AD_03_2019-02-01 2019-02-01 15 h 26 - Courriel 3062513 - 286801_Addenda #4 2019-02-11 5 h 01 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Laurin et Laurin (1991) Inc.. 12000 Arthur Sicard Mirabel, QC, J7J 0E9 http://www.laurinlaurin.ca	Madame Martine Chouinard Téléphone : 450 435-9551 Télécopieur : 450 435-2662	**Commande : (1527394)** 2019-01-10 13 h 54 **Transmission :** 2019-01-10 13 h 54	3053699 - 286801_AD_01_incluant report de date_2019-01-25 2019-01-26 10 h 33 - Courriel 3053703 - 286801_Plans_2018-09-25_AD 2019-01-26 11 h 50 - Courriel 3053704 - 286801_FR_Soumission_R01_2019-01-25_AD (devis) 2019-01-25 21 h 29 - Courriel 3053705 - 286801_FR_Soumission_R01_2019-01-25_AD (bordereau) 2019-01-25 21 h 29 - Téléchargement 3056798 - 286801_AD_02_2019-01-30 2019-01-31 11 h 32 - Courriel 3058014 - 286801_AD_03_2019-02-01 2019-02-01 15 h 26 - Courriel 3062513 - 286801_Addenda #4 2019-02-11 5 h 01 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
LE GROUPE LÉCUYER LTÉE. 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 http://www.lecuyerbeton.com	Monsieur David Guay Téléphone : 450 454-3928 Télécopieur : 450 454-7254	**Commande : (1525922)** 2019-01-07 15 h 41 **Transmission :** 2019-01-07 15 h 41	3053699 - 286801_AD_01_incluant report de date_2019-01-25 2019-01-26 10 h 33 - Courriel 3053703 - 286801_Plans_2018-09-25_AD 2019-01-26 11 h 50 - Courriel 3053704 - 286801_FR_Soumission_R01_2019-01-25_AD (devis) 2019-01-25 21 h 29 - Courriel

			3053705 - 286801_FR_Soumission_R01_2019-01-25_AD (bordereau) 2019-01-25 21 h 29 - Téléchargement 3056798 - 286801_AD_02_2019-01-30 2019-01-31 11 h 32 - Courriel 3058014 - 286801_AD_03_2019-02-01 2019-02-01 15 h 26 - Courriel 3062513 - 286801_Addenda #4 2019-02-11 5 h 01 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Le Groupe LML Ltée 360 boul du Séminaire Nord Bureau 22 Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J3B 5L1 http://www.groupelml.ca	Madame Nancy Ross Téléphone : 450 347-1996 Télécopieur : 450 347-8509	**Commande : (1528911)** 2019-01-15 8 h 39 **Transmission :** 2019-01-15 8 h 39	3053699 - 286801_AD_01_incluant report de date_2019-01-25 2019-01-26 10 h 33 - Courriel 3053703 - 286801_Plans_2018-09-25_AD 2019-01-26 11 h 50 - Courriel 3053704 - 286801_FR_Soumission_R01_2019-01-25_AD (devis) 2019-01-25 21 h 29 - Courriel 3053705 - 286801_FR_Soumission_R01_2019-01-25_AD (bordereau) 2019-01-25 21 h 29 - Téléchargement 3056798 - 286801_AD_02_2019-01-30 2019-01-31 11 h 32 - Courriel 3058014 - 286801_AD_03_2019-02-01 2019-02-01 15 h 26 - Courriel 3062513 - 286801_Addenda #4 2019-02-11 5 h 01 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Legico CHP Consultants 4080 boul. Le Corbusier bur. 203 Laval, QC, H7L5R2	Monsieur Daniel Paquin Téléphone : 514 842-1355 Télécopieur :	**Commande : (1526062)** 2019-01-08 9 h 04 **Transmission :** 2019-01-08 10 h 37	3053699 - 286801_AD_01_incluant report de date_2019-01-25 2019-01-26 10 h 33 - Courriel 3053703 - 286801_Plans_2018-09-25_AD 2019-01-26 12 h 20 - Messagerie 3053704 - 286801_FR_Soumission_R01_2019-01-25_AD (devis) 2019-01-25 21 h 29 - Courriel 3053705 - 286801_FR_Soumission_R01_2019-01-25_AD (bordereau) 2019-01-25 21 h 29 - Téléchargement 3056798 - 286801_AD_02_2019-01-30 2019-01-31 11 h 32 - Courriel 3058014 - 286801_AD_03_2019-02-01 2019-02-01 15 h 26 - Courriel 3062513 - 286801_Addenda #4 2019-02-11 5 h 01 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Entrepreneurs Bucaro Inc. 10,441 rue Balzac Montréal-Nord Montréal, QC, H1H 3L6	Monsieur Andrea Bucaro Téléphone : 514 325-7729 Télécopieur : 514 325-7183	**Commande : (1526737)** 2019-01-09 11 h 11 **Transmission :** 2019-01-09 11 h 11	3053699 - 286801_AD_01_incluant report de date_2019-01-25 2019-01-26 10 h 33 - Courriel 3053703 - 286801_Plans_2018-09-25_AD 2019-01-26 11 h 50 - Courriel 3053704 - 286801_FR_Soumission_R01_2019-01-25_AD (devis) 2019-01-25 21 h 29 - Courriel 3053705 - 286801_FR_Soumission_R01_2019-01-25_AD (bordereau) 2019-01-25 21 h 29 - Téléchargement 3056798 - 286801_AD_02_2019-01-30 2019-01-31 11 h 32 - Courriel

			3058014 - 286801_AD_03_2019-02-01 2019-02-01 15 h 26 - Courriel 3062513 - 286801_Addenda #4 2019-02-11 5 h 01 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Entreprises Michaudville Inc. 270 rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6 http://www.michaudville.com	Monsieur Sylvain Phaneuf Téléphone : 450 446-9933 Télécopieur : 450 446-1933	**Commande : (1526293)** 2019-01-08 12 h 49 **Transmission :** 2019-01-08 12 h 49	3053699 - 286801_AD_01_incluant report de date_2019-01-25 2019-01-26 10 h 33 - Courriel 3053703 - 286801_Plans_2018-09-25_AD 2019-01-26 11 h 50 - Courriel 3053704 - 286801_FR_Soumission_R01_2019-01-25_AD (devis) 2019-01-25 21 h 29 - Courriel 3053705 - 286801_FR_Soumission_R01_2019-01-25_AD (bordereau) 2019-01-25 21 h 29 - Téléchargement 3056798 - 286801_AD_02_2019-01-30 2019-01-31 11 h 32 - Courriel 3058014 - 286801_AD_03_2019-02-01 2019-02-01 15 h 26 - Courriel 3062513 - 286801_Addenda #4 2019-02-11 5 h 01 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Neolect Inc. 104 boul Montcalm Nord Candiac, QC, J5R 3L8	Madame Marjolaine Émond Téléphone : 450 659-5457 Télécopieur : 450 659-9265	**Commande : (1525494)** 2019-01-07 8 h 41 **Transmission :** 2019-01-07 8 h 55	3053699 - 286801_AD_01_incluant report de date_2019-01-25 2019-01-26 10 h 33 - Courriel 3053703 - 286801_Plans_2018-09-25_AD 2019-01-26 12 h 19 - Messagerie 3053704 - 286801_FR_Soumission_R01_2019-01-25_AD (devis) 2019-01-25 21 h 29 - Courriel 3053705 - 286801_FR_Soumission_R01_2019-01-25_AD (bordereau) 2019-01-25 21 h 29 - Téléchargement 3056798 - 286801_AD_02_2019-01-30 2019-01-31 11 h 32 - Courriel 3058014 - 286801_AD_03_2019-02-01 2019-02-01 15 h 26 - Courriel 3062513 - 286801_Addenda #4 2019-02-11 5 h 01 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Ondel Inc. 3980 Boulevard Leman Laval, QC, H7E 1A1 http://www.ondel.ca	Madame Alexandra Boivin Téléphone : 450 973-3700 Télécopieur :	**Commande : (1536822)** 2019-01-31 9 h 43 **Transmission :** 2019-01-31 9 h 43	3053699 - 286801_AD_01_incluant report de date_2019-01-25 2019-01-31 9 h 43 - Téléchargement 3053703 - 286801_Plans_2018-09-25_AD 2019-01-31 9 h 43 - Téléchargement 3053704 - 286801_FR_Soumission_R01_2019-01-25_AD (devis) 2019-01-31 9 h 43 - Téléchargement 3053705 - 286801_FR_Soumission_R01_2019-01-25_AD (bordereau) 2019-01-31 9 h 43 - Téléchargement 3056798 - 286801_AD_02_2019-01-30 2019-01-31 11 h 32 - Courriel 3058014 - 286801_AD_03_2019-02-01 2019-02-01 15 h 26 - Courriel 3062513 - 286801_Addenda #4 2019-02-11 5 h 01 - Courriel

			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Pavages Métropolitain Inc. 3500, boul. Sir-Wilfrid-Laurier Saint-Hubert, QC, J3Y6T1	Madame Julie Milon Téléphone : 450 321-2442 Télécopieur : 1888 802-9689	**Commande : (1526078)** 2019-01-08 9 h 16 **Transmission :** 2019-01-08 10 h 42	3053699 - 286801_AD_01_incluant report de date_2019-01-25 2019-01-26 10 h 33 - Courriel 3053703 - 286801_Plans_2018-09-25_AD 2019-01-26 11 h 50 - Courriel 3053704 - 286801_FR_Soumission_R01_2019-01-25_AD (devis) 2019-01-25 21 h 29 - Courriel 3053705 - 286801_FR_Soumission_R01_2019-01-25_AD (bordereau) 2019-01-25 21 h 29 - Téléchargement 3056798 - 286801_AD_02_2019-01-30 2019-01-31 11 h 32 - Courriel 3058014 - 286801_AD_03_2019-02-01 2019-02-01 15 h 26 - Courriel 3062513 - 286801_Addenda #4 2019-02-11 5 h 01 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Roxboro Excavation INC.. 1620 Croissant Newman Dorval, QC, H9P 2R8	Monsieur Yvon Théoret Téléphone : 514 631-1888 Télécopieur : 514 631-1055	**Commande : (1526020)** 2019-01-08 8 h 05 **Transmission :** 2019-01-08 8 h 05	3053699 - 286801_AD_01_incluant report de date_2019-01-25 2019-01-26 10 h 33 - Courriel 3053703 - 286801_Plans_2018-09-25_AD 2019-01-26 11 h 50 - Courriel 3053704 - 286801_FR_Soumission_R01_2019-01-25_AD (devis) 2019-01-25 21 h 29 - Courriel 3053705 - 286801_FR_Soumission_R01_2019-01-25_AD (bordereau) 2019-01-25 21 h 29 - Téléchargement 3056798 - 286801_AD_02_2019-01-30 2019-01-31 11 h 32 - Courriel 3058014 - 286801_AD_03_2019-02-01 2019-02-01 15 h 26 - Courriel 3062513 - 286801_Addenda #4 2019-02-11 5 h 01 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Senterre Entrepreneur Général inc 550, boul. Guimond Longueuil, QC, J4G 1P8 http://www.senterreentrepreneurgeneral.com	Monsieur Marc-André Senterre Téléphone : 450 655-9301 Télécopieur : 450 674-0301	**Commande : (1525448)** 2019-01-07 6 h 53 **Transmission :** 2019-01-07 7 h 24	3053699 - 286801_AD_01_incluant report de date_2019-01-25 2019-01-26 10 h 33 - Courriel 3053703 - 286801_Plans_2018-09-25_AD 2019-01-26 11 h 50 - Courriel 3053704 - 286801_FR_Soumission_R01_2019-01-25_AD (devis) 2019-01-25 21 h 29 - Courriel 3053705 - 286801_FR_Soumission_R01_2019-01-25_AD (bordereau) 2019-01-25 21 h 29 - Téléchargement 3056798 - 286801_AD_02_2019-01-30 2019-01-31 11 h 32 - Courriel 3058014 - 286801_AD_03_2019-02-01 2019-02-01 15 h 26 - Courriel 3062513 - 286801_Addenda #4 2019-02-11 5 h 01 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Systèmes Urbains Inc. 23, avenue Milton	Monsieur Francis Duchesne	**Commande : (1526443)** 2019-01-08 15 h 15	

Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.systemesurbains.com	Téléphone : 514 321-5205 Télécopieur : 514 321-5835	**Transmission :** 2019-01-08 15 h 15	3053699 - 286801_AD_01_incluant report de date_2019-01-25 2019-01-26 10 h 33 - Courriel 3053703 - 286801_Plans_2018-09-25_AD 2019-01-26 11 h 50 - Courriel 3053704 - 286801_FR_Soumission_R01_2019-01-25_AD (devis) 2019-01-25 21 h 29 - Courriel 3053705 - 286801_FR_Soumission_R01_2019-01-25_AD (bordereau) 2019-01-25 21 h 29 - Téléchargement 3056798 - 286801_AD_02_2019-01-30 2019-01-31 11 h 32 - Courriel 3058014 - 286801_AD_03_2019-02-01 2019-02-01 15 h 26 - Courriel 3062513 - 286801_Addenda #4 2019-02-11 5 h 01 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Montréal

Soumission 286801 - Principes de gestion de la mobilité

Secteur	Travaux de voirie et d'éclairage dans les boulevards Perras et Armand-Bombardier
Boulevard Perras De la 6e Avenue au boulevard Armand-Bombardier Rues transversales au boulevard Perras Boulevard Armand-Bombardier du boulevard Maurice-Duplessis au boulevard Perras	Les travaux sont répartis en huit (8) phases sur deux (2) années, les phases 1 à 4 sont prévues pour être réalisées la première année et les phases 5 à 8 durant la deuxième année. • PHASE 1 : Travaux de tranchée drainante, de mails et de chaussée en dalles de béton au centre du boulevard Perras entre les boulevards Marc-Aurèle-Fortin et Armand-Bombardier. o Entrave partielle du boulevard Perras au niveau du mail central avec maintien d'une voie de circulation et une bande cyclable par direction; o Fermeture complète avec au maximum trois (3) ouvertures à la fois du mail central. • PHASE 2 : Travaux d'installation des chambres de contrôle, de raccordements à la tranchée drainante, de trottoirs et de chaussée en dalles de béton dans la chaussée sud, du boulevard Perras entre les boulevards Marc-Aurèle-Fortin et Armand-Bombardier. o Fermeture complète de la direction est du boulevard Perras avec mise en place d'un contresens sur la chaussée de la direction ouest; o Aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle temporaire adjacente au trottoir du côté nord du boulevard Perras. • PHASE 3A : Travaux de trottoirs et de chaussée en dalles de béton dans la portion sud de l'intersection des boulevards Perras et Armand-Bombardier. o Fermeture complète de la portion sud de l'intersection des boulevards Perras et Armand-Bombardier; o Prolongement du contresens et de la piste cyclable bidirectionnelle temporaire sur le boulevard Perras jusqu'à la 26e Avenue; o Fermeture de la direction nord du boulevard Armand-Bombardier entre les boulevards Maurice-Duplessis et Perras avec maintien de la circulation locale. • PHASE 3B : Travaux de mails et de chaussée en dalles de béton dans la portion centrale de l'intersection des boulevards Perras et Armand-Bombardier. o Fermeture complète de la portion centrale de l'intersection des boulevards Perras et Armand-Bombardier; o Maintien du contresens sur le boulevard Perras et de la fermeture du boulevard Armand-Bombardier tel qu'en phase 3A; o Aménagement d'une bande cyclable temporaire par direction adjacent au trottoir sur le boulevard Perras. • PHASE 3C : Travaux de trottoirs et de chaussée en dalles de béton dans la portion nord de l'intersection des boulevards Perras et Armand-Bombardier. o Fermeture complète de la portion nord de l'intersection des boulevards Perras et Armand-Bombardier; o Fermeture de la direction ouest du boulevard Perras entre la 26e Avenue et le boulevard Marc-Aurèle-Fortin et mise en place d'un contresens sur la direction est du boulevard Perras; o Fermeture du boulevard Armand-Bombardier entre le boulevard Perras et la rue Jacques-Rousseau; o Aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle temporaire adjacente au trottoir sud sur le boulevard Perras. • PHASE 4 : Travaux de trottoirs et de chaussée en dalles de béton dans la chaussée nord du boulevard Perras entre les boulevards Marc-Aurèle-Fortin et Armand-Bombardier o Fermeture de la direction ouest du boulevard Perras avec mise en place d'un contresens sur la direction est; o Maintien de la piste cyclable bidirectionnelle temporaire adjacente au trottoir sud sur le boulevard Perras.

Secteur	Travaux de voirie et d'éclairage dans les boulevards Perras et Armand-Bombardier

	• PHASE 5 : Travaux de trottoirs et de chaussée en dalles de béton dans la chaussée nord du boulevard Perras entre le boulevard Marc-Aurèle-Fortin et la 6e Avenue
	  ○ Fermeture de la direction ouest du boulevard Perras entre l'avenue Fernand-Gauthier et la 4e Avenue, et mise en place d'un contresens sur la direction est.
	  ○ Aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle temporaire adjacente au trottoir sud sur le boulevard Perras.
	• PHASE 6 : Travaux de mail et de chaussée en dalles de béton au centre du boulevard Perras entre le boulevard Marc-Aurèle-Fortin et la 6e Avenue
	  ○ Entrave partielle du boulevard Perras au niveau du mail central avec maintien d'une voie de circulation et une bande cyclable par direction;
	• PHASE 7 : Travaux de trottoirs et de chaussée en dalles de béton dans la chaussée sud du boulevard Perras entre le boulevard Marc-Aurèle-Fortin et la 6e Avenue.
	  ○ Fermeture complète de la direction est du boulevard Perras avec mise en place d'un contresens sur la chaussée de la direction ouest;
	  ○ Aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle temporaire adjacente au trottoir du côté nord sur le boulevard Perras.
	• PHASE 8 : Travaux de marquage final et de mobilier urbain sur le boulevard Perras entre le boulevard Armand-Bombardier et la 4e Avenue. HDT lundi au vendredi 9h à 15h.
	  ○ Entrave partielle de la chaussée avec maintien d'une voie partagée.

Mesures de gestion des impacts applicables	Les travaux sont prévus de débuter au printemps 2019 et se terminer en 2020. Les heures de travail pour les phases 1 à 7 sont du lundi au vendredi 7h-19h, samedi 8h à 19h et dimanche 9h-19h. L'Entrepreneur doit maintenir en tout temps la circulation locale des riverains, sauf lors des travaux de dalle de béton. Protection des aires de travail à l'aide de clôtures autoportantes temporaires afin d'y éviter l'intrusion des piétons ou des cyclistes. Installation de panneaux d'information générale pour informer les usagers des travaux ainsi que la mise en place de PMVM. Installation et mise en fonction des chemins de détour avant la mise en place des entraves. Lorsque des rues en sens unique doivent être entravées, l'Entrepreneur doit ajouter la signalisation temporaire nécessaire et ajuster la signalisation existante à la configuration temporaire des travaux. Présence de signaleurs qualifiés pour assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier adjacent, la zone des travaux incluant les piétons et les cyclistes. Maintien, en tout temps, des trottoirs et des passages piétonniers libres d'obstacles. Si un trottoir ou un passage piétonnier doit être entravé, l'Entrepreneur doit fournir la signalisation complète afin de détourner les piétons sur le trottoir opposé ou prévoir aménager un corridor piétonnier d'une largeur de 1,5 mètre minimum à l'aide de clôtures autoportantes temporaires ou à l'aide de barricades. L'Entrepreneur doit également faciliter, durant les travaux, la circulation des personnes à mobilité réduite. Installation de plaques en acier pour redonner accès aux riverains ou à la circulation en dehors des heures de travail. Accommoder et maintenir l'accès en tout temps au service d'Urgences-Santé, au service de Sécurité Incendie de Montréal (SIM) et au SPVM. Les véhicules d'urgence doivent avoir accès aux bâtiments dans le secteur des travaux et de chaque côté de l'excavation. La circulation de transit des camions sera redirigée via le boulevard Maurice-Duplessis.

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 2 mars 2017

ROXBORO EXCAVATION INC.
A/S MONSIEUR YVON THÉORÊT
1620, NEWMAN CRESCENT
DORVAL (QC) H9P 2R8

N° de décision : 2017-CPSM-1012766
N° de client : 2700005963

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous PRÉCO FONDATIONS, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). ROXBORO EXCAVATION INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **30 octobre 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197231002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc., pour des travaux de voirie et d'éclairage dans les boulevards Perras et Armand-Bombardier dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointes-aux-Trembles. Dépense totale de 15 199 984,07 $ (contrat: 12 877 258,24 $ + contingences: 1 287 725,83 $ + incidences: 1 035 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 286801 - 4 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1197231002 SUM.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jorge PALMA-GONZALES
Préposé au budget
Tél : (514) 872-4014

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-01

Pascal-Bernard DUCHARME
Chef de section
Tél : 514-872-2059
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CM : 20.27

2019/04/15 13:00

(2)

Dossier # : 1197231002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc., pour des travaux de voirie et d'éclairage dans les boulevards Perras et Armand-Bombardier dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointes-aux-Trembles. Dépense totale de 15 199 984,07 $ (contrat: 12 877 258,24 $ + contingences: 1 287 725,83 $ + incidences: 1 035 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 286801 - 4 soumissionnaires

Rapport- mandat SMCE197231002.pdf

Dossier # :1197231002

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

Le 15 avril 2019

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE197231002

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc., pour des travaux de voirie et d'éclairage dans les boulevards Perras et Armand-Bombardier dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointes-aux-Trembles. Dépense totale de 15 199 984,07 $ (contrat: 12 877 258,24 $ + contingences: 1 287 725,83 $ + incidences: 1 035 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 286801 - 4 soumissionnaires.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE197231002
Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc., pour des travaux de voirie et d'éclairage dans les boulevards Perras et Armand-Bombardier dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointes-aux-Trembles. Dépense totale de 15 199 984,07 $ (contrat: 12 877 258,24 $ + contingences: 1 287 725,83 $ + incidences: 1 035 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 286801 - 4 soumissionnaires.

À sa séance du 20 mars 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M$.*

Le 3 avril 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures du réseau routier ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont apprécié les explications précises du Service quant aux écarts entre le prix soumis par l'adjudicataire proposé et l'estimation. Il est d'ailleurs satisfaisant de constater que ces écarts sont ici minimes.

Enfin, les membres n'ont pu que constater qu'un des soumissionnaires avait déposé une offre infiniment supérieure aux autres offres reçues et à l'estimation dans ce dossier.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat de plus dec10 M$;*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE197231002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.28

2019/04/15
13:00

(2)

Dossier # : 1197913001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Expertise d'entretien
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder trois contrats pour des travaux de remplacement d'entrées de service d'aqueduc en plomb, de réfection de surface et autres travaux connexes de la Ville de Montréal à la firme Sanexen services environnementaux inc. pour une dépense maximale avec incidences, budget de variation de quantité, contingences et taxes incluses de: Contrat Lot A: 2 514 714,34 $, Contrat Lot B: 7 107 117,16 $, Contrat Lot C: 2 918 423,90 $; Appel d'offres public 10301 - (Contrat Lot A: 3 soum.; Contrat Lot B et Contrat Lot C: 2 soum.)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 939 472,57 $, taxes incluses (Contrat Lot A), de 5 481 413,20 $, taxes incluses (Contrat Lot B) et de 2 250 849,15 $, taxes incluses (Contrat Lot C), pour des travaux de remplacement d'entrées de service d'aqueduc en plomb, de réfection de surface et autres travaux connexes de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2. d'accorder à la firme Sanexen services environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, les trois contrats (Lot A, Lot B et Lot C) à cette fin, aux prix de ses soumissions, soit pour une somme maximale de 1 917 472,57 $, taxes incluses (Contrat Lot A), de 5 419 013,20 $, taxes incluses (Contrat Lot B), et de 2 225 249,15 $, taxes incluses (Contrat Lot C), conformément aux documents de l'appel d'offres public 10301 ;

3. d'autoriser une dépense de 287 620,89 $, taxes incluses (Contrat Lot A), de 812 851,98 $, taxes incluses (Contrat Lot B) et de 333 787,37 $, taxes incluses (Contrat Lot C), à titre de budget de contingences ;

4. d'autoriser une dépense de 287 620,89 $, taxes incluses (Contrat Lot A), de 812 851,98 $, taxes incluses (Contrat Lot B) et de 333 787,37 $, taxes incluses (Contrat Lot C), à titre de budget de variation de quantité ;
5. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par la Ville centre.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-03-08 14:58

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197913001**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Expertise d'entretien
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder trois contrats pour des travaux de remplacement d'entrées de service d'aqueduc en plomb, de réfection de surface et autres travaux connexes de la Ville de Montréal à la firme Sanexen services environnementaux inc. pour une dépense maximale avec incidences, budget de variation de quantité, contingences et taxes incluses de: Contrat Lot A: 2 514 714,34 $, Contrat Lot B: 7 107 117,16 $, Contrat Lot C: 2 918 423,90 $; Appel d'offres public 10301 - (Contrat Lot A: 3 soum.; Contrat Lot B et Contrat Lot C: 2 soum.)

CONTENU

CONTEXTE

La Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs a reçu du conseil municipal, le 27 février 2013, le mandat d'évaluer la portée de l'article 89.13 du Règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées, des eaux pluviales et des préjudices causés aux propriétaires montréalais par la présence d'entrées de service d'aqueduc en plomb et d'émettre, par la suite, des recommandations sur les modifications possibles audit règlement (CM13 0161).
La Commission a formulé six recommandations concernant les entrées de service en plomb et la relance du plan d'action établi en 2007, ce qui a été approuvé par le Comité exécutif le 16 septembre 2015.

Parmi ces recommandations, l'accélération du programme de remplacement de la section publique des entrées de service en plomb (ESP) a été approuvée, selon les approches suivantes :

- programme accéléré, sur 5 ans, de remplacement dans les secteurs « Wartime » (ces secteurs sont jugés les plus sensibles au plomb compte tenu de la configuration particulière des maisons, qui présentent une longue entrée de service de faible diamètre, ce qui engendre des concentrations de plomb dans l'eau du robinet plus importantes que dans les autres types de maisons)
- programme de remplacement de la section publique de l'entrée de service en plomb à la demande des citoyens ayant fait remplacer la section privée au préalable.

La Direction des réseaux d'eau (DRE) a procédé à un appel d'offres pour le replacement d'environ 1 000 ESP sur le domaine public dans les rues de secteurs « Wartime » et pour répondre à des demandes de citoyens ayant fait le remplacement de la section privée de leur ESP.

De plus, afin d'accélérer le taux de remplacement des ESP et pour augmenter la durée de vie et la qualité du pavage de nos infrastructures, la DRE recommande le remplacement des ESP avant ou pendant les travaux de planage-revêtement de la chaussée. Ainsi, des remplacements additionnels sont prévus dans l'appel d'offres pour des rues inscrites dans le programme de réfection routière de divers arrondissements.

L'appel d'offres comprend trois (3) contrats distincts qui seront octroyés au(x) plus bas soumissionnaire(s) conforme(s) pour chacun des contrats. Un entrepreneur peut choisir de soumissionner pour un seul contrat ou pour les trois contrats. Dans le cas où il soumissionne pour plus d'un contrat, il devra présenter une garantie de soumission distincte pour chaque contrat. Lorsqu'un entrepreneur est l'adjudicataire de plusieurs contrats, il ne pourra pas affecter la même équipe pour plusieurs contrats à l'exception du chargé de projet.

L'appel d'offres a été publié dans le journal *Le Devoir* et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO le 15 février 2019. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, le 5 mars 2019, soit jusqu'au 3 juillet 2019. La durée de publication a été de 18 jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

Un (1) addenda a été émis le 26 février 2019 pour ajouter des précisions dans le devis technique et pour faire une modification dans la répartition des lots (un des contrats initiaux a été scindé en deux).
Un (1) addenda fut émis le 27 février 2019 pour répondre à des questions sur l'adjudication des contrats.
Le délai prescrit par la Loi sur les citées et villes entre la publication de l'addenda et la date d'ouverture des soumissions est respecté. Il n'y a pas eu à reporter la date d'ouverture des soumissions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CM18 0507 - 24 avril 2018 - Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc. pour des travaux de remplacement d'entrées de service d'aqueduc en plomb, de réfection de surface et autres travaux connexes de la Ville de Montréal - Dépense totale de 9 865 940,86 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10252 (2 soum.)
- CG16 0401 - 22 juin 2016 - Accorder un contrat à Excava-tech inc. pour des travaux de remplacement d'entrées de service d'aqueduc en plomb, de réfection de surface et autres travaux connexes de la Ville de Montréal - Dépense totale de 6 998 486,60 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10197 (3 soum.)

- CM15 1033 - 21 septembre 2015 - Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur l'étude de l'article 89.13 du Règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales et des préjudices causés aux propriétaires montréalais

- CE15 1722 - 16 septembre 2015 - Réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur l'étude de l'article 89.13 du *Règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau*

potable, des eaux usées et des eaux pluviales et des préjudices causés aux propriétaires montréalais

DESCRIPTION

Les travaux de l'appel d'offres 10301 visent le remplacement des ESP sur le domaine public sur des tronçons de rue de divers arrondissements. La liste des rues potentielles est fournie en pièce jointe.
Étant donné l'envergure de l'ensemble de ces travaux et la volonté de la Ville d'ouvrir le marché et d'encourager la concurrence, l'appel d'offres a été scindé en trois (3) contrats distincts :

Contrat Lot A:
- Arrondissements concernés : Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce, Le Sud-Ouest, Verdun et Ville-Marie
- Nombre prévus de remplacements: 190

Contrat Lot B:
- Arrondissements concernés : Le Plateau-Mont-Royal, Mercier – Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont – La Petite-Patrie et Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension
- Nombre prévus de remplacements : 530

Contrat Lot C:
- Arrondissement concerné : Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles
- Nombre prévus de remplacements : 280

JUSTIFICATION

Sur cinq (5) preneurs de cahier des charges, trois (3) firmes ont déposé une soumission et deux (2) n'en ont pas déposé; soit des proportions respectives de 60 % et 40 %. Il y a eu trois (3) soumissions pour le Lot A, deux (2) soumissions pour le Lot B et deux (2) soumissions pour le Lot C. En ce qui concerne les motifs de désistement, une (1) firme a communiqué les raisons qui se résument comme suit :
- plusieurs projets intéressants sont en période d'appel d'offres dans les mêmes délais. Il y a un manque de temps et d'effectifs pour déposer des soumissions pour chacun des projets.

La liste des preneurs du cahier de charges (SEAO) est en pièce jointe.

L'estimation interne a été réalisée à partir de l'historique des appels d'offres pour des travaux similaires lors des années précédentes.

Lot A:

RÉSULTATS DE SOUMISSION		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		**TOTAL (Taxes incluses)**
1	Sanexen services environnementaux inc.	1 917 472,57 $
2	Foraction inc.	2 159 264,99 $
3	Eurovia Québec construction inc.	2 369 515,07 $
Estimation des professionnels internes ($)		2 415 831,71 $
Coût moyen des soumissions reçues *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)*		**2 148 750,88 $**
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		**12,1 %**

(coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme - estimation)*	**(498 359,14) $**
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *(la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100*	**-20,6 %**
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme ($) *(la deuxième plus basse - la plus basse)*	**241 792,42 $**
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) *(la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100*	**12,6 %**

Il y a un écart favorable entre la plus basse soumission et l'estimation interne de 20,6 %. L'écart entre la deuxième plus basse et la plus basse soumission conforme est de 12,6 %.

La plus grande partie de l'écart entre l'estimation interne et la plus basse soumission est répartie comme suit:

- Article « Fourniture et pose de service d'eau par une technique sans tranchée » (env. 54 %): cet écart peut être expliqué par l'expertise du plus bas soumissionnaire pour ce type de travaux : maîtrise des techniques sans tranchée, expérience du personnel, taux de productivité plus élevé.

- Article « Supplément pour remplacement d'un branchement d'eau de 50 mm ou moins jusqu'à l'intérieur du bâtiment » (env. 25 %): étant donné qu'il y a peu ou pas d'historique de prix pour ces articles, l'estimation interne a été surestimée

- la balance de l'écart est réparti sur différents articles du bordereau

En conséquence, la DRE recommande l'octroi du contrat Lot A à la firme Sanexen services environnementaux inc.

Lot B:

RÉSULTATS DE SOUMISSION		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		**TOTAL (Taxes incluses)**
1	Sanexen services environnementaux inc.	5 419 013,20 $
2	Foraction inc.	6 041 964,99 $
Estimation des professionnels internes ($)		6 461 916,93 $
Coût moyen des soumissions reçues *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)*		**5 730 489,10 $**
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme *(coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100*		**5,7 %**
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme - estimation)*		**(1 042 903,73 $)**
		-16,1 %

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *(la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100*	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme ($) *(la deuxième plus basse - la plus basse)*	**622 951,79 $**
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) *(la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100*	**11,5 %**

Il y a un écart favorable entre la plus basse soumission et l'estimation interne de 16,1%. L'écart entre la deuxième plus basse et la plus basse soumission conforme est de 11,5%.

La plus grande partie de l'écart entre l'estimation interne et la plus basse soumission concerne l'article « Fourniture et pose de service d'eau par une technique sans tranchée » (env. 75%). Cet écart peut être expliqué par l'expertise du plus bas soumissionnaire pour ce type de travaux: maîtrise des techniques sans tranchée, expérience du personnel, taux de productivité plus élevé. L'écart est de 40% pour le coût unitaire de cet article.

La balance de l'écart est réparti sur différents articles du bordereau.

En conséquence, la DRE recommande l'octroi du contrat Lot B à la firme Sanexen services environnementaux inc.

Le contrat du Lot B répond aux critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats :
- contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$
- l'adjudicataire est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent

Lot C:

RÉSULTATS DE SOUMISSION	
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	**TOTAL (Taxes incluses)**
1 Sanexen services environnementaux inc.	2 225 249,15 $
2 Foraction inc.	2 383 584,67 $
Estimation des professionnels internes ($)	3 123 456,84 $
Coût moyen des soumissions reçues *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)*	**2 304 416,91 $**
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme *(coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100*	**3,6 %**
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme - estimation)*	**(898 207,69) $**
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *(la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100*	**-28,8 %**
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme ($) *(la deuxième plus basse - la plus basse)*	**158 335,52 $**

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) *(la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100*	**7,12 %**

Il y a un écart favorable entre la plus basse soumission et l'estimation interne de 28,8 %. L'écart entre la deuxième plus basse et la plus basse soumission conforme est de 7,12 %.

La plus grande partie de l'écart entre l'estimation interne et la plus basse soumission est répartie comme suit:

- Article « Fourniture et pose de service d'eau par une technique sans tranchée » (env. 45%): cet écart peut être expliqué par l'expertise du plus bas soumissionnaire pour ce type de travaux: maîtrise des techniques sans tranchée, expérience du personnel, taux de productivité plus élevé.

- Article « Puits d'accès » (env. 20 %): le contrat du lot C concerne uniquement l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. L'écart pourrait être expliqué par le fait que les travaux de ce contrat sont exécutés dans un secteur à prédominance résidentiel, sur des rues locales avec des maisons unifamiliales détachées et ainsi plus de terrains gazonnés.

- la balance de l'écart est réparti sur différents articles du bordereau

En conséquence, la DRE recommande l'octroi du contrat lot C à la firme Sanexen services environnementaux inc.

Le contrat du lot C répond aux critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats:
- contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$
- l'adjudicataire est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent
- écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire

La conformité des soumissions a été vérifiée pour les trois soumissionnaires. Les firmes devaient détenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers pour soumissionner dans le cadre de ce contrat en vertu du décret 795-2014 du 10 septembre 2014, et la firme Sanexen services environnementaux inc. détient une telle attestation laquelle est jointe au présent dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à chaque contrat est présentée dans le tableau ci-bas:

	Coût de base (Taxes incluses)	**Incidences (Taxes incluses)**	**Variation des quantités (Taxes incluses)**	**Contingences (Taxes incluses)**	**Montant total (Taxes incluses)**
Lot A	1 917 472,57 $	22 000,00 $	287 620,89 $	287 620,89 $	2 514 714,34 $
Lot B	5 419 013,20 $	62 400,00 $	812 851,98 $	812 851,98 $	7 107 117,16 $
Lot C	2 225 249,15 $	25 600,00 $	333 787,37 $	333 787,37 $	2 918 423,90 $

Un budget de variations de quantités de 15 % du coût des travaux ainsi qu'un budget de

contingences de 15 % du coût des travaux sont prévus pour chaque contrat.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de communication, de marquage et signalisation ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la surveillance environnementale.

Cette dépense de 12 540 255,40 $ taxes incluses représente un coût net de 11 450 924,67 $ lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales. Celle-ci est entièrement assumée par la Ville centre et est financée par le règlement d'emprunt **#18-071.**

Cette dépense pourrait être l'objet d'une subvention dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait avoir pour conséquence de retarder le programme de remplacement des entrées de service en plomb, de ne pas pouvoir répondre aux demandes de citoyens ayant remplacé la section privée au préalable et de retarder les travaux de réfection routière pour certaines tronçons de rues.
Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 3 juillet 2019, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un stratégie de communication sera déployée pour informer les riverains de la nature et des impacts des travaux. Cette stratégie s'appuiera sur les outils de communication suivants : la distribution d'avis aux riverains, l'envoi de courriels d'information destinés aux partenaires, l'affichage de panneaux de chantier lorsque requis, la diffusion d'information sur le site Web et la carte Info-travaux. Le document est actuellement en préparation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées
Les travaux sont prévus débuter en mai 2019 et terminer en mi-novembre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantale POTVIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Chantale POTVIN, 8 mars 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Manli Joëlle CHEN
Ingénieur(e)

Tél : 514 872 7839
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-05

Michel PÉRIARD
chef de division - expertise d'entretien

Tél : 514-868-7758
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU
Directrice des réseaux d'eau
Tél : 514 872-4023
Approuvé le : 2019-03-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-03-08

Lot A

Arrondissement	Rue	De	À	Largeur rue (m)	Distance face du trottoir - ligne de propriété (m) côté pair	Distance face du trottoir - ligne de propriété (m) côté impair	Présence conduite de gaz	Juridiction de la chaussée	Type de chaussée (Mixte/Flexible)	Diamètre AQ (mm)	Distance conduite - ligne de propriété (m) côté pair	Distance conduite - ligne de propriété (m) côté impair	Possibilité de remplacement jusqu'à l'intérieur	Nombre total de bâtiments sur le tronçon	Nombre potentiel de remplacements	Présence D'institutions (école, CLSC, Hôpital)	Commentaires
CDN-NDG	Beaconsfield	Somerled	Fielding	9,6	5,6	5,2	Oui	Locale	Mixte	150 (x2)	3,6	1		50	15	Non	
SDO	Angers	Holy Cross	Jolicoeur	11,1	6,6	6,5	Oui	Locale	Mixte	200	14,2	10,1		8	7	Non	
SDO	Angers	Desmarchais	De Sève	13,3	5,4	5,4	Oui	Locale	Mixte	200	14,3	10,2		8	7	Non	
SDO	Angers	De Sève	Holy Cross	13,4	5,4	5,6	Oui	Locale	Mixte	200	14,2	10,3		8	7	Non	
SDO	Galt	Laurendeau	Eadie	8,4	4,8	5	Oui	Locale	Mixte	150	9,1	9,2		27	17	Non	Analyses d'eau à réaliser par la Ville avant les travaux.
SDO	Holy Cross	Drake	Angers	9,4	5,5	5,3	Oui	Locale	Mixte	200	12,6	7,3		28	21	Non	
SDO	Holy Cross	Angers	Laurendeau	9,3	5,6	5,1	Oui	Locale	Mixte	200	13,5	6,6		15	14	Non	
SDO	Le Caron	Briand	Hadley	9	2,8	3,2	Oui	Locale	Mixte	200	5	10,1	OUI	40	22	Non	Analyses d'eau à réaliser par la Ville avant les travaux.
VED	Crawford	David	Churchill	11	4,6	4,4	Oui	Artériel	Flexible	150, 250	3,9	7,7		22	9	CSSS (nord de Churchill)	
VED	Crawford	LaSalle	David	11	4,6	4,3	Oui	Artériel	Mixte	150, 250	3,8	7,7		13	4	Non	
VED	Crawford	Ouimet	Penniston	11	4,6	4,5	Oui	Locale	Flexible	150	12,8	7,4		1	0	Non	Analyses d'eau à réaliser par la Ville avant les travaux.
VED	Leclair	David	Churchill	9,1	5,6	5,3	Oui	Locale	Flexible	150	12,5	7,5		11	8	Hôpital Champlain (nord de Churchill)	Analyses d'eau à réaliser par la Ville avant les travaux.
VED	Leclair	LaSalle	David	9,2	5,6	5,4	Oui	Locale	Flexible	150	12,7	7,4		11	7	Non	
VED	Lloyd-George	Ouimet	Limite nord	13,2	4	2,8	Oui	Locale	Flexible	150	12	8		14	10	Non	
VED	Lloyd-George	LaSalle	Churchill	9,3	5,5	5,4	Oui	Locale	Flexible	150	12	8		16	5	Non	
VM	Saint-Mathieu	Baile	Tupper	12,3	3,5	3,5	Oui	Locale	Mixte	200	13,2	6,3		8	5	Non	Analyses d'eau à réaliser par la Ville avant les travaux.
PROVISION															30		
															190		

Légende:
CDN-NDG: CÔTE - DES - NEIGES - NOTRE -DAME - DE - GRÂCE

SDO: LE SUD-OUEST
VED: VERDUN
VM: VILLE-MARIE

Arrondissement	Rue	De	À	Largeur rue (m)	Distance face du trottoir - ligne de propriété (m) côté pair	Distance face du trottoir - ligne de propriété (m) côté impair	Présence conduite de gaz	Juridiction de la chaussée	Type de chaussée (Mixte/Flexible)	Diamètre AQ (mm)	Distance conduite - ligne de propriété (m) côté pair	Distance conduite - ligne de propriété (m) côté impair	Possibilité de remplacement jusqu'à l'intérieur	Nombre total de bâtiments sur le tronçon	Nombre potentiel de remplacements	Présence D'institutions (école, CLSC, Hôpital)	Commentaires
MHM	Roux	Lepailleur	Honoré-Beaugrand	10,8	3,7	3,8	Non	Locale	Mixte	200	9,8	8,5		20	17	Non	Analyses d'eau à réaliser par la Ville avant les travaux.
MHM	Viau	Rouen	Hochelaga	15,2	2,5	2,2	Oui	Artériel	Mixte	300	5,8	14,7		16	14	Institut linguistique provincial	
MHM	Galibert	Cirier	Liébert	9,1	5,3	5,6	Non	Locale	Mixte	200	11	9,1		13	10	Non	Analyses d'eau à réaliser par la Ville avant les travaux.
MHM	Haig	Souligny	Hochelaga	12,5	4,2	4	Oui	Artériel	Mixte	200	9	11,3		19	9	Non	À coordonner avec Travaux tronçon nord Haig
MHM	Haig	Notre-Dame	La Fontaine	12,4	4,1	3,8	Oui	Artériel	Mixte	200	12,1	8		28	9	Non	
MHM	Vimont	Sainte-Catherine	Adam	13,4	3,6	3,3	Oui	Locale	Mixte	200	8,6	11,5		18	7	Non	Analyses d'eau à réaliser par la Ville avant les travaux.
MHM	Gonthier	Pierre-de-Coubertin	Sainte-Claire	12,4	3,8	3,8	Non	Locale	Mixte	200	7,5	12,4		12	3	Non	
MHM	Haig	La Fontaine	Ontario Est	12,5	4,1	3,8	Oui	Artériel	Mixte	200	12,2	8		20	5	Non	
PMR	De Lanaudière	Laurier	Saint-Grégoire	8,5	2,9	2,7	Oui	Locale	Mixte	150	7,5	6,5	OUI	89	50	Non	Analyses d'eau à réaliser par la Ville avant les travaux. À coordonner avec travaux sur Saint-Grégoire
PMR	Marie-Anne	Garnier	Fabre	10,9	3,3	4,2	Oui	Locale	Mixte	200	12,8	5,5	OUI	17	11	Non	Analyses d'eau à réaliser par la Ville avant les travaux.
RPP	De Normanville	Saint-Zotique	Bélanger	9,4	5,4	5,4	Oui	Locale	Mixte	200	9,6	10,6	OUI	73	50	Non	Analyses d'eau à réaliser par la Ville avant les travaux. à coordonner avec Réhab EG Normanville entre Bélanger et Jean-Talon et PCPR De LA Roche entre Beaubien et Bélanger. Secteur névralgique Saint-Denis/Jean-Talon
RPP	30e avenue	Saint Zotique	Bélanger	11,1	3,6	3,8	Oui	Locale	Mixte	200	8,7	9,7		43	31	Non	Analyses d'eau à réaliser par la Ville avant les travaux. À coordonner avec travaux sur Bélanger
RPP	28e avenue	Beaubien	Saint Zotique	9,4	4,6	4,6	Oui	Locale	Mixte	200	8,6	9,6		42	30	Non	À coordonner avec travaux sur Bélanger
RPP	Saint-Zotique	31e avenue	35e Avenue	15,3	4,6	4,5	Oui	Artériel	Mixte	250	12,6	11,8		34	23	Non	Analyses d'eau à réaliser par la Ville avant les travaux.
SLR	Henri-Bourassa	Sorbonne	Saint-Germain	22	2,3	2,9	Oui	Artériel	Flexible	300	17	10,4		8	7	Non	À coordonner avec réfection de structure juin à octobre sur H-Bourassa entre J-Poitras et Dutrisac
SLR	Henri-Bourassa	Londres	Sorbonne	22,2	2,3	2,8	Oui	Artériel	Flexible	300	17,3	10		9	8	Non	À coordonner avec réfection de structure juin à octobre sur H-Bourassa entre J-Poitras et Dutrisac
SLR	Saint-Germain	Cléroux	Henri-Bourassa	9,3	3,3	2,8	Non	Locale	Flexible	200	5,4	10		11	4	Non	à coordonner avec PRR de l'arrondissement sur Dutrisac entre Ruisseau et Henri-Bourassa
SLR	Henri-Bourassa	Grenet	Londres	22,7	2,3	2,5	Oui	Artériel	Flexible	300	17	10		2	2	École Internationale des apprenants (privée)	À coordonner avec réfection de structure juin à juillet par NouvLR sur Grenet entre H-Bourassa et Ranger
VSMPE	2e avenue	De Louvain, rue	Champdoré, rue	11,1	2,1	2,2	Non	Locale	Flexible	150	8	7,5		58	16	Non	Analyses d'eau à réaliser par la Ville avant les travaux. Travaux à réaliser avant la mi-août.
VSMPE	Birnam, rue	Ball, avenue	Jarry, rue	9,2	3	3,1	Oui	Locale	Mixte	200	5,8	9,5		47	13	CPE Le futur de l'enfant (nord de Jarry)	Analyses d'eau à réaliser par la Ville avant les travaux. Travaux à réaliser avant la mi-août.

Arrondissement	Rue	De	À	Largeur rue (m)	Distance face du trottoir - ligne de propriété (m) côté pair	Distance face du trottoir - ligne de propriété (m) côté impair	Présence conduite de gaz	Juridiction de la chaussée	Type de chaussée (Mixte/Flexible)	Diamètre AQ (mm)	Distance conduite - ligne de propriété (m) côté pair	Distance conduite - ligne de propriété (m) côté impair	Possibilité de remplacement jusqu'à l'intérieur	Nombre total de bâtiments sur le tronçon	Nombre potentiel de remplacements	Présence D'institutions (école, CLSC, Hôpital)	Commentaires
VSMPE	Fabre, rue	Jean-Talon, rue	Everett, rue	11	4,7	4,6	Oui	Locale	Mixte	200	8,2	12		44	12	Non	Analyses d'eau à réaliser par la Ville avant les travaux. Travaux à réaliser avant la mi-août.
VSMPE	Waverly, rue	Guizot, rue	Liège Ouest, rue de	9,1	3	3,2	Non	Locale	Mixte	200	7,3	8		41	12	Non	Analyses d'eau à réaliser par la Ville avant les travaux. Travaux à réaliser avant la mi-août.
VSMPE	Foucher	Liège	Crémazie Est	7,8	6	6	Oui	Locale	Mixte	200	9,2	10,7		46	11	Non	Analyses d'eau à réaliser par la Ville avant les travaux. Travaux à réaliser avant la mi-août.
VSMPE	22e avenue	Crémazie Est	Jarry, rue	9,2	5,5	5,4	Oui	Locale	Flexible	150	9,4	10,7		35	10	Non	Analyses d'eau à réaliser par la Ville avant les travaux. Travaux à réaliser avant la mi-août.
VSMPE	Bélair, rue	18e avenue	21e avenue	12,3	3,9	4	Non	Locale	Mixte	200	13,7	6,4		37	10	Non	Analyses d'eau à réaliser par la Ville avant les travaux. Travaux à réaliser avant la mi-août.
VSMPE	Molson, rue	Jean-Talon, rue	Everett, rue	9	3,2	3	Non	Locale	Flexible	150	5,2	10		48	10	Non	Analyses d'eau à réaliser par la Ville avant les travaux. Travaux à réaliser avant la mi-août.
VSMPE	17e avenue	Jean-Talon, rue	Everett, rue	12,2	3,2	3	Non	Locale	Flexible	150	6,8	11,6		31	9	Non	Analyses d'eau à réaliser par la Ville avant les travaux. Travaux à réaliser avant la mi-août.
VSMPE	12e avenue	Jean-Talon, rue	Shaugnessy, boulevard	9,2	4,5	4,7	Non	Locale	Flexible	150	7,4	10,8		33	9	Non	Analyses d'eau à réaliser par la Ville avant les travaux. Travaux à réaliser avant la mi-août.
VSMPE	Everett, rue	Louis-Hémon, rue	D'Iberville	11	3,6	3,8	Oui	Locale	Mixte	200	10,6	7,8		30	8	Non	Analyses d'eau à réaliser par la Ville avant les travaux. Travaux à réaliser avant la mi-août.
VSMPE	Stuart,avenue	D'anvers, avenue	Liège Ouest, rue de	9,8	2,7	2,7	Oui	Locale	Mixte	200	7,7	7,5		22	7	École primaire Sinclair-Laird (stationnement)	Analyses d'eau à réaliser par la Ville avant les travaux. Travaux à réaliser avant la mi-août.
VSMPE	Wiseman, avenue	D'anvers, avenue	Liège Ouest, rue de	9,3	3,1	2,8	Oui	Locale	Mixte	200	9,7	5,5	OUI	16	5	École primaire Sinclair-Laird (façade)	Analyses d'eau à réaliser par la Ville avant les travaux. Travaux à réaliser avant la mi-août.
VSMPE	Denis-Papin, rue	Saint-Michel, boulevard	15e avenue	11	2,1	2,2	Non	Locale	Flexible	200	6,4	9		15	3	Non	Analyses d'eau à réaliser par la Ville avant les travaux. Travaux à réaliser avant la mi-août.
VSMPE	19e avenue	Bélanger, rue	Bélair, rue	11	4,8	4,3	Non	Locale	Flexible	200	9,8	10,3		10	3	Clinique médicale Bélanger	Analyses d'eau à réaliser par la Ville avant les travaux. Travaux à réaliser avant la mi-août.
VSMPE	De Castelnau, avenue	Chambord, rue	Garnier, rue	11,1	4,5	4,4	Oui	Locale	Mixte	200	8	12	OUI	5	1	École secondaire Académie de Roberval	Analyses d'eau à réaliser par la Ville avant les travaux. Travaux à réaliser avant la mi-août.
PROVISION															102		
															530		

Arrondissement	Rue	De	À	Largeur rue (m)	Distance face du trottoir - ligne de propriété (m) côté pair	Distance face du trottoir - ligne de propriété (m) côté impair	Présence conduite de gaz	Juridiction de la chaussée	Type de chaussée (Mixte/Flexible)	Diamètre AQ (mm)	Distance conduite - ligne de propriété (m) côté pair	Distance conduite - ligne de propriété (m) côté impair	Possibilité de remplacement jusqu'à l'intérieur	Nombre total de bâtiments sur le tronçon	Nombre potentiel de remplacements	Présence D'institutions (école, CLSC, Hôpital)	Commentaires
RDP-PAT	15e avenue	De Montigny	Ontario Est	9,4	4,4	4,5	Non	Locale	Flexible	200	7,1	11,1		15	10	CPE La mère veilleuse (sud de De Montigny)	Analyses d'eau à réaliser par la Ville avant les travaux.
RDP-PAT	4e avenue	Victoria	De La Gauchetière	9,3	4,5	4,4	Non	Locale	Flexible	300	7,2	11,1		27	24	Non	
RDP-PAT	4e avenue	De La Gauchetière	René-Lévesque	9,3	4,6	4,3	Non	Locale	Flexible	300	7,2	11		22	19	Non	
RDP-PAT	4e avenue	Notre-Dame	Prince-Albert	9,3	4,4	4,7	Non	Locale	Flexible	300	7,2	11,1		22	15	Non	
RDP-PAT	4e avenue	René-Lévesque	Sainte-Catherine	9,3	4,6	4,4	Non	Locale	Flexible	300	7,2	11,1		16	12	Non	
RDP-PAT	5e avenue	De La Gauchetière	René-Lévesque	9,3	4,6	4,3	Non	Locale	Flexible	200	6,7	11,5		19	14	Non	Analyses d'eau à réaliser par la Ville avant les travaux.
RDP-PAT	6e avenue	Victoria	De La Gauchetière	9,2	4,5	4,5	Non	Locale	Flexible	200	7,4	10,8		43	32	Non	
RDP-PAT	6e avenue	De La Gauchetière	René-Lévesque	9,2	4,5	4,4	Non	Locale	Flexible	200	7,2	11		26	19	Non	
RDP-PAT	7e avenue	Victoria	De La Gauchetière	10,7	4,5	3,1	Non	Locale	Flexible	200	5,5	12,6		31	4	Non	
RDP-PAT	8e avenue	Ontario	Forsyth	12,3	3,1	2,9	Non	Locale	Flexible	200	8,4	9,8		26	13	Non	
RDP-PAT	8e avenue	De Montigny	Ontario	12,3	3	2,8	Oui	Locale	Flexible	200	8,5	9,7		13	8	Centre Paul-Graton (formation générale aux adultes)	Analyses d'eau à réaliser par la Ville avant les travaux. À coordonner avec travaux de réhabilitation d'égout
RDP-PAT	8e avenue	Forsyth	Sherbrooke	12,3	3	2,9	Non	Locale	Flexible	200	8,7	9,7		4	2	Non	Analyses d'eau à réaliser par la Ville avant les travaux.
RDP-PAT	9e avenue	De Montigny	Ontario	12,2	3,1	3	Non	Locale	Flexible	200	7	11,3		26	17	Non	
RDP-PAT	9e avenue	Ontario	Forsyth	9,2	3,1	6	Non	Locale	Flexible	200	7	11,2		29	15	Non	
RDP-PAT	De La Gauchetière	9e avenue	Saint-Jean-Baptiste	12,1	3	3	Non	Locale	Flexible	200	0	18		8	1	Non	
RDP-PAT	Forsyth	14e avenue	16e avenue	12,9	2,8	2,5	Non	Locale	Flexible	200	10,3	8		7	4	Non	
RDP-PAT	Forsyth	Saint-Jean-Baptiste	14e avenue	12,9	2,7	2,7	Non	Locale	Flexible	200	10,3	8		9	2	Non	
RDP-PAT	Notre-Dame	Limite ouest arrondissement	2e avenue	16	2,6	2,8	Oui	Artériel	Mixte	200	3	17,8		8	4	CHSLD Bourget	À coordonner avec autres travaux sur Notre-Dame
RDP-PAT	Ontario	8e avenue	Saint-Jean-Baptiste	12,1	2,9	3,2	Non	Locale	Flexible	200	9,9	8,4		16	6	Non	
RDP-PAT	Saint-Jean-Baptiste	place des Pointeliers	De La Gauchetière	19,5	2,5	2,5	Oui	Artériel	Flexible	300	17,7	6,6		9	3	Non	
RDP-PAT	Saint-Jean-Baptiste	terrasse Saint-Jean-Baptiste	Sherbrooke	9,5	2,5	2,5	Non	Artériel	Flexible	300	11,4	13		8	3	Non	
RDP-PAT	Saint-Jean-Baptiste	De Montigny	terrasse Saint-Jean-Baptiste	7,7	s/o	4,1	Non	Artériel	Flexible	300	s/o	1,2		38	3	Non	
RDP-PAT	Saint-Jean-Baptiste	terrasse Saint-Jean-Baptiste	Sherbrooke	9,5	2,5	2,5	Non	Artériel	Flexible	300	11,4	13		4	1	Non	Analyses d'eau à réaliser par la Ville avant les travaux.
RDP-PAT	Saint-Jean-Baptiste	Sherbrooke	Non-nommée	9,1	2,2	s/o	Oui	Artériel	Flexible	200	0,4	s/o		1	1	Non	Analyses d'eau à réaliser par la Ville avant les travaux.
RDP-PAT	Sherbrooke	8e avenue	Saint-Jean-Baptiste	25	2,6	3	Oui	Artériel	Mixte	300	23	7,1		6	3	Non	Analyses d'eau à réaliser par la Ville avant les travaux.
RDP-PAT	Victoria	8e avenue	Saint-Jean-Baptiste	9,1	0,9	2,7	Non	Locale	Flexible	300	8,3	4,3		8	2	Non	
PROVISION															43		
															280		

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 5 avril 2017

SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.
A/S MONSIEUR RÉJEAN LOISELLE
9935, RUE DE CHÂTEAUNEUF
ENTRÉE 1, BUREAU 200
BROSSARD (QC) J4Z 3V4

N° de décision : 2017-CPSM-1021694
N° de client : 2700007373

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- EXCAVA-TECH
- EXCAVA-TECH DÉNEIGEMENT
- REGENERATION
- REGÉNÉRATION
- SANEXEN
- SANEXEN ENVIRONMENTAL SERVICES INC.

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **14 juillet 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

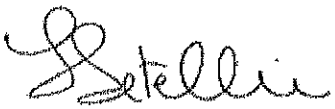

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 10301
Numéro de référence : 1238804
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Travaux de remplacement d'entrées de service d'aqueduc en plomb, de réfection de surface et autres travaux connexes de la Ville de Montréal

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Demix Construction, une division de CRH Canada inc. 26 rue Saulnier Laval, QC, H7M 1S8 http://www.crhcanada.com NEQ : 1171462923	Madame Julie Boudreault Téléphone : 450 629-3533 Télécopieur : 450 629-3549	**Commande : (1547924)** 2019-02-20 11 h 20 **Transmission :** 2019-02-20 11 h 20	3073904 - 10301 Addenda 1 2019-02-26 13 h 07 - Courriel 3073908 - Addenda 1 - FormulaireSoumission_10301 (devis) 2019-02-26 12 h 23 - Courriel 3073909 - Addenda 1 - FormulaireSoumission_10301 (bordereau) 2019-02-26 12 h 23 - Téléchargement 3074974 - 10301 Addenda 2 2019-02-27 12 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Eurovia Québec Construction inc. - Agence Chenail 104, boul. St-Rémi c.p. 3220 Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 NEQ : 1169491884	Madame Christine Barbeau Téléphone : 450 454-0000 Télécopieur :	**Commande : (1547277)** 2019-02-19 13 h 19 **Transmission :** 2019-02-19 13 h 19	3073904 - 10301 Addenda 1 2019-02-26 13 h 07 - Courriel 3073908 - Addenda 1 - FormulaireSoumission_10301 (devis) 2019-02-26 12 h 23 - Courriel 3073909 - Addenda 1 - FormulaireSoumission_10301 (bordereau) 2019-02-26 12 h 23 - Téléchargement 3074974 - 10301 Addenda 2 2019-02-27 12 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Foraction inc.. 270, rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3H0M6 http://www.foraction.ca NEQ : 1146024444	Madame Monique Ostiguy Téléphone : 450 446-8144 Télécopieur : 450 446-8143	**Commande : (1546302)** 2019-02-18 11 h 02 **Transmission :** 2019-02-18 11 h 02	3073904 - 10301 Addenda 1 2019-02-26 13 h 07 - Courriel 3073908 - Addenda 1 - FormulaireSoumission_10301 (devis) 2019-02-26 12 h 23 - Courriel 3073909 - Addenda 1 - FormulaireSoumission_10301 (bordereau) 2019-02-26 12 h 23 - Téléchargement

			3074974 - 10301 Addenda 2 2019-02-27 12 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐ Loiselle inc. 280 boul Pie XII Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6S 6P7 http://www.loiselle.ca NEQ : 1142482703	Monsieur Olivier Gaignard Téléphone : 450 373-4274 Télécopieur : 450 373-5631	**Commande : (1546626)** 2019-02-18 15 h 20 **Transmission :** 2019-02-18 15 h 20	3073904 - 10301 Addenda 1 2019-02-26 13 h 07 - Courriel 3073908 - Addenda 1 - FormulaireSoumission_10301 (devis) 2019-02-26 12 h 23 - Courriel 3073909 - Addenda 1 - FormulaireSoumission_10301 (bordereau) 2019-02-26 12 h 23 - Téléchargement 3074974 - 10301 Addenda 2 2019-02-27 12 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐ Sanexen Services Environnementaux inc.. 9935, rue de Châteauneuf, entrée 1 - bureau 200 Brossard, QC, j4z3v4 http://www.sanexen.com NEQ : 1172408883	Madame Andrée Houle Téléphone : 450 466-2123 Télécopieur : 450 466-2240	**Commande : (1546749)** 2019-02-18 16 h 42 **Transmission :** 2019-02-18 16 h 42	3073904 - 10301 Addenda 1 2019-02-26 13 h 07 - Courriel 3073908 - Addenda 1 - FormulaireSoumission_10301 (devis) 2019-02-26 12 h 23 - Courriel 3073909 - Addenda 1 - FormulaireSoumission_10301 (bordereau) 2019-02-26 12 h 23 - Téléchargement 3074974 - 10301 Addenda 2 2019-02-27 12 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197913001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Expertise d'entretien
Objet :	Accorder trois contrats pour des travaux de remplacement d'entrées de service d'aqueduc en plomb, de réfection de surface et autres travaux connexes de la Ville de Montréal à la firme Sanexen services environnementaux inc. pour une dépense maximale avec incidences, budget de variation de quantité, contingences et taxes incluses de: Contrat Lot A: 2 514 714,34 $, Contrat Lot B: 7 107 117,16 $, Contrat Lot C: 2 918 423,90 $; Appel d'offres public 10301 - (Contrat Lot A: 3 soum.; Contrat Lot B et Contrat Lot C: 2 soum.)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Info_comptable_DRE 1197913001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Préposé au budget
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-07

Bruno LAGACÉ
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5391
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CM : 20.28

2019/04/15 13:00

(2)

Dossier # : 1197913001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Expertise d'entretien
Objet :	Accorder trois contrats pour des travaux de remplacement d'entrées de service d'aqueduc en plomb, de réfection de surface et autres travaux connexes de la Ville de Montréal à la firme Sanexen services environnementaux inc. pour une dépense maximale avec incidences, budget de variation de quantité, contingences et taxes incluses de: Contrat Lot A: 2 514 714,34 $, Contrat Lot B: 7 107 117,16 $, Contrat Lot C: 2 918 423,90 $; Appel d'offres public 10301 - (Contrat Lot A: 3 soum.; Contrat Lot B et Contrat Lot C: 2 soum.)

Rapport- mandat SMCE197913001.pdf

Dossier # :1197913001

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

Le 15 avril 2019

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE197913001

Accorder trois contrats pour des travaux de remplacement d'entrées de service d'aqueduc en plomb, de réfection de surface et autres travaux connexes de la Ville de Montréal à la firme Sanexen services environnementaux inc. pour une dépense maximale avec incidences, budget de variation de quantité, contingences et taxes incluses de: Contrat Lot A: 2 514 714,34 $, Contrat Lot B: 7 107 117,16 $, Contrat Lot C: 2 918 423,90 $; Appel d'offres public 10301 - (Contrat Lot A: 3 soum.; Contrat Lot B et Contrat Lot C: 2 soum.).

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE197913001
Accorder trois contrats pour des travaux de remplacement d'entrées de service d'aqueduc en plomb, de réfection de surface et autres travaux connexes de la Ville de Montréal à la firme Sanexen services environnementaux inc. pour une dépense maximale avec incidences, budget de variation de quantité, contingences et taxes incluses de: Contrat Lot A: 2 514 714,34 $, Contrat Lot B: 7 107 117,16 $, Contrat Lot C: 2 918 423,90 $; Appel d'offres public 10301 - (Contrat Lot A: 3 soum.; Contrat Lot B et Contrat Lot C: 2 soumissionnaires).

À sa séance du 20 mars 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire et pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 3 avril, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'eau ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont bien compris que le présent dossier visait principalement le remplacement d'entrées de services d'aqueduc en plomb, plus particulièrement dans les tronçons de rue où l'on trouve des maisons de type «Wartime» ou maisons de vétérans.

Le résultat de l'appel d'offres a bien montré que peu d'entreprises étaient en mesure de réaliser ces travaux. En effet, la même entreprise a remporté les trois lots de l'appel d'offres. Néanmoins, pour la Commission, la décision de créer plusieurs lots pour favoriser un peu de concurrence était une bonne idée.

Les membres considèrent avoir reçu des réponses très satisfaisantes à leurs questions.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire et pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE197913001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.01

2019/04/15
13:00

(1)

Dossier # : 1197796003

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales, de la saisons estivale 2019 de la Société de développement commercial Petite-Italie - Marché Jean -Talon - Montréal, de la S.I.D.A.C Promenade Masson, la Société de développement Carrefour du Plateau Mont-Royal et la Société de développement du boulevard Saint-Laurent

Il est recommandé:
- D'approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales, de la saison estivale 2019 de la Société de développement commercial Petite-Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, la S.I.D.A.C Promenade Masson, la Société de développement Carrefour du Plateau Mont-Royal et la Société de développement du boulevard Saint-Laurent aux dates et aux heures citées dans le dossier décisionnel.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-03-21 17:56

Signataire : Peggy BACHMAN

_____

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197796003**
Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales, de la saisons estivale 2019 de la Société de développement commercial Petite-Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, de la S.I.D.A.C Promenade Masson, la Société de développement Carrefour du Plateau Mont-Royal et la Société de développement du boulevard Saint-Laurent

CONTENU

CONTEXTE

Le 21 septembre 2017 était adoptée la Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec. Cette loi introduit de nouvelles dispositions en regard de la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux qui permettent désormais à la Ville de Montréal d'autoriser des heures légales d'admission différentes aux établissements commerciaux dans le cadre d'événements spéciaux.
Auparavant, les demandes d'autorisation afin de prolonger les heures d'admission dans les établissements commerciaux étaient soumises par les associations de commerçants au Ministère de l'Économie et de l'Innovation. Ce type de demandes faisait l'objet de réponses favorables de la part du Ministère. Ces demandes sont désormais transmises à la Ville de Montréal pour décision des autorités.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1010 (1186811006) : Approuver la demande de la Société de développement commercial Wellington afin de prolonger les heures d'ouverture des commerces le 25 août 2018 jusqu'à 19 h lors des braderies annuelles.
CM18 0672 (1181180002) : Approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales, de la saison estivale 2018 de la Société de développement commerciale Carrefour du Plateau Mont-Rpyal de la Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent, de la Société de développement commercial Petite-Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, de la S.I.D.A.C Plaza Saint-Hubert, de la S.I.D.A.C. Promenade Masson et du festival Imagine Monkland - Semaine des arts

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise à approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales, de la saison estivale 2019 de la Société de développement commercial Petite

-Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, de la S.I.D.A.C. Promenade Masson, la Société de développement Carrefour du Plateau Mont-Royal et la Société de développement du boulevard Saint-Laurent :

Société de développement commercial Petite-Italie - Marché Jean-Talon - Montréal

Du 7 au 8 juin 2019, sur le boulevard Saint-Laurent entre les rues Saint-Zotique et Jean-Talon;
Du 16 au 18 août 2019, sur le boulevard Saint-Laurent entre les rues Saint-Zotique et Jean-Talon.

et ce, aux heures et jours suivants :

les vendredis : prolongation de 21h à 23h;
les samedis et les dimanches : prolongation de 17h à 23h.

S.I.D.A.C. Promenade Masson

Le 25 mai 2019, sur la rue Masson entre la rue d'Iberville et la 12ième Avenue;
Le 7 septembre 2019, sur la rue Masson entre la rue d'Iberville et la 12ième Avenue.

et ce, aux jours et aux heures suivants :
le samedi, prolongation de 17h à 18h.

Société de développement Carrefour du Plateau Mont-Royal

Du 30 mai au 2 juin 2019, sur l'avenue du Mont-Royal, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Fullum;
Du 22 au 25 août 2019, sur l'avenue du Mont-Royal, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Fullum.

et ce, aux jours et heures suivantes:

les jeudis et vendredis, prolongation de 21h à 23h;
les samedis, prolongation de 17h à 23h.

Société de développement du boulevard Saint-Laurent

Du 6 au 16 juin 2019, sur le boulevard Saint-Laurent, entre la rue Sherbrooke et l'avenue du Mont-Royal;
Du 29 août au 1er septembre 2019, sur le boulevard Saint-Laurent, entre la rue Sherbrooke et l'avenue du Mont-Royal.

et ce, aux jours et aux heures suivants:

Lundi, prolongation de 21h à 23h;
Mardi, prolongation de 21 à 23h;
Mercredi, prolongation de 21 à 23h;
Jeudi, prolongation de 21h à 23h;
Vendredi, prolongation de 21 h à 23h;
Samedi, prolongation de 17h à 23h;
Dimanche, prolongation de 17h à 23h.

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal dispose maintenant des pouvoirs lui permettant d'accorder une prolongation des heures d'admission des établissements commerciaux, notamment dans le

cadre d’événements spéciaux. Cet appui permet d’établir les conditions propices aux affaires de façon à assurer la vitalité économique et le rayonnement des rues commerciales montréalaises.
L'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie a par ailleurs fourni des lettres d'appui à la démarche de demande de dérogation pour les jours et heures cités précédemment de la Société de développement commercial Petite-Italie - Marché Jean-Talon - Montréal et de la S.I.D.A.C. Promenade Masson. L'arrondissement Le Plateau - Mont-Royal a adopté une résolution visant les demandes pour son territoire (CA19 25 0070).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L’approbation de la prolongation des heures d’admission dans les établissements commerciaux n’engendre aucun coût supplémentaire pour la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mise en valeur commerciale dans les quartiers favorise l’achat local à proximité des milieux de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas adopter cette résolution ne permettrait pas aux commerces de détail régis par la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux* et situés dans les secteurs cités précédemment, de prolonger leurs heures d'admission lors des événements spéciaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n’est prévue à ce moment.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Tenue des événements spéciaux.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nicolas DESCHATELETS, Rosemont - La Petite-Patrie
Nathalie ARÈS, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Luc GUILBAUD-FORTIN, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Nathalie ARÈS, 12 mars 2019
Nicolas DESCHATELETS, 12 mars 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Noémie LUCAS
Commissaire au développement économique

Tél : 514-868-3140
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-12

Valérie POULIN
Chef de division

Tél : 514 872-7046
Télécop. : 514 872-0049

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice
Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2019-03-20

Rosemont
La Petite-Patrie
Montréal

**Direction de la culture, des sports,
des loisirs et du développement social**
5650, rue D'Iberville, 2e étage
Montréal (Québec) H2G 2B3

Le 31 janvier 2019

Ville de Montréal
Service du développement économique
700, rue de la Gauchetière Ouest – 28e étage, Sud
Montréal (Québec) H3B 4L1

Objet : Dérogation aux heures d'ouverture des commerces de la Société de développement commercial Petite-Italie – marché Jean-Talon pendant l'événement « grand prix dans la Petite-Italie » du 7 juin au 9 juin 2019

Madame,
Monsieur,

Dans le cadre de l'événement « Week-end des courses de la Petite-Italie » organisé par la Société de développement commercial Petite-Italie – Marché Jean-Talon, nous avons le plaisir d'appuyer la démarche de dérogation des heures d'ouverture pour les commerces du territoire de la société.

D'une manière exceptionnelle, nous comprenons que du vendredi 7 juin au dimanche 9 juin 2019, les heures d'ouverture des commerces concernés pourraient être prolongées en vue d'accueillir la clientèle jusqu'à 23 h au lieu de 17 h ou de 21 h, comme à l'habitude.

Nous espérons le tout à votre satisfaction et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Daniel Moreau
Directeur

/nd

c. c. M. Jules Hébert, directeur du cabinet du maire, Rosemont–La Petite-Patrie
M. Daniel Lafond, directeur, Direction du développement du territoire et des études techniques
Mme Christina D'Arienzo, directrice générale, SDC Petite-Italie–Marché Jean-Talon
M. Nicolas Deschatelets, agent de développement aux événements publics

Rosemont
La Petite-Patrie
Montréal

**Direction de la culture, des sports,
des loisirs et du développement social**
5650, rue D'Iberville, 2e étage
Montréal (Québec) H2G 2B3

Le 31 janvier 2019

Ville de Montréal
Service du développement économique
700, rue de la Gauchetière Ouest – 28e étage, Sud
Montréal (Québec) H3B 4L1

Objet : Dérogation aux heures d'ouverture des commerces de la S.I.D.A.C. Promenade Masson pendant l'événement « Masson en fête » le 25 mai 2019

Madame,
Monsieur,

Dans le cadre de l'événement «Masson en fête» organisé par la S.I.D.A.C. Promenade Masson, nous avons le plaisir d'appuyer la démarche de dérogation des heures d'ouverture pour les commerces du secteur de la Promenade Masson.

D'une manière exceptionnelle, nous comprenons que le samedi 25 mai 2019, les heures d'ouverture des commerces concernés pourraient être prolongées jusqu'à 18 h.

Nous espérons le tout à votre satisfaction et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Daniel Moreau
Directeur

/nd

c. c. M. Jules Hébert, directeur du cabinet du maire – Rosemont–La Petite-Patrie
M. Daniel Lafond, directeur, Direction du développement du territoire et des études techniques
M. Kheir Djaghri, directeur général, SIDAC Promenade Masson
M. Nicolas Deschatelets, agent de développement aux événements publics

Rosemont
La Petite-Patrie
Montréal

**Direction de la culture, des sports,
des loisirs et du développement social**
5650, rue D'Iberville, 2e étage
Montréal (Québec) H2G 2B3

Le 31 janvier 2019

Ville de Montréal
Service du développement économique
700, rue de la Gauchetière Ouest – 28e étage, Sud
Montréal (Québec) H3B 4L1

Objet : Dérogation aux heures d'ouverture des commerces de la S.I.D.A.C. Promenade Masson pendant l'événement « Masson en fête » le 7 septembre 2019

Madame,
Monsieur,

Dans le cadre de l'événement «Masson en fête» organisé par la S.I.D.A.C. Promenade Masson, nous avons le plaisir d'appuyer la démarche de dérogation des heures d'ouverture pour les commerces du secteur de la Promenade Masson.

D'une manière exceptionnelle, nous comprenons que le samedi 7 septembre 2019, les heures d'ouverture des commerces concernés pourraient être prolongées jusqu'à 18 h.

Nous espérons le tout à votre satisfaction et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Daniel Moreau
Directeur

/nd

c. c. M. Jules Hébert, directeur du cabinet du maire – Rosemont–La Petite-Patrie
M. Daniel Lafond, directeur, Direction du développement du territoire et des études techniques
M. Kheir Djaghri, directeur général, SIDAC Promenade Masson
M. Nicolas Deschatelets, agent de développement aux événements publics

Rosemont
La Petite-Patrie
Montréal

**Direction de la culture, des sports,
des loisirs et du développement social**
5650, rue D'Iberville, 2e étage
Montréal (Québec) H2G 2B3

Le 31 janvier 2019

Ville de Montréal
Service du développement économique
700, rue de la Gauchetière Ouest – 28e étage, Sud
Montréal (Québec) H3B 4L1

Objet : Dérogation aux heures d'ouverture des commerces de la Société de développement économique Petite-Italie et du Marché Jean-Talon pendant l'événement « Semaine italienne de Montréal 2019 » du 16 au 18 août 2019

Madame,
Monsieur,

Dans le cadre de l'événement « Semaine italienne de Montréal 2019 » organisé par le Congrès national des Italo-Canadiens, avec le soutien de la Société de développement commercial Petite-Italie et du Marché Jean-Talon, nous avons le plaisir d'appuyer la démarche de dérogation des heures d'ouverture pour les commerces du territoire de la société.

D'une manière exceptionnelle, nous comprenons que le vendredi 16 août, samedi 17 août et dimanche 18 août 2019, les commerces concernés pourraient rester ouverts à la clientèle jusqu'à 23 h.

Nous espérons le tout à votre satisfaction et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Daniel Moreau
Directeur

/nd

c. c. M. Jules Hébert, directeur du cabinet du maire, Rosemont–La Petite-Patrie
M. Daniel Lafond, directeur, Direction du développement du territoire et des études techniques
Mme Christina D'Arienzo, directrice générale, SDC Petite-Italie–Marché Jean-Talon
M. Nicolas Deschatelets, agent de développement aux événements publics

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.02

2019/04/15
13:00

(1)

Dossier # : 1191097002

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division aménagement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre de service de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux pour la construction de 15 dos d'âne allongés sur différents tronçons du réseau artériel.

Il est recommandé d'accepter l'offre de service de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux pour la construction de 15 dos d'âne allongés sur différents tronçons du réseau artériel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-03-25 11:29

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1191097002**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division aménagement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre de service de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux pour la construction de 15 dos d'âne allongés sur différents tronçons du réseau artériel.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) est responsable de l'aménagement, de la réfection (entretien majeur) et du développement du réseau de voirie artérielle de la Ville de Montréal (RAAV), compétence relevant du conseil de la Ville en vertu de la Charte de la Ville (Art. 87(6) et Art. 105). Sachant que la rue sur laquelle il souhaite intervenir est de la juridiction du conseil de la Ville, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a offert d'y réaliser les travaux en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal qui stipule que « Un conseil d'arrondissement peut, aux conditions qu'il détermine, fournir au conseil de la ville un service relié à une compétence relevant de ce dernier; la résolution du conseil d'arrondissement prend effet à compter de l'adoption par le conseil de la ville d'une résolution acceptant la fourniture de services ». L'acceptation de l'offre de service de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal constitue l'objet du présent dossier.
L'arrondissement du Plateau Mont-Royal offre de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux pour la construction de quinze dos d'ânes allongés sur différents tronçons des rues Chabot, de Bordeaux, Fullum et Sainte-Famille. De fait, l'arrondissement justifie une intervention rapide à ces endroits ainsi. «*Les dos d'âne permettront de réduire la vitesse sur ces tronçons empruntés par les écoliers qui fréquentent les écoles, les garderies et les parcs situés à proximité . Des comptages effectués entre 2015 et 2018 ont démontré un dépassement de la vitesse autorisée à plusieurs endroits. »*

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 25 0062 - 11 mars 2019 - Offre au conseil de la ville en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux pour la construction de 15 dos d'âne allongés sur différents tronçons du réseau artériel dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

DESCRIPTION

Les travaux consistent à construire 15 dos d'âne allongés dans les tronçons suivants du réseau artériel administratif de la Ville de Montréal dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal :

· rue Chabot, de l'avenue Laurier Est à la rue Masson (1)

· rue de Bordeaux, de l'avenue Laurier Est à la rue Masson (2)

· rue de Bordeaux, de la rue Gilford à l'avenue du Mont-Royal Est (4)

· rue de Bordeaux, de la rue Gilford au boulevard Saint-Joseph Est (1)

· rue Fullum, de la rue Rachel Est à la rue Sherbrooke Est (3)

· rue Sainte-Famille, de la rue Milton à la rue Sherbrooke Ouest (2)

· rue Sainte-Famille, de la rue Milton à la rue Prince-Arthur Ouest (2)

JUSTIFICATION

Comme les travaux seront exécutés dans le réseau artériel qui relève de la compétence de la ville centre, il est requis que celle-ci délègue à l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, la conception et la réalisation des travaux, en acceptant son offre de fourniture de ce service, et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec. En raison de son expertise en construction et du fait que les travaux se déroulent sur son territoire, l'arrondissement du Plateau Mont-Royal est l'instance la mieux placée pour réaliser le plus rapidement ces travaux.

Conditions d'acceptation, par la ville centre, de l'offre de services de l'arrondissement
Pour l'exécution du projet, l'arrondissement devra se soumettre aux conditions suivantes :

- **L'arrondissement devra obtenir l'autorisation de la directrice de la mobilité avant de procéder au lancement de l'appel d'offres pour la réalisation des plans et devis et des travaux d'aménagement.**
  Cette exigence vise à permettre à la ville centre d'exercer son droit de regard sur les projets visés. La validation des esquisses préliminaires par la division de l'aménagement et des grands projets est donc préalable à l'émission de l'autorisation par la directrice de la Direction de la mobilité. Cette autorisation témoignera de l'accord du SUM quant aux aménagements proposés et précisera toutes les conditions et exigences de la ville centre en lien avec la réalisation du projet par l'arrondissement. Les conditions établies par le SUM en lien avec la réalisation dudit projet devront obligatoirement être respectées par l'arrondissement.

- **L'arrondissement devra inscrire le SUM, direction de la mobilité - chef de la Division Aménagement et Grands projets, comme partie prenante ainsi que le Service des finances comme intervenant pour l'imputation des dépenses dans les sommaires décisionnels d'octroi de contrats pour la réalisation des plans et devis et des travaux d'aménagement.**
  Cette intervention confirmera que le SUM assumera l'entièreté des dépenses liées aux aménagements qui seront faits sur le RAAV selon les

conditions émises, y compris les plans et devis.

Les conditions et exigences de la ville centre comprennent également, sans s'y limiter, les modalités suivantes :

- La coordination des expertises municipales requises sera entièrement assumée par l'arrondissement qui s'engage à respecter les normes et exigences requises par les divers services;
- L'arrondissement s'assurera, s'il y a lieu, d'obtenir l'approbation par le Service de l'eau, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et la Société de transport de Montréal (STM) des plans et devis réalisés;
- L'arrondissement s'engage à gérer le projet en utilisant les meilleures pratiques de gestion de projet, en conformité avec le Cadre de gouvernance des projets et des programmes de la Ville (résolution CG10 0158);
- L'arrondissement aura la responsabilité d'obtenir, préalablement au début des travaux, toutes les autorisations requises et s'engage à fournir à la ville centre, à la fin des travaux, les plans et profils finaux;
- L'arrondissement devra rendre compte, sur demande, de l'état d'avancement du projet, notamment de l'état des dépenses et du budget, de l'état du calendrier de réalisation, des enjeux principaux, des risques et des solutions possibles pour les atténuer;
- L'arrondissement devra établir et tenir à jour un budget maître et effectuer le suivi budgétaire détaillé du projet et participer, à la demande de la Ville, au processus d'évolution budgétaire.
- Plus précisément, il devra établir et tenir à jour un échéancier maître dans lequel sera inscrit le déroulement du projet, décrire comment sont utilisés les fonds mis à sa disposition pour la réalisation du projet étant entendu que les fonds destinés à la réalisation du projet doivent être utilisés à cette seule fin;
- L'arrondissement s'engage à ne pas dépenser au-delà des crédits autorisés sans l'autorisation des instances municipales ayant approuvé le budget et les crédits;
- L'arrondissement s'engage à comptabiliser les dépenses dans un projet d'investissement distinct des autres dépenses de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Direction de la mobilité s'engage à assumer les coûts de réalisation, à l'intérieur des budgets prévus du Service de l'urbanisme et de la mobilité.
Les coûts de main d'oeuvre interne et autres dépenses accessoires hors contrat seront assumés par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La construction des dos d'âne permet de contribuer aux objectifs du Plan Local de Développement Durable (PLDD) de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et d'assurer une meilleure qualité des milieux de vie résidentiels en apaisant la circulation et en valorisant Montréal comme milieu familial.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'offre de services de l'arrondissement n'est pas acceptée, il ne sera pas possible de réaliser à court terme les travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Toute activité de communication dans le cadre de ce dossier devra faire l'objet d'une coordination avec le Service des communications de la Ville centre.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Appel d'offres : avril 2019
Octroi : mai 2019
Travaux : été 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Benoît MALETTE, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Benoît MALETTE, 20 mars 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéfan GALOPIN
Ingenieur

Tél : 514 872-3481
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-13

Pierre SAINTE-MARIE
Chef de division

Tél : 514 872-4781
Télécop. : 514 872-9471

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valérie G GAGNON

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON

Directrice
Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2019-03-23

Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2019-03-25

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.03

2019/04/15
13:00

(1)

Dossier # : 1193599005

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Désigner l'endroit pour la tenue des séances du conseil municipal pendant les travaux de rénovation de l'hôtel de ville

Il est recommandé :

De désigner la salle du conseil de l'édifice Lucien-Saulnier, situé au 155 rue Notre-Dame Est, Montréal, pour la tenue des séances du conseil municipal, pendant les travaux de rénovation de l'hôtel de ville

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-03-19 15:33

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1193599005**
Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Désigner l'endroit pour la tenue des séances du conseil municipal pendant les travaux de rénovation de l'hôtel de ville

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 318 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) (LCV), le conseil détermine par résolution l'endroit pour la tenue de ses séances qu'il peut changer de la même manière quand il le juge à propos.

L'hôtel de ville fera l'objet de travaux de rénovation majeurs qui se dérouleront sur une période d'environ trois ans. Ces travaux nécessitent le déménagement de tous les occupants de l'hôtel de ville pendant la durée des travaux. La salle du conseil de l'hôtel de ville sera utilisée pour la dernière fois avant le début des travaux lors des assemblées du conseil municipal et du conseil d'agglomération qui se tiendront du 15 au 18 avril 2019. Le déménagement vers l'édifice Lucien-Saulnier du mobilier et de l'équipement de la salle du conseil se déroulera du 23 avril au 5 mai 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM01 00009 - 19 novembre 2001 : Désignation de la salle du conseil de l'hôtel de ville de Montréal pour la tenu des séances du conseil de la nouvelle Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Ce dossier vise à désigner la salle du conseil située dans l'édifice Lucien-Saulnier, au 155 rue Notre-Dame Est, pour la tenue de toutes les séances du conseil municipal qui seront convoquées à compter du 6 mai 2019 et ce, pour la durée des travaux de rénovations de l'hôtel de ville.

JUSTIFICATION

Conformément à l'article 318 LCV, il est nécessaire de désigner par résolution le lieu pour la tenue des séances du conseil municipal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications concernant la relocalisation de l'ensemble des services aux citoyens à l'édifice Lucien-Saulnier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis public annonçant le changement de l'endroit où se tiennent le séances du conseil municipal : fin avril 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Isabelle NAEL, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jocelyne L'ANGLAIS
Avocate

Tél : 872-3357
Télécop. : 872-5655

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-19

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2019-03-19

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.04

2019/04/15
13:00

(1)

Dossier # : 1190649001

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) à signer le bail par lequel la Ville loue de Complexe Place Crémazie S.E.C. pour une période de 16 ans à compter du 1er novembre 2018,un espace d'une superficie de 24 400 pi.ca situé au 7e étage de l'immeuble sis au 50 boulevard Crémazie ouest à des fins de bureaux pour un loyer total de 14 284 592.14 $ (incluant les taxes), au projet de bail approuvé par le Conseil municipal du 18 juin 2018 CM18 0825

Il est recommandé:
d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) à signer le bail par lequel la Ville loue de Complexe Place Crémazie S.E.C. pour une période de 16 ans à compter du 1er novembre 2018, un espace d'une superficie de 24 400 pi.ca situé au 7e étage de l'immeuble sis au 50 boulevard Crémazie ouest à des fins de bureaux pour un loyer total de 14 284 592.14 $ (incluant les taxes), au projet de bail approuvé par le Conseil municipal du 18 juin 2018 CM 18 0825..

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2019-03-19 14:27

Signataire : Serge A BOILEAU

_____

Président
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1190649001**

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) à signer le bail par lequel la Ville loue de Complexe Place Crémazie S.E.C. pour une période de 16 ans à compter du 1er novembre 2018,un espace d'une superficie de 24 400 pi.ca situé au 7e étage de l'immeuble sis au 50 boulevard Crémazie ouest à des fins de bureaux pour un loyer total de 14 284 592.14 $ (incluant les taxes), au projet de bail approuvé par le Conseil municipal du 18 juin 2018 CM18 0825

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de bail pour la location des locaux situés au 50, boulevard Crémazie ouest, bureau 700, Montréal QC H2P 2T3 a été approuvé par le CE et le CM de la ville de Montréal. (Sommaire décisionnel 1180649005)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0825 - 19 juin 2018 - Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Complexe Place Crémazie S.E.C., pour une période de 16 ans à compter du 1er novembre 2018, un espace d'une superficie de 24 400 pieds carrés, situé au 7e étage de l'immeuble sis au 50, boulevard Crémazie ouest, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 14 284 592,14 $, taxes incluses

DESCRIPTION

Il est recommandé d'autoriser le président de la CSEM à signer le bail

JUSTIFICATION

L'offre de location a déjà été signée par le président de la CSEM (CM18 0825), la signature du bail doit être autorisée par le CE et le CM de la ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun aspect financier différent du projet de bail approuvé par le CM 18-0825

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'immeuble détient la certification BOMA BEST niveau 3.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant la situation où ce projet de bail soit refusé, la CSEM devra trouver un emplacement similaire dans un court délai.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séance du Conseil municipal du 15 avril 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nicole RODIER, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie - Ext DAGENAIS
Adjointe administrative au président

Tél : 514 384-6840
Télécop. : 514 384-7298

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-19

Serge A BOILEAU
Président

Tél : 514-384-6840
Télécop. : 514 384-7298

CONVENTION DE BAIL NET POUR BUREAUX

ENTRE

COMPLEXE PLACE CRÉMAZIE S.E.C.

AGISSANT ET REPRÉSENTÉE PAR SON COMMANDITÉ, 9197-3586 QUÉBEC INC., REPRÉSENTÉE PAR SON MANDATAIRE, PETRA LTÉE

(BAILLEUR)

ET

VILLE DE MONTRÉAL

(COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES DE MONTRÉAL)

(LOCATAIRE)

ET

9197-3586 QUÉBEC INC.

(INTERVENANT)

Lieux Loués :	**Bureau 700, 50, boulevard Crémazie ouest, Montréal, Québec**
Édifice :	**50, boulevard Crémazie ouest, Montréal, Québec**
Date révisée :	**11 février 2019**

TABLE DES MATIERES
BAIL BUREAU

ARTICLE	TITRE	PAGE
ARTICLE I	DESCRIPTION DES LIEUX LOUÉS	1
ARTICLE II	DURÉE DU BAIL	2
ARTICLE III	LOYER DE BASE ET LOYER ADDITIONNEL	3
ARTICLE IV	LOCATION ET LIVRAISON DES LOCAUX	4
ARTICLE V	TAXES FONCIÈRES ET FRAIS D'EXPLOITATION	5
ARTICLE VI	USAGE DES LIEUX LOUÉS	8
ARTICLE VII	SERVICES	9
ARTICLE VIII	TAXES D'EAU ET D'AFFAIRES	10
ARTICLE IX	HYPOTHÈQUE MOBILIÈRE	10
ARTICLE X	CESSION ET SOUS-LOCATION	10
ARTICLE XI	SOINS À LA CHARGE DU LOCATAIRE	12
ARTICLE XII	RÉPARATIONS, MODIFICATIONS, ADDITIONS ET AMÉLIORATIONS	12
ARTICLE XIII	RÉPARATIONS MAJEURES	14
ARTICLE XIV	ACCÈS AUX LIEUX LOUÉS	14
ARTICLE XV	PROTECTION DE L'ÉQUIPEMENT	14
ARTICLE XVI	OBSERVANCE DE LA LOI ET INDEMNISATION	15
ARTICLE XVII	DEPOT DE SÉCURITÉ	15
ARTICLE XVIII	INCENDIE ET DESTRUCTION DES LIEUX LOUÉS	15
ARTICLE XIX	NON-RESPONSABILITÉ DU BAILLEUR	16
ARTICLE XX	VOL QUALIFIÉ, VOL, ETC	17
ARTICLE XXI	DÉFAUT	17
ARTICLE XXII	ASSURANCES	18
ARTICLE XXIII	ENVIRONNEMENT	19
ARTICLE XXIV	RELOCALISATION	19
ARTICLE XXV	DISPOSITIONS ADDITIONNELLES	20
ARTICLE XXVI	RÈGLES ET RÈGLEMENTS	22
ARTICLE XXVII	HYPOTHÈQUES ET SUBORDINATION	23
ARTICLE XXVIII	STATIONNEMENT	23
ARTICLE XXIX	EXPROPRIATION	24
ARTICLE XXX	CAUTION	24
ARTICLE XXXI	INTERVENTION	24
ARTICLE XXXII	DISPOSITIONS SPÉCIALES	24
ARTICLE XXXIII	ANNEXES	24

ANNEXES

ANNEXE « 1.1 » :	PLAN DES LIEUX LOUÉS
ANNEXE « 5.1(c) » :	EXCLUS DES FRAIS D'EXPLOITATION
ANNEXE « 7.3 :	FRÉQUENCE DES TACHES STANDARDS
ANNEXE « 12.1 (1/2):	TRAVAUX DU BAILLEUR
ANNEXE « 12.1 (2/2) :	TRAVAUX DU LOCATAIRE
ANNEXE « 23.2 » :	QUESTIONNAIRE ENVIRONNEMENTAL
ANNEXE « 26.1 » :	DIRECTIVES ET RÈGLEMENTS
ANNEXE « 31.1 » :	DISPOSITIONS SPÉCIALES

CONVENTION DE BAIL NET POUR BUREAUX intervenue en la ville et province indiquées à la page de signature (ci-après, le « **Bail** »).

ENTRE :

COMPLEXE PLACE CRÉMAZIE S.E.C., une société en commandite ayant son siège social au 8000, boulevard Langelier, Bureau 808, en la ville de Montréal (arrondissement Saint-Léonard), province de Québec, H1P 3K2, agissant et représentée par son commandité, 9197-3586 Québec Inc., représentée par son gestionnaire Petra Ltée, une société dûment constituée, ayant son siège social à la même adresse, elle-même agissant et représentée par Patrice Bourbonnais, Président et Tom Arseneault, Représentant autorisé, tous deux, dûment autorisés aux fins des présentes, tels qu'ils le déclarent,

(ci-après appelée le « **Bailleur** »)

ET :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée le premier janvier deux mille deux (2002) en vertu de la Charte *de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, représentée par Serge A. Boileau, président de la Commission des services électriques de Montréal autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution numéro CM _____ adoptée par le conseil municipale à sa séance du _____ 2019,

(ci-après appelée le « **Locataire** »)

ET :

9197-3586 QUÉBEC INC., société par actions constituée le vingt (20) mai deux mille huit (2008) sous le régime de la partie IA de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), maintenant régie par la *Loi sur les sociétés par actions* (RLRQ, c. S-31.1) sous l'autorité de son article 716, immatriculée au registre des entreprises (Québec), sous le numéro 1165187320, ayant son siège social au 8000, boulevard Langelier, Bureau 808, en la ville de Montréal (arrondissement Saint-Léonard), province de Québec, H1P 3K2, représentée par son gestionnaire Petra Ltée, une société dûment constituée, ayant son siège social à la même adresse, elle-même agissant et représentée par Patrice Bourbonnais, Président et Tom Arseneault, Représentant autorisé, tous deux, dûment autorisés aux fins des présentes, tels qu'ils le déclarent,

(ci-après appelée l'« **Intervenant** »)

IL EST CONVENU:

ARTICLE I

DESCRIPTION DES LIEUX LOUÉS

1.1 **Location des lieux loués.** Le Bailleur loue par les présentes au Locataire qui accepte du Bailleur, un espace désigné comme étant le bureau 700 (les « **Lieux Loués** »), ayant une superficie locative de **24 400** pieds carrés, incluant la portion attribuable du Locataire des aires communes et des aires de service (la « **Superficie Locative** »), laquelle superficie est délimitée en rouge sur le plan joint aux présentes à titre d'Annexe « **1.1**», laquelle est paraphée par les parties aux présentes, pour fins d'identification. Lesdits Lieux Loués sont situés au 7ième étage d'un édifice, structures et améliorations connu sous le nom « Place Crémazie », sis au 50, rue Crémazie ouest, ville de Montréal, province de Québec (l' « **Édifice** ») et érigé sur un emplacement connu et désigné comme étant les désignations numéros 2 250 111, 2 589 256, 2 589 365, 2 590

Paraphes		
Bailleur	Locataire	Intervenant

074, du Cadastre du Québec (le « **Terrain** »). Le tout étant sujet aux termes et conditions suivants et ci-après désignés le « **Bail** », laquelle inclut les Annexes paraphées par les parties et jointes aux présentes comme faisant partie intégrante du Bail.

1.2 **Mesurage.** Nonobstant ce qui précède, avant la Date de Commencement (tel que défini ci-dessous) et à la demande du Locataire, la superficie des Lieux Loués sera mesurée aux frais du Bailleur, par l'architecte du Bailleur ou un arpenteur géomètre conformément aux normes de mesure BOMA 1996 (Builders Owners and Managers Association) et les parties conviennent que tout changement dans la superficie des Lieux Loués suite à un tel mesurage sera ajouté ou retranché de la Superficie Locative stipulée au paragraphe précédent et que tous les loyers et toutes autres clauses de ce Bail pouvant être affectés seront ajustés en conséquence. De plus, le Bailleur se réserve le droit de refaire le mesurage des Lieux Loués, et de tous les lieux louables dans l'Édifice s'il le juge nécessaire. Cette clause s'appliquera également lors d'ajout ou de changement de superficie des Lieux Loués.

Nonobstant ce qui précède et tant aussi longtemps que le 7ième étage sera occupé en totalité par le Locataire au cours de la Durée, le pourcentage attribuable aux aires communes pour le septième (7ième) étage de l'Édifice n'excédera jamais neuf pour cent (9 %).

1.3 **Acceptation des Lieux Loués**. Le Locataire bénéficiera d'une période de SIX (6) mois, à compter de la Date d'Occupation (tel que défini ci-dessous), pour aviser le Bailleur de tout vice apparent à tout système de base de l'Édifice situé dans les Lieux Loués, afin que le Bailleur puisse, à ses frais, remédier audit vice.

Lorsque le vice ou défaut affectera un système ou tout item saisonnier incluant, sans restreindre la portée de ce qui précède, les systèmes de chauffage, de climatisation et de ventilation, alors la période de SIX (6) mois commencera à courir dès la mise en fonction dudit item ou système et non à compter la Date de Commencement (tel que défini ci-dessous).

ARTICLE II

DURÉE DU BAIL

2.1 **Durée.** La durée du Bail sera pour une période de **quinze (15)** années, à moins d'une résiliation anticipée ou d'une prolongation aux termes d'une autre disposition des présentes (la « **Durée** »), débutant le 8 février 2020 ou à une date ultérieure, soit lorsque les Lieux Loués seront aménagés et complétés de façon à permettre au Locataire d'exercer normalement ses affaires dans les Lieux Loués (la « **Date de Commencement** ») et se terminant le 7 février 2035 ou QUINZE (15) années après la Date de Commencement.

2.2 **Date d'occupation et période d'installation.** Nonobstant toute disposition des présentes, le Locataire pourra prendre possession des Lieux Loués à la date de livraison de ceux-ci par le Bailleur, soit dès que les Travaux du Bailleur et les Travaux du Locataire décrits à l'annexe 12.1 des présentes seront complétés, au plus tard le 8 février 2019 (la « **Date d'Occupation**»). Le Locataire aura droit à une période d'installation à compter de la Date d'Occupation jusqu'au 7 février 2020 (la « **Période d'Installation** »). Le Locataire sera tenu, durant la Période d'Installation, à toutes les dispositions du Bail, à l'exception du paiement du Loyer de Base et du Loyer Additionnel, à l'égard des Lieux Loués uniquement, et sans restreindre la portée générale de ce qui précède, le Locataire sera responsable de tous les dommages occasionnés par ses actes ou omissions ou par ceux de ses entrepreneurs, sous-traitants, agents et employés. Cependant, le Locataire sera tenu de payer sa consommation électrique. Pendant la Période d'Installation, le Locataire, à ses frais, est tenu d'entretenir et nettoyer les Lieux Loués. Cependant, si le Locataire est opérationnel et occupe les Lieux Loués avant la Date de Commencement, le Bailleur sera tenu de nettoyer les Lieux Loués, à ses frais, selon les standards de l'Édifice, tel qu'énoncé à l'Annexe 7.3 des présentes. Pour fin de clarifications, à compter de la Date de Commencement, le service de nettoyage indiqué au présent Bail, commencera à s'appliquer et fera partie des Frais d'Exploitation.

Paraphes		
Bailleur	**Locataire**	**Intervenant**

Dans l'éventualité où le Bailleur devait repousser la Date d'Occupation au-delà de la date initialement prévue et qu'un tel retard était causé par un délai attribuable au Locataire, cette remise n'aura pas pour effet de modifier la Durée ou de reporter la Date de Commencement, et la Date d'Occupation deviendra alors la date à laquelle le Bailleur pourra de fait livrer les Lieux Loués, le tout sans aucune responsabilité pour le Bailleur.

Dans l'éventualité où le Bailleur devait repousser la Date d'Occupation au-delà de la date initialement prévue et qu'un tel retard était causé par un délai attribuable au Bailleur, cette remise aura pour effet de reporter la Date de Commencement par un nombre de jour équivalent au nombre de jours de retard, et la Date d'Occupation deviendra alors la date à laquelle le Bailleur pourra de fait livrer les Lieux Loués et la date d'expiration de la Durée sera ajustée en conséquence. Le Bailleur ne sera pas tenu responsable des dommages, de quelque nature que ce soit, contractuels ou extra-contractuels et qui pourraient résulter d'un tel retard.

2.3 Pendant la Durée, le Locataire pourra cesser la poursuite de ses affaires dans les Lieux Loués et ne sera pas tenu d'occuper physiquement les Lieux Loués, pourvu qu'il respecte les autres termes et conditions du Bail qui sont conciliables avec la non-occupation des Lieux Loués.

2.4 **Pas de reconduction tacite.** Si le Locataire devait rester en possession des Lieux Loués après l'expiration de la Durée du Bail sans le consentement écrit du Bailleur, il n'y aura pas de reconduction tacite du présent Bail, nonobstant les dispositions du Code civil du Québec. Le Locataire occupera les Lieux Loués à titre de Locataire sur une base mensuelle et il devra payer au Bailleur un loyer mensuel, payable à l'avance le premier jour de chaque mois, égal à une (1) fois et demie le versement mensuel du Loyer de Base et du Loyer Additionnel payables à l'égard du dernier mois de la Durée, sans porter atteinte aux autres droits et recours du Bailleur. Le Locataire devra se conformer aux termes, dispositions et stipulations du présent Bail en autant que ces derniers s'appliquent à un Locataire sur une base mensuelle, incluant le paiement de toutes sommes dues en vertu du présent Bail. Le Bailleur pourra également reprendre possession des Lieux Loués et en évincer le Locataire, sans avis ni dédommagement et sans porter atteinte aux autres recours qu'il pourrait avoir aux termes des présentes ou en vertu de la loi.

ARTICLE III

LOYER DE BASE ET LOYER ADDITIONNEL

3.1 **Loyer.** Le Loyer comprend le loyer de base et le loyer additionnel, tel que défini ci-après.

3.2 **Loyer de base.** À titre de loyer de base (« **Loyer de Base** ») pour les Lieux Loués, le Locataire convient de payer au Bailleur, un Loyer de Base comme suit :

(a) Pour la période débutant le 8 février 2020 et se terminant le 7 février 2025:

Un Loyer de Base annuel de **trois cent vingt-neuf mille quatre cents dollars (329 400,00 $)**, plus toutes les taxes applicables, calculé au taux annuel de **treize dollars et cinquante cents (13,50 $)** le pied carré de la Superficie Locative des Lieux Loués et payable sans demande et à l'avance, en versements mensuels, consécutifs et égaux de **vingt-sept mille quatre cent cinquante dollars (27 450,00 $)**, plus toutes les taxes applicables, le premier jour de chaque mois durant cette période.

(b) Pour la période débutant le 8 février 2025 et se terminant le 7 février 2030:

Un Loyer de Base annuel de **quatre cent deux mille six cents dollars (402 600,00 $)**, plus toutes les taxes applicables, calculé au taux annuel de **seize dollars et cinquante cents (16,50 $)** le pied carré de la Superficie Locative des Lieux Loués et payable sans demande et à l'avance, en versements mensuels, consécutifs et égaux de **trente-trois mille cinq cent cinquante dollars (33 550,00 $)**, plus toutes les taxes applicables, le premier jour de chaque mois durant cette période.

Paraphes		
Bailleur	Locataire	Intervenant

(c) Pour la période débutant le 8 février 2030 et se terminant le 7 février 2035:

Un Loyer de Base annuel de **quatre cent soixante-quinze mille huit cents dollars (475 800,00 $)**, plus toutes les taxes applicables, calculé au taux annuel de **dix-neuf dollars et cinquante cents (19,50 $)** le pied carré de la Superficie Locative des Lieux Loués et payable sans demande et à l'avance, en versements mensuels, consécutifs et égaux de **trente-neuf mille six cent cinquante dollars (39 650,00 $)**, plus toutes les taxes applicables, le premier jour de chaque mois durant cette période.

3.3 **Loyer Additionnel.** À titre de loyer additionnel pour les Lieux Loués, le Locataire convient de payer au Bailleur un Loyer Additionnel, tel que défini plus amplement à l'article V ci-dessous.

3.4 **Loyer pour période de mois.** Si la Date de Commencement débute un autre jour que le premier jour du mois, les versements de Loyer pour le mois en question, doivent être rajustés sur une base *per diem*.

3.5 **Obligation de payer le Loyer.** Sauf pour la Période d'Installation décrite au paragraphe 2.2 du Bail, le Loyer sera payable sans aucune réduction, déduction ou compensation, le premier jour de chaque mois, en monnaie légale du Canada, au Bailleur à ses bureaux, sis au 8000, boulevard Langelier, bureau 808, Montréal (Arrondissement Saint-Léonard), Québec, H1P 3K2, ou à tout autre endroit ou à toute autre personne que pourra désigner le Bailleur par avis écrit au Locataire, sans qu'une demande de paiement à cet effet ne soit nécessaire. Donc, il est entendu qu'au début de chaque année de la Durée, le Bailleur enverra au Locataire un échéancier décrivant les versements mensuels de Loyer de Base et du Loyer Additionnel payables et les taxes applicables pour chaque mois de la période concernée. Le Locataire remettra au Bailleur le premier jour de chaque mois pendant la Durée un chèque fait à l'ordre du Bailleur au montant correspondant aux versements mensuels indiqués audit échéancier.

3.6 **Intérêts sur les paiements en souffrance.** Sauf stipulation contraire aux présentes, si le Locataire fait défaut de payer à bonne date un montant dû en vertu des présentes, ce montant portera intérêt aux taux préférentiel de la Banque du Canada en vigueur, à compter de la date du défaut jusqu'à paiement complet, sous toutes réserves de tous autres droits du Bailleur aux termes des présentes.

3.7 **Bail net**. Le Locataire reconnaît que le Loyer de Base payable aux termes de l'Article III des présentes est un loyer net; le Bailleur ne sera responsable d'aucun coût, frais, imposition, débours ou dépense, quel qu'il soit, provenant de ou se rapportant aux Lieux Loués, à leur contenu ou aux affaires qui y sont transigés et le Locataire devra payer tous les coûts débours ou dépenses ainsi que sa Part Proportionnelle du Locataire (telle que ci-après définie au paragraphe 5.1(d)) de tous lesdits coûts, frais, impositions, débours et dépenses se rapportant au Terrain et à l'Édifice y compris les services et espaces communs sauf exceptions expressément contenues aux présentes.

ARTICLE IV

LOCATION ET LIVRAISON DES LOCAUX

4.1 **Livraison des Lieux Loués.** Les Lieux Loués seront livrés au Locataire dans l'état prévu à l'annexe 12.1. Le Locataire assumera la responsabilité pour toutes augmentations de Taxes Foncières et/ou primes d'assurance du Bailleur imputables aux dites installations du Locataire, le cas échéant, lesquelles augmentations deviendront remboursables au Bailleur par le Locataire après réception des pièces justificatives, selon les modalités y afférentes prévues à l'Article V ci-dessous.

4.2 **Accès aux Lieux Loués avant la Date de Commencement.** Si le Locataire a accès aux Lieux Loués avant la Date de Commencement afin d'achever des améliorations, d'emménager dans les Lieux Loués ou pour toute autre fin (lequel accès est assujetti au consentement écrit préalable du Bailleur), toutes les modalités et conditions du présent Bail s'appliquent à cette occupation; toutefois, aucun Loyer de Base, ni Loyer Additionnel n'est exigible du Locataire. Cependant, le Locataire sera notamment

Paraphes		
Bailleur	Locataire	Intervenant

responsable de sa consommation électrique à compter de la Date d'Occupation conformément à l'article 2.2.

4.3 Supprimé intentionnellement.

ARTICLE V

TAXES FONCIÈRES ET FRAIS D'EXPLOITATION

5.1 Aux fins du présent Article V :

(a) Les mots « **Taxes Foncières** » désignent toutes taxes, contributions, cotisations et répartitions, générales ou spéciales, ou toutes autres taxes, droits, contributions, cotisations et impositions pour les fins municipales et scolaires qui sont présentement ou qui pourraient être éventuellement perçus ou imposés sur l'Édifice, le Terrain et parcs de stationnement (intérieur/extérieur) qui y sont situés, de la communauté urbaine, scolaires, d'amélioration publique, d'embellissements généraux ou locaux, d'améliorations locales, ou pour toute autre fin, ceci à l'exclusion de l'impôt sur le revenu, fédéral et provincial, du Bailleur autre que l'impôt sur le capital (lequel fera partie des Taxes Foncières aux fins des présentes mais sera calculé en se référant uniquement au coût total de développement du Terrain et de l'Édifice), mais excluant tout droit sur les mutations immobilières suite à une vente complète ou partielle de l'Édifice et/ou du Terrain. Si le système de taxation présentement en vigueur est changé ou modifié et qu'une nouvelle taxe ou contribution quelconque soit perçue ou imposée sur l'Édifice, le Terrain et/ou du propriétaire de l'Édifice et/ou du Terrain et/ou des parcs de stationnement sur le Terrain (intérieur/extérieur) et/ou sur leurs revenus en remplacement ou en surplus de toutes taxes présentement perçues ou imposées, toute nouvelle taxe ou contribution sera comprise dans la définition de « Taxes Foncières ». Si l'autorité compétente décide de supprimer une taxe, contribution, répartition ou imposition quelconque faisant partie des Taxes Foncières, le Bailleur retranchera ladite taxe, contribution, répartition ou imposition des Taxes Foncières en vue d'appliquer les dispositions du présent Article. Il n'y aura aucun frais d'administration imposé sur la Part Proportionnelle du Locataire des Taxes Foncières.

La Part Proportionnelle du Locataire des Taxes Foncières est payable sur présentation par le Bailleur de factures représentant la Part Proportionnelle du Locataire desdites Taxes Foncières, comme suit :

(i) le Bailleur fera parvenir au Locataire une facture séparée accompagnée de copie des comptes de Taxes Foncières ainsi que toute autre pièce justificative et d'un état certifiant le montant de la Part Proportionnelle des Taxes Foncières remboursables par le Locataire;

(ii) le Locataire sera tenu de payer la facture au plus tard dix (10) jours avant la date d'échéance à laquelle les Taxes Foncières sont dues par le Bailleur.

Cependant, si le Locataire ne paie pas les Taxes Foncières à l'échéance prévue ci-avant, des frais équivalents à quinze pour cent (15%) seront ajoutés au total des Taxes Foncières attribuables à l'Année de Location.

(b) Les mots « **Année de Bail** » désignent une période de douze (12) mois de calendrier commençant le premier jour de janvier et se terminant le dernier jour de décembre.

(c) Les mots « **Frais d'Exploitation** » désignent tous et chacun des coûts, frais impositions, débours et dépenses directes ou indirectes engagés, encourus, accumulés et attribués par le Bailleur relativement à l'exploitation, à l'entretien, à la réparation, au remplacement, à l'assurance, à la gérance ou à l'administration du Terrain ou de l'Édifice ou des deux et, notamment, à titre d'exemple uniquement, mais sans restreindre la portée générale de ce qui précède, tous les coûts, frais, impositions, débours et dépenses engagés relativement à ce qui suit : l'exploitation, l'entretien, la réparation et le remplacement des systèmes de

Paraphes		
Bailleur	Locataire	Intervenant

chauffage, de climatisation et de ventilation; la gestion et l'administration du Terrain et de l'Édifice; les salaires, les gages, les avantages médicaux, chirurgicaux, sociaux (notamment l'assurance-vie de groupe et les régimes de retraite), les charges sociales, les cotisations à la Commission de la santé et de la sécurité du travail et à l'assurance-chômage pour tout le personnel et les employés (localisés dans l'Édifice ou ailleurs et qu'ils soient les employés du Bailleur ou du gestionnaire) affectés à l'exploitation, à l'entretien et à la réparation du Terrain et de l'Édifice; le personnel et les systèmes de sécurité; l'électricité (sauf celle facturée au Locataire), le carburant, l'eau (y compris la location des égouts) et les autres services publics et taxes; toutes primes et franchises relativement à toutes polices d'assurance-responsabilité, des biens, couvrant les chaudières, les appareils à pression et la machinerie, et pour les pertes de loyer et toutes les autres formes d'assurance souscrites de temps à autre par le Bailleur relativement au Terrain et à l'Édifice; le nettoyage, la surveillance, l'entretien et l'exploitation du Terrain et de l'Édifice ainsi que les réparations et remplacements à ceux-ci; les fournitures d'Édifice et de nettoyage; le nettoyage des vitres et des murs extérieurs; le nettoyage et l'entretien du Terrain (y compris l'enlèvement de la neige et les aménagements paysagers), les contrats de service avec des entrepreneurs indépendants pour l'entretien, les réparations, les ascenseurs, le nettoyage, l'enlèvement des ordures et la sécurité; le téléphone, le télégraphe, le télécopieur et la papeterie; les frais de comptabilité et de vérification, les dépenses et frais juridiques; la valeur locative raisonnable de l'espace occupé par les employés du Bailleur affecté à l'administration, la supervision ou la gestion de l'Édifice, de même que l'espace requis ou utilisé dans l'Édifice pour fins de sécurité, bien-être, santé, protection ou autre service semblable, pour le bénéfice de l'Édifice et de ses usagers en général; les taxes d'eau et d'affaires (sauf celles imputées aux locataires), les permis et honoraires; la dépréciation des équipements et installations; les dépenses d'intérêts et frais de financement (à l'exclusion des intérêts sur toutes hypothèque ou tout acte de fiducie grevant le Terrain et l'Édifice). Les Frais d'Exploitation comprennent la répartition du Bailleur à l'Édifice et au Terrain de tous coûts, frais, impositions, débours ou dépenses de la nature précitée engagés relativement aux édifices qui ne font pas partie de l'Édifice ni du Terrain mais qui avantagent ces derniers ou leurs occupants notamment, mais sans restreindre la portée générale de ce qui précède, tout passage souterrain ou liaison directe au métro ou à des propriétés adjacentes, des garages, des entrées et des sorties. Pour chaque Année de Location, les Frais d'Exploitation incluent des frais d'administration équivalents à quinze pour cent (15%) du total des Frais d'Exploitation attribuables à l'Année de Location.

Les Frais d'Exploitation n'incluront pas les paiements en capital et intérêts dus en vertu d'hypothèques ou d'actes de fiducie et les réparations ou remplacements de nature structurelle qui ne se reproduisent pas régulièrement (pourvu qu'ils ne soient pas requis en raison de la négligence du Locataire ou des personnes dont il est responsable).

Il n'y aura en aucun cas dédoublement des coûts et des dépenses inclus dans l'établissement du Loyer Additionnel. Seules les dépenses effectivement encourues par le Bailleur, contribueront au calcul du Loyer Additionnel, déduction faite de leur recouvrement.

Nonobstant ce qui précède, les coûts mentionnés à l'Annexe « **5.1(c)** » ne feront pas partie des Frais d'Exploitation.

(d) Les mots « **Part Proportionnelle du Locataire** » signifient aux fins du calcul des Taxes Foncières et des Frais d'exploitation, pour toute période, toute fraction ayant comme numérateur la Superficie Locative des Lieux Loués et comme dénominateur la superficie locative totale de l'Édifice. Au cas d'augmentation ou de diminution de la Superficie Locative des Lieux Loués ou de la superficie locative de l'Édifice ou dans le cas où une certaine dépense s'applique sur une superficie différente que la superficie locative totale de l'Édifice, la Part Proportionnelle du Locataire sera recalculée en fonction du ratio de la Superficie Locative des Lieux Loués par rapport à la superficie locative en pieds carrés reliés à la dépense en question.

Paraphes		
Bailleur	**Locataire**	**Intervenant**

5.2 Pendant la Durée du Bail, le Locataire paiera la Part Proportionnelle du Locataire des Taxes Foncières et des Frais d'Exploitation, le tout étant désigné le **« Loyer Additionnel »**. Pendant la première et la dernière année de la Durée du présent Bail (en autant que telle année représente moins qu'une année complète), le montant que le Locataire sera requis de payer en vertu du présent Article sera sujet à un ajustement quotidien.

5.3 Supprimé intentionnellement.

5.4 Supprimé intentionnellement.

5.5 Toutes dépenses encourues par le Bailleur afin d'obtenir ou de tenter d'obtenir une diminution du montant des Taxes Foncières seront ajustées à et incluses dans le montant desdites Taxes Foncières. Si le Locataire paie sa part proportionnelle des Taxes Foncières en vertu du présent Article V et que le Bailleur reçoit par la suite en remboursement d'une telle portion desdites Taxes Foncières, le Bailleur paiera au Locataire sa part proportionnelle d'un tel remboursement.

5.6 Le Bailleur ne sera pas tenu d'opposer, de mettre en litige ou de contester la levée ou l'imposition des Taxes Foncières et/ou l'évaluation imposée en relation avec lesdites taxes, et peut régler, transiger, accepter, renoncer ou autrement résoudre, à son entière discrétion, toutes matières et chose s'y rapportant. Le Locataire abandonne et renonce à son droit de contester, d'opposer ou de mettre en litige la levée ou l'imposition des Taxes Foncières et/ou toute évaluation imposée en rapport avec ces dernières

5.7 Si les autorités responsables de la taxation imputent directement une partie des Taxes Foncières aux Lieux Loués ou aux améliorations qui s'y trouvent, le Locataire devra les acquitter en plus de sa part proportionnelle des Taxes Foncières (tout montant directement imputé par les autorités à d'autres locaux ou améliorations locatives dans l'Édifice devant être réduit desdites Taxes Foncières), le tout conformément aux conditions ci-dessus mentionnées.

5.8 Supprimé intentionnellement.

5.9 **Modification de la Part Proportionnelle du Locataire.** Nonobstant ce qui précède, si l'Édifice est loué à moins de cent pour cent (100%) de sa superficie locative, le Bailleur sera autorisé à allouer les dépenses de combustible, d'électricité (sauf celles facturées aux locataires), de nettoyage et fournitures de nettoyage uniquement à l'espace loué dans l'Édifice et le Locataire devra payer sa Part Proportionnelle du Locataire de telles dépenses selon un ratio calculé en divisant sa Superficie Locative par la superficie locative de tous les espaces loués dans l'Édifice. En aucun cas, le Locataire ne sera pas tenu de payer un montant en vertu de ce qui précède qui serait supérieur au montant que le Locataire aurait payé si cent pour cent (100%) de la superficie locative de l'Édifice avait été louée et que de telles dépenses auraient été incluses dans les Frais d'Exploitation.

5.10 Le ou avant la Date de Commencement du présent Bail, le Bailleur estimera la Part Proportionnelle du Locataire dans les Frais d'Exploitation pour l'Année de Bail alors en cours et remettra au Locataire un état estimatif des Frais d'Exploitation que le Locataire paiera au Bailleur, à l'avance, le premier jour de chaque mois de calendrier, au moyen de versements mensuels égaux et consécutifs. À l'expiration de chaque Année de Bail, le Bailleur remettra au Locataire un état de compte vérifié préparé par un bureau indépendant de comptables agréés démontrant les frais, dépenses, coûts et débours qui composent les Frais d'Exploitation réels pour ladite année ainsi que la part du Locataire dans les Frais d'Exploitation aux termes du présent Article V, ledit état de compte devant démontrer de façon raisonnablement détaillée les données pertinentes au calcul desdits Frais d'Exploitation. Si le montant total ainsi déterminé est supérieur ou inférieur aux sommes versées relativement à la part proportionnelle du Locataire, effectuées en conformité avec le présent Article, les ajustements appropriés seront effectués dans les TRENTE (30) jours suivant la remise dudit état de compte. Cette obligation survivra au-delà de l'expiration de la Durée et de tout renouvellement de celle-ci.

5.11 Le Locataire aura le droit de questionner raisonnablement le Bailleur relativement aux Frais d'Exploitation et aux Taxes Foncières. Le Bailleur convient de répondre promptement aux questions du Locataire, si le Locataire considère que les Frais

Paraphes		
Bailleur	**Locataire**	**Intervenant**

d'Exploitation ou les Taxes Foncières n'ont pas été calculés selon les principes comptables généralement reconnus ou conformément aux dispositions du Bail. Le Locataire devra cependant, nonobstant tel droit de questionner, payer sur demande tout montant devenant dû et exigible.

5.12 Si, suite aux réponses du Bailleur, le Locataire n'est pas encore satisfait de la facturation des Frais d'Exploitation et des Taxes Foncières, le Locataire pourra demander aux vérificateurs indépendants du Bailleur, aux frais du Locataire, de préparer un rapport détaillé et certifié justifiant la conformité de la facturation des Frais d'Exploitation et des Taxes Foncières du Locataire, en vertu du Bail.

5.13 À titre de référence, pour l'année se terminant le 31 décembre 2018, les Taxes Foncières sont estimées, mais non limitées à un taux annuel de **cinq dollars et cinquante-deux cents (5,52 $)** le pied carré de la Superficie Locative et les Frais d'Exploitation sont estimés, mais non limités à un taux annuel de **sept dollars et soixante-sept cents (7,67 $)** le pied carré de la Superficie Locative.

5.14 Par la suite, le Bailleur remettra au Locataire, avant chaque exercice financier, le montant estimatif de sa Part Proportionnelle des Frais d'Exploitation et des Taxes Foncières pour cette période et les versements mensuels de Loyer Additionnel, en vertu du présent article, seront alors établis pour ledit exercice financier selon cet estimé.

5.15 Le défaut ou le retard du Bailleur de se prévaloir des dispositions du présent Article V ne devra pas être interprété comme une renonciation de sa part aux droits qui lui échoient aux termes du présent Article.

5.16 Le Locataire s'engage à payer toutes les taxes imposables sur ou en fonction du loyer payable en vertu du Bail, (incluant mais non limité à la Taxe sur les Produits et Services et la Taxe de Vente du Québec).

5.17 Le Bailleur prendra toutes les mesures nécessaires et appropriées, selon les circonstances, afin de minimiser le Loyer Additionnel payable par le Locataire.

ARTICLE VI

USAGE DES LIEUX LOUÉS

6.1 **Utilisation des Lieux Loués par le Locataire.** Le Locataire utilisera et occupera les Lieux Loués à des fins générales de **bureaux** seulement pour les activités de la Commission des services électriques de Montréal et pour aucune autre fin (l' « **Usage** »). Le Bailleur garantit que l'Usage des Lieux Loués ne contrevient à aucune loi, règlement, ordonnance ou directive ou à toute exclusivité antérieurement consentie à un autre locataire. Le présent Bail n'est pas conditionnel à l'obtention par le Locataire d'un permis ou d'une licence pour l'exploitation de ses affaires de quelque autorité municipale, provinciale ou autre et aucune disposition du présent Bail ne devra être interprétée ainsi.

6.2 **Usages prohibés.** Sans limiter la généralité de ce qui précède et sans déroger aux obligations du Locataire prévues au présent article, le Locataire ne pourra utiliser ou tolérer ou permettre que les Lieux Loués, ou toute partie de ceux-ci ne soit utilisés pour aucune des activités ou affaires suivantes, dans ou à partir des Lieux Loués :

(a) toute pratique frauduleuse ou immorale;

(b) tout commerce ou toute activité à l'égard duquel le Bailleur a accordé une exclusivité ou s'est engagé en vertu de clauses de non-concurrence dans d'autres baux ou offres de location signés par le Bailleur et dont le Bailleur a avisé le Locataire par écrit, lesquelles incluent notamment les exclusivités indiquées ci-dessous:

(i) « Not to rent space in the Building to a counter service restaurant. »

(ii) « Ne louer aucun espace pour des activités bancaires ou financières, à quelque fin que ce soit par une autre banque, caisse, société de fiducie, société d'épargne, de prêt ou de nantissement ou un organisme

Paraphes		
Bailleur	Locataire	Intervenant

quelconque habilité à recevoir des dépôts de fonds, à prêter de l'argent, ou engagé dans toute autre activité similaire, ou par des agents de placements, conseillers financiers et des courtiers en valeurs mobilières. »

(iii) « Not permit any business:

- carrying on the business of, or acting in the capacity of, or advertising the services of a, bank, trust company, mutual fund sales office, insurance broker, securities dealer, securities broker, mortgage broker; and

- any automated banking machine, kiosk or device of whatever nature, the purpose of which is to provide or advertise any banking service of any kind whatsoever. »

Le Locataire consent à exploiter ses affaires dans les Lieux Loués conformément à l'Usage.

Si, de l'avis du Bailleur, l'utilisation des Lieux Loués par le Locataire, autre que l'Usage, est prohibée par une disposition d'un autre Bail, le Locataire devra immédiatement cesser cette utilisation, sur avis écrit du Bailleur, à défaut de quoi, le Bailleur aura le droit d'exiger une pénalité égale au double du Loyer de Base payable pour chaque jour de défaut ou mettre fin à ce Bail par avis écrit, sans porter atteinte à tous ses autres droits et recours.

6.3 Le Locataire reconnaît et convient que, aux fins de l'article intitulé « Cession et Sous-Location », le Bailleur ne sera pas réputé retenir son consentement de façon déraisonnable en refusant toute sous-location ou cession pour tout usage prohibé telle que décrit au paragraphe précédent 6.2.

ARTICLE VII

SERVICES

7.1 **Électricité.** Les Lieux Loués sont équipés d'un compteur de courant et le Locataire s'engage à payer directement Hydro-Québec pour sa consommation d'électricité, à l'entière exonération du Bailleur, à compter de la date de livraison des Lieux Loués par le Bailleur.

7.2 **Heures d'ouvertures.** Le Bailleur gardera l'Édifice ouvert de 06h00 à 20h00 tous les jours ouvrables et le samedi et dimanche de 09h00 à 17h00 (les « **Heures d'Ouvertures** »), à l'exception des jours fériés et autres journées proclamées comme fériées par les autorités fédérales, provinciales ou municipales. En tout autre temps, le Bailleur prendra des mesures raisonnables pour assurer au Locataire l'accès aux Lieux Loués. Cependant, il est convenu entre les parties que le Locataire aura accès aux Lieux Loués, vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24), sept (7) jours sur sept (7), durant la Durée du Bail.

7.3 **Nettoyage.** Le Bailleur fournira le service de nettoyage des Lieux Loués, lequel service sera d'un standard pour un édifice à bureaux similaire tel qu'indiqué à l'Annexe « **7.3** ». Le Locataire permettra aux employés de nettoyage d'avoir accès aux Lieux Loués pour les fins d'accomplir ce service, incluant le nettoyage des fenêtres et des rideaux. Le Locataire n'accumulera pas d'objets inutiles ou de déchets dans les Lieux Loués. Sans restreindre la portée générale de ce qui précède et en tout temps au cours de la Durée, dans le cadre de l'exploitation de son commerce, le Locataire convient de se conformer à l'ensemble des règles, des règlements et des directives du Bailleur en ce qui a trait à la salubrité des Lieux Loués.

Le Bailleur s'assurera que l'entretien et le nettoyage des Lieux Loués soient effectués quotidiennement les jours ouvrables en dehors des heures d'affaires. Les coûts reliés à l'entretien et au nettoyage des Lieux Loués sont inclus dans les Frais d'Exploitation.

7.4 **Chauffage et climatisation.** Le Bailleur assurera au Locataire un niveau de confort acceptable pendant les Heures d'Ouvertures. Ce niveau de confort sera en tout point

Paraphes		
Bailleur	Locataire	Intervenant

comparable à celui offert dans d'autres édifices similaires et répondra aux normes minimales promulguées et modifiées de temps à autre par « The American Society of Heating, Refrigeration and Air-Conditioning Engineers Inc. (« ASHRAE ») » et par la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST). La température se situera entre 21° et 23° Celsius.

Le Locataire sera responsable des frais de chauffage, de ventilation et de climatisation en dehors des Heures d'Ouvertures lesquels sont fixés à **VINGT-CINQ DOLLARS (25,00 $)**, plus toutes taxes applicables, par heure, sujet à une révision, de temps à autre de Hydro-Québec.

7.5 **Ascenseurs.** Le Bailleur assurera le fonctionnement des ascenseurs pour passagers situés dans l'Édifice, durant les Heures d'Ouverture telles que définies au paragraphe 7.2 du Bail ou jusqu'à toute autre heure qui, raisonnablement, de l'avis du Bailleur, rencontrera les besoins généraux des Locataires. Cependant, le Bailleur ne sera nullement responsable de tout dommage causé au Locataire, à ses employés, mandataires, représentants ou visiteurs ou à toute autre personne utilisant ces ascenseurs, ni de tout dommage provenant de leur utilisation, sauf si le dommage est causé par la faute ou négligence du Bailleur.

7.6 **Services publics.** Le Bailleur devra maintenir les salles de toilettes selon les normes du Code du bâtiment.

7.7 **Services additionnels.** À l'exception du coût de l'électricité, le coût des services ci-dessus mentionnés à l'Article 7, constituera une partie des Frais d'Exploitation, à l'exception de tous services additionnels demandés par le Locataire au Bailleur ou en dehors des Heures d'Ouverture et tous services additionnels pourvus uniquement aux bénéfices du Locataire (« **Services Additionnels** »), que le Bailleur pourrait accepter de fournir au Locataire seront fournis sur préavis suffisant et aux frais du Locataire.

Les frais des Services Additionnels équivaudront au coût engagé par le Bailleur augmenté de frais d'administration de quinze pour cent (15%) de leur coût.

7.8 **Identification.** Au plus tard à la Date d'Occupation, le Bailleur s'engage à fournir, à afficher et d'entretenir, à ses frais, la désignation du Locataire ainsi que toute modification effectuée à celle-ci à la sortie des ascenseurs de l'étage des Lieux Loués, dans le hall d'ascenseurs de l'entrée principale de l'Édifice, à l'entrée des Lieux Loués et sur le pylône extérieur, le tout conformément aux spécifications du Locataire en tenant compte des normes de l'Édifice.

ARTICLE VIII

TAXES D'EAU ET D'AFFAIRES

8.1 Les taxes imposées directement au Locataire par l'autorité municipale compétente ayant juridiction, en raison de son occupation des Lieux Loués seront la seule responsabilité du Locataire (les **« Taxes du Locataire »**). Le Locataire s'engage à payer les Taxes du Locataire à l'autorité compétente ayant juridiction, à leurs dates d'échéances respectives. Le Bailleur ne percevra pas de frais d'administration relativement au paiement des Taxes du Locataire.

ARTICLE IX

HYPOTHÈQUE MOBILIÈRE

Supprimé intentionnellement.

ARTICLE X

CESSION ET SOUS-LOCATION

10.1 Le Locataire pourra, à compter de la Date d'Occupation en obtenant au préalable le consentement écrit du Bailleur, lequel consentement ne sera pas refusé ou retenu sans raison valable, céder le Bail ou sous-louer les Lieux Loués en tout ou en partie. Le

Paraphes		
Bailleur	Locataire	Intervenant

Locataire renonce au bénéfice de division et discussion et demeure tenu solidairement responsable.

10.2 Le Bailleur disposera de dix (10) jours ouvrables, à compter de la réception par ce dernier d'une demande écrite du Locataire avec les Informations Pertinentes (telles que prévues au paragraphe 10.5 ci-dessous), pour communiquer par écrit son assentiment, son refus et les raisons qui le motive ou pourra choisir d'annuler le Bail, le cas échéant, à l'égard de la totalité des Lieux Loués ou de la partie de ceux-ci que le Locataire désire céder à un tiers avec effet à compter de la date de cession proposée, sans pénalité pour le Bailleur. Le défaut du Bailleur d'informer le Locataire par écrit ne sera pas présumé équivaloir, à toutes fins que de droit, à une acceptation de la sous-location ou la cession proposée par le Locataire.

10.3 Depuis la conclusion ou la ratification de l'offre de location datée du 9 mai 2018 qui est intervenue entre le Bailleur et le Locataire, ce dernier peut, sans le consentement du Bailleur, céder le Bail ou sous-louer les Lieux Loués en tout ou en partie à un organisme municipal de la Ville de Montréal (un « **Transfert Autorisé** »). Dans le cas d'un Transfert Autorisé, les activités de l'organisme gouvernemental cessionnaire ne devront pas être incompatibles avec la destination de l'Édifice et ne pas créer une augmentation indue du volume de visiteurs. Le Locataire devra cependant aviser le Bailleur par écrit d'un tel Transfert Autorisé dans les trente (30) jours de la prise d'effet de celle-ci.

10.4 Si, suite à une demande d'approbation du Locataire au Bailleur pour une sous-location ou une cession, ce dernier décidait de reprendre les Lieux Loués en résiliant le Bail, il en avisera par écrit le Locataire dans les cinq (5) jours ouvrables suivants la réception par le Bailleur de la demande d'approbation du Locataire. Le Locataire disposera alors de trois (3) jours ouvrables pour retirer sa demande et ainsi conserver les Lieux Loués ou partie de ceux-ci, selon le cas.

10.5 **Informations pertinentes.** Le Locataire devra fournir au Bailleur les informations suivantes :

(a) le nom et de l'adresse du cessionnaire ou du sous-locataire proposé et les conditions précises de la cession ou de la sous-location proposée; et

(b) la nature du commerce et fournir les références de crédit du cessionnaire ou du sous-locataire proposé ainsi que tous les détails pertinents à cette cession ou sous-location que le Bailleur jugera nécessaires.

10.6 En cas d'approbation par le Bailleur, les procureurs de ce dernier prépareront, aux frais du Locataire, les documents appropriés de cession ou de sous-location devant être signés par le Locataire et le cessionnaire ou sous-locataire

10.7 Si le Bailleur consent à la cession ou la sous-location, le Locataire devra payer au Bailleur un honoraire administratif au montant de **mille dollars (1 000,00 $)**, plus toutes les taxes applicables, avant la signature des documents de cession ou de sous-location appropriés par le Locataire, cessionnaire ou sous-locataire et Bailleur.

10.8 **Délai pour cession et sous-location.** Si le Locataire ne cède pas ou ne sous-loue pas les Lieux Loués ou une partie de ceux-ci dans le délai de quatre-vingt-dix (90) jours après en avoir obtenu l'autorisation du Bailleur, une telle autorisation sera alors considérée comme nulle et non avenue et, dans ce cas, il ne pourra céder le Bail ou sous-louer les Lieux Loués sans se conformer à nouveau à toutes les dispositions du présent Article.

10.9 Supprimé intentionnellement.

10.10 **Solidarité.** Nonobstant toute cession ou toute sous-location, le Locataire demeurera toujours solidairement responsable de l'exécution des obligations découlant du présent Bail et, par la cession ou la sous-location, tout cessionnaire ou sous-locataire ou nouveau locataire devra assumer envers le Bailleur l'exécution desdites obligations du Locataire. Par le seul fait de la cession ou de la sous-location ou de la signature d'un nouveau Bail, le Locataire et tout cessionnaire ou sous-locataire ou nouveau locataire seront solidairement responsables envers le Bailleur de l'exécution de toutes les obligations découlant du Bail.

Paraphes		
Bailleur	**Locataire**	**Intervenant**

10.11 **Approbation des annonces.** Le Locataire ne peut, de quelque façon que ce soit, ni annoncer son intention, ni autrement céder le Bail ou sous-louer les Lieux Loués, ni autoriser un courtier immobilier ou autre personne à le faire, sans le consentement écrit et préalable du Bailleur. En particulier, une annonce ne devra en aucune façon indiquer le taux de location applicable aux Lieux Loués.

10.12 Supprimé intentionnellement.

10.13 À l'exception des cas de Transferts Autorisés, les événements décrits ci-dessous seront considérés comme une cession ou sous-location et sujet à chacune des dispositions du présent Article :

(a) Tous transferts, ventes ou émissions visant, dans l'ensemble, cinquante pour cent (50%) ou plus des actions comportant droit de vote du capital-actions qui ne sont pas inscrites à une bourse reconnue.

(b) Tous transferts, ventes ou cessions visant, dans l'ensemble, cinquante pour cent (50%) ou plus de la participation dans la société, lorsque le Locataire est une société.

(c) Si une personne, autre que le Locataire, a ou exerce un droit d'occupation, de gérance ou de contrôle relativement à la totalité ou à une partie des Lieux Loués ou relativement aux affaires transigées dans les Lieux Loués sans que cette personne ne soit directement sous le contrôle et la supervision du Locataire.

(d) Si le contrôle effectif de l'entreprise du Locataire est acquis ou exercé par une autre personne n'ayant pas ce contrôle effectif à la date de signature du Bail.

ARTICLE XI

SOINS À LA CHARGE DU LOCATAIRE

11.1 Pendant la Durée du présent Bail, le Locataire devra prendre soin des Lieux Loués, y compris les remplacements, modifications, additions et améliorations s'y trouvant, en bon ordre et en bonne condition et le Locataire devra y effectuer les réparations locatives qui pourraient s'avérer nécessaires. Dans l'éventualité où le Locataire néglige de se conformer aux dispositions des présentes et de maintenir les Lieux Loués en bon ordre et en bonne condition, le Bailleur aura le droit, après un délai écrit de dix (10) jours ouvrables au Locataire, d'effectuer un tel entretien et de telles réparations et tous les frais ainsi encourus par le Bailleur ainsi que des honoraires équivalent à quinze pour-cent (15%) de ces coûts seront payables sur demande par le Locataire au Bailleur à titre de Loyer Additionnel. Il n'y aura en aucun cas dédoublement dudit honoraire de quinze pour-cent (15%) avec les frais d'administration équivalents à quinze pour cent (15%) du total des Frais d'Exploitation.

11.2 Le Locataire devra aviser le Bailleur, sans délai à partir de sa connaissance et par écrit, de toutes défectuosités ou de tous dommages aux Lieux Loués ou à toute partie d'iceux, peu importe la façon dont sont survenus ces défectuosités ou dommages.

ARTICLE XII

RÉPARATIONS, MODIFICATIONS, ADDITIONS ET AMÉLIORATIONS

12.1 Le Bailleur devra effectuer, à ses frais, les améliorations plus amplement décrites à l'Annexe « 12.1 (2/2) » jointe aux présentes (les « **Travaux du Locataire** »). Les Travaux du Locataire seront exécutés par le Bailleur au nom du Locataire. Toutes améliorations dans et aux Lieux Loués autres que celles du Bailleur décrites à ladite Annexe « 12.1 (1/2)» seront la responsabilité du Locataire et seront effectuées par le Bailleur, aux frais du Locataire, le tout le tout sujet aux termes et conditions ci-après énoncés et sujet aux règles d'adjudication des contrats applicables au Locataire (lesquelles devront être portées à la connaissance du Bailleur par le Locataire, le cas échéant) (les « **Travaux d'Aménagement**»).

Paraphes		
Bailleur	**Locataire**	**Intervenant**

12.2 En toutes circonstances, sous réserve des règles d'adjudication des contrats applicables au Locataire, (Lesquelles devront être portées à la connaissance du Bailleur par le Locataire, le cas échéant) le Locataire devra engager les entrepreneurs en mécanique, électricité et en plomberie du Bailleur pour ses besoins en mécanique, électricité et en plomberie et lesdits services seront coordonnés par le Bailleur aux frais du Locataire. Le Bailleur proposera au Locataire trois (3) entrepreneurs pour chaque corps de métier requis pour répondre auxdits besoins du Locataire en mécanique, électricité et en plomberie afin que le Locataire puisse obtenir des soumissions sur le coût des travaux, qui est compétitif avec celui offert par d'autres entrepreneurs de compétence et réputation équivalentes dans le marché, auprès de l'un ou chacun des entrepreneurs. Le Locataire pourra choisir l'entrepreneur de son choix parmi les trois (3) proposés par le Bailleur. Les paiements seront effectués au moyen d'un dépôt en espèces et les retraits occasionnels sur ce dépôt, pendant la Durée des travaux, seront déterminés, de temps en temps, de façon raisonnable, par le Bailleur.

12.3 Sauf pour les Travaux Cosmétiques décrits au paragraphe 12.8 ci-dessous, le Locataire ne pourra pas effectuer lui-même lesdits Travaux d'Aménagement effectués dans les Lieux Loués pendant la Durée sans avoir obtenu tous les permis nécessaires des autorités publiques appropriées et sans avoir préalablement obtenu le consentement écrit du Bailleur, lequel consentement ne devra pas être retardé ni refusé sans motif raisonnable. Le Locataire devra soumettre au Bailleur les plans et devis conformes des Travaux d'Aménagement. Tous ces Travaux d'Aménagement devront être effectués par des entrepreneurs approuvés par le Bailleur qui ne devra pas refuser son approbation sans motif raisonnable, mais cette approbation ne sera accordée que si les entrepreneurs défraient le coût de services et de la coordination temporaire pendant la construction, que s'ils acceptent d'effectuer le travail selon les directives et règlements que le Bailleur pourra établir de temps à autres, que si les entrepreneurs possèdent des polices d'assurance adéquates dont le Bailleur est satisfait, pour les opérations engagées dans l'Édifice et que les employés de tels entrepreneurs ne contreviennent à, ni ne causent aucun conflit ouvrier par leur présence dans l'Édifice. Le Locataire sera seul responsable du coût de ces améliorations, modifications, additions ou réparations et, advenant le cas où le Bailleur paierait une partie de ces dépenses, le Bailleur se réservant, par les présentes, le droit d'effectuer tels paiements à sa seule discrétion, le montant qu'il aura ainsi déboursé devra lui être immédiatement remis par le Locataire sur demande.

12.4 Le Locataire devra en tout temps promptement payer ses entrepreneurs, fournisseurs et travailleurs ainsi que les dépenses encourues par le Locataire ou en son nom pour du travail, du matériel ou des services fournis à quelque moment que ce soit relativement aux Lieux Loués. Le Locataire fera tout en son pouvoir pour s'assurer qu'aucune hypothèque légale grevant l'Édifice ou une de ses parties, les droits du Bailleur dans l'Édifice, ceux du Locataire dans les Lieux Loués, un agencement, un équipement ou une amélioration locative s'y trouvant, ne soit inscrite. Si une telle hypothèque légale est néanmoins déposée ou inscrite, le Locataire devra la faire radier immédiatement et à ses frais. Si le Locataire fait défaut de faire radier une telle hypothèque légale tel que prévu ci-haut, alors, en plus de tous ses autres droits ou recours, le Bailleur pourra, sans y être obligé, s'adresser à la Cour pour obtenir sa radiation conformément à l'article 2731 du Code civil du Québec. Tout montant déboursé par le Bailleur à cet égard, y compris, notamment, les honoraires judiciaires et extrajudiciaires des avocats découlant de l'inscription de l'hypothèque légale et de sa radiation, seront immédiatement exigibles et payables par le Locataire au Bailleur, sur demande, à titre de Loyer Additionnel.

12.5 Le Bailleur permettra au Locataire d'effectuer ses Travaux d'Aménagement, selon les normes standards de l'Édifice et devront être effectués à l'extérieurs des Heures d'Ouvertures normales sous réserve que lesdits travaux soient effectués de façon à ne pas incommoder de façon importante les autres occupants de l'Édifice par le bruit, la poussière ou les odeurs.

12.6 Tous les Travaux d'Aménagement dans ou aux Lieux Loués (incluant toutes les installations d'éclairage tel que, mais sans limitation, les projecteurs et les glissières et tous les revêtements de plancher de quelque nature que ce soit dont sont recouverts les planchers de ciment dans les Lieux Loués) deviendront, à leur achèvement, partie intégrante des Lieux Loués et la propriété du Bailleur et seront cédées avec les Lieux Loués à la fin du présent Bail sans compensation par le Bailleur au Locataire.

Paraphes		
Bailleur	Locataire	Intervenant

12.7 À l'expiration de la Durée du Bail, le Locataire ne sera pas tenu d'enlever quelconque amélioration, modification, addition ou réparation dans ou aux Lieux Loués effectuée par le Locataire ou le Bailleur pourvu qu'il laisse l'espace en bon état, compte tenu de l'usure normale à l'exception des installations non standard, incluant mais non limité à une voûte et des unités de classeurs condensés.

12.8 Il n'y aura pas d'honoraires ou de frais d'administration, de coordination ou de supervision ou autre contrepartie pécuniaire de quelque autre nature que ce soit, attribuables aux Travaux du Bailleur et aux Travaux du Locataire. Quant aux Travaux d'Aménagement des Lieux Loués, les honoraires du Bailleur ne seront pas supérieurs à 10% du coût des travaux et ne s'appliqueront pas au coût des travaux suivants (« **Travaux Cosmétiques** ») :

- l'installation de l'équipement et le mobilier du Locataire; et
- le câblage et tous travaux relativement aux systèmes de téléphonie et de technologie informatique.

Si les Travaux Cosmétiques sont exécutés par le Locataire, ce dernier devra en aviser le Bailleur au préalable, mais aucun frais d'administration ne sera facturé au Locataire. Cependant si, à la demande du Locataire, le Bailleur exécute les Travaux Cosmétiques du Locataire, il est entendu que des frais d'administration de 10% seront applicables et payables par le Locataire.

ARTICLE XIII

RÉPARATIONS MAJEURES

13.1 Si des réparations, améliorations, modifications ou additions aux Lieux Loués ou à l'Édifice (lesquelles, en vertu du présent Bail ne sont pas à la charge du Locataire) sont effectuées par le Bailleur, le Locataire devra permettre au Bailleur de les faire sans avoir droit pour autant à quelqu'indemnité que ce soit, réduction de loyer, dommages-intérêts ou compensation. Tous tels travaux seront complétés par le Bailleur avec diligence raisonnable, et de façon à déranger le moins possible les activités du Locataire, et leur coût sera inclus comme Frais d'Exploitation dans la mesure prévue au présent Bail.

ARTICLE XIV

ACCÈS AUX LIEUX LOUÉS

14.1 Le Bailleur, ses agents ou représentants pourront en tout temps moyennant un préavis écrit raisonnable et à condition d'être accompagné d'un représentant du Locataire, entrer dans les Lieux Loués afin de les examiner, d'ajuster le système de chauffage et de climatisation et pour toutes autres fins qu'il pourra juger nécessaires pour le bon fonctionnement et l'entretien des Lieux Loués ou de son équipement. Le Locataire devra permettre à toutes personnes désirant louer les Lieux Loués (uniquement dans les 12 derniers mois de la Durée) et/ou acheter l'Édifice et le Terrain ainsi qu'aux créanciers hypothécaires éventuels de les visiter, les jours ouvrables durant les heures normales d'affaires et à condition d'être accompagnés d'un représentant du Locataire.

ARTICLE XV

PROTECTION DE L'ÉQUIPEMENT

15.1 Le Locataire ne devra pas obstruer, ni permettre que toute personne de qui il est responsable obstrue le bon fonctionnement des appareils de chauffage et de climatisation, l'eau, les tuyaux d'égouts et de gaz, les salles de toilettes, les éviers et accessoires qui se trouvent dans et autour des Lieux Loués et il devra donner au Bailleur un avis écrit immédiat de tout accident ou de toute défectuosité dans le bon fonctionnement desdits objets ou leurs accessoires. Tout dommage imputable à un abus ou à une négligence du Locataire de se conformer au présent paragraphe sera la responsabilité exclusive du Locataire.

Paraphes		
Bailleur	**Locataire**	**Intervenant**

ARTICLE XVI

OBSERVANCE DE LA LOI ET INDEMNISATION

16.1 Le Locataire s'engage à respecter et ne devra pas faire, transporter ou entreposer ou permettre par quiconque dont il est responsable que ne soit fait, transporté ou entreposé dans ou autour des Lieux Loués ou de l'Édifice quoi que ce soit qui serait contraire aux lois, ordres, ordonnances et règlements de feu, de police et de santé de la municipalité où sont situés le Terrain de l'Édifice, de la communauté urbaine (si tel est le cas) ou de toute autorité gouvernementale ayant juridiction sur les Lieux Loués, sur l'occupation de ces derniers ou sur le commerce exercé par le Locataire dans les Lieux Loués, et le Locataire s'engage à effectuer les modifications ou réparations rendues nécessaires de ce fait.

Le Locataire s'engage à et convient d'indemniser le Bailleur contre toute pénalité ou dommage imposé ou subi à la suite de quelque infraction à une loi, ordre, ordonnance ou règlement quelconque par ledit Locataire ou par des personnes pour lesquelles le Locataire est responsable.

16.2 Le Locataire paiera au Bailleur toute prime additionnelle d'assurance qu'une compagnie ou des compagnies assurant l'Édifice et le Terrain pourra exiger en raison des activités pratiquées par le Locataire ou en raison de choses ou d'objets que le Locataire garde ou entrepose dans les Lieux Loués ou en raison des opérations du Locataire. Le Locataire s'engage également à indemniser le Bailleur contre toute réclamation des autres locataires de l'Édifice qui subiraient une hausse de leurs primes d'assurances en raison des activités du Locataire ou en raison de choses ou d'objets que le Locataire garde ou entrepose dans les Lieux Loués.

Le Locataire ne devra pas apporter dans les Lieux Loués ou y garder un objet qui pourrait rendre les polices d'assurances du Bailleur ou des autres locataires de l'Édifice sujettes à résiliation.

16.3 Aucun article inflammable ni aucun explosif de quelque nature que ce soit ne devra en aucune circonstance être apporté ou gardé dans les Lieux Loués ou l'Édifice.

16.4 Le Locataire devra indemniser le Bailleur contre toute responsabilité, réclamations, dommages ou dépenses en raison de tout acte ou négligence du Locataire ou de ses administrateurs, représentants, employés, mandataires ou invités dans ou autour des Lieux Loués résultant du non-respect de l'une ou l'autre des dispositions du présent Bail par le Locataire, incluant la responsabilité pour blessures ou dommages à la personne ou aux biens des administrateurs, représentants, employés, mandataires ou invités du Locataire; nonobstant toute disposition contraire contenue dans le présent Bail, toute indemnisation en raison du non-respect de l'une ou l'autre des dispositions du présent Bail, des dommages aux biens, des blessures ou du décès, qui surviendraient pendant la Durée du présent Bail, survivra à l'expiration du présent Bail.

ARTICLE XVII

DEPOT DE SÉCURITÉ

17.1 **Dépôt de sécurité.** Supprimé intentionnellement

ARTICLE XVIII

INCENDIE ET DESTRUCTION DES LIEUX LOUÉS

18.1 Si l'Édifice est détruit ou endommagé par le feu ou par toute autre cause ou partiellement détruit ou endommagé, le Bailleur doit restaurer ou reconstruire une structure substantiellement de même nature et de même qualité (telle que prévu ci-après), auquel cas le présent Bail restera en vigueur et le Bailleur convient que l'Édifice sera réparé avec diligence raisonnable. Le loyer sera réduit proportionnellement à la Durée et à la partie des Lieux Loués dont le Locataire aura été privé jusqu'à ce que la restauration ou reconstruction soit complétée et que les Lieux Loués soient livrés au Locataire conformément aux dispositions prévues au présent Article.

Paraphes		
Bailleur	Locataire	Intervenant

18.2 Cependant, dans le cas où le Bailleur décide de ne pas restaurer ou reconstruire ou si le Bailleur n'est pas en mesure de restaurer ou reconstruire une structure substantiellement de même nature et de même qualité dans les deux cent quarante (240) jours suivant suivants un tel feu ou autre cause, le Bailleur ou le Locataire pourra, dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivants un tel feu ou autre cause, donner un avis écrit au Locataire l'informant d'une telle décision, auquel cas, le présent Bail se terminera immédiatement et le Locataire abandonnera immédiatement les Lieux Loués ainsi que tous les intérêts dans ceux-ci et paiera au Bailleur le loyer seulement jusqu'à la date où les Lieux Loués auront été détruits ou jusqu'à la date d'un tel abandon, selon le premier événement à survenir, et le Bailleur remboursera au Locataire toute portion du loyer versée en excédent.

18.3 Si le Bailleur décide de restaurer ou reconstruire l'Édifice ou les Lieux Loués, il est expressément entendu et convenu que l'obligation du Bailleur ne s'étendra qu'à la reconstruction ou la restauration de façon équivalente à ce qui est contenu à l'Annexe "12.1 (1/2)" des présentes tel que modifié pour être conforme aux plans, devis et design choisis par le Bailleur (à l'exception de la configuration (c.a.d. emplacement et accessibilité) des nouveaux locaux qui devra être similaire à celle des Lieux Loués), au moment de telle reconstruction. Toutes améliorations pouvant être apportées aux Lieux Loués autres que celles énoncées à l'Annexe « 12.1 (1/2) » seront la responsabilité du Locataire qui devra réparer et rééquiper les Lieux Loués à un niveau au moins équivalent à ce qui existait avant la date des dommages ou de la destruction, les produits de l'assurance reçus par le Locataire pour ses biens et améliorations devant être détenus en fiducie par le Bailleur et le Locataire, conjointement, dans le but d'effectuer lesdites réparations et modifications et en payer leur coût.

ARTICLE XIX

NON-RESPONSABILITÉ DU BAILLEUR

19.1 Sauf en cas de faute ou négligence de sa part, le Bailleur ne sera en aucun cas responsable de pertes ou destruction survenues dans ou aux Lieux Loués ou l'Édifice, à des biens ou des personnes, ni des dommages personnels, blessures ou autres soufferts par le Locataire, ses administrateurs, employés, représentants, mandataires ou invités en quelque temps que ce soit et quelles que soient les circonstances entourant ces événements, le Locataire convenant d'indemniser le Bailleur de toutes pertes, coûts, réclamations ou demandes en vertu de tels dommages, pertes, blessures ou destruction. Sans restreindre la portée de ce qui précède et sauf en cas de faute ou négligence de sa part, le Bailleur ne sera en aucun cas responsable de dommages qui pourraient être causés par l'eau, la neige, la vapeur ou la pluie qui pourrait pénétrer dans l'Édifice ou sortir ou déborder des tuyaux ou des gicleurs automatiques ou qui pourrait provenir de tout autre endroit de l'Édifice ou de tout autre endroit ou façon. Sauf en cas de faute ou négligence du Bailleur, aucun des cas ou événements envisagés dans le présent Article 19.1 ne sera réputé être une éviction ou une diminution de la jouissance du Locataire relativement aux Lieux Loués, ni ne rendra le Bailleur responsable en dommages-intérêts vis-à-vis du Locataire, ni ne donnera au Locataire droit de réclamer une diminution de loyer.

19.2 Sauf en cas de faute ou négligence de sa part, le Bailleur ne sera en aucun cas responsable de dommages : (a) causés par un manque aux obligations qui lui incombent en vertu des présentes; (b) subis par le Locataire à cause d'un délai dans la construction et/ou le parachèvement des Lieux Loués et/ou par l'interruption ou la modification de quelque service ou utilité que le Bailleur fournit dans l'Édifice; et qui sont causés en raison de grèves, émeutes, conflits ouvriers, accidents, pénuries de combustible, du fait de Dieu, des actes d'ennemis de la Reine, par le feu ou par toute autre perte, force majeure, cas fortuit, et le Bailleur ne sera en aucun cas responsable pour tout acte ou omission de tous autres locataires ou occupants de l'Édifice sauf dans la mesure où ces derniers font défaut de se conformer au règlement de l'Édifice. De tels événements ou cas ne seront pas réputés comme étant une éviction du Locataire ou comme représentant une diminution de jouissance pour lui des Lieux Loués et n'assujettira pas le Bailleur à des dommages envers le Locataire ni ne donnera droit au Locataire de demander une diminution de loyer mais, dans un tel cas, le Bailleur devra, sans délai, prendre toutes les mesures raisonnables afin de remédier à toute telle interruption.

Paraphes		
Bailleur	Locataire	Intervenant

ARTICLE XX

VOL QUALIFIÉ, VOL, ETC.

20.1 Sans limiter la généralité de l'Article qui précède et sauf en cas de faute ou négligence de sa part, le Bailleur ne sera pas responsable de dommages de quelque nature que ce soit aux Lieux Loués ou à tous biens, marchandises, valeurs mobilières, affaires, fonds, plafonniers, ameublements, accessoires ou équipement appartenant au Locataire ou à ses administrateurs, mandataires, employés ou visiteurs, et causés par un vol qualifié, un vol ou autres actes de violence de quelque nature que ce soit, et le Locataire s'engage à et convient d'indemniser le Bailleur contre toutes réclamations ou pertes résultant de ces faits.

ARTICLE XXI

DÉFAUT

21.1 Dans l'un ou l'autre des cas suivants, à savoir:

(a) si le Locataire fait défaut de verser le Loyer de Base ou le Loyer Additionnel lorsque ce loyer est dû et exigible, le tout conformément à ce qui est prévu aux présentes;

(b) si le Locataire est mis en dissolution, devient insolvable, fait une cession autorisée de ses biens pour le bénéfice de ses créanciers en général, est mis en faillite ou en liquidation, prend avantage de toute loi se rapportant à l'insolvabilité, à la faillite, à la dissolution, à la liquidation ou à la réorganisation ou tente de s'en prévaloir ou si une requête en faillite ou en liquidation ou pour une réorganisation est déposée par ou contre le Locataire, ou si un séquestre ou un syndic est nommé ou entre en possession physique des biens du Locataire ou à toute partie de ceux-ci;

(c) si le Locataire cède, transfère, sous-loue les Lieux Loués, en tout ou en partie, à un tiers ou lui en permet l'occupation ou l'usage, sauf de la façon autorisée au présent Bail;

(d) Supprimé intentionnellement;

(e) Supprimé intentionnellement;

(f) si une police d'assurance émise au nom du Bailleur ou au nom d'un locataire de l'Édifice est annulée en raison des opérations du Locataire ou parce que le Locataire a fait entrer ou entreposer des objets dans les Lieux Loués;

(g) si le Locataire est en défaut de se conformer à quelqu'autre convention ou condition du présent Bail ou qu'il contrevient à l'un des règlements ou des règles ci-après établis par le Bailleur pourvu que le Locataire ait reçu copie des règlements et règles;

après avoir envoyé un avis écrit au Locataire lui accordant un délai de dix (10) jours afin de rectifier son défaut (ou tout autre délai qui peut être nécessaire s'il n'est pas raisonnablement possible de remédier à ce défaut dans ledit délai et pourvu que le Locataire ait commencé à procéder de manière diligente à la rectification du défaut) à l'exception de tout défaut en lien avec le Loyer qui ne pourra pas faire l'objet d'un délai plus long), le présent Bail pourra être résilié ipso facto, au choix du Bailleur, sur avis écrit au Locataire à cet effet. Il est expressément entendu qu'une telle résiliation sera faite en plus et sans préjudice aux autres droits et recours prévus dans le présent Bail ou par la loi; à moins que le défaut du Locataire relève d'une mésentente entre les parties et qu'elles ne soient en discussion en vue de son règlement, le Bailleur pourra reprendre et relouer les Lieux Loués à qui que ce soit sans autre avis ni demande à cette fin, et pourra recouvrer du Locataire tous les montants dus en vertu des présentes à la date de la résiliation, les dépenses de relocation (incluant les réparations, décorations, modifications ou améliorations qui auront été nécessitées par cette relocation) ainsi que le Loyer pour les trois (3) mois suivant la date d'une telle résiliation ou pour toute autre période plus longue qui pourrait être accordée par la loi et, toutes

Paraphes		
Bailleur	Locataire	Intervenant

ces sommes deviendront immédiatement dues et exigibles. Par la suite, le Locataire paiera au Bailleur, à titre de dommages liquidés, jusqu'à la fin du présent Bail, un montant forfaitaire équivalent à tout le Loyer au taux prévu au présent Bail moins toute somme reçue par le Bailleur et représentant les recettes nettes (s'il y en a) provenant de la relocation des Lieux Loués.

ARTICLE XXII

ASSURANCES

22.1 En tout temps pendant la Durée du présent Bail ou de tout renouvellement de celui-ci, le Locataire devra obtenir et maintenir:

(a) une assurance responsabilité générale couvrant l'entreprise exerçant dans ou aux Lieux Loués de même que leur occupation et leur usage, incluant une couverture pour les blessures et le décès ainsi que les dommages à la propriété d'autrui, pour un montant d'au moins **cinq millions de dollars (5 000 000,00 $)** pour chaque événement isolé ou pour tout montant supérieur que le Bailleur peut raisonnablement demander, de temps à autre;

(b) une assurance tout risque incluant l'incendie avec couverture supplémentaire, les fuites de gicleurs automatiques et d'autres équipements de protection contre les incendies, tremblements de terre, effondrements et inondations, couvrant les meubles et effets mobiliers, les équipements, inventaires et valeurs mobilières, plafonniers et améliorations locatives situés dans les Lieux Loués ainsi qu'à tous autres biens situés dans ou étant partie des Lieux Loués, incluant tout système mécanique ou électrique (ou toute partie de tels systèmes) installé par le Locataire dans les Lieux Loués, le tout pour le plein montant du coût de remplacement (sans dépréciation), résultant de chaque événement;

(c) une assurance-chaudière et machinerie, dans le cas où quelque chaudière ou machine à pression est utilisée dans les Lieux Loués;

(d) une assurance contre l'interruption des affaires;

(e) une assurance couvrant les bris de vitres, vitrines et glaces pour le plein montant de leur coût de remplacement;

(f) une assurance-responsabilité de locataire;

(g) toute autre assurance que le Bailleur pourra raisonnablement demander, de temps en temps.

22.2 Toutes les polices d'assurance devront (i) être en une forme acceptable au Bailleur, (ii) être émises par des assureurs raisonnablement acceptables au Bailleur, et (iii) prévoir qu'elles ne pourront être résiliées ou éteintes par le seul écoulement du temps sans que l'assureur n'ait avisé le Bailleur par un préavis écrit de trente (30) jours de la date de telle résiliation ou extinction. Toutes telles polices d'assurance devront nommer le Bailleur, et toute autre personne que le Bailleur pourra désigner, comme assuré additionnel, selon ses intérêts. Chaque assurance contre la responsabilité générale devra contenir une clause de disjonction d'intérêts ou de responsabilité croisée entre le Bailleur et le Locataire. Toutes les autres polices auxquelles il est fait référence plus avant devront contenir une clause de renonciation subrogatoire des droits que les assureurs du Locataire pourraient avoir contre le Bailleur, les assureurs du Bailleur et les personnes sous le contrôle et la responsabilité du Bailleur. Le Locataire renonce, par les présentes, à toute réclamation contre le Bailleur ainsi que contre toute personne dont le Bailleur est responsable en vertu de la loi, en raison de la survenance d'événements pour lesquels le Locataire doit être assuré en vertu des présentes.

Le Locataire devra remettre, de temps en temps au Bailleur sur toute demande écrite de ce dernier, des copies conformes de toutes polices d'assurance de même que des renouvellements de celles-ci.

22.3 Le Locataire convient que, advenant son omission d'obtenir ou de maintenir toutes telles assurances, le Bailleur pourra alors obtenir et maintenir ces assurances et en payer les

Paraphes		
Bailleur	Locataire	Intervenant

primes et, dans ce cas, le Locataire s'engage à rembourser au Bailleur, à demande, les primes ainsi payées par le Bailleur sous forme de Loyer Additionnel.

ARTICLE XXIII

ENVIRONNEMENT

23.1 Au cours de la Durée du Bail ou de toute prolongation de celle-ci, le Locataire s'engage à respecter les Lois Environnementales (tel que plus amplement définie à la section 23.3 des présentes) et à s'y conformer sans délai et à ses frais et à aviser sans délai, dès qu'il en a connaissance, le Bailleur de tout rejet et de toute présence à l'intérieur ou à l'extérieur des Lieux Loués de contaminants et de matières dangereuses qui seraient contraires aux lois environnementales.

Au cours de la Durée du Bail, le Locataire est responsable de tout dommage de quelque nature, qu'il soit causé à l'Édifice ou aux Lieux Loués suite au non-respect des Lois Environnementales par le Locataire, un tel dommage pouvant également entraîner la résiliation du Bail.

Nonobstant toutes dispositions à l'effet contraire, le Locataire s'engage à indemniser le Bailleur, ses représentants, mandataires ou employés relativement aux réclamations, pertes, frais, dommages, qu'ils soient corporels, moraux ou matériels, actions, poursuites, ou procédures découlant ou attribuables au fait, au refus, à la négligence ou à l'omission du Locataire de se conformer aux Lois Environnementales.

À l'inverse et nonobstant toutes dispositions du Bail à l'effet contraire, le Bailleur s'engage à indemniser le Locataire, ses représentants, mandataires ou employés relativement aux réclamations, pertes, frais, dommages, qu'ils soient corporels, moraux ou matériels, actions, poursuites, ou procédures découlant ou attribuables au fait, au refus, à la négligence ou à l'omission du Bailleur de se conformer aux Lois Environnementales.

23.2 Le Locataire s'engage à compléter le questionnaire environnemental ci-joint à l'Annexe « **23.2** » et à aviser le Bailleur de tout changement dans ses activités qui pourraient modifier les déclarations du Locataire audit questionnaire.

23.3 **Lois Environnementales** : Toutes dispositions législatives et réglementaires de nature environnementale, fédérale, provinciale ou municipale incluant, dans tous les cas, tous jugements, ordonnances, avis, avis d'infraction, décrets, codes, règles, directives, politiques, lignes directrices et guides, autorisations, certificats d'autorisation, approbations, permissions et permis émis par toutes autorités compétentes, le tout, tel qu'ils peuvent être modifiés de temps à autre.

ARTICLE XXIV

RELOCALISATION

24.1 Le Bailleur aura le droit en tout temps, sur préavis de soixante (60) jours au Locataire et nonobstant toutes clauses des présentes, de relocaliser le Locataire dans d'autres locaux situés dans l'Édifice, aux frais du Bailleur, pourvu que les nouveaux locaux soient de dimension comparable et que le loyer pour les nouveaux locaux demeure le même que celui pour les Lieux Loués après que le Locataire aura commencé ou complété l'installation de ses cloisons ou autres améliorations, le Bailleur fournira au Locataire des cloisons et des améliorations semblables et de même qualité. La relocalisation des Lieux Loués n'affectera en rien la validité des autres clauses et conditions du présent Bail, à l'exception de la suivante : le Locataire ne sera pas tenu de payer le Loyer de Base pour une période de deux (2) mois débutant à la date effective de la relocalisation. Tous les frais raisonnablement encourus par la Locataire reliés à la relocalisation des Lieux Loués seront aux frais du Bailleur et remboursés au Locataire, le cas échéant. Pour fins de clarifications, le Bailleur s'engage à assumer les coûts entiers de la relocalisation et la coordination de l'ensemble des travaux d'aménagements dans les nouveaux locaux.

Paraphes		
Bailleur	**Locataire**	**Intervenant**

Nonobstant toutes les dispositions des présentes à l'effet contraire, le Bailleur ne pourra relocaliser les Lieux Loués à un étage inférieur au 7e de l'Édifice. Cependant, dans l'éventualité où le Bailleur doit relocaliser les Lieux Loués et qu'aucun espace localisés sur des étages supérieurs au 7e étage ne sont disponibles, les parties aux présentes, discuteront la possibilité de relocaliser les Lieux Loués dans l'Édifice, les deux agissant raisonnablement.

24.2 Nonobstant toute autre disposition contraire du présent Bail ou de toute annexe jointe aux présentes, le Bailleur se réserve le droit, en tout temps et de temps à autre, à sa seule et entière discrétion, de changer, modifier ou agrandir l'Édifice et, sans limiter la généralité de ce qui précède, le Bailleur pourra ajouter des étages à l'Édifice, augmenter la hauteur ou la largeur de l'Édifice, et/ou changer ou modifier la localisation, les dimensions ou les spécifications des tuyaux, fils, conduits électriques ou autres, facilités, systèmes mécaniques, espaces communs et autres services de l'Édifice (incluant ceux pouvant être situés dans les Lieux Loués). Le Locataire renonce, par les présentes, à toute réclamation pouvant lui résulter de tels changements ou modifications en autant que les dimensions des Lieux Loués demeurent substantiellement les mêmes que celles prévues aux présentes. Dans le cas où de tels changements ou modifications devaient résulter en l'utilisation de terrain additionnel, ce terrain additionnel sera réputé être inclus dans la définition ou description du mot "Terrain" telle que prévue au présent Bail. Dans le cas où de tels changements ou modifications devaient résulter en une modification de la superficie locative de l'Édifice, la part proportionnelle du Locataire (telle que ci-dessus décrite) sera modifiée en conséquence.

ARTICLE XXV

DISPOSITIONS ADDITIONNELLES

25.1

(a) **Bailleur:** Dans l'éventualité d'une vente ou de ventes de l'Édifice et du Terrain ou dans l'éventualité d'une location de l'Édifice ou de l'Édifice et du Terrain, le Bailleur sera et est, par les présentes, dégagé de toutes les obligations et conventions assumées par le Bailleur en vertu des présentes, en autant que cet acheteur ou locateur convient d'assumer et de remplir tous et chacun des engagements et des obligations du Bailleur aux termes des présentes.

(b) **Amendement au Bail**: À moins qu'un écrit ne soit annexé aux présentes et signé par les parties, aucun consentement, changement ou renonciation à tout ou partie du présent Bail ne sera considéré comme valide. Le Bailleur ou le Locataire ne sera pas censé avoir renoncé à aucune stipulation ou condition en sa faveur dans le présent Bail à moins d'une renonciation expresse écrite du Bailleur ou du Locataire, selon le cas, et/ou retard ou abstention par le Bailleur ou le Locataire, selon le cas, d'exercer les droits qui lui échoient en vertu d'une telle clause ne devra pas être interprété comme une renonciation de sa part à l'accomplissement par le Locataire ou le Bailleur, selon le cas, de toutes les dispositions ou conditions du présent Bail; jusqu'à l'accomplissement complet par le Locataire ou le Bailleur, selon le cas, de toute telle clause, disposition ou condition, le Bailleur pourra, en tout temps, invoquer tous recours qui lui échoient en vertu du présent Bail ou par la loi, nonobstant toute telle abstention, retard ou complaisance de sa part.

(c) **Retard dans les paiements**: L'acceptation par le Bailleur d'un chèque postdaté ou d'un versement quelconque de loyer après sa date d'échéance ne sera considéré que comme un mode de collection et ne devra pas être interprété comme une novation ou comme étant une dérogation aux droits, recours et privilèges du Bailleur en vertu du présent Bail, aux termes duquel les paiements de toutes obligations doivent être faits avec ponctualité. Toute somme due par le Locataire en vertu du présent Bail et qui n'aura pas été payée à échéance portera intérêt à un taux égal à cinq pour-cent (5 %) de plus que le taux préférentiel accordé, de temps en temps, par la Banque de Montréal.

Paraphes		
Bailleur	Locataire	Intervenant

(d) **Le Locataire**: Toutes les conventions contenues aux présentes seront censées avoir été faites par et avec les héritiers, exécuteurs, administrateurs, cessionnaires et successeurs de chacune des parties aux présentes et, s'il y a plus d'un Locataire, les obligations de ces derniers seront réputées être conjointes et solidaires et, si nécessaire, une référence à un Locataire au masculin ou au singulier pourra être interprétée comme étant au féminin ou au pluriel.

(e) **Frais de courtage**: Le Locataire garantit au Bailleur que le seul courtier impliqué dans cette transaction a été Gilles St-Amand et Maxime Florio de Devencore Ltée (l' « **Agence** »). Le Bailleur s'engage à payer une commission au courtier selon une entente de commission conclue entre les parties.

(f) **Avis et demande**: Tout avis donné ou demande faite en vertu des présentes par le Bailleur au Locataire sera sensé avoir été validement donné ou fait lorsqu'il aura été signifié au Locataire personnellement ou lorsqu'il aura été posté au Locataire à l'adresse des Lieux Loués. Le Locataire élit domicile dans les Lieux Loués pour les fins de signification de tout avis, procédure légale ou autre document légal dans toute poursuite légale, action ou procédure que le Bailleur peut intenter en vertu des présentes. Tout avis ou autre communication donné relativement au présent Bail, doit être donné par écrit et sera correctement remis s'il est livré à son destinataire par messager, par courrier recommandé (courrier affranchi) ou par huissier, comme suit :

Pour le Bailleur :	**COMPLEXE PLACE CRÉMAZIE S.E.C.** 8000, boulevard Langelier – Suite 808 Montréal (arrondissement de Saint-Léonard), Québec H1P 3K2 À l'attention du Directeur, Affaires juridiques, Gestion immobilière
Pour le Locataire :	Aux Lieux Loués, à l'attention du Directeur des ressources financières

(g) **Publication du Bail** : La présente convention ne devra pas être publiée dans son entier mais seulement conformément à l'avis prévu à l'Article 2999.1 du Code Civil du Québec, et ce, uniquement après que les termes et conditions dudit avis aient été approuvés par le Bailleur, le tout aux frais du Locataire, incluant le coût de la publication et des copies du Bailleur. Si le présent Bail est publié, le Locataire devra, à l'expiration ou à la terminaison de ce dernier, prendre les mesures nécessaires pour radier son inscription, à ses frais, à défaut de quoi, le Bailleur aura le droit de faire radier son inscription et d'en recouvrer le coût du Locataire.

(h) **Accomplissement par des tiers** : Un tiers ne pourra acquérir des droits en vertu des présentes en accomplissant une obligation qui incombe au Locataire.

(i) **Déclaration d'intention** : Dans le Bail, on entend conférer aux mots ou aux expressions leur sens large, à moins que le contexte ne s'y oppose.

(j) **Droits cumulatifs** : Les droits du Bailleur seront cumulatifs et non exclusifs.

(k) **Raison sociale du Bailleur** : Les mots désignant le nom de l'Édifice ne doivent être utilisés par le Locataire que pour décrire les Lieux Loués ou en désigner l'adresse.

(l) **Interprétation** : Dans le Bail, à moins que le contexte ne s'y oppose, le masculin comprend le féminin, et le singulier, le pluriel, et les mots «ci-dessus» et «des présentes» ainsi que les mots ou expressions semblables se référant au Bail en son entier.

Paraphes		
Bailleur	**Locataire**	**Intervenant**

(m) **Responsabilité solidaire** : Si plusieurs personnes et/ou garants signent le Bail, leur responsabilité sera solidaire, c'est-à-dire que chaque personne sera responsable des obligations du Locataire aux termes du Bail.

(n) **Protection des renseignements** : Supprimé intentionnellement.

(o) **Conversion** : Les facteurs de conversion convenus par les parties sont les suivants :

1 mètre	=	3,2808 pieds
1 mètre carré	=	10,7643 pieds carrés
1 pied	=	0,3048 mètre
1 pied carré	=	0,0929 mètre carré

(p) **Droits et options personnelles** : Les parties reconnaissent et conviennent que tous les droits et options accordées au Locataire par le Bailleur en vertu du présent Bail, ainsi que tous les droits et options futurs qui pourraient être accordés au Locataire par le Bailleur en vertu du Bail, sont absolument personnels au Locataire et ne pourront pas être vendus, cédés ou transférés ou autrement aliénés ou avantager toute personne que le Locataire.

(q) **Loyer additionnel**: Toutes les sommes payables par le Locataire au Bailleur, en vertu du présent Bail, seront payables immédiatement lorsque dues sans réduction, déduction ou compensation de quelque nature que ce soit et seront considérées comme étant du Loyer Additionnel exigible comme tel.

(r) **Ententes précédentes**: Le présent Bail annule et remplace tout autre Bail ou entente, écrit ou fait autrement, antérieurement entre le Bailleur et le Locataire concernant les Lieux Loués en vertu des présentes. Le présent Bail et toutes règles en règlements adoptés et promulgués, de temps à autre, par le Bailleur représentant la convention complète entre les parties.

(s) **Nullité d'une clause**: Si une clause ou une disposition du présent Bail est jugée invalide, la validité de toute autre clause ou disposition du présent Bail ne sera pas pour autant affectée et, une telle nullité ne pourra être la base d'aucune autre cause d'action en faveur de l'une des parties contre l'autre.

(t) **Loi applicable**: Le présent Bail sera interprété conformément aux lois de la Province de Québec.

(u) **Titres**: Les titres et sous-titres employés dans le présent Bail ont été insérés pour des raisons de commodité et pour référence seulement et en aucune façon, ne définissent, limitent ou étendent la portée ou la signification du présent Bail ou de toute disposition qui y est contenue.

(v) **Le temps (élément essentiel du contrat) :** Sauf dans le cas d'une disposition expresse à l'effet contraire, le Locataire sera réputé constitué en demeure d'exécuter ses obligations découlant du présent Bail par le seul écoulement du temps pour les exécuter.

ARTICLE XXVI

RÈGLES ET RÈGLEMENTS

26.1 Les règles et règlements plus amplement décrits à l'Annexe « **26.1** » des présentes et concernant l'Édifice devront, pendant la Durée du présent Bail, être observés par le Locataire, ses administrateurs, commis, préposés, employés, mandataires et invités, et le Bailleur aura le droit de modifier ces règles et règlements de façon raisonnable et d'adopter tous autres règles et règlements raisonnables qui pourraient s'avérer utiles et nécessaires pour la sécurité, l'entretien et la propreté de l'Édifice et des Lieux Loués ainsi que pour la préservation du bon ordre et ces règles et règlements additionnels devront être observés par le Locataire, ses administrateurs, commis préposés, employés, mandataires et invités. Le Bailleur pourra renoncer à l'application de l'une ou l'autre des règles ou règlements envers un ou plusieurs locataire(s) mais une telle renonciation de la part du Bailleur ne devra en aucun temps être considérée comme une

Paraphes		
Bailleur	**Locataire**	**Intervenant**

renonciation à l'application de l'ensemble des règles et règlements à l'égard d'un autre locataire ou des autres locataires, ni n'empêchera le Bailleur de faire appliquer, par la suite, tous tels règles et règlements à l'encontre de l'un ou l'autre locataire de l'Édifice. Le Bailleur convient d'aviser par écrit le Locataire de tout changement des règles et règlements.

26.2 Le Locataire a adopté un règlement sur la gestion contractuelle conformément aux dispositions de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (LRQ, c. C-19) et il a remis une copie de ce règlement au Bailleur.

ARTICLE XXVII

HYPOTHÈQUES ET SUBORDINATION

27.1 Lorsque employée dans le présent Article XXVII, l'expression « **Créancier Hypothécaire** » signifie tout créancier, présent ou futur, de tout acte de fiducie, hypothèque, cession, refinancement affectant l'Édifice ou le Terrain de temps à autre ou de tout autre cessionnaire des droits du Bailleur en vertu des présentes, ou encore de tout locateur en vertu d'un Bail emphytéotique ou accessoire affectant l'Édifice ou le Terrain en tout ou en partie.

27.2 Il est une condition essentielle du présent Bail que tous les droits du Locataire prévus aux présentes soient subordonnés aux droits de tout Créancier Hypothécaire et que si, en raison du défaut du Bailleur de respecter ses obligations en vertu de toute charge ou en vertu de toute cession ou d'un Bail emphytéotique ou accessoire auxquels les droits du Locataire sont subordonnés, le titre du Bailleur est mis à terme ou le Créancier Hypothécaire en question prend possession de l'Édifice et du Terrain, le Locataire reconnaîtra et acceptera comme le Bailleur en vertu du présent Bail et convient d'être lié envers ce Créancier Hypothécaire, ou tout acheteur de ce Créancier Hypothécaire, pour la période restant alors à courir à la Durée du Bail, aux termes et conditions du présent Bail comme si le Créancier Hypothécaire ou l'acheteur, selon le cas, était le Bailleur en vertu du présent Bail, en autant que tel Créancier Hypothécaire ou acheteur respecte les obligations du Bailleur en vertu du Bail, à la date à laquelle il devient propriétaire ou prend possession selon le cas.

27.3 Supprimé intentionnellement.

27.4 Le Locataire convient de signer et de remettre au Bailleur, ou selon ses directives, dans les cinq (5) jours de la demande du Bailleur (ce délai étant de rigueur) :

(a) tout document qui pourrait être nécessaire pour assurer l'acceptation et la reconnaissance prévues au paragraphe 27.2; et

(b) un certificat attestant que le présent Bail a été valablement signé et livré par le Locataire et qu'il n'a pas été modifié et qu'il est toujours en vigueur (ou s'il y a eu des modifications, les indiquer et certifier que ces modifications sont toujours en vigueur), la Date du Début du Bail et la date de la fin de la Durée du Bail, les montants des loyers et loyers additionnels et les autres frais payables en vertu du présent Bail, les dates auxquelles ces versements et les loyers, loyers additionnels et autres frais ont été payés, s'il existe ou non un défaut du Bailleur, et toutes autres informations que le Bailleur, les propriétaires de l'Édifice et du Terrain, un Créancier Hypothécaire ou tout acheteur éventuel peut raisonnablement demander. Tout tel acheteur éventuel, les propriétaires ou le Créancier Hypothécaire peut s'en remettre, de façon concluante, à ce certificat.

ARTICLE XXVIII

STATIONNEMENT

28.1 **Stationnement Intérieur.** À compter de la Date d'Occupation, le Bailleur mettra, en tout temps pendant la Durée, à la disposition du Locataire, VINGT (20) espaces de stationnement intérieurs. Ces espaces seront regroupés. Pour fins de clarifications, l'utilisation de ces espaces sera accordée au Locataire pour toute le Durée de location, sans frais. En cas de renouvellement du Bail par le Locataire, le Bailleur se réserve le

Paraphes		
Bailleur	Locataire	Intervenant

droit d'ajuster le Loyer de Base afin de refléter l'augmentation du taux de ces espaces de stationnements intérieurs.

Le présent droit est un droit personnel au Locataire et lui a été consenti par le Bailleur sur cette seule base et ne peut en aucun cas être cédé ou transféré.

28.2 **Stationnement Extérieur** À compter de la Date d'Occupation, le Bailleur mettra en tout temps à la disposition du Locataire et à sa demande, jusqu'à VINGT (20) espaces de stationnement extérieur regroupés couvert. Les espaces de stationnement pour visiteurs situés à l'extérieur à l'Édifice, sont pour l'utilisation des visiteurs de tous les locataires de l'Édifice, incluant les visiteurs du Locataire.

Le présent droit est un droit personnel au Locataire et lui a été consenti par le Bailleur sur cette seule base et ne peut en aucun cas être cédé ou transféré.

Le ou lesdits espaces extérieurs et intérieur seront loués directement de l'opérateur du stationnement (l'« **Opérateur du Stationnement** »), au coût en vigueur et tel qu'occasionnellement modifié et offert aux autres locataires de l'Édifice. Le Locataire se conformera à toutes les règles et à tous les règlements qui sont en vigueur ou peuvent être promulgués, de temps à autre, à l'égard des aires de stationnement.

ARTICLE XXIX

EXPROPRIATION

29.1 **Résiliation du Bail**. Advenant une expropriation ou une prise de possession («**Expropriation**») rendant l'Édifice ou les Lieux Loués inutilisables selon le Bailleur, celui-ci pourra mettre fin au Bail à compter de la date de l'Expropriation au moyen d'un avis écrit au Locataire. Le Locataire pourra, s'il y a lieu, réclamer tout dommage de la partie expropriante et non du Bailleur. Le Bailleur n'a pas à contester l'Expropriation.

ARTICLE XXX

CAUTION

30.1 Supprimé intentionnellement

ARTICLE XXXI

INTERVENTION

31.1 L'Intervenant déclare avoir pris connaissance du présent Bail, y consentir et s'engage à respecter tous les termes et obligations qui y sont prévus.

DISPOSITIONS SPÉCIALES

32.1 Les dispositions spéciales sont à l'annexe « **31.1** » des présentes.

ARTICLE XXXII

ANNEXES

33.1 Les Annexes « 1.1 », « 5.1(c) », « 7.3 », « 12.1 (1/2) », « 12.1 (2/2) », « 23.2 », « 26.1 », « 31.1 », et jointes aux présentes et initialisées pour fins d'identification, font partie intégrante du présent Bail.

(SIGNATURES À LA PAGE SUIVANTE)

Paraphes		
Bailleur	**Locataire**	**Intervenant**

Le Locataire déclare que le présent contrat de Bail ne constitue pas un contrat d'adhésion.

De plus, et sans préjudice à ce qui précède, le Locataire déclare avoir expressément pris connaissance de toutes et chacune des clauses du présent Bail, de même que de celles de ses annexes décrites au paragraphe 32.1 ci-avant, et de toute autre clause externe et renvoi, et que des explications adéquates lui ont été fournies sur la nature et l'étendue de toutes et chacune de ces clauses renvois et annexes.

EN FOI DE QUOI, le **Bailleur** a signé les présentes, en deux exemplaires, en la ville de Montréal (Arrondissement Saint-Léonard), Province de Québec, ce _____ jour de_____, 2019.

COMPLEXE PLACE CRÉMAZIE S.E.C.
agissant et représentée par son commandité, 9197-3586 Québec Inc., représentée par son mandataire, Petra Ltée

_____
Témoin

Par : _____
Patrice Bourbonnais
Président

_____
Témoin

Par : _____
Tom Arseneault
Représentant autorisé

EN FOI DE QUOI, le **Locataire** a signé les présentes, en deux exemplaires, dans la ville de _____, Province de Québec, ce _____ jour de_____, 2019.

VILLE DE MONTRÉAL

Par _____
Serge A. Boileau
Président de la commission des services électriques

EN FOI DE QUOI, **9197-3586 Québec Inc.** a signé les présentes, en deux exemplaires, dans la ville de _____, Province de Québec, ce _____ jour de_____, 2019.

9197-3586 QUÉBEC INC.,
représentée par son gestionnaire **Petra Ltée**

(**l'Intervenant**)

_____
Témoin

Par : _____
Patrice Bourbonnais
Président

_____
Témoin

Par : _____
Tom Arseneault
Représentant autorisé

ANNEXE "1.1"
PLAN DES LIEUX LOUÉS



Paraphes		
Bailleur	Locataire	Intervenant

ANNEXE « 5.1(c) »
EXCLUS DES FRAIS D'EXPLOITATION

Les coûts suivants ne feront pas partie des Frais d'Exploitation et seront entièrement assumés par le Bailleur :

1. Toute dépense ou coût ou partie de ceux-ci pour lequel le Bailleur est, directement ou indirectement, dédommagé ou remboursé en vertu de garanties légales ou contractuelles ou reçoit une quelconque compensation d'une compagnie en vertu d'un contrat d'assurance, ainsi que toute dépense pour laquelle le Bailleur aurait dû être assuré et ainsi recevoir une compensation;

2. Les mauvaises créances et les frais engagés pour les récupérer, de même que toute dépense ou taxe payée pour le bénéfice d'un tiers locataire incluant toute surtaxe;

3. Tous les montants payés à des tiers en raison du défaut, de l'omission, de l'erreur, de la faute ou du retard du Bailleur ou des personnes pour lesquelles il est légalement ou contractuellement responsable dans l'accomplissement de ses ou de leurs obligations, ainsi que les coûts ou pénalités résultant du défaut du Bailleur de respecter les obligations contractées en vertu de toute garantie, caution ou autre sûreté affectant l'Édifice;

4. le coût de toute réparation ou remplacement à la structure incluant, sans y être limité, le remplacement du toit, ou toute réparation (autre que mineure) aux semelles de béton, aux fondations, aux planchers, aux murs de soutènement intérieur ou extérieur, aux murs extérieurs, au toit, aux poutres de soutènement, aux colonnes de soutien, de même que toute réparation ou tout ajout nécessaire à la structure de l'Édifice afin que l'Édifice soit conforme aux lois et règlements applicables ainsi que les coûts reliés à tout agrandissement ou rénovation importante de l'Édifice;

   Nonobstant toutes les dispositions des présentes à l'effet contraire, le Locataire sera tenu de payer sa part proportionnelle des items suivants, lesquelles feront partis des Frais d'Exploitation :

   - membrane du toit; et
   - le remplacement et/ou la réparation des fenêtres.

5. L'amortissement du coût en capital initial de l'Édifice et de toute dévaluation comptabilisée à l'encontre du coût initial de l'Édifice ainsi que l'amortissement de tout agrandissement à l'Édifice;

6. Les dépenses encourues afin que soient respectées les conditions contenues aux baux des locataires de l'Édifice, y compris les coûts d'expulsion de tout locataire de même que tous les coûts qui peuvent être imputables exclusivement à tout autre locataire de l'Édifice y compris, sans limiter la portée de ce qui précède, toute dépense encourue pour inciter un locataire potentiel ou un locataire existant à louer ou à renouveler son bail, selon le cas, y compris la prise en charge du bail existant, de même que tout boni ou tout avantage exclusivement conféré à une minorité de locataires de l'Édifice de même que le coût de tout item normalement inclus dans les Frais d'Exploitation et qui aurait dû être payable par un tiers locataire de l'Édifice n'eut été d'une dispense octroyée à ce tiers locataire par le Bailleur;

7. Toute réparation ou remplacement rendu nécessaire en raison d'une mauvaise conception, d'un vice caché ou d'un vice de construction ayant trait à l'Édifice;

Paraphes		
Bailleur	**Locataire**	**Intervenant**

8. Les taxes (sauf pour les Taxes) imposées au Bailleur et incidentes au Loyer Additionnel, qu'il s'agisse de la taxe sur les produits et services ou d'une quelconque taxe de vente similaire, qui seront payées ou payables par le Bailleur et pour lesquelles le Bailleur bénéficiera d'un crédit ou d'un remboursement ou autre réduction;

9. Les coûts reliés à l'entretien et à l'exploitation des aires de stationnement, d'entreposage sauf si les revenus générés par ces espaces sont appliqués contre les coûts reliés à leur entretien et à leur exploitation, seront également exclus; les coûts reliés à l'entretien et à l'exploitation de l'aire commerciale pour laquelle une comptabilité distincte sera tenue;

10. Les honoraires et bonis de courtage;

11. Les coûts attribuables au marketing, aux annonces, aux études de marché et à la publicité;

12. Tous frais de financement et tout intérêt sur tout emprunt pour le financement de l'Édifice;

13. Toute redevance ou loyer payable par le Bailleur en vertu d'un bail emphytéotique, d'un bail de superficie ou toute autre convention similaire présentement ou ultérieurement en vigueur;

14. Toute dépense relative à ou découlant de responsabilités attribuées au Bailleur, en raison d'antennes, de câbles, de fibres optiques, de machinerie, d'équipement, d'installations ou de toute autre forme d'équipement de communication dont le Locataire ne bénéficie pas, ou qui a été installé à la demande de toute personne ou entreprise autre que le Locataire ou pour l'utilisation spécifique et limitée de telle personne ou entreprise qu'elle soit locataire ou non de l'Édifice;

15. La valeur locative de l'espace occupé par les employés du Bailleur chargés de l'administration, de la supervision ou de la gestion ainsi que des services administratifs du Bailleur, dans la proportion attribuable à la gestion de tout autre édifice;

16. Les contributions à des partis politiques ou toute autre contribution à des causes sociales ou autres causes semblables, ainsi qu'à des organismes culturels, sociaux ou religieux ou toute somme destinée à l'achat ou à la location d'œuvres d'art;

17. Les coûts et dépenses reliés directement et indirectement à la décontamination du Terrain et de l'Édifice, le cas échéant.

18. La Taxe sur le Capital et l'Impôt des Grandes Corporations.

Paraphes		
Bailleur	**Locataire**	**Intervenant**

ANNEXE « 7.3 (1/3) »
FRÉQUENCE DES TÂCHES STANDARDS

Feuille de fréquence des tâches standard

MIRACLE
ENTRETIEN D'IMMEUBLES

Endroit à nettoyer:
Groupe Petra

Fréquence :
J: Journalier
H: Hebdomadaire
2M : Deux fois par mois
M: Mensuel
9A: 9 fois par année
8: 8 fois par année
6A: 6 Fois par année

Date:
5A: 5 fois par année
4A: 4 fois par année
3A: 3 fois par année
2A : 2 fois par année
A: Annuel
A2: Au 2 Ans
B: Besoins

Secteur Bureaux-Accueil(Réception) Salle D'Attente	Jour	Soir	Nuit	J	H	2M	M	9A	8A	6A	5A	4A	3A	2A	A	A2	B
Vider les poubelles		X		■													
Vadrouiller à sec		X		■													
Détacher les vitres et les parois vitrées		X		■													
Laver Partitions Vitrées		X												■			
Aspirer le Tapis		X		■													
Nettoyer les surfaces verticales (spot)		X			■												
Secteur Bureaux-Bureaux fermés (Tapis)																	
Vider les poubelles		X		■													
Détacher les vitres		X		■													
Nettoyer les tables et les bureaux		X			■												
Laver Partitions Vitrées		X												■			
Aspirer le Tapis (total)		X			■												
Épousseter en hauteur		X			■												
Secteur Bureaux-Bureaux ouvert (Tapis)																	
Vider les poubelles		X		■													
Nettoyer les surfaces horizontales des tables et des bureaux		X			■												
Laver Partitions Vitrées		X												■			
Aspirer le Tapis (total)		X			■												
Secteur Bureaux-Salle d'archives, Bibliothèque/documentation/dossiers																	
Vider les poubelles		X		■													
Enlever les tâches sur le plancher		X		■													
Nettoyer les tables et les bureaux		X			■												
Laver le plancher		X		■													
Décaper le plancher /3 couches de fini		X	X												■		
Secteur de Bureaux-Salle de Conférence																	
Vider les poubelles		X		■													
Détacher les vitres et les parois vitrées		X		■													
Replacer les chaises		X		■													
Aspirer le tapis (total)		X		■													
Laver les tables		X		■													

Paraphes		
Bailleur	Locataire	Intervenant

ANNEXE « 7.3 (2/3) »
FRÉQUENCE DES TÂCHES STANDARDS

Feuille de fréquence des tâches standard

MIRACLE
ENTRETIEN D'IMMEUBLES

Endroit à nettoyer:
Groupe Petra

Fréquence :
J: Journalier
H: Hebdomadaire
2M : Deux fois par mois
M: Mensuel
9A:9 fois par année
8: 8 fois par année
6A: 6 Fois par année

Date:
5A: 5 fois par année
4A: 4 fois par année
3A: 3 fois par année
2A :2 fois par année
A: Annuel
A2: Au 2 Ans
B: Besoins

Secteur Bureaux-Salle de Courrier (tuiles)	Jour	Soir	Nuit	J	H	2M	M	9A	8A	6A	5A	4A	3A	2A	A	A2	B
Vider les poubelles		X		■													
Laver le plancher		X		■													
Décaper/Cirer/ 3 couches de fini		X													■		
Secteur Bureaux-Cafétéria/Cuisinette																	
Nettoyer les tables		X		■													
Vider les poubelles		X		■													
Désinfecter les comptoirs(si libre) et porte de poubelle		X		■													
Nettoyer et désinfecter les lavabos et la robinetterie		X		■													
Épousseter toutes surfaces basses		X			■												
Épousseter en hauteur					■												
Laver les planchers		X		■													
Décaper/Cirer/ 3 couches de fini		X													■		
Polir le plancher		X										■					
Secteur Aires communes-Toilettes (Hommes, Femmes, Handicapes) Vérification																	
Balayer le plancher		X		■													
Désinfecter le plancher		X		■													
Nettoyer et désinfecter les toilettes, la tuyauterie et la chasse d'eau		X		■													
Désinfecter les urinoirs		X		■													
Nettoyer et désinfecter les lavabos et la robinetterie		X		■													
Nettoyer les miroirs vanités		X		■													
Enlever les tâches		X		■													
Vider les poubelles		X		■													
Nettoyer les comptoirs		X		■													
Nettoyer les partitions		X					■										
Nettoyer murs (détacher)		X										■					
Nettoyer plancher (machine à brosse)		X	X												■		

Paraphes		
Bailleur	Locataire	Intervenant

ANNEXE « 7.3 (3/3) »
FRÉQUENCE DES TÂCHES STANDARDS

Feuille de fréquence des tâches standard

Fréquence :

J: Journalier
H: Hebdomadaire
2M : Deux fois par mois
M: Mensuel
9A:9 fois par année
8: 8 fois par année
6A: 6 Fois par année

Date:

5A: 5 fois par année
4A: 4 fois par année
3A: 3 fois par année
2A :2 fois par année
A: Annuel
A2: Au 2 Ans
B: Besoins

MIRACLE
ENTRETIEN D'IMMEUBLES

Endroit à nettoyer:
Groupe Petra

Secteur aires communes-Corridors Communs	Jour	Soir	Nuit	J	H	2M	M	9A	8A	6A	5A	4A	3A	2A	A	A2	B
Laver le plancher		X		■													
Vadrouiller à sec		X		■													
Détacher les vitres et parois vitrées		X		■													
Désinfecter la fontaine		X		■													
Aspire le tapis		X		■													
Nettoyer l'intérieur des cabinets à extincteur, les extincteurs, vitres		X					■										
Polir le plancher		X										■					
Récurer humides/ 1 couche de fini		X	X											■			
Brosser les planchers		X	X											■			

Paraphes		
Bailleur	Locataire	Intervenant

ANNEXE « 12.1 (1/2) »
TRAVAUX DU BAILLEUR

TRAVAUX DU BAILLEUR

Le Locataire déclare avoir visité les Lieux Loués, les accepte et s'en déclare satisfait « tels quels », dans leurs état et condition existants. De plus, le Locataire reconnaît et accepte qu'aucun travail de quelque nature que ce soit n'y sera exécuté par le Bailleur, à l'exception de ce qui suit, aux frais du Bailleur, un aménagement pour des espaces ouverts :

- **Plafond :** Plafond suspendu en tuiles acoustiques standards 2' x 4' sur système « T » inversé.

- **Plancher :** Plancher fini en béton lisse prêt à recevoir certains recouvrements (tapis, tuile de vinyle).

- **Murs mitoyens :** Planche de gypse ⅝", de chaque côté sur montant métallique, incluant 2" d'isolant, avec papier joint et sablé, du plancher jusqu'à la dalle de béton, prêt à recevoir la peinture.

- **Entrée principale et secondaire :** Porte âme pleine avec quincaillerie à clé, le tout selon les normes standards de l'Édifice.

- **Gicleurs-feu :** De style pendant chromé, le tout tel que requis selon le Code nationale du bâtiment du Canada.

- **Toilettes :** En commun, selon les normes standards de l'Édifice.

- **Chauffage et ventilation :** La ventilation générale sera fournie pour les Lieux Loués par les conduits principaux prêts pour la distribution du Locataire.

- **Électricité (éclairage) :** Appareils d'éclairage encastrés 2' x 4' (lentilles standards), pouvant fournir jusqu'à 45 pieds-bougies au niveau des bureaux.

- **Revêtement de fenêtre** : Horizontaux selon les normes standards de l'Édifice.

Paraphes		
Bailleur	**Locataire**	**Intervenant**

ANNEXE « 12.1 (2/2) »
TRAVAUX DU LOCATAIRE

TRAVAUX DU LOCATAIRE

À la fin des travaux du Bailleur et pour références futures, le Locataire devra remettre au Bailleur une copie des plans d'aménagement des Lieux Loués, le tout au frais du Locataire, en format papier et en format électronique (AUTOCAD). Le Locataire sera réputé être en défaut s'il ne se conforme pas à cette obligation.

Pour fin de clarification, les parties reconnaissent que lesdits travaux ont été dûment exécutés conformément aux exigences de chacune des parties.

Paraphes		
Bailleur	Locataire	Intervenant

ANNEXE « 23.2 »
QUESTIONNAIRE ENVIRONNEMENTAL

Nom du Locataire : _____ Locaux: _____

Adresse : _____
Téléphone: _____ Fax: _____

Personne responsable: _____

a) Décrivez les activités d'affaires dans les Locaux Loués (ex. : restaurant, magasin etc)

_____
_____
_____

b) Est-ce que les activités d'affaires dans les Locaux Loués entraînent l'utilisation de polluants et de matières dangereuses ? (Comme des produits chimiques, solvants, peintures, médicaments, pétrole (huile), gaz, etc.)

OUI ☐ NON ☐ (si oui, décrivez)

_____
_____
_____

c) Indiquez les quantités approximatives de polluants et les matières dangereuses qui seront produites, mensuellement ou annuellement, dans les Locaux Loués.

_____
_____
_____

d) Comment avez-vous l'intention d'entreposer les polluants et les matières dangereuses décrites dans c) ?

_____
_____
_____

e) Comment disposerez-vous des polluants et des matières dangereuses produites dans les Locaux Loués par votre entreprise et qui sera le transporteur ?

_____
_____
_____

f) Est-ce que les activités d'affaires qui ont lieu dans les Locaux Loués exigent que vous obteniez un certificat d'autorisation ou l'approbation environnementale ?

OUI ☐ NON ☐ (si oui, décrivez)

_____
_____
_____

Paraphes		
Bailleur	**Locataire**	**Intervenant**

g) Est-ce que les activités d'affaires qui ont lieu dans les Locaux Loués entraînent la décharge de polluants et les matières dangereuses dans le réseau hydrographique ou dans l'air ?

_____
_____
_____

h) Est ce que l'équipement de contrôle des polluants sera requis dans les Locaux Loués pour assurer que la décharge de polluants ou des matières dangereuses dans le réseau hydrographique ou dans l'air sera approuvé par la législation environnementale ?

OUI ☐ NON ☐ (si oui, décrivez)

_____
_____
_____

l) Est-ce que les activités d'affaires dans les Locaux Loués nécessitent l'installation d'un réservoir de stockage souterrain ou superficiel dans les Locaux Loués ?

OUI ☐ NON ☐ (si oui, décrivez)

_____
_____
_____

j) Avez-vous l'intention d'avoir une formation de prévention ou un plan de secours en place pour empêcher un incident environnemental ?

OUI ☐ NON ☐ (si oui, décrivez)

_____
_____
_____

DATE: _____ SIGNATURE DU LOCATAIRE: _____

Paraphes		
Bailleur	**Locataire**	**Intervenant**

ANNEXE « 26.1 »
DIRECTIVES ET RÈGLEMENTS

CHAPITRE 1: APPLICATION DES DIRECTIVES ET REGLEMENTS

1. Le Locataire convient d'observer tous les règlements, normes et directives ci-après de même que tous les changements qui y seront apportés ainsi que tous règlements, normes et directives additionnelles que le Bailleur pourra de temps à autre prescrire en ce qui concerne l'exploitation, le bon ordre, la réputation, la sécurité, le soin et la propreté de l'Édifice.

   Les présents règlements et directives de même que toute modification et addition qui y seront apportés ne devront pas être incompatibles avec les termes du Bail entre le Bailleur et le Locataire et ne devront pas nuire indûment à l'usage paisible des Lieux Loués par le Locataire.

   Toute modification et addition aux présents règlements, normes et directives devront être communiqués par écrit au Locataire, et lesdits règlements, normes et directives modifiées ou additionnels lieront le Locataire.

2. Le Bailleur pourra utiliser toute mesure raisonnable pour appliquer les présents règlements, normes et directives ainsi que tous règlements, normes et directives additionnelles de l'Édifice.

CHAPITRE 2: DIRECTIVES ET REGLEMENTS GENERAUX (POUR TOUS LES LOCATAIRES)

3. CIRCULATION

3.1 L'Édifice sera ouvert quotidiennement du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés. En tout temps, les entrées et sorties de chacun de l'Édifice, seront sous le contrôle de l'officier de sécurité du Bailleur, ses agents ou préposés, et:

a) toute personne entrant ou sortant de l'Édifice pourra être questionnée concernant ses allées et venues dans l'Édifice, et l'officier de sécurité du Bailleur, ses agents ou préposés pourront requérir l'identification et l'enregistrement des noms et adresses desdites personnes, l'heure d'entrée et de départ, la nature de leurs affaires et toute autre information nécessaire pour la sécurité et la bonne administration de l'Édifice en général ou des locataires en particulier;

b) toute personne entrant dans l'Édifice ou en sortant devra passer par la ou les entrées et sorties que le Bailleur désignera de temps à autre;

c) normalement, le Bailleur n'appliquera pas les normes prévues aux paragraphes a) et b) de 06h00 à 20h00, du lundi au vendredi, mais le Bailleur se réserve expressément le droit de les appliquer;

d) en cas de force majeure, attroupement, émeute ou manifestation, le Bailleur se réserve le droit d'interdire l'entrée aux édifices de l'Édifice, pour la protection de l'Édifice en général ou des locataires en particulier, tant et aussi longtemps que, de l'avis du Bailleur, les troubles persistent;

e) le Bailleur ne pourra être tenu responsable de quelque dommage que ce soit résultant du refus d'admettre une personne dans l'Édifice, que ce refus soit justifié ou non.

3.2 Le Locataire ne doit laisser ou permettre que ne soit laissé aucun objet qui puisse entraver la circulation dans les passages, entrées, trottoirs, corridors, vestibules, halls, ascenseurs, escaliers et issues de secours.

3.3 Le chargement et le déchargement de marchandises, appareils, approvisionnements, matériaux, meubles et équipements devront s'effectuer en utilisant les entrées, corridors et monte-charges ou ascenseurs que le Bailleur désignera à cet effet de temps à autre, et:

a) il est interdit d'utiliser les escaliers mécaniques pour fins de transport de marchandises ou autres objets lourds et encombrants;

b) le Bailleur décline toute responsabilité pour tout dommage à la propriété du Locataire, livrée ou entreposée dans les aires de réception ou à tout autre endroit dans l'Édifice, ainsi qu'à toute propriété transportée par un représentant du Bailleur pour accommoder le Locataire, le Bailleur n'étant sous aucune obligation de recevoir livraison ou de transporter la propriété du Locataire.

4. SERVICES GENERAUX

4.1 Le Bailleur, ses agents ou préposés exécuteront les travaux de réparation, peinture, transport et manutention de matériaux et de marchandises à l'intérieur de l'Édifice et travaux similaires, sauf si convention écrite différente entre le Bailleur et le Locataire. Ces travaux seront effectués par le Bailleur aux frais du Locataire, à des taux que le Bailleur déterminera de temps à autre.

5. ESPACES PUBLICS

5.1 L'utilisation des Installations et Aires Communes de l'Édifice sera sous le contrôle exclusif du Bailleur.

5.2 Toute manifestation, animation, sollicitation ou autre activité dans les Installations et Aires Communes de l'Édifice, sera strictement sous le contrôle et la juridiction du Bailleur; la tenue de telles activités ainsi que la répartition des coûts divers reliés à ces dernières seront à l'entière discrétion du Bailleur.

6. URGENCE ET SÉCURITÉ

6.1 Toute situation d'urgence (telle que blessure, maladie subite, incendie, acte illégal ou criminel ou autre situation similaire) doit être portée à l'attention de l'officier de sécurité du Bailleur, ses agents ou préposés, le Bailleur se réservant alors le droit de prendre toute action qu'il jugera nécessaire, sans aucune responsabilité de sa part.

6.2 Les escaliers et issues de secours doivent être utilisés exclusivement pour les cas d'urgence ou de force majeure.

6.3 Les services de sécurité à l'intérieur des Lieux Loués seront sous la responsabilité complète et entière du Locataire et les coûts de ces services seront à la charge du Locataire.

6.4 Une coordination et une collaboration étroites devront être maintenues entre les services de sécurité du Locataire (s'ils existent) et ceux du Bailleur, pour la protection de l'Édifice en général et des locataires en particulier, tout spécialement dans les situations d'urgence.

7. ASCENSEURS

7.1 Le service des ascenseurs, des monte-charges et des escaliers mécaniques de l'Édifice pourra être interrompu pour des raisons d'entretien, de réparation, de modification ou pour toute situation d'urgence ou pour toute raison hors du contrôle du Bailleur.

7.2 Il est interdit de fumer dans les ascenseurs et monte-charges de l'Édifice.

8. SYSTEMES MÉCANIQUES ET ÉLECTRIQUES

8.1 Les systèmes mécaniques et électriques installés dans les Lieux Loués, autres que ceux qui appartiennent aux aménagements de base de l'Édifice, ne seront

Paraphes		
Bailleur	Locataire	Intervenant

opérés et entretenus par le Bailleur que s'il y a une entente préalable écrite à cet effet entre le Bailleur et le Locataire.

8.2 Les répartitions des coûts d'alimentation des fluides de la consommation électrique ou de toute autre source d'énergie seront effectuées par le Bailleur.

8.3 Le Bailleur se réserve expressément le droit d'interrompre les systèmes électriques ou mécaniques ainsi que le système d'eau réfrigérée, de temps à autre mais pour des délais raisonnables, afin de réparer ou maintenir en bon état les divers systèmes de l'Édifice.

9. VÉHICULES ET ANIMAUX

9.1 Il est interdit d'introduire à l'intérieur de l'Édifice ou des Lieux Loués tout animal, bicyclette ou autre véhicule.

9.2 Le Bailleur pourra faire exception à l'article précédent dans les cas suivants:

a) en ce qui a trait aux animaux nécessaires au déplacement des personnes aveugles ou autrement handicapées;

b) en ce qui a trait à tout véhicule servant au transport des personnes handicapées;

c) en ce qui a trait à certains véhicules qui pourraient être autorisés dans les aires de stationnement, tels que motocyclettes, bicyclettes, automobiles, mais après entente avec le gestionnaire du stationnement.

10. APPAREILS, ÉQUIPEMENTS ET COFFRES-FORTS

10.1 À l'exception des appareils conventionnels de bureaux, tels que machines à écrire et calculatrices électriques, le Locataire devra obtenir le consentement préalable et écrit du Bailleur pour l'installation et l'opération, dans l'Édifice, d'appareils spéciaux ou d'équipements de toutes sortes ou de machinerie quelconque et, sans limiter la généralité de ce qui précède, d'ordinateurs, d'appareils ménagers, etc. Aucun Locataire ne peut installer, utiliser ou opérer de machines distributrices, appareils de cuisson ou tous autres appareils similaires sans le consentement écrit et préalable du Bailleur.

10.2 Le Bailleur se réserve expressément le droit de permettre l'installation ou l'utilisation de tout coffre-fort ou objet lourd dans les Lieux Loués, et le Bailleur se réserve le droit de désigner l'emplacement exact où sera situé ledit coffre-fort ou objet lourd. Tout dommage à l'Édifice par suite de l'installation ou de la localisation d'un coffre-fort ou autre pièce d'équipement lourd sera immédiatement réparé aux frais du Locataire. Le déplacement de tout coffre-fort ou objet lourd ne pourra être effectué qu'après permission préalable et écrite du Bailleur et selon des conditions acceptées par le Bailleur.

11. ACTIVITÉS ILLICITES DU LOCATAIRE ET COLPORTAGE

11.1 Le Locataire doit éviter de provoquer tous bruits ou sons excessifs; le Locataire ne doit avoir dans les Lieux Loués, aucune matière combustible, inflammable explosive, toxique ou dangereuse, et n'utilisera dans les Lieux Loués aucune autre source d'énergie que l'électricité de l'Édifice.

11.2 Le Locataire ne devra pas commettre d'actes ou exercer quelque activité qui pourrait causer des dommages aux Lieux Loués ou à l'Édifice ou causer des dommages ou nuire aux autres locataires de l'Édifice. Le Locataire convient de mettre fin à de tels actes ou activités à la demande du Bailleur ou sur réception d'un avis écrit du Bailleur à cet effet.

Paraphes		
Bailleur	Locataire	Intervenant

11.3 Toute sollicitation et tout colportage dans l'Édifice sont strictement défendus et le Locataire convient de collaborer avec le Bailleur pour empêcher ce genre d'activités.

11.4 L'édifice est non-fumeur et le Locataire sera responsable de faire respecter la Loi pour son personnel et ses invités et sera seul responsable des sanctions et amendes.

12. VENTES ET COMMERCES

12.1 Aucun locataire n'aura droit de vendre, en gros ou en détail, des journaux, périodiques, billets ou autres articles normalement vendus dans les comptoirs de tabac, ni tous autres biens ou marchandises quelconques, dans les Lieux Loués ou à partir de ceux-ci, à moins d'une autorisation expresse et écrite du Bailleur. Aucun locataire ne pourra utiliser ou permettre que soient utilisés les Lieux Loués pour une entreprise ou un commerce de sténographie, sténotypie ou autre commerce similaire dans les Lieux Loués, à moins d'y être expressément autorisé par le Bailleur.

13. ENSEIGNES, AFFICHAGE, VITRINES, FENETRES

13.1 Le Locataire devra garder l'arrière de ses vitrines ou de ses fenêtres dans un état propre, et sans encombrement, afin de maintenir un aspect visuel esthétique à partir des aires publiques, corridors ou passages.

13.2 Aucun affichage, écriture ou dessin ne sera permis dans les salles de toilettes, corridors, passages ou autres espaces publics de l'Édifice.

13.3 Aucun collage, affichage, posters ou autres objets décoratifs ne seront permis dans les fenêtres des édifices de l'Édifice afin d'assurer la protection du verre desdites fenêtres.

14. PUBLICITÉ, ADRESSE

14.1 Les mots « Place Crémazie » ne doivent être utilisés par le Locataire que pour décrire les Lieux Loués ou en désigner l'adresse. Les mots « Complexe Place Crémazie S.E.C. (agissant et représentée par son commandité, 9197-3586 Québec Inc.» sont réservés à la raison sociale du Bailleur.

14.2 Le Bailleur se réserve le droit d'empêcher toute publicité d'un Locataire qui nuirait à la sécurité, à la bonne réputation ou au bon fonctionnement de l'Édifice, et, sans limiter la généralité de ce qui précède, le Bailleur pourra interdire à un Locataire, toute publicité concernant une activité illégale ou la vente d'un produit illicite ou inadmissible.

14.3 Le Bailleur se réserve le droit, en tout temps et sans préavis au Locataire, de changer l'adresse des édifices de l'Édifice ainsi que les codes postaux.

CHAPITRE 3: DIRECTIVES ET REGLEMENTS PARTICULIERS AUX LOCATAIRES D'ESPACES A BUREAUX

15. ASCENSEURS

Les ascenseurs pour passagers des espaces à bureaux seront accessibles 24h par jour et en opération régulière de 07h00 à 18h00, du lundi au vendredi de chaque semaine (à l'exception des jours fériés), et, en dehors de ces périodes, un ou plusieurs ascenseurs seront en opération durant les Heures d'Ouvertures de l'Édifice.

16. SYSTEMES MÉCANIQUES ET ÉLECTRIQUES

16.1 Les services spéciaux d'entretien et de réparation des divers systèmes et installations, de remplacement de luminaires et autres, ne devront être effectués que par le Bailleur, ses agents ou préposés, à moins d'une entente spéciale

Paraphes		
Bailleur	Locataire	Intervenant

écrite entre le Bailleur et le Locataire, et ces services spéciaux seront à la charge du Locataire selon une échelle de taux que le Bailleur établira de temps à autre.

16.2 La climatisation (incluant le chauffage et la ventilation) des espaces à bureaux de l'Édifice, en dehors des Heures d'Ouvertures de l'Édifice, si requise par un Locataire, sera à la charge dudit Locataire selon une échelle de taux que le Bailleur établira de temps à autre.

16.3 La densité humaine dans les Lieux Loués ne devra pas dépasser une (1) personne pour cent (100) pieds carrés de superficie louée.

17. UTILISATION DES UNITÉS D'INDUCTION

17.1 Le Locataire ne devra pas utiliser les unités d'induction du système de climatisation (zone périmétrique) pour fins d'entreposage de documents ou d'objets divers, ceci afin de ne pas affecter le bon fonctionnement desdites unités et dudit système.

17.2 Tous rideaux installés aux fenêtres devront être installés de façon telle qu'ils ne puissent nuire au bon fonctionnement desdites unités et dudit système de climatisation.

17.3 Le Locataire doit en tout temps garder les fenêtres extérieures fermées (si applicable) et pendant le cycle de refroidissement, garder les stores de toutes les fenêtres exposées au soleil également fermés.

18. PORTES D'ACCÈS AUX LIEUX LOUÉS

Sauf avec la permission écrite du Bailleur, le Locataire ne changera pas les serrures, mécanismes et autres verrouillages approuvés par le Bailleur, n'ajoutera aucune autre serrure et n'obtiendra aucune clé autre que celle fournie par le Bailleur, et, si plus de deux clés sont requises pour chaque serrure, le Bailleur les fournira aux frais du Locataire.

Par les présentes, le Bailleur autorise le Locataire à installer des serrures de marque Abloy sur les portes d'accès aux Lieux Loués et le Locataire aussitôt, remettra un double de clé au Bailleur. Le Locataire s'engage à enlever les serrures et remettra au Bailleur toutes les clés des Lieux Loués à la fin de la Durée de son Bail.

19. NETTOYAGE (ENTRETIEN MÉNAGER)

19.1 Tous les services de nettoyage des espaces à bureaux et des espaces publics seront exécutés seulement par les employés du Bailleur, ses agents ou préposés, sauf s'il existe une entente différente écrite entre le Locataire et le Bailleur.

19.2 Les services de nettoyage fournis par le Bailleur comprendront l'époussetage, le passage d'aspirateur sur les tapis, le nettoyage de carreaux des planchers en vinyle-amiante à l'aide de vadrouilles traitées au détergent, et l'enlèvement de papiers et autres rebuts normaux provenant de l'utilisation des Lieux Loués pour une opération normale d'espaces à bureaux et se limiteront aux travaux énumérés. Ces services seront fournis seulement du lundi au vendredi de chaque semaine, à l'exclusion des jours fériés. Les services de nettoyage seront exécutés durant des périodes que le Bailleur pourra déterminer de temps à autre.

19.3 Toute routine additionnelle ou irrégulière de nettoyage requise à cause de l'utilisation des espaces à bureaux durant les périodes autres que celles des heures normales de bureau sera aux frais du Locataire, à des taux que le Bailleur déterminera de temps à autre.

19.4 Le Locataire doit éviter, par sa négligence ou par ses faits et gestes, ou même par ses omissions, d'entraver les travaux de nettoyage des Lieux Loués ou d'en augmenter les coûts normaux.

Paraphes		
Bailleur	Locataire	Intervenant

20. CARTES D'ACCÈS

Le Locataire défrayera les coûts relatifs aux cartes d'accès à l'Édifice et au stationnement (si applicable), ou leur remplacement, aux coûts alors en vigueur. Le coût des cartes d'accès, ou leur remplacement, peut varier de temps à autres.

CHAPITRE 4: DIRECTIVES ET REGLEMENTS PARTICULIERS AUX LOCATAIRES D'ESPACES COMMERCIAUX (magasins, boutiques, restaurants, banques)

21. PORTE D'ACCÈS AUX LIEUX LOUES

Toutes les portes d'entrée des Lieux Loués devront être fermées à clé lorsqu'il n'y a plus personne à l'intérieur desdits Lieux Loués. Toutes les portes donnant sur un corridor devront être fermées en tout temps pour assurer le bon fonctionnement de la ventilation générale, et le Bailleur, ses agents ou préposés, pourront entrer dans les Lieux Loués afin de les nettoyer ou pour toute autre raison reliée à la sécurité ou à la bonne exploitation de l'Édifice et des Lieux Loués. Le directeur des Édifices du Bailleur et les membres de son personnel détiendront une clé maîtresse à ces fins.

Paraphes		
Bailleur	Locataire	Intervenant

ANNEXE « 31.1 »
DISPOSITIONS SPÉCIALES

1. OPTION DE RENOUVELLEMENT

Pourvu que le Locataire ne soit pas en défaut des obligations qui lui incombent au terme du Bail au-delà des délais qui lui sont accordés pour corriger tout défaut, le Bailleur consent au Locataire le droit de prolonger la Durée du Bail pour DEUX (2) périodes additionnelles de CINQ (5) années, la première débutant le 8 février 2035 et se terminant le 7 février 2040 (« **Première Option de Renouvellement** ») et la deuxième débutant le 8 février 2040 et se terminant le 7 février 2045 (« **Deuxième Option de Renouvellement** ») (ci-après collectivement ou individuellement appelés l' « **Option de Renouvellement** ») aux mêmes termes et conditions que ceux prévus au Bail à l'exception :

(i) il n'y aura pas d'autre Option de Renouvellement;
(ii) le Bailleur n'aura aucun travaux à effectuer dans les Lieux Loués;
(iii) il n'y aura aucune période de Loyer gratuit, aucune allocation ni aucun incitatif offert au Locataire; et
(iv) le Loyer de Base sera négocié en fonction du taux courant du marché en vigueur au moment de l'exercice de l'Option de Renouvellement.

Pour se prévaloir du droit de renouveler la Durée, le Locataire doit donner avis de son intention au Bailleur, par écrit, pas plus de DOUZE (12) mois mais pas moins de NEUF (9) mois avant l'expiration de la Durée (ci-après l' « **Avis d'Intention** ») à défaut de quoi, l'Option de Renouvellement sera nulle, caduque et non avenue. Le présent droit de renouveler la Durée est un droit personnel au Locataire et lui a été consenti par le Bailleur sur cette seule base et ne peut en aucun cas être cédé ou transféré.

Dans l'éventualité où le Bailleur et le Locataire ne peuvent convenir d'un montant pour le Loyer de Base payable à l'intérieur d'un délai de trois (3) mois suivant la date de réception par le Bailleur de l'Avis d'Intention, la présente Option de Renouvellement sera, à l'option du Bailleur, nulle, caduque et non avenue.

Le « **taux du marché** » désigne le montant annuel établi en fonction des conditions prédominantes du marché alors en vigueur pour la location des lieux comparables aux Lieux Loués, dans des immeubles comparables à l'Édifice situés dans un secteur comparable.

2. DROIT DE RÉSILIATION

Pourvu que le Locataire ne soit pas en défaut de ses obligations en vertu des présentes et en vertu du Bail, le Locataire pourra résilier le présent Bail ainsi que toutes obligations et responsabilités en découlant à l'expiration de la DIXIÈME (10e) année qui suit la Date de Commencement, soit le 7 février 2030 (« **Date Effective** ») en donnant un avis écrit au Bailleur, DOUZE (12) mois avant l'exercice effectif de ce droit, étant le 8 février 2029. Dans l'éventualité où le Locataire exercerait son droit de résilier le Bail, le Locataire est tenu de payer au Bailleur à la Date Effective, une pénalité équivalente à six (6) mois de Loyer ainsi que la partie du capital non amorti constitué de toute somme incitative et tout coût relié à la location, qui ont été exclusivement encourus pour le bénéfice du Locataire ; lesdits montants seront amortis sur la Durée au taux de HUIT POUR CENT (8 %). Au plus tard SIX (6) mois après la Date de Commencement, le Bailleur fournira au Locataire un état desdites sommes incitatives et coûts reliés à la location, accompagnés des documents pertinents, les établissant de façon détaillée.

Le paiement de la pénalité décrite aux présentes sera final et libérera le Locataire, les cessionnaires, sous-locataires, filiales, compagnie mère et autres compagnies liées au Locataire, l'Agence et autres représentants du Locataire de toute action, réclamation, demande en dommages ou pertes découlant de l'exercice par le Locataire de son droit de résiliation.

Paraphes	
Bailleur	Locataire

À compter de la Date Effective, le Locataire n'aura plus aucune obligation, en regard de la superficie non requise. Le Loyer de Base et le Loyer Additionnel ainsi que toute autre somme payable par le Locataire au Bailleur seront déterminés en tenant compte de la nouvelle Superficie Locative des Lieux Loués.

Le présent droit de résiliation est un droit personnel au Locataire et lui a été consenti par le Bailleur sur cette seule base et ne peut en aucun cas être cédé ou transféré.

3. ESPACE D'ENTREPOSAGE

À compter de la Date d'Occupation et pendant la Durée, le Bailleur mettra en tout temps à la disposition du Locataire et à sa demande, une superficie maximale de **200** pieds carrés à être utilisée par le Locataire pour les seules fins d'entreposage, à l'exploitation de son commerce dans les Lieux Loués. Le Locataire avisera, par écrit, UN (1) mois à l'avance le Bailleur de la superficie de l'espace d'entreposage qu'il veut louer ainsi que de la période de location souhaitée. Il avisera de la même façon le Bailleur lorsque ses besoins d'espace d'entreposage diminueront ou augmenteront **(l'« Espace d'Entreposage »).**

Si le Bailleur n'est pas en mesure de remettre l'Espace d'Entreposage au Locataire et que le Bailleur doit bâtir l'Espace d'Entreposage, le Locataire ne sera pas tenu de payer aucun loyer annuel pour l'Espace d'Entreposage. Cependant, tous les coûts reliés à la construction de l'Espace d'Entreposage seront aux frais du Locataire.

4. PLANS PRELIMINAIRES

Les plans préliminaires ont été conçus par VAD Designers d'espaces (les **« Plans Préliminaires »**). Comme il en a été convenu, les frais de production des Plans Préliminaires seront défrayés entièrement par le Bailleur en sus de l'Allocation Forfaitaire désignée ci-après.

5. ALLOCATION DE DEMENAGEMENT

Le Bailleur versera au Locataire, une fois seulement, à la Date d'Occupation, à condition que le présent Bail soit signé entre les parties en bonne et due forme, la somme de **trois dollars (3,00 $)** par pied carré de Superficie Locative louée à titre d'allocation de déménagement et à titre d'allocation pour couvrir les acquisitions par le Locataire de mobiliers, d'équipements et de systèmes.

6. PLANS D'AMENAGEMENT

Les Plans d'Aménagement, incluant les plans d'architecture et d'ingénierie **(les « Plans d'Aménagement »)** et les devis desdits plans conçus par les designers du Locataire, aux frais du Bailleur et ont été remis au Bailleur le ou avant le 10 août 2018. Les frais seront pris à même l'enveloppe de l'Allocation Forfaitaire (ci-dessous définit). Ces Plans d'Aménagement devront être approuvés par écrit par le Locataire et le Bailleur agissant raisonnablement. Tout changement aux Plans d'Aménagement requis sera indiqué dans un délai de TROIS (3) jours ouvrables. Les modifications devront être transmises dans un délai de TROIS (3) jours ouvrables.

Depuis la ratification de l'offre de location intervenue entre les parties et datée du 9 mai 2018, le Bailleur donne accès aux Lieux Loués aux designers, coordonnateurs et architectes ainsi qu'au Locataire, sans frais.

7. AMELIORATIONS LOCATIVES

7.1 Le Bailleur contribuera, une seule fois, au coût des aménagements incluant les plans et devis effectués par le Bailleur conformément aux spécifications du Locataire jusqu'à concurrence de **soixante-trois dollars (63,00 $)** par pied carré de Superficie Locative **(l'« Allocation Forfaitaire »)** à l'égard des Travaux du

Paraphes	
Bailleur	Locataire

Locataire. Toute somme attribuable à la taxe sur les produits et services et toute autre taxe semblable devra être ajoutée à l'Allocation Forfaitaire et payée par le Bailleur. Tout coût supplémentaire sera remboursé au Bailleur par le Locataire basé sur la présentation par le Bailleur au Locataire des factures relatives aux Travaux du Locataire.

7.2 Si le Bailleur n'agit pas comme entrepreneur général pour les Travaux du Locataire, le Locataire accepte de payer au Bailleur des frais de supervision pour la vérification des plans et devis, une somme de **vingt-cinq mille dollars (25 000,00 $)** plus toutes taxes applicables.

Cependant, en toutes circonstances, sous réserve des règles d'adjudication des contrats applicables au Locataire (lesquelles devront être portées à la connaissance du Bailleur par le Locataire, le cas échéant), le Locataire devra engager les entrepreneurs en mécanique, électricité et en plomberie du Bailleur pour ses besoins en mécanique, électricité et en plomberie et lesdits services seront coordonnés par le Bailleur aux frais du Locataire.

7.3 Tout coût encouru par le Bailleur pour les Travaux du Locataire qui excède la somme de l'Allocation Forfaitaire sera remboursé au Bailleur par le Locataire dans les 15 jours suivant la présentation des factures et pièces justificative.

7.4 Le Bailleur obtiendra suite à un appel d'offres qu'il fera, un minimum de TROIS (3) soumissions pour les travaux de construction. Le Bailleur choisira les soumissionnaires et les soumissions après consultation avec le Locataire et ce dernier agira raisonnablement. Le Bailleur pourra proposer des soumissionnaires pour chacun des corps de métier et prendra en considération les commentaires du Locataire. Le Locataire apportera de plus son assistance au Bailleur dans l'analyse des soumissions reçues. Lesdites soumissions seront adressées au Bailleur et au Locataire et toute décision à leur égard sera prise par le Bailleur après consultation avec le Locataire agissant raisonnablement. Le Locataire conserve de plus le droit d'effectuer des modifications mineures aux plans et devis, sujet à l'approbation écrite du Bailleur, pourvu que ce faisant le Locataire ne retarde pas la construction des aménagements, de l'avis raisonnable du Bailleur, au point de compromettre la remise des Lieux Loués au Locataire prévue pour le 1er novembre 2018.

7.5 Le Bailleur devra coordonner les travaux d'aménagement de façon à minimiser leurs coûts et à optimiser le plus possible la somme allouée par le Bailleur pour lesdits travaux. Un soin particulier devra être apporté par le Bailleur lors de l'élaboration des étapes de construction afin d'assurer au Locataire une planification optimale des travaux d'aménagement. Le Bailleur sera responsable de tout dommage causé directement par une faute de sa part relativement à la coordination des travaux d'aménagement. Tout retard dans la livraison des Lieux Loués et non attribuable au Locataire, aura pour conséquence de différer d'autant la Date de Commencement.

7.6 Dans l'éventualité où la totalité de l'Allocation Forfaitaire allouée pour les aménagements locatifs, le mobilier, les différents systèmes dont, entre autres, les systèmes téléphoniques et informatiques et tout autre équipement requis par le Locataire, ne serait pas déboursée, alors le Bailleur remettra au Locataire à la Date de Commencement le montant non utilisé de ladite Allocation Forfaitaire sous forme d'une baisse de Loyer ou d'un Loyer gratuit à être appliqué au début de la Durée.

8. CONFIDENTIALITÉ

Le Locataire et le Bailleur conviennent que le présent Bail est et demeurera en tout temps confidentiel. Conséquemment, les documents intitulés offre de location, Bail et tout autre document accessoire seront traités dans la plus stricte confidentialité et nullement reproduits sauf lorsque nécessaire pour les fins de la présente transaction.

Paraphes	
illeur	Locataire

9. AMIANTE

Le Bailleur atteste et certifie qu'il n'y a pas de fibre d'amiante dans les cavités du plafond, des murs et/ou du plancher des Lieux Loués sous quelque forme que ce soit. Dans l'éventualité où il s'avérait que des fibres d'amiante étaient présentes et si l'enlèvement n'est pas possible, le Bailleur enlèvera ou prendra les mesures nécessaires afin de respecter les normes en vigueur, à ses frais, des Lieux Loués toute fibre d'amiante utilisée dans des matériaux servant à retarder la propagation du feu que ces matériaux aient été vaporisés sur des tuyaux, plafonds ou murs ou trouvés sous quelque forme que ce soit dans les Lieux Loués. Lesdits travaux d'enlèvement ont été complétés le ou avant le 1er août 2018 Le Bailleur s'engage à indemniser le Locataire de tous dommages subis suite à l'enlèvement des fibres d'amiante dans les Lieux Loués.

10. JOUISSANCE PAISIBLE

10.1 Le Bailleur garantit au Locataire qu'il aura la jouissance paisible et tranquille des Lieux Loués sans interruption ou trouble de jouissance de la part du Bailleur ou de ses représentants

10.2 Le Bailleur s'engage à faire tout ce qui est raisonnablement dans les limites de son pouvoir, incluant prendre les mesures légales qui s'imposent pour faire cesser tout trouble de jouissance causé par un locataire de l'Édifice et empêcher tout locataire de l'Édifice d'endommager les Lieux Loués.

11. SÉCURITÉ

11.1 Le Bailleur consent à fournir un service de sécurité adéquat afin d'assurer la surveillance dans l'Édifice et la sécurité en général de tous les locataires de l'Édifice. Le Bailleur maintiendra un service de sécurité adéquat et conforme à toute loi, règlement, ordonnance ou autre mesure alors en vigueur. Les standards de qualité et d'efficacité à respecter sont ceux en vigueur dans les immeubles comparables.

11.2 Les personnes assignées à l'entretien et au nettoyage des Lieux Loués s'assureront que toutes les portes donnant accès aux Lieux Loués soient verrouillées en tout temps sauf instructions du Locataire.

12. ÉLÉMENTS DE BASE

12.1 Les Travaux du Bailleur, le tout tel que plus amplement décrit à l'annexe 12.1 et les systèmes électriques déjà en place dans l'Édifice devront être fournis, installés, modifiés ou adaptés afin de répondre aux besoins du Locataire, tels qu'ils seront définis dans les Plans d'Aménagement et au minimum en quantité suffisante pour des espaces ouverts. Les parties conviennent que les coûts reliés à la distribution desdits systèmes seront aux frais du Locataire. Ces montants font partis de l'Allocation Forfaitaire;

12.2 Les coûts qui pourront résulter des besoins et des changements décrits au paragraphe précédent, y compris ceux résultant de la production des plans électriques et mécaniques, seront entièrement assumés par le Locataire ou le Bailleur. Pour fin de clarifications, cette section s'applique uniquement pour les Travaux du Bailleur;

12.3 Conformément aux Plans d'Aménagement du Locataire, tous les murs requis pour séparer les Lieux Loués de tout autre espace, seront construits par et aux frais du Bailleur en répondant aux standards de l'Édifice quant à l'isolation et à l'insonorisation;

Paraphes	
Bailleur	Locataire

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.05

2019/04/15
13:00

(1)

Dossier # : 1191097006

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division aménagement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre de service de l'arrondissement de Montréal-Nord en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux d'aménagement paysager faisant suite à la réfection effectuée par la Ville de l'intersection des boulevards Henri-Bourassa et Langelier.

Il est recommandé d'accepter l'offre de service de l'arrondissement de Montréal-Nord en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux d'aménagement paysager faisant suite à la réfection effectuée par la Ville de l'intersection des boulevards Henri-Bourassa et Langelier.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-03-25 11:28

Signataire : Alain DUFORT

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1191097006**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division aménagement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre de service de l'arrondissement de Montréal-Nord en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux d'aménagement paysager faisant suite à la réfection effectuée par la Ville de l'intersection des boulevards Henri-Bourassa et Langelier.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) est responsable de l'aménagement, de la réfection (entretien majeur) et du développement du réseau de voirie artérielle de la Ville de Montréal (RAAV), compétence relevant du conseil de la Ville en vertu de la Charte de la Ville (Art. 87(6) et Art. 105). Sachant que la rue sur laquelle il souhaite intervenir est de la juridiction du conseil de la Ville, l'arrondissement de Montréal-Nord a offert d'y réaliser les travaux en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal qui stipule que « Un conseil d'arrondissement peut, aux conditions qu'il détermine, fournir au conseil de la ville un service relié à une compétence relevant de ce dernier; la résolution du conseil d'arrondissement prend effet à compter de l'adoption par le conseil de la ville d'une résolution acceptant la fourniture de services ». L'acceptation de l'offre de service de l'arrondissement de Montréal-Nord constitue l'objet du présent dossier.
En 2016, la Ville de Montréal a effectué des travaux de réaménagement géométrique, de reconstruction des trottoirs, de bordures et des mails, la construction de chaussée, d'égout pluvial, d'éclairage et de la mise aux normes des feux de circulation dans l'intersection des boulevards Henri-Bourassa et Langelier. Les travaux se sont terminés à l'automne 2017 par un aménagement sommaire de l'intersection afin de verdir les terrains à l'arrière des trottoirs et les côtés de la piste cyclable dans l'emprise du boulevard Henri-Bourassa afin de sécuriser les abords.

L'arrondissement de Montréal-Nord offre de prendre en charge la conception et l'exécution de travaux d'aménagement paysager de l'intersection des boulevard Henri-Bourassa et Langelier afin de finaliser le projet de réaménagement. De fait, l'arrondissement justifie un aménagement de plus grande ampleur à cet endroit ainsi. *« Ce projet d'aménagement revêt une grande importance pour l'arrondissement, car il est situé à l'entrée de l'arrondissement de Montréal-Nord. »*

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 10 121 - 18 mars 2019 - Offrir en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, au conseil municipal que l'arrondissement de Montréal-Nord prenne en charge la conception et la réalisation des travaux pour l'aménagement de l'entrée du côté Est de l'arrondissement de Montréal-Nord, à la suite de la réfection effectuée par la Ville de l'intersection des boulevards Henri-Bourassa et Langelier.
CM17 0774 - 13 juin 2017 - "Autoriser une dépense additionnelle de 175 314,49 $, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et des feux de circulation, pour la sécurisation de l'intersection des boulevards Henri-Bourassa et Langelier, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, dans le cadre du contrat accordé à Entrepreneurs Bucaro inc. (CM16 0737), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 173 236,23 $ à 1 348 550,72 $, taxes incluses".

CM16 0737 - 21 juin 2016 - "Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc. pour des travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et des feux de circulation pour la sécurisation de l'intersection des boulevards Henri-Bourassa et Langelier, dans l'arrondissement de Montréal-Nord - Dépense totale de 1 392 236,23 $, taxes incluses".

DESCRIPTION

Les travaux consistent à aménager l'intersection des boulevards Henri-Bourassa et Langelier dans l'arrondissement de Montréal-Nord. (Voir les plans en pièce jointe)

JUSTIFICATION

Comme les travaux seront exécutés dans le réseau artériel qui relève de la compétence de la ville centre, il est requis que celle-ci délègue à l'arrondissement de Montréal-Nord, la conception et la réalisation des travaux, en acceptant son offre de fourniture de ce service, et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec.
En raison de son expertise en construction et du fait que les travaux se déroulent sur son territoire, l'arrondissement de Montréal-Nord est l'instance la mieux placée pour réaliser le plus rapidement ces travaux.

Conditions d'acceptation, par la ville centre, de l'offre de services de l'arrondissement
Pour l'exécution du projet, l'arrondissement devra se soumettre aux conditions suivantes :

- **L'arrondissement devra obtenir l'autorisation de la directrice de la mobilité avant de procéder au lancement de l'appel d'offres pour la réalisation des plans et devis et des travaux d'aménagement.**
  Cette exigence vise à permettre à la ville centre d'exercer son droit de regard sur les projets visés. La validation des esquisses préliminaires par la division de l'aménagement et des grands projets est donc préalable à l'émission de l'autorisation par la directrice de la Direction de la mobilité. Cette autorisation témoignera de l'accord du SUM quant aux aménagements proposés et précisera toutes les conditions et exigences de la ville centre en lien avec la réalisation du projet par l'arrondissement. Les conditions établies par le SUM en lien avec la réalisation dudit projet devront obligatoirement être respectées par l'arrondissement.

- **L'arrondissement devra inscrire le SUM, direction de la mobilité - chef de la Division Aménagement et Grands projets, comme partie prenante ainsi que le Service des finances comme intervenant pour l'imputation des dépenses dans les sommaires décisionnels d'octroi de contrats pour la réalisation des plans et devis et des travaux d'aménagement.**

Cette intervention confirmera que le SUM assumera l’entièreté des dépenses liées aux aménagements qui seront faits sur le RAAV selon les conditions émises, y compris les plans et devis.

Les conditions et exigences de la ville centre comprennent également, sans s'y limiter, les modalités suivantes :

- La coordination des expertises municipales requises sera entièrement assumée par l'arrondissement qui s'engage à respecter les normes et exigences requises par les divers services;
- L'arrondissement s'assurera, s'il y a lieu, d'obtenir l'approbation par le Service de l'eau, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et la Société de transport de Montréal (STM) des plans et devis réalisés;
- L'arrondissement s'engage à gérer le projet en utilisant les meilleures pratiques de gestion de projet, en conformité avec le Cadre de gouvernance des projets et des programmes de la Ville (résolution CG10 0158);
- L'arrondissement aura la responsabilité d'obtenir, préalablement au début des travaux, toutes les autorisations requises et s'engage à fournir à la ville centre, à la fin des travaux, les plans et profils finaux;
- L'arrondissement devra rendre compte, sur demande, de l'état d'avancement du projet, notamment de l'état des dépenses et du budget, de l'état du calendrier de réalisation, des enjeux principaux, des risques et des solutions possibles pour les atténuer;
- L'arrondissement devra établir et tenir à jour un budget maître et effectuer le suivi budgétaire détaillé du projet et participer, à la demande de la Ville, au processus d'évolution budgétaire.
- Plus précisément, il devra établir et tenir à jour un échéancier maître dans lequel sera inscrit le déroulement du projet, décrire comment sont utilisés les fonds mis à sa disposition pour la réalisation du projet étant entendu que les fonds destinés à la réalisation du projet doivent être utilisés à cette seule fin;
- L'arrondissement s'engage à ne pas dépenser au-delà des crédits autorisés sans l'autorisation des instances municipales ayant approuvé le budget et les crédits;
- L'arrondissement s'engage à comptabiliser les dépenses dans un projet d'investissement distinct des autres dépenses de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Direction de la mobilité s'engage à assumer les coûts de réalisation, à l'intérieur des budgets prévus du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM). Les travaux seront financés par le programme d'aménagement de rues.
Les coûts de main d'oeuvre interne et autres dépenses accessoires hors contrat seront assumés par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux envisagés sont en cohérence avec la deuxième priorité d’intervention du Plan d’action Montréal durable 2016-2020, notamment « Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'offre de services de l'arrondissement n'est pas acceptée, il ne sera pas possible de réaliser à court terme les travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Toute activité de communication dans le cadre de ce dossier devra faire l'objet d'une coordination avec le Service des communications de la Ville centre.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Plans et devis : printemps 2019
Début travaux : fin été 2019

Fin travaux : automne 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Denis CHARLAND, Montréal-Nord

Lecture :

Denis CHARLAND, 21 mars 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéfan GALOPIN
Ingenieur

Tél : 514 872-3481
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-20

Pierre SAINTE-MARIE
Chef de division

Tél : 514 872-4781
Télécop. : 514 872-9471

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valérie G GAGNON

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON

Directrice
Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2019-03-23

Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2019-03-25

Montréal-Nord
Montréal ELBC

RAPPORT PRÉLIMINAIRE | JEUDI 07 JUIN 2018

CONCEPT D'AMÉNAGEMENT POUR LA PLANTATION DE LA PORTE D'ENTRÉE HENRI-BOURASSA / LANGELIER



Montréal-Nord Montréal

RAPPORT PRÉLIMINAIRE

jeudi 07 juin 2018

CONCEPT D'AMÉNAGEMENT POUR LA PLANTATION DE LA PORTE D'ENTRÉE HENRI-BOURASSA / LANGELIER

ÉQUIPE DE PROJET

Élise Beauregard	*Directrice de projet, Architecte paysagiste, ELBC*
Laure Nast	*Chargée de projet, Architecte paysagiste, ELBC*
Andréanne Gremen	*Architecte paysagiste, ELBC*
Denis Charland	*Ing. Chef de la division des études techniques, direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises*

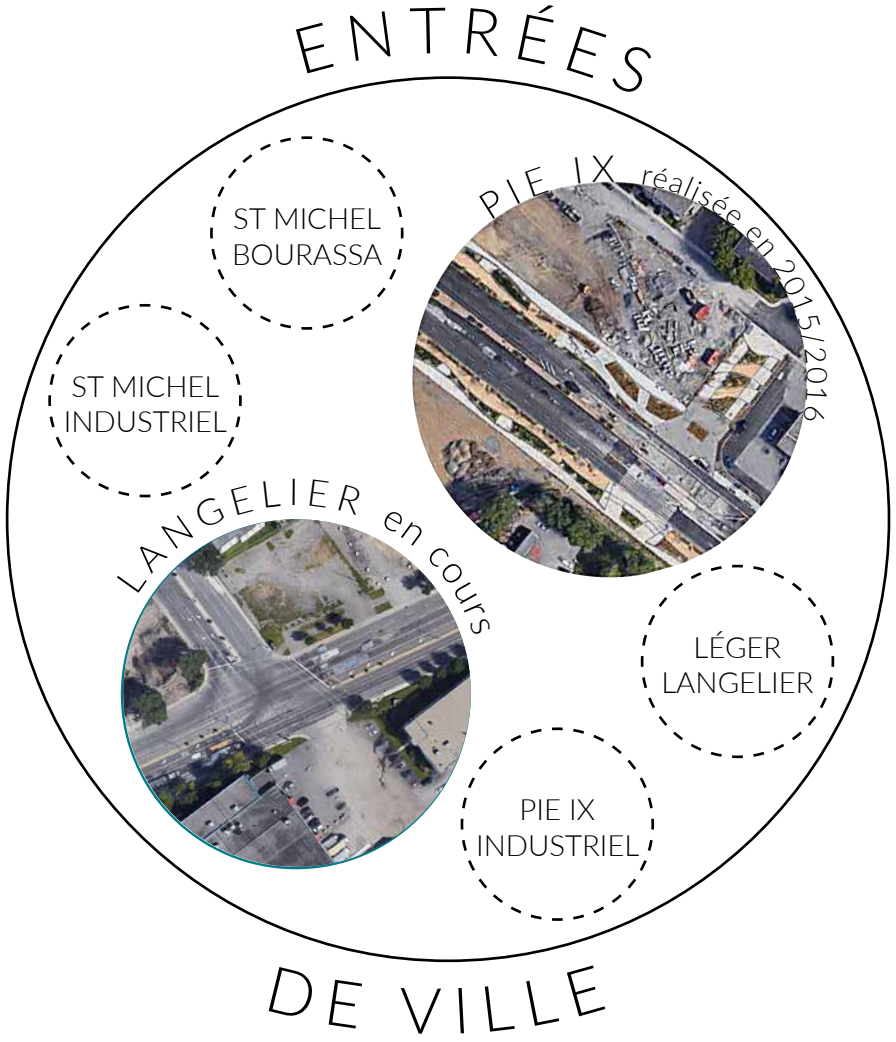

Entrée potentielle Entrée réalisée ou en cours



LE MANDAT

Réaliser une analyse et des concepts d'aménagement d'entrée en cohérence avec le contexte d'intervention de l'arrondissement de Montréal-Nord.

LES ENTRÉES DE MONTRÉAL-NORD

L'entrée principale au nord de l'arrondissement est au croisement Pie IX et Henri Bourassa. L'entrée sud-est est au croisement des boulevards Langelier et Henri Bourassa.
À cela s'ajoutent 4 autres entrées potentielles, à savoir l'intersection des boulevards Industriel et Saint-Michel au sud-est, l'intersection des boulevards Industriel et Henri Bourassa au nord-est, l'intersection des boulevards Industriel et Pie-IX et enfin l'intersection des boulevards Leger et Langelier au nord-est.

MÉTHODOLOGIE

1. S'inscire dans l'objectif de redéfinition de la signature paysagère et identitaire de Montréal-Nord (réference:saillies)
2. Les aménagements doivent être cohérents avec l'aménagement de la porte d'entrée de Pie-IX
3. Pour atteindre les points 1 et 2, nous travaillons la proposition en trois composantes : Échelle, Forme, Texture et couleur.

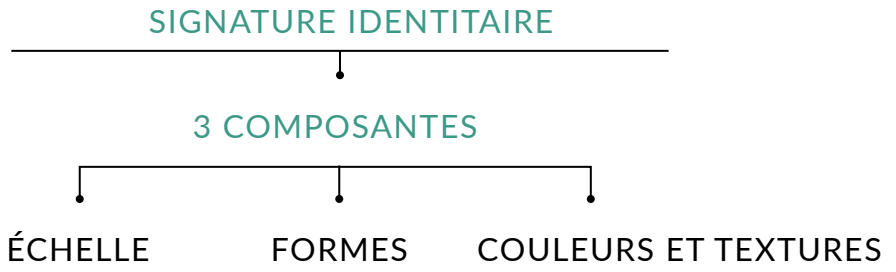

COMPOSANTE D'ÉCHELLE

Le croisement des boulevards Henri Bourassa et Pie IX est une entrée majeure. Les formes sont fluides et souples, rythmées par des plantations d'arbres, tandis que la grande roue représente un point focal, un repère pour les automobilistes et les piétons.

Le terre-plein central ainsi que les fosses au centre de l'espace piéton sur Pie IX sont désignés en vague et plantés de graminées et petits arbustes.
L'axe Pie IX est plus aménagé que l'axe Bourassa.

ORTHOPHOTOS COMPARATIVES À MÊME ÉCHELLE

Boulevards Henri Bourassa et Pie IX | date approximative de la photo: 2014



Boulevards Henri Bourassa et Langelier | date approximative de la photo: 2017

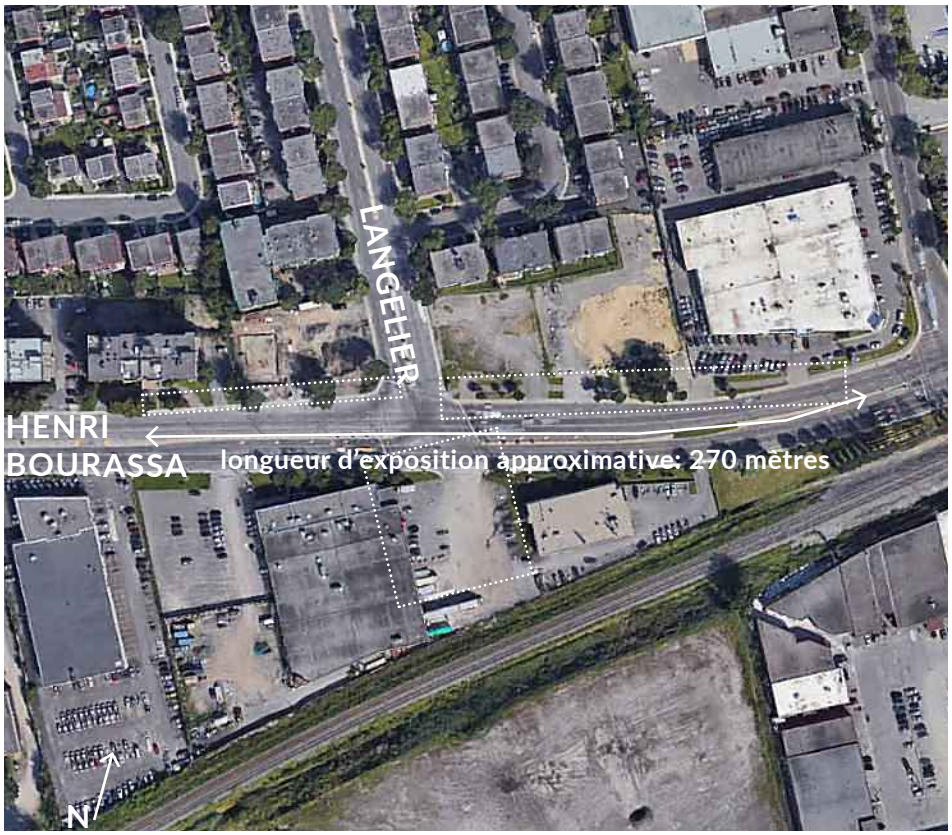

COMPOSANTE DE FORMES

Le travail d'élaboration de la signature paysagère a été amorcé avec le mandat de plantation des saillies C-17-031 qui a permis d'identifier les composantes de la signature des saillies de Montréal-Nord, soit 10 plantes clés et cinq concepts d'aménagement.
Le présent mandat s'inscrit dans la poursuite du travail d'élaboration de la signature paysagère identitaire de l'arrondissement. Cette signature doit répondre à quatre objectifs importants:

1. Être originale et reconnaissable à travers la trame urbaine: type de plantes, configuration en masse significative, etc.
2. Être compatible avec l'idée de changer les paradigmes traditionnels d'aménagement gazon-plantes horticoles pour une nouvelle approche de mise-en-œuvre d'un paysage biodiversifié, autorégénérateur de sa fertilité (moins exigeant en entretien) et attrayant pour les citoyens.
3. Insuffler les paramètres de la signature paysagère à toutes les composantes structurantes du paysage urbain, exemple: saillies, emprises des rues, portes d'entrée, etc.
4. S'adapter aux potentiels et contraintes des milieux d'insertion; zones résidentielles, zones industrielles, zones commerciales.

Les saillies sont dans des rues secondaires, à l'échelle des piétons et des cyclistes. Les détails sont importants et l'emphase sera sur les textures et les couleurs. Les entrées sont à l'inverse, des artères. À l'échelle des véhicules, les détails ne sont plus perceptibles, l'emphase sera sur les mouvements et le paysage structuré.

L'entrée Pie IX/Henri Bourassa est un paysage de texture, de couleurs et de feuillage. Les mouvements sont ondulatoires et semblent symboliser la rivière des Prairies à proximité. La structure paysagère est apportée par les arbres. Voitures et piétons sont encadrés par la végétation.

LES CRITÈRES SELON LES PROJETS

LES SAILLIES
fleurie, peu d'entretien, indigènes ou adaptées au climat, rustique

LES FOSSES COMMERCIALES
fleurie, peu d'entretien, indigènes ou adaptées au climat, rustique

LES FOSSES INDUSTRIELLES
structure, hauteur, visibilité, résistance, écosystémique, peu d'entretien

LES ENTRÉES
fleurie, visibilité, structure et peu d'entretien

EMPHASE SUR LES TEXTURES, LES COULEURS

EMPHASE SUR LE PAYSAGE STRUCTURÉ

ANALYSE | LE CONTEXTE DE LA SIGNATURE

SAILLIES & FOSSES COMMERCIALES

APPROCHE PICTURALE

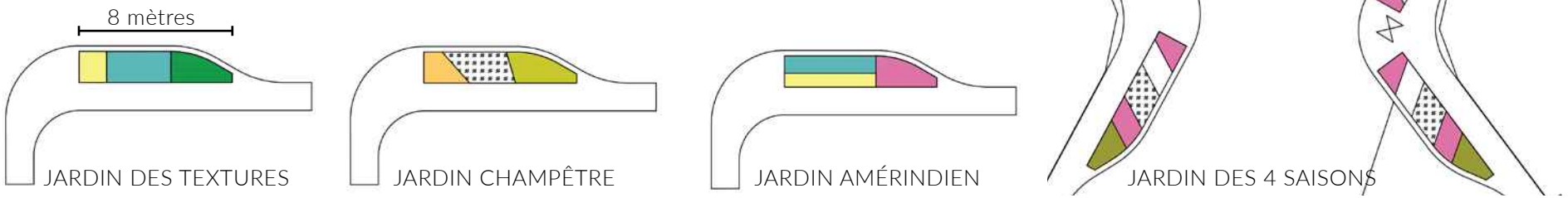

ENTRÉE DE VILLE : INTERSECTION HENRI-BOURASSA / PIE-IX

MOUVEMENTS ONDULATOIRES

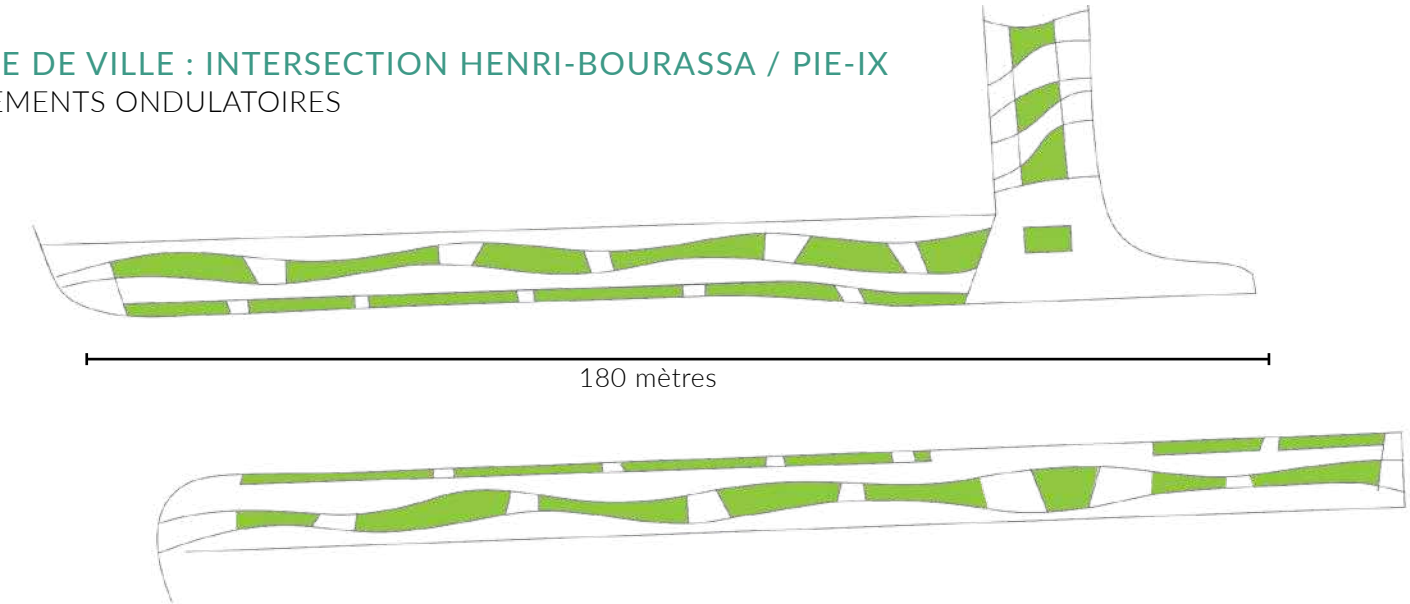

LES COMPOSANTES TEXTURES ET COULEURS VÉGÉTALES

SAILLIES

Référence: Rapport ELBC C17-031 Concepts d'aménagement pour la plantation des saillies

5 CONCEPTS & 9 PLANTES

La rivière bleue, jardin Amérindien, jardin des textures, le jardin 4 saisons, le jardin champêtre

Achillea millefolium
Calamagrostis acutifolia Overdam
Echinacea purpurea Magnus
Echinacea purpurea Pow Wow White
Elymus Blue Dune
Hosta Sum and Substance
Rudbeckia ful. Goldsturm
Sedum Autumn Joy
Hydrangea paniculata Bombshell

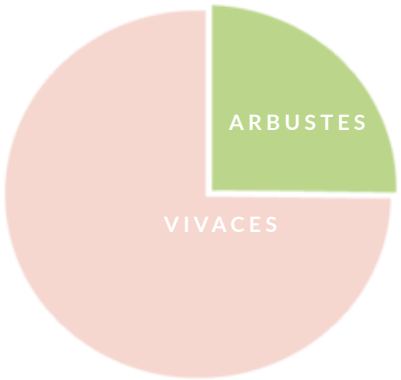

FOSSES COMMERCIALES

Référence: Projet de déminéralisation, description des interventions 2018 mandat de gré à gré

2 CONCEPTS DES SAILLIES UTILISÉS

Jardin des textures
Achillea millefolium
Elymus Blue Dune
Hosta Sum and Substance

Jardin Champêtre
Hydrangea paniculata Bombshell
Calamagrostis acutifolia Overdam
Rudbeckia ful. Goldsturm

Gingko biloba
Gymnocladus diocus

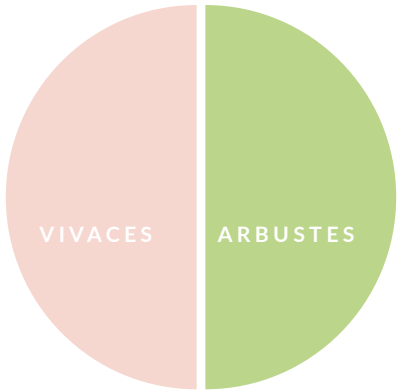

FOSSES INDUSTRIELLES

En développement



ENTRÉES DE VILLE

Référence: Boulevard Henri Bourassa et Pie IX et Boulevards Henri Bourassa et Langelier

Sur Pie-IX
En bordure: 3 arbustes, 2 graminées (calamagrostis et elymus)
Terre-plein central: arbuste et annuelle
Arbres: gleditsia,

Sur Henri-Bourassa
Prédominance de vivaces avec des hémérocalles, rosier, hostas, calamagrostis. Les plantations du terre-plein sont délimitées par une bande engazonnée.

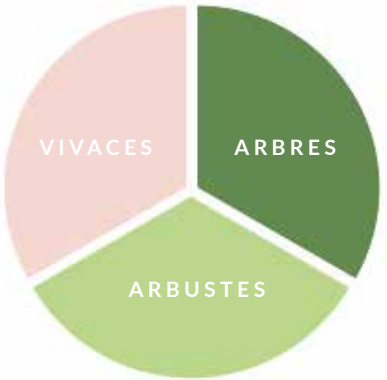

ANALYSE | CÔNES DE VISIBILITÉ SUR L'INTERSECTION

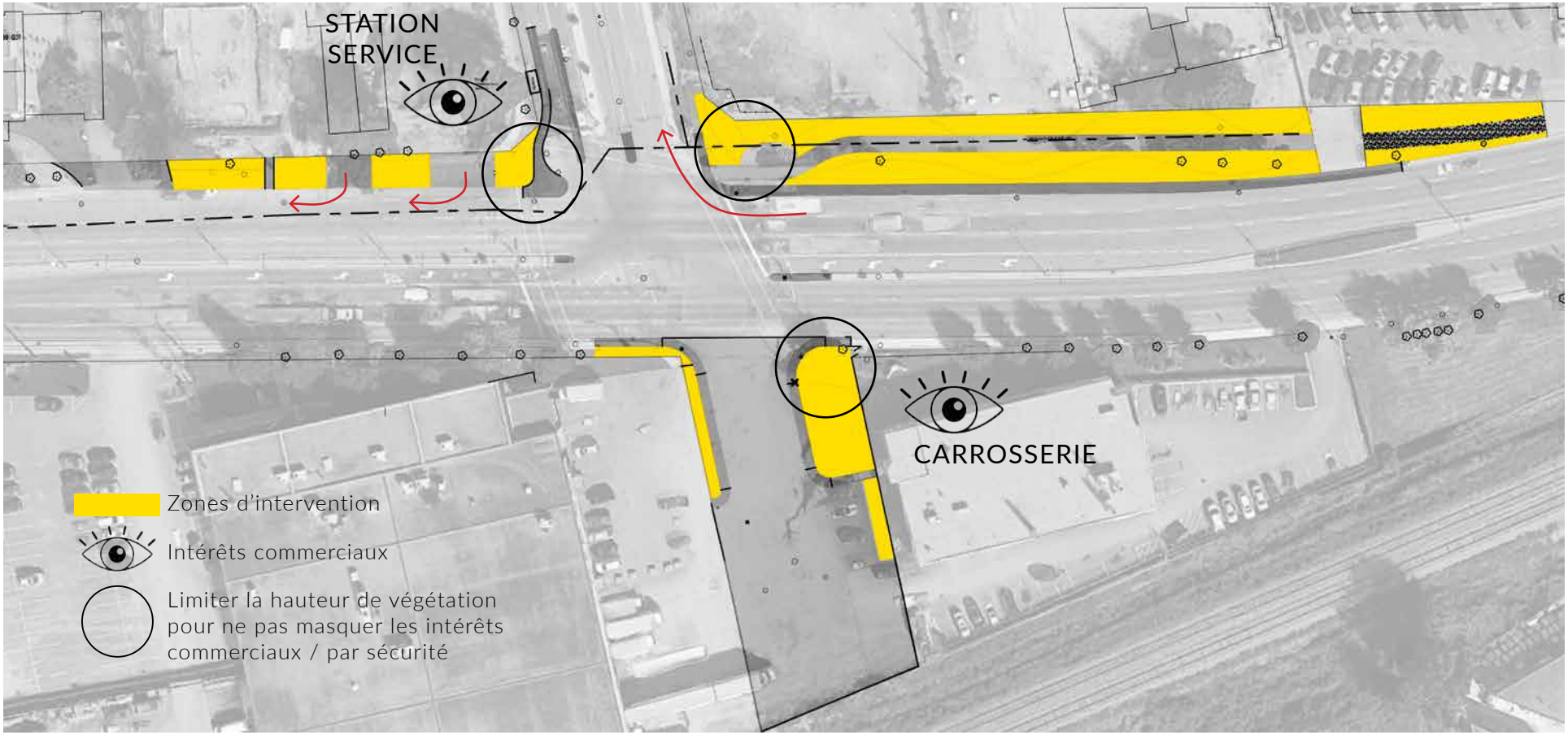

CONCEPT | DEUX VISIONS

INSPIRATION PIE IX

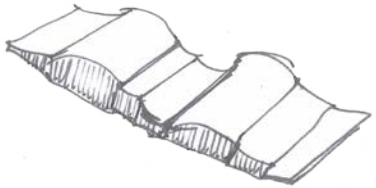

INSPIRATION SAILLIES

Échelle : Créer un impact
Forme : Ondulation de PIE IX
Textures et couleurs : PIE IX et Saillies

Note particulière : Porter une grande attention sur une solution qui requière le minimum d'entretien
Stratégie : Continuité de la famille des végétaux des saillies avec une attention particulière pour des méthodes et agencements qui réduisent l'entretien.

CONCEPT 1
LES VAGUES

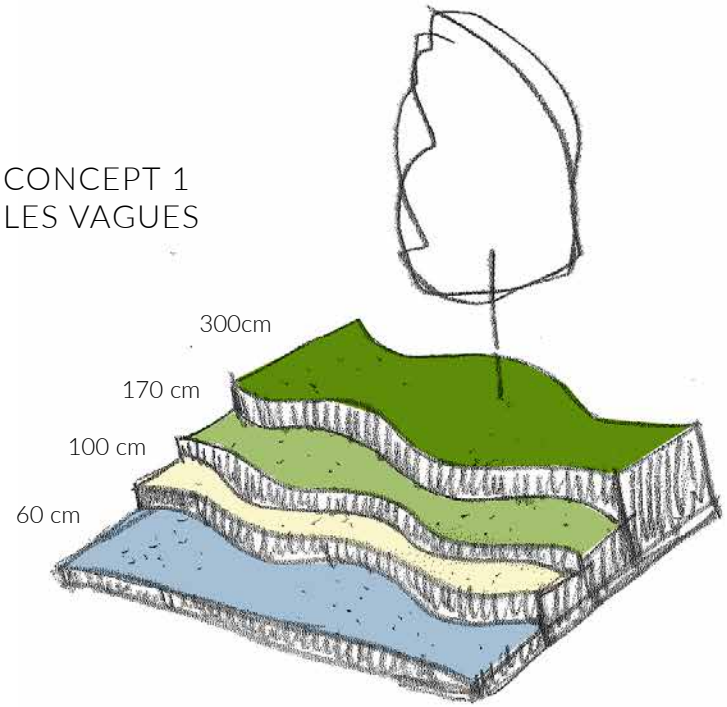

CRITÈRE DU CONCEPT	BOURASSA / PIE-IX	SAILLIES
échelle	+	
formes	+	
couleurs	+	
entretien		+

CONCEPT 2 :
AU PIED DES RAPIDES

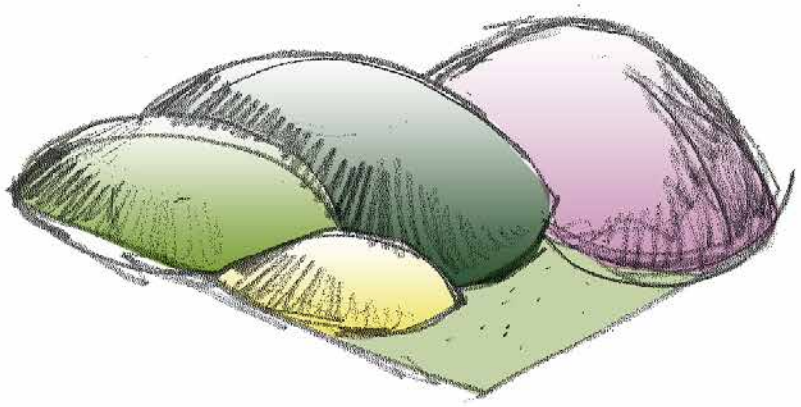

CRITÈRE DU CONCEPT	BOURASSA / PIE-IX	SAILLIES
échelle	+	
formes		+
couleurs		+
entretien		+

CONCEPT 1

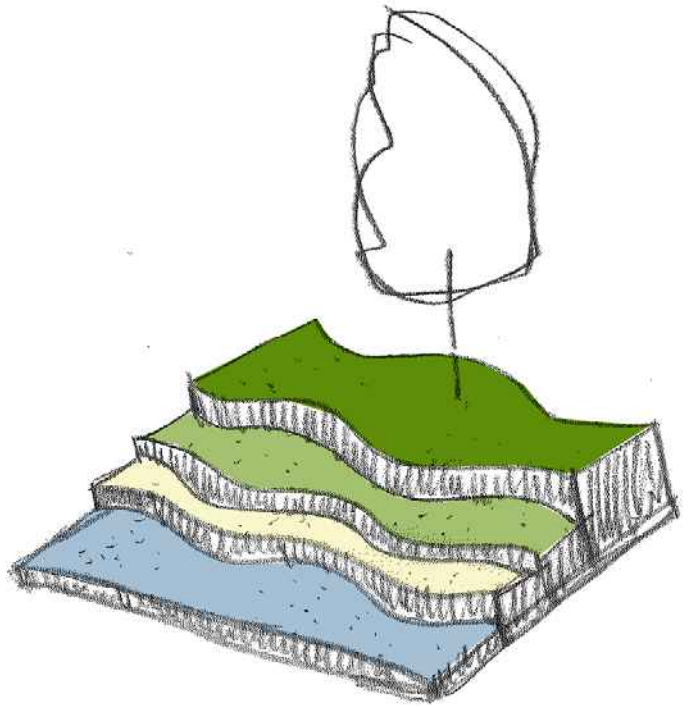

CONCEPT 1 | PRINCIPE D'AMÉNAGEMENT

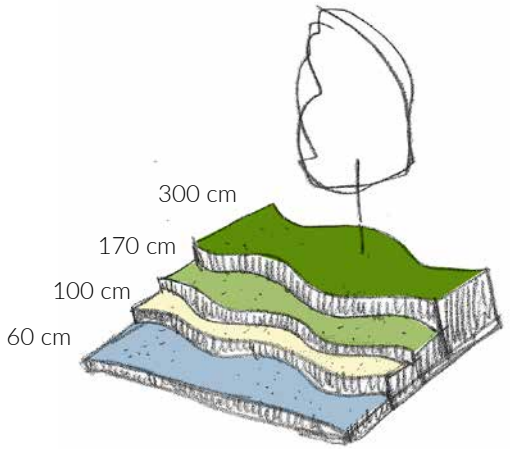

NOTE : La composante échelle aura un impact selon le budget attribué

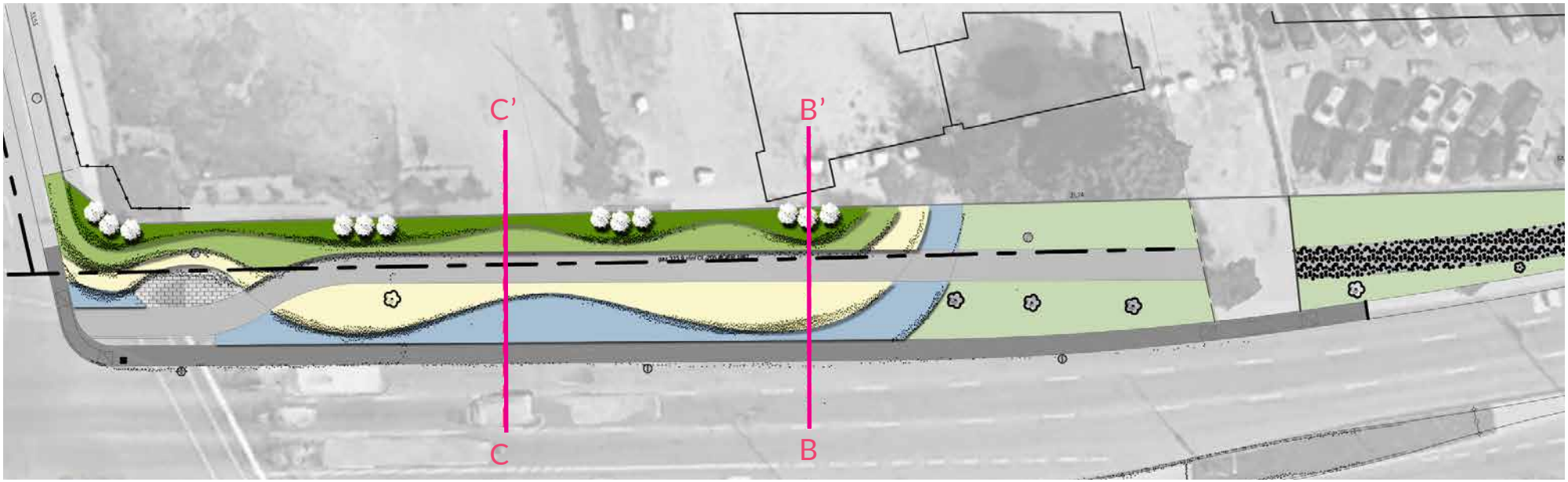

Concept 1
Grande échelle

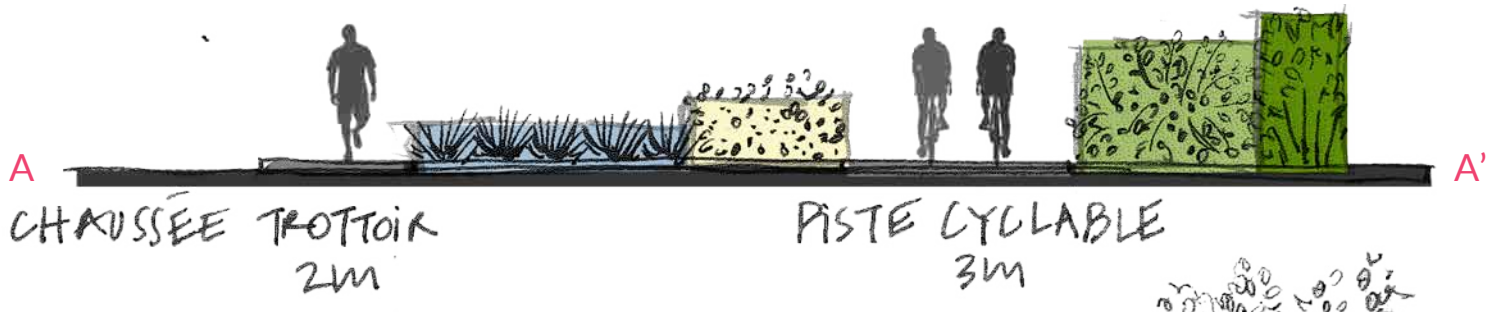

Concept 1
Grande et petite
échelles

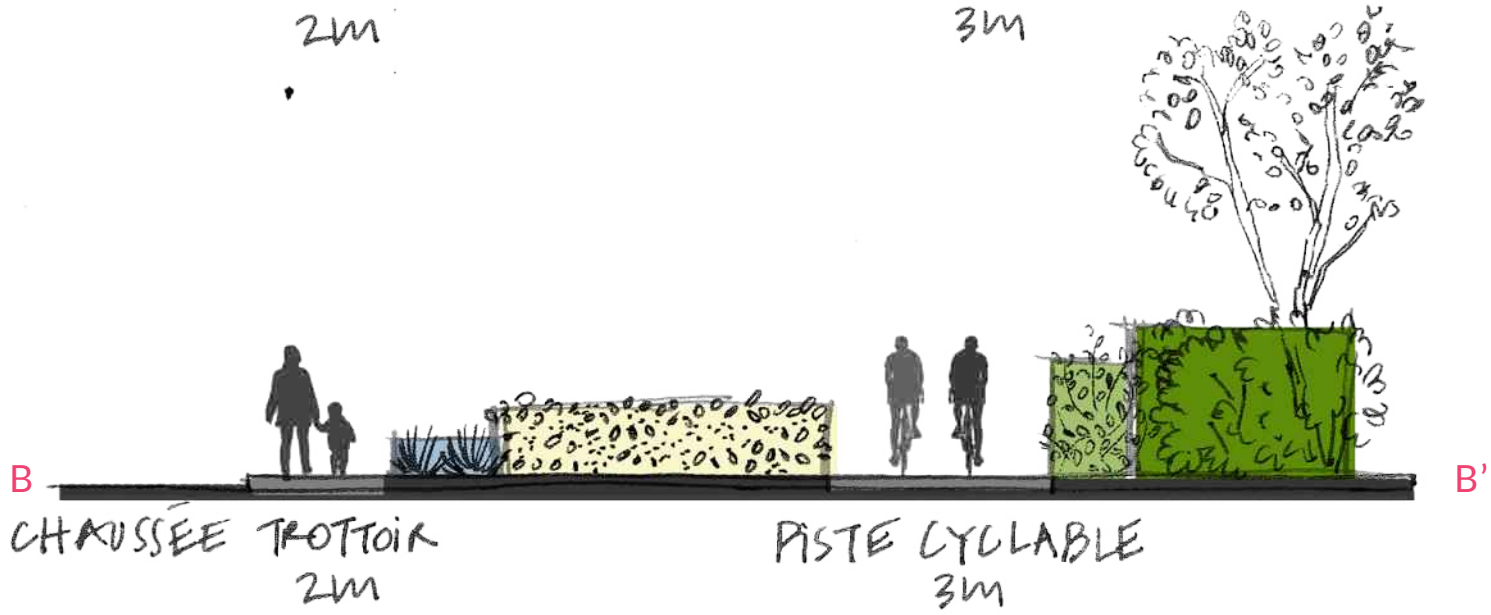

Concept 1 - petite échelle

Concept 1
Petite échelle

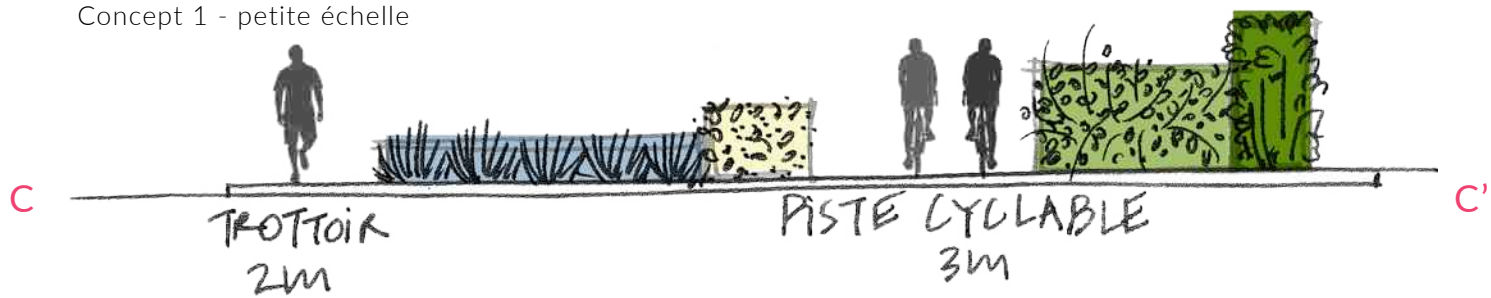

CONCEPT 1 | PRINCIPE : CROQUIS DEPUIS LA PLACETTE

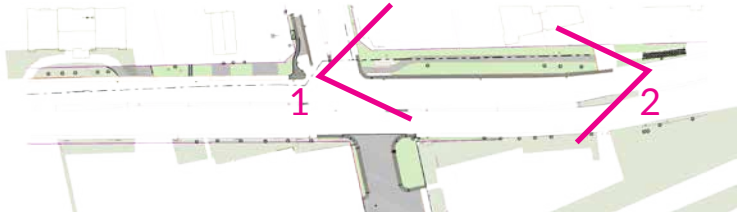





CONCEPT 1 | PRINCIPE : CROQUIS DEPUIS LE BLD HENRI-BOURASSA

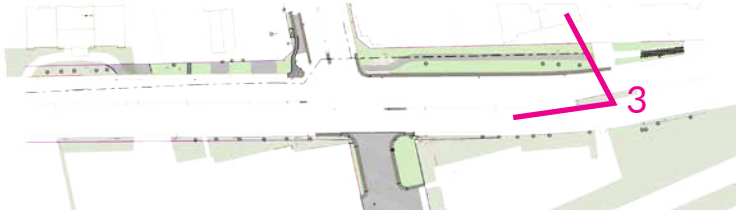



CONCEPT 1 | PLAN D'ENSEMBLE TEXTURES ET COULEURS DES VÉGÉTAUX

OPTION 1

NOTE : La composante échelle aura un impact selon le budget attribué

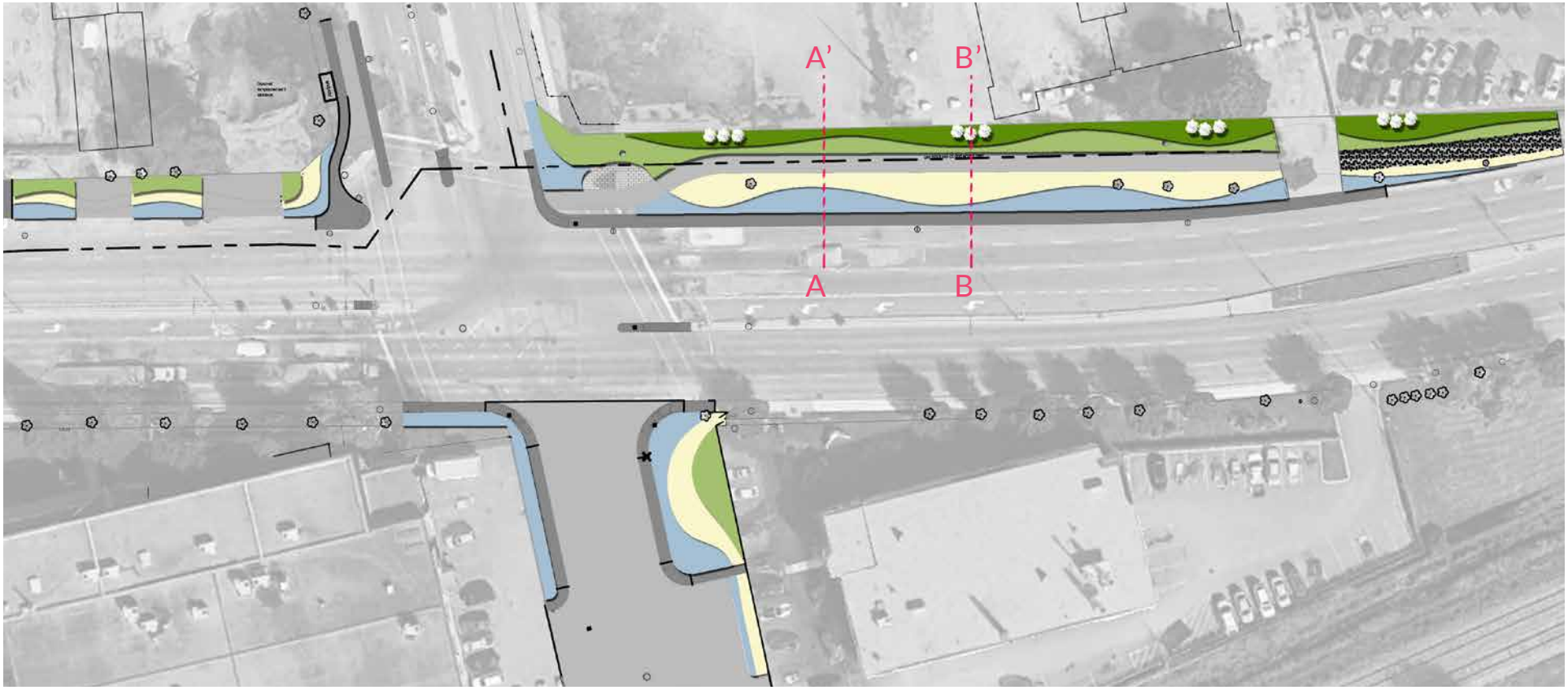

HAUTEUR 60 CM

Elymus arenarius Blue Dune 0.60 m
Lathyrus maritimus | *0.30* m

HAUTEUR 100 CM

Caragana pygmea | 1m
Hypericum kalmianum | 1m
Lotier corniculé | 0.30m

HAUTEUR 170 CM

Calamagrostis acutiflora 'Stricta' | 1.70 m
Trèfle blanc | 0.15 m

HAUTEUR 300

Sambucus canadensis | 3,00 m
Cornus racemosa | 3,00 m
Trèfle blanc | 0.15 m

PLANTE ACCENT

Amelanchier x grandiflora | 6,00 m

CONCEPT 1 | PLAN D'ENSEMBLE TEXTURES ET COULEURS DES VÉGÉTAUX

OPTION 2
NOTE COMPOSANTE ÉCHELLE : Plus de surfaces plantées pour une échelle plus comparable avec celle de PIE IX
Nouveau budget

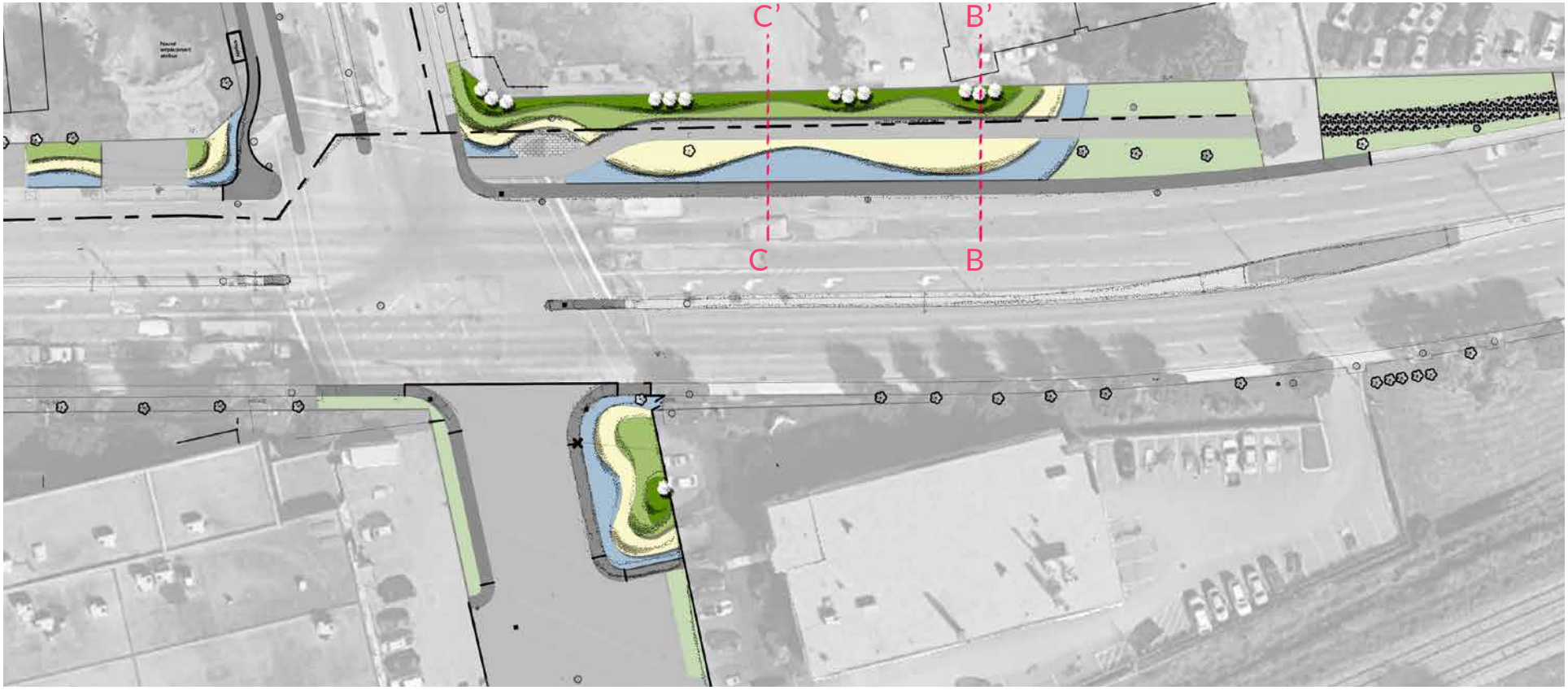

HAUTEUR 60 CM

Elymus arenarius Blue Dune 0.60 m
Lathyrus maritimus | **0.30** m

HAUTEUR 100 CM

Caragana pygmea | 1m
Hypericum kalmianum | 1m
Lotier corniculé | 0.30m

HAUTEUR 170 CM

Calamagrostis acutiflora 'Stricta' | 1.70 m
Trèfle blanc | 0.15 m

HAUTEUR 300

Sambucus canadensis | 3,00 m
Cornus racemosa | 3,00 m
Trèfle blanc | 0.15 m

PLANTE ACCENT

Amelanchier x grandiflora | 6,00 m

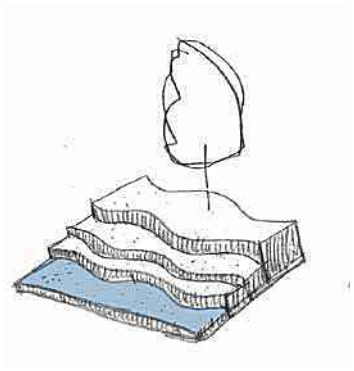

HAUTEUR 60 CM

ELYMUS ARENARIUS ‘BLUE DUNE’ 0.60 m

Zone de rusticité: 2a
valeur ornementale élevée, rustique, indigène au Québec, peu exigeant, bonne disponibilité
‘Wentworth’ 2.5m





LATHYRUS MARITIMUS 0.30 m

Légumineuse
Valeur ornementale élevée, faible disponibilité, croissance moyenne
Zone de rusticité 4b





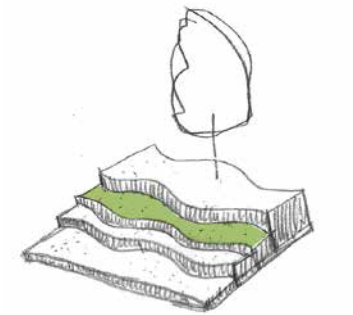

HAUTEUR 170 CM

CALAMAGROSTIS ACUTIFLORA ‘STRICTA’ 1,30 - 1.70 m





TRÈFLE BLANC 0,10-0,15 m

Légumineuse





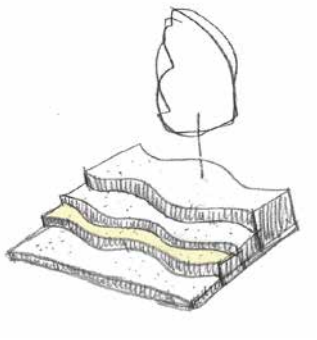

HAUTEUR 100 CM

CARAGANA PYGMEA
1m

Zone de rusticité: 2a
Disponibilité faible
Fabacées - legumineuses





HYPERICUM KALMIANUM
0.9-1m

Bonne rusticité, indigène au Québec, fleurit sur le bois de l'année, interessant par sa floraison, bonne disponiblité.
Zone de rusticité: 4a





LOTIER CORNICULÉ
0,10-0.30 m

Légumineuse complémentaire




AUTRES OPTIONS

POTENTILLA FRUTICOSA
1.2m

Entretien minimal, attire papillon, taille peu fréquente, valeur ornementale élevée, bonne disponibilité
'Dakota Goldrush' **1m**
'Coronation triumph' **1m**



GENISTA TINCTORIA
0.8-1m

Bonne rusticité, bonne disponibilité, (taille au printemps pour eliminer branches endommagées par le gel
Zone de rusticité:3a
Fabacées - legumineuses





HAUTEUR 300

SAMBUCUS CANADENSIS
3 m

Rustique, indigène au Québec, tolère la pollution, bonne disponibilité, taille legere et occasionnelle, croissance rapide, valeur ornementale élevée. Zone de rusticité 3a





CORNUS RACEMOSA
3 m

Rustique, indigène au Québec, croissance lente, faible disponibilité, valeur ornementale élevée







TRÈFLE BLANC
0,10-0,15 m
Légumineuse





AUTRES OPTIONS

VIBURNUM TRILOBUM
4 m
Zone de rusticité: 2a
valeur ornementale élevée, rustique, indigène au Québec, peu exigeant, bonne disponibilité
'Wentworth' 2.5m



SAMBUCUS NIGRA
4 m

Valeur ornementale élevée, faible disponibilité, croissance moyenne
Zone de rusticité 4b



CONCEPT 1 | PERSPECTIVE

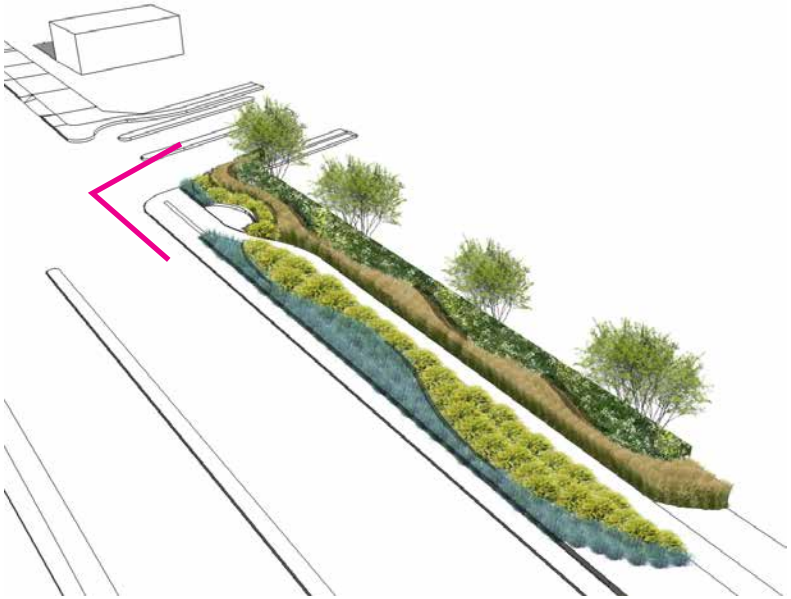



CONCEPT 2

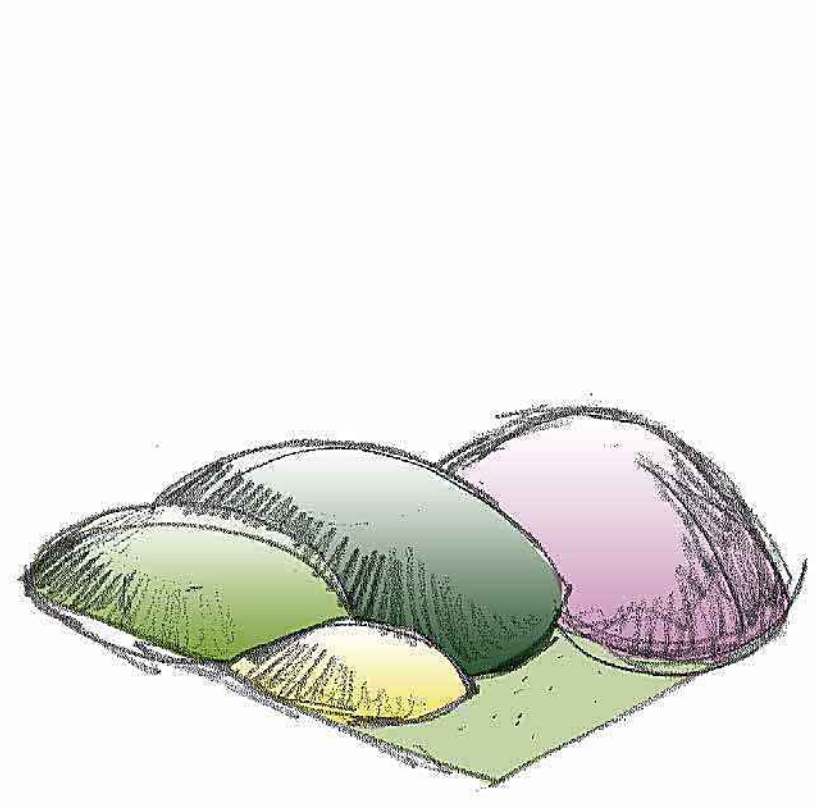

CONCEPT 2 | PRINCIPE D'AMÉNAGEMENT

NOTE : La composante échelle aura un impact selon le budget attribué

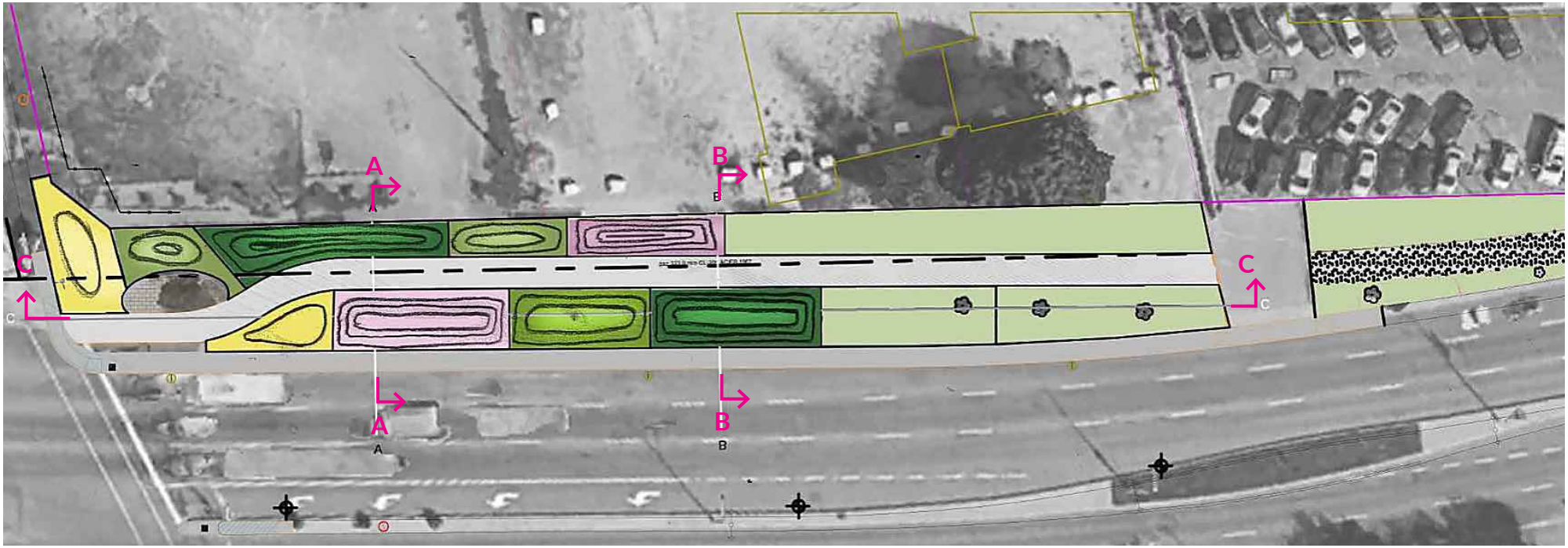

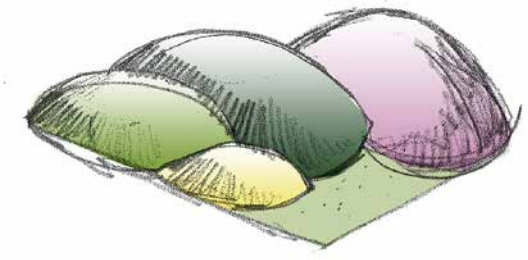

400 cm en arrière plan | 200 cm en premier plan

200 cm

120 cm

75 cm

CONCEPT 2 | COUPES ET ÉLÉVATION



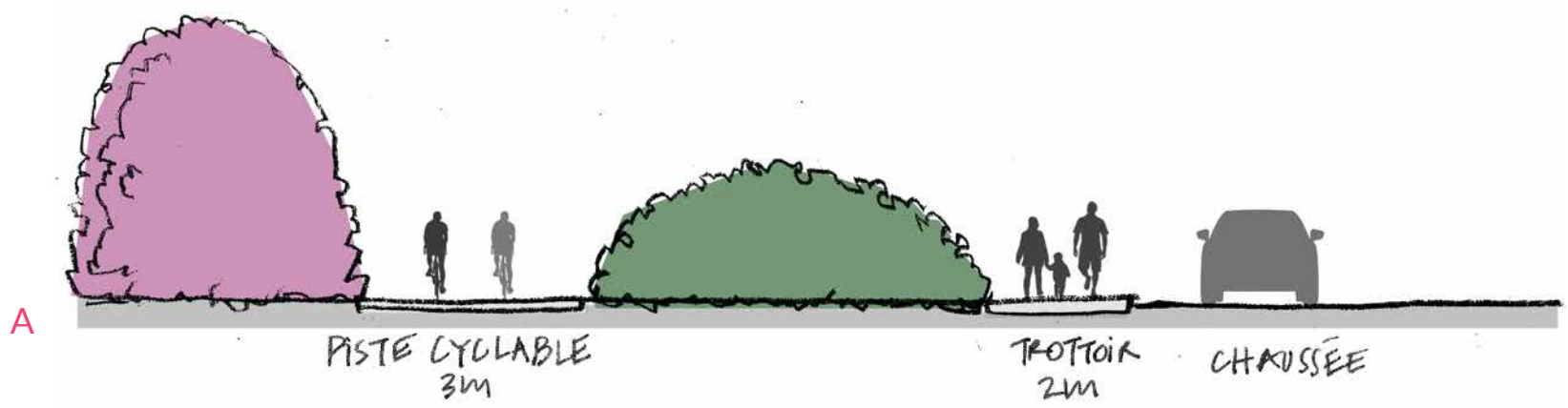

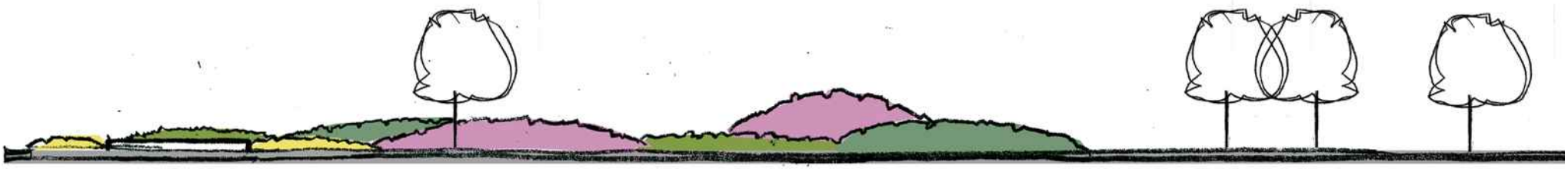

CONCEPT 2 | PRINCIPE : CROQUIS DEPUIS LA PLACETTE

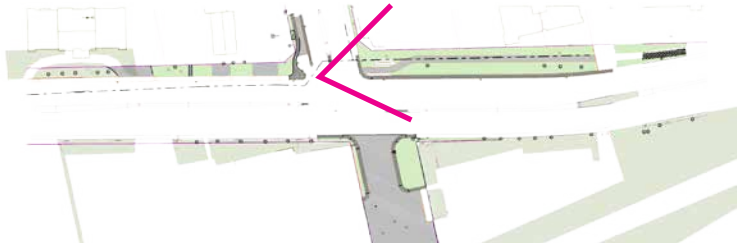



CONCEPT 2 | PRINCIPE : CROQUIS DEPUIS LA PISTE CYCLABLE

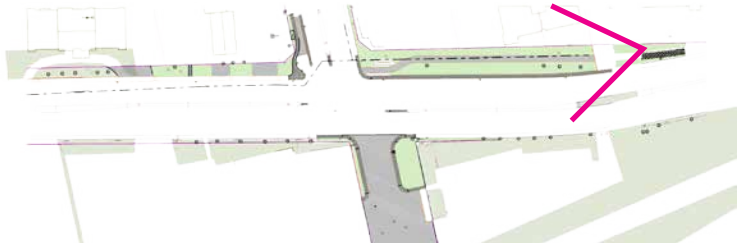

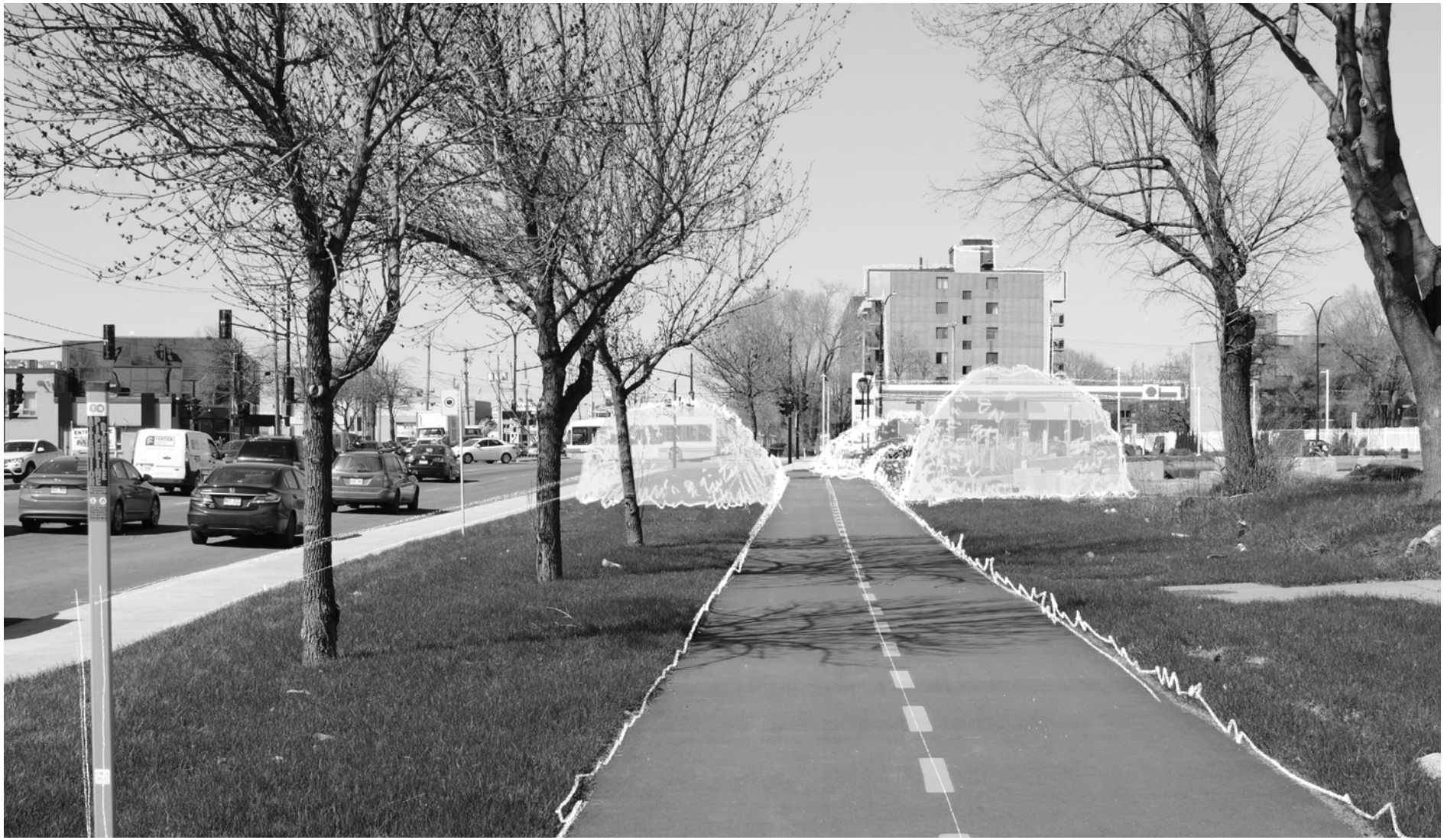

CONCEPT 2 | PLAN D'ENSEMBLE TEXTURES ET COULEURS DES VÉGÉTAUX

OPTION 1

NOTE : La composante échelle aura un impact selon le budget attribué



HAUTEUR = 2 à 4m	HAUTEUR = 2.5m	HAUTEUR = 1.2m	HAUTEUR = 0.75m
Salix petiolaris *4m*	*Viburnum trilobum 'Wentworth'* | *2.50 m*	*Hydrangea paniculata Diamantino* | *1,20 m*	*Rudbeckia fulgida Goldsturm*
Salix purpurea 'Gracilis' *1.75m*	*Spiraea x vanhouttei* *2.00 m*	*Hydrangea paniculata Bombshell* | *0.80 m*	

CONCEPT 2 | PLAN D'ENSEMBLE TEXTURES ET COULEURS DES VÉGÉTAUX

OPTION 2

NOTE COMPOSANTE ÉCHELLE : Plus de surfaces plantées pour une échelle plus comparable avec celle de PIE IX

Nouveau budget

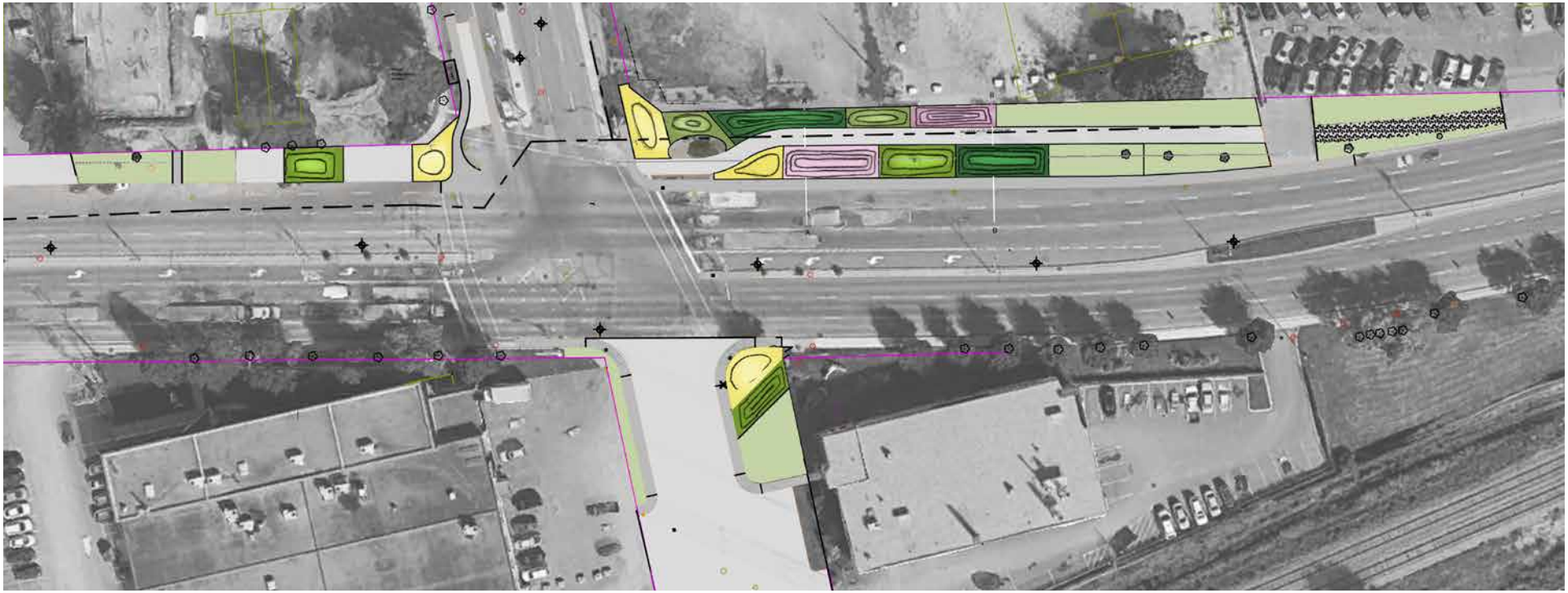

HAUTEUR = 2 à 4m	HAUTEUR = 2.5m	HAUTEUR = 1.2m	HAUTEUR = 0.75m
Salix petiolaris *4m*	*Viburnum trilobum 'Wentworth'* | *2.50 m*	*Hydrangea paniculata Diamantino* | *1,20 m*	*Rudbeckia fulgida Goldsturm*
Salix purpurea 'Gracilis' *1.75m*	*Spiraea x vanhouttei* *2.00 m*	*Hydrangea paniculata Bombshell* | *0.80 m*	

CONCEPT 2 | CHOIX DE PLANTES

HAUTEUR = 2 à 4m

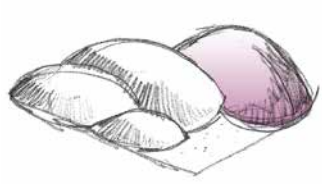

SALIX PETIOLARIS
2 à 4m

Indigène
Bonne rusticité
Rameau pourpre
Jeune feuilles soyeuses devenant glabres





SALIX PURPUREA ‘GRACILIS’

1.5-1.75m

Zone de rusticité: 2b
Rameaux pourpre





LATHYRUS MARITIMUS
0.30 m

Légumineuse
Valeur ornementale élevée, faible disponibilité, croissance moyenne
Zone de rusticité 4b





HAUTEUR = 2.5m

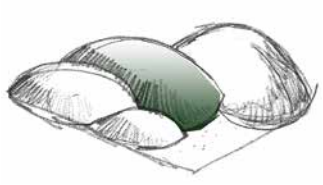

VIBURNUM TRILOBUM 'WENTWORTH'
2.5m

Rustique Indigene, peu exigeant, larges fruits roouges, comestibles et persistants
Zone de rusticité: 2A





SPIRAEA X VANHOUTTEI
2m

Zone de rusticité:
Disponibilité





TRÈFLE BLANC
0,10-0,15 m
Légumineuse





AUTRES OPTIONS

CORNUS STOLONIFERA
2m





CONCEPT 2 | CHOIX DE PLANTES

HAUTEUR = 1.2m

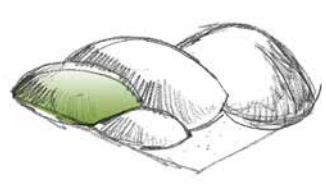

HYDRANGEA PANICULATA DIAMANTINO
1.2m

Zone de rusticité:





HYDRANGEA PANICULATA BOMBSHELL
0.8m

Zone de rusticité : 4
Peu d'entretien, croissance rapide, tolérance au sel
Intérêt esthétique





TRÈFLE BLANC
0,10-0,15 m
Légumineuse





AUTRES OPTIONS

SYRINGA BLOOMERANG PURPLE
1.2m

Zone de rusticité: 4
Peu d'entretien, robuste
Intéret esthétique
Intérêt pollinisateurs



SYRINGA MEYERI PALIBIN
1-1.2m

Zone de rusticité: 3a
Peu d'entretien, robuste
Intéret esthétique
Intérêt pollinisateurs



HAUTEUR = 0.75m

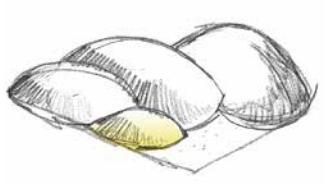

RUDBECKIA FULG. GOLDSTURM 0.75m

Zone de rusticité: 2
Floraison jaune juil-août
Peu d'entretien, croissance rapide, robuste.
Intérêt esthétique annuel
intéret biodiversité





LOTIER CORNICULÉ 0,10-0.30 m

Légumineuse complémentaire





AUTRES OPTIONS

ACHILLEA MILLEFOLIUM SUNNY SEDUCTION | 0.5 m

Zone de rusticité : 2
Floraison jaune juin à août
croissance rapide, peu d'entretien, robuste, tolérance sel.
Intérêt esthétique annuel
intéret biodiversité





CONCEPT 2 | PERSPECTIVE



Montréal-Nord
Montréal

FOURNITURE ET PLANTATION
ENTRÉE HENRI-BOURASSA / LANGELIER

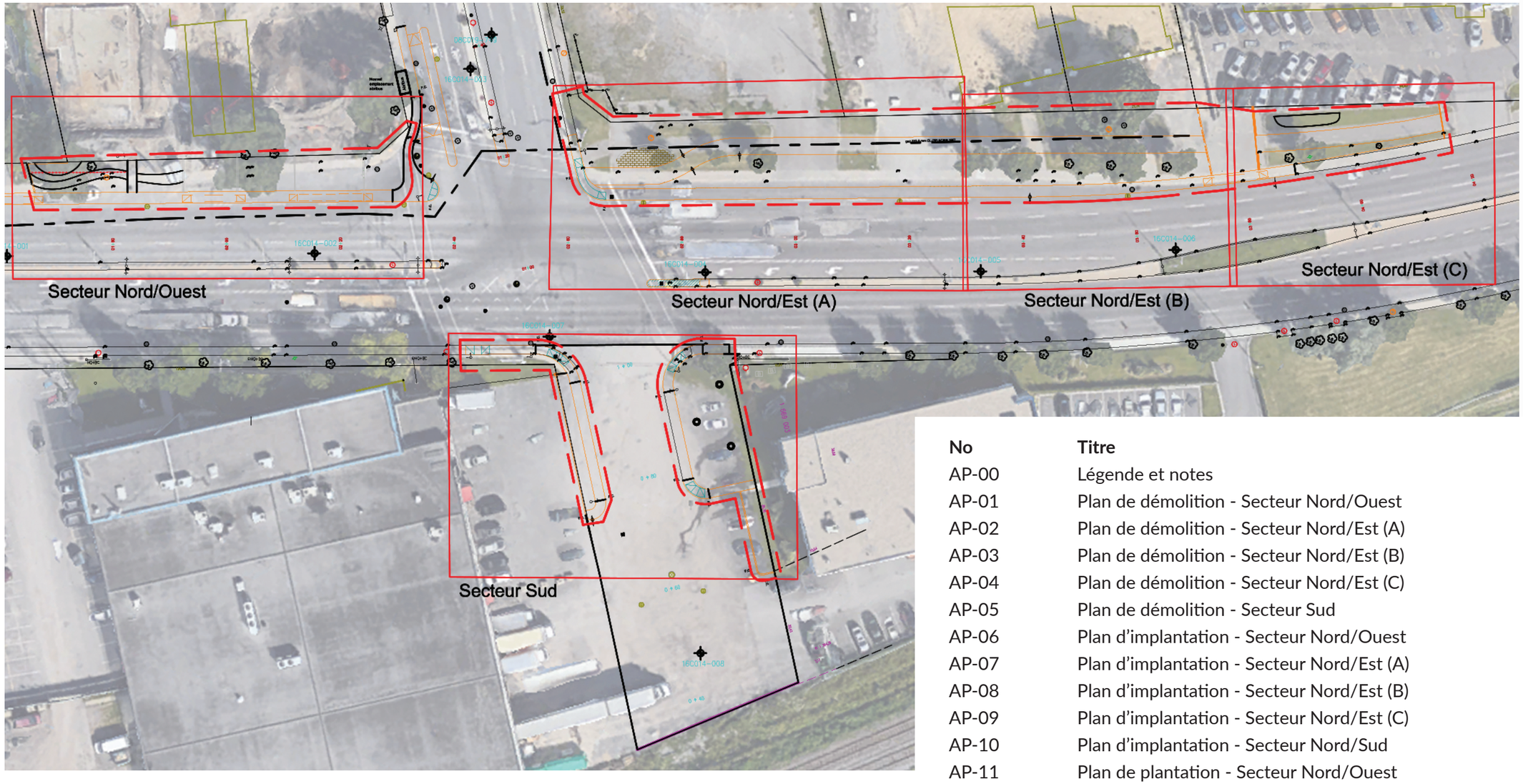

No	Titre
AP-00	Légende et notes
AP-01	Plan de démolition - Secteur Nord/Ouest
AP-02	Plan de démolition - Secteur Nord/Est (A)
AP-03	Plan de démolition - Secteur Nord/Est (B)
AP-04	Plan de démolition - Secteur Nord/Est (C)
AP-05	Plan de démolition - Secteur Sud
AP-06	Plan d'implantation - Secteur Nord/Ouest
AP-07	Plan d'implantation - Secteur Nord/Est (A)
AP-08	Plan d'implantation - Secteur Nord/Est (B)
AP-09	Plan d'implantation - Secteur Nord/Est (C)
AP-10	Plan d'implantation - Secteur Nord/Sud
AP-11	Plan de plantation - Secteur Nord/Ouest
AP-12	Plan de plantation - Secteur Nord/Est (A)
AP-13	Plan de plantation - Secteur Nord/Est (B)
AP-14	Plan de plantation - Secteur Nord/Est (C)
AP-15	Plan de plantation - Secteur Nord/Sud

No	Description	Date	Par
1	Émis pour soumission	2018-10-02	

Révisions

Échelle :
Date : 2018-10-02
Dessin : L. Nast
Responsable du projet : E. Beauregard
Approbation : E. Beauregard

Nom du projet :
FOURNITURE ET PLANTATION
ENTRÉE HENRI-BOURASSA / LANGELIER

Titre du plan :
Page couverture

No du plan : 18
No de projet : 18-003
No 1

TYPE DE LIGNE

- Ligne de cadastre
- Limite de travaux
- Ligne de gaz
- Bordures

IMPLANTATION

- 10.00 — Mesure en mètre
- R5.64 — Rayon de courbe en mètre
- Lit de plantation vivaces
- Lit de plantation arbustes à petit développement
- Lit de plantation arbustes à grand développement
- Fosse d'arbre

ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

- Lampadaire
- Lampadaire simple
- Lampdaire double
- Feux de signalisation
- Asphalte existant

GÉNÉRAL

- Surface de gazon existant à enlever
- Surface d'asphalte et fondation granulaire à enlever
- Arrosage automatique à enlever

PLANTATION

EXISTANTE

- Végétaux / Souches à retirer
- Arbres à conserver
  Périmètre de protection nécessaire

PROPOSÉE

- Amélanchier (AME)
- Sambucus (SAM)
- Calamagrostis (CAL)
- Caragana (CAR)
- Elymus (ELY)
- XXX / QTÉ — Clé de plantation

NOTES GÉNÉRALES

1- Devis à consulter

No	Description	Date	Par
1	Émis pour soumission	02/10/18	

Révisions

Échelle : 1:200
Date : 02/10/18
Dessin : Laure Nast
Responsable du projet :
Approbation : Élise Beauregard

Nom du projet :
FOURNITURE ET PLANTATION
ENTRÉE HENRI-BOURASSA / LANGELIER

Titre du plan :
LÉGENDE ET NOTES

No du plan : AP00
No de projet : 18-003
No 2 / 18

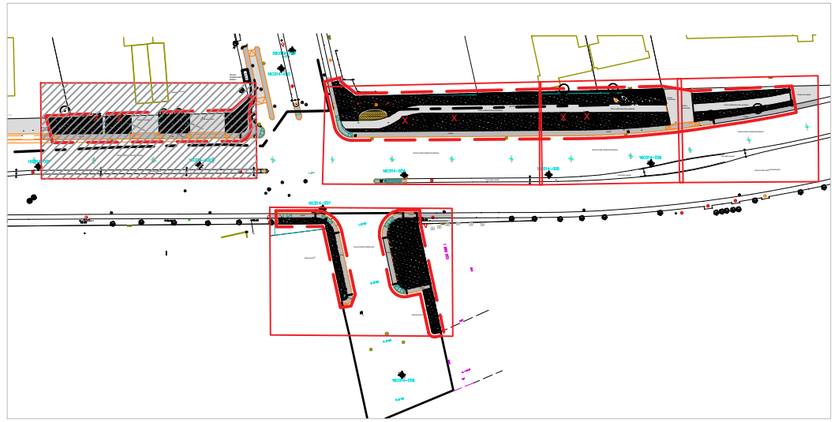

Plan de localisation - Secteur Nord/Ouest

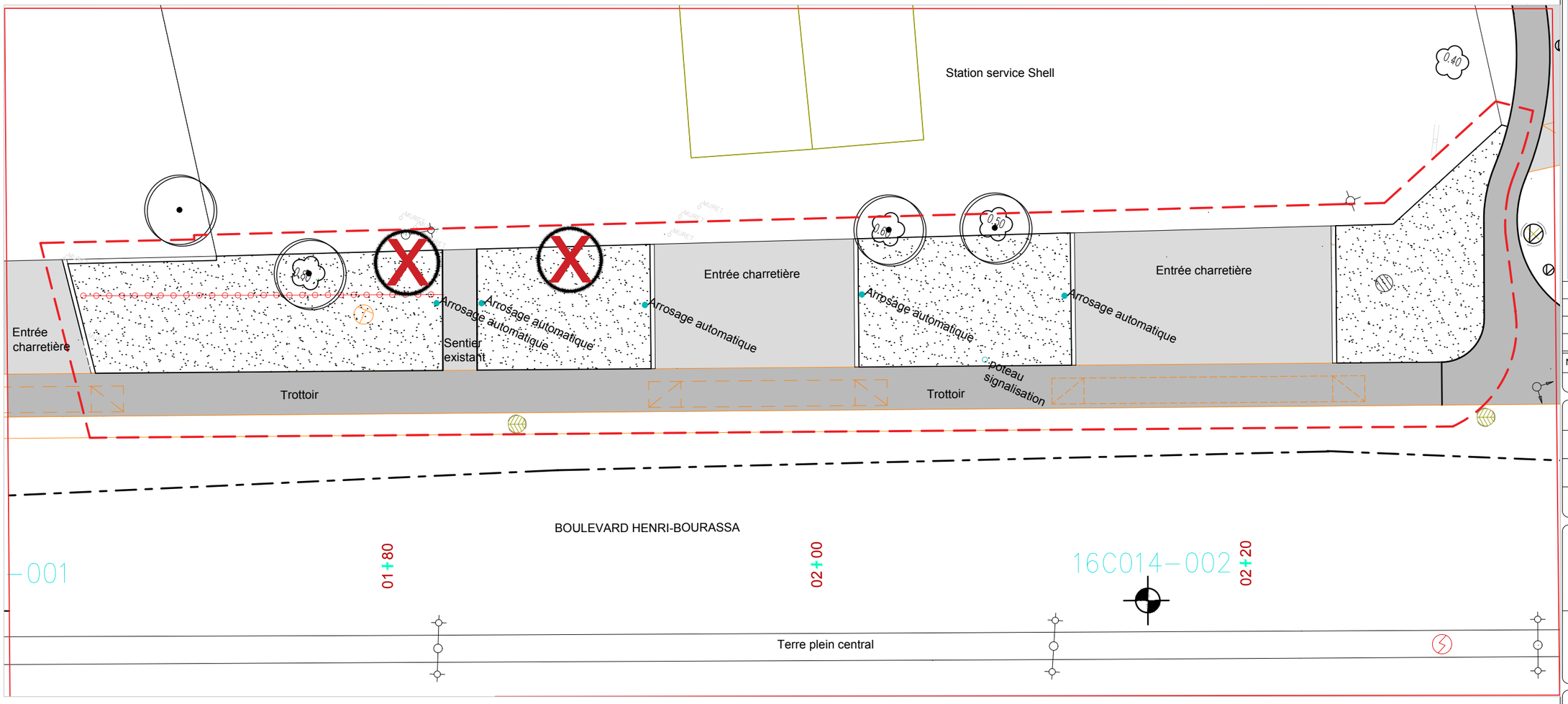

LÉGENDE :

TYPE DE LIGNE
- Ligne de cadastre
- Limite de travaux
- Ligne de gaz
- Bordures

ECLAIRAGE ET SIGNALISATION
- Lampadaire
- Lampadaire simple
- Lampdaire double
- Feux de signalisation

GÉNÉRAL
- Surface de gazon existant à enlever
- Surface d'asphalte et fondation granulaire à enlever
- Arrosage automatique à enlever
- Asphalte existant

PLANTATION EXISTANTE
- Végétaux / Souches à retirer
- Arbres à conserver
  Périmètre de protection nécessaire

No	Description	Date	Par
2	Émis pour soumission	02/10/18	
1	Émis pour commentaires	19/07/18	

Révisions

Échelle : 1:200
Date : 02/10/18
Dessin : L. Nast
Responsable du projet : E. Beauregard
Approbation : E. Beauregard

Nom du projet :
FOURNITURE ET PLANTATION
ENTRÉE HENRI-BOURASSA / LANGELIER

Titre du plan :
PLAN DE PRÉPARATION DU SITE
Secteur Nord-Ouest

No du plan : AP01
No de projet : 18-003

No 3 18

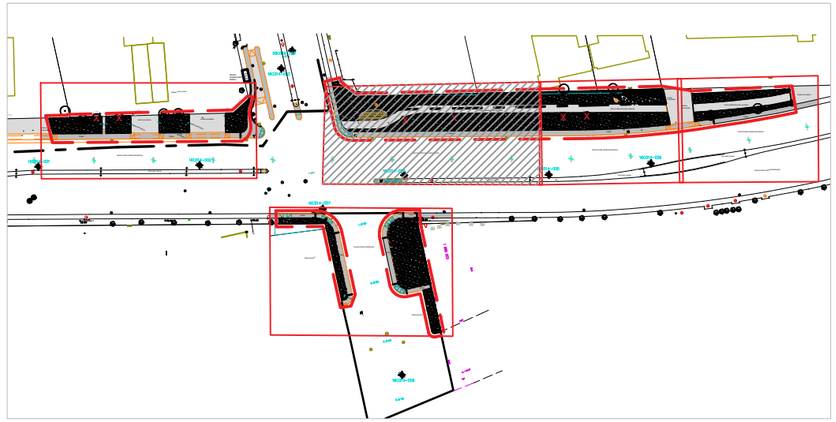

Plan de localisation - Secteur Nord/Est (A)

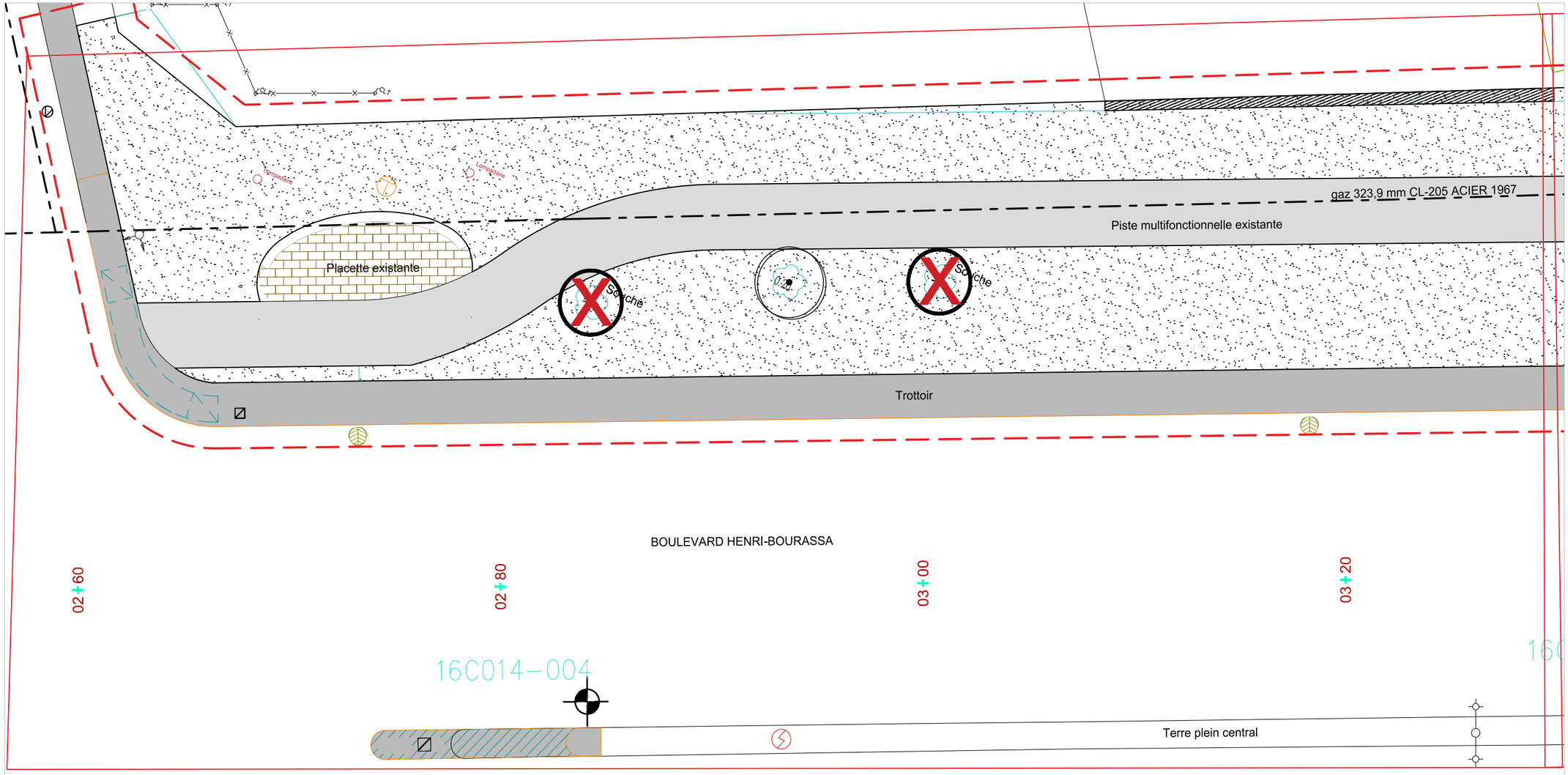

LÉGENDE :

TYPE DE LIGNE
- Ligne de cadastre
- Limite de travaux
- Ligne de gaz
- Bordures

ECLAIRAGE ET SIGNALISATION
- Lampadaire
- Lampadaire simple
- Lampdaire double
- Feux de signalisation

GÉNÉRAL
- Surface de gazon existant à enlever
- Surface d'asphalte et fondation granulaire à enlever
- Arrosage automatique à enlever
- Asphalte existant

PLANTATION EXISTANTE
- Végétaux / Souches à retirer
- Arbres à conserver
  Périmètre de protection nécessaire

No	Description	Date	Par
2	Émis pour soumission	02/10/18	
1	Émis pour commentaires	19/07/18	

Révisions

Échelle : 1:200
Date : 02/10/18
Dessin : L. Nast
Responsable du projet : E. Beauregard
Approbation : E. Beauregard

Élise Beauregard #145

Nom du projet :

FOURNITURE ET PLANTATION
ENTRÉE HENRI-BOURASSA / LANGELIER

Titre du plan :

PLAN DE PRÉPARATION DU SITE
Secteur Nord-Est (A)

No du plan : AP02
No de projet : 18-003

No 4/18

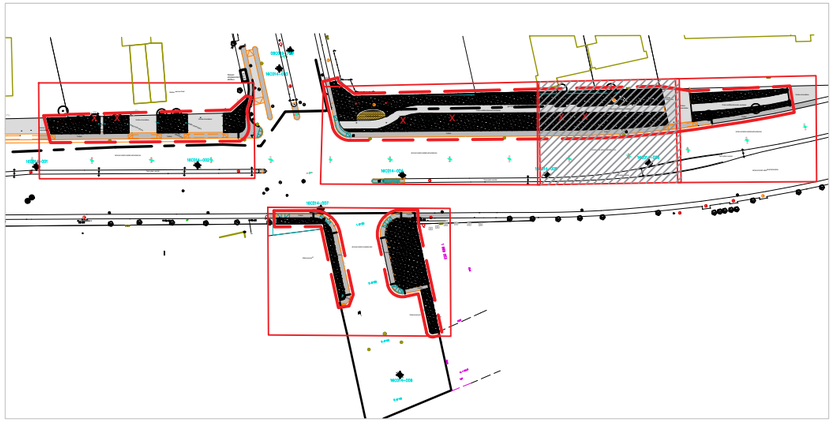

Plan de localisation - Secteur Nord/Est (B)

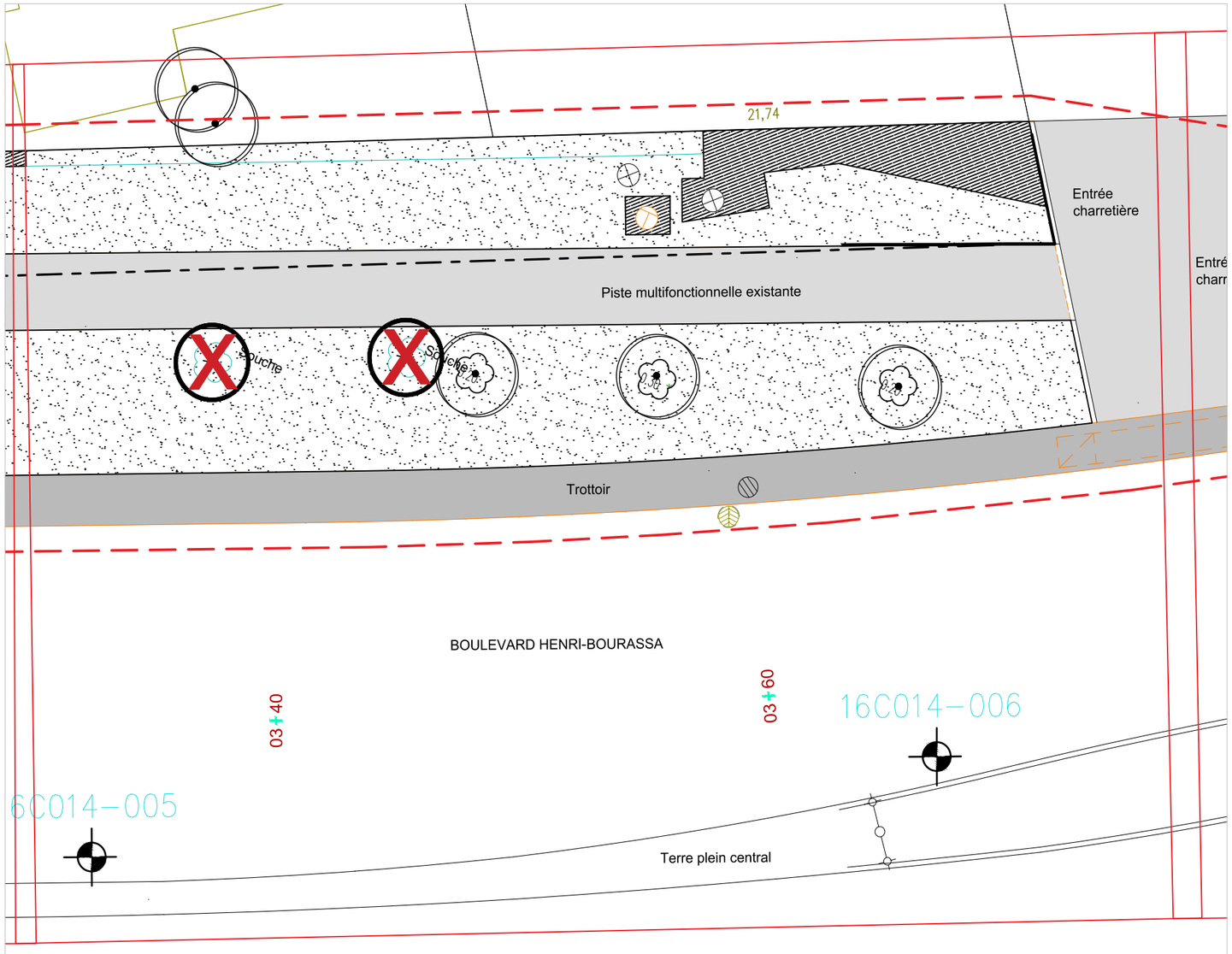

LÉGENDE :

TYPE DE LIGNE
- Ligne de cadastre
- Limite de travaux
- Ligne de gaz
- Bordures

ECLAIRAGE ET SIGNALISATION
- Lampadaire
- Lampadaire simple
- Lampdaire double
- Feux de signalisation

GÉNÉRAL
- Surface de gazon existant à enlever
- Surface d'asphalte et fondation granulaire à enlever
- Arrosage automatique à enlever
- Asphalte existant

PLANTATION EXISTANTE
- Végétaux / Souches à retirer
- Arbres à conserver
  Périmètre de protection nécessaire

No	Description	Date	Par
2	Émis pour soumission	02/10/18	
1	Émis pour commentaires	19/07/18	

Révisions

Échelle : 1:200
Date : 02/10/18
Dessin : L. Nast
Responsable du projet : E. Beauregard
Approbation : E. Beauregard

Nom du projet :

FOURNITURE ET PLANTATION
ENTRÉE HENRI-BOURASSA / LANGELIER

Titre du plan :

PLAN DE PRÉPARATION DU SITE
Secteur Nord-Est (B)

No du plan : AP03
No de projet : 18-003

No 5 / 18



Plan de localisation - Secteur Nord/Est (C)

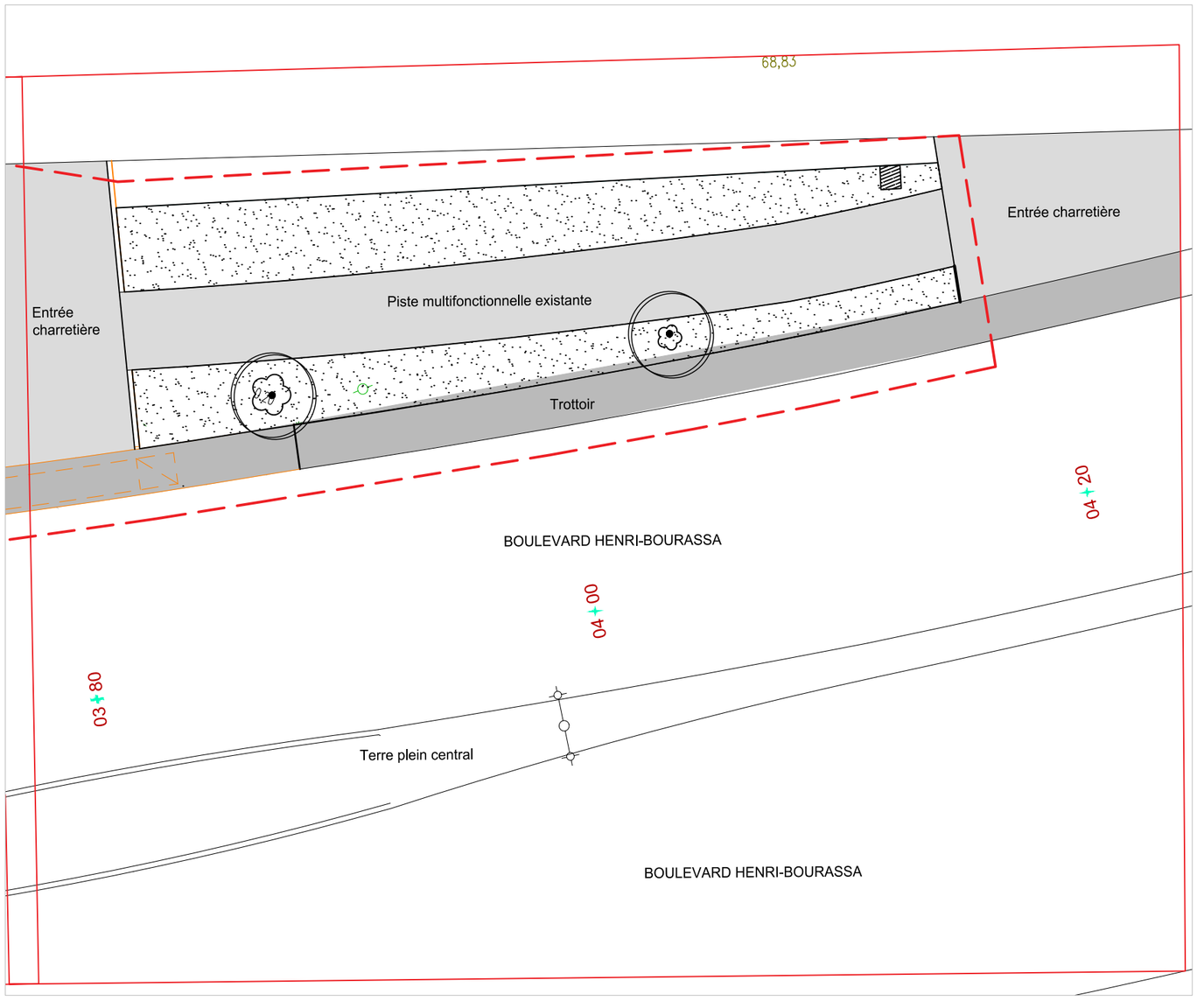

LÉGENDE :

TYPE DE LIGNE
- Ligne de cadastre
- Limite de travaux
- Ligne de gaz
- Bordures

ECLAIRAGE ET SIGNALISATION
- Lampadaire
- Lampadaire simple
- Lampdaire double
- Feux de signalisation

GÉNÉRAL
- Surface de gazon existant à enlever
- Surface d'asphalte et fondation granulaire à enlever
- Arrosage automatique à enlever
- Asphalte existant

PLANTATION EXISTANTE
- Végétaux / Souches à retirer
- Arbres à conserver
  Périmètre de protection nécessaire

No	Description	Date	Par
2	Émis pour soumission	02/10/18	
1	Émis pour commentaires	19/07/18	

Révisions

Échelle : 1:200
Date : 02/10/18
Dessin : L. Nast
Responsable du projet : E. Beauregard
Approbation : E. Beauregard

ASSOCIATION DES ARCHITECTES PAYSAGISTES DU QUÉBEC
Elisa Beauregard #145

Nom du projet :

FOURNITURE ET PLANTATION
ENTRÉE HENRI-BOURASSA / LANGELIER

Titre du plan :

PLAN DE PRÉPARATION DU SITE
Secteur Nord-Est (C)

No du plan : AP04
No de projet : 18-003
No 6 / 18

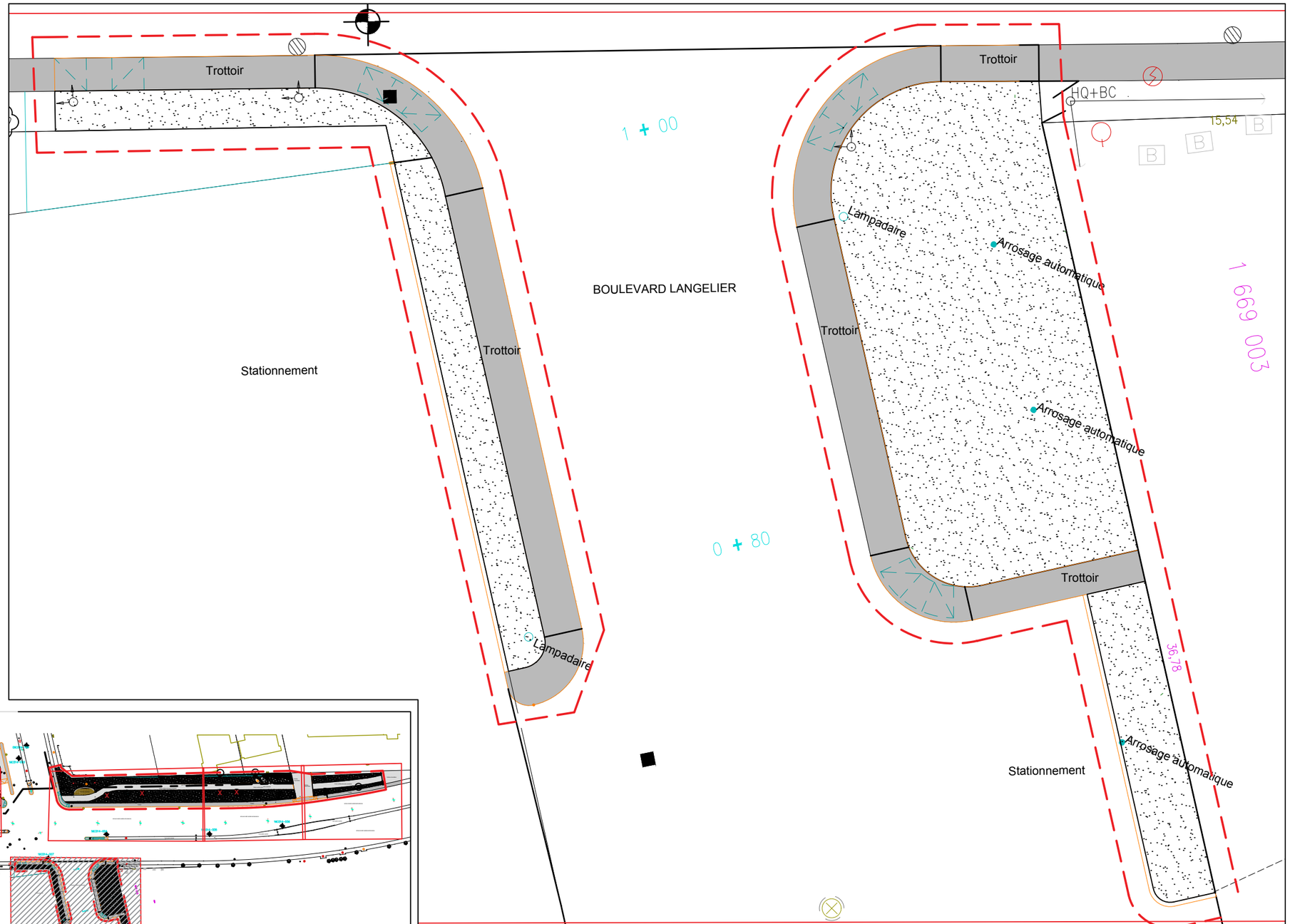

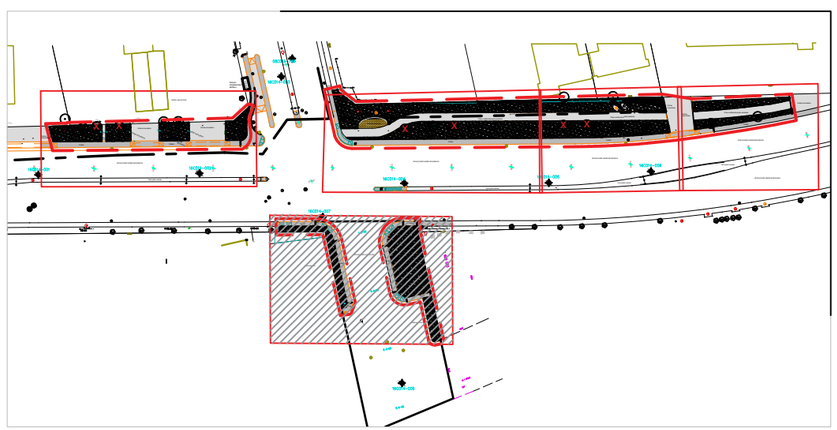

Plan de localisation - Secteur Nord/Sud

LÉGENDE :

TYPE DE LIGNE
- Ligne de cadastre
- Limite de travaux
- Ligne de gaz
- Bordures

ECLAIRAGE ET SIGNALISATION
- Lampadaire
- Lampadaire simple
- Lampdaire double
- Feux de signalisation

GÉNÉRAL
- Surface de gazon existant à enlever
- Surface d'asphalte et fondation granulaire à enlever
- Arrosage automatique à enlever
- Asphalte existant

PLANTATION EXISTANTE
- Végétaux / Souches à retirer
- Arbres à conserver
  Périmètre de protection nécessaire

No	Description	Date	Par
2	Émis pour soumission	02/10/18	
1	Émis pour commentaires	19/07/18	

Révisions

Échelle : 1:200
Date : 02/10/18
Dessin : L. Nast
Responsable du projet : E. Beauregard
Approbation : E. Beauregard

ASSOCIATION DES ARCHITECTES PAYSAGISTES DU QUÉBEC
Elisa Beauregard #145

Nom du projet :

FOURNITURE ET PLANTATION
ENTRÉE HENRI-BOURASSA / LANGELIER

Titre du plan :

PLAN DE PRÉPARATION DU SITE
Secteur Sud

No du plan : AP05
No de projet : 18-003

No 7 47/58 18

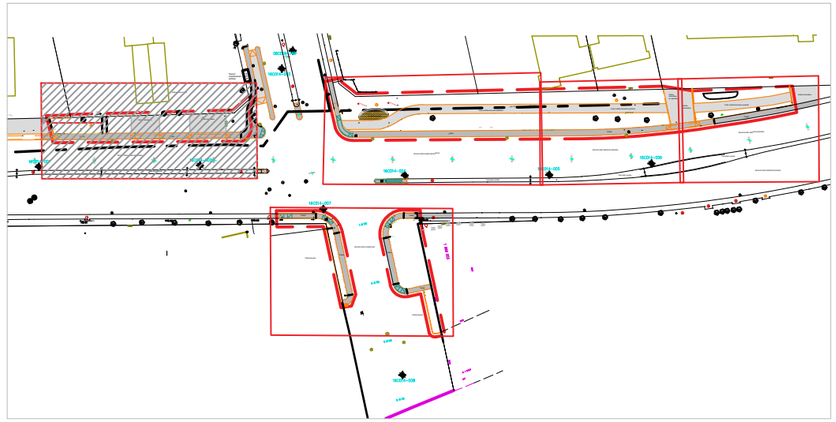

Plan de localisation - Secteur Nord/Ouest



LÉGENDE :

TYPE DE LIGNE

- Ligne de cadastre
- Limite de travaux
- Ligne de gaz
- Bordures

ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

- Lampadaire
- Lampadaire simple
- Lampdaire double
- Feux de signalisation
- Asphalte existant

IMPLANTATION

- 10.00 Mesure en mètre
- R5.64 Rayon de courbe en mètre
- Lit de plantation vivaces
- Lit de plantation arbustes à petit développement
- Lit de plantation arbustes à grand développement
- Fosse d'arbre

No	Description	Date	Par
2	Émis pour soumission	02/10/18	
1	Émis pour commentaires	19/07/18	

Révisions

Échelle : 1:200
Date : 02/10/18
Dessin : L. Nast
Responsable du projet : E. Beauregard
Approbation : E. Beauregard

ASSOCIATION DES ARCHITECTES PAYSAGISTES DU QUÉBEC
Elise Beauregard #145

Nom du projet :

FOURNITURE ET PLANTATION
ENTRÉE HENRI-BOURASSA / LANGELIER

Titre du plan :

PLAN D'IMPLANTATION DES LITS DE PLANTATION
Secteur Nord-Ouest

No du plan : AP06
No de projet : 18-003

No 8 48/58 18

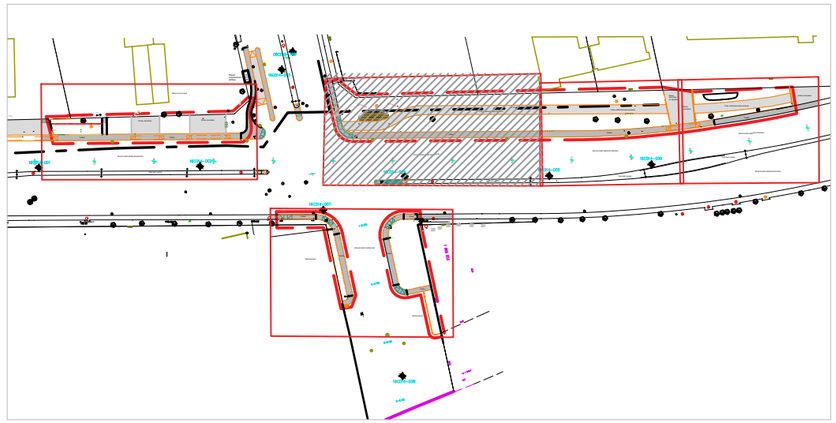

Plan de localisation - Secteur Nord/Est (A)

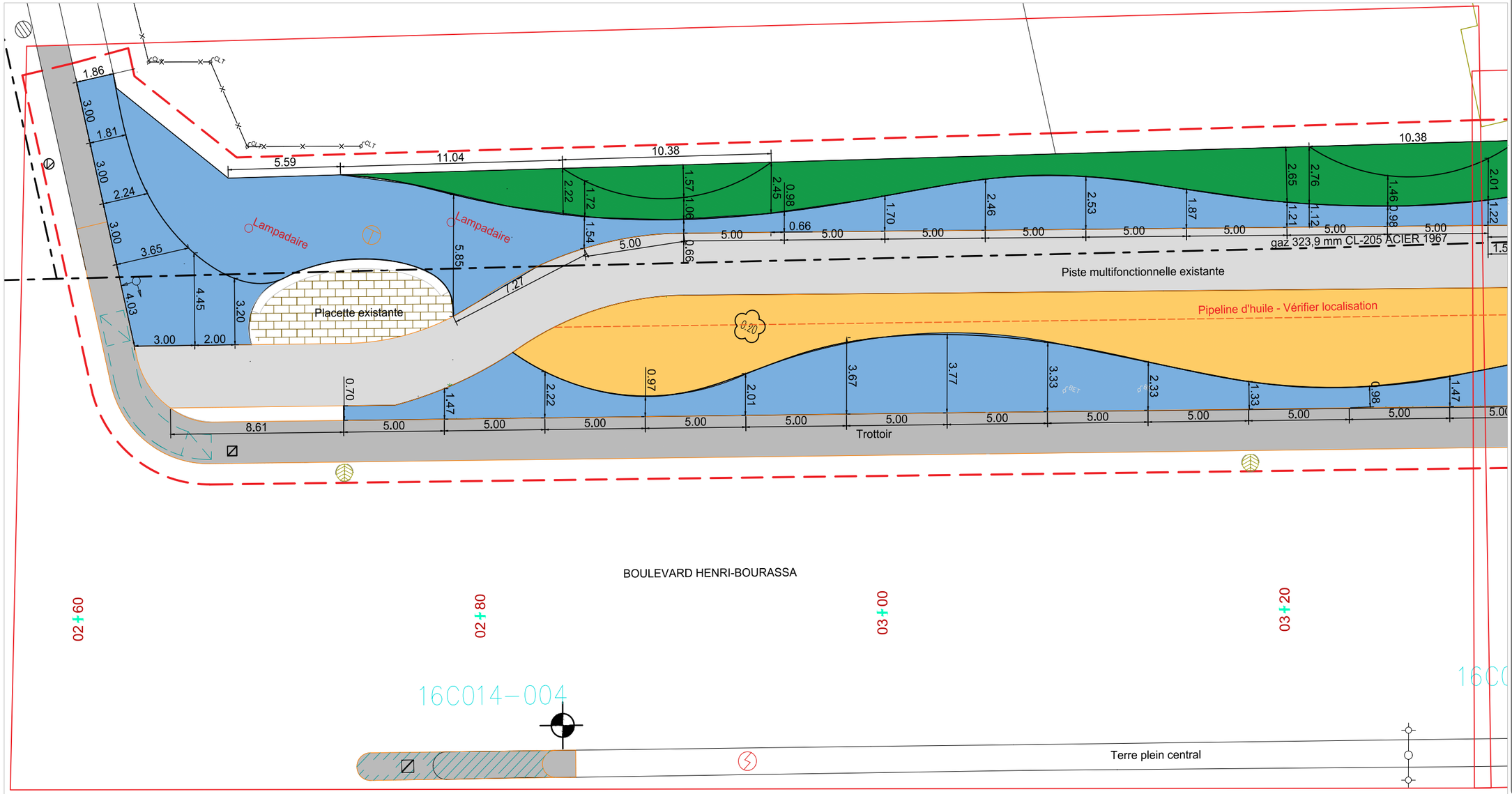

LÉGENDE :

TYPE DE LIGNE

- Ligne de cadastre
- Limite de travaux
- Ligne de gaz
- Bordures

ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

- Lampadaire
- Lampadaire simple
- Lampdaire double
- Feux de signalisation
- Asphalte existant

IMPLANTATION

- 10.00 Mesure en mètre
- R5.64 Rayon de courbe en mètre
- Lit de plantation vivaces
- Lit de plantation arbustes à petit développement
- Lit de plantation arbustes à grand développement
- Fosse d'arbre

No	Description	Date	Par
2	Émis pour soumission	02/10/18	
1	Émis pour commentaires	19/07/18	

Révisions

Échelle : 1:200

Date : 02/10/18

Dessin : L. Nast

Responsable du projet : E. Beauregard

Approbation : E. Beauregard

Nom du projet :

FOURNITURE ET PLANTATION
ENTRÉE HENRI-BOURASSA / LANGELIER

Titre du plan :

PLAN D'IMPLANTATION DES LITS DE PLANTATION
Secteur Nord-Est (A)

No du plan : AP07

No de projet : 18-003

No 9 / 18

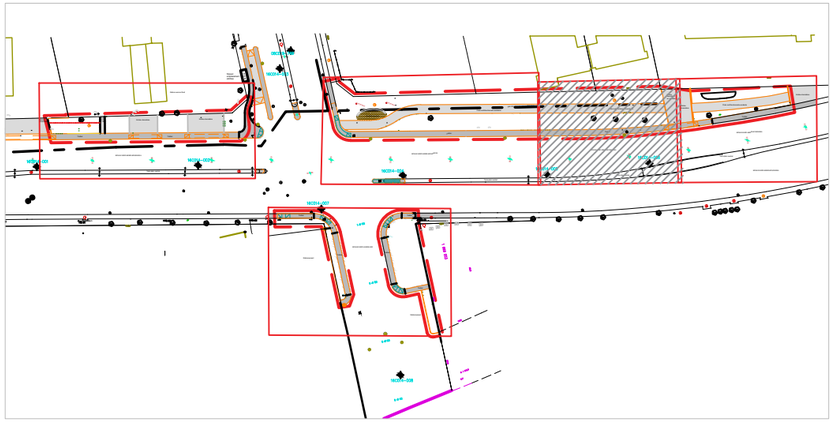

Plan de localisation - Secteur Nord/Est (B)

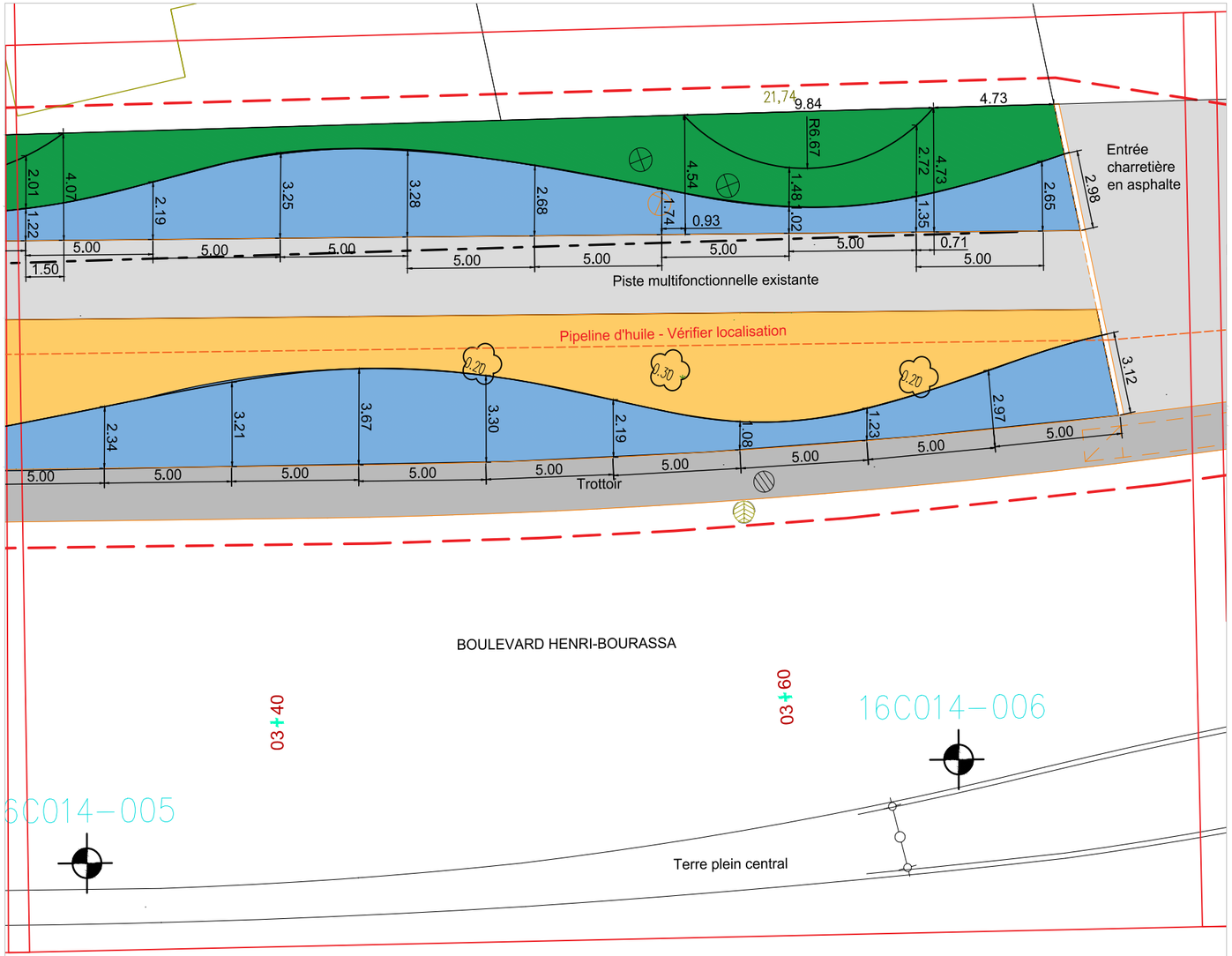

LÉGENDE :

TYPE DE LIGNE

- Ligne de cadastre
- Limite de travaux
- Ligne de gaz
- Bordures

ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

- Lampadaire
- Lampadaire simple
- Lampdaire double
- Feux de signalisation
- Asphalte existant

IMPLANTATION

- 10.00 Mesure en mètre
- R5.64 Rayon de courbe en mètre
- Lit de plantation vivaces
- Lit de plantation arbustes à petit développement
- Lit de plantation arbustes à grand développement
- Fosse d'arbre

No	Description	Date	Par
2	Émis pour soumission	02/10/18	
1	Émis pour commentaires	19/07/18	

Révisions

Échelle : 1:200

Date : 02/10/18

Dessin : L. Nast

Responsable du projet : E. Beauregard

Approbation : E. Beauregard

Ordre des architectes paysagistes du Québec — Elise Beauregard #145

Nom du projet :

FOURNITURE ET PLANTATION
ENTRÉE HENRI-BOURASSA / LANGELIER

Titre du plan :

PLAN D'IMPLANTATION DES LITS DE PLANTATION
Secteur Nord-Est (B)

No du plan : AP08

No de projet : 18-003

No 10/18 — 50/58

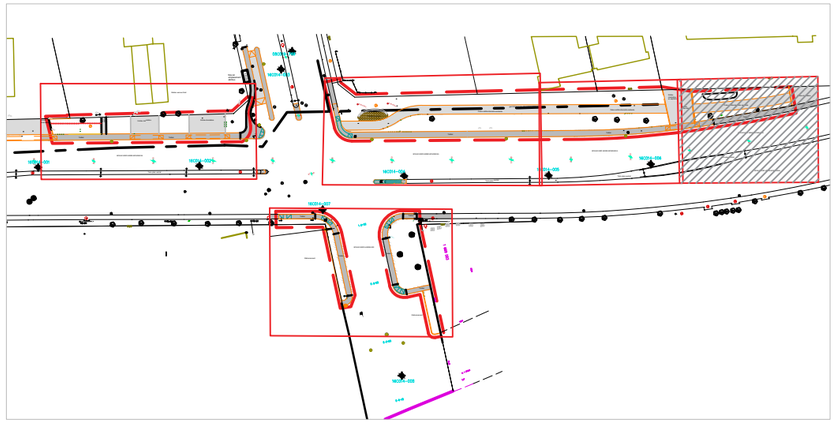

Plan de localisation - Secteur Nord/Est (C)

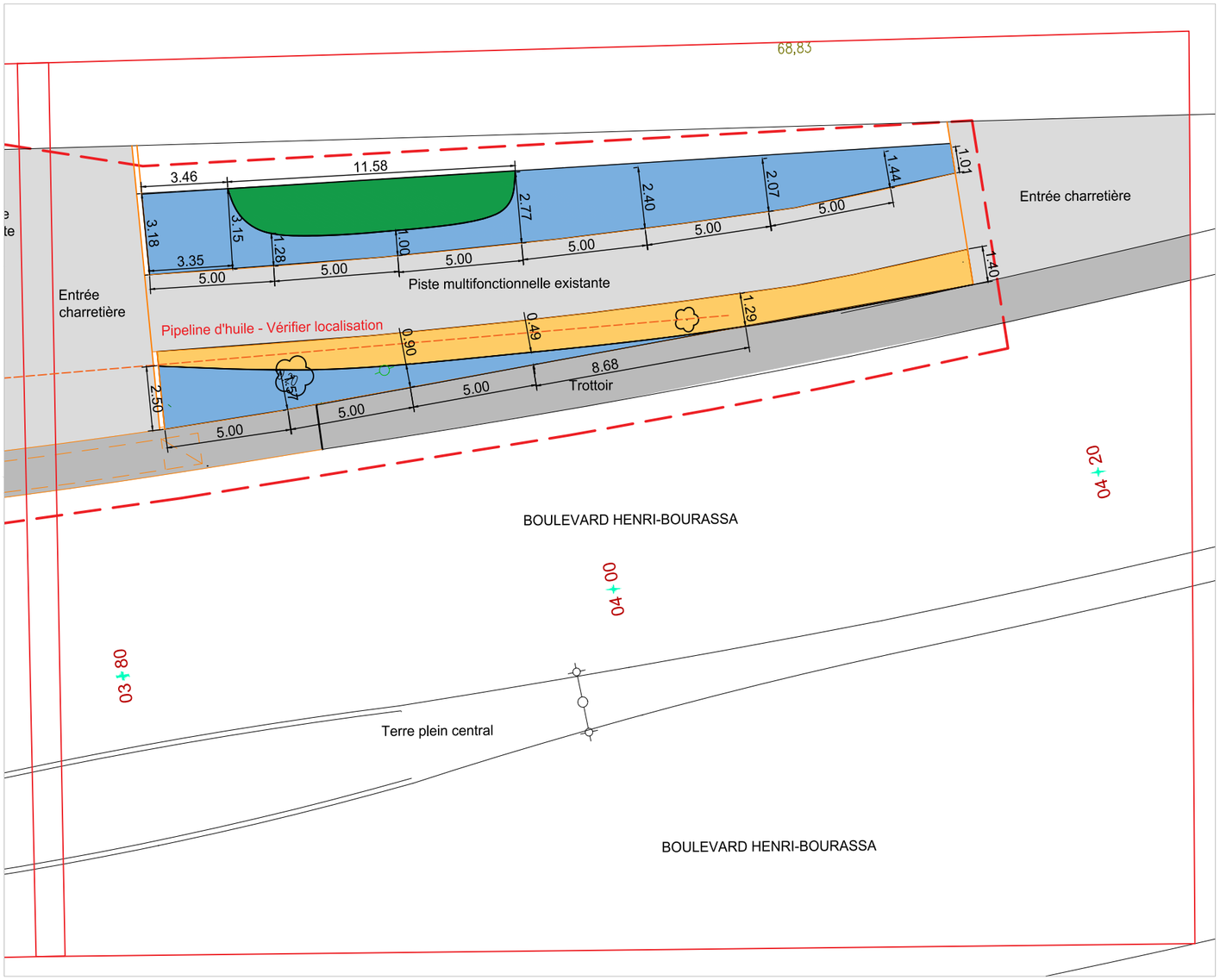

LÉGENDE :

TYPE DE LIGNE

- Ligne de cadastre
- Limite de travaux
- Ligne de gaz
- Bordures

ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

- Lampadaire
- Lampadaire simple
- Lampdaire double
- Feux de signalisation
- Asphalte existant

IMPLANTATION

- 10.00 Mesure en mètre
- R5.64 Rayon de courbe en mètre
- Lit de plantation vivaces
- Lit de plantation arbustes à petit développement
- Lit de plantation arbustes à grand développement
- Fosse d'arbre

No	Description	Date	Par
2	Émis pour soumission	02/10/18	
1	Émis pour commentaires	19/07/18	

Révisions

Échelle : 1:200
Date : 02/10/18
Dessin : L. Nast
Responsable du projet : E. Beauregard
Approbation : E. Beauregard

Nom du projet :

FOURNITURE ET PLANTATION
ENTRÉE HENRI-BOURASSA / LANGELIER

Titre du plan :

PLAN D'IMPLANTATION DES LITS DE PLANTATION
Secteur Nord-Est (C)

No du plan : AP09
No de projet : 18-003
No 11/18

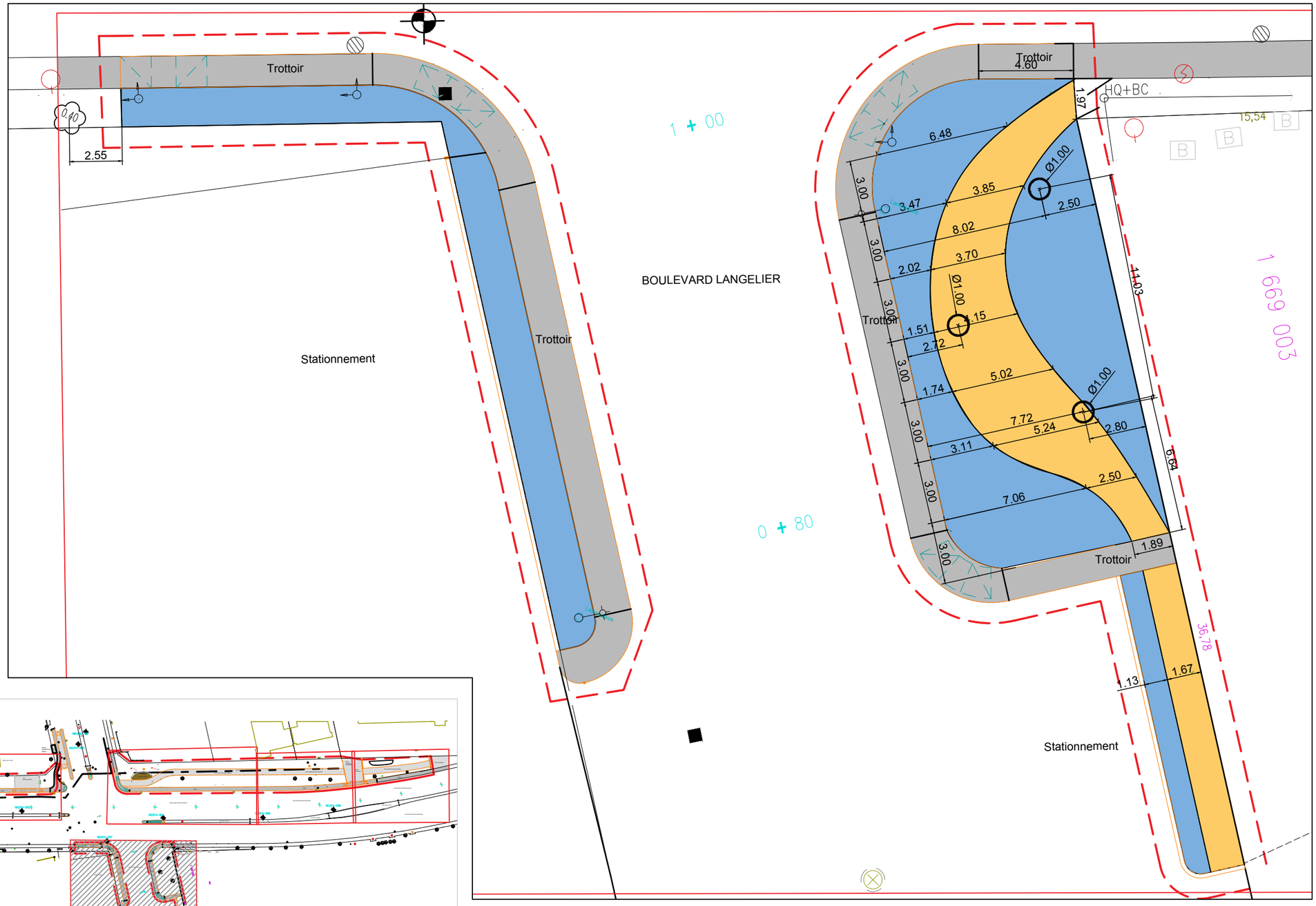

Plan de localisation - Secteur Sud

LÉGENDE :

TYPE DE LIGNE

- Ligne de cadastre
- Limite de travaux
- Ligne de gaz
- Bordures

ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

- Lampadaire
- Lampadaire simple
- Lampdaire double
- Feux de signalisation
- Asphalte existant

IMPLANTATION

- 10.00 Mesure en mètre
- R5.64 Rayon de courbe en mètre
- Lit de plantation vivaces
- Lit de plantation arbustes à petit développement
- Lit de plantation arbustes à grand développement
- Fosse d'arbre

No	Description	Date	Par
2	Émis pour soumission	02/10/18	
1	Émis pour commentaires	19/07/18	

Révisions

Échelle : 1:200

Date : 02/10/18

Dessin : L. Nast

Responsable du projet : E. Beauregard

Approbation : E. Beauregard

Ellie Beauregard #145

Nom du projet :

FOURNITURE ET PLANTATION
ENTRÉE HENRI-BOURASSA / LANGELIER

Titre du plan :

PLAN D'IMPLANTATION DES LITS DE PLANTATION
Secteur Sud

No du plan : AP10

No de projet : 18-003

No 12/18

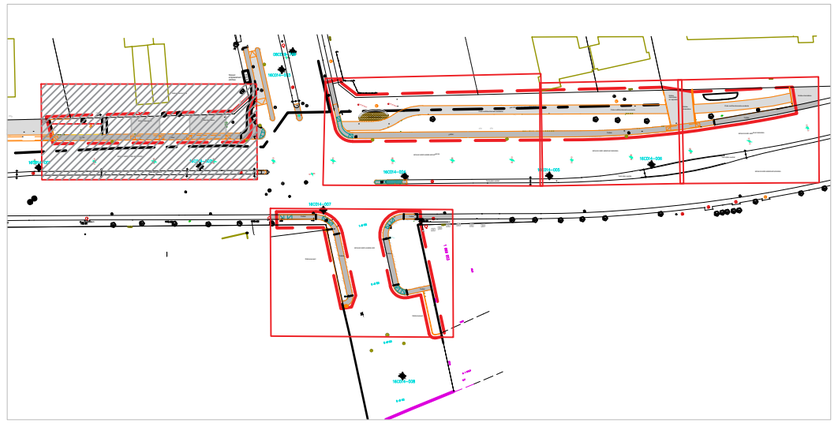

Plan de localisation - Secteur Nord/Ouest

Tableau de plantation				
CLÉ	NOM LATIN	QTÉ	CALIBRE	DISTANCE DE PLANTATION (cm)
ARBUSTES				
CAR	Caragana pygmea	144	2 gallons	70
SAM	Sambucus canadensis	4	80cm (pot)	150
VIVACES ET GRAMINÉES				
ELY	Elymus arenarius Blue Dune	396	2 gallons	45
CAL	Calamagrostis acutiflora 'Stricta'	348	2 gallons	45

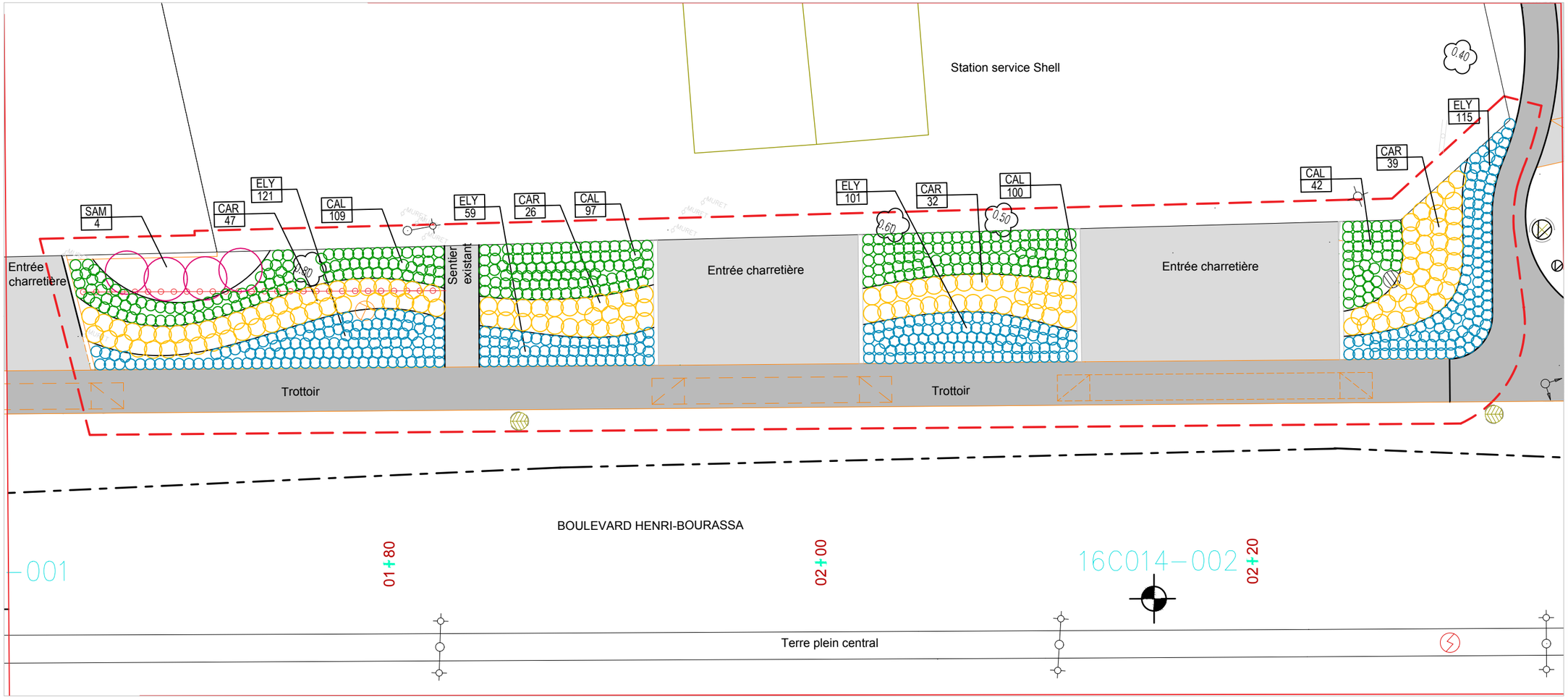

LÉGENDE :

TYPE DE LIGNE
- Ligne de cadastre
- Limite de travaux
- Ligne de gaz
- Bordures

ECLAIRAGE ET SIGNALISATION
- Lampadaire
- Lampadaire simple
- Lampdaire double
- Feux de signalisation
- Asphalte existant

PLANTATION EXISTANTE
- Arbres à conserver
  Périmètre de protection nécessaire

PROPOSÉE
- Amélanchier (AME)
- Sambucus (SAM)
- Calamagrostis (CAL)
- Caragana (CAR)
- Elymus (ELY)
- XXX QTE Clé de plantation

No	Description	Date	Par
2	Émis pour soumission	02/10/18	
1	Émis pour commentaires	19/07/18	

Révisions

Échelle : 1:200
Date : 02/10/18
Dessin : L. Nast
Responsable du projet : E. Beauregard
Approbation : E. Beauregard

Nom du projet :
FOURNITURE ET PLANTATION
ENTRÉE HENRI-BOURASSA / LANGELIER

Titre du plan :
PLAN DE PLANTATION
Secteur Nord-Ouest

No du plan : AP11
No de projet : 18-003

No 13/18

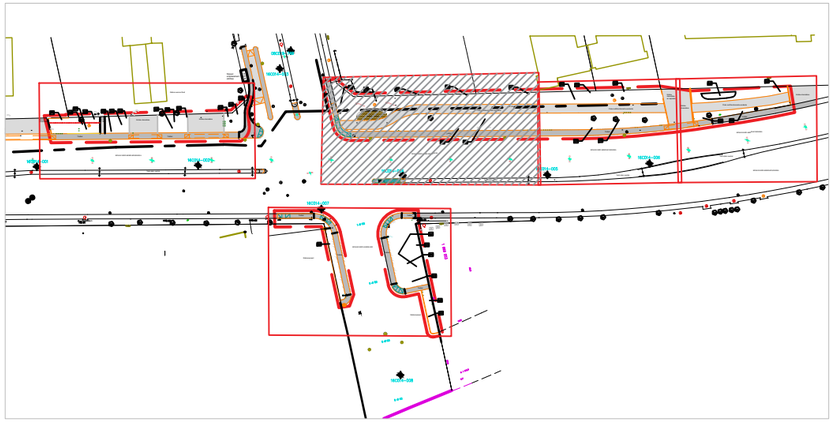

Plan de localisation - Secteur Nord/Est (A)

Tableau de plantation

CLÉ	NOM LATIN	QTÉ	CALIBRE	DISTANCE DE PLANTATION (cm)
ARBUSTES				
AME	Amelanchier x grandiflora 3 tiges	6	80mm motte	300
CAR	Caragana pygmea	323	2 gallons	70
SAM	Sambucus canadensis	34	80cm (pot)	150
VIVACES ET GRAMINÉES				
ELY	Elymus arenarius Blue Dune	766	2 gallons	45
CAL	Calamagrostis acutiflora 'Stricta'	776	2 gallons	45

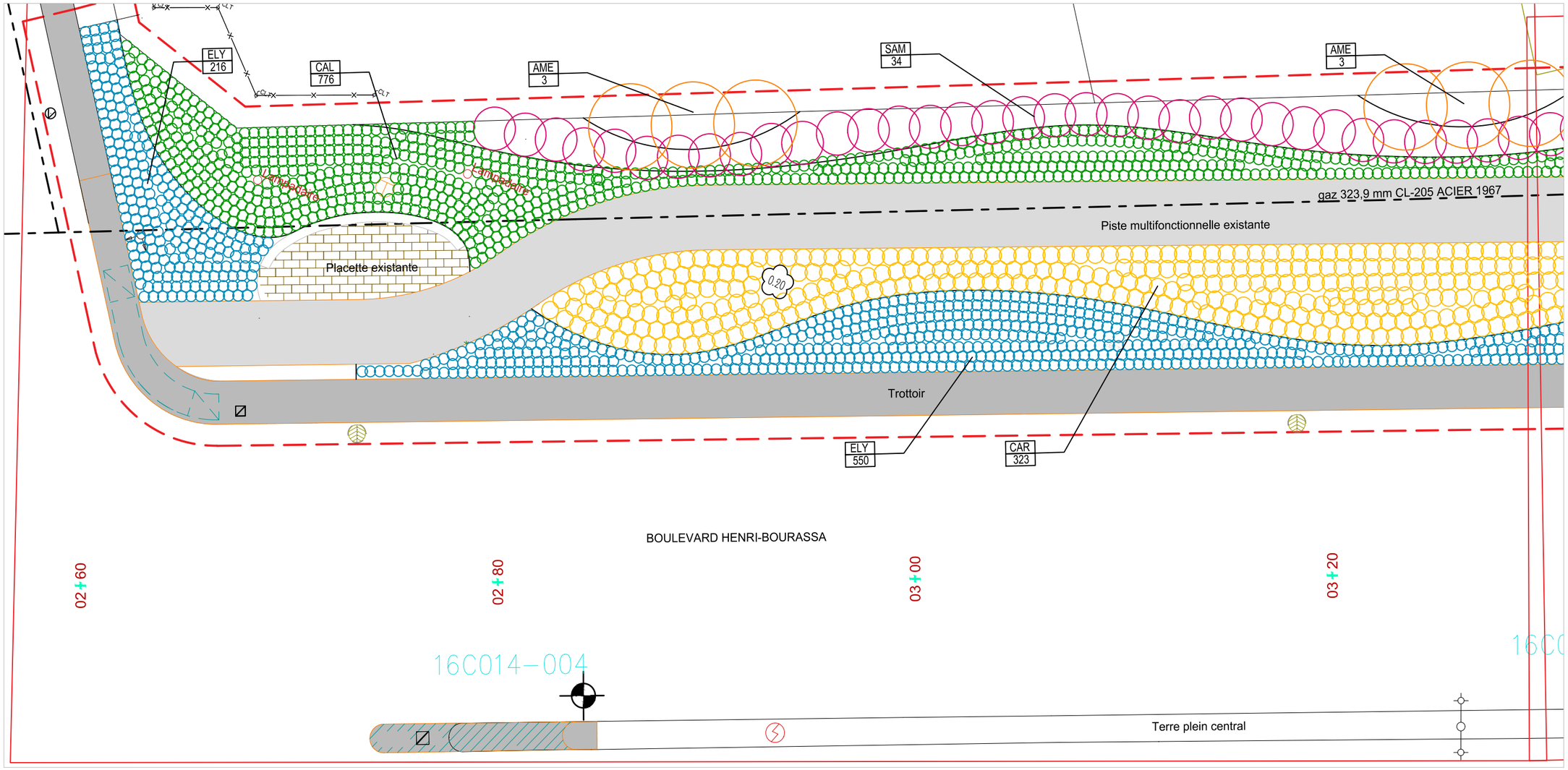

LÉGENDE :

TYPE DE LIGNE

- Ligne de cadastre
- Limite de travaux
- Ligne de gaz
- Bordures

ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

- Lampadaire
- Lampadaire simple
- Lampdaire double
- Feux de signalisation
- Asphalte existant

PLANTATION EXISTANTE

- Arbres à conserver
  Périmètre de protection nécessaire

PROPOSÉE

- Amélanchier (AME)
- Sambucus (SAM)
- Calamagrostis (CAL)
- Caragana (CAR)
- Elymus (ELY)
- XXX / QTE — Clé de plantation

No	Description	Date	Par
2	Émis pour soumission	02/10/18	
1	Émis pour commentaires	19/07/18	

Révisions

Échelle : 1:200
Date : 02/10/18
Dessin : L. Nast
Responsable du projet : E. Beauregard
Approbation : E. Beauregard

Ordre des architectes paysagistes du Québec — Elsa Beauregard #145

Nom du projet :

FOURNITURE ET PLANTATION
ENTRÉE HENRI-BOURASSA / LANGELIER

Titre du plan :

PLAN DE PLANTATION
Secteur Nord-Est (A)

No du plan : AP12
No de projet : 18-003

No 14/18

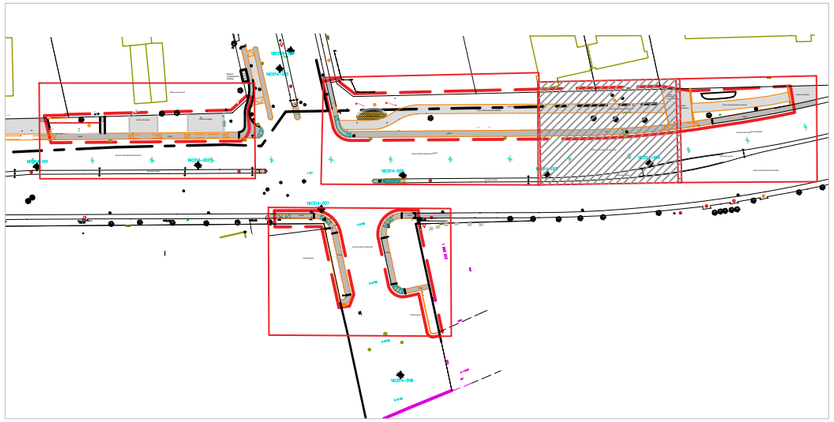

Tableau de plantation

CLÉ	NOM LATIN	QTÉ	CALIBRE	DISTANCE DE PLANTATION (cm)
ARBUSTES				
AME	Amelanchier x grandiflora 3 tiges	3	80mm motte	300
CAR	Caragana pygmea	219	2 gallons	70
SAM	Sambucus canadensis	25	80cm (pot)	150
VIVACES ET GRAMINÉES				
ELY	Elymus arenarius Blue Dune	492	2 gallons	45
CAL	Calamagrostis acutiflora 'Stricta'	416	2 gallons	45

Plan de localisation - Secteur Nord/Est (B)

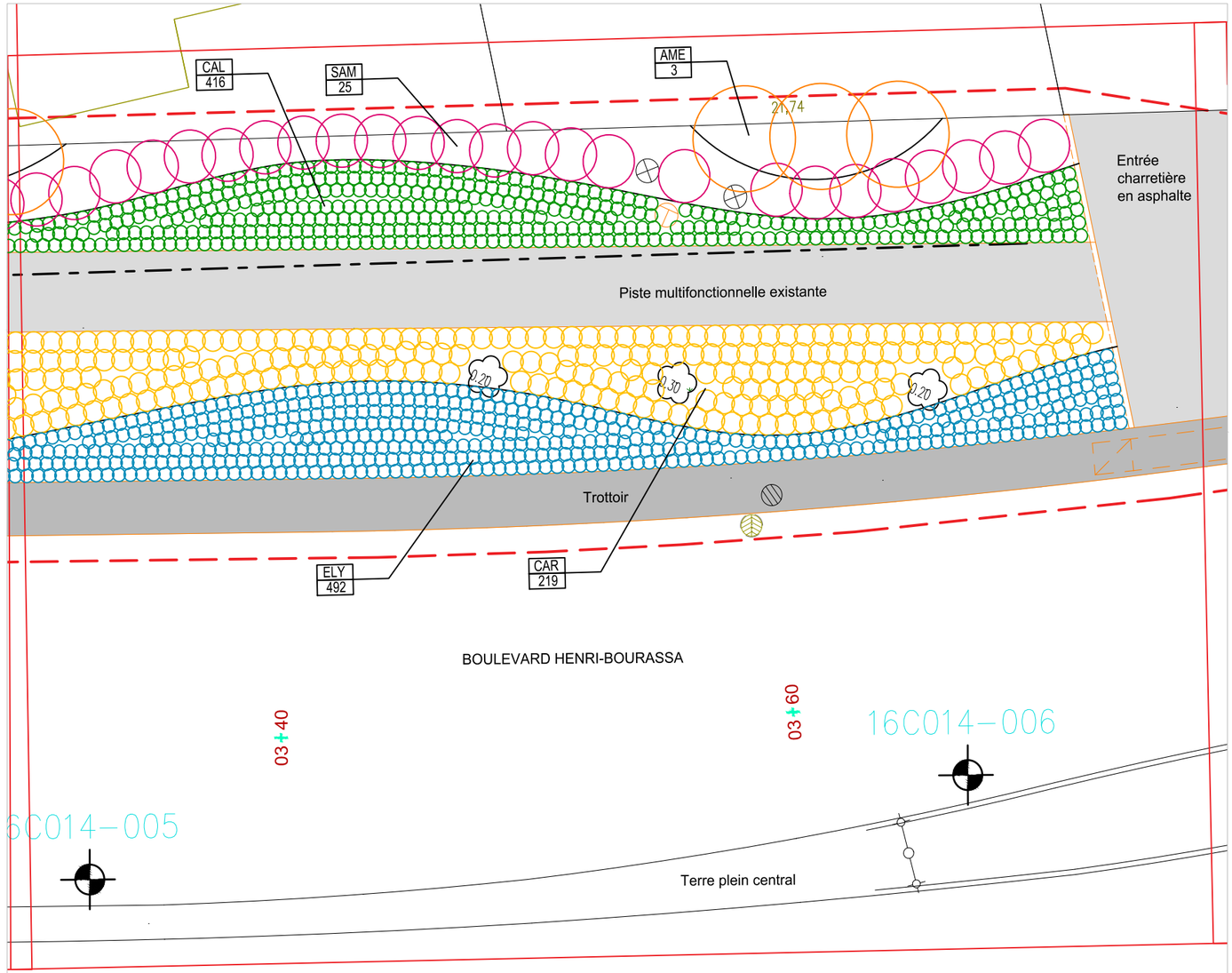

LÉGENDE :

TYPE DE LIGNE

- Ligne de cadastre
- Limite de travaux
- Ligne de gaz
- Bordures

ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

- Lampadaire
- Lampadaire simple
- Lampdaire double
- Feux de signalisation
- Asphalte existant

PLANTATION EXISTANTE

- Arbres à conserver
  Périmètre de protection nécessaire

PROPOSÉE

- Amélanchier (AME)
- Sambucus (SAM)
- Calamagrostis (CAL)
- Caragana (CAR)
- Elymus (ELY)
- XXX QTÉ — Clé de plantation

No	Description	Date	Par
2	Émis pour soumission	02/10/18	
1	Émis pour commentaires	19/07/18	

Révisions

Échelle : 1:200
Date : 02/10/18
Dessin : L. Nast
Responsable du projet : E. Beauregard
Approbation : E. Beauregard

ASSOCIATION DES ARCHITECTES PAYSAGISTES DU QUÉBEC
Elke Beauregard
145

Nom du projet :

FOURNITURE ET PLANTATION
ENTRÉE HENRI-BOURASSA / LANGELIER

Titre du plan :

PLAN DE PLANTATION
Secteur Nord-Est (B)

No du plan : AP13
No de projet : 18-003

No 15/18

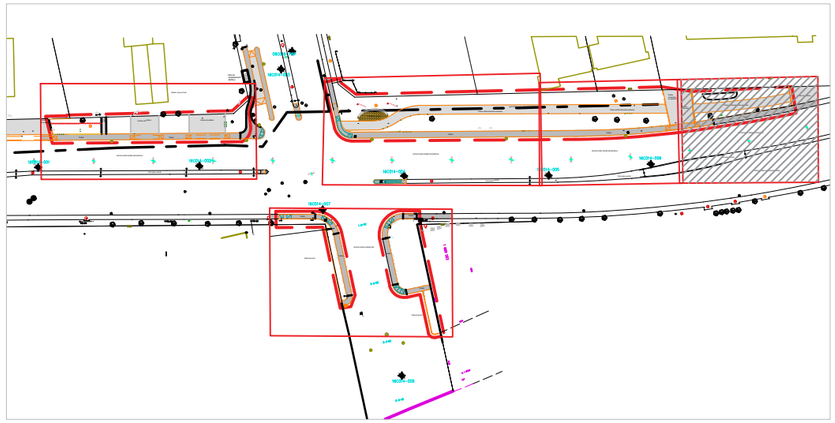

Plan de localisation - Secteur Nord/Est (C)

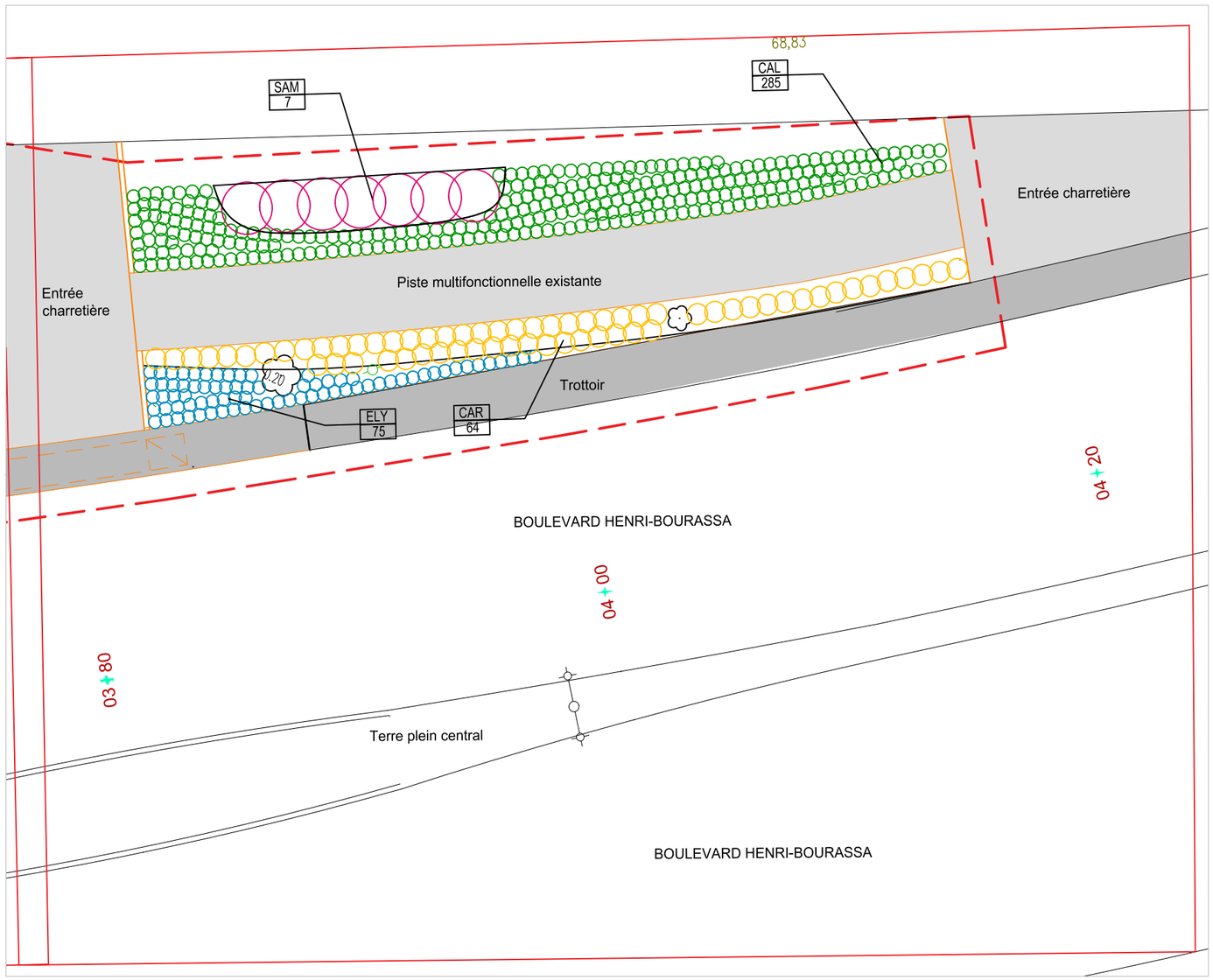

Tableau de plantation

CLÉ	NOM LATIN	QTÉ	CALIBRE	DISTANCE DE PLANTATION (cm)
ARBUSTES				
CAR	Caragana pygmea	64	2 gallons	70
SAM	Sambucus canadensis	7	80cm (pot)	150
VIVACES ET GRAMINÉES				
ELY	Elymus arenarius Blue Dune	75	2 gallons	45
CAL	Calamagrostis acutiflora 'Stricta'	285	2 gallons	45

LÉGENDE :

TYPE DE LIGNE
- Ligne de cadastre
- Limite de travaux
- Ligne de gaz
- Bordures

ECLAIRAGE ET SIGNALISATION
- Lampadaire
- Lampadaire simple
- Lampdaire double
- Feux de signalisation
- Asphalte existant

PLANTATION EXISTANTE
- Arbres à conserver
  Périmètre de protection nécessaire

PROPOSÉE
- Amélanchier (AME)
- Sambucus (SAM)
- Calamagrostis (CAL)
- Caragana (CAR)
- Elymus (ELY)
- XXX / QTÉ — Clé de plantation

No	Description	Date	Par
2	Émis pour soumission	02/10/18	
1	Émis pour commentaires	19/07/18	

Révisions

Échelle : 1:200
Date : 02/10/18
Dessin : L. Nast
Responsable du projet : E. Beauregard
Approbation : E. Beauregard

Nom du projet :

FOURNITURE ET PLANTATION
ENTRÉE HENRI-BOURASSA / LANGELIER

Titre du plan :

PLAN DE PLANTATION
Secteur Nord-Est (C)

No du plan : AP14
No de projet : 18-003

No 16/18

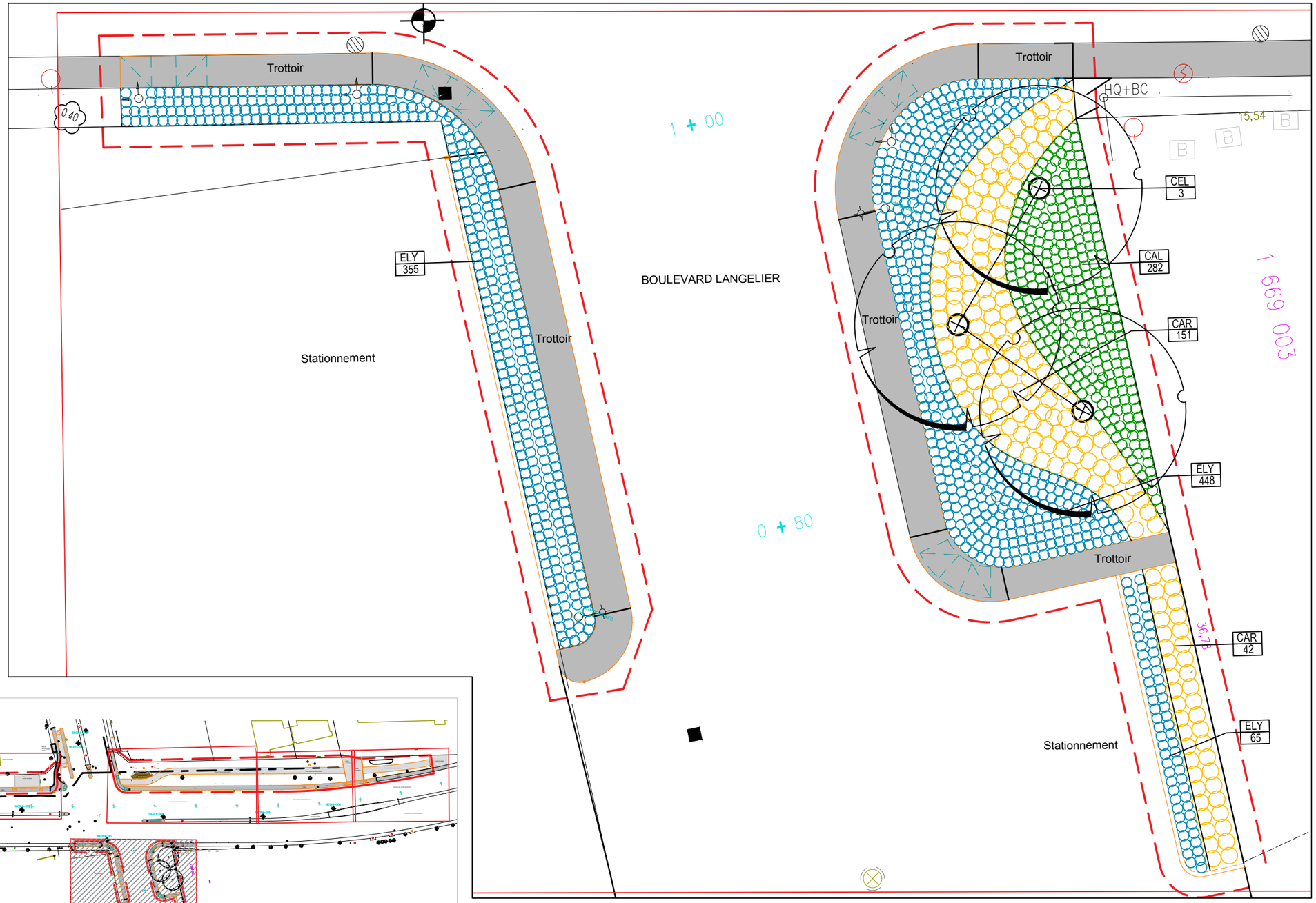

Plan de localisation - Secteur Sud

Tableau de plantation

CLÉ	NOM LATIN	QTÉ	CALIBRE	DISTANCE DE PLANTATION (cm)
ARBRES				
CEL	Celtis occidentalis	3	60mm (motte)	Voir plan
ARBUSTES				
CAR	Caragana pygmea	219	2 gallons	70
VIVACES ET GRAMINÉES				
ELY	Elymus arenarius Blue Dune	492	2 gallons	45
CAL	Calamagrostis acutiflora 'Stricta'	416	2 gallons	45

LÉGENDE :

TYPE DE LIGNE
- Ligne de cadastre
- Limite de travaux
- Ligne de gaz
- Bordures

ECLAIRAGE ET SIGNALISATION
- Lampadaire
- Lampadaire simple
- Lampdaire double
- Feux de signalisation
- Asphalte existant

PLANTATION EXISTANTE
- Arbres à conserver
  Périmètre de protection nécessaire

PROPOSÉE
- Amélanchier (AME)
- Sambucus (SAM)
- Calamagrostis (CAL)
- Caragana (CAR)
- Elymus (ELY)
- XXX / QTÉ — Clé de plantation

No	Description	Date	Par
2	Émis pour soumission	02/10/18	
1	Émis pour commentaires	19/07/18	

Révisions

Échelle : 1:200
Date : 02/10/18
Dessin : L. Nast
Responsable du projet : E. Beauregard
Approbation : E. Beauregard

Nom du projet :

FOURNITURE ET PLANTATION
ENTRÉE HENRI-BOURASSA / LANGELIER

Titre du plan :

PLAN DE PLANTATION
Secteur Sud

No du plan : AP15
No de projet : 18-003

No 17/18 — 57/58

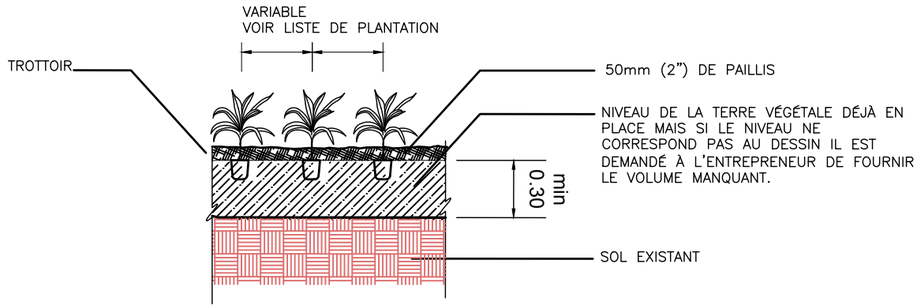

01 PLANTATION DE VIVACES EN PLEINE TERRE

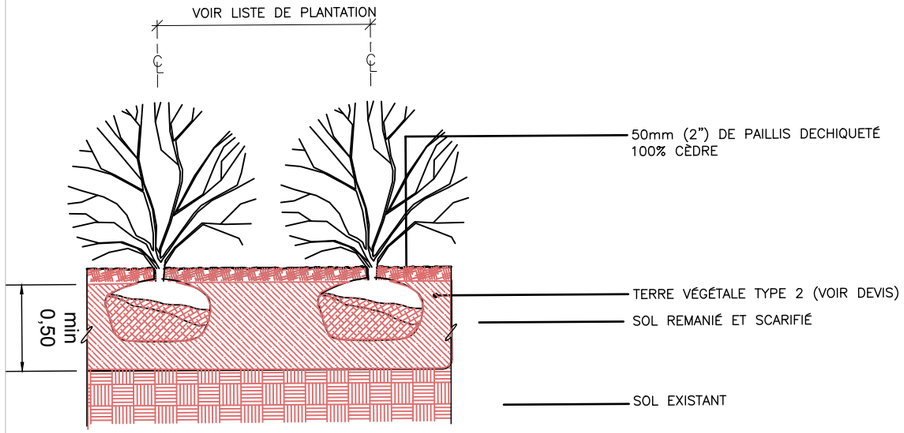

02 PLANTATION D'ARBUSTES FEUILLUS ET CONIFÈRES

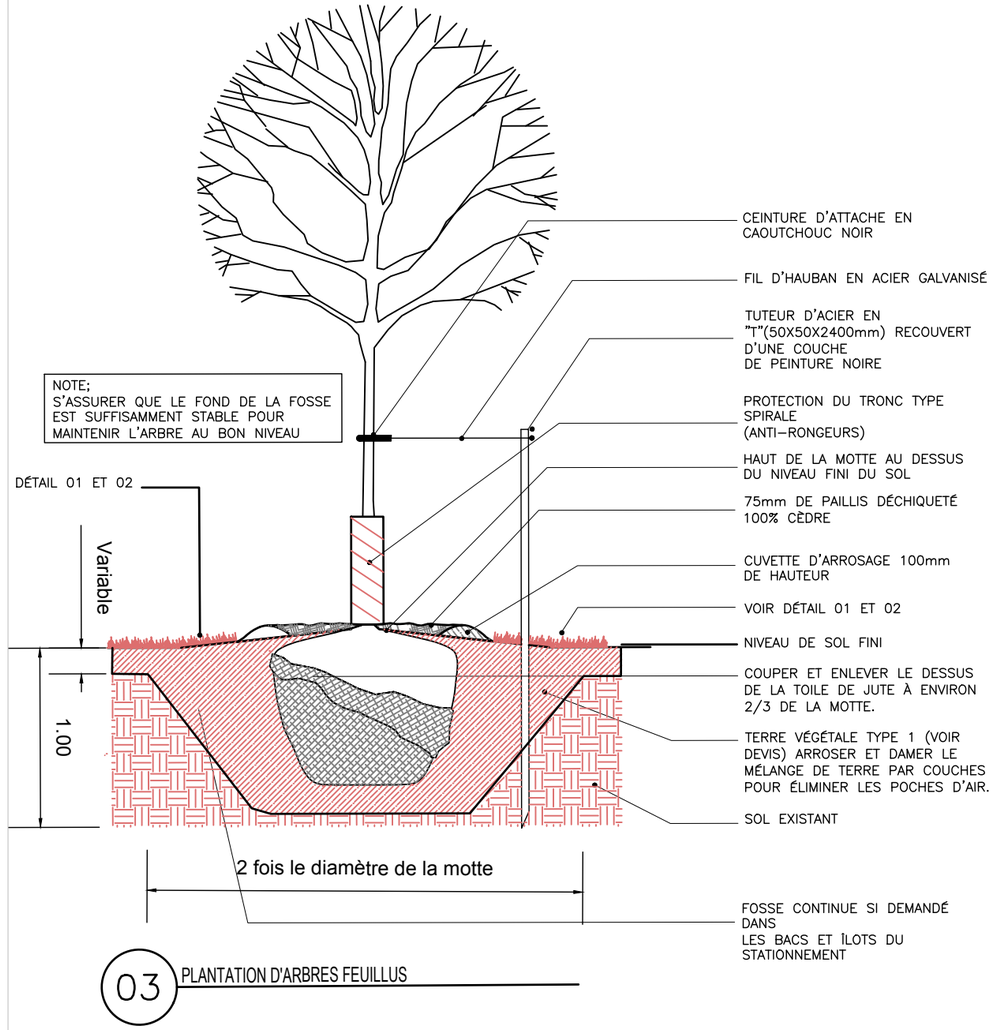

03 PLANTATION D'ARBRES FEUILLUS

No	Description	Date	Par
2	Émis pour soumission	02/10/18	
1	Émis pour commentaires	19/07/18	

Révisions

Échelle : 1:200

Date : 02/10/18

Dessin : L. Nast

Responsable du projet : E. Beauregard

Approbation : E. Beauregard

Nom du projet :

FOURNITURE ET PLANTATION
ENTRÉE HENRI-BOURASSA / LANGELIER

Titre du plan :

DÉTAILS DE PLANTATION

No du plan : No 18

No de projet : 18-003

58/58
18

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CM : 30.06

2019/04/15 13:00

(1)

Dossier # : 1192363024

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser la démolition partielle de l'immeuble patrimonial cité situé au 13, avenue Strathyre, conformément à l'article 141 de la Loi sur le patrimoine culturel, dans le cadre du projet de réhabilitation de cet immeuble

Il est recommandé au conseil municipal:

D'autoriser la démolition partielle de l'immeuble patrimonial cité situé au 13, avenue Strathyre, conformément à l'article 141 de la Loi sur le patrimoine culturel, dans le cadre du projet de réhabilitation de cet immeuble.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-03-15 09:35

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

LaSalle Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 4 mars 2019	Résolution: CA19 20 0129

P.I.I.A. - transformation du bâtiment au 13 avenue Strathyre

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (3001153905), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la transformation du bâtiment situé au 13, avenue Strathyre.

Il est recommandé au conseil municipal :

D'autoriser la démolition partielle de l'immeuble patrimonial cité situé au 13, avenue Strathyre, conformément à l'article 141 de la Loi sur le patrimoine culturel, dans le cadre du projet de réhabilitation de cet immeuble.

Adoptée à l'unanimité.

40.11 1192363024

Manon BARBE
_____
Mairesse d'arrondissement

Nathalie HADIDA
_____
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 15 mars 2019

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1192363024

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser la démolition partielle de l'immeuble patrimonial cité situé au 13, avenue Strathyre, conformément à l'article 141 de la Loi sur le patrimoine culturel, dans le cadre du projet de réhabilitation de cet immeuble

CONTENU

CONTEXTE

DESCRIPTION
Le projet de réhabilitation de l'immeuble du 13, avenue Strathyre, prévoit la démolition d'une partie du bâtiment, soit les sections construites en 1973. Conformément à l'article 141 de la Loi sur le patrimoine culturel et du deuxième paragraphe du quatrième alinéa du premier article du règlement 02-002, une telle démolition doit être autorisée par le conseil de la Ville. Un énoncé de l'intérêt patrimonial et un avis du Conseil du patrimoine de Montréal (joints au présent sommaire) sont également requis dans le cadre de ce processus décisionnel, conformément au règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal M GAGNON
Secrétaire d'arrondissement substitut et
analyste de dossiers

514 367-6000
Tél :
Télécop. : 514 367-6457

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL SUITE À SON ASSEMBLÉE DU 10 FÉVRIER 2017
Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine*

Projet de transformation de l'ancien hôtel de ville de LaSalle

A17-LAS-01

Localisation :	13, rue Strathyre Arrondissement de LaSalle
Reconnaissance municipale :	Bâtiment patrimonial cité Situé dans le secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle Les Highlands
Reconnaissance provinciale :	Situé à proximité d'un immeuble patrimonial classé (Moulin à vent Fleming)
Reconnaissance fédérale :	Aucune

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis à la demande de l'Arrondissement de LaSalle, conformément à l'article 12.1-4 du règlement du Conseil du patrimoine de Montréal, puisque le projet implique la démolition partielle d'un immeuble patrimonial cité en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec.

Le projet a obtenu un avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement le 7 décembre 2016.

HISTORIQUE ET LOCALISATION

La maison Brunning est construite entre 1905 et 1911, vraisemblablement à la demande du notaire John Fair, pour être occupée par l'entrepreneur William Henry Brunning. Elle est située en face du moulin à vent construit en 1827 par William Fleming. Incorporée en 1912, la nouvelle Ville de LaSalle loue la résidence à partir de novembre 1913 pour y établir son hôtel de ville, puis l'acquiert l'automne suivant. À cette époque, le rez-de-chaussée accueille le conseil municipal, alors que l'étage loge le chef des policiers et des pompiers. Au fil des ans, la Ville apporte d'importantes modifications à l'immeuble pour répondre à ses besoins. En 1934, on y aménage une cour municipale. Pour pallier le manque d'espace, le bâtiment est agrandi à plusieurs reprises : en 1941, on construit une première annexe pour loger la salle du conseil de ville. Puis, en 1953, on ajoute une adjonction et on transforme les façades pour lui donner une facture plus civique. L'hôtel de ville est agrandi une troisième fois en 1973.

En 1983, la Ville procède au déménagement de son hôtel de ville dans l'ancien bâtiment de la compagnie pharmaceutique Wellcome Foundation Limited. Le premier hôtel de ville est dès lors loué à des occupants variés. Lieu de mémoire important pour les Lasallois, il est cité monument historique (aujourd'hui immeuble patrimonial) par la Ville de LaSalle en 1990. En 2006, certains de ses locaux sont occupés par la Société historique Cavelier-de-LaSalle.

En raison de sa dégradation importante, le bâtiment est évacué en 2013 et est depuis vacant.

*Règlement de la Ville de Montréal 02-136

Conseil du patrimoine de Montréal
Édifice Chaussegros-de-Léry
303, rue Notre-Dame Est, bureau 6A-26
Montréal (Québec) H2Y 3Y8
514 872-4055
ville.montreal.qc.ca/cpm

En avril 2015, les orientations de conservation et de mise en valeur et les principes orientant le projet de transformation ont été présentés au Conseil du patrimoine de Montréal (CPM). Le projet consistait à démolir une partie du bâtiment de l'ancien hôtel de ville et à y effectuer des travaux en vue de le réhabiliter et de le restaurer. La présentation visait à valider la période de référence à privilégier pour les travaux et à valider, par conséquent, quelles parties du complexe sont à conserver ou à démolir. Le CPM avait émis un avis préliminaire favorable aux orientations énoncées ainsi que quelques recommandations dans un avis daté du 19 mai 2015 (A15-LAS-01).

En août 2016, le projet visant la démolition d'une partie du bâtiment et la construction d'une annexe contemporaine a été présenté au CPM. Souhaitant que celui-ci lui soit présenté à nouveau, le CPM a émis un nouvel avis préliminaire, en date du 7 septembre 2016. Il a rappelé que le nouveau bâtiment devait être subordonné et compatible à l'existant et a recommandé, par conséquent, une plus grande sobriété dans la proposition architecturale. Il avait également souhaité qu'une étude d'intégration soit réalisée afin que le bâtiment s'insère mieux dans son contexte. Bien que jugeant l'idée intéressante, il avait cependant remis en doute le lien visuel que l'Arrondissement souhaitait créer avec le moulin Fleming. Enfin, il avait rappelé l'important potentiel archéologique du secteur et avait suggéré de prévoir des interventions préalables, telles que des sondages ou tranchées.



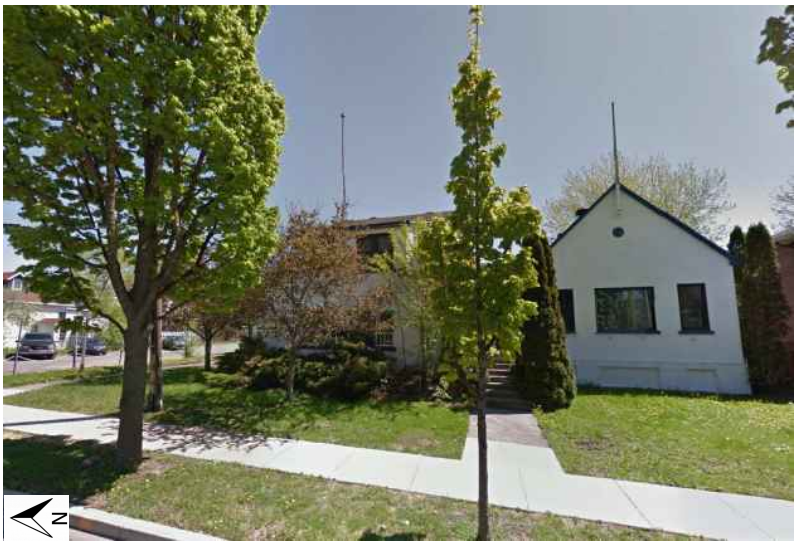

Le cercle rouge indique le site à l'étude (source : Google Maps)

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet à l'étude consiste en la réhabilitation de l'ancien hôtel de ville de LaSalle en fonction de la période de référence choisie, soit celle qui suit les travaux de 1953, et à sa requalification en équipement culturel et de diffusion. Plus précisément, le projet prévoit la démolition d'une partie du bâtiment existant (les ajouts réalisés en 1973) et la réalisation de travaux de restauration et de conservation ainsi que l'ajout de nouvelles annexes contemporaines. L'intérieur du bâtiment sera modifié et adapté afin d'accueillir une partie des nouvelles fonctions.

ENJEUX ET ANALYSE

Le Conseil du patrimoine de Montréal a reçu les représentants de l'Arrondissement de LaSalle, des services centraux et de la firme d'architecture mandatée pour la conception du projet lors de sa réunion du vendredi 10 février 2017. La présentation a porté sur le contexte du projet et les valeurs architecturales et patrimoniales du site, a fait un retour sur le dernier avis du CPM, puis a exposé la nouvelle version du projet et le concept pour l'aménagement paysager du site. D'emblée, le CPM remercie les représentants pour la présentation claire et détaillée. Il voit d'un très bon œil cette nouvelle version du projet, qui constitue une nette amélioration par rapport à la précédente. Il formule dans les paragraphes suivants des commentaires et recommandations sur certains aspects du projet qui pourraient, selon lui, être améliorés.

Contexte

De manière générale, le CPM aurait souhaité que davantage de contexte spatial lui soit présenté, notamment relativement au pôle culturel que l'Arrondissement souhaite créer à partir de l'ancien hôtel de ville de LaSalle. Ce pôle culturel englobera le parc Stinson et l'ancien moulin Fleming et offrira des liens avec le fleuve. Toutefois, ces éléments n'ont pas été présentés. Le CPM comprend que cette partie du projet est embryonnaire pour l'instant, mais il souligne tout de même l'importance de réfléchir à l'intégration du projet de réhabilitation de l'ancien hôtel de ville dans son contexte.

Traitement de l'aile de 1953

Concernant l'aile de 1953, le CPM constate qu'il est prévu restaurer uniquement la façade latérale, tandis que les autres seront modifiées. Elle aura donc un traitement différent du reste de l'annexe. Le CPM se questionne sur la logique de ce choix et regrette de ne pas avoir été informé de ce qui sera démoli ou conservé. Il prend pour acquis que l'intégrité de cette aile est maintenue et qu'il n'y a que le revêtement de certaines façades qui est modifié. En ce sens, le CPM invite les concepteurs à repenser le traitement de cette aile de manière à ce qu'il y ait une cohérence et une uniformité dans le choix des matériaux et dans le traitement du revêtement extérieur, dans le respect de l'esprit de 1953.

Stationnement et entrée arrière

Le CPM est d'avis qu'une amélioration par rapport aux espaces extérieurs et à la façade arrière permettrait de mieux mettre en valeur le bâtiment patrimonial. Il perçoit une certaine confusion à propos de la façade arrière et croit que celle-ci pourrait être aménagée avec le même souci que les autres. Le CPM note que le stationnement à l'arrière du bâtiment sera accessible aux employés et au public. Toutefois, la porte prévue sur cette façade servira uniquement d'entrée de service pour les employés. Le public pourra seulement utiliser l'entrée principale située à l'avant du bâtiment. Le CPM croit que cela peut poser problème pour les visiteurs qui stationneront leur voiture à l'arrière et qui devront faire le tour du bâtiment pour accéder à l'entrée. Le CPM encourage les concepteurs à retravailler les accès au bâtiment de manière à les rendre plus fonctionnels. D'une part, il croit qu'il serait souhaitable d'indiquer clairement que la porte arrière ne constitue pas une entrée publique et est réservée aux employés. D'autre part, il recommande que le

stationnement arrière soit réservé aux employés et soit accessible seulement à partir de l'avenue Stirling. Ainsi, le lien entre les deux stationnements sera fermé et les visiteurs pourront utiliser seulement le stationnement sur le côté.

Le CPM invite par ailleurs les concepteurs à repenser le traitement des liens entre le stationnement à l'arrière du complexe et les résidences de l'avenue Stirling afin de minimiser les impacts visuels de l'importante surface minéralisée.

Salle de diffusion

Il est prévu d'ajouter un volume important à l'arrière de la maison Brunning pour la création d'une salle de diffusion. Le toit cathédrale de cette annexe sera environ un mètre plus élevé que la partie avant. Bien qu'il se demande s'il est nécessaire que le toit cathédrale soit si haut, le CPM n'est pas en désaccord avec la hauteur proposée puisque la facture architecturale de l'annexe est subordonnée au bâtiment d'origine.

Cependant, le toit cathédrale offrira un éclairage naturel par l'ajout d'énormes lucarnes vitrées. Le CPM comprend que, pour les besoins techniques de la salle, une grille d'équipements sera installée à 15 pieds du sol. Pour le CPM, il y a là un important conflit entre la trame technique et le caractère que l'on souhaite donner avec la lumière naturelle. Il craint que l'intérêt de l'éclairage naturel soit alors perdu. Le CPM invite les concepteurs à revoir cet élément de manière à ce que les besoins techniques ne soient pas en conflit avec le caractère du lieu.

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis favorable au projet de transformation de l'ancien hôtel de ville de LaSalle. Il recommande cependant de pousser davantage l'étude du contexte en vue de la réalisation d'un véritable pôle culturel. Concernant le traitement de l'aile de 1953, il recommande de miser sur l'uniformité du revêtement extérieur pour l'ensemble des façades. Afin de rendre les accès au bâtiment plus fonctionnel, le CPM recommande d'étudier la possibilité de réserver le stationnement arrière aux employés et d'indiquer clairement que la porte arrière est une entrée de service. Il recommande aussi de repenser le traitement des liens entre le stationnement et les résidences de l'avenue Stirling. Enfin, le CPM encourage les concepteurs à étudier diverses solutions afin de régler le conflit entre l'usage et l'éclairage naturel prévu dans la salle de diffusion.

Le président du Conseil du patrimoine de Montréal

Original signé

Peter Jacobs

Le 28 février 2017

Il revient aux représentants de l'Arrondissement ou du service responsable du dossier de joindre cet avis au sommaire décisionnel et de le diffuser au requérant et aux consultants externes, le cas échéant.

4.1

13, avenue Strathyre
Transformation
3001153905

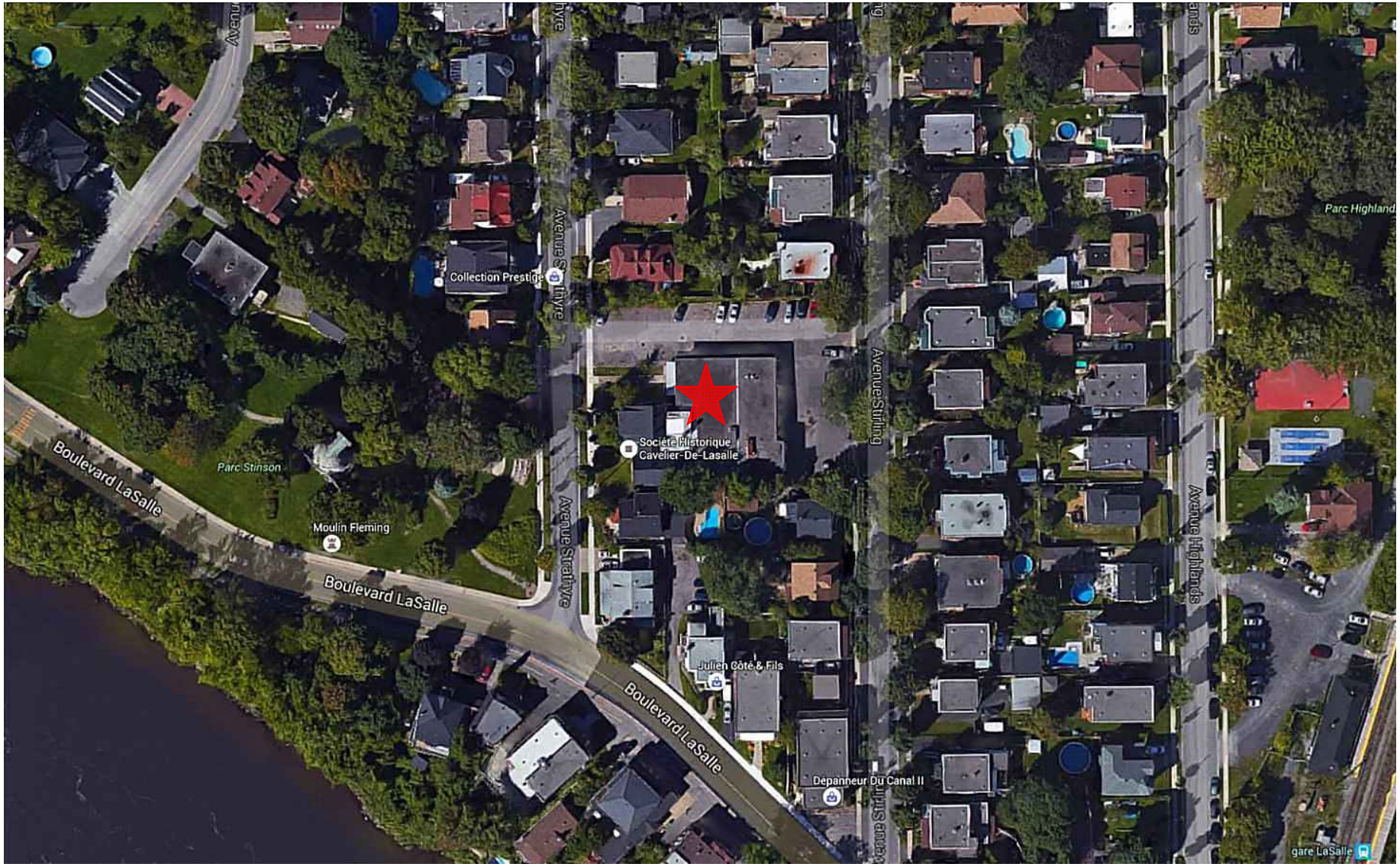

LaSalle Montréal

CCU | 7 décembre 2016

4.1

13, avenue Strathyre
Transformation
3001153905

Contexte

- **Requalification de l’ancien Hôtel de Ville de LaSalle;**
- **L’arrondissement souhaite en faire un lieu de diffusion culturel;**
- **Bâtiment cité en vertu de la loi sur le patrimoine culturel;**
- **Énoncé d’intérêt patrimonial fait en 2015.**

Étude des valeurs architecturales et patrimoniales

Synthèse des valeurs patrimoniales

- **Son intérêt historique pour l'ancienneté de son implantation en face du moulin Fleming et près du boulevard LaSalle, tracé important de Ville LaSalle;**

- **Ses intérêts documentaire et contextuel, à titre de témoin de l'essor de cette communauté rurale, ainsi que la mémoire de ses principaux acteurs politiques;**

- **Sa participation au contexte historique et urbain de LaSalle.**

Source: Étude des valeurs architecturales et patrimoniales, Lafontaine et Soucy architectes, Montréal, 2011

Étude des valeurs architecturales et patrimoniales

Époque de référence 1953;

Affirmation de l'occupation civique de l'immeuble;
Transformation irréversibles de l'ancienne résidence;
Travaux assurant une plus grande unité architecturale à l'ensemble de l'immeuble;
Concentration des activités et services municipaux.

- **Permet d'orienter les efforts de conservation et de mise en valeur et de conserver le parti architectural;**

- **Unification stylistique de l'immeuble selon le concept moderniste.**

Source: Étude des valeurs architecturales et patrimoniales, Lafontaine et Soucy architectes, Montréal, 2011

Énoncé patrimonial

L'intérêt patrimonial du 13 Strathyre découle principalement de:

- Son **emplacement** à proximité du fleuve, dans le **secteur historique** des Highlands;

- De sa présence **face au moulin Fleming**, emblème et point de repère principal de l'arrondissement;

- De son **occupation pendant un peu plus de 70 ans**, de 1913 jusqu'au déménagement dans de nouveaux locaux à titre d'hôtel de ville de l'ancienne Ville de LaSalle, et de son usage subséquent par des groupes communautaires;

- Sa valeur architecturale repose principalement les interventions de1953 qui le modernise et lui donne **une facture civique en abolissant la tourelle et unifiant l'ensemble des transformations par du crépi blanc.**

4.1

13, avenue Strathyre
Transformation
3001153905

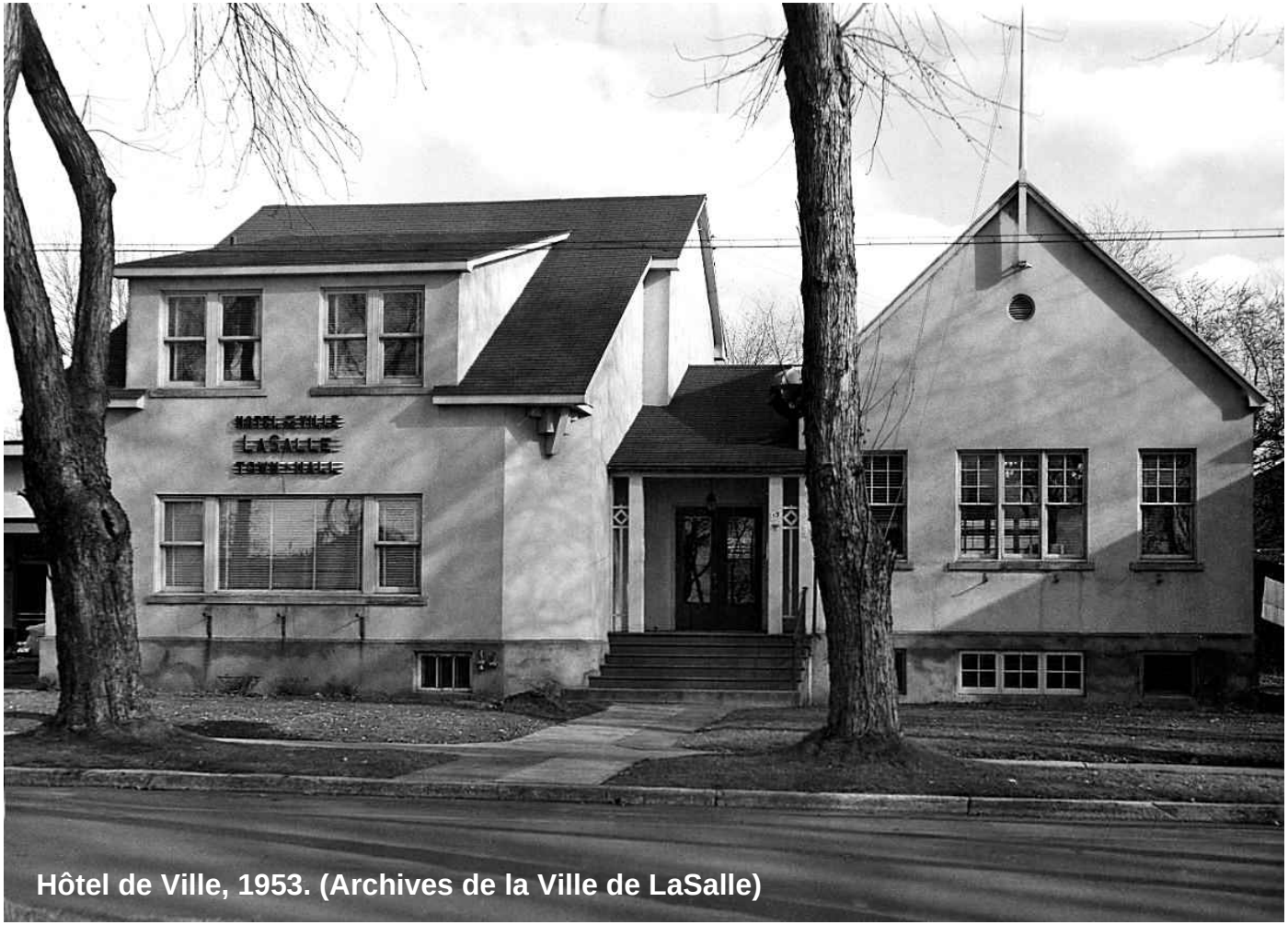

Hôtel de Ville, 1953. (Archives de la Ville de LaSalle)

4.1

13, avenue Strathyre
Transformation
3001153905



Retour sur l’avis du Conseil du patrimoine de Montréal

LaSalle Montréal

CCU | 7 décembre 2016

4.1

13, avenue Strathyre
Transformation
3001153905

Avis du Conseil du patrimoine de Montréal 7 septembre 2016

❒ Acceptation de l'implantation et de la volumétrie des modifications;

❒ Il se réjouit de la réhabilitation du bâtiment en lieu de diffusion culturel (aspect communautaire / civique);

❒ Avis préliminaire - recommandations visant à bonifier le traitement architectural du projet et son intégration dans le quartier;

Avis du Conseil du patrimoine de Montréal 7 septembre 2016

2 grands objectifs pour le parti architectural du projet:

❒ Le bâti contemporain devra être **compatible, subordonné et distinguable** du bâtiment existant et du secteur de grande valeur patrimoniale.

❒ **L'aspect unificateur** de l'intervention posée en 1953 est un élément caractéristique du bâtiment qui devrait être maintenu dans le projet actuel.

Avis du Conseil du patrimoine de Montréal 7 septembre 2016

Commentaires sur le parti architectural du projet:

❒ Un bâtiment de cette échelle ne peut se permettre plusieurs gestes architecturaux fragmentés

❒ Favoriser un geste unique plus simple mettant davantage l'emphase sur le bâtiment de 1953

❒ Sans exclure une facture distincte, le bâtiment nouveau doit demeurer compatible et subordonné au bâtiment existant. L'important est la notion d'unification

4.1

13, avenue Strathyre
Transformation
3001153905

Recommandations du Conseil du patrimoine de Montréal

❒ Réaliser une étude d'intégration du projet au quartier Les Highlands;

❒ Rechercher une plus grande sobriété dans la proposition architecturale permettant une unification de l'ensemble;

❒ Réaliser un énoncé de vision menant aux choix des matériaux et à l'articulation du bâtiment;

❒ S'assurer du lien visuel entre le centre communautaire et le moulin à vent Fleming;

❒ Prévoir des interventions archéologiques préalables à l'implantation des services publics, aux stationnements et à l'aménagement paysager.

Stratégie pour répondre aux recommandations du Conseil du patrimoine de Montréal

- Réaliser une étude de caractérisation architecturale du secteur Highlands;
- Modélisation 3D du bâtiment et de son secteur d'implantation;
- Réaliser un énoncé de vision pour le parti architectural;
- Définir les exigences et les obligations quant au potentiel; archéologique
(responsabilité de la division du patrimoine de Montréal);

4.1

13, avenue Strathyre
Transformation
3001153905

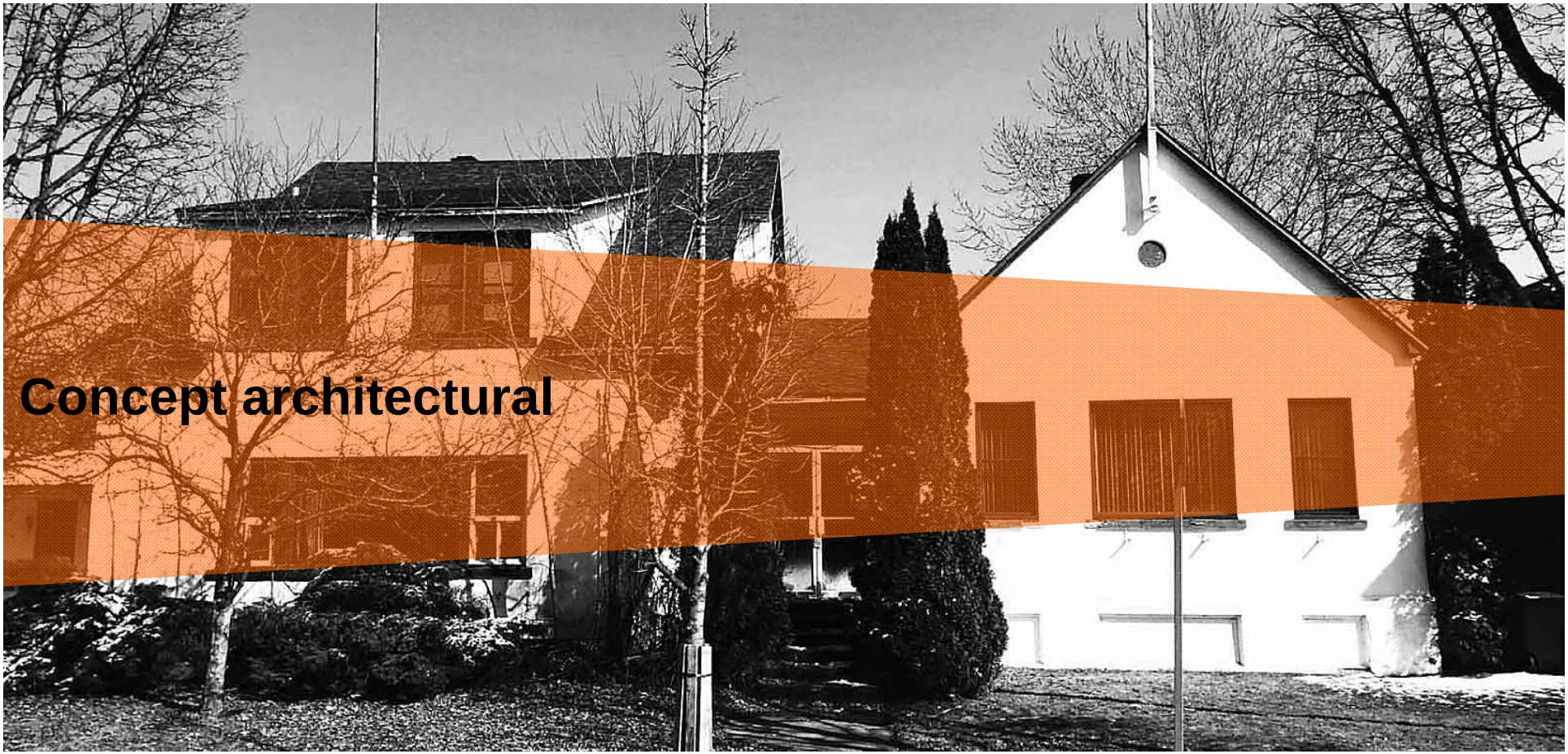

LaSalle Montréal

CCU | 7 décembre 2016

Orientations de conservation

Préserver: l'adresse, associée à l'administration municipale ainsi que les deux mâts de drapeaux image de la fonction civique du lieu;

Réhabiliter la partie du bâtiment composée du volume de l'ancienne résidence Brunning et de l'annexe logeant l'ancienne salle du Conseil.

Restaurer les volumes de l'ancienne résidence et de l'ancienne salle du conseil ainsi que le porche d'entrée qui les réunit, en visant la préservation du revêtement en crépi et une restauration des revêtements de toiture ainsi que du format, du type d'ouverture et du matériau des portes et fenêtres tels qu'ils étaient en 1953.

4.1

13, avenue Strathyre
Transformation
3001153905

Concept architectural ⇨ 3 interventions distinctes

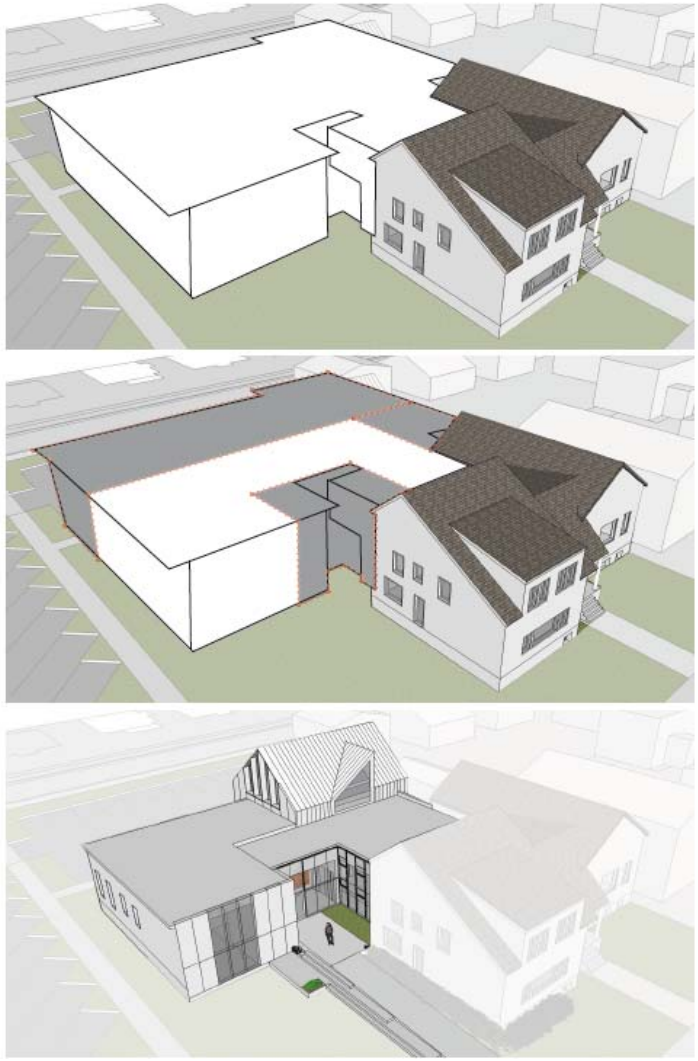

1. Restaurer

2. Redéfinir

3. Affirmer

LaSalle Montréal

CCU | 7 décembre 2016

4.1

13, avenue Strathyre
Transformation
3001153905

Concept architectural ⇨ 3 interventions distinctes

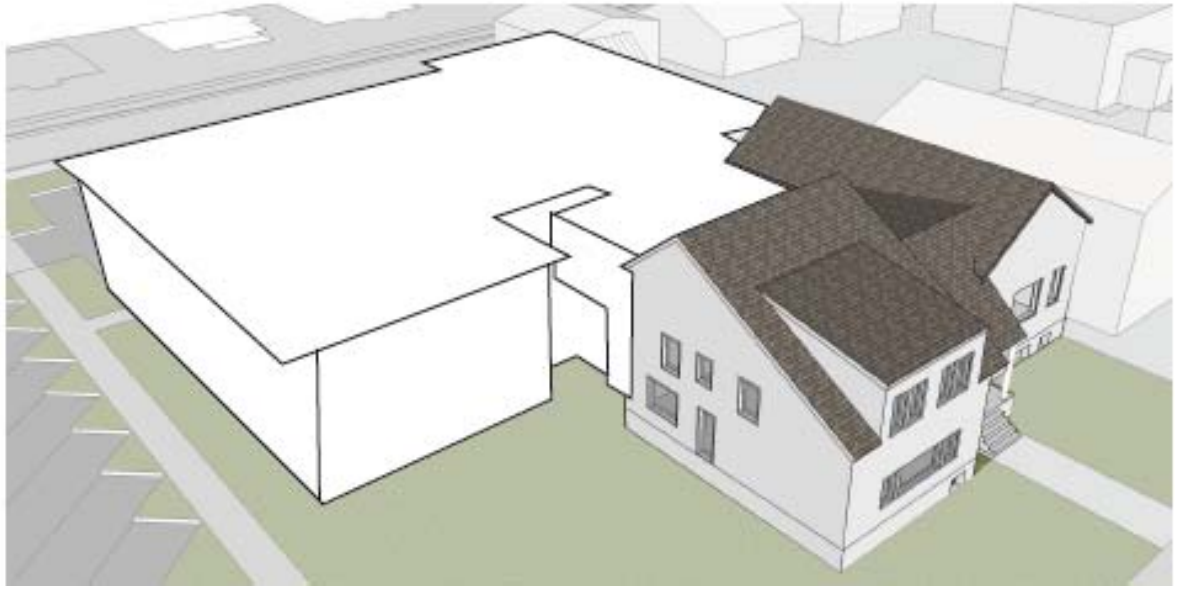

1. Restaurer

Restaurer et de mettre en valeur le caractère patrimonial de la maison Brunning et de l'ancienne salle du conseil de Ville.

Ensemble historique, avec le Moulin Fleming, ancré dans la mémoire collective d'où l'importance dans assurer la **pérénnité.**

Concept architectural ⇨ 3 interventions distinctes

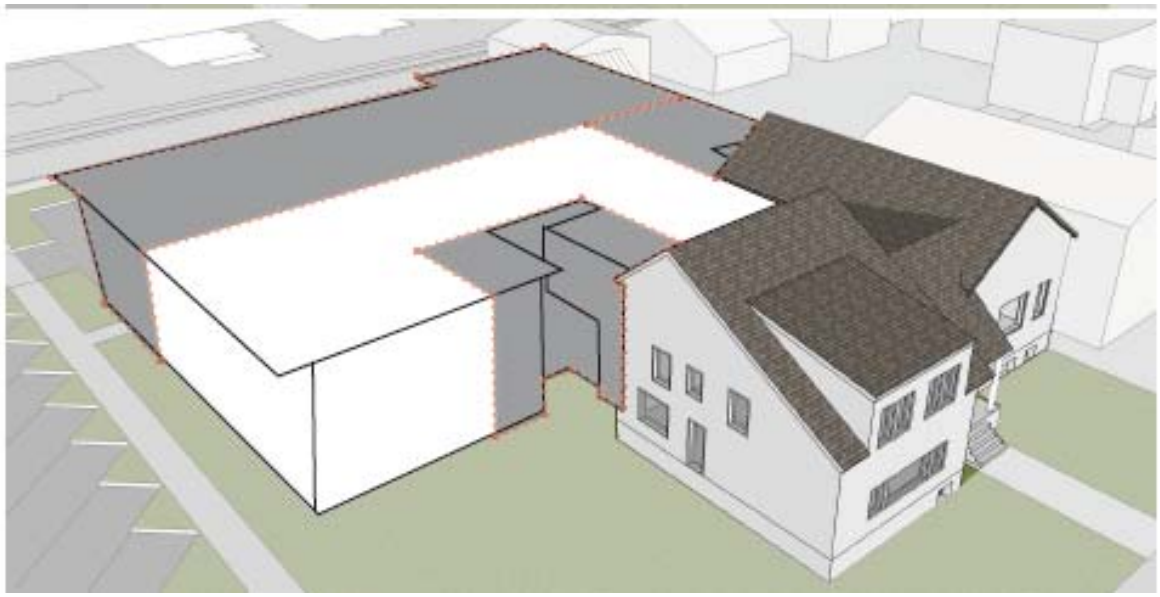

2. Redéfinir

Redéfinir l'organisation intérieure des portions du bâtiment existant conservées.

Requalification complète des espaces intérieurs conservés afin de cibler les forces et les atouts de la volumétrie de la maison Brunning en lien avec les futurs agrandissements.

4.1

13, avenue Strathyre
Transformation
3001153905

Concept architectural ⇨ 3 interventions distinctes



3. Affirmer

Affirmer la nouvelle vocation culturelle qui sera créé par une identité contemporaine distinctive.

Signature architecturale reflétant la **liberté du processus de création** artistique et greffée aux deux autres interventions ancrées dans l'histoire du site.

Créer un lieu adapté aux besoins actuels.

4.1

13, avenue Strathyre
Transformation
3001153905

Démolition versus conservation

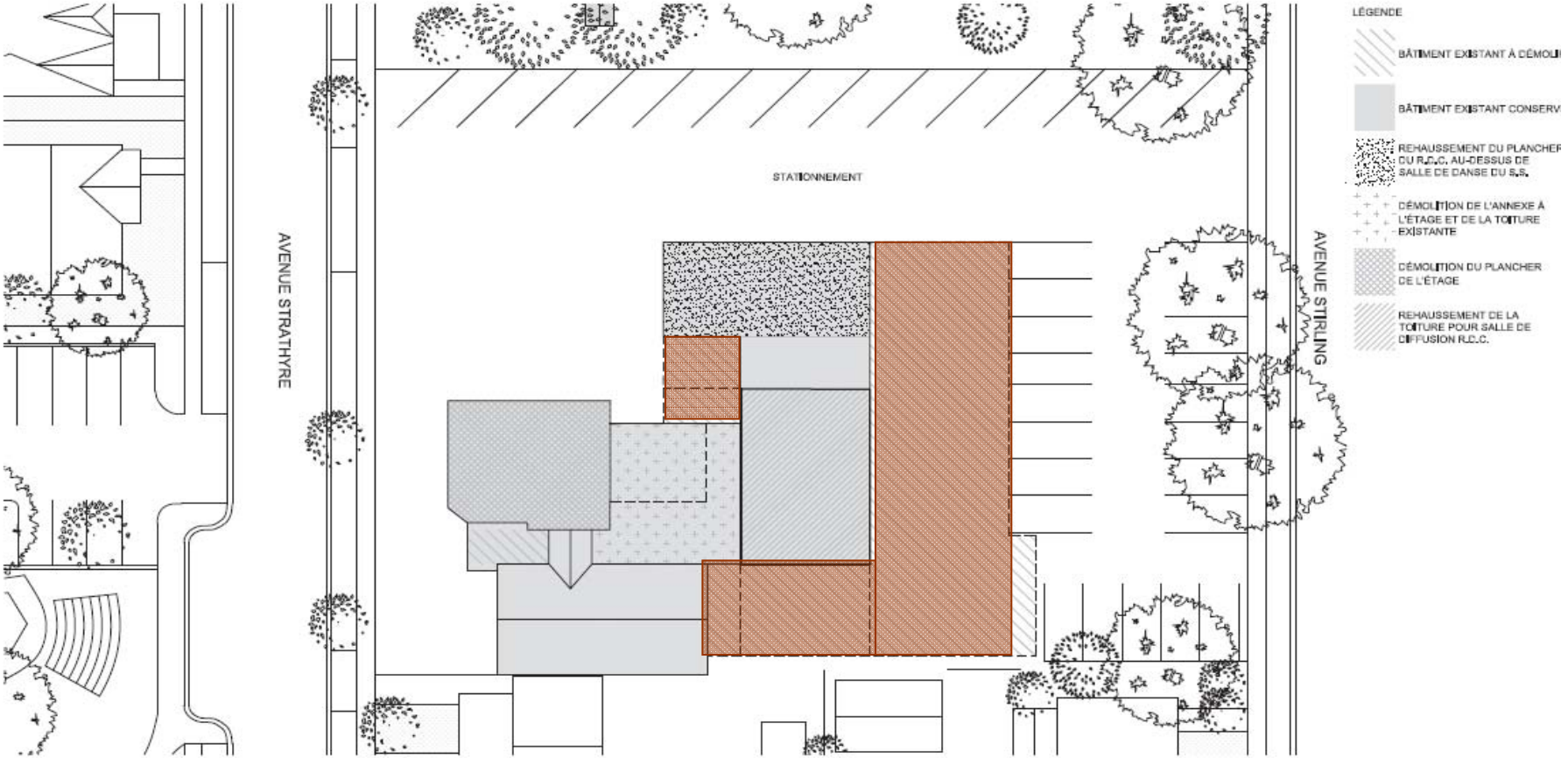

4.1

13, avenue Strathyre
Transformation
3001153905

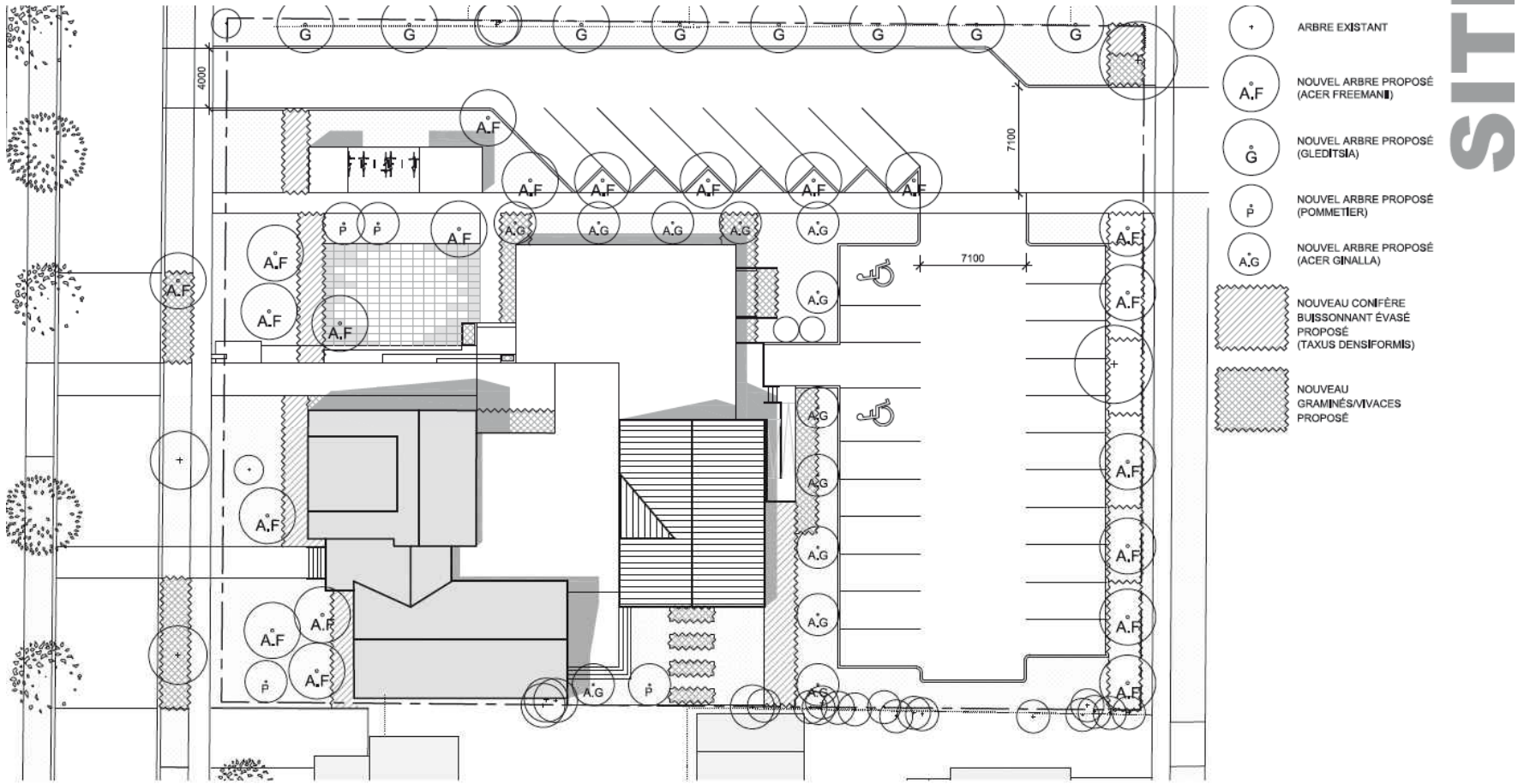

NOUVELLE IMPLANTATION
ÉCH = 1:250

LaSalle Montréal

CARDIN RAMIREZ JULIEN INC.

CCU | 7 décembre 2016

4.1

13, avenue Strathyre
Transformation
3001153905



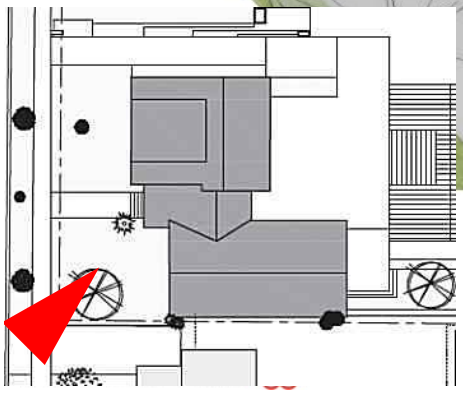

CCU | 7 décembre 2016

4.1

13, avenue Strathyre
Transformation
3001153905



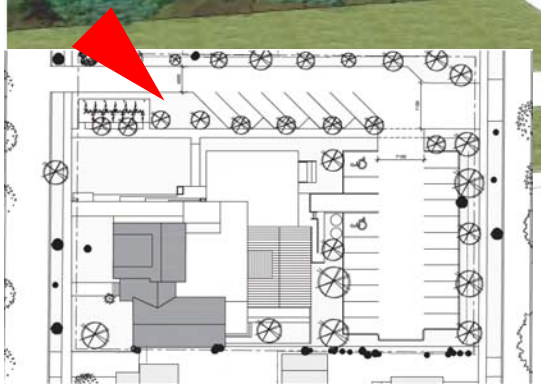

RUE STRATHYRE
(À TITRE INDICATIF SEULEMENT)

CCU | 7 décembre 2016

4.1

13, avenue Strathyre
Transformation
3001153905



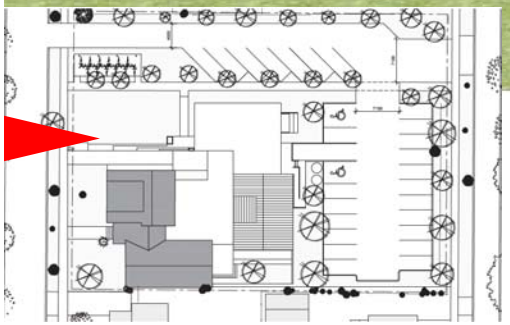

RUE STRATHYRE
(À TITRE INDICATIF SEULEMENT)

CCU | 7 décembre 2016

4.1

13, avenue Strathyre
Transformation
3001153905



LaSalle Montréal

CCU | 7 décembre 2016

4.1

13, avenue Strathyre
Transformation
3001153905



LaSalle Montréal

CCU | 7 décembre 2016

4.1

13, avenue Strathyre
Transformation
3001153905



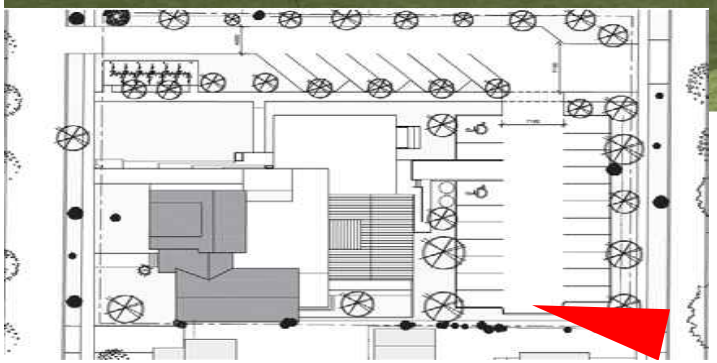

CCU | 7 décembre 2016

4.1

13, avenue Strathyre
Transformation
3001153905



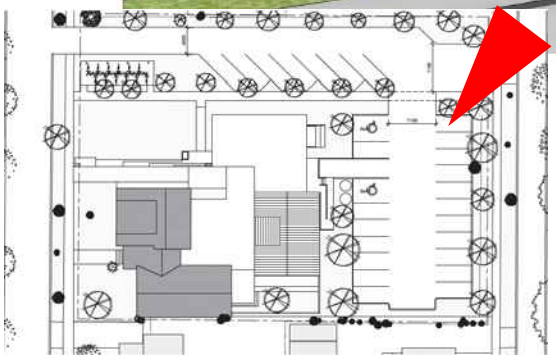

RUE STIRLING
(À TITRE INDICATIF SEULEMENT)

CCU | 7 décembre 2016

4.1

13, avenue Strathyre
Transformation
3001153905



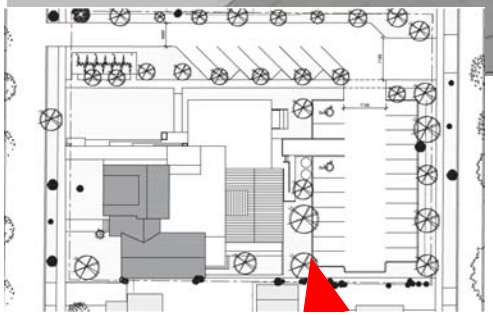

CCU | 7 décembre 2016

4.1

13, avenue Strathyre
Transformation
3001153905

ABRIS À VÉLOS

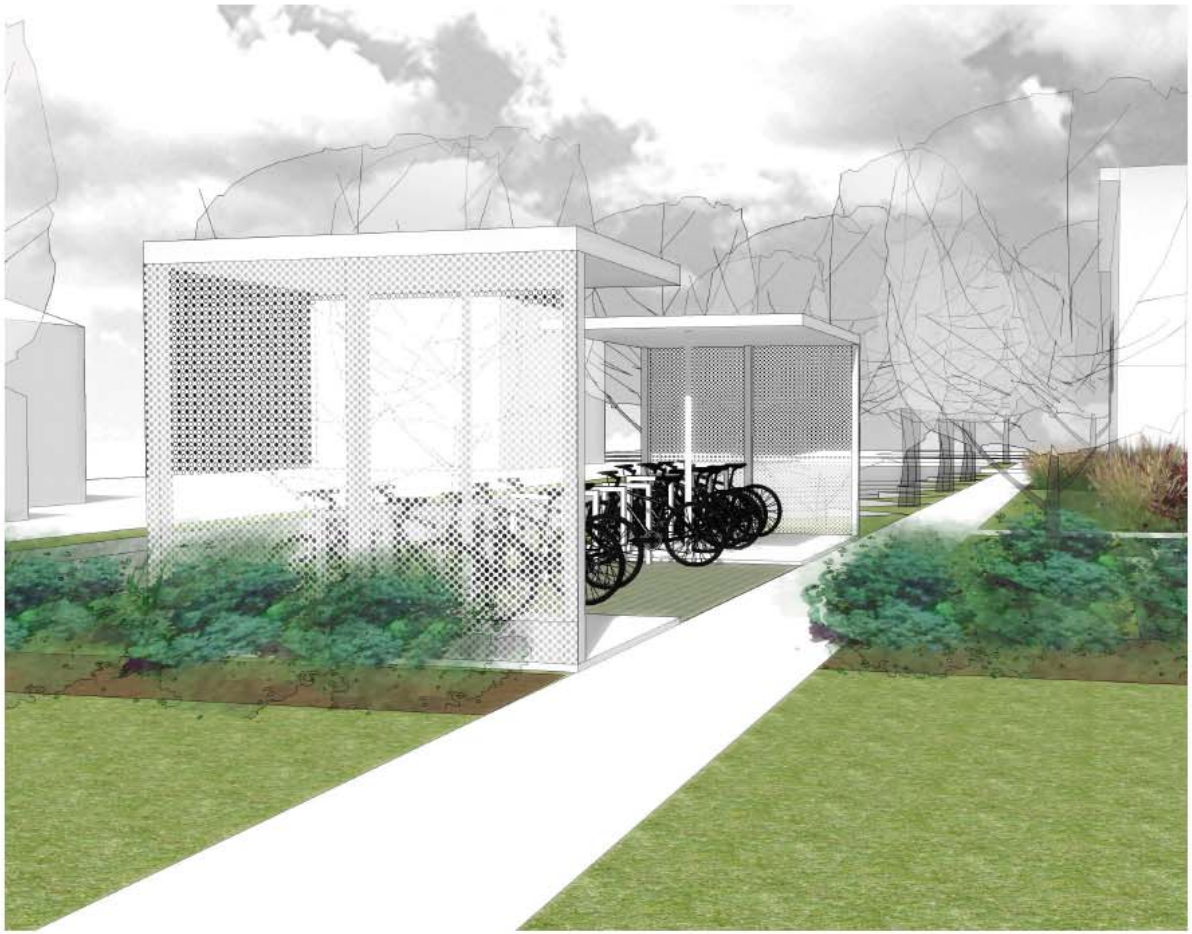

DÉROGATION MINEURE
POUR ABRIS À VÉLOS

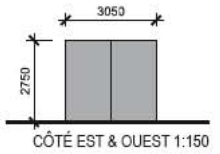

CÔTÉ EST & OUEST 1:150

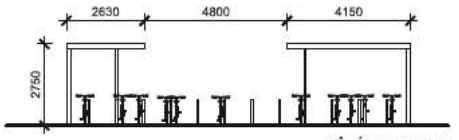

CÔTÉ NORD 1:150

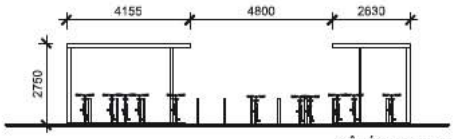

CÔTÉ SUD 1:150

LaSalle Montréal

CCU | 7 décembre 2016

4.1

13, avenue Strathyre
Transformation
3001153905

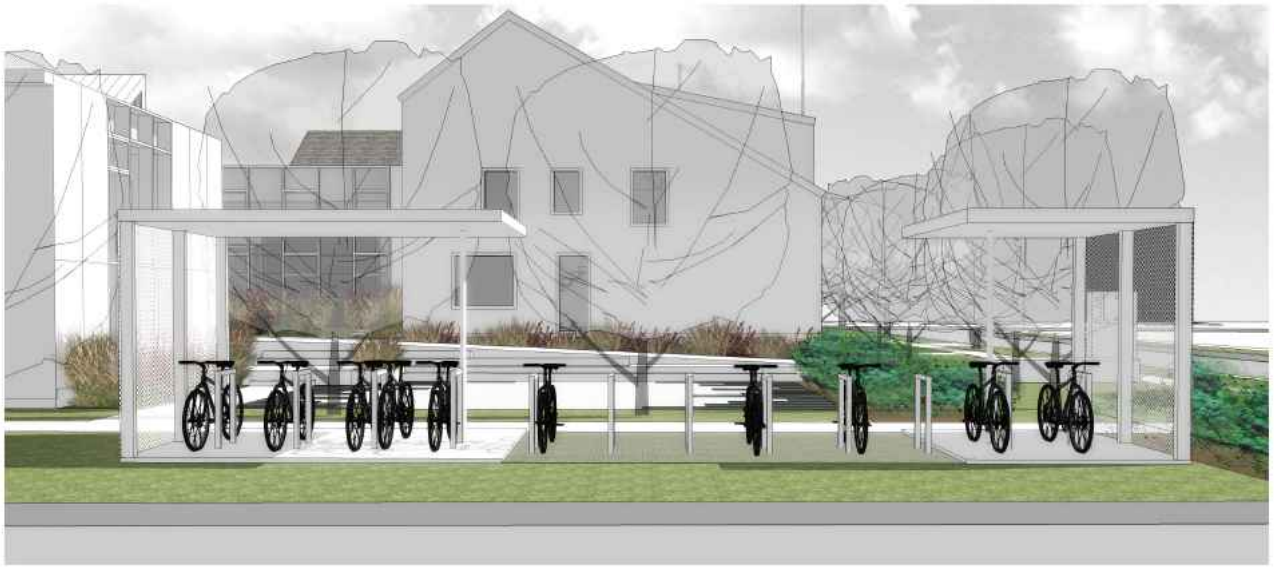

Equiparc

EP 5900 Bike rack

SPECIFICATIONS

Frame :	Aluminum components
Finish :	Polyester powder coated

Depth : 175mm (7") Length : 250mm (9 7/8") Height : 825mm (32 1/2") Weight : 16 kg (35 lbs)

This bike rack must be anchored.
Our warranty applies when our product is properly assembled and anchored.

CONCRETE SLABS AND ANCHORS

7005	1 slab 610mm X 610mm X 152mm (24" X 24" X 6")
7016	1 slab Ø 610mm X 203mm (24" X 8")
QS	4 stainless steel kwik bolts
QAV	4 drop-in anchors with stainless steel theftproof bolts

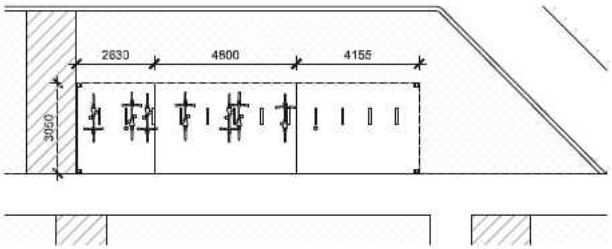

PLAN 1:150

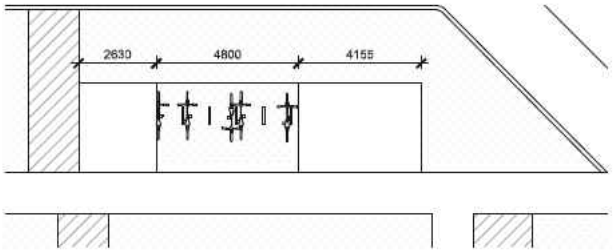

PLAN TOITURE 1:150



PAVÉ GAZONNÉ

ABRIS À VÉLOS

DÉROGATION MINEURE
POUR ABRIS À VÉLOS

LaSalle Montréal

CCU | 7 décembre 2016

4.1

13, avenue Strathyre
Transformation
3001153905

ÉLÉVATIONS

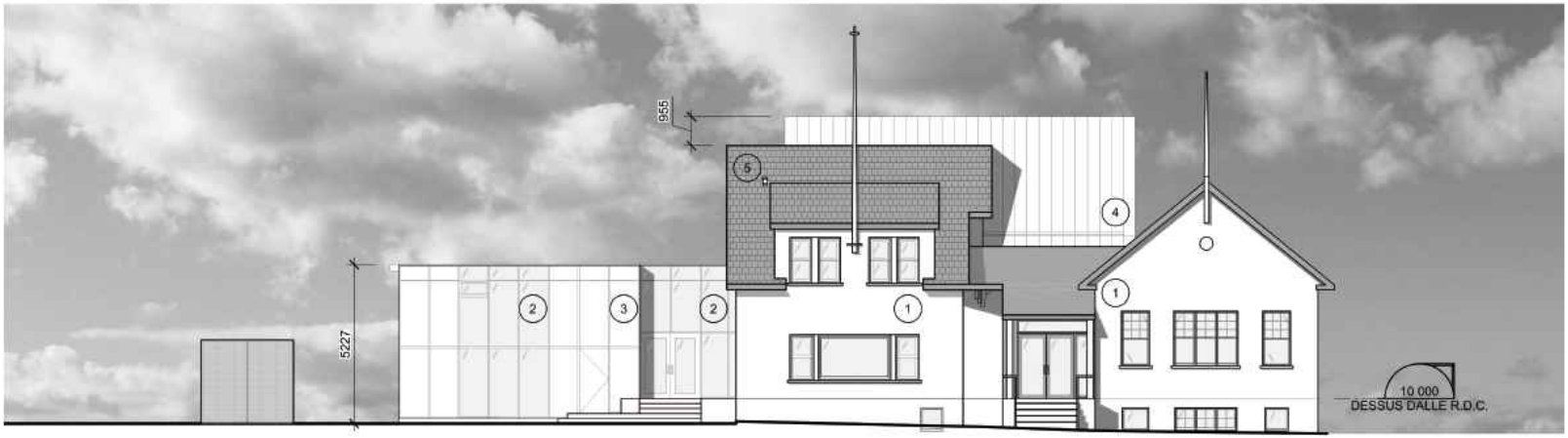

NOUVELL FAÇADE OUEST (RUE STRATHYRE)
ÉCH = 1:50

1. CRÉPIS BLANC TEL QUE L'EXISTANT
2. VERRE TRANSPARENT
3. PANNEAUX MÉTALLIQUES BLANC RÉFLÉCHISSANT
4. PANNEAUX PROFILÉ D'ALUMINIUM
5. BARDEAUX D'ASPHALTE TEL QUE L'EXSITANT



FAÇADE OUEST EXISTANTE (RUE STRATHYRE)
ÉCH = 1:50

LaSalle Montréal

CARDIN RAMIREZ JULIEN INC

4.1

13, avenue Strathyre
Transformation
3001153905

ÉLÉVATIONS



NOUVELL FAÇADE NORD
ÉCH= 1:50

1. CRÉPIS BLANC TEL QUE L'EXISTANT
2. VERRE TRANSPARENT
3. PANNEAUX MÉTALLIQUES BLANC RÉFLÉCHISSANT
4. PANNEAUX PROFILÉ D'ALUMINIUM
5. BARDEAUX D'ASPHALTE TEL QUE L'EXSITANT

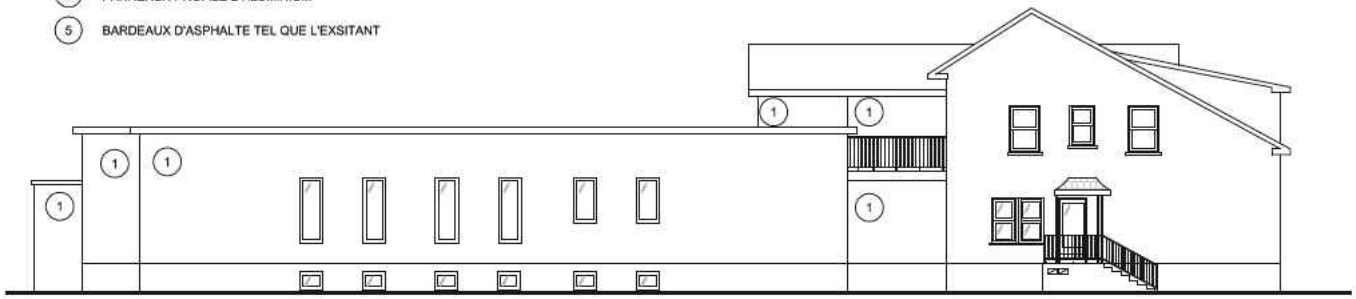

FAÇADE NORD EXISTANTE
ÉCH = 1:50

La Salle Montréal

CARDIN RAMIREZ JULIEN INC

4.1

13, avenue Strathyre
Transformation
3001153905

ÉLÉVATIONS

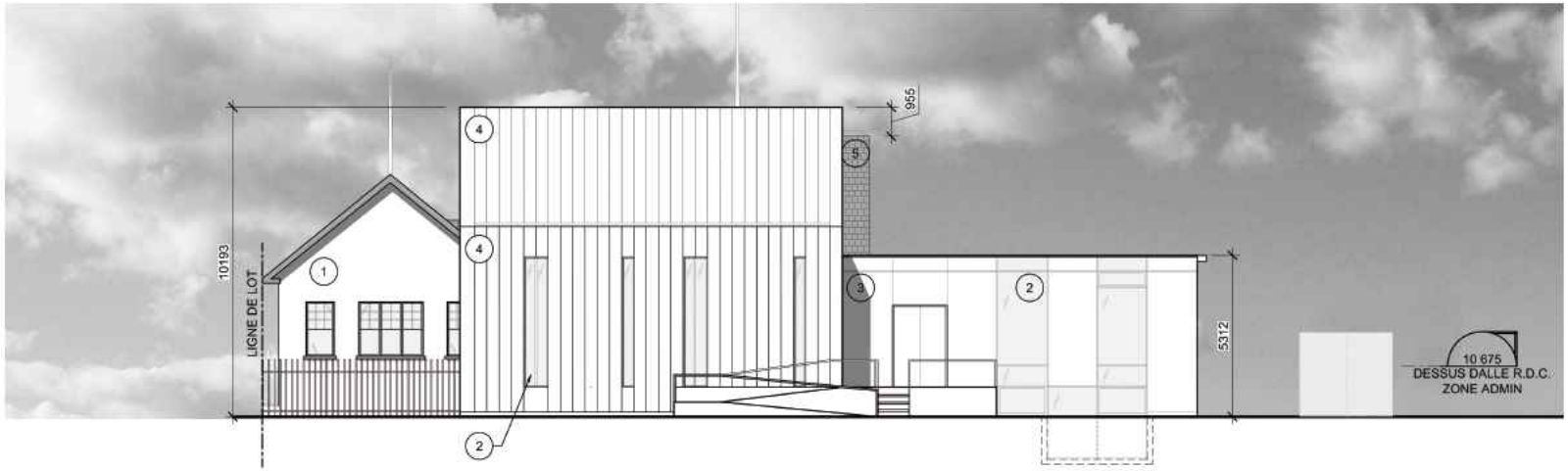

NOUVELLE FAÇADE EST
ÉCH= 1:50

1. CRÉPIS BLANC TEL QUE L'EXISTANT
2. VERRE TRANSPARENT
3. PANNEAUX MÉTALLIQUES BLANC RÉFLÉCHISSANT
4. PANNEAUX PROFILÉ D'ALUMINIUM
5. BARDEAUX D'ASPHALTE TEL QUE L'EXSITANT

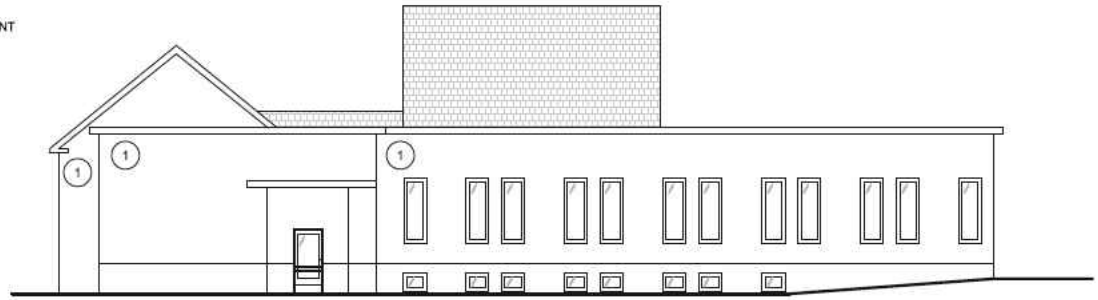

FAÇADE EST EXISTANTE
ÉCH = 1:50

LaSalle Montréal

CARDIN RAMIREZ JULIEN INC

4.1

13, avenue Strathyre
Transformation
3001153905

ÉLÉVATIONS



NOUVELLE FAÇADE SUD
ÉCH= 1:50

1. CRÉPIS BLANC TEL QUE L'EXISTANT
2. VERRE TRANSPARENT
3. PANNEAUX MÉTALLIQUES BLANC RÉFLÉCHISSANT
4. PANNEAUX PROFILÉ D'ALUMINIUM
5. BARDEAUX D'ASPHALTE TEL QUE L'EXSITANT

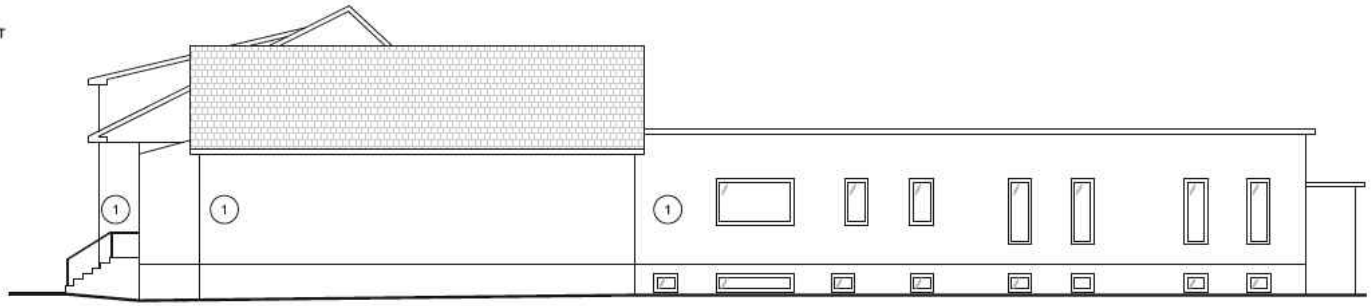

FAÇADE SUD EXISTANTE
ÉCH = 1:50

LaSalle Montréal

CARDIN RAMIREZ JULIEN INC

4.1

13, avenue Strathyre
Transformation
3001153905

MATÉRIAUX







VERRE / MÉTAL BLANC
(À TITRE INDICATIF SEULEMENT)

Inspirations pour le revêtement extérieur

LaSalle Montréal

CCU | 7 décembre 2016

4.1

13, avenue Strathyre
Transformation
3001153905

INTENTIONS







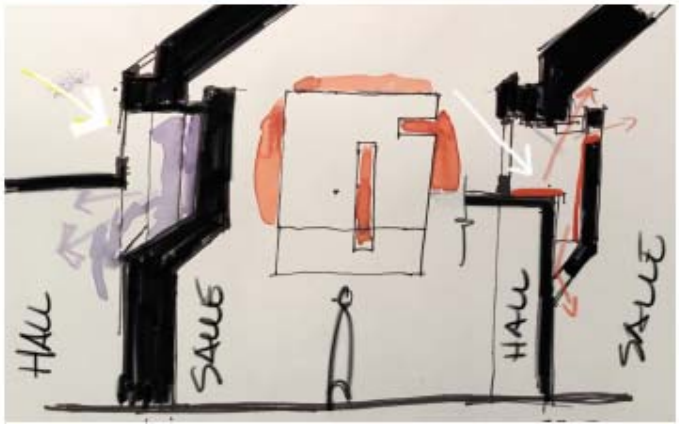

Inspirations pour les jeux de lumière à l'intérieur

LaSalle Montréal

CCU | 7 décembre 2016

4.1

13, avenue Strathyre
Transformation
3001153905

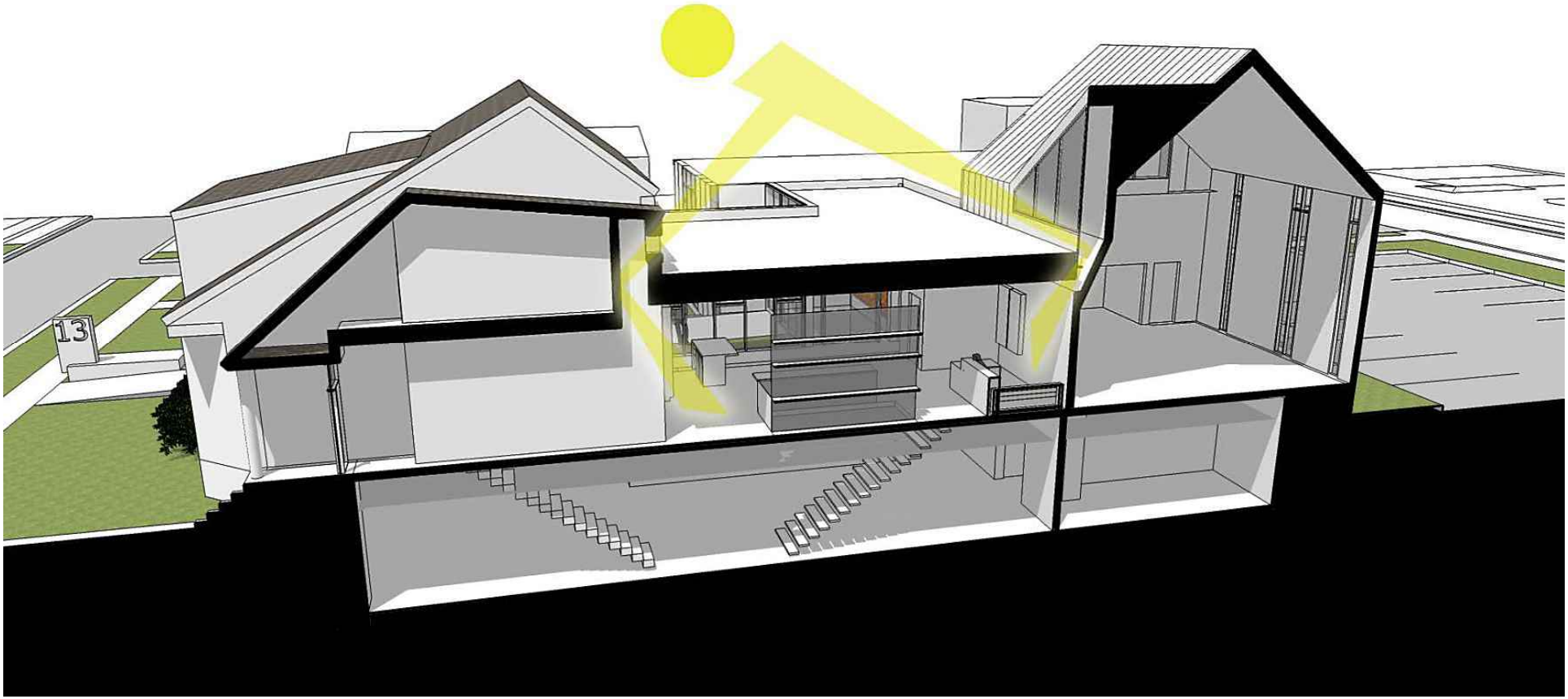

LaSalle Montréal

CCU | 7 décembre 2016

4.1

13, avenue Strathyre
Transformation
3001153905

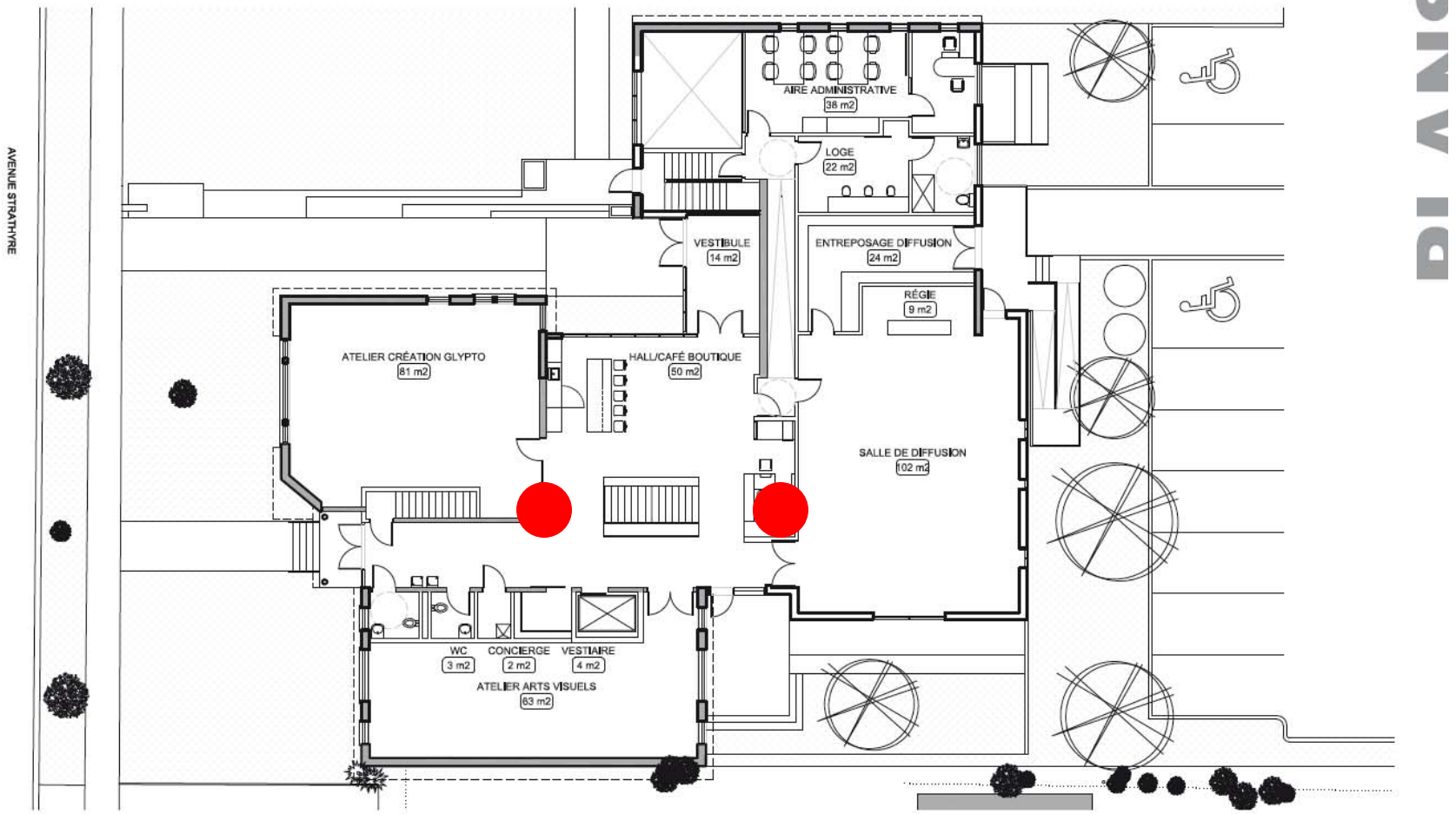

NOUVEAU PLAN REZ-DE-CHAUSSÉE PROJETÉ
ÉCH = 1:150

CARDIN RAMIREZ JULIEN INC

LaSalle Montréal

Recommandation : favorable

CCU | 7 décembre 2016


MERCI

4.1

13, avenue Strathyre
Transformation
3001153905

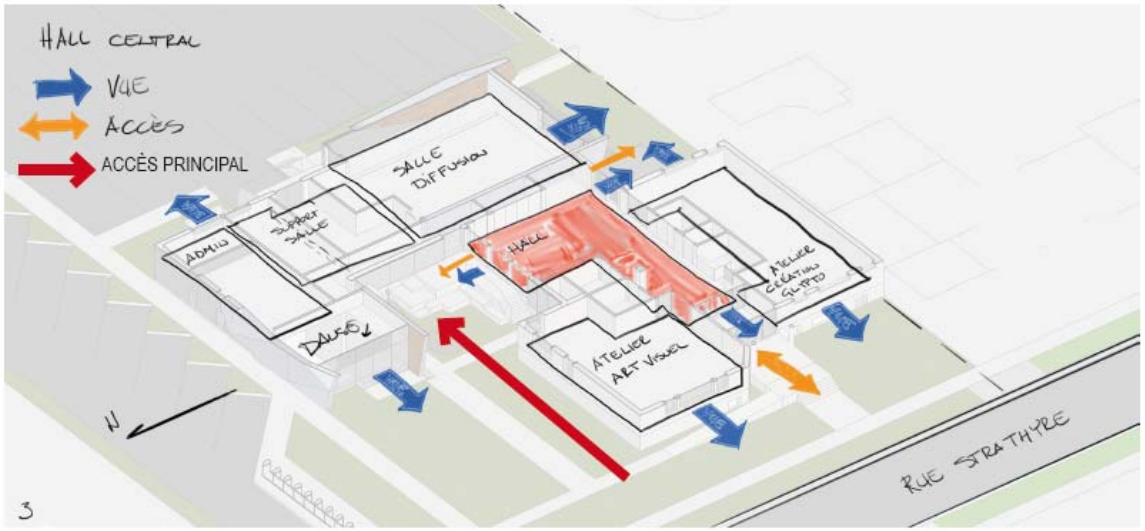



4.1

13, avenue Strathyre
Transformation
3001153905

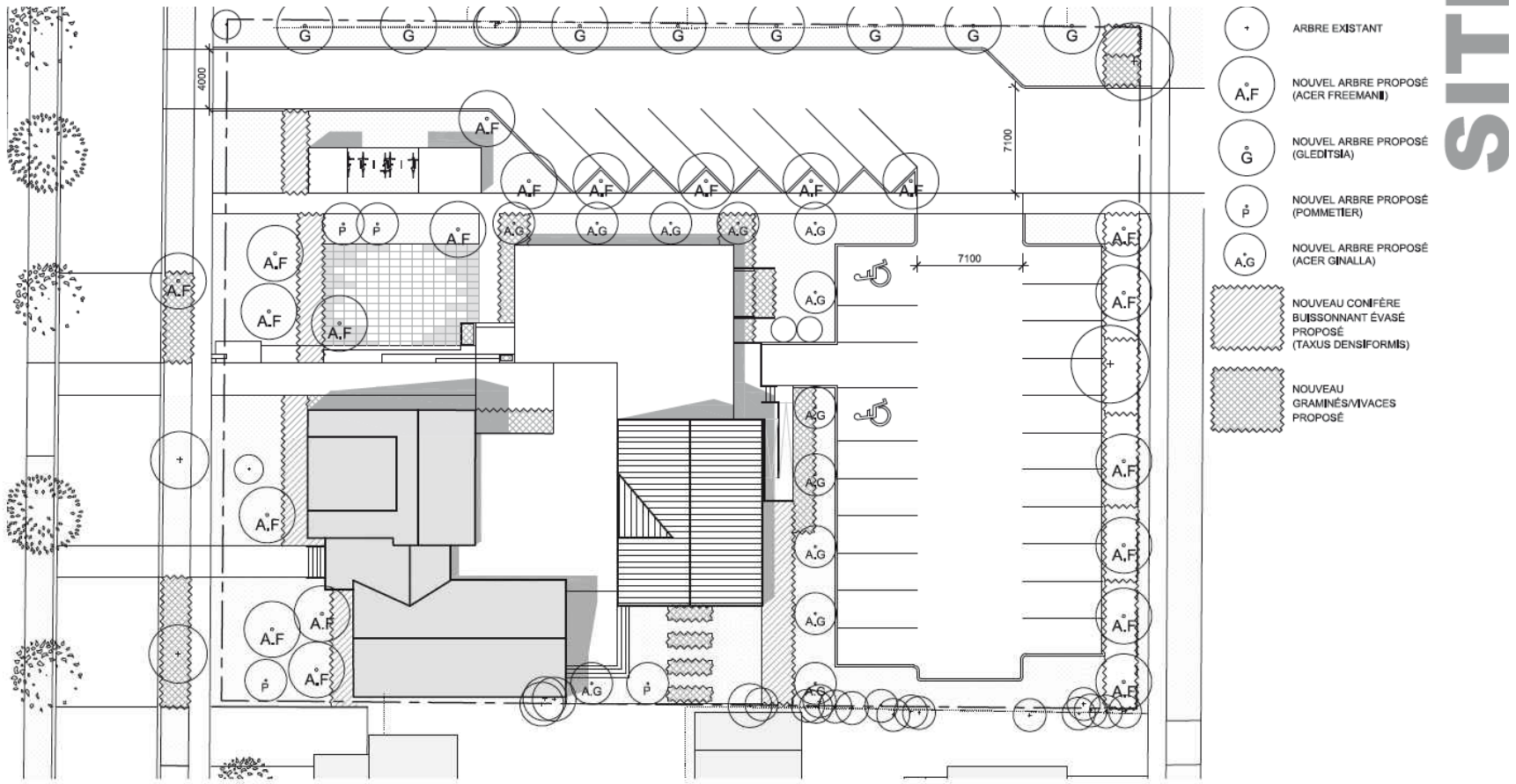

NOUVELLE IMPLANTATION
ÉCH = 1:250

LaSalle Montréal

CARDIN RAMIREZ JULIEN INC

LaSalle Montréal

CCU | 7 décembre 2016

4.1

13, avenue Strathyre
Transformation
3001153905

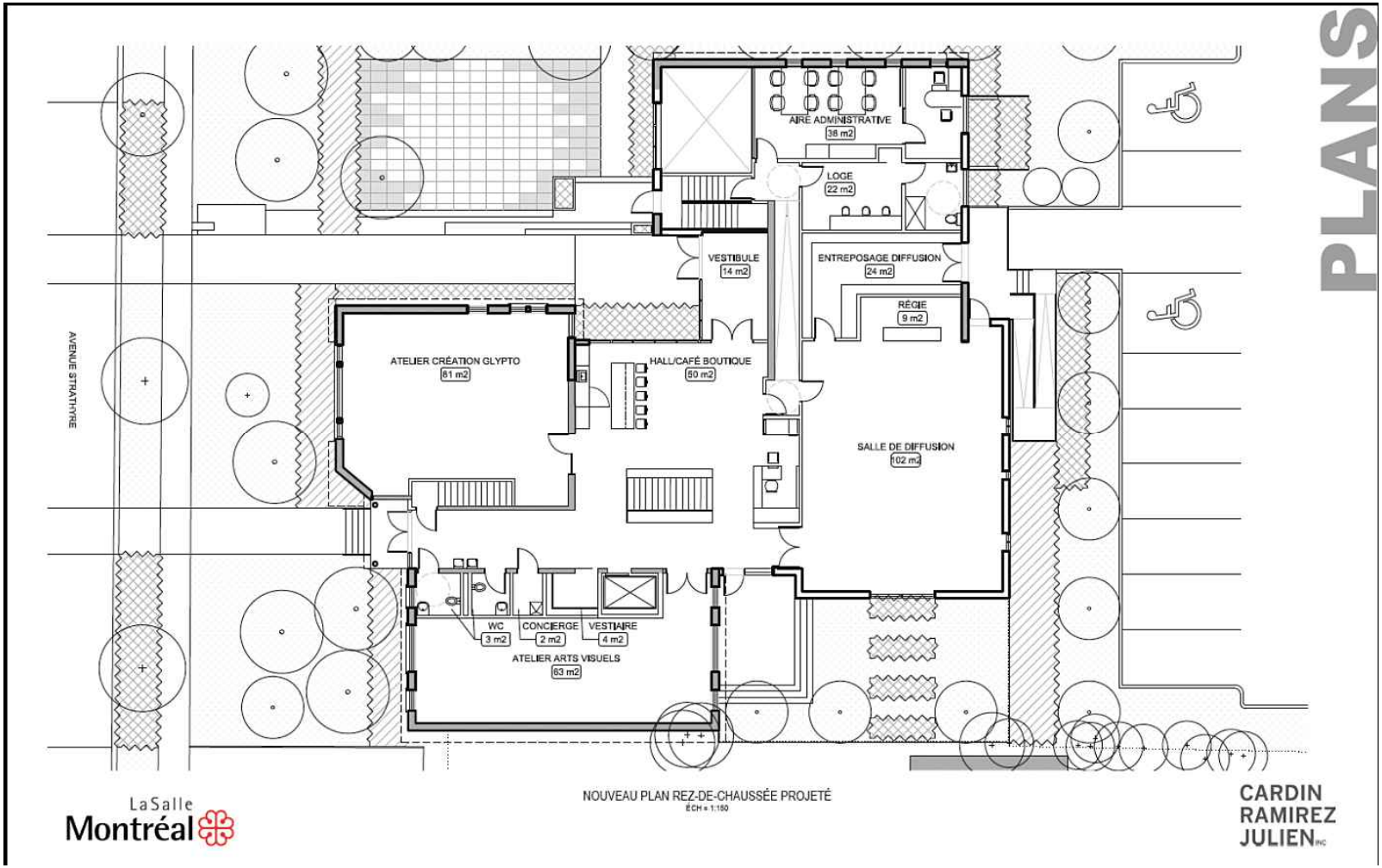

13, avenue Strathyre
Transformation
3001153905

Retour sur l’ancien projet



Retour sur l’ancien projet



4.1

13, avenue Strathyre
Transformation
3001153905

Retour sur l’ancien projet



LaSalle Montréal

CCU | 7 décembre 2016

4.1

13, avenue Strathyre
Transformation
3001153905

Retour sur l’ancien projet



LaSalle Montréal

CCU | 7 décembre 2016

4.1

13, avenue Strathyre
Transformation
3001153905

Retour sur l’ancien projet



LaSalle Montréal

CCU | 7 décembre 2016

ÉNONCÉ DE L'INTÉRET PATRIMONIAL

ANCIEN HÔTEL DE VILLE DE LASALLE
13, avenue Strathyre - Arrondissement de LaSalle

L'ancien hôtel de ville de LaSalle, avec le moulin Fleming et le paysage pittoresque qui les entoure, demeure aujourd'hui le symbole même de l'ancienne Ville de LaSalle, devenue un arrondissement de Montréal en 2002.

L'ancienne résidence Brunning, qui est dès 1914 devenue l'hôtel de ville de cette petite municipalité détachée de l'ancien territoire de Lachine, s'inscrit en continuité avec l'avenue Strathyre. Elle est demeurée lisible au gré des divers agrandissements qui s'y sont ajoutés avec l'accroissement des besoin de la municipalité dont la population a décuplé après la Seconde Guerre mondiale.

Comme tout hôtel de ville, ce lieu a été fréquenté par plusieurs maires, conseillers et citoyens impliqués dans la politique municipale. Les LaSallois y ont eu recours aux services civiques qui y étaient offerts. L'immeuble porte le souvenir des débats publics citoyens et symbolise de ce fait l'histoire de la démocratie municipale de l'arrondissement de LaSalle.

Le fait que l'ancienne résidence victorienne ait été transformée et agrandie à trois reprises par des constructeurs a résulté en son architecture actuelle. L'architecte de talent J. Napoléon Beauchamp, qui est à l'origine de son aspect actuel, a aussi conçu plusieurs bâtiments à LaSalle, notamment l'église Notre-Dame du Sacré-Coeur et l'école Allion.



Corps principal de l'ancien hôtel de ville **Photo : Ville de Montréal**

ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL DE l'ANCIEN HÔTEL DE VILLE DE LASALLE

13, avenue Strathyre - Arrondissement de LaSalle

DÉSIGNATION PATRIMONIALE

Désignation au Plan d'urbanisme : Secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle des Highlands
Statut en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec : Immeuble patrimonial cité
Désignation patrimoniale fédérale : Le moulin Fleming est un Lieu patrimonial du Canada (1983)



Plan du secteur autour de l'ancien hôtel de ville MapInfo Orthophoto 2015-02-09

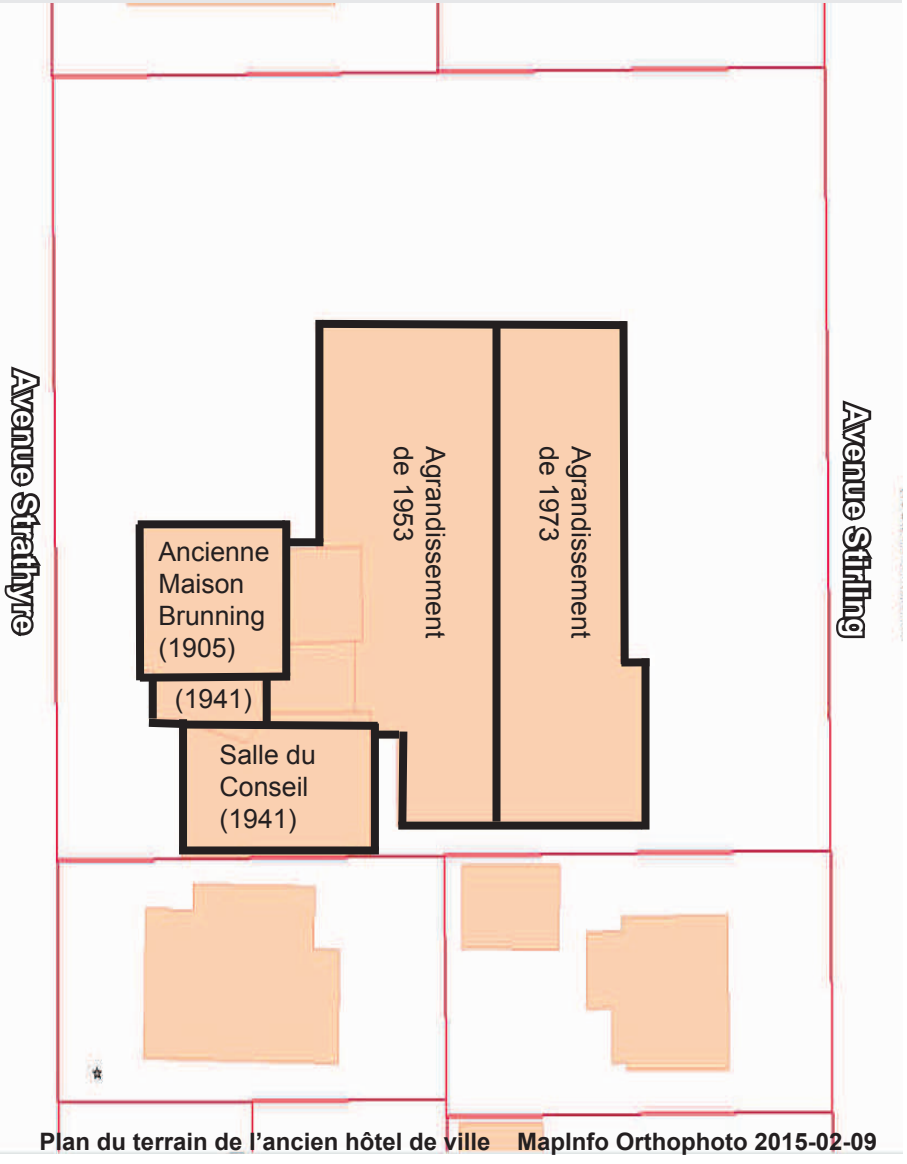

Plan du terrain de l'ancien hôtel de ville MapInfo Orthophoto 2015-02-09

CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

1669 - Jean Milot acquiert le domaine de René-Robert Cavelier De LaSalle et y établit un emplacement fortifié appelé fort Rémy, qui est le lieu de fondation de Lachine
1676 - Érection de la paroisse des Saints-Anges, troisième paroisse de l'île, au fort Rémy
1805 - Ouverture de la *Upper Lachine Road*, une voie d'évitement des rapides de Lachine reliant Lachine à Montréal, tout comme la *Lower Lachine Road* (ou chemin du Roi)
1825 - Ouverture du Canal de Lachine à la navigation
1847 - Ouverture du premier chemin de fer de la *Montreal and Lachine Railway* entre Montréal et Lachine
1848 - le Village de Lachine devient une municipalité officielle
1855 - la Paroisse de Lachine devient une municipalité officielle
1887 - L'urbanisation du Bas-Lachine débute avec l'implantation du quartier des *Highlands*
1905 - Construction de la maison Brunning
1912 - Incorporation de la Ville de LaSalle, comprenant le territoire du Bas-Lachine, dont les premières assemblées municipales siègent à Lachine
1913 - Les édiles de la nouvelle municipalité louent la résidence Brunning de l'avenue Strathyre comme siège de la municipalité
1914 - La Ville de LaSalle devient propriétaire de la maison Brunning
1941 - Ajout d'une annexe à la maison d'origine pour y loger la salle du conseil de ville
1953 - Agrandissement du bâtiment et transformation des façades existantes pour leur donner une facture plus civique et en faire un véritable hôtel de ville
1973 - L'hôtel de ville est agrandi à nouveau, en continuité avec le précédent
1983 - L'usine pharmaceutique Burroughs Welcome, sur l'avenue Dupras, est transformé en hôtel de ville. L'ancien hôtel de ville est offert à des associations communautaires
1990 - Le Conseil municipal de Ville de LaSalle cite le 13, avenue Stratyre comme monument historique (règlement 2134)
2002 - LaSalle devient un arrondissement de la nouvelle Ville de Montréal
Depuis 2013 - L'ancien hôtel de ville est vacant



La rue Strathyre en 1919
Le quartier des Highlands à LaSalle : évolution du patrimoine bâti, p. 92



Le moulin Fleming vers 1840
Aquarelle de James Duncan - Archives nationales du Canada

ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL DE l'ANCIEN HÔTEL DE VILLE DE LASALLE

13, avenue Strathyre - Arrondissement de LaSalle

VALEUR PAYSAGÈRE



Site du moulin Fleming, en face de l'ancien hôtel de ville
Photo : Ville de Montréal 2015



Avenue Stathyre et ses alignements d'arbres
Photo : Ville de Montréal 2015

La valeur paysagère de l'ancien hôtel de ville de LaSalle repose sur :

- sa situation dans un environnement hors du commun, à proximité du fleuve Saint-Laurent, à l'entrée ouest de l'arrondissement de LaSalle et à proximité du boulevard LaSalle;
- son inclusion dans le secteur historique des Highlands, à l'origine de la naissance de la municipalité, comportant plusieurs résidences anciennes de qualité et d'impressionnants alignements d'arbres matures le long de ces rues;
- son intégration à l'avenue résidentielle Strathyre dans laquelle il s'insère sans la dominer grâce à ses volumes, son mode d'implantation et son couvert végétal en continuité avec cette avenue.

ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES

- son emplacement à proximité du fleuve, du parc des rapides et du Moulin Fleming
- son emplacement dans le secteur historique des Highlands
- son emplacement sur l'avenue Strathyre, ses volumes, son mode d'implantation et son couvert végétal

ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL DE l'ANCIEN HÔTEL DE VILLE DE LASALLE

13, avenue Strathyre - Arrondissement de LaSalle

VALEUR SYMBOLIQUE



Le moulin Fleming en février 2009
Photo : http://denis-au-quebec.ublog.com/mon_weblog/montral/



Hôtel de ville de LaSalle après 1953
Photo : Archives de LaSalle

La valeur symbolique de l'ancien hôtel de ville de LaSalle repose sur :

- sa présence en face du moulin Fleming, emblème et point de repère principal de l'arrondissement, dans le cœur symbolique de LaSalle;
- le fait qu'il demeure associé, dans l'esprit des LaSallois, au prestige de l'administration municipale de l'ancienne Ville de LaSalle, malgré le fait que celle-ci n'y siège plus depuis l'inauguration du nouvel hôtel de ville au 55, avenue Dupras, en 1983.

ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES

- son insertion dans le secteur des Highlands, coeur symbolique de l'arrondissement de LaSalle, à proximité du moulin Fleming et du parc des Rapides
- la vocation civique qu'il a abritée pendant 70 ans en tant que siège de l'administration municipale de LaSalle
- l'adresse du 13, avenue Strathyre, qui demeure associée à l'identité municipale de LaSalle
- les deux mâts de drapeau en façade qui symbolisent la vocation civique de l'immeuble

ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL DE l'ANCIEN HÔTEL DE VILLE DE LASALLE

13, avenue Strathyre - Arrondissement de LaSalle

VALEUR HISTORIQUE



L'ancienne résidence Brunning après 1914
Photo : Archives de LaSalle



L'ancien hôtel de ville après 1941
Photo : Archives de LaSalle



L'ancien hôtel de ville après 1953
Photo : Archives de LaSalle

La valeur historique de l'ancien hôtel de ville de LaSalle repose sur son témoignage :

- du secteur des Highlands, premier noyau urbain de La-Salle, créé en 1887, dans lequel il se situe. Les premières rues de ce quartier se greffent perpendiculairement au fleuve et à la Lower Lachine Road, qui longe ce dernier. Selon le *Répertoire historique des toponymes montréalais*, l'avenue Strathyre aurait été ouverte en 1892;

- de son origine en tant que résidence de l'entrepreneur William H. Brunning, qui l'a construite et habitée de sa construction vers 1905 jusqu'au début de son occupation par la Ville de LaSalle en 1913;

- de son occupation, pendant 70 ans, entre 1913 et 1983, en tant qu'hôtel de ville et du passage de ses nombreux maires et conseillers, des assemblées municipales qui s'y sont tenues, des services à la population de LaSalle qui y prenaient origine et du lieu de travail qu'il a été pour de nombreux employés municipaux;

- de son usage par des groupes communautaires, notamment les Pionniers du téléphone d'Amérique, association civile qui a occupé l'immeuble de 1989 à 2010, ainsi que la Société historique Cavelier-De LaSalle, qui y a siégé de 1993 à 2013, moment où l'édifice est devenu vacant.

ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES

- l'intégration du bâtiment à la typologie résidentielle du quartier historique des Highlands par ses volumes et son implantation

- le volume de la maison d'origine, qui demeure lisible malgré les transformations de ses détails, ses agrandissements et son revêtement actuel en crépi

- les subdivisions intérieures d'origine à l'étage, qui témoignent de son usage résidentiel au moment de sa construction

- les volumes de la maison d'origine et de l'annexe logeant à l'époque la salle du conseil municipal

- les deux mâts de drapeau en façade qui rappellent la vocation civique de l'immeuble

ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL DE l'ANCIEN HÔTEL DE VILLE DE LASALLE

13, avenue Strathyre - Arrondissement de LaSalle

VALEUR ARCHITECTURALE



L'ancien hôtel de ville en 2010
Photo : Lafontaine & Soucy, architectes



Corps principal de l'ancien hôtel de ville en janvier 2015
Photo : Ville de Montréal



Un des agrandissements à toit plat, en janvier 2015
Photo : Ville de Montréal

La valeur architecturale de l'ancien hôtel de ville de LaSalle repose sur :

- son évocation des premières résidences bourgeoises de l'arrondissement, qui se manifeste dans sa volumétrie et son mode d'implantation;
- la notoriété locale J. Napoléon Beauchamp, architecte de LaSalle, qui a d'abord construit en 1941 une annexe, comprenant une salle du conseil, à l'ancienne résidence de William H. Brunning;
- le second geste de Beauchamp sur le bâtiment en 1953 qu'il modernise et lui donne une facture civique en éliminant la tourelle et agrandit à nouveau à l'arrière, unifiant le tout avec un revêtement commun en crépi blanc.

ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES

- le volume de la maison Brunning d'origine
- la composition du volume de la maison d'origine avec l'annexe de 1941 qui s'y intègre, première image d'un hôtel de ville qui n'est plus une résidence
- la salle du conseil et ses détails intérieurs d'origine
- les volumes du corps principal et de l'annexe, tels que modifiés en 1953, avec leur revêtement en crépi blanc
- l'agrandissement fonctionnaliste de 1953 qui s'unifie aux volumes précédents par une composition franchement moderniste et un revêtement commun en crépi blanc

ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL DE l'ANCIEN HÔTEL DE VILLE DE LASALLE
13, avenue Strathyre - Arrondissement de LaSalle

DÉMARCHE

Cet énoncé répond à une demande faite par l'arrondissement de LaSalle à la suggestion de la Division du patrimoine de la Direction de l'urbanisme pour l'évaluation de l'intérêt patrimonial de ce site, en vue d'un projet de réhabilitation de l'immeuble.

Il se base sur la consultation d'une documentation portant sur le site, sur les expertises et expériences des participants au groupe de travail et sur une série d'observations et de constats découlant de la visite des lieux effectuée le 16 janvier 2015.

RÉFÉRENCES

Lafontaine & Soucy architectes. 15 mars 2011. *Ancien Hôtel de Ville LaSalle. Étude des valeurs architecturales et patrimoniales*. Montréal : arrondissement de LaSalle, 40 p. Ill.

GROUPE DE TRAVAIL

Sylvie Champagne	Chef de division urbanisme, arrondissement de LaSalle
Liette Charland	Architecte, Division du patrimoine
Denis Gravel	Historien, Société historique Cavelier-De LaSalle
Jean Laberge	Architecte, Division du patrimoine
Christine Labonté	Agente de soutien, arrondissement de LaSalle
Luce Lafontaine	Architecte, Lafontaine et Soucy architectes
Louise Lemieux-Bérubé	Artiste, membre du Comité de développement culturel de LaSalle
Danielle Mimeault	Directrice, culture, sports, loisirs, développement social, arrondissement de LaSalle
Michel Savard	Chef de division, immeubles et matériel roulant, arrondissement de LaSalle

RÉDACTEUR

Jean Laberge, architecte, Ville de Montréal, Direction de la culture et du patrimoine, Division du patrimoine

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.06

2019/04/15
13:00

(1)

Dossier # : 1192363024

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement sur les P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la transformation du bâtiment situé au 13, avenue Strathyre

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (3001153905), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la transformation du bâtiment situé au 13, avenue Strathyre.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-02-22 11:43

Signataire : Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1192363024**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement sur les P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la transformation du bâtiment situé au 13, avenue Strathyre

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en valeur du bâtiment patrimonial que constitue le 13, avenue Strathyre, un projet a vu le jour. Permettant de concrétiser un lieu fort de diffusion, l'agrandissement et la rénovation du 13, avenue Strathyre comme lieu de diffusion est complémentaire à la rénovation récente du moulin Fleming. Véritable icône dans l'esprit et le cœur des laSallois, l'agrandissement et la mise en valeur du 13, avenue Strathyre, premier hôtel de ville de LaSalle, ce projet est exceptionnel. Occupé pendant plus de 70 ans comme hôtel de ville, ce joyau a fait l'objet d'un énoncé patrimonial; les interventions de rénovation lui redonneront ses caractéristiques de 1953. L'agrandissement permet d'affirmer la nouvelle vocation culturelle créée par une identité contemporaine distinctive.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (3001153905), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la transformation du bâtiment situé au 13, avenue Strathyre.

JUSTIFICATION

Une étude de valeur patrimoniale a été réalisée pour l'arrondissement de LaSalle, concernant le bâtiment situé au 13, avenue Strathyre et, le 15 avril 2015, un énoncé de l'intérêt patrimonial de l'ancien Hôtel de ville de LaSalle a été conclu et publié par la Direction de la culture et du patrimoine de la Ville de Montréal. Les conclusions de ces divers documents ont permis d'établir les bases de conception du projet. Conformément à l'article 12.1.4 du règlement du Conseil du patrimoine de Montréal, le projet implique la démolition partielle d'un immeuble patrimonial cité en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec.
À son assemblée du 10 février 2017, le Conseil du patrimoine de Montréal (C.P.M.) a émis un avis favorable concernant le projet de transformation de l'ancien Hôtel de ville de LaSalle. Dans ses recommandations, le C.P.M. recommande de pousser davantage l'étude

du contexte pour la réalisation d'un véritable pôle culturel. Le projet sera intégré dans une étude plus globale afin de consolider les liens entre le Moulin Fleming et le 13, avenue Strathyre. L'aménagement paysager sera transformé en conséquence.

Tel que recommandé par le C.P.M., un revêtement uniforme extérieur est privilégié pour l'ensemble des façades, notamment celle de 1953. Par le peu d'espaces de stationnement disponibles, l'ensemble de ceux-ci seront accessibles à tous. Des systèmes de contrôle de l'éclairage naturel sont prévus pour assurer qu'il n'y ait aucun conflit avec la vocation de la salle de diffusion. Le projet répond aux attentes du C.P.M.

À sa séance du 7 décembre 2016, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes:

Ø CONSIDÉRANT que l'arrondissement de LaSalle souhaite requalifier son ancien Hôtel de Ville en lieu de diffusion culturel;
Ø Considérant qu'il s'agit d'un bâtiment patrimonial cité en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel;
Ø CONSIDÉRANT que le bâtiment a fait l'objet d'un énoncé d'intérêt patrimonial, en 2015;
Ø CONSIDÉRANT que la valeur patrimoniale du bâtiment est liée à sa participation au contexte historique et urbain de LaSalle, tant par son bâti que par son lieu;
Ø CONSIDÉRANT que le bâtiment est le témoin et le symbole d'un lieu civique important du territoire laSallois et pour l'ensemble des laSallois;
Ø CONSIDÉRANT que l'époque de référence retenue pour la mise en valeur du bâtiment est 1953, et ce, pour les raisons suivantes :
- Affirmation de l'occupation civique de l'immeuble;
- transformation irréversible de l'ancienne résidence;
- travaux assurant une plus grande unité architecturale à l'ensemble de l'immeuble;
- concentration des activités et services municipaux;
- permet d'orienter les efforts de conservation et de mise en valeur et de conserver le parti architectural;
- unification stylistique de l'immeuble selon le concept moderniste;
Ø CONSIDÉRANT que le projet respecte les orientations de conservation établies par l'énoncé d'intérêt patrimonial, soit :
- Préserver l'adresse, associée à l'administration municipale ainsi que les deux mâts de drapeaux, image de la fonction civique du lieu;
- réhabiliter la partie du bâtiment composée du volume de l'ancienne résidence Brunning et de l'annexe logeant l'ancienne salle du conseil;
- restaurer les volumes de l'ancienne résidence et de l'ancienne salle du conseil ainsi que le porche d'entrée qui les réunit, en visant la préservation du revêtement en crépi et une restauration des revêtements de toiture ainsi que du format, du type d'ouverture et du matériau des portes et fenêtres tels qu'ils étaient en 1953 ;
Ø CONSIDÉRANT que le parti architectural du projet s'articule autour de trois intentions, soit :
- Restaurer et mettre en valeur le caractère patrimonial de la maison Brunning et de l'ancienne salle du conseil de ville. Ensemble historique, avec le Moulin Fleming, ancré dans la mémoire collective d'où l'importance d'en assurer la pérennité;
- redéfinir l'organisation intérieure des portions du bâtiment existant conservées. Requalification complète des espaces intérieurs conservés afin de cibler les forces et les atouts de la volumétrie de

la maison Brunning en lien avec les futurs agrandissements;
- le changement de vocation du bâtiment invite à ancrer la proposition du nouvel équipement culturel dans un contexte contemporain, offrant au nouveau centre une identité qui lui est propre et le démarque, favorisant une harmonie formelle avec le bâtiment existant. L'ajout d'une signature architecturale sobre greffée aux portions patrimoniales du bâtiment permettra de marquer l'intervention, tout en restant subordonnée et compatible aux gestes architecturaux antérieurs. Au final, l'intention visée par les interventions est de mettre en valeur la partie patrimoniale du bâtiment;

Ø CONSIDÉRANT que le projet devra atteindre minimalement une certification LEED argent en fonction des exigences de la Politique montréalaise de développement durable pour les édifices municipaux.

Le comité recommande à l'unanimité au conseil d'arrondissement l'approbation du projet.

Le comité souhaite communiquer deux suggestions relativement au projet, à savoir :

1) Le caractère monochrome de l'ensemble, qui pourrait être brisé ou atténué par une œuvre d'art prévue dans le cadre du « 1 % »;
2) l'apparence du revêtement métallique de la toiture de la salle de diffusion faisant face à l'avenue Stirling, qui se poursuit jusqu'au sol.

En conséquence, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'approbation du projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER		**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2019-02-20
Sylvie CHAMPAGNE C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>		Normand TROTTIER Directeur	
Tél :	514-367-6000 poste 6740	**Tél :**	514-367-6000 poste 6730
Télécop. :	514 367-6601	**Télécop. :**	514 367-6601

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.07

2019/04/15
13:00

(1)

Dossier # : 1198219002

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division transport et mobilité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre du conseil d'arrondissement de Ville-Marie, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la délivrance des permis d'exploitation d'un service de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage

Accepter l'offre du conseil d'arrondissement de Ville-Marie, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la délivrance des permis d'exploitation d'un service de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-03-25 11:29

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1198219002**

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division transport et mobilité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre du conseil d'arrondissement de Ville-Marie, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la délivrance des permis d'exploitation d'un service de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage

CONTENU

CONTEXTE

Les services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage (VNILSSA) se développent de plus en plus dans différentes villes à travers le monde. Ces services proposent d'utiliser un vélo ou une trottinette, avec ou sans assistance électrique, pour effectuer un trajet, généralement tarifé à la minute ou à la demi-heure, puis de le stationner sur le domaine public sans ancrage ou en utilisant un support à vélo lorsque le véhicule est muni d'un dispositif d'attache intégré.
Plusieurs fournisseurs ont signifié leur intention pour offrir un tel service à Montréal dès le printemps 2019.

Pour l'instant, la circulation des trottinettes électriques comme celles utilisées pour les services de VNILSSA est interdite sur les chemins publics. Toutefois, le ministre des Transports a signifié son intention de prendre un arrêté ministériel au printemps 2019 afin d'autoriser leur circulation dans le cadre d'un projet-pilote.

L'administration municipale a défini trois principes directeurs pour répondre à l'arrivée de ces nouveaux services de mobilité :
1. Assurer une place pour ces nouveaux services dans l'offre de transports montréalaise;
2. Régir l'occupation du domaine public de manière à éviter son encombrement;
3. Responsabiliser les exploitants pour la gestion de leur parc de véhicules.

Pour régir ces nouveaux services de mobilité, 4 étapes sont nécessaires:
1. Une déclaration de compétence du conseil de la ville quant à l'occupation du domaine public à des fins d'exploitation d'un service de VNILSSA (dossier décisionnel 1198219001);
2. Un Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage (dossier décisionnel 1188219001);
3. Un Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs ((exercice financier 2019) dossier décisionnel 1188219001);
4. Une résolution du conseil de la ville acceptant l'offre du conseil d'arrondissement de Ville-Marie, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la délivrance des permis d'exploitation d'un service de VNILSSA (présent sommaire).

Ainsi, en application du Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage, des permis d'exploitation devront être délivrés aux exploitants. L'arrondissement de Ville-Marie propose d'offrir au conseil de la ville la prise en charge de la délivrance de ces permis. Le présent sommaire a donc pour but de recommander d'accepter cette offre du conseil d'arrondissement de Ville-Marie, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la délivrance des permis d'exploitation d'un service de VNILSSA. Parallèlement, l'arrondissement de Ville-Marie soumettra à son conseil d'arrondissement un dossier afin d'adopter une résolution pour offrir ce service.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CMxx (à venir) - 25 mars 2019 : Déclarer, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, le conseil de la ville compétent, jusqu'au 15 avril 2021, quant à l'occupation du domaine public à des fins d'exploitation d'un service de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage (dossier décisionnel 1198219001).
CMxx (à venir) - 25 mars 2019 : Adopter le règlement intitulé «Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage» et le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019)» (dossier décisionnel 1188219001).

CAxx (à venir) - 9 avril 2019 : Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), au conseil de la ville, de prendre en charge la délivrance des permis d'exploitation d'un service de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage.

DESCRIPTION

Suivant la déclaration de compétence en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (dossier décisionnel 1188219001), le conseil de la ville devient compétent à l'égard des services de véhicules non immatriculés en libre-services sans ancrage. À terme, le conseil de la ville entend confier l'émission des permis d'exploitation à la nouvelle Agence de mobilité durable. Jusqu'à la prise en charge par cet organisme, il est recommandé que l'arrondissement de Ville-Marie délivre ces permis.
Le deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal prévoit qu'« un conseil d'arrondissement peut, aux conditions qu'il détermine, fournir au conseil de la ville un service relié à une compétence relevant de ce dernier; la résolution du conseil d'arrondissement prend effet à compter de l'adoption par le conseil de la ville d'une résolution acceptant la fourniture de services ».

Le présent dossier a pour objet d'accepter l'offre de l'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge la délivrance des permis d'exploitation d'un service de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage sur l'ensemble du territoire de la Ville.

Il est à noter que la mise en service de trottinettes électriques en libre-service sans ancrages sur le territoire de la Ville demeure tributaire de l'émission par le ministre des Transports du Québec de l'arrêté ministériel (prévu au printemps 2019) afin d'autoriser leur circulation sur les chemins publics dans le cadre d'un projet-pilote.

Les modalités prescrites dans cet arrêté ministériel devront obligatoirement être respectées par la Ville et toute autre partie concernée.

JUSTIFICATION

Contrairement aux arrondissements, aucun service corporatif n'est présentement disposé à délivrer ces permis, par manque de ressources et d'équipements. En acceptant l'offre de

l'arrondissement de Ville-Marie de délivrer les permis d'exploitation d'un service de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage, l'administration municipale s'assure de pouvoir émettre les permis jusqu'à ce que ce mandat puisse être récupéré par l'Agence de mobilité durable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les revenus générés par l'émission des permis d'exploitation serviront à couvrir les dépenses en lien avec l'émission des permis et à financer l'installation de supports à vélos ou l'aménagement d'aires de stationnement dédiées aux VNILSSA.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La délivrance de permis d'exploitation d'un service de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage vise à favoriser le développement harmonieux de ces services, ce qui contribuera à réduire les émissions de gaz à effet de serre en diminuant l'utilisation de la voiture personnelle.
L'encadrement des nouveaux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage devra se faire suivant les orientations de la stratégie de Vision zéro en matière de sécurité routière. Les enjeux de sécurité devront être traités en collaboration avec les arrondissements et tenir compte des modalités définies par le ministère des Transports dans le nouvel arrêté autorisant la circulation des trottinettes électriques sur les chemins publics.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'offre de service de l'arrondissement de Ville-Marie rend possible l'émission de permis d'exploitation, car la Ville ne dispose pas des ressources et des équipes permettant la délivrance de permis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera élaborée en collaboration avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications dans le cadre de l'adoption du Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil de la ville du 25 mars 2019 :

- Résolution déclarant, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, le conseil de la ville compétent, jusqu'au 15 avril 2021, quant à l’occupation du domaine public à des fins d’exploitation d’un service de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage;
- Avis de motion pour le Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage;
- Avis de motion pour le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019).

Conseil de la ville du 15 avril 2019:

- Adoption du Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage;
- Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019);

- Résolution acceptant l’offre du conseil d'arrondissement de Ville-Marie, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec de prendre en charge la délivrance des permis d'exploitation d'un service de véhicule non immatriculé en libre-service sans ancrage.

Printemps 2019 :

- Émission de l'arrêté ministériel autorisant la circulation des VNILSSA dans le cadre d’un projet-pilote.
- Début de l'émission par l'arrondissement ville-Marie des permis d'exploitation des VNILSSA sur son territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Alain DUFORT, Direction générale
Corinne ANDRIEU, Ville-Marie
Marc LABELLE, Ville-Marie
Isabelle ROUGIER, Ville-Marie
Nathalie ARÈS, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Corinne ANDRIEU, 12 mars 2019
Marc LABELLE, 12 mars 2019
Nathalie ARÈS, 12 mars 2019
Isabelle ROUGIER, 12 mars 2019
Alain DUFORT, 12 mars 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2019-03-11
Dominic BOUCHARD	Pascal LACASSE	

Conseiller en aménagement

Tél : 514-872-6145
Télécop. :

Chef de division

Tél : 514-872-4192
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valérie G GAGNON
Directrice
Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2019-03-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2019-03-25

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1198219002

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division transport et mobilité
Objet :	Accepter l'offre du conseil d'arrondissement de Ville-Marie, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la délivrance des permis d'exploitation d'un service de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

Conformément au deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), le conseil de la ville peut adopter une résolution acceptant l'offre de services de l'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge la délivrance des permis d'exploitation d'un service de véhicules immatriculés en libre-service sans ancrage. La résolution du conseil de l'arrondissement prend effet à compter de l'adoption par le conseil de la ville de la résolution acceptant la fourniture de services.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Evelyne GÉNÉREUX
Avocate - Droit public et législation
Tél : 514 872-8594

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-14

Véronique BELPAIRE
Chef de division et avocate
Tél : 514 872-3024
Division : Droit public et législation

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.08

2019/04/15
13:00

(1)

Dossier # : 1191097005

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division aménagement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre de service de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux pour le réaménagement de six (6) intersections appartenant au réseau artériel administratif de la Ville.

Il est recommandé d'accepter l'offre de service de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux pour le réaménagement de six (6) intersections appartenant au réseau artériel administratif de la Ville.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-03-25 11:27

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1191097005**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division aménagement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre de service de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux pour le réaménagement de six (6) intersections appartenant au réseau artériel administratif de la Ville.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) est responsable de l'aménagement, de la réfection (entretien majeur) et du développement du réseau de voirie artérielle de la Ville de Montréal (RAAV), compétence relevant du conseil de la Ville en vertu de la Charte de la Ville (Art. 87(6) et Art. 105). Sachant que les intersections où il souhaite intervenir sont de la juridiction du conseil de la Ville, l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce a offert d'y réaliser les travaux en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal qui stipule que « Un conseil d'arrondissement peut, aux conditions qu'il détermine, fournir au conseil de la ville un service relié à une compétence relevant de ce dernier; la résolution du conseil d'arrondissement prend effet à compter de l'adoption par le conseil de la ville d'une résolution acceptant la fourniture de services ». L'acceptation de l'offre de service de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce constitue l'objet du présent dossier.
L'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce offre de prendre en charge la conception et la réalisation de ces travaux pour le réaménagement de six (6) intersections munies de feux de circulation appartenant au réseau artériel administratif de la Ville. De fait, l'arrondissement justifie une intervention rapide à ces endroits ainsi : *« Le réaménagement géométrique proposé vise notamment à réduire la longueur de traversée piétonne et à augmenter la visibilité aux intersections situées aux abords des écoles. Elle permet aussi de modifier le comportement des automobilistes en réduisant la vitesse et en améliorant ainsi l'environnement pour les résidents et les piétons. »*

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 170055 - 11 mars 2019 - Offrir au conseil municipal, la prise en charge de la conception et de la réalisation des travaux pour le réaménagement de six (6) intersections

munies de feux de circulation, appartenant au réseau artériel administratif de la Ville, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Les travaux consistent à effectuer le réaménagement géométrique des six (6) intersections suivantes, appartenant au réseau artériel administratif de la Ville de Montréal :

- Coronation / Côte-Saint-Luc
- Victoria / Barclay
- Victoria / Carlton
- Victoria / Plamondon
- Victoria / Vézina
- Westbury / Barclay

Ces réaménagements géométriques incluent notamment l'ajout d'avancées de trottoirs dotées de fosses de plantation, l'élargissement des trottoirs et la modification des feux de circulation afin de sécuriser les déplacements.

JUSTIFICATION

Comme les travaux seront exécutés dans le réseau artériel qui relève de la compétence de la ville centre, il est requis que celle-ci délègue à l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, la conception et la réalisation des travaux, en acceptant son offre de fourniture de ce service, et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec.
En raison de son expertise en construction et du fait que les travaux se déroulent sur son territoire, l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce est l'instance la mieux placée pour réaliser le plus rapidement ces travaux.

Conditions d'acceptation, par la ville centre, de l'offre de services de l'arrondissement
Pour l'exécution du projet, l'arrondissement devra se soumettre aux conditions suivantes :

- **L'arrondissement devra obtenir l'autorisation de directrice de la mobilité avant de procéder au lancement de l'appel d'offres pour la réalisation des plans et devis et des travaux d'aménagement.**
  Cette exigence vise à permettre à la ville centre d'exercer son droit de regard sur les projets visés. La validation des esquisses préliminaires par la division de l'aménagement et des grands projets est donc préalable à l'émission de l'autorisation par la directrice de la Direction de la mobilité. Cette autorisation témoignera de l'accord du SUM quant aux aménagements proposés et précisera toutes les conditions et exigences de la ville centre en lien avec la réalisation du projet par l'arrondissement. Les conditions établies par le SUM en lien avec la réalisation dudit projet devront obligatoirement être respectées par l'arrondissement.

- **L'arrondissement devra inscrire le SUM, direction de la mobilité - chef de la Division Aménagement et Grands projets, comme partie prenante ainsi que le Service des finances comme intervenant pour l'imputation des dépenses dans les sommaires décisionnels d'octroi de contrats pour la réalisation des plans et devis et des travaux d'aménagement.**
  Cette intervention confirmera que le SUM assumera l'entièreté des dépenses liées aux aménagements qui seront faits sur le RAAV selon les conditions émises, y compris les plans et devis.

Les conditions et exigences de la ville centre comprennent également, sans s'y limiter, les modalités suivantes :

- La coordination des expertises municipales requises sera entièrement assumée par l'arrondissement qui s'engage à respecter les normes et exigences requises par les divers services;
- L'arrondissement s'assurera, s'il y a lieu, d'obtenir l'approbation par le Service de l'eau, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et la Société de transport de Montréal (STM) des plans et devis réalisés;
- L'arrondissement s'engage à gérer le projet en utilisant les meilleures pratiques de gestion de projet, en conformité avec le Cadre de gouvernance des projets et des programmes de la Ville (résolution CG10 0158);
- L'arrondissement aura la responsabilité d'obtenir, préalablement au début des travaux, toutes les autorisations requises et s'engage à fournir à la ville centre, à la fin des travaux, les plans et profils finaux;
- L'arrondissement devra rendre compte, sur demande, de l'état d'avancement du projet, notamment de l'état des dépenses et du budget, de l'état du calendrier de réalisation, des enjeux principaux, des risques et des solutions possibles pour les atténuer;
- L'arrondissement devra établir et tenir à jour un budget maître et effectuer le suivi budgétaire détaillé du projet et participer, à la demande de la Ville, au processus d'évolution budgétaire.
- Plus précisément, il devra établir et tenir à jour un échéancier maître dans lequel sera inscrit le déroulement du projet, décrire comment sont utilisés les fonds mis à sa disposition pour la réalisation du projet étant entendu que les fonds destinés à la réalisation du projet doivent être utilisés à cette seule fin;
- L'arrondissement s'engage à ne pas dépenser au-delà des crédits autorisés sans l'autorisation des instances municipales ayant approuvé le budget et les crédits;
- L'arrondissement s'engage à comptabiliser les dépenses dans un projet d'investissement distinct des autres dépenses de l'arrondissement.
- Les plans de feux de circulation devront être co-signés par la Division de l'exploitation du réseau artériel (DERA).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Direction de la mobilité s'engage à assumer les coûts de réalisation, à l'intérieur des budgets prévus du Service de l'urbanisme et de la mobilité.
Les coûts de main d'oeuvre interne et autres dépenses accessoires hors contrat seront assumés par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- Améliorer la sécurité des clientèles vulnérables (piétons, écoliers et personnes à mobilité réduite);
- Apaiser la circulation;
- Contribuer au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur;
- Favoriser le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'offre de services de l'arrondissement n'est pas acceptée, il ne sera pas possible de réaliser à court terme les travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Toute activité de communication dans le cadre de ce dossier devra faire l'objet d'une coordination avec le Service des communications de la Ville centre.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Préparation des documents d'appel d'offres : mars à mai 2019;
- Période d'appel offres pour la réalisation des travaux : juin 2019;
- Octroi de contrat pour la réalisation des travaux : juin 2019;
- Réalisation des travaux : été à automne 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pascal TROTTIER, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Lecture :

René MOLINIE, 21 mars 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéfan GALOPIN
Ingenieur

Tél : 514 872-3481
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-20

Pierre SAINTE-MARIE
Chef de division

Tél : 514 872-4781
Télécop. : 514 872-9471

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valérie G GAGNON
Directrice
Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2019-03-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2019-03-25

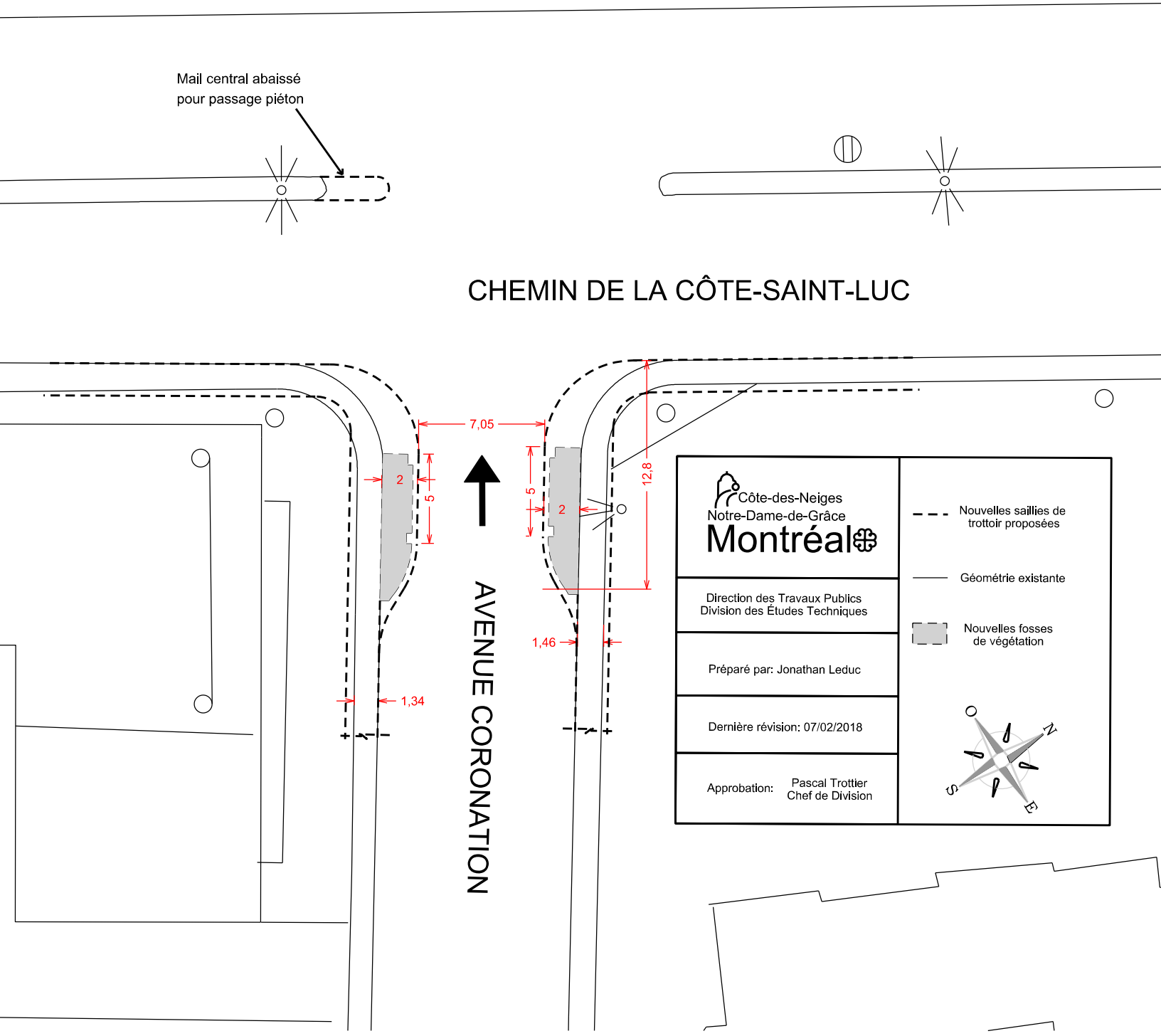
Mail central abaissé
pour passage piéton
CHEMIN DE LA CÔTE-SAINT-LUC
AVENUE CORONATION
7,05
12,8
5
2
5
2
1,46
1,34
Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal
Direction des Travaux Publics
Division des Études Techniques
Préparé par: Jonathan Leduc
Dernière révision: 07/02/2018
Approbation: Pascal Trottier
Chef de Division
Nouvelles saillies de trottoir proposées
Géométrie existante
Nouvelles fosses de végétation
N
S
E
O

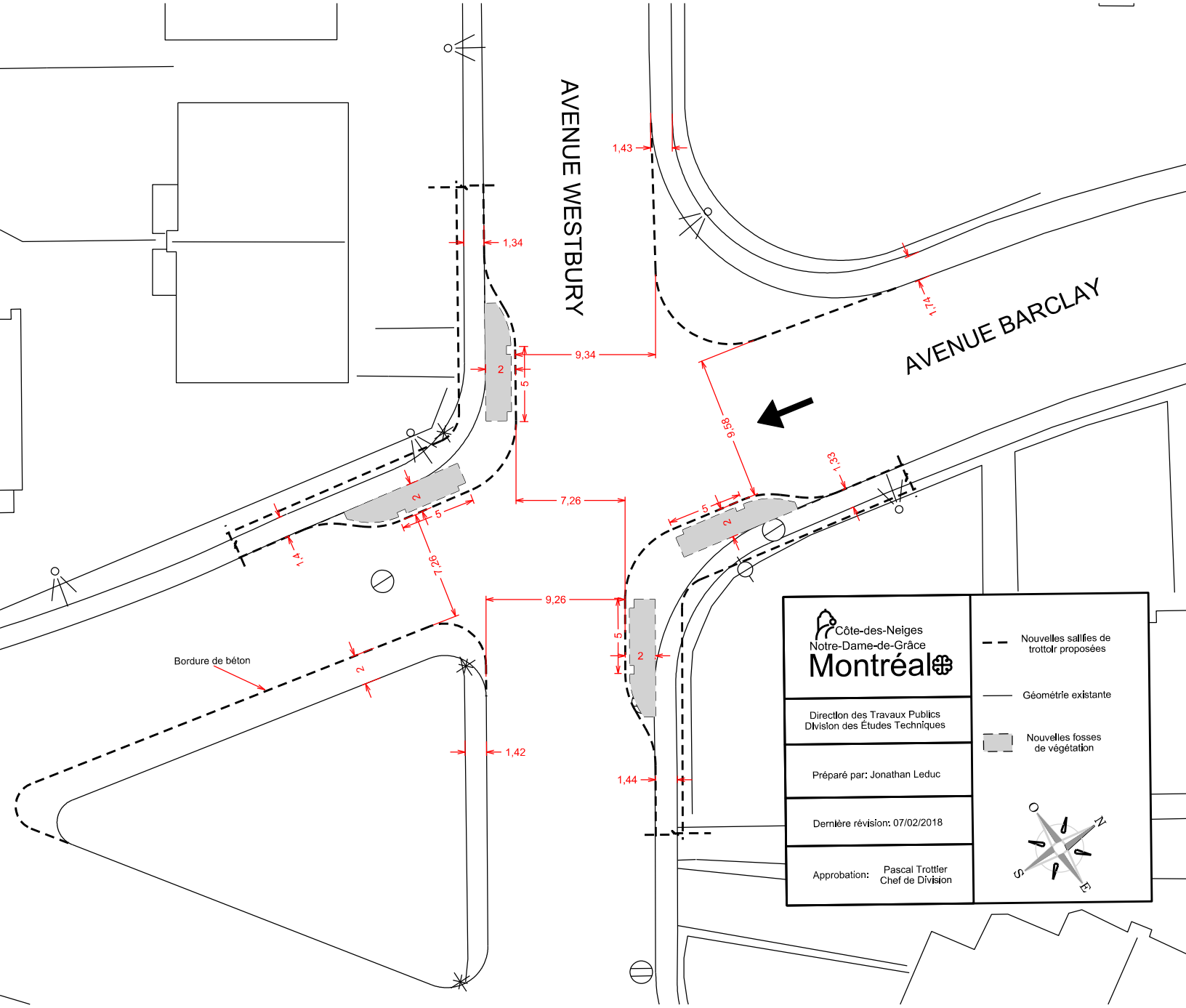
AVENUE WESTBURY
AVENUE BARCLAY
1,43
1,34
9,34
2
5
1,74
9,58
1,33
7,26
1,4
7,26
9,26
Bordure de béton
1,42
1,44
Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal
Direction des Travaux Publics
Division des Études Techniques
Préparé par: Jonathan Leduc
Dernière révision: 07/02/2018
Approbation: Pascal Trottier
Chef de Division
Nouvelles saillies de trottoir proposées
Géométrie existante
Nouvelles fosses de végétation
O
N
S
E

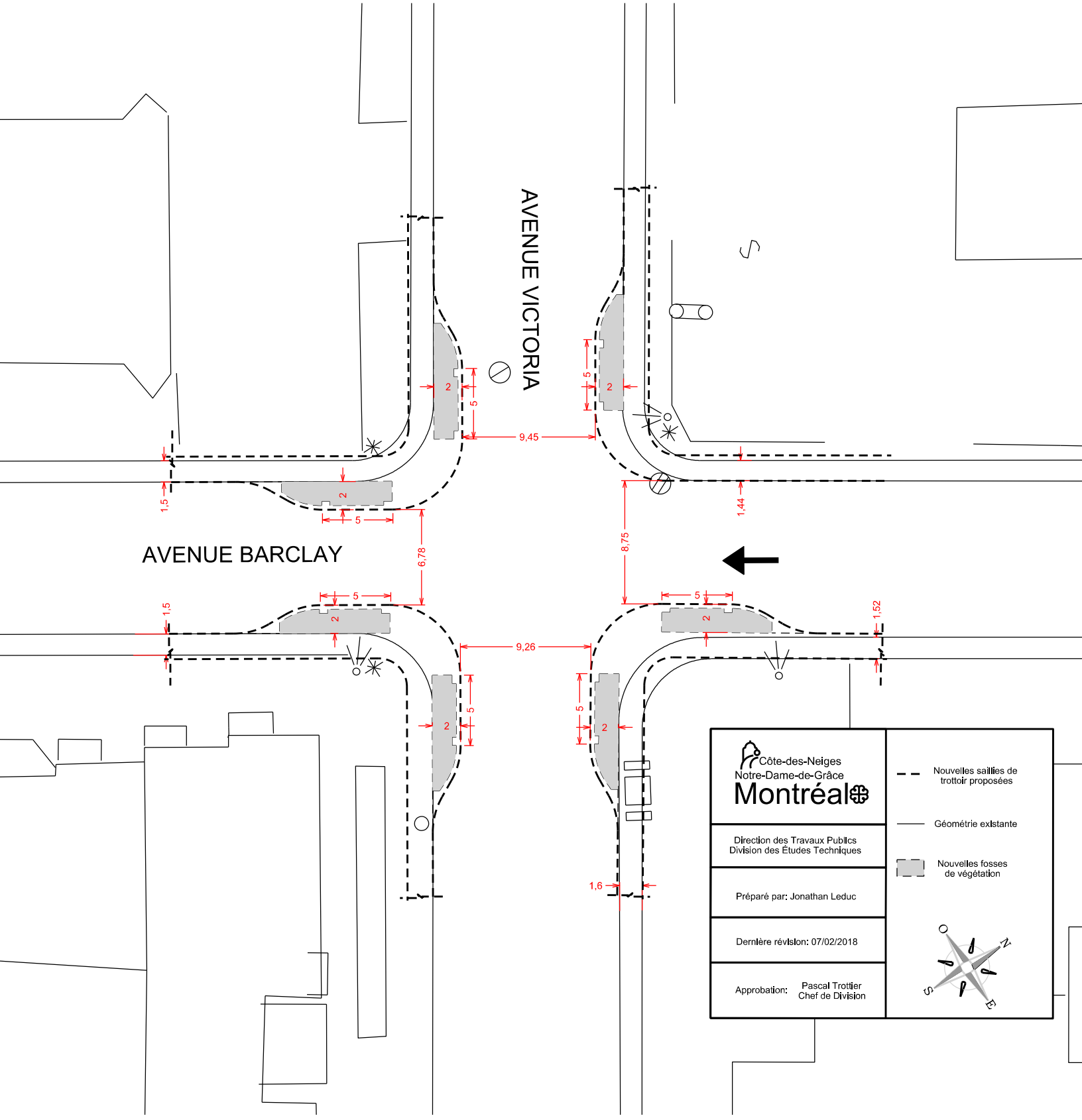
AVENUE VICTORIA
AVENUE BARCLAY
9,45
6,78
8,75
9,26
1,5
1,44
1,52
1,6
5
2
Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal
Direction des Travaux Publics
Division des Études Techniques
Préparé par: Jonathan Leduc
Dernière révision: 07/02/2018
Approbation: Pascal Trottier
Chef de Division
Nouvelles saillies de trottoir proposées
Géométrie existante
Nouvelles fosses de végétation

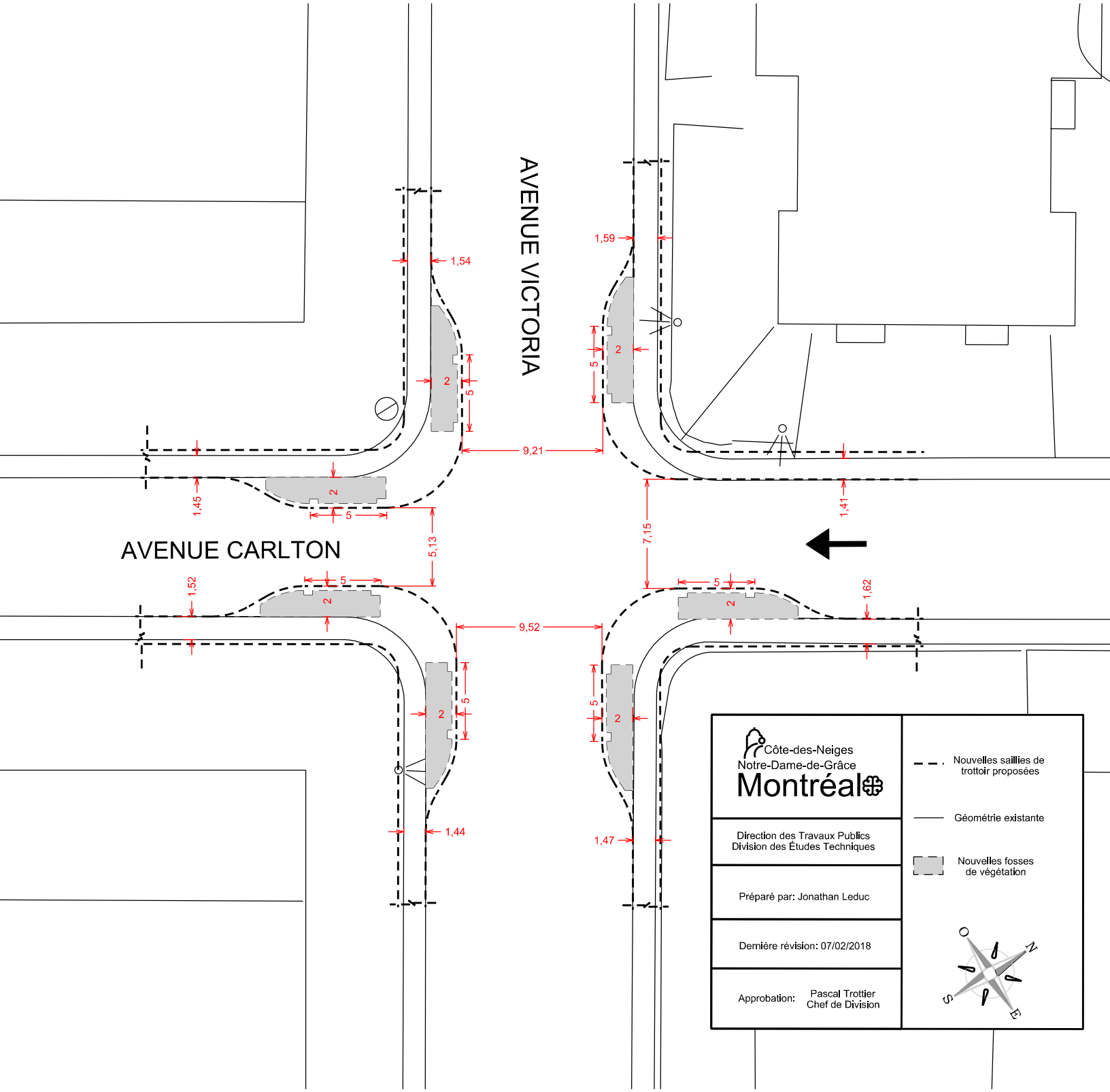
AVENUE VICTORIA
AVENUE CARLTON
1,54
1,59
9,21
1,45
5,13
7,15
1,41
1,52
9,52
1,62
1,44
1,47
Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal
Direction des Travaux Publics
Division des Études Techniques
Préparé par: Jonathan Leduc
Dernière révision: 07/02/2018
Approbation: Pascal Trottier
Chef de Division
Nouvelles saillies de trottoir proposées
Géométrie existante
Nouvelles fosses de végétation

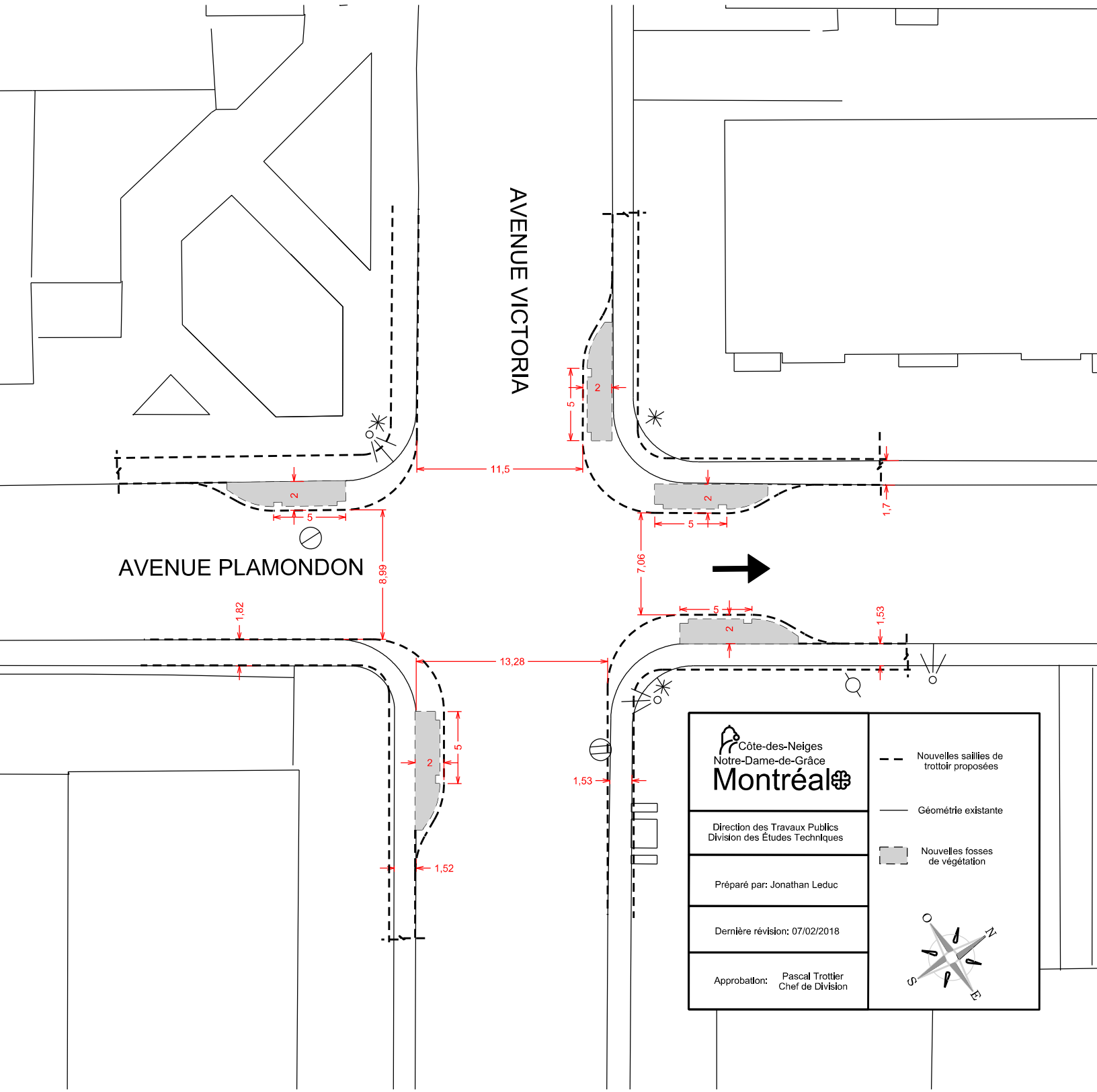
AVENUE VICTORIA
AVENUE PLAMONDON
11,5
8,99
7,06
1,7
1,82
13,28
1,53
1,52
2
5
Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal
Direction des Travaux Publics
Division des Études Techniques
Préparé par: Jonathan Leduc
Dernière révision: 07/02/2018
Approbation: Pascal Trottier
Chef de Division
Nouvelles saillies de trottoir proposées
Géométrie existante
Nouvelles fosses de végétation
N
E
S
O

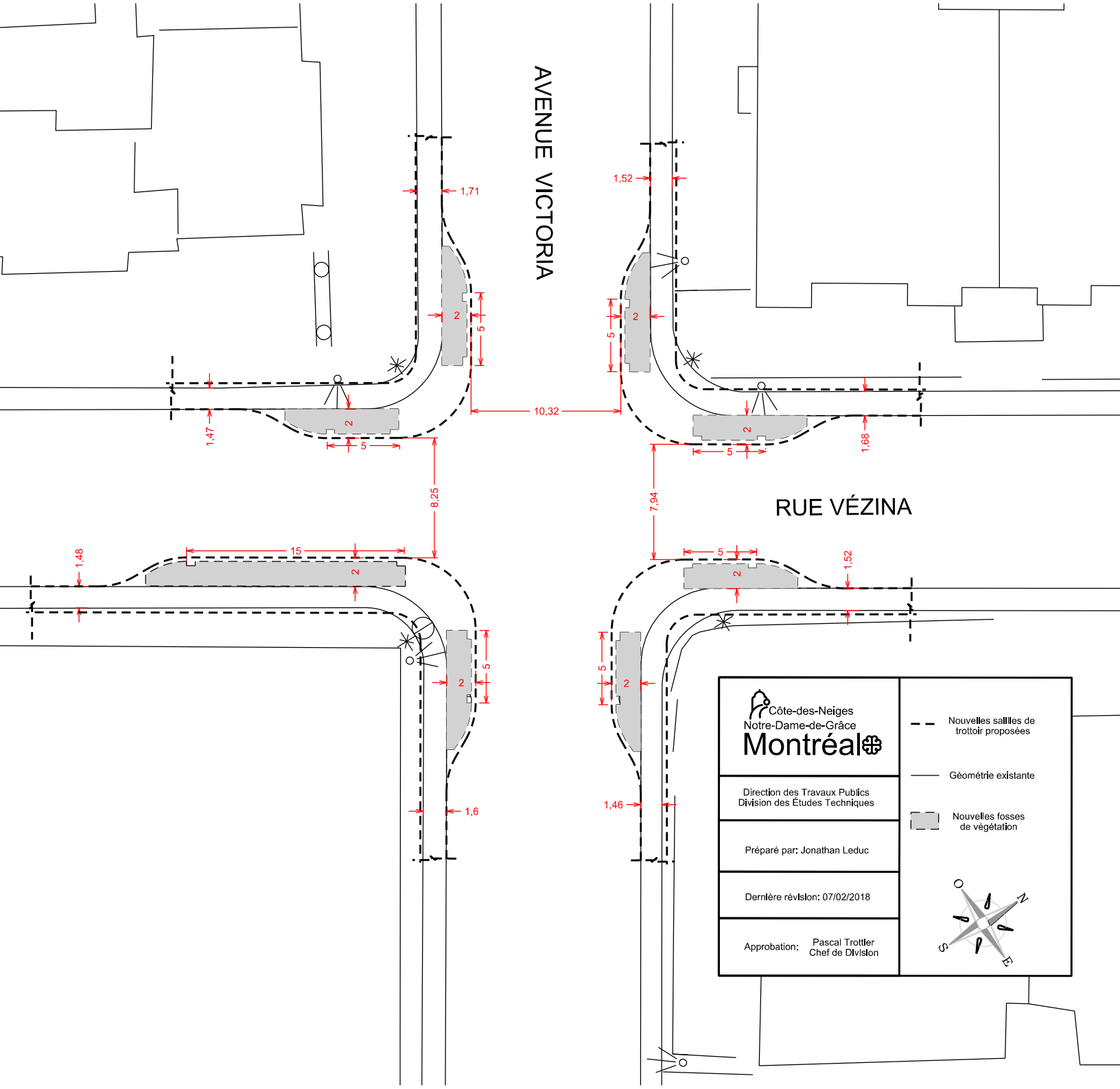
AVENUE VICTORIA
RUE VÉZINA
1,71
1,52
10,32
8,25
7,94
1,47
1,68
1,48
1,52
1,6
1,46
15
5
2
Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal
Direction des Travaux Publics
Division des Études Techniques
Préparé par: Jonathan Leduc
Dernière révision: 07/02/2018
Approbation: Pascal Trottier
Chef de Division
Nouvelles sallles de trottoir proposées
Géométrie existante
Nouvelles fosses de végétation
N
S
E

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CM : 30.09

2019/04/15 13:00

(1)

Dossier # : 1182410002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil municipal de ratifier les décisions prises par le conseil d'arrondissement pour la réalisation de la traverse Montpellier, à l'exception des travaux d'aménagement des espaces verts, et affecter les crédits requis au montant de 1 034 420,31 $ (taxes incluses).

Demander au conseil municipal de ratifier les décisions prises par le conseil d'arrondissement pour la réalisation de la traverse Montpellier, à l'exception des travaux d'aménagement des espaces verts, et affecter les crédits requis au montant de 1 034 420,31 $ (net).

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-03-25 09:30

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 1er mai 2018	Résolution: CA18 08 0281

Soumis sommaire décisionnel numéro 1182410002 visant à demander Conseil municipal de ratifier les décisions prises par le Conseil d'arrondissement pour la réalisation de la traverse Montpellier, à l'exception des travaux d'aménagement des espaces verts.

ATTENDU la modification au Plan de transport 2008 approuvée par le Conseil d'agglomération (CG15 0037) en janvier 2015, quant à la mise à jour du réseau cyclable de l'île de Montréal intégrant une piste cyclable de la rue Montpellier et une traverse ;

ATTENDU les multiples démarches effectuées par l'arrondissement, avant 2015, pour aménager un lien cyclable et piéton afin de relier les parties est et ouest du boulevard Montpellier qui étaient séparées par une voie ferrée ;

ATTENDU qu'en janvier 2015, le Conseil municipal est devenu l'instance compétente pour ce type de travaux ;

ATTENDU que l'arrondissement a autorisé des travaux en 2017 qui relevaient du Conseil municipal ;

ATTENDU que l'arrondissement assume un montant de 189 933,17 $ (sommaire décisionnel 1173058012, résolution CA17 080223) au contrat octroyé à la firme 4042077 Canada inc., ainsi qu'un montant de 13 222,13 $, au contrat octroyé de gré-à-gré à Rousseau Lefebvre, pour la réalisation des plans et devis ainsi que les travaux associés à l'aménagement des espaces verts;

ATTENDU que la part du projet que la Division des transports actifs et collectifs de la Direction des transports - Service des infrastructures, de la voirie et des transports accepte de financer correspond à un montant de 1 034 420,31 $ taxes incluses;

ATTENDU que les travaux sont maintenant complétés et que la traverse est ouverte au public depuis le 5 octobre 2017;

Proposé par le conseiller Aref Salem

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- Demander au conseil municipal de ratifier les décisions prises par le conseil d'arrondissement pour la réalisation de la traverse Montpellier, à l'exception des travaux d'aménagement des espaces verts.

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 1er mai 2018	Résolution: CA18 08 0281

2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Secrétaire

Signée électroniquement le 3 mai 2018

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1182410002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil municipal de ratifier les décisions prises par le conseil d'arrondissement pour la réalisation de la traverse Montpellier, à l'exception des travaux d'aménagement des espaces verts, et affecter les crédits requis au montant de 1 034 420,31 $ (taxes incluses).

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement demande au conseil municipal de ratifier les décisions prises dans le cadre de la réalisation de la traverse Montpellier, à l'exception des travaux d'aménagement des espaces verts tels que l'aménagement paysager, les plantations, les équipements et mobiliers ainsi que l'organisation de chantier associé à ces travaux, et d'affecter les crédit requis en conséquence.
Puisque le Conseil d'agglomération a délégué au Conseil municipal de la Ville, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2016 (CG16 0733), et pour 12 mois à compter du 31 décembre 2017 (CG17 0566), les droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal, le Conseil municipal est compétent pour ratifier les contrats octroyés et les dépenses faites par l'arrondissement de Saint-Laurent pour la réalisation de la traverse Montpellier.

Il est donc demander au conseil municipal de ratifier les décisions prises par le conseil d'arrondissement pour la réalisation de la traverse Montpellier, à l'exception des travaux d'aménagement des espaces verts, et affecter les crédits requis au montant de 1 034 420,31 $ (net).

Une intervention de madame Maria BARDINA, conseillère budgétaire au Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier, PS Eau/Env a d'ailleurs été endossé le 6 avril 2018 dans ce dossier.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Line ST-GERMAIN
Conseiller(ere) en gestion des ressources financieres

514 855-6000
Tél :
Télécop. : 514 872-7064

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.09

2019/04/15
13:00

(1)

Dossier # : 1182410002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil municipal de ratifier les décisions prises par le conseil d'arrondissement pour la réalisation de la traverse Montpellier, à l'exception des travaux d'aménagement des espaces verts, et affecter les crédits requis au montant de 1 034 420,31 $ (taxes incluses).

Demander au conseil municipal de ratifier les décisions prises par le conseil d'arrondissement pour la réalisation de la traverse Montpellier, à l'exception des travaux d'aménagement des espaces verts, et affecter les crédits requis au montant de 1 034 420,31 $ (net).

Signé par Manon BERNARD **Le** 2018-04-13 15:45

Signataire : Manon BERNARD

Directrice d'arrondissement
Saint-Laurent , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1182410002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil municipal de ratifier les décisions prises par le conseil d'arrondissement pour la réalisation de la traverse Montpellier, à l'exception des travaux d'aménagement des espaces verts, et affecter les crédits requis au montant de 1 034 420,31 $ (taxes incluses).

CONTENU

CONTEXTE

En janvier 2015, le Conseil d'agglomération (CG15 0037) approuvait une modification au Plan de transport 2008 quant à la mise à jour du réseau cyclable de l'île de Montréal qui intégrait une piste cyclable de la rue Montpellier et une traverse. La programmation antérieure à 2015 ne comprenait pas la piste cyclable sur le boulevard Montpellier et la traverse Montpellier.
Or, depuis plusieurs années, l'arrondissement était compétent et multipliait les démarches pour aménager un lien cyclable et piéton afin de relier les parties est et ouest du boulevard Montpellier qui étaient séparées par une voie ferrée appartenant au CN. Ainsi, en 2009, la Ville obtenait des servitudes de passage pour une piste cyclable, un passage piéton et un accès pour les véhicules d'urgence traversant la voie ferrée du CN.(1094962002). Depuis 2013, des montants nécessaires à la réalisation étaient inscrits au plan de transport de l'arrondissement puis au programme triennal d'immobilisation de l'arrondissement. En décembre 2013, le Conseil d'arrondissement donnait l'autorisation de lancer un appel d'offres pour des services professionnels (CA13 080735). La seule soumission reçue a été rejetée par le Conseil qui a autorisé de retourner en appel d'offres en juillet 2014. Les plans et devis ont finalement été faits en régie et un contrat de gré à gré a été octroyé à Rousseau Lefebvre pour la confection des plans et devis d'aménagement paysager. Le 7 octobre 2014, le Conseil d'arrondissement a autorisé le lancement d'un appel d'offres pour les travaux. C'est en janvier 2015 que le Conseil municipal devient compétent.

Des pourparler avec le Canadien national (CN) ont retardé l'octroi du contrat pour la réalisation des travaux. N'étant pas conscient du changement de compétence, l'arrondissement a autorisé les contrats et dépenses suivantes:
1. une entente avec le CN en janvier 2017 (CA17 080012)
2. un contrat de 564 663,80$ à la firme 4042077 Canada inc. en avril 2017 (CA17 080223)
3. une dépense de 57 904,86$ à Les Consultants S.M. inc. (CA17 080310 et CA 17 080682) et de 14 946,75$ à SNC Lavalin GEM Québec inc. (CA17 080310) pour la surveillance et le contrôle qualitatif (entente-cadre) en mai 2017
4. une dépense maximale de 28 404,49$ au CN pour la présence de sigaleurs sur le chantier et le démarrage du projet (CA17 080683)

L'arrondissement a assumé l'entièreté du financement de ce projet qui a débuté en janvier 2017. Les travaux sont maintenant complétés et la traverse est ouverte au public depuis le 5 octobre dernier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1164378046 - CA17 080012: Autoriser une dépense maximale de 485 700 $, taxes en sus, en faveur du CN ainsi que la signature de deux conventions par un représentant de la Ville, une pour la construction d'un passage à niveau et une autre pour l'installation d'un nouveau système d'avertissement.
GDD 1173058012 - CA17 080223: Accorder un contrat à 4042077 Canada inc. pour les travaux de réalisation de la piste cyclable et piétonne reliant le boulevard Montpellier de l'est à l'ouest de la voie ferrée du Canadien National pour une somme maximale de 564 663,80 $ - Appel d'offres public 17-018 - Neuf (9) soumissionnaires.

GDD 1174378019 - CA17 080310: Autoriser des dépenses de 43 532,98 $, taxes incluses, en faveur de Les consultants S.M. inc. pour les services professionnels de gestion et de surveillance (contrat 17-15664) et une dépense de 14 946,75 $, taxes incluses, en faveur de SNC Lavalin GEM Québec inc. pour le contrôle qualitatif des travaux de réalisation (entente-cadre 1186571) de la piste cyclable et piétonne reliant le boulevard Montpellier de l'est à l'ouest de la voie ferrée du Canadien National.

GDD 1174378036 - CA17 080682 : Autoriser une dépense supplémentaire de 14 371,88 $, taxes incluses, en faveur de Les consultants S.M. inc. pour les services professionnels de gestion et de surveillance des travaux de la piste cyclable et piétonne reliant le boulevard Montpellier de l'est à l'ouest de la voie ferrée du Canadien National (entente-cadre 1197602).

GDD 1174378037 - CA17 080683: Autoriser une dépense maximale de 28 404,49 $ taxes incluses, en faveur du CN, dans le cadre des travaux d'aménagement d'une piste cyclable et piétonne reliant le boulevard Montpellier de l'est à l'ouest de la voie ferrée du Canadian National (CN), pour des frais relatifs à la présence de signaleurs sur le chantier et au démarrage du projet.

GDD1176407002 - CG17 0566: Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2018, la délégation au conseil de la Ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

GDD 1166407002 - CG16 0733: Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2017, la délégation au conseil de la Ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

GDD 1144368010 - CG15 0037 Approuver la modification au Plan de transport 2008 quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal

DESCRIPTION

L'arrondissement demande au conseil municipal de ratifier les décisions prises dans le cadre de la réalisation de la traverse Montpellier, à l'exception des travaux d'aménagement des espaces verts tels que l'aménagement paysager, les plantations, les équipements et mobiliers ainsi que l'organisation de chantier associé à ces travaux, et d'affecter les crédit requis en conséquence.
Puisque le Conseil d'agglomération a délégué au Conseil municipal de la Ville, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2016 (CG16 0733), et pour 12 mois à

compter du 31 décembre 2017 (CG17 0566), les droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal, le Conseil municipal est compétent pour ratifier les contrats octroyés et les dépenses faites par l'arrondissement de Saint-Laurent pour la réalisation de la traverse Montpellier.

La liste des contrats et autorisations de dépenses consentis par le Conseil d'arrondissement se retrouve en pièce jointe.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La part du projet que la Division des transports actifs et collectifs de la Direction des transports - Service des infrastructures, de la voirie et des transports accepte de financer correspond à un montant de 1 034 420,31 $ taxes incluses.
Quant à lui, l'arrondissement assumera un montant de 189 933,17 $ du contrat octroyé à la firme 4042077 Canada inc. (voir tableau en pièces jointes), auquel s'ajoutera la somme de 13 222,13 $ relatif au contrat avec Rousseau Lefebvre pour la réalisation des plans et devis ainsi que les travaux associés à l'aménagement des espaces verts.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

Certification de fonds :
Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe (Line ST-GERMAIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Serge LEFEBVRE, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Serge LEFEBVRE, 22 mars 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Line ST-GERMAIN
Conseillère en gestion des ressources financières

Tél : 855-6000 poste 4391
Télécop. : 855-5919

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-21

Isabelle BASTIEN
Directrice des services administratifs et du greffe et Secrétaire du Conseil d'arrondissement

Tél : 514-855-6000
Télécop. : 514 855-5709

Soumission : 17-018

TRAVAUX DE RÉALISATION - piste cyclable

Travaux de réalisation de la piste cyclable et piétonne reliant le boulevard Montpellier de part et d'autre de la voie férrée du Canadien National (CN)

				Unité	I		Ville-Centre	arrondissement Saint-Laurent
					Taux un.	Montant	Montant	Montant
	A	**ORGANISATION DE CHANTIER**						
	1.0	Gestion et maintien de la circulation et signalisation, sécurité du chantier et remise en état des lieux	1	Forfait	6 809.10	6 809.10 $	4 494.01 $	2 315.09 $
	1.1	Déboisement	1	Forfait	3 714.00	3 714.00 $	2 451.24 $	1 262.76 $
	1.2	Clôture à enlever	15	m. lin	22.10	331.50 $	218.79 $	112.71 $
	1.3	Bloc de béton à enlever	13	unités	29.00	377.00 $	248.82 $	128.18 $
		SOUS-TOTAL - Article A				11 231.60 $		
	B	**TRAVAUX DE VOIRIE**						
	1.0	Déblai et préparation de l'infrastructure	1 350	m^2	15.50	20 925.00 $	20 925.00 $	
	1.1	Drain perforé en PHED 150mm de diam	150	m. lin	78.80	11 820.00 $	11 820.00 $	
	1.2	Membrane géotextile TEXEL 7612, ou équivalent approuvé	1 350	m^2	1.40	1 890.00 $	1 890.00 $	
	1.3	Fondation en pierre concassée MG-20, 450mm	1 350	m^2	25.20	34 020.00 $	34 020.00 $	
	1.4	Tranchée drainante	30	m.lin	58.20	1 746.00 $	1 746.00 $	
	1.5	Béton bitumineux typ. ESG-10, PG58-28, 60 mm d'épaisseur	1 100	m^2	19.50	21 450.00 $	21 450.00 $	
	1.6	Treillis métallique dans le trottoir	60	m^2	12.40	744.00 $	744.00 $	
	1.7	Trottoir de béton (largeur = 1.5m) incluant enlèvement de bordure existante et réfection du cours d'eau (structure de chaussée de type boul. Montpellier)	85	m. lin	309.50	26 307.50 $	26 307.50 $	
	1.8	Bordure de béton incluant réfection du cours d'eau	50	m. lin	160.90	8 045.00 $	8 045.00 $	
	1.9	Réfection de l'entrée charretière du 550 Montpellier (structure de chaussée de type piste cyclable) MG20 450mm d'épaisseur et béton bitumineux typ. ESG-10, PG58-28, 60 mm d'épaisseur	110	m^2	55.10	6 061.00 $		6 061.00 $
	1.10	Réfection de pavage à l'intersection Stinson et Montpellier (béton bitumineux de type ESG-20, PG58-28 de 60 mm d'épaisseur minimum, et d'une seconde couche de béton bitumineux de type ESG-10, PG58-28 60 mm d'épaisseur)	585	m^2	39.50	23 107.50 $	23 107.50 $	
	1.11	Réfection de coupe au-dessus des tranchées d'égout (structure de chaussée type boul. Montpellier)	70	m^2	41.70	2 919.00 $	2 919.00 $	
	1.12	Conduite EG. Pluv. PVC DR-35. 250mm	35	m. lin	355.40	12 439.00 $	12 439.00 $	
	1.13	Clôture d'exclusion pour protection de la couleuvre brune	360	m. lin	24.80	8 928.00 $		8 928.00 $
	1.14	Puisards avec grille de fossé	3	unités	1 660.80	4 982.40 $	4 982.40 $	
	1.15	Marquage permanent en thermoplastique (TrafficPatternsXD ou équivalent approuvé)					- $	
	1.15.1	Rue Montpellier, intersection Hodge (côté ouest)	80	m^2	272.40	21 792.00 $	21 792.00 $	
	1.15.2	Rue Stinson, intersection Montpellier (côté est)	70	m.ca	272.40	19 068.00 $	19 068.00 $	

Soumission : 17-018

TRAVAUX DE RÉALISATION - piste cyclable Travaux de réalisation de la piste cyclable et piétonne reliant le boulevard Montpellier de part et d'autre de la voie férrée du Canadien National (CN)				Unité	I		Ville-Centre	arrondissement Saint-Laurent
					Taux un.	Montant	Montant	Montant
	1.16	Planage					- $	
	1.16.1	Rue Hodge, intersection Montpellier (côté ouest)	80	m^2	19.40	1 552.00 $	1 552.00 $	
	1.17	Capture des couleuvres	1	unité	5 000.00	5 000.00 $		5 000.00 $
	1.18	Ponceau en TTOG de 300 mm de diamètre	9	m.lin	762.40	6 861.60 $	6 861.60 $	
		SOUS-TOTAL - Article B				239 658.00 $		
	C	**TRAVAUX DE SIGNALISATION**						
	1.1	Panneau de signalisation P-120-11 (750mm x 750mm)	2	unités	82.90	165.80 $	165.80 $	
	1.2	Panneau de petite signalisation P-130-4 (750mm x 750mm)	2	unités	82.90	165.80 $	165.80 $	
	1.3	Panneau de petite signalisation P-125 (450mm x 450mm)	2	unités	35.90	71.80 $	71.80 $	
	1.4	Panneau de petite signalisation P-10 (450mm x 450mm)	2	unités	503.90	1 007.80 $	1 007.80 $	
	1.5	Poteau de signalisation	6	unités	185.70	1 114.20 $	1 114.20 $	
	1.6	Chicane simple pivotante de 3,2 m pour voies cyclables (Modèle CHSX de Traffic innovation ou équivalent approuvé)	4	unités	2 259.40	9 037.60 $	9 037.60 $	
		SOUS-TOTAL - Article C				11 563.00 $		
	D	**TRAVAUX DE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE**						
	1.0	Marquage de moyenne durée - ligne de rive blanche 100mm de largeur	400	m. lin	8.70	3 480.00 $	3 480.00 $	
	1.1	Marquage de moyenne durée - symboles de piste cyclopédestre (macle, piéton et vélo)	9	unités	123.80	1 114.20 $	1 114.20 $	
	1.2	Marquage de moyenne durée - lignes d'arrêt blanches 300 mm de largeur	6	m. lin	17.30	103.80 $	103.80 $	
		SOUS-TOTAL - Article D				4 698.00 $		
	E	**ÉLECTRICITÉ ET ÉCLAIRAGE**						
	1.0	Tranchée «Excavation et remblayage» - Gazon	189	m.lin.	36.10	6 822.90 $	6 822.90 $	
	1.1	Tranchée «Excavation et remblayage» - Béton	4	m.lin.	108.20	432.80 $	432.80 $	
	1.2	Tranchée «Excavation et remblayage» - Pavage	28	m.lin.	75.60	2 116.80 $	2 116.80 $	
	1.3	Tige de mise à la terre	2	unités	196.50	393.00 $	393.00 $	
	1.4	Conduit de PVC type DBII de 50mm de diamètre	217	m.lin.	15.90	3 450.30 $	3 450.30 $	
	1.5	Conducteur numéro 2, RWU90 - Xlink - (-40°C)	468	m.lin.	6.90	3 229.20 $	3 229.20 $	
	1.6	Conducteur numéro 2, RWU90 - Xlink - (-40°C) vert	234	m.lin.	4.40	1 029.60 $	1 029.60 $	
	1.7	Base reg. 1500mm de hauteur, 2 sorties de 50mm de diamètre	6	unités	1 262.70	7 576.20 $	7 576.20 $	
	1.8	Lampadaire décoratif de sentier	6	unités	1 721.20	10 327.20 $	10 327.20 $	
	1.9	Luminaire décoratif DEL pour sentier	6	unités	1 946.70	11 680.20 $	11 680.20 $	
	1.10	Essais électrotechniques	1	Forfait	493.70	493.70 $	493.70 $	

Soumission : 17-018

TRAVAUX DE RÉALISATION - piste cyclable Travaux de réalisation de la piste cyclable et piétonne reliant le boulevard Montpellier de part et d'autre de la voie férrée du Canadien National (CN)				Unité	I		Ville-Centre	arrondissement Saint-Laurent
					Taux un.	Montant	Montant	Montant
		SOUS-TOTAL - Article E				47 551.90 $		
	F	**ARCHITECTURE DU PAYSAGE**						
	F-1	**TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER**						
	1.1	Préparation de site et mobilisation	1	Forfait	619.00	619.00 $		619.00 $
	1.2	Mise en forme et nivellement au profil brut	1	Forfait	8 542.30	8 542.30 $		8 542.30 $
	1.3	Surface en pavé de béton 300 x 300 x 100 mm couleur grise incluant fondation granulaire	115	m^2	173.40	19 941.00 $		19 941.00 $
	1.4	Surface en pavé de béton 600 x 300 x 100 mm couleur grise incluant fondation granulaire	18	m^2	179.30	3 227.40 $		3 227.40 $
		SOUS-TOTAL - Article F 1				32 329.70 $		
	F-2	**EQUIPEMENTS ET MOBILIER**						
	1.5	Table de pique-nique, incluant 3 bases de béton 600 mm de diam x 200mm	3	unités	3 321.20	9 963.60 $		9 963.60 $
	1.6	Installation de banc, incluant base de béton 600 x 1800 x 200mm	1	unité	953.30	953.30 $		953.30 $
	1.7	Installation de support à vélos, incluant 2 bases de béton 300 x 850 x 150mm	1	unité	891.40	891.40 $	891.40 $	
	1.8	Paniers à rebuts, incluant base de béton	2	unités	3 293.10	6 586.20 $		6 586.20 $
	1.9	Clôture de mailles de chaines sur sonotubes de béton, 1,2 m de hauteur	40	m. lin	112.70	4 508.00 $	4 508.00 $	
		SOUS-TOTAL - Article F-2				22 902.50 $		
	F-3	**PLANTATIONS (INCLUANT TERREAU, PAILLIS, ENTRETIEN, ARROSAGE ET GARANTIE)**						
	1.10	Gazon en plaques	230	m^2	8.00	1 840.00 $		1 840.00 $
	1.11	Ensemencement - sous-bois	240	m^2	2.70	648.00 $		648.00 $
	1.12	Ensemencement - noue	490	m^2	3.00	1 470.00 $		1 470.00 $
	1.13	Ensemencement - standard	720	m^2	1.10	792.00 $		792.00 $
	1.14	*Arbres feuillus*						- $
	1.14.1	Acer rubrum, 50mm en motte	2	unités	736.60	1 473.20 $		1 473.20 $
	1.14.2	Amelanchier canadensis en talle, 150 cm en motte	8	unités	371.40	2 971.20 $		2 971.20 $
	1.14.3	Gleditsia triacant, `Skycole', 50mm en motte	5	unités	585.00	2 925.00 $		2 925.00 $
	1.14.4	Ginko biloba, 50mm en motte	5	unités	1 516.60	7 583.00 $		7 583.00 $
	1.14.5	Gleditsia triacant. 'Shademaster', 50mm en motte	2	unités	628.30	1 256.60 $		1 256.60 $
	1.14.6	Malus 'Adams', 40mm en motte	6	unités	520.00	3 120.00 $		3 120.00 $
	1.14.7	Populus tremuloides, 50mm en motte	2	unités	563.30	1 126.60 $		1 126.60 $
	1.14.8	Tilia cordata 'Ronald',50mm en motte	4	unités	715.00	2 860.00 $		2 860.00 $

Soumission : 17-018

TRAVAUX DE RÉALISATION - piste cyclable

Travaux de réalisation de la piste cyclable et piétonne reliant le boulevard Montpellier de part et d'autre de la voie férrée du Canadien National (CN)

				Unité	I		Ville-Centre	arrondissement Saint-Laurent
					Taux un.	Montant	Montant	Montant
	1.15	*Conifères*						- $
	1.15.1	Picea pungens, 250cm en motte	3	unités	1 083.30	3 249.90 $		3 249.90 $
	1.16	Arbustes						- $
	1.16.1	Alnus Crispa, 60cm en pot	45	unités	39.00	1 755.00 $		1 755.00 $
	1.16.2	Cornus alternifolia, 60cm en pot	19	unités	47.40	900.60 $		900.60 $
	1.16.3	Sorbaria sorbifolia, 60cm en pot	101	unités	37.10	3 747.10 $		3 747.10 $
	1.16.4	Syringa vulgaris 'Mme Lemoine', 150cm en pot	15	unités	83.60	1 254.00 $		1 254.00 $
	1.17	*Vivaces et graminées*						- $
	1.17.1	Echinacea 'Harvest Moon', 1L en pot	177	unités	26.00	4 602.00 $		4 602.00 $
	1.17.2	Hemerocallis 'Stella de Oro', 1L en pot	457	unités	19.50	8 911.50 $		8 911.50 $
	1.17.3	Polygonatum multiforum, 1L en pot	112	unités	29.30	3 281.60 $		3 281.60 $
	1.17.4	Rudbeckia fulgida 'Goldsturm', 1L en pot	217	unités	15.20	3 298.40 $		3 298.40 $
	1.17.5	Sesleria autumnalis, 1L en pot	367	unités	15.20	5 578.40 $		5 578.40 $
	1.17.6	Spartina pectinata, 1L en pot	289	unités	15.20	4 392.80 $		4 392.80 $
		SOUS-TOTAL - Article F-3				69 036.90 $		
	F-4	**TRAVAUX D'HORTICULTURE**						
	1.18	Seconde année complète de garantie et d'entretien (15% de la valeur des végétaux)	1	Forfait	7 500.00	7 500.00 $		7 500.00 $
		SOUS-TOTAL - Article F-4				7 500.00 $		
		SOUS-TOTAL - Articles A à F-4				446 471.60 $	296 294.16 $	150 177.44 $
		PROVISION POUR IMPRÉVUS 10%				44 647.16 $	29 629.42 $	15 017.74 $
		SOUS-TOTAL - INCLUANT PROVISIONS POUR IMPRÉVUS				**491 118.76 $**	**325 923.57 $**	**165 195.19 $**
		T.P.S. (5 %)				24 555.94 $	16 296.18 $	8 259.76 $
		T.V.Q. (9,975%)				48 989.10 $	32 510.88 $	16 478.22 $
		TOTAL DE LA SOUMISSION				**564 663.80 $**	**374 730.63 $**	**189 933.17 $**

responsabilité Arrondissement
responsabilité Ville-Centre
au prorata des travaux soit 66% ville-centre et 34% Arrondissement

Saint-Laurent
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 10 janvier 2017	Résolution: CA17 08 0012

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164378046 relatif à une dépense en faveur du Canadien National (CN) pour la construction d'un passage à niveau et l'installation d'un nouveau système d'avertissement.

ATTENDU que, dans le cadre du projet d'aménagement d'une piste cyclable et piétonne afin de relier le boulevard Montpellier de l'est à l'ouest de la voie ferrée du Canadian National (CN), la signature de deux conventions avec le CN est requise;

ATTENDU que ces conventions concernent la construction d'un passage à niveau et l'installation d'un nouveau système d'avertissement;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'autoriser une dépense de 485 700 $, plus les taxes applicables, en faveur du Canadien National pour la construction d'un passage à niveau et l'installation d'un nouveau système d'avertissement.

2.- D'autoriser la signature des conventions afférentes par le Directeur des travaux publics, monsieur François Lapalme.

2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Secrétaire

Signée électroniquement le 18 janvier 2017

Saint-Laurent
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 4 avril 2017	Résolution: CA17 08 0223

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173058012 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux de réalisation de la piste cyclable et piétonne reliant le boulevard Montpellier de l'est à l'ouest de la voie ferrée du Canadien National - Soumission 17-018.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
4042077 Canada inc.	**564 663,80 $**
Pavage des Moulins inc.	622 156,17 $
Le Groupe Vespo	625 154,93 $
Super excavation inc.	646 387,24 $
Unigertec inc.	687 256,62 $
Les entreprises Ventec inc.	696 434,74 $
Aménagement Sud-Ouest	700 920,71 $
Les pavages d'Amour inc.	704 494,19 $
Les entrepreneurs Bucaro inc.	768 460,19 $

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme **4042077 Canada inc.** le contrat pour les travaux de réalisation de la piste cyclable et piétonne reliant le boulevard Montpellier de l'est à l'ouest de la voie ferrée du Canadien National, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 564 663,80 $, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.

2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Secrétaire

Signée électroniquement le 21 avril 2017

Saint-Laurent
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 2 mai 2017	Résolution: CA17 08 0310

Soumis sommaire décisionnel numéro 1174378019 relatif à des dépenses pour des services professionnels reliés à la réalisation des travaux des pistes cyclables et piétonne sur le boulevard Montpellier.

ATTENDU les ententes-cadres pour les services professionnels conclues par la Ville – Contrat 17-15664 et entente 1186571 ;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser une dépense de 43 532,98 $, en faveur de Les consultants S.M. inc. pour les services professionnels de gestion et de surveillance (contrat 17-15664) et de 14 946,75 $, en faveur de SNC Lavalin GEM Québec inc., (entente-cadre 1186571), pour le contrôle qualitatif des travaux de réalisation de la piste cyclable et piétonne reliant le boulevard Montpellier de l'est à l'ouest de la voie ferrée du Canadien National, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.

2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Secrétaire

Signée électroniquement le 9 mai 2017

Saint-Laurent
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 21 novembre 2017	Résolution: CA17 08 0682

Soumis sommaire décisionnel numéro 1174378036 relatif à une dépense additionnelle pour les services professionnels de surveillance d'une piste cyclable et piétonne.

ATTENDU la résolution numéro CA17 080310 adoptée le 2 mai 2017 par le conseil d'arrondissement afin d'autoriser une dépense de 43 532,98 $, en faveur de Les consultants S.M. inc. pour les services professionnels de gestion et de surveillance des travaux de réalisation de la piste cyclable et piétonne reliant le boulevard Montpellier de l'est à l'ouest de la voie ferrée du Canadien National;

ATTENDU que le mandat original a dépassé les délais prévus en raison des retards dans les travaux, pour diverses raisons;

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron ; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser une dépense supplémentaire de 14 371,88 $, taxes incluses, en faveur de Les consultants S.M. inc. pour les services professionnels de gestion et de surveillance des travaux de la piste cyclable et piétonne reliant le boulevard Montpellier de l'est à l'ouest de la voie ferrée du Canadien National.

2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Secrétaire

Signée électroniquement le 28 novembre 2017

Saint-Laurent
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 21 novembre 2017	Résolution: CA17 08 0683

Soumis sommaire décisionnel numéro 1174378037 relatif à une dépense en faveur du Canadien National (CN) dans le cadre des travaux d'aménagement d'une piste cyclable et piétonne reliant le boulevard Montpellier de l'est à l'ouest de la voie ferrée du CN, pour des frais relatifs à la présence de signaleurs sur le chantier et au démarrage du projet.

ATTENDU la résolution numéro CA17 080223 adoptée le 4 avril 2017 par le conseil d'arrondissement pour octroyer à la firme 4042077 Canada inc. le contrat pour les travaux de réalisation de la piste cyclable et piétonne reliant le boulevard Montpellier de l'est à l'ouest de la voie ferrée du CN;

ATTENDU la convention avec le CN pour l'installation d'un nouveau système d'avertissement;

ATTENDU que selon cette convention, le CN est responsable de la réalisation de certains travaux tels que la construction des traverses en caoutchouc sur les rails, les barrières de sécurité et le système d'avertissement automatique;

Proposé par les conseiller Aref Salem ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron ; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser une dépense maximale de 28 404,49 $ taxes incluses, en faveur du Canadien National (CN), dans le cadre des travaux d'aménagement d'une piste cyclable et piétonne reliant le boulevard Montpellier de l'est à l'ouest de la voie ferrée du CN, pour des frais relatifs à la présence de signaleurs sur le chantier et au démarrage du projet.

2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Secrétaire

Signée électroniquement le 28 novembre 2017

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

Assemblée ordinaire du jeudi 22 décembre 2016 Séance tenue le 22 décembre 2016	Résolution: CG16 0733

Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2017, la délégation au conseil de la Ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1975;

Attendu qu'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001);

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1 - de déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2016, les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :

a) les parcs suivants :
i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.

b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;

c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté.

2 - de déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2016, les droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1166407002
/cb

Denis CODERRE
Maire

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 22 décembre 2016

LISTE - CONTRATS CONSENTIS PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

GDD#	Résolution	Fournisseur	Description	Montant (taxes incluses)	Répatition (taxes incluses)	
					Ville Centre	Arrondissement
-	-	Rousseau Lefebvre	Plan & devis - Aménagement paysager	13 222.13 $		13 222.13 $
1164378046	CA17 080012	Canadien national (CN)	Travaux	558 433.58 $	558 433.58 $	
1173058012	CA17 080223	4042077 Canada inc.	Travaux	564 663.80 $	374 730.63 $	189 933.17 $
1174378019	CA17 080310	Entente-cadre	Surveillance & contrôle qualitatif	58 479.73 $	58 479.73 $	
1174378036	CA17 080682	Entente-cadre	Surveillance - Augmentation contrat	14 371.88 $	14 371.88 $	
1174378037	CA17 080683	Canadien national (CN)	Signaleurs	28 404.49 $	28 404.49 $	
				1 237 575.61 $	**1 034 420.31 $**	**203 155.30 $**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe

Dossier # : 1182410002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Objet :	Demander au conseil municipal de ratifier les décisions prises par le conseil d'arrondissement pour la réalisation de la traverse Montpellier, à l'exception des travaux d'aménagement des espaces verts, et affecter les crédits requis au montant de 1 034 420,31 $ (taxes incluses).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



GDD 1182410002 - Montpellier.xlsx



Demande de démarrage - GDD1182410002 - Remboursement Montpellier .xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Line ST-GERMAIN
Conseillère en ressources financières

Tél : (514) 855-6000, poste 4391

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-04-13

Isabelle BASTIEN
Directrice des services administrations et du Greffe
Tél : (514) 855-6000
Division : Direction des services administratifs et du Greffe

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1182410002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Objet :	Demander au conseil municipal de ratifier les décisions prises par le conseil d'arrondissement pour la réalisation de la traverse Montpellier, à l'exception des travaux d'aménagement des espaces verts, et affecter les crédits requis au montant de 1 034 420,31 $ (taxes incluses).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1182410002 - SIVT.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Danièle HANDFIELD
Préposée au budget
Tél : 514-872-9547

Mario Primard
Agent comptable analyste
Tél. : 514 868-4439

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-04-06

Maria BARDINA
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-2563

Division : Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier, PS Eau/Env

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.10

2019/04/15
13:00

(2)

Dossier # : 1191097003

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division aménagement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre de service de l'arrondissement de Verdun en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de construction d'une passerelle et de réaménagement de la piste multifonctionnelle de la Pointe-Nord à l'Ile-des-Sœurs.

Il est recommandé d'accepter l'offre de service de l'arrondissement de Verdun en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de construction d'une passerelle et de réaménagement de la piste multifonctionnelle de la Pointe-Nord à l'Ile-des-Sœurs.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-03-26 22:58

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1191097003**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division aménagement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre de service de l'arrondissement de Verdun en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de construction d'une passerelle et de réaménagement de la piste multifonctionnelle de la Pointe-Nord à l'Ile-des-Sœurs.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) est responsable de l'aménagement, de la réfection (entretien majeur) et du développement du réseau de voirie artérielle de la Ville de Montréal (RAAV), compétence relevant du conseil de la Ville en vertu de la Charte de la Ville (Art. 87(6) et Art. 105). Par ailleurs, le 25 octobre 2018 le conseil d'agglomération avait délégué au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2018, les droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal. Sachant que la piste cyclable sur laquelle il souhaite intervenir est de la juridiction du conseil d'agglomération, l'arrondissement de Verdun a offert d'y réaliser les travaux en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal qui stipule que « Un conseil d'arrondissement peut, aux conditions qu'il détermine, fournir au conseil de la ville un service relié à une compétence relevant de ce dernier; la résolution du conseil d'arrondissement prend effet à compter de l'adoption par le conseil de la ville d'une résolution acceptant la fourniture de services ». L'acceptation de l'offre de service de l'arrondissement de Verdun constitue l'objet du présent dossier.
L'arrondissement de Verdun offre de prendre en charge la conception et la réalisation de ces travaux de construction d'une passerelle et de réaménagement de la piste multifonctionnelle dans le secteur de la Pointe-Nord de l'île des Soeurs (voir le plan de localisation des travaux en pièces jointes). De fait, l'arrondissement justifie une intervention rapide à cet endroit ainsi. *« À l'origine, deux sections de la piste avaient été aménagées temporairement sur une propriété privée pour, entre autres, longer le pourtour d'une anse. La piste a dû être fermée en 2017 pour permettre la réalisation du projet de développement de condomimum (Evolo X) . La réalisation de ces travaux est prioritaire pour*

l'arrondissement compte tenu de ses engagements envers les citoyens et permettra d'accélérer la remise en état du réseau de piste cyclable. »

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 210048 - 5 mars 2019 - Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, C11.4), au Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), de prendre en charge la réalisation des travaux de construction d'une passerelle et de réaménagement de la piste multifonctionnelle de la Pointe-Nord, Ile-des-Sœurs, arrondissement de Verdun. (1195072001)
CG18 0557 - 25 octobre 2018 - Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2019, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

DESCRIPTION

Le projet consiste en la construction d'une passerelle en aluminium d'une longueur de 12 m, la construction d'un muret, le réaménagement de la piste multifonctionnelle, la réfection de l'éclairage et l'aménagement paysager dans le secteur de la Pointe-Nord de l'île des Soeurs dans l'arrondissement de Verdun. (voir le plan de la piste multifonctionnelle en pièce jointe)

JUSTIFICATION

Comme les travaux seront exécutés dans le réseau cyclable identifié au Plan de transport, dont la compétence est déléguée par le conseil d'agglomération à la ville centre, il est requis que celle-ci délègue à l'arrondissement de Verdun, la conception et la réalisation des travaux, en acceptant son offre de fourniture de ce service, et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec.
En raison de son expertise en construction et du fait que les travaux se déroulent sur son territoire, l'arrondissement de Verdun est l'instance la mieux placée pour réaliser le plus rapidement ces travaux.

Conditions d'acceptation, par la ville centre, de l'offre de services de l'arrondissement
Pour l'exécution du projet, l'arrondissement devra se soumettre aux conditions suivantes :

L'arrondissement devra obtenir l'autorisation de la directrice de la mobilité avant de procéder au lancement de l'appel d'offres pour la réalisation des plans et devis et des travaux d'aménagement.
Cette exigence vise à permettre à la ville centre d'exercer son droit de regard sur les projets visés. La validation des esquisses préliminaires par la division de l'aménagement et des grands projets est donc préalable à l'émission de l'autorisation par la directrice de la Direction de la mobilité. Cette autorisation témoignera de l'accord du SUM quant aux aménagements proposés et précisera toutes les conditions et exigences de la ville centre en lien avec la réalisation du projet par l'arrondissement. Les conditions établies par le SUM en lien avec la réalisation dudit projet devront obligatoirement être respectées par l'arrondissement.

L'arrondissement devra inscrire le SUM, direction de la mobilité - chef de la Division Aménagement et Grands projets, comme partie prenante ainsi que le Service des finances comme intervenant pour l'imputation des dépenses dans les sommaires décisionnels d'octroi de contrats pour la réalisation des plans et devis et des travaux d'aménagement.
Cette intervention confirmera que le SUM assumera l'entièreté des dépenses liées aux aménagements qui seront faits sur cet axe du réseau cyclable selon les conditions émises, y

compris les plans et devis.

Les conditions et exigences de la ville centre comprennent également, sans s'y limiter, les modalités suivantes :

- La coordination des expertises municipales requises sera entièrement assumée par l'arrondissement qui s'engage à respecter les normes et exigences requises par les divers services;
- L'arrondissement s'assurera, s'il y a lieu, d'obtenir l'approbation par le Service de l'eau, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et la Société de transport de Montréal (STM) des plans et devis réalisés;
- L'arrondissement s'engage à gérer le projet en utilisant les meilleures pratiques de gestion de projet, en conformité avec le Cadre de gouvernance des projets et des programmes de la Ville (résolution CG10 0158);
- L'arrondissement aura la responsabilité d'obtenir, préalablement au début des travaux, toutes les autorisations requises et s'engage à fournir à la ville centre, à la fin des travaux, les plans et profils finaux;
- L'arrondissement devra rendre compte, sur demande, de l'état d'avancement du projet, notamment de l'état des dépenses et du budget, de l'état du calendrier de réalisation, des enjeux principaux, des risques et des solutions possibles pour les atténuer;
- L'arrondissement devra établir et tenir à jour un budget maître et effectuer le suivi budgétaire détaillé du projet et participer, à la demande de la Ville, au processus d'évolution budgétaire.
- Plus précisément, il devra établir et tenir à jour un échéancier maître dans lequel sera inscrit le déroulement du projet, décrire comment sont utilisés les fonds mis à sa disposition pour la réalisation du projet étant entendu que les fonds destinés à la réalisation du projet doivent être utilisés à cette seule fin;
- L'arrondissement s'engage à ne pas dépenser au-delà des crédits autorisés sans l'autorisation des instances municipales ayant approuvé le budget et les crédits;
- L'arrondissement s'engage à comptabiliser les dépenses dans un projet d'investissement distinct des autres dépenses de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Direction de la mobilité s'engage à assumer les coûts de réalisation, à l'intérieur des budgets prévus du Service de l'urbanisme et de la mobilité.
Les coûts de main d'oeuvre interne et autres dépenses accessoires hors contrat seront assumés par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mise en œuvre de l'aménagement cyclable permet de contribuer aux objectifs du Plan Local de Déplacement (PLD) 2017 de l'arrondissement. Les travaux envisagés permettront le maintien des actifs et contribueront ainsi à améliorer la qualité de vie et la sécurité des usagers.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'offre de services de l'arrondissement n'est pas acceptée, il ne sera pas possible de réaliser à court terme les travaux. Tout retard dans l’octroi du contrat provoquera un report de la réouverture de la piste multifonctionnelle qui est un lien actif important en bordure du fleuve à l'Ile-des-Soeurs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Toute activité de communication dans le cadre de ce dossier devra faire l'objet d'une coordination avec le Service des communications de la Ville centre.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Lancement des appels d'offres : mars 2019
Octroi du contrat : mai 2019
Début des travaux : été 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Dominique FILION, Verdun

Lecture :

Jean CARRIER, 21 mars 2019
Dominique FILION, 20 mars 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéfan GALOPIN
Ingénieur

Tél : 514 872-3481
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-15

Pierre SAINTE-MARIE
Chef de division

Tél : 514 872-4781
Télécop. : 514 872-9471

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Valérie G GAGNON
Directrice
Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2019-03-23

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2019-03-25

05547-2018-CH-1-SO-001

0 50 100 200 300

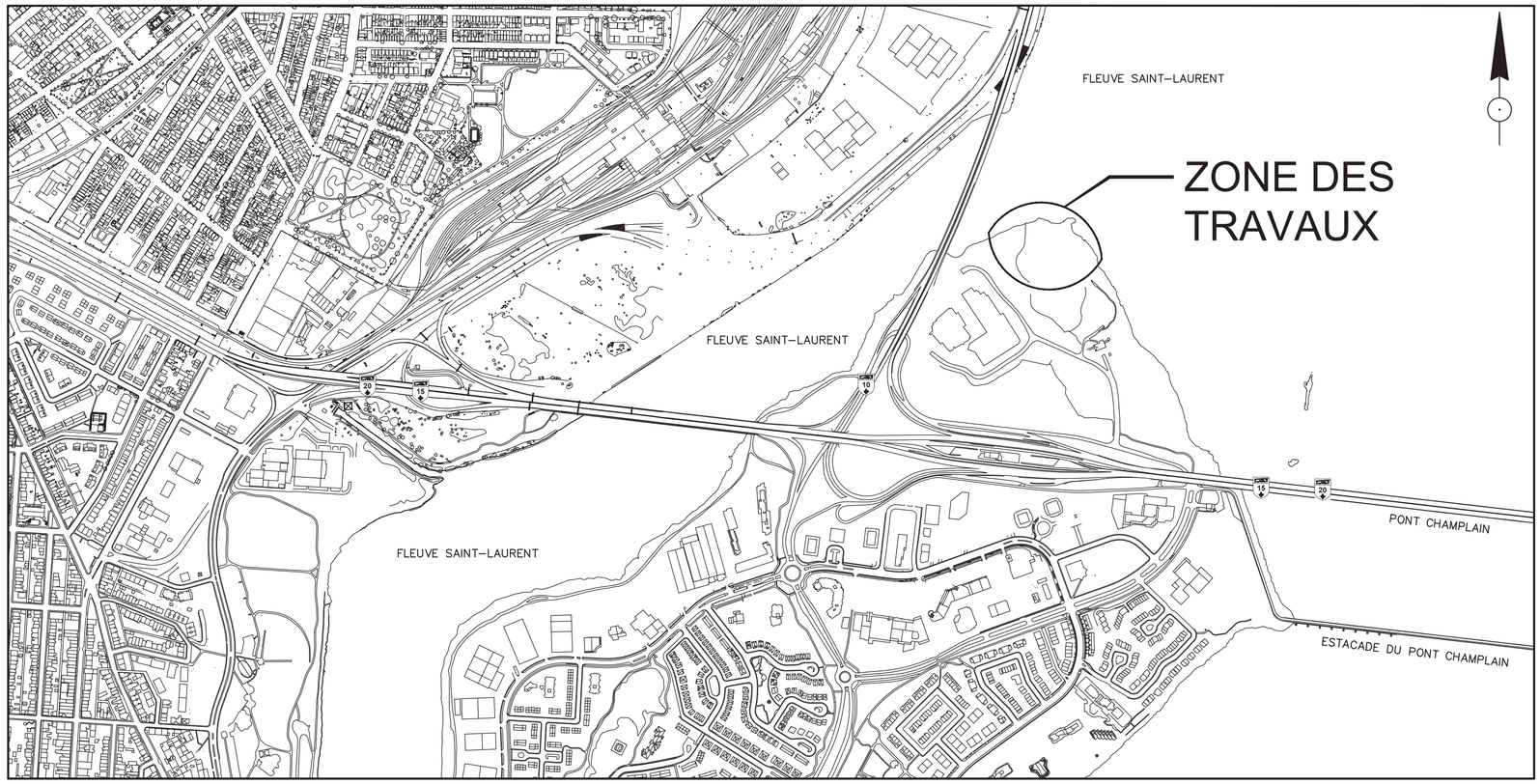

TABLE DES MATIÈRES

FEUILLET	DESCRIPTION
1.	LOCALISATION ET DESCRIPTION GÉNÉRALE
2.	ÉTAT DES LIEUX ET DÉMOLITION
3.	GÉOMÉTRIE PROJETÉE – VUE EN PLAN
4.	GÉOMÉTRIE PROJETÉE – PROFIL
5.	COUPES TYPES

TOTAL : 5 FEUILLETS

17-20

CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE ET RÉAMÉNAGEMENT DE LA PISTE MULTIFONCTIONNELLE DE LA POINTE-NORD DE L'ÎLE-DES-SŒURS ARRONDISSEMENT DE VERDUN (81-05547)

VOIRIE

Montréal

Division gestion d'actifs - Ponts et tunnels

*CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION (OU DE FABRICATION OU D'INSTALLATION)

2019-02-22	SOUMISSION	MIOSOTIS ROMAN PALACIOS OIQ: 147179
AAAA-MM-JJ	STATUT	PAR

MANDATAIRE:

SNC·LAVALIN

ÉQUIPE TECHNIQUE:

Ingénieur(s)
MIOSOTIS ROMAN PALACIOS, ing.

Dessinateur(s)
DAVID LANDRY, techn.

SCEAU CONCEPTEUR:

INGÉNIEURS - ENGINEERS
Miosotis R. Roman Palacios
147179
2019-02-25

MIOSOTIS ROMAN PALACIOS ing.

CLIENT:

Montréal
Division gestion d'actifs - Ponts et tunnels

IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE:
81-05547
P.A. PISTE CYCLABLE POINTE-NORD / ANSE DE LA POINTE-NORD

PROJET:
CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE MULTIFONCTIONNELLE ET RÉAMÉNAGEMENT DE LA PISTE MULTIFONCTIONNELLE

TITRE DU PLAN:
LOCALISATION ET DESCRIPTION GÉNÉRALE

No. PROJET:	No. SOUMISSION:
17-20	S19-009

No. PLAN: 05547-2018-CH-1-SO-001 | 1

05547-2018-CH-1-SO-001.DWG

FORMAT ISO A1 (VERSION 2018-07-11)

05547-2018-CH-1-SO-003

0 50 100 200 300

AMÉNAGEMENT DE L'ANSE PROJETÉE
(PAR D'AUTRES, RÉALISÉ AVANT LES TRAVAUX)

LIGNE DE DÉLIMITATION DE VOIE, JAUNE, 100mm DE LARGEUR

PISTE MULTIFONCTIONNELLE PROJETÉE

LIMITE DES TRAVAUX
CH.: 1+008

PASSERELLE PROJETÉE
VOIR PLANS DE STRUCTURE

LIGNE CONTINUE BLANCHE, 100mm DE LARGEUR

P-200-1
600 x 750
CH.:1+073

P-200-1
600 x 750
CH.:1+040

D-110-2-D
450 x 450
CH.:1+073

LAMPADAIRE PROJETÉ TYP.
VOIR PLANS EL.

PAVÉE PERMÉABLE
VOIR PLAN D'AMÉNAGMENT PAYSAGER

PISTE MULTIFONCTIONNELLE EXISTANTE

RACCORDEMENT À LA PISTE CYCLABLE EXISTANTE

REPROFILAGE MG-20 ET PAVAGE

I-95
900 x 150
CH.: 1+013

D-110-2-G
450 x 450
CH.: 1+167

D-110-2-G
450 x 450
CH.: 1+167

Bâtiment en construction

VOIR PLUS BAS

VUE EN PLAN CH.: 1+000 À 1+160
ÉCH.: 1:250

VOIR PLUS HAUT

MUR DE SOUTÈNEMENT PROJETÉ AVEC ANTI-GRAFFITI 1,0m HAUT MAX. (VOIR DEVIS)

MUR DE SOUTÈNEMENT PROJETÉ AVEC ANTI-GRAFFITI 1,0m HAUT MAX. (VOIR DEVIS)

LIMITE DES TRAVAUX
CH.:1+215

REPROFILAGE MG-20 ET PAVAGE

LAMPADAIRE PROJETÉ TYP.
VOIR PLAN EL.

LIGNE DE DÉLIMITATION DE VOIE, JAUNE, 100mm DE LARGEUR

LIGNE CONTINUE BLANCHE, 100mm DE LARGEUR

RACCORDEMENT À LA PISTE CYCLABLE EXISTANTE

TOUR EVOLO X
NIV.RDC : 18.30 (100-01)
NIV.SS1 :
NIV.SS2 :

SQUARE PAR D'AUTRES

VUE EN PLAN CH.: 1+160 À 1+220
ÉCH.: 1:250

1:250 0 2.5 5 12.5m

N

NOTES :

AVANT D'EXCAVER, L'ENTREPRENEUR DOIT PROCÉDER À TOUTES LES RECHERCHES AUPRÈS DES ORGANISMES CONCERNÉS AFIN DE LOCALISER PRÉCISÉMENT LES OUVRAGES SOUTERRAINS EXISTANTS.

*CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION (OU DE FABRICATION OU D'INSTALLATION)

AAAA-MM-JJ	STATUT	PAR
2019-02-22	SOUMISSION	MIOSOTIS ROMAN PALACIOS OIQ: 147179

MANDATAIRE:
SNC·LAVALIN

SCEAU CONCEPTEUR:
Miosotis R. Roman Palacios 147179 2019-02-25

MIOSOTIS ROMAN PALACIOS, ing.

VÉRIFICATEUR:

DESSINATEUR(S):
DAVID LANDRY, techn.

CLIENT:
Montréal
Division gestion d'actifs - Ponts et tunnels

IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE:
81-05547
P.A. PISTE CYCLABLE POINTE-NORD / ANSE DE LA POINTE-NORD

PROJET:
CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE MULTIFONCTIONNELLE ET RÉAMÉNAGEMENT DE LA PISTE CYCLABLE DE LA POINTE NORD DE L'ÎLE-DES-SOEURS

TITRE DU PLAN:
GÉOMÉTRIE PROPOSÉE
VUE EN PLAN

No. PROJET:	No. SOUMISSION:
17-20	S19-009

No. PLAN: 05547-2018-CH-1-SO-003 | 3

05547-2018-CH-1-SO-003.DWG

FORMAT ISO A1 (VERSION 2016-12-19)

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.11

2019/04/15
13:00

(2)

Dossier # : 1191097007

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division aménagement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre de service de l'arrondissement de LaSalle en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de réfection de la piste cyclable du canal de l'Aqueduc dans l'arrondissement de LaSalle.

Il est recommandé d'accepter l'offre de service de l'arrondissement de LaSalle en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de réfection de la piste cyclable du canal de l'Aqueduc dans l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-03-26 22:57

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1191097007**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division aménagement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre de service de l'arrondissement de LaSalle en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de réfection de la piste cyclable du canal de l'Aqueduc dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) est responsable de l'aménagement, de la réfection (entretien majeur) et du développement du réseau de voirie artérielle de la Ville de Montréal (RAAV), compétence relevant du conseil de la Ville en vertu de la Charte de la Ville (Art. 87(6) et Art. 105). Par ailleurs, le 25 octobre 2018 le conseil d'agglomération avait délégué au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2018, les droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal. Sachant que la piste cyclable sur laquelle il souhaite intervenir est de la juridiction du conseil d'agglomération, l'arrondissement de LaSalle a offert d'y réaliser les travaux en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal qui stipule que « Un conseil d'arrondissement peut, aux conditions qu'il détermine, fournir au conseil de la ville un service relié à une compétence relevant de ce dernier; la résolution du conseil d'arrondissement prend effet à compter de l'adoption par le conseil de la ville d'une résolution acceptant la fourniture de services ». L'acceptation de l'offre de service de l'arrondissement de LaSalle constitue l'objet du présent dossier.
L'arrondissement de LaSalle offre de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux d'infrastructures permettant la réfection de la piste cyclable (voir plan de localisation en pièce jointe). Il justifie une intervention rapide à cet endroit ainsi. *« Cette piste, utilisée par les cyclistes mais également par les marcheurs et les joggeurs, est un lien actif important pour l'arrondissement de LaSalle. Considérant le nombre croissant de cyclistes circulant dans l'axe est-ouest sur des rues dépourvues d'aménagement cyclable, cette piste existante doit être mise aux normes. »*

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 20 0189 - 7 mai 2018 - D'offrir, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), de prendre en charge la réalisation des travaux associés à la réfection de la piste cyclable du canal de l'Aqueduc dans l'arrondissement de LaSalle.

CG18 0557 - 25 octobre 2018 - Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2019, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

DESCRIPTION

Le projet consiste à reconstruire et à revoir l'aménagement de la piste cyclable du canal de l'Aqueduc dans l'arrondissement de LaSalle.

JUSTIFICATION

Comme les travaux seront exécutés dans le réseau cyclable identifié au Plan de transport, dont la compétence est déléguée par le conseil d'agglomération à la ville centre, il est requis que celle-ci délègue à l'arrondissement de LaSalle, la conception et la réalisation des travaux, en acceptant son offre de fourniture de ce service, et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec.
En raison de son expertise en construction et du fait que les travaux se déroulent sur son territoire, l'arrondissement de LaSalle est l'instance la mieux placée pour réaliser le plus rapidement ces travaux.

Conditions d'acceptation, par la ville centre, de l'offre de services de l'arrondissement
Pour l'exécution du projet, l'arrondissement devra se soumettre aux conditions suivantes :

- **L'arrondissement devra obtenir l'autorisation de la directrice de la mobilité avant de procéder au lancement de l'appel d'offres pour la réalisation des plans et devis et des travaux d'aménagement.**
  Cette exigence vise à permettre à la ville centre d'exercer son droit de regard sur les projets visés. La validation des esquisses préliminaires par la division de l'aménagement et grands projets est donc préalable à l'émission de l'autorisation par la directrice de la Direction de la mobilité. Cette autorisation témoignera de l'accord du SUM quant aux aménagements proposés et précisera toutes les conditions et exigences de la ville centre en lien avec la réalisation du projet par l'arrondissement. Les conditions établies par le SUM en lien avec la réalisation dudit projet devront obligatoirement être respectées par l'arrondissement.

- **L'arrondissement devra inscrire le SUM, direction de la mobilité - chef de la Division Aménagement et Grands projets, comme partie prenante ainsi que le Service des finances comme intervenant pour l'imputation des dépenses dans les sommaires décisionnels d'octroi de contrats pour la réalisation des plans et devis et des travaux d'aménagement.**
  Cette intervention confirmera que le SUM assumera l'entièreté des dépenses liées aux aménagements qui seront faits sur cet axe du réseau cyclable selon les conditions émises, y compris les plans et devis.

Les conditions et exigences de la ville centre comprennent également, sans s'y limiter, les modalités suivantes :

- La coordination des expertises municipales requises sera entièrement assumée par l'arrondissement qui s'engage à respecter les normes et exigences requises par les divers services;
- L'arrondissement s'assurera, s'il y a lieu, d'obtenir l'approbation par le Service de l'eau, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et la Société de transport de Montréal (STM) des plans et devis réalisés;
- L'arrondissement s'engage à gérer le projet en utilisant les meilleures pratiques de gestion de projet, en conformité avec le Cadre de gouvernance des projets et des programmes de la Ville (résolution CG10 0158);
- L'arrondissement aura la responsabilité d'obtenir, préalablement au début des travaux, toutes les autorisations requises et s'engage à fournir à la ville centre, à la fin des travaux, les plans et profils finaux;
- L'arrondissement devra rendre compte, sur demande, de l'état d'avancement du projet, notamment de l'état des dépenses et du budget, de l'état du calendrier de réalisation, des enjeux principaux, des risques et des solutions possibles pour les atténuer;
- L'arrondissement devra établir et tenir à jour un budget maître et effectuer le suivi budgétaire détaillé du projet et participer, à la demande de la Ville, au processus d'évolution budgétaire.
- Plus précisément, il devra établir et tenir à jour un échéancier maître dans lequel sera inscrit le déroulement du projet, décrire comment sont utilisés les fonds mis à sa disposition pour la réalisation du projet étant entendu que les fonds destinés à la réalisation du projet doivent être utilisés à cette seule fin;
- L'arrondissement s'engage à ne pas dépenser au-delà des crédits autorisés sans l'autorisation des instances municipales ayant approuvé le budget et les crédits;
- L'arrondissement s'engage à comptabiliser les dépenses dans un projet d'investissement distinct des autres dépenses de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Direction de la mobilité s'engage à assumer les coûts de réalisation, à l'intérieur des budgets prévus du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM).
Les coûts de main d'oeuvre interne et autres dépenses accessoires hors contrat seront assumés par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux projetés auront un impact certain sur la qualité de vie des LaSallois. Ce lien facilitera et sécurisera les déplacements des cyclistes et permettra d’améliorer la santé des citoyens.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'offre de services de l'arrondissement n'est pas acceptée, il ne sera pas possible de réaliser à court terme les travaux. Par conséquent, le nombre de plaintes des citoyens pourraient augmenter et les cyclistes éviteront d'utiliser cette piste cyclable. Ils utiliseront alors les rues non aménagées pour eux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Toute activité de communication dans le cadre de ce dossier devra faire l'objet d'une coordination avec le Service des communications de la Ville centre.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des plans de géométrie: Printemps 2019
Réalisation des documents d'appel d'offres: Été 2019
Réalisation des travaux: Automne 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Farid CHABOUNI, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéfan GALOPIN
Ingenieur

Tél : 514 872-3481
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-15

Pierre SAINTE-MARIE
Chef de division

Tél : 514 872-4781
Télécop. : 514 872-9471

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valérie G GAGNON
Directrice
Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2019-03-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2019-03-25

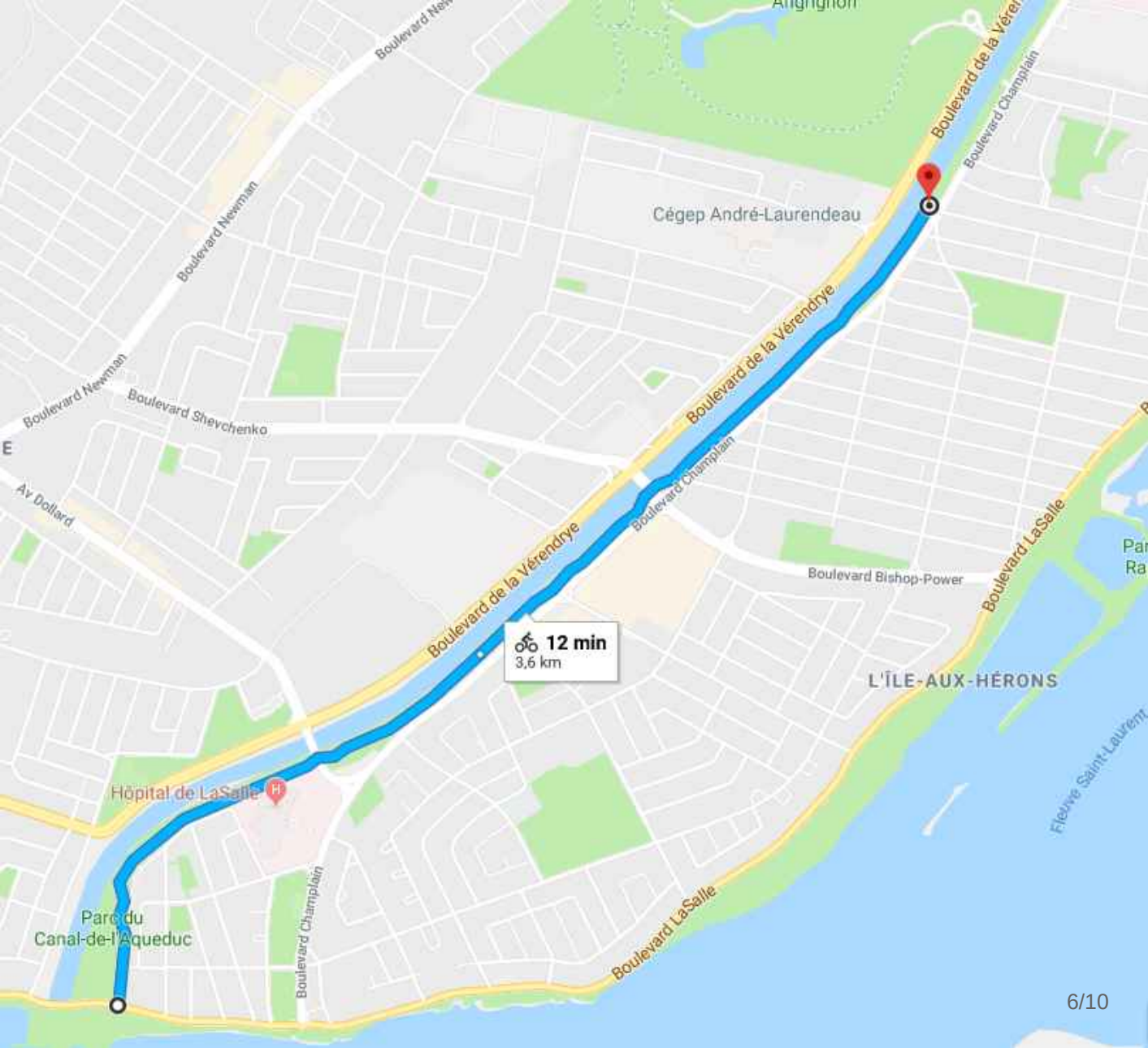
Anjou
Boulevard Newman
Boulevard de la Vérendrye
Boulevard Champlain
Cégep André-Laurendeau
Boulevard Newman
Boulevard Shevchenko
Av Dollard
Boulevard de la Vérendrye
Boulevard Champlain
Boulevard Bishop-Power
Boulevard LaSalle
12 min
3,6 km
L'ÎLE-AUX-HÉRONS
Hôpital de LaSalle
Parc du
Canal-de-l'Aqueduc
Boulevard Champlain
Boulevard LaSalle
Fleuve Saint-Laurent

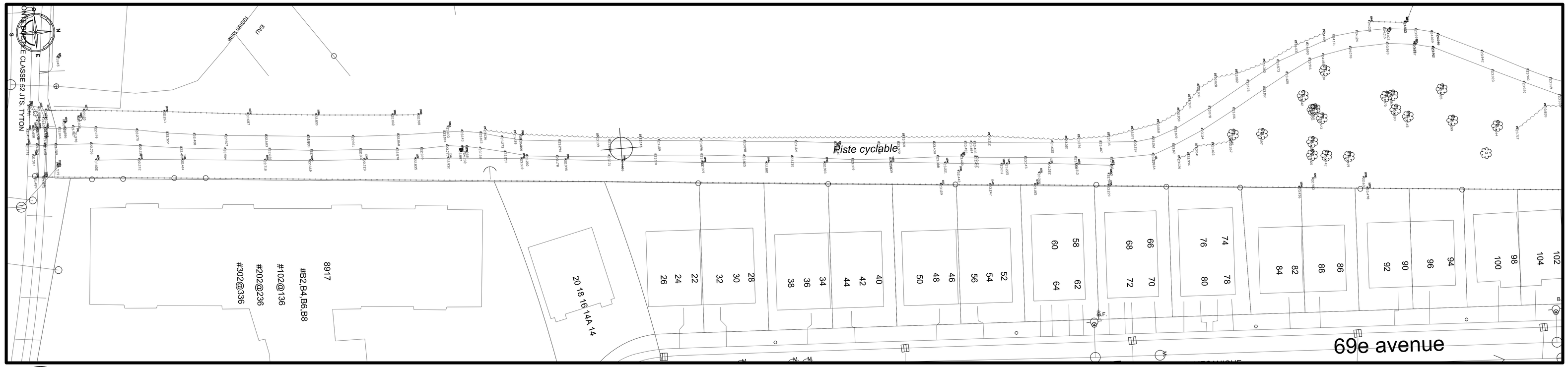

1/12 Section 1

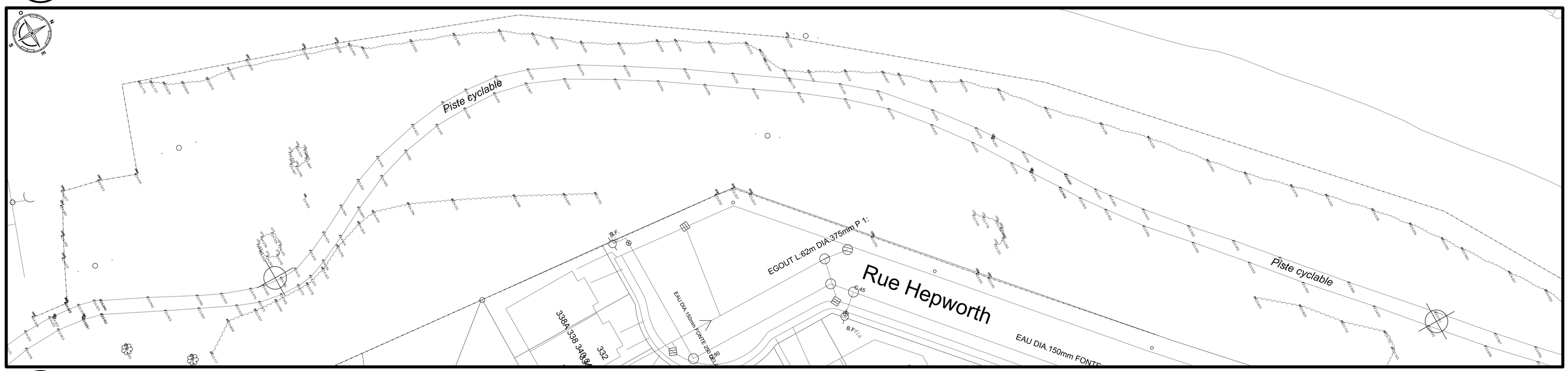

2/12 Section 2

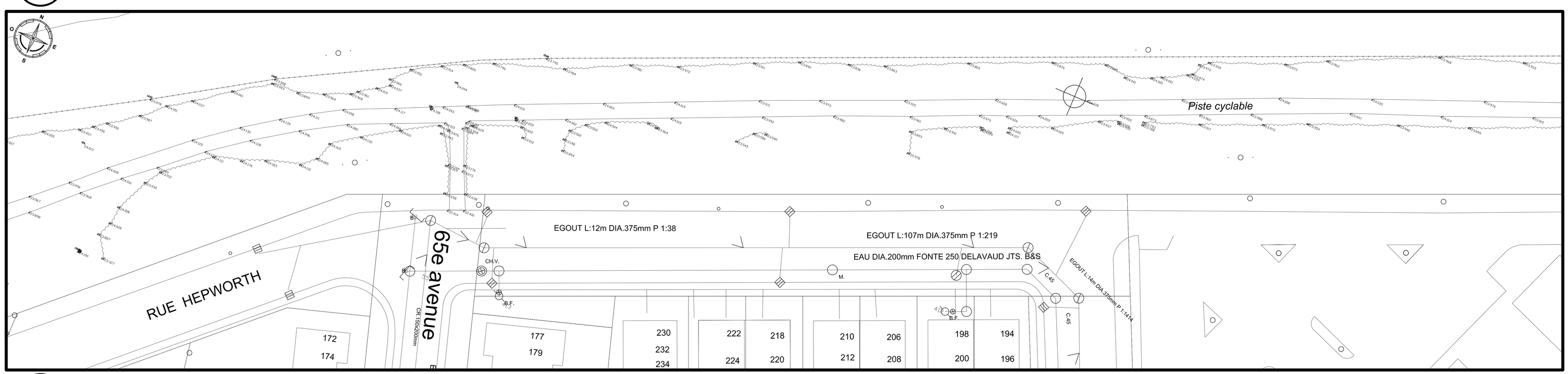

3/12 Section 3

LaSalle Montréal

LÉGENDE

ÉLÉMENTS EXISTANTS

- Poteau
- Chambre de vannes
- Puisard
- Regard d'égout
- Borne
- Vanne de borne
- Lampadaires
- Drain
- 35.90 Courbe de niveau
- 33.80 Niveau existant

Végétation

- Arbre feuillu
- Conifère
- Arbuste
- Plate-bande

Mobilier

- Table à pique-nique
- Banc
- Poubelle

ÉLÉMENTS PROJETÉS

- Point de sondage caractérisation

Orientation

Variables

Notes

TOUTES LES DIMENSIONS DEVRONT ÊTRE PRISES ET VÉRIFIÉES AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX

NO.	A - M - J DATE	DESCRIPTIONS	PRÉPARÉ PAR	VÉRIFIÉ PAR
03				
02				
01				
00				

ÉMISSIONS / RÉVISIONS

Division développement et soutien technique

Sceaux

Anne-Marie Lafontaine, a.p.

Projet:

Piste cyclable de l'Aqueduc

Numéro de projet : XXXXX

Titre:

ESQUISSE PRÉLIMINAIRE

Préparé par: Anne-Marie Lafontaine	Échelle: 1:300
Dessiné par: Jean-François Hau	Date: Février 2019
Vérifié par: Anne Marie Lafontaine	Fichier.: xxxx
	Format.: A 0
Approbation administrative: Farid Chabouni	1 de 4

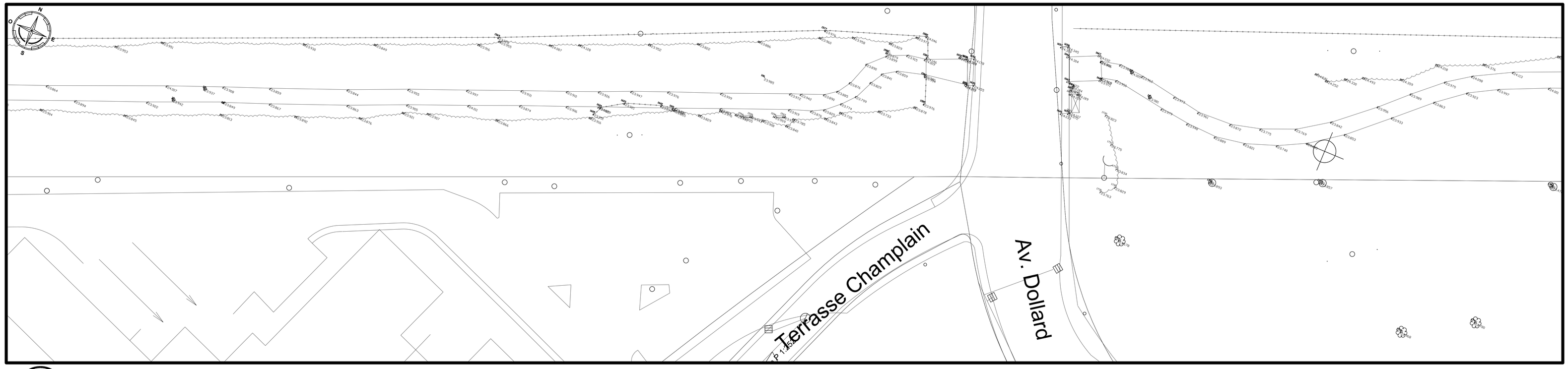

4 / 12 Section 4

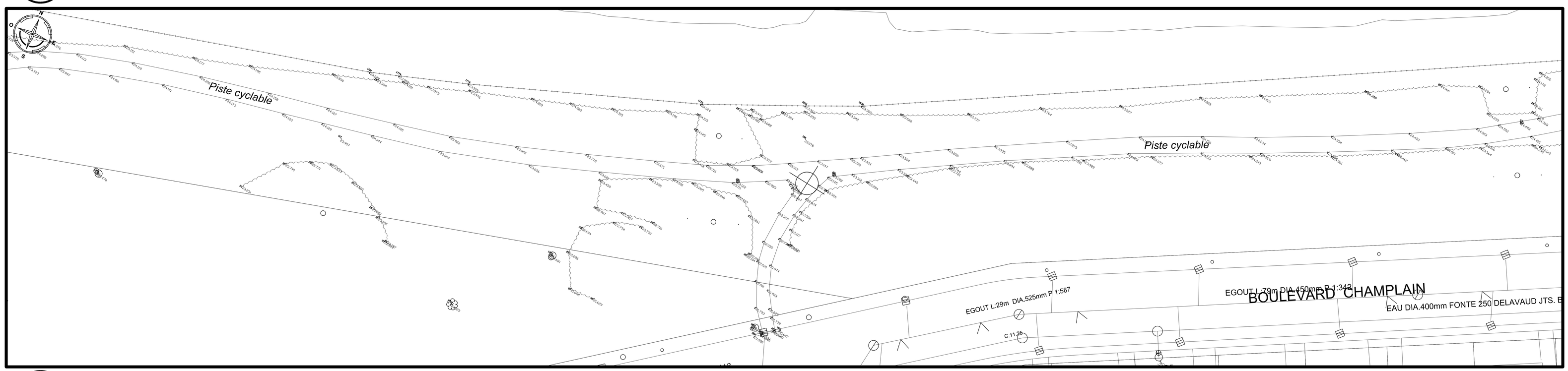

5 / 12 Section 5

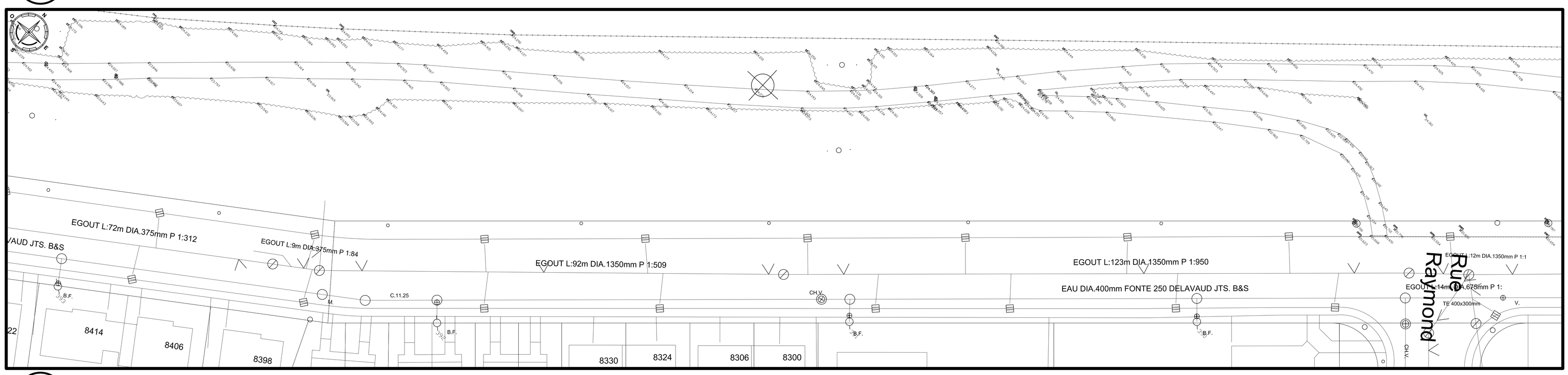

6 / 12 Section 6

LaSalle Montréal

LÉGENDE

ÉLÉMENTS EXISTANTS

- Poteau
- Chambre de vannes
- Puisard
- Regard d'égout
- Borne
- Vanne de borne
- Lampadaires
- Drain
- 35.90 Courbe de niveau
- 33.80 Niveau existant

Végétation

- Arbre feuillu
- Conifère
- Arbuste
- Plate-bande

Mobilier

- Table à pique-nique
- Banc
- Poubelle

ÉLÉMENTS PROJETÉS

- Limites des travaux
- Point de sondage caractérisation
- Sentier piétonnier en cribture de pierre
- Dalle de béton
- Vivaces et graminées
- Banc
- Pierre "Boulder"
- Drain rigide DR-35
- Drain PEHD perforé
- 25.37 Cote de niveau
- Courbe de niveau

Orientation

Variables

Notes

TOUTES LES DIMENSIONS DEVRONT ÊTRE PRISES ET VÉRIFIÉES AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX

NO.	A - M - J DATE	DESCRIPTIONS	PRÉPARÉ PAR	VÉRIFIÉ PAR
03				
02				
01				
00				

ÉMISSIONS / RÉVISIONS

Division développement et soutien technique

Sceaux

Anne-Marie Lafontaine, a.p.

Projet:

Piste cyclable de l'Aqueduc

Numéro de projet : XXXXX

Titre:

ESQUISSE PRÉLIMINAIRE

Préparé par: Anne-Marie Lafontaine
Dessiné par: Jean-François Hau
Vérifié par: Anne Marie Lafontaine
Approbation administrative: Farid Chabouni

Échelle: 1:300
Date: Février 2019
Fichier.: xxxx
Format.: A 0

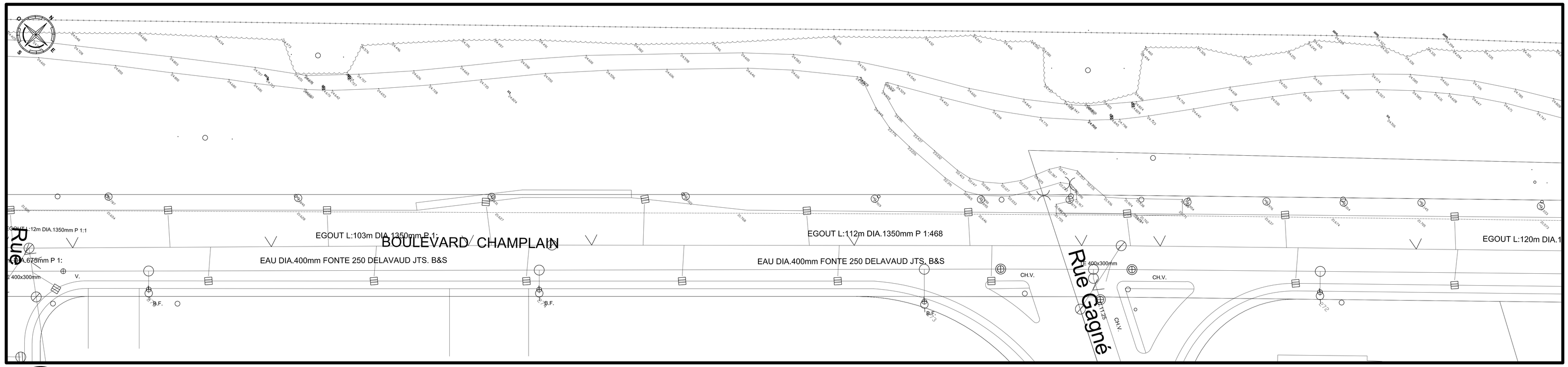

7 / 12 Section 7

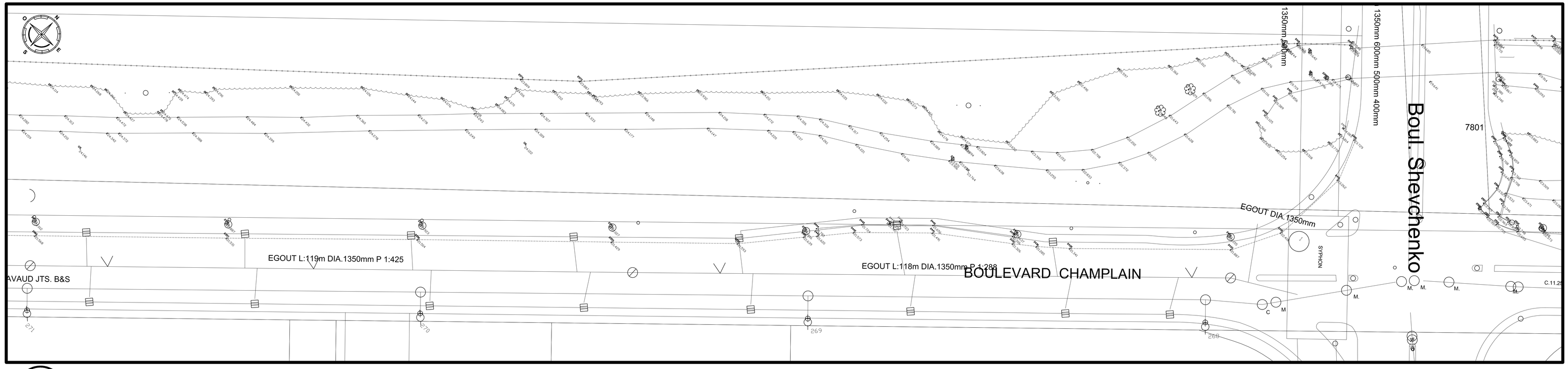

8 / 12 Section 8

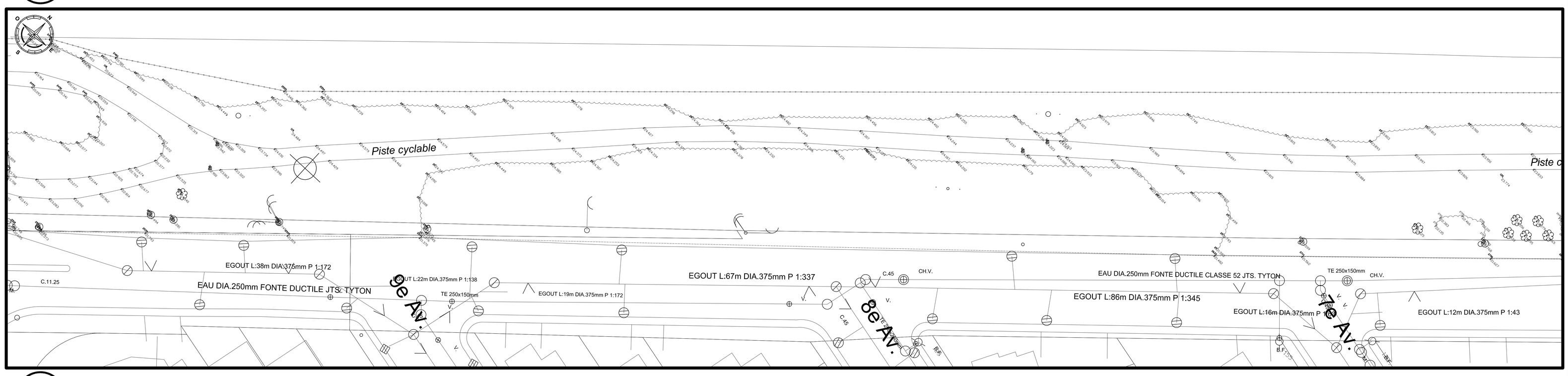

9 / 12 Section 9

LaSalle Montréal

LÉGENDE

ÉLÉMENTS EXISTANTS

- Poteau
- Chambre de vannes
- Puisard
- Regard d'égout
- Borne
- Vanne de borne
- Lampadaires
- Drain
- 35.90 Courbe de niveau
- 33.80 Niveau existant

Végétation

- Arbre feuillu
- Conifère
- Arbuste
- Plate-bande

Mobilier

- Table à pique-nique
- Banc
- Poubelle

ÉLÉMENTS PROJETÉS

ÉLÉMENTS PROJETÉS

- Limites des travaux
- Point de sondage en accélération
- Sentier piétonnier en sciblure de pierre
- Dalle de béton
- Vivaces et graminées
- Banc
- Pierre "Boulder"
- Drain rigide DR-35
- Drain PEHD perforé
- 25.37 Cote de niveau
- Courbe de niveau

Orientation

Variables

Notes

TOUTES LES DIMENSIONS DEVRONT ÊTRE PRISES ET VÉRIFIÉES AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX

NO.	A - M - J DATE	DESCRIPTIONS	PRÉPARÉ PAR	VÉRIFIÉ PAR
03				
02				
01				
00				

ÉMISSIONS / RÉVISIONS

Division développement et soutien technique

Sceaux

Anne-Marie Lafontaine, a.p.

Projet:

Piste cyclable de l'Aqueduc

Numéro de projet : XXXXX

Titre:

ESQUISSE PRÉLIMINAIRE

Préparé par: Anne-Marie Lafontaine
Dessiné par: Jean-François Hau
Vérifié par: Anne Marie Lafontaine

Échelle: 1:300
Date: Février 2019
Fichier.: xxxx
Format.: A 0

Approbation administrative: Farid Chabouni

3 de 4

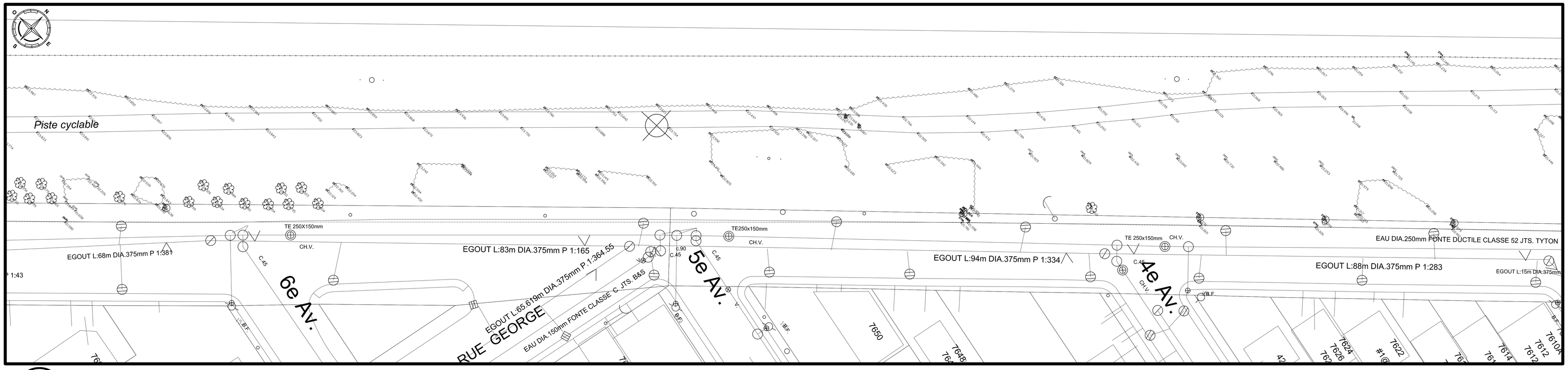

10
12
Section 13

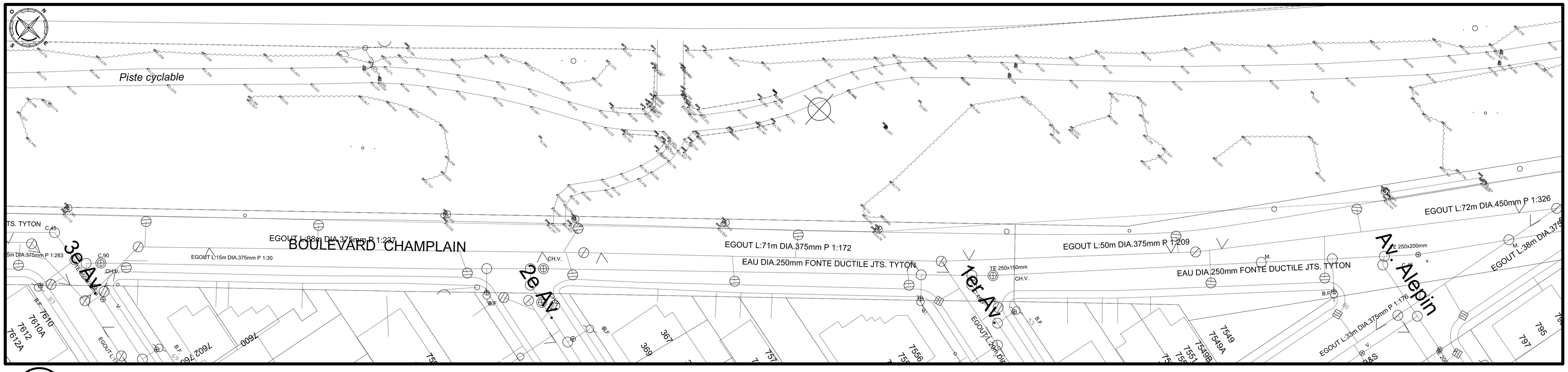

11
12
Section 14

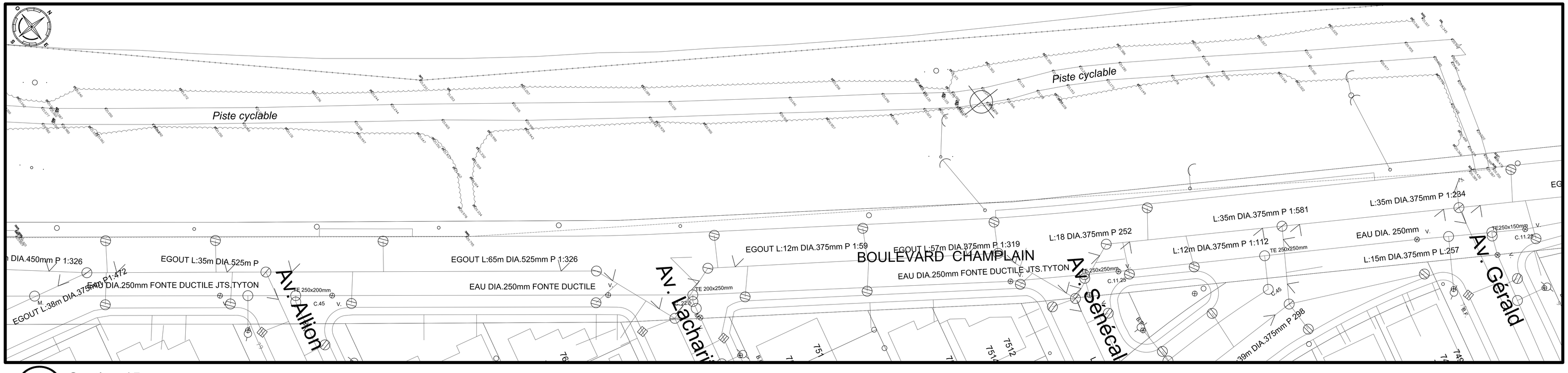

12
12
Section 15

LaSalle Montréal

LÉGENDE

ÉLÉMENTS EXISTANTS

- Poteau
- Chambre de vannes
- Puisard
- Regard d'égout
- Borne
- Vanne de borne
- Lampadaires
- Drain
- 35.90 Courbe de niveau
- 33.80 Niveau existant

Végétation

- Arbre feuillu
- Conifère
- Arbuste
- Plate-bande

Mobilier

- Table à pique-nique
- Banc
- Poubelle

ÉLÉMENTS PROJETÉS
ÉLÉMENTS PROJETÉS

- Limites des travaux
- Point de sondage caractérisation
- Dalle de béton
- Vivaces et graminées
- Banc
- Pierre "Boulder"
- Drain rigide DR-35
- Drain PEHD perforé
- 25.37 Cote de niveau
- Courbe de niveau

Orientation

Variables

Notes

TOUTES LES DIMENSIONS DEVRONT ÊTRE PRISES ET VÉRIFIÉES AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX

NO.	A - M - J DATE	DESCRIPTIONS	PRÉPARÉ PAR	VÉRIFIÉ PAR
03				
02				
01				
00				

ÉMISSIONS / RÉVISIONS

Division développement et soutien technique

Sceaux

Anne-Marie Lafontaine, a.p.

Projet:

Piste cyclable de l'Aqueduc

Numéro de projet : XXXXX

Titre:

ESQUISSE PRÉLIMINAIRE

Préparé par: Anne-Marie Lafontaine	Échelle: 1:300
Dessiné par: Jean-François Hau	Date: Février 2019
Vérifié par: Anne Marie Lafontaine	Fichier.: xxxx
	Format.: A 0
Approbation administrative: Farid Chabouni	4 de 4

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.01

2019/04/15
13:00

(1)

Dossier # : 1193599004

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (18-010) » afin d'interdire les profilages social et racial

Il est recommandé :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (18-010) » afin d'interdire les profilages racial et social

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-03-15 11:57

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1193599004**
Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (18-010) » afin d'interdire les profilages social et racial

CONTENU

CONTEXTE

Dans un rapport conjoint déposé au conseil municipal en septembre 2017, la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise et la Commission de la sécurité publique ont fait 31 recommandations regroupées en 5 thématiques à la suite de l'examen public du *Bilan général des actions de l'agglomération de Montréal pour lutter contre le profilage racial et le profilage social 2012-2016.* Parmi les recommandations visant la réconciliation et le rétablissement de la confiance et du respect des Montréalais et Montréalaises à l'égard des institutions municipales, R-29 recommandait de « *Modifier le Code d'éthique des élues et élus municipaux pour inclure des balises sur les profilages social et racial* ».

En mars 2018, le comité exécutif a répondu à l'ensemble des recommandations dans ce rapport. Le comité exécutif a exprimé son accord avec la recommandation R-29 et mandaté le Service du greffe pour accompagner la Commission de la présidence du conseil dans sa révision du code d'éthique des élues et élus municipaux pour inclure des balises sur les profilages social et racial.

Après avoir entendu une représentante du Service des affaires juridiques ainsi que le conseiller à l'éthique, Me Marc Lalonde, la Commission de la présidence du conseil a déposé un rapport au conseil en février 2019 recommandant le libellé des dispositions à ajouter au code d'éthique et de conduite pour inclure de telles balises.

Le présent dossier donne suite à la recommandation de la Commission de la présidence et soumet le projet de règlement requis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CM19 0129 - 25 février 2019 : Dépôt du rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « *Mise en oeuvre d'une réponse du comité exécutif : Proposition de modification à apporter au Code d'éthique et de conduite de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement* »

- CM18 0281 - 26 mars 2018 : Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise et de la Commission de la sécurité publique intitulé « *Examen public du bilan général des actions de l'agglomération de Montréal pour lutter contre le profilage racial et le profilage social 2012-2016* (1183430002)

- CM17 1090 - 25 septembre 2017 : Dépôt du rapport de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise et de la Commission de la sécurité publique intitulé « *Examen public du bilan général des actions de l'agglomération de Montréal pour lutter contre le profilage racial et le profilage social 2012-2016* »

DESCRIPTION

Ce dossier soumet un projet de règlement pour intégrer dans le *Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement* (18-010) un nouvel article dans la section qui prévoit les règles déontologiques applicables aux personnes élues en matière de respect. Ce nouvel article s'inspire du texte de l'article 10 de la *Charte des droits et libertés de la personne* (RLRQ, c. C-12) et s'énonce comme suit :

« ***30.1.*** *Les membres du conseil ne doivent pas faire de discrimination fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'identité ou l'expression du genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.* »

JUSTIFICATION

Le nouvel article 30.1 permet d'englober les éléments de discrimination faisant partie des notions de profilages racial et social et s'harmonise avec l'interdiction de discrimination prévue dans la *Charte des droits et libertés de la personne.*

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

- Avis public précédant l'assemblée d'adoption du règlement, conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1)

- Avis public annonçant l'entrée en vigueur du règlement

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement : prévus à l'assemblée du 15 avril 2019
- publication par le greffier d'un avis public contenant le résumé du projet de règlement ainsi que la date, l'heure et le lieu de la séance où est prévu l'adoption du règlement, au plus tard la 7e jour précédant la séance d'adoption
- Adoption du règlement lors d'une séance ordinaire : prévue à l'assemblée du 13 mai 2019
- Avis public de promulgation du règlement : Mai 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Véronique BELPAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jocelyne L'ANGLAIS
Avocate

Tél : 872-3357
Télécop. : 872-5655

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-08

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2019-03-08

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1193599004

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (18-010) » afin d'interdire les profilages social et racial

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

La Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ c. E-15.1.0.1) impose à toute municipalité d'avoir notamment un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux. La Ville doit prévoir à ce code le contenu obligatoire visé par la loi et peut, par ailleurs, prévoir des règles qu'elle détermine en considération du pouvoir habilitant que confère cette loi. Le règlement proposé est conforme à ce pouvoir habilitant.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Véronique BELPAIRE
Chef de division et avocate - Droit public et législation
Tél : 514 872-4222

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-14

Véronique BELPAIRE
Chef de division et avocate

Tél : 514 872-4222
Division : Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
18-010-X

RÈGLEMENT MODIFIANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE CONDUITE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE ET DES CONSEILS D'ARRONDISSEMENT (18-010)

Vu les articles 2 et 4 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, chapitre E-15.1.0.1);

À l'assemblée du XXXXXXXXXXXXXXX 2019, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (18-010) est modifié par l'insertion, dans la section VI du chapitre III, après l'article 30, de l'article suivant :

« **30.1.** Les membres du conseil ne doivent pas faire de discrimination fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'identité ou l'expression du genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. ».

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXXXXXXXXX 2019.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.02

2019/04/15 13:00

(1)

Dossier # : 1184386005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une partie résiduelle de la ruelle, située au nord-est de l'avenue Balzac et au sud-est du boulevard Albert-Brosseau, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-3358-08

Il est recommandé :

- d'adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une partie résiduelle de ruelle, située au nord-est de l'avenue Balzac et au sud-est du boulevard Albert-Brosseau, dans l'arrondissement Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », visant la ruelle formée des lots 4 288 531 et 4 288 532 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dont l'emprise est délimitée par les lettres ABCDEFA sur le plan B-15 Montréal-Nord, préparé par Benoît Dermine, arpenteur-géomètre, en date du 5 juillet 2011, sous le n° 2838 de ses minutes, dossier n° 20930.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-03-21 09:23

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1184386005**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une partie résiduelle de la ruelle, située au nord-est de l'avenue Balzac et au sud-est du boulevard Albert-Brosseau, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-3358-08

CONTENU

CONTEXTE

Avant la fusion municipale, la Ville de Montréal-Nord a offert aux propriétaires riverains de la ruelle située dans le quadrilatère formé du boulevard Gouin, de l'avenue Balzac, du boulevard Albert-Brosseau et de l'avenue Patricia, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, la possibilité d'acquérir la moitié de la ruelle adjacente à leur propriété, pour la somme de 1 $. De ce fait, une partie des riverains ont acquis, de gré à gré, la moitié de la ruelle à l'exception de deux (2) propriétaires. Présentement, les résidus de la ruelle connue par les lots 4 288 531 et 4 288 532 du cadastre du Québec sont enclavés et entièrement occupés par les propriétaires. Afin de régler et de régulariser cette situation à la demande des 2 riverains concernés, l'arrondissement de Montréal-Nord a transmis ce dossier au Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI »).
Les dossiers de ruelles sont traités en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec. Une pétition a été transmise aux deux (2) propriétaires n'ayant pas encore acquis la moitié de la ruelle et sont tous deux (2) favorables à l'acquisition. Il est à noter que les propriétaires ayant précédemment acquis leur partie de la ruelle sont comptabilisés en nombre et en front dans la pétition menant au transfert de propriété (voir plan acquisition à 1 $ en pièce jointe). Ainsi, selon le tableau de la compilation en pièce jointe, au moins les deux tiers des propriétaires riverains en nombre ont signé une requête, représentant au moins les deux tiers du front des terrains longeant cette ruelle.

Une action est requise pour permettre la fermeture, comme domaine public, des lots identifiés sur le plan numéro B-15 Montréal-Nord ci-joint afin de les transférer aux propriétaires riverains en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

La Ville de Montréal est propriétaire de cette ruelle aux termes de l'acte suivant :

Pour l'ancien lot (ruelle) 1 845 700 ptie (49-40P et 49-41-2)

Par une cession suivant un acte intervenu devant Me Camille Paquet, notaire, le 11 août

1915, sous le n° 9928 de ses minutes et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 13 décembre 1917, sous le n° 352 735 (HJC).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Adopter un règlement intitulé « Règlement de fermeture pour la partie résiduelle de la ruelle, située au nord-est de l'avenue Balzac et au sud-est du boulevard Albert-Brosseau, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », visant la ruelle formée des lots 4 288 531 et 4 288 532 tous du cadastre du Québec, et créer une servitude d'utilités publiques à des fins de télécommunication et de transport d'énergie dont l'emprise est délimitée par les lettres ABEFA, le tout tel qu'illustré au plan B-15 Montréal-Nord, préparé par Benoît Dermine, arpenteur-géomètre, en date du 5 juillet 2011, sous le n° 2838 de ses minutes, dossier n° 20930.

JUSTIFICATION

Il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de conserver cette partie de ruelle non ouverte à la circulation, qui n'est pas essentielle à l'accessibilité et à la desserte arrière des bâtiments riverains. De plus, cette partie de ruelle est enclavée.

· La Ville percevra des taxes foncières sur les lots ainsi cédés.

· Tous les propriétaires riverains à l'exception de deux (2) avaient déjà acquis leur partie de ruelle.

· Cette cession permettra de régulariser l'empiètement et l'occupation de ces terrains par les propriétaires riverains.

En conséquence et en tenant compte que l'ensemble des intervenants municipaux est favorable à ce transfert, il y a lieu que les autorités municipales procèdent à l'approbation du transfert de ruelle aux deux (2) propriétaires riverains, conformément à l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-001 « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions », en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément au Programme d'acquisition de ruelles non requises par la Ville, le transfert aux propriétaires riverains se fait gratuitement, en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis d'adoption de ce règlement de fermeture, aux fins de transfert aux riverains, doit être signifié par le greffier de la Ville à chacun des propriétaires des immeubles riverains et doit être publié dans un quotidien distribué dans la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dès l'entrée en vigueur de ce règlement, le Service des affaires juridiques, Direction des affaires civiles de la Ville de Montréal en publie une copie dûment certifiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Céline DUMAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jérome VAILLANCOURT, Montréal-Nord
Denis CHARLAND, Montréal-Nord
Daniel GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal
Sylvie BLAIS, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Jérome VAILLANCOURT, 21 février 2019
Sylvie BLAIS, 21 janvier 2019
Daniel GIRARD, 18 janvier 2019
Denis CHARLAND, 17 janvier 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-01-17
Jocelyne BOULANGER Chargée de soutien technique en immobilier	Dany LAROCHE Chef de division des transactions
Tél : 514 872-2009 **Télécop. :** 514-872-8350	**Tél :** 514-872-0070 **Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2019-03-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice du SGPI
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-03-20

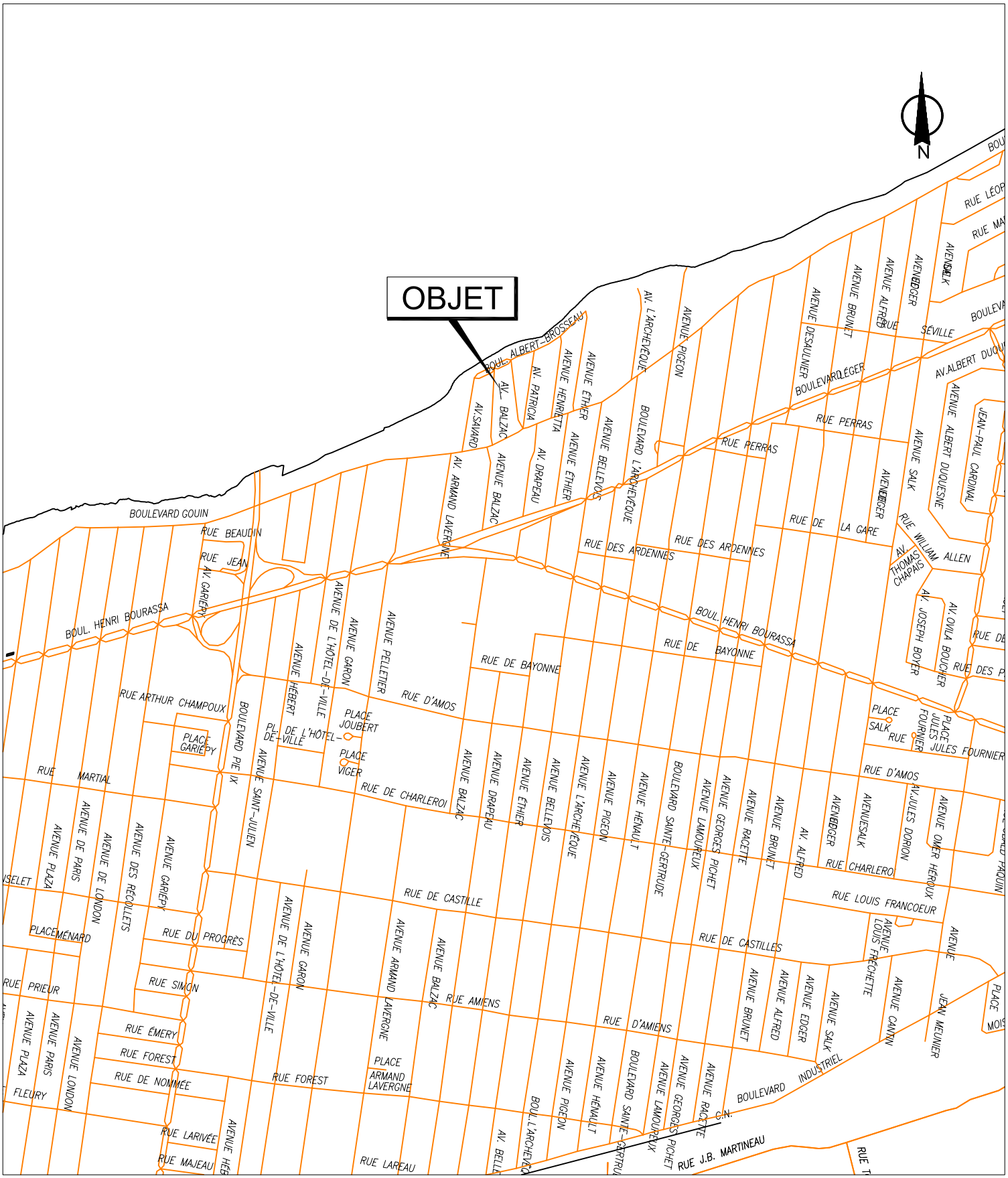

SERVICE DES IMMEUBLES ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION
DIRECTION DES STRATÉGIES ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
DIVISION ÉVALUATION TRANSACTIONS ET SERVICES IMMOBILIERS
SECTION TRANSACTIONS ET SERVICES IMMOBILIERS

Montréal-Nord
Montréal

Plan A : plan de localisation
Dossier : 31H12-005-3358-08
Dessinateur : CL
Échelle : -
Date : 13-05-10

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement.

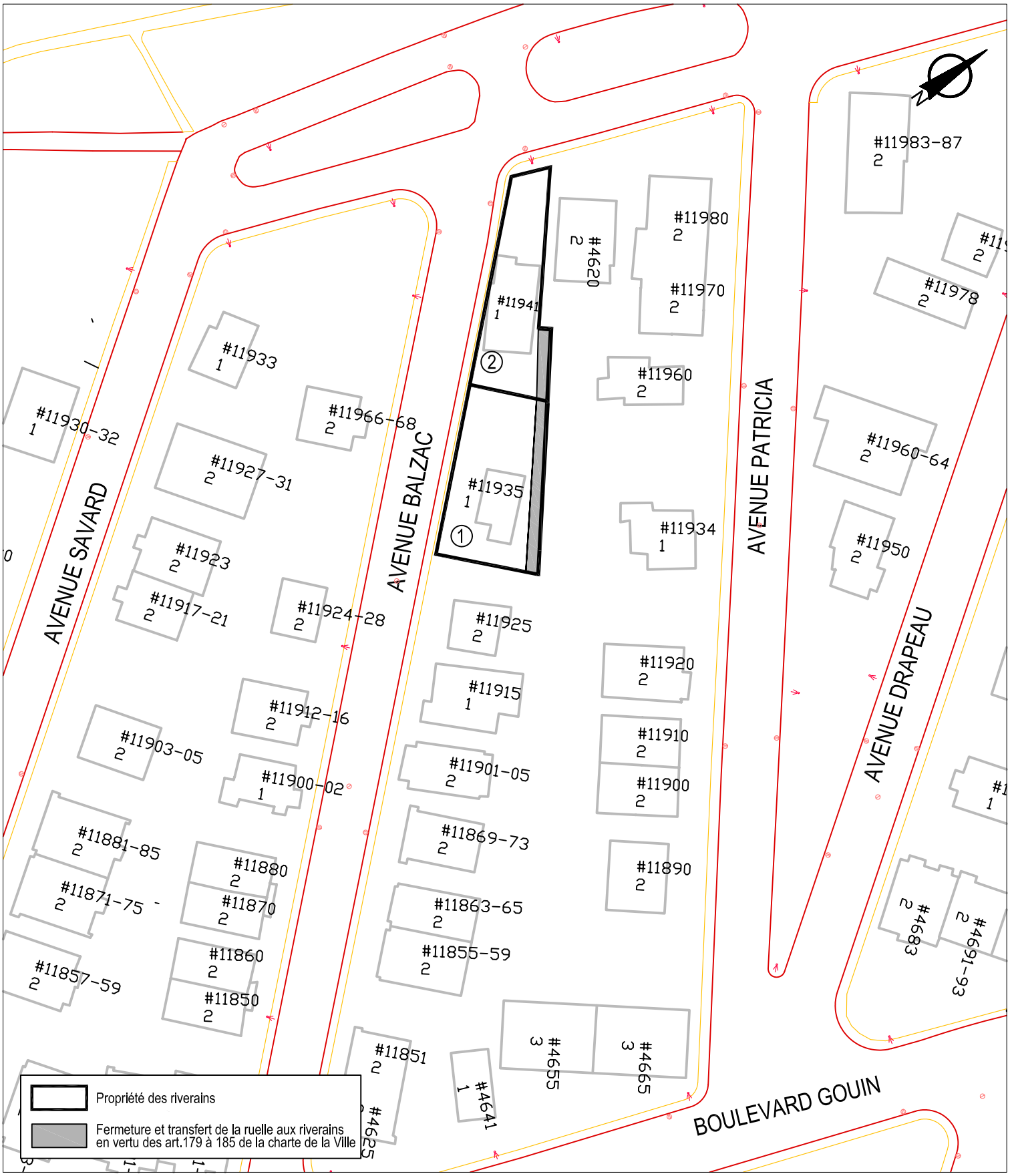

SERVICE DES IMMEUBLES ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION
DIRECTION DES STRATÉGIES ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
DIVISION ÉVALUATION TRANSACTIONS ET SERVICES IMMOBILIERS
SECTION TRANSACTIONS ET SERVICES IMMOBILIERS

Montréal-Nord
Montréal

Plan B : plan de l'utilisation du sol
Dossier : 31H12-005-3358-08
Dessinateur : CL
Échelle : 1:800
Date : 13-05-10

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement.

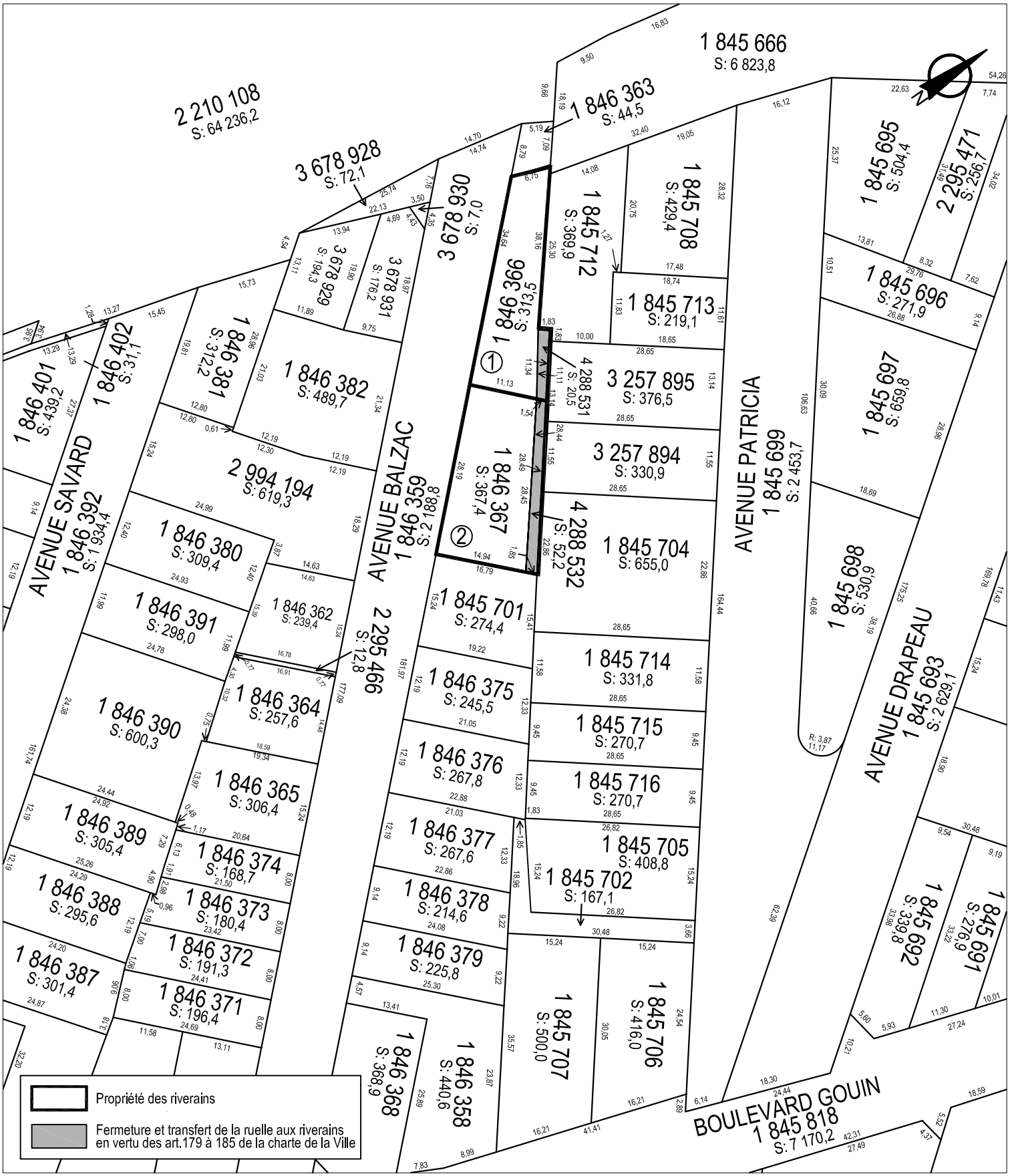

SERVICE DES IMMEUBLES ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION
DIRECTION DES STRATÉGIES ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
DIVISION ÉVALUATION TRANSACTIONS ET SERVICES IMMOBILIERS
SECTION TRANSACTIONS ET SERVICES IMMOBILIERS

Montréal-Nord
Montréal

Plan C : plan de cadastre
Dossier : 31H12-005-3358-08
Dessinateur : CL
Échelle : 1:800
Date : 26-04-10

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement.

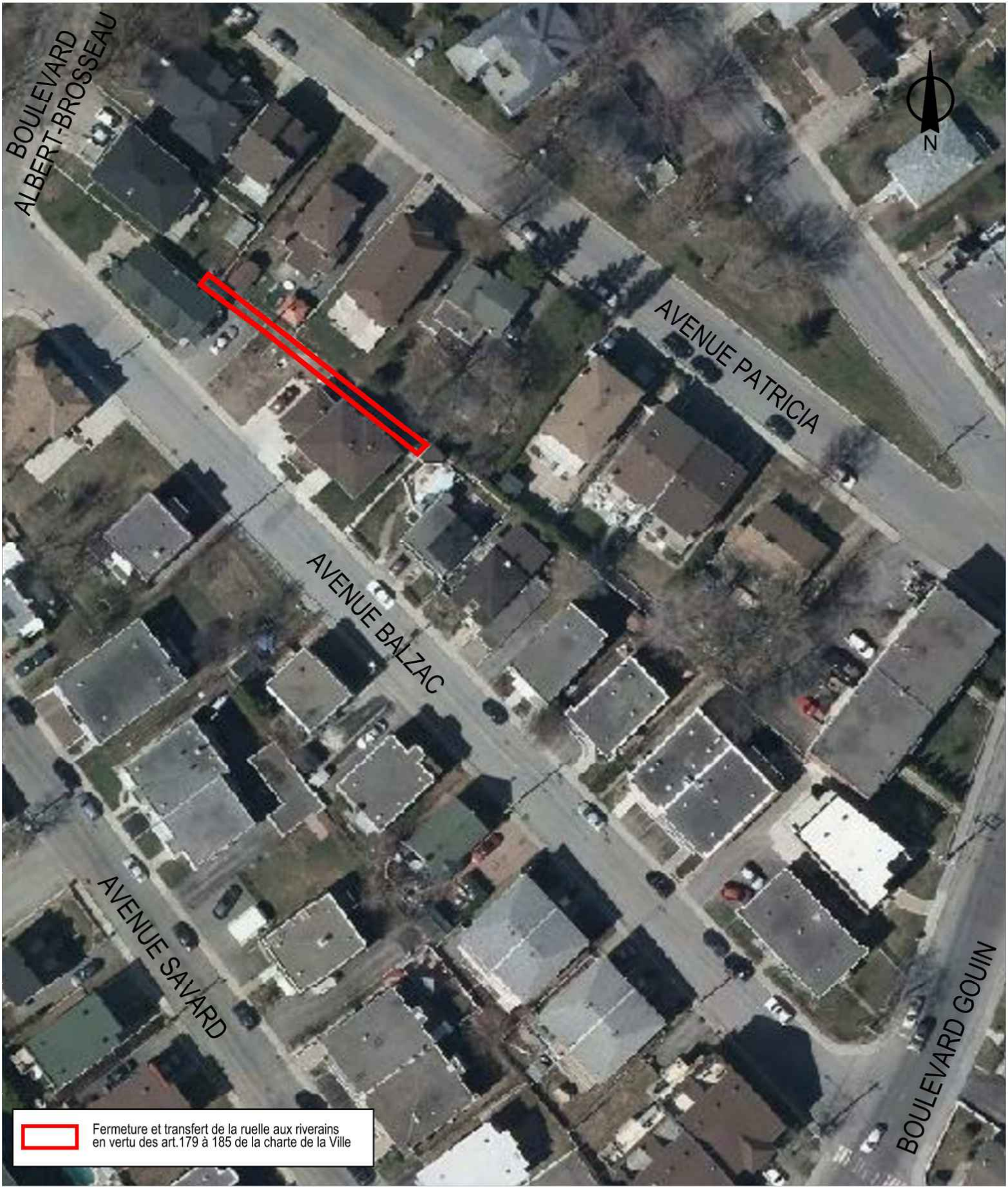

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
DIVISION DES TRANSACTIONS

Montréal-Nord
Montréal

Plan P : photo aérienne
Dossier : 31H12-005-3358-08
Dessinateur : CL
Échelle : 1:800
Date : 18-09-2018

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

PLAN ACQUISITION à 1$

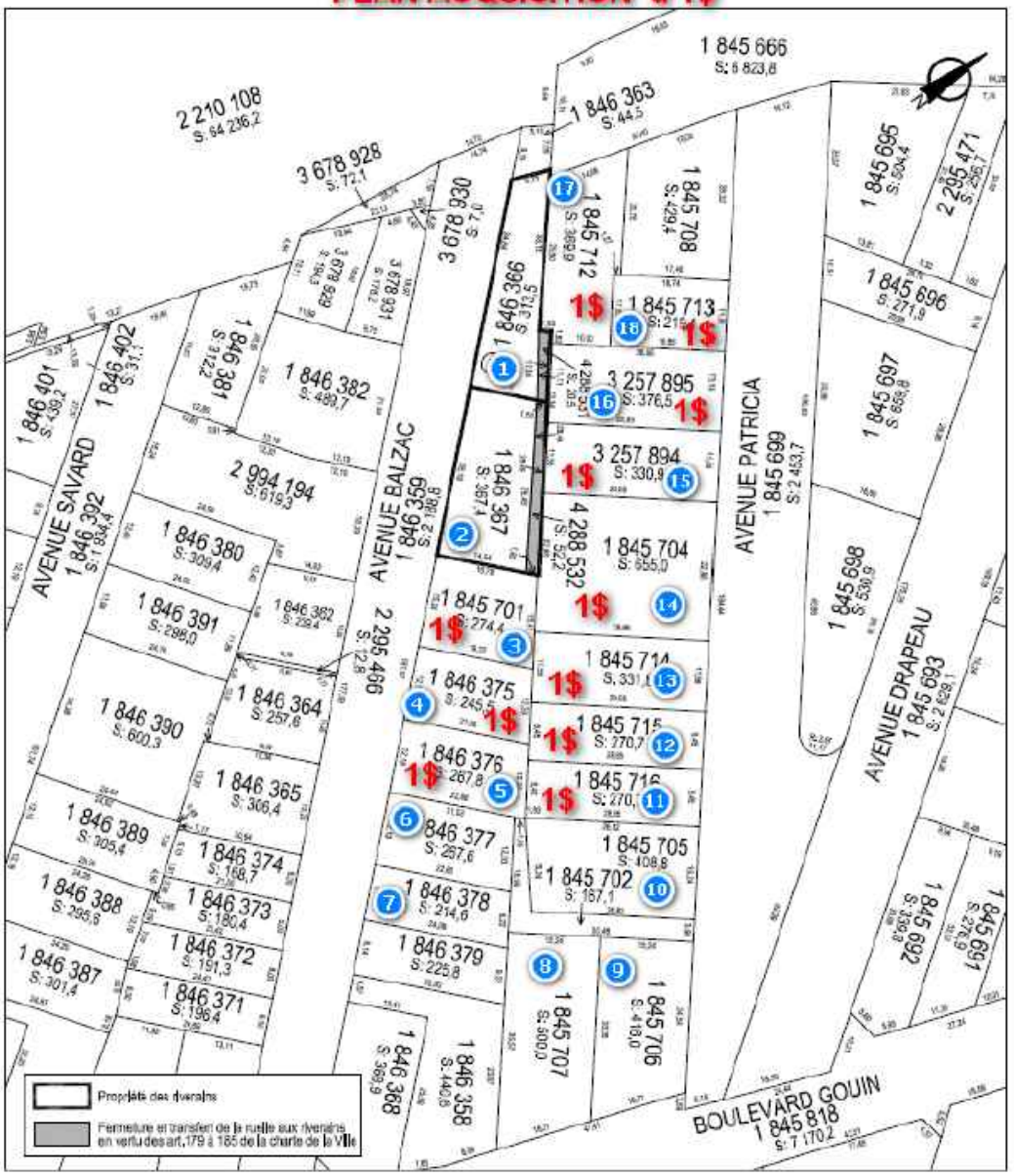

SERVICE DES IMMEUBLES ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION
DIRECTION DES STRATÉGIES ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
DIVISION ÉVALUATION TRANSACTIONS ET SERVICES IMMOBILIERS
SECTION TRANSACTIONS ET SERVICES IMMOBILIERS

Montréal-Nord
Montréal

Plan C ; plan de cadastre
Dossier : 31H12-005-3358-08
Dessinateur : CL
Échelle : 1:800
Date : 26-04-10

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement.

AP7116

code du microfilm

A2

DIVISION DE LA GÉOMATIQUE

Échelle: 1: 200

0 2 mètres

Les unités utilisées sont celles du système international(SI)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL

CADASTRE: Québec

LOT(S)

Les lots 4 288 531 et 4 288 532

EMPLACEMENT:

Biens-fonds situés au nord-est de
l'AVENUE BALZAC
et au sud-est du
BOULEVARD ALBERT-BROSSEAU

LÉGENDE:

Le remembrement d'un lot, anciennement partie d'une ruelle, à une propriété riveraine est indiqué comme suit:

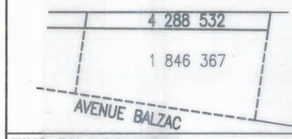

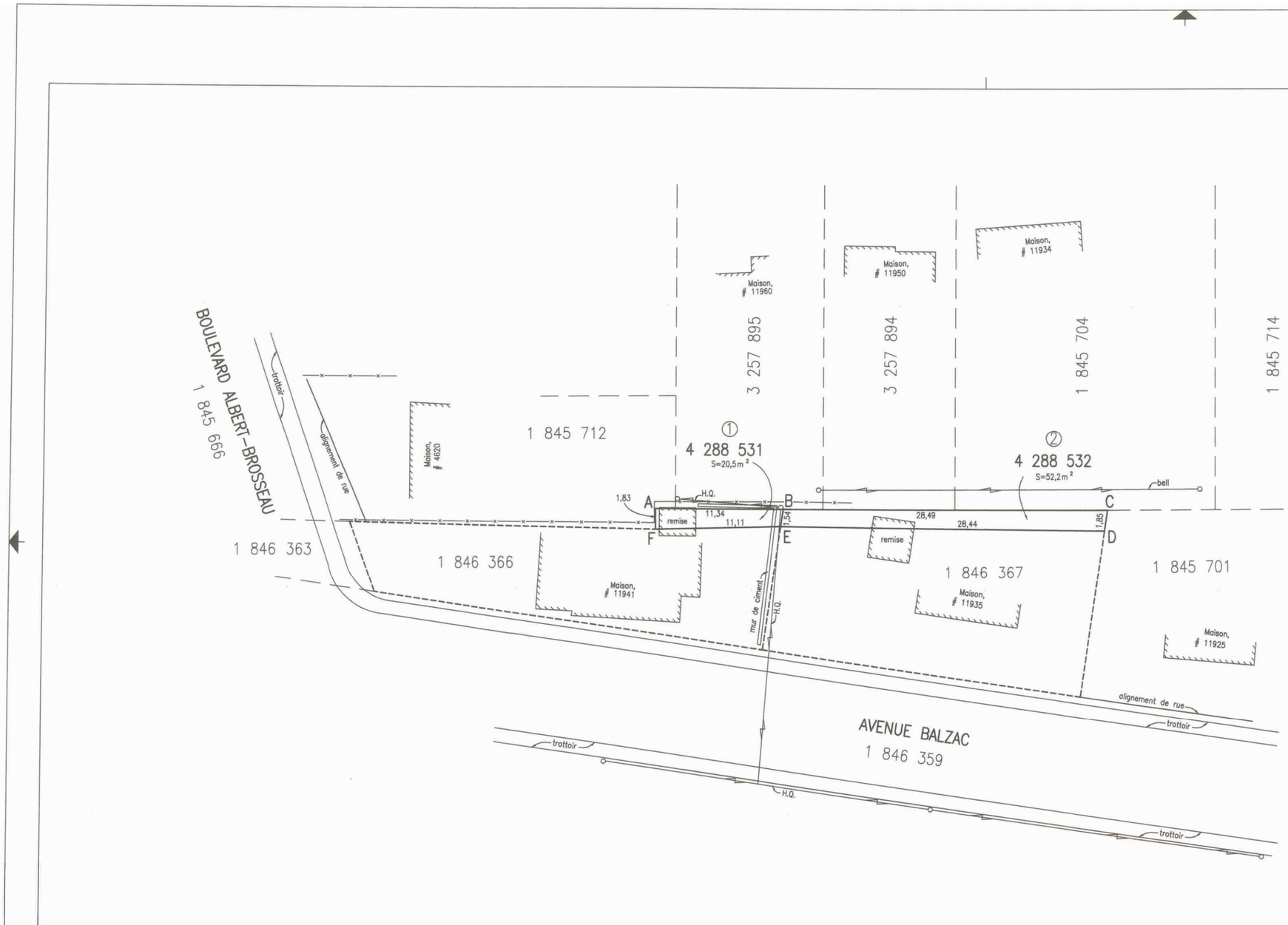

LÉGENDE

—x— : clôture

o : poteau d'Hydro-Québec et de Bell Canada

: fils aériens

FINS DU DOCUMENT:

TRANSFERT DE RUELLE AUX PROPRIÉTAIRES RIVERAINS en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la charte de la Ville de Montréal.

NOTE: Les lettres ABCDEFA délimitent le liséré indiquant le transfert de ruelle.

ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE À DES FINS DE TÉLÉCOMMUNICATION ET DE TRANSPORT D'ÉNERGIE.

NOTE: Le lot devant être affecté par une servitude est délimité par les lettres ABEFA (article 1).

Ce document ne peut être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées, sans autorisation écrite de son auteur ou du gardien du greffe commun.

Montréal, le 5 juillet 2011

Préparé par: BENOIT DERMINE
Arpenteur-géomètre

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL
Montréal, le
Arpenteur(e)-géomètre

Minute Nº 2838 , Sceau

Références:

Feuillet(s) cartographique(s) 31H12-010-1729 Dessin: M.J.

Arpenteur-géomètre chef d'équipe:

DOSSIER Nº 20930 (Greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville)

Montréal

Service du développement et des opérations

Arpenteur-géomètre en chef de la Ville:

DOSSIER DE LA VILLE:

ARRONDISSEMENT MUNICIPAL:
Montréal-Nord

PLAN Nº B-15 MONTRÉAL-NORD

20930D.DWG

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1184386005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une partie résiduelle de la ruelle, située au nord-est de l'avenue Balzac et au sud-est du boulevard Albert-Brosseau, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-3358-08

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Projet de règlement.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Céline DUMAIS
Notaire
Tél : (514) 872-6838

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-14

Céline DUMAIS
Notaire
Tél : (514) 872-6838
Division :

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
1 -

RÈGLEMENT SUR LA FERMETURE D'UNE PARTIE RÉSIDUELLE DE LA RUELLE, SITUÉE AU NORD-EST DE L'AVENUE BALZAC ET AU SUD-EST DU BOULEVARD ALBERT-BROSSEAU, DANS L'ARRONDISSEMENT DE MONTRÉAL-NORD, AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES RIVERAINS

VU les articles 179 à 185 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4);

À la séance du 2019, le conseil municipal de la Ville de Montréal décrète :

1. La ruelle située au nord-est de l'avenue Balzac et au sud-est du boulevard Albert-Brosseau, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, formée des lots 4 288 531 et 4 288 532, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et délimitée par les lettres ABCDEFA sur le plan B-15 MONTRÉAL-NORD, est fermée.

2. Les lots riverains de la ruelle sont les suivants : 1 846 366 et 1 846 367 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

3. Les lots mentionnés à l'article 1 sont remembrés avec les lots mentionnés à l'article 2, conformément au plan B-15 MONTRÉAL-NORD, préparé par Benoît Dermine, arpenteur-géomètre, le 5 juillet 2011, sous le numéro 2838 de ses minutes (dossier : 20930), dont copie est jointe en Annexe.

4. Lorsqu'un lot riverain auquel une partie de la ruelle est remembrée appartient à plus d'un propriétaire, tel lot remembré est transféré aux propriétaires de ce lot riverain dans la mesure de leurs intérêts respectifs dans ce lot.

5. Une partie de l'emprise de cette ruelle, composée du lot 4 288 531 et délimitée par les lettres ABEFA sur le plan B-15 MONTRÉAL-NORD, est grevée d'une servitude d'utilités publiques pour fins de télécommunications et de distribution d'énergie y compris la pose, l'installation et l'entretien des conduits, poteaux, fils et autres accessoires nécessaires aux opérations des entreprises d'utilités publiques.

6. La Ville est propriétaire de la ruelle formée des lots susmentionnés, aux termes d'un acte de cession intervenu devant Me Camille Paquet, notaire, le 11 août 1915, sous le numéro 9928 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 13 décembre 1917, sous le numéro 352 735.

7. Le propriétaire du lot riverain auquel cette ruelle grevée de telle servitude d'utilités publiques est remembrée, ne peut rien faire qui tende à diminuer l'exercice de cette

servitude ou à le rendre moins commode et devra, le cas échéant, sur demande de tout propriétaire d'un fonds dominant ou de toute entreprise d'utilités publiques, déplacer toute construction et tout bien s'y trouvant à ses entiers frais.

ANNEXE
PLAN B-15 MONTRÉAL-NORD, PREPARE PAR BENOÎT DERMINE, ARPENTEUR-GEOMETRE, LE 5 JUILLET 2011, SOUS LE NUMERO 2838 DE SES MINUTES (DOSSIER : 20930).

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le 2019.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.03

2019/04/15
13:00

(1)

Dossier # : 1196335004

Unité administrative responsable :	Service des finances , Dépenses communes , Bureau des régimes de retraites
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de règlement intitulé "Règlement sur le Régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal".

Il est recommandé :
D'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement sur le Régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal ».

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-03-25 13:17

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1196335004**
Unité administrative responsable :	Service des finances , Dépenses communes , Bureau des régimes de retraites
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de règlement intitulé "Règlement sur le Régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal".

CONTENU

CONTEXTE

À sa séance du 4 décembre 2014, l'Assemblée Nationale adoptait le projet de loi 3, soit la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (la "Loi RRSM"). Cette loi prévoit notamment la création de deux volets distincts au sein du régime et la création d'un fonds de stabilisation en date du 1er janvier 2014. La Loi RRSM prévoit également, pour les participants actifs au 31 décembre 2013 au sens de cette loi, l'abolition de l'indexation des rentes servies, la restructuration des droits avant le 1er janvier 2014 pour combler au plus 50% du déficit attribuable à ces mêmes participants actifs et également pour limiter le coût du régime pour une année à un certain pourcentage de la masse salariale ainsi que le partage à parts égales de ce coût entre les participants actifs et la Ville. De plus, la Loi RRSM prévoit la possibilité pour l'employeur de suspendre l'indexation des retraités au 31 décembre 2013 au sens de cette loi, et ce, à compter du 1er janvier 2017.
En septembre 2016, la Ville de Montréal et l'Association des contremaîtres municipaux employés par la Ville de Montréal Inc. ("l'Association") ont conclu une entente de principe en conformité avec les exigences de la Loi RRSM relativement au Régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal (le "Régime"). L'entente de principe a été approuvée lors de l'assemblée syndicale des contremaîtres tenue le 28 septembre 2016.

À sa séance du 22 décembre 2016, le Conseil d'agglomération confirmait la suspension complète de l'indexation automatique des rentes servies du Régime pour les retraités au 31 décembre 2013 au sens de la Loi RRSM, et ce, à compter du 1er janvier 2017, conformément à l'article 16 de cette loi.

À sa séance du 8 mars 2017, le Comité exécutif entérine l'entente de principe relative à la restructuration du Régime intervenue entre la Ville de Montréal et l'Association.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 17 0298 - 8 mars 2017 - (1160314003) - Entériner l'entente de principe relative à la restructuration du Régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal intervenue entre la Ville de Montréal et l'Association des contremaîtres municipaux employés par la Ville de Montréal inc.
CG 16 0738 - 22 décembre 2016 - (116174002) - Confirmer la suspension complète de l'indexation automatique, à compter du 1er janvier 2017, de la rente des retraités en date

du 31 décembre 2013, pour six des régimes de retraite de la Ville de Montréal tel que permis par la Loi RRSM

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise l'adoption du règlement du Régime prenant effet le 1er janvier 2014 et reflétant les diverses dispositions requises en vertu de la Loi RRSM.

JUSTIFICATION

La Loi RRSM impose des modifications au Régime. D'autre part, la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* exige que le règlement d'un régime de retraite soit modifié afin que ces modifications prennent effet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La commission doit informer les participants des nouvelles dispositions du régime.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion au Conseil municipal du 15 avril 2019.

- Adoption du projet de règlement au Conseil municipal du 13 mai 2019.
- Une fois adopté, la commission doit transmettre le Règlement du Régime à Retraite Québec et à l'Agence du revenu du Canada pour enregistrement.
- En vertu de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* , la commission doit informer les participants des nouvelles dispositions du régime.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis-Paul SIMARD
Conseiller - Caisses de retraite

Tél : 514 872-6520
Télécop. : 514 872-1855

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-21

Alain LANGLOIS
Chef de division secrétariat aux commissions

Tél : 514 872-5902
Télécop. : 514 872-1855

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jacques MARLEAU
Directeur et trésorier adjoint
Tél : 514 872-3155
Approuvé le : 2019-03-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2019-03-25

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1196335004

Unité administrative responsable :	Service des finances , Dépenses communes , Bureau des régimes de retraites
Objet :	Adopter le projet de règlement intitulé "Règlement sur le Régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal".

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AML - 1196335004 - Règlement contremaîtres - Restructuration-VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-21

Marie-Andrée SIMARD
Notaire, chef de division
Tél : 514-872-8323
Division : Droit contractuel

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT SUR LE RÉGIME DE RETRAITE DES CONTREMAÎTRES DE LA VILLE DE MONTRÉAL

RÈGLEMENT SUR LE RÉGIME DE RETRAITE DES CONTREMAÎTRES DE LA VILLE DE MONTRÉAL

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET APPLICATION **1**

SECTION I - DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION **1**

SECTION II - APPLICATION ET RÈGLES GÉNÉRALES **8**

SECTION III - ADHÉSION ET PARTICIPATION **10**

SECTION IV - COTISATIONS **11**

Sous-section 1 - Cotisations salariales et patronales **11**

§ 1. Cotisations d'exercice **11**
§ 2. Cotisations au fonds de stabilisation **11**
§ 3. Cotisations d'équilibre **12**
§ 4. Dispositions générales **12**

Sous-section 2 - Intérêts crédités sur les cotisations **13**

Sous-section 3 - Cotisations excédentaires **13**

SECTION V - RETRAITE **14**

Sous-section 1 - Admissibilité à la retraite **14**

Sous-section 2 - Rentes de retraite **15**

Sous-section 3 - Prestations de retraite maximales **16**

Sous-section 4 - Service de la rente **18**

§ 1 - Mode normal de rente **18**
§ 2 - Modes facultatifs de rente **19**
§ 3 - Prestation minimale **20**

SECTION VI - INVALIDITÉ **20**

SECTION VII - CESSATION DE PARTICIPATION ACTIVE **21**

SECTION VIII - DÉCÈS **22**

SECTION IX - INDEXATION **25**

SECTION X - ADMINISTRATION DU RÉGIME **26**

SECTION XI - MODIFICATION DU RÉGIME, UTILISATION D'EXCÉDENTS D'ACTIFS ET TERMINAISON DU RÉGIME **31**

Sous-section 1 – Modification du Régime **31**

Sous-section 2 – Utilisation d'excédents d'actifs **31**

§ 1 - Utilisation d'un excédent d'actif à l'égard du volet antérieur **31**
§ 2 - Utilisation d'un excédent d'actif à l'égard du nouveau volet **32**

Sous-section 3 – Terminaison du Régime **33**

SECTION XII - TRANSFERTS ENTRE RÉGIMES DE RETRAITE **34**

Sous-section 1 - Transferts entre régimes de retraite dont la Ville est le promoteur **34**

§ 1 - Transferts vers un autre régime de retraite de la Ville **34**
§ 2 - Transferts en provenance d'un autre régime de retraite de la Ville **34**

Sous-section 2 - Transferts en provenance d'un régime de retraite d'un autre employeur **35**

SECTION XIII - RACHAT DE SERVICE PASSÉ **35**

Sous-section 1 - Périodes de service rachetables **35**

Sous-section 2 - Dispositions générales **36**

CHAPITRE 2 – ENTRÉE EN VIGUEUR ET PRISE D'EFFET **37**

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT SUR LE RÉGIME DE RETRAITE DES CONTREMAÎTRES DE LA VILLE DE MONTRÉAL

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

CHAPITRE 1
DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET APPLICATION

SECTION I
DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION

1. Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

« actuaire » : lorsque la loi l'exige, un « fellow » de l'Institut canadien des actuaires ou, dans l'accomplissement des tâches administratives qui lui sont confiées dans le but d'assister la commission dans l'administration du Régime, un tel « fellow » ou un bureau d'actuaires dont au moins un membre possède le titre de « fellow »;

« années de participation » : la période de service, exprimée en années, en tant que contremaître, sur la base d'un horaire de travail à temps plein avec crédit proportionnel pour les années incomplètes, durant lesquelles les cotisations salariales d'exercice ont été versées à la caisse de retraite, incluant toute période de service à l'égard de laquelle il a été exonéré de verser des cotisations salariales d'exercice et les années de service reconnues selon les sections XII et XIII du présent chapitre.

Pour toute période où le participant n'a pas travaillé le nombre d'heures prévu pour sa catégorie d'emploi, le nombre d'années de participation ou la fraction d'année de participation est égale au nombre d'heures, exprimée en années, pour lesquelles il a versé des cotisations salariales d'exercice divisé par le nombre d'heures de travail prévu pour sa catégorie d'emploi;

« années de participation aux fins de l'admissibilité » : les périodes de service suivantes :

1° Toute période de service reconnue à titre d'années de participation;

2° Les périodes de service reconnues comme des années de service servant uniquement aux fins de l'admissibilité à la retraite en vertu d'une entente-cadre de transfert visant le Régime;

« Association » : l'Association des contremaîtres municipaux employés par la Ville de

Montréal inc.;

« caisse de retraite » : la caisse établie sous le nom de « Caisse de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal » afin de pourvoir au paiement des prestations prévues par le Régime. En date du 31 décembre 2013, la caisse de retraite est répartie en deux volets distincts, soit le volet antérieur et le nouveau volet;

« commission » : la Commission du Régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal et qui constitue le comité de retraite chargé de l'administration du Régime au sens de la Loi;

« compte général du nouveau volet » : compte comprenant l'actif du nouveau volet, à l'exclusion du fonds de stabilisation, notamment les cotisations salariales et patronales d'exercice et d'équilibre versées en rapport avec le service à compter du 1er janvier 2014 ainsi que les intérêts accumulées sur ces cotisations;

« compte général du volet antérieur » : compte comprenant l'actif du volet antérieur notamment les cotisations salariales et patronales d'exercice versées en rapport avec le service avant le 1er janvier 2014 et les cotisations d'équilibre versées en rapport avec un déficit relatif au volet antérieur ainsi que les intérêts accumulées sur ces cotisations;

« conjoint » : la personne qui, au jour qui précède le décès du participant :

1° Est liée par un mariage ou une union civile au participant; ou

2° Vit maritalement avec le participant non marié ni uni civilement, qu'elle soit de sexe différent ou de même sexe, depuis au moins trois ans ou, dans les cas suivants, depuis au moins un an :

a) Un enfant au moins est né ou à naître de leur union;

b) Ils ont conjointement adopté au moins un enfant durant leur période de vie maritale;

c) L'un d'eux a adopté au moins un enfant de l'autre durant cette période.

Pour l'application du paragraphe 2° du premier alinéa, la naissance ou l'adoption d'un enfant avant la période de vie maritale en cours, au jour où s'établit la qualité de conjoint, peut permettre de qualifier une personne comme conjoint;

« contremaître » : un employé de la Ville visé par le certificat d'accréditation accordé à l'Association ou par tout certificat d'accréditation délivré en remplacement;

« cotisation d'équilibre » : cotisation constituée de montants d'amortissement relatifs à tout déficit actuariel de modification ou technique et déterminée en vertu de la Loi;

« cotisation de rachat » : cotisation requise pour racheter une période de service passé visée à l'article 101, excluant toute cotisation de stabilisation;

« cotisation de stabilisation » : cotisation versée au fonds de stabilisation;

« cotisation d'exercice » : montant déterminé par l'actuaire afin de capitaliser les prestations se constituant pour une année en vertu du Régime. Ce montant exclut toute cotisation au fonds de stabilisation et toute cotisation d'équilibre.

Aux fins de déterminer la cotisation de stabilisation, la cotisation d'exercice est établie en tenant compte de la marge pour écarts défavorables prévue à la Loi;

« cotisation patronale de stabilisation » : cotisation corespondant à la part de la cotisation de stabilisation devant être versée au fonds de stabilisation par la Ville;

« cotisation patronale d'exercice » : cotisation correspondant à la part de la cotisation d'exercice devant être versée à la caisse de retraite par la Ville;

« cotisation salariale de stabilisation » : cotisation correspondant à la part de la cotisation de stabilisation devant être versée au fonds de stabilisation par les participants actifs;

« cotisation salariale d'exercice » : cotisation correspondant à la part de la cotisation d'exercice devant être versée à la caisse de retraite par les participants actifs.

Toute cotisation considérée comme une cotisation salariale aux fins du Régime en vertu d'un règlement antérieur est réputée être une cotisation salariale d'exercice aux fins du présent règlement;

« enfant » : un enfant du participant ou de son conjoint, né, adopté ou à naître au jour qui précède le décès du participant, qui est à la charge du participant à cette date et qui, à toute fin autre que celle de déterminer le statut de conjoint, est âgé de moins de 18 ans;

« événement » : le décès, la retraite ou la cessation de participation active du participant, selon la première de ces éventualités à survenir;

« fonction supérieure » : le passage temporaire d'un contremaître permanent d'un emploi à un autre dont le groupe de traitement est supérieur et qui entraîne une augmentation de la rétribution de ce contremaître;

« fonds de stabilisation » : actif du nouveau volet constitué à compter du 1er janvier 2014 comprenant notamment les cotisations salariales et patronales de stabilisation ainsi que les intérêts accumulées sur ces cotisations;

« gains cotisables » : les gains du contremaître figurant à la liste de paie de la Ville pour l'année, incluant les primes et la rémunération pour les fonctions supérieures, mais à l'exclusion de toute rétribution additionnelle telle qu'une allocation, une commission, un

montant forfaitaire, un boni ou la rémunération pour le travail supplémentaire;

« indice des prix à la consommation » : sauf aux fins de l'article 73, pour chaque année civile, la moyenne annuelle calculée à partir des indices mensuels des prix à la consommation au Canada, établis par Statistique Canada pour chaque mois de la période de 12 mois prenant fin le 30 septembre de l'année précédente;

« indice des rentes » : pour l'année 1982, 1,000, et pour chaque année civile subséquente, le produit que l'on obtient en multipliant la différence qui résulte de la soustraction de 0,030 de l'indice monétaire d'inflation de l'année courante, par l'indice des rentes de l'année précédente;

« indice monétaire d'inflation » : pour chaque année civile, le quotient que l'on obtient en divisant par 1,020 la somme de 1,000 et la moyenne, pour les 60 mois se terminant le 31 décembre de l'année précédente, des taux de rendement des obligations du Canada échéant dans 10 ans ou plus publiés par la Banque du Canada (Série V122487, anciennement CANSIM indice B14013);

« invalidité » : l'état de déficience physique ou mentale qui permet à un contremaître de recevoir des prestations d'invalidité en vertu d'un contrat d'assurance souscrit par la Ville pour le bénéfice des contremaîtres ou qui permettrait d'avoir autrement reçu une telle prestation n'eût été des prestations qu'il reçoit en vertu de l'un des régimes publics suivants :

1° Le régime d'accidents du travail administré par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail du Québec (CNESST);

2° Le régime d'indemnisation des victimes d'actes criminels du Québec (IVAC);

3° Le régime d'indemnisation des victimes d'accidents automobiles administré par la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ); et

4° Le régime de prestations d'invalidité prévu par le Régime de rentes du Québec et administré par la Régie;

« Loi » : la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (RLRQ, chapitre R-15.1);

« Loi RRSM » : la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (RLRQ, chapitre S-2.1.1);

« meilleur traitement » : la moyenne annuelle du traitement des 36 mois consécutifs de service les mieux rémunérés, établie à la date de cessation de participation active, sauf dans le cas d'un participant qui a moins de 36 mois de service où cette moyenne est calculée sur sa période de service;

« MGA » : le maximum annuel des gains admissibles pour une année tel que prévu par la Loi sur le régime de rentes du Québec (RLRQ, chapitre R-9);

« MGA ajusté moyen » : la moyenne du MGA ajusté pour la période utilisée dans le calcul du meilleur traitement du participant, où le MGA ajusté correspond, pour une année, au montant le moins élevé du MGA et du traitement du contremaître;
« nouveau volet » : volet visant les droits des participants relatifs aux périodes de service à compter du 1er janvier 2014 et établi conformément aux dispositions de la section 7.1 du Règlement concernant le financement des régimes de retraite des secteurs municipal et universitaire (RLRQ, chapitre R-15.1, r.2). L'actif du nouveau volet est réparti entre le compte général du nouveau volet et le fonds de stabilisation;

« participant » : un contremaître qui a adhéré au Régime et qui conserve des droits en vertu de ce dernier;

« participant actif » : un participant dont la période de service à titre de contremaître n'est pas terminée;

« participant actif au sens de la Loi RRSM » : un participant qui n'est pas un retraité au sens de la Loi RRSM ni un participant exempté de la Loi RRSM;

« participant exempté de la Loi RRSM » : un participant qui est :

1° Un participant actif qui cesse sa participation active avant le 13 juin 2014 et qui choisit le transfert ou le remboursement, selon le cas, de la valeur de ses droits dans les 90 jours suivant la réception de son premier relevé de prestations à la suite de sa cessation de participation active;

2° Un participant ayant droit à une rente différée payable du Régime en vertu du présent règlement ou d'un règlement antérieur, qui demande à la commission le transfert de la valeur de ses droits avant le 13 juin 2014 et qui choisit le transfert de cette valeur dans les 90 jours suivant la réception du relevé de prestations à cet égard; ou

3° Un participant qui décède avant le 13 juin 2014, avant d'avoir reçu un paiement de rente du Régime et pour lequel une valeur est payable à son conjoint ou à ses ayants cause;

« participant invalide » : un participant actif dont l'état correspond à la définition d'invalidité;

« participant non actif » : un participant qui n'est pas un participant actif, mais qui conserve des droits en vertu du Régime;

« pourcentage d'indexation » :

1° Pour l'année suivant l'année de l'événement, le pourcentage de variation de l'indice des rentes de l'année considérée par rapport à celui de l'année de l'événement, rajusté du ratio du nombre de mois entiers pour lesquels la rente a été servie ou

différée durant l'année de l'événement sur 12;

2° Pour chaque année subséquente, le pourcentage de variation de l'indice des rentes de l'année considérée par rapport à l'indice des rentes de l'année suivant l'année de l'événement. Ce pourcentage d'indexation ainsi déterminé se compose avec celui applicable pour l'année suivant l'année de l'événement;

3° Malgré les paragraphes 1° et 2°, si le pourcentage d'indexation de l'année considérée est inférieur à celui de l'année précédente, ce dernier continue de prévaloir sauf dans le cas où l'indice monétaire d'inflation de l'année considérée est inférieur à 1,000; dans ce dernier cas, le pourcentage de l'année considérée est égal à celui de l'année précédente, multiplié par l'indice monétaire d'inflation de l'année considérée.

« rentier » : un participant, un conjoint, un enfant ou un ayant cause qui reçoit une rente payable du Régime;

« Régie » : jusqu'au 31 décembre 2015, la Régie des rentes du Québec et, à compter du 1er janvier 2016, Retraite Québec;

« Régime » : le Régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal;

« régime admissible » : un des régimes suivants, dans la mesure où le participant ou son conjoint, selon le cas, y est admissible en vertu de la législation applicable :

1° Un régime de retraite;

2° Un compte de retraite immobilisé ou un contrat de retraite, tel que défini dans les règlements pris en vertu de la Loi;

3° Tout autre régime permis selon les règlements pris en vertu de la Loi incluant, le cas échéant, un régime enregistré d'épargne-retraite;

« régime de retraite » : un régime de retraite enregistré assujetti à la Loi ou un régime équivalent assujetti à une législation applicable;

« régime de retraite apparenté » : un régime de retraite à prestations déterminées auquel contribue la Ville en tant qu'employeur ou auquel contribue un organisme ou une société dont la Ville désigne la majorité des administrateurs ou dont le budget annuel doit être approuvé par la Ville;

« régime de retraite de la Ville » : un des régimes de retraite suivants :

- Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal;
- Régime de retraite des cols bleus de la Ville de Montréal;
- Régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal;
- Régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Montréal;
- Régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal;

- Régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal;

« rémunération » ou « rétribution » : la rétribution telle que définie au paragraphe 147.1(1) de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. 1985, chapitre 1 (5e suppl.) et ses modifications);

« rente différée » : la rente dont le service est différé à la date normale de retraite;

« retraité » : un participant ayant commencé à recevoir une rente du Régime en vertu du présent règlement;

« retraité au sens de la Loi RRSM » : un rentier qui commence à recevoir :

1° Une rente du Régime, ou pour lequel une demande de retraite a été reçue par la commission, avant le 13 juin 2014; ou

2° Une rente du Régime après le 12 juin 2014 découlant du décès d'un rentier visé au paragraphe 1°;

« RRQ » : le Régime de rentes du Québec;

« service » : la plus récente période ininterrompue d'emploi continu à la Ville, que ce soit en qualité de contremaître ou non, indépendamment de la participation au Régime, compte tenu du fait que la période d'emploi continu n'est pas considérée interrompue pendant :

1° Une absence temporaire avec ou sans traitement;

2° Une période durant laquelle le participant est un participant invalide;

3° Une période au cours de laquelle le participant cesse de cotiser au Régime, mais participe à un autre régime de retraite de la Ville;

4° Les vacances et les congés statutaires.

La période d'emploi continu est considérée terminée lorsqu'un participant invalide n'accumule plus de nouveaux droits dans le Régime. Toutefois, la période d'emploi continu n'est pas considérée comme terminée dans le cas d'un participant invalide qui reçoit une prestation d'invalidité de courte durée même s'il cesse d'accumuler des droits dans le Régime.

Le service inclut aussi :

1° Les périodes d'emploi avec d'autres organismes reconnues aux fins du Régime en vertu de la sous-section 2 de la section XII du présent chapitre, pour lesquelles les prestations imputables à l'emploi du participant auprès d'un tel organisme sont acquises aux termes d'une disposition à prestations déterminées ou à cotisation déterminée d'un autre régime de retraite auquel le participant a cessé de participer;

2° La période d'emploi à l'ex-Société des musées des sciences naturelles de Montréal dans le cas des employés transférés de cette société;

« traitement » : les gains cotisables du contremaître selon un horaire de travail à temps plein;

« valeur actualisée » : la valeur, à une date donnée, d'un paiement ou d'une série de paiements, telle que calculée en utilisant les hypothèses actuarielles prévues par la législation applicable;

« valeur actuarielle » : la valeur, à une date donnée, d'un paiement ou d'une série de paiements, telle que calculée en utilisant les hypothèses actuarielles adoptées par la commission, sur recommandation de l'actuaire, conformément aux principes actuariels généralement reconnus;

« Ville » : la Ville de Montréal à titre d'employeur partie au Régime;

« volet antérieur » : volet visant les droits des participants relatifs aux périodes de service avant le 1er janvier 2014.

SECTION II
APPLICATION ET RÈGLES GÉNÉRALES

2. Le Régime, mis en vigueur le 16 octobre 1913, tel que modifié et remplacé au cours des années par différents règlements, notamment par les règlements 6169, 94-052 et R-3.2, est continué conformément aux dispositions du présent règlement qui remplace tous ces règlements antérieurs.

Le présent règlement reflète les exigences de la Loi RRSM.

Le principal objet du Régime est de prévoir et d'organiser le versement de rentes aux participants du Régime.

3. Toutes les prestations payables :

1° Aux participants ayant commencé à recevoir une rente avant le 1er janvier 2014 en vertu du Régime;

2° Aux conjoints, enfants ou ayants cause des participants mentionnés au paragraphe 1°;

et toutes les rentes différées ou autres prestations payables :

3° Aux participants ayant cessé avant le 1er janvier 2014 de participer activement au Régime;

4° Aux conjoints, enfants ou ayants cause des participants mentionnés au paragraphe 3°;

continuent à être payées ou payables, selon le cas, conformément aux dispositions qui leur étaient applicables avant la prise d'effet du présent règlement, sauf dans la mesure expressément prévue par le présent règlement, par la Loi ou par la Loi RRSM.

4. Sauf indications contraires, les dispositions du présent règlement s'appliquent, à compter du 1er janvier 2014, aux prestations créditées aux participants qui étaient des participants actifs le 31 décembre 2013 dans le Régime.

5. Lorsqu'une option est offerte à un participant, son conjoint ou ses ayants cause, il doit signifier son choix par écrit à la commission.

6. Une fraction d'année a une valeur proportionnelle et les calculs où interviennent les nombres qui ne sont pas entiers sont effectués en tenant compte de la partie fractionnaire.

7. L'exercice financier du Régime correspond à l'année civile.

8. Toute cotisation, les intérêts crédités sur cette cotisation, toute somme remboursée ou toute prestation versée en vertu du Régime et toute somme attribuée au conjoint à la suite d'un partage ou d'une cession de droits dans le cadre du Régime ne peuvent ni être cédées, saisies, grevées, anticipées ni offertes en garantie ni faire l'objet d'une renonciation.
Malgré le premier alinéa, ne sont pas considérées comme des cessions :

1° Un partage, à la suite d'une ordonnance, un jugement ou un arrêt d'un tribunal compétent ou à un accord écrit en règlement, après un échec du mariage ou d'une situation assimilable à une union conjugale entre un participant et son conjoint, des droits découlant du mariage ou d'une telle situation;

2° Un paiement effectué au représentant légal d'un participant décédé, lors du règlement de la succession;

3° Un paiement découlant d'une saisie pour dette alimentaire due par le participant.

9. Tout partage ou cession entre conjoints des droits accumulés par le participant au titre du Régime est effectué conformément aux dispositions du Chapitre VIII de la Loi qui prévoient notamment que :

1° Le participant et son conjoint ont droit, sur demande faite par écrit à la commission, d'obtenir un relevé faisant état des droits accumulés par le participant au titre du Régime et de leur valeur en date de l'introduction d'une demande en séparation de corps, en divorce, en annulation de mariage, en dissolution ou en annulation d'union civile, en paiement d'une prestation compensatoire ou en date de la cessation de la vie maritale ainsi qu'à l'occasion d'une médiation effectuée préalablement à des procédures en matière familiale ou au cours d'une démarche commune de dissolution de leur union civile devant notaire;

2° Sur demande faite par écrit à la commission, les droits accumulés par le participant au titre du Régime sont partagés avec son conjoint dans la mesure prévue au Code civil ou par le jugement du tribunal ou une déclaration commune notariée de dissolution d'une union civile, en cas de séparation de corps, de divorce, de nullité du mariage ou en cas de dissolution autrement que par décès ou de nullité de l'union civile ou par la convention entre conjoints, le cas échéant;

3° Sur demande faite par écrit à la commission, les droits accumulés par le participant au titre du Régime sont cédés au conjoint dans la mesure prévue par le jugement du tribunal ou la déclaration notariée, lorsque l'un ou l'autre les attribue au conjoint du participant en paiement d'une prestation compensatoire;

4° Le conjoint peut consulter, notamment, le règlement du Régime et tout autre document prévu par la Loi.

Aux fins du présent article, la qualité de conjoint s'établit à la date du calcul de la valeur des droits accumulés par le participant dans le Régime.

10. Sauf dans les cas prévus par la Loi, les droits attribués au conjoint à la suite du partage des droits du participant ou pour le paiement d'une prestation compensatoire sont versés dans un régime admissible au nom du conjoint dans le but de constituer une rente viagère.

Toutefois, les droits attribués au conjoint à la suite d'une saisie pour dette alimentaire doivent être acquittés par un paiement en un seul versement, selon les modalités prévues par la Loi.

11. Toute prestation prévue au Régime, autre que celle prévue à l'article 61 ou à l'article 62 selon le cas, est réduite pour tenir compte du montant attribué au conjoint à la suite d'une saisie pour dette alimentaire, d'un partage ou d'une cession de droits.

Les prestations créditées au participant par le Régime ne doivent, à aucun moment, être rajustées pour remplacer tout ou partie de la réduction de ses droits à la suite d'une saisie pour dette alimentaire, d'un partage ou d'une cession des droits.

SECTION III
ADHÉSION ET PARTICIPATION

12. Depuis les fusions municipales, soit depuis le 1er janvier 2002, tout nouveau contremaître adhère au Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal. Ainsi, il n'y a plus de nouveaux participants actifs au Régime depuis cette date.

13. Le contremaître qui reçoit une rente du Régime ou d'un régime de retraite apparenté n'est pas admissible au Régime.

Un participant actif qui commence à recevoir une rente du Régime ou d'un régime de retraite apparenté cesse d'être un participant actif à la date à laquelle cette rente commence à être versée.

SECTION IV
COTISATIONS

SOUS-SECTION 1
COTISATIONS SALARIALES ET PATRONALES

§ 1. Cotisations d'exercice

14. Sous réserve de l'article 21, chaque participant actif verse à la caisse de retraite des cotisations salariales d'exercice.

Jusqu'au 31 décembre 2016, ces cotisations salariales d'exercice sont égales à 10 % des gains cotisables du participant, mais sont limitées à 50 % de la cotisation d'exercice.

À compter du 1er janvier 2017, le montant du total des cotisations salariales d'exercice versées par les participants actifs, par année, correspond à 50 % de la cotisation d'exercice.

Les taux de cotisations salariales d'exercice utilisés aux fins de l'alinéa précédent, exprimés en pourcentage des gains cotisables, sont établis en fonction de la dernière évaluation actuarielle du Régime et sont applicables à compter du 1er janvier de l'année suivant la date, prévue à la Loi, du dépôt de cette évaluation actuarielle auprès de la Régie.

15. La Ville doit verser au moins mensuellement à la caisse de retraite des cotisations patronales d'exercice. Ces cotisations patronales d'exercice sont égales à la différence entre la cotisation d'exercice et les cotisations salariales d'exercice.

À compter du 1er janvier 2017, la cotisation patronale d'exercice annuelle correspond à 50 % de la cotisation d'exercice.

§ 2. Cotisations au fonds de stabilisation

16. À compter du 1er janvier 2017, chaque participant actif verse à la caisse de retraite des cotisations salariales de stabilisation déduites de ses gains cotisables. Le montant du total des cotisations salariales de stabilisation, par année, correspond à 5 % de la cotisation d'exercice.

Les taux de cotisations salariales de stabilisation utilisés aux fins de l'alinéa précédent, exprimés en pourcentage uniforme des gains cotisables, sont établis en fonction de la dernière évaluation actuarielle du Régime et sont applicables à compter du 1er janvier de l'année suivant la date, prévue à la Loi, du dépôt de cette évaluation actuarielle auprès de la Régie.

17. À compter du 1er janvier 2017, la Ville doit verser au moins mensuellement à la caisse de retraite des cotisations patronales de stabilisation. La cotisation patronale de stabilisation annuelle correspond à 5 % de la cotisation d'exercice.

18. Tout gain actuariel attribuable au compte général du nouveau volet et constaté lors d'une évaluation actuarielle doit être versé au fonds de stabilisation.

§ 3. Cotisations d'équilibre

19. Sous réserve des dispositions prévues à la Loi RRSM, la Ville assume tout déficit relatif au compte général du volet antérieur et verse une cotisation d'équilibre dont le minimum mensuel est déterminé par l'actuaire.

20. Toute cotisation d'équilibre relative à un déficit actuariel technique attribuable au compte général du nouveau volet est payée par le fonds de stabilisation et par les cotisations de stabilisation.

Sous réserve des dispositions de la Loi et de ses règlements, la période d'amortissement d'un déficit actuariel technique attribuable au compte général du nouveau volet est de 15 ans.

Lorsque le fonds de stabilisation et les cotisations de stabilisation sont insuffisants pour financer les cotisations d'équilibre prévues au premier alinéa, le solde des cotisations d'équilibre requises est financé par une cotisation de la Ville.

§ 4. Dispositions générales

21. Un participant cesse de verser toute cotisation à la date de l'événement ou cesse de verser les cotisations salariales d'exercice et de stabilisation lorsqu'il atteint 35 années de participation avant un événement. Son obligation de verser toute cotisation est toutefois suspendue pendant la durée de tout congé visé aux paragraphes 1° à 4° de l'article 101 et pendant toute période où il est un participant invalide. Un participant actif ne peut cesser ou arrêter temporairement de verser ses cotisations dans tout autre cas.

22. Un participant ne peut retirer aucune cotisation de la caisse de retraite.

23. Les cotisations prélevées sur les gains cotisables des participants actifs sont versées à la caisse de retraite à chaque période de paie. Toute autre cotisation d'un participant, y compris une cotisation de rachat, est versée à la caisse de retraite au plus tard le dernier jour du mois qui suit celui de sa perception.

24. Aucune cotisation volontaire additionnelle ne peut être versée dans la caisse de retraite par un participant.

25. Sous réserve du paragraphe 5 de l'article 8503 du Règlement de l'impôt sur le revenu (C.R.C., chapitre 945 et ses modifications), la cotisation d'un participant actif versée au cours d'une année ne peut excéder le moindre de :

1° 9 % de sa rétribution reçue au cours de l'année; et

2° 1 000 $ plus 70 % du facteur d'équivalence du contremaître pour l'année concernée.

26. La commission peut rembourser au participant ou à la Ville la cotisation que l'un ou l'autre a versée en vertu de la présente sous-section, lorsqu'il est nécessaire de prendre cette mesure en vue d'empêcher le retrait de l'agrément du Régime.

SOUS-SECTION 2
INTÉRÊTS CRÉDITÉS SUR LES COTISATIONS

27. Toute cotisation porte intérêt à un taux basé sur une estimation du taux de rendement obtenu sur les placements de l'actif du volet auquel elle est rattachée, déduction faite des frais de placement et d'administration. Ce taux est déterminé selon la méthode de calcul adoptée par la commission sur recommandation de l'actuaire.

Aux fins du calcul des intérêts crédités, toute cotisation versée par les participants actifs durant un exercice financier du Régime est considérée comme ayant été versée en une seule somme au milieu de la période visée. Toutefois, les montants forfaitaires versés en vertu de l'article 102 s'accumulent avec les intérêts à compter de la date de leur versement à la caisse de retraite.

À la fin de chaque exercice financier du Régime ou lorsqu'une prestation devient payable en vertu du Régime, des intérêts déterminés conformément au premier alinéa sont crédités sur le solde des cotisations du participant accumulées avec les intérêts jusqu'à la fin de l'exercice financier précédent, s'il y a lieu, et sur les cotisations versées par ce dernier au cours de l'exercice financier visé.

SOUS-SECTION 3
COTISATIONS EXCÉDENTAIRES

28. Les cotisations excédentaires correspondent :

1° Pour la participation antérieure au 1er janvier 1990, au montant, qui ne peut être négatif, qu'on obtient en soustrayant du montant établit en a), le montant obtenu en b) :

   a) Les cotisations salariales d'exercice versées par le participant pour cette période plus les intérêts crédités;

   b) La valeur actualisée de toute prestation à laquelle le participant a droit pour cette période;

2° Pour la participation postérieure au 31 décembre 1989, au montant, qui ne peut être négatif, qu'on obtient en soustrayant du montant établit en a), le montant obtenu en b) :

   a) La somme des cotisations salariales d'exercice et, pour tout événement qui survient avant le 28 septembre 2017, des cotisations salariales de stabilisation versées par le participant pour cette période plus les intérêts crédités;

b) 50 % de la valeur actualisée de toute prestation à laquelle le participant a droit pour cette période.

Le calcul des cotisations excédentaires s'effectue à la date de l'événement.

Pour tout événement qui survient du 1er janvier 2014 au 7 juin 2016, les cotisations excédentaires sont établies de façon distincte pour le volet antérieur et le nouveau volet. Pour tout événement qui survient à compter du 8 juin 2016, le paragraphe 2° ci-dessus s'applique au global et les cotisations excédentaires qui en résultent sont réparties au prorata de la valeur actualisée des droits accumulés dans chaque volet pour la période visée.

SECTION V
RETRAITE

SOUS-SECTION 1
ADMISSIBILITÉ À LA RETRAITE

29. La date normale de retraite d'un participant est la date à laquelle il atteint l'âge normal de la retraite, soit l'âge de 65 ans.

30. Un participant actif peut prendre sa retraite et recevoir une rente anticipée sans réduction à compter de la première des dates suivantes :

1° La date à laquelle il accumule 30 années de participation aux fins de l'admissibilité; ou

2° La date à laquelle il atteint l'âge de 60 ans pourvu qu'il ait accumulé au moins 25 années de participation aux fins de l'admissibilité.

31. Un participant actif peut prendre sa retraite et recevoir une rente anticipée avec réduction, cette réduction étant établie conformément à l'article 37, à compter de la date à laquelle il atteint l'âge de 55 ans pourvu que la somme de son âge et de ses années de participation aux fins de l'admissibilité totalise au moins 80.

32. Un participant actif qui n'a pas atteint les critères prévus aux articles 29 à 31, mais qui a atteint l'âge de 55 ans peut prendre sa retraite et recevoir une rente viagère réduite conformément à l'article 38.

33. Un participant actif, autre qu'un participant invalide, qui est encore à l'emploi de la Ville après avoir atteint sa date normale de retraite continue de verser des cotisations, continue d'accumuler des années de participation et le paiement de sa rente viagère est ajourné jusqu'à ce que sa période d'emploi continu se termine, jusqu'à ce qu'il ait accumulé 35 années de participation ou jusqu'à ce que le début du versement de sa rente viagère soit obligatoire en vertu du deuxième alinéa, selon la première des éventualités à survenir. La rente qui lui est alors payable est établie conformément à l'article 40.

Le participant actif qui est toujours à l'emploi de la Ville au 31 décembre de l'année où il atteint l'âge prévu à l'article 8502 du Règlement de l'impôt sur le revenu (C.R.C., chapitre 945 et ses modifications) devient un retraité aux fins du Régime et le paiement de sa rente viagère commence à cette date.

SOUS-SECTION 2
RENTES DE RETRAITE

34. Le participant actif qui prend sa retraite à sa date normale de retraite reçoit la rente normale de retraite. Il s'agit d'une rente viagère annuelle égale au montant qu'on obtient en soustrayant du montant obtenu au paragraphe 1°, le montant obtenu au paragraphe 2° :

1° Le produit de 2 % de son meilleur traitement et de ses années de participation sujettes à un maximum de 35;

2° La prestation de raccordement déterminée en vertu de l'article 35.

35. Le participant actif qui prend sa retraite conformément à l'article 30 ou 31 a droit à une prestation de raccordement payable jusqu'au dernier jour du mois de son 65e anniversaire de naissance ou jusqu'à son décès, s'il survient avant, et dont le montant annuel est égal au produit de $^{1}/_{35}$ de 25 % du MGA ajusté moyen et des années de participation sujettes à un maximum de 35.

36. Le participant actif qui prend sa retraite en vertu de l'article 30 ou 31 reçoit, sous réserve de l'article 37, une rente immédiate égale à la somme de la rente viagère déterminée selon l'article 34 et de la prestation de raccordement déterminée selon l'article 35.

37. Le participant actif qui prend sa retraite en vertu de l'article 31 reçoit la rente anticipée prévue à l'article 36 réduite de 0,25 % pour chaque mois entre la date de sa retraite et la première date à laquelle il aurait été admissible à une retraite en vertu de l'article 29 ou 30, en supposant que les années de participation aux fins de l'admissibilité continuent de s'accumuler jusqu'à cette date.

38. Le participant actif qui prend sa retraite en vertu de l'article 32 reçoit une rente viagère immédiate réduite afin que sa valeur actuarielle soit équivalente à celle de la rente viagère payable à la date normale de retraite.

39. La valeur actualisée d'une rente anticipée, excluant la valeur actualisée de toute prestation de raccordement, doit au moins être égale à la valeur actualisée de la rente viagère payable à la date normale de retraite.

40. Le participant actif qui est encore à l'emploi de la Ville après avoir atteint sa date normale de retraite reçoit, à compter de sa date de retraite, une rente viagère égale à la plus élevée des rentes suivantes :

1° La rente viagère correspondant à la somme des rentes suivantes :

a) La rente viagère dont la valeur actualisée est équivalente à celle de la rente viagère qui aurait été payable à sa date normale de retraite comme si le participant avait cessé de verser les cotisations à cette date, ce montant de rente étant assujetti aux exigences minimales prévues à l'article 28; et

b) La rente viagère, payable selon le mode normal, dont la valeur actualisée est égale au total des cotisations salariales d'exercice, avec les intérêts jusqu'à la date de la retraite, versées par le participant depuis sa date normale de retraite, le cas échéant;

2° S'il verse des cotisations après sa date normale de retraite, la rente viagère établie en tenant compte de la totalité des années de participation et en considérant également les traitements reconnus après la date normale de retraite, ce montant de rente étant assujetti aux exigences minimales prévues à l'article 28.

41. Un participant actif qui est encore à l'emploi de la Ville après avoir atteint sa date normale de retraite peut exiger le paiement immédiat d'une partie ou de la totalité de la rente à laquelle il aurait eu droit s'il avait mis fin à sa participation active pour compenser, en tout ou en partie, une réduction de rémunération survenue après la date normale de retraite. Dans de telles circonstances, il cesse de verser les cotisations et il devient un retraité aux fins du Régime.

Dans l'éventualité où seule une partie de sa rente devient payable avant sa retraite, le solde de sa rente devient payable à sa date réelle de retraite. Le montant ainsi payable doit être établi de manière à ce que sa valeur actualisée soit équivalente à celle du solde de la rente qui aurait été payable à la date à laquelle le paiement de la rente partielle a débuté. Le mode de versement choisi au moment de la retraite partielle s'applique au solde de la rente payable à la date réelle de retraite.

42. Le participant actif qui prend sa retraite a droit à une rente viagère additionnelle dont la valeur actualisée correspond aux cotisations excédentaires déterminées conformément à l'article 28.

SOUS-SECTION 3
PRESTATIONS DE RETRAITE MAXIMALES

43. Aux fins de l'application de la présente sous-section, on entend par :

1° « plafond des prestations déterminées » pour une année civile, $^{1}/_{9}$ du plafond des cotisations déterminées applicable au cours de l'année, tel que défini à l'article 147.1(1) de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. 1985, chapitre 1 (5e suppl.) et ses modifications);

2° « rétribution moyenne la plus élevée » : la moyenne la plus élevée de la rétribution totale indexée du contremaître au cours de trois périodes non chevauchantes de 12 mois, telle que décrite au paragraphe 2 de l'article 8504 du Règlement de l'impôt sur le revenu (C.R.C., chapitre 945 et ses modifications);

3° « service crédité » : le nombre d'années de participation.

La présente sous-section, à l'exception du deuxième alinéa de l'article 44, ne s'applique pas à la rente payable pour les années de participation avant le 1er janvier 1992 pour un participant pour lequel des années de participation ont été reconnues avant le 1er juillet 1983.

44. Sous réserve du troisième alinéa, la rente viagère payable à la date du début de versement de la rente, en faisant comme si aucune prestation n'avait été versée par suite d'un partage de droits effectué conséquemment à une rupture de mariage ou à une cessation de vie maritale, mais à l'exclusion de toute rente additionnelle découlant de l'application de l'article 28, ne doit en aucune circonstance excéder le moindre :

1° Du plafond des prestations déterminées pour l'année où la rente commence à être versée, multiplié par le nombre d'années de service crédité; et

2° Du montant égal au produit de :

a) 2 % par année de service crédité; et

b) La rétribution moyenne la plus élevée.

Toutefois, à l'égard des années de service crédité antérieures au 1er janvier 1990 qui ont été reconnues après le 7 juin 1990 et dont aucune partie ne constituait des années de service crédité avant le 8 juin 1990, la rente viagère payable à la date du début de versement, en faisant comme si aucune prestation n'avait été versée par suite d'un partage de droits effectué conséquemment à une rupture de mariage ou à une cessation de vie maritale, mais à l'exclusion de toute rente additionnelle découlant de l'application de l'article 28, ne doit en aucune circonstance excéder $^{2}/_{3}$ du plafond des prestations déterminées pour l'année où la rente commence à être payée multiplié par le nombre d'années de service crédité antérieures au 1er janvier 1990 qui ont été reconnues au participant après le 7 juin 1990.

Si la prestation de retraite devient payable avant le 60e anniversaire de naissance du participant, alors qu'il n'a pas complété 30 années de service ou que la somme de son âge et de ses années de service est inférieure à 80, la rente viagère maximale décrite ci-dessus doit être réduite de ¼ % pour chaque mois compris entre la date du début du versement de la rente et la première des dates suivantes :

1° Le jour où le participant aurait atteint l'âge de 60 ans;

2° Le jour où le participant aurait complété 30 années de service s'il avait continué son emploi auprès de l'employeur;

3° Le jour où la somme de son âge et de ses années de service aurait totalisé 80, s'il avait continué son emploi auprès de l'employeur.

45. La prestation de raccordement versée conformément au présent règlement ne peut excéder la somme de la pension de la Sécurité de la vieillesse du Canada et du montant qui aurait été payable au participant à titre de rente de retraite du RRQ s'il avait atteint l'âge de 65 ans au moment de la retraite, réduite de ¼ % pour chaque mois compris entre la date du début du versement de la prestation de raccordement et le jour où le participant aurait atteint l'âge de 60 ans, et multipliée par la proportion que représente le nombre d'années de service crédité sur 10, cette proportion étant sujette à un maximum de 1.

Aux fins du présent article, la rente du RRQ correspond à la rente maximale de retraite payable par le RRQ multipliée par le rapport entre la moyenne des trois meilleures années de rémunération du participant sur la moyenne des MGA correspondants, sujet à un maximum de 1.

46. Pour chacune des années entre la date du début de versement et la date à laquelle le participant atteint l'âge de 65 ans, la somme de la rente viagère et de la prestation de raccordement payables au participant ne peut excéder la somme des deux montants suivants :

1° Le plafond des prestations déterminées pour l'année multiplié par les années de service crédité du participant; et

2° $^{1}/_{35}$ du produit de 25 % de la moyenne du MGA de l'année de la retraite et des 2 années précédentes et des années de service crédité du participant jusqu'à concurrence de 35.

47. Pour chacune des années postérieures à l'année du début de versement de la rente, les montants de rentes payables lors d'une année donnée ne peuvent dépasser les limites prévues aux articles 44 à 46 de l'année civile où leur versement débute, indexées jusqu'à l'année visée en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

SOUS-SECTION 4
SERVICE DE LA RENTE

48. Toute rente annuelle payable du Régime est versée en 24 paiements bimensuels égaux à l'exception du premier versement qui peut varier en fonction de la date de retraite du participant.

Le premier paiement bimensuel est payable à la date de retraite du participant. Le dernier paiement, soit celui versé pour la quinzaine durant laquelle survient le décès du participant, est payable à ses ayants cause.

Aux fins de la présente sous-section, la prestation de raccordement est présumée payable jusqu'à la date à laquelle le participant aurait atteint l'âge de 65 ans.

§ 1 - Mode normal de rente

49. Sous le mode normal, la rente est versée au retraité sa vie durant avec la garantie que

son conjoint recevra sa vie durant, à compter du versement pour la quinzaine suivant celle du décès du retraité, une rente égale à 63 % de celle qu'il aurait reçue n'eût été de son décès.

Au décès d'un retraité sans conjoint ou si le conjoint a renoncé à ses droits conformément au quatrième alinéa, le solde, s'il y a lieu, des versements prévus jusqu'à la fin de la période de 60 mois, débutant à la date de retraite du participant, est versé à ses ayants cause.

Lorsque la prestation de décès leur est payable, les ayants cause peuvent opter pour un montant forfaitaire correspondant à la valeur actualisée du solde des versements prévus jusqu'à la fin de la période de 60 mois.

Le conjoint du retraité peut renoncer à la prestation de décès prévue au premier alinéa en avisant par écrit la commission avant le début des versements de rente qui lui serait payable. La renonciation ne vaudra toutefois que si le conjoint admissible à la prestation de décès est celui qui y a renoncé. Le conjoint peut révoquer cette renonciation en avisant par écrit la commission avant le début du service de la rente du participant. Conséquemment, une renonciation faite après le début du service de la rente du participant ne peut être révoquée.

§ 2 - Modes facultatifs de rente

50. Le participant qui a acquis le droit à une rente peut également, avant qu'elle ne soit servie, ajouter une garantie à l'effet que si son décès survient dans les 120 premiers mois de la retraite, la rente payable au conjoint est égale à 100 % de celle du retraité jusqu'à la fin de ces 120 premiers mois. Par la suite, la rente payable au conjoint est égale à 63 % de la rente que le participant aurait reçue n'eût été de son décès. La rente acquise du participant est réduite au moment de sa retraite afin que sa valeur actuarielle soit équivalente à celle de la rente payable selon le mode normal.

Si le conjoint qui reçoit la rente garantie décède avant la fin de la période de 120 mois débutant à la date de retraite du participant, la valeur actualisée du solde des versements prévus jusqu'à la fin de cette période est versé aux ayants cause du conjoint.

À défaut de conjoint à la date du décès du retraité ou si le conjoint a renoncé à ses droits conformément au quatrième alinéa de l'article 49, la valeur actualisée du solde, s'il y a lieu, des versements prévus jusqu'à la fin de la période de 120 mois débutant à la date de retraite du participant est versé à ses ayants cause.

51. Le participant qui a acquis le droit à une rente viagère en vertu du Régime a droit, avant que n'en commence le service, de remplacer cette rente viagère, en totalité ou en partie, par une rente temporaire additionnelle dont il fixe le ou les montants, sous réserve des limites et conditions prévues par la Loi. Le service de cette rente temporaire cesse au plus tard le dernier jour du mois qui suit celui au cours duquel le participant atteint l'âge de 65 ans. Les montants de rente résultant de l'application de cette formule de revenu nivelé sont ajustés afin que la valeur actuarielle de la rente temporaire additionnelle soit équivalente à celle de la partie de la rente viagère à laquelle le participant a renoncé.

Un participant se prévalant de l'option prévue au premier alinéa et dont l'âge au moment de la retraite est inférieur de plus de 10 ans de l'âge normal de la retraite peut, à compter du moment où il atteint un âge inférieur à 10 ans de l'âge normal de la retraite, remplacer cette rente temporaire par une nouvelle rente temporaire qui satisfait aux exigences légales alors applicables.

§ 3 - Prestation minimale

52. Lorsqu'il n'y a plus de prestations payables au retraité, à son conjoint et à ses enfants et que le total des prestations versées est inférieur aux cotisations salariales d'exercice, accumulées avec les intérêts jusqu'à la date de sa retraite, les ayants cause reçoivent la différence, sans intérêt, entre ces deux montants.

SECTION VI
INVALIDITÉ

53. Un participant invalide est exonéré de verser toute cotisation à l'exception de ses cotisations de rachat, le cas échéant.

L'exonération du paiement des cotisations du participant invalide prend fin à la première des dates suivantes :

1° Le jour où il atteint l'âge de 65 ans; ou

2° Le jour où il cesse d'être un participant invalide.

54. À la date à laquelle l'exonération des cotisations prend fin, si le participant ne revient pas au travail et que sa période d'emploi continu est considérée comme terminée, il a alors droit aux prestations prévues en cas de cessation de participation active ou aux prestations de retraite, s'il y est admissible.

Aux fins du calcul de la rente ou des prestations de décès :

1° Le meilleur traitement est celui calculé à la date de début de l'invalidité;

2° Le MGA ajusté moyen est celui calculé à la date de début de l'invalidité.

Pour les années de participation antérieures au 1er janvier 2011, le montant de rente calculé est rajusté du pourcentage d'indexation entre la date de début de d'invalidité et la date de cessation de participation active, de retraite ou de décès, selon la première des éventualités à survenir, à compter du 1er juillet suivant l'année du début de l'invalidité. Cette rente, incluant toute indexation précédente, est augmentée jusqu'à la date d'événement en fonction du pourcentage d'indexation au 1er juillet de chaque année subséquente.

Pour les années de participation à compter du 1er janvier 2011, le montant de rente calculé est rajusté d'un pourcentage annuel de 1 % entre la date de début de d'invalidité et la date

de cessation de participation active, de retraite ou de décès, selon la première des éventualités à survenir, à compter du 1er juillet suivant l'année du début de l'invalidité. Aux fins de ce calcul, le premier rajustement selon le pourcentage fixe de 1 % est rajusté du ratio du nombre de mois entiers pour lesquels le participant est invalide durant l'année du début de l'invalidité sur 12. Cette rente, incluant toute indexation précédente, est augmentée jusqu'à la date d'événement de 1 % au 1er juillet de chaque année subséquente.

Le montant de rente calculé en vertu du deuxième alinéa, rajusté de l'indexation prévue aux troisième et quatrième alinéas, devient le montant de rente payable prévu à l'article 72 et l'année du début de versement de la rente ou de la cessation de participation active devient l'année d'événement aux fins des indexations subséquentes.

SECTION VII
CESSATION DE PARTICIPATION ACTIVE

55. Le participant dont la participation active cesse pour une raison autre que le décès ou la retraite devient un participant non actif et a droit à une rente différée dont le montant est égal à la rente normale de retraite en fonction de son meilleur traitement et du MGA ajusté moyen à la date de la cessation de sa participation active.

56. Le participant non actif qui a droit à une rente différée peut demander que celle-ci commence à lui être versée à n'importe quel moment avant son 65e anniversaire de naissance. Le participant reçoit alors une rente viagère immédiate réduite afin que sa valeur actuarielle soit équivalente à celle de la rente différée.

57. Le participant non actif, qui a droit à la rente différée, a également droit aux cotisations excédentaires déterminées conformément à l'article 28, le cas échéant.

Le participant non actif, qui a droit à une rente différée et qui demande que celle-ci commence à lui être versée, a également droit de recevoir une rente additionnelle dont la valeur actualisée correspond aux cotisations excédentaires déterminées conformément au premier alinéa et accumulées avec les intérêts jusqu'à la date de retraite du participant.

58. Un participant dont la participation active a cessé avant la date à laquelle il aurait été admissible à recevoir une rente anticipée sans réduction et avant son 55e anniversaire de naissance, peut choisir de transférer dans un régime admissible la valeur de toute prestation à laquelle il a droit, au plus tard 90 jours suivant la date de son 55e anniversaire de naissance.

Aux fins d'établir la valeur des droits conformément à l'alinéa précédent, l'indexation prévue au premier alinéa de l'article 72 est applicable pour un participant exempté de la Loi RRSM.

59. Un participant non actif qui a acquis le droit à une rente différée peut, conformément à la Loi, la remplacer, en totalité ou en partie, avant qu'elle ne soit servie, par un paiement en un seul versement une fois l'an.

SECTION VIII
DÉCÈS

60. Malgré la définition de conjoint, la personne qui, au jour où s'établit la qualité de conjoint, est judiciairement séparée de corps du participant n'a droit à aucune prestation à titre de conjoint, et ce, peu importe la date à laquelle le jugement en séparation de corps est intervenu, sauf lorsque le participant et son conjoint ont repris la vie commune à la date à laquelle s'établit la qualité de conjoint.

Toutefois, si le participant a avisé par écrit la commission de verser la prestation de décès à la personne judiciairement séparée de corps du participant malgré la séparation de corps, la personne qui est judiciairement séparée de corps du participant au jour où s'établit la qualité de conjoint conserve son droit à la prestation payable au conjoint en vertu du Régime. Par contre, l'avis ne vaudra plus si le participant divorce de cette personne par la suite.

Par ailleurs, si le mode de paiement de la rente choisi par le participant est tel qu'une prestation de décès pourrait être versée à ses ayants cause, le conjoint séparé de corps peut se qualifier comme un ayant cause s'il satisfait aux conditions prévues par la Loi à cette fin.

61. Au décès d'un participant actif avant d'avoir atteint sa date normale de retraite et avant d'être admissible à une retraite en vertu de l'article 30, son conjoint reçoit sa vie durant, à moins qu'il n'y ait renoncé conformément à l'article 71, une rente annuelle égale à 26,25 % du meilleur traitement du participant.

62. Au décès d'un participant actif avant d'avoir atteint sa date normale de retraite et avant d'être admissible à une retraite en vertu de l'article 30, s'il n'a pas de conjoint au moment de son décès ou en cas de renonciation de son conjoint conformément à l'article 71, chacun de ses enfants, s'il en est, jusqu'à un maximum de trois, reçoit, tant qu'il est âgé de moins de 18 ans, une rente annuelle égale à 8,75 % du meilleur traitement du participant.

63. Au décès d'un participant actif après la date à laquelle il est admissible à la retraite en vertu de l'article 30, mais avant sa date normale de retraite, les prestations de décès payables, s'il y a lieu, le sont en vertu de l'article 49 comme si le participant avait effectivement pris sa retraite la veille de son décès.

64. Au décès d'un participant actif pendant l'ajournement du versement de sa rente, son conjoint reçoit, à moins qu'il n'y ait renoncé conformément à l'article 71, la rente qu'il aurait reçue en vertu du mode normal de versement de la rente, comme si le participant avait pris sa retraite la veille de son décès.

Si la rente du participant avait commencé à être versée en partie, la prestation de décès payable est déterminée en fonction du mode de versement choisi par le participant pour la partie de sa rente qui était déjà en paiement. La prestation de décès payable au conjoint par rapport à la partie de sa rente dont le versement n'a pas encore commencé est établie conformément au mode normal de rente, comme si le participant avait cessé son emploi et demandé le versement du solde de sa rente la veille de son décès. La valeur actualisée de

cette partie de la prestation de décès doit au moins être égale à la prestation de décès prévue à l'article 67 réduite en proportion de la partie de la rente dont le versement n'a pas encore débuté sur la rente totale. Si le participant n'a pas de conjoint au moment de son décès ou en cas de renonciation du conjoint à ses droits conformément à l'article 71, ses ayants cause reçoivent un remboursement égal à la prestation de décès prévue à l'article 67 réduite en proportion de la partie de la rente dont le versement n'a pas encore débuté sur la rente totale.

65. Au décès, avant le début du service de la rente, d'un participant non actif ayant droit à une rente différée, son conjoint a droit, à moins qu'il n'y ait renoncé conformément à l'article 71, à une rente viagère immédiate dont la valeur actualisée est égale à celle de 63 % de la rente différée.

66. Lorsqu'un participant décède avant que ne commence le service de sa rente, la rente payable au conjoint ne peut excéder 66 $^{2}/_{3}$ % de la rente viagère projetée du participant, telle que définie ci-dessous. Par ailleurs, la somme de la rente payable au conjoint et des rentes payables aux enfants, le cas échéant, ne peut excéder 100 % de la rente viagère projetée du participant.

Aux fins du présent article, la rente viagère projetée du participant est égale au plus élevé :

1° Du montant de rente viagère que se serait constitué le participant s'il avait survécu jusqu'à l'âge de 65 ans et continué son service avec le même traitement que la veille de son décès ou, si moindre, 150 % du MGA de l'année du décès; et

2° De la rente viagère du participant accumulée à la date du décès.

Lorsque le décès d'un participant actif survient après la date de retraite normale, le paragraphe 1° ne s'applique pas.

Nonobstant ce qui précède, la rente de décès payable au conjoint doit être ajustée, le cas échéant, afin que sa valeur actualisée soit au moins égale à celle de la prestation minimale prévue à l'article 67.

67. Au décès d'un participant avant le début du service de sa rente, la valeur actualisée de la prestation de décès payable doit au moins être égale :

1° Pour les années de participation antérieures au 1er janvier 1990, aux cotisations salariales d'exercice versées jusqu'au 31 décembre 1989 et accumulées avec les intérêts jusqu'à la date du décès;

2° Pour les années de participation antérieures au 1er janvier 1990 et reconnues après le 31 décembre 1989 :

i) En cas de décès d'un participant actif, à la valeur actualisée de la rente différée pour cette période, comme s'il avait cessé sa participation active le jour de son décès pour une raison autre que le décès, et à l'excédent, s'il en est, des

cotisations de rachat versées par le participant pour cette période, plus les intérêts crédités jusqu'à la date du décès, sur cette même valeur;

ii) En cas de décès d'un participant non actif, à la valeur actualisée de la rente à laquelle il avait droit pour cette période et à l'excédent, s'il en est, des cotisations de rachat versées par le participant pour cette période, plus les intérêts crédités jusqu'à la date du décès, sur cette même valeur;

3° Pour les années de participation à compter du 1er janvier 1990 :

i) En cas de décès d'un participant actif, à la valeur actualisée de la rente différée pour cette période, comme s'il avait cessé sa participation active le jour de son décès pour une raison autre que le décès, et aux cotisations excédentaires déterminées conformément au paragraphe 2° de l'article 28;

ii) En cas de décès d'un participant non actif, à la valeur actualisée de la rente à laquelle il avait droit pour cette période et aux cotisations excédentaires déterminées conformément au paragraphe 2° de l'article 28, plus les intérêts crédités jusqu'à la date du décès.

Si le décès du participant survient avant sa date normale de retraite, la valeur minimale décrite au premier alinéa est payable au conjoint sous la forme d'un montant forfaitaire ou sous la forme d'une rente dont la valeur actualisée est égale à cette valeur minimale.

Si le décès du participant actif survient durant la période d'ajournement du versement de sa rente, la valeur minimale décrite au premier alinéa est payable au conjoint sous la forme d'une rente dont la valeur actualisée est égale à cette valeur minimale.

À défaut de conjoint ou en cas de renonciation du conjoint à ses droits conformément à l'article 71, les ayants cause du participant ont droit à une prestation dont la valeur est au moins égale à la valeur décrite au premier alinéa. Cette prestation leur est payable en un seul versement.

Si la rente du participant avait commencé à être versée en partie conformément à l'article 41, la prestation de décès minimale payable en vertu du premier alinéa ne s'applique qu'en proportion de la partie de la rente dont le versement n'a pas encore débuté sur la rente totale.

68. Lorsqu'il n'y a plus de prestations payables au conjoint et aux enfants du participant décédé avant le début du service de sa rente et que le total des prestations versées est inférieur aux cotisations salariales d'exercice, accumulées avec les intérêts jusqu'à la date de décès du participant, les ayants cause du participant reçoivent la différence, sans intérêt, entre ces deux montants.

69. Au décès d'un retraité, les seules prestations de décès payables, sont celles payables en vertu de la sous-section 4 de la section V du présent chapitre.

70. Le conjoint qui a acquis le droit à une rente viagère a droit de remplacer cette rente, en totalité ou en partie, avant que n'en commence le service, par une rente temporaire additionnelle dont il fixe le ou les montants, sous réserve des limites et conditions prévues par la Loi. Le service de cette rente temporaire cesse au plus tard le dernier jour du mois qui suit celui au cours duquel il atteint l'âge de 65 ans. Les montants de rente résultant de l'application de cette formule de revenu nivelé sont ajustés afin que la valeur actuarielle de la rente temporaire additionnelle soit équivalente à celle de la rente viagère à laquelle le conjoint a renoncé.

71. Le conjoint d'un participant peut renoncer à toute prestation de décès avant la retraite en avisant par écrit la commission, pourvu que ce soit avant le paiement de la prestation de décès.

Le conjoint d'un participant peut également révoquer cette renonciation pourvu que la commission en soit informée par écrit avant le décès du participant.

SECTION IX
INDEXATION

72. Sous réserve des deuxième et troisième alinéas, le 1er juillet suivant l'année de l'événement et pour chaque année subséquente, toute rente servie relative :

1° Aux années de participation antérieures au 1er janvier 2011 :

a) Est augmentée du pourcentage d'indexation pour les participants n'ayant pas choisi la formule d'indexation fixe à 1 %;

b) Est augmentée de 1 % multiplié par le quotient obtenu en divisant le nombre de mois entiers pour lesquels la rente a été servie durant l'année de l'événement par 12 pour les participants ayant choisi la formule d'indexation fixe à 1 %. Pour chaque année subséquente, cette rente est augmentée de 1 % au 1er juillet.

2° Aux années de participation à compter du 1er janvier 2011, est augmentée de 1 % multiplié par le quotient obtenu en divisant le nombre de mois entiers pour lesquels la rente a été servie durant l'année de l'événement par 12. Pour chaque année subséquente, cette rente est augmentée de 1 % au 1er juillet.

Nonobstant ce qui précède, l'indexation des rentes servies pour les participants actifs au sens de la Loi RRSM est abolie. Cette indexation, pour la rente relative aux années de participation antérieures au 1er janvier 2014, peut être rétablie conformément au paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 90. En ce qui concerne l'indexation de la rente relative aux années de participation à compter du 1er janvier 2014, l'indexation qui peut être consentie est établie conformément à l'article 92.

De plus, en vertu de la Loi RRSM, la Ville s'est prévalue de son droit de suspendre l'indexation des rentes servies des retraités au sens de la Loi RRSM, et ce, à compter du 1er janvier 2017 jusqu'à ce que la situation financière du volet antérieur permette de rétablir

cette indexation conformément au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 90.

Par ailleurs, le 1er juillet suivant l'année de l'événement et pour chaque année subséquente, toute rente différée relative :

1° Aux années de participation antérieures au 1er janvier 2011 :

a) Est augmentée du pourcentage d'indexation pour les participants n'ayant pas choisi la formule d'indexation fixe à 1 %;

b) Est augmentée de 1 % multiplié par le quotient obtenu en divisant le nombre de mois entiers pour lesquels la rente a été différée durant l'année de l'événement par 12 pour les participants ayant choisi la formule d'indexation fixe à 1 %. Pour chaque année subséquente, cette rente est augmentée de 1 % au 1er juillet.

2° Aux années de participation à compter du 1er janvier 2011, est augmentée de 1 % multiplié par le quotient obtenu en divisant le nombre de mois entiers pour lesquels la rente a été différée durant l'année de l'événement par 12. Pour chaque année subséquente, cette rente est augmentée de 1 % au 1er juillet.

73. La rente différée, pour les années de participation à compter du 1er janvier 2009, est augmentée, s'il y a lieu, d'une indexation minimale entre la date à laquelle le participant cesse d'être actif et la date à laquelle le participant atteint son 55e anniversaire de naissance. Cette indexation minimale est de 50 % de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada, non désaisonnalisé, publiée par Statistique Canada entre le mois au cours duquel le participant a cessé d'être actif et celui au cours duquel cesse l'indexation. Le taux annualisé de cette indexation ne peut toutefois être inférieur à 0 % ni supérieur à 2 %. Cette indexation est réputée comprendre l'indexation accordée en vertu du quatrième alinéa de l'article 72.

SECTION X
ADMINISTRATION DU RÉGIME

74. Le Régime est administré par la commission qui est composée de huit membres ayant droit de vote et désignés comme suit :

1° Un membre est désigné par les participants actifs lors de l'assemblée annuelle; lorsque les participants actifs font défaut de désigner un membre ou de renouveler le mandat du membre en poste, un participant est nommé par l'Association;

2° Un membre est désigné par les participants non actifs et les bénéficiaires lors de l'assemblée annuelle; lorsque ce groupe fait défaut de désigner un membre ou de renouveler le mandat du membre en poste, un participant ou un bénéficiaire est nommé par l'Association;

3° Un membre est désigné ou reconduit dans son poste par l'Association;

4° Un membre indépendant est désigné ou reconduit dans son poste par le comité exécutif de la Ville avec l'accord de la majorité des membres désignés par l'Association, ce membre ne devant être ni un participant ni une personne à qui il est interdit de consentir un prêt en vertu de la Loi;

5° Quatre membres sont désignés ou reconduits dans leur poste par le comité exécutif de la Ville.

De plus, lors de l'assemblée annuelle, le groupe des participants actifs ainsi que le groupe des participants non actifs et des bénéficiaires peuvent chacun, sur demande adressée au président de l'assemblée, désigner deux membres additionnels au sein de la commission. Ces membres additionnels ont les mêmes droits que les autres membres de la commission, à l'exception du droit de vote.

La durée du mandat d'un membre de la commission est celle fixée lors de sa désignation par ceux ayant procédé à celle-ci. Ce mandat ne peut toutefois excéder trois ans.

Par ailleurs, l'Association ou le comité exécutif de la Ville peut remplacer un membre de la commission qu'il avait désigné en vertu des paragraphes 1°, 2° et 3° ou du paragraphe 5°, selon le cas, sur avis écrit adressé au secrétaire de la commission. Le remplacement du membre s'effectue à la date spécifiée dans l'avis.

À compter de la date à laquelle un protocole est convenu conformément à l'entente 2016-V-24, intervenue le 21 décembre 2016 entre la Ville et l'Association, relativement à la méthode de calcul visant le partage des frais de gestion et d'administration entre les différents régimes de retraite de la Ville, le premier alinéa est remplacé par le suivant :

Le Régime est administré par la commission qui est composée de sept membres ayant droit de vote et désignés comme suit :

1° Un membre est désigné par les participants actifs lors de l'assemblée annuelle; lorsque les participants actifs font défaut de désigner un membre ou de renouveler le mandat du membre en poste, un participant est nommé par l'Association;

2° Un membre est désigné par les participants non actifs et les bénéficiaires lors de l'assemblée annuelle; lorsque ce groupe fait défaut de désigner un membre ou de renouveler le mandat du membre en poste, un participant ou un bénéficiaire est nommé par l'Association;

3° Un membre est désigné ou reconduit dans son poste par l'Association;

4° Un membre indépendant est désigné ou reconduit dans son poste par le comité exécutif de la Ville avec l'accord de la majorité des membres désignés par l'Association, ce membre ne devant être ni un participant ni une personne à qui il est interdit de consentir un prêt en vertu de la Loi;

5° Trois membres sont désignés ou reconduits dans leur poste par le comité exécutif de la Ville.

75. Le quorum de la commission est de quatre membres ayant droit de vote, comprenant au moins deux des membres désignés en vertu des paragraphes 1°, 2° et 3° du premier alinéa de l'article 74 et au moins deux des membres désignés en vertu du paragraphe 5° de ce même alinéa.

76. Un membre de la commission peut démissionner sur préavis écrit d'au moins 30 jours adressé au secrétaire de la commission et précisant la date effective de sa démission. Dès lors, le secrétaire de la commission en avise les autres membres de la commission.

Si le membre démissionnaire est un membre désigné en vertu du paragraphe 1° ou 2° du premier alinéa de l'article 74, il doit être remplacé par un participant désigné par l'Association. Le mandat d'un tel remplaçant à titre de membre de la commission se termine à l'assemblée annuelle qui suit sa désignation.

Si le membre démissionnaire est un membre désigné en vertu du paragraphe 3° du premier alinéa de l'article 74, il doit être remplacé dans un délai raisonnable par l'Association.

Si le membre démissionnaire est le membre désigné en vertu du paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 74, il doit être remplacé par le comité exécutif de la Ville, sous réserve de l'accord prévu au paragraphe 4° de cet alinéa, dans un délai raisonnable.

Si le membre démissionnaire est un membre désigné en vertu du paragraphe 5° du premier alinéa de l'article 74, il doit être remplacé par le comité exécutif de la Ville dans un délai raisonnable.

77. Si un membre de la commission ayant droit de vote décède ou devient autrement incapable d'agir, un remplaçant est immédiatement désigné par la partie concernée. Les règles prévues à l'article 76 s'appliquent à cette désignation.

78. Sous réserve de l'article 167 de la Loi, un membre empêché de siéger à une séance de la commission peut voter sur tout sujet inscrit à l'ordre du jour au moyen d'une procuration écrite indiquant le sens de son vote et le membre auquel il confie le soin d'exprimer ce vote.

79. À la date d'entrée en vigueur de sa démission ou de son remplacement, le membre de la commission est entièrement libéré de tout devoir futur et des obligations et responsabilités qui lui incombaient en raison de sa fonction de membre de la commission.

80. La commission peut édicter ou modifier son règlement intérieur lorsqu'elle le juge approprié.

81. À l'exception du membre indépendant désigné en vertu du paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 74, les membres de la commission n'ont droit à aucune rémunération à titre de membre de la commission. Le membre indépendant peut, quant à lui, recevoir toute

rémunération qui lui revient en vertu du règlement intérieur de la commission.

82. La commission désigne l'actuaire du Régime.

83. La Ville a la charge de tous les frais d'administration du Régime, sauf les suivants qui sont à la charge de la caisse de retraite :

1° Les honoraires de l'actuaire pour l'évaluation du régime ou les honoraires reliés à des cas particuliers autorisés sur décision conjointe de la majorité des membres identifiés aux paragraphes 1°, 2° et 3° de l'article 74 et de la majorité des membres identifiés au paragraphe 5° de cet article;

2° Les honoraires de la Régie;

3° Les frais de secrétaire; et

4° Les autres dépenses spécialement autorisées sur décision conjointe de la majorité des membres identifiés aux paragraphes 1°, 2° et 3° de l'article 74 et de la majorité des membres identifiés au paragraphe 5° de cet article.

À compter de la date à laquelle un protocole est convenu conformément à l'entente 2016-V-24, intervenue le 21 décembre 2016 entre la Ville et l'Association, relativement à la méthode de calcul visant le partage des frais de gestion et d'administration entre les différents régimes de retraite de la Ville, le présent article est remplacé par le suivant :

La caisse de retraite a la charge de tous les frais de gestion et d'administration du Régime.

84. Le participant qui cesse d'être actif et dont la valeur des droits est inférieure à 20 % du MGA pour l'année au cours de laquelle il a cessé sa participation active a droit, dans les 90 jours de la date à laquelle il reçoit le relevé décrit au deuxième alinéa de l'article 86 et avant qu'une rente ne lui soit servie, au remboursement ou au transfert dans un régime enregistré d'épargne-retraite de cette valeur.

Malgré ce qui précède, la commission peut procéder au remboursement de la valeur des droits du participant si les conditions prévues au premier alinéa sont remplies et qu'elle avise par écrit le participant qu'elle fera ce paiement sauf si elle reçoit du participant des instructions écrites différentes quant au mode de remboursement qu'il choisit dans les 30 jours qui suivent l'envoi de l'avis du paiement proposé par la commission.

85. Un participant non actif qui a cessé de résider au Canada depuis au moins deux ans depuis la cessation de son emploi a droit, sur demande et sur présentation des preuves qui, de l'avis de la commission, sont satisfaisantes pour démontrer le changement du lieu de sa résidence, au remboursement de la valeur de ses droits.

86. Tout participant qui en fait la demande par écrit à la commission, a droit de recevoir, dans les délais prescrits, une description écrite des dispositions pertinentes du Régime, un exposé de ses droits et devoirs et tout autre renseignement prescrit par la Loi.

De plus, tout participant qui cesse d'être actif et qui a droit à une prestation en vertu du Régime ainsi que toute personne qui, à la suite du décès du participant, a droit à des prestations en vertu du Régime reçoit, dans les délais prescrits, un relevé qui fournit les renseignements requis en vertu de la Loi.

Enfin, la commission rend disponible tous les documents prescrits par la Loi pour consultation par un participant ou toute autre personne autorisée qui a fait une demande écrite à cet effet.

87. Tout rentier doit, sur demande de la commission, fournir la preuve qu'il est vivant. De plus, au décès du participant, son conjoint doit fournir à la commission des preuves qui, de l'avis de celle-ci, sont suffisantes pour établir sa qualité de conjoint au sens du Régime. Également, lorsqu'une prestation devient payable aux enfants, ils doivent fournir à la commission des preuves qui, de l'avis de celle-ci, sont suffisantes pour établir leur lien de filiation ainsi que leur âge.

88. Lorsque le degré de solvabilité du volet antérieur ou du nouveau volet, tel qu'établi à la dernière évaluation actuarielle ou à l'avis visé à l'article 119.1 de la Loi s'il est plus récent, est inférieur à 100 %, la valeur des droits d'un participant ou d'un bénéficiaire ne peut être acquittée à même la caisse de retraite qu'en proportion dudit degré de solvabilité du volet visé.

Le solde, en totalité ou en partie, de la valeur des droits non acquittée est payable, par volet, aux conditions et dans les délais suivants :

1° Un montant, par volet, ne dépassant pas 5 % du MGA de l'année de l'acquittement initial peut être versé au moment de cet acquittement initial. Toutefois, la somme des montants ainsi acquittés depuis la dernière évaluation actuarielle du Régime ne peut être supérieure à 5 % de l'actif du volet visé établi lors de cette évaluation pour en vérifier la solvabilité;

2° Le cas échéant, l'excédent de toutes les cotisations versées par le participant accumulées avec les intérêts crédités sur le montant acquitté doit être versé au moment de l'acquittement initial;

3° Sous réserve du paragraphe 4°, le solde de la valeur, après l'application des paragraphes 1° et 2° du présent alinéa, est capitalisé et versé dans les cinq années de l'acquittement initial ou à la date normale de la retraite du participant, selon la première éventualité à survenir;

4° Nonobstant ce qui précède, en ce qui concerne le solde de la valeur, pour tout calcul de prestations relatif à une cessation de participation active ou à un décès dont la date de calcul est le ou après le 1er janvier 2017, les dispositions du paragraphe 3° ne s'appliquent que pour un participant ou un ayant cause qui n'a pas la possibilité de demander que ses droits soient maintenus dans le Régime.

Le présent article ne s'applique pas aux versements de rentes prévues par le Régime.

SECTION XI
MODIFICATION DU RÉGIME, UTILISATION D'EXCÉDENTS D'ACTIF ET TERMINAISON DU RÉGIME

SOUS-SECTION 1
MODIFICATION DU RÉGIME

89. Le Régime peut être modifié par la Ville sous réserve des deuxième et troisième alinéas.

Toute modification au présent règlement doit avoir préalablement fait l'objet d'une recommandation de la majorité des membres de la commission désignés parmi les participants au Régime et de la majorité des autres membres de la commission présents à une séance de la commission lors du vote sur cette modification. De plus, à moins que les membres désignés parmi les participants au Régime, présents à cette séance, n'aient approuvé la modification à l'unanimité, le règlement ne peut être adopté qu'après avoir reçu l'approbation de la majorité :

1° Soit des participants actifs lorsque la modification ne vise que les services à venir;

2° Soit de l'ensemble des participants dans les autres cas,

qui ont manifesté leur opinion lors d'un référendum tenu à cette fin.

Tout engagement supplémentaire résultant d'une modification au Régime doit être payé en entier dès le jour qui suit la date de l'évaluation actuarielle établissant la valeur de cet engagement. Cette valeur correspond à la plus élevée entre celle calculée selon l'approche de solvabilité et celle calculée selon l'approche de capitalisation. Les excédents d'actif du Régime peuvent être imputés, de façon distincte selon chaque volet, au paiement de cet engagement.

SOUS-SECTION 2
UTILISATION D'EXCÉDENTS D'ACTIF

§ 1 – Utilisation d'un excédent d'actif à l'égard du volet antérieur

90. L'excédent d'actif à l'égard du volet antérieur constaté lors d'une évaluation actuarielle est utilisé de la façon et dans l'ordre suivants :

1° Au rétablissement de l'indexation suspendue des rentes servies des retraités au sens de la Loi RRSM selon la formule existante et à la constitution d'une provision pour l'indexation future, le tout conformément aux dispositions de la Loi RRSM;

2° À l'indexation des rentes servies, selon la formule existante, des participants actifs au sens de la Loi RRSM et à la constitution d'une provision pour l'indexation future;

3° Au remboursement des dettes contractées par le Régime à l'égard de la Ville et des participants au 31 décembre 2013, incluant la valeur du solde des versements relatifs à l'obligation municipale; et

4° S'il y a lieu, au financement d'améliorations au Régime convenues entre la Ville et l'Association en utilisant 50 % de l'excédent d'actif en excédent de 15 % du passif sur base de capitalisation (incluant les provisions pour l'indexation future prévues aux paragraphes 1° et 2°).

Si l'excédent d'actif est insuffisant pour financer l'indexation suspendue depuis la dernière évaluation actuarielle, l'ajustement des rentes servies se fera en fonction du prorata de l'excédent d'actif disponible sur la valeur de l'indexation suspendue depuis la dernière évaluation actuarielle. Cet ajustement sera octroyé selon les modalités convenues entre les parties et déposées à la commission.

L'indexation consentie doit respecter l'indexation maximale prévue par le Règlement de l'impôt sur le revenu (C.R.C., chapitre 945 et ses modifications).

§ 2 – Utilisation d'un excédent d'actif à l'égard du nouveau volet

91. Le fonds de stabilisation peut être affecté à une indexation ponctuelle des rentes servies en vertu du nouveau volet dans la mesure où les conditions suivantes sont rencontrées :

1° Le compte général du nouveau volet ne comporte pas de déficit;

2° Le solde du fonds de stabilisation, après le transfert de la valeur de l'indexation ponctuelle des rentes servies au compte général du nouveau volet, doit être au moins égal à l'excédent :

a) Du passif du nouveau volet établi selon l'approche de capitalisation, majoré du plus élevé entre :

i) la provision pour écarts défavorables prévue selon la Loi; et

ii) 10 %;

Par rapport

b) Au compte général du nouveau volet.

92. L'indexation qui peut être financée par le fonds de stabilisation disponible ne s'applique qu'après la retraite. Elle est déterminée à chaque évaluation actuarielle par l'actuaire du Régime et peut être accordée uniquement si les conditions d'affectation du fonds de

stabilisation prévues à l'article 91 sont rencontrées. De plus, elle est octroyée conformément aux modalités convenues entre les parties et déposées à la commission.

L'indexation ainsi déterminée s'applique ponctuellement le 1er juillet de l'année suivant le dépôt de l'évaluation actuarielle. Elle est accordée aux rentiers à la date de l'évaluation actuarielle. La rente indexée ne peut excéder la rente qui aurait été payable si une indexation de 1 % par année avait été accordée depuis la retraite. L'indexation suivant l'année de la retraite est établie, pour chaque rentier visé, en tenant compte du nombre de mois complets durant lesquels il recevait sa rente au cours de l'année précédant le 1er janvier de l'année où cette indexation est applicable.

L'indexation consentie doit respecter l'indexation maximale prévue par le Règlement de l'impôt sur le revenu (C.R.C., chapitre 945 et ses modifications).

93. Si le niveau maximal d'indexation visé à l'article 92 a été accordé à tous les rentiers pour les années de participation visées par le nouveau volet, l'excédent d'actif résiduel demeure dans le fonds de stabilisation.

Si une loi obligeait un congé de cotisation pour la Ville, un montant équivalent d'excédent d'actif serait disponible pour utilisation par les participants.

SOUS-SECTION 3
TERMINAISON DU RÉGIME

94. En cas de terminaison du Régime, après paiement de toutes les dépenses, l'actif de chaque volet sert à satisfaire les engagements au titre du Régime dans la mesure où ils peuvent l'être par chacun des actifs à l'égard des participants dont l'emploi a pris fin avec droits acquis et des rentiers, sous réserve de toute législation applicable.

Concernant le volet antérieur, tout surplus demeurant après avoir rempli tous les engagements au titre du Régime doit servir à améliorer les prestations de chaque participant sans toutefois que les prestations excèdent ainsi la rente maximale prévue à la sous-section 3 de la section V du chapitre 1 et sous réserve de toute législation applicable.

Concernant le nouveau volet, tout surplus demeurant après avoir rempli tous les engagements au titre du Régime doit être utilisé de la façon et dans l'ordre suivant :

1° Établir la valeur actualisée des rentes différées par rapport au premier âge de retraite sans réduction qui aurait été applicable si le Régime ne s'était pas terminé et en supposant que les participants actifs soient demeurés à l'emploi jusqu'à cet âge; et

2° Prévoir l'indexation maximale conformément à l'article 92 pour tous les rentiers.

Si, après avoir appliqué les paragraphes 1° et 2° ci-dessus, il y a des surplus résiduels, ils sont partagés en parts égales entre les participants et la Ville.

Les modes de versement de ces surplus sont ceux prévus à la Loi en cas de terminaison

d’un régime de retraite.

SECTION XII
TRANSFERTS ENTRE RÉGIMES DE RETRAITE

SOUS-SECTION 1
TRANSFERTS ENTRE RÉGIMES DE RETRAITE DONT LA VILLE EST LE PROMOTEUR

§ 1 - Transferts vers un autre régime de retraite de la Ville

95. Un participant qui cesse d'être un participant actif au Régime pour devenir, sans interruption de sa période d’emploi continu, un participant actif à un autre régime de retraite de la Ville peut y transférer, si l’autre régime de retraite le permet, ses années de participation, ses cotisations salariales d’exercice et ses cotisations salariales de stabilisation accumulées avec les intérêts dans le Régime au moment de sa cessation de participation active.

96. Si le participant exerce l’option prévue à l’article 95, l'actuaire du Régime calcule la valeur de la réserve actuarielle, à la date de sa cessation de participation active au Régime et à l'égard des années de participation reconnues par le Régime, sur la base des hypothèses de capitalisation prévues à la plus récente évaluation actuarielle du Régime transmise à la Régie au moment de faire le calcul.

La valeur de la réserve actuarielle du participant, accumulée avec les intérêts établis selon les hypothèses utilisées à l’alinéa précédent jusqu’à la date du versement, est transférée à l’autre régime de retraite. Toutefois, la partie de la valeur de la réserve actuarielle attribuable au nouveau volet est transférée en proportion du degré de capitalisation de ce volet qui est établi conformément au troisième alinéa. Dans ces circonstances, l’employé cesse d'être un participant au Régime qui est ainsi dégagé de toute obligation envers lui.

Aux fins du présent article, le degré de capitalisation du nouveau volet correspond à la somme du compte général du nouveau volet et du fonds de stabilisation divisé par le passif actuariel total du nouveau volet sur la base des hypothèses de capitalisation prévues à la plus récente évaluation actuarielle du Régime transmise à la Régie au moment de faire le calcul.

Le transfert de la valeur de la réserve actuarielle prévu au présent article est soumis aux règles prévues à l’article 88.

97. Un participant qui cesse d'être un participant actif au Régime pour devenir, le jour suivant, un participant actif à un autre régime de retraite de la Ville et qui ne se prévaut pas de l'article 58 ni de l’article 95 conserve sa rente différée et ses cotisations excédentaires, le cas échéant, dans le Régime.

§ 2 - Transferts en provenance d’un autre régime de retraite de la Ville

98. Tout nouveau contremaître adhère au Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal. Ainsi, les transferts en provenance d'un autre régime de retraite de la Ville ne sont plus possibles.

SOUS-SECTION 2
TRANSFERTS EN PROVENANCE D'UN RÉGIME DE RETRAITE D'UN AUTRE EMPLOYEUR

99. La Ville peut conclure avec d'autres organismes des ententes-cadres prévoyant les conditions de transfert de droits ou d'actifs entre le Régime et d'autres régimes de retraite. Ces ententes sont approuvées par le comité exécutif de la Ville et par la commission.

Ces ententes sont parties intégrantes du règlement du Régime. À cet effet, toute entente-cadre de transfert visant le Régime, conclue avant le 1er janvier 2014 et encore en vigueur à cette date fait partie du présent règlement.

100. Toute entente-cadre de transfert conclue avec un autre organisme peut servir à faire compter aux fins du calcul de la rente et de l'admissibilité à la retraite prévues au Régime, en tout ou en partie, les années de service que tout participant a accomplies auprès de l'autre employeur ou à établir les paiements à effectuer par la caisse de retraite pour les participants passant au service d'un tel employeur.

Aux fins de l'article 28, aucune partie du montant transféré n'est considérée comme une cotisation salariale d'exercice et il n'est pas tenu compte des droits transférés pour établir la valeur actualisée des prestations. Le test de valeur minimale requis par la Loi s'applique, le cas échéant.

SECTION XIII
RACHAT DE SERVICE PASSÉ

SOUS-SECTION 1
PÉRIODES DE SERVICE RACHETABLES

101. Les années de service qu'un participant actif peut racheter sont celles relatives à :

1° Une période d'absence temporaire sans traitement autre que celles visées aux paragraphes 2° et 4°;

2° Une période de suspension de ses fonctions;

3° Une période de service avec traitement antérieure à son adhésion au Régime alors qu'il n'était pas admissible à un régime de retraite de la Ville;

4° Une période de congé de maternité, de congé d'adoption, de congé de paternité, de congé parental ou toute autre période d'absence temporaire sans traitement à l'égard de laquelle une loi d'ordre public oblige la Ville à permettre aux participants d'accumuler des droits dans le Régime sous réserve du paiement régulier des

cotisations exigibles.

Lorsqu'une période d'absence temporaire sans traitement ou avec traitement réduit est reconnue à titre d'années de participation pendant la durée de l'absence du participant ou au cours de la période suivant immédiatement son retour, nécessitant ainsi la déclaration d'un « facteur d'équivalence » ou d'un « facteur d'équivalence amendé » pour la période visée, le total de ces périodes reconnues ne doit pas dépasser cinq années de rémunération à temps plein plus, lorsqu'applicable, pour toute période d'obligations familiales, trois années additionnelles de rémunération à temps plein.

SOUS-SECTION 2
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

102. Les dispositions du présent article s'appliquent à toute demande de rachat effectuée par le participant.

Le participant actif peut se prévaloir de la possibilité de racheter des années de service passé admissibles en tout temps.

Le participant actif qui désire racheter ses années de service passé admissibles, prévues à l'article 101, doit en faire la demande par écrit à la commission. Il doit également communiquer par écrit à la commission sa décision de racheter et le nombre d'années qu'il désire racheter.

Afin de racheter le nombre d'années de service passé choisi selon le troisième alinéa, le participant actif doit verser les cotisations de rachat et les cotisations de stabilisation demandées.

Les cotisations de rachat sont calculées en utilisant les taux de cotisations salariales et patronales d'exercice en vigueur pour chaque année de la période visée par le rachat. Les cotisations de stabilisation sont calculées en utilisant les taux de cotisations salariales et patronales de stabilisation en vigueur pour chaque année de la période visée par le rachat.

Les cotisations de rachat et de stabilisation sont calculées en fonction des gains cotisables du participant et des MGA en vigueur pour chaque année de la période visée par le rachat.

Pour les rachats de périodes visées aux paragraphes 1° et 2° du premier alinéa de l'article 101, les cotisations de rachat sont égales à la somme des cotisations salariales et des cotisations patronales d'exercice. De plus, le participant doit payer les cotisations de stabilisation, le cas échéant.

Pour les rachats de périodes visées aux paragraphes 3° et 4° du premier alinéa de l'article 101, les cotisations de rachat demandées sont égales aux cotisations salariales. De plus, le participant doit payer les cotisations salariales de stabilisation, le cas échéant.

Le participant peut payer les cotisations de rachat et les cotisations de stabilisation en un seul versement ou choisir de les verser par déductions salariales autorisées sur une période

d'au plus 10 ans, s'il avise la commission dans un délai de 90 jours suivant la réception du relevé de rachat lui faisant part de cette option.

Le participant actif qui cesse de l'être pour une raison autre que la retraite doit acquitter tout solde de cotisations dues à la caisse de retraite.

Lorsque le participant commence à recevoir sa rente, les cotisations de rachat sont déduites de la rente pour le solde de la période en question. À défaut d'acquitter ces cotisations, les prestations payables sont alors rajustées pour exclure les années de participation correspondant au solde impayé.

Des intérêts s'ajoutent sur le solde impayé à un taux établi par la commission et composé annuellement depuis la date à laquelle les cotisations de rachat et de stabilisation auraient dû être versées initialement jusqu'à la date à laquelle elles sont réellement versées à la caisse de retraite.

Lorsqu'un participant actif devient un participant invalide, le versement de ses cotisations de rachat et de ses cotisations de stabilisation est suspendu. Les intérêts prévus à l'alinéa précédent s'ajoutent au solde à payer. Toute période rachetée, y compris la partie non soldée, est incluse dans les années de participation. Le participant demeure responsable du solde impayé et doit recommencer à le payer à compter de la fin de son invalidité ou de la prise de sa retraite, selon la première des éventualités à survenir. S'il le désire, le participant invalide peut poursuivre le versement de ses cotisations de rachat et de ses cotisations de stabilisation selon des modalités convenues avec la commission.

Aux fins du Régime, les cotisations de rachat versées en vertu de la présente section sont considérées comme étant des cotisations salariales d'exercice.

La Ville verse la cotisation patronale d'exercice et la cotisation patronale de stabilisation, le cas échéant, reliées au rachat effectué par le participant.

CHAPITRE 2
ENTRÉE EN VIGUEUR ET PRISE D'EFFET

103. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi mais prend effet le 1er janvier 2014.

GDD1196335004

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.04

2019/04/15
13:00

(1)

Dossier # : 1187286010

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division du soutien aux projets et aux programmes , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 900 000 $ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme Quartier intégré (QI) pour l'année 2019.

Il est recommandé d'autoriser un règlement d'emprunt de 900 000$ afin de financer les projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme Quartier intégré (QI) pour l'année 2019.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-03-18 12:20

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1187286010**

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division du soutien aux projets et aux programmes , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 900 000 $ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme Quartier intégré (QI) pour l'année 2019.

CONTENU

CONTEXTE

Une des actions du Plan d'action Montréal durable 2016-2020 est de poursuivre le développement de quartiers viables par l'implantation du programme Quartier intégré dans trois secteurs ciblés. Ce programme prévoit des interventions dans des quartiers identifiés comme vulnérables aux plans économique, social et environnemental. Il fait converger, entre autres, les objectifs et les investissements de cinq programmes municipaux (Quartier vert, Quartier culturel, Promenade urbaine, Revitalisation urbaine intégrée et Quartiers 21) dans le but de maximiser les retombées de projets structurants répondant aux besoins du milieu.
Le programme Quartier intégré 2019 prévoit des interventions dans trois quartiers identifiés comme triplement vulnérables aux plans économique, social et environnemental: Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie. Les interventions prévues sont en lien avec les objectifs des cinq programmes de développement durable, les besoins du milieu et les priorités des arrondissements.
Ces interventions se déclinent en cinq volets:
- Mobilité durable;
- Réseau de corridors verts et bleu de biodiversité;
- Alimentation saine pour tous, agriculture urbaine et activités physiques et sportives;
- Innovation pour accélérer la transition écologique et la résilience;
- Accès à la culture.

Ce programme est inscrit au PTI 2019-2021 adopté par le conseil municipal le 28 novembre 2018.

Un bilan synthèse du programme QI (résultats 2015-2018), ainsi que les rapports d'activités 2018 déposés par les arrondissements sont joints au présent sommaire décisionnel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0540 - 24 avril 2018 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 900 000 $ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme Quartier intégré (QI)
CM16 0713 - 21 juin 2016 **-** Adopter le plan Montréal durable 2016 - 2020.
DA160696001 - 15 juin 2016 - Autoriser des virements budgétaires de 450 000 $ en provenance de la Division du développement durable aux arrondissements ciblés : Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (150 000 $), Ville-Marie (150 000 $) et Montréal-Nord (150 000 $) pour les plans d'action déposés dans le cadre du programme pilote Quartier intégré (Qi) 2016.
CM16 0259 - 23 février 2016 - Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 900 000 $ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme Quartier intégré (QI) », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise l'adoption d'un règlement d'emprunt de 900 000 $ afin d'augmenter la dotation des arrondissements Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord et Ville-Marie pour réaliser des projets d'immobilisation dans le cadre du programme Quartier intégré 2019.
Le programme Quartier intégré 2019 exige des arrondissements concernés le dépôt, à chaque année, d'un plan d'action répondant aux balises du programme Quartier intégré. Pour la réalisation de ce plan d'action, les arrondissements disposent chacun d'un budget annuel de 300 000 $ pour des projets d'immobilisation, faisant l'objet du présent règlement d'emprunt. Ce budget est complété par un budget de fonctionnement provenant du Bureau du développement durable.

L'ensemble des dépenses des arrondissements devra être effectué au plus tard le 31 décembre 2020 et ce, tel que défini dans les balises du programme du bureau du développement durable.

JUSTIFICATION

L'adoption du règlement d'emprunt est nécessaire pour financer et poursuivre les projets d'immobilisation prévus dans le cadre du programme Quartier intégré.
Ces projets doivent faire partie du plan d'action déposé par chacun des arrondissements ciblés pour l'année 2019, répondant notamment aux balises suivantes :
- des interventions couvrant un minimum de trois volets par projet;
- des projets devant être complètement terminés au plus tard au 31 décembre 2019;
- des interventions basées sur les besoins du milieu et de l'arrondissement, en complémentarité aux projets et financement en cours dans le milieu;
- des résultats attendus présentés selon le cadre de triple performance Qi;
- des dépenses respectant l'admissibilité proposée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement des projets d'immobilisation réalisés par les arrondissements ciblés dans le cadre du programme Quartier intégré, tel que prévu à la programmation du PTI 2019 du Service de la concertation des arrondissements. Les travaux financés par ce règlement constitueront des dépenses en immobilisation. La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans, conformément à la Politique de

capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'implantation du programme Quartier Intégré (QI) dans trois secteurs ciblés est prévu au plan Montréal durable 2016-2020, à l'action 13 du Plan d'action de l'administration municipale - Poursuivre le développement de quartiers viables.
Le programme programme QI répond principalement au 11e objectif de développement durable (ODD) des Nations-Unies (11 - Villes et communautés durables), bien qu'il ait aussi un effet croisé positif sur 8 autres ODD (2- Faim zéro, 3- Bonne santé et bien-être, 13- Mesures relatives à la lutte aux changements climatiques, 16- Paix, justice et institutions efficaces, etc.).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le règlement d'emprunt n'est pas adopté ou s'il est reporté, la réalisation des projets dans le cadre du programme Quartier intégré 2019 pourrait être retardée.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n.a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion au conseil municipal: 15 avril 2019
Adoption du règlement d'emprunt par le conseil municipal: 13 mai 2019
Adoption du règlement d'emprunt par le MAMOT: date à venir
Prise d'effet du règlement d'emprunt: à la date de publication du règlement
Réalisation des projets d'immobilisation: été-automne-hiver 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chloé ROUMAGÈRE
Conseillère en planification

Tél : 514 872-6382
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-13

Jean-Marc BISSONNETTE
cadre en reaffectation

Tél : 514 872-9696
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Guylaine BRISSON
Directrice
Tél : 514 872-4757
Approuvé le : 2019-03-13

Programme Quartier Intégré (QI)

Bilan des résultats des plans d'action QI 2015-2018

Sainte-Marie, Hochelaga et Montréal-Nord (secteur Nord-Est)

***EXTRAIT** - collecte des indicateurs de performance en cours*

Préparé par : Mélina Planchenault
Bureau de la transition écologique et de la résilience
Ville de Montréal

28 février 2019



RÉSULTATS DU PROGRAMME QI 2015-2018

- **Coûts par activités** (5 volets d'amélioration de la qualité de vie)
- **Suivi des dépenses** (PTI ET BF)
- **Résultats des projets financés** dans les trois territoires visés
- **Investissements complémentaires** (partenariats)

CHIFFRES CLÉS **BILAN 2015-2018** PROGRAMME **QUARTIER INTÉGRÉ**

Financement à triple impact

+ 6,5 M$ DISPONIBLE de 2015 à 2019

4 services centraux
3 arrondissements
+ 60 partenaires

5 volets - Qualité de vie

ODD 11 - Villes et communautés durables
Effets significatifs sur 8 des 17 ODD

12 projets

323 000$/moy./projet utilisés

Approche transformative

+ 219 activités
Consolidation du programme RUI
(besoins de milieux triplement vulnérables)

Effet de levier

+ 13 M$ additionnels
+ 10 prix de reconnaissance

MONTANTS PAR QUARTIER/ANNÉE

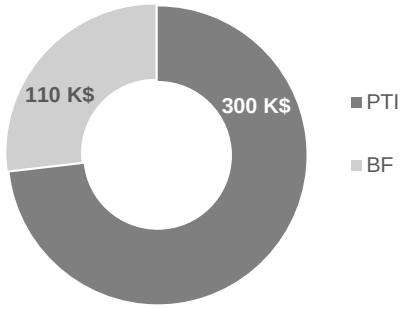

THÉMATIQUES

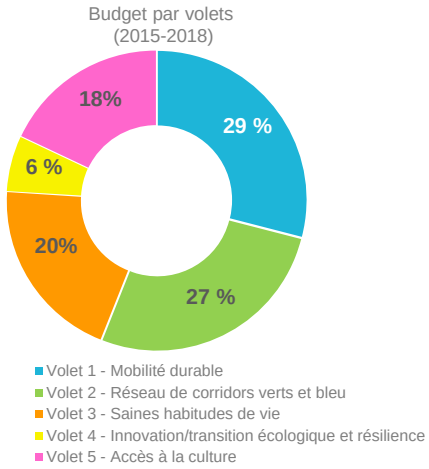

EFFET DE LEVIER COMPLÉMENTAIRE

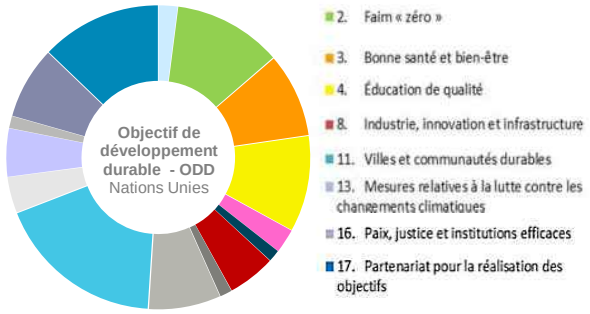

COÛTS PAR ACTIVITÉS DES TROIS TERRITOIRES QI

Sainte-Marie - Hochelaga - Montréal-Nord

Qi 2015 à 2018
Coûts par volets

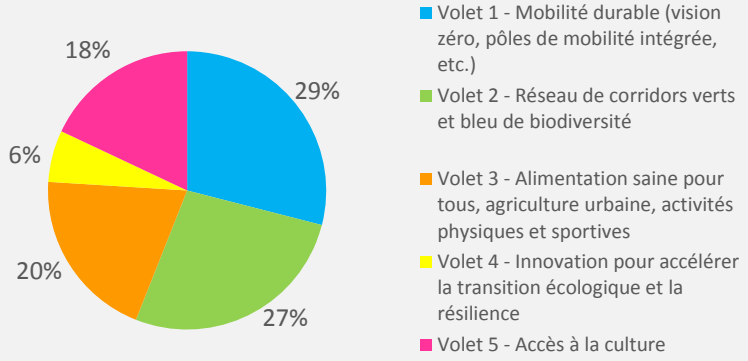

Budget utilisé 2015-2018

3,9 M$

(ventilation des coûts par volets du programme QI)

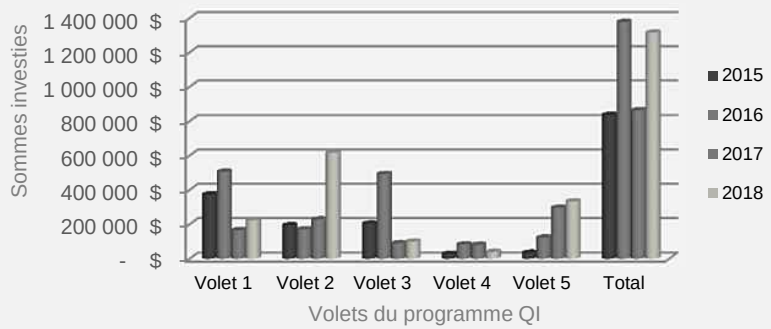

Qi 2015 à 2018
Activités par volets

Nombre d'activités par volets (plans d'action QI 2015-2018)

Projets Qi	VOLET 1 Mobilité durable	VOLET 2 Réseau de corridors verts et bleu de biodiversité	VOLET 3 Alimentation saine pour tous, etc.	VOLET 4 Innovation transition écologique et résilience	VOLET 5 Accès à la culture
Sainte-Marie (4)	16	18	7	9	16
Hochelaga (5)	9	13	8	13	13
Montréal-Nord (1)	16	26	10	29	16
TOTAL	**41**	**57**	**25**	**51**	**45**

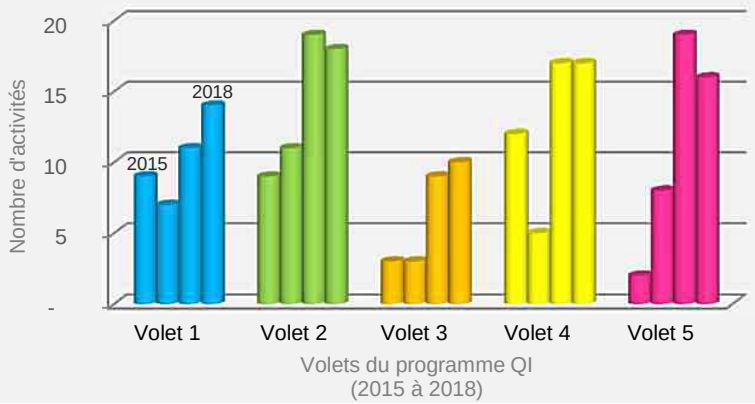

Calculs réalisés selon les données recueillies dans les plans d'action QI 2015 à 2019 pour les trois quartiers concernés. Pour l'année 2018, une estimation a été faite pour le territoire QI de Hochelaga puisque le bilan financier n'a pas encore été déposé

PORTFOLIO DES RÉSULTATS - PROGRAMME QI 2015-2018

SAINTE-MARIE (4 projets Qi)

1 - **Viaducs du CN** (2015)

2 - Aménagement du jardin communautaire St-Eusèbe sur le terrain de April (JIT Macdonald) et de l'agora culturel du parc Walter Stewart - Phases I et II (2016-2018)

3 - **Plan de verdissement et de lutte aux îlots de chaleur** (2018)

4 - **Stratégie de signalisation et diffusion culturelle** des organismes du quartier (2018)

5 - Sécurisation vélo dans Ste-Marie

PROJET 2 : Aménagement du jardin communautaire St-Eusèbe et parc Walter Stewart



HOCHELAGA (6 projets Qi)

1- Place des réceptions

2 - Pôle historique d'Hochelaga 2016-2018 (phase I : Réaménagement de l'entrée de la route verte à l'intersection)

3 - Sécurisation de la rue Dézéry

4 - Réaménagement de l'entrée de la route verte (phase I)

5- Phase II du Lien vert

6- Cyclovia Dézéry – Ontario (2018)

Projet 1 - **Place des réceptions** (avant-après)



MONTRÉAL-NORD (1 projet Qi)

1 - **Projet – « Corridor vert des 5 écoles »**

Le site d'intervention couvre le secteur du Nord-Est dont le territoire des 5 écoles qui connaît des problématiques importantes de sécurité piétonne, d'îlots de chaleur urbain, etc. Le territoire des 5 écoles relève de deux commissions scolaires.

Projet 1 – **Corridor ver**



PROGRAMME QI 2015-2018
SUIVI DES DÉPENSES (PTI et BF)

Principaux constats:

Budgets utilisés à 79% sur la période 2015-2018[1]

- **PTI :** dépensé à 69%
- **BF :** dépensé à 88%

Suivi des dépenses des 3 territoires QI[2]
(2015-2018)

	TOTAL DÉPENSÉ / ANNÉE					
	PTI	% utilisé	**BF**	% utilisé	**Total annuel**	% utilisé
2015	590 898 $	66%	246 713 $	55%	837 611 $	19%
2016	1 018 868 $	113%	313 565 $	70%	1 332 433 $	99%
2017[3]	387 958 $	43 %	466 548 $	141%	854 506 $	92%
2018[1]	844 987 $	55 %	346 409$	105 %	844 987$	80%
Total utilisé /budget global	2 496 303 $	69 %	1 373 235$	88 %	**3 869 537$**	**79%**

Notes: (1) Calculs réalisés selon les données recueillies dans les plans d'action QI 2015 à 2018 pour les trois quartiers concernés.
(2) Les dépenses réduites en 2017 (PTI) sont en partie dues au budget du 375e de Montréal.

.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1187286010

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division du soutien aux projets et aux programmes , -
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 900 000 $ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme Quartier intégré (QI) pour l'année 2019.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1187286010 - Quartier intégré VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-13

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 900 000 $ AFIN DE FINANCER DES PROJETS D'IMMOBILISATIONS RÉALISÉS PAR LES ARRONDISSEMENTS CONCERNÉS DANS LES QUARTIERS HOCHELAGA, MONTRÉAL-NORD ET SAINTE-MARIE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME QUARTIER INTÉGRÉ (QI)

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 900 000 $ est autorisé afin de financer des projets d'immobilisations, notamment l'aménagement de parcs et d'espaces publics, réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme Quartier intégré (QI).

2. Cet emprunt comprend les frais et honoraires d'études et de conception, ceux relatifs à la confection des plans et devis et à la surveillance des travaux, les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant et, le cas échéant, le coût d'acquisition de terrains lorsque requis.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense prévue par le présent règlement.

_____

GDD1187286010

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187286010

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division du soutien aux projets et aux programmes , -
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 900 000 $ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme Quartier intégré (QI) pour l'année 2019.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1187286010 - Rég. emprunt Qaurtier intégré.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Abdelkodous YAHYAOUI
Agent comptable anlayste
Tél : 5148725885

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-15

Françoise TURGEON
Conseiller(ere) budgetaire
Tél : 872-0946
Division : Div. Du Conseil Et Du Soutien Financier-Point De Service Hdv

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.05

2019/04/15 13:00

(1)

Dossier # : 1190649002

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2019-2021, un projet de règlement d'emprunt (fonds 105) autorisant le financement de 73 050 000 $ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens, dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM).

Il est recommandé:
1. d'adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2019-2021, un projet de règlement d'emprunt (fonds 105) autorisant le financement de 73 050 000 $ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM)

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2019-03-19 16:09

Signataire : Serge A BOILEAU

_____

Président
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1190649002

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2019-2021, un projet de règlement d'emprunt (fonds 105) autorisant le financement de 73 050 000 $ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens, dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM).

CONTENU

CONTEXTE

Afin de procéder à la construction de nouveaux réseaux pour ses usagers et à l'enfouissement des fils aériens dans les différents arrondissements, de maintenir en bon état les différents réseaux électriques et de télécommunication, la Commission des services électriques de Montréal réalise différents travaux d'immobilisation. Ces travaux visent le maintien et le prolongement du réseau. Ils sont jugés prioritaires parce qu'ils sont directement reliés à l'obligation de distribution et de télécommunication par les usagers du réseau de la CSEM.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CM18 1164 - 18 septembre 2018 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 70 250 000 $ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrain ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent rapport vise l'autorisation d'un règlement d'emprunt d'une valeur de 73 050 000 $ pour réaliser des travaux d'enfouissement et de déplacement des fils et de maintien du réseau de conduits souterrains de la CSEM. L'obtention de ce règlement d'emprunt permettra à la Commission des services électriques de mener à terme la programmation prévue pour l'année 2019-2021.

JUSTIFICATION

Le présent règlement permettra d'octroyer des contrats rapidement et de répondre aux besoins des usagers ainsi que de réaliser plusieurs projets majeurs jugés prioritaires pour les usagers de la CSEM dans le cadre du Programme des dépenses d'immobilisation.

Les principaux travaux relatifs au présent règlement d'emprunt sont les suivants:
- Prolongement du réseau de conduits souterrains existants;
- Modifications et ajouts au réseau de conduits souterrains;
- Construction de nouveaux réseaux de conduits souterrains pour de nouveaux développements résidentiels;
- Construction de réseaux d'éclairage

Pour les détails concernant les principaux projets visés par le présent dossier, voir la note en pièce jointe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux d'immobilisation qui seront réalisés par la Commission des services électriques figurent au projet de programme triennal d'immobilisation 2019-2021.
a présente dépense est assumée par la Ville Centrale et remboursée à l'aide des redevances payées par les usagers et utilisateurs du réseau de la CSEM.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'autorisation du règlement d'emprunt permettra de répondre efficacement aux besoins de ses usagers dans les délais impartis par l'Obligation de rendre à leurs clients et abonnés les services électriques et de télécommunications.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il faut noter que les travaux faisant l'objet du présent règlement d'emprunt ont été coordonnés avec les Services des infrastructures, du transport et de l'environnement et les arrondissements concernés pour les travaux de nature locale ou dans le cas des contrats généraux (mineur et intermédiaire), ils le seront dès l'identification précise du site de l'intervention.
De plus, pour l'ensemble des travaux, le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement ou l'arrondissement et la CSEM verront à coordonner les interventions lorsque l'échéancier et l'emplacement des travaux seront établis.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion du règlement d'emprunt au conseil municipal (avril 2019)
Adoption du règlement d'emprunt au conseil municipal (mai 2019)
Approbation des octrois de contrats au conseil d'administration d la CSEM (après l'entrée en vigueur du règlement)
Sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Tassadit NAHI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie - Ext DAGENAIS
Adjointe administrative au président

Tél : 514 384-6840
Télécop. : 514 384-7298

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-18

Serge A BOILEAU
Président

Tél : 514-384-6840
Télécop. : 514 384-7298

Commission des services électriques de Montréal

NOTE

Expéditeur : **Monsieur Marc-André Baillargeon**
Directeur – Conception, devis et normalisation

Date : **Le 12 mars 2019**

Objet : **Règlement d'emprunt**

En référence au dossier, les travaux relatifs en partie au PTI 2019/2021 sont les suivants :

Projets d'enfouissement de fils (projets intégrés)	
• Griffintown (lot 3C)	1 750 000 $
• Griffintown (lot 4B)	2 500 000 $
• Griffintown (lot 9)	1 500 000 $
• Laurentien / Lachapelle (phase 2)	5 500 000 $

Projets de modifications et d'additions au réseau de conduits	
• Ontario (Nicolet/ Bourbonnière + Jeanne- d'Arc / Pie IX)	2 500 000 $
• Réaménagement Square Philips **(projet intégré)**	4 000 000 $
• SRB Pie IX (Everett / Bélair) **(projet intégré)**	2 000 000 $
• Alimentation du poste HQ Saraguay (corridor d'énergie)	2 800 000 $
• Durocher (Ogilvy / Jarry)	1 500 000 $
• Queen-Mary (Côte-des-Neiges / Decelles) **(projet intégré)**	1 000 000 $
• Cavendish est (St-Jacques/Monkland)	2 500 000 $
• Avenue des Pins (du Parc / St-Denis) **(projet intégré)**	4 500 000 $
• Marseille (Viau / Assomption)	2 500 000 $
• Assomption (Marseille / Sherbrooke)	2 000 000 $
• Griffintown (lot 8) **(projet intégré)**	400 000 $
• Quadrilatère : Everett, Bélair, 21e avenue et Provencher	3 000 000 $
• St-François-Xavier (St-Antoine / St-Jacques) **(projet intégré)**	500 000 $
• De Maisonneuve (Alexandre de Sève / Papineau) **(projet intégré)**	2 000 000 $

• (2) Contrats généraux intermédiaires Les projets sont définis en fonction des besoins ponctuels et des urgences des usagers	14 000 000 $

• (2) Contrats généraux mineurs (est et ouest) Les projets sont définis en fonction des besoins ponctuels et des urgences des usagers	13 000 000 $

• (1) Contrat général mineur (feux de signalisation) Les projets sont définis en fonction des besoins identifiés avec les autorités compétentes de la ville	3 600 000 $

Total :	**73 050 000 $**

Il est important de noter que la présente liste est à titre informatif en vertu de l'information disponible en date de la préparation de la présente demande de règlement d'emprunt.

Marc-André Baillargeon, ing.
Directeur
Division Conception, devis et normalisation

MAB/sd

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1190649002

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Objet :	Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2019-2021, un projet de règlement d'emprunt (fonds 105) autorisant le financement de 73 050 000 $ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens, dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM).

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1190649002 - Conduits souterrains-VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-19

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 73 050 000 $ POUR DES TRAVAUX GÉNÉRAUX DE MODIFICATIONS ET D'ADDITIONS AU RÉSEAU MUNICIPAL DE CONDUITS SOUTERRAINS AINSI QUE DE TRAVAUX RELIÉS À L'ENFOUISSEMENT DES FILS AÉRIENS DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE MONTRÉAL, SOUS LA SURVEILLANCE DE LA COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES DE MONTRÉAL

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 73 050 000 $ est autorisé pour le financement de travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement de fils aériens dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal.

2. Cet emprunt comprend les frais et honoraires d'études et de conception, ceux relatifs à la confection des plans et devis et à la surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements doit être de 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

_____

GDD1190649002

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale

Dossier # : 1190649002

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Objet :	Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2019-2021, un projet de règlement d'emprunt (fonds 105) autorisant le financement de 73 050 000 $ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens, dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1190649002-Information comptable.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Tassadit NAHI
Agente de gestion des ressources financières
Tél : (514) 872-3087

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-20

David MARCAURELLE
conseiller(ere) en planification budgetaire
Tél : 514 872-4529
Division : Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.06

2019/04/15
13:00

(2)

Dossier # : 1186907001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Projets urbains
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 038 000 $ afin de financer les travaux de réaménagement des abords de l'hôtel de ville de Montréal, lesquels constituent la première phase de travaux du projet de mise en valeur de la Cité administrative.

Il est recommandé :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 038 000 $ afin de financer les travaux de réaménagement des abords de l'hôtel de ville de Montréal ».

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-03-29 13:37

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1186907001**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Projets urbains
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 038 000 $ afin de financer les travaux de réaménagement des abords de l'hôtel de ville de Montréal, lesquels constituent la première phase de travaux du projet de mise en valeur de la Cité administrative.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a identifié la requalification des abords de l'autoroute Ville-Marie comme l'un des projets prioritaires et d'envergure à mettre en oeuvre. En regroupant un ensemble d'interventions sous un grand projet nommé Secteur Champ-de-Mars, la Ville souhaite définir un cadre urbain attrayant et de grande qualité qui permettra de poursuivre le recouvrement de l'autoroute Ville-Marie, et ce, en reliant la ville ancienne (secteur du Vieux-Montréal) à la ville moderne (centre-ville). Plus précisément le secteur Champ-de-Mars regroupe les projets de réaménagement du square Viger, d'aménagement de la place des Montréalaises ainsi que de mise en valeur de la Cité administrative.
Avec le projet de mise en valeur de la Cité administrative, l'administration municipale souhaite voir émerger un projet d'envergure, innovant sur le plan de la vie collective, qui repositionne la Cité administrative sur le plan symbolique, pour en faire une destination d'exception pour une diversité de publics. Ce projet doit aussi démontrer la grande expertise de la Ville en matière de conservation et de mise en valeur du patrimoine et d'aménagement. Il doit aussi rehausser la qualité de la vie urbaine.

La planification du projet de mise en valeur de la Cité administrative a été initiée en 2014. Une analyse historique, paysagère et urbaine, de même qu'un plan préliminaire de mise en valeur du grand ensemble que forme la Cité administrative ont été réalisés en 2014-2016. La proposition a été élaborée en étroite concertation avec les unités administratives impliquées, de même qu'avec le ministère de la Culture et communications du Québec (MCC), le territoire étant assujetti à la Loi sur le patrimoine culturel.

Ce premier exercice de planification a permis de poser les fondements du projet de réaménagement de la place Vauquelin (projet 36207), inaugurée en 2017, un legs des célébrations du 375e anniversaire de Montréal. La qualité exceptionnelle de ce nouvel aménagement et son exemplarité en matière d'accessibilité universelle établissent dorénavant des standards très élevés pour la Cité administrative.

La première phase de travaux du projet de mise en valeur de la Cité administrative concerne les travaux prioritaires aux abords de l'hôtel de ville. Ces travaux prioritaires doivent être livrés en 2022, soit en même temps que la réouverture de l'hôtel de ville à la suite des travaux de restauration et de mise aux normes réalisés par le Service de la

gestion et de la planification immobilière (SGPI). Ils permettront aussi de relier la place des Montréalaises à la place Vauquelin par les aménagements qui seront réalisés sur le Champ-de-Mars. Ces travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisation 2019-2021 sous la fiche de projet 36207-36213, mais ne concernent que le projet 36213, soit la mise en valeur de la Cité administrative.

La première phase de travaux comprend notamment :

- Le réaménagement des parterres de l'hôtel de ville en bordure des rues Notre-Dame et Gosford;
- Le réaménagement d'une partie de l'esplanade du Champ-de-Mars située derrière l'annexe de l'hôtel de ville et au-dessus des locaux situés en souterrain;
- Le réaménagement de la zone prévue pour l'atterrissage de la passerelle de la place des Montréalaises afin de raccorder cette dernière à la place Vauquelin;
- L'intégration, sur un nouveau support, de la Déclaration contre la discrimination raciale;
- Le réaménagement du trottoir ouest de la rue Gosford;
- Le déplacement et la mise à niveau de certaines infrastructures (RTU et aqueduc).

Le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) agit à titre de service requérant du projet. Dans le présent dossier, le Service des grands parcs, du mont Royal et des sports (SGPMRS) agit à titre de service exécutant et est appuyé par le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR), l'arrondissement de Ville-Marie et des firmes externes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1403 - 28 novembre 2018 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale).
CG18 0555 - 25 octobre 2018 - Accorder un contrat à Pomerleau inc. pour des services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 12 675 350,34 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16961 (2 soum.)

CM18 1126 - 17 septembre 2018 - Accorder un contrat de services professionnels à Lemay CO inc. et SNC Lavalin inc., équipe lauréate du concours « Place des Montréalaises, concours international d'architecture de paysage pluridisciplinaire », pour la conception détaillée, l'élaboration des plans et du cahier des charges ainsi que le suivi et la surveillance de chantier, pour une somme maximale de 7 540 611,23 $, taxes et contingences incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

CE17 1455 - 16 août 2017 - Adoption du plan d'action en patrimoine 2017-2022.

CG15 0514 - 20 août 2015 - Adoption d'un règlement autorisant un emprunt de 9 100 000 $ afin de financer les travaux de réaménagement de la place Vauquelin et des abords de l'hôtel de ville réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016

CG15 0509 - 20 août 2015 - Adoption d'un règlement autorisant un emprunt de 31 700 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement d'une place publique aux abords du métro Champ-de-Mars

CE14 0639 - 23 avril 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Groupe CHB-

IBI inc. pour une étude comprenant la documentation, l'analyse, la caractérisation et la formulation d'orientations de mise en valeur de la Cité administrative pour une somme maximale de 65 882,97 $, taxes incluses - Dépense totale de 73 023,87 $, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation (14-1320) - (5 soumissionnaires).

CG13 0347 - 29 août 2013 - Adoption du *Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montré al* .

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à recommander l'adoption d'un règlement d'emprunt de 10 038 000 $ pour financer la première phase de travaux du projet de mise en valeur de la Cité administrative.
Les dépenses qui seront financées par le règlement couvriront notamment :

- les services professionnels dont ceux d'études, de conception, de confection des plans et devis d'exécution, d'assistance technique et de surveillance des travaux;
- les travaux d'infrastructures et d'aménagement des surfaces;
- l'habillage des chantiers et les communications info-travaux;
- les contingences et les incidences.

JUSTIFICATION

L'entrée en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses reliées à la première phase des travaux du projet de mise en valeur de la Cité administrative. Ces travaux permettent à la Ville de poursuivre les efforts entrepris pour rehausser le prestige du Vieux-Montréal et améliorer la qualité de la vie urbaine et la vitalité économique de la vieille ville et, plus largement, de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent règlement de compétence municipale vise un emprunt de 10 038 000 $ afin de financer la première phase des travaux de la Cité administrative prévue à la programmation du PTI 2019-2021. Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.
La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans conformément à la Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

Étant donné la priorité accordée à ces travaux, le présent règlement ne vise qu'à financer les travaux non subventionnés dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) et la Ville de Montréal.

Tel que prévu à l'article 185.0.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4) comme les travaux concernent le réaménagement du domaine public dans le secteur désigné comme le centre-ville, cette dépense est entièrement assumée par la ville-centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les orientations guidant le projet de mise en valeur de la Cité administrative et plus largement du domaine public du Vieux-Montréal visent l'amélioration de la convivialité des

lieux et l'utilisation de matériaux durables et faciles à entretenir, tout en tenant compte des qualités patrimoniales du lieu. Ces orientations vont dans le sens des objectifs du plan Montréal durable 2016-2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence des crédits visés par ce règlement d'emprunt empêcherait la livraison des aménagements aux abords de l'hôtel de ville à temps pour sa réouverture prévue à l'été 2022.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est associée au présent dossier. Une stratégie de communication sera toutefois élaborée préalablement à la mise en oeuvre des travaux, durant ceux-ci, et lors de l'inauguration du réaménagement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Passage au comité exécutif : 10 avril 2019
Avis de motion au conseil municipal : 15 avril 2019
Adoption du règlement d'emprunt au conseil municipal : 13 mai 2019
Approbation du règlement par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation : été 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie MOTA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

Steve BILODEAU BALATTI, 18 février 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maude BARABÉ
Conseillere en Amenagement

Tél : 514 872-2054
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-14

Louis-Henri BOURQUE
Chef de division - Projets urbains

Tél : 514.872.5985
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis-Henri BOURQUE
Directeur de l'urbanisme par intérim
Tél : 514.872.5985
Approuvé le : 2019-03-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2019-03-28


RUE SAINT-ANTOINE
RUE SAINT-LAURENT
RUE GOSFORD
RUE NOTRE-DAME

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1186907001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Projets urbains
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 038 000 $ afin de financer les travaux de réaménagement des abords de l'hôtel de ville de Montréal, lesquels constituent la première phase de travaux du projet de mise en valeur de la Cité administrative.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1186907001 - Abords Hôtel de Ville-VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-21

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 10 038 000 $ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DES ABORDS DE L'HÔTEL DE VILLE DE MONTRÉAL

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 10 038 000 $ est autorisé afin de financer les travaux de réaménagement des abords de l'hôtel de ville de Montréal.

2. Cet emprunt comprend les frais et honoraires d'études et de conception, ceux relatifs à la confection des plans et devis et à la surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1186907001

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1186907001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Projets urbains
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 038 000 $ afin de financer les travaux de réaménagement des abords de l'hôtel de ville de Montréal, lesquels constituent la première phase de travaux du projet de mise en valeur de la Cité administrative.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Projet 36213_GDD 1186907001.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie MOTA
Agente comptable analyste
Tél : 514-868-3837

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-25

Pascal-Bernard DUCHARME
Chef de section
Tél : 514-872-2059
Division : Conseil et Soutient Financier - Point Serv. Développement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.01

2019/04/15
13:00

(1)

Dossier # : 1197235002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 50 300 000 $ pour le financement de travaux de réfection et d'amélioration des équipements sportifs.

Il est recommandé :
1. D'adopter le règlement autorisant un emprunt de 50 300 000 $ pour le financement de travaux de réfection et d'amélioration des équipements sportifs.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-02-28 09:35

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197235002**
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 50 300 000 $ pour le financement de travaux de réfection et d'amélioration des équipements sportifs.

CONTENU

CONTEXTE

Le 24 novembre 2014, la Ville a adopté sa Politique du sport et de l'activité physique. La Ville doit plus que jamais développer l'offre de services à la population montréalaise en sport et en activité physique et rendre ses installations sportives sécuritaires, efficientes et attrayantes pour les usagers. Ainsi, plusieurs projets sont prévus au PTI 2019-2021 du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) pour l'amélioration des équipements sportifs.
Parmi eux la construction d'un nouveau bâtiment pour le centre récréatif Gadbois (CRG), situé sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest et l'aménagement d'un terrain extérieur de soccer-football synthétique au Complexe sportif Marie-Victorin (CSMV), situé à cheval sur les territoires des arrondissements de Montréal-Nord et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

1. Le CRG : Équipement sportif qui figure parmi les plus importants centres sportifs de Montréal avec une superficie de 20 608 m^2, construit par phase de 1960 à 1980. Sa vocation locale et supra locale lui permet d'accueillir les résidents du Sud-Ouest ainsi que l'ensemble des Montréalaises et Montréalais.

La reconstruction de l'échangeur Turcot a plusieurs incidences sur le paysage de l'arrondissement du Sud-Ouest. La Ville de Montréal a pris le parti de profiter de cette occasion pour revoir le réaménagement du pôle Gadbois autour du CRG. Les défis sont nombreux, mais à terme, le projet du pôle Gadbois créera un aménagement urbain de grande qualité, consolidant ainsi l'attrait du CRG.

Dans ce contexte, la modernisation du CRG est une condition sine qua none de réussite du projet, maintes fois mentionnée lors de la consultation publique pour le Plan de développement urbain, économique et social (PDUES 2016-2018) pour la revitalisation des quartiers autour de l'échangeur Turcot. Par conséquent, la Ville a engagé en 2018 une

réflexion sur la faisabilité de plusieurs scénarios visant la modernisation du CRG, allant de la rénovation majeure à une éventuelle reconstruction partielle sur le site.

2. Le CSMV: En 2010, un centre sportif a été construit sur un terrain appartenant au Collège d'enseignement général et professionnel Marie-Victorin, situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, dans les arrondissements de Montréal-Nord et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. Le centre comprend notamment des terrains de soccer intérieurs, un gymnase double, des salles polyvalentes, un centre d'entraînement, un comptoir restaurant et une boutique d'article de sports.

En 2016, la Ville fait l'acquisition de tous les droits détenus relatifs à ce centre et un droit d'usufruit d'une durée de 30 ans sur des terrains extérieurs. Lors de cette entente d'usufruit, la Ville de Montréal s'est engagée à aménager un terrain extérieur de soccer-football en revêtement synthétique éclairé au CSMV. Cet aménagement doit être complété au plus tard le 31 décembre 2019. Les travaux liés à l'infrastructure du terrain sont en cours de réalisation et ceux-ci sont financés via le règlement d'emprunt 17-050. Un appel d'offres pour l'installation du revêtement synthétique sera lancé sous peu. Les travaux seront finalisés à la fin de l'été, ce qui permettra à la Ville de respecter l'échéance du 31 décembre 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1403	28 novembre 2018	Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)
CM18 0839	18 juin 2018	Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 6 400 000 $ pour le financement de travaux de réfection et d'amélioration des équipements sportifs relevant de la compétence du conseil de la Ville de Montréal (17-050) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 7 950 000 $.
CM17 0493	25 avril 2017	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 6 400 000 $ pour le financement de travaux de réfection et d'amélioration des équipements sportifs relevant de la compétence du conseil de la Ville de Montréal.
CM16 1076	26 septembre 2016	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert du Centre d'activités physiques et communautaires de l'Est (CAPCE) les droits détenus dans une emphytéose, pour la somme de 18 500 000 $ et obtenir un droit d'usufruit en faveur de la Ville pour une durée de 30 années.
CM14 1123	24 novembre 2014	Adopter la Politique du sport et de l'activité physique ainsi que ses orientations et priorités d'action découlant de la consultation publique tenue en 2012-2013 et du Sommet Montréal physiquement active de mai 2014.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but de faire adopter un projet de règlement d'emprunt de 50 300 000 $ afin de financer des travaux de réfection et d'amélioration des équipements sportifs.

JUSTIFICATION

1. CRG: En raison du degré de vétusté, des travaux majeurs sont nécessaires afin de :

- Assurer une cohérence entre l'aménagement du pôle Gadbois, la mise aux normes des arénas et les aménagements intérieurs du CRG et renforcer l'intégration entre les trois projets;
- Mettre définitivement un frein au vieillissement des installations du CRG;
- Offrir des lieux sécuritaires, fonctionnels, conformes aux règlements et politiques en vigueur et universellement accessibles;
- Répondre adéquatement aux besoins des clientèles récréatives, sportives et compétitives;
- Permettre aux citoyens d'accéder à un lieu attrayant de pratique sportive, adéquatement équipé et stimulant.

2. CSMV : L'aménagement d'un terrain synthétique est une des conditions de la Ville associée à l'usufruit consenti à la Ville par le Cégep Marie-Victorin pour l'ensemble des terrains extérieurs. Les vérifications diligentes réalisées dans le cadre de l'acquisition du Complexe Marie-Victorin par la Ville, ont permis de constater que des travaux de mise aux normes étaient nécessaires.

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au SGPMRS d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation de ces projets.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Afin de s'assurer de la mise en œuvre des projets susmentionnés et de dépenser les budgets en immobilisations qui lui sont consacrés au PTI 2019-2021, l'adoption d'un règlement d'emprunt d'une valeur de 50 300 000 $ est requise. Ce règlement d'emprunt sera à la charge des citoyens de la Ville centrale, et la période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans.
Le budget accordé aux projets de développement d'installations sportives se chiffre à 67 500 000 $, toutefois la somme de 2 200 000 $ consentie pour les années 2019 et 2020 au PTI 2018-2020 est déjà incluse au règlement d'emprunt 17-050. Un règlement distinct sera adopté pour les autres projets prévus au PTI 2019-2021.

La somme inscrite ci-dessous correspond au PTI adopté pour les années 2019-2021:

Budget autorisé	2019	2020	2021
38370 Projets de développement d'installations sportives	19 640 000 $	22 860 000 $	25 000 000 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier décisionnel est en lien avec l'orientation du plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal, soit d'améliorer l'accès aux services et aux équipements culturels, sportifs et de loisirs et de lutter contre les inégalités.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation des projets identifiés aura un impact positif sur la qualité et l'attractivité de ces deux équipements sportifs, lesquels sont parmi les plus achalandés de la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion par le conseil municipal : 25 mars 2019

- Adoption du règlement d'emprunt par le conseil municipal : 15 avril 2019
- Approbation du règlement d'emprunt par le gouvernement du Québec : mai - juin 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Maryse CANUEL)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roberto RODRIGUEZ GONZALEZ
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-2656
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-18

Christine LAGADEC
C/d orientations, événements, équipements, pratique sportive

Tél : 514-872-4720
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc DENIS
Directeur des sports
Tél : 514-872-0035
Approuvé le : 2019-02-21

Louise-Hélène LEFEBVRE
Directrice
Tél : 514-872-1456
Approuvé le : 2019-02-26

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1197235002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 50 300 000 $ pour le financement de travaux de réfection et d'amélioration des équipements sportifs.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1197235002 - Développement d'équipements sportifs VF.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-20

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 50 300 000 $ POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX DE RÉFECTION ET D'AMÉLIORATION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 50 300 000 $ est autorisé pour le financement de travaux de réfection et d'amélioration d'équipements sportifs tels que le Complexe récréatif Gadbois et le terrain sportif extérieur du Complexe sportif Marie-Victorin.

2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD 1197235002

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197235002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 50 300 000 $ pour le financement de travaux de réfection et d'amélioration des équipements sportifs.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Virement crédit - GDD 1187235002.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Maryse CANUEL
Agent(e) comptable analyste
Tél : 514 868-4439

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-23

François FABIEN
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-0709
Division : Service des finances
Conseil et soutien financier - Point de service Brennan

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.02

2019/04/15
13:00

(1)

Dossier # : 1190643002

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division du droit public et de la législation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) afin de mettre en oeuvre la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (2017, chapitre 27).

Il est proposé:
D'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) afin de mettre en oeuvre la Loi favorisant la surveillances des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (2017, chapitre 27).

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-02-22 15:10

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1190643002**

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division du droit public et de la législation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) afin de mettre en oeuvre la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (2017, chapitre 27).

CONTENU

CONTEXTE

Le 1er décembre 2017, le gouvernement du Québec adoptait la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (2017, chapitre 27) (Loi). Notamment, cette Loi institue l'Autorité des marchés publics chargée de surveiller l'ensemble des contrats des organismes publics, incluant les organismes municipaux et d'appliquer les dispositions de la Loi sur les contrats des organismes publics concernant l'inadmissibilité aux contrats publics, l'autorisation préalable à l'obtention d'un contrat public ou d'un sous-contrat public et les rapports de rendement des contractants relativement à l'exécution d'un contrat. Pour la Ville de Montréal, c'est le Bureau de l'Inspecteur général qui exercera la majeure partie des pouvoirs confiés à l'Autorité eu égard à l'examen de la conformité du processus d'adjudication, d'attribution ou d'exécution d'un contrat.
Les contrats visés par cette Loi sont les contrats pour l'exécution de travaux ou pour la fourniture d'assurance de matériel, de matériaux ou de services comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande publique de soumissions. À ce jour, ce seuil minimal est établi au montant de 101 100 $.

Cette Loi vient également introduire de nouveaux articles dans la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) qui impliquent des changements dans les pratiques en matière de sollicitation des marchés. Elle oblige les municipalités à publier un avis d'intention avant de conclure certains contrats de gré à gré et à se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes qui sont formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat. À cet effet, la Ville de Montréal doit, d'ici le 25 mai 2019, se doter d'une telle procédure lui permettant de recevoir et de traiter de façon équitable les plaintes formulées.

La Loi fait donc référence à deux personnes ayant un rôle-clé: le dirigeant et la personne responsable des plaintes. La personne responsable des plaintes est celle qui sera désignée par la municipalité pour recevoir et traiter les plaintes et adopter la procédure en conséquence. À la Ville de Montréal, il est souhaité qu'il y ait qu'une procédure unique et que le seul responsable soit le contrôleur général. À noter que cette désignation ne fait pas l'objet du présent dossier.

Le présent sommaire décisionnel vise la deuxième personne clé prévue dans la Loi, soit le dirigeant, dont le rôle est notamment de recevoir du Bureau de l'Inspecteur général les recommandations de ce dernier concernant le processus d'adjudication ou d'attribution d'un contrat, l'exécution d'un contrat ou la gestion contractuelle de l'organisme. Or, en vertu de l'article 33 de la Loi, le dirigeant, lorsqu'il est question d'un organisme municipal, correspond au conseil de celui-ci. Ainsi, à la Ville de Montréal, il y a un dirigeant par instance. Toutefois, il est possible pour chaque conseil de déléguer tout ou partie des fonctions qui lui sont dévolues au comité exécutif ou au directeur général ou, à défaut, à l'employé occupant les plus hautes fonctions de l'organisme.

Ainsi, pour tout processus d'adjudication ou d'attribution d'un contrat relevant de la compétence du conseil de la ville, il est recommandé d'adopter un règlement prévoyant la délégation au comité exécutif de toutes les fonctions qui, selon la Loi, sont dévolues au dirigeant de l'organisme municipal. Suivant cette délégation au comité exécutif, ce dernier verra à déléguer, via le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004), ces mêmes fonctions au directeur général. Cette délégation du comité exécutif au directeur général fait l'objet d'un autre sommaire décisionnel (1190643003). À noter que la disposition offrant la possibilité de déléguer la fonction de dirigeant au directeur général est en vigueur depuis le 1er décembre 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à adopter un règlement déléguant au comité exécutif les pouvoirs dévolus au dirigeant par la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (2017, chapitre 27), et ce, pour assurer une meilleure fluidité dans le déroulement des mécanismes qui y sont prévus.

JUSTIFICATION

Compte tenu du fait qu'il est possible que les nouveaux mécanismes prévus par la Loi fassent en sorte que les instances municipales soient plus fréquemment interpellées par le Bureau de l'Inspecteur général, l'adoption de ce règlement est nécessaire pour assurer une meilleure fluidité dans le déroulement des opérations. Notamment, l'Inspecteur général pourrait avoir à s'adresser au dirigeant pour convenir d'une période plus longue pour lui permettre d'analyser une plainte, comme le prévoit la Loi. S'il était nécessaire de saisir le conseil de la ville pour obtenir cet accord, le processus contractuel alors en cours serait considérablement retardé.
À cette fin, il est proposé d'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) afin de mettre en oeuvre la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (2017, chapitre 27). Il est recommandé que ce règlement soit en vigueur au moment où les dispositions concernant le mécanisme de traitement des plaintes entrera en vigueur, soit le 25 mai 2019.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette délégation n'a aucun impact quant à l'imputation des dépenses liées à l'exercice des activités qui y sont liées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les fonctions dévolues par la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (2017, chapitre 27) au dirigeant de l'organisme municipal devront être exercées par le conseil de la ville pour tout processus d'adjudication ou d'attribution d'un contrat relevant de sa compétence dans la mesure où aucun règlement de délégation n'est adopté.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du règlement et publication du règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Alain BOND, Direction générale
Dean GAUTHIER, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Alain BOND, 22 février 2019
Dean GAUTHIER, 21 février 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Evelyne GÉNÉREUX
Avocat(e) 1

Tél : 514-872-8594
Télécop. : 514 872-1675

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-21

Marie-Andrée SIMARD
Chef de division du Droit contractuel

Tél : 514 872-8323
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Patrice GUAY
Directeur de service et avocat en chef de la Ville

Tél : 514 872-2919
Approuvé le : 2019-02-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Patrice GUAY
Directeur de service et avocat en chef de la Ville

Tél : 514 872-2919
Approuvé le : 2019-02-22

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU COMITÉ EXÉCUTIF (03-009)

Vu l'article 33 de la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (2017, chapitre 27);

Vu l'article 34 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du ....., le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. L'article 1 du Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) est modifié par l'ajout, après le paragraphe 18°, du paragraphe suivant :

« 19° l'exercice des fonctions qui, selon la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (2017, chapitre 27), sont dévolues au dirigeant de l'organisme municipal à l'égard de tout processus d'adjudication ou d'attribution d'un contrat. ».

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXXX.

GDD : 1190643002

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.03

2019/04/15
13:00

(1)

Dossier # : 1197796004

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales » afin de verser en 2019 (remises 2018) des subventions totales non récurrentes de 1 101 115 $ aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement du Plateau - Mont-Royal et réserver une somme de 122 346 $ visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants implantées sur le territoire de cet arrondissement

Il est recommandé au comité exécutif :
1- de réserver une somme de 122 346 $ pour le volet « Besoins complémentaires » du Fonds de dynamisation des rues commerciales visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants des artères traditionnelles de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et d'effectuer le transfert de cette somme à cet arrondissement.

Il est recommandé au conseil municipal:

1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales » afin de verser des subventions totales non récurrentes de 1 101 115 $ aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-03-01 15:13

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197796004**
Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales » afin de verser en 2019 (remises 2018) des subventions totales non récurrentes de 1 101 115 $ aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement du Plateau - Mont-Royal et réserver une somme de 122 346 $ visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants implantées sur le territoire de cet arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

Le 3 décembre 2010, à la suite de l'augmentation des tarifs des parcomètres dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et après des discussions avec les représentants des sociétés de développement commercial (SDC) de ce territoire, l'Administration a proposé de mettre en place un fonds visant essentiellement à permettre le déploiement de moyens additionnels pour atténuer les impacts négatifs découlant de cette décision. La proposition vise tout particulièrement les parcomètres sur le réseau artériel qui, de l'avis même des représentants des commerçants, devraient être au même tarif que sur le réseau local pour plus de cohérence considérant que les rues s'entrecroisent.
Conséquemment, le 21 mars 2012, le comité exécutif approuvait la création du fonds de dynamisation des rues commerciales (le « Fonds ») . Cette décision implique que les revenus nets supplémentaires générés à la suite à l'augmentation des tarifs sur le réseau artériel sont versés dans ce fonds servant à la vitalité économique des SDC et des regroupements de gens d'affaires de l'arrondissement.

Le Fonds est subdivisé en trois volets :

· Volet I - Soutien aux SDC
· Volet II - Aménagement du domaine public
· Volet III - Besoins complémentaires

Les sommes sont d'abord versées à la Ville de Montréal par la Société en commandite Stationnement de Montréal, organisme responsable de la perception et de la gestion des parcomètres pour la Ville de Montréal. À chaque début d'année, le calcul de la somme disponible est effectué par le Service des finances sur la base des revenus nets supplémentaires de l'année précédente.

Par la suite, une partie des revenus générés de l'année précédente par les parcomètres du réseau artériel peut être versée aux SDC et aux associations de commerçants de

l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

En effet, en vertu de l'article 458.42 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), un conseil municipal peut, par règlement, aux conditions qu'il détermine, accorder aux SDC des subventions pouvant, dans chaque cas, représenter une somme équivalente à la partie des revenus de la SDC prévus à leur budget comme provenant de la cotisation des membres ou une somme n'excédant pas le montant maximum fixé par le règlement. Depuis 2012, suite à une modification réglementaire, le conseil municipal de Montréal est en mesure de verser des subventions financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales aux organismes concernés.

Aussi, depuis 2014, en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal assume la gestion du volet III (Besoins complémentaires), soit la mise en œuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants.

Quant au volet II (Aménagement du domaine public) il n'est pas financé afin de maximiser les sommes disponibles pour les volets I et III destinés aux interventions directes des SDC et des associations de commerçants.

Le Service du développement économique a été mandaté pour assumer la gestion du Fonds en collaboration avec le Service des finances et les autres unités administratives concernées.

Le présent dossier vise à autoriser la répartition des sommes recueillies durant l'année 2018 soit :

- à adopter le règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales »;
- à réserver la somme associée au volet III et à autoriser son virement à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0858 - 18 juin 2018 - Adoption du règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales » (2018 - remises de 2017).
CE18 0928 : 23 mai 2018 - Réserver une somme de 136 489 $ pour le volet « Besoins complémentaires » du Fonds de dynamisation des rues commerciales visant la mise en œuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants des artères traditionnelles de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et d'effectuer le transfert de cette somme à cet arrondissement.

CM17 1050 - 21 août 2017 Adoption du règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales » (2017 - remises de 2016).

CE17 0952 - 31 mai 2017 - Réserver une somme de 103 173 $ pour le volet « Besoins complémentaires » visant la mise en œuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants des artères traditionnelles de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal et d'effectuer le transfert de cette somme à l'arrondissement Le Plateau -Mont-Royal (2017 - remises de 2016).

CM16 0478 - 18 avril 2016 - Adoption du règlement intitulé « Règlement sur les

subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales » (2016 - remises de 2015).

CE16 0336 - 2 mars 2016 - Réserver une somme de 159 317 $ pour le volet « Besoins complémentaires » visant la mise en œuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants des artères traditionnelles de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal et d'effectuer le transfert de cette somme à l'arrondissement Le Plateau -Mont-Royal (2016 - remises de 2015).

CM15 0575 - 28 avril 2015 - Adoption du règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales » (2015 - remises de 2014).

CE15 0493 - 18 mars 2015 - Réserver une somme de 169 032 $ pour le volet « Besoins complémentaires » visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants des artères traditionnelles de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal et d'effectuer le transfert de cette somme à l'arrondissement Le Plateau -Mont-Royal (2015 - remises de 2014).

CE14 0971 - 11 juin 2014 - Approbation d'un projet d'ordonnance modifiant le Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales - Réserver une somme de 58 738 $ pour le volet « Besoins complémentaires » visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants des artères traditionnelles de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et d'effectuer le transfert de cette somme à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. (2014 - remises 2013).

CM14 0183 - 24 février 2014 - Adoption du règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales » (2014 - remises 2013).

CM13 0662 - 4 juillet 2013 - Adoption du règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales » (2013 - remises 2012).

CM12 0405 - 14 mai 2012 - Adoption du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108) » et du règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales » (2012 - remises 2011).

CE12 0394 - 21 mars 2012 - Approbation de la création du Fonds de dynamisation des rues commerciales pour l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal et des règles de gestion s'y rattachant / Mandat à la DUDE pour assumer la gestion de ce fonds en collaboration avec le Service des finances et les autres unités administratives concernées.

DESCRIPTION

À chaque début d'année, le Service des finances est en mesure de préciser le montant disponible dans le Fonds sur la base des revenus nets supplémentaires de l'année précédente. Pour l'année 2019, une somme totale de 1 223 461 $ est disponible. Deux volets du Fonds seront mis en place, soit le volet I « Soutien aux SDC » et le volet III « Besoins complémentaires ».
Dans le cadre du volet I, le règlement faisant l’objet du présent dossier permettra de verser une subvention non récurrente aux SDC de 1 101 115 $ (90 % de l'enveloppe) alors que

pour le volet III, un virement de 122 346 $ (10 % de l'enveloppe) à l'arrondissement servira à la mise en œuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants sur ses différentes rues commerciales.

Les règles propres au Fonds ainsi que les modalités de reddition de compte ont été approuvées par la comité exécutif dans sa décision du 21 mars 2012.

JUSTIFICATION

La mise en place du Fonds permet de contribuer à la vitalité économique des rues commerciales traditionnelles par l'entremise des SDC et des associations volontaires de commerçants dans le contexte d'une augmentation des tarifs des parcomètres. Il permet de créer des conditions plus propices aux affaires par des interventions qui favoriseraient un environnement plus compétitif (accessibilité, expérience des clientèles, mise en valeur commerciale, appartenance au milieu, etc.); il favorise le déploiement de moyens additionnels pour atténuer les impacts négatifs découlant de l'augmentation du tarif des parcomètres sur le réseau artériel de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal; il s'inscrit dans une perspective municipale plus globale favorisant la formule SDC.
Aussi, en participant à l'amélioration des pratiques et à la performance des SDC et des associations volontaires de commerçants, la Ville favorise du même coup le développement d'une offre commerciale complète qui contribue à la vitalité et au rayonnement de Montréal.

Finalement, le versement des subventions demeure conditionnel au respect des exigences documentaires de reddition de compte.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La constitution du Fonds s'appuie sur les **revenus nets** supplémentaires puisqu'il faut soustraire du total les coûts marginaux associés à la croissance des revenus découlant de la modification des tarifs (par exemple, les coûts récurrents reliés notamment à la collecte et au comptage ainsi qu'à l'utilisation de cartes de crédit et des coûts ponctuels engendrés, entre autres, par la programmation des bornes et parcomètres, par la pose de nouvelles étiquettes de tarifs, etc.).
La somme disponible pour le volet I « Soutien aux SDC » est de 1 101 115 $. La répartition entre les SDC est effectuée selon le nombre de membres et le budget des cotisations obligatoires adopté par ces derniers (poids égal à chaque critère). Une règle d'allocation maximale du Fonds limite le montant de la subvention au montant des cotisations obligatoires des membres à leur SDC. La contribution à verser à chacune des SDC serait la suivante :

- Société de développement commercial Carrefour du Plateau-Mont-Royal : 424 833$
- Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent : 445 476 $
- Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis : 165 303 $
- Société de développement commercial Laurier Ouest - Plateau-Mont-Royal : 66 503 $

La somme disponible pour le volet III « Besoins complémentaires » est de 122 346 $ et doit être réservée pour l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en prévision du transfert de cette somme à cet arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En soutenant le dynamisme des artères commerciales situées au cœur des quartiers, la Ville favorise la consommation à proximité des milieux de vie, un élément important au développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts envisagés sont les suivants :
· pouvoir d'attraction accru par le renforcement concurrentiel des secteurs commerciaux ciblés;
· attraction et fidélisation de la clientèle;
· contribution à une plus grande prise en charge par les commerçants de leur développement au sein des SDC et des associations volontaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mars 2019 Avis de motion (Volet I)

- Avril 2019 Adoption du règlement (Volet I)
- Avril 2019 Virement de la portion de 10 % à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (Volet III)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marie Linda LAGUERRE NICOLAS)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luc GUILBAUD-FORTIN, Le Plateau-Mont-Royal
Nathalie ARÈS, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Nathalie ARÈS, 26 février 2019
Luc GUILBAUD-FORTIN, 26 février 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Noémie LUCAS
Commissaire au développement économique

Tél : 514-868-3140
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-25

Josée CHIASSON
Directrice mise en valeur des pôles économiques

Tél : 514-868-7610
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice
Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2019-02-27

FONDS DE DYNAMISATION DES RUES COMMERCIALES DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL

Répartir les sommes entre les SDC et réserver un montant à l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal
Année 2019 (remise 2018)

Enveloppe totale année courante : 1 223 461 $

Volet I – Soutien aux SDC – 1 101 115 $ (90 % de l'enveloppe)

Organisme	**Nombre de cotisants facturés**	**Budget de cotisation**	**Somme à verser pour l'année 2019 (4)**
SDC Carrefour du Plateau Mont-Royal	485 (1)	797 900$ (2)	424 833 $
SDC du Boulevard Saint-Laurent	676 (1)	650 000 $ (2)	445 476 $
SDC Pignons rue Saint-Denis	286 (1)	202 000 $ (2)	165 303$
SDC Laurier Ouest - Plateau-Mont-Royal	109 (1)	84 872 $ (2)	65 503 $
			1 101 115 $

(1) Source : Service des finances, Suivi budgétaire des SDC – Exercice 2018 (Web Focus)
(2) Selon répartition, poids égal 50 % - 50 % nombre de cotisants facturés / budget de cotisation. SDC Carrefour du Plateau-Mont-Royal (39 %), SDC du boulevard Saint-Laurent (40 %), SDC Pignons rue Saint-Denis (15 %), SDC Laurier Ouest – PMR (6 %).

Volet III – Besoins complémentaires – 122 346 $ (10 % de l'enveloppe)

Arrondissement	Somme à réserver et transférer à l'arrondissement pour l'année 2019
Plateau-Mont-Royal	122 346 $

GDD1197796004

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1197796004

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales » afin de verser en 2019 (remises 2018) des subventions totales non récurrentes de 1 101 115 $ aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement du Plateau - Mont-Royal et réserver une somme de 122 346 $ visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants implantées sur le territoire de cet arrondissement

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1197796004 - Subventions SDC Fonds dynamisation 2019.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Annie GERBEAU
Avocate
Tél : 514 872-3093

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-27

Annie GERBEAU
Avocate et Chef de division
Tél : 514 872-3093
Division : Droit fiscal, de l'évaluation et des transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT SUR LES SUBVENTIONS AUX SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL FINANCÉES PAR LE FONDS DE DYNAMISATION DES RUES COMMERCIALES

Vu l'article 458.42 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Une subvention, non récurrente, aux montants indiqués ci-après est accordée aux sociétés de développement commercial suivantes :

1° Société de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal : 424 833 $;

2° Société de développement commercial du Boulevard Saint-Laurent : 445 476 $;

3° Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis : 165 303 $

4° Société de développement commercial Laurier Ouest – Plateau Mont-Royal : 66 503 $.

_____

GDD1197796004

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197796004

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales » afin de verser en 2019 (remises 2018) des subventions totales non récurrentes de 1 101 115 $ aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement du Plateau - Mont-Royal et réserver une somme de 122 346 $ visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants implantées sur le territoire de cet arrondissement

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1197796004-Fonds de dynamisation des artères comm.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie Linda LAGUERRE NICOLAS
Agent comptable Analyste
Tél : (514) 868-8787

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-28

Isabelle FORTIER
conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514-872-9366
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.04

2019/04/15 13:00

(2)

Dossier # : 1188219001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division transport et mobilité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement intitulé «Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage» et le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019)»

Il est recommandé :
conditionnellement à l'adoption d'une résolution déclarant, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, le conseil de la ville compétent quant à l'occupation du domaine public à des fins d'exploitation d'un service de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage :

- d'adopter le Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage;
- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019).

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-03-04 10:22

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 25 mars 2019 Séance tenue le 26 mars 2019	Avis de motion: CM19 0345

Avis de motion et dépôt - Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (18-070)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (18-070) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1188219001
/lc

Valérie PLANTE
_____
Mairesse

Yves SAINDON
_____
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

_____
Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 27 mars 2019

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1188219001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division transport et mobilité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement intitulé «Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage» et le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019)»

CONTENU

CONTEXTE

Il est proposé d'ajouter au projet de Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage un pouvoir permettant au comité exécutif de définir par ordonnance un nombre maximal de véhicules autorisés par permis d'exploitation (pouvoir ajouté à l'article 4).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic BOUCHARD
Conseiller(ere) en amenagement

514 872-6145
Tél :
Télécop. : 000-0000

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1188219001**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division transport et mobilité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement intitulé «Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage» et le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019)»

CONTENU

CONTEXTE

Les services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage (VNILSSA) se développent de plus en plus dans différentes villes à travers le monde. Ces services proposent d'utiliser un vélo ou une trottinette, avec ou sans assistance électrique, pour effectuer un trajet, généralement tarifé à la minute ou à la demi-heure, puis de le stationner sur le domaine public sans ancrage ou en utilisant un support à vélo lorsque le véhicule est muni d'un dispositif d'attache intégré.
Plusieurs fournisseurs ont signifié leur intention d'implanter un tel service à Montréal dès le printemps 2019.

Pour l'instant, la circulation des trottinettes électriques comme celles utilisées pour les services de VNILSSA est interdite sur les chemins publics. Toutefois, le ministre des Transports a signifié son intention de prendre un arrêté ministériel au printemps 2019 afin d'autoriser leur circulation dans le cadre d'un projet-pilote.

L'administration municipale a défini trois principes directeurs pour répondre à l'arrivée de ces nouveaux services de mobilité :
1. Assurer une place pour ces nouveaux services dans l'offre de mobilité montréalaise;
2. Régir l'occupation du domaine public de manière à éviter son encombrement;
3. Responsabiliser les exploitants pour la gestion de leur parc de véhicules.

Dans ce contexte, le présent dossier a pour but de recommander l'adoption de deux règlements :
- le Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage;
- le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019).

L'adoption de ces règlements est conditionnelle à l'adoption d'une résolution déclarant,

conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, le conseil de la ville compétent quant à l'occupation du domaine public à des fins d'exploitation d'un service de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage (dossier 1198219001). À cet effet, le dossier décisionnel 1198219001 est soumis aux instances parallèlement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1539 - Le 17 décembre 2018 - Adopter le règlement intitulé «Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019)» - (18-070).

DESCRIPTION

Le Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage vient régir de la façon suivante ces nouveaux services de mobilité :

- Il institue un régime de permis d'exploitation:

- La période de validité du permis sera d'abord du 22 avril 2019 au 15 novembre 2019;
- Le comité exécutif peut modifier par ordonnance la période de validité du permis;
- Le comité exécutif peut, par ordonnance, contingenter le nombre de permis d'exploitation délivrés;
- L'autorité compétente peut suspendre ou révoquer un permis d'exploitation si l'une des conditions de délivrance ou d'exploitation du permis n'est pas respectée;
- Un régime pénal prévoit une infraction pour quiconque contrevient aux dispositions du Règlement;
- L'exploitant doit transmettre à l'autorité compétente les données relatives au service de VNILSSA qu'il offre et à l'occupation du domaine public qui en découle. La liste des données exigées se trouve à l'annexe C du Règlement et peut être modifiée par ordonnance du comité exécutif;
- Le Bureau Accès Montréal de l'arrondissement de Ville-Marie prendra en charge la délivrance des permis d'exploitation (dossier 1198219002).

- Il identifie les règles relatives au stationnement des VNILSSA. Le Règlement prévoit 3 options de stationnement :

1. Sur la chaussée, dans les zones de dégagement de 5 mètres d'une intersection identifiées à l'annexe A du Règlement;
- L'annexe A peut être modifiée par ordonnance du comité exécutif et sur demande du conseil d'arrondissement;
- Présentement, l'annexe A autorise uniquement le stationnement des VNILSSA dans certaines zones de dégagement identifiées par l'arrondissement de Ville-Marie.

2. Dans une aire dédiée à cette fin (ex.: pôle de mobilité) et identifiée à l'annexe A du Règlement;
- L'annexe A peut être modifiée par ordonnance du conseil exécutif et sur demande du conseil d'arrondissement;
- Présentement, aucune aire dédiée n'est identifiée à l'annexe A.

3. Sur un support à vélos public situé dans le territoire identifié à l'annexe B du Règlement - certains modèles de vélos sont munis d'un dispositif d'attache intégré permettant d'utiliser un support à vélo;
- L'annexe B peut être modifiée par ordonnance du comité exécutif;
- L'annexe B autorise présentement le stationnement des VNILSSA sur les supports à vélos publics dans les 19 arrondissements.

- Il définit les responsabilités de l'exploitant, notamment:

- Déplacer tout véhicule qui a fait l'objet d'un signalement;
- Informer la clientèle des règles de conduite et de stationnement;
- Détenir une police d'assurance en responsabilité civile des entreprises, accordant une protection pour dommages corporels et matériels.

Le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs prévoit les tarifs suivants :

1º pour l'étude d'une demande de permis :	576 $
2º pour la délivrance ou le renouvellement d'un permis d'exploitation et le droit d'occuper le domaine public, selon la période de validité déterminée par ordonnance du comité exécutif :	
a) pour la tranche de 1 à 250 véhicules du même type en service	15 000 $
b) pour la tranche de 251 à 500 véhicules du même type en service	7 500 $
c) pour chaque tranche supplémentaire d'un maximum de 250 véhicules du même type en service qui excède 500 véhicules du même type en service	5 000 $

JUSTIFICATION

L'administration municipale souhaite assurer un meilleur accès aux nouveaux modes de transport à faible empreinte carbone et garantir leur déploiement à Montréal, en intégrant les VNILSSA dans l'offre de services de transports montréalaise. En adoptant le Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage, la Ville poursuit son objectif de réduire la dépendance à l'automobile en proposant une nouvelle solution de mobilité.
Aussi, dans le cadre de la mise en place du Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage, la Ville doit modifier le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) afin d'y insérer les tarifs relatifs à l'étude d'une demande de permis et à la délivrance ou au renouvellement d'un permis d'exploitation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les modifications apportées au Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) permettent d'absorber les dépenses en lien avec les services de VNILSSA et de générer de nouveaux revenus pouvant financer l'aménagement d'aires de stationnement dédiées aux VNILSSA ou à l'installation de supports à vélos.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'adoption du règlement favorise le développement harmonieux des services de VNILSSA, ce qui contribuera à réduire les émissions de gaz à effet de serre en diminuant l'utilisation de la voiture personnelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Ville de Montréal souhaite encourager l'utilisation des modes autres que la voiture personnelle. L'arrivée des VNILSSA assure une offre complémentaire aux transports collectifs, tout en diminuant la pression de l'automobile.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera mise en place en collaboration avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil de la ville du 25 mars 2019 :

- Résolution déclarant, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, le conseil de la ville compétent, jusqu'au 15 avril 2021, quant à l'occupation du domaine public à des fins d'exploitation d'un service de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage;
- Avis de motion pour le Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage;
- Avis de motion pour le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019).

Conseil de la ville du 15 avril 2019:

- Adoption du Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage;
- Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019);
- Résolution acceptant l'offre du conseil d'arrondissement de Ville-Marie, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la délivrance des permis d'exploitation d'un service de véhicule non immatriculé en libre-service sans ancrage.

Publication des règlements

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Corinne ANDRIEU, Ville-Marie
Alain DUFORT, Direction générale
Nathalie ARÈS, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Marc LABELLE, Ville-Marie
Isabelle ROUGIER, Ville-Marie

Lecture :

Marc LABELLE, 1er mars 2019
Isabelle ROUGIER, 28 février 2019
Nathalie ARÈS, 28 février 2019
Corinne ANDRIEU, 26 février 2019
Alain DUFORT, 26 février 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic BOUCHARD
Conseiller en aménagement

Tél : 514-872-6145
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-26

Pascal LACASSE
Chef de division

Tél : 514-872-4192
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valérie G GAGNON
Directrice
Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2019-03-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2019-03-04

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION ADDENDA - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1188219001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division transport et mobilité
Objet :	Adopter le règlement intitulé «Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage» et le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019)»

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir ci-joint le projet de règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage.

FICHIERS JOINTS

Règl. Service véhicules non immatriculés sans ancrage_addenda.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Evelyne GÉNÉREUX
Avocate - Droit public et législation

Tél : 514 872-8594

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-09

Véronique BELPAIRE
Directrice et avocate en chef adjointe

Tél : 514 872-3874
Division : Direction des affaires civiles

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT RELATIF AUX SERVICES DE VÉHICULES NON IMMATRICULÉS EN LIBRE-SERVICE SANS ANCRAGE

Vu les articles 4, 6 et 10 (2°) de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1);

Vu les articles 369 et 411 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Vu les articles 67 et 67.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu la résolution CMXX XXXX *(insérer ici le numéro de résolution)* par laquelle le conseil de la ville se déclare compétent jusqu'au 15 avril 2021 *(ajuster suivant la décision du conseil de la ville)* quant à l'occupation du domaine public à des fins d'exploitation d'un service de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage.

SECTION I
DÉFINITIONS

1. Dans le présent règlement, les mots et les expressions suivants signifient :

« aire de stationnement dédiée aux véhicules » : partie du domaine public identifiée à l'annexe A du présent règlement où il est permis à un véhicule non immatriculé en libre-service sans ancrage de stationner, à l'exception des zones de dégagement et des supports à vélo;

« autorité compétente » : le directeur du Service de l'urbanisme et de la mobilité, son représentant autorisé ou tout fonctionnaire ou employé responsable de l'application du présent règlement;

« domaine public » : les rues, ruelles, parcs, squares et places publiques, y compris la chaussée, les trottoirs et les voies cyclables;

« exploitant » : la personne physique ou morale, ou son représentant, qui exploite un service de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage aux fins duquel il bénéficie d'un permis d'exploitation;

« occupation » : le fait pour un véhicule non immatriculé en libre-service sans ancrage d'être laissé sur le domaine public ou fixé à un support à vélo public;

« trottinette électrique » : une trottinette munie d'un moteur électrique autorisée par le Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2), notamment par arrêté ministériel;

« vélo électrique » : une bicyclette assistée au sens du Code de la sécurité routière;

« véhicule » : signifie un véhicule non immatriculé en libre-service sans ancrage, soit un vélo, un vélo électrique, une trottinette électrique ou tout autre moyen de transport non motorisé ou mû par un moteur électrique de moins de 500 watts muni d'un dispositif de verrouillage lui permettant d'être stationné sans ancrage et mis à la disposition du public dans le cadre de l'exploitation d'un service offrant d'utiliser, moyennant un paiement, un tel véhicule;

« zone de dégagement » : espace correspondant aux premiers 5 mètres de la bordure d'une chaussée d'une intersection calculée à partir de la fin du rayon de courbure, tel qu'identifié à l'annexe A du présent règlement.

SECTION II
APPLICATION

2. Le présent règlement s'applique à l'exploitation d'un service de véhicules et à l'occupation du domaine public à cette fin sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal.

SECTION III
PERMIS ET AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC

SOUS-SECTION 1
AUTORISATION ET PERMIS

3. L'exploitation d'un service de véhicules est interdite sans l'obtention d'un permis à cet effet.

La délivrance d'un permis d'exploitation par l'autorité compétente confère à l'exploitant l'autorisation d'occuper le domaine public à cette fin, et ce, aux endroits déterminés par les annexes A et B du présent règlement.

Le comité exécutif peut, par ordonnance, modifier les annexes A et B. L'annexe A peut être modifiée sur demande du conseil d'arrondissement.

SOUS-SECTION 2
DEMANDE DE PERMIS ET CONDITIONS DE DÉLIVRANCE

4. Le comité exécutif peut déterminer par ordonnance le nombre maximal de permis d'exploitation délivrés par la Ville ainsi que le nombre maximal de véhicules autorisés par permis.

5. La demande de permis exigé en vertu de l'article 3 doit être faite à l'aide du formulaire fourni par la Ville dûment rempli et signé et être accompagnée :

1° d'une copie du document attestant que le requérant détient une police d'assurance en responsabilité civile des entreprises, accordant une protection pour dommages corporels et matériels d'un montant minimum de 5 000 000 $ par événement, délivrée par une compagnie d'assurances autorisée à faire affaire au Québec et couvrant toute la période de validité du permis selon l'article 8 du présent règlement et mentionnant la Ville de Montréal comme co-assurée;

2° dans le cas où la demande de permis est effectuée par un mandataire, d'une résolution du conseil d'administration, le cas échéant, ou d'une procuration du propriétaire l'autorisant à agir à cette fin;

3° du paiement du montant fixé au règlement annuel sur les tarifs pour l'étude de la demande;

4° d'une copie des documents d'incorporation de l'entreprise;

5° d'un document présentant les mesures mises en place par l'exploitant pour informer et sensibiliser sa clientèle relativement aux règles de conduite et de stationnement des véhicules ainsi que des règles de sécurité conformément aux articles 13 et 21 du présent règlement;

6° d'un document présentant les mesures de contrôle et de sanction mises en place par l'exploitant pour assurer le respect des règles de conduite et de stationnement par sa clientèle.

6. Le permis d'exploitation est délivré au requérant si toutes les conditions suivantes sont respectées :

1° le requérant fournit tous les renseignements et documents mentionnés à l'article 5;

2° le requérant acquitte le montant fixé au règlement annuel sur les tarifs;

3° le requérant dépose une lettre de garantie bancaire irrévocable en faveur de la Ville, émise par une institution financière, d'un montant correspondant à 50 $ pour chaque véhicule de son parc, ou toute autre lettre de garantie jugée acceptable par la Ville, et ce, afin de couvrir les frais engagés par cette dernière en cas de défaut du requérant d'exécuter ses obligations en vertu du présent règlement. Cette lettre de garantie doit couvrir toute la période de validité déterminée à l'article 8 du présent règlement ainsi que l'année suivant la fin de cette période de validité.

L'exploitant qui ajoute des véhicules à son parc, par rapport au nombre indiqué dans le formulaire de demande de permis soumis conformément à l'article 5, doit acquitter

préalablement les frais exigés au paragraphe 2° du premier alinéa, le cas échéant. De plus, l'autorité compétente peut exiger de l'exploitant le dépôt d'une nouvelle lettre de garantie bancaire afin de couvrir l'ensemble des véhicules de son parc lorsque celui-ci est augmenté au cours d'une même période de validité.

Le retrait d'un ou de plusieurs véhicules par l'exploitant ne donne droit à aucun remboursement des droits de délivrance du permis d'exploitation.

7. Le permis d'exploitation est renouvelé à l'exploitant, pour chaque période de validité déterminée selon l'article 8 du présent règlement, si toutes les conditions suivantes sont respectées :

1° l'exploitant fournit le formulaire dûment rempli et signé mentionné à l'article 5;

2° l'exploitant acquitte le montant fixé au règlement annuel sur les tarifs pour la prochaine période de validité;

3° l'exploitant dépose la lettre de garantie bancaire mentionnée au paragraphe 3° de l'article 6.

SOUS-SECTION 3
VALIDITÉ ET CADUCITÉ D'UN PERMIS

8. La période de validité du permis d'exploitation est du 22 avril au 15 novembre de chaque année, sauf si autrement déterminé par ordonnance du comité exécutif.

9. Un permis d'exploitation ne peut être vendu, loué ou transféré.

10. Après en avoir avisé l'exploitant par écrit, l'autorité compétente peut suspendre ou révoquer un permis d'exploitation dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

1° l'une des conditions de délivrance ou d'exploitation du permis n'est pas respectée;

2° le permis a été accordé par erreur ou sur la foi de renseignements inexacts;

3° l'exploitant a cessé ses activités de services de véhicules.

La suspension ou la révocation d'un permis conformément au premier alinéa ne donne droit à aucun remboursement des droits de délivrance du permis.

SECTION IV
CONDITIONS D'EXPLOITATION

SOUS-SECTION 1
SÉCURITÉ

11. Chaque véhicule de l'exploitant doit répondre aux normes établies par le Code de la sécurité routière et à tout règlement ou arrêté pris en application de ce dernier.

12. Chaque véhicule de l'exploitant doit être muni d'un mécanisme de verrouillage ou d'un équipement de technologie intelligente pour prévenir le vol, ainsi que d'un dispositif de localisation GPS en temps réel apposé en permanence.

13. L'exploitant doit informer sa clientèle des lois et règlements applicables aux véhicules, notamment le Code de la sécurité routière.

14. L'exploitant doit s'assurer que chaque véhicule est en état de marche, sécuritaire, bien entretenu et propre. L'exploitant doit retirer du domaine public les véhicules en mauvais état de marche ou non sécuritaires.

À défaut par l'exploitant de retirer les véhicules conformément au premier alinéa, la Ville peut les retirer sans délai, aux frais de l'exploitant, à la suite d'un avis verbal donné par l'autorité compétente conformément à l'article 26 du présent règlement.

15. L'autorité compétente peut, en tout temps, effectuer une inspection des installations et équipements de l'exploitant afin de s'assurer de la conformité de ces derniers au présent règlement et exiger de l'exploitant qu'il lui fournisse tout document pertinent à l'application du présent règlement.

Il est interdit d'empêcher, d'entraver ou de nuire de quelque manière que ce soit à l'inspection visée au premier alinéa ainsi que de refuser ou de négliger de se conformer à une demande qui est formulée par l'autorité compétente.

SOUS-SECTION 2
ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ

16. L'exploitant doit maintenir en vigueur pour toute la durée de validité de son permis d'exploitation la couverture d'assurance responsabilité civile exigée pour l'obtention de celui-ci.

17. L'exploitant est responsable de tout dommage aux biens ou aux personnes résultant de l'occupation du domaine public ou résultant de l'utilisation d'un véhicule non sécuritaire, mal entretenu ou en mauvais état de marche par sa clientèle, prend fait et cause pour la Ville et la tient indemne dans toute réclamation pour de tels dommages.

SOUS-SECTION 3
PARC DE VÉHICULES

18. L'exploitant doit s'assurer que chaque véhicule de son parc indique, de manière claire et visible :

1° un numéro d'identification unique;

2° le logo de la compagnie de l'exploitant et son adresse. Aucune autre publicité ou logo n'est permis sur le véhicule;

3° le numéro de téléphone sans frais à composer, en tout temps, et l'adresse Internet ou courriel pour signaler notamment les véhicules qui ne sont pas stationnés conformément aux articles 19 et 20 du présent règlement et pour toute question de sécurité ou de nuisance publique.

SOUS-SECTION 4
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

19. Chaque véhicule doit être stationné en position debout dans l'un ou l'autre des endroits mentionnés aux annexes A et B du présent règlement.

Dans une zone de dégagement, chaque véhicule doit être stationné perpendiculairement à la rue, contre la bordure du trottoir et doit pouvoir tenir verticalement sans appui sur un autre support.

Un véhicule ne doit pas faire obstruction à la circulation, notamment des piétons et des personnes à mobilité réduite, et doit être situé à une distance d'au moins 1 mètre d'un bateau de trottoir.

20. Un maximum de 4 véhicules peut être stationné dans une même zone de dégagement.

Le comité exécutif peut, par ordonnance, modifier le nombre de véhicules autorisé à se stationner dans une même zone de dégagement et déterminer le nombre de véhicules autorisé à se stationner sur un même support à vélo.

21. L'exploitant doit informer sa clientèle sur la façon de stationner les véhicules conformément aux articles 19 et 20.

22. À la suite d'un signalement à l'effet qu'un véhicule n'est pas stationné conformément aux articles 19 et 20, l'exploitant doit déplacer ce véhicule dans les délais suivants :

1° dans les 2 heures suivants la réception du signalement, lorsque celui-ci est donné entre 6 h et 18 h en semaine, sauf les jours fériés;

2° dans les 10 heures suivants la réception du signalement dans les autres cas.

Malgré le premier alinéa, lorsque le signalement est formulé par l'autorité compétente, l'exploitant doit, dans les 2 heures suivants la demande, déplacer le véhicule.

Les frais d'enlèvement et d'entreposage engagés en application du présent article sont aux frais de l'exploitant.

23. La Ville peut, sans préavis, déplacer et retirer les véhicules du domaine public en cas d'urgence aux frais de l'exploitant.

SOUS-SECTION 5
OPÉRATION ET PARTAGE DES DONNÉES

24. L'exploitant doit avoir un centre d'opérations doté de personnel dans la Ville de Montréal.

25. L'exploitant doit fournir un service en français et rendre disponible une application mobile en français. L'application mobile doit également permettre de localiser les véhicules.

26. L'exploitant doit fournir à l'autorité compétente les coordonnées de la personne qui peut être jointe en tout temps afin de répondre à toute demande ou signalement en application du présent règlement.

27. L'exploitant doit transmettre à l'autorité compétente les données exigibles mentionnées à l'annexe C du présent règlement relatives au service de véhicules et à l'occupation du domaine public à cette fin.

Le comité exécutif peut, par ordonnance, modifier la liste des données exigibles mentionnées à l'annexe C.

SECTION V
DISPOSITIONS PÉNALES

28. Commet une infraction quiconque :

1° fait une fausse déclaration pour l'obtention d'un permis ou dans un document prescrit par le présent règlement;

2° modifie l'information présentée dans le cadre d'une demande de permis;

3° contrevient à une disposition du présent règlement.

29. Quiconque commet une infraction au présent règlement est passible :

1° s'il s'agit d'une personne physique :

a) pour une première infraction, d'une amende de 100 $ à 300 $;
b) pour une première récidive, d'une amende de 300 $ à 500 $;
c) pour toute récidive additionnelle, d'une amende de 500 $ à 1 000 $;

2° s'il s'agit d'une personne morale :

a) pour une première infraction, d'une amende de 200 $ à 600 $;
b) pour une première récidive, d'une amende de 600 $ à 1 000 $;
c) pour toute récidive additionnelle, d'une amende de 1 000 $ à 2 000 $.

ANNEXE A
ZONES DE DÉGAGEMENT ET AIRES DE STATIONNEMENT DÉDIÉES AUX VÉHICULES

ANNEXE B
SUPPORTS À VÉLO PUBLIC

ANNEXE C
DONNÉES EXIGÉES

_____

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXXXX.

GDD : 1188219001

ANNEXE A
ZONES DE DÉGAGEMENT ET AIRES DE STATIONNEMENT
DÉDIÉES AUX VÉHICULES

1. Zones de dégagement pour le territoire de l'arrondissement Ville-Marie :

#	RUE	INTERSECTION	ZONE	ZONE	ZONE	ZONE
1	Guy	Maisonneuve	Sud-Ouest			
2	Guy	Lincoln	Nord-Ouest			
3	Mackay	Ste-Catherine	Nord-Est	Nord-Ouest		
4	Bishop	René-Lévesque	Nord-Est			
5	Bishop	Maisonneuve	Nord-Ouest			
6	Bishop	Sherbrooke	Sud-Ouest			
7	Crescent	Maisonneuve	Nord-Est	Nord-Ouest		
8	Crescent	Ste-Catherine	Sud-Ouest	Nord-Est		
9	Drummond	Ste-Catherine	Sud-Est	Sud-Ouest	Nord-Ouest	
10	Ste-Catherine	Drummond	Sud-Est	Sud-Ouest	Nord-Est	Nord-Ouest
11	Drummond	Maisonneuve	Nord-Est	Nord-Ouest		
12	Stanley	Sherbrooke	Sud-Ouest			
13	Stanley	Maisonneuve	Sud-Est	Sud-Ouest	Nord-Ouest	
14	Stanley	Ste-Catherine	Nord-Est			
15	Ste-Catherine	Stanley	Nord-Est			
16	Cypress	Stanley	Nord-Est			
17	Peel	Ste-Catherine	Sud-Ouest			
18	Metcalfe	Ste-Catherine	Sud-Est	Sud-Ouest		
19	Mansfield	Ste-Catherine	Sud-Est	Sud-Ouest		
20	Mansfield	Maisonneuve	Sud-Est			
21	Mansfield	Sherbrooke	Sud-Ouest			
22	Président-Kennedy	Union	Sud-Est	Sud-Ouest		
23	Union	Président-Kennedy	Nord-Est			
24	Président-Kennedy	City-Councillors	Sud-Est	Sud-Ouest		
25	City-Councillors	Maisonneuve	Nord-Ouest			
26	Jeanne-Mance	René-Lévesque	Sud-Est			
27	St-Urbain	Sherbrooke	Sud-Est			
28	St-Urbain	Evans	Sud-Est			
29	St-Urbain	Président-Kennedy	Nord-Est			
30	Ste-Catherine	St-Laurent	Nord-Est	Nord-Ouest		
31	Ste-Catherine	Ste-Dominique	Nord-Ouest			
32	Berger	Ste-Catherine	Sud-Est			
33	Boisbriand	Hôtel-de-Ville	Sud-Est			
34	Sanguinet	Ste-Catherine	Nors-Est	Nord-Ouest		
35	Sanguinet	Savignac	Sud-Est			
36	Ste-Elizabeth	Ste-Catherine	Sud-Ouest			
37	Ste-Catherine	St-Denis	Sud-Ouest	Nord-Est	Nord-Ouest	
38	Ste-Catherine	Berri	Sud-Ouest			
39	Maisonneuve	Sanguinet	Nord-Est	Nord-Ouest		
40	Sanguinet	Maisonneuve	Nord-Ouest			

41	Sanguinet	Ontario	Sud-Est			
42	Ontario	Sanguinet	Nord-Est			
43	St-Denis	Emery	Nord-Est			

ANNEXE B
SUPPORTS À VÉLO PUBLIC

1. Territoire ou partie de territoire où le stationnement des véhicules est autorisé sur les supports à vélo public :

1° Ahuntsic-Cartierville
2° Anjou
3° Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
4° Lachine
5° LaSalle
6° Le Plateau-Mont-Royal
7° Le Sud-Ouest
8° L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève
9° Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
10° Montréal-Nord
11° Outremont
12° Pierrefonds-Roxboro
13° Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
14° Rosemont–La Petite-Patrie
15° Saint-Laurent
16° Saint-Léonard
17° Verdun
18° Ville-Marie
19° Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

ANNEXE C
DONNÉES EXIGÉES

1 - Rapport d'activités : origine et destination

	Nom du champ	Description du champ
Identification	Identifiant de la compagnie	Nom de la compagnie
	Identifiant unique du voyage	Numéro du trajet
	Identifiant unique du véhicule	Numéro du véhicule
	Type de véhicule	Trottinette, vélo, avec ou sans assistance électrique, etc.
	Identifiant unique de l'usager	Numéro du client
Temps	Date de départ	Jour, mois, année
	Heure de départ	Heure, minute, seconde
	Date d'arrivée	Jour, mois, année
	Heure d'arrivée	Heure, minute, seconde
Localisation	Lieu départ	Coordonnée en longitude
		Coordonnée en latitude
	Lieu d'arrivée	Coordonnée en longitude
		Coordonnée en latitude
	Distance	Distance parcourue en mètres

2 - Rapport d'activités : points de cheminement *(waypoint)*

	Nom du champ	Description du champ	Explication du champ
Identification	Identifiant unique du voyage	Numéro du trajet	Ces données d'identification permettent d'associer ces données aux autres rapports.
	Identifiant unique du véhicule	Numéro du véhicule	
Temps	Date	Jour, mois, année	(JJ:MM:AA)
	Heure	Heure, minute, seconde	(HH:MM:SS)
Point de cheminement	Localisation des différents points de cheminement	Coordonnée en Longitude	En combinant les différents points d'emplacement, cela va permettre d'afficher les différents trajets parcourus.
		Coordonnée en Latitude	

3 - Rapport d'incidents

	Nom du champ	Description du champ
Identification	Nom de la compagnie	
	Identification de la date (jour, mois, année)	
Données	Taille du parc par type de véhicule	
	Nombre total de véhicules opérationnels	Nombre de véhicules fonctionnels qui circulent sur le réseau
Incident	Identifiant unique du voyage	
	Localisation de l'incident	Coordonnée en longitude
		Coordonnée en latitude
	Description de l'accident	
	Raison de l'accident	
	Dommages matériels et corporels déclarés	
	Plaintes	Description de la plainte reçue, stationnement illégal, etc.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1188219001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division transport et mobilité
Objet :	Adopter le règlement intitulé «Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage» et le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019)»

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir ci-joint les deux projets de règlements.

FICHIERS JOINTS

Règl. Service véhicules non immatriculés sans ancrage.doc

Règl. mod. Règlement sur les tarifs 2019 (18-070).doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Evelyne GÉNÉREUX
Avocate - Droit public et législation
Tél : 514 872-8594

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-04

Evelyne GÉNÉREUX
Avocate
Tél : 514 872-8594
Division : Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2019) (18-070)

Vu les articles 244.1 à 244.10 et 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1);

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (18-070) est modifié par l'insertion, l'insertion, après l'article 14, de l'article suivant :

« **14.1.** Aux fins du Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage (*insérer ici le numéro du règlement à la suite de son adoption*), il sera perçu :

1º pour l'étude d'une demande de permis :	576,00 $
2º pour la délivrance ou le renouvellement d'un permis d'exploitation et le droit d'occuper le domaine public, selon la période de validité déterminée par ordonnance du comité exécutif :	
a) pour la tranche de 1 à 250 véhicules du même type en service	15 000,00 $
b) pour la tranche de 251 à 500 véhicules du même type en service	7 500,00 $
c) pour chaque tranche supplémentaire d'un maximum de 250 véhicules du même type en service qui excède 500 véhicules du même type en service	5 000, 00$

Le comité exécutif peut, par ordonnance, modifier le présent article, aux fins de fixer tout tarif dont le paiement est exigé en vertu du Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage (*insérer ici le numéro du règlement à la suite de son adoption*) ou d'une ordonnance prise en vertu de ce règlement.

Les tarifs prévus au paragraphe 2° du premier alinéa sont ajustés au prorata du nombre de mois non encore écoulés de la période de validité du permis au jour de la demande de délivrance ou du renouvellement du permis ou au jour de la demande d'ajout de véhicules par l'exploitant au cours d'une même période de validité du permis.

GDD : 1188219001

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.05

2019/04/15
13:00

(1)

Dossier # : 1198142001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative au traitement des frênes situés sur des propriétés privées

Il est recommandé :

1. d'adopter le « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative au traitement des frênes situés sur des propriétés privées ».

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-03-02 15:35

Signataire : Isabelle CADRIN

_____

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198142001**
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative au traitement des frênes situés sur des propriétés privées

CONTENU

CONTEXTE

Le *Règlement sur la subvention relative* au traitement des frênes situés sur des propriétés privées comprises dans des zones à risques (15-063) est entré en vigueur le 1er juin 2015. Ce programme de subvention, géré entièrement par le Service des grands parcs, du mont Royal et des sports (SGPMRS), vise à inciter les propriétaires privés à se conformer au *Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal* (15-040) en les aidant financièrement à assumer les frais de traitement des frênes sains sur leurs propriétés. Cela permet de maintenir la canopée des frênes privés tout en permettant de ralentir la mortalité des frênes montréalais qui ne sont pas protégés sur les domaines public et privé.
En 2018, les dépenses de gestion (462 785 $) représentaient 42 % des dépenses du programme relatif au traitement des frênes privés (1 110 257 $). Pour la même année, la Ville de Montréal a donc dépensé 0,71 $ pour chaque dollar de subvention octroyé par ce programme. Les chiffres du programme pour 2017 présentaient des ratios à peine moins élevés et tout semble indiquer que 2019 ne ferait pas exception si le programme était reconduit sans modifications. Ce constat a incité le SGPMRS à évaluer la possibilité d'augmenter la performance du programme.

Les dépenses importantes de gestion de ce programme sont principalement liées à la complexité de sa mise en œuvre. En effet, le programme sollicite énormément les ressources internes du SGPMRS, soit huit employés permanents et neuf stagiaires impliqués à différents niveaux dans son fonctionnement en 2018. Il faut rappeler que les subventions octroyées dans le cadre de ce programme ne sont pas remises directement aux citoyens par la Ville, mais sous la forme d'un rabais, consenti par les entrepreneurs participants au programme, sur leur facture de traitement. Les entrepreneurs doivent ensuite se faire rembourser, par la Ville, les rabais qu'ils ont consentis aux propriétaires privés. Avant de les rembourser, le SGPMRS doit s'assurer que les critères d'admissibilité du programme ont été respectés et que les frênes ont été traités de façon conforme. Cette articulation du programme génère des processus administratifs très fastidieux qui accaparent le personnel

du SGPMRS.

Le SGPMRS propose donc de simplifier la mise en œuvre du programme. Cette façon de faire comporterait de nombreux avantages en plus de diminuer de façon importante les dépenses de gestion du programme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0852 - 19 juin 2018 - Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative au traitement des frênes situés sur des propriétés privées comprises dans des zones à risques (15-063).
CM17 1051 - 22 août 2017 - Adopter le Règlement sur la subvention relative à l'abattage de frênes et à leur remplacement.

CE17 0789 - 10 mai 2017 - Modifier l'annexe A du Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal, qui identifie les zones à risque.

CE16 1406 - 24 août 2016 - Adopter la résolution autorisant certaines personnes à délivrer des constats d'infraction et à certifier conformes des copies de rapport d'infraction pour la Ville de Montréal sur le territoire de la Ville de Montréal.

CE16 0757 - 4 mai 2016 - Modifier l'annexe A du Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal, qui identifie les zones à risque.

CM16 0482 - 18 avril 2016 - Adopter le Règlement modifiant le Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal (15-040).

CM16 0483 - 18 avril 2016 - Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative au traitement des frênes situés sur des propriétés privées comprises dans des zones à risque.

CM15 0830 - 15 juin 2015 - Adoption - 1- Adopter le « Règlement sur la subvention relative au traitement des frênes situés sur des propriétés privées comprises dans des zones à risque ». 2- Autoriser un virement budgétaire de 1 000 000 $ en provenance du budget des dépenses contingentes vers le budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal pour 2015. 3- Ajuster annuellement la base budgétaire.

CM15 0690 - 25 mai 2015 - Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal. Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002).

CM15 0543 - 28 avril 2015 - Dans le contexte de l’adoption du Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l’agrile du frêne, de déclarer le conseil de la ville compétent en matière d’abattage d’arbres lorsqu’il s’agit de frênes.

DESCRIPTION

Ajout des frênes privés au contrat d'injection de frênes publics
Il est proposé que les subventions soient dorénavant offertes aux propriétaires privés sous forme de travaux de traitement de leurs frênes sans aucun frais en ajoutant les frênes privés aux contrats de traitement des frênes publics. La surveillance des traitements des frênes privés serait réalisée en même temps que le traitement des frênes publics, c'est-à-dire durant leur exécution dans le cadre des contrats de surveillance de ces travaux.

Les propriétaires de frênes privés qui souhaiteraient faire traiter leur frêne n'auraient qu'à remplir un formulaire de consentement accessible sur le site Internet de la Ville et le transmettre au SGPMRS. Les frênes privés associés seraient ensuite visités par nos équipes, en même temps que les frênes publics des mêmes secteurs, pour s'assurer de leur conformité à recevoir un traitement. Les frênes privés conformes seraient simplement ajoutés aux listes de traitements à faire par secteur des contractants de la Ville. Une bonne connaissance de l'inventaire actuel complémenté de visites sur le terrain permettra au SGPMRS d'estimer les quantités de frênes privés traitables sur le territoire montréalais en 2019 afin de les ajouter aux appels d'offres prévus pour les contrats de traitement des frênes publics.

Développement d'un formulaire de demande en ligne par la STI
Afin de pouvoir ajouter rapidement les frênes privés qui pourraient s'ajouter ponctuellement aux traitements prévus au cours de l'été, il sera demandé à la STI de développer un formulaire de demande en ligne lié à une base de données comme ils en ont déjà créé un pour le programme de subvention relatif à l'abattage et au remplacement des frênes privés. Comme il s'agit des mêmes propriétaires privés, une partie du travail réalisé pour ce dernier formulaire de demande pourrait servir de base à la création du nouveau.

JUSTIFICATION

Réduction des dépenses de gestion du programme
Le nouveau mode de fonctionnement du programme simplifierait considérablement la gestion du programme en éliminant le suivi d'innombrables factures ainsi que les visites ponctuelles sur le terrain qui leur sont associées, nécessaires pour vérifier les traitements réalisés par les entrepreneurs dans le mode de fonctionnement actuel. En effet, le SGPMRS estime que les dépenses de gestion du programme seraient réduites de 62 % pour atteindre un peu moins de 178 000 $ pour des dépenses totales incluant le montant pour les subventions d'un peu plus de 800 000 $ pour 2019. Le ratio dollar dépensé par dollar octroyé serait alors réduit de plus de la moitié pour atteindre 0,28 $. Le personnel attitré uniquement au programme pourrait donc être alloué à d'autres dossiers, notamment à la mise en œuvre du programme de subvention relatif à l'abattage et au remplacement des frênes privés qui est appelé à prendre de l'ampleur, à la réalisation de travaux d'inventaire, à l'accompagnement des propriétaires de lots boisés et à l'application du Règlement relatif au contrôle de l'agrile du frêne sur le territoire de Montréal (15-040).

Augmentation de l'aide financière aux propriétaires de frênes et du rendement de la subvention offerte
En plus de réduire les dépenses de gestion du programme, les changements proposés permettraient d'augmenter de façon importante l'aide financière offerte aux propriétaires privés pour le traitement de leurs frênes. En effet, le programme actuel offre 4 $ par cm de diamètre des frênes privés traités, soit l'équivalent de 66 % des frais de traitement qui sont facturés par les entrepreneurs de traitements. Les propriétaires privés doivent donc débourser 34 % des frais et les taxes sur la totalité de leur facture dans le programme actuel. Ils doivent également débourser plusieurs frais cachés, non éligibles à la subvention, tels que des frais de déplacement ou d'évaluation de leur frêne qui leur sont facturés par les entrepreneurs. Ces derniers frais peuvent fréquemment dépasser une centaine de dollars. L'ajout des frênes privés aux contrats de traitements des frênes publics éliminerait donc tous ces frais pour les citoyens à moindre coût que le programme actuel pour la Ville, soit environ 3 $/cm de diamètre, tout en offrant un meilleur rendement avec 100 % du traitement couvert pour les propriétaires privés.

Protection de l'image de la Ville
Le mode de fonctionnement actuel du programme met parfois à mal l'image de la Ville. Bien que les entrepreneurs qui participent au programme ne soient pas sous contrat avec la Ville,

cette distinction n’est pas perçue par les citoyens. Les mauvaises pratiques de certains entrepreneurs peuvent donc parfois entacher l’image de l’administration municipale. Quelques entrepreneurs ont d’ailleurs été rencontrés par le SGPMRS pour des plaintes reçues à leur égard par le personnel des arrondissements ou par des citoyens. Les changements proposés au programme élimineraient en grande partie ce problème.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Afin de s'assurer que les modifications proposées au programme ne génèrent pas un dépassement de l'enveloppe annuelle prévue de 1 M$ pour le total des subventions accordées, une analyse de différents scénarios a été réalisée à partir des résultats du programme des années passées, de la connaissance de l'inventaire des frênes privés et de la situation d'infestation à Montréal. Cette analyse est donc basée sur les faits et les hypothèses suivantes :

· le traitement des frênes privés est exigé une fois au deux ans sur l'ensemble du territoire montréalais depuis l'été 2017 (Règlement 15-040) ;
· en 2018 le SGPMRS a reçu près de 700 demandes de moins qu'en 2017 pour le programme. Toutefois, le montant total des subventions octroyées en 2018 est très près de celui de l'année 2017;
· l'année 2017 est l'année où le plus grand nombre de demandes ont été reçues et également l'année où le plus grand nombre de frênes ont été traités;
· les frênes qui n'ont pas été traités en 2016 ou 2017 ont très peu de chance d'être conformes pour recevoir un traitement en 2019 en raison de l’évolution de l’infestation d'agrile;
· le programme proposé ne subventionnera pas les frênes qui ont été subventionnés pour un traitement durant l'année précédente;

Le SGPVMR est donc d’avis que les demandes de subvention pour les prochaines années proviendront surtout des frênes qui ont été traités en 2017 et 2018. Comme le traitement des frênes privés est exigé une fois au deux ans par le Règlement relatif au contrôle de l'agrile du frêne (15-040), le SGPMRS considère que la demande maximale pour le programme proposé ne dépassera pas celle reçue en 2017. Considérant que le programme proposé coûtera en travaux de traitement environ le même montant qu'en 2017 (environ 3 $/cm de diamètre), le montant maximal en subventions accordées devrait également être le même qu'en 2017. Comme il est déjà prévu, les surplus de cette enveloppe seront transférés au programme de subvention relatif à l'abattage et au remplacement des frênes privés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'adoption de ce règlement aura pour effet de préserver et d'accroître la canopée conformément au Plan Montréal Durable 2016-2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans l'adoption des changements proposés, une partie des propriétaires pourraient décider de ne pas faire traiter leurs frênes ce qui induira leur perte éventuelle et de façon plus rapide dans les arrondissements fortement infestés par l'agrile. La Ville souhaite convaincre une partie des propriétaires privés de maintenir leurs frênes par des traitements, car ces arbres contribuent de façon non négligeable à la canopée de leur arrondissement. La perte rapide de ces frênes pourrait réduire sensiblement l'accroissement de l'indice de canopée de la Ville. Il est également souhaitable de maintenir ces arbres de façon à remplacer leur canopée graduellement par de nouvelles plantations, sans quoi des impacts environnementaux pourraient survenir tels que l'augmentation de certains îlots de chaleur, des changements de paysage importants, une diminution de la qualité de l'air près de

certains axes routiers pour ne citer que ces exemples.
Sans l'adoption des changements proposés, l'agrile du frêne pourrait causer une mortalité plus rapide des frênes qui ne sont pas protégés par des traitements sur le territoire de la Ville. En effet, bien que la majorité des frênes publics des rues et des parcs locaux de la Ville sont sur un programme bisannuel de traitement, une partie importante de frênes publics ne sont pas traités dans les zones boisées et les grands parcs. Les frênes situés en milieux boisés ne sont généralement pas traités en raison de leur grand nombre, qui représenteraient des dépenses de traitement importantes, et la présence d'arbres d'espèces compagnes qui peuvent combler leur perte facilement. Les frênes privés bordant ces zones pourraient donc subir davantage de pression des populations de l'agrile d'ici à ce que les frênes des milieux boisés disparaissent.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ces changements du programme de subvention devront être diffusés largement pour que les propriétaires privés, qui sont maintenant familiarisés avec le fonctionnement du programme actuel, adoptent le nouveau fonctionnement du programme le plus rapidement possible en nous transmettant leur consentement. Toutefois, la simplicité de fonctionnement du nouveau programme devrait être relativement facile à promouvoir. L'objectif est qu'un maximum de frênes privés soit ajouté aux listes de traitements des contractants dès le début de l'année par souci d'efficacité.
Les changements réglementaires proposés seront donc pris en compte dans le plan de communication 2019 actuellement en préparation par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion du règlement : 25 mars 2019

- Adoption du règlement de délégation : 15 avril 2019
- Mise en vigueur des changements réglementaires : 22 avril 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie MCSWEEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphanie VIDAL, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Luc L LANDRY, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Luc L LANDRY, 30 janvier 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anthony DANIEL
Conseiller en planification

Tél : 514-872-0051
Télécop. : 514-872-9818

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-29

Daniel BÉDARD
Chef de division

Tél : 514 872-1642
Télécop. : 514-872-9818

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-Philippe DÉTOLLE
Directeur

Tél : 514 872-1712
Approuvé le : 2019-03-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Philippe DÉTOLLE
Directeur, Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne monsieur Jean-Philippe Détolle, directeur - Direction gestion des parcs et biodiversités, pour me remplacer le 1er mars 2019 dans l'exercice de mes fonctions de directrice du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions.

Et j'ai signé :

Louise-Hélène Lefebvre
Tél : 514 872-1712
Approuvé le : 2019-03-01

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1198142001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative au traitement des frênes situés sur des propriétés privées

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir les modifications au document suivant:

FICHIERS JOINTS

version_finalev2.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie MCSWEEN
avocate
Tél : 514-872-4783

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-01

Annie GERBEAU
Chef de division
Tél : 514-872-3093
Division : Droit Public

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
15-063

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA SUBVENTION RELATIVE AU TRAITEMENT DES FRÊNES SITUÉS SUR DES PROPRIÉTÉS PRIVÉES

Vu l'article 92 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1);

Vu le Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal (15-040);

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. L'article 1 du Règlement sur la subvention relative au traitement des frênes situés sur des propriétés privées (15-063) est remplacé par le texte suivant :

« **1.** Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

« autorité compétente » : le directeur du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports ou son représentant autorisé;

« frêne inaccessible » : un frêne qui est inaccessible pour réaliser les travaux de traitement en raison d'un obstacle;

« frêne non admissible à une subvention » : un frêne qui répond à l'une ou l'autre des situations suivantes:

1° frêne dont le diamètre du tronc ou, dans le cas d'un frêne à troncs multiples, le diamètre de chacun des troncs, mesuré à 1,40 m du niveau du sol, est inférieur à 15 centimètres;

2° frêne dont 30 % ou plus de la cime est dépérissante;

3° frêne qui présente une ou plusieurs blessures importantes risquant de réduire sa longévité;

4° frêne qui présente une déficience structurale affectant sa solidité;

5° frêne qui est affecté par une maladie ou un organisme ravageur de façon irréversible;

6° frêne situé dans une zone boisée, sauf si ce frêne a déjà bénéficié dans le passé d'un traitement subventionné par la Ville de Montréal;

7° frêne situé à moins de 3 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux d'un cours d'eau conformément au Code de gestion des pesticides (RLRQ, chapitre P-9.3, r. 1);

8° frêne qui présente un risque important pour la sécurité des personnes;

9° frêne qui fait l'objet d'un avis d'abattage délivré par l'autorité compétente;

10° frêne pour lequel un certificat d'autorisation d'abattage a été délivré.

« pesticide » : un pesticide homologué au Canada contre l'agrile du frêne en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires (L.C. 2002, chapitre 28) et dont l'ingrédient actif est l'azadirachtine;

« propriété privée » : une unité d'évaluation qui comporte un terrain ou un groupe de terrains inscrite au rôle d'évaluation foncière de la Ville de Montréal ainsi qu'un terrain ou un groupe de terrains qui constitue une partie commune d'un immeuble détenu en copropriété divise et qui est compris dans chacune des unités d'évaluation inscrites au nom des copropriétaires de cet immeuble;

« propriétaire » : la ou les personnes au nom desquelles est inscrite la propriété privée au rôle d'évaluation foncière de la Ville de Montréal ou le syndicat des copropriétaires dans le cas d'une propriété privée détenue en copropriété divise;

« travaux » : le traitement d'un frêne ou de plusieurs frênes effectué par une entreprise de services arboricoles, mandatée par la Ville de Montréal, à l'aide de pesticides de façon conforme aux exigences des lois et des règlements applicables;

« zone boisée » : terrain ou partie d'un terrain qui est garni d'arbres et dont les strates herbacées, arbustives et la régénération arborescente ne sont pas coupées sur une base régulière. ».

2. L'article 3 de ce règlement est modifié par le remplacement, au premier alinéa, des mots « Le présent règlement ne s'applique pas à des travaux effectués sur un frêne situé sur une propriété privée inscrite » par « Aucune subvention ne peut être accordée pour le traitement de frênes situés sur une propriété privée inscrite au rôle d'évaluation foncière de la Ville de Montréal ».

3. L'article 4 de ce règlement est remplacé par le texte suivant :

« **4.** Une subvention sous forme de travaux est octroyée au propriétaire d'une propriété privée qui en effectue la demande conformément au présent règlement.

Toutefois, malgré le premier alinéa, aucune subvention n'est octroyée au propriétaire pour un frêne qui a bénéficié d'une subvention de la Ville de Montréal, en travaux ou en argent, au courant de l'année civile où la demande est effectuée ou de l'année civile qui la précède.».

4. L'article 5 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « pour des travaux effectués avant le 1er juin ou après le 31 août » par les mots « pour des frênes non admissibles à une subvention ».

5. L'article 7 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « lorsque le coût des travaux effectués dépasse 6,00 $ par centimètre de diamètre de tronc, mesuré à 1,40 m du niveau du sol » par les mots « pour un frêne inaccessible au moment du passage des équipes chargées d'évaluer l'état du frêne ou de réaliser les travaux de traitement conformément au présent règlement ».

6. L'article 8 de ce règlement est remplacé par l'article suivant :

« **8.** Le propriétaire qui souhaite obtenir une subvention sous la forme de travaux pour le traitement de ses frênes admissibles doit remplir les conditions prévues à l'article 9. ».

7. Les articles 9 et 10 de ce règlement sont remplacés par les articles suivants :

« **9.** Le propriétaire, qui souhaite obtenir une subvention sous forme de travaux, doit compléter une demande à cet effet, en ligne, au plus tard le 31 juillet de l'année au cours de laquelle il souhaite que les travaux soient effectués.

Cette demande est complétée en remplissant, en ligne, à l'adresse « ville.montreal.qc.ca/agrile », le formulaire de demande, qui comprend la déclaration de consentement prévue à l'annexe A du présent règlement.

Le propriétaire doit acquiescer au contenu de la déclaration de consentement et les champs suivants du formulaire doivent obligatoirement être complétés :

1° les nom, prénom, adresse complète et numéro de téléphone du propriétaire ou des propriétaires du terrain privé où les travaux sont demandés;
2° le nombre de frênes pour lesquels les travaux sont demandés;

Dans le cas où une personne morale effectue la demande (ex. : compagnie ou syndicat de copropriété), celle-ci doit être accompagnée d'une résolution du conseil d'administration autorisant une personne désignée à la faire et à acquiescer au contenu de la déclaration de consentement au nom de celle-ci.

10. Le propriétaire qui est dans l'impossibilité de compléter le formulaire en ligne peut transmettre sa demande, en format papier, avec les informations prévues au 3e alinéa de l'article 9, la déclaration prévue à l'annexe A signée ainsi que, le cas échéant, les documents prévus au dernier alinéa de l'article 9, aux soins du chef de la division de la Forêt urbaine du Service des grands Parcs, du Mont-Royal et des sports de la Ville de Montréal à l'adresse suivante :

801, rue Brennan, 4e étage,
Montréal (Québec)

H3C OG4 ».

8. Les articles 11 à 14 et 18 de ce règlement sont abrogés.

9. L'article 16 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « le montant maximum du coût des travaux par centimètre de diamètre de tronc d'un frêne, mesuré à 1,40 mètre du niveau du sol ainsi que le montant maximal de la subvention » par « la date prévue à l'article 9 du présent règlement, l'adresse et le destinataire prévus à l'article 10 ainsi que remplacer ou modifier le texte prévu à l'annexe A du présent règlement ».

10. L'annexe B de ce règlement est abrogée et l'annexe A de ce règlement est remplacée par l'annexe A du présent règlement.

ANNEXE A
DÉCLARATION DE CONSENTEMENT DU PROPRIÉTAIRE

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXXXXXX.

GDD : 1198142001

ANNEXE A

Déclaration de consentement du propriétaire

Je, soussigné(e), _____ (nom du(des) propriétaire(s) ou du représentant du syndicat de copropriétaires) consens à ce que tout représentant autorisé à cette fin par la Ville effectue les travaux de traitement du (des) frêne(s) admissibles sur ma propriété située au _____ (adresse) à Montréal, entre le 1er juin et le 15 septembre de l'année en cours et identifie, à l'aide de peinture, les frênes qui auront été traités.

Je comprends que le traitement des frênes de ma propriété par la Ville de Montréal ne constitue pas une garantie quant à leur survie ni à leur état de santé futur. Je comprends également que la Ville de Montréal n'assume aucune responsabilité en cas de mortalité ou de dépérissement du (des) frêne(s) à la suite du (des) traitement(s).

Je renonce à tout recours à l'encontre de la Ville de Montréal ou de ses représentants, à moins d'une faute lourde de la part de ceux-ci, pour tout dommage causé à ma propriété, dans le cadre des activités de traitement.

J'ai l'autorisation de tous les propriétaires de l'immeuble à présenter la présente demande au nom de tous les propriétaires et à consentir à son contenu.

Fait à Montréal, le …….(date)

_____
(Signature)

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.06

2019/04/15
13:00

(1)

Dossier # : 1194368001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division fonctionnalité des transports
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 $ afin de financer l'acquisition de biens et d'équipements d'actifs permettant une optimisation et une expansion du système de vélos en libre-service BIXI pour les années 2019, 2020 et 2021

Il est recommandé:
D'adopter le règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 $ afin de financer l'acquisition de biens et d'équipements d'actifs permettant une optimisation et une expansion du système de vélos en libre-service BIXI pour les années 2019, 2020 et 2021.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-02-28 09:10

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1194368001**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division fonctionnalité des transports
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 $ afin de financer l'acquisition de biens et d'équipements d'actifs permettant une optimisation et une expansion du système de vélos en libre-service BIXI pour les années 2019, 2020 et 2021

CONTENU

CONTEXTE

L'année 2018 marque la dixième saison du système de vélo en libre-service BIXI avec un nouveau record de plus de 5,3 millions de déplacements enregistrés. Il s'agit d'une hausse de 11,3% par rapport à la saison 2017.
Depuis son lancement à Montréal il y a dix ans, 1,3 million d'utilisateurs du BIXI ont effectué plus de 38 millions de déplacements, ce qui se traduit par quelque 110 millions de kilomètres parcourus à vélo. Fier de ce succès, BIXI Montréal entend poursuivre ses activités au cours des prochaines années tout en cherchant à améliorer sans cesse son offre de services à partir d'un modèle d'affaires renouvelé et mieux adapté au contexte montréalais alors que les modes de transport actif deviennent plus populaires que jamais.

Rappelons que depuis 2014 l'OBNL BIXI Montréal assure l'exploitation et la gestion pour le compte de la Ville de Montréal du système de vélo en libre-service BIXI. Les obligations de BIXI Montréal sont consignées dans une nouvelle entente de gestion dont le terme est de 10 ans et qui doit être approuvée prochainement par les instances. C'est dans ce contexte que BIXI Montréal souhaite mettre de l'avant un nouveau modèle d'affaires, plus équitable, qui tient compte d'une expansion du système sur le territoire de Montréal et de ses arrondissements. L'objectif étant de s'assurer que le service de vélo en libre-service BIXI soit déployé au cours des prochaines années dans les 19 arrondissements.

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2019-2021, des investissements sont prévus pour l'acquisition de biens et d'équipements d'actifs permettant une optimisation du système de vélos en libre-service BIXI pour les anées 2019, 2020 et 2021.

Le Service de l'urbanisme et de la mobilité doit faire adopter un règlement d'emprunt afin de permettre de financer ces investissements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1403 (28 novembre 2018) : Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale).

CM16 1475 (20 décembre 2016) : Adopter le règlement intitulé «Règlement autorisant un

emprunt de 7 500 000 $ afin de financer l'acquisition de biens et d'équipements permettant une optimisation du système de vélo en libre-service BIXI pour les années 2017, 2018 et 2019».

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à adopter un règlement d'emprunt de 15 000 000 $ afin de financer l'acquisition de pièces et d'équipements requis pour l'optimisation et l'expansion du système de vélos en libre-service BIXI pour les années 2019, 2020 et 2021.
Ce règlement d'emprunt comprend les frais de livraison, les frais d'installation et toutes autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

Ce règlement d'emprunt permettra notamment d'acquérir les équipements suivants:
-Vélos;
-Terminaux solaires;
-Panneaux solaires;
-Points d'ancrage;
-Pavés techniques;
-Panneaux publicitaires;
-Points d'ancrage intelligents;
-Câbles.

JUSTIFICATION

L'optimisation du système de vélo en libre-service BIXI au cours des prochaines années est essentielle pour permettre à BIXI Montréal de continuer d'offrir un service de qualité à tous les utilisateurs et à étendre le service dans d'autres arrondissements de la Ville de Montréal. La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service de l'urbanisme et de la mobilité d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant l'acquisition des biens et des équipements d'actifs requis.

Ainsi, on pourra:
-consolider le réseau actuel et ainsi répondre plus efficacement aux besoins de la clientèle, et ce, à moindre coût;
-répondre à une demande croissante et assurer un service de meilleure qualité dans le réseau;
-accroître le ratio bollards / vélos, ce qui contribuerait à améliorer l'offre de service auprès des utilisateurs;
-desservir de nouveaux arrondissements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement du projet suivant, prévu à la programmation du PTI 2019-2021.

Projet	2019	2020	2021	Total
28040 - Développement et optimiation du système de vélo en libre-service BIXI	5 300	6 800	2 900	15 000

Les achats financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 10 ans, conformément à la politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la ville par la résolution CM07 0841.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'optimisation du système de vélos en libre-service BIXI est en accord avec les orientations du Plan Montréal durable 2016-2020.
Le service BIXI s'inscrit dans les orientations de la Ville de Montréal pour accroître la part des transports durables et l'usage du vélo comme mode de déplacement actif. Par ailleurs, il est largement démontré que l'utilisation de la bicyclette contribue à une diminution des GES et à une meilleure qualité de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet d'optimisation et d'expansion du système de vélo en libre-service BIXI, tel que présenté, aura des impacts majeurs notamment au niveau de l'offre de services auprès de la clientèle.
Si le règlement d'emprunt n'est pas adopté ou si son adoption est retardée, l'optimisation et l'expansion du système seront compromises et les impacts se feront sentir auprès des utilisateurs qui sont de plus en plus nombreux à adhérer au système de vélos en libre-service BIXI et à solliciter l'extension du service dans des quartiers périphériques.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Au besoin, une stratégie de communication pourra être convenue avec le service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

-25 février : Adoption par le conseil municipal : Adoption d'une nouvelle entente
-25 mars 2019 : Adoption d'un avis de motion par le Conseil municipal
-15 avril 2019 : Adoption du règlement d'emprunt par le Conseil municipal
-Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Prise d'effet à compter de la date de la publication du règlement
-Été 2019 : Conclusion des ententes avec les fournisseurs
-Automne 2019 : Acquisition progressive des équipements

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marie Linda LAGUERRE NICOLAS)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel D BÉDARD
Cons. en aménagement - chef d'équipe

Tél : 514 872-0180
Télécop. : 514 872-4494

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-06

Isabelle MORIN
Chef de division

Tél : 514 872-3130
Télécop. : 514 872-4494

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valérie G GAGNON
Directrice
Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2019-02-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2019-02-21

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1194368001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division fonctionnalité des transports
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 $ afin de financer l'acquisition de biens et d'équipements d'actifs permettant une optimisation et une expansion du système de vélos en libre-service BIXI pour les années 2019, 2020 et 2021

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AML - 1194368001 - Équipements Bixi-VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-07

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 15 000 000 $ AFIN DE FINANCER L'ACQUISITION DE BIENS ET D'ÉQUIPEMENTS D'ACTIFS PERMETTANT UNE OPTIMISATION ET UNE EXPANSION DU SYSTÈME DE VÉLOS EN LIBRE-SERVICE BIXI POUR LES ANNÉES 2019, 2020 ET 2021

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisation prévues au programme triennal d'immobilisation de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 15 000 000 $ est autorisé pour financer l'acquisition de biens et d'équipement d'actifs permettant une optimisation et une expansion du système de vélos en libre-service BIXI pour les années 2019, 2020 et 2021.

2. Cet emprunt comprend les frais de livraison, les frais d'installation et toutes autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 10 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1194368001

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1194368001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division fonctionnalité des transports
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 $ afin de financer l'acquisition de biens et d'équipements d'actifs permettant une optimisation et une expansion du système de vélos en libre-service BIXI pour les années 2019, 2020 et 2021

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Projet 28040 GDD 1194368001.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie Linda LAGUERRE NICOLAS
Agent comptable Analyste

Tél : (514) 868-8787

Co-Auteur Maria Bardina
Conseiller(ere) budgetaire

(514) 872-2563

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-20

Mathieu PERRIER

Chef de division - conseil et soutien financiers
Tél :
(514) 242-3789

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.07

2019/04/15
13:00

(1)

Dossier # : 1194368003

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division fonctionnalité des transports
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (18-070) afin de retirer de la section V - Vélos en libre service BIXI l'abonnement d'une durée de 90 jours.

Il est recommandé:
D'adopter un règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (18-070) afin de retirer de la section V - Vélos en libre service BIXI l'abonnement d'une durée de 90 jours.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-02-26 17:29

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1194368003**

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division fonctionnalité des transports
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (18-070) afin de retirer de la section V - Vélos en libre service BIXI l'abonnement d'une durée de 90 jours.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis son lancement à Montréal il y a dix ans, 1,3 million d'utilisateurs du BIXI ont effectué plus de 38 millions de déplacements, ce qui se traduit par quelque 110 millions de kilomètres parcourus à vélo. Fier de ce succès, BIXI Montréal entend poursuivre ses activités au cours des prochaines années tout en cherchant à améliorer sans cesse son offre de services à partir d'un modèle d'affaires renouvelé et mieux adapté au contexte montréalais alors que les modes de transport actif deviennent plus populaires que jamais. L'année 2018 marque un nouveau record de plus de 5,3 millions de déplacements enregistrés. Il s'agit d'une hausse de 11,3% par rapport à la saison 2017. L'année BIXI aura également été soulignée par de nombreuses activités comme le lancement de saison sous le signe du dixième anniversaire, l'introduction des lasers light, les tests de vélos électriques ainsi que plusieurs collaborations avec divers organismes.

En 2019, l'expansion du service dans 5 nouveaux arrondissements et l'introduction de 1 000 nouveaux vélos et 60 stations supplémentaires auront un impact sur les activités opérationnelles et les finances du service. Afin de déterminer la grille tarifaire 2019, BIXI Montréal a analysé les résultats de chaque produit en tenant compte de l'expansion du territoire desservi, de l'augmentation du nombre de vélos et des nouvelles alliances et partenariats développés en 2018.

Ainsi, dans le but de continuer à offrir un service de qualité et de permettre aux différentes catégories d'utilisateurs de bénéficier de tarifs adaptés aux besoins de la clientèle, avantageux et compétitifs, une modification à la grille tarifaire 2019 est proposée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1539 (18 décembre 2018) : Adopter le règlement sur les tarifs (exercice financier 2019);

DESCRIPTION

La modification à apporter à la section V (Vélo en libre service BIXI) du règlement est la suivante:
- Retirer l'abonnement d'une durée de 90 jours au tarif de 59,00$

JUSTIFICATION

Dans le but de simplifier son offre tarifaire et de poursuivre sa stratégie de promotion des abonnements mensuels et annuels, BIXI Montréal souhaite le retrait de l'abonnement 90 jours de la grille de tarification.
Les nombreuses promotions offertes pour les abonnements annuels au cours de la saison rendent ce type de produit désuet et peu avantageux. D'ailleurs, BIXI Montréal semblait être le seul opérateur à offrir ce tarif en Amérique du Nord.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'adoption de cette modification réglementaire et la modification apportée à la grille tarifaire de BIXI MONTRÉAL n'ont aucune incidence budgétaire pour la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le service BIXI s'inscrit dans les orientations de la Ville de Montréal pour accroître la part des transports durables et l'usage du vélo comme mode de déplacement actif. Par ailleurs, il est largement démontré que l'utilisation de la bicyclette contribue à une diminution des GES et à une meilleure qualité de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le retrait de cette tarification permettra à BIXI Montréal de simplifier son offre tarifaire et de miser plutôt sur sa stratégie de promotion des abonnements mensuels et annuels.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- 25 mars: Avis de motion par le Conseil municipal
- 15 avril: Adoption par le Conseil municipal

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel D BÉDARD
Cons. en aménagement - chef d'équipe

Tél : 514 872-0180
Télécop. : 514 872-4494

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-07

Isabelle MORIN
Chef de division

Tél : 514 872-3130
Télécop. : 514 872-4494

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valérie G GAGNON
Directrice
Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2019-02-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2019-02-26

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1194368003

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division fonctionnalité des transports
Objet :	Adopter un règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (18-070) afin de retirer de la section V - Vélos en libre service BIXI l'abonnement d'une durée de 90 jours.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AML - 1194368003 Règl. mod. Règl tarifs Bixi 20190208-VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-08

Annie GERBEAU
Avocate, chef de division
Tél : 514-872-3093
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2019) (18-070)

Vu les articles 244.1 à 244.10 et 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1);

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. L'article 57 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (18-070) est modifié par la suppression du paragraphe 2°.

_____

GDD : 1194368003

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.08

2019/04/15
13:00

(1)

Dossier # : 1196626001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Projets urbains
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 57 300 000 $ pour le financement de la réalisation d'interventions municipales dans les abords du site Outremont (« PDUES ») » (projet MIL Montréal).

Il est recommandé d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 57 300 000 $ pour le financement de la réalisation d'interventions municipales dans les abords du site Outremont (« PDUES ») » (projet MIL Montréal).

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-02-04 10:49

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1196626001**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Projets urbains
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 57 300 000 $ pour le financement de la réalisation d'interventions municipales dans les abords du site Outremont (« PDUES ») » (projet MIL Montréal).

CONTENU

CONTEXTE

Le projet du site Outremont et ses abords, nouvellement nommé MIL Montréal, vise le réaménagement de ce territoire en un nouveau milieu de vie mixte, durable, et axé sur les transports collectif et actif. Ce projet est composé de deux secteurs, soit le site Outremont et ses abords (voir carte en pièce jointe).
Le site Outremont correspond spécifiquement au réaménagement de l'ancienne gare de triage du Canadien Pacifique (CP) et s'étend sur 38 hectares. Le site intègre notamment le nouveau campus MIL de l'Université de Montréal (UdeM), dont l'ouverture des premiers pavillons est prévue en septembre 2019. Le site a déjà fait l'objet d'un règlement d'emprunt pour la réalisation des travaux (règlement d'emprunt 11-006). Les abords couvrent une partie des arrondissements de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (secteurs Beaumont, De Castelnau et Parc), de Rosemont–La Petite-Patrie (secteurs Atlantic et Marconi-Alexandra), du Plateau-Mont-Royal et d'Outremont, et jouxtent la ville de Mont-Royal. Ils s'étendent sur 80 hectares. La planification détaillée des abords résulte de la volonté municipale d'intégrer ces territoires industriels au redéveloppement de l'ancienne gare de triage.

La planification des abords
Les abords du site Outremont, bien que présentant un caractère plutôt déstructuré, offrent une occasion de revitalisation intéressante permettant de stimuler les retombées économiques et sociales, et d'accompagner la transformation de ces anciens secteurs industriels pour améliorer la qualité de vie des communautés qui y vivent. Suivant l'adoption, en 2013, du Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) des secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont, De Castelnau, la Direction de l'urbanisme du Service de l'urbanisme et de la mobilité, en collaboration avec les arrondissements et les services concernés, a engagé en 2016 la phase de mise en œuvre des abords.

Les orientations de développement et d'aménagement prévues dans le PDUES visent à :

- affirmer la vocation économique du territoire;
- soutenir la consolidation de milieux mixtes et diversifiés;
- contribuer à la qualité du paysage urbain et améliorer le cadre de vie;
- décloisonner les quartiers et améliorer la mobilité au sein du territoire.

Plus concrètement, les interventions d'aménagement du domaine public visées par la Ville peuvent être regroupées selon trois types :

- la création de liens entre les quartiers;
- le réaménagement de certains tronçons de rues et de certaines intersections;
- la création et l'aménagement d'espaces publics.

Ces interventions sont représentées dans les cartes extraites du PDUES en pièces jointes.

Règlement d'emprunt pour les abords

Un premier règlement d'emprunt (15-058) de 35 M$ a été adopté en 2015 pour amorcer la mise en œuvre des interventions prévues dans le PDUES. Ce règlement visait à financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public, de démolition, de décontamination, d'infrastructures ainsi que les acquisitions d'immeubles ou de terrains, les honoraires professionnels pour des services de toute nature et toutes autres dépenses incidentes et imprévues. Il devait servir essentiellement à mettre en œuvre les trois interventions prioritaires suivantes :

- le prolongement de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux jusqu'à l'avenue du Parc;
- l'aménagement d'un parc dans le secteur Beaumont;
- l'aménagement d'un parc dans le secteur Marconi-Alexandra.

Toutes ces interventions requéraient des acquisitions de terrains, alors évaluées à environ la moitié de la somme de 35 M$ du règlement d'emprunt (règlement 15-058). Cette évaluation avait été réalisée au meilleur de la connaissance de l'évaluateur, compte tenu du peu d'information existante et du faible nombre de transactions dans le secteur. Depuis, le marché a grandement évolué et fait augmenter significativement la valeur des terrains de l'ensemble du secteur. La mise à jour du coût potentiel des acquisitions représente maintenant près de la totalité du règlement d'emprunt 15-058. Pour poursuivre les interventions municipales annoncées et répondre aux engagements de la Ville, il est nécessaire d'adopter un règlement d'emprunt supplémentaire de 57,3 M$. Précisons que les interventions prévues en 2019, 2020 et 2021 sont inscrites dans la programmation du PTI 2019-2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19-0054 – 28 janvier 2019 (dossier 1181009025) – Accorder un contrat à Loiselle inc. dans le cadre du projet MIL Montréal dans l'arrondissement d'Outremont, pour les travaux de démolition et de réhabilitation des sols dans le prolongement de l'avenue Thérèse-Lavoie -Roux entre l'avenue Durocher et l'avenue Hutchison pour un montant de 984 026,08 $ (incluant les taxes) à la suite de l'appel d'offres public 420411 (8 soumissionnaires conformes). Dépense totale de 1 305 908,11 $, incluant les taxes (travaux : 984 026,08 $ + variations des quantités : 147 603,91 $ + contingences : 147 603,91 $ + incidences : 26 674,20 $)
CM18 1403 - 28 novembre 2018 (dossier 1183843016) - Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)

CM18 1359 – 19 novembre 2018 (dossier 1181009021) – Accorder deux contrats à Les services EXP inc., pour une somme maximale de 2 375 096,06 $, taxes incluses (contrat 1), et AXOR experts conseils inc., pour une somme maximale de 1 862 365,05 $, taxes incluses (contrat 2), pour des services professionnels en ingénierie, aménagement du domaine public, architecture et éclairage pour la production des plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement du site Outremont et de ses abords - Appels d'offres public 18-16728 (3 soum. par contrat).

CM18 1005 – 20 août 2018 (dossier 1186626001) – Demander à Hydro-Québec de procéder à la conception des travaux d'enfouissement du réseau câblé aérien longeant l'avenue De L'Épée, entre les voies ferrées du Canadien Pacifique et l'avenue Beaumont - Dépense totale de 69 000 $, taxes incluses.

CG18 0188 – 29 mars 2018 (dossier 1181009002) – Accorder un contrat à Charex inc. dans le cadre du projet du site Outremont dans l'arrondissement d'Outremont, pour la réalisation des travaux d'aménagement sur les avenues Wiseman, Outremont, McEachran, du Manoir et Dollard, le chemin Bates et l'Axe central du projet, incluant les travaux d'égout, d'aqueduc, de voirie, de massifs électriques, d'éclairage et d'aménagement paysager. Dépense totale de 15 675 921,71 $, taxes incluses (travaux : 13 536 787,06 $ + contingences : 1 462 295,30 $ + incidences : 676 839,35 $). Appel d'offres public 221711 - 6 soumissionnaires.

CM16 0926 – 22 août 2016 (dossier 1161195010) – Décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un terrain situé du côté est de la rue Hutchison et au nord de l'avenue Beaubien, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, constitué d'une partie du lot 1 868 713 du cadastre du Québec, aux fins d'aménagement d'une rue.

CM16 0598 – 16 mai 2016 (dossier 1161195009) – Décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un terrain situé au nord-est de l'avenue Durocher et au nord-ouest de l'avenue Beaubien, dans l'arrondissement d'Outremont, constitué d'une partie du lot 2 203 544 du cadastre du Québec, aux fins d'aménagement d'une rue.

CM16 0599 – 16 mai 2016 (dossier 1161195007) – Décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un terrain situé au nord-est de l'avenue Durocher et au nord-ouest de l'avenue Beaubien, dans l'arrondissement d'Outremont, constitué d'une partie du lot 1 350 842 du cadastre du Québec, aux fins d'aménagement d'une rue.

CM16 0600 – 16 mai 2016 (dossier 1161195008) – Décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un terrain situé au sud-ouest de la rue Hutchison et au nord-ouest de l'avenue Beaubien, dans l'arrondissement d'Outremont, constitué d'une partie du lot 1 350 843 du cadastre du Québec, aux fins d'aménagement d'une rue.

CA16 140043 – 8 mars 2016 (dossier 1161195003) – Décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un terrain situé à l'intersection des avenues De L'Épée et Beaumont, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, constitué du lot 5 197 969 du cadastre du Québec, aux fins d'aménagement d'un nouveau parc.

CM15 0684 – 25 mai 2015 (dossier 1155950001) – Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 $ pour le financement d'interventions municipales dans le cadre du projet de Développement des abords du Campus Outremont (« PDUES ») ».

CM13 1019 – 23 septembre 2013 (dossier 1130442001) – Adopter, avec changements, le Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) des secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont, De Castelnau / Adopter, avec changements, un règlement intégrant diverses modifications au Plan d'urbanisme pour tenir compte du PDUES.

CM13 0062 – 28 janvier 2013 (dossier 1123794001) – Adopter le projet de Plan de développement urbain, économique et social des secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont, De Castelnau (PDUES) / Adopter un projet de règlement intégrant diverses modifications au Plan d'urbanisme pour tenir compte du PDUES / Mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour assurer la tenue de la consultation publique portant sur le projet de PDUES et les modifications au Plan d'urbanisme / Mandater le Service de la mise en valeur du territoire, le Service des finances et la Direction des stratégies et transactions immobilières pour élaborer la stratégie immobilière et financière préalable à la mise en œuvre du PDUES.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 57,3 M$ pour poursuivre la mise en œuvre du projet MIL Montréal et financer les interventions municipales prévues dans le PDUES (2013). Le montant de 57,3 M$ provient d'une estimation réalisée en 2017 dans le cadre de l'adoption du dossier d'approbation de projet (DAP C - passage de la planification à l'exécution). L'estimation a été réalisée en collaboration avec les services et arrondissements impliqués dans le projet. Ce règlement d'emprunt permettra de réaliser les interventions prévues dans une première phase de mise en œuvre pouvant s'échelonner jusqu'en 2022.
Sans s'y restreindre, ce nouveau règlement d'emprunt servira à financer les interventions suivantes :

- Les acquisitions de terrains nécessaires;
- Les travaux de démolition et de décontamination;
- Les travaux d'infrastructures souterraines, incluant l'enfouissement de fils électriques (sous réserve de l'inscription des tronçons à la programmation d'enfouissement des réseaux);
- Les travaux de réaménagement du domaine public;
- L'intégration de l'art public;
- Les honoraires professionnels pour des services de toute nature, et toutes autres dépenses incidentes et imprévues en lien avec ce qui précède.

JUSTIFICATION

Ce règlement d'emprunt servira à réaliser les interventions municipales nécessaires au redéveloppement des abords du site Outremont. Il correspond aux projections en immobilisations planifiées, telles que présentées au comité corporatif de gestion des projets d'envergure (CCGPE) le 7 avril 2017, au comité de coordination des projets d'envergure (CCPE) le 8 mai 2017 et au comité exécutif (CE) le 23 août 2017, où le mandat d'exécution a été octroyé. La Direction générale a approuvé le mandat d'exécution à la fin août 2017 et recommandé l'adoption du nouveau règlement d'emprunt de 57,3 M$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses liées aux interventions prévues dans les abords du site Outremont, inscrites à la programmation du PTI 2019-2021 et financées par ce règlement d'emprunt, seront entièrement assumées par la ville centre.
Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

Conformément à la Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations approuvées par le conseil municipal (résolution CM07 0841), la période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans. Il est à noter que ce règlement d'emprunt ne couvre pas toutes les interventions prévues au PDUES. Conséquemment, les actions à prioriser seront déterminées par le Service de l'urbanisme et de la mobilité, en collaboration avec les services centraux et les arrondissements concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Projet phare d'aménagement durable
Le projet MIL Montréal a été désigné comme le premier projet phare d'aménagement durable dans le troisième plan de développement durable de la collectivité montréalaise (Montréal durable 2016-2020). Quatre priorités d'intervention sont indiquées dans ce plan :
· Réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles;
· Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources;
· Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé;
· Faire la transition vers une économie verte, circulaire et responsable.

Cette désignation vise à encourager l'innovation et l'adoption de pratiques exemplaires tout au long du projet, et à rendre visibles les engagements de l'administration municipale en matière de développement durable.

Certification LEED pour l'aménagement des quartiers (LEED-AQ)
Par ailleurs, une partie du site Outremont vise l'accréditation LEED pour l'aménagement des quartiers (LEED-AQ), démarche portée en collaboration avec l'Université de Montréal. Le stade 2 de l'accréditation a été obtenu en février 2016 (niveau Or). À ce titre, la Ville de Montréal s'attend à ce que l'ensemble des acteurs intervenant dans la conception et la réalisation des projets hors du périmètre LEED-AQ défini s'inspirent ou reprennent les critères visés pour participer à la mise en œuvre du premier projet phare d'aménagement durable de la collectivité montréalaise.

Vision Zéro
Sous peu, la Ville de Montréal va se doter d'un plan d'action Vision Zéro. Cette approche a pour but de réduire au maximum les décès et blessures graves dans les rues de Montréal en agissant sur l'ensemble des composantes du système de circulation routière pour garantir la sécurité de tous les usagers de la route : piétons, cyclistes, conducteurs et passagers. Elle nécessite aussi la collaboration de toutes les parties prenantes afin que les solutions d'aménagement proposées soient portées par tous. Le projet MIL Montréal intègre déjà les meilleures pratiques en aménagement afin de s'arrimer au plan d'action Vision Zéro.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le présent règlement d'emprunt est nécessaire pour mettre en œuvre les interventions prévues dans le PDUES, notamment, dès 2019, la conception et l'aménagement des nouveaux parcs Dickie-Moore et des Gorilles. Par la suite, ce règlement permettra de financer le réaménagement et la sécurisation des rues et intersections.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera adopté fin janvier 2019 par le Service de l'expérience citoyenne et des communications pour l'ensemble du grand projet MIL Montréal (site Outremont et ses abords).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Passage au comité exécutif : 13 mars 2019;

- Avis de motion au conseil municipal : 25 mars 2019;
- Adoption du règlement d'emprunt au conseil municipal : 15 avril 2019;
- Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Tene-Sa TOURE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stephane CHÉNIER, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Guy OUELLET, Le Plateau-Mont-Royal
Josée BÉDARD, Rosemont - La Petite-Patrie
Marie-Claude LEBLANC, Outremont
Pierre SAINTE-MARIE, Service des infrastructures du réseau routier
Sylvain FELTON, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Claude CARETTE, Service des infrastructures du réseau routier
Cassandre LOUIS, Service des affaires juridiques
Suzie DESMARAIS, Service de la gestion et de la planification immobilière
Daniel GRECESCU, Service de la gestion et de la planification immobilière
Valérie G GAGNON, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Suzie DESMARAIS, 28 janvier 2019
Cassandre LOUIS, 28 janvier 2019
Guy OUELLET, 25 janvier 2019
Marie-Claude LEBLANC, 24 janvier 2019
Daniel GRECESCU, 24 janvier 2019
Claude CARETTE, 23 janvier 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume LARMOR
Conseiller en aménagement

Tél : 514 872-7638
Télécop. : 514 872-8146

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-23

Louis-Henri BOURQUE
Chef de division - Projets urbains

Tél : 514.872.5985
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2019-02-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2019-02-04



Secteur 1 : site Outremont

Secteur 2 : abords

1/ Nouveau parc de voisinage au sud du quartier Parc-Extension
2/ Parc dans l'ancienne emprise ferroviaire
3/ Nouveaux espaces publics en bordure de l'avenue du Parc
4/ Espace public à réaménager en front de la rue Jean-Talon
5/ Entente sur l'utilisation et le verdissement du stationnement
6/ Espaces privés aménagés, d'accès public
7/ Prolongement de l'axe est-ouest jusqu'à l'avenue du Parc
8/ Prolongement de rue et traverse à niveau dans l'axe Ogilvy – De Castelnau
9/ Traverse à niveau dans l'axe de l'avenue De L'Épée
10/ Liens piétons à négocier vers le parc Jarry
11/ Passage à négocier entre l'avenue de l'Esplanade et la rue Marconi

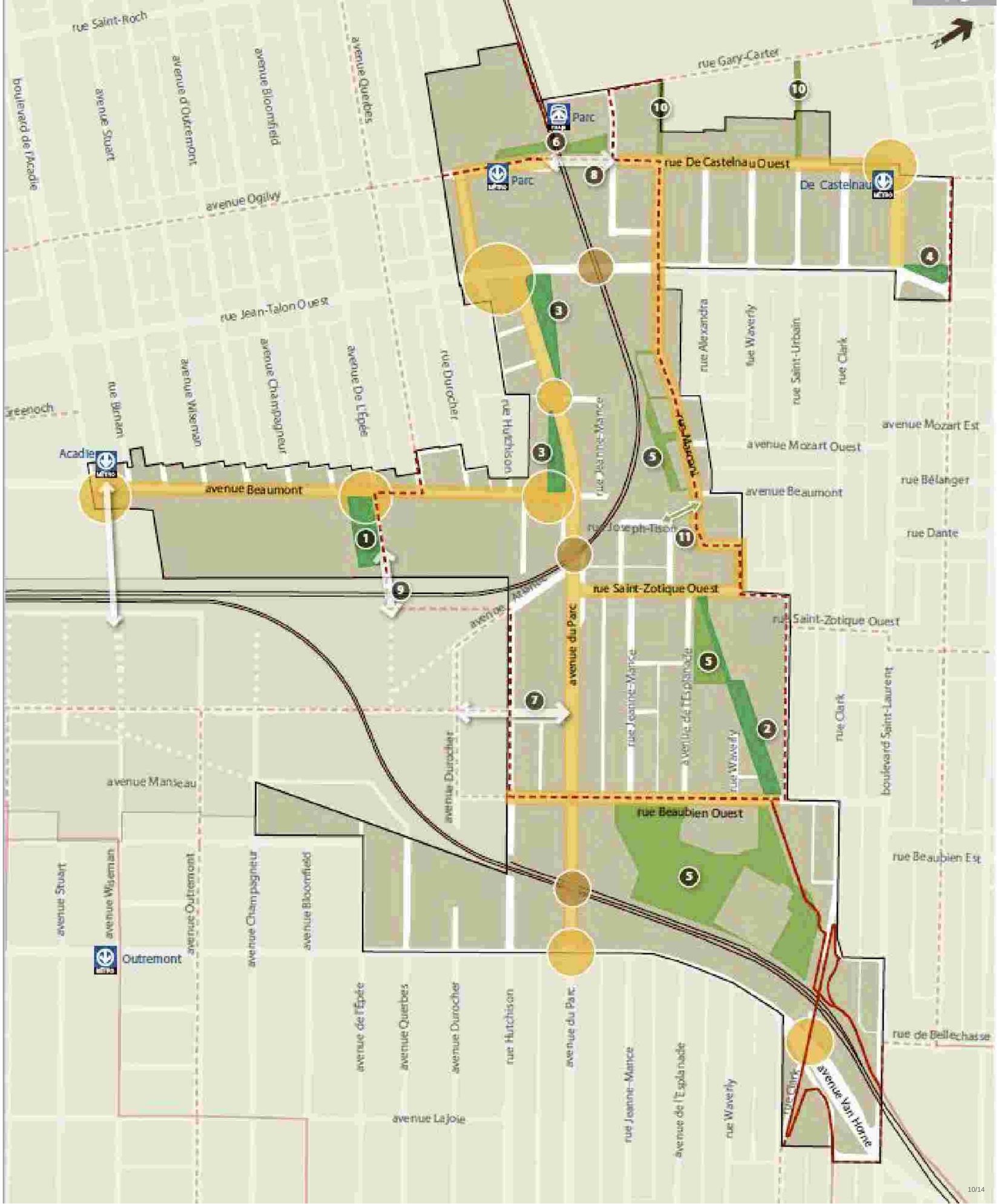



Territoire du PDUES

Parcs existants

Plantations existantes
(territoire du PDUES)

Nouveaux parcs

Ententes sur l'utilisation et
le verdissement des terrains privés

Nouvelles plantations à réaliser en priorité
(territoire du PDUES)

Nouvelles plantations

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1196626001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Projets urbains
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 57 300 000 $ pour le financement de la réalisation d'interventions municipales dans les abords du site Outremont (« PDUES ») » (projet MIL Montréal).

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AML - 1196626001- Projet abords du site Outremont PDUES.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-24

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 57 300 000 $ POUR LE FINANCEMENT DE LA RÉALISATION D'INTERVENTIONS MUNICIPALES DANS LES ABORDS DU SITE OUTREMONT (« PDUES »)

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 57 300 000 $ est autorisé pour le financement de la réalisation d'interventions municipales dans les abords du site Outremont dans le cadre du PDUES, incluant notamment des travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public, de démolition, de décontamination, d'infrastructures et l'acquisition d'immeubles ou de terrains.

2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD 1196626001

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1196626001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Projets urbains
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 57 300 000 $ pour le financement de la réalisation d'interventions municipales dans les abords du site Outremont (« PDUES ») » (projet MIL Montréal).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Projet 39003 - 1196626001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Tene-Sa TOURE
Préposée au budget
Tél : 514-868-8754

Co-auteur: Josée Bélanger
Conseillère Budgétaire
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier
514-872-3238

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-28

Mathieu PERRIER
Chef de division - conseil et soutien financier
Tél : 514-868-3410

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.09

2019/04/15
13:00

(1)

Dossier # : 1197718001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division transport et mobilité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	Plan de transport
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) »

Il est recommandé :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) ».

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-03-04 09:54

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197718001**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division transport et mobilité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	Plan de transport
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) »

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est compétente pour régir le stationnement des véhicules sur son territoire, tout comme elle peut déterminer le montant des amendes en fonction des infractions commises en vertu des dispositions réglementaires prévues à cet effet. Le pouvoir de réglementation du stationnement est partagé entre le conseil de la ville, sur le réseau artériel, et les conseils d'arrondissement, sur le réseau local.
En mars 2018, le conseil de la ville s'est déclaré compétent en matière de réglementation du stationnement sur le réseau local pour une période de deux ans, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (CM18 0395), afin de réviser les montants des amendes pour les infractions relatives au stationnement sur le territoire de Montréal (inchangés depuis 2009, sauf quelques exceptions) et d'adopter une nouvelle grille d'amendes uniforme sur l'ensemble du réseau de voirie. Un nouveau règlement intitulé « Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules » (18-020) a été adopté à cet effet en avril 2018 (CM18 0543).

L'objectif du présent sommaire consiste à modifier le règlement 18-020 en recommandant une majoration du montant des amendes pour les infractions générales, ainsi que les infractions liées au stationnement ou l'immobilisation d'un véhicule dans une zone d'arrêt interdit située dans une voie réservée afin de contribuer à renforcer leur effet dissuasif et d'investir en mobilité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0543 - 23 avril 2018 : Adopter le règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules, sur le réseau municipal (local et artériel).
CM18 0395 - 26 mars 2018 : Déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de

Montréal, métropole du Québec, le conseil de ville compétent, pour une période de deux ans, afin de fixer le montant des amendes pour des infractions en matière de stationnement et d'immobilisation des véhicules sur le réseau local de voirie.

CM09 0879 - 21 septembre 2009 : Adopter un règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules.

CM09 0679 - 24 août 2009 : Déclarer le conseil de ville compétent, pour une période de deux ans, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de fixer le montant des amendes pour des infractions en matière de stationnement et d'immobilisation des véhicules sur le réseau local de voirie.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) afin de:

- majorer de 1 $ le montant des amendes pour les infractions générales en matière de stationnement, faisant passer celles-ci de 49 $ à 50 $;
- majorer de 129 $ le montant des amendes pour les infractions liées au stationnement ou l'immobilisation d'un véhicule dans une zone d'arrêt interdit située dans une voie réservée, faisant passer celles-ci de 100 $ à 229 $;

Le tableau ci-dessous présente les scénarios actuel et projeté relativement aux amendes et frais associés à ces infractions. Il est à noter que les frais de greffe sont déterminés par le Gouvernement du Québec.

Infraction	ACTUEL			PROJETÉ		
	Amende	Frais de greffe	Total	Amende	Frais de greffe	Total
Stationnement interdit (général)	49 $	13 $	62 $	50 $	28 $	78 $
Stationnement ou immobilisation d'un véhicule dans une zone d'arrêt interdit située dans une voie réservée	100 $	50 $	150 $	229 $	73 $	302 $

Des ajustements devront être apportés aux systèmes de la Cour municipale et du SPVM préalablement à l'entrée en vigueur du règlement, afin d'y intégrer cette modification.

JUSTIFICATION

En augmentant le tarif des amendes, la Ville de Montréal vise à modifier les comportements délinquants et problématiques des automobilistes, afin de renforcer la sécurité de tous les usagers sur le réseau, en cohérence avec le plan d'action Vision Zéro.
L'effet dissuasif des amendes en matière de stationnement et d'immobilisation des véhicules est essentiel afin de remédier aux multiples irritants persistants découlant du non-respect de la réglementation en vigueur. Ces irritants comprennent :

- l'entrave à la sécurité des usagers (obstruction du champ de vision, obstruction du passage des véhicules d'entretien, etc.);
- l'entrave aux activités d'entretien, notamment le nettoyage de la voirie;
- la violation de la priorité et des droits des autres usagers (occupation d'aires de stationnement et d'arrêt réservées (personnes handicapées,

résidents, livreurs, véhicules d'urgence, etc.) ou de voies ou espaces réservés (piétons, transport collectif et voies cyclables);
- l'entrave à la fluidité de la circulation (immobilisation ou stationnement en double file, obstruction de voies de circulation, d'accès ou d'intersections, obstruction de voies de dégagement en période de pointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'exercice de 2016, qui constitue une année normale en termes de distribution des constats d'infraction, près de 1,1 million de constats ont été émis par les agents de stationnement, générant des revenus estimés à 59 M$, soit 44 M$ provenant des amendes, versés à la Ville de Montréal, et 15 M$ pour les frais de greffe (déterminés par le Gouvernement du Québec), versés à titre de revenu d'agglomération. La très grande majorité des constats distribués l'ont été pour des infractions à la réglementation municipale, pour défaut de paiement dans une place contrôlée par une borne, pour stationnement dans un endroit interdit par la signalisation ou dans un espace réservé aux résidents, ou encore pour l'immobilisation d'un véhicule dans un endroit où la signalisation l'interdit, autre que dans une voie réservée.
Selon une estimation du Service des finances, en considérant une hypothèse du maintien du volume d'infractions tel qu'observé en 2016, la nouvelle réglementation proposée pourrait se traduire par une hausse des revenus de l'ordre de 10,9 M$ par rapport à ce qui avait été anticipé en 2018. Ce montant pourrait toutefois être moindre, compte tenu des changements de comportement visés pour les automobilistes grâce à ces mesures.

Les sommes supplémentaires perçues par les amendes liés à ces infractions permettront d'augmenter l'investissement dans diverses mesures de mobilité destinées à améliorer les déplacements des citoyens montréalais, notamment le Réseau Express Vélo (REV) et les mesures prévues au plan d'action Vison Zéro.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La révision du montant des amendes pour les infractions en matière de stationnement et d'immobilisation des véhicules contribuera à renforcer leur effet dissuasif et ainsi à promouvoir une utilisation des véhicules et du stationnement sur le domaine public cohérente avec les objectifs de mobilité durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce règlement permettra à la Ville de Montréal d'atténuer les irritants découlant du stationnement illégal en plus d'appuyer les orientations de la Politique de stationnement voulant faire du stationnement un outil de gestion stratégique répondant aux orientations municipales en matière de mobilité durable, d'aménagement du territoire et de développement économique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera développée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Conseil municipal du 25 mars 2019 : avis de motion du projet de règlement
- Conseil municipal du 15 avril 2019 : adoption du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ghislain OUIMET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Patrice DOR, Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale
Philippe MESSINA, Service des affaires juridiques , Direction des poursuites pénales et criminelles
Celine D'AOUST, Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier
Sylvain SAUVAGEAU, Service de police de Montréal , Direction des opérations

Lecture :

Sylvain SAUVAGEAU, 19 février 2019
Celine D'AOUST, 19 février 2019
Patrice DOR, 18 février 2019
Philippe MESSINA, 18 février 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christine THÉBERGE-BARRETTE
Ingénieure

Tél : 514-868-5732
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-18

Pascal LACASSE
Chef de division

Tél : 514-872-4192
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valérie G GAGNON
Directrice
Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2019-03-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2019-03-04

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1197718001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division transport et mobilité
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) »

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Vous trouverez ci joint le règlement sous étude

FICHIERS JOINTS

2019-03-14 Règlement modifiant.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ghislain OUIMET
Avocat
Tél : 514 872-0267

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-15

Véronique BELPAIRE
Avocate, Chef de division
Tél : 514 872-4222
Division : Service des affaires juridiques, division du droit public et de la législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT FIXANT LE MONTANT DES AMENDES À L'ÉGARD DES INFRACTIONS EN MATIÈRE DE STATIONNEMENT OU D'IMMOBILISATION DES VÉHICULES (18-020)

Vu la compétence du conseil de la Ville sur le réseau de voirie artérielle;

Vu la résolution CM18 0395 à l'effet que le conseil de la ville se déclare compétent pour une période de deux ans afin de déterminer le montant de l'amende à imposer à quiconque stationne ou immobilise son véhicule contrairement à toutes normes réglementaires applicables sur le réseau de voirie locale;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. L'article 1 du Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) est modifié par le remplacement du montant de « 49$ » par le montant de « 50$ ».

2. L'article 5 de ce règlement est modifié par le remplacement du montant de « 100$ » par le montant de « 229$ ».

_____

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXXXX.

GDD 1197718001

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.10

2019/04/15
13:00

(1)

Dossier # : 1181097016

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division transport et mobilité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 $ pour le financement de travaux de sécurisation sur le réseau routier aux abords des écoles

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 $ pour le financement de travaux de sécurisation sur le réseau routier aux abords des écoles.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-01-31 13:57

Signataire : Isabelle CADRIN

_____

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1181097016**

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division transport et mobilité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 $ pour le financement de travaux de sécurisation sur le réseau routier aux abords des écoles

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2019-2021, des investissements sont prévus pour la sécurisation des abords des écoles relevant de la compétence du conseil municipal.
Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 25 000 000 $ afin de permettre de financer ces investissements de 2019 à 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1403 - 28 novembre 2018 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 25 M$ afin de financer pour les années 2019 à 2021, le programme ci-dessous qui fait partie du programme triennal d'immobilisations 2019-2021.

Projet	2019	2020	2021	Total
59071 – Vision Zéro - Programme de sécurisation aux abords des écoles	5 000 000 $	10 000 000 $	10 000 000 $	25 000 000 $

Cet emprunt comprend le coût d'acquisition d'équipements, les frais et honoraires d'études et de conception, ceux relatifs à la confection des plans et devis et à la surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au service de l'urbanisme et de la mobilité d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant, en accord avec l'approche « Vision Zéro » pour éliminer à la source les collisions routières mortelles et les blessures graves, à sécuriser le déplacement des écoliers aux abords des écoles par diverses mesures telles que l'élargissement et la construction d'avancées de trottoirs ainsi qu'à la modification de la signalisation, du marquage de rue, des feux de circulation et de l'éclairage de rue. Lorsque nécessaire, la réalisation des travaux dans le réseau artériel sera déléguée aux arrondissements.

Les objectifs du Programme :

Encourager les déplacements actifs des jeunes de 5 à 17 ans vers l'école par les actions suivantes :

- Améliorer la sécurité des jeunes aux abords des écoles primaires et secondaires de la Ville de Montréal par des interventions physiques complémentaires à celles menées par les autres partenaires de la Vision Zéro.
- Soutenir l'implantation d'aménagements permanents sur les rues bordant les écoles afin :
    - d'assurer le respect des limites de vitesse et de réduire la circulation de transit;
    - de réduire les risques de collisions aux intersections;
    - d'assurer l'accessibilité universelle;
    - de contribuer à rendre le quartier plus convivial et le recours à la marche plus confortable par le verdissement des aménagements et la ludification des parcours.
- Appliquer les nouveaux standards de qualité et meilleures solutions d'ingénierie des transports et d'aménagements développés par la Ville.
- Évaluer les mesures et aménagements pour assurer l'atteinte des objectifs du programme et rehausser les standards de qualité de la Ville.
- Diffuser les pratiques innovantes pour renforcer le savoir-faire local.

Les types d'aménagements :

Approche de financement du programme visant la réalisation des projets d'aménagement permanents suivants sur les rues bordant les écoles:

- Construction ou élargissement de trottoirs incluant une zone tampon entre le corridor de marche et la chaussée;
- Implantation d'avancées de trottoirs;
- Révision de la largeur des voies de circulation en surlargeur pour assurer un meilleur partage de l'espace public;
- Implantation d'un débarcadère aux entrées de l'école;
- Réaménagement géométrique de la rue.

Les lieux d'intervention :

Rues (tronçons et intersections) du réseau artériel administratif de voirie (RAAV) relevant de la compétence du conseil municipal, bordant les écoles primaires et secondaires de la Ville de Montréal reconnues par le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

Les critères de sélection des projets :

Offres de services transmises avant le 1er mars 2019 (article 85) pour des interventions sur le RAAV à l'été 2019.
Pour les années suivantes, des critères plus détaillés sont en développement, dans l'esprit d'assurer une bonne équité entre les arrondissements.
En ce sens, pour l'édition 2020 de ce programme, un appel à projet à tous les arrondissements est prévu de juin à septembre 2019.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt qui couvre les années 2019 à 2021, servira au financement de Vision Zéro - Programme de sécurisation aux abords des écoles - 59071, prévu au programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal – volet ville centrale.
Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'adoption du règlement d'emprunt permettra de modifier l'aménagement de certaines rues afin de contribuer à une meilleure qualité de vie par l'augmentation du verdissement et l'aménagement de quartiers durables et urbains centrés sur les déplacements actifs et collectifs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non-disponibilité du règlement d'emprunt pourrait retarder la réalisation de travaux de sécurisation aux abords des écoles.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à l'adoption du présent règlement d'emprunt.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion au CM : 25 mars 2019
Adoption par le CM : 15 avril 2019
Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'habitation
Prise d'effet à compter de la date de la publication du règlement
Octroi des contrats: 2019 à 2021
Réalisation des travaux de sécurisation aux abords des écoles: 2019 à 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marie Linda LAGUERRE NICOLAS)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéfan GALOPIN
Ingenieur

Tél : 514 872-3481
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-11

Sylvain FELTON
Chef de division

Tél : 514 872-7593
Télécop. : 514-872-9458

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valérie G GAGNON
Directrice
Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2019-01-31

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2019-01-31

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1181097016

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division transport et mobilité
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 $ pour le financement de travaux de sécurisation sur le réseau routier aux abords des écoles

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1181097016 - Sécurisation aux abords des écoles-VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-17

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 25 000 000 $ POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX DE SÉCURISATION SUR LE RÉSEAU ROUTIER, AUX ABORDS DES ÉCOLES

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 25 000 000 $ est autorisé pour le financement de travaux de sécurisation sur le réseau routier, aux abords des écoles.

2. Cet emprunt comprend le coût d'acquisition d'équipements, les frais et honoraires d'études et de conception, ceux relatifs à la confection des plans et devis et à la surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense prévue par le présent règlement.

_____

GDD1181097016

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1181097016

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division transport et mobilité
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 $ pour le financement de travaux de sécurisation sur le réseau routier aux abords des écoles

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Projet 59071 GDD 1181097016.xlsDélégation de M. Perrier 19 dec 2018.eml

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie Linda LAGUERRE NICOLAS
Agent comptable Analyste
Tél : (514) 868-8787

Co- Auteur
Maria Bardina

Conseiller(ere) budgetaire

(514) 872-2563

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-19

Pascal-Bernard DUCHARME
Chef de section
Tél :
(514) 872-2059

Division : conseil et soutien financiers

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CM : 44.01

2019/04/15 13:00

(1)

Dossier # : 1196347003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle de l'arrondissement du Sud-Ouest par l'ajout, dans la liste des édifices publics d'intérêt, du qualificatif « ancien » à la dénomination « bain Hushion » du bâtiment portant le numéro 757, rue des Seigneurs

D'adopter le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle de l'arrondissement du Sud-Ouest par l'ajout, dans la liste des édifices publics d'intérêt, du qualificatif « ancien » à la dénomination « bain Hushion » du bâtiment portant le numéro 757, rue des Seigneurs.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-02-28 13:40

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 44.01

2019/04/15
13:00

(1)

Dossier # : 1196347003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle de l'arrondissement du Sud-Ouest par l'ajout, dans la liste des édifices publics d'intérêt, du qualificatif « ancien » à la dénomination « bain Hushion » du bâtiment portant le numéro 757, rue des Seigneurs

D'adopter le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle de l'arrondissement du Sud-Ouest par l'ajout, dans la liste des édifices publics d'intérêt, du qualificatif « ancien » à la dénomination « bain Hushion » du bâtiment portant le numéro 757, rue des Seigneurs.

Signé par Claude DUBOIS **Le** 2019-02-26 08:05

Signataire : Claude DUBOIS

directeur(trice) - travaux publics en arrondissement
Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1196347003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle de l'arrondissement du Sud-Ouest par l'ajout, dans la liste des édifices publics d'intérêt, du qualificatif « ancien » à la dénomination « bain Hushion » du bâtiment portant le numéro 757, rue des Seigneurs

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de modification du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) a été initiée, afin de préciser l'information relative au « 757, rue Des Seigneurs (Bain Hushion) », qui est identifié parmi les « édifices publics », de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle de l'arrondissement du Sud-Ouest. En parallèle de celle-ci, une demande d'autorisation d'un projet en vertu du 4e paragraphe de l'article 89 de la Charte de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) vise à encadrer la démolition partielle du bâtiment existant, la construction et l'occupation d'un nouveau bâtiment pour une clientèle ayant besoin d'aide (dossier 1196347004).

Cette modification au Plan d'urbanisme n'entraînera aucune obligation de concordance des différents règlements de l'arrondissement.

Le Conseil municipal peut adopter un règlement modifiant le Plan d'urbanisme conformément aux articles 109 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Le projet vise la reconversion du bain Hushion en immeuble destiné à loger des personnes ayant besoin d'aide. Le projet comprend la démolition partielle du bâtiment, en conservant uniquement la façade, qui sera restaurée. Le projet comporte 4 étages et 23 logements, ainsi que des espaces communs et une cour intérieure.
L'opportunité du projet de remplacement est plus amplement expliquée dans le dossier du règlement en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal (dossier 1196347004).

La modification du Plan d'urbanisme vise à spécifier, dans la liste des immeubles d'intérêt hors secteur de valeur exceptionnelle, que le bâtiment visé est nommé « ancien Bain Hushion » et non plus « Bain Hushion », anciennement un édifice public.

JUSTIFICATION

Il est pertinent de spécifier que le bâtiment visé constitue l'ancien Bain Hushion. En effet, la façade du bâtiment existant est conservée et la volumétrie de celui-ci, réinterprétée. Ainsi, il reste des traces de cet édifice public, bien qu'il n'ait plus la même vocation.

Avis du Comité consultatif d'urbanisme :
Lors de la séance du 5 juillet 2018, le Comité consultatif d'urbanisme a rendu un avis favorable à l'égard de la demande de modification du Plan d'urbanisme.

En commentaire, le comité souhaite que soit améliorée l'intégration du nouveau volume arrière du bâtiment, autant en ce qui a trait au volume avant que pour sa localisation dans les îlots Saint-Martin.

Avis du comité mixte :
Le comité mixte a émis deux avis préliminaires et un avis final, respectivement le 31 mai 2018, le 19 juillet 2018 et le 21 novembre 2018, dont voici le résumé :

Le comité mixte est fort satisfait du chemin qui a été parcouru depuis la première présentation du projet. Il est conscient qu'il s'agit d'un défi de taille et il apprécie que les architectes aient pris en considération ses commentaires. Le Conseil du patrimoine de Montréal et le Comité Jacques-Viger émettent par conséquent un avis favorable au projet de transformation du bain Hushion, assorti des recommandations suivantes:

Recommandations à l'intention de la Ville de Montréal:

- *Dédier à ce projet une part importante des fonds réservés à la réalisation de projets de logement social et communautaire comportant une dimension patrimoniale;*
- *Mener une réflexion approfondie concernant le façadisme comme pratique de conservation du patrimoine;*
- *Développer une vision d'aménagement des espaces extérieurs de l'îlot Saint-Martin;*

Recommandation à l'intention des concepteurs:

- *Améliorer la vue depuis la cour intérieure vers l'est (sur le stationnement);*
- *Planter également des arbres de grand calibre sur la propriété;*
- *Prévoir davantage de mesures de gestion des eaux de pluie;*
- *Penser à la saison hivernale dans l'aménagement des espaces extérieurs;*
- *Installer des fenêtres sur la façade sud, donnant sur la terrasse Elgin (mur aveugle);*
- *Maximiser la fenestration du bâtiment sur la cour intérieure ainsi que sur la rue des Seigneurs*
- *Atténuer les contrastes des couleurs des matériaux (noir/blanc);*
- *S'assurer de la durabilité des matériaux prévus (céramique extérieure).*

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet permet d'offrir des logements à des personnes en situation de précarité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

13 mars 2019 :Résolution du Comité exécutif
25 mars 2019 : Avis de motion et adoption du projet de règlement par le Conseil municipal
3 avril 2019 : Résolution du Comité exécutif
15 avril 2019 :Adoption du règlement par le Conseil municipal
Mai 2019 : Certificat de conformité et entrée en vigueur

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Monique TESSIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence BOISVERT-BILODEAU
Conseillère en aménagement

Tél : 514 868-7398
Télécop. : .

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-19

Julie NADON
Chef de division

Tél : 514 868-5037
Télécop. : 514 872-1945

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin PARÉ
Chef de division - Permis et inspections
Tél : 514 872 2959
Approuvé le : 2019-02-25

Montréal

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL ET DU COMITÉ JACQUES-VIGER
Suite à leur assemblée du 9 novembre 2018
Les deux organismes sont des instances consultatives de la Ville de Montréal*.

Ancien bain Hushion - Conversion en logement social
757, rue des Seigneurs

AC18-SO-03

Localisation :	757, rue des Seigneurs Arrondissement Le Sud-Ouest
Reconnaissance municipale :	Bâtiment d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle inscrit au Plan d'urbanisme
Reconnaissance provinciale :	Aucune
Reconnaissance fédérale :	Aucune

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) et le Comité Jacques-Viger (CJV) (ci-après, le comité mixte) émettent un avis à l'Arrondissement Le Sud-Ouest considérant la valeur patrimoniale du bâtiment et puisque le projet prévoit une modification au Plan d'urbanisme.

HISTORIQUE ET DESCRIPTION DES LIEUX

Le bain Hushion a été construit en 1914 pour la Ville de Montréal dans le quartier Saint-Joseph (anciennement la ville de Sainte-Cunégonde, annexée à Montréal en 1905), selon les plans de l'architecte Alphonse Piché, qui avait également conçu l'hôtel de ville de Sainte-Cunégonde en 1904. Alors que la plupart des logements de ce quartier ouvrier étaient dépourvus d'eau chaude et de baignoire, la construction du bain Hushion visait à répondre aux besoins de salubrité. Comme d'autres bains publics de l'époque, il combine alors une piscine et plusieurs installations reliées aux fonctions hygiéniques, tels des douches et des bains privés.

Le bâtiment a connu d'importantes rénovations en 1958 et en 1969. Au cours des années 1960, l'îlot Saint-Martin, dont fait partie le bain Hushion, est massivement démoli pour être reconverti et accueillir des logements de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM). Le bâtiment a conservé sa fonction de bain public jusqu'à ce qu'il soit ravagé par un incendie en 1988, entraînant sa fermeture définitive. Vacant depuis cette date, il s'est par conséquent grandement détérioré. Plusieurs projets de réhabilitation ont été proposés, sans qu'aucun ne se soit concrétisé.

Situé en plein cœur de l'îlot Saint-Martin, le bain Hushion, ayant front sur la rue des Seigneurs, est bordé à l'arrière (façade est) par la terrasse Elgin et sur sa façade nord par un espace utilisé en partie comme passage pour les pompiers. Il est aujourd'hui situé dans le quartier de la Petite-Bourgogne.

*Règlement de la Ville de Montréal 02-136 et
Règlement de la Ville de Montréal 12-022

Édifice Chaussegros-de-Léry
303, rue Notre-Dame Est, 6e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8
514 872-4055
ville.montreal.qc.ca/cjv
ville.montreal.qc.ca/cpm





Bain Hushion (source : Google Cartes)

DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

Le projet vise la conversion de l'ancien bain Hushion en logement social pour le Foyer des femmes autochtones de Montréal, afin de le transformer en une maison d'hébergement temporaire pour des femmes en difficulté et leurs enfants. Il est prévu de réaliser le projet par l'adoption d'un règlement en vertu de l'article 89.4 de la Charte de la Ville de Montréal[1]. La réalisation du projet nécessite une modification au Plan d'urbanisme concernant la « Liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle » dans laquelle le bain public est inscrit. Il y restera inscrit dans la catégorie « Les édifices publics », mais son nom sera changé de « Bain Hushion » à « Ancien bain Hushion ».

Lors de la première présentation du projet au comité mixte le 11 mai 2018, l'Arrondissement avait souhaité discuter des enjeux relatifs à l'état du bâtiment et à la modification au Plan d'urbanisme et avait présenté trois options d'interventions. La première prévoyait la démolition de l'entièreté du bâtiment à l'exception de la façade, qui serait conservée et flanquée d'un nouveau corps de bâtiment. La seconde différait de la précédente par la reconstruction de la façade à l'identique plutôt que sa conservation. Enfin, la troisième option prévoyait la démolition complète du bâtiment et l'évocation de sa façade par impression de son empreinte sur le verre du mur rideau d'une nouvelle façade principale. Dans son avis préliminaire en date du 31 mai 2018 (AC18-SO-01), le comité mixte avait affirmé que, bien qu'il fût en accord avec la pertinence du programme, il n'avait pu se positionner sur les options proposées considérant l'absence d'études patrimoniales et urbaines et d'une analyse poussée concernant toutes les possibilités de conservation ou de remplacement du bâtiment à l'étude.

[1] La procédure prévue à de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal vise l'autorisation d'un projet d'envergure ou de nature exceptionnelle dérogeant à la règlementation d'urbanisme de l'arrondissement. Elle s'applique à la réalisation d'un projet relatif (alinéa 4° :) à de l'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement, notamment dans le cadre d'un programme de logement social mis en œuvre en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec. (Source : *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (C-11.4), 2000, c. 56, ann. I; 2017, c. 16, a. 1).

Le projet a par la suite été retravaillé en tenant compte de l'avis préliminaire du comité mixte, de l'étude patrimoniale et de l'étude de l'état de la maçonnerie. La seconde version, présentée le 6 juillet 2018, prévoyait la conservation du volume avant du bâtiment et de sa façade principale et l'ajout d'un nouveau volume à l'arrière, revêtu de clin horizontal blanc entrecoupé d'une série de reliefs verticaux revêtus de cèdre. Un troisième volume était prévu entre la partie ancienne et la nouvelle : du côté nord, il était constitué de balcons revêtus d'un grillage au motif « organique » de couleur verte et, du côté sud, il abritait la cage d'escalier. Une structure contemporaine en acier, adossée à ce volume, évoquait l'ancienne cheminée de briques rouges dont la démolition était prévue. Il était envisagé d'aménager une terrasse sur le toit de la partie avant de l'ancien bain Hushion plutôt que de créer une cour intérieure, tel que présenté précédemment. Il était également prévu de réaliser un aménagement extérieur dans le passage prévu pour l'accès aux pompiers. Dans son avis émis en date du 19 juillet 2018, le comité mixte a appuyé l'aspect programmatique du projet et affirmé souhaiter qu'il se réalise. Toutefois, jugeant qu'il restait un nombre important d'éléments à travailler et à préciser, il a émis un second avis préliminaire. Notamment, malgré la réalisation d'une brève étude historique et du contexte urbain, il a jugé que le projet ne tenait pas suffisamment compte de son contexte, notamment concernant la volumétrie et la densité de l'îlot. Il a également jugé que le lien avec la terrasse Elgin et les espaces extérieurs de l'îlot devaient être mieux développés, de manière à respecter les intentions d'aménagement de l'îlot Saint-Martin, qui reposaient sur un concept où les bâtiments étaient orientés autour d'espaces publics. Quant aux espaces extérieurs, il a recommandé d'augmenter la présence des végétaux pour diminuer l'effet d'îlot de chaleur. Concernant l'approche de conservation, le comité mixte avait perçu que les concepteurs tentaient de faire un projet de conservation tout en proposant un geste architectural distinct. Il a affirmé que le projet gagnerait à utiliser une architecture plus sobre en réduisant le nombre de matériaux et de couleurs utilisés. Il a recommandé de s'inspirer de la volumétrie arrière du bain Hushion afin de mieux respecter la valeur patrimoniale de l'édifice. Le comité mixte a jugé que l'application de motifs inspirés des éléments de la culture des Premières Nations pouvait paraître maladroite et ne faisait pas suffisamment état d'une prise en compte des besoins des femmes autochtones dans l'aménagement de lieux adaptés à leur mode de vie. Il a recommandé qu'une réflexion approfondie soit faite à ce niveau et que le développement du projet en tienne compte. Enfin, le comité mixte a également réitéré que la Ville de Montréal devait aider financièrement à la réalisation du projet pour compenser son apparente négligence dans l'entretien de son bâtiment. Il a encouragé les concepteurs à retravailler le projet et à le lui présenter à nouveau.

La dernière version du projet, qui fait l'objet du présent avis, comporte maintenant 23 logements, une salle communautaire et des bureaux. La façade et le volume avant de l'ancien bain Hushion sont conservés et flanqués d'un nouveau volume de quatre étages qui encadre la façade du côté nord et présente une largeur réduite à l'arrière. Il est segmenté de manière à créer une terrasse ouverte du côté nord et une cour intérieure du côté sud. La volumétrie arrière de l'ancien bain public est évoquée par la création d'un volume similaire en brique rouge, alors que les autres parties du nouvel ajout sont revêtues de panneaux métalliques blanc crème, modulés de deux largeurs différentes afin de créer un rythme. En façade, une baie vitrée correspondant à l'escalier intérieur crée une rupture entre la partie ancienne et la nouvelle, revêtue de claustras de cèdre naturel et de cèdre carbonisé. Les portes principales de l'ancien bain Hushion sont conservées comme entrée principale. La cour intérieure comprend deux niveaux reliés par un escalier : une terrasse en continuité de la salle commune et une aire gazonnée plus basse, qui pourra être cultivée en jardin par les résidentes du centre d'hébergement. Le dégagement extérieur se poursuit sous la porte-cochère, ouverte vers la terrasse Elgin, et compte une place de stationnement. La céramique vernissée prévue pour certains murs de la cour vise à rappeler l'intérieur du bain d'origine. À l'arrière du bâtiment se trouve une aire gazonnée libre agrémentée

d'arbres de petit gabarit. Du côté nord, une placette en pavé perméable comportant du mobilier de bois est prévue devant l'entrée secondaire (entrée de service).

ENJEUX ET ANALYSE DU PROJET

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) et le Comité Jacques-Viger (CJV) (ci-après, le comité mixte) ont reçu les représentants de l'Arrondissement du Sud-Ouest, du Service de la mise en valeur du territoire, de l'organisme Bâtir son quartier, ainsi que les architectes mandatés pour la conception du projet lors de sa réunion du 9 novembre 2018. Le comité mixte les remercie pour leur présence et leur présentation. Il formule dans les paragraphes suivants ses commentaires sur la dernière version du projet de transformation du bain Hushion.

D'emblée, le comité mixte est très satisfait de l'évolution du projet depuis la première présentation en juillet 2018. Il perçoit que celui-ci s'est grandement amélioré et a gagné en cohérence et en sagesse. Le comité mixte est conscient du grand défi que représente ce projet, qui doit conjuguer la conservation de la façade et l'intégration de l'agrandissement au cadre bâti, les besoins de l'organisme Native Women's Shelter et la question de la viabilité financière du projet. Il félicite les architectes pour leur travail.

Le comité mixte se réjouit par ailleurs d'apprendre que, dans le nouveau budget 2019 qui vient d'être adopté par l'administration municipale, des sommes supplémentaires sont prévues pour soutenir les projets de logement social et communautaire comportant une dimension patrimoniale. Néanmoins, en l'absence de garanties spécifiques liant le présent projet, il rappelle à la Ville sa responsabilité touchant l'état actuel du bâtiment et demande à ce qu'elle réserve les sommes nécessaires à la réussite du projet de transformation du bain Hushion.

Recours au façadisme

Le comité mixte comprend qu'en raison du mauvais état du bain Hushion, on ne puisse conserver que sa façade et une partie du volume avant. Cela dit, bien qu'il ne remette pas en question ce cas précis, il désire saisir l'occasion pour interpeller la Ville sur la récurrence de plus en plus grande du recours au façadisme comme pratique de conservation du patrimoine. Le Conseil du patrimoine de Montréal et le Comité Jacques-Viger sont tous deux témoins de nombreux projets récents ou en cours qui font usage de cette pratique. Il importe de se questionner à ce sujet. Est-ce que le façadisme est réellement une façon appropriée de conserver et de mettre en valeur le patrimoine? Est-ce une pratique que nous souhaitons encourager? Le comité mixte recommande par conséquent à la Ville de mener une réflexion approfondie sur cette question et de préparer des lignes directrices.

Espaces extérieurs et gestion des eaux

Le comité mixte voit d'un bon œil les aménagements extérieurs proposés. Il apprécie notamment que la cour intérieure soit située en continuité avec la salle commune, de même que le fait qu'il y ait une mixité d'espaces extérieurs privés et ouverts. Les femmes pourront ainsi bénéficier d'une certaine progression dans le caractère des espaces extérieurs avec la cour intérieure fermée, la terrasse latérale du côté nord, l'espace gazonné libre situé à l'arrière, qui est ouvert sur la terrasse Elgin, puis le parc situé en face. Le comité aurait toutefois souhaité qu'on lui présente comment les espaces extérieurs du bain Hushion s'arriment à ceux de l'îlot Saint-Martin. Comme il l'avait formulé dans ses avis précédents, il

est d'avis que le lien avec la terrasse Elgin pourrait être davantage développé. Il croit d'ailleurs que ce projet est l'occasion pour la Ville de développer une vision de l'aménagement des espaces extérieurs de l'ensemble de l'îlot Saint-Martin et l'encourage à produire un plan directeur d'aménagement pour ces espaces.

Concernant la cour intérieure, le comité constate que les personnes qui s'assoiront dans l'escalier auront une vue directe sur le stationnement. Le comité encourage les concepteurs à améliorer cet aspect, par exemple par l'intégration d'un mur végétal.

Le comité mixte apprécie qu'une aire gazonnée libre soit prévue à des fins de jardinage pour les futures résidentes du refuge. Il suggère d'intégrer un endroit pour ranger les outils de jardinage.

Bien qu'il apprécie l'intention de planter des arbres de petit gabarit, le comité mixte invite les concepteurs à verdir davantage le pourtour du bâtiment en plantant des arbres de gros calibre. L'augmentation de la canopée permettra de créer des zones de fraîcheur et de diminuer l'effet d'îlot de chaleur.

Le comité croit que le projet bénéficierait à prendre davantage en considération la gestion des eaux pluviales. Un des espaces gazonnés pourrait-il être transformé en bassin de rétention?

Enfin, le comité souhaite que les espaces extérieurs soient conçus en prenant en compte la saison hivernale.

Volumétrie, mur aveugle et fenestration

Bien que le comité mixte comprenne les raisons ayant mené à ce choix, il ne peut que regretter la disparition de la cheminée de briques rouges, élément emblématique dans le secteur. Toutefois, il apprécie grandement le fait que les architectes aient prévu un volume arrière en brique rouge, qui reprend à la fois le matériau et la volumétrie d'origine du bain Hushion, créant un rappel qui est très bien intégré à l'immeuble. Ainsi, malgré l'agrandissement de la volumétrie totale du bâtiment, l'esprit du bâtiment d'origine est toujours perceptible. Le comité mixte apprécie également que les architectes aient conservé l'idée d'une brèche qui sépare la partie ancienne de la nouvelle section du bâtiment. Il voit également d'un bon œil la nouvelle articulation de la volumétrie, qui règle la question du mur aveugle de la version précédente du projet et fournit plus de ventilation et de luminosité aux logements. Bien qu'il reste une portion de mur aveugle dans le projet actuel, celle-ci paraît mieux intégrée. Le comité encourage tout de même les concepteurs à alléger davantage sa présence. Puisque le mur aveugle donne sur un espace public, il pourrait être traité comme une façade publique.

Le comité mixte recommande également de maximiser la fenestration en fonction de l'ensoleillement, tant du côté de la cour intérieure que sur la façade du nouveau volume donnant sur la rue des Seigneurs (ce qui aurait de plus l'avantage d'ouvrir la vue sur le parc pour les résidentes).

Matériaux

Le comité mixte apprécie que les concepteurs aient réduit l'utilisation de matériaux différents par rapport à la version présentée en juillet 2018. Il est d'avis que cela pourrait même être davantage simplifié. Il recommande d'améliorer l'intégration du bâtiment dans son contexte en atténuant les contrastes par l'utilisation, pour le revêtement métallique, d'une couleur plus neutre.

Également, le comité mixte encourage les concepteurs à s'assurer de la durabilité des matériaux prévus. Il se questionne entre autres le choix de la céramique extérieure qui peut s'avèrer difficile d'installation pour en assurer la pérennité.

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL ET DU COMITÉ JACQUES-VIGER

Le comité mixte est fort satisfait du chemin qui a été parcouru depuis la première présentation du projet. Il est conscient qu'il s'agit d'un défi de taille et il apprécie que les architectes aient pris en considération ses commentaires. Le Conseil du patrimoine de Montréal et le Comité Jacques-Viger émettent par conséquent un avis favorable au projet de transformation du bain Hushion, assorti des recommandations suivantes:

Recommandations à l'intention de la Ville de Montréal:

- Dédier à ce projet une part importante des fonds réservés à la réalisation de projets de logement social et communautaire comportant une dimension patrimoniale;
- Mener une réflexion approfondie concernant le façadisme comme pratique de conservation du patrimoine;
- Développer une vision d'aménagement des espaces extérieurs de l'îlot Saint-Martin;

Recommandation à l'intention des concepteurs:

- Améliorer la vue depuis la cour intérieure vers l'est (sur le stationnement);
- Planter également des arbres de grand calibre sur la propriété;
- Prévoir davantage de mesures de gestion des eaux de pluie;
- Penser à la saison hivernale dans l'aménagement des espaces extérieurs;
- Installer des fenêtres sur la façade sud, donnant sur la terrasse Elgin (mur aveugle);
- Maximiser la fenestration du bâtiment sur la cour intérieure ainsi que sur la rue des Seigneurs
- Atténuer les contrastes des couleurs des matériaux (noir/blanc);
- S'assurer de la durabilité des matériaux prévus (céramique extérieure).

Le président du Conseil du patrimoine de Montréal,

Original signé

Peter Jacobs

Le 21 novembre 2018

Le président du Comité Jacques-Viger,

Original signé

Pierre Corriveau

Le 21 novembre 2018

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1196347003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Objet :	Adoption - Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle de l'arrondissement du Sud-Ouest par l'ajout, dans la liste des édifices publics d'intérêt, du qualificatif « ancien » à la dénomination « bain Hushion » du bâtiment portant le numéro 757, rue des Seigneurs

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir document ci-joint.

FICHIERS JOINTS

2019-02-25- REG - PU Bain Hushion.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sabrina GRANT
Avocate, droit public et législation
Tél : 514-872-6872

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-25

Sabrina GRANT
Avocate
Tél : 514-872-6872
Division : Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL (04-047)

Vu l'article 130.3 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu l'article 109 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

À l'assemblée du..... 2019, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. La liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle du chapitre 12 de la partie II du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) concernant l'arrondissement du Sud-Ouest est modifiée par le remplacement, dans la catégorie « Les édifices publics », des mots « (Bain Hushion) » par les mots « (Ancien bain Hushion) ».

À la suite de l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans le journal *Le Devoir* le XX 2019, et conformément aux articles 137.10 et suivants et 264.0.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), ce règlement est réputé conforme au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal à compter du XX 2019 et entre en vigueur à cette date.

GDD 1196347003

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 46.01

2019/04/15
13:00

(2)

Dossier # : 1194521002

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Renommer « parc Martin-Luther-King » le parc de Kent, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Il est recommandé :
de renommer « parc Martin-Luther-King » le parc de Kent situé entre les chemins de la Côte-des-Neiges et Hudson et les avenues Appleton et de Kent, et constitué des lots numéros 2 173 833 et 2 515 709 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, comme indiqué sur le plan joint au dossier.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-03-29 13:36

Signataire : Alain DUFORT

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1194521002**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Renommer « parc Martin-Luther-King » le parc de Kent, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

CONTENU

CONTEXTE

L'opposition officielle a déposé, lors de la séance du conseil municipal du 26 mars 2018, une motion visant à rendre hommage à Martin Luther King dans la toponymie montréalaise. L'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce a ensuite proposé de renommer le parc de Kent, traditionnellement associé à la communauté noire, en l'honneur de Martin Luther King.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0423 - 26 mars 2018 - Motion de l'opposition officielle visant à souligner Martin Luther King Jr. dans la toponymie montréalaise.

DESCRIPTION

Renommer « parc Martin-Luther-King » le parc de Kent situé entre les chemins de la Côte-des-Neiges et Hudson et les avenues Appleton et de Kent, et constitué des lots numéros 2 173 833 et 2 515 709 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, comme indiqué sur le plan joint au dossier.

Toponyme « parc de Kent », attribué le 24 mai 1967:

« Nom du plus ancien des sept royaumes germains de Grande-Bretagne. »

Ce nom est directement emprunté à la rue qui borde le parc, l'avenue de Kent, nommée le 12 juin 1933. Il arrive régulièrement que des parcs portant le même nom qu'une rue voisine soient renommés.

JUSTIFICATION

Martin Luther King (1929-1968)

Martin Luther King a grandement contribué à la défense des droits civiques et de l'égalité

des personnes noires et à la lutte contre la discrimination raciale aux États-Unis. Son oeuvre a eu des répercussions majeures pour la défense des droits des minorités non seulement aux États-Unis, mais aussi au Canada et dans le monde.

Montréal est membre de la Coalition internationale des villes inclusives et durables et du programme des Cités interculturelles faisant ainsi de l'intégration culturelle, de la lutte contre le racisme et du respect entre les cultures, des engagements fondamentaux. La Ville souligne également la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine 2015-2024, la Journée internationale du souvenir de la Traite transatlantique des Noirs et de son abolition, la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale et le Mois de l'histoire des Noirs.

Montréal s'est engagée à combattre toutes les formes de discrimination notamment en adoptant la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale (1989), la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion (2004) et la Déclaration de Montréal sur le Vivre ensemble (2015).

La communauté noire représente une portion importante de la population montréalaise. À ce titre, il importe d'honorer son apport dans la collectivité.

Montréal serait ainsi l'une des premières villes canadiennes à reconnaître officiellement la contribution de Martin Luther King dans la poursuite d'une société égalitaire et exempte de discrimination systémique fondée sur la race.

Le comité de toponymie de la Ville de Montréal a appuyé cette recommandation lors de la séance du 27 mars 2019.

L'arrondissement appuie la recommandation.

Cette démarche est conforme aux règles reconnues en matière de toponymie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette action contribue à l'amélioration de la qualité de vie, car elle permet de mettre en valeur un espace public en rendant hommage à cet homme si important dans l'histoire des droits civils.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'identification officielle et distincte des lieux publics a pour objectif un repérage rapide et sécuritaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications, en collaboration avec l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- L'adoption d'une résolution par le conseil municipal entraînera la transmission des informations toponymiques aux différents fournisseurs de services publics.
- L'affichage toponymique pourra être effectué par l'arrondissement lorsqu'une résolution aura été adoptée par le conseil municipal et que le nouveau toponyme aura été officialisé par la Commission de toponymie du Québec.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sébastien MANSEAU, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Lecture :

Sébastien MANSEAU, 28 mars 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic DUFORD
Conseiller en aménagement

Tél : 514 872-5309
Télécop. : 514 872-0049

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-28

Sonia VIBERT
Chef de division

Tél : 514-872-0352
Télécop. : 514 872-0049

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis-Henri BOURQUE
Directeur de l'urbanisme par intérim
Tél : 514.872.5985

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216

Approuvé le : 2019-03-28

Approuvé le : 2019-03-29

Renommer « parc Martin-Luther-King » le parc de Kent, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Dossier numéro 1194521002



Division du patrimoine, Direction de l'urbanisme, Service de l'urbanisme et de la mobilité
27 mars 2019

Source : SIGS
Ville de Montréal

Article 51.01

Nominations aux commissions permanentes

Aucun document ne sera livré.

Motion de l'Opposition officielle **65.01**
Séance du conseil municipal du 15 avril 2019

Motion en faveur d'une laïcité ouverte à l'image de Montréal

Attendu que le Québec est une société laïque;

Attendu que Montréal et le Québec respectent d'ores et déjà le principe de laïcité;

Attendu que la neutralité de l'État est une composante essentielle d'une démocratie qui assure à ses citoyens une liberté de conscience et de religion et qui garantit que l'État n'impose aucune option spirituelle, politique ou religieuse à ses citoyens;

Attendu que la liberté de conscience et de religion se trouve dans la *Charte canadienne des droits et libertés* et dans la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec*;

Attendu que, conformément à l'article premier de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*, Montréal est un espace de vie qui promeut la dignité, la tolérance, la paix, l'inclusion et l'égalité entre les citoyens;

Attendu que conformément à la *Charte montréalaise*, la Ville doit favoriser l'égalité hommes-femmes et l'inclusion des minorités en son sein, notamment à travers la fonction publique;

Attendu que le fait francophone et la diversité des cultures sont au cœur de l'identité, de l'histoire et de la richesse de Montréal;

Attendu que nous sommes tous le produit d'une histoire commune et que toute affirmation de laïcité ne peut ignorer le patrimoine historique et religieux de Montréal et du Québec;

Attendu que le débat sur la laïcité et la question du rôle et des obligations d'un gouvernement dans une société laïque a fait les manchettes à plusieurs reprises ayant des conséquences dans la vie de Montréalais et Montréalaises;

Attendu qu'il est souhaitable d'éviter tout dérapage mettant en péril notre capacité de vivre ensemble de façon harmonieuse et de nous réunir sur ce qui fonde les spécificités de Montréal;

Attendu que la Ville de Montréal se doit d'être impartiale dans son traitement envers les employés quel que soient leurs croyances religieuses;

Attendu que l'impartialité des employés de la Ville de Montréal ne dépend en rien de leur habillement pourvu qu'ils ne fassent pas la promotion d'une option religieuse;

Attendu que le gouvernement du Québec a déposé le Projet de loi 21 : *Loi sur la laïcité de l'État*;

Attendu que le Projet de loi 21 interdit tout port de signe religieux à certaines catégories d'employés de la Ville de Montréal;

Il est proposé par **Lionel Perez, chef de l'Opposition officielle et conseiller de la Ville du district de Darlington;**
Appuyé par **Abdelhaq Sari, conseiller de la Ville du district de Marie-Clarac;**

Que la Ville de Montréal réaffirme le caractère inaliénable du principe de laïcité ouverte afin de construire un espace public qui soit à l'image du Montréal et du Québec du XXIe siècle et de rassembler les Montréalais de toutes convictions et de toutes origines;

Que la Ville de Montréal réaffirme son soutien indéfectible à l'ensemble de ses employés, notamment à ceux qui portent un signe religieux.

Montréal

Motion de l'Opposition officielle **65.02**
Séance du conseil municipal du 15 avril 2019

Motion afin d'accroître la sécurité des Montréalais et la transparence en matière de salubrité alimentaire

Attendu que selon la Division de l'inspection des aliments (DIA) du Service de l'environnement, la Ville de Montréal « a la responsabilité de veiller à la qualité et à l'innocuité des aliments préparés, servis et vendus aux consommateurs sur son territoire »;

Attendu qu'en vertu d'un mandat délégué par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), la Ville de Montréal a le pouvoir, sur son territoire, d'inspecter, de poursuivre et de faire condamner les établissements alimentaires (restauration, vente au détail, transformation, distribution et entreposage) contrevenants aux lois et règlements;

Attendu qu'entre 2017 et 2018, à Montréal, le nombre d'établissements alimentaires condamnés pour des infractions au règlement du MAPAQ a augmenté de près de 43 % et le montant total des amendes est passé de 539 440$ en 2017 à 820 100$ en 2018, une augmentation de 52 %;

Attendu que selon le bilan annuel de 2018 de la Direction de l'environnement et du développement durable de la Ville de Montréal, entre 2017 et 2018, la Ville a augmenté le nombre d'inspections de 8 % et a consacré 12 % d'heures supplémentaires à l'inspection des établissements alimentaires;

Attendu que selon les bilans annuels (2016-2018) de la Direction de l'environnement et du développement durable de la Ville de Montréal, entre 2017 et 2018, les ordonnances de fermeture émises par la Ville ont augmenté de 91 %.

Attendu que le 21 mars 2019, dans son Budget 2019-2020, le gouvernement du Québec a annoncé que, face à « l'augmentation des activités d'inspection du MAPAQ et de ses mandataires », une enveloppe de 10 millions de dollars sur cinq ans est prévue pour « répondre à la croissance des activités d'inspection des aliments et de bien-être animal et des coûts qui y sont associés » et pour « prolonger et bonifier l'entente entre le MAPAQ et la Ville de Montréal »;

Attendu que les villes de New York et de Toronto obligent les établissements alimentaires, principalement les restaurants, les camions de cuisine de rue et les détaillants, à afficher sur leur vitrine l'avis d'inspection émis par les services de la ville et

qu'elles disposent d'une application, appelée respectivement *ABCEats* et *DineSafe*, permettant de vérifier la note d'un restaurant avant de s'y rendre;

Attendu qu'en 2017, Corinne Schiff, commissaire adjointe de la Santé de la Ville de New York, confiait au *New York Times* que le programme d'affichage, basé sur la transparence, est un succès : « The restaurant rating program is an example of how poferful transparency can be… New Yorkers are using the grades to motivate restaurants to create a better dining experience for everybody. »

Attendu qu'un affichage des inspections défend et protège les intérêts des Montréalais et qu'une application mobile facilite la communication entre la Ville et les citoyens;

Il est proposé par Karine Boivin-Roy, conseillère de la Ville du district de Louis-Riel;

Appuyé par Dimitrios Beis, maire de l'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro;

Que la Ville de Montréal demande au MAPAQ de lui permettre de mettre en place un système d'affichage des résultats des inspections à l'entrée de l'ensemble des établissements alimentaires présents sur le territoire de la Ville et que l'avis soit facile à comprendre pour les consommateurs;

Que la Ville de Montréal ajoute une rubrique « Sécurité alimentaire » à son application mobile, *Montréal – Services aux citoyens*, pour permettre aux citoyens d'avoir un accès direct à l'information concernant l'état de salubrité des établissements alimentaires et de pouvoir signaler plus facilement les cas de manquements au règlement.

Montréal

Motion de l'Opposition officielle **65.03**
Séance du conseil municipal du 15 avril 2019

Motion demandant l'ouverture du métro toutes les nuits des fins de semaine en période estivale

Attendu que selon le sondage effectué dans le cadre de *l'Avis sur la mobilité des jeunes montréalais.es de 17 à 30 ans* déposé en 2019 par le Conseil jeunesse de Montréal (CJM), bien que les jeunes soient les plus grands utilisateurs des transports collectifs, « (…), plus d'un tiers des jeunes ont des horaires qui les contraignent à l'utilisation de certains modes de transport au profit d'autres, notamment hors des heures de pointe (soir, fin de semaine et matin très tôt). Cela les décourage d'utiliser les transports en commun pour leurs déplacements »;

Attendu que selon le même avis, 12 % des répondants, soit la plus grande propension, expriment le besoin d'une plus grande fréquence des transports collectifs le soir et la nuit pour favoriser leur utilisation d'un moyen de transport durable, et que 9 % des répondants indiquent qu'une plus grande fréquence de ces transports les fins de semaine est nécessaire pour favoriser leur utilisation d'un moyen de transport durable;

Attendu que dans le cadre de la consultation publique tenue en 2012 sur le *Programme particulier d'urbanisme du Quartier des spectacles – Pôle du Quartier latin*, le mémoire déposé par le CJM et l'organisme à but non lucratif Génération d'idées recommandait déjà d'élargir la plage horaire du métro pendant la nuit, particulièrement l'été, et la fin de semaine afin de faciliter les déplacements des Montréalais à travers la ville;

Attendu que la Ville de Montréal s'est dotée du *Plan de transport de Montréal 2008* qui promeut notamment le développement des transports actifs et collectifs, qu'en 2017, la Société de transport de Montréal (STM) a lancé le *Plan stratégique organisationnel 2025* qui visait, entre autres, à augmenter la part modale des transports en commun dans les déplacements des Montréalais, que dans son budget 2019, la STM prévoit « un nouveau record dans l'offre de service métro grâce à une hausse de 2,2 % par rapport à l'an dernier » et que depuis le 25 mars dernier, le service du métro a été bonifié sur les lignes orange et verte;

Attendu que la STM offre un service de bus de nuit sur 23 lignes, tant la semaine que la fin de semaine;

Attendu que la STM ouvre l'ensemble des lignes de métro toute la nuit deux fois par an, soit le Jour de l'an et lors de la Nuit blanche qui a automatiquement lieu en fin de semaine, et que la Nuit blanche rassemble environ 300 000 noctambules, ce qui en fait l'évènement attirant le plus de monde en une journée à Montréal;

Attendu que les sociétés de transport des villes de New York, Chicago et Copenhague offrent l'ouverture de certaines lignes de métro sur leur réseau toutes les nuits, tant la semaine que la fin de

semaine, et que les sociétés de transports des villes de Londres, Berlin, Hambourg et Vienne offrent l'ouverture de certaines lignes de métro sur leur réseau toute la nuit des fins de semaine, soit les vendredi et samedi soirs, et ce, pendant toute l'année;

Attendu qu'en août 2016, la société de transports de Londres a concrétisé le projet *Night Tube*, soit l'ouverture de cinq lignes de métro toutes les nuits des fins de semaine et qu'entre 2016 et 2018, 16,5 millions de Londoniens ont utilisé les services du *Night Tube*;

Attendu qu'en plus d'accroître la mobilité des Londoniens la fin de semaine, selon le dernier rapport publié par les firmes London First et EY, l'augmentation de la fréquentation du *Night Tube* entre les périodes 2016-2017 et 2017-2018 aurait généré environ 334 millions de dollars de plus pour l'économie londonienne en 2017, et que l'élargissement du *Night Tube* à l'ensemble des lignes de métro pourrait générer environ 2,6 milliards de dollars pour l'économie londonienne, et ce, sur les 10 prochaines années;

Attendu que l'ouverture du métro toutes les nuits des fins de semaine sur l'ensemble du réseau de la STM permettrait de diversifier les options de déplacements de tous les Montréalais en dehors de heures de pointe, d'accroître *de facto* leur mobilité et d'améliorer leur qualité de vie;

Il est proposé par Benoit Langevin, conseiller de la Ville du district de Bois-de-Liesse;
et appuyé par Alan DeSousa, maire de l'arrondissement de Saint-Laurent;

Que la STM lance un projet pilote qui viserait à ouvrir l'ensemble des lignes de métro toutes les nuits des fins de semaine, pendant la période estivale, à partir du Grand Prix du Canada jusqu'à la fête du Travail;

Qu'au terme du projet pilote, la STM publie une étude d'impacts dudit projet pilote sur la mobilité des Montréalais.

Motion de l'Opposition officielle **65.04**
Séance du conseil municipal du 15 avril 2019

Motion visant à favoriser la présence de jeunes au sein des conseils d'administration et instances décisionnelles des organismes associés, organismes indépendants et sociétés paramunicipales à la Ville de Montréal

Attendu que, selon le Recensement de la population canadienne de 2016, les jeunes de 15 à 35 ans représentent un peu plus de 28,7 % de la population montréalaise;

Attendu que, selon le *Portrait de la présence des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives de la Ville de Montréal et de ses organismes associés (2015)* du Conseil jeunesse de Montréal (CJM) (« l'avis »), les jeunes de 18 à 30 ans (6 %) et de 31 à 40 ans (14 %) sont sous-représentés au sein des structures décisionnelles et consultatives de la Ville de Montréal;

Attendu que la Stratégie jeunesse Montréalaise 2013-2017 comptait, parmi les propositions d'actions pour le volet « gouvernance et engagement citoyen », de faire une « intégration des jeunes aux comités stratégiques et consultatifs municipaux ainsi qu'aux conseils d'administration des sociétés paramunicipales »;

Attendu que le point f de l'article 16 de la *Charte Montréalaise des droits et responsabilités* affirme que la Ville de Montréal s'engage à « favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives »;

Attendu que l'avis du CJM démontrait que seulement 7 % des organismes répondant au sondage envoyé, soit six sur 83, ont des mesures en place pour favoriser la présence de jeunes sur leur conseil d'administration;

Attendu que dans ce même avis, il était recommandé « que la Ville de Montréal modifie les règlements de constitution de ses instances pour créer, à l'image de celui existant à la Société de transport de Montréal (STM), un siège réservé à la jeunesse »;

Attendu que la Ville de Montréal soutient déjà l'initiative « Leadership Montréal », administrée par Concertation Montréal, qui vise à favoriser la présence de jeunes sur les conseils d'administration, notamment par la formation du Réseau Jeunes Administrateurs (RJA) de la Jeune chambre de commerce de Montréal (JCCM) et des efforts de jumelage de candidats avec ces sociétés recherchant des administrateurs;

Attendu qu'en 2016, l'Assemblée nationale du Québec a adopté à l'unanimité le projet de loi n°693 : *Loi modifiant la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État afin de favoriser la présence de jeunes au sein des conseils d'administration des sociétés d'État*;

Il est proposé par Francesco Miele, conseiller de la Ville pour le district de Côte-de-Liesse;

Appuyé par Effie Giannou, conseillère de la Ville pour le district de Bordeaux-Cartierville;

Que la Ville de Montréal fasse les modifications nécessaires aux règlements de ses instances pour réserver ou ajouter, au sein des conseils d'administration des organismes associés, des organismes indépendants et des sociétés paramunicipales, un siège pour une personne âgée de moins de 35 ans;

Que les sociétés municipales et paramunicipales se conforment à cette règle dès que possible au fil des nominations à venir;

Qu'un suivi annuel soit effectué, par le Conseil jeunesse de Montréal, sur la progression des modifications réglementaires requises et sur la progression des nominations jeunesse au sein des instances de la Ville.

Montréal

Motion de l'Opposition officielle **65.05**
Séance du conseil municipal du 15 avril 2019

Motion pour l'augmentation de la garantie des travaux de construction afin d'assurer la qualité des travaux routiers à Montréal

Attendu que la Ville de Montréal a accéléré, depuis 2013, ses investissements dans le but de combler un déficit d'entretien de ses infrastructures;

Attendu que la Ville investira pour la période 2019-2021 un montant de 2 035,9 M$ dans ses infrastructures routières, dont 1 453,9 M$ seront consacrés à la protection des actifs relatifs aux chemins, rues, routes et trottoirs;

Attendu que d'après le dernier rapport d'auscultation, 45 % des 4 070 km de chaussée du réseau routier montréalais sont en mauvais ou très mauvais état;

Attendu que le vérificateur général constatait, dès 2013, une relation étroite entre l'état de dégradation des infrastructures routières, la qualité des matériaux et la conformité de leur mise en place;

Attendu que le rapport biannuel du Bureau de l'Inspectrice générale (BIG) révélait, en 2018, certaines problématiques quant au respect des quantités et de la qualité du matériel lors des opérations de reconstruction et de resurfaçage de routes;

Attendu que le BIG a observé qu'afin d'obtenir des contrats, les entreprises en construction inscrivent des prix unitaires nettement inférieurs à la valeur des travaux puisqu'elles n'effectuent pas ou peu de réparations de défauts, leurs donnant ainsi un avantage concurrentiel;

Attendu que la mauvaise construction ou l'absence de corrections ont pour conséquence directe l'apparition de défauts qui, suite à des infiltrations d'eau et au cycle de gel et dégel, peuvent entraîner l'apparition de nids-de-poule;

Attendu que la Ville répare en moyenne plus de 200 000 nids-de-poule par année sur le réseau artériel lors des opérations de colmatage;

Attendu que les travaux routiers sont actuellement assujettis à une garantie de bon fonctionnement pour une période de 12 mois à compter de la réception provisoire des travaux, et que l'apparition de nids-de-poule et de fissures se produit habituellement après ce délai;

Attendu qu'à la suite de travaux de reconstruction et de réhabilitation de la chaussée, la Ville de Montréal impose un moratoire de cinq (5) et trois (3) ans respectivement, aux réseaux techniques urbains afin de limiter la répétition des zones de chantiers;

Attendu qu'il est essentiel pour la Ville de Montréal de maximiser les effets de ses investissements et qu'effectuer de multiples réparations sur un même tronçon de rue peut correspondre à un gaspillage de fonds publics;

Attendu que l'ouverture répétée et la dégradation accélérée des infrastructures routières encouragent le cynisme des citoyens vis-à-vis la qualité des infrastructures municipales;

Attendu qu'une augmentation de la durée de la garantie responsabiliserait davantage le constructeur quant à la qualité des travaux, au respect des normes et du choix de matériaux;

Attendu que plusieurs pays européens tels que l'Autriche, le Danemark, la France, l'Allemagne, de même que la province de l'Ontario, imposent des garanties de 2 à 5 ans pour la majorité des chantiers d'infrastructures routières;

Il est proposé par Lionel Perez, chef de l'opposition officielle et conseiller de la Ville du district de Darlington;

Appuyé par Patricia Lattanzio, conseillère de la Ville du district de Saint-Léonard Ouest;

Que la Ville de Montréal modifie les clauses administratives générales afin de prolonger la période de garantie à cinq (5) ans pour toutes les reconstructions de chaussée et à deux (2) ans pour toute réhabilitation de chaussée.

Article 65.06

MOTION NON-PARTISANE
Conseil municipal
15 avril 2019

MOTION VISANT À DÉFENDRE LE DROIT DES CITOYENS À PARTICIPER AU PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISIONS EN VEILLANT À CE QUE LES COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL MUNICIPAL SE CONFORMENT OU DÉPASSENT LES EXIGENCES DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX EN MATIÈRE D'ASSEMBLÉES PUBLIQUES

Attendu que les commissions du conseil municipal ont été créées par l'administration du maire Jean Doré afin de servir d'outils de consultation publique, dans le but d'encourager une plus grande participation de la population à la vie municipale et pour que les citoyens puissent réellement participer au processus de prise de décisions;

Attendu que, tout en renforçant les relations du conseil avec la population, la nature publique des commissions du conseil municipal a transformé le fonctionnement dudit conseil en permettant aux élus de mieux comprendre l'opinion des citoyens;

Attendu que les commissions du conseil constituent un élément important et apprécié, voire vital, de l'infrastructure démocratique de la Ville de Montréal;

Attendu que le rapport de la Commission de la présidence du conseil déposé à l'article 8:03 de l'ordre du jour de la séance du conseil municipal du 25 février 2019 indiquait que 7 des 11 commissions permanentes du conseil municipal n'avaient pas tenu d'assemblée publique en 2018;

Attendu qu'il convient de noter que deux commissions, la Commission de la sécurité publique et la Commission sur les finances et l'administration ont, à elles seules, tenu 59 des 68 assemblées publiques tenues par l'ensemble des commissions de Montréal en 2018, alors que les 9 autres commissions n'ont, au total, tenu que 9 assemblées publiques.

Attendu que le règlement sur les commissions permanentes du conseil oblige légalement la plupart des commissions à tenir un minimum de 4 assemblées publiques par année;

Attendu qu'en vertu du règlement sur les commissions permanentes du conseil, chaque commission doit, chaque année, dresser un programme de ses activités et le présenter au conseil pour approbation;

Attendu que la ville de Toronto comporte 8 comités permanents (Audit, Board of Health, Civic Appointments, Economic and Community Development, General Government and Licensing, Infrastructure and Environment, Planning and Housing, and Special Committee on Governance), lesquels doivent, en 2019, se réunir entre 4 et 10 fois chacun, que 6 de ces comités doivent se réunir 9 ou 10 fois en 2019, que toutes ces réunions doivent être publiques et que le calendrier de 2019 reflète le rythme des consultations au cours des dernières années;

Il est proposé par Marvin Rotrand

Appuyé par Luis Miranda

Que le conseil municipal exprime son inquiétude au sujet du fait que la plupart des commissions permanentes du conseil municipal ne se sont pas conformées aux exigences du règlement municipal en ce qui concerne le nombre d'assemblées publiques qu'elles devaient tenir en 2018, réduisant d'autant leur rôle en tant qu'organismes de consultation publique;

Que le conseil municipal réitère sa conviction que les commissions du conseil municipal constituent un élément vital de l'infrastructure démocratique de la Ville de Montréal;

Que le conseil municipal demande au Comité exécutif de redonner vie au défunt Chantier sur la démocratie, lequel était responsable, entre autres innovations, de la création de la Charte montréalaise des droits et responsabilités, et qu'il mandate cet organisme pour faire rapport sur la façon dont les commissions du conseil pourraient devenir des instruments vitaux de consultation publique;

Que l'on donne au Chantier un vaste mandat lui permettant de faire les recommandations qu'il juge nécessaires pour atteindre l'objectif de revitaliser les commissions du conseil, mais que le conseil municipal demande que le rapport final comprenne des recommandations au sujet des questions suivantes :

- de quelle façon les citoyens peuvent-ils communiquer aux commissions les sujets qui, selon eux, devraient faire l'objet d'une consultation publique;

- l'article 2 du règlement sur les commissions permanentes du conseil doit-il être amendé afin d'être plus précis au sujet de l'obligation des commissions de déposer un plan de travail annuel;

- l’article 6 du règlement sur les commissions permanentes du conseil doit-il être amendé pour veiller à ce que les commissions du conseil respectent les exigences du règlement municipal en matière d’assemblées publiques;

- comment pourrait-on renforcer les trois dimensions des commissions telles qu’elles sont définies par l’article 23.1 du règlement sur les commissions permanentes du conseil, à savoir : l’étude publique, l’examen public et la discussion publique;

- les présidents des commissions du conseil devraient-ils devenir membres du conseil municipal, de façon à pouvoir être présents au moment du dépôt des rapports des commissions, afin de pouvoir répondre aux éventuelles questions;

- quelles mesures pourraient faire en sorte que la population soit plus au courant du travail des commissions;

- le salaire des membres des commissions devrait-il être converti en jeton de présence à chaque réunion publique;

- la pratique de la Ville de Toronto qui consiste à publier, sur son site Web, les dates des réunions publiques de chacun de ses comités pour toute l’année au début de chaque année civile devrait-elle servir de modèle pour les commissions du conseil?

Montréal

Article 65.07

Motion Non-Partisane
15 avril 2019

MOTION VISANT À DEMANDER AU GOUVERNEMENT DU MYANMAR DE RENDRE DES COMPTES À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE POUR SES CRIMES DE GÉNOCIDE CONTRE LES ROHINGYA ET CONTRE D'AUTRES MINORITÉS

Attendu que, le 20 septembre 2018, le Parlement du Canada a adopté à l'unanimité la motion du député Andrew Leslie qualifiant de génocide les crimes que le Myanmar a commis contre le peuple Rohingya;

Attendu que « l'opération de nettoyage » menée par l'armée du Myanmar a provoqué l'exode de plus de 725 000 personnes vers le Bangladesh, ce qui a créé le plus grand camp de réfugiés du monde et engendré l'une des pires crises humanitaires à l'échelle mondiale;

Attendu que le génocide se poursuit et que le Myanmar continue à persécuter les Rohingya qui sont encore dans l'État de Rakhine;

Attendu que le gouvernement du Myanmar adopte une attitude de défi par son mépris flagrant des normes et des règles internationales, en emprisonnant des journalistes, en interdisant l'accès au Rapporteur spécial des Nations Unies et en incendiant les villages d'autres groupes ethniques, dont les minorités kachin, karen, shan, et chin;

Attendu que, à la suite de la Seconde Guerre mondiale et de l'holocauste, le Canada et le Myanmar ont signé et ratifié la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (« Convention sur le génocide »);

Attendu que certains centres d'étude et de recherche canadiens sur les droits de la personne, comme l'Institut montréalais d'études sur le génocide et les droits humains de l'université Concordia, le Centre Raoul-Wallenberg pour les droits de la personne et le Centre de recherche et d'enseignement sur les droits de la personne de l'université d'Ottawa ont demandé au gouvernement du Canada d'invoquer la Convention sur le génocide;

Il est proposé par Marvin Rotrand, conseiller de la Ville du district de Snowdon

Appuyé par Lionel Perez, chef de l'Opposition officielle et conseiller de la Ville du district de Darlington

Que le conseil municipal réclame que le gouvernement du Canada invoque sans délai la Convention sur le génocide, et, plus particulièrement, qu'il entreprenne, avec la participation d'autres États partageant son point de vue, de porter cette cause devant la Cour internationale de Justice afin d'obliger le Myanmar à respecter ses obligations, à adopter des mesures provisoires et, à terme, à verser des réparations au peuple Rohingya;

Que le conseil municipal réclame que le Canada exerce, sur le Myanmar, des pressions pour faire libérer les journalistes de l'agence Reuters qui ont été emprisonnés et pour que des observateurs indépendants puissent accéder à l'État de Rakhine afin d'enquêter sur les crimes internationaux qui y ont été commis et d'offrir leur protection aux Rohingya qui sont encore sur place;

Que le conseil municipal réclame que le gouvernement du Canada continue à participer aux efforts d'aide multilatérale dirigés vers le gouvernement du Bangladesh pour l'aider à répondre aux besoins humanitaires des réfugiés Rohingya et plus particulièrement à ceux des femmes et des enfants, y compris en matière d'éducation;

Que le greffier municipal fournisse une copie de cette motion à la ministre des Affaires étrangères et au ministre de la Justice du gouvernement du Canada.

Montréal

ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL

80 – Conseil d'agglomération - Dossiers pour orientation

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.01

2019/04/18
17:00

(1)

Dossier # : 1193687001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations , Centre de services - Soutien opérationnel , Division des premiers répondants et des opérations spécialisées
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Manufacture Finnie Ltée, une entente-cadre d'une durée d'un an, pour la fourniture d'abris d'urgence gonflables et d'abris d'urgence standards - Appel d'offres public 18-17113 - 2 soumissionnaires pour le lot 1 et 1 soumissionnaire pour le lot 2 - montant estimé de 953 355,45 $, taxes incluses, pour le lot 1 et montant estimé de 428 562,41 $ pour le lot 2. - Dépense totale (lots 1 et 2) de 1 520 109,64 $, taxes et contingences incluses.

Il est recommandé :
1- d'accorder à Manufacture Finnie Ltée, plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 1 et le seul soumissionnaire pour le lot 2, pour une période d'un an, les commandes pour la fourniture d'abris d'urgence gonflables et d'abris d'urgences standards, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 381 917,86, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17113;

2- d'autoriser un montant de 138 191,78 $, taxes incluses pour les lots 1 et 2 à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-03-20 12:09

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1193687001**
Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations , Centre de services - Soutien opérationnel , Division des premiers répondants et des opérations spécialisées
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Manufacture Finnie Ltée, une entente-cadre d'une durée d'un an, pour la fourniture d'abris d'urgence gonflables et d'abris d'urgence standards - Appel d'offres public 18-17113 - 2 soumissionnaires pour le lot 1 et 1 soumissionnaire pour le lot 2 - montant estimé de 953 355,45 $, taxes incluses, pour le lot 1 et montant estimé de 428 562,41 $ pour le lot 2. - Dépense totale (lots 1 et 2) de 1 520 109,64 $, taxes et contingences incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Suite aux ententes intervenues entre la Ville de Montréal, le ministre de la Sécurité publique du Québec et Sécurité publique Canada qui prévoient le financement et la mise en place d'une équipe de Recherche et de sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd (RSMUEL), le SIM poursuit les obligations de mise en place de cette équipe pour atteindre la cible d'une équipe pleinement opérationnelle d'ici 2022.
Parmi les obligations liées à la mise en place d'une équipe de RSMUEL, des activités liées au renforcement de la capacité d'intervention des forces opérationnelles sont prévues, notamment l'acquisition des équipements.

Au cours des premières années, les acquisitions ont porté principalement sur des équipements essentiels et nécessaires pour de futurs déploiements. Ainsi, la première année de mise en place de la force opérationnelle a été complétée par une première vague d'acquisition de véhicules et d'outillage.

En 2019, commence la deuxième étape d'implantation de l'équipe RSMUEL, soit la mise en place des éléments pour répondre à différents sinistres, dont les effondrements de structure de béton.

Parmi la gamme des équipements requis, les abris occupent une place importante pour un déploiement efficace. Ces abris de niveau militaire permettent à l'équipe de créer des espaces dédiés servant à différentes fonctions, telles que des aires de repos, de restauration, de soins, sanitaires, de décontamination, de commandement et de réunion et d'entreposage sécuritaire pour les équipements. La compatibilité des abris est nécessaire pour permettre l'interopérabilité et l'offre d'une réponse aux interventions de catégorie RMSUEL léger ou moyen (durée d'intervention de 12 à 24 heures) dès l'année 2020.

Une étude de marché a été réalisée en deux volets, le premier avec la collaboration d'autres équipes de RSMUEL canadiennes qui ont partagé leurs expériences sur les abris actuellement utilisés. Pour le second volet, des recherches de fournisseurs potentiels de ce produit ont été effectuées en collaboration avec le Service de l'approvisionnement.

L'appel d'offres a été publié dans le quotidien Le Devoir et dans le système électronique SÉAO le 12 novembre 2018. Lla séance publique d'ouverture des soumissions a été tenue le 20 décembre 2018, permettant ainsi 37 jours pour déposer une proposition. La période de validité des soumissions est de 120 jours civils suivant la date d'ouverture des soumissions. Un addenda a été émis le 10 décembre 2018 pour un report de la date d'ouverture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 0338 - 7 mars 2018 - approuver un projet d'avenant à la convention de soutien financier intervenue entre la Ville de Montréal et le ministre de la Sécurité publique du Québec pour le versement d'un montant de 600 100 $ par le Ministère à la Ville pour la période de 2017-2019, pour la Recherche et le sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd (RSMUEL); Approuver un projet de lettre d'entente de subvention, d'une durée de deux ans, entre la Ville de Montréal et Sécurité publique Canada, d'un montant de 1 800 000 $, le tout, conditionnellement à l'obtention d'un décret du gouvernement du Québec
CE17 0486 — 5 avril 2017 — approuver un projet de convention concernant la recherche et le sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd (RSMUEL) entre la Ville de Montréal et le ministre de la Sécurité publique du Québec pour le versement d'une contribution financière de 300 000 $ par le ministère à la Ville pour la mise en place et le soutien d'une équipe de RSMUEL; approuver un projet de lettre d'accord de subvention d'un an au montant de 900 000 $ entre la Ville de Montréal et ministre de la Sécurité publique, conditionnellement à l'obtention d'un décret du gouvernement du Québec autorisant la Ville à conclure cet accord.

CE16 1827 — 16 novembre 2016 — autoriser la participation du Service de sécurité incendie de Montréal, au programme de financement de Recherche et de sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd (RSMUEL) du gouvernement du Canada dans le but de créer une force opérationnelle de RSMUEL à Montréal.

DESCRIPTION

Les abris d'urgence font partie des composantes du campement de base de l'équipe de RSMUEL sur le site d'un sinistre.
L'équipe de RSMUEL doit être autosuffisante en tout point, lors d'un déploiement lourd. Une équipe de près de 90 personnes sera affectée aux opérations de sauvetage et de recherche. Le nombre et la composition d'un camp de base font suite à des rencontres de concertation avec les autres forces opérationnelles du Canada et de leurs expériences antérieures.

Considérant que l'abri d'urgence est un produit très spécifique et nécessaire pour affronter le climat canadien, des consultations ont été effectuées auprès des équipes canadiennes afin de recueillir leur expérience, les fournisseurs potentiels et les modèles utilisés.

Le lot 1 comprend 30 abris avec une structure gonflable pour le camp de base. Le lot 2 comprend 9 abris standards avec une structure rigide ou gonflable et prévoit des spécifications de type hébergement.

Le produit sélectionné présente une fiche technique avec des exigences supérieures aux abris acquis par les autres équipes canadiennes. Par exemple, les abris d'urgence gonflables sont fabriqués à partir d'une structure à haute pression ce qui assure leur stabilité face à

des variations de température alors que les structures à basse pression requièrent de la surveillance et l'ajout d'air suite à une variation de la température.

L’acquisition des abris d'urgence fait partie intégrante des équipements subventionnés par le programme de mise en place d'une équipe de RSMUEL.

Provision pour contingences
Une provision pour contingences de 10 %, soit 138 191,78 $ taxes incluses pour les lots 1 et 2 est prévu pour la constitution d'un stock de pièces de remplacement (planchers amovibles, portes, etc.), pour l'assemblage des abris selon les options offertes par le fabricant, par exemple des portes rigides et l'identification des abris.

JUSTIFICATION

Deux (2) soumissions ont été déposées pour le lot 1 et une (1) soumission a été déposée pour le lot 2. Deux des deux preneurs du cahier des charges ont déposé une soumission. Un des preneurs de cahier de charge n'a pas déposé de soumission pour le lot 2 parce qu'il n'offre pas le produit demandé et les spécifications demandées ne pouvaient être rencontrées.
L'analyse des soumissions atteste de la conformité administrative et technique.

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme - lot 1 - abris gonflables pour camp de base.

Firmes soumissionnaires - Lot 1	Prix de base (sans taxes)	Autre	Total (taxes inc.)
La manufacture Finnie Ltée	829 185 $		953 355,45 $
Hamisco industrial sales inc.	996 125 $		1 145 294,72 $
Dernière estimation réalisée	919 500 $		1 057 195,13 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)*			1 049 325,09 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			10,1 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)*			191 939,27 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			20,1 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			103 839,67 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			-9,8 %

L'écart de 20,1 %, 191 939,27 $ entre la plus haute et la plus basse soumission conforme s'explique essentiellement par les coûts de fabrication plus élevés pour un abri gonflable de structure de basse pression qui requièrent des pièces additionnelles pour sa confection.

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme - lot 2 - abris standard pour hébergement.

Firme soumissionnaire - Lot 2	Prix de base (sans taxes) Lot 2	Autres	Total (tx incl.)
La manufacture Finnie ltée	372 744 $		428 562,41 $
Dernière estimation réalisée	273 400 $		314 341,65 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			-114 220,76 $ -36,3 %

L'écart de -36,3 %, - 114 220,76 $, entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation s'explique par une estimation qui a été effectuée à partir des dernières acquisitions faites par les autres villes canadiennes, ayant mis en place une équipe de RSMUEL, et qui remonte à plus de 10 ans et à partir des prix budgétaires pour les produits de référence de provenance européenne.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, le Service de l'approvisionnement a procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier ne doit être déclaré non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle ni être inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

Le présent dossier d'appel d'offres ne requiert pas la présentation d'une autorisation de l'autorité des marchés financiers.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Ville a effectué une estimation préalable de la dépense.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement de l'implantation de l’équipe de RSMUEL est soutenu par le gouvernement provincial et fédéral en ce qui a trait aux activités de démarrage et d’acquisition.
À la suite du versement de 600 100 $ par le ministre de la sécurité publique du Québec et au versement de 1 800 000 $ par la Sécurité publique Canada, un budget additionnel de 2 400 100 $ équivalant aux subventions accordées a été alloué au Service de sécurité incendie de Montréal pour la poursuite de l'implantation d'une force opérationnelle RSMUEL à Montréal.

La dépense totale pour les contrats des lots 1 et 2 incluant des frais de contingences, soit 1 520 109,64 $, taxes incluses sera financée à même le budget additionnel accordé dans le cadre de ces subventions.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L’acceptation de ce dossier permettra de poursuivre les acquisitions prévues à la liste des équipements nécessaires pour rendre fonctionnels les abris d’urgence, soit les systèmes de

chauffage et de climatisation, les besoins en énergie, l'identification, etc.
Le refus ou le report de ces acquisitions mettrait à risque la réalisation du programme de mise en place d'une équipe de RSMUEL selon les échéanciers prévus et les obligations liées aux subventions.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'approbation par le conseil d'agglomération de conclure cette entente-cadre pour la fourniture des abris d'urgence, une commande sera émise pour l'acquisition des abris d'urgence. Un délai maximal de huit (8) semaines suivant l'envoi de la commande est prévu pour la livraison des abris d'urgence.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification effectuée, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Andres LARMAT)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Anjeza DIMO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain RENAUD
Chef de division - SIM

Tél : 514 280-6950
Télécop. : 514-280--0791

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-13

Francois L LEFEBVRE
Assistant-directeur

Tél : 514 872-8011
Télécop. : 514 872-1907

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain L'HOSTIE
Directeur adjoint
Tél : 514 872-8008
Approuvé le : 2019-03-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Bruno LACHANCE
Directeur
Tél : 514 872-3761
Approuvé le : 2019-03-20

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1193687001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations , Centre de services - Soutien opérationnel , Division des premiers répondants et des opérations spécialisées
Objet :	Conclure avec Manufacture Finnie Ltée, une entente-cadre d'une durée d'un an, pour la fourniture d'abris d'urgence gonflables et d'abris d'urgence standards - Appel d'offres public 18-17113 - 2 soumissionnaires pour le lot 1 et 1 soumissionnaire pour le lot 2 - montant estimé de 953 355,45 $, taxes incluses, pour le lot 1 et montant estimé de 428 562,41 $ pour le lot 2. - Dépense totale (lots 1 et 2) de 1 520 109,64 $, taxes et contingences incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

18-17113 PV.pdf
18-17113_DetCah.pdf
18-17113-Tableau d'analyse des prix LOT # 1.pdf
18-17113-Tableau d'analyse des prix LOT # 2.pdf
18-17113_Intervention_SIM_Lot#1.pdf
18-17113_Intervention_SIM_Lot#2.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Andres LARMAT
Agent d'approvisionnement
Tél : 514 872-5502

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-15

Martha Paola MURCIA VELASQUEZ
C/S app.strat.en biens
Tél : 514-872-5149
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-17113 — No du GDD : 1193687001

Titre de l'appel d'offres : Acquisition d'abris d'urgence pour le Service de sécurité incendie de Montréal - Lot n° 1

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 12 - 11 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 13 - 12 - 2018

Ouverture faite le : 20 - 12 - 2018

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la : 1

Date du dernier addenda émis : 10 - 12 - 2018

Délai total accordé aux : 37 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 2

Nbre de soumissions reçues : 2

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 100

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Prolongation de la validité de la soumission : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 19 - 4 - 2019

Date d'échéance révisée : 19 - 4 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats

Nom des firmes	Montant soumis	√	# Lot
MANUFACTURE FINNIE LTÉE	953 355,45 $	√	1
HAMISCO INDUSTRIAL SALES INC.	1 145 294,72 $		1

Information additionnelle

Aucun désistement pour le Lot n° 1.

Préparé par : Andrés Larmat — Le 25 - 1 - 2019

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1M2

Montréal

Tableau d'analyse des prix

No de l'appel d'offres	Agent d'approvisionnement
18-17113	Andrés Larmat

Conformité	Oui

									Données	
Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LA MANUFACTURE FINNIE LTÉE										
	LOT1	Abris gonflables pour Camp de base	1	Abris d'urgence en couleur BEIGE pour l'entreposage d'eau au Centre de décontamination. Modèle de référence Zumro # 100 ou équivalent.	2	Chaque	1	12 802,00 $	25 604,00 $	29 438,20 $
			2	Abris d'urgence en couleur JAUNE pour les services sanitaires (Toilettes). Modèle de référence Zumro # 100 ou équivalent.	4	Chaque	1	17 003,00 $	68 012,00 $	78 196,80 $
			3	Abris d'urgence en couleur BEIGE pour le Centre des opérations d'urgences et le Centre de décontamination. Modèle de référence Zumro # 216	9	Chaque	1	22 008,00 $	198 072,00 $	227 733,28 $
			4	Abris d'urgence en couleur BLEU pour le Centre médical. Modèle de référence Zumro # 216 ou équivalent.	3	Chaque	1	22 008,00 $	66 024,00 $	75 911,09 $
			5	Abris d'urgence en couleur BLEU pour le Centre médical. Modèle de référence Zumro # 600 ou équivalent.	2	Chaque	1	41 416,00 $	82 832,00 $	95 236,09 $
			6	Abris d'urgence en couleur JAUNE pour les services alimentaires. Modèle de référence Zumro # 600 ou équivalent.	1	Chaque	1	41 416,00 $	41 416,00 $	47 618,05 $

LA MANUFACTURE FINNIE LTÉE	LOT1	Abris gonflables pour Camp de base	7	Abris d'urgence en couleur BEIGE pour le,treposage d'équipements. Modèle de référence Zumro # 600 ou équivalent.	2	Chaque	1	41 416,00 $	82 832,00 $	95 236,09 $
			8	Abris d'urgence en couleur JAUNE pour les services alimenataires. Modèle de référence # 860 ou équivalent.	1	Chaque	1	47 344,00 $	47 344,00 $	54 433,76 $
			9	Abris d'urgence en couleur BEIGE pour la mécanique. Modèle de référence # 860 ou équivalent.	1	Chaque	1	47 344,00 $	47 344,00 $	54 433,76 $
		Abris centre (Hub) gonflables pour Camp de base	10	Abris d'urgence en couleur BEIGE pour le Centre de décontamination, le Centre d'opérations d'urgences et l'entreposage des équipements. Modèle de référence Zumro Quad Interface Hub # 8350 ou équivalent.	4	Chaque	1	33 941,00 $	135 764,00 $	156 094,66 $
			11	Abris d'urgence en couleur BLEU pour le Centre médical. Modèle de référence Zumro Quad Interface Hub # 8350 ou équivalent.	1	Chaque	1	33 941,00 $	33 941,00 $	39 023,66 $
		Formation	12	Une formation concernant l'installation, l'utilisation, la manutention ainsi que le déploiement des abris d'urgences est requise pour au moins 10 personnes, voir section G,00 du Devis technique.	1	GLOBAL	1	- $	- $	- $
Total (LA MANUFACTURE FINNIE LTÉE)									**829 185,00 $**	**953 355,45 $**
HAMISCO INDUSTRIAL SALES INC.										

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1M2

Montréal

HAMISCO INDUSTRIAL SALES INC.	LOT1	Abris gonflables pour Camp de base	1	Abris d'urgence en couleur BEIGE pour l'entreposage d'eau au Centre de décontamination. Modèle de référence Zumro # 100 ou équivalent.	2	Chaque	1	11 875,00 $	23 750,00 $	27 306,56 $
			2	Abris d'urgence en couleur JAUNE pour les services sanitaires (Toilettes). Modèle de référence Zumro # 100 ou équivalent.	4	Chaque	1	14 500,00 $	58 000,00 $	66 685,50 $
			3	Abris d'urgence en couleur BEIGE pour le Centre des opérations d'urgences et le Centre de décontamination. Modèle de référence Zumro # 216	9	Chaque	1	25 750,00 $	231 750,00 $	266 454,56 $
			4	Abris d'urgence en couleur BLEU pour le Centre médical. Modèle de référence Zumro # 216 ou équivalent.	3	Chaque	1	25 750,00 $	77 250,00 $	88 818,19 $
			5	Abris d'urgence en couleur BLEU pour le Centre médical. Modèle de référence Zumro # 600 ou équivalent.	2	Chaque	1	46 375,00 $	92 750,00 $	106 639,31 $
			6	Abris d'urgence en couleur JAUNE pour les services alimentaires. Modèle de référence Zumro # 600 ou équivalent.	1	Chaque	1	46 375,00 $	46 375,00 $	53 319,66 $
			7	Abris d'urgence en couleur BEIGE pour le,treposage d'équipements. Modèle de référence Zumro # 600 ou équivalent.	2	Chaque	1	46 375,00 $	92 750,00 $	106 639,31 $
			8	Abris d'urgence en couleur JAUNE pour les services alimenataires. Modèle de référence # 860 ou équivalent.	1	Chaque	1	63 750,00 $	63 750,00 $	73 296,56 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1M2

Montréal

HAMISCO INDUSTRIAL SALES INC.	LOT1	Abris gonflables pour Camp de base	9	Abris d'urgence en couleur BEIGE pour la mécanique. Modèle de référence # 860 ou équivalent.	1	Chaque	1	63 750,00 $	63 750,00 $	73 296,56 $
		Abris centre (Hub) gonflables pour Camp de base	10	Abris d'urgence en couleur BEIGE pour le Centre de décontamination, le Centre d'opérations d'urgences et l'entreposage des équipements. Modèle de référence Zumro Quad Interface Hub # 8350 ou équivalent.	4	Chaque	1	49 200,00 $	196 800,00 $	226 270,80 $
			11	Abris d'urgence en couleur BLEU pour le Centre médical. Modèle de référence Zumro Quad Interface Hub # 8350 ou équivalent.	1	Chaque	1	49 200,00 $	49 200,00 $	56 567,70 $
		Formation	12	Une formation concernant l'installation, l'utilisation, la manutention ainsi que le déploiement des abris d'urgences est requise pour au moins 10 personnes, voir section G,00 du Devis technique.	1	GLOBAL	1	- $	- $	- $
Total (HAMISCO INDUSTRIAL SALES INC.)									**996 125,00 $**	**1 145 294,72 $**

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-17113 — No du GDD : 1193687001

Titre de l'appel d'offres : Acquisition d'abris d'urgence pour le Service de sécurité incendie de Montréal - Lot n° 2

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 12 - 11 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 13 - 12 - 2018

Ouverture faite le : 20 - 12 - 2018

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la : 1

Date du dernier addenda émis : 10 - 12 - 2018

Délai total accordé aux : 37 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 2

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 50

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de 0 jrs

Date d'échéance initiale : 19 - 4 - 2019

Date d'échéance révisée : 19 - 4 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis	√	# Lot
LA MANUFACTURE FINNIE LTÉE	428 562,41 $	√	2

Information additionnelle

De deux preneurs du cahiers de charges, une firme s'est désistée à cause que le produit n'est pas offert et/ou les spécifications demandées ne seraient pas rencontrées.

Préparé par : Andrés Larmat — Le 25 - 1 - 2019

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1M2

Montréal

Tableau d'analyse des prix

No de l'appel d'offres	Agent d'approvisionnement
18-17113	Andrés Larmat

Conformité	Oui

									Données	
Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LA MANUFACTURE FINNIE LTÉE										
	LOT2	Abris Standard pour l'hébergement	1	OPTION # 1 : Abris standard pour l'hébergement (dortoirs) selon les modèles de référence du devis	9	Chaque	1	41 416,00 $	372 744,00 $	428 562,41 $
		Formation	2	Une formation concernant l'installation, l'utilisation, la manutention ainsi que le déploiement des abris d'urgences est requise pour au moins 10 personnes, voir section G,00 du Devis technique.	1	GLOBAL	1	- $	- $	- $
Total (LA MANUFACTURE FINNIE LTÉE)									**372 744,00 $**	**428 562,41 $**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-17113
Numéro de référence : 1202231
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Acquisition d'abris d'urgence pour le Service de sécurité incendie de Montréal

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Hamisco Industrial Sales Inc 3392 Wonderland Road S London, ON, N6L1A8	Monsieur Paul Hamilton Téléphone : 519 652-9800 Télécopieur : 519 652-9661	**Commande : (1512094)** 2018-11-15 10 h 09 **Transmission :** 2018-11-15 10 h 09	3036480 - 18-17113_Addenda # 1 (report de date) 2018-12-10 13 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Manufacture Finnie Ltée 2 rue Dr. H. Gaudreau Lacolle, QC, J0J 1J0	Monsieur Cliff Latincic Téléphone : 450 246-3865 Télécopieur : 450 246-2311	**Commande : (1512176)** 2018-11-15 11 h 54 **Transmission :** 2018-11-15 11 h 54	3036480 - 18-17113_Addenda # 1 (report de date) 2018-12-10 13 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1193687001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations , Centre de services - Soutien opérationnel , Division des premiers répondants et des opérations spécialisées
Objet :	Conclure avec Manufacture Finnie Ltée, une entente-cadre d'une durée d'un an, pour la fourniture d'abris d'urgence gonflables et d'abris d'urgence standards - Appel d'offres public 18-17113 - 2 soumissionnaires pour le lot 1 et 1 soumissionnaire pour le lot 2 - montant estimé de 953 355,45 $, taxes incluses, pour le lot 1 et montant estimé de 428 562,41 $ pour le lot 2. - Dépense totale (lots 1 et 2) de 1 520 109,64 $, taxes et contingences incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

ÉJ GDD 1193687001 (Abris d'urgences).xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anjeza DIMO
Agente de gestion des ressources financières
Division du conseil et du soutien financier
Sécurité publique – SIM
Tél : 514-280-3473

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-14

Hélène DÉRY
Chef d'équipe - Professionnelle domaine d'expertise

Tél : 514 872-9782
Division : Division du conseil et du soutien financier
Sécurité publique – SIM

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.02

2019/04/18
17:00

(1)

Dossier # : 1191073001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité aux utilisateurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer, pour le lot 1 de l'appel d'offres 16-15632, la première option d'une année de prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 543 968,09 $ pour la fourniture d'équipements pour l'infrastructure de connectivité réseau sans-fil (Wi-Fi) dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec la firme IBM Canada inc (CG16-0707) / Autoriser un budget additionnel de 356 454,58 $ pour les variations de quantité de 18% du lot 1, le tout majorant ainsi le montant total du contrat pour le lot 1 de 1 984 392,41 $ à 2 884 815,08 $, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. D'exercer, pour le lot 1 de l'appel d'offres 16-15632, la première option d'une année de prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 543 968,09 $ pour la fourniture d'équipements pour l'infrastructure de connectivité réseau sans-fil (Wi-Fi) dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec la firme IBM Canada inc (CG16-0707);

2. D'autoriser un budget additionnel pour le lot 1 de 356 454,58 $ pour les variations de quantité et contingences, le tout majorant ainsi le montant total du contrat pour le lot 1 de 1 984 392,41 $ à 2 884 815,08 $, taxes incluses.

3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-03-24 09:34

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1191073001**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité aux utilisateurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer, pour le lot 1 de l'appel d'offres 16-15632, la première option d'une année de prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 543 968,09 $ pour la fourniture d'équipements pour l'infrastructure de connectivité réseau sans-fil (Wi-Fi) dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec la firme IBM Canada inc (CG16-0707) / Autoriser un budget additionnel de 356 454,58 $ pour les variations de quantité de 18% du lot 1, le tout majorant ainsi le montant total du contrat pour le lot 1 de 1 984 392,41 $ à 2 884 815,08 $, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet « Mise en place du WIFI à l'échelle de la Ville », le Service des technologies de l'information (Service des TI) procède depuis début 2017 au déploiement d'un réseau WIFI Corporatif pour ses employés afin d'atteindre divers systèmes d'information et d'accéder aux ressources internes et ainsi leur permettre d'augmenter leur mobilité et leur performance. La première phase du projet se terminera en décembre 2020. Le lot 1 du contrat octroyé le 22 décembre 2016 à la firme IBM Canada Ltée (résolution CG16 0707) d'une valeur de 1 984 392,41$ permettait à son sous-traitant, l'équipementier CISCO, de fournir 2600 points d'accès WIFI internes et ses composantes associées sur 3 ans. Ces quantités, ainsi que la résolution d'exercer une année d'option, permettaient initialement de terminer la phase 1 du projet à la fin du contrat de 4 ans soit le 21 décembre 2020. Ce contrat prévoit deux années d'option.

En cours d'exécution, le projet de déploiement du WIFI corporatif a dû combler de nombreux besoins imprévus, se traduisant par l'accélération du déploiement du WIFI et la mise en service du WIFI lors de déménagements, surtout ceux de grande envergure, tels que les déménagements à Lucien-Saulnier, au 630 boulevard René-Lévesque, au 700 de la Gauchetière, au 5800 Saint-Denis, au 10351 Sherbrooke Est, au 201 Laurier et au 1000 Émile-Journault.

L'objet du présent dossier vise donc à exercer, pour le lot 1 de l'appel d'offres 16-15632, la première option d'une année de prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 543 968,09 $ pour la fourniture d'équipements pour l'infrastructure de connectivité réseau sans-fil (Wi-Fi) dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec la firme IBM Canada inc (CG16-0707), et à autoriser un budget additionnel de 356 454,58 $ pour les variations de quantité

de 18% du lot 1, le tout majorant ainsi le montant total du contrat pour le lot 1 de 1 984 392,41 $ à 2 884 815,08 $, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0707 - 22 décembre 2016 - Conclure avec IBM Canada ltée deux ententes cadres d'une durée de 3 ans, pour la fourniture d'équipements pour l'infrastructure de connectivité du réseau sans-fil (Wi-Fi) - Appel d'offres public 16-15632 - (quatre soumissionnaires) + (Lot 1: 1 984 392,41 $, Lot 2: 1 331 666,89 $)
CG16 0305 - 19 mai 2016 - Accorder trois contrats à Teltech Télécommunication inc. pour des travaux de déploiement d'un réseau de fibres optiques inter-bâtiments - Dépenses totales de 2 011 430,30 $ (lot 1), 1 213 828,33 $ (lot 2) et 1 211 942,45 $ (lot 3), taxes incluses - Appel d'offres public 15-64002 (5 soum.)

CG16 0177 - 24 mars 2016 - Accorder trois contrats aux firmes Teltech Télécommunication Inc. et Telecon Inc., pour des travaux de déploiement de fibres optiques inter-bâtiments et aux bornes Wi-Fi - Dépenses totales de 631 944,34 $, 813 558,22 $ et 603 707,39 $, taxes incluses - Appel d'offres public 15-64002 - (huit soumissionnaires).

CG16 0115 - 25 février 2016 - Conclure avec Bell Canada et Société TELUS Communications, huit ententes-cadres d'une durée de trois ans, pour la location de circuits en transmission de données - Appel d'offres public 15-14657 - (4 soumissionnaires) (Bell Canada : 717 717,64 $, 1 599 163,13 $, 1 210 347,57 $, 993 388,60 $, 672 739,42 $, 199 834,60 $ et 114 332,29 $ - Société TELUS Communications : 350 984,18 $)

DESCRIPTION

Le lot 1 du contrat avec IBM Canada Inc est constitué d'équipements qui sont requis pour le déploiement et la gestion de l'infrastructure WIFI, de services de maintenance/support et de formation.
La variation des quantités nécessaires pour combler les besoins des déploiements en cours et planifiés pour la période pour la période de 3 ans du contrat s'appliquent seulement sur les équipements de points accès (article 1.1.2 du bordereau).

La prolongation d'une année du contrat s'applique les équipements suivants du lot 1:

- Points accès et accessoires;
- Support et maintenance;
- Formation.

JUSTIFICATION

Variation des quantités :
Au cours des trois premières années du contrat, il y a eu une variation en quantité pour l'item 1.1.2 (point d'accès) du bordereau. Cette variation se chiffre à 356 454,58$ et représente une augmentation de 18% de la valeur du contrat (Lot 1). L'accélération du rythme de déploiement du WIFI dans les bâtiments de la ville, l'ajout du service dans les déménagements d'envergure et la livraison de nouveaux sites non connus au moment de la rédaction de l'appel d'offres tels que:

- le déménagement de l'Hotel de ville vers l'édifice Lucien-Saulnier;
- le 630 boulevard René-Lévesque;
- le 700 de la Gauchetière
- le 5800 Saint-Denis;
- le 10351 Sherbrooke Est;
- le 201 Laurier;

- le 1000 Émile-Journault;
- le réaménagement d'Espace pour la vie (EPLV);
- la mise à niveau du WIFI au 801 Brennan.

ont contribué à une plus grande consommation des quantités d'équipement.

Description	Taux de variation unitaire	Quantité	Coût supplémentaire
Variation des quantités (points d'accès seulement)	35%	910	356 454,56$

Prolongation :

Le contrat du lot 1 arrivant à échéance sous peu, un appel d'offres sera publié afin d'octroyer un nouveau contrat de fourniture d'équipements nécessaires au déploiement du réseau WIFI à l'échelle de la Ville. Afin de couvrir la période d'octroi et de transition, la Ville souhaite exercer une option de prolongation d'un an, tel que prévue au contrat en vigueur. Cette prolongation d'une année du lot 1 représente une somme de 543 968,09$, et est requise afin d'adresser les besoins supplémentaires d'équipements causés par l'ajout des sites.

Description	Coût supplémentaire
Prolongation d'une année (pour l'ensemble des équipements du lot 1)	543 968,09$

Cette dépense additionnelle permet de soutenir le rythme du déploiement actuel et de répondre aux besoins d'équipements nécessaires à la mise en service du WIFI dans les bâtiments visés et ce jusqu'à l'octroi d'un nouveau contrat de fourniture d'équipements nécessaires au déploiement du réseau WIFI.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les achats qui seront effectués auprès du fournisseur se feront au rythme de l'expression des besoins. Les dépenses seront assumées au PTI du Service des TI pour la durée des ententes, ce qui pourrait donc encourir des dépenses d'agglomération. Les quantités figurant dans l'appel d'offres sont un estimé du potentiel des futures demandes.

Adjudicataires	Lots	Coût 3 premières années	Budget additionnel pour variation de quantité 1ère à 3e année	Coût de prolongation 1 an	Total
IBM Canada Inc	1	1 984 392,41$	356 454,58$	543 968,09$	2 884 815,08$

Le budget nécessaire à ce dossier soit, une somme de 900 422,67$ est déjà prévu au PTI du Service des technologies de l'information, projet #78010 « Mise en place du WIFI à l'échelle de la Ville .

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les changements demandés permettront à la Ville de poursuivre la mise en service du WIFI corporatif sur des sites de la Ville, jusqu'à la mise en opération du prochain contrat de fourniture d'équipements nécessaires au déploiement du WIFI à l'échelle de la ville

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier par le CE - 03 avril 2019;
Approbation du dossier par le CM - 15 avril 2019;
Approbation du dossier par le CG - 18 avril 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, par le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs incluant les nouvelles dispositions du règlement de gestion contractuel.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Bernard BOUCHER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yves G GAGNÉ
Conseiller(ere) analyse - controle de gestion

Tél : 514 872-4316
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-14

Luc MARTINEAU
chef division reseaux de telecommunications

Tél : 514-918-8057
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gianina MOCANU
Directrice Centre d'Expertise - Espace de Travail

Tél : 514-280-8521
Approuvé le : 2019-03-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de l'information

Tél :
Approuvé le : 2019-03-22

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1191073001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité aux utilisateurs
Objet :	Exercer, pour le lot 1 de l'appel d'offres 16-15632, la première option d'une année de prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 543 968,09 $ pour la fourniture d'équipements pour l'infrastructure de connectivité réseau sans-fil (Wi-Fi) dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec la firme IBM Canada inc (CG16-0707) / Autoriser un budget additionnel de 356 454,58 $ pour les variations de quantité de 18% du lot 1, le tout majorant ainsi le montant total du contrat pour le lot 1 de 1 984 392,41 $ à 2 884 815,08 $, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

16-15632 Avis Appro.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Bernard BOUCHER
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514-872-5290

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-22

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

Service de l'approvisionnement Direction générale adjointe – Services Institutionnels 255, Crémazie est, suite 400 Montréal (Québec) H2M 1L5		APP_149_BS_R2_201107_public_20160829

Objet : Option de renouvellement

Appel d'offres 16-16532
Acquisition d'équipements pour l'infrastructure de connectivité réseau sans-fil Wi-Fi

Le service de l'approvisionnement est favorable au renouvellement du lot 1 de l'appel d'offres 16-15632, suite à l'envoi d'un avis à la firme IBM. Celle-ci à accuser réception de l'avis de renouvellement et confirmer son aceeptation.

Le tout conformément aux dispositions de l'appel d'offres 16-15632, clause 5 de la section III des clauses administratives particulières, dont voici l'extrait :

5. Prolongation du contrat

Sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire au moins quatre-vingt-dix (90) jours calendrier avant la date présumée de fin du contrat, le présent contrat pourra être prolongé de un (1) an chacune, pour un maximum de deux (2) prolongations à l'entière discrétion de la Ville.

Toute prolongation du contrat devra respecter l'intégralité des termes du présent appel d'offres.

Cordialement

Bernard Boucher
Agent d'approvisionnement II
514-872-5290
bernard.boucher@ville.montreal.qc.ca



1 Place Ville-Marie, suite 2200
Montréal, QC H3B 4M7

Vendredi le 29 mars 2019,

Monsieur Bernard Boucher,
Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est,4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Objet :
Prolongation de contrat
Appel d'offres no 16-15632
Acquisition d'équipements pour l'infrastructure de connectivité réseau sans-fil Wifi.

Monsieur,

Par la présente, IBM vous confirme l'acceptation de la prolongation du contrat jusqu'au 21 décembre 2020 selon les termes et conditions de la soumission présentée le 14 novembre 2016 dans l'appel d'offre 16-15632. IBM vous confirme également l'acceptation de la lettre envoyée par M. Yves Gagné le 6 mars dernier pour l'augmentation des quantités des points d'accès de 910 unités (à la ligne 6 du Bordereau) qui inclut les équipement et services associés, pour un total de **310 027,90 $.**

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Merci pour votre grande collaboration.

Jean Tremblay
Directeur GTS Québec
IBM Canada

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1191073001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité aux utilisateurs
Objet :	Exercer, pour le lot 1 de l'appel d'offres 16-15632, la première option d'une année de prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 543 968,09 $ pour la fourniture d'équipements pour l'infrastructure de connectivité réseau sans-fil (Wi-Fi) dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec la firme IBM Canada inc (CG16-0707) / Autoriser un budget additionnel de 356 454,58 $ pour les variations de quantité de 18% du lot 1, le tout majorant ainsi le montant total du contrat pour le lot 1 de 1 984 392,41 $ à 2 884 815,08 $, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

Nous sommes d'avis qu'il s'agit d'une modification accessoire au contrat. Cette modification ne change pas la nature du contrat quant à son objet et est accessoire en valeur, et ce, tel que permis en vertu de l'article 573.3.04 de la Loi sur les cités et villes.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sandra PALAVICINI
Avocate, droit contractuel
Tél : 514 872-1200

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-21

Sandra PALAVICINI
Avocate, droit contractuel
Tél : 514 872-1200
Division : Droit contractuel

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.03

2019/04/18 17:00

(1)

Dossier # : 1194087002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Groupe Promec inc. pour divers travaux électriques et de génie civil aux usines d'eau potable Lachine et Pierrefonds - Dépense totale de 997 702,94 $, taxes incluses (Contrat, incidences et contingences) - Appel d'offres public 10297 - 3 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 870 828,64 $, taxes incluses, pour les divers travaux électriques et de génie civil aux usines Lachine et Pierrefonds, comprenant tous les frais incidents;
2. d'accorder à Groupe Promec inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 845 828,61 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10297;

3. d'autoriser un montant de 126 874,30 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-03-25 09:29

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1194087002**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Groupe Promec inc. pour divers travaux électriques et de génie civil aux usines d'eau potable Lachine et Pierrefonds - Dépense totale de 997 702,94 $, taxes incluses (Contrat, incidences et contingences) - Appel d'offres public 10297 - 3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La génératrice de location de 2 MW-600 V assurant la sécurité énergétique de l'usine de production d'eau potable de Lachine doit être remplacée par une génératrice fixe sous abri insonorisé de 2 MW-600 V qui a été acquise par la Direction de l'eau potable du Service de l'eau en 2018. Elle est en fabrication et sera livrée en mai 2019.
Les transformateurs de puissance de type à sec des usines Pierrefonds et Lachine étant raccordés avec des disjoncteurs sous vide, ces derniers pourraient générer des surtensions transitoires de rétablissement lorsqu'ils interrompent les courants. Ces surtensions sont dommageables et pourraient affecter sérieusement les matériaux des bobines des transformateurs, entre autres, vernis, nomex, résine, séparateurs et cuivre. Les circuits amortisseurs Résistance-Condensateur (RC) sont maintenant requis à la suite de la publication d'un article par l'Institut des ingénieurs électriciens et électroniciens (IEEE) en novembre 2015, qui démontre la nécessité d'installer des circuits amortisseurs RC avec des disjoncteurs sous vide pour protéger les équipements et assurer leur pérennité.

Ce contrat permettra de rendre la nouvelle génératrice fonctionnelle et de sécuriser les transformateurs.

L'appel d'offres # 10297 a été publié le 31 janvier 2019 dans le journal Le Devoir ainsi que le 29 janvier 2019 sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO). L'ouverture des soumissions a eu lieu le 26 février 2019 au Service du greffe. La durée de la publication a été de vingt-cinq (25) jours. Les soumissions sont valides durant cent vingt (120) jours, soit jusqu'au 25 juin 2019.

Deux (2) addenda ont été publiés afin d'apporter certaines précisions administratives et techniques sur le contrat :

Addenda	Date d'émission	Description
1	29 janvier 2019	Pour indiquer que la date d'affichage dans le journal Le Devoir est reportée au 31 janvier 2019
2	12 février 2019	Questions et réponses relatives à la disponibilité du schéma unifilaire de l'usine Pierrefonds et la durée des essais des transformateurs de Lachine et Pierrefonds

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0154 - 29 mars 2018 - Accorder un contrat à Génératrice Drummond pour la fourniture et l'entretien d'un groupe électrogène, sous abri insonorisé, incluant les équipements connexes requis pour sa mise en service à l'usine Lachine, pour une somme maximale de 1 873 186,39 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16248 (2 soumissions)

DESCRIPTION

Les travaux associés à ce contrat sont sommairement décrits ci-dessous :

- raccordement de la nouvelle génératrice avec les équipements de la salle électrique;
- fourniture, installation, fixation, raccordement, essais et mise en service des panneaux de raccordements;
- fourniture, installation, fixation, raccordement, essais et mise en service des circuits RC (snubbers);
- fourniture, installation, fixation, raccordement, essais et mise en service d'un transformateur, d'un panneau de distribution et d'un panneau de dérivations;
- construction des dalles en béton et des massifs de conduits bétonnés;
- la fourniture des manuels d'entretien et des plans tels que construits (TQC).

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public #10297, il y a eu huit (8) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO. La liste des preneurs du cahier des charges est annexée au dossier. Trois (3) d'entre eux ont déposé une soumission.
Les motifs de désistements des cinq (5) firmes sont les suivants :

- une (1) firme a évoqué le manque de temps pour monter et déposer une offre dans le délai imparti;
- une (1) firme a indiqué que ses prix ne sont pas compétitifs pour certains articles du bordereau de prix;
- deux (2) firmes ont indiqué qu'elles avaient plusieurs appels d'offres en même temps et qu'elles ont dû faire des choix;
- une (1) firme n'a donné aucun motif.

L'analyse de conformité des offres réalisée par la Direction de l'eau potable a permis de constater que deux (2) des trois (3) soumissions déposées sont conformes. La soumission la plus élevée comportait un défaut mineur qui n'a pas été corrigé, résultant en une non conformité administrative.

Soumissions conformes	Total (taxes incluses)
Groupe Promec inc.	845 828,61$
Gastier M.P inc.	1 325 915,70 $
Dernière estimation réalisée à l'interne	880 662,51 $
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions) Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100	1 085 872,17 $ 28,38 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) (la plus haute conforme – la plus basse conforme) Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	480 087,09 $ 56,76 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme – estimation) Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100	(34 833,87 $) (3,96 %)

L’analyse des soumissions a permis de constater que le plus bas soumissionnaire conforme a présenté une soumission avec un écart favorable de 3,96 %, soit 34 833,87 $, taxes incluses, par rapport à l’estimation réalisée à l'interne.

L’analyse des soumissions a permis de constater que le plus haut soumissionnaire conforme, Gastier M.P inc., a présenté une soumission avec un écart défavorable de 56,76 %, soit 480 087,09 $, taxes incluses, par rapport à l’estimation du plus bas soumissionnaire conforme Groupe Promec inc.

En résumé, cet écart défavorable est dû principalement aux articles suivants du bordereau de soumission :

Article	**Description**	**Montant du plus haut soumissionnaire**	**Montant du plus bas soumissionnaire**	**Écart ($)**	**Écart (%)**
2.20	Panneaux de Lachine de type NEMA 1 A composés des circuits RC (sunbber) et des parafoudres (arrester) incluant leurs équipements connexes	201 489,41 $	43 680,19 $	157 809,22 $	361,28 %
2.23	Panneaux de Pierrefonds de type NEMA 3 R composés des circuits RC (sunbber) et des parafoudres (arrester) incluant leurs équipements connexes	200 386,49 $	45 449,06 $	154 937,43 $	340,90 %

Des dépenses contingentes de 15 % du coût du contrat, soit 126 874,30 $, taxes incluses, ont été prévues afin de couvrir les imprévus qui pourraient être rencontrés durant les

travaux.

Également, un montant de 25 000 $, taxes incluses, est prévu pour les incidences, telles que des dépenses reliées aux frais de laboratoire et à la gestion de maintenance assistée par ordinateur.

Nous recommandons d'accorder le contrat au Groupe Promec inc., plus bas soumissionnaire conforme.

Les validations requises indiquant que le soumissionnaire recommandé, Groupe Promec inc., ne fait pas partie de la liste du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites. De plus, le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal (ci-après « Ville ») et n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville. Une attestation délivrée par Revenu Québec le 4 février 2019 fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

L'attestation de l'Autorité des marchés financier (AMF) n'est pas requise pour ce contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale de 997 702,94 $, taxes incluses, représente un coût net de 911 035,77 $ lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales.
Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.*

Cette dépense sera financée par l'emprunt à la charge de l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La gestion des infrastructures de production de l’eau potable répond à l’une des priorités du *Plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l’eau »*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Risque d'affecter la distribution de l'eau potable.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n’y a pas d’opération de communication, en accord avec le Service de l’expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : avril 2019
Réunion de démarrage : avril 2019
Début des travaux : mai 2019
Fin des travaux : septembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie CARRIÈRE
chef de section Gestion d'actifs et projets

Tél : 514 872-7582
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-13

Annie CARRIÈRE
remplacement de C/D Infrastructures usines et réservoirs

Tél : 514 872-7582
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François DUBUC
Division projets réseau principal
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2019-03-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-03-25

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 10297
Numéro de référence : 1231932
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Divers travaux électriques et de génie civil aux usines Lachine et Pierrefonds

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Bruneau Électrique Inc. 527 boul Dollard Joliette, QC, J6E 4M5	Monsieur Eric Bruneau Téléphone : 450 759-6606 Télécopieur : 450 759-2653	**Commande : (1544224)** 2019-02-13 14 h 36 **Transmission :** 2019-02-13 14 h 36	3055079 - Addenda 1 - erreur affichage - soumission 10297 2019-02-13 14 h 36 - Téléchargement 3064058 - Addenda 2 - Soumission 10297 2019-02-13 14 h 36 - Téléchargement 3064064 - Addenda 2 - Plan -Lachine-Unifilaire-Cellules 2019-02-13 14 h 36 - Téléchargement 3064071 - Addenda 2 - Plan -Schéma UnifilaireUsine Pierrefonds 2019-02-13 14 h 36 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Gastier M.P. Inc. 10400 boul du Golf Montréal, QC, H1J 2Y7 http://www.gastier.com	Madame Kristina Bérubé Téléphone : 514 325-4220 Télécopieur : 514 325-3822	**Commande : (1535805)** 2019-01-29 14 h 08 **Transmission :** 2019-01-29 14 h 08	3055079 - Addenda 1 - erreur affichage - soumission 10297 2019-01-29 14 h 08 - Téléchargement 3064058 - Addenda 2 - Soumission 10297 2019-02-12 11 h 43 - Courriel 3064064 - Addenda 2 - Plan -Lachine-Unifilaire-Cellules 2019-02-12 13 h 40 - Courriel 3064071 - Addenda 2 - Plan -Schéma UnifilaireUsine Pierrefonds 2019-02-12 15 h 42 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GROUPE PROMEC INC. 1300, rue Saguenay Rouyn-Noranda, QC, J9X 7C3	Madame Caroline Forget Téléphone : 514 901-7500 Télécopieur : 514 901-7501	**Commande : (1536515)** 2019-01-30 14 h 41 **Transmission :** 2019-01-30 14 h 41	3055079 - Addenda 1 - erreur affichage - soumission 10297 2019-01-30 14 h 41 - Téléchargement 3064058 - Addenda 2 - Soumission 10297 2019-02-12 11 h 43 - Courriel 3064064 - Addenda 2 - Plan -Lachine-Unifilaire-Cellules 2019-02-12 13 h 40 - Courriel 3064071 - Addenda 2 - Plan -Schéma UnifilaireUsine Pierrefonds 2019-02-12 15 h 42 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Impérial Habitation 51 rue des Ateliers	Monsieur Maxime-Eugène Trudeau	**Commande : (1545538)** 2019-02-15 11 h 32	3055079 - Addenda 1 - erreur affichage - soumission 10297 2019-02-15 11 h 32 - Téléchargement

Lavaltrie, QC, J5T3R3 http://www.imperialhabitation.com	Téléphone : 450 368-0156 Télécopieur :	**Transmission :** 2019-02-15 11 h 32	3064058 - Addenda 2 - Soumission 10297 2019-02-15 11 h 32 - Téléchargement 3064064 - Addenda 2 - Plan -Lachine-Unifilaire-Cellules 2019-02-15 11 h 32 - Téléchargement 3064071 - Addenda 2 - Plan -Schéma UnifilaireUsine Pierrefonds 2019-02-15 11 h 32 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Neolect Inc. 1830 Bl. Fortin Laval, QC, H7s 1N8	Madame Carole Lamarche Téléphone : 450 668-2200 Télécopieur : 450 668-8114	**Commande : (1537269)** 2019-01-31 15 h 31 **Transmission :** 2019-01-31 15 h 31	3055079 - Addenda 1 - erreur affichage - soumission 10297 2019-01-31 15 h 31 - Téléchargement 3064058 - Addenda 2 - Soumission 10297 2019-02-12 11 h 43 - Courriel 3064064 - Addenda 2 - Plan -Lachine-Unifilaire-Cellules 2019-02-12 13 h 40 - Courriel 3064071 - Addenda 2 - Plan -Schéma UnifilaireUsine Pierrefonds 2019-02-12 15 h 41 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
PROCONSTRUCTION PARFAIT ELECTRIQUE 1845 rue Bossuet Montréal, QC, H1N 2R6 http://www.proconstruction.ca	Monsieur Marius Tiron Téléphone : 514 253-3999 Télécopieur : 514 253-9990	**Commande : (1545082)** 2019-02-14 15 h 45 **Transmission :** 2019-02-14 17 h 21	3055079 - Addenda 1 - erreur affichage - soumission 10297 2019-02-14 15 h 45 - Téléchargement 3064058 - Addenda 2 - Soumission 10297 2019-02-14 15 h 45 - Téléchargement 3064064 - Addenda 2 - Plan -Lachine-Unifilaire-Cellules 2019-02-14 15 h 45 - Messagerie 3064071 - Addenda 2 - Plan -Schéma UnifilaireUsine Pierrefonds 2019-02-14 15 h 45 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Systèmes Urbains Inc. 23, avenue Milton Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.systemesurbains.com	Monsieur Francis Duchesne Téléphone : 514 321-5205 Télécopieur : 514 321-5835	**Commande : (1536225)** 2019-01-30 10 h 21 **Transmission :** 2019-01-30 10 h 21	3055079 - Addenda 1 - erreur affichage - soumission 10297 2019-01-30 10 h 21 - Téléchargement 3064058 - Addenda 2 - Soumission 10297 2019-02-12 11 h 43 - Courriel 3064064 - Addenda 2 - Plan -Lachine-Unifilaire-Cellules 2019-02-12 13 h 40 - Courriel 3064071 - Addenda 2 - Plan -Schéma UnifilaireUsine Pierrefonds 2019-02-12 15 h 40 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Trempro Construction Inc. 112 rue Industrielle #200 Delson, QC, J5B 1W4 http://www.tremproconstruction.com	Madame Karine Mailly Téléphone : 514 903-5460 Télécopieur :	**Commande : (1540512)** 2019-02-07 8 h 25 **Transmission :** 2019-02-07 11 h 03	3055079 - Addenda 1 - erreur affichage - soumission 10297 2019-02-07 8 h 25 - Messagerie 3064058 - Addenda 2 - Soumission 10297 2019-02-12 11 h 43 - Courriel 3064064 - Addenda 2 - Plan -Lachine-Unifilaire-Cellules 2019-02-12 15 h 45 - Messagerie 3064071 - Addenda 2 - Plan -Schéma UnifilaireUsine Pierrefonds 2019-02-12 15 h 39 - Messagerie

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1194087002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Objet :	Accorder un contrat à Groupe Promec inc. pour divers travaux électriques et de génie civil aux usines d'eau potable Lachine et Pierrefonds - Dépense totale de 997 702,94 $, taxes incluses (Contrat, incidences et contingences) - Appel d'offres public 10297 - 3 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Information_comptable_DEP_1194087002.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0893

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-14

Leilatou DANKASSOUA
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-2648
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.04

2019/04/18 17:00

(1)

Dossier # : 1197438001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourçage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec l'organisme à but non-lucratif Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM) une entente-cadre de gré à gré afin d'obtenir de l'expertise de pointe en recherche et développement expérimental en technologie, pour une durée de trente-six mois, pour une somme maximale de 4 157 725,95 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande d'une expertise de pointe en recherche et développement expérimental en technologie;
2. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel le Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM) s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 4 157 725,95 $, taxes incluses, conformément à son offre de service, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-03-24 16:19

Signataire : Alain DUFORT

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197438001**
Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourçage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec l'organisme à but non-lucratif Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM) une entente-cadre de gré à gré afin d'obtenir de l'expertise de pointe en recherche et développement expérimental en technologie, pour une durée de trente-six mois, pour une somme maximale de 4 157 725,95 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

En 2018, le Service des technologies de l'information (Service des TI) de la Ville de Montréal (Ville) a poursuivi le développement de plusieurs chantiers en analytique avancée. Pour ce faire, il s'est fait accompagner du Centre de Recherche Informatique de Montréal (CRIM), expert dans le domaine. Cette entente prend fin en février 2019.
Le CRIM réalisait, pour le compte de la Ville, des activités de recherche et développement expérimental, entreprises principalement en vue d'acquérir de nouvelles connaissances sur les fondements des phénomènes et des faits observables, avant une application ou une utilisation particulière.

Les projets réalisés en 2018 ont touché plusieurs domaines, dont la sécurité publique et la gestion du territoire. Parmi ceux-ci, nous retrouvons:

- Algorithme de prédiction des risques d'incendie sur le territoire de la Ville (mode préliminaire) pour le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM);
- Engin de prédiction de différents paramètres des interventions du SIM;
- Vigie de la littérature scientifique et preuve de concept pour un engin de parcours générique;
- Analyse mathématique des données de l'application Montréal Trajet 2017.

C'est dans cette même optique que la Ville requiert à nouveau les services du CRIM pour certaines activités pour les projets du plan triennal d'investissement, tant pour le volet analytique avancée que pour le volet de données massives en intelligence artificielle. Le mandat du CRIM sera à nouveau pour la réalisation d'activités en recherche et développement expérimental dirigées vers un but ou un objectif pratique déterminé.

Le présent dossier décisionnel vise donc à conclure une entente de gré à gré avec l'organisme à but non-lucratif (OBNL) Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM)

afin d'obtenir de l'expertise de pointe en recherche et développement expérimental en technologie, pour une période de trente-six mois, pour une somme maximale de 4 157 725,95 $ taxes incluses, et d'approuver un projet de convention à cette fin.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0110 - 22 février 2018 : Conclure avec l'organisme à but non-lucratif Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM) une entente-cadre de gré à gré afin d'obtenir de l'expertise de pointe en recherche et développement informatique, pour une durée de douze mois, pour une somme maximale de 1 385 908,65 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin.
CG17 0045 - 23 février 2017 : Conclure avec l'organisme à but non-lucratif Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM) une entente-cadre de gré à gré afin d'obtenir de l'expertise de pointe en recherche et développement informatique, pour la période du 1er mars 2017 au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 899 219,48 $, taxes incluses / Approuver une projet de convention à cette fin;

BC 1175248 - 17 janvier 2017 : Accorder, de gré à gré, un contrat de services professionnels à Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM) afin de réaliser un projet d'analyse et d'industrialisation en intelligence d'affaires, pour une somme maximale de 98 821,01 $;

CG15 0774 - 17 décembre 2015 : Conclure une entente de gré à gré avec le Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM) afin d'obtenir de l'expertise de pointe en informatique, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016, pour une somme maximale de 736 399,18 $, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le Service des TI désire accélérer sa livraison des projets à la fine pointe de la technologie, tout en s'assurant d'augmenter les compétences et les connaissances de ses ressources internes. Pour y parvenir, certains projets nécessitent de l'expertise de pointe disponibles à travers les fournisseurs et les centres de recherche externes montréalais, tel que le CRIM. Beaucoup de ces projets auront des livrables d'analytique avancée, de création d'algorithmes d'apprentissage machine et d'apprentissage profond. Certains de ces livrables, n'ayant aucun précédent sur le marché, doivent débuter par une activité de recherche et développement expérimental.
Le présent dossier décisionnel a pour objectif de permettre au Service des TI d'obtenir auprès du CRIM des expertises de pointe en analytique avancée et en intelligence artificielle, notamment pour les activités de recherche et développement concernant les projets suivants :

Domaines d'affaires	Chantiers IA	Principaux projets PTI
Affaires institutionnelles	Évaluation foncière et émissions de permis	71450 - Inspection mobile - Évaluation foncière
	Accessibilité des archives	71350 - Gestionnaire électronique de documents
	Modernisation des centres de services TI et RH	74250 - Système de gestion des ressources humaines
Sécurité publique	Assistance en situation d'urgence (911, SIM)	72080 - Mise à niveau et modernisation des systèmes de répartition des interventions d'urgence
	Transcription automatique à la cour municipale	70025 - Gestion du programme Cour municipale numérique

Gestion du territoire	Gestion des parcours génériques	74840 - Gestion des parcours
	Captation par matériel roulant	74860 - Geotrafic
	Mobilité intelligente	74991 - Solution mobile de transport actif
	Optimisation pour l'épuration des eaux usées	71875 - Mise à niveau système désinfection et ozonation eaux usées

JUSTIFICATION

Le Service des TI souhaite établir une relation forte et un partenariat avec des fournisseurs de services de la région de Montréal, dont le CRIM, qui oeuvre dans le domaine de la recherche et du développement. Les applications de ce partenariat supporteront les besoins en TI, à court et moyen terme (1 à 3 ans) de l'ensemble des services de la Ville. L'objectif est de supporter les projets clés prévus au PTI 2019-2021 et dans le cadre des nouvelles initiatives du Laboratoire d'innovations urbaines numériques (LIUM).
Le CRIM a une compétence affirmée dans le domaine des nouvelles technologies de l'information, notamment au point de vue de la recherche appliquée en analytique avancée et en intelligence artificielle. Aussi, le CRIM est en mesure de fournir des expertises de pointe pour supporter les travaux de nombreux projets en TI à la Ville. En plus de ses chercheurs, experts et architectes TI, le CRIM offre aussi ses laboratoires et plate-formes d'expérimentation spécialisés pour tout ce qui touche aux nouvelles technologies. Il nous permettra dans un environnement sécurisé :

- D'évaluer et d'expérimenter les solutions informatiques indépendamment des éditeurs et fournisseurs;
- De bénéficier, en fonction de nos besoins, d'expertises rares à un coût optimal;
- De développer rapidement les pôles d'expertises à l'interne sur les technologies novatrices nécessaires à la Ville.

La Ville peut octroyer ce contrat de gré à gré au Centre de recherche en informatique de Montréal inc. (CRIM) conformément à l'article 573.3 (2.1°) de la Loi sur les cités et villes qui prévoit une telle exception pour les organismes à but non lucratif.

En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat de services de plus de 1 M$ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés publics (AMP). L'OBNL Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM) a obtenu son accréditation le 14 février 2017, et cette dernière demeure valide.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur de cette entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois est d'un montant maximum de 4 157 725,95 $ taxes incluses. Elle pourrait, à titre indicatif, être utilisée par les projets suivants :

Domaines d'affaires	**Chantiers IA**	**Principaux projets PTI**	Montant estimé sans taxes	Montant estimé avec taxes
Affaires institutionnelles	Évaluation foncière et émissions de permis	71450 - Inspection mobile - Évaluation foncière	500 000,00 $	574 875,00 $
	Accessibilité des archives	71350 - Gestionnaire	400 000,00 $	459 900,00 $

		électronique de documents		
	Modernisation des centres de services TI et RH	74250 - Système de gestion des ressources humaines	500 000,00 $	574 875,00 $
Sécurité publique	Assistance en situation d'urgence (911, SIM)	72080 - Mise à niveau et modernisation des systèmes de répartition des interventions d'urgence	400 000,00 $	459 900,00 $
	Transcription automatique à la cour municipale	70025 - Gestion du programme Cour municipale numérique	400 000,00 $	459 900,00 $
Gestion du territoire	Gestion des parcours génériques	74840 - Gestion des parcours	500 000,00 $	574 875,00 $
	Captation par matériel roulant	74860 - Geotrafic	216 200,00 $	248 575,95 $
	Mobilité intelligente	74991 - Solution mobile de transport actif	400 000,00 $	459 900,00 $
	Optimisation pour l'épuration des eaux usées	71875 - Mise à niveau système désinfection et ozonation eaux usées	300 000,00 $	344 925,00 $
		Totaux	**3 616 200,00 $**	**4 157 725,95 $**

L'augmentation de la valeur de cette entente cadre par rapport à l'année 2018 s'explique comme suit :

- Une durée de 36 mois;
- La majorité des projets identifiés doivent augmenter leur cadence de livraison;
- Les nouveaux livrables de projet nécessitent une livraison à long terme;
- La Ville a identifié plusieurs nouveaux chantiers en analytique avancée et en intelligence artificielle, avec une planification dépassant une année;
- Les projets touchent des domaines à haute valeur ajoutée pour lesquelles une expertise est requise.

Les services du CRIM seront utilisés au fur et à mesure de l'expression des besoins de la Ville, à travers les activités de recherche appliquées des projets de la direction des TI.

Il faut noter qu'à titre de membre, la Ville bénéficie d'une réduction de 20% par rapport au tarif non-membre du CRIM.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette entente-cadre permettra au Service des TI d'augmenter sa capacité à réaliser sa programmation du PTI 2019-2021, en générant les impacts suivants :

- Assurer la livraison des projets clés prévus au PTI;
- Accélérer le développement de l'expertise de nos employés par la collaboration d'experts reconnus.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier par le CE – 3 avril 2019;
Approbation du dossier par le CM – 15 avril 2019;
Approbation du dossier par le CG – 18 avril 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Rasha HOJEIGE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin-Guy RICHARD
Directeur

Tél : 514 945-8929
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-31

Martin-Guy RICHARD
Directeur

Tél : 514 945-8929
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin-Guy RICHARD
Directeur
Tél : 514 945-8929
Approuvé le : 2019-01-31

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Christian CHAPUT
directeur(trice) bureau de projets ti
Tél : 514-872-0543
Approuvé le : 2019-02-01

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 14 février 2017

CENTRE DE RECHERCHE INFORMATIQUE DE MONTRÉAL INC.
A/S MONSIEUR FRANÇOYS LABONTÉ
405, OGILVY, BUREAU 101
MONTRÉAL (QC) H3N 1M3

N° de décision : 2017-CPSM-1009823
N° de client : 3001148918

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous CENTRE DE RECHERCHE INFORMATIQUE DE MONTRÉAL, COMPUTER RESEARCH INSTITUTE OF MONTRÉAL et CRIM, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). CENTRE DE RECHERCHE INFORMATIQUE DE MONTRÉAL INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **13 février 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1197438001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourçage
Objet :	Conclure avec l'organisme à but non-lucratif Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM) une entente-cadre de gré à gré afin d'obtenir de l'expertise de pointe en recherche et développement expérimental en technologie, pour une durée de trente-six mois, pour une somme maximale de 4 157 725,95 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Convention_finale.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Rasha HOJEIGE
Avocate
Tél : 514-280-2609

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-15

Marie-Andrée SIMARD
Notaire et chef de division
Tél : 514-872-8323
Division : Droit contractuel

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
15 MAR. 2019
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Ci-après appelée la « **VILLE** »

ET : **CENTRE DE RECHERCHE INFORMATIQUE DE MONTRÉAL INC.**, une personne morale légalement constituée en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), ayant son siège social au 405, avenue Ogilvy, bureau 101, Montréal, Québec, H3N 1M3, agissant et représentée par Monsieur Françoys Labonté, son directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Ci-après appelée le « **CRIM** »

Ci-après individuellement ou collectivement appelées une « Partie » ou les « **Parties** »

ATTENDU QUE le CRIM possède une compétence affirmée dans le domaine des technologies de l'information. Le CRIM possède notamment des compétences de pointe regroupées en trois axes qui sont l'analytique et intelligence artificielle, les technologies relatives à l'humain ainsi que la science et la technologie du logiciel. Plusieurs des expertises de ces axes sont d'intérêt pour la VILLE dont :

- l'analyse d'images et de vidéos;
- la vidéosurveillance;
- la réalité augmentée;
- l'intelligence artificielle;
- la cybersécurité;
- les données massives;
- la science des données;
- les plateformes en logiciel libre;
- la reconnaissance de la parole et du locuteur;
- le traitement automatique du langage naturel.

ATTENDU QUE le CRIM conduit des activités de recherche et développement, et d'accompagnement technologique sur des sujets relevant de ces activités.

ATTENDU QUE la VILLE met en œuvre un ambitieux plan de transformation (le « Plan ») de ses services informatiques afin de faciliter l'accès, l'utilisation et le partage d'information tant à l'interne qu'avec des intervenants externes.

ATTENDU QUE le Plan implique, entre autres, la conception, le déploiement et la validation de technologies émergentes comprenant l'analytique avancée et la science des données communément appelées les technologies des données massives (*Big Data*).

ATTENDU QUE le Plan comporte des défis technologiques qui sont d'intérêt pour le CRIM et qui lui permettront de poursuivre le développement de son expertise et de ses compétences de pointe.

ATTENDU QUE le CRIM a contribué au Plan en 2016, en 2017 et en 2018 sur les sujets suivants :

- l'analyse de données du service des finances;

- l'analyse et la construction de preuves de concept de solutions de visualisations;

- l'architecture de solutions d'analyse de données massives;

- la réalisation de preuves de concept d'analyse prédictive des risques d'accidents de la route;

- la réalisation de modules d'un système d'aide à la décision pour le service des incendies;

- l'analyse de données de différentes sources et services dans un contexte de mobilité urbaine;

- la réalisation d'une revue de littérature pour les parcours génériques sous le volet optimisation;

- la réalisation de preuves de concept pour l'analyse de foules en collaboration avec le Quartier des spectacles;

- l'analyse des données des campagnes de collecte des données de Montréal Trajet.

ATTENDU QUE la VILLE et le CRIM souhaitent collaborer au développement et à l'amélioration de plusieurs de ces sujets.

ATTENDU QUE le CRIM possède une expertise en intelligence artificielle et sur les technologies du *Big Data* ainsi qu'une infrastructure informatique qui permet de réaliser des projets pilotes et des prototypes basés sur ces technologies.

ATTENDU QUE le CRIM désire fournir à la VILLE du personnel technique avec les expertises pertinentes pour la réalisation de ses projets relatifs à son Plan selon les modalités de la présente Convention.

ATTENDU QUE, selon la nature et les besoins des Projets Spécifiques, les Parties mettront à la disposition l'aménagement physique nécessaire pour le personnel technique soit dans un édifice du CRIM ou de la VILLE.

ATTENDU QUE, selon la nature et les besoins des projets de la VILLE, le CRIM pourra aussi rendre disponible son infrastructure informatique pour réaliser certains projets pilotes ou certains prototypes de la VILLE.

ATTENDU QUE les Parties désirent que la réalisation de projets se fasse dans un mode collaboratif favorisant le transfert de connaissances et de savoir-faire.

ATTENDU QUE les Parties désirent collaborer, échanger sur le plan technique et participer conjointement aux efforts de recherche et de développement de certains projets en cours à la VILLE.

ATTENDU QUE, selon la nature et les besoins des Projets Spécifiques, les Parties rendront disponible du personnel technique avec les expertises pertinentes pour travailler dans les locaux du CRIM ou de la VILLE.

CONSIDÉRANT le *Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle*;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

1.1 « **Code Source** » désigne un ensemble d'instructions écrites dans un langage de programmation informatique de haut niveau, compréhensible par un être humain entraîné pour ce faire, tel qu'un informaticien, permettant d'obtenir un programme pour un ordinateur.

1.2 « **Convention** » désigne la présente Convention de collaboration, ses annexes et le préambule.

1.3 « **Annexe I** » : Devis descriptif

1.4 « **Annexe II** » : Fiche descriptive de projet (fiche de mandat)

1.5 « **Date effective** » désigne la date d'entrée en vigueur de la Convention telle que définie à l'article 3.

1.6 « **Directeur** » désigne le directeur du Service des technologies de l'information.

1.7 « **Divulgations** » signifie le fait de porter à la connaissance de l'autre Partie ou de tiers, ou de laisser porter à leur connaissance les Résultats, ou toute autre Information Confidentielle sur quel que support que ce soit.

1.8 « **Domaine de collaboration** » désigne un grand domaine de collaboration de recherche comprenant différents Projets Spécifiques tel que décrit à l'Annexe I.

1.9 « **Droits de propriété intellectuelle** » désigne les droits des Parties et comprend notamment les inventions, les brevets, les marques de commerce, les droits d'auteur (les logiciels), les dessins industriels, le savoir-faire, les secrets industriels ou commerciaux et tout autre droit de nature semblable, que ceux-ci soient sujets ou non à des formalités d'enregistrement afin d'être opposables.

1.10 « **Droits de propriété intellectuelle antérieurs** » signifie tous les Droits de propriété

intellectuelle conçus, développés, acquis ou autrement obtenus par l'une ou l'autre des Parties antérieurement à la signature de la présente Convention.

1.11 « **Droits de propriété intellectuelle externes** » signifie tous les Droits de propriété intellectuelle conçus, développés, acquis ou autrement obtenus par l'une ou l'autre des Parties concomitamment et indépendamment de l'exécution de la présente Convention ou en dehors du cadre des Projets Spécifiques ou des études.

1.12 « **Durée** » a le sens donné à l'article 3 de la Convention.

1.13 « **Force majeure** » signifie un événement imprévisible et irrésistible; y est assimilée la cause étrangère qui présente ces mêmes caractères.

1.14 « **Information(s) Confidentielle(s)** » désigne toutes les informations techniques, commerciales, financières, opérationnelles, ou de quelque nature que ce soit, communiquées par une Partie à l'autre Partie, ou à laquelle une Partie a accès dans le cadre de l'exécution de la Convention en regard de l'autre Partie, à l'occasion de l'exécution de la Convention et dans le cadre des Projets Spécifiques, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, par remise de documents ou par voie de fourniture de produits, échantillons, matériels, Résultats, Codes Sources, logiciels, données, ou oralement, en particulier lors de réunions ou d'entretiens avec des employés des Parties ou portées à leur connaissance à l'occasion de démonstrations ou de visites d'unités et d'installations du CRIM ou de la VILLE qui concernent l'autre Partie.

1.15 « **Objet** » a le sens défini à l'article 2 de la Convention.

1.16 « **Partie** ou **Parties** » a le sens défini dans l'en-tête de la Convention.

1.17 « **Projet(s) Spécifique(s)** » désigne les projets découlant de la présente Convention dans le Domaine de collaboration. Chaque Projet Spécifique est défini dans une fiche de description de Projet Spécifique. La fiche de description est à l'Annexe II de la Convention.

1.18 « **Publications** » désigne les mémoires de maîtrise, thèses de doctorat, articles, séminaires et autres présentations écrites sur quelque support que ce soit.

1.19 « **Résultats** » désigne toutes les informations et les connaissances, brevetables ou non, y compris les brevets, savoir-faire, Code Source, données, plans, maquettes et prototypes, méthodologies, algorithmes, logiciels, bases de données, modèles, fonctionnalités, et ce, quel qu'en soit le support, générées dans le cadre de la Convention et relativement aux Projets Spécifiques, et tous les documents qui les formalisent, qu'ils soient protégeables ou non par des titres privatifs.

ARTICLE 2
OBJET

2.1 La VILLE entend retenir les services professionnels du CRIM qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente Convention, à fournir des services professionnels en recherche et développement dans les domaines informatiques précités.

2.2 En réponse à une demande du Directeur, le CRIM devra, pour chacun des mandats qui lui sera octroyé, proposer un échéancier ainsi qu'une estimation de l'effort requis pour la réalisation du mandat et du coût de matériels qui sera défini dans une fiche descriptive de projet spécifique (Annexe II). Dans la description de l'effort requis, le CRIM devra notamment fournir une estimation détaillée des honoraires indiquant les ressources nécessaires et le nombre d'heures projeté pour chaque ressource.

ARTICLE 3
DURÉE

Sous réserve de l'article 14 (Résiliation), la présente Convention prend effet à compter de la date de la signature de la dernière des Parties à signer pour une durée de trois (3) ans ou lorsque le total des honoraires et du coût de matériels versés auront atteint quatre millions cent cinquante-sept mille sept cent vingt-cinq dollars et quatre-vingt-quinze sous (4 157 725,95 $), taxes incluses, suivant la situation la plus hâtive, le CRIM demeurant tenu au respect de ses autres obligations envers la VILLE.

ARTICLE 4
INTERPRÉTATION

Le texte de la présente Convention prévaut sur toute disposition ou condition des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 5
EXÉCUTION DES SERVICES PROFESSIONNELS

5.1 Le CRIM déclare que les services professionnels visés par la présente Convention s'inscrivent dans le cadre de sa mission et qu'il a les compétences ainsi que les ressources humaines et matérielles requises pour les exécuter.

5.2 Le recours à la sous-traitance est interdit, sauf de manière accessoire, et le CRIM s'engage à faire exécuter l'essentiel des travaux par ses propres ressources.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DU CRIM

Le CRIM s'engage à :

6.1 rendre les services prévus à la présente Convention selon les règles de l'art;

6.2 exécuter la Convention en collaboration étroite avec le Directeur et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations étant entendu que le CRIM conserve le libre choix des moyens d'exécution du travail confié;

6.3 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente Convention;

6.4 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la VILLE;

6.5 assumer tous les frais relatifs à l'exécution de la présente Convention;

6.6 divulguer à la VILLE tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la VILLE de biens ou de services ayant une relation avec la présente Convention;

6.7 remettre à la VILLE les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celle-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;

6.8 assumer ses frais généraux, tels le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;

6.9 soumettre à la VILLE une ou des factures détaillées pour chacun des contrats confiés dans le cadre de l'exécution de la Convention couvrant les honoraires, le coût de matériels pour la période visée et le montant des taxes applicables aux services du CRIM, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par l'Agence du revenu du Canada aux fins de la taxe sur les produits et services et par Revenu Québec aux fins de la taxe de vente du Québec, le cas échéant;

6.10 prendre fait et cause pour la VILLE et la tenir indemne, en capital, intérêts et frais, de toute réclamation formulée ou de toute décision prise par les autorités fiscales, à cet égard;

6.11 transmettre à la VILLE, selon les modalités et la fréquence qu'elle lui indique, un rapport faisant état de l'avancement des travaux en regard notamment de l'évolution des coûts, du respect des échéanciers et de la performance générale des activités.

ARTICLE 7
OBLIGATIONS DE LA VILLE

La VILLE doit :

7.1 assurer au CRIM la collaboration du Directeur;

7.2 remettre au CRIM les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution de la Convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Directeur ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;

7.3 communiquer avec diligence au CRIM la décision du Directeur sur tout document soumis par le CRIM;

7.4 acquitter la ou les factures visées à l'article 6.9 dans les trente (30) jours de leur approbation, pourvu qu'elles comportent toutes les informations requises par cet article.

ARTICLE 8
PLANIFICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS

Les Parties s'engagent à collaborer étroitement à la planification des services attendus du CRIM dans le but de répondre aux attentes de la VILLE et de respecter les délais prescrits.

Les Parties auront recours à la collaboration d'un Coordonnateur de services pour la planification des services professionnels dans la cadre de la Convention.

Coordonnateur des services

Le CRIM identifiera et nommera un Coordonnateur des services. Ce Coordonnateur des services doit être une personne distincte des ressources amenées à réaliser les activités de prestation de services en technologies de l'information à la Ville, et ce, peu importe le mandat. Le candidat proposé devra être assigné à ce rôle tout au long de la durée prévue à la Convention.

Advenant que le CRIM doit mettre fin à l'assignation du Coordonnateur des services, cela aura pour conséquence l'obligation pour le CRIM de le remplacer par une ressource équivalente.

Rôle du coordonnateur des services

Le Coordonnateur des services doit entretenir un dialogue avec le responsable désigné de la Ville afin de bien comprendre les besoins et les attentes de la Ville, assurer un suivi constant et veiller à la résolution des problèmes relatifs à la réalisation de la prestation de services. Il est le point de contact principal au CRIM quant à la prestation de services à rendre et celui qui entre en communication directe avec le responsable désigné de la Ville quant aux services à rendre et les informations à obtenir quant aux services. Les demandes de la Ville doivent transiter obligatoirement par le Coordonnateur des services.

Ce Coordonnateur des services a pour rôle d'identifier et de sélectionner les ressources qui rendront les services, de s'assurer de leur disponibilité et de gérer leurs absences, de leur

assigner les tâches, de leur communiquer les consignes de travail, de coordonner leur travail, d'effectuer le suivi de leur prestation de services et d'en assurer la qualité conformément aux attentes de la Ville. Le Coordonnateur des services est ultimement imputable du travail effectué par les ressources. La Ville, à titre de cliente, s'attend à une prise en charge complète par le CRIM, par le biais de son Coordonnateur des services, pour rendre la prestation de service attendue.

De façon périodique ou selon les modalités de gestion qui seront définies au cours de la réalisation du service, le responsable de la Ville rencontrera le Coordonnateur des services afin d'obtenir l'information quant à l'état de l'avancement des travaux. Cette rencontre permet, entre autres, de faire un suivi des principales interventions en cours afin d'assurer la coordination des travaux liés à la demande de prestation de services, et ce, afin d'assurer la livraison de la façon la plus optimale.

ARTICLE 9
PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour :

9.1 coordonner l'exécution de la convention;

9.2 décider, de façon définitive, de toute question soulevée par le CRIM quant à l'interprétation de la Convention;

9.3 refuser les travaux, recherches et rapports du CRIM qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la Convention;

9.4 exiger du CRIM la rectification et la correction de ces travaux, recherches et rapports, aux frais de ce dernier.

ARTICLE 10
HONORAIRES

10.1 En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le CRIM, la VILLE s'engage à lui verser une somme maximale de quatre millions cent cinquante-sept mille sept cent vingt-cinq dollars et quatre-vingt-quinze sous (4 157 725,95 $), taxes incluses, couvrant tous les honoraires, le coût de matériels et toutes les taxes applicables aux services du CRIM, le cas échéant.

10.2 Cette somme est payable sur présentation, à l'adresse prévue à l'article 10.6, de factures détaillées par projet, conformément aux articles 6.9 ci-dessus et à l'article 10 de l'Annexe I.

10.3 La prétention du CRIM selon laquelle son activité n'est pas taxable n'engage aucunement la responsabilité de la VILLE et aucune somme additionnelle ne lui sera versée à titre de taxe.

10.4 Aucun paiement d'honoraires et de coût de matériel versé au CRIM ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente Convention.

10.5 Aucun travail ne peut être effectué sans l'émission, par le Directeur, d'une fiche descriptive de projet.

10.6 Adresse de facturation :

Ville de Montréal
Gestion contractuelle TI

À l'attention de : M. Sylvain Perras

801, rue Brennan
9e étage
Montréal (Québec), H3C 0G4
Tél. : 514-872-5295

ARTICLE 11
DROITS D'AUTEUR

En considération des honoraires et des coûts de matériels prévus à l'article 10.1, le CRIM :

11.1 garantit à la VILLE être l'unique propriétaire ou l'usager autorisé des droits d'auteur dont il se sert aux fins d'exécuter la présente Convention;

11.2 dans la mesure où la propriété de ceux-ci n'a pas été attribuée au CRIM conformément à l'article 13.2, cède à la VILLE tous ses droits d'auteur dans les Résultats et renonce à ses droits moraux à l'égard de ceux-ci;

11.3 tient la VILLE indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

11.4 Les Parties reconnaissent que pour faciliter l'échange et pour accomplir les objectifs de la présente Convention, il est probable que des Informations Confidentielles soient échangées entre les Parties, autant pour la préparation que pendant l'exécution des Projets Spécifiques. L'Information Confidentielle partagée par les Parties peut représenter des actifs importants et des secrets commerciaux appartenant aux Parties qui reconnaissent ainsi l'importance et la sensibilité de ces informations. Ces Informations Confidentielles ne peuvent être divulguées par la Partie qui les reçoit, à un tiers, sans l'autorisation écrite et préalable de l'autre Partie.

11.5 La confidentialité ne s'applique toutefois pas aux informations qui :

11.5.1 sont déjà connues de la Partie à laquelle elles sont divulguées autrement qu'en les ayant obtenues de l'autre Partie sous le couvert de la confidentialité;

11.5.2 deviennent partie intégrante du domaine public, sans qu'il y ait violation de la présente obligation de confidentialité;

11.5.3 sont divulguées par un tiers ayant légalement le droit de le faire;

11.5.4 doivent être divulguées en raison de la loi ou de la réglementation. La Partie qui entend divulguer cette Information Confidentielle doit en aviser l'autre Partie afin qu'elle puisse avoir l'opportunité d'entreprendre les démarches pour s'y opposer à temps, si elle le juge à propos.

11.6 Pendant la durée de la présente Convention, aucune Partie ne peut émettre de communiqué public en ce qui concerne l'exécution de la Convention sans avoir obtenu l'approbation écrite préalable de l'autre Partie qui peut revoir le contenu du communiqué et y apporter les modifications raisonnables qu'elle juge appropriées.

11.7 Le CRIM reconnaît que le Code Source des logiciels, les manuels et instructions s'y rapportant ainsi que les informations les concernant qui sont fournis par la VILLE sous quelle que forme que ce soit, constituent de l'Information confidentielle et sont des actifs importants et des secrets commerciaux appartenant à la VILLE. Le CRIM s'engage à prendre toutes les démarches nécessaires, auprès, notamment, de ses employés, étudiants, stagiaires et consultants, pour en préserver la confidentialité et pour que leur utilisation se fasse conformément au présent engagement de confidentialité.

11.8 La VILLE reconnaît que le Code Source des logiciels, les manuels et instructions s'y rapportant ainsi que les informations les concernant qui sont fournis par le CRIM sous quelle que forme que ce soit, constituent de l'Information confidentielle et sont des actifs importants et des secrets commerciaux appartenant au CRIM. La VILLE s'engage à prendre toutes les démarches nécessaires, auprès, notamment, de ses employés, étudiants, stagiaires et consultants, pour en préserver la confidentialité et pour que leur utilisation se fasse conformément au présent engagement de confidentialité.

11.9 Les Parties reconnaissent qu'un bris de confidentialité de leur part peut causer des dommages irréparables à l'autre Partie, pour lesquels le paiement de dommages-intérêts ne serait pas approprié. Les Parties pourront obtenir toute injonction pour protéger leurs droits, en plus de tous les autres recours qui leur sont offerts.

11.10 En aucun temps, une Partie ne peut utiliser les signatures, marques de commerce ou logo de l'autre Partie sans avoir obtenu préalablement l'accord écrit de cette Partie.

ARTICLE 12
PUBLICATIONS-DIVULGATION

12.1 La Partie qui souhaite publier ou divulguer des informations découlant de la présente Convention, doit demander l'accord préalable et écrit de l'autre Partie et doit mentionner le motif de la Publication ou de la Divulgation dans un avis à l'autre Partie. Les Parties s'entendront pour convenir ensemble du délai requis pour la lecture de tout projet de Publication ou de Divulgation relative à la présente Convention.

12.2 La Partie qui doit donner son accord à la Publication ou à la Divulgation peut supprimer ou modifier certaines précisions qui seraient de nature à porter préjudice à l'utilisation

industrielle et commerciale des Résultats ou qui seraient des Informations Confidentielles. De telles suppressions ou modifications ne doivent cependant pas porter atteinte à la valeur scientifique de la Publication.

12.3 Cette Partie peut également demander à retarder la Publication ou la Divulgation, pour une période maximale de dix-huit (18) mois, si certaines informations doivent faire l'objet d'une protection au titre de la propriété intellectuelle, ou ne pas donner de suite favorable à la demande de publication ou de communication par une décision motivée, si elle estime qu'une telle Divulgation ou Publication est de nature à porter atteinte à ses intérêts.

ARTICLE 13
PROPRIETE INTELLECTUELLE

13.1 Tous les Droits de propriété intellectuelle antérieurs et externes demeurent la propriété de la Partie qui les a développés. La présente Convention n'a donc pas pour effet de transférer, en totalité ou en partie, tout Droit de propriété intellectuelle antérieur ou externe à l'autre Partie ou à qui que ce soit, à moins d'une entente spécifique écrite à cet effet entre les Parties pour exécuter les Projets Spécifiques.

13.2 À moins d'une mention spécifique contraire dans la Fiche de description d'un Projet Spécifique, la VILLE aura la propriété exclusive des Résultats et des Droits de propriété intellectuelle développés dans le cadre de tout Projet Spécifique. La VILLE pourra concéder une licence d'utilisation de ces Résultats et des Droits de propriété intellectuelle, non transférable et non exclusive, au CRIM. Dans le cas où les Parties conviendraient, au préalable, dans la Fiche de description d'un Projet Spécifique, que le CRIM est propriétaire des Résultats et des Droits de propriété intellectuelle développés dans le cadre d'un Projet Spécifique, ce dernier devra concéder à la VILLE une licence d'utilisation de ces Résultats et des Droits de propriété intellectuelle libre de redevances, non transférable et non exclusive sans limitation de territoire.

13.3 Pour la durée respective de chacun des Projets Spécifiques et pour leur réalisation uniquement, les Parties s'octroient mutuellement une licence d'utilisation libre de redevances à des fins internes de recherche et de développement et d'accompagnement technologique pour l'utilisation des Droits de propriété intellectuelle antérieurs et externes fournis par les Parties, et ceci seulement dans la mesure où ces Droits de propriété intellectuelle antérieurs et externes en question sont nécessaires aux fins visées par un Projet Spécifique et que la Partie détentrice de tels droits consent librement à octroyer une telle licence. Cette licence est non exclusive, incessible et prend fin à l'échéance du Projet Spécifique pour lequel de tels droits sont nécessaires.

ARTICLE 14
RÉSILIATION

14.1 La VILLE peut mettre fin à cette Convention en tout temps, sur simple avis écrit, en acquittant le coût des services alors rendus, sur présentation de pièces justificatives.

14.2 Le CRIM doit alors livrer à la VILLE tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés à la date de l'avis de résiliation.

14.3 Le CRIM n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 15
LIMITE DE RESPONSABILITÉ

15.1 La responsabilité de la VILLE pouvant lui être imputée en raison de la présente Convention et des faits et omission s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 10.1.

15.2 Les Parties s'engagent à collaborer pleinement pour la réalisation de la présente Convention. Chaque Partie s'engage à faire tous les efforts nécessaires pour l'exécution des obligations qui lui incombent.

ARTICLE 16
NON-SOLLICITATION

Le CRIM et la VILLE s'engagent pendant la durée de la présente Convention et pour une période de douze (12) mois suivant l'expiration de celle-ci, à ne pas solliciter un employé de l'autre Partie pour des emplois, mandats ou services, sans avoir au préalable obtenu l'approbation écrite de ladite Partie.

ARTICLE 17
RESPONSABILITÉ ET INDEMNISATION

17.1 Pendant la durée de la présente Convention, la VILLE s'engage à tenir indemne et à dédommager le CRIM, ses mandataires et ses représentants, de quelque réclamation, dommage ou action occasionné au CRIM et résultant directement de la négligence de la VILLE dans l'exécution des obligations lui incombant en vertu de la présente Convention, sauf dans la mesure où la réclamation, le dommage ou l'action, selon le cas, est attribuable à la négligence du CRIM ou si le CRIM y a contribué.

17.2 Pendant la durée de la présente Convention, le CRIM s'engage à tenir indemne et à dédommager la VILLE, ses mandataires et ses représentants, de quelque réclamation, dommage ou action occasionnée à la VILLE et résultant directement de la négligence du CRIM dans l'exécution des obligations lui incombant en vertu de la présente Convention, sauf dans la mesure où la réclamation, le dommage ou l'action, selon le cas, est attribuable à la négligence de la VILLE, ou si la VILLE y a contribué.

ARTICLE 18
CESSION

La présente Convention ne peut être cédée par l'une des Parties en tout ou en partie sans l'autorisation écrite de l'autre Partie. Toute cession effectuée sans ce consentement est nulle et non avenue.

ARTICLE 19
FORCE MAJEURE

19.1 Les Parties conviennent qu'elles n'encourent aucune responsabilité et ne sont tenues d'aucune obligation de réparation des dommages subis par l'une ou l'autre du fait de l'inexécution ou de l'exécution défectueuse de toutes ou partie de leurs obligations contractuelles, lorsque cette inexécution ou cette exécution défectueuse a pour cause la survenance d'un événement de Force majeure.

19.2 Les obligations contractuelles des Parties affectées par l'événement de Force majeure sont alors suspendues pendant toute la durée de l'événement de Force majeure ainsi que pour une période de temps raisonnable requise par celle-ci afin d'y remédier.

19.3 La Partie qui désire invoquer l'événement de Force majeure doit en informer, si possible, l'autre Partie dans les meilleurs délais, en précisant la nature de l'événement de Force majeure invoqué, sa durée probable, et les conséquences qu'il emporte sur l'exécution de la présente Convention.

19.4 Toute Partie qui invoque un événement de Force majeure a l'obligation de mettre en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour en limiter sa portée et sa durée.

19.5 Si l'événement de Force majeure se prolonge en empêchant l'exécution de la présente Convention, alors la présente Convention peut être résiliée de plein droit. Dans ce cas, la VILLE doit acquitter le coût des services alors rendus, sur présentation de pièces justificatives et le CRIM doit livrer à la VILLE les biens livrables précisés dans la Fiche de description d'un Projet Spécifique que l'événement de Force majeure ne l'empêche pas de livrer.

ARTICLE 20
CONDITIONS GÉNÉRALES

20.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

20.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

20.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

20.4 Représentations du CRIM

Le CRIM n'est pas le mandataire de la VILLE et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

20.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des deux (2) Parties.

20.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

20.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

20.8 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

20.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

20.10 Élection de domicile de l'Organisme

Le CRIM fait élection de domicile au 405, avenue Ogilvy, bureau 101, Montréal (Québec) H3N 1M3, et tout avis doit être adressé à l'attention du Directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la VILLE sa nouvelle adresse, le CRIM fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

20.11 Élection de domicile de la VILLE

La VILLE fait élection de domicile au 801, rue Brennan, 9e étage, Montréal (Québec), H3C 0G4 et tout avis doit être adressé à l'attention du Directeur.

ARTICLE 21
APPLICATION CONTINUE

Les articles 11, 12, 13 et 16 de cette Convention survivront à la fin ou la résiliation de celle-ci en plus des articles qui continuent à lier les Parties au-delà du terme de la Convention de par leur rédaction ou par l'effet de la loi.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES À MONTRÉAL À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le e jour de 2019

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le e jour de 2019

CENTRE DE RECHERCHE INFORMATIQUE DE MONTRÉAL INC.,

Par : _____
Françoys Labonté, directeur général

Cette Convention a été approuvée par le .....de la Ville de Montréal, le ..... e jour du mois de ..... 2019 (Résolution .....).

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.05

2019/04/18
17:00

(1)

Dossier # : 1198312001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services d'une durée de 2 ans au fournisseur unique LinkedIn Corporation pour optimiser les activités de recherche et d'acquisition de talents, pour une somme maximale de 275 401 $, taxes incluses - Contrat octroyé de gré à gré.

Il est recommandé :

1. d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de services par lequel LinkedIn Corporation, fournisseur unique, s'engage à fournir à la Ville les services requis pour optimiser les activités de recherche et d'acquisition de talents, pour une somme maximale de 275 401 $, taxes incluses, selon les termes et conditions au sommaire décisionnel;

2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

3. d'autoriser Mme Diane Bouchard, Directrice du service des ressources humaines, de faire le nécessaire pour conclure l'entente avec le fournisseur.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-03-25 13:05

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1198312001**

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services d'une durée de 2 ans au fournisseur unique LinkedIn Corporation pour optimiser les activités de recherche et d'acquisition de talents, pour une somme maximale de 275 401 $, taxes incluses - Contrat octroyé de gré à gré.

CONTENU

CONTEXTE

Dans un contexte où le recrutement de main-d'œuvre qualifiée s'avère de plus en plus difficile, les employeurs se doivent d'innover en matière de stratégies de recrutement et passent maintenant en mode « proactif ». L'ère où il suffisait d'afficher un poste et d'attendre que les candidats se manifestent est maintenant révolue.

Ainsi, depuis 2015, le Service des ressources humaines (SRH) utilise les services du réseau social professionnel *LinkedIn* pour réaliser ses activités de recrutement, notamment pour afficher des postes à combler et pour entrer en communication et solliciter des candidats potentiels. Considéré comme un outil indispensable dans le domaine de la recherche et de l'acquisition de talents, il permet d'avoir accès à des centaines de milliers de candidats, en recherche active d'emplois ou non. Le réseau social professionnel permet donc à la Ville d'avoir accès à des centaines de milliers de candidats potentiels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Le contrat est d'une durée de 2 ans à compter de sa date d'entrée en vigueur et propose :
· 5 accès « recruteur » permettant un accès à la totalité de la communauté LinkedIn, soit plus de 610 millions de membres au total, dont 15 millions de membres au Canada. Ces licences permettent également de faire des recherches avancées parmi ces membres. Les 5 accès seront partagés auprès de la soixantaine de recruteurs du Service de ressources humaines.
· Une page carrière dédiée à la Ville de Montréal permettant une visibilité accrue de l'organisation, et permettant aussi aux membres de s'abonner aux nouvelles et aux emplois de la Ville;

· Une possibilité d'afficher jusqu'à 51 offres d'emploi simultanément sur la page carrière LinkedIn de la Ville de Montréal;
· Une fonction permettant de publier les offres d'emploi de la Ville de manière automatisée, depuis le site Carrière de la Ville;;
· 5 accès à une variété de tableaux de bord permettant de suivre l'évolution de l'utilisation des services et le comportement des recruteurs de la Ville.

JUSTIFICATION

Dans le contexte de la guerre des talents, la Ville est préoccupée par la recherche de candidats de plus en plus qualifiés. Les employeurs doivent être visibles et proactifs pour les repérer et les attirer.
Ayant à son actif quelques 28 000 employés, la Ville de Montréal a d'importants besoins en termes de dotation et doit constamment solliciter le marché de l'emploi pour assurer le comblement de ses postes. À cet effet, depuis les cinq dernières années, nous observons une tendance à la hausse du nombre de postes comblés par des candidats de l'externe. En effet, le nombre d'embauche annuelle est passé, depuis 2014, de 1867 à 2704.

De plus, avec 25 % de départs à la retraite prévus au cours des cinq prochaines années, la Direction générale de la Ville a placé les enjeux de main-d'œuvre au 3e rang de ses priorités organisationnelles (« Répondre proactivement aux différents enjeux de main-d'oeuvre pour assurer une main-d'oeuvre disponible et qualifiée »).

Enfin, l'outil LinkedIn permet à la Ville de faire des économies substantielles. En effet, lorsqu'un poste est difficile à combler, la "chasse de tête" devient une activité essentielle et LinkedIn permet à la Ville d'être autonome dans cette pratique. Sans cet outil, la Ville devrait se tourner vers des firmes externes spécialisées en chasse de têtes. Les coûts pour ce type de service externe varient entre 18 % et 33 % du salaire annuel offert à la personne recrutée, selon la rareté des candidats et l'envergure des responsabilités assumées. Dans ce contexte, l'embauche d'un seul cadre pourrait alors engendrer des coût de l'ordre d'au moins 25 000 $ (25 % de 100 000 $ de salaire annuel).

Considérant que le réseau social professionnel est l'un des meilleurs moyens d'entrer en contact avec les candidats passifs (qui ne sont pas en recherche d'emploi) et actifs (en recherche d'emploi), il devient nécessaire de se doter d'une stratégie numérique efficace. Le bassin de candidats en recherche active d'emploi n'est plus suffisant pour répondre aux besoins de la Ville.

Une étude effectuée par le SRH permet de confirmer qu'il existe un seul réseau social professionnel au Canada : Linkedln, dont Microsoft en est le propriétaire depuis 2016. Cette étude est disponible en pièce jointe pour consultation. Cette étude est résumée dans les lignes qui suivent.

Les outils et services numériques offerts en matière de recrutement peuvent être classés en trois grandes familles distinctes : 1) les sites d'emplois, 2) les agrégateurs d'offres d'emploi et 3) les réseaux sociaux professionnels. LinkedIn fait partie de la famille des « réseaux sociaux professionnels (RSP) ». À l'instar des recherches effectuées, LinkedIn fait face à deux rivaux : Viadeo et Xing. D'une part, Viadeo est surtout présent en France et compte peu de membres au Canada (environ 3600). Notons qu'aucune offre d'emploi canadienne n'y a été publiée à ce jour. D'autre part, Xing est plutôt actif en Allemagne. Il a un peu plus de membres canadiens, mais ce nombre est loin d'être suffisant pour y recruter dans candidats (environ 10 000). Très peu d'offres d'emplois y sont publiées au Canada (63).

Ainsi, ces deux réseaux ne permettraient pas à la Ville d'y recruter des candidats potentiels, surtout en considérant que le seul bassin interne d'employés de la Ville comporte quelques 28 000 employés. En conclusion, parmi les tous les réseaux sociaux professionnels

existants, nos recherches et analyses nous permettent de confirmer que LinkedIn est le seul réseau social professionnel à :

- disposer d'un nombre de membres significatifs par rapport au nombre d'employés (610 millions) de la Ville de Montréal (28 000);
- présenter un bassin considérable de candidats localisé au Canada (15 millions);
- publier un nombre substantiel d'offres d'emploi incitant ainsi les candidats à les consulter;
- par sa nature même de réseau social professionnel, compter une majorité de membres qui ne sont pas activement en recherche d'emploi sur les sites spécifiquement dédiés à cette fin.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat qui sera octroyé à la firme LinkedIn Corporation s'élève à une somme maximale de 275 401 $ taxes incluses représentant un montant de 251 478 $ net de ristournes.

Payable en mai 2019 et en mai 2020. Donc, 119 765,60$ par année, plus taxes. Le détail des coûts est présenté en pièce jointe, dans la soumission fournie du fournisseur.

Pour 2019, le coût pour cette dépense, soit une somme de 125 739 $ net de ristournes, a déjà été prévu lors de la confection du budget 2019 du Service des ressources humaines. En 2020, un montant de 125 739 $ net de ristournes sera priorisé dans le cadre de la confection du budget du Service des ressources humaines.

Le Service de ressources humaines fait partie des services désignés comme une unité de soutien dans le règlement sur les dépenses mixtes d'administration générales de compétence d'agglomération (RCG 06-054).

Contrairement aux budgets des services de proximité, ceux des unités de soutien ne sont pas déterminés par une répartition (pourcentage) entre ceux de compétence d'agglomération ou de compétence locale. La participation de l'agglomération aux dépenses de l'ensemble des unités de soutien, dont fait partie le service des ressources humaines, se fait via un frais d'administration exprimé en dollars, chargé globalement en fonction des dépenses réelles totales d'agglomération.

Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si la décision d'octroyer le contrat était refusée ou reportée, cela aurait pour impacts :

- De ne pas être mesure d'avoir accès à un bassin de candidats compétents permettant de combler les besoins de main-d'œuvre de l'organisation et ainsi répondre à sa mission;
- De limiter significativement le bassin de candidats potentiels;
- D'augmenter significativement les délais de comblement de postes et ainsi impacter les unités concernées;
- De diminuer la visibilité des publications d'emplois de la Ville;
- De diminuer la visibilité de l'organisation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s.o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En choisissant Linkedln Corporation, considérant que ce fournisseur est unique dans sa catégorie, la Ville de Montréal répond aux dispositions légales concernant l'octroi de contrats, plus spécifiquement l'article 573.3, second alinéa de la Loi sur les cités et villes. Un appel d'offre n'est donc pas requis.
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diane LAROUCHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claire MÉNARD
Conseillère - Centre d'expertise en dotation

Tél : 514 687-8054
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-21

Danny ST-LAURENT
c/d recherche de talents et dotation

Tél : 514-872-1887
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Josée LAPOINTE
Directrice Talents, dotation et développement organisationnel
Tél : 514 872-0609
Approuvé le : 2019-03-25

Diane DRH BOUCHARD
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES

Tél : 514 872-0213
Approuvé le : 2019-03-25

LinkedIn au service des Collectivités Locales



L'Equipe Secteur Public

LinkedIn

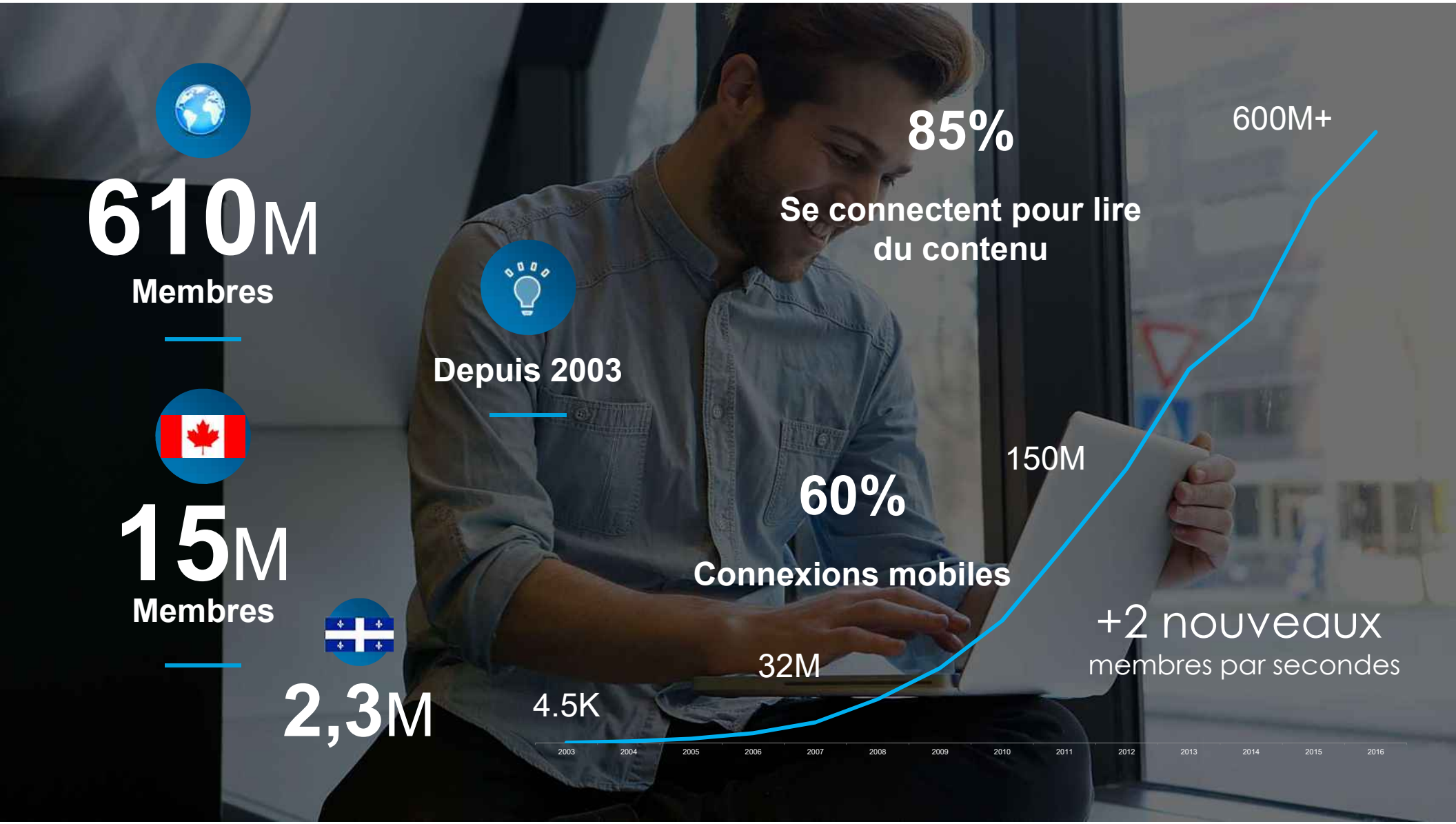
610M
Membres
15M
Membres
2,3M
Depuis 2003
85%
Se connectent pour lire du contenu
60%
Connexions mobiles
4.5K
32M
150M
600M+
+2 nouveaux
membres par secondes
2003
2004
2005
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016

Notre Mission

Connecter les professionnels du monde entier pour les rendre plus productifs

THE ECONOMIC GRAPH



Membres
610M

Entreprises
+10M

Ecoles
+27K

Compétences
Professionelles
+50K

Offres
d'emplois
11M

Contenus
+Milliards

Le Modèle Economique de LinkedIn



RECRUTER



COMMUNIQUER



VENDRE



APPRENDRE

LinkedIn Talent Solutions

Solutions pour votre Collectivité



Le parcours d’un membre sur LinkedIn de candidat potentiel à employé

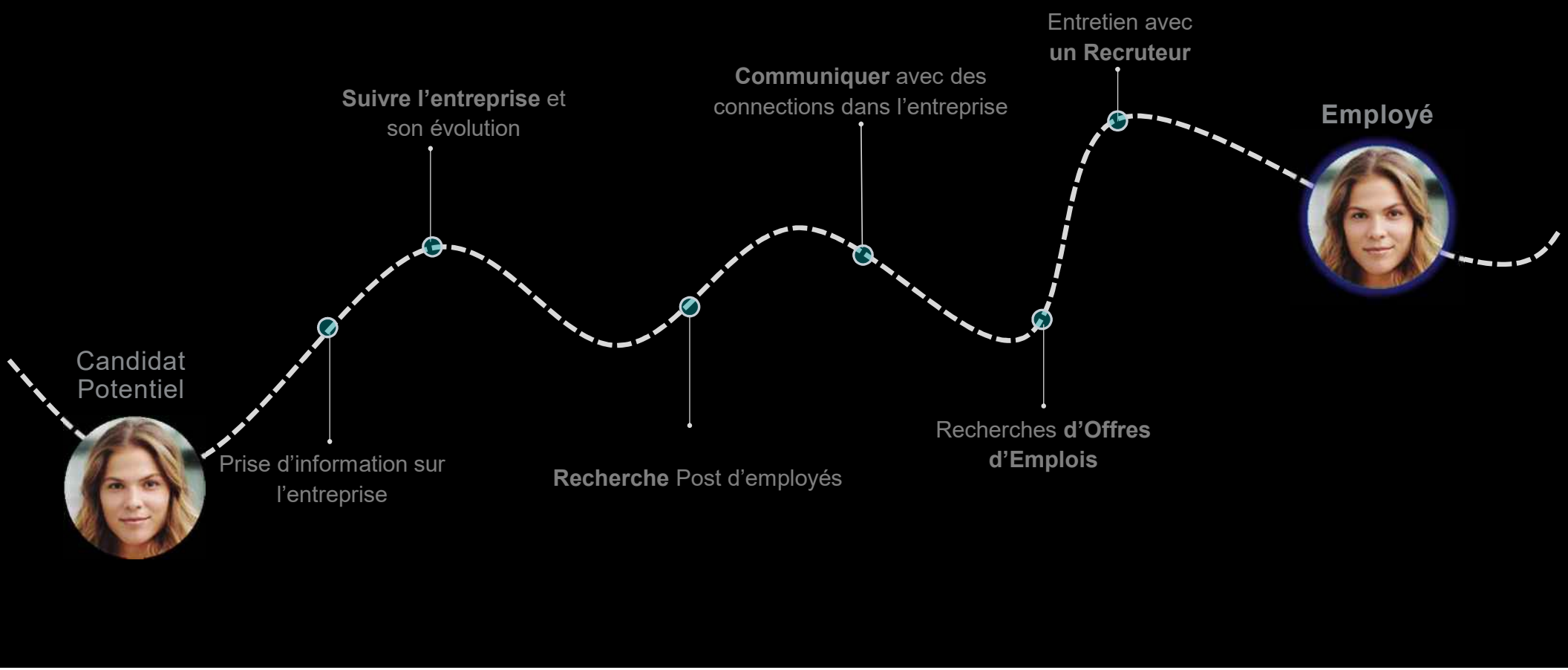

Typologie de Produits



RECHERCHE DE CANDIDAT

Accès Recruteur



AFFICHAGE DE POSTE

Affichages Simultanés



MARQUE EMPLOYEUR

Page Carrière

Talent Solutions

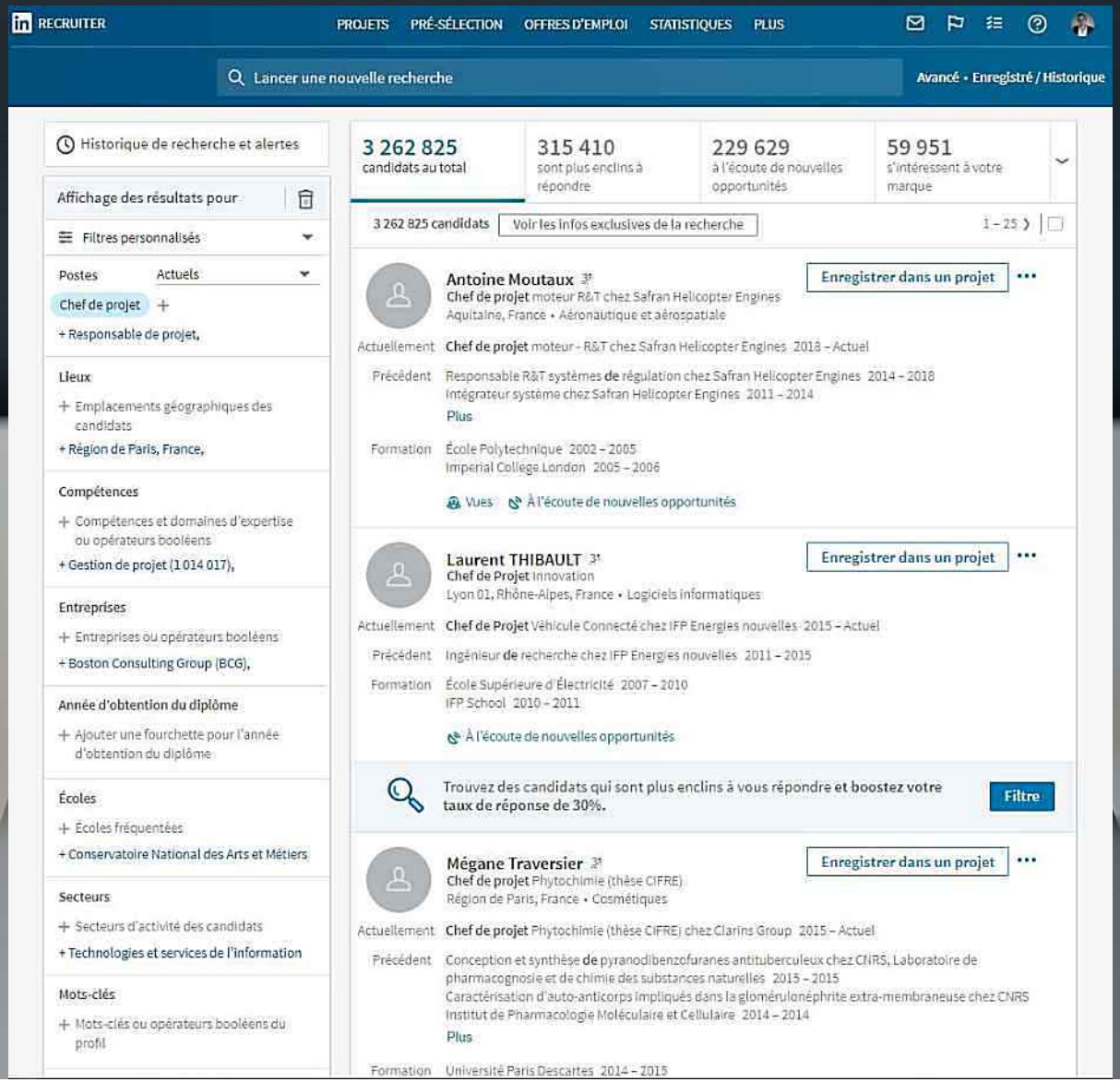

ACCÈS RECRUTEUR

Accès illimité à la base de 610 millions de membres LinkedIn

15 Millions de membres au Canada

+ de 30 filtres de recherches spécialement adaptés à la fonction RH

Crédit de 150 InMails par mois pour rentrer en contact avec les profils

Collaboration de vos équipes via des projets, tags et alertes en commun

Talent Pipeline pour la gestion de votre vivier de talents

Disponible sur appareils mobiles

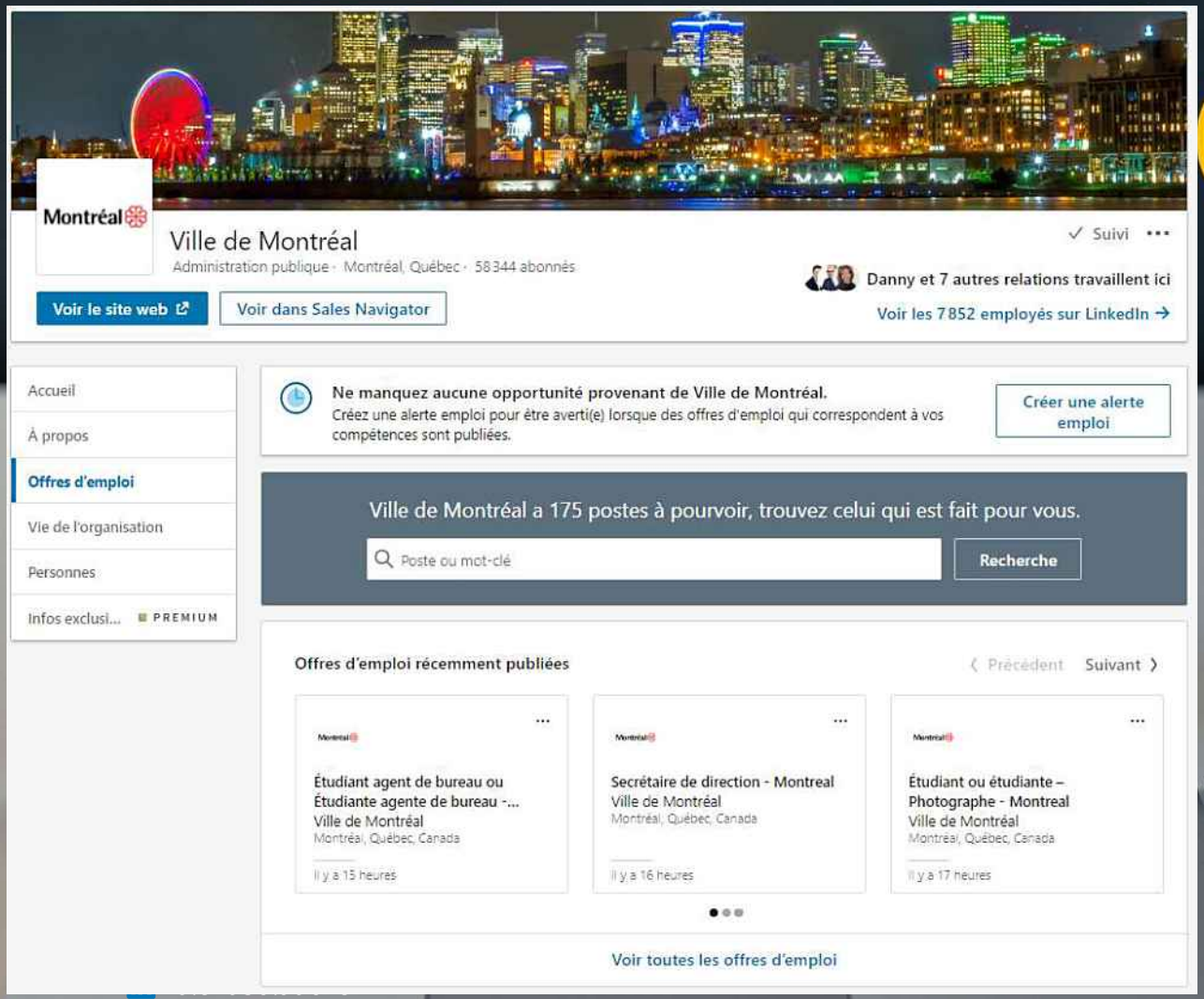

AFFICHAGE SIMULTANES

Emplacement annuel, possibilité de changer à volonté l'annonce

Visibilité sur le portail de recherche, certaines pages d'accueil et votre page carrière

Viralité de votre annonce grâce au partage des membres sur les réseaux sociaux

Proposition automatique de 50 profils pertinents à chaque annonce postée

Exposition automatique de l'annonce aux profils pertinents sur leur page d'accueil

Affichage sur Appareil Mobile et possibilité de postuler depuis ceux-ci

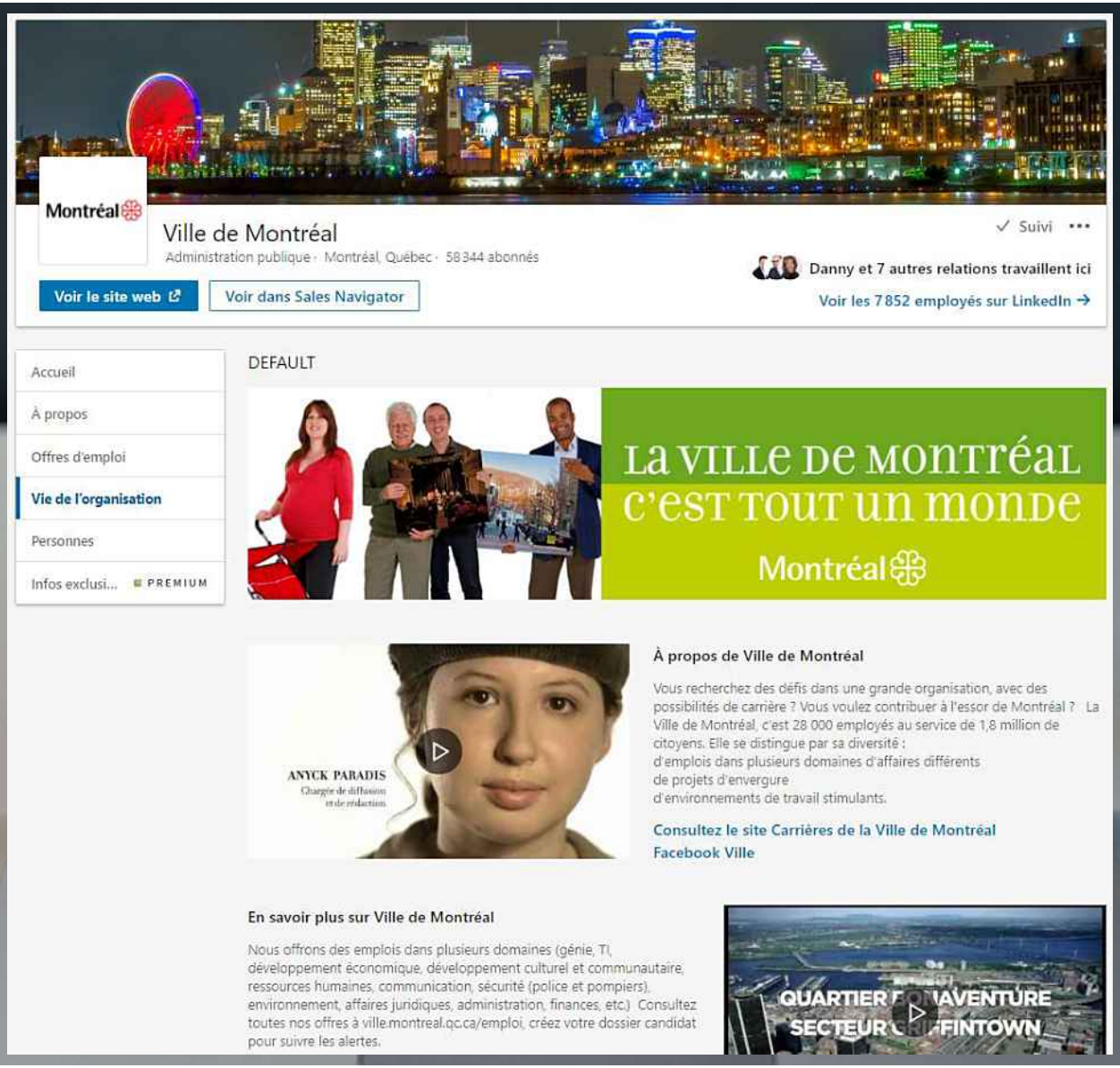

PAGE CARRIÈRE

et MARQUE EMPLOYEUR

Raconter une histoire authentique sur votre culture d'entreprise et vos valeurs grâce à des modules très simples permettant de mettre en image les coulisses de l'entreprise

Diffusez différents supports médias : vidéos, images haute définition, témoignages et publications d'employés, galerie photos, …

Adressez le bon message à la bonne personne en configurant plusieurs audiences. Selon le profil du visiteur, un contenu personnalisé s'affichera.

Exposez vos offres d 'emploi dans un onglet dédié avec un affichage d'annonces Personnalisée en fonction du profil du candidat.

Proposition d’affaires à la Ville de Montreal

Options	Offre
Produits	• 5 Accès recruteur • 51 Affichages simultanés et service d’affichage automatisé • Page Carrière de la Ville de Montréal bilingue • 5 accès aux tableaux de bord permettant de suivre le comportement des candidats et des recruteurs.
Services	• *Support entreprise 24x7* • *Équipe dédiée à la Ville de Montréal, incluant mais ne limitant pas au gestionnaire de compte*
Prix pour 24 mois	239 531,20 $ * * - paiement sur une base annuelle - taxes applicables en sus



LinkedIn Ireland Unlimited Company
Gardner House
Wilton Place
Dublin 2, Ireland
www.linkedin.com

Pricing Valid Through: April 26, 2019

Proposed by:
Quentin Debeunne
qdebeunne@linkedin.com

CONTRACT CONTACT: Diane Bouchard

Sold to Customer Ville De Montréal

BILL TO: **Please review the below Billing details and edit if necessary.**

Bill To Doing Business As:

Contact: Diane Bouchard

Ville De Montréal

Address: 3711, rue Saint-Antoine Ouest, bureau 100

City/State/Zip: Montréal QC H4C 0C1

Country: Canada

Email: diane.boucharddrh@ville.montreal.qc.ca

Phone: (514) 872-0213

By initialing here, I agree that the Billing details are current and accurate. _____

SHIP TO: Ville De Montréal

Ship To Doing Business As:

3711, rue Saint-Antoine Ouest, bureau 100

Montréal, QC H4C 0C1

Canada

ORDER INFORMATION

Contract #: CS4482988-18

Billing Period: Annually Upfront

Billing Method: Invoice

Billing Instructions:

For Internal Only:

Type: Renewal

Rep Region: LTS-NA-CA-CAN6-CORP-SMB-RM-MME

Agency Name:

Currency: CAD

Contract Start Date*: May 6, 2019
Contract End Date: May 5, 2021
**"The start date of the services on this Order Form will be the later of the Contract Start Date or the date that the Order Form is fully executed"*

Product Order Description	Qty	Term (Months)	Notes	Sales Price	Total
Product Name: Recruiter - Corporate Product SKU: RCORPR000-1601 Product Description: LinkedIn Recruiter account with team collaboration, auditing, and unparalleled network search capabilities. Includes at least 150 InMails/month per license as well as basic training and support.	5	24		$18,400.00	$92,000.00
Product Name: Job Slots Product SKU: JOBSLR000-1601 Product Description: Reserved annual job posting with ability to change, update, remove on demand.	51	24		$2,171.20	$110,731.20
Product Name: Career Pages - Multinational: Starter Product SKU: LCPMSL0XX-1601 Product Description: Custom content on LinkedIn company profile page. Includes: preferred placement on company page for custom content, careers tab, customizable modules on the careers tab. 12-month package includes 2 views, basic analytics	1	24		$36,800.00	$36,800.00
Product Name: Job Wrapping (51+ slots free) Product SKU: JWRXF01-1310 Product Description: Free job wrapping offering for customers who buy 51 or more job slots and wrap from a single source	1	24		$0.00	$0.00
				SUB TOTAL	$239,531.20
				ESTIMATED TAX*	$0.00
				ESTIMATED ORDER TOTAL	$239,531.20

PURCHASE ORDER INFORMATION	TAX INFORMATION

Our records **INDICATE** that a Purchase Order Number may NOT be required for this order. If a Purchase Order IS required, please enter the PO Number: By initialing here, I confirm that a Purchase Order number is **NOT** required, or if a Purchase Order Number is listed **ABOVE**, I confirm that it is current and accurate._____	Check here if your company is tax exempt: *Please attach any/all exemption certifications or email documentation to taxinquiry@linkedin.com.* Your order will be taxed using the applicable tax rate for your shipping address. The tax listed on your order form is only an estimate and is calculated on the net price. Your invoice will reflect the final total taxes in effect at the time of invoicing and may differ from the amount listed on this order form. Applicable VAT taxes will be added to orders if a VAT registration number is not provided. LinkedIn reserves the right to charge any applicable unbilled VAT if you provide a VAT registration number that is determined to be invalid. Once you submit your VAT registration number, you will generally not be charged VAT on the invoice. With this exemption, you may be responsible for self-assessing any VAT due under the reverse charge procedure on your company's VAT returns. If your country of domicile is Ireland, South Africa, or Switzerland, applicable Irish VAT will be charged on all orders. ***For Non-US based orders ONLY:** Please provide your VAT #: *If this doesn't apply, please type N/A.
PAYMENT OPTIONS • Customer Payment Terms: 30 Days • US and Canada Customers: Check, Credit Card, or Bank Wire Transfer • Non-US Customers: Credit Card or Bank Wire Transfer only	

TERMS

• LinkedIn Services provided under this Order Form are governed by the LinkedIn Subscription Agreement between the parties ("LSA"), the terms of which are incorporated into this Order Form. The Service Terms available at https://legal.linkedin.com/service-specific-terms apply to Customer to the extent the specific Service is included in this Order Form, the terms of which are incorporated into this Order Form.
• Except as provided in the LSA, Services purchased under this Order Form are non-cancelable and non-refundable.
• Future orders will be at list price (including any applicable volume based discounts) at the time of purchase.
• Customer will maintain complete and accurate billing and contact information with LinkedIn and will notify LinkedIn of any inaccuracies on an invoice within the time period set forth in the Payment Terms section above.
• Add-on orders must co-term with the originating order.

I HEREBY REPRESENT THAT: (I) I AM AN AUTHORIZED SIGNATORY FOR CUSTOMER; (II) I HAVE READ AND AGREED TO THE TERMS OF THIS ORDER FORM; AND (III) BY SIGNING THIS ORDER FORM, I AM ENTERING INTO A LEGALLY BINDING CONTRACT.

CUSTOMER (or APPROVED AGENCY)		LinkedIn Ireland Unlimited Company
Signature:	Signature:	Elizabeth Farnworth
Name:	Name:	Elizabeth Farnworth
Title:	Title:	Senior Manager, Revenue Recognition
Date:	Date:	March 26, 2019

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1198312001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel , Direction
Objet :	Accorder un contrat de services d'une durée de 2 ans au fournisseur unique LinkedIn Corporation pour optimiser les activités de recherche et d'acquisition de talents, pour une somme maximale de 275 401 $, taxes incluses - Contrat octroyé de gré à gré.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD1198312001 - Linked-in.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Diane LAROUCHE
Préposée au budget - Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier
Tél : 514 872-7366

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-22

Luis Felipe GUAL
Conseiller budgétaire

Tél : 514 872-9504
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.06

2019/04/18
17:00

(1)

Dossier # : 1182038001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Division prévention
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la cession du contrat octroyé à la firme Experts Geoconseil inc. pour les services professionnels d'agents de sécurité tels que spécifiés dans le code de sécurité pour les travaux de construction de la loi sur la santé et sécurité du travail pour répondre aux besoins des unités de la Ville de Montréal, pour le reste de l'entente, selon les mêmes conditions à la firme EGC & SGE inc.

Il est recommandé :
d'autoriser la cession du contrat octroyé à Experts Geoconseil inc. pour les services professionnels d'agents de sécurité tels que spécifiés dans le code de sécurité pour les travaux de construction de la loi sur la santé et sécurité du travail pour répondre aux besoins des unités de la Ville de Montréal, pour le reste de l'entente, selon les mêmes conditions à la firme EGC & SGE inc.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-03-22 17:48

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1182038001**

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Division prévention
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la cession du contrat octroyé à la firme Experts Geoconseil inc. pour les services professionnels d'agents de sécurité tels que spécifiés dans le code de sécurité pour les travaux de construction de la loi sur la santé et sécurité du travail pour répondre aux besoins des unités de la Ville de Montréal, pour le reste de l'entente, selon les mêmes conditions à la firme EGC & SGE inc.

CONTENU

CONTEXTE

La firme Experts Geoconseil inc. souhaite céder à EGC & SGE inc. tous ses droits, titres et intérêts dans le contrat de services professionnels accordé par la Ville de Montréal lors du conseil d'agglomération du 25 janvier 2018 (CG180066), selon les termes et conditions stipulés à la convention.
EGC & SGE inc. est une société spécialisée en santé et sécurité au travail récemment incorporée et contrôlée à parts égales entre Geoconseils et Sergex inc. Au terme de la cession, Experts Geoconseils inc. et Sergex inc. n'auront plus d'activités dans le domaine de la santé et sécurité au travail. La cession du contrat implique le transfert de toutes les connaissances, savoir-faire, expertise, méthodes et ressources humaines de Experts Geoconseils inc. vers EGC & SGE inc.

Dans le cadre du contrat de services professionnels CG180066, la firme Experts Geoconseil inc. a été mandatée pour les services professionnels d'agents de sécurité tels que spécifiés dans le code de sécurité pour les travaux de construction de la loi sur la santé et sécurité du travail pour répondre aux besoins des unités de la Ville de Montréal pour une période de trois (3) ans. L'objectif du contrat est donc de soutenir les unités qui le désirent afin d'assurer leurs obligations légales en matière de santé et sécurité du travail sur les chantiers de construction dont elle détient la maîtrise d'œuvre. Les services professionnels sont offerts à l'ensemble des unités administratives de la Ville de Montréal.

Les services à fournir sont sommairement décrits ci-dessous :

- Fournir des agents qualifiés, selon les termes de l'article 5, en matière de santé et sécurité au travail aux endroits requis afin que soient respectés les lois et règlements en vigueur, dont entre autres la LSST et le Code de sécurité sur les chantiers de construction;

- Faire respecter par ses employés, par les entrepreneurs et par toute personne ayant accès aux lieux où les travaux sont exécutés, les dispositions de toute loi ou règlement relatifs à la santé et à la sécurité du travail et à satisfaire toutes leurs exigences. L'agent de sécurité agit en tant que représentant de la Ville en santé et sécurité et s'assure de le conseiller et de le représenter de façon adéquate;
- Est responsable de la gestion de la santé et de la sécurité du travail au quotidien sur les chantiers de construction où la Ville est maître d'œuvre : elle doit planifier, organiser, coordonner et contrôler l'ensemble des activités relatives à la prévention des accidents et des lésions professionnelles sur les chantiers. Elle est celle qui informe, qui conseille et qui recommande sur le chantier. Elle assure tout autres responsabilités découlant des obligations usuelles d'agent de sécurité de construction au sens de la loi sur la santé et sécurité du travail.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG180066 - 25 janvier 2018
Conclure une entente avec Experts Geoconseil inc. pour les services professionnels d'agents de sécurité, tels que spécifiés dans le code de sécurité pour les travaux de construction de la *Loi sur la santé et sécurité du travail* afin de répondre aux besoins des unités de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 3 024 366,22 $, taxes incluses, pour une période de trois ans, soit du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020 inclusivement - Appel d'offres public AO17-16231 (4 soum.) / Approuver un projet d'entente à cette fin.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet d'autoriser la cession du contrat d'Experts Geoconseil inc. en faveur de EGC & SGE inc.

JUSTIFICATION

Considérant que :

- EGC & SGE inc. a démontré par ses réponses écrites qu'elle répondait aux mêmes exigences qualitatives de l'appel d'offres initial;
- La cession du contrat implique le transfert de toutes les connaissances, savoir-faire, expertise, méthodes et ressources humaines de Experts Geoconseils inc. vers EGC & SGE inc;
- Les services fournis aux unités administratives par Experts Geoconseils inc. jusqu'à ce jour sont satisfaisants;
- Le cédant et le cessionnaire s'engagent à signer la convention de cession de la Ville sans modification;
- Le Service des affaires juridiques ne voit pas d'enjeu juridique dans notre intention de recommander l'acte de cession aux instances.

Pour ces motifs, nous sommes d'avis qu'il y a lieu de recommander l'acte de cession aux instances.

À ce jour, six (6) unités ont eu recours aux services professionnels d'Experts Geoconseils inc. Au courant des mois de juillet et novembre 2018 ainsi qu'au mois de février 2019, sept (7) suivis ont été effectués auprès de ces unités pour sonder leurs satisfactions des services professionnels qu'ils ont reçu d'Experts Geoconseils inc. La quasi-totalité des rétroactions

obtenues fut positive. Il a été notamment souligné que les agents de sécurité étaient ponctuels ainsi que les rapports soumis étaient bien faits et de bonne qualité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette cession n'a aucun impact au niveau budgétaire pour la Ville, puisque les mêmes conditions s'appliquent.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant que ce mandat ne soit pas octroyé, la Ville ne pourrait pas assumer ses responsabilités en rapport avec la Loi sur la santé et sécurité au travail et serait en infraction. Elle s'exposerait à des poursuites par la CNESST et à des fermetures de chantiers qui ouvriraient la porte à des réclamations par les entrepreneurs en construction adjudicataires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une fois la cession approuvée, l'information d'une entente-cadre portant le nom du nouveau fournisseur sera communiquée aux usagés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suite à la résolution :
- Émission de l'entente-cadre avec EGC & SGE inc.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie LAZURE
Conseillère principale SST

Tél : 514 280-6674
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-14

Bernard DUFOUR
Chef de division - Prévention

Tél : 514 872-3133
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-André PEDNEAULT
Directeur santé, sécurité et mieux-être
Tél : 514 443-9441
Approuvé le : 2018-12-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Diane DRH BOUCHARD
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES
Tél : 514 872-0213
Approuvé le : 2019-03-14

CAIN LAMARRE

Québec, le 16 novembre 2018

PAR COURRIEL

A/S Mme Élisa Rodriguez
Agent d'approvisionnement II
Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
Ville de Montréal
erodriguez@ville.montreal.qc.ca

ET

A/S Mme Maricela Ferrer
Agent d'approvisionnement II
Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
Ville de Montréal
maricela.ferrervisbal@ville.montreal.qc.ca

Objet : Demande de cession de la convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et Experts Geoconseils inc.
N/D : 20-18-5688

Messieurs,

Nous sommes les procureurs de Experts Geoconseils inc. (ci-après « Geoconseils ») et avons été mandatés par cette dernière afin de vous faire parvenir la présente lettre.

Suivant la présentation par Geoconseils d'une offre de services le 27 août 2017 en réponse à l'appel d'offres public n° 17-16231 (ci-après l'« Appel d'offres »), Geoconseils a conclu en février 2018 une convention avec la Ville de Montréal pour les services professionnels d'agents de sécurité, (ci-après la « Convention »). La Convention a été approuvée par la résolution CG18 0066 dûment adoptée par le conseil d'agglomération lors d'une assemblée tenue le 25 janvier 2018.

CAIN LAMARRE SENCRL
500, GRANDE ALLÉE EST, BUREAU 1
QUÉBEC (QUÉBEC) G1R 2J7
T 418 522-4580 | F 418 529-9590

PRÈS POUR ALLER LOIN
CAINLAMARRE.CA

Par la présente lettre, nous vous informons que Geoconseils désire procéder dans les plus brefs délais à la cession de la Convention en faveur de EGC & SGE inc. (ci-après le « Cessionnaire ») et requiert à cet effet l'accord préalable écrit de la Ville de Montréal en conformité avec l'article 12.2 de la Convention.

Pour votre information, le Cessionnaire est une société récemment incorporée contrôlée à parts égales entre Geoconseils et Sergex inc. Les deux actionnaires du Cessionnaire sont quant à elles contrôlées par les deux administrateurs en fonction du Cessionnaire, soit M. Mohamed Salah Kheidri et M. Abdellatif Tringa.

En raison notamment du lien existant entre Geoconseils et le Cessionnaire, la cession envisagée de la Convention n'a aucune conséquence négative pour la Ville de Montréal et n'entraînera aucun délai supplémentaire ni coûts additionnels pour la Ville de Montréal en conformité avec l'article 9.2 de l'Appel d'offre. Le Cessionnaire vous avise également par la présente qu'il est disposé à signer toute convention de cession requise pour s'engager à assumer l'entière responsabilité de la Convention et ainsi assumer tous les droits et obligations de Geoconseils en vertu de la Convention.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

Hubert Crépault, avocat
Cain Lamarre SENCRL
hubert.crepault@cainlamarre.ca

CONVENTION DE CESSION

ENTRE :

EXPERTS GEOCONSEILS INC., personne morale ayant sa principale place d'affaires au 1250, Boulevard René-Lévesque Ouest, suite 2200, Montréal, Québec H3B 4W8, agissant et représentée par Mohamed Salah Kheidri, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Ci-après appelée le « Cédant »

ET :

EGC & SGE INC., personne morale ayant sa principale place d'affaires au 1250, Boulevard René-Lévesque Ouest, suite 2200, Montréal, Québec H3B 4W8, agissant et représentée par Mohamed Salah Kheidri et Abdellatif Tringa dûment autorisés aux fins des présentes tel qu'ils le déclarent;

Ci-après appelée le « Cessionnaire »

Ci-après désignées les « Parties »

À LAQUELLE INTERVIENT :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*;

Ci-après appelée l'« Intervenante »

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public AO17-16231, l'Intervenante et le Cédant ont conclu un contrat de Services professionnels d'agent de sécurité pour les chantiers de construction de la Ville de Montréal pour une période de trois (3) ans, totalisant une somme maximale de 3 024 366,22 $. Un tel contrat ayant été approuvé par le conseil d'agglomération le 25 janvier 2018 en vertu de la résolution CG180066 (ci-après appelé le « Contrat »);

ATTENDU QUE le Cédant souhaite céder le Contrat au Cessionnaire;

ATTENDU QU'en vertu du Contrat (article 9 des Clauses administratives générales), cette cession doit être dûment approuvée par l'Intervenante et doit respecter les conditions de l'article 9.2;

ATTENDU QUE l'Intervenante intervient donc aux présentes afin d'accepter cette cession aux conditions qui y sont prévues;

ATTENDU QUE l'Intervenante a adopté un *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle en a transmis une copie au Cédant et au Cessionnaire.

PAR CONSÉQUENT, LES PARTIES ET L'INTERVENANTE CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante de la présente convention;

2. À compter de la signature des présentes, le Cédant cède au Cessionnaire toutes ses obligations et responsabilités dans le Contrat;

3. Le Cessionnaire accepte la cession du Contrat et accepte d'être lié par tous ses termes et conditions et déclare être en mesure de fournir les services visés au Contrat selon les termes et conditions prévus à ce Contrat;

4. Le Cessionnaire déclare avoir fourni, en date de la signature des présentes, son autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et les contrats d'assurance prévus au Contrat;

5. Le Cessionnaire s'engage auprès de l'Intervenante à prendre à sa charge l'ensemble des droits et obligations du Cédant depuis le début du Contrat et, entre autres, de prendre à sa charge la responsabilité de tous les services fournis par le Cédant depuis le début du Contrat, incluant la responsabilité qui pourrait découler d'erreurs ou omissions passées du Cédant. Sans limiter la généralité de ce qui précède, le Cessionnaire s'engage à faire exécuter le Contrat par les mêmes ressources que celles identifiées dans la soumission déposée par le Cédant suivant l'appel d'offres AO17-16231 selon les mêmes termes et conditions, comme s'il avait lui-même signé ladite soumission;

6. L'Intervenante accepte la cession du Contrat au Cessionnaire selon les termes et conditions prévus au Contrat et aux présentes;

7. Par la présente, le Cédant donne quittance complète et finale à l'Intervenante pour toute somme, autre obligation ou réclamation de quelque nature que ce soit découlant du Contrat passé, présent et futur, direct et indirect;

8. Les Parties et l'Intervenante s'engagent à coopérer et à signer tout autre document accessoire qui pourrait être nécessaire à la cession du Contrat, le cas échéant;

9. La présente convention entre en vigueur à compter de sa date de signature par les Parties et l'Intervenante;

10. La présente convention sera régie et interprétée en vertu des lois en vigueur dans la province du Québec.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ET L'INTERVENANTE ONT SIGNÉ EN TROIS (3) EXEMPLAIRES À MONTRÉAL À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE :

Le e jour de 2019

VILLE DE MONTRÉAL

Par: _____
Yves Saindon

Le 14 e jour de février 2019

Experts Geoconseil inc.

Par: _____
Mohamed Salah Kheidri

Le 14 e jour de février 2019

EGC & SGE INC.

Par: _____
Mohamed Salah Kheidri

Par: _____
Abdellatif Tringa

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération le e jour de 2019 (résolution CG).

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.07

2019/04/18 17:00

(1)

Dossier # : 1191179003

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'entente avec le ministre de l'Économie et de l'Innovation relatif à l'octroi d'une subvention de 100 M$ pour la réhabilitation de terrains dans l'Est de Montréal / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à la subvention attendue

Il est recommandé au comité exécutif :
d'approuver un projet d'entente avec le ministre de l'Économie et de l'Innovation relatif à l'octroi d'une subvention de 100 M$ pour la réhabilitation de terrains dans l'Est de Montréal.

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

d'autoriser, en 2019, un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à la subvention attendue.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-03-27 14:47

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1191179003**
Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'entente avec le ministre de l'Économie et de l'Innovation relatif à l'octroi d'une subvention de 100 M$ pour la réhabilitation de terrains dans l'Est de Montréal / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à la subvention attendue

CONTENU

CONTEXTE

La Déclaration du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour revitaliser l'Est de Montréal a confirmé un engagement de part et d'autre à consolider une vision commune, intégrée et innovante pour le développement de l'Est de Montréal et à entreprendre rapidement le grand chantier de revitalisation de l'Est de Montréal dans un esprit de collaboration. Dans ce contexte, le gouvernement du Québec a annoncé un investissement de 200 M$ pour la réhabilitation de terrains dans l'est de Montréal et s'apprête à autoriser par décret l'octroi d'une subvention d'un montant maximal de 100 M$ à la Ville de Montréal pour l'exercice financier 2018-2019 pour la réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal.
Le présent dossier décisionnel concerne donc l'approbation de l'entente à signer avec le ministre de l'Économie et de l'Innovation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

Les modalités de l'entente prévoient son entrée en vigueur à sa signature et son échéance le 31 mars 2024. La subvention du Gouvernement du Québec sera versée en totalité dès l'entrée en vigueur de l'entente, avant le 31 mars 2019.
Elle permettra la mise en oeuvre d'un projet consistant à décontaminer des terrains situés à l'est du boulevard Pie-IX sur le territoire de l'île de Montréal, incluant celui de la Ville de Montréal-Est, ainsi qu'à les réaménager, les revaloriser ou les mettre à niveau en vue de son développement économique. La Ville pourra utiliser le montant de la subvention, tout montant reçu à titre de contrepartie par la Ville lors de la cession de tout immeuble acquis avec la subvention ainsi que les intérêts générés dans le cadre de son administration aux fins de la mise en oeuvre de ce projet qui devra être complété au plus tard le 31 mars 2024, à moins que la Ville obtienne le consentement écrit du ministre à ce qu'il soit

prolongé à une date ultérieure qu'il déterminerait. La Ville devra toutefois obtenir l'autorisation du ministre pour vendre les biens acquis avec la subvention versée.

Ces actions devront être réalisées avec la collaboration des comités suivants :

Comité d'orientation : ce comité sera constitué et composé conformément à l'article 7 du *Plan économique conjoint Ville de Montréal – Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MÉSI)* daté du 23 février 2018. Pour les fins de la présente convention, sa composition pourra différer de ce que prévoit ce Plan si le ministre y consent et ses règles de fonctionnement internes seront déterminées par le ministre, après consultation de la Ville.

Comité consultatif d'investisseurs : ce comité devra être composé d'un représentant désigné par chacune des personnes suivantes : le ministre, Investissement Québec, la Ville de Montréal, la Ville de Montréal-Est et l'Administration portuaire de Montréal. La composition du comité pourra différer de ce qui précède si le ministre y consent.

Les dépenses admissibles pour la réalisation du projet seront celles déterminées par le Comité d'orientation. La Ville devra produire et soumettre au ministre un document présentant une vision de la mise en œuvre du projet au plus tard le 30 septembre 2019. La ville devra produire et soumettre au ministre une planification des activités et un échéancier pour la réalisation du projet couvrant toute la période de réalisation jusqu'au 31 mars 2024 au plus tard le 31 mars 2020. Des planifications annuelles comportant une planification des activités de mise en œuvre et un échéancier détaillé pour la réalisation du projet couvrant chacune des années de 2019 à 2024 devront également être soumises au ministre. Les planifications annuelles devront être approuvées par le Comité d'orientation avant d'être par la suite soumises au ministre. Enfin, la Ville devra soumettre pour approbation du ministre des indicateurs globaux et spécifiques pour suivre, mesurer et rendre compte des activités et des résultats du projet.

Dans les cas déterminés par le Comité d'orientation, la Ville devra consulter le Comité consultatif d'investisseurs et l'engagement d'une dépense par la Ville sera soumis à l'approbation du Comité d'orientation dans les cas que celui-ci déterminera.

JUSTIFICATION

Les articles 126.2 et 126.3 de la Loi sur les compétences municipales prévoient qu'une municipalité régionale de comté (l'agglomération dans notre cas) peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire. À cette fin, elle peut notamment élaborer et veiller à la réalisation d'un plan d'action pour l'économie et l'emploi. Elle peut également conclure, avec les ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférées, notamment pour la mise en oeuvre de priorités régionales, et elle administre les sommes qui lui sont confiées dans le cadre de ces ententes et possède tous les pouvoirs nécessaires à la réalisation de celles-ci.
Compte tenu des ressources financières limitées de la Ville en matière de réhabilitation, de réaménagement, de revalorisation ou de mise à niveau des terrains sur le territoire de l'est de Montréal, l'entente de subvention donnera un outil financier essentiel pour stimuler des investissements futurs sur des terrains aux prises avec des problèmes de contamination, qu'elle soit sévère ou structurelle. Ce fonds permettra ainsi de réaliser des projets d'investissement en réhabilitant des terrains à un prix réduit pour leur propriétaire. Le Programme contribuera également à la mise en valeur de terrains municipaux et augmentera leur valeur marchande.

Cette entente permettra également d'agir de manière urgente sur la valorisation et

l’élargissement du potentiel de développement de l’Est de Montréal par la réhabilitation de terrains contaminés. Ainsi, la Ville sera en mesure de mettre en place les conditions pour faire face aux enjeux les plus déterminants du développement de l’Est de Montréal, en favorisant notamment le développement économique et le rehaussement de la qualité de vie pour assurer l’essor de Montréal et de l’ensemble de la région métropolitaine et en développant une vision commune pour la création d’une zone d’innovation mixte et attrayante qui permettra d’augmenter les investissements des entreprises québécoises, les investissements étrangers et les exportations, laquelle agira comme catalyseur de développement durable.

Enfin, l'entente proposée contribue à la mise en oeuvre de l'action d'identification des infrastructures publiques requises pour accélérer le développement des pôles d'emploi de l'Est de Montréal de l'axe relatif au développement et au rayonnement des pôles économique ainsi que de l'action de contribution aux projets structurants, dont la concrétisation permettra de soutenir le positionnement des pôles et dynamisera les écosystèmes économiques locaux, de l'axe relatif au soutien des projets d’investissement durables dans les pôles en misant sur les secteurs à haut potentiel du plan d'action en développement économique du territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

À l'égard de la subvention attendue du Gouvernement du Québec, et afin de répondre aux exigences de l'entente, le montant de 100 M$ doit être exclusivement dédié conformément à l'entente.
La somme totale sera versée à la Ville dès la signature de l'entente. La Ville pourra utiliser le montant de la subvention, tout montant reçu à titre de contrepartie par la Ville lors de la cession de tout immeuble acquis avec la subvention ainsi que les intérêts générés dans le cadre de son administration pour les fins du projet. Les dépenses engagées par la Ville s'échelonneront sur les cinq années de l'entente, en fonction des activités liées à la réalisation du projet. Toute portion de la subvention octroyée non utilisée au 31 mars 2024 devra être remise au ministère de l'Économie et de l'Innovation.

Dès 2019, un ajustement de 100 M$ au budget du Service du développement économique est requis en revenus et dépenses reportables afin que les sommes inutilisées à la fin d'une année soient reportées à l'année suivante.

Le dossier, sans impact sur le cadre financier de la Ville, est de compétence d'agglomération parce qu'il vise à favoriser le développement local et régional sur son territoire et la mise en oeuvre de priorités régionales.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les actions découlant de cette entente répondent à une des actions du Plan Montréal durable 2016-2020, soit la mise en place d'un programme de décontamination des sols. Également, elles contribueront significativement à la réhabilitation des sols et à l'implantation de diverses mesures visant la réduction ou l'évitement des émissions de gaz à effet de serre.
La décontamination des terrains permet de réduire la pollution du sol et de purifier les eaux de ruissellement en plus d’influer favorablement, dans certains cas, la réduction des problématiques reliées aux îlots de chaleurs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas approuver l'entente aura pour effet de ne pas mettre en oeuvre le projet consistant à décontaminer des terrains situés à l’est du boulevard Pie-IX sur le territoire de l’île de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme partenaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Septembre 2019 : établissement d'une vision de la mise en œuvre du projet.
Mars 2020 : planification des activités et échéancier pour la réalisation du projet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Isabelle FORTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie ARÈS, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Jean J THERRIEN, Direction générale

Lecture :

Nathalie ARÈS, 8 mars 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain MARTEL
Conseiller économique

Tél : 514 872-8508
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-07

Véronique DOUCET
Directrice

Tél : 514 872-3116
Télécop. :

CONVENTION DE SUBVENTION

Entre : **LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION**, agissant aux présentes pour et au nom du gouvernement du Québec, dont les bureaux sont situés au 710, place D'Youville, Québec (Québec), G1R 4Y4, ici représenté par monsieur David Bahan, sous-ministre, dûment autorisé en vertu de l'article 12 de la Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (RLRQ, chapitre M-30.01),

ci-après appelé le « Ministre »;

Et : **LA VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale légalement constituée en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C- 11.4), dont l'adresse principale est le 275, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec), H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836,

ci-après appelée la « Ville »;

ci-après collectivement appelés les « Parties »

ATTENDU QUE dans le cadre l'entente-cadre « Réflexe Montréal » signée le 8 décembre 2016, les Parties ont convenu d'établir un nouveau partenariat en matière de développement économique afin que leurs interventions s'arriment et convergent vers le meilleur intérêt des entreprises, de l'économie de la métropole et de celle du Québec.

ATTENDU QUE conformément à cette entente-cadre, les Parties ont élaboré une planification économique conjointe qui établit une vision commune pour le développement économique de la métropole du Québec et un cadre d'arrimage de leurs interventions;

ATTENDU QUE la Déclaration du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour revitaliser l'Est de Montréal confirme l'engagement des Parties à consolider une vision commune, intégrée et innovante pour le développement de l'Est de Montréal et à entreprendre rapidement le grand chantier de revitalisation de l'Est de Montréal dans un esprit de collaboration;

ATTENDU QU'il importe de mettre en place les conditions pour faire face aux enjeux les plus déterminants du développement de l'Est de Montréal, en favorisant notamment le développement économique et le rehaussement de la qualité de vie pour assurer l'essor de Montréal et de l'ensemble de la région métropolitaine;

ATTENDU QU'en cohérence avec la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le traitement et la valorisation des sols excavés sont favorisés;

ATTENDU QUE l'analyse des projets sera faite en cohérence avec la Politique culturelle du Québec, visant la protection et la valorisation du patrimoine culturel;

ATTENDU QU'il est urgent de valoriser et d'élargir le potentiel de développement de l'Est de Montréal par la réhabilitation de terrains contaminés;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a annoncé un investissement de 200 000 000 $ pour la réhabilitation de terrains dans l'Est de Montréal;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a autorisé, par le décret numéro 315-2019 du 27 mars 2019, l'octroi d'une subvention d'un montant maximal de 100 000 000 $ à la Ville de Montréal pour l'exercice financier 2018-2019 pour la réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal.

Le Ministre DB

La Ville _____

Les Parties conviennent de ce qui suit :

OBJET

1. La présente convention a pour objet de préciser les modalités et les conditions d'octroi et d'utilisation d'une aide financière d'un montant maximal de 100 000 000 $ du Ministre à la Ville pour la décontamination, le réaménagement, la revalorisation ou la mise à niveau de terrains à l'intérieur d'une zone préalablement identifiée dans l'Est de Montréal, ci-après appelé le « Projet », comme décrit à l'annexe A.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

2. La présente convention et les annexes constituent la convention complète entre les Parties.

3. Toute entente verbale non reproduite aux présentes est réputée nulle et sans effet.

4. Les Parties déclarent avoir pris connaissance des annexes et les accepter. En cas d'incompatibilité, les dispositions de la présente convention auront préséance.

SUBVENTION

5. Le Ministre accorde à la Ville une subvention pouvant atteindre une somme maximale de 100 000 000 $ pour l'année financière 2018-2019.

ENGAGEMENT FINANCIER

6. Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe, sur un crédit, un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de l'article 21 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6 001).

MODALITÉS DE PAIEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE

7. Sous réserve du respect des conditions prévues à la présente convention, la subvention est payable en un versement unique de 100 000 000 $ pour l'année financière 2018-2019, effectué avant le 31 mars 2019.

OBLIGATIONS DE LA VILLE

8. La Ville s'engage à :

a) n'utiliser la subvention que conformément à la présente convention;

b) produire et soumettre au Ministre un document présentant une vision de la mise en œuvre du projet au plus tard le 30 septembre 2019;

c) produire et soumettre au Ministre une planification annuelle pluriannuelle comportant une planification des activités et un échéancier pour la réalisation du Projet couvrant toute la période de réalisation du Projet jusqu'au 31 mars 2024, et ce, au plus tard le 31 mars 2020;

d) produire et soumettre au Ministre une planification annuelle comportant une planification des activités de mise en œuvre et un échéancier détaillé pour la réalisation du Projet couvrant chacune des années 2019 à 2024, et ce, au plus tard deux mois avant le début de l'année ciblée, sauf pour la planification annuelle de l'année 2020 qui devra être soumise au plus tard le 31 mars 2020;

e) réaliser le Projet tel que décrit à l'Annexe A en y apportant la qualité professionnelle requise, et ce, dans le respect des dispositions de la présente convention;

Le Ministre _____

Le Ville _____

f) réaliser le Projet tel que décrit à l'annexe A en exigeant un outil de traçabilité des sols lors de l'octroi de contrats de traitement des sols contaminés;

g) utiliser le montant de la subvention, tout montant reçu à titre de contrepartie par la Ville lors de la cession de tout immeuble acquis avec la subvention ainsi que les intérêts générés dans le cadre de son administration, aux seules fins prévues à la présente convention tel que décrit à l'annexe A;

h) aviser le Ministre, sans délai et par écrit, de tout événement pouvant affecter de façon majeure la mise en œuvre du Projet;

i) obtenir l'autorisation préalable par écrit du Ministre pour toute modification touchant la présente convention;

j) rembourser sans délai au Ministre tout montant utilisé à des fins autres que celles prévues à la présente convention. Pour plus de certitude, cette obligation inclut le paiement au Ministre de tout montant visé au paragraphe f) du présent article utilisé à des fins autres que celles prévues à la présente convention;

k) rembourser au Ministre toute portion de la subvention octroyée non utilisée au 31 mars 2024, à moins que la convention ne soit reconduite;

l) ne pas céder ni transférer les droits ou obligations qui lui sont conférés par la présente convention, sans une autorisation écrite préalable du Ministre;

m) présenter, sur demande du Ministre, tout document ou renseignement qu'il juge utile d'obtenir dans le cadre de l'application de la présente convention;

n) soumettre pour approbation du Ministre des indicateurs globaux et spécifiques pour suivre, mesurer et rendre compte des activités et des résultats du Projet. Ces indicateurs doivent permettre au Ministre d'assumer ses responsabilités en matière de suivi et de reddition de comptes;

o) produire et soumettre au Ministre un rapport annuel des activités réalisées, approuvé par l'autorité compétente de la Ville, couvrant la période du 1er avril au 31 mars pour les années 2019 à 2024 inclusivement. Le rapport devra comprendre minimalement les informations suivantes : projets et actions réalisés, montants dépensés au titre de la subvention (incluant spécifiquement toute contrepartie payée par la Ville pour l'acquisition d'immeubles dans le cadre de la réalisation du Projet), valeur de la contrepartie obtenue par la Ville lors de la cession de tout immeuble acquis avec la subvention, et impact des mesures qui ont été déployées en fonction des objectifs visés dans les plans d'action de la Ville.

   Les rapports annuels doivent être soumis au Ministre au plus tard le 30 juin de chacune des années;

p) déposer au Ministre le rapport final qui présente une évaluation des retombées du Projet, et ce, au plus tard le 30 juin 2024, ou, au besoin, à une date ultérieure à être convenue entre le Ministre et la Ville;

q) le Ministre se réserve le droit de spécifier le contenu et la forme de tout document ou élément qui doit lui être soumis en vertu de la présente convention ainsi que d'exiger des renseignements additionnels. Ces documents étant soumis à l'acceptation du Ministre, la Ville doit se conformer à toute directive de sa part les concernant, notamment à l'égard des réalisations qui y sont décrites;

r) obtenir l'autorisation du Ministre pour vendre les biens acquis avec la subvention versée pour le Projet;

s) aviser le Ministre de tout changement dans sa situation ou événement qui risquerait de compromettre l'exécution des obligations mentionnées aux paragraphes i) et j) du présent article;

t) tenir des registres appropriés des dépenses liées au Projet et conserver une preuve écrite de chaque dépense et paiement, ainsi que toutes autres pièces justificatives s'y rattachant, durant les cinq (5) années suivant celle où la dernière dépense admissible a été effectuée, ou jusqu'au règlement des litiges et réclamations, s'il y a lieu, selon la plus tardive des deux dates, à moins d'obtenir une autorisation écrite du Ministre;

u) maintenir à la satisfaction du Ministre, le cas échéant, une couverture d'assurance suffisante à l'égard des biens requis pour réaliser les activités nécessaires aux fins de la convention;

Le Ministre _____

La Ville _____

v) administrer les sommes provenant de la subvention de façon diligente et prudente, en assurant la garantie du capital et des rendements pour les montants pouvant être placés;

w) déployer tous les efforts raisonnables afin de faire affaire sur la base de prix compétitifs avec des fournisseurs québécois de services dans le cadre du Projet;

x) respecter les lois, règlements, décrets, arrêtés ministériels et normes applicables.

REPRÉSENTATIONS ET GARANTIES

9. La Ville représente et garantit au Ministre ce qui suit :

   a) elle est une personne morale légalement constituée, n'est pas en défaut en vertu des lois et règlements qui la régissent et a les pouvoirs nécessaires à la poursuite de ses affaires;

   b) elle détient tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention ainsi que tous les pouvoirs aux fins de réaliser et signer toute entente et de s'engager conformément aux présentes;

   c) elle n'est au courant d'aucun fait qui rendrait inexacts ou trompeurs les documents ou renseignements qu'elle a soumis au Ministre pour sa prise de décision, ces documents et renseignements étant complets et représentant fidèlement la vérité;

   d) il n'existe contre elle, à sa connaissance, aucune réclamation, poursuite, plainte civile ou pénale de quelques natures et pour quelque montant que ce soit qui pourrait l'empêcher d'exécuter ses obligations prévues à la présente convention en date de la signature des présentes.

CAS DE DÉFAUT

10. Pour les fins des présentes, la Ville est réputée être en défaut si :

   a) directement ou par ses représentants, elle a fait des représentations ou a fourni des garanties, des renseignements ou des documents qui sont faux, inexacts ou trompeurs;

   b) elle ne respecte pas l'un des termes, l'une des conditions ou obligations de la convention.

SANCTION ET RECOURS

11. Lorsque le Ministre constate un défaut de la Ville suivant l'un des cas prévus à l'article 10, il peut, après en avoir avisé la Ville par écrit, exercer, séparément ou cumulativement, les recours suivants :

   a) résilier la convention et mettre fin à toute obligation du Ministre découlant de la présente convention;

   b) réclamer immédiatement le remboursement partiel ou intégral de la subvention versée.

RÉSILIATION

12. Dans l'éventualité où le Ministre demande la résiliation de l'entente conformément au paragraphe a) de l'article 11 pour un défaut suivant les dispositions du paragraphe b) de l'article 10, le Ministre doit accorder dix (10) jours ouvrables à la Ville pour remédier au défaut énoncé, à défaut de quoi, la présente convention est automatiquement résiliée à l'expiration du délai, lequel débute à compter de la réception par la Ville d'un avis écrit du Ministre à cet effet.

   Dans les autres cas de l'article 10, la résiliation prend effet de plein droit à compter de la date de réception par la Ville d'un avis écrit du Ministre, ou à toute autre date ultérieure indiquée dans l'avis. La Ville doit alors, dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date de résiliation de la convention, rembourser tout montant de la subvention qui n'aura pas été utilisé par elle.

   La résiliation de la présente convention ne met pas fin à l'application de l'article 16 (Responsabilité de la Ville).

Le Ministre _____

La Ville _____

REMBOURSEMENT EN CAS DE DÉFAUT

13. Dans tous les cas où le Ministre demande le remboursement de la subvention, en tout ou en partie, et ce, en application de ce qui précède, celui-ci comprend le capital et les intérêts accumulés à la date du remboursement.

    Tout montant réclamé pour le remboursement partiel ou total de la subvention porte ainsi intérêt au taux applicable à une créance de l'État exigible, tel que déterminé conformément à l'article 28 de la *Loi sur l'administration fiscale* (RLRQ, chapitre A-6 002), et qui était en vigueur à la date du versement du montant faisant l'objet du remboursement. Les intérêts sont calculés rétroactivement à partir de cette date.

RÉSERVE

14. Le fait pour le Ministre de s'abstenir d'exercer un droit qui lui est conféré par la convention ne peut être considéré comme une renonciation à ce droit. En outre, l'exercice partiel ou ponctuel d'un tel droit ne l'empêche nullement d'exercer ultérieurement tout autre droit ou recours en vertu de la présente convention ou de toute autre loi applicable.

VÉRIFICATION

15. La Ville s'engage à permettre, à tout représentant autorisé du Ministre, un accès raisonnable à son lieu physique, ses livres et autres documents, afin d'évaluer la progression et les résultats du Projet, et ce, jusqu'à cinq (5) ans aprés l'année où la dernière dépense admissible a été effectuée ou jusqu'au règlement des litiges et réclamations, s'il y a lieu, selon la plus tardive des deux dates. Le représentant du Ministre peut tirer des copies ou des extraits de tout document qu'il consulte à cette occasion.

RESPONSABILITÉ DE LA VILLE

16. La Ville s'engage, d'une part, à assumer seule toute responsabilité légale à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de l'objet de la présente convention, et d'autre part, à tenir indemne et prendre faits et cause pour le Ministre, ses représentants et le gouvernement, advenant toute réclamation pouvant en découler et s'assurer qu'il en soit de même pour tout contrat octroyé aux fins de la réalisation de l'objet de la présente convention.

ÉTHIQUE ET CONFLITS D'INTÉRÊTS

17. La Ville accepte d'éviter toute situation qui mettrait en conflit l'intérêt personnel de ses administrateurs et l'intérêt du Ministre ou créerait l'apparence d'un tel conflit. Si une telle situation se présente, la Ville doit immédiatement en informer le Ministre qui pourra, à sa discrétion, émettre une directive indiquant à la Ville comment remédier à ce conflit d'intérêts ou résilier la convention.

    Le présent article ne s'applique pas à un conflit pouvant survenir sur l'interprétation ou l'application de l'entente.

ANNONCE PUBLIQUE

18. La Ville consent à ce que le Ministre ou un de ses représentants fasse une annonce publique ou des activités publicitaires communiquant les renseignements suivants : le nom et l'adresse de la Ville, la nature du Projet et la subvention allouée.

19. Si la Ville souhaite faire une annonce de la subvention, elle doit en informer le Ministre au moins quinze (15) jours à l'avance.

Le Ministre _____

La Ville _____

VISIBILITÉ

20. La Ville consent à accorder au Ministre une visibilité adéquate en fonction de sa participation financière. Le Ministre se réserve le privilège d'exiger des éléments de visibilité afin de faire connaître sa participation financière. Ces éléments de visibilité sont inscrits à l'annexe B de la présente convention.

COMMUNICATIONS

21. Tout avis requis en vertu de la présente convention doit être effectué par écrit et être expédié à l'autre partie à son adresse indiquée ci-après par la poste sous pli recommandé ou certifié ou par service de messagerie.

    Les adresses respectives des parties sont les suivantes :

    Pour le Ministre : Madame Caroline Pilon
    Directrice régionale
    Direction régionale de Montréal
    Ministère de l'Économie et de l'Innovation
    380, rue Saint-Antoine Ouest, 4e étage
    Montréal (Québec) H2Y 3X7

    Pour la Ville : Madame Véronique Doucet
    Directrice du Service du Développement économique
    Ville de Montréal
    700, rue de la Gauchetière Ouest, 28e étage
    Bureau 28-342
    Montréal (Québec) H3B 5M2

    Tout changement d'adresse doit être communiqué à l'autre partie dans les plus brefs délais par le moyen d'un avis écrit, et ce, de la manière prévue au présent article.

REPRÉSENTANTS DES PARTIES

22. Le Ministre, aux fins de la présente convention, désigne madame Caroline Pilon, directrice régionale, Direction régionale de Montréal pour le représenter. Si un remplacement était rendu nécessaire, le Ministre en avisera la Ville dans les plus brefs délais.

    De même, la Ville désigne madame Véronique Doucet, directrice, Direction du Service du Développement économique, pour la représenter. Si un remplacement était rendu nécessaire, la Ville en avisera le Ministre dans les plus brefs délais.

DROIT APPLICABLE

23. La présente convention, toute annexe à celle-ci, les documents qui en émanent, de même que les droits et obligations des parties qui en découlent sont régis et interprétés selon le droit applicable au Québec, et en cas de contestation s'y rapportant, les tribunaux du Québec sont les seuls compétents à en connaître.

MODIFICATION

24. Toute modification à la présente convention devra faire l'objet d'une entente écrite entre les Parties, laquelle fera partie intégrante de la convention.

ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE

25. La convention entre en vigueur au moment de sa signature par les parties et se termine lors de la complète exécution des obligations de chacune des parties.

Le Ministre _____

La Ville _____

EXEMPLAIRES

26. La présente convention peut être signée en plusieurs exemplaires, chacun étant réputé constituer un original, mais tous les exemplaires seront considérés comme une seule et même convention.

DÉCLARATIONS DES PARTIES

27. Le Ministre et la Ville déclarent avoir pris connaissance de la présente convention, en accepter les termes, conditions et modalités et la signer en toute bonne foi.

LIEU DE LA CONVENTION

28. La présente convention est réputée faite et passée en la Ville de Montréal.

En foi de quoi, les Parties ont signé la présente convention faite en deux exemplaires originaux.

Pour le Ministre

Date : 27 mars 2019

Monsieur David Bahan
Sous-ministre

Pour la Ville

Date : _____

Me Yves Saindon
Greffier

Le Ministre DB

La Ville _____

ANNEXE A – PROJET

1. DESCRIPTION GÉNÉRALE

Le Projet vise la décontamination, le réaménagement, la revalorisation ou la mise à niveau de terrains situés à l'est du boulevard Pie-IX sur le territoire de l'Île de Montréal, incluant celui de la Ville de Montréal-Est, afin de favoriser les investissements et la commercialisation par le rapprochement des activités de recherche, d'innovation et d'entrepreneuriat au sein d'un environnement attractif et de qualité.

Il doit être complété au plus tard le 31 mars 2024, à moins que la Ville obtienne le consentement écrit du Ministre à ce qu'il soit prolongé à une date ultérieure qu'il détermine. Le Projet doit être réalisé avec la collaboration des comités suivants :

Comité d'orientation – Ce comité est constitué et composé conformément à l'article 7 du *Plan économique conjoint Ville de Montréal – Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MÉSI)* daté du 23 février 2018. Pour les fins de la présente convention, sa composition peut différer de ce que prévoit ce Plan si le Ministre y consent et ses règles de fonctionnement internes sont déterminées par le Ministre, après consultation de la Ville.

Comité consultatif d'investisseurs - Ce comité doit être composé d'un représentant désigné par chacune des personnes suivantes : le Ministre, Investissement Québec, la Ville, Ville de Montréal-Est et l'Administration portuaire de Montréal. La composition du comité peut différer de ce qui précède si le Ministre y consent.

La réalisation du Projet par la Ville en collaboration avec ces comités doit être conforme aux modalités ci-dessous.

2. MODALITÉS

a) Dépenses admissibles

Les dépenses admissibles pour la réalisation du Projet seront celles déterminées par le Comité d'orientation.

b) Planifications annuelles

Les planifications annuelles visées aux paragraphes c) et d) de l'article 8 de la convention doivent être approuvées par le Comité d'orientation avant d'être soumises au Ministre.

c) Consultations

Dans les cas déterminés par le Comité d'orientation, la Ville doit consulter le Comité consultatif d'investisseurs.

d) Engagement de dépenses

L'engagement d'une dépense par la Ville est soumis à l'approbation du Comité d'orientation dans les cas que celui-ci détermine.

e) Collaboration des comités

Toute détermination, approbation, décision, avis ou autre intervention requise de la part d'un comité pour les fins de sa collaboration avec la Ville pour la réalisation du Projet n'est valide que si le Ministre a consenti à sa composition et si ses règles de fonctionnement internes ont été respectées.

Le Ministre _____

La Ville _____

ANNEXE B – PLAN DE VISIBILITÉ

Toutes les clauses de visibilité ci-dessous sont obligatoires, si applicables. Toutefois, le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) pourrait se réserver le droit de ne pas utiliser certaines clauses.

Conformément aux dispositions de l'article 20 de la présente convention, la Ville s'engage à :

- **honorer le principe d'équité** quant à la visibilité offerte au MEI, en fonction de l'importance de la contribution des autres partenaires;

- **faire approuver** par le représentant du MEI, dans les délais mentionnés, tout matériel sur lequel apparaît la signature ministérielle ou la mention du Ministère.

Visibilité

Dans la réalisation de son Projet soutenu par le Ministre, la Ville doit procurer à celui-ci une visibilité publique, selon les modalités suivantes :

1. Pour tout **outil de communication et de promotion** rendu public par la Ville, y compris son rapport annuel, positionner la signature visuelle gouvernementale à titre de partenaire financier.

   Note : Au moins 7 jours ouvrables avant la date de tombée, la Ville doit transmettre l'épreuve à son répondant ministériel, aux fins d'approbation.

2. Sur le **site Web** de la Ville, positionner sur la page d'accueil ou dans la section « Partenaires » le logo du gouvernement du Québec (ou une mention écrite si la page ne permet pas l'insertion d'un logo) incluant un hyperlien menant vers le site Web d'Entrepriso Québec. www2.gouv.qc.ca

3. Dans tout **communiqué de presse** de la Ville relatif au Projet :
   a) mentionner la participation gouvernementale à titre de partenaire financier;
   b) offrir la possibilité d'insérer une citation du Ministre et un paragraphe descriptif du partenariat financier qui soutient le Projet de la Ville.

   Note : Au moins 7 jours ouvrables avant la date de tombée, la Ville doit transmettre le communiqué à son répondant ministériel, aux fins d'approbation.

4. À l'occasion de tout **événement public ou activité de presse d'importance** de la Ville :

   a) si le contexte s'y prête, inviter le Ministre à y participer et à y prendre la parole. Pour ce faire, acheminer une invitation officielle au cabinet du Ministre, par la poste, au 710, place D'Youville, 6e étage, Québec (Québec) G1R 4Y4 ainsi qu'une copie par courriel à votre représentant ministériel;

      Note : Au moins 15 jours ouvrables avant la date de tombée, la Ville doit transmettre l'invitation à son répondant ministériel;

   b) offrir, dans le PROGRAMME officiel, la possibilité de placer :
      - une publicité au choix du Ministre;
      - un message du Ministre;

Le Ministre DD

La Ville _____

Note : Au moins 20 jours ouvrables avant la date de tombée, la Ville doit transmettre à son répondant ministériel les informations nécessaires à la production d'une publicité ou d'un message du Ministre;

c) offrir la possibilité d'insérer un communiqué du Ministre dans la pochette de presse;

d) rendre disponible un espace permettant d'installer une bannière ministérielle l'identifiant à titre de partenaire financier dans les principaux lieux où se déroulent les événements publics ou les activités de presse;

e) distribuer le matériel promotionnel du MEI (document ou objet), si disponible;

f) mentionner verbalement la participation gouvernementale à titre de partenaire financier;

g) offrir une ou des participations gratuites aux différentes activités prévues à la programmation annuelle de la Ville.

Note : Pour toute activité de visibilité importante non définie à la présente annexe, la Ville est invitée à communiquer avec son répondant.

Utilisation de la signature gouvernementale

La Ville doit faire approuver tout matériel de communication (communiqué de presse, publication imprimée ou électronique, etc.) sur lequel apparaît la signature gouvernementale ou la mention du gouvernement du Québec par le représentant du MEI au moins 7 jours ouvrables avant la date de diffusion ou de publication prévue. Voici les coordonnées du représentant à qui adresser cette demande :

Caroline Pilon, directrice régionale
Téléphone : 514 499-2199, poste 3725
Courriel : caroline.pilon@economie.gouv.qc.ca

Les fichiers relatifs à la signature gouvernementale se trouvent sur le site du MEI au **www.economie.gouv.qc.ca/piv**, sous la dénomination « Signature gouvernementale ». La Ville doit se référer à la section intitulée « Normes d'utilisation » pour obtenir les directives appropriées à l'utilisation et au positionnement de la signature dans chacun des véhicules de communication et doit se conformer en tout temps à ces directives.

Québec

Pour toute question sur la visibilité ministérielle, vous pouvez communiquer avec votre conseiller au moyen des coordonnées indiquées ci-dessus.

Pour en savoir plus sur le Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec, veuillez visiter le www.piv.gouv.qc.ca.

Le Ministre _____

Le Ville _____

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1191179003

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Objet :	Approuver un projet d'entente avec le ministre de l'Économie et de l'Innovation relatif à l'octroi d'une subvention de 100 M$ pour la réhabilitation de terrains dans l'Est de Montréal / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à la subvention attendue

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1191179003-Certification de fonds.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Isabelle FORTIER
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-9366

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-27

Yves COURCHESNE
Directeur
Tél : 514-872-6630
Division : Service des finances

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.08

2019/04/18
17:00

(2)

Dossier # : 1194922003

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder deux contrats à la firme « Lange Patenaude Équipements ltée » (lot 2 : 526 495,04 $ et lot 3 : 832 190,97 $, taxes incluses) pour la fourniture de 36 tondeuses de type industriel – Dépense totale 605 469,29 $ pour le lot 2 et de 957 019,62 $ pour le lot 3, taxes et contingences incluses – Appel d'offres public 18-17446 (lot 2 : 4 soum. et lot 3 : 2 soum).

Il est recommandé :
1. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, les commandes pour la fourniture de 36 tondeuses de type industriel, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17446 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
Lange Patenaude Équipements ltée	Lot 2 19 tondeuses de marque et modèle Kubota F2690	526 495,04 $
Lange Patenaude Équipements ltée	Lot 3 17 tondeuses de marque et modèle Kubota F3990	832 190,97 $

2. d'autoriser une dépense de 78 974,26 $ pour le lot 2 et de 124 828,65 $ pour le lot 3, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 10,03% par l'agglomération, pour un montant de 140 141 $ (net de ristourne).

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-03-25 14:57

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1194922003

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder deux contrats à la firme « Lange Patenaude Équipements ltée » (lot 2 : 526 495,04 $ et lot 3 : 832 190,97 $, taxes incluses) pour la fourniture de 36 tondeuses de type industriel – Dépense totale 605 469,29 $ pour le lot 2 et de 957 019,62 $ pour le lot 3, taxes et contingences incluses – Appel d'offres public 18-17446 (lot 2 : 4 soum. et lot 3 : 2 soum).

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est l'unité d'affaires responsable de la gestion du parc de véhicules de la Ville. À ce titre, le SMRA voit à l'acquisition des véhicules et des équipements qui seront mis à la disposition des arrondissements et des services centraux et ce, tout en respectant les exigences opérationnelles propres à chacun d'entre eux.
Dans le cadre de sa planification d'achat de matériel roulant pour l'année 2019, le SMRA a identifié le besoin d'acquérir 39 tondeuses de type industriel pour répondre aux besoins opérationnels des unités d'affaires de la Ville.

Ce besoin d'acquérir de nouvelles tondeuses a mené au lancement de l'appel d'offres public 18-17446 qui s'est tenu du 17 décembre 2018 au 31 janvier 2019. L'appel d'offres a été publié le 17 décembre 2018 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO. Le délai de réception des soumissions a été de 46 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 120 jours civils suivant la date fixée pour l'ouverture de la soumission. Deux addendas ont été émis durant la période de sollicitation :

- Addenda no 1 émis le 9 janvier 2019 : pour apporter une modification à une spécification technique du devis 59118A11 (lot 1);
- Addenda no 2 émis le 28 janvier 2019 : pour préciser et corriger une information inscrite à la lettre d'avis d'appel d'offres.

L'appel d'offres a été constitué de trois lots lesquels faisaient référence à des configurations différentes de tondeuses répondant aux critères de standardisation déterminés par un comité d'experts en matériel roulant.

Lot	Description	Quantité	Prix soumission (taxes incluses)
1	Devis 59118A11 : Tondeuse automotrice à rayon de braquage zéro à plateau frontal d'une largeur de 52 pouces.	3	72 169,45 $
2	Devis 59218A11 : Tondeuse automotrice 4x4 à plateau frontal à trois lames d'une largeur de 60 pouces	6	526 495,04 $
	Devis 59318A11 : Tondeuse automotrice 4x4 à plateau frontal à trois lames d'une largeur de 72 pouces	13	
3	Devis 59218B11 : Tondeuse automotrice 4x4 à plateau frontal à trois lames d'une largeur de 60 pouces avec cabine chauffée et climatisée	5	832 190,97 $
	Devis 59318B11 : Tondeuse automotrice 4x4 à plateau frontal à trois lames d'une largeur de 72 pouces avec cabine chauffée et climatisée	12	

La règle d'adjudication utilisée dans le cadre de l'appel d'offres 18-17446 est celle d'un octroi par lot au plus bas soumissionnaire conforme de chacun des lots.

Le sommaire décisionnel ne concerne que l'octroi des lots 2 et 3. Le contrat du lot 1 sera octroyé par décision déléguée car la dépense de ce lot est inférieure à 100 000 $.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 1319 – 27 novembre 2017 : Accorder deux contrats aux firmes « Les Produits Turf Care Canada ltée » et « Kubota Montréal » pour la fourniture de six (6) tondeuses de type industriel - Dépense totale de 521 780,55 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16240 (1 soum. par article).

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi de deux contrats pour l'achat de 36 tondeuses de type industriel.
Lot 2
Octroyer un contrat à « Lange Patenaude Équipements ltée » au montant de 526 495,04 $, taxes incluses, pour la fourniture de 19 tondeuses automotrice 4X4 à plateau frontal à trois lames d'une largeur de 60 et 72 pouces de marque et modèle Kubota F2690 tel que décrites aux devis techniques 59218A11 et 59318A11. Les tondeuses de classe 592 et 593 sans cabine sont utilisées pour la tonte de gazon dans les parcs et espaces verts pendant la période estivale.

Lot 3
Octroyer un contrat à « Lange Patenaude ltée » au montant de 832 190,97 $, taxes incluses, pour la fourniture de 17 tondeuses automotrice 4X4 à plateau frontal à trois lames d'une largeur de 60 et 72 pouces avec cabine chauffée et climatisée de marque et modèle Kubota F3990 tel que décrites aux devis techniques 59218B11 et 59318B11. Les tondeuses de classe 592 et 593 avec cabine sont utilisées pour la tonte de gazon dans les parcs, espaces verts et terrains sportifs en période estivale. Elles peuvent aussi être utilisées en période hivernale avec chasse-neige, souffleuse et brosse.

Les tondeuses seront sous la garantie de base du fabricant pour une période de 12 mois à partir de la date de mise en service des appareils.

Les tondeuses seront livrées dans un délai de 75 à 120 jours.

Provision – Frais de contingences
Un frais de contingences correspondant à 15 % de la valeur des soumissions des lots 2 (78 974,26 $) et 3 (124 828,65 $) pour un total de 203 802.91 $, taxes incluses, est demandé pour pallier à d'éventuels besoins d'équipements ou d'accessoires supplémentaires sur les tondeuses (ex : chasse-neige, aspirateur, brosse, etc.). Par cette provision, le SMRA se donne les moyens de répondre rapidement aux besoins opérationnels des unités d'affaires.

Résumé des coûts

Lot 2 (19 tondeuses sans cabine)

	Coût sans taxes	Coût taxes incluses
Contrat	457 921,32 $	526 495,04 $
Contingences (15 %)	68 688,20 $	78 974,26 $
	526 609,52 $	**605 469,29 $**

Lot 3 (17 tondeuses avec cabine)

	Coût sans taxes	Coût taxes incluses
Contrat	723 801,67 $	832 190,97 $
Contingences (15 %)	108 570,25 $	124 828,65 $
	832 371,92 $	**957 019,62 $**

JUSTIFICATION

L'acquisition de 36 tondeuses vise le remplacement de 34 appareils du même type qui ont atteint leur durée de vie utile. Deux des 36 tondeuses sont un ajout au parc de véhicules de la Ville. Cet ajout répond à une orientation du SMRA en faveur d'une rationalisation de l'utilisation des actifs stratégiques. La durée de vie d'une tondeuse de classe 592 et 593 est de 12 ans. L'âge des appareils à remplacer se situe entre 11 et 17 ans. La mise au rancart prématurée de 5 tondeuses âgées de 11 ans s'explique par leur condition déficiente compte tenu de leur usage intensif et/ou d'un coût d'entretien élevé. La liste des appareils à remplacer est présentée en pièces jointes.
Avant la centralisation des activités du matériel roulant, des contraintes budgétaires ont incité certains arrondissements à rendre des actifs spécialisés plus versatiles. En effet, des équipements normalement voués aux activités hivernales ont souvent été utilisés pour des besoins opérationnels non appropriés (ex: tracteurs d'hiver modifiés pour procéder à des opérations de coupe de gazon). De cette pratique non adaptée, il en résulte une usure prématurée des actifs, et des dépenses en entretien et en réparation élevés pour la Ville. Afin de surseoir à cette pratique, l'orientation notamment pour certains actifs stratégiques, est de remplacer ces équipements par deux catégories de véhicules- outils répondant à la vocation pour laquelle ils ont été conçus.

Les tableaux ci-dessous présentent les résultats de l'appel d'offres public 18-17446 pour lequel il y a eu 7 preneurs du cahier des charges.

Lot 2 (19 tondeuses sans cabine)

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
LANGE PATENAUDE ÉQUIPEMENTS LTÉE	526 495,04 $		526 495,04 $
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	537 643,80 $		537 643,80 $
COMPAGNIE OTTO JANGL LTÉE	601 468,72 $		601 468,72 $

LES PRODUITS TURF CARE CANADA	635 696,78 $		635 696,78 $
Dernière estimation réalisée par le SMRA	531 299,48 $		531 299,48 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)*			575 326.09 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			9,27 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)*			109 201,74 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			20,74 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			- 4 804,44 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			0,90 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			11 148,76 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			2,12 %

Pour estimer la dépense du lot 2, le rédacteur du devis technique s'est appuyé sur l'historique de consommation des années antérieures. Le montant du contrat à octroyer est inférieur à l'estimation de 0,90 % (4 804,44 $). L'écart de 2,12 % (11 148,76 $) entre les deux plus basses soumissions reçues confirme que les prix sont compétitifs.

Lot 3 (17 tondeuses avec cabine)

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
LANGE PATENAUDE ÉQUIPEMENTS LTÉE	832 190,97 $		832 190,97 $
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	844 541,96 $		844 541,96 $
Dernière estimation réalisée	888 526,80 $		888 526,80 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)*			838 366,47 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			0,74 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)*			12 350,99 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			1,48 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			- 56 355,83 $
			- 6,34 %

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*	12 350,99 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	1,48 %

Pour estimer la dépense du lot 3, le rédacteur du devis technique s'est appuyé sur l'historique de consommation des années antérieures. Le montant du contrat à octroyer est inférieur à l'estimation de 6,34 % % (56 335,83 $). L'écart de 1,48 % (12 350,99 $) entre les deux plus basses soumissions reçues confirme que les prix sont compétitifs.

Deux preneurs du cahier des charges n'ont pas présenté d'offres car ils n'étaient pas en mesure de fournir les produits demandés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ces deux contrats totalisant 1 562 488,91 $, taxes et provision pour contingences incluses, sera assumé comme suit :
Un montant maximal de 1 283 621 $ (net de ristourne) sera financé par les règlements d'emprunt de compétence locale (17-066 et 18-032) et un montant maximal de 143 141 $ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération (RCG 13-025) destinés aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 68102).

Cette dépense sera assumée à 89,97 % par la ville centre et à 10,03 % par l'agglomération en 2019. Cette répartition correspond au taux de répartition propre à chacune des unités d'affaires pour lequel une compétence d'agglomération s'applique. Le détail de ce calcul est présenté en pièce jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La motorisation des tondeuses respecte la norme « Tier 4 final « de l'Agence américaine de protection de l'environnement en matière de réduction des émissions polluantes dans l'air. Cet achat répond donc aux objectifs de la Ville en matière de développement durable.
Les tondeuses de type industriel à motorisation 100 % électrique ne sont pas des produits offerts sur le marché.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas acquérir ces tondeuses priverait les unités d'affaires d'un équipement essentiel à leurs opérations en matière d'entretien des parcs et espaces verts.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Émission des bons de commande : avril 2019
- Livraison des tondeuses : juillet et août 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Renée VEILLETTE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Decebal Nicolae DUCRA, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

Decebal Nicolae DUCRA, 18 mars 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie MC CUTCHEON
Agent(e) de recherche

Tél : 514 868-3620
Télécop. : 514 8721912

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-18

Philippe SAINT-VIL
c/d planification et soutien aux operations (mra)

Tél : 514 872-1080
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur
Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2019-03-22

Lot	Devis	Description	Remplace le	Année mise en service	Age	Unité d'affaires	Prix unitaire	Contingences 15%	Prix unitaire avec contingences	TPS	TVQ	Total unitaire (tx incl)	Crédit / unitaire	Agglo (%)	Agglo ($)	Corpo (%)	Corpo ($)
													- $				
2 (Item 1)	59218A11	TONDEUSE 60 A 71 PO.	592-02185	2002	16	55-Arr.Mercier - Hochelaga-Maisonneuve	22 872,02 $	3 430,80 $	26 302,82 $	1 315,14 $	2 623,71 $	30 241,67 $	27 614,68 $	0,0%	- $	100,0%	27 614,68 $
2 (Item 1)	59218A11	TONDEUSE 60 A 71 PO.	592-06381	2006	12	55-Arr.Mercier - Hochelaga-Maisonneuve	22 872,02 $	3 430,80 $	26 302,82 $	1 315,14 $	2 623,71 $	30 241,67 $	27 614,68 $	0,0%	- $	100,0%	27 614,68 $
2 (Item 1)	59218A11	TONDEUSE 60 A 71 PO.	592-07300	2007	11	82-Arr.Pierrefonds - Roxboro	22 872,02 $	3 430,80 $	26 302,82 $	1 315,14 $	2 623,71 $	30 241,67 $	27 614,68 $	0,0%	- $	100,0%	27 614,68 $
2 (Item 1)	59218A11	TONDEUSE 60 A 71 PO.	592-07328	2007	11	82-Arr.Pierrefonds - Roxboro	22 872,02 $	3 430,80 $	26 302,82 $	1 315,14 $	2 623,71 $	30 241,67 $	27 614,68 $	0,0%	- $	100,0%	27 614,68 $
2 (Item 1)	59218A11	592-TONDEUSE 60 A 71 PO.	592-08797	2007	12	49-Service de l'Eau	22 872,02 $	3 430,80 $	26 302,82 $	1 315,14 $	2 623,71 $	30 241,67 $	27 614,68 $	100,0%	27 614,68 $	0,0%	- $
2 (Item 1)	59218A11	TONDEUSE 72 PO. ET PLUS	593-04180	2004	14	55-Arr.Mercier - Hochelaga-Maisonneuve	22 872,02 $	3 430,80 $	26 302,82 $	1 315,14 $	2 623,71 $	30 241,67 $	27 614,68 $	0,0%	- $	100,0%	27 614,68 $
2 (Item 2)	59318A11	TONDEUSE 60 A 71 PO.	592-06675	2006	12	52-Arr.Ville-Marie	24 668,40 $	3 700,26 $	28 368,66 $	1 418,43 $	2 829,77 $	32 616,87 $	29 783,55 $	0,0%	- $	100,0%	29 783,55 $
2 (Item 2)	59318A11	TONDEUSE 72 PO. ET PLUS	592-07526	2007	12	51-Arr.Rivière-Des-Prairies - Pointe-Aux-Trembles	24 668,40 $	3 700,26 $	28 368,66 $	1 418,43 $	2 829,77 $	32 616,87 $	29 783,55 $	0,0%	- $	100,0%	29 783,55 $
2 (Item 2)	59318A11	593-TONDEUSE 72 PO. ET PLUS	593-08375	2007	12	57-Arr.Rosemont - la Petite-Patrie	24 668,40 $	3 700,26 $	28 368,66 $	1 418,43 $	2 829,77 $	32 616,87 $	29 783,55 $	0,0%	- $	100,0%	29 783,55 $
2 (Item 2)	59318A11	593-TONDEUSE 72 PO. ET PLUS	593-08376	2007	12	57-Arr.Rosemont - la Petite-Patrie	24 668,40 $	3 700,26 $	28 368,66 $	1 418,43 $	2 829,77 $	32 616,87 $	29 783,55 $	0,0%	- $	100,0%	29 783,55 $
2 (Item 2)	59318A11	593-TONDEUSE 72 PO. ET PLUS	593-08501	2007	12	82-Arr.Pierrefonds - Roxboro	24 668,40 $	3 700,26 $	28 368,66 $	1 418,43 $	2 829,77 $	32 616,87 $	29 783,55 $	0,0%	- $	100,0%	29 783,55 $
2 (Item 2)	59318A11	593-TONDEUSE 72 PO. ET PLUS	593-08502	2007	12	82-Arr.Pierrefonds - Roxboro	24 668,40 $	3 700,26 $	28 368,66 $	1 418,43 $	2 829,77 $	32 616,87 $	29 783,55 $	0,0%	- $	100,0%	29 783,55 $
2 (Item 2)	59318A11	TONDEUSE 72 PO. ET PLUS	593-04272	2004	15	1-Service des Grands Parcs, du Verdissement et du Mont-Royal	24 668,40 $	3 700,26 $	28 368,66 $	1 418,43 $	2 829,77 $	32 616,87 $	29 783,55 $	47,8%	14 236,54 $	52,2%	15 547,01 $
2 (Item 2)	59318A11	TONDEUSE 72 PO. ET PLUS	593-06755	2006	12	86-Arr.St-Laurent	24 668,40 $	3 700,26 $	28 368,66 $	1 418,43 $	2 829,77 $	32 616,87 $	29 783,55 $	0,0%	- $	100,0%	29 783,55 $
2 (Item 2)	59318A11	TONDEUSE 72 PO. ET PLUS	593-06757	2006	12	86-Arr.St-Laurent	24 668,40 $	3 700,26 $	28 368,66 $	1 418,43 $	2 829,77 $	32 616,87 $	29 783,55 $	0,0%	- $	100,0%	29 783,55 $
2 (Item 2)	59318A11	TONDEUSE 72 PO. ET PLUS	593-06758	2006	12	86-Arr.St-Laurent	24 668,40 $	3 700,26 $	28 368,66 $	1 418,43 $	2 829,77 $	32 616,87 $	29 783,55 $	0,0%	- $	100,0%	29 783,55 $
2 (Item 2)	59318A11	TONDEUSE 72 PO. ET PLUS	593-03564	2003	15	59-Arr.Cote-Des-Neiges - Notre-Dame-De-Grâce	24 668,40 $	3 700,26 $	28 368,66 $	1 418,43 $	2 829,77 $	32 616,87 $	29 783,55 $	0,0%	- $	100,0%	29 783,55 $
2 (Item 2)	59318A11	TONDEUSE 72 PO. ET PLUS	593-05327	2005	13	59-Arr.Cote-Des-Neiges - Notre-Dame-De-Grâce	24 668,40 $	3 700,26 $	28 368,66 $	1 418,43 $	2 829,77 $	32 616,87 $	29 783,55 $	0,0%	- $	100,0%	29 783,55 $
2 (Item 2)	59318A11	TONDEUSE 72 PO. ET PLUS	593-01210	2001	17	79-Arr.Anjou	24 668,40 $	3 700,26 $	28 368,66 $	1 418,43 $	2 829,77 $	32 616,87 $	29 783,55 $	0,0%	- $	100,0%	29 783,55 $
3 (Item 1)	59218B11	TONDEUSE 60 A 71 PO.	592-07303	2007	11	49-service de l'Eau	41 946,63 $	6 291,99 $	48 238,62 $	2 411,93 $	4 811,80 $	55 462,36 $	50 644,53 $	100,0%	50 644,53 $	0,0%	- $
3 (Item 1)	59218B11	TONDEUSE 60 A 71 PO.	592-07304	2007	11	49-service de l'Eau	41 946,63 $	6 291,99 $	48 238,62 $	2 411,93 $	4 811,80 $	55 462,36 $	50 644,53 $	100,0%	50 644,53 $	0,0%	- $
3 (Item 1)	59218B11	TONDEUSE 60 A 71 PO.	592-06380	2006	12	53-Arr.Sud-Ouest	41 946,63 $	6 291,99 $	48 238,62 $	2 411,93 $	4 811,80 $	55 462,36 $	50 644,53 $	0,0%	- $	100,0%	50 644,53 $
3 (Item 1)	59218B11	TONDEUSE 60 A 71 PO.	592-07266	2007	11	53-Arr.Sud-Ouest	41 946,63 $	6 291,99 $	48 238,62 $	2 411,93 $	4 811,80 $	55 462,36 $	50 644,53 $	0,0%	- $	100,0%	50 644,53 $
3 (Item 2)	59218B11	TONDEUSE 72 PO. ET PLUS	593-02153	2002	16	82-Arr.Pierrefonds - Roxboro	42 485,86 $	6 372,88 $	48 858,74 $	2 442,94 $	4 873,66 $	56 175,34 $	51 295,57 $	0,0%	- $	100,0%	51 295,57 $
3 (Item 1)	59318B11	592-TONDEUSE 60 A 71 PO.	592-08482	2007	12	52-Arr.Ville-Marie	42 821,81 $	6 423,27 $	49 245,08 $	2 462,25 $	4 912,20 $	56 619,53 $	51 701,18 $	0,0%	- $	100,0%	51 701,18 $
3 (Item 1)	59318B11	TONDEUSE 72 PO. ET PLUS	593-03441	2003	15	52-Arr.Ville-Marie	42 821,81 $	6 423,27 $	49 245,08 $	2 462,25 $	4 912,20 $	56 619,53 $	51 701,18 $	0,0%	- $	100,0%	51 701,18 $
3 (Item 1)	59318B11	TONDEUSE 72 PO. ET PLUS	593-04273	2004	14	52-Arr.Ville-Marie	42 821,81 $	6 423,27 $	49 245,08 $	2 462,25 $	4 912,20 $	56 619,53 $	51 701,18 $	0,0%	- $	100,0%	51 701,18 $
3 (Item 1)	59318B11	TONDEUSE 72 PO. ET PLUS	593-04543	2004	14	53-Arr.Sud-Ouest	42 821,81 $	6 423,27 $	49 245,08 $	2 462,25 $	4 912,20 $	56 619,53 $	51 701,18 $	0,0%	- $	100,0%	51 701,18 $
3 (Item 1)	59318B11	TONDEUSE 72 PO. ET PLUS	593-04544	2004	14	53-Arr.Sud-Ouest	42 821,81 $	6 423,27 $	49 245,08 $	2 462,25 $	4 912,20 $	56 619,53 $	51 701,18 $	0,0%	- $	100,0%	51 701,18 $
3 (Item 1)	59318B11	TONDEUSE 72 PO. ET PLUS	593-04545	2004	14	53-Arr.Sud-Ouest	42 821,81 $	6 423,27 $	49 245,08 $	2 462,25 $	4 912,20 $	56 619,53 $	51 701,18 $	0,0%	- $	100,0%	51 701,18 $
3 (Item 1)	59318B11	TONDEUSE 72 PO. ET PLUS	593-07267	2007	11	53-Arr.Sud-Ouest	42 821,81 $	6 423,27 $	49 245,08 $	2 462,25 $	4 912,20 $	56 619,53 $	51 701,18 $	0,0%	- $	100,0%	51 701,18 $
3 (Item 1)	59318B11	TONDEUSE 72 PO. ET PLUS	593-10224	2004	15	54-Arr.Plateau-Mont-Royal	42 821,81 $	6 423,27 $	49 245,08 $	2 462,25 $	4 912,20 $	56 619,53 $	51 701,18 $	0,0%	- $	100,0%	51 701,18 $
3 (Item 1)	59318B11	TONDEUSE 72 PO. ET PLUS	593-10225	2005	14	54-Arr.Plateau-Mont-Royal	42 821,81 $	6 423,27 $	49 245,08 $	2 462,25 $	4 912,20 $	56 619,53 $	51 701,18 $	0,0%	- $	100,0%	51 701,18 $
3 (Item 2)	59318B11	TONDEUSE 72 PO. ET PLUS	593-AJOUT1			76-Arr.L'Île Bizard - Ste-Geneviève	42 711,00 $	6 406,65 $	49 117,65 $	2 455,88 $	4 899,49 $	56 473,02 $	51 567,39 $	0,0%	- $	100,0%	51 567,39 $
3 (Item 2)	59318B11	TONDEUSE 72 PO. ET PLUS	593-AJOUT2			76-Arr.L'Île Bizard - Ste-Geneviève	42 711,00 $	6 406,65 $	49 117,65 $	2 455,88 $	4 899,49 $	56 473,02 $	51 567,39 $	0,0%	- $	100,0%	51 567,39 $
3 (Item 2)	59318B11	592-TONDEUSE 60 A 71 PO.	592-03778	2007	12	52-Arr.Ville-Marie	42 711,00 $	6 406,65 $	49 117,65 $	2 455,88 $	4 899,49 $	56 473,02 $	51 567,39 $	0,0%	- $	100,0%	51 567,39 $
							1 181 722,99 $	**177 258,45 $**	**1 358 981,44 $**	**67 949,07 $**	**135 558,40 $**	**1 562 488,91 $**	**1 426 760,64 $**		**143 140,26 $**		**1 283 620,37 $**

MIN	11
MAX	17

	Crédits	%
Agglo	143 140,26 $	10,03%
Corpo	1 283 620,37 $	89,97%
	1 426 760,64 $	100,00%

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1194922003

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Accorder deux contrats à la firme « Lange Patenaude Équipements ltée » (lot 2 : 526 495,04 $ et lot 3 : 832 190,97 $, taxes incluses) pour la fourniture de 36 tondeuses de type industriel – Dépense totale 605 469,29 $ pour le lot 2 et de 957 019,62 $ pour le lot 3, taxes et contingences incluses – Appel d'offres public 18-17446 (lot 2 : 4 soum. et lot 3 : 2 soum).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

18-17446_Intervention_«SMRA»_-Art 2-3.pdf
18-17446 PV.pdf
18-17446_DetCah.pdf
18-17446_Tableau de vérification.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Renée VEILLETTE
Agente d'approvisionnement II
Tél : 514 872-1057

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-19

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Division Acquisition de biens et services

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-17446 — No du GDD : 1194922003

Titre de l'appel d'offres : Acquisition de diverses tondeuses automotrices

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 17 - 12 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 31 - 1 - 2019

Ouverture faite le : 31 - 1 - 2019

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 2

Date du dernier addenda émis : 28 - 1 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 46 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 7

Nbre de soumissions reçues : 5

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 71,43

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 30 - 7 - 2019

Date d'échéance révisée : 30 - 7 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

LOT 2 Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
LANGE PATENAUDE ÉQUIPEMENT LTÉE	526 495,04 $	√	
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	537 643,80 $		
COMPAGNIE OTTO JANGL LTÉE	601 468,72 $		
LES PRODUITS TURF CARE CANADA	635 696,78 $		

LOT 3 Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
LANGE PATENAUDE ÉQUIPEMENT LTÉE	832 190,97 $	√	
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	844 541,96 $		

Information additionnelle

Deux des sept preneurs du cahier des charges n'ont pas présenté d'offres car ils n'étaient pas en mesure de fournir les produits demandés.

Le contrat du lot 1 sera octroyé par décision déléguée car la dépense est inférieure à 100 000 $.

Préparé par : Renée Veillette — Le 19 - 3 - 2019

Numéro de l'appel d'offres : 18-17446
Titre : Acquisition de diverses tondeuses automotrices
Date d'ouverture des soumissions : 31 janvier 2019

	Description	Quantité	LANGE PATENAUDE ÉQUIPEMENT LTÉE		CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.		COMPAGNIE OTTO JANGL LTÉE		LES PRODUITS TURF CARE CANADA		CLOUTIER PRO MINI MOTEUR INC.	
			Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
LOT 1												
Item 1	Tondeuse à plateau frontal de 52 pouces à bac de ramassage du gazon intégré.	3	19 955,50 $	59 866,50 $		- $		- $		- $	20 923,23 $	62 769,69 $
		Total avant taxes		59 866,50 $		- $		- $		- $		62 769,69 $
		TPS 5 %		2 993,33 $		- $		- $		- $		3 138,48 $
		TVQ 9,975 %		5 971,68 $		- $		- $		- $		6 261,28 $
		Montant total		68 831,51 $		- $		- $		- $		72 169,45 $
LOT 2												
Item 1	Tondeuse à plateau frontal de 60 pouces, éjection arrière	6	22 872,02 $	137 232,12 $	23 852,00 $	143 112,00 $	27 085,00 $	162 510,00 $	28 963,50 $	173 781,00 $		- $
Item 2	Tondeuse à plateau frontal de 72 pouces, éjection arrière	13	24 668,40 $	320 689,20 $	24 962,00 $	324 506,00 $	27 740,00 $	360 620,00 $	29 163,00 $	379 119,00 $		
		Total avant taxes		457 921,32 $		467 618,00 $		523 130,00 $		552 900,00 $		- $
		TPS 5 %		22 896,07 $		23 380,90 $		26 156,50 $		27 645,00 $		- $
		TVQ 9,975 %		45 677,65 $		46 644,90 $		52 182,22 $		55 151,78 $		- $
		Montant total		526 495,04 $		537 643,80 $		601 468,72 $		635 696,78 $		- $
LOT 3												
5928B11 Item 1	Tondeuse à plateau frontal de 60 pouces à éjection latérale et cabine	4	41 946,63 $	167 786,52 $	42 166,00 $	168 664,00 $		- $		- $		- $
5928B11 Item 2	Tondeuse à plateau frontal de 60 pouces à éjection arrière et cabine	1	42 485,86 $	42 485,86 $	42 740,00 $	42 740,00 $		- $		- $		- $
5938B11 Item 1	Tondeuse à plateau frontal de 72 pouces à éjection latérale et cabine	9	42 821,81 $	385 396,29 $	43 534,00 $	391 806,00 $		- $		- $		- $
5938B11 Item 2	Tondeuse à plateau frontal de 72 pouces à éjection arrière et cabine	3	42 711,00 $	128 133,00 $	43 778,00 $	131 334,00 $		- $		- $		- $
		Total avant taxes		723 801,67 $		734 544,00 $		- $		- $		- $
		TPS 5 %		36 190,08 $		36 727,20 $		- $		- $		- $
		TVQ 9,975 %		72 199,22 $		73 270,76 $		- $		- $		- $
		Montant total		832 190,97 $		844 541,96 $		- $		- $		- $
		Formulaire de soumission signé	Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	
		Achat du cahier des charges sur le SEAO	Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	
		Addendas (inscrire N/A ou le nombre)	2 - dernier émit 28 janvier 2019		2 - dernier émit 28 janvier 2019		2 - dernier émit 28 janvier 2019		2 - dernier émit 28 janvier 2019		2 - dernier émit 28 janvier 2019	
		Numéro NEQ	1166151168		1167526293		1143222454		1145028719		1141745860	
Vérification au Registre des entreprises du Québec (REQ)			Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	
Vérification au Registre des entreprises non admissibles (RENA)			Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	
Vérification dans la liste des personnes ayant contrevenu à la Politique de Gestion Contractuelle			Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	
Vérification au Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle			Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	
Vérificationdans la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI)			Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	

Remarque : Adjudication par Lot

Non-conforme techniquement
Correction - Erreur de calcul
Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Renée Veillette **Date : 7 février 2019**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Rechercher un avis

Mes avis

Saisir un avis

- Information
- Description
- Classification
- Conditions
- Documents
- Modalités
- Résumé
- Addenda
- Liste des commandes
- Résultats d'ouverture
- Contrat conclu

Liste des commandes

Numéro : 18-17446
Numéro de référence : 1222434
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Ville de Montréal - Acquisition de diverses tondeuses automotrices

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
CLOUTIER PRO MINI MOTEUR INC. 42, RUE TURGEON Sainte-Thérèse, QC, J7E3H4 NEQ : 1141745860	Monsieur PHILIPPE CLOUTIER Téléphone : 450 430-2454 Télécopieur :	**Commande : (1535898)** 2019-01-29 15 h 09 **Transmission :** 2019-01-29 15 h 09	3044875 - 18-17446 - Addenda no 18-17446 2019-01-29 15 h 09 - Téléchargement 3054325 - 18-17446 - Addenda no 2 2019-01-29 15 h 09 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Lange Patenaude Equipement 18980 route transcanadienne Baie-d'Urfé, QC, H9X 3R1 http://www.kubotamontreal.com NEQ : 1166151168	Monsieur Mathieu O'Rourke Téléphone : 514 457-4333 Télécopieur : 514 457-2875	**Commande : (1525243)** 2019-01-04 8 h 52 **Transmission :** 2019-01-04 8 h 52	3044875 - 18-17446 - Addenda no 18-17446 2019-01-09 14 h 36 - Télécopie 3054325 - 18-17446 - Addenda no 2 2019-01-28 13 h 50 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐	Lavaltrac Equipement 3900 Autoroute 440, Est Laval, QC, H7E 5N2 http://www.groupejld.ca NEQ : 1167526293	Monsieur Francis Deneault Téléphone : 450 661-9150 Télécopieur : 450 661-2649	**Commande : (1522622)** 2018-12-17 14 h 02 **Transmission :** 2018-12-17 14 h 02	3044875 - 18-17446 - Addenda no 18-17446 2019-01-09 14 h 36 - Courriel 3054325 - 18-17446 - Addenda no 2 2019-01-28 13 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Produits Turf Care Canada 2499 RANG ST-ANTOINE Vaudreuil-Dorion, QC, J7V 8P2 NEQ : 1145028719	Monsieur Louis-Philippe Boucher Téléphone : 450 218-4544 Télécopieur : 450 218-4550	**Commande : (1522841)** 2018-12-18 8 h 27 **Transmission :** 2018-12-18 8 h 27	3044875 - 18-17446 - Addenda no 18-17446 2019-01-09 14 h 36 - Courriel 3054325 - 18-17446 - Addenda no 2 2019-01-28 13 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Marina Matériaux & Équipements Inc. 40, BOUL. ST-JOSEPH Montréal, QC, H8S 2L3 http://WWW.MARINA-INC.COM NEQ : 1141756990	Monsieur Daniel Menniti Téléphone : 514 364-4040 Télécopieur : 514 364-4041	**Commande : (1522886)** 2018-12-18 9 h 09 **Transmission :** 2018-12-18 9 h 09	3044875 - 18-17446 - Addenda no 18-17446 2019-01-09 14 h 36 - Courriel 3054325 - 18-17446 - Addenda no 2 2019-01-28 13 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	OJ Compagnie 294 Rang St-Paul Saint-Patrice-de-Sherrington, QC, J0L 2N0 NEQ : 1143222454	Madame Erika Lambeets Téléphone : 514 990-2050 Télécopieur : 450 247-3195	**Commande : (1522649)** 2018-12-17 14 h 19 **Transmission :** 2018-12-17 14 h 19	3044875 - 18-17446 - Addenda no 18-17446 2019-01-09 14 h 36 - Télécopie 3054325 - 18-17446 - Addenda no 2 2019-01-28 13 h 49 -

				Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Tenaquip Mtl Ltd 22555 Aut. Transcanadienne Senneville, QC, H9X 3L7 http://www.tenaquip.com NEQ : 1143588409	Madame Michelle Sollazzo Téléphone : 514 457-7801 Télécopieur :	**Commande : (1525331)** 2019-01-04 13 h 41 **Transmission :** 2019-01-04 13 h 41	3044875 - 18-17446 - Addenda no 18-17446 2019-01-09 14 h 36 - Courriel 3054325 - 18-17446 - Addenda no 2 2019-01-28 13 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Organisme public.

Sélectionner Annuler

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

Aide en ligne
Formation en ligne
Glossaire
Plan du site
Accessibilité
UPAC-Signaler un acte répréhensible

Service clientèle

Grille des tarifs
Contactez-nous
Nouvelles
Marchés publics hors Québec
Registre des entreprises non admissibles
Autorité des marchés publics

À propos

À propos de SEAO
Info et publicité sur Constructo
Conditions d'utilisation
Polices supportées

Partenaires

Secrétariat du Conseil du trésor Québec
CGI
tc media

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1194922003

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Accorder deux contrats à la firme « Lange Patenaude Équipements ltée » (lot 2 : 526 495,04 $ et lot 3 : 832 190,97 $, taxes incluses) pour la fourniture de 36 tondeuses de type industriel – Dépense totale 605 469,29 $ pour le lot 2 et de 957 019,62 $ pour le lot 3, taxes et contingences incluses – Appel d'offres public 18-17446 (lot 2 : 4 soum. et lot 3 : 2 soum).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1194922003 - Acquisition tondeuses industrielles.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-22

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.09

2019/04/18
17:00

(2)

Dossier # : 1193775003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Groupe Michel Leclerc, pour le projet "Construction de chambres de vannes et de mesure, Ville de Beaconsfield", pour un montant de 1 765 487,12 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10296 – 4 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 2 206 858,90 $, contingences, incidences et taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 206 858,90 $, taxes incluses, pour les travaux de construction de chambres de régulation dans la ville de Beaconsfield;
2. d'accorder à Groupe Michel Leclerc, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat de construction de chambres de vannes et de mesure dans la ville de Beaconsfield, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 765 487,12 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10296;
3. d'autoriser une dépense de 176 548,71 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
4. d'autoriser une dépense de 264 823,07 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-03-24 15:25

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1193775003**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Groupe Michel Leclerc, pour le projet "Construction de chambres de vannes et de mesure, Ville de Beaconsfield", pour un montant de 1 765 487,12 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10296 – 4 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 2 206 858,90 $, contingences, incidences et taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2012, la Ville de Montréal a mis en oeuvre, sur son réseau d'eau potable, un projet de régulation de la pression et de mesure de la distribution en temps réel. Cette stratégie de régulation, recommandée par l'International Water Association (IWA), permet de faire des gains sur trois plans : diminution des fuites, diminution des bris dus à l'augmentation de la pression en période de faible consommation et prolongation de la durée de vie des conduites vieillissantes. La mesure de la distribution permet un meilleur contrôle des fuites sur le réseau d'eau potable en plus de permettre la facturation de l'eau consommée pour les villes liées. Ces stratégies ont déjà été utilisées avec succès par plusieurs villes, principalement en Europe.
Plusieurs projets de régulation et de mesure ont déjà été réalisés ou sont en cours de réalisation. Il s'agit de :
☐ en 2014, les secteurs Côte-Saint-Luc, Pierrefonds-Roxboro et de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce;
☐ en 2015, les secteurs Mercier – Hochelaga-Maisonneuve, Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles et Verdun (Îles-des-Soeurs);
☐ en 2016, les secteurs Ahuntsic – Cartierville, Villeray – St-Michel – Parc-Extension et Dorval;
☐ en 2017, les secteurs Sud-Ouest, LaSalle, Mont-Royal, Hampstead et de Montréal-Ouest.

En 2018 la Ville a produit un appel d'offres (ouverture le 12 mars) couvrant les secteurs de Dollard-des-Ormeaux, Le Plateau-Mont-Royal, Saint-Léonard et Beaconsfield. Les résultats à l'ouverture n'ont pas été concluants : une faible participation des soumissionnaires

(seulement 2) et des montants nettement plus élevés que ce qui avait été estimé (31%). L'appel d'offres a donc été annulé. La Ville a fait un second appel d'offres (ouverture le 8 mai) après avoir diminué l'ampleur du projet en retirant certains ouvrages pouvant être retardés, et en augmentant le temps alloué pour la réalisation. Les résultats ont été les mêmes, encore une fois, nous n'avons reçu que 2 soumissions (les 2 mêmes entrepreneurs), l'écart entre l'estimation et le plus bas soumissionnaire était cette fois-ci de 26 %. Suite à ce résultat, nous avons annulé ce second appel d'offres et l'avons découpé par secteurs, afin d'attirer plus d'entrepreneurs et ainsi obtenir de meilleurs prix.

Il fut donc décidé de revoir plus en profondeur l'appel d'offres pour attirer plus de soumissionnaires, notamment des entrepreneurs habitués à faire des travaux de moins grande envergure. Pour ce faire, la Ville a, dans un premier temps, procédé au pré-achat d'équipements demandant des délais de production plus importants. Ensuite, les travaux qui couvraient l'ensemble de l'île ont été découpés par secteur. Le présent dossier couvre les travaux pour un secteur de régulation de la pression de la Ville de Beaconsfield. Les autres secteurs font l'objet d'autres appels d'offres et d'autres dossiers décisionnels.

L'appel d'offres a été publié dans le quotidien *Le Devoir* ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 28 janvier 2019. L'ouverture des soumissions a eu lieu à l'hôtel de ville de Montréal le 26 février 2019, soit 4 semaines après le lancement.

Trois addendas ont été émis pendant l'appel d'offres afin d'apporter quelques clarifications :

Addenda no 1	2019-02-01	Correction du formulaire de cautionnement de soumission
Addenda no 2	2019-02-12	Réponses aux soumissionnaires
Addenda no 3	2019-02-20	Réponses aux soumissionnaires

La validité des soumissions est de 90 jours, soit jusqu'au 27 mai 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0060 - 28 février 2019 - Accorder un contrat à C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc., pour le projet "Construction de chambres de vannes et de mesure, arrondissement du Plateau-Mont-Royal", pour un montant de 1 102 748,22 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10285 – 4 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 1 433 572,68 $, contingences, incidences et taxes incluses
CG19 0059 - 28 février 2019 - Accorder un contrat à Ali Excavation inc., pour le projet "Construction de chambres de vannes et de mesure, Ville de Dollard-des-Ormeaux", pour un montant de 1 979 524,58 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10286 – 5 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 2 474 405,76 $, contingences, incidences et taxes incluses

CG17 0154 - 27 avril 2017 - Accorder un contrat à Groupe TNT pour le projet Agglomération de Montréal - Régulation de la pression et mesure du débit - Travaux 2017 - Dépense totale de 11 193 181,82 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10219 (4 soum.).

CG16 0240 - 21 avril 2016 - Accorder un contrat à Socomec industriel, pour le projet Régulation de la pression - travaux de construction - agglomération de Montréal - 2016 - Dépense totale de 6 474 993,02 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10191 – 7 soumissionnaires.

CG15 0412 - 18 juin 2015 - Accorder un contrat à Groupe TNT, pour le projet Régulation de la pression - travaux de construction - agglomération de Montréal - 2015 - Dépense totale de 4 835 184,04 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10178 - 4 soumissionnaires.

CG14 0344 - 21 août 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Tetra Tech QI inc. pour la réalisation de secteurs de régulation de pression et la réhabilitation de chambres de mesure de pression sur réseau primaire pour une somme maximale de 8 324 053,18 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13441 - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG14 0341 - 21 août 2014 - Accorder un contrat à Coffrage Alliance Ltée, pour le projet Construction de chambres de régulation de la pression - Agglomération de Montréal 2014 - Dépense totale de 6 609 119 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10145 - 5 soumissionnaires.

CG13 0305 - 29 août 2013 - Accorder un contrat de services professionnels pour la conception, les plans et devis, ainsi que les services bureau pendant la construction de chambres de régulation de la pression et de mesure du débit, à SNC-Lavalin inc. pour la somme maximale de 845 848,08 $, taxes incluses et à BPR-Infrastructures inc. pour la somme maximale de 564 389,28 $, taxes incluses – Appel d'offres public 12-12579 (4 soum.) / Approuver les deux projets de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Le présent dossier concerne l'octroi d'un contrat de construction pour la réalisation du secteur de régulation de la pression de la Ville de Beaconsfield. Ces travaux visent à réguler toute l'eau entrant dans une partie de la Ville de Beaconsfield et ainsi contrôler la pression et mesurer la consommation de l'eau. Le projet comprend :
☐ la construction d'une nouvelle chambre de régulation sur la conduite principale existante de l'avenue Elm, près de la rue Westcroft;
☐ la construction d'une nouvelle chambre de régulation sur la conduite principale existante du boulevard Beaconsfield, près du boulevard St-Charles;
☐ la construction de 2 nouvelles chambres de mesure de la pression sur des conduites secondaires existantes, une sur la rue Brighton et l'autre sur l'avenue Saint-Andrew;
☐ la mise à niveau de 2 chambres de mesure du débit existantes, situées sur des conduites principales, une sur l'avenue Elm et l'autre sur le chemin Lakeshore, toutes deux à la limite avec Pointe-Claire.

La Ville touchée par les travaux a été informée.

Une enveloppe budgétaire pour les travaux contingents de 176 548,71 $, taxes incluses, soit 10 % du montant des travaux, est prévue au présent contrat pour effectuer des travaux qui n'ont pu être prévus lors de l'élaboration des plans et devis (exemple : protections d'utilités publiques non identifiées aux plans, infrastructure mal identifiée aux plans, etc.).

Des frais incidents de 264 823,07 $, taxes incluses, soit 15 % du montant des travaux, ont été réservés pour les coûts associés aux travaux spécialisés. Ce montant servira à défrayer les frais liés aux activités suivantes :
☐ alimentation électrique des nouveaux ouvrages par Hydro-Québec (la totalité des branchements sont souterrains);
☐ déplacement d'utilités publiques;
☐ contrôle qualitatif des matériaux (52 964,61 $, taxes incluses soit 3% des travaux).

JUSTIFICATION

Il y a eu douze (12) preneurs de documents dans le cadre de cet appel d'offres. Parmi ceux-ci, quatre (4) entreprises ont déposé des soumissions, ce qui représente 33 % des preneurs de documents. Parmi les huit (8) qui n'ont pas déposé d'offre, trois (3) étaient des sous-

traitants et une (1) était un fournisseur. Enfin, pour les quatre (4) derniers preneurs, ils n'ont pas jugé à propos de nous fournir d'explications quant à savoir pourquoi ils n'ont pas déposé d'offres. La liste des preneurs de documents se trouve en pièce jointe.
Lors de l'analyse de conformité, les quatre (4) soumissions ont été jugées conformes, aucune erreur de calcul n'a été identifiée, l'analyse peut être consultée en pièce jointe. Le tableau suivant présente les prix proposés par les soumissionnaires :

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences (10 %)	Total
Groupe Michel Leclerc	1 765 487,12 $	176 548,71 $	1 942 035,83 $
Sanexen Services Environnementaux	1 922 784,41 $	192 278,44 $	2 115 062,85 $
Ali Excavation	2 178 373,84 $	217 837,38 $	2 396 211,22 $
Talvi	2 299 251,61 $	229 925,16 $	2 529 176,77 $
Dernière estimation réalisée à l'externe	1 483 653,50 $	148 365,35 $	1 632 018,85 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)*			2 245 621,67 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			15,6 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)*			587 140,94 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			30,2 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			310 016,98 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			19,0 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			173 027,03 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			8,9 %

L'analyse des soumissions a permis de constater que le plus bas soumissionnaire conforme a présenté une soumission avec un écart défavorable de 19,0 % par rapport à l'estimation réalisée par la firme Tetra Tech QI. L'analyse des montants soumis n'a pas mis en évidence un site ou une discipline, l'écart étant présent sur l'ensemble des prix soumis.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec la soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres public assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (2012, chap. 25). L'autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) pour adjudicataire recommandé, l'entreprise Groupe Michel Leclerc, est valide jusqu'au 13 février 2020.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense de 2 206 858,90 $ taxes incluses est entièrement assumée par l'agglomération, représente un coût net de 2 015 156,32 $ lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales, lequel est financé par les règlements d'emprunts :
- RCG 16-039 Optimisation des réseaux, pour un montant de 1 641 883,25 $ taxes incluses

- RCG 16-041 Chambres de compteurs, pour un montant de 564 975,65 $ taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La régulation de la pression vise à diminuer les bris sur le réseau, prolonger la vie des conduites, et diminuer les pertes d'eau potable par les fuites.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 27 mai 2019, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est en cours d'élaboration par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat : séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2019
Début des travaux : juillet 2019
Fin des travaux : novembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-François DUBUC, Service de l'eau

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François COTÉ
Ingénieur civil

Tél : 514-872-9402
Télécop. : 514-868-4275

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-05

Maciej PIROG
Chef de section - compteurs

Tél : 872-3973
Télécop. : 514 872 3587

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU
Directrice des réseaux d'eau
Tél : 514 872-4023
Approuvé le : 2019-03-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-03-21

Montréal

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS D'ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSIONS

Numéro d'AO :	**10296**
Titre d'AO :	**Construction de chambres de vannes et de mesure, ville de Beaconsfield**
Date d'ouverture :	**2019-02-14**
Heure d'ouverture :	**13h30**

RÉSULTATS

Plus bas soumissionnaire conforme :	Groupe Michel Leclerc
Prix du plus bas soumissionnaire conforme :	1 765 487,12 $
Deuxième plus bas soumissionnaire conforme :	Sanexen Services Environnementaux
Prix du 2e plus bas soumissionnaire conforme :	1 922 784,41 $
Dernière estimation :	1 483 653,50 $
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation (%)	19,0%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse (%)	8,9%
Nombre de soumissions déposées :	4

Rang*	Soumissionnaire	Prix soumis $	Statut intérimaire	Statut final	Remarque
1	Groupe Michel Leclerc	1 765 487,12 $	Conforme	CONFORME	/ La soumission est signée, mais les pages ne sont pas paraphées
2	Sanexen Services Environnementaux	1 922 784,41 $	Conforme	CONFORME	
3	Ali Excavation	2 178 373,84 $	Conforme	CONFORME	
4	Talvi	2 299 251,61 $	Conforme	CONFORME	
5			Conforme	À COMPLÉTER	
6			Conforme	À COMPLÉTER	
7			Conforme	À COMPLÉTER	
8			Conforme	À COMPLÉTER	
9			Conforme	À COMPLÉTER	
10			Conforme	À COMPLÉTER	

*Ici, le rang est déterminé à l'ouverture des soumissions par rapport aux prix soumis, sans égard aux statuts finaux ou des prix corrigés suite à l'analyse.

COMMENTAIRES

IDENTIFICATION

Analyse faite par :	Jean-François Côté		2019-03-04
Vérifiée par :	**Jean Lamarre**	Date :	

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 11 mai 2017

LAFONTAINE LECLERC INC.
A/S MONSIEUR PIERRE POULIN
872, RUE ARCHIMÈDE
LÉVIS (QC) G6V 7M5

N° de décision : 2017-CPSM-1029609
N° de client : 3000144200

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). LAFONTAINE LECLERC INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **13 février 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 23 mars 2018

GROUPE MICHEL LECLERC INC.
MONSIEUR PIERRE POULIN
872, RUE ARCHIMÈDE
LÉVIS (QC) G6V 7M5

N° de client : 3000144200
N° de référence : 1831753696

Objet : Changement de nom de Lafontaine Leclerc inc. à Groupe Michel Leclerc inc.

Monsieur

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a été informée du changement de nom de l'entreprise **Lafontaine Leclerc inc.** au Registraire des entreprises du Québec.

Ainsi, le nouveau nom de l'entreprise est dorénavant **Groupe Michel Leclerc inc.**]. Nous comprenons que le numéro de NEQ « 1167111138» demeure inchangé et qu'aucun autre changement, hormis le nom de l'entreprise, n'a été apporté à l'entreprise **Lafontaine Leclerc inc.** autorisée le 14 février 2014

Ce faisant, nous vous confirmons par la présente que le nom de l'entreprise a été modifié au Registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Pour toute question, vous pouvez communiquer avec Sandra Savard au 1 877 525-0337, poste [4867].

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Direction des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 10296
Numéro de référence : 1232114
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Construction de chambres de vannes et de mesure, ville de Beaconsfield

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Ali Excavation Inc. 760 boul des Érables Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6T 6G4 http://www.aliexcavation.com NEQ : 1143616580	Madame Karine Ross Téléphone : 450 373-2010 Télécopieur : 450 373-0114	**Commande : (1535850)** 2019-01-29 14 h 35 **Transmission :** 2019-01-29 20 h 11	3057911 - 10296 Addenda 1 2019-02-01 14 h 14 - Courriel 3064130 - 10296 Addenda 2 2019-02-12 13 h 11 - Courriel 3070220 - 10296 - Addenda 3 2019-02-20 17 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
CMS Entrepreneurs Généraux Inc. 3828, rue Saint-Patrick Montréal, QC, H4E1A4 NEQ : 1140716508	Monsieur André Bolduc Téléphone : 514 765-9393 Télécopieur : 514 765-0074	**Commande : (1535905)** 2019-01-29 15 h 14 **Transmission :** 2019-01-30 9 h 46	3057911 - 10296 Addenda 1 2019-02-01 14 h 14 - Courriel 3064130 - 10296 Addenda 2 2019-02-12 13 h 11 - Courriel 3070220 - 10296 - Addenda 3 2019-02-20 17 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Environnement Routier NRJ Inc . 23 av Milton Lachine Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.nrj.ca NEQ : 1142611939	Madame Cynthia Nadeau Téléphone : 514 481-0451 Télécopieur : 514 481-2899	**Commande : (1536049)** 2019-01-30 7 h 53 **Transmission :** 2019-01-30 7 h 53	3057911 - 10296 Addenda 1 2019-02-01 14 h 14 - Courriel 3064130 - 10296 Addenda 2 2019-02-12 13 h 11 - Courriel 3070220 - 10296 - Addenda 3 2019-02-20 17 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Eurovia Québec Construction inc. - Agence Chenail 104, boul. St-Rémi c.p. 3220 Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 NEQ : 1169491884	Madame Christine Barbeau Téléphone : 450 454-0000 Télécopieur :	**Commande : (1535494)** 2019-01-29 9 h 53 **Transmission :** 2019-01-29 14 h 20	3057911 - 10296 Addenda 1 2019-02-01 14 h 14 - Courriel 3064130 - 10296 Addenda 2 2019-02-12 13 h 11 - Courriel 3070220 - 10296 - Addenda 3 2019-02-20 17 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

				Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Filtrum Inc. 430 rue des Entrepreneurs Québec, QC, G1M 1B3 http://www.filtrum.qc.ca NEQ : 1166806464	Madame Christine Gauthier Téléphone : 418 687-0628 Télécopieur : 418 687-3687	**Commande : (1535183)** 2019-01-28 16 h 04 **Transmission :** 2019-01-28 16 h 57	3057911 - 10296 Addenda 1 2019-02-01 14 h 14 - Courriel 3064130 - 10296 Addenda 2 2019-02-12 13 h 11 - Courriel 3070220 - 10296 - Addenda 3 2019-02-20 17 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	GROUPE MICHEL LECLERC INC. 855, rue Pépin, bureau 200 Sherbrooke, QC, J1L 2P8 NEQ : 1167111138	Madame Josée Charpentier Téléphone : 819 575-8238 Télécopieur :	**Commande : (1536110)** 2019-01-30 8 h 52 **Transmission :** 2019-01-30 11 h 13	3057911 - 10296 Addenda 1 2019-02-01 14 h 14 - Courriel 3064130 - 10296 Addenda 2 2019-02-12 13 h 11 - Courriel 3070220 - 10296 - Addenda 3 2019-02-20 17 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Groupe Québeco Inc. 451 rue Mercure Mont-Tremblant, QC, J8E 3H6 http://www.groupequebeco.com NEQ : 1165882474	Monsieur Sébastien Marcoux Téléphone : 819 717-3434 Télécopieur : 819 717-3330	**Commande : (1535695)** 2019-01-29 12 h 28 **Transmission :** 2019-01-29 17 h 26	3057911 - 10296 Addenda 1 2019-02-01 14 h 14 - Courriel 3064130 - 10296 Addenda 2 2019-02-12 13 h 11 - Courriel 3070220 - 10296 - Addenda 3 2019-02-20 17 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	LE GROUPE LÉCUYER LTÉE. 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 http://www.lecuyerbeton.com NEQ : 1145052461	Monsieur David Guay Téléphone : 450 454-3928 Télécopieur : 450 454-7254	**Commande : (1536435)** 2019-01-30 13 h 31 **Transmission :** 2019-01-30 13 h 31	3057911 - 10296 Addenda 1 2019-02-01 14 h 14 - Courriel 3064130 - 10296 Addenda 2 2019-02-12 13 h 11 - Courriel 3070220 - 10296 - Addenda 3 2019-02-20 17 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Loiselle inc. 280 boul Pie XII Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6S 6P7 http://www.loiselle.ca NEQ : 1142482703	Monsieur Olivier Gaignard Téléphone : 450 373-4274 Télécopieur : 450 373-5631	**Commande : (1535453)** 2019-01-29 9 h 38 **Transmission :** 2019-01-29 9 h 38	3057911 - 10296 Addenda 1 2019-02-01 14 h 14 - Courriel 3064130 - 10296 Addenda 2 2019-02-12 13 h 11 - Courriel 3070220 - 10296 - Addenda 3 2019-02-20 17 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Manorex Inc 1555 Chicoine	Monsieur Luc Charbonneau	**Commande : (1534995)** 2019-01-28 13 h 56	3057911 - 10296 Addenda 1 2019-02-01 14 h 14 - Courriel

Vaudreuil-Dorion, QC, J7V8P2 NEQ : 1170763842	Téléphone : 514 977-2688 Télécopieur :	**Transmission :** 2019-01-28 15 h 55	3064130 - 10296 Addenda 2 2019-02-12 13 h 11 - Courriel 3070220 - 10296 - Addenda 3 2019-02-20 17 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐ Sanexen Services Environnementaux inc.. 9935, rue de Châteauneuf, entrée 1 - bureau 200 Brossard, QC, j4z3v4 http://www.sanexen.com NEQ : 1172408883	Madame Andrée Houle Téléphone : 450 466-2123 Télécopieur : 450 466-2240	**Commande : (1536064)** 2019-01-30 8 h 17 **Transmission :** 2019-01-30 14 h 47	3057911 - 10296 Addenda 1 2019-02-01 14 h 14 - Courriel 3064130 - 10296 Addenda 2 2019-02-12 13 h 11 - Courriel 3070220 - 10296 - Addenda 3 2019-02-20 17 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐ Talvi Inc, 3980, boul.Leman Laval, QC, H7E1A1 NEQ : 1141733619	Monsieur Frédéric Pouliot Téléphone : 450 934-2000 Télécopieur :	**Commande : (1535036)** 2019-01-28 14 h 18 **Transmission :** 2019-01-28 14 h 18	3057911 - 10296 Addenda 1 2019-02-01 14 h 14 - Courriel 3064130 - 10296 Addenda 2 2019-02-12 13 h 11 - Courriel 3070220 - 10296 - Addenda 3 2019-02-20 17 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1193775003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Groupe Michel Leclerc, pour le projet "Construction de chambres de vannes et de mesure, Ville de Beaconsfield", pour un montant de 1 765 487,12 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10296 – 4 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 2 206 858,90 $, contingences, incidences et taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Info comptable DRE 1193775003.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Préposé au budget
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-07

Bruno LAGACÉ
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5391
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.10

2019/04/18 17:00

(2)

Dossier # : 1197231049

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 683 617,84 $ taxes incluses pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire et de voirie dans les rues Saint-Patrick et Montmorency, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre du contrat accordé à Excavation Loiselle inc. (CG18 0064), majorant ainsi le montant total du contrat de 11 696 216,30 $ à 12 379 834,14 $, taxes incluses.

Il est recommandé :
1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 683 617,84 $ taxes incluses pour les travaux reliés au planage temporaire non prévus dans le cadre du contrat 232005 accordé à Excavation Loiselle inc. (CG18 0064) majorant ainsi le montant total du contrat de 11 696 216,30 $ à 12 379 834,14 $, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'agglomération pour un montant de 208 865,24 $.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-03-29 13:37

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197231049**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 683 617,84 $ taxes incluses pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire et de voirie dans les rues Saint-Patrick et Montmorency, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre du contrat accordé à Excavation Loiselle inc. (CG18 0064), majorant ainsi le montant total du contrat de 11 696 216,30 $ à 12 379 834,14 $, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des infrastructures du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) exécute annuellement un volume de travaux d'environ 305 M$. La grande majorité de ces travaux d'infrastructures comporte des travaux de voirie, soit des constructions de trottoirs et de chaussée, qui ne peuvent être exécutés en conditions hivernales. Afin d'optimiser la période de travaux, il est habituel de planifier l'exécution de travaux de pavage au mois de novembre car les conditions sont généralement acceptables. Par les années passées, les températures enregistrées et les conditions météorologiques du mois de novembre ont généralement été clémentes et convenables pour permettre la réalisation de nos travaux de pavage et ce, sans affecter la qualité des ouvrages. Dans de telles conditions automnales, il est fréquent de mettre en place la couche de base et de reporter la couche de surface au printemps suivant (suite au dégel du printemps).
Cependant, les températures froides et les précipitations de neige enregistrées au mois de novembre 2018 ont été plus élevées que la normale. Vous trouverez ci-joint un tableau résumant les données météorologiques du mois de novembre 2018 (*Températures 2018 – Région de Montréal).* Avec une moyenne de -3,24 degrés Celsius enregistrée durant les nuits de novembre à début décembre, la Ville s'est retrouvé rapidement avec des fondations gelées rendant les travaux de compaction des fondations de chaussée et de pavage difficiles.

Neuf (9) contrats octroyés au printemps 2018 par les différentes instances de la Ville ont été affectés par cette situation. Il a donc été nécessaire pour ces chantiers d'effectuer un pavage temporaire à l'automne 2018 en utilisant les contingences des contrats et enlever ce pavage au printemps 2019 afin d'effectuer le pavage final prévu contractuellement. Cette décision fut prise en considérant le risque d'obtenir des ouvrages de mauvaise qualité, dont la pérennité aurait sans doute été affectée.

Aucun item n'étant prévu aux bordereaux de ces projets pour supporter la prise de décision en faveur de la pose de pavage temporaire, un dépassement du budget des contingences est donc à prévoir lorsque ces travaux seront complétés en 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0064 - 25 janvier 2018 - Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire et de voirie dans les rues Saint -Patrick et Montmorency, dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Dépense totale de 12 169 535,38 $ (contrat: 11 696 216,30 $ et incidences: 843 900,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 232005 - 5 soumissionnaires (1177231086).

DESCRIPTION

En raison des températures froides enregistrées au mois de novembre 2018, l'équipe de la réalisation des travaux a dû faire exécuter des travaux de pavage temporaire sur certains chantier afin d'éviter les risques liés aux mauvaises conditions météorologiques.
Les risques associés à l'exécution de travaux de pavage en conditions hivernales sont :

- Tassement et affaissement de la fondation;
- Orniérage dans la chaussée;
- Fissuration de la chaussée;
- Durée de vie de la chaussée réduite de plusieurs années;
- Mauvaise perception de l'opinion publique face aux déficiences prématurées;
- Mobilisation d'un chantier pour la correction des déficiences;
- Coûs additionnels élevés pour les travaux de mobilisation et de correction des déficiences.

Pour ce qui est du pavage temporaire, le risque principal est la disponibilité du budget pour procéder à ces travaux car il y a un coût additionnel associé à cette décision.

Les travaux de pavage temporaire non prévus ont dû être exécutés pour neuf (9) chantiers à l'automne 2018 dont la liste se trouve ci-après:

- 282801 Viau
- 333002 Clark
- 338301 Meunier
- 325701 De Lanaudière
- 289701 Cavendish
- 283801 Saint-Denis
- 232005 Saint-Patrick
- 338201 Drolet
- 335601 Lacordaire

En considérant les risques associés aux travaux de pavage en conditions hivernales, et les avantages de reporter les travaux de pavage permanent dans des conditions plus appropriées, la Direction des infrastructures a pris la décision de faire exécuter les travaux de pavage temporaire, et de faire approuver des crédits additionnels par les instances lorsque requis pour compléter l'exécution des contrats. Il s'est avéré après analyse budgétaire qu'il est requis d'augmenter la valeur du contrat # 232005 (Saint-Patrick), pour un montant de 683 617,84 $, taxes incluses.

JUSTIFICATION

Les risques que comportait la décision de procéder à un pavage permanent étaient trop importants pour décider d'en faire abstraction. Il avait été démontré sur plusieurs chantiers que le matériel granulaire en place avant les travaux de pavage était gelé sur une profondeur non négligeable (8 à 9 pouces de profondeur de gel par endroit). La Division de l'expertise et du soutien technique (DEST) du SIRR ne recommandait pas les travaux de pavage permanent dans de telles conditions.
Ainsi, les professionnels de la Division de la réalisation des travaux ont jugé qu'il n'était pas acceptable de procéder à des travaux de pavage permanent, considérant que la durée de vie de ces ouvrages en serait affectée.

Une évaluation des frais encourus par les travaux de pavage temporaire a été estimée pour les neuf (9) chantiers et une analyse approfondie de la disponibilité des enveloppes autorisées de chacun des contrats a été effectuée.

Pour sept (7) projets, soit les contrats #282801, #333002, #338301, #325701, #289701, #283801 et #335601, il est prévu que les enveloppes des dépenses contingentes seront suffisantes pour assumer les dépenses additionnelles de pavage temporaire et les frais de démobilisation - mobilisation de chantier, à moins d'imprévus majeurs qui pourraient survenir sur les chantiers d'ici la fin des travaux. Si nécessaire, un dossier décisionnel sera alors produit pour majorer le contrat en question.

Suite à l'analyse budgétaire des deux (2) autres projets (#338201 et #232005), il s'avère nécessaire de procéder à des demandes de majoration de contrat.

Pour le contrat #338201, les principaux constats de l'analyse sont présentés dans le dossier décisionnel 1187231093.

Le contrat #232005 a été accordé à Excavation Loiselle inc. par le conseil d'agglomération le 25 janvier 2018 (CG18 0064) pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire et de voirie dans les rues Saint-Patrick et Montmorency, dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Le montant du contrat accordé est de 11 696 216,30 $, taxes incluses, incluant un montant de 1 063 292,39 $ pour les contingences. Une enveloppe de 843 900,00 $, taxes incluses pour les dépenses incidentes a aussi été autorisée.

Le délai du projet est de deux cent dix (210) jours calendrier. Les travaux ont commencé le 9 avril 2018. Le degré d'avancement des travaux est actuellement de 64 %. Les travaux devraient se terminer vers la mi-juin 2019.

À ce jour, considérant le degré d'avancement des travaux de ce projet, il a été évalué de conserver les soldes disponibles de l'enveloppe des travaux et de l'enveloppe des dépenses incidentes en vue de compléter l'ensemble des travaux restants au contrat. Étant donné que plusieurs travaux imprévus ont déjà été engagés dans l'enveloppe des contingences du contrat, les coûts reliés au pavage temporaire de ce contrat ne peuvent plus être normalement assumés par cette enveloppe. Le montant total estimé des dépenses contingentes sera de 1 746 910,23 $ alors que l'enveloppe initialement autorisée est de 1 063 292,39 $, taxes incluses. Ainsi, une majoration de 683 617,84 $, taxes incluses, est demandée pour permettre la complétion des travaux tel que prévu contractuellement.

Le détail se trouve en pièce jointe au présent dossier.

La modification des travaux du contrat n'en change pas la nature et s'avère accessoire à celui-ci.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La majoration demandée de 683 617,84 $, taxes incluses pour le contrat #232005 doit être financée par des crédits supplémentaires du même montant, étant donné qu'aucun virement ne peut être effectué en provenance des enveloppes des travaux et des incidences car aucun surplus ne peut être dégagé de ces enveloppes.

Cette majoration représente une augmentation d'environ 5,84 % de la valeur initiale du contrat. En effet, la valeur du contrat initial de 11 696 216,30 $, est majorée à 12 379 834,14 $, taxes incluses.

À noter cependant que l'enveloppe des contingences du contrat prévue initialement à 1 063 292,39 $, taxes incluses (10 % du coût des travaux) passe à 1 746 910,23 $, soit 16,43 % du coût initial des travaux.

La dépense additionnelle de 683 617,84 $, taxes incluses, est prévue et répartie au PTI des unités d'affaires suivantes :

- 69,45 % au PTI de la Direction de la mobilité pour un montant de 474 752,60 $, taxes incluses, au sous-projet 1755845198 « Reconstruction de chaussée dans la rue St-Patrick »,

- 30,55 % au PTI de la Direction de l'eau potable pour un montant de 208 865,24 $, taxes incluses, au sous-projet 1756088035 « Reconstruction de conduite d'eau principale dans la rue St-Patrick ».

Cette dépense additionnelle de 683 617,84 $, taxes incluses représente un coût net de 624 234,21 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par les règlements d’emprunt suivants :

- # 16-006 pour un montant de 433 512,40 $,
- # RCG17-029-1 pour un montant de 190 721,81 $.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Majoration des contrats : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.
Poursuite des travaux des contrats : (après le dégel) mai 2019
Fin des travaux des contrats : juin 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau
Jean-François DUBUC, Service de l'eau
Romain BONIFAY, Service de l'eau

Lecture :

Jean CARRIER, 26 mars 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yannick GERVAIS
Chef d'équipe - ingenieur(e)

Tél : 514 872-8306
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-26

Martin BOULIANNE
Chef de division

Tél : 514 872-9552
Télécop. : 514 872-6123

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2019-03-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2019-03-28

Températures 2018 - Région de Montréal					
Date		T(C) Jour	T(C) Nuit	Pluie (mm)	Neige (cm)
Jeudi	01-nov	8	4		
Vendredi	02-nov	5,1	3,1		
Samedi	03-nov	4,9	2,4		
Dimanche	04-nov	6,7	2,1		
Lundi	05-nov	6,1	0,9		
Mardi	06-nov	11	5		
Mercredi	07-nov	12,3	6,3		
Jeudi	08-nov	9,1	3		
Vendredi	09-nov	3,2	0,6	8,8	6,2
Samedi	10-nov	4,8	-2,1		
Dimanche	11-nov	0,3	-3,8		
Lundi	12-nov	3,8	-2,5		0,2
Mardi	13-nov	2,8	-8,3	6,6	0,4
Mercredi	14-nov	-6,7	-10,8		
Jeudi	15-nov	-4,1	-9,9		
Vendredi	16-nov	-2	-4,6	11,2	
Samedi	17-nov	2,6	-6,1		0,2
Dimanche	18-nov	-1,9	-8,9		
Lundi	19-nov	1,3	-3,9		1,6
Mardi	20-nov	-3,9	-7,5		4,8
Mercredi	21-nov	-2,8	-16,3		2,4
Jeudi	22-nov	-9,7	-16,9		
Vendredi	23-nov	-3,4	-13,3		
Samedi	24-nov	2,8	-5,4	1,8	
Dimanche	25-nov	4	-0,6	19	
Lundi	26-nov	3,9	0,7	4	
Mardi	27-nov	1	-0,4		9,2
Mercredi	28-nov	2,2	0,5	0,4	4,8
Jeudi	29-nov	2,7	0,7		
Vendredi	30-nov	0,7	-0,4		
Samedi	01-déc	0,2	-0,9		
Dimanche	02-déc	4,9	-1,2	13,6	2
Lundi	03-déc	4,4	-2,5	1,6	6,2
Mardi	04-déc	-2,5	-6,5		
Mercredi	05-déc	-4	-8		0,6
Jeudi	06-déc	0	-5		
		MOYENNE	MOYENNE	TOTAL	TOTAL
		1,88	-3,24	**67**	**38,6**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197231049

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 683 617,84 $ taxes incluses pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire et de voirie dans les rues Saint-Patrick et Montmorency, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre du contrat accordé à Excavation Loiselle inc. (CG18 0064), majorant ainsi le montant total du contrat de 11 696 216,30 $ à 12 379 834,14 $, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1197231049 SUM.xlsInformation_comptable_DEP_GDD1197231049.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jorge PALMA-GONZALES
Préposé au budget
Tél : (514) 872-4014

Co-auteure

Marleen Sidney
Préposée au budget
514-872-0893

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-27

Maria BARDINA
Conseillère budgetaire
Tél : 514-872-2563

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.11

2019/04/18
17:00

(2)

Dossier # : 1197526010

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Loiselle inc. pour des travaux de mise à niveau et de remplacement de vannes manuelles du réseau d'intercepteurs de la Ville de Montréal, pour un montant de 2 883 500 $, taxes incluses à la suite de l'appel d'offres public IP19003-161266-C - 4 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 3 460 200 $, taxes incluses (contrat : 2 883 500 $, contingences : 576 700 $).

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à Loiselle inc. pour des travaux de réparation et de remplacement de vannes manuelles du réseau d'intercepteurs de la Ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 883 500 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IP19003-161266-C ;
2. d'autoriser une dépense de 576 700 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-03-08 10:20

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197526010**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Loiselle inc. pour des travaux de mise à niveau et de remplacement de vannes manuelles du réseau d'intercepteurs de la Ville de Montréal, pour un montant de 2 883 500 $, taxes incluses à la suite de l'appel d'offres public IP19003-161266-C - 4 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 3 460 200 $, taxes incluses (contrat : 2 883 500 $, contingences : 576 700 $).

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) planifie la réalisation de plusieurs projets d'entretien, d'inspection et de remplacement d'équipements des différentes structures du réseau des intercepteurs de la Ville dont les structures de régulation, de dérivation, et les chambres à clapets.

À cet effet, la DEEU a identifié cinquante-six vannes manuelles (56) se trouvant dans différentes structures du réseau des intercepteurs desservant l'ensemble de l'île de Montréal. Ces vannes ont pour fonction d'isoler les intercepteurs en cas de fermeture d'urgence ainsi qu'isoler les équipements tels que les clapets afin de procéder à leur inspection, réparation ou remplacement. Elles ont été fabriquées et mises en opération depuis plus de 25 ans. Leur mise à niveau est donc nécessaire afin d'assurer leur bon fonctionnement.

Un contrat pour l'achat des vannes de remplacement a été accordé en 2017 et deux contrats de fabrication et fourniture de batardeaux nécessaires lors de l'installation des vannes ont été accordés en 2013 et 2017.

Un premier appel d'offres pour le remplacement des vannes a été lancé le 26 janvier 2018 et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 19 mars 2018. Aucune soumission n'a été reçue alors que huit (8) entreprises ont pris les documents sur SÉAO. Les avis de désistement

reçus de la part des 8 preneurs dénotaient que le marché était saturé et que les entrepreneurs étaient très occupés.

Un deuxième appel d'offres, dans lequel la DEEU a réduit l'étendu des travaux de 56 à 21 vannes en choisissant les sites qui requièrent très peu de pompage et de détournement d'eau, a été lancé le 16 avril 2018. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 29 mai 2018. Cinq (5) entreprises ont pris les documents d'appels d'offres et 2 ont soumissionné. La plus basse soumission était 46% plus élevée que l'estimation du professionnel. À la suite de l'analyse des soumissions, la DEEU a annulé cet appel d'offre à cause de cet écart et a préconisé pour la suite d'adopter le modèle de contrat en régie contrôlée afin d'inciter plus d'entrepreneurs à soumissionner favorisant ainsi une saine compétitivité.

Un troisième appel d'offres, dans lequel l'étendu des travaux a été réduite à 15 vannes, a donc été lancé le 21 janvier 2019 et publié sur le site SEAO et dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 21 février 2019. La période de validité des soumissions est de 120 jours.

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-D-18-001, le bordereau de soumission n'inclut pas de contingences. Compte tenu des imprévus probables dus à l'âge des installations faisant l'objet des travaux, un budget de 20% de la valeur du contrat est recommandé pour les contingences.

Deux (2) addenda ont été émis :

· Addenda no 1 en date du 11 février 2019 : réponses à des questions, et modifications au cahier des charges.

· Addenda no 2 en date du 19 février 2019 : réponses à des questions et corrections de forme mineures au bordereau de soumission.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0428 – en date du 28 septembre 2017 - Accorder un contrat à Aqua-Mécanique inc. pour la fourniture de vannes manuelles pour les structures de dérivation et d'interception du réseau des intercepteurs de la Ville, pour une somme maximale de 570 803,10 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16198 (3 soum.);

CG17 0183 - en date du 18 mai 2017 - Accorder un contrat à RDL Métal inc. (Atelier de soudure Rivière-du-Loup) pour la fourniture et la livraison de batardeaux et leurs accessoires pour les structures de dérivation des intercepteurs nord et sud de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 244 342,34 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15909 (2 soum., un seul conforme);

CE13 1468 – en date du 18 septembre 2013 - Accorder à Atelier de soudure Rivière-du-Loup inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et la livraison de batardeaux et leurs accessoires pour les structures de régulation des intercepteurs nord et sud, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 249 497,99 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1913-AE.

DESCRIPTION

Les travaux visés par le présent dossier consistent à remplacer treize (13) vannes murales

existantes en fonte par de nouvelles vannes murales en acier inoxydable 316, ainsi qu'à la mise à niveau de deux (2) vannes murales existantes.

Les vannes murales à remplacer ou à réparer se trouvent dans les chambres souterraines des ouvrages d'interceptions et de dérivations des eaux usées de plusieurs arrondissements et villes liées de l'agglomération de l'île de Montréal.

Ces travaux sont de nature complexe du fait qu'ils requièrent des efforts considérables pour la gestion des eaux lors des travaux tels que l'installation de batardeaux, le pompage temporaire des eaux ou l'installation de ballons gonflables sur les conduites qui sont difficiles à isoler.

JUSTIFICATION

Neuf (9) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et quatre (4) d'entre-elles ont déposé une soumission. Deux avis de désistement ont été reçu de deux entreprises n'ayant pas déposé de soumission. Ces entreprises indiquaient qu'elles étaient trop occupées pour pouvoir soumissionner.

Tableau d'analyse des soumissions

Firmes soumissionnaires	**Prix** (avec taxes)	**Contingences** (avec taxes)	**Total** (avec taxes)
1- Loiselle inc.	**2 883 500,00**	**576 700,00**	**3 460 200,00**
2- Les Constructions R.R.N. inc.	3 216 946,46	643 389,29	3 860 335,75
3- Construction Demathieu et Bard (cdb) inc.	3 516 835,75	703 367,15	4 220 202,91
4- Eurovia Québec Construction inc.	4 966 765,21	993 353,04	5 960 118,25
Estimation du professionnel	2 218 312,88	443 662,58	2 661 975,45
Coût moyen des soumissions reçues			4 375 214,23 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			26,44%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($)			2 499 918,25 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			72,25%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne ($)			798 224,55
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			29,99%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($)			400 135,75
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			11,56%

L'écart entre l'estimation du professionnel externe et la plus basse soumission est défavorable de 29,99 %. Cet écart est dû principalement à trois articles qui se répètent dans la plupart des sites des travaux, soient :

- manœuvre spécialisée : différence de 198 179,10 $, plus taxes, représentant 34 % de l'écart total;
- équipement de manutention et de levage : différence de 207 156,60 $, plus taxes, représentant 36 % de l'écart total;
- équipement de détournement des eaux : différence de 162 664,44 $, plus taxes, représentant 28 % de l'écart total.

En revoyant son estimé, le professionnel externe c'est rendu compte qu'il avait considéré un taux horaire plutôt qu'un taux journalier en estimant les équipements de manutention et de levage. Après révision de cet article, l'écart total est réduit à presque 24 %.

D'autre part, le fait que le marché soit saturé actuellement fait en sorte, selon nous, que les taux de main d'œuvre et d'équipement sont à la hausse.

Toutefois, vu l'urgence des travaux qui ont été déjà repoussés à deux reprises, il est recommandé d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprises Loiselle inc., au prix de sa soumission, soit 2 883 500,00 $, taxes incluses.

Le présent dossier répond à un des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats, soit que l'écart entre le plus bas soumissionnaire et l'estimation est supérieur à 20 %.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises de la RENA ont été faites; Loiselle inc., 280 boul Pie XII, Salaberry-de-Valleyfield, J6S 6P7. Loiselle inc. n'est pas inscrite au registre des personnes inadmissibles en vertu du règlement de gestion contractuelle, ni dans la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la ville de Montréal. De plus, l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec valide jusqu'au 30 avril 2019.

Conformément au décret 1049-2013 du 23 octobre 2013, la compagnie Loiselle inc. détient une attestation valide de l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été reproduit en pièces jointes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour les travaux de mise à niveau et de remplacement de vannes manuelles du réseau d'intercepteurs de la Ville de Montréal est de 3 460 200,00 $, contingences et taxes incluses.

Ceci représente un montant de 3 159 623,81 $ net de ristournes de taxes.

Cette dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilités de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas autoriser l'octroi de ce contrat pourrait faire en sorte que les interventions d'urgence soient difficiles à effectuer. Plus spécifiquement, ceci pourrait:

- Compromettre la fermeture des intercepteurs en cas d'urgence. Si les vannes sont brisées ou non étanches, l'isolation complète des intercepteurs ne serait pas possible;

- Rendre difficile l'inspection et la réparation des clapets isolés par des vannes manuelles;

- Occasionner des refoulements d'égout chez les citoyens en cas d'un bris de la vanne qui rendrait impossible sa réouverture et bloquerait ainsi l'émissaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La liste des travaux sera analysée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications afin de déterminer les emplacements où la nature des travaux pourrait engendrer des impacts sur les riverains. Une stratégie de communication sera alors déployée dans ces cas précis. Cette stratégie s'appuiera sur les outils de communication suivants dont la distribution d'avis aux riverains, l'envoi de courriels d'information destinés aux partenaires et aux chroniqueurs à la circulation si nécessaire, l'affichage de panneaux de chantier lorsque requis, la diffusion d'information sur le site Web et la carte Info-travaux ainsi que sur les médias sociaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

· Octroi du contrat: avril 2019;
· Fin des travaux : avril 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantale POTVIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Chantale POTVIN, 7 mars 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sally DAGHER
Ingénieure - Administratrice de contrats

Tél : 5142804418
Télécop. : 5142804387

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-06

Bruno HALLÉ
Directeur

Tél : 514 280-3706
Télécop. : 514 280-4387

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Bruno HALLÉ
Directeur
Tél : 514 280-3706
Approuvé le : 2019-03-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-03-07

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 20 mars 2017

EXCAVATION LOISELLE INC.
A/S MONSIEUR SÉBASTIEN CLAVEAU
280, BOUL PIE-XII
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD (QC) J6S 6P7

N° de décision : 2017-CPSM-1017905
N° de client : 2700004312

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- EXCAVATION LOISELLE ET FRÈRES, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE ENVIRONNEMENT, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE EXCAVATION, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE EXPLOITATION ET ENTRETIEN ROUTIER, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE FORAGE, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE OUVRAGES D'ART, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). EXCAVATION LOISELLE INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **15 décembre 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Loiselle Inc.

280, boulevard Pie XII
Salaberry-de-Valleyfield (Québec)
J6S 6P7

Téléphone : 450 373-4274
Télécopieur : 450 373-5631
Site Web : www.loiselle.ca

Date : 13 mars 2018
De : Sébastien Claveau
Objet : Mémo pour changement de nom - RBQ

Le 26 février dernier, l'entreprise a modifié son nom « Excavation Loiselle inc » par « Loiselle inc ».

Les différents gouvernements et organismes ont été avisés de ce changement et la plupart ont effectués le changement de nom très rapidement. Par contre, la régie du bâtiment du Québec (RBQ) a un délai de plusieurs mois afin d'effectuer les changements demandés.

Vous trouverez donc en pièces jointes, les documents démontrant que le RBQ a bien été avisé du changement de nom.

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour toute information supplémentaire.

Sébastien Claveau, CPA, CA
Directeur Finances et administration

p.j. :
Certificat de modification du Registraire des entreprises du Qc
Courriel envoyé au RBQ le 27 février 2018
Mise-à-jour en ligne sur le site du RBQ effectuée le 12 mars 2018

Certificat de modification

Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, chapitre S-31.1)

J'atteste que la société par actions

EXCAVATION LOISELLE INC.

a modifié ses statuts en vertu de la Loi sur les sociétés par actions afin de changer son nom pour

LOISELLE INC.

Le 26 février 2018

Déposé au registre le 26 février 2018 sous le numéro d'entreprise du Québec 1142482703.

Registraire des entreprises

Registraire des entreprises Québec

Services Québec

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : IP19003-161266-C
Numéro de référence : 1229904
Statut : En attente de conclusion du contrat
Titre : Travaux de réparation et de remplacements de vannes manuelles du réseau d'intercepteurs de la Ville de Montréal - Phase 1

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Ali Excavation Inc. 760 boul des Érables Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6T 6G4 http://www.aliexcavation.com	Madame Karine Ross Téléphone : 450 373-2010 Télécopieur : 450 373-0114	**Commande : (1532615)** 2019-01-22 16 h 43 **Transmission :** 2019-01-22 20 h 52	3063266 - Addenda 1 (devis) 2019-02-11 15 h 06 - Courriel 3063267 - Addenda 1 (bordereau) 2019-02-11 15 h 06 - Téléchargement 3068709 - Addenda 2 (devis) 2019-02-19 10 h 03 - Courriel 3068710 - Addenda 2 (bordereau) 2019-02-19 10 h 03 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction Demathieu & Bard (CDB) Inc. 170 boul Roland-Godard Saint-Jérôme, QC, J7Y 4P7	Monsieur Nicolas Lauzier Téléphone : 450 569-8043 Télécopieur : 450 431-4235	**Commande : (1532071)** 2019-01-22 8 h 53 **Transmission :** 2019-01-22 8 h 53	3063266 - Addenda 1 (devis) 2019-02-11 15 h 06 - Courriel 3063267 - Addenda 1 (bordereau) 2019-02-11 15 h 06 - Téléchargement 3068709 - Addenda 2 (devis) 2019-02-19 10 h 03 - Courriel 3068710 - Addenda 2 (bordereau) 2019-02-19 10 h 03 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Construction Deric Inc 5145, rue Rideau Québec, QC, G2E5H5 http://www.groupederic.ca	Monsieur Alexandre Coulombe Téléphone : 418 781-2228 Télécopieur : 418 522-9758	**Commande : (1532399)** 2019-01-22 13 h 13 **Transmission :** 2019-01-22 13 h 13	3063266 - Addenda 1 (devis) 2019-02-11 15 h 06 - Courriel 3063267 - Addenda 1 (bordereau) 2019-02-11 15 h 06 - Téléchargement 3068709 - Addenda 2 (devis) 2019-02-19 10 h 03 - Courriel 3068710 - Addenda 2 (bordereau) 2019-02-19 10 h 03 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
DUROKING Construction / 9200 2088 Québec Inc. 12075, rue Arthur-Sicard, suite 100 Mirabel, QC, J7J 0E9 http://www.duroking.com	Monsieur Mathieu Kingsbury Téléphone : 450 430-3878 Télécopieur : 450 430-6359	**Commande : (1532931)** 2019-01-23 11 h 56 **Transmission :** 2019-01-23 15 h 35	3063266 - Addenda 1 (devis) 2019-02-11 15 h 06 - Courriel 3063267 - Addenda 1 (bordereau) 2019-02-11 15 h 06 - Téléchargement 3068709 - Addenda 2 (devis) 2019-02-19 10 h 03 - Courriel 3068710 - Addenda 2 (bordereau) 2019-02-19 10 h 03 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Environnement Routier NRJ Inc . 23 av Milton Lachine Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.nrj.ca	Madame Cynthia Nadeau Téléphone : 514 481-0451 Télécopieur : 514 481-2899	**Commande : (1532244)** 2019-01-22 10 h 50 **Transmission :** 2019-01-22 10 h 50	3063266 - Addenda 1 (devis) 2019-02-11 15 h 06 - Courriel 3063267 - Addenda 1 (bordereau) 2019-02-11 15 h 06 - Téléchargement 3068709 - Addenda 2 (devis) 2019-02-19 10 h 03 - Courriel 3068710 - Addenda 2 (bordereau) 2019-02-19 10 h 03 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Eurovia Québec Construction inc. - Agence Chenail 104, boul. St-Rémi c.p. 3220 Saint-Rémi, QC, J0L 2L0	Madame Christine Barbeau Téléphone : 450 454-0000 Télécopieur :	**Commande : (1532844)** 2019-01-23 10 h 41 **Transmission :** 2019-01-23 10 h 41	3063266 - Addenda 1 (devis) 2019-02-11 15 h 06 - Courriel 3063267 - Addenda 1 (bordereau) 2019-02-11 15 h 06 - Téléchargement 3068709 - Addenda 2 (devis) 2019-02-19 10 h 03 - Courriel 3068710 - Addenda 2 (bordereau) 2019-02-19 10 h 03 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Constructions R.R.N. inc. 812, boulevard Queen Saint-Lambert. (Montérégie), QC, j4r1j8	Monsieur Richard Nault Téléphone : 450 465-6888 Télécopieur :	**Commande : (1531990)** 2019-01-22 7 h 04 **Transmission :** 2019-01-22 7 h 35	3063266 - Addenda 1 (devis) 2019-02-11 15 h 06 - Courriel 3063267 - Addenda 1 (bordereau) 2019-02-11 15 h 06 - Téléchargement 3068709 - Addenda 2 (devis) 2019-02-19 10 h 03 - Courriel 3068710 - Addenda 2 (bordereau) 2019-02-19 10 h 03 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Loiselle inc. 280 boul Pie XII	Monsieur Olivier Gaignard Téléphone : 450 373-4274	**Commande : (1535525)** 2019-01-29 10 h 15	3063266 - Addenda 1 (devis) 2019-02-11 15 h 06 - Courriel

Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6S 6P7 http://www.loiselle.ca	Télécopieur : 450 373-5631	**Transmission :** 2019-01-29 10 h 15	3063267 - Addenda 1 (bordereau) 2019-02-11 15 h 06 - Téléchargement 3068709 - Addenda 2 (devis) 2019-02-19 10 h 03 - Courriel 3068710 - Addenda 2 (bordereau) 2019-02-19 10 h 03 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Mécanique CNC (2002) Inc. 1470 rue Graham-Bell Boucherville, QC, J4B 6H5 http://www.cnc2002.ca	Madame Caroline Bourget Téléphone : 450 652-6319 Télécopieur : 450 652-1935	**Commande : (1533032)** 2019-01-23 13 h 59 **Transmission :** 2019-01-23 13 h 59	3063266 - Addenda 1 (devis) 2019-02-11 15 h 06 - Courriel 3063267 - Addenda 1 (bordereau) 2019-02-11 15 h 06 - Téléchargement 3068709 - Addenda 2 (devis) 2019-02-19 10 h 03 - Courriel 3068710 - Addenda 2 (bordereau) 2019-02-19 10 h 03 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197526010

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat à Loiselle inc. pour des travaux de mise à niveau et de remplacement de vannes manuelles du réseau d'intercepteurs de la Ville de Montréal, pour un montant de 2 883 500 $, taxes incluses à la suite de l'appel d'offres public IP19003-161266-C - 4 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 3 460 200 $, taxes incluses (contrat : 2 883 500 $, contingences : 576 700 $).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

InfoCompt_DEEU_1197526010.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0893

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-07

Iva STOILOVA-DINEVA
Conseillère budgetaire
Tél : 514-280-4195
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.11

2019/04/18 17:00

(2)

Dossier # : 1197526010

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat à Loiselle inc. pour des travaux de mise à niveau et de remplacement de vannes manuelles du réseau d'intercepteurs de la Ville de Montréal, pour un montant de 2 883 500 $, taxes incluses à la suite de l'appel d'offres public IP19003-161266-C - 4 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 3 460 200 $, taxes incluses (contrat : 2 883 500 $, contingences : 576 700 $).

Rapport - mandat SMCE197526010.pdf

Dossier # :1197526010

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidentes

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

Le 18 avril 2019

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE197526010

Accorder un contrat à Loiselle inc. pour des travaux de mise à niveau et de remplacement de vannes manuelles du réseau d'intercepteurs de la Ville de Montréal, pour un montant de 2 883 500 $, taxes incluses à la suite de l'appel d'offres public IP19003-161266-C - 4 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 3 460 200 $, taxes incluses (contrat : 2 883 500 $, contingences : 576 700 $).

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE197526010
Accorder un contrat à Loiselle inc. pour des travaux de mise à niveau et de remplacement de vannes manuelles du réseau d'intercepteurs de la Ville de Montréal, pour un montant de 2 883 500 $, taxes incluses à la suite de l'appel d'offres public IP19003-161266-C - 4 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 3 460 200 $, taxes incluses (contrat : 2 883 500 $, contingences : 576 700 $).

À sa séance du 20 mars 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 3 avril 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'eau ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont bien compris que le Service avait tenté à deux reprises de recruter un entrepreneur pour la mise à niveau ou le remplacement des vannes manuelles du réseau d'intercepteurs de la Ville. Visiblement, le marché n'était pas en mesure de répondre aux attentes du Service, et deux appels d'offres ont dû être annulés. Alors qu'on souhaitait recruter un entrepreneur pour remplacer cinquante-six (56) vannes lors du premier appel d'offres en janvier 2018, aucune offre n'a été reçue. Un deuxième appel d'offres moins ambitieux, lancé en avril 2018, visant le remplacement de vingt-et-une (21) vannes a aussi été annulée car la plus basse soumission reçue était de 46 % plus élevée que le montant estimé.

Enfin, un troisième appel d'offres a été lancé en janvier 2019 pour le remplacement de quinze (15) vannes. Quatre soumissions ont été reçues, et le Service a recommandé l'octroi du présent contrat à Loiselle inc.

Les membres ont longuement discuté de ces résultats et de la validité du processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Si pour certains membres, ce résultat constitue un progrès par rapport aux résultats déplorables des deux premiers appels d'offres, d'autres sont demeurés perplexes face aux résultats.

Les membres ont bien compris les explications du Service et ont apprécié les réponses données à leurs questions.

Néanmoins, un des membres de la Commission a porté un jugement très critique sur toute l'opération de ces trois appels d'offres et a choisi de s'opposer à la conformité du processus dans ce dossier.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE197526010 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à la majorité avec la dissidence de M. Gagnon, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.12

2019/04/18
17:00

(2)

Dossier # : 1197526009

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Mécanique CNC (2002) inc., pour l'exécution de travaux en régie contrôlée sur les équipements du Service de l'eau, pour une somme maximale de 2 668 889,91 $, taxes incluses - Appel d'offres public SP19012-170314-C - 2 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à Mécanique CNC (2002) inc. pour l'exécution de travaux en régie contrôlée sur les équipements du Service de l'eau, pour une somme maximale de 2 668 889,91 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP19012-170314-C;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-03-08 10:23

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1197526009**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Mécanique CNC (2002) inc., pour l'exécution de travaux en régie contrôlée sur les équipements du Service de l'eau, pour une somme maximale de 2 668 889,91 $, taxes incluses - Appel d'offres public SP19012-170314-C - 2 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) est responsable de l'entretien des équipements de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station), des intercepteurs, des grands collecteurs, ainsi que de nombreuses stations de pompage et de nombreux édicules et chambres de vannes nécessitant une maintenance rigoureuse afin de les maintenir dans un état optimal de fonctionnement et de disponibilité pour rencontrer les exigences opérationnelles de traitement et de rejets.

Des travaux d'entretien ou de réparation sont à exécuter en tout temps, rapidement et souvent dans des circonstances dont l'ampleur de ceux-ci ne peut être constatée qu'à la dernière minute sur place (ex. : arrêt temporaire de fonctionnement, bris d'une vanne, réparation urgente, etc.) .

Afin de faire face à différentes éventualités opérationnelles pour l'exécution de travaux (vacances, exécution de travaux spécialisés par une main-d'oeuvre non disponible à la Station, etc.), il est impératif de pouvoir compléter les équipes de la DEEU par une main-d'œuvre d'appoint et spécialisée telle que prévu dans la convention collective des cols bleus.

Cette convention prévoit que des travaux peuvent être réalisés par de la main-d'œuvre contractuelle si un des critères suivants est rencontré :

- travaux d'amélioration;
- échéancier de réalisation serré;

• main-d'œuvre interne de la division d'entretien n'est pas disponible pour réaliser ces travaux dans un délai raisonnable;

• main-d'œuvre interne de la division d'entretien n'est pas qualifiée pour réaliser ces travaux.

Un appel d'offres public a donc été lancé le 21 janvier 2019 et publié sur le site SÉAO et dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 19 février 2019. La validité des soumissions est de 90 jours. Quatre addenda ont été publié dans le cadre de cet appel d'offres.

- Addenda 1 en date du 11 février 2019: réponse à une question;

- Addenda 2 en date du 12 février 2019: réponse à des questions et correction du bordereau de soumission;

- Addenda 3 en date du 12 février 2019: réponses à des questions;

- Addenda 4 en date du 18 février 2019: correction de forme mineure au formulaire de soumission;

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0107 - 22 février 2018 - Accorder un contrat à Mécanique CNC (2002) inc. pour l'exécution de travaux en régie contrôlée sur les équipements du Service de l'eau, pour une somme maximale de 1 451 916,62 $, taxes incluses - Appel d'offres public SP17079-170314-C (3 soum.);

CE17 1556 – 13 septembre 2017 - Accorder à Mécanique CNC (2002) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux en régie contrôlée sur les équipements de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 413 391,48 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP17031-BF0000-C – 2 soumissionnaires;

CG14 0083 - 27 février 2014 - Accorder un contrat à Gastier M.P. inc. pour des travaux en régie contrôlée sur des équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées, pour une somme maximale de 1 129 145 $, taxes incluses - Appel d'offres public 2065-AE (3 soum.);

DESCRIPTION

Les responsables opérationnels de la DEEU doivent être en mesure d'assurer le fonctionnement des équipements en tout temps et de faire face à différentes situations de manque de personnel, disponibilité du personnel, vacances, urgence, etc.

Le bris de convoyeurs de filtres-presses, la réparation de béton, vanne défectueuse ou refusant de s'ouvrir ou de se fermer, l'arrêt d'une pompe, une panne électrique dans des stations de pompage sont des exemples de travaux sur des équipements qui se doivent d'être non seulement exécutés, mais remis en opération le plus rapidement possible.

Les travaux comprennent la fourniture de main-d'œuvre à taux horaires dans différentes disciplines de la mécanique de chantier ainsi que des montants prévus au contrat pour le transport, la location d'équipements, l'achat de matériaux, la fourniture d'outillage et de biens consommables sur présentation de pièces justificatives.

La durée du contrat sera de trois ans ou jusqu'à l'épuisement des crédits.

JUSTIFICATION

Quatre (4) entreprises, dont une association, se sont procuré les documents d'appel d'offres et deux (2) d'entre elles ont déposé une soumission. Une entreprise parmi les deux qui n'ont pas soumissionné a fourni un avis de désistement indiquant que le délai de soumission est insuffisant et que les délais de livraison indiqués aux devis sont hors d'atteinte.

Tableau d'analyse des soumissions

Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
1- Mécanique CNC (2002) Inc.	**2 668 889,91**	**-**	**2 668 889,91**
2- Mecanicaction Inc.	3 349 636,81	-	3 349 636,81
Estimation du professionnel	2 635 249,06	-	2 635 249,06
Coût moyen des soumissions reçues			3 009 263,36 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			12,75%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($)			680 746,90 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			25,51%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne ($)			33 640,84
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			1,28%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($)			680 746,90
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			25,51%

Le prix soumis par le plus bas soumissionnaire est défavorable de 1,28 % par rapport à l'estimation interne.

Il est à noter que le présent dossier décisionnel répond aux critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats, soit que le montant du contrat de travaux soit supérieur à 2 million $ et que, d'une part, le plus bas soumissionnaire conforme en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent et d'autre part, l'écart de prix entre le plus bas soumissionnaire et le deuxième soumissionnaire est de plus que 20%.

L'écart de prix de 25,5 % entre la plus basse soumission et la deuxième plus basse est principalement dû à deux (2) articles du bordereau des prix, soient la fourniture de main d'œuvre où l'écart est de 30,4 % et les frais généraux où l'écart est de 165 %. En effet, les

frais généraux de la soumission de Mécanique CNC (2002) inc. sont à 4,5 % tandis que ceux pour la soumission de Mécanication inc. sont à 10 %.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites - Mécanique CNC (2002) inc. 1470 rue Graham Bell, Boucherville (Québec) - NEQ 1161024147. L'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec valide jusqu'au 31 mai 2019.

Conformément au décret 1049-2013 du 23 octobre 2013, Mécanique CNC (2002) inc. détient son attestation valide de l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été reproduit en pièces jointes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour l'exécution de travaux en régie contrôlée sur les équipements du Service de l'eau est de 2 668 889,91 $ taxes incluses.

Ceci représente un montant de 2 437 052,22 $, net de ristournes de taxes.

Un montant de 2 001 667,43 $ (75%) sera comptabilisé au budget de fonctionnement et 667 222,48 (25%) sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération, à moins de disponibilité de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans le recours à une main-d'œuvre spécialisée et d'appoint à très court terme pour accomplir divers travaux urgents et non prévisibles, le fonctionnement optimal des équipements sous la responsabilité du Service de l'eau, pourrait être compromis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

· Octroi du contrat: avril 2019
· Fin des travaux : avril 2022 ou à l'épuisement des fonds.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantale POTVIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Chantale POTVIN, 1er mars 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sally DAGHER
Ingénieure - Administratrice de contrats

Tél : 5142804418
Télécop. : 5142804387

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-01

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

Tél : 514 280-4364
Télécop. : 514 280-4387

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Bruno HALLÉ
Directeur
Tél : 514 280-3706
Approuvé le : 2019-03-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-03-07

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 10 janvier 2017

MÉCANIQUE CNC (2002) INC.
A/S MONSIEUR ADELARD MOREAU
1470, RUE GRAHAM-BELL
BOUCHERVILLE (QC) J4B 6H5

ORIGINAL

N° de décision : 2017-CPSM-1002228
N° de client : 2700016568

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). MÉCANIQUE CNC (2002) INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **26 juin 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone 418 525-0337
Télécopieur 418 525-9512
Numéro sans frais 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone 514 395-0337
Télécopieur 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : SP19012-170314-C
Numéro de référence : 1229922
Statut : En attente de conclusion du contrat
Titre : Exécution de travaux mécaniques en régie contrôlée sur les équipements du Service de l'eau

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
ACQ - Provinciale 9200 boul Metropolitain est Montréal, QC, H1K4L2 http://modulec.ca	Madame Camélia Pais Téléphone : 514 354-8249 Télécopieur :	**Commande : (1532044)** 2019-01-22 8 h 35 **Transmission :** 2019-01-22 8 h 35	3062898 - Addenda 1 2019-02-11 10 h 46 - Courriel 3064578 - Addenda 2 (devis) 2019-02-13 7 h 15 - Courriel 3064579 - Addenda 2 (bordereau) 2019-02-13 7 h 15 - Téléchargement 3065746 - Addenda 3 2019-02-14 9 h 53 - Courriel 3067846 - Addenda 4 2019-02-18 9 h 40 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Allen Entrepreneur Général Inc. 118 de la Gare Saint-Henri, QC, G0R 3E0 http://www.allen-entrepreneurgeneral.com	Madame Suzanne Hallé Téléphone : 418 882-2277 Télécopieur :	**Commande : (1532119)** 2019-01-22 9 h 21 **Transmission :** 2019-01-22 9 h 21	3062898 - Addenda 1 2019-02-11 10 h 46 - Courriel 3064578 - Addenda 2 (devis) 2019-02-13 7 h 15 - Courriel 3064579 - Addenda 2 (bordereau) 2019-02-13 7 h 15 - Téléchargement 3065746 - Addenda 3 2019-02-14 9 h 53 - Courriel 3067846 - Addenda 4 2019-02-18 9 h 40 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
MécanicAction Inc 6660 P.E. Lamarche Montréal, QC, H1P 1J7	Madame France Robillard Téléphone : 514 666-9770 Télécopieur : 514 325-9019	**Commande : (1534701)** 2019-01-28 9 h 57 **Transmission :** 2019-01-28 9 h 57	3062898 - Addenda 1 2019-02-11 10 h 46 - Courriel 3064578 - Addenda 2 (devis) 2019-02-13 7 h 15 - Courriel 3064579 - Addenda 2 (bordereau) 2019-02-13 7 h 15 - Téléchargement 3065746 - Addenda 3 2019-02-14 9 h 53 - Courriel 3067846 - Addenda 4 2019-02-18 9 h 40 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Mécanique CNC (2002) Inc. 1470 rue Graham-Bell Boucherville, QC, J4B 6H5 http://www.cnc2002.ca	Monsieur André Beaulieu Téléphone : 450 652-6319 Télécopieur : 450 652-1935	**Commande : (1532690)** 2019-01-23 8 h 36 **Transmission :** 2019-01-23 8 h 36	3062898 - Addenda 1 2019-02-11 10 h 46 - Courriel 3064578 - Addenda 2 (devis) 2019-02-13 7 h 15 - Courriel 3064579 - Addenda 2 (bordereau) 2019-02-13 7 h 15 - Téléchargement 3065746 - Addenda 3 2019-02-14 9 h 53 - Courriel 3067846 - Addenda 4 2019-02-18 9 h 40 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197526009

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat à Mécanique CNC (2002) inc., pour l'exécution de travaux en régie contrôlée sur les équipements du Service de l'eau, pour une somme maximale de 2 668 889,91 $, taxes incluses - Appel d'offres public SP19012-170314-C - 2 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1197526009_InfoCompt_DEEU.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0893

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-07

Iva STOILOVA-DINEVA
Conseillère budgetaire
Tél : 514-280-4195
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.12

2019/04/18 17:00

(2)

Dossier # : 1197526009

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat à Mécanique CNC (2002) inc., pour l'exécution de travaux en régie contrôlée sur les équipements du Service de l'eau, pour une somme maximale de 2 668 889,91 $, taxes incluses - Appel d'offres public SP19012-170314-C - 2 soumissionnaires.

Rapport - mandat SMCE197526009.pdf

Dossier # :1197526009

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidentes

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

Le 18 avril 2019

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE197526009

Accorder un contrat à Mécanique CNC (2002) inc., pour l'exécution de travaux en régie contrôlée sur les équipements du Service de l'eau, pour une somme maximale de 2 668 889,91 $, taxes incluses - Appel d'offres public SP19012-170314-C - 2 soumissionnaires.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE197526009
Accorder un contrat à Mécanique CNC (2002) inc., pour l'exécution de travaux en régie contrôlée sur les équipements du Service de l'eau, pour une somme maximale de 2 668 889,91 $, taxes incluses - Appel d'offres public SP19012-170314-C - 2 soumissionnaires.

À sa séance du 20 mars 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme et pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 3 avril 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'eau ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont bien compris que l'équipe de la Direction de l'épuration des eaux usées a besoin d'être soutenue par des ressources externes pour maintenir sa charge de travail au meilleur niveau possible. En pouvant compter en tout temps sur la main-d'œuvre requise dans le but de faire face à des situations d'urgence pour lesquelles les ressources internes ne peuvent suffire à la tâche, le Service de l'eau s'assure de maintenir la performance de ces équipements au service de la population montréalaise.

Enfin, les membres ont apprécié les réponses reçues à leurs questions, mais ils auraient souhaité retrouver davantage d'explications au sommaire décisionnel sur l'analyse des écarts entre les deux soumissions. Ainsi, les explications présentées dans la présentation Power Point faite à la Commission auraient gagné à être intégrées au sommaire décisionnel.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme et pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent;*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE197526009 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.13

2019/04/18
17:00

(2)

Dossier # : 1197737001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson Inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 4 696 657,85 $ taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15426 (3 soum.)

Il est recommandé :

1. d'accorder à St-Denis Thompson Inc.,plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 757 326,28 $ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15426;
2. d'autoriser une dépense de 939 331,57 $, incluant taxes, à titre de budget de contingences;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-03-12 14:15

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197737001**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson Inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 4 696 657,85 $ taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15426 (3 soum.)

CONTENU

CONTEXTE

L'hôtel de ville est le bâtiment phare de l'administration municipale et la maison des citoyens de Montréal. Le monumental hôtel de ville est situé au cœur de la « *Cité administrative historique* » de Montréal. Le bâtiment est protégé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.

Le présent projet de restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville englobe les travaux qui visent à maintenir ou à rétablir l'état physique du bâtiment afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation tout en réduisant l'indice de vétusté et les risques de défaillances techniques. Ses objectifs sont les suivants :

- Mise en valeur et restauration patrimoniale de l'édifice hôtel de ville;

- Mise aux normes du bâtiment, notamment des systèmes électromécaniques et de sécurité incendie;

- Amélioration de l'accessibilité à la maison des citoyennes et des citoyens ainsi que de l'accessibilité universelle, de la flexibilité des aménagements et optimisation de l'allocation des espaces.

La portée détaillée du programme de travaux a été établie selon les besoins prioritaires qui répondent aux objectifs du projet dans le respect des paramètres (budget, échéancier, portée).

Le projet intègre des mesures de développement durable dans le but d'obtenir la certification « *LEED V4 exploitation et entretien des bâtiments existants* » de niveau Or.

Le mode de réalisation du projet est la *« Gérance de construction »* : les phases de conception et de construction sont réalisées en lots et l'exécution des travaux est scindée en plus de 35 lots de travaux, incluant le présent lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation », s'effectuant successivement ou concurremment et donnant lieu à des contrats distincts que la Ville contracte directement avec des entrepreneurs spécialisés.

L'appel d'offres public IMM-15426, publié le 16 janvier 2019 dans le quotidien Le Devoir, a offert aux soumissionnaires un délai de 37 jours pour leur permettre d'obtenir les documents nécessaires auprès du Système Électronique d'Appel d'Offres du gouvernement du Québec (soit le SÉAO) et de déposer leurs soumissions. Les soumissions demeurent valides pour une période de cent vingt (120) jours suivant la date d'ouverture des soumissions le 21 février 2019 à 13h30.

Quatre (4) addenda ont été publiés :

Addenda N° 1 (04 février 2019) : prolongation de la période de visite supervisée des lieux jusqu'au 8 février 2019; réponses aux questions des soumissionnaires (5 questions); remise de la révision de plans (3 plans) et d'une section de devis en architecture; remise d'un nouveau formulaire intitulé « Confirmation des documents reçus ».

Addenda N° 2 (07 février 2019) : réponses aux questions des soumissionnaires (5 questions); remise d'un nouveau document intitulé « Portée générale des travaux »; remise du formulaire de soumission modifié; remise de la révision de plans (3 plans) en architecture.

Addenda N° 3 (12 février 2019) : réponses aux questions des soumissionnaires (11 questions); remise de la révision des articles N° 5 « Nature et description des travaux » et N°10 « Assurances » du Cahier des clauses administratives spéciales; remise de la révision du document « Portée générale des travaux »; remise de la révision de plans en architecture (4 plans) et en structure (3 plans).

Addenda N° 4 (12 février 2019) : date de dépôt des soumissions reportée au 21 février 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0555 - Autoriser une dépense de 12 675 350,34 $, taxes, contingences et incidences incluses, pour les services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville; Approuver le contrat par lequel *Pomerleau inc.,* firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 12 071 762,23 $, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16961;
CG18 0606 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 270 565,32 $, taxes incluses, soit 1 052 228,01 $, taxes incluses, pour les services de base en architecture et ingénierie, 157 834,20 $, taxes incluses, pour les contingences (15%) et 60 503,11 $, taxes incluses, pour les incidences (5%), dans le cadre du contrat des services professionnels en architecture et en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) au projet de restauration patrimoniale, mise aux normes et certification LEED de l'hôtel de ville accordé aux firmes *Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés* (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 344 658,32 $ à 8 615 223,64 $, taxes, contingences et incidences incluses;

CG17 0372 - Autoriser une dépense de 7 344 658,32 $, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) ainsi que pour des services professionnels de divers consultants afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance de travaux liés à la mise aux normes et à la certification LEED de l'hôtel de ville - Contrat 15193 - Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant; Approuver un projet de convention par lequel *Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés ,* équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 6 994 912,69 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16188 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CG17 0312 - Autoriser une dépense de 577 681,25 $, taxes incluses, pour les services professionnels d'expertise en enveloppe du bâtiment dans le cadre du projet de restauration et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant; Approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, *CLEB* consultant inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 550 172,62 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16077 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CG17 0354 - Autoriser une dépense de 152 715,55 $, taxes incluses, pour les services professionnels d'animation du processus de conception intégrée (PCI), dans le cadre du projet de restauration et de mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant; Approuver un projet de convention par lequel *Aedifica in c . ,* seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 145 443,38 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16254 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

DESCRIPTION

Les travaux du lot L3101 « Remblais, soutènement et imperméabilisation » consistent principalement en la fourniture de la main-d'œuvre, des matériaux, des équipements, du matériel et des services nécessaires pour exécuter les travaux d'excavation, de remblais, de soutènement, de drainage et d'imperméabilisation et ce, tels que décrits dans les documents d'appels d'offres.

JUSTIFICATION

Il a eu sept (7) preneurs du cahier des charges pour ce lot dont trois (3) d'entre eux ont déposé une soumission. Les raisons données par les quatre (4) preneurs du cahier des charges pour expliquer le non-dépôt de soumissions sont les suivantes :

- deux (2) firmes mentionnent que leur carnet de commandes est complet présentement;
- une firme mentionne que l'appel d'offres s'adresse davantage à des entrepreneurs spécialisés et qu'elle ne souhaite pas travailler avec un gérant de construction;
- une firme mentionne que la période de soumission ne lui convient pas et qu'elle s'intéresse à plusieurs autres appels d'offres.

Les trois (3) soumissions jugées conformes en vertu des dispositions des documents d'appel d'offres ont été remises par :

- St-Denis Thompson Inc.
- 9002-1205 Québec Inc. (Antagon international)
- 9052-1170 Québec Inc. (Le Groupe Vespo)

SOUMISSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	CONTINGENCES (25%) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
St-Denis Thompson Inc.	3 757 326,28 $	939 331,57 $	4 696 657,85 $
9002-1205 Québec Inc. (Antagon international)	4 521 021,03 $	1 130 255,26 $	5 651 276,29 $
9052-1170 Québec Inc. (Le Groupe Vespo)	5 386 413,38 $	1 346 603,35 $	6 733 016,73 $
Dernière estimation réalisée ($)	4 612 213,03 $	1 153 053,26 $	5 765 266,29 $
Coût moyen des soumissions conformes reçues ($) total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions			5 693 650,29 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) [(coût moyen des soumissions conformes - la plus basse)/la plus basse] x 100			21,23%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			2 036 358,88 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) [(la plus haute conforme - la plus basse conforme)/la plus basse] x 100			43,36%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme - estimation)			(1 068 608,44) $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) [(la plus basse conforme - estimation]/estimation] x 100			-18,54%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse - la plus basse)			954 618,44 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse(%) [(la deuxième plus basse conforme - la plus basse)/la plus basse] x 100			20,33%

Les montants inscrits dans le présent tableau comprennent les taxes applicables au moment de la date d'ouverture des soumissions.

Analyse des soumissions

Suite à l'analyse des soumissions, l'architecte *Beaupré Michaud et Associés* ainsi que le gérant de construction *Pomerleau Inc.* ont recommandé l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme *St-Denis Thompson inc.*

L'écart de 18,5 % entre la soumission du plus bas soumissionnaire conforme *St-Denis Thompson inc* et la dernière estimation de l'architecte semble s'expliquer essentiellement par la mise en place des membranes d'imperméabilisation de bitume élastomères. À lui seul, cet élément correspond à 75% de cet écart, d'un coût inférieur de 525 000 $ à la dernière estimation des professionnels de 1 360 000,00 $.

À titre d'hypothèse, l'architecte *Beaupré Michaud et Associés* identifie la volatilité des prix du pétrole qui entre dans la composition des systèmes d'étanchéité prescrits ainsi qu'une

surévaluation probable de leur part quant à la complexité des conditions de mise en œuvre et à l'espace de travail restreint. Par ailleurs, le prix soumis pour cet élément par le plus bas soumissionnaire conforme ne présente qu'un écart de 16% par rapport à celui du deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

Ce dossier doit être soumis à la Commission permanente sur l'examen des contrats, car le contrat répond au critère suivant relatif aux contrats d'exécution des travaux de plus de 2 M$:

- Écart de prix de plus de 20%, soit de 20,3% dans le présent dossier, entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le plus bas soumissionnaire conforme *St-Denis Thompson inc.* s'engage à réaliser la totalité du mandat pour 3 757 326,28$, incluant les taxes.
La provision pour contingences de 25 %, soit 939 331,57$ incluant taxes, servira à couvrir des imprévus qui pourraient survenir au cours de l'exécution des travaux puisque toutes les conditions sous le niveau du sol ne sont pas connues à ce jour. Ceci malgré l'analyse des informations disponibles par l'équipe de conception et malgré les percements exploratoires réalisés en janvier 2019.

Étant donné que les travaux sont répartis en plus de 35 contrats de construction, le budget pour incidences servant à couvrir le coût des laboratoires, expertises, fouilles archéologiques ou des travaux à exécuter par des tiers, fera l'objet d'une demande d'autorisation budgétaire distincte et globale pour le projet. En conséquence, aucun montant en incidence n'est demandé pour le présent dossier.

La dépense totale à autoriser est donc de 4 696 657,85 $, incluant taxes et les contingences, avant ristourne.

La part du projet # 66034 *« Restauration patrimonial e e t mise aux normes de l'hôtel de ville »* de 4 696 657,85 $ (taxes incluses) est financée comme suit :

- un montant maximal de 2 643 748,70 $ sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence municipale 17-031- Travaux de rénovation de l'hôtel de ville;

- un montant de 2 052 909,15 $ sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 17-034 - Travaux de protection d'immeubles.

Le taux de répartition de la dépense entre la Ville centre et l'Agglomération pour ce contrat est établi sur la base du pourcentage d'occupation des espaces dans l'édifice hôtel de ville. La répartition de l'hôtel de ville en 2019 est de 43,71% agglo et de 56,29% corpo selon les taux d'occupation qui évoluent dans le temps.

Elle est répartie de la façon suivante :

- 2019 : 80 %
- 2020 : 20 %

Le tableau des coûts est inclus dans la section des pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'édifice hôtel de ville de Montréal se doit d'être un modèle de développement durable pour l'ensemble du parc immobilier de la Ville et tous les citoyens. Le projet s'inscrit dans les grandes orientations de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal adoptée en 2009. L'objectif d'obtenir la certification LEED V4 *Exploitation et entretien des bâtiments existants* de niveau Or fait partie intégrante du projet.
Pour encadrer et assurer le contrôle de la qualité de la démarche de conception et de certification, une équipe de développement durable comprenant un accompagnateur LEED, un agent de mise en service et un modélisateur énergétique sont mandatés. L'Équipe de conception est constituée de consultants « professionnels agréés LEED » dans chaque discipline. En outre, les services d'un animateur de processus de conception intégré (PCI) permettent une meilleure intégration des éléments de développement durable dans le contexte d'un bâtiment patrimonial.

D'une façon générale, les professionnels doivent concevoir le projet en appliquant les principes de développement durable, à savoir :

- l'amélioration de la qualité de l'air et la réduction des émissions de gaz à effet de serre par la diminution de l'utilisation du mazout et du gaz naturel dans le chauffage des bâtiments et la sélection d'équipements éco énergétiques;

- la gestion responsable des ressources par la réduction des fuites d'eau et l'amélioration de l'efficacité d'usage de l'eau potable, la récupération des matières recyclables et organiques, le recyclage des produits, des équipements et des déchets de construction;

- l'adoption de bonnes pratiques de développement durable, telles que l'appui des technologies vertes et l'utilisation d'un système de gestion intégrant des notions de développement durable;

- la sélection de matériaux moins dommageables pour la santé;

- l'interdiction d'utiliser les produits qui sont sur la « liste rouge » comprise dans les certifications Living Building Challenge (LBC) et WELL.

De plus, en tant que premier projet municipal montréalais certifié dans cette catégorie (bâtiment existant, entretien et exploitation), l'hôtel de ville deviendra un modèle. Cette certification nécessitera une révision des politiques d'achat, d'entretien et d'exploitation des bâtiments de la Ville. L'ensemble des mesures sera comptabilisé afin d'illustrer les avantages de l'investissement dans le développement durable. Cette première certification facilitera les démarches dans le futur pour la certification d'autres bâtiments municipaux.

Le projet s'inscrit dans une démarche globale liée au développement durable par la protection et la mise en valeur du patrimoine.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les documents d'appel d'offres précisent que les travaux du présent lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » doivent débuter vers le 3 juin 2019 et se terminer à la fin de la même année.
Un éventuel retard à démarrer les travaux du lot L3101 aurait pour conséquence de :

- manquer la saison estivale pour la réalisation des travaux extérieurs de même que l'opportunité de l'édifice libéré de ses occupants;

- retarder l’installation des échafaudages autour de l’édifice requis pour les travaux sur l’enveloppe, tels que la maçonnerie et la fenestration.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n’est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décision d’accorder le contrat par le conseil d’agglomération 18 avril 2019

Début du mandat de l’adjudicataire (approximation) 3 juin 2019

Période de travaux juin à décembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Sur la base de vérifications, le signataire de la présente recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guy DAIGNEAULT
chargé projet

Tél : 514-872-2751
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-07

Jabiz SHARIFIAN
c/d gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-8702
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2019-03-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-03-12

Beaupré Michaud et
Associés, Architectes

Guy Daingneault, arch. Chargé de projet – Grands projets immobiliers

Téléphone : 514.872.2751 | Cellulaire : 514.449-4076 | Courriel :
guy.daigneault@ville.montreal.qc.ca

Ville de Montréal
Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction de la gestion de projets immobiliers - Division projets corporatifs
303, rue Notre-Dame Est, 3e étage, Montréal (Québec) H2Y 3Y8

réf
LOT 3101 EXCAVATION, REMBLAIS, SOUTÈNEMENT ET IMPERMÉABILISATION
Restauration de l'hôtel de ville de Montréal
Soumission : 15426
Mandat : 16864-2-001

Montréal, le mercredi 6 mars 2019

Monsieur Daigneault,

Nous vous transmettons ci-après notre recommandation au sujet des soumissions pour le projet mentionné en titre. L'appel d'offres public a été publié par le Système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO). Le numéro de l'avis est le 1227295. Les documents ont été rendus disponibles le 16 janvier 2019. La date de clôture a été reportée au 21 février 2019 par addenda.

Le rapport de visite nous informe que six entreprises ont visité l'emplacement.

4 addendas ont été émis.

Le 22 février 2019, la Ville de Montréal nous a transmis par courriel l'ensemble des documents déposés par les soumissionnaires. Trois soumissions ont été reçues. Les prix soumis avec les taxes sont les suivants :

9052-1170 Québec Inc	5 386 413,38 $
Antagon International (9002 1205 Québec inc)	4 521 021.03 $
St-Denis Thompson inc	3 757 326.28 $

Le tableau d'analyse des prix ventilés est joint à la présente. Ce tableau permet de constater que les soumissionnaires ont fourni les prix demandés selon le bordereau de soumission. Le bordereau de prix détaillé de 9052-1170 Québec comporte une erreur mineure de calcul révélée par le Gérant de construction dans son analyse.

Résultats

Le plus bas soumissionnaire, St-Denis Thompson Inc, propose de réaliser la totalité du mandat pour 3 757 328,28$ incluant les taxes.

Nos dernières estimations pour le projet étaient à 4 588 334,91$, incluant les coûts estimés pour les addendas émis. Il s'agit d'un écart de 18% par rapport au montant correspondant du plus bas soumissionnaire.

Analyse détaillée, éléments clés :

- L'écart entre notre estimation et l'offre du bas soumissionnaire est notoire pour la mise en place des membranes d'imperméabilisation au chapitre 07-525. Cet élément à lui seul correspond à 75% de l'écart, soit environ 525 000$ de différence sur un montant estimé de 1 360 000$ environ.

Hypothèse générale

La volatilité des prix du pétrole qui entre dans la composition des systèmes d'étanchéité peut être à l'origine d'une part de l'écart. Il est cependant plus probable que nos provisions pour les conditions de mise en œuvre liées à la complexité et à l'espace de travail restreint aient été surévaluées. Le prix soumis pour ce poste par le plus bas soumissionnaire est comparable à son plus proche compétiteur, avec un écart de 16%. Ceci ne nous porte pas à penser qu'il y aurait eu une erreur dans le prix soumis.

Recommandation au sujet des soumissions ouvertes le 21 février 2019

Le gérant de construction a procédé à la vérification de conformité des dossiers présentés. Suite à cette analyse, nous vous recommandons d'octroyer le contrat d'excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation des fondations de l'Hôtel de Ville de Montréal à St-Denis Thompson au prix soumis.

Nous vous recommandons également de prévoir une provision importante pour imprévus de chantier puisque toutes les conditions sous le niveau du sol ne sont pas connues à ce jour. Ceci, malgré nos analyses et les percements exploratoires que nous avons effectués.

Par ailleurs, nous vous recommandons de mandater un laboratoire de contrôle visant à assurer la qualité de la mise en œuvre des systèmes d'imperméabilisations des fondations et des toitures souterraines.

Merci de votre attention,



Menaud Lapointe, architecte associé

Le 6 mars 2019

SGPI

Division de la gestion immobilière
Section Corporatif

Projet 14825 - Édifice Lucien-Saulnier
Description : Réaménagement de l'édifice Lucien-Saulnier et de son Annexe

St-Denis de Thompson

				Tps 5,0%		Tvq 9,975%		Total
Contrat:	**Travaux forfaitaires**	**%**	**$**					
	Terrassement, excavation et remblayage	67,3%	2 200 427,95					
	Drainage des fondations	2,3%	74 654,27					
	Pierres et surfaces en pierres plates	1,1%	37 545,81					
	Membrane d'étanchéité de bitume élastomèr	25,5%	833 549,55					
	Solin et accessoires	1,4%	44 590,09					
	Calfeutrage	0,1%	2 275,00					
	Plomberie	1,5%	50 000,00					
	Divers - Autres trav.	0,8%	24 908,00					
	Sous-total :	100,0%	**3 267 950,67**	**163 397,53**		**325 978,08**		**3 757 326,28**
	Contingences	25,0%	816 987,67	40 849,38		81 494,52		939 331,57
	Total - Contrat :		**4 084 938,34**	**204 246,92**		**407 472,60**		**4 696 657,85**
Incidences:	Dépenses générales							
	Dépenses spécifiques							
	Total - Incidences :	0,0%	**0,00**	**0,00**		**0,00**		**0,00**
	Coût des travaux (Montant à autoriser)		**4 084 938,34**	**204 246,92**		**407 472,60**		**4 696 657,85**
Ristournes:	Tps	100,00%		204 246,92				204 246,92
	Tvq	50,0%				203 736,30		203 736,30
	Coût après rist. (Montant à emprunter)		**4 084 938,34**	**0,00**		**407 472,60**		**4 288 674,64**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197737001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Objet :	Accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson Inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 4 696 657,85 $ taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15426 (3 soum.)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1197737001 - Travaux de construction Hôtel-de-Ville.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-11

Françoise TURGEON
Conseiller budgétaire

Tél : 514 872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.13

2019/04/18 17:00

(2)

Dossier # : 1197737001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Objet :	Accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson Inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 4 696 657,85 $ taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15426 (3 soum.)

Rapport - mandat SMCE197737001.pdf

Dossier # :1197737001

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidentes

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

Le 18 avril 2019

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE197737001

Accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson Inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 4 696 657,85 $ taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15426 (3 soum.).

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE197737001
Accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson Inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 «Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation» faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 4 696 657,85 $ taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15426 (3 soumissionnaires).

À sa séance du 20 mars 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Le 3 avril 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont particulièrement apprécié les explications données sur les contingences dans ce dossier. Ils ont bien compris que les travaux pourraient permettre de découvrir des éléments archéologiques et patrimoniaux insoupçonnés.

Les membres ont aussi constaté que le présent contrat sera suivi de nombreux autres contrats dans le dossier de la rénovation de l'Hôtel de Ville, compte tenu de l'approche de gérance de construction choisie pour ces travaux.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme;*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE197737001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.14

2019/04/18
17:00

(2)

Dossier # : 1197526004

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder à la firme Axor experts-conseils inc. un contrat de services professionnels en ingénierie multidisciplinaire - Travaux d'amélioration et de mise à niveau - au montant de 5 272 468,94 $, taxes incluses - appel d'offres public 18-17404 - 3 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à Axor experts-conseils inc. pour des services professionnels en ingénierie multidisciplinaire - Travaux d'amélioration et de mise à niveau, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 272 468,94 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17404;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-03-08 11:31

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1197526004**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder à la firme Axor experts-conseils inc. un contrat de services professionnels en ingénierie multidisciplinaire - Travaux d'amélioration et de mise à niveau - au montant de 5 272 468,94 $, taxes incluses - appel d'offres public 18-17404 - 3 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de son programme triennal d'immobilisation, la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) doit entreprendre ou poursuivre plusieurs projets de mise à niveau de ses infrastructures, tant sur son réseau des intercepteurs, collecteurs et bassins qu'à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station). Ces projets incluent la mise à niveau de stations de pompage, d'ouvrages de contrôle et de régulation sur les réseaux des collecteurs et des intercepteurs ainsi que des installations et équipements à la Station.

Une partie de ces projets est préparée et réalisée par le personnel du groupe d'ingénierie d'usine et de procédés de la DEEU. En appui au personnel technique pour la réalisation de l'ensemble des projets prioritaires, la DEEU requiert les services d'une firme d'ingénierie qui dispose d'une expertise multidisciplinaire pour produire des études, préparer des estimations de coûts, préparer des plans et des devis préliminaires et détaillés, exécuter la surveillance et assurer un contrôle de la qualité des ouvrages concernés. Ces projets peuvent être débutés et complétés par la firme sous la supervision de la DEEU ou effectués en collaboration avec le groupe d'ingénierie de la DEEU.

Les montants actuellement disponibles au contrat de services professionnels en ingénierie multidisciplinaire octroyé en 2017 permettront de compléter les projets en cours dont la date de fin est prévue en avril 2021.

L'objectif du présent contrat est de permettre à la DEEU de débuter de nouveaux projets de mise à niveau de diverses installations en utilisant les services externes de professionnels en ingénierie.

Un appel d'offres public a été lancé le 10 décembre 2018 et publié sur le site SEAO et dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 29 janvier 2019. La validité des soumissions est de 180 jours. Deux (2) addenda ont été émis :

· Addenda 1 datant du 17 décembre 2018 – report de la date de dépôt des soumissions

· Addenda 2 datant du 18 janvier 2019 – réponses à des questions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0447 - 28 septembre 2017 -Accorder un contrat à Axor experts-conseils inc. pour les services professionnels en ingénierie multidisciplinaire lors des travaux d'amélioration et de mise à niveau des infrastructures de collecte et de traitement des eaux usées, pour une somme maximale de 3 838 035,66 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16230 (3 soum.) / Approuver le projet de convention à cette fin

CG16 0243 – 21 avril 2016 - Accorder un contrat de services professionnels en ingénierie multidisciplinaire d'une durée approximative de trois ans à Axor Experts-Conseils inc. pour les travaux d'amélioration et de mise à niveau, pour une somme maximale de 3 096 236,50 $, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14928 (3 soum.) / Approuver le projet de convention à cet effet.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat de services professionnels en ingénierie multidisciplinaire à taux horaires selon un nombre d'heures déterminé et incluant des mandats de types études, conception, réalisation et surveillance de travaux de construction.

Les travaux prévus dans le présent dossier décisionnel incluent la mise à niveau d'édicules et de stations de pompage à travers l'île de Montréal, ainsi que des mises à niveau dans plusieurs secteurs de la Station, incluant:

- mise à niveau des systèmes électriques, mécaniques, d'automatisation et de ventilation dans les édicules et stations de pompage suivants: Langelier, Lanthier, Salk, Hénault, Curotte, Auteuil, Meilleur, Autoroute des Laurentides, O'Brien et Cité du Havre ;
- travaux sur les systèmes de climatisation et ventilation de la salle des serveurs informatiques;
- mise à niveau des systèmes de ventilation avec récupération de chaleur aux garages;
- ajout de climatisation avec pressurisation et filtration du H2S à la salle informatique du bâtiment du prétraitement;
- travaux de ventilation et climatisation de la salle des serveurs informatiques de l'Unité d'ozonation en continu;
- amélioration des systèmes de ventilation au bâtiment des boues.

JUSTIFICATION

Dix (10) firmes se sont procuré les documents d'appel d'offres et trois (3) d'entre elles ont déposé une soumission.

Tableau d'analyse des soumissions

Firmes soumissionnaires	Note intérimaire	Note finale	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
1- Axor Expert-conseil inc.	**79,20**	**0,24**	**5 272 468,94**	**-**	**5 272 468,94**
2- SNC Lavalin inc.	75,50	0,22	5 663 651,12	-	5 663 651,12
3- Tetra Tech QI inc.	72,00	0,20	6 220 055,52	-	6 220 055,52
Estimation du professionnel			5 248 171,85	-	5 248 171,85
Coût moyen des soumissions reçues					5 718 725,19 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)					8,46%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($)					947 586,58 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)					17,97%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne ($)					24 297,09
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)					0,46%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($)					391 182,18
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)					7,42%

Veuillez vous référer à l'intervention du service de l'Approvisionnement pour toutes les informations relatives à l'analyse des soumissions.

L'écart entre l'estimation interne et Axor Experts-Conseils inc. est défavorable de 0,46 %.

Il est à noter que le présent dossier décisionnel répond à un critère préalable à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats, soit que le montant du contrat de services professionnels soit supérieur à 1 million $ et que le plus bas soumissionnaire conforme en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises de la RENA ont été faites.

Les firmes devaient détenir une attestation de l'Autorité des Marchés Financiers pour soumissionner dans le cadre de ce contrat en vertu du décret 795-2014 du 24 septembre 2014 et Axor Experts-Conseils inc. détient une telle attestation. Vous trouverez ladite attestation en pièce jointe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour les services professionnels en ingénierie multidisciplinaire - Travaux d'amélioration et de mise à niveau est de 5 272 468,94 $ taxes incluses.

Ceci représente un montant de 4 814 466,91 $ net de ristournes de taxes.

Cette dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Étant donné le contexte opérationnel relatif à l'épuration des eaux usées, soit 24 heures sur 24, 365 jours par année, la mise à niveau des installations permettra de diminuer les bris d'équipements et de maintenir ceux-ci en bon état de fonctionnement.

L'octroi du présent contrat permettra de réaliser un plus grand nombre de projets d'ingénierie.

Le fait de ne pas accorder le contrat ne permettrait pas d'atteindre les objectifs en termes de réalisation de projets du PTI.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

· Octroi du contrat : avril 2019;

· Fin du contrat : avril 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Pierre L'ALLIER)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantale POTVIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Chantale POTVIN, 1er mars 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sally DAGHER
Ingénieure - Administratrice de contrats

Tél : 5142804418
Télécop. : 5142804387

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-28

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

Tél : 514 280-4364
Télécop. : 514 280-4387

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Bruno HALLÉ
Directeur
Tél : 514 280-3706
Approuvé le : 2019-03-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-03-06

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 5 mars 2015

AXOR EXPERTS-CONSEILS INC.
A/S MONSIEUR JACQUES GRENIER
5101, BUCHAN, BUREAU 400
MONTRÉAL (QC) H4P 1S4

N° de décision : 2015-CPSM-1012553
N° de client : 3000392192

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la LCOP). AXOR EXPERTS-CONSEILS INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **4 mars 2018** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Linda Ménard

Objet: TR: RENOUVELLEMENT de AXOR EXPERTS-CONSEILS INC., le 3000392192

De : Philippe Leblanc
Envoyé : 26 mars 2018 15:16
À : Jacques Grenier <jgrenier@axorexperts.com>; Francine Lemay <flemay@axorexperts.com>; Linda Ménard <lmenard@axorexperts.com>; Lucie Mercier <lmercier@axorexperts.com>
Objet : TR: RENOUVELLEMENT de AXOR EXPERTS-CONSEILS INC., le 3000392192

Bonjour,

ci-joint la clarification de l'AMF pour notre statut en attente de l'AMF.

Philippe Leblanc CPA, CMA, MBA
Contrôleur financier
Financial Controller
T. 514-937-3737 x 429

AXOR
EXPERTS-CONSEILS

5101, rue Buchan, bureau 400, Montréal (Québec) H4P 1S4
www.axorexperts.com

De : Poulin Chantal [mailto:Chantal.Poulin@lautorite.qc.ca]
Envoyé : 26 mars 2018 12:07
À : Philippe Leblanc <pleblanc@axorexperts.com>
Objet : RENOUVELLEMENT de AXOR EXPERTS-CONSEILS INC., le 3000392192

Bonjour M. Leblanc,

Pour faire suite à votre appel.

Nous sommes toujours en attente d'une recommandation. Donc, je vous transmets cette information que vous pouvez joindre à vos soumissions.

Votre demande de renouvellement a été reçu dans les délais prescrits et est en traitement. Le délai est normal pour ce type de demande est variable.

> La *Loi sur les contrats des organismes publics* prévoit que lorsqu'une entreprise présente une demande de renouvellement au moins 90 jours avant le terme de la durée de validité de son autorisation, elle demeure autorisée à contracter, sous réserve d'une révocation durant ce délai. L'entreprise demeure donc au Registre des entreprises admissibles (REA), et ce, jusqu'à ce que l'Autorité confirme, ou non, son renouvellement.

Ainsi, entre le moment où l'autorisation initialement délivrée est expirée et celui où la décision sur le renouvellement est rendue, le **REA (Registre des entreprises autorisées) fait foi de tout.**

Il est donc de la **responsabilité des donneurs d'ouvrage** de consulter systématiquement le REA avant de signer un contrat avec une entreprise, le tout afin de s'assurer que celle-ci est bel et bien autorisée à le faire, à la date de signature dudit contrat.

Voici le lien qui vous dirige vers la publication du Secrétaire du trésor afin d'apporter des précisions concernant le renouvellement des autorisations de contracter avec l'état émises par l'Autorité des marchés financiers.

http://www.tresor.gouv.qc.ca/faire-affaire-avec-letat/publications/info-marches-publics/bulletins/volume-18-numero-4-juin-2016/ .

Ce communiqué a été publié afin d'informer tous les acteurs de l'industrie y compris les donneurs d'ouvrages.

Entre temps, si vous désirez fournir un document papier (preuve d'autorisation en date du jour valide) avec un appel d'offre, vous pouvez accéder au site de l'Autorité, inscrire votre nom au Registre - Contrats publics et le faire imprimer.

http://www.lautorite.qc.ca/fr/registre-lcop-autre.html

Cordialement,

Chantal Poulin, agente d'autorisation aux contrats publics
Direction des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Autorité des marchés financiers
2640, boulevard Laurier, 4e étage
Québec (Québec) G1V 5C1
Tél.: (418) 525-0337 poste 4859
Sans frais: (877) 525-0337 poste 4859
Télécopie : (418) 525-1990

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Ce message peut contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si ce message ne vous est pas adressé ou si vous l'avez reçu par erreur, nous vous saurions gré d'en aviser l'émetteur immédiatement et d'effacer l'original, sans en tirer de copie ni en dévoiler le contenu.

This message may contain information which is privileged or confidential. If you are not the intended recipient of this message, or if you have received it in error, please notify the sender immediately and delete the original without making a copy or disclosing its contents.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1197526004

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder à la firme Axor experts-conseils inc. un contrat de services professionnels en ingénierie multidisciplinaire - Travaux d'amélioration et de mise à niveau - au montant de 5 272 468,94 $, taxes incluses - appel d'offres public 18-17404 - 3 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

18-17404 int. octroi.pdf 18-17404 tableau.pdf 18-17404 PV.pdf

SEAO _ Liste des commandes.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre L'ALLIER
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514-872-5359

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-01

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514-872-5241
Division :

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-17404

No du GDD : 1197526004

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels d'ingénierie multidisciplinaires - Travaux d'amélioration et de mise à niveau

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 10 - 12 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 15 - 1 - 2019

Ouverture faite le : 29 - 1 - 2019

Date du comité de sélection : 7 - 2 - 2019

Nombre d'addenda émis durant la période : 2

Date du dernier addenda émis : 18 - 1 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 49 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 10

Nbre de soumissions reçues : 3

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 30

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 28 - 7 - 2019

Date d'échéance révisée : 28 - 7 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Axor experts-conseils Inc.	5 272 468,94 $	X	
SNC Lavalin Inc.	5 663 652,12 $		
Tetra Tech QI Inc.	6 220 055,52 $		

Information additionnelle

Des sept preneurs n'ayant pas déposés d'offres, un était une Ville, et un une firme de design industriel. Nous n'avons pas de réponse des cinq restants.

Préparé par : Pierre L'Allier

Le 7 - 2 - 2019

18-17404 - Services professionnels d'ingénierie multidisciplinaires - Travaux d'amélioration et de mise à niveau

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et la problématique 10%	Méthodologie proposée 15%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 10%	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat 30%	Qualification et expérience du chargé de projet 30%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Axor experts-conseils Inc.	4,00	8,00	11,17	8,00	24,00	24,00	79,2	5 272 468,94 $	0,24	1
Tetra Tech QI Inc.	3,67	6,00	11,67	7,67	21,67	21,33	72,0	6 220 055,52 $	0,20	3
SNC Lavalin Inc.	3,50	7,33	11,00	8,00	23,67	22,00	75,5	5 663 652,12 $	0,22	2
0							-		-	
0							-		-	

Agent d'approvisionnement	Pierre L'Allier

Comité	
Date	7 févier 2019
Heure	10h00
Lieu	255 Crémazie Est, 4ième étage

Multiplicateur d'ajustement
10000

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Rechercher un avis

Mes avis

Saisir un avis

- Information
- Description
- Classification
- Conditions
- Documents
- Modalités
- Résumé
- Addenda
- **Liste des commandes**
- Résultats d'ouverture
- Contrat conclu

Liste des commandes

Numéro : 18-17404

Numéro de référence : 1219988

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Ville de Montréal - Services professionnels d'ingénierie multidisciplinaires - Travaux d'amélioration et de mise à niveau

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
.SNC-Lavalin inc. 455 Boul René-Lévesque Ouest, 7e étage Montréal, QC, H2Z 1Z3	Madame Karima Aïnenas Téléphone : 514 393-8000 Télécopieur :	**Commande : (1520815)** 2018-12-11 13 h 38 **Transmission :** 2018-12-11 13 h 38	3039257 - 18-17404 Addenda 1 report de date 2018-12-17 10 h 28 - Courriel 3049478 - 18-17404 Addenda 2 2019-01-18 10 h 58 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
AXOR Experts Conseils Inc. 5101 Rue Buchan, bureau 400 Montréal, QC, H4P1S4 http://axorexperts.com	Madame Linda Ménard Téléphone : 514 937-3737 Télécopieur : 514 846-4005	**Commande : (1520347)** 2018-12-10 13 h 17 **Transmission :** 2018-12-10 13 h 17	3039257 - 18-17404 Addenda 1 report de date 2018-12-17 10 h 28 - Courriel 3049478 - 18-17404 Addenda 2 2019-01-18 10 h 58 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Cima+s.e.n.c. 3400, boul. du souvenir bureau 600 Laval, QC, H7V 3Z2 http://www.cima.ca	Madame Annie Boivin Téléphone : 514 337-2462 Télécopieur : 514 281-1632	**Commande : (1520549)** 2018-12-11 6 h 16 **Transmission :** 2018-12-11 6 h 16	3039257 - 18-17404 Addenda 1 report de date 2018-12-17 10 h 28 - Courriel 3049478 - 18-17404 Addenda 2 2019-01-18 10 h 58 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GBi 255 Crémazie Est, 9e Étage Montréal, QC, H2M 1L5 http://www.gbi.ca	Madame Karine Thibault Téléphone : 514 384-4220 Télécopieur : 514 383-6017	**Commande : (1521179)** 2018-12-12 12 h 05 **Transmission :** 2018-12-12 12 h 05	3039257 - 18-17404 Addenda 1 report de date 2018-12-17 10 h 28 - Courriel 3049478 - 18-17404 Addenda 2 2019-01-18 10 h 58 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Services EXP Inc 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994	**Commande : (1520479)** 2018-12-10 15 h 54 **Transmission :** 2018-12-10 15 h 54	3039257 - 18-17404 Addenda 1 report de date 2018-12-17 10 h 28 - Courriel 3049478 - 18-17404 Addenda 2 2019-01-18 10 h 58 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Stantec Experts-conseils ltée 600-1060 boulevard Robert-Bourassa Montréal, QC, H3B 4V3	Madame Claudine Talbot Téléphone : 418 626-2054 Télécopieur :	**Commande : (1520906)** 2018-12-11 15 h 48 **Transmission :** 2018-12-11 15 h 48	3039257 - 18-17404 Addenda 1 report de date 2018-12-17 10 h 28 - Courriel 3049478 - 18-17404 Addenda 2 2019-01-18 10 h 58 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Tetra Tech QI Inc. 5100, rue Sherbrooke Est, bur. 900 Montréal, QC, H1V3R9	Madame Caroline Champagne Téléphone : 514 257-0707 Télécopieur : 514 257-2804	**Commande : (1520538)** 2018-12-10 20 h 51 **Transmission :** 2018-12-10 20 h 51	3039257 - 18-17404 Addenda 1 report de date 2018-12-17 10 h 29 - Télécopie 3049478 - 18-17404 Addenda 2 2019-01-18 10 h 58 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Véronique Rioux Design industriel 313, Place du Coteau Bois-des-Filion, QC, J6Z 3S6	Madame Véronique Rioux Téléphone : 450 621-1489 Télécopieur : 450 621-3560	**Commande : (1520967)** 2018-12-12 7 h 24 **Transmission :** 2018-12-12 7 h 24	3039257 - 18-17404 Addenda 1 report de date 2018-12-17 10 h 28 - Courriel 3049478 - 18-17404 Addenda 2 2019-01-18 10 h 58 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ville de Roberval 851 boul. St-Joseph Roberval, QC, G8H 2L6	Madame Madeleine Dufour Téléphone : 418 275-0202 Télécopieur : 418 275-5031	**Commande : (1527995)** 2019-01-11 14 h 18 **Transmission :** 2019-01-11 14 h 18	3039257 - 18-17404 Addenda 1 report de date 2019-01-11 14 h 18 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec) 1135, boulevard Lebourgneuf Québec Québec, QC, G2K 0M5 http://www.wspgroup.com	Madame Martine Gagnon Téléphone : 418 623-2254 Télécopieur : 418 624-1857	**Commande : (1520835)** 2018-12-11 13 h 56 **Transmission :** 2018-12-11 13 h 56	3039257 - 18-17404 Addenda 1 report de date 2018-12-17 10 h 28 - Courriel 3049478 - 18-17404 Addenda 2 2019-01-18 10 h 58 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Organisme public.

Précédent

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

Aide en ligne
Formation en ligne
Glossaire
Plan du site
Accessibilité
UPAC-Signaler un acte répréhensible

Service clientèle

Grille des tarifs
Contactez-nous
Nouvelles
Marchés publics hors Québec
Registre des entreprises non admissibles
Autorité des marchés publics
Autorité des marchés financiers

À propos

À propos de SEAO
Info et publicité sur Constructo
Conditions d'utilisation
Polices supportées

Partenaires

Secrétariat du Conseil du trésor Québec
CGI
tc media

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197526004

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder à la firme Axor experts-conseils inc. un contrat de services professionnels en ingénierie multidisciplinaire - Travaux d'amélioration et de mise à niveau - au montant de 5 272 468,94 $, taxes incluses - appel d'offres public 18-17404 - 3 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

InfoCompt_1197526004_DEEU.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : 514-872-0893

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-04

Iva STOILOVA-DINEVA
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-6630
Division : Service des finances, Direction Conseil et soutien financier-Division Eau - Environnement - Infrastructures du Réseau Routier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.14

2019/04/18 17:00

(2)

Dossier # : 1197526004

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder à la firme Axor experts-conseils inc. un contrat de services professionnels en ingénierie multidisciplinaire - Travaux d'amélioration et de mise à niveau - au montant de 5 272 468,94 $, taxes incluses - appel d'offres public 18-17404 - 3 soumissionnaires.

Rapport - mandat SMCE197526004.pdf

Dossier # :1197526004

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidentes

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

Le 18 avril 2019

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE197526004

Accorder à la firme Axor experts-conseils inc. un contrat de services professionnels en ingénierie multidisciplinaire - Travaux d'amélioration et de mise à niveau - au montant de 5 272 468,94 $, taxes incluses - appel d'offres public 18-17404 - 3 soumissionnaires.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE197526004
Accorder à la firme Axor experts-conseils inc. un contrat de services professionnels en ingénierie multidisciplinaire - Travaux d'amélioration et de mise à niveau - au montant de 5 272 468,94 $, taxes incluses - appel d'offres public 18-17404 - 3 soumissionnaires.

À sa séance du 20 mars 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 3 avril 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'eau ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont bien compris que le présent contrat de services professionnels vise l'amélioration et la mise à niveau des infrastructures de la station d'épuration des eaux usées Jean R.-Marcotte, une des plus importantes stations du genre dans le monde.

Ils ont trouvé rassurant le fait que le Service de l'eau veuille élaborer des solutions répondant aux impacts des changements climatiques dans la gestion des eaux usées.

Ils ont aussi bien compris la nécessité pour la Ville d'investir dans le maintien des actifs de la station d'épuration et de permettre au Service de l'eau de débuter de nouveaux projets de mise à niveau des diverses installations de la station d'épuration.

Les membres considèrent avoir reçu des réponses satisfaisantes à leurs questions.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent;*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE197526004 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.15

2019/04/18 17:00

(2)

Dossier # : 1195967002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Procova Inc pour les travaux de remplacement du système de captation des gaz à la source et travaux connexes de la caserne de pompier no 62 située au 150, avenue Avro dans la ville de Dorval. Dépense totale de 861 077,67 $ (contingences, incidences et taxes incluses) - Appel d'offres 5990 (6 soumissionnaires)

Il est recommandé :
1. d'accorder à l'entreprise Procova inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour réaliser les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et travaux connexes à la caserne de pompiers n° 62 située au 150, avenue Avro dans la ville de Dorval, au prix de sa soumission, soit un montant de 693 299,25 $ taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public # 5990;

2. d'autoriser une dépense de 103 994,89 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 63 783,53 $**,** taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-03-31 21:11

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1195967002**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Procova Inc pour les travaux de remplacement du système de captation des gaz à la source et travaux connexes de la caserne de pompier no 62 située au 150, avenue Avro dans la ville de Dorval. Dépense totale de 861 077,67 $ (contingences, incidences et taxes incluses) - Appel d'offres 5990 (6 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La caserne de pompiers n° 62 (3635) est située au 150, avenue Avro, dans la ville de Dorval. Le bâtiment fut construit en 1991 et comporte un étage incluant une mezzanine. Le SIM occupe l'intégralité du bâtiment. Les photos de la caserne sont présentées en pièce jointe n°1.
À la suite de la recommandation de la Direction de la qualité, de la santé publique et des services multidisciplinaires - Santé au travail (CSSS) concernant les risques reliés à l'exposition aux fumées de diesel, le SIM a mis sur pied un plan d'action afin de procéder à l'installation et à la mise aux normes de systèmes de captation des gaz à la source dans les garages des casernes. La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) assure le suivi de la mise en œuvre de ce plan d'action.

Les systèmes de captation des gaz sont des boyaux flexibles branchés directement sur les pots d'échappement des camions de pompiers afin d'extraire les fumées de combustion du diesel qui en résultent et les évacuer à l'extérieur. Les nouveaux systèmes comportent des électro-aimants pour maintenir en place les boyaux et des émetteurs sur les camions pour contrôler les ventilateurs d'évacuation. Ceci permet un branchement manuel loin de la sortie d'échappement, un démarrage du système de ventilation à distance et une déconnexion automatique du boyau à la sortie du camion du garage. Ce système présente une manipulation sans danger et minimise l'exposition des utilisateurs aux fumées de combustion de diesel.

La caserne 62 est équipée d'un système de captation des gaz à la source pour une baie seulement. Ce système est composé d'un rail ainsi que d'un ventilateur.

La Ville a mandaté les firmes Parizeau Pawulski Architectes et MLC Associés inc. pour concevoir les plans et devis et d'assurer la surveillance des travaux de mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du SIM (lot 3). La gestion de ce projet de

captation des gaz est assurée par la Ville de Montréal.

Une évaluation des besoins du SIM et des équipements actuels des casernes de pompiers ont permis aux professionnels d'émettre les recommandations pour les travaux à exécuter. À cet effet, un appel d'offres a été lancé afin de réaliser les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source, ainsi que des travaux correctifs requis pour cette caserne.

L'appel d'offres public a été publié le 8 janvier 2019 sur le site SÉAO ainsi que sur le journal Le Devoir. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 5 février 2019. La période d'appel d'offres a duré 29 jours calendriers inclusivement. Sept (7) addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres (voir le tableau ci-dessous).

Numéro de l'addenda	Date	Contenu
1	2019-01-16	Fourniture de liste de manufacturiers de luminaire et de produits d'éclairage comme équivalents acceptés.
2	2019-01-17	Réponse à une question relative au formulaire de soumission.
3	2019-01-22	Ajout/remplacement de documents contractuels (suppression du fascicule 09-445 du devis d'architecture; ajout de spécifications dans la section 09-900 du devis). Ajout de la note 27 au plan d'architecture A-003.
4	2019-01-25	Réponses aux questions de soumissionnaires. Ajout / remplacement de documents contractuels plans et devis.
5	2019-01-28	Report de la date d'ouverture des soumissions au 5 février 2019
6	2019-01-31	Réponses aux questions de soumissionnaires. Ajout / remplacement de documents contractuels plans et devis. Publication d'un formulaire de soumission révisé.
7	2019-02-01	Réponse à une question de soumissionnaire.

Des visites des lieux ont été organisées en respectant la politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées les 16, 17 et 18 janvier 2019.

La durée de validité des soumissions est de 120 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le 29 janvier 2015 – CG15 0013 - Accorder quatre contrats de services professionnels en architecture et en ingénierie à Girard Côté Bérubé Dion architectes inc. et Dessau inc. (lots 1, 2 et 4) et Parizeau Pawulski architectes S.E.N.C., Dupras Ledoux inc. et MDA experts-conseils (lot 3) pour réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal pour une dépense totale de 2 690 504,31 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13764 (6 soum.) / approuver les projets de convention à cette fin..

DESCRIPTION

Suite à l'appel d'offres public, au total neuf (9) preneurs du cahier des charges ont été enregistrés sur le site SÉAO dont la liste est en pièce jointe n°5. La liste regroupe un (1) organisme associatif provincial, un (1) sous-traitant spécialisé et sept (7) entrepreneurs généraux, dont six (6) ont déposé une soumission. L'entreprise n'ayant pas soumissionné a donné comme raison le manque de personnel et de temps pour déposer une offre.
Le présent dossier recommande d'accorder un contrat à l’entreprise Procova Inc, soit le plus

bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux de remplacement du système de captation des gaz à la source et travaux connexes à la caserne 62.

Les travaux du présent contrat consistent principalement à :

• Divers travaux de démolition incluant particulièrement un escalier et une section de mezzanine, finis de plancher et plafond, une section de dalle de béton, de trottoir et d'asphalte, l'enlèvement de cadres et portes, d'un poteau structural et équipements de mécanique;

• Fourniture et installation des nouvelles composantes de ventilation et du système de captation des gaz incluant le lignage au sol, des équipements de plomberie et installation d'une nouvelle unité de climatisation sur le toit;

Ces travaux seront réalisés en procédant sur une baie de garage à la fois, afin de garder la seconde baie opérationnelle.

Des contingences de 15 % sont prévues au contrat de l'entrepreneur pour faire face aux imprévus de chantier.

JUSTIFICATION

Parmi les six (6) soumissions déposées, cinq (5) soumissions ont été analysées et jugées conformes. Le soumissionnaire non conforme n'a pas effectué la visite obligatoire de la caserne.
Voir tableau d'analyse d'admissibilité et de conformité en pièce jointe n° 6.

Firmes soumissionnaires	Prix (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Procova Inc.	693 299,25 $	103 994,89 $	797 294,14 $
Construction Genfor Ltée.	766 883,25 $	115 032,49 $	881 915,74 $
Les Constructions AGLP inc.	781 715,03 $	117 257,25 $	898 972,28 $
Trempro Construction Inc.	788 483,75 $	118 272,56 $	906 756,31 $
Construction D.L.T. (2014) inc.	796 903,22 $	119 535,48 $	916 438,70 $
Estimation des professionnels externes	618 065,36 $	92 709,80 $	710 775,16 $
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions/ reçues nombre de soumissions)			880 275,43 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme(%) ((coût moyen des soumissions – la plus basse) / la plus basse x 100)			10,41 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) (la plus haute – la plus basse)			119 144,56 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			14,94 %
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme ($) (la plus basse - estimation des professionnels)			86 518,98 $
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse – estimation des professionnels) / estimation x 100))			12,17 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse – la plus basse)			84 621,60 $

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100)	10,61 %

Suite à l'analyse des soumissions, cinq (5) soumissionnaires ont été jugés conformes. L'entrepreneur Construction Arcade a été déclaré non conforme en n'ayant pas effectué la visite obligatoire.

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire de 797 294,14 $ (contingences et taxes incluses) est supérieur à l'estimation des professionnels évaluée à 710 775,16 $ (contingences et taxes incluses). Cette différence correspond à 86 518,98 $ (12,17 %), que les professionnels expliquent ainsi : En considérant les prix de l'année 2018, de façon générale, les conditions du marché étaient favorables aux entrepreneurs et les soumissions variaient régulièrement entre 15 et 30 % de plus que les prix de l'année précédente. Ainsi, en architecture, les professionnels considèrent cette différence comme raisonnable. En électromécanique, les prix du plus bas soumissionnaire sont 12 % moindres que l'estimation des ingénieurs qui expliquent l'écart par les conditions particulières du chantier qui sont l'environnement, les accès et l'occupation du bâtiment.

Le coût moyen des soumissions est de 880 275,43 $ ce qui représente un écart de 10,41 % avec la plus basse soumission conforme. L’écart entre la plus haute et la plus basse soumission conforme s'élève à 119 144,56 $ soit 14,94 %.

L'analyse des soumissions faite par les professionnels externes démontre que Procova Inc est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat à cette firme (voir le tableau d'analyse d’admissibilité et de conformité des soumissions et aux lettres de recommandation des professionnels.

Procova inc, adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor (RENA) et détient une attestation de Revenu Québec valide.

Procova inc, n'est pas assujetti à l'obtention d'une attestation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 797 294,14 $ incluant les contingences et les taxes. De plus, un montant de 63 783,53 $ (8 %), taxes incluses, est prévu pour les incidences afin de couvrir les coûts de contrôle de la qualité des matériaux, des expertises ou des analyses requises, ainsi que le déménagement et le déplacement des équipements, mobilier ou autres.
Le montant à autoriser totalise 821 371,70 $ incluant les contingences, les incidences et les taxes et sera financé par le règlement d’emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-008 du règlement – Travaux requis pour la captation des gaz à la source dans les casernes de pompiers.

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du Service de la gestion et de la planification immobilière dans le projet CSST-SIM Captation des gaz à la source dans les casernes (66300).

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération. Les travaux seront réalisés à 100 % en 2019.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les prescriptions de gestion des déchets de construction sont incluses dans le cahier des charges, section #01-355 du devis auxquelles l'entrepreneur général est assujetti dans l'exécution des travaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin de réduire au minimum l'exposition des usagers aux fumées de diesel, il faut procéder sans délai au remplacement du système de captation de gaz à la source dans le garage de la caserne 62, incluant des travaux de réaménagement requis afin d'assurer des espaces de travail appropriés et sains. L'installation de ces équipements assurera la santé et la sécurité des travailleurs ainsi que le respect des rapports d'intervention des inspecteurs de la CSSS.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 14344-8 - Mandat : 17380-2-001

Octroi du contrat au CG :	Avril 2019
Réalisation des travaux :	Mai à novembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvie GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ahmed ABED

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-20

Jean BOUVRETTE

gestionnaire immobilier

Tél : 514-872-1512
Télécop. : 514-280-3597

Chef de division projets immobiliers-Sécurité publique et EPLV

Tél : 514 868-0941
Télécop. : 514-280-3597

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2019-03-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-03-29

Bâtiment : 3635

Année de construction : 1991

Description : Caserne 62

Adresse : 150, avenue Avro, Dorval.





Parizeau Pawulski, architectes
s.e.n.c.

Montréal, le 06 mars 2019

M. Ahmed Abed,
Gestionnaire immobilier
Division des projets - Sécurité publique et EPLV
Service de la gestion et de la planification immobilière
303, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 3Y8

Projet : Remplacement du système de captation des gaz à la source et travaux connexes de la caserne de pompiers #62

Objet : **Analyse des soumissions - Révision 01**

Monsieur Abed,

Il nous fait plaisir de vous soumettre notre analyse des soumissions reçues pour le projet en titre. Au total, six (6) entreprises ont déposé des soumissions. Celles-ci sont présentées ci-dessous dans l'ordre croissant des prix forfaitaires soumis. Les soumissions excluent les contingences et les taxes applicables.

1 - Procova Inc.	603 000,00 $
2 - Construction Arcade *(soumissionnaire non conforme)*	607 871,28 $
3 - Construction Genfor Ltée	667 000,00 $
4 - Les Constructions AGLP	679 900,00 $
5 - Trempro Construction Inc.	685 787,13 $
6 - Construction D.L.T (2014) inc.	693 110,00 $

Le 2e soumissionnaire n'est pas conforme car il ne s'est pas présenté à la visite obligatoire supervisée des lieux.

Les montants totaux des soumissions déposées sont supérieurs au prix estimé par les professionnels, qui s'élève à 537 565,00$ (sans taxes ni contingences). **Le prix du plus bas soumissionnaire est supérieur au prix des professionnels de 12,17%.** Les éléments modifiés en addenda devraient être inclus dans les soumissions puisque chaque entrepreneur est réputé avoir pris connaissance de tous les addenda émis en déposant sa soumission. De façon générale, les conditions étaient favorables en 2018 aux entrepreneurs et les soumissions entraient régulièrement entre 15% et 30% au-dessus des prix de la même période de l'année précédente. En ce début 2019, cet écart de 12% n'est pas surprenant et il serait raisonnable d'entrevoir une possible régularisation des prix.

Les principaux écarts dans l'analyse des prix soumis sont expliqués ci-après :

- Pour le *Chapitre 00 – Charges générales*, nous notons une importante différence d'environ 100 864,11$ entre le prix de Construction Arcade (65 571,28$) et Trempro Construction Inc. (166 435,39$).

- Pour le *Chapitre 01 – Exigences générale*, selon nous, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire est sous-estimé par l'entrepreneur. En effet, les 3e et 4e soumissionnaires ont les mêmes prix que ceux estimés par nos professionnels. Seulement le montant du « Nettoyage » est comparable. Nous estimons que le montant de 100$ prévu ne semble pas tenir compte des travaux en milieu occupé.

.../2

205-9880, rue Clark, Montréal (Québec) H3L 2R3 T514.481.4669 F514.481.9899 Cinfo@p2architectes.qc.ca

- Pour le *Chapitre 02 – Aménagement du terrain*, le montant global présente l'écart le plus important entre l'estimé des professionnels et les prix soumis, soit une différence de 148,00% entre le plus bas soumissionnaire et l'estimé des professionnels. Nous estimons que le prix soumis par le plus bas soumissionnaire est sous-évalué.

- Pour le *Chapitre 03 – Ouvrages en béton*, voir l'analyse de EXP.

- Pour le *Chapitre 05 – Ouvrages métallique*, le montant global présente une différence de 64,58% entre le plus bas soumissionnaire et l'estimé des professionnels. En décortiquant les montants alloués, voici nos déductions :
  - Nous considérons que le prix des professionnels est plus représentatif des travaux requis mais notons une importante différence d'environ 42 265,00$ entre le prix de Trempro Construction Inc. (2 735,00$) et Construction D.L.T. (45 000,00$).

- Pour le *Chapitre 06 – Ouvrages en bois et en* plastiques, nous considérons le prix des professionnels plus représentatif des travaux requis mais notons une importante différence d'environ 11 000,00$ entre le prix de Construction Arcade (1 000,00$) et Les Constructions AGLP (12 000,00$).

- Pour le *Chapitre 16 – Électricité* et électronique, voir l'analyse de MLC.

Pour les raisons expliquées ci-haut, nous justifions notre différence de prix (65 435,00$) pour l'estimé du projet comparé au plus bas soumissionnaire. À la lumière des constations précédentes et des informations dont nous disposons ainsi que de l'analyse de conformité des soumissions, nous recommandons que soient retenus pour la signature du contrat, les services de l'entreprise **Procova Inc. au montant de 603 000,00 $**, avant taxes.

En espérant que le tout soit à votre satisfaction, nous vous prions d'agréer, Monsieur Abed, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Dorothée Pawulski, architecte

PARIZEAU PAWULSKI, ARCHITECTES s.e.n.c.

p.j. Tableaux d'analyse de conformité
p.j. Tableau comparatif des soumissions

205-9880, rue Clark, Montréal (Québec) H3L 2R3 T514.481.4669 F514.481.9899 Cinfo@p2architectes.qc.ca

Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c.

Titre du Projet : **Caserne #62**
Remplacement du système de captation des gaz et travaux connexes à la caserne 62
Soumission : **5990**
Contrat : **14344-8**
Mandat : **17380-2-001**
Bâtiment **3635** **Révision 01**

Chapitres		Estimé professionnels	Écart avec le plus bas soumissionnaire	%	Moyenne des soumissionnaires	%	Plus bas soumissionnaire Procova Inc.	2e soumissionnaire Construction Arcade	3e soumissionnaire Construction Genfor Ltée	4e soumissionnaire Les Constructions AGLP	5e soumissionnaire Trempro Construction Inc.	6e soumissionnaire Construction D.L.T. (2014) inc.
Chapitre 00	- Charges générales	103 083,00 $	20 193,00 $	19,59%	111 910,28 $	108,56%	82 890,00 $	65 571,28 $	109 465,00 $	106 400,00 $	166 435,39 $	140 700,00 $
Chapitre 01	- Clauses administratives	12 519,00 $	9 219,00 $	73,64%	9 536,67 $	76,18%	3 300,00 $	6 600,00 $	12 000,00 $	10 500,00 $	3 120,00 $	21 700,00 $
Chapitre 02	- Aménagement du terrain	17 661,00 $	-26 139,00 $	-148,00%	60 228,66 $	341,03%	43 800,00 $	62 500,00 $	76 950,00 $	37 500,00 $	56 621,95 $	84 000,00 $
Chapitre 03	- Ouvrages en béton	20 617,00 $	-22 483,00 $	-109,05%	46 619,20 $	226,12%	43 100,00 $	50 000,00 $	30 200,00 $	66 000,00 $	47 415,18 $	43 000,00 $
Chapitre 04	- Ouvrages de maçonnerie	26 600,00 $	2 600,00 $	9,77%	32 433,33 $	121,93%	24 000,00 $	46 000,00 $	23 000,00 $	40 000,00 $	24 000,00 $	37 600,00 $
Chapitre 05	- Ouvrages métalliques	77 650,00 $	-50 150,00 $	-64,58%	109 466,67 $	140,97%	127 800,00 $	86 000,00 $	113 000,00 $	100 000,00 $	102 000,00 $	128 000,00 $
Chapitre 06	- Ouvrages en bois et en plastique	9 600,00 $	2 300,00 $	23,96%	5 427,71 $	56,54%	7 300,00 $	1 000,00 $	2 900,00 $	12 000,00 $	4 366,23 $	5 000,00 $
Chapitre 07	- Isolant calorifuge et hydrofuge	4 300,00 $	-800,00 $	-18,60%	11 412,24 $	265,40%	5 100,00 $	12 150,00 $	17 000,00 $	15 000,00 $	14 223,46 $	5 000,00 $
Chapitre 08	- Portes et fenêtres	28 150,00 $	3 150,00 $	11,19%	24 953,50 $	88,64%	25 000,00 $	25 000,00 $	20 500,00 $	39 000,00 $	26 121,00 $	14 100,00 $
Chapitre 09	- Produits de finition	52 040,00 $	-16 260,00 $	-31,25%	59 287,69 $	113,93%	68 300,00 $	54 800,00 $	57 400,00 $	67 500,00 $	61 426,13 $	46 300,00 $
Chapitre 10	- Produits spéciaux	24 245,00 $	1 945,00 $	8,02%	26 707,97 $	110,16%	22 300,00 $	25 000,00 $	35 000,00 $	31 000,00 $	29 947,79 $	17 000,00 $
Chapitre 15	- Mécanique	123 600,00 $	-3 655,00 $	-2,96%	134 240,83 $	108,61%	127 255,00 $	145 850,00 $	145 730,00 $	132 000,00 $	127 255,00 $	127 355,00 $
Chapitre 16	- Électricité et électronique	37 500,00 $	14 645,00 $	39,05%	23 886,67 $	63,70%	22 855,00 $	27 400,00 $	23 855,00 $	23 000,00 $	22 855,00 $	23 355,00 $
Sous-total : **Coût des travaux sans taxes**		**537 565,00 $**	**-65 435,00 $**	**112,17%**	**656 111,40 $**	**122,05%**	**603 000,00 $**	**607 871,28 $**	**667 000,00 $**	**679 900,00 $**	**685 787,13 $**	**693 110,00 $**
Contingences	0%	0,00 $	0,00 $		0,00 $		0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
Sous-total : **Coût des travaux sans taxes ni contingences**		537 565,00 $	-65 435,00 $		656 111,40 $		603 000,00 $	607 871,28 $	667 000,00 $	679 900,00 $	685 787,13 $	693 110,00 $
T.P.S.	5,000%	26 878,25 $	-3 271,75 $		32 805,57 $		30 150,00 $	30 393,56 $	33 350,00 $	33 995,00 $	34 289,36 $	34 655,50 $
T.V.Q.	9,975%	53 622,11 $	-6 527,14 $		65 447,11 $		60 149,25 $	60 635,16 $	66 533,25 $	67 820,03 $	68 407,27 $	69 137,72 $
Total taxes		80 500,36 $	-9 798,89 $		98 252,68 $		90 299,25 $	91 028,72 $	99 883,25 $	101 815,03 $	102 696,62 $	103 793,22 $
	TOTAL VÉRIFIÉ	**618 065,36 $**	**-75 233,89 $**	**112,17%**	**754 364,08 $**	**122,05%**	**693 299,25 $**	**698 900,00 $**	**766 883,25 $**	**781 715,03 $**	**788 483,75 $**	**796 903,22 $**

Analyse faite par : Dorothée Pawulski, architecte

Vérifié par : Dorothée Pawulski, architecte

ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSION

Montréal

TITRE DE L'APPEL D'OFFRES :
Remplacement du système de captation des gaz à la source et travaux connexes de la caserne 62

No D'APPEL D'OFFRES :
5990

PRIX TOTAL SOUMIS (incluant les taxes et contingences):
693 299,25 $

NOM DU SOUMISSIONNAIRE :
Procova Inc.

No SEAO :
1223275

RANG SOUMISSION À L'OUVERTURE :
1

Dorothée Pawulski, architecte
(Nom et titre du responsable de la conformité)

2019-02-15
(Date signature)

No GDD D'OCTROI :

(Signature du responsable de la conformité)

RÉSULTAT FINAL : CONFORME
(Conforme ou non conforme)

#	RÉF. GUIDE	RÉF. IAS	ÉLÉMENTS À VÉRIFIER – QUESTIONS	CONSTAT OUI	CONSTAT NON	CONSTAT SANS OBJET	STATUT INTÉRIMAIRE – Défaut mineur / Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	REMARQUE – PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	DÉCISION FINALE – Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
			CONFORMITE DES PRIX										
1	2.2.2.1	2.5.3, 3.8 et 3.9	**Prix**										
			• Est-ce un contrat à prix unitaires ?	☐	☑								
			○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐		☐	☑
			○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstituer ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐		☐	☑
			• Est-ce un contrat à prix forfaitaire?	☑	☐								
			○ Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A- Sommaire ?	☑	☐	☐						☐	☑
			○ Si oui, est-ce qu'il y a erreur de calcul ou omission de prix à la section B - Résumé du bordereau de soumission et/ou à la section C- Bordereau de soumission ?	☐	☑	☐	☐					☐	☑
			ADMISSIBILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE										
2	2.2.3.1	2.5.6	**Registraire des entreprises du Québec (REQ)**										
			• Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date de d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ)	☑	☐	☐						☐	☑
3	2.2.3.2	2.10.1	**Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF)**										
			• Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres ?	☐	☑								
			• Si oui,										
			○ le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐		☐	☑
			○ Le soumissionnaire détient-il une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions ou a-t-il fait sa demande de renouvellement 90 jours avant la date d'échéance ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire)	☐	☐	☑						☐	☑
			○ Cochez admissible au point 4 et passez au point 5.										
			• Si non, passez au point 4 suivant.										
4	2.2.3.3	2.10.2	**Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)** ***seulement si l'autorisation de l'AMF est non requise.***										
			• Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA? (voir la procédure de vérification du RENA)	☐	☑	☐						☐	☑
5	2.2.3.4	2.10.4	**Attestation de Revenu Québec (RQ)**										
			• Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que définit dans les IAS)?	☑	☐								
			• Si oui,										
			○ a-t-il joint une copie de son attestation RQ ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐		☐	☑
			○ le soumissionnaire détient-il une attestation RQ ? valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'attestation RQ ?)	☑	☐	☐						☐	☑
			• Si non,										
			○ a-t-il joint l'annexe D « Absence d'établissement au Québec » dûment signée ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐		☐	☑

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
6	2.2.3.5	2.10.3	**Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ)**											
			▪ Le soumissionnaire a-t-il joint une copie de sa licence ?	☑	☐		☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Est-ce que le soumissionnaire détient une licence valide de la RBQ à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☑	☐								☐	☑
			▪ La licence est-elle appropriée selon les exigences de l'appel d'offres ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☑	☐								☐	☑
			▪ La licence est-elle restreinte ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☐	☑								☐	☑
7	2.2.3.6	2.11	**Règlement sur la gestion contractuelle (RGC)**											
			▪ Est-ce que le soumissionnaire ou une personne liée ayant elle-même contrevenu au RGC fait partie du Registre RGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions ?	☐	☑								☐	☑
			▪ Si oui,											
			○ Est-ce que le soumissionnaire détient son autorisation de contracter de l'AMF?	☐	☐	☑							☐	☑
			▪ Si non,											
			○ Est-ce que le soumissionnaire ou personne liée ayant elle-même contrevenu au RGC se trouve sur la ListeRGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions?	☐	☑	☐							☐	☑
			CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION											
8	2.2.4.1	2.9.1	**Garantie de soumission**											
			▪ La garantie de soumission est-elle jointe ?	☑	☐								☐	☑
			▪ Si oui, s'élève-t-elle à au moins 10% du montant total de la soumission (incluant les taxes et les contingences)?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Si le total de la soumission est ***inférieur à 500 000 $*** (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes ? :											
			Chèque visé :	☐	☑	☑								
			○ Est-il signé ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le chèque ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			Cautionnement de soumission :	☐	☑	☑								
			○ Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Le cautionnement de soumission est-il signé ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			Lettre de garantie bancaire irrévocable :	☐	☑	☑								
			○ La lettre est-elle complété en utilisant l'annexe C du CCAG « Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle », disponible au cahier des charges ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ La lettre est-elle signée ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur la lettre ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Si le total de la soumission est ***supérieur ou égal à 500 000 $*** (incluant les taxes et contingences), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de											
			Cautionnement de soumission :	☑	☐	☐								
			○ Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	☑	☐	☐							☐	☑
			○ Le cautionnement de soumission est-il signé ?	☑	☐	☐							☐	☑
			○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☑	☐	☐							☐	☑
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☑

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
9	2.2.4.2	2.9.2	**Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire**											
			• Est-ce que l'annexe H du CCAG : « Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire », disponible au cahier des charges, est jointe?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• Est-ce que la lettre est complétée et dûment signée ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• Est-ce que les montants de garanties inscrits sur la lettre correspondent aux exigences d'assurances du CCAS du cahier des charges?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en responsabilité civile délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
10	2.2.4.3	2.1	**Obtention du cahier des charges sur SEAO**											
			• Est-ce que le soumissionnaire s'est procuré lui-même le cahier des charges sur le SEAO ?	☑	☐								☐	☑
11	2.2.4.4	2.3.1 / 2.3.5	**Visite supervisée des lieux**											
			• Est-ce que le soumissionnaire était présent à la visite obligatoire et dirigée des lieux (si requis) ?	☑	☐	☐							☐	☑
12	2.2.4.5	2.5.1	**Formulaire**											
			• La soumission est-elle complétée sur le formulaire de soumission fourni au cahier des charge de la Ville ?	☑	☐								☐	☑
			• Y a-t-il des omissions ou erreurs dans les informations demandées autres que les prix (des sections A-B-C)?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☑
13	2.2.4.5	2.6	**Signature**											
			• La soumission est-elle dûment signée ?	☑	☐								☐	☑
14	2.2.4.6	3.2	**Consortium**											
			• Y a-t-il formation d'un consortium ?	☐	☑								☐	☑
15	2.2.4.7	2.5.4 / 2.5.5	**Format**											
			• Est-ce que la soumission est présentée selon le nombre et le format d'exemplaires requis ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• Si des ratures sont présentes sur le formulaire de soumission, sont-elles paraphées (cochez sans objet si aucune rature observée) ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
AUTRE CONFORMITE (Complétez avec les exigences supplémentaires requises. Laissez les cases admissible / conforme cochées si cette section est inutilisée)														
16				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
17				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
18				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
19				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
20				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑

Signature de l'analyste de dossier | Date | Nom de l'analyste de dossier

REMARQUE :

ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSION

Montréal

TITRE DE L'APPEL D'OFFRES : Remplacement du système de captation des gaz à la source et travaux connexes de la caserne 62

No D'APPEL D'OFFRES : 5990

PRIX TOTAL SOUMIS (incluant les taxes et contingences): 698 900,00 $

NOM DU SOUMISSIONNAIRE : Construction Arcade

No SEAO : 1223275

RANG SOUMISSION À L'OUVERTURE : 2

Dorothée Pawulski, architecte (Nom et titre du responsable de la conformité)

2019-02-15 (Date signature)

No GDD D'OCTROI :

(Signature du responsable de la conformité)

RÉSULTAT FINAL : NON CONFORME (Conforme ou non conforme)

#	RÉF. GUIDE	RÉF. IAS	ÉLÉMENTS À VÉRIFIER / QUESTIONS	CONSTAT OUI	CONSTAT NON	CONSTAT SANS OBJET	STATUT INTÉRIMAIRE Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	REMARQUE / PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	DÉCISION FINALE Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
			CONFORMITE DES PRIX											
1	2.2.2.1	2.5.3, 3.8 et 3.9	Prix											
			▪ Est-ce un contrat à prix unitaires ?	☐	☑									
			○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstituer ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Est-ce un contrat à prix forfaitaire?	☑	☐									
			○ Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A- Sommaire ?	☑	☐	☐							☐	☑
			○ Si oui, est-ce qu'il y a erreur de calcul ou omission de prix à la section B - Résumé du bordereau de soumission et/ou à la section C- Bordereau de soumission ?	☐	☑	☐	☐						☐	☑
			ADMISSIBILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE											
2	2.2.3.1	2.5.6	**Registraire des entreprises du Québec (REQ)**											
			▪ Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date de d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ)	☑	☐	☐							☐	☑
3	2.2.3.2	2.10.1	**Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF)**											
			▪ Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres ?	☐	☑									
			▪ Si oui,											
			○ le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			○ Le soumissionnaire détient-il une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions ou a-t-il fait sa demande de renouvellement 90 jours avant la date d'échéance ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire)	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Cochez admissible au point 4 et passez au point 5.											
			▪ Si non, passez au point 4 suivant.											
4	2.2.3.3	2.10.2	**Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)** ***seulement si l'autorisation de l'AMF est non requise.***											
			▪ Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA? (voir la procédure de vérification du RENA)	☐	☑	☐							☐	☑
5	2.2.3.4	2.10.4	**Attestation de Revenu Québec (RQ)**											
			▪ Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que définit dans les IAS)?	☑	☐									
			▪ Si oui,											
			○ a-t-il joint une copie de son attestation RQ ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			○ le soumissionnaire détient-il une attestation RQ ? valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'attestation RQ ?)	☑	☐	☐							☐	☑
			▪ Si non,											
			○ a-t-il joint l'annexe D « Absence d'établissement au Québec » dûment signée ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
6	2.2.3.5	2.10.3	**Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ)**											
			• Le soumissionnaire a-t-il joint une copie de sa licence ?	☑	☐		☐	☐		☐			☐	☑
			• Est-ce que le soumissionnaire détient une licence valide de la RBQ à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☑	☐								☐	☑
			• La licence est-elle appropriée selon les exigences de l'appel d'offres ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☑	☐								☐	☑
			• La licence est-elle restreinte ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☐	☑								☐	☑
7	2.2.3.6	2.11	**Politique de gestion contractuelle**											
			• Est-ce que le soumissionnaire ou une personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC fait partie du Registre PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions ?	☐	☑								☐	☑
			• Si oui,											
			○ Est-ce que le soumissionnaire détient son autorisation de contracter de l'AMF?	☐	☐	☑							☐	☑
			• Si non,											
			○ Est-ce que le soumissionnaire ou personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC se trouve sur la Liste PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions?	☐	☑	☐							☐	☑
			CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION											
8	2.2.4.1	2.9.1	**Garantie de soumission**											
			• La garantie de soumission est-elle jointe ?	☑	☐								☐	☑
			• Si oui, s'élève-t-elle à au moins 10% du montant total de la soumission (incluant les taxes et les contingences)?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• Si le total de la soumission est ***inférieur à 500 000 $*** (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes ? :											
			Chèque visé :	☐	☑	☑								
			○ Est-il signé ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le chèque ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			Cautionnement de soumission :	☐	☑	☑								
			○ Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Le cautionnement de soumission est-il signé ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			Lettre de garantie bancaire irrévocable :	☐	☑	☑								
			○ La lettre est-elle complété en utilisant l'annexe C du CCAG « Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle », disponible au cahier des charges ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ La lettre est-elle signée ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur la lettre ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			• Si le total de la soumission est ***supérieur ou égal à 500 000 $*** (incluant les taxes et contingences), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de											
			Cautionnement de soumission :	☑	☐	☐								
			○ Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	☑	☐	☐							☐	☑
			○ Le cautionnement de soumission est-il signé ?	☑	☐	☐							☐	☑
			○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☑	☐	☐							☐	☑
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☑

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
9	2.2.4.2	2.9.2	**Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire**											
			• Est-ce que l'annexe H du CCAG : « Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire », disponible au cahier des charges, est jointe?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• Est-ce que la lettre est complétée et dûment signée ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• Est-ce que les montants de garanties inscrits sur la lettre correspondent aux exigences d'assurances du CCAS du cahier des charges?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en responsabilité civile délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
10	2.2.4.3	2.1	**Obtention du cahier des charges sur SEAO**											
			• Est-ce que le soumissionnaire s'est procuré lui-même le cahier des charges sur le SEAO ?	☑	☐								☐	☑
11	2.2.4.4	2.3.1 / 2.3.5	**Visite supervisée des lieux**											
			• Est-ce que le soumissionnaire était présent à la visite obligatoire et dirigée des lieux (si requis) ?	☐	☑	☐						Le soumissionnaire ne s'est pas présenté à la visite obligatoire des lieux	☑	☐
12	2.2.4.5	2.5.1	**Formulaire**											
			• La soumission est-elle complétée sur le formulaire de soumission fourni au cahier des charge de la Ville ?	☑	☐								☐	☑
			• Y a-t-il des omissions ou erreurs dans les informations demandées autres que les prix (des sections A-B-C)?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☑
13	2.2.4.5	2.6	**Signature**											
			• La soumission est-elle dûment signée ?	☑	☐								☐	☑
14	2.2.4.6	3.2	**Consortium**											
			• Y a-t-il formation d'un consortium ?	☑	☐								☐	☑
15	2.2.4.7	2.5.4 / 2.5.5	**Format**											
			• Est-ce que la soumission est présentée selon le nombre et le format d'exemplaires requis ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• Si des ratures sont présentes sur le formulaire de soumission, sont-elles paraphées (cochez sans objet si aucune rature observée) ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			AUTRE CONFORMITE (Complétez avec les exigences supplémentaires requises. Laissez les cases admissible / conforme cochées si cette section est inutilisée)											
16				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
17				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
18				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
19				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
20				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑

Signature de l'analyste de dossier | Date | Nom de l'analyste de dossier

REMARQUE :

ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSION

Montréal

TITRE DE L'APPEL D'OFFRES :

Remplacement du système de captation des gaz à la source et travaux connexes de la caserne 62

No D'APPEL D'OFFRES : 5990

PRIX TOTAL SOUMIS (incluant les taxes et contingences): 766 883,25 $

NOM DU SOUMISSIONNAIRE :

Construction Genfor Ltée

No SEAO : 1223275

RANG SOUMISSION À L'OUVERTURE : 3

Dorothée Pawulski, architecte (Nom et titre du responsable de la conformité)

2019-02-15 (Date signature)

No GDD D'OCTROI :

(Signature du responsable de la conformité)

RÉSULTAT FINAL : CONFORME (Conforme ou non conforme)

#	RÉF. GUIDE	RÉF. IAS	ÉLÉMENTS À VÉRIFIER – QUESTIONS	CONSTAT OUI	CONSTAT NON	CONSTAT SANS OBJET	STATUT INTÉRIMAIRE – Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	REMARQUE – PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	DÉCISION FINALE – Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
			CONFORMITÉ DES PRIX											
1	2.2.2.1	2.5.3, 3.8 et 3.9	**Prix**											
			▪ Est-ce un contrat à prix unitaires ?	☐	☑									
			○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstituer ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Est-ce un contrat à prix forfaitaire?	☑	☐									
			○ Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A- Sommaire ?	☑	☐	☐							☐	☑
			○ Si oui, est-ce qu'il y a erreur de calcul ou omission de prix à la section B - Résumé du bordereau de soumission et/ou à la section C- Bordereau de soumission ?	☐	☑	☐	☐						☐	☑
			ADMISSIBILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE											
2	2.2.3.1	2.5.6	**Registraire des entreprises du Québec (REQ)**											
			▪ Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ)	☑	☐	☐							☐	☑
3	2.2.3.2	2.10.1	**Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF)**											
			▪ Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres ?	☐	☑									
			▪ Si oui,											
			○ le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			○ Le soumissionnaire détient-il une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions ou a-t-il fait sa demande de renouvellement 90 jours avant la date d'échéance ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire)	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Cochez admissible au point 4 et passez au point 5.											
			▪ Si non, passez au point 4 suivant.											
4	2.2.3.3	2.10.2	**Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)** ***seulement si l'autorisation de l'AMF est non requise.***											
			▪ Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA? (voir la procédure de vérification du RENA)	☐	☑	☐							☐	☑
5	2.2.3.4	2.10.4	**Attestation de Revenu Québec (RQ)**											
			▪ Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que défini dans les IAS)?	☑	☐									
			▪ Si oui,											
			○ a-t-il joint une copie de son attestation RQ ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			○ le soumissionnaire détient-il une attestation RQ ? valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'attestation RQ ?)	☑	☐	☐							☐	☑
			▪ Si non,											
			○ a-t-il joint l'annexe D « Absence d'établissement au Québec » dûment signée ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
6	2.2.3.5	2.10.3	**Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ)**											
			• Le soumissionnaire a-t-il joint une copie de sa licence ?	☑	☐		☐	☐		☐			☐	☑
			• Est-ce que le soumissionnaire détient une licence valide de la RBQ à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☑	☐								☐	☑
			• La licence est-elle appropriée selon les exigences de l'appel d'offres ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☑	☐								☐	☑
			• La licence est-elle restreinte ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☐	☑								☐	☑
7	2.2.3.6	2.11	**Politique de gestion contractuelle**											
			• Est-ce que le soumissionnaire ou une personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC fait partie du Registre PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions ?	☐	☑								☐	☑
			• Si oui,											
			○ Est-ce que le soumissionnaire détient son autorisation de contracter de l'AMF?	☐	☐	☑							☐	☑
			• Si non,											
			○ Est-ce que le soumissionnaire ou personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC se trouve sur la Liste PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions?	☐	☑	☐							☐	☑
			CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION											
8	2.2.4.1	2.9.1	**Garantie de soumission**											
			• La garantie de soumission est-elle jointe ?	☑	☐								☐	☑
			• Si oui, s'élève-t-elle à au moins 10% du montant total de la soumission (incluant les taxes et les contingences)?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• Si le total de la soumission est ***inférieur à 500 000 $*** (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes ? :											
			Chèque visé :	☐	☑	☑								
			○ Est-il signé ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le chèque ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			Cautionnement de soumission :	☐	☑	☑								
			○ Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Le cautionnement de soumission est-il signé ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			Lettre de garantie bancaire irrévocable :	☐	☑	☑								
			○ La lettre est-elle complété en utilisant l'annexe C du CCAG « Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle », disponible au cahier des charges ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ La lettre est-elle signée ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur la lettre ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			• Si le total de la soumission est ***supérieur ou égal à 500 000 $*** (incluant les taxes et contingences), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de											
			Cautionnement de soumission :	☑	☐	☐								
			○ Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	☑	☐	☐							☐	☑
			○ Le cautionnement de soumission est-il signé ?	☑	☐	☐							☐	☑
			○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☑	☐	☐							☐	☑
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑

#	GUIDE	tAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
9	2.2.4.2	2.9.1.3	**Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire**											
			• Est-ce que l'annexe H du CCAG : « Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire », disponible au cahier des charges, est jointe?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• Est-ce que la lettre est complétée et dûment signée ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• Est-ce que les montants de garanties inscrits sur la lettre correspondent aux exigences d'assurances du CCAS du cahier des charges?	☐	☑	☐	☑	☑		☐		Les montants sont inférieurs à ceux exigés dans les CCAS du cahier des charges	☐	☑
			• La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en responsabilité civile délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
10	2.2.4.3	2.1	**Obtention du cahier des charges sur SEAO**											
			• Est-ce que le soumissionnaire s'est procuré lui-même le cahier des charges sur le SEAO ?	☑	☐								☐	☑
11	2.2.4.4	2.3.1 / 2.3.5	**Visite supervisée des lieux**											
			• Est-ce que le soumissionnaire était présent à la visite obligatoire et dirigée des lieux (si requis) ?	☑	☐	☐							☐	☑
12	2.2.4.5	2.5.1	**Formulaire**											
			• La soumission est-elle complétée sur le formulaire de soumission fourni au cahier des charge de la Ville ?	☑	☐								☐	☑
			• Y a-t-il des omissions ou erreurs dans les informations demandées autres que les prix (des sections A-B-C)?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☑
13	2.2.4.5	2.6	**Signature**											
			• La soumission est-elle dûment signée ?	☑	☐								☐	☑
14	2.2.4.6	3.2	**Consortium**											
			• Y a-t-il formation d'un consortium ?	☐	☑								☐	☑
15	2.2.4.7	2.5.4 / 2.5.5	**Format**											
			• Est-ce que la soumission est présentée selon le nombre et le format d'exemplaires requis ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• Si des ratures sont présentes sur le formulaire de soumission, sont-elles paraphées (cochez sans objet si aucune rature observée) ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			AUTRE CONFORMITE (Complétez avec les exigences supplémentaires requises. Laissez les cases admissible / conforme cochées si cette section est inutilisée)											
16				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
17				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
18				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
19				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
20				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑

Signature de l'analyste de dossier | Date | Nom de l'analyste de dossier

REMARQUE :

ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSION

Montréal

TITRE DE L'APPEL D'OFFRES : Remplacement du système de captation des gaz à la source et travaux connexes de la caserne 62

No D'APPEL D'OFFRES : 5990

PRIX TOTAL SOUMIS (incluant les taxes et contingences): 781 715,03 $

NOM DU SOUMISSIONNAIRE : Les Constructions AGLP inc.

No SEAO : 1223275

RANG SOUMISSION À L'OUVERTURE : 4

Dorothée Pawulski, architecte (Nom et titre du responsable de la conformité)

2019-02-15 (Date signature)

No GDD D'OCTROI :

(Signature du responsable de la conformité)

RÉSULTAT FINAL : CONFORME (Conforme ou non conforme)

#	RÉF. GUIDE	RÉF. IAS	ÉLÉMENTS À VÉRIFIER – QUESTIONS	CONSTAT OUI	CONSTAT NON	CONSTAT SANS OBJET	STATUT INTÉRIMAIRE – Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	REMARQUE – PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	DÉCISION FINALE – Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
			CONFORMITÉ DES PRIX											
1	2.2.2.1	2.5.3, 3.8 et 3.9	**Prix**											
			• Est-ce un contrat à prix unitaires ?	☐	☑									
			○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstituer ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			• Est-ce un contrat à prix forfaitaire?	☑	☐									
			○ Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A- Sommaire ?	☑	☐	☐							☐	☑
			○ Si oui, est-ce qu'il y a erreur de calcul ou omission de prix à la section B - Résumé du bordereau de soumission et/ou à la section C- Bordereau de soumission ?	☐	☑	☐	☐						☐	☑
			ADMISSIBILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE											
2	2.2.3.1	2.5.6	**Registraire des entreprises du Québec (REQ)**											
			• Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date de d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ)	☑	☐	☐							☐	☑
3	2.2.3.2	2.10.1	**Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF)**											
			• Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres ?	☐	☑									
			• Si oui,											
			○ le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			○ Le soumissionnaire détient-il une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions ou a-t-il fait sa demande de renouvellement 90 jours avant la date d'échéance ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire)	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Cochez admissible au point 4 et passez au point 5.											
			• Si non, passez au point 4 suivant.											
4	2.2.3.3	2.10.2	**Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)** ***seulement si l'autorisation de l'AMF est non requise.***											
			• Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA? (voir la procédure de vérification du RENA)	☐	☑	☐							☐	☑
5	2.2.3.4	2.10.4	**Attestation de Revenu Québec (RQ)**											
			• Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que défini dans les IAS)?	☑	☐									
			• Si oui,											
			○ a-t-il joint une copie de son attestation RQ ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			○ le soumissionnaire détient-il une attestation RQ ? valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'attestation RQ ?)	☑	☐	☐							☐	☑
			• Si non,											
			○ a-t-il joint l'annexe D « Absence d'établissement au Québec » dûment signée ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
6	2.2.3.5	2.10.3	**Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ)**											
			• Le soumissionnaire a-t-il joint une copie de sa licence ?	☑	☐		☐	☐		☐			☐	☑
			• Est-ce que le soumissionnaire détient une licence valide de la RBQ à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☑	☐								☐	☑
			• La licence est-elle appropriée selon les exigences de l'appel d'offres ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☑	☐								☐	☑
			• La licence est-elle restreinte ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☐	☑								☐	☑
7	2.2.3.6	2.11	**Politique de gestion contractuelle**											
			• Est-ce que le soumissionnaire ou une personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC fait partie du Registre PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions ?	☐	☑								☐	☑
			• Si oui,											
			○ Est-ce que le soumissionnaire détient son autorisation de contracter de l'AMF?	☐	☐	☑							☐	☑
			• Si non,											
			○ Est-ce que le soumissionnaire ou personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC se trouve sur la Liste PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions?	☐	☑	☐							☐	☑
			CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION											
8	2.2.4.1	2.9.1	**Garantie de soumission**											
			• La garantie de soumission est-elle jointe ?	☑	☐								☐	☑
			• Si oui, s'élève-t-elle à au moins 10% du montant total de la soumission (incluant les taxes et les contingences)?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• Si le total de la soumission est ***Inférieur à 500 000 $*** (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes ? :											
			Chèque visé :	☐	☑	☑								
			○ Est-il signé ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le chèque ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			Cautionnement de soumission :	☐	☑	☑								
			○ Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Le cautionnement de soumission est-il signé ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			Lettre de garantie bancaire irrévocable :	☐	☑	☑								
			○ La lettre est-elle complété en utilisant l'annexe C du CCAG « Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle », disponible au cahier des charges ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ La lettre est-elle signée ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur la lettre ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			• Si le total de la soumission est ***supérieur ou égal à 500 000 $*** (incluant les taxes et contingences), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de											
			Cautionnement de soumission :	☑	☐	☐								
			○ Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	☑	☐	☐							☐	☑
			○ Le cautionnement de soumission est-il signé ?	☑	☐	☐							☐	☑
			○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☑	☐	☐							☐	☑
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☑

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
9	2.2.4.2	2.9.1.3	**Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire**											
			▪ Est-ce que l'annexe H du CCAG : « Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire », disponible au cahier des charges, est jointe?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Est-ce que la lettre est complétée et dûment signée ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Est-ce que les montants de garanties inscrits sur la lettre correspondent aux exigences d'assurances du CCAS du cahier des charges?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en responsabilité civile délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
10	2.2.4.3	2.1	**Obtention du cahier des charges sur SEAO**											
			▪ Est-ce que le soumissionnaire s'est procuré lui-même le cahier des charges sur le SEAO ?	☑	☐								☐	☑
11	2.2.4.4	2.3.1 / 2.3.5	**Visite supervisée des lieux**											
			▪ Est-ce que le soumissionnaire était présent à la visite obligatoire et dirigée des lieux (si requis) ?	☑	☐	☐							☐	☑
12	2.2.4.5	2.5.1	**Formulaire**											
			▪ La soumission est-elle complétée sur le formulaire de soumission fourni au cahier des charge de la Ville ?	☑	☐								☐	☑
			▪ Y a-t-il des omissions ou erreurs dans les informations demandées autres que les prix (des sections A-B-C)?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☑
13	2.2.4.5	2.6	**Signature**											
			▪ La soumission est-elle dûment signée ?	☑	☐								☐	☑
14	2.2.4.6	3.2	**Consortium**											
			▪ Y a-t-il formation d'un consortium ?	☐	☑								☐	☑
15	2.2.4.7	2.5.4 / 2.5.5	**Format**											
			▪ Est-ce que la soumission est présentée selon le nombre et le format d'exemplaires requis ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Si des ratures sont présentes sur le formulaire de soumission, sont-elles paraphées (cochez sans objet si aucune rature observée) ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
AUTRE CONFORMITE (Complétez avec les exigences supplémentaires requises. Laissez les cases admissible / conforme cochées si cette section est inutilisée)														
16				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
17				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
18				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
19				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
20				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑

Signature de l'analyste de dossier | Date | Nom de l'analyste de dossier

REMARQUE :

ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSION

Montréal

TITRE DE L'APPEL D'OFFRES :
Remplacement du système de captation des gaz à la source et travaux connexes de la caserne 62

No D'APPEL D'OFFRES : 5990

PRIX TOTAL SOUMIS (incluant les taxes et contingences): 788 483,75 $

NOM DU SOUMISSIONNAIRE :
Trempro Construction Inc.

No SEAO : 1223275

RANG SOUMISSION À L'OUVERTURE : 5

Dorothée Pawulski, architecte
(Nom et titre du responsable de la conformité)

2019-02-15
(Date signature)

No GDD D'OCTROI :

(Signature du responsable de la conformité)

RÉSULTAT FINAL : CONFORME
(Conforme ou non conforme)

#	RÉF. GUIDE	RÉF. IAS	ÉLÉMENTS À VÉRIFIER / QUESTIONS	CONSTAT OUI	CONSTAT NON	CONSTAT SANS OBJET	STATUT INTÉRIMAIRE: Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	REMARQUE / PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	DÉCISION FINALE: Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
			CONFORMITÉ DES PRIX											
1	2.2.2.1	2.5.3, 3.8 et 3.9	**Prix**											
			• Est-ce un contrat à prix unitaires ?	☐	☑									
			○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstituer ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			• Est-ce un contrat à prix forfaitaire?	☑	☐									
			○ Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A- Sommaire ?	☑	☐	☐							☐	☑
			○ Si oui, est-ce qu'il y a erreur de calcul ou omission de prix à la section B - Résumé du bordereau de soumission et/ou à la section C- Bordereau de soumission ?	☐	☑	☐	☐						☐	☑
			ADMISSIBILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE											
2	2.2.3.1	2.5.6	**Registraire des entreprises du Québec (REQ)**											
			• Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date de d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ)	☑	☐	☐							☐	☑
3	2.2.3.2	2.10.1	**Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF)**											
			• Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres ?	☐	☑									
			• Si oui,											
			○ le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			○ Le soumissionnaire détient-il une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions ou a-t-il fait sa demande de renouvellement 90 jours avant la date d'échéance ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire)	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Cochez admissible au point 4 et passez au point 5.											
			• Si non, passez au point 4 suivant.											
4	2.2.3.3	2.10.2	**Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)** ***seulement si l'autorisation de l'AMF est non requise.***											
			• Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA? (voir la procédure de vérification du RENA)	☐	☑	☐							☐	☑
5	2.2.3.4	2.10.4	**Attestation de Revenu Québec (RQ)**											
			• Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que définit dans les IAS)?	☑	☐									
			• Si oui,											
			○ a-t-il joint une copie de son attestation RQ ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			○ le soumissionnaire détient-il une attestation RQ ? valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'attestation RQ ?)	☑	☐	☐							☐	☑
			• Si non,											
			○ a-t-il joint l'annexe D « Absence d'établissement au Québec » dûment signée ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
6	2.2.3.5	2.10.3	**Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ)**											
			• Le soumissionnaire a-t-il joint une copie de sa licence ?	☑	☐		☐	☐		☐			☐	☑
			• Est-ce que le soumissionnaire détient une licence valide de la RBQ à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☑	☐								☐	☑
			• La licence est-elle appropriée selon les exigences de l'appel d'offres ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☑	☐								☐	☑
			• La licence est-elle restreinte ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☐	☑								☐	☑
7	2.2.3.6	2.11	**Politique de gestion contractuelle**											
			• Est-ce que le soumissionnaire ou une personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC fait partie du Registre PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions ?	☐	☑								☐	☑
			• Si oui,											
			o Est-ce que le soumissionnaire détient son autorisation de contracter de l'AMF?	☐	☐	☑							☐	☑
			• Si non,											
			o Est-ce que le soumissionnaire ou personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC se trouve sur la Liste PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions?	☐	☑	☐							☐	☑
			CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION											
8	2.2.4.1	2.9.1	**Garantie de soumission**											
			• La garantie de soumission est-elle jointe ?	☑	☐								☐	☑
			• Si oui, s'élève-t-elle à au moins 10% du montant total de la soumission (incluant les taxes et les contingences)?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• Si le total de la soumission est ***inférieur à 500 000 $*** (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes ? :											
			Chèque visé :	☐	☑	☑								
			o Est-il signé ?	☐	☐	☑							☐	☑
			o L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☑							☐	☑
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le chèque ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			Cautionnement de soumission :	☐	☑	☑								
			o Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	☐	☐	☑							☐	☑
			o Le cautionnement de soumission est-il signé ?	☐	☐	☑							☐	☑
			o La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☐	☐	☑							☐	☑
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			Lettre de garantie bancaire irrévocable :	☐	☑	☑								
			o La lettre est-elle complété en utilisant l'annexe C du CCAG « Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle », disponible au cahier des charges ?	☐	☐	☑							☐	☑
			o La lettre est-elle signée ?	☐	☐	☑							☐	☑
			o L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☑							☐	☑
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur la lettre ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			• Si le total de la soumission est ***supérieur ou égal à 500 000 $*** (incluant les taxes et contingences), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de											
			Cautionnement de soumission :	☑	☐	☐								
			o Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	☑	☐	☐							☐	☑
			o Le cautionnement de soumission est-il signé ?	☑	☐	☐							☐	☑
			o La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☑	☐	☐							☐	☑
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☑

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
9	2.2.4.2	2.9.1.3	**Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire**											
			• Est-ce que l'annexe H du CCAG : « Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire », disponible au cahier des charges, est jointe?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• Est-ce que la lettre est complétée et dûment signée ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• Est-ce que les montants de garanties inscrits sur la lettre correspondent aux exigences d'assurances du CCAS du cahier des charges?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en responsabilité civile délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
10	2.2.4.3	2.1	**Obtention du cahier des charges sur SEAO**											
			• Est-ce que le soumissionnaire s'est procuré lui-même le cahier des charges sur le SEAO ?	☑	☐								☐	☑
11	2.2.4.4	2.3.1 / 2.3.5	**Visite supervisée des lieux**											
			• Est-ce que le soumissionnaire était présent à la visite obligatoire et dirigée des lieux (si requis) ?	☑	☐	☐							☐	☑
12	2.2.4.5	2.5.1	**Formulaire**											
			• La soumission est-elle complétée sur le formulaire de soumission fourni au cahier des charge de la Ville ?	☑	☐								☐	☑
			• Y a-t-il des omissions ou erreurs dans les informations demandées autres que les prix (des sections A-B-C)?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☑
13	2.2.4.5	2.6	**Signature**											
			• La soumission est-elle dûment signée ?	☑	☐								☐	☑
14	2.2.4.6	3.2	**Consortium**											
			• Y a-t-il formation d'un consortium ?	☐	☑								☐	☑
15	2.2.4.7	2.5.4 / 2.5.5	**Format**											
			• Est-ce que la soumission est présentée selon le nombre et le format d'exemplaires requis ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• Si des ratures sont présentes sur le formulaire de soumission, sont-elles paraphées (cochez sans objet si aucune rature observée) ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			AUTRE CONFORMITE (Complétez avec les exigences supplémentaires requises. Laissez les cases admissible / conforme cochées si cette section est inutilisée)											
16				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
17				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
18				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
19				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
20				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑

Signature de l'analyste de dossier | Date | Nom de l'analyste de dossier

REMARQUE :

ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSION

Montréal

TITRE DE L'APPEL D'OFFRES :
Remplacement du système de captation des gaz à la source et travaux connexes de la caserne 62

No D'APPEL D'OFFRES : 5990

PRIX TOTAL SOUMIS (incluant les taxes et contingences): 796 903,22 $

NOM DU SOUMISSIONNAIRE :
Construction D.L.T. (2014) inc.

No SEAO : 1223275

RANG SOUMISSION À L'OUVERTURE : 6

Dorothée Pawulski, architecte
(Nom et titre du responsable de la conformité)

2019-02-15
(Date signature)

No GDD D'OCTROI :

(Signature du responsable de la conformité)

RÉSULTAT FINAL : CONFORME
(Conforme ou non conforme)

#	RÉF. GUIDE	RÉF. IAS	ÉLÉMENTS À VÉRIFIER – QUESTIONS	CONSTAT OUI	CONSTAT NON	CONSTAT SANS OBJET	STATUT INTÉRIMAIRE – Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	REMARQUE – PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	DÉCISION FINALE – Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
			CONFORMITÉ DES PRIX											
1	2.2.2.1	2.5.3, 3.8 et 3.9	**Prix**											
			• Est-ce un contrat à prix unitaires ?	☐	☑									
			○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstituer ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			• Est-ce un contrat à prix forfaitaire?	☑	☐									
			○ Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A- Sommaire ?	☑	☐	☐							☐	☑
			○ Si oui, est-ce qu'il y a erreur de calcul ou omission de prix à la section B - Résumé du bordereau de soumission et/ou à la section C- Bordereau de soumission ?	☐	☑	☐	☐						☐	☑
			ADMISSIBILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE											
2	2.2.3.1	2.5.6	**Registraire des entreprises du Québec (REQ)**											
			• Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ)	☑	☐	☐							☐	☑
3	2.2.3.2	2.10.1	**Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF)**											
			• Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres ?	☐	☑									
			• Si oui,											
			○ le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			○ Le soumissionnaire détient-il une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions ou a-t-il fait sa demande de renouvellement 90 jours avant la date d'échéance ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire)	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Cochez admissible au point 4 et passez au point 5.											
			• Si non, passez au point 4 suivant.											
4	2.2.3.3	2.10.2	**Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)** *seulement si l'autorisation de l'AMF est non requise.*											
			• Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA? (voir la procédure de vérification du RENA)	☐	☑	☐							☐	☑
5	2.2.3.4	2.10.4	**Attestation de Revenu Québec (RQ)**											
			• Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que définit dans les IAS)?	☑	☐									
			• Si oui,											
			○ a-t-il joint une copie de son attestation RQ ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			○ le soumissionnaire détient-il une attestation RQ ? valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'attestation RQ ?)	☑	☐	☐							☐	☑
			• Si non,											
			○ a-t-il joint l'annexe D « Absence d'établissement au Québec » dûment signée ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
6	2.2.3.5	2.10.3	**Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ)**											
			• Le soumissionnaire a-t-il joint une copie de sa licence ?	☑	☐		☐	☐		☐			☐	☑
			• Est-ce que le soumissionnaire détient une licence valide de la RBQ à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☑	☐								☐	☑
			• La licence est-elle appropriée selon les exigences de l'appel d'offres ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☑	☐								☐	☑
			• La licence est-elle restreinte ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☐	☑								☐	☑
7	2.2.3.6	2.11	**Politique de gestion contractuelle**											
			• Est-ce que le soumissionnaire ou une personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC fait partie du Registre PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions ?	☐	☑								☐	☑
			• Si oui,											
			○ Est-ce que le soumissionnaire détient son autorisation de contracter de l'AMF?	☐	☐	☑							☐	☑
			• Si non,											
			○ Est-ce que le soumissionnaire ou personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC se trouve sur la Liste PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions?	☐	☑	☐							☐	☑
			CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION											
8	2.2.4.1	2.9.1	**Garantie de soumission**											
			• La garantie de soumission est-elle jointe ?	☑	☐								☐	☑
			• Si oui, s'élève-t-elle à au moins 10% du montant total de la soumission (incluant les taxes et les contingences)?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• Si le total de la soumission est ***inférieur à 500 000 $*** (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes ? :											
			Chèque visé :	☐	☑	☑								
			○ Est-il signé ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le chèque ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			Cautionnement de soumission :	☐	☑	☑								
			○ Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Le cautionnement de soumission est-il signé ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			Lettre de garantie bancaire irrévocable :	☐	☑	☑								
			○ La lettre est-elle complété en utilisant l'annexe C du CCAG « Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle », disponible au cahier des charges ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ La lettre est-elle signée ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur la lettre ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			• Si le total de la soumission est ***supérieur ou égal à 500 000 $*** (incluant les taxes et contingences), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de											
			Cautionnement de soumission :	☑	☐	☐								
			○ Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	☑	☐	☐							☐	☑
			○ Le cautionnement de soumission est-il signé ?	☑	☐	☐							☐	☑
			○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☑	☐	☐							☐	☑
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☑

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
9	2.2.4.2	2.9.1.3	**Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire**											
			• Est-ce que l'annexe H du CCAG : « Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire », disponible au cahier des charges, est jointe?	☑	☐	☐	☑	☐		☐		La période de validité de l'engagement n'est pas indiquée sur l'annexe	☐	☑
			• Est-ce que la lettre est complétée et dûment signée ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• Est-ce que les montants de garanties inscrits sur la lettre correspondent aux exigences d'assurances du CCAS du cahier des charges?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en responsabilité civile délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
10	2.2.4.3	2.1	**Obtention du cahier des charges sur SEAO**											
			• Est-ce que le soumissionnaire s'est procuré lui-même le cahier des charges sur le SEAO ?	☑	☐								☐	☑
11	2.2.4.4	2.3.1 / 2.3.5	**Visite supervisée des lieux**											
			• Est-ce que le soumissionnaire était présent à la visite obligatoire et dirigée des lieux (si requis) ?	☑	☐	☐							☐	☑
12	2.2.4.5	2.5.1	**Formulaire**											
			• La soumission est-elle complétée sur le formulaire de soumission fourni au cahier des charge de la Ville ?	☑	☐								☐	☑
			• Y a-t-il des omissions ou erreurs dans les informations demandées autres que les prix (des sections A-B-C)?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☑
13	2.2.4.5	2.6	**Signature**											
			• La soumission est-elle dûment signée ?	☑	☐								☐	☑
14	2.2.4.6	3.2	**Consortium**											
			• Y a-t-il formation d'un consortium ?	☐	☑								☐	☑
15	2.2.4.7	2.5.4 / 2.5.5	**Format**											
			• Est-ce que la soumission est présentée selon le nombre et le format d'exemplaires requis ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• Si des ratures sont présentes sur le formulaire de soumission, sont-elles paraphées (cochez sans objet si aucune rature observée) ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			AUTRE CONFORMITÉ (Complétez avec les exigences supplémentaires requises. Laissez les cases admissible / conforme cochées si cette section est inutilisée)											
16				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
17				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
18				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
19				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
20				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑

Signature de l'analyste de dossier | Date | Nom de l'analyste de dossier

REMARQUE :

	Firmes soumissionnaires	Prix (tx incluses)	Contingences (tx incluses)	Total (tx incluses)
1	Procova inc.	693 299,25 $	103 994,89 $	797 294,14 $
2	Construction Genfor tée	766 883,25 $	115 032,49 $	881 915,74 $
3	Les Constructions AGLP inc.	781 715,03 $	117 257,25 $	898 972,28 $
4	Tempro Construction inc.	788 483,75 $	118 272,56 $	906 756,31 $
5	Construction D.L.T. (2014) inc	796 903,22 $	119 535,48 $	916 438,70 $
	Estimation des professionnels externes ($)	618 065,36 $	92 709,80 $	710 775,16 $
	Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			880 275,16 $
	Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions – la plus basse) / la plus basse x 100)			10,41%
	Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) (la plus haute – la plus basse)			119 144,56 $
	Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			14,94%
	Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme ($) (la plus basse – estimation des professionnels)			86 518,98 $
	Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse – estimation des professionnels) / estimation x 100))			12,17%
	Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse – la plus basse)			84 621,60 $
	Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100)			10,61%

Montréal, le 4 février 2019

Objet : **Ville de Montréal**
Caserne 62
Recommandation de coûts en mécanique/électricité
N/D : 16-2235-M

À qui de droit,

Suite à l'ouverture des soumissions pour le projet mentionné en objet, nous recommandons d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Procova. Les coûts soumis par division sont les suivants:

Mécanique :	127 255,00 $
Électricité :	22 855,00 $

Selon nous, le différentiel de coûts entre les prix estimés (12% de moins que notre prédiction) découle des éléments suivants. Nous avions bonifié notre estimation en raison de l'environnement de travail, des accès et de l'achalandage du bâtiment.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, l'expression de nos meilleurs sentiments.

MLC Associés inc.

Riccardo Biral, ing.
RB/jg

François Brunet, ing.
FB/jg

I:\PROJETS\16-2235-M Caserne de pompiers Montréal\SECRÉTARIAT à laisser SVP\Caserne no 62\16-2235_C-62_Recommandation de coûts.docx

mlc associés inc. experts conseils **www.mlcassocies.com**

Laval 2990 avenue Pierre-Péladeau, bureau 400 / Laval (Qc) H7T 3B3 Tél.: 450-687-7077 Fax. : 450-687-5700
Montréal 555 Chabanel Ouest, bureau 1509 / Montréal (Qc) H2N 2J2 Tél.: 514-948-6105 Fax. : 450-687-5700

4500, rue Louis-B.-Mayer
Laval, QC H7P 6E4, CANADA
t: +1.450.682.8013 • www.exp.com

Le 20 février 2019

Madame Dorothée Pawulski, arch.
Parizeau Pawulski, architectes
9880, rue Clark, bureau 205
Montréal (Québec) H3L 2R3

V/Réf. : Mandat : 17080-2-001
N° de soumission : 5966
N/Réf. : MTR-00223477-A3

Objet : Caserne 62 - Analyse des soumissions (structure)

Madame,

À votre demande, nous avons analysé les documents remis lors de l'ouverture des soumissions dans le cadre du projet de mise aux normes des systèmes de captation et de travaux correctifs de la caserne 62.

Présentation des résultats

Six soumissions ont été reçues. Le montant total soumis par le plus bas soumissionnaire, Procova inc., est de 603 000,00 $ alors que le montant du plus haut soumissionnaire est de 693 111,00 $. Nous notons, par ailleurs, d'importantes différences entre les montants soumis par les entrepreneurs pour les postes de dépense de structure et l'estimation faite des travaux. Le tableau ci-dessous présente les écarts.

Tableau 1 : Présentation des écarts observables, des valeurs estimées et des montants de Procova inc. [1]

Poste de dépense		Estimé	Soumission minimum	Soumission maximum	Procova inc
02	Aménagement du terrain	12 661 $	37 500 $	84 000 $	43 800 $
03	Ouvrage de béton	20 468 $	30 200 $	66 000 $	43 100 $
04	Ouvrage de maçonnerie	26 600 $	23 000 $	46 000 $	24 000 $
05	Ouvrage métallique	74 250 $	86 000 $	128 000 $	127 800 $
	Total	**139 979 $**	**176 700 $**	**324 000 $**	**238 700 $**

[1] Taxe en sus.

Interprétation et analyse des résultats

Nous pouvons observer une très grande disparité entre les montants soumis par les entrepreneurs comparativement à l'estimation. Suite aux vérifications qui ont été effectuées, nous constatons que l'estimation ne couvraient pas certains changements faits en addenda et qu'elle sous-estime probablement, dans une certaine mesure, le fait qu'il s'agit d'un petit projet. Toutefois, ces mêmes vérifications indiquent aussi que l'estimé des travaux de structure ne comporte pas d'erreurs importantes pouvant expliquer les écarts entre l'estimation et les prix soumis.

Dans cette perspective, nous sommes d'avis que ces différences s'expliquent plutôt par les facteurs suivants :

1. Une répartition non représentative des coûts totaux du projet dans les postes de dépenses;
2. Un surcoût associé au fait qu'il s'agit de petites interventions en structure, en béton et de coffrage, en excavation, etc.;
3. Un surcoût associé à la surchauffe du marché de la construction.

Recommandations

Tel qu'indiqué, nous sommes d'avis que les écarts observés entre les estimés des coûts de structure et les montants soumis par les entrepreneurs ne peuvent être réconciliés. La différence s'explique fort probablement par d'autres facteurs tels qu'énumérés ci-dessus.

Cependant, il appert que les deux plus bas soumissionnaires ont soumis un prix total presque qu'identique (Procova : 603 000 $ et Arcade : 607 871,28 $) et de l'ordre de 15 % plus élevé que l'estimation globale réalisée par les professionnels (523 540 $). Cette différence à la hausse peut s'expliquer par les modifications émises en addenda et non reflétées dans les estimations et, surtout, par la condition de surchauffe que connait actuellement le marché de la construction.

N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez des questions.

Nous espérons le tout à votre entière satisfaction et vous prions d'agréer, Madame, nos plus cordiales salutations.

Gilles Collin, ing.
Chargé de projet
Nº OIQ 100765

GC/cfp

Tableau des coûts du projet

Projet :	**Installation d'un système de captation des gaz et travaux connexes**			Mandat :	17380-2-001	
	Caserne 62			Contrat :	14344-8	
Date :	**13-mars-19**					
Étape :	**Octroi de contrat**					
			Budget	**Tps 5,0%**	**Tvq 9,975%**	**Total**
Contrat :	**Travaux forfaitaires***	**%**	**$**			
	Installation système captation des gaz et travaux connexes		603 000,00			
	Sous-total :	100,0%	**603 000,00**	**30 150,00**	**60 149,25**	**693 299,25**
	Contingences de construction	15,0%	90 450,00	**4 522,50**	**9 022,39**	**103 994,89**
	Total - Contrat :		**693 450,00**	**34 672,50**	**69 171,64**	**797 294,14**
Incidences :						
	Total - Incidences :	**8,00%**	**55 476,00**	**2 773,80**	**5 533,73**	**63 783,53**
Ristournes :	**Coût des travaux (Montant à autoriser)**		**748 926,00**	**37 446,30**	**74 705,37**	**861 077,67**
	Tps	100,00%		37 446,30		37 446,30
	Tvq	50,0%			37 352,68	
	Coût après ristourne (Montant à emprunter)		**748 926,00**		**37 352,68**	**786 278,69**

* prix déposé par le plus bas soumissionnaire

Méthode d'estimation des contingences : Les contingences ont été évaluées en se basant sur des projets similaires et en considérant que les travaux sont effectués dans un bâtiment existant.

Rythme des déboursés : Les travaux seront réalisés en 2019.

Cette dépense sera déboursée dans une proportion de 100% pour les travaux de captation des gaz.

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Résultats d'ouverture

Numéro : 5990
Numéro de référence : 1223275
Statut : En attente de conclusion du contrat
Titre : Remplacement du système de captation de gaz et travaux connexes de la caserne de pompiers 62

Informations sur l'avis

Titre de l'avis :	Remplacement du système de captation de gaz et travaux connexes de la caserne de pompiers 62
Date de fermeture de l'avis :	2019-02-05 Avant 13h30, Heure légale du Québec
Date de publication des résultats d'ouverture :	2019-02-07 13 h 59
Organisme :	**Ville de Montréal** **Ville de Montréal - Gestion et planification Immobilière**

Soumissionnaires

Prendre note que tous les montants saisis incluent les taxes.

Soumissionnaire	NEQ	Contact	Prix soumis
Procova Inc. 1924, rue Vallieres Laval, (QC) CAN H7M 3B3 http://www.procova.ca	1143985894	Monsieur Étienne Archambault Téléphone : 450 668-3393	693 299,25 $
Construction Arcade 1200, rue Bernard-Lefebvre Laval, (QC) CAN H7C0A5	1162114673	Monsieur Michel Lehoux Téléphone : 514 881-0579	698 900,00 $
Construction Genfor Ltée. 2850 boul Saint-Martin Est Bureau 203 Laval, (QC) CAN H7E 5A1 http://www.genfor.qc.ca	1144135697	Monsieur Emmanuel Haché Téléphone : 450 661-2040 Télécopieur : 450 661-2092	766 883,25 $
Les Constructions AGLP inc. 2217 Guenette Montréal, (QC) CAN H4R 2E9 http://www.aglp.ca	1164137912	Monsieur Peter Papadopoulos Téléphone : 514 747-4646 Télécopieur : 514 747-6556	781 715,03 $
Trempro Construction Inc. 112 rue Industrielle #200 Delson, (QC) CAN J5B 1W4 http://www.tremproconstruction.com	1165135550	Madame Karine Mailly Téléphone : 514 903-5460	788 483,75 $
Construction D.L.T. (2014) inc. 34, rue de la Pépinière Saint-Jean-sur-Richelieu, (QC) CAN J2X5P3	1170196878	Monsieur Serge Beaulieu Téléphone : 450 348-6833 Télécopieur : 450 348-2923	796 903,22 $

Important : Le nom des soumissionnaires ainsi que leur prix total respectif sont divulgués sous réserve de vérification ultérieure.

constructo.ca

Des services à valeur ajoutée au SEAO

Liste des commandes

Numéro : 5990
Numéro de référence : 1223275
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Remplacement du système de captation de gaz et travaux connexes de la caserne de pompiers 62

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
ACQ - Provinciale 9200 boul Metropolitain est Montréal, QC, H1K4L2 http://modulec.ca NEQ :	Madame Camélia Pais Téléphone : 514 354-8249 Télécopieur :	**Commande : (1526586)** 2019-01-09 8 h 46 **Transmission :** 2019-01-09 8 h 46	3048168 - Addenda 1 2019-01-16 15 h 03 - Courriel 3049025 - Addenda 2 2019-01-17 16 h 08 - Courriel 3051008 - Addenda 3 2019-01-22 11 h 43 - Courriel 3053677 - Addenda 4 2019-01-25 18 h 34 - Courriel 3054458 - Addenda 5 et report de date 2019-01-28 14 h 45 - Courriel 3057189 - Addenda 6 (devis) 2019-02-01 10 h 05 - Courriel 3057190 - Addenda 6 (plan) 2019-02-01 10 h 05 - Courriel 3057191 - Addenda 6 (bordereau) 2019-02-01 10 h 05 - Téléchargement 3057841 - Addenda 7 2019-02-01 13 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Armatures Bois-Francs Inc (ABF) 249 boul de la Bonaventure Victoriaville, QC, G6T 1V5 http://www.abf-inc.com NEQ : 1143798842	Madame Erika Lynn Johnson Téléphone : 819 758-7501 Télécopieur : 819 758-7629	**Commande : (1526939)** 2019-01-09 15 h 29 **Transmission :** 2019-01-09 15 h 29	3048168 - Addenda 1 2019-01-16 15 h 03 - Courriel 3049025 - Addenda 2 2019-01-17 16 h 08 - Courriel

				3051008 - Addenda 3 2019-01-22 11 h 43 - Courriel 3053677 - Addenda 4 2019-01-25 18 h 34 - Courriel 3054458 - Addenda 5 et report de date 2019-01-28 14 h 45 - Courriel 3057189 - Addenda 6 (devis) 2019-02-01 10 h 05 - Courriel 3057190 - Addenda 6 (plan) 2019-02-01 10 h 05 - Courriel 3057191 - Addenda 6 (bordereau) 2019-02-01 10 h 05 - Téléchargement 3057841 - Addenda 7 2019-02-01 13 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Construction Arcade 1200, rue Bernard-Lefebvre Laval, QC, H7C0A5 NEQ : 1162114673	Monsieur Michel Lehoux Téléphone : 514 881-0579 Télécopieur :	**Commande : (1528084)** 2019-01-11 15 h 43 **Transmission :** 2019-01-11 15 h 43	3048168 - Addenda 1 2019-01-16 15 h 03 - Courriel 3049025 - Addenda 2 2019-01-17 16 h 08 - Courriel 3051008 - Addenda 3 2019-01-22 11 h 43 - Courriel 3053677 - Addenda 4 2019-01-25 18 h 34 - Courriel 3054458 - Addenda 5 et report de date 2019-01-28 14 h 45 - Courriel 3057189 - Addenda 6 (devis) 2019-02-01 10 h 05 - Courriel 3057190 - Addenda 6 (plan) 2019-02-01 10 h 05 - Courriel 3057191 - Addenda 6 (bordereau) 2019-02-01 10 h 05 - Téléchargement 3057841 - Addenda 7 2019-02-01 13 h 53 - Courriel

			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐ Construction D.L.T. (2014) inc. 34, rue de la Pépinière Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J2X5P3 NEQ : 1170196878	Monsieur Serge Beaulieu Téléphone : 450 348-6833 Télécopieur : 450 348-2923	**Commande : (1526056)** 2019-01-08 8 h 57 **Transmission :** 2019-01-08 8 h 57	3048168 - Addenda 1 2019-01-16 15 h 03 - Courriel 3049025 - Addenda 2 2019-01-17 16 h 08 - Courriel 3051008 - Addenda 3 2019-01-22 11 h 43 - Courriel 3053677 - Addenda 4 2019-01-25 18 h 34 - Courriel 3054458 - Addenda 5 et report de date 2019-01-28 14 h 45 - Courriel 3057189 - Addenda 6 (devis) 2019-02-01 10 h 05 - Courriel 3057190 - Addenda 6 (plan) 2019-02-01 10 h 05 - Courriel 3057191 - Addenda 6 (bordereau) 2019-02-01 10 h 05 - Téléchargement 3057841 - Addenda 7 2019-02-01 13 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐ Construction Deric Inc 5145, rue Rideau Québec, QC, G2E5H5 http://www.groupederic.ca NEQ : 1169078178	Monsieur Alexandre Coulombe Téléphone : 418 781-2228 Télécopieur : 418 522-9758	**Commande : (1526081)** 2019-01-08 9 h 18 **Transmission :** 2019-01-08 9 h 18	3048168 - Addenda 1 2019-01-16 15 h 03 - Courriel 3049025 - Addenda 2 2019-01-17 16 h 08 - Courriel 3051008 - Addenda 3 2019-01-22 11 h 43 - Courriel 3053677 - Addenda 4 2019-01-25 18 h 34 - Courriel 3054458 - Addenda 5 et report de date 2019-01-28 14 h 45 - Courriel 3057189 - Addenda 6 (devis) 2019-02-01 10 h 05 - Courriel

				3057190 - Addenda 6 (plan) 2019-02-01 17 h 01 - Messagerie 3057191 - Addenda 6 (bordereau) 2019-02-01 10 h 05 - Téléchargement 3057841 - Addenda 7 2019-02-01 13 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Construction Genfor Ltée. 2850 boul Saint-Martin Est Bureau 203 Laval, QC, H7E 5A1 http://www.genfor.qc.ca NEQ : 1144135697	Monsieur Emmanuel Haché Téléphone : 450 661-2040 Télécopieur : 450 661-2092	**Commande : (1526748)** 2019-01-09 11 h 24 **Transmission :** 2019-01-09 15 h 30	3048168 - Addenda 1 2019-01-17 9 h 16 - Télécopie 3049025 - Addenda 2 2019-01-18 9 h 25 - Télécopie 3051008 - Addenda 3 2019-01-22 15 h 20 - Télécopie 3053677 - Addenda 4 2019-01-28 9 h 26 - Télécopie 3054458 - Addenda 5 et report de date 2019-01-29 8 h 56 - Télécopie 3057189 - Addenda 6 (devis) 2019-02-01 10 h 05 - Télécopie 3057190 - Addenda 6 (plan) 2019-02-01 17 h - Messagerie 3057191 - Addenda 6 (bordereau) 2019-02-01 10 h 05 - Téléchargement 3057841 - Addenda 7 2019-02-01 13 h 53 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Les Constructions AGLP inc. 2217 Guenette Montréal, QC, H4R 2E9 http://www.aglp.ca NEQ : 1164137912	Monsieur Peter Papadopoulos Téléphone : 514 747-4646 Télécopieur : 514 747-6556	**Commande : (1526624)** 2019-01-09 9 h 18 **Transmission :** 2019-01-09 9 h 18	3048168 - Addenda 1 2019-01-16 15 h 03 - Courriel 3049025 - Addenda 2 2019-01-17 16 h 08 - Courriel 3051008 - Addenda 3 2019-01-22 11 h 43 - Courriel

				3053677 - Addenda 4 2019-01-25 18 h 34 - Courriel 3054458 - Addenda 5 et report de date 2019-01-28 14 h 45 - Courriel 3057189 - Addenda 6 (devis) 2019-02-01 10 h 05 - Courriel 3057190 - Addenda 6 (plan) 2019-02-01 10 h 05 - Courriel 3057191 - Addenda 6 (bordereau) 2019-02-01 10 h 05 - Téléchargement 3057841 - Addenda 7 2019-02-01 13 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Procova Inc. 1924, rue Vallieres Laval, QC, H7M 3B3 http://www.procova.ca NEQ : 1143985894	Monsieur Étienne Archambault Téléphone : 450 668-3393 Télécopieur :	**Commande : (1526177)** 2019-01-08 10 h 43 **Transmission :** 2019-01-08 11 h 02	3048168 - Addenda 1 2019-01-16 15 h 03 - Courriel 3049025 - Addenda 2 2019-01-17 16 h 08 - Courriel 3051008 - Addenda 3 2019-01-22 11 h 43 - Courriel 3053677 - Addenda 4 2019-01-25 18 h 34 - Courriel 3054458 - Addenda 5 et report de date 2019-01-28 14 h 45 - Courriel 3057189 - Addenda 6 (devis) 2019-02-01 10 h 05 - Courriel 3057190 - Addenda 6 (plan) 2019-02-01 17 h - Messagerie 3057191 - Addenda 6 (bordereau) 2019-02-01 10 h 05 - Téléchargement 3057841 - Addenda 7 2019-02-01 13 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐	Trempro Construction Inc. 112 rue Industrielle #200 Delson, QC, J5B 1W4 http://www.tremproconstruction.com NEQ : 1165135550	Madame Karine Mailly Téléphone : 514 903-5460 Télécopieur :	**Commande : (1526330)** 2019-01-08 13 h 29 **Transmission :** 2019-01-09 7 h 21	3048168 - Addenda 1 2019-01-16 15 h 03 - Courriel 3049025 - Addenda 2 2019-01-17 16 h 08 - Courriel 3051008 - Addenda 3 2019-01-22 11 h 43 - Courriel 3053677 - Addenda 4 2019-01-25 18 h 34 - Courriel 3054458 - Addenda 5 et report de date 2019-01-28 14 h 45 - Courriel 3057189 - Addenda 6 (devis) 2019-02-01 10 h 05 - Courriel 3057190 - Addenda 6 (plan) 2019-02-01 17 h 01 - Messagerie 3057191 - Addenda 6 (bordereau) 2019-02-01 10 h 05 - Téléchargement 3057841 - Addenda 7 2019-02-01 13 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1195967002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Procova Inc pour les travaux de remplacement du système de captation des gaz à la source et travaux connexes de la caserne de pompier no 62 située au 150, avenue Avro dans la ville de Dorval. Dépense totale de 861 077,67 $ (contingences, incidences et taxes incluses) - Appel d'offres 5990 (6 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1195967002 - Captation des gaz Caserne 62.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-25

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.16

2019/04/18
17:00

(2)

Dossier # : 1197055001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de 5 ans avec la firme WSP Canada Inc. pour une équipe de consultants spécialisés en analyse de la performance et mise en service de l'enveloppe du bâtiment afin de contribuer à ce que les projets menés par la Direction de la gestion des projets immobiliers (DGPI) rencontrent les objectifs établis par la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal pour une somme de 780 220,35 $ taxes incluses / Appel d'offre public no 18-17339 (1 soumissionnaire)

Il est recommandé:

1. de conclure une (1) entente-cadre avec WSP Canada inc., seule firme soumissionnaire ayant obtenue la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour la fourniture sur demande d'une équipe de consultants spécialisés en analyse de la performance et mise en service de l'enveloppe du bâtiment pour une somme maximale de 780 220.35 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 18-17339.
2. d'imputer ces dépenses de consommation sur demande à même les budgets des projets réalisés par la Direction de la gestion et planification immobilière au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-03-31 20:46

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197055001**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de 5 ans avec la firme WSP Canada Inc. pour une équipe de consultants spécialisés en analyse de la performance et mise en service de l'enveloppe du bâtiment afin de contribuer à ce que les projets menés par la Direction de la gestion des projets immobiliers (DGPI) rencontrent les objectifs établis par la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal pour une somme de 780 220,35 $ taxes incluses / Appel d'offre public no 18-17339 (1 soumissionnaire)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est propriétaire de plus de 1800 bâtiments publics répartis dans diverses catégories d'actif : commercial, culturel, administratif, protection et sécurité, loisir et communautaire, industriel et sportif. Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) gère le parc immobilier de la Ville de Montréal. Il acquiert, développe, exploite, entretient et assure notamment le maintien d'actif des bâtiments.
La Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal, adoptée en 2009, vise entre autres à réduire les impacts environnementaux et le coût global des bâtiments municipaux sur leur cycle de vie ainsi qu'à procurer à leurs occupants et usagers un environnement sain et sécuritaire. La Politique établit notamment les exigences minimales que la Ville doit mettre en application en matière de développement durable pour ses édifices, dont, entre autres, les certifications qui doivent être obtenues. À cet égard, la construction de tout bâtiment neuf de plus de 500m² doit obligatoirement obtenir la certification LEED Or. Les rénovations majeures doivent être réalisées selon les critères LEED et obtenir une certification de niveau Argent.

La Direction de la gestion des projets immobiliers (DGPI) pilotera dans les prochaines années, la réalisation d'une vingtaine de projets d'immobilisation d'envergure – construction neuve et amélioration de bâtiments existants dédiés aux secteurs culturel, sportif , industriel, institutionnel et sécurité publique. Afin d'assurer que la réalisation de ses projets réponde aux exigences de la Ville en matière de performance de l'enveloppe de bâtiment et satisfasse aux exigences de certification LEED, un grand nombre de projets menés par le DGPI requiert les services professionnels de consultants spécialisés en mise en service de l'enveloppe. Les projets pourront être répartis sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal. Ces projets seront exécutés en mode traditionnel, en mode conception-

construction, voire même en mode conception-construction-exploitation-entretien.

L'appel d'offres public numéro 18-17339 a été publié dans « Le Devoir » et dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) durant 34 jours, soit du 31 octobre 2018 au 4 décembre 2018. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité. Le délai accordé aux soumissionnaires était suffisant. Durant l'appel d'offres public, un addenda a été émis afin de répondre à la question d'un soumissionnaire.

NUMÉRO ADDENDA	DATE	CONTENU
1	2018-11-12	Précision sur les qualifications professionnelles exigées du soumissionnaire

La durée de validation de la soumission est de 180 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise à fournir à la Ville des services professionnels en architecture et en toutes autres disciplines spécialisées requises dans l'analyse de la performance et la mise en service de l'enveloppe du bâtiment. Le présent contrat nécessite le regroupement de professionnels en vue de former une équipe multidisciplinaire capable de travailler à la fois dans les domaines de l'architecture et de l'ingénierie. Ils contribueront à ce que tous les projets menés par la Direction de la gestion des projets immobiliers (DGPI) rencontrent les objectifs établis par la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal. L'adjudicataire du contrat se verra octroyer des mandats par la DGPI pour des projets de construction ou de réfection majeure réalisés dans le cadre du Programme RAC, du Programme de mise à niveau des cours de service, de bâtiments industriels ou de tous autres projets inscrits dans le portefeuille du DGPI. Les services professionnels sommairement décrits ci-dessous devront être rendus :

- Assister et/ou réviser les exigences du propriétaire en ce qui concerne l'enveloppe du bâtiment;
- Élaborer un plan préliminaire de mise en service enveloppe;
- Définir de concert avec les professionnels une stratégie pour l'enveloppe concernant la pénétration de l'eau, la condensation, les fuites d'air, la performance thermique, etc.;
- Élaborer un Registre des mesures et une procédure de vérification qui permettront de répertorier et de faire le suivi des non-conformités observées qui ne respectent pas les exigences du propriétaire;
- Émettre des recommandations concernant la conception de l'enveloppe ou de ses systèmes connexes;
- S'assurer que la conception réponde aux exigences du propriétaire;
- Effectuer des essais de performance des enveloppes de bâtiments par échantillonnage aléatoire, test thermographie, test de fuite d'air, résistance à la pénétration de l'eau, etc.;
- Identifier les problèmes en suspens, documenter les non-conformités ainsi que les mesures et actions correctives.

La firme devra proposer des solutions adaptées à la fois au budget, aux meilleures pratiques

en matière de développement durable, le juste choix des matériaux les plus écologiques, et ce, tout en considérant la sécurité du public comme priorité.

Il s'agit d'une entente-cadre à taux horaire par catégorie d'employés. Les heures prévisionnelles inscrites au bordereau de soumission pour chacune des catégories d'employés sont basées sur les besoins estimés et utilisés seulement aux fins d'un scénario permettant de déterminer la meilleure proposition de prix.

Les ententes seront valides jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires maximales telles que détaillées ci-haut.

JUSTIFICATION

Pendant l'appel d'offres public, il y a eu onze (11) preneurs de cahier des charges, dont une (1) soumission a été déposée et analysée par les professionnels, ce qui donne un pourcentage de 9 %.
Les raisons pour lesquelles cinq (5) entreprises n'ont pas soumissionné sont les suivantes: Une (1) de celles-ci étant une municipalité pour consultation seulement, une (1) entreprise n'a pas eu le temps d'étudier notre appel d'offres et de préparer leur soumission dans le délai alloué. Une (1) d'entre elle est due au délai pour l'obtention de l'autorisation de l'autorité des marchés financiers (AMF). Une (1) autre ne fournit pas les services demandés (spécifications requises non rencontrées), une (1) d'entre elle avait des engagements dans d'autres projets ne leur permettant pas d'effectuer le nôtre dans le délai requis. Finalement, cinq (5) firmes n'ont pas renvoyé le formulaire d'explication de leur refus de soumissionner qui était inclus dans le cahier de charge.

Pour plus de renseignements, voir l'intervention de la Direction de l'approvisionnement ainsi que le tableau ci-dessous.

Soumissionnaires conformes	Note Intérim.	Note finale	Prix de base (avec taxes)	Contingence (avec taxes)	Total (avec taxes)
WSP Canada Inc.	78,50%	1,65	780 220,35 $	0 $	780 220,35 $
Dernière estimation interne réalisée (avril 2018)			1 644 142,50 $	0 $	1 644 142,50 $
Coût moyens des soumissions conformes reçues ($)			780 220,35 $	0 $	780 220,35 $
Écart entre la dernière estimation et le coût moyen des soumissions (%)					-
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire ($) (l'adjudicataire – estimation) Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) ((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100					-863 922,15 $ -52,55%
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2ième meilleure note finale ($) (2ème meilleure note finale – adjudicataire) Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2ième meilleure note finale (%) ((2ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100					- -

Note : les montants incluent les taxes

Les honoraires avaient été évalués à 1 644 142,50 $ (incluant les taxes). Il n'y a pas de contingences ni d'incidence pour cette entente. On constate que le montant de

l'adjudicataire est d'environ 52,55 % inférieur à l'estimation interne. Cette dernière est basée sur la moyenne des pourcentages d'honoraires soumis lors d'appels d'offres publics pour des types de projets semblables. Nos honoraires étaient 55 000,00$ par projet; alors que leur soumission s'élève à 26 100,00$ par projet . Étant le seul soumissionnaire, nous ne pouvons pas comparer l'estimation interne à la moyenne des soumissionnaires.

L'écart, en faveur de la Ville, entre l'estimation interne et celui ayant obtenu la note la plus haute s'explique principalement par une diminution des coûts des services professionnels de base en architecture. Le prix demandé était pour des projets de différents envergures, alors que notre comparatif était pour un seul projet (une bibliothèque), d'une complexité d'intervention et d'une ampleur beaucoup plus importante que la moyenne des projets proposés dans cet appel d'offres. Ce prix s'explique aussi par l'aspect répétitif du mandat, pouvant représenter une économie d'échelle et assurant de l'emploi pour une équipe d'employés pour les cinq prochaines années.

À la suite de l'ouverture des soumissions, WSP Canada inc. a été la seule entreprise a déposer une soumission. Suite a une analyse faite par le comité de sélection, elle a obtenu la note de passage et il a été recommandée de lui octroyer le contrat au prix de sa soumission, soit 780 220,35 $ taxes incluses.

L'entreprise WSP Canada Inc. (NEQ 1148357057) ne figure ni au Registre d'entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ni au registre et liste de la politique de gestion contractuelle (PGC).

De plus, L'entreprise WSP Canada Inc. détient une autorisation de l'AMF (2700018263). Selon les informations disponibles, *WSP Canada Inc* respecte les clauses spécifiées aux Clauses particulières en prévention de la fraude et de la collusion.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une (1) enveloppe budgétaire (taxes incluses) qui permettra de couvrir les mandats de plusieurs projets de la Ville, qui seront imputés aux différents projets et/ou requérants. Chacun des mandats confiés à l'adjudicataire devra faire l'objet d'une autorisation de dépense, à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière de contrat -cadre. Cette entente pourrait donc encourir autant des dépenses corporatives que des dépenses d'agglomération
La SGPI assurera le suivi des engagements ainsi que des enveloppes budgétaires pour chacun des projets et le bon déroulement de l'exécution du mandat.

L'adjudicataire exécutera ses mandats octroyés jusqu'à concurrence du total des honoraires prévus par la présente entente-cadre (sans obligation de la part de la Ville de verser la totalité de ce montant) ou le terme de 5 ans.

Il est prévu que la majorité des services soient rendus à l'intérieur de cinq (5) ans. Il est possible que des services soient rendus au-delà de cinq (5) ans, notamment pour finaliser les dossiers, jusqu'à un maximum de six (6) ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La portée de cette entente-cadre permettra de développer des projets durables et faciliter l'obtention de crédits LEED v.4 en concordance avec la politique de développement durable adopté par la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un retard dans l'autorisation de ce mandat risque de compromettre le début de certains projets de la liste ci haut, ayant déjà eu approbation dans le budget de PTI 2019.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue à ce stade-ci. Par contre, un plan de communication sera mis en place au moment opportun dans chaque projets.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conclusion du mandat cadre: suite a la décision des instances

- Attribution de mandats à la firme, lorsque requis;
- Autorisation de dépense par le comité exécutif en fonction de la valeur des commandes;
- Fin du contrat-cadre : à l'épuisement de l'enveloppe budgétaire prévues au contrats.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques d'approvisionnement et de gestion contractuelle de la ville.

L'encadrement « contingences, incidences et déboursés dans les contrats (C-OG-DG-D-12-010) » ne s'applique pas dans le cas du présent dossier puisqu'aucun montant déterminé, dédié uniquement aux paiementx de déboursés n'est inclus dans les bordereaux de soumission; les prix soumis incluent tous les services à être rendus.

La soumission reçue pour le contrat a été analysée par un comité de sélection selon les critères de pondération spécifiés au devis.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Eddy DUTELLY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claire DESROSIERS
Conceptrice des aménagements

Tél : 514-872-4825
Télécop. : 514-872-2222

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-22

Jabiz SHARIFIAN
c/d gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-8702
Télécop. : 514-872-2222

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2019-03-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-03-28

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1197055001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de 5 ans avec la firme WSP Canada Inc. pour une équipe de consultants spécialisés en analyse de la performance et mise en service de l'enveloppe du bâtiment afin de contribuer à ce que les projets menés par la Direction de la gestion des projets immobiliers (DGPI) rencontrent les objectifs établis par la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal pour une somme de 780 220,35 $ taxes incluses / Appel d'offre public no 18-17339 (1 soumissionnaire)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

18-17339 Tableau Résultat Global Final.pdf
18-17339 PV.pdf
18-17339 SEAO Liste des commandes.pdf
18-17339 Nouvelle Appel D'offres.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Eddy DUTELLY
Agent d'approvisionnement, niv 2
Tél : 514 872-5253

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-25

Denis LECLERC
Chef de Section, division acquisition
Tél : 514 872-5241
Division : Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-17339 — No du GDD : 1197055001

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels Spécialiste en Performance et Mise en Service de l'Enveloppe du Bâtiment

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 31 - 10 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 4 - 12 - 2018

Ouverture faite le : 4 - 12 - 2018

Date du comité de sélection : 17 - 12 - 2018

Nombre d'addenda émis durant la période : 1

Date du dernier addenda émis : 12 - 11 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 33 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 9

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 11,11

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 2 - 6 - 2019

Date d'échéance révisée : 2 - 6 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
WSP Canada Inc.	780 220,35	√	

Information additionnelle

Il est recommandé d'octroyer le contrat à la firme : WSP Canada Inc., unique soumissionnaire. Des huit (8) autres firmes détentrices du cahier des charges: deux (2) n'avaient pas la capacité ou le temps disponible pour soumissionner, une autre n'évoluait pas dans ce secteur d'activité et cinq (5) n'ont pas retourné le formulaire de non-participation.

Préparé par : Eddy DUTELLY — Le 25 - 3 - 2019

18-17339 - Services professionnels Spécialiste en Performance et Mise en Service de l'Enveloppe du Bâtiment

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Capacité de production et échéancier 25%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 30%	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe 30%	Pointage intérimaire 100%	Prix $	Pointage final	Rang
WSP Canada Inc.	4,00	7,25	20,75	21,75	24,75	78,50	780 220,35 $	**1,65**	**1**
0						-		**-**	
0						-		**-**	
0						-		**-**	
0						-		**-**	

Agent d'approvisionnement	Eddy Dutelly

Comité

Date	lundi 17-12-2018
Heure	10 h 00
Lieu	255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400, salle 436 / Sollicitation

Multiplicateur d'ajustement
10000

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Rechercher un avis

Mes avis

Saisir un avis

- Information
- Description
- Classification
- Conditions
- Documents
- Modalités
- Résumé
- Addenda
- Liste des commandes
- **Résultats d'ouverture**
- Contrat conclu

Liste des commandes

Numéro : 18-17339
Numéro de référence : 1209018
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Services professionnels Spécialiste en Performance et Mise en Service de l'Enveloppe du Bâtiment

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Cima+s.e.n.c. 3400, boul. du souvenir bureau 600 Laval, QC, H7V 3Z2 http://www.cima.ca NEQ : 3340563140	Madame Annie Boivin Téléphone : 514 337-2462 Télécopieur : 514 281-1632	**Commande : (1506976)** 2018-11-01 8 h 45 **Transmission :** 2018-11-01 8 h 45	3024322 - 18-17339 Addenda no. 1 Question et Réponse 2018-11-12 13 h 58 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
CLEB consultant inc. 1320 boul. Lionel-Boulet Varennes, QC, J3X 1P7 NEQ : 1143292754	Monsieur Joseph Borsellino Téléphone : 855 813-8052 Télécopieur : 450 652-7588	**Commande : (1507316)** 2018-11-01 15 h 42 **Transmission :** 2018-11-01 15 h 42	3024322 - 18-17339 Addenda no. 1 Question et Réponse 2018-11-12 13 h 58 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GHD Consultants Limitée 4600 boul de la Côte-Vertu Montréal, QC, H4S 1C7 http://www.ghd.com NEQ : 1171077796	Monsieur Philippe Savoie Téléphone : 514 333-5151 Télécopieur : 514 333-4674	**Commande : (1507635)** 2018-11-02 11 h 15 **Transmission :** 2018-11-02 11 h 15	3024322 - 18-17339 Addenda no. 1 Question et Réponse 2018-11-12 13 h 58 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐	Groupe Lauvac Architecture 304 - 911 Jean Talon est Montréal, QC, H2R 1V5 NEQ : 1170068705	Monsieur Weber Laurent Téléphone : 514 270-1621 Télécopieur : 514 270-4307	**Commande : (1507391)** 2018-11-01 19 h 03 **Transmission :** 2018-11-01 19 h 03	3024322 - 18-17339 Addenda no. 1 Question et Réponse 2018-11-12 13 h 58 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Services EXP Inc 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8 NEQ : 1167268128	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994	**Commande : (1507126)** 2018-11-01 11 h 13 **Transmission :** 2018-11-01 11 h 13	3024322 - 18-17339 Addenda no. 1 Question et Réponse 2018-11-12 13 h 58 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Martin Roy et Associés. 1601, Chemin d'Oka Deux-Montagnes, QC, J7R 1N1 NEQ : 1163505598	Madame Réjeanne Duchaine Téléphone : 450 623-0340 Télécopieur : 450 623-9302	**Commande : (1511516)** 2018-11-14 8 h 41 **Transmission :** 2018-11-14 8 h 41	3024322 - 18-17339 Addenda no. 1 Question et Réponse 2018-11-14 8 h 41 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Massicotte Dignard Taillefer Patenaude, atelier d'architecture inc. 925, rue du Caryer, local 301 Beauharnois, QC, J6N0S6 http://atelierdarchitecture.ca/ NEQ : 1145298346	Madame Christelle Casavant-Provost Téléphone : 450 377-5665 Télécopieur :	**Commande : (1512449)** 2018-11-16 8 h 56 **Transmission :** 2018-11-16 8 h 56	3024322 - 18-17339 Addenda no. 1 Question et Réponse 2018-11-16 8 h 56 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Stantec Experts-conseils ltée 600-1060 boulevard Robert-Bourassa Montréal, QC, H3B 4V3 NEQ : 1170241336	Madame Claudine Talbot Téléphone : 418 626-2054 Télécopieur :	**Commande : (1506942)** 2018-11-01 8 h **Transmission :** 2018-11-01 8 h	3024322 - 18-17339 Addenda no. 1 Question et Réponse 2018-11-12 13 h 58 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Ville de Westmount 1 BETHUNE WESTMOUNT, QC, H3Z 2L2 http://www.westmount.org NEQ :	Madame Elisa Gaetano Téléphone : 514 989-5313 Télécopieur : 514 989-5488	**Commande : (1507322)** 2018-11-01 15 h 48 **Transmission :** 2018-11-01 15	Mode privilégié : Ne pas recevoir

			h 48	
☐	WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec) 1135, boulevard Lebourgneuf Québec Québec, QC, G2K 0M5 http://www.wspgroup.com NEQ : 1148357057	Madame Martine Gagnon Téléphone : 418 623-2254 Télécopieur : 418 624-1857	**Commande : (1506819)** 2018-10-31 14 h 46 **Transmission :** 2018-10-31 14 h 46	3024322 - 18-17339 Addenda no. 1 Question et Réponse 2018-11-12 13 h 58 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

La sélection d'un fournisseur est obligatoire.

Sélectionner Annuler

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

Aide en ligne
Formation en ligne
Glossaire
Plan du site
Accessibilité
UPAC-Signaler un acte répréhensible

Service clientèle

Grille des tarifs
Contactez-nous
Nouvelles
Marchés publics hors Québec
Registre des entreprises non admissibles
Autorité des marchés financiers

À propos

À propos de SEAO
Info sur Constructo
Conditions d'utilisation
Polices supportées

Partenaires

Secrétariat du Conseil du trésor Québec
CGI
tc media

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.17

2019/04/18
17:00

(2)

Dossier # : 1188042005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de premier renouvellement de bail par lequel la Ville loue de 9167-0133 Québec inc., un local situé au 4807, rue Molson, à Montréal, d'une superficie de 8 400 pi², utilisé comme poste de quartier 44 pour le SPVM pour un terme de 8 ans et 16 jours, soit du 15 septembre 2019 au 30 septembre 2027. La dépense totale est de 1 633 821,48$, incluant les taxes applicables. Bâtiment 8160.

1. d'approuver le projet de premier renouvellement de bail par lequel la Ville de Montréal loue de 9167-0133 Québec inc. un local situé au 4807, rue Molson, à Montréal, pour une période de 8 ans et 16 jours, à compter du 15 septembre 2019, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 1 628 433,47 $, incluant les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de premier renouvellement de bail.
2. d'autoriser la dépense de 5 388,01$, incluant les taxes applicables et les contingences payables à 9167-0133 Québec inc.

3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-03-31 12:47

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1188042005**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de premier renouvellement de bail par lequel la Ville loue de 9167-0133 Québec inc., un local situé au 4807, rue Molson, à Montréal, d'une superficie de 8 400 pi², utilisé comme poste de quartier 44 pour le SPVM pour un terme de 8 ans et 16 jours, soit du 15 septembre 2019 au 30 septembre 2027. La dépense totale est de 1 633 821,48$, incluant les taxes applicables. Bâtiment 8160.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) occupe, depuis le 15 septembre 2009, un local situé au 4807, rue Molson à Montréal, mesurant 8 400 pi² (Locaux), propriété de 9167-0133 Québec inc. (Locateur). Le bail initial a été négocié de gré à gré et viendra à échéance le 14 septembre 2019.
Le SPVM a demandé au Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) le 26 novembre 2018 de renouveler le bail.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG09 0124 - 30 avril 2009 - Approbation du projet de bail par lequel la Ville loue de 9167-0133 Québec inc. un espace situé au 4807, rue Molson à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 44 du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 10 ans, à compter du 1er septembre 2009.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver le projet de renouvellement de bail par lequel la Ville loue de 9167-0133 Québec inc. un local situé au 4807, rue Molson à Montréal, d'une superficie de 8 400 pi² utilisé pour les besoins du SPVM, incluant 20 espaces de stationnement réservés sans frais additionnels pour la Ville. Le terme du renouvellement de bail est de 8 ans et 16 jours, soit du 15 septembre 2019 au 30 septembre 2027. Le renouvellement de bail prévoit notamment une option de renouvellement additionnelle de cinq (5) années en faveur de la Ville.
Par ailleurs, le présent dossier recommande également d'approuver le coût des travaux, selon un projet clé en main, pour l'installation d'un meuble pour 14 postes de travail mobiles (PTM), représentant un montant maximum à remettre au Locateur de 5 388,01$, incluant les taxes applicables et les contingences.

JUSTIFICATION

Ce premier renouvellement de bail permettra au poste de quartier 44 du SPVM de poursuivre sa mission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉPENSES LOCATION

	Loyer actuel	**Loyer 2019 15 septembre 2019 au 31 décembre 2019 (3 mois et 16 jours)**	**Loyer annuel pour les années 2020 à 2026 (7 années)**	**Loyer 2027 1er janvier 2027 au 30 septembre 2027 (9 mois)**	**Total 15 septembre 2019 au 30 septembre 2027 (8 ans et 16 jours)**
Loyer annuel de base	**(10,50 $/pi²) 88 200,00 $**	**34 008,33$**	**(13,75 $/pi²) 115 500,00$**	**86 625,00 $**	**929 133,33$**
Frais d'exploitation et taxes foncières	28 140,00 $	17 832,73$	60 564,00$	45 423,00 $	487 203,73$
Loyer total avant taxes	116 340,00 $	51 841,06$	176 064,00$	132 048,00 $	1 416 337,00$
TPS	5 817,00 $	2 592,05$	8 803,20$	6 602,40$	70 816,85$
TVQ	11 604,92 $	5 171,15 $	17 562,38 $	13 171,79 $	141 279,62$
Loyer total avec taxes	**133 761,92 $**	**59 604,26$**	**202 429,58 $**	**151 822,19 $**	**1 628 433,47$**
Ristourne de TPS	(5 817,00) $	(2 592,05)$	(8 803,20)$	(6 602,40)$	(70 816,85)$
Ristourne de TVQ	(5 802,46) $	(2 585,57)$	(8 781,19)$	(6 585,89)$	(70 639,81)$
Loyer net annuel	**122 142,46 $**	**54 426,64 $**	**184 845,19 $**	**138 633,90 $**	**1 486 977,19 $**

Le bail initial vient à échéance le 14 septembre 2019.

Le coût du loyer est assumé par le SGPI à même sa base budgétaire.

Le taux de location pour des espaces dans ce secteur, excluant les frais d'exploitation, oscille entre 12 $ et 15 $/pi² . Le loyer annuel de base pour la durée du renouvellement du bail représente 13,75 $/pi². Par ailleurs, le Locateur s'engage à effectuer, à ses frais, les travaux correctifs nécessaires pour le système de chauffage, ventilation et climatisation (CVC) desservant les Locaux ainsi que les travaux de rafraîchissement des Locaux notamment la peinture.

Les frais d'exploitation et les taxes foncières pour l'année 2019 représentent 7,21 $/pi². Les frais de consommation d'Hydro-Québec, d'Énergir et les frais d'entretien ménager sont exclus des frais d'exploitation et sont assumés par le SGPI, lesquels frais pour l'année 2019 représentent un montant total de 68 669,00$ soit 8,00$/pi².

Au moment de la conception du budget 2019, le SGPI a voté les sommes nécessaires pour les frais de chauffage et d'électricité.

DÉPENSES TRAVAUX

	Coûts estimés des travaux
Travaux	4 075,00 $
Contingences 15%	611,25 $
Incidences	n/a $
Total avant taxes	4 686,25$
TPS (5 %)	234,31 $
TVQ (9.975 %)	467,45 $
Total avec taxes	5 388,01 $
Ristourne de TPS	(234,31) $
Ristourne de TVQ	(233,72) $
Coût total net	4 919,98 $

Le présent dossier recommande également d'approuver le coût des travaux, selon un projet clé en main, pour l'installation d'un meuble pour 14 postes de travail mobiles (PTM), représentant un montant maximum à remettre au Locateur de 5 388,01 $, incluant les taxes applicables et les contingences. Les travaux sont prévus au budget de fonctionnement du SGPI.

La dépense totale pour le terme, incluant les taxes applicables, est de 1 633 821,48$. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le renouvellement du bail n'est pas en lien avec la Politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le refus du renouvellement du bail, le poste de quartier 44 du SPVM devra suspendre ses activités et trouver de nouveaux locaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévu pour le conseil d'agglomération du 16 mai 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Annabelle FERRAZ, Service de police de Montréal
Dominic HARVEY, Service de police de Montréal
Martin M BERNIER, Service de police de Montréal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sabrina ZITO
Conseillère en immobilier et expertise immobilière

Tél : 514-868-7835
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-17

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations

Tél : 514 872-8726
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2019-03-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice du SGPI
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-03-19

PREMIÈRE CONVENTION DE MODIFICATION DU BAIL

ENTRE : **9167-0133 QUÉBEC INC.**, personne morale légalement constituée en vertu de la Partie 1A de la Loi sur les compagnies, ayant sa principale place d'affaires au 2250, avenue Bennett, Montréal (Québec) H1V 2T5, agissant et représentée par Monsieur Jules Camirand, son président, dûment autorisé aux fins des présentes, en vertu de la résolution datée du 25 Février 2019 ;

(ci-après nommée le « Locateur »)

ET : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée en vertu de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

(ci-après nommée le « Locataire »)

PRÉAMBULE :

ATTENDU QUE par convention de bail signée par le Locateur le 1er juin 2009 et par le Locataire le 28 mai 2009 (le « Bail»), le Locataire loue du Locateur des locaux situés au rez-de-chaussée et à l'étage de l'immeuble, situé au 4807, rue Molson, à Montréal, province de Québec, H1Y 2C3 (les « Lieux Loués») d'une superficie locative de 8,400 pieds carrés (la « Superficie des Lieux Loués») ;

ATTENDU QUE le Bail se termine le 14 septembre 2019 ; et

ATTENDU QUE le Locataire désire renouveler le Bail, aux termes et conditions stipulés ci-après et que le Locateur y consent.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1. **Préambule :** Le préambule fait partie intégrante de la présente première

PARAPHES	
LOCATEUR	
LOCATAIRE	

convention de modification du bail (la « Première Convention de modification »).

2. **Durée :** La durée du Bail pour les Lieux Loués est prolongée pour une période commençant le **15 septembre 2019** et se terminant le **30 septembre 2027** (le « Terme Prolongé»).

3. **Loyer :** Pour toute la durée du Terme Prolongé, le loyer de base annuel payable par le Locataire au Locateur sera de **treize dollars et soixante-quinze cents (13,75$) le pied carré de la Superficie des Lieux Loués**, plus les taxes applicables, payable par des versements mensuels, égaux et consécutifs. Ledit loyer de base annuel est payable d'avance le premier jour ouvrable de chaque mois.

4. **Option de renouvellement :** Le Locateur accorde au Locataire l'option de renouveler le Bail à son échéance pour un (1) terme additionnel de **cinq (5) ans, commençant le 1er octobre 2027 et se terminant le 30 septembre 2032**, aux mêmes termes et conditions, sauf quant au loyer qui sera alors **à négocier selon le taux du marché, les parties agissant raisonnablement**. Le tout sous réserve de l'approbation des autorités compétentes du Locataire au moment de ce renouvellement.

   Pour exercer une option, le Locataire devra en aviser le Locateur par écrit, à ses bureaux, au moins huit (8) mois et au plus tard douze (12) mois avant l'échéance du Bail. Si le Locataire ne donne pas un tel avis écrit dans le délai prescrit, le Locateur devra alors demander par écrit au Locataire son intention quant à l'option de renouvellement. Le Locataire devra, dans un délai de soixante (60) jours à compter de la demande du Locateur, donner un avis écrit de son intention de se prévaloir de l'option, à défaut de quoi cette option, deviendra nulle et non avenue.

5. **Travaux du Locateur :**

5.1 Le Locateur s'engage d'ici le **31 décembre 2019** à réaliser, à ses frais, les travaux correctifs montrés et décrits à l'Annexe « A » des présentes (les « Travaux»). Pour fins de précision, le Locateur s'engage à effectuer les Travaux à la satisfaction du Locataire.

PARAPHES	
LOCATEUR	
LOCATAIRE	

5.2 Les Travaux ne devront, en aucun cas, nuire à la jouissance paisible du Locataire et devront être exécutés de façon à ne pas nuire à la sécurité du Locataire et des occupants.

5.3 Le Locateur s'engage à protéger toutes les surfaces adjacentes et le mobilier lors de l'exécution des Travaux et il s'engage également à remettre les Lieux Loués propres suite à l'exécution des Travaux.

5.4 Il est convenu entre les parties aux présentes que les travaux concernant le meuble PTM décrits à l'Annexe « A » seront exécutés par le Locateur, à la satisfaction du Locataire. Le coût de ces travaux représente un montant forfaitaire de 4,075$, plus les taxes applicables, et est payable en totalité, à la fin des travaux, par le Locataire au Locateur sur présentation d'une facture à cet effet.

6. Frais d'exploitation

Chaque année, à la date anniversaire du bail, un ajustement automatique du coût unitaire des frais d'exploitation sera fait selon la variation entre l'indice général des prix à la consommation, tous les éléments (« IPC »), publié par Statistique Canada pour la région de Montréal, pour le troisième mois précédant la date d'entrée en vigueur du Bail et celui publié le troisième mois précédant la date d'anniversaire du Bail. Le coût unitaire des frais d'exploitation, pour l'année 2018, est de **deux dollars et quarante et un cents (2,41$) le pied carré de la Superficie des Lieux Loués** et ce montant est final et lie les parties à titre d'année de base. **Pour fins de précision, les parties conviennent qu'à compter du 1er septembre 2020, les frais d'exploitation seront majorés à l'IPC.**

Advenant le cas où l'indice des prix à la consommation serait ramené à une nouvelle base, la formule s'appliquera en fonction de l'équivalence établie par Statistique Canada pour la région de Montréal.

7. Autres conditions :

7.1 À compter de la date de signature des présentes, l'article 3.2 du Bail concernant les options de renouvellement est annulé.

PARAPHES	
LOCATEUR	
LOCATAIRE	

7.2 Le Locataire s'engage à prendre à sa charge le coût de la publication de la présente Première Convention de modification, sous la forme d'un avis de bail.

7.3 La présente Première Convention de modification est conditionnelle à l'approbation du Conseil d'agglomération du Locataire. La remise au Locateur d'un exemplaire de la présente Première Convention de modification dûment signée et paraphée par le représentant autorisé du Locataire attestera que ladite approbation a été obtenue.

7.4 À l'exception de ce qui précède, tous les termes et conditions du Bail demeurent inchangés et en vigueur et, sauf stipulations contraires, les mots et expressions utilisés aux présentes auront la même signification et la même portée que ceux utilisés dans le Bail.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, en triple exemplaire, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

POUR LE LOCATEUR:

Signée par le Locateur à Montréal ce 25 e jour du mois de Février 20 19.

Par : _____
Jules Camirand, président

POUR LE LOCATAIRE:

Signée par le Locataire à Montréal ce _____e jour du mois de _____ 20_____.

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier

La Première Convention de modification a été approuvée par le Conseil d'agglomération le _____.
Résolution no _____.

PARAPHES	
LOCATEUR	
LOCATAIRE	

ANNEXE « A »

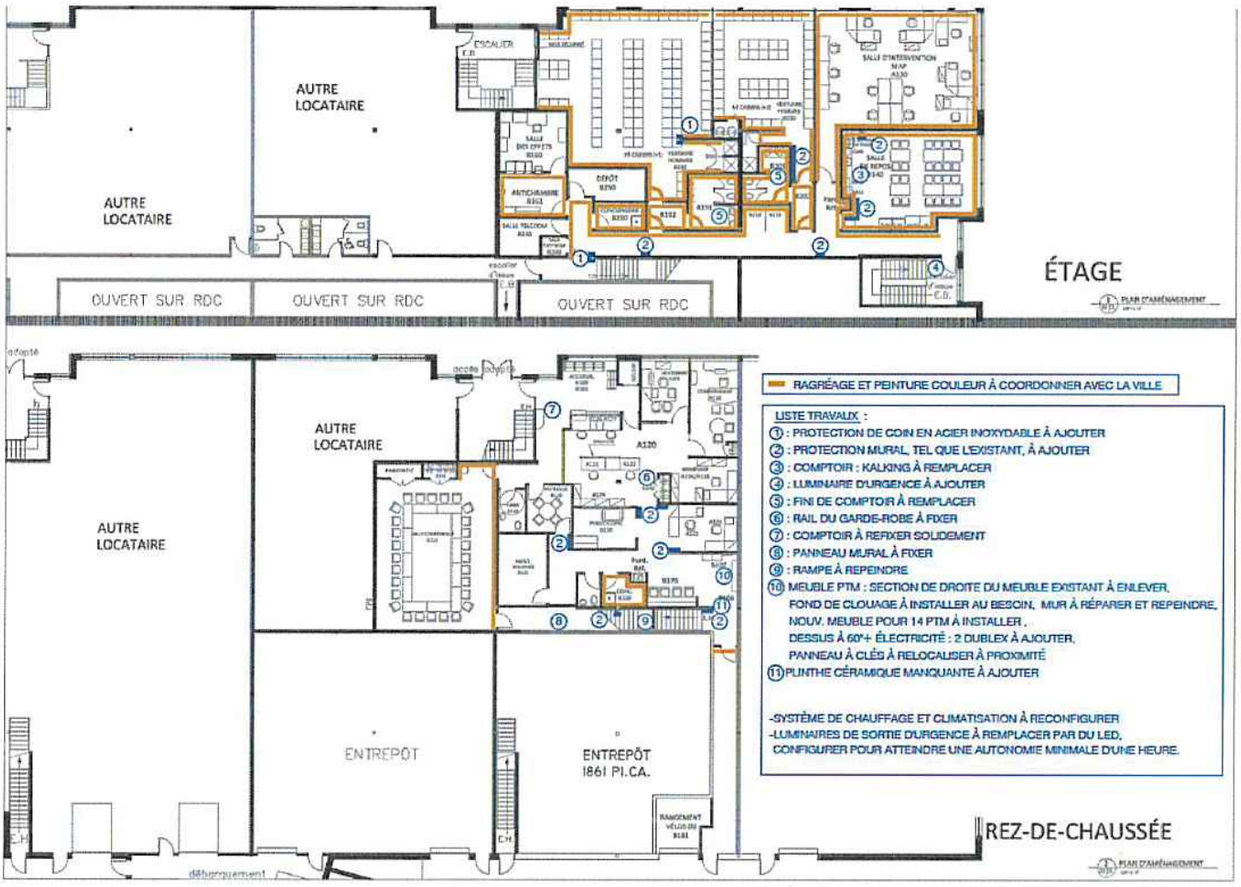

PARAPHES	
LOCATEUR	
LOCATAIRE	

RÉSOLUTION DU LOCATEUR

EXTRAIT du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration de la société 9167-0133 Québec tenue à Montréal, le 25 Février 2019

SUR MOTION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

de louer, à Ville de Montréal un local situé au numéro civique 4807 Molson, dans la ville de Montréal, d'une superficie approximative de huit mille quatre cent 8,400) pieds carrés et faisant partie de l'immeuble connu sous Molson I, et ce, pour un terme de huit (8) ans;

d'autoriser Jules Camirand de la société à négocier au nom de cette dernière, à conclure les ententes, et à signer tous documents nécessaires pour donner plein effet aux présentes, y compris la signature d'un bail, pour et au nom de la société.

Je certifie que ce qui précède est une copie fidèle d'une résolution adoptée par l'administrateur unique de 9167-0133 Québec inc en date du 25 Février 2019 conformément à la loi, aux documents constitutifs et aux règlements régissant ladite société et que, de plus, ladite résolution est présentement en vigueur pour n'avoir été ni amendée, ni abrogée, ni modifiée de quelque manière que ce soit.

CE 25 Février 2019

Signataire

Jules Camirand

DÉVELOPPEMENT CAMIRAND

PROJET : **PDQ44** — 21 février 2019

Molson

Ajout PTM14

HONORAIRES PROFESSIONNELS & "SOFT COSTS"			
CODE	**SECTIONS**	**AMÉNAGEMENT**	**BUDGET TOTAL**
01000	Architecte		$0,00
01000	Immodesign		$0,00
01000	Ing. structure		$0,00
01000	Ingénieur mécanique électrique		$0,00
01000	Permis		$0,00
	Sous-total professionnel & "soft costs" :	$0,00	$0,00

ÉQUIPEMENT			
CODE	**SECTION**	**AMÉNAGEMENT**	**BUDGET TOTAL**
12000	Bureu, chaisse, ordinateur (PTM14)	$1 725,00	$1 725,00
12000	Enseigne intérieur et extérieur	N/I	N/I
12000	Système de réseau, téléphonique et alarme	N/I	N/I
12000	Table et chaise, réfrigérateur, et four micro-onde	N/I	N/I
12000	Store	N/I	N/I
	Sous-total équipement :	$1 725,00	$1 725,00

RÉAMÉNAGEMENT			
CODE	**SECTIONS**	**AMÉNAGEMENT**	**BUDGET TOTAL**
01000	Conditions générales		$0,00
01010	Supervision et main-d'œuvre divers	$500,00	$500,00
02090	Démolition		$0,00
02175	Modification de plancher et travaux chez autre locatiare		$0,00
3300	Reparation beton - plancher - allocation		
05000	Métaux ouvré		$0,00
5100	Structure d'acier (ouvertures de toit) -		
06100	Menuiserie (F/I)	$650,00	$650,00
06410	Ébénisterie allocation		$0,00
	Corridor		$0,00
07300	Toiture		$0,00
7900	Fire proofing		
08100	Portes, cadres, fenêtre et quincaillerie (F/I) (8)		$0,00
08400	Porte et fenetre en aluminium puit lumiere		$0,00
09100	Système intérieur		$0,00
09300	Revetement de sol 6.00$pi.ca. + céramique salle de bain + moulure		$0,00
09700	Peinture	$300,00	$300,00
10100	Accessoires de toilettes et partitions		$0,00
15100	Plomberie et gaz		$0,00
15150	Gicleurs		$0,00
15200	Ventilation		$0,00
16300	Électricité (2 x 15amp + cablage)	$900,00	$900,00
16300	Allocation contingence electrique		
17000	Allocation contingence générale		
	Sous-total agrandissement :	$2 350,00	$2 350,00

TOTAL			
CODE	**SECTION**	**AMÉNAGEMENT**	**BUDGET TOTAL**
	Honoraires professionnels & "Softcosts"	$0,00	$0,00
	Équipment	$1 725,00	$1 725,00
	Bâtiment	$2 350,00	$2 350,00
	Fonds de prévoyance	$0,00	$0,00
	Administration et profit (12%)		$0,00
	Total	$4 075,00	$4 075,00

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1188042005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Objet :	Approuver le projet de premier renouvellement de bail par lequel la Ville loue de 9167-0133 Québec inc., un local situé au 4807, rue Molson, à Montréal, d'une superficie de 8 400 pi², utilisé comme poste de quartier 44 pour le SPVM pour un terme de 8 ans et 16 jours, soit du 15 septembre 2019 au 30 septembre 2027. La dépense totale est de 1 633 821,48$, incluant les taxes applicables. Bâtiment 8160.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1188042005 - PDQ 44 - 9167-0133 Québec inc.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 514 872-4065

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-06

Dominique BALLO
conseiller budgétaire
Tél : 514 872-7344
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.18

2019/04/18
17:00

(2)

Dossier # : 1194069003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	1-Approuver le projet de modification de bail par lequel la Ville loue de 3928446 Canada inc., un local situé au 5e étage de l'immeuble situé au 5800, rue Saint-Denis, d'une superficie de 4 905 pi², pour une période de 9 ans et 2 mois à compter du 1er septembre 2019, et un local situé au 4e étage du même immeuble, d'une superficie de 20 332 pi², pour une période de 9 ans à compter du 1er novembre 2019, à des fins de bureaux, pour une dépense totale de 9 950 591,27 $, incluant les taxes, le loyer et les travaux d'aménagement 2- Ajuster, pour les années 2020 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière, pour un montant récurrent de 666 821,78 $ taxes incluses (Bâtiment 8165-003)

Il est recommandé :

1- d'approuver le projet de modification de bail par lequel la Ville loue de 3928446 Canada inc., un local situé au 5e étage de l'immeuble situé au 5800, rue Saint-Denis, d'une superficie de 4 905 pi², pour une période de 9 ans et 2 mois à compter du 1er septembre 2019 et un local situé au 4e étage de même immeuble, d'une superficie de 20 332 pi², pour une période de 9 ans à compter du 1er novembre 2019, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 6 165 310,97 $, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de modification de bail;
2- d'autoriser la dépense de 2 681 100,64 $, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement et les contingences payables à 3928446 Canada inc.;

3- d'autoriser la dépense de 1 104 179,66 $, taxes incluses, en incidences;

4- d'ajuster, pour les années 2020 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière, pour un montant récurrent de 666 821,78 $ taxes incluses ;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au

sommaire décisionnel. Cette dépense sera assumée à 50,1 % par l'agglomération, pour un montant de 4 985 246,23 $, taxes incluses.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-03-02 14:09

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1194069003**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	1-Approuver le projet de modification de bail par lequel la Ville loue de 3928446 Canada inc., un local situé au 5e étage de l'immeuble situé au 5800, rue Saint-Denis, d'une superficie de 4 905 pi², pour une période de 9 ans et 2 mois à compter du 1er septembre 2019, et un local situé au 4e étage du même immeuble, d'une superficie de 20 332 pi², pour une période de 9 ans à compter du 1er novembre 2019, à des fins de bureaux, pour une dépense totale de 9 950 591,27 $, incluant les taxes, le loyer et les travaux d'aménagement 2- Ajuster, pour les années 2020 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière, pour un montant récurrent de 666 821,78 $ taxes incluses (Bâtiment 8165-003)

CONTENU

CONTEXTE

Le 29 mars 2018, le conseil d'agglomération approuvait une entente de location entre la Ville de Montréal et l'entreprise 3928446 Canada inc. dans le but de mettre en place la phase 1 du regroupement d'une partie des effectifs du Service des ressources humaines (SRH) au 4e étage du 5800, rue Saint-Denis. Le SRH souhaite procéder à la mise en place de la phase 2 du projet de regroupement de ses effectifs au 4e et 5e étages du 5800, rue Saint-Denis. Le SRH souhaite également y regrouper les bureaux de la Division respect de la personne à cet endroit en raison de sa position centrale et de son accès facile pour ses clients.
Il est proposé de regrouper dans le même immeuble les unités suivantes :

- Direction de la rémunération globale et des systèmes d'information (DRGSI) - 81 employés
- Division respect de la personne (DRP) - 11 employés

Ces employés occupent actuellement deux sites qui seront réaménagés pour d'autres unités de la Ville. Les sites sont les suivants :

- le 3711, Saint-Antoine qui regroupe 33 employés;
- le 80, rue Queen qui regroupe 59 employés.

Pour ce faire, le SRH a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) afin de négocier une nouvelle entente de location pour loger ces unités au 4e et au

5e étage du 5800, rue Saint-Denis. Le présent sommaire vise à faire approuver ce projet de modification de bail de façon à intégrer les nouveaux locaux au bail actuel (CG18 0183).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0183 - le 29 mars 2018 - Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de 3928446 Canada inc., pour une période de 10 ans à compter du 1er novembre 2018, des espaces situés au 4e étage de l'immeuble sis au 5800, rue Saint-Denis, d'une superficie d'environ 18 180 pieds carrés, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 3 732 167,84 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.
CM10 0530 - le 14 juin 2010 - Approuver le projet de bail entre la Ville de Montréal et 3928466 Canada inc., pour la location d'un local d'une superficie de 20 000 pi² au 5800, rue Saint-Denis, pour les besoins du Bureau de poste de la Ville et du Centre d'impression numérique, du 1er décembre 2010 au 30 novembre 2019, pour un montant total approximatif de 4 487 356,44 $, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le sommaire décisionnel vise à faire approuver le projet de modification de bail par lequel la Ville loue de 3928446 Canada inc., un local situé au 5e étage de l'immeuble situé au 5800, rue Saint-Denis, d'une superficie de 4 905 pi², pour une période de 9 ans et 2 mois à compter du 1er septembre 2019 et un local situé au 4e étage du même immeuble, d'une superficie de 20 332 pi², pour une période de 9 ans à compter du 1er novembre 2019, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 6 165 310,97 $, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de modification de bail.
Le propriétaire devra maintenir, à ses frais, en tout temps au cours du bail, les lieux loués, leurs améliorations et transformations ainsi que l'édifice en bon état et propre à l'occupation et il devra, dès qu'il sera requis, remédier à tout défaut et procéder aux réparations.

De plus, le Locateur assumera les travaux de base pour une somme de 535 000 $. La liste des travaux de base se trouve à l'annexe G du bail. Les travaux consistent principalement à démolir les locaux actuels, installer les nouveaux systèmes CVC, aménager la salle mécanique, niveler les planchers de béton, changer l'entrée électrique, installer un compteur électrique, changer les fenêtres extérieures, modifier les gicleurs, préparer les murs périphériques du local, etc.

JUSTIFICATION

Le SRH est en voie d'implanter un nouveau modèle d'affaires et une offre de service plus actuelle. Pour ce faire, il doit revoir sa structure et regrouper certaines activités. Dans ce cadre, il s'avère que les espaces occupés par le SRH ne sont pas suffisants et après une analyse approfondie, le parc immobilier d'espace à bureau de la Ville est actuellement très sollicité et ne peut répondre à la demande supplémentaire dans un délai raisonnable.
De plus, la mise en commun des équipes de soutien RH permettra d'uniformiser, de rehausser et d'optimiser les standards de la Ville en matière de pratiques RH.

Le regroupement de la DRGSI dans une nouvelle location est justifié pour :

• Faciliter le savoir-faire RH : faciliter la formation des ressources, l'échange des meilleurs pratiques (collaboration), les alignements, l'uniformisation des pratiques et les communications;

• Développer la cohésion axée sur la valeur ajoutée aux clients (employés et gestionnaires) et le sentiment d'appartenance;

• Simplifier l'encadrement des équipes par les gestionnaires (actuellement sur 2 sites);

• Diminuer de façon marquée les déplacements (économie de temps et de frais de déplacements).

Pour ce qui est de la Division Respect de la personne, une suite au 5e étage leur permettra de bénéficier de confidentialité pour leurs opérations tout en étant rapproché des autres unités RH.

De plus, dans un autre ordre d'idée, les espaces libérés au 80, rue Queen seront aménagés pour les besoins du Service de technologie et de l'information (STI) dont l'ajout d'effectif en 2019 est considérable. Concernant les espaces libérés au 3711, Saint-Antoine, ils seront réaménagés pour combler les besoins en espace de la Direction de la dotation du SRH.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉPENSES LOCATION

Les tableaux suivants représentent les dépenses totales en loyer pour la durée de ce bail :

Location 5800, rue Saint-Denis	**Total du 1er sept. 2019 au 31 oct. 2028 (5e étage)**	**Total du 1er nov. 2019 au 31 oct. 2028 (4e étage)**	**Dépense totale**
Superficie (pi²)	4 905,00 pi²	20 332,00 pi²	25 237,00 pi²
Loyer de base	541 082,83 $	2 203 904,09 $	2 744 986,92 $
Frais d'exploitation	338 567,63 $	1 377 899,64 $	1 716 467,27 $
Taxes foncières	134 887,50 $	548 964,00 $	683 851,50 $
Stationnement	55 000,00 $	162 000,00 $	217 000,00 $
Total avant taxes	1 069 537,96 $	4 292 767,73 $	5 362 305,69 $
TPS (5 %)	53 476,90 $	214 638,40 $	268 115,30 $
TVQ (9,975 %)	106 686,40 $	428 203,58 $	534 889,98 $
Total incluant taxes	**1 229 701,26 $**	**4 935 609,71 $**	**6 165 310,97 $**
Ristourne de TPS	(53 476,90) $	(214 638,40) $	(268 115,30) $
Ristourne de TVQ (50 %)	(53 343,22) $	(214 101,79) $	(267 445,01) $
Coût total net	1 122 881,14 $	4 506 869,52 $	5 629 750,66 $

Pour le détail complet des loyers annuels, voir le document « Détail annuel du loyer » en pièce jointe.

La dépense totale de loyer représente un montant de 6 165 310,97 $, incluant les taxes. À titre de précision, le loyer pour les espaces de stationnement est requis pour les employés qui utiliseront leurs véhicules dans le cadre de leurs déplacements en raison des exigences particulières de leur fonction de travail.

La valeur locative incluant les frais d'exploitation pour ce type de local dans ce secteur oscille entre 22 $ et 24 $/pi². Le taux de location moyen pour la durée de cette entente est de 22,58 $/pi².

Pour l'année 2019, la dépense de 121 440,50 $, net des ristournes de taxes, sera assumée par le budget de fonctionnement du SGPI. Pour les années 2020 et suivantes, la base budgétaire du SGPI, sera ajustée pour un montant récurrent de 666 821.78 $ taxes

incluses. Pour les informations complètes concernant les ajustements budgétaires, voir le document en pièce jointe dans l'intervention du Service des finances.

La transaction visée par la résolution CG18 0183 stipulait que le taux locatif moyen pour la durée de cette location était de 16,21 $/pi² car la Ville avait choisi l'option d'assumer le coût des travaux de base pour cet espace. Dans la transaction qui nous concerne, considérant que le propriétaire demande un loyer de base plus élevé pour ces locaux, il est plus avantageux pour la Ville d'assumer un loyer moyen de 22,58 $/pi² et de demander au propriétaire de défrayer le coût des travaux de base. De plus, l'immeuble affichait un taux de vacances plus élevé en 2018 qu'en 2019, ce qui avait permis à la Ville de négocier un meilleur taux de loyer à cette époque. À noter que cette transaction se situe dans la fourchette inférieure de la valeur locative du marché.

DÉPENSES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

Le tableau suivant représente les dépenses reliées aux travaux d'aménagement pour cette location :

	Coûts estimés
Travaux d'aménagement	2 119 908,00 $
Contingences 10%	211 990,80 $
Incidences	960 365,00 $
Total avant taxes	3 292 263,80 $
TPS (5 %)	164 613,19 $
TVQ (9.975 %)	328 403,31 $
Totales taxes incluses	3 785 280,30 $
Ristourne de TPS	(164 613,19) $
Ristourne de TVQ	(164 201,66) $
Coût total net	3 456 465,46 $

Les travaux d'aménagement consistent à construire la totalité des bureaux et salles de rencontres nécessaires au bon fonctionnement du service. Ces travaux incluent notamment, la construction des cloisons, l'installation des portes intérieures, la finition des murs, la finition des plafonds, la pose des revêtements de plancher, l'installation des luminaires, l'ébénisterie, l'achat et l'installation des postes de travail selon les normes d'aménagement, etc.

Le coût des incidences inclut l'achat du mobilier et la télécommunication entre autres.

Le coût des travaux d'aménagement incluant les contingences, les incidences, la TPS et la TVQ est de 3 785 280,30 $. La surveillance des travaux et l'approbation des factures seront effectuées par la Division des projets corporatifs du SGPI.

Les travaux sont prévus au PTI du SGPI.

Cette dépense (loyer et travaux d'aménagement) sera assumée à 50,1 % par l'agglomération, pour un montant de 4 985 246,23 $, taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le locateur détient déjà le certificat Boma Best pour cet immeuble et répond aux exigences du plan d'action.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite au dossier impliquerait que le SGPI devra trouver de nouveaux emplacements afin de répondre aux besoins RH et du STI.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'agglomération le 18 avril 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diane NGUYEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Yves DESJARDINS, Service des ressources humaines
Sylvain LEBLANC, Service de la gestion et de la planification immobilière
Nathalie ORTEGA, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Nathalie ORTEGA, 21 février 2019
Yves DESJARDINS, 20 février 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joel GAUDET
Conseiller en immobilier

Tél : 514-872-0324
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-08

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations

Tél : 514-872-8726
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2019-02-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice du SGPI
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-02-28

CONVENTION DE MODIFICATION DE BAIL

ENTRE : **3928446 CANADA Inc.**, personne morale constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C. (1985), c. C-44, ayant son siège au 5 800 St-Denis, bureau 1 100, à Montréal, province de Québec, H2S 3L5, agissant et représentée par Mitchell Moss, son Président, dûment autorisé(e) aux fins des présentes tel qu'il le déclare.

Ci-après nommée le « **Locateur** »

ET : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée en vertu de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la Charte de la Ville de Montréal et des résolutions suivantes :

a) La Résolution numéro CG06 0006, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du vingt-trois (23) octobre deux mille six (2006); et

b) La résolution numéro CG19_____, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du_____2019;

Ci-après nommée le « **Locataire** »

PRÉAMBULE

ATTENDU QU' aux termes d'une convention de bail signée par le Locataire le 5 avril 2018 et signée par le Locateur le 28 février 2018 (ci-après appelée le (« Bail ») concernant des locaux désignés comme l'unité 401, dont la Superficie locative des Lieux loués est fixée à dix-huit mille cent quatre-vingt (18,180) pieds carrés et situés au quatrième (4e) étage dans l' immeuble sis au 5 800 rue St-Denis, Ville de Montréal, province de Québec, pour un terme de dix (10) ans, commençant le 1er novembre 2018 et se terminant le 31 octobre 2028;

ATTENDU QUE le Locateur convient de louer au Locataire des locaux additionnels situés au 4e étage et au 5e étage de l'immeuble sis au 5 800 rue St-Denis, Montréal, Québec (le « Premier espace additionnel »), ayant une superficie locative d'approximativement vingt-cinq mille deux cent trente-sept pieds carrés (25,237 pi²) (la « Superficie locative du Premier espace additionnel ») , le tout conformément au Bail, mais sujet aux modalités stipulées aux présentes;

ATTENDU QUE Le Locataire a adopté un règlement sur la gestion contractuelle conformément aux dispositions de l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19) ;

ATTENDU QUE sauf si définies autrement aux présentes, les expressions auront les définitions qui leur sont attribuées dans le Bail;

ATTENDU QU'À compter de la date d'exécution de cette Convention de modification de bail (la «Convention»), le Locataire et le Locateur souhaitent faire les ajouts suivants au Bail.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1.0 **Préambule**

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la Convention.

2.0 L'article 2 du Bail est supprimé et remplacé par le suivant :

2.1 **Désignation :** Un local situé au 4e et au 5e étage du bâtiment sis au 5 800, rue St-Denis, à Montréal, province de Québec, H2S 3L5, tel que montré sur les plans joints au Bail comme Annexe B et Annexe F. Cet emplacement est connu et désigné comme étant le lot 2 334

Locateur	Locataire
	PG

212 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

2.2 **Superficie locative des Lieux loués :** La Superficie locative des Lieux loués est fixée à dix-huit mille cent quatre-vingt pieds carrés (18,180 pi²).

Premier espace additionnel : La Superficie locative du Premier espace additionnel situé au 4e et au 5e étage de l'Édifice est d'approximativement vingt-cinq mille deux cent trente-sept pieds carrés (25,237 pi²) laquelle est montrée à l'Annexe F des présentes. La Superficie locative du Premier espace additionnel est composée de vingt mille trois cent trente-deux (20,332) pieds carrés pour l'unité 402 au 4è étage et de quatre mille neuf cent cinq (4,905) pieds carrés pour l'unité 500 au 5è étage. La Superficie locative du Premier espace additionnel nette inclue un facteur de dix pour cent (10%) pour les aires communes.

La Superficie locative du Premier espace additionnel sera mesurée par un Expert selon la norme BOMA (ANSI-Z-65.1-1996) ou sa version la plus récente, au plus tard trois (3) mois de la date de signature de la Convention et liera les parties à compter de la première journée de la Convention. Le Locateur doit faire parvenir une copie certifiée de ce rapport de mesurage au Locataire dans les cinq (5) jours de son obtention. Les parties conviennent que nonobstant le mesurage du Premier espace additionnel, la Superficie locative du Premier espace additionnel ne peut excéder celle fixée ci-dessus.

Nonobstant toute disposition contraire dans le Bail, il est entendu que pour le calcul de tout loyer autre que le Loyer de base, ledit loyer sera calculé en fonction du total de la Superficie locative des Lieux loués et de la Superficie locative du Premier espace additionnel, c'est-à-dire quarante-trois mille quatre cent dix-sept (43,417) pieds carrés, sous réserve d'un mesurage du Premier espace additionnel tel que prévu au présent article.

2.3 **Superficie locative de l'Édifice :** La Superficie locative de l'Édifice est fixée à six cent soixante-dix mille pieds carrés (670 000 pi²).

2.4 **Quote-part d'occupation :** La Superficie locative des Lieux loués et la Superficie locative du Premier espace additionnel équivalent à approximativement six virgule quarante-huit pour cent (6,48%) de la Superficie locative de l'Édifice. Elles sont établies de la façon suivante :

- Quote-part d'occupation superficie initiale 4e (2,71 %)
- Quote-part d'occupation superficie Premier espace additionnel 4e (3,03%)
- Quote-part d'occupation superficie Premier espace additionnel 5e (0,74%)

La quote-part des Lieux loués et du Premier espace additionnel sera ajustée à la suite du mesurage du Premier espace additionnel effectué conformément aux dispositions de l' article 2.2, du présent Bail.

Par ailleurs, si la Superficie locative de l'Édifice est augmentée, le Locateur devra faire mesurer par un Expert, selon la norme BOMA (ANSI-Z-65.1-1996) ou sa version la plus récente, la superficie de l'Édifice destinés à la location incluant cette augmentation de superficie, qu'ils soient loués ou non, au plus tard trois (3) mois de la fin des travaux visant toute telle augmentation de la Superficie locative de l'Édifice. Cette modification liera les parties à compter de la date de la fin des travaux et le Locateur devra faire parvenir une copie certifiée de ce rapport de mesurage au Locataire dans les cinq (5) jours de son obtention.

2.5 **Stationnement :** Le Locateur doit permettre au Locataire d'utiliser les espaces de stationnement rattachés à l'Immeuble à l'usage des employés du Locataire, des personnes à mobilité restreinte et des visiteurs, sans attribution spécifique, pour quarante-cinq (45) places extérieures. À noter qu'à la date de la Convention le coût pour un stationnement extérieur non-réservé est de 100 $ par mois incluant les Taxes de vente, le tout sujet à des ajustements de temps en temps durant le Terme selon le coût réel défrayé par le Locateur.

3. L'article 3.1 du Bail est modifié en y ajoutant le paragraphe ci-dessous :

Le Bail, relativement au Premier espace additionnel du 5e étage décrit à l'article 2.0 des présentes, est consenti pour une durée de neuf (9) ans et deux (2) mois commençant le 1er septembre 2019 et se terminant le 31 octobre 2028. Si le Bail débute à une date différente de celle indiquée ci-dessus dû quelques retard que ce soit, le Locateur confirmera

Locateur	Locataire

par écrit au Locataire les nouvelles dates qui constitueront la première journée du Bail pour le Premier espace additionnel, tel que prévu à l'Annexe G.

Le Bail, relativement au Premier espace additionnel du 4e étage décrit à l'article 2.2 des présentes, est consenti pour une durée de neuf (9) ans commençant le 1er novembre 2019 et se terminant le 31 octobre 2028. Si le Bail débute à une date différente de celle indiquée ci-dessus dû quelques retard que ce soit, le Locateur confirmera par écrit au Locataire les nouvelles dates qui constitueront la première journée du Bail pour le Premier espace additionnel, tel que prévu à l'Annexe G.

Pour fins de clarification, il est convenu entre les parties que la date d'expiration de la durée pour le Premier espace additionnel sera le 31 Octobre 2028.

Il est convenu que la date d'anniversaire du Bail est le 1er novembre de chaque année.

Il est convenu que le Locataire pourra, si possible, prendre possession du Premier espace additionnel avant les dates ci-dessus, sans avoir l'obligation de payer le loyer ou tout autre montant au Locateur, et ce jusqu'au 1er novembre 2019 pour le 4e étage et jusqu'au 1er septembre pour le 5e étage.

4. L'article 3.2 du Bail est modifié en y ajoutant le paragraphe ci-dessous :

   L'option de renouveler le Bail prévu au présent article s'applique au Premier espace additionnel.

5. Le paragraphe suivant sont ajoutés à l'article 4.2

   Le loyer de base pour le Premier espace additionnel du 4e étage se compose des coûts unitaires suivants :

   - Pour la période du premier (1er) novembre 2019 ou à la date de prise de possession au trente (30) novembre 2024, le loyer de base sera établi à onze dollars et cinquante cents le pied carré (11,50 $/pi²) ;

   - Pour la période du premier (1er) décembre 2024 au trente et un (31) octobre 2028, le loyer de base sera établi à douze dollars et soixante-quinze cents le pied carré (12,75 $/pi²) ;

   Le loyer de base pour le Premier espace additionnel du 5e étage se compose des coûts unitaires suivants :

   - Pour la période du premier (1er) septembre 2019 ou à la date de prise de possession au trente (30) novembre 2024, le loyer de base sera établi à onze dollars et cinquante cents le pied carré (11,50 $/pi²) ;

   - Pour la période du premier (1er) décembre 2024 au trente et un (31) octobre 2028, le loyer de base sera établi à douze dollars et soixante-quinze cents le pied carré (12,75 $/pi²) ;

6. L'article 8.2 du Bail est supprimé et remplacé par le suivant:

   8.2 **Usage :** n'utiliser les Lieux loués et le Premier espace additionnel qu'à des fins de bureau.

7. Les annexes suivantes sont ajoutées à l'article 15.1

   ► Annexe F : Plan du Premier espace additionnel.
   ► Annexe G : Travaux d'aménagement et Travaux de base du Premier espace additionnel.
   ► Annexe H : Programme fonctionnel et technique du Premier espace additionnel

8. Intégration des termes du Bail

   Sous réserve des dispositions et engagements spécifiquement convenus dans cette Convention, tous les autres engagements, conditions et stipulations du Bail, s'appliqueront mutatis mutandis au Premier espace additionnel.

Locateur	Locataire

9. Commission de courtage

Le Locataire déclare et garantit au Locateur qu'aucun courtier ni agent n'a négocié la présente Convention, ni pris part à la négociation, à la conclusion ou à la signature de celle-ci. Advenant une réclamation d'un courtier à l'égard de la transaction visée par la Convention, la commission de ce courtier sera entièrement payable par le Locataire à la complète exonération du Locateur.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, en double exemplaire, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

Le 1er Mars 2019

3928446 CANADA Inc.,

par : Mitchell Moss

Le _____ 2019

VILLE DE MONTRÉAL

par : Yves SAINDON

Locateur	Locataire

Annexe F

Plan du Premier espace additionnel.

Unité 402 :

Superficie locative de 20 332 pi²

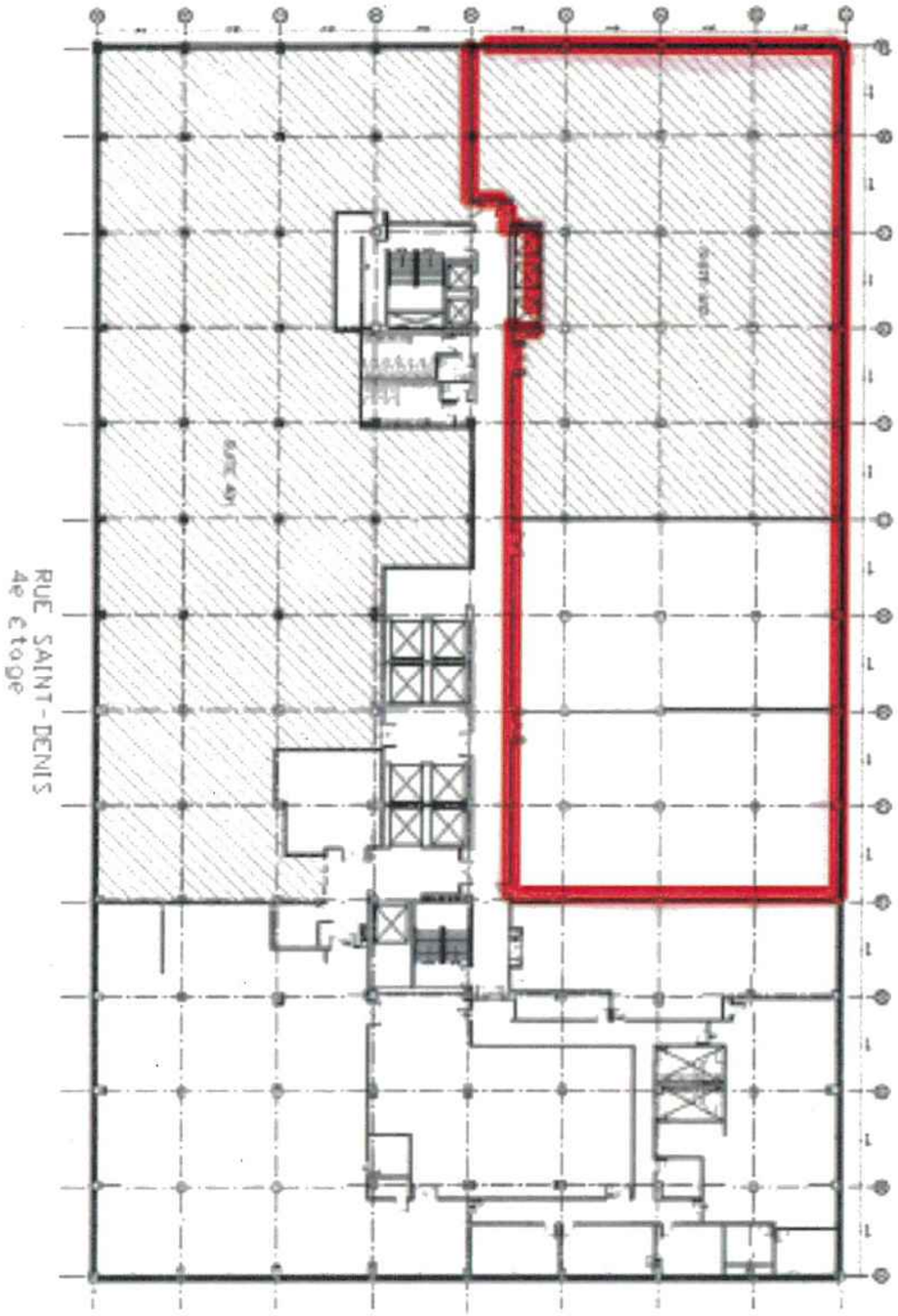

Suite 500

Superficie locative de 4 905 pi²

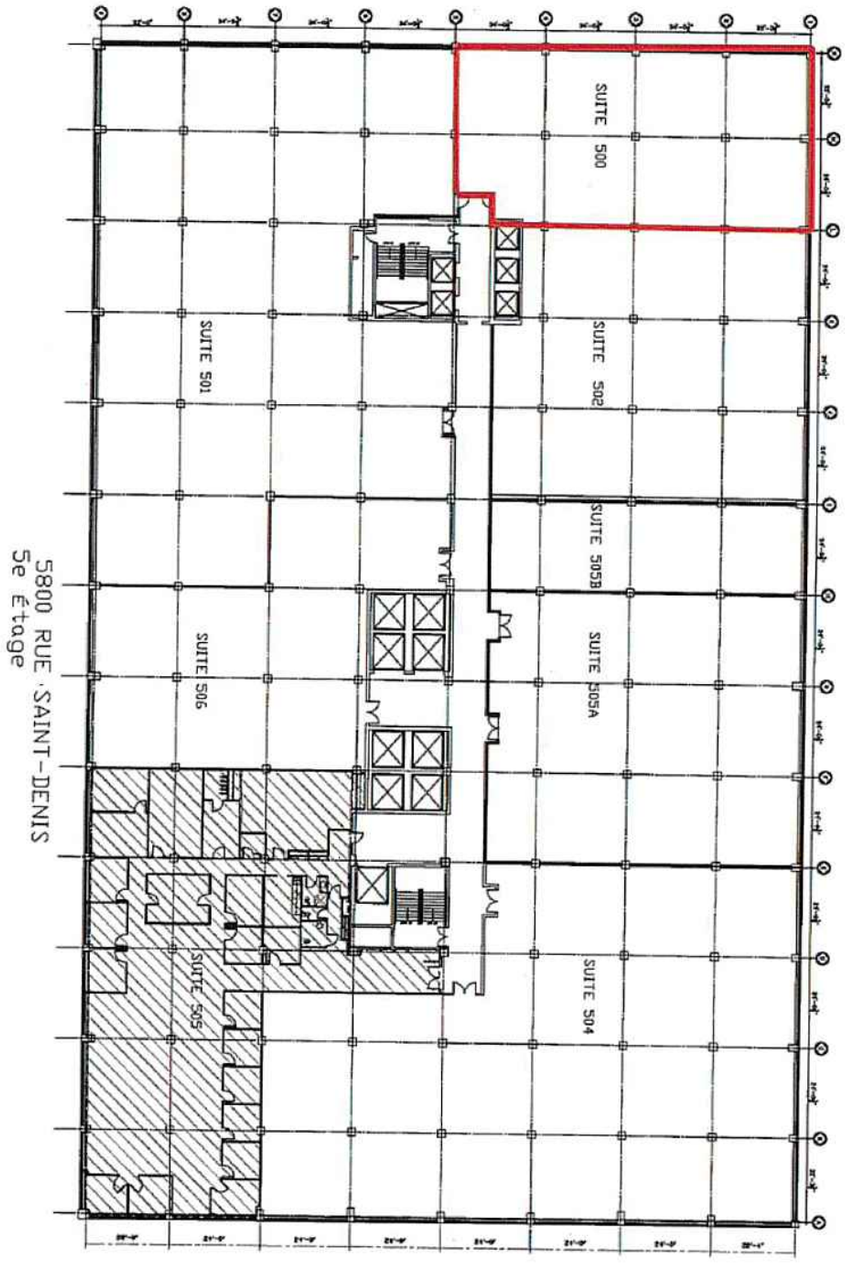

Annexe G

Travaux d'aménagement et Travaux de base du Premier espace additionnel.

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PREMIER ESPACE ADDITIONNEL

1.0 Modalités :

Le Locateur livrera le Premier espace additionnel dans une condition « telle quelle » selon la date prévue à l'article 1.2, à l'exception des travaux suivants qui seront effectués par le Locateur :

a) au frais du Locateur, les travaux de base tels que décrits à l'article 2 du présent annexe
b) au frais du Locataire dont le budget est décrit à l'article 1.7 du présent annexe et selon un projet clé en main conformément aux normes et standards prévus au Programme fonctionnel et technique du Premier espace additionnel (« Annexe H»),

(Collectivement les « Travaux ») selon les modalités suivantes :

1.1.1 Les plans préliminaires approuvés par le Locataire dans les cinq (5) jours suivants la réception, serviront de base aux plans d'exécution qui devront être préparés par un Expert.

1.1.2 Les plans d'exécution devront être soumis au Locataire pour approbation préalable. Ces plans, une fois approuvés par le Locataire, seront considérés comme finaux et les travaux du Locateur devront être conformes à ceux-ci. L'approbation du Locataire se limite toutefois à l'aspect architectural du Premier espace additionnel et n'aura pas pour effet de dégager le Locateur de sa responsabilité d'effectuer les travaux conformément aux normes et standards prévus au Programme fonctionnel et technique du Premier espace additionnel.

1.1.3 Le Locateur et le Locataire conviennent qu'aucun coût supplémentaire (extra), s'il y a lieu, ne sera payé sans avoir fait préalablement l'objet d'une approbation écrite du Locataire.

1.1.4 Si le Locateur effectue des travaux non conformes au Programme fonctionnel et technique du Premier espace additionnel ou aux plans d'exécution, il sera responsable de tous les coûts supplémentaires résultant de tous tels travaux.

1.1.5 Dans tous les cas, le Locateur sera responsable de conclure les contrats avec les architectes, ingénieurs, consultants, entrepreneurs, surveillants de travaux et autres intervenants, le tout en son nom et pour son compte. Le Locateur tiendra indemne le Locataire de toute poursuite, action ou réclamation, de quelque nature que ce soit, qui pourrait lui être adressée relativement aux Travaux.

1.1.6 L'entrepreneur et les principaux sous-traitants devront être des entreprises connues, faisant affaires au Québec et ayant une réputation établie dans le domaine. Le Locataire pourra soumettre une liste d'entrepreneurs que le

Locateur s'engage à inviter à soumissionner s'ils lui sont acceptables. Le Locateur s'engage à communiquer au Locataire, par écrit, le nom de l'entrepreneur choisi.

1.1.7 Le Locateur devra obtenir un permis de construction et tout autre permis nécessaire dont il assumera les frais.

1.1.8 Le Locataire pourra suivre l'évolution des Travaux afin de s'assurer, notamment, que ceux-ci sont réalisés conformément aux dispositions des présentes. La présence du représentant du Locataire, le cas échéant, n'aura pas pour effet de dégager le Locateur de sa responsabilité quant aux Travaux à condition que la présence d'un tel représentant ne nuise en rien à l'avancement de tous les travaux.

1.1.9 Le Locateur s'engage à faire en sorte que l'architecte, l'entrepreneur, les sous-traitants, fournisseurs de matériaux et de services, ouvriers et tout autre intervenant coopèrent raisonnablement avec le représentant du Locataire pour permettre à ce dernier de suivre l'évolution des Travaux afin de s'assurer que ceux-ci sont réalisés conformément aux dispositions des présentes.

1.1.10 Le Locataire pourra désigner toute autre personne que son représentant désigné pour visiter le chantier pendant les Travaux, pour prendre des mesures ou pour faire toute inspection concernant les Travaux. Un tel geste ne devra pas être interprété comme étant une prise de possession de la part du Locataire, ni une renonciation à quelque droit prévu à la présente convention et au Bail.

1.1.11 Le Locateur et le Locataire s'engagent à collaborer afin de réaliser les Travaux et le Locateur sélectionnera un entrepreneur afin de réaliser les Travaux dans les délais et selon le Budget prévus aux articles 1.2 et 1.7 respectivement ci-après.

1.2 **Fin des travaux** : Les Travaux devront être terminés et avoir fait l'objet d'une acceptation provisoire selon les modalités prévues à l'article 1.3 ci-après, au plus tard le 1er Août, 2019 pour le 5è étage et le 1er Octobre pour le 4è étage.

Il est convenu que le Locataire doit coordonner promptement avec le Locateur ses plans pour les Travaux pour que le Locateur puisse compléter les Travaux avant le 1er novembre 2019, à défaut de quoi la fin des Travaux sera reportée d'un nombre de jours équivalent sans aucun recours que ce soit contre le Locateur.

Il est également convenu que les Travaux ne seront pas effectués tant que le Locataire n'aura pas fourni au Locateur la confirmation écrite par un représentant du Locataire de l'approbation du Conseil municipal quant à la Convention, étant convenu que le Locataire signera la Convention au plus tard quinze (15) jours suivant ladite confirmation.

1.3 **Acceptation provisoire** : Dès que les Travaux seront substantiellement terminés et

que le Premier espace additionnel sera prêt à l'usage auquel il est destiné, un Expert accompagné du représentant du Locataire en fera l'examen en vue de leur acceptation provisoire. L'Expert attestera par écrit la conformité des Travaux, sous réserve de certains travaux à corriger ou à parachever dont il dressera une liste. Le certificat de parachèvement des Travaux, lequel indiquera les délais dans lesquels les déficiences devront être corrigées par le Locateur, devra être approuvé par le Locataire. Le délai maximum sera de quinze (15) jours, à moins qu'il s'agisse de travaux d'une complexité nécessitant un délai plus long.

1.4 **Acceptation définitive** : Lorsque tous les Travaux à corriger et à parachever mentionnés à la liste dressée lors de l'acceptation provisoire auront été complétés, l'Expert attestera par écrit l'acceptation définitive des Travaux.

Cette acceptation définitive des travaux ne couvre pas les vices ou malfaçons non apparents, de même que les travaux pour lesquels une inspection raisonnable ne peut être faite à cause d'une non-utilisation temporaire ou autre raison similaire, tel que le système de chauffage lorsque l'acceptation des travaux se fait pendant l'été ou la climatisation et l'état du stationnement lorsque l'acceptation des travaux a lieu en hiver.

1.5 **Période d'emménagement**:

Après l'acceptation provisoire, le Locataire bénéficiera d'une période d'emménagement de trente (30) jours pendant laquelle il ne paiera aucun loyer ni compensation de quelque nature que ce soit.

Le Bail du Premier espace additionnel débutera à la fin de la période d'emménagement. À cet effet, le Locateur devra confirmer par écrit au Locataire la date qui constituera la première journée du bail du Premier espace additionnel si celles-ci ne coïncident pas avec la date stipulée à l'article 3.1 du Bail tel qu'amandé.

1.6 **Retard** : Si les Travaux ne sont pas terminés à la date prévue à l'article 1.2, à moins que le retard soit dû à un acte ou à une faute du Locataire, auquel cas cette date sera reportée d'un nombre de jours équivalant à la période d'un tel retard (étant entendu que la durée pour le Premier espace additionnel ne sera pas prolongée), le Locataire pourra, à sa seule et entière discrétion, exercer l'une ou l'autre des options suivantes:

a) consentir au Locateur un délai supplémentaire pour lui permettre de terminer les Travaux, auquel cas les dates prévues seront reportées en conséquence ; ou

b) terminer lui-même les Travaux, aux entiers frais du Locataire.

Il est entendu entre les parties qu'une collaboration étroite et prompte est essentielle à l'accomplissement des Travaux à l'intérieur des délais prévus. Le Locataire reconnait que le Locateur va relocaliser un locataire, soit Carré Technologies Inc., présentement situé dans une partie du Premier espace additionnel au 4è étage avant de pouvoir compléter tous les Travaux au 4è étage.

1.7 **Paiement des Travaux d'aménagement** : Le coût des Travaux, incluant les honoraires professionnels, représente un montant maximum de **deux millions cent dix-neuf mille neuf cent huit** dollars **(2,119,908.00 $)**, excluant les Taxes de vente

ainsi que tout coût supplémentaire (l' « Extra ») ayant fait l'objet d'une approbation écrite du Locataire au préalable conformément aux dispositions de l'article 1.1.3 (le « Budget »), le cas échéant, et est payable au Locateur sur présentation d'une facture comme suit : quatre-vingt-cinq pour cent (85%) lors de l'acceptation provisoire et le solde, soit quinze pour cent (15%), lors de l'acceptation définitive.

Le Locateur fera des efforts raisonnables pour effectuer les Travaux conformément audit Budget et à la satisfaction du Locataire. Le Locataire sera responsable, dans tous les cas, de payer la totalité des coûts des Travaux relatifs à l'Annexe H. En cas de coûts additionnels, tous Extras devront être convenus entre les parties et ces coûts seront toujours assumés par le Locataire. Les parties collaboreront raisonnablement ensemble à cet égard.

1.8 **Remise en état** : À l'échéance du Bail, le Locataire pourra, à son choix, abandonner les aménagements ou les enlever, en tout ou en partie, excluant tout bien meuble et le mobilier intégré, auquel cas il devra remettre les Lieux loués et le Premier espace additionnel dans l'état de leur réception, compte tenu de leur vieillissement ou de l'usure normale. Le Locataire devra retirer tout câblage de télécommunications et toutes installations spéciales ou non approuvées par le Locateur. De plus, le Locateur devra, sans frais, remettre au Locataire dans les dix (10) jours suivants la fin du Bail, toute la signalisation du Locataire et, dans la mesure où ceux-ci appartiennent au Locataire, les serrures numériques, les chemins de clés, ainsi que toutes les composantes du système d'alarme.

Tout bien appartenant au Locataire ou à toute autre personne laissé dans ou sur les Lieux loués ou dans ou sur le Premier espace additionnel après la résiliation ou à l'échéance du Bail est réputé avoir été abandonné au profit du Locateur et ce dernier pourra en disposer à sa guise, sans qu'il ne doive quelque compensation ni indemnité que ce soit au Locataire ou à des tiers.

2.0 Travaux du Premier espace additionnel

2.1 **Modalités** : Le Locateur devra effectuer, à ses frais, selon les conditions prévues pour les Travaux ci-avant décrites, les Travaux suivants :

2.1.1 Suite 500 : certains travaux d'une valeur maximale de quinze dollars (15.00 $) le pied carré de la superficie locative de l'unité 500 incluant les travaux suivants:

- la démolition des bureaux;
- l'installation d'une nouvelle unité CVC;
- l'aménagement d'une nouvelle salle mécanique (si applicable);
- le retrait de tous les tapis;
- la mise en état des planchers pour que ceux-ci soient prêts à recevoir le fini;

2.1.2 Suite 402 :

- Des fenêtres en aluminium à coupure thermique et les unités faible « E » selon les standards de l'Immeuble ;

- Toiles solaires, selon les standards de l'Immeuble, installées aux fenêtres du périmètre ;

- La démolition ;

- L'aménagement d'une nouvelle salle mécanique selon les standards de l'Immeuble, et si nécessaire, deux nouvelles salles mécaniques ;

- Porte d'entrée principale double en verre trempé et porte de sortie secondaire, incluant le cadrage et la quincaillerie, selon les standards de l'Immeuble ;

- La finition de plafond en gypse autour des fenêtres extérieures selon les standards de l'Immeuble

- Les murs de périmètre doivent être prêts à recevoir la peinture (couche de fond prêt à recevoir le fini) ;

- Dalle de plancher nivelée– sans fini prêt à recevoir ;

- Entrée électrique d'une capacité équivalent à 6W / p.c. Distribution par le Locataire, incluant le panneau, le transformateur 347V/120-208V 3 phases ;

- CVAC – 1 tonne par 500 p.c. La distribution, les contrôles et chauffage de verrouillage (heating interlocking) par le Locataire ;

- Fourniture d'air frais pour une (1) personne par 150 p.c ;

- Gicleurs selon le Code. La distribution/les modifications du système des gicleurs par le Locataire ;
- Le Premier espace additionnel livré respecte les Codes d'incendie, de sécurité ; et

- Installation d'un compteur d'électricité.

ANNEXE H

Montréal

PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE

REGROUPEMENT DES EFFECTIFS DES RESSOURCES HUMAINES PHASE 2
ÉDIFICE : 8165



Ville de Montréal

Direction de la gestion des projets immobiliers
Division – projets corporatifs
Service de la gestion et de la planification immobilière

Le 1er février 2019

Détail annuel du loyer - 5800 St-Denis - 4e

	2019 (1er novembre)	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028 (10 mois)	Total
Superficie Totale (pi²)	**20 332,00**	**20 332,00**	**20 332,00**	**20 332,00**	**20 332,00**	**20 332,00**	**20 332,00**	**20 332,00**	**20 332,00**	**20 332,00**	**20 332,00**
Loyer de base	38 969,67 $	233 818,00 $	233 818,00 $	233 818,00 $	233 818,00 $	235 935,92 $	259 233,00 $	259 233,00 $	259 233,00 $	216 027,50 $	2 203 904,09 $
Frais d'exploitation	25 516,66 $	153 099,96 $	153 099,96 $	153 099,96 $	153 099,96 $	153 099,96 $	153 099,96 $	153 099,96 $	153 099,96 $	127 583,30 $	1 377 899,64 $
Taxes foncières	10 166,00 $	60 996,00 $	60 996,00 $	60 996,00 $	60 996,00 $	60 996,00 $	60 996,00 $	60 996,00 $	60 996,00 $	50 830,00 $	548 964,00 $
Strationnement	3 000,00 $	18 000,00 $	18 000,00 $	18 000,00 $	18 000,00 $	18 000,00 $	18 000,00 $	18 000,00 $	18 000,00 $	15 000,00 $	162 000,00 $
Total avant taxes	77 652,33 $	465 913,96 $	465 913,96 $	465 913,96 $	465 913,96 $	468 031,88 $	491 328,96 $	491 328,96 $	491 328,96 $	409 440,80 $	4 292 767,73 $
TPS (5%)	3 882,62 $	23 295,70 $	23 295,70 $	23 295,70 $	23 295,70 $	23 401,59 $	24 566,45 $	24 566,45 $	24 566,45 $	20 472,04 $	214 638,40 $
TVQ (9,975%)	7 745,82 $	46 474,92 $	46 474,92 $	46 474,92 $	46 474,92 $	46 686,18 $	49 010,06 $	49 010,06 $	49 010,06 $	40 841,72 $	428 203,58 $
Total incluant taxes	**89 280,77 $**	**535 684,58 $**	**535 684,58 $**	**535 684,58 $**	**535 684,58 $**	**538 119,65 $**	**564 905,47 $**	**564 905,47 $**	**564 905,47 $**	**470 754,56 $**	**4 935 609,71 $**
Ristourne de TPS	(3 882,62) $	(23 295,70) $	(23 295,70) $	(23 295,70) $	(23 295,70) $	(23 401,59) $	(24 566,45) $	(24 566,45) $	(24 566,45) $	(20 472,04) $	(214 638,40) $
Ristourne de TVQ (50%)	(3 872,91) $	(23 237,46) $	(23 237,46) $	(23 237,46) $	(23 237,46) $	(23 343,09) $	(24 505,03) $	(24 505,03) $	(24 505,03) $	(20 420,86) $	(214 101,79) $
Coût total net	81 525,24 $	489 151,42 $	489 151,42 $	489 151,42 $	489 151,42 $	491 374,97 $	515 833,99 $	515 833,99 $	515 833,99 $	429 861,66 $	4 506 869,52 $

Détail annuel du loyer - 5800 St-Denis - 5e

	2019 (1er septembre)	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028 (10 mois)	Total
Superficie Totale (pi²)	**4 905,00**	**4 905,00**	**4 905,00**	**4 905,00**	**4 905,00**	**4 905,00**	**4 905,00**	**4 905,00**	**4 905,00**	**4 905,00**	**4 905,00**
Loyer de base	18 802,51 $	56 407,50 $	56 407,50 $	56 407,50 $	56 407,50 $	56 918,44 $	62 538,75 $	62 538,75 $	62 538,75 $	52 115,63 $	541 082,83 $
Frais d'exploitation	12 311,55 $	36 934,65 $	36 934,65 $	36 934,65 $	36 934,65 $	36 934,65 $	36 934,65 $	36 934,65 $	36 934,65 $	30 778,88 $	338 567,63 $
Taxes foncières	4 905,00 $	14 715,00 $	14 715,00 $	14 715,00 $	14 715,00 $	14 715,00 $	14 715,00 $	14 715,00 $	14 715,00 $	12 262,50 $	134 887,50 $
Strationnement	2 000,00 $	6 000,00 $	6 000,00 $	6 000,00 $	6 000,00 $	6 000,00 $	6 000,00 $	6 000,00 $	6 000,00 $	5 000,00 $	55 000,00 $
Total avant taxes	38 019,06 $	114 057,15 $	114 057,15 $	114 057,15 $	114 057,15 $	114 568,09 $	120 188,40 $	120 188,40 $	120 188,40 $	100 157,01 $	1 069 537,96 $
TPS (5%)	1 900,95 $	5 702,86 $	5 702,86 $	5 702,86 $	5 702,86 $	5 728,40 $	6 009,42 $	6 009,42 $	6 009,42 $	5 007,85 $	53 476,90 $
TVQ (9,975%)	3 792,40 $	11 377,20 $	11 377,20 $	11 377,20 $	11 377,20 $	11 428,17 $	11 988,79 $	11 988,79 $	11 988,79 $	9 990,66 $	106 686,40 $
Total incluant taxes	**43 712,41 $**	**131 137,21 $**	**131 137,21 $**	**131 137,21 $**	**131 137,21 $**	**131 724,66 $**	**138 186,61 $**	**138 186,61 $**	**138 186,61 $**	**115 155,52 $**	**1 229 701,26 $**
Ristourne de TPS	(1 900,95) $	(5 702,86) $	(5 702,86) $	(5 702,86) $	(5 702,86) $	(5 728,40) $	(6 009,42) $	(6 009,42) $	(6 009,42) $	(5 007,85) $	(53 476,90) $
Ristourne de TVQ (50%)	(1 896,20) $	(5 688,60) $	(5 688,60) $	(5 688,60) $	(5 688,60) $	(5 714,09) $	(5 994,40) $	(5 994,40) $	(5 994,40) $	(4 995,33) $	(53 343,22) $
Coût total net	39 915,26 $	119 745,75 $	119 745,75 $	119 745,75 $	119 745,75 $	120 282,17 $	126 182,79 $	126 182,79 $	126 182,79 $	105 152,34 $	1 122 881,14 $

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1194069003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Objet :	1-Approuver le projet de modification de bail par lequel la Ville loue de 3928446 Canada inc., un local situé au 5e étage de l'immeuble situé au 5800, rue Saint-Denis, d'une superficie de 4 905 pi², pour une période de 9 ans et 2 mois à compter du 1er septembre 2019, et un local situé au 4e étage du même immeuble, d'une superficie de 20 332 pi², pour une période de 9 ans à compter du 1er novembre 2019, à des fins de bureaux, pour une dépense totale de 9 950 591,27 $, incluant les taxes, le loyer et les travaux d'aménagement 2- Ajuster, pour les années 2020 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière, pour un montant récurrent de 666 821,78 $ taxes incluses (Bâtiment 8165-003)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1194069003 - Bail et améliorations locatives 5800 Saint-Denis - RH.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Diane NGUYEN
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-0549

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-26

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finances et trésorier
Tél : 514 872-6630
Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.19

2019/04/18 17:00

(2)

Dossier # : 1198207002

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et adaptation de domicile
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant de 793 857 $ pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme à but non lucratif Ma Chambre inc.

Il est recommandé d'approuver une subvention exceptionnelle d'un montant de 793 857 $ pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme à but non lucratif Ma Chambre inc.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-04-01 10:26

Signataire : Peggy BACHMAN

_____

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198207002**
Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et adaptation de domicile
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant de 793 857 $ pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme à but non lucratif Ma Chambre inc.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec (ci-après " AccèsLogis Québec"), l'organisme Ma Chambre inc. a soumis un projet de rénovation majeure d'un immeuble résidentiel vétuste. Le projet permettra de réaliser 24 chambres et des espaces communautaires.
Le financement de base des projets provient du programme AccèsLogis Québec auquel contribue la Ville de Montréal (la part de la Ville étant remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal - CMM). Ce programme prévoit qu'une part des fonds doit provenir de prêts d'une institution financière (hypothèque) contractés par l'OBNL.

Une subvention exceptionnelle (au sens du règlement 02-102) devra être consentie pour viabiliser le projet, d'un montant de 793 857 $.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 19 0153 (23 janvier 2019) autorisant la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) à acquérir l'immeuble situé au 1651, boulevard Saint-Joseph Est, constitué du lot 1 194 034 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal pour une somme de 1 350 000 $ et à revendre ledit immeuble à l'organisme Ma Chambre inc., pour une somme de 1 350 000 $, plus le remboursement des frais de détention à la SHDM.
CG18 0244 (26 avril 2018) Approbation de l'entente tripartite entre la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec (22,182 M$), en application de l'Entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe

Montréal.

CE18 0690 (18 avril 2018) Ordonnance pour modifier la liste des cas admissibles à une subvention additionnelle ainsi que le pourcentage maximal prévu au Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (02-102), afin de permettre l'utilisation des sommes reçues de la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation pour compléter le financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec.

CE12 0338 (14 mars 2012) Approbation de la création d'un Fonds de contribution à la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels* afin de favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires et de logements privés abordables ou pour familles.

CE05 1708 (24 août 2005) Adoption de la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels.*

DESCRIPTION

Le coût de la rénovation de l'immeuble s'élève à 2 207 078 $ (taxes non incluses). À ce montant, s'ajoutent les honoraires professionnels, le coût des études et dépenses connexes. Le coût total de réalisation est de 4 797 976$. Malgré les subventions de base et additionnelles prévues et l'hypothèque qui sera contractée selon les normes d'AccèsLogis, il demeure un manque à gagner.
La subvention exceptionnelle de 793 857 $, sera ajoutée au montage financier du projet et permettra de rendre viable le projet.

JUSTIFICATION

· Le projet répond aux engagements de l'Administration municipale en matière d'habitation sociale et répond à la priorité accordée à la lutte contre l'itinérance;

· Le projet recevra du financement pour du soutien communautaire dans le cadre d'une collaboration de la Ville avec le Plan régional NSA en santé mentale du ministère de la Santé et des Services sociaux. Quinze unités du projet pourront accueillir des personnes ayant des problèmes de santé mentale;
· Le projet a reçu la confirmation de l'engagement conditionnel des subventions dans le cadre du programme AccèsLogis en mai 2018;
· La SHQ a émis un engagement définitif pour ce projet le 15 mars 2019, sous réserve de l'approbation du montage financier dont l'approbation de la subvention exceptionnelle du présent sommaire;
· L'arrondissement Le Plateau Mont-Royal est favorable à la réalisation du projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

La subvention exceptionnelle de 793 857 $ proviendra de l'entente tripartite sur le financement de projets AccèsLogis, qui est de compétence de l'agglomération.

La subvention exceptionnelle de 793 857 $ a été calculée en tenant compte des normes du programme AccèsLogis, notamment pour générer des loyers équivalent à 95 % du loyer médian établi pour Montréal.

Il est prévu qu'une fois construit, l'immeuble de l'organisme à but non lucratif générera des revenus annuels de taxes foncières estimés à 19 592$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet ne sera pas certifié Novoclimat puisqu'il s'agit d'un projet de rénovation majeure d'un immeuble existant. Par contre, les travaux réalisés permettront une amélioration de l'isolation du bâtiment et induiront une économie dans l'utilisation de l'énergie pour le bâtiment.
La poursuite des interventions en matière d'habitation permet à la Ville de Montréal d'agir sur plusieurs aspects clé du développement durable, dont la consolidation du territoire urbanisé et sa densification dans les secteurs desservis par le transport collectif, la réponse aux besoins sociaux et, plus largement, le maintien d'une offre résidentielle saine et diversifiée, garante d'une réelle mixité sociale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si ce projet ne réussit pas à compléter son montage financier, il n'obtiendra pas l'aide de la SHQ et le projet sera abandonné. L'organisme Ma Chambre inc. perdra alors le financement du soutien communautaire pour les personnes ayant des problèmes de santé mentale. La vocation de maison de chambres que la Ville voulait préserver sera perdue puisque la SHDM qui détient l'immeuble provisoirement pour le revendre à l'organisme Ma Chambre inc. aura l'obligation de le revendre au privé.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des opérations de communication seront prévues, lors de l'inauguration du projet, conformément au protocole signé entre la Ville et la SHQ pour le programme AccèsLogis. Ce protocole prévoit notamment que les communiqués émis fassent l'objet d'une double validation à la Ville et à la SHQ.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature du contrat avec l'entrepreneur : Mai 2019
Début des travaux : Juin 2019
Occupation des bâtiments : Juin 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nabil ABBAS
Conseiller en développement de l'habitation

Tél : 514-872-1585
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-06

Marthe BOUCHER
c/d soutien projets logement social et abordable

Tél : 514.868.7384
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation
Tél : 514 872-3882
Approuvé le : 2019-04-01

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1198207002

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et adaptation de domicile
Objet :	Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant de 793 857 $ pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme à but non lucratif Ma Chambre inc.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1198207002 Habitation.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Safae LYAKHLOUFI
Préposée au budget
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-01

Christian BORYS
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5676
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.20

2019/04/18 17:00

(2)

Dossier # : 1190637002

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et adaptation de domicile
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Approuver une subvention exceptionnelle au montant de 11 799 903$ pour la réalisation du projet de logement social et communautaire de l'Office municipal d'habitation, ACL-5456 : OMHM - Îlot Rosemont, sous réserve de l'approbation de l'engagement définitif du projet par la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme AccèsLogis Québec.

Il est recommandé d'approuver une subvention exceptionnelle au montant de 11 799 903$ pour la réalisation du projet de logement social et communautaire de l'Office municipal d'habitation, ACL-5456 : OMHM - Îlot Rosemont, sous réserve de l'approbation de l'engagement définitif du projet par la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme AccèsLogis Québec.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-04-01 10:50

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1190637002**
Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et adaptation de domicile
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Approuver une subvention exceptionnelle au montant de 11 799 903$ pour la réalisation du projet de logement social et communautaire de l'Office municipal d'habitation, ACL-5456 : OMHM - Îlot Rosemont, sous réserve de l'approbation de l'engagement définitif du projet par la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme AccèsLogis Québec.

CONTENU

CONTEXTE

L'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) est une société paramunicipale mixte dont les administrateurs sont nommés par la Société d'habitation et la Ville de Montréal. L'OMHM a pour mission de gérer et d'administrer des logements sociaux et communautaires et des suppléments au loyer sur l'île de Montréal. Il contribue à loger près de 50 000 personnes. En plus de gérer 20 810 logements HLM et plus de 12 000 unités de supplément au loyer (PSL), l'OMHM a développé au cours de la dernière décennie plus de 2 200 nouveaux logements abordables dans le cadre de programmes tels que Logement abordable Québec et AccèsLogis Québec, dont 1259 font partie du réseau Enharmonie (10 résidences avec services pour personnes âgées en légère perte d'autonomie).
Depuis 2011, l'Office municipal d'Habitation de Montréal élabore un projet d'habitation sociale et communautaire pour personnes aînées en légère perte d'autonomie, dans le cadre du programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec (ci-après " AccèsLogis Québec"), sur le terrain municipal du site du Métro Rosemont. Le nouveau bâtiment sera construit sur 8 et 10 étages. Il inclura une partie résidentielle de 193 unités ainsi qu'une partie non résidentielle pour des espaces de bureaux situés aux étages inférieurs. Ceux-ci seront occupés par l'OMHM et lui permettront de consolider en un seul lieu trois centres administratifs actuellement répartis sur des emplacements distincts, incluant son siège social situé au 415 rue,Saint-Antoine.

Le financement de la partie résidentielle avec unités de logement social et communautaire provient du programme AccèsLogis Québec auquel contribue la Ville de Montréal (la

contribution de base de la Ville en vertu du programme étant remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal - CMM). Ce programme prévoit également qu'un prêt (hypothèque) soit enregistré par l'OMHM auprès d'une institution financière. La partie non résidentielle du projet n'est pas subventionnée.

Une subvention exceptionnelle en vertu du règlement 02-102 doit être consentie à un montant de 11 799 903$ pour assurer la viabilité du projet et répondre aux exigences du programme AccèsLogis Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)



CM18 1367- 19 novembre 2018 - Approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède à la Société de transport de Montréal, un immeuble constitué de lots volumétriques en tréfonds et en aérien, adjacents à la station de métro Rosemont, situés du côté sud-est de l'intersection du boulevard Rosemont et de la rue Saint-Denis, aux fins de l'agrandissement de l'édicule, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, soit les lots 5 861 201, 5 861 202, 5 861 203, 5 861 204, 5 861 205, 5 861 206 et 5 861 207 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et créer des servitudes de non construction et d'entretien tel qu'indiqué au projet d'acte, pour une somme de 338 400 $, plus les taxes applicables

CM 18 1376 - 7 novembre 2018 - Approuver l'intervention de la Ville aux termes de laquelle elle renonce en faveur de l'Office municipal d'habitation de Montréal à son droit de préemption, sans contrepartie financière, sur une partie du lot 4 826 539 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située au nord-ouest des rues des Carrières et de Saint-Vallier dans l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie, vendue par la Société d'habitation du Québec à l'Office municipal d'habitation de Montréal, le tout, sujet aux conditions et stipulations qui y sont mentionnées.

CM18 1264- 22 octobre 2018 - Fermer comme domaine public le lot 5 727 998 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin de permettre la signature du projet d'acte de vente dudit lot à l'Office municipal d'habitation de Montréal, aux fins de développement de logements sociaux et communautaires et de bureaux (siège social), situé sur le site du métro Rosemont, à l'angle sud-est de la rue Saint-Denis et du boulevard Rosemont, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

CM18 0801- 19 juin 2018 - Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à l'Office municipal d'habitation de Montréal aux fins de développement de logements sociaux et communautaires et de bureaux (siège social), un terrain situé sur le site du métro Rosemont, à l'angle sud-est de la rue Saint-Denis et du boulevard Rosemont, constitué du lot 5 727 998 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, pour la somme de 1 128 761 $, plus les taxes applicables.

CG18 0244 - 26 avril 2018 - Approbation de l'entente tripartite entre la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec (22,182 M$), en application de l'Entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal.

CE18 0690 - 18 avril 2018 - Ordonnance pour modifier la liste des cas admissibles à une subvention additionnelle ainsi que le pourcentage maximal prévu au Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (02-102), afin de permettre l'utilisation des sommes reçues de la ministre responsable de la Protection des

consommateurs et de l'Habitation pour compléter le financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec.

CE16 0464 - 23 mars 2016 - Prolonger pour une période additionnelle de 30 mois la réservation déjà consentie par la résolution CE13 1551, d'un terrain de la réserve foncière de la Ville sur lequel est situé l'édicule du Métro Rosemont dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, soit le lot 2 333 647 du cadastre du Québec, en vue d'une vente ultérieure à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires dans le cadre du programme AccèsLogis, ainsi que son siège social.

CE16 0823 - 11 mai 2016 - Autoriser une dépense estimée au montant de 193 000 $, plus les taxes applicables, payable à la Société de transport de Montréal, pour des travaux de raccordement de l'aqueduc et de l'égout reliés à l'édicule de la station de métro Rosemont, dans le cadre de la vente par la Ville de l'immeuble adjacent à l'Office municipal d'habitation de Montréal.

CG16 0405 - 22 juin 2016 - Autoriser une dépense de 715 324,47 $, taxes incluses, pour des travaux de conduite d'eau et de branchements de service d'eau dans la rue Saint-Denis, de la rue des Carrières au boulevard Rosemont et d'accorder à Pavage D'Amour inc. le contrat à cette fin.

CE15 0150 - 28 janvier 2015 - Autoriser la Société de transport de Montréal à procéder à des travaux de préparation du sol, d'excavation et de construction pour son projet de construction d'accès universel à la station de métro Rosemont, situé au sud du boulevard Rosemont, à l'est de la rue Saint-Denis, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie.

CE13 1551 - 25 septembre 2013 - Réserver, pour une période de 30 mois à compter de la date de la décision du comité exécutif, un terrain de la réserve foncière de la Ville sur lequel est situé l'édicule du métro Rosemont dans l'arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie, soit le lot 2 333 647 du cadastre du Québec, en vue d'une vente ultérieure à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour la réalisation d'un projet comprenant des logements sociaux et communautaires et le siège social de l'Office; confirmer le prix de vente éventuel de cet emplacement au montant de 196 649 $.

CM07 0316 - 28 mai 2007 - Soumettre au conseil municipal, pour adoption avec modifications le règlement 06-032 intitulé « Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles sur un emplacement délimité par les rues Saint-Denis, Saint-Hubert et des Carrières et par le boulevard Rosemont ». Demander au conseil municipal d'adopter le règlement 04-047-29 intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) ».

DESCRIPTION

L'ouverture des soumissions de l'appel d'offres public a eu lieu le 5 février 2019 pour les coûts de travaux du projet. Le coût total de construction de l'immeuble est de 79 995 919$ (avant taxes), soit 54 265 635$ pour la partie résidentielle et 25 730 284$ pour la partie non résidentielle.
Le budget de réalisation total du projet est de 112 025 204$, soit 75 560 077$ pour la partie résidentielle et 36 465 127$ pour la partie non résidentielle.

Dans ce projet, les coûts de réalisation comprennent une partie de surcoûts non standards qui sont associés aux conditions particulières de développement du site et à la complexité du projet. Mentionnons l'intégration de l'édicule du métro et le maintien du terminus d'autobus qui exigent entre autres une superstructure en acier, la construction du

stationnement souterrain, la construction du débarcadère pour la partie résidentielle par la rue Saint-Denis, l'exiguïté du site, la durée du chantier et les conditions de mise en oeuvre qui en découlent. Hormis ces surcoûts de travaux, estimés par les professionnels à 12M$ pour la partie résidentielle, le coût de construction de cette partie est de 241$/pc. En référence, voir les estimés de prix de construction du marché au pc présentés ci-desous, selon deux ouvrages:

- *Altus Group-2019 Canadian Cost Guide (p.11): catégorie "Independant/supportive living residences", Montréal: 255$ (TVQ inclus). Hors taxes: 232$/pc.*
- *Handscomb-Yardsticks for costing Cost Data for the Canadian Construction Industry, 2019: 236$/pc (Bâtiment 63 unités/5 étages/2 étages de stationnement).*

Compte tenu des spécificités de développement du projet et du contexte du marché de la construction actuel, les subventions de base du programme AccèsLogis Québec et l'hypothèque assumée par l'OMHM ne suffisent pas pour assurer la viabilité et les conditions de réussite du projet. Conséquemment, le montage financier du projet nécessite des contributions financières additionnelles au programme de base d'AccèsLogis Québec, de la part des bailleurs de fonds suivants (voir tableau en pièce jointe):

Société d'habitation du Québec (SHQ):
2 859 260$: subvention pour projet novateur et subvention aluminium (montant confirmé)
4 146 390$: subvention additionnelle de 15% des CMA (le montant sera confirmé avec l'engagement définitif du projet)

Société canadienne d'hypothèques et de logements (SCHL) :
9 650 000$: Fonds national de Co-investissement pour le logement- (FNCIL) ; la SCHL a confirmé le montant du financement. Un projet d'entente entre la SCHL et la SHQ est en cours de validation. L'approbation finale de cette contribution est tributaire d'une autorisation par un décret du Conseil des ministres du gouvernement du Québec afin de permettre la signature de l'entente du financement directement entre l'OMHM et la SCHL, étant donné que l'OMHM est assujetti à la Loi sur le Ministère du Conseil exécutif (M-30). Cette approbation est une condition préalable à l'émission de l'autorisation de l'engagement définitif de la SHQ.

Ville de Montréal : Selon le règlement 02-102 :
8 740 669$: subvention additionnelle maximale
11 799 903$: subvention exceptionnelle (cette subvention fait l'objet du présent sommaire)

Le Service de l'habitation recommande dans ce cas-ci l'approbation de la subvention exceptionnelle avant l'approbation de l'engagement définitif de la SHQ. Considérant l'échéancier des étapes à franchir suivant l'engagement définitif, l'enjeu est de respecter la date de signature du contrat de construction à l'intérieur de la caution de 120 jours de la soumission la plus basse. L'engagement définitif de la SHQ devra comprendre la confirmation des autres montants de financement additionnel requis pour la viabilité du projet; ces montants (SHQ et SCHL), seront complémentaires à ceux de la Ville mentionnés ci-haut ou aux sommes qui, le cas échéant, pourraient provenir de tout autre source de financement alternatif équivalent.

La subvention exceptionnelle de la Ville, en vertu du règlement 02-102, requiert l'autorisation du Conseil d'agglomération.

JUSTIFICATION

- Le projet a reçu la confirmation de l'engagement conditionnel des subventions dans le cadre du programme AccèsLogis depuis février 2015;
- Il s'agit d'un projet urbain d'envergure, qui répond aux engagements de l'Administration municipale en matière de logement social et communautaire;
- Le projet rassemble la participation financière additionnelle d'autres bailleurs de fonds dont la SHQ et la SCHL selon le scénario actuellement à l'étude;
- L'occupation des espaces de bureaux par l'OMHM lui permettra de centraliser les activités de trois centres administratifs dont son siège social;
- Le projet contribue à la mobilité urbaine en assurant le maintien du terminus d'autobus et l'intégration de l'édicule du métro;
- Le développement du site participera à une augmentation du niveau d'achalandage de la station de métro (40 000 visiteurs et 300 employés de l'OMHM/an);
- Le parvis public aux contours de l'édicule du métro pourra être aménagé après la construction de l'immeuble;
- Ce projet complète la requalification du site des anciens ateliers municipaux, et le développement de cet emplacement sous utilisé;
- L'arrondissement de Rosemont Petite-Patrie est favorable à la réalisation du projet.
- Les subventions additionnelles ajoutées par les différents bailleurs de fonds partenaires contribueront à rendre le projet viable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La subvention exceptionnelle de 11 799 903$ proviendra à 100% de l'entente tripartite relative au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec (22,182 M$), qui est de compétence de l'agglomération.
La subvention exceptionnelle de 11 799 903$ a été calculée en tenant compte des normes du programme AccèsLogis Québec, notamment pour générer des loyers équivalent à 95 % du loyer médian établi pour Montréal. Ce montant pourrait être revu à la baisse à la fin de la construction, à la date dite d'ajustement des intérêts, advenant que le projet soit viable sans avoir eu recours au plein montant de la subvention exceptionnelle.

Par ailleurs, le montage financier comprend une autre subvention (subvention dite additionnelle) provenant de l'enveloppe de financement de la bonification de logement social 2015 (2 717 793$), par l'enveloppe de PRQ-Phase 2018-2019 (3 389 874$), et par l'enveloppe de l'entente tripartite relative au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec de 22,182 M$ (2 633 002$).

Il est prévu qu'une fois construit, l'immeuble de l'OMHM générera des revenus annuels de taxes foncières estimés à 1 101 962$ (occupation 2022).

Le détails de l'information financière se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet sera certifié Novoclimat, ce qui signifie une économie dans l'utilisation de l'énergie pour le bâtiment. Il répondra également aux critères d'efficacité énergétique de la subvention du Fonds national de co-investissement pour le logement (FNCIL) de la SCHL, avec une réduction de la consommation d'énergie et des émissions de GES d'au moins 25% par rapport au CNB de 2015 et au code national de l'énergie pour les bâtiments (CNEB) de 2015.

La poursuite des interventions en matière d'habitation permet à la Ville de Montréal d'agir sur plusieurs aspects clé du développement durable, dont la consolidation du territoire urbanisé et l'augmentation de la densité dans les secteurs desservis par le transport collectif, la réponse aux besoins sociaux et, plus largement, le maintien d'une offre résidentielle saine et diversifiée, garante d'une réelle mixité sociale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si ce projet ne réussit pas à compléter son montage financier, il n'obtiendra pas l'engagement définitif de la SHQ et le projet sera abandonné. L'OMHM a assumé, depuis 2011, le financement temporaire des frais de développement du projet pour un montant équivalent à 3,6 M$, ce qui équivaudrait à une perte net de ce montant.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des opérations de communication seront prévues, lors de l'inauguration du projet, conformément au protocole signé entre la Ville et la SHQ pour le programme AccèsLogis. Ce protocole prévoit notamment que les communiqués émis fassent l'objet d'une double validation à la Ville et à la SHQ.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature du contrat de construction: 5 juin 2019
Début des travaux : septembre 2019
Occupation de l'immeuble : juin 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantale THIBOUTOT
Conseiller(ère) en développement - habitation

Tél : 514 872-4051
Télécop. : 514 872-3883

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-29

Marthe BOUCHER
c/d soutien logement social et inclusion abordable

Tél : 514.868.7384
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation
Tél : 514 872-3882
Approuvé le : 2019-04-01

Projet ACL-5456: OMHM-Îlot Rosemont
Contributions additionnelles Ville: Sources de financement
pour engagement définitif

Contributions additionnelles Ville	Sources de financement			
	Enveloppe Bonification logement social (engagé 2015)	**Enveloppe PRQ Phase 2018-2019 (engagé 22/03/2019)**	**Enveloppe 22 M$ projets AccèsLogis Québec (à confirmer)**	**TOTAL**
Subvention additionnelle maximum (Règlement 02-102)	2 717 793 $	3 389 874 $	2 633 002 $	8 740 669 $
Subvention exceptionnelle maximum (Règlement 02-102)*			**11 799 903 $**	11 799 903 $
TOTAL	2 717 793 $	3 389 874 $	14 432 905 $	**20 540 572 $**
***Subvention exceptionnelle: 11 799 903$ (approbation CG)**				

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1190637002

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et adaptation de domicile
Objet :	Approuver une subvention exceptionnelle au montant de 11 799 903$ pour la réalisation du projet de logement social et communautaire de l'Office municipal d'habitation, ACL-5456 : OMHM - Îlot Rosemont, sous réserve de l'approbation de l'engagement définitif du projet par la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme AccèsLogis Québec.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1190637002 Habitation.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Safae LYAKHLOUFI
Préposée au budget
Tél : (514) 872-5911

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-01

Christian BORYS
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5676
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.21

2019/04/18 17:00

(2)

Dossier # : 1194565001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Schéma de sécurité civile et de couverture de risque
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue du locateur 9227-9702 Québec inc., un espace à bureaux situé au 1717, rue Berri à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 21 du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de 12 ans, soit du 1er décembre 2019 au 30 novembre 2031. La dépense totale est de 9 513 985,79 $, incluant les taxes. Bâtiment 8261.

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de 9227-9702 Québec Inc., pour une période de 12 ans, à compter du 1er novembre 2019, un espace d'une superficie de 10 837,5 pi² situé au 1717, rue Berri et utilisé pour les besoins du poste de quartier 21 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 6 869 560,79 $, incluant les taxes, et ce, aux clauses et conditions stipulées au projet de bail;
2. d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement payable en 2019 au locateur 9227-9702 Québec Inc., représentant un montant de 2 299 500,00 $ auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 344 925,00 $, pour une dépense maximale de 2 644 425,00 $, incluant les taxes;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-03-25 12:27

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1194565001**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Schéma de sécurité civile et de couverture de risque
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue du locateur 9227-9702 Québec inc., un espace à bureaux situé au 1717, rue Berri à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 21 du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de 12 ans, soit du 1er décembre 2019 au 30 novembre 2031. La dépense totale est de 9 513 985,79 $, incluant les taxes. Bâtiment 8261.

CONTENU

CONTEXTE

Le poste de quartier 21 (PDQ 21) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) occupe, depuis le 1er février 1997, un local situé au 1180, rue Sainte-Élizabeth, dont le bail viendra à échéance le 31 janvier 2020. En juin 2017, le locateur a avisé la Ville qu'il ne souhaitait pas renouveler le bail au-delà du 31 janvier 2020, car il projette de développer le terrain qui sert actuellement de stationnement pour les véhicules du PDQ 21. Le bail ne contient donc pas d'option de renouvellement en faveur de la Ville. Par conséquent, comme la présence du SPVM ne cadre pas dans le projet de développement du locateur, la Ville doit relocaliser le PDQ 21 dans une nouvelle location avant la fin du terme.
Par ailleurs, dans le cadre de la révision du schéma de couverture de services du SPVM, le poste de quartier 21 doit être réaménagé, agrandi et mis aux normes de sécurité. Les locaux actuels sont vétustes, désuets, restreints et ne répondent plus aux besoins opérationnels du SPVM. Le PDQ 21 est l'un des PDQ les plus achalandés sur le territoire de la Ville et est l'un des derniers PDQ dont la mise aux normes n'a pas encore été effectuée.

De 2010 à 2015, le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) a sondé le marché locatif afin de reloger le PDQ 21, mais sans succès. L'échéance du bail actuel a contraint le SGPI a reprendre une nouvelle recherche de sites en janvier 2018. Après analyse du marché, le SGPI a ciblé un seul site disponible répondant aux besoins opérationnels du SPVM. Le site recommandé se situe à la Gare d'autobus de Montréal au 1717, rue Berri à Montréal.

Le bail a été négocié de gré à gré avec le locateur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CG17 0477 - 28 septembre 2017 - Approuver la 4e convention de modification de bail pour le PDQ 21 pour la période du 1er février 2017 au 31 janvier 2020.

Résolution CG07 0261 - 21 juin 2007 - Approuver le nouveau schéma de couverture de services et la nouvelle structure organisationnelle du Service de police de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue, du locateur 9227-9702 Québec inc., des espaces d'une superficie de 10 837,50 pi² situés au rez-de-chaussée et au 2e étage du 1717, rue Berri à Montréal, qui seront utilisés pour les besoins du PDQ 21 du SPVM, incluant 25 espaces de stationnement pour les autos patrouilles. Le terme du bail est de 12 ans, soit du 1er décembre 2019 au 30 novembre 2031.
Le présent dossier recommande également d'approuver le coût des travaux, selon un projet clé en main, pour l'aménagement du PDQ 21, représentant un montant maximum à remettre au locateur de 2 299 500,00 $, auxquels s'ajoutent des incidences et des contingences pour totaliser 2 644 425,00 $, taxes incluses. Le coût des travaux incluent tous les aménagements requis pour aménager un poste de quartier. Plus précisément, les travaux consistent à construire des bureaux administratifs (commandant, lieutenant, sergent, secrétaire, agents sociocommunautaires...), des vestiaires, des blocs sanitaires (toilettes, douches...), une réception pour accueillir les visiteurs, deux salles de rencontre, une salle de conférence, une salle pour les effets saisis, une salle de rédaction de rapports, une salle d'archives, une cuisine, une salle de télécommunication, un local de rangement pour les vélos de la patrouille, une salle pour les équipements des patrouilleurs (walkies-talkies, cellulaires, ordinateurs portables), etc. Ces travaux incluent notamment, la construction des cloisons, les travaux de finition (murs, planchers et plafonds), les travaux électriques, la plomberie, la protection incendie, l'ébénisterie, les systèmes électromécaniques (ventilation, climatisation, chauffage), ainsi que tous les travaux de sécurisation du local nécessaires à la sécurité des policiers (système d'alarme, caméras de surveillance, vitres anti-éclat, système de contrôles d'accès, etc.).

JUSTIFICATION

Le bail du PDQ actuel viendra à échéance le 31 janvier 2020 et le locateur a avisé la Ville, en juin 2017, que le bail ne pourra pas être renouvelé à son échéance. De plus, le site actuel ne répond plus aux besoins de sécurité. Il s'avère essentiel de relocaliser le PDQ 21 et d'intégrer de nouveaux locaux avant la fin du bail actuel, c'est-à-dire au plus tard le 31 janvier 2020.
L'emplacement proposé est situé dans un endroit jugé stratégique pour les opérations policières du secteur, en plus d'offrir une meilleure visibilité auprès des citoyens.

Le site retenu offre un bon rapport qualité/prix. Il s'agit d'une construction récente dans un secteur clé de l'arrondissement Ville-Marie. Le loyer net moyen proposé (25 $/pi²) est représentatif du marché locatif considérant qu'il s'agit d'un local à vocation commerciale situé dans un secteur très achalandé. Le taux net de location pour un espace commercial pour ce type d'immeuble dans ce secteur oscille entre 25 et 30 $/pi².

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dépense totale de loyer:

Superficie locative: 10 837,5 pi²	**Loyer total payable au bailleur pour les années 1 à 12**	**Dépense totale d'électricité pour les années 1 à 12**
Loyer brut annuel total	5 584 680,00 $	390 150,00 $
TPS - 5 %	279 234,00 $	19 507,50 $
TVQ - 9,975 %	557 071,83 $	38 917,46 $

Loyer total	**6 420 985,83 $**	**448 574,96 $**
Ristourne TPS	(279 234,00 $)	(19 507,50 $)
Ristourne TVQ	(278 535,92 $)	(19 458,73 $)
Loyer net annuel	5 863 215,92 $	409 608,73 $

Voir le détail du loyer en pièce jointe.

La dépense totale de loyer pour le terme de 12 ans représente un montant de 6 869 560,79 $, incluant les taxes. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

La Division des travaux d'entretien à contrat dispose déjà des sommes requises pour assumer l'entretien ménager au nouveau PDQ 21, car elles proviennent des sommes initialement prévues pour l'ancien postes de quartier 21.

Pour les années 2020 à 2031, le coût du loyer ainsi que les fluctuations seront assumés par le SGPI à même son enveloppe budgétaire. Les sommes proviennent du budget de fonctionnement.

Coût des travaux d'aménagement

	2019
Coût des travaux d'aménagement clé en main	2 000 000,00 $
TPS (5 %)	100 000,00 $
TVQ (9,975 %)	199 500,00 $
Coût total des travaux à remettre au locateur	**2 299 500,00 $**
Contingences (+/- 10 %)	200 000,00 $
Incidences générales (+/- 5 %)	60 000,00 $
Incidences spécifiques (câblage téléphonique et informatique)	20 000,00 $
Incidences spécifiques pour du mobilier premier	20 000,00 $
TPS (5 %)	15 000,00 $
TVQ (9,975 %)	29 925,00 $
	344 925,00 $
TOTAL	**2 644 425,00 $**
Ristourne TPS (100 %)	(115 000,00 $)
Ristourne TVQ (50 %)	(114 712,50 $)
Coût net des travaux	2 414 712,50 $

Le coût des travaux d'aménagement, incluant les contingences, les incidences, la TPS et la TVQ est de 2 644 425,00 $.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Les travaux sont prévus au PTI 2019-2021 du SGPI.

Cette dépense concerne le budget de fonctionnement et le PTI.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'obtention de la certification Boma Best a été suggérée au locateur. Par ailleurs, le locateur doit respecter les directives 01, 04 et 05 du Plan stratégique de développement durable de la Ville.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La relocalisation du PDQ 21 est nécessaire afin de répondre aux besoins opérationnels et de sécurité du SPVM. Ne pas donner suite à ce dossier obligerait le SPVM à cesser ses opérations au PDQ 21.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera préparé par le SPVM afin de faire connaître aux citoyens le nouvel emplacement du PDQ 21.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue pour le conseil d'agglomération du mois d'avril 2019. La prise de possession des locaux est prévue après la réalisation des travaux, soit le 1er décembre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martin M BERNIER, Service de police de Montréal
Annabelle FERRAZ, Service de police de Montréal

Lecture :

Annabelle FERRAZ, 14 mars 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie BERTRAND
Conseillère en immobilier

Tél : 514 280-4275

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-13

Nicole RODIER
Chef de division

Tél : 514 872-8726

Télécop. : 514 280-3597 **Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2019-03-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-03-21

BAIL DE SOUS SOUS-LOCATION

8261-001

PDQ 21

Paraphes	
Locateur	Locataire

TABLE DES MATIÈRES

ARTICLE 1 – DÉFINITIONS

1.1 Aires et installations communes
1.2 Bail
1.3 Dépenses de nature capitalisable
1.4 Édifice
1.5 Expert
1.6 Frais d'exploitation
1.7 Immeuble
1.8 Lieux loués
1.9 Taxes foncières
1.10 Taxes de vente
1.11 Transformations
1.12 Travaux d'aménagement
1.13 Travaux de base

ARTICLE 2 – LIEUX LOUÉS

2.1 Désignation
2.2 Superficie locative des Lieux loués
2.3 Superficie locative totale de l'Édifice
2.4 Quote-part d'occupation
2.5 Stationnement

ARTICLE 3 – DURÉE

3.1 Durée
3.2 Renouvellement
3.3 Reconduction tacite

ARTICLE 4 – LOYER

4.1 Loyer
4.2 Loyer unitaire
4.3 Période de gratuité
4.4 Ajustement des Taxes foncières
4.5 Ajustement des Frais d'exploitation

ARTICLE 5 – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

5.1 Modalités
5.2 Fin des travaux
5.3 Acceptation provisoire
5.4 Acceptation définitive
5.5 Période d'emménagement
5.6 Retard
5.7 Pénalité
5.8 Paiement des Travaux d'aménagement
5.9 Remise en état

ARTICLE 6 – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ADDITIONNELS

6.1 Travaux sous la responsabilité du Sous-Sous-locataire
6.2 Travaux sous la responsabilité du Sous-locateur
6.3 Paiement

Paraphes	
Locateur	Locataire

ARTICLE 7 – OBLIGATIONS DU SOUS-LOCATEUR

7.1 Accès
7.2 Heures d'occupation
7.3 Respect des exigences
7.4 Entretien intérieur
7.5 Entretien extérieur
7.6 Bris de vitres
7.7 Graffitis
7.8 Température
7.9 Air frais
7.10 Eau
7.11 Électricité
7.12 Assurance
7.13 Sécurité incendie
7.14 Développement durable
7.15 Voies d'accès
7.16 Drapeau et signalisation
7.17 Affichage
7.18 Désignation de responsables et remise des clés
7.19 Transformations
7.20 Stationnement et remisage
7.21 Peinture
7.22 Sous sous sous-location et cession
7.23 Utilisation de l'Immeuble

ARTICLE 8 – OBLIGATIONS DU SOUS-SOUS-LOCATAIRE

8.1 Publication
8.2 Usage
8.3 Responsabilité et assurance
8.4 Avis
8.5 Réparations
8.6 Visites
8.7 Entretien ménager
8.8 Éclairage
8.9 Électricité

ARTICLE 9 – DOMMAGES ET DESTRUCTION DES LIEUX LOUÉS

9.1 Destruction partielle
9.2 Destruction totale
9.3 Résiliation

ARTICLE 10 – DÉFAUT DU SOUS-LOCATEUR

10.1 Modalités
10.2 Résiliation

ARTICLE 11 – DÉFAUT DU SOUS-SOUS-LOCATAIRE

11.1 Modalités

ARTICLE 12 – AMIANTE

12.1 Déclaration
12.2 Test d'air
12.3 Correctifs

Paraphes	
Locateur	Locataire

12.4 Défaut

ARTICLE 13 – DIVERS

13.1 Rubriques
13.2 Renonciation
13.3 Accord complet
13.4 Force majeure
13.5 Lois applicables
13.6 Équipements de communication

ARTICLE 14 – REGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

14.1 Remise

ARTICLE 15 – ANNEXES

15.1 Énumération
15.2 Interprétation

ARTICLE 16 – ÉLECTION DE DOMICILE

16.1 Adresses
16.2 Modification
16.3 Avis

ARTICLE 17 – COURTIER

17.1 Commission

ARTICLE 18 – ENQUÊTE DE SÉCURITÉ

18.1 Pouvoir
18.2 Résiliation
18.3 Accès
18.4 Responsabilité

ARTICLE 19 – INTERVENTIONS

Paraphes	
Locateur	Locataire

BAIL

ENTRE : **9227-9702 QUÉBEC INC.,** faisant affaires sous le nom de Gare d'autocars de Montréal, une personne morale légalement constituée en vertu de la Loi sur les compagnies (Québec) maintenant régie par la Loi sur les sociétés par actions, ayant son siège social au 1717, rue Berri, à Montréal, province de Québec, H2L 4E9, ici représentée par Paul Côté, Directeur général, de l'Autorité régionale de transport métropolitain, dûment autorisé aux fins des présentes; tel qu'il le déclare.

TPS : 840804801 RT 0001
TVQ : 1216935612 TQ 0001

Ci-après nommée le « **Sous-locateur** »

ET : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée le 1er janvier 2002 en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal* ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006.

TPS : 121364749
TVQ : 1006001374

Ci-après nommée le « **Sous-Sous-locataire** »

ATTENDU QUE le Sous-locateur, à titre de Sous-Sous-locataire, louait de la Société Immobilière du Québec (la « SIQ »), en vertu d'un bail exécuté le 14 septembre 2012 par le Sous-locateur et le 18 septembre 2012 par la SIQ, un espace d'une superficie locative totale de 15 397,4584 mètres carrés (165 736,86 pieds carrés), (les « Locaux ») dans l'immeuble portant le numéro civique 1717 rue Berri, Montréal, Québec.

ATTENDU QUE par un acte de cession et de modification de bail daté du 26 juin 2013, le Sous-locateur, à titre de cédant, a cédé le bail, tel que modifié, à l'Agence Métropolitaine de Transport (l'« AMT »);

ATTENDU QUE par une convention de sous-location datée du 26 juin 2013 l'AMT, à titre de sous-locateur, sous-loue au Sous-locateur, à titre de Sous-Sous-locataire, les

Paraphes	
Locateur	Locataire

Locaux;

ATTENDU QUE les ententes ci-avant décrites sont ci-après collectivement appelés le « Bail Principal »;

ATTENDU QUE le Bail Principal a été cédé à l'Autorité régionale de transport métropolitain (l'« ARTM »); au terme de la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif de la région métropolitaine de Montréal* RLRQ ch O-7.3 et de la Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain, RLRQ ch A.33-3 le 1er juin 2017.

ATTENDU QUE la SIQ a cédé tous ses droits, titres et intérêts dans le Bail Principal à Gare îlot Voyageurs inc. sujet à tout successeur, cessionnaire et ayant droit de ces dernières (collectivement, le « Propriétaire »);

ATTENDU QUE le Sous-locateur désire sous sous-louer au Sous-Sous-locataire une partie des Locaux, ayant une superficie locative de 10 837 pieds carrés, située au rez-de-chaussée et au 2e étage de l'immeuble, le tout tel qu'il appert plus amplement décrit aux présentes, selon les modalités et conditions énoncées ci-après.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Préambule

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du Bail.

Le Sous-locateur loue, par les présentes, au Sous-Sous-locataire, qui accepte, les Lieux loués décrits à l'article 2, le tout sujet aux clauses et conditions suivantes, savoir :

ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans ce Bail et ses annexes, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes et expressions qui suivent prennent la signification suivante :

1.1 **Aires et installations communes** : aires, installations, aménagements et équipements de l'Immeuble, excluant les stationnements intérieur et extérieur, qui ne sont pas loués ou désignés pour l'être et qui sont disponibles ou désignés, de temps à autre, par le Sous-locateur pour l'usage ou le bénéfice de tous les locataires de l'Immeuble, y compris le Sous-Sous-locataire, ainsi que leurs invités et employés.

1.2 **Bail** : le présent Bail, incluant le préambule et les annexes.

Paraphes	
Locateur	Locataire

1.3 **Dépenses de nature capitalisable** : dépenses reliées à l'Immeuble qui concernent les travaux de remise à neuf (rénovation) ou de remplacement de tout système, structure, ouvrage ou construction, notamment de système architectural, structural, de fenêtres, du toit, de système mécanique ou électrique et la réfection du stationnement, dont la dépense est habituellement capitalisable selon les pratiques comptables reconnues.

1.4 **Édifice** : le bâtiment dans lequel seront situés les Lieux loués décrit à l'article 2.

1.5 **Expert** : tout architecte, ingénieur, comptable agréé, arpenteur-géomètre ou autre professionnel qui, dans chaque cas, sera désigné par le Sous-locateur avec l'approbation préalable du Sous-Sous-locataire, sauf mention contraire au Bail, comme étant qualifié pour exécuter les fonctions pour lesquelles ses services seront retenus.

1.6 **Frais d'exploitation** : toutes les dépenses habituellement encourues par le Sous-locateur pour les contrats de service généralement reconnus pour les immeubles locatifs de cette catégorie, incluant, sans limitation, les primes d'assurance, la surveillance, la gestion de l'immeuble, l'entretien ménager des espaces communs, l'entretien et les réparations intérieurs et extérieurs de l'Immeuble et des Lieux loués. Toutes les Dépenses de nature capitalisable sont exclues des Frais d'exploitation de l'Immeuble. Sont également exclues des Frais d'exploitation les Taxes foncières ainsi que toutes dépenses encourues par le Sous-locateur pour le compte des autres locataires de l'Immeuble, incluant, sans limitation, les frais engagés pour faire respecter les baux des autres locataires et les pertes résultant des loyers impayés.

1.7 **Immeuble** : l'Édifice, le terrain sur lequel est érigé l'Édifice ainsi que les espaces de stationnement décrits à l'article 2.5.

1.8 **Lieux loués** : les espaces loués au Sous-Sous-locataire décrits à l'article 2.

1.9 **Taxes foncières** : les taxes municipales et scolaires, incluant la taxe générale ainsi que toutes taxes spéciales imposées sur la valeur ou une autre caractéristique de l'Immeuble ou partie de celui-ci (frontage, superficie, stationnements, etc.) et, s'il y a lieu, le montant tenant lieu de telles taxes que doit assumer le Sous-locateur, selon les lois en vigueur, à l'exclusion de toute autre taxe ou impôt, notamment toute taxe sur le capital et toute taxe ou impôt sur les grandes corporations.

1.10 **Taxes de vente** : la taxe fédérale sur les produits et services (TPS), la taxe de vente provinciale (TVQ), toutes taxes les remplaçant ou toutes nouvelles taxes

Paraphes	
Locateur	Locataire

payables par le Sous-locateur ou le Sous-Sous-locataire, selon le cas, suivant les modalités des lois applicables.

1.11 **Transformations** : toutes modifications apportées par le Sous-locateur à ses frais à l'Immeuble, y compris aux Lieux loués.

1.12 **Travaux d'aménagement** : les travaux requis pour adapter les Lieux loués aux besoins spécifiques de l'occupant, selon les exigences décrites au document intitulé « Programme fonctionnel et technique » lequel est joint au Bail comme Annexe C, ou tous autres travaux d'aménagement réalisés pendant la durée du Bail.

1.13 **Travaux de base** : les travaux requis et réalisés par le Sous-locateur, à ses frais, excluant les Travaux d'aménagement, pour rencontrer les exigences du Programme fonctionnel et technique ou pour rendre et maintenir l'Immeuble conforme aux lois et règlements applicables au moment de la livraison des Lieux loués au Sous-sous-locataire, incluant, sans limitation, l'enveloppe de l'Édifice, les murs périphériques et la dalle des Lieux loués ainsi que tous les systèmes mécaniques et électriques de l'Édifice, à l'exclusion de la distribution dans les Lieux loués.

ARTICLE 2
LIEUX LOUÉS

2.1 **Désignation :** Un local situé au 1er étage et 2e étage du bâtiment sis au 1717, rue Berri, à Montréal, province de Québec, H2L 4E9, tel que montré sur le plan joint au Bail comme Annexe A. Cet emplacement est connu et désigné comme étant le lot 5 969 649 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

2.2 **Superficie locative des Lieux loués :** La superficie locative des Lieux loués est fixée à dix mille huit cent trente-sept pieds carrés (10 837 pi^2).

2.3 **Superficie locative totale de l'Édifice :** La superficie locative de l'Édifice est fixée à cent soixante-cinq mille sept cent trente-six virgule quatre-vingt-six pieds carrés (165 736,86 pi^2).

2.4 **Quote-part d'occupation :** La Superficie locative des Lieux loués équivaut à six virgule cinq pour cent (6,5 %) de la superficie locative de l'Édifice.

Par ailleurs, si la Superficie locative de l'Édifice est augmentée, le Sous-locateur devra faire mesurer par un Expert, la superficie de tous les espaces de l'Édifice destinés à la location incluant cette augmentation de superficie, qu'ils soient loués ou non, au plus tard trois (3) mois de la fin des travaux visant toute telle

Paraphes	
Locateur	Locataire

augmentation de la Superficie locative de l'Édifice. Cette modification liera les parties à compter de la date de la fin des travaux et le Sous-locateur devra faire parvenir une copie certifiée de ce rapport de mesurage au Sous-Sous-locataire dans les cinq (5) jours de son obtention.

2.5 **Stationnement** : Les Lieux loués comprennent six (6) places de stationnement réservées et identifiées à l'usage exclusif du Sous-Sous-locataire à l'intérieur de l'Édifice, deux (2) places de stationnement réservées et identifiées à l'usage des visiteurs du Sous-Sous-locataire à l'extérieur ou à l'intérieur de l'Édifice et une (1) place pour les personnes handicapées, ces derniers étant sans frais additionnels.

Les lieux loués comprennent également dix-neuf (19) places de stationnement réservées et identifiées à l'usage exclusif du Sous-Sous-locataire dans le stationnement intérieur de l'Édifice géré par la Société Parc-Auto du Québec (SPAQ) au tarif mensuel de trois cent trente dollars (330,00 $) par place, auxquels s'ajoutent les Taxes de vente, indexé selon l'augmentation annuelle prévue par la SPAQ.

Les places de stationnement sont identifiées sur le plan joint au Bail comme Annexe B.

ARTICLE 3
DURÉE

3.1 **Durée** : Le Bail est consenti pour un terme de douze (12) ans, commençant le premier (1er) décembre deux mille dix-neuf (2019) et se terminant le trente (30) novembre deux mille trente et un (2031). Si le Bail débute à une date différente de celle indiquée ci-dessus, le Sous-locateur confirmera par écrit au Sous-Sous-locataire la nouvelle date qui constituera la première journée du Bail, étant entendu que la dernière journée du Bail demeura le 30 novembre 2031.

3.2 **Renouvellement** : Pourvu que l'ARTM ait exercé ses options de renouvellement en vertu du Bail Principal, le Sous-locateur accorde au Sous-Sous-locataire l'option de renouveler le Bail à son échéance pour trois (3) termes additionnels et consécutifs de cinq (5) ans chacun, aux mêmes termes et conditions, sauf quant au loyer qui sera alors à négocier selon le taux du marché, le tout sous réserve de l'approbation des autorités compétentes du Sous-Sous-locataire au moment de ce renouvellement.

Pour exercer une option, le Sous-Sous-locataire devra en aviser le Sous-locateur par écrit, à ses bureaux, au moins un (1) an avant l'échéance du Bail ou de l'option en cours. Si le Sous-Sous-locataire ne donne pas un tel avis écrit dans le délai prescrit, le Sous-locateur devra alors demander par écrit au Sous-Sous-locataire

Paraphes	
Locateur	Locataire

son intention quant à l'option de renouvellement. Le Sous-Sous-locataire devra, dans un délai de soixante (60) jours à compter de la demande du Sous-locateur, donner un avis écrit de son intention de se prévaloir de l'option, à défaut de quoi cette option et celle restante, le cas échéant, deviendront nulles et non avenues.

3.3 **Reconduction tacite** : Nonobstant les dispositions de l'article 1878 du *Code civil du Québec*, le Bail ne pourra être reconduit tacitement. Ainsi, si le Sous-Sous-locataire ne donne pas avis de son intention de se prévaloir d'une option de renouvellement dans le délai prescrit, il sera réputé ne pas vouloir exercer toute telle option de renouvellement et, dans ce cas, le Bail se terminera de plein droit à son échéance.

Si le Sous-Sous-locataire continue néanmoins à occuper les Lieux loués après l'échéance du Bail ou de l'option de renouvellement en cours, selon le cas, tous les termes et conditions du Bail continueront de s'appliquer et auront plein effet durant cette période d'occupation prolongée par le Sous-Sous-locataire. Sous réserve des dispositions de l'article 3.2, le Sous-locateur pourra mettre fin à cette occupation prolongée par le Sous-Sous-locataire sur préavis écrit de cent quatre-vingt (180) jours.

ARTICLE 4
LOYER

4.1 **Loyer** : Le Bail est consenti en considération d'un loyer annuel payable selon les modalités contenues à l'article 4.2 du Bail en douze (12) versements mensuels, égaux et consécutifs auxquels s'ajoutent les Taxes de vente, d'avance au début de chaque mois à compter de la première journée du Bail. Si cette date ne coïncide pas avec le premier (1er) jour du mois, un ajustement du loyer devra être fait pour ce mois au prorata du nombre de jours restant dans ce mois. Il en sera de même pour le dernier mois du Bail, le cas échéant. Le loyer sera ajusté selon les modalités contenues aux articles 4.4 et 4.5 du Bail et au prorata d'occupation tel qu'établi à l'article 2.4.

4.2 **Loyer unitaire** : Le loyer, qui inclut le Loyer de base, les Frais d'exploitation et les Taxes foncières, se compose des coûts unitaires annuels suivants :

Pour la période débutant la première journée au bail au 30 novembre 2025

► Loyer de base annuel (1ère journée du bail au 30 novembre 2025)	24,00 $/pi^2
► Loyer de base annuel (1er décembre 2025 au 30 novembre 2031)	26,00 $/pi^2
► Taxes foncières pour la première année de la Durée sujet à 4.4	4,70 $/pi^2
► Frais d'exploitation pour la première année de la Durée sujet à 4.5.1	6,30 $/pi^2
Total :	35,00 $/pi^2

Paraphes	
Locateur	Locataire

4.3 **Période de gratuité** : Le Sous-locateur accorde au Sous-Sous-locataire une gratuité de quatre (4) mois de loyer brut applicable pour les quatre premiers mois de la Durée.

4.4 **Ajustement des Taxes foncières :** Les Taxes foncières seront ajustées annuellement à la date d'anniversaire du Bail selon le coût réel défrayé par le Sous-locateur, le tout calculé au prorata d'occupation établi conformément aux dispositions de l'article 2.4.

Si le coût réel défrayé par le Sous-locateur au cours d'une année est supérieur au montant des Taxes foncières versé par le Sous-Sous-locataire au Sous-locateur, le Sous-Sous-locataire, après avoir effectué les vérifications appropriées, remboursera la différence au Sous-locateur dans un délai de 60 jours suivant la réception d'une copie des comptes de Taxes foncières acquittés.

Par contre, si le coût réel défrayé par le Sous-locateur au cours d'une année est inférieur au montant des Taxes foncières versé par le Sous-Sous-locataire au Sous-locateur, le Sous-Sous-locataire compensera ce surplus versé au Sous-locateur à même ses versements de loyer jusqu'à pleine compensation.

Pour ces ajustements, les parties devront tenir compte, le cas échéant, de toute variation du montant des Taxes foncières payables pendant la durée du Bail suite à une révision de l'évaluation municipale due à une contestation par le Locateur devant l'organisme compétent. Le Sous-locateur s'engage à aviser le Sous-Sous-locataire, sans délai, de toute telle révision, et ce, même après l'expiration du Bail.

4.5 **Ajustement des Frais d'exploitation** :

4.5.1 Les Frais d'exploitation seront ajustés annuellement, le 1er janvier de chaque année, selon le coût réel défrayé par le Sous-locateur, le tout calculé au prorata d'occupation établi conformément aux dispositions de l'article 2.4. À cette fin, le Sous-locateur devra produire annuellement au Sous-Sous-locataire, un rapport de vérification des Frais d'exploitation conforme aux dispositions du Bail préparé par un Expert accompagné des pièces justificatives appropriées, le tout à l'entière satisfaction du Sous-Sous-locataire; à défaut, le Sous-Sous-locataire pourra retenir tout versement de loyer jusqu'à production des documents requis.

Si le coût réel défrayé par le Sous-locateur au cours d'une année est supérieur au montant des Frais d'exploitation versé par le Sous-Sous-locataire au Sous-locateur, le Sous-Sous-locataire, après avoir effectué les vérifications appropriées, remboursera la différence au Sous-locateur

Paraphes	
Locateur	Locataire

dans un délai de 60 jours suivant la réception du rapport de vérification des Frais d'exploitation accompagné des pièces justificatives appropriées.

Par contre, si le coût réel défrayé par le Sous-locateur au cours d'une année est inférieur au montant des Frais d'exploitation versé par le Sous-Sous-locataire au Sous-locateur, le Sous-Sous-locataire compensera ce surplus versé au Sous-locateur à même ses versements de loyer jusqu'à pleine compensation.

ARTICLE 5
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

5.1 **Modalités** : Le Sous-locateur devra effectuer, à ses frais, selon un projet clé en main et conformément aux normes et standards prévus au Programme fonctionnel et technique, les Travaux d'aménagement requis par le Sous-Sous-locataire et livrer les Lieux loués dans un bon état de propreté générale dans les délais et selon les modalités suivantes :

5.1.1. Les plans préliminaires approuvés par le Sous-Sous-locataire serviront de base aux plans d'exécution qui devront être préparés par un Expert.

5.1.2. Les plans d'exécution devront être soumis au Sous-Sous-locataire pour approbation préalable. Ces plans, une fois approuvés par le Sous-Sous-locataire, seront considérés comme finaux et les Travaux d'aménagement devront être conformes à ceux-ci. L'approbation du Sous-Sous-locataire se limite toutefois à l'aspect architectural des Lieux loués et n'aura pas pour effet de dégager le Sous-locateur de sa responsabilité d'effectuer les travaux conformément aux normes et standards prévus au Programme fonctionnel et technique.

5.1.3. Le Sous-locateur et le Sous-Sous-locataire conviennent que tout supplément (extra) devra faire l'objet d'une autorisation préalable et écrite du Sous-Sous-locataire.

5.1.4. Si le Sous-locateur effectue des travaux non conformes au Programme fonctionnel et technique ou aux plans d'exécution, il sera responsable de tous les coûts supplémentaires résultant de tous tels travaux.

5.1.5. Dans tous les cas, le Sous-locateur sera responsable de conclure les contrats avec les architectes, ingénieurs, consultants, entrepreneurs, surveillants de travaux et autres intervenants, le tout en son nom et pour son compte. Le Sous-locateur tiendra indemne le Sous-Sous-locataire de

Paraphes	
Locateur	Locataire

toute poursuite, action ou réclamation, de quelque nature que ce soit, qui pourrait lui être adressée relativement aux Travaux d'aménagement.

5.1.6. L'entrepreneur et les principaux sous-traitants devront être des entreprises connues, faisant affaires au Québec et ayant une réputation établie dans le domaine. Le Sous-locateur s'engage à communiquer au Sous-Sous-locataire, par écrit, le nom de l'entrepreneur choisi.

5.1.7. Le Sous-locateur devra vérifier le règlement de zonage et obtenir un permis de construction et tout autre permis nécessaire dont il assumera les frais.

5.1.8. Le Sous-Sous-locataire pourra suivre l'évolution des Travaux d'aménagement afin de s'assurer, notamment, que ceux-ci sont réalisés conformément aux dispositions des présentes. La présence du représentant du Sous-Sous-locataire, le cas échéant, n'aura pas pour effet de dégager le Sous-locateur de sa responsabilité quant aux Travaux d'aménagement.

5.1.9. Le Sous-locateur s'engage à faire en sorte que l'architecte, l'entrepreneur, les sous-traitants, fournisseurs de matériaux et de services, ouvriers et tout autre intervenant coopèrent raisonnablement avec le représentant du Sous-Sous-locataire pour permettre à ce dernier de suivre l'évolution des Travaux d'aménagement afin de s'assurer que ceux-ci sont réalisés conformément aux dispositions des présentes.

5.1.10. Le Sous-Sous-locataire pourra désigner toute autre personne que son représentant désigné pour visiter le chantier pendant les travaux, pour prendre des mesures ou pour faire toute inspection concernant les travaux. Un tel geste ne devra pas être interprété comme étant une prise de possession de la part du Sous-Sous-locataire, ni une renonciation à quelque droit prévu au Bail.

5.2 **Fin des travaux** : Les Travaux d'aménagement devront être terminés et avoir fait l'objet d'une acceptation provisoire selon les modalités prévues à l'article 5.3 au plus tard le 15 novembre 2019.

5.3 **Acceptation provisoire** : Dès que les Travaux d'aménagement seront terminés et que les Lieux loués seront prêts à l'usage auxquels ils sont destinés, un Expert accompagné du représentant du Sous-Sous-locataire en fera l'examen en vue de leur acceptation provisoire. L'Expert attestera par écrit la conformité des Travaux d'aménagement, sous réserve de certains travaux à corriger ou à parachever dont il dressera une liste. Le certificat de parachèvement des Travaux d'aménagement, lequel indiquera les délais dans lesquels les déficiences devront être corrigées par le Sous-locateur, devra être approuvé par le Sous-Sous-locataire. Le délai

Paraphes	
Locateur	Locataire

maximum sera de quinze (15) jours, à moins qu'il s'agisse de travaux d'une complexité nécessitant un délai plus long.

5.4 **Acceptation définitive** : Lorsque tous les Travaux d'aménagement à corriger et à parachever mentionnés à la liste dressée lors de l'acceptation provisoire auront été complétés, l'Expert attestera par écrit l'acceptation définitive des Travaux d'aménagement.

Cette acceptation définitive des travaux ne couvre pas les vices ou malfaçons non apparents, de même que les travaux pour lesquels une inspection raisonnable ne peut être faite à cause d'une non-utilisation temporaire ou autre raison similaire, tel que le système de chauffage lorsque l'acceptation des travaux se fait pendant l'été ou la climatisation et l'état du stationnement lorsque l'acceptation des travaux a lieu en hiver.

5.5 **Période d'emménagement** : Après l'acceptation provisoire, le Sous-Sous-locataire bénéficiera d'une période d'emménagement de quinze (15) jours pendant laquelle il ne paiera aucun loyer ni compensation de quelque nature que ce soit.

Le Bail débutera à la fin de la période d'emménagement. À cet effet, les parties se confirmeront par écrit les dates qui constitueront la première et la dernière journée du Bail si celles-ci ne coïncident pas avec les dates stipulées à l'article 3.1.

5.6 **Retard** : Si les Travaux d'aménagement ne sont pas terminés à la date prévue à l'article 5.2, à moins que le retard soit dû à un acte ou à une faute du Sous-Sous-locataire, auquel cas cette date sera reportée d'un nombre de jours équivalant à la période d'un tel retard, le Sous-Sous-locataire pourra, à sa seule et entière discrétion, exercer l'une ou l'autre des options suivantes :

a) consentir au Sous-locateur un délai supplémentaire pour lui permettre de terminer les Travaux d'aménagement, auquel cas les dates prévues au Bail seront reportées en conséquence; ou

b) terminer lui-même les Travaux d'aménagement, aux entiers frais du Sous-locateur. Le Sous-Sous-locataire devra être remboursé pour les coûts de construction encourus (qui comprennent, entre autres, les coûts de base et les coûts accessoires).

5.8 **Paiement des Travaux d'aménagement** : Le coût des Travaux d'aménagement, incluant les honoraires professionnels, lequel représente un montant forfaitaire de deux millions de dollars (2 000 000,00 $), excluant les Taxes de vente ainsi que tout coût supplémentaire (extra) ayant fait l'objet d'une approbation écrite du Sous-Sous-locataire au préalable conformément aux dispositions de l'article 5.1.3, le cas

Paraphes	
Locateur	Locataire

échéant, est payable au Sous-locateur sur présentation d'une facture, comme suit : quarante-cinq (45 %) suite à la production d'un rapport écrit préparé par un Expert certifiant que quarante-cinq pour cent (45 %) des Travaux d'aménagement ont été complétés; quarante-cinq pour cent (45%) lors de l'acceptation provisoire et le solde, soit dix pour cent (10%), lors de l'acceptation définitive.

5.9 **Remise en état** : À l'échéance du Bail, le Sous-Sous-locataire pourra, à son choix, abandonner les aménagements ou les enlever, en tout ou en partie, incluant le mobilier intégré, les serrures numériques, les chemins de clés, ainsi que toutes les composantes du système d'alarme, auquel cas il devra remettre les Lieux loués dans l'état de leur réception, compte tenu de leur vieillissement ou de l'usure normale.

La signalisation du Sous-sous-locataire située à l'extérieure des Lieux louées devra toutefois être retirée aux frais du Sous-sous-locataire. Cela inclus, sans limitation, les drapeaux et les enseignes extérieures.

Tout bien appartenant au Sous-Sous-locataire ou à toute autre personne laissé dans ou sur les Lieux loués après la résiliation ou à l'échéance du Bail est réputé avoir été abandonné au profit du Sous-locateur et ce dernier pourra en disposer à sa guise, sans qu'il ne doive quelque compensation ni indemnité que ce soit au Sous-Sous-locataire ou à des tiers.

ARTICLE 6
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ADDITIONNELS

6.1 **Travaux sous la responsabilité du Sous-Sous-locataire** : Le Sous-Sous-locataire pourra, à ses frais, après en avoir avisé le Sous-locateur par écrit, effectuer des Travaux d'aménagement additionnels dans les Lieux loués pendant la durée du Bail pourvu qu'ils n'affectent pas l'intégrité des structures, systèmes et équipements de l'Édifice. Dans son avis, le Sous-Sous-locataire devra décrire la nature et l'étendue des travaux visés. Le Sous-Sous-locataire retiendra les services de l'Expert de son choix.

Toutefois, si ces travaux affectent l'intégrité des structures, systèmes et équipements de l'Édifice, le Sous-Sous-locataire devra obtenir, préalablement à l'exécution des travaux, la permission du Sous-locateur, laquelle ne pourra être refusée ni retardée sans motifs raisonnables. Advenant que le Sous-locateur autorise les travaux du Sous-Sous-locataire affectant l'intégrité des structures, systèmes et équipements de l'Édifice, le Sous-locateur devra les réaliser lui-même, aux frais du Sous-Sous-locataire.

6.2 **Travaux sous la responsabilité du Sous-locateur** : Si le Sous-Sous-locataire

Paraphes	
Locateur	Locataire

demande au Sous-locateur d'effectuer les Travaux d'aménagement additionnels du Sous-Sous-locataire, un prix pour ces travaux devra être négocié avant leur réalisation et, à cet effet, le Sous-locateur devra fournir au Sous-Sous-locataire les informations requises à l'établissement d'un juste prix.

À défaut d'entente sur le prix, le Sous-locateur s'engage à remettre au Sous-Sous-locataire, dans les meilleurs délais, des directives concernant les travaux à être réalisés et à demander pour ces travaux des prix à trois (3) entrepreneurs désignés par le Sous-Sous-locataire. L'entrepreneur ayant soumis la plus basse soumission conforme devra être retenu par le Sous-locateur.

Dans ce cas, le Sous-locateur devra, sous sa seule et entière responsabilité, faire réaliser tous les travaux, soit au prix convenu et par l'entrepreneur de son choix, soit par l'entrepreneur ayant soumis la plus basse soumission conforme au prix soumis. Dans ce dernier cas, le Sous-locateur pourra majorer d'au plus cinq pour cent (5 %) ce prix, incluant les frais d'administration et de gestion ainsi que les profits.

Le Sous-locateur devra réaliser les travaux dans le délai convenu avec le Sous-Sous-locataire.

6.3 **Paiement** : Il est convenu entre les parties que le coût total des Travaux d'aménagement additionnels payé par le Sous-locateur, incluant tous les coûts chargés par l'entrepreneur et le coût de financement, seront payés en totalité à la fin des travaux.

ARTICLE 7
OBLIGATIONS DU SOUS-LOCATEUR

Le Sous-locateur s'engage, à ses frais, à :

7.1 **Accès** : donner libre accès aux Lieux loués aux employés du Sous-Sous-locataire ainsi qu'au public, en tout temps pendant la durée du Bail.

7.2 **Heures d'occupation** : Les heures d'occupation sont : vingt-quatre (24) heure par jour, sept (7) jours par semaine.

7.3 **Respect des exigences** : fournir et maintenir les Lieux loués ainsi que l'Immeuble conformes aux exigences des lois, codes, règlements, ordonnances et décrets applicables ainsi qu'à celles décrites au Programme fonctionnel et technique et au Devis de performance technique, ce dernier étant joint au Bail comme Annexe D. Il produira à ses frais, sur demande du Sous-Sous-locataire, les certificats requis (systèmes électromécaniques, protection des incendies, plans d'évacuation, etc.).

Paraphes	
Locateur	Locataire

7.4 **Entretien intérieur** : maintenir, en tout temps au cours du Bail, les Lieux loués, leurs améliorations et Transformations ainsi que l'Édifice en bon état et propres à l'occupation et il devra, dès qu'il en sera requis, remédier à tout défaut et procéder aux réparations causées par l'usure normale. De plus, le Sous-locateur devra effectuer l'entretien et le remplacement, au besoin, des équipements électromécaniques et de protection tel que prévu au Programme technique et Devis de performance technique joints au Bail.

7.5 **Entretien extérieur** : maintenir l'extérieur de l'Immeuble propre et en bon état, et notamment :

a) tondre la pelouse et entretenir les plates-bandes, les trottoirs, les haies, les clôtures, les espaces de stationnement et tous autres éléments paysagers extérieurs, le tout sans faire l'utilisation de pesticides et d'herbicides ;

b) enlever la neige et la glace sur toutes les voies d'accès, dégager les marches, les entrées, les sorties d'urgence, les trottoirs, les espaces de stationnement et répandre les abrasifs et du fondant lorsque requis ; et

c) nettoyer les vitres extérieures.

7.6 **Bris de vitres** : remplacer, aux frais du Sous-Sous-locataire, en cas de bris, les vitres intérieures et extérieures nonobstant la cause (feu, vol, vandalisme ou autre).

7.7 **Graffitis** : nettoyer avec des produits et du matériel adéquat lorsque des graffitis apparaissent à l'intérieur et à l'extérieur de l'Édifice.

7.8 **Température** : chauffer, ventiler, climatiser et maintenir dans les Lieux loués, en tout temps, les conditions suivantes :

Été : température minimale de 23°C et maximale de 24°C;
Taux d'humidité relative maximum de 55%.

Hiver : température minimale de 21°C et maximale de 23°C;
Taux d'humidité relative minimum de 30%.

7.9 **Air frais** : maintenir dans les Lieux loués, en tout temps, une gestion d'air frais respectant les normes généralement applicables pour un poste de police.

7.10 **Eau** : fournir le service d'eau domestique (froide et chaude) selon les besoins du Sous-Sous-locataire.

7.11 **Électricité** : fournir l'électricité nécessaire à l'utilisation des Lieux loués selon les besoins du Sous-Sous-locataire.

Paraphes	
Locateur	Locataire

7.12 Assurance : souscrire et maintenir en vigueur, pendant la durée du Bail, une assurance de responsabilité civile formule générale contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile, incluant la responsabilité contractuelle découlant du Bail, que le Sous-locateur peut encourir pour quelque raison que ce soit du fait de la propriété, de la location, de l'opération, de l'occupation ou de l'usage de l'Immeuble, accordant une protection pour une somme minimum de cinq millions de dollars (5 000 000,00 $), limite globale, par personne et par événement, pour blessures corporelles ou dommages matériels subis par qui que ce soit, y compris le Sous-Sous-locataire. Cette police d'assurance doit contenir un avenant à l'effet qu'elle n'est ni annulable ni modifiable sans un avis préalable de trente (30) jours adressé au Sous-Sous-locataire et une copie de cette police et de cet avenant devra être fournie au Sous-Sous-locataire.

7.13 Sécurité incendie : assurer la protection des occupants des Lieux loués et fournir un plan d'évacuation des Lieux loués, le tout conformément aux règles en vigueur.

7.14 Développement durable : respecter les directives 01, 04 et 05 du Plan stratégique de développement durable du Sous-Sous-locataire qui est joint au Bail comme Annexe E.

Dans le cadre de l'application de la politique de développement durable pour les édifices du Sous-Sous-locataire, il est souhaitable, mais non obligatoire, que le Sous-locateur obtienne la certification BOMA BEST pour l'Édifice.

7.15 Voies d'accès : voir à ce que l'accès de la voie publique à l'Édifice soit pavé et que l'accès des piétons soit séparé de celui des véhicules motorisés.

7.16 Drapeau et signalisation : installer l'équipement requis pour la signalisation extérieure du Sous-Sous-locataire aux endroits qui lui seront désignés par le Sous-Sous-locataire. De plus, le Sous-locateur doit installer et fournir, à l'extérieur, dans le hall d'entrée et aux étages, une signalisation conforme aux normes du Sous-Sous-locataire.

7.17 Affichage : voir à ce que tout affichage placé à l'intérieur des Lieux loués et des Aires et installations communes soit conforme à la *Charte de la langue française* et ses règlements.

7.18 Désignation de responsables et remise des clés : fournir au Sous-Sous-locataire une liste complète des noms, adresses et numéros de téléphone des employés, préposés et mandataires du Sous-locateur qui recevront les plaintes du Sous-Sous-locataire, le cas échéant, et qui peuvent être rejoints en tout temps en cas d'urgence ou de panne de tout service qui doit être assuré par le Sous-locateur en vertu du Bail, et ce, en vue d'effectuer les réparations qui pourraient être

Paraphes	
Locateur	Locataire

nécessaires au rétablissement de ces mêmes services dans les meilleurs délais. De plus, le Sous-locateur devra remettre les clés uniquement au représentant désigné par le Sous-Sous-locataire.

7.19 Transformations : prendre toutes les mesures requises pour minimiser les inconvénients et assurer la jouissance paisible des Lieux loués par le Sous-Sous-locataire s'il doit effectuer des Transformations ou des Travaux de base. Le Sous-locateur devra, au préalable, avoir obtenu l'autorisation écrite du Sous-Sous-locataire avant d'entreprendre des travaux dans les Lieux loués.

7.20 Stationnement et remisage : assurer au Sous-Sous-locataire la pleine jouissance des espaces de stationnement et de remisage, le cas échéant.

7.21 Peinture : repeindre les murs intérieurs des Lieux loués les plus abimés au début de la septième année du Bail, avec une peinture sans composés organiques volatiles (COV), pour un montant maximum de dix mille dollars (10 000 $) plus les Taxes de ventes, le tout selon un calendrier et un horaire acceptés par les parties.

7.22 Sous sous sous-location et cession : permettre et par les présentes, permet au Sous-Sous-locataire de sous sous sous-louer les Lieux loués, en tout ou en partie, le tout étant sujet aux conditions suivantes :

a) le Sous-Sous-Sous-locataire devra s'engager à respecter toutes les obligations du Sous-Sous-locataire en vertu du Bail ;

b) le Sous-Sous-Sous-locataire devra souscrire et maintenir en vigueur, pendant la durée de la sous-sous-sous-location, à ses frais, une assurance de responsabilité civile formule générale contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile, que le Sous-Sous-Sous-locataire peut encourir pour quelque raison que ce soit du fait de la sous-sous-sous-location, de l'occupation ou de l'usage des Lieux loués, accordant une protection pour une somme minimum de cinq millions de dollars (5 000 000,00 $), limite globale, par personne et par événement, pour blessures corporelles ou dommages matériels subis par qui que ce soit, y compris le Sous-locateur. Cette police d'assurance doit contenir un avenant à l'effet qu'elle n'est ni annulable ni modifiable sans un avis préalable de trente (30) jours adressé au Sous-locateur et une copie de cette police et de cet avenant devra être fournie au Sous-locateur ; et

c) le Sous-Sous-locataire et le Sous-Sous-Sous-locataire demeureront solidairement responsables de l'accomplissement de toutes les obligations du Sous-Sous-locataire prévues au Bail.

Paraphes	
Locateur	Locataire

Par ailleurs, le Sous-Sous-locataire ne pourra céder ses droits dans le Bail à moins d'avoir obtenu au préalable le consentement écrit du Sous-locateur, lequel ne pourra refuser ce consentement sans motif raisonnable.

7.23 **Utilisation de l'Immeuble** : ne pas permettre ou tolérer que la superficie louée par le Sous-locateur dans l'Immeuble soit utilisé, en tout ou en partie, à des fins incompatibles avec un poste de police. Sans limiter la portée de ce qui précède, une utilisation à des fins incompatibles comprend notamment une garderie (ou un CPE) et un établissement détenant un permis d'alcool fermant ses portes après minuit, tel un bar ou une discothèque, à l'exception d'un établissement utilisé exclusivement comme restaurant ou restaurant-bar. Le Sous-locateur s'engage à prendre, à ses frais, les mesures raisonnables pour faire cesser toute telle utilisation incompatible.

ARTICLE 8
OBLIGATIONS DU SOUS-SOUS-LOCATAIRE

Le Sous-Sous-locataire s'engage, à ses frais, à :

8.1 **Publication** : prendre à sa charge le coût de la publication du Bail, sous la forme d'un avis de bail seulement.

8.2 **Usage** : n'utiliser les Lieux loués qu'aux seules fins d'un poste de police et autres activités connexes du Service de police ou d'un autre service du Sous-Sous-locataire. Le Sous-Sous-locataire ne sera pas obligé d'occuper ni d'opérer dans les Lieux loués et ceci ne constituera pas un changement de destination des Lieux loués. Le Sous-Sous-locataire aura accès aux Lieux loués vingt-quatre (24) heures par jour, sept (7) jours par semaine.

8.3 **Responsabilité et assurance** : tenir le Sous-locateur indemne de tous dommages, de quelque nature que ce soit, de toutes réclamations, de tous jugements y compris les frais, et prendre le fait et cause du Sous-locateur et intervenir dans toutes actions intentées contre ce dernier résultant directement ou indirectement de cette location, sauf en cas de négligence du Sous-locateur, de ses employés, préposés, mandataires ou représentants. De plus, le Sous-Sous-locataire se tiendra responsable de tous dommages qu'il pourra causer aux Lieux loués résultant de ses activités ou de l'entreposage de ses produits ou matériaux. Le Sous-Sous-locataire déclare qu'il s'auto-assure et en conséquence, il ne sera tenu de souscrire à aucune assurance de quelque nature que ce soit.

8.4 **Avis** : aviser immédiatement le Sous-locateur, par écrit, de toute défectuosité, fuite, de tout incendie ou dommage causé de quelque façon que ce soit aux Lieux loués ou à ses accessoires.

Paraphes	
Locateur	Locataire

8.5 **Réparations** : permettre au Sous-locateur de faire toutes réparations urgentes et nécessaires, d'exécuter tout acte d'entretien dans l'Immeuble ou dans les Lieux loués, d'examiner ces derniers et d'y entrer à ces fins ou pour toute autre fin qu'il pourrait juger nécessaire à l'exploitation ou à l'entretien de l'Immeuble ou ses équipements, sans aucune réduction de loyer ni indemnité, pourvu que les travaux soient complétés avec une diligence raisonnable.

8.6 **Visites** : permettre, pendant les douze (12) derniers mois du Bail, à toute personne intéressée à louer les Lieux loués de les visiter, les jours ouvrables entre neuf heures (9h00) et seize heures (16h00).

8.7 **Entretien ménager** : prendre à sa charge l'entretien ménager des Lieux loués.

8.8 **Éclairage** : remplacer tout ballast, ampoule, fusible ou tout tube fluorescent défectueux ou grillé.

8.9 **Électricité** : prendre à sa charge et payer directement à Hydro-Québec, à compter de la première journée du Bail, la dépense en électricité et en éclairage afférente aux Lieux loués. À cette fin, un compteur distinct sera installé pour les Lieux loués.

ARTICLE 9
DOMMAGES ET DESTRUCTION DES LIEUX LOUÉS

Si, pendant la durée du Bail, l'Édifice ou les Lieux loués sont, en tout ou en partie, endommagés ou détruits par incendie ou par toute autre cause, et que, de l'avis du Sous-Sous-locataire, les Lieux loués sont devenus, en tout ou en partie, impropres à l'occupation, on appliquera alors les règles suivantes :

9.1 **Destruction partielle** : Dans le cas d'une destruction partielle des Lieux loués, le Sous-locateur s'engage à aviser par écrit le Sous-Sous-locataire, dans un délai de trente (30) jours, de la durée des travaux de réparation

Le Sous-locateur devra procéder à la réparation des Lieux loués avec toute la diligence nécessaire. Le loyer sera alors réduit et réparti selon la partie encore utilisable des Lieux loués jusqu'à la réintégration complète du Sous-Sous-locataire dans les Lieux loués.

Pour la partie non utilisable des Lieux loués, le Sous-locateur devra, si des locaux dans l'Édifice sont disponibles, relocaliser, à ses frais, le Sous-Sous-locataire dans des locaux comparables aux Lieux loués et le loyer sera ajusté en conséquence, étant entendu que le Sous-Sous-locataire ne sera jamais appelé à payer un loyer supérieur à celui prévu au Bail. Si aucun local comparable n'est disponible dans

Paraphes	
Locateur	Locataire

l'Édifice, alors le Sous-locateur ne sera pas tenu de relocaliser le Sous-Sous-locataire.

9.2 **Destruction totale** : Si les Lieux loués sont devenus totalement impropres à l'occupation, le Sous-locateur pourra, à son choix, décider de réparer ou non les Lieux loués.

S'il décide de ne pas procéder aux réparations, le Sous-locateur en avisera le Sous-Sous-locataire par écrit le plus tôt possible et, sans encourir aucune responsabilité envers le Sous-Sous-locataire pour les dommages subis lors d'un tel événement, sauf faute de sa part, le Bail prendra alors fin et le Sous-Sous-locataire devra évacuer les Lieux loués et ne sera tenu de payer son loyer que jusqu'à la date de tels dommages ou destruction.

S'il décide de procéder aux réparations, le Sous-locateur devra le faire avec toute la diligence nécessaire, et le Sous-Sous-locataire sera exempté du paiement du loyer pour toute la période allant de la date de tels dommages ou destruction jusqu'à la date de relocalisation prévue ci-après.

Le Sous-locateur devra entre-temps relocaliser, à ses frais, le Sous-Sous-locataire dans des locaux comparables aux Lieux loués et le loyer sera ajusté en conséquence, étant entendu que le Sous-Sous-locataire ne sera jamais appelé à payer un loyer supérieur à celui prévu aux présentes.

9.3 **Résiliation** : Nonobstant ce qui précède, le Sous-Sous-locataire aura toujours le droit, dans les cas de destruction totale, et ce, même si le Sous-locateur décide de procéder aux réparations, de mettre fin au Bail et il sera alors tenu de ne payer que le loyer jusqu'à la date de tels dommages ou destruction, à l'exclusion de toute autre somme.

ARTICLE 10
DÉFAUT DU SOUS-LOCATEUR

10.1 **Modalités** : Dans le cas où le Sous-Sous-locataire signifierait au Sous-locateur un avis écrit de l'inexécution de l'une des obligations qui doit être assumée par ce dernier en vertu du Bail, et si le Sous-locateur ne remédie pas à ce défaut :

a) dans les dix (10) jours à compter de la réception de cet avis écrit dans le cas d'un défaut monétaire ;
b) dans les trente (30) jours à compter de la réception de cet avis écrit dans le cas d'un défaut non-monétaire ; ou

dans le cas du sous-paragraphe b) ci-haut, dans le délai moindre indiqué par le

Paraphes	
Locateur	Locataire

Sous-Sous-locataire dans cet avis, si, en raison de la nature de cette inexécution, le Sous-Sous-locataire est susceptible de subir une perte ou un dommage;

alors, le Sous-Sous-locataire pourra, sans autre avis au Sous-locateur, prendre les mesures qui peuvent selon lui s'avérer nécessaires pour remédier à ce défaut et, sous réserve de tous les autres droits et recours du Sous-Sous-locataire, le Sous-locateur devra assumer tous les frais engagés par le Sous-Sous-locataire pour remédier à ce défaut.

Pour les réparations jugées urgentes et nécessaires par le Sous-Sous-locataire, pour la conservation ou l'usage des Lieux loués, le Sous-Sous-locataire pourra y procéder, sous réserve de tous ses autres droits et recours, après en avoir informé ou tenté d'en informer le Sous-locateur. Le Sous-locateur devra rembourser au Sous-Sous-locataire les dépenses raisonnables ainsi encourues.
Toute réparation effectuée par le Sous-Sous-locataire pour le compte du Sous-locateur demeurera néanmoins la responsabilité de ce dernier.

Par ailleurs, l'encaissement par le Sous-locateur d'un chèque après toutes telles déductions ne constituera pas en soi une acceptation par le Sous-locateur d'une telle déduction.

Le droit du Sous-Sous-locataire prévu ci-dessus de procéder aux réparations jugées par lui urgentes et nécessaires ne s'appliquera pas dans les cas de « DOMMAGES ET DESTRUCTION DES LIEUX LOUÉS » prévus à l'article 9.

ARTICLE 11
DÉFAUT DU SOUS-SOUS-LOCATAIRE

11.1 **Modalités** : Dans le cas où le Sous-locateur signifierait au Sous-Sous-locataire un avis écrit de l'inexécution de l'une des obligations qui doit être assumée par ce dernier en vertu du Bail, et si le Sous-Sous-locataire ne remédie pas à ce défaut :

a) dans les trois (3) jours à compter de la réception de cet avis écrit ; ou

b) dans le délai moindre indiqué dans cet avis s'il y a urgence ou si, en raison de la nature de cette inexécution, le Sous-locateur est susceptible de subir une perte ou un dommage;

alors, le Sous-locateur pourra, sans autre avis au Sous-Sous-locataire, prendre les mesures qui peuvent selon lui s'avérer nécessaires pour remédier à ce défaut et,

Paraphes	
Locateur	Locataire

sous réserve de tous les autres droits et recours du Sous-locateur, le Sous-Sous-locataire doit assumer tous les frais raisonnables engagés par le Sous-locateur pour remédier à ce défaut, à moins que le Sous-Sous-locataire ait commencé à remédier avec diligence à ce défaut auquel il ne peut être remédié raisonnablement dans les délais exigés. Dans ce cas, le Sous-Sous-locataire pourra présenter au Sous-locateur un plan de correction accompagné d'un échéancier.

ARTICLE 12
AMIANTE

12.1 Déclaration : Le Sous-locateur déclare qu'il n'y a pas d'amiante friable dans l'Édifice.

ARTICLE 13
DIVERS

13.1 Rubriques : Les rubriques précédant les clauses du Bail n'y figurent que pour la commodité de sa consultation à titre de référence seulement et ne peuvent servir à l'interpréter.

13.2 Renonciation : Le fait que le Sous-Sous-locataire ou le Sous-locateur n'ait pas exigé de l'autre l'exécution d'une quelconque obligation contenue au Bail ou qu'il n'ait pas exercé un droit prévu au Bail, ne peut en aucun cas être considéré comme une renonciation à l'exécution d'une obligation du Sous-Sous-locataire ou du Sous-locateur ou à l'exercice d'un droit d'une partie, qui garde son plein effet.

13.3 Accord complet : Les parties conviennent que le Bail constitue une entente complète et rescinde toute entente antérieure, le Bail Principal, convention, pourparler, offre de location, garantie ou autre accord intervenu entre elles antérieurement à la signature du Bail et que ce dernier ne peut être modifié que par une nouvelle convention écrite toute aussi formelle que la présente.

13.4 Force majeure : Aucune des parties ne peut être considérée en défaut dans l'exécution de ses obligations en vertu du Bail si telle exécution est retardée, retenue ou empêchée par suite de force majeure. La force majeure est toute cause ne dépendant pas de la volonté des parties, qu'elles n'ont pu raisonnablement avoir prévue et contre laquelle elles n'ont pu se protéger. La force majeure comprend, mais sans limitation, toute grève, tout arrêt de travail, tout incendie, toute émeute, toute intervention par les autorités civiles ou militaires, tout acquiescement aux règlements ou aux ordonnances de toutes autorités gouvernementales et tout fait de guerre.

Paraphes	
Locateur	Locataire

13.5 **Lois applicables** : Le Bail est régi par les lois du Québec.

13.6 **Équipements de communication** : À tout moment pendant la durée du Bail, le Sous-locateur s'engage à mettre à la disposition du Sous-Sous-locataire, sur demande du Sous-Sous-locataire, un espace sur le toit de l'Édifice afin de permettre au Sous-Sous-locataire d'y installer, sujet à la réglementation applicable, des équipements de communication, incluant, sans limitation, une antenne parabolique, des satellites, des soucoupes, une antenne mobile de réception et de transmission, une tour, des systèmes de transmission de données utilisant la fibre optique et tout autre équipement de même nature, le tout sans loyer ni autre frais de quelque nature que ce soit. Toutes les dépenses reliées à tout tel équipement, incluant, sans limitation, les coûts d'installation, d'entretien et de réparation ainsi que les coûts d'énergie seront assumés par le Sous-Sous-locataire. De plus, le Sous-Sous-locataire sera responsable d'obtenir, à ses frais, tous les permis requis pour opérer un tel équipement.

ARTICLE 14
REGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

14.1 **Remise** : Le Sous-Sous-locataire a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et il a remis une copie de ce règlement au Sous-locateur.

ARTICLE 15
ANNEXES

15.1 **Énumération** : Les documents suivants sont annexés au Bail et en font partie intégrante :

- Annexe A : Plan des Lieux loués
- Annexe B : Plan du stationnement
- Annexe C : Programme fonctionnel et technique
- Annexe D : Devis de performance technique
- Annexe E : Plan stratégique de développement durable
- Annexe F : Plan de l'Immeuble

15.2 **Interprétation** : En cas de contradiction entre le texte du Bail et celui des annexes, les termes, clauses et conditions du Bail auront préséance sur ceux des annexes.

ARTICLE 16

Paraphes	
Locateur	Locataire

ÉLECTION DE DOMICILE

16.1 Adresses : Chacune des parties élit domicile à son adresse ci-après mentionnée et convient que tout avis à être donné en vertu du Bail devra être soit posté par courrier recommandé, soit remis de la main à la main ou soit encore signifié par huissier aux adresses suivantes :

► Pour le Sous-locateur :

9227-9702 QUÉBEC INC. (Gare d'autobus de Montréal)
À l'attention du Directeur général
1733, rue Berri, suite 2000
Montréal, Québec, H2L 4E9
Téléphone : 514-843-4231 poste 2210
Télécopieur : 514-843-3253

► Pour le Sous-Sous-locataire :

VILLE DE MONTRÉAL
Direction des transactions immobilières
Division des Locations
303, rue Notre Dame Est, 2ème étage
Montréal, Québec, H2Y 3Y8

16.2 Modification : Les adresses ci-dessus peuvent être modifiées sur avis écrit, mais ce, uniquement à l'intérieur du district judiciaire de Montréal. Si l'une des parties négligeait d'aviser l'autre d'un changement d'adresse, cette partie sera réputée avoir élue domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal.

16.3 Avis : Tout avis transmis par courrier recommandé sera réputé avoir été reçu dans les cinq (5) jours suivant sa mise à la poste, si le service postal fonctionne normalement. Dans le cas contraire, l'avis devra être soit remis de la main à la main ou soit signifié par huissier. Dans le cas de remise de la main à la main de cet avis, ou de sa signification par huissier, l'avis sera réputé avoir été reçu le jour même de sa remise, de sa signification ou de sa transmission.

ARTICLE 17
COURTIER

17.1 Commission : Toute commission ou autre rémunération de quelque nature que ce soit payable à un courtier ou agent relativement à la présente location sera

Paraphes	
Locateur	Locataire

assumée exclusivement par le Sous-locateur, le tout à la complète exonération du Sous-Sous-locataire. Le Sous-Sous-locataire déclare n'avoir retenu les services d'aucun courtier relativement à la présente location.

ARTICLE 18
ENQUÊTE DE SÉCURITÉ

18.1 Pouvoir : Le Sous-locateur, ses administrateurs, actionnaires, dirigeants et gestionnaires, le cas échéant, ont tous fait l'objet d'une enquête de sécurité préalablement à la signature du Bail. Le Sous-locateur devra aviser le Sous-Sous-locataire par écrit, sans délai, de tout transfert de propriété de l'Immeuble ou de tout changement d'administrateur, d'actionnaire, de dirigeant et de gestionnaire qui pourrait survenir pendant la durée du Bail. À moins d'indication contraire du Sous-Sous-locataire, tout nouveau propriétaire de l'Immeuble ou administrateur, actionnaire, dirigeant et gestionnaire du Sous-locateur devra également faire l'objet d'une enquête de sécurité.

18.2 Résiliation : Si les obligations stipulées à l'article 18.1 ne sont pas respectées ou si les résultats de toute enquête de sécurité réalisée par le Sous-Sous-locataire ne sont pas à l'entière satisfaction de celui-ci, le Sous-Sous-locataire pourra résilier le Bail en signifiant au Sous-locateur un préavis écrit de trente (30) jours à cet effet, sans dévoiler les résultats de l'enquête ni les méthodes utilisées qui demeureront confidentielles, le tout sans indemnité ni compensation de quelque nature que ce soit pour le Sous-locateur, les personnes ayant fait l'objet de toute telle enquête et les tiers.

18.3 Accès : Seules les personnes ayant fait l'objet d'une enquête de sécurité au préalable seront admises à pénétrer dans les Lieux loués. À cette fin, le Sous-locateur devra fournir au Sous-Sous-locataire, dans les dix (10) jours suivant la signature du Bail, une liste de ses employés (réguliers et suppléants), mandataires et sous-traitants qui auront accès aux Lieux loués. Cette liste devra contenir toutes les informations personnelles requises pour permettre au Sous-Sous-locataire de réaliser adéquatement ses enquêtes de sécurité. Suite à ces enquêtes, seules les personnes acceptées par le Sous-Sous-locataire auront accès aux Lieux loués. Le Sous-locateur devra maintenir cette liste à jour et aviser le Sous-Sous-locataire par écrit, sans délai, de tout remplacement ou d'ajout d'employés, de mandataires et sous-traitants.

18.4 Responsabilité : Le Sous-locateur sera responsable de l'exactitude des renseignements fournis au Sous-Sous-locataire pour les fins précitées et il s'engage à tenir le Sous-Sous-locataire indemne de toute réclamation ou poursuite, de quelque nature que ce soit, relative aux résultats d'une enquête de sécurité ainsi réalisée par le Sous-Sous-locataire.

Paraphes	
Locateur	Locataire

Paraphes	
Locateur	Locataire

ARTICLE 19
INTERVENTIONS

GARE ÎLOT VOYAGEUR INC., une personne morale légalement constituée en vertu de la Loi sur les compagnies (Québec) maintenant régie par la Loi sur les sociétés par actions, ayant son siège social au 120-215 rue, Saint-Jacques, à Montréal, province de Québec, H2Y 1M6, ici représentée par Jocelyn Lafond, Vice-président, dûment autorisé aux fins des présentes; tel qu'il le déclare.

Et

AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN, personne morale de droit public instituée par la Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain édictée par la Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal (L.Q. 2016, c-8), ayant son siège au 700 De La Gauchetière Ouest, bureau 2110, à Montréal, H3B 5M2, représentée par Monsieur Paul Côté, directeur général, dument autorisé tel qu'il le déclare;

Lesquelles, après avoir pris connaissance de la présente entente, interviennent au présent contrat afin de confirmer que seules les clauses et conditions du présent Bail sont applicables aux Lieux loués et que les clauses du Bail Principal ne s'appliquent pas au Lieux loués.

Et

STATIONNEMENT ÎLOT VOYAGEUR INC., une personne morale légalement constituée en vertu de la Loi sur les compagnies (Québec) maintenant régie par la Loi sur les sociétés par actions, ayant son siège social au 120-215 rue, Saint-Jacques, à Montréal, province de Québec, H2Y 1M6, ici représentée par Jocelyn Lafond, Vice-président, dûment autorisé aux fins des présentes; tel qu'il le déclare.

Laquelle, après avoir pris connaissance de la présente entente, intervient au présent contrat à la seule fin de faire respecter l'obligation de fournir 19 espaces de stationnement dans l'Immeuble tel que prévu au 2e paragraphe de l'article 2.5 du présent Bail.

Paraphes	
Locateur	Locataire

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, en triple exemplaire, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

9227-9702 QUÉBEC INC.

Le _____ 2019.

_____

Paul Côté

VILLE DE MONTRÉAL

Le _____ 2019.

_____

Yves Saindon, greffier

INTERVENANTS

GARE ÎLOT VOYAGEUR INC.

Le _____ 2019.

_____

Jocelyn Lafond

AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

Le _____ 2019.

_____

Paul Côté

STATIONNEMENT ÎLOT VOYAGEUR INC.

Le _____ 2019.

_____

Jocelyn Lafond

Ce Bail a été approuvé le _____

Résolution no : _____

Paraphes	
Locateur	Locataire

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1194565001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue du locateur 9227-9702 Québec inc., un espace à bureaux situé au 1717, rue Berri à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 21 du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de 12 ans, soit du 1er décembre 2019 au 30 novembre 2031. La dépense totale est de 9 513 985,79 $, incluant les taxes. Bâtiment 8261.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1194565001 - PDQ 21.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-25

Diane NGUYEN
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-0549
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.01

2019/04/18
17:00

(1)

Dossier # : 1193599006

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Désigner l'endroit pour la tenue des séances du conseil d'agglomération pendant les travaux de rénovation de l'hôtel de ville

Il est recommandé :

De désigner la salle du conseil de l'édifice Lucien-Saulnier, situé au 155 rue Notre-Dame Est, Montréal, pour la tenue des séances du conseil d'agglomération, pendant les travaux de rénovation de l'hôtel de ville.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-03-19 15:33

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1193599006**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Désigner l'endroit pour la tenue des séances du conseil d'agglomération pendant les travaux de rénovation de l'hôtel de ville

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 318 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) (LCV) et de l'article 15 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005), le conseil d'agglomération détermine par résolution l'endroit pour la tenue de ses séances qu'il peut changer de la même manière quand il le juge à propos.

L'hôtel de ville fera l'objet de travaux de rénovation majeurs qui se dérouleront sur une période d'environ trois ans. Ces travaux nécessitent le déménagement de tous les occupants de l'hôtel de ville pendant la durée des travaux. La salle du conseil de l'hôtel de ville sera utilisée pour la dernière fois avant le début des travaux lors des assemblées du conseil municipal et du conseil d'agglomération qui se tiendront du 15 au 18 avril 2019. Le déménagement vers l'édifice Lucien-Saulnier du mobilier et de l'équipement de la salle du conseil se déroulera du 23 avril au 5 mai 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG05 0016 - 19 décembre 2005 : Désignation de la salle du conseil de l'hôtel de ville de Montréal pour la tenu des séances du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Ce dossier vise à désigner la salle du conseil située dans l'édifice Lucien-Saulnier, au 155 rue Notre-Dame Est, pour la tenue de toutes les séances du conseil d'agglomération qui seront convoquées à compter du 6 mai 2019 et ce, pour la durée des travaux de rénovations de l'hôtel de ville.

JUSTIFICATION

Conformément à l'article 318 LCV, il est nécessaire de désigner par résolution le lieu pour la tenue des séances du conseil d'agglomération.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications concernant la relocalisation de l'ensemble des services aux citoyens à l'édifice Lucien-Saulnier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis public annonçant le changement de l'endroit où se tiennent le séances du conseil d'agglomération : fin avril 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Isabelle NAEL, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-03-19
Jocelyne L'ANGLAIS Avocate	Yves SAINDON Greffier et directeur
Tél : 872-3357	**Tél :** 514 872-3007

Télécop. : 872-5655 **Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2019-03-19

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CG : 42.01

2019/04/18 17:00

(1)

Dossier # : 1196347004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) un règlement autorisant la démolition partielle du Bain Hushion, situé au 757 rue Des Seigneurs (lot 1 851 804), en vue de permettre la construction d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide.

De demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) un Règlement autorisant la démolition partielle du Bain Hushion, situé au 757 rue des Seigneurs (lot 1 851 804 du cadastre du Québec), en vue de permettre la construction d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-02-28 11:00

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.01

2019/04/18
17:00

(1)

Dossier # : 1196347004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil d'aggloméraition d'adopter, en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) un règlement autorisant la démolition partielle du Bain Hushion, situé au 757 rue Des Seigneurs (lot 1 851 804), en vue de permettre la construction d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide.

De demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) un Règlement autorisant la démolition partielle du Bain Hushion, situé au 757 rue des Seigneurs (lot 1 851 804 du cadastre du Québec), en vue de permettre la construction d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide.

Signé par Claude DUBOIS **Le** 2019-02-27 08:48

Signataire : Claude DUBOIS

_____

directeur(trice) - travaux publics en arrondissement
Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1196347004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil d'aggloméraition d'adopter, en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) un règlement autorisant la démolition partielle du Bain Hushion, situé au 757 rue Des Seigneurs (lot 1 851 804), en vue de permettre la construction d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest afin de reconvertir le bâtiment sis au 757, rue des Seigneurs (Bain Hushion) en bâtiment résidentiel destiné à loger une clientèle ayant besoin d'aide, d'hébergement, de soins ou de protection. Les travaux incluent notamment une démolition partielle du bâtiment suivie de la reconstruction d'un bâtiment résidentiel, en conservant et restaurant la façade originale.
La demande s'effectue en concomitance avec une modification du Plan d'urbanisme, afin d'ajouter le qualificatif de « ancien » à la dénomination « Bain Hushion », dans la liste des immeubles d'intérêt hors secteur de valeur exceptionnelle (dossier 1196347003).

Le Conseil d'agglomération peut adopter un règlement autorisant le projet conformément au 4e paragraphe de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

5 décembre 2006 : Résolution: CA06 22 0420 - Adoption - Résolution en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, autorisant la conversion de l'ancien bain Hushion situé au 757, rue des Seigneurs, en un centre regroupant des activités de formation, d'hébergement et de spectacles (1063253008)

DESCRIPTION

Contexte :
Le projet est situé dans le quartier de la Petite-Bourgogne, au coeur des îlots Saint-Martin. Le site est localisé sur le côté est de la rue des Seigneurs à mi-chemin entre la ruelle

Terrasse Coursol au nord et la rue Saint-Jacques au sud, et fait face au parc Campbell-Centre. Le terrain est adjacent à des immeubles d'habitation à loyer modiques (HLM) de 3 étages construits en 1969 dans le cadre du redéveloppement de l'îlot Saint-Martin. Le bâtiment situé au sud fait partie d'un ensemble de bâtiments érigés sur une dalle-jardin dont une partie est en mitoyenneté avec le bâtiment visé. Le terrain comporte un accès piéton et véhiculaire au nord.

Le bâtiment visé est un ancien bain publique, le Bain Hushion, de style Beaux-Arts construit en 1914. De propriété Ville, le bâtiment est vacant depuis un incendie survenu en 1988. L'immeuble est inscrit à la réglementation d'arrondissement à titre d'Immeuble d'intérêt patrimonial (IIP). Le bâtiment est en maçonnerie avec structure de bois en avant et structure d'acier à l'arrière. Un portique monumental en pierre est situé au centre de la façade, laquelle est symétrique. Cependant, cette entrée est murée, l'entrée du bâtiment étant plutôt située sur la partie nord de la façade.

Le bâtiment comporte deux étages dans sa partie avant, incluant au rez-de-chaussée les vestiaires, douches et bureaux administratifs et au 2e étage le logement du gardien. La partie arrière est de double hauteur et comporte la piscine. Une cheminée de briques jaillit de la façade sud, laquelle servait à l'époque à chauffer l'eau de la piscine.

Le bâtiment est fortement endommagé en raison du manque d'entretien à la suite de l'incendie, lorsqu'il a cessé d'être occupé. Une partie du toit est effondrée vers l'arrière. De nombreux vices structuraux minent le bâtiment, principalement en ce qui a trait à son corps arrière. La partie centrale de la façade avant est la moins endommagée alors que la fondation et la corniche sont davantage dégradés. Un filet retient d'ailleurs des éléments de la corniche pour des raisons de sécurité.

Projet :
Le projet vise la démolition partielle du bâtiment et la construction d'un bâtiment résidentiel de 4 étages avec sous-sol. La totalité du corps du bâtiment est démoli et la façade est conservée et restaurée à l'identique. La nouvelle partie du bâtiment s'articule perpendiculairement à la ligne de lot, reprenant essentiellement l'ancienne implantation, excepté pour un volume en projection situé sur la partie nord, adjacent à la façade. Une cour intérieure est aménagée sur la partie sud, au centre de la façade latérale.

L'entrée principale est restituée sous le portique en pierre. Une entrée secondaire est aménagée sur la façade latérale nord, derrière le volume en projection. Une entrée charretière est aménagée à l'arrière du bâtiment, accessible par une voie d'accès au nord du bâtiment, laquelle contourne ce dernier en passant par la cour intérieure des îlots Saint-Martin. Un ascenseur permet les circulations verticales. Ce dernier se termine en construction hors-toit.

Le sous-sol du bâtiment comprend des bureaux administratifs, des espaces de service (garde-manger, buanderie, rangement, salle mécanique et salle à déchets) et 3 logements. Le rez-de-chaussée comprend la cuisine et salle commune ainsi que 4 logements. C'est également via cet étage qu'il est possible d'accéder à la cour intérieure, laquelle est murée des 4 côtés donc inaccessible de l'extérieur. Les 3 autres étages comportent respectivement 6, 5 et 5 logements.

Un espace extérieur est aménagé derrière le volume en projection, du côté nord. La voie de circulation véhiculaire adjacente demeurera propriété de la Ville afin de faciliter l'accès des véhicules d'urgence et d'entretien de la cour intérieure des îlots Saint-Martin.

Le projet a une vocation sociale. Les 23 logements supervisés comprennent de 1 à 3 chambres. Il s'agit d'un projet d'hébergement de 2e étape où les usagers sont de passage, en processus de réinsertion sociale.

JUSTIFICATION

Le projet déroge aux paramètres suivants du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) :

Paramètre	Plan	Règlement 01-280	Projet
Usage (affectation) :	Résidentiel	H.1-5 (1-12 log.)	23 log
Implantation :	Faible-moyen	50%	67%
Hauteur (étages) :	2-4	2-4	4
Hauteur (m) :		14	15
Stationnement :		6-23	1

Justification :
Conformément au 4e paragraphe de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, le Conseil d'agglomération peut adopter un règlement autorisant un projet dérogeant à l'un ou l'autre des règlement d'urbanisme.

Il n'y pas de critères d'évaluation relatifs aux règlements adoptés en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec. Cependant, le projet a fait l'objet de l'avis du Comité mixte de la Ville de Montréal, soit le comité aviseur du Conseil municipal réunissant le Conseil du patrimoine et le Comité Jacques-Viger, de façon à ce qu'il s'insère adéquatement dans son environnement, notamment en terme d'occupations, de volumétrie, d'accès et autres avantages.

Tout d'abord, les occupations prévues au projet sont compatibles avec le milieu d'insertion. En effet, l'ajout de logements destiné à des personnes ayant besoin d'aide est approprié pour ce secteur puisque déjà dans un îlot à vocation sociale. De plus, la localisation du projet constitue un bénéfice pour l'organisme qui l'opère puisqu'à proximité des autres services qu'il offre.

La question de la démolition a été longuement évaluée, allant de démolition complète à restauration complète, et l'option retenue constitue un compromis permettant la restauration de l'élément le plus significatif du bâtiment. La restauration complète du bâtiment et sa réaffectation à un usage résidentiel aurait constitué un enjeu financier risquant de faire échec au projet. Les rapports d'expertise effectués sur la structure du bâtiment et l'état de sa façade ont démontré que l'étendue des travaux qui auraient été nécessaires pour conserver en entier le bâtiment auraient eu une portée et un coût trop importants. De la même façon, il ne sera pas non plus possible de conserver la cheminée car celle-ci est trop endommagée et sa localisation aurait nécessité de retrancher une pièce des logements, mettant en péril le programme du requérant.

La nouvelle volumétrie s'inspire du bâtiment existant, notamment dans l'implantation rectangulaire perpendiculaire à la ligne de lot. Le nouveau volume, de facture contemporaine, est implanté en retrait de la façade principale afin de la mettre en valeur. La hauteur de 4 étages s'intègre au milieu environnant par de généreux dégagements autour du bâtiment, ce qui permet également de réduire les impacts sur l'ensoleillement des propriétés voisines.

En termes de circulation, le projet ne risque pas de créer plus d'achalandage routier car la clientèle n'est pas motorisée. Une dérogation est d'ailleurs accordée afin de ne pas construire les 5 unités de stationnement exigées. Une seule unité est donc aménagée pour les besoins des employés. Le projet est facilement accessible par la station de métro Georges-Vanier située à moins de 400 m.

Avis du Comité mixte :

Le Comité mixte a émis deux avis préliminaires et un avis final, respectivement le 31 mai 2018, le 19 juillet 2018 et le 21 novembre 2018, dont voici le résumé :

Le comité mixte est fort satisfait du chemin qui a été parcouru depuis la première présentation du projet. Il est conscient qu'il s'agit d'un défi de taille et il apprécie que les architectes aient pris en considération ses commentaires. Le Conseil du patrimoine de Montréal et le Comité Jacques-Viger émettent par conséquent un avis favorable au projet de transformation du bain Hushion, assorti des recommandations suivantes:

Recommandations à l'intention de la Ville de Montréal:

- *Dédier à ce projet une part importante des fonds réservés à la réalisation de projets de logement social et communautaire comportant une dimension patrimoniale;*
- *Mener une réflexion approfondie concernant le façadisme comme pratique de conservation du patrimoine;*
- *Développer une vision d'aménagement des espaces extérieurs de l'îlot Saint-Martin;*

Recommandation à l'intention des concepteurs:

- *Améliorer la vue depuis la cour intérieure vers l'est (sur le stationnement);*
- *Planter également des arbres de grand calibre sur la propriété;*
- *Prévoir davantage de mesures de gestion des eaux de pluie;*
- *Penser à la saison hivernale dans l'aménagement des espaces extérieurs;*
- *Installer des fenêtres sur la façade sud, donnant sur la terrasse Elgin (mur aveugle);*
- *Maximiser la fenestration du bâtiment sur la cour intérieure ainsi que sur la rue des Seigneurs*
- *Atténuer les contrastes des couleurs des matériaux (noir/blanc);*
- *S'assurer de la durabilité des matériaux prévus (céramique extérieure).*

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet permet d'offrir des logements à des personnes en situation de précarité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

13 mars 2019 :Recommandation du Comité exécutif
28 mars 2019 : Avis de motion et adoption du projet de règlement par le Conseil d'agglomération
15 avril 2019 : Résolution du Conseil municipal

18 avril 2019 : Adoption du règlement par le Conseil d'agglomération
Mai 2019 : Certificat de conformité et entrée en vigueur

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence BOISVERT-BILODEAU
Conseillère en aménagement

Tél : 514 868-7398
Télécop. : .

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-19

Julie NADON
Chef de division

Tél : 514 868-5037
Télécop. : 514 872-1945

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain VILLENEUVE
Directeur
Tél : 514 872-1451
Approuvé le : 2019-02-26

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1196347004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Objet :	Demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) un règlement autorisant la démolition partielle du Bain Hushion, situé au 757 rue Des Seigneurs (lot 1 851 804), en vue de permettre la construction d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir documents ci-joints.

FICHIERS JOINTS

2019-02-25 - REG - 89 (4).docx ANNEXE 1.pdf ANNEXE 2.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sabrina GRANT
Avocate, droit public et législation
Tél : 514-872-6872

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-26

Annie GERBEAU
Avocate, Chef de division
Tél : 514-872-3093
Division : Droit fiscal, de l'évaluation et transaction financière

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT LA DÉMOLITION PARTIELLE DU BÂTIMENT SITUÉ SUR LE LOT 1 851 804 AFIN DE PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT À DES FINS D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES AYANT BESOIN D'AIDE SUR UNE PARTIE DE CE LOT

Vu le paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 89 et l'article 89.1.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu le paragraphe 10° de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du XXXXX, le conseil de l'agglomération de Montréal décrète :

SECTION I
TERRITOIRE D'APPLICATION

1. Le présent règlement s'applique au territoire formé d'une partie du lot 1 851 804 du cadastre du Québec tel qu'il est illustré sur le plan joint en annexe A au présent règlement.

SECTION II
AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire identifié à l'article 1, la démolition partielle, la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sont autorisées conformément au présent règlement.

À ces fins, il est notamment permis de déroger :

1° au Règlement régissant la démolition d'immeubles de l'arrondissement (RCA07 22014);

2° aux articles 9, 10, 49, 137 et, quant au nombre minimal d'unités de stationnement exigé, 576 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280);

3° au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues au présent règlement continue de s'appliquer.

SECTION III
DÉMOLITION

3. La démolition partielle du bâtiment existant est autorisée à la condition que, tel qu'il est illustré sur le document joint en annexe 2 au présent règlement :

1° sa façade soit conservée et restaurée;

2° une ouverture permettant l'accès à l'intérieur du bâtiment soit aménagée, au niveau du rez-de-chaussée, au centre de sa façade.

SECTION IV
CONDITIONS

4. Seul un bâtiment d'un maximum de 25 logements est autorisé à titre d'usage principal.

5. La hauteur maximale du bâtiment est de 16 mètres.

6. Le taux d'implantation maximal du bâtiment est de 67 %.

7. Un retrait minimal de 2,5 m entre la façade restaurée et le nouveau corps du bâtiment est exigé.

SECTION V
DÉLAI DE RÉALISATION

8. Les travaux visés par le présent règlement doivent débuter dans les 60 mois suivant son entrée en vigueur.

En cas de non-respect du premier alinéa, les autorisations prévues au présent règlement deviennent caduques.

SECTION VI
DISPOSITION PÉNALE

9. Quiconque occupe ou utilise une partie de lot, un lot, un terrain ou une construction, en autorise l'occupation ou l'utilisation, ou érige ou permet l'érection, démolit ou permet la démolition d'une construction, transforme ou permet la transformation d'une construction en contravention à l'une des dispositions du présent règlement ou contrevient à l'une des dispositions du présent règlement, commet une infraction et est passible de la pénalité prévue à l'article 689 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

ANNEXE 1
TERRITOIRE D'APPLICATION

ANNEXE 2
ILLUSTRATION DE LA FAÇADE À CONSERVER

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans Le Devoir le XXXXXXX.

GDD 1196347004

ANNEXE 1
TERRITOIRE D'APPLICATION



ANNEXE 2
ILLUSTRATIONS DE LA FAÇADE À CONSERVER



Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.02

2019/04/18 17:00

(1)

Dossier # : 1190643001

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division du droit public et de la législation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif afin de mettre en oeuvre la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (2017, chapitre 27).

Il est recommandé:
- D'adopter le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif afin de mettre en oeuvre la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (2017, chapitre 27).

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-02-22 15:10

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1190643001**
Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division du droit public et de la législation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif afin de mettre en oeuvre la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (2017, chapitre 27).

CONTENU

CONTEXTE

Le 1er décembre 2017, le gouvernement du Québec adoptait la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (2017, chapitre 27) (Loi). Notamment, cette Loi institue l'Autorité des marchés publics chargée de surveiller l'ensemble des contrats des organismes publics, incluant les organismes municipaux et d'appliquer les dispositions de la Loi sur les contrats des organismes publics concernant l'inadmissibilité aux contrats publics, l'autorisation préalable à l'obtention d'un contrat public ou d'un sous-contrat public et les rapports de rendement des contractants relativement à l'exécution d'un contrat. Pour la Ville de Montréal, c'est le Bureau de l'Inspecteur général qui exercera la majeure partie des pouvoirs confiés à l'Autorité eu égard à l'examen de la conformité du processus d'adjudication, d'attribution ou d'exécution d'un contrat.
Les contrats visés par cette Loi sont les contrats pour l'exécution de travaux ou pour la fourniture d'assurance de matériel, de matériaux ou de services comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande publique de soumissions. À ce jour, ce seuil minimal est établi au montant de 101 100 $.

Cette Loi vient également introduire de nouveaux articles dans la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) qui impliquent des changements dans les pratiques en matière de sollicitation des marchés. Elle oblige les municipalités à publier un avis d'intention avant de conclure certains contrats de gré à gré et à se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes qui sont formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat. À cet effet, la Ville de Montréal doit, d'ici le 25 mai 2019, se doter d'une telle procédure lui permettant de recevoir et de traiter de façon équitable les plaintes formulées.

La Loi fait donc référence à deux personnes ayant un rôle-clé: le dirigeant et la personne responsable des plaintes. La personne responsable des plaintes est celle qui sera désignée par la municipalité pour recevoir et traiter les plaintes et adopter la procédure en conséquence. À la Ville de Montréal, il est souhaité qu'il y ait qu'une procédure unique et que le seul responsable soit le contrôleur général. À noter que cette désignation ne fait pas l'objet du présent dossier.

Le présent sommaire décisionnel vise la deuxième personne clé prévue dans la Loi, soit le dirigeant, dont le rôle est notamment de recevoir du Bureau de l'Inspecteur général les recommandations de ce dernier concernant le processus d'adjudication ou d'attribution d'un contrat, l'exécution d'un contrat ou la gestion contractuelle de l'organisme. Or, en vertu de l'article 33 de la Loi, le dirigeant, lorsqu'il est question d'un organisme municipal, correspond au conseil de celui-ci. Ainsi, à la Ville de Montréal, il y a un dirigeant par instance. Toutefois, il est possible pour chaque conseil de déléguer tout ou partie des fonctions qui lui sont dévolues au comité exécutif ou au directeur général ou, à défaut, à l'employé occupant les plus hautes fonctions de l'organisme.

Ainsi, pour tout processus d'adjudication ou d'attribution d'un contrat relevant de la compétence du conseil d'agglomération, il est recommandé d'adopter un règlement prévoyant la délégation au comité exécutif de toutes les fonctions qui, selon la Loi, sont dévolues au dirigeant de l'organisme municipal. Suivant cette délégation au comité exécutif, ce dernier verra à déléguer, via le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004), ces mêmes fonctions au directeur général. Cette délégation du comité exécutif au directeur général fait l'objet d'un autre sommaire décisionnel (1190643003). À noter que la disposition offrant la possibilité de déléguer la fonction de dirigeant au directeur général est en vigueur depuis le 1er décembre 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à adopter un règlement déléguant au comité exécutif les pouvoirs dévolus au dirigeant par la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (2017, chapitre 27), et ce, pour assurer une meilleure fluidité dans le déroulement des mécanismes qui y sont prévus.

JUSTIFICATION

Compte tenu du fait qu'il est possible que les nouveaux mécanismes prévus par la Loi fassent en sorte que les instances municipales soient plus fréquemment interpellées par le Bureau de l'Inspecteur général, l'adoption de ce règlement est nécessaire pour assurer une meilleure fluidité dans le déroulement des opérations. Notamment, l'Inspecteur général pourrait avoir à s'adresser au dirigeant pour convenir d'une période plus longue pour lui permettre d'analyser une plainte, comme le prévoit la Loi. S'il était nécessaire de saisir le conseil d'agglomération pour obtenir cet accord, le processus contractuel alors en cours serait considérablement retardé.
À cette fin, il est proposé d'adopter le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif afin de mettre en oeuvre la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (2017, chapitre 27). Il est recommandé que ce règlement soit en vigueur au moment où les dispositions concernant le mécanisme de traitement des plaintes entrera en vigueur, soit le 25 mai 2019.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette délégation n'a aucun impact quant à l'imputation des dépenses liées à l'exercice des activités qui y sont liées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les fonctions dévolues par la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (2017, chapitre 27) au dirigeant de l'organisme municipal devront être exercées par le conseil d'agglomération pour tout processus d'adjudication ou d'attribution d'un contrat relevant de sa compétence dans la mesure où aucun règlement de délégation n'est adopté.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du règlement : nécessite la double majorité conformément à l'article 16 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005).
Publication du règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Alain BOND, Direction générale
Dean GAUTHIER, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Alain BOND, 22 février 2019
Dean GAUTHIER, 21 février 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Evelyne GÉNÉREUX
Avocat(e) 1

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-21

Marie-Andrée SIMARD
Chef de division du Droit contractuel

Tél : 514-872-8594
Télécop. : 514 872-1675

Tél : 514 872-8323
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Patrice GUAY
Directeur de service et avocat en chef de la Ville

Tél : 514 872-2919
Approuvé le : 2019-02-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Patrice GUAY
Directeur de service et avocat en chef de la Ville

Tél : 514 872-2919
Approuvé le : 2019-02-22

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION AU COMITÉ EXÉCUTIF AFIN DE METTRE EN ŒUVRE LA LOI FAVORISANT LA SURVEILLANCE DES CONTRATS DES ORGANISMES PUBLICS ET INSTITUANT L'AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS (2017, CHAPITRE 27)

Vu l'article 33 de la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (2017, chapitre 27);

Vu l'article 16 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005, tel que modifié);

Vu l'article 34 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du _____ 2019, le conseil d'agglomération décrète :

1. Pour tout processus d'adjudication ou d'attribution d'un contrat, le conseil d'agglomération délègue au comité exécutif les fonctions qui, selon la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (2017, chapitre 27), sont dévolues au dirigeant de l'organisme municipal.

2. Un pouvoir délégué en vertu du présent règlement peut être délégué à un fonctionnaire ou employé de la Ville en vertu de l'article 35 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4).

_____

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXX.

GDD : 1190643001

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.03

2019/04/18 17:00

(1)

Dossier # : 1193843001

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , Division des revenus , Facturation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2018)

Il est recommandé :

- d'adopter le Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2018).

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-02-28 17:12

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1193843001**
Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , Division des revenus , Facturation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2018)

CONTENU

CONTEXTE

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, conformément à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* . Le potentiel fiscal est le critère de répartition qui s'applique par défaut, à moins que la loi ou que le conseil d'agglomération n'ait prévu d'autres critères.
Jusqu'au 31 décembre 2013, l'article 68 du décret 1229-2005 prévoyait que :

- les coûts réels de l'alimentation en eau potable étaient partagés entre les villes desservies par l'agglomération de Montréal selon la consommation réelle;
- les usines de Dorval et de Pointe-Claire étaient exploitées par les municipalités où elles étaient situées.

Cet article du décret, dont l'application se terminait le 31 décembre 2013, n'a pas été reconduit. Depuis le 1er janvier 2014, les usines de Dorval et Pointe-Claire sont donc exploitées par la ville centre qui dessert en eau potable l'ensemble des municipalités de l'agglomération.

Depuis le 1er janvier 2017, les dépenses de fonctionnement relatives aux activités de production et de distribution de l'eau potable sont réparties entre les villes liées en fonction de leur consommation respective d'eau potable. Ceci représente la mise en application de l'entente signée le 4 mars 2016 entre les villes reconstituées et la Ville de Montréal au sujet du partage des dépenses relatives à l'alimentation en eau potable.

Ainsi, aux fins de l'établissement de la quote-part représentant les coûts réels relatifs à l'alimentation en eau assurée par la Ville de Montréal sur le territoire des seize municipalités liées, le taux est établi à 0,1974 $ par m^3 pour l'exercice financier de 2018. Ce taux se compare au taux de 0,1947 $ par m^3 pour l'exercice financier de 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0032 - 25 janvier 2018 - Adoption - Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2018) - RCG 18-003
CG18 0257 - 26 avril 2018 - Adoption - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2017) - RCG 18-014
CG17 0168 - 27 avril 2017 - Adoption - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2016) - RCG 17-019
CG16 0276 - 21 avril 2016 - Adoption - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2015) - RCG 16-042
CG15 0361 - 28 mai 2015 - Adoption - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2014) - RCG 15-061
CG14 0226 - 1er mai 2014 - Adoption - Résolution fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2013)
CG13 0133 - 25 avril 2013 - Adoption - Résolution fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable, aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2012)

DESCRIPTION

Le *Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2018)* prévoit qu'au terme de l'exercice financier de 2018, la Ville fixe, par règlement du conseil d'agglomération le taux définitif de la quote-part en fonction du coût relatif à l'alimentation en eau potable qu'elle a assurée sur le territoire des municipalités liées au cours de cet exercice financier. Ce règlement établit également les modalités de paiement ou de remboursement ainsi que le montant des intérêts.

JUSTIFICATION

Le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2018) prévoit que la quote-part provisoire pour l'alimentation en eau potable est transmise au plus tard le 30 janvier 2018. Un ajustement du montant de la quote-part est effectué lorsque le taux définitif de la quote-part pour l'alimentation en eau potable est fixé, au terme de l'exercice financier de 2018 et que la consommation réelle de chacune des municipalités liées est connue. Il équivaut à la différence entre la quote-part pour l'alimentation en eau potable et la quote-part provisoire pour l'alimentation en eau potable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aux fins de l'établissement de la quote-part représentant les coûts réels relatifs à l'alimentation en eau assurée par la Ville de Montréal sur le territoire des municipalités liées, le taux est établi à 0,1974 $ par m^3 pour l'exercice financier de 2018.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Samuel P LALIBERTÉ
Agent de recherche

Tél : 514 868-4449
Télécop. : 514 872-0170

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-26

Nathalie HAMEL
Chef de division

Tél : 514 872-3210
Télécop. : 514 872-1086

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle HÉBERT
Directrice - Revenus

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
Directeur du Service des finances

Tél : 514 872-2455
Approuvé le : 2019-02-27

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2019-02-27

FOURNITURE DE L'EAU POTABLE AUX VILLES LIÉES
EXERCICE 2018 - CALCUL DU COÛT RÉEL

(en milliers de dollars)

	Réel 2018
1. Approvisionnement et traitement de l'eau potable	52 993,1
2. Réseau de distribution de l'eau potable	23 834,3
	76 827,4
Frais généraux d'administration applicable à la fourniture de l'eau potable	14,55%
	11 178,4
Coût direct de fourniture en eau potable	**88 005,8**
Volumes d'eau distribués nets (m3) - 2018	**445 836 677**
Tarif réel 2018 pour les villes liées	**0,1974 $/m3**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1193843001

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , Division des revenus , Facturation
Objet :	Adopter un Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2018)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AG - 1193843001 - Taux définitif de l'eau 2018.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Annie GERBEAU
Avocate, droit public et législation
Tél : 514-872-3093

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-26

Annie GERBEAU
Avocate, chef de division
Tél : 514-872-3093
Division : Droit fiscal, de l'évaluation et transaction financière

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT FIXANT LE TAUX AU MÈTRE CUBE DE L'EAU EN FONCTION DES COÛTS RÉELS RELATIFS À L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE AUX FINS DE LA QUOTE-PART TARIFAIRE POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (EXERCICE FINANCIER DE 2018)

Vu les articles 118.80 et 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

Vu l'article 4 du Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2018) (RCG 18-003);

À l'assemblée du _____ , le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

CHAPITRE I
DISPOSITION GÉNÉRALE

1. Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

« coûts relatifs à l'alimentation en eau potable » : les charges relatives à l'exercice des compétences d'agglomération qui sont imputées, conformément au Manuel de la présentation de l'information financière municipale, aux activités *Approvisionnement et traitement de l'eau potable* et *Réseau de distribution de l'eau potable* de la fonction *Hygiène du milieu* au rapport financier annuel 2018 de la Ville de Montréal, auxquelles sont ajoutés des frais généraux d'administration équivalant à 14,55% de ces charges;

« la Ville » : la Ville de Montréal;

« municipalité liée » : une municipalité visée à l'article 4 de la Loi;

CHAPITRE II
LA QUOTE-PART POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

2. Aux fins du financement des coûts relatifs à l'alimentation en eau potable assurée par la Ville sur le territoire des municipalités liées, le taux définitif de la quote-part pour l'alimentation en eau potable est établi à 0,1974 $/m^3 pour l'exercice financier de 2018.

CHAPITRE III
ENTRÉE EN VIGUEUR

3. Le présent règlement entre en vigueur à la date de sa publication et s'applique à l'exercice financier de 2018.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.04

2019/04/18 17:00

(1)

Dossier # : 1195075002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

Il est recommandé :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) »

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-03-02 15:38

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1195075002**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

CONTENU

CONTEXTE

Le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (ci-après nommé «le règlement») est complété par les 4 annexes suivantes:
- annexe A - Liste des activités d'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout déléguées;
- annexe B - Liste des ouvrages et stations de pompage de l'agglomération ne faisant pas l'objet de la délégation aux municipalités liées;
- annexe C - Guide d'entretien pour les activités déléguées du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- annexe D - Grille tarifaire des équipements et véhicules d'agglomération.

Un comité technique, composé de cinq membres de la Ville de Montréal et de quatre des autres municipalités liées, dont l'un des rôles est d'analyser les demandes de modification au règlement de délégation, recommande l'adoption des modifications proposées au règlement afin d'y refléter les changements apportés à la délégation de l'entretien des ouvrages, en fonction des opérations courantes, ainsi qu'à la grille tarifaire des équipements et véhicules.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0256 - 26 avril 2018 - Règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (adoption de l'annexe D révision 5);
CG17 0165 - 27 avril 2017 - Règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (adoption de

l'annexe D révision 4);

CG16 0441 - 22 juin 2016 - Règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (adoption de l'annexe D révision 3);

CG15 0305 - 30 avril 2015 - Règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (adoption de l'annexe D révision 2);

CG14 0382 - 21 août 2014 - Adoption du règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (adoption de l'annexe B révision 5 et de l'annexe D révision 1 en remplacement des annexes B et D du règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées);

CG12 0319 - 23 août 2012 - Modifier le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (adoption de l'annexe D);

CG05 0020 - 19 décembre 2005 - Adoption du règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées.

DESCRIPTION

Les tarifs des équipements qui apparaissent à la grille tarifaire en vigueur actuellement au règlement tiennent compte d'une indexation de l'indice du prix à la consommation (IPC) de la région de Montréal. Pour 2019, il est requis d'adopter l'annexe D « révision 6 » datée du 22 février 2019, afin de refléter l'indexation de l'IPC de l'année 2018.

JUSTIFICATION

La révision de l'annexe D du règlement, recommandée par le comité technique, permet de refléter la réalité opérationnelle qui prévaut pour l'entretien standard des ouvrages d'agglomération.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Fonds de l'eau, par son budget dédié à l'agglomération, rembourse aux villes liées les coûts d'entretien et de réparation des infrastructures déléguées du réseau principal d'aqueduc et d'égout.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La mise à jour du règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées est essentielle au bon fonctionnement des opérations d'entretien des ouvrages d'aqueduc et d'égout de l'agglomération.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission du règlement et de ses annexes aux arrondissements et villes liées.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie MCSWEEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Christianne CYRENNE, LaSalle
Jean-François DUBUC, Service de l'eau
Alain DUFRESNE, Ville-Marie
Patrice LANGEVIN, Service de l'eau
Ava L. COUCH, Ville de Mont-Royal
Marleen SIDNEY, Service des finances
Yves BRISSON, Service des finances
Chantale POTVIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Mathieu TOUSIGNANT, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Chantale POTVIN, 27 février 2019
Yves BRISSON, 26 février 2019
Jean-François DUBUC, 26 février 2019
Alain DUFRESNE, 26 février 2019
Patrice LANGEVIN, 26 février 2019
Marleen SIDNEY, 26 février 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Danielle MARIN
Agente technique

Tél : 514-280-0179
Télécop. : 514-872-3587

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-26

Hervé LOGÉ
Chef de division Gestion durable de l'eau

Tél : 514-872-3944
Télécop. : 514 872 8827

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU
Directrice des réseaux d'eau
Tél : 514 872-4023
Approuvé le : 2019-02-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-03-01

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1195075002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Direction
Objet :	Adoption - Règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir les documents joints

FICHIERS JOINTS

Annexe D - révision 6.pdfRèglement RCG05-002_finale.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie MCSWEEN
avocate
Tél : 514-872-4783

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-01

Annie GERBEAU
Chef de division
Tél : 514-872-3093
Division : Droit Public

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LA DÉLÉGATION DE L'ENTRETIEN DU RÉSEAU PRINCIPAL D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT AUX MUNICIPALITÉS LIÉES (RCG 05-002)

VU l'article 47 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

À l'assemblée du _____ 2019, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) est modifié par le remplacement de l'annexe D par le document joint en annexe 1 au présent règlement**.**

ANNEXE 1
ANNEXE D : GRILLE TARIFAIRE DES ÉQUIPEMENTS ET VÉHICULES D'AGGLOMÉRATION (révision 6, le 22 février 2019)

_____

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXXX.

GDD : 1195075002

ANNEXE D

GRILLE TARIFAIRE DES ÉQUIPEMENTS ET VÉHICULES D'AGGLOMÉRATION

Tarif horaire des équipements (comité technique) **Base tarif 2019**

Classe	Nom de l'équipement	
128A	Camionnette 4 roues - 8 cylindres - 4 portes	19,15
129	Camionnette tracteur 4 roues - 8 cylindres - 2 portes	19,53
134	Auto compacte - 4 cylindres	10,19
151	Auto C.E.	26,12
178A	Fourgonnette - 8 cylindres	13,91
178B	Fourgonnette vitrée - avec passagers	14,46
211A	Camion de 5001 à 10000 lbs PBV	12,20
212A	Camion de 5001 à 10000 lbs PBV – 6 passagers	12,78
217A	Fourgon 5001 à 10000 lbs PBV – régulier	20,70
217B	Fourgon 5001 à 10000 lbs PBV - régulier 115 V	23,76
217C	Fourgon 5001 à 10000 lbs PBV - h.h.	24,67
224	Camion 10001 à 14000 lbs PBV - B.B. - 6 passagers	26,02
227E	Fourgon 10001 à 14000 lbs PBV - patrouille	37,07
234	Camion 14001 à 16500 lbs - 6 passagers	23,64
237B	Fourgon 14001 à 16500 lbs PBV - 115 V	37,07
237C	Fourgon 14001 à 16500 lbs PBV - h.h.	37,07
247	Camion 16501 à 19500 lbs PBV - B.F.	24,42
283A	Camion 30001 à 33000 lbs PBV - B.B.	45,99
286	Camion 30001 lbs PBV et plus, grue, treuil	59,63
293	Camion 33000 lbs PBV et plus, B.B.	56,18
296	Camion 33000 lbs PBV et plus, grue légère	66,16
299	Camion tracteur, 33000 lbs PBV et plus	50,76
309	Camion écureur d'égout	103,83
319	Camion vide-puisard (Vector)	69,83
387	Unité mobile d'entretien mécanique	60,22
414	Tracteur sur roues 65 à 100 H.P.	28,29
433	Chargeur sur roues 1 à 1 1/2 v.c.	39,70
435	Chargeur sur roues 2 à 2 1/2 v.c.	60,55
439	Chargeur sur roues 7 v.c.	263,01
451A	Excavatrice sur roues	52,38
451B	Excavatrice avec marteau piqueur	100,67

ANNEXE D

GRILLE TARIFAIRE DES ÉQUIPEMENTS ET VÉHICULES D'AGGLOMÉRATION

Tarif horaire des équipements (comité technique) **Base tarif 2019**

Classe	Nom de l'équipement	
478A	Profileuse à asphalte - 24000 lbs	162,98
481B	Rouleau motorisé - (moins de 2 tonnes) B vibrateur	11,99
484	Rouleau motorisé - 6 à 8 tonnes	41,12
538	Balai aspirateur 2 à 5 v.c.	75,53
548	Chariot élévateur à fourche 7001 à 8000 lbs	41,65
549	Chariot élévateur à fourche 8001 à 10000 lbs	48,15
557	Grue automotrice 7 tonnes	66,13
559	Grue automotrice de plus de 20 tonnes	135,59
603	Opérateur de vanne remorqué, motorisé	29,99
614	Opérateur de valve remorqué	7,69
644	Génératrice 5 KW à projecteurs remorquée	12,41
645C	Génératrice 15 KW remorquée	22,10
645E	Génératrice 150 KW remorquée	94,96
645F	Génératrice 280 KW remorquée	113,70
646	Génératrice à souder remorquée	14,07
654	Pompe centrifuge 4" remorquée	9,81
661	Compresseur 100 à 199 PCM remorqué	14,49
753	Fardier 4 à 6 tonnes	5,16
755	Fardier 8 à 10 tonnes	8,96
759B	Fardier 50 tonnes	44,98
760B	Roulotte de 20 à 40 pieds	17,54
760E	Remorque à chlorination	16,61
761	Roulotte de chantier	6,63
763B	Semi-remorque, benne basculante	39,05
815	Scie à béton	24,26
843	Génératrice 2 à 3 KW portative	4,63
845B	Génératrice 15 KW portative	19,32
852	Pompe 2" centrifuge portative	3,40
853	Pompe 2" diaphragme portative	3,40
860	Compresseur petite capacité portatif	3,21
861	Compresseur 100 à 199 PCM fixe	13,04

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.05

2019/04/18 17:00

(1)

Dossier # : 1162748005

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Dépannage, remorquage et remisage des véhicules
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation des activités de remorquage en lien avec les opérations de déneigement aux municipalités liées

Il est recommandé d'adopter le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation des activités de remorquage en lien avec les opérations de déneigement aux municipalités liées.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-03-07 10:43

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1162748005**

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Dépannage, remorquage et remisage des véhicules
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation des activités de remorquage en lien avec les opérations de déneigement aux municipalités liées

CONTENU

CONTEXTE

En 2014, la Ville de Montréal a entrepris une réflexion sur les activités de remorquage pour mieux comprendre la gestion de ces activités sur le territoire de la Ville de Montréal. L'objectif était d'analyser tous les types de remorquage en présentant des enjeux et des recommandations liés à la gouvernance pour chaque type d'activité, et ce, pour optimiser et harmoniser l'encadrement des activités de remorquage sur le territoire.
Il est à noter que le remorquage est sous la responsabilité du Bureau du taxi de Montréal (BTM) depuis 2003.

En janvier 2016, la Ville de Montréal demandait le transfert de la responsabilité du remorquage au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), notamment par l'application du règlement (03-098) intitulé « Règlement sur le remorquage des véhicules ». Or, la Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec (2017, chapitre 16) a été sanctionnée le 21 septembre 2017, laquelle a eu pour effet de modifier la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (chapitre E-20.001) pour faire du dépannage, remorquage et remisage des véhicules une compétence d'agglomération. À noter que cette compétence relevait, avant l'entrée en vigueur de cette loi, des conseils d'arrondissement, du conseil de la ville et du conseil d'agglomération selon la nature des activités de remorquage.

L'ensemble des activités de remorquage relève désormais de la compétence du conseil d'agglomération, ce qui comprend le remorquage :

· des véhicules abandonnés et en situation d'infraction de stationnement ;
· des véhicules stationnés sur les terrains privés sans le consentement du propriétaire ;

· des véhicules obstruant la circulation ou qui présentent un danger sur la voie publique et finalement ;
· des véhicules en situation de délit.

À ce jour, le partage des compétences et responsabilités concernant les activités de remorquage n'était pas uniforme sur l'ensemble de l'agglomération et complètement inexistant à certains endroits ; certains arrondissements ou villes reconstituées étaient dépourvus de réglementation ou possédaient des dispositions minimales.

La standardisation et le service offert aux citoyens seront au premier plan de cette initiative, permettant d'uniformiser les contrats octroyés sur l'île de Montréal et de s'assurer de la capacité des compagnies de remorquage à offrir un service de qualité. La mise en place d'une réglementation claire et uniforme permettra aux villes de l'Agglomération et au SPVM de communiquer efficacement aux citoyens leurs droits dans le cadre d'un remorquage et d'en faciliter l'application.

Ainsi, au cours des derniers mois le SPVM a présenté différents dossiers décisionnels définissant les gestes juridiques requis à la suite du rapatriement des compétences en matière de remorquage au sein du conseil d'agglomération.

Le présent dossier vise à déléguer à chacune des municipalités liées, incluant la ville centre, les activités de remorquage des véhicules en infraction au stationnement sur la voie publique lors d'opérations de déneigement afin d'assurer une coordination efficiente des opérations.

En ce qui concerne la Ville de Montréal, il pourrait être également envisagé de subdéléguer ces activités aux arrondissements, via un règlement de subdélégation. Par conséquent, cette deuxième étape nécessitera certains gestes juridiques qui seront présentés aux instances par le biais de sommaires décisionnels distincts par le service concerné.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0511 - 20 septembre 2018 - Adoption d'un Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098).
CG18 0455 - 23 août 2018 - Mandater le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal pour procéder à l'enregistrement du logo du Module inspection remorquage du SPVM - Dépense totale de 500 $.

CE18 0993 - 6 juin 2018 - Accorder une contribution financière de 48 072.82 $ à même le budget de fonctionnement du SPVM au Bureau du taxi de Montréal pour son soutien à la réalisation d'activités de remorquage pour l'année 2017, en provenance du budget de fonctionnement du SPVM.

CG18 0243 - 26 avril 2018 - Autoriser l'augmentation du budget de dépenses de fonctionnement et de revenus du SPVM de 353 700 $ en 2018 provenant du revenu additionnel de frais de gestion de contrats à la suite de la mise en place du nouveau Module inspection remorquage (MIR) au SPVM.

CG18 0204 - 29 mars 2018 - Adoption d'un Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098).

DGBT160580210 - 10 mars 2017 - Création de deux (2) postes permanents d'inspecteur à l'unité inspection remorquage de la Direction des opérations BTM,et ce, en date du 1er février 2017.

DESCRIPTION

Dès février 2016, le SPVM mettait en place le comité directeur remorquage impliquant plusieurs unités du SPVM ainsi que tous les acteurs externes liés aux activités de remorquage (Service de l'approvisionnement, Bureau du taxi de Montréal, Services des finances) pour établir un calendrier de travail. De plus, une démarche de consultation auprès des arrondissements et des villes reconstituées était organisée pour expliquer les orientations prises, les éléments considérés, les avantages et inconvénients ainsi que la situation du remorquage à Montréal. Dans l'élaboration de son plan de travail, le SPVM a privilégié l'instauration d'un contrat d'exclusivité divisé en 13 secteurs couvrant l'ensemble des activités de remorquage pour l'agglomération.
Le maintien des services du BTM sera requis pour l'émission des permis aux chauffeurs de remorques ainsi que pour les vignettes de remorques.

Suite à l'analyse du comité directeur remorquage et vu la nature intrinsèque (inhérente) des opérations de déneigement à chacune des villes liées, il fut recommandé de déléguer les activités de remorquage des véhicules en infraction au stationnement sur la voie publique lors d'opérations de déneigement. Cette façon de faire permettra d'optimiser l'efficience des opérations, et ce, dans le but d'offrir le meilleur service possible au citoyen de l'île de Montréal.

JUSTIFICATION

L'adoption d'un Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation des activités de remorquage en lien avec le déneigement aux municipalités liées est justifiée, entre autres, pour faciliter le remorquage lors d'opérations de déneigement dans sa forme actuelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les responsabilités des municipalités liées demeurent les mêmes suite à cette délégation et elles possèdent le budget de fonctionnement nécessaire afin d'octroyer les contrats de remorquage.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La majeure partie des activités de remorquage sont liées aux remorquages dans le cadre des opérations de déneigement, il est donc préférable que cette responsabilité soit assumée par les municipalités liées.
Le SPVM ne peut assumer la gestion de ces activités, et ce, afin de ne pas nuire à la coordination des opérations de déneigement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des activités de communication seront requises auprès de l'industrie de remorquage et des citoyens par les municipalités liées et convenues avec les instances municipales et le Service des communications de la Ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mars : comité exécutif
Mars : conseil d'agglomération pour l'avis de motion
Avril : conseil d'agglomération pour l'adoption du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Celine D'AOUST, Service des finances
Denis LECLERC, Service de l'approvisionnement
Guylaine BRISSON, Service de la concertation des arrondissements
André HAMEL, Service de la concertation des arrondissements
Line DESJARDINS, Service des finances
Valérie MATTEAU, Service de la concertation des arrondissements
Michèle GIROUX, Ahuntsic-Cartierville
Louise GOUDREAULT, -
Stephane P PLANTE, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Martin SAVARD, Lachine
Benoit G GAUTHIER, LaSalle
Babak HERISCHI, Le Sud-Ouest
Jacques SAVARD, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Rachel LAPERRIÈRE, Montréal-Nord
Marie-France PAQUET, Outremont
Dominique JACOB, Pierrefonds-Roxboro
Dany BARBEAU, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Josée BÉDARD, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Manon BERNARD, -
Steve BEAUDOIN, Saint-Léonard
Pierre WINNER, -
Alain DUFORT, Direction générale
Stephane CHÉNIER, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Isabelle CADRIN, Direction générale
Nancy B BERGERON, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Lecture :

Benoit G GAUTHIER, 19 février 2018
Isabelle CADRIN, 19 février 2018
André HAMEL, 19 février 2018
Jacques SAVARD, 15 février 2018

Michèle GIROUX, 14 février 2018
Rachel LAPERRIÈRE, 13 février 2018
Pierre WINNER, 13 février 2018
Line DESJARDINS, 13 février 2018
Steve BEAUDOIN, 13 février 2018
Nancy B BERGERON, 12 février 2018
Manon BERNARD, 12 février 2018
Denis LECLERC, 12 février 2018
Stephane CHÉNIER, 12 février 2018
Dominique JACOB, 12 février 2018
Josée BÉDARD, 12 février 2018
Dany BARBEAU, 12 février 2018
Martin SAVARD, 12 février 2018
Celine D'AOUST, 5 octobre 2017
Valérie MATTEAU, 13 mars 2017
Guylaine BRISSON, 13 septembre 2016
Gildas S. GBAGUIDI, 13 septembre 2016
Mélanie BEAUDOIN, 13 septembre 2016
Isabelle LAZURE, 13 septembre 2016
François MARTELLINO, 12 septembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain SAUVAGEAU
C/s- application de la reglementation du stationnement

Tél : 514 872-6407
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-10-15

Natalia SHUSTER
Inspecteur-chef
Service du soutien aux opérations policières

Tél : 514-280-3710
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Simonetta BARTH
Directeur adjoint
Direction des services corporatifs
Tél : 514-280-2003
Approuvé le : 2018-10-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Martin PRUD'HOMME
Directeur

Tél : 514-280-2005
Approuvé le : 2018-10-24

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1162748005

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , -
Objet :	Adopter le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation des activités de remorquage en lien avec les opérations de déneigement aux municipalités liées

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir ci-joint le projet de règlement.

FICHIERS JOINTS

Règl. délégation conseil d'agglo. aux villes liées_remorquage.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Evelyne GÉNÉREUX
Avocate - Droit public et législation
Tél : 514 872-8594

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-10-16

Véronique BELPAIRE
Avocate - Chef de division
Tél : 514 872-3024
Division : Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG XX-XXX

RÈGLEMENT DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS EN MATIÈRE DE REMORQUAGE AUX MUNICIPALITÉS LIÉES

Vu les articles 16, 17, 19 (3.1) (12) et 47 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

CHAPITRE I
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

« municipalité centrale » : la Ville de Montréal;

« municipalité liée » une municipalité énumérée à l'article 4 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

CHAPITRE II
DÉLÉGATION

2. Le conseil d'agglomération délègue à chaque municipalité liée les activités de remorquage en lien avec les opérations de déneigement.

3. Un pouvoir délégué en vertu du présent règlement doit être exercé conformément aux dispositions de la loi et des règlements applicables et conformément aux directives et encadrements administratifs.

CHAPITRE III
CONDITIONS

4. La municipalité liée doit, à l'égard de la délégation prévue à l'article 2 :

1° réaliser l'ensemble des activités de remorquage liées aux opérations de déneigement, notamment l'octroi, le suivi et la gestion des contrats ainsi que la gestion administrative de ces activités;

2° coordonner les opérations de remorquage conformément aux directives émises;

3° gérer les requêtes des citoyens;

4° assumer la responsabilité de tous dommages et de toutes réclamations résultant d'un acte ou d'une omission relié à une activité déléguée en vertu de l'article 2;

5° transmettre à la municipalité centrale tout contrat octroyé à l'égard de la délégation prévue à l'article 2 dans les 30 jours de la décision de l'autorité compétente;

6° fournir au conseil d'agglomération, au plus tard le 15 mars de chaque année, un rapport faisant état de l'exercice des activités déléguées pour l'année précédente.

5. En outre du rapport prévu au paragraphe 6° de l'article 4, le conseil d'agglomération et le comité exécutif peuvent exiger d'une municipalité liée tout rapport qu'ils déterminent concernant l'exercice d'une activité déléguée en vertu de l'article 2.

CHAPITRE IV
COÛTS D'OPÉRATION

6. Les coûts d'opération liés à la délégation prévue à l'article 2 sont entièrement à la charge de l'agglomération.

7. La municipalité liée doit, dans les 15 jours suivant la fin de l'exercice financier pour une activité liée à la délégation prévue à l'article 2, transmettre une facture avec pièces justificatives à la municipalité centrale.

La facture doit comprendre toutes les informations et toutes les dépenses qui ont été nécessaires à la réalisation d'une activité de remorquage liée à la délégation prévue à l'article 2. Ces dépenses comprennent notamment celles relatives aux contrats octroyés aux fins des activités déléguées.

8. Après vérification et approbation de la dépense, la municipalité centrale doit rembourser le montant de la facture à la municipalité liée dans un délai de 90 jours suivant l'approbation de la dépense.

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXXXXX.

GDD : 1162748005

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.06

2019/04/18 17:00

(1)

Dossier # : 1195175001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises

Il est recommandé :

1. d'adopter un règlement intitulé Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises;
2. d'autoriser une dépense totale de 26 200 000 $ afin de donner suite au présent dossier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-03-04 10:41

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1195175001**
Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises

CONTENU

CONTEXTE

Réflexe Montréal et Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal
Le 8 décembre 2016, le Gouvernement du Québec a signé la déclaration reconnaissant officiellement la Ville de Montréal en tant que métropole du Québec ainsi que l'entente-cadre « Réflexe Montréal » sur les engagements du Gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole. L'entente-cadre « Réflexe Montréal » est rattachée à une aide financière maximale de 150 M$ sur 5 ans du Gouvernement du Québec.

Le 21 septembre 2017, le Gouvernement du Québec a adopté la *Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québe c .* L'article 9 de cette Loi vient ajouter l'article 10.1 à l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal qui prévoit que la Ville peut, par règlement, adopter tout programme d'aide à l'entreprise afin de soutenir le développement économique. L'aide octroyée peut prendre toute forme, incluant une subvention, un crédit de taxes, un cautionnement ou la cession ou la location d'un immeuble.

Stratégie de développement économique 2018-2022, *Accélérer Montréal*
Le 18 avril 2018, le comité exécutif de la Ville, adoptait la Stratégie de développement économique 2018-2022, *Accélérer Montréal* . Cette stratégie s'appuie sur la planification économique conjointe Ville-Gouvernement qui définit une vision commune du développement économique et un cadre d'arrimage des interventions.

Cette stratégie vise notamment à stimuler l'entrepreneuriat avec pour objectifs de :

- favoriser la création d'entreprises;
- soutenir la croissance des petites et moyennes entreprises;
- augmenter le taux de survie des entreprises et soutenir la relève;
- dynamiser le commerce de détail et de proximité.

Huit (8) plans d'action viennent soutenir le déploiement de la stratégie, dont les six (6) suivants qui sont directement en lien avec le présent sommaire :

- Commerce;
- Développement économique du territoire;
- Entrepreneuriat;
- Innovation sociale;
- Réseau performant;
- Savoir et le talent.

Le présent dossier vise à faire adopter un règlement qui mettrait en place un programme d'aide financière ayant pour but de permettre aux six (6) organismes PME MTL d'exercer leur mission en soutenant des projets d'affaires d'entreprises au moyen d'une contribution financière ou d'un prêt.

Rappelons que la Ville a constitué le réseau PME MTL en 2015. Celui-ci est composé des six (6) pôles de services suivants :

- PME MTL Centre-Est;
- PME MTL Centre-Ouest;
- PME MTL Centre-Ville;
- PME MTL Est-de-l'Île;
- PME MTL Grand Sud-Ouest;
- PME MTL Ouest-de-l'Île.

Le réseau PME MTL offre un ensemble de services professionnels accessibles aux entrepreneurs privés et d'économie sociale établis sur l'île de Montréal. Du démarrage à la croissance, les organismes PME MTL conseillent et accompagnent les entrepreneurs dans toutes les phases de développement de leur entreprise. PME MTL gère également le Fonds jeunes entreprises, le Fonds de développement de l'économie sociale ainsi que le Fonds d'investissement PME MTL.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0674 – 20 décembre 2018 – Accorder une contribution financière maximale de 17 150 100 $ aux six organismes du réseau PME MTL, pour les années 2019 à 2021, afin de bonifier l'offre de service d'accompagnement dédiés aux entrepreneurs / Approuver les projets de convention à cet effet.
CE18 1159 – 27 juin 2018 – Approuver le plan d'action en développement économique du territoire 2018-2022, un des huit plans d'action mettant en oeuvre la Stratégie de développement économique Accélérer Montréal.

CE18 1096 – 13 juin 2018 – Approuver le plan d'action en commerce 2018-2022, un des huit plans d'action mettant en oeuvre la Stratégie de développement économique Accélérer Montréal.

CE18 0943 – 30 mai 2018 – Approuver le Plan d'action sur le savoir et le talent 2018-2022.

CE18 0916 – 23 mai 2018 – Approuver le Plan d'action en innovation sociale 2018-2022.

CE18 0915 – 23 mai 2018 – Approuver le plan d'action 2018-2022 pour un réseau performant, un des huit plans d'action mettant en oeuvre la Stratégie de développement économique Accélérer Montréal.

CE18 0914 – 23 mai 2018 – Adopter le plan d'action en entrepreneuriat, un des huit plans

d'action de la Stratégie de développement économique « Accélérer Montréal ».

CG18 0245 – 26 avril 2018 – Approuver la Stratégie de développement économique 2018-2022.

CE18 0491 – 28 mars 2018 – Approuver le plan économique conjoint Ville de Montréal - Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) du Québec / Approuver le projet de convention d'aide financière de 150 M$ entre le MESI et la Ville.

CG16 0347 – 19 mai 2016 – Approuver la répartition de l'enveloppe 2016-2021 dédiée aux six (6) organismes PME MTL / Accorder une contribution financière annuelle totale de 7 761 578,00 $ aux six (6) organismes PME MTL afin d'offrir l'accompagnement et le financement aux entreprises durant les années 2016-2021, dans le cadre de l'entente relative au Fonds de développement du territoire entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville et de l'entente relative au Fonds d'investissement PME MTL

DESCRIPTION

Le règlement vise à mettre en place un programme d'aide financière permettant de soutenir le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises.
Le programme comporte deux catégories d'aide financière :

1. la catégorie « fonds de subvention », qui vise à aider les organismes PME MTL à soutenir des projets d'affaires d'entreprises par l'octroi de contributions financières pour les sous-catégories suivantes :
    a. commercialisation, dont l'objectif vise le soutien de projets d'affaires relatifs à la mise en place et à l'optimisation des stratégies de commercialisation des innovations;

    b. entrepreneuriat commercial, dont l'objectif vise à soutenir des projets d'affaires de commerces sur rue;

    c. développement industriel et développement durable, dont l'objectif vise à stimuler ou accélérer l'innovation et la mise en place de pratiques en matière de développement durable;

    d. économie sociale, dont les objectifs vise à soutenir des projets d'affaires d'entreprises d'économie sociale ou l'émergence d'entreprises d'économie sociale novatrices qui explorent de nouveaux secteurs, de nouvelles façons de faire ou qui développent de nouvelles expertises;

    e. accélérateurs et incubateurs universitaires, dont l'objectif vise à soutenir des projets d'affaires relatifs à la mise en place et à l'optimisation des stratégies de commercialisation des innovations d'une entreprise supportée par un accélérateur ou incubateur universitaire.

2. la catégorie « fonds d'investissement » qui vise à aider les organismes PME MTL à soutenir des projets d'affaires relatifs à la mise en place et à l'optimisation des stratégies de commercialisation des innovations par l'octroi de prêts remboursables aux entreprises.

Les conditions minimales d'octroi des contributions et des prêts sont prévues aux annexes A à F.

Les règles de calculs de la répartition de l'aide financière qui serait versée aux organismes PME MTL, ainsi que les définitions afférentes, sont détaillées à l'annexe G du projet de règlement. L'article 25 donne au comité exécutif de la Ville le pouvoir de modifier cet annexe, Cette disposition doit recevoir l'approbation de la majorité des membres du conseil municipal et de la majorité des membres du conseil d'agglomération.

JUSTIFICATION

Le programme permet de mettre en oeuvre une partie importante de la Stratégie de développement économique 2018-2022, *Accélérer Montréal* et de l'entente intervenue entre la Ville et le ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation relative à l'octroi d'une aide de 150 M$ pour la mise en oeuvre de cette stratégie.
L'aide financière permettra de soutenir les projets d'affaires des entreprises en :

- commercialisation des innovations;
- exportation;
- entrepreneuriat commercial;
- économie sociale;
- développement industriel et le développement durable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 26 200 000 $. Les crédits requis pour le financement du programme sont prévus au budget du Service du développement économique (Entente 150 M$ - Réflexe Montréal). La provenance et la répartition annuelle du financement est la suivante:

Volet Subvention et prêt GDD 1195175001				
Service du développement économique	2019	2020	2021	2019-2021
Direction de la mise en valeur des pôles	2230000$	2210000$	2210000$	6650000$
Direction de l'entrepreneuriat	7540000$	6040000$	5970000$	19550000$
Total	9770000$	8250000$	8180000$	26200 000$

Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019).

Le financement de ce programme n'a aucun impact sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le programme contribuera au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise par le soutien financier de projets d'affaires en lien avec :
- l'économie sociale;
- la mise en oeuvre de pratiques en matière de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permettre l'adoption de nouveaux programmes d'aide à l'entreprise financés par l'entente avec le ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation relative à la mise en oeuvre

de la Stratégie de développement économique 2018-2022 (150 M$) qui s'appliqueront à l'ensemble du territoire de l'agglomération.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est en préparation avec la collaboration du Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril 2019 : Adoption du règlement;
Mai 2019 : Répartition des aides financières aux organismes PME MTL pour l'année 2019;
Février 2020 : Répartition des aides financières aux organismes PME MTL pour l'année 2020;
Février 2021 : Répartition des aides financières aux organismes PME MTL pour l'année 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlement et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mohamed OUALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine ÉTHIER
Chef d'équipe

Tél : 514 872-4137
Télécop. : 514 872-6249

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-28

Johanne CÔTÉ-GALARNEAU
Directeur(trice) - investissement et developpement strategique

Tél : 514 872-1908
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice
Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2019-03-04

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1195175001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales
Objet :	Adopter un règlement intitulé Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AML-1195175001 - Règlement Prg aide fin projets affaires 20190301 - VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-01

Annie GERBEAU
Avocate, chef de division
Tél : 514-872-3093
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VISANT LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS D'AFFAIRES D'ENTREPRISES MONTRÉALAISES

Vu l'article 10.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu les articles 19 et 38 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019);

Vu la Stratégie de développement économique 2018-2022, approuvée par résolution à l'assemblée du 26 avril 2018 (CG18 0245);

Vu le Plan économique conjoint Ville de Montréal - ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) et la convention pour l'octroi d'une aide financière d'un montant maximal de 150 000 000 $ pour la mise en œuvre de la stratégie de développement économique de la Ville de Montréal approuvés par résolution à la séance du 28 mars 2018 (CE18 0491);

À l'assemblée du 2019, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

SECTION I
DÉFINITIONS

1. Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

« **directeur** » : le directeur du Service de développement économique de la Ville de Montréal ou son représentant autorisé;

« **entreprise** » : une entreprise constituée en personne morale, dûment immatriculée auprès du Registraire des entreprises du Québec, faisant affaires sur le territoire de l'agglomération de Montréal et dont le siège social est situé au Québec;

« **intervention** » : l'octroi par un organisme d'une contribution financière ou d'un prêt à une entreprise selon les conditions prévues au présent règlement et à l'une ou l'autre de ses annexes;

« **mise de fonds** » : l'injection de capitaux propres sous la forme d'un investissement privé ou de bénéfices non répartis;

« **organisme** » : un organisme auquel le conseil d'agglomération a délégué, en vertu de l'article 126.4 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1), l'exercice de pouvoirs prévus à l'article 126.2 de cette loi;

« **territoire d'intervention** » : un territoire décrit à l'article 118.82.3 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

SECTION II
APPLICATION

2. Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan économique conjoint Ville de Montréal - Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) et de la convention pour l'octroi d'une aide financière d'un montant maximal de 150 000 000 $ pour la mise en œuvre de la stratégie de développement économique de la Ville de Montréal, le présent règlement met en place un programme d'aide financière ayant pour but de permettre aux organismes d'exercer leur mission prévue par leurs lettres patentes en soutenant des projets d'affaires d'entreprises au moyen d'interventions.

SECTION III
PRINCIPES GÉNÉRAUX

3. Il est octroyé à un organisme dont la demande remplit les conditions prévues à l'article 10 une aide financière en argent aux fins d'effectuer des interventions.

4. Le présent programme prévoit une aide financière d'une valeur totale de 26 200 000 $ pour les exercices financiers 2019, 2020 et 2021.

Le programme comporte deux catégories d'aide financière :

1° la catégorie « fonds de subvention », qui vise à aider un organisme à soutenir des projets d'affaires d'entreprises par l'octroi de contributions en argent et dont la valeur totale de l'aide est de 16 200 000 $;

2° la catégorie « fonds d'investissement » qui vise à aider un organisme à soutenir des projets d'affaires d'entreprises par l'octroi de prêts et dont la valeur totale de l'aide est de 10 000 000 $.

5. La catégorie « fonds de subvention » est divisée en cinq sous-catégories dont les objectifs sont les suivants et pour lesquelles la valeur totale de l'aide prévue au paragraphe 1° du deuxième alinéa l'article 4 est ainsi répartie :

1° la sous-catégorie « commercialisation » dont l'objectif est d'aider un organisme à soutenir des projets d'affaires d'entreprises visant la mise en place et l'optimisation de stratégies de commercialisation des innovations, dont les conditions minimales d'octroi sont prévues à l'Annexe A et dont la valeur totale

de l'aide est de 2 650 000 $, répartie de la façon suivante : 890 000 $ pour l'exercice financier 2019, 890 000 $ pour l'exercice financier 2020 et 870 000 $ pour l'exercice financier 2021;

2° la sous-catégorie « entrepreneuriat commercial » dont l'objectif est d'aider un organisme à soutenir des projets d'affaires de commerces sur rue qui apportent une valeur ajoutée à l'offre commerciale existante, dont les conditions minimales d'octroi sont prévues à l'Annexe B et dont la valeur totale de l'aide est de 2 950 000 $, répartie de la façon suivante : 990 000 $ pour l'exercice financier 2019, 980 000 $ pour l'exercice financier 2020 et 980 000 $ pour l'exercice financier 2021;

3° la sous-catégorie « développement industriel et développement durable » dont l'objectif est d'aider un organisme à soutenir des projets d'affaires d'entreprises visant à stimuler ou accélérer l'innovation et la mise en place de pratiques en matière de développement durable, dont les conditions minimales d'octroi sont prévues à l'Annexe C et dont la valeur totale de l'aide est de 3 700 000 $, répartie de la façon suivante :1 240 000 $ pour l'exercice financier 2019, 1 230 000 $ pour l'exercice financier 2020 et 1 230 000 $ pour l'exercice financier 2021;

4° la sous-catégorie « économie sociale » dont les objectifs sont d'aider un organisme à soutenir des projets d'affaires d'entreprises d'économie sociale ou l'émergence d'entreprises d'économie sociale novatrices qui explorent de nouveaux secteurs, de nouvelles façons de faire ou qui développent de nouvelles expertises, dont les conditions minimales d'octroi sont prévues à l'Annexe D et dont la valeur totale de l'aide est de 6 000 000 $, répartie de la façon suivante : 2 350 000 $ pour l'exercice financier 2019, 1 850 000 $ pour l'exercice financier 2020 et 1 800 000 $ pour l'exercice financier 2021;

5° la sous-catégorie « accélérateurs et incubateurs universitaires » dont l'objectif est d'aider un organisme à soutenir des projets d'affaires d'entreprises visant la mise en place et l'optimisation de stratégies de commercialisation des innovations d'une entreprise supportée par un accélérateur ou un incubateur universitaire dont les conditions minimales d'octroi sont prévues à l'Annexe E et dont la valeur totale de l'aide est de 900 000 $, répartie de la façon suivante : 300 000 $ pour l'exercice financier 2019, 300 000 $ pour l'exercice financier 2020 et 300 000 $ pour l'exercice financier 2021.

6. La catégorie « fonds d'investissement » a pour objectif d'aider un organisme à soutenir des projets d'affaires d'entreprises visant la mise en place et l'optimisation de stratégies de commercialisation des innovations, au moyen de prêts, dont les conditions minimales d'octroi sont prévues à l'Annexe F. La valeur totale de l'aide de cette catégorie est de 10 000 000 $, répartie de la façon suivante : 4 000 000 $ pour l'exercice financier 2019, 3 000 000 $ pour l'exercice financier 2020 et 3 000 000 $ pour l'exercice financier 2021.

7. Un organisme peut soutenir le projet d'affaires d'une entreprise au moyen d'une contribution en vertu de la catégorie « fonds de subvention » ainsi qu'au moyen de l'octroi d'un prêt en vertu de la catégorie « fonds d'investissement ».

SECTION IV
EXCLUSIONS

8. Aucune aide financière n'est octroyée à un organisme :

1° pour une intervention effectuée avant la date à laquelle la demande d'aide financière est déclarée admissible en vertu de l'article 11 ou pour laquelle un organisme a conclu une entente avec une entreprise avant cette date;

2° pour une intervention ayant pour but le transfert d'activités exercées sur le territoire d'une municipalité locale du Québec située hors du territoire l'agglomération de Montréal;

3° pour une intervention pour laquelle un organisme bénéficie déjà d'une subvention ou d'une contribution financière versée conformément à un autre règlement de la Ville de Montréal ou dans le cadre d'une entente de délégation;

4° pour les dépenses afférentes aux activités courantes de l'organisme, notamment :

a) les frais du personnel qui assure la direction et le fonctionnement de l'organisme;

b) les frais généraux d'administration de l'organisme.

9. Aucune intervention ne peut être faite par un organisme à l'égard d'une entreprise dont le secteur d'activité économique est l'un des suivants :

1° tarot;

2° astrologie;

3° prêts sur gages;

4° agence de rencontre;

5° salon de massage;

6° érotisme, notamment par la vente ou la location d'imprimés, de films ou d'objets érotiques, par la présentation de spectacles ou de films érotiques y compris un « peep-show »;

7° jeux de guerre;

8° croissance personnelle;

9° religion;

10° politique.

SECTION V
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ET CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

10. Un organisme peut obtenir une aide financière en présentant annuellement une demande à cet effet, au moyen du formulaire fourni par la Ville.

La demande doit être présentée à l'égard de la catégorie « fonds de subventions » ainsi qu'à l'égard de la catégorie « fonds d'investissement », spécifier la ou les sous-catégories 1° à 5° prévues à l'article 5 à l'égard desquelles la demande est présentée et indiquer les montants demandés pour chacune des catégories et des sous-catégories.

Pour l'exercice financier 2019, la demande doit être présentée au directeur au plus tard le 8 mai 2019. Pour les exercices financiers 2020 et 2021, la demande doit être présentée au directeur au plus tard le 1er février de chacun de ces exercices.

La demande d'aide financière doit être accompagnée des documents suivants :

1° une copie de la résolution du conseil d'administration de l'organisme autorisant la présentation de la demande d'aide financière;

2° une copie des lettres patentes de l'organisme;

3° un certificat d'attestation confirmant l'état de l'immatriculation de l'organisme au registre des entreprises du Québec;

4° une copie des états financiers de la dernière année financière de l'organisme;

5° un document présentant le potentiel de développement économique du territoire d'intervention relativement à chacune des catégories et sous catégories à l'égard desquelles la demande est présentée et une projection des aides nécessaires à l'organisme pour soutenir ce développement;

6° pour les demandes visant les exercices 2020 et 2021, un rapport des interventions effectuées par l'organisme durant les 12 derniers mois comprenant les données suivantes pour chacune des entreprises :

a) le nom et l'adresse de l'entreprise;

b) la forme juridique de l'entreprise;

c) le secteur d'activité économique de l'entreprise;

d) un résumé du projet d'affaires faisant l'objet de l'intervention;

e) la catégorie du programme et la sous-catégorie du programme le cas échéant, prévues aux articles 4, 5 et 6;

f) le montant de la contribution ou du prêt autorisé;

g) le montant de la contribution ou du prêt déboursé.

11. Dans les 20 jours ouvrables suivant le 8 mai 2019, pour l'exercice financier 2019 et dans les 30 jours suivant le 1er février, pour les exercices financiers 2020 et 2021, le directeur déclare admissible toute demande d'aide financière conforme à l'article 10.

Le directeur avise l'organisme de l'admissibilité de sa demande par écrit et en indiquant les montants d'aide financière à être versés en vertu de chacune des sous-catégories de la catégorie « fonds de subvention » et en vertu de la catégorie « fonds d'investissement » du programme à la suite des calculs effectués selon les dispositions de la Section VI.

SECTION VI
CALCUL DES MONTANTS D'AIDE FINANCIÈRE

12. Le directeur détermine, pour chaque exercice financier visé, les montants d'aide financière à être versés à un organisme en vertu de chacune des sous-catégories de la catégorie « fonds de subvention » et en vertu de la catégorie « fonds d'investissement » du programme, conformément aux dispositions de l'Annexe G.

Les montants à être versés ne peuvent excéder les montants demandés par l'organisme dans le formulaire prévu à l'article 10.

SECTION VII
MONTANT ET VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE

13. À la suite de l'avis prévu à l'article 11, l'aide financière, calculée selon les dispositions prévues à l'article 12 et à l'Annexe G, est versée à l'organisme, sous réserve des dispositions de l'article 14.

14. Le versement de toute aide financière prévue au présent règlement est suspendu tant que l'organisme est en défaut de payer quelque somme due à la Ville de Montréal au titre des taxes et des tarifs municipaux, des cotisations d'une société de développement commercial ou des droits de mutation immobilière.

Aucun intérêt ni aucune forme de compensation ne peut être réclamé à la Ville en compensation de cette suspension de paiement.

15. L'organisme peut, après la fin du programme, octroyer une contribution ou un prêt à une entreprise au moyen de tout montant d'aide financière qui lui a été versé en vertu du

présent règlement. Pour ce faire, il doit respecter les conditions minimales d'octroi prévues aux annexes du présent règlement relatives à la catégorie ou à la sous-catégorie en vertu de laquelle ce montant a été obtenu.

L'organisme doit continuer de respecter les exigences de la Section VIII du présent règlement tant que tout montant d'aide financière qui lui a été versé n'a pas été octroyé à une entreprise conformément au premier alinéa.

16. Toute fausse représentation, tentative de fraude ou fraude entraîne l'annulation de toute aide financière versée en vertu du présent règlement. Dans un tel cas, toute somme versée en application du présent règlement doit être remboursée à la Ville, avec intérêts et frais par l'organisme.

17. Lorsqu'une aide financière prévue au présent règlement est, après avoir été déclarée admissible en vertu de l'article 11, annulée en vertu de l'article 16, l'organisme visé ne peut présenter une nouvelle demande d'aide financière à moins que 12 mois se soient écoulés depuis l'annulation.

Le délai prévu au premier alinéa n'a cependant pas pour effet de conserver le droit de l'organisme de présenter une nouvelle demande au-delà de la date à laquelle le programme prend fin.

SECTION VIII
REDDITION DE COMPTE

18. L'organisme transmet au directeur une déclaration trimestrielle en date du 30 juin, du 30 septembre et du 31 décembre pour l'exercice financier 2019 et en date du 31 mars, du 30 juin, du 30 septembre et du 31 décembre pour chacun des exercices financiers subséquents par laquelle il confirme que les interventions effectuées au cours de la période visée par cette déclaration respectent les dispositions du présent règlement et de ses annexes.

19. L'organisme doit déposer à la Ville ses états financiers audités de l'exercice financier 2019 ainsi que les états financiers audités des exercices financiers subséquents et ce, jusqu'à ce que tous les montants d'aide financière obtenus en vertu de la catégorie « fonds de subvention » aient été octroyés à des entreprises et jusqu'à l'extinction des prêts à recevoir octroyés au moyen des montants d'aide financière obtenus en vertu de la catégorie « fonds d'investissement ».

20. L'organisme doit :

1° tenir une comptabilité distincte pour toute aide financière de la catégorie « fonds de subvention » ainsi que de la catégorie « fonds d'investissement »;

2° détenir un compte bancaire distinct pour la catégorie « fonds d'investissement ».

Toute aide financière octroyée à l'organisme peut être utilisée pour payer les frais du compte bancaire.

21. L'organisme doit transmettre, sur demande du directeur, les documents suivants :

1° une copie de tout sommaire d'un projet d'affaires de l'entreprise pour laquelle une intervention a été autorisée;
2° une copie de toute entente relative à une intervention conclue entre l'organisme et l'entreprise;

3° un rapport des démarches de perception visant le recouvrement d'un prêt consenti à une entreprise.

SOUS-SECTION I
REDDITION DE COMPTE PARTICULIÈRE À LA CATÉGORIE « FONDS DE SUBVENTION »

22. L'organisme transmet au directeur, un rapport trimestriel en date du 30 juin, du 30 septembre et du 31 décembre pour l'exercice financier 2019 et en date du 31 mars, du 30 juin, du 30 septembre et du 31 décembre pour chacun des exercices financiers subséquents, dans lequel il dresse la liste des interventions effectuées en vertu de la catégorie « fonds de subvention » au cours de la période visée par ce rapport et qui précise les renseignements suivants à l'égard de chacune d'entre elles :

1° le nom et l'adresse de l'entreprise;

2° la sous-catégorie du programme, prévue à l'article 5;

3° la nature du projet d'affaires de l'entreprise;

4° le secteur d'activité économique de l'entreprise;

5° le coût total du projet;

6° la date d'autorisation de la contribution;

7° le montant de la contribution autorisé;

8° la date du versement de la contribution;

9° le montant de la contribution déboursé.

Le rapport prévu au premier alinéa doit être transmis au directeur dans les 30 jours qui suivent la fin du trimestre visé par le rapport.

SOUS-SECTION II
REDDITION DE COMPTE PARTICULIÈRE À LA CATÉGORIE « FONDS D'INVESTISSEMENT »

23. L'organisme transmet au directeur, un rapport trimestriel en date du 30 juin, du 30 septembre et du 31 décembre pour l'exercice financier 2019 et en date du 31 mars, du 30 juin, du 30 septembre et du 31 décembre pour chacun des exercices financiers subséquents par le programme, dans lequel il dresse la liste des interventions effectuées en vertu de la catégorie « fonds d'investissement » au cours de la période visée par ce rapport et qui précise les renseignements suivants à l'égard de chacune d'entre elles :

1° le nom et l'adresse de l'entreprise;

2° la nature du projet d'affaires de l'entreprise;

3° le secteur d'activité économique de l'entreprise;

4° le coût total du projet;

5° la date d'autorisation du prêt;

6° le montant du prêt autorisé;

7° la date du versement du prêt;

8° le montant du prêt déboursé;

9° le solde du prêt;

10° le taux d'intérêts;

11° la cote de risque;

12° le montant de la provision pour prêts douteux, s'il y a lieu;

13° le montant de la radiation, s'il y a lieu;

14° la date d'échéance du prêt.

24. L'organisme doit prendre tous les moyens raisonnables et nécessaires aux fins de recouvrer tout prêt consenti à une entreprise en vertu de la catégorie « fonds d'investissement ».

L'aide financière de la catégorie « fonds d'investissement », peut être utilisée pour payer les frais raisonnables liés au recouvrement le cas échéant, des prêts octroyés aux entreprises.

SECTION IX
ORDONNANCES

25. Le comité exécutif peut, par ordonnance, modifier les dispositions de l'Annexe G.

SECTION X
DURÉE DU PROGRAMME

26. Le programme d'aide financière prévu au présent règlement prend fin à celle des dates suivantes qui survient la première :

1° la date à laquelle, selon un avis du trésorier de la Ville, les fonds affectés au programme sont épuisés;

2° 31 décembre 2021.

ANNEXE A
CONDITIONS MINIMALES D'OCTROI D'UNE CONTRIBUTION DE LA SOUS-CATÉGORIE « COMMERCIALISATION »

ANNEXE B
CONDITIONS MINIMALES D'OCTROI D'UNE CONTRIBUTION DE LA SOUS-CATÉGORIE « ENTREPRENEURIAT COMMERCIAL »

ANNEXE C
CONDITIONS MINIMALES D'OCTROI PAR D'UNE CONTRIBUTION DE LA SOUS-CATÉGORIE « DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET DÉVELOPPEMENT DURABLE »

ANNEXE D
CONDITIONS MINIMALES D'OCTROI D'UNE CONTRIBUTION DE LA SOUS-CATÉGORIE « ÉCONOMIE SOCIALE »

ANNEXE E
CONDITIONS MINIMALES D'OCTROI D'UNE CONTRIBUTION DE LA SOUS-CATÉGORIE « ACCÉLÉRATEURS ET INCUBATEURS UNIVERSITAIRES »

ANNEXE F
CONDITIONS MINIMALES D'OCTROI D'UN PRÊT DE LA CATÉGORIE « FONDS D'INVESTISSEMENT »ANNEXE G

ANNEXE G
CALCULS DE RÉPARTITION DE L'AIDE FINANCIÈRE

GDD1195175001

ANNEXE A
(article 5(1°))
CONDITIONS MINIMALES D'OCTROI D'UNE CONTRIBUTION DE LA SOUS-CATÉGORIE « COMMERCIALISATION »

1. La contribution vise à aider l'entreprise à réaliser différentes phases de son projet de commercialisation, notamment :

1° les tests et essais d'une innovation en contexte réel;

2° la validation des marchés visés lors du développement de l'innovation;

3° la mise en marché de l'innovation;

4° les premières ventes de l'innovation.

2. Le projet d'affaires de l'entreprise se situe notamment dans les secteurs d'activité économique suivants :

1° le transport et la mobilité, notamment les sous-secteurs suivants : les transports électriques et intelligents et la logistique avancée;

2° les industries créatives et culturelles, notamment les sous-secteurs suivants : l'architecture, le design, le multimédia, les jeux vidéos, les arts numériques, les effets visuels, la mode, les arts traditionnels vivants et les arts visuels;

3° les industries numériques notamment les sous-secteurs suivants : l'intelligence artificielle, les mégadonnées, la réalité augmentée et la réalité virtuelle, l'Internet des objets, la cybersécurité, l'infonuagique, les centres de données et les télécommunications;

4° les technologies propres, notamment les sous-secteurs suivants : l'efficacité énergétique, les bioénergies, la capture et le stockage du CO_2, le traitement des sols et des eaux souterraines et réhabilitation de sites contaminés;

5° les sciences de la vie et les technologies de la santé, notamment les sous-secteurs suivants : la médecine de précision et les technologies de la santé, la médecine personnalisée et la santé numérique.

3. La contribution est d'un maximum 25 % du coût total du projet d'affaires sans excéder 25 000 $ par exercice financier.

4. La mise de fonds par l'entreprise dans le projet d'affaires atteint au moins 20 % du coût total du projet et ne peut être inférieure à 10 000 $.

5. Le financement du projet d'affaires provenant d'une aide financière octroyée par le gouvernement fédéral ou provincial ou d'une aide financière de l'un de ces gouvernements

en vertu notamment d'une entente ou d'un programme dont la gestion a été confiée la Ville, ne peut dépasser 50 % du coût total du projet.

6. Lorsque l'entreprise est une société par actions, son capital-actions est détenu majoritairement par des citoyens canadiens, des résidents permanents ou des personnes détenant un certificat de sélection du Québec.

7. L'entreprise a déposé un plan d'affaires ou un sommaire exécutif incluant des prévisions financières couvrant minimalement deux années financières complètes et qui démontre un caractère de permanence et de bonnes possibilités de viabilité et de rentabilité.

8. L'entreprise a déposé une copie de ses états financiers suivants :

1° pour une entreprise ayant deux années d'existence et plus, une mission de compilation de ses états financiers des deux exercices financiers précédant celui au cours duquel la contribution est octroyée;

2° pour une entreprise ayant plus d'une année d'existence mais moins de deux années, une mission de compilation des états financiers du premier exercice financier de son existence.

9. Si l'entreprise est le propriétaire de l'immeuble où le projet d'affaires est réalisé, elle a déposé copie d'un document établissant qu'elle en est le propriétaire selon l'inscription au registre foncier.

10. Si l'entreprise est locataire de l'immeuble où le projet d'affaires est réalisé, elle a déposé un bail dont la durée restante au moment de l'octroi de la contribution est d'un minimum de 2 ans.

11. L'entreprise a obtenu le certificat d'occupation et tout autre permis requis pour la réalisation de son projet d'affaires.

12. L'entreprise n'est pas débitrice d'une créance de l'État pour des sommes dues en vertu des lois fiscales.

13. L'organisme et l'entreprise ont conclu une convention écrite qui prévoit les termes et conditions du versement de la contribution.

ANNEXE B
(article 5(2°))
CONDITIONS MINIMALES D'OCTROI D'UNE CONTRIBUTION DE LA SOUS-CATÉGORIE « ENTREPRENEURIAT COMMERCIAL »

1. La contribution vise à aider l'entreprise à réaliser un projet d'affaires en lien avec :

1° l'implantation d'un nouveau commerce qui répond à une demande commerciale;

2° la mise en place d'une boutique en ligne (e-commerce);

3° la croissance ou le développement des activités du commerce.

2. Le projet d'affaires de l'entreprise se situe dans l'un des secteurs ou sous-secteurs d'activité économique suivants, décrits dans le « Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada », édition 2017, version 2.0 publié par Statistique Canada :

1° les secteurs 44 et 45 (commerce de détail), à l'exception des sous-secteurs 441 (concessionnaires de véhicules et de pièces automobiles) et 447 (stations-service);

2° le sous-secteur 722 (services de restauration et débits de boissons).

3. La contribution est d'un maximum 25 % du coût total du projet d'affaires sans excéder 25 000 $ par exercice financier.

4. Lorsque l'entreprise est une société par actions, son capital-actions est détenu majoritairement par des citoyens canadiens ou des résidents permanents.

5. La mise de fonds par l'entreprise dans le projet d'affaires atteint au moins 20 % du coût total du projet et ne peut être inférieure à 5 000 $.

6. L'entreprise a déposé un plan d'affaires ou un sommaire exécutif incluant des prévisions financières couvrant minimalement deux années financières complètes, et qui démontre un caractère de permanence et de bonnes possibilités de viabilité et de rentabilité.

7. Le projet d'affaires de l'entreprise apporte une valeur ajoutée à l'offre commerciale existante.

8. Si l'entreprise est le propriétaire de l'immeuble où le projet d'affaires est réalisé, elle a déposé copie d'un document établissant qu'elle en est le propriétaire selon l'inscription au registre foncier.

9. Si l'entreprise est locataire de l'immeuble où le projet d'affaires est réalisé, elle a déposé un bail dont la durée restante au moment de l'octroi de la contribution est d'un minimum de 2 ans.

10. L'entreprise a obtenu le certificat d'occupation et tout autre permis requis pour la réalisation de son projet d'affaires.

11. L'entreprise n'est pas débitrice d'une créance de l'État pour des sommes dues en vertu des lois fiscales.

12. La contribution ne vise pas à financer une dépense de cette entreprise qui a été déclarée admissible ou qui bénéficie d'une subvention ou d'une autre contribution financière de la Ville dans le cadre du même projet d'affaires.

13. L'organisme et l'entreprise ont conclu une convention écrite qui prévoit les termes et conditions du versement de la contribution.

ANNEXE C
(article 5(3°))
CONDITIONS MINIMALES D'OCTROI PAR D'UNE CONTRIBUTION DE LA SOUS-CATÉGORIE « DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET DÉVELOPPEMENT DURABLE »

1. La contribution a pour but de soutenir des projets d'affaires d'entreprises œuvrant dans l'un ou l'autre des secteurs 31 à 33 (fabrication) décrits dans le « Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada », édition 2017, version 2.0 publié par Statistique Canada. La contribution vise à aider l'entreprise à réaliser un projet d'affaires en lien avec :

1° l'implantation d'une nouvelle entreprise œuvrant dans l'un ou l'autre des secteurs précités;

2° l'expansion des activités de l'entreprise;

3° le transfert ou la relève d'une entreprise existante;

4° la réalisation d'un projet de recherche et développement;

5° l'implantation d'équipement technologique ainsi que la bonification de la robotisation et de l'automatisation;

6° l'adoption de technologies propres;

7° la mise en place de pratiques en matière de développement durable.

2. La contribution est d'un maximum 25 % du coût total du projet d'affaires sans excéder 50 000 $ par exercice financier.

3. La mise de fonds par l'entreprise dans le projet d'affaires atteint au moins 20 % des coûts totaux du projet.

4. Lorsque l'entreprise est une société par actions, son capital-actions est détenu majoritairement par des citoyens canadiens ou des résidents permanents.

5. L'entreprise a déposé un plan d'affaires ou un sommaire exécutif incluant des prévisions financières couvrant minimalement deux années financières complètes d'opération, et qui démontre un caractère de permanence et de bonnes possibilités de viabilité et de rentabilité.

6. Si l'entreprise est le propriétaire de l'immeuble où le projet d'affaires est réalisé, elle a déposé copie d'un document établissant qu'elle en est le propriétaire selon l'inscription au registre foncier.

7. Si l'entreprise est locataire de l'immeuble où le projet d'affaires est réalisé, elle a déposé un bail dont la durée restante au moment de l'octroi de la contribution est d'un minimum de 2 ans.

8. L'entreprise a obtenu le certificat d'occupation et tout autre permis requis pour la réalisation de son projet d'affaires.

9. L'entreprise n'est pas débitrice d'une créance de l'État pour des sommes dues en vertu des lois fiscales.

10. La contribution ne vise pas à financer une dépense de cette entreprise qui a été déclarée admissible ou qui bénéficie d'une subvention ou d'une autre contribution financière de la Ville dans le cadre du même projet d'affaires.

11. L'organisme et l'entreprise ont conclu une convention écrite qui prévoit les termes et conditions du versement de la contribution.

ANNEXE D
(article 5(4°))
CONDITIONS MINIMALES D'OCTROI D'UNE CONTRIBUTION DE LA SOUS-CATÉGORIE « ÉCONOMIE SOCIALE »

1. Pour les fins de la présente annexe on entend par :

« entreprise d'économie sociale » : une entreprise au sens que lui donne l'article 3 de la Loi sur l'économie sociale (RLRQ, chapitre E-1.1.1), à l'exception de :

1° une coopérative ou un organisme à but non lucratif titulaire d'un permis de centre de la petite enfance, de garderie ou d'un agrément à titre de bureau coordonnateur de la garde en milieu familial délivré en vertu de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RLRQ, chapitre S-4.1.1);

2° une personne morale sans but lucratif titulaire d'un permis de tenir un établissement d'enseignement privé délivré en vertu de la Loi sur l'enseignement privé (RLRQ, chapitre E-9.1);

3° établissement agréé aux fins de contribution en vertu de la Loi sur l'enseignement privé (RLRQ, chapitre E-9.1) ou un établissement dont le régime d'enseignement est l'objet d'une entente internationale au sens de la Loi sur le ministère des Relations internationales (RLRQ, chapitre M-25.1.1);

4° un organisme professionnel reconnu ou qui répond aux exigences de l'accréditation, de l'agrément ou d'un programme de subvention de fonctionnement du ministère de la Culture et des communications du Québec, de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), du Conseil des arts et lettres du Québec (CALQ), de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) ou du Conseil des arts de Montréal (CAM) et qui a un chiffre d'affaires de plus de 2 millions de dollars;

5° une entreprise dont l'activité principale consiste à gérer ou à mettre en œuvre un programme relevant du gouvernement du Québec, notamment un carrefour jeunesse-emploi (CJE);

6° une entreprise dont l'activité principale consiste à offrir des services financiers ou d'assurances;

7° une entreprise œuvrant dans le domaine de la construction ou la rénovation de bâtiments ou d'habitations communautaires ou coopératifs.

« phase de consolidation » : étape du cycle de vie d'une entreprise postérieure à la phase de démarrage, durant laquelle elle atteint son seuil de viabilité financière ou si ce seuil a été atteint, elle ne parvient plus à l'atteindre à la suite d'un changement dans son environnement interne ou externe;

« phase de démarrage » : étape du cycle de vie d'une entreprise débutant au moment de la réalisation des premières ventes de ses biens ou de ses services et se terminant au plus tard à la fin de sa deuxième année d'existence;

« phase d'expansion » : étape du cycle de vie d'une entreprise durant laquelle, après avoir atteint la viabilité financière, elle est en croissance notamment par l'augmentation de sa production, de ses ressources humaines, de son chiffre d'affaires, de son surplus accumulé, de ses résultats ou de ses retombées sociales.

« phase de pré-démarrage » : étape du cycle de vie d'une entreprise précédant le moment de la réalisation des premières ventes de ses biens ou de ses services.

2. La contribution vise à aider une entreprise d'économie sociale à réaliser son projet d'affaires en lien avec :

1° le pré-démarrage d'une entreprise d'économie sociale dont le projet d'affaires vise plus d'un territoire d'intervention;

2° le démarrage d'une entreprise d'économie sociale;

3° l'expansion des activités d'une entreprise d'économie sociale;

4° la consolidation des activités d'une entreprise d'économie sociale.

3. Les montants de contribution, par entreprise, par exercice financier, sont les suivants :

1° un maximum de 20 000 $ lorsque l'entreprise est en phase de pré-démarrage;

2° un minimum de 15 000 $ et un maximum de 50 000 $ lorsque l'entreprise est en phase de démarrage, de consolidation ou d'expansion.

4. La mise de fonds par l'entreprise dans le projet d'affaires atteint au moins 20 % du coût total du projet excluant les aides financières octroyées par les gouvernements fédéral et provincial ainsi que les aides de ces gouvernements dont la gestion et la mise en œuvre est faite par la Ville.

5. L'entreprise a déposé un plan d'affaires ou un sommaire exécutif incluant des prévisions financières couvrant minimalement deux années financières complètes d'opération, et qui démontre de bonnes possibilités de viabilité et de retombées économiques et sociales;

6. Le projet d'affaires de l'entreprise possède un caractère innovant par rapport au marché et se distingue par son effet structurant.

7. Si l'entreprise est le propriétaire de l'immeuble où le projet d'affaires est réalisé, elle a déposé copie d'un document établissant qu'elle en est le propriétaire selon l'inscription au registre foncier.

8. Si l'entreprise est locataire de l'immeuble où le projet d'affaires est réalisé, elle a déposé un bail dont la durée restante au moment de l'octroi de la contribution est d'un minimum de 2 ans.

9. L'entreprise a obtenu le certificat d'occupation et tout autre permis requis pour la réalisation de son projet d'affaires.

10. L'entreprise n'est pas débitrice d'une créance de l'État pour des sommes dues en vertu des lois fiscales.

11. La contribution ne vise pas à financer une dépense de cette entreprise qui a été déclarée admissible ou qui bénéficie d'une subvention ou d'une autre contribution financière de la Ville dans le cadre du même projet d'affaires.

2. L'organisme et l'entreprise ont conclu une convention écrite qui prévoit les termes et conditions du versement de la contribution.

ANNEXE E
(article 5(5°))
CONDITIONS MINIMALES D'OCTROI D'UNE CONTRIBUTION DE LA SOUS-CATÉGORIE « ACCÉLÉRATEURS ET INCUBATEURS UNIVERSITAIRES »

1. La contribution vise à aider l'entreprise à réaliser différentes phases de son projet commercialisation, notamment :

1° les tests et essais d'une innovation en contexte réel;

2° la validation des marchés visés lors du développement de l'innovation;

3° la mise en marché de l'innovation;

4° les premières ventes de l'innovation;

5° le démarrage d'une nouvelle entreprise.

2. Le projet d'affaires de l'entreprise se situe notamment dans les secteurs d'activité économique suivants :

1° le transport et la mobilité, notamment les sous-secteurs suivants : les transports électriques et intelligents et la logistique avancée;

2° les industries créatives et culturelles, notamment les sous-secteurs suivants : l'architecture, le design, le multimédia, les jeux vidéos, les arts numériques, les effets visuels, la mode, les arts traditionnels vivants et les arts visuels;

3° les industries numériques notamment les sous-secteurs suivants : l'intelligence artificielle, les mégadonnées, la réalité augmentée et la réalité virtuelle, l'internet des objets, la cybersécurité, l'infonuagique, les centres de données et les télécommunications;

4° les technologies propres, notamment les sous-secteurs suivants : l'efficacité énergétique, les bioénergies, la capture et le stockage du CO_2, le traitement des sols et des eaux souterraines et réhabilitation de sites contaminés;

5° les sciences de la vie et les technologies de la santé, notamment les sous-secteurs suivants : la médecine de précision et les technologies de la santé, la médecine personnalisée et la santé numérique.

3. La contribution est d'un maximum de 20 000 $ par entreprise, par exercice financier.

4. Lorsque l'entreprise est une société par actions, son capital-actions est détenu majoritairement par des citoyens canadiens, des résidents permanents ou des personnes détenant un certificat de sélection du Québec.

5. L’entreprise est soutenue par un accélérateur ou un incubateur universitaire et a fourni une preuve d’admission au sein de l’incubateur.

6. L’entreprise a moins de cinq ans d’existence.

7. La mise de fonds par l’entreprise dans le projet d’affaires atteint au moins 10 % du coût total du projet.

8. L’entreprise a déposé un plan d’affaires ou un sommaire exécutif incluant des prévisions financières couvrant minimalement deux années financières complètes et qui démontre un caractère de permanence et de bonnes possibilités de viabilité et de rentabilité;

9. L’entreprise a obtenu tout permis requis pour la réalisation de son projet d’affaires.

10. L’entreprise n’est pas débitrice d’une créance de l’État pour des sommes dues en vertu des lois fiscales.

11. L’organisme et l’entreprise ont conclu une convention écrite qui prévoit les termes et conditions du versement de la contribution.

ANNEXE F
(article 6)
CONDITIONS MINIMALES D'OCTROI D'UN PRÊT DE LA CATÉGORIE « FONDS D'INVESTISSEMENT »

1. Aux fins de la présente annexe on entend par :

« phase de démarrage » : étape du cycle de vie d'une entreprise débutant au moment de la réalisation des premières ventes de ses biens ou de ses services et se terminant au plus tard à la fin de sa deuxième année d'existence;

« phase d'expansion » : étape du cycle de vie d'une entreprise durant laquelle, après avoir atteint la viabilité financière, elle est en croissance notamment par l'augmentation de sa production, de ses ressources humaines, de son chiffre d'affaires, de son surplus accumulé, de ses résultats et de ses retombées sociales ;

« phase de pré-démarrage » : étape du cycle de vie d'une entreprise précédant le moment de la réalisation des premières ventes de ses biens ou de ses services.

2. Le prêt vise à aider l'entreprise à réaliser différentes phases de son projet de commercialisation, notamment :

1° les tests et essais d'une innovation en contexte réel;

2° la validation des marchés visés lors du développement de l'innovation;

3° la mise en marché de l'innovation;

4° les premières ventes de l'innovation.

3. Le projet d'affaires de l'entreprise se situe notamment dans les secteurs d'activité économique suivants :

1° le transport et la mobilité, notamment les sous-secteurs suivants : les transports électriques et intelligents et la logistique avancée;

2° les industries créatives et culturelles, notamment les sous-secteurs suivants : l'architecture, le design, le multimédia, les jeux vidéos, les arts numériques, les effets visuels, la mode, les arts traditionnels vivants et les arts visuels;

3° les industries numériques notamment les sous-secteurs suivants : l'intelligence artificielle, les mégadonnées, la réalité augmentée et la réalité virtuelle, l'Internet des objets, la cybersécurité, l'infonuagique, les centres de données et les télécommunications;

4° les technologies propres, notamment les sous-secteurs suivants : l'efficacité énergétique, les bioénergies, la capture et le stockage du CO_2, le traitement des sols et des eaux souterraines et réhabilitation de sites contaminés;

5° les sciences de la vie et les technologies de la santé, notamment les sous-secteurs suivants : la médecine de précision et les technologies de la santé, la médecine personnalisée et la santé numérique.

4. Le prêt est d'un maximum de 150 000 $ par entreprise, par exercice financier.

Lorsque l'entreprise bénéficie d'un prêt de la partie Fonds PME MTL du Fonds d'investissement PME MTL tel que décrit dans l'Entente relative au fonds d'investissement PME MTL approuvée par résolution du conseil d'agglomération de Montréal CG16 0344, datée du 19 mai 2016, le montant de ce prêt combiné à celui de la présente sous catégorie n'excède pas 300 000 $ par exercice financier.

5. Le terme de tout prêt octroyé en vertu de la présente catégorie est d'un maximum de 7 ans, incluant 24 mois de moratoire maximum sur le remboursement du capital.

6. Le taux d'intérêt de tout prêt octroyé en vertu de la présente catégorie est le taux directeur de la Banque du Canada en vigueur plus 1 %.

7. Le prêt est assorti, le cas échéant, de conditions, telles qu'une garantie mobilière ou immobilière ou un cautionnement.

8. Lorsque l'entreprise est une société par actions, son capital-actions est détenu majoritairement par des citoyens canadiens, des résidents permanents ou des personnes détenant un certificat de sélection du Québec.

9. La mise de fonds par l'entreprise dans le projet d'affaires visé par le prêt est :

1° au minimum 20 % du coût total du projet pour une entreprise en phase de pré-démarrage;

2° au minimum 15 % du coût total du projet pour une entreprise en phase de démarrage ou d'expansion.

10. L'entreprise a déposé un plan d'affaires ou un sommaire exécutif incluant des prévisions financières couvrant minimalement deux années financières complètes et qui démontre un caractère de permanence et de bonnes possibilités de viabilité et de rentabilité.

11. Si l'entreprise est le propriétaire de l'immeuble où le projet d'affaires est réalisé, elle a déposé copie d'un document établissant qu'elle en est le propriétaire selon l'inscription au registre foncier.

12. Si l'entreprise est locataire de l'immeuble où le projet d'affaires est réalisé, elle a déposé un bail dont la durée restante au moment de l'octroi de la contribution est d'un minimum de 2 ans.

13. L'entreprise a obtenu le certificat d'occupation et tout autre permis requis pour la réalisation de son projet d'affaires.

14. L'entreprise n'est pas débitrice d'une créance de l'État pour des sommes dues en vertu des lois fiscales.

12. L'organisme et l'entreprise ont conclu une convention écrite qui prévoit les termes et conditions du prêt.

ANNEXE G
(article 12)
CALCULS DE RÉPARTITION DE L'AIDE FINANCIÈRE

1. La présente annexe s'applique aux fins de la détermination des montants d'aide financière à être versés à un organisme, en vertu de chacune des sous-catégories de la catégorie « fonds de subvention » et en vertu de la catégorie « fonds d'investissement» du programme.

2. Aux fins des calculs prévus à l'article 4 de la présente annexe, la variable A_i% correspond aux pourcentages suivants :

1° pour la sous-catégorie « commercialisation » : A_i% représente le nombre d'établissements présents sur le territoire d'intervention de l'organisme ayant présenté la demande d'aide financière, divisé par le nombre d'établissements présents sur le territoire de l'agglomération, exprimé en pourcentage. Ces deux nombres sont établis à partir de la version disponible la plus récente du fichier du « Registre des emplacements » de Statistique Canada;

2° pour la sous-catégorie « entrepreneurial commercial », A_i% représente le nombre total de personnes formant la population active du territoire d'intervention de l'organisme ayant présenté la demande d'aide financière, divisé par le nombre total de personnes formant la population active du territoire de l'agglomération, exprimé en pourcentage. Ces deux nombres sont établis au moyen des résultats de l'« Enquête nationale auprès des ménages 2011 » de Statistique Canada, ou à partir de la version la plus récente de cette enquête;

3° pour la sous-catégorie « développement industriel et développement durable », A_i% représente le nombre total d'emplois présents sur le territoire d'intervention de l'organisme ayant présenté la demande d'aide financière, divisé par le nombre total d'emplois présents sur le territoire de l'agglomération, exprimé en pourcentage. Ces deux nombres sont établis à partir de la compilation spéciale au lieu de travail de l'« Enquête nationale auprès des ménages 2011 » de Statistique Canada, ou à partir de la compilation spéciale au lieu de travail intégrée à la version la plus récente de cette enquête;

4° pour la sous-catégorie « économie sociale », A_i% représente le nombre total de personnes formant la population active du territoire d'intervention de l'organisme ayant présenté la demande d'aide financière, divisé par le nombre total de personnes formant la population active du territoire de l'agglomération, exprimé en pourcentage. Ces deux nombres sont établis au moyen des résultats de l'« Enquête nationale auprès des ménages 2011 » de Statistique Canada, ou à partir de la version la plus récente de cette enquête;

5° pour la sous-catégorie « accélérateurs et incubateurs universitaires », A_i% représente le nombre total d'accélérateurs ou d'incubateurs universitaires présents sur le territoire d'intervention de l'organisme ayant présenté la demande d'aide financière, divisé par le

nombre total d'accélérateurs ou d'incubateurs universitaires sur le territoire de l'agglomération, exprimé en pourcentage;

6° pour la catégorie « fonds d'investissement » : A_i% représente le nombre d'établissements présents sur le territoire d'intervention de l'organisme ayant présenté la demande d'aide financière, divisé par le nombre d'établissements présents sur le territoire de l'agglomération, exprimé en pourcentage. Ces deux nombres sont établis à partir de la version disponible la plus récente du fichier du « Registre des emplacements » de Statistique Canada.

3. Le montant total de l'aide financière à verser à un organisme, pour chaque exercice financier visé, correspond à la somme des montants obtenus pour chacune des sous-catégories de la catégorie « fonds de subvention » et du montant obtenu pour la catégorie « fonds d'investissement », au moyen des calculs effectués en vertu de l'article 4.

4. Les montants d'aide financière pour chaque organisme, sont établis à l'égard de chacune des sous-catégories de la catégorie « fonds de subvention » et de la catégorie « fonds d'investissement », selon les règles et opérations suivantes :

1° Le premier calcul suivant est effectué :

$A_i\% \times V\$ = X_i\$$

pour l'application de cette formule :

A_i% représente le pourcentage applicable à l'organisme et à la catégorie ou à la sous-catégorie à l'égard de laquelle la demande d'aide financière est présentée, tel que défini à l'article 2.

V$ représente la valeur totale de l'aide pour l'exercice financier visé prévue à l'article 5 du règlement pour la sous-catégorie de la catégorie « fonds de subvention » ou la catégorie « fonds d'investissement », à l'égard de laquelle le calcul est effectué.

$X_i$$ représente le premier résultat de répartition.

Lorsque $X_i$$ est supérieur ou égal au montant demandé par l'organisme dans le formulaire prévu à l'article 10 du règlement, $X_i$$ est alors fixé au montant demandé par l'organisme dans le formulaire et constitue le montant obtenu pour cet organisme pour la sous-catégorie de la catégorie « fonds de subvention » ou la catégorie « fonds d'investissement » visée par ce premier calcul. Aucun autre calcul n'est alors effectué pour cet organisme pour cette catégorie ou sous-catégorie.

2° Les calculs suivants sont ensuite effectués :

a) $V\$ - \sum X_i\$ = D\$$

pour l'application de cette formule :

$\sum X_i\$$ représente la somme des montants obtenus au paragraphe 1° pour chacun des organismes;

$D\$$ représente le reliquat du montant $V\$$ qui demeure à répartir.

b) Lorsque le montant $D\$$ obtenu au sous-paragraphe a) est supérieur à 0 $, le montant $D\$$ est réparti entre les organismes qui ont présenté une demande d'aide financière dont le montant inscrit dans le formulaire prévu à l'article 10 du règlement excède le résultat obtenu au paragraphe 1°, de la façon suivante:

$$D\$ \times \frac{A_i\%}{B\%} = Y_i\$$$

pour l'application de cette formule :

B% représente la somme des pourcentages $A_i\%$ des organismes qui ont présenté une demande d'aide financière dont le montant inscrit dans le formulaire prévu à l'article 10 du règlement excède le résultat obtenu au paragraphe 1°;

$Y_i\$$ représente le deuxième résultat de répartition.

c) Le calcul suivant est ensuite effectué :

$$X_i\$ + Y_i\$ = Z_i\$$$

Lorsque $Z_i\$$ est supérieur ou égal au montant demandé par l'organisme dans le formulaire prévu à l'article 10 du règlement, $Z_i\$$ est alors fixé au montant demandé par l'organisme dans le formulaire et constitue le montant obtenu pour cet organisme pour la sous-catégorie de la catégorie « fonds de subvention » ou la catégorie « fonds d'investissement » visée par ces calculs. Aucun autre calcul n'est alors effectué pour cet organisme pour cette catégorie ou sous-catégorie.

3° Les calculs prévus au paragraphe 2° sont itérés avec les adaptations nécessaires jusqu'à ce que le reliquat du montant V$ soit complètement réparti ou que chacun des organismes ait obtenu le montant demandé dans le formulaire prévu à l'article 10 du règlement.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1195175001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales
Objet :	Adopter un règlement intitulé Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1195175001 - Certification de fonds.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohamed OUALI
Préposé au budget
Tél : (514) 872-4254

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-01

Isabelle FORTIER
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-9366
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CG : 51.01

2019/04/18 17:00

(1)

Dossier # : 1195057003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de madame Caroline Bourgeois, mairesse de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'île

Il est recommandé au conseil d'agglomération :
De nommer madame Caroline Bourgeois, mairesse de l'arrondissement de Rivières-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL - Est-de-L'île

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-03-14 15:24

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 12 mars 2019	Résolution: CA19 30 03 0077

RECOMMANDER AU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE NOMMER MADAME CAROLINE BOURGEOIS, MAIRESSE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES, À TITRE DE REPRÉSENTANTE DE L'ARRONDISSEMENT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PME MTL EST-DE-L'ÎLE

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

De nommer madame Caroline Bourgeois, mairesse de l'arrondissement de Rivières-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL - Est-de-L'île.

ADOPTÉ

51.01 1195057003

Charles-Hervé AKA
_____
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 14 mars 2019

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 51.01

2019/04/18
17:00

(1)

Dossier # : 1195057003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil d'agglomération de nommer madame Caroline Bourgeois, mairesse de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'île.

Il est recommandé au conseil d'agglomération :
De nommer madame Caroline Bourgeois, mairesse de l'arrondissement de Rivières-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL - Est-de-L'île

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2019-02-26 12:13

Signataire : Dany BARBEAU

_____

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1195057003**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil d'agglomération de nommer madame Caroline Bourgeois, mairesse de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'île.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de loi 28 concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours du budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, adopté le 20 avril 2015 comme chapitre 8 des lois de 2015, prévoit, par la modification de diverses dispositions concernant la gouvernance municipale en matière de développement local et régional, que l'agglomération de Montréal doit mettre en place un point de service pour le territoire composé de celui des arrondissements d'Anjou, de Montréal-Nord, de Saint-Léonard, de Rivières-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, ainsi que de la Ville de Montréal-Est.
Suite à la restructuration des centres locaux de développement sur le territoire de la ville de Montréal, le nouveau centre local de développement de l'Est est maintenant en activité. Ce dernier porte maintenant la désignation PME MTL Est-de-L'île. Le PME MTL Est-de-L'île accueille les entrepreneurs, les résidents et les organisations des arrondissements d'Anjou, de Montréal-Nord, de Saint-Léonard, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, ainsi que de la Ville de Montréal-Est qui souhaitent obtenir du soutien en matière d'entrepreneuriat ou de développement de la main d'œuvre.

Il a été convenu que la gouvernance de ce point de service sera établie à partir d'un nouvel organisme, le PME MTL Est-de-L'île, dont la composition du conseil d'administration sera adaptée afin de prévoir une représentation provenant de chacun des territoires. Le conseil d'administration sera composé de 15 personnes ayant le droit de vote, soit 5 administrateurs élus des conseils d'arrondissement et de la Ville de Montréal-Est et 10 administrateurs représentants des gens d'affaires, dont deux pour chacun des territoires.

Les administrateurs provenant du milieu des affaires n'ont pas à être nommé par le conseil d'agglomération, seul la nomination des élus doit être approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal.

Ainsi, le conseil d'arrondissement de Rivières-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

recommande au conseil d'agglomération d'entériner la nomination de madame Caroline Bourgeois, mairesse de l'arrondissement, pour siéger au conseil d'administration de la PME MTL Est-de-L'île

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0097 - 28 janvier 2016 - Recommander au conseil d'agglomération de nommer madame Chantal Rouleau, mairesse de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'île.

DESCRIPTION

Le conseil d'arrondissement de Rivières-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles recommande au conseil d'agglomération d'entériner la nomination de madame Caroline Bourgeois, mairesse de l'arrondissement, afin de siéger au conseil d'administration de la PME MTL Est-de-L'île

JUSTIFICATION

La participation d'un représentant élu de l'arrondissement au conseil d'administration de la nouvelle organisation de développement économique locale a pour but d'assurer la cohérence, la complémentarité, la concertation et le suivi des interventions communes de cette organisation et de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La nomination de l'élu de l'arrondissement au sein de la nouvelle organisation est primordiale afin de ne pas retarder le démarrage des activités de l'organisation ainsi que l'accompagnement et le financement des projets d'affaires des entreprises de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Nomination par le conseil d'agglomération.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles-Hervé AKA
Secrétaire d'arrondissement

Tél : 514 868-4349
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-26

Denis LABERGE
Directeur des services administratifs et du greffe

Tél : 514 868-4371
Télécop. :

Article 51.02

Nominations aux commissions permanentes

Aucun document ne sera livré.